D. SEARS

ENCYCLOPÉDIE
MÉTHODIQUE.

MANUFACTURES,
ARTS ET MÉTIERS.

ENCYCLOPÉDIE *MÉTHODIQUE.*

MANUFACTURES, *ARTS ET MÉTIERS.*

Par M. ROLAND DE LA PLATIERE; *Avocat au Parlement de Paris; Inspecteur général des manufactures du Lyonnois, Forez & Beaujolois; Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, & de celle de Turin; Honoraire des Sociétés Economique de Berne, Littéraire & Philosophique de Manchester, d'Agriculture de cette derniere ville, & de celle de Bath; Associé de l'Institut & Académie des Sciences de Bologne, & de celles de Rouen, Dijon, Marseille, Montpellier, Bordeaux, Villefranche, Bourg, &c. Titulaire de l'Académie & de la Société d'Agriculture de Lyon, & l'un des Administrateurs de l'Ecole Royale gratuite, pour le progrès des Arts, & celui des Manufactures de la même ville.*

L'HISTOIRE DES ARTS MÉCANIQUES EST LA BRANCHE LA PLUS IMPORTANTE DE LA VRAIE PHILOSOPHIE. *Bacon.*

LE MÉCANISME DES ARTS CONTIENT PLUS DE VRAIE PHILOSOPHIE QUE LES SYSTÊMES DES PHILOSOPHES. *Locke.*

SECONDE PARTIE.

TOME TROISIEME.

A PARIS,

Chez PANCKOUCKE, Libraire, hôtel de Thou, rue des Poitevins;

A LIÈGE,

Chez PLOMTEUX, Imprimeur des États.

M. DCC. LXXXX.

AVEC APPROBATION ET PRIVILÈGE DU ROI.

AVIS DE L'IMPRIMEUR.

Il s'eſt gliſſé une erreur au bas des pages de chaque feuille, au haut du grand tableau, & peut-être ailleurs.

Partout, liſez, *Tom. III. Part. II.*

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

DE toutes les connoiſſances qu'enfante le génie & que cultive la raiſon, les *Sciences* occupent le premier rang. Moins ſublimes, mais ſouvent plus aimables, les *Lettres* embellies par les graces de l'imagination, dont elles étendent l'empire, ſe ſont attribuées le ſecond. Les *Arts*, rejetés au troiſieme, ſemblent abandonnés au commun des bons eſprits, plus jaloux de mériter les éloges, qu'empreſſés de les briguer.

Je n'examinerai pas ſi les ſavants, dans leur orgueil, ſont bien fondés à donner la prééminence aux ſpéculations dont ils s'occupent; ils ſont entraînés, peut-être, par l'admiration qu'inſpirent au vulgaire les efforts de l'eſprit dans le calcul des vérités abſtraites, ou dans la découverte des propriétés des corps.

Je n'examinerai pas ſi les littérateurs, moins fiers que les ſavants, mais plus en priſe aux illuſions de la vanité, ſe rendent plus de juſtice, en plaçant l'art de bien dire, qui, ſouvent, ne flatte que des paſſions factices, avant les arts, qui n'ont pour but que le phyſique, le bien-être de notre exiſtence.

L'empire des ſciences, ſur la nature entiere, impoſe le reſpect. Entrez dans leur temple & tentez de ſonder leurs myſteres, il vous ſemblera, qu'inſpirés d'un Dieu même, les ſavants, au deſſus de la nature, ne doivent l'expliquer que par des oracles; & vous croirez voir les ſciences génératrices de tous les arts.

Etudiez les arts utiles, par-tout & toujours naiſſant du beſoin, vous reconnoîtrez qu'ils ſont la ſource unique & le vrai principe de nos connoiſſances.

La ſcience dédaigneuſe s'épuiſeroit en hypotheſes ſans ces arts, dont l'expérience journaliere lui trace la route de l'obſervation & le chemin des vérités. A leur tour, les arts ſe perfectionneroient plus lentement ſans la ſcience, dont les réſultats deviennent utiles par leur application aux progrès des arts.

J'en appelle à la Chymie, qui étend ſi loin ſon domaine, qui agit ſur tous les corps, qui les analyſe & les décompoſe, qui en forme de nouveaux, & qui a pour objet de produire des phénomenes inconnus; & de les varier à l'infini, ainſi que les réſultats qu'elle en fait naître.

La Chymie ne devina rien : réduite à épier la nature, ou dans ses laboratoires propres, ou dans ceux des artistes, toujours occupée de ses innombrables modifications, elle se trouve heureuse, & se croit utile lorsque, saisissant un phénomene imprévu, elle peut le renouveller, l'appliquer sur-tout à quelque art, & tendre à le perfectionner, en expliquant certains effets. Mais le savant ne travaille que d'après l'artiste, & ses brillantes théories ne s'élevent presque jamais que sur les faits observés & recueillis par le dernier. Il est rare que ce service soit payé d'un juste retour : les objets dont je m'occupe aujourd'hui ne le prouvent que trop.

Si la Pharmacie, toujours lente, & à jamais précieuse ou funeste; si la Métallurgie, féconde en résultats divers, doivent quelque lumiere aux chymistes, ceux-ci ont bien peu fait pour les arts que je dois décrire.

La préparation des PEAUX & CUIRS, la fabrication des HUILES & SAVONS, & sur-tout la TEINTURE, qui, par la fécondité de ses effets, paroît égaler la variété de la nature même dans ses produits les plus gracieux; ces arts, depuis si long-temps utiles à la société, agréables aux savants, n'ont point obtenu de ces derniers un travail suivi, qui pût servir de base à la pratique, que des principes raisonnés rendroient plus expéditive & plus sûre.

Tel est pourtant le secours que les arts peuvent espérer des sciences, & que les artistes ont droit de réclamer des savants.

On sentira mieux, peut-être, combien il est étrange qu'on soit encore à le solliciter, en jetant un coup-d'œil sur l'ancienneté des arts, dont on voit, dans les temps les plus éloignés, des traces qui semblent reculer leur origine à une distance effrayante pour l'imagination.

De tout ce qui est des hommes, rien ne confond autant la raison que l'époque fixée aux arts par l'Ecriture-sainte. Dès avant le déluge, la postérité d'Adam avoit joui & abusé de tout. Quelles connoissances ne supposent pas la culture des terres, l'art de se vêtir & de se loger? Déja, les animaux plioient la tête sous le joug; leurs dépouilles étoient converties en tissus; les mines étoient exploitées; les bois, la terre, les métaux recevoient une infinité de formes. Combien, dans la sphere étroite de nos conceptions, à la vue de cette arche immense, ne serions-nous pas tentés d'éloigner l'origine du monde?

Quelle suite énorme de siecles ne sommes-nous pas tentés de supposer, lorsque nous considérons les hommes ajoutant les idées des uns aux idées des autres, en tirer une foule de résultats, inventer une infinité de choses, & que nous réfléchissons à tout ce qui est nécessaire pour la réunion & la conservation de tant d'objets divers.

Cependant, nous, foibles modernes, dont les corps ainsi que le génie semblent rentrer dans le néant, nous tirons, de notre ignorance même, cette vaine gloire qui voudroit nous élever autant au dessus des anciens, par les connoissances, que nous en sommes éloignés par les temps.

Plus humbles ou plus justes, entourés des lambeaux épars, échappés à la barbarie du moyen âge, & des ruines dont à peine elle nous a laissé quelques traces, restons au moins en doute si nous avons parcouru le domaine des connoissances que possédoient les anciens, loin de prétendre y avoir rien ajouté.

Quand peu après la formation de l'homme, de cet être incompréhensible, nous le voyons paîtrir la terre, former & cuire la brique, fendre le bois, le polir & le dorer; fondre, forger & ciseler les métaux; enfin, bâtir des villes, construire des logements commodes, les orner d'étoffes de couleurs variées & éclatantes, y mêler l'or & l'argent; rendre souples & flexibles les corps auxquels la nature semble avoir le plus refusé ses propriétés; plier & soumettre à son usage tout ce qui existe, nos idées se confondent, & l'homme finit par croire qu'à peine il est ce qu'il fut.

Les crimes mêmes dont l'Ecriture montre les hommes coupables; leur dégénération, tout chez eux n'annonce-t-il pas la culture des arts, l'acquit des connoissances & l'excès du luxe? Causes & effets, ainsi que dans tous les âges, ces connoissances se propagerent les unes par les autres; & l'on n'en sauroit indiquer une seule, un peu approfondie, qu'elle n'en suppose une foule d'autres qui lui ont donné naissance, ou qui ont servi à ses progrès. Tout se lie, tout s'enchaîne, & les biens d'opinion sont tellement inhérents aux maux réels, qu'il est comme impossible aux hommes de jouir des uns sans être le jouet des autres.

Ecartons d'aussi tristes images, & sans nous occuper de l'influence des arts, cherchons, au plus loin que notre vue puisse s'étendre, non la source à jamais perdue pour nous, mais l'existence, dans l'antiquité, de ceux sur la théorie desquels nous essaierons de jeter quelques vues lorsque nous en décrirons la pratique.

1°. DES PEAUX ET CUIRS.

Fecit Dominus Adæ & uxori ejus tunicas pelliceas & induit eos. (Genese, chap. III, v. 21.) Ainsi l'homme, que la honte avoit couvert de feuilles, se revêt, presque au même instant, de la dépouille des animaux. (1)

Cependant on peut remarquer que l'usage des peaux, en vêtements, est déterminé, moins encore par la nature du climat, que par l'état des mœurs.

Il n'est pas douteux qu'en ces tristes contrées où la nature languissante produit peu de végétaux, & semble traiter en marâtre tous les êtres vivants, les hommes, nécessairement chasseurs ou ictyophages, ne soient obligés de se revêtir de la dépouille des animaux, de la chair desquels ils se nourrissent. Les rigueurs de la température, la stérilité du sol, l'aiguillon du besoin, le défaut de moyens faciles pour les satisfaire, tout les rend austeres comme le ciel sous lequel ils vivent, & presque aussi farouches que les animaux dont ils sont forcés de répandre le sang.

Tel le Groenlandois, qui s'habille de peaux de veaux marins, cousues ensemble avec du fil fait des nerfs de ces animaux; il couvre son canot des mêmes peaux, sa barque de peaux de baleines; & jusqu'aux membranes intérieures des poissons, tristement déployées, lui tiennent lieu de voiles. (2) Le Lapon, rabougri, se vêt de la peau des rennes, qui lui servent de compagnes & d'aides; l'habitant des bords de la mer porte des bottes de peaux de poissons, d'autres y ajoutent d'épaisses fourrures, & tous, ainsi que les peuples de la Norwege, de la Sibérie, de la Borandie, de l'Islande, &c. se couchent sur des peaux d'ours. (A)

Le Samoïede rassemble, contre l'âpreté du froid de son climat glacé, les peaux d'agneaux, dont il se fait des bonnets; celles d'ours blanc, qu'il emploie en bas, en souliers & diverses autres parties de vêtements, se recouvrant encore, pardessus le tout, d'une peau d'ours noir. (B) C'est dans les entrailles des animaux que le peuple entier des isles nouvellement découvertes par les Russes, va chercher ses vêtements;

(1) *Pellium antiquissimus usus est ad vestes, tamen post arborum folia.* Comment. Virgilii, ad usum Delph. *Æn id. L. V, v. 37 Horridus in jaculis & pelle Libystidis ursæ.*

(2) Histoire des nouvelles découvertes faites par les Européens, &c. *Par Jn Barrow*, traduites de l'Anglois *par M. Targe.* Relations du Groenland en 1583.

il emploie leurs inteſtins à cet uſage ; & les nerfs préparés en filets, les peaux façonnées en canots, ſervent encore à la pêche de ces mêmes chiens de mer, dont ils mettent toutes les parties à contribution. (C)

Ainſi, dès le temps d'Hérodote (L. I,) les Ictyophages des bords de l'Araxe ſe vêtoient de peaux de veaux marins (L. IV,) & les Scythes, plus barbares, uſant des dépouilles humaines comme de celles des animaux, écorchoient leurs priſonniers, faiſoient des habits de leurs peaux, & des houſſes à leurs chevaux. (Id.)

Enfin, ſoit qu'on ſe rappelle ce que dit Ctéſias (*de Indicis rebus*,) d'hommes à têtes de chiens, habitants des montagnes, couverts de peaux de bêtes, vivant de la chaſſe ; & ce que raconte Hérodote des Budins, ſe transformant en loups. (L. IV.) Soit qu'on parcoure les régions du Nord, dans la nouvelle Zemble, à la baie d'Hudſon, chez les Eſquimaux, &c. ou qu'on jette ſes regards ſur les terres auſtrales, au détroit de Magellan, à la Terre de feu & chez les Patagons, (E) par-tout ce ſont des hommes, végétant ſur une terre engourdie, qui oppoſent à la rudeſſe d'un air déchirant, les peaux des animaux que le beſoin leur fait détruire.

Dans ces pays plus heureux, que vivifient les rayons du ſoleil, mais que n'a jamais cultivé la main de l'homme civiliſé, de libres habitants, dans leur vie errante & ſauvage, s'occupent auſſi de la chaſſe ; & l'exercice qui a pour but de leur procurer des aliments, a bientôt celui de ſatisfaire à leurs beſoins divers, de pourvoir à leurs commodités.

Ainſi, les anciens Lybiens, au rapport d'Hérodote, portoient des habits de cuir ; (L. IV.) & le ſauvage, habitant de la Gédroſie, au temps d'Alexandre, couvroit de peaux de bêtes la ſienne propre, preſque brûlée par les ardeurs du ſoleil (F) ; ainſi, le Cacique de nos jours s'habille de peaux de daim, & enveloppe ſes enfants naiſſants dans celles de tigres ; le Mexicain fait des habits de la peau du biſon, & juſqu'à l'Africain des côtes méridionales ſe couvre, la nuit, d'une peau de bœuf, qu'il a l'art d'aſſouplir, après l'avoir fait ſécher.

L'homme eſt-il donc né ſanguinaire, & le premier cri de la nature n'eſt-il pas celui de la pitié ?

« Quel courage d'homme eut le premier qui approcha de ſa bouche » une chair meurtrie, qui briſa de ſa dent les os d'une bête expirante, » qui fit ſervir devant lui des corps morts, des cadavres, & engloutit » dans ſon eſtomac des membres qui, le moment d'auparavant, bêloient, » mugiſſoient, marchoient & voyoient ? Comment ſa main put-elle » enfoncer un fer dans le cœur d'un être ſenſible ? Comment ſes yeux » purent-ils ſupporter un meurtre ? Comment put-il voir ſaigner, écorcher, » démembrer un pauvre animal ſans défenſe ? Comment put-il ſupporter » l'aſpect des chairs pantelantes ? Comment leur odeur ne lui fit-elle

» pas ſoulever le cœur ? Comment ne fut-il pas dégoûté, repouſſé, » ſaiſi d'horreur, quand il vint à manier l'ordure de ces bleſſures, à » nettoyer le ſang noir & figé qui les couvroit ? »

Quelques exemples nous raſſurent, & nous voyons encore des peuplades entieres, favoriſées du plus doux climat, treſſer ingénieuſement des fibres de plantes, faire des nattes, préparer des écorces & ſe vêtir de ces innocents tiſſus, en même temps qu'ils ſe nourriſſent des fruits, des racines & d'autres végétaux qu'une terre complaiſante leur fournit.

L'heureux Othaïcien s'enveloppe de l'écorce du *Morus papirifera*, qu'il a fait macérer & battre, qu'il ſait coller, étendre & peindre, de maniere à en faire, avec des préparations fort ſimples, une étoffe ſouple & agréable; commode, par l'étendue qu'il lui donne, la légéreté qu'il lui conſerve; propre & brillante, par les couleurs dont il la teint.

L'arbre à pain, le figuier ſauvage préſentent à ſon induſtrie les mêmes tributs : quelques plumes d'oiſeaux, des fleurs, des coquillages & des perles, ajoutent à ſa parure. Au ſeul aſpect de cette maniere de ſe vêtir, ſi différente de celle que nous offre l'habitant des Iſles des Renards; on jugeroit de l'oppoſition du climat de ces inſulaires, de celle des beſoins qu'il leur donne, des occupations auxquelles il les porte, & du caractere qui en réſulte chez les uns & les autres.

Les mœurs des Othaïciens, auſſi douces que les influences de l'air qu'ils reſpirent, nous retracent encore la premiere ſimplicité de cet âge que, ſans eux, nous ne connoîtrions plus que par les deſcriptions des Poëtes.

Les nattes dont ils recouvrent leurs ſieges & leurs lits; les filets & cordons, les paniers & autres uſtenciles qui leur ſont néceſſaires, ſont fabriqués de fibres de plantes, de feuilles, de tiges & autres parties de végétaux.

Sur quelques côtes de la nouvelle Zélande, des feuilles de glaïeul ſervent à faire des habits; l'algue eſt employé en ceinture. (G) Des nattes faites de fibres de cocos, & travaillées avec beaucoup d'adreſſe, ſont les ſeuls vêtements dont on uſe aux Iſles de la Société, à celles des Amis, &c.

Il en eſt ainſi des feuilles de palmier, des fibres de bannaniers à l'Iſle de Tanna; & d'autres écorces ou feuilles à la nouvelle Calédonie, à la Balade & ailleurs. Dans la Californie même, où la chaſſe des lapins, exceſſivement communs dans ce pays, porte à ſe ſervir de leurs peaux; quelques feuilles & des morceaux d'étoffes de l'herbe à ſoie, ſont encore les vêtements les plus uſités. (H)

Les habitants d'une Iſle dont parloit *Iambule*, dans l'abondance d'une terre féconde, s'habilloient d'une eſpece de roſeaux, qu'ils embelliſſoient

par la teinture de différents coquillages ; & les Indiens d'Hérodote, (L. III.) aussi doux que ceux de nos jours, se vêtoient de joncs & d'écorces d'arbres entrelacés.

Toujours le beau ciel de l'Inde, & son climat délicieux, virent naître des hommes pacifiques. L'ame est pure, les sens sont exquis, l'esprit est calme, sous la voûte azurée, dont les orages ne troublent jamais la sérénité, & dans l'air embaumé qui vivifie tous les êtres.

Aussi la religion & les loix, les opinions & les mœurs des Indiens attesteront dans tous les âges la bénigne température dans laquelle ils vivent.

C'étoit chez eux que devoit avoir son empire la doctrine de la métempsycose : singuliere, ingénieuse & touchante, elle embrasse tout ce qui respire dans son systême de conservation ; elle rend aimable, intéressant tout ce qui a vie ; elle donne une ame au plus foible insecte.

C'étoit là que devoit se développer cette profonde sagesse, que les plus grands philosophes allerent consulter, & dont, au milieu des révolutions des siecles, les traces nous étonnent encore. Sagesse, douceur de mœurs, qui s'étendirent & se retrouverent dans la Perse, la Syrie, l'Asie mineure, que son Ionie rendit si florissante, & jusques dans la Grece ! cette Grece à jamais fameuse par tout ce qui fit le bonheur & peut faire la gloire des nations.

Dans ces pays, où la nature sourit à ses enfants, l'homme sauvage est doux & bon ; l'homme civilisé est sensible, spirituel & délicat. C'est dans les monuments divers que nous ont laissé les nations heureuses qui brillerent sous ce climat, qu'on retrouve les principes de la saine morale, de la plus sage législation, les chefs-d'œuvre des arts & les modeles du goût.

Mais, sans nous écarter de notre sujet, aussi haut qu'on veuille remonter dans l'antiquité, tant que l'innocence & la paix ont régné parmi les hommes, on ne voit aucun peuple faire la guerre aux animaux, du moins dans les contrées où elle n'étoit pas indispensable : sans appétits désordonnés, sans mollesse & sans vaine gloire, ils s'en tinrent aux dons offerts par la nature.

Il est vrai que les fruits mêmes, les végétaux, &c. ces premiers aliments de l'homme naturel, deviennent aussi les premiers sujets de concurrence & de dispute, lorsque leur quantité n'est plus en proportion avec les consommateurs, ou que le nombre de ceux-ci donne lieu à des rencontres fréquentes. Dans ces circonstances, les hommes sauvages, ne formant encore que des peuplades grossieres, sont enfin rendus guerriers & chasseurs ; état où ils se revêtent communément de peaux d'animaux.

Mais, cet état & cet uſage ſont eux-mêmes l'effet, ou deviennent l'époque d'une ſorte de dégénération; ſoit qu'elle ait été produite par la rudeſſe du climat, ou qu'elle ſoit amenée par l'excès de la population. Etat bien dépeint par Diodore, en parlant des Ethiopiens cynamines ou campagnards, que l'hiſtorien nous repréſente ayant des meutes de chiens pour la chaſſe des bœufs, & ne mangeant que de la viande. C'eſt ainſi, ajoute-t-il, que la plupart des peuples méridionaux menent, ſous la figure d'hommes, une vie qui differe peu de celle des bêtes. (I)

On a vu les Egyptiens, dans la premiere ſimplicité de la nature, n'uſer que de végétaux pour leur nourriture & leurs vêtements; manger enſuite du poiſſon, puis dévorer la chair de leurs beſtiaux, ſe vêtir de leurs peaux : retourner enfin, après un long temps, & par la volonté des loix, aux ſeuls végétaux. (K) Régénération extraordinaire, à laquelle il faut attribuer l'horreur que les Egyptiens conçurent pour la laine, & même le mépris qu'ils vouerent aux paſteurs. Rien ne donne une auſſi haute idée du pouvoir des loix qu'une telle révolution : les plus ſublimes ſeules peuvent l'opérer. La terre ne nous offre qu'un ſecond exemple d'une régénération ſemblable : les Spartiates l'ont fourni.

Quant aux peuples Nomades, livrés aux ſoins de leurs troupeaux, occupés à les défendre, ou à leur procurer ſans ceſſe de nouveaux pâturages, ils aſſerviſſent & gardent autour d'eux les animaux qu'ils deſtinent à leurs beſoins; tandis que les chaſſeurs vont dans les bois, à la pourſuite de ceux qu'ils veulent dépouiller & manger.

C'eſt la différence qui les caractériſe & les diſtingue les uns des autres; mais leurs mœurs belliqueuſes & féroces ſont également éloignées de celles d'un peuple cultivateur.

Dans la foule des peuples dont le plus ancien hiſtorien nous dépeint les mœurs, on reconnoît, à la barbarie de ces dernieres, ceux qui ſont dépravés par l'uſage de répandre le ſang des animaux qu'ils vont chaſſer; ou qu'ils élevent pour s'en nourrir. Voyez les Scythes Nomades, qui dévoroient la chair de leurs troupeaux après l'avoir fait cuire avec ſes propres oſſements; ils n'élevoient de temple qu'à Mars, auquel, entr'autres victimes, ils immoloient le centieme des priſonniers qu'ils avoient faits. Ils buvoient le ſang du premier qu'ils prenoient, & préſentoient à leur roi la tête de tous les ennemis qu'ils avoient tués. Ce ſont eux qui, de ces têtes, levoient la peau pour en parer leurs chevaux, comme d'un trophée de leur vaillance, ou la préparoient pour s'en ſervir comme de celle des animaux, réſervant leurs crânes pour y boire; tandis que les plus raffinés écorchoient, avec les ongles, la peau du bras droit d'un ennemi vaincu, pour en orner leurs carquois.

Les Androphages, qu'Hérodote lui-même appelle les plus ſauvages

&

& les plus farouches de tous les hommes, n'obſervoient ni juſtice, ni loix, & ne s'occupoient qu'à nourrir du bétail. Les triſtes Mélanchleniens, leurs voiſins, mangeoient juſqu'à la chair humaine. Moins atroces, mais également groſſiers, les Namazones uſoient des femmes en public. Les Guindames, de mœurs auſſi viles, laiſſoient porter à leurs femmes ſur leurs habits, autant de bandes de cuir qu'elles avoient connu d'hommes; celles qui en avoient davantage étoient eſtimées les plus illuſtres.

C'eſt chez un peuple féroce, vivant de guerre & de pillage, tenant à déshonneur de labourer la terre, qu'on devoit pleurer ſur la naiſſance des hommes : parmi les Thraces, auſſi-tôt qu'un enfant étoit né, les parents aſſemblés autour de lui, pleuroient ſur les maux qu'il devoit ſouffrir. Ils ſe réjouiſſoient aux funérailles des morts.

Mais portons nos regards ſur les tranquilles Lotophages, ſe nourriſſant de dattes & de fruits; ils fourniſſent peu à l'hiſtoire, parce qu'ils étoient ſimples & heureux; & que le temps du bonheur, pour les nations, comme pour les particuliers, eſt celui dont il y a le moins à dire; il eſt le plus paiſible & le moins fertile en événements. Cependant Hérodote nous a tranſmis le reſpect des peuples voiſins pour ces habitants du pied des hautes montagnes, qui ne faiſoient jamais la guerre. Ils ſe nourriſſoient des fruits du *pontique*, dont ils tiroient encore une liqueur pour ſervir à leur boiſſon. Ils ſe ſoucioient peu d'élever du bétail, couchoient ſous des arbres & vivoient en paix.

Perſonne n'eût voulu les outrager; ils étoient tenus pour ſacrés; auſſi n'avoient-ils chez eux aucune des armes dont on ſe ſert à la guerre. Ils jugeoient des différents de leurs voiſins; quiconque ſe réfugioit chez eux, y trouvoit un aſyle inviolable que nul n'auroit oſé forcer.

Combien d'autres oppoſitions du même genre on pourroit faire! elles fourniroient ſeules la matiere d'une longue diſſertation; je me contenterai de rappeller ici le caractere, les mœurs & les ravages des Tartares, de ces vaillants, mais cruels paſteurs, dont les Tamerlan, les Gengiskan, ainſi que les conquêtes & les deſtructions, perpétueront à jamais la mémoire, & viendront à l'appui de notre ſentiment.

C'eſt véritablement l'agriculture, & ce n'eſt qu'elle ſeule qui civiliſe les hommes & adoucit leurs mœurs. Elle établit la réciprocité de beſoins & de ſecours, le premier lien de toute ſociété. Ses travaux exigent le concours de tous; & ſon but, ſes moyens, étant les mêmes pour chaque individu, ils font naître cet intérêt général qui réunit les efforts, les ſoins & les vœux de tous les particuliers.

La terre, embellie ſous la main de l'homme, lui préſente un ſéjour plus riant; les eaux dont il facilite le cours, n'exhalent plus de vapeurs nuiſibles; un air plus pur anime les campagnes. L'homme attaché au

ſol, qui répond à ſes travaux par l'abondance, ſent ouvrir ſon cœur à toutes les affections douces; les liens du ſang l'enchaînent; ſon exiſtence acquiert un nouveau prix, & tous ſes ſemblables ſont ſes freres.

Dans cet état, où l'induſtrie ſe développe bien davantage que dans aucun autre, toutes les matieres ſont ſoumiſes à l'uſage de l'homme: les fibres de tant de plantes, ou la ſimple toiſon des troupeaux, ſubiſſent des préparations diverſes, & fourniſſent des tiſſus légers, propres & commodes.

Si les ſuites de la civiliſation amenent l'uſage des peaux en nature, on ne les emploie qu'à certaines parties du vêtement, comme la chauſſure; & on les applique d'ailleurs à mille choſes inventées pour la commodité dans l'ameublement; enfin elles ſont réſervées aux excès de la molleſſe & du luxe, telles que ſont les fourrures. C'eſt ainſi qu'en parcourant le globe & rappellant les différents âges, nous avons vu l'uſage des peaux en vêtements annoncer toujours une ſorte de barbarie, & des mœurs fort éloignées du dernier degré de la civiliſation. Tandis que chez les peuples policés on ne les voit plus ſervir qu'à couvrir des lits, des ſieges, &c., juſqu'à ce qu'enfin la perfection de l'induſtrie leur ſubſtituant, pour cet emploi, des tiſſus plus délicats, les fait rejeter aux uſages que nous avons indiqués, & auxquels on les dévoue parmi nous.

Auſſi, les peaux ne ſont-elles déſignées comme vêtemens, ni par Héſiode, chez qui l'on voit déja des draps d'argent, garnis de crépine d'or; ni par Homère, qui parle de tant de peuples, & qui ſe complaît à décrire leurs uſages & leurs mœurs. Quelquefois ſeulement dans les camps, les héros, ou les eſpions de la guerre de Troye s'en revêtirent; ce qu'on pourroit même regarder comme une ſorte de déguiſement.

La peau de léopard, dont eſt couvert Pâris, lorſqu'il ſe préſente au combat à la tête des Troyens, n'annonce que le faſte, peut-être la molleſſe & même la lâcheté de ce fils de Priam: comme le formidable attribut d'Hercule, la peau de lion, dont ce demi-dieu ſe couvre, n'eſt que le trophée de ſa victoire, & l'emblême de ſa force.

Diomede, couché devant la tente d'Agamemnon, ſur une peau de bœuf ſauvage, eſt un héros actif, endurci aux travaux de la guerre; il ne ſe couvre de la peau d'un épouvantable lion, lorſqu'il va éveiller Ajax le Locrien, & le vaillant fils de Phylée, que pour faire paſſer dans leur ame la fierté & le courage qui l'animent, & qui doivent porter la terreur dans les bataillons ennemis.

Ulyſſe, qu'il avoit choiſi pour aller avec lui dans le camp des Troyens, accepte un caſque de cuir de bœuf, ſans aigrette & ſans ornements éclatants; tandis que Dolon, pour s'introduire, également de nuit, dans le camp des Grecs, ſe couvre d'une peau de loup, & prend un caſque de peau de fouine, qui, pourtant ne le garantiſſent pas de la mort.

Virgile, après le désastre de Troye, nous dépeint Enée se revêtant d'une peau de lion (1), au moment où il se propose d'emporter son pere sur ses épaules, de conduire son fils par la main, & de se faire suivre par sa femme. Aventinus, fils d'Hercule & de la prêtresse Rhéa, se montroit au combat, vêtu, comme son pere, de la peau d'un lion, dont la criniere & le muffle garni de ses dents, lui couvroient la tête (2).

Telles, & pour se rendre plus formidables, les femmes de Laurente, à l'exemple de Lavinie, leur reine, sortent de la ville, les unes avec les cheveux épars sur leurs épaules nues, d'autres couvertes de peaux de tigres, & armées de dards ornés de pampres (3).

L'exercice de la chasse, si ressemblant aux travaux de la guerre, faisoit prendre quelquefois des vêtements pareils; ainsi, à l'arrivée d'Enée en Sicile, Alceste accourt au rivage, en habit de chasseur, couvert de la peau d'un ours de Lybie (4) (L).

Parmi les hommes civilisés, les vêtements de peau semblent ne pouvoir annoncer que la destruction, & n'être effectivement employés que dans les circonstances où l'homme s'y abandonne. Toujours livrées du sang, c'est le costume de la barbarie ou l'enseigne de la mort (5).

Les sacrificateurs dont nous parle Virgile, ne font qu'appuyer cette opinion, car on peut considérer l'usage qui les faisoit habiller de

---

(1) *Veste super, fulvique insternor pelle leonis.*
Æneid. L. ii. v. 722.

(2) *Ipse pedes tegmen torquens immane leonis,*
Terribili impexum setâ, cum dentibus albis,
Indutus capiti:
Æneid. L. vii. v. *666* & suiv.

Ornytes, célebre chasseur, se distinguoit par une singuliere armure. Une peau de bœuf lui servoit de cuirasse & couvroit ses larges épaules. La tête d'un loup, avec sa gueule ouverte & ses dents, lui tenoit lieu de casque.

Cui pellis latos humeros erepta juvenco
Pugnatori operit; caput ingens, oris hiatus,
Et malæ texere lupi cum dentibus albis.
Æneid. L. xi. v. *679* & suiv.

La singularité qui fait citer ce vêtement, prouve assez qu'il étoit fort éloigné du costume ordinaire.

(3) *Pampineasque gerunt incinctæ pellibus hastas.*
Æneid. L. vii. v. 396.

(4) *Horridus in jaculis & pelle Libystidis ursæ.*
Æneid. L. v. v. 37.

(5) *Jamque sacerdotes, primusque Potitius, ibant*
Pellibus in morem cincti, flammasque ferebant.
Æneid. L. viii. v. 281-2.

peaux, comme celui qui, chez nous, obligeroit les bouchers de se revêtir ainsi; & si Minerve, changeant les beaux habits d'Ulysse en haillons, recouvre ceux-ci d'une vieille peau de cerf dont le poil étoit tombé, (Odyss. L. XIII.) on voit que c'est pour rendre le déguisement plus parfait, en donnant à Ulysse les apparences de l'extrême pauvreté, réduite à se servir des choses les plus viles.

Les peaux assouplies s'étant introduites dans les camps, les voyageurs, comme les guerriers, se reposoient dessus. Patrocle fait coucher, sur des peaux étendues à terre, Eurypile blessé, qu'il a conduit dans sa tente. (Iliad. L. XI.) Ulysse, encore ignoré dans son palais, couche sur une peau de bœuf, non préparée, qu'il recouvre de plusieurs peaux de mouton. (Odyss. L. XX.) Le prêtre de l'oracle d'Albanée, étend les peaux des victimes, se couche dessus, s'y endort & y rêve les destinées du genre humain (1). Evandre fait mettre les Troyens sur des lits de gazon, & invite leur chef à se placer sur un lit élevé, de bois d'érable, couvert d'une peau de lion (2).

Cependant, si l'austérité des camps, ou la simple médiocrité se bornoient aux peaux seules pour le coucher, la magnificence des grands, ou l'opulence des favoris de la fortune, y ajoutoient de riches tapis & de brillantes étoffes.

Achille fait préparer des lits à Priam, sous le portique; on étend des peaux à terre; sur ces peaux, des étoffes teintes dans la pourpre; sur ces étoffes, de beaux tapis; sur les tapis, de belles couvertures. (Iliad. L. XXIV.) Telle étoit la couche que, dans la tente de ce héros, Patrocle fait disposer pour le vénérable Phénix. Tels encore les lits qu'Hélene ordonne sous le portique du palais, pour le fils d'Ulysse & le fils de Nestor. (Iliad. Lib. IX.) Ulysse même, couchant sur le tillac de son vaisseau, a son lit composé de peaux & d'étoffes. (Odyss. L. XIII.) Celui que Pénélope lui faisoit préparer avant de le connoître, avoit de bonnes couvertures; (Id. L. IX & XX) (CM) & cet autre qu'il avoit pris plaisir à faire lui-même, qu'il cite pour reconnoissance à Pénélope, (L. XXIII,) se rapprochoit, sans doute, beaucoup des nôtres, puisqu'il y avoit au-dessous, des sangles faites de bandes de cuir de bœuf, teintes en pourpre. Mais par opposition, on peut se rappeller Evandre, après avoir invité Enée d'entrer dans sa maison, où il reçut autrefois le grand Alcide, l'exhortant à dédaigner le faste & le luxe, à ne pas

(1) *Pellibus incubuit stratis, somnosque petivit.*
(2) *Præcipuumque toro, & villosi pelle leonis*
Accipit Æneam.

ÆNEID. L. VIII, V, 177-8.

méprifer leur pauvreté, à n'être pas plus difficile qu'un Dieu; & le faifant affeoir fur un lit de feuilles couvertes d'une peau d'ours de Lybie (1).

On trouve fréquemment, dans l'antiquité, les peaux employées à recouvrir les fieges. Euryclée, nourrice de Télémaque, en couvre ceux du palais, au moment où Télémaque y arrive, à fon retour de chez Neftor & Ménélas. Ainfi, lorfqu'il eft queftion de tendre le fameux arc d'Ulyffe, effort & fuccès dont Pénélope doit être le prix, on met auprès du feu, un fiege couvert de bonnes peaux, avec de la graiffe, pour frotter cet arc, & le rendre plus fouple. (Odyff. L. XXI).

Il en eft de même de ce beau fiege, fait tout entier d'ivoire & d'argent, où le célebre Icmalius avoit employé tout fon art, & fur lequel la fage Pénélope vient s'affeoir auprès du feu. Le bon Eumée étend, pour Ulyffe, une peau de chevre fur des brouffailles. Il en ufe de même à l'égard de Télémaque, pour le faire affeoir auprès d'Ulyffe qu'il ne connoiffoit pas. (Id. L. XVI). Pififtrate, fils ainé de Neftor, fait affeoir à table, entre fon pere & fon frere, Mentor & Télémaque; des peaux étendues fur le fable du rivage, leur fervoient de fieges. (Id. L. III.)

Quelquefois on faifoit avec les peaux, des houffes aux chevaux; telle, la peau de lion, armée de griffes dorées, qui couvroit le fuperbe courfier dont Evandre fit préfent à Enée (2). Telle, & plus brillante encore, la houffe de peau, garnie d'or, couverte d'écailles de bronze, en forme de plumes, dont étoit revêtu le courfier écumant que montoit Chlorée, autrefois prêtre de Cybele (3).

Avec les peaux, on recouvroit les boucliers (4); on formoit des courroies; on fabriquoit des outres, &c.

Turnus tue Pallas, dont il perce le bouclier, quoiqu'il foit formé de plufieurs cuirs, & recouvert de lames de fer & d'airain. Le bouclier de Sarpedon, fils de Jupiter, étoit garni en dedans de plufieurs peaux, de bœuf. (Iliad. L. XII). Achille frappa celui d'Enée à l'endroit où

---

(1) *Effultum foliis & pelle Libyftidis urfæ.*
ÆNEID. L. VIII. v. 368.

(2) . . . . *quem fulva leonis*
Pellis obit totum præfulgens unguibus aureis.
Id. Id. v. 552-3.

(3) *Spumantemque agitabat equum, quem pellis ahenis*
In plumam fquamis auro conferta tegebat.
Id. L. XI. v. 770-71.

(4) . . . *ac clypeum, tot ferri terga, tot æris,*
Cum pellis toties obeat circumdata tauri
Id. L. X. v. 443-47.

l'airain & le cuir étoient le plus mince. (Id. L. xx). L'armet de Pâris étoit attaché par une courroie (Id. L. III), ainsi que son casque, puisque Vénus les rompit, & fit tomber celui-ci entre les mains du vainqueur, pour sauver le beau Phrygien que, sans cela, Ménélas auroit entraîné.

Ulysse attache les débris de son vaisseau, fracassé par la tempête, avec un cable fait de cuir de bœuf. (Odyss. L. x.) (N). Aux funérailles de Patrocle, Diomede arme Euryale de deux gantelets d'un cuir de bœuf sauvage, plus dur que le fer. (Iliad. L. XXIII). Ulysse trouva Laërte, son pere, occupé dans son jardin, ayant des gants fort épais pour garantir ses mains. (Odyss. L. XVI.) (O).

Xenophon, parlant des Perses, dit que, « non contents d'avoir les » pieds & la tête couverts, ils portent encore aux mains des gants avec » tout leur poil, sans doigts & avec des doigts ». Sur quoi Madame Dacier observe que les Perses, ainsi que nous, se servoient de gants à la ville & ailleurs, par délicatesse; au lieu qu'en Grece, il n'y avoit que ceux qui travailloient à la campagne qui en faisoient usage par nécessité; car, ajoute cette femme célebre, Homere n'en parle qu'à cette occasion.

Nous avons fait mention ailleurs des magnifiques brodequins d'Agamemnon, des grossieres bottines de Laërte, des souliers de cuir fourés en dedans, dont Hésiode conseille l'usage : quant aux outres de peau, on les trouve souvent employées.

Eole enferme les vents dans la peau d'un des plus grands bœufs, & la donne à Ulysse. (Odyss. L. x). Calypso en place sur le radeau du roi d'Itaque, deux autres pleines de vin & d'eau; on voit le même Ulysse en remplir une de celui dont il enivra le Cyclope (1); & des hérauts, dans l'Iliade, chargés de victimes pour le sacrifice, portant encore une outre d'excellent vin. (L. III.) (P).

Un usage si étendu des peaux, prouve qu'elles devoient être un objet assez important de commerce. Aussi le voyons-nous établi dès le temps de la guerre de Troye. Le vin de Lemnos, arrivé en abondance au camp des Grecs, fut échangé contre l'airain, le fer & les peaux. (Id. L. VI). Après une telle antiquité, nous arrêterons-nous à ce que rapporte Hérodote, des bateaux dont on se servoit sur l'Euphrate, & du commerce des Arméniens par cette voie ?

Les Arméniens, dit cet historien, qui occupent le pays élevé au-delà des Assyriens, font les bateaux sur lesquels ils descendent l'Euphrate, avec des branches de saule recourbées; sur ces branches, ils tendent,

---

(1) Liqueur contre laquelle il n'y avoit ni sagesse ni tempérance qui pussent tenir. (Odyss. L. IX).

le poil en dedans, des peaux qui deviennent fermes comme des planches. Lorſque ces Arméniens ſont arrivés à Babylone, qu'ils y ont déchargé leurs marchandiſes, ils défont leurs bateaux, en vendent les perches, & remportent les peaux ſur des ânes qu'ils ont amenés avec eux; car le fleuve eſt trop rapide pour le remonter.

Nous apprenons du même auteur que, quand les ambaſſadeurs de Cambyſe eurent fait alliance avec les Arabes, ceux-ci remplirent d'eau des peaux de chameaux, qu'on chargea ſur d'autres chameaux, & qu'on tranſporta dans les ſables arides & déſerts, à l'armée. On dit, ajoute Hérodote, « que les Arabes firent faire un canal *de peaux de bœuf & » d'autres animaux*, couſus enſemble, d'une longueur telle, que, par » cet artifice, ils arroſerent les lieux les plus déſerts. » (Q).

Nous avons vu l'uſage des peaux en vêtements, indiquer la barbarie des mœurs, par-tout où le climat n'en fait pas une loi. En aucun lieu de l'écriture, où l'habillement des prêtres eſt déſigné juſques dans ſes moindres parties, il n'eſt queſtion de la dépouille des animaux employée à cet uſage, mais ſeulement à certains ornements du temple, en couvertures, voiles, &c., à la conſervation des différents ornements, à la ſplendeur des cérémonies; (Exod. Ch. XXVI-XXXV-XXXIX &c. Nomb. Ch. IV, &c.) & bien plus, ſans doute, par leur force, leur réſiſtance, l'éclat de leur couleur, que par la nature de la matiere.

L'exemple rare que nous fournit l'écriture, de quelques perſonnages vêtus de peaux de bêtes, comme le ſont encore les religieux de l'Orient, Calauders, Germaillers, Dervis & autres, offre en même temps la raiſon particuliere de cet uſage, ainſi que je l'ai obſervé ailleurs: & lors même que le commerce eut amolli l'Orient, corrompu également Babylone & Tyr, Perſépolis & Suze, Sardes & Alexandrie, on n'entendit jamais vanter que ſes étoffes unies ou brodées, teintes ou coloriées, brillantes ou légeres; ſes toiles, ſes draps, ſes tuniques, ſes robes, ſes manteaux, ſes franges, ſes tapis.

Enfin, l'uſage des fourrures dans nos contrées, paroît être dû à la barbarie de ces hommes du Nord, qui, dans le moyen âge, inonderent le Midi de l'Europe. Tels étoient les deſcendants des Sarmates, les Germains d'au-delà le Danube, dont a parlé Tacite; tels les Huns, les Hérules, les Gots, les Vandales, qui mirent fin au plus grand empire du monde, & rediviſerent la terre entre un plus grand nombre de deſpotes.

Tous ces peuples étoient vêtus de fourrures, plus ou moins magnifiques, ſuivant le pays d'où partoient ces nuées de barbares, ſuivant la richeſſe ou le grade de chacun d'eux.

Alors, ſemblables aux Tartares qui envahirent tant de fois l'Inde, ils

confondirent leurs mœurs avec celles des peuples qu'ils ſubjuguerent. La maſſe des vices s'accrut de tout ce qu'il en exiſtoit chez les uns & chez les autres, & la molleſſe ſe diſtribua également (R).

Quant à l'état de l'art chez les anciens, on en peut juger par ſes produits, & de ceux-ci par l'uſage auquel nous les avons vu appliquer. Quoique nous n'ayons guere d'idées de la maniere dont les anciens procédoient dans la préparation des peaux & cuirs, que par l'hiſtoire, vraie ou controuvée, des rouleaux de bois dont ſe ſervoient les Chinois pour en abattre le poil, nous voyons qu'ils n'étoient pas moins habiles que nous dans toutes les parties de cet art utile. Moïſe, Homere, Héſiode, en font auſſi mention.

Nous ſavons d'ailleurs, qu'au temps où les barbares habitants de la Baltique, des Monts-Crapak, & des rives du Volga, de l'Obi & du Janiſſea, ſe répandirent dans nos contrées, appauvries, dévaſtées par les guerres; & qu'ils en chaſſoient devant eux, comme le vent fait la pouſſiere, les peuples ignares, abrutis par le deſpotiſme; capitaines & ſoldats, maîtres & valets, hommes & chevaux, tous étoient caſqués, cuiraſſés, enharnachés & couverts de fourrures; on ne voyoit que peaux d'hermine, de martre, de loup-cervier, d'ours, de renard, de buffle, de renne, de cerf, de caſtor, de loutre, de lievre, de lapin, de mouton, &c. Ces pelleteries étoient brillantes & ſouples, comme celles qu'on nous apporte tous les jours des mêmes pays, à l'apprêt deſquelles il n'y a rien à ajouter.

Les Sauvages de l'Amérique, les Groënlandois, les Iſlandois, préparent les peaux & les aſſoupliſſent par le foulage, l'urine, les huiles de poiſſons, les graiſſes, la cervelle même des animaux. Ils avoient leurs pratiques, avant de ſe douter de nos procédés, avant de nous connoître; elles réuſſiſſent comme les nôtres. A cet égard, ils ne tiennent rien de nous, & nous tenons d'eux l'idée de faits qui, en eux-mêmes, & par l'ignorance de ces peuples, démontrent que ces connoiſſances chez eux remontent à des temps très-reculés. Comment, après cela, en croire ces auteurs qui, attribuant aux modernes la plupart des découvertes qui ont pour objet la préparation des peaux & des cuirs, plaignent les anciens de l'uſage incommode de ces peaux, ſe durciſſant, ſelon eux, & ſe retirant en ſéchant?

Dans nos climats tempérés, rien ne contribua tant à l'uſage immodéré des pelleteries & fourrures, que la découverte de l'Amérique, où les Sauvages endurcis par les travaux que néceſſite le beſoin de ſe procurer la ſubſiſtance, & n'ayant rien autre à échanger contre les boiſſons fortes & les objets de luxe avec leſquels nous les corrompons tous les jours, mirent enfin, à chaſſer les animaux, toute l'avidité mercantile unie à leur férocité même.

Tandis

Tandis que, pour les Européens, on exterminoit les hôtes des forêts du nord de l'Amérique; ces peuples en procuroient de nouveaux à celles du midi, où les bœufs qu'ils y transporterent, multiplierent à tel point, qu'il résulta de leurs peaux une augmentation considérable, une quantité prodigieuse de tanneries, & un emploi très-multiplié, singuliérement varié, de diverses especes de cuirs.

La France se distingua d'abord, dans cette espece de manufacture & de commerce, comme elle avoit insensiblement fait en nombre d'autres; mais ils y dégénérerent & s'affoiblirent beaucoup plus encore, soit par les raisons générales & très-puissantes que nous avons indiquées en comparant l'influence des regnes de Henri IV & de Louis XIV sur les manufactures & le commerce, soit par la plus grande facilité qu'y trouva la finance de bien exercer l'un & l'autre, comme nous l'expliquerons plus clairement dans une autre circonstance.

Ainsi, l'on voit d'une part, le fisc, semblable au vautour, qui ne lâche sa proie que pour la mieux dévorer; de l'autre, les réglements, comparables à des armes dans les mains d'un furieux, mais dont il n'appartient qu'à l'intrigue & à l'argent d'éluder les dangers.

L'on apprend qu'on en vint jusqu'à donner à croire que la protection & les munificences privées tiennent lieu de liberté & d'encouragements publics, lorsqu'aux dépens de la masse des honnêtes-gens, qui ne demandent qu'à n'être point tourmentés ni vexés, on gorgeoit quelques intriguants, ou plutôt, on achetoit de ces sortes d'esclaves dont on n'assouvit jamais la cupidité.

Semblables aux gros châteaux bien rentés, au milieu des campagnes, les grosses manufactures soldées, protégées, bien privilégiées, en quelqu'endroit qu'elles soient, nécessitent également, qu'auprès de ces édifices, & en même temps qu'on les éleve, on bâtisse un hôpital, parce qu'ils supposent & font en effet un millier de malheureux.

2°. DES HUILES ET SAVONS.

C'EST moins en considérant l'huile en qualité de comestible, que par les usages symboliques qu'on en faisoit dans la vie civile, qu'on peut prendre des idées justes de sa très-haute antiquité.

La douceur & la pureté de l'huile l'avoient fait choisir chez le Peuple Hébreux pour l'onction, la consécration des prêtres, & de tout ce qui

tenoit au culte religieux : elle entroit dans les offrandes, les oblations, & les ſacrifices de réconciliation & de pacification.

Jacob conſacre à Béthel, en l'arroſant d'huile, la pierre ſur laquelle a repoſé ſa tête, & celle qu'il plaça où Dieu avoit parlé (1). Moyſe reçoit l'ordre de répandre l'huile ſur la tête d'Aaron, ſur ſes fils, ſur leurs vêtements, ſur le tabernacle, l'autel, les vaſes du temple, & les uſtenſiles néceſſaires au culte : de la faire entrer dans la conſécration des parfums, d'en arroſer ou d'en paîtrir la farine, le pain ou les gâteaux d'offrandes & de ſacrifices (2). L'huile de conſécration imprimoit un caractere tel, ſur la tête du grand-prêtre, qu'il ne devoit pas la découvrir lorſqu'elle en avoit été arroſée : de même que la pureté de cette même huile l'éloignoit de tout ce qui faiſoit partie des devoirs à rendre aux morts (3).

Par la même raiſon de douceur, de pureté, & comme ſymbole de la pacification, l'huile n'entroit pas dans les offrandes ni les ſacrifices expiatoires des crimes. Pour le jurement, eſt-il dit, il offrira une brebis & une chevre : s'il ne le peut, deux tourterelles ou deux pigeonneaux : s'il ne le peut, de la farine, ſans y mettre de *l'huile* ni de l'encens (4).

Le ſeul ſoupçon de l'adultere excluoit l'huile & l'encens (5). Il paroît même que l'huile n'étoit pas admiſe parmi les offrandes des lépreux & autres perſonnes attaquées de maladies contagieuſes, qui rendoient hideux les individus, & qui obligeoient de les ſéparer des autres hommes.

---

(1) *Surgens ergò Jacob manè, tulit lapidem quem ſuppoſuerat capiti ſuo, & erexit in titulum fundens oleum deſuper.* (Geneſ. XXVIII. 18).

Libans ſuper eum libamina, & effundens oleum. (Id. XXXV. 14).

(2) *Quæ conſperſa ſint oleo, lagana quoque azyma oleo lita, ... & oleum unctionis fundes ſuper caput ejus, atque hoc ritu conſecrabitur, ... & de oleo unctionis aſperges Aaron, &c .... Cruſtulam conſperſam oleo, &c. ... Similæ conſperſæ oleo fuſo, &c. .. Oleum de olivetis. ... Unctionis oleum ſanctum, unguentum compoſitum opere unguentarii ... Hoc oleum unctionis ſanctum erit mihi, &c.. . Oleum unctionis, &c. Aſſumpto unctionis oleo, &c. .... Unctionis oleo conſecrabis, &c.* (Exod. XXIX. 2, 7, 21, 23 & 40. XXX. 24 25 & 31. XXXI. 11. L. 9 & 10). .... *Fundetque ſuper eam oleum, & ponet thus ... Tollet pugillum plenum ſimilæ & olei, ac totum thus ... In odorem ſuaviſſimum Domino. ... Panes conſperſos oleo, & lagana azyma oleo lita.* (Levit. II. 1, 2, 4, 5, 6, 7, 15 & 16;) ce qui ſouvent n'exclue point l'effuſion, l'arroſement, l'aſperſion du ſang, des graiſſes fondues; la diſperſion des cendres des entrailles, des reins, de la queue ou autres parties brûlées des victimes. *Tolle Aaron cum filiis ſuis, veſtes eorum, & unctionis oleum, &c. Unxit fundens, conſecravit, &c.* (Id. VIII. 2, 10, 11 & 12).

(3) *Caput ſuum non diſcooperiet, &c., & ad omnem mortuum non ingreditur omninò, &c., quia oleum ſanctæ unctionis, &c.* (Id. XXI. 10, 11 & 12).

(4) *Non mittet in eam oleum, nec thuris aliquid imponet, quia pro peccato eſt.* (Ch. V. v. 9.

(5) *Non fundet ſuper eam oleum, nec imponet thus, quia ſacrificium zelotypiæ eſt & oblatio inveſtigans adulterium,* (Nomb, ch, V, v. 15); (& Levit, ch. II. v. 1 & 2).

Mais elle entroit dans les offrandes & les ſacrifices auxquels donnoit lieu leur guériſon, comme pour entiere pacification & réconciliation. (Voyez Lévit. XIII. XIV. & XV.). Elle faiſoit partie des oblations au jour des prémices; (Id. XXIII. 13.) Elle ſe mêloit avec la farine, & faiſoit matiere des ſacrifices, lors de l'entretien du feu avec les graiſſes des pacifiques. (1).

Les oblations des Nazaréens étoient, entr'autres, de pains & de tourtes arroſés d'huile. (Nomb. VI. 15.) Celles des princes, des capitaines, étoient des vaſes de diverſes formes, plus ou moins grands, remplis de farine pétrie avec de l'huile : par-tout eſt employée l'expreſſion de *ſimila conſperſa oleo*, (2) *&c.* Les pains, gâteaux ou galettes qui ſervoient aux oblations, étoient pétris à l'huile, ſouvent auſſi ils étoient cuits à la poële, ou frits à l'huile, cuits au four ou ſur le gril, & arroſés d'huile (3). D'où l'on peut imaginer que dès-lors l'uſage de ce comeſtible étoit auſſi ancien que varié dans les préparations alimentaires. Il ne l'étoit pas moins dans les préparations pharmaceutiques, comme on peut le remarquer à l'égard des parfums d'onction & de conſécration (4); & comme on peut le préſumer de l'embaumement de Jacob, ordonné par Joſeph ſon fils. (5). Ainſi, eſt-il dit, que la miſſion d'Eléazar, fils d'Aaron, ſera de veiller ſur l'huile, pour ordonner les lampes, les parfums aromatiques, l'huile d'onction, &c. (6).

Mais, un des uſages de l'*huile* le plus ancien, & vraiſemblablement le plus répandu, eſt de prolonger la combuſtion des corps ſpongieux, & de leur faire répandre une clarté ſi néceſſaire au défaut du jour. Tous les corps gras & fluides, ou ſuſceptibles de le devenir par une chaleur modérée, ont la propriété d'enflammer les combuſtibles qui en ſont pénétrés, & d'en faire jaillir une lumiere plus ou moins claire; mais

(1) *Adipes adolebit pacificorum .... pugillum ſimilæ quæ conſperſa eſt oleo, & totum thus, &c.* (Levit. ch. VI. v. 12 & 15).

(2) *Similæ conſperſæ oleo .... & vinum ad libandum, &c. Similæ conſperſæ oleo ... liba quoque vini, &c.* (Exod. XXIX. 40. Levit. XXIII. 13).

(3) *Quæ in ſartagine oleo conſperſa frigetur .... quod coquitur in elibano, & quidquid in craticula vel in ſartagine præparatur .... panes conſperſos oleo, & lagana azymæ uncta oleo, &c.* (Id. VI. 21. VII. 9 & 12).

(4) *Oleum .... aromata in unguentum & thimiamata boni odoris .... & oleum .... & ut conficiatur unguentum, &c.* (Exod. XXV. 6. XXXV. 8).

(5) *Præcepitque ſervis ſuis medicis, ut aromatibus condirent patrem* (G. ch. L. I. v. 2).

(6) *Ad cujus pertinet curam oleum ad concinnandas lucernas & compoſitionis incenſum ... & oleum unctionis, &c.* (Nomb. ch. IV. v. 16).

aucune ne la poſſede en un degré auſſi éminent que les huiles végétales, & ſur-tout celles d'olive. Conſidérée par ſa propriété de prolonger, d'éterniſer les jours, d'éclairer tous les autres arts, de favoriſer les veilles dans leſquelles s'enfantent les rares & ſublimes productions; de repouſſer la miſere : l'huile eſt un de ces dons que le ciel dans ſa bonté fit aux malheureux humains. Indépendamment de ſon uſage en comeſtible, ſi connu & ſi répandu ſur toute la terre, elle eſt une des productions qui leur ſoient les plus utiles. Elle eſt miſe, par Dieu même, au nombre de celles qui doivent le plus faire deſirer aux Iſraélites la poſſeſſion de la terre de Canaan. (Deutéron. ch. XI).

Le beſoin de voir, dans les temps où la lumiere du ſoleil eſt cachée, & dans les lieux où elle ne pénetre pas; l'habitude d'employer l'huile dans les temples à cet uſage, la firent conſacrer au culte religieux, & la rendirent par-tout le ſymbole le plus frappant de la lumiere divine : telle eſt encore notre raiſon de l'employer de jour dans les temples les plus éclairés, & d'en multiplier l'uſage au moment de la célébration du culte, & à raiſon de la ſolemnité (S).

Le Dieu de Jacob n'indique pas ſeulement à Moyſe le temps, le lieu, l'uſage de l'huile qui doit faire partie des oblations des Iſraélites, il lui en preſcrit la nature, la qualité, & il pouſſe le précepte juſqu'à la maniere dont elle doit être faite (1).

De l'expreſſion de *piloque contuſum*, quelques modernes ont conclu que les preſſoirs n'étoient pas connus; & que pour tirer l'*huile* des olives, on les piloit dans des mortiers. Outre qu'il n'eſt pas queſtion de *mortier* dans l'écriture, ne ſait-on pas qu'il faut encore piler ou broyer les olives? ce qui revient au même, pour en extraire l'huile ſous le preſſoir que la même écriture nous indique très formellement être en uſage pour le vin. Les expreſſions de *torculum*, *torcula*, *torcularia*, *torcularii*, *&c.* ſont employées, & dans les livres de Moyſe, & dans celui de Job, & dans Joël, dans St. Matthieu, &c. On trouve le preſſoir dans Homere, dans Héſiode & dans toute l'antiquité (T).

Dès le temps de la guerre de Troye, les frictions, les onctions & les parfums d'*huile* étoient d'uſage aux bains. Diomede & Ulyſſe revenant du camp ennemi, après avoir égorgé beaucoup de Troyens, & enlevé les chevaux de Rhéſus, ſe lavent dans la mer, entrent dans le bain &

(1) *Quæ accipere debetis ... oleum ad luminaria concinnanda, &c. facies & lucernas ſeptem, & pones eas ſuper candelabrum, ut luceant ex adverſo. Præcipe filiis Iſrael, ut afferant tibi oleum de arboribus olivarum puriſſimum, piloque contuſum, ut ardeat lucerna ſemper in tabernaculo teſtimonii .... ut uſque manè luceat coràm Domino, & oleum ad luminaria concinnanda, &c.* (Exod. XXV. 6 & 37. XXVII. 20 & 21. XXXV. 8) .. *Ut afferant oleum de olivis puriſſimum ac lucidum, ad concinnandas lucernas jugiter.* (Levit. XXIV. 2).

s'y frottent d'huil. (Iliad. L. x). Le corps de Patrccle est embaumé d'huiles précieuses, & d'un baume exquis, & Achille place aux deux côtés du bûcher de ce généreux ami, des urnes pleines d'huile & de miel, &c. (Id. L. XVIII).

Le même héros ordonne de parfumer le corps d'Hector avant de le rendre à Priam. (Id. L. XXIV). Sur quoi l'on observe que l'huile est la base de tous les parfums.

On ne se lavoit point, après de grands travaux, de grandes fatigues; on ne se paroit pas, qu'on ne se frottât avec des huiles parfumées, des huiles de senteur, &c. Les étrangers, les hôtes qu'on recevoit en usoient ainsi : toujours, suivant Hésiode, on employoit ces huiles après le bain.

Circé fait des présents magnifiques à Ulysse, & le fait parfumer. (Odyss. L. x). Calypso ne met des provisions sur le radeau d'Ulysse, & ne consent à le voir partir, qu'après l'avoir mis au bain & parfumé. (Id. L. v). Parmi les richesses qu'on voit dans le palais du Roi d'Ithaque, on remarque des huiles d'un parfum exquis. (Odyss. L. II.) Eurynome conseille à Pénélope de répandre sur ses joues, avant de se présenter dans l'assemblée des prétendants, une huile parfumée. (Odiss. L. XVIII). Vénus quittant Mars, s'envole à Paphos, où les Graces la purifient dans un bain parfumé, versant sur son corps une *huile* immortelle, réservée pour l'usage des Dieux.

On fait des libations de vin, des effusions, des arrosements d'huile sur le bûcher d'Achille. Entr'autres honneurs que l'ombre d'Agamemnon dit, à celle d'Achille, avoir été rendus à ce héros, & qui mettent le comble à sa gloire immortelle, la pompe de ses lugubres funérailles, les effusions, les arrosements d'huile sont cités. (Odiss. L. XXIV).

Aux jeux d'Anchise, les rameurs des galeres avoient les épaules nues & huilées.

> . . . . *Juventus*,
> *Nudatosque humeros oleo persusa nitescit* :
> ÆNEID. L. V. v. 135.

On oignoit d'huile les lutteurs dans les gymnases, & les vainqueurs des jeux olympiques; ceux qui remportoient à Rome les honneurs de l'*ovation*, étoient couronnés de feuilles d'*olivier*, par-tout le symbole de la paix, depuis que la colombe, sortie de l'arche, y rapporta un rameau de cet arbre précieux.

Déja l'olivier étoit cultivé avec un soin particulier, comme on peut en juger par cette belle comparaison du fils de Panthée, le vaillant Euphorbe, tué, dans sa tendre jeunesse, par Ménélas qui lui enleve ses armes : « Tel qu'un *jeune olivier*, que la main d'un jardinier a planté

» dans un verger, sur le bord d'un ruisseau, que respecte la canicule; » les tendres haleines des zéphirs & les douces pluies l'ont nourri : il » est couvert de fleurs & de verdure; mais tout-à-coup, au milieu d'un » orage, un vent impétueux l'arrache, & l'étend le long du ruisseau qui » l'a élevé. (Iliad. L. XVII) ». Thétis, apprenant la mort de Patrocle & le désespoir d'Achille : « Néréïdes, mes sœurs, dit-elle, écoutez-moi, » & apprenez le sujet de mes douleurs.... J'ai mis au monde un fils, » le plus parfait des princes, & le plus grand des héros; *il est crû* » *comme un olivier*, & après l'avoir élevé comme une plante que l'on » nourrit, & que l'on cultive dans le meilleur endroit d'un bon » territoire, &c. ».

Dans les jardins d'Alcinoüs, l'*olive* est poussée par un autre *olive*, & il en est ainsi de tous les fruits. (Odyss. L. VII). Ulysse louant l'ordre & le bon état du jardin de Laërte, lui dit : « vos vignes, vos *oliviers*, vos » poiriers, &c. (Id. L. XXIV) ». La distinction de l'olivier est faite en nombre d'endroits, particuliérement au Livre V, où Ulysse, jeté dans l'isle des Phéaciens, accablé de fatigues, partagé entre la crainte de périr par le froid, ou d'être dévoré par les bêtes, gagne le bois, s'y enfonce au plus épais, se fait un lit de feuilles sous les rameaux entrelacés d'un *olivier franc* & d'un *olivier* sauvage. Au Livre XII de l'Enéïde, Virgile dit que les Troyens, pour préparer le champ du combat, dans les campagnes de Laurente, abattirent un olivier sauvage consacré au dieu Faune.

Fortè sacer Fauno foliis oleaster amaris
Hìc steterat, nautis olìm venerabile lignum.

Cependant, Fenestella assure qu'au temps de Tarquin l'ancien, vers l'an de Rome 173, il n'y avoit point d'oliviers en Italie, en Espagne & en Afrique; au lieu qu'à-présent, ajoute Pline, on en voit au-delà des Alpes, & jusqu'au centre des Gaules & de l'Espagne (1).

Mais, sous le troisieme consulat de Pompée, l'Italie fournissoit d'*huile* les provinces de l'Empire (2).

L'olivier fut cultivé dans bien d'autres contrées que celles qui avoisinent la Méditerranée : au rapport des Carthaginois, l'isle Citanis en étoit remplie (3).

---

(1) *Omninò non fuisse in Italia, Hispania atque Africa.... neve pervenit trans Alpes quoque, & in Gallias, Hispaniasque medias.* (Pline, L. XV. ch. 1).

(2) *Oleum provinciis Italiam misisse.* (Id. id.).

(3) Je ne sais où est cette isle *Citanis*; mais si elle eût été dans la Méditerranée, Hérodote n'auroit pas eu besoin de l'autorité des Carthaginois.

Suivant Iambule, historien, dont les ouvrages n'existent plus, les habitants d'une isle (qu'on croit être Ceylan) avoient de tout en abondance : « Ils trouvent sur leurs arbres des fruits de toute espece, » sans parler des *oliviers* en quantité, qui leur fournissent d'excellente » *huile*, & des vignes qui leur donnent des vins exquis ». (Diod. de Sic. L. II, ch. 31). On trouve *également* des *oliviers* en quantité dans le Golfe Arabique. (Id. L. III, ch. 20).

Mais les habitants des terres qui ne produisoient pas d'oliviers, n'étoient pas pour cela privés d'huile ; ils en faisoient de diverses sortes de graines. En Babylone, où les oliviers étoient rares, on ne faisoit pas d'autre *huile* que celle de *sézame*. (Hérod. L. I). « Les Egyptiens estiment » beaucoup les raiforts, à cause de la grande quantité d'huile qu'ils » tirent de leurs graines ; car aucune n'en donne plus que celle du » raifort. Aussi en sement-ils le plus qu'ils peuvent, & autant que » nous voulons bien le leur permettre, parce qu'ils y trouvent plus de » profit qu'au bled, pour lequel on leur fait payer plus d'impôts » (U). Mais ceux qui habitoient les marais tiroient de l'huile de la graine du *palma Christi* : le *kiki* des Grecs, *cici* des Latins, *ricin* des François, aussi nommé *sézame* sauvage & *séséli* de Chypre. Ils semoient, sur le bord des étangs cette graine qui vient d'elle-même en Grece, mais qui, cultivée, rapporte beaucoup plus.

Les Scythes en tiroient de la graine de chanvre : admirable parfum, dit Hérodote. (L. VI). En Chypre, on faisoit de l'huile de graine de moutarde, par expression, pour adoucir les nerfs & leur redonner du ton. Au défaut de fruits ou de graines, ou par surabondance, les anciens ne négligeoient pas, pour le même usage, les bytumes pétréoles, naphtes, asphaltes, ou pissasphaltes, & autres matieres huileuses, à quelque regne qu'elles appartinssent.

Les Perses recueilloient une *huile* de cette nature, noire, de mauvaise odeur, qu'ils tiroient d'un puits, & à laquelle ils donnoient le nom de *radinace*.

Tel est le bytume que rejette sur ses bords la fontaine d'Agrigente en Sicile, que les habitants recueillent avec des panicules de roseau, auxquelles il adhere très-promptement. (V).

Ce n'a pu être que par l'usage de l'huile le plus général & le plus ancien, par le prix qu'on attachoit à cette inestimable production, que presque tous les peuples ont regardé l'olivier comme le premier arbre que les hommes aient cultivé. Les Egyptiens en attribuoient la découverte à l'ancien Mercure ; les Atlantides à Minerve ; & nous voyons que les Phéniciens, peut-être même avant que d'avoir établi quelques colonies, ou formé quelque peuple en Grece, dans leurs premiers voyages en

Eſpagne, y échangeoient leurs huiles contre l'or & les autres métaux de cette riche contrée, (Diod. I & V) contre des *barres d'argent*, dit, d'après Ariſtote, le ſavant Huet, dans ſon *hiſtoire du commerce & de la navigation des anciens.*

A l'égard des Grecs, qu'on pourroit appeller les arrieres-petits-enfants des nations, ni le brillant de leur imagination, ni la fineſſe de leur tact, ne purent jamais les garantir de l'idée de devoir à eux-mêmes, à leurs dieux, demi-dieux ou héros, toutes les inventions, toutes les découvertes utiles & agréables; en effet, quant aux modernes, du moins la perfection en toute choſe leur eſt bien acquiſe.

Selon eux, le premier olivier dut être planté en Grece; il le fut par Minerve, qui, elle-même, inſtruiſit les Grecs dans l'art de faire l'huile. On connoît la diſpute qui s'éleva entre Neptune & Minerve, pour la gloire de nommer & de protéger la ville d'Athenes; & le jugement des Dieux en faveur de l'olivier eſt une allégorie ingénieuſe de la préférence que mérite l'huile ſur une infinité d'autres productions.

L'Attique, le premier & long-temps le ſeul canton de la Grece, où l'olivier fut cultivé, devint fameuſe par l'excellence de ſon huile: Hérodote (L. V.), s'exprime très-clairement à cet égard; & en cela, il eſt ſuivi d'Elien, de Juſtin & de pluſieurs autres; mais Hérodote (L. II.), attribue la plantation de l'olivier & l'art de faire l'huile d'olive, dans l'Attique, à Cécrops, qui, ſuivant lui, avoit apporté l'un & l'autre de Sais, où la Déeſſe Minerve étoit ſinguliérement révérée, & où ſa fête étoit célébrée, comme on la célébra depuis à Athenes, par un très-grand nombre de lampes allumées. Ce fut à Athenes qu'on ſuſpendit, devant la ſtatue de Minerve, cette lampe d'or allumée, qu'on ne garniſſoit d'huile qu'une fois chaque année, quoiqu'elle brûlât nuit & jour.

On nous dit que les anciens Grecs n'ont pas connu d'autres lumieres artificielles que celle du feu; & de ce que Homere, & Virgile, à ſon imitation, parle dans ſes poëmes de braſiers apportés dans les appartements; on conclut, qu'au temps héroïque, l'uſage des lampes étoit ignoré en Grece. Il eſt vrai qu'on ſe met l'eſprit à la torture pour prouver que ce n'eſt point une lampe que la lampe d'or que porte Minerve devant Ulyſſe & Télémaque pour les éclairer pendant la nuit, & lorſqu'ils tranſportent, au haut du palais, les armes qui étoient dans l'appartement où s'aſſembloient les pourſuivants de Pénélope.

Abraham voit en ſonge une lampe ardente. Job parle ſouvent de lampe, il fait des fréquentes alluſions; mais, dit Goguet, ces lampes étoient groſſieres: « On y mit enſuite beaucoup de magnificence & de » recherche: les lampes, au ſurplus, ont été le moyen de s'éclairer » le plus parfait que les anciens aient connu. » A quoi l'on ajoute: « Il

« Il ne leur eſt jamais venu en idée d'employer à cet uſage le ſuif » ni la cire ; » c'eſt-à-dire, *ni la bougie ni la chandelle*, dit un autre écrivain. Que ſignifient ces vers de Martial ?

> *Hic tibi nocturnos præſtabit* cereus *ignes :*
> *Subducta eſt puero namque* lucerna *tuo.*
>
> (Epigr. Liv. XIV, cereus 42.)

> *Nomina* candelæ *nobis antiqua dederunt :*
> *Non nôrat parcos uncta* lucerna *patres.*
>
> (Epig. L. XIV, candelabrum Corinthium 43.)

Winckelmann, (1) ou ſon traducteur, s'exprime ainſi : « Je mettrai » encore au nombre des uſtenſiles néceſſaires, les lampes dans leſquelles » les anciens chercherent à faire voir de l'élégance & même de la » magnificence : *les chandelles moulées ou à la baguette n'étoient point* » alors d'un uſage général. » On les connoiſſoit donc ?

Mde. Dacier, d'ailleurs, (dans l'une de ſes remarques ſur le 7e. ch. de l'Odyſſée,) s'étoit exprimée bien clairement : « A propos de chan- » delles, je vois dans Euſtathe que ce mot eſt purement Grec ; car » il cite un ancien auteur qui a dit : *achete des chandelles pour une* » *petite piece d'argent.* » (X) Pline dit poſitivement que la dénomination de chandelier, candelabre, *candelabrum*, vient de la chandelle. (Y) Au reſte, il paroît que l'*huile* n'eſt pas la ſeule matiere qu'on ait brûlée dans les lampes, puiſque Clément d'Alexandrie dit que les anciens chrétiens d'Egypte y brûloient du beurre ſur leurs autels, au lieu d'*huile*, à cauſe de la grande conſommation qui ſe faiſoit de cette derniere à cet uſage. Mais, bien avant le chriſtianiſme, & chez nombre de peuples, le beurre étoit ſubſtitué à l'huile en diverſes circonſtances.

« Il ne faut pas oublier, dit Pline, que le *beurre* a les mêmes propriétés » que l'huile, & que tous les barbares s'en ſervent pour oindre leurs » enfants, comme nous faiſons les nôtres d'huile » (2).

Il ſeroit bien étonnant que la fuſion & la combuſtilité des graiſſes & du ſuif, ſi anciennement connues par les bûchers des holocauſtes & des funérailles, n'euſſent pas donné l'idée de les employer, comme

---

(1) Dans ſa Lettre ſur les découvertes d'Herculanum, *in*-4°. *pag. 53*, le même auteur ne s'explique pas moins clairement : Deſcrip. des P. grav. *pag. 477.*

(2) *Non omittendum in eo olei vim eſſe, & barbaros omnes, infanteſque noſtros ita ungi.* (Pl L XI, ch. 41,) confirmé par Dioſcorid, L. II, ch. 81.

l'huile, à éclairer les hommes. N'en pourroit-on pas dire autant de la cire qu'Ulysse savoit amollir dans ses mains & par la chaleur du soleil, & dont il boucha les oreilles de ses compagnons, pour qu'ils n'entendissent pas le chant des sirenes ? (Odys. L. XII.)

L'huile étoit employée, par les Grecs d'Homere, dans les arts, dans les mêmes arts, & de la même maniere que nous l'employons aujourd'hui : la comparaison du corroyeur, dans l'Iliade, en est un exemple frappant : celui que nous présente l'Odyssée ne l'est pas moins. On voit (L. VII.) dans le palais d'Alcinoüs, des esclaves, employer l'huile à la fabrication des draps ; ce n'est pas, comme le dit Madame Dacier, qui convient avoir été fort embarrassée dans l'explication de ce passage, *que l'huile même eût coulé dessus sans y laisser de taches*, à cause de la finesse & du brillant de ces étoffes ; on l'employoit, comme aujourd'hui, à la préparation des laines, à fabriquer les étoffes, puisque le mot-à-mot du grec est : *L'huile découle des étoffes qu'elles fabriquent.* (Z)

Quoi qu'en disent les interpretes de l'antiquité, les traducteurs & commentateurs d'Homere, les historiens même & les artistes, peintres ou autres, qui ont écrit des suites & des progrès de l'art, (lesquels attribuent généralement la peinture à l'*huile* à *Van-Eyek*, connu sous le nom de Jean-de-Bruges, qui florissoit vers la fin du quatorzieme siecle ;) il n'y a aucun doute que l'huile n'ait été employée en peinture par les anciens.

Sans nous arrêter, pour prouver combien cette découverte est loin de nous, au passage de Théophile le Prêtre, qui vivoit au onzieme siecle, (&) remontons à Pline & à Vitruve, qui, l'un & l'autre, me semblent décider la question. (AA)

En parcourant l'histoire des voyages faits par les Européens modernes, depuis Magellan, Rowe, Dampier, Wafer, Gemelli, Rogers, George Juan & Antoine Ulloa, Anson, Ellis ; & celle des conquêtes, des nouvelles découvertes & du commerce des Russes, jusqu'aux Byron, aux Carteret, aux Wallis, aux Cook, sur-tout, on voit la fabrication & l'usage de l'*huile* établis par-tout. Par-tout où la douce influence du climat fait croître & mûrir des fruits, au point d'y élaborer cette douce liqueur, on est très-soigneux de l'en extraire. Sur plusieurs des côtes, & dans la plupart des Isles de la mer du Sud, le cocotier, cet arbre précieux à tant de peuples, qu'il vêt & nourrit, leur fournit encore une *huile* qu'ils emploient comme nous faisons les nôtres, en comestibles & à beaucoup d'usages de l'économie domestique. (BB)

Dans les régions plus austeres, souvent avant & toujours par delà le quarante-cinquieme degré de latitude, jusques dans ces climats où l'on ne sauroit confier la semence à la terre que durant peu de mois ; dans

ces contrées, où les fruits rares ont toujours moins de cette douce ſaveur qui réſulte d'une chaleur fécondante & maturative; les graines de diverſes plantes qui, dans le peu de temps où l'aſtre bienfaiſant réchauffe le ſol, acquierent toute l'énergie dont elles ſont ſuſceptibles, ſont ſubſtituées au coco, à l'olive ou à la noix, &c, par leur abondance, fourniſſent des huiles qui ſe répandent dans le reſte du monde. (CC)

Enfin, là où la nature marâtre force l'homme à violer l'aſyle des eaux, pour y trouver ſa nourriture; en ces climats, *pars mundi damnata à rerum natura, & denſa merſâ caligine*, ſuivant l'expreſſion de Pline; où pourtant, aux riſques de la vie même, l'avidité mercantile pouſſe à aller faire la guerre, auſſi cruelle que périlleuſe, aux plus énormes poiſſons; là même, on va convertir leur ſubſtance en huile, dont s'abreuvent les naturels, & que nous avons imaginé de reverſer dans tout l'Univers, pour l'employer à une infinité d'arts. (DD)

L'homme devenu inſatiable de carnage & de gain, non-content de la deſtruction des monſtres des mers boréales, chercha par tout ailleurs à compenſer leur groſſeur par le nombre; il mit les terres & les mers à contribution, en attaqua tous les hôtes, ſoit pour les manger en nature, ſoit pour en tirer de l'huile; (EE) & bientôt, chez les peuples civiliſés, comme chez les nations barbares, l'huile fut d'un uſage général. L'Europe, qui ſemble avoir joui de tous les talents & épuiſé tous les genres de ſavoir, chez les modernes du moins, l'Europe a beaucoup plus particuliérement qu'aucune autre partie du monde, exercé ce genre d'induſtrie, auquel elle a ſoumis tous les individus du regne végétal, fruits & ſemences ſur-tout, qui lui en ont paru ſuſceptibles; elle y a également ſoumis, parmi les animaux, depuis la baleine juſqu'à la tortue, & même au hareng; depuis l'ours & le bœuf juſqu'aux oiſeaux. Enfin, les choſes, à cet égard, ont été pouſſées au point de provoquer & d'attirer la main du fiſc: cette ſorte de cupidité, qui dégrade & avilit l'homme, a fait même pour quelques parties, un objet d'excluſion qui va juſqu'à envahir la propriété; &, pour le lucre d'un homme, aucun autre homme, dans tel pays, n'a le droit, après avoir perdu ſon cheval, ni de lui enlever la peau, ni de le convertir en huile.

DES SAVONS.

QUOIQU'ON ne trouve pas l'exiſtence des ſavons très-poſitivement exprimée dans les ouvrages qui nous reſtent des anciens, il n'en eſt pas moins évident qu'ils poſſédoient divers agents deſquels ils faiſoient le même uſage, & dont il réſultoit le même effet que des ſavons parmi

nous. On ne sauroit considérer l'énorme variété des parfums, dans l'antiquité; tant d'unions de corps odorants avec les huiles, les graisses; & les pommades, & les emplâtres, & les cataplasmes, & cette multitude de préparations pharmaceutiques, dont on se lasse de lire les recettes usitées parmi les anciens; sans appercevoir chez eux une connoissance approfondie de l'effet des huiles, & des alkalis ou des acides, combinés, & de l'emploi de leur résultat.

Ce n'est pas que le lavage des vêtements, si nécessaire, si recommandé & si pratiqué dans l'Orient, ne puisse être opéré par d'autres intermedes.

Homere a rappellé cette opération d'une maniere bien attachante, lorsqu'il peint (Iliad. L. XXII.) ce magnifique bassin, situé aux sources du Scamandre, dans lequel sont reçues deux fontaines, l'une d'eaux chaudes & l'autre d'eaux froides, « où les femmes & les filles des Troyens » alloient laver leurs belles robes, pendant qu'elles jouissoient de la tran- » quillité de la paix; » & sur-tout dans ce tableau, attendrissant & à jamais mémorable, des mœurs simples, douces & honnêtes de ces temps reculés, où la princesse Nausicaa va elle-même, avec ses femmes, laver les robes de sa famille. (FF) Quant aux ingrédients, Pline cite une sorte de pavot sauvage qui sert à blanchir les toiles en été. (GG)

Ce pavot est le même dont il dit ailleurs, qu'on se sert pour laver & blanchir les toiles de lin, & qui les rend extrêmement blanches; (1) le même, sans doute, avec lequel on préparoit les robes dès les temps anciens, puisque Lucilius, dans ses satyres, reproche à Torquatus cette sorte d'habillement. (2)

Les Grecs & les Romains employoient aux mêmes usages la plante connue chez les premiers, sous le nom de *Struthion*, & chez les derniers, sous celui de *Radicula* : son suc donnoit aux laines une blancheur & une douceur merveilleuses. (HH)

Notre SAVONNIERE ou SAPONAIRE (*Saponaria*) contient une substance savonneuse qui se dissout dans l'eau, détache les étoffes & blanchit le linge : propriété d'où elle tire son nom. Le SAVONNIER, ou l'arbre aux SAVONNETTES, (*arbor sapinda, aut saponaria Americana*,) ainsi nommé de l'usage de son fruit & de sa racine, croît aux deux Indes, & leurs habitants, particuliérement ceux des Antilles, s'en servent aux mêmes usages, & pour les effets que produit parmi nous le savon. (II)

---

(1) *Est & inter papavera genus quodquam, quo candorem lintea præcipuum trahunt.* (L. XIX, ch. I.)

(2) *Crebrè papaverata antiquiorem habent originem, jam sub Lucilio Poeta in Torquato notata.* (L. VIII, ch. 48.)

Ces ſavons naturels pouvoient être employés, comme les nôtres, par les anciens, qui, peut-être, en connoiſſoient beaucoup d'autres encore que nous ne connoiſſons pas; ce qui ne prouve pas qu'ils ne connuſſent nos ſavons chymiques, qu'ils n'en uſaſſent; & quand même on démontreroit qu'ils ne s'en ſervoient pas ordinairement, cela ſignifieroit ſeulement qu'ils avoient de quoi s'en paſſer; mais cela n'eſt pas à préſumer, & le *cauſtica ſpuma* de l'épigramme intitulée: *Sapo*, de Martial (1), exprime ſi poſitivement que les Germains, les Allemands ſe ſavonnoient la tête, qu'il ne laiſſe aucun doute que ce ne fût avec un ſavon ſemblable, ou à-peu-près, à celui que nous employons au même uſage.

Les anciens connoiſſoient encore un grand nombre de ſortes de terres ſavonneuſes dont ils ſe ſervoient de la même maniere. Pline a conſacré un chapitre de ſon ouvrage immortel (KK) à la deſcription de l'uſage de pluſieurs de ces terres, telles que la terre *Cimolienne*, la terre de *Sardaigne*, la terre d'*Ombrie*, la terre nommée *Saxum*, &c.

Nous avons donné à ces terres, ou à de ſemblables, le nom générique de *Terre ſavonneuſe* ou *ſmectite*, (*Terra ſaponaria*,) elles ſont très-variées en couleurs & en qualités.

Ainſi, l'on trouve en Cornouaille une terre d'un blanc cendré, à qui l'on a donné le nom de *Terre cimolée graſſe*; une autre, un peu noirâtre, qui porte celui de *Terre noire de Trypoli*. Pluſieurs autres endroits de l'Angleterre, de la Suede, de la France, &c. principalement les environs de Plombieres, produiſent auſſi de la *terre ſavonneuſe*; & il nous en vient de l'Italie, de la Sicile & même de la Chine. Les Anglois emploient leurs terres ſavonneuſes à nettoyer le linge, laver les laines & à dégraiſſer les étoffes. La vraie terre ſavonneuſe ne fait, non plus que le ſavon, aucune efferveſcence avec les acides; elle eſt en maſſe, graſſe au toucher, & ſe diſſout dans l'eau, qu'elle rend blanche & écumeuſe. Elle à toutes ces qualités dans un degré plus éminent que les *terres à foulon* (*argilla fullonum*) ſi répandues dans les entrailles du Globe, & dont les meilleures que l'on connoiſſe ſe trouvent en Angleterre.

On peut dire des *eaux ſavonneuſes* ou *ſmectites*, ce qu'on a dit des terres de même nature; car, par leur apparence & leur effet, ce ne ſont que des eaux qui ont coulé ſur de la *terre ſavonneuſe*, qui l'ont détrempée, diſſoute, qui ſe ſont chargées de ſes parties, & qui, également laiteuſes & graſſes, produiſent l'effet qui réſulte de la terre ſavonneuſe diſſoute & miſe en uſage par l'intermede de l'eau commune.

---

(1) *Cauſtica Teutonicos accedit ſpuma capillos:*
Captivis poteris cultior eſſe canis.
(Epig. XXVI, L. XIV.)

Dans plusieurs provinces de l'Angleterre, & au Comté de Foix, en France, on dégraisse & blanchit les étoffes avec l'eau savonneuse naturelle qui découle dans ces contrées.

3°. DE LA TEINTURE.

RIVALE de la nature, la TEINTURE embellit les productions des arts; elle leur prête ce charme séduisant qui naît d'une douce variété & d'un merveilleux accord: elle donne la vie aux manufactures; elle en est l'ame & le complément. Les couleurs qu'elle procure à nos vêtements, à nos meubles, décorent l'homme & sa demeure, varient ses plaisirs & reposent son ame, comme le grand théatre de la terre, du ciel, des mers, de tout ce qui végete & respire, la transporte par l'infinie variété des nuances qui s'y trouvent répandues.

La *teinture* est le premier des arts: la nature entiere en est le type, & se manifesta au premier homme qui pressa un fruit mûr dans sa main, ou qui vit l'effet de sa chûte sur un corps dur. L'art naquit au moment où cette observation fut faite, & le premier procédé n'en fut qu'une application.

Je sais qu'un auteur grave, (LL) cherchant à prouver l'antériorité de la peinture sur tous les beaux arts, veut que la teinture n'en soit qu'une imitation. Sans doute, l'art de peindre est plus ancien qu'on ne pense, & que Pline lui-même ne l'a cru; comme l'auteur, j'en admets pour preuve tous les passages qu'il cite; mais je crois si foibles des raisonnements qui ne sont fondés que sur ce qu'il trouve *vraisemblable*, & *dont la conclusion n'est établie que sur des donc*, que par ces raisonnements mêmes, je serois entraîné à une opinion contraire à la sienne. « Il est » *vraisemblable*, dit-il, qu'on a employé les couleurs mêmes pour peindre, » avant que l'on ait, de ces couleurs, teint la laine, pour faire, de » quelque maniere que ce fût, les mêmes choses que fait la peinture. » Il est sans doute plus naturel & plus aisé d'employer les couleurs » avec le pinceau, que d'imaginer un art qui, par le moyen de fils teints » diversement, & placés avec soin l'un auprès de l'autre, vînt à bout » de ce qu'avec des couleurs, sur la palette, on peut exécuter avec » beaucoup moins de peine & d'embarras. Ce dernier art a même dû » n'être inventé que long-temps après la peinture, dont il semble n'être » qu'une pénible imitation. Cependant on le voit tout établi dans divers » pays dès le temps d'Homere, qui en parle comme d'un art connu » dès le temps du siege de Troye. La peinture est donc plus ancienne » qu'Homere, & plus ancienne même que le siege de Troye. »

Rien de tout cela n'eſt *vraiſemblable*, & ce n'eſt que chez les peuples très-policés, où les arts ont déja fait les plus grands progrès, qu'on eſt capable de redeſcendre du composé au ſimple.

La nature n'offroit-elle donc pas aſſez de modeles? Et la brillante variété des plantes, des fleurs, des oiſeaux, l'éclat de leurs couleurs, la magie de leurs nuances, cent fois au deſſus de la peinture même, qui n'en fut jamais qu'une foible imitation, ne pouvoient-ils pas ſuffire à inſpirer & guider les artiſtes? Pourquoi faire dépendre d'un autre un art pour qui la nature a tout fait, en donnant tous les exemples & fourniſſant tous les moyens? La peinture ſuppoſe l'emploi de terres broyées, humectées avec des eaux de colle, de gomme ou autre ingrédient propre à faire un empâtement qui puiſſe ſe fixer & ſe conſerver ſur la pierre, le bois ou la toile, pour repréſenter divers objets coloriés. Il eſt contre toute probabilité qu'on ait inventé tous ces procédés avant d'avoir imaginé d'abord de colorer ſimplement les matieres, puis de les nuancer avec les ſucs des plantes ou des fruits qui ſont par-tout ſi communs. Ajoutez que ces ſucs ſont ſi énergiques dans les pays chauds, ſouvent même dans les pays tempérés, qu'ils peuvent pénétrer les corps ſur leſquels on les applique ſans voiler leur nature, & ſans altérer leur ſubſtance: effet d'autant plus remarquable, qu'il ſert de barriere entre deux arts également brillants, & qu'il en fixe les limites.

La peinture ſe forme par empâtement; elle conſiſte à employer diverſes matieres, de diverſes couleurs, à les broyer, à les mêlanger, à les appliquer ſur un corps quelconque, qui en reſte couvert, & auquel elles donnent de la roideur, s'il eſt de ſa nature d'avoir de la ſoupleſſe. La peinture eſt l'art de repréſenter des objets naturels, le plus naturellement qu'il ſoit poſſible, ſans égard à la matiere ſur laquelle on les repréſente, ni même aux ingrédients avec leſquels ils ſont repréſentés. Cet art, dont le mécaniſme eſt la derniere partie; celui de tous les arts qui demande le plus de génie, de connoiſſances & de goût, qui, s'il repréſente quelquefois les monſtres de la terre, ſait auſſi nous montrer les grands hommes; & dont le preſtige ſublime, tantôt nous ravit & nous place dans les cieux, tantôt nous attache à la terre par la ſuavité de ſes tableaux; tantôt enfin, nous fait goûter, ſur cette terre même, les douceurs de l'amour, les charmes de la bonté, de l'humanité; nous rend aimables & nous inſpire toutes les vertus, par la maniere touchante de les exprimer: cet art! dont la ſeule idée nous enchante, n'eſt pas du nombre des objets que je doive traiter, & je me tais avec douleur.

La teinture n'eſt que l'extrait ou le réſidu d'une matiere colorée, diſſoute & étendue dans de l'eau, ou tellement diviſée, diſſéminée, que ſes parties ſéparées y ſoient inſenſibles. Elle conſerve ſa tranſparence,

même en pénétrant les corps, dont elle ne voile point la nature, ni ne détruit la ſoupleſſe. Enfin, la *teinture* eſt l'art de colorer les corps, ſans leur rien faire perdre des qualités qui leur ſont propres. Cet art a auſſi pour objet l'imitation de la nature, non comme la peinture, par une ſorte de fiction qui donne du relief aux ſurfaces planes, mais par la formation de nuances qui varient agréablement l'apparence des corps. Ainſi, lorſque l'Abbé Fraguier continue : « Si on trouve donc, dès ce » temps-là, des étoffes & des tapiſſeries où des fleurs ſont repréſentées, » où l'on voit des combats, *il faut croire* que les femmes qui travail- » loient à ces ſortes d'ouvrages avoient ſous les yeux des patrons, des » deſſeins coloriés, ce qui n'eſt autre choſe que des tableaux. Donc » la peinture, &c.; » non ſeulement il perd de vue ſon objet & confond les choſes, mais il renverſe les idées & ne prouve rien que ce qui étoit clairement démontré par le fait : ſavoir, que la *teinture* & la *peinture* étoient inventées dès le temps de la guerre de Troie.

Son hiſtoire de *patrons* & de *deſſeins coloriés*, dont nous ne pouvons nous paſſer aujourd'hui pour exécuter en tapiſſeries de grandes compoſitions, ne prouve pas mieux, à l'égard des anciens, la néceſſité de tous ces petits moyens, pour faire de grandes choſes, que les raiſonnements de de Piles & d'autres, ne prouvent qu'il a fallu plus que les quatre couleurs dont parlent Cicéron & Pline pour faire les chefs-d'œuvre de l'antiquité.

Ce qu'on pourroit avancer, dit l'Académicien qui a le plus dignement parlé de Pline, (1) pour prouver l'inſuffiſance de ces quatre couleurs au temps où nous ſommes, ne prouveroit rien pour les anciens, qui avoient des ingrédients & des reſſources que nous ne connoiſſons pas.

Ce n'eſt pas qu'on doive s'en rapporter abſolument à Pline ſur l'exiſtence unique, dans l'antiquité, des quatre couleurs qu'il nomme ; car, le plus ſouvent, c'eſt moins de l'invention proprement dite des arts qu'il parle, que de leur invention en Grece, parmi les Grecs ou par les Grecs. Mais on ne ſauroit révoquer en doute que de ſon temps, il exiſtoit des peintures à freſque, plus anciennes que la fondation de Rome, & où les couleurs, quoiqu'expoſées aux injures de l'air, ſe ſoutenoient avec une ſorte de fraîcheur. Sur quoi Pline obſerve que, « les anciens avoient des vernis qui donnoient de la force à leurs couleurs » brunes, & que leur blanc étoit plus blanc que le nôtre ; de ſorte, » ajoute-t-il, qu'ayant par ce moyen plus d'étendue de clair-obſcur, » ils pouvoient imiter certains objets avec plus de force & de vérité » qu'on ne fait par le moyen de l'huile.

(1) M. de la Nauze, *Mémoire ſur la maniere dont Pline a traité de la peinture*, lu le 20 Mars 1753.

« Il

« Il n'eſt pas beſoin d'avertir, nous dit l'hiſtorien de l'Académie, » d'après l'Abbé Fraguier, que ſous le terme général de peinture, » l'auteur entend parler & du deſſein & du coloris; car, ajoute-t-il, ſi » le deſſein eſt l'ame de la peinture, le coloris en eſt le corps. » D'après cette définition de la peinture, exacte en tout ce qui eſt de la partie ſcientifique de l'art, quel eſt l'homme qui, réfléchiſſant un moment à l'exceſſive lenteur de l'eſprit humain, à l'intervalle immenſe qui ſe trouve entre les degrés de ſes moindres conceptions, ne ſentira pas que l'art de peindre, art déja compliqué dans ſa partie mécanique, doit être poſtérieur d'une révolution de temps qui me ſemble effrayante, à l'art de teindre, dont la nature, par-tout & dans tous les temps, a donné à l'homme l'exemple & le modele?

Voyez auſſi les peuples que nous nommons barbares, parce qu'ils n'ont ni nos mœurs ni nos arts; peu ſavent peindre; ceux-là ſeulement à qui de grandes craintes ou de grands beſoins, ſuite néceſſaire d'une aſſociation volontaire ou forcée, ont donné des maîtres dans les cieux ou ſur la terre, ſe ſont imaginés de les repréſenter. Mais toujours leur idéal fut déteſtable, & la nature même, chez eux, ne fut jamais repréſentée d'une maniere moins barbare. L'amour, nous dit on, inſpira cet art à un amant paſſionné, qui tenta de charmer ſes ennuis en l'abſence de l'objet chéri de ſon cœur, par la repréſentation de ſa figure: je ſuis loin de vouloir enlever à un Dieu le mérite d'une auſſi belle invention.

Tous les peuples, à quelque degré de civiliſation qu'on les ait trouvés, pourvu que la température permît quelque propreté & donnât quelque choſe au luxe; tous ſavoient teindre, tous teignoient en effet. C'eſt donc très-particuliérement de la *teinture* qu'on peut dire: « La véritable » origine de cet art eſt dans une grande obſcurité. »

C'eſt principalement à la *teinture* que doivent leur richeſſe & leur éclat, & ce merveilleux ouvrage de broderie où Hélene repréſente les grands combats que les Troyens & les Grecs livrent pour elle, ſous les yeux mêmes du Dieu Mars (Iliad. L. III.); & le magnifique tapis que cette Princeſſe voudroit qu'Hécube plaçât ſur les genoux de Minerve, pour engager cette Déeſſe à éloigner des murs de Troye l'invincible fils de Tydée: & tous ces meubles précieux, ouvrages de femmes ſidonniennes, que Pâris avoit amenées de Sidon, dans le fatal voyage de l'enlévement d'Hélene: & ceux des femmes de Lesbos, qu'Agamemnon, pour appaiſer la colere d'Achille, propoſe de joindre, au nombre de ſept, à la belle Briſéis, qu'il offre de lui rendre: & le baudrier *de la plus éclatante pourpre*, dont Oénée fait préſent à Bellérophon (Id. L. VI.): celui qu'Ajax donne à Hector, en échange de ſa riche épée, également *d'une pourpre très-éclatante*, & la cuiraſſe envoyée à Agamemnon, par le

Roi de Cypre, où l'on voit trois dragons, dont les *couleurs variées* imitent celles de *l'arc-en-ciel* (Id. L. XI.) : & la magnifique & éclatante parure de Junon, lorſqu'elle veut ſéduire & endormir Jupiter ſur le mont Ida (Id. L. XIV.) : & l'aigrette du caſque de Dolops, qui ne venoit que d'être teinte dans la plus vive pourpre de Sidon, lorſque ce malheureux guerrier parut au combat, & fut tué par Ménélas (Id. L. XV.) : & le ſuperbe ouvrage en broderie, repréſentant toutes ſortes de figures & de fleurs, qu'exécute Andromaque retirée dans l'appartement le plus reculé du palais, lorſqu'elle apprend la mort de ſon Hector (Id. L. XXII.) : & les tapis, les tapiſſeries, les couvertures, les manteaux, les tuniques d'un éclat & d'une fineſſe admirables, que Priam deſtine à la rançon de ce héros ; & juſqu'au voile de pourpre, qui couvre l'urne d'or où ſont enfermés les triſtes reſtes du plus vaillant des Troyens. (Id. L. XXIV.)

L'Odiſſée fournit la preuve de l'exiſtence d'une infinité d'arts, & particuliérement de celui de la *teinture* ; mais une nuit profonde, ainſi que dans l'Iliade, y couvre ſon origine, que ſa perfection même, au temps dont nous parlons, reporte à des ſiecles très-reculés. Perfection qu'atteſtent encore & la laine teinte en *pourpre violette*, dont eſt garnie la quenouille d'or, couchée ſur la corbeille d'argent, remplie de laine filée, de la derniere fineſſe, que Phylo place devant Hélene (MM) : & celles également teintes *de la plus belle pourpre*, que file la Reine des Phéaciens, aſſiſe auprès de ſon feu, au milieu de ſes femmes (NN) : & les tapis de *pourpre*, les vêtements ſuperbes dont Circé fait préſent à Ulyſſe (Odyſ. L. X.) : & les étoffes de *pourpre* que travaillent des Nymphes ſur des métiers taillés dans le roc, dans un antre profond, voiſin du port Phorcyre en Itaque, où Ulyſſe aborde (Id. L. XIII.) : & le préſent d'Antinoüs à Pénélope, grand manteau très magnifique, dont la broderie étoit admirable, & les *couleurs nuées* avec beaucoup d'intelligence & d'art (OO) : ſans parler du beau manteau de *pourpre*, très-fin & très ample dont étoit vêtu Ulyſſe le jour de ſon départ pour la guerre de Troye (Id. L. XIX.) ; ni de celui également de *pourpre*, que quitta Télémaque, pour préparer le jeu, & s'eſſayer à tendre l'arc d'Ulyſſe (Id. L. XXI.) ; ni même de celui que met bas Thoas, dans l'ingénieux apologue du bonhomme (Id. L. XIV.) ; faits qui, tous, feints ou réels, favoriſent également mon opinion.

Virgile, de tous les poëtes du monde, celui qui a marché le plus noblement dans la carriere d'Homere, qui avoit lu le mieux & médité le plus les poéſies de cet auteur divin ; Virgile, dit l'Abbé Fraguier, n'a pas craint de bleſſer la vérité & le coſtume, lorſqu'il a mis des tableaux

dans le temple de Junon à Carthage, & qu'il a supposé que son Enée s'y reconnût parmi les héros qui y étoient peints (1).

Virgile, en nous replaçant dans les temps héroïques, nous montre les produits de la teinture aussi éclatants qu'ils le furent jamais chez les nations mêmes qui ont figuré sur la scene du monde avec le plus de magnificence.

Ici, Vénus, sur les côtes de la Lybie, se montrant à Enée sous la figure d'une chasseuse, vêtue & armée comme les filles de Sparte, refuse ses offrandes & ses sacrifices, & lui dit que l'usage des filles de Tyr est de porter un carquois sur les épaules, & d'avoir pour chaussure un cothurne de *pourpre* (2). Là, Didon montée sur un superbe coursier, chassant avec le Prince troyen, est couverte d'un manteau d'étoffe de Tyr, bordé d'une riche broderie.

Une boucle d'or tient relevée sa robe de *pourpre* (3) : le fils de Vénus, armé d'une épée garnie d'un jaspe doré, a sur les épaules un manteau de *pourpre* brodé d'or, ouvrage & présent de la Reine de Carthage (4).

Aux jeux funebres d'Anchise, les capitaines des galeres se montrent sur la pourpe, couverts de vêtements que la *pourpre* & l'or rendent

---

(1) Hist. de l'Acad. des Inscrip. & B. Lett. T. I.

Se quoque principibus permistum agnovit archivis.

& afin que l'on ne doutât point, ajoute-t-il, que ces figures ne fussent un ouvrage de peinture, il s'en explique précisément en ces termes :

. . . . *Animum pictura pascit inani.*

(2) *Virginibus Tyriis mos est gestare pharetram,*
Purpureoque alti suras vincire cothurno.

Enée, célébrant les obseques de Polydore, éleve à ce Prince un tombeau de gazon, & aux Dieux infernaux, des autels lugubres, parés de bandelettes *bleues*, & entourés de noirs & tristes cyprès.

. . . . *Stant manibus aræ*
Cæruleis mæstæ vittis, atraque cupresso;
(L. III, v. 63-4.)

(3) *Sydoniam picto chlamydem circumdata limbo,*
. . . .
Aurea purpuream *subnectit fibula vestem.*
(L. IV, v. 137-9.)

(4) . . . . *Tyrioque ardebat murice læna*
Demissa ex humeris : dives quæ munera Dido
Fecerat, & tenui telas discreverat auro.
(Id. v. 262-3-4.)

. . . . *Ipsique in pupibus auro*
Ductores longi effulgent ostroque decori.
(L. V. v. 132-3.)

éclatants; & le prix qu'Enée décerne à Cloanthe, l'un de ces capitaines, est un manteau tissu d'or, orné d'une *pourpre* de Phrygie (1).

Ilionée, au nom de Dardannus, offre au Roi des Latins, entr'autres présents magnifiques, des vêtements de *pourpre* brodés, ouvrages phrygiens (2). La belliqueuse Camille, qui avoit été élevée dans la solitude des forêts, sur les montagnes désertes, toujours vêtue d'une seule peau de tigre, se montre à la tête des Volsques, les épaules couvertes d'un manteau de *pourpre* (3).

Dans la guerre de Turnus contre Enée, le fils d'Arceus se distingue par sa beauté, la richesse de ses armes & l'éclat de son manteau de *teinture d'Iberie*, magnifiquement brodé (4).

Nulle part, dans l'antiquité, il n'existe une plus belle opposition d'un peuple nourri dans la guerre, endurci par les travaux, vigoureux, austere, fier de sa force & de son courage, à un peuple chez lequel fleurissent les arts, & qui est amolli par le luxe, que la terrible apostrophe des Rutules aux Troyens, adressée par Numanus à Ascagne.

Il n'est peut-être rien qui montre autant l'ancienneté, la perfection même des arts, que des effets aussi tristes, des abus aussi effrayants de

---

(1) *Victori chlamydem auratam, quam plurima circum*
Purpura mæandro duplici Melibœa cucurrit.
(Id. L. 250-1.)

Il paroît, par une infinité de passages, que la plus belle pourpre se pêchoit dans les mers de Grece, principalement sur les côtes de l'Asie mineure, de la Thessalie & de la Laconie; qu'on l'employoit supérieurement dans la Phénicie; & que les plus belles couleurs étoient teintes deux fois.

(2) . . . . *Iliadumque labor vestes.*

. . . . *Nec* purpura *regem*
Picta *movet.*
(L. VIII, v. 248, &c.)

(3) . . . . *Ut regius ostro*
Velet honos leves humeros. . . . . .
(Id. v. 814-15).

Purpura ex ostreis sive muricis sanguine expressa.

(4) *Stabat in egregiis Arcentis filius armis,*
Pictus acu chlamydem, & ferrugine clarus iberâ,
Insignis facie: . . . .
(Eneid. L. IX v. 581-2-3).

Ferrugo, color est politi ferri, in nigrum tendens: brunissure, *talis memoratur fuisse* color purpuræ ibericæ nigricantis.

leur culture (1). Ce ne ſont que vêtements de couleurs diverſes & éclatantes, tuniques à longues manches, mitres ornées de rubans; ce ne ſont que danſes, plaiſirs, amuſements de toute eſpece.

Enée fait envelopper le corps du jeune Pallas, tué au combat de Laurente, de l'une des deux magnifiques robes de *pourpre*, brodées, tiſſu d'or, que Didon avoit autrefois pris plaiſir à travailler pour lui (2).

Dans le même combat, Chlorée, conſacré à Cybele, & autrefois prêtre de ſon temple, eſt couvert de vêtements d'une teinture étrangere, couleur de *pourpre* : ſon manteau retrouſſé avec une agraffe d'or, eſt de lin d'un jaune doré; ſa tunique & ſes brodequins, à la maniere des barbares, ſont brodés, &c. L'éclat de ces ornements excite les deſirs de Camille, encore fidelle au goût dominant de ſon ſexe (3). Lorſque

---

(1) *Non pudet obſidione iterum valloque teneri,*
Bis capti Phryges, & morti prætendere muros?
En qui noſtra ſibi bello connubia poſcunt!
Quis Deus Italiam, quæ vos dementia adegit?
Non hic Atridæ: nec fandi fictor Ulyſſes:
Durum à ſtirpe genus. Natos ad flumina primùm
Deferimus, ſævoque gelu duramus & undis.
Venatu invigilant pueri, ſylvaſque fatigant:
Flectere ludus equos, & ſpicula tendere cornu,
At patiens operum parvoque aſſueta juventus,
Aut raſtris terram domat, aut quatit oppida bello.
Omne ævum ferro teritur, verſ que juvencum
Terga fatigamus haſtâ. Nec tarda ſenectus
Debilitat vires animi, mutatque vigorem,
Caniciem galeâ premimus: ſemperque recentes
Convectare juvat prædas, & vivere rapto.
Vobis picta croco & fulgenti murice veſtis:
Deſidiæ cordi: juvat indulgere choreis:
Et tunicæ manicas & habent redimicula mitræ,
O vere Phrygiæ, neque enim Phryges!
(Id. v. 598 & ſuiv.)

(2) *Tum geminas veſtes, auroque oſtroque rigentes,*
Extulit Æneas: quas illi læta laborum
Ipſa ſuis quondam manibus Sidonia Dido
Fecerat, & tenui tellas diſcreverat auro.
(L. XI, v. 72-75.)

(3) *Ipſe peregrinâ ferrugine clarus & oſtro,*
. . . .
. . *Tum croceam chlamydemque ſinuſque crepantes*
Carbaſeos fulvo in nodum collegerat auro,
. . . .
Femineo prædæ & ſpoliorum ardebat amore.
(Id. v. 772, &c. 82.)

les Latins & les Troyens ſont aſſemblés dans les campagnes de Laurente, pour voir & juger le combat ſingulier de Turnus & d'Enée, qui doit décider de leur ſort; les chefs des deux armées parcourent les rangs, & ſe font remarquer par l'or & la *pourpre* de leurs vêtements. La Reine Amate appercevant, du haut de ſon palais, la déroute des malheureux Laurentins, effrayée, s'égare, ſe déſeſpere & déchire ſa robe de *pourpre* (1).

Plus encore peut-être qu'aucun livre profane, les livres ſaints, par la magnificence des ornements preſcrits dans le temple, & réſervés au culte du Dieu des Juifs, reculent loin de nous & d'eux-mêmes, l'origine des arts, & particuliérement celui de la *teinture*, ſur lequel on peut être en doute que nous ayions rien acquis depuis le temps d'Iſraël.

Par-tout ce ſont des tentes, des voiles, des tapis, des couvertures, des peaux de beliers, du poil de chevre, & toujours de couleur d'*hyacinthe*, de *pourpre*, *teinte & reteinte*; par-tout & toujours, c'eſt du fin lin, tors, retors & teint, & des broderies variées, qui ſuppoſent un grand nombre de couleurs (2).

Pourquoi craindrois-je de citer encore, en preuve de l'étendue des connoiſſances des anciens dans ces arts, & les couvertures de lits à convives, fabriquées à Babylone, dont il eſt fait mention dans l'accuſation de Métellus Scipion contre Caton, qui ſe vendirent alors huit-cents mille ſeſterces, & que l'Empereur Néron paya enſuite quatre millions de même monnoie; & les robes d'enfance de Servius Tullius, conſacrées à la Déeſſe de la fortune, qui durerent juſqu'à la mort de Séjan, pendant cinq cents ſoixante ans; & ce qui eſt merveilleux, ſans altération de couleur, & ſans avoir été rongées des vers? (3)

---

(1) *Ductores auro volitant, oſtroque decori.* (L. XII, v. 126.)
Purpureos moritura manu diſcindit amictus. (Id. v. 602.)

(2) Et hyacinthum & purpuram, coccumque bis tinctum, *& byſſum, & pilos caprarum, & pelles arietum* rubricatas: *pelleſque facies & operimentum aliud tecto de pellibus arietum rubricatis, & ſuper hoc rurſum aliud operimentum de* hyacinthinis *pellibus.*

Facies & velum de hyacintho & purpura, coccoque bis tincto, &c.

Fiet tentorium *cubitorum vigenti* ex hyacintho & purpura, coccoque bis tincto, *& byſſo retorta, opere plumario, &c.*

Pelleſque arietum rubricatas, & hyacinthinas, &c.

Velum de hyacintho, & purpura vermiculo. . . . .

Varium atque diſtinctum, &c. &c. (Exod. ch. XXV, v. 4, 5: XXVI: 1, 14, 31, 36, &c. XXVII: 16: XXVIII: 5, 6, 8, 15, 33, &c XXXVI: 32 & 34: XXXVIII: 18: XXXIX. 33.)

Extenduntque deſuper pellicum coccinum *quod rurſum operient velamento* hyacinthinarum *pellium, & inducent vectes.* (Nomb. ch. IV, v. 8, 9, &c.)

(3) *Mirumque fuit nec defluxiſſe eas, nec teredinum injurias ſenſiſſe annis* DLX. (Pl. Hiſt. nat. L. VIII, ch. 48.)

Lorſque Pline s'enfonce dans la nuit des temps, pour montrer l'époque de quelque art, il ne manque jamais d'en attribuer l'invention au peuple chez qui les hiſtoriens diſent qu'il a fleuri le plus. C'eſt ainſi, qu'à l'en croire, la *teinture* des laines fut trouvée par les Lydiens, dans la ville de Sardes (PP); que les tapiſſeries exécutées avec des laines de diverſes *couleurs*, ont été inventées à Alexandrie (1); en Aſie les tiſſus d'or, ſurnommés *Attaliques*, le furent par le Roi Attale : à la Phrygie on doit la broderie, d'où les vêtements brodés ſont appellés *Phrygionniens* : & à Babylone, l'art merveilleux de traiter toutes ſortes de ſujets, de repréſenter toutes ſortes de compoſitions en broderie, par des couleurs variées (2); d'où les tiſſus brodés de cette maniere prennent le nom de cette ville. Les Parthes, dit Pline, bordent leurs tapis différemment, & avec des couleurs différentes que les Gaulois ne bordent les leurs (3). Enfin, Pline, lui-même, a vu des brebis qu'on teignoit de leur vivant, ſoit en *pourpre* tirée du murex, ſoit en graine d'*écarlate*, ſoit en couleur *violette*, extraite du conchylium.

Mais ce n'eſt pas d'une recherche futile, d'une curioſité vaine, que Pline avoue n'être qu'une extravagance; ce n'eſt pas de l'abus d'une connoiſſance que j'ai à parler, mais de ſa haute antiquité, déja manifeſtée par l'abus même, & bien autrement prouvée par ſon état de perfection en Egypte, long-temps avant que l'hiſtorien de la nature & des arts imaginât d'en traiter.

« Dans le nombre des arts merveilleux que l'on pratique en Egypte, » on peint les toiles blanches qui ſervent à faire des habits, non en » les couvrant avec des couleurs, mais en appliquant des mordants qui, » lorſqu'ils ſont appliqués, ne paroiſſent point ſur l'étoffe; mais ces » toiles, plongées dans une chaudiere de teinture bouillante, ſont retirées

---

(1) *Quæ polymita appellant, Alexandria inſtituit.* (Id-Id.

(2) *Colores diverſos picturæ intexire Babylon maximè celebravit, & nomen impoſuit.* (Id-Id.)

Attalicis jampridem aurum intexitur, invento regum Aſiæ.

(Pline, Id.)

. . . . *Quæque attalicis variata per artem*
Aulæis ſcribuntur acu.

(Sil. ital. L. 14.)

Non ego prætulerim Babilonica picta ſuperbè
Texta ſemiramiâ quæ variantur acu.

(Mart. L. 8, épig. 28.)

Hæc tibi memphitis tellus dat munera : victa eſt
Pectine Niliaco jam Babylonis acus.

(Id. L. 14, ép. 150.)

(3) *Aliter hæc Galli pingunt, aliter Parthorum gentes.* (Id.)

» un instant après coloriées. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que, quoiqu'il » n'y ait qu'une couleur, l'étoffe en reçoit de différentes, selon la » qualité des mordants; & les couleurs ne peuvent ensuite être emportées » par le lavage. Ainsi, une liqueur qui n'eût été propre qu'à confondre » les couleurs, si la toile eût été peinte avant que d'être plongée, les » fait naître toutes d'une seule; elle les distribue, elle peint la toile » en la cuisant, pour ainsi dire; & les couleurs de cette étoffe, teintes » à chaud, sont plus solides que si elles étoient teintes à froid. » (QQ) Je le demande aux savants & aux artistes : que pouvoit dire de mieux, sur l'existence & la pratique d'un art, un savant qui n'étoit pas artiste? & qu'en diroient de plus les savants d'aujourd'hui? (RR)

« Cette pratique, pour exécuter la teinture des toiles (dit l'auteur » dont j'ai copié la traduction) est en usage dans l'Europe & dans » plusieurs autres parties du monde. Elle subsiste encore à la Chine, » où nous l'avons trouvée établie dans le temps de sa découverte. »

J'ajoute qu'elle est encore bien inférieure chez nous, à ce qu'elle est dans la Perse & dans l'Inde. En accuserons-nous la nature ou l'art? Quoi que l'on en puisse dire, notre mauvaise administration y a beaucoup contribué; & de long-temps encore, peut-être, la France ne saura colorer, peindre ou imprimer les toiles & la soie avec la tenacité & l'éclat que leur donnent, de temps immémorial, les habitants de ces heureuses contrées de l'Asie. (SS)

Pline traite de vaine, la prétention des Egyptiens, d'avoir inventé la peinture, six mille ans avant que les Grecs en eussent connoissance (1); mais Pline ne soupçonnoit pas que dans cette même Egypte on pouvoit voir de son temps, comme on les a vues du nôtre, des peintures qui existoient, peut-être des milliers d'années avant lui. (2) (TT)

Pline, qui veut encore que ce soit une folie de teindre le lin comme on teint les étoffes dont on s'habille; prétend aussi que les premieres toiles de lin teintes, furent celles qui servirent de voiles à la flotte d'Alexandre, voguant sur l'Indus; & que cette variété de couleurs des voiles enflées par le vent, étonna beaucoup les Indiens qui étoient sur le rivage. (Hist. nat. L. XIX, ch. I.) Cependant nous trouvons, dans l'Exode, qu'on teignoit le lin, en Egypte, bien des siecles avant celui où vivoit Alexandre. (UU)

Pline cite encore, & ces voiles de *pourpre*, qui devoient rendre plus

(1) *Ægyptii sex millibus annorum apud ipsos inventam, priusquam in Græciam transiret, affirmant, vanâ prædicatione, ut palàm est.* 11 Pl. L. XXXV, ch. 3.

(2) Quelques milliers d'années, comme s'exprime l'Abbé Winckerlmann. Histoire de l'art, &c. L. II, ch. 2.

éclatant le triomphe d'Antoine & de Cléopatre, & qui ne servirent qu'à hâter la fuite de cette malheureuse Princesse, après la défaite de son amant (1); & les toiles teintes, qui furent ensuite employées aux théatres, pour y tenir les spectateurs à l'ombre; & les tentes, beaucoup plus immenses encore, dont César, étant dictateur, fit couvrir les places de Rome & la rue sacrée, depuis sa maison jusqu'aux degrés du Capitole; ce qui, dit-on, fut trouvé plus admirable encore que le spectacle des gladiateurs, qu'il donna au peuple (2); & ce qui seroit plus étonnant, s'il étoit vrai, comme le prétend Didon, (L. 43.) que ces voiles fussent de soie.

Marcellus étant édile, sous le onzieme consulat d'Auguste, fit également couvrir la place publique, pour mettre à l'ombre les plaideurs (3): tant les mœurs étoient changées, s'écrie Pline, depuis Caton le censeur, qui vouloit qu'on pavât de cailloux cette place. Enfin, Néron, aussi prodigue que cruel, & toujours excessif en tout, Néron fit couvrir l'amphithéatre de voiles de couleur *bleu céleste*, parsemées d'étoiles d'or. (4)

En quelque lieu de la terre où l'histoire nous transporte, les hommes teignent leurs vêtements, ou se teignent eux-mêmes, s'ils n'en portent pas: ils peignent ou teignent leurs armes, leurs meubles, leurs ustensiles.

Par-tout on se fait un plaisir, qui est devenu un besoin, de varier l'apparence des objets, d'en multiplier les variations.

Suivant Hérodote (L. I.) les habitants du Caucase, avec les feuilles de certains arbres qu'ils ont chez eux, broyées & délayées dans l'eau, peignent leurs vêtements de laine, de figures qui ne s'effacent jamais, & qui durent autant que l'étoffe. Nous avons vu que les *Mélanchléniens* étoient toujours vêtus de noir; c'est de là que leur venoit ce nom (L. IV.). Les Auses-Maxies, qui se disoient descendants des Troyens, & les Zigantes, voisins des Lybiens, se rougissoient tout le corps de vermillon (Id.).

Dion rapporte que les peuples des Isles Britanniques, les *Méati*, les *Calidoniens* & les *Pictes*, habitants de l'Ecosse, & originaires de la Scythie, étoient tout nuds, ou ne se couvroient que la partie inférieure du corps, & qu'ils se peignoient de *différentes couleurs* : « parmi quelques

---

(1) Suivant Didon Cassius, L. 51, à la même affaire, le pavillon amiral d'Agrippa étoit bleu.

(2) *Quod munere ipso gladitario mirabilius visum tradunt.* (P. L. XIX, ch. I.)

(3) . . . . *Ut salubriùs litigantes consisterent : quantùm mutatis moribus Catonis censorii*, &c.

(4) Didon (Liv. 63.) parle ainsi de ces voiles : *Vela per aerem extensa, solis arcendi causâ, purpurea erant : quorum in medio Nero acu pictus currum agitabat : circa hunc undique sidera lucebant aurea*, &c.

» nations, dit Pline, il est un ancien usage, une sorte de rit, de se » frotter de certaines herbes pour s'embellir le corps. Les femmes des » Barbares se teignent le visage de diverses plantes : les hommes mêmes, » chez les Daces & les Sarmates, avec une pareille teinture, s'impriment » des caracteres & des figures sur diverses parties du corps. Il est une » herbe ressemblante au plantain, connue dans la Gaule sous le nom de » *Glastrum*, dont les femmes des Bretons se frottent tout le corps ; & » semblables à des Ethiopiennes, elles paroissent ainsi entiérement nues » à des cérémonies & à des sacrifices. » (VV)

Ajoutons que, dix siecles avant Jesus-Christ, Jérémie reprochoit aux filles de Jérusalem, de se peindre les sourcils ; que deux siecles auparavant, Jésabel se peignoit le visage, & que plus de deux siecles encore par delà, Homere représentoit Vénus avec un fard immortel, qui éternisoit sa beauté.

Diodore de Sicile (L. II.) qui, d'après Iambule, historien de la *Taprobane*, *Ceylan*, *Sumatra*, *Bornéo*, c'est-à-dire, des Isles de la mer des Indes, raconte que les habitants de ces heureuses contrées, font leurs habits d'une écorce de roseaux, couverts par-tout d'un duvet fort doux & fort lustré ; « qu'ils ne laissent cependant pas de faire passer encore par » des teintures de différents coquillages, d'où ils tirent même la couleur » de pourpre. »

Cette pourpre joue un grand rôle dans l'antiquité ; mais avant de parler du choix & des usages qu'on en faisoit, avant de rappeller la variété des teintes qu'elle procuroit, & des innombrables nuances, en toutes sortes de couleurs, que faisoient les anciens, comme il est aisé d'en juger d'après les substances des divers regnes, que Pline dit être employées à la teinture ; avant d'indiquer ces substances, réfléchissons un moment au génie des anciens, qui les portoit à colorer l'idéal même, avec cette finesse de tact qui rendoit emblématiques les couleurs diverses & jusqu'à leurs nuances. On pourroit dire qu'ils donnoient véritablement du corps & de la couleur aux pensées.

Le savant Winckelmann, dans son *Histoire de l'Art chez les Anciens*, (L. IV. ch. 5) a rapproché les objets d'une maniere si intéressante, en a fait un tableau si riche, que c'est encore un mérite de le multiplier.

DE LA COULEUR DE L'HABILLEMENT.

Couleur des habits des Divinités. « A commencer par les figures divines, » Jupiter se trouve avec une draperie rouge, & Neptune, si sa figure » nous étoit parvenue en tableau, auroit un vêtement *vert-de-mer* ou » *céladon*, comme on avoit coutume de peindre les Néréides. Enfin,

» tout ce qui avoit rapport aux dieux marins, jusqu'aux animaux qu'on » leur sacrifioit, portoient des bandelettes d'un *vert-de-mer*. C'est d'après » cette maxime, que les poëtes donnent aux fleuves des cheveux de la » même couleur. En général, les nymphes, qui tirent leur nom de l'eau, » NYMPHI LYMPHA, sont ainsi vêtues dans les peintures antiques. Le » manteau d'Apollon, quand il en porte un, est *bleu* ou *violet*; & » Bacchus, dont la draperie pourroit être de *pourpre*, est habillé de » blanc. »

« Martianus Capella donne la couleur *verte* à Cybelle, comme étant » la déesse de la terre, & la mere des êtres. Junon, par rapport à » l'air qu'elle désigne, peut être vêtue de *bleu céleste*. Mais l'écrivain » que je viens de citer, l'introduit avec un voile *blanc*. Cérès devroit » avoir une draperie *jaune*, parce que cette déesse est celle de la moisson, » & qu'elle fait allusion à l'épithete d'Homere, qui l'appelle la *blonde* » *Cérès*. Le dessin colorié d'une peinture antique, conservé à la bibliotheque » du Vatican, & publié dans mes monuments de l'antiquité, nous offre » Pallas, dont le manteau, au lieu d'être d'un *bleu céleste*, comme on » le voit communément aux figures de cette déesse, est *couleur de feu*, » pour désigner, sans doute, son ardeur guerriere; car c'étoit aussi » de cette couleur qu'étoient les habits de guerre des Spartiates. » (Une autre peinture de la bibliotheque du Vatican, représente Minerve, tenant à la main un bandeau de *pourpre*, désignant la Reine de l'Asie & de l'Europe, qu'elle offre à Pâris en échange de la pomme.)

« Sur une peinture d'Herculanum, nous voyons Vénus avec une » draperie flottante d'un *jaune doré* qui donne dans le *vert foncé*, faisant » allusion, peut-être, à l'épithete de Vénus la dorée. Une des Naïades, » sur le dessin du Vatican, dont nous venons de parler, a une tunique » fine de *couleur d'acier*, comme Virgile décrit la figure du Tibre:

> . . . . *eum tenuis glauco velabat amicta*
> *Carbassus.*

« Mais d'ailleurs sa draperie est *verte*, comme l'est celle des fleuves » chez les autres poëtes. Du reste, ces deux couleurs étant symboliques, » désignent l'eau; la *verte*, sur-tout, faisoit allusion aux rives bordées » d'arbrisseaux. »

Couleur des habits des Rois, des Héros & des Prêtres... « Nestor étoit » drapé de *rouge*. Tout le vêtement de trois Rois captifs de la Villa-» Médicis, & de deux autres de la Villa-Borghese, paroît indiquer, » exécuté sur le porphyre, une draperie de *pourpre*, & désigner la » dignité royale de ces prisonniers. »

« Dans un tableau antique, Achille avoit une draperie *céladon*,

» faiſant alluſion à Thétis dont il étoit le fils : partie de coſtume que » Balthazard Beruzzi a auſſi obſervé dans la figure de ce héros, au » plafond d'une ſalle de la *Farneſina.* Sextus Pompée, après avoir rem- » porté une victoire ſur mer, contre Auguſte, prit un habit ſemblable, » s'imaginant, au rapport de Dion-Caſſius, être un des fils de Neptune. » Marcus Agrippa, ayant gagné à ſon tour une bataille navale, contre » ce fils de Pompée, fut gratifié par Auguſte d'un drapeau couleur » *vert de-mer.* Les prêtres, chez toutes les nations, étoient habillés de » *blanc.* »

Couleur des habits de deuil. « Dans l'antiquité, les femmes portoient » le deuil en habits *noirs* ; & cela, chez les Romains comme chez les » Grecs. Cette mode exiſtoit déja du temps d'Homere, qui nous apprend » que Thétis, plongée dans la triſteſſe après la mort de Patrocle, prit » le plus noir de ſes vêtements. (Plutarque, dans la vie de Théſée, rapporte qu'au départ de ce héros, pour être dévoré par le Minotaure, les voiles de ſon vaiſſeau étoient *noires* ; & dans celle de Paul-Emile, que ce grand homme, ſur un char magnifique & ſuperbement couvert de la plus belle *pourpre*, étoit précédé du malheureux Perſée, accompagné de ſa femme, & triſtement vêtu de noir : ce qui eſt d'autant plus remarquable, que, ſous ce même roi, les Macédoniens portoient des manteaux de *pourpre* :) « Mais ſous les empereurs Romains, cet uſage » éprouva un changement total, & les femmes porterent le deuil en » habits *blancs.* Ainſi, quand Plutarque nous parle, en général, des » habits *blancs*, pour le deuil, ſans fixer l'époque, il n'eſt queſtion alors » que de l'uſage de ſon temps. Hérodien fait mention de deuil en » habits *blancs*, dans ſa relation des funérailles de l'Empereur Septime » Sévere. Il nous raconte que l'image de cet empereur faite en cire, » étoit entourée d'un côté, d'une troupe de femmes vêtues de *blanc*, » & de l'autre du corps de *tous* les ſénateurs habillés de *noir.* Chez les » Romains, les hommes s'habilloient conſtamment de *noir* dans le deuil, » comme nous l'apprenons, entr'autres, par un trait de Trajan, qui, ayant » perdu ſon épouſe Plotine, porte des habits *noirs* pendant neuf jours. »

« Chez les Athéniens, dit ailleurs Winckelmann, le manteau des » jeunes gens, de ceux qui étoient prépoſés à la garde de la ville, & » qui ſe préparoient, par conſéquent, à la guerre, étoit *noir* ; & il reſta » tel juſqu'au ſiecle d'Adrien, où le célebre Hérode Atticus leur donna » une chlamyde blanche. »

Winckelmann détaille enſuite les différentes parties de l'habillement ; mais comme nous n'en parlons que relativement aux couleurs, nous ne citerons, de ſon précieux ouvrage, que celles qui ſont diſtinguées par ce caractere. Aprés avoir obſervé que les femmes alloient communément

la tête nue ; après avoir indiqué quelques cas particuliers où elles se la couvroient d'un voile *blanc*, & avoir parlé des chapeaux des anciens, communément de cette couleur, notre auteur passe à la chaussure . . .
« Quant aux souliers, on en voit à plusieurs figures des peintures » d'Herculanum : ils sont quelquefois *jaunes*, comme ceux de Vénus, à » un tableau des bains de Titus, & comme ceux que portoient les » Perses, &c. . . . La chaussure (d'une figure de femme sur un tableau » d'Herculanum) est *rouge*, mais la semelle & le talon sont jaunes, &c. »

« Les robes, ainsi que les manteaux chez les anciens, avoient en » général des bordures ornées dans tout leur tour. . . . L'ornement le » plus ordinaire étoit une garniture de *pourpre*, affectée aussi aux » habits des hommes chez les Etrusques & chez les Romains. Quant à » l'habillement du sexe, il étoit décoré au bas d'une ou de plusieurs » raies de *diverses couleurs*. On voit une raie à la robe de la figure » peinte du tombeau de Cestius ; on en remarque deux à celle d'une » des Muses, sur la peinture nommée vulgairement la *noce Aldobrandine*. » La robe de la figure de Rome, au palais Barberini, est ornée de » trois raies *rouges*, brochées de fleurs *blanches* ; & quelques figures, » sur les peintures d'Herculanum, portent des draperies décorées de » quatre raies, &c. Le vêtement des femmes étoit quelquefois parsemé » d'étoiles : tel étoit aussi l'habit du divin Sosopolis, héros des Eléens . . . » celui de Démétrius Poliorcete, &c. »

Une Diane trouvée à Herculanum, en 1750, & qui paroît remonter aux premiers temps de l'art, a les cheveux *blonds*, la tunique *blanche*, ainsi que la robe, au bas de laquelle il y a trois bandes ; celle d'en bas est couleur d'*or*, la seconde couleur de *lacque*, ornée de filets & de fleurs *blanches*, la troisieme aussi couleur de *lacque*, ornée de filets & de fleurs *blanches*. La statue que le Corydon de Virgile vouloit élever à Diane, devoit être de marbre avec des brodequins *rouges*. (L. I. ch. 2).

« Plusieurs statues nous offrent des cheveux colorés de *rouge*, comme » on en voit à la Diane du cabinet d'Herculanum ; à une petite Vénus » du même cabinet, qui presse des deux mains ses cheveux mouillés, » & à une statue de femme drapée, ayant une tête idéale : statue placée » dans la cour du château de Portici. Les cheveux de la Vénus de » Médicis étoient dorés, ainsi que ceux d'une tête d'Apollon du cabinet » du Capitole, &c. »

Les quatre tableaux, faits en Grece ou par des Grecs, trouvés dans les ruines de Stabia, & que décrit encore Winckelmann, (L. IV. ch. 8) offrent, dans les vêtements de leurs personnages, une variété de couleurs également remarquable. Ces tableaux ont une bordure peinte, avec des filets de différentes couleurs : le filet extérieur est *blanc*, celui du milieu

violet, le troisieme, liséré de *brun*, est *vert* : ils sont tous entourés d'une raie *blanche*. Dans le premier tableau, le manteau de la principale figure est de drap *violet*, avec une bordure *vert-de-mer*. La robe est *couleur de chair*. On y voit une jeune & jolie fille, habillée de *blanc* : une femme, dont la robe est également *blanche*, a un manteau *violet* garni d'une bordure brodée. Un bandeau *violet* qu'on y remarque, est destiné sans doute à parer la tête d'une figure qu'on coëffe.

Ce second tableau paroît représenter un poëte tragique, assis & vêtu d'une longue robe *blanche*, avec une bande ou ceinture *jaune*. Ses cuisses sont couvertes d'une étoffe rouge, de couleur changeante, & le ceinturon de son épée est *vert*. Une figure de femme, drapée de *jaune*, plie le genou droit devant un masque tragique, placé dans une caisse revêtue d'un drap *bleu*, garni par le haut de bandes *blanches*.

Dans le troisieme, où sont deux hommes nuds & un cheval, l'un d'eux est assis sur un siege garni d'un drap couleur de *pourpre*; son manteau, qui descend par derriere, est aussi *rouge*.

« Cette couleur, qui sied bien aux héros & aux guerriers, étoit celle » des Spartiates à la guerre. » (Voyez Elien, L. IV, ch. 6). Le ceinturon de son épée est *vert*, comme le ceinturon du second tableau.

Le quatrieme tableau est de cinq figures; la premiere est habillée de *violet*, & porte des souliers *jaunes*, comme sont les chaussures de la figure qui se fait coëffer dans le premier tableau, &c. &c.

« Indépendamment de ces tableaux, il s'en trouve encore quelques » autres qui sont de la même main . . . Le morceau le plus singulier & » le moins connu, représente Apollon, la tête entourée de rayons; il » est assis sur le char du soleil . . . Cette figure est nue jusqu'au corps » inférieur, & elle a les cuisses couvertes d'une draperie *verte*; ce qui » peut désigner que le lever du soleil répand la riante verdure sur » l'univers. Sur l'épaule gauche de cet Apollon, on voit une belle main » de femme, appartenante à une figure dont il ne reste plus que quelques » débris : elle soutenoit une draperie *blanche* & mince, qui flottoit au » dessus de Phébus. Cette figure, placée derriere le dieu du jour, » paroît être l'Aurore, qui va se retirer, & qui découvre auparavant » le soleil à la terre. » . . . Mais si je citois de Winckelmann tout ce qui est savant & curieux, profond & agréable, je le copierois tout entier. Déja, peut-être, je sortois de mon sujet; mais la beauté de cette allégorie, me fera, je pense, pardonner de l'avoir rapportée.

En parcourant l'ouvrage (1) d'un auteur qui est, sinon heureux dans

---

(1) LE COSTUME, ou Essai sur les habillements & les usages de plusieurs peuples de l'antiquité, prouvé par les monuments. Par ANDRÉ LENS, Peintre. A LIEGE, chez Bassompierre, &c. 1776.

ſes conjectures & ſûr dans ſes critiques, du moins exact dans ſes recherches, on trouve, = pour les *Egyptiens*, que le vêtement de leurs rois eſt de couleur de *pourpre* : = Pour les *Grecs*, que chez eux il y avoit des habits de *différentes couleurs*, bigarrés, à fleurs, peints & enrichis d'or, « qui ſe » donnoient aux eunuques, aux courtiſannes, aux muſiciens, aux comé- » diennes. D'autres fois les époux ou épouſes s'en paroient, ainſi que les » prêtres de Bacchus & les Bacchantes. D'où l'on voit que ces habits » ont été alternativement infames ou honorables : ils faiſoient au reſte la » diſtinction des Barbares auxquels on en attribuoit l'invention. » Le même auteur dit que la variété dans la chauſſure des femmes, ſe réduiſoit à un peu plus de recherche, à des *couleurs plus fines*, à des matieres plus riches. Il raconte, d'après Lucien, l'hiſtoire du Savetier, dans la barque qui le paſſoit en l'autre monde, avec le tyran Mégapenthes, qui rioit de le voir ſans diadême & ſans *pourpre*. On cite encore, & le paſſage d'Elien, où il eſt queſtion des manteaux de *pourpre* & des robes de *diverſes couleurs*, que portoient anciennement les Athéniens ; & le tableau de Polygnote, dont parle Pauſanias, où Hélénus eſt repréſenté avec un manteau de *pourpre* ; enfin, la loi de Lycurgue, rapportée dans Plutarque, qui veut que les Lacédémoniens qui ſe ſeront ſignalés, ſoient enſevelis dans un drap *rouge*.

= Pour les *Phrygiens*, il cite le paſſage d'Apulée, qui donne à Pâris un manteau brodé de *différentes couleurs*, à la mode des Barbares ; mode que Virgile appelle *Phrygienne*. = Pour les *Aſſyriens*, la promeſſe que fait Balthazard de l'habit de *pourpre*, & du collier d'or, à celui qui expliqueroit les paroles tracées ſur le mur par une main inviſible. = Pour les *Scythes* & les *Parthes*, l'adoption qu'ils firent, au rapport de Juſtin, lorſque leurs richeſſes & leur puiſſance ſe furent accrues, d'un habit large d'une étoffe tranſparente, à l'imitation des Medes : habillement qui, ſelon Hérodien, étoit long, ample, traînant, *rayé* & enrichi d'or.

= Pour les *Germains*, le paſſage de Tacite, où il eſt queſtion de l'habillement des femmes, qui ne differe de celui des hommes que par l'étoffe en lin, variée ou rehauſſée avec de la *pourpre*.

= Pour les *Gaulois*, leur diſtinction des autres nations barbares, comme s'expriment les hiſtoriens Grecs, par le ſagum *rayé*, & la tunique de *différentes couleurs* : ce qui regarde les gens du premier ordre, ceux qui étoient le mieux vêtus ; car Tite-Live & Suétone repréſentent les autres, en général, nuds juſqu'à la ceinture.

Les plus diſtingués d'entre les *Belges*, portoient, ſuivant Strabon, des habits *teints*, ornés ou brodés d'or.

= Au ſujet des *Medes* & des *Perſes*, on dit que Cyrus fut le premier

de ceux-ci qui prit l'habillement de ceux-là ; il consistoit en un manteau de *pourpre* sur une robe de la même couleur, mêlée de *blanc* ; c'est cette robe dont se revêtit Darius, & que prit Alexandre ; Justin dit qu'elle est longue, large, transparente, ornée d'or & de *pourpre* ; Strabon, qui l'annonce comme l'habillement des princes, la décrit ainsi : « Les » princes portoient des tuniques à manches, d'une couleur vive & » brillante (*florida*), longue jusqu'aux genoux. L'*amiculum*, habit » supérieur, étoit aussi en été de même couleur (*floridum*) ou de » *pourpre* : en hiver, il étoit seulement de *pourpre*. » Quant aux soldats, on lit dans Plutarque, que ceux d'Artaxerxès étoient vêtus de *blanc*, tandis que ceux de Cyrus, son frere, étoient vêtus de *rouge*.

= Sur la magnificence des Perses, au temps d'Assuérus, on peut lire dans Esther la description du festin de ce prince, où la reine Vasthi refusa d'assister : « Il avoit fait tendre de tous côtés des tapisseries ou » des voiles de fin lin, de couleur *bleue* & *hyacinthe*, qui étoient » soutenues par des cordons de fin lin, teints en *écarlate*, passés dans » des anneaux d'ivoire, & attachés à des colonnes de marbre. Des lits » d'or & d'argent étoient rangés en ordre, sur un pavé de porphyre » & de marbre blanc, embelli de plusieurs figures, avec une admirable » variété : aussi étoient-ils servis dans des bassins & des vases d'or, tous » différens les uns des autres. » (Esther, ch. 1, v. 6 & 5.)

Darius faisoit porter le feu sacré sur un autel d'argent, accompagné des mages, & d'un nombre de jeunes-gens vêtus de robes de *pourpre*. (Quinte-Curce.)

= Pour les *Phéniciens*, l'auteur que nous continuons de suivre, cite l'habillement d'Elagabale, décrit par Hérodien : une robe qui descendoit jusqu'aux talons, avec de grandes manches à la maniere des Barbares ; une chaussure, qui prenoit des pieds à la ceinture, avec un vêtement de dessous, couvert de bandes de *pourpre* & brodé d'or, &c.

Il parle aussi du marchand Phénicien, dont il est question dans l'ancien manuscrit de Térence, de la bibliotheque du Vatican. Ce marchand vêtu d'un habit *rayé*, est cité par Winkelmann, dans son histoire de l'art.

Les *Sydoniens* & les *Tyriens* sont inventeurs de la belle couleur de *pourpre* ; ce témoignage de plusieurs anciens, est confirmé par Strabon, qui ajoute que le grand nombre de *Teinturiers* rendoit la ville de Tyr très-habitée & très-riche. (Diodore de Sicile dit formellement que les Tyriens donnerent à leurs généraux la robe de *pourpre*, & que les Romains les ont imités en beaucoup de choses.)

Il est vraisemblable que les *Carthaginois* étoient habillés comme les Tyriens. On apprend du moins, par Justin, que leurs Prêtres étoient vêtus

vêtus de *pourpre.* (Le même historien rapporte que Cartalon, l'un de leurs généraux, avant Magon, fit mettre en croix son fils Malée, revêtu d'une robe de *pourpre.*)

A l'égard des *Celtibériens*, ceux qui, dans Tite-Live, portent des tuniques blanches, bordées ou rayées de *pourpre*, sont des personnages distingués, ou bien ils ne sont ni du même temps, ni des mêmes lieux que ceux dont le sagum est *noir* dans Diodore de Sicile.

═ Sur aucune nation, nous n'avons autant de détails relatifs à la couleur des habillements, que sur les *Romains ;* & c'est Pline qui nous a transmis le plus grand nombre de recherches sur ce sujet. C'est donc à cet auteur que nous nous attacherons principalement ; & après avoir cité la loi des anciens Romains, rapportée dans Valere-Maxime, qui pour dédommager les femmes de la privation du vin, leur permet les ornements d'or & de couleur de *pourpre*, nous observerons que les faisceaux & les haches romaines marchent devant la *pourpre*, par honneur pour la dignité de ceux qui en sont revêtus ; que cette couleur sert d'ornement à la jeune noblesse ; qu'elle distingue le sénateur du chevalier ; qu'elle fait partie de l'habillement des prêtres, dans les cérémonies où il est question d'appaiser la colere des dieux ; qu'elle est mêlée à l'or, dans les robes triomphales ; & qu'il n'est point de vêtement, de parure, dont elle ne rehausse l'éclat. Excusons donc, poursuit Pline, la frénésie qu'on a pour cette couleur (1).

Il est grand en effet le luxe qui, à cette époque, confond les rangs, les dignités, les états ; qui noircit les crayons du satyrique indigné, en ce temps où, « échappé des bourbiers d'Egypte, un Crispus, autrefois » esclave dans Canope, rejette nonchalamment sur ses épaules la *pourpre* » *tyrienne* (2) ; » où les hommes, comme des femmes, se parent de robes bigarrées de *bleu* ou de *vert-pâle* (3) ; où il en est qui se couvrent de la robe & du voile *couleur de feu*, symbole de la pudeur des nouvelles mariées (4) ; où l'on voit par-tout des manteaux de Sparte & de la *pourpre* de Cos (5).

---

(1) *Quapropter excusata & purpurea sit insania.*
(Pl. L. IX. ch. 36.)

(2) *Quum pars Niliacæ plebis, quum verna Canopi*
Crispinus, Tyrias humero revocante lacernas.
(Juvenal, Sat. I)

(3) *Cærulea indutus scutulata, aut galbana rasa.* (Id. Sat. 2.)

(4) *Segmenta, & longos habitus, & flammea sumit.* (Id. id.)

(5) . . . . *Spartana chlamys, conchylia coa.*
(Id. Sat. 8.)

Paria nunc componuntur, & natura atque luxuria depugnant
(Pl. L. XXI. ch. 8. *De vestitum æmulatione cum floribus.*)

La *prætexta* étoit l'habillement le plus honorable des Romains, le vêtement distinctif des consuls. Les empereurs furent distingués par la chlamyde de *pourpre*. La prétexte, dit Varron, étoit une espece de tunique blanche bordée de *pourpre* : *Prætexta toga est alba purpurea limbo*. Les expressions de *prætexta*, *toga palmata*, *toga picta*, désignoient également la prétexte ; & long-temps la pourpre avoit été réservée pour les robes prétextes de la premiere magistrature ; d'où l'expression *vestis purpurea*, pour désigner une robe éclatante ; & au figuré, un sénateur, un consul. Le palludamentum étoit pour les Romains, ce que la chlamyde étoit pour les Grecs : sa couleur étoit de pourpre.

Les autres couleurs étoient, en Italie, d'une usage bien antérieur aux Romains mêmes, puisque dans la guerre des Samnites contre ce peuple nouveau, ceux-là, dit Tite-Live, avoient deux armées, l'une en tuniques blanches, l'autre en tuniques de *diverses couleurs*. Polybe & Servius, sur l'Enéide, nous apprennent aussi que, dans les armées, les drapeaux (*vexilla*) de l'infanterie étoient *rouges*, excepté celui du consul qui étoit *blanc* ; & que ceux de la cavalerie étoient *bleus*.

Les Romains de distinction portoient des souliers de cuir *rouge*, qui venoient du royaume de *Pont*. Ces souliers, observe Winckelmann, étoient quelquefois brodés en or ou en argent, comme nous le voyons à quelques pieds chaussés. Mais, pour l'ordinaire, ils étoient de cuir *noir*.

De même que le luxe porta les hommes à surpasser dans les parfums, les plus exquises des fleurs ; de même, ils s'efforcerent d'imiter en teinture leurs plus belles couleurs. On en compte trois principales : la premiere est le rouge de *coccus*, qui imite si agréablement la couleur de rose, & qu'on prendroit pour la pourpre de Tyr, la pourpre deux fois teinte, & celle de Laconie. La seconde est celle d'*améthyste*, ou le *violet*, qui se remarque aussi dans la pourpre. La troisieme est celle que fournissent les coquillages à pourpre. Celle-ci se divise, en couleur semblable à celle de l'héliotrope, généralement un peu foncée ; en couleur qui tire sur celle de la fleur de mauve, & qui se rapproche du pourpre ; enfin, en une couleur tirant sur celle de la violette tardive ; c'est celle, d'entre toutes les couleurs conchyliennes, qui a le plus d'éclat. Tel est le point où a été porté le luxe, cherchant à lutter contre la nature (1).

Quant à la *couleur jaune*, absolument réservée aux femmes, (comme il paroît par le voile dont les nouvelles mariées se couvroient le jour de leurs noces, elle fut estimée dès les temps les plus anciens.

---

(1) *Qualiter nunc omnes penè commodiores purpuræ tinguntur.* (Id. L. IX. ch. 39.)

L'uſage de la *pourpre* à Rome, eſt auſſi ancien que la ville même ; mais Romulus ne l'employa que pour la trabée ; & Tullus Hoſtilius fut le premier des Rois qui, après avoir vaincu les Etruſques, vêtit la robe bordée de *pourpre* & le *laticlave.* Cornelius Nepos, qui mourut ſous l'empire d'Auguſte, dit que, dans ſa jeuneſſe, la *pourpre violette* étoit à la mode, & qu'elle ſe vendoit cent deniers la livre ; que la pourpre de Tarente le devint quelque temps après ; que ce fut enſuite celle de Tyr, dont on ne pouvoit avoir une livre pour mille deniers ; & que Publius Lentulus Spinther fut blâmé d'en avoir le premier bordé ſa robe, étant édile curule, l'an de Rome 691, ſous le conſulat de Cicéron. Eſt-il perſonne maintenant, pourſuit l'hiſtorien, qui ne veuille avoir des tapis, des couvertures, des lits de cette même pourpre ? Dès le temps de cet Edile, on teignoit deux fois la *pourpre.* On en uſoit ainſi par magnificence, comme l'on fit depuis de preſque toutes les belles *pourpres* (1) ; & les poëtes, comme les hiſtoriens, ont célébré la *double teinture* de la *pourpre Tyrienne* (2).

Les Tyriens excelloient dans l'art de teindre la *pourpre* ; de là vient qu'on lit dans les poëtes : *Tyrioque ardebat murice lana.* Horace appelle la pourpre par excellence *lana Tyria*, & Juvenal la rend par le mot *ſarrana* (3).

La meilleure *pourpre* d'Aſie étoit celle de Tyr : la meilleure d'Afrique, celle de Meniax & de la côte de Gétulie, ſur l'océan : la meilleure d'Europe, celle de Laconie. Horace & Pauſanias font un grand éloge de cette derniere : celle d'Otrante étoit le plus en vogue au temps de Caſſiodore (4).

---

(1) *Nec quæ bis Tyrio murice tincta rubet.*
(Ovid. Art. amand. L. III.)
Quod bis murice vellus inquinatum.
(Mart. L. IV. Epigr. 4.)
Strata jacent Tyrio quorum pars maximo ſucco
Cocta diu, virus non uno duxit aheno.
(Lucain, L. I. v. 123.)

(2) *Nec laconicas mihi*
. . . *Trahunt honeſtæ purpuras clientæ.*
(Hor. L. II. Od. 18.)
(Pauſ. in Lacon. Caſſ. L. I. Ep. Varr. 18.)

(3) . . . . . . *Et pictæ ſarrana ferentem*
Ex humeris aulæa togæ.
(Juven. Sat. X.)

Sarrana de *Sarra*, nom du coquillage qui fourniſſoit la teinture qu'on employoit à Tyr; d'où cette ville porte le nom de Sarra.

(4) Hiſt. de l'Académie des Inſcript. (Obſervations ſur les plus anciens Peuples de la Grece, par M. l'Abbé Belley.)

Ezéchiel, décrivant les richeſſes de Tyr, parle de la pourpre qu'on y tranſportoit des iſles d'Eliſa (d'Elis, du Péloponeſe ou des environs.) « Pline & Pauſanias font mention d'une pêche de pourpre; c'eſt-à-dire, » du coquillage d'où elle ſe tiroit, ſur la côte de Laconie; mais la plus » renommée étoit celle d'Hermione, ville d'Argolide. Plutarque rapporte » qu'à la priſe de Suze par Alexandre, on trouva dans cette ville le » poids de cinq mille talents de pourpre d'Hermione, qui avoit été » raſſemblée depuis cent quatre-vingt-dix ans, & qui conſervoit encore » toute ſa fleur & ſa premiere fraîcheur. La pourpre ſe pêchoit encore en » pluſieurs iſles de la mer Égée, à Cos, à Carpathos : celle de Cythere, » près de la côte du Péloponeſe, étoit fort recherchée. » (XX)

Pline parle aſſez au long de la *pourpre* & du *murex ;* il entre dans des détails ſur les eſpeces & les variétés de ce coquillage, ſur leurs propriétés & leurs uſages; mais il n'eſt pas de mon plan d'en traiter. Je crois d'ailleurs, que nous n'avons pas des idées nettes ſur cette matiere; je ne connois du moins aucun naturaliſte qui en ait parlé d'une maniere ſatisfaiſante, ni aucun ſavant que j'aie la confiance de citer. Ainſi, après avoir jeté un coup-d'œil ſur l'uſage de la *pourpre*, je m'en tiendrai à ſuivre Pline dans les pratiques uſitées de ſon temps, pour l'emploi, en teinture, de cette matiere.

La meilleure pourpre eſt celle qu'on pêche après le lever de la canicule ou avant le printemps; ce qu'ignorent les teinturiers, quoique ce ſoit le point eſſentiel de leur art. Pline donne la raiſon des temps qu'il fixe; il indique les grandes préparations que ſubit cette matiere animale; & il rend compte de ſes principaux effets (YY).

La teinture du buccin ſeule, eſt fugace; mais employée avec celle de la pourpre, elle acquiert de la fixité; & cette couleur combinée, eſt, à la fois, nourrie & éclatante. Les doſes, plus ou moins fortes, de buccin & de pourpre, varient les nuances, depuis la couleur admirable de l'améthyſte, juſqu'à celle de la pourpre tyrienne. Celle ci, la plus eſtimée de toutes, eſt de couleur de ſang caillé, (*in colore ſanguis concreti*,) & brillante lorſqu'on la conſidere : d'où Homere donne au ſang l'épithete de purpurin : (*unde & Homero purpureus dicitur ſanguis.*)

« Ce n'eſt pas aſſez d'avoir enlevé à une pierre précieuſe ſon nom » d'améthyſte; par un double luxe, on charge encore cette couleur de » la couleur tyrienne, & l'on donne, à la couleur qui en réſulte, un » nom impropre, compoſé des noms de chacune d'elles avant le mêlange. » L'amour de la nouveauté a rendu deſirable un objet dénaturé, & » l'homme a doublé ſon luxe, en couvrant une couleur avec une autre » couleur qui la rend, dit-on, plus douce & plus ſuave. Bien plus, pour » obtenir la couleur hyſgine, on a teint en pourpre tyrienne une étoffe

» déja teinte par un mêlange de productions marines & terrestres. La » graine rouge (*coccum*) sert à cette teinture; la plus estimée est celle » de Galatie, ou celle des environs d'Emerita, en Lithuanie.

» Mais pour que sa couleur soit belle, il faut qu'elle ne soit ni trop » nouvelle, ni trop vieille. Le rouge de la graine d'un an, est encore » foible; celui de la graine de quatre ans, est déja affoibli. Le » kermès est la production la plus précieuse de l'ilex, sorte de chêne » appellé *petit houx*. On nomma cette graine *cusculion*. En Espagne, » les pauvres gens en paient leur tribut : il en vient aussi en Afrique, » en Galatie, en Pisidie & en Cilicie; la moins bonne est celle qui » vient en Sardaigne.» (Pl. L. XVI. ch. 8).

Après avoir fait connoître les productions animales, marines & terrestres, connues des anciens, & employées par eux à la teinture, Pline passe à celles du regne végétal, qu'ils appliquoient au même usage.

« Indépendamment de la graine de Galatie, d'Afrique & de Lusitanie, » de ce coccus précieux dont on teint les cotes d'armes des généraux, » on teint les étoffes d'une couleur admirable. Dans la Gaule Transalpine, » avec des herbes, on contrefait la pourpre tyrienne, la pourpre » conchylienne, & l'on imite toutes les autres couleurs.»

Il est triste pour l'art, & ce n'est pas à la louange de Pline, que dans un ouvrage immense, consacré tout entier à l'utilité publique, il s'excuse de ne pas entrer dans des détails touchant la *teinture*, sur ce qu'elle n'est pas dans la classe des arts libéraux (1).

Dans l'Apennin, on trouve le *cotin*, arbrisseau qui donne une belle couleur de pourpre (2). Le *genêt* (*genista tinctoria*) (*fleur à teindre, herbe à jaunir*,) qui sert à teindre les étoffes.

On cultive le *vaciet* dans les Gaules, pour teindre en pourpre les étoffes dont on habille les esclaves (3).

« Il est deux autres genres de plantes, qui ne sont connus que du » bas-peuple, à qui elles rendent beaucoup. L'une, dont nous parlerons

---

(1) *Nec tingendi tamen rationem omisissemus, si unquam ea liberalium artium fuisset.* (Pl L. XXII. ch. 2. *Quod herbis vestes inficiantur.*)

(2) (Id. L. XVI. ch. 18) On croit que c'est le *scotano* des Italiens, le *fustet* de Savoie, &c.

(3) *Vaccinium Romanis dictus est flos purpurei coloris.*
(Calepin.)

Nec te purpureo velent vaccinia succo;
Conveniens non est luctibus ille color.
(Ovid. Trist. L. I. Eleg. I.)

Vaccinium temperantes, & lac miscentes, purpuram faciunt elegantem. (Vitruve, L. VII.) On prétend que le *vaciet* des Gaules, est le *glayeul* de France.

» d'abord, eſt la *garance*, qui ſert à teindre les laines & à préparer les » cuirs (ZZ). La meilleure eſt celle d'Italie, & principalement des environs » de Rome. Elle vient facilement preſque par-tout, ſoit d'elle-même, » ſoit qu'on la cultive.

En pourſuivant nos recherches ſur les diverſes matieres qui, dans l'antiquité, furent employées à la teinture, nous trouvons qu'on faiſoit ſervir à cet uſage la plante que les uns appellent *helxinen* ou *perdicium;* d'autres, *ſideritia;* d'autres enfin, *parthenion*, expreſſions que le traducteur de Pline rend par le mot de *pariétaire* (1). A l'égard de l'*anchuſa*, de l'auteur latin, c'eſt bien véritablement notre *orcanette*, qui colore les mains d'un rouge très-vif, & qui donne aux laines une fort-belle couleur (2). L'écorce du *lotos* ou *faba græca*, ſert à teindre les peaux, & ſa racine à teindre les laines (3). Avec l'herbe appellée *lutum*, on teint en jaune la chryſocolle, dont la nature eſt de boire la couleur, comme le fait la laine ou le lin (4).

L'écorce des noix, le *brou de noix*, ſert à teindre les laines; & les noix, à leur naiſſance, s'emploient à jaunir les cheveux. On a pris l'idée d'appliquer le brou de noix à cet uſage, de l'effet qu'il produit ſur les mains de ceux qui le manient (5).

La coulevrée ou vigne blanche (*vitis alba*) porte des baies, en grappes, peu ſerrées, dont le ſuc eſt rouge & devient couleur de ſafran. Ce fruit eſt beaucoup employé par le corroyeur; (6) la radicule ſert encore

---

(1) *Hæc autem inficit lanas.* (Pl L. XXII. ch 17). Nous ſouhaitons que le traducteur ait rencontré juſte; mais nous ne reconnoiſſons pas cette propriété à la pariétaire, qui d'ailleurs ſeroit mal décrite ici.

(2) *Et anchuſæ radix in uſu eſt . . . manuſque inficit ſanguineo colore: præparat lanas pretioſis coloribus.* (Id. ch. 20.)

Au rapport de Suidas, & de quelques autres auteurs de l'antiquité, les femmes de leur temps, comme celles d'aujourd'hui, ſe coloroient les joues, & elles le faiſoient avec l'*anchuſe* ou *orcanette.*

(3) *Cortice pelles tingunt, radice lanas.* (L. XVI. ch 30. De buxo, & faba græca, ſive loto.) Les Commentateurs prétendent que c'eſt l'aliſier ou micacoulier de Provence.

(4) (L. XXXIII. ch. 5.) Quelques-uns ont cru que c'étoit le *paſtel;* mais le paſtel porte une couleur bleue: c'eſt évidemment la *gaude*, qui teint en effet en très-beau jaune. Je veux parler de la plante appellée *lutum.* A l'égard de la *chryſocolle*, liſez la longue diſſertation de M. Guettard, miſe en note aux Liv. & ch. cités de l'édition *in*-4°. en douze volumes.

(5) (L. XV. ch. 22.) *De nuce juglandi.* J'aurai ſouvent occaſion de parler du brou de noix, comme de l'un des ingrédients du regne végétal, dont la couleur a le plus de fixité.

Noſtra notat fuco digitos injuria ſucco,
Cortice contactas inficiente manus.
(Ovid.)

(6) *Succo rubente, poſteà crocci.* Pl. L. XXIII. ch. I. *Fructum autem gerit racemoſum, rufum, quo coria depilantur.* (Dioſcoride.)

aux teinturiers à préparer les laines. (1) Pour la préparation des cuirs, au lieu de noix de galle, les corroyeurs emploient la semence de l'acacia, petit arbre épineux qui vient en Egypte; on s'en sert aussi pour teindre les cheveux. (Pl. L. XXIV, ch. 12.) Les mûres des ronces, macérées dans de l'huile, teignent les cheveux. Les feuilles de mûrier, cuites dans de l'eau de pluie, avec de l'écorce de bois de vigne & de figuier noir, le tout mis ensemble en décoction, teignent les cheveux. La *lysimachia* teint les cheveux en blond. L'*hypericon* ou *corion* les noircit. L'*ophrys* a la même propriété. La *polemenia*, bouillie dans l'huile, donne une couleur noire. (Id. L. XXVI, ch. 15.) La meilleure noix de galle & la plus propre au travail des cuirs, est celle de l'*hémeris*, ou petit chêne des Grecs. L'*hémeris* porte une autre noix de galle, qui est noire, & meilleure pour les teinturiers. (Id. L. XV, ch. 6.)

On ne finiroit pas si l'on vouloit rapporter toutes les plantes que les anciens employoient en teinture; je remarquerai seulement que la plupart de celles dont parle Pline avoient été décrites par Théophraste, qui, presque toujours, indique leurs propriétés & leurs usages. Aussi Pline s'extasie-t-il sur l'application & l'exactitude des anciens, dans la recherche des secrets de la nature, & la découverte des propriétés de toutes ses productions : *Non est satis mirari curam diligentiamque priscorum, qui omnia scrutati, nihil in tantum reliquêre.* Mais après l'énumération des savants de l'antiquité qui ont décrit des plantes, tels (sans remonter à Apollon, à Esculape, &c.) qu'Orphée, Hésidore, Homere, Pythagore, Démocrite, dont les deux derniers ont écrit après avoir voyagé chez les Mages de la Perse, de l'Arabie, de l'Ethiopie, de l'Egypte; Asclépiade, Théophraste, &c. après même avoir cité, chez les Latins, Marcius-Caton, cet homme versé dans toutes les connoissances économiques, le premier & long-temps le seul qui ait écrit sur cette matiere; Pompeius Lanæus, Caius Valgius, &c.; Pline, considérant l'état des connoissances au moment où il écrit, se plaint amérement de ce que peu de plantes sont connues, de ce que plusieurs de celles que l'on connoît n'ont point encore de nom, parce qu'il n'y a guere que les gens rustiques & ignares, au milieu de qui naissent ces plantes, qui en fassent des essais, qui les emploient; & il taxe de honteuse, pour les personnes instruites, la cause du peu de plantes dont on jouit : ceux mêmes qui les connoissent, dit-il avec indignation, ne veulent pas en instruire les autres, comme si c'étoit perdre ses propres connoissances que de les communiquer (2).

---

(1) *Tingentibus & radicula lanas præparat.* (Pl. L. XXIV. ch. 11. Voyez aussi L. XIX. ch. 3.)

(2) *Turpissima causa raritatis, quòd etiam qui sciunt, demonstrare nolunt, tanquam ipsis periturum sit, quod tradiderint aliis.* (Id. L. XXV. ch. 2).

Alors, mais ſans qu'on ſache depuis quel temps, on fabriquoit, comme aujourd'hui, du *vert-de-gris*, des *vitriols de Mars & de Vénus*; on les employoit à la teinture; les cordonniers en noirciſſoient leurs cuirs. (Pl. L. v. XXXIV. ch. II.) On connoiſſoit déja la propriété qu'a le plomb de noircir les couleurs; & l'on trouvera encore dans Pline (L. XXXII, ch. 7.) pluſieurs recettes pour noircir les cheveux. L'alun eſt diſtingué par ſes apparences, & ſinguliérement par ſes effets en teinture. Le blanc, celui qui eſt tranſparent, donne de l'éclat aux laines blanches; le noir, au contraire, obſcurcit la teinte des laines colorées (&&). On ſemployoit l'alun à la préparation des cuirs, ainſi qu'à celle des laines.

On feroit encore une longue liſte des ingrédients dont les anciens ſe ervoient pour peindre, & dont pluſieurs pouvoient être également employés en teinture. Le chapitre 6, *de coloribus nativis & factitiis*, du 35^e^. livre de Pline, eſt d'autant plus curieux, qu'il n'eſt peut-être pas beaucoup de ces ingrédients dont on ait conſervé une idée bien nette. « Les couleurs ſont auſteres ou florides : les unes & les autres naturelles » ou compoſées. Les florides, celles que l'amateur fournit à l'artiſte, » ſont le *minium*, l'*armenium*, le *cinabre*, la *chryſocolle*, le *puriſſimum*, » & *l'indicum puriſſimum.* Les couleurs auſteres natives ſont la *ſinopis*, » la *rubrique*, le *parætonium*, le *mélin*, l'*érétrie*, l'*orpiment.* Parmi les » compoſées, celles dont nous avons parlé, en traitant des métaux, » tiennent le premier rang. Celles qu'on met au rang des communes, » ſont l'*ochre*, la *céruſe* brûlée, la *ſandaraque*, le *ſandix*, le *ſéricum* & » l'*atrament.* La *céruſe* brûlée, (*minium*) continue Pline, fut une production » fortuite de l'incendie du Pirée; & Nicias eſt le premier peintre qui » l'employa; celle qui vient d'Aſie, & qu'on appelle céruſe pourprée, » eſt la meilleure. »

Soit : mais quelle apparence que l'ingrédient dont les peintres formoient le pourpre, le rouge & toutes les couleurs rougeâtres & rembrunies, fût d'une invention auſſi moderne; tandis que nous voyons, de tous les temps, divers minéraux jouer le plus grand rôle dans la peinture comme dans la teinture, & que nous nous ſommes enfin aſſurés qu'il n'eſt plus guere poſſible, ſans l'intermede de quelqu'un d'eux, de faire des progrès dans ce dernier art? Il ſuffiroit des diverſes ſortes d'*atraments* des peintres & des teinturiers, & ſur-tout des préparations des diverſes ſortes de *puriſſimum*, pour nous porter à croire que les anciens, en ce genre-là même, avoient bien des connoiſſances que nous ignorons.

Le paſſage des ſciences & des arts, des Indes & de la Caldée, dans l'Egypte; de l'Egypte & de la Phénicie, en Grece; de la Grece en Italie & à Rome, eſt marqué par quelques traces ſenſibles.

L'établiſſement de leur empire chez des peuples ſi bien faits pour

les

les cultiver, en des climats si propres à favoriser leurs progrès, annonçoit dès son aurore l'éclat dont il brilleroit un jour; & l'histoire a laissé jaillir de cette lumiere, quelques traits qui peuvent nous guider encore vers leur source. Mais la barbarie du moyen âge s'éleve comme un nuage épais, & couvre de ses ténebres l'époque où les connoissances utiles & agréables, troublées par les révolutions de l'Empire Romain, chancelerent avec lui, se disperserent, furent étouffées en grande partie, & ne se renouvellerent enfin parmi nous, qu'avec la lenteur d'une nouvelle création, & la marche d'un esprit naturellement borné, rendu encore pusillanime par de froides & tristes institutions. Cependant tous les Européens qui ont fait des voyages de long cours, qu'ils s'en soient tenus à visiter les régions de l'ancien continent, qu'ils aient parcouru le nouveau, ou enfin que leur esprit hardi & leur curiosité dévorante, les portant à la recherche des isles dispersées dans les vastes mers, les ait ainsi poussés autour du monde; tous ces voyageurs, dis-je, chez les modernes comme chez les anciens, par-tout où une bénigne influence laisse à l'homme le loisir de jouir de lui-même, & lui permet quelque agrément sur la terre, par-tout où il a les mœurs douces & où il se vêt, par-tout ces voyageurs ont vu la teinture répandre ses aimables prestiges.

Baldans trouva sur la côte de Coromandel la culture de l'indigo, ses distinctions, ses préparations, telles qu'on les connoît aujourd'hui en Amérique, & ses usages autrement variés qu'ils ne le sont en Europe. A-peu-près dans le même temps, aux environs de Guatimala, dans la partie opposée du globe, Dampier trouva, non seulement la culture de l'indigo, sa préparation & ses usages, comme aux Indes, mais celle de l'*anet* ou *olta*, & leur commerce établi au dehors, ainsi que celui de la cochenille & du silvestre, sinon aussi étendu, du moins aussi connu qu'aujourd'hui.

Voyez dans les relations de Bougainville, de Wallis, & sur-tout dans celles de Cook, le plus fameux navigateur du monde, & l'un des meilleurs observateurs, avec quel art les habitants des isles de la mer Pacifique, jusqu'à ces derniers temps si heureusement inconnus au reste de la terre, savent orner par des couleurs diverses, la belle simplicité de leurs vêtemens. Après avoir parlé de l'étoffe du *morus papyrifera*, que fabriquent les doux & bons Taïtiens: « Ils teignent sur-tout cette » étoffe, ajoute l'auteur, en *rouge* & en *jaune*. Leur rouge est très- » beau, & j'oserai dire, plus brillant & plus fin qu'aucun de ceux que » nous avons en Europe. Notre véritable écarlate est celle qui en » approche davantage; & le peintre d'histoire naturelle qu'avoit amené » M. Banks, ne put l'imiter imparfaitement, qu'en mêlant ensemble » du vermillon & du carmin. Le jaune est encore très-brillant, mais » nous en avons d'aussi beau. »

Cook paſſe à la compoſition & à la préparation de ces couleurs, à la maniere de les employer & à leurs effets; il va juſqu'à nommer ces plantes & les parties de ces plantes, qui ſont la baſe des procédés de ces peuples. Tous ces détails, & ceux de la fabrication de leurs étoffes, ont trop de rapport aux matieres que je traite, pour que je réſiſte à la tentation de les rapporter; mais ce n'eſt pas ici le lieu.

A *Ulitea*, *Bolabola*, &c. aux iſles de la Société, à celle des Amis, aux *Marquiſes*, à l'iſle *Tanera*, à la nouvelle *Calédonie*, à l'iſle de *Norfolk*, à celle de *Savu*, aux iſles *Orechoua*, &c. principalement à *Atooi*, ſur quelques-unes des côtes de la nouvelle Zemble, & ſur le canal de la Reine Charlotte, à l'iſle de Pâque, par-tout où les vêtements ſont compoſés de matieres végétales, ils ſont teints en tout ou en partie. Ces matieres, employées pour les vêtements, ſont généralement des fibres de l'écorce ou du fruit du cocotier; celles de l'*arbre à pain*, du *mûrier*, du *figuier*, du *poérou* (l'*hibiſcus tiliaceus* de Linnée) du *mocas*, de l'*erowa*, *&c.* On fait ſervir au même uſage le coton, & ce chanvre ou lin (*phormium tenax*) dont les voyageurs diſent qu'il n'eſt pas une plante dont la tranſplantation promette tant d'avantages à l'Europe; enfin, les tiges ou feuilles du palmier, du bannanier, d'autres arbres ou plantes.

La teinture ſe fait avec des ſucs de quelques fruits, plantes, écorces ou racines de ces diverſes contrées, en toutes ſortes de couleurs, *rouge*, *bleu*, *jaune*, *pourpre*, *violet*, *brun*, *verd*, *noir*, & toutes les nuances intermédiaires. « Mais le peuple d'Atooi, par la prodigieuſe variété des » deſſins, montre une grande ſupériorité dans la teinture ou les couleurs. » On diroit, en voyant ces deſſins, qu'ils ont ramaſſé dans nos magaſins » tous les modeles les plus élégants de la Chine & de l'Europe, pour » les ajuſter aux leurs. Le rouge eſt très-beau & très-vif. Outre ces » étoffes peintes, ils en ont de blanches, de teintes, particuliérement » en bleu foncé & en bleu clair, &c. »

On obſerve, entr'autres, au ſujet du *noir*, dont les habitants du canal de la Reine Charlotte teignent leurs belles étoffes, faites du lin dont nous avons parlé (le *phormium tenax*), « qu'il eſt ſi fort imprimé, qu'il » mérite l'attention de nos manufacturiers. En effet, ajoute l'auteur, on » a grand beſoin (en Angleterre) de productions végétales qui donnent » cette couleur d'une maniere durable. »

Dans un ouvrage nouveau (AAA), conçu avec un bon eſprit, & que je citerai avec éloges, parce qu'on y trouve des faits exacts, des recherches curieuſes & utiles, des conjectures ſenſées ſur la marche & l'état, à diverſes époques, de l'art dont je m'occupe, on apprend qu'à la Chine, au Japon, dans la Tartarie orientale, au Tonquin, à la

Cochinchine, en Corée, & dans quelques parties de l'Inde, tous les livres ſont imprimés, ou plutôt gravés à la planche de bois, & à l'encre de la Chine, ſans huile, par conſéquent; & que cette *impreſſion*, qui eſt la même que celle qui ſe fait ſur papier pour tentures, pour paravents, &c. ſur les toiles, ſur les ſoieries, &c. ſouvent ſe fait également par *rentrées*, de caracteres de diverſes grandeurs & de diverſes couleurs; *noir*, *rouge*, *bleu*, *jaune*, *verd*, *couleur de roſe*, &c. or, argent, &c. (Ch. VI.)

On y lit que l'*impreſſion* des toiles eſt de toute antiquité dans l'Inde, qui la poſſédoit bien antérieurement à la Chine, où elle ne fut connue que par l'Inde, dont les ambaſſadeurs, envoyés long-temps après aux Empereurs Romains, apportoient toujours, parmi leurs préſents, des *toiles peintes*; toiles, dont les femmes, à Rome comme dans l'Orient, aimerent toujours à ſe parer. Que de l'Inde l'art paſſa dans la Perſe, où il fut porté à un ſi haut degré de perfection, que l'indienne fut employée en toute ſorte de beaux vêtements, de meubles & d'ornements. Sous le regne du Calife Aaron, au temps de Charlemagne, les Arabes commercerent à la Chine, & en rapporterent des ſoies peintes & brodées. Bientôt les Maures d'Afrique & d'Eſpagne firent uſage & ſe parerent de toiles peintes. L'expulſion des Maures d'Eſpagne rendit l'indienne fort rare dans ce royaume; & ſon uſage n'a été introduit dans les autres parties occidentales de l'Europe, que quand les Portugais leur ont ouvert le commerce des Indes. La vraie indienne fut très-peu connue en France avant François I.

Nous ne voyons pas, en effet, que les Croiſés, en revenant en Europe, y aient rien apporté de relatif à l'impreſſion des toiles ou des étoffes de ſoie; mais comme ils ont évidemment donné lieu à quelques établiſſements de ce dernier genre, ainſi que l'hiſtoire de Roger, Roi de Sicile, en fait foi, on ne ſauroit douter que ce ne ſoit une des époques, peut-être la premiere, & certainement la plus remarquable, où la teinture, qui étoit comme aujourd'hui, l'ame de ces fabriques, ait commencé à ſe propager en ce monde, bien nouveau pour elle.

Ce n'eſt pas l'uſage qu'on a fait des toiles, des étoffes peintes, imprimées ou teintes, en un pays ou chez une nation, qui peut déterminer l'époque de l'établiſſement de la teinture chez elle : la France en fournit une preuve aſſez évidente : c'eſt l'établiſſement des fabriques qui portent une empreinte, quelque foible qu'elle ſoit, de la teinture.

Par exemple, en France, tant qu'on n'a porté que des toiles peintes étrangeres, on n'a eu aucune idée, on n'a pris aucune notion de la maniere d'imprimer les toiles; & comme la variété des couleurs eſt très-grande dans ce genre de manufactures, il a dû beaucoup exercer les artiſtes; & les Anglois, long-temps avant nous, & beaucoup plus que nous, ont dû y acquérir des connoiſſances.

Par-tout où l'industrie est heurtée, tiraillée, contrainte, ses progrès sont lents, s'ils ne deviennent nuls. De même que l'expulsion des Maures d'Espagne fut tellement funeste à son industrie, qu'elle s'en ressent encore; de même celle des Protestants, nos prohibitions & nos réglements l'ont retardée en France, au point que nous luttons péniblement, avec jalousie & envie, contre nos voisins.

Henri IV eut tant à faire pour créer les arts en France, qu'on s'étonnera toujours de ce qu'il fit pour eux, avec d'aussi foibles moyens, après d'aussi grandes révolutions, & en aussi peu de temps. La teinture, qui tient au luxe, & qui ne fut long-temps qu'une surabondance d'industrie, qui ne crée rien, mais qui embellit tout; la teinture qui devoit devenir un art, un art compliqué & savant, n'existoit alors ni comme art, ni comme science.

Parut alors Louis XIV, dont les grands établissements sembloient devoir beaucoup favoriser les progrès de la teinture; mais ces établissements, fastueux comme le monarque, dont le mérite consistoit à les soudoyer aux dépens de la nation, & l'ambition, à faire parler de lui; ces établissements qui n'eurent jamais le sceau du génie créateur, mais seulement l'empreinte d'une force qui entasse, ne firent rien éclore de suivi ni de raisonné en teinture. Les ouvrages des Gobelins, ces grands ouvrages, les plus beaux mêmes de ceux qui nous restent de cette manufacture, attestent l'ignorance de ces temps-là.

L'activité & l'industrie des Hollandois, & successivement des Anglois, dans le commerce de la draperie au Levant, activité & industrie qu'il devint nécessaire d'étendre sur les couleurs comme sur les étoffes, furent à la fois l'exemple, le modele, & le premier véhicule des François; mais ces couleurs étoient si déterminées, leur nombre étoit si borné, que de long-temps encore, nous ne nous écartâmes du petit cercle dans lequel elles se trouvent circonscrites. Ce ne fut que quand les manufactures de Lyon prirent un grand essor; quand la fantaisie des Levantins les porta à partager, à leur maniere, notre frivolité; quand les Anglois seconderent celle de toutes les nations par l'infinie variété de leurs étoffes rases & de leurs petites toileries, que l'envie nous prit de tout imiter, pour satisfaire aussi & nos propres goûts & ceux de tout le monde: ce ne fut que lorsqu'on put en France peindre, imprimer des toiles, faire des indiennes enfin, que la teinture se développa sensiblement; & c'est la grande époque de ses progrès.

Pour en venir là, il fallut que Lyon résistât aux réglementaires, & refusât absolument tout réglement en cette partie; il fallut que le Languedoc les méprisât sans cesse; que la Normandie les combattît toujours, & que les autres provinces, sous peine de rester dans la

pauvreté & dans l'ignorance, imitassent les précédentes, en même temps que chaque fabricant, en particulier, y employoit son crédit, sa force & toutes ses ressources.

Il résulte donc, toujours & par-tout, de nos réglements de teinture, les plus ridiculement barbares qu'on ait jamais faits, vrais instruments de querelles, de disputes & de vengeances; il résulte, dis-je, une contraction aussi nuisible aux progrès de l'art, que désavatageuse au commerce.

Comme un génie tutélaire de l'industrie françoise, parut M. TRUDAINE, dans l'administration de cette partie; il calma les uns, imposa silence aux autres, éclaira & contint tout le monde; & c'est sous l'administration de ce grand-homme, que les manufactures acquirent ce haut degré de splendeur qui fera à jamais époque dans les fastes de notre industrie & de nos arts. (*)

Mais, pour ne parler que de la teinture, dont nous nous occupons en ce moment, & de ses progrès en France, j'observerai qu'il n'y eut aucune découverte de ce genre, faite à Lyon & en Languedoc, qui ne fût accueillie, récompensée & rendue publique par cet administrateur; & il y en eut plusieurs: que ce fut lui qui excita, encouragea & récompensa M. Hélot, le premier qui ait écrit d'une maniere suivie & raisonnée sur cet art, & l'auteur dont l'ouvrage est encore le plus complet & le meilleur que nous ayons: que ce fut M. Trudaine qui donna lieu à Aubenas, à Rouen & ailleurs, à l'établissement de la teinture, sur coton, en rouge d'Andrinople: que ce fut lui qui fit passer de Lyon à Rouen, le sieur Gonin, le cerveau le plus bouillant & le plus farci de procédés de teinture qui peut être ait jamais existé. M. Trudaine le calma toujours, toujours le soutint, l'encouragea, l'aida; il lui fit faire une infinité d'expériences, à la ville, à la campagne, & toujours

(*) Il s'élevoit alors un homme qui présageoit un nouveau Sully & la renaissance de HENRI IV. Avec la probité d'Aristide & le désintéressement de Phocion, le dévouement de Brutus & la fermeté de Caton, il auroit pris place à côté de Solon, & seroit devenu le sauveur de la France. Je le cite aujourd'hui: son nom sera à jamais gravé dans les cœurs honnêtes; & la postérité le donnera en exemple aux hommes privés comme aux hommes publics.

Turgot fut l'ami, & j'ose le dire, le disciple de Trudaine. Les grands principes d'administration de celui-ci, furent sentis, goûtés, approfondis, adoptés par celui là; & les loix conçues & rédigées par lui, notamment l'Edit de février 1776, par lequel il rend la liberté à l'industrie & aux arts, ont porté sa gloire à l'immortalité.

Las de tourner ou de se traîner tristement autour du cercle des erreurs, ou les petites passions des hommes se consumeront d'elles-mêmes, ou l'énormité de leurs fautes écrasera l'édifice. On en reviendra nécessairement à l'hommage que Turgot fit à la raison, & au bien qu'il ordonna de restituer aux hommes.

publiquement ; il les fit constater ; il les fit publier ; il lui fit faire des éleves ; enfin, les fabriques de Rouen & celles de toute la France, réduites à trois ou quatre couleurs, acquirent, par les soins & les ordres de M. Trudaine, pour la direction & distribution des opérations du sieur Gonin, cette immensité de nuances qui les a rendues depuis si florissantes.

Témoin de ce passage, j'en ai observé les progrès pendant les dix premieres années que j'ai suivi cet artiste.

M. Trudaine fit plus encore pour le succès & l'extension de cet art. Je ne crains point de le dire : c'est à sa fermeté, à sa constance, à cet empire que donne tôt ou tard la force des raisons dans la bouche d'un homme droit & éclairé ; c'est à lui, malgré les intrigues, les cabales, l'argent répandu, les protecteurs gagés & gagnés, malgré les criailleries de tous les corps de fabriques & de commerce, & les aboiements d'une populace fanatique, excitée par eux ; c'est à lui, (à cet homme qu'on pourroit comparer à l'homme juste & ferme d'Horace, lorsqu'il s'éleve contre le privilege exclusif de Van-Robais, & en tant d'autres occasions,) c'est à lui, dis-je, qu'on doit le renversement de la barriere placée entre les grands qui se moquent de tout, & les foibles qu'on opprime si aisément, par la défense du port & usage en France des *toiles peintes*. Non-seulement il fit abolir cette loi ridicule ; il fit permettre l'établissement des manufactures de ce genre, si proscrites jusqu'alors, qu'on poursuivoit avec plus de chaleur, qu'on punissoit avec plus de rigueur la vente ou l'usage d'une indienne, qu'on ne le fait souvent les crimes les plus atroces.

Cependant, rien, comme je l'ai dit ailleurs, ne devoit autant contribuer aux progrès de la teinture, que les manufactures d'indiennes, & ce n'est vraiment que depuis leur établissement parmi nous, qu'elle est devenue un art éclairé qu'on a cru susceptible d'une théorie. Alors de bons esprits s'en sont occupés ; une vaste carriere s'est ouverte devant eux : personne, à vrai dire, ne l'a encore parcourue.

Dans le plan du DICTIONNAIRE des MANUFACTURES, à la 11e. DIVISION GÉNÉRALE, sous le titre : IIe. TRAITÉ. TEINTURE ET IMPRESSION, pag. XXXI & XXXII du tome I, j'ai donné une courte notice de l'état actuel de la teinture en France : j'y renvoie. Depuis cette époque, j'ai lu, à peu de choses près, tout ce qu'on a écrit sur cette matiere. On peut voir dans une note précédente, à quoi tout cela m'a paru se réduire.

Le zele pour les progrès de l'art, zele qui animoit également quelques personnes avec lesquelles je m'entretenois de cet objet, m'avoit fait concevoir un plan que les Commissaires de l'Académie des Sciences trouverent beaucoup trop vaste, eu égard à l'état actuel des connoissances en ce genre ; il exigeoit, suivant eux, un temps & des travaux auxquels

on ne pouvoit pas mettre de bornes, & dont perſonne peut-être n'étoit capable. Je propoſois de faire l'analyſe de toutes les matieres tinctoriales, conſidérées comme parties colorantes, & comme agents propres à diviſer ou fixer les premieres.

J'aurois voulu que, la nature de chacune en particulier étant connue, on eût conſtaté par des expériences, & l'effet des agents les uns ſur les autres, & leur effet, particulier ou combiné, ſur chaque eſpece de matiere colorante, appliquée ſur chaque eſpece de matiere à colorer. « Enfin, nous demandions (ainſi que je l'ai exprimé ailleurs) une » théorie générale de la *Teinture.* »

Si mon zele, trop peu éclairé ſans doute, ne m'aveugloit pas ſur l'immenſité des travaux qu'exigeoit une pareille queſtion, il m'égara du moins ſur l'étendue de nos poſſeſſions dans le domaine de la ſcience, & peut-être plus encore ſur celle de nos facultés, trop créatrices de ſyſtêmes pour découvrir des vérités. Mon imagination ſe repréſentoit une multitude de ſavans & d'artiſtes, avec des recueils pleins d'une foule d'expériences, n'attendre qu'une occaſion pour réchauffer leur laboratoire & mettre en action les atteliers : je m'en promettois des connoiſſances profondes & utiles : déja je jouiſſois en ſecret d'être l'un des inſtigateurs de cette éclatante révolution. L'Académie arracha le bandeau, & nous fûmes réduits à propoſer l'analyſe de l'indigo (BBB). Le prix fut partagé entre MM. Hecquet & Quatremer. Si les couronnes décidoient du mérite des ouvrages, du ſavoir & du talent des auteurs, on croiroit pouvoir, en quelque choſe du moins, comparer ceux-ci l'un à l'autre ; cependant le premier n'a marché qu'à la lueur du flambeau de l'expérience, & ſon ouvrage même n'eſt qu'une ſuite d'expériences ordonnées & bien faites. S'il ne devoit pas ſeul obtenir le prix, bien moins ſembloit-il devoir le partager avec un auteur qui ne montre, en cette occaſion, qu'une imagination, laquelle donne, le plus ſouvent, des conjectures dont elle abonde, pour des faits dont elle eſt peu nourrie.

Au reſte, le public connoît ces ouvrages, & M. de la Folie n'a pas peu contribué à les lui faire apprécier (CCC).

Quoi qu'il en ſoit, les perſonnes qui avoient médité le projet & fait les fonds, MM. de la Morliere, Fleſſelles & moi, nous crûmes voir notre zele mal ſecondé, nous déſeſpérâmes de nos moyens ; & ceci bien ſenti, joint à d'autres circonſtances, fit évanouir la confiance & refermer les bourſes.

Vers le même temps & ſur la même matiere, un jugement de l'Académie de Lyon concourut peut-être à produire le même effet. Je veux parler du prix (propoſé en 1776, ſur la meilleure teinture en noir) qui fut accordé ſur un bel échantillon, mais dont il ne réſulta pour l'Académie, comme pour le public, ni connoiſſance du procédé, ni

lumieres nouvelles sur les moyens à employer, tandis qu'un bon mémoire demeura sans récompense. Ce mémoire est de M. Anglès ; je le cite, parce qu'il m'a paru méthodique, contenant une exposition de faits bien vus, & une suite d'expériences raisonnées : d'ailleurs l'Académie même en a desiré la publication, & il est imprimé (*).

En voilà, sans doute, assez, sur l'histoire d'un art dont M. Macquer, sans en reculer les bornes, a suffisamment laissé présumer l'état parmi nous. Mais je ne puis terminer ce discours, sans faire remarquer l'erreur où se sont laissés entraîner presque tous ceux qui, depuis le grand Newton, jusqu'aux derniers écrivains de nos jours, ont traité de la lumiere & des couleurs. C'est d'avoir voulu établir quelque analogie entre les couleurs que je nommerai purement *physiques*, & celles qu'on peut distinguer par le nom de *matérielles*, pour imaginer en conséquence une théorie quelconque, d'où l'on puisse déduire l'origine de ces dernieres, leur analyse, & les moyens d'étendre ou de perfectionner l'art dont elles sont l'objet. Je n'ai pas été à l'abri de cette erreur ; mais je n'ai pas été plus satisfait de mon systême, que de celui de tant d'autres, & je les rejette ensemble dans l'oubli.

Concluons, de tout ce qui vient d'être dit, que la *TEINTURE* est une science où l'on a fait beaucoup moins de progrès qu'on ne se le persuade communément ; que nous sommes fort loin encore d'avoir le nombre de données nécessaires, & d'en avoir peut-être aucune assez exacte, pour que, de leur ensemble, quelque ordonné qu'il soit, il en puisse résulter un corps qui mérite le nom de *science*, & qui en ait aucune des propriétés, celles de diriger dans l'exercice de l'art.

Ce n'est que sur des débris, & à l'aide d'un très-grand nombre de faits bien observés, & de leurs résultats particuliers & combinés, que peut être élevé ce brillant édifice.

La théorie des arts, qui en est la partie spirituelle, si l'on peut s'exprimer ainsi, par-tout & toujours fut postérieure à la pratique ; celle-ci, riche, pleine d'idées, fit naître la réflexion & donna naissance au savoir. La Teinture, plus qu'aucun autre art, semble nous ramener à cette marche de l'esprit humain ; & je ne pense pas qu'on puisse en suivre une autre sans s'égarer.

(*) En publiant les erreurs où il arrive aux Compagnies savantes de tomber, je suis loin de vouloir jeter des doutes sur l'utilité de ces mêmes Compagnies. On sait assez que les détours de l'intrigue & la fureur de la cabale conduisent quelquefois des Corps integres & éclairés à des décisions injustes ou erronées : c'est l'abus de l'institution, non son effet ordinaire. Mais, dans un ouvrage destiné aux progrès des connoissances, je dois faire remarquer ces jugements, qui pourroient décourager les Artistes, & même les Savants, comme des fautes momentanées, qui ne doivent point abuser le Public, & dont les Compagnies mêmes, entraînées à les commettre, ne tardent pas de revenir.

NOTES.

NOTES.

Premiere Partie.

PEAUX ET CUIRS.

(A) Hiſt. des nouvelles découvertes faites par les Européens, &c. *par Jn. Barrouw*, traduites de l'Anglois *par M. Targe.* Relations de *Norwege*, *Laponie*, *Sibérie*, *Borandie*, *Iſlande*, *Zemble*, &c. 1653. Dans tous ces pays on trouve des *èlans*, *des cerfs*, *chevreuils*, *ſangliers*, *chevres*, *lapins*, *lievres*, *loutres*, *chats* ſauvages de diverſes couleurs; des *ours* blancs & noirs, des *rennes*, &c.; par-tout on trouve un *chat* noir. Au Spitzberg, il n'y a que des *ourcs* blancs, qui vivent ſur les glaces, & qui ſont auſſi gros & auſſi forts que des bœufs. A Varanger, en Laponie, le bonnet, les bas, les culottes ſont de peau de *rennes*. Ce bonnet eſt bordé d'une fourrure de *renard* blanc ou gris. L'équipage vit en ce lieu, comme en pluſieurs autres, des hommes en bottes de peau de poiſſons. On y trouva à échanger, contre quelques marchandiſes de nos contrées, des peaux de *lynx*, très-bien mouchetées, quelques *hermines*, des peaux de *renards blancs*, & des *wyet-fras*, eſpece d'animal qui reſſemble aſſez au blaireau; mais dont le poil plus long, plus rude, eſt d'un rouge foncé, & la queue comme celle du renard. La Laponie Moſcovite fournit des fourrures de *martes*, d'*écureuils* & de *renards* de diverſes couleurs. La fourrure des écureuils gris eſt très-eſtimée.

Comme les ours au Spitzberg, preſque tous les animaux ſont blancs en Laponie, *ours*, *loups*, *renards*, *lievres*, &c. *les corbeaux* même. Les Lapons ont de petits chiens qui chaſſent les rats & s'en nourriſſent comme font les chats ailleurs. Dans un nouvel échange que fit l'équipage, pour du tabac & de l'eau-de-vie, il eut des fourrures de *martes*, d'*écureuils gris*, d'*hermines*, des peaux de *loups*, de *renards* blancs. En un village, il acheta plus de 1500 peaux de diverſes ſortes, excepté des martes, parce que perſonne autre, que les officiers publics, ne peut en vendre : ce ſeroit une fraude qui entraîneroit la confiſcation de toutes les marchandiſes. Cependant, il obtint enſuite trente paires de ces mêmes peaux de martes, qu'il embarqua furtivement. Cet article fut vendu ſecrétement & argent comptant : celui qui les vendit, s'il eût été découvert, auroit été envoyé aux mines de Sibérie.

A Pezora, capitale d'une principauté de même nom, ſur la côte ſeptentrionale de Moſcovie, le même équipage acheta, du receveur des droits, gouverneur du lieu, tout ce qu'il avoit de martes, cinq *zimmers*, chacun de quinze paires. Il y en avoit deux plus noires que le jay, les plus belles que j'aie jamais vues, dit le voyageur. On les vendit mille écus, & l'on donna le reſte pour huit cents. Toutes ces peaux étoient marquées des armes ducales de la Ruſſie. Les marchands voyageurs acheterent enſuite dans la ville, de différents particuliers, pour la valeur de quatre cents ducats : ſavoir, cent-vingt peaux de loups, cinq cents de renards, les unes & les autres blanches; deux cents fouines ou fauſſes martes; deux mille écureuils & quarante-huit hermines, leſquelles furent payées moitié en cuivre, moitié en eau-de-vie & en tabac.

Quelques terres que parcouruſſent ces navigateurs, par-tout ils trouverent des chaſſeurs, tous déja munis d'un plus ou moins grand nombre de peaux de divers animaux; quelques-uns en avoient de corbeaux blancs. Ces chaſſeurs, comme les gens ſédentaires, vêtus à la maniere des peuples, chacun ſuivant ſon état & ſa richeſſe, étoient preſque entiérement couverts de peaux d'animaux de leurs contrées.

(B) Les Samoïedes, hommes & femmes, ont un bonnet fourré de peau d'agneau; des culottes, des bas, des ſouliers, des jupons qui ne leur deſcendent que juſqu'aux genoux, de peau d'ours blanc; pardeſſus tout, ils mettent une peau d'ours noir, dont les pattes pendent aux quatre coins, toujours plus du côté droit que du côté gauche.

Il faut lire dans l'auteur même, non ſans quelque défiance, la deſcription des combats terribles que l'équipage eut à ſoutenir dans le détroit de Weigats, contre des ours marins, qui, de la mer, montoient à bord, & ſe renouvelloient ſans ceſſe, à meſure qu'on les tuoit; au point qu'il ne fut poſſible d'éviter, que par la fuite, d'en être dévoré.

A la nouvelle Zemble, les gens de mer, des deux ſexes, étoient vêtus de peaux de veaux marins, dont le poil étoit tourné en dehors. Chaque habit étoit de deux pieces jointes enſemble, qui leur tomboient juſqu'aux genoux, & les queues de ces animaux y étoient demeurées pendantes. Leurs canots ſont faits de côtes de poiſſons, proprement recouverts de peaux de ces mêmes poiſſons, ou d'autres, couſues les unes aux autres. La peau, qui recouvre ces canots, laiſſe, au milieu ſeulement, une petite ouverture où ſe place le conducteur, qui tire à ſoi de toute part cette peau & ſe l'attache fortement autour du corps, de maniere que l'eau n'y puiſſe pénétrer; c'eſt là que, la rame à la main, il s'abandonne à la merci des flots, ſans crainte d'être ſubmergé. Les gens de terre ſont vêtus de la même maniere, avec des peaux de *pinguins*, auxquelles on a laiſſé les plumes, excepté ſeulement quelques endroits d'où elles ſont arrachées. Les bas ſont de peaux de veau marin, le poil en dehors. Cette façon d'employer les peaux de veau marin eſt commune aux Norvégiens, aux Iſlandois, & à pluſieurs peuples des côtes arctiques. (Id.)

(C) *Eſſai ſur le commerce de Ruſſie*, &c. *Amſterdam* 1777. Aux iſles *Aleutiennes*, à celles *des Renards*, &c. les peaux d'oiſeaux, de loutres & de veaux marins du pays, ſervent à l'habillement des naturels, dont quelques-uns portent encore des manteaux faits des inteſtins des plus gros veaux & lions marins; d'autres habitants ont été trouvés appliquant au même uſage les peaux de chien & de mouton qui leur avoient été données par différents navigateurs. *Nouvelles découvertes des Ruſſes, &c. Coxe, trad. 1781, de 1753 en 1756*, & les années ſuivantes juſqu'en *1763*. Dans ces *nouvelles découvertes des Ruſſes, &c.* où eſt cité & critiqué l'*Eſſai ſur le commmerce de Ruſſie, &c.* on n'a guere ajouté à ce dernier ouvrage que de nouveaux noms, & des giſſements plus exacts des iſles ſituées entre l'Aſie & l'Amérique. Tout ce qu'il y a d'intéreſſant d'ailleurs en eſt copié, avec moins de vues, de recherches, &, peut-être, de philoſophie. Nous donnerons ci-après une idée du commerce & des pelleteries de ces diverſes poſſeſſions Ruſſes.

(D) (Conſultez Pline, L. VII, ch. 22.) Qui ne voit en cela des hommes ordinaires, couverts de peaux de bêtes auxquelles ils laiſſoient la tête, les pattes, les griffes, &c. Il en eſt de même de ces peuples voiſins des Troglodytes, qui n'ont point de tête, dont les yeux ſont placés ſur les épaules, & des hommes à queues,

à longues oreilles, &c. Ces derniers étoient peut-être comme les Ethiopiens qui avoient pour casque une peau de tête de cheval, avec les oreilles qui restoient droites sur la tête, & dont les crins servoient de panache.

On a souvent critiqué les anciens, parce qu'on ne réfléchissoit pas assez sur les faits qu'ils nous ont transmis; ce que débite Hérodote de la transformation d'hommes en loups; ce que Pline en raconte, d'après Ctésias, sans le croire, peut très-bien n'être que le résultat d'un fait. Celui qui, dans l'inexpérience & la simplicité des premiers âges, entreverroit des hommes revêtus d'une peau de bête, qui les reverroit nus ou différemment habillés, dans une autre saison, pourroit croire & dire que ces hommes se transforment en certains temps de l'année.

Combien d'erreurs, fondées sur une moindre apparence, ont subjugué le vulgaire, entraîné les savants, & fait disserter les érudits? De celle dont il est ici question, seront nés, peut-être, les *loups-garoux*, que M. de Buffon nous dit n'être que des loups ordinaires, qui mangent les hommes à la suite des armées, & qu'on a nommés *loups-garoux*, comme qui diroit loups dont il faut se garer. Cette explication, très-lumineuse, a été révoquée en doute, fort doctement aussi, par M. de Sivry, qui voit le *loup-garou* dans l'expression angloise, *Werre-wolf*, « qui veut dire loup « guerrier, loup de guerre, loup des armées. Ce qui semble faire voir que *loup-* « *garou* ou *loup-warou* a la même signification en françois, & que *garou* ou *warou* » vient de notre mot *guerre*, prononcé *War*, à la maniere des Anglois : car, en » anglois, *ware ou war* signifient la guerre; d'où *were-wolf*, un loup-garou, un loup » qui suit les gens de guerre, en un mot, un *loup-warou* ou *loup-garou*. »

Tout cela n'est-il pas clair comme le jour, sans compter les étymologies hébraïques & latines dont ces preuves sont renforcées?

Mirum est quò procedat Græca credulitas ! (Pl. L. VII.)

Il ne nous manque qu'un Pline pour substituer le *gallia* au *græca*; en effet, ces Messieurs nous traitent comme des gens qui croient au *loup-garou !*

Dans un siecle où l'on n'auroit ni la preuve ni même l'idée de l'existence des Sauvages, un voyageur qui verroit à la dérobée un habitant des isles des Renards, avec son bonnet de peau d'oiseau, auquel sont demeurées les ailes & la queue, pourroit le regarder comme une espece de monstre. Faut-il tant crier au conte & au mensonge après les anciens, qui n'ont pas fait de savantes dissertations à notre maniere, contre les opinions de ce genre? Je conçois que les premiers chapitres du VII Liv. de l'Hist. Nat. de Pline, offrent un beau champ à nos savants critiques; ils doivent cependant se rappeller le chapitre premier de ce même Livre, où Pline les voit si bien venir. « Je n'ai aucun doute que plusieurs personnes n'y » trouvent du prodigieux & de l'incroyable : car, quel est l'homme qui ait cru » qu'il y eût des Ethiopiens avant d'en avoir vu? Qu'y a-t-il au monde qui ne » paroisse merveilleux avant qu'on en ait eu connoissance; & combien de choses » soutenues impossibles jusqu'à ce que les faits aient mis en état d'en juger? On » est arrêté à chaque instant sur les effets de la nature, & l'on ne peut croire » jusqu'où va son pouvoir & sa majesté quand on la considere, non-seulement en » grand, mais dans ses moindres parties. » *In quibus prodigiosa aliqua & incredibilia multis visum iri haud dubito. Quis enim Æthiopias, antequam cerneret, credidit? Aut quid non miraculo est cùm primùm in notitiam venit? Quàm multa fieri non posse, priusquam sint facta, judicantur? Naturæ verò rerum vis atque majestas in omnibus momentis fide caret, si quis modò partes ejus, ac non totam complectatur animo.*

« Au reste, je ne garantis pas la vérité des faits que je vais rapporter : je renvoie » aux auteurs que je cite dans tout ce qui est douteux. J'observe seulement qu'on » ne doit pas trouver mauvais que j'aie cité les écrivains Grecs qui, indépendam- » ment de leur plus grande exactitude, sont plus anciens. »

Nec tamen ego in plerisque eorum obstringam fidem meam, potiùsque ad Auctores relegabo, qui dubiis reddentur omnibus : modò ne sit fastidio Græcos sequi, tantò majore eorum diligentiâ vel curâ vetustiore. (Id. L. VII.)

(Il y avoit long-temps que cette note étoit écrite, lorsque la traduction d'*Hérodote*, par M. *Larcher*, a paru. J'ai lu ce long & savant ouvrage, avec beaucoup d'empressement, & j'avoue que la profonde érudition de son auteur est de nature à faire décider en sa faveur, dans la plupart des cas soumis à la discussion ; mais celui-là appartient tout entier à la philosophie, qui ne se décide point sur l'autorité. Voici la note de M. *Larcher ;* c'est la 190 du Liv. IV (§. CV. *Enchanteurs.*) « Hérodote » (*Histoire des Celtes*, tome I, pag. 305) avoit raison de ne pas ajouter foi à cette » fable ; mais il est surprenant qu'il ne se soit pas apperçu que les Grecs, établis » en Scythie, se jouoient de sa crédulité, en lui représentant, comme une merveille, » la chose du monde la plus naturelle & la plus commune. Les Neures étoient des » Scythes, qui, dans les grands froids, se couvroient d'un saie fait de peaux de » loups, & qu'ils quittoient cette forme d'abord que le temps étoit adouci. Voilà » tout le mystere qu'Hérodote n'a pas compris, non plus que ceux qui l'ont copié. »

M. Pelloutier se trompe, continue *M. Larcher*, 1°., 2°., 3°., &c. & le loup-garou revient sur la scene. Je ne pense pas que l'histoire d'*Eventes*, connue sans doute de *M. Pelloutier*, fût de nature à lui faire changer son passage sur les *Neures* d'Hérodote ; & sans oser prononcer sur ces deux érudits, je crois pouvoir laisser subsister ma note.)

(E) A la baie d'Hudson, les vêtements ordinaires sont de peaux de *cerfs*, de *loutres* ou de *castors*, avec la fourrure en dessous. Les hommes y vivent sous des tentes couvertes de peaux de *mooses* & de *cerfs*, cousues ensemble. Ils emploient la plus grande partie de leur temps à la chasse ou à la pêche, & ils changent de demeure suivant la rareté ou l'abondance de leur proie. (*Ellis*, hist. des nouvelles découvertes des Européens.) Les Esquimaux sont vêtus de peaux de veaux marins, & quelquefois de peaux d'oiseaux de terre & de mer. Leur habit fermé, portant un capuchon, leurs culottes plissées autour de la ceinture, & s'y fermant comme une bourse, plusieurs paires de bottes les unes sur les autres, tout, dans ce vêtement, jusqu'à la forme, annonce la rigueur du climat contre laquelle les hommes ont à combattre. (Id.)

Au détroit de Magellan, la peau du loup marin ; à la terre de Feu, celle du guanaque, de même que parmi les Patagons, fournissent l'habillement des hommes dans la plus rude saison. (V. Id. *Byron* en 1764, *Wallis* en 1766, & *Cook* 1768.) Les habitants de la terre de Feu jettent sur leurs épaules la peau du guanaque, dans le même état où elle a été retirée de dessus l'animal.

En parcourant le globe avec les voyageurs, mieux encore qu'avec ZIMMERMANN (*Specimen zoologiæ geographicæ, quadrupedum domicilia & migrationes sistens*,) savant qui n'a guere travaillé que d'après les savants, c'est-à-dire, en compilant ou des faits ou des conjectures, nous voyons avec intérêt quel pays habitent les divers animaux dont nous employons la dépouille à notre usage. Outre ceux que nous avons déja cités, on apprend, dans les relations du Groënland, que les *baleines*, les *loups*, *veaux* & *chiens marins* sont en abondance sur cette côte ; qu'on y voit

beaucoup d'*ours blancs*, qui vivent dans les glaces, & qui se nourrissent de poissons, & des *ours noirs*, qui vivent toujours sur terre, quoiqu'ils se nourrissent aussi de poissons. On y ajoute que ces *ours blancs*, quelquefois chariés sur des glaces & jetés sur les côtes de la Norwege & de l'Islande, pressés de la faim, détruisent tout ce qu'ils rencontrent.

Passant du Nord au Midi, nous voyons, avec *Gemelli*, que la Perse, outre ses animaux domestiques, qui consistent en bons *chevaux*, bonnes *mules*, gros *chameaux*, *ânes* de Perse pour les fardeaux, *ânes* d'Arabie pour la monture, que la Perse, dis-je, a encore le *sanglier*, le *porc-épic*, le *daim* rouge, le *daim* fauve, le *chevreuil*, le *lievre*, le *tigre*, le *lion*, l'*ours*, &c. Le même auteur nous apprend qu'on y chasse au *chien*, au *faucon* & à l'*once*, animal actif & doux, de la grosseur du renard.

Il nous dit que dans l'Indoustan, on trouve des *sangliers*, des *loups*, des *renards*, des *lievres*, des *baccureos* ou boucs; des *zambares*, dont le corps ressemble à celui du bœuf, & le bois à celui du cerf; des *gazelles*, qu'on prendroit pour des chevreuils; des *dives*, pour des renards; des *roses*, pour des vaches; des *loups* qui ont du poil aux cornes; des *chats* sauvages noirs, avec des ailes comme des chauves-souris; trois sortes de *tigres*, des *chevaux* & des *chevres* sauvages, la *chevre* à musc, &c.

Quoique personne n'aît vérifié ces descriptions, on peut conjecturer, avec quelque fondement, qu'elles ne sont pas exemptes d'erreurs. Le nom seul de quelques-uns des animaux, qui n'a été adopté par aucun nomenclateur, fait assez voir l'utilité d'un ordre convenu & d'une langue commune dans l'histoire de la nature; combien, par conséquent, tombe à faux la critique de ses romanciers, qui prétendent que des noms pris sans ordre, & donnés sans systême, suffisent pour son étude. Mais, comment convenir d'une marche qu'on n'a pas su inventer, & qu'un autre a trouvée? C'est ce que ne fera jamais un homme qui a plus de prétention que de savoir; sur-tout si la découverte vient d'un rival qui a du génie.

Il est cependant vrai, le systême fût-il faux, que, dans les parties qui se multiplient & se varient considérablement, sans un systême général & une nomenclature universelle, sans des classes déterminées, des divisions & soudivisions exactes & précises, l'étude de la nature seroit très-lente, infiniment pénible & toujours incertaine.

Je reviens avec Gemelli, qui a trouvé, au Pérou, des *ours*, des *sangliers*, des *lievres*, des *renards*, des *tigres*, des *lions*, non aussi courageux que ceux d'Afrique; des *siboles*, de la grosseur d'une vache, dont la peau douce est estimée; des *ardillas*, qui ressemblent à des loirs; des *lobos*, qui ont un grand rapport avec les léopards; des *zorillas*, gros comme des chats.

Roger, qui voyageoit au commencement de ce siecle, & qui paroît narrer d'une maniere impartiale & exacte, raconte que « depuis *Buenos-Ayres* jusqu'à *Cordula*, » dans le royaume de Tucuman, on trouve une plaine continuelle de deux cents » milles de long, sans aucun arbre & sans cabanes, où le pâturage, rempli de » gros bétail, est excellent. Chacun est libre de passer une corde aux cornes » des bêtes qui lui conviennent, & de se les approprier sans aucune contradiction. » (Depuis Roger, la cupidité, l'ambition & le despotisme ont bien changé tout ce qui donne lieu à sa derniere observation.) « On en tue souvent pour en » avoir la langue ou la peau, ou le suif, & les corps deviennent la proie des » tigres & des aigles, qui enlevent quelquefois de jeunes veaux jusque dans les

villes. » — Le vaiſſeau qui y conduiſit le pere Sepp & quelques autres miſſionnaires, rapporta en Eſpagne trente mille peaux de bœufs, dont la moindre valoit ſix écus en Europe, & qui n'avoient coûté que la peine de chaſſer & de tuer ces animaux. « Les *tigres* paſſent quelquefois pardeſſus leurs enclos, & leur cauſent » beaucoup de dommages..... ces *tigres* s'attachent à la premiere jointure du cou » des bœufs ou des vaches qu'ils déchirent en pieces, &c. »

Ailleurs, dans le même ouvrage, en parlant *des différentes eſpeces d'oiſeaux & d'autres animaux qu'on trouve au Bréſil*, on dit qu'il produit une grande quantité de bêtes féroces, particuliérement des *léopards* & des *tigres*, & que les derniers ſont ſi voraces, qu'ils dévorent ſouvent des animaux & même des hommes.

Il y a encore, vers les côtes, une eſpece d'animal qu'on appelle *jack* ou *godenot*, qui eſt très-agile, & ſi cruel, qu'il déchire tout ce qu'il trouve de plus foible que lui.

Les principales marchandiſes d'exportation de cette vaſte contrée, depuis Buenos-Ayres juſqu'à la riviere des Amazones, ſont en effet des peaux & du ſuif. Les Caciques ſont vêtus de peaux de daim, & l'on y enveloppe les enfans en naiſſant, dans des peaux de *tigres*.

Nous liſons encore, dans le voyage à l'Equateur, par Dom Georges Juan, & Antoine de Ulloa, au ſujet des *tigres*, qu'ils parcourent ſouvent dans la nuit les rues de Porto-Bello, & en emportent les volailles, les chiens & les autres animaux domeſtiques, des enfants même. « Quand ces bêtes cruelles ont goûté de » cette eſpece de nourriture, elles ne veulent plus de celle des forêts, & même » elles dédaignent la chair des animaux quand elles ont mangé de celle des hommes. » Plus loin, le même auteur rapporte que ſur la riviere de Guiaquil, aux environs de Machala, les forêts ſont remplies de cerfs & d'une grande quantité de *tigres* voraces & très-dangereux pour les hommes même.

Voilà, je penſe, l'exiſtence des *tigres* en Amérique, & même celle des *lions*, ſuffiſamment conſtatée; cependant on lit dans l'*Hiſtoire de Kentucke*, écrite de nos jours, & que M. Parraud vient de traduire de l'Anglois : « Les mers immenſes » qui ſéparent les deux continents des deux côtés, ne permettent guere de croire » qu'une colonie ait jamais pu les traverſer avant la découverte de la bouſſole. » L'*ingénieux* M. de Buffon a auſſi remarqué, & *ſa remarque paroît juſte*, qu'il n'y » a point d'autres animaux habitant également les deux continents, que ceux qui » peuvent ſupporter les glaces du Nord. *Ainſi*, il n'y a en Amérique ni *éléphants*, » ni *lions*, ni *tigres*, &c. »

On peut beaucoup amuſer en imaginant, & c'eſt toujours un grand mérite; mais pour inſtruire, il faut obſerver.

Les troupeaux ſont ſi abondants au Chili, qu'on en néglige la chair; on en ſale ſeulement quelques parties, qu'on envoie au Pérou avec les peaux & le ſuif, ce qui fait une branche de commerce conſidérable.

Dans les montagnes, les animaux les plus remarquables ſont le *pecarys*, eſpece de porc qui a le nombril ſur le dos; des chevres ſauvages, dont le poil eſt fort doux; & des moutons, dont la laine eſt très-fine. Il y a beaucoup de diverſes ſortes d'oiſeaux, dont le plumage eſt très-varié en couleurs fort brillantes. Les *condors*, d'une groſſeur prodigieuſe & d'une blancheur éclatante, fourniſſent une peau douce & chaude, dont on fait des gants.

Avant les Européens, il n'y avoit dans ces contrées, ni vaches, ni chevaux, ni moutons, ni cochons, ni chats, ni chiens ordinaires d'aucune eſpece, ni chevres,

ni ânes, ni lapins : aujourd'hui tous ces animaux y abondent, & l'on y trouve fur-tout, en quantité, du poil, de la laine, des peaux & des cuirs.

Au Mexique, il y a tant d'oifeaux qu'on les tue fouvent pour en avoir la peau ou les plumes. Le bœuf, plus gros que le nôtre, (il paroît que c'eft le *bifon*,) fert au tranfport; on en mange la chair; de fa peau on fait des habits & on couvre le toit des maifons; on file fon poil ou fa bourre; on fait des cordes de fes nerfs, divers uftenfiles de fes os, des trompettes de fes cornes: on tranfporte des liqueurs dans fa veffie, & l'on brûle fa fiente; car le bois eft très-rare dans cette contrée, qui fournit auffi des moutons gros comme nos ânes, & des chiens fi forts, qu'ils fervent à tirer le bagage.

En négligeant les intervalles pour revenir avec Ellis, de chez les Efquimaux, à la baie d'Hudfon, où fe trouvent une grande quantité de *loutres*, de *caftors*, de *cerfs*, de *moofes*, efpece de daim ou de cerf, plus gros que ceux d'Europe, d'*élans*, &c. on apprend que ces peuples, qui font prefque toutes les parties de leurs vêtements de ces peaux, nous en fourniffent beaucoup plus encore qu'ils n'en confomment.

On remarque, ce qui a bien fon degré d'intérêt, en hiftoire naturelle, que dans tous ces parages, comme au Groënland, les lievres, les lapins, les perdrix & autres animaux de ce genre, prennent, l'été, une couleur grife ou brune, & que l'hiver ils redeviennent entiérement blancs. Leur fourrure tombe d'elle-même chaque année, au retour des chaleurs; cela arrive également aux chiens & aux chats qu'on y apporte d'Europe.

A cette obfervation j'en ajouterai une qui doit être fondée, quoique je ne l'aie vu nulle part; c'eft que, fi la fourrure des animaux eft plus garnie en hiver qu'en été, la peau eft plus forte, plus dure, plus épaiffe l'été que l'hiver, ou elle eft toujours plus graffe & plus molle; d'où il eft évident qu'il faut tuer l'hiver l'animal dont on veut employer la dépouille en fourrure; & qu'il le faut tuer, au contraire, l'été, lorfqu'elle doit être employée fans poil, en cuir fort, épais, ferme ou radouci.

Une autre obfervation, qui femble tenir à la précédente, & que peut-être on n'a pas non plus encore faite, me paroît expliquer la caufe de la meilleure qualité des cuirs de bœuf employés à Paris; caufe qui fe trouve être la même que celle de la meilleure qualité de la viande à Paris que dans les provinces.

On fait que la longue marche, les coups, la fatigue qu'effuient les bœufs, dans le trajet du Charolois & de la baffe Normandie à la capitale, font paffer dans les chairs les graiffes qui, dans le principe, adhéroient à la peau; cette caufe, à laquelle on doit la bonté de la viande, eft également celle de l'excellence des cuirs : car ceux qui font imprégnés de graiffe, font d'un travail plus difficile, tendent trop à la putridité; la graiffe donne un tannage mou. Plus eft feche la peau d'une bête graffe, meilleur en eft le cuir.

Je ne parlerai point ici des animaux de l'Afrique, plus connus par l'effroi qu'ils infpirent aux hommes, que par l'ufage qu'on ait jamais fait de leurs peaux, quoique celles de lions, de tigres, de léopards & des autres bêtes féroces, foient autant & plus employées de nos jours qu'elles ne le furent jadis. Les grands de la Mauritanie & de toutes les côtes de la Barbarie, en ornent fouvent leurs chevaux, & s'en parent quelquefois eux-mêmes. On en ufe moins communément en Europe: la molleffe qui y regne, s'accommode mieux des pelleteries du Nord, que fourniffent fur-tout le Canada, la baie d'Hudfon, les vaftes forêts de la Pologne,

& principalement les possessions immenses & presque désertes de la Russie en Asie, où va aussi se fournir la Chine, qui en consomme énormément.

(F) A son retour de l'Inde, sur les côtes de la mer, Alexandre passa dans la Gedrosie, où il trouva une nation sauvage, qui ne se coupoit point les ongles, ne se démêloit pas les cheveux, qui ne s'habilloit que de peaux de bêtes.... ne se nourrissoit que des baleines jetées par la mer sur les côtes .... Elle habitoit des maisons dont le comble étoit formé par des côtes de baleines, & qui étoient recouvertes de cuirs semblables à ceux qui servoient à l'habillement.

(Diod. de Sicile*, L. VII.)

(G) Il faut observer, cependant, que le *morus papirifera* dont les Zélandois se servent comme les Othaïtiens, paroît plus rare à la nouvelle Zélande qu'à Othaïti, & que déja la vanité des hommes, excitée, sans doute, par la communication avec des peuples voisins, commençant à les corrompre, leur fait mettre un prix aux ornements de peau de chien; ils en usent, comme nous faisons des fourrures, pour décorer leurs habits, embellis d'ailleurs par des plumes; ils mangent aussi de la chair de cet animal. C'est ainsi que, d'une part, l'homme poursuivi par le besoin, & de l'autre, aiguillonné par les passions que développe la civilisation, promptement dénaturé ou corrompu, n'offre, qu'en peu de lieux, l'empreinte sans tache de sa primitive bonté, dont on retrouve, çà & là, des traces plus ou moins sensibles.

Carteret avoit dit, en 1769, que presque tous les habitants des isles de la mer du Sud étoient entiérement nus; que, non loin de l'isle Mindaneo, on en trouvoit qui avoient des voiles de nattes fines, des cordages & des filets excellents. *Cook*, en parcourant, depuis, ces isles, nous en a dépeint les usages & les mœurs, & nous a donné une juste idée de l'industrie de leurs habitants.

(Voyez, pour de plus grands détails sur ce dernier objet, les notes servant de supplément à la premiere partie du *Dictionnaire des Manufactures*.)

(H) Aux isles de Middelburg, Amsterdam, &c. on se sert d'étoffes peintes en échiquier, de nattes bien travaillées; les femmes y portent des tabliers faits des fibres extérieures de la coque de la noix de coco; les étoffes y sont de même matiere, & fabriquées comme à Othaïti; mais leur teinture est meilleure & résiste à la pluie.

(I) Diod. de Sicile, L. III, chap. XVI.) Au rapport des voyageurs modernes, les peuples barbares du midi de l'Afrique menent encore la vie dure, & ont les mœurs grossieres dont cet historien nous avoit donné l'idée en parlant de certains Ethiopiens qui ne s'habilloient point; d'autres, qui n'avoient de vêtement qu'une queue de mouton qu'ils se passoient entre les cuisses; de quelques-uns qui s'entouroient la moitié du corps avec une ceinture de cheveux; de quelques autres qui se couvroient de la peau de leurs bestiaux. Ceux d'entre ces peuples qui sont guerriers, (continue Diodore*,) ont des boucliers de cuir de bœuf; tels, les Troglodites, qui sont aussi toujours nus, aux cuisses près & aux reins, qu'ils se couvrent de peaux. Les chasseurs ou mangeurs de viande, comme s'exprime l'historien, quand ils manquent de cet aliment, mouillent les peaux des animaux qu'ils ont pris, les font griller & les mangent. (Voyez Id. ch. III, ch. XII & XVII.)

Il n'est pas sans exemple que les habitants de quelques isles des mers du Nord, se soient trouvés réduits à cette dure extrêmité, que des voyageurs Européens, du dernier siecle & de celui-ci, ont quelquefois partagée avec ces insulaires.

(K) Diod. de Sicile (L. I, sect. II, ch. 2,) rapportant les anciennes traditions de

de son temps, s'exprime ainsi : « On dit que, dans le commencement, les Egyp-
» tiens ne vivoient que d'herbes...... que leur second mets a été le poisson....
» qu'ils mangeoient aussi de la chair de leurs bestiaux, & se servoient de leurs
» *peaux* pour se vêtir..... Les Egyptiens, après un assez long temps, passerent
» à l'usage des fruits : le principal est le lotos, dont ils font du pain. Les uns
» tiennent que cette invention leur vient d'Isis ; d'autres la rapportent à un de
» leurs anciens Rois, nommé Menès. »

Les Egyptiens, avec des connoissances acquises & de la corruption, revinrent à leur premiere maniere de vivre. Que ce changement soit dû à Menès, Hermès, Isis, à un Dieu ou à une Déesse, il n'importe : ce ne peut être que l'ouvrage d'un grand homme.

Suivant Diodore, les pasteurs de l'Egypte ont continué de vivre comme les anciens Egyptiens, occupés, sans doute, à la garde de leurs troupeaux, se nourrissant de leur chair, s'habillant de leurs peaux, & ne cultivant point. Il est vraisemblable que l'horreur des Egyptiens pour les pasteurs est née de cette différente maniere de vivre ; car, un peuple qui a des mœurs, méprise ceux qui n'en ont plus ; & le caractere d'un peuple qui les a recouvrées doit être austere & fier, tel qu'il le faut pour les conserver.

Je lis dans M. de Paw (*Recherches Philosophiques sur les Egyptiens & les Chinois*,) un passage qui paroîtra peut-être la critique de ce qui précede : je pense, au contraire, qu'il le confirme. Je douterois de mon opinion si elle étoit en contradiction avec celle d'un savant qui paroît avoir long-temps médité son sujet, & dont l'érudition, aussi vaste que bien digérée, semble jusqu'ici n'avoir été critiquée que pour la faire triompher de la critique même.

« C'est une erreur très-grave de la part des historiens modernes d'avoir répété
» tant de fois que les Egyptiens avoient de l'aversion & même de l'horreur pour
» les bergers de leur pays ; puisqu'ils ne détestoient sincérement que ces brigands
» de l'Arabie qu'on nomme *Arabes pasteurs* ou *Bédouins*, parce qu'ils marchent avec
» leurs troupeaux, & volent par-tout en marchant. Ces mœurs étoient celles
» des Hébreux lorsqu'ils entrerent en Egypte, & l'on voit qu'ils avoient encore de
» telles mœurs lorsqu'ils en sortirent : il n'est donc pas fort étonnant que les
» Egyptiens aeint témoigné quelque aversion pour des hommes de cette espece ;
» & il n'y a qu'à lire avec attention toutes les loix attribuées à Moïse, pour
« s'appercevoir qu'elles tendent à changer les Hébreux en un peuple cultivateur,
» & à corriger absolument le vice inhérent à la vie pastorale & ambulante. On
» verra encore mieux par tout ce que je dirai dans la suite, combien cette
» maniere de vivre incite au vol & au brigandage. »

Cette haine contre les pasteurs ne provenoit donc pas uniquement, comme on l'a prétendu, de ce qu'ils avoient autrefois envahi l'Egypte, dont ils furent enfin chassés. Freret, dont l'autotité est du plus grand poids, s'exprime ainsi :
« On appelloit impurs, en Egypte, ceux qui ne se soumettoient pas aux pratiques
» de la religion Egyptienne, les *mangeurs de chair*, & ceux qui menoient une vie
» pastorale. Ce nom d'impurs comprenoit les Hébreux de même que les *Hicsos*,
» ou que les pasteurs qui avoient envahi l'Egypte. » (*Défense de la Chronologie.*)
Il faut lire dans le même ouvrage, au sujet de la nomination de Joseph à la place de premier Ministre, & de celle de ses parents à l'intendance des troupeaux de la couronne, ce que pensoit des pasteurs le Roi d'Egypte, qui, vraisemblablement, n'avoit égard qu'à ses intérêts ; & ce qu'en pensoient les Egyptiens qui

avoient une religion & des mœurs. On y verra encore, & l'époque de leur entrée en Egypte, & celle de leurs expulsions, au nombre de trois, dont la derniere fut enfin totale. Puis, en y réfléchissant, ce ne sera pas sans étonnement qu'on reconnoîtra que ce qu'il y a eu sur la terre de plus brillant, de plus magnanime & de plus sage, dut son origine à des brigands. Tels furent les Grecs : tels encore, à plusieurs égards, furent les Romains.

(L) Desfontaines rend *ursæ* par le mot *Panthere.* Au L. VIII, vers 368, où se trouve la même expression, il commet la même erreur, sans doute sur l'autorité de Pline, lequel nie qu'il naisse des ours en Afrique, à cause de la chaleur du climat, *ob calidiorem cœli temperiem*, comme s'exprime le commentateur de Virgile: Mais Cerdanus, sur l'autorité de Solin (*c.* 29, *Numidici ursi formâ cæteris prestant, villis profundioribus*,) défend vigoureusement Virgile & le justifie. Lipse ne paroît pas mieux fondé que Pline, lorsqu'il avance que les animaux désignés par les Romains, sous le nom d'*ours* de Numidie & de Lybie, ne sont pas de vrais ours, mais des lions; de même, ajoute-t-il (en leur supposant une autre erreur du même genre,) que les éléphants, qu'ils croyoient être des bœufs sauvages.

(M) Pénélope, sensible à l'état du vénérable étranger qu'elle ne connoissoit pas pour son époux, lui fait préparer un lit avec de bonnes peaux & de bonnes couvertures, afin que couché bien chaudement il attende le lever de l'aurore. Ulysse, accoutumé à coucher sur la dure, sort de l'appartement & va se coucher à terre avec une peau de bouc qui n'avoit point été préparée, & qu'il couvre de plusieurs peaux de mouton; car les festins & les sacrifices que faisoient les poursuivants, en fournissoient en abondance. (Odys. L. IX & XX.)

(N) Les Léleges de Minos inventerent trois choses qu'imiterent ensuite les Grecs; ils surmonterent leurs casques d'aigrettes, de panaches; peignirent leurs armes sur leurs boucliers, & y attacherent des poignées en forme d'anneaux, pour les tenir : car, auparavant, on les portoit pendus au cou avec des courroies de cuir. (Hérod. L. I.)

Cet usage devint celui de toutes les nations civilisées, & eut lieu aussi long-temps que les hommes se servirent de boucliers. J'ajouterai ici la remarque du même historien, que le mot *bouclier*, *écu*, *égide*, vient d'*égis*, qui signifie *peau de chevre;* & que d'après un très-ancien usage, les Ioniens appelloient *bibles* les peaux mêmes de mouton & de chevre sur lesquelles ils écrivoient, & dont beaucoup de barbares, continue Hérodote, se sont servis jusqu'à nos jours. (Hérod. Liv. V.) Les Africains, placés dans le continent de l'Afrique, derriere Cyrene, & les Syrtes, n'avoient pour armes, en guerre, qu'une lance & quelques pierres qu'ils portoient dans des *sacs de cuir.* (Diod. L. III, ch. XXV.) C'est encore l'usage de certains peuples des isles de la mer Pacifique.

(O) Ce même Laërte avoit un casque de peau de chevre, & des bottines de cuir de bœuf, toutes rapiécées, dont ses jambes étoient revêtues pour les garantir des épines; c'est dans cet état, qu'occupé à arracher les mauvaises herbes parmi les bonnes plantes, il nourrissoit sa douleur. (Odyss. L. XXIV.)

(P) (Iliad. L. III.) Ainsi, pour le départ de Télémaque, on voit mettre la farine, *qui fait la force des hommes*, dans de bonnes peaux; & de la fleur de farine dans des peaux bien préparées. (Odys. L. II.)

(Q) Si les doutes, les craintes & les excuses d'Hérodote doivent le mettre à l'abri des reproches que les détracteurs de l'antiquité sont portés à lui faire, il faut avouer qu'il les autorise, en quelque sorte, lorsqu'il dit « ne pouvoir

» s'empêcher de rire de ceux qui soutiennent que l'océan tourne autour de la » terre, & que la terre est ronde, comme si elle avoit été façonnée autour. »

Hérodote prouve en cela (comme St. Augustin lorsqu'il combat les antipodes) qu'on peut n'être guere physicien, quoiqu'on ait beaucoup d'esprit; car ces personnages en avoient bien autant que nos frondeurs des anciens.

Mais, à la place d'Hérodote & de St. Augustin, qu'eussent dit ces beaux esprits du siecle, qui ne savent voir de possible que ce dont ils se sentent capables?

(R) Tacite lui-même nous fournit une nouvelle preuve de ce que nous avons avancé sur l'usage des peaux ou des fourrures, relativement à l'état des mœurs.

Les peaux seules, en vêtements, dénotent un peuple sauvage & féroce, occupé de la chasse, dont les produits fournissent à ses habits & à ses aliments.

Les fourrures, indiquées comme ornement, annoncent plus de civilisation. Voyez ce que dit cet historien, en parlant des plus riches d'entre les Suéves, nation qui a ses loix & ses chefs, & dont les mœurs sont bien caractérisées.

Locupletissimi veste distinguuntur non fluitante sicut Sarmatæ ac Parthi, sed strictâ & singulos artus exprimente. Gerunt & ferarum pelles, proximi ripæ negligenter, ulteriores exquisitiùs, ut quibus nullus per commercia cultus. Eligunt feras, & detracta velamina spargunt maculis, pellibusque belluarum quas exterior oceanus atque ignotum mare gignit. Rien de semblable à cette recherche parmi les Fennes plus barbares. *Fennis* MIRA FERITAS, FŒDA PAUPERTAS, *non arma, non equi, non penates:* victui herba, VESTITUI PELLES, *cubile humus.* Sur quoi j'observerai qu'il ne faut pas prendre à la rigueur le *non arma* & le *victui herba* de Tacite, qui dit aussi-tôt après : *Sola in sagitis spes, quas inopiâ ferri ossibus asperant.* IDEMQUE VENATUS VIROS PARITER AC FŒMINAS ALIT. *Passim enim comitantur, partemque predæ petunt.* (Tacit. de moribus Germ.) Par-tout & toujours le vêtement de peau sera l'habit d'un peuple chasseur, qui se nourrit de la chair des animaux qu'il dépouille. Tels étoient, sans doute, les Liguriens que Diodore nous peint habillés de peaux de bêtes fauves; (Diod. L. v. ch. XXVI.) & même les Gaulois, dont cet historien nous parle, & dont les temps étoient bien éloignés de son siecle. Il nous les représente entiérement nus, prenant leurs repas à terre, couchés sur des peaux de loups & de chiens. (Id. ch. XX.)

Seconde Partie.

HUILES ET SAVONS.

(S) L'allégorie nous vient de l'orient, & nous ne devons pas être étonnés d'en trouver les livres saints remplis : nous le serions bien plus de leur finesse & à la fois de leur majesté, si nous avions à les attribuer à des hommes : en effet, parut-il jamais un écrit plus sublime, plus touchant que le livre de Job? Cependant, la maniere symbolique de considérer la lumiere, & l'huile qui sert à l'entretenir, au temps de Moïse; maniere qui, loin d'être particuliere au peuple choisi & au vrai culte, fut à-peu-près la même par-tout, & pour toutes les divinités que se forgerent les hommes; cette maniere, dis-je, fait supposer l'usage de l'huile d'une ancienneté dont l'imagination même ne sauroit se figurer l'époque

J'ai lu, je ne sais où, ce qui suit : « Les livres saints, dans leur style oriental, » allégorique, sont plus peut-être des ouvrages de physique & de chymie que

» de morale, la ſeule choſe qu'y ait ſu voir l'ignorance. Quand les hommes, une » fois civiliſés, eurent perdu la trace des arts, ils tomberent dans l'abrutiſſement; » alors ils ne pouvoient pas ſoupçonner que des connoiſſances dont ils n'avoient » plus d'idées, euſſent jamais exiſté; & le beſoin de la morale, qui ſe fait » ſentir dans l'abrutiſſement même, ne laiſſa voir qu'elle dans un ouvrage également » conſacré à la terre & au ciel. »

(T) La vigne, la couleur même du raiſin & la joie des vendanges, ſont repréſentées ſur le bouclier d'Hercule, comme ſur celui d'Achille : les héros de l'un de ces poëtes, (Homere & Héſiode) comme les bonnes gens de l'autre, s'animent au plaiſir, célebrent leurs fêtes, ſavourent le repos & réparent leurs forces en buvant le doux jus de la treille; ſouvent il entra dans les ſacrifices, il fit partie des offrandes, & dans nombre de circonſtances ce fut la matiere des libations. Le culte de Bacchus eſt des plus anciens; il fut auſſi répandu que celui de Cérès; toujours & par-tout le produit de l'aire & celui du preſſoir ſont mis en pendant: comment imaginer que le preſſoir ne fût pas mis en uſage pour l'huile, bien plus difficile à exprimer que le vin?

Preſque tous les interpretes ou commentateurs ſe font un ſyſtême avant d'écrire; puis, ils voient tout ce qu'ils veulent voir dans les auteurs ſur leſquels ils travaillent. Je ſerois bien plus porté, par analogie, à conclure qu'à nier l'exiſtence des choſes, lorſqu'il n'y a rien à leur égard d'atteſté par les anciens. Par exemple, d'après ce que nous avons dit, d'après ce qui ſuit, & tant d'autres paſſages qu'on pourroit ajouter ſur l'uſage du vin, ſi répandu dans la plus haute antiquité, qui ſe perſuaderoit, ſans l'expreſſion formelle de l'écriture, que le vin ne fût connu qu'au temps de Noé & par Noé? Jacob, béniſſant ſon fils, lui promet une égale abondance de froment, de vin & d'huile. *Det tibi Deus de rore cœli*, *&c. de pinguedine terræ abundantiam frumenti*, *& vini & olei.* (Geneſ. XXVII, 28.) Le repos de la ſeptieme année des terres eſt pour que les pauvres profitent des raiſins & du vin, des *olives* & de l'*huile*, des autres fruits, des arbres & des moiſſons : *Ita facies* ut vinea *& in* oliveto *tuo. Neque in* vinea *tua racemos ...... ſed pauperibus*, *&c..... non metes & uvas .... non colliges quaſi* vindemiam (Exod. XXIII, 11, Levit. XIX, 10, XXV, 5.) L'huile, comme le vin, entroit dans les ſacrifices, ſervoit aux aſperſions, aux libations : *Similæ conſperſæ* oleo.... *&* vinum *ad libandum*, *&c. ſimilæ conſperſæ* oleo.... *liba quoque vini*, *&c.* (Exod. XXX, 4, Levit. XXIII, 13.) La bénédiction du ciel embraſſoit l'huile & le vin, ainſi que les autres fruits de la terre, le grain, les troupeaux, de même que la poſtérité; *fructus ventris tui*, *& fructus terræ tuæ*, *frumento tuo quoque*, vindemiæ, oleo, *& armentis*, &c. (Deut. VII, 13.) & la poſſeſſion de la terre promiſe n'eſt pas rendue moins deſirable par ſa fertilité en huile & en vin, que par toutes ſes autres excellentes productions. (*Terram frumenti*, *hordei*, *ac* vinearum, *in qua ficus & mala granata &* oliveta *naſcuntur* : *terram* oleis *ac meſſis.* (Id. VIII, 8.)

(U) *Si liceat*, *quoniam & quæſtus plus quàm à frumento*, *& minùs tributis eſt*, *mellumque copioſius oleum.* (L. XIX, ch. 5, p. 70, de Pl.) Cette loi burſale ne décore pas le code agraire des Romains; on peut croire qu'elle n'eſt pas du temps de la République. Comme aujourd'hui, on piloit ces graines, on les faiſoit chauffer dans une poële, ſur le feu; on en exprimoit une liqueur graſſe, qui, dit Hérodote, n'eſt pas moins bonne pour la lampe que l'huile, mais qui n'eſt pas de bonne odeur, ajoute-t-il.

Ces mêmes Egyptiens qui habitent les vaſtes plaines des environs de Gizé,

tirent, de la femence du cartame, qu'ils cultivent en abondance, une *huile* qu'ils nomment *zeit helou*, huile douce. Elle eſt d'un goût fade : le peuple s'en nourrit: les gens riches ne l'emploient guere que dans les illuminations, qui ſont très-fréquentes en Egypte. (Lettres ſur l'Egypte, par M. Savary, 1785.) Dans la ſuite de cet ouvrage, le même auteur s'exprime ainſi : « Les Egyptiens ne culti-» vent guere l'olivier, achetent leur huile en Crete & en Syrie; mais comme ils » ont reçu de leurs peres le goût des illuminations, ils tirent de l'huile de diffé-» rentes plantes : la plus commune eſt celle que produit le *ſezame*, & qu'ils » nomment *ſireg*, huile à brûler. Ils en font auſſi avec la graine du *cartame*, du » *lin*, du *pavot* & de la *laitue*. Le peuple mange de celle du cartame. »

(V) (Pline, hiſt. naturelle, L. XXXV, ch. 15.) Ils s'en ſervent au lieu d'huile, dans leurs lampes : *Utuntur eo ad lucernarum lumina olei vice.* (Nous avons vu cette fontaine; nous y avons remarqué ce bitume, & nous nous ſommes aſſurés que les pauvres gens du pays en uſent, aujourd'hui, comme en uſoient les Agrigentins du temps de Pline.) (*Voyez* Lettres écrites de Suiſſe, d'Italie, de Sicile, &c.) En Judée, au lac Aſphaltite; en Syrie, proche de Sidon; à Zacynthe, aux environs de Babylone & ailleurs, on trouve des bitumes de la nature de ceux de la fontaine d'Agrigente, ou des lacs, nommés depuis, de Sodome & de Gomorre. (Id. Id.)

Pour prendre une idée de la diverſité des *huiles* connues du temps de Pline, il faut lire le chapitre VII du Livre XV de ſon hiſtoire naturelle, intitulé *de Oleo factitio;* quoiqu'il y ſoit le plus ſouvent queſtion d'*huile* naturelle, telle que celle de l'olivier ſauvage, très-ſubtile & plus amere que celle des oliviers ordinaires; celle du *cici* ou ricin; celle d'amandes; l'*huile lauréate* ou de laurier; celles de baies de myrthe; de palmier : celles de citron, de noix de cyprès, de noix ordinaires, de *thymelea;* celle de *cypros* ou troëne, celle de ben, qui ſervent pour les parfums; celles de châtaignes, de ſézame & de riz, que tirent les Indiens; enfin, celles de poiſſons, que font les Icthyophages : car dans les temps les plus reculés, on a fait, comme aujourd'hui, de l'huile de baleine & de pluſieurs ſortes de poiſſons. Après avoir parlé de grand nombre d'*huiles* aromatiques, qui ſont généralement factices, Pline revient aux *huiles* naturelles, & cite encore celles qui ſe font avec la juſquiame, le lupin, le narciſſe, la graine de raifort, dont les Egyptiens ſe ſervent beaucoup, comme Hérodote l'avoit remarqué; celles qu'on tire du ſézame & de l'ortie, dont les mêmes Egyptiens font auſſi de l'huile; celle de lin & autres.

Le chapitre ſuivant (*de amurca :* de la lie d'huile) tiré tout entier de Caton (*de re ruſt.*) offre des obſervations curieuſes & intéreſſantes pour l'économie rurale & la vie domeſtique. Je paſſe rapidement à ce qu'ont dit les anciens de l'*olivier* & de l'*huile d'olive*, l'un & l'autre conſidérés ſous ces deux points de vue, je le rapporte, non pas tant pour ſavoir ce qu'ils ont fait, que pour le pratiquer.

Théophraſte a dit, vers l'an 440 de Rome, que l'olivier ne croiſſoit point à plus de quarante milles de la mer..... *Niſi intra XL millia paſſuum à mari naſci.* ſans en rechercher la cauſe, on pourroit, je penſe, de nos jours, avancer le même fait. De même, on ne voit pas, plus qu'au temps de Fabianus, l'olivier venir dans les pays trop froids ou trop chauds. Héſiode dit que jamais homme n'a vu le fruit d'un olivier qu'il a planté; tant cet arbre, ajoute Pline, étoit tardif alors; *tam tarda tunc res erat!* Mais à préſent, continue-t-il, on le ſeme dans

des pépinieres, & dès la seconde année qu'il est planté, il porte du fruit : *At nunc etiam in plantariis serunt, translatarumque altero anno decerpuntur baccæ.*

Virgile (Géorg. L. II.) distingue trois sortes d'olives : *orchites*, & *radios*, & *pausias.*

Nec pingues unam in faciem nascuntur olivæ,
Orchites, & radii, & amarâ pausia baccâ.

Il paroît, malgré ces distinctions, & tout le cas qu'on faisoit des oliviers au temps de Virgile, qu'on ne cultivoit guere encore ces arbres ; car il ajoute qu'ils n'ont besoin ni de la serpe ni du rateau, & qu'ils ne demandent point de culture.

Contra non ulla est oleis cultura : neque illæ
Procurvam expectant falcem, rastrosque tenaces ;
Cùm semel hæserunt arvis, aurasque tulerunt.
Ipsa satis tellus, cùm dente recluditur unco,
Sufficit humorem, & gravidas cùm vomere fruges.
Hoc pinguem & placitam paci nutritor olivam.

(Géorg. L. II.)

Sans doute, ajoute Pline, leur maniere d'être dépend principalement du sol & du climat ; néanmoins on les taille en même temps que la vigne ; & il est bon de les élaguer. *Solum maximâ cœlumque refert ; verumtamen & tondentur, cùm & vites ; atque etiam interradi gaudent.*

(Pl. L. XV, ch. I.)

On fait tort aux arbres & à la récolte de l'année suivante, en abattant les olives avec des perches : aussi les loix anciennes défendoient de battre les oliviers & d'en arracher les branches.... *Cùm injuria arborum, sequentisque anni damno. Quippe olivantibus lex antiquissima fuit ; oleam ne stringito, neve verberato.* On abattoit ainsi les olives pour éviter la dépense de les cueillir sur l'arbre : les plus prudents, continue Pline, se servent d'un foible roseau, dont ils frappent les branches de biais ; encore par ce moyen, font-ils cause que les oliviers ne portent que de deux années l'une, parce qu'ils font tomber les bourgeons qui auroient produit du fruit l'année suivante. *Sic quoque alternare fructus cogitur de cussis germinibus.* Il n'y a pas moins d'inconvénients d'attendre que les olives tombent d'elles-mêmes. Lorsqu'elles restent sur l'arbre plus qu'il ne faut, elles s'y raffermissent, ne tombent plus aisément & nuisent à la récolte suivante. Celle des olives doit se faire en janvier, au plus tard dans les premiers jours de février. *Argumentum est, quòd nisi ante favonium collectæ, novas vires resumunt & difficiliùs cadunt.* Voyez Pl. L. XXXV, ch. 3.) (Théophraste, L. I, & V.) (Caton, *de re rust.* ch. 144) (Varron, *de re rust.* ch. 55.) (Columelle, L. I, ch. 6, &c.) Caton (*de re rust.* ch. 6,) prescrit, ce qui est confirmé par Varron (*de re rust.* ch. 24.) de planter en terroir chaud & gras, (*in calido & pingui solo*,) l'olivier à grosses olives longues, le salentin, celui à olives rondes, le sergien, le cominien, l'abliure ; mais le licinien doit être planté dans un terroir froid & maigre. (*In frigido autem & macro, licinane.*) Caton & Varron veulent encore, ainsi que Columelle (L. III, ch. 9 ;) & Palladius (L. III, &c.) que les oliviers soient plantés à l'exposition du couchant,

& non en aucune autre. (*Nec alio ullo modo laudat.*) (L. XV, de Pl. ch. 5, pag. 288.)

Les premieres olives qu'on cueille en automne sont *paussiennes ;* elles sont charnues, non pas naturellement, mais par un vice de culture : *Prima .... vitio operæ, non naturæ pausia, cui plusimum carnis.* On cueille ensuite les olives rondes, qui sont huileuses ; *mox orchites, cui olei.* Enfin, les olives rondes & ovales ; *post radius.* Les olives laciniennes, comminiennes, cotiennes, & les sergiennes que les Sabins appellent royales, sont dures, petites, comme les autres de cette nature, & demeurent sur l'arbre jusqu'au mois de mars..... *Non ante favoni afflatum nigrescentes.*

Pour peu qu'on garde les olives après être cueillies, leur huile diminue, & leur lie augmente : *Cum omni morâ oleum decrescat, amurca augeatur.* (P. L. XXXV. Cato-ch. 64.)

Ce ne sont pas les plus grosses olives qui donnent le plus d'huile : celles d'Egypte, qui sont fort charnues, en donnent très-peu.......*carnosissimis olei exiguum.* En Syrie on a des olives qui ne sont pas plus grosses que des capres, mais dont la chair est excellente : de là vient qu'on préfere, pour manger, les olives d'outre-mer à celles d'Italie, qui, d'une autre part, rendent plus d'huile. (*Quam ob causam Italicis transmarinæ præferuntur in cibis, cùm oleo vincantur.* Quant aux olives d'Italie, celles du Picenum & de Sidicin sont les plus estimées : *Et in ipsa Italia cæteris Piceno & Sidicinæ.*

Quæ de Picenis venit oliva cadis.

(Mart. L. I, Epig. 44.)

Succurrent tibi nobiles olivæ,

Picenis modo quas tulere rami.

(Id. L. 5, Exig. 79.)

La meilleure *huile* est celle qui se tire des olives crues, & qui n'ont point encore commencé à mûrir; c'est *l'oleum viride* de Caton (*de re rust.* ch. 65.) & *l'oleum viridis notæ* de Columelle, (L. XII, ch. 50.) La meilleure après est celle que fournit le premier pressurage : elle diminue ensuite de bonté, en raison du nombre & de la force des pressurages. *Primum omnium è cruda, atque nundum inchoatæ maturitatis : hoc sapore præstantissimum, &c.* Pline dit encore (L. XXIII, ch. 3.) que l'huile la plus utile est celle qu'on tire des olives avant leur maturité; *utilissimum esse omphacium..... Præterea quàm maximè reum (nesicum vestutissimum quæritur) tenue, odoratum, quodque non mordeat, è diverso quàm in cibos eligitur.* Plus les olives sont mûres, plus l'huile est grasse, & moins elle est agréable au goût : le meilleur temps pour cueillir les olives, & pour avoir de l'huile également bonne & abondante, c'est lorsqu'elles commencent à noircir. Il y a encore une grande différence si les olives ont mûri sur l'arbre ou sur le pressoir.

L'huile d'olives prend un mauvais goût en vieillissant. Les huiles d'Italie sont les meilleures du monde, & celle de Venafre est la meilleure d'Italie, principalement celle qui porte le nom de Licinienne, laquelle est d'un goût excellent, & qu'on emploie dans les parfums. *Principatum in hoc quoque bono obtinuit Italia toto orbe, maximè agro Venafrano, ejusque parte quæ licinianum fundit oleum, &c.*

Les Romains, pour dire de l'huile excellente, disoient simplement *venafrum.*

Après l'Italie, l'Istrie & la Bétique se disputent entre elles la bonté des olives: Celles des autres provinces de l'empire ne viennent qu'ensuite; excepté les terres fertiles d'Afrique qui ne produisent ni huile ni vin, mais seulement du bled. *Reliquum certamen inter Istriæ terram & Beticæ par est. Vicina bonitas provinciis, excepto Africæ frugifero solo. Cereri totum id natura concessit : oleum at vinum non invidit tantùm, satisque gloriæ in messibus fecit.*

Selon Théophrastre (L. 1, ch. 23,) c'est la chaleur qui fait l'huile : aussi, dans les pressoirs & les celliers, on emploie le feu pour en tirer davantage; *est olei causa calor: quare & in torcularibus, & jam in cellis, multo igne quæritur.* (Id.)

Dans le chapitre 6 du même livre (*de la maniere de conserver les olives & de faire l'huile.*) Pline, d'après Caton, Varron, Columelle, répete que les olives les plus vertes donnent la meilleure *huile. Oleum quàm acerbissimâ olivâ optimum fieri.* D'après les mêmes autorités, notre auteur ajoute qu'il faut ramasser les olives dès qu'elles sont tombées, les laver si elles sont sales, les sécher dans l'espace de trois jours, &, s'il gele, les pressurer le quatrieme. Je passe sous silence le conseil de les saupoudrer de sel; mais je continuerai d'indiquer les pratiques des anciens, pour mettre à même de les comparer aux nôtres. Les olives; gardées sur le plancher, rendent moins d'*huile*, & l'*huile* en est moins bonne. Il résulte les mêmes inconvénients de la laisser sur la lie & sur le marc. On la décante donc plusieurs fois, & on la met dans des vases de plomb; car ceux de cuivre la gâtent. *Præterea in conches, & plumbeas cortinas : aere vitiari.*

Il faut transvaser l'huile des cuviers qui reçoivent, dans d'autres cuviers, pour que celle qui est dans la lie & dans le marc s'en dégage. Pour cet effet, on les change souvent de vases, & l'on nettoie, avec une éponge, les corbeilles de jonc dont on se sert pour cette opération, afin que l'huile sorte très-pure.

Dans la suite, on inventa la méthode de tremper les olives dans l'eau bouillante, & de les mettre entieres sur le pressoir, puis de les presser de nouveau, après les avoir écrasées sous des meules; cette premiere *huile*, la meilleure qu'on puisse obtenir, se nomme fleur, élite.

J'observerai, sur le conseil de Pline de préférer les vases de plomb à ceux de cuivre, pour y mettre l'huile, que l'acide de l'huile corrode & dissout le plomb aussi-bien que le cuivre, & que l'huile qui tient en dissolution l'un ou l'autre de ces métaux, est très-pernicieuse à la santé. Le cuivre altere l'huile d'une maniere plus sensible à la vue, & par un goût plus désagréable; peut-être aussi les effets d'une huile ainsi altérée, sont-ils plus prompts & plus violents que ceux de l'huile qui tiendroit du plomb en dissolution; mais le plomb dissous & le verd-de-gris donnent également la mort, & il faut également les proscrire de tous les usages domestiques qui ont la vie pour objet immédiat.

Le traducteur de Pline rend *cortina* (*& è cortinis*) qui signifie le vase qu'on mettoit sous le pressoir pour recevoir l'huile qui en découle, par le mot *chaudiere;* « ensuite il faut verser dans des cuvettes, l'huile qui est dans les chaudieres, &c. » On donneroit à entendre qu'il y avoit une chaudiere sous le pressoir; mais jamais on n'a exprimé l'huile dans une chaudiere, jamais on ne l'a reçue, placée, transvasée dans une chaudiere, & il n'y a pas plus de chaudiere que de cuvette dans le texte de Pline. On rend aussi *fiscinas* par *panier d'osier :* il seroit curieux de voir presser des olives dans un panier d'osier! Un très-grand nombre de passages, principalement sur les arts, sont ainsi traduits dans cette nouvelle & énorme édition de douze volumes *in*-4°. ; autant, au moins, vaut celle de Dupinet.

(X) On

(X) On n'eſt pas peu étonné de trouver ce paſſage dans la même remarque où madame Dacier veut, qu'au temps d'Homere, on n'eût encore inventé ni flambeaux, ni lampes, ni chandelles; & que les flambeaux ou torches, comme elle s'exprime, que tenoient les jeunes garçons, tout d'or, qui étoient ſur de magnifiques piedeſtaux pour éclairer la ſalle de feſtin du palais d'Alcinoüs, ne fuſſent que *des branches de bois qui brilloient par le bout*, comme dit Virgile, ajoute-t-elle:

Urit odoratam nocturna in lumina cedrum.

Ne voilà-t-il pas qui eſt bien prouvé? Mais madame Dacier avoit fait ſa remarque, &, comme ſon mari, elle a voulu qu'elle ſubſiſtât. Madame Dacier avoit copié; on a copié madame Dacier; & d'autorités en autorités, on établit en faits les opinions les plus dénuées de preuves.

(Y) Pline, L. XXXIV, ch. 3. (*Cùm ipſum nomen à candelarum lumine impoſitum appareat.*) Que ce ſoit cire ou ſuif, chandelle ou bougie, il n'importe, quoiqu'il ſoit très-probable que l'uſage de l'un & de l'autre fut connu des anciens. Le traducteur de Pline, en commentant le paſſage où cet auteur a dit que la partie ſupérieure des candelabres étoit particuliérement l'ouvrage des Eginetes, ajoute à ſa nore, « que la partie ſupérieure du chandelier avoit un rebord qui faiſoit » l'office de bobeche, & garantiſſoit le reſte du chandelier de la *cire*, &c. » Je ſais que l'on *chicannera* ſur le mot des *anciens*, & que les détracteurs de l'antiquité trouveront des défenſeurs. Mais pourquoi ces détracteurs eux-mêmes ne fixent-ils pas les époques? Pourquoi? c'eſt qu'ils n'en ſavent pas davantage, & qu'il eſt facile de ſoutenir une opinion en battant la campagne.

(Z) La variété des connoiſſances dans Homere, ne peut ſe comparer qu'au brillant de ſon imagination, & à la profondeur de ſon génie: infini dans tous les genres, le divin Homere ſera à jamais le tourment des gens de Lettres, l'admiration des ſavants & des artiſtes: ſes ouvrages ſont également l'école la plus riche & la plus ſublime de la peinture, de la poéſie & de tous les arts. Malheur aux moraliſtes, comme aux littérateurs & même aux ſavants, qui, ſans y être initiés, oſent entreprendre de les décrire. Le bon Plutarque n'a pas été exempt de l'inconvénient qui en réſulte: ſon erreur ſur le paſſage en queſtion, qu'a beaucoup groſſie Amiot ſon traducteur, a entraîné madame Dacier, vraiſemblablement auſſi ignorante dans l'art de la draperie, que Plutarque & Amiot, qui fait parler ainſi Théon: (*au traité des oracles de la Pythie*) *pourquoi elle ne les rend plus en vers* .... « Qui empêche qu'une même choſe ne puiſſe être ſubtile & épaiſſe tout » enſemble, comme ſont les tiſſus de ſoie ou de fin lin, deſquels Homere dit:

Par le deſſus de ſon voile volant,
L'huile liquide alloit à bas coulant.

» donnant à entendre par cela la ſubtilité déliée de la tiſſure, de ſorte qu'elle » ne ſouffroit pas que l'huile paſſât à travers, mais couloit & gliſſoit pardeſſus, » tant elle étoit frappée & ſerrée, qu'elle ne la tranſmettoit point. » Il n'eſt guere poſſible de traveſtir Homere plus ridiculement.

(&) Théophile le Prêtre a laiſſé un ouvrage, dont le 23^e^ chapitre eſt intitulé, *de coloribus* oleo & *gummi terendis*: des couleurs qu'il faut broyer à l'*huile* & à la gomme. Ce paſſage, publié dans le Journal des Savants, 1782, pris, texte & verſion, dans une brochure intitulée, *Remarques ſur l'état des arts dans le moyen*

âge, dans laquelle l'auteur se bat terriblement les flancs pour trouver beaucoup de génie aux François, bien plus encore qu'aux Grecs & aux Romains; ce passage, dis-je, est remarquable en soi, & sur-tout par l'expression qui manifeste l'usage de l'*huile* en peinture, sans prétendre donner aucune idée du temps auquel cette invention appartient, & par laquelle il est évident que l'auteur n'a en vue que de conseiller l'emploi de la gomme, dans le cas où l'on se trouveroit pressé de faire & de jouir.

Voici la traduction de ce passage, telle qu'on la trouve dans la brochure indiquée.

« Toutes sortes de couleurs peuvent se broyer avec la même sorte d'huile, » & s'employer sur les ouvrages en bois, seulement dans les choses qui peuvent » se sécher au soleil, parce que toutes les fois que vous avez appliqué une » couleur, vous ne pouvez en mettre une autre dessus, que la premiere ne soit » séchée: procédé qui, dans les ouvrages sur toile, est long & trop ennuyeux. Si » vous voulez hâter votre travail, prenez de la gomme qui coule du cerisier » ou du prunier, & l'ayant coupée bien menue, mettez-la dans un vase d'argille, » versez beaucoup d'eau dessus, exposez-la au soleil, ou sur des charbons, » en hiver, jusqu'à ce que la gomme devienne liquide; ayez soin de la bien » mêler avec un bâton rond, ensuite passez-la par un linge, & après broyez les » couleurs & mettez-les dedans. Toutes les couleurs & leurs mixtions peuvent » se broyer & s'employer avec cette gomme, excepté le vermillon, la céruse » & le carmin, qu'il faut broyer & employer avec du blanc d'œuf. »

Le témoignage même de M. le comte de Caylus n'est donc qu'une assertion. (Voyez son Mémoire lu à l'Académie des inscriptions & belles-lettres, le 29 juillet 1755, & imprimé dans le recueil de cette illustre & savante Compagnie.) Cette assertion est d'autant plus incompréhensible de la part de cet académicien, que dans un Mémoire, lu le 7 décembre 1752, il avoit jeté des doutes très-fondés sur la question qu'il décide. Le passage est intéressant à trop d'égards, pour ne le pas citer; on y verra, non seulement jusqu'où la supposition est étendue & le doute fondé; mais que même le défaut d'usage de l'huile par les anciens ne supposeroit pas chez eux le défaut de connoissance, qu'au contraire, il résulteroit d'une connoissance raisonnée de l'effet pernicieux de l'usage.

« Ils peignoient sur le bois, la toile, le vélin, la pierre & les murailles; ils avoient » leurs couleurs à fresque, qu'ils employoient sur l'enduit frais & préparé absolument de même que nous faisons aujourd'hui. Ils employoient ces mêmes couleurs avec du blanc d'œuf ou des gommes, pour peindre tous leurs ouvrages.

» Ils ont dû faire usage de la colle de peau pour peindre leurs décorations. » Ce n'est point à cause de notre pratique que je leur impose cette nécessité; » mais les cendres que l'on est dans la nécessité d'employer pour cette pratique, « ne s'établiroient jamais sur les toiles & les voliges, sans le secours de cette » colle: il est cependant vrai qu'ils ont été les maîtres d'employer la cire; cette » pratique est plus chere, mais la dépense des spectacles n'a jamais été capable » d'arrêter les anciens pour l'embellissement de leurs scenes.

» La peinture encaustique étoit encore pratiquée indifféremment pour leurs » tableaux, *ceræ tinguntur iisdem coloribus ad eas picturas, quæ inuruntur.*

» Nous avons, il est vrai, la façon de mêler nos couleurs avec l'huile, & d'en » faire la base de la plus grande partie de nos opérations; il se pourroit peut-être » que les anciens ne l'ont pas autant ignorée qu'on se l'imagine, eux qui ont

» connu tant de préparations & de mixtions : celle dont il s'agit étoit même des » plus ſimples. Quoi qu'il en ſoit, voyons ſi, l'ayant connue, ils ont mal fait » de la négliger.

» Je conviens d'abord que l'huile donne une très-grande facilité de pinceau, & » qu'elle rend le travail plus agréable qu'aucun autre corps ne le pourroit faire ; » mais les anciens, peu ſenſibles au moment préſent, travailloient toujours pour » la poſtérité. Or, il eſt conſtant que l'huile nous a fait perdre du côté de la » conſervation. Ce n'eſt pas tout, elle altere nos couleurs, & les fait jaunir » par la ſeule impreſſion de l'air. Les teintes pouſſent ſouvent avec inégalité ; les « ombres noirciſſent ; enfin nos couleurs & nos impreſſions s'écaillent, & les » peintures anciennes étoient, ce me ſemble, à l'abri de tous ces inconvénients : » nous pratiquons l'huile depuis un temps aſſez conſidérable, pour en connoître » les effets, & pour avancer que l'on ne verra aucune de nos peintures préparées » de cette façon, dans huit cents ans, comme Pline a pu voir celles qui ſubſiſ« toient dans les ruines d'Ardrée, & comme nous voyons encore aujourdhui des » reſtes d'une beaucoup plus grande ancienneté dans quelques endroits de l'Italie, » & même juſque dans l'Egypte. » (Mémoires des inſcript. T. XLII.)

A ce paſſage, j'en joindrai d'autres, d'une autorité qu'on récuſera d'autant moins qu'on aura plus de connoiſſances.

« L'on peut avancer comme une maxime générale, que la maniere de peindre, » pratiquée par les anciens, étoit plus ſuſceptible que celle des modernes, de » parvenir à un haut degré de vie, & à une grande vérité de carnation, parce » que toutes les couleurs à l'*huile* perdent de leur fraîcheur & de leur éclat. » (Winckelmann, Hiſt. de l'art, L. IV. ch. 8.)

« Ces couleurs ſont à détrempe, & plus ou moins délayées avec de l'eau de » colle, ou chargées de gomme : elles ſont toutes employées entieres, & couchées » ſans mêlange ; on en compte ſix : le *blanc*, le *noir*, le *bleu*, le *rouge*, le *jaune* » & le *verd*, &c. » (*De la peinture des momies*, tiré du comte de Caylus.) « Mais cette » eſpece de peinture eſt très-peu conſidérable, en comparaiſon de celle qui ſe voit » dans la haute Egypte, où, ſuivant la relation de Norden, on trouve des palais » & leurs colonnes de trente-deux pieds de circonférence, entiérement décorés & » couverts de peintures, en ſorte qu'il y a des murailles peintes de quatre-vingt- » cinq pieds de hauteur avec des figures coloſſales. Les couleurs de ces tableaux » ſont, comme ſur les momies, entieres & ſans rupture, les teintes placées les unes » auprès des autres ; elles ſont couchées ſur un fond préparé, & leur durée ſe » trouve éterniſée au moyen d'un enduit. C'eſt par cette induſtrie que les couleurs » ainſi que la dorure ont conſervé leur fraîcheur l'eſpace de quelques milliers » d'années, & qu'elles ne peuvent être détachées du mur ni des colonnes par » aucun artifice. » (Id. L. II, ch. 2.)

Cependant, j'ai lu quelque part, dans le même auteur : « c'eſt principalement » à la peinture en *huile*, que nos payſages, ſur-tout ceux des peintres flamands, » doivent leur grande beauté. Cette maniere de peindre a donné à leurs couleurs » plus de force, plus de gaieté & plus de relief, &c. »

Il y a une diſtinction très-fine à faire dans l'explication de ces deux paſſages, qu'il n'appartient qu'aux gens de l'art de concilier.

On m'objecte que l'emploi de la cire & de l'huile, en vernis ſur les peintures, n'eſt pas une preuve qu'on peignît à l'huile, & cela eſt vrai ; mais on ne doit pas ſuppoſer, de la pratique du premier moyen, l'ignorance du ſecond : un raiſonne-

ment contraire me paroîtroit plus conséquent, & l'on peut bien présumer que les anciens avoient de bonnes raisons pour employer ou ne pas employer telle ou telle méthode, dans un art où ils étoient aussi versés.

L'opinion commune avoit fait citer & reconnoître Jean Van-Eyck comme l'inventeur de la peinture à l'huile; c'est ainsi qu'il est désigné dans les vies des peintres flamands de M. Descamps; & l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Vicende della cultura nelle due Sicilie, &c.* s'en exprime ainsi au tome III de ses révolutions, après avoir cité plusieurs architectes & peintres de la Sicile :

« Il ne faut pas omettre Antonello de Messine, qui apprit en Flandre l'art de » peindre à l'huile; Jean Van-Eyek, flamand, plus connu sous le nom de Jean » de Bruges, passe pour l'inventeur de cette méthode : celui-ci, dit-on, apprit » cet art à Antonello de Messine; Antonello à Dominique de Venise, & ce dernier » à André de Castagno, né dans la contrée de Mugello, près de Florence. Telle » est la généalogie de la peinture à l'huile. Toutefois *de Dominicis*, dans *les vies* » *des peintres napolitains*, dit avoir lu dans un ouvrage manuscrit du Chevalier » Massimo Stanzioni de Naples, que ce fut Antonello qui apprit à Jean de Bruges » l'art, non de mêler l'huile dans les couleurs, ce qu'on pratiquoit déja, mais » de la choisir & de l'employer de façon que les couleurs en devinssent plus belles » & plus durables..... *M. Lessing*, bibliothécaire de S. A. S. le Duc de Brwnswick, » dans une *dissertation citée dans l'anthologie romaine*, rapporte le passage d'un » manuscrit de *Théophile*, moine allemand, qui vivoit au dix ou onzieme siecle.... » M. le Comte de Malvasia a fait voir que dès l'an 1407, on avoit à Bologne » des peintures à l'huile; & le même *de Dominicis*, en indique d'autres à Naples » dès l'an 1300. »

(AA) Cette peinture (du *minium* ou *vermillon*,) craint, selon Pline, l'action du soleil & celle de la lune. On prévient cet inconvénient, en n'employant le vermillon que sur une muraille bien seche, & en l'appliquant à la brosse tout brûlant, & mêlé dans la cire punique fondue avec de l'*huile*. Ensuite, il faut faire ressuer cette croûte, en lui présentant des charbons ardents de fort près. Après quoi on frotte l'ouvrage avec des bougies, &c. *Solis atque lunæ contactus inimicus : remedium, ut parieti siccato cera punica cum oleo liquefacta..... postea candelis subigatur : ac deinde linteis puris, sicut & marmora nitescunt.* (L. XXXIII.)

At si quis subtilior fuerit, & voluerit expolitionem miniaceam suum colorem retinere, cùm paries expolitus & aridus fuerit, tunc ceram punicam igni liquefactam, paulo oleo temperatam seta inducat. *Deinde postea....... postea cum candelâ, &c.*

(Vitruv. L. VII, ch. 9.)

Pour le dire en passant, l'existence dans l'antiquité, chez les Romains du moins, des bougies & des chandelles, ne seroit-elle pas encore assez constatée?

Mais, comme nous l'avons remarqué, on employoit de l'huile pour rendre la cire plus coulante; il falloit en employer beaucoup pour peindre au pinceau; il est très-vraisemblable qu'on en vint, comme aujourd'hui, à employer l'huile seule.

Le traducteur de Vitruve, Perrault, dans son commentaire, en vantant nos vernis, critique l'usage de cette cire; mais Perrault savoit-il bien la maniere dont l'employoient les anciens, & connoissoit-il mieux que nous son effet sur les peintures? Ce que je puis dire contre son raisonnement, c'est que j'ai vu employer de la cire, à-peu-près comme l'indiquent Pline & Vitruve, sur des stucs,

& qu'elle en rendoit les couleurs plus vives, plus éclatantes & comme transparentes.

(BB) Au milieu du coco se trouve une liqueur bonne, douce, claire, qui quelquefois s'épaissit & devient comme du blanc d'œuf; pour en faire de *l'huile*, on la met fermenter dans l'eau, & on la fait bouillir jusqu'à ce qu'elle paroisse comme de l'huile ou du beurre fondu. En l'exposant au soleil on en fait du bon vinaigre. En broyant la noix & l'eau, on en tire du lait excellent; on en mange la noix comme du pain, & l'on se vêt de son écorce. (Magellan, aux isles des Larrons, en 1521.)

(CC) En Angleterre, dans le nord de la France, dans les Pays-bas françois, autrichiens & hollandois, en Allemagne, en Pologne, en Russie & autres Etats du nord, on fait une immense quantité d'huile de graines dont, par-tout, on convertit une quantité plus ou moins grande en savons. Les seules huiles de lin & de chanvre, les savons blancs, jaunes & verts de Russie, forment un objet immense de commerce. « On n'y mange (dans la Géorgie) & on n'y brûle que » de l'huile de lin, toutes les campagnes sont couvertes de cette plante; mais » on ne la cultive que pour la graine, car on jette la tige sans la battre pour la » filer: quelle perte! on en feroit les plus belles toiles du monde. Peut-être aussi » que ces toiles feroient grand tort à leur commerce de toile de coton. » (Tournefort, voyage du Levant, Lett. XVII.)

(DD) Au cinquieme chapitre de la relation du Spitzberg & du nouveau Groënland, l'auteur, après la description qu'il en fait, ajoute: « en sorte qu'il n'y a » qu'une avarice insatiable qui puisse porter les hommes à visiter cet affreux » pays. » Il continue: « La côte est présentement fréquentée chaque année par des vaisseaux de toutes les nations qui y viennent pour la pêche, parce que » l'*huile* qu'on tire du poisson, rapporte un profit considérable. Chaque peuple » a son port particulier, ou son lieu de station, ses huttes, ses chaudieres & les » autres ustensiles nécessaires pour tirer l'huile: on les y laisse tous les ans quand » la saison force à quitter la côte, &c. » Vient la distinction des diverses especes de baleines, la maniere de les pêcher, & celle de faire l'huile; mais toutes ces choses vues & décrites en 1618, sans être peut-être beaucoup changées quant au fond, le sont sûrement beaucoup pour la maniere.

L'auteur du voyage fait au nord de l'Europe, en 1653, s'exprime ainsi (ch. IX): « Nous gagnâmes sur la côte de Groënland, nous jetâmes l'ancre au milieu des » flottes françoise & hollandoise, occupées à la pêche de la baleine. Leurs » vaisseaux s'éloignent rarement du rivage, parce que les baleines, qu'on prend « de la même maniere que les chevaux marins, se trouvent ordinairement près » de terre. Quand elles sont prises, on les coupe en pieces, on sépare la graisse » du corps, & on la met dans de grandes chaudieres, où elle se fond en huile, » ce qui se fait presque toujours dans des huttes construites sur le bord de la » mer pour cet usage. Pendant que nous demeurâmes sur la côte, je vis une » baleine qui produisit trois cents cinquante livres pesant de cette substance » nerveuse qui en porte le nom; ce qui, joint à l'huile qu'on en tire, doit » avoir donné un profit considérable aux entrepreneurs. Notre arrivée en cet « endroit fut très-heureuse pour nos prisonniers zembliens, qui languissoient faute » d'huile de baleine, parce qu'ils ne pouvoient rien manger sans cet assaisonnement, & que notre provision en étoit épuisée, &c.

Dans ſon voyage à la baie d'Hudſon, en 1747, Ellis, parlant des habitants du pays, s'exprime ainſi : « Quand ces peuples ſe mettent en mer pour la pêche, » ils prennent ordinairement dans leurs canots une veſſie pleine d'*huile* de poiſſon, » comme nos gens prennent une bouteille d'autre liqueur. Ils paroiſſent la boire » avec autant de délices, & même nous avons vu pluſieurs fois, quand elles » étoient vuides, qu'ils ſuçoient la veſſie & la preſſoient entre leurs dents avec » la plus grande ſatisfaction. Sans doute que l'expérience leur a appris les effets » ſalutaires de cette eſpece d'huile groſſiere, dans ces climats rigoureux, puiſ- » qu'ils y paroiſſent prendre tant de goût.

» C'eſt ainſi que les habitants de Kilda boivent avec autant de plaiſir l'huile » qu'ils tirent de la graiſſe des oies ſauvages, qui doit avoir une odeur très-forte » & un goût très-rance. Les Eſquimaux ſe ſervent de la même huile pour leurs » lampes faites de pierres creuſées, auſſi artiſtement qu'il eſt poſſible ; au lieu » de coton pour mêche, ils emploient de la fiente d'oie deſſéchée.

Je n'ai aucun doute que l'uſage de l'huile ne ſoit auſſi ſalutaire dans les pays froids que celui des liqueurs ſpiritueuſes dans les pays chauds, & au contraire, que ſon uſage dans les pays chauds ne fût auſſi nuiſible que l'eſt celui des liqueurs fortes dans les pays froids. Ellis, parlant de la bonne conſtitution des naturels & des moyens qu'ils emploient pour ſe conſerver en bonne ſanté, ajoute : « Il » eſt vrai qu'ils ont très-peu de maladies, & elles ne viennent même que des » froids auxquels ils ſe trouvent quelquefois expoſés, après avoir bu des liqueurs » ſpiritueuſes que leur vendent les Anglois ; mais les François ont eu la pru- » dence de ne leur en vendre aucune.

» Ceux des indiens qui habitent les endroits contigus aux établiſſements de la » compagnie angloiſe de la baie d'Hudſon, deviennent maigres, foibles, indolents, » par la boiſſon, qui les met preſque hors d'état de ſupporter quelque fatigue ; » au lieu que ceux qui vivent près des établiſſements françois ſont hardis, » vigoureux, actifs. Auſſi n'y a-t-il pas de comparaiſon à faire de la quantité de » fourrures que les uns ou les autres apportent dans le commerce. »

Cependant, j'ai lu quelque part que les Anglois (ce ſera depuis ſans doute) ont fait des réglements pour la diſtribution modérée des liqueurs fortes, dans ces climats glacés, & qu'il en réſultoit d'auſſi bons effets que ceux que produiſoit la conduite des François au même égard.

Dans ce triſte archipel, que les Ruſſes ont ſubjugué en apprenant à le connoître ; chez ces barbares long-temps heureux d'ignorer qu'il exiſtât des hommes féroces, qui ſe diſent policés, principalement aux iſles des Renards, les peuples ſe vêtent de peaux d'oiſeaux & de celles des poiſſons qui abondent dans leurs mers ; ils ſe nourriſſent de la chair & de l'huile qu'ils en tirent. Ils s'éclairent, ils ſe chauffent de l'huile des baleines que la tempête a jetées ſur leurs côtes.

(EE) La mer de ces iſles (*Galla pagos*) eſt abondamment pourvue de poiſſons de toute eſpece, particuliérement de goulus de mer ; & il n'eſt aucun endroit du monde où l'on trouve tant de tortues de terre & de mer. Le capitaine Davis & ſes gens vécurent des premieres, dans une de ces iſles, pendant plus de trois mois, & ils en tirerent ſoixante jarres d'*huile*, dont ils ſe ſervirent au lieu de beurre, & qu'ils trouverent fort agréable dans leur retour en Europe. (Dampier, en 1685 & années ſuivantes.)

Dans ſon voyage à l'Equateur, en 1735, Ulloa, parlant des productions & du commerce de *Piura*, dit : « La plus grande partie des habitants s'attachent à

» élever des chevres, dont on vend continuellement une grande quantité pour » les tuer, parce que leur graisse sert à faire du *savon*, qui est d'un débit sûr à » Lima, à Quito & à Panama. »

Mais aucune relation de voyage ne fournit autant de remarques sur l'usage de l'huile, que n'en donnent celles de l'immortel Cook, qui, à lui seul, a fait ou donné lieu de faire, sur l'histoire naturelle, les mœurs & usages des différents peuples de la terre, plus d'observations que n'en fournissent ensemble tous les autres voyageurs de long cours.

Dans son voyage de l'hémisphere austral & autour du monde, en 1772-1775, écrit par lui-même, & auquel sont jointes la relation du capitaine Furneaux & celle de MM. Forster, on lit que les habitants de divers parages du continent de la nouvelle Zélande s'*huilent* & se pommadent les cheveux. Il est vrai que souvent on n'indique pas la nature de cette huile, lors même qu'on a remarqué celle des matieres où on l'incorpore, pour lui donner de la consistance; mais on peut présumer que c'est toujours de l'huile animale, dans les pays froids, & le plus généralement de l'huile végétale dans les pays chauds, comme aux isles des Amis, de la Société, des Marquises, à Taïti, & par-tout où le cocotier, sur-tout, ombrage & enrichit le sol.

« Le cocotier, la principale richesse de plusieurs nations du globe, est aussi » pour eux d'une utilité infinie; les noix qu'il porte donnent, quand elles sont » vertes, d'une pinte à une quarte d'une liqueur limpide, d'une couleur agréa- » ble & d'une saveur particuliere : cette boisson fraîche, est excellente pour » éteindre la soif dans un pays chaud. Quand la noix a pris de l'accroissement, » la moëlle, qui ressemble d'abord à de la crême, se forme; elle devient ensuite » ferme & huileuse comme une amande, & elle est très-nourrissante. On en » exprime souvent l'*huile*, dont ils se peignent les cheveux & tout le » corps, &c. »

Il est à présumer que cette huile est la même que celle qu'emploient dans leurs manufactures les habitants d'Atooi principalement, dont les étoffes de *morus-papyrifera*, & fabriquées comme celles de Taïti & de Tongataboo, plus élégamment peintes & plus brillamment coloriées, sont quelquefois rendues semblables à de la toile cirée. « On la trempe dans l'huile, ou dans une espece de vernis, » & elle résiste assez bien à l'eau. » Au canal de Noël, à la terre de Feu, autour du cap de Horn, à la baie de Bon-succès, remplis de baleines & de veaux marins, les peuples, barbouillés d'huile, sans commerce, sans relation au dehors, n'emploient pas pour cela des substances étrangeres. A cette occasion je rapporterai, de notre auteur, un passage qui ne m'éloigne pas de mon objet, & dont il est bon, pour les progrès du commerce, & l'amour même de l'humanité, de répandre plus encore la connoissance.

« La Géorgie australe est inhabitable...... les veaux & les lions marins, dont » la graisse est un objet de commerce, sont beaucoup plus nombreux sur les » côtes désertes de l'Amérique méridionale, des isles Falkland & du Nouvel-An, » & on les y prend avec moins de danger. Si nos pêches annuelles dépeuplent » entiérement l'Océan septentrional de baleines, peut-être qu'on recourra à » l'autre hémisphere, où il y en a beaucoup; mais il semble pour cela qu'il » seroit peu nécessaire de s'avancer au sud, jusqu'à la nouvelle Géorgie, puisque » les Portugais & les habitants de l'Amérique nord, en ont derniérement tué » une grande quantité sur la côte d'Amérique, sans dépasser les isles Falkland.

» Il eſt donc probable (ajoute-t-il) que ſi jamais la Géorgie auſtrale devient » importante dans l'hiſtoire du monde, cette époque, fort éloignée, n'arrivera » peut-être que lorſque les Patagons & la terre de Feu ſeront civiliſés comme » l'Ecoſſe & la Suede. »

Dans ſon troiſieme voyage, Cook, viſitant encore les côtes de la nouvelle Zélande, & parlant des habitants du détroit de la Reine Charlotte, les peint comme paſſionnés pour l'*huile* de baleine : elle eſt pour eux un régal qu'ils prennent avec avidité. Plus loin, l'obſervateur s'exprime avec plus de force encore : « Ils » dévoroient la graiſſe de veau marin ; ils avaloient l'*huile* rance, vuidoient les » lampes, avaloient juſqu'au coton & aux mêches allumées. »

Tant d'avidité de l'*huile* chez des hommes ſi près de la nature, eſt, je crois, la preuve d'un grand beſoin d'en uſer dans les régions glacées ; auſſi, tous les peuples des pays froids font-ils de l'huile. On en a trouvé le commerce établi à l'iſle de Nootka, dont les habitants, au nombre des objets d'échanges qu'ils offrirent, peaux d'ours, de loups, renards, daims, lapins, putois, &c. fourniſſoient auſſi une quantité d'huile de poiſſon, de très-bonne qualité, &, ce qui eſt remarquable, qu'ils apportoient dans des outres.

Nous finirons ces citations par la derniere obſervation du voyageur, relative à l'objet que nous traitons : ſavoir, que ſur la côte qui avoiſine le cap du Prince de Galles, à l'extrêmité connue, juſqu'à préſent, pour la plus occidentale de l'Amérique, on trouve beaucoup de chevaux marins, dont la graiſſe fondue donne une grande quantité d'huile bonne à brûler.

Troiſieme Partie.

TEINTURE.

(LL) L'abbé Fraguier, diſſertation intitulée : *de l'ancienneté de la Peinture*, lue en 1709, & « que Madame Dacier a citée *avec éloges*, dans ſes notes ſur le troi- » ſieme livre de l'Iliade d'Homere. » (*Hiſt. de l'Académie des inſcript. & belles-lett. T. I.*) madame Dacier a donné à l'académicien l'épithete de *ſavant*, pour dire qu'il vient de tirer, de tel paſſage, telle conſéquence ; mais elle dit cela ſans éloges de la diſſertation, ſans inſinuer même qu'elle adopte l'opinion de ſon auteur.

(MM) Odyſ. L. IV. Ce paſſage & le ſuivant ſont très-remarquables : ce ne ſont pas ſeulement les étoffes fabriquées, ni même les matieres filées que l'on fait teindre, on teint les matieres en nature, avant même qu'elles aient été aſſujetties à la filature, ce qui ſuppoſe deux choſes : un très-grand exercice dans l'art, car elles en deviennent beaucoup plus difficiles à ouvrer ; & des couleurs beaucoup plus ſolides ; car elles ſubiſſent de grandes épreuves dans les opérations ſucceſſives auxquelles ſont ſoumiſes les matieres, juſqu'à la perfection des étoffes.

(NN) L. VI. Dans pluſieurs paſſages du même livre, on voit cette princeſſe occupée des mêmes travaux ; aſſiſe auprès de ſon feu, au milieu de ſes femmes, filant des laines *de la plus belle pourpre.*

(OO) Id. L. XVIII. Combien l'art de colorer, de teindre les matieres a dû précéder

précéder celui de les employer à nuer! & si de l'antériorité d'un art on peut induire sa plus grande perfection, à quel degré devoit être porté celui de la *teinture!*

(PP) *Inficere lanas Sardibus Lydi.* (Id.) Je ne discuterai pas, avec le traducteur de Pline, si « le préjugé de l'invention de la teinture des laines par les Sardiens, » prend *manifestement* sa source dans les mots slawons, *Sardik*, camaïeux, *Sazzia*, » serge rouge, & *Sart*, rire, les couleurs étant le divertissement de la vue. » Je craindrois que mon ouvrage ne devînt aussi le divertissement des lecteurs, surtout si je paroissois croire que cette étymologie *positive* fût trouvée *comme par une sorte d'inspiration.* Mais, à cet égard, la Phénicie, Tyr & Sidon, avoient la même réputation que Sardes, & la méritoient également.

(QQ) Pline, hist. nat. L. XXXV, ch. II. (Voyez *Réflexions sur quelques chapitres du trente-cinquieme livre de Pline.* Seconde partie *du genre & de l'espece des peintures anciennes*, par M. le comte de Caylus, lue à l'académie des inscript. le 7 décembre 1772, & insérée dans le recueil de ses Mémoires.)

Il est plus que curieux de voir comment le volumineux traducteur de Pline a rendu ce passage, l'un des plus intéressants de ce précieux monument de l'antiquité. Je ne prononcerai point entre l'académicien & lui; je mettrai le public à même d'en juger, en rapprochant ces deux traductions & mettant le texte à côté.

« En Egypte, on peint jusqu'aux vêtements, par une méthode des plus mer» veilleuses. On commence par fouler les toiles blanches, ensuite un dessinateur » en trace techniquement tel & tel autre enduit non coloré, mais propre à absor» ber des couleurs. Quand cet enduit a été appliqué, le dessin n'est point encore » sensible; mais si-tôt qu'on a plongé cette toile ainsi préparée, dans la chau» diere de teinture, on la retire peinte; & ce qu'il y a de plus admirable, c'est » que, quoiqu'il n'y ait dans la chaudiere qu'une seule couleur, la toile se trouve, » lorsqu'elle en sort, ornée de dessins diversement colorés, selon la différente » nature des mordants dont le dessinateur l'a enduite çà & là: & cette teinture » est indélébile. Or, il se présente ici une réflexion très-curieuse, c'est que si, » on trempoit dans cette même chaudiere une toile ornée de peintures, l'effet » infaillible d'une telle immersion, à chaud, seroit de brouiller toutes les cou» leurs: au lieu qu'ici toutes les couleurs imaginables, sans aucunement se con» fondre, résultent d'une seule & même immersion, & que cette liqueur, qui » est bouillante, donne des couleurs, au lieu d'en effacer. Il y a plus, la toile » ainsi macérée par la coction, se trouve plus solide que dans son état de » blancheur. »

Pingunt & vestes in Ægypto inter pauca mirabili genere, candida vela postquam attrivére illinentes non coloribus, sed colorem sorbentibus medicamentis. Hoc cùm fecêre, non apparet in velis: sed in cortinam pigmenti ferventis mersa, post momentum extrahuntur picta. Mirumque, cùm sit unus in cortina colos, ex illo alius atque alius fit in veste, accipientis medicamenti qualitate mutatus. Nec postea ablui potest: ita cortina non dubiè confusura colores, si pictos acciperet, digerit ex uno, pingitque dum coquit. Et adustæ vestes firmiores fiunt, quàm si non urerentur.

(RR) Je ne sais, mais je vois que depuis Diodore de Sicile jusqu'à nos jours, les faiseurs de systêmes sur la chaleur, la lumiere, les couleurs, n'ont fait que tourner & retourner les idées des physiciens de leur temps, qui, eux-mêmes, vraisemblablement tournoient & retournoient celles de leurs prédécesseurs. Leur

immenſe verbiage ſe réduit, à très-peu de choſe près, à ce qu'en rapporte l'hiſtorien : « Mais ce n'eſt pas ſeulement en animaux ſinguliers que les pays chauds » ſont abondants, ils produiſent encore des pierres précieuſes d'un éclat mer» veilleux. On y voit des cryſtaux qui ne ſont autre choſe qu'une eau forte» ment congelée, non par le froid, mais au contraire par la puiſſance miracu» leuſe de ce feu divin qui les rend incorruptibles, & d'une liqueur ſpiritueuſe, » qui leur donne des couleurs ſi vives & ſi variées. Les émeraudes & les beryls, » qui ſe tirent des mines de cuivre, reçoivent leur teinture & leur liaiſon du » ſoufre qui les pénetre. Les chryſolites prennent leur couleur de la vapeur » brûlante que le ſoleil fait lever de la terre où ils ſont formés ; comme l'on » dit que les pſeudo-chryſia ou chryſolites contrefaits, ſont des cryſtaux que » l'on a fait paſſer par le feu ordinaire. Les eſcarboucles ne ſont autre choſe, » à ce qu'on prétend, qu'une lumiere ramaſſée & condenſée, & qui l'étant plus » ou moins, fait auſſi des eſcarboucles de différents prix. C'eſt à-peu-près ainſi » que quelques-uns expliquent les couleurs qui paroiſſent ſur les plumes des » oiſeaux, dont les unes ſont toutes pourprées, & les autres ſont ſemées de » taches différentes. Elles paroiſſent jaunes, de couleur de feu, de couleur » d'émeraude, de couleur d'or, ſelon la maniere dont elles ſe préſentent au jour; » il naît quelquefois de tout cela des couleurs qu'on ne ſauroit nommer, ſem» blables aux nuances dont l'aſpect du ſoleil forme l'arc-en-ciel. Les phyſiciens » conjecturent que, bien que la chaleur eſſentielle & naturelle des corps leur » donne la premiere teinture, l'ardeur efficace du ſoleil contribue beaucoup à » perfectionner leur couleur. La variété de celle des fleurs vient de la même » cauſe & s'explique par le même principe. Les arts, qui ont la nature pour » modele & pour maître, tâchent de varier & d'embellir de la même maniere » tout ce qu'ils traitent. On conclut de là, que la lumiere fait les couleurs, & » que la chaleur du ſoleil a une grande part aux odeurs des plantes & de leurs » ſucs ; à la forme & à la grandeur des animaux ; en un mot, à toutes les pro» priétés de la terre & de l'eau, qu'il rend fécondes par ſes rayons, comme étant » le pere de la nature. » (Diod. de Sic. L. II, ch. 30. *De la propriété des pays chauds.*) (de la traduction de l'abbé Terraſſon.)

En conſultant les anciens ſur les diverſes parties des connoiſſances, on retrouve chez eux, avec étonnement, non ſeulement les idées ſaines que l'expérience avoue & que les faits conſtatent, mais encore juſqu'aux hypotheſes dont nous faiſons tant de bruit. Toutes les rêveries des anciens ſur le *monde*, les *ſubſtances*, *principes*, *atomes*, *corpuſcules*, *parties conſtituantes*, &c. ſe ſont renouvellées de nos jours, ſeulement avec d'autres termes, pour faire croire à la nouveauté des idées. Il ne faudroit peut-être, pour bien apprécier notre ſiecle, tant vanté, ſi fertile en découvertes, que jeter un coup d'œil attentif ſur les productions de la plupart de ſes naturaliſtes, phyſiciens & chymiſtes, hommes ſi féconds en principes, ſaiſiſſant ceux de toutes choſes, qui ſondent les profondeurs de la nature, l'arrangent à leur gré, l'expliquent en oracles, ne parlent que d'*éléments*, de *molécules*, de parties indiviſibles, & qui voyant toujours ce que leur imagination a créé, raiſonnent chacun à leur maniere ; tous contradictoirement, comme cela doit être.

Ces ſavants cherchent à remplir les compagnies ſavantes de leurs perſonnes, les livres de leurs conjectures, & le monde de leur réputation. Pluſieurs ſont écoutés & lus ; on les admire ; & ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que ſi l'air

magnifique, un ton imposant, une certaine magie de style, vient à donner quelque célébrité à l'un de ces hommes à systêmes, dont le mérite pourroit se comparer à la beauté factice d'une coquette adroite & surannée, aussi-tôt la tourbe des auteurs tombe aux genoux de l'idole, lui prodigue les épithetes de savant, d'illustre, de grand, d'ingénieux, &c.; épithetes ainsi réduites, en France, à la valeur qu'ont en Italie les *illustrissimo di qua*, *ecellenza di la*, & qui ne supposent pas plus le savoir ou le mérite, que ne l'attestent les brevets, pensions, cordons, chaires, & même les places académiques. On ne présumera pas que j'en parle par envie; car enfin, *anch'io sono academico.*

Une chose qui me semble à remarquer, c'est qu'aucun naturaliste, en France, n'a cherché, à l'exemple du grand Linnée, à faire l'application de ses connoissances à l'économie rurale ou animale, ni à la pratique des arts; si ce n'est pas mépris pour ceux-ci, c'est ignorance des rapports de la nature, qu'ils se donnent pour étudier, & dont ils voudroient se faire passer pour les interpretes.

On ne me taxera pas d'amertume dans l'observation d'un fait évident, surtout si l'on considere combien je pourrois peindre de ces êtres, plus avides de gloire & d'argent, qu'ardents pour le progrès des connoissances humaines, dont les uns, laissant percer leur vanité sous un extérieur demi-modeste, tentent, avec l'apparence d'une aisance affectée, d'assimiler leurs personnes à celles du plus haut rang; traitent d'amis des princes absents, & papillonnent, pour ainsi dire, autour de la science, comme auprès d'un grand, afin de paroître également familiers avec l'une & l'autre; tandis que ceux-ci, d'un air précieux, parlent des connoissances comme les anciens prêtres faisoient de leurs Dieux, dédaignent ou injurient ceux qui ne les croient pas sur parole; que ceux-là, d'un ton lourd & monotone, débitent des choses triviales, avec tant de bonne-foi dans la persuasion de leur mérite, qu'ils parviennent à la partager avec quelques dupes; que d'autres enfin, s'expriment avec une si prodigieuse loquacité, qu'il ne reste dans la tête de leurs auditeurs, que le doute de ce qu'il y a dans celle de l'orateur. Jamais il n'y eut un pareil flux de mots, un abus aussi étrange de la parole; cependant, cela même est un sûr moyen de parvenir, dans ce siecle de savoir & de raison; dans ce Paris, où les prétentions & la superbe dominent tant de gens. Non, le véritable amour des connoissances ne peut exister sans l'indignation contre le charlatanisme qui en retarde les progrès, sans le mépris des charlatans qui les avilissent, & qu'on doit abandonner ensemble à la vindicte de la postérité.

Si nous passons aux chymistes, ceux de qui les arts ont le plus de droit d'attendre des secours, nous voyons qu'ils n'ont, au contraire, de véritables connoissances que celles qui leur ont été fournies par les artistes, ou qu'ils ont puisées dans les atteliers: car je ne prodiguerai point ce nom aux auteurs de tant d'idées systématiques qui remplissent des livres que combattent & détruisent des livres plus gros encore. Tant que ces savants, en fait de connoissances, s'en tiendront à nous dire ce que nous faisons, ils ne nous apprendront pas grand'chose: c'est pourtant ce qu'ils ont fait de mieux, car cela même fixe l'état des connoissances & les propage toujours. Mais quand ils s'amuseront à analyser des corps qui ne sont susceptibles d'aucune analyse, & qu'ils concluront de ce qu'ils auront fait, sans savoir comment, ce qui existoit avant qu'ils y missent la main, ils ne diront que leurs rêveries, & ne laisseront à ceux qui croient le temps précieux que le regret de l'avoir perdu. Il n'en sera pas moins curieux de faire, non dans l'histoire des progrès de l'esprit humain, mais dans celle de ses erreurs, l'énumération

des différentes matieres d'après lesquelles on a élevé tant de beaux systêmes, comparables à ces tableaux illusoires de la *fata morgana*, & tenant, comme ce phénomene, à une vérité qui s'évanouit dans leurs formes mensongeres ; telles sont ces matieres *électrique*, *magnétique*, celle du feu, de la lumiere & tant d'autres, circulant, agissant dans l'espace, directement, sans interruption, mêlange ni altération quelconque, & qui ne sont qu'une matiere différemment modifiée, suivant les temps, les lieux & les circonstances.

J'ai bien peur qu'un jour ne se réduisent ainsi nos multiplications, dénominations, distinctions d'acides, comme celles des airs, des gaz ; & qu'on ne vienne même à rire de notre engouement des ballons. On sera bien étonné qu'on ait attendu si tard à faire tant de bruit pour de pareilles bagatelles. Je ne parle plus de l'histoire naturelle, que nous avons rendue, nous autres François, semblable à des jeux d'enfants élevant des châteaux de cartes ; mais la physique, mais la chymie ! assurément l'application de ces sciences aux arts peut seule les rendre recommandables aux bons esprits que l'humanité intéresse, & qui comptent pour quelque chose d'être utiles à leurs semblables.

(SS) Je me sers du mot *peindre* pour me conformer à l'usage où nous sommes de nommer indifféremment *indiennes*, *toiles imprimées* ou *toiles peintes*, les toiles à une ou plusieurs couleurs, d'après un dessin quelconque, sur un fond blanc, ou teint d'une couleur différente de celle des fleurs ou figures représentées. Mais cette derniere dénomination est impropre dans tous les cas, si ce n'est celui où l'on mettroit au pinceau une couleur empâtée comme sur un tableau ; ainsi qu'on le pratique quelquefois en Chine sur des pékins ou autres étoffes de soie, & ce qui ne sauroit jamais convenir sur la toile sujette à être mouillée, laquelle est toujours *teinte*, de quelque maniere qu'on l'ait imprimée.

(TT) « Pline est tombé dans une contradiction impardonnable, lorsqu'il a » soutenu que l'art d'écrire avoit été connu de toute éternité, & lorsqu'il nie que » l'art de peindre eût été exercé en Egypte depuis six mille ans, qui ne sont rien » en comparaison d'un temps immémorial. Platon (*de legibus dialg.* II.) ne trou» voit aucune difficulté à croire que les Egyptiens s'appliquoient à la peinture » depuis dix mille ans. » (*Recherches philosophiques sur les Egyptiens & les Chinois*, seconde partie, sect. IV.) M. de Paw ajoute, en note : « Il faut observer que » Platon a eu grand soin d'avertir que les dix mille ans dont il nous parle ne » sont pas donnés pour une forme de nombre vague & indéterminé ; mais qu'il » s'agit réellement d'un laps de temps indiqué avec précision. Là-dessus, on a » cru que ce passage étoit contredit par un autre, qu'on lit dans le Timée ; mais » si la chose en valoit la peine, je pourrois prouver que Platon n'est tombé dans » aucune contradiction. » Seroit-il question de Freret, qui prend les années égyptiennes, rapportées par Platon, *pour des tiers d'années lunaires*, & qui, par cette maniere de compter, revient au calcul de plusieurs autres chronologistes ? Je ne m'établirai pas juge entre deux savants de cet ordre ; mais je continuerai de transcrire M. de Paw. « Je n'ignore point, sans doute, que Platon étoit un très» mauvais chronologiste, puisqu'il ne savoit pas même la chronologie de l'histoire » de son propre pays, comme les Grecs le lui ont reproché eux-mêmes avec la » plus grande raison. Mais tout homme raisonnable avouera qu'il ne faut point » disputer ici sur un jour ou sur un mois, comme s'il s'agissoit de l'institution » des Olympiades, ou de l'époque de la prise de Troye : car enfin, la naissance » des arts n'est point un événement momentané, c'est une suite de plusieurs

» circonſtances qui peuvent occuper un grand nombre de ſiecles. La premiere » colonie qui deſcendit de l'Ethiopie dans la Thébaïde, apporta avec elle une eſpece » d'écriture hiéroglyphique. Ainſi, avant même que l'Egypte ait été un pays » habité ou habitable, le deſſin avoit déja fait quelques progrès chez les Ethio- » piens, dont les Gymnoſophiſtes ou les Prêtres poſſédoient ſûrement des » annales...... On voit donc par tout ceci combien il ſeroit ridicule de vouloir » aller dans une telle nuit, dans un tel éloignement, fixer l'origine de la pein- » ture chez les Egyptiens, qui diſoient que leur roi *Totſorthès* ſe plaiſoit déja à » cet art, ou tout au moins à la délinéation des hiéroglyphes, dans un temps » où la Grece & le reſte de l'Europe étoient encore couverts de forêts, à l'ombre » deſquelles quelques ſauvages mangeoient du gland. »

Plus bas, l'auteur établit la poſſibilité que des peintures ſe ſoient conſervées dix mille ans dans la Thébaïde; & plus loin encore, il dit: « A ne conſulter » que les monuments que nous avons dans l'Occident ſur l'ancien état du com- » merce & des arts de l'Aſie méridionale, il n'y a point de doute que ce ne ſoit » aux Indiens qu'il faut attribuer l'invention de l'imprimerie en coton, dont les » toiles ont toujours été, comme aujourd'hui, une branche conſidérable de leur » négoce; ainſi qu'on le voit par ce qu'en rapporte l'auteur incertain du *Périple de* » *la mer Erithrée.* »

(UU) En ſuivant les interpretes, la robe de Joſeph, que la Geneſe appelle *polymita*, rayée, mouchetée, bigarrée, eſt un tiſſu de fils de différentes couleurs, & même une étoffe de *couleurs changeantes.* Dès le temps des Rois, les filles des Hébreux portoient des robes de *diverſes couleurs.* (L. II, ch. 15.) On ſe fatigue à l'énumération des riches parures qu'Iſaïe, (ch. III, v. 15 & ſuiv.) & Ezéchiel (ch. XVI, v. 10 & ſuiv.) dans leur ſainte colere, reprochent aux filles de Jéru- ſalem. Chauſſures magnifiques, croiſſants d'or, colliers, carcans, bracelets, mitres, rubans, anneaux de jambes, chaînes d'or, boîtes de parfum, pendants d'oreilles, bagues, pierreries, aiguilles, miroirs, habits à changer, tuniques de grand prix, habillements légers, les plus fins & les plus riches, d'or, d'argent, de *fin lin*, & en *broderies de diverſes couleurs.* On s'effraie avec les filles de Sion des terribles menaces que leur font ces prophetes au nom du Seigneur, de chan- ger leur parfum en puanteur, leurs ceintures en une corde, leur friſure en une tête chauve, & leur linge de corps en cilice. Les lamentations de Jérémie jettent encore un grand jour ſur ce beau ſujet.

Un Anglois de nos jours a fait des recherches très-exactes, dans l'antiquité, ſur différents arts, & particuliérement ſur la *teinture* & les *couleurs.* Toujours armé de l'autorité, lorſqu'il cite un fait, après s'être plaint, avec raiſon, que les modernes n'ont point joint à leur érudition la connoiſſance de la philoſophie naturelle & des arts qui en dépendent, & que par conſéquent ils n'ont point obſervé les rapports qui exiſtent entre ces arts & les différentes branches de cette philoſophie, il cite les paſſages des anciens auteurs orientaux, qui traitent des arts dans leſquels l'application des ſubſtances *colorées* eſt néceſſaire; enſuite, il remonte à l'hiſtoire de la chymie & des *couleurs.*

« Aucun art n'exige plus abſolument que la *teinture*, les ſecours de la chymie.... » les nations orientales excellent dans cet art. Dans tous les temps, comme » aujourd'hui, elles ont fourni les mêmes objets de commerce; ſuite de l'influence

» de cette invariable constance de mœurs & d'usage observés de tous les temps, » dans ces contrées, sur les manufactures & le commerce.....

» De temps immémorial, les habitants de l'Inde se sont vêtus de toiles *peintes*, » & ils en ont fait une des branches de leur commerce avec les autres nations.

» ..... Strabon rapporte que les Indiens portoient des vêtements de toiles » élégamment *peintes*. Les Macédoniens d'Alexandrie apprirent, de ceux des rivages » de l'Indus, à *teindre* les toiles de diverses *couleurs*......

» Denys Périégete, dans la description des mœurs & coutumes de ces peuples, » parle de leur art de cultiver, filer & tisser le lin, comme des occupations » qui caractérisent cette nation......Et l'auteur ancien du voyage dans la mer » rouge, (*Periplus maris Erithræi*) fait mention de plusieurs marchés indiens où » l'on vendoit cette marchandise.....Les toiles qui nous viennent de l'Inde, sont » *peintes* ou *imprimées* avec une variété de figures & de *couleurs*, bien supérieure » à tout ce que les Européens ont imité dans ces derniers temps. Ce ne sont pas » les Mahométans établis dans l'Inde, qui s'occupent de ces travaux, mais les » descendants de ses anciens habitants, à qui l'art de *peindre* & de *teindre* les toiles, » a été transmis par leurs ancêtres.

» Strabon nous apprend que l'Inde abondoit en drogues, racines & substances » qui produisoient ces couleurs admirables. Pline en cite quelques-unes qui parois- » sent être les mêmes que celles que nous tirons de ces contrées. L'indigo (l'*indi-* » *cum* de Pline) dont se servent nos *teinturiers*, est, suivant l'auteur latin, une » fécule qui se sépare d'une plante putréfiée dans l'eau.

» La meilleure espece croît dans le Mogol. La résine rouge, connue par les » anciens & les modernes, sous le nom de *sang-dragon*, venoit aussi de l'Inde, » où il paroît qu'on employoit une *teinture* pourpre & écarlate, semblable à la » cochenille, & par sa couleur & par la matiere dont elle étoit produite. » Ctésias, &, d'après lui, Elien, parlent des insectes qui donnoient cette *couleur*, » & des plantes dont ils se nourrissoient. La quantité que les Indiens en employoient, » pour les vêtements même du peuple, & le grand commerce qu'ils en faisoient, » prouvent assez combien cette matiere *colorante* étoit abondante chez eux.

» De tous les temps, les parties de l'Asie connues aujourd'hui sous les noms » de *Géorgie* (1) & d'*Arménie*, furent renommées pour l'art de *teindre* les vêtements » avec beaucoup de variétés dans les figures & dans les *couleurs*. Hérodote rapporte » que les habitants du Caucase *peignoient* leurs vêtements de figures d'animaux, » avec des végétaux broyés & délayés dans l'eau; ce qui formoit des *couleurs* » très-durables...... Il paroît, d'après le récit des anciens, que les Colchidiens » trafiquoient avec les Grecs de ces sortes de marchandises; & que leurs travaux » de ce genre firent juger qu'ils avoient avec les Egyptiens une origine commune.... » Il est visible que ces deux nations & les Indiens ont des ressemblances marquées, » non seulement par leurs ouvrages de toiles, mais par leur perfection dans la » *teinture*, & l'étendue de leur commerce, qui rendit chacune d'elles célebre....

---

(1) On envoie tous les ans plus de deux mille charges de chameaux des environs de Teflis & du reste de la Géorgie, a Erzeron, de la racine appellée Boïa (*Garance*); d'Erzeron elle passe dans le Diurbequis, où l'on l'emploie à *teindre des toiles* que l'on y fabrique pour la Pologne. La Géorgie fournit aussi beaucoup de même racine pour l'Indoustan, où l'on fait les *plus belles toiles peintes*. (Tournefort. Voyage du Lev. Lett. XVIII.)

» L'Arménie & la Géorgie sont abondantes en lin, auquel les habitants d'aujour-
» d'hui préferent le coton..... Xénophon, qui avoit vu ce peuple, observe que
» les toiles de lin y étoient si fort en usage, que les soldats même en étoient
» vêtus. Valérius Flaccus distingue un guerrier tué en Colchide, durant l'expé-
» dition des Argonautes, par un vêtement *peint*, & d'un beau lin très-blanc. La
» Colchide étoit fameuse par ses matieres *colorantes*, qui y croissoient en abon-
» dance..... Tournefort rapporte qu'une grande partie de ces plantes sert encore
» aux mêmes *teintures* auxquelles elles servoient autrefois.

» Tous les ans on envoie plus de deux mille chameaux chargés de garance, de
» la Géorgie à Diarbek, où elle sert à *peindre* les plus beaux colicos..... On tiroit
» encore de la Colchide une terre ferrugineuse, semblable au sinope, & connue
» sous le nom de *terra sinopica*, que Théophraste & d'autres lui donnent. Cette
» région & toutes ces côtes de l'Euxin étoient abondantes en terres & autres
» substances *colorantes*; &, comme aujourd'hui, l'Arménie étoit célebre pour son
» bol *rouge* tirant sur le *jaune*. Imprégnées de fer, ces terres très-utiles en *teinture*,
» produisent toujours les plus belles couleurs dans les contrées voisines....

» Médée trouva l'art de teindre les cheveux. Les Argonautes furent soupçonnés
» d'avoir acquis tant de connoissances dans l'art de la teinture, pendant leur
» séjour à Colcos, que, selon Aristote, on croyoit qu'ils avoient teint les cailloux
» des rivages où ils avoient touché. Le respect pour cet art est tel, chez les
» Géorgiens, qu'il est devenu un point de leur religion. » (Nous avons rapporté
ce que dit Pline de la maniere dont il étoit exercé chez les Egyptiens.)

..... » Homere célebre les plantes & les drogues, propres à la teinture,
» que fournit l'Egypte : Pline, Strabon & d'autres en parlent. Elle fournit encore
» plusieurs matieres colorantes, l'indigo, la laque, différents sels & autres
» ingrédients propres à la teinture..... Mélaharte, à qui l'on attribue l'invention
» de la teinture, est antérieur de quelques siecles à la ville de Tyr, dont
» Homere ne fait pas mention, à cause de la nouveauté de sa fondation à l'époque
» de la guerre de Troye; mais il cite, comme magnifiques, les robes de diverses
» *couleurs* de la ville de Sidon, qui supposent une grande habileté dans l'art de
» préparer les substances *colorantes* employées à leur fabrique.....

» Au rapport de Strabon, la *teinture* de pourpre étoit aussi ancienne parmi les
» Phéniciens, que la navigation, qu'ils inventerent..... Le mot Phénicie, qui
» signifie *couleur rouge*, est tiré de la couleur qui faisoit la célébrité de ce pays...?
» Il est vraisemblable que les Juifs apprirent en Egypte la préparation de ces
» couleurs, dont il est souvent parlé dans l'Exode. On voit ensuite que Salomon
» les tiroit immédiatement de Tyr.....

» Pline, qui parle de plusieurs ingrédients relatifs à la *teinture* de Tyr, dit
» positivement, qu'on la faisoit bouillir dans une chaudiere d'étain, *fervere in*
» *plumbo*; car, ce qu'il appelle *plumbum*, sans épithete, est toujours l'étain,
» puisqu'il distingue le *plumbum* en *candidum* & en *nigrum*, & que toutes les fois
» qu'il est question du plomb, il dit toujours *plumbum nigrum*...... L'usage de la
» teinture de *Tyr* subsista jusqu'à ce que la jalousie insensée des Empereurs
» d'Orien y mît fin, ainsi qu'à beaucoup d'autres productions des arts. Jugeant
» sottement que leur dignité dépendoit de la couleur de leurs vêtements, ils
» défendirent l'usage de tout ce qu'ils portoient eux-mêmes. » (Souvent nos Rois
ont beaucoup mieux fait, car ils ont permis aux filles publiques, ce que les
femmes de la cour, seules d'ailleurs, avoient le droit de porter.) ....

» Les manufacture sde *pourpre*, qui avoient été si florissantes jusqu'alors, reçurent » la plus violente atteinte de ces loix barbares, qui existent encore..... Vai- » nement les Empereurs crurent-ils y remédier, en obligeant les descendants des » teinturiers de Tyr, & tous les artistes, à suivre la profession de leurs peres: » pauvre moyen contre des prohibitions qui mettent dans le cas d'être punis » comme pour crime de trahison. »

L'auteur s'étend sur les verres colorés d'Egypte, & sur plusieurs autres connoissances chymiques de ses habitants, par lesquelles il prouve la très-haute antiquité de cette science chez eux; & que c'est de ce peuple & de quelques autres nations orientales, qu'elle nous vient, ainsi que beaucoup d'autres arts connus de toute antiquité dans ce pays, où ils ont été constamment pratiqués jusqu'à nos jours.

« A la Chine, comme dans l'Inde, on a constamment exercé l'art de *teindre* » d'une maniere si parfaite, que nous n'avons pu, jusqu'ici, l'imiter (1). Nous » tirons toujours de l'Orient des sels nécessaires à ces procédés; le nitre de » l'Inde; le sel ammoniac d'Egypte. Les Européens ne sont point encore parvenus » à en former la quantité qui leur est nécessaire, &c. &c. » (ESSAI HISTORIQUE *sur l'ancien état des arts, des manufactures & des connoissances chymiques en Asie*, par M. de Laval.) Cet Essai historique sert de préface à un traité des couleurs du même auteur. M. Quatremer avoit traduit le traité, la partie la moins curieuse & la moins utile de l'ouvrage; & quelques années après (en 1785) dans le 2 vol. *des mélanges de littérature étrangere*, on a publié une traduction de l'Essai historique. J'invite les amateurs de l'antiquité à lire cet ouvrage en entier, & dans l'original anglois, ou dans l'excellente traduction italienne qu'en a donnée M. Fromond, *Milan 1779*, où la preuve des faits est jointe aux recherches avec une exactitude dont beaucoup de nos vrais ou prétendus érudits ne se piquent pas toujours assez. On y trouvera des armes victorieuses contre la vanité des prétentions de notre siecle, de se croire illustré par des connoissances que nos savants, comparés aux anciens, n'entrevoient qu'à peine.

(VV) Hist. Nat. L. XXII, ch. I. (*De gentibus herbis formæ gratia utentibus.*) Le savant Pelloutier, dans son *histoire des Celtes*, L. II, ch. 7, a fait une dissertation qui peut servir de commentaire à ce passage de Pline; la voici, non défigurée, comme elle l'est en note dans le Pline, en douze vol. *in*-4°., mais telle qu'elle est dans l'original, avec les notes en parentheses. « Il est certain que la plupart des peu- » ples Celtes, par exemple, les Espagnols, les habitants de la Grande-Bretagne, » les Thraces, les Illiriens, les Daces & plusieurs autres, avoient la coutume » de tracer sur leurs corps des figures de toutes sortes d'animaux..... on frottoit » ensuite cette espece de gravure d'une *couleur bleue*..... Ces figures servoient à » distinguer les conditions & les familles. On n'en voyoit aucune sur le corps » des esclaves; c'étoit un embellissement affecté aux personnes libres. Celles qui

---

(1) Les couleurs que les teinturiers de Perse donnent aux soies & aux autres matieres qu'ils emploient en étoffes, sont plus vives & plus belles que celles des teinturiers d'Europe.... Les drogues qu'ils emploient pour leurs teintures, sont *le bol rouge*, &c. (Savary, *Dict. de Commerce*, T. I.) Mais qu'est-ce que ce *bol rouge*? & comment les Persans l'emploient-ils?

» étoient

» étoient de basse condition les portoient petites, éloignées les unes des autres. » On reconnoissoit la noblesse à de grandes figures qui, non seulement couvroient » le visage & les mains, mais encore les bras, les cuisses, le dos & la poitrine. » D'où l'auteur conclut, ce qu'il prouve d'ailleurs par une infinité de passages, que ces peuples étoient nus, & que lorsqu'ils commencerent à se vêtir, la noblesse fit peindre sur ses boucliers & sur ses étendards, ces figures d'animaux qu'elle portoit autrefois sur la chair, &c.

(XX) L. IX, ch. 18. Après avoir fait bouillir, cuire & recuire la liqueur, on procede à l'essai de la teinture avec une laine *bien lavée*. Déja Platon avoit dit qu'on choisissoit la laine la plus blanche pour teindre en pourpre; & c'est toujours la pratique observée pour avoir des couleurs vives & transparentes : il faut une étoffe bien lavée, bien purgée, & très-blanche. Cependant Pline dit qu'on cherche moins à obtenir un rouge vif qu'un rouge foncé & noirâtre : *Rubens color nigrante deterior*. Homere nous a appris que de son temps on teignoit les laines avant d'être filées; il se peut qu'il en fût ainsi au temps de Pline, son traducteur le lui fait dire; mais lui-même ne le dit pas. *Quinis lana potat horis, rursusque mergitur carminata, donec omnem ebibat saniem;* ce qui veut bien dire : « qu'on laissoit tremper » pendant cinq heures, la matiere à teindre, dans la teinture, & qu'on l'y » replongeoit de nouveau jusqu'à ce qu'elle fût entiérement saturée de cette » liqueur; » mais on ne voit point que cette matiere fût *cardée* entre les deux immersions.

(YY) L. IX, ch. 41. (*De tingendo amethystino, & cocco, & hysgino.*) Sur le mot *hysgine*, lisez le commentateur : c'est du *ponceau*, du *coquelicot*, une *écarlate ombrée*, un beau rouge foncé & *suffisamment tempéré d'ombre;* ce qu'il prétend établir par des étymologies celtiques, galloises, &c. Le coccum ou graine rouge, est le kermès, galle insecte, qui vient sur le coccus, chêne de petite espece, (l'*ilex cocci glandifera.*) Nous en parlerons ailleurs.

(ZZ) Hist. Nat. L. XIX, ch. 3. *In primis rubia tingendis lanis & coriis necessaria.* Discoride indique, comme la meilleure, la garance de Ravenne. Le territoire de cette ville ressemble beaucoup à celui de la Zélande, contrée des Pays-bas qui, aujourd'hui, fournit le plus de garance à l'Europe. Cette garance, notre *herbe aux teinturiers*, fort bien décrite par Pline, étoit connue des Grecs sous le nom *erythrodanos* ou *ereuthrodanos*, & chez les Latins sous celui de *rubia*.

(&&) L. XXXV, ch. 15. Il ne faut pas trop s'arrêter à la distinction d'alun blanc & d'alun noir, Pline lui-même en prévient; mais les effets de ce sel, en général, sont très-précis & très-exacts. On ne conçoit pas comment Diodore de Sicile a pu dire (L. V, ch. 7) que l'alun ne se trouve en aucun autre endroit du monde qu'aux isles Lipari; excepté cependant une petite mine, peu abondante, dans l'isle de Mélos (l'une des Cyclades, au dessus de l'isle de Crete, & non des Sporades, comme il est écrit dans l'édition de l'abbé Terrasson, sans doute par erreur;) tandis que Pline écrit que l'isle de Cypre est célebre par son alun blanc & son alun noir, que l'alun se forme en Espagne, en Egypte, en Arménie, en Macédoine, dans le Pont, en Afrique, & dans les isles de Sardaigne, Mélos, Lipari, Strongyle.

(A 3) *Traité de la gravure en bois, &c.* par J. M. Papillon. Jean Papillon, pere de l'auteur, étoit bon dessinateur & habile graveur en bois. Vers 1688, il mit en vogue les papiers de tapisserie, & c'est à lui qu'on en doit l'invention. En 1718, les jurés des peintres firent une descente chez lui, pour saisir ses papiers de

tapisserie, à cause de l'impression & des couleurs ; on les renvoya, au moyen de l'arrêt du 26 mai 1660, qui exempte de maîtrise les graveurs, &c. Les jurés des imprimeurs en taille-douce, firent les mêmes entreprises, & furent également renvoyés. Ainsi la France, dans tous les temps, depuis la barbarie des *maîtrises* & des *gardises*, a été obligée d'employer la force pour arrêter le progrès de ses propres & malheureuses institutions : institutions funestes à tous les arts, & destructives du commerce.

(B3) On peut lire sur cette matiere, & la partie du plan général que je viens de citer, & ma lettre à M. de Couronne, (Journal de Physique, janvier 1781,) & à la suite, la lettre de l'abbé Desh., avec qui je méditai beaucoup le grand projet qu'il y développe ; & les repliques de M. d'Ambourney, & les réponses satisfaisantes qu'on y a faites, en forme d'additions, dans le tome XIX de la collection *in*-4°. des arts, imprimée à Neufchatel; & si l'on veut, ce qui en est dit à la page 66 * sous le mot INSPECTEUR, *dans le Dictionnaire des Manufactures*. Voir même encore, pour les progrès & l'état de l'art, à cette époque, les *Réflexions générales sur la teinture*, placées à la suite des procédés de teinture, dans L'ART DU FABRICANT DE VELOURS DE COTON, publié en 1780.

(C3) Voyez, sur cette matiere, plusieurs mémoires de cet auteur, insérés dans le Journal de physique. La seconde partie de l'art cité à la fin de la note précédente, seconde partie qui est proprement l'art de l'*indienneur* ou fabricant de toiles peintes, est précédée d'un avertissement où je m'exprime ainsi : « Je » me proposois, d'après des expériences & quelques conjectures, de répandre » plus de théorie sur cette seconde partie ; d'autres travaux s'emparerent du » temps destiné à rédiger mes idées : j'apprends d'ailleurs que M. de Lafolie, » de l'Académie de Rouen, s'occupe singuliérement de la théorie de la teinture, » sur laquelle il se propose de publier les siennes. Je n'hésite plus de m'en tenir » à guider les artistes, & je cede volontiers à ce digne confrere, un honneur » auquel je ne saurois prétendre, celui d'éclairer les savants. » (1)

---

(1) « Au moment où je livre ces procédés à l'impression, j'apprends la mort presque » subite & prématurée de M. de Lafolie. Quelque raison que j'aie de présumer que l'amitié » reste dépositaire de plusieurs de ses idées, les arts même n'en doivent pas moins des » pleurs à sa cendre, & ce n'est qu'en habit de deuil qu'ils peuvent jeter des fleurs sur » son tombeau. »

J'avois raison : personne, depuis M. de Lafolie, n'a réalisé la moindre des idées de ce savant, le plus ingénieux, le plus actif, & le seul en France, qui ait jamais opéré en grand, uniquement pour le progrès de l'art de la teinture. On pouvoit en espérer une révolution, qu'on attendra peut-être long-temps encore, personne n'ayant tenté, ni paru se proposer de marcher sur ses traces.

Je venois d'écrire cette note, lorsque j'ai reçu de l'administration un volume in-8°. intitulé : *Recueil de procédés & d'expériences sur les teintures solides que nos végétaux indigenes communiquent aux laines & aux lainages*, par M. L. A. D'AMBOURNEY, négociant à Rouen, membre de diverses académies & sociétés, imprimé par ordre du gouvernement. Paris 1786.

En attendant que je puisse me livrer tout entier à un travail ébauché sur cette matiere, qu'il me soit permis d'en donner quelque idée. Je sais qu'en faisant des essais de teinture avec des matieres végétales, éparses & prises au hasard, on trouvera toutes les nuances des couleurs répandues dans la nature : j'en ai moi-même obtenu une très-grande variété avec les végétaux les plus communs ; mais aussi beaucoup se répetent, & ce tâtonnement, très-mécanique, quelque couleur qu'il procure, n'ouvre pas la voie aux grandes découvertes, qui ne peuvent être que le résultat d'un systême général & raisonné.

M. Bertholet, (Journal de physique, mai 1785,) nous dit, d'après Schecle & Bergman, que l'acide marin déphlogistiqué blanchit les couleurs végétales, que *les parties vertes des plantes en éprouvent promptement des changements parfaitement analogues à ceux que l'air produit naturellement sur elles ;* & il espere que cette découverte contribuera au progrès de l'art de la teinture, *en donnant le moyen de découvrir, d'une maniere prompte & facile, les qualités des parties colorantes qu'on emploie ou dont on veut introduire l'usage. En général*, ajoute M. Bertholet, *l'acide marin déphlogistiqué pourra produire & faire connoître dans quelques instants, ou au plus dans quelques heures, les effets que l'air ne doit produire que dans un très-long espace de temps.*

Je suis malheureusement loin de conclure ainsi de ce fait ; je n'y trouve pas le moyen d'établir aucun principe ; il me semble ne présenter aucune base, ne donner même aucune idée qui puisse contribuer au progrès de la teinture. On n'y voit qu'un moyen de plus d'éprouver les couleurs, c'est-à-dire, de juger en peu de temps ce qu'une suite des intempéries de l'air, dans un temps plus long, peut apporter d'altération à la nuance des couleurs : & encore il ne seroit pas exact de dire que cette influence de l'acide marin déphlogistiqué, est toujours en même raison que celle de l'air, abstraction faite du temps ; car il est des couleurs qui bientôt sont considérablement altérées à l'air, & qui résistent long-temps à certains agents, lesquels en détruisent d'autres sur le champ ; comme il en est qui tiennent long-temps à l'air, & qui disparoissent très-promptement, au moyen de tel ou tel agent.

On sait que la plus grande partie des couleurs, presque toutes les couleurs exposées à la vapeur du soufre, disparoissent en très-peu de temps, jusqu'à blanchir la matiere teinte, végétale ou animale ; tandis qu'il est certaines couleurs qui soutiennent parfaitement cette épreuve.

Mais, quand il seroit vrai que la vapeur du soufre effaceroit entiérement toutes

---

Je le lus avec empressement ; je n'y trouvai rien qui dût me faire rétracter de ce qu'on vient de lire. En effet, ce n'est qu'une suite de procédés, faits trop en petit pour qu'on en puisse rien conclure. Ce recueil ne m'a pas paru renfermer une idée neuve qui éclaire la science & qui puisse faire avancer l'art d'un pas, soit que l'on considere l'une & l'autre relativement à la beauté ou à la solidité des couleurs, soit qu'on les envisage du côté de la pratique ou de l'économie qui pourroit en résulter. C'est ce que je me propose de démontrer ailleurs ; non pour rien diminuer du mérite d'un homme laborieux & zélé, mais parce qu'en fait de connoissances-pratiques & d'avancement dans les arts, la vérité est nécessaire & utile, que sa marche n'est jamais trop rapide, & qu'il est du devoir de chacun de l'accélérer autant qu'il lui est possible.

les couleurs en peu d'heures, en pourroit-on conclure que les expériences qu'on répete tous les jours, & qui sont connues de tous les temps, pour blanchir & reblanchir la laine & la soie, pourront contribuer au progrès de la teinture? Non assurément.

La différence d'effets, en teinture, des mêmes ingrédients préparatoires, des mêmes matieres colorantes, des mêmes procédés, enfin, sur des étoffes de diverses matieres, a dû faire chercher les différences qui consistoient dans la nature de celles-ci. Il semble, en effet, que ce n'est guere que par une connoissance approfondie de ces matieres, qu'on pourra désormais reculer beaucoup les bornes de cet art utile.

Jusqu'ici, on n'a guere opéré que par tâtonnement; & comme on n'a non plus guere encore traité des résultats que par conjectures, la science n'a pas éclairé l'art : l'un & l'autre sont également restés en arriere. Je sens ce vuide depuis long-temps, je m'en suis souvent plaint, & je n'ai encore trouvé que le docteur Willermoz, mon confrere & mon ami, qui m'en ait un peu consolé par ses lumieres & ses conseils. Voici quelques-unes de mes questions, & le résultat de ses réponses sur cette matiere.

Dans les différentes analyses qu'on a faites, jusqu'ici, de l'indigo, on a trouvé de l'huile, du fer, de l'alkali fixe ou volatil, &c. Tout cela n'apprend pas grand'chose aux curieux, & ne sert de rien aux artistes.

PREMIERE QUESTION. On voudroit savoir comment s'opere la combinaison de ces substances; quel est l'intermede qui les unit, & ce qui colore l'ensemble; par quel ressort le mouvement de fermentation lui a été communiqué, & par laquelle de ses parties constituantes il a été mis en jeu?

On voudroit quelque chose de sensible sur la nature des gaz que produit l'indigo en fermentation, sur leur altération, leur changement, leur effet.

L'odeur de l'indigo annonce un volatil urineux. Lorsqu'il est en fermentation, il dégage trop & trop long-temps de l'alkali volatil, pour que ce sel soit une de ses parties constituantes : (il est probable que cette odeur est un reste de la fermentation.) Il y a apparence qu'il est produit par la fermentation : qu'est-ce qui le produit?

Il paroît que cet alkali caustifié est le dissolvant de la partie colorante, qu'il n'existe qu'en tant que fermentation, & que sa fugacité donne lieu au précipité du colorant, dès qu'elle est trop accélérée.

RÉPONSE. 1°. Il paroît qu'il est question de l'analyse de l'indigo, faite par le feu & par distillation : cette analyse n'apprend rien dans l'objet présent, mais les chymistes & physiciens d'aujourd'hui la méprisent trop; l'on en peut tirer des conséquences & des connoissances infiniment précieuses; mais j'observe seulement qu'il est impossible que l'alkali fixe s'y trouve autrement que *per minimum*, parce que l'indigo est une substance végéto-animale, c'est-à-dire, un véritable *gluten*; que ces substances, quoiqu'obtenues des végétaux, sont, ainsi que les animales, plutôt dotées d'un peu de sel marin que de sels alkalis fixes. Ces derniers ne s'obtiennent que des cendres des extraits végétaux lessivés, & non des fécules, comme est l'indigo. Quant au fer, il est dans l'indigo, & encore plus abondamment dans le pastel, mais il y est en bien petite quantité, & l'on doit douter que ce soit au fer que soit due la couleur bleue de cette fécule; l'analogie qu'a l'indigo, à plusieurs égards, avec le bleu de Prusse, milite pourtant en faveur du fer : car, dans le bleu de Prusse, le fer n'en fait qu'une très-petite partie, & sans lui cependant,

il ne se feroit pas de bleu de Prusse ; mais alors il faut le considérer, dans l'indigo, comme est le fer dans le bleu de Prusse, & dans la cuve d'indigo, comme le fer est dans l'encre, où il est si exactement dissous par l'acide gallique, qu'il y fait fonction de substance teignante ; en observant en général que tous les acides gras, dits huileux ou phlogistiqués, font des dissolutions de ce genre, bien différentes des acides maigres ou nus, tels que les minéraux, qui dissolvent le fer en le déphlogistiquant, & qui n'en peuvent faire alors des liqueurs teignantes.

2°. L'indigo du commerce doit être considéré comme une fécule ou un amidon coloré ; c'est un véritable *gluten*, comme seroit la couenne du sang, le blanc d'œuf durci, le fromage : s'il existe quelqu'autre chose dans l'indigo, comme l'extrait, la gomme, du sel, de l'huile ou de la résine, ce sont des corps étrangers à l'indigo ; ils peuvent en être séparés par l'eau ou par l'esprit-de-vin, sans que l'indigo en soit altéré. La seule combustion ou putréfaction peut décomposer l'indigo : car, lorsqu'il a été dissous par quelques substances acides ou alkalines, n'importe, il n'est point décomposé, & il peut en être séparé par les loix d'affinités. Il arrive souvent, dans les cuves mal gouvernées, qu'il se précipite en *grain*, avant d'avoir éprouvé une décomposition par la putréfaction, laquelle seule en fait une dissolution que l'on ne peut rétablir ; car le *gluten* qui le forme est autant décomposé alors que s'il eût été détruit par la combustion.

L'indigo seul en poudre, détrempé par l'eau, est susceptible d'entrer en putréfaction, & jamais dans d'autre genre de fermentation ; car cette fécule ne contient ni gomme, ou du moins très-peu, laquelle encore lui est étrangere, ni corps sucré, seules substances capables de donner des acides ou des esprits ardents. Cette substance fécule, végéto-animale, est même si susceptible de putréfaction que lorsqu'on la prépare sans le mouvement qu'on imprime à l'eau qui la contient suspendue, mouvement dont l'effet, dans tous les cas, est d'empêcher la putréfaction de tout liquide putrescible ; cette fécule, dis-je, se putréfieroit, avant de se rassembler, & la putréfaction, en opérant son exacte dissolution, empêcheroit qu'il ne se fît aucun précipité ; ce seroit comme du lait pourri, qui ne forme plus de fromage, ou comme du fromage trop fait, qui est soluble dans l'eau, ce que n'est jamais la fécule ou les vrais *glutens*, tels que le fromage ou caillé du lait, la couenne ou le blanc d'œuf, qui se durcissent dans l'eau bouillante au lieu de s'y dissoudre.

C'est donc l'indigo, comme substance végéto-animale ou *gluten*, qui donne le premier branle à la putréfaction, appellée ici improprement fermentation. Mais l'on monte différentes especes de cuves, dans lesquelles l'indigo ne commence pas cette fermentation ; ainsi, souvent c'est le son, le pastel ou d'autres substances de ce genre. L'indigo ne survient alors que comme auxiliaire : la fermentation, déja en train, accélere la sienne particuliere, comme feroit un levain. Le son contient essentiellement une grande quantité de substance végéto-animale, ce qui est évident, par l'abondance d'amidon qu'il fournit, & qui est sa fécule. S'il paroît aigrir dans le début, c'est par la partie farineuse ou mucilagineuse dont le son est encore fourni ; mais il passe bientôt à la putréfaction très-fétide : ce que fait aussi le pastel, qui n'est qu'un végétal déja en putréfaction, que l'on a suffoqué ou supprimé, en enlevant le fluide aqueux, sans lequel il ne peut y avoir de fermentation ni de putréfaction. En délayant de rechef cette substance desséchée, elle continue à putréfier.

Quoique l'indigo se putréfieroit seul, ce qui le rendroit très-soluble dans l'eau,

il eſt infiniment avantageux de l'unir aux ſubſtances déja en marche de ſe putréfier; parce que l'opération étant alors plus rapide, l'indigo conſerve ſa couleur. En ſe putréfiant ſeul, plus lentement, moins ſimultanément, il noirciroit, & l'effet deſiré ſeroit anéanti; d'ailleurs, le vrai diſſolvant, le créateur peut-être de la couleur, l'alkali volatil ne ſe formant que dans la putréfaction, & l'indigo ne contenant point aſſez de fécule reſpectivement à ſon principe colorant, toutes ſes parties ne ſeroient pas diſſoutes & miſes à profit, ou ſa couleur ſeroit trop foncée; au contraire, le paſtel en contient trop reſpectivement au principe colorant dont il eſt peu riche, ce qui néceſſitoit d'autres procédés lorſqu'on l'employoit ſeul pour teindre en gros bleu; mais par l'addition du *gluten* étranger à celui de l'indigo, tout ſe paſſe au mieux; le tâtonnement en a fait connoître les proportions.

Tels ſont les inſtruments de la putréfaction, & c'eſt la putréfaction qui eſt le moyen d'union entre l'eau & le *gluten*, antérieurement indiſſoluble dans le fluide aqueux.

L'on demande encore ce qui colore l'enſemble: je réponds que c'eſt la diſſolution de l'indigo même; mais je ſens qu'il faudroit répondre différemment, & que, pour être en état de le faire, il faudroit pluſieurs expériences que je n'ai le temps ni la commodité de faire. Je m'en tiendrai donc à quelques réflexions ſur cette matiere.

Il n'eſt pas ſûr que le fer ſoit abſolument requis pour la formation de la couleur bleue de l'indigo; la couperoſe ajoutée dans les cuves de bleu à froid, ne paroît pas augmenter l'intenſité de la couleur, ni diminuer la doſe néceſſaire d'indigo. Je m'écarterois de la queſtion, en indiquant ce qu'il y opere. D'autre part, le *gluten* animal ou végétal (l'analyſe les démontre identiques) conſidéré dans pluſieurs circonſtances où il ſe putréfie, affecte ſouvent la couleur bleue. Le fromage, les champignons, le pain, la pâte, &c. &c. contiennent-ils du fer? Cela peut être; mais alors, au lieu d'employer, pour faire l'indigo, la fécule de pluſieurs eſpeces de plantes, comme on le fait, ou de préparer le paſtel avec des principes eſſentiels, tant mêlés à d'autres inutiles; au lieu de chercher à rendre bleues toutes les fécules vertes végétales, l'on abrégeroit beaucoup en préparant des ſubſtances analogues à celles mentionnées, c'eſt-à-dire, en uniſſant le *gluten* quelconque avec du fer encore un peu phlogiſtiqué, & le faiſant, ainſi mêlangé, plus ou moins putréfier: le ſang paroîtroit très-convenable à ces eſſais. Ne pourroit-on pas auſſi tenter de rendre les plantes qui fourniſſent ou peuvent fournir des fécules bleues, plus riches en parties végéto-animales, ſauf enſuite d'en ajouter moins dans les cuves qu'on n'eſt obligé de le faire par le ſon ou le paſtel? Il ne faudroit pas toujours ſe décourager par la préſence du verd, plus ou moins conſtant dans ces opérations, au lieu du bleu cherché; car la couleur jaune des chaux de fer, ou la couleur rouge végétale, jaunie par les alkalis exiſtants, ou produits dans l'opération, peuvent l'occaſionner, & n'être qu'accidentelles.

3°. Il faut ſavoir que les fécules, ainſi que toute ſubſtance animale, en ſe putréfiant, produiſent un gaz appellé mofette ou air phlogiſtiqué; elles ne produiſent que cet air, ſi la putréfaction eſt très-lente, & elle eſt telle, ſi la maſſe putréfiante eſt très-petite ou iſolée; de même ſi elle eſt délayée dans une trop grande quantité d'eau, il y a alors production d'un nouveau principe, nommé différemment vaſe, limon, humus, terreau; mais c'eſt toujours une terre

graſſe, organique. Jamais, dans ce cas, il n'y a combuſtion lente ni chaleur; c'eſt en quoi differe eſſentiellement la putréfaction des fermentations, leſquelles ſont des combuſtions inſenſibles, c'eſt-à-dire, où il y a combinaiſon du principe oxigene de l'air vital, avec d'autres ſubſtances, d'où naît la chaleur, &c. Lorſque les maſſes putréfiantes ſont plus grandes ou moins délayées, alors, outre le gaz dit mofette, il y a auſſi production de gaz inflammable, au point même de former incendie ſpontané e, ſi l'air vital y a accès; car, ſans ſon concours, il n'y a même pas de chaleur.

Mais la chaleur n'a pas toujours lieu dans les ſubſtances glutineuſes pures, parce qu'il ſe produit de l'acide méphitique, dit acide carbonique ou air fixe, & ſurtout de l'alkali volatil, réſultat de l'union de la mofette & du gaz inflammable. On voit tout d'un coup pourquoi l'analyſe de l'indigo, par le feu, donne fort peu d'alkali volatil, & pourquoi il en donne ſi abondamment par ſa putréfaction en cuve. Par l'analyſe au feu, il ſe produit & ſe perd beaucoup de mofette avant que la carbonification de la fécule produiſe du gaz inflammable; & la formation de ces deux principes eſt d'ailleurs trop inſtantanée, ils ſont trop peu de temps en contacte, pour qu'il s'en uniſſe beaucoup. Il ne faut donc pas conclure du peu d'alkali volatil que fournit l'indigo, traité en cornue, de ce qu'il peut en produire par l'acte de la putréfaction; d'ailleurs, il n'eſt pas dans les cuves la ſeule ſubſtance qui en produiſe; le ſon putréfiant, ou le paſtel, lorſqu'on n'emploie pas le premier, en fourniſſent auſſi très-abondamment.

Mais il eſt encore une ſubſtance gazeuſe dans la putréfaction de l'indigo, qu'il faut eſſentiellement conſidérer; c'eſt celle qui a été nommée acide pruſſique, ou matiere colorante du bleu de Pruſſe. On ſait que ce principe s'obtient très-abondamment de toutes les ſubſtances glutineuſes, & plus ou moins des ſubſtances animales ou végétales, ſelon qu'elles ſont plus ou moins riches en *gluten*. On ne la d'abord obtenu qu'en combinant un alkali fixe par une forte action du feu avec ces matieres glutineuſes, réduites en charbon, & durant ſon incandeſcence; mais la putréfaction ayant d'ailleurs tant d'autres analogies avec les combuſtions, il n'eſt pas étonnant que l'on ait pu produire de l'alkali dit phlogiſtiqué ou ſaturé d'acide pruſſique par la putréfaction.

Cet acide qui paroît ſi fixe avec différents corps auxquels il adhere fortement, eſt cependant quelquefois ſi volatil, que, lorſqu'il eſt ſeul, c'eſt un fluide aériforme, permanent, ou gazeux, &c. &c.; il eſt lui-même eſſentiellement compoſé de mofette & d'alkali volatil; le principe oxigene ne ſemble pas entrer dans ſa compoſition, car dans ſon état de pureté ou d'iſolement, il eſt moins acide que l'acide méphitique, & moins fort que lui; cependant, comme toute mofette, baſe acidifiable, ne peut être acidifiée que par l'oxigene, il eſt permis de penſer que l'acide pruſſique reçoit dans ſa compoſition, au moins une petite partie de l'acide phoſphorique volatiliſé par la mofette elle-même, ou par le gaz inflammable, durant la combuſtion ou la putréfaction; ce dernier acide ſe trouvant conſtamment & abondamment dans tous les *glutens* ou fécules.

De ce que l'acide pruſſique ne ſe comporte pas avec le fer ou autres ſubſtances, comme fait l'acide phoſphorique volatil, on n'en peut pas conclure qu'il ſoit très-différent, quoique le pruſſique admette eſſentiellement plus de mofette, & en outre de l'alkali volatil, ce que ne fait pas l'acide phoſphorique volatil. La variation des acides entre eux ſemble tenir à peu de choſe, comme aux doſes différentes de l'oxigene & de la mofette; cette mofette elle-même n'eſt certaine-

ment pas de la même espece ; on l'a déja apperçu, ayant été obligé de distinguer l'air déphlogistiqué ou vicié, de l'air putride, ainsi que dans les cuves d'indigo ou de pastel ; cette distinction s'observe dans tout *gluten* putréfiant.

Lorsque l'acidité du son est passée, s'il y a du son, on reconnoît l'odeur de l'alkali volatil, & tout va bien. Au delà de cette production commence le pourri, le fétide : nous appellons ce principe le *délétaire*, le *contagieux*, nous lui trouvons une grande analogie avec le principe vireux narcotique. Le gaz putride par excellence, traité avec le gaz inflammable, ne produit pas de l'alkali volatil, lequel ne se produit même que dans les *glutens*, qui n'en contiennent plus, & qui, au lieu de terre grasse organique déposée, ont précipité du phosphore calcaire, dit *terre des os*, laquelle est semblable dans la couenne du sang, dans le lait, dans une fécule végétale putréfiée *ad ultimatum*.

Je dis ici en passant, que c'est à cette variété de mofettes que l'on attribuera un jour celle des acides & celle des alkalis entre eux. Déja l'on connoît parfaitement celle qui entre dans la composition de l'acide nitreux & de l'alkali volatil.

Ainsi, durant la fermentation de l'indigo en cuve, il y a production de mofettes, de gaz inflammable, d'alkali volatil, d'air fixe, d'acide prussique, de mofette délétaire : les altérations ou changements qu'ils forment entre eux, & leurs effets, vont être examinés.

4°. J'ai déja dit pourquoi il se produit, dans la cuve, plus long-temps & en plus grande quantité de l'alkali volatil, qu'il ne semble que l'indigo en dût contenir ou fournir ; mais il est une autre cause de la fuite ou séparation de cet alkali, qu'il faut développer. Suivant les procédés on ajoute dans la cuve de l'alkali fixe ou de la chaux, ou l'un & l'autre ; or, toutes les fois que l'on ajoute ces substances dans un liquide tenant de l'alkali volatil nu, ou des sels ammoniacaux, cet alkali s'échappe & semble se produire, lorsqu'il ne fait que devenir apparent ou sensible à l'odorat. D'une part, la cuve perd alors celui que la putréfaction a fait former par les diverses matieres énumérées ci-devant, soit qu'il provienne de l'indigo, du son ou du pastel, soit qu'il résulte de la décomposition du mixte ammoniacal qu'a pu former l'acide prussique & le phosphorique, avec l'alkali volatil du corps putréfiant.

L'on connoît la forte adhérence & attraction élective de l'acide prussique, pour la chaux, & aussi combien ce prussite calcaire est avantageux pour former du bleu de Prusse en plus grande quantité & de meilleure qualité. On sait d'ailleurs que la chaux ou les alkalis fixes, en s'unissant les acides des sels ammoniacaux, ainsi que l'air fixe, se dulcifient, se neutralisent, & deviennent incapables d'effets ultérieurs ; ce qui, par la suite, nécessite l'addition de nouvelles matieres de ce genre, pour obtenir une continuité ou un renouvellement d'effets.

Une autre cause à déduire, plus essentielle encore que la précédente, c'est l'action éminemment dissolvante dont jouissent les alkalis fixes & la chaux, de toutes les substances glutineuses, végétales ou animales, ainsi que le fait le savon; mais mieux encore l'association des alkalis fixes & de la chaux, qui les rend caustiques, & d'assez puissants dissolvants, pour développer alors des cuves un alkali volatil caustique, infiniment meilleur dissolvant de l'indigo, que l'alkali ordinaire, dit *âcre*.

Ainsi donc la fécule, non-seulement est soluble par l'acte de la putréfaction, mais

mais cette opération eſt abrégée encore par la diſſolution qu'en fait l'alkali ou la chaux, ou ſon mélange, ſans en détruire les propriétés fermenteſcibles, comme il eſt facile de le reconnoître en examinant les leſſives des blanchiſſeries, qui peuvent toujours ſe putréfier, de même que les eaux ſavonneuſes imprégnées de *glutens*, qui ont ſervi au décruage des ſoies.

Tous ces effets ſont très-avantageux pour que la diſſolution de l'indigo ſoit la plus parfaite, qu'elle ſoit faite promptement, avant que la putréfaction ait trop attaqué cette ſubſtance, ce qui altéreroit ſa belle couleur. Cette couleur paroît ſur la cuve, à meſure qu'elle ſe forme, ou ſe diſſout dans le liquide, ſous toute la forme & le caractere d'un *gluten* qui ſe diſſout; ce ſont d'abord de longs filets dits *veines*, qui reſſemblent à des blancs d'œufs fouettés dans l'eau & colorés en bleu, ou aux filets couenneux que l'on apperçoit dans l'eau chaude où l'on tire du ſang; ou enfin à ces débris blancs ou colorés que l'on voit voltiger dans un monceau de raiſins fermentant, qui ſe dépoſent enſuite.

La ſeule différence à obſerver dans la cuve d'indigo, c'eſt que plus l'opération va en avant, à moins que la cuve ne ſoit mal gouvernée, plus la diſſolution de ces filets glutineux de l'indigo a lieu, & qu'elle devient telle enfin, qu'ils forment l'écume & la fleurée, comme les formeroit, à la couleur près, le *gluten* du blanc d'œuf battu dans l'eau froide.

Dans cet état de parfaite diviſion, l'alkali volatil, non ſeulement diſſout l'indigo avec les autres ſubſtances diſſolvantes, mais il acquiert ſur l'indigo la propriété qu'ont les alkalis ſur les couleurs bleues végétales, moins fixes, de les changer en verd. L'étoffe teinte en cette couleur perd promptement, à l'air, ce principe volatil alkalin, & reprend ſa couleur bleue naturelle, qui eſt d'autant plus fixe & ſolide, que ſa diſſolution eſſentielle & principale n'a point été opérée par des ſels ou autres ſubſtances fugaces ou diſſolubles, dont la perte, ou le changement de façon d'être, eût amené auſſi l'indigo à ſon premier état d'indiviſibilité inſuffiſante en teinture.

Les chymiſtes auroient encore à conſidérer, dans cette opération des cuves d'indigo, l'action de la chaux ou des alkalis cauſtiques, ſoit fixes, ſoit volatils, ſur la mofette & ſur le gaz délétaire, dit *air pourri*. On ſait aſſez combien ces matieres corrigent ou changent ces ſubſtances par leur union; mais de telles explications ſeroient inutiles aux artiſtes.

SECONDE QUESTION. De quel uſage eſt dans la teinture en général, la diſſolution des métaux par l'eau régale? Eſt-ce bien à elle que l'écarlate doit ſon éclat? Des chymiſtes en doutent. (1)

REPONSE. Il eſt hors de doute que les acides ne ſoient très-propres à exalter, aviver, rehauſſer les couleurs rouges, obtenues des végétaux ou animaux;

---

(1) Lorſque je fis cette queſtion à M. Willermoz, je venois de lire le paſſage ſuivant, d'une lettre que m'avoit écrite M. de Morveau, en réponſe à quelques queſtions de ce genre: « M. Crell vient de m'écrire que M. Gmelin avoit trouvé qu'on pouvoit preſ- » que auſſi bien teindre en rouge avec la cochenille, ſans la diſſolution d'étain, qu'avec » elle; & que ce n'eſt que l'acide nitreux qui y fait quelque choſe, l'étain ſe précipitant » auſſi-tôt qu'il entre dans la teinture de cochenille; (ce ſont les termes de la lettre.) » Il faut attendre le mémoire, qui méritera d'être traduit de l'allemand. »

mais c'eſt ſur-tout par l'acide marin que cet effet a lieu. Il n'eſt pas toujours néceſſaire qu'il ſoit combiné avec un métal pour qu'il produiſe cet effet ; ce n'eſt pas même cette combinaiſon qui lui communiqueroit cette faculté, car, ſeul, il en jouiroit mieux : mais dans l'eau régale, il ſe combine à l'acide marin beaucoup du principe oxygene, qui lui eſt fourni par l'excédent que l'acide nitreux en poſſede ; l'acide marin le lui enleve même. Alors l'acide marin, oxygéné par ce moyen, eſt comme celui qui l'eût été par ſa diſtillation ſur de la manganeſe, capable de diſſoudre l'étain, l'antimoine, le biſmut & l'or, ſans addition d'acide nitreux, qui n'y eſt pas néceſſaire, en tant qu'acide, mais ſeulement comme fourniſſant l'oxygene de ſon air vital.

Cet acide marin oxygene, & ſeul, fait monter la vivacité de toutes les couleurs rouges, & finit même par les détruire en peu de temps. Son union avec des ſubſtances métalliques, peut-être même d'autres ſubſtances, en diminue l'effet, car il perd une partie de ſon oxygene, en corrodant le métal.

On pourroit donc ſe paſſer d'engager cet acide dans une baſe métallique, où, d'ailleurs, l'acide eſt toujours avec excès, & dans un état de rapprochement ou de concentration, utile ſans doute. Cependant les chaux métalliques, principalement celle d'étain, très-blanche, très-réfractaire, & qui, ſur-tout, ne s'altere point par les vapeurs phlogiſtiques, qui noirciſſent les autres chaux métalliques blanches ; cette chaux d'étain, dépoſée dans les pores du corps teint, ne ſemble pas y être ſans effets. On peut penſer que comme terre très-blanche, elle contribue elle-même à éclaircir & aviver la couleur, à la rendre plus émaillée ou plus éclatante ; peut-être auſſi cette chaux, très-inſoluble, retient-elle, comme de petites éponges, le principe colorant, & contribue-t-elle à ſa fixité comme fait la terre d'alun, bien plus ſoluble, mais auſſi plus poreuſe que la chaux d'étain.

Ces différentes hypotheſes, toutes fondées, exigeroient des expériences faites à deſſein d'en vérifier la réalité ; mais la raiſon pour laquelle les autres métaux blancs ne réuſſiſſent pas comme l'étain, eſt, ſans aucun doute, qu'ils dépouillent l'acide marin d'une plus grande quantité de ce principe oxygene, qui l'acidifie par ſa ſaturation, & auquel, ſur-tout, eſt dû ſon effet avivant & jauniſſant les couleurs rouges foncées.

TROISIEME QUESTION. A quoi penſe-t-on que tient le principe de fixité des couleurs en teinture? Eſt-ce à la nature de la matiere colorante ? Cela n'eſt pas vraiſemblable, quant aux végétaux, du moins. Eſt-ce à quelque ſel préparatoire ? Et qu'eſt-ce qu'ajoutent les minéraux aux matieres colorantes qui ne ſont pas de ce regne ?

RÉPONSE. Il n'y a point de couleurs eſſentiellement ſolides ; elles ne le ſont que relativement à d'autres qui le ſont moins, ou qui ſont très-fugaces. Par l'art on peut enlever toutes les couleurs d'une étoffe ; ſouvent, il eſt vrai, en les changeant en une autre couleur, & plus ſouvent encore, en altérant plus ou moins l'étoffe elle-même : mais l'on eſt convenu d'appeller *couleurs ſolides* celles qui réſiſtent à l'action de l'air, de l'eau, du ſoleil, ou enfin des ſubſtances le plus en uſage dans la vie civile, comme les acides *culinaires*, l'huile ou les graiſſes ; & l'on eſtime, ſur-tout, ſolides les couleurs qui réſiſtent aux lavages ordinaires du ſavon ou des leſſives, qui peuvent nettoyer, dégraiſſer l'étoffe, ſans la déteindre : ces couleurs ſont rares & précieuſes.

Certainement la ſubſtance intrinſéquement teignante, teint plus ou moins ſolidement, ſelon les principes qui la conſtituent ; ainſi un corps gommeux ou

extractif, salin, savon végétal, ne teindra pas comme un corps résineux ou bitumineux, ni même comme un corps résino-gommeux; ces derniers sont même réputés solides, si on les applique avec leurs couleurs naturelles, c'est-à-dire, obtenues sans addition d'autres substances qui les aient changées; car, par exemple, si l'on a dissous une substance résineuse, rouge, par un alkali qui l'ait changée en jaune, & que la substance teinte soit exposée à l'action d'un acide, l'alkali mué, le jaune l'est aussi, &c.

Le plus solide des corps teignants est certainement celui qui est glutineux; car peu de substance le dissolvent, & ce ne sont pas celles qui se présentent dans l'usage civil, qui ont cette propriété: cependant les alkalis caustiques & la chaux les détruisent en les dissolvant, c'est-à-dire, ils ne détruisent pas la couleur, mais ils l'étendent, & peuvent l'éclaircir au point de la noyer & faire disparoître, si le corps dissolvant est abondant. Il faudroit un traité de teinture pour développer tout ce qu'il y auroit à répondre à cette question.

Les substances minérales servent dans la teinture principalement de mordant, c'est-à-dire, de corps spongieux, qui, teints eux-mêmes, conservent plus long-temps le corps teignant à l'abri des dissolutions ou destructions qui résultent des agents dissolvants ou destructeurs dont on a parlé. Ce sont toujours des sels ou des terres, plus ou moins insolubles, qui doivent, sur-tout, être très-blancs, & se conserver tels, malgré les vapeurs & odeurs.

Ainsi, les substances minérales métalliques, quoique bien avantageuses à d'autres égards, sont, par cette derniere considération, presque toutes exclues; peut-être aussi les terres métalliques ne sont-elles pas assez spongieuses, ou, lorsqu'on les emploie, ce n'est que pour des couleurs très-foncées; tels sont le fer & le plomb, pour le noir; ainsi que l'arsenic, le cuivre, pour des couleurs brunes; mais les plus communs sont la terre de l'alun, & le sel qu'on fait former, souvent sans le savoir, par l'acide du tartre & la craie, par cet acide & la terre d'alun, ou enfin par beaucoup d'autres procédés qui forment des sels blancs ou colorés, très-insolubles, que les artistes, pour la plupart, ne croient pas même créer. Tels sont, par exemple, les sels galliques, formés par l'union de l'acide gallique de la galle, avec plusieurs métaux ou plusieurs terres dont l'union saline est insoluble, & souvent d'une grande blancheur, ce qui rehausse beaucoup l'éclat du corps teignant. Combien de substances teignantes, sur-tout dans les racines & les écorces, contiennent abondamment l'acide ou des sels galliques! Toutes ces choses demanderoient aussi un traité immense; mais en voilà suffisamment pour faire voir à quoi tient la fixité des couleurs en teinture.

QUATRIEME QUESTION. Pourquoi les matieres végétales absorbent-elles plus difficilement, & retiennent-elles moins les parties colorantes que les matieres animales?

REPONSE. La fibrille animale n'est point, comme celle des végétaux, divisible presque à l'infini; le poil, le fil soyeux, peut exister plus ou moins fin, mais il reste ce qu'il est; on peut, au plus, par la dissolution mercurielle des chapeliers, ou autres substances caustiques, le rendre plus doux, plus flexible, mais non le diviser dans sa longueur en plusieurs brins, comme on le fait du coton, du lin, &c. C'est une premiere cause de la difficulté que ces dernieres substances éprouvent à garder leur teinture: elles *bourrassent*, blanchissent plus ou moins.

La fibre animale est une substance unique; c'est le *gluten* très-concreté: ce n'est pas un enduit, un vernis; toute la partie en est formée; c'est une corne filée,

transparente, brillante, lustrée. Lorsqu'une fois le suint huileux des laines & poils, ou la gomme-résine de la soie, sont séparés, tout ce qui reste est de même nature. Ces substances teintes doivent donc toujours avoir plus d'éclat que les végétales, qui sont à pores plus larges, & doivent être plus ternes.

Lorsque les pores des matieres animales cornées, sont ouverts par la chaleur, par l'amollissement, procuré avec art, la couleur s'y enchatonne à demeure fixe; il faut presque détruire le corps teint pour abstraire la teinture; très-peu de réactifs en ont la faculté; beaucoup les racornissent encore plus, au lieu de les dissoudre. Les fibrilles végétales, par beaucoup plus de moyens, lâchent leurs couleurs; elles-mêmes se réduisent aisément en boue, colle, papier, par l'action de l'eau seule & du mouvement.

Aussi, lorsqu'on veut teindre solidement & avec plus d'éclat les substances végétales, tout l'art consiste à les rapprocher de l'état des animales; il faut les en vernir, les en enduire. Les anciens employerent à cet effet divers *glutens* tirés des coquillages, & de divers *lichens*, qui sont très-riches en *glutens*. C'est aussi pourquoi ils sont presque tous si nourrissants. Ces *lichens* contiennent aussi beaucoup de l'acide gallique, excellent mordant. Les modernes ont tout négligé: ils tirent bien encore la couleur des *lichens*, mais ils ne les emploient pas comme mordants, ni comme corps glutineux, donnant éclat & solidité; au contraire, ils en tirent leur couleur naturelle par des dissolvants, ce qui sature aussi l'acide gallique, & rend le tout fort dissoluble & de mauvais teint, quoiqu'ayant encore l'éclat du vernis glutineux.

Les mordants des matieres végétales sont presque tous terreux & dissolubles par des acides; les couleurs en ont moins d'éclat & de solidité. La substance ou fibrille cornée, animale, se peut passer de ces mordants: rien de si solide que le coton animalisé & garancé ensuite; rien de si mauvais teint, malgré les meilleurs mordants, que ce même coton non animalisé.

ESSAI HISTORIQUE

Sur les cuirs du Bresil, & la maniere de traiter le bétail qui les fournit. Apperçu des quantités de cuirs verts qui sortent de Russie, & de ceux de diverses especes que nous tirons du Levant.

DANS tout le Bresil on éleve des bœufs ; mais les cantons qui en fournissent le plus sont ceux de *Rio-Janeiro*, du côté de *Rio-Grande*, qui confine avec les possessions espagnoles, de *Buenos-Aires*, de la *Bahia*, de *Pernambouc*, de la *Paraïba* & de *Pernaïba* : le *Para* & le *Maragnon* en fournissent aussi, mais peu, en comparaison des premiers nommés.

Ce bétail, comme tous les animaux domestiques, a été transplanté en Amérique par les Européens, lorsqu'ils en firent la découverte. La chair s'en consomme au Bresil ; on n'en transporte en Europe que les cuirs, qui viennent partie en poil, partie déja tannés. Ce transport est fait par les bâtiments portugais, les seuls auxquels il soit permis de traiter dans le Bresil.

Maniere d'en faciliter la propagation, & de les élever.

A la *Bahia*, ou Baie de tous les Saints, comme à Pernambouc, & dans presque tout le reste du Bresil, on suit, à peu de différence près, la méthode suivante :

Le bétail, abandonné à lui-même, paît dans les forêts ou les plaines immenses qui s'étendent à plusieurs lieues autour des habitations ; mais habitué, dès sa naissance, à vivre en société, il se tient en troupes, qui se rassemblent toutes les nuits dans des éclaircis battus par lui-même, & où il est guidé, & par l'habitude, & par l'instinct de sa conservation, qui lui dicte que sa réunion le garantit des attaques des onces & autres bêtes féroces dont les forêts sont peuplées.

Vers le temps que les vaches entrent en chaleur, le vacher de chaque troupeau, (c'est ainsi qu'on nomme celui auquel on en commet tout le soin & toute l'économie, qui n'est pas un homme gagé, mais associé aux profits qu'on en retire ;) ce *vacher* monte à cheval, suivi de cinq ou six esclaves montés de même, & il se rend dans les cantons que fréquente son troupeau ; il en rassemble cent ou deux cents bêtes, tant taureaux que vaches ; puis, au moyen d'un esclave qui marche en tête, chantant ou sifflant, de trois ou quatre autres qui vont sur les flancs de la troupe, & de lui-même, qui va en arriere, pour veiller à ce qu'il ne s'écarte aucun animal, il parvient à la conduire à l'habitation, où elle est enfermée dans un grand parc, formé de pieux très-forts, & profondément enterrés. Elle y reste deux ou trois jours, exposée à l'ardeur du soleil, sans boire ni manger ; ce qui produit le double avantage de familiariser ces animaux avec la vue des hommes qui se mêlent chaque jour au troupeau, & de rendre

les vaches moins farouches & plus acceſſibles pour les taureaux, qu'elles ne peuvent fuir comme elles ſont ſouvent en raſe campagne. Au bout de ce temps, on les lâche, pour aller prendre une autre troupe, qui eſt traitée de même. Cette opération ſe répete, pour chaque troupe, deux ou trois fois l'année.

Vers le terme de la portée des vaches, on ſe met en quête pour découvrir les nouveaux-nés. Ceux qui en ſont chargés reconnoiſſent d'abord, au pis, la vache qui a mis bas; ils la ſuivent, elle fuit & tâche de donner le change à l'homme, pour qu'il ne découvre pas le veau, qui, de ſon côté, caché dans le bois, ne fait aucun mouvement, ni ne pouſſe aucun cri qui puiſſe le déceler, de ſorte qu'il arrive qu'on paſſe & repaſſe auprès de lui ſans le découvrir. Mais, pour ne point le manquer, on fait battre le bois par des chiens dreſſés à cet effet, qui, dès qu'ils l'ont trouvé, le pincent, mais ſans le mordre; alors il pouſſe un cri, la mere accourt, & l'un & l'autre ſont conduits à l'habitation. On y raſſemble ainſi, dans un petit parc, auprès du grand, tous les veaux qu'on a pu découvrir; ils ſont confiés aux ſoins d'un ou deux negres, appellés les peres du parc. Leur premier ſoin eſt de débarraſſer ces jeunes animaux des vers qu'ils ont toujours au nombril, à la bouche, dans les narines & dans les oreilles; puis ils leur paſſent au cou une courroie avec laquelle ils les attachent aux pieux du parc; ils les tiennent ainſi toute la journée, les vont voir ſouvent, les careſſent, leur parlent, & parviennent, de la ſorte, à les apprivoiſer.

A la tombée du jour, les meres, qu'on a lâchées dans la campagne, accourent vers le parc, & quand elles ſont toutes raſſemblées, le pere du parc met les veaux en liberté avec leurs meres, & les laiſſe tetter; mais, comme il y en a qui n'ont pas aſſez d'inſtinct pour reconnoître leur mere, & d'autres, au contraire, qui ſont aſſez malins pour dérober le lait de leurs camarades, après avoir pris le leur, le pere du parc, armé d'un long fouet, écarte les voleurs, & guide les imbécilles: & telle eſt l'habitude de ces gens-là, que ſur un troupeau, ſouvent de deux ou trois cents vaches, ils ſavent reconnoître à laquelle appartient chaque veau. Au bout de deux heures, les meres ſont ſéparées de leurs petits juſqu'au lendemain, qu'on les raſſemble, pour tetter; cela fait, on lâche les vaches dans la campagne: les veaux ſont attachés dans leur parc, panſés, traités & ſoignés comme la veille; ils ne prennent de tout le jour aucun aliment.

Après deux mois, on les laiſſe paître dans un grand enclos; à deux ans ils ſont marqués d'un fer chaud à l'oreille droite, de la marque de l'habitation; à la gauche, de celle dont on eſt convenu pour l'année dans laquelle ils ſont nés, & cela, afin de reconnoître à qui en appartient la dîme, attendu que ce droit eſt toujours affermé; cette marque s'entend pour chaque dixieme bête. Si le décimateur ne vient pas chercher incontinent celle qui lui eſt échue, elle eſt élevée avec les autres; ſi elle meurt, le décimateur en ſupporte la perte; ſi elle multiplie, le produit lui en appartient; mais le propriétaire de l'habitation en retient le quart pour le pâturage & les ſoins qu'il a donnés.

Outre ces marques, on applique celle du vacher à la portion du troupeau qui lui revient. On biſtourne tous les mâles qui ſont ſuperflus pour la propagation de l'eſpece.

Quelques veaux nouveaux-nés, échappent à la recherche des viſiteurs, parce qu'ils ont été mis bas fort loin des habitations dont le terrein a une étendue très-conſidérable; ceux-là deviennent ſi ſauvages, qu'ils fuient à l'approche de l'homme,

& en s'alliant avec les troupeaux domestiques, ils forment une race absoment sauvage, qu'on appelle pour cela, *bétail sauvage*, *bétail à oreille ronde*, *bétail révolté.* Il est permis à tout habitant de les tuer; tandis qu'on est obligé de rendre ou de déclarer à chaque propriétaire les bêtes égarées qui portent marque.

De tous ces animaux, on ne tue, dans les habitations, que ceux dont on veut y consommer la chair; les autres sont conduits au port le plus prochain, où ils sont tués par les bouchers. Toute leur viande est mise à profit; partie est mangée fraiche, partie est salée pour l'usage des bâtiments qui vont s'y rafraîchir ou qui font le cabotage : les cuirs sont préparés comme on le dira plus bas.

Dans la province espagnole de Buenos-Aires, & dans la partie du Bresil qui l'avoisine, & qui est au sud de *Rio-Janeiro*, le bétail étant très-nombreux, & fort éloigné des habitations, on est obligé de le tuer & de l'écorcher sur la place où on le prend. Pour cela, il s'assemble plusieurs cavaliers, qui, après avoir fait attrouper une certaine quantité de bétail, courent après armés d'une massue de bois très-dur, qu'ils assenent, en passant, sur la tête de l'animal qu'ils veulent abattre; ou, s'ils sont dans des plaines trop spacieuses pour qu'ils puissent s'en approcher facilement, ils prennent une longue courroie de cuir verd, l'attachent, par un de ses bouts, à la selle de leur cheval, & l'autre, qui porte un nœud-coulant, ils le lancent tout en courant sur l'animal, qui se trouve pris ou par la tête ou par les pieds; plus il se débat, plus il serre le nœud qui l'enveloppe; bientôt il est renversé par l'adresse avec laquelle le chasseur manie sa courroie : on le tue, on l'écorche sur la place, on lui enleve le cuir; & les quartiers, après avoir été légérement salés & séchés, sont transportés le long des rivieres, au premier port; le reste de la chair est consommé sur la place, ou abandonné.

Préparation des cuirs en poil.

Il n'y en a que deux especes, les secs & les salés. Tous ceux qui viennent de *Rio-Janeiro*, & qui ont été tirés ou de *Rio-Grande* ou de *Buenos-Aires*, sont secs. Des autres cantons du Bresil, ils sont tous salés, si on excepte quelques petites parties qui viennent du *Para*, aussi secs, & très-mal préparés; mais l'objet est trop peu considérable pour qu'il mérite d'être compté.

La difficulté de se procurer du sel, ou sa cherté, auront probablement donné lieu à la premiere préparation, la seconde paroissant plus simple & moins pénible.

Pour les cuirs secs, après en avoir retranché les pattes, le museau, la plus grande partie de la tête & la queue, on les étend bien en tout sens, & plus fortement de la tête à la queue, & on les assujettit avec des pieux, où ils sechent au soleil. Cette manipulation cependant demande un certain art, & la bonté du cuir en dépend; il faut qu'il soit bien élongé, peu ventru, d'une épaisseur égale par-tout, sur-tout au dos; (car ces cuirs, comme les salés, sont toujours pliés en deux, suivant leur longueur, la chair en dedans,) & taillé & rogné de maniere qu'on puisse tirer de son étendue le plus grand parti possible.

Pour les cuirs salés, on ne fait que les étendre bien, mais sans en rien retrancher; les saler du côté de la chair, les plier en long, & les empiler pour les laisser sécher.

De Pernambouc & de la *Bahia*, on apporte aussi des cuirs tannés, pour semelles,

& les geniſſes corroyées ; mais on n'expédie, pour l'étranger, pour l'Italie ſeulement, que quelques geniſſes d'un apprêt paſſable. Les cuirs tannés, pour ſemelles, ſe conſomment tous dans le pays même ; ils ſont rougeâtres, ſpongieux, & d'une mauvaiſe qualité : cela vient principalement de la mauvaiſe qualité de l'écorce qu'on emploie pour les tanner.

Des déchets de cuirs, on fait, à la *Bahia*, de la colle-forte, qui eſt excellente, auſſi bonne que celle d'Angleterre. On met auſſi à profit les crins, qu'on tord ſous la forme d'une corde : les matelaſſiers en font uſage ; mais ce crin n'eſt pas comparable, pour la bonté, à celui de cheval.

Débouché des cuirs, qualités qu'on y requiert.

Preſque tout ce qu'il en vient du Breſil paſſe dans l'étranger, les tanneries du royaume ne les employant qu'autant qu'ils n'en trouvent point de verts. Pour en favoriſer l'exportation, le Gouvernement, depuis 1761, a exempté de tous droits royaux ceux que l'on exporte ; pour le pays, ils paient environ 26 ſous par cuir.

Des cuirs ſecs, les plus eſtimés ſont ceux de Buenos-Aires, parce qu'ils ſont mieux taillés & mieux préparés. On leur veut, outre les qualités indiquées ci-deſſus, le poil bien fourni, le dos bien conſervé, point de piquures de vers, & ſur-tout ni groſſes têtes ni gros cous ; c'eſt pourquoi on rebute tant qu'on peut les cuirs de taureaux, qui ont preſque tous ce défaut ; c'en eſt un, parce que ces parties ſe tannent mal & difficilement, & que cependant elles font revenir le cuir fort cher, cette eſpece ſe vendant au poids. Les cuirs ſecs ont l'inconvénient d'être ſujets à être rongés & percés par une eſpece de chenille qu'ils portent d'Amérique, & qu'on appelle, en portugais, *punilha ;* mais cet inſecte périt dans les climats froids. Il s'en trouve ſouvent qui, quoique très-bons & très-ſains en apparence, ſortent, du *plain* de chaux où on les met peler, remplis de trous ; ce n'eſt qu'en les employant qu'on reconnoît ce défaut, dont la cauſe eſt inconnue : on conjecture cependant que cela vient de ce qu'expoſés à l'ardeur du ſoleil, des grumeaux de graiſſe, épars çà & là, auront formé une ébullition qui aura brûlé le cuir.

Rouen, Amſterdam & la Flandre ſont les principaux débouchés de cette ſorte de cuirs ; l'Italie n'en tire preſque pas, parce qu'elle ſe pourvoit mieux, dans ce genre, à Cadix. Pour Rouen, la ſeule ville de France qui en tire, on les veut du poids de 32 livres. Pour Amſterdam & la Flandre, qui, outre leurs tanneries, ont encore à fournir celles du pays de Liege, on les préfere du poids de 24 à 27 livres par cuir, non que ceux-ci produiſent une meilleure ſemelle que les plus peſants, mais parce qu'ils ſe tannent plus vîte, & que peu de tanneurs ont le moyen de ſoutenir les longs débours que demande la préparation des cuirs de 36 à 40 livres piece. Ceux qui les font cependant, en ſont bien récompenſés, & par la qualité qu'ils en obtiennent, & par le bénéfice qu'ils trouvent dans l'augmentation de poids de la piece préparée.

Leur prix.

Ils coûtent, aujourd'hui, de 60 à 65 reis la livre de Portugal, plus foible de 6 à 7 pour ‰ que le poids de marc : sur ce pied, un cuir de 32 livres coûteroit

(32 liv. à 65 reis) pris en douane, 2080 reis, (à 430 reis par écu,)	14 l.	10 f.	
Fret du Bresil 260	1	16	
Frais de douane & commission jusqu'à bord, environ 6 pour cent,		17	6 d.
Coût, rendu à bord	16	3	6

Cuirs salés.

Dans les cuirs salés, les plus pesants sont les plus estimés; il faut qu'ils soient bien décharnés, bien arrondis, sans longues pattes, sans ongles ni museaux, bien dossés, nourris de sel, & bien épais, sur-tout au dos. De cette espece, les meilleurs, les mieux préparés sont ceux qui viennent de Pernambouc. Tout ce qui est cuir salé se vend à la piece. L'Italie, la Flandre, la Hollande consomment la plus grande partie de ces cuirs; Rouen en tire peu de cette espece, & il les faut, pour cette ville, au moins de 31 livres, poids de marc.

Leur prix.

Etant du poids de 31 à 32 livres chaque, ils coûteroient, pris en douane, de 2300 à 2400 reis piece; ce qui feroit, au change courant de 430 reis par écu	16 liv.	15 f.	
Fret du Bresil ici . . . 260 reis par cuir	1	16	
Frais de douane, commission & autres frais jusqu'à bord, environ 6 pour ‰ du premier coût		19	9 d.
Coût d'un cuir salé, de 32 livres pesant	19	10	9

On remarquera que les cuirs secs sont, en proportion, à meilleur marché que les salés; ce qui vient de ce que les premiers sont aujourd'hui très-abondants, parce que l'Amérique espagnole, qui n'en fournit presque pas d'autres, en exporte des parties très-considérables; tandis que les seconds, qui ne viennent presque que du Bresil, sont moins abondants. La Havane en fournit quelques-uns, mais d'une qualité inférieure.

Quantité qu'il en vient.

On estime que le Bresil en fournit annuellement quatre-vingts à cent mille; mais ce dernier calcul paroît exagéré, le premier est plus probable. De cette quantité, presque la moitié se tire de Pernambouc. La *Paraïba* & la *Pernaïba* ensemble, en donneront quinze à seize mille; le Para & le Maragnon, environ quatre mille : le reste est fourni par parties à-peu-près égales, par la *Bahia* & *Rio-Janeiro*; cette derniere colonie en envoie quelquefois des parties très-considérables, & tous secs, comme il a déja été dit; mais de ces envois, la portion la plus forte est des cuirs achetés aux Espagnols, & qui ne viennent point des domaines portugais.

Il faut obſerver que les cuirs de vaches ſont toujours moins eſtimés que ceux de bœufs.

Dans tout ce qu'on vient de dire de l'importation de cet article, on ne parle que de ce qui a rapport à LISBONNE. La ville de *Porto*, qui partage avec elle le commerce excluſif du Breſil, en reçoit auſſi, mais en moindre quantité; on n'en ſauroit aſſigner la proportion.

L'intérieur du Breſil fait auſſi une conſommation immenſe de cuirs : partie eſt tannée ou corroyée pour l'uſage des habitants; partie eſt employée en poil même, ſoit pour revêtir les rouleaux de tabac, (la *Bahia* ſeule fait ce commerce) ſoit pour emballer les marchandiſes qu'on tranſporte dans l'intérieur du pays, & pour nombre d'uſages différents; ce qui fait que, par ce qu'il en vient en Europe, on ne ſauroit eſtimer d'une maniere exacte la quantité de bétail qu'on éleve dans ces colonies; l'eſtimation même qu'on vient de donner ne doit être encore conſidérée que comme *un à-peu-près*, parce qu'il eſt difficile de ſe procurer des renſeignements aſſez ſatisfaiſants pour en faire une très-préciſe.

Si l'on paſſe du midi au nord de l'Amérique, on voit que les animaux apportés d'Europe s'y ſont également naturaliſés. « Le cheval, le bœuf, le mouton & le » cochon, introduits par les Européens, (nous dit l'hiſtorien de Kentucke,) ſe ſont » multipliés dans cette contrée, & ſe répandent dans les bois, d'où on les » ramene au beſoin.

» On y trouve l'*urus* ou *zorax*, décrit par Céſar, que nous nommons *biſon*, » (buffalo); il reſſemble beaucoup au bœuf, &c..... il peſe depuis cinq cents » juſqu'à mille livres; ſa peau forme un fort bon cuir : un chaſſeur en a vu plus » de mille raſſemblés aux ſalines bleues, tant ils étoient nombreux avant que les » premiers colons euſſent été à la chaſſe de ces animaux. »

On tire, pour les tanner, quelques peaux ou cuirs de quelques côtes & de quelques iſles de l'Amérique; mais l'objet ne ſauroit être comparé, à aucun égard, à celui des peaux & cuirs du Paraguay, du Breſil, & autres parties de ces contrées, dépendantes de l'Eſpagne ou du Portugal, qui les font introduire en Europe par Cadix ou Lisbonne.

Nous nous ſommes ſuffiſamment étendus, au traité de la *tannerie*, ſur la quantité connue des cuirs de Ruſſie qui paſſent en France, & ſur ce qu'on fait de leur préparation. Je dirai ſeulement ici, que l'extraction des cuirs verts, ou peaux ſans apprêt, eſt prohibée dans tous les états de la domination ruſſe.

Voici une notice de ce qu'il en eſt ſorti, année commune, après une préparation quelconque : ces quantités ſont très-variables, & pourront l'être bien plus encore.

Cuirs de Ruſſie, rouges, blancs & noirs	200,000	pouds.
Cuirs pour ſemelles	6000	id.
Souliers pour hommes & pour femmes	10,000	paires.
Bottes	8,000	id.
Gants de cuirs, noirs & blancs	2,000	id.
Bœufs de diverſes races	3,000	id.

Viandes fraîches & ſalées, en très-grande quantité.

Peaux de veaux, d'élans, de chevres, de beliers, de cerfs, de *ſaigathls*, de *ſuffians*, de *lizinorys*, de *ſeroſys*, de chaklusiis, de belkas, préparées de diverſes couleurs, & pour divers uſages, de 4 à 5,000 pieces.

L'on prépare auſſi des peaux de chiens, pour gants, & des cuirs doux, pour ſacs. Il ſort de la Ruſſie des peaux de bœufs & des peaux de chevaux, préparées à la façon de celles d'élans.

On exporte encore, en contrebande, des peaux de bœufs non préparées.

Queues de chevaux 50,000

Chevaux, en aſſez grande quantité.

Le poud peſe 33 livres de France.

Quant aux peaux & cuirs qui nous viennent du Levant, nous n'avons de notions bien préciſes que celles que nous a données M. Peiſſonel, dans ſon *Traité du commerce de la mer noire*. Voici un court extrait de cet ouvrage, ſeulement en ce qui regarde la partie que je traite en ce moment.

Poids & meſures de Crimée & de Turquie.

Le quintal	=	44 ocques	=	135 livres	4	onces de France.
Le bateman	=	6 ocques	=	18 livres	12	onces.
L'ocque	=	400 dragmes	=	3 livres	2	onces, la livre de 16 onces.

Poids & meſures de Ruſſie.

La livre	= 13 onces de France.		
Le poud	= 40 livres de Ruſſie	=	33 livres de France.
Le barkowitz	= 10 pouds.		

La Crimée fournit, chaque année, 250,000 cuirs de bœufs & de vaches, tant de ſon crû que de celui des Nogaïs & des Circaſſiens : ſavoir, 80 à 100 mille beaux cuirs mâles de bonne qualité, & environ 150 mille petits cuirs, mâles & femelles, de différents poids & qualités. Les mâles peſent de 18 à 22 ocques; il en eſt qui vont juſqu'à 30, mais ils ſont rares.

Les petits cuirs, mâles & femelles, peſent de 12 à 14 ocques.

Ceux de ces cuirs qui ont le poil le plus court & le plus luiſant, ſont les plus nourris, les plus nerveux & les plus peſants.

La Crimée fournit, en outre, 3 à 4000 cuirs de buffles, de diverſes grandeurs, du poids de 25 à 30 ocques; de 10 à 15,000 cuirs de chevaux, dont les Nogaïs font des peliſſes, avec le poil en dehors & la criniere pendante le long du dos: on en porte ailleurs pour divers uſages.

Les cuirs de bœufs, vaches, buffles, ſont ſalés : ceux qui ont le poil long, retiennent beaucoup de ſel, qu'il faut avoir attention de bien ſecouer avant de les acheter.

Par toute la Crimée, il y a des manufactures de marroquin. Les principales sont à *Ghanslevée* & à *Karason*. Il sort, année commune, de ces manufactures, environ dix mille touras de marroquins, appellés *fahliams;* cinq mille touras de rouges, teints avec le bois de Fernambourg & de Sainte-Marthe (on ne les fait qu'à Karason;) cinq mille touras teints en cochenille; cinq cents touras de noirs, & trois cents touras de blancs, que l'on fait à Caffa.

Le *touras* des marroquins en cochenille, est de cinq pieces.

Le *touras* des autres marroquins est de dix pieces.

Vingt mille *touras* de peaux de moutons, appellées *mechin*, & en françois *basane*, teintes en jaune; dix mille touras de rouges; cinq mille de noires; vingt mille de blanches: le touras est de dix pieces.

La Crimée consomme une grande quantité de ces peaux, pour les selles de ses chevaux; il en va dans toutes les villes de la mer noire, en Circassie & ailleurs: elles sont toutes en teintures communes, & à-peu-près du même prix.

Trente-cinq à quarante mille cuirs secs, pour la semelle des chaussons, souliers, bottes, &c. sont préparés, &, en plus grande partie, employés dans le pays.

Quarante à cinquante mille cuirs appellés *kenssélis*, en françois, *vaches-lisses*, s'emploient pour selles, sur le bois, sur les flancs, pour le dedans des chaussures.

Dix à douze mille peaux de chagrin, appellées *saghir*, pour gaînes, fourreaux, &c.

Cinq à six mille courroies blanches, de cuirs de bœufs & buffles, &c. sangles de selles & rênes de brides.

Il sort de la Circassie, de cinq à six mille beaux cuirs salés, qui pesent de 25 à 30 ocques; il s'y en consomme infiniment davantage pour les chaussures.

De toute la partie de l'Asie mineure ou la Natolie, qui borde la mer noire, depuis le détroit jusque par delà Trébisonde, il sort une quantité prodigieuse de cuirs de bœufs & de buffles, qui sont transportés à Constantinople.

De la Bulgarie, il sort considérablement de ces mêmes cuirs; ceux de buffles pesent de 18 à 70 ocques, & se vendent jusqu'à treize piastres.

Ceux de bœufs pesent de 12 jusqu'à 25 ocques, & se vendent, d'une piastre & demie à trois piastres & demie.

Ces contrées, & principalement *Rousdjiouk*, sur le Danube, fournissent beaucoup des marroquins & de basanes.

La Valaquie & la Moldavie fournissent en abondance des cuirs de bœufs & de buffles; ceux de la Valaquie sont plus petits & moins estimés que ceux *de la Moldavie*.

On voit dans tout cela qu'il n'est point question de la PELLETERIE: cette partie est si étendue, si neuve à traiter parmi nous, que je me suis vu forcé de la rejeter de mon grand travail des peaux & cuirs, où je m'étois proposé de la placer en son rang, dans l'ordre alphabétique de la lettre initiale de sa dénomination.

J'en préviens ici, c'est un traité à faire, très-étendu, qui demande beaucoup de recherches, des digressions & des discussions. Les naturalistes, les plus savants même, ont classé les animaux à fourrure parmi les autres quadrupedes, sans aucune distinction relative à cette propriété; il y a même quelquefois, entre les auteurs, des contradictions si manifestes, & par conséquent, dans les uns ou les autres, de telles erreurs, qu'on ne sait souvent à quoi s'en tenir.

La bizarrerie des nomenclateurs ; la préſomption ou le défaut de ſavoir de ceux qui ont rejeté les nomenclatures ; les deſcriptions mal faites, ſoit qu'on ait donné pour vrai, dans la nature vivante, ce que la nature morte & défigurée a donné l'idée de conjecturer, ſoit qu'on ait pris des animaux de telle eſpece, pour des animaux de telle autre ; toutes ces choſes ont jeté une grande confuſion dans pluſieurs eſpeces de quadrupedes exotiques, de ceux ſur-tout dont la dépouille eſt employée en fourrures.

Pour mon objet, j'ai ramaſſé beaucoup de matériaux, j'ai conſulté divers auteurs, j'ai voulu établir une concordance entr'eux ; mais cette concordance n'a pas été poſſible ſur certains points, ſoit par les raiſons que je viens de donner, ſoit parce que nous ſommes, nous autres François, très-pauvres en cette partie : car je vois, chez nos pelletiers, beaucoup de ſortes de peaux que nos naturaliſtes n'ont point encore imaginé de claſſer, quoiqu'elles l'aient été ; je veux dire, que les individus qui les fourniſſent aient été claſſés par les ſavants voyageurs ruſſes, ſuédois, anglois, hollandois, allemands, qui, pourtant, n'ont pas encore décrit toutes les eſpeces dont nous avons des échantillons ſous les yeux.

Je renvoie donc ce grand travail, ſans oſer trop promettre ce qu'il ſera, au temps où j'aurai mis au jour celui, deja bien conſidérable, dont je m'occupe en ce moment. Je ne ſais, ni combien il s'étendra, ni s'il ſe trouvera auſſi ſatisfaiſant que je deſire le rendre ; mais je promets de m'y livrer tout entier, après la publication de celui-ci.

QUAND l'académie des ſciences ſe propoſa de décrire les *arts*, elle préſuma trop de ſes forces : elle avoit pourtant alors l'ardent & profond Réaumur, le fécond & infatigable Duhamel.

Les ſpéculations de cabinet peuvent enfin réduire en théorie la pratique des arts ; mais c'eſt ſeulement lorſque cette pratique eſt développée, lorſqu'il ne lui manque plus, pour la rendre ſenſible & la faire goûter à tout le monde, que l'ordonnance, propre d'un bon eſprit, & la touche de l'homme de lettres.

Pratiquer & décrire un art, ſuppoſe deux facultés dont la réunion eſt rare. Pour agir toujours en réfléchiſſant, & toujours réfléchir en agiſſant, il faut une vaſte capacité & une vigoureuſe organiſation : autrement la tête & la main ne marchent plus d'accord ; l'imagination s'en mêle ; elle eſt en retard des autres facultés, ou elle les précede : on n'offre qu'un ſquelette, ou l'on ne donne qu'un roman.

L'académie avoit ramaſſé des matériaux ſur quelques parties : déja ce ne fut pas un petit embarras que de les mettre en ordre, pour en tirer parti. Les académiciens ſe les diſtribuerent : il eſt à croire qu'ils s'apperçurent bientôt eux-mêmes, que la tâche étoit au-deſſus de leurs forces ; cependant ils allerent en avant ; mais il manquoit tant de choſes, que la liaiſon & les raccords leur furent impoſſibles.

Il falloit, ou abandonner la deſcription des arts, entrepriſe, & annoncée au public, & c'eût été une honte éternelle pour l'académie ; ou s'aſſocier les artiſtes, qui ſeuls pouvoient inſtruire & diriger les académiciens .... Quelqu'aiſée qu'en devînt leur gloire, ce fut toujours une réſolution grande & généreuſe, que celle de la partager. Combien d'académies & d'académiciens, gourmandés par une ſotte vanité, ou plongés dans l'apathie, auroient préféré une honteuſe obſcurité !

On peut juger que le haſard avoit préſidé à la diſtribution des matériaux qui étoient au dépôt de l'académie : en effet, ceux dont l'art étoit fondé ſur le calcul, étoient tombés entre les mains des académiciens dont les connoiſſances appartenoient plus à la phyſique qu'aux mathématiques. Les géometres avoient à opérer dans le laboratoire ; enfin, *M. Lalande*, aſtronome, eut à traiter des *peaux* & des *cuirs*, & à en décrire toutes les préparations.

Dans le principe, ces Meſſieurs, étonnés de leur pauvreté & de leur diſtribution, aûgurerent mal de leur entrepriſe : leur ſage réſolution coupa ce nœud gordien ; elle ouvrit toutes les voies de l'inſtruction, & rendit abſolument indifférente la diſtribution des matériaux de l'académie, puiſque chaque académicien rentroit dans la claſſe des particuliers admis à concourir comme lui, à la deſcription projetée, qu'il pouvoit ſe faire aider de tout le monde, & mettre ſon nom à la tête de l'ouvrage de tout autre.

L'académie ne reçut plus de matériaux ; elle ſe réſerva uniquement de juger de la juſteſſe & de l'ordre qui régneroit dans les arts qui lui ſeroient préſentés indifféremment par l'un de ſes membres ou par toute autre perſonne. Il n'y eut qu'une collection, de laquelle on pourroit dire, comme des mémoires couronnés dans les académies, que c'eſt indépendamment du ſyſtême, dont l'académie ne donne pas preuve d'adoption, par une couronne.

Chargé de décrire, dans l'Encyclopédie, les mêmes arts que M. Lalande fut chargé de décrire pour la collection de l'académie, je vais les distribuer dans l'ordre que comporte mon entreprise; je tâcherai de rectifier les erreurs qui auroient pu échapper à M. Lalande, d'augmenter ses descriptions des connoissances acquises depuis le temps qu'il les fit, & comme lui, pour cela même, de m'aider par tous les secours, d'employer tous les moyens que je pourrai me procurer. Par-tout où, pour le mieux, cet académicien a suivi l'ordre que les artistes lui ont indiqué, s'ils suivent encore cet ordre, je le suivrai: par-tout où il y aura moyen d'être plus concis, & à la fois plus méthodique & plus clair, je tâcherai de l'être.

Trente ans après M. Lalande, il ne sera pas étonnant que je differe quelquefois de procédés dans un art qui a beaucoup acquis depuis sa description; peut-être différerai-je plus souvent encore d'opinion: chacun a les siennes; & quand elles ne sont pas suggérées, ou que ce ne sont pas des circonstances étrangeres qui les déterminent, il est à présumer qu'elles sont fondées en raison; il faut y tenir. Quand donc je me trouverai dans le cas de cette diversité d'opinion avec M. Lalande, je ne me départirai pas de la mienne, mais je ne le nommerai point; car il n'est agréable de nommer quelqu'un, que lorsqu'on pense comme lui; je l'indiquerai seulement par cette expression, l'*auteur de l'art*, & je ne dirai rien lorsque je supprimerai les digressions oiseuses, ou que j'aurai jugées telles: je préviens de ceci, afin qu'on ne me reproche pas beaucoup d'omissions: *voilà* mon opinion & mes motifs; mes sentiments & ma résolution n'ont pas besoin d'être autrement énoncés. Voici maintenant le nom des personnes à qui je dois, & ce que je leur dois.

M. l'abbé Turles, supérieur du séminaire de Fréjus, m'a aidé de tout le zele de l'amitié, jointe à l'ardeur d'un bon esprit pour le progrès des connoissances humaines; il a mis à contribution tous ses amis, & les amis de ses amis, depuis Marseille jusqu'à Grasse, & il m'a fourni d'excellentes recherches sur la maniere usitée en Provence de tanner les cuirs, de préparer les peaux, de faire les huiles, les savons, & de traiter la parfumerie.

M. Bernard, professeur adjoint à l'observatoire de la marine, à Marseille, de l'académie de cette ville, m'a procuré des détails intéressants sur quelques-unes de ces différentes parties; j'en ferai mention en les employant.

M. Pezet de Clermont, de Lodeve au bas Languedoc, m'a procuré d'excellentes recherches sur les huiles & savons de cette province, comme les deux savants professeurs que je viens de nommer, MM. Turles & Bernard, m'en ont procuré sur les huiles & savons de la Provence. J'ai en outre, quant aux huiles seulement, singuliérement profité des ouvrages publiés sur cette matiere, par le même M. Bernard, de Marseille, & M. Amoreux fils, de Montpellier; mais je reviendrai sur ces ouvrages, que j'aurai à comparer, pour la perfection du mien. En faisant mention d'une concurrence que je ne puis absolument dissimuler, je n'oublierai pas qu'il est question de deux savants, mes confreres.

M. Fontaine, ancien secretaire de l'intendance de Lyon, que des intérêts plus puissants ont attiré & fixé à Lisbonne, m'a procuré, de ce pays-là, un mémoire excellent sur la vie & les mœurs des bœufs & des vaches transportés d'Europe dans l'Amérique méridionale, sur la maniere de les y élever, de les propager,

& de les détruire pour tirer parti de leurs dépouilles, & pour en établir le commerce & l'emploi qu'on en fait parmi nous.

M. Goy fils, inspecteur des manufactures du Dauphiné, jeune homme qui, par sa politesse, son activité & son intelligence, donne l'espoir d'effacer la tache de beaucoup de contemporains dans sa partie, a mis un zele dont, à une exception près, je n'ai plus rien trouvé parmi aucun de ses confreres, pour tout ce qui est dans son département de l'histoire naturelle des animaux à fourrures, & de la préparation des peaux, principalement dans la ganterie, qui est en réputation à Grenoble.

M. Gosse, de Geneve, le bon & savant Henri-Albert Gosse, mon ami, qui a suivi la fabrication de l'huile de cheval, à Paris, avec un desir de savoir & une passion d'apprendre, qui l'ont poussé jusqu'à se faire ouvrier avec les ouvriers dans ce sale metier; M. Gosse, mon ami, m'a donné, sur cette partie & sur quelques autres, des détails intéressants & de bonnes instructions.

M. J. Main, de Niort en Poitou, artiste distingué dans l'art de la chamoiserie, m'a fourni, sur cette partie, des additions & des corrections précieuses, fruits de ses lumieres & de son expérience. Je dois encore dire de M. Main, qu'il a secondé mes vues à cet égard, avec le plus grand empressement: on reconnoît, à la politesse de son expression, que les muses peuvent sympatiser avec les arts.

Je suis fâché de ne pouvoir me rappeller le nom d'un jeune marchand pelletier d'Abbeville, qui m'avoit d'abord donné quelques renseignements sur le commerce & l'art de sa partie. M. Champion, marchand pelletier-fourreur, de Lyon, m'a singuliérement étendu & éclairé ces premieres notions; il a vraiment travaillé la partie, pour me la rendre sensible & facile à décrire: son savoir & son zele sont bien faits pour fixer l'opinion des hommes, & lui valoir leur confiance. Quant à moi, je dois, en particulier, y ajouter le témoignage d'une honnêteté de sa part, peu commune, & d'un empressement plus rare encore.

Mes recherches, dans le dépôt de l'académie de Lyon, & mes relations avec M. Champion, m'ont fait découvrir qu'il étoit l'auteur du mémoire qui partagea le prix des arts, à cette académie, en 1771, sur *une nouvelle méthode de tanner les cuirs en jusée & de les durcir*, sous le nom de *Chevrant*, maître tanneur juré à Besançon, parent & ami de M. Champion. M. Chevrant voyageoit; il passoit à Lyon & s'y arrêta: le programme venoit de paroître: les deux parents en raisonnerent; celui de Besançon continua sa route, & mourut peu après, sans être retourné chez lui, & avant le jugement de l'académie. M. Champion fit le mémoire: la minute tirée du dépôt de l'académie, que j'ai sous les yeux, est de son écriture, & il vient de me donner des notes pour étendre ou rectifier ses premieres idées.

M. Dantic, secretaire de l'intendance des postes, dont l'ardente activité s'est principalement portée sur l'étude de la nature, m'a procuré la connoissance de M. Willemet, professeur d'histoire naturelle à Nanci; & M. Willemet m'a fait participant des recherches de divers savants de Strasbourg & de Leipsick. Je dois en outre à M. Dantic, le témoignage d'un zele à me seconder dans tous mes travaux, qui ne peut être que le résultat d'une vive amitié, jointe à un grand desir de voir hâter le progrès des connoissances humaines, & d'y concourir lui-même.

M. Lanthenas, dont le cœur sensible & l'ame honnête doivent lui attacher tout le monde; dont l'amitié, à la fois active & imperturbable, m'a été souvent

utile dans l'objet même pour lequel j'écris ; qui, comme moi, cadet de famille, a, comme moi, senti la vérité, & s'est nourri de ce sentiment du *non ignara mali miseris succurrere disco*, m'a encore procuré, par la voie de M. André du Puy, son ami & son compatriote, le procédé usité dans ce pays, de préparer les peaux & faire les outres à huile & à vin.

Je ne puis nommer l'auteur d'un mémoire, auquel j'aurai peu de changements faire pour le soumettre à l'impression ; mémoire très-intéressant, en ce qu'il développe les abus qui ont miné & qui détruisent à vue d'œil les tanneries & autres arts qui s'exercent sur les peaux & les cuirs, en France.

M. Hoffer, docteur en médecine à Mulhouze, vieillard respectable, plein de savoir & d'aménité, a fouillé dans les auteurs russes, suédois & allemands, y a puisé, & m'a traduit beaucoup de passages curieux & intéressants sur les différentes parties que j'ai à traiter, particuliérement sur ce qui a rapport à la vie & aux mœurs des animaux dont la fourrure sert à la pelleterie, au commerce & à l'art de cette même partie : il a étendu ses recherches, & fait des observations sur les mêmes objets, dans son propre pays & dans ceux qui l'entourent. (1)

Je dois beaucoup au brave & vaillant Cook, & aux savants courageux qui l'ont accompagné, suivi ou précédé dans les voyages de long cours. Je dois beaucoup à l'ardent & ingénieux Pallas, à Lépechin, Gmelin, &c. à Sparmman & à tant d'autres que j'ai tous mis à contribution, pour apprendre d'eux, & les parties

---

(1) Lorsque j'écrivis cette notice sur le docteur Hoffer, je ne le connoissois que par sa correspondance, à la fois aimable & profonde, plus que celle d'aucun homme que j'aie connu. Je l'ai vu depuis (en 1787) dans son pays, l'idole des siens & de tous ses compatriotes. On ne peut se figurer un cœur plus ouvert, une ame plus expansive, une sensibilité plus touchante, plus attrayante, un savoir en même temps plus à soi, & plus à tout le monde, aimant son état pour l'amour de l'humanité, & s'y livrant avec ce transport qui fait qu'on s'oublie, & dont il a été la victime ; joignez à cela une simplicité de cœur & une modestie naturelle qui surpassoit toutes ses qualités, & couronnoit toutes ses vertus. Il avoit fourni beaucoup de matériaux divers, fruit de ses recherches & de ses observations, aux Haller, aux Gessner, à nombre d'autres savants suisses & allemands, sans en exiger jamais qu'un silence absolu sur sa personne. Toute idée de prétention, de concurrence, de dispute, lui répugnoit au point de n'avoir jamais voulu être d'aucune académie, tenir à aucune société, à aucune compagnie savante, littéraire, ou soi-disant telle, ni être cité en aucune circonstance. La premiere nouvelle que je reçus, peu de temps après avoir passé quelques jours avec lui, dans cette confiance qui s'épanche avec effusion, dans une admiration que partagent toutes les facultés, & qui vous livre à une surabondance de sentiments ; la premiere nouvelle que je reçus fut celle de sa mort : elle a été & sera long-temps l'époque d'une désolation mémorable dans sa patrie & les environs.

Des hommes eurent un temple dans le cœur de leurs amis : il n'est pas un homme qui connut le docteur Hoffer, pour qui sa mémoire ne soit éternelle & sacrée.

d'hiſtoire naturelle qui m'étoient néceſſaires, & la pratique, parmi les diverſes nations & chez les différents peuples qu'ils ont viſités, des arts que j'ai à décrire.

Sauf, peut-être, un amour de la patrie, un peu exalté; quelquefois auſſi, peut-être, cette ſorte de crainte que peut imprimer une ambition altiere qui commande & qui paie, ces illuſtres voyageurs ſe ſont montrés plus que grands naturaliſtes; ils ont voyagé en curieux de toutes choſes, & ils en ont vu beaucoup en ſavants; ils ont épié la nature; ils ont même, ſinon approfondi les arts, du moins obſervé ce qui s'en eſt préſenté à eux; & dans ce qu'ils diſent & des arts & de la nature, ils ne ſuivent pas les rapports d'autrui, ils ne rendent compte que de ce qu'ils ont vu.

C'eſt un grand motif de confiance, & le ſeul moyen d'en inſpirer une, que juſtifie l'expérience; car, s'il eſt vrai que l'*homme de cabinet* puiſſe devenir profond dans les ſciences exactes, dans toutes les parties où il n'eſt queſtion que de calcul ou d'érudition, il ne l'eſt pas moins que par-tout où il s'agit d'obſerver, il faut, s'il n'a vu, & bien vu les objets, que ſon imagination joue & s'égare, ou qu'il s'en tienne à compiler. Dans ce dernier cas, il eſt expoſé à confondre le ſavoir & les rêveries des auteurs qui l'ont précédé, & dans ſes citations, ſes éloges, ceux de ſes contemporains, qui le flattent, obtiennent trop ſouvent une préférence marquée.

Je ne puis m'empêcher de faire à cet égard une réflexion; c'eſt que, ſi ce fut une grande gloire pour Deſcartes de n'avoir jamais été cité par Newton, c'en ſera ſans doute une auſſi pour Linnée, de n'avoir pas été loué par quelques-uns de ceux qui ont parcouru la même carriere que lui, & une plus grande encore, que celui de tous qui a eu le plus de célébrité, en ait parlé avec le plus de dédain.

Les objets & la nature de mon travail m'ont forcé de relever quelques erreurs de M. de Buffon; je le devois, parce que l'exactitude & la vérité ſont de rigueur dans les choſes de fait, pour quiconque entreprend de les traiter: je le devois plus particuliérement encore, à cauſe de la célébrité même de l'auteur, dont le nom ſemble être un garant de ce qu'il avance.

Les auteurs médiocres, comme les hommes obſcurs, peuvent ſe tromper ſans grande conſéquence; il n'en eſt pas ainſi des perſonnes dont l'opinion fait autorité: l'enthouſiaſme qu'elles inſpirent, propage juſqu'à leurs erreurs.

M. de Buffon a fait, & a dû faire la plus grande ſenſation; elle a été le réſultat néceſſaire de ſon genre de mérite, de l'eſprit de ſon ſiecle, & de l'état où il a trouvé parmi nous la ſcience à laquelle il s'eſt adonné.

L'hiſtoire naturelle, cultivée chez les étrangers, par des hommes profonds & ſtudieux, étoit peu connue en France; à peine quelques-uns, dans le ſilence du cabinet, ſuivoient de loin ſa marche & ſes progrès; à peine quelques amateurs, montrant plus de goût que de connoiſſances, formoient des collections ſur leſquelles ils auroient été fort embarraſſés d'établir la moindre démonſtration. La ſcience la plus attrayante & la plus aimable, voilée pour le vulgaire, étoit regardée, par les gens du monde, avec une ſorte de dédain.

Il eſt pour tout, en France, un moment de faveur; c'eſt une ſorte d'efferveſcence, une impulſion donnée aux eſprits, dont la légéreté a beſoin d'être fixée par une impreſſion vive; & la nouveauté produit cet effet au ſuprême

degré. Les vérités les plus frappantes ont leur temps de mode, passé lequel on les rebattroit avec peu de succès ; mais ce temps est celui du triomphe.

M. de Buffon, doué de l'imagination la plus brillante, parut avec ses hypotheses & ses descriptions ; la hardiesse des unes, le charme des autres, éveillerent bientôt l'attention ; un style correct & animé, riche & saillant, un coloris séducteur, une maniere éclatante, captiverent tous les suffrages, & déterminerent la révolution. Le vulgaire, étonné de trouver à sa portée une science dont il ne s'étoit représenté que l'immensité, se crut savant lui-même, lorsqu'il se fut nourri de ces conjectures heureuses, de ces descriptions charmantes, qui l'occupoient si agréablement ; son amour-propre s'unit à celui de l'auteur, auquel il devoit tant de plaisir & de si faciles connoissances.

La réputation de M. de Buffon s'éleva d'autant ; soutenue par la suite d'un ouvrage dont les matériaux sont si nombreux & si divers, elle s'est augmentée par la fortune, qui y sert toujours de quelque chose ; par les faveurs, qui la font briller ; par les places, qui y mettent le comble. L'enthousiasme s'est emparé de tous les esprits ; & combien a-t-il dû s'enflammer dans un temps où l'art de bien dire est le garant de tous les succès !

M. de Buffon devint l'Aristote, le Pline des françois ; il ne fut plus permis d'être d'un autre avis que le sien, sans encourir l'anathême d'une foule d'écrivains, tombant à ses genoux, & lui prodiguant à l'envi des éloges & de l'encens.

C'est ainsi que nous gâtons quelquefois nos auteurs, & souvent nos princes ; ils commencent à bien faire, & nous leur répétons tellement, que c'est le mieux possible, qu'ils ne cherchent plus à rien perfectionner.

Environné de sa gloire, M. de Buffon a dû se croire dispensé de nouveaux moyens pour la propager. Tranquille & satisfait, il a négligé la connoissance des langues dans lesquelles avoient écrit d'habiles naturalistes allemands, suédois & russes ; il n'a point voyagé, & il a continué de décrire toute la nature sur ce qu'il en pouvoit voir à Paris, à Montbar, & par les yeux d'autrui.

Son ouvrage, délicieux pour ses compatriotes, ne pouvoit conserver, auprès des étrangers, le mérite du style, qui lui faisoit tant de partisans. Ce style n'est peut-être pas encore, il est vrai, la fiere & mâle éloquence du génie ; s'il rappelle l'abondance de celui de Platon, auquel on l'a comparé, il n'en conserve point l'austere majesté ; ce n'est pas la vigueur de Bossuet, le Michel-Ange de l'éloquence, ni la douceur ravissante de Fénélon, toujours élégant & noble comme Raphaël ; plus riche encore que sublime, il n'a pas, comme celui du plus chaud de nos écrivains, ce feu brûlant d'un sentiment profond qui vous pénetre & vous subjugue ; il n'a pas non plus cette concision, cette énergie de Montesquieu, dont l'expression frappe & surprend comme celle des oracles, mais instruit beaucoup mieux qu'eux : c'est l'éclair de l'esprit, la fleur de l'imagination, le coloris de Rubens, la touche de l'Albane, ce nombre, ce brillant, cette harmonie, enchantement d'une nation vive & spirituelle, légere & voluptueuse, qui ne veut que graces & plaisirs.

M. de Buffon, le plus aimable peintre de la nature, sans être son plus savant interprete, a donné des vues générales, grandes & belles ; mais il est loin d'avoir découvert les bases de la science, développé les principes & tracé la

marche d'après lesquels on doive l'étudier, & en pousser les progrès jusqu'à ses dernieres limites.

Nos voisins, qui généralement ne pouvoient juger son ouvrage que de la maniere dont on jugeroit un tableau sur sa gravure, où l'on ne voit plus que la composition, l'ordonnance, le dessin & seulement une partie de l'expression, chercherent les choses & le savoir : les unes n'étoient pas toujours exactes, & celui-ci n'étoit pas profond. Je ne parle pas de la théorie de la terre, toute ingénieuse qu'elle soit ; du systême du monde, de celui de la génération, des époques de la nature ; on ne les cite plus guere, même en France : bien moins rappellerois-je cette foible minéralogie, tombée en naissant ; & l'on ne sauroit faire mention de la botanique, partie dans laquelle M. de Buffon n'est nullement versé : ce sont ces descriptions, cette histoire admirable de l'homme & des quadrupedes, qui ont offert des sujets de critique aux *Pallas*, *Sparmman*, *Schréber*, &c.

M. de Buffon, dédaignant la marche reçue en histoire naturelle, s'égare, lorsqu'il vient à traiter des animaux non domestiques : plusieurs de cette foule lui échappent, & d'autres sont imparfaitement décrits. Les naturalistes ne reconnoissent plus rien à sa description de la girafe, (*camelo pardalis ;*) il confond les *phoques* ictyophages & polygames, avec les *lamentins* herbivores & monogames, dont la denture est absolument différente ; il ne connoît point, ou décrit mal plusieurs animaux de Russie & de Sibérie, dont un célebre zoologue, l'infatigable Pallas, a donné d'excellents traités ; il altere le nom de l'une des plus belles especes d'*antilope ;* il publie des notions erronées sur les dimensions & l'accroissement des cornes de plusieurs animaux, en attribuant à un animal celles d'un autre ; & une suite de faits faux ou mal observés, le conduit, par une analogie fautive, à cette assertion également fausse : *que les animaux qui n'ont qu'un estomac & des intestins courts, sont forcés, comme l'homme, à se nourrir de chair.* Les suppléments de M. de Buffon renferment bien quelques corrections, dont les critiques des étrangers lui ont fourni le moyen ; mais il y auroit à faire aujourd'hui, pour le complément de son travail & la gloire de son nom, plusieurs volumes de supplément, dont on trouveroit la matiere dans la précieuse Zoologie de *M. Schreber*, professeur d'histoire naturelle à Erlang, & conseiller du prince d'Anspach. Cet habile naturaliste, en relation avec les *Pallas*, les *Sparmman*, les *Guldenstend*, les *Herman*, les *Tolbac*, les *Erxleben*, les *Pennant* & autres, a donné, dans son savant traité, les détails les plus intéressants sur les animaux vivipares, allaités par leurs meres. Non-seulement il a corrigé les descriptions & donné de nouveaux dessins de quelques-uns sur lesquels M. de Buffon n'avoit pu suivre que le rapport de voyageurs peu instruits, mais il a enrichi l'histoire naturelle d'un sixieme d'especes inconnues à M. de Buffon même ; & la science gagneroit beaucoup en France à la traduction de son bel ouvrage.

Les savants que nous venons de nommer ne sont pas, pour la plupart, du nombre de ceux qui, paisibles dans leur cabinet, s'occupent à parer la science ; ils ont été la chercher au fond du nord, comme au sein des contrées brûlantes, & sous un ciel d'airain ; ils n'ont parlé de la nature qu'après s'être approchés d'elle pour l'étudier. Il est vrai que nous autres François ne goûtons guere mieux le savoir austere que la vérité nue, nous voulons à tout le voile des graces : & l'on doit convenir que M. de Buffon a présenté l'histoire naturelle en grand

ſeigneur, avec une magnificence & un éclat qui devoient la mettre à la mode.

On regrette que cet homme célebre attache trop de prix à ſon titre de comte, & l'on regarde cette foibleſſe comme le tribut qu'il paie à l'humanité; mais il n'eſt point à préſumer que le ſentiment de ſa gloire & de ſa réputation laiſſe ſubſiſter chez lui cette ridicule eſtime d'un titre qui ne ſuppoſe aucun mérite & n'ajoute rien au véritable. C'eſt par ſon ſilence affecté ſur un homme plus grand que lui-même, qu'il ne cite une ſeule fois qu'avec une dénomination dépriſante; c'eſt en n'appellant *Linnée* que le *nomenclateur du nord*, que M. de Buffon paie véritablement ſon tribut à l'humaine foibleſſe.

Linnée, bien différent de ces éclatants météores, ſupérieurs aux aſtres mêmes, pour le vulgaire qu'ils étonnent, mais dans leſquels le phyſicien ne reconnoît que de brillants phénomenes; l'immortel *Linnée*, dont le ſavoir inſtruira tous les âges, dont le génie s'éleve ſur les ſiecles, réunira tous les hommages; c'eſt le chef de la ſeule école où l'on puiſſe étudier & connoître la nature.

S'il eſt quelques perſonnes qui, m'ayant fourni des inſtructions, ne ſe trouvent pas compriſes dans l'énumération précédemment faite, elles ſeront nommées à l'article dont je leur ſerai redevable; j'en aurai pluſieurs à citer en traitant de la teinture, particuliérement M. Audran: il m'a déja fourni d'excellentes choſes, avec une politeſſe & une aménité qui me rendent empreſſé de lui en faire hommage.

J'ai appris que quelques perſonnes s'étoient plaint de ce que je ne les avois pas nommées dans la premiere partie de mon travail: j'ai cependant pris le plus grand ſoin de faire honneur à chacun de tout ce que je pouvois lui devoir; & , ſi je ſuis tombé dans un excès, c'eſt plutôt dans celui des éloges que a reconnoiſſance m'inſpiroit. Mais je n'ai dû citer que relativement à mon travail; quelle que ſoit l'eſpece d'inſtruction à laquelle une perſonne ait pu concourir pour moi, dès que l'objet n'entre pas dans mon ouvrage, je ne dois pas plus la nommer que je ne dois nommer mon ancien inſtituteur ou mes régents de college. Ma gratitude ou ma ſenſibilité ne pourroit juſtifier aux yeux du public des citations étrangeres à l'ouvrage; ce ſeroient des particularités fort indifférentes pour lui, quoiqu'intéreſſantes pour mon cœur; & pouſſé, comme je le ſuis, depuis ſi long-temps, par l'ardeur de connoître & l'envie de m'éclairer, il me faudroit faire une longue liſte pour nommer tous les hommes, indiquer toutes les ſources, & faire connoître tous les objets dont j'ai reçu ou tiré quelques connoiſſances.

S'il eſt d'autres perſonnes qui m'aient fourni des procédés, des inſtructions, telles qu'elles ſoient, & que je n'aie pas nommées, avec intention, ce ſont celles à l'égard deſquelles je me ſuis acquitté d'une façon qui leur a mieux convenu ſans doute.

Il eſt deux manieres principales de témoigner ſa reconnoiſſance, de ſatisfaire à la juſtice, envers quiconque oblige: la premiere eſt de lui en marquer ſa gratitude par un aveu formel & un hommage public: la ſeconde, de le payer de ſa bourſe. Toutes les fois qu'un homme met à prix d'argent ce qu'il accorde à un autre homme, celui-ci n'eſt point en reſte avec le premier lorſqu'il lui a payé la ſomme dont ils ſont convenus: la compenſation eſt faite; bien livré,

bien payé ; c'eſt affaire de commerce, il n'eſt plus rien dû de part ni d'autre. Je ne dois pas plus, pour une inſtruction achetée & payée, que pour du drap ou de la toile. Les uns & les autres marchands d'idées, de procédés ou d'étoffes, ont employé leur temps & leur adreſſe pour avoir mon argent, ils l'ont obtenu, que pourroient-ils exiger, deſirer même de plus ? Rien, que je ſache.

J'avoue avoir été ſouvent dans le cas ; & ſi un autre a ſu approfondir les arts, en parler pertinemment, & les décrire avec exactitude, ſans de grands travaux & beaucoup de dépenſes, je le cherche, bien plus pour l'admirer, qu'avec le moindre eſpoir de l'imiter jamais.

N. B. Au ſujet du Mémoire annoncé précédemment, (*pag. cxix.*) ma premiere idée avoit été de le placer immédiatement avant le Traité de la *Tannerie*, comme une ſorte d'introduction à cet art. En y réfléchiſſant, j'ai trouvé qu'il étoit plus de la nature, qu'il ſe rapprochoit davantage du genre du *Diſcours préliminaire*, & qu'il figureroit mieux qu'ailleurs à la ſuite des notes, ſous le titre d'ESSAI HISTORIQUE, &c.

Par la même raiſon, j'y ai joint les cours extraits qu'on vient de lire, ſur diverſes recherches du même genre.

Pag. cxx, M. Dantic, *liſez* M. d'Antic.

SOMMAIRES DES TRAITÉS
Contenus dans ce Dictionnaire.

ART.

DÉFINITION des Arts mécaniques.
Distinction des Arts *&* *des* Métiers.

BOYAU. BOYAUDIER.

Description de l'art.

Explication de la Planche.

CEINTURON. CEINTURONNIER.

Description de l'art.

Explication des Planches.

CHAGRIN. CHAGRINIER.

Description de l'art.

CHAMOISEUR. CHAMOISER. CHAMOISERIE.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

SECTION PREMIERE.

Des opérations de la chamoiserie en général.

§ I. Des premieres opérations.

CHAPITRE I.

Du lavage des peaux.

CHAPITRE II.

De la maniere de mettre en chaux.

CHAPITRE III.

De la surtonte & du pelage des peaux.

CHAPITRE IV.

Du plain, & de la maniere d'y gouverner les peaux.

§ II. De quelques distinctions & suite des opérations.

CHAPITRE I.

Premier travail de la suite des opérations.

CHAPITRE II.

Du confit.

CHAPITRE III.

De la maniere de donner l'huile.

CHAPITRE IV.

Du moulin des Chamoiseurs.

CHAPITRE V.

De l'échauffe ou de la maniere de mettre les peaux en chaleur.

CHAPITRE VI.

Du remaillage ou de l'enlévement de l'arriere-fleur.

CHAPITRE VII.

Du dégraissage des peaux.

§ III. Du travail des buffles.

CHAPITRE I.

Observations préliminaires, & premieres préparations.

CHAPITRE II.

Moulin des buffles.

CHAPITRE III.

Suite des opérations.

§ IV. Des différentes ſortes de peaux qu'on travaille en chamois.

§ V. Des défauts qui ſe trouvent dans une peau chamoiſée.

§ VI. Du commerce de la Chamoiſerie.

SECTION II.

Mémoire de M. Main, de Niort, & obſervations qui l'acompagnent.

SECTION III.

Extrait de quelques Mémoires ſur la maniere dont s'exerce la chamoiſerie en Provence & en Dauphiné.

§ I. Pratiques de la Provence.

§ II. Pratiques du Dauphiné.

1°. *Des peaux de mouton.*

2°. *Des peaux de chevre.*

Du dégraiſſage.

3°. *Des peaux de daim.*

4°. *Du commerce de ces peaux.*

Explication des Planches du chamoiſeur & du mégiſſier.

COLLE.

AVANT-PROPOS.

Premiere partie.

Deſcription de l'art, par M. Duhamel.

ARTICLE PREMIER.

De la colle-forte.

ARTICLE II.

De la colle dite de Flandre.

ARTICLE III.

De la colle à bouche.

ARTICLE IV.

Colle de pieds de veaux.

ARTICLE V.

De la colle de gants & de parchemin.

ARTICLE VI.

De la colle de poiſſon.

ARTICLE VII.

De la colle de farine.

SECONDE PARTIE.

Additions à l'art de M. Duhamel, & aux notes qui y ſont jointes.

Mémoire ſur la maniere de faire la colle de poiſſon dans la Ruſſie.

Extrait, ſur la même matiere, des voyages de Pallas, Lepéchin, Gmelin, &c.

Extrait des Mémoires de l'académie royale de Suede.

Notice extraite de papiers publics, ſur une colle annoncée comme infiniment ſupérieure à celle dont ſe ſervent les ſculpteurs, menuiſiers, &c.

Explication des Planches.

CORDONNIER.

AVANT-PROPOS.

SECTION PREMIERE.

Des chauſſures antiques.

SECTION II.

De l'art du cordonnier en général.

§ I. Des outils, uſtenſiles, matiere, &c.

CHAPITRE PREMIER.

Des inſtruments, outils, uſtenſiles, & de leurs uſages.

1°. *De ceux dont l'uſage eſt commun dans tous les cas.*

2°. *Des outils de fer.*

3°. *Des outils de bois.*

CHAPITRE II.

Des matieres employées par les cordonniers.

1°. *Des peaux & cuirs.*

2°. *Des fils & soie.*

3°. *Des cires & encre.*

CHAPITRE III.

Des coutures & aiguillées.

1°. *Des coutures.*

2°. *Des aiguillées.*

CHAPITRE IV.

De la maniere de lacer & de faire le nœud.

§ II. *De la mesure & du compas.*

§ III. *Des diverses especes de chaussures.*

SECTION III.

Des chaussures d'homme.

§ I. *Du travail du cordonnier.*

CHAPITRE PREMIER.

Du soulier ordinaire.

CHAPITRE II.

De la premiere semelle.

CHAPITRE III.

Des talons de bois.

CHAPITRE IV.

De la seconde semelle.

CHAPITRE V.

Des talons de cuir.

CHAPITRE VI.

Remarques sur les formes des souliers.

§ II. Des escarpins, claques, pantoufles ou mules, sabots, &c.

CHAPITRE PREMIER.

De l'escarpin retourné.

CHAPITRE II.

De l'escarpin non retourné.

CHAPITRE III.

De l'escarpin de bottes.

CHAPITRE IV.

Des claques pour homme.

CHAPITRE V.

Des mules, sabots & pantoufles.

SECTION IV.

Du travail du cordonnier pour femme.

CHAPITRE PREMIER.

Du soulier de femme.

CHAPITRE II.

De la claque de femme.

CHAPITRE III.

Des sabots chinois.

SECTION V.

Des différentes especes de chaussures.

CHAPITRE PREMIER.

Des gros souillés cirés.

CHAPITRE II.

Des souliers garnis de clous.

CHAPITRE III.

Des galoches.

CHAPITRE IV.

Des chaussons.

SECTION VI.

Des bottes en général.

§ I. Du travail du cordonnier-bottier.

CHAPITRE PREMIER.

De la botte-forte.

CHAPITRE II.

Du contre-fort.

CHAPITRE III.

De la genouillere & du bonnet.

CHAPITRE IV.

De la garniture.

CHAPITRE V.

Du couſſinet, de la forme briſée, de l'étoile & du bâton.

§ II. De la bottine forte, à tringle ou à boucle.

§ III. De la botte molle.

§ IV. De la bottine molle, ou guêtre de cuir.

§ V. Additions à l'art du cordonnier, traduites de l'Allemand.

1°. *Des ſouliers & des pantoufles de poil de veau.*

2°. *Des gros ſouliers de laine.*

3°. *Des bottes d'hiver avec le poil en dedans.*

4°. *Des groſſes bottes d'hiver, &c.*

5°. *Des bottes de peau de chien marin.*

6°. *Des bottes ſouples d'hiver, de peau de veau.*

7°. *Des bottes de chaſſe.*

8°. *Des bottes cirées.*

Explication des Planches.

CORROYEUR.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

SECTION PREMIERE.

DE L'ART EN GÉNÉRAL.

§ I. Opérations du corroyeur.

CHAPITRE PREMIER.

Défoncer les cuirs.

CHAPITRE II.

Tirer à la pommelle.

CHAPITRE III.

Étirer les cuirs.

CHAPITRE IV.

Parer à la lunette.

SECTION II.

Des diverses sortes de cuirs en particulier.

§ I. Des cuirs étirés.

§ II. Des cuirs lissés.

§ III. Des vaches en suif.

§ IV. Des vaches en huile.

§ V. Des vaches en cire.

§ VI. De diverses autres sortes de vaches.

CHAPITRE PREMIER.

Des vaches d'Angleterre.

CHAPITRE II.

Des vaches grises.

CHAPITRE III.

Des vaches blanches en huile.

§ VII. Des peaux de veaux.

CHAPITRE PREMIER.

Des veaux en huile.

CHAPITRE II.

Des veaux en suif.

CHAPITRE III.

Des veaux d'Angleterre.

CHAPITRE IV.

Des veaux blancs.

§ VIII. Des peaux de chevres.

CHAPITRE PREMIER.

Des pratiques générales.

CHAPITRE II.

Des pratiques usitées dans la fabrique de M. Dessaignes.

§ IX. Des peaux de moutons.

CHAPITRE PREMIER.

Pratiques générales.

CHAPITRE II.

Pratiques usitées en Provence.

§ X. Du chagrin.

Explication des Planches.

CRIBLE. CRIBLIER.

DESCRIPTION DE L'ART.

Explication des Planches.

FOUETS.

ARTICLE PREMIER.

Fouets de carrosse & de cabriolet.

1°. Montés en baleine sur jonc.

2°. Montés en baleine sur bois.

3°. Montés en bois de Perpignan.

4°. Montés en bois d'épine.

ARTICLE II.

Fouets pour monter à cheval.

1°. Grandes, moyennes & petites badines angloises, en baleine, couvertes en fils.

2°. Les mêmes, en baleine découverte.

3°. Les mêmes, tressées en cuir.

4°. Les mêmes, couvertes en peau de mouton.

ARTICLE III.

Fouets, dit *CHAMBRIERES*, *pour marchands de chevaux.*

ARTICLE IV.

Fouets de chasse.

1°. Grands fouets de chasse.

2°. Petits fouets de poche & à sifflet.

ARTICLE V.

Fouets de poste.

1°. Gros & moyens fouets de poste.

2°. Petits fouets de poste à la Piémontoise.

3°. Fouets en cuir de cheval.

ARTICLE VI.

Fouets communs, de diverses grandeurs.

GAINE

GAINE. GAINIER.

DESCRIPTION DE L'ART.

Explication des Planches.

GANT. GANTERIE. GANTIER.

Description de l'art en général. Ganterie du Dauphiné. Mémoire de M. Bovier.

Explication des Planches.

HONGROYERIE. HONGROYER. HONGROYEUR.

Définition des mots & de la chose ; préambule historique & critique.

SECTION PREMIERE.

NOTIONS PRÉLIMINAIRES.

CHAPITRE PREMIER.

Du travail de riviere.

CHAPITRE II.

De l'alun & de l'alunage des cuirs.

CHAPITRE III.

Du repassage des cuirs.

CHAPITRE IV.

Du séchage & redressage des cuirs.

CHAPITRE V.

Du travail de grenier.

CHAPITRE VI.

Du suif, & de l'opération de mettre en suif.

CHAPITRE VII.

De l'opération de flamber les cuirs.

CHAPITRE VIII.

De la suite du travail des cuirs de Hongrie.

SECTION II.

Des cuirs hongroyés de vaches, de veaux, de chevaux, d'ânes, &c. Des défauts, des usages, & du commerce des cuirs hongroyés.

§ I. Des cuirs de vaches & de veaux.

§ II. Des cuirs de chevaux, &c.

§ III. Des défauts du cuir de Hongrie.

§ IV. Usage des cuirs de Hongrie.

§ V. Du commerce des cuirs de Hongrie.

Explication des Planches.

MALLE. MALLETIER-COFFRETIER.

DESCRIPTION DE L'ART.

Explication des Planches.

MARROQUIN. MARROQUINERIE. MARROQUINIER.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

SECTION PREMIERE.

De la fabrication du marroquin.

§ I. Préparation des peaux avant la teinture.

CHAPITRE PREMIER.

De la chaux.

CHAPITRE II.

Du confit de chiens.

CHAPITRE III.

Du coudrement de sumac.

CHAPITRE IV.

Du confit de son.

CHAPITRE V.

Du confit de figues.

CHAPITRE VI.

Du travail de riviere à Paris.

§ II. De la teinture du marroquin.

CHAPITRE PREMIER.

De l'alunage.

CHAPITRE II.

De la teinture du marroquin rouge dans l'isle de Chypre.

CHAPITRE III.

De la teinture du marroquin rouge à Paris.

CHAPITRE IV.

Du coudrement des marroquins rouges.

CHAPITRE V.

De la suite du marroquin rouge au Levant.

CHAPITRE VI.

De la suite du marroquin rouge à Paris.

CHAPITRE VII.

De la suite du marroquin jaune à Paris.

CHAPITRE VIII.

Du marroquin jaune du Levant.

CHAPITRE IX.

Du marroquin noir à Nicosi.

CHAPITRE X.

De la suite des marroquins noirs ou jaunes à Diarbékir.

SECTION II.

De la préparation des marroquins à Aſtracan. Extrait des relations des voyageurs Ruſſes.

1°. *De la teinture en rouge.*

2°. *De la teinture en jaune.*

SECTION III.

De la maniere de tanner & marroquiner les peaux de moutons, au Luc en Provence.

§ I. Du travail avant la teinture.

§ II. Des teintures.

CHAPITRE PREMIER.

De la teinture en rouge.

CHAPITRE II.

De la teinture jaune ou citron.

CHAPITRE III.

De la teinture bleue.

CHAPITRE IV.

De la teinture verte.

§ III. Du commerce & de l'emploi du marroquin.

Explication des Planches.

MÉGIE. MÉGISSERIE. MÉGISSER. MÉGISSIER.

DÉFINITIONS. OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

SECTION PREMIERE.

De la mégiſſerie à Paris.

§ I. *Des peaux en général.*

CHAPITRE PREMIER.

De l'état des peaux, de leur choix & de leur premiere préparation.

CHAPITRE II.

De l'enchauſſenage & du pelage des peaux.

CHAPITRE III.

Du travail de riviere.

CHAPITRE IV.

Autre façon de travailler de riviere.

CHAPITRE V.

Du confit.

CHAPITRE VI.

Du paſſage des peaux.

CHAPITRE VIII.

De l'opération d'ouvrir & de redreſſer les peaux.

§ II. Des peaux non pelées, en général.

CHAPITRE PREMIER.

Des peaux en laine.

CHAPITRE II.

Des veaux à poil.

CHAPITRE III.

Des peaux d'agneaux en poil, ſuivant la méthode de Provence.

§ III. Du travail des agneaux & autres peaux fines.

SECTION II.

De la mégiſſerie de Grenoble.

CHAPITRE PREMIER.

Des peaux d'agneaux. Du confit. De la pâte, & ſuite des opérations.

CHAPITRE II.

Des peaux de chevreaux. De la pâte, & ſuite des opérations.

SECTION III.

De la maniere de mégiſſer en Provence.

§ I. Mémoire de M. Bernard de Marſeille, ſur l'art du Mégiſſier.

§ II. Extrait des mémoires de M. l'abbé Turles.

CHAPITRE PREMIER.

Des peaux de moutons.

CHAPITRE II.

Des peaux d'agneaux.

§ III. De la préparation des peaux de chevreaux, telle qu'elle a lieu dans la fabrique de M. Deſſaignes, au Puy.

Voyez l'explication des Planches à la ſuite de l'art du CHAMOISEUR.

PARCHEMIN. PARCHEMINERIE. PARCHEMINIER.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

SECTION PREMIERE.

Des peaux de moutons.

§ I. De l'opération de brocher ou tendre les peaux ſur le cercle ou ſur la herſe, & de celle de les écharner.

CHAPITRE PREMIER.

Définitions préliminaires.

CHAPITRE II.

Du cercle, de la herſe & de leur uſage.

CHAPITRE III.

De la rature.

CHAPITRE IV.

Du ponçage.

CHAPITRE V.

Des pieces ou mouches.

SECTION II.

Suites des opérations relatives au parchemin, & en particulier au vélin.

§ I. Du vélin en particulier.

§ II. Des défauts qui peuvent ſe trouver dans le parchemin.

§ III. De la maniere d'accélérer le travail du parchemin & du vélin.

§ IV. De l'opération de dépecer & équarrir le parchemin.

§ V. De l'uſage du vélin pour le deſſin & la peinture.

§ VI. Du parchemin coloré.

§ VII. Des peaux de Tambours, de cribles & de coffres.

§ VIII. De divers uſages du parchemin dans les arts.

§ IX. Des fabriques & du commerce du parchemin.

Explication des Planches.

PEAU. PEAUSSERIE. PEAUSSIER. CULOTTIER. CALEÇONNIER.

DESCRIPTION DE L'ART.

Explication des Planches.

RELIEUR.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

CHAPITRE PREMIER.

Opérations qu'il faut faire avant de couvrir le livre de carton.

ARTICLE PREMIER.

Pliement des feuilles en général.

ARTICLE II.

Du collationnement des feuilles, du placement des cartons & des figures.

ARTICLE III.

Battre les feuilles.

ARTICLE IV.

Grecquer.

ARTICLE V.

De la couture.

ARTICLE VI.

Détortiller & épointer.

CHAPITRE II.

Des opérations qu'on fait au livre avant que de le couvrir en peau.

ARTICLE PREMIER.

Du choix des cartons.

ARTICLE II.

De l'endossement.

ARTICLE III.

Du rognement.

ARTICLE IV.

Des embellissements de la tranche.

ARTICLE V.

De la tranche-file.

CHAPITRE III.

De la couverture.

CHAPITRE IV.

Des ornements qu'on fait à la couverture.

CHAPITRE V.

Des opérations qu'on fait au livre quand il est couvert & doré.

CHAPITRE VI.

Reliures qui sont moins d'usage.

CHAPITRE VII.

Maniere de laver les feuilles, de les régler & de les parfumer.

Explication des Planches.

SELLIER.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

ART DU BOURRELIER.

Instruments, outils & matériaux du Bourrelier en général.

SECTION PREMIERE.

Du Bourrelier-Batier.

CHAPITRE PREMIER.

De la coupe du cuir : les mesures, les coutures, les nœuds, & les ouvrages en général du Bâtier.

CHAPITRE II.

Des harnois des chevaux de charrette.

ARTICLE PREMIER.

La bride.

ARTICLE II.

Le collier.

ARTICLE III.

La selle ou sellette de limon, & le reste du harnois du limonnier.

ARTICLE IV.

Le harnois des chevaux de devant.

ARTICLE V.

L'ornement des harnois des chevaux de charrette.

CHAPITRE III.

De l'attelage des coches & des fourgons.

CHAPITRE IV.

Des panneaux.

CHAPITRE V.

Les bâts.

CHAPITRE VI.

Du bât d'âne. Remarque sur son collier.

CHAPITRE VII.

Le harnois du mulet d'armée équipé en guerre.

CHAPITRE VIII.

La bâtine ou torche.

CHAPITRE IX.

Différents colliers pour les chevaux de chaise.

SECTION II.

DU BOURRELIER-CARROSSIER.

CHAPITRE PREMIER.

Des fils, de leurs préparations & des coutures.

CHAPITRE II.

Des divers attelages.

CHAPITRE III.

Les ouvrages du Bourrelier-Carrossier.

ARTICLE PREMIER.

Le licol.

ARTICLE II.

La bride.

ARTICLE III.

Le harnois des chevaux de limon.

ARTICLE IV.

Le harnois des chevaux de devant.

CHAPITRE IV.

Le harnois des chevaux de chaise.

CHAPITRE V.

De la garniture des voitures.

CHAPITRE VI.

Des ornements du Bourrelier de carrosse.

L'ART DU SELLIER.

INTRODUCTION.

CHAPITRE PREMIER.

L'Arçonnier, Arçonneur ou charpenteur d'arçon.

CHAPITRE II.

Les quartiers des selles.

CHAPITRE III.

Les outils, matériaux, & le commencement du travail.

CHAPITRE IV.

Construction de la selle à la royale.

CHAPITRE V.

Des variétés des formes & de construction dans les selles françoises, comparées à la selle royale.

CHAPITRE VI.

La selle à l'angloise.

CHAPITRE VII.

De quelques selles de fantaisie.

CHAPITRE VIII.

De l'ornement des selliers.

CHAPITRE IX.

La sellette des chevaux de brancard.

CHAPITRE X.

Les coussinets.

CHAPITRE XI.

Les gousses & la couverture d'écurie.

CHAPITRE XII.

Du reste de l'équipage du cheval de selle, contenant le licol, la bride, le bridon, la caveſſine, les caveſſons, &c.

CHAPITRE XIII.

La garniture des voitures.

CHAPITRE XIV.

Liste des garnitures du bourrelier & du sellier.

1°. *Parties garnies par les bourreliers.*

2°. *Parties garnies par les selliers, à la berline & à la chaise.*

Explication des Planches.

SOUFFLET. SOUFFLETIER.

DESCRIPTION DE L'ART.

TAMBOUR.

DESCRIPTION DE L'ART, EN CE QUI CONCERNE LES PEAUX.

TANNEUR. TANNER. TANNERIE.

De l'art du Tanneur.

AVANT-PROPOS.

SECTION PREMIERE.

Des différentes sortes de peaux qu'on habille en fort; de leur qualité, de leur état.

§ I. Des peaux considérées individuellement.

CHAPITRE PREMIER.

Des peaux, en général, vertes ou seches.

CHAPITRE II.

Des peaux qui nous viennent de l'Amérique.

CHAPITRE III.

Des peaux de France.

§ II. De la salaison des peaux.

§ III. De quelques définitions préliminaires.

SECTION II.

PREMIERE PARTIE DE L'ART DU TANNEUR.

§ I. Des premieres opérations de l'art du tanneur.

CHAPITRE PREMIER.

Du lavage des peaux.

CHAPITRE II.

Du plamage, ou travail à la chaux.

CHAPITRE III.

De la dépilation des peaux.

CHAPITRE IV.

Suite du travail des plains.

CHAPITRE V.

Du travail de riviere.

§ II. Du travail à l'orge.

CHAPITRE PREMIER.

Maniere de travailler à l'orge, à Paris.

CHAPITRE II.

Du travail à l'orge, à Abbeville.

§ III. Du travail à la jusée.

CHAPITRE PREMIER.

Procédés ordinaires.

CHAPITRE II.

De quelques procédés particuliers.

CHAPITRE III.

Mémoire sur l'art de tanner les cuirs en jusée.

Ce Mémoire renferme beaucoup de divisions, suivant l'ordre des matieres & la suite des procédés ; mais il est inutile de les indiquer ici : il contient aussi beaucoup de notes, en forme d'additions.

CHAPITRE IV.

Suite des notes additionnelles au Mémoire ci-dessus.

CHAPITRE V.

Mémoire contre le mauvais usage des cuirs à l'orge.

SECTION III.

Seconde partie de l'art du tanneur.

§ I. Du tannage proprement dit.

CHAPITRE PREMIER.

Du tan.

CHAPITRE II.

Des fosses, & de la maniere d'y coucher les cuirs.

§ II. Méthode particuliere de Saint-Saëns.

CHAPITRE PREMIER.

Des fosses de Saint-Saëns, & de la maniere d'y coucher les cuirs.

CHAPITRE II.

Du séchage, &c. des cuirs.

CHAPITRE III.

Dépenses & profits en 1787.

§ III. Méthode de Paris.

CHAPITRE PREMIER.

Des fosses de Paris, & de la maniere d'y coucher les cuirs.

CHAPITRE II.

Du séchage, &c. des cuirs.

§ IV. Suite du travail des peaux, suivant la méthode des Liégeois.

§ V. Du sippage, ou apprêt à la danoise.

SECTION IV.

Troisieme partie de l'art du tanneur.

§ I. Des cuirs à œuvre.

CHAPITRE PREMIER.

Du cuir nommé Baudrier.

CHAPITRE II.

Des cuirs à œuvre, minces.

§ II. Des peaux de veaux.

CHAPITRE PREMIER.

Travail de ces peaux.

CHAPITRE II.

De la préparation des veaux dits d'alun, à l'usage des reliéurs.

§ III. Des peaux de chevres & de moutons.

§ IV. Détails plus circonstanciés sur la maniere de travailler, en général, les peaux de veaux, de chevres & de moutons.

§ V. Du cuir de cheval.

§ VI. Défauts des cuirs.

§ VII. Du travail des mottes.

§ VIII. Observations sur les omissions dans ce qui précéde, & sur la marche que je vais suivre.

SECTION V.

De la préparation des peaux & cuirs, en Provence.

§ I. Des cuirs connus sous le nom de *cuirs verts*, qui se préparent à Grasse.

§ II. Des cuirs forts, vulgairement appellés *cuirs rouges*.

§ III. Des peaux de veaux.

CHAPITRE PREMIER.

Préparations.

CHAPITRE II.

Autre procédé.

§ IV. Du travail des peaux, connues sous le nom de *cuirs blancs*.

§ V. Des peaux de chevres pour marroquins.

§ VI. De la vache lissée.

SECTION VI.

De l'extension de la régie des cuirs jusque dans la ville même de Mulhouse; de leur fabrication & de leur commerce dans ce petit pays.

CHAPITRE PREMIER.

Etablissement & produit de l'impôt.

CHAPITRE II.

Travail des peaux.

SECTION VII.

Extraits des relations de voyages de Pallas, Gmelin & autres, dans les vastes contrées dépendantes de la domination Russe, en ce qui concerne la préparation & l'usage des peaux & cuirs.

CHAPITRE PREMIER.

Maniere de les préparer à Murom.

CHAPITRE II.

Maniere de les préparer à Simbirsk.

CHAPITRE III.

Maniere de les préparer à Tscheremschan.

CHAPITRE IV.

Maniere de les préparer des Kalmoucs.

CHAPITRE V.

Maniere des Baschkires de Tamaisaul.

CHAPITRE VI.

Maniere des habitants de Newjansk.

CHAPITRE VII.

Maniere des Baſchkires de Kujœtkulowa.

CHAPITRE VIII.

Divers uſages & préparations de peaux parmi les Kalmoucs & les Kirgiſiens.

CHAPITRE IX.

Remarques ſur les Chapitres précédents.

CHAPITRE X.

De la préparation des cuirs rouges en Savoie.

CHAPITRE XI.

De la préparation des cuirs, dits *de Ruſſie*, *en France.*

CHAPITRE XII.

Extrait du voyage de Sparrman.

CHAPITRE XIII.

Maniere de préparer les peaux de boucs & de daims, aux Indes occidentales.

CHAPITRE XIV.

Extrait de quelques relations du Groënland ſur la nature & la préparation des peaux qu'on y emploie à divers uſages.

SECTION VIII.

Procédés pour durcir les cuirs; fabrication & apprêts de divers vaſes, uſtenſiles & chapeaux de cuirs.

§ I. Procédés pour durcir les cuirs.

CHAPITRE PREMIER.

Extrait d'un Mémoire qui a concouru & partagé le prix à l'Académie de Lyon, en 1774, ſur la queſtion de durcir les cuirs.

CHAPITRE II.

Autre procédé pour durcir les cuirs.

§ II. Fabrication & apprêt des vaſes & uſtenſiles en cuir.

CHAPITRE PREMIER.

Premieres opérations.

CHAPITRE II.

De l'assemblage des chapeaux.

CHAPITRE III.

Suite des mêmes objets & autres relatifs.

CHAPITRE IV.

Des cuirs transparents & des objets qu'on en fabrique.

CHAPITRE V.

Du vernis gras, & nomenclature des objets.

CHAPITRE VI.

De l'art de refendre les cuirs.

SECTION IX.

De la fabrication des outres à vin & à huile.

CHAPITRE PREMIER.

Des outres du Puy, ou sacs à vin.

CHAPITRE II.

Des outres de Provence & d'Auvergne, pour le transport des huiles & du vin.

CHAPITRE III.

Maniere de conserver les outres employées au transport des huiles.

SECTION X.

Réflexions sur la qualité des eaux de tannerie, extrait d'un ouvrage italien.

AVERTISSEMENT RELATIF AUX PLANCHES.

Explication des Planches.

APPENDICE

Aux traités des PEAUX ET CUIRS:

1°. Des cuirs des pompes.

2°. Des balles d'imprimeurs.

DE LA JURISPRUDENCE DES PEAUX ET CUIRS.

AVANT-PROPOS.

MÉMOIRE DES TANNEURS DE FRANCE contre la régie des cuirs.

INTRODUCTION.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE.

Expoſition du ſujet.

CHAPITRE II.

De la fabrication & de la marque des cuirs.

CHAPITRE III.

Formalités ruineuſes de la régie, & perception de l'impôt ſur les cuirs.

CHAPITRE IV.

Etat des tanneries de France avant 1759, comparé à leur état en 1775.

CHAPITRE V.

Préjudices réſultants de la ruine des tanneries, pour la fabrication des cuirs, pour la multiplication & le commerce des beſtiaux, pour l'agriculture & pour les revenus de l'Etat & de la Nation.

CHAPITRE VI.

Extrait des remontrances de la Cour des Aides de Paris, au Roi, en 1775.

CHAPITRE VII.

Légiſlation relative à la marque & régie des cuirs.

CHAPITRE VIII.

Moyens de faire ceſſer les abus de la régie des cuirs.

CHAPITRE IX.

Notes ſur les différents articles de la légiſlation des cuirs.

ADDITIONS au Mémoire précédent, & à ses dépendances ; & suite de la JURISPRUDENCE des peaux & cuirs.

MÉMOIRE concernant les éclaircissements demandés par la lettre de M. le Contrôleur Général, du 24 juin 1775, pour parvenir à connoître l'influence que la régie des droits sur les cuirs, a pu avoir sur cette branche de commerce en Dauphiné.

1re. Suite des ADDITIONS.

MÉMOIRE sur la nécessité de défendre la sortie des peaux de chevreaux & d'agneaux, mégissées, du royaume, & sur le bien qui résulteroit de l'entrée franche de ces mêmes peaux venant de l'étranger.

2me. Suite des ADDITIONS.

ARRÊT du Conseil, du 13 avril 1786.

OBSERVATIONS sur les effets de cet ARRÊT ; & nouvel ARRÊT du.... qui le casse & l'annulle.

PLAN

DU TRAVAIL SUR LES PEAUX ET CUIRS.

Ordre à observer, en lisant cet ouvrage, pour prendre des objets une idée juste, pour se faire une méthode raisonnée, d'après laquelle on apperçoive la connexité, on sente les rapports de ces divers objets.

LA lecture du DISCOURS PRÉLIMINAIRE, des *NOTES* & des mémoires qui les suivent sous le même titre, me semble devoir mettre suffisamment en état de juger de l'historique de cette partie. Elle fera voir quel fut l'usage des *peaux* & *cuirs* chez les anciens; comment il s'étendit successivement jusqu'à faire devenir ces matieres, comme elles sont aujourd'hui, un objet de premiere nécessité, &, à la fois, un objet de luxe.

Je crois, en effet, avoir répandu, dans ces *préliminaires*, assez de recherches & de critique pour donner cet apperçu de la marche de l'esprit humain, qui, toujours inquiet dans ses jouissances, tend sans cesse à se faire de nouveaux besoins, jusqu'à ce qu'enfin, l'opinion se mêlant à la mollesse, l'une & l'autre enfanterent le luxe, & celui-ci donna naissance à la corruption.

Plus que jamais préoccupé du doute qu'il soit une histoire sans critique, je n'ai pas craint de me livrer à celle-ci, quand il s'est présenté de ces circonstances, que je juge toujours impérieuses, dès qu'il s'agit de défendre une opinion que l'on professe, ou, ce qui est pour moi la même chose, une vérité que l'on croit utile.

L'erreur n'est pas un crime : je suis loin de supposer le contraire ; très-persuadé, d'ailleurs, qu'il est peu de lumieres qui ne doivent leur existence à la discussion. Je n'en estime pas moins ceux que je combats, puisque je les crois d'aussi bonne foi que je le suis moi-même.

Le discours & les notes qui précedent, sont donc l'*histoire* des arts décrits ci-après. Je ne dis pas que c'en est l'*histoire critique*, l'*histoire philosophique*, puisqu'il n'est pas d'histoire qui ne doive être au moins l'une & l'autre.

Quant à la marche à suivre dans la lecture des descriptions d'*arts*, peut-être doit-elle être déterminée par les goûts & le besoin de chaque lecteur : peut-être aussi tout le monde devroit-il prendre la même : je m'explique.

Un artiste ne semble guere avoir besoin de lire, dans une suite de descriptions, que celle de l'art qu'il exerce ; elle lui offrira, en effet, toutes les notions qui le concernent rigoureusement, ou le renvoi aux parties qui s'y trouvent relatives, mais que d'autres rapports ont obligé de placer dans la description d'un autre art que renferme le même ouvrage. Cependant, si cet artiste a des vues, s'il ne s'en tient pas à une pratique servile, s'il sent le besoin de remonter aux causes pour en pousser plus loin les résultats; s'il tend, enfin, à perfectionner son *art*, il fera bien, non seulement d'embrasser toutes les pratiques antérieures & préparatoires à cet *art*, mais de prendre des notions très-distinctes des objets sur lesquels ces pratiques doivent s'exercer.

En politique comme en morale, on gouverne & conduit les hommes par la connoissance qu'on a d'eux, & par l'étude de leurs rapports. Dans la physique & dans les arts, on ne fait de progrès que par la connoissance de la matiere, par l'étude de ses diverses parties, & de tout ce qui résulte de leurs modifications.

Très-particuliérement ici, quand je parle des *arts*, je ne les confonds point avec les *métiers*, bien persuadé que le *sellier*, le *cordonnier*, fort intéressés néanmoins à connoître le bon cuir, n'ont cependant pas besoin, pour cela, de suivre les pratiques par lesquelles on le rend tel.

Il y a cette différence entre l'*artiste* & l'*ouvrier*, que celui-ci, pour faire le mieux possible, n'a presque à opérer que sur la forme : ce n'est pas même affaire de convention, mais de goût, de caprice, de mode. Assurément, l'arrangement des parties sert à la durée du total ; mais cet arrangement-là même est purement mécanique ; & la formule, une fois établie, la meilleure exécution exige encore plus d'adresse que de raisonnement. Souvent même, cette exécution, la meilleure suivant la fantaisie, est la pire suivant la raison, comme elle l'est souvent aussi, eu égard à la durée, à la commodité.

L'*artiste*, au contraire, ne sauroit jamais voir les bornes de son art, loin de pouvoir espérer de les atteindre. Tout ce qui résulte des combinaisons, de l'expérience & du jugement ; tout ce qui doit former un ensemble régulier, par le rapproche-

ment de parties diverſes, & peût tendre au même but par des voies ſans nombre ; toutes ces choſes demandent de la ſagacité, de l'étude, une méthode, des principes ; elles exigent une ſuite d'obſervations & d'expériences raiſonnées, qui toujours étendent & rectifient les idées.

A l'égard des amateurs, des curieux, ou ſoi-diſant tels, de ceux qui ne liſent les arts que pour s'en faire un amuſement, ou par une ſorte de haſard, ils ſont ſi divers dans leurs goûts, dans leur intelligence, dans leur aptitude à apprendre, & leur deſir de ſavoir, qu'une même marche ne ſauroit convenir également à tous. Cependant, mettant à part, dans leur nombre, ces gens qui ne cherchent que diſtractions, à qui le loiſir peſe, qui s'ennuient bientôt de tout, & qu'on ne peut guere que plaindre, il nous reſte ceux qui aiment à meubler leur mémoire, à nourrir leur eſprit de faits & d'idées ; ceux qui, étudiant la nature, ſe plaiſent à voir en combien de manieres elle peut être modifiée par les arts ; ceux qui, ſuivant, d'une part, l'enchaînement de ces derniers, &, de l'autre, obſervant les beſoins que nous nous ſommes faits, peuvent tirer, de cette comparaiſon, les moyens de juger des mœurs particulieres des hommes & de leurs relations communes, & acquérir ainſi le genre de ſavoir le plus philoſophique, puiſqu'il met le plus à portée de connoître & de ſervir la ſociété.

Ceux-ci s'appercevront bientôt que preſque tous les arts décrits dans mon ouvrage, ne ſont qu'une dépendance les uns des autres : ils ſentiront que l'aſſujettiſſement à l'ordre alphabétique, tout au moins dans les titres des divers traités, a dû multiplier ces traités, preſqu'autant que l'on établiſſoit de ſuites d'opérations ſur le même objet : enfin, ils reconnoîtront que l'édifice n'a qu'une baſe, les PEAUX ; & qu'il n'eſt élevé que ſur deux colonnes, la TANNERIE & la CHAMOISERIE.

La *Tannerie* a pour objet de dégraiſſer les peaux, d'en ouvrir les pores, d'en dilater les fibres, de les nourrir, de leur donner du corps, de l'épaiſſeur, du poids, de la fermeté, ſans ſéchereſſe, & de la force, non ſans quelque molleſſe. Elle a lieu pour toutes les ſortes de peaux auxquelles il faut conſerver ou faire acquérir la réunion de pluſieurs de ces qualités ou manieres d'être : elle ſe modifie ſuivant l'eſpece ou la qualité intrinſeque ou comparative des peaux, & ſuivant l'uſage auquel on les deſtine.

Dans telle circonſtance, le Tanneur, par les ſeuls procédés de ſon art, met les peaux en état d'être employées dans les métiers. Par exemple, le cuir fort, pour ſemelles de ſouliers, paſſe directement de l'attelier du *tanneur* à la boutique du *cordonnier*, &c. dans telle autre circonſtance, le cuir, au ſortir de la *tannerie*, doit paſſer à la *corroyerie* : c'eſt le cas de tout autre cuir qui, ſans rien perdre de la force qu'il

a acquiſe, a beſoin d'être ramolli & de conſerver une certaine ſoupleſſe. Ainſi doivent être tous les cuirs qu'emploient les *ſelliers-bourreliers-carroſſiers, &c.*

La *corroyerie* eſt donc une ſuite de la *tannerie :* ce ſont deux parties du même art, ſouvent exercées par la même perſonne : il faut donc les lire les premieres, l'une après l'autre & de ſuite ; car la tannerie commence ſur les peaux, là où finiſſent l'hiſtoire naturelle des animaux qui les donnent, & l'hiſtoire civile des hommes qui les vendent.

La lecture ſuivie des deux branches de cet *art*, conduira à la connoiſſance des nouvelles modifications dont ſont ſuſceptibles les matieres ſur leſquelles il a été exercé, & à celle de leurs divers uſages dans les métiers. On verra que le *cordonnier*, le *ſellier, &c.* pourroient très-bien ſe lire après le *tanneur* & le *corroyeur*. Cependant, je conſeillerois de lire, après ces deux derniers arts, celui du *maroquinier*, & celui de l'*hongroyeur*, parce que leurs divers produits ont ſouvent un emploi commun.

Si, avant d'entrer dans le détail des métiers, on veut prendre une connoiſſance exacte de toutes les matieres ſur leſquelles ils s'exercent, on peut paſſer, immédiatement après la lecture de la premiere diviſion, à celle de la ſeconde, c'eſt-à-dire, à la *Chamoiſerie.* Cet art conſiſte à purger les peaux de leux graiſſe naturelle, & à les pénétrer, les nourrir d'une ſubſtance huileuſe, étrangere, laquelle, en leur conſervant toute la force dont elles ſont ſuſceptibles, leur donne beaucoup de douceur & la plus grande ſoupleſſe.

La *mégiſſerie* eſt ſœur de la *chamoiſerie :* les premieres préparations des peaux ſont communes à ces deux arts : ſouvent auſſi leur uſage eſt le même. Les peaux mégiſſées ſont plus ſeches, plus caſſantes, elles ſe déchirent plus facilement & durent beaucoup moins que les peaux chamoiſées ; mais elles ſont plus fines, elles ont plus de brillant, plus d'éclat. Elles s'emploient à la *ganterie* fine & de parure ; elles s'appliquent auſſi à quelques autres uſages qui, ſans demander autant de propreté, n'exigent pas non plus une très-grande force. Les peaux chamoiſées s'emploient à la *Peauſſerie*, en veſtes, culottes, &c. à la *ganterie* forte & de durée.

Quelque diſſemblable que ſoit un *parchemin* d'une peau *mégiſſée*, les arts, dont ils ſont le réſultat, ont pourtant de grands rapports. D'abord, ils s'exercent ſouvent ſur des peaux de même nature ; enſuite, ils ont pluſieurs de leurs opérations communes ; & ce n'eſt qu'à partir d'un point déterminé que s'en fait la diviſion. Je penſe donc qu'il convient de lire de ſuite ces trois derniers arts.

Tous indépendants les uns des autres, les métiers peuvent ſe lire ſans ſuite & ſans ordre. La matiere bien connue, ſuffit à l'introduction de chacun d'eux. Ainſi, le

boyaudier, le *ceinturonnier*, le *cordonnier*, le *criblier*, le *faiseur de fouets*, le *gaînier*, le *gantier*, le *malletier*, le *peaussier*, le *relieur*, le *sellier*, *&c.* peuvent être considérés comme des métiers isolés qu'on entendra parfaitement en les lisant sans ordre entr'eux, mais avec l'ordre propre à chacun, & après avoir lu les arts indiqués dans l'ordre prescrit : savoir, la TANNERIE, la CORROYERIE, la MAROQUINERIE, l'HONGROYERIE, la CHAMOISERIE, la MÉGISSERIE, la PARCHEMINERIE, voire même la CHAGRINERIE.

A l'égard des COLLES, c'est, de toutes les parties de ce recueil, celle qui se lie le moins avec aucune autre. Je n'en ai traité que parce que j'ai embrassé, dans mes descriptions, tous les arts & métiers qui ont l'apprêt des peaux pour objet, ou qui s'exercent sur les peaux apprêtées, ou enfin ceux où les peaux, les résidus des peaux, ou quelques-unes de leurs parties, entrent comme parties constituantes, quelles que soient les modifications qu'elles éprouvent ; & ce dernier cas est celui des *colles*. Le temps d'en lire la description est donc arbitraire, puisque cet art, qui peut tenir à tous les autres arts traités dans cet ouvrage, ne dépend avec cela d'aucun.

Je ne dois pas omettre l'invitation de jeter les yeux sur la jurisprudence relative aux objets que j'ai traités : elle termine ce travail : elle en doit terminer la lecture. C'est le complément de cette partie, envisagée dans ses rapports avec le commerce, dont elle est un important article : avec l'administration, qui doit la protéger : avec l'avantage national & celui des artistes, des ouvriers, des marchands, tous également intéressés à l'ordre, à la liberté, qui favorisent l'exercice & le progrès des arts, le cours & le débouché de leurs produits.

Je pense qu'on ne verra pas sans intérêt le TABLEAU qui suit, & au moyen duquel l'œil peut embrasser, l'esprit peut saisir, en un moment, l'ensemble des traités, leurs divisions & leurs rapports : c'est la réduction de tout l'ouvrage en vûe d'optique, la réunion, sur un court espace, des grands traits qui le dessinent & le constituent. Je dois son ordonnance au zele obligeant, à l'amitié de M. DEU DE PERTHES, directeur des fermes, à Amiens, dont je ne puis comparer l'ardente activité pour les belles connoissances & pour ses amis, qu'à son dévouement aux unes & aux autres.

Quels qu'eussent été le plan que je me serois tracé, & la marche que j'aurois suivie ; quelles qu'eussent été mes idées, mes réflexions, mes critiques, toujours auroit-il fallu s'attendre à des différences d'opinion, à des oppositions de sentiment, à des objections, du moins, de bien des sortes. Puissent celles à venir, n'avoir pas plus d'importance que celle qui m'a déja été faite, & à laquelle je vais répondre !

Quand M. de Buffon, m'a-t-on dit, a avancé qu'il n'y avoit ni lions, ni tigres, ni

aucune bête féroce en Amérique, il a parlé du temps de la découverte de ce pays par les Européens : & c'eſt d'après ce fait, ajoute-t-on, qu'il a ſoutenu qu'il n'y avoit dans le nouveau monde aucun des animaux qui n'habitent pas les régions du nord de l'ancien ; qu'il n'y avoit, par conſéquent, ni *éléphants*, quoiqu'on reſte toujours fort embarraſſé d'expliquer comment ſe trouvent tant d'oſſements d'éléphants, dans les régions du nord de l'ancien monde : ni *bœufs*, quoiqu'on ne ſache trop où placer le *biſon*, ſi ce n'eſt au rang des *bœufs*, & qu'on ſe voie forcé, non pour fonder les ſyſtêmes ſur les faits, mais pour plier les faits aux ſyſtêmes, de dire que c'eſt une eſpece de bœufs, *une race de bœufs* : ni *chiens*, quoiqu'on ait trouvé des chiens à Saint-Domingue ; c'étoient des *chiens*, on les claſſe parmi les *ch ens*, on convient que les races de *chiens* ſont très-variées & *nombreuſement* répandues. On parle de *chiens* trouvés aux Indes occidentales, nommés *alco*, par les Péruviens ; on convient qu'ils reſſemblent à nos petits chiens, *qu'ils s'attachent à leur maît e*, *qu'ils ont le naturel du chien* ; & l'on nie qu'il y eût des chiens en Amérique : ni *chats*, quoiqu'un chaſſeur de l'équipage de Chriſtophe Colomb ait tué un chat ſauvage ſur les côtes de l'Amérique ; mais ce chaſſeur étoit un ignorant ; il faut bien que cela ſoit, pour l'arrangement du ſyſteme : ni *lion*, ni *tigre*, *&c.* quoiqu'au rapport des voyageurs de tous les temps, il y ait eu, en Amérique, des lions & des tigres.

Qu'on ait porté dans le nouveau monde, des animaux domeſtiques, des animaux utiles, & même des animaux curieux, cela ſe conçoit : qu'on y ait porté des variétés différentes de celles qu'on y a trouvées, comme on le fait des ſemences de fruits, cela ſe conçoit encore ; mais qu'on ſe ſoit amuſé à y répandre des *lions*, des *tigres*, des *pantheres*, *&c.* qu'on veuille nous faire adopter comme un fait, une idée ſans preuve, ſans vraiſemblance. — *Ma foi ! c'eſt abuſer du ſonge.* Mais ces *lions*, ces *tigres*, *&c.* n'ont pas autant de hardieſſe, de férocité, que ceux d'Afrique, quoiqu'ils dévorent également les hommes & les animaux : donc ce ne ſont pas des *lions*, des *tigres*, *&c.* comme ceux d'Afrique.

Il peut ſe faire que la différence du climat ait modifié la trempe ; mais, au fond, ce ſont les mêmes inclinations : c'eſt le même phyſique & le même moral, ou le même inſtinct, comme on voudra. Ne ſoutient-on pas, d'un autre côté, que l'homme ſauvage & imberbe, naturel à l'Amérique ; que le negre cotonneux & à peau huileuſe, naturel d'Afrique ; que l'européen blanc, chevelu & barbu, ſortent tous du même homme, malgré les grandes différences phyſiques & morales qui exiſtent entr'eux?

En ſuivant la chaîne des aſſertions de quelques-uns de nos naturaliſtes, & ſur-tout en comparant ces aſſertions entr'elles, on ſent toujours mieux combien les ſyſtêmes favoriſent l'erreur, nuiſent à la ſcience, & doivent tenir en défiance quiconque veut de l'inſtruction & cherche la vérité. Qu'on me pardonne donc de m'élever quelquefois

contre l'esprit systématique, quels que soient la réputation & le mérite d'un auteur qu'il auroit entraîné. (1)

---

(1) Je ne confonds point ici l'*esprit systématique* & les idées qu'il enfante, avec les méthodes auxquelles nous avons, peut-être improprement, appliqué le nom de *système*. Dans l'immense étendue, la prodigieuse variété des objets de la nature, on est obligé d'établir un ordre factice pour s'aider à les reconnoître. Par exemple, la *méthode* imaginée par Linnée, & appellée son *système*, offre des caracteres, d'après lesquels on peut, en classant les objets, les distinguer plus vîte ; les reconnoître plus sûrement ; les comparer mieux ; les ranger dans sa mémoire en plus grand nombre, dans un moindre espace de temps ; & faire ainsi, dans la science, des progrès d'autant plus rapides, qu'au moyen d'une telle méthode, on peut correspondre & s'entendre avec les savants & les voyageurs de tous les pays, profiter réciproquement des nouvelles découvertes ou observations. Cette méthode nous tient lieu d'un fil dans le labyrinthe de la nature ; elle est fondée sur des faits évidents & faciles à vérifier. Tandis que *l'esprit systématique*, rejetant, avec opiniâtreté, toute méthode, ne raisonne que d'après des suppositions, ne s'appuie que sur des conjectures, quelquefois spécieuses ou brillantes, mais souvent chimériques, & s'égarant, enfin, dans le domaine de la nature, ne peut plus nous faire parcourir que celui de l'imagination.

ART.

TABLEAU

Des ARTS & MÉTIERS *qui ont les* Peaux & Cuirs *pour objet, & qui les emploient.*

Les Arts et Métiers qui s'exercent sur les Peaux & Cuirs, ont été considérés relativement

au choix des Matieres

non préparées, ou n'ayant reçu qu'un premier Apprêt.

- Peaux de bœufs, vaches, veaux, moutons, chevaux, daims, chevres, reçoivent un premier apprêt du . . . . . Tanneur.
- Cuirs de vaches, veaux, moutons, sortant de chez les *Tanneurs*, sont préparés par le . . . . . Corroyeur.
- Peaux de bouquetins, boucs, chevres, sont employées par le . . . . . Marroquinier.
- Peaux de bœufs, vaches, chevaux, veaux, reçoivent différens apprêts de . . . . . l'Hongroyeur.
- Peaux de chamois, buffles, daims, chevres, moutons, sont préparées par le . . . . . Chamoiseur.
- Peaux de { lievres, lapins, chats, renards, & de plusieurs autres animaux dont le poil est conservé . . / veaux, brebis, agneaux, chevreaux, chiens, &c. dont on enleve le poil . . . } reçoivent leurs apprêts du . . . . . Mégissier.
- Peaux de moutons, veaux, chevres, porcs, préparées à la chaux par le *Mégissier*, reçoivent d'autres apprêts du . . . . . Parcheminier.
- Cuirs de cheval, d'âne ou de mulet, après avoir reçu un premier apprêt, en reçoivent un qui est particulier au . . . . . Chagrinier.

qui ont reçu différens Apprêts.*

- Cuirs de bœufs & de vaches . . Peaux de veaux, de chevres, chamois, buffles . . Marroquins . . Etoffes . . Fil & soie . . Cire & encre, servent au . . . . . Cordonnier.
- Peaux & cuirs sortant de chez les *Tanneurs, Hongroyeurs, Corroyeurs, Marroquiniers, Mégissiers, Chamoiseurs* . . Etoffes . . Crins . . Laine, bourre . . Nerfs-de-bœuf . . Etoupes . . Fils, sont employés par le . . . . . Sellier.
- Peaux de sanglier, veaux marins . . Peaux de veau *mégissées* ou *chamoisées* . . Coutils & passemens pour la garniture, servent au . . . . . Malletier-Coffretier.
- Bois de monture . . Peaux de veau ou de mouton, *tannées, mégissées*, sont nécessaires au . . . . . Soufflletier.
- Marroquins . . Peaux de veau *mégissées* . . Peaux de mouton *basanées* . . Parchemin . . Carton . . Papier . . Colle . . Ficelle & fil, sont employés par le . . . . . Relieur.
- Peaux de daims, cerfs, moutons, &c. sortant de chez le *Chamoiseur* ou le *Mégissier*, passent chez le . . . . . Peaussier.
- Peaux de chamois, chevres, moutons, daims, cerfs, lapins, chats, &c. sortant de chez le *Chamoiseur* ou le *Mégissier* . . Cannepins ou pellicules de peaux d'agneau, préparées par le *Peaussier*, sont employées par le . . . . . Gantier.
- Buffles . . Marroquins . . Peaux de veau *chamoisées* . . Soie tissue . . Draps . . Galons, &c. s'emploient par le . . . . . Ceinturonnier.
- Cuirs & parchemins sont employés par le . . . . . Criblier.
- Eclisses de bois pour la monture . . Cuirs . . Marroquins . . Galuchats . . Peaux *chamoisées* . . Parchemins . . Cartons & papiers, sont nécessaires à l'art du . . . . . Gainier.
- Cercles ou montures préparés par le *Boisselier* . . Peaux de veaux, chevres, loups, ânes, préparées par le *Mégissier* & le *Parcheminier*, servent au . . . . . Faiseur de Tambours.

  Nota. On n'a traité cet art que relativement aux peaux qu'il emploie.
- Cuirs de cheval . . Peaux de veau . . Baleine . . Joncs . . Boyaux . . Eclisses & baguettes de bois, servent au . . . . . Faiseur de Fouets.
- Boyaux de moutons & autres animaux, sont employés par le . . . . . Boyaudier.
- { Rognures de peaux, cuirs & parchemins des *Mégissiers, Peaussiers, Gantiers, Parcheminiers* . . Pieds, nerfs, cartilages . . Peaux des têtes & des queues de plusieurs animaux, pour la *colle-forte* . . . / Peaux, nageoires, parties nerveuses & mucilagineuses de différens poissons, pour la *colle de poisson* . . . / Farines de froment, seigle, sarrasin . . Amidon, pour la *colle de farine* . . . } font employés par le . . . Faiseur de Colle.

à leur partie méchanique, qui consiste dans

la préparation des Matieres

qui ne reçoivent que les premiers Apprêts.

- **Tanneur** . . . . . { Salaison des peaux . . Lavage . . Plumage, ou travail à la chaux . . Dépilation . . Travail de riviere . . Travail à l'orge, à Paris, à Abbeville . . Travail à la jusée, procédés ordinaires, particuliers . . Du tannage proprement dit; mise en fosse; séchage; méthode de Paris, des Liégeois . . Sippage ou apprêt à la Danoise . . Des cuirs à œuvre . . Cuirs nommés baudriers . . Cuirs à œuvre mince . . Préparation des veaux dits d'alun, à l'usage des Relieurs . . Travail des mottes . . Préparations particulieres [illegible] en Russie . . Des cuirs rouges en Savoie . . Des cuirs dits de Russie, en France, en Afrique, aux Indes occidentales, au Groenland. / Procédés pour durcir les cuirs, & en faire des vases, des chapeaux, différens ustensiles . . Art de refendre les cuirs. / Fabrication des outres à vin, à huile, en Provence, en Auvergne . . Maniere de conserver celles servant au transport des huiles. }
- **Corroyeur** . . . . { Défoncement . . Tirage à la Pommelle . . Etirage . . Parage à la lunette . . Lissage . . Opération de passer à l'huile & à la cire. / Préparations particulieres à l'Angleterre, à la Provence, & à d'autres pays. }
- **Marroquinier** . . { Mise en chaux . . Travail de riviere . . Confit de chien . . Coudrement de sumac . . Confit de son, de figues . . Alunage. / Teintures . . En rouge, dans l'isle de Chypre, à Paris . . En jaune, au Levant, à Paris . . En noir, à Nicosi . . Noir ou jaune, à Diarbekir. / Préparations particulieres à Astracan, en Provence, & teintures en rouge, jaune ou citron, bleu & verd. }
- **Hongroyeur** . . . . { Travail de riviere . . Alunage . . Repassage . . Séchage & redressage . . Travail de grenier . . Mise en suif . . Flambage . . Suite du travail des cuirs de Hongrie. / Hongroyage des cuirs de vaches & de veaux, de chevaux . . Défauts des cuirs de Hongrie . . De leur usage. }
- **Chamoiseur** . . . . { Lavage des peaux . . Mise en chaux . . Surtonte & pelage . . Mise en plain . . Confit . . Passage à l'huile . . Foulage aux pilons . . Echauffe . . Remaillage . . Dégraissage. / Préparations particulieres aux Buffles . . Pratiques usitées à Niort, en Provence, en Dauphiné. }
- **Mégissier** . . . . . { Enchaussenage & pelage des peaux . . Travail de riviere . . Confit . . Passage . . Redressage . . Préparations des peaux en laine . . Des veaux à poil . . Des Agneaux en poil. / Méthodes usitées en Provence, à Grenoble, au Puy . . Extrait de différens Mémoires. }
- **Parcheminier** . . . { Brochage ou tenture des peaux sur le cercle ou sur le herse . . Echarnage & raturage . . Ponçage . . Dépeçage & équarrissage. / Opérations particulieres au vélin. }
- **Chagrinier** . . . . La peau ayant reçu ses premiers apprêts, couverte de graines de senevé . . Imitation de ce procédé à la planche de cuivre, gravée en grains.

qui reçoivent leurs derniers Apprêts.

- **Cordonnier** . . . { Historique des chaussures antiques . . Instrumens, outils de fer & de bois . . Coupe . . Monture sur la forme . . Couture . . Cirage . . Polissage . . Bordage. / Détails relatifs à chaque espece de chaussure d'homme, de femme. }
- **Sellier** . . . . { Bourrelier . . . { *Bâtier* . . Coupe des cuirs . . Couture . . Monture. / *Carrossier* . . Coupe des cuirs . . Couture . . Monture . . Garnitures & ornemens. } / Proprement dit . . Travail de l'*Arçonnier* . . Coupe des quartiers de *Selles* . . Leur construction . . *Idem*, pour les brides, bridons, housses . . Garnitures & ornemens. }
- **Malletier** . . . . . Carcasse en bois . . Collage . . Garniture & ferrure.
- **Soufflletier** . . . . Monture des soufflets sur bois . . Peinture & ornemens.
- **Relieur** . . . . { Pliment, collationnement des feuilles . . Placement des cartons & figures . . Battage des feuilles . . Opérations de grecquer . . Couture . . Détortillage & épointage . . Mise en carton . . Colle & trempe des dos . . Endossement . . Rognement . . Embellissement de la tranche . . Tranche-filiere . . Couverture . . Ornemens . . Reliures qui sont peu d'usage. }
- **Peaussier** . . . . . . Teinture des peaux . . Parage . . Préparation à la harre ou pesson . . Coupe & couture des culottes & caleçons.
- **Gantier** . . . . . . Parage des peaux . . Collage . . Coupe . . Couture . . Broderie . . Garniture . . Préparations particulieres au Dauphiné.
- **Ceinturonnier** . . . Coupe des cuirs . . Piquure . . Broderies en fil ou en soie . . Revêtissement en étoffes, en galons . . Garniture avec boucles & crochets.
- **Criblier** . . . . Tracé . . Perçage des trous, ronds, longs à l'emporte-piece . . Monture sur le cercle.
- **Gainier** . . . . Monture sur un mandrin . . Garniture . . Collage.
- **Faiseur de Fouets** . . Monture en baleine, sur jonc, sur bois, en bois de Perpignan, d'épine . . Tressage en cuir . . Couverture en peau de mouton, marroquin, boyaux ou fils tressés.
- **Boyaudier** . . . . . . Lavage des boyaux . . Dégraissage . . Filage . . Dégrossissage.
- **Faiseur de Colle** . . { Procédés { *généraux* pour la *colle-forte*. Matieres trempées, égouttées, lavées, mises dans l'eau de chaux, lavées encore, mises dans une chaudiere, brassées, dépurées, versées dans le moule, séchées & coupées. / *particuliers* pour la *colle de Flandre* . . *Colle-à-bouche* . . de pieds de veaux . . de gants & de parchemin . . de poisson . . de farine. } }
- **Arts particuliers** . . Des cuirs de pompe . . Des balles d'Imprimerie.

l'emploi des Matieres préparées

qui passent chez d'autres Artistes.

- **Cuirs tannés** . . . { sont employés sans autres apprêts par les Cordonniers, Selliers, & quelques autres artisans . . . . / reçoivent souvent differentes préparations des *Corroyeurs, Chamoiseurs, Mégissiers, Marroquiniers* . . . . } qui les tirent du . . . Tanneur.
- **Cuirs corroyés** . . . s'emploient par les Cordonniers, Selliers, Carrossiers, Bourreliers, Malletiers, Gaîniers, Relieurs, & sont le résultat de l'art du . . . Corroyeur.
- **Marroquins** . . . . servent aux Cordonniers, Relieurs, Tapissiers, Selliers, Ceinturonniers, Malletiers, Gainiers, après avoir été préparés par le . . . Marroquinier.
- **Cuirs hongroyés** . . s'emploient par les Selliers, Bourreliers, Carrossiers, & leur sont fournis par . . . . . l'Hongroyeur.
- **Peaux chamoisées** . . s'emploient par les Fourreurs, Gantiers, Peaussiers, Ceinturonniers, &c. sont le résultat de l'art du . . . . . Chamoiseur.
- **Cuirs mégissés** . . sont à l'usage des Fourreurs, Gantiers, Peaussiers, Parcheminiers, Tapissiers, & sont le résultat de l'art du . . . Mégissier.
- **Parchemins** . . . . { pour écrire, dessiner, peindre à la gouache . . à l'usage des Relieurs . . pour cribles, tambours, coffres,
- **Velins** . . . . pour les Imprimeurs, Graveurs en taille-douce, Faiseurs de fleurs artificielles, &c. . . . . } sont préparés par le . . . Parcheminier.
- **Chagrin** . . . . est employé par les Gaîniers . . par les Cordonniers, pour les talons de souliers, &c. après avoir été préparé par le . . . Chagrinier.
- **Cordes de Boyaux** . . servent aux Faiseurs de raquettes & de fouets . . à la monture des instrumens à corde, & sont le résultat de l'art du . . . Boyaudier.
- **Colles** . . . . de différentes natures, servent aux Menuisiers, Sculpteurs, Ebénistes, Gaîniers, Relieurs, Cartonniers, &c. après avoir été préparées par le . . . . . Faiseur de Colles.

mises directement dans le Commerce.

- Chaussures, telles que { souliers d'homme, de femme, d'enfant . . Escarpins . . Bottes fortes, molles; Bottines . . / Pantoufles & mules . . Sabots chinois . . . . / Galoches . . Claques . . Chaussons pour Maître en fait d'armes . . . . } sont faites & vendues par le . . . Cordonnier.
- { Harnois, brides, colliers, sellettes de chevaux de charrettes . . Panneaux, Bâts d'âne & de mulet . . Bâtines ou torches, sont du ressort du . . . . . *Bourrelier-Bâtier* . . / Licols, brides, harnois de chevaux de carrosse & chaise . . Garniture de carrosses, chaises, cabriolets, appartiennent à l'art du . . . . . *Bourrelier-Carrossier*. / Housses de chevaux . . Couffinets . . Licols, brides, bridons, cavessines, cavessons . . } Sellier.
- Selles à la Royale, à la Françoise, à l'Angloise, de fantaisie . . Couffinets . . Licols, brides, bridons, cavessines, cavessons . . Houssses de chevaux de monture, sortent de l'attelier du Sellier proprement dit . . . . .
- Malles, valises, coffres, fourreaux de pistolets, sortent de chez le . . . . . Malletier.
- Soufflets de forge, de cuisine, d'appartement, sont faits par le . . . . . Soufflletier.
- Livres reliés, brochés, registres, porte-feuilles, cartons pour papiers, sortent de l'attelier du . . . . . Relieur.
- Gants de peau de toute nature, sans poil, avec poil, sont faits & vendus par le . . . . . Gantier.
- Centurons, baudriers, gibecieres, fournimens, sont le résultat de l'art du . . . . . Ceinturonnier.
- Cribles de différentes especes, sont faits & vendus par le . . . . . Criblier.
- Gaînes de couteaux, ciseaux, & instrumens de différentes natures . . Fourreaux d'épée . . Etuis . . Ecritoires, &c. sortent de l'attelier du . . . Gainier.
- Fouets de carrosse, de cabriolet, pour cheval, de poste, de chasse, de Charretier, &c. sont faits & vendus par le . . . . . Faiseur de Fouets.

la description & représentation des

- { Atteliers & Boutiques . . . . / Outils & Instrumens . . . . / Opérations . . . . / Résultats du Travail . . . . } de chaque *Art & Métier* . . rendues par les *Gravures* & leurs explications.

à leur Administration.

Jurisprudence & Police.

- { Statuts & Réglemens relatifs à chaque Profession . . . . / Etendue & Bornes des Privileges de chaque Communauté . . . . } tombés, en grande partie, en désuétude . . Raisons d'en avoir omis ici la plupart . . Intérêt particulier & intérêt fiscal, qui seul ont concouru à maintenir les autres.

Impositions & Perceptions.

- Formalités pour la déclaration des cuirs . . Visites domiciliaires, leurs abus.
- Droits qui se perçoivent à la fabrication des peaux & cuirs . . Empreintes qui y sont apposées.
- Perceptions à leur entrée en France, à leur sortie pour l'Etranger.
- Réformes à faire dans la législation des cuirs . . Mémoires . . Projets . . Observations sur différens Arrêts du Conseil.

Nota. Tout ce qui est relatif à la *législation*, à la *police* & aux *perceptions* dans la partie des peaux & cuirs, a beaucoup varié depuis quelque temps. On espere de nouveaux changemens; & on s'est principalement étendu sur les motifs qui les exigent.

A R T.

ART, *s. m.* (*Ars*, *disciplina*, *artificium facultas.*) *Art*, *Science*, *Métier*, *Adresse*, (ἀρετῆς, *per syncop.*, *nam ars pro virtute accipitur*, *vel ab* ἄρω, *apto*, *quia ars peritia est aliquid optandi*, *vel* artis ; *id est*, *arctis regulis & præceptis constat.*)

LE mot *art*, ainsi considéré, est propre à tous les genres de connoissances spéculatives qu'on peut appliquer à la pratique, comme il l'est à toutes les pratiques dont on peut donner une théorie. Il sert à donner l'idée de tout savoir résultant d'une conception, ou purement intellectuelle, ou modifiée par la combinaison de quelque corps mû, si l'action a une marche suivie, que cette marche tende à un but, & que le tout forme un ensemble.

L'*art* est la regle qui enseigne à bien faire une chose ; il est composé de plusieurs connoissances, & toujours fondé sur quelque science. On apprend un *art*, on agit avec *art* ; on ne sauroit faire telle ou telle chose sans *art* : l'*art* de dissimuler, l'*art* de régner, l'*art* magique, l'*art* militaire, l'*art* de la médecine, l'*art* de l'éloquence, l'*art* de plaire, l'*art* de peindre, l'*art* de sculpter, de faire des vers, l'*art* du pharmacien, du teinturier, du tanneur, &c. On voit combien le mot *art* a d'acceptions diverses, sans compter celles des connoissances du *maître-ès-arts*, (*magister artium*,) qui, pour l'ordinaire, ne s'occupe guere d'aucune de celles que nous venons d'indiquer.

Mais la plupart de ces acceptions appartiennent, ou au dictionnaire de littérature ou à celui des *beaux arts*, & je n'ai à parler que des *arts mécaniques*, *arts* souvent, & toujours improprement, confondus avec les *métiers*.

Avant d'établir la différence qui existe entre les uns & les autres, & qui doit faire la base des dénominations qui leur conviennent, je retracerai l'exposition faite dans l'ancienne *Encyclopédie*, de l'origine des sciences & des *arts*, ou plutôt celle de leur dénomination ; &, ce qu'a écrit l'auteur de cet article, de l'injustice de la plupart des hommes, quant à l'opinion qu'ils ont des *arts* & *métiers*, & de ceux qui les exercent, renvoyant à la nouvelle Encyclopédie, où l'on trouvera des propositions ordonnées pour justifier cette opinion.

Origine des sciences & des arts.

« C'est l'industrie de l'homme, appliquée aux » productions de la nature, ou par ses besoins, ou » par son luxe, ou par son amusement, ou par » sa curiosité, &c., qui a donné naissance aux » sciences & aux *arts* ; & ces points de réunion » de nos différentes réflexions, ont reçu les déno» minations de *science* & d'*art*, selon la nature de » leurs objets formels, comme disent les logiciens. » (Voyez *objet.*) Si l'objet s'exécute, la collec» tion & la disposition technique des regles selon » lesquelles il s'exécute, s'appellent *art*. Si l'objet » est contemplé seulement sous différentes faces, » la collection & la disposition technique des obser» vations relatives à cet objet, s'appelle *science*. » Ainsi, la métaphysique est une science, & la » morale est un *art* ; il en est de même de la théo» logie & de la pyrotechnie. »

Spéculation & pratique d'un art.

« Il est très-évident, par ce qui précede, que » tout *art* a sa spéculation & sa pratique ; sa » spéculation, qui n'est autre chose que la con» noissance inopérative des regles de l'*art* ; sa pra» tique, qui n'est que l'usage habituel & non » réfléchi des mêmes regles. Il est difficile, pour » ne pas dire impossible, de pousser loin la pratique » sans la spéculation, & réciproquement de bien » posséder la spéculation sans la pratique. Il y a, » dans tout *art*, un grand nombre de circonstances » relatives à la matiere, aux instruments & à la » manœuvre, que l'usage seul apprend. C'est à la » pratique à présenter les difficultés & à donner » les phénomenes ; & c'est à la spéculation à » expliquer les phénomenes, & à lever les diffi» cultés : d'où il s'ensuit qu'il n'y a guere qu'un » artiste sachant raisonner, qui puisse bien parler » de son *art*. »

Distribution des arts en libéraux & en mécaniques.

« En examinant les productions des *arts*, on » s'est apperçu que les unes étoient plus l'ouvrage » de l'esprit que de la main ; & qu'au contraire, » d'autres étoient plus l'ouvrage de la main que » de l'esprit. Telle est en partie l'origine de la pré-» minence que l'on a accordée à certains *arts* sur » d'autres, & de la distribution qu'on a faite des » *arts* en *arts libéraux* & en *arts mécaniques*. » Cette distinction, quoique bien fondée, a pro-» duit un mauvais effet, en avilissant des gens » très-estimables & très-utiles, & en fortifiant, » en nous, je ne sais quelle paresse naturelle, » qui ne nous portoit déja que trop à croire que » donner une application constante & suivie à des » expériences & à des objets particuliers, sensibles » & matériels, c'étoit déroger à la dignité de » l'esprit humain, & que de pratiquer, ou même » d'étudier les *arts mécaniques*, c'étoit s'amuser » à des choses dont la recherche est laborieuse, » la méditation ignoble, l'expédition difficile, le » commerce déshonorant, le nombre inépuisable, » & la valeur minutielle : *Minui majestatem mentis » humanæ, si in experimentis & rebus particula-» ribus*, &c. Bac. nov. org.

» Préjugé qui tendoit à remplir les villes d'or-» gueilleux raisonneurs & de contemplateurs inu-» tiles, & les campagnes de petits tyrans ignorants, » oisifs & dédaigneux. Ce n'est pas ainsi qu'ont » pensé Bacon, un des premiers génies de l'An-» gleterre ; Colbert, un des plus grands ministres « de la France ; enfin, les bons esprits & les » hommes sages de tous les temps.

» Bacon regardoit l'histoire des *arts* mécaniques » comme la branche la plus importante de la vraie » philosophie ; il n'avoit donc garde d'en mépri-» ser la pratique. Colbert regardoit l'industrie des » peuples & l'établissement des manufactures comme » la richesse la plus sûre du royaume. » (1)

---

(1) Si par le mot *industrie*, l'auteur n'entend pas parler de l'*agriculture*, mais seulement des *arts*, nous osons n'être pas de son avis ; bien persuadé d'ailleurs que ce n'étoit pas celui de Colbert. *Premiérement*, il faut toujours distinguer parmi nous, les principes de l'homme privé des actions de l'homme public, les uns & les autres fussent-ils de la même personne ; il y a cette différence, qu'on a pu remarquer de nos jours, sur les mêmes matieres, entre l'art de bien dire & l'art de bien faire.

Colbert fit beaucoup pour l'ambition de son maître ; il protégea les arts de luxe principalement ; il travailla de toutes ses forces, il employa tout son talent à seconder les puériles manies du fastueux monarque : mais aussi, & c'est ce qui éternisera sa gloire, il vit la source du bonheur des peuples, la seule qui donne aux empires une assiette durable, & il se servit de tout son crédit pour la rendre abondante.

Dans un temps où c'étoit un coup de lumiere qui passoit déja pour un trait de génie, de trouver un nouveau moyen d'avoir de l'argent ; loin de multiplier les impôts, il favorisa l'agriculture, il diminua les tailles, impôt, le seul qui ait le double inconvénient de retomber tout entier sur la partie la plus pauvre des cultivateurs, & d'y être distribué arbitrairement ; impôt qui, depuis Colbert, a toujours été en augmentant.

Il étoit loin, cet homme d'état, de ces emprunts en viager, qui en nécessitent de nouveaux, ou de nouveaux impôts qui favorisent l'indolence, qui étouffent l'industrie, qui fortifient & propagent l'égoïsme, qui sapent la population, & donnent lieu à l'agiotage ; il étoit loin de seconder tous ces petits moyens, qu'on peut regarder comme le comble de la misere ou de l'aliénation de l'esprit, qui ne rendent au fisc que par un espoir toujours trompé, & qui fait qu'on s'entre-vole sans pudeur comme sans pitié. (*)

Pourquoi faut-il que j'aie à lui reprocher cette foule d'édits, d'arrêts, de statuts, de réglements de fabrique & de prétendue police, qu'on a détruits en plus grande partie, mais dont la plaie n'a jamais été cicatrisée, & qui sont encore d'un dangereux exemple ? Législation compliquée, obscure, contradictoire, qui, si elle ne demande pas une grande conception ni un profond jugement, suppose du moins, ou une prodigieuse mémoire, ou un travail de recherches sans cesse répétées, pour comprendre, apprendre, concilier, se ressouvenir de tout ce qu'il faut savoir pour n'être pas en faute, & pour ne pas encourir la peine, toujours égale, d'une inadvertence, d'un oubli, d'une action, ou d'une omission volontaire ou non. *Secondement*, sans m'en laisser imposer davantage par l'importance des économistes que par les injures de leurs adversaires, sans plus croire à la nouveauté d'une doctrine que Xénophon, & plusieurs autres, d'après ce grand philosophe, avoient mieux établi qu'on n'a jamais fait depuis, qu'à la nécessité de combattre les prétentions de Quenay ou de sa triste secte (**), j'observerai qu'il ne peut être vrai dans aucun temps, ni dans aucune circonstance, que l'*industrie soit la richesse la plus sûre d'un état* ; car, par la raison même que l'industrie ne peut produire que des choses secondaires, elle ne peut être qu'une richesse de cet ordre secondaire.

On ne vit que des fruits de la terre ; mais comme ceux qui cultivent la terre desirent de semer leur vie de diverses jouissances, ils récoltent des fruits pour ceux même qui ne cultivent pas, afin d'échanger les fruits de la terre contre ceux de l'industrie ; car il faut que tout le monde vive.

C'est en ce sens qu'on peut dire que c'est favoriser l'agriculture que de protéger les *arts*, parce qu'en multipliant les hommes, ceux même qui ne cultivent pas, (ces derniers n'eussent-ils que la faculté de consommer,) on assure, on facilite, on augmente le débouché des denrées ; on encourage le cultivateur, chez qui naissent de nouveaux goûts, de nouvelles fantaisies, de nouveaux besoins, à mesure que les moyens de les satisfaire se multiplient, & qu'ils sont mis plus à sa portée.

Dans les états où le sol manque, comme à Geneve, en Hollande & dans quelques autres républiques, *l'industrie est la richesse la plus sûre*, il n'y a pas d'autre richesse ; mais ces états, excessivement précaires, ne sont pas à citer : il suffiroit de les entourer pendant quelques mois, pour les faire mourir de faim. Indépendamment de la difficulté, infiniment plus grande, d'en user de même à l'égard des autres, en pareil cas, il ne pourroit jamais leur arriver que d'être privés de quelques superfluités.

(*) Je m'exprime sur ces objets, avec d'autant plus de confiance & de liberté, qu'il n'y a aucun doute que le ministere actuel (décembre 1788) ne sente profondément tous ces inconvénients, & qu'il ne s'occupe avec ardeur à réparer nos maux.

« Au jugement de ceux qui ont aujourd'hui » des idées saines de la valeur des choses, celui qui » peupla la France de graveurs, de peintres, de » sculpteurs, & d'artistes en tout genre, qui surprit » aux Anglois la machine à faire des bas, le velours » aux Génois, les glaces aux Vénitiens, ne fit » guere moins pour l'état que ceux qui battirent » ses ennemis & leur enleverent leurs places fortes; » & aux yeux des philosophes, il y a peut-être » plus de mérite réel à avoir fait naître les le Brun, » les le Sueur & les Audrant, peindre & graver » les batailles d'Alexandre, & exécuter en tapisserie » les victoires de nos généraux, qu'il n'y en a à les » avoir remportées. Mettez dans un des côtés de » la balance les avantages réels des sciences les plus » sublimes & des *arts* mécaniques les plus honorés, » dans l'autre côté, ceux des *arts*, & vous trouverez » que l'estime qu'on a faite des uns & celle qu'on a » faite des autres, n'ont pas été distribuées dans les » justes rapports de ces avantages, & qu'on a bien » plus loué les hommes occupés à faire croire que » nous étions heureux, que les hommes occupés à » faire que nous le fussions en effet. Quelle bizarrerie » dans nos jugements! Nous exigeons qu'on s'occupe » utilement, & nous méprisons les hommes » utiles. »

But des arts en général.

« L'homme n'est que le ministre ou l'inter- » prete de la nature; il n'entend & ne fait qu'au- » tant qu'il a de connoissance ou expérimentale ou » réfléchie des êtres qui l'environnent; sa main » nue, quelque robuste, infatigable & souple qu'elle » soit, ne peut suffire qu'à un petit nombre d'effets, » & n'acheve de grandes choses qu'à l'aide des » instruments & des regles: il en faut dire autant » de l'entendement.

» Les instruments & les regles sont comme » des muscles surajoutés aux bras, & des ressorts » accessoires à ceux de l'esprit. Le but de tout *art*, » en général, ou de tout systême, d'instruments » & de regles conspirant à une même fin, est » d'imprimer certaines formes déterminées sur une » base donnée par la nature; & cette base est, ou » la matiere, ou l'esprit, ou quelque fonction » de l'ame, ou quelque production de la nature. » Dans les *arts mécaniques*, auxquels je m'attacherai » d'autant plus ici, que les auteurs en ont moins » parlé, le pouvoir de l'homme se réduit à rap- » procher ou à éloigner les corps naturels. L'homme » peut tout, ou ne peut rien, selon que ce rappro- » chement ou cet éloignement est ou n'est pas » possible. » (Voyez nov. org.)

A mesure que les relations s'accroissent, que les connoissances se multiplient, l'*art* de se faire entendre prend de l'étendue; il faut varier les expressions autant que les idées; & si chaque terme n'est pas défini, si l'on n'est pas d'accord sur la signification propre, le premier *art* de la société, l'*art* sans lequel elle ne sauroit subsister, ne devient qu'un instrument de disputes oiseuses, qui finiroient par rejeter les hommes dans la barbarie.

Quant à la partie dont je m'occupe, n'y eût-il que le motif, fondé ou non fondé, de l'opinion qu'on a généralement des arts & métiers, de la distinction qu'on en fait, de la considération qu'on leur accorde, de la différence de toutes ces choses relativement aux *arts* & *métiers*, & à ceux qui les exercent; il me semble nécessaire de définir ces mots, pour y attacher l'idée qu'on en doit prendre.

Je sais que l'académie des sciences donne le nom commun d'*art* à toutes les parties de la vaste collection qu'elle publie, soit que ces parties tiennent essentiellement à une suite de combinaisons profondes, soit qu'elles ne demandent que l'usage d'une main exercée; quoiqu'elle ne confonde pas l'*art* de la mâture, de la voiture & de la construction du vaisseau, ni les auteurs de ces savantes descriptions, avec l'*art* du cordonnier, celui du savetier, ni les ouvriers qui exercent ces métiers. Mais l'objet de l'académie des sciences, indé-

Mais on multiplieroit vainement les consommateurs, les ouvriers les artistes, les académiciens même, au delà de ce qu'il faudroit d'hommes pour consommer les fruits de toutes les terres mises en culture; si l'on ne favorise pas particuliérement le cultivateur, si, loin de l'honorer, pour lui faire aimer son état, on accorde toute préférence, on donne tout crédit à des manufacturiers, à des marchands, à des banquiers, à des remueurs d'argent, si on les comble de distinctions & de richesses, tandis qu'on laisse le cultivateur dans la misere, dans l'avilissement, qu'on lui fait prendre tellement son état en dégoût, qu'il ne trouve plus de moyens trop bas, trop vils, pour en sortir; alors ce n'est plus qu'avec des déclamations puériles, & de subtils arguments, qu'on peut soutenir que l'agriculture ait été favorisée.

(**) Je n'aime ni je ne hais les deux partis; je n'aime pas le premier, parce qu'il a pris un jargon de sectaire, & un ton d'énergumene, parce qu'il n'a su parler d'une connoissance utile, qu'en termes exagérés, qu'il l'a exposée au ridicule, & s'y est exposé lui-même, aux yeux du public, parce qu'il a mis une morgue insultante à vouloir faire passer comme science, une découverte qui se perd dans la nuit des temps, & qui a été tellement approfondie depuis Xénophon jusqu'à Sully, qu'il n'a su y ajouter que des mots; & je n'en parlerois pas, si de ces petits hommes à grandes prétentions n'avoient affecté de mettre sur la liste de leurs entôlements, des gens de mérite, qui, ou se sont bientôt dégoûtés d'eux, ou n'ont pas tardé à regretter de tenir à ce parti. Sans ce premier parti, je n'aurois pas parlé du second, qui, dans ses critiques, n'a pas montré contre l'autre plus de modération ou moins d'emportement.

Les économistes, avec leur *science*, fouloient aux pieds tout ce qui n'étoit pas eux; à leur tour, leurs adversaires les ont mis dans la boue, où ce qui reste des uns & des autres fait aujourd'hui une triste figure.

Je ne les hais point, parce qu'il n'est pas de l'essence de leurs opinions, ni même de leurs prétentions, qu'ils aient voulu nuire, & que je ne hais que les méchants.

pendamment de l'opinion des hommes, est de s'occuper des choses, ce qui n'empêche pas qu'il ne soit utile de rechercher si cette opinion est fondée, & de travailler à la fixer.

Au mot ATTELIER, placé à la tête du précédent dictionnaire, j'ai établi la différence qui existe entre l'attelier & la *boutique ;* cette différence est tirée de son étendue, de sa situation, de la nature des objets dont on s'y occupe, de leur destination, & autant & plus que tout cela, du degré de facultés intellectuelles & de connoissances acquises qu'exigent ces mêmes objets ; d'où il est évident que l'idée qu'on doit prendre de ces divers lieux, est aussi différente que l'est celle qu'on doit avoir des personnes qui exercent les *arts* ou les *métiers ;* car la distinction est la même.

Ainsi, les *arts* s'exercent dans des atteliers, & les métiers dans des *boutiques.* Ceux qui s'adonnent aux *arts* sont des *artistes ;* & ceux qui exercent des *métiers* sont des *artisans.* Ainsi, toute partie dont la pratique suppose diverses connoissances, demande une suite de combinaisons, où il est agi matériellement sur quelque substance que ce soit, pour un usage physique, quel qu'il puisse être, & particuliérement celle dont la perfection exige plus de méditation que d'action ; cette partie-là est un *art.* Toute partie où l'on opere en grand, sur des matieres premieres, très-diverses, susceptibles de beaucoup de modifications, propres à une infinité d'usages ; cette partie est un *art.*

Ainsi la *tannerie* est un *art*, car elle est susceptible de beaucoup de perfection, & elle ne peut être exercée avec succès, comme elle ne peut acquérir la perfection dont elle est susceptible, que par une grande connoissance de toutes les sortes de matieres premieres, de tous les procédés, & des effets de chacun d'eux sur chacune d'elles. Le pays, la maniere d'y vivre, l'âge, le sexe, l'état de santé, le temps de la mort des animaux, la nature de leur mort, le soin que l'on a pris de leur peau, tout concourt à donner à cette derniere, telle apparence, telle disposition à recevoir tel travail, telle propriété pour tel usage ; ce que le tanneur doit sentir & savoir au premier coup-d'œil, pour déterminer sa valeur, sa propriété, & par conséquent le temps, la durée & la nature de ses apprêts. Tant de connoissances acquises méritent à l'homme qui les met en pratique, le titre d'*artiste.* Celui qui y apporte de la sagacité, à qui une pratique raisonnée fait naître de nouvelles idées, qui, à force de méditer, de réfléchir sur son *art*, en perd de vue les bornes dans l'immensité de ses propres conceptions ; un tel homme est un grand *artiste :* si, à l'amour de ses semblables, il joint celui de la gloire, il aura un nom dans la postérité.

D'après cet apperçu, nous devons mettre au nombre des *arts*, avec la *tannerie,* la *corroyerie*, l'*hongroyerie*, la *marroquinerie*, la *mégisserie* ou *chamoiserie*, même la *chagrinerie*, la *parcheminerie*, &c. Dans toutes ces parties, on opere en grand, on opere diversement sur plusieurs sortes ou qualités de matieres destinées à divers usages.

Ce sont ces usages auxquels l'*art* a rendu propres les matieres, qui constituent les métiers.

Le *tanneur*, le *corroyeur*, le *mégissier*, qui préparent diversement les diverses sortes de peaux ou cuirs, sont des *artistes*, & leur profession est un *art ;* tandis que le *cordonnier*, le *sellier*, le *gantier*, qui emploient ces peaux ou cuirs, sont des *artisans* dont la profession est un *métier.*

Un *artisan* peut être un très-habile ouvrier ; avec du goût & de l'adresse, il excellera dans son *métier ;* il fera supérieurement des souliers, des bottes, des selles, un fouet, une gaîne, un étui, un crible, des gants, des culottes, tous les ouvrages qui appartiennent aux peaussiers-gantiers-culottiers, aux selliers-bourreliers, aux relieurs, enfin à tout ce qui est des *métiers* dont on trouvera ci-après la description ; il fera tout cela par l'habitude de le faire, pour l'avoir vu faire, sans plus de réflexion qu'il n'en faut pour une pratique aisée & une imitation servile.

La *pelleterie* même n'est point un *art ;* tel pelletier pourroit diviser cette partie en *science* & en *métier ;* celui qui posséderoit l'histoire naturelle, générale & particuliere, locale & comparée, des divers animaux dont on emploie la fourrure ; qui se seroit rendu familieres les différences, & qui en tireroit des résultats sûrs & applicables à tous les genres de connoissances distinctives & d'usages communs de ces mêmes fourrures ; qui connoîtroit les différents procédés, & qui jugeroit bien de ceux qui sont le plus capables de les conserver, le plus propres à les embellir ; celui-là seroit un savant pelletier : mais celui qui ne sait acheter des pelleteries çà & là, que sous les dénominations triviales & bizarres qu'on leur a données dans le commerce, qui ne sait que transformer ces fourrures en manchons, en pelisses, &c. & vendre ces objets d'une industrie purement mécanique ; celui-là n'est qu'un marchand, n'est qu'un ouvrier qui vend le produit de son industrie ; sa profession n'est qu'un métier.

La fabrication des colles, des huiles, des savons, la parfumerie, ont, sans doute, des pratiques mécaniques ; mais ces pratiques-là mêmes sont nécessairement soumises à une direction vigilante & éclairée, & il n'en est aucune qui ne demande une suite de connoissances, & dont l'application de ces connoissances n'exige une attention soutenue. Toutes ces parties sont des *arts*, & ces *arts* tiennent de si près à une science, qu'ils en sont des branches : ils sont tous enfants de la *chymie.*

Il est un *art* qui dérive de cette science, plus encore que ceux que nous venons d'indiquer ; c'est la *teinture.* Devenue l'objet de beaucoup d'observations & de recherches, elle n'attend ses progrès que d'un plus grand nombre de combinaisons, ou

de combinaisons nouvelles ; & il n'est peut-être aucun *art* dont la pratique mérite plus d'être raisonnée, ait plus besoin d'être éclairée par la théorie. La chymie n'a produit aucun *art*, elle a peu fait pour la teinture ; mais elle peut beaucoup pour la perfection de plusieurs d'entr'eux, & singuliérement pour celle de ce dernier *art*.

Dans la distinction que j'avois à faire des *arts* & des *métiers* pour appliquer convenablement ces mots, j'ai choisi mes exemples dans les parties que j'avois à traiter. J'aurois pu étendre beaucoup les applications ; mais il sera toujours facile de les faire, lorsqu'on aura recours à l'analogie : le principe posé, les conséquences en découlent tout naturellement.

On m'objectera peut-être qu'il y a donc des *artisans* fort riches dont l'état est brillant, & des *artistes* fort pauvres & très-obscurs : je sais qu'il y a des métiers qui procurent beaucoup d'argent, & qu'il est très-aisé aux gens qui ont de l'argent, d'obtenir des distinctions, comme je sais qu'avec beaucoup de mérite on peut être fort écarté, & que sans aucun mérite l'on parvient fort bien : cela tient l'un à l'autre, se conçoit à merveille, & ne prouve rien contre ce que j'ai avancé.

Ce n'est pas que je veuille verser du mépris sur aucun état de la société : à Dieu ne plaise qu'une telle idée entre jamais dans ma pensée ! L'*artiste*, dans son *laboratoire* ou dans son *attelier*, & l'*artisan* dans sa *boutique*, s'ils ont un degré égal d'honnêteté, en servant également la société, chacun à la maniere que son état comporte, ont droit aux mêmes égards ; & depuis le sceptre jusqu'à la houlette, tout homme qui sent & honore la dignité d'homme par l'accomplissement de ses devoirs, mérite également l'estime des hommes.

Mais il est des distinctions sociales, (senties par tout homme qui, avec une ame sensible & un tact exercé, a le cœur droit,) que méritent le génie, les grands talents, le profond savoir ; comme il en est, pour chaque état, de tellement avouées par le sentiment & nécessaires à l'ordre public, que chacun, s'il n'est déja corrompu, n'a l'ambition de celles qui sont hors de sa sphere ; & qu'il résulte toujours, dans l'ordre moral, un bouleversement plus ou moins grand, des transpositions de ce genre ; transpositions qui, si elles ne sont justifiées par des qualités & des talents extraordinaires, prouvent plus encore la sottise de ceux qui les operent, qu'elles ne décelent la bassesse de ceux en faveur de qui elles sont opérées.

BOURRELIER. *Voyez* SELLIER.

BOYAU. BOYAUDIER.

La matiere ; l'artiste qui la met en œuvre.

CORDES *à boyaux :* c'est l'objet que nous avons à traiter. Nous n'irons pas, pour cela, chercher loin nos matériaux ; tout uniment nous copierons cet article au tome IV, pag. 205 & suivantes, de l'*Encyclopédie alphabétique.* Nous nous sommes assurés que le fond de l'art y est décrit, quoique les pratiques soient diverses ; s'il y a quelques procédés particuliers, ils nous sont inconnus, quoique nous n'ayons rien négligé pour en prendre connoissance. Il n'est pas parti un François de ma connoissance, pour l'Italie, pour Naples sur-tout, où se fait le plus grand commerce des cordes d'instruments, & où elles se fabriquent le mieux, de l'aveu des Italiens mêmes en général, & des musiciens du reste de l'Europe ; il n'est parti personne que je ne lui aie donné cette commission ; j'ai écrit bien des lettres ailleurs, pour le même objet, le tout en vain.

Si l'on fabriquoit des *cordes* de coton, de crin, de brins, &c. on ne s'y prendroit pas autrement que pour celles de chanvre ; ainsi on peut rapporter à cette main-d'œuvre tout ce qui concerneroit celles de ces *cordes.* Mais il n'en est pas de même des *cordes* qu'on tire des substances animales, comme les *cordes* à boyaux, les *cordes* de nerfs, les *cordes* d'instruments de musique, &c. celles-ci demandent des préparations & un travail particulier : nous en allons traiter séparément.

Des cordes à boyaux, ou *faites de boyaux*, *mis en filets, tortillés & unis avec la prêle.*

Il y en a de deux especes ; les unes grossieres, qu'on emploie soit à fortifier, soit à mouvoir des machines. La premiere opération de celles-ci est le lavage : ce lavage consiste à démêler à terre les boyaux, ce qui se fait avec quelque précaution, pour ne pas les rompre. A la seconde opération, on les jette dans un baquet d'eau claire, on les lave réellement & le plus qu'il est possible. A la troisieme, on les vuide dans un autre baquet ; à la quatrieme, on les tire de ce baquet, & on les gratte, en les faisant passer sous un couteau qui n'est tranchant que vers la pointe : cette opération se fait sur un banc plus haut que le baquet, d'un bout, & appuyé sur le baquet par le bout qui est plus bas. A la cinquieme, on coupe les boyaux grattés, par les deux bouts, & de biais, & on les jette dans une autre eau. A la sixieme, on les en tire un à un, & on les coud avec une aiguille enfilée de filaments enlevés de la surface du boyau. On observe, pour empêcher la grosseur de la couture, que les biais des coupures se trouvent en sens contraires, c'est-à-dire, l'une en dessus & l'autre en dessous. A la septieme, on noue chaque longueur à un lacet qui tient à une cheville fixe, & l'on attache l'autre bout aux nelles du rouet. A la huitieme, on tord le boyau au rouet jusqu'à un certain point ; on en tord toujours deux à la fois : on a des brins de prêle, on entrelace ces brins de prêle entre les deux boyaux, on les serre entre cette prêle, & on tire sur toute leur longueur la prêle serrée, en les frottant fortement. A la neuvieme, on leur donne plus de tors, on les frotte avec un frottoir, on les épluche ou l'on enleve leurs inégalités avec un couteau ordinaire, & on leur donne le troisieme & dernier tors. A la dixieme, on les détache des nelles, on les attache par un autre lacet à une autre cheville, on les laisse sécher, on les détache quand il sont secs, on coupe la partie de chaque bout qui a formé les nœuds avec les lacets, on les endouzine, on les engrossit, & la *corde* est faite.

Il faut travailler le boyau le plus frais qu'il est possible ; le délai, en été, le fait corrompre ; en tout temps il lui ôte de sa qualité. Il ne faut jamais, dans cette manœuvre, employer d'eau chaude, elle feroit crisper le boyau. Il y a quelque adresse, dans le travail de ces *cordes*, à estimer juste leur longueur, ou ce que le boyau perdra dans ses trois tors. On n'a, jusqu'à présent, fait des *cordes* à boyaux que de plusieurs boyaux cousus. Le sieur Petit, boyaudier, qui a sa manufacture au Croissant, rue Mouffetard, prétend en fabriquer de bonnes de toutes longueurs, & sans aucune couture.

Des cordes à boyaux propres à la lutherie.

On dit qu'il ne se fabrique de bonnes *cordes* d'instruments qu'en Italie ; celles qui viennent de Rome passent pour les meilleures, on les tire par paquets assortis, composés de soixante bottes ou *cordes*, qui sont toutes pliées en sept ou huit plis. On les distingue par numéro, & il y en a depuis le n°. 1 jusqu'au n°. 50. Ce petit art, qui contribue tant à notre plaisir, est un des plus inconnus ; les Italiens ont leur secret, qu'ils ne communiquent point aux étrangers. Les ouvriers de ce

pays, qui prétendent y entendre quelque chose, & qui font en effet des *cordes* d'instruments que les frondeurs jugeront assez bonnes pour la musique qu'on y compose, ont aussi leurs secrets qu'ils gardent bien, sur-tout quand ils sont consultés. Voici tout ce que nous en avons pu connoître, avec le secours de quelques personnes qui n'ont pu nous instruire selon toute l'étendue de leur bonne volonté. On se pourvoit de boyaux grêles de moutons, qu'on nettoie, dégraisse, tord & seche de la maniere qui suit :

On a un baquet plein d'eau de fontaine, on y jette les boyaux comme ils sortent du corps de l'animal : on ne peut les garder plus d'un jour ou deux, sans les exposer à se corrompre ; au reste, cela dépend de la chaleur de la saison ; le mieux est de les nettoyer tout de suite. Pour cet effet, on les prend l'un après l'autre, par un bout, de la main droite, & on les fait glisser entre le pouce & l'index, les serrant fortement ; on les vuide de cette maniere, & à mesure qu'ils sont vuides, on les laisse tomber dans l'eau nette. On leur réitere cette opération deux fois en un jour, en observant de les agiter dans l'eau de temps en temps ; pendant cet intervalle, afin de les mieux laver, on les passe ensuite dans de nouvelle eau de fontaine, pour y macérer pendant deux ou trois jours, selon la chaleur du temps ; chacun de ces jours on les racle deux fois, & on les change d'eau trois fois. Pour les racler, on les étend l'un après l'autre sur une planche ou banc incliné au bord du baquet ; on a un morceau de roseau divisé longitudinalement ; il faut que les côtés de la division ne soient pas tranchants, mais ronds ; c'est avec ce roseau qu'on les ratisse & qu'on parvient à les dépouiller de l'épiderme grasse qui les rend opaques ; on les fait passer dans des eaux nouvelles à mesure qu'on les ratisse : alors le boyau est nettoyé, & le voilà en état d'être dégraissé. Les ouvriers font un premier secret de la maniere dont ils dégraissent les boyaux ; mais il est constant qu'indépendamment de leur secret, si l'on n'apporte les plus grandes précautions au dégraissage des boyaux, les *cordes* n'en vaudront rien.

Il faut préparer une lessive que les ouvriers appellent *eau-forte*, & qui s'emploie au quart forte, au tiers forte, demi-forte, trois quarts forte, & toute forte. Pour la faire, on a un vaisseau de grès, ou cuve de pierre, contenant demi-barrique, ou le poids de deux cents cinquante livres d'eau ; on la remplit d'eau, on y jette environ deux livres & demie de cendres gravelées, qu'on y remue bien avec un bâton. N'y met-on que cela ? Il y en a qui prétendent qu'il y entre de l'eau d'alun en petite quantité ; mais on ne sait, par la maniere dont ils s'expriment, si l'eau d'alun sert avant le dégraissage, si elle y entre seule ou en mélange avec la cendre gravelée, ou si cette façon d'eau d'alun ne se donne pas après le dégraissage même, avec la cendre gravelée. Quoi qu'il en soit, on a des tinettes ou terrines de grès, qui peuvent tenir environ dix livres d'eau ; on met les boyaux par douzaines dans ces vaisseaux ; on prend dans la cuve environ deux livres & demie de lessive, quelle que soit cette lessive, on la verse dans la tinette sur les boyaux, & on acheve de la remplir avec de l'eau de fontaine : on dit qu'alors les boyaux sont dans la lessive *au quart*, ce qui signifie que le liquide dans lequel ils trempent est composé d'une partie de lessive & de trois parties d'eau de fontaine.

On les laisse blanchir dans cette eau une demi-journée, dans un lieu frais ; on les en retire l'un après l'autre, pour leur donner la façon suivante : On a, à l'index, une espece d'ongle de fer-blanc, qu'on met au doigt, comme un dé à coudre : on nomme cet instrument *dégraissoir*. On applique le pouce contre le bord de son calibre, à son extrêmité, & l'on presse le boyau contre ce bord, tandis qu'on le tire de la main droite ; on le jette, au sortir de cette opération, dans une autre tinette ou terrine, dont la lessive est au tiers forte, c'est-à-dire, de deux parties d'eau de fontaine, sur une partie de lessive ; on revient à cette manœuvre du *dégraissoir*, quatre à cinq fois, & elle dure deux ou trois jours, suivant la chaleur de la saison : chaque demi-journée on augmente la force de la lessive.

Les boyaux se dégraissent plus promptement en été qu'en hiver ; les augmentations de la lessive, en hiver, sont du quart au tiers, du tiers au demi, du demi aux trois quarts, des trois quarts à l'eau toute forte ; & en été, du quart au demi, du demi aux trois quarts, & des trois quarts à l'eau toute forte. Dans le premier cas, les degrés d'eau se donnent en trois jours, & en deux jours dans le second ; mais tantôt on abrege, tantôt on prolonge cette opération ; c'est à l'expérience de l'ouvrier à le déterminer.

Il faut avoir grande attention à ne point écorcher les boyaux avec le dégraissoir. Le dégraissage se fait sur un lavoir haut de deux pieds & demi, large de deux, & long d'environ dix ou douze, suivant l'emploi de la fabrique ; il est profond d'environ six pouces, & les eaux peuvent s'en écouler aux deux bouts, par les ouvertures, & au moyen de la pente qu'on y a pratiquée.

Après ce dégraissage, au sortir des lessives que nous avons dites, on en a une autre, qu'on appelle *double-forte* ; elle est composée de la même quantité d'eau de fontaine, c'est-à-dire, de deux cents cinquante livres ou environ ; mais on y met cinq livres de cendres gravelées. Je demanderai encore : N'y met-on que cela ? & l'on sera bien fondé à avoir, sur cette lessive double-forte, les mêmes doutes que sur la lessive simple-forte. Au reste, on est bien avancé vers la découverte d'une manœuvre, quand on connoît les expériences qu'on a à faire.

On laisse les boyaux dans cette seconde lessive

une demi-journée, une journée entiere, & même davantage, ſelon la ſaiſon, & toujours par douzaines, & dans les mêmes tinettes ou terrines de grès; on les en tire, pour paſſer encore une fois ſur le dégraiſſoir de fer, d'où on les jette dans de l'eau fraîche: les boyaux ſont alors en état d'être tordus au rouet; on les tire de l'eau; il eſt encore incertain ſi cette eau eſt pure, ou ſi elle n'eſt pas un peu chargée d'alun; & tout de ſuite on les double.

Les gros boyaux ſervent à faire les groſſes cordes; les boyaux plus petits & plus clairs ſervent à faire les cordes plus petites; mais il eſt bon de ſavoir qu'on ne les tord preſque jamais ſimples: la plus fine chanterelle eſt un double. On les fait environ de cinq pieds & demi, ou huit pouces; chaque boyau en fournit deux. Il peut arriver que le boyau double n'ait pas la longueur requiſe pour la *corde;* alors on en prend deux, qu'on aſſemble de cette maniere : on porte un des bouts à un émérillon du rouet; on paſſe le boyau doublé ſur une cheville de la groſſeur du doigt, qui eſt fichée dans un des côtés d'un chaſſis, à quelque diſtance de l'émérillon, & qui fait partie d'un inſtrument appellé le *talard* ou l'*attelier.* Il faut obſerver que le bout de la *corde* qui eſt à l'émérillon, a auſſi ſa cheville, & que cette cheville eſt paſſée dans le crochet de l'émérillon.

Si la *corde* eſt trop courte pour cet intervalle, on l'alonge comme on l'a indiqué plus haut, en aſſemblant l'un des deux boyaux avec un autre boyau plus long; s'il y a du ſuperflu, on le coupe, & on tord le boyau en douze ou quinze tours de rouet: la roue du rouet a trois pieds de diametre, & les bobines qu'elle fait mouvoir ont deux pouces. On détache les deux petites chevilles, l'une de l'émérillon, l'autre du côté du chaſſis, & on les tranſporte dans des trous faits exprès à l'autre extrêmité du talard, placé à côté du rouet.

Le talard eſt un chaſſis de bois de ſapin, long de deux aunes, large de deux; à l'une de ſes extrêmités, il y a vingt trous, garnis d'autant de chevilles, de la groſſeur du doigt, & à l'autre, quarante plus petites; ainſi, un boyau, tord pour un inſtrument de muſique & tendu ſur le *talard*, a ſes deux extrêmités attachées, l'une à une des petites chevilles des quarante, & l'autre à une des vingt groſſes. *b* eſt le baquet où s'égoutte l'eau; *d* eſt une table avec rebords, qui reçoit l'eau, & qui, par ſa pente & ſes gouttieres, conduit l'eau dans le baquet; *c*, *c* ſont des treteaux qui la ſoutiennent; *u*, rangées de chevilles où l'on attache des *cordes* quand on les tord; *a*, *a*, *a*, *a* eſt un chaſſis oblong, de deux aunes ſur une de ſes dimenſions, & de deux pieds & demi ſur l'autre; *x*, ſont des trous à recevoir les chevilles des *cordes*, lorſqu'elles ſont tordues; *z*, corde que l'on tord à l'aide d'une roue & de deux poulies, avec un petit crochet *k*, auquel on adapte la cheville qui doit remplir un des trous du chaſſis, quand la *corde* ſera torſe.

Mais la manœuvre que nous venons de décrire ne ſuffit pas pour donner à la *corde* l'élaſticité convenable, & lui faire rendre du ſon; il y a, dit-on, encore un autre ſecret, c'eſt celui-là, ſur-tout, qu'il faudroit obtenir des ouvriers. Ne conſiſte-t-il que dans la manœuvre ſuivante? nous l'ignorons. Lorſque le talard eſt garni de boyaux tors, on les frotte, les uns après les autres, avec des *cordes* de crin; on paſſe deſſus la *corde* de crin, cinq à ſix fois de ſuite, ce qui acheve de les dégraiſſer, & de les dégroſſir, en les arrondiſſant. Lorſque chaque boyau ou *corde* aura été frottée ainſi, à deux repriſes, de la corde de crin, & qu'on la trouvera fort nette, on portera le talart tout garni de ſes *cordes*, dans une étuve proportionnée à ſa grandeur, c'eſt-à-dire, d'un peu plus de deux aunes de long, & d'environ une demi-aune pour ſes autres dimenſions; on les y laiſſera tendues pendant cinq ou ſix jours, pour y ſécher lentement à la vapeur du ſoufre, & y prendre de l'élaſticité.

L'étuve eſt échauffée par un peu de feu de charbon, qu'on y introduit dans un réchaut ſur lequel on jette deux onces de fleur de ſoufre: cet enſoufrement ſe donne toujours en mettant le talard dans l'étuve, & ſe répete deux jours après; on a ſoin de tenir l'étuve fermée, afin que la fumée du ſoufre ne s'échappant point, produiſe ſon effet. Au bout de cinq à ſix jours on ſort le talard de l'étuve, on frotte chaque *corde* avec un peu d'huile d'olive, on les plie à l'ordinaire, après les avoir coupées de la longueur de deux aunes, aux deux extrêmités du talart.

C'eſt de la même maniere que ſe préparent les groſſes *cordes* à boyaux, avec cette différence, qu'on apporte un peu moins de précautions pour les dégraiſſer, qu'on les tord & file comme le chanvre, qu'on y emploie les boyaux les plus communs, & qu'on les laiſſe plus long-temps à l'étuve.

Nous n'avons pu nous procurer des connoiſſances plus étendues ſur cet objet. Peut-être n'y a-t-il rien de plus à ſavoir; peut-être auſſi n'eſt-ce là que le gros de l'art, que ce dont les ouvriers ne ſe cachent point, & n'avons-nous rien dit des tours de mains particuliers, des préparations ſingulieres & des manœuvres requiſes pour la perfection des *cordes.* Au reſte, celui qui portera ces inſtructions préliminaires dans un attelier, y acquerra d'autant plus facilement les autres, ſi en effet il en reſte quelques-unes à ſuppléer; car j'ai toujours remarqué que les ouvriers ſe livroient facilement aux gens dont ils eſpéroient tirer quelque lumiere. On ne trouvera que le rouet, le chaſſis & le talard dans nos planches, parce que les autres inſtruments n'ont rien de particulier. Le rouet eſt, comme on voit, un rouet de cordier; le talart n'eſt qu'un chaſſis ordinaire, & le lavoir ſe connoît

assez facilement sur ce que nous en avons dit : une table commune y suppléeroit.

Ce sont les nœuds qu'on fait aux *cordes* quand les boyaux sont trop courts, qui ordinairement les rendent fausses, par l'inégalité qu'ils occasionnent. Quand on choisit des cordes d'instruments, il faut d'abord prendre les plus claires, les plus rondes & les plus égales, & ensuite faire tendre par quelqu'un la *corde* de la longueur convenable pour l'instrument, en la tirant par les deux bouts, se placer en face du jour, & la pincer ; si, en la pinçant, on n'apperçoit, dans ses oscillations, que deux *cordes*, c'est une preuve certaine qu'elle est juste ; si on en apperçoit trois, cette preuve qu'elle est fausse n'est pas moins assurée. Cette seconde apparence peut venir de ce que toutes les parties de la *corde* n'arrivent pas en même temps à la situation horizontale, & qu'elle oscille en deux temps différents. On tord deux *cordes* à la fois, quoiqu'on n'en voie qu'une dans le dessin, où l'on n'a pu en montrer davantage.

Des cordes de nerfs, ou, pour parler plus exactement, de tendons ou de ligaments.

Les anciens, qui faisoient grand usage de ces *cordes* dans leurs machines de guerre, désignoient en général les veines, arteres, tendons, ligaments, nerfs, par le mot de *nerf*, & ils appelloient *corde de nerf*, une *corde* filée de ligaments. Ils ont ordonné de choisir entre les tendons, ceux des cerfs & des bœufs, & sur ces animaux les tendons les plus exercés, comme ceux du col, dans les bœufs, & ceux de la jambe du cerf. Mais comme il est plus facile de se pourvoir de ceux-là que de ceux-ci, c'est de cette matiere qu'on a fait, à Paris, les premieres *cordes de nerfs*.

Voici comment ces *cordes* ont été travaillées. On prend, chez le boucher, les tendons des jambes, on les fait tirer le plus entiers & le plus longs qu'il est possible. Ils se tirent de l'animal assommé, quand il est encore chaud. On les expose dans des greniers ; on fait en sorte qu'ils ne soient point exposés au soleil, de peur qu'ils ne sechent trop vîte & qu'ils ne durcissent trop ; il ne faut pas non plus que l'endroit soit humide, & qu'ils puissent souffrir de la gelée en hiver, ces accidents les feroient corrompre. Il y a aussi un temps propre à prendre pour les battre : quand ils sont trop secs, ils se rompent ; quand ils sont trop frais, on en épure la graisse : il faut éviter ces deux extrêmes. Avant que de les battre, il en faut séparer les deux bouts, qui sont trop durs & trop secs ; le reste, d'ailleurs, s'en divisera plus facilement sous le marteau. Le nerf ou ligament n'est filé fin qu'autant que ses extrêmités se divisent facilement ; ce qui ne peut arriver quand on lui laisse les deux bouts, qui sont durs & secs comme du bois.

Les outils de cette espece de corderie se réduisent à un marteau de fer, une pierre & un peigne.

Le bloc de pierre doit être un cube, dont la surface polie du côté qu'il doit servir, ait huit à dix pouces en quarré ; le marteau peut peser une demi-livre ; & le peigne a huit ou dix dents éloignées les unes des autres d'environ six lignes, & toutes dans la même direction. Le ligament ne doit point être dépouillé de ses membranes ; on les bat ensemble jusqu'à ce qu'on s'apperçoive que la membrane est entiérement séparée des fibres. Sept à huit ligaments battus & fortement liés ensemble, suffisent pour faire une poignée ; on passe la poignée dans les dents du peigne : cette opération en sépare la membrane & divise les fibres les unes des autres.

Le point le plus important, dans tout ce qui précede, est de bien battre ; c'est de là que dépend la finesse du nerf : si le nerf n'est pas assez battu, on a beau le peigner, on l'accourcit en en rompant les fibres, sans le rendre plus fin. Le seul parti qu'il y ait à prendre dans ce cas, est de l'écharpir avec les mains, en séparant les fibres des brins qui ont résisté au peigne, pour n'avoir pas été suffisamment travaillés sous le marteau.

Quant au cordelage de cette matiere, il n'a rien de particulier : on file le nerf comme le chanvre, & on le commet, soit en aussiere, soit en grelin. *Voyez* le Traité *de la Corderie.*

Avant de se servir de ces *cordes*, il faut les faire tremper dans l'huile la plus grasse : elles sont très-élastiques & très-fortes. Voici une expérience dans laquelle M. d'Herouville a fait comparer la force d'une *corde* de chanvre, d'une *corde* de crin, & d'une *corde* de nerfs. On prit le nerf le plus long qu'on put trouver, on le peigna avec beaucoup de douceur, on en fila du fil de carret ; on prit six bouts de ce fil, de neuf pieds chacun, on les commit au tiers, c'est-à-dire, que ces neuf pieds se réduisirent à six dans le commettage ; cette *corde* se trouva de quinze lignes de circonférence, & tout-à-fait semblable à une *corde* de chanvre très-parfaite, qui avoit servi à quelques expériences de M. Duhamel sur la résistance des *cordes*, & qui avoit été faite du chanvre d'Italie le mieux choisi.

On tint aussi toute prête une *corde* de crin de même poids, & commise au même point que la *corde* de nerfs, mais qui se trouva de dix-huit lignes de circonférence ; on fit rompre ces *cordes*, & l'on éprouva que la *corde* de nerfs étoit une fois plus forte que celle de crin, & d'un sixieme plus que la *corde* de chanvre la plus parfaite. La *corde* de nerfs soutint sept cents quatre-vingts livres avant sa rupture ; on remarqua qu'en s'alongeant par les charges successives qu'on lui donnoit, les pertes que faisoit son diametre étoient à-peu-près en même raison que les accroissements que prenoit sa longueur, & qu'après la rupture elle se restitua exactement à sa longueur & grosseur premieres.

On a substitué ces *cordes* aux ressorts des chaises de poste & d'autres voitures, & elles y ont très-

bien réussi : elles n'ont pas encore toute la vogue qu'elles méritent & qu'elles obtiendront, parce qu'il en est, dans ce cas, comme dans une infinité d'autres ; on consulte toujours des ouvriers intéressés à faire prévaloir les anciens usages ; c'est à un serrurier qui fait des ressorts, qu'on s'adresse pour savoir si les *cordes* de *nerfs* sont ou ne sont pas meilleures que les ressorts. M. de Lanore, dont M. le comte d'Herouville s'est particuliérement servi, soit à recueillir ce que les anciens tacticiens grecs & latins avoient écrit des catapultes, balistes, & autres machines de guerre auxquelles ils employoient les *cordes* de nerfs, soit à fabriquer les premieres, en a obtenu le privilege exclusif ; & il seroit à souhaiter que les ouvriers allassent prendre des instructions chez un homme à qui cet objet est très-bien connu, ils s'épargneroient aussi à eux-mêmes tout le temps & le travail qu'on perd nécessairement en essais.

On dit que ces cordes sont facilement endommagées par l'humidité ; mais on peut les en garantir en très-grande partie par des fourreaux : on présume qu'une lessive telle que celle que les ouvriers en *cordes à boyaux*, soit pour machines, soit pour instruments de musique, donnent à leurs boyaux, avant que de les tordre, pourroit ajouter & à l'élasticité & à la durée des *cordes* de nerfs, si on faisoit passer par cette lessive le nerf, soit avant que de le battre, soit après qu'il est battu & peigné.

Pourquoi ne suppléeroit-elle pas au rouis du chanvre, en séparant la membrane des fibres, de même que le rouis sépare l'écorce de la chenevotte? C'est à l'expérience à confirmer ou détruire cette idée qui nous a été communiquée par un homme que sa fortune & son état n'empêchent point de s'occuper de la connoissance & de la perfection des arts, ainsi qu'il vient de le prouver par quelques vues qu'il a communiquées au public sur le tirage des voitures ; c'est de la même personne que nous tenons le dessin du rouet des faiseurs de *cordes* d'instruments de musique, & des éclaircissements sur l'art de les fabriquer.

» Le *rouet* des boyaudiers est composé d'une sellette à quatre pieds, qui a environ quatre pieds en quarré, un pied de hauteur. Du milieu de la sellette s'élevent deux moutons de bois, au milieu desquels est l'axe de la roue qui traverse les deux montants de bois, à la hauteur d'environ trois pieds. Les deux montants sont un peu éloignés l'un de l'autre, & l'espace intermédiaire est occupé par une roue d'environ trois pieds de diametre, qui est traversée par l'axe de fer terminé par un bout à manivelle ; au haut des deux montants est une broche de fer, placée horizontalement, & garnie au milieu d'une espece de bobine, & qui se termine en un bout, par un crochet. C'est à ce crochet qu'on attache les boyaux pour les filer ; toute la circonférence de la roue est garnie d'une rainure pour retenir une grosse corde de boyaux, qui y est placée, & qui passe aussi pardessus la bobine de la broche qui est au haut des montants. En tournant la manivelle, la roue est mise en mouvement, & par le moyen de la corde qui est autour, elle communique son mouvement à la bobine, qui, en tournant, fait faire au crochet autant de tours que la circonférence de la bobine est contenue de fois dans celle de la roue. *Voyez la figure*.

Voilà tout ce qu'on trouve d'essentiel sur cet art, dans l'ancienne *Encyclopédie* ; l'auteur du DICTIONNAIRE DES ARTS ET MÉTIERS a traité cette partie avec un peu plus d'étendue, de clarté & d'exactitude : voici comme il s'exprime.

Les *boyaudiers* sont des artisans qui préparent & filent les *cordes à boyaux* qui servent pour les instruments de musique, les raquettes & quantité d'autres ouvrages.

Ces ouvriers emploient, pour fabriquer les cordes à boyaux, des boyaux de moutons ou d'agneaux, qu'on leur apporte de la boucherie sans être lavés, & encore tout pleins d'ordure, dans des hottes appellées *bachoux*. La premiere opération est le lavage des boyaux ; ils ont, pour cet effet, des bottines aux jambes, devant eux trois tabliers, l'un pardessus l'autre, & une bavette devant leur poitrine, pour ne point gâter leurs habits : dans cet équipage, ils compriment les boyaux dans leurs mains, pour en faire sortir toute l'ordure, & à mesure qu'ils les nettoient, ils les jettent dans un chauderon pour les laisser amortir.

Quand les boyaux ont resté dans le chauderon le temps convenable pour qu'on juge qu'ils soient assez amortis, on les remet dans un autre chauderon, encore pendant un certain temps, & ensuite on les en tire pour les dégraisser un à un sur un instrument appellé *dégraissoir*.

C'est une espece d'ongle de fer-blanc, que les ouvriers mettent à l'index, comme un dé à coudre.

Le dégraissage est une des principales opérations qu'on donne aux cordes à boyaux ; pour cet effet, on emploie une lessive, que les ouvriers appellent *eau-forte* ; ils la font dans un vaisseau de grès, ou une cuve de pierre, contenant un demi-muid d'eau, dans laquelle ils jettent environ deux livres & demie de cendres gravelées qu'ils remuent bien avec un bâton, & ils l'emploient, selon le besoin, *au quart forte*, *au tiers forte*, *demi-forte aux trois quarts forte*, *& toute forte*. Cette façon de lessiver s'opere quatre ou cinq fois, & dure deux ou trois jours, suivant la chaleur de la saison, parce que les boyaux se dégraissent plus promptement en été qu'en hiver.

Chaque demi-journée on augmente la force de la lessive, & ces augmentations sont relatives à la saison. Dans l'hiver, on commence par la donner du quart au tiers, & on continue du tiers au demi, du demi aux trois quarts, & des trois quarts à l'eau toute forte. En été, on va du quart

au demi, du demi aux trois quarts, & des trois quarts à l'eau toute forte. Dans le premier cas, les degrés d'eau se donnent en trois jours, & en deux dans le second; quelquefois on abrege ou l'on prolonge cettte opération, selon qu'on y est déterminé par l'expérience qu'on y a acquise.

Cette lessive *simple-forte* étant donnée, on en donne une seconde qu'on appelle *double-forte*; elle est composée de la même quantité d'eau, & de cinq livres de cendres gravelées, & on y laisse tremper les boyaux pendant une demi-journée entiere, & même davantage, selon que la saison le requiert.

Lorsque les boyaux sont suffisamment dégraissés, on les met dans une tinette pleine d'eau, ce qu'on appelle *mettre blanchir*, & on jette les filandres qu'on a ôtées des boyaux, dans une tinette qui est auprès du dégraissoir.

Quand les boyaux sont suffisamment blanchis, des femmes les retirent de la tinette pour les coudre les uns au bout des autres, suivant la longueur que l'on veut donner à la corde. Tout cela fait, les boyaux sont en état d'être filés. Si on en file un seul, on fait une petite boucle à l'extrêmité, & on l'attache par là au crochet ou *émerillon* qui est au haut du rouet; s'il y en a plusieurs, on les attache ensemble par un nœud, & on les accroche à l'émerillon: pour lors un homme tourne la manivelle du rouet, tandis que l'ouvrier file en reculant, à-peu-près de même que les cordiers.

L'émerillon fait la partie d'un instrument appellé *talart* ou attelier, qui est un chassis de bois de sapin, long & large de deux aunes, à l'une des extrêmités duquel il y a vingt trous & quarante à l'autre, garnis d'autant de chevilles de bois de la grosseur du doigt, pour étendre les cordes à boyaux.

Les cordes étant filées, on les étend à l'air sur des especes de rateaux garnis de chevilles, & au bout de quelques jours on les dégrossit. Cette opération se fait avec une corde de crin imbibée de savon noir, avec laquelle on les frotte rudement depuis un bout jusqu'à l'autre.

On pense qu'il y a encore une légere opération à faire aux cordes, avant de les exposer en vente: elle consiste vraisemblablement à les frotter d'huile pour les adoucir & les rendre encore plus souples: mais les *boyaudiers* en font un mystere; ils assurent qu'ils ne se servent point d'huile, & que c'est dans cette derniere manœuvre que consiste tout le secret de leur art.

Les *boyaudiers* ont raison d'assurer qu'ils ne se servent point d'huile pour assouplir & donner du son à leurs cordes, mais ils y emploient des sels qui sont extraits de la lie de vin.

Dans les pays de vignobles, & sur-tout dans ceux qui donnent des vins épais, comme dans la Guienne & dans l'Aunis, où l'on est obligé de les soutirer souvent pour les rendre plus clairs, on a beaucoup de lie dont on remplit des futailles. Quant à ceux qui font de l'eau de vie, voici comment ils s'y prennent à Bordeaux.

Pour tirer parti de cette lie & en extraire le vin, ils en remplissent des sacs d'une toile très-épaisse qu'ils mettent par couche, les uns sur les autres, sous la trappe d'un pressoir, afin d'en faire sortir le vin. Ils font ensuite sécher au soleil le résidu de cette lie, ainsi que le marc qu'ils trouvent dans les chaudieres, après qu'ils les ont déchargées; & lorsque ces matieres sont bien seches, ils les entassent dans des magasins, jusqu'à ce que les *boyaudiers* viennent les acheter.

Ceux-ci commencent leurs opérations par faire dans la terre un creux de demi-pied de profondeur sur deux pieds de longueur & largeur, qu'ils couvrent d'une voûte faite des plus gros morceaux qu'ils trouvent dans le tas des lies desséchées. Lorsque la voûte est beaucoup chargée de cette matiere qui est très-combustible, ils y mettent le feu, qu'ils entretiennent en y jetant toujours de nouvelle matiere, jusqu'à ce que tout soit brûlé.

Comme la fumée qui en sort, est d'une puanteur insupportable, c'est sans doute la raison pour laquelle la police des villes oblige les *boyaudiers* à se loger aux extrêmités des fauxbourgs.

Lorsque le feu est éteint, on trouve au milieu du foyer une masse de sel très-compacte & toujours relative au plus ou moins de tartre que les vins ont déposé dans leur lie.

Ce sel, qui est d'une âcreté très-mordicante, se résout en eau pour peu qu'il demeure exposé au grand air; c'est pourquoi les *boyaudiers* ont le soin de briser la masse par morceaux, & de les renfermer très-exactement dans des vaisseaux pour que l'humidité de l'air ne puisse pas les dissoudre.

Lorsque les *boyaudiers* veulent s'en servir pour rendre leurs cordes sonores, ils font dissoudre à l'air la quantité de ce sel qu'ils jugent à propos; & lorsqu'il est réduit en liqueur, ils y mettent tremper leurs cordes.

Les *boyaudiers* de Bordeaux font un commerce considérable de ce sel qu'ils exportent même hors du royaume.

Les sels qu'on extrait des vins de cette province, sont sans doute plus propres à ce métier que ceux de toute autre, puisqu'on regarde les cordes à boyaux de la capitale de la Guienne, comme supérieures à celles qui se font dans le royaume, & comme allant de pair avec celles d'Italie.

Pour ne pas se tromper dans le choix des cordes à boyau qu'on achete pour les instruments, il faut prendre les plus claires, les plus rondes & les plus égales, les faire tendre d'une longueur convenable pour l'instrument, se placer en face du jour, & les pincer l'une après l'autre. Lorsqu'en pinçant une corde on s'apperçoit que ses oscilla-

tions repréſentent deux cordes, c'eſt une preuve certaine qu'elle eſt juſte; ſi ces mêmes oſcillations vous font appercevoir trois cordes au lieu de deux, on peut être ſûr que la corde pincée eſt fauſſe; ce qui vient de ce que toutes les les parties de la corde n'arrivant pas en même temps à la ſituation horizontale, elle oſcille eu des temps différents.

Explication de la PLANCHE.

LA vignette repréſente l'intérieur d'une fabrique de *cordes à boyaux*, qui peut être établie ſous des hangards, ou dans un attelier fermé.

Fig. 1. hors de l'attelier. A, les rames du grand chaſſis, dont les montants ſont percés de trous, pour recevoir les chevilles ſur leſquelles on étend les cordes, pour les laiſſer ſécher. B, Foſſe dans laquelle s'écoulent les eaux des différents lavages.

Figure 2. Ouvrier qui dégraiſſe les boyaux. D, Table, ou dégraiſſoir. B, Baquet où l'eau s'égoutte. C, Tinette pleine d'eau claire, dans laquelle le dégraiſſeur jette les filandres qu'il enleve de deſſus les boyaux, pour ſervir comme de fil aux ouvrieres qui couſent les boyaux au bout les uns des autres.

Fig. 3. Ouvriere qui coud les boyaux: elle a à ſes côtés deux tinettes ou baquets, C, D, dans leſquels les boyaux trempent, auſſi bien que les filandres qui lui ſervent de fil; elle a ſur ſes genoux une planche mince & courbée, ſur laquelle elle prépare les coutures.

Fig. 4. Ouvrier qui fait tourner le rouet, pour tordre la corde *k*, *z*, accrochée en *k*, à une des molettes du rouet, dont les montants ſont ſcellés en *e* dans le ſol de l'attelier.

Fig. 5. Ouvrier qui liſſe, avec la prêle ou avec une corde de crin, les cordes de boyaux qui ſont tendues aux chevilles *u*, de l'attelier ou talard dormant *f*, *g*.

Fig. 6. Talard ſur lequel on tend les cordes des inſtruments de muſique, pour les mettre à l'étuve.

Fig. 7. Le lavoir ou dégraiſſoir ſur lequel l'ouvrier, *fig.* 2, travaille.

Fig. 8. Maniere dont les boyaux ſont coupés obliquement, de *a* en *b*, avant d'en faire la couture.

Fig. 9. Le rouet vu par le côté de la manivelle.

CEINTURON. CEINTURONNIER.

L'objet ; l'ouvrier qui le fabrique, & le marchand qui le vend.

CEINTURON, *s. m.*, bande, soit de cuir, de buffle, de veau chamoisé, de marroquin, d'autre sorte de peaux, soit tressées de fil, de filoselle, de soie, ou d'autre matiere susceptible de l'être. Cette bande, mise en ceinture sur le corps de l'homme, a pris son nom du lieu où elle s'est trouvée placée; & l'on a nommé *ceinturier* le fabricant de *ceinturons*, parce que les ceintures pour femmes comme pour hommes, étant autrefois d'un usage très-commun, il y avoit beaucoup d'ouvriers occupés de ce genre de travail; parce qu'ayant incorporé & comme enrégimenté ceux-ci dans un corps de métiers, & que, la mode des ceintures étant passée, le droit essentiel & le grand travail de ces ouvriers, deviennent la fabrication & la vente des *ceinturons*.

Aujourd'hui il est donc plus naturel d'appeller *centuronniers* que *ceinturiers*, les ouvriers qui faisoient les ceintures, & qui font les *ceinturons*. Les *ceintures*, réservées parmi nous à un petit nombre de prêtres séculiers, & à un plus petit nombre encore de magistrats, sont généralement de soie: il n'y a guere que les religieux qui se ceignent en laine. Les *ceinturons*, au contraire, dont ne se servent plus guere que ce qu'on appelle les gens d'armes, les soldats, ceux qui sont soldés pour guerroyer; les ceinturons, dis-je, sont communément de quelque peau diversement préparée ou apprêtée.

Des mots *ceinture*, *ceinturon*, & de l'usage de l'une & de l'autre chose, est venu le mot *ceindre*, ou du mot *ceindre* sont venus les mots *ceinture* & *ceinturon*, il n'importe; mais le *ceinturon* n'est qu'un diminutif de la *ceinture*. Il réunit à l'usage de la ceinture la propriété d'y attacher une ou plusieurs armes, telles que l'épée & la baïonnette; & l'expression de *ceindre l'épée*, qui signifie *prendre les armes*, vient de la propriété & de l'usage du ceinturon.

Quand l'épée fut une distinction parmi les hommes, qu'on ne se contenta pas de la prendre pour l'attaque ou la défense, mais qu'on mit de l'honneur à se montrer spadassin, & que l'on crut ou voulut faire croire qu'un fer long & pointu, pendu au côté, ajoutoit quelque chose à la dignité de l'homme, lorsqu'au contraire il n'en montre que la dégradation ou l'avilissement, puisqu'il suppose toujours l'injustice, la barbarie, la cruauté, & qu'il n'y a que des bêtes féroces qui puissent s'armer contre des hommes, si ce n'est pour la défense de sa vie, de ses foyers, de sa liberté: tant qu'un homme eut la betise de vouloir se faire croire plus qu'un autre homme, en s'affublant d'une arme en paix comme en guerre, alors sa petite vanité se montra par la richesse de cette arme & par celle de son support. On eut des *ceinturons* de soie, on les broda en or, en argent; on les galonna même: dans ces derniers cas, on les mettoit quelquefois par-dessus une partie des vêtements, de maniere à être vus.

Quand un peu de raison & quelque philosophie, se traînant lentement sur la terre, parvinrent enfin dans nos contrées étonnées, on sentit le ridicule de l'épée dans la vie civile; on la mit bas. Les seuls hommes à vieux préjugés, que domine encore un cœur altier ou une ame atroce, conserverent l'usage de porter au côté le signe de leur extravagance, ou l'annonce de leur barbarie; ils ne furent imités que par cette jeunesse inconsidérée qui croit valoir en raison de sa morgue & de son tapage: mais l'habitude des uns & des autres ne signifie rien par rapport à la coutume & à l'opinion de la société dont ils ne sont que les fléaux. (1)

Le *ceinturon* se fait de deux façons, & ces deux façons sont déterminées par la maniere dont il se porte. La plus ancienne, celle dont quelques personnes usent encore si ridiculement dans la vie civile, est de s'en servir comme de la ceinture, de s'en entourer le corps, de s'en ceindre. Celle qui lui a succédé, laquelle est devenue générale pour le soldat (2), & qu'a depuis adoptée la milice, est de mettre le *ceinturon* en bandouliere.

La différence de forme dans l'un & l'autre de ces *ceinturons*, ne consiste que dans le plus ou le moins d'inclinaison qu'on veut donner à l'épée, au sabre, à la baïonnette. Lorsque le ceinturon est mis en bandouliere, l'arme est suspendue ver-

(1) Quand les Espagnols se montrerent, pour la premiere fois, aux Philippines, les habitants de l'une de ces isles, les voyant, avec leurs épées, fumant du tabac & mangeant du biscuit, les prirent pour des monstres à longue queue, qui mangeoient des pierres & vomissoient de la fumée.

(2) Il y a cette différence entre la plupart des gouvernements anciens, & presque tous les gouvernements modernes, en ce qui regarde les gens de guerre, c'est que nous ne nous servons de la milice qu'au défaut de soldats, & que les Grecs comme les Romains n'eurent jamais de soldats que quand le despotisme propagea la corruption & anéantit les loix. On a, mal-à-propos, traduit le mot *miles*, d'où vient le mot *milice*, par celui de *soldat*, qui vient de *solder*, & n'indique qu'un homme payé, gagé, à la solde. Les citoyens, militants, combattants, ou assemblés & armés pour combattre, les *milites* ne furent jamais *soldats*. Les individus qui composent notre milice bourgeoise, ne sont pas soldats. Ceux qui tirent au sort, pour porter les armes & guerroyer, tant qu'ils ne sont pas enrégimentés & soldés, ne sont pas soldats, &c.

ticalement ; lorſqu'il eſt mis en ceinture, on lui fait faire un angle avec l'horizon. Je ne puis dire ſi nos tacticiens, dans leurs hautes ſpéculations, n'ont point encore déterminé le nombre de dégrés, minutes, ſecondes, &c. que doit avoir cet angle. La choſe me paroît trop importante pour croire que perſonne n'ait tourné ſes vues de ce côté-là ; ſi cela étoit, ſi l'on avoit négligé une telle recherche, ne pourrois-je pas avoir la prétention d'avoir avancé l'art de la guerre, en mettant ſur la voie de cette belle découverte?

Le *ceinturon* eſt compoſé de la *ceinture*, de deux *alonges*, du *talon* & du *pendant*. La *ceinture* eſt une bande plus ou moins large, coupée, dans la longueur de la peau, avec un *couteau à pied*, ſemblable à celui des bourreliers. Les *alonges* ſont les deux bandes qui ſoutiennent le *pendant*. Le *pendant* eſt la partie dans laquelle paſſe l'épée ; le *talon*, celle ſur laquelle la coquille de l'épée eſt appuyée.

» Quand toutes les parties qui compoſent le *ceinturon*, ſont coupées, on les pique à l'alêne avec du fil blanc, ou on les brode au poinçon. Enſuite on rive le pendant, c'eſt-à-dire, qu'on y met aux deux extrêmités deux clous de fil de fer, avec des rivets de fer-blanc de chaque côté, ce qui forme une eſpece de clou à deux têtes. On rive également deux anneaux de métal à la ceinture, & deux au pendant, pour y paſſer les deux alonges qui ſont arrêtées par deux boucles auſſi rivées, pour pouvoir au beſoin alonger ou raccourcir les alonges, & conſéquemment tenir l'épée dans une poſition plus ou moins élevée.

» Après ces opérations, on rive un crochet à une des extrêmités de la ceinture, & on y met de l'autre une boucle ; enſuite on met un *paſſant* du même cuir à la ceinture, entre les deux alonges, pour y placer le bout de la ceinture, quand elle ſe trouve trop longue.

Les *baudriers*, les *bandoulieres*, les *gibernes*, *fourniments*, & *pendants à la baïonnette*, pour l'infanterie ; les *porte-carabines* pour la cavalerie ; les *gibecieres* pour les grenadiers, &c. &c. ſont tous objets du travail des *ceinturonniers*.

Le *baudrier* eſt une bande de cuir large de quatre ou cinq doigts, qui prend depuis l'épaule droite, & ſe vient rendre au côté gauche ; il eſt compoſé de cette bande, & de deux pendants au travers deſquels on paſſe l'épée : il n'eſt guere d'uſage parmi nous que pour les valets à qui l'on confie la garde des temples ou des palais.

Les ſuiſſes ſe ſont fait en France un honneur & un droit excluſif de porter le *baudrier* dans cette fonction. Ils le portent à la livrée du roi, lorſque le temple ou le palais qu'ils gardent, eſt ſous la protection du roi, réſervé à ſa perſonne ou à quelque uſage public ; ils le portent à la livrée des princes, des grands, voire même à celle du parvenu, du premier faquin enrichi, qui, pour ſinger les grands & ſe donner un air de ſeigneur, s'aviſe de mettre à ſa porte ce qu'on appelle *un ſuiſſe*. Auſſi le ſuiſſe à la porte n'annonce rien de plus aujourd'hui, que l'épée au côté de ceux qui ne ſont pas ſuiſſes. Le maître & le valet la portent également ; & très-ſouvent, à tout autre égard, il n'exiſte entre eux que le plus ou le moins d'argent, lequel, à la moindre révolution, paſſe alternativement de l'un à l'autre.

On lit dans l'hiſtoire que chez les Romains, lorſque les gens d'armes étoient admis aux feſtins de l'empereur ou des généraux d'armées, ils quittoient leurs *baudriers* ou ceinturons, avant de ſe mettre à table. Les François, il n'y a guere, beaucoup plus près de la barbarie que les Romains du temps des empereurs, déja aſſez avilis néanmoins, ont long-temps cru, au contraire, qu'il étoit honorable pour eux & pour leur hôte, de reſter armés à table & au jeu, comme ailleurs.

» La *bandouliere* eſt un large baudrier de cuir, paſſé pardeſſus l'épaule droite & pendant en bas au deſſous du bras gauche, porté par les anciens mouſquetaires, tant pour ſoutenir leurs armes à feu que pour le port de leurs cartouches, leſquelles étant miſes dans de petits étuis de bois, couverts de cuir, étoient pendues au nombre de douze à chaque *bandouliere*.

» Ce mot eſt originairement françois, *bandoullier*, formé apparemment de *bandoulier*, une ſorte de bandits infeſtant particuliérement les Pyrénées, leſquels étoient autrefois diſtingués par cette piece de fourniture, & étoient eux-mêmes ainſi dénommés, *quaſi ban de voliers*, une bande de velours.

» Les cavaliers portent encore la *bandouliere* de même que les ſoldats. Ces *bandoulieres* ſont de buffle ; celles des premiers ont deux pouces de largeur, & celles des derniers ſeulement un pouce & demi.

Les gardes du roi portent auſſi la *bandouliere*, & lorſqu'ils ſont à cheval, ils y attachent leur mouſqueton ou leur carabine. Cette *bandouliere* eſt toute unie & ſans deviſe. Le fond eſt d'argent, parce que la couleur blanche a toujours été la couleur françoiſe, ſoit dans les drapeaux, ſoit dans les écharpes, &c. &c. (*Encyclopédie.*)

» La *giberne*, partie de l'équipement du grenadier. La *giberne* eſt compoſée d'une poche de cuir, avec le cordon pour la fermer ; d'un patron de cartouches, à trente trous, nervé & collé de toile, & couvert d'une pattelette ; d'une patte de cuir, avec deux courroies d'attache à œillets ſur la poche ; d'une bandouliere de buffle longue de cinq à ſix pieds, & large de deux pouces & demi, bien couſue, ſans clous ni piquure. La bandouliere a un porte-hache & un porte-fourniment ou pulverin ; une traverſe, avec le porte-baïonnette & le porte-bonnet. La poche ſert à porter des cartouches de proviſion, ou des grenades, lorſque le ſervice l'exige. Elle a intérieurement une petite poche à balles, & pluſieurs di-

visions, pour y placer une fiole à huile, ou une petite boîte à graisse; une piece grasse de cuir ou de drap; le tampon du bassinet avec sa chaînette; plusieurs pierres de rechange; une pierre de bois pour les exercices, & un tire-bourre: effets dont elle doit toujours être garnie. La *giberne* ne differe de la demi-giberne ou cartouche du soldat, que par la grandeur de la poche; elle est soutenue par la bandouliere, qui se porte de gauche à droite. (*Encyclopédie.*)

» Le *fourniment*, dans l'art militaire, est une espece d'étui ou de bouteille de cuir bouilli, de bois ou de corne, qui sert à mettre la poudre, & qui se bouche avec un tampon ou un bouchon de bois. Les soldats ont toujours un *fourniment*; il s'attache à deux cordons qui sont au bout de la bandouliere de buffle, qui sert à porter ou soutenir la giberne, ou l'espece de gibeciere dans laquelle le soldat met les charges ou cartouches qu'il a pour tirer. Le *fourniment* differe du pulverin ou poulverin, en ce que celui-ci est beaucoup plus petit, & qu'il ne contient que la poudre pour amorcer, & que l'autre contient la poudre pour charger le fusil.

» On appelle encore *fourniment*, dans l'artillerie, une boîte de cuir ou de corde, qui renferme la poudre pour amorcer le canon & les mortiers. Les canonniers portent le *fourniment* pendu à leur cou en écharpe. (*Encyclopédie.*)

» La *gibeciere* est une espece de grande bourse ou de petit bissac ordinairement de cuir, & quelquefois de cuir couvert d'étoffe; mais cette derniere sorte de *gibeciere* ne sert guere qu'aux bateleurs & joueurs de gobelets pour les tours d'adresse dont ils amusent le public.

» A l'égard des *gibecieres* de cuir, terme qui peut venir du mot *gibier*, les unes sont rondes, & sont propres aux chasseurs qui les tiennent attachées avec des ceintures de cuir; ils y mettent leur poudre, leur plomb, leurs pierres à fusil, leur bourre, leur tire-bourre, & généralement tout ce dont ils ont besoin pour la chasse. Les autres *gibecieres* sont quarrées, & servent aux grenadiers, soit à cheval, soit à pied, pour y mettre leurs grenades, & ces *gibecieres* leur pendent en bandouliere. Le reste de l'infanterie se sert aussi de *gibecieres* attachées au ceinturon, ce qui leur tient lieu de l'ancienne bandouliere où pendoit leur fourniment. (*Encyclopédie.*)

Je ne m'étendrai pas davantage sur l'art du *ceinturier* ou *centuronnier*, non plus que sur l'usage du *ceinturon*, du *baudrier*, de la *bandouliere*, &c. & les différences qui peuvent exister entre ces diverses parties de l'équipement militaire. J'ajouterai seulement que cet art se rapproche à plusieurs égards de celui du *boursier*, lorsqu'ils operent l'un & l'autre sur les mêmes matieres, les peaux ou cuirs.

Explication des planches.

Planches I & II.

La vignette, planche premiere, montre la boutique d'un ceinturier.

Fig. 1. Un coupeur.
2. Un colleur.
3. Ouvrier qui poinçonne.
4 & 5. Un ouvrier & une ouvriere qui cousent l'ouvrage.

Bas des planches premiere & seconde.

A, Ceinturon.
b, La ceinture du ceinturon.
c c, Ses alonges.
d, Son talon.
e, Son pendant.
ff, Ses attaches.
g, Son crochet vu de face & de profil.
h, Sa boucle à crochet.
i, Son anneau.

Fig. 1. Jauge simple.
2. Jauge du milieu.
3. Couteau à pied.
4. n. 1. Gros maillet.
4 n. 2. Petit maillet.
5. Enclume à river, sur son billot.
6. Marteau à river.
7. Poinçon à arriere-points & à plusieurs pointes; il y en a depuis deux dents jusqu'à vingt-quatre.
8. Poinçon ceintré.
9. Rivetier, avec son plan au dessous.

Fig. 10. n. 1. Emporte-piece rond.
10. n. 2. Coupe de l'emporte-piece rond.
10. n. 3. Emporte-piece rond, vu par le taillant.
11. Emporte-piece quarré.
12. Coupe de l'emporte-piece quarré.
13. Emporte-piece quarré, vu par son taillant.
14. Ciseau.
15. Ciseau à boutonniere.
16. Ciseau ordinaire.
17. Poinçon à une pointe.
18. Jauge à cinq rangs.
19. Pointe.
20. Compas.
21. Etau à main.
22. Pince pointue.
23. Tenaille.
24. Marteau ou hachette.
25. Dent de rat.
26. Polissoire.
27. Pince à mâchoire plate.
28. Plomb couvert.
29. Rape.
30. Tourne-vis.
31. Sibille à colle.
32. Billot.
33. Plomb à poinçonner.
34. Lime à tiers-point.

CHAGRIN. CHAGRINIER.

Sorte de peau apprêtée de telle maniere : l'ouvrier qui l'apprête.

» Le *chagrinier* eſt celui qui, par la préparation qu'il donne aux peaux de chevaux, d'ânes, de mulets, les convertit en chagrin, en les rendant *grenées*, c'eſt-à-dire, couvertes & parſemées de petites éminences.

» Dès que l'animal eſt écorché, on réſerve la partie de la peau qui couvroit la croupe; on l'expoſe pendant quelques jours aux injures du temps, on la tanne, & on la paſſe de façon à la rendre auſſi mince que faire ſe peut; on la remet de nouveau à l'air, après avoir ſemé deſſus de la graine de moutarde, & l'avoir miſe ſous une preſſe, pour que cette graine s'y imprime mieux. Lorſque la graine prend bien, la peau eſt parfaitement belle; mais quand la graine ne s'imprime pas également par-tout, il reſte ſur la peau des endroits unis, qu'on nomme *miroirs*, ce qui la rend défectueuſe.

Cette peau qui durcit beaucoup en ſéchant, ſe ramollit facilement dans l'eau, quand elle y a trempé quelque temps, & par-là devient plus aiſée à être employée par les ouvriers qui en font le plus de conſommation, comme les *gaîniers*, les *relieurs* de livres, &c.

On imite ſi bien le chagrin avec du marroquin paſſé en chagrin, qu'on s'y trompe facilement, & qu'on ne s'apperçoit de la fraude qu'après qu'on a mis ce faux chagrin en œuvre. On le diſtingue du véritable en ce qu'il s'écorche, ce qui n'arrive jamais à l'autre.

Le chagrin eſt ſuſceptible de prendre telle couleur qu'on veut lui donner. Il y en a de noir, de gris, de verd, de blanc, de rouge; celui-ci eſt le plus beau & le plus cher, à cauſe du carmin & du vermillon qu'on emploie pour le rougir. Le gris qu'on apporte de Conſtantinople, eſt cependant le plus eſtimé & le meilleur de tous pour l'uſage; le blanc ou le ſalé eſt le moindre.

De toutes les fabriques de chagrin, celle de Conſtantinople eſt la meilleure; celles de Tunis, d'Alger, de Tripoli, ne viennent qu'après. Celui qu'on fait en Pologne, eſt trop ſec, & n'eſt jamais bien teint.

Dans le choix des peaux de chagrin, on doit préférer celles qui ſont grandes, belles, égales, dont les petits grains ſont bien formés, ſans *miroirs* ou ſans places unies & luiſantes. Ce n'eſt pas que les peaux dont les grains ſont inégaux ou plus gros, valent moins pour l'uſé; mais, comme l'ouvrage n'en ſeroit pas auſſi beau, elles ne ſont point de vente. Le chagrin qui eſt fait avec la peau d'âne, eſt celui dont le grain eſt ordinairement le plus beau & du plus beau noir.

Le cuir, qui eſt d'un grand uſage en Turquie & en Pologne, dont nos gaîniers ſe ſervent pour couvrir leurs ouvrages les plus précieux, ſe fabrique auſſi en France par quelques-uns de nos tanneurs qui tâchent de l'imiter le mieux qu'ils peuvent. Pour cet effet, ils prennent chez le mégiſſier des peaux de mouton ou de chevre qui ont été miſes en chaux : après les avoir miſes en *riviere* ou tremper dans l'eau, ils les écharnent, les remettent en riviere, & les écorſent, c'eſt-à-dire, qu'ils les frottent ſur le chevalet avec une *écorſe*, qui eſt un petit morceau d'une planche de bois; dès qu'elles ſont écorſées, ils les reportent à la riviere, les foulent enſuite, & les façonnent de fleur & de chair.

Cette opération faite, on leur donne le *coudrement*, c'eſt-à-dire, qu'on les met cinquante par cinquante dans des baquets dans leſquels on met, pour chaque cinquantaine, un ſeau de tan la premiere heure, & un demi-ſeau demi-heure par demi-heure, de ſorte que tout le coudrement ſe donne en deux heures : on les laiſſe pendant huit jours dans le tan, après quoi on les tord; après les avoir tordues, on les *ravale*, c'eſt-à-dire, qu'on les paſſe ſur un chevalet avec un couteau rond.

Le ravalement fini, on les expoſe à l'air, juſqu'à ce qu'elles ne ſoient ni trop humides ni trop ſeches : on les détire de longueur, & après les avoir bien détirées, on les partage en deux bandes pour les noircir avec du noir de corroyeur; on les met enſuite ſécher, &, quand elles ſont bien ſeches, on les mouille bien, bande par bande, la premiere fois; on les remouille enſuite juſqu'à ce qu'elles ſoient également par-tout ſuffiſamment molles, & on les met enfin ſur une planche de bois, large d'un pied & longue de trois, ſur laquelle on les détire en tout ſens.

Les peaux ainſi préparées, on fait chauffer des planches de cuivre gravées en grains, de façon qu'elles ne ſoient pas trop brûlantes; on y couche deſſus les bandes des peaux de mouton ou de chevre, & on les met ſous une preſſe qui, à l'aide d'un moulinet, applique ſi fort les planches ſur les peaux, qu'elle leur communique tous les grains de leur grenure.

Cette preſſe eſt ſemblable en tout à celle dont ſe ſervent les imprimeurs en taille-douce. (*Dict. des arts & métiers.*)

Il faut l'avouer, nous avons peu de lumieres, peu d'inſtructions ſur cette partie, à l'égard de laquelle nous ſommes toujours très au deſſous des Levantius.

CHAMOISEUR.

CHAMOISEUR. CHAMOISER. CHAMOISERIE. (1)

L'artiſte ; l'exercice de ſon art ; l'art lui-même, le lieu où il s'exerce, & les peaux ſur leſquelles il eſt exercé.

Chamoiſer une peau, c'eſt l'adoucir, l'aſſouplir, lui donner du corps, la colorer même, & la rendre propre à tous les uſages corporels & individuels de l'homme. On *chamoiſe*, on travaille en chamois toutes ſortes de peaux, pourvu qu'elles aient une certaine conſiſtance ; & l'expreſſion de *chamoiſer* ou *travailler en chamois*, ne vient ſans doute que de ce qu'on a, avant toutes autres, préparé ainſi des peaux de chamois.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Les anciens ont mal défini le *chamois*, ou, comme beaucoup d'eux en ont parlé & en ont parlé diverſement, ils ſe ſont rendus difficiles à entendre aux modernes ; de façon que nous ne pouvons pas dire préciſement quel étoit le chamois des anciens. Les modernes ne ſe ſont pas non plus accordés dans leurs définitions ; mais, puiſque *Linnée* eſt à-la-fois, & plus qu'eux tous, en l'hiſtoire naturelle, l'Ariſtote, le Théophraſte, le Pline de nos jours, on eſt ſûr d'être entendu en donnant la ſienne : *capra cornibus erectis, uncinatis*, qui eſt le *rupicapra* de Pline.

Le *chamois* eſt un animal timide, qui ſe retire ſur le plus haut des rochers & des montagnes. Il a le pied fourchu & creuſé par deſſous, & non rempli de chair comme les gazelles. Il marche ſur les ongles, & court fort vîte. Il a les jambes plus longues que la chevre, mais le poil plus court. La peau du chamois eſt fort eſtimée ; étant préparée, elle eſt chaude & douce : on la ſavonne pour la tenir nette.

Les *chamois* ou les *daims* ſuiſſes (ajoute l'auteur du *dictionnaire des animaux*) ſont de deux eſpeces : l'une plus petite & plus rougeâtre que l'autre, ne deſcend jamais aux vallons ; elle demeure, même en hiver, ſur les montagnes les plus inacceſſibles. L'autre eſpece, plus grande & plus brunâtre que la premiere, deſcend quelquefois aux pieds des montagnes.

Il y a beaucoup de *chamois* dans les montagnes du Dauphiné : leur principale retraite eſt la montagne de Donoluy, auprès de la Rochecourbe, juſqu'à celle de Montzion, dans le Gapençois. Ils paroiſſent ſouvent en troupes de cinquante & plus. (*Voyez*, dans l'ouvrage cité, la deſcription de ces animaux, leurs mœurs, & la maniere de les chaſſer.)

---

(1) J'ai d'abord été embarraſſé pour décrire cet art. La deſcription qu'on en trouve dans l'Encyclopédie, antérieure à celle qu'en a faite M. Lalande, eſt maigre, ſéche, peu exacte, & par fois obſcure ; on y confond d'ailleurs la chamoiſerie & la mégiſſerie, qui ont, en effet, de grands rapports, mais que nous ſommes obligés de ſéparer ici. Les planches ſont également pour les deux arts, ou les deux parties du même art : à cet égard, j'en uſerai comme dans l'Encyclopédie, puiſque ces planches figurent le double objet, & repréſentent aſſez bien l'un & l'autre.

M. Lalande, plus clair, plus méthodique, eſt plus étendu que je ne veux l'être pour ce qu'il contient, quoiqu'il ait écrit l'ART DU CHAMOISEUR le premier de tous, ſi ce n'eſt celui du PARCHEMINIER, auquel il renvoie pour diverſes opérations : M. Lalande a trop de renvois, par des *on a vu*, *l'on verra*, *nous avons appris* .... *nous décrirons dans l'art*, &c. &c. que je voudrois éviter, non dans une premiere deſcription, car j'ai fait la premiere, celle *de l'art du tanneur*, mais dans celle que l'ordre alphabétique place la premiere dans ce recueil.

J'ai, en outre, des détails intéreſſants ſur quelques pratiques de la Provence & d'ailleurs, & un mémoire précieux de M. Main, de Niort, que je ne puis ni ne veux confondre. Mon intention avoit été de m'en ſervir comme de matériaux ; mais l'honnêteté de ſon auteur, ſon ſavoir & ſa réputation, m'ont déterminé à laiſſer ce mémoire dans ſon entier, & de le placer à la ſuite de ce que j'écrirai, comme correctif & ſupplément de ce que j'aurai écrit.

Quant aux autres parties, j'en uſerai auſſi du mieux qu'il me ſera poſſible : ces conſidérations, d'autres encore, me rendront plus long que je n'aurois pu l'être ; mais j'eſpere que ce ne ſera pas faute de choſes, comme il arrive ſouvent.

Je prendrai donc l'art pour guide, me réſervant néanmoins d'en uſer à ma façon. Je ne renverrai, pour rien, aux autres arts ; je chercherai à compléter celui ci, quoique diſpoſé à en retrancher quelques parties ; & je marquerai d'une * & d'un n°. de renvoi, les articles qui ſe trouveront étendus, rectifiés ou ſuppléés par le mémoire de M. Main, ceux ſeulement qui ſont expreſſément notés par lui ; car il eſt diverſes autres inſtructions & corrections moins déterminées, qu'il ſuffira de remarquer en liſant ce mémoire.

Assez généralement dans toutes les hautes Alpes & même dans quelques-unes des plus hautes Pyrénées, on trouve plus ou moins de *chamois*; il en vient aussi de diverses contrées de l'Amérique, & d'ailleurs. Avec cela, la quantité de peaux de chamois qu'on prépare pour l'usage de l'homme, est peu considérable en comparaison de celle du nombre de celles de boucs, de chevres, de moutons, & d'autres animaux qu'on travaille en *chamois*, pour tenir lieu des premieres & servir aux mêmes usages. Alors, ces peaux passent quelquefois pour des peaux de *chamois*, & elles en prennent toujours le nom dans le commerce, quoiqu'elles soient généralement moins fortes & moins souples.

L'art du *chamoiseur* & celui du *mégissier* se confondent jusqu'après le travail des plains, le passage en chaux, la dépilation, le lavage, &c. Ces préparations sont communes aux deux arts, & ce n'est qu'après que les peaux les ont subies, qu'elles sont choisies & destinées à être *passées en huile* ou *passées en blanc*; passées en huile, au moyen du foulon, de l'échauffage, du dégraissage, qui donnent aux peaux de *chamois* ou *chamoisées*, la force, la souplesse, le moëlleux qui en font les caracteres distinctifs, & d'où résultent leurs propriétés; passées en blanc par le travail du *confit*, de l'alun, de la pâte, qui donnent la blancheur aux peaux de *mégie*.

Le *chamoiseur* remplace les graisses naturelles, dures, compactes, partiellement répandues, dissolubles à l'eau, sujettes à la fermentation & à la putréfaction, par une huile douce qui pénetre le tissu de la peau, qui s'y distribue également, qui s'y incorpore intimement, qui l'adoucit, l'assouplit & la garantit des vicissitudes que les intempéries, l'humidité, la pluie, l'eau sur-tout, font éprouver aux peaux non apprêtées, différemment apprêtées ou mal apprêtées.

Le *mégissier*, au contraire, ne remplace par rien les matieres graisseuses, huileuses, visqueuses des peaux; il ne semble occupé qu'à les en purger & à les blanchir; ce qui les desseche plus ou moins, & les rend faciles à se déchirer.

SECTION PREMIERE.

Des opérations de la chamoiserie en général.

§ I.

DES PREMIERES OPÉRATIONS.

CHAPITRE I.

Du lavage des peaux.

Ou les peaux sont mises fraîches en fabrique; alors il faut les laver & les travailler très-promptement, ou les faire sécher sans délai: attention que doit avoir le boucher même, s'il n'est pas dans le cas de se défaire de ses peaux à mesure qu'il déshabille les moutons & autres animaux; faute de quoi, l'humidité les fait bientôt fermenter, elles contractent des taches ineffaçables, ou s'attendrissent par places, de maniere à s'ouvrir & se déchirer ensuite sous le fer.

Ou elles y sont mises seches; dans ce cas, il faut mettre les peaux tremper dans l'eau pendant deux ou trois jours. Ramollies, elles sont lavées en eau courante, bien nettoyées, purgées même de la graisse naturelle du poil; d'où cette premiere opération s'appelle *laver de surge* ou de *suen*.

Si les peaux sont trop dures, trop seches, pour être parfaitement ramollies par le lavage, on les travaille sur le chevalet avec le couteau à *recasser*, dont le tranchant *rond*, *mousse*, ne peut pas couper la peau, mais la refoule, en écrase le nerf & les inégalités, l'assouplit: enfin, dans tous les cas, il est bon de leur donner un travail sur le chevalet, si ce n'est avec le couteau, du moins en les frottant fortement & en tout sens avec la main.

Le *couteau de riviere* differe du *couteau à talon* ou fer à recasser, en ce qu'il coupe un peu du côté concave. A l'égard du côté convexe qui est plus tranchant, il ne sert que lorsqu'il se rencontre quelques aspérités ou quelques lambeaux de chair qu'on est obligé d'enlever.

On estime qu'un ouvrier peut laver & recasser deux cents peaux dans un jour.

CHAPITRE II.

De la maniere de mettre en chaux.

L'OBJET de la chaux, dans ce cas, est de *peler* ou dépiler les peaux de moutons, sans risquer de les effleurer; pour cela on la fait éteindre dans une quantité d'eau suffisante pour lui donner la consistance d'une bouillie claire, & on la laisse refroidir. On enduit ensuite de cette chaux le côté de la chair de chaque peau; on les met toutes paire par paire, chair contre chair; & chaque paire, laine contre laine, en retraite les unes sur les autres.

Il est essentiel que les peaux soient bien étendues & garnies de chaux sur toutes les parties; celles qui n'auroient pas été *régalées*, qui n'auroient pas pris la chaux, résisteroient plus au travail que les autres parties, & les feroient déchirer. Au contraire, la chaux corrode les parties trop tendres qui ont été échauffées, *amputées*, altérées enfin par la fermentation, lorsqu'on a trop différé d'étendre les peaux & de les mettre à la chaux. Elle altere aussi les parties sur lesquelles il manque de la laine, se portant alors toute entiere & avec plus d'action sur la peau.

» Les peaux placées les unes sur les autres, chair contre chair, & laine contre laine, passent ainsi quelques jours, jusqu'à ce qu'on s'apperçoive que la laine peut s'arracher aisément: cinq à six jours suffisent en été, il faut quelquefois trois semaines en hiver; cela dépend, d'ailleurs, de la qualité de la chaux, & de l'état où se trouvent les peaux.

» Si on laissoit les peaux trop long-temps en retraite, elles s'y échaufferoient au point de se brûler, & l'on risqueroit de perdre la laine, qui, se trouvant trop détachée, feroit emportée par le premier lavage. Si, au contraire, on les retiroit trop tôt, la laine étant plus difficile à peler, on courroit risque d'effleurer la peau en arrachant la laine.

Un boisseau de chaux peut suffire pour mettre en chaux un cent de peaux de moutons, lorsqu'il ne s'agit que de faire tomber la laine.

Dans le Berry, où les peaux sont beaucoup plus fines & plus délicates, on ne lave point de suen, de peur de gâter la laine qui est l'objet d'un commerce précieux. On se contente de laisser tremper les peaux, ou bien on les travaille seches en laine; on les recasse bien, on les humecte, & quand elles sont suffisamment amorties, on les met en chaux pour deux ou trois jours. On n'attend pas que la laine en tombe facilement, mais on les *plume* à la main, en arrachant, pour ainsi dire, la laine fine; & quand il ne reste que le poil le plus grossier, on le pele avec le *cœur*, qui est une espece de pierre à aiguiser.

CHAPITRE III.

De la surtonte & du pelage des peaux.

LES peaux ayant été en chaux assez long-temps pour que la laine soit aisée à enlever, on lave légérement ces peaux dans une eau courante, pour en détacher le plus gros de la chaux, afin de pouvoir les manier aisément, & avoir de la laine plus nette. Il ne laisse pas d'y rester de la chaux; mais elle y est nécessaire pour empêcher que les peaux ne se corrompent dans l'intervalle de temps qui doit se passer avant qu'elles retournent à la chaux.

On *surtond* les peaux avec de petites forces à main & à ressort; après quoi on les pele sur le chevalet avec le *peloir* ou une pierre à aiguiser. Un ouvrier peut surtondre dans un jour quatre-vingts peaux de moutons dans un état commun & de qualité ordinaire, & il en peut *plumer* deux cents, s'il ne sépare par les laines, & un tiers de moins, s'il est obligé de trier à mesure qu'il pele.

Il faut peler les peaux au sortir de la chaux, sinon elles se durcissent, & l'on est obligé de

les remettre à l'eau pour les *faire revenir*; mais elles s'y dépouillent trop de leur chaux, ce qui leur rend ce travail plus difficile. Il convient donc de ne mettre en chaux que le nombre de peaux qu'on peut travailler de suite, afin qu'aucune opération ne soit précipitée ou retardée. On évite le temps de la gelée, qui est contraire à toutes les opérations, particuliérement à celle du *plumage*, dans lequel on risqueroit alors d'enlever l'épiderme des peaux & de les effleurer.

Pour débourrer le veau, on s'y prend à peu-près comme pour peler le mouton. Si le cuir est un peu trop dur, on emploie une pierre au lieu du peloir de bois dont nous avons parlé. On appelle *cœur* cette pierre dont la qualité est ordinairement celle des pierres à aiguiser; elle a une forme quadrangulaire, & elle se termine en pointe des deux côtés : on se sert aussi du fer à *recasser*. Les peaux de boucs & de chevres se pelent comme on débourre les veaux.

CHAPITRE IV.

Du plain, & de la maniere d'y gouverner les peaux.

Après le *pelage* des peaux, on les met dans le plain pour les gonfler, les attendrir, les dégraisser. Le plain est une fosse creusée en terre, où l'on a établi une cuve de bois de chêne; elle contient deux ou trois muids de trois cents pintes chacun, c'est-à-dire, de sept, huit, neuf cents à mille bouteilles d'eau. On y fait éteindre la chaux la plus douce, la plus molle qu'on peut trouver, faite d'une pierre tendre, devenue très-légere, celle qui durcit le moins, qui boit le moins d'eau, enfin qui a toutes les qualités contraires à celle qu'on préfere pour faire le mortier à bâtir.

On ne doit pas différer de mettre les peaux dans le *plain*, lorsqu'elles ont été pelées; elles perdroient leur humeur de chaux, & se gâteroient, si on les laissoit trop long-temps hors de la chaux.

» Lorsqu'il s'agit d'éteindre la chaux pour le mortier, on commence par l'échauffer avec un peu d'eau pour la faire partir, la mettre en mouvement; mais bientôt après on y ajoute une grande quantité d'eau, pour que la chaux ne se brûle pas. Cependant on a soin de ne pas la noyer, sans quoi elle perd sa force, & ne durcit plus le mortier. C'est le défaut le plus ordinaire parmi les maçons de Paris. Il en est tout autrement de la chaux des mégissiers; on la noie afin de l'amortir; on jette dans le plain la valeur de deux muids d'eau pour un demi-muid de chaux, & tout-à-la-fois, afin que la chaux trouve de quoi s'éteindre tout d'un coup : elle se durciroit, & deviendroit crêmeleuse, si on ne l'abreuvoit que peu-à-peu. Tandis que la chaux se fond, on la remue continuellement, de maniere qu'elle fasse un beau lait de chaux. Le *bouloir* ou *pousson* dont on se sert pour cet effet, est une piece de bois taillée en cube, & emmanchée à un long bâton. On laisse ensuite reposer le plain, jusqu'à ce que la chaux soit bien éteinte & bien froide; il ne doit servir que deux jours après la fonte; sans ce délai, on courroit risque de brûler les cuirs.

» Avant de mettre les cuirs dans ce plain frais, on les prépare en les faisant tremper dans un cuvier avec une eau de chaux légere & déja usée. Cette préparation empêche qu'ils ne soient surpris trop vivement par l'action du plain : on les laisse dans ce mort-plain deux ou trois jours, après quoi on les laisse autant de temps à l'égout.

Après avoir été ainsi préparés dans un mort-plain, & égouttés, les cuirs se jettent dans le plain frais. On en peut mettre quatre cents dans un plain où il y auroit deux muids d'eau, de huit pieds cubes chacun. On a soin de le remuer auparavant avec le bouloir, pour distribuer la chaux dans toute la masse d'eau.

Trois ou quatre jours après, on retire les cuirs du plain pour les mettre en retraite; pour cela, on se sert d'une tenaille à deux branches qui a quatre à cinq pieds de long, & on les jette sans distinction les uns sur les autres, sur un terrein incliné, d'où l'eau de la chaux, en s'égouttant, puisse retourner dans le plain. Il seroit encore plus utile de les étendre & de les ranger exactement les uns sur les autres, pour mieux distribuer la chaux; mais on néglige communément cette précaution. Sans cette opération de retraite, l'eau gonfleroit trop les cuirs, & la chaux, trop délayée, n'agiroit pas assez sur leur substance. Après trois à quatre jours de retraite, les cuirs retournent dans le plain pour un pareil espace de temps, & toujours alternativement pendant le cours de trois semaines. Ainsi, quand on dit que des peaux de moutons exigent trois semaines de plain, on suppose toujours cette alternative, en sorte que pendant la moitié de ce temps elles aient été mises en retraite; car elles ne se travaillent pas moins dans cet état, que lorsqu'elles sont réellement dans le plain.

» Quoique nous disions que le plain doit durer trois semaines, rien n'empêche de le prolonger davantage, pourvu que l'eau de chaux ne soit pas bien forte. On en laisse souvent, pendant sept à huit mois, dans des plains-morts, sans qu'ils soient gâtés; il est vrai cependant qu'à la longue la peau *piétrit*, devient un peu molle, & perd sa qualité.

Les mégissiers voudroient avoir un moyen de retarder l'ouvrage à volonté sans aucun inconvénient; mais ils passent là-dessus, lorsque les circonstances l'exigent. S'il survient plus de peaux dans des temps de mortalité qu'on ne peut en passer, on est obligé de les laisser dans le plain.

» Le plain qui a passé quatre cents peaux, n'est pas épuisé; il peut servir une seconde & même une troisieme fois: mais alors il faut beaucoup plus de temps, à moins qu'on n'y ajoute une certaine quantité de chaux nouvelle. Il arrive aussi qu'en levant des peaux déja à-peu-près passées, on en met de nouvelles au fond du plain, pour replacer les autres au dessus.

» Ainsi un boisseau de chaux bien comble, peut faire deux cents peaux de boucherie, & quatre cents peaux déja pelées, à la premiere fois qu'il sert. Il peut à la seconde fois servir encore à *rafraîchir* deux cents cuirets de boucherie, dont on a ôté la laine; c'est-à-dire, empêcher qu'ils ne se corrompent. Il faut encore ajouter un boisseau & demi, pour repasser les mêmes cuirets dans le plain, au moyen de quoi la chaux prend peu-à-peu. C'est la même opération pour les cuirs blancs & pour les parchemins.

» Lorsqu'il y a trop long-temps que le plain travaille, & qu'il commence à se remplir, on a soin de le curer, d'enlever le sédiment terreux qui reste dans le fond, d'y mettre de l'eau & de la chaux toute nouvelle.

Le cuir de Berry étant plus délicat & plus fin, il lui faut moins de plain qu'à celui des autres Provinces. Au reste, on gouverne sur le plain, en Berry, comme dans la Champagne & aux environs de Paris.

Les cuirs de veaux, quoique plus épais & plus denses que ceux de moutons, n'ont pas besoin de rester plus long-temps dans le plain; cependant tout cela dépend des circonstances du temps, de la nature des peaux, de leur qualité, & de celle de la chaux. Par exemple, les peaux de moutons n'exigent qu'un mois de plain; les boucs y sont jusqu'à deux mois.

On peut abréger beaucoup, si l'on est pressé, & que l'on veuille forcer l'ouvrage. Par exemple, le chef-d'œuvre des mégissiers à Paris, consiste à passer en laine une peau prise chez le boucher, & à la rendre toute prête dans les vingt-quatre heures, les gants à la main.

Ainsi donc les peaux qui ont été rincées de chaux, après avoir été quelque temps dans le plain, peuvent appartenir au chamoiseur pour être passées en huile, ou au mégissier pour être passées en blanc.

On a fait des expériences pour suppléer aux plains & éviter l'usage de la chaux, par des *basséments* ou *passéments* faits à la farine d'orge ou d'autres grains: on prétend qu'elles n'ont pas réussi. Je suis loin d'en indiquer la cause, comme on a cherché à le faire; bien convaincu, contre l'opinion de ces Messieurs, que ce n'est pas la faute des choses, mais celle des personnes trop peu instruites dans ces matieres.

Je suis convaincu qu'on pourroit se passer de chaux, en toute circonstance, dans l'apprêt des peaux & cuirs, & très-particuliérement pour celles travaillées en *molletterie*. Je crois qu'il seroit également facile, & sur-tout prudent & sage, de n'employer à cet usage aucune farine de grains. Il ne manqueroit pas d'autres substances végétales qui produiroient le même effet; des eaux aigries, des *jusées* quelconques.

L'éditeur Suisse & le traducteur Allemand, ainsi que M. Schreber & d'autres savants, insistent sur cette réforme, & pensent, contre l'opinion de l'*auteur de l'art*, qui a écrit en plusieurs endroits que la chaux *durcissoit* les cuirs, que le propre de cette matiere n'est pas de durcir, mais de dessécher (1).

Nous avons indiqué jusqu'ici les opérations préparatoires de l'*art de la chamoiserie* & de celui des *mégissiers*. Celles qui vont suivre, tiennent plus particuliérement & essentiellement au premier de ces arts.

---

(1) On prépare, en plusieurs endroits, de très-excellents cuirs, sans prodiguer, d'une façon si condamnable, le froment, le seigle & l'orge. Les fameux cuirs de Suede, dont on fait non seulement des bottes, mais des culottes & des redingotes capables de résister aux plus fortes pluies, des chapeaux de voyage & d'autres pieces; ces cuirs admirables se font sans employer aucune espece de grains. (Note 130 de l'*art du tanneur*, édit. in-4°.)

La consommation considérable de cette denrée, qui peut servir à la subsistance de l'homme & du bétail, devroit suffire pour donner l'exclusion aux cuirs à l'orge, s'il est vrai, comme tout le monde en convient, que l'on puisse fabriquer d'excellents cuirs, sans y employer aucune sorte de grains. (Note 135. id.)

La chaux fait, sur les peaux en chamois, le même effet que sur les cuirs forts. On peut voir ce que j'en ai dit dans l'*art du tanneur*, d'après les observations de M. Schreber, & nos propres expériences. Mais comme les procédés avec la chaux coûtent moins de travail, ils sont préférés par les ouvriers, qui ne manquent pas de raisonnements pour justifier leur conduite. J'ai tâché, dans l'*art du tanneur*, de faire sentir combien les passéments à l'orge sont inutiles, puisqu'on peut obtenir le même but par des moyens beaucoup plus simples. (Notes 7 & 9 de l'*art du chamoiseur*.)

» On connoît la force résolutive de la chaux sur les substances animales: c'est par cette raison qu'on l'emploie généralement dans les divers métiers qui se rapportent

§ II.

De quelques distinctions, & suite des opérations.

CHAPITRE I.

Premier travail de la suite des opérations.

On ne met point indistinctement & à-la-fois dans un même habillage, les peaux de moutons & de chevres qu'on passe en chamois, parce que celles de moutons s'échauffent beaucoup plus difficilement dans le foulon, que celles de chevres, qui s'altéreroient avant que les premieres eussent acquis le degré de chaleur nécessaire, qui même pourroient se brûler, si on les laissoit reposer dans le moulin, ou en pile, au sortir du moulin.

On a fait du chamois sans avoir passé ni dans la chaux, ni dans les passements, mais seulement dans une eau de sel & d'alun, comme les cuirs de Hongrie; mais les peaux ne s'y sont ni dilatées, ni assouplies, ni adoucies, comme dans les apprêts ordinaires.

» Les peaux de moutons, de veaux & de chevres, après avoir été travaillées de riviere, sont en état d'être effleurées. On fait du chamois effleuré & du chamois à fleur. Ce dernier n'acquiert jamais la souplesse, l'épaisseur, le cotonneux de celui qui est effleuré; il est beaucoup plus long-temps dans le moulin & à l'échauffe; mais il est plus fort, & on le demande pour certains usages, à cause de sa durée: il n'y a guere que le veau & le mouton qu'on puisse travailler ainsi. Les boucs, les chevres, les daims ne sauroient conserver la fleur; elle est trop âcre, trop dure, trop cassante, & difficile à nourrir d'huile: mais quand ces peaux sont effleurées, le côté de la fleur est le plus cotonneux, le plus beau, & c'est celui qui se porte au dehors dans un habillement; au lieu que le mouton se porte du côté de chair.

Lorsqu'on fait des veaux à fleur, on ne prend guere que les peaux défectueuses qui ne peuvent pas servir dans la tannerie.

» On effleure les peaux avec un couteau concave, dont le milieu ne coupe presque pas, & dont les extrêmités seulement sont tranchantes. Les extrêmités tranchantes servent à couper, quand il est nécessaire, les parties les plus dures de l'épiderme ou de la fleur. Quand elle est à moitié détachée par le tranchant, la partie mousse du couteau acheve de l'enlever, ou plutôt de l'arracher, en appuyant de force le couteau sur la peau du haut en bas. Lorsque les peaux sont creuses, & qu'il est à craindre d'en arracher des lambeaux par cette opération, on rase la peau, c'est-à-dire, qu'on coupe l'épiderme au lieu de l'arracher; elle cotonne moins, & elle est moins douce après le travail, que si elle eût été rasée.

Le prix de l'effleurage par peau de mouton, est à celui qu'on paie par peau de bouc ou de chevre, comme deux est à trois.

» Après avoir effleuré les peaux, on les met

---

aux peaux. Elle ronge les filaments légers qui lient le poil à la peau de l'animal; elle dissout cette substance gluante qui se trouve dans les pores & les conduits innombrables de la peau, sans cela le cuir ne seroit point assoupli, il resteroit toujours roide; l'eau ne seroit point capable de produire cet effet, à cause des particules grasses qui sont jointes à cette substance mucilagineuse. On conçoit que si l'on ne modere pas la force de l'eau de chaux, ou si on la laisse agir trop long-temps, la dissolution que l'on cherche à obtenir, ira trop loin, jusqu'à attaquer les parties solides de la peau. L'ouvrier doit donc bien prendre garde que son eau de chaux ne soit pas trop forte: dès que le mal est fait, il est irréparable; il s'agit de trouver un juste milieu pour tirer toute la substance muqueuse, pour donner à la peau la souplesse convenable, en conservant cependant aux parties toute la force & la cohérence possibles. (Note 24 de *l'art du mégissier.*)

» La chaux est moins propre à durcir qu'à dessécher; & ces propriétés sont deux choses bien différentes. Elle ne durcit pas même le sucre; elle desseche la substance huileuse, qui, sans cela, ne se crystallise point, & elle procure, par ce moyen, la crystallisation. On ne peut donc pas dire que c'est la chaux qui donne du corps & de la consistance au sucre; il n'y en a que la moindre partie qui ne se crystalliseroit point sans elle. On ne peut pas non plus alléguer l'exemple du mortier, composé de chaux & de sable, pour prouver que la chaux est propre à durcir. On montre, par de bonnes raisons & des expériences bien certaines, qu'il se fait, entre ces deux substances, une sorte de dissolution, une espece d'union intime, dont on ne connoît point encore assez la nature. La chaux, si on l'emploie seule, n'acquiert que peu ou point de dureté. M. de Justi soupçonne, avec beaucoup de fondement, que l'effet de la chaux, sur les peaux, est de dessécher les parties charnues, dont elle absorbe la graisse au moyen de ses alkalis. On obtiendroit le même effet avec la potasse, si elle n'étoit pas si chere. La chaux n'est préférable que parce qu'elle coûte moins. (Note 7 de *l'art du parcheminier.*)

dans l'eau, c'eſt-à-dire, dans un baquet où elles trempent quelque temps. On les foule dans ce baquet avec des pilons qui ſont formés chacun d'une petite maſſe de bois, & d'un manche de quatre pieds de long; on les tord pour en exprimer l'eau, mais cette opération eſt bientôt faite; on en tordroit cinq à ſix cents par jour. Si les peaux ſont bien travaillées de riviere, l'eau en ſortira claire & limpide, & c'eſt ainſi qu'elle doit être. Si deux ou trois façons de fleur & de chair ne ſuffiſoient pas pour les bien nettoyer & aſſouplir, on en donneroit encore davantage.

» Les *chamoiſeurs* qui ſont auſſi *mégiſſiers-blanchers*, réſervent pour la blancherie les peaux qui ſouffriroient trop par l'effleurage. En effet, le travail du mégiſſier eſt beaucoup moins dur, & fatigue bien moins les peaux que celui du chamoiſeur. Il y a même ſouvent, dans les peaux qu'on effleure, des parties où l'on eſt obligé de laiſſer la fleur, parce que la peau y eſt creuſe, & qu'il ne reſteroit qu'une demi-épaiſſeur, trop foible pour réſiſter au moulin. C'eſt ainſi que ſouvent dans le remaillage on réſerve la culée & les collets pour ſoutenir la peau.

» Cette opération eſt très-utile pour les peaux qu'on ſe propoſe de mettre en couleur; car les peaux effleurées ſe teignent plus aiſément.

» Après avoir effleuré, on écharne encore les peaux, ſi cela eſt néceſſaire, & que le travail de riviere n'ait pas emporté tout ce qu'il y a de charnu & d'inutile ſur le côté oppoſé de la fleur.

CHAPITRE II.

Du confit.

Le *confit* n'eſt rien autre qu'un bain d'eau aigrie par un peu de ſon, dans lequel on met tremper les peaux pour les faire fermenter.

Le chamois paſſe un ou deux jours dans le confit, dont l'objet eſt de préparer les peaux au travail du moulin; amollies, aſſouplies, elles en reçoivent mieux l'huile qui doit les pénétrer. Cependant ſi le temps eſt chaud, que l'eau ſoit douce, mucilagineuſe, qu'elle abatte bien les peaux, qu'elle les travaille, les pénetre facilement, le confit devient inutile; le moulin peut y ſuppléer.

Ainſi, en été, il ſuffit de paſſer certaines peaux dans l'eau de ſon. On les jette dans un baquet par cinquante à-la-fois; on ajoute un peu de ſon à quelques poignées qu'on y avoit miſes précédemment; on remue, retourne, agite le tout pendant quelques minutes dans cette eau, on en retire les peaux pour faire place à d'autres. Quand toutes les peaux qu'on veut habiller ont été paſſées dans le ſon, on les tord pour en exprimer l'eau, & on les porte au moulin. Les particules de ſon qui reſtent attachées à la peau, quoiqu'en petite quantité, ne laiſſeront pas de l'*abattre*, c'eſt-à-dire, d'aider à la fermentation, lorſque ce ſon viendra à s'aigrir, & que les peaux au ſortir du moulin ſe repoſeront avec leur ſon.

» Les peaux qui ſortent du confit, doivent être (* n°. I) tordues avec la bille, avant d'être portées au moulin pour y être foulées, parce qu'il ſuffit qu'elles aient de l'humidité & de la ſoupleſſe pour ſe prêter à l'action des maillets.

» Pour tordre les peaux, on en met quatre ſur une perche en forme de traverſe, ſoutenue, à la hauteur de cinq pieds, par deux montants verticaux. On range ces quatre peaux de la maniere ſuivante: la premiere pend du côté de l'ouvrier, n'ayant ſur la perche que quelques pouces de la longueur de la peau, ou ce qui eſt néceſſaire pour l'y ſoutenir; la ſeconde pend du côté oppoſé, & ne recouvre qu'une partie de la premiere; les deux autres ſont placées ſur les deux premieres, l'une d'un côté, l'autre de l'autre; toutes quatre ſont d'abord étendues ſur toute leur largeur; mais on replie enſuite les bords ſur le milieu de chaque côté, pour pouvoir ſaiſir le tout avec plus de facilité.

» La bille dont on ſe ſert pour tordre les peaux, eſt un inſtrument de fer, compoſé de deux branches en équerre, & d'un demi-cercle de trois à quatre pouces de diametre, dont le plan eſt perpendiculaire à celui des deux branches; les branches ont l'une un pied & demi, & l'autre deux pieds; le demi-cercle, qui a trois ou quatre pouces de diametre, eſt placé à l'endroit où ſe joignent les deux branches, & le tout enſemble forme comme une eſpece de manivelle pour aider l'action de celui qui tord une peau.

» Pour ſe ſervir de la bille, on la prend de la main droite, & l'on applique une de ſes branches verticalement ſur un des côtés de l'aſſemblage des quatre peaux: la partie concave de la bille embraſſe alors les peaux qui ſont en avant, & l'ouvrier prend de la main gauche la branche de la bille avec l'extrêmité des deux peaux qui pendent vers lui; avec l'autre main il fait tourner la ſeconde branche de la bille pardeſſous les deux autres peaux; il les ramene ainſi autour

des deux que la bille avoit déja prises, & saisissant aussi de la main gauche les extrêmités de ces deux dernieres peaux, il continue avec la main droite de faire tourner la bille sur les quatre peaux: ce frottement en exprime l'eau qu'elles contenoient en abondance. Quand la bille a fait dix ou douze tours, on la dégage, & l'on recommence à tordre une seconde fois, en reprenant la peau de la maniere que nous l'avons dit. Les plis étant changés dans la seconde opération, & les peaux un peu plus basses, la partie qui étoit auparavant sur la perche, se trouve tordue à son tour, & l'eau est mieux exprimée dans le total de la peau.

CHAPITRE III.

De la maniere de donner l'huile.

Quelques chamoiseurs, au sortir du confit, & avant que de mettre les peaux en huile, les font passer au moulin pendant deux heures, & leur donnent ensuite un *vent blanc* d'un quart d'heure; d'autres chamoiseurs ne regardent pas cette opération comme nécessaire, & s'en dispensent.

Lorsque les peaux ont été attendries, suffisamment assouplies par le confit, elles peuvent recevoir la premiere huile, qui se donne ainsi: « On » jette sur la table une foulée, qui est de douze » douzaines de moutons; on les prend toutes séparément, on les secoue, & les étendant l'une » sur l'autre, sur la table, on trempe les doigts dans » l'huile & on les secoue sur la peau en différents » endroits, de maniere qu'il y ait assez d'huile pour » humecter légérement toute la surface de la peau. » On la distribue avec la paume de la main, que » l'on passe sur toute la surface de la peau, & on » plie la peau dans sa largeur, à quatre doubles, » en lui laissant toute sa longueur. C'est sur la fleur » qu'il faut donner l'huile, autant qu'il est possible; » car, comme la fleur est plus susceptible d'être » surprise par le vent, il est plus essentiel de tenir » la fleur tranquille, par le moyen de l'huile qui » garantit la surface. La table qui sert à mettre en » huile, doit avoir un rebord, pour empêcher que » l'huile ne coule & ne se perde. »

A mesure que la peau a reçu son huile, l'ouvrier la jette sur son poignet gauche; lorsqu'il y en a trois ou quatre, la suivante s'étend sur le poignet, de maniere à embrasser & à couvrir la main avec les quatre peaux qui y sont déja: alors l'ouvrier prenant, de la main droite, le bas de cette derniere peau, il ramene en avant & pardessus la main, & avec lui les extrêmités des quatre autres. Il retire alors sa main gauche de dedans les peaux, & il fait entrer à la place les extrêmités bien tordues de toutes ces peaux; cela forme une *pelote* de la forme & de la grosseur d'une vessie ordinaire. On la jette dans la pile du moulin, pour y être foulée, & ainsi de suite, jusqu'à ce que la *coupe* du moulin, c'est-à-dire, la *pile* ou l'auge, soit remplie. Il en faut ordinairement douze douzaines pour former une foule: il y a d'autres endroits où la coupe est de vingt douzaines. Les peaux ainsi mises en huile, se portent au moulin, pour y être foulées & assouplies pendant l'espace de deux heures plus ou moins.

CHAPITRE IV.

Du moulin des chamoiseurs.

On donnera la description de ce moulin à l'explication des planches: ici il n'est question que de la maniere de s'en servir, de son usage & de son effet. L'auteur de l'art, d'après l'Encyclopédie, lui donne le mouvement au moyen de deux chevaux; il seroit mieux d'y employer un courant, une chûte d'eau. A l'exemple, & par la même raison que l'éditeur Suisse, nous ne publierons pas le moulin pour les buffles, qui ne differe de l'autre *que par des dimensions plus fortes.*

» On doit avoir soin de visiter quelquefois les piles, de peur que les éclats de bois, détachés par le frottement, ou par l'usure des piles ou des marteaux, n'endommagent les peaux. Par la même raison, on ne doit jamais laisser battre à vuide les marteaux dans les piles, ni laisser agir un marteau tout seul; car il frapperoit contre le bois de la pile, s'il n'étoit accompagné d'un second qui lui renvoie les peaux aussi-tôt que son coup est donné; c'est cette alternative qui donne le mouvement

mouvement néceſſaire aux pelotes pour une bonne foule.

» Les peaux demeurent ſous les pilons l'eſpace d'une heure & demie, deux heures, trois heures, ſuivant qu'elles ſont plus ou moins faciles à pénétrer par l'huile, plus ou moins abattues & diſpoſées par la chaleur de l'air, par la fermentation du confit, & par la nature graſſe ou maigre de la peau. Les chamoiſeurs qui n'ont pas de moulin chez eux, paient ordinairement quatre livres tournois pour une coupe de vingt douzaines.

Après le travail du moulin, il faut *ſortir* les peaux, leur donner un vent ou un évent. Pour cela, on les étend toutes dans un pré ſur des cordes à hauteur d'appui; on les y laiſſe un quart d'heure, une demi-heure, ſuivant les temps ou le beſoin de chaque peau. On ne les quitte point de vue, on *ſe promene ſur les cordes*, on obſerve les peaux avec ſoin, tant qu'elles ſont étendues; on va de l'une à l'autre les manier, les trier, examiner ſi elles ont aſſez de vent, & les retirer à meſure. Il eſt auſſi eſſentiel de leur donner du vent, qu'il eſt dangereux de leur en donner trop. Le grand air enleve une partie de l'huile, & fait pénétrer le reſte: mais ſi on en laiſſoit trop évaporer, les peaux deviendroient très-difficiles à travailler. Il y en a qui ſont intérieurement & naturellement graſſes: elles paſſeroient la journée ſur les cordes ſans ſe gâter. Il y en a à qui il ne faut qu'un quart d'heure. Lorſqu'une peau eſt priſe du vent, c'eſt-à-dire, que l'huile l'a quittée, & que l'humidité de l'eau s'y eſt deſſéchée, la peau devient dure. L'huile a beaucoup de peine à la pénétrer; elle a beſoin d'être foulée long-temps, & remiſe pluſieurs fois en pelote, pour pouvoir revenir à ſon premier état.

On a ſoin, dans la conſtruction d'un moulin, de ſe ménager un grenier ou une eſpece de ſoupente fort élevée, mais fort près du moulin, où l'on jette les peaux qui ſortent du moulin, en attendant qu'on les mette à l'échauffe. Je dis qu'il doit être fort élevé, pour empêcher que les rats ne puiſſent y aborder, car ils feroient, dans ces peaux huilées, un dégât conſidérable, ſi on les laiſſoit par terre ou dans des greniers peu fréquentés.

» Après avoir laiſſé les peaux ſur les cordes aſſez long-temps pour que l'huile ait agi ſur leur tiſſu, & les ait pénétrées, on les remet dans la pile du moulin, pour y être encore foulées une heure ou deux, & on les reporte ſur les cordes; on donne ainſi deux ou trois vents ſur une huile, ſi cela eſt néceſſaire, comme ſi les peaux ſont naturellement graſſes: au contraire, ſi elles ſont ſeches & difficiles à pénétrer, on donnera deux huiles ſur un vent, c'eſt-à-dire, qu'après qu'elles ont été miſes en huile & foulées, on les remet tout de ſuite en huile, ſans les mettre au vent; car, comme le vent fait évaporer une partie de l'huile qui eſt à la ſurface de la peau, s'il n'y en a pas aſſez pour que cette évaporation devienne néceſſaire, on ne les met point ſur les cordes.

» On donne ainſi juſqu'à cinq, ſix, ſept ou huit vents à des peaux, & chaque fois on les remet au foulon, ſi cela eſt néceſſaire; mais il arrive ſouvent qu'on donne deux ou trois vents ſur une huile, & quelquefois auſſi deux huiles ſur un vent: c'eſt ici qu'il faut toute l'expérience d'un moulinier intelligent. Dans les peaux qui ne ſont encore que peu avancées, on connoît au tact ſi elles ont aſſez d'huile ou aſſez de vent. Dans celles qui ſont plus avancées, ou qui ſont ſur leur fin, on a recours à l'odorat: il y a une certaine odeur de moutarde qui prend la place de l'odeur de chair, & à laquelle on reconnoît que les peaux ont pris de l'huile ſuffiſamment. Les peaux qui ſont fortes, ont beſoin d'avoir plus de vent & plus de foule; on en donne juſqu'à douze à des peaux de cerfs: les derniers vents ſont ceux qui exigent plus de précaution; la peau ſe vitre aiſément, c'eſt-à-dire, qu'il s'y forme des clairs, produits par la criſpation & la rétraction de certains plans de fibres qui ſe contractent plus que les autres, à cauſe de l'impreſſion de l'air.

» Les cinq ou ſix vents dont nous avons parlé, ſont mêlés de trois ou quatre huiles, quelquefois davantage, ſuivant le beſoin des peaux: à la pénultieme, c'eſt-à-dire, à la quatrieme huile, ſi l'on n'en veut donner que cinq, la peau demande à ſe repoſer dans l'huile, pour avoir le temps de s'en pénétrer & de s'unir, pendant une ſemaine au moins, plus long-temps ſi on le peut. Il faut qu'elle *mange* ſon huile ſur le repos; alors elle ſe gonfle & ſe nourrit par un petit commencement de fermentation: mais il faut bien ſe garder alors de faire des piles, ou d'entaſſer les peaux les unes ſur les autres; elles s'échaufferoient en peu de temps, & d'autant plus promptement, qu'elles ſont encore vertes, c'eſt-à-dire, qu'elles contiennent encore une partie de la ſubſtance animale, qui eſt toujours fort diſpoſée à la fermentation.

Un vent qui ne demande quelquefois qu'une demi-heure ou une heure, quand il fait beau, peut exiger en hiver une journée entiere; quelquefois même cela ne ſuffit pas: alors on laiſſe repoſer l'ouvrage; mais il faut prendre garde que ce ne ſoit pas en piles ou en tas, parce qu'il pourroit s'échauffer & ſe gâter, malgré la ſaiſon.

» Quand il pleut, & qu'on ne trouve pas d'intervalle de beau temps pour étendre les peaux dans le jardin, on les étend dans un grenier; mais alors elles ſechent plus difficilement. Il peut arriver même qu'il s'en pourriſſe, & il vaut mieux laiſſer repoſer l'ouvrage en pareille circonſtance. C'eſt ce qui fait qu'en pluſieurs endroits on ne travaille point le chamois en hiver.

» Ceux qui ſont preſſés & qui travaillent en hiver, ſont quelquefois obligés d'employer l'étuve, mais ſeulement pour finir les peaux, quand elles ſont *hors d'eau*, c'eſt-à-dire, que l'humidité les a abandonnées, & que l'huile a déja pris le deſſus, & s'eſt établi dans l'intérieur des peaux. Si elles étoient trop vertes, elles ne pourroient pas ſoutenir l'étuve, elles ſe racorniroient, & ne pourroient plus reprendre leur premiere ſoupleſſe. Ces étuves conſiſtent en un endroit bien clos, qui n'ait qu'une petite iſſue pour la fumée, dans lequel on allume un feu léger avec du petit bois ou du charbon, pendant l'eſpace de deux heures, les peaux étant ſuſpendues, deux à deux, à des clous.

(Sur ces inconvénients, ces dangers, la ceſſation de travail en tel temps ou telle circonſtance, *voyez* * n°. 2).

» L'étuve ne vaut pas un petit air de vent; le travail en eſt plus long & moins ſûr; on n'y a recours que dans un cas preſſant, lorſqu'il pleut & qu'on ne peut étendre les peaux en plein air, du moins pour ſuppléer au vent; car elle s'emploie toujours après le travail du moulin.

» Nous avons déja dit que pour jeter les peaux dans les piles, on en fait des pelotes, en les raſſemblant quatre à quatre. Ces pelotes ne ſe défont point, ſi ce n'eſt vers la fin de l'opération, & alors elles ſont communément aſſez foulées. Cependant il arrive que des peaux ſe trouvent ſurpriſes par le vent, qu'elles ont trop d'eau, & ſont difficiles à pénétrer par l'huile: on eſt obligé de refaire les pelotes. Au contraire, quand les peaux ſont en *foibleſſe*, c'eſt-à-dire, que, ſur la fin de l'habillage, elles ſont *hors d'eau*, & commencent à gonfler par le moyen de l'huile, ces peaux ſe collent l'une à l'autre, & les pelotes ne ſe défont point.

» Les peaux de boucs & de moutons ne prennent guere qu'une livre d'huile par douzaine, à chaque fois qu'on les met en huile; & pour le total, on obſerve qu'il entre tout au plus huit à neuf livres d'huile (*liſez* de douze à quinze livres d'huile * n°. 3) dans une douzaine de peaux de moutons de la ſorte de Paris. Celles-ci, lorſqu'elles ſont paſſées & bien ſeches, peſent de dix à quinze livres la douzaine.

» On emploie également les huiles de morue, de baleine, de ſardine, de hareng, de marſouin, &c. L'huile de ſardine paſſe pour être la plus maligne, la plus vive, celle qui nourrit le plus une peau; mais auſſi elle donne plus de peine dans le dégraiſſage. (Sur l'uſage de l'huile de ſardine & de hareng, *voyez* * n°. 4.) L'huile de baleine eſt celle qui avance le moins, & s'unit le plus difficilement à la peau. (*Voyez* encore * n°. 4.)

» Il y a auſſi des huiles qui encraſſent plus que d'autres; mais le plus grand défaut de l'huile pour les chamoiſeurs, eſt d'être mêlée avec de l'huile de grain. Les huiles végétales brûlent, durciſſent, ſechent les peaux, & les rendent plus difficiles à dégraiſſer. Les huiles animales ſont plus douces, plus onctueuſes. Les corroyeurs même trouvent que l'huile de poiſſon, ſi elle n'étoit pas recuite & mêlée avec une leſſive, comme nous le dirons en parlant du dégras, ſeroit trop vive, trop ſeche pour les cuirs gras dont ils ſe ſervent. Il en ſeroit de même du ſuif frais, qui brûle le cuir, diſent les ouvriers; tandis que le ſuif recuit eſt beaucoup meilleur, parce que les parties animales y ſont plus concentrées & plus débarraſſées de la partie aqueuſe.

CHAPITRE V.

De l'échauffe, ou de la maniere de mettre les peaux en chaleur.

APRÈS l'opération du moulin, les peaux ont beſoin d'être miſes en fermentation, pour les dilater davantage, faire pénétrer l'huile dans leur tiſſu, l'incorporer dans ſes fibres. C'eſt par elle que ſe fait l'union intime de la peau avec l'huile, & ce n'eſt que d'après cette union qu'une peau eſt véritablement paſſée en huile.

» Les peaux, avant d'être miſes en chaleur, ne paroiſſent encore que comme de la tripe un peu huilée, dont le dégraiſſage enleveroit toute l'huile, ſi on les mettoit alors dans la leſſive.

» L'*échauffe* eſt une petite chambre étroite & fermée de tous côtés, dans laquelle on met les peaux en pile les unes ſur les autres, pour y ſubir une fermentation qui les échauffe, les dilate, les amollit, & fait pénétrer l'huile dans leur ſubſtance.

» On eſt ſouvent obligé d'allumer du feu dans l'échauffe, pour préparer les peaux à recevoir la chaleur de la fermentation; mais c'eſt avec du petit bois, des mottes, quelquefois même avec de la paille; car il ſuffit de leur donner un commencement de chaleur, pour qu'elles ne ſoient pas ſi long-temps dans l'échauffe, & ce feu artificiel eſt inutile en été, ou lorſque les peaux ſont déja fort attendries.

Description d'une étuve.

» Chambre de six pieds de hauteur, de dix à douze en longueur & en largeur, avec des perches posées horizontalement à quelques pouces du plafond, garnies de clous à crochet, où l'on attache d'abord les peaux. Le milieu de l'étuve est libre; c'est là qu'on allume un petit feu de la hauteur d'un pied avec autant de largeur; au dessus est un petit soupirail d'environ six pouces en tout sens, qui sert à diminuer sa chaleur, quand on craint qu'elle ne surprenne les peaux. Il y a aussi sur le côté une fenêtre d'environ six pouces, fermée par un carreau de vitre qui glisse dans une coulisse, pour que l'ouvrier puisse respirer de temps en temps. Lorsqu'on a des peaux qui sont déja anciennes, & qu'on veut les mettre en chaleur, on leur donne une huile, & on les fait fouler un peu; cela remet en mouvement l'ancienne huile, & dispose le tout à la fermentation.

» Les clous & crochets sont disposés pour y suspendre d'abord les peaux, & commencer à les échauffer avant de les mettre en tas ou en *échauffe*. (D'après ces détails sur l'étuve, il nous a paru inutile de faire graver une planche pour la représenter.)

» L'échauffe est absolument nécessaire aux chamois; c'est elle qui fait la peau, qui lui donne du corps, de la nourriture, qui dilate les fibres, qui enfle & raccourcit la peau, qui la rend douce & cotonneuse, qui unit & incorpore avec elle les parties huileuses. Sans cette fermentation, le dégraissage, dont nous parlerons bientôt, emporteroit tellement l'huile que le foulon y a fait entrer, que la peau reviendroit presque en tripe, c'est-à-dire, dans le premier état où elle étoit au sortir de la chaux; l'huile n'y est encore unie qu'accidentellement, & c'est par la fermentation que les deux substances s'uniront d'une maniere inséparable. Les peaux fermentent quelquefois aussitôt qu'elles sont en échauffe. Il y en a qui demeurent plusieurs heures, sans qu'il soit nécessaire de les remuer. Lorsque la chaleur est assez grande pour qu'on ait peine à y tenir la main, on remue les peaux, on en fait de nouveaux tas, on les renverse en sens contraire, & les prenant par poignée. On fait quelquefois de la sorte sept à huit remuages.

» Quand l'huile a jeté son feu, & qu'à force de remuer les peaux on a abattu cette fermentation, il n'y a plus rien à craindre; les peaux ne sauroient s'échauffer davantage. On peut les garder aussi long-temps qu'il est nécessaire, les étendre ou les mettre en tas; elles ne peuvent plus se gâter; elles gagnent plutôt à être gardées. La peau ne demande qu'à se reposer dans l'huile. Les fabricants qui ne sont pas absolument pressés de la rentrée de leurs fonds, attendent les temps de foires ou de vente, pour dégraisser leurs peaux, & jusque-là ils les gardent en huile.

» Il est essentiel pour les peaux que l'on met en échauffe, d'avoir été bien travaillées de riviere, bien rincées & bien tordues; s'il y restoit de l'eau, & qu'elles eussent été mal passées, la fermentation seroit trop dure, trop seche, trop brûlante; les peaux se noirciroient & se durciroient dans l'échauffe.

CHAPITRE VI.

Du remaillage, ou enlévement de l'arriere-fleur.

Les peaux de boucs, de cerfs & de chevres, après avoir été foulées, ont besoin d'être remaillées sur le chevalet avec le fer à écharner. Dans cette opération, il s'agit d'enlever le reste de la fleur ou de l'épiderme que la premiere opération a laissé. La fleur ou l'épiderme de ces sortes d'animaux a beaucoup d'épaisseur; les racines du poil pénetrent fort avant, & forment un tissu dur & sec qui ne prend point la nourriture, qui se roidit comme une corne, rend la peau cassante, & lui ôte la douceur & le cotonneux qu'elle doit avoir pour l'usage.

» Le couteau dont on se sert pour remailler, est concave; il ne coupe presque pas; il arrache plutôt qu'il ne tranche la surface ou l'épiderme de la peau. On le promene avec force & presque perpendiculairement de haut en bas, en le couchant seulement un peu lorsqu'il est arrivé au bas de la peau, pour mieux emporter l'huile & le remaillage qui ont été enlevés de la peau. Cette huile, qui forme, avec l'épiderme, appellé *remaillage*, une pâte assez épaisse, se jette au bas du chevalet, d'où on la retire avec soin pour la mettre dans un baquet. Lorsqu'ensuite on fait bouillir le dégras, comme nous le dirons ci-après, on y jette ce remaillage; peu-à-peu il se délaie, se cuit & s'épure avec le reste.

» Le chevalet qui sert à remailler, exige plus d'attention que le chevalet à effleurer. Il doit être plus uni & plus lisse, de peur que le couteau n'arrache les éminences que feroit la peau sur les inégalités du chevalet. Si l'on se sert du même

chevalet pour effleurer & pour remailler, il faut avoir soin de le visiter & de l'unir avec le couteau, en commençant un remaillage.

» On regarde le remaillage comme une des opérations difficiles de la chamoiserie ; car il arrive souvent que l'on apperçoit du grain (n°. 5) en certains endroits sur une peau déja passée, & cela vient du défaut du remailleur. Aussi dans les manufactures où il y a beaucoup de monde, chaque ouvrier marque les peaux qu'il a remaillées, pour les faire reconnoître, & se rendre responsable des défauts qu'il pourroit y avoir commis. Cet usage ne vient que de la difficulté du remaillage.

Les chevres de montagne sont plus difficiles à remailler que les autres ; elles sont plus vives, c'est-à-dire, plus difficiles à attendrir dans l'échauffe ; l'épiderme y est plus adhérent. Par la même raison, toute autre peau qui n'a pas été assez travaillée dans le moulin, ou qui n'a pas assez fermenté dans l'échauffe, donne de la peine au remailleur. Il faut que les peaux aillent bien pour en remailler deux douzaines par jour.

CHAPITRE VII.

Du dégraissage des peaux.

On a ôté à une peau sa graisse naturelle, qui pouvoit la corrompre en tournant à la putréfaction ; on y a substitué de l'huile, qui a rendu le tissu plus souple & plus doux, & qui a aidé à la fermentation dont on avoit besoin : il s'agit actuellement d'enlever le surplus de cette huile artificielle, qui rendroit une peau mal propre dans l'usage.

On y parvient au moyen d'une lessive de cendre commune ou de quelque autre alkali fixe, laquelle, combinée avec le surplus de l'huile que contient la peau, & qui s'est echappé, forme un savon qui dégraisse la peau, comme le savon ordinaire, qui n'est également qu'une combinaison d'huile & d'alkali fixe, dégraisse la laine, les étoffes & le linge.

Les peaux, trempées dans cette lessive, & tordues pour en exprimer l'huile combinée & réduite en savon, sont lavées pour dissoudre ce savon, & les en purger entiérement.

Là où l'on ne dégraisse les peaux qu'avec de la cendre ordinaire, on en emploie six à sept boisseaux de cent vingt, cent trente à cent quarante livres, par vingt-cinq douzaines de peaux de moutons.

Si l'on n'a que des boucs ou des chevres à passer, on n'a pas besoin de faire la lessive si forte, parce que le remaillage qui précede le dégraissage, décharge beaucoup d'huile. A Paris & ailleurs, on emploie de la *potasse* ou de la cendre gravelée, au lieu de cendres communes.

» Pour avoir la premiere huile, qu'on appelle aussi le *molo*, on tord à gras, c'est-à-dire, qu'on ne se sert pas d'abord de la lessive, mais du *lavage*, qui est un dégras tiré auparavant d'un autre dégraissage. Le molo se mêle ensuite avec le dégras, quand il est cuit.

» Pour exprimer cette premiere huile, on se sert de la bille de bois, qui n'est qu'un morceau de bois, ou un petit bâton cambré, c'est-à-dire, un peu courbé par le moyen du feu : on l'appelle aussi *torsoir*.

» Pour dégraisser, il faut faire chauffer la lessive de maniere à pouvoir y tenir la main sans douleur ; si elle est trop chaude, on y met de l'eau fraîche, car autrement elle brûleroit l'ouvrage.

» Les peaux que l'on veut dégraisser, soit qu'elles sortent du moulin, soit qu'elles aient éte gardées, se jettent dans la lessive pour y tremper l'espace d'une heure, plus ou moins, & on les remue à force de bras. Les premieres qu'on retire de la lessive, sont aussi celles qui y séjournent le moins ; mais, comme la lessive se refroidit peu-à-peu pendant l'opération, on ne craint pas que les peaux qui sont dans le fond, soient brûlées. Il arrive même souvent qu'elles sont plus difficiles à dégraisser que les autres, si le refroidissement a été trop considérable.

On retire trois ou quatre peaux de cette lessive, pour les dégraisser & les tordre avec la bille. Ce travail est exactement semblable à celui que nous avons décrit, en parlant des peaux qui sortoient du confit, & que l'on tordoit avec la bille pour en exprimer l'eau avant de les porter au moulin.

» On trempe & on tord les peaux, deux, trois & jusqu'à quatre fois, souvent même davantage. Quand l'ouvrier ne tord que quatre fois, il n'a pas coutume de se plaindre. L'eau qu'on exprime la derniere fois, contient très-peu d'huile ; on l'appelle le *lavage* ; & l'on appelle *molo* la premiere huile qui s'exprime d'une peau avant qu'on l'ait trempée dans la lessive, & lorsqu'on la trempe seulement dans le lavage.

» Un dégraiſſage eſt ordinairement de vingt-cinq douzaines ; c'eſt la journée de trois ouvriers. On partage le total en deux ou trois parties, c'eſt-à-dire qu'on met tremper huit douzaines de peaux, que l'on tord à meſure qu'on les tire de la leſſive ; & quand elles ſont dégraiſſées, on en met huit autres douzaines à tremper.

» Les peaux de boucs n'exigent pas une leſſive ſi forte que les moutons, parce que le remaillage décharge beaucoup d'huile ; au lieu que les moutons n'étant pas remaillés, & contenant encore toute l'huile qu'ils ont priſe, il faut plus d'alkali pour l'emporter. Les chamoiſeurs font la leſſive de la même maniere pour les boucs & pour les moutons ; mais ils y mettent plus d'eau quand il s'agit des boucs.

» Lorſqu'une peau eſt trop peu avancée dans le moulin, quand elle retient trop l'huile, quand la leſſive eſt trop froide, quand les cendres ſont d'une mauvaiſe qualité, le dégraiſſage devient fort difficile. Certains ouvriers s'imaginent que la leſſive eſt tournée ; ils l'attribuent à un coup de tonnerre, à la préſence d'une femme ou à quelque autre cauſe auſſi vaine, dont nous ne parlerions point, ſi ce n'étoit pour en faire obſerver le ridicule. La leſſive que l'on fait à froid dans certains pays, eſt ſujette à s'affoiblir & à ſe gâter, parce qu'elle exige trop de temps pour ſe faire ; mais la leſſive chaude n'eſt pas ſujette à ſe corrompre, parce qu'on l'emploie ſur-le-champ.

» Quand les marchands infideles mêlent des huiles végétales, telles que l'huile d'olive, de noix, de navettes, ou autres ſemences pareilles, ces huiles végétales n'étant pas également miſcibles avec les alkalis, le dégraiſſage devient fort difficile ; on croit que la peau eſt dégraiſſée, & il arrive enſuite que la chaleur la fait reparoître, & que les peaux *pouſſent de la graiſſe*, ſuivant le langage des marchands.

» Un dégraiſſage de vingt-cinq douzaines de moutons, demande environ vingt livres de cendre gravelée, ou bien vingt-quatre livres de potaſſe, ou enfin quarante livres de ſoude.

» L'auteur de l'art cite une expérience qui réuſſit fort mal, parce qu'elle fut faite avec de la mauvaiſe huile. Les peaux tomberent en tripes, & ſe déchirerent comme ſi elles avoient été brûlées. *C'étoit de la mauvaiſe huile de poiſſon* ; mais on ne dit pas de quel poiſſon, ni en quoi cette huile étoit mauvaiſe. Ce que j'en dirois, ne ſignifieroit donc rien.

» On appelle huile *glape*, celle qui eſt la plus graſſe, la meilleure, la plus tenace dans la peau, & qui s'exprime difficilement. L'huile *ſurge*, au contraire, eſt celle qui s'en exprime facilement, qui a peu d'affinité avec la peau, & ne peut s'unir intimement avec elle.

L'huile qu'emploie le chamoiſeur, rend la même quantité de dégras, c'eſt-à-dire, un poids égal, & le dégras vaut un quart de plus que l'huile elle-même, & le dégras nourrit mieux que l'huile ; il donne plus de douceur au cuir.

On lit dans l'*art* (articles 51 & 52) une deſcription détaillée de la maniere de faire cuire le *dégras*, & de l'odeur déſagréable, pénétrante du débouilli de l'huile qui a ſervi à faire le chamois. M. Main trouve *que cette méthode eſt très-vicieuſe, & qu'on doit l'abandonner.* Il eſt donc bien inutile que je la copie. M. Main donne celle qu'il pratique : (* n°. 6) j'y renvoie.

Il eſt inutile auſſi, je penſe, de faire mention ici des défenſes de laiſſer les boucs dans les rues, d'élever des pigeons & des lapins ; & de rapporter l'avis du médecin du roi, les ordonnances & l'arrêt du conſeil, contre ce débouilli de l'huile dans la ville de Beauvais.

» Après avoir dégraiſſé les peaux, on les ſecoue fortement, & on les met à l'étendage pour y ſécher ; quand elles ſont ſeches, on les ramaſſe.

» On peut les ramaſſer dès le lendemain, ſi c'eſt en été ; en hiver, il n'y a point de terme ; il faut quelquefois juſqu'à trois ſemaines & davantage : car on ne doit point les ramaſſer qu'elles ne ſoient parfaitement ſeches, à moins qu'on ne veuille achever de les faire ſécher dans l'étuve, lorſqu'on eſt preſſé d'ouvrage.

» Lorſqu'une peau eſt bien dégraiſſée & bien ſéchée, elle ſe trouve un peu dure & racornie ; il ne s'agit plus que de la paſſer ſur le *paliſſon* pour l'*ouvrir*, c'eſt-à-dire, remédier à cette criſpation & à ce racorniſſement qu'elle reçoit en ſe mouillant & ſe ſéchant enſuite.

Il ſuffit d'ouvrir d'un côté, & il eſt indifférent lequel on choiſiſſe. Les uns ouvrent de chair, les autres ouvrent de fleur : on donne un long & un large ; on paſſe légérement les endroits clairs ou foibles ; on inſiſte davantage ſur les parties les plus épaiſſes ou les plus racornies. On peut ouvrir vingt douzaines de peaux par jour.

» Quand les peaux ſont dures, & qu'on a lieu de craindre que le peſſon ne les coupe ou ne les caſſe, on commence par les adoucir, en les paſſant dans la herſe : c'eſt une eſpece de boucle de fer, fixée à un pilier inébranlable, à la hauteur de cinq pieds, ſillonnée comme une colonne torſe, dont les filets ſervent, par leur frottement, à labourer, à étendre, à aſſouplir la peau pour la préparer au travail du peſſon. On voit la herſe dans la planche I, S. Elle eſt placée ſur un des montants du paroir. Pour ſimplifier, il vaut encore mieux la placer ſéparément ſur un pilier qui ait plus de ſtabilité que les montants du paroir. C'eſt, ſur-tout, pour les peaux teintes & chez les peauſſiers, que l'on ſe ſert de la herſe à la place du peſſon.

» Il y a des peaux qui ont été mal foulées dans le moulin, qui ſont encore dures, & qu'on eſt obligé de fouler ſur une claie, à la maniere des corroyeurs.

» Après avoir ouvert les peaux ſur le paliſſon, & leur avoir rendu par là leur étendue & leur ſoupleſſe naturelle; il faut les parer à la lunette, c'eſt-à-dire, leur donner le luſtre, l'égalité, l'uniformité qui en fait l'agrément. Pour cela, on ſe ſert du *paroir* qui n'eſt autre choſe qu'une perche tendue horizontalement à cinq pieds de hauteur, & ſoutenue par deux montants.

On étend la peau ſur le paroir, &, pour l'y faire tenir, on met, pardeſſus, deux crochets de bois, chargés chacun d'un poids, tel qu'une pierre qui peut peſer huit à dix livres.

» Quelquefois, pour ſuppléer aux crochets, on ſe ſert d'une corde tendue horizontalement le long de la traverſe du paroir & au deſſous. On tend la peau ſur cette corde, on la releve en la repaſſant pardeſſous & par derriere le paroir, on la ramene en avant & pardeſſus; alors, la corde étant ſerrée dans la peau, applique cette peau ſur la traverſe du paroir, & la peau eſt retenue par un double frottement qui tient lieu des crochets & des poids; car, la corde étant paſſée dans la duplicature de la peau, un des bouts de la peau ſerre entre la corde & la traverſe du paroir, la principale partie de la peau pendante en avant, contribue à appliquer encore plus la corde ſur la traverſe, & d'autant plus fortement que le pareur tirera davantage.

» Le bouc doit être paré des deux côtés, mais légérement, & ſeulement pour le luſtre. Le mouton ne ſe pare que de chair; car la fleur s'écorcheroit, ſi l'on y paſſoit la lunette.

» On peut parer huit douzaines de peaux par jour, ſi les peaux ſont bonnes.

» On pare à la lunette le mouton & le veau, de chair ſeulement; car le remaillage diſpenſe de parer du côté de fleur. La chevre & le bouc n'ont beſoin que d'un coup de lunette, de fleur ſeulement, pour la propreté; &, ſi l'on vouloit, on pourroit s'en paſſer.

» Après avoir ouvert & paré, il faut encore redreſſer ſur le peſſon, donner un long & un large, pour effacer le pli que la lunette a pu laiſſer à la peau, pour la rendre droite & en coucher le poil ou la friſe. C'eſt alors qu'on étend les peaux ſur un tonneau, en piles de vingt douzaines chacune. On ſépare les grandes, les ſecondes, les petites; on les met enſuite en douzaines, parce que l'uſage ordinaire du commerce eſt de vendre le chamois par douzaines. Ordinairement on met à chaque douzaine d'abord deux grandes peaux, enſuite deux ſecondes, quatre petites au milieu, enſuite deux ſecondes, & on recouvre le tout de deux grandes peaux. C'eſt ainſi qu'on fait paſſer le médiocre avec le beau.

» On repaſſe enfin ſur le peſſon, pour donner un coup d'œil à la peau, lorſqu'on veut la vendre. Dans l'uſage du chamois, on met en dehors la fleur des boucs & des cerfs; au lieu que pour les peaux de moutons, c'eſt la chair qui fait l'endroit de l'ouvrage, & la partie la plus belle de la peau.

§ III.

Du travail des buffles.

CHAPITRE I.

Obſervations préliminaires & premieres préparations.

La *guinée* ou le *buffle* eſt un cuir de bœuf ou de vache, paſſé en huile, ſuivant la méthode des chamoiſeurs, en ſorte qu'il ait la force & la ſoupleſſe néceſſaire pour équiper la cavalerie & pour d'autres uſages ſemblables.

Ici l'on nous cite le grand Colbert qui « attira *la* » *Haye* de Hollande, & enſuite *Jabac* de Cologne; » qui fit à Corbeil un établiſſement conſidérable, & » dont le privilege excluſif (1) a duré long-temps » après lui, entre les mains de, de, de, &c. »

Quoiqu'on ne travaille que fort rarement des peaux de vrais buffles, parce qu'elles ſont trop dures, & trop difficiles à avoir, on donne cependant toujours ce nom aux grandes peaux de bœufs ou de vaches, dont on fait les gros ceinturons & les baudriers. C'eſt pour nous une branche de commerce au Levant & en Afrique; ce qui lui a fait donner le nom de *guinée*.

(1) Celui-là, comme celui de Van-Robais, & tant d'autres, a duré des générations; & il a retardé, à-peu-près de tout ce temps-là, les progrès de cet art en France. Colbert n'étoit pas grand, quand il accordoit de ſi longs privileges; & les miniſtres étoient bien petits, qui les prolongeoient encore après lui. A propos de privilege excluſif, ceux qui auront lu ce que j'en ai dit dans le *Diſcours préliminaire* du DICTIONNAIRE DES MANUFACTURES ET ARTS, concevront mon étonnement à la lecture d'un mémoire en faveur de la compagnie des Indes, qu'on dit être de M. Hardoin de la Reynerie, & qui eſt encore ſigné d'autres avocats.

» Dans le temps que la manufacture de Corbeil fournissoit de buffles toute la cavalerie de France, & en exportoit même chez l'étranger, on mettoit dans les moulins six cents buffles par semaine. Mais les propriétaires de cette manufacture, ayant été obligés de faire des éleves, & leur privilege ayant été restreint peu-à-peu & successivement, il s'est formé des manufactures de buffles en divers endroits du Royaume.

» Nous avons dit, à l'occasion du moulin des chamoiseurs, que la conduite du moulin est la partie essentielle & difficile du chamois. Le moulinier est celui sur lequel roule toute la fortune du propriétaire. Il faut du talent pour remplir avec succès cette importante commission, & il en est peu qui ne fassent des pertes.

Le buffle exige les mêmes travaux que le mouton passé en chamois; mais les opérations sont plus longues, & les dépenses plus considérables. Le buffle exige, par exemple, deux, trois & quatre mois de plain; il a besoin d'être foulé trois ou quatre fois plus longt-emps; il lui faut cinq à six huiles & au moins trois quarts d'heure de vent à chaque huile, en sorte qu'un buffle prend dix à douze livres d'huile.

Au reste, les variétés sont si grandes dans ces sortes de travaux, que souvent un buffle qui sera d'une bonne qualité, sera aussi-tôt foulé qu'un mouton dont le tissu se trouvera trop serré & le nerf trop dur.

» Pour conduire & entretenir un moulin de six piles, tel qu'étoit celui de Corbeil, qui peut fournir aisément trois cents buffles par semaine, quand le plumage va bien, il faut une douzaine d'ouvriers; car on se met trois ou quatre ensemble pour conduire une partie.

» Les cuirs de bœufs qui doivent être passés en chamois, au sortir de la boucherie, doivent être jetés dans l'eau pour se laver.

» On les met ensuite dans un plain-mort pour vingt-quatre heures, afin de les préparer à l'action d'une chaux plus forte. Cette précaution est nécessaire; & si l'on n'avoit pas de plain-mort, on gâteroit exprès un plain-neuf, en y jetant de l'eau corrompue par des peaux qui y auroient trempé.

» Après les avoir laissé égoutter au sortir de ce plain-mort, on les jette dans un plain un peu plus fort, pour faire tomber le poil; celui-ci exige environ quinze jours, & pendant cet espace de temps, on les releve & on les abat quatre fois.

» On pele les cuirs avec le couteau de riviere, qui est un couteau concave qui ne coupe presque pas, ou dont on ôteroit le fil tout exprès, si l'on n'avoit que de bons couteaux à effleurer. C'est à-peu-près la même chose que la maniere de débourrer les veaux.

» Les cuirs étant pelés, se jettent dans un plain de relavage, c'est-à-dire, un plain déja fort affoibli, qui ne sert qu'à les rincer; ils y restent vingt-quatre heures, & de là ils passent dans un plain un peu plus fort, puis dans un plus fort encore, & enfin dans un plain-neuf, le tout pendant six semaines. On releve & on rabat les cuirs dans le plain tous les deux jours, quelquefois même tous les jours.

» Un muid de chaux, à Paris, est de quarante-huit pieds cubes, qu'on appelle aussi *quarante-huit minots*, & se divise en douze septiers. Un muid de chaux peut faire trois plains-neufs, de cinquante cuirs chacun. Il sert même quatre ou cinq fois comme plain-neuf; car, pendant l'espace de quinze jours, il a encore assez de force. On doit observer de laisser reposer & bouillir la chaux pendant deux jours, & de bien *bouler*, c'est-à-dire, remuer avec le bouloir avant d'y mettre les cuirs.

» Les plains s'usent & perdent de leur force, même en ne faisant rien, parce que l'eau dissout, lave & émousse les parties actives de la chaux. Il est nécessaire de relever souvent les cuirs dedans le plain. Plus on la *grouille*, disent les ouvriers, plus la peau avance; en hiver, elle plame dans le plain; en été, elle plame dessus; c'est-à-dire, qu'en été, la chaleur de l'air agit davantage

---

« *Le privilege de la compagnie étant la propriété des » actionnaires, propriété fondée sur les engagements pris » par le souverain envers la nation, & consignés dans les » loix, il n'est pas possible d'y porter atteinte sans violer » les principes de l'équité.* » On lit cela dans ce mémoire.

Un privilege exclusif, un attentat au droit des particuliers, un vol fait au public, est une propriété de quelques individus! Eh! quelle autre part a donc la nation à ces prétendus *engagements*, prétendus *pris envers elle*, que l'affront & le préjudice qu'elle en reçoit, sans son consentement & malgré elle ?

Quant à leur *consignation dans les loix*, je ne sais ce que cela veut dire; mais le reste est barbare. Dire qu'on ne peut porter atteinte à un tel privilege, *sans violer les principes de l'équité*, c'est montrer une logique inouie jusqu'à ce jour parmi nos jurisconsultes, & développer des principes dignes des gouvernements orientaux les plus atroces: cependant nos journalistes louent à outrance; ils trouvent cela admirable!

C'est un de ces moyens qu'on appelle *victorieux*; c'est le premier de trois. Le second moyen est de soutenir qu'il faut nécessairement une compagnie exclusive pour faire le commerce de l'Inde; que des particuliers ne sauroient l'entreprendre qu'à leur préjudice & au préjudice de l'état, &c.

Enfin, le troisieme moyen est d'avancer, en preuve de l'assertion précédente, que le commerce de la compagnie a eu une *supériorité constante* sur le commerce libre.

Or, ces deux derniers moyens, noyés dans des raisonnements & des calculs, sont absolument contraires à la suite exacte des faits : ils sont faux en tout point. Je n'accuse point la probité des auteurs de ce mémoire, mais bien leur ignorance en cette matiere. Ils n'ont eu de matériaux que des gens intéressés à leur cacher la vérité, & à les rendre les organes de leurs intérêts, contre l'intérêt public & la vérité même. (*Voyez* DICTIONNAIRE DES MANUFACTURES ET ARTS, Tom. I, pag. 409 & 410.)

quand le cuir eſt en retraite que lorſqu'il eſt dans le plain.

» En hiver, l'opération des plains eſt plus difficile & plus longue ; il faut juſqu'à quatre mois de plain, au lieu que deux mois & demi ſuffiſent en été. On peut finir totalement un buffle en trois mois, dans la belle ſaiſon ; il en faut cinq en hiver.

» Les buffles ne ſe travaillent point de riviere. Au ſortir de la chaux, on les rince, on les écharne, on les effleure, & tout de ſuite on les met au moulin, ſans les tordre. Quelquefois, avant de les mettre au moulin, on les étend pour une heure ou deux, pour les reſſuyer un peu. Après le premier foulage, on leur donne un vent blanc ; mais comme le vent reſſerre la peau, & que l'huile auroit peine à pénétrer, on remet le cuir dans le foulon avant de lui donner la premiere huile.

» Pour effleurer les buffles, on s'y prend tout de même que pour le mouton, avec la différence qu'on ne peut guere effleurer que dix buffles par jour ; encore faut-il qu'ils ſoient bien plamés.

» Aux extrêmités du buffle, vers les pattes de devant, la tête & les flancs, la fleur eſt tenace, & ne peut s'enlever avec le couteau d'effleurage. On enleve la fleur de la tête avec le *couteau à revers*, qui eſt droit & tranchant, mais dont le fil eſt rabattu. La fleur des autres extrêmités ne s'enleve qu'au remaillage ; alors elle eſt devenue plus ſouple, plus facile à enlever.

» Les gros cuirs ſe paſſent de confit ; le foulon y ſupplée & les abat ſuffiſamment, ſans qu'on craigne qu'ils s'y gâtent, comme cela arrive aux menues peaux.

» La maniere de donner l'huile au buffle, ne differe pas de celle qu'on a vue ; on ſe ſert ici d'un balai de bouleau que l'on trempe dans l'huile, & que l'on ſecoue ſur le cuir étendu.

» Chaque cuir prend environ ſix livres d'huile, en cinq ou ſix repriſes ; plus l'huile eſt bonne, moins elle dépenſe : nous avons vu les qualités qu'elle doit avoir. On préfere pour le buffle la plus âcre, celle qui, en approchant les yeux, y paroît la plus piquante.

» On donne, pour l'ordinaire, deux vents ſur une huile, c'eſt-à-dire, que les cuirs vont au moulin & à l'étendage, deux fois à chaque huile qu'on leur donne. Ils ſont à l'étendage deux, trois & quatre heures, ſuivant le temps & le beſoin, & trois, cinq, ſept heures même dans le moulin : plus ils approchent de leur fin, plus on les laiſſe long-temps dans le moulin. Les buffles craignent, auſſi-bien que le chamois ordinaire, d'être brûlés par le ſoleil ou ſurpris par le grand air.

» Quand les buffles ont reçu une partie de leur vent, on reploie les ventres l'un ſur l'autre, pour les empêcher de ſurſécher, parce que les ventres étant plus minces & plus tendres, ſeroient plutôt ſurpris.

CHAPITRE II.

Moulin des buffles.

Le moulin qui ſert pour le buffle, ne differe du moulin d'un chamoiſeur ordinaire, que par des dimenſions plus fortes, raiſon pour laquelle nous n'en donnerons pas la gravure ; mais nous donnerons ſes dimenſions telles qu'elles ſont décrites dans l'art.

La largeur de ce moulin eſt de ſept pieds quatre pouces dans œuvre, entre les deux montants, & de neuf pieds quatre pouces, en comptant l'épaiſſeur des montants de la cage. La hauteur du bâtis eſt de treize pieds, depuis le ſol juſqu'au point où les pilons ſont ſuſpendus par le moyen d'un coin de bois qui traverſe le manche, & s'appuie ſur deux eſpeces de plate-formes de bois. Comme le mouvement de ces pilons ne ſe fait pas avec une grande vîteſſe, on ne met pas un plus grand art dans leur ſuſpenſion.

La culaſſe des piles eſt creuſée dans un fort madrier de chêne, capable de réſiſter à la chûte des maillets. Cet arbre des piles a deux pieds d'équarriſſage. Pour former le reſte de la pile ou de la coupe, on ajuſte des planches de trois pieds & demi, qui ſont de niveau avec le fond de la coupe, & qui en font le prolongement ; mais cette partie n'ayant à ſoutenir que le poids des cuirs, ſans recevoir l'effort des pilons, n'a pas beſoin d'une bien grande force.

Les pilons ſont fixés chacun à l'extrêmité d'un manche qui a ſept pieds quatre pouces de long, depuis la ſuſpenſion juſqu'à l'entrée dans la tête du pilon ; cette tête a dix-huit pouces de longueur. Le manche qui paſſe au travers de la tête du marteau, s'y prolonge encore de dix-huit pouces, pour former la queue du marteau, qui eſt élevé par les mentonets de l'arbre tournant, qui ont vingt-un pouces de ſaillie. Les queues des marteaux ſont fortifiées par des coins qui

entrent

entrent de force dans la tête du marteau, & ils sont garnis à leur extrémité par des semelles de bois, qui ont encore trois pouces de saillie.

« La partie intérieure des marteaux, est dentée de bas en haut, comme par échelon, pour saisir les buffles par dessous, & les faire sans cesse tourner dans la pile : par-là, toutes les parties du cuir sont foulées à leur tour : ces dents ont huit, six & cinq pouces de largeur, quatre & demi ou cinq pouces de profondeur, & sont taillées en queues d'aronde, c'est-à-dire, un peu rentrées vers la tête du maillet, pour saisir mieux la peau. La première dent est éloignée du manche de quatorze pouces, & la dernière dent en est éloignée de trois pieds & demi. Les pilons ont deux pieds cinq pouces de large, deux pieds de hauteur, trois pieds & demi de longueur par en bas : elles contiennent chacune quinze peaux : il y a un pouce de jeu à chaque côté, entre le maillet & la pile.

» Les pilons pèsent environ sept cents livres; car suivant les dimensions ci-dessus il y a bien douze pieds cubes de bois de chêne, & le bois de chêne pèse au moins soixante livres le pied cube : ce qui fait sept cent vingt livres.

» Sur la roue de cinq pieds de diamètre, passe une corde sans fin, qui la fait tourner à volonté. Sur l'arbre de cette roue, s'enveloppe une corde terminée par une boucle, pour saisir, par le crochet, la tête du pilon. Cette corde sert à deux marteaux, quand on veut élever le pilon, pour le mettre hors de prise; une seconde corde, fixée par son extrémité supérieure vis-à-vis de chaque marteau, prend un second crochet de la tête du pilon, & le retient suspendu, de maniere que le reste du moulin puisse marcher sans empêcher de servir une des coupes. Chaque roue sert pour deux piles, & son arbre a environ huit pieds de long, pour s'étendre à quatre pilons.

» Lorsque les pilons sont en repos, la tête est dans une situation horizontale, appuyée contre le fond des piles; mais les manches des pilons sont éloignés par en bas de deux pieds & demi de la perpendiculaire, abaissée du point de suspension, à l'endroit où ils entrent dans la tête des pilons, c'est-à-dire qu'ils font avec la verticale un angle de vingt degrés; mais lorsqu'ils sont élevés par les mentonnets de l'arbre tournant, prêt à échapper & à retomber dans la coupe, ils sont éloignés de cinq pieds de la perpendiculaire, & font un angle de quarante-trois degrés avec la ligne d'à plomb, puisque le rayon du cercle qu'ils décrivent, a sept pieds quatre pouces de longueur.

» La longueur totale de l'arbre est de trente-huit pieds; il est soutenu non-seulement par ses extrémités, mais encore vers son milieu, par un poallier, qu'on a soin de dégraisser tous les quinze jours, qui empêche l'arbre de plier. Cet arbre a deux pieds de diametre, & porte vingt-quatre mentonnets de vingt ou vingt-un pouces chacun, pour lever les queues des marteaux; ces mentonnets sont disposés en spirale (en hélice) autour de l'arbre, de maniere qu'il n'y en ait jamais que deux qui levent à la fois, & que l'un commence à se charger un peu avant que l'autre échappe : le premier maillet marche avec le sixieme, le second avec le septieme, &c. Par ce moyen, chaque tour de la roue fait lever les douze maillets, quoique l'arbre ne soit jamais chargé que de deux maillets à la fois; & la charge est toujours divisée sur deux points de l'arbre fort éloignés l'un de l'autre.

La grande roue à aubes a dix-huit pieds de diametre; savoir, deux pieds six pouces pour le carré où elle est marbrée, six pieds pour les rayons, six pouces pour l'épaisseur de sa circonférence, & quinze pouces pour les aubes; elle tourne dans une coursiere, où l'on oblige toute l'eau de passer quand on en a besoin. A côté de la roue est une séparation; de l'autre côté, une seconde coursiere qu'on ouvre pour la décharge des eaux, lorsqu'on veut arrêter le moulin : elle a environ trois pieds de large. La largeur du bâtis du moulin, est de vingt-quatre pieds, y compris celle de trois escaliers. La hauteur totale de la charpente est d'environ dix-huit pieds, en comptant jusqu'au petit moulinet, qui sert à élever les marteaux, pour les réparer & les sortir de leur suspension.

» On avoit fait à Corbeil un autre moulin, dont les marteaux descendoient verticalement dans les piles. Ce moulin fouloit mieux & plus vite, mais les peaux n'y étoient pas retournées & assujetties en place, comme dans le moulin que nous venons de décrire, il falloit garder à vue ces moulins perpendiculaires, pour faire rentrer les peaux dans la pile, à mesure que les pilons les chassoient dehors. Cet inconvénient a fait revenir le Directeur à la premiere construction.

Il est dangereux d'avoir des foulons trop forts, sur-tout pour la même peau; car cela fait échauffer la peau en tripe; & quand elle a été ainsi échauffée, elle reste toujours *nerveuse*, c'est-à-dire, dure, & ne se passe point à froid : alors on fait aller le moulin plus lentement, & on y laisse les peaux moins long-temps.

CHAPITRE III.

Suite des opérations.

» APRÈS que les buffles ont eu la nourriture suffisante, on les porte à l'étuve, où l'on allume un petit feu, comme nous l'avons dit, en parlant des petites peaux; mais on ne les met point en pile, ils pourroient s'y attendrir trop, sans qu'on eût le temps d'y porter remede; ils passent chaleur sur les perches, & il suffit pour cela qu'ils soient une journée dans l'étuve.

» Il a des temps froids & pluvieux, où l'on est obligé de donner deux ou trois étuves pour finir les buffles, suppléer au vent & à l'étendage, & leur faire prendre la nourriture par le moyen de cette chaleur artificielle.

Quelquefois, au sortir de l'étuve, on est encore obligé de leur donner un coup de pilon pour les finir, & faire pénétrer l'huile encore mieux, & on les remet dans les coupes.

» Pour remailler, il faut faire tremper la peau dans des lavages gras, c'est-à-dire, dans la portion de lessive qui reste dans le baquet où l'on fait tremper les peaux pour les dégraisser; elles y trempent un ou deux jours, & pourroient y rester huit jours, sans inconvénient. Sans cette précaution, les peaux retirées & retrécies par l'échauffe, auroient peine à se prêter au couteau du remaillage; on ne sauroit remailler sans cette précaution.

La manière de dégraisser le buffle, est un peu différente de celle dont nous avons parlé pour les peaux de moutons & de boucs. On ne sauroit tordre le buffle avec une bille ou un torsoir; on y emploie une presse dont nous allons donner la description, & qu'on appelle *verrin*. Les gros cuirs se dégraissent au verrin, & les menus cuirs à la perche.

Cette presse (*planche III*, *figure 9*), est élevée au dessus du sol, d'environ deux pieds; ses montans sont enfoncés profondément dans la terre, avec des traverses en forme de potence. Elle est formée de deux espèces de mâchoires, l'une fixe, l'autre mobile, au moyen d'une charniere. Ces deux pièces de la presse ont environ cinq pieds de longueur, sur un pied quatre pouces de largeur, & six pouces d'épaisseur. Elles sont serrées l'une contre l'autre, lorsqu'on veut les mettre en action, au moyen d'une vis qui passe librement au travers de la piece fixe, & qui entre dans un écrou de cuivre, qui a dix-huit lignes de diametre & quatre pouces & demi de long, enchâssé dans la piece mobile de la presse, qui, par le moyen de cet écrou, est tirée vers la pièce dormante. On passe encore, au travers de ces deux madriers, des boulons de fer de deux pieds ou deux pieds & demi, sur lesquels appuie la peau que l'on veut mettre en presse.

» On trempe, & l'on tord les buffles cinq à six fois, quelquefois davantage, pour qu'ils soient parfaitement dégraissés; on emploie, du moins à Corbeil, pour la lessive, une chaudiere qui tient onze muids; on y met jusqu'à cent cuirs, & il faut cinquante livres de potasse à chacune des trois lessives qu'on est obligé de faire.

» Quatre ou cinq hommes qui travaillent tous ensemble à un dégraissage, peuvent dégraisser de soixante à cent cuirs, suivant la difficulté ou la grandeur des cuirs, & la bonté de l'huile.

» Avant le dégraissage, on remaille les buffles. L'action est la même que pour les boucs; avec cette différence qu'au lieu de vingt-quatre boucs, on ne peut remailler que quinze buffles.

» Quand on a dégraissé le buffle, on le recoule encore avec la lunette, pour achever d'exprimer l'huile que le levier & la presse n'ont pu emporter. Pour cela, on met la peau sur le paroir; &, soit avec une lunette, qui ne coupe point, soit avec le fer à pousser, on appuie fortement sur le buffle pour faire couler l'huile.

» Quand les buffles sont à moitié secs, on les met sur le paroir, pour en ôter le plis, avec le fer à pousser. Le paroir, qui sert aux buffles, exige un peu plus de soin que celui dont nous avons parlé à l'occasion des petites peaux. La traverse horizontale est dressée avec soin; on y pratique une rainure sur toute sa longueur dans la partie supérieure; sur cette traverse fixe, on en place une mobile, qui porte, dans sa partie inférieure, une languette de même longueur, destinée à entrer dans la rainure de la traverse fixe; cette traverse mobile est contenue, par les deux bouts, dans les coulisses des deux montans du paroir. Quand le buffle est étendu sur le paroir, & qu'il est pris entre la rainure & la languette, on serre, avec deux coins, la traverse supérieure, de façon que le buffle est serré à demeure; on n'a pas besoin par là, ni de poids, ni de cordes, ni de crochets.

C'est sur ce paroir, que le buffle doit être poussé & rasé, avec un fer, qui n'est destiné qu'à ôter la chair, & à rendre le buffle doux & cotonneux, ce qui en fait la beauté. L'action consiste à appuyer le fer perpendiculairement sur le buffle, & le talon contre l'épaule de l'ouvrier, tandis qu'avec la main, il force le fer à descendre

avec violence sur la surface du buffle, & par là, en emporter le surplus.

» Après que le buffle a été poussé pour en ôter le plis, on l'étend de nouveau pour qu'il acheve de sécher. Il suffit de vingt-quatre heures en été ; ensuite on le *rase* avec le même fer, & de la même maniere, pour lui donner le velouté, comme je viens de le dire. Cela rend la peau aussi propre que si elle eût été parée à la lunette : le fer à pousser ne coupe presque point ; mais quand il sert à raser, on a soin de l'éguiser un peu, & de lui donner le fil à toutes les demi-heures plus ou moins. On pousse & on rase le buffle des deux côtés : cet ouvrage est rude & très-difficile à faire ; on ne peut raser que quinze cuirs par jour, encore faut-il qu'ils aient été bien remaillés.

» Il est presque impossible qu'il n'y ait pas, sur toute l'étendue d'un buffle, des endroits qui ont souffert, & qui sont percés ou naturellement, ou par la force du moulin, ou par la négligence des ouvriers, dans quelqu'autre opération. On fait donc recoudre, avec de la soie, ou même avec du fil, tous les endroits ouverts ou déchirés : c'est ce qu'on appelle *rentrer*. Des filles à la journée sont ordinairement chargées de ce travail.

» Lorsque les buffles sont poussés, rasés, rentrés, prêts à établir sur le tonneau, on y donne encore un coup de palisson, pour les redresser.

» Les cuirs qui pesoient, en verd, soixante livres, doivent en donner quinze à seize, lorsqu'ils sont passés en buffle ; il y en a qui vont jusqu'à vingt-deux livres. On les vend quarante-six sols la livre en temps de paix ; ils vont jusqu'à cinquante. Depuis la guerre, leur principal ouvrage est pour les colletins ou vestes de la cavalerie, les fournimens d'infanterie, les ceintures d'havresacs. On s'en sert aussi quelquefois dans les Villes pour différentes sortes d'habillemens.

» La couleur naturelle des peaux passées en huile, est d'être jaune ; lorsqu'on veut avoir des buffles blancs, il suffit de les mouiller & de les exposer au soleil pendant deux ou trois jours, en les arrosant à mesure qu'ils sechent. On met aussi un peu de blanc d'Espagne dans la derniere eau, pour leur donner plus d'éclat ; on les trempe ensuite dans une eau de lavage, c'est-à-dire, l'eau qu'on exprime dans la derniere lessive ; on les remet au soleil. Le hâle mange la graisse pour la plus grande partie : il n'en reste que ce qui est nécessaire pour redonner un peu d'onctuosité à la surface de la peau.

» Une peau en chamois blanchie à la rosée, a presque la même blancheur ; mais elle est plus douce & dure de beaucoup plus qu'une peau de mégie passée en blanc sans le secours de l'huile ; mais aussi elle coute davantage.

§. IV.

Des différentes sortes de peaux qu'on travaille en chamois, (* voir *aussi le mémoire ci-après, de M. Main.*)

» DE toutes les peaux que l'on tire de France pour travailler en chamois, celles de boucs sont les plus estimées & les meilleures.

» Parmi les peaux qu'on tire de l'Amérique, les daims sont les plus recherchés ; ils nous viennent principalement du Canada & de la Louisiane : les uns sont *en verd*, c'est-à-dire, en poil, & ce sont les plus recherchés ; les autres sont *raturés*, c'est-à-dire, pelés, mais secs comme le parchemin. Il y a des daims *en terre*, qui sont pelés & adoucis par le moyen d'une terre qui se trouve en Amérique ; ils ressemblent à des peaux de Mégissier, c'est-à-dire, à des peaux de moutons adoucies par la chaux, la pâe, le confit & le palisson. Enfin il y a des daims en *moëlle*, déja passés, pour ainsi dire, par des sauvages, qui y employent la cervelle du daim, qui les bordent avec des tendons, & qui y mettent ensuite différentes couleurs, pour en faire des meubles à leur usage.

Le daim, (*cervus cornibus ramosis compressis, summitatibus palmatis.* Linnée) est un animal qui ressemble au cerf à plusieurs égards. Le daim est moins robuste que le cerf ; il est aussi plus facile à apprivoiser. Les Anglois élevent les daims dans des parcs, où ils sont, pour ainsi dire, à demi domestiques. Il y a des daims aux environs de Paris, & dans quelque province de France ; il y en a en Espagne & en Allemagne ; il y en a aussi en Amérique, qui peut-être y ont été transportés d'Europe, car il semble que ce soit un animal des climats temperés : il n'y en a point en Russie, & l'on n'en trouve que très-rarement dans les forêts de Suede & des autres pays du Nord.

» Il y a des daims blancs ; il y en a des noirs, d'autres qui sont tachés ou rayés de blanc, de noir & de fauve-clair. Tous ont le bois plus applati & à proportion plus garni d'andouillers que celui du cerf. Il est aussi plus courbé en dedans : il se termine par une large & longue empaumure,

» Le daim eſt plus aiſé à travailler que le mouton ; comme il eſt plus tendre, plus aiſé à abattre, le confit lui eſt inutile.

» Les peaux d'élan & d'oregnal ſont à peu près de la même qualité, & auſſi eſtimées que les peaux de daims. Toutes ces peaux qui viennent d'Amérique, ſe travaillent principalement à Niort en Poitou.

» La peau de chevreuil paſſe facilement pour une peau de daim : elle en a la ſoupleſſe & la beauté : les peaux de cerfs réuſſiſſent auſſi fort bien en chamois.

» Les peaux des caſtors qui vivent en Canada, & que l'on en tire pour l'uſage des chapeliers, ne ſervent preſque jamais aux chamoiſeurs. Quand elles ont été pelées, elles ſont preſque toujours coutelées, par la négligence des gens qu'on emploie à ce travail. Ces peaux ne ſervent, la plupart, qu'à faire de la colle ; elles ſeroient d'ailleurs trop épaiſſes pour l'uſage ordinaire de la ganterie, & trop rares pour en faire des équipages de cavalerie.

» Au défaut des véritables peaux de caſtors, on fait paſſer ſous ce nom les peaux de boucs, de veaux, de moutons, & ſur-tout de chevres. Quand elles ont été chamoiſées & teintes en gris, en brun, ou en quelqu'autre couleur, on leur donne le nom de *peaux de caſtor*, parmi les gantiers. Ils emploient quelquefois du daim ; mais ce ne ſont guere que les peaux défectueuſes.

» Les cuirs de cheval réuſſiſſent aſſez bien en chamois, excepté la croupe, qui eſt naturellement trop ſeche pour prendre la nourriture.

» Les peaux d'ânes & de loups ſont dures & caſſantes ; on évite de les paſſer en chamois : elles n'y acquierent pas la ſoupleſſe & la douceur qui eſt néceſſaire à cette préparation de peaux.

» Les peaux de chiens ſont douces, mais ſujettes à la graiſſe. Il y a des perſonnes qui ont des douleurs, auxquelles cette graiſſe naturelle eſt avantageuſe, & on leur donne des bas de peaux de chien paſſées en chamois.

» Je mets au dernier rang, parce qu'elle eſt certainement la moins employée à cet uſage, la peau humaine, qu'on a fait quelquefois chamoiſer, & qu'on aſſure être un excellent topique à mettre ſur les corps ou calloſités qu'on a ſouvent aux pieds.

§. V.

Des défauts qui ſe trouvent dans une peau chamoiſée.

» LA nature même de la peau forme les premiers inconvéniens que rencontre le chamoiſeur : il y a des peaux *creuſes*, dont le tiſſu eſt ſi lâche, que la peau ſe ſépare en deux couches, dont chacune eſt trop mince pour pouvoir être chamoiſée ; quand on apperçoit un endroit de la peau qui paroît creux, on ne l'effleure point, on le ménage dans le travail de riviere, & on le conſerve, ſi on le peut ; mais cette partie eſt toujours foible & d'un mauvais ſervice.

» On prétend que quand les moutons habitent dans des pâturages humides, leur peau eſt ſujette à ſe creuſer.

Les peaux ſurpriſes par le hâle, lorſqu'elles ſont ſur les cordes, forment un cuir *corné*, c'eſt-à-dire, dur & roide dans l'intérieur, dont il n'y a que la ſurface de paſſé.

» Un cuir eſt encore plus mauvais s'il a reſté en pile, en tas, en pelote trop long-temps ; s'il s'eſt échauffé, & a fermenté, il ſe pourrit, il en tombe en chair & ſe détruit, ou dans le moulin, ou à la dégraiſſerie.

» Le moulin coupe quelquefois les peaux : s'il ſe trouve un clou détaché, un eſquille de bois, un angle caſſé dans les maillets, il n'en faut pas davantage pour écorcher un grand nombre de peaux, & l'on ne ſauroit trop viſiter ſon moulin pour prévenir des accidens pareils.

» Il y a auſſi des cuirs brûlés ſur perche ; quand ils ſont plus verds que les autres, ils ſe retirent.

» Il y a des peaux qui ſont difficiles a dégraiſſer, qui, quand elles ſont à la sèche, pouſſent quelquefois une humeur de graiſſe : on eſt obligé de les retremper dans la leſſive, & de les tordre de nouveau. Il y en a même, dont la graiſſe ſe conſerve de manière à ne reparoître qu'après un long-temps, dans le magaſin du marchand. Quand on s'apperçoit qu'elles pouſſent de l'huile ou de la graiſſe, on les renvoie chez le chamoiſeur, pour les tremper ou les dégraiſſer encore une fois.

Le travail du chamois eſt ſi délicat, que deux foulées, faites dans le même temps, avec le même ſoin & les mêmes précautions, ne ſe reſſemblent jamais dans la durée des vents qu'elles exigent, dans la couleur qu'elles prennent, & dans les circonſtances dont elles ſont accompagnées. Quelquefois les peaux de moutons qui ont trop ſouffert par le vent, & qui ſont roides & dures, ſe remaillent pour qu'elles deviennent plus douces & plus déliées ; mais elles perdent de leur force, & ſouvent deviennent *clairvoiſées*, c'eſt-à-dire, minces & tranſparentes, par l'opération du remaillage, qui ne convient pas aux peaux de moutons.

» Les cerfs des environs de Paris & de pluſieurs autres endroits de la France, ſont ſujets à avoir la

peau percée par des insectes qui s'établissent & habitent dans le tissu même de la peau : c'est ce qu'on appelle *une peau tonnée*.

» Les cerfs que l'on tue en été en ont moins, parce que c'est le temps ou ils guérissent de ces espèces de blessures ; les daguets, de deux ou trois ans, n'en ont point ; les cerfs qui habitent dans des pays plus écartés & plus déserts, tels que les cerfs des Ardennes, y sont moins sujets, parce qu'étant plus vifs & plus sauvages, ils s'en garantissent mieux & qu'ils ont la peau plus dure : par-tout la domesticité, l'oisiveté & le repos font dégénérer l'espece d'un animal.

» Il y a aussi des peaux qui, sans être entierement percées, sont cependant attaquées par la tique, autre espece d'insecte qui s'y attache, & pénetre une partie de la peau.

§. VI.

Du commerce de la chamoiserie, (* *n*°. 7 & 8.)

» On travaille en chamois dans plusieurs provinces de France, principalement à Niort en Poitou, à Strasbourg, à Grenoble, à Annonay en Vivarais, à Maringue en Auvergne, à Nantua en Bugey, à Geneve, &c. On tire les peaux de boucs & de moutons de toutes les provinces de France, & même de l'étranger ; on tire aussi du Canada les peaux de boucs, celles d'élans, de daims, de cerfs ; on en tire également de la Russie. L'Angleterre fait une partie de ce commerce dans le Nord.

» L'apprêt des diverses pelleteries du Canada & du Nord, & la plus belle partie de ce commerce, est entre les mains des Hollandois ; mais il feroit très-possible à la France de le partager avec eux : nous n'en devons pas désespérer.

» La France fournit même à présent des peaux chamoisées à plusieurs de ses voisins. Les Espagnols, les Portugais & les Flamands en tirent de Niort, d'Orléans, d'Etampes, de Nîmes, de Grenoble, de Maringue en Auvergne.

Les chevres se travaillent à Grenoble, les daims à Niort en Poitou ; les veaux à fleur se font à Orléans & à Etampes.

» Le mouton à fleur se tire aussi d'Orléans ; on y excelle principalement dans cette partie. Les buffles se travaillent à Corbeil, à Etampes & à Port-Saint-Maixence en Picardie, à deux lieues de Senlis.

» Les plus beaux veaux à fleur se font à Etampes & à Orléans.

» Les droits établis sur les cuirs, par le tarif du 9 août 1759, sont une chose très-onéreuse aux fabricans dans la perception. Il feroit à souhaiter que ces droits fussent abonnés pour le bien du commerce.

» En effet, la forme de la régie, qui exige trois déclarations, est insupportable pour le fabricant. On ne sauroit être assuré vingt-quatre heures d'avance de ce que l'on pourra faire le lendemain. Un acheteur qui survient, exigeroit souvent que l'on s'occupât d'une opération à laquelle on n'étoit pas préparé. D'ailleurs, les mécomptes des ouvriers exposent le maître à des contraventions, & l'on n'est jamais en sûreté vis-à-vis des régisseurs.

» Un fabricant est souvent exposé à être décrié, par la connoissance que des étrangers prennent de l'intérieur de ses affaires ; & la fortune des particuliers importe souvent au bien général du commerce.

» Des commis qui ont le droit de bouleverser un atelier, de faire dépiler dans le foulon, de faire tirer les peaux du lavage, au risque de faire manquer des opérations délicates, peuvent molester un fabricant, peut-être même le ruiner. Des marchandises *avariées*, c'est-à-dire, gatées, défectueuses, paient les droits en ne rendant rien au fabricant ; inconvénient que l'on ne sauroit prévenir que par un abonnement général dans les provinces.

(Sur les objets indiqués dans ce §. VI, *voyez* les mémoires qui terminent cette partie de notre travail, & les observations qui y sont jointes. Nous avons rapporté celles qu'on vient de lire, pour montrer combien il y a de temps que l'on réclame contre les abus de ce genre ; & nous rapporterons celles qu'on lira par la suite, pour prouver combien on étoit fondé, & combien il est urgent de s'occuper de cet objet important).

SECTION II.

Mémoire de M. Main de Niort, & observations qui l'accompagnent.

LES peaux de moutons, d'agneaux, de boucs, de chevres, de chevreaux, de bœufs, de vaches, de veaux, de chevreuils, de daims, de cerfs, d'élans, de rennes ou caribous, peuvent être apprêtées en chamois de la maniere décrite dans l'art du chamoiseur.

Dans les peaux de moutons qu'on destine à être apprêtées en chamois, il ne faut point de peaux de femelles, qui n'ont pas assez de consistance pour soutenir le travail de la chamoiserie, ou sont ordinairement trop minces pour faire de l'usage; on les met en mégie; elles y réussissent bien, parce que ce travail leur laisse toute leur épaisseur, & qu'il ne les fatigue pas comme celui du foulage, effleurage & dégraissage, que subissent les peaux apprêtées en chamois.

Si le mouton est tué avant l'âge de trois ans, la peau se réduit beaucoup; mais l'animal a-t-il trois ans? la peau reste épaisse & dans sa grandeur: s'il est tué en été ou en automne, sa peau sera épaisse & d'un tissu serré; si c'est en hiver, elle sera mince, lâche, & fera moins d'usage; on peut en donner la raison, c'est qu'en hiver la substance surabondante du mouton se convertit toute en laine; elle ne laisse rien à la peau, au lieu qu'en été l'animal n'ayant pas de laine, cette même substance reste dans la peau & l'épaissit.

Les peaux de moutons avec la laine se mettent à l'eau & en chaux, se lavent & se pelent, comme l'art du parcheminier le décrit: les autres peaux, destinées à être apprêtées en chamois, telles que les boucs, chevres & veaux, se mettent d'abord tremper dans de l'eau naturelle, ou à défaut, dans des timbres ou grands baquets; elles y sont laissées deux à trois jours dans la belle saison, & quatre à cinq en hiver; on les retire & on les met dans des fosses ou plains, remplis d'eau de chaux, où elles séjournent trois semaines; ensuite, on leur abat le poil avec un couteau courbé à deux manches; on les lave & on les remet ensuite dans une eau de chaux plus forte, qui n'a pas encore servi; il faut, tous les trois ou quatre jours, relever ces peaux, pour les poser sur les bords du plain, les y laisser ce même tems, au bout duquel on les rejette de nouveau dans le plain, après avoir fortement brouillé l'eau, pour faire monter & répandre dans l'eau la chaux qui s'est précipitée au fond. Lorsque les peaux de daims ont resté, en été, trois semaines ou un mois dans cet état, elles sont bonnes à être effleurées; mais celles de boucs, de chevres & de veaux ont besoin d'y demeurer le double de tems, pour pouvoir être effleurées facilement.

L'effleurage se fait avec un couteau concave, comme le dit l'art du chamoiseur, il consiste à enlever avec précaution la fleur ou l'épiderme; ensuite l'on met tremper ces peaux à la riviere pour leur donner le travail de l'essange, qui consiste à passer le couteau sur la peau, du côté de la chair, pour la nettoyer de chaux & de son trop de chair. Après cette façon, les peaux sont remises tremper dans de l'eau claire pour être encore passées sous le couteau du côté effleuré, & encore rejettées dans de l'eau claire; alors, les peaux, nettoyées & purgées de chaux, sont mises en confit, tordues & envoyées au moulin.

L'opération du foulon se fait comme il est dit dans l'art du chamoiseur. L'huile s'introduit successivement dans la peau à mesure que l'air enleve la partie aqueuse qu'elle contient; le foulonier doit avoir la précaution de ne pas trop laisser sécher les peaux, tant qu'elles ont de l'eau, ce qui les durciroit & ne permettroit plus à l'huile de les pénétrer, malgré la pression des marteaux des foulons; ensuite on les met en chaleur, pour les achever de passer; après la sortie du foulon, on les dégraisse avec des lessives faites de cendres communes, qu'on fait bouillir; ou avec de la potasse, ou avec des cendres gravelées; on ne se sert pas de soude, parce que cette espece de lessive est sujette à tacher les peaux. Etant dégraissées, on les fait sécher, on les ouvre sur le palisson, & on leur donne la façon du parage: toutes ces opérations sont suffisamment détaillées dans l'art.

Les boucheries du royaume fournissent les peaux de bœufs, de vaches, de veaux, de moutons, de chevres, chevreaux & agneaux, aux tanneurs, chamoiseurs, mégissiers, maroquiniers & parcheminiers: les unes sont tannées, les autres chamoisées, mégissées, d'autres sont maroquinées, ou mises en parchemin.

Les peaux de moutons, apprêtées en chamois, servent à faire des culottes, des gants, des doublures de culottes, & sont mises en couleur pour ces divers usages, & pour faire des dessus de souliers pour les femmes. On fait aussi des culottes avec les peaux de boucs, soit en jaune, en blanc, en noir, soit en d'autres couleurs. Les cuirs de bœufs & vaches, en chamois, sont employés aux ceinturons & banderoles des gibernes des officiers & soldats. Ces peaux de veaux servent à faire des dessus de

ſelles, & des deſſus de ſouliers pour hommes, lorſqu'elles ſont teintes en noir.

La préparation des peaux de bœufs en chamois a commencé à Corbeil, mais depuis long-temps elle ſe fait avec ſuccès à Pont-Saint-Maixence, à Etampes, à Lyon, à Niort & ailleurs. Elle ſe trouve ſuffiſamment décrite dans l'art du chamoiſeur ; mais l'article des peaux de chevreuils demande des détails qu'on n'a pas donnés.

On chaſſe cet animal aux environs des Illinois & à de grandes diſtances de ce poſte, qui eſt à cinq cents lieues au deſſus de la nouvelle Orléans, où ces peaux arrivent en deſcendant le Miſſiſſipi.

Le chevreuil ſe trouve en grand nombre dans toute l'Amérique ſeptentrionale, depuis Québec juſqu'au Cap de la Floride. Le cerf, qui habite la même contrée, eſt beaucoup plus rare. L'elan ſe tient plus au nord de l'Amérique ſeptentrionale, ainſi que le caribou, qui eſt le même animal que le renne de la Laponie, de la Nowerge & de la Ruſſie : on le chaſſe aux environ de la baie d'Hudſon.

Le chevreuil, tué en ſeptembre & octobre, fournit la peau plus épaiſſe & de la meilleure qualité ; lorſqu'il eſt tué en hiver ou au printems, il ne donne qu'une peau mince & lâche ; dans l'été la peau s'épaiſſit, ſe reſſerre, & n'eſt alors chargée que d'un poil rouge, fauve & peu fourni ; en automne, le poil change, il devient brun, court & fourni ; la peau du mâle vaut mieux, elle eſt plus épaiſſe, le tiſſu eſt plus ſerré & plus fin ; elle réuſſit mieux à l'apprêt que celle de la femelle, qui eſt ordinairement lâche, creuſe ou poreuſe, & dont le tiſſu eſt groſſier. La ville de Niort apprête les quinze ſeiſiemes de cette eſpece de peaux.

Elles arrivent en France dans les ports de Bordeaux & de la Rochelle, venant de la Louiſiane ; il en arrive beaucoup à Londres, qui viennent de Québec & de Charles-Town, qui entrent en France en exemption des droits, depuis une déciſion du conſeil des 5 & 6 décembre 1786, qui fait jouir les peaux de chevreuils du bénéfice de l'arrêt du 13 avril 1786 ; ces peaux ſe vendent en France, à l'arrivée des vaiſſeaux de la Louiſiane ; & à Londres, elles ſe vendent à l'enchere publiquement, à cinq ou ſix époques de l'année. Les peaux d'élans arrivent ordinairement en Angleterre au nombre de ſix à huit mille, ainſi que les peaux de caribous ; les peaux de rennes ou caribous, non apprêtées, viennent de Droutheim : il y en a beaucoup en Laponie.

Il y a trois ſortes de peaux de chevreuils : les unes ſont avec le poil, d'autres ſont raſées par les ſauvages, qui donnent, à la troiſieme ſorte, une eſpèce de préparation, en étendant la peau ſur un cadre ou chaſſis ; ils la grattent avec une eſpece de main de fer, qui abat le poil ; ils enduiſent enſuite la peau avec la cervelle de l'animal, mêlée avec de l'eau, & la frottent juſqu'à ce que la cervelle ſe ſoit introduite, ce qui lui donne un peu de ſoupleſſe ; il ne reſte de poil qu'autour de la peau & à la tête.

On doit gouverner les daims en poil, ſur les plains, comme je l'ai dit pour les peaux de boucs, de chevres & veaux ; enſuite on les effleure : celles dont le poil a été raſé ou abattu par les ſauvages, ne s'effleurent point ; il ſuffit de les bien eſſanger. On ne met ni les unes ni les autres en confit, on les tord après l'eſſange, & on les envoie au moulin. Il n'eſt pas non plus néceſſaire de les mettre en chaleur ; on y ſupplée en les ſuſpendant dans l'étuve, ou chambre chaude, dans les temps froids, car, dans la belle ſaiſon, lorſqu'elles ont quitté leur eau & qu'elles ſont entierement imbibées d'huile, il ſuffit de les expoſer à l'ardeur du ſoleil, pendant trois ou quatre jours, pour achever de les paſſer.

Après la ſortie du foulon, on les met tremper dans des leſſives épaiſſes ou dégras, pendant trois ou quatre jours ; & ſi l'on n'eſt pas preſſé, on peut les y laiſſer huit, dix & quinze jours ; ce trempage les rend plus faciles à remailler : après qu'elles ſont remaillées, on les dégraiſſe comme les peaux de moutons, & on les fait ſécher ; enſuite on les paſſe légerement ſur le paliſſon, pour les ouvrir, & on leur donne le travail du ponçage. Voici comme l'on fait cette opération.

On place la peau ſur un paroir, ſemblable à celui dont le corroyeur ſe ſert, lequel a une corde placée horizontalement ſur la traverſe ; on paſſe la peau entre la traverſe & la corde ; on la ramene en avant du paroir, en la roulant ſur la traverſe de bois, de maniere qu'elle préſente, dans cet état, le côté de la peau qui a été remaillé. Le ponceur prend de la main droite, un pain de blanc de Meudon, qui n'eſt autre que de la craie blanche ; de la main gauche, il tient le bout de la peau, qui pend, il appuie uniment le pain de blanc ſur la ſurface de la peau, ce qui la blanchit groſſierement ; enſuite, avec une pierre ponce, de la groſſeur du poignet, ou un peu plus groſſe (qu'il a eu ſoin de polir avec une lime, pour qu'elle puiſſe être appuyée & porter uniment ſur la peau), il frotte rapidement & fortement de la main droite, tenant toujours le bas de la peau de la main gauche appuyée ſur la cuiſſe gauche, pouſſant ſur la peau du haut en bas, à prendre depuis la traverſe du paroir juſque vers la main gauche, & jamais en remontant. Ce frottement polit la peau, coupe ſon velouté, lui donne un grain fin, doux & luſtré ; il rend la peau très-agréable à la vue, en rendant le jaune naturel, qui eſt obſcur, clair & pâle, par l'introduction d'une partie du blanc, ou de la craie, dont le ſuperflu tombe au bas du paroir.

Lorſque la peau eſt velue, on prend un peu de ſable fin ou de ſablon de mer, que l'on jette deſſus ; après que l'application du blanc a été faite, on le comprime & on le frotte entre la pierre ponce & la peau ; ce mouvement fait couper le cotonneux ou duvet de la peau, & la rend raze & belle.

Cette préparation eſt celle que les Anglois em-

ploient pour embellir les peaux de daims & les peaux de moutons ; ils la donnent généralement à ces deux espèces de peaux.

Le travail du ponçage ne se fait en France que depuis vingt-cinq ans : j'en ai fait usage le premier dans ma fabrique, pour les peaux destinées à être employées en culottes & en gants jaunes ; je me suis abstenu de le donner aux peaux destinées à être mises en couleur, parce que l'introduction de la craie dessèche la peau, & la remplit d'une poussière qui empêche la teinture de la pénétrer avec facilité.

Le ponçage, depuis quatre ans, ne se fait qu'après avoir fait blanchir les peaux de daims ou de chevreuils. Voici comme on s'y prend pour les blanchir à la sortie du dégraissage : on expose les peaux au soleil ; on les étend toutes mouillées sur un pré ; elles y blanchissent en quatre à cinq jours, dans la belle saison, depuis le mois d'avril jusqu'en automne ; on a soin de les mouiller aussi-tôt que le soleil ou l'air les a séchées ; on les retend de nouveau jusqu'à ce qu'on les juge assez blanchies ; on les retire de dessus le pré, après qu'elles sont totalement sèches : on leur donne une légère ouverture sur le palisson, du côté de la chair, ensuite on a une préparation d'un sixième d'ocre en poudre avec cinq sixièmes de craie ou blanc de Meudon, que l'on écrase & que l'on mêle bien avec l'ocre ; on les unit ensemble, en y versant de l'eau pure, pour en faire une pâte dont on fait des pains ou rouleaux longs de cinq à six pouces, d'une grosseur à remplir la main : ces pains, séchés à l'air ou au soleil, se trouvent d'un jaune pâle & tendre ; l'ouvrier en prend un, le passe uniment dessus la peau du haut en bas, ce qui jaunit un peu la peau ; ensuite il prend sa pierre ponce & fait le même travail qui a été décrit plus haut. Ce procédé rend la peau d'nn jaune pâle, tendre, très-uni ; la couleur se soutient brillante, & ne se fonce point, comme celle de la peau qui n'a point été blanchie, qui souvent se trouve nuancée & obscure, lorsque la craie est tombée ; l'ocre ayant une fixité que le blanc n'a point.

Observations sur l'art du chamoiseur.

N°. 1. *Du Confit.* (Article 16, page 6). Les peaux n'ont pas besoin d'être lavées à la sortie du confit, comme il le prescrit ; elles doivent être seulement tordues avec la bille, avant d'être portées au moulin, &c.

N°. 2. *Du Moulin.* (Art. 30, pag. 11). Il y est dit que faute de beau temps pour sécher les peaux, on ne travaille pas l'hiver.

On y supplée par des greniers, pour les peaux de bœufs, vaches, veaux, daims, boucs & chevres ; mais les peaux de moutons exigent si peu de sécher, qu'on peut les travailler dans la plus mauvaise saison, en ne les laissant dans le confit que vingt-quatre heures ; lequel confit doit être nouveau, & n'avoir servi à aucunes autres peaux.

N°. 3. *Idem.* (Art. 32). Il faut donner de douze à quinze livres d'huile de morue ou de baleine, au lieu de huit à neuf qui ne sont pas suffisantes pour apprêter une douzaine de peaux de mouton, de la sorte ou *abbat* de Paris.

N°. 4. *Le même article* (page 12), dit qu'on emploie également les huiles de morues, de baleines, de sardines, de harengs & de marsouins.

Les huiles de sardines & de harengs ne doivent pas être employées à l'apprêt des peaux en chamois, parce que ces huiles, & notamment celles de sardines, que l'on tire en les pressant toutes salées, se trouvent impregnées de sel marin qui rend l'huile glutineuse, tenace, extrêmement difficile à extraire des peaux, lors du dégraissage, ce qui coûte beaucoup de travail & le double de lessive ; d'ailleurs, on ne retire qu'un dégrais ou *dégras* gluant, que le corroyeur ne peut parvenir à faire entrer dans ses peaux, pour les nourrir : ce *dégras* reste à la surface des peaux de veaux tannées ; il les crasse & les noircit, sans leur donner de souplesse, ce qui porte au corroyeur une perte inapréciable. L'huile de harengs a les mêmes inconvéniens, parce qu'il y entre aussi du sel marin ; mais comme on ne sale point les foies de morues, qui donnent l'huile, ni le lard des baleines, qui la produisent ; ces huiles se dégraissent facilement, & s'emploient avantageusement par le corroyeur.

N°. 5. *Remailler, ou enlever l'arrière-fleur.* (Art. 39, pag. 14). On regarde le remaillage, y est-il dit, « comme une des opérations difficiles » de la chamoiserie ; il arrive souvent que l'on ap» perçoit du gras en certains endroits » : *lisez* grain *au lieu de* gras ; ce dernier mot n'est pas connu ; le grain est en effet un reste de l'épiderme qui est ordinairement grainé, & qui échappe au remailleur inattentif.

N°. 6. *Les articles* 51 & 52, (page 19), font une description de la maniere de faire cuire le dégras dans une chaudiere de cuivre, pour obtenir, par l'évaporation de l'eau, la partie huileuse qui est mêlée & fondue parmi ce dégras.

Cette méthode est très-vicieuse, on doit l'abandonner, par la dépense d'une quantité considérable de bois qu'elle consomme, par le temps que perd l'ouvrier à faire cette cuisson, & par l'altération de la quantité du dégras qui est noirci par l'action du feu, ce qui fait tacher les peaux de veaux, lorsque les corroyeurs en font l'emploi.

Pour séparer la lessive de la partie huileuse qu'elle contient, il existe un procédé peu connu, dont je me sers avec succès ; il consiste à avoir une bouteille contenant une pinte, mesure de Paris, pleine d'huile de vitriol, que l'on verse premierement dans deux pintes d'eau pure ; ensuite on verse le tout dans le cuvier ou la tonne qui doit contenir la quantité d'une barique & demie, c'est-à-dire, trois cents pintes, mesure de Paris, ou environ, de lavage ou lessive que l'on destinoit à convertir en dégras par la cuisson. On voit

aussitôt

aussi-tôt monter le dégras à la surface de l'eau. Il faut le laisser dans cet état dix à douze heures, pour que la séparation se fasse complétement; ensuite il n'y a plus qu'à enlever la crême qui s'est formée au-dessus de l'eau, qui n'est autre chose que le dégras le plus pur que l'on place dans un autre vaisseau; en le brouillant avec un bâton, on verra qu'il est jaune, épais, & enfin tel que l'employant le désire. Si l'eau qui est au-dessous de la crême, n'est pas parfaitement claire, cela indique que la dose de vitriol n'a pas été assez forte pour opérer une séparation complete; alors on en peut remettre encore un peu, comme le quart d'une bouteille, ou bien attendre six à huit jours : la partie huileuse se portera d'elle-même à la surface de l'eau, & en l'enlevant, il ne restera plus que de l'eau dans le tonneau, qu'il faudra jetter, sans que cette eau touche aux peaux qui pourroient être sur le pavé du travail du chamoiseur.

L'huile de vitriol, brûlant tout ce qu'elle touche, on débouchera la bouteille avec précaution; on la versera doucement dans les deux pintes d'eau pure, pour qu'il n'en jaillisse pas sur les mains ou aux yeux; si cela arrivoit, il faudroit tout de suite tremper la main dans de l'eau pure, ou en mouiller l'endroit qui en auroit reçu, pour détruire l'action du vitriol. Si l'on recommande de verser premièrement la pinte d'huile de vitriol dans deux pintes d'eau pure, c'est pour l'amortir; il faut se garder de la jetter dans le dégrais sans cette précaution, parce qu'elle a tant d'antipathie pour les corps gras, qu'elle jailliroit, si elle en touchoit, sans être affoiblie par un peu d'eau.

On sentira que si le vaisseau contient une plus grande quantité de lessive ou dégras, il faudra augmenter en proportion l'huile de vitriol, pour qu'elle ait assez d'activité pour opérer la séparation.

Ce moyen économise beaucoup de bois; l'ouvrier ne perd pas un jour ou deux à faire cuire le dégras, il n'est pas incommodé, ni le public, par cette grande évaporation; enfin, le chamoiseur n'est pas détourné plus d'une heure pour obtenir le meilleur dégras, & l'huile de vitriol ne vaut communément que 10 sols la livre, ce qui est une dépense infiniment modique auprès de celle qu'occasione la cuisson pratiquée en Angleterre & dans presque toute la France.

N°. 7. *Commerce de la Chamoiserie.* (Page 34). « L'apprêt des diverses pelleteries du Canada & du Nord, & la plus belle partie de ce commerce, sont entre les mains des Hollandois ».

Dans le fait, les Hollandois n'apprêtent que très-peu de peaux de chevreuils ou de daims; c'est à Londres, à Bristol, à Dublin, & sur-tout à Niort, qu'on apprête cette espèce de peau, qui ne doit pas être mise au rang des pelleteries, qui ne s'entendent que des peaux qu'on apprête avec le poil.

N°. 8. *Commerce des peaux.* Les François vendent aux Portugais beaucoup de peaux de veaux apprêtées en tannerie principalement, & en chamoiserie, teintes en noir, des peaux de moutons apprêtées en mégie & en chamoiserie; les envois se font par les ports de Nantes & de Rouen. Il s'expédie des peaux de daims & des peaux de moutons, en Espagne, par Bayonne. L'exportation pour l'Espagne seroit beaucoup plus grande, ainsi que pour Naples, le Portugal & la Hollande, si le Gouvernement François ne l'arrêtoit pas, en faisant percevoir, à la sortie du royaume, par les fermes générales, cinq pour cent de la valeur avec les 10 sols pour livre de cet impôt, ce qui le porte à sept & demi pour cent.

On accorde, à la vérité, lors de l'exportation, la remise des deux tiers pour cent du droit principal qui se perçoit sur les peaux à la fabrication, établi par l'édit d'août 1759, mais il reste encore à la charge de l'apprêtant cuirs & peaux le tiers du droit principal qui ne lui est pas remis, & encore les 10 sols pour livre, qu'il paie sur la totalité du principal droit de fabrication. Il résulte que le tiers non restitué, ainsi que les 10 sols pour livre, équivalent à huit & demi pour cent. La quotité du droit principal ayant été portée à dix pour cent de la valeur, ajoutez les sept & demi pour cent perçus à la sortie par les fermiers généraux, on verra clairement que l'impôt sur les peaux apprêtées, se leve à seize pour cent, malgré la restitution accordée, qui souvent est contestée & perdue, par quelques défauts de forme, dont on profite à la rigueur.

Un impôt de seize pour cent n'équivaut-il pas à une prohibition, quand on considere les droits que paient ces mêmes marchandises, en entrant en Espagne ou autres pays étrangers? Ce n'est pas encore tout; il se perçoit, aux entrées des villes, des droits locaux sur les peaux, & de très-gros droits sur les huiles de poissons, qui servent à les apprêter.

Le gouvernement a donc le plus grand intérêt de supprimer les droits perçus sur les peaux apprêtées, à leur sortie du royaume, & de restituer en entier le principal & les 10 sols pour livre du droit de fabrication. L'état ne gagneroit-il pas assez sur la main-d'œuvre que l'apprêt exige, qui seroit payée par les étrangers, ainsi que le bénéfice & les frais faits à la préparation de ces peaux? Tout ceci se sent aisément; cependant le bien de l'état ne s'opère point : à quoi cela tient-il? Ce n'est pas faute de représentations; la ville de Niort & celle de Bayonne en ont faites à ce sujet, il y a deux ans, qui n'ont rien produit.

Impositions sur le Commerce des Cuirs & Peaux, qui sont perçues en France.

L'édit d'août 1759 établit un droit unique qui est perçu selon le tarif qui suit :

Deux sols par livre de cuirs de bœufs, vaches, veaux & moutons tannés ou apprêtés.

Un sol par livre de cuirs de cheval & mulet.

Huit sols par livre d'agneaux, de chevreaux de tout apprêt, même celui de pelletier. Le droit a été modéré & réduit à deux sols par livre sur les peaux d'agneaux & de chevreaux; & les pelletiers ont obtenu la suppression entière du droit sur les peaux qu'ils apprêtent & qu'ils emploient.

Huit sols par livre de peaux de boucs en maroquin, en croûte, en couleur, ou autrement.

Ce droit a été modéré à quatre sols par livre.

Six sols par livre de peaux de chevres tannées, corroyées ou apprêtées en chamois.

Ce droit a été modéré à quatre sols par livre.

Dix sols par livre de peaux de daims, chevreuils, chamois, passées en huile.

Aucune modération n'a été faite sur les peaux de chevreuils ou daims, malgré la prodigieuse quantité qui se trouve endommagée, soit par les coups de fusils, par la piqûre d'une espèce de vers qu'on appelle *mitte*, & par les avaries qu'elles essuient dans les rivières, sur le fleuve de Mississipi, & dans le trajet de la mer; un grand nombre vaut à peine les frais de l'apprêt.

Six sols par livre de peaux de cerfs, d'élans, d'orignans, qui s'apprêtent en chamois, qui sont sujettes à s'avarier, comme les peaux de chevreuils. Il n'y a eu non plus aucune modération sur ces peaux, qui sont d'un très-grand poids & de bas prix.

Deux sols par livre de peaux de porcs & de sangliers; & enfin dix pour cent de la valeur des peaux qui ne sont pas dénommées audit tarif, telles que les peaux de rennes.

Depuis cette époque, on a établi les dix sols pour livre du droit unique, sans considérer qu'ils porteroient sur une imposition nouvelle.

Les apprêtans cuirs & peaux acquittent donc un droit exorbitant de plus de quinze pour cent de la valeur, puisqu'il n'y a aucune diminution sur les peaux endommagées.

Pour sentir tout le mal que fait un pareil impôt, il faut considérer que quarante mille apprêtans cuirs & peaux sont troublés & retardés dans leurs travaux par l'exercice des employés; qu'on les détourne ainsi que leurs ouvriers, pour remplir les formalités prescrites par les réglemens, qui les obligent à des déclarations, à des vérifications de nombre de peaux & de marques, à la présentation & transport des peaux, aux poids & aux marques; de ne pouvoir vendre & déplacer leurs peaux que dans tel temps, dans tel état; à la suspicion de faux marteaux, qui naît du peu de stabilité de la peau marquée, à la conservation des marques, qui dans plusieurs cas est impossible; & à beaucoup d'entraves apportées dans la préparation des peaux, que les bornes de cet écrit ne me permettent pas de décrire. En voici un exemple sur cinquante.

Des peaux de daims en chamois, ouvertes sur le palisson, conséquemment marquées de la marque de préparation, deviennent-elles grasses? On ne permet plus au chamoiseur de les repasser par les lessives, pour les dégraisser parfaitement; il a beau alléguer aux employés que ces peaux grasses ne trouveront aucun acheteur, qu'elles sont sales, froides & désagréables au toucher & a la vue, n'importe. Les réglemens portent que le fabricant ne pourra retoucher ses peaux, ni les remettre en œuvre; ainsi vous ne devez pas repasser les peaux dans les lessives, qui effaceroient la marque de préparation; il existe des contestations à ce sujet, & il faut plaider long-temps en province & à la cour des aides, sur une prétention aussi mal fondée.

Si l'on fait attention que cinq à six cent mille ouvriers employant cuirs & peaux; gantiers, selliers, carrossiers, cordonniers, bourreliers, tailleurs, teinturiers, sans compter les revendeurs de peaux, sont exposés tous les jours aux visites des commis, aux procès qu'ils peuvent avoir avec la régie, pour un, deux, trois, quatre, ou vingt morceaux non marqués; on les plaindra sur-tout, quand on saura que les employés peuvent saisir ces morceaux, les confisquer, & faire condamner l'employant à l'amende de 50 livres, & aux frais d'un procès dont il ne peut se garantir, avec toute la bonne-foi & toute la précaution possibles. Je suis cependant forcé de donner un exemple au moins d'une injustice aussi révoltante.

Au mois de mai 1783, les employés ont saisi chez un gantier de Niort, vingt-deux morceaux de peaux de daims, pesans trois livres, qu'ils ont trouvés sans marque, dans un nombre de trois cents autres de ces morceaux, dont un très-grand nombre avoit la marque de la régie des cuirs; chaque morceau étoit destiné à faire un gant; ils en avoient les dimensions. Ce procès vient d'être jugé en première instance bon & valable; on a adjugé la confiscation des vingt-deux morceaux, l'amende de 50 livres, & les dépens.

Rien n'arrête aujourd'hui les employés de faire cinquante pareilles saisies chez les gantiers de Niort, sans que ces derniers puissent s'en préserver. Chaque peau de daim qu'ils emploient n'est marquée que d'une marque vers l'oreille, l'une sur la culée ou sur la patte de derrière. Le gantier étant obligé de découper ses peaux en dix ou douze morceaux principaux, qui sont destinés chacun à faire un gant; c'est ce qui s'appelle *dépeçage*. S'il coupe deux douzaines de peaux, il aura environ deux cent quarante morceaux, dont un dixième peut seul se trouver porter la marque de la régie; mais si l'endroit où est appliqué la marque, est trop épais, il le *dolera*, l'amincira, pour donner à son gant l'épaisseur convenable; alors il ne reste plus de marque. Ne trouvera-t-on pas nécessairement chez le gantier dix morceaux non marqués, sur deux qui le seront? Il est donc entièrement à la merci des employés, à toutes les heures de sa vie, puisqu'il n'a d'autres moyens de subsister, que par un travail continuel.

Il suit de là un découragement général chez les

bons fabricans. Le pere qui jouit de quelque aisance, détourne son fils d'une profession utile, mais vexée ; il place ses capitaux ailleurs ; alors l'état perd les connoissances acquises en fabrique par le pere, les moyens & les avances qu'il auroit laissés à son fils. Il n'est plus remplacé que par un ouvrier sans fonds & sans expérience. Avec cette marche, les manufactures ne tendent pas vers la perfection & vers l'importance qu'elles acquéreroient en passant des peres aux enfans.

Il y a un moyen facile à employer, pour établir cet impôt sans frais, sans embarras, & à l'instant qu'on le voudra. On a estimé, au mois de juin dernier, en présence des Notables assemblés à Versailles, l'impôt sur les cuirs & peaux, à cinq millions de revenus. Veut-on faire plus que les réaliser? on n'a qu'à mettre un droit aditionel aux boucheries, pour en tenir lieu ; les apprêtans cuirs, débarrassés de ce droit en fabrique, le rembourseroient avec grande joie au boucher, en lui achetant ses peaux, qu'ils sont dans l'usage de payer comptant. On ne seroit pas fondé à alléguer que le boucher seroit chargé de faire cette avance ; il n'auroit pas non plus aucune raison d'augmenter la viande, puisque ce léger impôt lui retourneroit en entier par l'augmentation de ses peaux.

5 l. par bœuf.
2 l. 10 s. par vache.
5 s. par veau, bouc & chevre.
2 s. par mouton.
1 s. par agneau & chevreau.

Les bouchers, déjà exercés pour les droits qu'ils paient, ne le seroient pas davantage par cette adition.

Il ne paroît pas néceſſaire d'imposer les peaux en verd, ou non apprêtées, qui viennent de l'étranger, telles que les cuirs de Buenos-Ayres, du Brésil, de l'Irlande, les peaux de veaux de la Hollande, ni les peaux de chevreuils & daims. Toutes ces peaux font des grands frais de transport pour arriver dans nos ports, essuient des avaries ; ce qui équivaut bien à l'impôt qui seroit perçu aux boucheries ; d'ailleurs, il est sage d'attirer les matieres premieres dans un état, & d'en favoriser l'exportation, lorsqu'elles sont ouvrées.

Mais qui remédiera aux maux que je viens d'exposer? Qui est-ce qui tendra vers le bien? quand toutes les représentations qui ont été faites à ce sujet ont été renvoyées à un régisseur, qui répond que ce ne sont que des déclamations, & que tout est au mieux.

Observations que j'ai été à portée de faire en Angleterre sur la mégisserie, sur l'apprêt des peaux de veaux en tannerie, & sur les peaux chamoisées.

L'apprêt de la mégisserie se fait mieux en France ; les peaux d'agneaux & de chevreaux y sont plus douces, plus blanches, plus propres à être mises en couleur, ce qui vient de ce que le mégissier n'épargne pas, en France, la farine & les jaunes d'œufs dont il compose la pâte, au lieu qu'en Angleterre on économise sur la farine & sur les œufs : on cherche à y suppléer par le sel ; mais le sel ne donne, ni la même souplesse, ni la même blancheur, & il leur conserve une humidité désagréable au toucher.

On a tort de donner la préférence aux peaux de veaux tannées en Angleterre ; elles sont, à la vérité, plus luisantes ; elles flattent plus la vue, par leur éclat, que celles apprêtées en France ; mais c'est en partie aux dépens de la qualité. Ces peaux sont seches & cassantes, parce que l'ouvrier n'y introduit pas assez d'huile ou de dégras pour les rendre souples & d'un bon usage. En France, on ne voit jamais l'empeigne ou le dessus du soulier se casser, ni blesser les pieds par trop de fermeté, comme cela arrive aux souliers anglois. Les fabricans Anglois ont un motif pressant d'épargner l'huile & le dégras dans la préparation de leurs peaux de veaux ; ils paient un impôt de huit pennis, qui équivalent à 16 sols de notre monnoie, par livre de 14 onces de peaux de veaux ; s'ils y mettoient la même quantité d'huile & de dégras qu'on met en France, leurs peaux peseroient un tiers de plus, ce qui augmenteroit les forts droits qu'ils paient sur cette espèce de peau.

Dans l'apprêt des peaux de daims & de moutons en chamois, les Anglois ne donnent pas assez d'huile, pendant qu'elles sont au foulon, pour les nourrir & les passer à fond ; ils ne les tiennent pas assez long-temps en échauffe, ou à l'étuve, ou au soleil, ce qui fait que ces peaux, après être dégraissées, conservent encore une partie de leur nerf, qui les tient dures, serrées & cassantes ; elles ne deviennent douces que par un travail opiniâtre au ponçage. Elles ne sont propres, ni à être mises en teinture, ni à être blanchies ; on n'en peut faire l'emploi qu'en jaune.

Je crois que la maroquinerie de Provence vaut bien celle d'Angleterre ; que la manufacture royale de St. Germain, pour les cuirs forts, apprêtés à la jusée, celle du Pecq, de Meulan, de Mézieres, & autres, tannent aussi bien que les Anglois. La prédilection que le public a pour la préparation des peaux en Angleterre, ne me paroît pas fondée, puisque plusieurs apprêts, comme je l'ai dit plus haut, sont mieux faits en France. Les gants de femmes, de peaux de chevreaux & d'agneaux, blancs & en couleur, qui se font à Grenoble, à Lyon, à Blois, Vendôme, & ailleurs, sont préférés & envoyés en Angleterre en contrebande ; on y envoie aussi beaucoup de peaux de chevreaux mégissés.

SECTION III.

Extraits de quelques mémoires ſur la maniere dont s'exerce la chamoiſerie en Provence & en Dauphiné.

§. PREMIER.

Pratiques de la Provence.

On met les peaux tremper ; on les enduit du côté de chair, de chaux éteinte ; on les double, on les roule ; on les met dans un réſervoir d'eau, où elles reſtent quinze jours plus ou moins. On les retire ; on les lave ; on les pele ; on les met au plain, où elles reſtent trois ſemaines, un mois, moins l'été, plus l'hiver, obſervant de les mettre en retraite tous les trois ou quatre jours.

On les retire ; on les lave ; on les effleure ; on les remet à l'eau : on les retire ; on leur donne une façon de chaque côté : à chaque façon, on les rejette à l'eau, & immédiatement apres, elles ſont miſes en confit.

Le confit ſe fait à froid, avec trente à quarante livres de ſon, pour cent peaux de moutons. On les y laiſſe quatre jours en été, huit jours en hiver ; un temps moyen, en température moyenne, en les remuant tous les deux jours. On les tord à la bille ; on les porte au foulon ; on leur donne de l'huile, d'un côté ſeulement : quand elles ont été foulées pendant une heure & demie, on les étend.

On les fait refouler ſans leur donner d'huile. On donne ainſi dix à douze vents, en ne donnant de l'huile que tous les deux vents. C'eſt ainſi, c'eſt par ces alternatives du foulon, ce fréquent *petit air*, & l'huile de poiſſon, dans les intervalles, qu'on parvient à donner de la couleur au chamois.

Après le foulon, on met les peaux en pile ; on juge du degré de chaleur, en y introduiſant la main. On les tourne, retourne, & remet en pile, juſqu'à dix ou douze fois de ſuite, laiſſant à chaque fois reprendre la chaleur.

On fait une leſſive avec de la cendre ordinaire & de l'eau froide ; on fait chauffer de cette leſſive au point d'y pouvoir tenir la main ; on la verſe dans un cuvier, où l'on met en même temps les peaux ; on les y laiſſe quelque temps ; on les tord à la bille ; on les met dans une ſeconde leſſive, & même dans une troiſieme, ſi elles ſont fortes.

Si après ces leſſives, les peaux paroiſſent altérées, on les met tremper dans un bain de moitié eau, moitié dégras, & on les tord de nouveau.

Alors on fait diſſoudre de l'ocre dans de l'eau froide, une livre par douzaine de peaux ; on les y trempe l'une après l'autre ; on les fait ſécher à l'ombre ; on les paſſe au paliſſon, & on les pare du côté de chair avec la lunette. Telle eſt la fabrication des peaux de moutons griſes, ou plutôt couleur de chair. On trouvera (ſect. III, §. II, chap. I, de la mégiſſerie) la maniere de préparer en blanc ces mêmes peaux de moutons.

§. II.

Pratiques du Dauphiné.

Les peaux de moutons & celles de chevres s'y chamoiſent également, mais avec quelque différence.

1°. *Des peaux de moutons.*

On commence par obſerver que ces ſortes de peaux ſont bonnes à employer en tout temps ; on les met tremper durant trois jours, par huit douzaines ou cent peaux à la fois, dans un cuvier de quatre pieds en tout ſens ; on les lave ; on les met en chaux ; on les plie ; on les roule ; on les met en pile pour trois jours ; puis, dans un cuvier, avec de l'eau, durant quinze jours ; on les lave, on les pele, on les met dans un plain neuf pour quinze jours ; on les

lave ; on les met ſur le chevalet ; on les effleure.

Il faut avoir ſoin de laiſſer la culée ſur les feſſes, parce qu'elle creuſeroit étant effleurée.

On donne les quatre quartiers de chair & les quatre quartiers de fleur ; après quoi, on les met au ſon pendant huit jours ; on les preſſe pour les égoutter ; on les paſſe à l'huile, & on les fait fouler pendant deux heures. Lorſqu'elles ſont en tripe, on les ſort ; on les fait ſécher à moitié durant une demi-heure dans les fortes chaleurs ; durant ſix ou ſept heures l'hiver, ſuivant que le vent eſt plus ou moins fort.

On fait refouler ces peaux par trois fois différentes ; on ne leur donne de l'huile qu'alternativement, ou de deux fois l'une. Lorſque les peaux changent de couleur & deviennent jaunes, on ne riſque rien de les laiſſer dehors le plus qu'il eſt poſſible, pour que l'huile pénetre dans la peau.

Lorſqu'elle eſt jaune, qu'on la ſent à la main élaſtique & ferme, on la retire. Alors on prend les peaux ; on les met en pile les unes ſur les autres ; on les couvre de pluſieurs couvertures de laine ; on les viſite de temps en temps pour les remuer ; les retourner dès que la chaleur commence à être telle qu'on n'y puiſſe tenir la main, & les écarter lorſqu'elles deviennent noires.

On emploie ſoixante livres de chaux pour en garnir cent peaux, cent cinquante livres pour faire un plain neuf, & quarante livres de ſon pour ce qu'on appelle le confit.

2°. *Des peaux de chevres.*

Après avoir trempées trois jours, on les met dans le plain ; deux jours après on les déploie ; on les étend à la main, toutes une à une ; on les remet dans le plain pour quinze jours, au bout deſquels on les lave à la riviere ; on les pele ſur le chevalet ; on les remet dans un plain neuf pour quinze jours ; on les lave à la riviere ; on les effleure.

Ces peaux, travaillées de riviere & bien trempées, reçoivent les quatre quartiers de chair & de fleur ; puis, ſont miſes en confit & foulées comme les peaux de moutons. Lorſqu'elles ſont en graiſſe, on les met tremper deux jours, on les fait paſſer ſur le chevalet, où elles ſont raclées ou remaillées. Le dégraiſſage & les opérations ſubſéquentes ſont les mêmes pour les peaux de chevres & les peaux de moutons.

Du dégraiſſage.

On leſſive à chaud environ ſoixante livres de cendres communes ; lorſque cette leſſive eſt claire & réchauffée à y pouvoir tenir la main, on en prend une partie, on y lave & foule avec les pieds deux douzaines de peaux, juſqu'à ce que l'huile en ſorte : ſi elle ne ſort pas à la premiere fois, on réitere l'opération une fois, & même deux s'il eſt néceſſaire. Il ne faut cependant pas chercher à en faire une extraction totale, à réduire les peaux à une deſſiccation abſolue, on leur ôteroit la ſoupleſſe qui en fait un mérite eſſentiel.

Lorſque les peaux ſont ſuffiſamment dégraiſſées, on reprend la derniere liqueur qui en eſt ſortie, & qu'on a miſe à part, on y trempe les peaux, qu'on va de ſuite étendre au grenier pour les faire ſécher ; alors on évite le ſoleil qui les blanchiroit. Séches, ces peaux ſont miſes ſur une claie de quatre pieds en carré, où on les foule juſqu'à ce qu'elles ſoient douces à la main. On les ouvre enſuite ſur le paliſſon ; puis, on les prend toutes une à une par les pattes de derriere, on les étend & range les unes ſur les autres, pour qu'elles ne faſſent point de plis. Elles ſont prêtes alors ; elles peuvent être livrées aux peauſſiers, culotiers, gantiers, &c.

Il faut ſur-tout éviter qu'il y ait de l'eau dans les peaux lorſqu'on les met en pile pour en terminer l'apprêt ; il s'y établiroit une fermentation qui les brûleroit ; ou, tout au moins, elles ſe retireroient de maniere à n'être bonnes à rien. Si l'on s'apperçoit à temps de cet inconvénient, avant que les peaux ſoient entiérement purgées d'huile, on les trempe à grand eau, ce qui les fait revenir à leur premier état.

On connoît qu'une peau eſt bien apprêtée lorſqu'elle eſt ſouple, douce à la main, & qu'elle vient ſur le long comme ſur le large.

3°. *Des peaux de daims.*

A Grenoble on traite la peau de daim comme celle de chevre. Devenue jaune par les apprêts, elle eſt remiſe en couleur de paille de la maniere ſuivante, dont on prétend à Grenoble, qu'on fait un ſecret à Niort.

Prenez trois livres de blanc de Troye & vingt-cinq jaunes d'œufs ; délayez bien le tout dans quatre ou cinq pintes d'eau, trempez-y une broſſe de poil de ſanglier, & paſſez-la uniment ſur la peau de daim. Mettez cette peau au ſoleil ; lorſqu'elle ſera ſeche, rebroſſez-la avec une broſſe ſemblable à la premiere, mais à ſec, & ainſi toutes les peaux les unes après les autres. Mettez-les ſur un banc, & poncez-les, en les frottant, avec la pierre du haut en bas.

4°. *Du commerce de ces peaux en Dauphiné.*

Quoique cette province nourriſſe beaucoup de chevres, elle eſt loin d'en avoir aſſez pour fournir à ſes fabriques ; elle en tire beaucoup d'Auvergne, du Lyonnois, du Beaujolois, de la Dombe & de la Savoie, & généralement de par-tout, tant

du royaume que de l'étranger, où elle peut s'en procurer.

Ces peaux sont tannées & préparées principalement à Grenoble, d'où on les envoie à diverses fabriques, pour y recevoir le dernier apprêt en maroquin. La fabrique de Saint-Germain-en-Laye en a beaucoup tiré; Paris en tire toujours. Les apprêts préparatoires de Grenoble sont très-estimés.

Les exemptions des droits dont jouit exclusivement le Dauphiné, sont 1°. une remise de deux sols par livre pesant sur les peaux & cuirs qui sont expédiés à l'étranger; à l'exception des peaux de chevreaux & d'agneaux, qui payent en poil six livres la douzaine à la sortie, & celles mégissées vingt-quatre sols la douzaine & les dix sols pour livre desdits droits sans aucune restitution, en vertu d'un arrêt du Conseil, du 13 avril 1786, qui a eu pour but de favoriser la ganterie (*).

2°. Une restitution de quatre sols par douzaine de paire de gants expédiés à l'étranger: cela, seulement au profit des marchands du Dauphiné; car des marchands de toute autre province qui expédieroient à l'étranger des gants de Grenoble, n'obtiendroient pas la restitution des quatre sols par douzaine accordés par l'arrêt.

EXPLICATION des planches du Chamoiseur & du Mégissier.

L'AFFINITÉ de ces deux professions a engagé à en joindre ensemble les figures; mais leur grand nombre a obligé de les distribuer en cinq planches que l'on trouve citées indifféremment sous le nom de *Chamoiseur* ou de *Mégissier*.

PLANCHE PREMIERE.

La vignette représente le travail de rivière & celui des plains, &c.

Fig. 1, ouvrier qui lave les peaux à la rivière.

Fig. 1, *n°.* 2, ouvrier qui lave les peaux dans un timbre ou grand baquet.

Fig. 2, ouvrier qui rétale les peaux sur le chevalet.

Fig. 3, ouvrier qui rétale les peaux pour la seconde ou troisieme fois.

Fig. 4, ouvrier qui, avec des forces, coupe l'extrémité des brins de laine qui sont gâtés. Cette opération se fait après que les peaux ont été déchaussenées, & avant que de les dépeler.

Fig. 5, ouvrier qui enchaussene les peaux du côté de la chair.

Fig. 6, un des deux ouvriers qui étend les peaux (la chair en dedans), après qu'elles ont été enchaussenées.

Fig. 7, ouvrier qui se sert de l'enfonçoir pour plonger les peaux dans le plain.

Fig. 8, ouvrier qui jette les peaux dans le plain.

Bas de la planche.

Fig. 1, enchaussenoir dont se sert l'ouvrier, *fig.* 5.

Fig. 2, forces dont se sert l'ouvrier, *fig.* 4.

Fig. 3, chevalet dont se servent les ouvriers, *fig.* 2 & 3.

Fig. 4, enfonçoir dont se sert l'ouvrier, *fig.* 7.

Fig. 5, rateau servant d'écumoire pour nettoyer les plains.

Fig. 6, couteau à rétaler: 11, 12, les poignées: 14, profil de la lame de ce couteau.

Fig. 6, *n°.* 2, peloir dont se sert l'ouvrier, *fig.* 1 *de la planche suivante.*

PLANCHE II.

La vignette représente l'atelier de la dégraisserie, dans lequel on a placé des ouvriers travaillans à différentes opérations qui se font plus commodément dans des ateliers séparés, & cela pour ne point multiplier les planches.

Fig. 1, ouvrier qui dépele, c'est-à-dire, détache la laine de dessus la peau, avec le peloir ou le couteau à rétaler. Cette opération est la suite de celle de la *figure* 4 *de la planche précédente.*

Fig. 2, dégraisseur qui tord les peaux avec la bille ou le bâton qui en tient lieu.

Fig. 3, ouvrier qui ouvre ou dresse les peaux sur le palisson.

Fig. 4, ouvrier qui pare à la lunette: p, la lunette. *Voyez* aussi la *planche* du corroyeur.

Fig. 5, ouvrier qui écharne, rase ou effleure avec le couteau à écharner. *Voyez* ce couteau, *planche* du corroyeur.

(*) On prétend que l'imposition de ce droit, à la sortie du royaume, sur les peaux mégissées, a porté un préjudice notable aux fabriques de ce genre en France; d'abord en ce que l'étranger y envoyoit beaucoup de peaux pour être mégissées, qu'il n'y envoie plus: main-d'œuvre considérable & profit diminués d'autant. En second lieu, ces peaux, dont il restoit toujours une bonne partie lorsque l'étranger y trouvoit son compte, donnoient lieu à beaucoup plus de choix de la part des ouvriers de tous les genres qui emploient ces diverses sortes de peaux; ils ne trouvent plus aussi bien à s'assortir; leurs ouvrages en sont moins parfaits, en deviennent plus chers; ils les débouchent plus difficilement, en moins grande quantité, & l'étranger, qui nous fournissoit la matiere premiere, apprend à se passer de notre industrie. Voilà comme les gens en place, ordinairement fort ignorans des choses, sur les criailleries de quelques gens intéressés, font des fautes que des siecles ne réparent pas. J'en pourrois citer beaucoup de semblables faites de mon temps.

Fig. 6, ouvrier qui pousse la guinée, c'est-à-dire, qu'il la ratisse avec le fer à pousser.

Bas de la planche.

Fig. 1, bâton ou bille de bois.
Fig. 2, fer à pousser de l'ouvrier, *fig. 6.*
Fig. 3, palisson de la *fig.* 3.
Fig. 4, paroir de l'ouvrier, *fig.* 6.
Fig. 5, la bille.

PLANCHE III.

Contenant les *fig.* 7, 8 & 9, qui n'ont pas pu tenir dans les planches précédentes.

Fig. 7, paroir de l'ouvrier, *fig.* 4 de la planche précedente. P R, valet : Q, le poids.

Fig. 8, tenailles à griffes pour relever les peaux dans les plains.

Fig. 8, *n°.* 2, autres tenailles à palettes pour le même usage.

Fig. 9, presse qui tient lieu de la bille, pour exprimer le dégras de la guinée.

PLANCHE IV.

Le haut de la *planche*, *fig.* 1, représente le moulin à foulon en perspective. A B, arbre vertical sur lequel est monté un rouet, garni de quarante-huit alluchons. Cet arbre vertical est au centre du manège, & tourne au moyen du levier G, au palonnier duquel on attele un cheval.

Le rouet engraine dans la lanterne C, garnie de vingt fuseaux, & fixée sur l'arbre horizontal C D, dont l'élévation au dessus du sol de l'attache, doit être telle que le cheval puisse passer dessous facilement.

A l'extrémité D de cet arbre est fixée une roue garnie de vingt dents. Cette roue conduit la lanterne E de vingt fuseaux, & est fixée sur l'arbre horizontal E F, qui porte les levées des maillets ou pilons 1, 2, 3, 4, &c.

Ces maillets sont renfermés dans une forte cage de charpente, & on peut les tenir élevés & hors de l'atteinte des levées, par le moyen des treuils a, b, sur lesquels s'enroulent les cordes qui passent dans les poulies 8, 9, & vont s'accrocher à quelque anneau ou cheville fixée à la tête des maillets.

Les extrémités opposées aux têtes, sont taillées en dents, & agissent sur les peaux placées dans les piles, ainsi qu'il sera dit, *fig.* 5.

Fig. 2, *Bas de la planche* : plan de la même machine, où l'on voit les levées de l'arbre, & leurs rouleaux qui agissent sur les cames ou extrémités inférieures des manches des maillets 6, 7, 10, 5, 11, 12, 13.

Les levées, avec leurs rouleaux, doivent être distribuées sur l'arbre, de manière qu'elles levent successivement les maillets.

Les autres lettres de cette figure désignent les mêmes parties que dans la figure précédente.

PLANCHE V.

Suite de la même machine!

Fig. 3, élévation latérale, suivant la longueur du même moulin.

A, la crapaudine de l'arbre vertical.

B, le tourillon supérieur.

C, D, palier de l'arbre horizontal.

E, F, palier de l'arbre des levées. Le surplus des lettres comme aux figures précédentes.

Fig. 4, élévation latérale extérieure de la cage qui contient les maillets & la pile.

P, profil de la pile.

Q, une des flasches ou coulisses qui guident les maillets : les flasches sont assemblées à languettes dans les rainures S, R, T de la *fig.* 6.

R, contre-semelle où les mêmes flasches sont assemblées.

F, tourillon de l'arbre des levées.

Fig. 7, 6, manche d'un maillet.

Fig. 6, 10, profil de deux des quatre rouleaux visibles de ce côté de la machine ; les autres sont cachés par la charpente de la cage.

Fig. 6, profil du treuil à relever les maillets.

Fig. 8, profil de la solive à laquelle les poulies sont attachées.

Fig 5, coupe transversale & vérticale du moulin, par un plan qui passeroit entre deux maillets contigus.

M 2, le maillet.

M, la partie dentée qui foule les peaux dans la pile P.

Fig. 2, tête du maillet, où l'on voit la cheville à laquelle s'accroche la corde qui, passant sur la poulie, va s'enrouler sur le treuil a, pour tenir le maillet élevé & hors de l'atteinte des rouleaux de l'arbre.

c, b, manche du maillet mobile sur un bouloir de fer qui le traverse.

c, c, la levée ou pièce de bois, sur laquelle agissent les rouleaux.

d, e, clef qui sert à affermir, tant le manche du maillet que la levée, dans la mortaise où ces trois pièces passent.

F, coupe de l'arbre qui porte les levées à rouleau.

Fig. 5, 11, 12, 13, rouleaux.

Fig. 6, représentation perspective de la pile, dessinée sur une échelle double.

P, la grande pile.

Q, la petite pile.

S, R, T, les rainures qui reçoivent les languettes des flasches ou guides des maillets.

Fig. 7, représentation géométrale sur une échelle double, des levées à rouleau de l'arbre E F.

a b, c d, les deux levées.

g h, une des clefs qui serre la levée dans la mortaise de l'arbre, où elle est encore retenue par les deux épaulemens ou renforts e, f.

Vers les extrémités a b, sont encore d'autres épaulemens entre lesquels lesdits rouleaux sont placés de manière que les axes de ces rouleaux sont représentés par les lignes k l, m n.

Voyez les articles *Chamoiseur* & *Mégissier*.

COLLE (1) *s. f.* (*Gluten : Glutinum*).

COLLE DE POISSON : (*Icthycolla*). COLLE DE DOREUR : (*Chrysocolla*). COLLE DE CUIR DE BŒUF : (*Taurinum glutinum* ; *&c*.

AVANT-PROPOS.

EN général on appelle *colle* des substances tenaces & gluantes, qui servent à unir plusieurs choses ensemble, ou à donner de la fermeté à certains tissus. Il y en a de molles, qui peuvent être employées en cet état : d'autres sont seches, ou plus ou moins épaisses ; mais elles doivent être capables de s'attendrir & de se fondre dans des liqueurs. Comme, dans cet état, elles sont plus ou moins gluantes ou visqueuses, on peut en étendre des couches minces sur différens corps auxquels elles adherent. Quand elles se sont desséchées, la colle prend de la dureté, & elle unit si bien les uns aux autres les corps qui en ont été enduits, qu'ils se romproient plutôt que de se séparer.

Suivant cette définition, on pourroit comprendre dans les colles plusieurs especes de mastics qu'on emploie à chaud ou à froid. Cependant nous n'en parlerons point présentement, parce qu'on aura occasion d'en traiter dans la description de différens arts, qui mettront en état de mieux faire comprendre leurs avantages ; ainsi nous nous bornerons à parler des substances qui sont connues sous la dénomination de colle. Elles different des mastics en ce qu'elles sont, lorsqu'on les emploie, liquides & coulantes, en sorte qu'elles ne forment point d'épaisseur ; au lieu que les mastics sont assez épais pour remplir des creux, former des reliefs, &c.

Comme plusieurs substances peuvent produire le même effet, on distingue différentes especes de colles, telle que la colle de farine, celle de poisson, celles qu'on nomme *de gants*, enfin celle à laquelle on a donné plus particuliérement le nom de *colle forte*, à cause de sa grande tenacité.

Celle-ci, exigeant des préparations particulieres, se fait dans des manufactures. C'est pourquoi nous allons en parler en premier lieu & fort en détail. Nous dirons ensuite quelque chose des autres especes de colles.

---

(1) L'art de faire les *colles* a été trop bien traité par *M. Duhamel Dumonceau*, pour que je trouve nécessaire d'y rien changer. Je laisserai même subsister les longueurs auxquelles se laissoit souvent aller cet excellent homme. Je me contenterai seulement d'ajouter à ses descriptions un très-petit nombre des notes du traducteur Allemand & de l'éditeur Suisse, & quelques procédés de la maniere de faire la colle de poisson en Russie, que les voyageurs ont recueillis depuis qu'a écrit M. Duhamel.

Si l'on me demande à quoi bon ne faire que copier un ouvrage public & connu, je répondrai que j'ai un plan à remplir, qu'il faut que je le remplisse de ce qui est traité comme de ce qui ne l'est pas, & que lorsque ce que j'ai à dire est écrit, je le copie sans difficulté. Peut-être quelques personnes diront qu'il suffit, dans ce cas, de l'indiquer, de citer les ouvrages. Je leur répondrai, que je ne pense pas comme elles; mais bien qu'un ouvrage, qui porte le titre d'*Encyclopédie*, ne doit pas seulement être une liste de traité, mais une suite de traités complets, ou tellement extraits qu'ils puissent suffire à la curiosité, & donner de grandes facilités pour exécuter, perfectionner même l'objet.

M. Duhamel a fait hommage de ce qu'il devoit à qui il appartenoit : je suis bien éloigné d'avoir d'autres sentimens. Voici à ce sujet la note de M. Duhamel. « M. Benoît, qui a une très-belle & très-grande fabrique de colle » forte, avantageusement située dans les Bordes à Corbeil, & qui y fait de très-belle colle, tant à la ma- » niere d'Angleterre que de Flandre, sachant que je me » proposois d'insérer cet art à la suite de ceux que pu- » blie l'Académie, s'est fait un plaisir de me faire voir » sa fabrique, & de me procurer tous les éclaircissemens » que je pouvois désirer ».

PREMIERE

PREMIERE PARTIE.

Description de l'art par M. Duhamel.

ARTICLE PREMIER.

De la colle forte.

LA colle forte eſt une diſſolution, dans l'eau, des parties membraneuſes, cartilagineuſes & tendineuſes, qu'on tire des animaux. On deſſeche enſuite ce qui a été fondu pour en faire des tablettes, qui ſe conſervent auſſi long-temps qu'on veut ſans ſe corrompre, & dont le tranſport eſt plus aiſé que ſi ces ſubſtances étoient ſimplement en forme de gelée.

Les gelées de cornes de cerfs, celles de pieds de veaux qu'on prépare dans les cuiſines & les offices, feroient de la colle forte ſi on les deſſéchoit; & les tablettes qu'on deſtine pour en faire des bouillons, ne ſont autre choſe qu'une colle forte qu'on a chargé de jus, de ſucs & d'extraits de différentes viandes. Cette ſorte de colle, qui eſt fort chere, ſeroit cependant moins bonne que celle où il n'entre que les parties qui ſont véritablement propres à ſe fondre en gelée. Toutes les autres ſubſtances, telles que les ſucs & les extraits de viande, qui, étant mêlées avec la diſſolution des parties membraneuſes & tendineuſes, rendent les tablettes propres à faire de bons bouillons, ne feroient qu'altérer la colle qu'on deſtine à être employée dans différens arts. Les parties charnues & ſanguinolentes ſe corrompent; les graiſſes, la ſynovie qui ſe trouvent dans les articulations, ne doivent point entrer dans la compoſition de la colle. Les ſeules parties capables de ſe fondre en gelée, font véritablement l'eſſence de la colle; les autres lui ſont étrangeres & ne peuvent que la rendre moins bonne.

Comme pour faire uſage de la colle forte, il faut la diſſoudre & l'étendre dans de l'eau, pluſieurs artiſans & manufacturiers font eux-mêmes leur colle; mais ils ne ſe donnent pas la peine de la deſſécher & de la réduire en tablettes; ils s'en ſervent auſſitôt qu'ils l'ont réduite à la conſiſtance d'une gelée plus ou moins épaiſſe, ſuivant l'uſage qu'ils en veulent faire. Les papetiers, les drapiers & les peintres en détrempe, achetent des rognures de peaux ou de parchemin, qu'ils font bouillir dans de l'eau, & quand, en en mettant quelques gouttes ſe refroidir ſur une aſſiette, elle ſe fige en gelée un peu épaiſſe, ils l'emploient en cet état, & s'épargnent ainſi la peine que ſe donnent ceux qui font la colle forte pour la deſſécher & la réduire en tablette; mais il faut être en état de faire promptement uſage de ces gelées, ſans cela elles ſe corromproient bientôt. C'eſt ce qui engage à deſſécher la colle dans les manufactures, parce que, quand elle eſt réduite en tablette, elle ſe conſerve tant qu'on veut ſans s'altérer; & d'ailleurs elle eſt beaucoup plus aiſée à tranſporter.

Les peintres, les papetiers, les drapiers & les autres artiſans qui font eux-mêmes leur colle, trouveroient ſouvent de l'avantage à acheter la colle en tablettes; car communément, les colles fortes ſont plus exemptes des ſubſtances étrangeres qui alterent les parties collantes, que celles que font pluſieurs artiſans pour leurs uſages propres. Il y a cependant des raiſons d'économie ou de convenance qui les engagent à faire eux-mêmes leurs colles.

Quelques-uns prétendent que la colle en tablettes eſt trop forte & qu'il leur en faut une moins parfaite. C'eſt peut-être une prévention; car on eſt maître d'affoiblir la colle tant qu'on veut, en l'étendant dans beaucoup d'eau. Quoiqu'il en ſoit, on peut conſulter ce qui a été dit de ces différentes colles, dans les arts du papetier, du drapier, &c. & en faveur de ceux qui n'ont pas ces arts, nous en dirons quelque choſe dans la ſuite.

Pluſieurs ſubſtances animales ſont propres à faire de la colle forte. Les rognures des peaux & des cuirs, les pieds, la peau des têtes & des queues de pluſieurs animaux, les os mêmes, ſi l'on ſe ſervoit de la marmite de Papin pour les diſſoudre, pourroient fournir de la colle.

Je n'ai pas pouſſé bien loin les expériences ſur ce point; cependant je ſuis parvenu à faire avec des os une colle, qui à la vérité étoit fort noire, mais qui me paroiſſoit très-forte; & je crois qu'elle auroit été meilleure, ſi j'avois commencé par ôter la moelle & la graiſſe & par enlever, au moyen d'un acide, la ſubſtance terreuſe des os, pour ne diſſoudre que la cartilagineuſe; mais il y a apparence que ces préparations emporteroient tout le profit.

Entre les ſubſtances que je viens d'indiquer, les unes font de meilleure colle que d'autres. En général, les cuirs tannés ne fourniſſent point de

colle ; les cuirs dits de Hongrie ou de bourrelier passés à l'alun & au suif, en donnent peu & de médiocre qualité ; il faut, pour en obtenir, leur donner des préparations particulieres.

Les cuirs neufs donnent plus de colle & de meilleure qualité que ceux qui ont été desséchés par un long service. Ces substances après un long travail, ne rendent que peu de colle : j'en ai fait l'épreuve dans une marmite de fer fondu, dont le couvercle, du même métal, fermoit exactement pour que la fumée se réverbérant sur le cuir, fit en quelque sorte l'effet de la machine de Papin ; mais je n'ai point du tout obtenu de colle.

Les rognures de chamois passés à l'huile, ne valent absolument rien. Les poils ne se fondent point en colle ; le sang, la graisse, la chair ne peuvent qu'altérer la bonté de la colle, ou au moins occasioner beaucoup de déchet. C'est pourquoi ceux qui achetent des matieres pour faire de la colle, doivent exiger qu'elles soient bien dégraissées & nettes, ou compter sur un déchet considérable qu'on ne peut éviter.

Les rognures & les ratures de parchemins & de vélin, qu'on achete chez les parcheminiers & les cribliers, font de bonne colle ; mais elle reviendroit fort chere aux fabricans, & il en est de même des rognures de peaux qu'on achete des gantiers & des mégissiers, des peaussiers & des fourreurs. Les peaux de lievres, de lapins & de castors qui ont été dépilées par les chapeliers, toutes ces substances seroient assez bonnes pour faire de la colle forte ; mais elles sont en grande partie employées par les peintres en détrempe ; les drapiers, pour coller leurs chaînes ; les papetiers, &c.

Les faiseurs de colle forte ont coutume d'employer des substances plus communes, telles que les rognures de cuirs de bœufs & de veaux, de moutons, de chevaux, &c. qu'on appelle *oreillons*, & plus ces animaux sont vieux & maigres, plus la colle est forte.

Toutes les parties tendineuses & aponévrotiques, qu'on nomme *nerfs*, font de bonne colle. Les pieds, les queues de ces animaux peuvent fournir de la colle ; mais ces substances occasionent beaucoup de déchet à cause des poils, des graisses & de la synovie qui s'y trouvent abondamment. Il faut les dessoller, les dégraisser, les désosser, & malgré cela, si l'on n'employoit que des pieds, la colle ne seroit pas très-forte, à cause de la quantité de synovie qui est dans ces parties.

Les pieds de bœufs, autre fois estimés, sont maintenant regardés comme une des mauvaises matieres qu'on puisse employer, & cela depuis que les bouchers ont soin d'en ôter une partie tendineuse, qu'on nomme *petit nerf* ou *nerf de jarret*, qu'ils vendent au compte & assez cher, pour faire cette espece de filasse qui sert à nerver les panneaux des voitures, ou à faire des soupentes (2).

Quand ces pieds sont ainsi dépouillés de cette partie tendineuse, ils ne fournissent qu'une substance glaireuse qui n'est pas propre à faire de bonne colle ; & si l'on s'en sert, c'est à cause de leur bon marché. Ces substances tendineuses qu'on achete pour faire de la colle, sont donc estimées à proportion de leur propreté ; c'est-à-dire, que celles qui sont fraîches, bien nettes, sans poussiere, sans poil, sans graisse & sans chair, doivent être choisies par préférence. Ce n'est pas qu'on ne puisse les décharger de ces matieres inutiles ou nuisibles ; mais le fabricant éprouve beaucoup de déchet & de main-d'œuvre, parce que, comme je l'ai dit, les parties graisseuses, charnues, sanguinolentes, & les mal-propretés, sont des substances hétérogenes qui s'en vont au lavage, à la trempe ; ou bien elles se détachent dans la chaudiere, ou elles forment, soit un marc qui se précipite au fond, ou une écume qui se porte à la superficie, suivant leur poids. Ainsi il faut employer du temps & de la main-d'œuvre pour décharger les matieres utiles de ces substances nuisibles ; principalement du sang qui est très-susceptible de corruption.

Ordinairement, quand on achete les matieres propres à faire la colle, elles sont dépouillées des crins & poils qui les couvroient, attendu que ces poils se vendent à part ; mais quand il en reste aux pieds ou aux queues, on ne cherche pas, dans les manufactures de colle, à en faire usage. On met ces matieres dans une eau de chaux un peu forte, pour les dépiler avant de les employer à faire de la colle ; cependant le poil qui reste ne cause point de dommage, & se trouve dans le marc sans être dissous. Si l'on veut s'en débarrasser, c'est pour qu'ils ne remplissent pas inutilement les chaudieres, qu'ils ne retiennent point de saletés & qu'ils n'emportent pas de la colle en s'en imbibant.

J'ai vu employer, chez M. Benoît, des peaux de lievres, de lapins & de castors, dépilées par les chapeliers, pour faire de belle colle, façon d'Angleterre.

A l'égard des cuirs de Hongrie, qui ont été passés à l'alun & imbibés de suif, qu'on appelle *cuirs de bourrelier*, ils exigent, comme je l'ai dit, des préparations particulieres : il faut les tenir

(2) Ce ne sont pas des nerfs, mais des tendons. On les bat jusqu'à ce qu'ils deviennent comme des étoupes. En Allemagne les selliers s'en servent pour garnir les selles. On ne conçoit pas trop comment on peut en faire des soupentes ; on y emploie principalement la peau de cheval marin & celle de sanglier, qui dure trois fois plus que les autres. (*Note du traducteur Allemand*).

plus long-temps dans l'eau de chaux, pour en ôter le suif & les sels ; alors ils fournissent d'assez bonne colle, mais rousse & en petite quantité : ainsi, pour en tirer quelques profits, il faut les acheter à bon marché, sur-tout quand ils sont vieux & desséchés.

Si l'on faisoit de la colle entiérement avec des oreilles ou des nerfs de bœufs, elle seroit très-bonne. C'est pour cela que, quand les tanneurs ont voulu faire de la colle, comme ils faisoient tomber en rognures toutes les parties des peaux qui n'étoient pas propres à faire de bon cuir, ils faisoient d'excellente colle ; mais comme ces matieres sont trop cheres pour être mises dans le commerce, les fabricans, pour faire une bonne colle marchande, mêlent ensemble des substances de différentes qualités. Ils prennent, par exemple, mille livres de rognures de veaux & de moutons, & cinq cents livres d'oreillons de bœufs ; le tout étant bien conditionné, doit fournir cinq à six cents livres de colle. Je ne donne ceci que comme un exemple ; car il est à propos de varier les mélanges, suivant la qualité de la colle qu'on se propose de faire & le prix des différentes substances, dont quelques-unes sont plus abondantes dans une province que dans une autre.

On met tremper séparément chaque matiere dans des cuveaux remplis d'eau ; vingt-quatre heures suffisent pour les peaux fraiches ; il faut plus de temps pour celles qui sont séches, & encore beaucoup plus pour les vieux cuirs ; on les remue de temps en temps avec une fourche ou une pelle. Quand ils sont bien pénétrés d'eau, on les retire des cuveaux avec une fourche ou un crochet, & on en charge des civieres grillées, qui doivent être plus étroites par le fond que par le haut. Dans les grandes fabriques on les fait grandes & fortes ; dans les petites fabriques on les tient légeres. Ces civieres sont faites avec des barreaux ou paumelles qui sont reçues dans un fort bâtis de charronage ou de menuiserie. On laisse les cuirs un peu s'égoutter dans les civieres, ensuite on les lave à la riviere comme nous allons l'expliquer, bien entendu quand la fabrique est comme celle de Corbeil, établie au bord d'une riviere ; mais beaucoup sont privées de cet avantage, qui néanmoins est très-important pour faire de belle colle.

On établit sur les bords de la riviere des cages à jour, formées par des barreaux ou paumelles qui entrent dans des trous qu'on a pratiqués à un fort chassis de charpente. Cette cage est assemblée au bas d'un cadre ou chassis, & ce cadre, qui doit former une bascule, est assemblé au moyen de deux crochets qui embrassent la piece horizontale, qui forme la traverse d'en bas du bâtis de charpente. Ce chassis représente, au bord de la riviere, comme le chambranle d'une porte qui seroit de charpente.

Quand le cadre est vertical, la cage dans laquelle on met les morceaux de cuirs, trempe dans l'eau de la riviere ; alors on les remue & on les agite dans l'eau avec le bouloir ou un barateau, sorte de rateau à grandes dents.

De temps un temps on abaisse la queue de la bascule pour faire sortir la cage de l'eau. Les morceaux de cuirs sortent de l'eau, ils s'égouttent & l'eau sale en sort. Quand cette eau s'est égouttée on replonge la cage ; on remue encore, dans l'eau, les cuirs, & on répete cette manœuvre jusqu'à ce que les cuirs soient nettoyés & que l'eau en sorte claire.

Comme on lave séparément les différentes especes de cuirs, on porte sur-tout attention aux oreilles qui conservent ordinairement les saletés plus que les autres matieres ; enfin, on dispose la cage pour en retirer les morceaux de cuirs avec le barateau & la fourche ; on les met dans la civiere & on les porte dans des cuveaux cerclés de fer, dont il y a bon nombre dans les fabriques. On les y laisse vingt-quatre heures, & si l'on s'apperçoit qu'ils soient encore sales on les lave une seconde fois, ainsi qu'on l'avoit fait la premiere. Comme il faut beaucoup d'eau pour remplir les cuveaux, on l'éleve avec des pompes & on la conduit, au moyen de dalots, dans les différens cuveaux.

Ordinairement on met tremper les cuirs dans une eau de chaux assez foible. Il y a cela d'avantageux, qu'on peut les y laisser long-temps se bien pénétrer d'eau ; car ils ne se gâtent jamais, tant qu'ils sont dans l'eau de chaux, y restassent-ils deux mois. On rafraîchit seulement l'eau des cuves tous les quinze jours avec un sceau ou deux de nouvelle eau de chaux, & on retourne de temps en temps les cuirs qui sont en trempe.

Par cette trempe on dissout les parties charnues & sanguinolentes, on fait avec les graisses une espece de savon & l'on convertit les peaux presque en parchemins.

Quand on a des matieres qui ont du poil, on les met, après le lavage, dans une eau de chaux plus forte, ce qui brûle ou détache les poils, en même temps que la chaux, dans laquelle on laisse les matieres en trempe, consommer en partie, comme nous venons de le dire, le sang, la graisse & la chair, qui ne pourroient qu'altérer la qualité de la colle. Sur quoi je ferai remarquer que, si l'on couvre une peau du côté de la chair avec une pâte, où il entre de la chaux, la peau étant seche devient bientôt comme du parchemin, & on sait que le parchemin est très-propre à faire de la colle.

Il a été dit que pour tirer parti des peaux qui ont été passées à l'alun & au suif, il faut les tenir plus long-temps que les autres dans une eau de chaux un peu forte, & les laver avec plus de soin pour emporter les sels & la graisse.

A l'égard des matieres qui contiennent de la graisse, du sang, de la synovie, des parties

charnues & du poil, on les met dans une forte eau de chaux; on les retire de cette eau étant toutes blanches de chaux & on les conserve à sec dans des fausses. Comme elles ne s'alterent point en cet état, on fait le travail l'hyver & on les garde en tas, sous des hangars, jusqu'au printemps, qui est la saison où on doit les employer: alors on les met tremper dans des cuveaux pleins d'eau claire; trois ou quatre hommes les y brassent avec des especes de bouloirs; on les lave à la riviere, & elles sont en état d'être mises dans la chaudiere.

Après avoir ainsi bien imbibé les peaux, & après les avoir soigneusement lavées, on les met, pour la derniere fois, dans la civiere, mettant ensemble toutes les différentes especes de matieres, dans la proportion qu'on juge convenable, & on les porte aux cages pour leur donner un dernier lavage. Quelques-uns les passent ensuite sous une presse pour ôter une partie de l'eau dont elles se sont imbibées, qui empêcheroit que la colle ne fût suffisamment épaisse.

Quelques-uns mettent des pierres au fond de la chaudiere de cuivre, dans laquelle on doit fondre la colle, pour empêcher que les matieres ne s'y attachent & ne brûlent. Il est mieux de mettre au fond de la chaudiere une grille de bois, dont les barreaux ont deux pouces en carré, & cette grille est entourée d'un cercle de fer qui empêche qu'ils ne se désassemblent. On remplit jusqu'au dessus des bords une chaudiere de cuivre, qui est montée sur un fourneau de maçonnerie.

Ici la pratique n'est pas la même dans les différentes fabriques. Les uns prétendent que l'eau, que les matieres ont prises dans la trempe, est plus que suffisante, & qu'il ne faut pas y en ajouter. D'autres y en ajoutent, mais en plus grande ou en moindre quantité, suivant la qualité des matieres; & pensent qu'il en faut plus à celles qui sont dures & seches qu'à celles qui, étant fraîches & tendres, se sont très-gonflées & chargées de beaucoup d'eau à la trempe.

Je suis fâché de ne pouvoir rien dire de plus précis sur ce point; car je crois qu'il est de l'intérêt du fabricant d'employer assez précisément la quantité d'eau qui convient; d'autant que si l'on y en mettoit trop, il faudroit continuer fort long-temps le feu pour épaissir la colle. En ce cas, on consommeroit du bois, & la colle en seroit plus brune: si on y en mettoit trop peu, la colle seroit faite avant que toutes les parties fussent fondues; une portion des fibres, propres à faire de la colle, resteroit donc dans le marc, & ce seroit une perte pour le maître de la fabrique. Cependant il m'a paru qu'un à-peu-près suffit, & qu'avec un peu d'usage on y atteindra aisément, pourvu qu'on soit prévenu qu'il faut y ajouter moins d'eau aux matieres qui en prennent beaucoup à la trempe & qui se gonflent considérablement, qu'à celles qui sont dures & seches.

Pour connoître s'il étoit important d'employer beaucoup d'eau, j'ai pris de belles rognures de gants, je les ai mises tremper vingt-quatre heures dans l'eau claire; après les avoir laissées un peu égoutter, je les ai mises dans une marmite de fer fondu, qui avoit un couvercle, aussi de fer fondu, & qui fermoit assez exactement; ayant mis dessous d'abord un petit feu, puis un plus fort, mes rognures se fondirent presqu'entiérement & me fournirent une colle qui s'épaissit & se dessécha promptement. Je fis ensuite bouillir de l'eau, j'y jettai de pareille peaux seches, elles s'y fondirent; mais j'eus bien de la peine à les épaissir assez pour faire de la colle en tablettes. Je reviens à ce qui se pratique dans les fabriques.

On allume sous la chaudiere, d'abord un petit feu pour fondre les matieres peu à peu & sans les bruler. On augmente ce feu par degrés, jusqu'à faire bouillir la colle, & à mesure que la colle se fait, les uns diminuent le feu, prétendant qu'il faut laisser la colle se faire sans la remuer: d'autres, quand une partie des peaux est fondue, brassent & remuent vigoureusement les matieres avec le palon, ce qu'ils répetent de temps en temps, jusqu'à ce que la colle soit faite; ce qu'on reconnoit en en remplissant une coque d'œuf: elle est bonne à tirer, si, lorsqu'elle est refroidie, elle forme une gelée assez épaisse. Quand une partie est fondue, il faut diminuer le feu jusqu'à ne faire bouillir ce qui s'est fondu qu'à très-petit bouillon, évitant de faire trop de feu; car il vaut mieux aller lentement que de rien précipiter. Cette opération dure ordinairement douze, quatorze ou quinze heures.

Lorsqu'une partie des marchandises est fondue, il s'éleve, quelquefois à la superficie de la liqueur, une écume qui contient du sang cuit: quelques-uns l'ôtent avec des écumoires, mais on peut s'en dispenser; ces impuretés se sépareront dans la cuve ou dans les boëtes. On entretient un petit feu sous la chaudiere, pour que la colle ne fasse que frémir, & on remue de temps en temps les matieres avec une pelle, qui a un manche de bois, pour que les matieres légeres, qui se portent à la surface, plongent dans la colle fondue & se fondent elles-mêmes, & aussi afin que celles qui tombent au fond ne se brûlent point.

Je crois que dans les espaces de temps où l'on ne brasse point la colle, il seroit avantageux de couvrir la chaudiere d'un couvercle de paille tressé avec de l'osier, qu'on éleveroit au moyen d'une corde passée dans une poulie, lorsqu'on voudroit brasser la colle; par ce moyen, on retiendroit la fumée, cette vapeur chaude & humide étant très-propre à précipiter la fonte des matieres.

L'endroit où l'on cuit la colle est un petit bâtiment fermé, dans lequel sont montées les chaudieres, & auprès de chaque chaudiere, il y a un cuveau de bois cerclé de fer. Quand, en

mettant un peu de colle fondue fur une afſiette ou dans une coque d'œuf, on apperçoit qu'en fe refroidiſſant elle prend la conſiſtance requiſe, on juge qu'il eſt temps de vuider la chaudiere. Pour cela on établit ſur la cuve une cage longue & carrée, qui occupe tout le diametre de la cuve. Cette cage ſe nomme *civiere*, parce qu'elle eſt formée de barreaux comme la *civiere*; on met dans le fond de cette civiere de la paille longue; il ſeroit encore mieux d'y mettre une toile de crin. Il faut que le cuveau ſoit tout près de la chaudiere, non-ſeulement pour tranſporter plus aiſément les matieres dans la civiere; mais encore pour que la chaleur du fourneau empêche la colle de ſe refroidir & qu'elle reſte coulante.

Quand donc les matieres qui doivent fournir la colle ſont fondues & que la colle eſt cuite, après avoir laiſſé le plus gros marc ſe précipiter, on vuide la chaudiere avec une grande cuiller de cuivre rouge, qu'on nomme *caſſin*: on met ce qu'on en tire dans la civiere, qui eſt établie ſur le cuveau. Cette opération doit ſe faire promptement & lorſque la colle eſt fort chaude, pour que la liqueur ſoit plus coulante. Comme il eſt important d'entretenir la colle chaude, non-ſeulement pour qu'elle s'égoutte bien du marc, mais encore pour qu'elle ſe dépure par précipitation; lorſqu'elle eſt dans la cuve, on a ſoin que la chaudiere & la cuve ſoient dans un petit endroit exactement fermé, qui, par ce moyen, eſt entretenu chaud par le feu du fourneau; mais encore on couvre la civiere & la cuve avec une toile en pluſieurs doubles, afin de prévenir le refroidiſſement.

Pour ne rien perdre de ce qui peut fournir de la colle, on laiſſe long-temps le marc, qu'ils nomment le *fumier*, dans la civiere, pour qu'il s'égoutte.

Communément on met le marc, qu'on tire de la civiere ſe, deſſécher à l'air, &, quand il eſt bien ſec, on s'en ſert pour entretenir le feu ſous la chaudiere; ce qui produit une économie ſur le bois, qu'un fabricant m'a dit aller à plus de mille livres par an.

Il eſt bon que la liqueur reſte quelque temps dans le cuveau pour ſe dépurer par précipitation, en donnant le temps aux ſubſtances étrangeres de ſe précipiter au fond. Pour cela, on doit fermer les portes & les fenêtres de l'attelier où ſont les chaudieres & les cuveaux, afin que le refroidiſſement ſe faſſe lentement & que la colle s'entretienne liquide, ſans quoi les impuretés ne ſe précipiteroient pas. On laiſſe ordinairement la colle ſe dépurer ainſi, par précipitation, pendant trois ou quatre heures. Si en tenant le cuveau dans un lieu bien chaud, au moyen d'un poële, on en tiroit la colle qu'au bout de ſix, huit ou dix heures, elle en ſeroit blus belle; car la meilleure dépuration eſt celle qui ſe fait lentement.

Quant on juge que la colle s'eſt ſuffiſamment dépurée, on la tire encore chaude de la cuve, on la porte promptement & on la verſe dans des auges ou des boîtes de bois, qu'on a auparavant bien mouillée & au fond deſquelles il doit toujours reſter de l'eau, principalement pour que les planches ne ſe retirent pas & que les boîtes ſoient étanchées, afin que la colle qu'on y mettra ne ſe perde pas; mais on doit les égoutter avant de mettre la colle dedans.

Dans cette opération, quelques-uns paſſent la colle par des tamis de crin, auxquels on donne ordinairement une forme ovale, parce qu'elle eſt plus commode pour remplir les boîtes qui ſont longues & étroites; mais cette opération n'eſt pas ſans inconvénient, & le mieux eſt de clarifier la colle par précipitation comme nous l'avons dit.

Les boîtes ſont de bois de chêne ou de ſapin bien aſſemblé; elles ont ſept pouces de hauteur, neuf de largeur & environ trois pieds de longueur. Elles doivent être d'un pouce plus large par le haut que par le bas.

On verſe donc dans ces boîtes la colle fondue, clarifiée par précipitation. Le cuveau eſt percé à différentes hauteurs, où l'on ajoute des robinets de bois. Le plus bas eſt à un pouce & demi du fond, & le plus élevé eſt à trois pouces & demi du fond. La liqueur qui vient par le robinet le plus élevé fournit la plus belle colle, & ſi on veut l'avoir très-belle, il ne faut pas tirer tout ce qui peut venir par ce robinet, parce qu'à la fin il viendroit un peu de graiſſe, qui, nageant ſur la colle, lui donneroit un coup d'œil déſagréable. Cependant on tire la liqueur par les différens robinets tant qu'elle vient claire; celle qui coule par le dernier robinet, pour n'être pas claire, n'en eſt pas moins bonne. D'ailleurs, quand il ſe précipite du marc au fond des boîtes, on l'ôte lorſqu'on la coupe par feuillets. Le ſurplus, qui eſt précipité au fond de la cuve, contenant beaucoup de colle, on le met avec les matieres neuves dans la chaudiere.

Malgré le ſoin qu'on a pris de dépurer la colle fondue, on trouve preſque toujours un peu de graiſſe figée à la ſurface de la colle qu'on a miſe dans les boîtes & au fond un peu de marc; mais on retranche ces matieres en partie lorſqu'on coupe la colle en tablettes.

On laiſſe la colle, environ vingt-quatre heures, ſe refroidir & s'épaiſſir dans les boîtes où on l'a miſe au ſortir du cuveau, les tenant ſous un angar à couvert de la pluie & du ſoleil. A meſure qu'elle perd de ſon humidité elle diminue de volume, & quand elle a pris aſſez de fermeté pour être tirée des boîtes, elle a environ quatre pouces d'épaiſſeur; alors on travaille à la tirer de ces boîtes pour la couper par tablettes, ainſi que nous allons l'expliquer.

Quoiqu'on ait mouillé les boîtes, la colle y adhere: ainſi, pour la détacher du bois, on prend de grands couteaux à deux tranchans qu'on trempe

dans de l'eau, & on en paſſe la lame entre la colle & les planches des boîtes, ayant ſoin de mouiller ſouvent cette lame. On parvient ainſi à la paſſer tout autour de la colle qui s'eſt figée & qui tient aux parois des boîtes.

Quand on a fait le tour des boîtes avec le couteau, on coupe avec le même couteau la colle qui eſt dans les boîtes, en cinq morceaux ou parallélipipedes, qui ont à-peu-près ſept pouces de longeur, neuf pouces de largeur & environ quatre d'épaiſſeur. Pour couper plus reguliérement ces morceaux, on poſe ſur la colle un petit chaſſis, qu'on nomme *moule* ou calibre, dont la grande longueur doit être égale à la largeur de la boîte. La largeur du moule doit être telle qu'elle diviſe la longueur de la boîte en parties égales ſans fractions. Ayant poſé ce moule ſur la colle, qui eſt raffermie, on conduit le couteau le long d'un des côtés; mais il s'agit d'enlever de la boîte ces parallélipipedes de colle. On le fait avec une palette de bois qui a un manche. Le corps de cette palette eſt préciſément de la largeur des boîtes, & comme elles ſont plus étroites par le fond que par le haut, la palette eſt auſſi plus étroite à ſon extrémité que du côté du manche; en un mot, on fait en ſorte qu'elle joigne exactement l'intérieur des boîtes. On mouille cette palette & on la fourre entre les morceaux qu'on veut enlever, l'introduiſant dans les fentes que le couteau a faites; on commence donc par mettre la palette dans la fente qui ſépare le premier parallélipipede du ſecond, & la faiſant gliſſer ſous la colle, on l'enleve ſur cette palette. C'eſt ce morceau de colle qui eſt le plus difficile à enlever; cependant il ne faut jamais commencer par les morceaux des bouts, on y réuſſiroit rarement; mais un des milieux étant une fois enlevé, les autres ſe détachent aiſément, parce qu'on peut incliner la palette pour la faire gliſſer ſur les autres morceaux.

Les ouvriers très-accoutumés à ce travail, blâment cette pratique, parce que, comme il faut un point d'appui pour enlever la palette, on endommage le parallélipipede voiſin de celui qu'on enleve; ils ſe paſſent donc de cette palette, &, ayant verſé un peu d'eau ſur la colle avant que de la détacher avec le couteau, ils ont l'adreſſe de tirer ces morceaux de colle des boîtes avec les mains.

Il eſt important, pour tirer facilement les parallélipipedes des boîtes, que la colle ne ſoit ni trop molle ni trop ſeche. Si elle étoit trop molle, les morceaux ſe briſeroient; ſi elle étoit trop ferme, la colle ſeroit ſi adhérente à la boîte, qu'on ne pouroit l'en ſéparer, & l'on auroit peine à la couper en tablettes, comme nous le dirons dans un inſtant.

Quand un morceau de colle eſt enlevé, on le porte ſur la palette même & on le fait gliſſer ſur une planche qui a environ un pouce d'épaiſſeur, & à l'un des bouts de laquelle il s'en éleve un autre perpendiculairement; celle-ci ſert d'adoſſoir, c'eſt-à-dire, qu'une des faces du parallélipipede de colle eſt poſé ſur la planche horizontale, & l'un de ſes côtés s'appuie ſur la planche verticale. Alors l'ouvrier ſe plaçant du côté de la planche verticale, tient des deux mains l'eſpece de ſcie, dont la monture a, au lieu d'une corde, un gros fil de fer tendu par un écrou; de plus, au lieu d'un feuillet tranchant, il y a une lame mince de cuivre qui ſuffit pour couper la colle: en plaçant cet inſtrument dans une poſition horizontale, l'ouvrier qui le tient des deux mains, le tire à lui & coupe le parallélipipede par tranches horizontales, auxquelles il donne l'épaiſſeur qu'elles doivent avoir. Ordinairement on retranche une lame mince de deſſus & une de deſſous, celle-ci étant ſouvent chargée de quelques ſaletés qui ne ſe ſont pas précipitées dans la cuve, & celle de deſſus ayant quelques gouttes de graiſſe figée, qui donne un vilain coup-d'œil à la colle.

L'habitude des ouvriers fait qu'ils coupent leurs tablettes de colle très-reguliérement, étant conduits par le ſimple coup-d'œil. D'ailleurs, comme la colle ſe vend à la livre, la préciſion dans l'étendue & l'épaiſſeur des tablettes, eſt aſſez indifférente; ſeulement les fabricans eſſaient de ne les pas faire fort épaiſſes, parce que plus elles ſont minces, plus la colle paroît tranſparente. A l'égard des feuillets qu'on a levés deſſus & deſſous les parallélipipedes, on les remet dans la chaudiere avec d'autres marchandiſes.

Quand les feuilles ſont ainſi coupées, on les porte à la ſécherie, qui eſt un angar ou halle couverte par deſſus, mais dont les côtés ne ſont garnis que de rideaux qu'on ferme dans le beſoin, laiſſant, le plus qu'il eſt poſſible, un libre paſſage à l'air qui deſſeche bien promptement la colle ſans l'altérer.

Sous cette halle ſont des poteaux qui portent de longues chevilles, ſur leſquelles on poſe des chaſſis de menuiſerie, où ſont cloués des filets ſemblables à ceux des pêcheurs. C'eſt ſur ces filets qu'on poſe les feuilles de colle, pour les faire ſécher. On les arrange tout près les unes des autres pour ménager la place; mais on a ſoin qu'elles ne ſe touchent pas.

On ne ferme les rideaux de la ſécherie que quand il pleut ou quand le ſoleil peut donner ſur la colle. Il eſt ſenſible que s'il pleuvoit ſur ces tablettes de colle, qui ſont preſque gelées, elles ſe déformeroient: mais le ſoleil eſt autant à craindre; car ſi un rayon de ſoleil chaud donnoit deſſus, cinq à ſix minutes ſuffiroient pour la faire fondre & tomber par gouttes.

Quelquefois dix jours ſuffiſent pour ſécher la colle, & d'autres fois il en faut plus de quinze. Quand on met la colle ſur les filets, elle eſt aſſez ferme pour ne point paſſer au travers des mailles; mais elle eſt aſſez tendre pour que les fils s'impriment ſur leur ſuperficie, ce qui fait les loſanges qu'on apperçoit ſur les tablettes de colle. Il faut avoir l'attention de les détacher de temps en temps des filets

pour les retourner, ſans quoi elle s'y attacheroient de façon qu'on ſeroit obligé de déchirer les filets pour avoir les feuilles de colle. Si cependant cet accident arrivoit, on parviendroit à enlever la colle ſans déchirer les filets, en la mouillant un peu par deſſous avec une éponge imbibée d'eau.

Quand la colle eſt à demi-ſeche, on perce les feuilles à l'un de leurs bouts pour pouvoir y paſſer une ficelle, qui ſert à les pendre dans les magaſins. Lorſque les tablettes de colle ſont preſque ſeches, on peut leur donner un coup-d'œil ſéduiſant en les mouillant un peu & les frottant avec un linge neuf; cette opération leur donne le poli & la tranſparence qui fait eſtimer la colle d'Angleterre.

Le tonnere fait tourner la colle, non pas quand elle eſt dans la chaudiere, mais quand elle repoſe dans la cuve, ou lorſqu'elle eſt dans les auges. Au ſéchoir le tonnerre n'y fait plus rien, elle ne craint alors que la pluie & le ſoleil; cependant, ſi elle étoit ſurpriſe par la gelée avant qu'elle fût ſeche, elle ſeroit gélatineuſe & auroit perdu ſa tranſparence, & quoique ſa qualité ne fût point altérée, elle ne ſeroit plus de vente, il faudroit la refondre; ainſi quand il ſurvient de la gelée lorſque la colle, ſur les filets, eſt encore tendre, il faut porter les feuilles dans un endroit où la gelée ne pénetre point. On ſe preſſe donc de porter à la cave où dans un cellier celles qui ne ſont pas ſeches, ainſi que les boîtes où l'on a mis la colle ſe refroidir. A l'égard des cuveaux, comme ils ſont à côté des chaudieres, dans un lieu petit & fermé, il faudroit qu'il fît un froid bien violent pour que la colle y fût endommagée par la gelée; mais on peut dire en général, que les temps de grandes chaleurs & de gelée ne ſont point favorables pour faire la colle.

Les feuilles de colle ſe conſervent aiſément en magaſin, & même on eſtime davantage la colle qui eſt anciennement faite, parce qu'étant plus ſeche, elle porte plus de profit; mais les marchands eſſaient de la tenir dans un lieu qui ne ſoit ni fort ſec ni humide.

Dans un lieu chaud & ſec elle perdroit de ſon poids, & il en réſulteroit un déchet qui leur ſeroit préjudiciable. Si elle étoit dans un lieu humide, elle s'aſſoupliroit, & les acquéreurs refuſeroient de la prendre; car c'eſt où ſe porte principalement l'attention des détailleurs, qui ſavent bien qu'ils éprouveroient une perte conſidérable s'ils achetoient une colle qui ne ſeroit pas ſeche.

Il y en a qui veulent que la colle ſoit un peu rouge, d'autres eſtiment celle qui eſt blonde; mais tous veulent qu'elle n'ait point de tâches obſcures. Elle ne doit point avoir d'odeur. Les caſſures doivent être brillantes, comme ſi c'étoit un morceau de glace. A l'uſer, il ne doit point s'amaſſer de marc au fond du vaſe où on la fait fondre, &, comme cela arrive quelquefois parce qu'on la brûle, des ouvriers attentifs font fondre leur colle au bain-marie; mais la meilleure épreuve eſt de mettre un morceau de colle tremper dans l'eau pendant trois ou quatre jours; il doit ſe gonfler beaucoup, mais ne pas ſe diſſoudre, & ſe deſſécher enſuite ſans avoir perdu de ſon poids; ce qui fait connoître qu'elle ne contient point de ſynovie ni de jus de viande, & qu'ainſi elle eſt entiérement une ſubſtance gélatineuſe.

Les menuiſiers font grand uſage de la colle forte; les ſelliers s'en ſervent pour nettoyer les panneaux des voitures; les marqueteurs & les ébéniſtes choiſiſſent avec grand ſoin la meilleure colle & la plus forte. Quelques-uns prétendent qu'ils la rendent plus adhérente au bois, en frottant les parties qu'ils veulent coller avac de l'ail. (*) On peut voir, dans l'art du facteur d'orgues, la façon de fondre promptement la colle ſans l'altérer.

ARTICLE II.

De la colle dite de Flandre.

CETTE colle ne differe point de la groſſe colle forte pour la façon de la faire; mais comme elle ne ſert qu'aux peintres en détrempe, aux fabricans de draps & à d'autres uſages, qui n'exigent point une colle très-forte, & que ſon principal mérite eſt d'être blonde & tranſparente, on ne la fait point comme la groſſe colle, dite d'*Angleterre*, avec des nerfs, des oreilles & des rognures de peaux d'animaux âgés, même celles de lievres, de lapins & de caſtors qui la rendroient

(*) M. Duhamel renvoie *à l'art du facteur d'orgues* pour y voir la façon de fondre la *colle* ſans l'altérer. J'ajouterai ici une obſervation que j'ai ſouvent faite chez les menuiſiers & d'autres ouvriers qui emploient fréquemment la colle forte, c'eſt qu'ils y mettent du vinaigre au lieu d'eau, toutes les fois que la faiſant rechauffer elle a beſoin d'être rendue plus liquide. Ils prétendent que le vinaigre ſeche plutôt, qu'il donne plus de force encore à la colle, & qu'elle eſt moins ſujette à fermenter & ſe corrompre avant de ſécher ou prendre de la conſiſtance à un certain point, dans les intervalles qu'on s'en ſert.

rouge ; mais avec des rognures de peaux de moutons, de peaux d'agneaux ou d'autres jeunes animaux. C'eſt le cas où l'on peut employer des pieds de veaux & de moutons qui fourniſſent une gelée tendre ; ceux des bêtes maigres ſont les meilleures. Une partie des rognures de parchemin ne peut qu'être avantageuſe pour ſe procurer une belle colle. Il faut que ces matieres aient été lavées avec ſoin. On fera bien de tenir la colle ſe dépurer plus long-temps dans le cuveau ; mais ce qui contribue beaucoup à la faire paroître tranſparente, eſt de faire les feuilles fort minces. Elles n'ont guere qu'une ligne d'épaiſſeur au milieu ; leur largeur ordinaire eſt de deux pouces, la longueur de ſix à ſept.

Pour les couper à cette petite épaiſſeur, quand on a tiré d'une boîte un parallélpipede de cette colle, on le poſe ſur un de ſes côtés étroits, dans une cage ou dentier, entre deux rangées de fils d'archal qu'on tient plus ou moins gros, ſuivant qu'on veut que les tablettes aient plus ou moins d'épaiſſeur, & on coupe les feuilles avec l'inſtrument qui reſſemble à une ſcie, qui a un feuillet fort mince & ſans dents, avec lequel on coupe les tablettes à une très-petite épaiſſeur ; ce qui contribue à les faire paroître tranſparentes & d'une couleur ambrée, à cauſe des matieres qu'on a employées pour faire la colle.

Cette colle n'eſt pas à beaucoup près auſſi bonne que la groſſe colle dite d'*Angleterre*, pour les menuiſiers, les ébéniſtes, les marqueteurs; mais elle eſt préférable pour pluſieurs arts, & particuliérement pour les peintres. Une colle trop forte ſeroit ſujette à tomber par écailles ; d'ailleurs la colle de Flandre altere moins la vivacité des couleurs. Cependant, pour le blanc, on donne encore la préférence à la colle de gants, que les peintres font eux-mêmes.

ARTICLE III.

De la colle à bouche.

LA colle à bouche eſt celle dont les deſſinateurs ſe ſervent pour ajouter enſemble, & fort proprement, pluſieurs feuilles de papier, quand ils n'en ont pas d'aſſez grandes pour leurs deſſins. On l'appelle *colle à bouche*, parce que lorſqu'on veut en faire uſage, au lieu de la faire fondre, comme la colle ordinaire, on en met un bout dans la bouche, où on la laiſſe quelque temps, juſqu'à ce qu'elle s'attendriſſe au point qu'elle ſe mêle avec un peu de ſalive, & rende celle-ci fort gluante. Avant d'enſeigner comment il faut s'en ſervir, je vais décrire la maniere de la faire.

La colle à bouche n'eſt autre choſe que la colle forte ordinaire, que l'on aromatiſe, pour lui ôter le goût déſagrable & rebutant qu'elle auroit naturellement, & que l'on réduit en petits pains ou tablettes, pour s'en ſervir plus commodément. On peut la faire avec toute eſpèce de colle forte, même avec celle de gants, dont nous parlerons dans la ſuite ; mais il eſt mieux de ſe ſervir pour cela de celle d'Angleterre, parce qu'elle eſt la plus ferme.

On en prendra, par exemple, quatre onces ; on la caſſera en petits morceaux à l'ordinaire ; on la fera tremper pendant deux ou trois jours dans une ſuffiſante quantité d'eau froide, dans un pot de terre verniſſé ; enſuite on jettera toute l'eau ſuperflue, enſorte qu'il n'en reſte point du tout, & on la fera fondre ſur un petit feu. Lorſqu'elle ſera bien liquide, on y mettra deux onces de ſucre ordinaire, qu'on mêlera bien avec la colle, à meſure qu'il ſe fondra ; il y en a qui y ajoutent un peu de jus de citron, qui paroît y être aſſez inutile.

On aura un marbre d'environ quinze pouces en carré, ou une planche de bois de pareille grandeur à-peu-près ; on y fera un rebord aux quatre côtés, avec de la cire ou une petite bougie; on frottera toute la ſurface de ce moule avec un petit linge bien imbibé de bonne huile d'olive, enſorte que le moule en ſoit bien mouillé, & l'ayant poſé de niveau, on verſera par-deſſus toute la colle, ſans lui donner le temps de cuire davantage. On la laiſſera quatre ou cinq jours, ou plus, ſur ce moule, pour qu'elle puiſſe prendre aſſez de conſiſtance à pouvoir en être enlevée ſans ſe déchirer. Elle aura alors environ trois lignes d'épaiſſeur.

On ôtera, lorſqu'il en ſera temps, cette grande plaque de colle ; on l'étendra ſur une ſerviette pliée en quatre, étendue ſur une table ; on couvrira la colle d'une autre ſerviette également pliée en quatre ; on chargera le tout avec une planche, ou le même moule. Ces linges ôtent d'abord toute l'huile qui pourroit encore être adhérente à la colle, & ſur-tout ils en aſpirent l'humidité. Quelques heures après, on fera bien ſécher au feu la ſerviette de deſſus; on la mettra ſur la table, & la colle par-deſſus ; on fera ſecher également l'autre ſerviette, qu'on mettra par-deſſus la colle : on chargera le tout comme la première fois. On continuera à faire cette même opération, trois ou quatre fois par jour, pendant quinze jours ; enfin, juſqu'à ce que la colle ſoit devenue aſſez ferme pour la mettre ſur ſon champ, ſans preſque fléchir ; mais il ne faut pas encore qu'elle ſoit caſſante.

Il faut remarquer qu'on peut donner à cette colle l'épaiſſeur

l'épaisseur qu'on souhaite, en la chargeant plus ou moins. Si on la charge beaucoup, elle devient plus mince, parce qu'on l'empêche de se retirer sur elle-même; si on la charge peu, elle devient plus épaisse, par la raison contraire; mais il faut la charger, pour qu'elle ne se coffine point, & qu'elle reste droite & bien plane. Si on la laissoit sécher à l'air, sans la gêner du tout, elle sécheroit bien plus promptement; mais les pains qu'on en feroit seroient fort tortueux, & ne seroient pas commodes pour l'usage. Il est bon qu'ils aient une ligne d'épaisseur, sur huit à neuf lignes de largeur, & environ trois pouces de longueur.

Avant que la colle soit assez seche pour être cassante, on la coupera avec des ciseaux, à la susdite mesure; ensuite on arrangera tous ces pains, l'un auprès de l'autre, sans qu'ils se touchent, en les remettant entre les linges, qu'on fera sécher de temps en temps, & qu'on chargera. On répetera cette opération, jusqu'à ce que la colle soit parfaitement seche & cassante.

Usage de la colle à bouche.

On commencera par couper bien droit & nettement le bord des deux feuilles de papier qu'on veut ajouter ensemble, ce qui se fera aisément, au moyen d'une regle, & de la pointe d'un couteau ou d'un canif. On mettra ces deux bords l'un sur l'autre, ensorte qu'ils se croisent d'environ une ligne ou deux. Si le papier est bien fort & bien grand, on arrêtera ces deux feuilles, en mettant une regle sur chacune, qu'on chargera de quelque poids à chaque bout; on fera attention que les bords de ces feuilles se croisent également dans toute la longueur de la couture. Pour cela, on marquera à chaque bout un point avec un compas. On coupera avec un canif, & le long d'une regle, quelques bandes d'autre papier, & on en posera une sur la feuille inférieure, le long du bord de la feuille supérieure.

Le tout étant prêt, on prendra un pain de colle à bouche; on amincira le bout en tranchant, soit avec un couteau, ou une lime grossiere; on mettra ce bout dans la bouche; on le retiendra avec les dents, pour qu'il ne glisse & qu'il ne s'échappe pas; & lorsqu'après l'avoir ainsi gardé dans la bouche pendant trois ou quatre minutes, on sentira que la salive qui touche la colle, est devenue gluante & épaisse, on prendra ce pain, & on le passera dessous le bord de la feuille supérieure de papier, en promenant cette colle de gauche à droite & de droite à gauche, de la longueur d'environ un pouce & demi.

Cette opération doit se faire assez promptement, sur-tout en été. On commence au milieu de la couture; aussi-tôt qu'on a mis ainsi la colle, on ôte la bande de papier, on en met une autre par-dessus la couture, & avec un lissoir ou un couteau d'ivoire ou de bois, on frotte fortement sur cette bande de papier. Alors il y aura une partie d'un pouce & demi de longueur, vers le milieu de la couture, qui sera collée. On fera la même opération à un bout de la couture, à l'extrémité des feuilles de papier, ensuite à l'autre extrémité opposée; puis au milieu de l'entre-deux, puis à l'autre; ainsi alternativement, jusqu'à ce que toute la couture soit achevée de coller. Plusieurs, pour éviter les plis, commencent par un bout, & finissent par l'autre.

Il y a plusieurs observations à faire; 1°. pour opérer commodément, on posera sur la table une des deux feuilles de papier, tellement disposée, que le bord, coupé à la regle, soit opposé à soi, & le bord de l'autre feuille, tourné devant soi, étant posé par dessus la premiere feuille. 2°. La couture sera plus propre, si la face de la feuille sur laquelle on aura appliqué le canif, lorsqu'on a coupé le bord, est posée en dessous, c'est-à-dire, touchant la table, & la feuille supérieure posée dans la même situation où elle a été coupée, ensorte qu'on mette la colle du côté opposé à l'opération de la coupe. La raison en est, que le tranchant du canif, en coupant le bord du papier, lui forme un petit chanfrin & une petite bavochure imperceptible au dessous, que l'on rend utile, pour que la couture soit moins apparente & plus propre, en la faisant remonter du côté où l'on met la colle. 3°. La raison pour laquelle on met une bande de papier le long du bord de la feuille supérieure, est afin que lorsqu'on met le pain de colle entre les deux feuilles, elle empêche que la feuille inférieure ne se tache; ce qu'on ne pourroit éviter, si l'on ne couvroit par cette bande le bord de la feuille de dessous. 4°. Il faut prendre garde de ne pas trop enfoncer le pain de colle entre les deux feuilles, pour n'en pas tacher le dessous. Il y en a qui, pour cela, mettent une bande de papier au dessous, de toute la longueur de la couture, ce qui est mieux; 5°. il faut avoir soin, aussi-tôt qu'on a collé un morceau, de remuer un peu les deux feuilles de papier, parce qu'il arrive quelquefois que si l'on enfonce un peu trop le pain de colle entre les deux bords des deux feuilles, elles se collent sur la table, ou sur la bande de papier de dessous. 6°. Il y a des dessinateurs assez adroits pour ôter aux deux bords des feuilles de papier qu'ils doivent coller ensemble, la moitié de leur épaisseur; ils donnent, à cet effet, à deux lignes du bord déjà coupé, un coup de canif le long d'une regle, & ils ne l'enfoncent que jusqu'à la moitié de l'épaisseur; ensuite ils détachent en deux, dans l'épaisseur, une petite bande de papier. Ils forment par là comme une feuillure. Lorsqu'ils ont fait la même opération au bord de l'autre feuille, ils mettent & collent l'une sur l'autre ces deux feuillures. Par ce moyen, la couture est bien plus propre, & ne se trouve pas plus épaisse que le reste du papier, mais on ne peut faire cette opération que sur du fort papier. 7°. On n'est obligé d'éguiser le bout

d'un pain de colle à bouche, que la première fois qu'on s'en sert; le tranchant s'entretient toujours. 8°. Aussi-tôt qu'on a collé un endroit, entre les feuilles, on remet la colle dans la bouche, où elle se prépare en attendant, pour coller l'endroit suivant. On n'est obligé de la garder pendant quelques minutes dans la bouche, que lorsqu'on commence à coller; ensuite elle est toujours en train, sans qu'il soit nécessaire d'attendre. 9°. Il faut changer plusieurs fois les bandes de papier à mesure qu'elles se tachent ou s'humectent, pour coller plus proprement. 10°. On observera de ne pas mettre de la salive à la colle, lorsqu'on l'ôte de la bouche; on saliroit par là la couture.

J'ai fait plusieurs fois de la colle à bouche avec de la colle de Flandre, & j'avois décrit ici mon procédé; mais ayant trouvé celui de Dom Bedos plus parfait, j'ai cru devoir lui donner la préférence.

ARTICLE IV.

Colle de pieds de veaux.

Nous avons dit qu'on pouvoit comprendre les pieds de veaux dans la colle dite de *Flandre*; mais, en ce cas, on ne les emploie pas seuls: on les mêle avec d'autres matières, qui donnent à cette colle plus de consistance qu'elle n'en auroit si on employoit les pieds seuls. Mais dans le cas où l'on a besoin d'une colle claire & transparente, & lorsqu'il n'est pas important qu'elle ait beaucoup de force, on en peut faire seulement avec des pieds de veaux. Pour cela, on emporte le poil à l'eau bouillante, comme on le fait à un cochon de lait; on détache ensuite les os, la graisse, & la synovie, qui est sous une apparence glaireuse. On fait bouillir le reste dans l'eau; on écume tout ce qui se porte à la superficie, & quand le bouillon, refroidi, prend la consistance d'une gelée épaisse, on passe la colle par un linge, & on la laisse se refroidir lentement, pour la dégraisser le plus qu'il est possible. Quand ensuite on veut l'employer, on la fait chauffer, ayant attention de la tirer à clair, afin de ne pas mêler avec la bonne colle un peu de sédiment qui s'est précipité au fond. Cette colle est transparente, mais elle n'a pas beaucoup de force, & on en fait peu d'usage, parce que les pieds de veaux étant employés dans les alimens, fourniroient une colle trop chère.

ARTICLE V.

De la colle de gants & de parchemin.

La colle de gants est encore un diminutif de la colle forte, & elle n'a pas à beaucoup près, autant de force; elle en a cependant plus que celle de pieds de veaux, & elle est faite avec des matieres qui coûtent beaucoup moins. C'est pourquoi les peintres en détrempe, qui n'ont pas besoin d'une colle très-forte, en font un grand usage; & pour le blanc, ils la préferent à celle de Flandre. Voici comme on la fait: on prend une livre & demie de rognures de peaux blanches de gants, qu'on achete chez les gantiers & peaussiers; on évite qu'il y ait du chamois. On fait bouillir douze pintes d'eau; quand elle est bouillante, on met dedans les rognures de peaux; &, remuant de temps en temps avec un bâton, on continue de faire bouillir l'eau jusqu'à la réduction de la moitié; alors on passe la liqueur toute chaude par un linge, dans un pot de terre neuf ou propre.

Comme les peintres en impression, qui font usage de cette colle, ont besoin qu'elle soit tantôt plus & tantôt moins forte, ils en mettent refroidir sur une assiette; s'ils la trouvent trop forte, ils y ajoutent de l'eau bouillante; s'ils la trouvent trop foible, ils en font évaporer une partie, ou y ajoutent des rognures. Ordinairement ils font encore bouillir le marc dans d'autre eau, pour obtenir une colle très-foible, qu'ils emploient aux plafonds, ou qu'ils fortifient en y ajoutant un peu de nouvelles rognures.

La colle de parchemin, qui se fait avec des rognures ou ratures de parchemin, ou de vélin, se fait comme celle des gants, est plus forte, mais pas tout-à-fait aussi blanche.

Les doreurs en or bruni font un grand usage de cette colle & de celle de gants.

La colle qu'emploient les drapiers, pour leur chaîne, & les papetiers, est à-peu-près du même genre.

Les papetiers pourroient se servir de colle de Flandre; mais pour l'ordinaire ils font eux-mêmes

leur colle. Pour cela, ils mettent les rognures de peaux dans une cage de fer, qui eſt ſuſpendue au milieu d'une chaudiere remplie d'eau bouillante : je dis bouillante ; car, pour toutes les colles qu'on fait avec des rognures de peaux, il eſt bien mieux de les mettre dans l'eau bouillante, que dans l'eau froide, qu'on feroit enſuite bouillir. La meilleure maniere de connoître ſi la colle eſt au degré de force qu'on deſire, eſt de coller quelques feuilles de papier, de les faire ſécher, & enſuite d'appliquer la langue deſſus : ſi la ſalive ne pénetre pas le papier, la colle eſt au degré de force qui convient ; alors on y ajoute de l'alun de Rome, & on la paſſe d'abord au travers d'un tamis de crin, puis par un drap.

Les drapiers, qui n'ont pas non plus beſoin de colle très-forte, la font avec des peaux d'agneaux, de lapins ou de lievres.

Quand on emploie la colle ſans la faire ſécher en tablettes, elle eſt ſujette, comme nous l'avons dit, à ſe gâter, lorſque le temps eſt diſpoſé à l'orage. On préviendra cet accident, ſi dans les temps critiques, on la met ſur le feu pour la faire un peu cuire, ayant ſoin d'emporter une écume qui ſe porte à la ſuperficie.

ARTICLE VI.

De la colle de poiſſon.

On tire cette colle de Moſcovie ; mais les auteurs ne ſont point d'accord ſur l'eſpece de poiſſon qui la fournit ; preſque tous penſent que les Moſcovites prennent la peau, les nageoires, les parties nerveuſes & mucilagineuſes de différentes eſpeces de poiſſons ; quelques-uns diſent ſeulement que celui qui la fournit n'a point d'arête, & qu'après avoir fait bouillir à petit feu les parties que nous venons de nommer, juſqu'à conſiſtance de gelée, on l'étend à l'épaiſſeur d'une feuille de papier, pour en faire des pains ou des cordons, tels qu'on les voit dans le commerce.

Je crois qu'on peut faire une colle par le procédé que je viens de décrire ; car on fait une colle très-foible, en faiſant bouillir dans de l'eau des peaux & des nageoires de poiſſons : on auroit pu l'employer comme celle de parchemin, ſi on en avoit fait uſage, lorſqu'elle étoit en gelée. Je ſuis encore parvenu à la réduire en tablettes ; mais elle étoit très-brune & fort difficile à diſſoudre dans l'eau : peut-être qu'avec des précautions que je n'ai pas priſes, on pourroit la faire moins défectueuſe ; car on dit qu'on trouve en Angleterre & en Hollande, une colle de poiſſon, à la vérité peu parfaite, qu'on vend en petits livrets. Je n'en ai point vu, mais je puis aſſurer que la belle colle de poiſſon eſt tout-à-fait différente de ce qu'on voit dans les auteurs qui ont eſſayé de nous dire d'où elle provient.

Comme je voyois beaucoup d'incertitude ſur la façon de faire la belle colle de poiſſon, qu'on nous apporte de Ruſſie, je priai M. Muller, alors ſecrétaire de l'Académie Impériale de Pétersbourg, & correſpondant de l'Académie des Sciences de Paris, de vouloir bien me procurer un mémoire exact ſur la façon de faire la colle de poiſſon qui nous vient de Ruſſie. Ce zélé & habile correſpondant ayant bien voulu répondre à mes invitations, je me trouve en état de jetter un jour conſidérable ſur un objet qui eſt également intéreſſant pour les arts & l'hiſtoire naturelle.

Pluſieurs poiſſons fourniſſent de la colle ; mais *l'eſturgeon*, & le poiſſon qu'on nomme *ſterled*, donnent la plus belle. Après celle-ci vient la colle d'un poiſſon nommé *ſevrjouga*, & en dernier lieu le *belouga ;* & quoique celle de ce dernier poiſſon ſoit la plus commune, on la ſophiſtique, en la mêlant avec celle de pluſieurs autres poiſſons plus communs, & qui n'en fourniſſent pas d'auſſi bonne.

Toutes ces colles de poiſſons ſont contenues dans la veſſie qui eſt remplie d'air ; cependant on en trouve une maſſe conſidérable qui eſt adhérente à l'arête du dos ; car la plupart des poiſſons, où ſe trouve cette ſubſtance, ſont à arêtes : cependant l'eſturgeon, qui en fournit de belle, eſt mis au nombre des poiſſons cartilagineux.

La colle eſt donc placée le long du dos, & attachée à une partie cartilagineuſe qui eſt propre au poiſſon dit *accipenſer.*

Le devant du ventre eſt rempli d'œufs ou *caviar :* quand on a emporté les œufs, on détache la veſſie, & enſuite la *veſiga*, ou la ſubſtance qui fournit la colle ; elle eſt ſi adhérente au dos, qu'on a peine à l'en détacher ; la partie de la veſſie qui tient à cette ſubſtance, eſt blanche ; celle qui touche aux œufs, eſt noirâtre.

La veſſie à air n'eſt pas diviſée en deux, comme dans d'autres poiſſons ; elle a la forme d'un cône, dont la baſe eſt du côté de la tête du poiſſon, & la pointe vers la queue. Après avoir retiré du poiſſon cette veſſie, on la met dans l'eau, pour la nettoyer du ſang dont elle eſt ſouvent ſouillée ; ſi elle eſt nette, il n'eſt pas beſoin de la laver.

On ouvre avec un couteau la veſſie, ſuivant ſa longueur, & on eſſaie de ſéparer de la colle la peau extérieure, qui eſt brune. A l'égard de la mem-

brane intérieure, elle eſt ſi fine & ſi blanche, qu'il eſt bien difficile de l'enlever.

On enveloppe enſuite la colle dans une toile; on la manie, & on la pétrit avec les doigts, juſqu'à ce qu'elle devienne molle comme une pâte, dont on forme de petites maſſes plates, comme des gâteaux, qu'on perce dans le milieu, pour les enfiler dans une corde, afin de les faire ſécher.

On peut s'épargner la peine de la pétrir: pour cela, on entaſſe au ſoleil les morceaux de colle, & on les couvre d'une toile humide; la chaleur du ſoleil l'amollit au point qu'on peut les rouler avec les mains ſur une planche, pour en faire des cylindres dont on joint les deux bouts enſemble, ce qui forme des anneaux dans leſquels on paſſe une corde, pour les faire ſécher dans un endroit médiocrement chaud, mais à l'ombre, car le ſoleil feroit bourſouffler la colle.

Ceux qui font de la colle, pour la vendre, évitent de la trop deſſécher, afin de lui conſerver plus de poids; cependant, quand elle n'eſt pas bien ſeche, elle s'altere, & elle eſt ſujette à être mangée par les mittes.

On voit que la belle colle eſt toute faite dans le poiſſon, qu'il ne s'agit que de la monder des membranes qui l'enveloppent, du ſang qui la ſalit, & enſuite la faire ſécher, pour qu'elle ne ſe gâte pas. Cependant, on fait en Ruſſie une colle de poiſſon cuite, qui, quand elle eſt bonne, reſſemble à de l'ambre jaune; elle vient de *Gouriefgorodox*, petite ville ſituée ſur le *Yaix*. On n'en fait pas un objet de commerce; cependant ſa dureté fait qu'elle n'eſt ſujette à aucune corruption: voici comme on la prépare.

On lie fortement l'ouverture ſupérieure, ou le large bout de la veſſie, avec un fil à coudre; l'autre bout n'a pas beſoin d'être lié, étant naturellement fermé. On cuit les veſſies juſqu'à ce que la colle qui eſt dedans devienne tout-à-fait liquide. Les uns font couler cette colle liquide dans des moules de bois ou de pierre, auxquels on donne différentes figures; d'autres laiſſent la colle ſe refroidir dans les veſſies mêmes, & ils ôtent enſuite les membranes qui l'enveloppent.

Cette colle eſt nommée, en Allemagne, *colle à bouche*, parce que, l'ayant attendrie dans la bouche, on peut s'en ſervir pour coller enſemble des feuilles de papier.

J'ai vu, chez M. de Juſſieu, une de ces veſſies tirée de l'eſturgeon, qui lui avoit été apportée de Bengale par M. Anquetil; elle avoit dix à onze pouces de longueur, au moins trois de largeur, & plus d'un demi-pouce d'épaiſſeur.

Nous avons mangé, à Paris, un *ſcheid* frais, qui avoit été pêché dans le Danube: il avoit au dos une maſſe de colle qui étoit tranſparente, délicate & bonne à manger. M. de Regemorte, ancien premier commis de la guerre, me l'avoit envoyé de Strasbourg, où on l'avoit apporté dans de l'eau, en le nourriſſant de poiſſon.

On peut auſſi en retirer de la morue, comme je l'expliquerai en parlant de la pêche de ce poiſſon.

La colle de poiſſon, pour être bien conditionnée, doit être blanche, claire, demi-tranſparente, ſeche & ſans odeur.

Pour la diſſoudre, on la réduit en petits morceaux, en l'abattant avec un marteau, & la coupant enſuite avec des ciſeaux. En cet état, on peut la fondre dans l'eau, en la tenant à une chaleur douce, & la remuant de temps en temps. Elle ſe diſſout plus promptement dans du vin, & encore mieux dans de l'eau-de-vie, ce qui eſt bien différent de la forte, qui ne ſe diſſout point du tout dans l'eſprit-de-vin. Les ébéniſtes & les éventailliſtes s'en ſervent pour attacher de petites parties délicates; mais elle eſt trop chere pour l'employer à de gros ouvrages.

Lorſqu'elles étoient moins cheres, on s'en ſervoit pour coller & clarifier le vin; une demi-once de cette colle diſſoute dans deux pintes d'eau, ſuffit pour clarifier deux demi-queues ou un tonneau de vin, meſure d'Orléans.

On fait, avec la colle de poiſſon, de petites images de différentes couleurs, qui ont au milieu un petit cartouche en or faux, ſur lequel il y a différens ſujets imprimés. On tire ces images d'Allemagne, & les commiſſionnaires aſſurent qu'elles leur ſont envoyées de Hambourg & de Nuremberg. J'ignore comment on les fait; on trouve ſeulement dans le Dictionnaire Économique, au mot *Image*, quelques procédés, pour donner à cette colle différentes couleurs.

On ſe ſert encore de la colle de poiſſon pour luſtrer des étoffes de ſoie, & principalement des rubans (3). Les ouvriers en gaze en font auſſi un grand uſage.

Voici comme l'on fait, en Angleterre, des taffetas noirs enduits de colle de poiſſon, pour mettre ſur les coupures & les petites plaies: on tend ſur un petit chaſſis un morceau de taffetas noir, clair, & on paſſe deſſus, avec une broſſe fine, pluſieurs couches de colle de poiſſon, qu'on a fait fondre dans de l'eau-de-vie, comme je le dirai ci-après. Pour la derniere couche, afin que ces taffetas aient une odeur agréable, on mêle avec la colle un peu de baume du commandeur (4). Il ne faut mettre les couches, que quand celles qui ont été appliquées les premières, ſont bien ſeches.

Ces petits emplâtres s'attachent difficilement à la

(3) On a des rubans faits avec des écorces d'arbres, & luſtrés avec de la colle, qui ſont auſſi beaux que des rubans de ſoie.

(4) On y ajoute un peu de *beaume du Pérou noir*. Les menuiſiers, quand ils ſe font une bleſſure, emploient, avec le même ſuccès, leur colle forte, & les cordonniers la poix dont ils ſe ſervent pour enduire leurs fils.

peau ; il ne faut pas les humecter du côté de la colle, mais du côté du taffetas. On est quelquefois obligé, quand la plaie saigne, de les assujettir sur la blessure avec une bandelette de linge ; mais quand elles sont attachées, elles tiennent jusqu'à ce que le taffetas soit usé : on peut même se laver les mains sans que les emplâtres se détachent.

Il faut, pour faire cette colle, deux onces de colle de poisson, réduite, comme il a été dit, en petits morceaux, les mettre infuser avec huit onces d'eau, dans un lieu chaud, remuant fréquemment, & finir par faire bouillir la liqueur : on y ajoute une chopine de bonne eau-de-vie ; à mesure que la liqueur bout, on l'écume, & enfin on la passe par un linge.

Dans d'anciens dispensaires, on recommande la colle de poisson pour former des emplâtres : pour la dissoudre, ils disent qu'il faut la battre, la laisser amollir dans du vinaigre, & la faire bouillir, après y avoir ajouté de l'eau commune, un peu de chaux éteinte, & l'employer le plus chaud qu'il sera possible.

Maintenant, la colle de poisson entre dans le diachylon ; je ne sache pas qu'on en fasse d'autre usage en medecine.

On lit dans les secrets de l'Emeri, *in*-12, tome IV, pag. 114, que pour tirer une empreinte de médaille, avec de la colle de poisson, il faut prendre une médaille, de quelque métal que ce soit, plomb ou étaim, fondue sur une médaille d'or ou d'argent, la frotter d'huile, puis l'essuyer avec un linge, ensorte qu'elle soit seulement un peu grasse ; faire tremper de la colle de poisson dans un pot vernissé ou de verre, pendant trois jours, puis la faire bouillir jusqu'à ce qu'elle ait à-peu-près la consistance de la colle qu'on emploie pour coller du bois ; alors il faut la passer par un linge, ensuite on fait autour de la médaille, qu'on a frottée d'huile, un rebord de terre grasse, épais d'environ un doigt. On remplit le godet de colle de poisson chaude ; on la garantit de la poussiere, en la couvrant d'une feuille de papier : quand la colle est bien seche, on la détache peu-à-peu de la médaille, dont elle conserve l'empreinte. J'ai exécuté ce procédé, qui m'a assez bien réussi, mais pour que le relief de la médaille de colle paroisse, il est bon de la mettre sur un fond coloré (5).

A la suite de la description qu'on vient de lire, de M. Duhamel, j'en placerai une extraite du journal économique, novembre 1763.

Maniere de faire la colle de poisson.

Quoique nous ne soyons pas toujours à portée de faire par nous-mêmes *la colle de poisson*, il ne peut qu'être très-curieux d'en connoître au juste la composition. En effet, c'est un ingrédient nécessaire à tous ceux qui ont du vin en cave, soit pour leur propre consommation, soit pour en faire commerce. D'ailleurs, cette drogue est l'une des plus essentielles qui entrent dans la liqueur propre à fixer les tableaux en pastel ; objet sans doute important à l'un des arts les plus chéris & les plus en honneur parmi les nations policées. Ainsi, nous croyons obliger nos lecteurs, en publiant la maniere de composer une drogue aussi utile.

La colle de poisson est ainsi nommée, parce qu'elle se tire effectivement de plusieurs poissons de mer ; savoir, des *loups-marins*, des *marsouins*, des *vaches-marines*, des *requins*, des *seches*, des *baleines*, & de toutes sortes d'autres poissons cutanés ou sans écailles. On prend, de tous ces poissons, la tête, la queue, les arêtes ou cartilages, les nageoires, la peau, en un mot tout le corps, excepté la chair & la graisse, ou l'huile. On fait cuire toutes ces parties avec beaucoup d'eau, dans de grands vases disposés sur le feu de maniere qu'on puisse empêcher la fumée d'y pénétrer, rien n'étant plus préjudiciable à ce bouillon, que tout ce qui pourroit le roussir. On a soin de le bien écumer, tant qu'il pousse des saletés en bouillant. Enfin, lorsque l'eau a pris toute la substance qu'elle peut tirer des parties du poisson, & qu'il est bien cuit, on ôte le vase de dessus le feu, & on laisse tiédir & reposer le bouillon, pour le tirer au clair, puis on le passe au tamis, ou au travers un linge.

Cette eau de poisson étant ainsi bien claire & bien

---

(5) Je viens de dire qu'en suivant le procédé de l'Emery, je suis parvenu à tirer des empreintes de médailles ; mais que je n'avois pu apprendre comment on fait en Allemagne ces petites images qu'on donne pour récompense aux enfans. Faute d'avoir pu me procurer quelque chose de plus précis, je vais mettre une note que j'ai tiré du grand vocabulaire françois, tome XIV, au mot *image*.

On fait des images ou médailles avec la colle de poisson. Pour cet effet, prenez de la colle de poisson bien nette & bien claire, brisez-la avec un marteau, lavez-la d'abord en eau claire & fraîche, ensuite en eau tiede. Ayez un pot neuf ; mettez-la dans ce pot ; faites-l'y tremper dans de l'eau pendant la nuit ; faites-l'y ensuite bouillir doucement une heure, jusqu'à ce qu'elle prenne du corps ; elle en aura suffisamment si elle fait la goutte sur l'ongle. Cela fait, ayez vos moules prêts, serrez-les à l'entour avec une corde ou avec du coton, qui serve à retenir la colle ; frotez-les de miel ; versez dessus la colle, jusqu'à ce que tout le moule en soit couvert ; exposez-le au soleil, la colle s'égalisera & se séchera ; quand elle sera seche, l'image se détachera du creux d'elle même, sera mince comme le papier, ou de l'épaisseur d'une médaille, selon la quantité de colle dont on aura couvert le moule. Les traits les plus déliés seront rendus, & l'image sera lustrée. Si on la veut colorée, on teint l'eau dans laquelle on fait bouillir la colle, soit avec le bois de Brésil, de Fernambouc, soit avec la graine d'Avignon, le bois d'inde, *&c.* Il faut que l'eau n'ait qu'une teinte légere, & que la colle ne soit pas trop épaisse ; l'image en deviendra d'autant plus belle. (*Note de l'Auteur.*)

nette, on la remet sur le feu une seconde fois, & on l'y fait bouillir avec les mêmes précautions que la première, jusqu'à ce qu'elle devienne fort épaisse, ce qui se reconnoît, lorsqu'en en jettant quelques gouttes sur le pavé, elles se figent en se refroidissant. C'est à cette marque que l'on juge que la colle est faite. On ôte alors le vase du feu, & on laisse la matiere se refroidir & prendre une certaine consistance. Lorsqu'elle paroît un peu tenace, on doit saisir le moment qu'elle est encore en état de filer, pour qu'on puisse la couler sur une table de pierre, ou autre corps dur, dont elle soit dans le cas d'être séparée sans effort. On la jette alors sur cette table, à une épaisseur convenable, & lorsqu'on voit qu'elle fait corps, & qu'elle commence à perdre sa chaleur, on la releve en la coupant en especes de tablettes, longues & larges à volonté, que l'on tortille en forme de gaufres, & que l'on enfile sur des cordes, pour les faire sécher à l'ombre.

La colle est plus ou moins parfaite, selon le plus ou moins de soin que l'on a pris de la bien clarifier, & de l'empêcher de prendre une couleur rousse; le grand mérite de cette colle étant d'être blanche & bien transparente. Pour être plus sûr qu'elle est bien faite, il faut que lorsqu'on la dissout, totalement dans une eau claire, elle n'y fasse aucun dépôt. Alors on est assuré d'avoir parfaitement réussi dans son opération; & cette colle de poisson est absolument bonne à être employée, tant pour la colature des vins, que pour la composition de la liqueur propre à la fixation ou consolidation des crayons, de la peinture en pastel.

ARTICLE VII.

De la colle de farine.

On fait de bonne colle avec de la farine de froment; cependant on prétend qu'elle est plus forte, quand on emploie de la farine de seigle; & qu'elle seroit encore meilleure, si l'on se servoit de farine de bled noir ou sarrasin.

Quand on prend de la pâte de farine de froment un peu ferme, & qu'on la presse continuellement entre les mains, sous un petit filet d'eau, en rapprochant toutes les parties pour que la motte ne se sépare pas, il en sort par ce lavage beaucoup d'eau blanche, & il reste dans les mains une masse ductile & extensible, qui ressemble à une peau de gant mouillée, car elle s'étend, sans se rompre, quand on en tire une partie entre les doigts. Il paroît que, par cette opération, on soustrait de la pâte la fine fleur de farine; & je serois disposé à soupçonner que ce qui reste dans les mains, après le lavage de la pâte, est formé par la portion du grain que les boulangers appellent le *gruau*, qui se brise difficilement, & qui, après la premiere mouture, reste par grains, comme du riz battu, d'autant que ce gruau est un peu transparent. Je soupçonne donc que c'est ce gruau qui fournit la partie extensible qui reste dans les mains, quand on lave de la pâte; que c'est cette partie qui sert principalement à donner de la tenacité à la colle de farine. Suivant cette idée, la fine fleur qui s'en va, en lavant la pâte, seroit peu propre, étant seule, à faire de bonne colle. Pour donner quelque vraisemblance à cette conjecture, je ferai remarquer, 1°. qu'on ne peut pas faire de bonne colle avec la folle farine que les meûniers ramassent dans les moulins avec un plumeau, & cette folle farine est une fleur; 2°. qu'on fait de bonne colle avec l'amidon qu'on retire en bonne partie du gruau; 3°. que la partie extensible qu'on retire de la pâte lavée, devient très-dure, quand elle est seche; cependant, j'avoue que je n'ai pas pu dissoudre parfaitement, dans de l'eau tiede, la substance extensible dont il est question.

Quoi qu'il en soit, pour faire de bonne colle de farine, il faut commencer par former, dans un chauderon, une espece de pâte molle, en mêlant peu-à-peu la farine avec de l'eau chaude, & la remuant continuellement avec une cuiller de bois, comme si l'on vouloit faire de la bouillie: lorsqu'elle en a la consistance, on met le chauderon sur le feu, & on ajoute de l'eau à-peu-près autant qu'il y a de bouillie. Il faut, quand elle commence à fumer, remuer continuellement avec la cuiller de bois, ajouter peu-à-peu de l'eau, à mesure que la colle s'épaissit, parce qu'il faut qu'elle soit bien cuite; on ajoute plus d'eau qu'il ne s'en évapore, afin que la colle soit liquide. Quand on peut l'employer encore chaude, elle s'étend beaucoup mieux que quand elle est refroidie; mais au moyen d'une petite préparation, les cartiers, qui ont besoin de bonne colle, parviennent à l'étendre très-bien, lors même qu'elle est froide. Voici quelle est leur pratique.

Sur quarante parties d'eau, on met quatre parties de belle farine bien blutée, & une partie & demie

d'amidon, le tout en mesure, & non en poids (6).

On délaye séparément & à la main la farine & l'amidon avec de l'eau tiede, de sorte qu'on en forme une bouillie claire. On transporte ces bouillies dans une chaudiere où l'eau commence à bouillir, & on brasse fortement ces deux bouillies avec un trognon de balai, pour qu'elles se mêlent bien ensemble; puis on entretient la chaudiere au petit bouillon, pendant cinq à six heures, jusqu'à ce que la colle ait pris une odeur de bouillie bien cuite, & qu'en pressant l'une contre l'autre les mains qu'on en a frottées, on ait quelque peine à les séparer. Lorsqu'elle est dans cet état, on la verse dans des baquets, & à mesure qu'elle se refroidit, on la remue avec une spatule; enfin, quand elle est refroidie, on la met peu-à-peu dans un tamis de crin, & en la tournant avec un gros pinceau de poil de sanglier, on la fait passer à travers le tamis. Cette opération la rend molle, & en état d'être employée, quoique froide.

Les pains à cacheter les lettres, sont de vraie colle de farine, qui n'a point fermenté, qu'on fait sécher entre deux plaques de fer.

La colle de pur amidon est plus forte que celle de farine, mais aussi elle est plus chere. Les cartiers parviennent, au moyen du mélange de ces deux substances, à faire une bonne colle qui leur coûte moins. J'ai fait, pour des petits ouvrages, de bonne colle avec de l'amidon & de l'eau, légérement chargée de gomme arabique.

On peut aussi augmenter la force de la colle, en la faisant avec de l'amidon & de l'eau, dans laquelle on aura dissous un peu de colle de poisson.

C'est à-peu-près ainsi que les chapeliers font la colle qu'ils nomment leur *apprêt*. Ils mettent, avec quatorze livres d'eau, deux livres de gomme qu'on nomme de *Paris*, une demi-livre de gomme arabique, deux livres de belle colle forte, & une chopine de fiel de bœuf.

La gomme arabique seule, fondue dans de l'eau, forme une liqueur qui colle très-proprement, & qui est très-aisée à préparer; l'essentiel est qu'il n'y ait pas trop d'eau; il faut qu'elle file entre les doigts; son défaut, quand elle est seule, est d'être cassante. On en trouve, chez les marchands, de blanche & de rouge; celle-ci, qui est à meilleur marché, colle aussi bien que la blanche, mais pas aussi proprement, & souvent il se dépose un marc inutile. La blanche sert aux peintres en miniature, à donner de la tenacité à leurs couleurs, sans altérer leur vivacité.

La gomme adragante, dont les apothicaires se servent pour faire leurs trochisques, entre aussi dans quelques compositions propres à coller (7).

Colle de marrons d'inde, procédé, publié dans le *journal économique*, (*novembre* 1771).

On assure qu'un cordonnier d'Allemagne a fait, avec de la farine de marrons d'Inde, de la *colle* aussi bonne que celle qu'on fait avec de la farine de froment.

Pour parvenir à faire cette farine, il coupe les marrons d'Inde en morceaux, qu'il fait ensuite bien sécher; lorsqu'il en a un boisseau, il les broie avec un pilon ou espece de foulon usité en Allemagne pour écraser les matieres dures. La farine une fois faite, on procede à la colle de la maniere ordinaire. Déjà, dit-on, en Allemagne, les papetiers, les relieurs & autres artisans s'en servent, & procurent par là l'épargne de la si précieuse farine de froment.

---

(6) La disette des grains qui s'est fait sentir dans toute l'europe, en 1772, a fait découvrir & corriger diverses pratiques qui tendoient à prodiguer les grains. Dans les fabriques où l'on employoit chaque semaine plusieurs boisseaux du meilleur froment pour faire des cartes à jouer, on emploie maintenant des marrons sauvages, sans que ces objets, de premiere nécessité, perdent rien de leurs prix ni de leur qualité. L'on concasse les marrons; on les fait sécher au soleil, en observant de les remuer souvent. Quand ils sont bien secs, on les fait passer au moulin, on blute la farine dans une machine faite exprès, & on en fait de fort bonne colle.

(7) On pourroit encore ajouter cette espece de colle que l'on tire de grumeaux qui restent en faisant l'huile de baleine; c'est la plus mauvaise espece de colle, mais on ne laisse pas d'en fabriquer & d'en vendre beaucoup, sur tout à Hambourg.

La glu, dont on se sert pour prendre les oiseaux, est aussi une espece de colle; on la tire du gui. On en fait aussi au printemps avec l'écorce & les feuilles du houx, *agrifolium*; pour cet effet, on les met fermenter pendant quelques jours dans un lieu humide, on les concasse, on les lave dans une eau, après quoi les oiseleurs peuvent en tirer parti On emploie aussi certaines chenilles, sur lesquelles on peut consulter les mémoires de l'*Académie des Sciences de Paris*, ann. 1720. Voyez *aussi le dictionnaire d'histoire naturelle*, aux mots *gui*, *houx*, *sebestes*

On fait aussi de la *colle de fromage*, propre à coller très-solidement du bois & de la pierre, en sorte que les menuisiers en font fréquemment usage. Voici ce qu'en disent les *mémoires de l'Académie de Suede*, tome I, page 259; « On coupe par tranches un morceau de fro-» mage frais, dont on a enlevé la croûte; on le met » dans de l'eau bouillante, où on le remue avec une » cuiller, jusqu'à ce qu'il se change en un mucilage, » qui ne se mêle point avec l'eau; on le broie ensuite » avec de la chaux vive, sur une pierre qu'on a pris » soin de chauffer, & l'on obtient une excellente colle, » qui est meilleure lorsqu'on l'emploie chaude. Cette colle » à un avantage considérable, c'est qu'une fois bien des-» séchée elle ne se dissout point dans l'eau. Elle réu-» nit très-bien du marbre cassé, ou des vases de pier-» res, &c. »

SECONDE PARTIE.

Addition à l'art de M. Duhamel, & aux notes qui y sont jointes.

MÉMOIRE *sur la maniere de faire la colle de poisson dans la Russie*, par M. Chevalier, (*transactions philosophiques*, premiere partie, 1773; *journal de physique*, mai 1774).

LES auteurs qui, jusqu'à ce jour, ont donné les procédés pour faire icthyocolle, la colle de poisson, nommée en Angleterre *issin glass*, se sont écartés des véritables regles de la composition & de l'apprêt de ces deux matieres.

Il suffit, pour le prouver, de rapporter ce que dit *Pommel*, qui paroît être le principal auteur que ses successeurs ont copiés; voici ses expressions: « On met bouillir dans l'eau toutes les » parties nerveuses du poisson, jusqu'à ce qu'elles » y soient dissoutes autant qu'on le juge conve- » nable; ensuite on passe la liqueur & on la » garde pour en faire la colle. Lorsqu'elle est » refroidie, on en sépare avec attention toute » la graisse; on rapproche ensuite la liqueur à une » juste consistance. Quand elle est dans cet état, » on fait des cordons repliés, en forme de crois- » sant, comme on a coutume de les vendre, » puis on les suspend à une corde pour les sé- » cher parfaitement ».

D'après cette description, il paroît raisonnable de conclure, que toute espece de poisson qui contient des principes gélatineux, peut donner l'issin glass, & c'est sans doute une semblable maniere de raisonner, qui a donné lieu aux conclusions précipitées de ceux qui assurent que l'issin glass se retire de l'esturgeon.

Les voyageurs, & même plusieurs auteurs, qui font mention de l'issin glass, observent qu'on le tire du poisson qui habite le Danube & les rivieres de Moravie. Willuyhby & d'autres, nous apprennent qu'il est fourni par la vésicule aérienne du Beluga. Neuman rapporte qu'on y emploie le *huso* des Allemands, & un autre poisson qu'il a vu vendre en quantité dans les marchés de Vienne. Il est bien extraordinaire, qu'avec de pareilles circonstances, on ait été si long-temps à donner une description exacte de la manufacture d'un article de commerce si intéressant.

Parmi les tentatives que j'ai faites pour découvrir sa partie constituante, & la façon de faire l'issin glass, j'ai constamment reconnu que je m'en rapportois trop à l'autorité de quelques auteurs chimistes, très-véridiques d'ailleurs dans beaucoup de circonstances, mais qui en imposoient dans celle-ci. En suivant leurs procédés, je n'obtenois que la *colle forte*, & non pas l'issin glass. Un voyage fait en Russie à ce sujet, fut devenu utile; mais à force de poursuivre les recherches, on a trouvé non-seulement son objet, mais on est encore parvenu à découvrir une matiere résineuse, qui se trouve abondamment dans les pêches britanniques, & que de bonnes expériences ont démontré propre à remplir les mêmes usages; tout le monde sait aujourd'hui que nos lacs & nos rivieres de l'Amérique Septentrionale, sont remplies d'une immense quantité de poissons qui passent pour être de la même espece que ceux de Moscovie, & qui donnent un très-bel issin glass. Ces pêches fourniroient certainement toute l'europe d'un objet si précieux, pourvu qu'on s'attachât à y exciter l'encouragement convenable.

Pour revenir à notre question, il n'est pas nécessaire d'une chaleur artificielle pour faire l'issin glass, il faut même prendre garde à ne pas dissoudre cette matiere; car comme la continuité de ses fibres seroit détruite par la dissolution, la masse deviendroit fragile en se desséchant & se sépareroit toute par petits éclats, comme le fait la colle forte; ce qui ne doit point arriver avec l'issin glass. On peut cependant parvenir à en faire de la *colle forte*, par le moyen de l'eau bouillante, mais ensuite elle ne reprend plus sa disposition fibreuse; cependant cette texture fibreuse est un des caracteres distinctifs du véritable issin glass. On pourroit aussi présumer, que la production de *la peau* s'opere par le même méchanisme.

Remarquez qu'une dissolution imparfaite de l'issin glass, est appellée *dépuratif* par les brasseurs, à cause qu'elle possede la propriété particuliere de clarifier l'infusion de la drêche; cela m'a engagé à en faire l'analyse à froid par les menstrues subacides. Une once & demie de bon issin glass, trempé pendant quelques jours dans un *gallon* de vieille biere, se convertissoit en bon *dépuratif* de forte consistance. Une même quantité de *colle forte*, ayant éprouvé le même traitement, ne fit que se convertir en une liqueur mucilagineuse, semblable à l'eau gommée fort claire, qui, au lieu de clarifier la biere, la rendit épaisse, louche & tenace; lui communiqua même d'autres propriétés qui ne ressembloient en rien à celles du véritable

véritable *dépuratif*. Après avoir versé dans un grand verre cylindrique, trois cuillerées de ce mêlange sur un gallon d'infusion de drêche, il y eut une grande partie de la masse qui se réunit par l'attraction réciproque des particules de l'issin glass & des feux de la biere ; cette partie augmentant de volume & de gravité spécifique, se sépara d'elle même, & se déposa au fond du vase dans un état de combinaison, selon les loix connues de la pesanteur ; car, dans ce cas, ce n'est point une attraction élective comme quelques-uns se le sont imaginé, qui s'exécute par les loix.

Ces phénomenes peuvent être ici regardés comme des preuves corrélatives de l'impossibilité de faire de l'issin glass par une réduction préliminaire des parties nerveuse du poisson en gelée ; & il est évident que la propriété dépurative de l'issin glass dépend principalement d'une division fine & méchanique de ses parties, & non d'une dissolution ; ce qui se confirme encore en faisant tomber quelques gouttes du *dépuratif* dans un verre rempli de belle eau ; dans cette circonstance, il se réduit en des filamens grêles, sensibles à l'œil, sur-tout lorsqu'il est muni d'une double lentille convexe, mais ces filamens disparoissent aussitôt qu'on y ajoute de l'eau chaude.

Quoique les procédés ordinaires de faire l'issin glass aient paru, pour cette raison, illusoires & erronés, il est cependant assez facile de comprendre les principes & les regles de cette opération, qu'on a long-temps cachés, & comment on le configure selon les diverses manieres accoutumées. Si l'on met tremper, pendant quelques heures, dans de belle eau froide, l'issin glass, gardé plus ou moins long-temps dans les magasins, ses membranes, qui étoient toutes repliées, se développent, reprennent leur belle couleur primitive, & peuvent, avec un peu d'adresse, se déployer entiérement. On voit, par cette simple opération, que l'issin glass n'est autre chose que certaines parties membraneuses du poisson, dépouillées de leur mucosité naturelle, roulées, tordues dans les formes dont nous venons de parler.

Les vessies aériennes des poissons d'eau douce, sont ordinairement préférées pour ces usages, par ce que ce sont les substances les plus délicates, les plus flexibles & les plus transparentes. On en retire les plus fines especes d'issin glass. Celles qu'on appelle *livre & marchandise ordinaire*, se retirent des entrailles, & probablement du péritoine de ces poissons. Le béluga en fournit une très-grande quantité, parce que c'est le poisson le plus grand de toutes les rivieres de *Moscovie* ; mais les vésicules aériennes de tous les poissons d'eau douce, fournissent du fin issin glass en plus ou moins grande quantité ; sur-tout quelques petites especes, dont on trouve une prodigieuse quantité dans la mer Caspienne, & dans plusieurs cantons au-delà d'*Astracan* ; dans le *Wolga* ; l'*Yak* ; le *Don*, & même jusques dans la *Siberie*, où on les connoit sous le nom de *kle* ou *kla*, à cause de leur nature qui est remplie de matiere gluante ; ils sont la base de la colle forte de *Russie*, qu'on préfere à toutes les autres, à raison de sa tenacité.

Les *Icthyologistes* ne paroissent pas avoir encore déterminé l'anatomie & les usages *de la vésicule aérienne* des poissons (1). Je n'ai trouvé aucun auteur qui ait donné une juste description de la situation & de la figure de cette partie. Un écrivain moderne prétend, que ce n'est que le *mésentere* du poisson ; mais le célebre *Gouan* est peut-être le plus exact des icthyologistes ; il en a donné une description plus intelligible & plus satisfaisante, sous le titre de la *vesicule aérienne*. Si on admet une fois l'identité entre la vésicule aérienne, & ce que les Anglois connoissent sous le nom de *sound*, comme c'est particuliérement confirmé pour certains genres, comme dans l'*asellus* de *Willugby*, ou dans le *gadus* d'*Artedi*, on trouvera que sa description est erronée, par rapport à la terminaison qu'il en donne à côté de *la vessie urinaire* ; car, dans le *merlus* & dans la *morue*, on peut suivre cette vésicule jusqu'à la derniere vertebre dorsale.

Les vessies aériennes qui fournissent le plus fin issin glass, ou la plus fine colle de poisson, sont formées d'un tissu de fibres paralleles, & se déchirent facilement, selon leur longueur ; mais l'espece la plus commune se trouve composée de deux tuniques, dont les fibres s'entrecroisent obliquement, comme celle de la vessie. Cette disposition rend les premieres plus pénétrables & plus divisibles par les acides ; mais le tissu entrelacé des dernieres, les rend plus difficiles à se désunir, & leur prête la force de résister long temps à la violence des mêmes menstrues ; quand elles ont été dissoutes, elles n'ont rien perdu de leur efficacité à clarifier les liqueurs.

La colle de poisson reçoit ses diverses formes de la maniere que nous allons indiquer.

Les parties dont on la compose, & particuliérement les vésicules aériennes, se tirent du poisson, pendant qu'il est encore frais. On les ouvre pour les laver & en emporter toute la matiere gluante qui les enduit ; puis on a grand soin de les dépouiller entiérement d'une fine membrane qui les

(1) Les pêcheurs sont très-adroits à percer, avec une aiguille, la vésicule aérienne du merlus aussi-tôt qu'ils l'ont pris, dans la vue d'en faire sortir l'air qui s'y trouve renfermé. Sans cette opération, le poisson ne pourroit rester au fond de l'eau du bateau, dans laquelle on le conserve, & par conséquent il cesseroit bientôt de vivre ; mais si malheureusement on ouvre, dans cette opération, quelque artere du poisson, il périt sur le champ ; ce qui fait une perte pour le propriétaire, qui n'en trouve plus au marché le même prix.

recouvre ; après quoi, ces véficules font expofées à l'air pour y fécher peu à peu. Alors on les moule en rouleaux de l'épaiffeur du doigt, & de la longueur requife dans les magafins. La membrane fine, dont nous avons parlé, fe met pour l'ordinaire au centre du rouleau ; le refte s'applique autour de celle-ci alternativement, & à demi-pouce de chaque extrémité du rouleau, on le replie en dedans. Quand on en a déterminé ainfi les dimenfions, on en prend les deux bouts, qui font ce que nous appellons la *petite marchandife*, & on les applique l'un à l'autre par le moyen d'une petite cheville de bois ; enfuite, on fait une dépreffion au milieu du rouleau, ce qui lui donne la forme d'un cœur, & on le met fur des planches, ou bien on les fufpend à l'air pour les faire fécher. Les véficules, qui fervent à faire la *longue marchandife*, font plus grandes que les premieres ; l'ouvrier alonge cette efpece à fa volonté, en ajoutant enfemble plufieurs morceaux de ces véficules ; il en réunit les extrémités par le moyen d'une cheville, comme pour la premiere efpece ; mais il déprime bien davantage le milieu du rouleau, & afin de conferver les trois angles obtus qui réfultent de cette conformation, il attache à chacun un bâton arrondi, d'un quart de pouce de diametre, qu'il a foin d'y affujettir avec une petite cheville de bois, comme il l'a pratiqué pour les extrémités. C'eft pour lors qu'il peut les laiffer fécher affez long-temps pour qu'ils foient capables de conferver leur forme, & quand l'exficcation eft complete, il en retire les chevilles & les bâtons. Enfin, on met enfemble un grand nombre du ces pieces, en les enfilant avec une ficelle qu'on paffe par les trous des chevilles, & on les vend ainfi difpofés en chapelet pour la commodité de l'emballage & du tranfport.

Les membranes qui compofent l'efpece nommée *livre*, font groffieres & difficiles à manier ; ce qui les empêche de recevoir la forme des précédentes. D'abord on en replie le côté intérieurement, puis vers le centre ; de forte que le coté oppofé reffemble à la couverture d'un livre ; & c'eft de la qu'elle a reçu fon nom ; on paffe à travers le milieu de la piece une cheville, qui applique les deux côtés l'un à l'autre ; après cela, on la met fécher de même que les efpeces précédentes. Comme cette colle de poiffon eft feuilletée, on en fait traverfer les bouts par une cheville, qui eft ce qu'il y a de plus commode pour empêcher les lames de s'écarter les unes des autres.

La colle de poiffon appelée *gâteau*, eft faite des débris de celle qu'on nomme la *grande marchandife*. Pour lui donner la forme, on la met dans un vafe de métal fort plat, avec très-peu d'eau, & on la fait chauffer autant qu'il eft néceffaire, pour que toutes fes parties puiffent fe prendre comme un gâteau, en fe defféchant ; mais fouvent on la fait encore chauffer davantage, & ce gâteau, qui n'eft fait que des débris, eft, comme nous l'avons déjà obfervé, incapable de fervir de *dépuratif*. L'expérience a appris, à ceux qui s'en font fervi, qu'il faut le rejetter.

La meilleure colle de poiffon fe fait en été ; la gelée lui fait prendre une couleur défagréable, diminue fon poids, & altere fes principes glatineux. La forme qu'on lui donne n'eft point effentiellement néceffaire ; au contraire, elle nuit fouvent à fes qualités naturelles. Il eft affez commun d'y trouver une matiere huileufe, putride, & des dépouilles d'infectes qui y font enveloppés, & qui, par l'inattention du *fommelier*, gatent fouvent les vins & les infufions de drêches, quand on s'en fert pour les clarifier. Sans doute que ces formes particulieres ont été originairement adoptées, à deffein de mafquer la vraie matiere de la colle de poiffon, & d'entretenir le monopole ; mais aujourd'hui que cette matiere eft connue, on ne fauroit douter qu'elle ne rempliffe fon objet avec plus de fuccès, quand elle eft dans fon état naturel, non-feulement dans toutes les manufactures, mais particuliérement pour tous ceux qui en confomment beaucoup, & qui défirent conféquemment en tirer une fuffifante quantité des colonies Britanniques. En attendant qu'on rempliffe un projet auffi louable, puifqu'il feroit facile d'encourager plus immédiatement la fabrique de cette colle de poiffon, qu'on fe procure plus commodément des pêches de mer, on pourra compofer cette efpece de la maniere qui fuit :

Les véficules aériennes du *merlus* & de la *morue*, ont beaucoup de rapport avec celles du genre de poiffon défigné par *Linnæus* & par *Artedi*, fous le nom de *accipenfer*, & elles font fi connues, qu'il feroit inutile d'en donner une defcription particuliere. Les pêcheurs de *Newfoundland* & d'*Ifland*, ouvrent le poiffon auffi-tôt qu'ils l'ont pêché ; ils en prennent l'*épine du dos*, à laquelle ils laiffent tenir les veffies aériennes, & ils les mettent en tas ; mais pour empêcher la putréfaction de s'y établir, on coupe les *véficules* par petites pieces, on les lave de leur mucofité, & on les fale pour l'ufage. Quand on coupe les véficules, on a grand foin de ne pas toucher à la partie intercoftale, qui eft la portion la plus précieufe. Les pêcheurs d'*Ifland* le favent fi bien, qu'ils battent l'épine du dos fur un bloc, avec un gros bâton, jufqu'à ce qu'ils en aient féparé les *poches*, comme ils les appellent dans leur langage, & ils les gardent ainfi toutes entieres. Mais fi les véficules ont été affaifonnées avec du fel, il faut les diffoudre, en les faifant tremper dans l'eau, avant d'en préparer la colle de poiffon. Il faut alors étendre la véficule fur un morceau de bois, dont la furface foit un peu elliptique, & à une extrémité, on aura affujetti une broffe fine. Enfuite, on prendra une fcie à main, avec laquelle on raclera les tuni-

ques de la véſicule de chaque côté, en les ſéparant par lambeaux.

A meſure que vous faites cette opération, vous paſſez votre ſcie ſur la broſſe, pour en nettoyer les dents; ce qui ne vous détourne en rien, puiſque, par la diſpoſition de la machine, la ſcie y arrive d'elle même. On coupe les poches avec des ciſeaux, & on en ôte exactement toute la matiere muqueuſe, avec une groſſe toile; les véſicules ſont enſuite miſes à tremper, pendant quelques minutes, dans *l'eau de chaux*, afin d'en abſorber les principes huileux, & on finit par les laver dans l'eau claire. Après cela on les fait ſécher à l'air, ſur des grands filets; ceux qui veulent donner, à leur colle de poiſſon, la forme de la colle étrangere, ne prennent que les véſicules du *merlus*, pour faire celle qui eſt appelée *livre*, & donnent les deux formes indifféremment à celles de la *morue*. Abſtraction faite de la couleur, plus les véſicules ſont épaiſſes, meilleure eſt la colle de poiſſon; mais cela eſt indifférent pour les braſſeurs, qui en ſont les principaux conſommateurs.

Cette colle de poiſſon ſert, comme les autres eſpeces, à clarifier les liqueurs, où elle ſe diſſout, comme dans la vieille biere, le cidre, le vin vieux d'Allemagne, &c. & à quantité égale, elle produit des effets égaux ſur les liqueurs troubles, à moins qu'elle ne ſe précipite trop promptement au fond du vaiſſeau, comme il eſt facile de le démontrer dans un grand verre cylindrique; mais la colle de poiſſon qui nous vient de l'étranger, conſerve ſa conſiſtance de *dépuratif*, préférablement dans le temps chaud, ce qui eſt dû à la plus grande tenacité de ſon mucilage naturel.

Les acides végétaux ſont, à tous égards, les mieux appropriés à l'action de ce dépuratif; les acides minéraux ſont trop corroſifs, & même pernicieux pour ſervir de boiſſon ordinaire.

Il eſt à remarquer, que la colle de poiſſon, en clarifiant les liqueurs, ſemble diminuer conſidérablement leur acidité, au moins au goût. Elle n'opere point cet effet, à raiſon d'aucune propriété alkaline; mais parce qu'elle embraſſe & enveloppe les principes acides. Elle ſe réduit en gelée, dans les leſſives alkalines, qui ſont les vrais diſſolvans des matieres animales. L'eau de chaux froide la diſſout auſſi, en forme de *magma*. Quoiqu'elle ne ſoit plus en état de clarifier les liqueurs, comme menſtrue, elle opere un effet admirable à d'autres égards; car ſi on en mêle dans une compoſition de plâtre, de chaux, &c. & qu'on en enduiſe des murailles expoſées à l'altération de la pluie & des eaux, elle procure au ciment beaucoup de fermeté & de durée. Si on broie cette gelée avec du mortier de brique, il acquiert bientôt preſqu'autant de durée que la brique même; mais pour cela, on le prépare plus commodément, en la diſſolvant dans l'eau froide acidulée avec de l'eſprit de vitriol. Dans cette opération, l'acide abandonne la colle, & forme, avec la chaux, une maſſe ſéléniteuſe, tandis que, d'un autre côté, la colle ſe trouvant privée juſqu'à un certain point de ſon humidité, ſe deſſeche & & ſe durcit en un corps ferme, par la formation de cette concrétion indiſſoluble qui s'eſt interpoſée entre ſes parties. On voit déjà qu'elle doit être la ſupériorité de ſa force & de ſa durabilité.

L'opinion dominante a été pendant long-temps, que l'*eſturgeon* pourroit fournir une grande quantité de colle; l'on avoit été induit à le penſer à cauſe de ſa nature cartilagineuſe; mais l'expérience a démontré, que ce poiſſon n'avoit d'autre partie capable de donner cette matiere, que la tunique intérieure de ſa véſicule aérienne. Encore cette membrane, étant pleine de rides, adhere ſi fortement à celle qui la récouvre extérieurement, que l'avantage qu'on eſpéreroit ne vaudroit ſeulement pas la peine de les ſéparer. Cependant, ſi on prend le ſoin de nettoyer la mucoſité des inteſtins, qui, dans ce grand poiſſon, ſont d'une extrême longueur, & qu'on les faſſe enſuite ſécher, on les trouve d'une force & d'une élaſticité prodigieuſe, ſemblables aux cordes qu'on fait des entrailles des autres animaux, communément appellées *boyaux de chat*; & d'après quelques expériences, il ſemble qu'on en retireroit plus d'utilité à les employer dans la *méchanique*.

EXTRAIT, SUR LA MÊME MATIERE, DES VOYAGES DE PALLAS, LEPÊCHIN, GMELIN, &c.

Esturgeons du Wolga.

« RIEN au surplus ne se jette de tout ce qui appartient à l'esturgeon, de quelque espece qu'il soit; les intestins se mangent frais pour la plus part. Tous ces poissons ont en outre, dans le dos, un gros nerf, qu'on a soin d'en séparer, sur-tout dans ceux que l'on sale. On fait sécher ce nerf à part, & comme il passe pour un manger délicat, il se vend fort cher sous le nom de *wesiga*. On lui enlève de même, sur-le-champ, sa vessie d'air, dont on prépare cette colle de poisson, si connue sous le nom *ichtyocolla*. La vessie des esturgeons, proprement dite, est la plus estimée; ensuite celle du grand esturgeon. Quand à la vessie de la *sewrjuga*, on la mêle, de même que ses œufs, pour le caviar avec les vessies des esturgeons; pour ce qui concerne les petites vessies, qu'on tire des *sterlets*, elles passent pour fournir la colle la plus forte de toutes, & la plus propre aux ouvrages de marqueterie.

On fait bien tremper toutes ces différentes vessies dans l'eau, tandis qu'elles sont encore fraîches; on les met ensuite sécher; on les dépouille de leur premiere pellicule. Pour cet effet, l'on met la vessie dans un linge fin, & on la frotte jusqu'à ce que l'épiderme s'en détache, & que les petits vaisseaux sanguins se découvrent & perdent leur humidité; on roule la peau blanche & luisante, intérieure, qui donne proprement la colle, sous toutes sortes de figures, & l'on met sécher ces peaux de nouveau. La meilleure se roule en forme de petites couronnes; la seconde en qualité, se plie en forme de livre, & la plus commune se seche telle qu'elle, & se vend le meilleur marché.

Plus bas que Simbirsk, on est dans l'usage, le long du Wolga, de tirer, par la cuisson, de ces vessies encore fraîches, une colle qu'on coule dans des moules de différentes formes. Le long de l'Okka, où l'on ne prend que des *sterlets*, on roule la vessie en petit rouleau, & on lui donne, en la pressant, la forme d'un petit gâteau; ces gateaux se sechent en été au soleil, & en hyver à la chaleur temperée d'une chambre à poële. On prend la vessie telle qu'elle est; on la bat; on la met sécher, & la colle est faite.

Il s'exporte annuellement, du seul cercle de Simbirsk, plus de deux mille livres de ces différentes especes de colles de poisson. Les commerçans en gros la vendent sur le pied de soixante copêsques la livre; & dans la saison de la pêche, elle n'en vaut que quarante, & quelquefois même, seulement trente.

On recueille aussi, le long du Wolga, les vessies d'air des *glanis* pour le même usage. Lorsqu'on veut se servir de cette colle, il faut avoir soin de la piler avant de la cuire, & comme elle ne se fond jamais entiérement, il est nécessaire de la passer par un linge; on prétend qu'alors on en tire une des plus fortes colles qu'on connoisse, pour l'usage des ébénistes. La colle la plus forte, est celle qui est composée partie de la colle que fournit le *sewrjuga*, & partie de celle qu'on tire du *sterlet*. On commence, dans différens endroits, à tirer aussi de la colle de la vessie d'air de la barbue.

On emploie ici (à Woronesch) la vessie de la carpe, pour en faire une colle, qui n'est pas fort bonne, & qui ne se dissout que difficilement, ou plutôt point du tout dans l'eau; de plus, elle n'est aussi claire, ni aussi transparente que la colle de poisson, qu'on tire du grand esturgeon. C'est par ces marques distinctives, très-aisées à reconnoître, qu'on évitera d'être trompé. Ici (Astrakan) le prix réglé de cette colle est de vingt-six à trente-deux roubles le poude, & de dix roubles seulement, lorsqu'elle n'a pas été mise en forme, & qu'elle se vend en feuilles.

EXTRAIT des mémoires de l'Académie Royale de Suede, (t. I, p. 262).

Description faite par le grand Linné.

LES Lapons écorchent les grandes perches de mer; il en font sécher la peau, qu'ils amolissent ensuite dans l'eau froide, jusqu'à ce qu'ils puissent faire tomber les écailles, qui ne sont bonnes qu'à jeter. Ils prennent quatre à cinq de ces peaux, ils les mettent dans une vessie de renne, ou ils les enveloppent de quelques écorces de bouleau, ensorte que l'eau ne les touche pas immédiatement, mais seulement la vapeur chaude. Ces peaux, ainsi enveloppées, sont mises dans une chaudiere d'eau bouillante; on les charge d'une pierre, pour les empêcher de surnager, & on les fait cuire pendant une heure. Au bout de ce temps-là, ils tirent les peaux de leur enveloppe, &, les trouvent souples & gluantes, ils en frottent leurs arcs, ou ce qu'ils ont à coller; ce qui donne un gluten plus fort qu'aucun autre.

NOTICE extraite de je ne sais quel papier public.

Colle annoncée comme infiniment supérieure à celle dont se servent les sculpteurs, menuisiers, &c.

RÉDUISEZ en écailles une once de colle de poisson, mettez-la dans une pinte d'eau-de-vie sur un feu doux; quand elle sera dissoute, filtrez-la à travers une mousseline, & conservez-la dans une bouteille de verre bien bouchée. Il ne faut qu'une chaleur douce pour dissoudre parfaitement cette colle. Elle donne aux morceaux de bois que l'on a collés, plus d'adhérence que n'en ont les parties même du bois entre elles. En mêlant cette colle avec de la sciure de bois, on peut en faire des boules solides & élastiques, & autres ouvrages. Cette colle se conserve long-temps & ne craint que l'humidité. On peut encore s'en servir pour prendre l'empreinte des médailles; il ne faut pour cela, qu'en couvrir la surface de la médaille dont on veut avoir l'empreinte, & la laisser sécher quelques jours; elle deviendra dure & transparente comme du verre, & on aura l'impression de la médaille, en creux d'un côté, & en relief de l'autre.

Si l'on veut avoir une colle qui résiste aux injures de l'air, il ne faut que dissoudre de la colle ordinaire dans l'huile de lin.

EXPLICATION des planches de l'art de faire la colle forte.

FIGURE 1, civiere.

Fig. 2, A, B, C, cages à jour pour laver les cuirs.

Fig. 3, bouloirs, de deux sortes.

Fig. 4, barateau, sorte de rateau à longues dents.

Fig. 5, presse pour les cuirs.

Fig. 6, chaudiere de cuivre montée sur un fourneau de maçonnerie.

Fig. 7, grande cuiller de cuivre rouge.

Fig. 8, auges ou boîtes de bois.

Fig. 9, cuve où la colle se clarifie par précipitation.

Fig. 10, moule ou calibre.

Fig. 11, espece de scie.

Fig. 12, ouvrier qui coupe la colle en tranches ou feuillets.

Fig. 13, ouvrier qui met les feuillets de colle à sécher sur des filets.

Fig. 14, feuillets de colle enfilés dans une ficelle pour la pendre dans les magasins.

Fig. 15, cage ou dentier où l'on met les parallélipipedes de colle au sortir de l'auge, pour les couper en feuilles minces & transparentes, avec l'espece de scie, *fig.* 11.

Fig. 16, sécherie.

CORDONNIER, *f. m.* (*Sutor* *).

CORDONNIER, Ouvrier qui fait les chauffures d'hommes, de femmes, d'enfans, les fouliers, les efcarpins, les pantoufles, les fabots chinois, &c. de quelque matiere & forme qu'ils foient ; les bottes fortes, mi-fortes, molles, &c. ; les brodequins fermés, ouverts & lacés, &c.

AVANT-PROPOS.

Ces métiers font très-difféminés dans l'ancienne Encyclopédie, particulierement aux mots *chauffure*, *foulier*, *cordonnier*. Le métier de *cordonnier* fut décrit en 1767, par M. Garfault, & fa defcription fait partie de celles que publie l'Académie des Sciences. L'éditeur Suiffe a joint un affez grand nombre de notes à l'édition qu'il a donnée de l'art décrit par M. Garfault, & les auteurs du Supplément de l'Encyclopédie ont puifé dens ce dernier ouvrage, & le citent. J'ai communiqué l'art & les notes à mon *cordonnier*, qui m'a fait part de fes obfervations. De tout cela, & de quelques recherches & remarques que j'ai faites d'ailleurs, en fuivant néanmoins le plan & la marche de M. Garfault, pour la partie mécanique de l'art ; mais réformant & élaguant ce que j'ai jugé pouvoir l'être, j'ai compofé la defcription fuivante.

J'étois déjà entré dans quelques détails fur la matiere & la forme des diverfes chauffures des anciens, (DICTIONNAIRE DES MANUFACTURES ET ARTS, tom. I, au traité de la *bonneterie*), & j'en parle encore, quant à l'ufage des peaux & cuirs, dans le *difcours préliminaire* de cette partie ; mais j'en ai téfervé les figures à ce traité, auquel elles appartiennent effentiellement, la plupart de ces chauffures étant de peaux ou de cuirs. Ces figures ont été recueillies & placées au volume des planches du fupplément de l'ancienne Encyclopédie, fous le mot ANTIQUITÉS, d'où je les tire, pour les réunir à l'art dont elles font partie (**).

(*) Le mot *futor* eft dérivé de *fuo*, *fuere*, (coudre, joindre enfemble), ainfi que *futura*, (couture). D'après cela, on ne conçoit pas comment M. Garfault, auteur de *L'ART DU CORDONNIER*, & qui parle fi judicieufement des étymologies, a pu avancer que, « le » nom de *foulier* paroît venir de ce que cette chauffure » approche davantage le pied du fol de la terre que les » précédentes, » (les autres fortes de chauffures).

Le nom de *foulier* vient du mot *futor*, de *fuo*, de *futura*, (coudre, couture, celui qui joint enfemble plufieurs pieces & qui les coud).

Tout en dédaignant cet art, affez pauvre en effet, de conjecturer, M. Garfault ne laiffe pas de nous dire, que Ménage fait dériver le mot *CORDONNIER*, de ce que les cuirs, que ces fortent d'ouvriers emploient, étoient, dit-il, préparés à Cordoue ; d'autres, de ce qu'ils faifoient des *fouliers* de cordes, ou qu'ils y attachoient des cordons ; d'autres, de ce que les *fouliers*, trop juftes, font venir des corps aux pieds.

M. Garfault nous dit encore, que le mot *fueur*, que prennent, comme un titre, les *maîtres cordonniers*, « fignifie qu'ils on droit de mettre leur cuir au fuif ». *Sueur* eft encore dérivé de *fuere*, *fuo*. Pourquoi donc s'alambiquer l'efprit pour des chofes fi fimples, & que je ne releve que pour détruire l'erreur ?

(**) On pourra m'objecter, que des figures de chauffures anciennes appartiennent plus encore à l'antiquité qu'à une defcription de *l'art du cordonnier*, & je ferois de l'avis de ces faifeurs d'objections, fi je faifois une defcription ifolée de *l'art du cordonnier* ; mais il eft de la nature de l'ouvrage que j'ai entrepris ; il eft dans mon plan, & autant que je le puis, dans fon exécution, de traiter des *arts & métiers*, hiftoriquement, philofophiquement & *techniquement*, ou fuivant la pratique. D'ailleurs, l'auteur du *DICTIONNAIRE DES ANTIQUITÉS*, quel qu'il foit, en laiffant tout ce qui regarde les *arts*, à ceux qui fe font chargés de les décrire, aura encore de quoi faire bien des volumes, plus qu'il n'en fera certainement, en fe renfermant dans la partie métaphyfique, philofophique & hiftorique ; de la politique, de la mytologie, des religions, des mœurs & de tout ce qui a concouru à faire l'homme moral de l'homme naturel.

Il me femble qu'il n'y a que cette marche à prendre dans chaque partie, pour remplir le titre d'*Encyclopédie* ; c'eft la feule du moins qu'on puiffe fuivre avec plaifir, avec goût ; partant, avec utilité, il n'y auroit point de confufion, & tout feroit complet. On ne trouveroit que ce qu'on voudroit étudier ; chaque chofe feroit à fa place, fous la forme & dans le jour qui lui convient.

On a pu paffer, on a dû paffer aux auteurs de la premiere Encylopédie, de faire un ouvrage en marqueterie, plein de lacunes, d'erreurs & de galimathias ; il falloit jetter les fondemens de ce grand onvrage ; & c'en étoit déjà un très-grand, dans un temps où l'on n'ofoit encore guere penier, & où il étoit fi nouveau de parler de tant de chofes ; mais aujourd'hui, on n'eft pas excufable de n'être pas au moins méthodique, clair, exact & précis.

Lorfque je me chargeai de décrire les *manufactures*, *arts & métiers* qui en dépendent, il me fallut me circonfcrire : on a vu comment je l'ai fait ; ce fut déjà un travail ; j'ofe le dire ; parce que j'ofe croire que le public l'a approuvé. On me propofa de me charger de décrire tous les arts mécaniques ; cette entreprife feroit énorme. Il ne me fut pas difficile de démontrer qu'il n'exiftoit pas, fur la terre, un feul homme qui dût s'en charger. Mais je les divifai en quatre branches principales, & j'établis, que quatre auteurs, également verfés, chacun dans chacune d'elle, pourroient les toutes remplir.

Je pris pour ma part toutes les matieres fufceptibles

SECTION PREMIERE.

Des chauſſures antiques.

Les Grecs & les Romains en ont eu de cuir; les Egytiens, de papirus; les Eſpagnols, de genêt tiſſu; les Indiens, les Chinois, & d'autres peuples, de jonc, de ſoie, de lin, de bois, d'écorce d'arbres, de fer, d'airain, d'or, d'argent; le luxe les a quelquefois couvertes de pierreries. Les formes & les noms des *chauſſures* anciennes nous ont été conſervés, les unes dans les antiques, les autres dans les auteurs; mais il eſt très-difficile d'appliquer à chaque forme ſon nom propre. Les Grecs appelloient en général la *chauſſure*, *upodemata pedila;* ils avoient les *diabatres* à l'uſage des hommes & des femmes; les *ſandales*, qui n'étoient portées que par les femmes de qualité; les *lantia*, dont on n'uſoit que dans la maiſon; les *campedes*, *chauſſure* baſſe & légere; les *peribarides*, qu'il n'étoit permis de porter, qu'aux femmes nobles & libres; les *crepides*, qu'on croit n'avoir été que la *chauſſure* des ſoldats; les *abulées*, *chauſſure* des pauvres; les *perſiques*, *chauſſure* blanche à l'uſage des courtiſanes; les *laconiques* ou *amucledes*, *chauſſure* rouge particuliere aux Lacédémoniens; les *garbatines*, ſouliers de payſans; les *embates*, pour la comédie; les *cothurnes*, pour la tragédie; les *enemides*, que les Latins nommoient *ocreæ*, & qui revenoient à nos bottines: toutes ces *chauſſures* s'attachoient ſur les pieds avec des courroies, *imantes.* Chez les Lacédémoniens, les jeunes gens ne portoient de *chauſſures* qu'à l'âge où ils prenoient les armes, ſoit pour la guerre, ſoit pour la chaſſe. Les philoſophes n'avoient que des ſemelles; Pythagore avoit ordonné à ſes diſciples de les faire d'écorce d'arbres: on dit que celles d'Empeclode étoient de cuivre, & qu'un certain Philetas de Cos étoit ſi maigre & ſi foible, qu'il en fit faire de plomb: conte ridicule! les ſouliers lourds ne ſont gueres qu'à l'uſage des perſonnes vigoureuſes.

La *chauſſure* des Romains différoit peu de celle des Grecs; celle des hommes étoit noire, celle des femmes blanche: il étoit déshonnête pour les hommes de la porter blanche ou rouge: il y en avoit qui alloient juſqu'à demi-jambe, & on les appeloit *calcei uncinati*; elles étoient ſeulement à l'uſage des perſonnes de qualité: on pouvoit les diſtribuer en deux ſortes; celles qui couvroient entierement le pied, comme le *calceus*, le *mulleus*, le *pero* & le *phæcaſium;* celles dont la ſemelle ſimple ou double ſe fixoit ſous le pied par des bandes ou courroies qui s'attachoient deſſus, & qui laiſſoient une partie de deſſus le pied découverte, comme le *caliga*, le *ſolea*, le *crepida*, le *bacca* & le *ſandalium.*

Le *calceus* & le *mulleus* ne différoient du *pero*, qu'en ce que ce dernier étoit fait de peaux de bêtes non tannées, & que les deux autres étoient de peaux préparées. La *chauſſure* de cuir non préparé paſſe pour avoir été commune à toutes les conditions; le *mulleus*, qui étoit de cuir aluné & rouge, étoit une *chauſſure à lunle.* Dans les

---

de *filature* ou de *feutrage*, les *peaux & cuirs*, les *huiles* & *ſavons*, & les *teintures.*

Je m'étois encore chargé des *papeteries*, *cartes*, *cartons* & tout ce qui en dépend; mais M. Deſmareſt m'a fait ſolliciter, par M. Panckoucke, de me détacher de ces parties & de les lui céder.

[Depuis cette époque, nous avons reçu ordres ſur ordres miniſtériels, avec d'amples mémoires de queſtions ſur tous les objets concernans les papeteries; & il a fallu entrer dans tous les détails de ce qui a été, de ce qui eſt, de ce qui pourroit être; enfin, du *pourquoi* & *comment* de toutes choſes. A ma part, j'en ai reçu dès le temps que j'étois encore en Picardie, & à pluſieurs fois cette année (1788), ſur la généralité de Lyon; de maniere qu'à moi ſeul, j'ai eu à épuiſer ces deux départemens ſur cette matiere; il m'en auroit moins coûté de traiter l'*art*, même ſans employer l'autorité, & je n'aurois fatigué aucun de mes confreres; car je ne veux d'eux que ce qu'ils veulent bien me donner; & mon grand plaiſir eſt de leur en faire honneur.]

Je propoſai M. Duhamel pour la métallurgie; je lui en parlai, & l'engageai à s'en charger. J'aurois voulu que celui qui eût travaillé à cette partie, eût embraſſé tous les arts & métiers qui s'exercent ſur les métaux, à commencer par la *maréchalerie* juſqu'à l'*orfevrerie*, à l'*horlogerie*, y compris les *fonderies*, les *laminoirs*, &c. (Les *mines*, ainſi que les *groſſes forges* & les *refenderies* ſont des articles qui étoient notés à part). Dans la troiſieme diviſion, auroient été compris tous les *arts & métiers*, dont la diſtillation, la fermentation, les infuſions, les coctions, &c. concourent le plus à la modification des matieres, depuis l'extraction des acides minéraux, la formation des liqueurs ſpiritueuſes, juſqu'à la *boulangerie*, la *cuiſine*, l'*office*, voir même la *pharmacie.*

La quatrieme diviſion devoit renfermer tous les *arts & métiers* qui s'exercent ſur les bois, la corne, les os, l'ivoire, &c. depuis le *charpentier*, le *conſtructeur*, juſqu'au *layetier*, à l'*ébéniſte*, &c. En s'entendant, on auroit pu tout comprendre, tout traiter, & faire un ouvrage dont il me fâche de n'avoir pu, à trop d'égards, donner que l'idée.

temps de simplicité, il n'étoit guere porté que par les praticiens, les sénateurs, les édiles. On dit que cette *chaussure* avoit passé des rois d'Albe à ceux de Rome, & de ceux-ci aux principaux magistrats de la république, qui ne s'en servoient que dans les jours de cérémonies, comme triomphes, jeux publics, &c. Il paroît qu'il y avoit telle *chaussure* qu'on pardonnoit à la jeunesse, mais qu'on quittoit dans un âge plus avancé : on reprochoit à César de porter sur le retour de l'âge une *chaussure* haute & rouge. Le *calceus* & le *mulleus* couvroient tout le pied, & montoient jusqu'au milieu de la jambe. Les Romains pousserent le luxe fort loin dans cette partie du vêtement, & y employerent l'or, l'argent & les pierreries. Ceux qui se piquoient de galanterie, veilloient à ce que la *chaussure* prît bien la forme du pied. On la garnissoit d'étoffe molle ; on la serroit fortement avec des courroies appelées *anse* ; quelques-uns même s'oignoient auparavant les pieds avec des parfums.

Le *pero* étoit de peaux de bêtes non préparées : c'étoit une chaussure rustique ; elle alloit jusqu'à la moitié du genou. Le *phæcasium* étoit de cuir blanc & léger ; cette *chaussure* convenoit à des pieds délicats ; les prêtres d'Athenes & d'Alexandrie la portoient dans les sacrifices. Le *caliga* étoit la *chaussure* des gens de guerre ; c'étoit une grosse semelle d'où partoient des bandes de cuir qui se croisoient sur le coup de pied, & qui faisoient quelques tours vers la cheville. Il y avoit quelquefois de ces courroies qui passoient entre le gros orteil & le suivant, & alloient s'assembler avec les autres. Le *campagus* différoit peu du *caliga* ; c'étoit la *chaussure* de l'empereur & des principaux de l'armée ; il paroît que les courroies de celle-ci étoient plus légeres qu'au *caliga*, & formoient un réseau sur la jambe.

Le *solea*, *crepida*, *sandalium*, *gallica*, étoient des semelles retenues sous la plante du pied : voilà ce qu'elles avoient de commun ; quant à leur différence, on l'ignore : on sait seulement que le *solea* & le *gallica* n'alloient point avec la toge, à moins qu'on ne fût à la campagne, mais qu'on les portoit fort bien avec le pénule. Les femmes se servoient de ces deux *chaussures*, soit à la ville, soit à la campagne ; il paroît par quelques endroits de Cicéron, qu'il y avoit un *solea* qui étoit de bois, qu'il étoit très-lourd, & qu'on en mettoit aux pieds des criminels pour les empêcher de s'enfuir. Ce pourroit bien être du *gallica* des Latins, que nous avons fait notre mot *galloche*.

Le *crepida* différoit peu du *solea* ; & ne couvroit le pied que par intervalle. Le *bacca* est une *chaussure* de philosophe ; il y en avoit de feuilles de palmier ; on n'a d'autres conjectures sur la *sycionia*, sinon que c'étoit une *chaussure* légere. Quant au *soccus*, soc, & au *cothurnus*, cothurne, voyez Soc & COTHURNE. Les *ocreæ*, qui étoient en usage dès la guerre de Troye, étoient quelquefois d'étain, de cuivre, de fer, & d'oripeau.

Les juifs avoient aussi leurs *chaussures* assez semblables à celles que nous venons de décrire ; elles s'attachoient sur le pied avec des courroies. Cependant ils alloient souvent pieds nuds ; ils y étoient obligés dans le deuil, par respect, & quelquefois par pauvreté. Leurs prêtres entroient dans le temple pieds nuds ; ils ôtoient leurs sandales en se mettant à table, excepte à la célébration de l'agneau pascal. Oter sa *chaussure* & la donner, étoit le signe du transport de la propriété d'une chose.

Les anciens Germains, & sur-tout les Goths, avoient une *chaussure* de cuir très-fort, qui alloit jusqu'à la cheville du pied ; les gens distingués la portoient de peau. Ils étoient aussi dans l'usage d'en faire de jonc & d'écorce d'arbres. Presque tous les orientaux aujourd'hui portent des *babouches* ou *chaussures* semblables à nos pantoufles. ; presque tous les européens sont en souliers. Nos *chaussures* sont le *soulier*, la *pantoufle*, la *babouche*, la *mule*, la *claque*, le *patin*, le *sabot*. (Encyclopédie).

On trouve, à la suite de cette dissertation, des remarques très-intéressantes de M. Winslow, célebre anatomiste, sur les inconvéniens de certaines *chaussures* modernes. Elles devoient, dit-on, faire partie d'un traité que M. Winslow avoit projetté sur celui de Borelli, *de motu animalium*, ouvrage neuf encore, à plusieurs égards, & toujours très-précieux.

« SOULIER des *anciens*. Il paroît qu'en général, chez les anciens, la matiere la plus ordinaire des *souliers*, étoit le cuir apprêté. Martial se mocquoit d'un homme qui portoit une calotte de marroquin assez profonde. Celui-là, disoit-il, vous a plaisamment raillé, qui a parlé de votre calotte, comme de la chaussure de votre tête.

Hædinâ tibi pelle contegenti
Nuda tempora verticemque calvæ,
Festive tibi, phœbe, dixit ille,
Qui dixit caput esse calceatum.

On se servit aussi d'écorces d'arbres, ou du moins de leurs membranes, comme par exemple de celles de la plante appelée *papyrus* : *calceos præterea ex papyro textili subligavit.*

Les bergeres espagnoles, au rapport de Pline, fournissent la mode de *souliers* de jonc (*) & de genêt. On mit en œuvre, pour les couvrir, la

(*) J'ai déjà observé que ce n'est point un *jonc* ; mais le SPARTE, (*stipa tenacissima*). Voyez ce mot, (*dictionnaire des manufactures & arts*, tome II). Les montagnards ou miquelets d'Espagne, comme les bergers de cette contrée, font un grand usage de la feuille de cette graminée, pour leurs *spargattes* ou *spardilles*, sorte de chaussure qui paroît tirer son nom de celui de la plante dont elle est composée. Indépendamment de cet

laine, le lin, la soie & l'or. Si nous en croyons quelques auteurs, non-seulement les *souliers* se trouverent chargés de feuilles d'or, mais il y en avoit même dont les semelles étoient d'or massif, espece de luxe qui paroît presque incroyable : *sæculum auratum*, *imò aureum*.

Plaute, dans sa comédie des Bacchides, fait dire à un valet à qui son maître demande si un certain Théotime est riche : Vous me demandez si un homme est riche, lorsqu'il porte des semelles d'or à ses souliers : *Etiam rogas, qui soccis habeat auro suppartum solum.*

Le luxe n'en demeura point là ; la vanité de la parure des *souliers* alla si loin, que non-seulement le dessus du soulier étoit garni de pierreries, mais le *soulier* même, ainsi qu'on le voit clairement par ce passage : *Gemmas non tantùm crepidarum obstragulis, sed & totis socculis addunt.* A l'égard de la forme des *souliers*, elle a été différente, suivant le génie & les mœurs des nations. Nous ne trouvons rien dans l'écriture sainte, qui puisse nous donner une notion de celle des *souliers* des Hébreux, & les rabbins expliquent si différemment les termes qui concernent les *souliers* des Juifs, que l'on ne sait véritablement à quoi s'en tenir.

Le *soulier* romain, quant à la hauteur, ne se terminoit pas comme le nôtre ; il s'élevoit jusqu'à mi-jambe, en prenant juste toutes les parties. Il étoit ouvert par-devant, depuis le cou-de-pied, & se fermoit avec une espece de ruban ou de lacet. Pour être bien chaussé, il falloit que le *soulier* fût extrêmement serré, *tensum calceum.* Un soin particulier des gens du siecle, dit St. Jérôme, est d'avoir un soulier propre & bien tendu : *Si pes in laxa pelle non natet.* On sait que Paul-Emile ayant répudié sa femme, qui étoit en considération pour sa vertu, & par-là s'étant exposé aux reproches de ses amis, se contenta de leur répondre, en leur montrant le pied : Vous voyez, dit-il, ce *soulier*, il est bien fait & me chausse juste, vous ne savez point où il me blesse.

Si ce n'étoit pas une preuve sensible de l'irrégularité de la conduite de sa femme, c'étoit au moins une marque certaine que tout le pied étoit couvert du *soulier*. La forme, au volume près, en étoit égale pour les femmes comme pour les hommes. Que votre pied, dit Ovide à une femme qu'il aime, ne nage point dans un soulier trop large.

Ne vagus in laxa pes tibi pelle natet.

La pointe du *soulier* étoit recourbée ; c'est de là que Ciceron, dans son traité de la nature des dieux, a pris l'idée de la chaussure de Junon : *calceolis repandis.*

Il y avoit une sorte de *souliers* appelés *perones*, que les simples magistrats pouvoient porter, & dont il est parlé dans Festus. Juvenal nous en a donné la description dans sa quatorzieme satyre. C'étoient de gros *souliers* faits exprès pour résister aux boues, aux neiges, & dont les paysans se servoient en travaillant à la terre. Ce sont sans doute les mêmes dont Ulpien entend parler dans la loi 3, §. ff. *de offic. præf. vigil. calceatum*, dit-il, *debere præfectum vigilum coerrare.* Les gardes, préposés à veiller pendant la nuit aux incendies, avoient besoin de pareils *souliers* pour résister aux pluies, aux neiges, & autres injures du temps.

Avant de parler de la couleur & des ornemens que les anciens mettoient à leurs *souliers*, il est à propos de faire mention d'une autre sorte de *souliers* qui étoit en usage chez eux, & que les Romains appelloient *soleæ*, & qui revient assez à notre sandale. Elle consistoit dans une simple piece de bois ou de cuir que l'on plaçoit sous le pied, & que l'on attachoit par des bandelettes de toile ou d'étoffe, passées & repassées sur le pied, & entre les doigts du pied, & autour de la jambe : il nous en reste plusieurs exemples dans les anciens monumens de peinture & de sculpture, que les curieux ont conservés. C'est par rapport à ces liens que Virgile & Ovide ont appellé les sandales *vincula*. Ce dernier a dit dans ses métamorphoses :

Vincula duo pedibus demunt.

Et Virgile, dans le huitieme livre de l'énéide :

Et tyrrhena pedum circumdat vincula plantis.

On appelloit encore cette chaussure *crepida* & *crepidula*, à cause du bruit que l'on faisoit en marchant.

Cette sandale étoit particulierement la chaussure des femmes. Ciceron reprochant à Verrès sa mollesse & ses manieres efféminées, l'accuse d'avoir paru en public, en qualité de *prêteur*, avec des sandales, un manteau de pourpre, & une tunique descendant jusqu'aux talons : *stetit soleatus prætor populi romani, cum pallio purpureo tunicaque talari.* Ce n'est pas que les hommes ne se servissent quelquefois de la sandale, particulierement lorsqu'ils alloient à quelque festin. Quant aux *souliers* dont les soldats se servoient à la guerre, on les appelloit *caligæ militum.* Comme cette chaussure leur étoit particuliere, on les nomme souvent *caligati*, au lieu de *milites* ; ainsi Seneque, *de benef. cap. xvj*, en parlant de Marius, dit : *A caligine ad consulatum pervenit.*

Il y avoit encore deux autres chaussures en

usage, les Espagnols en font un commerce assez considérable ; ils en exportent beaucoup, aux Indes sur-tout, où cette chaussure est très-en usage & fort commode. Les semelles de cordes de sparte s'échauffent moins que le cuir ou le bois, sur les sables brûlans, & elles sont plus flexibles pour gravir les montagnes & se tenir sur les rochers.

usage, mais dont on ne se servoit que sur le théatre : c'étoient le *brodequin* & le *cothurne*. *Voyez* chacun de ces mots à leur article.

Quelques-uns croient que les *souliers* des hommes étoient noirs, sur le fondement de ce vers d'Horace :

Nigris medium impedit crus pellibus.

Ils le croient encore, sur ces vers de la septieme satyre de Juvenal, où parlant d'un certain Quintilien, il dit qu'il étoit beau, bien fait de sa personne, vaillant, sage, & très-noble; car le croissant qu'il portoit sur ses *souliers* de peau noire, en étoit une preuve.

Felix, & sapiens, & nobilis, & generosus,
Appositam nigræ lunam subtexit alutæ.

Le terme *aluta* signifie une peau déliée sur laquelle on pouvoit peindre le croissant, ou la lune en son entier, comme il est dit dans les vers de Juvenal qu'on vient de lire, auxquels il faut ajouter cet endroit de l'*épigramme 29* du deuxieme livre de Martial.

Non extrema sedet lunatà lingulâ plantâ,
Cæcina non læsum cingit aluta pedem.

On rapporte plusieurs raisons de l'usage de faire peindre une lune ou un croissant sur les *souliers* des sénateurs & des personnes d'une ancienne famille. C'est une des questions que Plutarque propose sur les usages des Romains, *quæst.* 86. On a depuis imaginé plusieurs autres raisons de cet usage, qu'il seroit inutile de rapporter. On ne sait pas même si l'on peignoit la lune dans son plein, ou si ce n'étoit que son croissant, ni en quel endroit du *soulier* elle étoit placée.

Il est encore difficile de découvrir la forme & l'usage des souliers que les Romains appelloient *mullei*. Festus veut qu'on les ait ainsi nommés, de l'ancien mot *mullare*, qui signifioit *unir* différentes parties d'une étoffe ou de quelque autre matiere, par une couture fine & délicate, ce qui convient à la broderie des *souliers*. M. Danet prétend que les *souliers* des fils de sénateurs avoient aussi une lune, mais différente, qui leur avoit donné le titre de *mullei calcei*. Mais il paroît que ces mots de Tertullien, dans son traité *de palleo*, nous donnent une idée plus claire du *soulier* appelé *mulleus* : *impuro*, dit-il, *cruri purum aut mulleolum indut calceum.*

Les *souliers* qui étoient simples & sans ornement, étoient appelés *puri*, & ceux qui étoient ornés par une lune, ou par quelque broderie, étoient distingués par l'épithete de *mullei*.

Les *souliers* des femmes étoient blancs pour l'ordinaire. Les *souliers* des sénateurs étoient de peau noire, & quelquefois blanche, mais les magistrats curules les portoient de couleur rouge.

Pendant un temps, une honnête femme, chez les Romains, n'osoit porter du rouge aux *souliers* : cette couleur étoit affectée aux courtisanes. Cette mode ne dura gueres, soit que le caprice le réglat, soit que dans quelques femmes la vertu ait eté assez hardie pour s'affranchir de la tyrannie d'un usage qui contraignoit le goût. Celles qui se piquoient le plus de régularité, porterent impunément des *souliers* rouges, long-temps même avant le regne d'Aurélien, qui leur en permit l'usage, & l'ôta en même temps aux hommes : *calceos mulleos, rubros viris omnibus tulit, mulieribus reliquit.* L'ordonnance de ce prince fut d'autant plus gracieuse pour les dames, que lui & ses successeurs se réserverent cette couleur, à l'exemple des anciens rois d'Italie, au rapport de Dion. Elle régna dans le bas empire, & passa des empereurs d'occident à la personne des papes, qui acheverent d'effacer les traces de sa premiere destination.

Les empereurs chargerent leurs *souliers* de plusieurs ornemens. Ils y firent broder la figure d'une aigle enrichie de perles & de diamans : *aquilis ex lapidis & margaritis.* Il y a lieu de croire que cette décoration passa jusqu'aux *souliers* des dames, ou du moins jusqu'à ceux des impératrices.

La chaleur de St. Chrysostôme contre les *souliers* brodés, dont la mode subsistoit de son temps, me rappelle celle du frere Thomas contre les cœffures hautes dont j'ai parlé au mot *Hennin.* St. Chrysostôme ne s'échauffa gueres moins sur cette niaiserie, qu'il auroit fait si l'on avoit élevé des idoles sur les autels des chrétiens. On voit aujourd'hui des femmes qui ont beaucoup de raison & de piété, porter des *souliers* avec des ornemens, que ce pere de l'église regardoit comme une invention du diable. St. Pierre ne désapprouvoit pas les ornemens de ce genre, quisque les saintes femmes qu'il cite pour exemple, en portoient elles-mêmes; mais il veut qu'on donne une autre attention aux ornemens qui font le vrai mérite.

La mollesse & la galanterie varierent la chaussure, & la mode inventa une sorte de *soulier* grec qu'on appelloit *sicyonien.* Il étoit plus léger & plus délicat que les autres. « Si vous me donnez, dit » Ciceron, *au premier livre de l'Orateur*, des *souliers* sicyoniens, je ne m'en servirai certainement » point; c'est une chaussure trop efféminée; j'en » aimerois peut-être la commodité, mais à cause » de l'indécence, je ne m'en permettrois jamais » l'usage ».

On employa le liege pour hausser les *souliers*, & élever la taille, suivant la coutume des Perses, chez qui la petite taille n'étoit pas en honneur; l'usage de cette chaussure étoit commune sur la scene, & dans les représentations où l'on recherchoit de la majesté. Les coquettes s'en servoient dans les bals; les actrices sur le théatre, sur-tout dans le comique; & s'il est permis de rapprocher des choses infiniment opposées, les prêtres s'en servoient dans les sacrifices.

On ôtoit ses *souliers* en se mettant à table. On sait le bon mot de Dorion, poëte musicien. Ayant perdu, à un festin, le *soulier* qu'il portoit à un pied malade : « Je ne ferai d'autre imprécation » contre le filou, dit-il, sinon qu'en me dérobant » mon soulier, il ait pu trouver chaussure conve- » nable à son pied ».

Les esclaves ne portoient point de *souliers*, mais marchoient nuds pieds, & on les appelloit pour cela *cretati* ou *gypsati*, des *pieds poudreux*. Il y avoit même des personnes libres qui alloient aussi nuds pieds; & Tacite remarque que Phocion, Caton d'Utique, & plusieurs autres, marchoient quelquefois sans *souliers*; mais ces exemples sont rares, & généralement parlant, toutes les personnes qui étoient de condition libre, marchoient toujours chaussées, si ce n'étoit dans quelque solemnité extraordinaire de religion ou quelque calamité publique; car nous apprenons de l'histoire, que quand on lavoit la Grand'mere des Dieux, on alloit pieds nuds en procession, & que les dames romaines se déchaussoient dans les sacrifices de Vesta.

Tertullien rapporte que les pontifes des payens ordonnerent souvent des processions nuds pieds dans un temps de sécheresse : *Cùm stupet cœlum, & uret annus, nudi pedalia denunciantur.* A la mort de Jules César, plusieurs chevaliers romains ramasserent ses cendres, revêtus de tuniques blanches, & pieds nuds, pour marquer tout ensemble leur respect & leur tristesse. Lycurgue & la jeunesse lacédémoniene alloient toujours pieds nuds.

Les magiciennes, dans leurs mysteres magiques, avoient un pied chaussé & l'autre nud; c'est Ovide & Virgile qui le disent : *Unum exuta pedem vinclis, IV æneid.* Horace parlant de Canidie, assure qu'elle marchoit pieds nuds, pour mieux réussir dans ses enchantemens. (Encyclopédie.)

Si à ces deux articles on réunit le traité de BALDICINI, *calceus antiquus & mysticus*; celui de NIGRONIUS, *de caliga veterum*; & celui de GRYNÆUS, *de calceis Hebræorum*, on aura presque tout ce qui a été écrit sur la chaussure des anciens.

SECTION II.

De l'art du Cordonnier en général.

QUOIQUE l'art du cordonnier embrasse généralement toute espece de chaussure de cuir, & que chaque maître soit en droit de l'exercer en entier, cependant il se rencontre, dans le détail, des différences & des incompatibilités telles, que le même homme se trouvant fréquemment obligé de changer de méthodes, de matieres & de procédés, ne pourroit que très-difficilement se perfectionner dans chacune des branches de son art. Par exemple, les souliers d'hommes exigent des matieres grasses, résineuses, des encres, &c. dont on ne peut s'empêcher d'avoir les mains salies : ceux des femmes, au contraire, demandent une grande propreté, étant garnis d'étoffes de soie, de velours, de cuir blanc, &c. Les bottes enfin doivent non-seulement être construites avec le cuir le plus fort & le plus rude à travailler, mais demandent encore des procédés tout différens des deux premiers, sans compter la chaleur du feu & les matieres noires, grasses & salissantes dont l'ouvrier est obligé de faire un usage fréquent. Tout ceci considéré a déterminé le corps des cordonniers à prendre, chacun suivant son attrait, la partie du métier qui lui convenoit : de là sont émanées trois branches de la même profession; les cordonniers pour hommes, ceux pour femmes, & les cordonniers-bottiers. On ne dira rien ici de quelques-uns qui ne font que les souliers d'enfans, puisqu'ils suivent en petit la même manœuvre des souliers d'hommes.

§. PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Des inſtrumens, outils & uſtenciles, & de leurs uſages.

1°. *De ceux dont l'usage est commun dans tous les cas.*

Le *tablier*, l'*écoffret*, le *tire-pied*, la *manicle*, l'*abuiſſe*, la *forme*, la *forme briſée*, le *caillebotin*, *le baquet*, le *billot*, le *compas*, le *chauſſe-pied.*

2°. *Des outils de fer.*

Les *gros ciſeaux*, la *pince*, les *tenailles*, le *carrelet*, l'*alêne à joindre*, l'*alêne à ſemelle*, l'*alêne à talons*, l'*alêne* dite *infernale*, &c. le *tranchet à bûcher*, le *tranchet à dreſſer*, la *gouge*, les deux *broches à cheviller*, le *releve gravure*, la *lame à décraſſer*, le *fuſil*, les *clous à monter*, les *clous à brocher*, le *clou à talon*, la *hauſſe de fer*, la *lime*, la *rape*, &c.

3°. *Des outils de bois.*

Le *machinoir*, le *pouſſe cambrure*, la *biſaigue* à bouts, la *biſaigue* à côtés, la *biſaigue* à eſcarpins, l'*aſtic*, la *guinche*, la *planche* à dreſſer, le *coin.*

1°. *Des inſtrumens, outils & uſtenciles.*

Le *tablier* eſt une peau de mouton, préparée en blanc, qui s'attache à la ceinture, remonte ſur la poitrine, & deſcend ſur les jambes.

En Allemagne & en Suiſſe les cordonniers ont ſur la poitrine une eſpece de plaſtron de peau de cerf ou de buffle, auquel on ajoute une peau de mouton qui pend juſqu'aux genoux. On fait ce plaſtron d'un cuir fort & épais, afin que ſi le tranchet s'écartoit un peu en coupant, l'ouvrier n'en fût pas bleſſé. Quelques-uns, qui n'ont pas de plaſtron, mettent une petite planche devant leur poitrine, lorſqu'ils veulent ſe ſervir du tranchet; (les cordonniers françois emploient le plus ſouvent ce dernier moyen).

L'*écoffret* eſt la planche, la table ſur laquelle le cordonnier taille les pieces néceſſaires à la compoſition du ſoulier, *ſuivant les modeles en papier qui lui ſervent de patron*: ſur quoi l'on obſerve que les modeles ne ſont néceſſaires que pour économiſer la matiere, & tirer parti de toutes ſes pieces; puiſque les bons ouvriers taillent fort bien une chauſſure ſans patron, mais ſeulement d'après les meſures priſes.

Le *tire-pied* eſt une laniere de cuir fort & ſouple, couſue des deux bouts, ou arrêtée par une boucle. Cette laniere ou courroie ſe paſſe ſous le pied gauche, comme un étrier, revient au-deſſus du genou, où elle arrête & maintient la *forme* & le cuir, tandis que le *cordonnier* travaille le *ſoulier.*

La *manicle* eſt un morceau de cuir de veau, pris à la tête, large d'environ deux pouces & demi, & aſſez long pour entourer la paume & le deſſus de la main gauche, laiſſant les doigts libres. On coud enſemble les deux bouts ſur ſa largeur, & l'on fait un trou pour paſſer le pouce. Cette manicle ſe met pour garantir la main gauche, lorſqu'on ſerre avec force les points de couture.

On met auſſi au pouce de la main droite une eſpece de *bourrelet*, fait d'un cuir fort, & deſtiné à garantir cette partie, lorſqu'on ſerre le point de couture.

La *buiſſe* creuſe eſt un morceau de bois de chêne,

dans lequel on creuse en cuiller un ou plusieurs ovales de différentes grandeurs, suivant l'usage qu'on en veut faire. C'est sur ce creux que le cordonnier pose sa semelle, pour l'enfoncer dans son milieu, ce qu'il fait à coups de manche de son marteau, jusqu'à ce qu'elle se releve par les bords, en forme de gondole.

Les formes sont de hêtre, bois léger, à petits pores, qui se gonfle peu à l'humidité, & qui retient bien les clous qu'on y implante, sans se dégrader, lorsqu'on les en arrache. Il faut beaucoup de formes à un cordonnier, à-peu-près autant qu'il a de *pratiques*, c'est-à-dire, qu'il chausse de personnes, parce qu'il en faut pour toutes les sortes de mesures d'hommes, de femmes & d'enfans.

On a des *formes* brisées, avec une clef qu'on enfonce dans la brisure. Leur usage est d'élargir les souliers trop étroits. Mais cet élargissement n'est que momentané; le cuir se remet bientôt dans son état naturel. Le cordonnier a livré, il est parti; on a accepté son travail; on lui en a marqué sa satisfaction. La gêne ne se fait sentir qu'après, mais elle durera autant que le soulier. D'où il est évident qu'il ne faut jamais se laisser mettre ses souliers par le cordonnier, lorsqu'il les apporte, ni les recevoir, s'ils gênent; mais qu'on doit les mettre soi-même dès la premiere fois, & avec facilité, ou ils gêneront toujours.

Voici ce qu'on lit dans *l'art du cordonnier*, sur les *formes brisées* : les formes brisées imitent les formes entieres; on en fait pour hommes & pour femmes; elles sont toutes de bois de hêtre, & composées de trois pieces; savoir, deux côtés séparés, & une clef. Ces deux côtés rapprochés l'un de l'autre, & accolés, représentent une forme ordinaire qu'on auroit sciée en deux par le milieu de sa longueur. Dans le milieu, du côté plat de chaque moitié, on a creusé une coulisse d'un bout à l'autre. La clef est plus longue de trois pouces ou environ que les deux demi-formes, & taillée en fer de lance, ayant quatre arêtes, dont deux évasées, & deux aiguës.

Les formes brisées ont été imaginées pour élargir un soulier trop étroit : pour cet effet, on en joint & accolle les deux moitiés; on les pousse, dans cette situation, jusqu'au fond du soulier; alors les deux coulisses se rencontrant vis-à-vis l'une de l'autre, forment une conduite pour la clef, qu'on y fait entrer à coups de maillet, ou par sa plus grande largeur, si on veut donner de l'entrée, c'est-à-dire, élargir le coup de pied; ou bien, si c'étoit le bout du pied, on la présentera par son côté étroit; c'est ce qu'on appelle *mettre le soulier en forme*. Quand on juge que la clef est suffisamment enfoncée pour faire son effet, on la laisse dans le soulier plus ou moins de temps, & jusqu'à ce que l'on juge que le cuir de l'empeigne a pris l'extension nécessaire.

La *forme* en bois, ou d'autre matiere, n'est point essentielle pour la fabrication du soulier; on peut faire, & on a fait des escarpins sans forme, clous ni marteau, avec la *bisaigue*, l'*alêne*, le *tranchet* & l'*astic*; ce dernier n'est qu'un petit bâton de buis, dont on se sert au lieu de forme. On place l'empeigne dessus, & on l'arrête à la pointe avec la semelle, qui a été, comme elle, coupée suivant la mesure qu'on a prise d'un pied quelconque; on les arrête, dis-je, au moyen d'un bout de fil; on en fait autant de chaque côté; puis l'on commence à coudre par le coin du talon, continuant sur le devant, jusqu'à l'autre coin; après quoi, on retourne le soulier.

On prend alors la premiere semelle, on la colle en dedans, à la colle blanche, & on l'arrête sur le derriere avec deux bouts de fil; définitivement on coud la trapointe de derriere autour du talon, & la chaussure est achevée. Elle n'est pas d'un moindre usage que celle qui a été faite sur une forme à l'ordinaire, & même elle est moins sujette à blesser; car lorsqu'on travaille sur une forme, il faut tirer la peau de toutes parts, & la bien étendre; d'où il arrive qu'en se retirant, après avoir été mouillée, la chaussure devient trop serrée en certains endroits : mais la peau du soulier fait sans forme, ayant été coupée soigneusement, en conséquence de la mesure & des dimensions données, se trouve cousue & arrêtée régulierement, sans être fortement tirée. Elle se prête autant qu'il faut, n'a de jeu que celui qui est nécessaire à l'étendue de ses pores, & chausse bien dans tous les temps.

On a imaginé de faire faire, pour ce qu'on appelle le *chef-d'œuvre* d'un ouvrier qu'on reçoit maître, des souliers absolument fermés, de nul usage par conséquent, mais dont l'apparence offre au premier coup-d'œil un problême difficile à résoudre, parce qu'on n'imagine pas d'abord comment on a pu les faire sans forme, & sans qu'il reste d'ouverture par laquelle on ait disposé l'intérieur. Pour cela, on fait une forme de terre sableuse, on fabrique dessus son soulier fermé; mais par les trois trous qui se font aux semelles, aux places que des clous doivent occuper, on gratte, amene & fait sortir toute la terre de la forme, & la petite merveille se réduit à un tour de passe-passe.

Le *caillebotin* est une espece de panier fait en étrécissant par en haut. Il s'en fait de deux façons: l'une est d'arrondir une planche sur laquelle on cloue la forme d'un vieux chapeau, au haut de laquelle on fait un trou en rond; l'autre est fait avec de la natte de paille. Le Caillebotin sert à mettre dedans les pelotons de fil gros ou autres, de peur qu'ils ne roulent sur la place, quand on en tire des aiguillées.

Le *baquet* est un vase de bois, où l'on fait tremper les semelles, pour les assouplir & pouvoir les travailler.

Le *billot* est de bois ou de pierre, & sert à battre le cuir des semelles, pour les raffermir & les corroyer.

Le *compas* est composé de regles de buis, graduée

& à couliſſe, les unes ſur les autres : il eſt fait pour prendre facilement la meſure de la longueur du pied.

Le *chauſſe-pied* eſt un morceau de cuir de veau, paſſé en poil, qui ſert à amener ſur le talon le quartier du ſoulier, quand on le chauſſe. Beaucoup de perſonnes ont leur *chauſſe-pied*, & s'en ſervent habituellement, toutes les fois qu'elles prennent des ſouliers. Certains cordonniers portent un *chauſſe-pied*, quand ils vont rendre des ſouliers, & les eſſayer, c'eſt-à-dire, les chauſſer à la perſonne qui les leur a commandés; d'autres n'en portent pas. C'eſt, plus que toute choſe, un acceſſoire de propreté.

La deſcription que fait de l'uſage du chauſſe-pied, l'auteur de l'*art du cordonnier*, me ſemble bien outrée, d'autant que beaucoup de gens qui ne portent jamais de ſouliers trop étroits, ſe ſervent journellement de chauſſe-pied : qu'on en juge.

Le chauſſe-pied n'eſt en uſage que pour les hommes; les femmes ne s'en ſervent point.

» Parmi les hommes, il s'en trouve quelques-uns qui ne ſe trouvent bien chauſſés que lorſque leurs ſouliers ſont ſi juſtes au pied, qu'ils n'y puiſſent entrer qu'à force, de façon qu'il ne ſoit pas poſſible au cordonnier, avec les deux mains ſeules, de chauſſer les deux quartiers ſur le talon; c'eſt alors qu'il faut avoir recours au chauſſe-pied.

» Le chauſſe-pied eſt une laniere de cuir de veau paſſé en poil, d'un pied au plus de long; elle eſt taillée en élargiſſant depuis un pouce juſqu'à deux pouces & demi, ou elle eſt coupée carrément.

» Pour ſe ſervir du chauſſe-pied, on le met en place avant de chauſſer le ſoulier, c'eſt-à-dire, que l'on couche ſon bout large à plat, le poil en dehors ſur la planche du talon, depuis l'endroit où commence l'empeigne juſqu'au quartier; on ploie les quartiers par-deſſus, & on le couche enſuite ſur les quartiers en dehors; alors on chauſſe le ſoulier, quand le cordonnier l'a fait entrer autant qu'il a pu, en frappant avec le côté de ſa main ſur le fond de la cambrure; il ne s'agit plus que de relever les quartiers ſur le talon. C'eſt alors que le proprietaire de cette priſon ambulante, que le peuple appelle la *la priſon de St. Crépin*, étant dans une ſituation plus ferme que ſon cordonnier, ſaiſit des deux mains la partie du chauſſe-pied reſtée en-dehors, & la tire avec force juſqu'à ce que ce geollier ſe déployant, oblige les quartiers à le ſuivre, & les amene en leur place ».

2°. *Des outils de fer.*

Les *outils de fer* ſont les *gros ciſeaux* à lame large par le bout.

Le marteau tout particulier à ce métier.

Les *pinces* à machoires dentées, pour tirer & alonger le cuir.

Les *tenailles.*

Le *carrelet*, aiguille à fer de lance, employée pour les coutures à ſurjet.

L'*alêne à joindre*, c'eſt la plus petite de toutes; elle ſert pour faire les coutures des quartiers.

L'*alêne à ſemelle* ſert à faire les coutures des ſemelles.

L'*alêne à talons* ſert à faire celles des talons.

L'*alêne*, dite *infernale*, s'emploie pour les ſouliers ordinaires à l'angloiſe.

Une autre *alêne* ſert aux ſouliers *petite angloiſe*, à points blancs marqués deſſus & deſſous.

Le *dé* à coudre, & pour garnir les aîlettes & les paillettes.

Le *tranchet à bûcher*, c'eſt-a-dire, à tailler les talons de bois pour hommes : il doit avoir, étant neuf, vers dix-ſept à dix-huit pouces de long, afin que le manche appuyant ſous le coude, aſſure la main de l'ouvrier. Son profil fait voir ſa courbure.

le *tranchet* à bûcher les talons de femmes; celui-ci eſt plus étroit & plus courbe que celui qui ſert pour les talons d'hommes. On obſerve, au reſte, dit l'éditeur Suiſſe, qu'un ouvrier Allemand a bien de la peine à ſe ſervir des outils d'un ouvrier François.

Le *tranchet* à dreſſer les bords des ſemelles ſur leur épaiſſeur.

La *gouge* à creuſer les talons de bois; eſpece de tranchet courbe par le haut.

La *broche à cheviller* les talons de cuir, & celle à cheviller les talons de bois, c'eſt-à-dire, à faire les trous dans leſquels on met les chevilles.

Le *fuſil* eſt une petite barre d'acier, qu'on paſſe ſur les outils tranchans, pour leur donner le fil, & les faire couper doux. Les cordonniers Anglois ſe ſervent, pour donner le fil à leurs outils, au lieu de *fuſil*, de la racine du liere (*edera*). C'eſt avec la pointe du *fuſil* que les cordonniers Allemands tracent le trait que les cordonniers François appellent *la gravure*.

La *gravure* eſt une entaille que nos cordonniers forment en enfonçant de biais la pointe du tranchet, & effleurant le cuir, pour diriger les coutures à faire aux ſemelles ou aux talons. Comme le fond de ce trait de biais ſe trouve recouvert par le cuir extérieur, on le découvre en coulant à plomb tout le long de cette gravure la lame du *releve-gravure*, afin de placer la couture ſur ce fond.

Voilà ce qu'on lit dans l'*art du cordonnier*, ſur la maniere dont ſe fait la *gravure*, & ſur ſon utilité ou ſon uſage. Sur quoi, j'obſerverai pour la ſolidité, qu'on ne doit faire de *gravure* ſur le cuir, en aucun cas, pas plus pour la prétendue néceſſité ou utilité que pour l'agrément; elle ne ſert qu'à déchirer le cuir, le rendre plus ſpongieux, & faire uſer plutôt. Dans tous les cas, ſur le cuir, comme ſur l'étoffe, pour le meilleur & le plus long uſage, on doit s'en tenir à un point court & rond.

Le *releve-gravure* eſt une eſpece de couteau très-court, dont la lame eſt émouſſée & arrondie, pour qu'elle ne coupe pas.

La *lame à décraſſer* eſt pointue, en feuille de

ſauge, émouſſée & non tranchante. On la paſſe entre chaque point de couture blanche, pour en relever le ſuperflu de la cire qui eſt reſtée dans les intervalles.

Les *clous à monter* ſervent à arrêter l'empeigne & les quartiers ſur la forme. On les retire à meſure que les coutures ſe font.

les *clous à brocher* ſont ceux avec leſquels on attache les ſemelles à la forme. Ces clous ſont à double tête, pour la facilité de les ſaiſir avec les pinces, & de les retirer.

Le *clou à talon.* Il n'en faut qu'un par ſoulier, grand & à triple tête; il paſſe à travers un trou percé au milieu de tout le talon de bois pour homme, afin que ce clou, qu'on fait enſuite entrer dans la forme, retienne le talon dans la place où il doit reſter.

La *hauſſe de fer* eſt une eſpece d'anneau dont le vuide eſt en proportion du clou à talon. On enfile ce clou dans la hauſſe, avant de l'enfoncer; elle l'empêche d'entrer trop avant.

La *rape*, pour les ſouliers d'hommes, doit être plus large que celle pour les ſouliers de femmes; elle eſt arrondie dans ſa partie antérieure, & plus large par derriere.

Enfin, la *lime*, qui eſt d'une moyenne groſſeur.

3°. *Des outils de bois.*

Le *machinoir* eſt un outil de buis; il ſert à unir les coutures qu'on fait avec le fil gros.

Le *pouſſe-cambrure*, auſſi de buis, ſert à faire plier le cuir des ſemelles au fond de la cambrure. Au lieu de cet outil, on ſe ſert quelquefois de l'*aſtic*, & même du manche d'un marteau.

La *biſaigue à bouts*, pour polir les bouts des talons.

La *biſaigue à côtés*, pour polir les bords des ſemelles, & pour les ſouliers à l'angloiſe.

La *biſaigue d'eſcarpins*, pour polir de même les bords des ſemelles des eſcarpins.

L'*aſtic*, poliſſoir pour la ſurface des ſemelles. On en fait en bois; les meilleurs ſont d'os de mulet.

La *guinche*, outil de bois blanc, qui ne ſert qu'aux ſouliers de femmes.

la *planche à redreſſer* eſt auſſi de bois blanc; elle ſert, lorſqu'on redreſſe les ſemelles, à l'oppoſer à la pointe du tranchet, de peur qu'en paſſant il n'entame l'empeigne. Au lieu de cet inſtrument, on emploie quelquefois un morceau de corne comme celle qu'on met dans les lanternes.

Enfin, le *coin de bois* qu'on met ſous les hauſſes au coude-pied.

CHAPITRE II.

Des matieres employées par les Cordonniers.

1°. *Des peaux & cuirs.*

Le cuir eſt en général la matiere dont on ſe ſert pour faire les ſouliers, bottes, bottines, &c.: quand on en emploie d'autres, c'eſt de pure fantaiſie, ou pour des raiſons particulieres. Ce ſera donc l'énumération de toutes les eſpeces de cuirs qui ſont à l'uſage des cordonniers, qui fera le premier objet de cet article.

« Le cuir de veau, le marroquin noir, rouge, jaune, le cuir de chevre, le cuir noir de veau de Suiſſe, le daim, le caſtor, s'emploient pour les empeignes & quartiers; le marroquin rouge s'emploie auſſi à couvrir les talons de bois, ainſi que le veau noir; le veau retourné imite le marroquin, mais il n'eſt ni ſi beau ni ſi bon: le meilleur veau noir eſt celui de Paris » (ſur quoi l'éditeur Suiſſe obſerve qu'en général le veau d'Angleterre eſt préférable, & ſur-tout celui de *Southwark*, qu'il faut diſtinguer de celui de *Briſtol*). « Quant au marroquin, on le tire de Rouen & de marſeille; le meilleur vient du Levant.

« Le cuir de mouton, ou baſane blanche, ſert à faire les empeignes & quartiers de ſouliers de femmes, c'eſt-à-dire, la doublure des étoffes qu'on applique par-deſſus.

« La baſane noire ſert uniquement aux pieces des ſouliers d'hommes. Elle ne dure pas, nous aſſure-t-on, à moins qu'elle ne ſoit préparée à la Danoiſe.

« Le chagrin rouge ſert, quand on veut, à couvrir les talons de bois, mais il eſt d'un mauvais uſage, parce qu'étant une matiere trop ſeche, il ſe coupe le long des coutures blanches, dont les points ſont toujours couſus près-à-près. Le meilleur nous vient de Turquie.

» Le cuir de vache ſert à faire les premieres ſemelles des ſouliers & des eſcarpins; il fait auſſi les ſecondes ſemelles des ſouliers de femmes.

» Le cuir de bœuf en blanc, c'eſt-à-dire, paſſé ſimplement à l'huile, ſert à faire les tiges, les genouilleres des bottes fortes.

» Le cuir fort, qui eſt le cuir de bœuf préparé à la chaux & à l'orge, ſert à faire les ſecondes ſemelles des ſouliers d'hommes. On le tire de Saint-Germain-en-Laye, de Sédan, de Namur, de Liege. Le meilleur vient d'Irlande ».

Il s'en faut que tout le monde soit, à cet égard, de l'avis de l'auteur *de l'art.*

2°. *Des fils & soies.*

Les cordonniers emploient trois sortes de fils; savoir :

Le fil gros; ce fil doit être fait avec le meilleur chanvre peu retord; la maniere de le filer demande de l'habitude; c'est pourquoi il y a des femmes qui ne s'occupent qu'à filer pour les cordonniers. Il s'emploie en plusieurs doubles à faire les grosses coutures des souliers, qu'on appelle les *coutures noires.* Le fil de Bretagne, brun ou noir, s'emploie pour faire les simples coutures à surget.

Le fil de Cologne blanc, est celui avec lequel se font les coutures blanches; il s'emploie en plusieurs doubles : il se fabrique à Morlaix, en basse Bretagne. En Allemagne on se sert de fils de Silésie ou de Lusace.

Les *soies* sont des soies de sanglier, dont les cordonniers se servent au lieu d'aiguilles, pour faire des *coutures lacées.*

1°. *Des cires & encre.*

Le cordonnier se sert de plusieurs especes de cires.

La cire qui sert à poisser le fil gros, se fait ainsi : on prend de la résine, qu'on fait fondre, pour y ajouter, sur une livre, gros comme une noix de suif; quand le tout est mêlé & refroidi, on en forme une pelotte solide, on la coule tout le long de l'aiguillée de fil gros, pour la poisser.

Observez qu'il faut faire refondre cette composition, pour y ajouter du suif suivant la saison; car l'hiver elle seroit trop seche.

La cire blanche, avec laquelle on cire le fil blanc de Cologne pour les coutures blanches, se compose ainsi, sur deux onces de cire blanche, il faut une demie-once de blanc de céruse; coupez la cire par petit morceaux, sur un morceau de cuir blanc : la céruse ayant été mise en poudre, saupoudrez-la sur la cire, enfermez-le tout dans le morceau de cuir, & frappez sur ce nouet avec le marteau; au bout de trois ou quatre minutes vous aurez une pâte blanche, dont vous ferez une pelotte qui servira à cirer le fil blanc ».

La cire, dont on enduit le fil blanc, doit être plus ou moins chargée de blanc, suivant la saison, & c'est à quoi il faut avoir égard dans sa composition. Il est nécessaire, durant l'été, d'y faire entrer plus de blanc, pour lui donner plus de consistance; la même quantité durant l'hyver, lui feroit couper le fil. En Allemagne, on fait fondre la cire blanche, & lorsqu'elle est presque froide, on y mêle du soufre pulvérisé.

« La cire jaune, autrement cire vierge, sert, sans aucune préparation, à plonger de temps en temps les alênes dedans, pour les rendre plus glissantes quand on perce le cuir ».

On se sert aussi pour cela, d'un morceau de suif ou de graisse fondue. Si l'on coud du cuir de sanglier, dont on fait de bonnes semelles, il faudra employer du savon : cette espece de semelle est fort durable; mais elle devient glissante dans l'eau, parce que le cuir n'en est jamais pénétré.

La cire de bottier se fait avec arcanson, deux livres; cire jaune, une livre; noir de fumée, à volonté; faire fondre le tout ensemble. Cette cire sert aux bottiers, pour pénétrer les cuirs des bottes fortes, & les rendre dures comme du bois. On instruira, au chapitre du bottier ci-après, comment il procede à cette opération.

Le cordonnier se sert aussi de cette cire, dont, en la faisant, il retranche l'arcanson pour certains gros souliers, dont le bas peuple & les paysans font usage.

L'ENCRE, qui sert à noircir les talons de cuir, les bouts de talons, les côtés de semelles, &c. est composé d'empois bleu & de noir de fumée, qu'on bat bien ensemble pour mêler le noir de fumée, après quoi on y ajoute de l'encre ordinaire.

CHAPITRE III.

Des coutures & aiguilles.

1°. *Des coutures.*

« IL se fait de trois sortes de coutures, suivant que la construction du soulier le requiert.

Les coutures noires ou coutures lacées avec le fil gros poissé, & soies de sanglier; les coutures blanches lacées comme les premieres, mais dont les points sont près-à-près; elles se font avec soies de sanglier & fil de Cologne ciré; les coutures simples qui se font à surjet avec le fil de Bretagne, enfilé dans le carrelet.

OUTRE ces trois sortes de coutures, on se

ſert encore d'un point particulier, nommé *le point à l'angloiſe* ; mais comme il ne s'emploie que dans une ſeule occaſion, aux talons des ſouliers de femmes, c'eſt à ce chapitre qu'on en fera la deſcription.

2°. *De la préparation des aiguillées.*

Les coutures noires, lacées, ſe font avec fil gros & ſoies de ſanglier, &c. Les ſoies de cochon ne ſont pas ſi bonnes, étant trop molles. Ces coutures ſont les plus eſſentielles, attendu qu'elles conſtituent la ſolidité du ſoulier : les aiguillées pour les faire, ſe préparent comme il ſuit :

PRENEZ, au peloton de fil gros, autant de longueur de fil qu'il vous en faut, ſelon la couture que vous allez faire ; redoublez aſſez de brins pour former une aiguillée de la groſſeur dont vous avez beſoin ; mais avant chaque redoublement il s'agit de rompre le fil, afin que tous les brins ſe trouvent ſéparés l'un de l'autre. Pour cet effet, afin de faire un autre brin, commencez par détordre le fil ſur votre genou avec la paume de la main, puis tirez & arrachez, il ſe fera des effilochures. Continuez toujours ainſi à chaque bout de l'aiguillée ; toutes ces éffilochures des bouts ſe trouveront naturellement inégales, les unes plus longues, les autres plus courtes ; ce qui formera une pointe alongée, & votre aiguillée ſera terminée par deux pointes de fil, une à chaque bout. Tordez alors toutes ces pointes en travers ſur votre genou, pouſſant en avant le plat de la main, & tout de ſuite poiſſez avec la réſine ; vous aurez une pointe alongée & fine, compoſée d'éfilochures.

PRENEZ enſuite une ſoie de ſanglier *a*, ſéparez-la en deux brins *b b*, par ſon bout mince, juſques un peu au-delà du milieu de ſa longueur ; puis, avançant la pointe de votre aiguillée entre les deux ſuſdites ſéparations, & même un peu au-delà de l'endroit où elles finiſſent, repliez ce ſurplus *d*, ſur le haut des deux brins, où ils ſe réuniſſent, tordez le bout de l'aiguillée avec le brin *c*, de la ſoie, &, tout de ſuite, l'autre brin, obſervant d'engager préſentement la pointe de l'aiguillée dans celui-ci ; obſervant encore de ne le pas tordre juſqu'au bout, à un travers de doigt près *f*. Cela étant fait, prenez l'alêne à joindre, avec laquelle vous percerez un trou au travers de l'aiguillée en *g*, au-deſſous & tout au près du bout de ſoie *f*, reſté en l'air ; retirez l'alêne, &, prenant l'autre extrémité de la ſoie qui en eſt le gros bout, vous l'abaiſſerez pour l'amener au trou *g*, que l'alêne vient de faire ; vous le ferez paſſer au travers, & le tirerez en haut juſqu'à ce que vous l'ayez ramené tout droit, comme il étoit auparavant ; on recommence, quand on veut, cette derniere opération une ſeconde fois, faiſant un ſecond trou avec l'alêne au-deſſous du premier, la jonction en eſt plus ſolide : on fait la même choſe à l'autre bout de la même aiguillée ; car chaque bout doit être terminé par une ſoie.

La *figure* C cotée des lettres qu'on vient d'expliquer, montre quatre temps ſucceſſifs pour attacher la ſoie à l'aiguillée.

Le premier fait voir l'aiguillée *c* entre les deux ſéparations *b b* de la ſoie.

Le ſecond eſt une des ſéparations tordues, & le bout pointu *d* de l'aiguillé recourbé ſur l'autre ſéparation.

Le troiſieme eſt la ſeconde ſéparation tordue à l'aiguillée, excepté le bout *f* reſté en l'air.

Le quatrieme fait voir le trou fait en *g* par l'alêne. Le bout de la ſoie qu'on vient de faire paſſer au travers, eſt prêt à être tiré en haut pour ſerrer l'anneau qu'il a formé en paſſant.

On vient de voir que les deux bouts de l'aiguillée ont été tordus ſur le genou, puis poiſſés & enſuite attachés aux ſoies ; il s'agit maintenant de donner à tout le reſte de l'aiguillée un tors un peu lâche, car il faut éviter de la tordre trop ; on en vient à bout par le moyen ſuivant, *fig.* D.

PRENEZ l'aiguillée vers l'un des bouts ; recourbez ce bout ; formez-en une boucle A, que vous ſerrerez entre le pouce & l'index de la main gauche, juſqu'à ſon autre bout ; ce qui ne ſe fait pas ſans regle, ſur-tout au commencement ; car d'abord, & pour le premier tour, vous conduirez votre fil, paſſant ſous le pouce, par derriere la boucle A ; de là par deſſus le bout de l'index, puis ſur le pouce ; de là, allant toujours, paſſez encore ſous le pouce, remontez par derriere la boucle ; mais ne prenez plus l'index ; revenez ſur le pouce, continuez le troiſieme tour, & tous les autres de la même façon ; mais, après celui-ci, dégagez l'index de la petite boucle, dans laquelle le premier de tous les tours l'avoit enfermé. Continuez donc à entourer le pouce & à l'emmaillotter, pour ainſi dire, juſqu'à ce que vous ſoyez arrivé vers l'autre bout de l'aiguillée ; alors défaites la boucle A, en la tirant en avant, le bout B ſuivra. Continuez de tirer, tous les tours ſe dérouleront, & afin qu'ils ne viennent pas tous enſemble, on appuie un peu le pouce emmaillotté contre l'index. On recommence cette manœuvre trois fois de ſuite, après quoi l'aiguillée ſe trouve torſe au degré convenable.

« PLUSIEURS ont maintenant l'habitude de tordre les aiguillées ſur le genou, en pouſſant le plat de la main en avant, à pluſieurs repriſes, ſur l'aiguillée.

» Les aiguillées blanches ſe préparent exactement en tout comme les noires dont on vient de parler, excepté qu'on ne les tord pas ſur le pouce, comme les précédentes, mais ſimplement ſur le genou.

» Les coutures ſimples ou à ſurget, ne ſe préparent autrement qu'en enfilant, dans le carrelet, du fil de Bretagne.

CHAPITRE IV.

De la maniere de lacer & de faire le nœud.

LE cordonnier, en général, lace la plus grande partie de ses coutures; elles se font lorsqu'il doit attacher ou accoller deux morceaux de cuir bord à bord, & les joindre solidement ensemble, ou bien en perçant tout à fait les deux cuirs, ou, comme ils disent, en effleurant le cuir, c'est-à-dire, en entrant dans son épaisseur, sans le percer d'outre en outre. Ces coutures s'exécutent de la maniere qu'on va décrire:

POUR commencer, approchez l'un de l'autre les deux cuirs que vous voulez coudre ensemble, percez-les d'un seul coup d'alêne 1, 1; retirez l'alêne, passez au travers de son trou la soie d'un des bouts de l'aiguillée, que vous tirerez jusqu'à la moitié, & pour vous en assurer, vous éleverez en l'air les deux moitiés, & vous approcherez les deux soies l'une de l'autre. Il y a des cas où, nouant tout de suite les deux moitiés, ainsi égalisées par un nœud simple, on fait descendre ce nœud jusqu'aux cuirs; dans d'autres, ce nœud ne se fait point. Mais, soit qu'il se fasse ou non, reprenez votre alêne, & à deux, ou trois, ou quatre, &c. lignes du premier trou, selon que vous voulez vos points plus ou moins longs, percez un second trou 2, 2; passez dedans la soie 4, 4, que vous tenez de la main gauche, elle sortira à droite; passez en même-temps celle que vous tenez de la main droite 3, 3, dans ce même trou, elle sortira à gauche; prenez avec la main droite, la soie qui sort à droite, & avec la main gauche celle qui sort à gauche; retirez-les toutes les deux en étendant les bras horizontalement, & faites que la soie & le fil que vous tirez à droite, passent au travers de l'anneau 5, qui se forme à droite, & qui y fera le point quand il sera serré. Quant à l'autre soie & fil que vous tirez avec la main gauche, il n'y a aucune précaution à prendre, sinon que lorsque le point est prêt à se serrer, vous tirez avec plus de force le fil que la main gauche mêne que celui de la main droite. Voilà pourquoi la manicle se met toujours à la main gauche, pour la garantir d'être coupée par le fil, dans les efforts continuels qu'on fait pour serrer chaque point. Continuez comme il vient d'être dit, jusqu'au bout de la couture, que vous terminerez par un nœud qui se fait toujours à gauche.

Pour faire ce nœud, quand vous êtes arrivé au point de terminer la couture, faites passer la soie gauche *6*, d'abord par dessous l'anneau en 7, ensuite par dessus en 8, puis encore par dessous en 9, tirez, & quand tout est serré, le nœud est fait & la couture solidement terminée.

§. II.

De la mesure & du compas.

« POUR avoir la *mesure* du pied, il faut commencer par en prendre la longueur, au moyen du compas de cordonnier; ensuite, pour avoir la hauteur du coup de pied, & la largeur du gros de pied, ou plutôt le tour de ces deux parties, on ne se sert que de bandes de papier, ou de cuir auxquelles on fait des marques.

» Le compas de cordonnier est d'une structure particuliere; il est de buis, & composé de quatre regles en coulisse l'une dans l'autre, formant un carré long. Ces regles sont disposées de façon, que la supérieure & l'inférieure peuvent alonger le compas en glissant sur les deux autres, au moyen d'un petit manche qu'on tire à soi. De ces regles coulantes, il n'y en a qu'une qui ait des divisions. Ce compas est terminé à un bout par une branche immobile, d'équerre à la regle, qui a été divisée & numérotée par de petits clous de cuivre. Vis-à-vis cette branche immobile en est une mobile, qu'on peut faire couler d'un bout à l'autre du compas sur la face numérotée; cette face ou regle est marquée de vingt-six traits ou divisions de trois en trois lignes, lorsqu'on la tire tant qu'elle peut l'être, amenant en même-temps à soi la branche mobile; le compas a alors toute sa longueur, qui est de onze pouces & demi entre les deux branches, & il est dans l'état où il doit être pour prendre la mesure de quelque pied que ce soit. Dans cet état, en comptant, à commencer par le bout où est la branche immobile, jusqu'à la douzieme division, on arrive à celle que les cordonniers nomment la *petite pointure*.

Cette expression signifie, que la longueur du pied des enfans, jusqu'à onze ou douze ans, ne passe que très-rarement cette division ; quand le pied est plus long, il entre dans la grande pointure, qui va jusqu'au bout

MAINTENANT pour prendre la mesure, commencez par alonger votre compas, puis mettant un genou à terre, passez-le sous le milieu de la plante du pied, appuyez la branche immobile derriere le talon, puis faisant avancer la branche mobile jusqu'au bout du pied, remarquez la division sur laquelle elle s'arrête.

Si vous devez faire un soulier ordinaire, reculez de trois divisions que vous ajouterez à la mesure. Si c'est un escarpin, n'en ajoutez que deux, & une seulement, si on veut un soulier très-juste.

A l'égard de la hauteur du coude-pied & de la largeur du gros du pied, prenez-en la mesure avec une bande de papier, avec laquelle vous entourerez le pied à ces deux endroits, faisant avec vos ciseaux de petites entailles pour marquer la mesure de chacune de ces parties. Il ne vous reste plus alors que de commander au formier une forme suivant votre mesure.

On peut faire ces *compas* de différens bois, & en marquer les divisions sur une regle d'ivoire. Les compas des cordonniers Anglois sont de léton.

§. III.

Des diverses especes de chaussures.

LE soulier en général est composé, 1°. de deux quartiers, qui, joints ensemble, entourent le talon, & se terminent par deux oreilles qui se nouent ou se bouclent sur le coude-pied ; 2°. d'une empeigne qui enveloppe tout le dessus & les côtés du pied ; 3°. de deux semelles appliquées l'une contre l'autre, sur lesquelles pose la plante du pied ; 4°. d'un talon de bois ou de cuir, plus ou moins élevé. La construction & l'assemblage de toutes ces parties est à peu près la même pour homme, femme & enfant.

« LORSQUE les semelles sont d'une épaisseur convenable, & que tout le reste du soulier est solidement étoffé, il est ce qui s'appelle un *soulier ordinaire*; mais si l'étoffe, en général, est mince & légere, particuliérement celle des semelles, il change de nom, & se nomme un *escarpin*. Si on fait l'escarpin à l'envers, & qu'on le retourne ensuite du bon côté, il s'appelle un *escarpin retourné*.

On a imaginé, depuis quelque temps, une espece d'escarpin encore plus léger, qui n'a qu'une semelle ; on le chausse avant de mettre les bottes fortes, afin que, quand on les ôte, le pied ne se trouve pas à nud avec des bas seulement ; on le nomme pour cette raison, *escarpin de bottes*.

Le soulier ordinaire est une chaussure solide, qui empêche que le pied soit affecté des corps durs sur lesquels on marche. L'escarpin, rendant le pied moins appesanti, convient mieux pour courir, danser, ou faire quelqu'autre exercice vif & prompt.

On a encore imaginé une espece de chaussure, pour conserver les souliers dans les saisons humides & froides, & qui, en même-temps, tient le pied plus chaudement. Cette chaussure est proprement un double soulier imparfait, qui n'a ni quartier ni oreilles ; on met son soulier dans celui-ci, auquel on a donné le nom de *claques* : il s'en fait pour hommes & pour femmes.

Les mules ou pantoufles, qui servent de chaussure dans la maison & en dé habillé, n'ont que les semelles, l'empeigne & le talon ; elles manquent absolument de quartiers, d'oreilles & de pieces. Si on ajoute des quartiers, elles perdent leur nom de *pantoufles*, & doivent être appelées des *sabots*.

On fait encore d'autres especes de souliers ; gros souliers cirés, avec clous ou sans clous ; galoches à semelles de bois ; chaussons pour la paume, pour tirer des armes, &c.

TOUTES les especes de souliers dont on vient de parler, servent à couvrir le pied & donnent la facilité de marcher plus sûrement ; mais quand il s'agit de monter à cheval, ou bien de passer dans des bois ou dans l'eau, il est encore nécessaire d'avoir les jambes, & quelquefois les genoux, à l'abri des accidens extérieurs ; c'est pourquoi on a construit des bottes de plus d'une espece ; bottes fortes, bottes molles, bottines & guêtres de cuir.

Par le terme de *bottes*, on entend une boîte de cuir, contigue à un soulier, qui renferme le pied & la jambe, & au haut de laquelle on joint, suivant l'occurence, un rond de cuir qui garantit le genou ; & par celui de *bottines*, une chaussure de cuir qui n'a point de soulier, & n'est faite que pour entourer la jambe.

On varie les chaussures suivant l'imagination de l'ouvrier, ou la fantaisie de celui qui les commande, par des formes extérieures, par des points blancs, plus ou moins marqués, & diversément rangés, au talon ou au bord des semelles. De ces sortes d'arrangemens, sont venus les noms d'*angloise à gros points*, d'*escarpin sans lice*, &c. &c.

SECTION III.

§. PREMIER.

Du travail du Cordonnier pour homme.

CHAPITRE PREMIER.

Du soulier ordinaire.

« QUAND vous aurez pris la mesure du pied que vous devez chausser, & ayant reçu la forme que vous avez commandée, mettez votre tablier & vous asseyez ; car à ce métier on ne sauroit travailler qu'étant assis. Prenez l'écoffret 2, sur vos genoux : vous vous serez muni, comme tout cordonnier doit l'être, de patrons de papier, taillés en forme d'empeignes & de quartiers ; posez-les sur l'écoffret ; prenez ensuite les morceaux de veau noir, que vous avez destinés à servir d'empeignes & de quartiers, posez-les à l'envers sur votre écoffret, c'est-à-dire, que la fleur soit en dessous & la chair en dessus. Appliquez vos patrons de papier sur cet envers, & suivez-les en coupant le cuir, soit de l'empeigne A A, soit des quartiers C C, & des oreilles B B, avec la pointe du tranchet, ou bien avec un couteau à main, pareil à celui dont se servent les bourreliers.

» On doit couper un peu plus large cette premiere fois, parce que tout de suite on tire les cuirs avec la pince, pour leur procurer toute leur extension. La pince ayant fait son office, remettez les patrons de papier, que vous suivrez exactement cette seconde fois, en coupant le cuir superflu de l'empeigne & de tous les retours des quartiers, excepté de leur côté circulaire C C, où vous laisserez du cuir au-delà du modele, pour rafraîchir les oreilles B B, lorsqu'il en sera question par la suite.

» Cela étant fait, préparez, c'est-à-dire, taillez les différens morceaux de cuir qui entrent dans la composition du soulier ; savoir : les paillettes, les ailettes, la trépointe & le passe-talon, si le talon doit être de bois ; car aux talons de cuir, il n'y a point de passe-talon.

» Les paillettes sont deux petits morceaux de cuir de veau, coupés en ligne droite par un côté, arrondis & amincis du reste par le tranchant ; leur place est sous l'empeigne, à la pointe des entailles *a a* de l'empeigne, pour les fortifier.

» Les ailettes sont deux lanieres de cuir de veau coupées en ligne droite par un côté, arrondies en lame de couteau, & amincies de l'autre côté avec le tranchet ; elles sont destinées à doubler & à fortifier le bas des côtés de l'empeigne.

» La trepointe est une laniere de cuir de vache, d'un demi-pouce de large, & assez longue pour faire le tour du soulier, le long de la premiere semelle, & finir de chaque côté, à l'endroit où le talon commence.

» Le passe-talon, qui ne sert qu'au talon de bois, est un morceau de veau noir, assez long pour couvrir le talon de bois.

» POUR revenir à la construction, lorsque l'empeigne & les quartiers sont taillés sur les patrons, comme il a été dit ci-dessus, rapportez un des quartiers sur l'empeigne, posez-le dans la situation où vous le voyez dans l'estampe ; fendez l'empeigne en suivant le biais qui fait le bas de l'oreille, jusqu'en a ; coupez ensuite, en ligne droite, jusqu'au bout de la fente ; vous aurez une entaille d'environ un demi-pouce de profondeur, qui se trouvera à un pouce & demi d'un des côtés de l'empeigne ; ôtez le quartier, pliez l'empeigne en deux ; le triangle coupé s'appliquera sur l'autre côté, & y servira de modele pour en couper un pareil. La portion du cuir de l'empeigne qui se trouvera entre les deux triangles, deviendra l'extrémité du dessus du cou-de-pied *b b*, & ce sera à son bord que sera cousue la piece G, quand le soulier sera achevé.

Faites une aiguillée de fil gros, de l'épaisseur d'une très-petite ficelle, chaussez le tire-pied sous le pied gauche, & la manicle à la main gauche. Puis prenez la forme à joindre, au bout de laquelle est piquée une pointe de fer, qu'on nomme *le petit clou* ; posez cette forme sur le genou gauche, son bout du pied tournez vers vous ; fixez-la en cet endroit, en la serrant avec le tire-pied, que vous passez par dessus. Il s'agit à présent de vous servir du haut de cette forme, où est le petit clou, pour joindre ensemble, par l'envers du cuir, les deux quartiers, avec une couture noire. Pour cet effet, approchez, l'un contre l'autre, les bords de chaque quartier, à droite & à gauche, du haut de la forme en deçà du petit

clou. Paſſez le tire-pied par deſſus pour les contenir ; prenez l'alène à joindre, percez les deux bords ſuſdits vers leurs extrémités, proche du petit clou. L'alène ôtée, paſſez dans ſon trou la ſoie gauche de l'aiguillée que vous venez de faire ; tirez l'aiguillée juſqu'à la moitié, égaliſez l'autre à celle-ci, comme il a été dit ci-deſſus, au chapitre *de la maniere de lacer & faire le nœud ;* nouez-les enſemble, & faites deſcendre ce nœud ſous la pointe du petit clou en dehors ; ce nœud égaliſera les cuirs. Continuez de coudre en laçant ; cette couture ſe trouvera derriere le talon de l'homme. Quelques-uns la ſuppriment, en taillant les deux quartiers d'un ſeul morceau. Prenez enſuite l'empeigne, pour la coudre à l'envers aux quartiers. Quand vous ſerez aux deux tiers du retour du bas de l'oreille, juſqu'à un demi-pouce près, finiſſez votre couture lacée ; paſſez ce demi-pouce par deſſous l'empeigne, & vous l'y coudrez d'une ſimple couture à ſurget, avec le carrelet & du fil de Bretagne ciré, de façon que vos points forment un petit ovale apparent, qu'on nomme la *roſette.*

Cela fait, prenez les deux paillettes, amincisſez-les par les bords, appliquez à l'envers du cuir, leur côté qui eſt en ligne droite, contre la pointe de chaque échancrure de l'empeigne, couſez-les en effleurant le cuir, c'eſt-à-dire, ſans le percer, d'une ſimple couture avec le carrelet & le fil de Bretagne.

PRENEZ enſuite les ailettes, amincisſez-en le bord le plus droit & le bout le plus large. Vous appliquerez ce bout juſqu'au delà de la couture du quartier, & le reſte de l'ailette le long du bas de l'empeigne ; qu'elle en ſuive tout le contour, juſqu'à un bon pouce près du bout ; couſez cette ailette, en effleurant le cuir de l'empeigne, d'une ſimple couture, avec le carrelet & fil de Bretagne, commençant par le bout large, appliqué ſur le quartier. Continuez le long du quartier amminci, qui eſt celui d'en haut ; quand vous arrivez à la paillette, percez-la d'outre en outre ; couſez auſſi tout le haut de l'ailette, juſqu'au bout pointu. Le bord de l'ailette ne doit point être couſu, mais taillé de façon qu'il ſuive le contour du bas de l'empeigne, ſans y être attaché.

Retournez le tout ; la fleur, qui eſt le côté du poil & où le cuir eſt noirci, ſera en dehors, les paillettes & les ailettes en dedans. On peut mener juſqu'à les deux ſouliers enſemble.

Le tout ainſi retourné, prenez la forme qui a été faite pour le pied que vous devez chauſſer, & mettez deſſus, en place, ce commencement de ſoulier, puis tirez, avec la pince, le bas de l'empeigne tout autour, de pouce en pouce, afin de la bien tendre ſur cette forme. Arrêtez chaque endroit que vous tirerez, avec un clou à monter, pour couper enſuite, avec les ciſeaux, le cuir qui dépaſſera le bas de la forme, afin de lui donner un contour égal. Retirez enſuite les clous, & ôtez de deſſus la forme.

CHAPITRE II.

De la premiere ſemelle.

« IL s'agit enſuite d'afficher la premiere ſemelle *ſ*, *fig.* 3, c'eſt-à-dire, de l'arrêter & la tailler ſur la forme. Cette premiere ſemelle eſt toujours de cuir de vache, on l'aura mis précédemment tremper dans le baquet, & on l'aura enſuite laiſſé reſſuyer au degré convenable, pour qu'elle ſoit ſouple & maniable quand on veut l'employer. Prenez-la donc en cet état, & pour la corroyer, c'eſt-à-dire, la rendre plus ferme & plus ſerrée ſur elle-même, vous la battrez, avec le marteau, ſur le billot ou ſur un grès. Les ſemelles ſe vendent taillées groſſiérement, & ordinairement plus longues & plus larges qu'il ne faut. (Ici l'on obſerve, à l'auteur *de l'art*, qu'en Allemagne, en Suiſſe & ailleurs, le cordonnier coupe lui-même la ſemelle comme il la veut avoir. On ajoute que, ſi elle n'eſt pas de vache ordinaire, il ne la fait point paſſer ſous le marteau).

» Appliquez la forme, & l'y faites tenir par quatre clous à ſemelle ; un vers le bout, l'autre au milieu, & deux au talon, l'un à droite, l'autre à gauche ſur la même ligne. Enfoncez auſſi une petite cheville de bois *a*, tout au bout ; alors taillez & uniſſez, avec le tranchet à redreſſer, le tour de cette ſemelle, en ſuivant le contour du bas de la forme, coupant le cuir qui dépaſſe, depuis le bout juſqu'à la cambrure, c'eſt-à-dire, juſqu'à l'endroit où le talon doit commencer. Les cordonniers nomment la *cambrure*, l'eſpace qui ſe trouve depuis l'endroit où la ſemelle ceſſe de toucher à terre, juſqu'à celui où le talon commence. Quand vous ſerez donc, vis-à-vis de l'extrémité de la cambrure, de chaque côté, vous entamerez, dans la ſemelle, une retraite *b b*, de deux à trois lignes, à angle droit, d'où vous continuerez à couper en arrondiſſant d'une retraite à l'autre. Cette derniere coupe ſera l'endroit ou ſera poſé le talon Parez enſuite cette ſemelle en biſeau, juſqu'au bois de la forme ; terminez ce biſeau aux

deux retraites ci-dessus; laissez le lieu du talon sans y toucher.

Posez les hausses à la forme : on nomme *hausse* plusieurs morceaux de veau noir, qu'on taille en forme de petites empeignes, de grandeurs inégales, on en couvre le milieu du dessus de la semelle, depuis le coude-pied jusque vers le bout. On n'en place ordinairement que deux, la plus petite la premiere, & la plus grande par dessus. On cloue une pointe à leur milieu, & pour les assujetir en place, on les bride au moyen de plusieurs tours d'un fil simple, dont on les entoure en forme de ligature à volonté. Ces hausses sont faites pour donner ce qu'on appelle, de *l'entrée au soulier*, c'est-à-dire, afin qu'on puisse le chausser plus facilement.

Remettez, pour la seconde fois, l'empeigne & les quartiers sur la forme, par dessus les hausses, arrêtez les bords du bas de l'empeigne & le bas des quartiers, de distance en distance, avec des clous à monter, tirant à mesure, avec la pince, comme la premiere fois, excepté où le talon commence à tourner; enfoncez le coin entre les hausses & la forme sur le cou-de-pied, si vous le jugez nécessaire pour donner encore plus d'aisance à l'entrée du soulier; croisez les oreilles sur l'empeigne, arrêtez-les avec une pointe. Bridez le bout de l'empeigne, c'est-à-dire, prenez un bout d'aiguillée de fil gros avec sa soie, faites-y un nœud; piquez avec l'alêne à joindre le bas de l'empeigne, environ à trois pouces en deçà du bout du soulier; passez le fil & le faites couler en allant au bout, au-dessus des clous qui servent à la tendre; piquez près du bout; passez le fil; tournez le long du bout; piquez de l'autre côté, près du bout, &c. & finissez ce batttis vis-à-vis d'où vous l'avez commencé; faites-y un nœud, & coupez le reste de l'aiguillée.

» Prenez la trepointe E E, parez-la, c'est-à-dire, amincissez, avec le tranchet, le côté que vous destinez à couler le long de la semelle; faites une aiguillée de fil gros & soie, un peu moins grosse que de la ficelle à tabac. Commencez une couture lacée par une des retraites que vous avez précédemment faites à la semelle; faites vos points lacés longs de quatre lignes, prenant dans la couture les bords amincis de la semelle, ceux de l'empeigne & ceux de la trepointe *M*, *fig.* 4. Cette couture tournera tout le soulier, & doit se terminer par un nœud à la retraite de l'autre côté; ôtez à mesure les clous à monter qui retiennent l'empeigne.

CHAPITRE III.

Des talons de bois.

Si le talon doit être de bois, les talons d'hommes se font de tilleul & non de hêtre : (au reste, les hommes ne portent plus guere des talons de bois) : lorsque vous serez arrivé à la retraite de l'autre côté, cousez tout de suite le passe-talon *N*, *fig.* 4, à l'envers du cuir, tout autour du bas des quartiers, le prenant par son bord d'en bas avec le bas des quartiers. Ce bord deviendra celui du haut du talon de bois, quand, par la suite, le passe-talon sera retourné; c'est pourquoi, en le cousant, on le couche sur les quartiers, la fleur en dedans.

» Mettez de côté la forme, avec tout ce que vous venez de faire, & prenant le talon de bois *h*, 2, qui est brut, c'est-à-dire, taillé grossiérement, & toujours plus ample qu'il ne faut, afin qu'on puisse en retrancher, pour le réduire à la proportion & à la figure qu'il doit avoir pour être bien fait, songez donc à la lui donner, ce qui s'appelle *bûcher le talon*. Pour cet effet, prenez le tranchet à bûcher, avec lequel vous l'ébaucherez en coupant le superflu, l'arrondissant par derriere, & le réduisant à la grosseur & à la hauteur requise. Puis prenant la gouge, vous l'évuiderez & enfoncerez en-dessus, sur son plat. Cet endroit se nomme alors *la boîte du talon* 1, 2, où il est vu de profil. Vous le creuserez aussi par devant, sur son épaisseur, & un peu par-dessous.

*» Quand tout cela est fait, & que le talon a pris la forme que vous desirez, posez-le en place; & comme tous les talons pour homme se vendent percés par le milieu d'un trou qui les traverse I, servez vous de ce trou fait exprès, pour y faire entrer le clou à talon, que vous aurez précédemment enfilé dans sa petite hausse de fer. Cognez ce clou, qui percera la premiere semelle & entrera dans la forme.

» Comme il n'arrive presque jamais que le dessus évuidé, autrement la boîte d'un talon de bois, soit bûché assez juste pour s'appliquer exactement sous le talon de la premiere semelle, & que, d'ailleurs, il est bon de fortifier le pli de la cambrure, c'est-à-dire, l'angle que fait le talon de bois avec le haut de la cambrure, prenez un morceau de cuir de vache *N n*, que vous taillerez un peu en pointe par un bout; amincissez ce bout le long du bord, faites le entrer par le pli de la cambrure, entre la boîte du talon & la premiere semelle, jusqu'à ce que

vous rencontriez le clou à talon qui l'arrêtera. Ce cuir ainsi placé se nomme le *cambrillon*, il debordera dans la cambrure. S'il se trouvoit encore que le cambrillon n'eut pas rempli tout le vuide, vous y poufferiez une ou deux petites éclisses de bois qui ne doivent pas déborder. Quelques coups de marteau donnés ensuite, sur le clou à talon, ferreront le tout.

» Mouillez le tour extérieur du talon avec de l'empois blanc. Auparavant, passez la rape sur le bois, afin que la colle prenne mieux; renversez le passe-talon par-dessus, il couvrira le bois, & le noir, autrement la fleur du cuir, se trouvera en dehors. Tirez, avec la pince, le bas du passe-talon tout au tour du bas du talon, pour le bien tendre, & arrêtez sous le talon ce qui en dépassera *r*, *fig.* 3, avec des clous à monter; coupez net, avec le tranchet à redresser, le cuir du passe-talon, le long des côtés qui regardent la semelle, à une demi-ligne près du talon de bois; passez ensuite le releve-gravure tout autour du haut du passe-talon, à l'endroit où il est cousu aux quartiers; ce qui y fait paroître une petite rainure ou enfoncement.

CHAPITRE IV.

De la seconde semelle.

« IL s'agit maintenant d'afficher la seconde semelle. Celles-ci sont toujours de cuir fort, pour les souliers d'hommes; on les vend grossiérement taillées, & toujours coupées quarrément ou à-peu-près, par l'un des bouts. Cette semelle mise en état d'être employée, c'est-à-dire, ayant suffisamment trempé dans le baquet, pour avoir acquis de la souplesse, commencez par la battre sur le billot; puis, l'ayant posée au-dessus de l'enfoncement de la buisse creuse, poussez-la dans sa cavité, à petits coups du manche du marteau, jusqu'à ce qu'elle ait pris à-peu-près la forme d'une gondole; ce sera dans cet état que vous l'appliquerez sur la premiere semelle, à laquelle vous la collerez, & ensuite l'attacherez ou la ferez tenir par trois clous à monter, un vers le bout, & deux en travers le large du pied, & toujours la petite cheville de bois au bout. Cette semelle doit être assez longue pour, qu'après qu'on lui aura fait une bosse ou élévation au fond de la cambrure, vis-à-vis du cambrillon, & qu'elle aura été pliée le long du devant du talon, elle en dépasse encore la hauteur de près d'un pouce. Elle doit être, en même temps, assez large pour en excéder les côtés de près de deux lignes.

« Quand vous aurez fait prendre à cette semelle le pli dont on vient de parler, maintenez-le en place avec deux pointes côte à côte, que vous ferez entrer vers le milieu du devant du talon. A l'égard de la bosse ou élévation que vous lui avez fait faire au fond de la cambrure, il s'agit de l'applatir; pour cet effet, passez le tire-pied sur cette bosse, & à petits coups de la panne du marteau renfoncez-la sur elle-même, jusqu'à ce qu'elle soit venue au niveau du reste de la semelle. Cette opération se fait pour contraindre cette partie à s'enfoncer de plus en plus dans le pli de la cambrure, formé par le talon. Terminez-la en rapant & limant les petites cicatrices que la panne du marteau vient de faire, afin de les effacer ».

« Fendez, par trois coupures égales, jusqu'au talon, le surplus du cuir de cette seconde semelle, que vous avez laissé dépasser d'environ un pouce le devant du talon, comme il vient d'être dit: ces trois coupures vous donneront quatre portions de cuir; passez un bout d'aiguillée de fil gros au travers de la premiere, puis prenez tout de suite en forme de battis tout le tour du bord superflu du passe-talon en dehors des clous à monter, que vous y avez ci-devant posés, lorsque vous l'avez collé & tendu; vous finirez ce battis de l'autre côté, c'est-à-dire à la portion de cuir qui est à l'extrémité opposée. Quant aux deux autres portions du milieu, entamez-les d'un petit trait en-dessus, vis-à-vis le bas du bois du talon, pour pouvoir, après avoir aminci leurs bouts, les plier & coucher sur le dessous du talon, & y fixer chacun à demeure avec un petit clou d'épingles ».

« Prenez le pousse-cambrure, posez-le à l'endroit du pli de la cambrure, & frappant dessus, enfoncez ce pli tant que vous pourrez ».

« Voici le résumé de toute cette opération. Vous avez d'abord fait faire une bosse à la semelle au fond de la cambrure; vous l'avez en même temps fait plier le long du devant du talon, & vous l'y avez arrêtée avec deux pointes; revenant ensuite à la bosse, vous l'avez applatie; cet applatissement a poussé la semelle dans l'angle ou pli du fond de la cambrure; & enfin, le pousse-cambrure a achevé de l'enfoncer dans ce pli autant qu'il a été possible ».

« Prenez le tranchet à redresser, avec lequel vous taillerez tous les bords de la semelle jusqu'au talon; coupez-les en biseau vers l'empeigne, en suivant exactement tout le tour du pied de la forme; ensuite, avec la pointe du même tranchet, que vous pencherez comme une plume à écrire, vous tra-

cerez, en effleurant le cuir, & biaisant dans son épaisseur, une rainure qui se nomme *une gravure sous la semelle*, d'une demi-ligne de profondeur, distante du bord de trois lignes; vous la terminez au talon de chaque côté. Prenez tout de suite le réleve-gravure que vous coulerez, le tenant debout tout le long du fond de cette gravure, pour la faire ouvrir, afin d'y placer au fond les points de la couture lacée que vous allez y faire. Pour cet effet, ayez une aiguillée de fil gros, de la grosseur d'une ficelle à tabac; percez près du talon avec l'alêne à semelle, d'abord dans la gravure, puis dans la trepointe; cousez à grands points, & finissez au côté opposé ».

« Revenant au talon, rabattez & resserrez sur elles-mêmes, à petits coups de la paume du marteau, les deux extrémités du cuir de la semelle que vous avez précédemment laissé excéder un peu le long des côtés du talon de bois; unissez-les avec le tranchet à redresser; après quoi, vous les parerez en les lissant avec la bisaigue à côte. Vous procéderez ensuite à la couture blanche, qui coulera le long de chaque côté du talon. Cette couture blanche se fait ainsi: faites une aiguillée composée de dix ou douze fils de Cologne, enfilés dans une soie à chaque bout; retordez, puis cirez cette aiguillée avec de la cire blanche, puis cousez en laçant les points près-à-près; vous commencerez à percer avec l'alêne le bord de la semelle près du pli de la cambrure, & le bord de côté du passe-talon; continuez jusqu'au bas de chaque côté ».

« On garnit le dessous du talon de bois avec deux cuirs l'un sur l'autre, qu'on nomme *bouts de talons*. Le premier, qui s'applique immédiatement sur le bois, est de cuir de vache; celui qui le recouvre est de cuir fort à l'orge. Coupez d'abord ces cuirs à vue d'œil sur le contour du dessous du talon; ôtez le clou à talon, & sa hausse; mettez les cuirs en place; percez-les, en refrappant le clou à talon vis-à-vis de son trou, & le renfoncez à coups de marteau; alors arrêtez vos cuirs à demeure avec trois pointes, une de chaque côté, la troisieme vers la rondeur du talon; puis avec le tranchet, taillez une seconde fois juste sur le contour du talon; raclez avec du verre le tour du dernier cuir en dessous; passez sur ce tour raclé la bisaigue à bouts, ce qui lui donnera un œil poli qui le distinguera du reste; faites de petites chevilles de bois de huit à neuf lignes de long, & larges d'environ deux lignes par le gros bout; puis prenant la broche à talon de bois, enfoncez-la de deux en deux lignes au milieu du bord que vous venez de lisser, perçant les deux cuirs, & entrant dans le bois du talon; mettez vos petites chevilles, après les avoir trempées dans la colle, dans tous ces trous, & les y enfoncez à petits coups; rasez avec le tranchet celles qui débordent ».

« Redressez la semelle que vous avez ci-devant coupée en biseau, vers la forme, pour faire la couture, c'est-à-dire, coupez avec le tranchet à redresser, ce biseau, pour rendre maintenant l'épaisseur de la semelle *quasi* d'équerre, en approchant & rasant tout-auprès la couture expliquée ci-devant, que vous avez précédemment faite pour joindre cette semelle à l'empeigne; & de peur d'entamer, en faisant cette opération, le cuir de l'empeigne avec la pointe du tranchet, opposez-lui, à mesure que vous avancez, le bout plat de la planche à redresser; encrez tout le tour que vous venez de couper, afin qu'il reste noir; l'encre étant seche, lissez avec la bisaigue à côte; cirez avec de la cire blanche; frottez avec un morceau de basane, & ensuite avec un chiffon d'étoffe ».

En Allemagne, après avoir coupé le biseau, on le passe au noir, & avant qu'il soit sec, on le polit avec le liege; on le noircit ensuite avec le noir de fumée, après quoi on le polit de nouveau avec la dent de loup; enfin, on le cire avec de la cire blanche, & on le frotte avec un morceau de basane. Les Anglois laissent à la semelle sa couleur naturelle; mais ils la polissent & la cirent avec soin.

« Retournez au talon. Vous commencerez par passer la lame à décrasser entre les points de la couture blanche, précédemment faite, qui borde les côtés du talon, afin d'en faire sortir le superflu de la cire blanche qui auroit pu y rester; tirez ensuite le clou à talon, qui ne sert plus de rien.

« Il est temps maintenant de déformer, c'est-à-dire, d'ôter le soulier de dessus sa forme; pour cet effet, tirez dehors le coin de dessus le coup-de-pied, que vous aviez engagé pour le hausser, puis vous ferez entrer la lame du reléve-gravure entre les quartiers & le talon de la forme; poussez-le toujours en bas, jusqu'à ce que les quartiers soient entiérement dégagés. Alors, en tirant le soulier par le bout, vous lui ferez quitter la forme ».

« Il faut toujours avoir, parmi ses ustensiles, une vieille forme préparée comme il suit: on cloue sur le côté gauche du gros du pied de cette forme, vers sa partie inférieure, une plaque de fer, au milieu de laquelle s'éleve une vis qui va en diminuant comme un tire-fond: à deux ou trois pouces de cette vis, vers le milieu du pied, est un clou ou une grosse pointe qui excede le bois. Prenez cette forme ainsi ajustée, que les cordonniers nomment le *cabriolet*; vissez ce tire-fond ou vis dans le trou du talon, à la place où étoit le clou à talon, l'ayant précédemment posée sur votre genou, où elle se trouve renversée, la pointe du pied en avant, & après avoir passé le tire-pied dessus, & ensuite au-delà du clou vers vous, afin qu'il ne puisse pas glisser contre la vis. Dans cette situation, préparez-vous à coudre ce qu'on appelle *la boîte*. La boîte est cousue, lorsqu'on a rapproché par une couture blanche le haut du passe-talon & le bas des quartiers; cette couture se fait avec du fil de Cologne, & à points serrés; on la commence en perçant d'abord la seconde semelle au coin du pli de la cambrure, puis le cuir du passe-talon & le bas du quartier, le traversant en dedans, afin

afin qu'en serrant les points, le passe-talon se joigne aux quartiers. Le second point ne percera plus que le cuir du haut du passe-talon, & le bas du quartier; continuez toujours ainsi, vous finirez au pli de la cambrure de l'autre côté avec un nœud; puis avec la lame à décrasser, nettoyez le superflu de la cire ».

« Rafraîchissez les oreilles & le haut de l'empeigne, c'est-à-dire, égalisez avec les ciseaux les deux oreilles, en leur donnant le tour, & les réduisant à la largeur qu'elles doivent avoir; coupez aussi le haut de l'empeigne en allant de l'une à l'autre oreille ».

« Mouillez la semelle jusqu'au talon avec de l'empois blanc, & tout de suite passez & coulez à plusieurs reprises le côté de l'astic sur toute sa surface, le tenant à deux mains. Cette façon ne sert qu'à lustrer le dessous de la semelle; cousez en effleurant le cuir, une paillette longue en dedans des oreilles, aux endroits où la boucle doit percer; finissez par coudre de la même maniere, à surjet, la piece, au haut de l'empeigne. Cette piece, dont la forme a varié, est à présent un carré long de basane noir de veau, qu'on double ordinairement de cuir blanc de mouton; en l'y collant avec de l'empois blanc; on la borde ensuite avec un ruban ou un galon noir ».

CHAPITRE V.

Des talons de cuir.

« SI au lieu de talons de bois, on les veut entiérement de cuir, le travail & la manœuvre en sont très-différens : voici comment on y procede :

« Posez la premiere semelle comme aux précédens, mais lorsque vous la taillerez, pour qu'elle suive le contour de la forme, les retraites ou entailles que vous y ferez à l'endroit où doit commencer le talon de cuir, doivent être moins profondes, c'est-à-dire, plus courtes que pour le talon de bois ci-devant, afin de rendre la semelle plus large à l'endroit du talon ».

« Avant de remettre l'empeigne & les quartiers sur la forme, fortifiez les bas des quartiers en dedans par une petite piece de cuir mince, la cousant en cet endroit en effleurant le cuir avec le carrelet; cette petite doublure servira à rendre plus solide la couture ci-après de la trépointe de derriere ».

« La trépointe de derriere est une piece particuliere aux talons de cuir; c'est une laniere de cuir noir, d'environ un pouce de large; vous la coudrez tout autour du bas des quartiers par dehors, le noir en dehors, l'envers du côté des quartiers & couché dessus. Cette couture se lace à grands points avec soie & fil gros; cousez ensuite la vraie trépointe comme aux précédens, renversez la trépointe de derriere, ce sera alors l'envers du cuir qui paroîtra au dehors; tendez-la sur le talon de la premiere semelle par un bâtis, d'un côté à l'autre, avec un simple fil gros & le carrelet ».

« Posez votre seconde semelle comme aux précédens, cousez-la de même; mais comme elle ne se vend jamais assez longue pour aller jusqu'au bout du talon, on y supplée en ajoutant premiérement le couche-point; & ensuite plusieurs morceaux de cuir fort nommés *alonges*, pour remplir le défaut de cette semelle ».

« Il pourroit paroître singulier qu'en taillant un cuir de bœuf on épargne l'étoffe sur la longueur des secondes semelles; mais outre qu'en les faisant plus courtes on en tire une plus grande quantité, il est indifférent que ce qui sera caché sous le talon soit d'une seule piece ou de plusieurs ».

« Le couche-point est un morceau de cuir de vache que l'on taille en forme de bout de talon, mais plus étroit par les côtés, on l'amincit un peu vers son extrémité carrée, puis on le fend assez avant pour pouvoir en écarter les côtés. Posez-le de façon qu'il couvre le renversement de la trépointe de derriere, & que son extrémité s'engage entre la premiere semelle & le bout de la seconde; ajoutez les alonges, clouez-les à demeure avec des pointes qui percent le couche-point, la premiere semelle, & entrent dans le bois de la forme; vous coudrez ensuite tout cet assemblage, en perçant la trépointe de derriere près du quartier, puis le couche-point, les alonges, & la semelle dans tout le tour du talon, jusqu'à la couture de la trépointe du devant de chaque côté ».

« Faites ensuite un ou deux bouts de talons de cuir fort; battez-les sur le billot; percez-les par le milieu avec le clou à talon, que vous enfoncerez ensuite dans son trou, jusqu'à la tête, comme aux talons de bois; mais avant qu'il le soit tout-à-fait, prenez un morceau de cuir fort, que vous aurez arrondi d'un côté, & aminci du côté opposé. Les cordonniers nomment ce cuir ainsi préparé le *chiquet*. Faites-le entrer par son coté mince, & par derriere entre les alonges & vos bouts de talons; il rendra le talon un peu plus élevé par derriere, comme cela doit être : achevez d'enfoncer le clou. Faites sur le dernier bout du talon une gravure plus éloignée des bords que celle que vous avez dû faire à la semelle; relevez-la de même avec le releve-gravure, puis faites une couture lacée à points longs, perçant d'abord avec l'alêne à talons au dessous de la trépointe de derriere, puis le couche-point, les alonges, le chiquet, & le bout de talon, & sortant dans ladite gravure ».

« Faites neuf ou dix chevilles à talon de neuf lignes de long, mais bien plus grosses que pour les talons de bois, & taillées en fer de lance; faites avec la broche à talons de cuir, des trous de demi-pouce en demi-pouce, entre le bord du talon & la gravure, comme aussi sur le devant; enfoncez-y les chevilles à coups de marteau ».

« Observez que l'on peut coudre jusqu'à trois bouts de talon; mais s'il en falloit un quatrieme, on seroit obligé, après avoir cousu les trois premiers, d'ôter le clou à talon, le percer au milieu du quatrieme, le renfoncer, & ensuite cheviller: ainsi, ce dernier ne tiendroit que par les chevilles. »

« On finit le talon en frappant à petits coups de la panne du marteau sur l'épaisseur de tous les cuirs qui le composent, les faisant serrer sur eux-mêmes, ce qui s'appelle *coucher sur le point*; puis on ne songe plus qu'à polir avec le verre, la lime, la rape, encrer, parer, lisser avec les bisaigues, & le soulier est achevé. »

« On n'a rien dit ici du *pâton*, petit cuir dont on double l'empeigne en dedans pour la soulever au-dessus des doigts du pied, parce qu'il est à présent de peu d'usage pour les souliers ordinaires, attendu que si on est quelques jours sans mettre le soulier, le pâton se seche, se racornit, se décolle, & le bout du pied en est offensé; son grand usage est pour les bottes, sur-tout les bottes fortes, qui ne sauroient s'en passer; mais on n'y est point sujet à l'inconvénient dont on vient de parler, parce qu'on y emploie un cuir bien plus fort & épais, qui ne sauroit fléchir. *Voyez* le chapitre du Cordonnier-Bottier, où on le trouvera expliqué ».

« On fait quelquefois des souliers à talons de cuir, qu'on recouvre ensuite de cuir: on les appelle *souliers en cabriolet*; on leur fait un passe-talon, comme pour le talon de bois; on forme un talon de cuir à part. La façon de faire ce talon est expliquée au chapitre du Bottier ci-après. On le pose, & on le conduit ensuite comme si c'étoit un talon de bois ».

» On fait encore de gros souliers cirés pour le peuple, d'autres garnis de clous enfoncés dans les semelles, des souliers à semelles de bois, &c.: on en parlera ci-après.

CHAPITRE VI.

Remarques sur les formes des souliers.

DANS les formes ordinaires, les renflemens & les rétrécissemens du contour de la plante du pied sont égaux à droite & à gauche, de façon que le dessous de la semelle de bois représente une figure réguliere. Cela n'est cependant pas dans la nature, où le dessous du vrai pied est inégal dans sa circonférence, & par conséquent doit poser irrégulierement sur terre; car le bord de la plante en dehors va du petit doigt au talon *quasi* en ligne droite, c'est-à-dire, un peu convexe; & le côté de dedans fait depuis l'orteil un renflement, puis un étranglement qui va joindre le talon. On peut appeller ce côté le *fort du pied*, sur lequel on appuie davantage que sur l'autre côté. Cela étant, ce fort rejette nécessairement en dehors la semelle réguliere du soulier ordinaire; c'est pourquoi on est communément dans la nécessité, pour peu qu'on soit marcheur, de changer tous les jours ses souliers de pied, afin de faire revenir en leurs places les semelles que le pied avoit poussées en dehors la veille: moyennant quoi on leur rend perpétuellement leur régularité. Ce mouvement journalier doit les corrompre & les user plutôt; & le pied qui, pour ainsi dire, les remet toujours en forme, a un office qui, quand les souliers sont neufs, ne laisse pas de le gêner. »

« Ces considérations ont déterminé quelqu'un à mouler ses deux pieds; il a ensuite coulé du plâtre dans les moules; ainsi, il en a eu la forme exacte qu'il a fait copier en bois par un formier-talonnier: il a donné ces deux formes à son cordonnier, qui les suit avec précision; d'où il résulte que quoique ce quelqu'un soit grand chasseur, & qu'il marche souvent depuis le matin jusqu'au soir, il ne change point ses souliers de pied, & le soulier neuf ne le gêne ni ne le blesse jamais. Il est vrai que le dessous de ses semelles ne satisfait pas la vue par leurs biaisemens, mais l'empeigne & les quartiers prennent aussi bien le moule de son pied que tout autre soulier, quelque bien fait qu'il puisse être ».

« Au reste, une pratique à-peu-près semblable est en usage chez les cordonniers, pour les pieds défectueux. On fait enfoncer le pied dans la glaise amollie; il s'y moule, & sur ce modele le formier travaille pour le cordonnier ».

L'essai du chasseur n'a pas pris; son succès ne paroît avoir déterminé personne: je n'en suis pas surpris. J'y crois pour l'aise, non pour la durée. Quant au *biaisement, qui ne satisfait pas la vue*, je connois beaucoup de gens qui y mettroient assez peu d'importance pour ne pas hésiter de l'adopter, s'ils y voyoient un avantage réel. A l'égard des formes pour les pieds défectueux, les cordonniers savent ou doivent savoir les arranger & les rendre convenables aux pieds de leurs pratiques.

§. II.

De l'escarpin retourné & non retourné ; de l'escarpin de bottes ; de la claque d'homme ; de la pantoufle ou mule ; du sabot , &c.

CHAPITRE PREMIER.

De l'escarpin retourné.

« IL se fait à talons de bois ou de cuir. Taillez l'empeigne & les quartiers comme à l'ordinaire ».

« L'escarpin retourné est un soulier très-léger ; on le commence à l'envers , & lorsqu'on l'a conduit à un certain point , on le retourne comme un gant , ce qui va être expliqué & détaillé ».

« Commencez par travailler la seconde semelle sur la forme , attendu que c'est elle qui posera à terre ; elle est toujours de cuir de vache ; faites tenir cette semelle à quatre pointes , comme pour le soulier ordinaire : faites une raie avec le releve-gravure , à deux lignes des bords autour de la semelle , puis à quatre lignes de cette raie une petite gravure avec le tranchet , qui suive le même contour. (Nous avons dit ci-devant ce que nous pensons de ces sortes de gravures : elles ne peuvent que nuire à la durée des semelles , sur-tout de la premiere).

« Percez avec l'alêne à semelle , en effleurant , le cuir de la raie dans la gravure , sans coudre ; vous espacerez les trous à deux lignes l'un de l'autre ».

« Montez & affichez sur la forme l'empeigne & les quartiers , comme à l'ordinaire , mais à l'envers , le noir en dedans ; cousez ensuite l'empeigne à la semelle , passant par les trous qui communiquent de la raie à la gravure dont on vient de parler ».

« Déformez , c'est-à-dire , ôtez le soulier de dessus la forme ; cousez à points simples , au bout de la semelle du talon , un morceau de cuir appelé *la tirette* , qui aidera à remettre l'escarpin sur la forme, quand il aura été retourné. (On observe que cette *tirette* est superflue , puisqu'on remet tout aussi facilement sur la forme sans elle qu'avec elle).

« Retournez l'escarpin , en en faisant entrer le bout en-dedans , en même temps que vous contre-tirerez l'empeigne & la semelle par-dessus avec force ».

« L'escarpin retourné , remettez-le sur la forme , & pour y rehausser les quartiers , passez entr'eux & le talon de la forme , un cuir ou chausse-pied très-court , qui prend alors le nom de *releve-quartier*, parce qu'en le tirant en haut il amene les quartiers avec lui. Cela fait , vous travaillerez cette seconde semelle , en la mouillant & la frottant avec la panne du marteau , la battant ensuite avec le marteau , puis la frottant avec l'astic ; ôtez de dessus la forme ».

« Il s'agit maintenant d'afficher la premiere semelle en dedans de l'escarpin ; pour cet effet , ayant comme il vient d'être dit , ôté l'escarpin de dessus la forme , vous appliquerez cette premiere semelle toute seule sur la forme , & l'y ayant arrêtée à quatre clous comme à l'ordinaire , vous la parerez en la mouillant avec empois blanc. Posez ensuite le cambrillon en son lieu ; & comme alors il ne tient à rien , arrêtez-le à deux clous vers son bout large au talon ».

« Renformez votre escarpin par dessus cette premiere semelle , vous servant , pour vous donner prise, de la tirette , laquelle , comme il est dit ci-dessus , vous avez attachée à la seconde semelle , afin de l'amener sur celle-ci que vous venez d'arrêter à la forme ; cousez ensuite à grands points lacés , le talon de cette premiere semelle , au bord du bas des quartiers ; ôtez la tirette , & couchez l'endroit où elle tenoit , qui fait partie du talon de la seconde semelle, sur la premiere semelle au talon ».

« Si le talon de l'escarpin doit être de cuir , posez les alonges , & procédez du reste comme aux talons de cuir du soulier ordinaire. A l'égard des talons de bois , suivez de même la manœuvre des souliers ordinaires sous la premiere semelle ».

« Quand on veut que les talons des escarpins soient à double couture blanche , il faut qu'ils soient de cuir. La double couture ne peut s'exécuter aux talons de bois ; pour y parvenir , faites deux gravures sous le dernier bout de talon , l'une à deux lignes du bord , l'autre à deux lignes de la premiere. Cousez ensuite , passant l'alêne derriere les grands points de la premiere semelle , sortant à la gravure du dedans. Puis , pour seconde couture , percez l'alêne au-dessous de la premiere couture susdite , & sortez à la gravure du dehors , autrement la plus proche des bords. Cette seconde couture tient la place des chevilles qu'on auroit mises , si le talon n'étoit qu'à simple couture , car elle ne prend que les cuirs du talon ».

CHAPITRE II.

De l'escarpin non retourné.

« L'ESCARPIN proprement dit n'est autre chose qu'un soulier très-léger. Il se travaille comme un soulier ordinaire, excepté qu'on n'y met point de trépointe, & qu'il est à double couture à la semelle & au talon, si, comme on vient de le dire, il est de cuir, & qu'on y desire une seconde couture : on met aussi des talons de bois à cette espece d'escarpin ».

« Pour faire les deux coutures de la semelle, on trace deux gravures sur la seconde semelle. La premiere semelle, comme à l'ordinaire ; mais la seconde couture, qui ne peut se faire qu'après avoir retiré la forme, s'exécutera comme il suit ».

(L'on observe avec raison que l'une & l'autre couture ne peut se faire qu'après avoir retiré la forme. Il est assez rare que l'on fasse des souliers à deux coutures. Quelquefois on cherche à faire croire à cette double couture, par une double gravure, sous laquelle il n'existe point de couture. L'on trompe ainsi, & l'on gâte d'autant le soulier. En général, on se contente d'attacher la semelle avec quelques points, & ensuite on fait une seule couture. Les bottes angloises se font toutes à deux coutures).

« Percez à la gravure la plus proche du bord de la semelle, puis en dedans du soulier, en commençant cette couture vers la cambrure. Alors l'ouverture du soulier vous permettra de voir les trous que l'alêne fait au-dedans du soulier, & d'y diriger vos soies ; mais à mesure que vous avancez, l'empeigne vous cache votre besogne, & vous ne pouvez plus appercevoir les trous d'alêne. Vous seriez par conséquent obligé d'abandonner votre couture, sans l'expédient suivant ».

« Lorsqu'après avoir tiré la soie qui perce de dehors en dedans, vous ne pouvez plus appercevoir le trou de l'alêne pour le point suivant, ni par conséquent y piquer votre soie, pour la faire sortir dehors, continuez à tirer cette soie, assez loin pour avoir une longueur de fil ; percez avec l'alêne un trou au travers de ce fil ; passez dans le trou la soie ; pliez-la ensuite & la couchez le long du fil ; faites rétrograder la soie & le fil, jusqu'à ce que cette soie que le fil amene avec lui, sorte ; aussi-tôt qu'elle est dehors, saisissez-la en la dégageant de son trou, & cessez de tirer le fil ; la soie restera en dedans : allez la reprendre ; tirez les deux soies, & votre point se fera. Continuez cette manœuvre de point en point autour du soulier, jusqu'à ce que vous puissiez revoir votre besogne de l'autre côté ».

Pour tout le reste, vous procéderez comme au soulier ordinaire.

CHAPITRE III.

De l'escarpin de bottes.

« CET escarpin a été imaginé pour accompagner les bottes fortes, on le chausse avant de les mettre. Il sert non-seulement à tenir le pied plus chaudement, mais encore il est d'une grande commodité, parce qu'on peut, en se débottant, marcher tout de suite avec cette chaussure, au lieu de se trouver pieds nuds avec ses bas seulement ».

« Il se travaille comme l'escarpin retourné ; il n'a qu'une semelle de vache d'un bout à l'autre sans alonges, sans talons, d'abord à l'envers, & ensuite retourné. On en fait avec des oreilles pour les boucler ; d'autres s'attachent avec des cordons. On coud, quand on veut, un petit morceau de cuir aux quartiers, pour soutenir le frottement de l'entrée dans la botte.

CHAPITRE IV.

Des claques pour hommes.

« Cette espece de chaussure a été imitée de celle des Turcs. Son principal usage est de conserver le vrai soulier sec & propre, afin que, en tirant ses claques dans une antichambre, on entre dans les appartemens, sans y porter la boue des rues ».

« On appelle *claques* un double soulier imparfait, dans lequel on fait entrer le vrai soulier. La claque le conserve & tient le pied chaudement ».

« Comme la claque doit être juste au soulier, il faut la travailler sur le soulier même. C'est pourquoi on commence par le remettre sur la forme ».

« La claque se construit entiérement de cuir; il ne sauroit jamais y entrer du bois ».

« Le soulier ayant été renformé, faites-en tenir la premiere semelle de la claque à trois clous au travers de la seconde semelle du soulier : si le talon du soulier est bas, coupez cette semelle tout net au fond de sa cambrure. S'il est haut, relevez-la le long du devant du talon, après quoi vous afficherez l'empeigne par-dessus celle du soulier. Cette empeigne est toute simple, sans pieces ni quartiers; posez & cousez la trépointe, renversez-la, & l'arrêtez par-dessous cette premiere semelle tout du long par un bâtis de fil simple ».

« Posez la seconde semelle à l'ordinaire; coupez-la net au fond de la cambrure, comme la premiere, si le talon est bas; ou relevez-la, s'il est haut ».

« Tournez autour du talon du soulier le passe-talon de la claque; ce passe-talon plus ou moins haut, suivant le talon du soulier, doit être d'un cuir de vache assez fort; cousez-le à l'empeigne par dehors avec une rosette, de chaque côté vers la cambrure; le talon du soulier doit s'emboiter dans ce passe-talon jusqu'au dessous des quartiers ».

« Posez sous ce passe-talon deux bouts de talon; taillez-les de façon qu'ils dépassent un peu les semelles, soit coupées, soit relevées. Ces bouts de talon se cousent d'abord au passe-talon, la couture perçant dans une gravure que vous aurez faite sous le second bout de talon, puis dans les deux semelles le long de la cambrure, si elles sont relevées; sinon elle se fera de dehors en dedans, au travers des deux semelles ».

« Si le soulier est à talon de bois, on releve chaque semelle de la claque le long de la cambrure du talon, après les avoir amincies, puis on fait la couture susdite ».

« Quand on veut chausser les claques, on fait entrer dedans le pied chaussé de son soulier; & comme elles doivent y être bien justes, on frappe le bout de la claque contre quelque corps résistant, jusqu'à ce qu'on sente que le talon du soulier soit entré dans le passe-talon de la claque ».

CHAPITRE V.

Des mules ou sabots & pantoufles.

« Il se construit des chaussures de chambre de deux especes, l'une qu'on nomme *mules* ou *sabots*, l'autre qui s'appelle *pantoufles*. La différence du sabot à la pantoufle est que le sabot a des quartiers, & que la pantoufle n'en a point. Les hommes ne se servent de ces chaussures qu'en déshabillé; ils les quittent, quand ils veulent sortir, & prennent des souliers ».

« La mule ou sabot est un soulier imparfait, qui n'a ni oreilles ni pieces, & dont le bord de l'empeigne se double ordinairement d'un petit galon, ou se reborde sur lui-même ».

« Le sabot, par conséquent, se fabrique du reste comme le soulier, mais en étoffe plus légere, souvent en marroquin rouge ».

« On taille les quartiers en pente jusque vers le bas de l'empeigne, de chaque côté, ou on les coud par une rosette ».

« Ces sabots sont faits pour que celui qui les porte en releve les quartiers sur ses talons; il aura le pied plus ferme, & le talon plus chaudement qu'avec les simples pantoufles dont on va parler ».

« La pantoufle sert aux mêmes usages que les sabots, mais elle est encore moins composée, car elle n'a ni pieces ni quartiers, de maniere que le talon est toujours à découvert; elle se fait d'ailleurs comme le soulier à talon de bois ou de cuir. Quand on met un talon de bois, après avoir travaillé le talon comme à l'ordinaire, vous en couvrirez le dessus que les cordonniers nomment *la planche*, d'un morceau de cuir de veau, qu'ils appellent *la rondeur*,

parce qu'on la taille en suivant le rond du talon, qui doit se terminer en carré un peu au-delà des bords de l'empeigne en dedans. Collez cette rondeur que vous appliquerez sur la planche, la fleur en dehors ; puis vous y coudrez un passe-talon, que vous retournerez ensuite sur le talon de bois comme à l'ordinaire ; ensuite, pour plus de solidité, vous ferez une grosse couture qui ira le long du pli de la cambrure, perçant les deux semelles & la rondeur vers son extrémité carrée, pour la contenir en sa place ».

« Quant au talon de cuir, après avoir affiché la premiere semelle, comme à l'ordinaire, vous ôterez les clous qui tiennent le talon de cette semelle à la forme, afin de glisser entre deux la rondeur que vous aurez taillée de façon qu'elle dépasse d'un pouce autour ».

« Vous afficherez ensuite le *faux-quartier*, qui se nomme ainsi, parceque dans la suite il doit être coupé ; affichez la trépointe de derrière ; cousez-la au faux-quartier, & prenez la rondeur dans cette couture, coupez ensuite le faux-quartier, & la rondeur à l'uni ; renversez la trépointe de derriere, & faites du reste comme aux talons de cuir des souliers ci-devant ».

Ce que nous appellons la *mule* du Pape, est ce qu'on nomme ici un *sabot* : elle est recouverre de drap écarlate, avec une croix d'or, brodée sur l'empeigne.

SECTION IV.

Du travail du Cordonnier pour femme.

« IL se trouve plusieurs différences essentielles entre les souliers de femmes & ceux d'hommes : 1°. ceux des femmes n'ont ni les empeignes ni les quartiers taillés comme ceux des hommes ; 2°. le coude-pied est plus élevé ; 3°. leur seconde semelle est toujours de cuir de vache ; 4°. l'empeigne & les quartiers se font de cuir blanc de mouton, sur lequel on colle une étoffe qui en fait le dessus ; 5°. leur talon, qui est toujours de bois d'orme, & jamais de cuir, est fort haut, & d'une forme toute différente de celui des hommes ».

CHAPITRE PREMIER.

Du soulier de femme.

« TAILLEZ l'empeigne & les quartiers sur des patrons de papier, comme à l'ordinaire, c'est-à-dire sur l'écoffret. Bûchez le talon, & le réduisez aux proportions ordinaires ».

« Prenez le morceau de cuir que vous destinez à servir de passe-talon ; enveloppez dedans votre talon de bois à volonté, excepté à sa cambrure ; coupez à vue d'œil ce qui dépassera trop : apres quoi, si vous étendez ce cuir à plat, vous verrez un morceau en triangle, dont le haut sera arrondi. Ce morceau est le passe-talon ébauché ».

« Les passe-talons des femmes sont presque tous de peau blanche de mouton, prise chez le mégissier, & ensuite colorée par le cordonnier (*). Quelques-uns les préparent eux-mêmes ; mais comme cette manœuvre ne laisse pas d'être dangereuse, la plupart la laissent volontiers exécuter à des particuliers qui s'y adonnent & les portent vendre chez les peaussiers,

(*) En Allemagne il y a des gens, dont le métier est de teindre les peaux. Ils ont le secret de leur donner, sur fleur & sur chair, à chaud et à froid, toutes sortes de couleurs. Le cuir teint à Bautzen, dans la Luzace, faisoit une branche de commerce considérable. Celui de Francfort avoit aussi de la célébrité. (*On donne ici une longue liste des prix des peaux teintes, suivant leurs couleurs*). On tire aussi de Suede, des peaux vertes lissées qui imitent parfaitement le beau verd de Saxe. Une peau coûte, à Stockholm, de deux cents à deux écus douze *groschen*. Cette espece de cuir reçoit une préparation particuliere ; on l'emploie principalement à faire des redingotes pour le voyage. Les peaux teintes en diverses couleurs, ont moins de débit que ci-devant. On fait la plupart des souliers de femmes, d'étoffe ou de maroquin, & les paysannes emploient le veau tanné. On faisoit aussi en Allemagne, il y a quelque temps, des cuirs sur lesquels on peignoit des feuillages, des fleurs, &c. Ces sortes de souliers sont hors de mode. On a fait des souliers de femmes de peau de chien marin, brute en dedans ; mais cette peau a paru trop roide. Aujourd'hui les femmes ne portent guere que des souliers d'étoffe de soie. (*Note de l'éditeur Suisse*).

où les cordonniers les achettent. La préparation consiste à racler d'abord tout le dessus de la peau du côté de la chair, attendu que c'est le côté qui doit recevoir la couleur. On compose un cirage avec de la cire la plus blanche, en la faisant fondre, & y ajoutant, quand elle est en fusion, de la céruse, plus ou moins, & les autres couleurs qu'on veut, le tout broyé à l'eau; si c'est du blanc, la céruse est toute seule. Pour le verd, c'est du verd-de-gris; le jaune, de l'orpin, &c. On méle aussi plusieurs couleurs ensemble, pour faire diverses nuances; le noir se fait avec la poudre du charbon de bois blanc; le tout se mêle à chaud. Lorsqu'ensuite il s'agit de peindre les passe-talons, on en met sur la peau la quantité suffisante, puis avec un fer à repasser chaud on fond la composition, & on l'étend également par-tout. Le danger de cette manœuvre est la vapeur de la céruse & des autres poisons qu'on emploie, comme le verd-de-gris, l'orpin, &c. Quelques femmes veulent des passe-talons de maroquin; mais c'est d'un mauvais usage, ainsi que le chagrin ».

« Posez sur le dessus du talon de bois, qu'on nomme la *planche*, la partie de la premiere semelle que vous voulez former en talon, arrêtez-la avec un clou au milieu de ladite planche, & coupez-la avec le tranchet, autour du rond du talon, afin qu'elle en suive juste le tour jusqu'à sa cambrure. Portez ce talon de la semelle, ainsi affiché, sous la forme, en son lieu; arrêtez-y toute la semelle avec quatre clous, comme à l'ordinaire; faites tenir sur le bout du pied de la forme un petit pâton, l'arrêtant par quelques pointes. Plusieurs ne mettent plus de pâton, à cause des inconvéniens de cette piece, détaillés à la fin du premier article particulier ».

Posez ensuite l'empeigne de peau de mouton sur la forme; vous enduirez le petit pâton, s'il y en a un, d'empois blanc; vous en ôterez les pointes qui le tiennent à la forme, en le couvrant du bout de l'empeigne; l'empeigne arrêtée, vous collerez par-dessus deux aîlettes, une de chaque côté, amincies par le haut. L'étoffe, quelle qu'elle soit, dont tout ceci doit faire la doublure, aura été précédemment taillée sur l'empeigne que vous allez enduire de colle, en posant cette étoffe qui s'y collera. Clouez le tout ensuite sur la semelle, comme aux souliers ordinaires; collez de même l'étoffe sur chaque quartier, & les assemblez. La couture faite, posez-la bien au milieu du talon de la forme. Amenez les quartiers le long de ses côtés, & les clouez à mesure par en bas; arrêtez leur retour en haut vèrs le coude-pied avec une pointe; bâtissez une bride au bout du pied, comme aux souliers d'hommes ».

« Cousez la trépointe blanche, la redoublant à mesure d'un tiers, & perçant au travers du redoublement. Cousez à grands points & à fleur de forme, c'est-à-dire, que votre couture prenne moins en dessous que celle du soulier d'hommes ».

« Reprenez le passe-talon que vous avez ci-devant taillé grossiérement, & plus ample qu'il ne doit être; mouillez-le un peu pour le rendre souple; présentez-le pour la seconde fois autour du talon de bois, & l'appliquez autour. Etant mouillé, il s'y joindra exactement; aux extrémités qui dépasseront la cambrure, faites-lui deux entailles, & une derriere vis-à-vis le milieu du dessus du talon, cette derniere moins profonde. Ces fentes se font pour avoir de la prise quand on viendra par la suite à mettre le talon de bois en sa place ».

« Maintenant, prenez le passe-talon tout seul; conservez-le à l'envers du cuir, à la semelle & aux quartiers, commençant votre couture au défaut de la trépointe. Lacez à points longs, jusqu'au tournant du talon, où vous quitterez la façon ordinaire de coudre, pour vous servir du *point à l'angloise*, tant que vous travaillerez sur le rond du talon. Ce point, qui a sa manœuvre particuliere, se fait ici afin que lorsque le talon de bois sera en place, le passe-talon retourné par-dessus puisse suivre le rond du talon, sans faire aucun pli sur le bois ».

« Quelques cordonniers parviennent à obtenir le même effet sans changer le point ordinaire; mais comme plusieurs autres mettent celui-ci en pratique, il est bon de l'expliquer ici ».

« Etant donc arrivé au tournant du talon, & votre dernier point ordinaire étant fait, percez en avant avec l'alêne, mais à distance un peu moindre, afin que tant que vous coudrez en rond, les points soient un peu plus courts; percez, dis-je, le passe-talon par l'envers, & dirigez l'alêne de maniere que sans sortir du trou qu'elle vient de faire, elle fasse par sa pointe une marque vis-à-vis dudit trou. L'alêne ôtée, passez la soie & fil en entier par ce trou, vis-à-vis d'où vous l'avez commencé ».

« Cette couture du passe-talon terminée, retournez-le; puis prenant le talon de bois, vous le frotterez avec empois blanc par-tout, excepté à la cambrure; mouillez aussi la planche. La planche d'un talon de bois est, comme il est dit ci-devant, le dessus qui doit porter la premiere semelle: enfoncez-le à force dans le passe-talon, où le talon paroît comme enfermé dans le passe-talon. Lors donc qu'il est arrivé en sa place, vous tirerez avec la pince les côtés du passe-talon, pour le bien étendre par-tout: vous finirez par en couper tout le cuir qui dépasse le talon, aux côtés & à sa pointe ».

« Le passe-talon ainsi collé sur son talon, frottez-le par-tout avec la guinche, pour le polir & le lustrer. On se sert aussi de la dent de loup; la guinche ne sert qu'aux talons des femmes; elle efface toutes les rides qui se feroient faites sur le passe-talon, & le rend lisse & brillant comme s'il avoit été vernis; & c'est apparemment de cette derniere cérémonie qu'est dérivé le *dictum: cette femme est bien aguinchée;* terme populaire qui signifie qu'elle est proprement mise, & sur-tout bien chaussée ».

« Vous briderez ensuite le talon avec une laniere de cuir. Vous arrêterez cette laniere, avec une pointe, vers le bas de chaque quartier; cette bride, sur laquelle vous aurez eu la propreté de

mettre du papier, sert à tenir le talon ferme en sa place pendant que la colle seche ».

« Posez la seconde semelle (celle-ci est toujours de cuir de vache) l'envers en dehors; vous suivrez dans toutes ces circonstances, le même procédé du soulier d'homme, excepté que vous ne redresserez ni ne noircirez le biseau de ses bords ».

« Affichez les bouts de talon, que vous arrêterez avec des pointes ».

« Il ne s'agit plus que de faire la couture blanche, qui commence à l'endroit où finit le talon, fait tout le tour du soulier, prenant d'abord la trépointe & la seconde semelle, puis le retour de ladite semelle avec le passe-talon, le long de la cambrure, & en remontant de l'autre côté, les mêmes choses, & finit où elle a commencé; enfin, encrez les bouts de talon & les cuirs des semelles à la cambrure, sous les coutures blanches. On ne noircit point les bords des semelles autour du pied, comme il vient d'être dit ».

« Otez la bride du talon; déformez; coupez les oreilles au bout des quartiers, & terminez par border avec un ruban ou du galon le tour des quartiers, les oreilles & le haut de l'empeigne ».

« On fait des escarpins retournés aux femmes comme aux hommes, & en suivant les mêmes principes, des sabots, des mules, &c.

CHAPITRE II.

De la claque de femme.

« LES *claques* de femmes sont destinées aux mêmes usages que celles d'hommes; il faut par conséquent qu'elles soient faites sur le soulier même; c'est pourquoi on le remet en forme, & il devient la forme sur laquelle on construit la claque ».

« Commencez par couvrir l'empeigne du vrai soulier d'une hausse, metrez-en une autre un peu plus épaisse autour de son talon, & une troisieme par-dessous à sa cambrure; affichez la premiere semelle de la claque, la tenant plus étroite que la semelle du soulier; faites-lui suivre le contour de la cambrure jusqu'au bout du talon; amincissez-la beaucoup au retour du talon; arrêtez-la à trois clous, deux à la cambrure, un au bout du talon; montez l'empeigne à l'ordinaire; posez à l'envers le renfort sur le bout du talon, où vous le coudrez à la semelle. Il doit être de cuir de vache, que vous aurez mouillé pour le rendre plus souple. Cousez de même la trépointe & les joues à l'envers ».

« Prenez un morceau de liege suffisant pour que, quand il sera taillé, il puisse remplir tout le vuide de la cambrure jusqu'au niveau du talon du soulier & du gros du pied; pour rendre ce liège plus souple & plus aisé à bûcher, il faut l'échauffer en le flambant avec un peu de paille; vous le collerez avec de la poix à la premiere semelle, & vous le bûcherez en suivant le contour évuidé qu'il doit avoir; renversez les joues & la trépointe par-dessus la premiere semelle & le liege; passez un fil simple d'un côté à l'autre pour les arrêter en place ».

« Affichez la seconde semelle à plat d'un bout à l'autre, commençant au bout du pied, finissant au bout du talon; puis vous poserez un bout de talon que vous coudrez, prenant dans la couture ce bout de talon, la seconde semelle & le renfort: déformez, c'est-à-dire, ôtez le vrai soulier, & finissez par coudre la joue sur le renfort ».

« Les claques s'attachent sur le coude-pied suivant la volonté, ou avec des boucles, en y ajoutant des oreilles, ou avec des rubans ».

« Quelques femmes se contentent de couvrir seulement le bout du pied avec une petite pantoufle qu'elles nomment des *chaussons*; ces chaussons se mettent fort aisément, garantissent l'étoffe de l'empeigne, & tiennent le pied chaudement.

CHAPITRE

CHAPITRE III.

Des sabots chinois, &c.

En parlant des chaussures de femme, nous n'oublierons pas le *sabot chinois*, dont elles ont d'abord fait un si grand usage à la campagne & dans le négligé, & qui, aujourd'hui, s'admet dans la parure, parce qu'on le fait de toutes sortes d'étoffes, & qu'on le rend mignon.

Il est terminé par une pointe qui se releve sur le devant. On le fait en soulier & en escarpin; dans le premier cas, il ne se retourne point; dans le second, il se retourne, & la semelle va jusqu'au bout de la pointe, il est alors plus propre & plus joli. La mode a mis en faveur cette chaussure, qui n'a rien de particulier d'ailleurs, quant à l'art, dont toute la différence consiste dans la pointe recourbé de la forme en dessus, & dans un peu plus de difficulté, pour l'ouvrier, à retourner l'escarpin, sans endommager la peau ou l'étoffe, & sans nuire à la grace de cette petite pointe.

Le caprice a fait faire de ces sabots à deux pointes; ils sont moins communs que ceux à une, dont on fait aussi pour homme.

Déterminées par le caprice ou la raison, choses qui ne vont guere ensemble, mais qu'on peut supposer avoir concouru cette fois, les femmes se sont mises, depuis environ deux ans, à porter des souliers à talons d'hommes, & elles les ont appelés *souliers à la cavaliere*. Cette chaussure a l'avantage de rendre la marche plus facile & plus sûre; elle convient mieux à l'habit d'amazone, devenu lui-même fort en usage à l'imitation de celui des Angloises, & si commode pour le cheval, ou le voyage.

On a fait de ces souliers avec une empeigne échancrée, comme aux chaussures en sabot, & alors ils laissent encore au pied cette apparence de petitesse que l'on cherche si ridiculement; on en a fait d'autres avec l'empeigne couverte & les oreilles attachées avec un cordon, comme aux souliers d'hommes; dans ce dernier cas, ils tiennent beaucoup mieux au pied & ne courent jamais le risque de s'en détacher. Enfin l'on est venu, dernièrement, à en retrancher la pointe arrondie & à les faire à-peu-près carrés par le bout; c'est une autre excès, qui fait assez plaisamment contraste avec les *sabots chinois*, & qu'une même personne peut offrit quelquefois dans le même jour.

Le soulier quarré, à talons d'hommes, se sera porté le matin, en habit de cheval, ou pour partie de campagne; & le soir, ce même pied, dont la forme & l'étendue paroissoient proportionnées à la stature & à la corpulence du sujet, ce pied, dis-je, revêtu d'un galant sabot chinois, en étoffe brillante, paroîtra devoir appartenir à une poupée de quinze ans, quoiqu'il soit peut-être celui d'une prude de quarante.

SECTION V.

De différentes especes de chaussures.

CHAPITRE PREMIER.

Des gros souliers cirés.

« Les souliers cirés, tant pour homme que pour femme, sont toujours à talons de cuir ».

« L'empeigne & les quartiers sont de vache, ou d'une grosse & épaisse peau de veau, passée simplement en huile sans être noircie. Quand ils sont taillés, on commence par cirer le côté de la chair qui sera en dehors; c'est-à-dire, à le noircir avec un cirage composé de *suif de mouton*, *peu de cire*, *& un peu plus de noir de fumée*; faites chauffer le tout, & l'étendez sur le cuir avec le *gipon*, que vous aurez trempé dans le cirage chaud. Le *gipon* n'est autre chose qu'une portion des bords d'un vieux chapeau qu'on coupe, en ligne droite, passant tout contre la forme; on le roule sur sa largeur, & on le lie par le milieu; on le trempe, du côté plat, dans le ci-

rage chaud, & on le passe sur le cuir, pour étendre le noir qu'il apporte avec lui ».

« Affichez, cousez, &c. comme à un soulier ordinaire à talon de cuir; ainsi la seule différence est que l'on construit ceux-ci de cuir épais & grossier, & que c'est l'envers qu'on noircit, pour faire toute la garniture du dessus.

CHAPITRE II.

Des souliers garnis de clous.

« Les souliers qu'on garnit de clous aux semelles, sont, pour la plupart, des gros souliers cirés. Cette opération se fait ainsi; on enfonce, à coups de marteau, plusieurs rangs de clous par dehors, au travers des semelles & autour du dessous du talon de cuir; ces clous ont la tête plate & large, & la pointe assez courte; mais, comme il ne se peut guere que plusieurs ne traversent les semelles d'outre en outre, il s'agit de river leurs pointes en dedans, de peur qu'elles n'offensent le pied. Pour y parvenir on laisse des platines de fer, de façon qu'en les enfonçant en dedans du soulier, elle se trouvent au-dessus des pointes dépassantes. On remet ensuite la forme & on frappe les clous, dont le pointes ne pouvant percer la platine appuyé par la forme, sont contrainte de s'applatir & de se river ».

L'éditeur Suisse observe, qu'il vaut mieux planter les clous avant que de monter les souliers, afin qu'on puisse les river l'un après l'autre.

CHAPITRE III.

Des galoches.

« Les *galoches* sont des chaussures qui tiennent du sabot & du soulier; le peuple, dans quelques provinces, s'en sert communément; les ouvriers qui s'adonnent à cette espece de chaussure, sont des especes de sabotiers, qu'on nomme *galochiers*; ils bûchent, dans un même morceau de bois, la semelle & le talon; ils laissent au pour-tour un rebord, dans lequel ils font une rainure ou coulisse, dans laquelle ils font entrer le bas de l'empeigne & des quartiers; ils mettent par-dessus une laniere de cuir, & ils attachent le tout avec des pointes ».

Les *galoches* brisées, qui sont aujourd'hui fort en usage dans les campagnes & même dans beaucoup de petites villes de provinces, n'ont point la semelle & le talon bûchés dans un même morceau de bois; on laisse au contraire, entre l'une & l'autre, une séparation de trois à quatre pouces. C'est tout uniment un vieux soulier, ou un soulier neuf, sous lequel on cloue une semelle & un talon de bois, pour qu'il n'entre pas de l'ordure entre le derriere de la semelle de bois taillé en biseau, & la semelle de cuir, ce qui feroit bientôt d'éclouer la premiere; on releve la derniere sur le biseau de la semelle de bois, & on l'y arrête par un point de couture, en fort ligneul, ou avec de petits clous, ce qui vaut encore mieux.

Je ne saurois trop vanter ces sortes de *galoches* jusqu'à ce que le problême, dont l'Académie de Lyon vient de faire un sujet de prix, soit résolu. (*Rendre le cuir imperméable à l'eau, sans lui ôter sa souplesse, ni en augmenter sensiblement le prix*). Sans être très-pesantes, elles conservent de la flexibilité, & elles sont encore le plus sûr préservatif de l'humidité si funeste aux pieds à tant de gens gouteux, à qui l'exercice est bon, le grand air salutaire: ne négligez pas ce moyen dans les temps humides & les pays boueux.

On a voulu concilier le bon effet de la galoche, avec le peu de bruit que fait le soulier, sur un plancher; pour cela on a placé la semelle de bois, mince & bien travaillée, comme la semelle de cuir après qu'elle a été ouvrée sur la buisse, entre deux semelles de cuir. Cette pratique est bonne pour les femmes, ou quelques hommes qui sortent peu; pour les autres, ils en résulte l'inconvénient que la semelle de dessous s'use bien vîte, qu'elle retient de la boue, de la terre, qu'elle se nettoie plus difficilement, plus mal que la semelle de bois. Toutes ces miseres m'en ont dégoûté; moi, gouteux & grand marcheur, je préfere, à toute autre, la galoche brisée sans semelle de cuir en dessous.

CHAPITRE IV.

Des chaussons.

« CE que les maîtres d'armes & les maîtres paumiers nomment des *chaussons*, sont des souliers faits entiérement, semelle & tout, d'étoffes moelleuses, qui se prêtent à tous les mouvemens du pied sans aucune résistance, comme buffle, veau, chamois, &c. On n'y met point de talons, & pour les empêcher de glisser dans ces exercices violens, on fait au milieu de la semelle une grosse couture apparente, tournée en fer à cheval, & une autre toute droite au milieu de celle-là. On a parlé de ces chaussons dans l'Art du Paumier, & on y a joint, dans une des planches, la disposition des coutures dont on vient de parler ».

SECTION VI.

Du travail du Cordonnier bottier.

« LE *cordonnier-bottier* se charge, non-seulement de garantir les pieds des accidens du dehors, mais encore les jambes & les genoux. Son métier est pénible & fort, car il travaille sur le cuir le plus épais; & quoique les outils dont il se sert soient les mêmes que ceux des autres cordonniers, ils sont ici augmentés en proportion; les alênes sont plus grosses, les aiguilles plus épaisses, &c. On ne recommencera donc point la liste qui est au commencement de cet ouvrage, ni le détail contenu dans les quatre premiers articles généraux ».

« On peut diviser les bottes en deux especes générales, *bottes fortes* & *bottes molles*. Toute botte est composée d'un soulier, ou plutôt d'une pantoufle, à laquelle on ajoute une tige destinée à renfermer la jambe, & souvent d'une genouillere ou d'un bonnet, dans lesquels le genou est caché. Les bottes fortes ont toujours l'une ou l'autre: on supprime quelquefois la genouillere aux bottes molles, comme on verra à l'endroit de leur description; la tige de la botte forte est dure, solide, & ne plie jamais; celle de la botte molle est souple & pliante ».

« De toutes les bottes & bottines, celles qui exigent plus de façons, & demandent un plus grand travail, sont la botte forte & la bottine à tringle ».

§. PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

De la botte forte.

« LA mesure se prend pour la longueur du pied avec le compas de cordonnier, comme pour tout autre soulier. A l'égard des autres dimensions du pied & de la jambe, on se sert de bandes de papier ou de parchemin, avec lesquelles on prend le gros du pied, le coude-pied du bout du talon sur le coude-pied; pour la jambe, le contour du mollet, la longueur de la jambe au-dessous du genou, & la hauteur pour placer les tirans de la botte ».

« Etant muni de votre mesure, prenez un morceau de cuir de boeuf tanné, sans autre apprêt; ce qu'on nomme *en blanc*, que vous aurez taillé dans l'épais du cuir d'une seule piece sur un patron de carton, sur lequel est évuidée l'échancrure, à laquelle sera cousue par la suite l'avant-pied. C'est ainsi que le bottier nomme ce que les autres cordonniers appellent l'*empeigne*: ce sera de ce morceau que la tige sera construite, le grain en dedans, la chair en dehors. Vous formerez cette tige en joignant les deux côtés par une couture lacée noire;

qui sera le milieu du devant ; vous ferez ensuite à l'opposé de celle-ci une couture pareille, mais en effleurant le cuir, laquelle marquera le milieu du derriere de la tige ; celle-ci se nomme la *couture de parade* ; cousez aussi en dedans, & au bas en effleurant le cuir, un petit contrefort de cuir de bœuf, pris dans le mince de la peau ; la ligne pointue marque l'espace qu'il doit occuper depuis le talon de chaque côté ».

« On appelle *contrefort* en général un second cuir appliqué & cousu au premier, soit par dehors ou en dedans de la botte ; celui-ci doit prendre le tour du talon de la tige, finir à l'avant-pied de chaque côté, & monter plus ou moins au dessus de la hauteur du porte-éperon, c'est-à-dire, de six à huit pouces ».

« Cela fait, prenez l'avant-pied, que vous aurez suiffé à chaud avec du suif fondu : vous en coudrez le haut à l'échancrure de la tige, la chair suiffée en dehors ».

« La forme des souliers de bottes fortes differe de celle du soulier ordinaire, premierement, en ce que le coude-pied est plus bas & arrondi par-dessus, afin que l'ouvrier ait plus d'aisance pour la tirer dehors quand son soulier sera achevé ; mais on supplée à cet applatissement par des hausses de cuir de gros veau, jusqu'à cinq ou six plus ou moins ; ces hausses sont graduées, les plus longues dessous ; secondement, le bout du pied de la forme est assez épais ; on le taille actuellement en carré, mais les carrés arrondis ; autrefois il étoit tout-à-fait carré ».

« Faites entrer la forme, garnie des hausses, par-dessous l'avant-pied, son talon contre le talon de la tige, auquel vous l'arrêterez au moyen d'un ou deux clous qui perceront de dehors en dedans ; ces clous serviront à maintenir la forme en place & d'équerre avec la tige : alors pointez les côtés de l'avant-pied au bas de la forme jusques vers le milieu de l'espace ; retournez le bout de l'avant-pied pour poser le pâton ».

« Le pâton est un morceau de cuir de veau aux souliers ordinaires ; mais ici c'est du cuir de vache qu'on a bien trempé pour le rendre très-souple. On l'amincit aux extrémités, & en l'étendant sur le bout du pied de la forme, on lui fait prendre le contour : lorsqu'il est posé & arrêté, on l'enduit extérieurement de pâte : c'est ainsi que les cordonniers nomment une colle pareille à celle des vitriers, faite de farine & d'eau, mais bien plus épaisse ».

« Rabattez l'avant-pied par-dessus le pâton, & continuez à le pointer tout-autour ; taillez le porte-éperon qui est composé de deux bandes de cuir de bœufs d'environ un pouce de large sur quatre à cinq pouces de long ; vous l'amincirez par un bout ».

« Continuez à travailler le soulier comme un soulier ordinaire, & quand vous serez à la trépointe de derriere, vous engagerez le bout aminci du porte-éperon entre elle & la semelle, & vous le coudrez en montant le long du talon de la botte jusqu'à un pouce près de l'autre bout, afin que ce bout puisse se renverser en dehors pour soutenir la molette de l'éperon qui s'appuiera dessus ».

« Les talons des bottes fortes sont toujours de cuir, & hauts : on peut cependant les faire de bois, mais il est très-rare qu'on s'en avise. Ces talons de cuir se construisent à part avec des bouts de toutes sortes de cuir, de basanne &c, que l'on colle l'un sur l'autre avec de la pâte, & qu'on taille ensuite quand on veut s'en servir, avec le tranchet, leur donnant la forme d'un talon ».

« On prend donc ce talon tout prêt, on le fait tenir sous le talon de la forme avec le clou à talon, ou on le travaille du reste comme le talon de cuir ordinaire ; on y ajoute les deux bouts de talon, que l'on fait tenir avec de grosses chevilles de bois ».

« Quand le soulier est achevé, il s'agit d'ôter la forme, qui ne peut plus sortir qu'en passant par dedans la tige ; pour en venir à bout, on va d'abord chercher avec la main le coin, s'il y en a un ; ensuite on saisit les hausses avec la pince ; la bride de fil qui les entoure se casse aisément, & on les amene les unes après les autres : alors la forme ayant du jeu, on a un crochet enfilé dans une corde redoublée, on conduit ce crochet avec la main, pour le passer dans le trou qui est au côté de toutes les formes ; on renverse à moitié la botte qu'on tient en l'air, on met son pied dans la corde, & en tirant la botte en haut, le crochet amene la forme dehors ».

« La botte étant dans l'état qu'on vient de dire, on songe à y faire entrer l'embouchoir ; mais précédemment, pour casser & applatir en dedans les bouts de chevilles qui pourroient dépasser du talon, on se sert d'un instrument de fer, qu'on appelle *un boulon*, dont on frappe sur le talon en dedans par son bout évasé, jusqu'à ce qu'on sente que tout est à l'uni ».

« L'embouchoir est une espece de *forme brisée*, de deux pieds & demi de long, destinée à roidir contre la tige, afin de lui donner la rondeur qu'elle doit avoir ; le devant est rond en dehors, & un peu cambré en avant par le bas ; le derriere est rond de même, mais tout droit. La clef, qui est la piece du milieu, est plate avec deux languettes, une de chaque côté, qui coulent dans deux rainures creusées le long des côtés intérieurs des deux pieces qu'on vient de décrire, qui sont plates en dedans. Pour placer l'embouchoir, on commence par faire entrer le devant & le derriere jusqu'au talon, puis ayant posé la clef entre deux, on acheve de la faire entrer à grands coups de marteau, c'est pourquoi elle est ferrée au bout sur lequel on frappe. L'embouchoir doit être assez long pour dépasser la tige d'un bon pied ou plus ; on en verra la raison ci-après. On a un anneau formé d'une laniere de cuir, qu'on glisse le long de l'embouchoir pour en tenir les parties ensemble, lorsqu'on ne s'en sert pas ».

« Ayant une paire de bottes sur la même me-

fure, & dans le même état, c'eſt-à-dire, chacune avec ſon embouchoir, & les tiges ci-devant mouillées étant ſeches, on prend une groſſe rape à bois, que l'on paſſe ſur toute la tige, pour ôter le bourru du cuir, qui s'éleve du côté de la chair; après quoi on procede au cirage ».

« Le lieu du cirage doit être une chambre à cheminée, pavée ou carrelée. Vers le haut de la cheminée en dehors, ſera attachée une chaîne de fer qui pendra juſqu'à dix pouces de terre ou environ ».

« Pour vous préparer à cirer, mettez ſur une table à gauche à côté de vous, un réchaud ou fourneau allumé, ſur lequel vous poſerez la marmite qui contient la matiere dont voici la recette :

Une livre de cire jaune, deux livres d'arcanſon, qui eſt la réſine du pin, & du noir de fumée à volonté.

« Vous vous munirez auſſi d'un *gipon*, c'eſt le nom d'un gros tapon formé par un aſſemblage de chiffons de toile liés enſemble, & vous aurez à droite à côté de vous par terre, de la paille déliée. Attachez entre la tige & le ſoulier de la botte, un morceau de cuir que vous ferez tenir avec quelques pointes, de peur que la cire que vous allez mettre n'offenſe l'avant-pied, qui ne doit point être ciré comme la tige, mais qu'on noircira enſuite par un autre procédé qui ſera expliqué ci-après. Vous cacherez auſſi avec un petit morceau de cuir le haut du porte-éperon, à l'endroit où il n'eſt point couſu à la tige „.

“ Après toutes ces précautions, prenez la broche à cirer, qui eſt une broche de fer de trois pouces de long à manche rond de bois. Vous la paſſerez d'abord dans un anneau rond qui termine la chaîne, puis dans le trou du talon de la botte, juſqu'à ce qu'elle y tienne fermement; puis vous aſſeyant à l'autre bout, vous prendrez l'embouchoir à deux mains, & vous le tiendrez horizontalement „.

« Commencez votre opération par allumer un peu de paille que vous porterez ſous la tige pour la flamber, c'eſt-à-dire, pour brûler le reſte du heru du cuir que la rape n'a pu ci-devant enlever; trempez enſuite le gipon dans le cirage bouillant, dont vous enduirez toute la tige; puis tournant & retournant perpétuellement l'embouchoir dans vos mains, ſur le feu de paille continuel, afin que cette chaleur faſſe pénétrer le cirage, vous en mettrez ſucceſſivement ſix couches pendant une heure entiere, prenant bien garde que faute d'arroſer à temps la tige ne ſe brûle. Ainſi, il faut employer deux heures de temps pour cirer une paire de bottes. La tige cirée, on la laiſſe refroidir „.

CHAPITRE II.

Du contrefort.

« On nomme ***contrefort***, une ſeconde tige qu'on ajoute par-deſſus la premiere, qu'elle doit entourer, depuis le haut de l'avant-pied, juſqu'à environ deux pouces près du haut de la premiere. On ne met guere ce contrefort qu'aux bottes de courriers ou de poſtillons, à cauſe des dangers qu'ils courent, montant le plus ſouvent des chevaux fatigués, ou avec de mauvaiſes jambes ».

« La tige étant encore en blanc, l'embouchoir dedans & prêt à cirer, elle ſert de patron pour prendre l'étendue du contrefort, dont vous aurez précédemment mouillé le cuir, juſqu'à ce qu'il ſoit bien humecté & maniable. Le contrefort ne s'ajoute qu'après que la botte, pour laquelle il eſt fait, a eu un demi-cirage. Quand elle ſera refroidie, vous poſerez votre contrefort, que vous attacherez à la tige par quatre coutures traverſantes, une devant, une derriere & une de chaque côté; remettez au cirage, qui, pénétrant le contrefort, acheve de cirer le tout, & forme un corps contigu & très-ſolide ».

CHAPITRE III.

De la genouillere & du bonnet.

« ON attache au haut de la tige de toute botte forte, une genouillere ou un bonnet. La différence de la genouillere au bonnet est, que la genouillere cache le jarret, & que le bonnet le laisse à découvert, s'abaissant par les côtés, & coulant le long du haut de la tige par derriere ».

« Les genouilleres des bottes de chasses sont les plus amples, & celles qui exigent le plus de façon. Elles se font de bœuf noirci par le tanneur, se cirent légerement à chaud, & se posent le noir en dehors. Le cirage de ses genouilleres est de la cire blanche ou jaune, mêlé avec du noir de fumée. Cette genouillere se taille en deux pieces, sur des patrons; le morceau, qui doit en faire le dehors, est large & ample; l'autre est plus étroit. On entaille le bas du premier, de quatre échancrures, en pointes, & près l'une de l'autre; on n'en fait qu'une à l'autre morceau ».

« Percez, avec une forte alêne, un rang de trous tout autour de la tige, à un demi-pouce près du haut. Le reste peut s'exécuter de deux manieres: la premiere, est de commencer par fermer entiérement la genouillere, en assemblant, par des coutures, les deux pieces; elle ressemble alors au haut d'un entonnoir; vous en humecterez ensuite le bas, afin de faire prêter le cuir & toutes les entailles, pour pouvoir les rapprocher & les prendre dans la couture de jonction que vous ferez, passant par les trous que vous avez précédemment fait à la tige, comme il vient d'être dit. On coud les deux tirans chemin faisant; après quoi vous pousserez toute la genouillere en bas, afin de lui faire déborder la tige tout autour en dehors; puis pressant fort, avec le point fermé, dans ce repli, à l'endroit des entailles qui doivent se trouver en dehors du jarret, vous l'évaserez d'avantage que par-tout ailleurs; ensuite resserrant tout autour, par dehors, avec les tenailles, vous applatirez le tout comme il convient. L'autre maniere, qui se nomme *à la miché*, est de faire une des deux coutures qui joignent les deux pieces de la genouillere, de la coudre à l'envers, à la tige, de la retourner ensuite, & de la refermer par la seconde couture ».

« Les bottes, qu'on nomme *demi-chasse*, ressemblent aux précédentes, excepté que le côté de la genouillere, en dedans de la cuisse, est échancré, & par conséquent plus bas que le côté extérieur ».

« Le bonnet se taille tout d'une piece, suivant son patron; on n'y fait point d'entailles; ainsi le redoublement tourne également par-tout, autour de la tige.

CHAPITRE IV.

De la garniture.

« LA garniture de toute botte forte, est un morceau de cuir de bœuf, pris dans le mince du cuir; on le coupe, ou quarrément, ou en lui donnant quelques contours, pour le rendre plus agréable à la vue. Sa place est sur le cou-de-pied, elle doit y poser en partie sur la tige, & en partie sur l'avant-pied; elle soutient, de chaque côté, les branches de l'éperon qui va s'appuyer sur le porte éperon. On orne toute garniture de coutures en effleurant le cuir, les unes qui suivent ses coutures, d'autres traversantes en ondes, en festons ou autres dessins. Pour cet effet, on se sert de la buisse, qui est un morceau de bois arrondi par-dessus, plat en dessous. On met le plat le long de la cuisse, jusqu'au genou; on l'y tient par le moyen du tire-pied, qu'on passe par dessus. Le bombement que fait le cuir de la garniture, posé sur cette buisse, donne de l'aisance pour lacer les coutures ».

« Quand la tige de la botte a été cirée, & est bien refroidie, elle est pleine d'élévations, causées par la cire bouillante, dont elle a été enduite & pénétrée. Pour les ôter, vous prendrez un vieux tranchet, & avec sa lame, qui vous servira de grattoir, vous effacerez toutes ces hauteurs; ensuite vous la frotterez avec un morceau de cire à froid, que vous étendrez bien égale avec une brosse rude, une bisaigue, &c. & vous acheverez de polir & de lustrer avec le creux de la main ».

« Jusqu'à présent, l'avant-pied est encore de

ſa couleur primitive, c'eſt-à-dire, rouſſeâtre; il doit être noir & poli comme la tige; pour cet effet, commencez par étendre deſſus du ſuif, que vous flamberez tout de ſuite, avec un peu de paille allumée, ce qui fera, ſur-le-champ, pénétrer le ſuif, & tout chaudement vous le frotterez de votre encre, & il ſera noirci ».

« Quand à la genouillere, on la cire légérement au feu, puis on la polit, comme la tige, avec cire & noir de fumée, qu'on étend d'abord avec une biſaigue, &c.

CHAPITRE V.

Du couſſinet, de la forme briſée, de l'étoile & du bâton.

« ON ajoute après coup, communément aux bottes fortes en dedans de la genouillere, un couſſin de peau de mouton blanche, rembourré de crin à l'épaiſſeur d'un pouce; on l'arrête en effleurant le cuir de quelques points, en haut ſeulement, & on le place vis-à-vis du côté intérieur du genou, pour le tenir plus mollement ».

« Quand le ſoulier de la botte n'eſt pas aſſez large, ou qu'il s'eſt rétreci faute d'avoir eu ſoin de le remplir de foin, ou d'autre choſe qui l'empêche de ſe rétrecir en ſéchant après avoir été mouillé, quand, dis-je, ces inconvéniens arrivent, on ſe ſert d'une forme briſée faite exprès; on commence par placer, avec la main, les deux côtés de la forme dans le ſoulier; ſa clef eſt taillée au bout d'une eſpece de bâton courbé naturellement, comme la clef d'une forme briſée ordinaire l'eſt du côté deſtiné à élargir les côtés de l'empeigne. On fait entrer cette clef, & quand on ſent qu'elle eſt à ſa place, on frappe, à coup de maillet, ſur ſa queue qui dépaſſe la botte, tant qu'on juge que c'eſt aſſez ».

« La grace d'une genouillere de bottes de chaſſe, eſt d'être bien arrondie & renflée par le côté extérieur; c'eſt pourquoi, & de peur qu'elle ne s'applatiſſe, les perſonnes curieuſes de leurs bottes ont, ce qui s'appelle une *étoile*: ce ſont deux tringles de bois en croix, attachées au centre par un clou qui les traverſe; chaque extrémité de cette étoile eſt armée d'une petite pointe de fer, on la porte horizontalement vers le milieu de la genouillere; les pointes la maintiennent en place, & on ne l'ôte que lorſqu'on veut mettre ſes bottes ».

« On maintient encore le ſoulier de la botte, de crainte que l'empeigne ne s'affaiſe, par un bout de bâton rond, qui, portant en dedans au bout du ſoulier, s'appuie à l'autre bout, ſur le derriere de la tige ».

Il s'eſt fait une eſpece de bottes, nommées *demi-fortes, légeres, à baleine;* mais il y a du temps qu'on ne s'en ſert plus: cette botte avoit l'air d'être forte, & cependant elle étoit molle; & deux baleines ou même deux tringles de bois placées, l'une à droite, l'autre à gauche, le long de la tige, dans deux fourreaux de cuir qu'on y couſoit, empêchoient le cuir de ſe pliſſer: cette tige étoit de vache noire. Les brigadiers des gardes-du-corps s'en ſervoient, parce qu'elle étoit bien plus légere que la vraie botte forte, & en ſauvoit l'apparence. M. Soudé, maître bottier privilégié, rue de la barillerie, vis-à-vis du palais, qui m'a beaucoup aidé dans ſon art, m'en a montré une paire qu'il a dans ſa boutique depuis trente ans ».

§. II.

De la botine forte, à tringles ou à boucles.

« TOUTE bottine eſt une tige de cuir ſans ſoulier, qui enveloppe la jambe; il s'en conſtruit de fortes & de molles; on place celle-ci à la ſuite de la botte forte, attendu que la tige en eſt dure & ſolide, qu'on y ajoute une genouillere, qu'elle a ſon embouchoir particulier, & qu'on la cire au feu. Elle ſe fait de cuir de bœuf, pris dans le foible de la peau ».

« On la taille d'un ſeul morceau ſur un patron échancré, comme à la botte forte, pour recevoir un avant-pied, qui n'eſt ici autre choſe qu'un morceau de cuir, qui ne fait que remplir le vuide de cette échancrure & ne va pas au-delà ».

« On mouille fort cette tige, afin de la rendre molle & obéissante, & c'est alors qu'on y coud l'avant-pied ».

« La tige ainsi préparée, accollez le derrierre & le devant de l'embouchoir, sans y mettre la clef; les différences de cet embouchoir avec celui de la botte forte sont, que celui-ci n'est ni si gros ni si long; qu'à la piece de derriere, le mollet, le rétrecissement du bas de la jambe, & le talon sont marqués, & qu'il dépasse le devant de cinq à six pouces ».

« Emmaillottez, pour ainsi dire, cet embouchoir avec la tige, la chair en dehors; vous en redoublerez un bord sur l'autre. Battissez ce redoublement du haut en bas, avec quatre ou cinq points simples, d'une grosse & forte aiguillée; serrez fort les points avec la pince, après quoi vous ferez entrer la clef à force, le tout pour que le cuir mouillé prenne bien le moule de l'embouchoir; clouez ensuite le redoublement à l'embouchoir, avec des pointes, de trois en trois pouces; arrachez le bâti, & la tige est prête à être cirée au feu, quand elle sera seche, comme celle d'une botte forte, mais moins, à proportion de son épaisseur ».

« Cette tige n'a de couture que celle de son avant-pied, & celle qui la joint à sa genouillere. Le redoublement de la piece de devant, qui doit se trouver toujours le long du côté extérieur de la jambe, s'entoure, du haut en bas, d'une bande de cuir de veau noir, qu'on arrête dehors & dedans par une couture traversante. On fait entrer, dans cette espece de coulisse, une petite tringle de fer plate, terminée en pointe émoussée; cette pointe doit dépasser & sortir au bas de sa coulisse d'un pouce. Pour recevoir cette pointe, on fait entrer, au bas de la piece de derriere, une petite plaque de fer percée de deux trous, que les bottiers nomme un piton. Cette petite plaque reste en dehors, où elle est saillante & d'équerre avec la bottine; elle a une queue, terminée par un rond de fert plat, placé comme une tête de clou. On fait entrer la queue par une fente qu'on fait exprès, & on recouvre, en dedans, le rond de fer par une petite paillette de cuir, sous laquelle on l'enferme; on cache la couture de l'avant-pied, par une petite garniture que l'on y coud; on met une éperon au talon, & une boucle au haut de la tige; la genouillere se taille comme la tige, c'est-à-dire, d'une seule piece. On fait, avant de la coudre à la tige, la même manœuvre qu'à la botte de chasse, c'est-à-dire, qu'on perce des trous, avec l'alêne, tout autour du haut, pour recevoir la couture. On coud à l'envers le côté de la genouillere, qu'on laisse ouvert vis-à-vis de celui de la tige, puis on la retourne; on y fait trois boutonnieres ou fentes. On y coud trois tirans, qui passent l'un dans l'autre, & au-dessus un bouton de cuir roulé ».

« On fait aussi, mais très-rarement, de ces bottines sans tringle, au lieu de laquelle on coud cinq boucles, qui ferment la tige du haut en bas ».

« On polit le tout, comme la botte forte ».

« Pour mettre cette bottine, on l'ouvre en deux, du haut en bas; pour la placer sur la jambe, on fait entrer la pointe de la petite tringle dans son piton, à l'un ou à l'autre des des deux trous, suivant qu'on la veut plus ou moins serrée d'en bas. On boucle le haut de la tige, & on ferme la genouillere en passant les tirans, dont le plus haut se boutonne au bouton de cuir ».

§. III.

De la botte molle.

« Il s'en faut bien que la botte molle soit aussi sûre, pour la conservation de la jambe, que la botte forte. Cependant elle est d'un usage bien plus commun, parce qu'elle est beaucoup plus légere & moins gênante. C'est pourquoi elle convient au voyageur, à ses journées; au tireur; aux troupes légeres, qui combattent à pied & à cheval, comme mousquetaires, dragons, hussard; aux voituriers, aux pêcheurs, aux académistes, &c. par la facilité qu'elle donne de marcher sans se fatiguer ».

« La tige, qui est de veau noir, se taille sur des patrons d'une seule piece. On la ferme, par derriere, d'un bout à l'autre, d'une couture lacée. On donne différens contours, pour la grace, à l'échancrure du devant, qui doit recevoir l'avant-pied, attendu que cet endroit reste à découvert; car on n'y met point de garniture. On fortifie le talon de la tige, par un petit contrefort en dedans, en effleurant le cuir. On coud l'avant-pied, & on fabrique le soulier à l'ordinaire. On met le porte-éperon, qui n'est que d'un seul cuir. On attache à la tige, en dehors, au-dessus du porte-éperon, un petit cuir taillé en losange, qu'on nomme la *doublure*, afin

afin que le frottement du fer de l'éperon ne l'endommage pas ».

« On ôte la forme aisément avec la main, attendu que la tige est ployante : la genouillere se marque quand on veut ; car elle n'est autre chose que le haut de la tige, à laquelle, en la descendant par dehors, au dessous du bas des tirans, on fait faire le bourrelet ou redoublement ; quand on la laisse toute étendue, elle embrasse le bas de la cuisse ».

« On coud en dedans, en effleurant le cuir, deux tirans de rubans de fil ou de cuir, un de chaque côté, à la hauteur du dessous de la jarretiere. Ils servent à ammener la botte sur la jambe, & si on veut mettre une jarretiere sur le genou, pour que la botte reste tendue, on ajoute un troisieme tirant, devant ou derriere, & on la passe dans les trois tirans. On ne met, à toutes ces bottes molles, qu'une simple courroie, au lieu de garniture pour tenir l'éperon en sa place ».

« Il se fait de deux sortes de bottes molles, dont la différence ne consiste que dans la position du cuir ; on les distingues, en bottes molles à la françoise, & bottes molles à l'angloise : aux premieres, qui sont les ordinaires, le cuir se travaille la fleur en dehors ; aux secondes, ou à l'angloise, la fleur en dedans & la chair en dehors ; mais la fleur est en blanc, c'est-à-dire, sans être noircie, & le bottier cire & noircit le dehors : on commence, pour cet effet, par suiffer à chaud le côté de la chair, on le flambe tout de suite à petit feu, puis on l'encre, & on finit par le cirer avec suif & noir de fumée, qu'on polit & lustre à l'ordinaire ».

« Les bottes à la hussarde n'ont point de genouillere, c'est-à-dire, qu'elles ne couvrent que le devant du genou, d'où elles sont échancrées de divers dessins & contours, en descendant au mollet, & rebordées de cuir ».

« Quelques personnes curieuses de maintenir leurs bottes molles bien tendues, dans le temps qu'elles ne s'en servent pas, leur font faire un embouchoir à charniere. Le devant a un pied de bois, à charniere lâche ; quand on place l'embouchoir, & que ce pied rencontre le dedans du soulier, il se redresse, coule jusqu'au bout & lui sert de forme ».

Sur les deux sortes *de bottes molles*, dont parle l'auteur de l'art, l'éditeur Suisse observe, qu'en Angleterre, comme en Allemagne, en Suisse & ailleurs, chacun se fait des bottes comme il veut. Les bottes angloises, ajoute-t-il, sont infiniment supérieures à celles de France. On choisit, pour les faire, le meilleur cuir de veau. La tige se fait avec la partie la plus forte de la peau, qui devient souple & unie par la préparation qu'on fait lui donner.

§. IV.

De la bottine molle ou guêtre de cuir.

« LA bottine molle, qu'on nomme aussi *guêtre de cuir*, à cause de sa ressemblance avec la guêtre ordinaire de toile, est la plus légere de toutes les chaussures de cuir qui entourent la jambe ; le mérite de celle-ci est d'en suivre la forme, comme feroit un bas de soie ».

« Elle se fait de veau noir, la fleur ou grain en dehors ; on pourroit la construire de deux pieces ; mais il est plus ordinaire de la composer de trois. On la taille sur des patrons ; le côté de dedans fait une piece ; le retour du mollet en dehors la seconde, & le devant la troisieme. C'est au morceau qui fait le retour du mollet, que l'on coud, le long de son bord antérieur, neuf ou dix tirans, l'un au-dessus de l'autre ; on couvre les coutures de ces tirans, par dedans, d'un ruban de fil du haut en bas ; on fait, au bord du morceau de devant, autant de fentes qu'il y a de tirans à l'autre piece, & l'on coud au haut un bouton. Ce morceau, ou piece de devant, s'échancre en bas, pour recevoir un avant-pied de bottine ; le reste n'est plus que deux coutures, pour assembler les trois pieces ; on ajoute l'étrier, qui passe sous la cambrure du soulier ».

§. V.

ADDITION *à l'art du Cordonnier*, traduite de l'Allemand.

Il est d'abord question des *souliers & bottes de feutres* : je renvoie, pour cet article, au traité de la *chapelerie*, (*Dictionnaire des Manufactures & Arts*, t. I.), où j'ai transcrit cet article.

1°. *Des souliers & des pantoufles de poil de veau.*

« Cette espece est connue en Allemagne, sous le nom de *barlatsehens*. On tord ces poils autour d'une ficelle, ensorte qu'elle en soit entiérement couverte, après quoi on en fait un tissu. Bien des gens les portent en hiver, non seulement dans la maison, mais aussi dehors, en voyage, par-dessus les souliers, ou sans souliers, avec & sans semelles ».

« 2°. *Des gros souliers de laine.* En allemand, *trottelschuhe*, tissus avec les rognures que retranchent les drapiers. On s'en sert comme des précédens, & il ne font pas le pied si gros ».

« 3°. *Bottes d'hiver avec le poil en dedans.* On conserve, à la peau de veau, son poil que l'on tourne en dedans de la botte ; en dehors on la cire. En préparant les peaux, on les gâte souvent dans les tanneries ; ce qui fait que la plupart de ceux qui ont porté de pareilles bottes, se sont plaint que le cuir n'étoit ni ferme, ni souple ; en sorte qu'il dure beaucoup moins, & qu'il ne conserve pas la chaleur ».

« 4°. *Grosses bottes d'hiver, de peau de renne avec le poil en dedans & en dehors.* Sorte de botte molle fort en usage dans les pays du Nord, où les rennes sont indigenes. On en a beaucoup à Pétersbourg, où on les nomme *lappen*. On y met une semelle, & on les double avec une peau d'agneau de Tartarie, à laquelle on assure que l'humidité ne fait aucun mal ».

« 5°. *Bottes de peaux de chien marin.* La paire coûte un ducat à Coppenhague. Les peaux sont bruttes en dedans & en dehors, la semelle tout comme le reste, parce qu'on les porte dans la maison & sur la glace. Le côté du poil, que l'on rend très-souple en le corroyant, se tourne en dehors, & le dedans est doublé de peaux d'agneaux. Les tiges, ouvertes depuis le pied jusqu'aux genoux, ne se ferment qu'avec des boutons & des boutonnieres. On les fait joindre de maniere qu'on distingue à peine qu'elles ont été boutonnées ».

« 6°. *Bottes souples d'hiver, de peau de veau.* Cirées en dehors & doublées de molleton. Pour prévenir l'humidité, on y met une semelle de liege. Peu de cordonniers savent faire ces sortes de semelles. Le liege est d'abord imbibé de cire, après quoi on le met sous la presse. On le prépare aussi de cette autre maniere : on le coupe de la grandeur convenable, on le plonge dans de la poix fondue, que l'on a soin de ratisser quand elle est refroidie. On pourroit y ajouter une doublure de peau d'agneau, & glisser dans le soulier, entre la doublure & la peau de veau, une piece de vessie de porc, pour intercepter l'humidité ».

« 7°. *Bottes de chasse*, de vache de roussi, dont on tourne le côté rouge en dehors. On fait à Vienne des bottes de cette espece ; elles vont jusqu'à mi-jambe ; la pointe du soulier est recouverte de deux doubles de cuir de roussi, afin d'empêcher l'eau de pénétrer par-là ».

« L'art a inventé différens moyens de se garantir de l'humidité. Le cuir de Suede a une grande supériorité sur tous les autres. Non-seulement on en fait des redingottes, mais aussi des bottes & des souliers. On a aussi des cuirs naturellement compacts, qui ne prennent point l'eau & qui sont, par-là même, plus propres à en faire des bottes ; telle est la peau de loutre, qui n'est cependant connue & employée que par les pêcheurs des pays du Nord. La peau de chien marin doit aussi avoir cette propriété. Une de ces peaux tannées coûte, à Londres, quatre schellins ».

« 8°. *Bottes cirées.* Sortes de bottes fortes avec & sans genouilleres. On tourne le côté de chair en dehors, & on les passe avec le vernis dont voici la recette :

Prenez Mastic en poudre, une demi-once.
Ivoire brûlée, noir, une once.
Huile de pavot blanc, une once.
Huile d'aspic, une once.
Asphaltes & cire blanche, de chacun une demi-once. Faites fondre le tout, & mêlez bien les huiles ».

* Les paysans de Lithuanie, de Livonie, de Prusse, font eux-mêmes leurs souliers; en été, d'écorce d'arbres; en hiver, de peau de bœuf ou de cheval en croûtes. Tout leur art consiste à couper des pieces carrées, d'une grandeur raisonnable, & à attacher les quatre coins autour du pied & de la jambe, le poil en dehors. Les enfans mêmes sont accoutumés à faire leurs propres-souliers de cette maniere ».

EXPLICATION des planches.

PLANCHE PREMIERE.

LA vignette, ou le haut de la planche, représente la boutique d'un cordonnier.

Fig. 1, cordonnier qui prend mesure.

Fig. 2, ouvrier qui cherche la forme qui convient.

Fig. 3, ouvrier qui coud une femelle.

Fig. 4, ouvrier qui enforme une botte.

Fig. 5, 6, deux compagnons.

Fig. 7, un savetier sous son échoppe.

Fig. a, b, c, rangs de différentes formes.

Fig. d, formes de bottes.

Fig. e, e, bottes toutes faites.

Fig. f, mesures.

Fig. 3, patron d'empeigne.

Fig. h, table chargé de différens outils.

Bas de la planche.

Fig. 1, pince.

Fig. 2, tenaille.

Fig. 3, chausse-pied anglois.

Fig. 4, range-trépointe de derriere.

Fig. 5, bésaigue ou buis.

Fig. 6, 6, tranchets.

Fig. 7, botte renvoyée à la *fig.* 42 de la seconde planche.

Fig. 8, n. 1, astic de buis.

Fig. 8, n. 2, couteau à pied.

Fig. 9, astic d'os.

Fig. 10, clou à trois têtes.

Fig. 11, clou à deux têtes.

Fig. 12, clou à monter.

Fig. 13, clou d'épingle.

Fig. 14, compas ou mesure.

Fig. 15, carrelet.

Fig. 16, marteau.

Fig. 17, claques d'homme.

Fig. 18, claques de femme.

Fig. 19, range-couture anglois.

Fig. 20, tranchet à ficher.

Fig. 21, étoile.

Fig. 22, 23, 24, 25, 26, 27, A, B, C, D, E, F, alênes à l'angloise.

Fig. 28, n. 1, forme à monter.

Fig. 28, n. 2, forme brisée.

Fig. 28, n. 3, autre forme brisée.

PLANCHE II.

A, paquet de soie de sanglier. B, une main, sur le pouce de laquelle est une aiguillée pour la retordre. C a a a a, les différens temps pour joindre l'aiguillée de gros fil à la soie de sanglier. A A, empeigne. B B, oreilles. C C, quartier. D D, paillettes. E E, trépointe. F F, ailette. G, piece. H, talon d'homme, brut, vu par-dessus. H 2, vu de côté. I, talon bûché, vu par dessus. I 2, vu de côté.

Fig. 29, les différens points des coutures lacées.

Fig. 30, Le cuir de l'empeigne & des quartiers assemblés.

Fig. 31, la premiere femelle affichée au soulier.

Fig. 32, le soulier mis sur sa forme.

Fig. 33, le soulier avec le talon de bois.

Fig. 34, le point à l'angloise pour le talon du soulier de femme.

Fig. 35, le soulier à talon de cuir; f, cheville de bois pour les talons de cuir; a, a 2, la trépointe de derriere; b, b 2, le couche-point; c, c, les alonges de la seconde semelle; e, le chiquet.

Fig. 36, A, la tirette de l'escarpin retourné. B, le releve-quartier du même.

Fig. 37, I, II, III, le point caché de l'escarpin non retourné.

Fig. 38, claque d'homme.

Fig. 39, sabot d'homme.

Fig. 40, pantoufle d'homme.

PLANCHE III.

C, talon de bois de femme brut. D, talon de femme buché. E, le même, vu de profil. F, empeigne de femme. G, quartier de femme. L, empeigne & quartier de femme sur la forme. M, passe-talon de femme ébauché. N, bride de cuir du talon de femme. O, soulier de femme achevé. P, claque de femme; a, la joue; b, l'empeigne; c, le renfort. Q, pied de femme chaussé. R, pied d'homme chaussé.

Fig. 41, botte forte.

Fig. 42, bottine forte.

Fig. 43, guêtres de cuir, différentes de la botte molle, à passant ou à la dragonne.

PLANCHE IV.

Fig. 44, n. 1, embouchoir.
Fig. 44, n. 2, clé de l'embouchoir.
Fig. 45, bottines.
Fig. 46, tire-pied.
Fig. 47, gipon.
Fig. 48, buiſſe.
Fig. 49, tendoir monté.
Fig. 50, caillebottin.
Fig. 51, coupe du caillebottin avec ſa pelotte de fil.
Fig. 52, petit alêne à l'uſage du bottier.
Fig. 53, ſibille à tremper les ſemelles.
Fig. 54, billot à battre les ſemelles.
Fig. 55, empeigne.
Fig. 56, ſemelle.
Fig. 57, quartier.
Fig. 58, ſoulier. A, l'empeigne. B, le quartier. C, cou-de-pied ou oreille. D, talon.
Fig. 59, manique. A, B, ſes trous.
Fig. 60, éperon anglois.
Fig, 61, éperon à la huſſarde.
Fig. 62, botte forte. a, chaudron.
Fig. 63, botte de chaſſe ou de cour. b, genouillere.
Fig. 64, botte à la huſſarde.
Fig. 65, botte à paſſant ou à la dragonne.
Fig. 66, botte de courrier à bonnet. c, genouillere.
Fig. 67, marmite au noir.
Fig. 68, tablier.

PLANCHES V & VI.

Ces deux planches repréſentent de toutes les ſortes de chauſſures & laçures qu'on a pu découvrir, dans ce qui nous reſte des monumens de l'antiquité, ſoit en peinture ou ſculpture, ſoit dans les deſcriptions de divers auteurs. On n'a point donné d'explication de ces planches; on n'a point dit à quel peuple, à quelle nation appartient telle ou telle forme, ni indiqué les temps où ces formes ont pu changer. On peut lire ce qu'en a écrit Winckelmann, dans ſon *hiſtoire de l'art*; Lens, dans ſes *coſtumes*, & même M. Garſault, dans l'*avant-propos* de ſon *art du cordonnier.*

CORROYEUR.

Corroyeur, *corroyer*, *corroyerie*; *l'artiſte*, *l'action de l'artiſte*, *le lieu où il excerce ſon art*. (*Voyez* le mot *TANNEUR* & le traité de la *TANNERIE*, *dont la CORROYERIE* eſt une ſuite, & fait partie.)

Corroyer un cuir, c'eſt retravailler ou continuer de travailler un cuir tanné ; c'eſt le rendre propre à tous les uſages où le brillant, le luſtre, la couleur même, ſoient propreté & agrément, & la ſoupleſſe néceſſaire. On obtient cet état du cuir, en le détrempant, le refoulant, le paſſant en huile, le mettant en ſuif, le teignant, le liſſant, &c.

Ainſi, tout cuir tanné qui n'eſt pas cuir fort, ni deſtiné à être employé comme cuir dur, qui par conſéquent ne paſſe pas directement des mains du tanneur en celles du cordonnier ou du bottier, pour ſemelles de ſouliers ou tiges de bottes fortes, eſt dans le cas d'être corroyé pour être employé par les cordonniers & les bottiers, en empeignes de ſouliers & tiges de bottes molles, par les ſelliers, les bourreliers, les coffretiers, les gainiers, les relieurs, &c.

Comme il faut, pour l'emploi, dans ces divers métiers, des peaux ou cuirs de différentes forces & de diverſes ſoupleſſes, on aſſujettit à la corroyerie, ſuivant la deſtination qu'on ſe propoſe, des peaux de bœufs, de vaches, de veaux, de moutons, de chevres, &c. A l'égard des cuirs de cheval & de mulet, ils ſervent principalement, lit-on dans l'art, aux corroyeurs, qui les mettent en alun & en ſuif, pour former ce qu'on appelle le *cuir d'Allemagne*. Les corroyeurs travaillent auſſi des cuirs de chevaux, mais cela eſt aſſez rare.

Les cuirs divers, pour les différens uſages auxquels on les deſtine, s'apprêtent de différentes manieres, & prennent des noms qui les caractériſent & annoncent leur état ; ce ſont des *cuirs étirés*, des *vaches en huile*, des *cuirs en ſuif*, des *cuirs liſſés*, des *cuirs en cire*, des *cuirs façon d'Angleterre*, &c.

Je vais prendre la marche de l'*Art*, & cependant en uſer à ma maniere.

„ On appelle *vaches en croûte* celles qui ſortent de la tannerie pour venir recevoir chez le corroyeur leurs différens apprêts ; dans les vaches en croûte, on commence par *échantillonner* les peaux, c'eſt-à-dire, couper les queues, les chateignes ou le front, les brognes ou mammelles. Ces parties ſont dures & racornies, elles ne ſerviroient qu'à fatiguer le couteau & lui gâter le fil, ſans pouvoir être utiles dans l'uſage qu'on fait de la peau ; d'ailleurs, elles abſorberoient du ſuif en pure perte. On coupe des *onglets* vers les pattes de derriere, aux endroits qui goderoient, c'eſt-à-dire, qui feroient de faux plis ; les rognures & les onglets ne ſont pas inutiles ; les cordonniers s'en ſervent pour faire des *chiquets* ou épaiſſeurs de talons, des *patons* ou doublures aux pointes des ſouliers, & des *cambrures* pour relever ou cambrer une forme qui n'a pas aſſez de hauteur.

SECTION PREMIERE.

§. PREMIER.

Opérations générales du Corroyeur.

CHAPITRE PREMIER.

Défoncer les cuirs.

LE premier travail commun aux différentes préparations du *corroyeur*, est de ramollir les cuirs avec de l'eau, & de les *défoncer* avec le talon ou avec la bigorne, comme nous le dirons bientôt. Il faut en excepter les cuirs étirés, qui ne se foulent point.

Comme le corroyeur reçoit du tanneur une peau dure & seche, il commence à la mettre en humeur, en trempant un balai dans de l'eau nette, pour arroser la peau, & lui donner autant d'eau qu'elle en a besoin. On doit distinguer, dans ce travail, les peaux fermes & les peaux creuses; celles-ci se mouillent moins que les premieres: on doit aussi mouiller de préférence les endroits les plus secs. Après avoir mouillé une peau, l'ouvrier la foule aux pieds jusqu'à ce qu'il juge que l'eau a par-tout également pénétré, & que la peau est assez maniable pour être travaillée. On foule donc & on pétrit la peau en la mettant à terre, ou sur une claie, si l'on veut la travailler avec beaucoup de propreté & de soin.

» Le cuir étant jeté sur la claie, on le fait plier en tout sens sous les pieds, & à coups de talons, pendant un quart d'heure, ou plus long-temps; on le foule jusqu'à ce qu'il soit assez ramolli: le pied gauche le tient assujetti pendant que le talon droit le chasse en arriere avec force. C'est le premier travail des apprentifs, parce qu'on ne court aucun risque d'ignorance dans ce travail.

» L'ouvrier a, pour défoncer ou fouler les peaux, de gros souliers qu'on appelle *escarpins de boutique*, faits avec trois semelles du meilleur cuir, & des renforts autour de l'empeigne.

» Les peaux défoncées se travaillent sur le chevalet de différentes manieres, suivant l'usage qu'on en veut faire, & avec différentes especes de couteaux. Il y a, chez les corroyeurs, trois sortes de couteaux: le butoir sourd, le butoir tranchant, le couteau à revers, & la lunette dont nous parlerons plus bas.

» Le *butoir sourd* est un couteau à deux manches, droit, large de trois doigts, & qui ne coupe point; il sert à buter, c'est-à-dire, nettoyer les endroits foibles d'une peau, que le butoir tranchant & le couteau à revers pourroient trop affoiblir; il n'enleve que les *boutures*, c'est-à-dire, des parties filamenteuses & chargées de tan, qui ne tiennent que légérement à la peau. Ce sont les vieux couteaux dont on se sert pour faire des boutoirs sourds.

» Le *butoir tranchant* sert à écharner les peaux que l'on veut rendre propres, sans ôter beaucoup de chair; les écharnures qu'il enleve sont beaucoup plus minces que les drayures qu'enleve le couteau à revers, & dont nous allons parler. Ce couteau tranchant est ordinairement fait d'une lame de vieux sabre.

« Le *couteau à revers* est plus large; sa lame a quinze ou seize pouces de long, sur cinq à six pouces de large. Il a le fil extrêmement rabattu; on le promene sur la peau, la lame droite ou perpendiculaire à la peau, le fil en bas; en sorte que le fil seul enleve les *drayures*, qui sont des lames ou couches légeres de la peau, jusqu'à ce qu'elle soit par-tout égale au collet. On ôte quelquefois jusqu'à deux ou trois lames, quand on veut baisser la peau, c'est-à-dire, la rendre fort mince pour l'usage des selliers.

» Le *couteau à revers* a une de ses poignées placée en croix ou perpendiculairement à la lame, pour pouvoir plus facilement le conduire droit sur la peau.

» C'est avec le couteau à revers que se fait la seconde opération du corroyeur, qui consiste à *drayer*, c'est-à-dire, enlever du côté de chair toute la superficie de la peau. On draye les vaches que l'on veut mettre en suif & en huile, pour les égaliser & les rendre plus minces. Souvent dans les peaux qui sont drayées, il y a des endroits plus minces qui ne doivent être que butés, c'est-à-dire, qu'il ne faut rien couper de la chair, mais seulement la nettoyer avec force.

» Les *bourriers*, c'est-à-dire, les boutures, les écharnures, les drayures, qui tombent au pied

du chevalet, servent à essuyer le cuir noir, après quoi on les brûle.

» Le travail de celui qui bute, differe très-peu, quant à l'attitude de l'ouvrier, de ceux où l'on écharne, où l'on déborde, où l'on draye.

» On bute tous les veaux, moutons ou chevres; on bute aussi les croupons qu'on veut mettre en huile; on bute les extrémités des vaches en huile, pour les rendre égales, & pour ne point les abaisser, c'est-à-dire, diminuer leur épaisseur.

» On draye les vaches noires, les vaches d'Angleterre, les vaches rouges; on ne draye point les cuirs lissés ni les veaux.

» On déborde les peaux qui doivent être parées à la lunette. Ce sont là toutes les opérations qui se font avec le chevalet & les couteaux.

» Pour les veaux & les moutons qu'on veut mettre en suif, on se sert de la pierre ponce. Lorsqu'avec le couteau à revers on les a dégorgés, c'est-à-dire, baissé les têtes, on les bute avec le butoir sourd. C'est après ce travail que l'on se sert de la pierre ponce, mais on ne l'emploie que pour les veaux que l'on met en suif ou en rouge: elle enleve la fine chair, sans affamer la peau.

CHAPITRE II.

Tirer à la pomelle.

» LE travail de la pomelle est encore un travail général; il a lieu dans toutes les peaux des corroyeurs, sans exception.

La *pomelle* ou *paumelle* est ainsi appelée, parce qu'elle garnit la paume de la main, & qu'elle en fait les fonctions. C'est un outil carré d'un bois dur, tel que le cormier ou le cournouiller, le sauvageon de pommier ou de poirier; on en fait même avec le poirier ordinaire. La pomelle a environ un pied de long, cinq pouces de large. Les grosses ont deux pouces d'épaisseur au milieu, & un pouce aux extrémités; les pomelles fines n'ont qu'un pouce d'épaisseur au milieu. Le dessus de la pomelle est plat & uni, mais le dessous est arqué ou bombé, ensorte que le milieu est plus épais que les deux bouts; le dessous de la pomelle est sillonné sur sa largeur, c'est-à-dire, couvert de cannelures droites & paralleles, ou de sillons creux, dont les entre-deux sont aigus comme des triangles isoceles, à-peu-près comme ces outils que les sculpteurs & les arquebusiers nomment des *écoines*. Dans les grosses pomelles, ces sillons ont une ou deux lignes de profondeur, & trois lignes de largeur. La partie supérieure de ces pomelles est garnie d'une petite bande de cuir attachée vers le milieu des côtés avec des clous, & qui traverse la largeur de la pomelle. L'ouvrier passe la main entre le cuir & le bois, & étend le plat de la main sur la pomelle, pour la passer fortement sur la peau, la corrompre, la froncer, la rebrousser, & y former le grain; car c'est principalement la pomelle qui donne cet agrément si recherché dans les peaux, c'est-à-dire, le grain.

» On a des pomelles de différentes grandeurs, dont les sillons sont plus ou moins profonds, suivant la qualité des peaux; il y a aussi des pomelles de liege pour adoucir la peau, relever le grain, & coucher la chair, parce que les pomelles de bois marquent trop des dents. Les pomelles fortes de pas, c'est-à-dire, les plus grosses, qui servent pour la vache étirée & le cuir lissé, opérations qui sont les plus dures du corroyeur, n'ont qu'environ quarante dents sur la longueur d'un pied; les pomelles fines, pour finir les chevres, en ont jusqu'à cent. Les pomelles moyennes servent pour la vache à grain. Les pomelles coûtent environ trente sols, & quand elles sont usées on les fait retailler.

» Pour *corrompre à la pomelle*, on étend la peau sur table à double, fleur contre fleur; on avance la pomelle sur la chair, & on la retire fortement en ramenant le quartier de la peau qui frotte inégalement sur le milieu de la peau; c'est ce frottement inégal qui lui donne la souplesse & le grain. On continue de même successivement sur les trois autres coins de la peau, ce qui s'appelle *corrompre des quatre quartiers*.

» Quand on passe la pomelle sur la fleur, ce qui s'appelle *rebrousser*, on abat le grain, & on rend la peau plus lisse, plus douce, plus égale. Quand on la passe sur la chair, ce qui s'appelle *corrompre*, *crépir*, quelquefois *redresser*, on fait revenir le grain; car alors la fleur étant ridée dans les plis qu'on fait au cuir, la pomelle presse ces rides; elles engrainent dans les dents de la pomelle, & par là deviennent plus formées & plus durables. On crépit de cul en tête & de travers les vaches qu'on veut mettre en noir. Les veaux se rebroussent de cul en tête, & se crépissent de travers seulement. Pour abréger le travail, on mouille avant de mettre en noir, les vaches noires & les peaux de chevres, & on les corromp des quatre quartiers, lorsqu'elles sont en noir.

» Nous verrons bientôt que les vaches qui

fuif doivent être *crépies par le travers* avec la pomelle ; pour cela, l'ouvrier étend fa peau fur table en travers, ayant en face la tête de la peau, en forte que la culée & la plus grande partie de la peau pend devant lui. Il replie cette partie pendante fur celle qui eft fur l'établi, & appuyant fortement fur ce pli, il la ramene vers lui avec la pomelle, pour former ainfi le grain, & c'eft ce qu'on appelle *crépir par le travers*. On ne paffe par les quartiers qu'après avoir crépi par le travers ; par là le grain fe croife & s'arrondit, au lieu d'être difpofé fur des lignes droites, comme cela arriveroit fi l'on travailloit toujours du même fens.

CHAPITRE III.

Etirer les cuirs.

» LE travail de l'*étire* eft auffi un travail commun à toutes les parties de la corroyerie. Il prend différens noms, *étendre*, *retenir*, *abattre*. L'*étire* eft une plaque de fer ou de cuivre, plate, de trois à quatre lignes d'épaiffeur dans le haut, c'eft-à-dire, dans la partie qui tient lieu de manche, en finiffant par une efpece de tranchant mouffe. Il y a des étires de différentes grandeurs par le bas, depuis cinq à fix pouces jufqu'à un pied ; le tranchant a la forme d'un arc de cercle, la poignée beaucoup plus étroite.

Le prix des étires de fer eft à celui des étires de cuivre, comme deux font à huit ou neuf. On emploie celles-ci pour les vaches étirées, pour les vaches rouges, les peaux façon d'Angleterre, & généralement toutes peaux dont on craint de noircir la fleur, parce que l'étire de fer, quand on n'y prend pas garde, noircit facilement les peaux.

» L'ouvrier tient fon étire prefque à plomb fur le cuir, & des deux mains il ratiffe avec force les endroits épais, ceux où il refte de la chair ou du tan, ceux où il y a des creux ou enfoncemens ; il rejette les parties les plus épaiffes du côté des plus minces : enfin, il rend la peau plus denfe, plus compacte, plus égale. Pour que l'étire n'entre pas dans les mains, on la borde quelquefois avec une manique ou bande de cuir, qui garnit toute la partie que les mains doivent toucher.

» On étire les vaches en fuif, les veaux en fuif, les moutons, les vaches noires & rouges, les vaches étirées ; l'étire fert à étendre la peau & abattre le grain ; elle fait la principale partie du travail des vaches étirées, & dont nous allons parler. Les veaux en huile, les chevres ne s'étirent point ; il fuffit de les buter.

CHAPITRE IV.

Parer à la lunette.

» P*ARER à la lunette* eft auffi un travail particulier au corroyeur. La *lunette* eft un couteau circulaire de dix ou douze pouces de diametre, avec une ouverture ronde de quatre à cinq pouces de diametre dans le milieu, pour paffer les mains. La lunette n'eft pas une fimple plaque, c'eft-à-dire, formée d'un feul plan, mais elle eft concave ainfi qu'une febille ou une calotte ; c'eft le dos ou la partie concave qu'on appuie fur la peau ; elle n'eft pas d'un tranchant parfaitement affilé, mais elle doit avoir le fil un peu rabattu du côté de l'ouvrier ou du côté oppofé à la peau. On rabat ainfi le fil avec le fufil, pour que le tranchant n'entre pas trop dans la peau.

» Avant de parer une peau, il faut la *déborder*, c'eft-à-dire, enlever avec le couteau à revers, fur les bords de la peau, ce que la lunette doit enlever enfuite fur le milieu ; cela foulage la lunette, & rend beaucoup plus facile l'opération du pareur. Pour déborder, on étend la peau fur le chevalet. On enleve une couche de deux pouces de large fur l'épaiffeur des bords de la peau, & l'on fe fert du couteau à revers. Toutes les peaux en huile, qui fe parent à la lunette, doivent être débordées auparavant ; on pourroit cependant y fuppléer avec la lunette, qui n'affame pas tant la peau que le couteau à revers ; mais cela feroit beaucoup plus long, car il faudroit parer fur la main tous les bords de la peau.

» Pour parer une peau, on l'étend fur un bâton

bâton soutenu horizontalement à cinq pieds de terre, & qu'on appelle le *paroir*. Le long de ce paroir est tendue une grosse corde en dessus; on commence par la ramener en avant du paroir; on plie le bord de la peau dans toute sa largeur sur cette corde, la fleur en dedans, & faisant passer la peau sous le paroir, on la ramene par-dessus la corde, & par-dessus la traverse, en lui faisant faire le tour du paroir; la peau serre ainsi la corde contre la traverse du paroir, & le bout de la peau est pris entre l'une & l'autre, ce qui la tient avec plus de force, à mesure qu'on la tire davantage en appuyant la lunette.

» La peau ainsi tendue sur le paroir, l'ouvrier saisit la partie inférieure avec une pince qui est attachée à sa ceinture; prenant sa lunette des deux mains, il appuie sur la peau la partie convexe, & la ramenant du haut en bas, il enleve la partie charnue & grossiere de la peau, ce qui s'appelle *parer;* c'est l'opération la plus délicate du corroyeur. Ordinairement on pare de cul en tête, quelquefois de travers.

» Il faut environ une heure pour une vache; on peut parer six à huit douzaines de chevres dans un jour. Toutes les peaux en huile se parent à la lunette, vaches, veaux, chevres, moutons.

» On est obligé de repasser de temps en temps la lunette sur une pierre à huile, & d'en rabattre le fil avec une lame de couteau, pour qu'elle n'entre pas trop brusquement & trop vivement dans la peau.

Tantôt on travaille les vaches entieres, tantôt on les coupe en deux bandes; quelquefois même on coupe la pointe & les ventres, pour vendre la peau carrée, & à la forme des *croupons*. On fait des croupons étirés, des croupons lissés, des croupons bordés en suif & à grains; c'est la partie la plus forte du cuir. La dépouille, qui est plus mince, c'est-à-dire, la pointe ou tête, & les ventres se vendent aux cordonniers pour faire des premieres semelles. On ne coupe rien à la culée, elle reste sur le croupon, comme étant la partie la plus forte du cuir. On observe que sous le nom de *cuirs de vaches* l'on comprend les cuirs de petits bœufs, ou autres peaux de bœufs plus minces que celles qui sont mises en cuirs forts.

§. II.

Des cuirs étirés.

» LE cuir étiré est un cuir de petit veau, ou de vache tannée, corroyé avec la pomelle, & durci avec l'étire, propre à faire des semelles minces. Les veaux étirés servent à faire des baudriers, especes de ceinturons pour les armes: aussi le cuir étiré s'appelloit autrefois simplement *baudrier*; & de là le nom des *baudroyeurs* qui formoient une communauté différente de celle des *corroyeurs*.

Le cuir étiré est la plus simple des préparations du corroyeur. Ses principales qualités sont d'être ferme & lisse, ensorte qu'il n'a besoin ni d'huile ni de suif. Nous avons expliqué, dans l'art du tanneur, la maniere de tanner le *cuir à œuvre;* c'est le nom général qu'on donne à tout ce qui n'est pas cuir fort, & que l'on destine à être corroyé.

» Il y a des endroits où on le prépare au sippage, méthode que nous avons aussi décrite dans l'art du tanneur. Quand il a été sippé & séché, le corroyeur le mouille, l'écharne sur le chevalet, le remouille, le passe à l'étire, le fait sécher une seconde fois, l'étire encore; & quand il est tout-à-fait sec, il le passe à la lisse de verre, pour en abattre le grain: c'est là ce qu'on appelle *baudrier*. Nous allons décrire ce travail du cuir étiré tel qu'il se fait à Paris.

Pour étirer une vache en croûte, on ôte la chateigne, c'est-à-dire, la tête, qui est trop épaisse; on coupe le cuir en deux, afin de travailler séparément chaque moitié, c'est-à-dire, chaque bande; on la met dans un baquet pour la mouiller un peu, & on la retire tout de suite pour la travailler en humeur.

» On la rebrousse d'abord à la pomelle, pour l'unir, ôter les fosses, l'abattre, l'ouvrir, & la préparer au travail de l'étire. Pour rebrousser, on étend le cuir qu'on veut étirer, sur une forte & grande table de chêne ou de noyer, fleur sur table; on l'arrête avec un valet de fer. On passe la pomelle sur fleur, de queue en tête & de travers, pendant environ trois quarts d'heure.

» On l'écharne sur le chevalet, après quoi on la rebrousse en second, de queue en tête & de travers, avec plus de force que la premiere fois, parce que la chair étant ôtée, la peau cede mieux à la pomelle. On la mouille sur chair avec un gipon trempé dans l'eau, pour qu'elle se colle mieux sur table, & que les chairs soient bien couchées; on l'étend sur table, on l'étire du côté de fleur avec force & des deux mains, ce qui unit la peau & la rend égale par-tout, en rejettant les parties les plus épaisses du côté des endroits les plus minces.

Cette opération dure une demi-heure ; on commence vers le milieu, & l'on pousse l'étire vers la queue, ensuite vers la tête, quelquefois aussi obliquement & en travers. Il faut avoir soin de ne point trop mouiller au mettage au vent ; cela évide la peau & la rend molle, au lieu que nous avons dit que la vache étirée demandoit de la fermeté.

» On l'étend en l'air, & quand il n'y a presque plus d'eau, on la *retient*, c'est-à-dire, on la passe encore à l'étire, toujours sur fleur, après l'avoir un peu mouillée sur fleur avec un gipon trempé dans l'eau. On a soin de mouiller les parties qui se trouvent trop seches, & comme la peau a plus de force dans le cœur, & que les bordages sont les premiers secs, il faut les mouiller quand on les retient ; quand les peaux sont retenues, on y passe le gipon un peu humide ; on doit encore essuyer bien la fleur, car le plus beau de l'ouvrage est la propreté. Quand les cuirs ont été retenus, on les fait sécher encore au vent, sept à huit heures en été ; on les met en presse pendant trois heures ; on les étend de nouveau, & quand ils sont presque secs, s'ils se courbent encore, on les remet en presse, & ils sont finis.

» La vache étirée, ou le cuir étiré, sert à faire les semelles d'escarpins, ou les premieres semelles de souliers, c'est-à-dire, les semelles intérieures, les quartiers de selles, & différens autres ouvrages des selliers & des bourreliers. On ne met point en noir le cuir étiré, ensorte qu'il conserve la couleur fauve naturelle du cuir tanné.

» On ne peut gueres faire par jour que quatre cuirs étirés de tout point, encore faut-il qu'ils ne soient pas forts, car on n'en peut faire que deux, quelquefois même un seul, si ce sont des cuirs de bœufs.

§. III.

Du cuir lissé.

» ON appelle *cuir lissé* une vache forte, ou un cuir de bœuf, qu'on a passé en suif & mis en noir, dont on a abattu le grain avec l'étire, & qui est plus fort que la vache noire ou vache en suif, dont nous parlerons ci-après. Il conserve sa force comme la vache étirée, mais il est plus doux & moins cassant, à cause du suif dont il est pénétré.

» Le cuir lissé est ordinairement fait avec les peaux les plus fortes, qu'on réserve pour cette sorte de cuir. Les bourreliers l'emploient pour les harnois qui ont besoin de force, au lieu que le cuir à grain ou vache en suif, dont nous parlerons ci-après, s'emploie pour faire des bordures. On aime ce grain pour le coup-d'œil, & on l'emploie par-tout où l'on n'a pas besoin de beaucoup de force ; aussi les corroyeurs font beaucoup plus de vaches à grain que de cuir lissé.

» La vache lissée & la vache à grain sont passées l'une & l'autre en suif & mises en noir ; la différence de travail entre une vache en suif qu'on veut mettre en grain, & celle qu'on veut lisser, consiste à donner de la force à celle-ci, tandis que les vaches à grain ont besoin de souplesse.

» On prend un cuir en croûte, c'est-à-dire, un cuir tanné & sec sans préparation ; on fend le cuir en deux ; on le marque avec un chiffre romain ; on ôte la chateigne, c'est-à-dire, la tête ; on la mouille dans un baquet, & on la défonce avec les escarpins, observant qu'il ne soit pas trop mouillé.

On a soin de le bien défoncer, c'est-à-dire, de faire ensorte qu'il ne reste aucune fosse ; car rien n'est plus désagréable qu'un cuir lissé fini où l'on voit des fosses ; on le rebrousse, & on l'écharne avec le couteau tranchant, légerement & sans altérer la peau. On le met à l'air, on le refoule avec les pieds à demi sec ; on le remet à l'air, & on le laisse jusqu'à ce qu'il soit sec à cœur, pour y mettre le suif, afin qu'il soit plus ferme.

Pour mettre le cuir en suif, on prend du suif ordinaire de bœuf ou de mouton, cela est assez indifférent pour la bonté du cuir. Le suif de mouton donne un plus beau lustre à la peau, mais il est plus cher, ce qui fait qu'on l'emploie rarement. On ne se sert à Paris que du suif brun, du creton qui reste après que le boucher a extrait de ses graisses le suif blanc dont se fait la chandelle. Il vient aussi des suifs de Moscovie. Il entre en général cinq à six livres de suif dans un cuir lissé, plus ou moins, suivant sa force ; Le cuir lissé étant plus fort que la vache noire, exige plus de suif.

» Avant de mettre une peau en suif, on la flambe, c'est-à-dire, qu'on la passe légerement au-dessus d'un feu clair de paille, pour faire ensorte que ce suif pénetre mieux ; mais la vache lissée ne doit pas être flambée de fleur, parce que le feu resserreroit le grain, qui ne *s'abattroit*

pas aſſez bien ; on ne la flambe que de chair. On porte enſuite cette peau près de la chaudiere où fond le ſuif ; on l'étend ſur une table : le ſuif doit être chaud au point qu'une goutte d'eau jetée dans la chaudiere s'évapore comme ſur de la friture, ſans cela le ſuif ſe figeroit ſur la peau, & n'y pénétreroit pas ; il ne doit pas être trop chaud, ſans quoi il brûleroit la peau.

» On ſe ſert, pour appliquer le ſuif, d'un gipon fait avec des penes ou morceaux de laine qu'on prend chez les couverturiers ; ils ont quinze à dix-huit pouces de long ; on les lie pour faire la poignée, ſur une longueur de dix pouces ou d'un pied, & les ſix pouces reſtant font la houppe du gipon. On applique le ſuif de fleur & de chair, mais plus du côté de chair ; & l'on commence par la chair, parce que la peau eſt plus ouverte de ce côté-là. Il faut avoir ſoin que les bordages & les aines ſoient bien nourris, parce que ce ſont les parties qui manquent de ſoupleſſe ; une peau perd beaucoup de ſa grace, quand les extrémités ſont mal nourries. Il faut environ cinq minutes pour mettre en ſuif une bande, c'eſt-à-dire, la moitié d'une vache de grandeur moyenne.

» Après avoir mis le cuir en ſuif, on le ploie en carré, la fleur en dedans ; on le met tremper dans un tonneau pour une nuit, ou huit à dix heures de temps. Le lendemain on le foule à l'eau, à la bigorne & au pied, juſqu'à ce qu'on voie qu'il rende l'eau. On le ramollit, on lui donne un vent d'eau avec le balai ſeulement. Il faut le fouler beaucoup, mais le mouiller peu, parce que trop d'eau lui ôteroit la fermeté dont il a beſoin. On ne doit fouler qu'une bande à la fois, parce que ſi l'on en fouloit deux, l'une auroit le temps de ſe raffermir & de ſe ſécher, au lieu que, lorſque l'on n'en foule qu'une, celle qui eſt travaillée a le temps de ſe reſſuyer & de ſe raffermir pendant que l'on foule l'autre.

» On crépit ſur chair avec une pomelle forte de pas, c'eſt-à-dire, dont les dents ſoient un peu larges. Ce crépiſſage ne ſert qu'à nettoyer & décraſſer la fleur. On le rebrouſſe ſur fleur de cul en tête & de travers, juſqu'à ce que le grain ſe trouve preſque abattu ; il faut avoir ſoin de bien rebrouſſer les bordages, pour que la peau colle mieux ſur table.

» On étend la peau ſur fleur, chair ſur table, c'eſt-à-dire, qu'on l'étire à force de bras, comme nous avons dit à l'occaſion du cuir étiré ; elle doit être bien abattue & unie avec l'étire ; c'eſt ce qui conſtitue le cuir liſſé. On eſſuye la fleur avec les drayures, pour ôter la graiſſe, & on la noircit ſur le champ, avant même de la lever.

» Pour compoſer le noir, on met debout un tonneau défoncé, on le remplit de vieilles ferrailles rouillées ; on y verſe de la biere aigre autant qu'il en faut pour couvrir ces ferrailles ; on laiſſe ainſi *travailler* cette biere pendant trois mois, & l'on a un teint de biere qui n'eſt qu'une liqueur un peu rouſſe, mais qui noircit parfaitement la peau. On trempe dans ce teint un chiffon ou bouchon de laine, ou une broſſe de crin de cheval, & l'on en frotte la peau du côté de la fleur, ce qui la fait devenir auſſi-tôt d'un beau noir.

» On ſe ſert à Paris du noir de chapelier, qui eſt compoſé avec la gomme, le bois d'Inde, la couperoſe & la noix de galle. *Voyez* l'Art du Chapelier. Il altere la peau, & n'eſt point ſi doux que le noir de biere, mais il coûte moins ; on ne le paie qu'un ou deux ſols le ſeau ; on ajoute une livre de couperoſe dans un ſeau de noir. *Voyez* encore ci-après différentes manieres de compoſer le noir des corroyeurs, avec du vin gâté, de l'eau de coudrement, & avec du levain aigre qu'on met tremper dans de la mauvaiſe biere.

» Le premier noir ſe donne ſur la table, après qu'on a étiré le cuir, au lieu que les vaches noires doivent être miſes à l'air pour ſe reſſuyer, avant d'être miſes en noir.

» Après le premier noir, on met le cuir à l'air ; on le laiſſe ſécher aux trois quarts ; on le *retient*. Pour retenir, on prend l'étire, on abat le grain en la paſſant ſur fleur ; mais on doit y aller d'abord avec douceur, de crainte d'érailler la fleur ; il faut toujours paſſer l'étire devant ſoi, ne point l'appuyer d'un côté plus que de l'autre, parce que cela fait des nuances ſur le cuir, au lieu de lui donner un œil régulier & uniforme.

» On fait le bord en coupant le dos de la bande avec une ſerpette, & le frottant avec le fil de la ſerpette, pour le faire paroître plus épais. On noircit ce bord ; on donne enſuite un ſecond noir au cuir liſſé, de la même façon que le premier. On le remet à l'air, & quand on voit que le cuir eſt preſque ſec, ſans être cependant ſec à cœur, on le retient une ſeconde fois de la même façon, il faut qu'il ſoit bien *abattu*, c'eſt-à-dire bien uni, ſans aucune marque ni coup d'étire.

» Quand il eſt ſec, on lui donne quelquefois un troiſieme noir, ſi l'on voit encore des endroits rouges, c'eſt-à-dire, qui n'aient pas bien pris le noir ; mais ordinairement cela n'eſt pas néceſſaire.

Le cuir liſſé étant ſec, on le met en preſſe à pluſieurs fois pour le dreſſer. On peut le laiſſer huit à quinze jours en preſſe, quand il eſt preſque ſec ; avant d'être ſec à cœur, il repouſſe ſon ſuif, mais cela ne ſert qu'à le raffermir.

» Pour finir le cuir liſſé, on eſſuie la *chanciſſure*, c'eſt-à-dire, le ſuif & la moiſiſſure qui ont pu s'amaſſer ſur la fleur ; on le luſtre avec de la biere aigre, qui coûte cinq à ſix livres le muid, puis on l'*abat* au luſtre, ce qui ſe fait avec l'étire, & l'on tâche de réparer alors ce

qu'on peut avoir omis au premier & au second retenage, c'est-à-dire, d'effacer encore mieux le grain pour rendre le cuir bien lissé. Quand il est abattu, on le met à l'air, pour sécher la biere de l'abattage. Une heure suffit pour le sécher, mais on doit éviter le soleil.

» On éclaircit le cuir avec de la vinette, c'est-à-dire, du jus d'épine-vinette.

» Dans le cas où il se trouveroit quelque bas de fleur, quelque endroit de cuir où la fleur seroit usée, ou quelque tache de graisse, il faudroit prendre la piece au lustre, c'est-à-dire, mouiller & frotter légerement les endroits défectueux avec un morceau d'étoffe trempé dans le lustre, jusqu'à ce qu'ils deviennent aussi clairs que le reste du cuir.

§. IV.

Des vaches en suif.

» Les *vaches noires* ou *vaches en suif & à grain* sont celles dont on a formé le grain, au lieu de l'abattre comme dans le cuir lissé que nous venons de décrire. Elles ont encore plus de souplesse & de douceur que les cuirs lissés, mais elles ont pris plus de corps que les vaches en huile dont nous parlerons ci-après. Elles sont moins sujettes à ponger, c'est-à-dire, à être pénétrées par la pluie, que ne le sont les vaches en huile.

» Les vaches en suif & en grain servent principalement aux selliers, bourreliers, coffretiers; elles sont pour ainsi dire destinées aux harnois, & servent aux parties les plus apparentes & les plus propres. Pour les impériales de carrosses on choisit les plus grandes & les plus saines, & on les travaille entieres, sans les partager en deux bandes. Une belle peau de pavillon, ou une belle impériale de carrosse, est le chef-d'œuvre ou le superfin de la corroyerie, quand elle est bien grenée & sans défaut.

» Pour faire une vache en suif, on prend une vache en croûte, sans la couper en deux: on commence par la défoncer avec les pieds, pour ouvrir la peau & l'adoucir; il faut la défoncer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de fosses. Il faut ensuite la *drayer*, la rendre égale & uniforme avec le couteau à revers, & avoir soin que le couteau à revers ne raye point, c'est-à-dire, que le fil soit doux & uni. On la met à l'air, quand elle à moitié seche; on la foule; c'est un second foulage qu'on donne à demi-humeur; cela s'appelle *retenir*: cette opération ouvre la peau & la prépare à être mise en suif; on la foule ensuite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucune fosse ou impression de tannée.

» On remet la peau à l'air, & quand elle est presque seche, on donne un troisieme foulage qu'on appelle *appointage*. Pour appointer, on foule la peau; on la roule ensuite sur chair, quelquefois aussi de chair & de fleur; cela en ôte les plis; si elle est trop dure, on l'arrose avec un balai, pour qu'elle puisse se fouler mieux. On la rebrosse avec le liege de cul en tête, pour la rendre plus unie, cela fait que le suif s'étend plus également.

» Lorsqu'elle est bien foulée, on la met à l'air, mais on n'attend pas que la peau soit tout-à-fait seche à cœur, pour la mettre en suif; cette humidité empêche que le suif ne saisisse la peau & ne la durcisse: la peau en est plus molle; il seroit même bon de donner un *vent d'eau* sur fleur & sur chair, ou d'arroser un peu la peau avec un balai, avant de la mettre en suif, ce qu'on ne doit faire que quand la peau est seche, autrement le suif chaud la brûleroit.

» Pour faire des vaches noires, on met en suif de la même maniere que pour faire le cuir lissé; mais on flambe de fleur & de chair, au lieu que le cuir lissé ne doit pas être flambé de fleur.

» On met du suif à proportion de la force d'une peau, trois à quatre livres de suif pour une vache ordinaire, plus ou moins, suivant son poids. Une peau de veau, qui pese deux livres, quand elle est seche, prend environ une demi-livre de suif; une de trois livres prend une livre de suif.

» Après qu'on a mis le suif sur la peau une seule fois, on la roule, on la ploie, la fleur en dedans, pour que le suif pénetre mieux dans toutes ses parties; on la laisse ainsi, au moins quelques heures; il seroit utile qu'elle y restât quelques jours, parce que le suif feroit mieux son effet. On la ploie en carré; on la met tremper huit à dix heures dans un grand tonneau que l'on remplit d'eau, comme nous l'avons dit pour le cuir lissé.

» On la foule à l'eau, c'est-à-dire, tandis qu'elle est encore mouillée; on la trempe deux ou trois fois dans le tonneau à l'eau, jusqu'à ce qu'on voie la fleur bien blanche, sans aucune crasse de suif; cependant il ne faut pas la tremper outre mesure, cela l'évideroit trop, & feroit sortir la nourriture; mais il est bon de la tremper

jusqu'à un certain point, cela rend la peau plus douce, cela l'évide & la dégraisse, en enlevant ce qui n'a point pénétré dans le tissu de la peau.

» On la *crépit* avec la pomelle, chair sur table & la fleur devant soi, pour ouvrir le grain & couper les veines. On la *rebrosse*, fleur sur table, pour nettoyer la chair & ouvrir la peau, ce qui donne plus d'aisance pour la pouvoir faire coller & étendre sur la table. Avant de l'étendre, il faut avoir soin de bien essuyer la fleur & la chair avec un balai de crin; on se sert ordinairement d'un vieux balai sans manche, cela ôte la crasse que le crépissage & le rebroussage ont enlevée de la peau. Il faut avoir soin de bien nettoyer sa table, après quoi on étend la peau de fleur avec l'étire; on a soin sur-tout de ne point laisser de fraises ou plis dans le tournant des aines. On se sert d'une étire qui ne soit point trop tranchante, pour ne pas nuire à la fleur.

» Après avoir ainsi étendu la peau avec l'étire, on lui donne un vent d'eau; on l'essuie avec des bourriers ou drayures, c'est-à-dire, des pellicules enlevées de dessus la peau par le drayage, pour ôter le reste de la crasse. On double ensuite la peau, on la met à l'air pour essorer. Si l'air avoit saisi les bordages, qui sont plus aisés à sécher, l'ouvrier prendroit un gipon, & les remouilleroit, sans quoi ils ne pourroient prendre le noir.

» Avant de donner le noir à la peau, on l'étend une seconde fois, c'est-à-dire, qu'on donne un coup d'étire pour la redresser, car en séchant elle se froisse inégalement. Après avoir été étendue, elle est en état d'être mise en noir.

» Pour appliquer le noir, il faut que la peau soit en humeur, afin que le noir pénetre mieux. Il ne seroit pas aussi beau si on l'appliquoit sur une peau tout-à-fait seche. On se sert du noir de chapelier ou du noir de fer, comme pour le cuir lissé; aussi-tôt qu'on a mis le noir, on met la peau à l'air, jusqu'à ce qu'elle soit plus qu'à moitié seche, ensuite on la renoircit; quand elle a bu son noir, on la retient à l'étire sur fleur; on la rend la plus unie qu'il est possible, parce qu'elle se finit mieux, c'est-à-dire, que le grain se fait plus égal. Pour faire boire le premier noir, à mesure que l'on noircit les peaux, on les ploie, la fleur en dedans; & s'il y en a plusieurs, on les met en pile les unes sur les autres. Quand elles sont retenues, on leur donne le troisieme noir; on les remet à l'air, & on les laisse sécher à cœur. Quand la vache est seche, on lui donne une couche de biere, & on la corromp des quatre quartiers avec la pomelle. On la rebrousse de travers, puis on essuie la fleur avec un morceau de vieille couverture, qu'on appelle un *bluteau*, pour dégraisser les peaux; on lui donne aussi une couche de biere, pour achever de dégraisser la fleur.

» Quand la peau est ainsi dégraissée, *on l'abat au lustre*, c'est-à-dire, qu'on donne une façon avec l'étire; on l'essuie avec le *bluteau*. On prend ensuite du lustre ou de l'épine-vinette; on *éclaircit sur l'abattage*, c'est-à-dire, qu'on trempe une piece de laine dans le jus d'épine-vinette, & l'on en frotte la fleur. Il seroit à propos de laisser la peau une heure ou deux dans cet état, pour qu'elle se raffermît, parce que la fleur étant ferme, le grain seroit plus beau & plus égal; cependant on ne le fait pas communément.

» Après avoir éclairci sur l'abattage, on prend une pomelle plus fine que celle avec laquelle on a corrompu la peau; on la redresse des quatre faux quartiers, c'est-à-dire, obliquement d'une patte à la gorge, en tirant toujours beaucoup sur le travers; on la reprend de *travers droit*, c'est-à-dire, directement sur sa largeur; ensuite on la reprend de queue en tête, en arrondissant le grain le plus qu'il est possible. On a soin de bien ménager les aines, tant en corrompant qu'en arrondissant, parce que ces parties sont plus foibles & deviendroient trop flasques.

» On donne une seconde couche de biere aigre; elle sert à sécher & à raffermir le grain; on remet la peau à l'air une heure ou deux, jusqu'à ce que la fleur soit seche; ensuite on prend de l'épine-vinette pour l'éclaircir encore, & c'est la derniere façon. Il faut environ douze jours à un ouvrier, pour faire une douzaine de vaches noires de tout point.

» Pour bien éclaircir, il faut avoir un bluteau ou morceau de panne d'étoffe bien unie, parce que la fleur étant molle, elle seroit bientôt rayée; il faut éclaircir légerement. Nous en parlerons plus au long à l'occasion des chevres. Au lieu du noir, qui est un teint de biere, on emploie quelquefois de la petite eau-de-vie, du vin gâté, du sumac, ou de l'eau de coudrement. *Voyez l'Art du* TANNEUR, *& celui du* MAROQUINIER.

» Dans des cas pressans, on peut faire une levure avec de la farine d'orge; on met le levain tremper vingt-quatre heures dans la biere, en faisant bouillir de la couperose dans deux ou trois pintes de vinaigre, à raison de cinq livres pour un muid, qu'on verse dans la biere, & l'on a un noir aussi-tôt prêt, mais il est sujet à graisser la fleur.

» Au défaut de vinette, on emploie, pour lustrer les peaux, un lustre qui se fait avec de la biere aigre, de la gomme arabique & du sucre; on en peut faire aussi en mettant du sirop de sucre ou de la melasse dans la biere. Une livre de melasse peut faire quinze pintes de lustre, & suffit pour dix douzaines de vaches.

» On en fait aussi avec la gomme de nos arbres ordinaires; mais l'épine-vinette est le meilleur de tous les lustres, & il n'est pas cher, puisqu'une pinte de ce sucre ne revient qu'à douze ou quatorze sols.

» Les vaches noires en grain, que nous venons de décrire, servent aux selliers, bourreliers, coffretiers, comme nous l'avons dit; elles servent à faire des quartiers de selles, à couvrir des voitures. Quand il s'en trouve une très-grande sans défaut, on la réserve pour faire l'impériale d'un carrosse.

» Les bourreliers, qui coupent & subdivisent leurs cuirs, n'ont pas besoin qu'ils soient aussi entiers & aussi parfaits que les selliers qui, pour faire un dossier ou une impériale, ont besoin d'une peau sans défaut; ainsi, les bourreliers prennent celles qui sont les moins parfaites.

§. V.

Des vaches en huile.

» On fait actuellement peu de vaches en huile, parce que les cordonniers n'emploient presque, à Paris, que du veau tourné, c'est-à-dire, du veau passé en huile, qu'ils mettent, la fleur en dehors; & que les bourreliers sont jusqu'ici dans l'usage de se servir des cuirs lissés par préférence. Il est vrai que les vaches en huile ne durent pas autant, mais elles ont plus d'agrément, plus de propreté; & comme dans nos cabriolets & autres petites voitures élégantes on n'a pas besoin d'une extrême force, il y a des selliers qui commencent à s'en servir; elles coûtent à-peu-près autant que les vaches en suif.

» Le cordonnier préfere souvent les vaches en huile, pour faire des empeignes de souliers, parce qu'elles sont plus douces & plus légeres que les vaches en suif, mais elles sont plus aisées à pénétrer par l'eau.

On choisit les peaux les plus franches, c'est-à-dire, qui sont les mieux tannées, parce qu'elles doivent avoir plus de moëlleux que les vaches en suif. Le premier travail consiste à défoncer, comme pour les cuirs lissés, après quoi l'on doit faire une différence entre les vaches en huile que le corroyeur veut metrre en noir, & celles qu'il veut mettre en blanc.

» En effet, les vaches en huile sont de deux sortes; les unes servent pour les cordonniers, & les autres pour les selliers. Celles qui servent pour les cordonniers, ne se mettent point en noir, parce que les cordonniers se réservent de les noircir sur chair, avec leur cire, qui est formée de suif de mouton & de noir de fumée. Nous en parlerons séparément sous le nom de *vaches blanches en huile* : il ne s'agira ici que des vaches noires en huile, à l'usage des bourreliers. Les vaches en huile ne sont jamais lissées; elles se mettent à grain, comme les vaches en suif.

» Les vaches en huile, qui sont destinées pour les selliers, c'est-à-dire, que l'on veut mettre en noir du côté de fleur, n'ont besoin que d'être butées, parce que la lunette fait le reste à la fin de l'opération. Elles se commencent d'ailleurs comme les vaches en suif; on les défonce, on les bute, quand on a intention de les parer à la lunette; mais, on les draye, quand on ne doit pas ensuite les parer. On les foule à l'eau, & en les foulant on a soin de les bien évider, c'est-à-dire, de les bien adoucir, en les mouillant plusieurs fois en pleine eau, dans un tonneau, & les foulant à chaque fois. On recommence quelquefois à sept ou huit reprises différentes.

» On les étend avec une étire de cuivre. On les met essorer, parce qu'elles seroient trop mouillées pour être mises en huile. Une heure suffit en été; quelquefois même on ne les met point au grand air, de peur qu'il ne les surprenne trop; quand elles sont ressuyées, on les met en huile.

» Pour mettre en huile, les corroyeurs emploient, depuis une soixantaine d'années, le dégras du chamoiseur, c'est-à-dire, un mélange d'huile de poisson & de potasse, qui a servi à dégraisser les peaux qui se passent en chamois. Le dégras est plus épais que l'huile, & nourrit mieux la peau; il lui donne plus de douceur, parce que c'est une matiere un peu savonneuse, & les peaux s'en trouvent fort bien. A Paris, la plus grande quantité de dégras vient de Niort, on en tire aussi de Strasbourg, de Grenoble, &c. On se servoit autrefois de l'huile de poisson; mais elle ne rendoit pas le cuir si moëlleux; le dégras nourrit mieux la peau, c'est-à-dire, lui donne plus de corps, & s'y unit mieux que l'huile de poisson, mais aussi il en faut davantage. Quand le dégras est épais, il porte plus d'huile & donne plus de corps à la peau; quand il n'a pas été bien cuit, & qu'il contient de l'eau, la peau en souffre, il pénetre mal.

» M. Blondeau, qui a donné à l'Académie un Mémoire sur les matieres combustibles les plus propres à éclairer, tiroit de l'huile des abattis de bœufs, moutons, chevres, &c., & il trouvoit qu'elle donnoit aux cuirs une très-bonne qualité : voici son procédé.

» Les abattis étant cuits dans une chaudiere pleine d'eau, à-peu-près au degré où ils pour-

roient être mangés, on puiſe l'huile & toutes les graiſſes qui furnagent, & on les jette dans une autre chaudiere où il y a de l'eau prête à bouillir; on tient cette ſeconde chaudiere dans le même degré de chaleur, pendant vingt-quatre heures, & quelquefois plus. L'huile la plus pure furnage; on ſoutire cette huile par un robinet adapté à la chaudiere, & on la verſe dans la troiſieme chaudiere, où il y a de l'eau aſſez chaude pour que les graiſſes mêlées avec l'huile ne puiſſent pas s'y figer. On tient l'eau de cette chaudiere dans le même degré de chaleur, pendant vingt-quatre heures; on la laiſſe enſuite refroidir.

» Les graiſſes, qui tiennent toujours le deſſous, ſe figent entiérement, & l'on tire trois eſpeces d'huile par trois robinets adaptés les uns au-deſſus des autres; la plus peſante ou troiſieme étant appliquée ſur du cuir, il devient impénétrable par l'eau, même après que l'eau a ſéjourné pluſieurs jours ſur le cuir.

» Le dégras, pour l'ordinaire, ne peut pas s'employer ſans huile. Il y a des corroyeurs qui mêlent enſemble un quart d'huile & trois quarts de dégras; d'autres en mettent parties égales, ſur-tout quand le dégras eſt épais. En premiere nourriture on met plus d'huile que dans la ſeconde fois. Lorſqu'on a des peaux maigres, ingrates, des peaux qui ont eu trop de plein, qui ſe pénetrent aiſément, on emploie moins d'huile, parce qu'elle perce trop; on augmente alors la doſe du dégras.

» Si le dégras eſt trop épais, on y met plus d'huile; ſi c'eſt un bon dégras, il portera bien l'huile, & l'on pourra en mettre plus de moitié. On met plus de dégras ſur la tête & ſur la culée des peaux de vaches, que ſur les ventres, parce que les ventres ſont plus aiſés à pénétrer; au contraire, le veau en veut plus ſur le ventre; la culée ſe perce plus aiſément. Il y en a qui le font chauffer, ſur-tout en hiver, mais ce n'eſt point une regle.

» Une peau de vache boit ordinairement du dégras juſqu'au quart de ſon poids, c'eſt-à-dire, qu'il faut quatre livres de dégras pour une vache de quinze à ſeize livres, deux ou trois pour une vache de dix livres. Les veaux en exigent davantage à proportion de leurs poids; une douzaine de veaux, qui peſe vingt-huit livres, prend environ dix livres en huile & dégras.

» Il faut que la peau ſoit encore humide, & même qu'on puiſſe en exprimer l'eau, pour pouvoir être miſe en huile ou dégras, afin que l'huile ne pénetre que peu à peu, à meſure que le cuir ſéchera; ainſi, l'on mouille les endroits qui ſont un peu trop ſecs, pour leur rendre l'humidité néceſſaire à cette opération, car l'huile ne donne pas aſſez de corps à la peau, ne la pénetre & ne la nourrit pas aſſez, quand elle trouve une partie trop ſeche. Il ne faut pas cependant que le dégras ſoit mêlé d'eau, car cette eau empêcheroit le dégras de pénétrer dans la peau.

» Quand on a étendu l'huile de chair & de fleur, avec le gipon & avec la main, on pend les peaux par les pattes de derriere, & on les laiſſe boire leur huile plus ou moins de temps, ſelon le vent ou la ſaiſon; il ne leur faut qu'un ou deux jours pour ſécher, quand il fait bon vent; il y a des temps où il faut un mois. Le ſoleil & le grand hâle ſont dangereux, parce qu'ils preſſent trop les peaux; l'huile n'a pas aſſez de temps pour les détremper, les abreuver, les pénétrer, & s'y unir.

» Pour mettre en huile, les uns emploient huile & dégras ſur chair, & de l'huile ſimple ſur fleur; les autres mettent également l'huile & le dégras ſur fleur & ſur chair; enfin, il y a des corroyeurs à Paris, qui mettent du dégras ſur fleur, mais un peu moins que ſur chair, parce que le dégras empêche la fleur de s'éclaircir.

» On ne nourrit pas tant les peaux deſtinées aux ſelliers, que celles qui ſont deſtinées aux cordonniers; cela peut aller à la différence d'un tiers.

» Lorſque les peaux ſont ſeches, on les décraſſe, en les foulant; puis on les recharge avec plus d'huile que de dégras: on les refoule enſuite une ſeconde fois; puis, pour dégraiſſer entiérement la fleur, on frotte la peau avec une broſſe trempée dans une légere eau de potaſſe, & on la met en noir tout de ſuite, obſervant de tenir les bordages propres. Le noir eſt le même que pour les cuirs liſſés, & s'applique de même avec une broſſe ou avec une poignée d'étoffe.

» Après le premier noir, on crépit de travers; enſuite on donne un ſecond noir qui ſuffit ordinairement; puis on met les peaux à l'air pour ſécher à froid. Quand elles ſont ſeches, on les foule, on les corrompt, on les déborde, on les pare à la lunette, on les tire au liege; & enfin on les recharge légérement ſur fleur avec de l'huile, & elles ſont finies.

» Un ouvrier peut faire une douzaine de vaches en huile de tout point dans l'eſpace de douze jours; elles valent ordinairement dix-huit à vingt livres la piece. Elles ſervent principalement pour les cabriolets, parce qu'on les baiſſe extrêmement, c'eſt-à-dire, qu'on les rend fort minces.

» On fait des croupons en huile pour les bourreliers, c'eſt-à-dire, des cuirs de bœufs ou vaches, dont on ôte la tête & les ventres, enſorte que le croupon a trois pieds & demi de large ſur quatre pieds & demi de long; ce n'eſt que la partie la plus forte du cuir; on s'en ſert pour les harnois & autres uſages.

§. VI.

Des vaches en cire.

Les *vaches en cire* sont fort rares actuellement. Autrefois on frottoit certaines peaux avec de la cire fondue, assez chaude pour pénétrer la peau ; mais la cire coûte cinq à six fois plus que le suif ; cela rend les peaux beaucoup plus cheres, & on ne les prépare ainsi, que dans le cas où les bourrelliers les demandent, pour des ouvrages d'une grande propreté. Cela n'empêche pas que, par extention du terme, on n'appelle *vaches en cire* les vaches en suif qui ont été travaillées avec grand soin, & qui ont de la fermeté.

§. VII.

CHAPITRE PREMIER.

Des vaches d'Angleterre.

« Les cuirs appelés *vaches d'Angleterre*, ou *façon d'Angleterre en huile ou en suif*, sont des cuirs de vaches ou de bœufs lissés ou à grains, auxquels on conserve la couleur naturelle, fauve ou jaunâtre, malgré le suif qu'on y met, pour leur donner de la souplesse. On fait du cuir lissé, & de la vache à grains, façons d'Angleterre.

» Il faut choisir une peau nette, blanche de fleur, & d'une bonne qualité, telles que les peaux de Nemours, de Louviers, &c. où la tannerie est blanche ; il faut que la peau soit franche, c'est-à-dire, qu'elle soit bien tannée, qu'elle ne soit pas verte ; on la défonce avec la bigorne & les talons, comme celles qui doivent être lissées.

» On doit la conduire avec grande propreté, car la moindre tache empêcheroit l'usage auquel on la destine. On la met à l'air, & on la foule avec les pieds, on la draye.

» Quand elle est presque seche, on la retient au pied, comme le cuir lissé & la vache noire ; on la redresse au talon, pour ôter les plis, & à la pommelle, de chair & de fleur, ce qui s'appelle *corrompre & rebrousser*. Quand elle est seche à fond, & avant de la mettre en suif, on la mouille sur fleur avec un gipon à l'eau qui soit blanc & net, pour que les coutelures, ou les endroits plus foibles, ne soient pas percés par le suif.

» On met le suif de chair ; mais il ne faut pas qu'il soit si chaud que pour la vache en suif, ou pour le cuir lissé ; il en faut très-peu, de peur qu'il ne perce jusqu'à la fleur, dont on veut conserver la propreté & la couleur. Après l'avoir mis en suif, on met tremper la peau, en eau claire, dans un tonneau, pendant une demie-heure.

» On la foule à l'eau ; on l'étend ; on lui donne une couche d'huile de lin sur fleur, légérement & également : c'est quelquefois de l'huile de poisson ; mais l'huile de lin est préférable. On l'étend avec une piece ou un petit gipon de laine bien net ; on laisse sécher la peau. On la finit comme le cuir lissé, du moins pour les retenages, le mettage au vent, excepté qu'on se sert d'une étire de cuivre ; car l'étire de fer est sujette à tacher ou noircir la peau.

» Quand la peau est seche à cœur, on fait une couleur avec de la graine d'Avignon, ou avec du safran ; d'autres n'y mettent point de couleur, & se contentent de la lisser. Pour mettre en couleur six cuirs, il faut environ un demi-gros, c'est-à-dire, pour deux ou trois sous de safran, dans une pinte de biere ; il faut que cette couleur soit étendue très-vîte & très-également, sans quoi la peau se tacheroit, c'est-à-dire, feroit colorée inégalement ou par placard.

» On la remet à l'air, on l'essuie avec un morceau de panne ou un linge blanc, ce qui l'éclaircit & la lustre. On ne doit pas la mettre au soleil ; cela feroit pénétrer sur fleur la nourriture qu'on a mise sur chair, ce qui tacheroit la peau. On évite aussi l'usage de la vinette, qui pourroit faire des taches ; on l'éclaircit suffisamment en l'essuyant jusqu'à ce qu'elle soit seche.

» Ces vaches d'Angleterre servent aux bourreliers, pour faire des harnois. Elles coutent environ un quart de plus que les vaches en suif.

CHAPITRE II.

Des vaches grises.

« Les *vaches grises*, qu'on appelle aussi *vaches grasses*, sont différentes des vaches façon d'Angleterre, en ce qu'elles n'exigent ni la propreté, ni la couleur de celles que nous venons de décrire. On leur donne du suif autant qu'elles en peuvent porter, on n'a égard qu'à la souplesse dont elles ont besoin. Ces vaches s'apprêtent comme les vaches ordinaires, jusqu'au mettage en suif : on observe de les mettre au vent, après qu'elles ont été en suif, & pour leur donner encore plus de douceur, il est bon de leur donner une couche d'huile & de dégras, de chair & de fleur, lorsqu'elles sont à demi-humeur ; une livre & demie, tant d'huile que de dégras, suffit pour chaque peau. Elles servent à faire des malles, des soufflets, des cuirs de pompes & autres ouvrages qui n'ont besoin que de force & de souplesse.

CHAPITRE III.

Des vaches blanches en huile.

« La *vache blanche en huile* que nous avons annoncée ci-dessus, sert à faire des souliers, au lieu que la vache d'Angleterre sert aux harnois. La vache blanche n'a pas besoin d'être au vent, comme la vache façon d'Angleterre, parce que le mettage au vent n'est fait que pour donner une propreté. On la défonce ; on la bute avec le butoir sourd ; mais on ne la draye point. On la réserve pour être paré à la lunette, à la fin de l'opération ; on la met en huile & en dégras, de chair & de fleur. Il faut environ trois livres de nourritures en tout pour chaque peau ; car il faut qu'elles soient bien nourries. On la fait sécher ; on la foule aux pieds ; on la déborde ; on la pare à la lunette ; on la rebrousse, pour ôter les plis ; mais ensuite on la tire au liege, pour coucher la chair, & relever le grain. Elle ne sert qu'aux cordonniers qui l'emploient à des souliers, la fleur en dedans, & la mettent en noir sur chair, avec leur cire, composée de suif & de noir de fumée à chaud. Il y a encore d'autres arts où on l'emploie.

Les vaches en suif se vendent quelquefois fort cheres, & toujours à un prix supérieur à celui des peaux apprêtées différemment, parce qu'on les choisit ordinairement pour des usages qui demandent de l'étendue & de la force, comme les impériales de carrosses, ou autres semblables, qu'on nomme *peaux de pavillon*, qui ont six pieds de long à la saignée, c'est-à-dire, vers le collet, & environ cinq pieds de gorge, ou de largeur, dans la partie la plus étroite.

§. VIII.

Des peaux de veaux.

Les peaux de veaux se travaillent, en général, comme les peaux de vaches, & s'emploient aux mêmes usages. On fait des veaux étirés, des veaux en suif, des veaux façon d'Angleterre, des veaux façon de Russie. Mais, comme ces peaux sont plus foibles que celles de vaches, on les ménage plus ; on leur donne moins de nourriture. La préparation la plus ordinaire des veaux est celle des veaux à l'huile.

CHAPITRE PREMIER.

Des veaux en huile.

« Pour faire des veaux en huile, on prend des meilleures peaux, celles dont la fleur est bien entiere; on passe en blanc celles qui sont un peu effleurées. *Voyez* L'ART DU MÉGISSIER. Le corroyeur les prend au sortir de la fosse, il les laisse essorer à l'air, & les bute; il leur donne un tour de pied ou deux, c'est-à-dire, qu'il les foule pendant quelques minutes; après quoi, on les met en huile, de chair & de fleur, à froid. Il y en a qui font tiédir l'huile en hiver, mais cela n'est pas général.

» Des veaux de trente à trente-six livres la douzaine, prennent douze à quinze livres de nourriture; chaque peau prenant deux livres ou deux livres & demie, une d'huile & une de dégras. Un veau plamé, c'est-à-dire, qui a trop de plain, exige moins de nourriture que celui qui est bien tanné, parce que, devenu sec & mince par l'effet de la chaux, il ne peut plus s'imbiber de dégras. Il faut éviter l'excès de l'huile ou du dégras, qui rendroit les peaux trop souples & trop molasses.

» Les veaux étant mis en huile, on les fait sécher, on les décrasse. Cette opération consiste à fouler avec les pieds, pour amollir & emporter le tan & les parties étrangeres qui y étoient attachées, cela adoucit les peaux, & releve le grain.

» Avant de les mettre en noir, on se sert d'abord de potasse, pour dégraisser la fleur, l'attendrir & la préparer à prendre le noir. Pour cela, on fait fondre une livre de potasse dans un seau d'eau; on y trempe une brosse, & on la passe sur les peaux que l'on veut mettre en noir.

» Après les avoir dégraissées, on y met sur-le-champ le noir, qui est le même que pour les vaches. On ne doit pas en trop mettre, parce qu'il perceroit la peau. Après avoir mis en noir, on crépit. Quand il se trouve des veaux qui ont de fortes crinieres, il est bon de les rebrousser avec une pommelle d'un pas plus fort que celles qui servent à crépir; mais pour l'ordinaire, on crépit avec une pommelle moyenne, ou du moyen pas. Ce crépissage se fait de travers; il sert à couper les veines de la peau, c'est-à-dire, à interrompre ces longs sillons qu'on y apperçoit souvent en différens sens. Ensuite on redonne un second noir à la peau; on la met à l'air sécher à cœur. On la foule, pour l'adoucir & couper les nerfs, faire sortir le grain, ouvrir le grain: c'est à quoi on s'attache principalement pour les veaux en huile.

» On les corrompt sur chair; on les rebrousse avec la pommelle sur fleur, pour adoucir la peau, pour effacer les plis de la foulée. On les déborde avec le couteau à revers, tout autour de la peau, pour faciliter le parage, qui se fait ensuite à la lunette.

» Dans le cas où l'on n'auroit point de couteau à revers, on s'en passeroit; mais il faudroit plus de temps pour parer. La lunette n'affame pas tant que le couteau; ainsi il n'y auroit point d'inconvénient à se servir de la lunette, sur la main même, vers les bords de la peau. Lorsqu'après avoir débordé, on pare à la lunette, on en peut parer six ou huit dans une heure.

» Après avoir paré les veaux, on les étire au liege, chair sur table; on leur donne une petite couche d'huile sur fleur, pour foncer le noir, dont le travail a affoibli la teinte; c'est toujours de l'huile de poisson».

» La douzaine de ces veaux noirs peut peser depuis vingt-deux jusqu'à quatre-vingt livres. Moins ils pesent, plus la livre se vend, parce qu'il y a plus de façon & de peine dans une douzaine de trente livres, que dans une demi-douzaine qui peseroit aussi trente livres.

CHAPITRE II.

Des veaux en suif.

Les veaux en suif se font beaucoup plus rarement que les veaux en huile. Les bourreliers s'en servent cependant pour la bordure, parce qu'il est plus clair & moins sujet à l'eau que le veau en huile, que nous venons de décrire. Pour travailler des veaux en suif, on achète les veaux secs en croûte chez le tanneur; on leur donne un vent d'eau avec le balai, & on les bute avec le butoir sourd.

« On les égorge, c'est-à-dire, qu'on abaisse

les têtes, ou qu'on les amincit avec le couteau à revers, jusqu'à la saignée, c'est-à-dire, à la gorge. Comme la tête est plus forte que le reste, elle a besoin d'être abaissée par ce travail; on les mouille, pour que le couteau morde mieux sur la peau. On fait sécher les têtes; on ponce les peaux sur chair, pour enlever les inégalités de la chair.

» On les corrompt sur chair avec une pommelle fine, & on les rebrousse avec le liege. Mais avant ces deux opérations, on donne un vent d'eau léger sur fleur, pour amollir la fleur & la rendre moins cassante. Quand les veaux sont secs, on les met en suif comme les vaches. Des veaux qui pesent trente-huit à quarante livres la douzaine, prennent environ douze ou quinze livres de suif. Après le suif, on les met au vent, & on les finit comme les vaches noires. On les foule à l'eau; on les crépit; on les dégraisse; on les met en noir deux fois; on les corrompt; on les rebrousse; on les redresse, & on les éclaircit.

Le veau en suif sert aux selliers, bourreliers, coffretiers, & même aux tapissiers, pour des chaises & des tables, quoique, plus ordinairement, on y emploie le maroquin, c'est-à-dire, la peau de chevre.

CHAPITRE III.

Des veaux d'Angleterre.

« LE veau d'Angleterre se fait comme la vache d'Angleterre; on choisit ceux qui sont de la meilleure qualité.

» Les premieres façons, jusqu'au mettage en suif, se donnent comme pour les veaux en suif. On met le suif sur chair; on en met peu, parce que cela tacheroit la peau.

Le veau du petit poids se passe en blanc, pour en faire des passe-talons. *Voyez* L'ART DU MÉGISSIER. Ou bien, on le passe en huile, pour les souliers.

CHAPITRE IV.

Des veaux en blancs.

« LES veaux forts se passent en blanc; ils servent pour les empeignes des gros souliers, comme les vaches blanches en huile.

» Le premier travail d'un veau blanc est le même que celui du veau noir : après l'avoir mis en huile & décrassé à fond, on le déborde, & on le pare de cul en tête; on le foule jusqu'à ce qu'il soit bien doux; on foule deux veaux à la fois, chair contre chair, pour en maintenir la propreté; on les rebrousse; on les traverse à la lunette, parce que la chair doit être unie; le parage de travers répare les défauts du parage de cul en tête. Enfin, on la tire au liege, & c'est la derniere opération du veau blanc.

» Les veaux se vendent à la livre, & non à la douzaine, comme les chevres. Plus ils sont petits & fins, plus ils se vendent; ils pesent, depuis deux livres, jusqu'à huit livres, quand ils sont préparés.

» Comme les veaux sont tendres & délicats, il est fort aisé, en pelant les veaux, & en les travaillant de riviere, d'en gâter la fleur, de la couteler, de la déchirer; alors ces veaux ne peuvent plus servir qu'à graisser, ou bien à être mis en chamois.

» Il y a de petits veaux morts nés, que l'on met dans le coudrement & ensuite dans la fosse, pendant trois ou quatre mois, sans avoir la peine de les peler; on les passe comme les autres.

§. IX.

CHAPITRE PREMIER.

Des peaux de chevres.

« Les peaux de chevres demandent plus de travail que les veaux ; mais elles exigent plus de douceur & de ménagement, parce qu'elles ne sont pas si fortes. Le veau ne demande que des coups de talon, c'est-à-dire, qu'il a besoin d'être bien foulé. On trouve, il est vrai, des chevres plus fortes que les veaux, mais cela est rare.

» Les chevres qu'on travaille à Paris se tirent principalement du Limosin, de l'Auvergne, de la Franche-Comté, de la Suisse & de la Provence, où on les tanne avec le redon. Quand les peaux de chevres sont en cet état, les corroyeurs de Paris les appellent *maroquin en basanne*. On les met tremper, pendant vingt-quatre heures, dans un tonneau ; on les foule aux pieds, trois à trois ; on les recoule sur le chevalet, avec un butoir sourd, sur chair seulement ; quand elles sont presque seches, on les met en huile & en dégras. Une douzaine de chevres prendra six à huit livres d'huile, quand elle pese dix-huit à vingt-livres. Après avoir mis les chevres en huile, on les foule avec les pieds, on les travaille avec des pommelles moins fortes que les veaux ; on les décrasse en les foulant.

» On dégraisse les peaux de chevres avec un eau de potasse & une brosse ; un quarteron de potasse bouillie dans deux seaux d'eau, sert à dégraisser six douzaines de peaux de chevres. Le sel alkalin dissout l'huile superflue, & enleve la crasse que l'huile avoit laissée sur la fleur de la peau ; cela éclaircit & adoucit la fleur ; on crépit ensuite de cul en tête & de travers, la fleur en dessus, la pommelle sur chair, ce qui donne le grain à la peau.

» Avant de mettre en noir les peaux de chevres, on les espare, c'est-à-dire, qu'on les étend sur la table, & qu'on les frotte, pour adoucir la fleur, qui naturellement est dure & rude, avec la plante appelée *spartum* dans Pline, de laquelle sont faites les balles qui contiennent la soude d'Espagne. On en roule une poignée ; on en frotte la peau, ce qui l'étend, la dresse & l'adoucit.

» Après avoir esparé, on donne aux chevres une couche de noir ; on les met sécher ; on leur donne un second noir ; on laisse boire ce noir quelques heures ; on met une couche de biere ou de vinaigre, pour sécher & éclaircir la fleur ; on espare une seconde fois ; on remet à l'air. Quand les peaux sont seches, on les foule ; on les corrompt des quatres quartiers, sur chair ; on les rebrousse sur fleur ; on les essuie, & on les éclaircit avec du lustre.

» Pour lustrer les chevres, on les frotte d'abord avec une lisiere, trempée dans le pot de lustre ; on secoue ce morceau de lisiere de drap en trois ou quatre endroits de la peau, & ensuite on en frotte toute la surface. On abat sur le lustre, c'est-à-dire, qu'on frotte avec une espare, des deux mains, à force de bras, en tous sens & long-temps, pour que le lustre soit plus vif ; enfin on éclaircit la peau, en la frottant avec la même lisiere, sans la tremper dans le lustre.

» Après avoir lustrés les chevres, on les déborde, & on les pare à la lunette. Il y a des provinces où l'on ne pare point la chair ; mais on la ponce avec une pierre-ponce, emmanchée comme une pommelle, & on se sert aussi de la pierre-ponce pour couper le grain, à la place de la pommelle.

» Après avoir paré les chevres, on les redresse avec la pommelle, de cul en tête & de travers, pour faire le grain ; mais très-légérement, afin de ne point les ternir ; on les essuie ; on les recharge avec de l'huile de lin, qui fonce le noir & conserve la clarté. Il faut bien observer que, si l'on manque le premier noir, faute d'avoir bien dégraissé la peau, ou par quelqu'autre inattention, la peau ne peut jamais être belle.

» On ne peut guere mettre en noir & décrasser que dix-huit ou vingt chevres par jour ; nous ne parlons que du premier noir. Quand au second noir, on peut le donner en moins d'une heure de temps, à deux douzaines de chevres.

Les chevres en huile pesent environ dix-huit livres la douzaine, poids de marc. Il y en a qui pesent quarante livres la douzaine. Il y a même des chevres de six livres chacune ; mais elles sont rares ; ce sont plutôt des peaux de boucs.

Celles qu'on veut mettre en suif, n'ont pas besoin de l'huile & du dégras ; mais on n'en

met point en suif à Paris. Le maroquin de Rouen n'est qu'une chevre en suif ou en saindoux, & les corroyeurs de Paris appellent volontiers *maroquins* les chevres en huile; ce sont leurs plus belles peaux; il y en a qui comptent jusqu'à quarante façons différentes dans le travail de ces chevres.

L'éditeur de l'art, en Suisse, M. Bertrand, dit que les peaux de chevres se travaillent aussi en divers endroits de la Suisse. « On en fait, en » particulier, du faux chagrin, qui a le même » œil & le même grain que le chagrin véri» table. La manufacture en est établie à Cloten, » dans le canton de Zurich ».

CHAPITRE II.

Des peaux de chevres.

(Pratiques usitées dans la fabrique de M. Dessaignes du Puy, l'une des fabriques de France de ce genre les plus renommées).

LES peaux sont de chevres meres, des environs, & arrivent seches en fabrique. On les met tremper, pour les amollir & leur rendre leur premiere mollesse, ensuite on les jette dans un plain usé. On les dépile, & on les met dans un plain neuf, où elles restent trois ou quatre jours, suivant la température de l'air & la force du plain.

Au sortir de ce plain, on les travaille de riviere; & parfaitement purgées & nettes, on let met en fosse, où on leur donne une premiere poudre d'écorce de chênes, durant un mois, puis une seconde d'autant de temps. Alors les peaux sont ce qu'on appelle tannées. On les met au séchoir; on les butte; on les passe en huile, tant du côté de chair que du côté de fleur. Toutes les opérations, en fabrique & au pays se terminent là. On expédie ainsi les peaux à Paris ou à Lyon; mais principalement à Paris, où elles sont travaillées de nouveaux pour les différens usages auxquels on les destine.

§. X.

CHAPITRE PREMIER.

Des peaux de moutons.

« ON met quelquefois en suif des peaux de moutons, mais plus ordinairement en huile, quoiqu'elles soient plus belles en suif; c'est que celles-ci coûtent plus & prennent plus de temps.

» On fait à Paris du mouton blanc & du mouton noir; on choisit toujours le mouton qui est bas de fleur, ou un peu effleuré, pour le mettre en blanc. On tire de la province du mouton blanc, c'est-à-dire paré, ou après le premier travail, & on le met en noir chez les corroyeurs de Paris.

» On prend aussi du mouton en croûte; on le mouille; on le bute, & on l'étend. On le met légerement en huile, de chair & de fleur; une livre d'huile suffit pour une douzaine de moutons, qui peseroit dix-huit livres. Quand l'huile est seche, on met le noir. Pour cet effet, on se sert d'abord de potasse, pour dégraisser un peu la peau; quand elle est bien potassée, on y met le noir ordinaire; mais on le ménage, parce que l'huile ne donnant pas tant de corps que le suif, le noir y perceroit plus facilement, & rendroit la chair malpropre. C'est une attention que les bons ouvriers ont toujours, dans toutes sortes de peaux, que de tenir propre le côté de la chair; c'est la grace de la peau, & ceux qui la négligent, ne sont pas ordinairement les plus adroits dans le fond essentiel de l'ouvrage.

» Quand le mouton est noirci, on le redresse des quatre quartiers, de cul en tête, avec une pommelle fine. Il faut le redresser pendant qu'il est mouillé, parce que, si la chair étoit seche, la pommelle ne prendroit pas, & le grain ne se feroit point également.

Après l'avoir redressé, on le met à l'air; quand il est sec, on lui donne le second noir; on le remet à l'air; on le laisse sécher à cœur, & on lui donne un troisieme noir. Si l'on en travaille plusieurs douzaines à la fois, on n'en noircira qu'une à chaque fois, pour les parer tout de suite, pendant que le noir, humectant encore la chair, donne une facilité de plus pour parer; car, si la chair étoit trop seche, elle s'écailleroit, c'est-à-dire, qu'elle ne seroit point unie, & le mouton seroit exposé à se déchirer.

» On ne pare point le mouton comme les veaux & la chevre; mais on y emploie des lunettes d'Allemagne, qui sont plus minces & moins pesantes que celles de Paris; il ne faut pas que la lunette soit aiguisée sur la pierre à l'huile; mais seulement sur un grès qui lui donne un morfil; aussi emploie-t-on plus communément, pour cette opération, le mot de *gratter* que celui de *parer*. Quand elles sont parées, on les met à l'air pour sécher; on passe ensuite une piece à l'huile, sur fleur, pour former le noir, & on les éclaircit.

» Lorsqu'on veut mettre du mouton en suif, on le bute; on le frotte avec la pierre-ponce; quand il est poncé, on arrose le côté de la chair, c'est-à-dire, qu'on donne un vent d'eau avec un balai; on le rebrousse avec le liege; on le met en suif; on le foule à l'eau, de maniere qu'il soit bien évidé: après ce foulage, on le crépit; on l'étend; on le noircit, & on le met à l'air.

» Lorsqu'il est à demi-sec, on le retient sur chair avec l'étire; on met un second noir, puis on le met à l'air, jusqu'à ce qu'il soit sec à cœur: on le corrompt des quatre quartiers; on le rebrousse, de cul en tête, avec le liege; on le redresse de travers & de cul en tête; on redresse les bordages, ce qui donne de la grace à la peau, & l'on met une couche de biere, pour dégraisser la fleur; quand la biere est seche, on éclaircit. Une peau qui a un beau noir & qui est bien clair, a toujours la préférence, à mérite égal; ainsi le corroyeur ne doit pas négliger cette partie. Enfin, on le met à l'air pour sécher; mais on évite le soleil, qui déseche trop les peaux, & mange leur humeur; il ne faut pas même les laisser trop à l'air, de peur qu'elles ne se durcissent.

CHAPITRE II.

Des peaux de moutons.

(*Pratiques usitées en Provences.*)

On met tremper ces peaux, dans un *timbre*, pendant quatre à cinq jours; on les étend sur le pavé; on met de la chaux vive du côté de la chair; on les roule, & on les jette dans un timbre vuide. Quand elles y sont toutes, on les charge; on les arrose d'eau, jusqu'à les en couvrir. Après dix jours ou environ, on les retire; on les lave; on les dépile sur le chevalet; on les lave en eau claire, & on les étend dans un plain, où elles restent six à sept jours.

On les retire pour les jetter en eau claire; on en coupe la tête en fleur de lis, ce qu'on appelle *retailler*; on les remet à l'eau; on leur donne un *premier fer* du côté de la fleur; on les remet à l'eau; on leur donne un second fer, & ensuite un troisieme, toujours du côté de la fleur; on les remet dans le timbre; on leur donne un fer du côté de la chair; on les remet à l'eau, & on les en retire, pour les faire égouter.

» Les peaux de mouton sont ensuite habillées avec le tan, celui des branches de préférence, comme moins fort à celui des racines. On prépare la cuve à chaud; on y met le tan, ensuite les peaux; on remue, tout le jour, ses peaux, & le lendemain, on les retire, pour les buter. On les remet en cuve avec du nouveau tan; on les remue le matin, à midi, le soir, pendant trois jours; puis on les laisse sept à huit jours en cet état; on les retire; on les lave; on les fait égoutter; on donne une main d'huile des deux côtés. Quand elles sont presque seches, on les éboure; on les pare avec la lunette. Telle est la fabrication des peaux de moutons grises, ou plutôt couleur de chair.

Pour les peaux blanches, le travail de riviere est le même; mais l'habillage est différent. Les opérations suivantes rentrent dans la *mégisserie*; je les y renvoie.

§. X I.

Du chagrin.

Le chagrin eſt une des plus belles préparations du cuir ; ainſi nous ne la ſéparerons pas de l'art du corroyeur ; mais on ſait très-peu de choſe à ce ſujet. Un auteur, fort connu, nommé Borel, a cru qu'il ſe faiſoit avec la peau d'un poiſſon, qu'il nomme *chat marin* ; enſorte que du mot *grain de chat*, on avoit fait celui du *chagrin.* D'autres auteurs aſſurent, que le chagrin eſt fait avec une peau de cheval, d'âne, ou de mulet. Pomey, dans ſon hiſtoire générale des drogues, *liv. I*, *pag.* 40, édition de 1694, dit que c'eſt un animal d'une eſpece particuliere, fort commun en Turquie & en Pologne, duquel les Turcs & les Polonois ſe ſervent pour porter leurs bagages, comme nous faiſons ici des mulets.

» On ne prend que la croupe de la peau, on y ſeme, & on y écraſe de la ſémence de moutarde ; on la laiſſe expoſée aux injures de l'air, pendant quelques jours ; enſuite on la tanne, ſuivant Pomey, copié par Savary, dans ſon *dictionnaire du commerce* : mais ce tannage eſt bien différent du nôtre ; car le chagrin reſſemble plus à du parchemin qu'à tout autre choſe.

» Les marchands tirent les peaux de chagrin de Conſtantinople, de Tunis, d'Alger, de Tripoly & même de Pologne ; mais celui de Pologne eſt plus ſec, & prend moins la teinture. Le chagrin gris de Conſtantinople eſt le meilleur de tous, le blanc eſt le moindre.

» Le chagrin eſt très-dur quand il eſt ſec ; mais il ſe ramollit dans l'eau, comme le parchemin, ce qui le rend propre à couvrir différens ouvrages. Voyez *Pomey*, *l'encyclopédie*, *le dictionnaire du commerce.*

» On contrefait le chagrin avec du maroquin ; mais le faux chagrin s'écorche ſous l'ongle, & c'eſt à quoi on le diſtingue. (L'éditeur Suiſſe met en note : « le faux chagrin de » la manufacture de Suiſſe, dont j'ai parlé plus » haut, ne s'écorche point ſous l'ongle, & » n'eſt pas fait avec du maroquin »). Les peaux tannées n'ont pas la fleur aſſez dure ; mais le chagrin de Turquie n'eſt point tanné, & a naturellement la fleur bien plus dure qu'une peau de chevre, dont on fait le maroquin. *Voyez* L'ART DE FAIRE LE MAROQUIN.

» Le chien de mer, ou la rouſſette, eſt une peau de poiſſon encore plus dure que le chagrin de Turquie, mais naturelle, & qui ſert en forme de lime ou de rape, pour adoucir le bois.

» Le cuir bouilli, eſt un cuir de bœuf ou de vache bouilli dans de la cire, mêlée de quelques gommes, réſines ou colles, dont les gainiers font un ſecret. L'article treize des ſtatuts, des gainiers de Paris, qui ſont du 21 Septembre 1560, porte, que nul maître ne pourra faire des bouteilles de cuir, que le cuir ne ſoit de vache ou de bœuf, parce que autre cuir n'y eſt pas propre, & que leſdites bouteilles ſoient boulues de cire neuve & non d'autre, & couſues de deux coutures à doubles chefs, bien & duement. *Dictionnaire du commerce*, *&c.*

Si l'on veut lire un effroyable quantité d'énormes abſurdités de ce genre, on les trouvera entaſſées dans les cayers des arts, particuliérement de ceux que je décris. On y a imprimé, ſans doute pour éterniſer la barbarie de nos anciens adminiſtrateurs qui ont pouſſé, juſqu'à l'odieux, la manie réglementaire, & pour préſerver leurs ſucceſſeurs d'un ſemblable délire ; on y a imprimé, dis-je, moitié & plus de moitié autant de ſtatuts, d'édits, d'arrêts, de réglemens & autres miſeres ſemblables, dont le ridicule eſt le moindre vice, que de texte, pour la deſcription de l'art, y compris même tout l'hiſtorique à joindre au technique.

Au reſte toutes ces monſtruoſités, auxquelles leurs fauteurs ont donné le nom *de loix*, ſont tombées en deſſuétude, excepté celles auxquelles a donné lieu la fiſcalité, & qui en autoriſent l'exercice ; c'eſt-à-dire, les maîtriſes & corporations, l'impôt & la maniere de le percevoir ; auſſi ne parlerai-je plus d'aucune, que pour montrer l'abus de celle-ci.

EXPLICATION des planches.

PLANCHE PREMIERE.

LA vignette représente l'intérieur d'un attelier de ces sortes d'ouvriers, & plusieurs opérations de cet art.

Fig. 1, A, ouvrier qui foule sur la claie.

Fig. A, la claie.

Fig. 2, B, drayeur ou écharneur, qui, avec le couteau à revers, ôte le superflu de la chair qui peut être resté du travail du tanneur.

Fig. 3, C, ouvrier qui étend la peau, en passant fortement dessus l'étire.

Fig. 4, D, ouvrier qui corrompt & tire avec la pommelle.

Fig. 5, E, ouvrier qui pare avec la lunette.

Fig. 6, F, ouvrier qui foule avec la bigorne.

Bas de la planche.

Fig. 1, crochet ou fourche.

Fig. 2, étire de fer ou de cuivre.

Fig. 3, drayoire ou couteau à revers.

Fig. 3, n. 2, coupe de la drayoire sur une échelle triple.

Fig. 3, n. 3, fusil pour donner le fil au tranchant de la drayoire.

Fig. 4, bigorne.

Fig. 5, guipon pour mettre en suif.

Fig. 6, tenaille du pareur, & son cordon.

Fig. 7, lunette.

Fig. 7, n. 2, coupe de la lunette, pour en faire voir la concavité.

Fig. 8, pommelle à dents fines, vue, par-dessous.

Fig. 9, la même pommelle vue par-dessus, du côté de la manicle.

Fig. 10, pommelle à larges dents, vue par-dessus.

Fig. 11, pommelle de liege, vue par-dessous.

PLANCHE II.

Fig. 12, valet.

Fig. 13, lisse.

Fig. 14, couteau tranchant.

Fig. 15, claie de l'ouvrier, *fig.* 1.

Fig. 16, autre sorte de claie.

Fig. 17, chevalet, sur la douve duquel est placée une peau, & sur cette peau le couteau à drayer.

Fig. 18, paroir de l'ouvrier, *fig.* 5, sur lequelle est placé une peau.

Fig. 19, profil du bâton du paroir, de la corde & de la peau, pour faire voir comment elle se fixe sur cet instrument. *Voyez* l'art. corroyer.

CRIBLE : CRIBLIER : CRIBLER.

La chose : celui qui la fabrique : l'usage qu'on en fait. LE CRIBLE eſt un uſtenſile fait d'une peau, travaillée en parchemin, (Voyez *L'ART DU PARCHEMINIER.*) tendue & arrêtée ſur un cerceau, & percée de trous de diverſes formes & de diverſes grandeurs.

LE *crible* ſert à ſéparer toutes les ſortes de grains les uns des autres, de la terre ou des ordures, d'un moins gros volume que le grain, qui s'y trouvent mêlées. Les petits *cribles* ſe tiennent des deux mains, & s'agitent à-peu-près comme les tamis du droguiſte ou du patiſſier. Les grands *cribles* ſe ſuſpendent au plancher, & s'agitent comme les précédens, ſans avoir la peine de les ſupporter. Les uns & les autres ſe percent de trous de grandeur proportionnée à la nature du grain pour lequel ils ſont deſtinés. La forme & l'arrangement de ces trous eſt affaire de goût ou de fantaiſie.

On charge le crible, plus ou moins, ſuivant le poids du grain, ſuivant ſon volume, & même ſuivant ſa forme ; car ces diverſes qualités, dimenſions ou manieres d'être, concourent à accélérer ou retarder la diviſion du grain, des parties étrangeres qui s'y trouvent mêlées. Il faut encore avoir égard à la force & à la tenſion de la peau, & auſſi à la facilité d'agiter le crible, pour, en temps égal, & ſans ſe fatiguer trop, produire le plus d'effet.

M. Fougeroux d'Angerville a fait *l'art du* CRIBLIER ; on le trouve joint à la collection des arts qu'a publiée l'Académie des Sciences : à très-peu de choſe près, voici comme il s'exprime.

On emploie, pour les grands *cribles*, la peau de cheval, d'âne, de cochon ; & celle de mouton, pour les petits cribles à tenir à la main, & particuliérement pour ceux qui ſervent à nettoyer les graines. On n'a point à rechercher dans la peau à *cribles*, comme pour le parchemin, l'uniformité de couleur, l'égalité d'épaiſſeur, ni même qu'elles ſoient parfaitement dégraiſſées. L'eſſentiel eſt qu'elles ſoient fortes, unies, & bien tendues.

Les peaux de cochons font de bons cribles, mais elles ſont peu communes, parce qu'on n'y emploie gueres que celles des verrats & celles des vieilles truies, trop dures pour être miſes au ſaloir, avec la chair de ces vieux animaux. On y emploie encore celles des cochons morts de maladie, qu'on écorche, & dont on jette la chair à la voierie. Les peaux de mouton dont ſe ſervent les *cribliers*, proviennent auſſi généralement de la dépouille des bêtes mortes, que les bergers écorchent.

Ordinairement c'eſt le *criblier* qui prépare ſes peaux ; ils les étend fraîches ſur une table ou ſur le plancher, & ſi c'eſt une peau de cheval, il coupe le colet *a* (*Pl.* 1, *fig.* 1) par la ligne f g ; il diviſe enſuite le corps par la ligne *a b*, & il ſépare encore en deux chacune de ces moitiés, par les lignes *e d*, ce qui lui fournit de quoi faire cinq *cribles*. On n'en peut tirer que deux ou trois d'une peau d'âne, y compris le collet, & un ſeul d'une peau de mouton. Comme l'intérêt du criblier eſt de ménager la force des peaux, il ne les laiſſe que huit jours au plus dans la chaux. On ne les met point, ou fort peu de temps dans le *plain*, & en ce cas on a ſoin qu'il ſoit foible ou *mort*, comme diſent les ouvriers, afin de ne point les attendrir ; mais on les lave à la riviere pour les ôter de chaux, & on les étend ſur la herſe ſans les écharner.

A Paris, & dans d'autres grandes villes, les *cribliers* achetent leurs peaux chez les parcheminiers ; elles ſont coupées en carré, & non pas arrondies ; les meilleurs leur coûtent quinze à vingt ſols, & celles de mouton ſeulement huit ſols.

Que le criblier ait préparé la peau, ou qu'il l'ait achetée d'un parcheminier, il l'étend ſur une table, & avec un compas de bois à verge, ſemblable à ceux des menuiſiers, il trace un cercle de toute la grandeur que la peau peut porter, (*Pl.* 1, *fig.* 2), ſauf, quand elle manque de largeur en quelque endroit, ou qu'il ſe rencontre quelque trou, à y rapporter une piece, comme nous l'expliquerons dans la ſuite : il trace intérieurement un autre cercle concentrique au premier, qui en ſoit éloigné d'environ un pouce ;

celui-ci sert pour marquer la partie de la peau qui doit être percée, & il fixe la grandeur du crible : les plus grands ont deux pieds & demi de diametre ; on en fait de plus petits, jusqu'à un pied ; ceux-là servent aux jardiniers pour nettoyer leurs graines. Quand ces deux cercles sont tracés, on coupe la peau sur le plus grand, & la partie du parchemin qui se trouve entre les deux cercles, est destinée à attacher la peau sur la cerche. La peau étant ainsi arrondie se nomme un *rondeau* : pour percer ce rondeau, on le pose sur un gros billot, de hauteur à permettre à l'ouvrier de travailler assis (*fig.* 3.)

Comme les cribles sont destinés à séparer les graines les unes des autres, on fait des trous de différentes grandeurs & de différentes formes, pour séparer les graines longues d'avec les rondes.

On distingue deux sortes de *perce* ; savoir, les cribles fendus, ou qui sont percés de trous longs, & d'autres percés de trous ronds ; souvent les trous des cribles fendus sont en partie ronds & en partie longs : on les distribue par zones, comme nous l'expliquerons dans la suite.

Les cribles dont la perce est ronde, se distinguent ordinairement en cinq sortes. Ceux qui ont les plus grands trous s'appellent les *passoires* (*Pl.* 2, *fig.* 1) ; les trous des *demi-passoires* sont moins grands (*fig.* 2) ; ensuite viennent les *aléniers* (*fig.* 3), qui servent à séparer l'alêne, mauvaise graine qui se trouve mêlée avec les bons grains ; puis les *bâtardiers* (*fig.* 4) ; & enfin, les *poussiers* (*fig.* 5). Les plus grands trous ont deux lignes de diametre, & les plus petits une demi-ligne ; mais comme chaque criblier a en particulier ses emporte-pieces, qui ne sont pas exactement d'une même grosseur que ceux des autres ouvriers ; il s'ensuit, par exemple, qu'une passoire qu'on aura achetée chez un criblier, n'aura pas les trous précisément de la même grosseur qu'une passoire qu'on aura prise chez un autre criblier. Cette différence est quelquefois assez considérable, puisque les cribles (*fig.* 2 A, & *fig.* 2 B) passent pour être de la même perce ; mais les fermiers, sans s'embarrasser de la dénomination des cribles, choisissent ceux qui sont percés plus ou moins gros, suivant leur goût.

Pour bien distribuer les trous ronds, le criblier, après avoir placé le rondeau sur le billot, trace une ligne diamétrale ou droite (*Pl. II*, *fig.* 10), qui passe par le centre ; c'est sur cette ligne qu'il perce le premier rang des trous ; mais afin de ne pas changer si souvent de place la peau qui est sur le billot, il ne perce que la partie de cette ligne *a b*, qui est proportionnée à la longueur de son bras sur la seconde rangée, & cette ligne ou cette portion de ligne le guide pour toutes les autres qui lui doivent être paralleles jusqu'au bord du crible ; il a l'attention que le trou qu'il perce à la seconde rangée, soit toujours entre deux trous de la premiere, c'est-à-dire, en échiquier ; de sorte qu'en regardant les rangées de trous dans tous les sens, ils présentent toujours des lignes droites ; c'est à quoi réussissent très-bien les cribliers. Quoiqu'ils ne soient guidés que par la premiere ligne droite, ils distribuent plus régulierement les trous à la vue, que tout autre homme qui n'en auroit pas la pratique, ne le pourroit faire en prenant bien des précautions.

Après avoir percé la seconde rangée de trous, il perce la troisieme, puis la quatrieme, jusqu'à ce qu'il soit parvenu aux bords du cercle intérieur qui limite la grandeur du crible ; il pousse ensuite le rondeau sur le billot, & il prolonge les rangées de trous jusqu'au bord du crible ; quelquefois il excede d'un demi-trou la trace du compas, & il n'y a point d'inconvénient, parce que l'épaisseur de la cerche ferme les demi-trous.

On perce toujours la peau du côté de la fleur ; c'est cette surface qui fait le dessous du crible, quand il est monté sur la cerche.

Les trous se font avec un emporte-piece (*Pl. I*, *fig.* 6) dont la grosseur est proportionnée à la grandeur des trous ; c'est pour cela que l'on distingue les emporte-pieces, & qu'on leur donne le même nom qu'aux cribles ; la *passoire*, la *bâtarde*, le *poussier*, &c.

Les emporte-pieces sont des poinçons creux de fer acéré, qui forment un cône tronqué ; les meilleurs sont les plus ouverts par en haut ; ils pourroient durer très-long-temps, si on ne les ébréchoit pas sur les clous qui se cassent quand on met des pieces aux cribles, & dont la pointe reste dans le billot. Ces poinçons coûtent quarante à cinquante sols la piece.

Quand l'espace renfermé par le cercle ou le trait de compas intérieur, est entiérement garni de trous, comme nous venons de le dire, le criblier perce entre les deux cercles dans l'espace où il n'y a point de trous, une rangée circulaire de trous *a*, *a*, *a*, qui doivent être à un demi-pouce du bord du rondeau ; ces trous servent pour attacher la peau sur la cerche.

Toutes les perces en rond se font, comme nous l'avons expliqué plus haut ; mais les cribles fendus exigent des attentions particulieres. Il y a des cribles fendus de plusieurs sortes ; savoir, ceux qu'on appelle *ivroies* (*fig.* 6), *passoires* fendues (*Pl. II*, *fig.* 7), *alénier* fendu (*fig.* 8), *batardier* fendu (*fig.* 9), & *poudrier* fendu (*Pl. I*, *fig.* 10).

Après avoir tracé sur le rondeau deux cercles concentriques avec le compas à verge, & coupé la peau sur la trace du plus grand cercle, ainsi que nous l'avons dit pour la perce ronde, le criblier met le rondeau sur le billot, & avec un compas de fer il trace le rond du milieu A (*Pl. II*, *fig.* 8), qui a environ deux pouces de diametre ; il frote avec un peu de savon la partie

de la peau qu'il va percer, afin que l'emporte-piece se dégage facilement de la peau ; il fait ordinairement des trous ronds sur ce premier trait de compas ; puis il trace avec le compas un second cercle B, & il perce encore sur cette trace des trous ronds placés en échiquier, relativement à ceux qu'il a percés en premier lieu.

Il trace ensuite un troisieme cercle C sur lequel il fait aboutir le bas des trous fendus ; ces trous fendus se font comme les ronds, avec un poinçon à emporte-piece, mais qui forme par le bas ou par le bout tranchant un carré long (*Pl. I*, *fig.* 4 & 5). Il y a des emporte-pieces de différente grandeur & de différente figure ; les uns sont carrés, d'autres forment un ovale très-alongé, d'autres des losanges, ainsi qu'on le voit sur la *Pl. II*, (*fig.* 6, 7, 8, 9) ; mais comme il reste peu de champ vers le centre du crible, & beaucoup plus à la partie qui en est plus éloignée, il nous paroitroit convenable d'avoir des emporte-pieces pour les trous fendus, qui fussent plus larges par un côté que par l'autre, & on feroit toujours répondre le côté étroit vers le centre du crible. Quand l'ouvrier a percé cette zone de trous fendus, il trace un autre cercle sur lequel il perce des trous ronds D (*fig.* 8) ; puis il trace un cercle sur lequel il fait aboutir des trous fendus, & il entremêle ainsi des trous ronds & des trous fendus dans toute l'étendue du crible, ou jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'un espace d'un pouce jusqu'au bord de la peau, à un quart de pouce duquel le criblier perce des trous ronds écartés les uns des autres d'un demi-pouce ; ces trous servent à attacher la peau sur la cerche ; il importe peu que les trous soient un peu plus grands ou un peu plus petits. Ordinairement les cribles dits à ivroie ne sont point percés de trous ronds ; on les refend dans toute leur étendue, assez souvent avec des emporte-pieces en losange B C D (*fig.* 9) ; seulement, quand on est parvenu au bord de la peau, s'il ne se trouve pas assez de place pour un trou fendu, on fait un cercle de trous ronds pour percer des trous longs ; on trace des cercles C (*fig.* 8) avec le compas, & on fait aboutir les trous fendus sur ces traits. La lettre G représente les trous en losange, & H les trous ovales.

La perce des autres cribles fendus est entremêlée de trous ronds & de trous fendus ; on ne trace le trait du compas que quand les trous sont percés, pour les mettre à des distances convenables à la longueur des fentes. On voit par les *figures* 8, 9, 10, (*Pl. I*), comment les ouvriers entremêlent différemment les trous longs & ronds de leurs cribles fendus. Quelquefois on termine la perce par une campane de trous ronds (*fig.* 10). On laisse toujours au milieu, c'est-à-dire, au centre de tous les cribles fendus un espace plus ou moins grand, qui n'est point percé ; les ouvriers font à cet endroit, avec l'emporte-piece rond qui a servi pour le crible, des étoiles ou des croix qui ne font que de pur ornement. (*Voyez Pl. I*: *fig.* 11 & 12).

Quand, aux bords d'un rondeau, la peau se trouve dans quelque endroit trop petite pour la cerche, ou quand vers le milieu de la peau il se trouve un trou, les ouvriers y rapportent des pieces de la maniere que nous allons l'expliquer.

On ne met ces pieces C (*Pl. II*, *fig.* 2), que quand la peau a été entiérement percée ; on choisit les pieces convenables dans les rognures ; on pose la fleur de la peau du crible sur le billot, ce qui la met dans un sens contraire au côté où elle a été percée ; on passe la piece par-dessous, & on l'assujettit sur le billot avec des clous qui traversent le crible & la piece ; ensuite avec un emporte-piece rond, plus fin que la perce du crible, on perce des trous dans ceux du crible qui sont les plus près de l'endroit qu'on veut réparer.

On fait de la même maniere des trous à la piece qui est dessous le crible. Si la piece que l'on ajuste est au bord du crible, on fait, avec le même emporte-piece qui a servi à percer le crible, un rang de trous qui fait la continuation du dernier rang des trous du crible, & pendant que la piece est assujettie sur le billot avec les clous, on y perce les trous qui doivent suivre le même ordre que ceux du crible, & être de la même grandeur (*Pl. II*, *fig.* 2).

Quand les trous sont percés sur toute l'étendue de la piece, on retire les clous, & l'on prend garde de n'en point rompre les pointes, parce que si elles restoient dans le billot, elles ébrécheroient les emporte-pieces. On taille ensuite la piece, ou on la coupe tout près des trous ; & pour que le surget paroisse moins, on gratte avec un couteau, pour en amincir les bords, ainsi que ceux de la peau du crible qui approchent du trou. On coud ensuite la piece sur le crible avec une laniere de parchemin ramollie dans l'eau, & qui porte à un de ses bouts une forte épingle qui sert à la passer par les trous ; on passe cette laniere en zigzag par les trous de la piece qui correspondent à ceux du crible. Assez souvent on se contente de cette simple couture ; mais lorsqu'on en veut faire une seconde, on passe une autre laniere en zigzag dans une rangée de trous différente de la premiere ; cette double couture se voit en C (*Pl. II*, *fig.* 2).

Si la piece se trouve être sur le bord du crible, comme sur le billot on a continué les trous jusqu'au bord du rondeau, on continue la couture jusqu'à cet endroit, & on fait deux rangs de trous à cette partie D, si l'on se propose de faire la couture double ; au reste, on fait sur la piece, ainsi que sur le rondeau des, trous E de distance en distance, pour attacher le rondeau sur la cerche.

A l'égard des cribles fendus, on forme sur la piece des trous ronds dans les fentes du crible,

qui sont au bord de la déchirure, & l'on passe la laniere dans ces trous ronds. Au reste, on raccorde la piece, comme nous l'avons expliqué ci-dessus, à l'égard des trous ronds; les *figures* 13, 14 & 15 (*Pl. I*) rendront tout ce que nous venons de dire très-sensible.

Quand le rondeau a été percé, & que les trous ont été réparés, il s'agit de monter le crible sur sa cerche; c'est ce qui nous reste à expliquer.

Les cribliers achetent les cerches des boisseliers quarante sols la douzaine. Elles sont faites de bois blanc, très-souvent c'est du saule; elles doivent avoir huit pieds de longueur sur quatre pouces de largeur. Quand les cribles sont petits, une cerche en fait assez souvent deux. On roule la cerche, on la présente sur la peau, & comme les cerches sont presque toujours trop longues, on coupe l'excédent, on diminue l'épaisseur des bouts qui se doivent recouvrir, & on les assujettit avec des pointes de vitrier qu'on rive en dedans & en dehors du crible.

On perce avec une vrille à un demi-pouce du bord inférieur de la cerche, un trou, & ordinairement on en perce un autre à un demi-pouce de distance, puis un troisieme à un pouce d'un de ces deux trous, un quatrieme à un demi-pouce du troisieme, un cinquieme à un pouce du quatrieme, & ainsi alternativement à un pouce & à un demi-pouce tout-autour de la cerche.

On passe une laniere de parchemin mouillé dans un des trous de la cerche, puis dans les trous de la peau, jusqu'à ce qu'on se rencontre vis-à-vis d'un des trous de la cerche, dans lequel on passe la laniere qu'on repasse dans le trou de la cerche qui est à un demi-pouce, & dans un trou de la peau qui y répond; puis on passe la laniere dans les trous de la peau, jusqu'à ce qu'on rencontre un autre trou de la cerche, ce qu'on continue dans toute la circonférence du crible. Ordinairement on humecte les bords de la peau, pour qu'ils se plient plus aisément, & qu'ils s'ajustent mieux sur la cerche: cette opération s'appelle *monter un crible.*

Un bon ouvrier peut, dans les longs jours, percer quatre ou cinq grands cribles de grosse perce, ou deux de petite.

» Les rognures & les parties que les emporte-pieces enlevent, servent à faire de la colle. Un rondeau de grand crible perd, à la perce, une livre de son poids. C'est précisément ce que perdit un rondeau de peau de cheval, formant un crible de deux pieds & demi de diametre, qui se trouva réduit au poids de cinq quarts de livre.

EXPLICATION des planches.

Planche premiere.

FIGURE 1, peau de cheval étendue sur le plancher; le collet A fournit un crible; les pieces E E chacune un crible: une belle peau en fournit cinq.

Fig. 2, ouvrier qui trace un crible avec un compas à verge.

Fig. 3, ouvrier qui perce un crible sur le billot. Quelquefois en place de billot on le perce sur un bout de madrier épais de quatre ou cinq pouces, soutenu par un pied solide.

Fig. 4 & 5, Emporte-piece pour les cribles fendus.

Fig. 6, emporte-piece pour les trous ronds.

Fig. 7, crible monté & suspendu à la muraille.

Fig. 8, alénier fendu.

Fig. 9, batardier fendu.

Fig. 10, poudrier fendu.

Fig. 11 & 12, compartimens que l'on perce dans le champ qui se trouve au centre des cribles fendus.

Fig. 13, piece rapportée sur un défaut de la peau d'un crible à perce ronde.

Fig. 14, maniere de rapporter une piece sur un crible fendu.

Fig. 15, autre maniere de mettre une piece à un crible fendu, où il n'y a point de trous ronds.

Fig. 16, marque du fermier, lorsqu'il perçoit son droit.

ART DU CRIBLIER.

Planche II.

Fig. 1, passoire.

Fig. 2, A & B, demi-passoires.

Fig. 3, alénier.

Fig. 4, batardier.

Fig. 5, poudrier.

Fig. 6, ivroie à trous fendus.

Fig. 7, passoire à trous fendus.

La figure 8 fait voir comment on perce les cribles, partie à trous ronds.

Fig. 9, trous ovales, & en losange.

La figure 10 fait voir comment on conduit la perce ronde.

La figure 11 fait voir comment on applique une piece vers les bords d'un crible à perce ronde.

FOUETS. *s. m.*

ON a négligé de parler des *fouets* dans toutes les descriptions d'*arts* qu'on a publiés ; *l'art de fabriquer les fouets* n'est pourtant pas sans intérêt. Tant de gens de toute fortune & de tout rang se servent de *fouets*, que n'y eût-il que cet instinct qui nous porte à connoître ce qui est à notre usage, on peut encore trouver dans cette petite partie de quoi alimenter une étincelle de sa curiosité. Je m'étendrai peu, parce que j'ai peu de moyens. L'art est susceptible de plus de détails que je n'en saurois donner. Les maîtres sont d'une réserve que je n'avois pas encore rencontrée ; c'est dire tout ce qu'il est possible d'exprimer à ce sujet. Voici ce que, à force de recherches, d'enquêtes, d'examen, j'ai pu découvrir & remarquer.

Des fouets en général.

Les *fouets*, de quelque matiere qu'ils soient faits, & à quelque usage qu'ils soient destinés, sont tous composés d'un *manche*, lequel prolongé fait partie de la verge, dans les fouets qui en ont une ; de la *monture* ou charge, & de la *méche* ou pointe. Ils ne different donc essentiellement que par la nature des matieres, leur qualité, leur emploi, & les dimensions de chacune de leurs parties.

Premiere Division.

1°. *Fouets* de carrosse, & de cabriolet.
2°. *Fouets* pour monter à cheval.
3°. *Fouets* dits *chambrieres*.
4°. *Fouets* de chasse.
5°. *Fouets* de poste.
6°. *Fouets* communs de charretiers & autres.
7°. *Fouets* de charretiers.
8°. *Prix* communs & courans de toutes les sortes de *fouets*.

ARTICLE PREMIER.

Des fouets de carrosse & de cabriolet.

CES *fouets* sont de quatre sortes principales.
1°. Montés en baleine sur jonc.
2°. Montés en baleine sur bois.
3°. Montés en bois de Perpignan.
4°. Montés en bois d'épine.

Ces différens fouets ne different en rien, quant à l'usage ; ils different peu, quant à la forme, pris en gros ; mais ils different beaucoup, quant à la matiere, au travail & au prix.

1°. *Les fouets de baleine montés sur jonc*, ont le *manche* de dix-huit à vingt-quatre pouces de longueur, la *verge* d'environ trois pieds & demi, la *monture* ou *porte-charge*, la *charge* ou *longe*, de dix-huit, vingt à vingt-quatre pouces ; enfin la *méche* ou *pointe* en a huit ou dix.

Je me sers ici du mot *verge* dont la baleine fait l'office ; c'est toujours la partie qui fait suite au manche, d'une part, & à l'autre extrémité de laquelle est attaché le porte-charge. Le manche est un jonc ordinaire des Indes, ou bout de canne de jonc, sur lequel est entée la baleine. Cette enture se fait en divisant l'un des bouts de la baleine, ou les bouts de plusieurs fragmens de baleine, autour de l'extrémité la plus mince du manche de jonc, à quelques pouces en avant, en les amincissant convenablement, les épatant, & les fixant avec de la colle forte, avant & après les avoir entourés & liés bien serré avec de la ficelle très-mince & très-forte. Cela fait, & la colle parfaitement seche, le tout rendu lisse & gradué insensiblement en diminution de son diametre, du manche vers la pointe, on recouvre la baleine en plein, & un peu par-delà sur le manche, au petit métier ou à la main, avec du fil, de la soie, de la filoselle de diverses couleurs, en collant par-dessus, de maniere que le fil se lisse, se lustre, & que par son arrangement il en acquiere, & donne au fouet de la force & de l'élasticité.

Lorsque la baleine est recouverte à la main, c'est ordinairement en l'entourant du fil ou de la soie, en forme d'hélices, rapprochées & serrées les unes contre les autres, de maniere que tout soit couvert & fasse corps. On pique ensuite à

l'aiguille & en arriere-point sur cette premiere couverture, pour la maintenir, un autre point en hélices plus ou moins alongées, qui fait encore un agrément sur le fouet, & qui augmente d'autant sa solidité, sa fermeté & son élasticité.

Lorsqu'on la recouvre au petit métier, ce qui se fait comme le travail des cordons de sonnettes, décrit dans l'art du *Passementier*, comme si c'étoit une *méche*, une corde; alors on mélange les couleurs, quelquefois même le fil avec la soie; j'y ai aussi vu mêler des lanieres de peau teinte; on fait divers petits dessins, le tout serré & arrêté par la texture & par la colle forte, toujours employée bien liquide & très-chaude.

Avant de recouvrir la baleine jusqu'au bout, on couche sur son extrémité la plus mince jusqu'à dix-huit lignes, & même deux pouces de longueur, les deux bouts d'une laniere de cuir blanc, qui embrassent à-peu-près cette partie; je dis *à-peu-près*, parce que la laniere est tenue plus ferme sur l'extrémité de la baleine, en ne la couvrant pas entiérement. Là, on l'entoure & serre fortement avec du ligneul, & l'on acheve par-dessus & jusqu'au bout la couverture comme on l'avoit commencée.

Cette laniere de cuir blanc, de trois à quatre lignes de largeur, forme une boucle d'environ trois pouces de longueur; elle tient ferme d'une part à la verge du fouet, & de l'autre part, elle sert à y passer la charge ou longe, d'où elle prend le nom de monture ou porte-charge. Ce passage de la charge dans la monture, se fait comme on passe un cordon dans l'anneau d'une montre.

A l'endroit où se termine la couverture, du côté du manche, on met un nœud enlacé de gros fil d'or ou d'argent, vrai ou faux; on en fait autant là où se termine la poignée, laquelle n'est autre qu'une peau teinte en rouge, vert, jaune, noir, quelquefois de marroquin, mais ordinairement en basane, de la longueur de six pouces, cousue très-ferme au haut du manche.

2°. *Les fouets montés en baleine sur bois*, ne different des précédens que par le manche, & peut-être par quelques petits soins de moins, par un peu moins de recherches dans le travail, qui en diminue d'autant le prix, comme on le verra. Ceux montés sur jonc ayant une apparence un peu plus distinguée, un peu plus d'élasticité, sont plus recherchés des gens aisés, se soignent un peu plus que les autres.

3°. *Les fouets montés en bois de Perpignan* ne consistent, quant aux parties que nous venons de décrire, que dans une gaule d'un bois connu, dans les fabriques, sous le nom de *bois de Perpignan*; c'est le *celtis australis* de Linnée, appelé en françois *micocoulier*, & nommé en Provence *fabrecoulier*, cultivé dans les provinces méridionales de France, en Italie, en Espagne; il est commun en Roussillon, & particuliérement aux environs de Ceret; c'est dans cet endroit même qu'on l'ébranche pour le répandre ensuite dans le commerce en gaules écorcées & équarries. Ce bois est fort, souple & liant; sa fibre droite, dure, élastique. On le tourne ou on le travaille à la main, en cône alongé, dans la forme d'un cierge, sur la longueur de cinq à six pieds, d'environ dix lignes de diametre vers le gros bout, qui en forme le manche, & de deux lignes seulement vers le bout le plus mince, qui est celui où s'attache la monture ou porte-charge.

Comme aux fouets de baleine, montés sur jonc ou sur bois, la poignée de ceux de bois de Perpignan est recouverte en peau de mouton teinte, en basane; mais le nœud qui termine cette poignée n'est formé que de lanieres minces de peau entrelacées; seulement l'extrémité de la peau qui recouvre le manche, est quelquefois découpée comme une petite frange, pour l'agrément; & le porte-charge où doit être passée la longe est attaché à l'autre extrémité, à laquelle on a eu soin de laisser un petit bourrelet pour arrêter mieux cette laniere de cuir blanc, après qu'elle a été serrée à la colle avec un fort ligneul.

Ces fouets sont très-élastiques, aussi souples que ceux de baleine, plus légers, mais plus sujets à se casser.

4°. *Les fouets montés en bois d'épine* ne different en rien de ceux montés en bois de Perpignan, qu'en ce qu'ils sont plus pesants, moins propres & moins élastiques; en quoi ils conviennent peut-être mieux aux cochers de fiacre, qui souvent sont autant obligés de fouetter leurs chevaux avec le bois qu'avec la longe de leur fouet, c'est-à-dire, de leur donner des coups de bâtons pour les faire aller. On ne soigne le travail de ces fouets qu'à raison des personnes qui en font usage, & du prix qu'on les vend, lequel est très-inférieur à celui des fouets de bois de Perpignan, soit à cause de ce bois même qui vient de loin, soit à cause du travail moins soigné aux uns qu'aux autres; sans doute aussi à raison de la matiere employée à la composition de la charge dont il nous reste à parler pour le complément des fouets précédens.

De la charge ou longe.

La *charge* ou *longe* des fouets de carrosse & de cabriolets est faite de peau de veau passée en blanc. On en fait aussi de peau de mouton, mais elle a beaucoup moins de force & d'élasticité; elle s'alonge, s'amollit, & prend fin bientôt; son épiderme se crevasse & s'enleve, comme on le remarque aux livres reliés en basane, comparés à ceux reliés en veau. Cependant la peau de mouton n'est pas à rejetter dans tous les cas; d'abord, parce qu'elle coûte moins, & qu'il faut de la marchandise à tout prix; ensuite, pour les longes qu'on voudroit très-fines, sans s'attacher

trop à leur durée ; il est certain que la peau de mouton étant plus mince que celle de veau, conviendra mieux que celle-ci, employée dans un travail très-menu.

Supposons donc une charge ou longe à faire en peau de veau, passée en blanc ; on commence par couper une laniere dans toute la longueur de la peau, sur la largeur de huit à dix lignes d'une part, & diminuant toujours de l'autre part, jusqu'à celle de deux lignes. On laisse entiere cette derniere partie sur la longueur de huit ou dix pouces, & l'on divise le reste de la laniere en quatre parties formant quatre lanieres de même longueur, & n'étant que le prolongement de la partie laissée dans toute sa largeur. On attache cette derniere partie à un crochet un peu élevé, & l'ouvrier en face & debout, tresse à la main ces quatre cordons, qui, les plus étroits en ce point, fournissent à la partie la plus mince de la longe, laquelle grossit toujours à mesure que le travail s'avance, dans la proportion de la largeur respective des cordons.

Vers le tiers, la moitié de la longueur du travail, des lanieres, on les divise de nouveau, chacune en deux, ce qui fait huit cordons au lieu de quatre. On continue de tresser de la même maniere qu'auparavant, & le travail conserve la même forme, quoique la longe grossisse continuellement, mais toujours d'une maniere insensible.

Ce qui détermine à tresser à huit cordons au lieu de quatre, c'est que les lanieres devenant plus larges à mesure qu'on presse le travail, celui-ci en feroit plus raboteux à l'œil, plus rude au toucher, & sans doute aussi moins souple. Les parties de la charge, tressée à huit bouts, se rapportent mieux que lorsqu'elle n'est tressée qu'à quatre, & son grain est plus fin. Il est vrai que cette grande division des cordons altere un peu la force de la longe, & que le fouet en dure moins ; mais en ceci comme en tout le reste, il est un milieu pour concilier le goût avec l'intérêt, le luxe avec la fortune, l'envie de paroître avec celle de n'en être pas la dupe, le besoin enfin avec les moyens de le satisfaire.

A mesure que l'ouvrier approche de la fin de sa tresse, il en diminue le volume, ce qui est sensible dans toutes ces sortes de longes, qui sont toujours plus renflées à quelque distance de leur tête que vers leurs extrémités. Ce renflement peut s'opérer de deux manieres : la plus ordinaire est de diminuer insensiblement la largeur des lanieres du côté de la tête ; la seconde est de fourrer la partie du renflement avec une petite laniere indépendante de celles qui la recouvrent, comme l'*ame*, la corde qui fait le fond des cordons qu'on recouvre en fil ou en soie, dans une branche des travaux du *Passementier*.

La maniere de tresser à quatre ou à huit bouts est la même ; elle n'a pas besoin d'être autrement expliquée ; il suffit d'observer que les cordons soient bien tendus, pour que le travail devienne ferme, & reste le plus uni possible.

A l'extrémité de la partie non tressée de la longe, celle où doit être attachée la mêche ou pointe, il se fait une ouverture en forme de boutonniere, dans laquelle on passe cette mêche comme la charge a été passée dans le porte-charge. Déjà, en terme de *corderie* la ficelle employée à faire les mêches se nomme *fouet* ; on la connoît aussi sous celui de *ficelle de Montargis*. On procede à la formation de cette pointe en doublant la ficelle inégalement, cordant les deux parties l'une sur l'autre, & les nouant ensemble, d'abord de trois pouces, ensuite de deux en deux pouces. Quand le bout le plus court se termine, celui qui reste seul se noue également, tant qu'enfin son extrémité forme la houppe, le mouchet qui fait bruit en frappant l'air. A mesure que cette pointe s'use, il faute un nœud, il se forme une nouvelle houppe, & ainsi de suite jusqu'à la fin.

Si le bout de la longe s'use, qu'elle éclate par l'ouverture où la mêche est attachée, on forme une nouvelle ouverture en-dessus, & ainsi de suite jusques vers la partie où commence la tresse. Passé ce point, le fouet est hors de service.

Avant de terminer cet article, j'observerai que le porte-charge, dans les fouets dont on vient de parler, comme dans ceux dont on parlera, se fait ordinairement en cuir de bœuf ; de jeune bœuf ou jeune vache pour les fouets propres & légers ; de bœuf ordinaire pour les fouets qui demandent beaucoup de force, & dont on ne craint pas le poids. Ce cuir, moins sujet à s'alonger, & plus résistant qu'aucun autre, convient d'autant mieux à cet usage, qu'il est fortement attaché à l'extrémité de la verge, dont l'autre extrémité fait le manche, qu'il doit durer autant qu'elle, & user peut-être successivement plusieurs longes.

On fait des fouets de carrosse avec une seule laniere de cuir, pendue d'une part au porte-charge, & à l'autre extrémité de laquelle est attachée la pointe. Ces fouets ne sont pas si propres que les autres ; ils n'ont pas le même poids ; il semble qu'on ne puisse pas aussi bien asséner son coup avec ces fouets qu'avec les autres, mais ils sont bons, & ils durent tout autant, quand le cuir est bien préparé & bien choisi.

On feroit sans doute d'excellentes *charges* ou *longes* avec des nerfs de bœufs effilés, préparés, puis cordés ou tressés, moins susceptibles qu'aucune autre matiere des impressions du sec ou de l'humide ; elles conserveroient mieux leur souplesse naturelle, leur élasticité, & dureroient beaucoup plus ; mais je ne vois pas qu'on ait encore imaginé d'employer les nerfs de bœuf à cet usage. Peut-être la gomme élastique pourroit-elle y être employée avec beaucoup de succès ; c'est une premiere idée que le trop haut prix de cette matiere doit peut-être faire évanouir.

ARTICLE II.

Des fouets pour monter à cheval.

On divise ces *fouets*, comme les précédens, en quatre sortes principales.

1°. Badines angloises, grandes, moyennes & petites, en baleine couverte en fil.

2°. Badines angloises, en baleine découverte.

3°. Badines tressées en cuir.

4°. Badines couvertes en peau de mouton.

Les premiers de ces fouets different beaucoup des autres, en ce qu'ils sont gros à la poignée à pouvoir les tenir ferme à la main, & qu'ils sont fort souples en gagnant vers l'autre extrémité; tandis que les autres, ceux auxquels nous avons donné le nom de *cravaches*, sont plus fermes, plus roides dans toute leur longueur.

1°. *Les badines angloises en baleine couverte* peuvent être considérées comme des fouets de promenade, des fouets d'agrément, des fouets même que les agréables portent le matin, en courant à pied & en bottes, comme ils font avec la cravache; mais plus souple, elle peut aisément entourer le corps de l'homme, & pince fort bien un cheval. Ces badines n'ont point une poignée distinguée du reste du manche, ni un manche distingué du reste de la tige ou de la verge; elles ne font qu'un corps uni & lisse, qui va d'un bout à l'autre, en diminuant insensiblement de grosseur, de la tête à la pointe, & augmentant de souplesse dans la même proportion; elles n'ont point de charge ou longe, mais seulement une mêche ou pointe plus ou moins longue.

La longueur de ces badines est fort indéterminée. Nous ne les portions gueres que de trois pieds à trois pieds & demi, & elles ont longtemps conservé parmi nous de la fermeté, une sorte de roideur qui ne les rendoit gueres propres en effet qu'à remplir l'indication de leur nom. Les Anglois, qui en tout vont mieux au fait, sans rejetter la facilité de se jouer avec cet instrument, lui ont procuré un moyen d'utilité, au besoin. Ils ont porté la longueur de ces sortes de fouets à quatre pieds & demi, cinq pieds & plus, & sans en *badiner* moins que nous, avec nos petites gaules, lorsqu'ils sont à pied, ils en fouettent beaucoup mieux leurs chevaux, lorsqu'ils les montent.

Une bonne & forte baleine, de la longueur de la badine en fait tout le fond. On en joint plusieurs morceaux, du côté de la tête, pour grossir un peu la poignée de celles à qui l'on veut donner le plus de consistance; le tout se gradue insensiblement; & se recouvre en plein au petit métier, comme nous l'avons observé précédemment, en fil de lin, de soie, de filoselle, doublé, triplé, retors, d'une seule matiere ou de plusieurs, d'une même couleur ou de couleurs mélangées. On assure cette sorte de tissu, maillé, grené, par compartiment, ou autrement, à la colle forte, qui, en rapprochant, unissant & consolidant toutes les parties, répand encore sur elles un peu de lustre, une sorte de vernis, lequel pare la badine, la garantit de l'humidité, & la fait durer d'autant plus. On y met une plaque de métail sur la tête; on y attache la mêche sur le bout, alors la badine est achevée. La mêche de ces badines est tressée ou cordée en fil, en soie, en peau, le tout mêlangé & varié en couleur, de maniere qu'il ne reste qu'une ficelle alongée pour faire la pointe.

2°. *Les badines angloises à baleine découverte* ne different des précédentes qu'en ce que la baleine est en effet découverte, en tout ou en partie, depuis la poignée qu'on garnit d'un tissu quelconque, jusqu'au lieu de placer la pointe, où se fait une petite ligature pour la garantir & supporter la porte-pointe qu'on y attache. On sent qu'une telle badine n'est en effet qu'une badine de peu d'usage à cheval. La baleine nue n'a point assez de fermeté & de soutien pour se restituer très-promptement dans son premier état, à chaque inflexion qu'on aime à lui faire prendre dans le petit jeu de cet instrument. On lui donne une partie de ces qualités en étendant dessus un tissu à clairvoie, une espece de réseau à grandes mailles qui lui donne en effet plus d'élasticité, & cependant la laisse presque également à découvert.

3°. *Les badines tressées en cuir* sont également à fond de baleine; elles sont en tout composées comme celles qui sont tressées en fil, avec la seule différence de cette matiere. On coupe des peaux de mouton péparées & teintes de diverses couleurs, en lanieres fort étroites, comme de petits rubans; on les assortit; on les arrange comme on fait les fils de lin & de soie, & on les tresse de la même maniere. Ces badines sont aussi souples que les premieres, un peu moins fermes, mais douces à la main & agréables à l'œil; elles ne durent pas tout-à-fait autant, mais elles sont un peu moins cheres.

4°. *Les badines couvertes en peau de mouton* sont beaucoup moins cheres que les précédentes, par la raison qu'elles exigent beaucoup moins de travail, puisqu'il n'est question que de coudre d'un bout à l'autre, sur la baleine, une basane, de quelque couleur qu'elle soit, & que, cette basane, quelque bien apprêtée qu'elle puisse

être,

être, a toujours l'inconvénient de perdre bientôt son lustre, de se crevasser, de s'écorcher, tel enfin qu'on le remarque sur les livres reliés en basane, par comparaison avec ceux reliés en veau.

L'art de rendre ces badines aussi fermes, aussi propres & aussi durables que l'objet le comporte, consiste dans l'uni de la baleine, le choix de la peau, sa tension forte & égale; la couture enfin, serrée, rapprochée & plate, le tout traité avec une colle forte très-bien divisée & rendue très-fluide par la chaleur.

Il est de ces badines, qui, comme certaines cannes, également recouvertes en peau, se font sans coutures, mais seulement en rapprochant & les faisant se surmonter les bords amincis de la peau, les arrêtant ainsi avec de la colle, & jetant dessus le tout une sorte de vernis, qui confond ces extrémités, & en fait disparoître les rapprochemens. De cette maniere, les badines ont quelque chose de plus lisse, de plus doux, de plus agréable; mais elles sont plus exposées aux inconvéniens de l'humidité.

ARTICLE III.

Des fouets connus sous le nom de chambriere.

Ces sortes de fouets tiennent le milieu entre les *fouets* de carrosse & les fouets de poste, ils sont particuliérement à l'usage des marchands de chevaux & autres gens de cette espece; c'est le *fouet* de la *maquignonerie*; il ne s'éloigne guere de celui dont j'ai vu se servir dans quelques maneges. Son manche, en bois, jonc ou baleine, de trente à trente-six pouces de long, gros à garnir suffisamment la main, pour pouvoir être bien empoigné & tenu très-ferme, est toujours recouvert en plein, d'une peau de quelque couleur, ordinairement noire. Ce manche est garni de son porte-charge, à laquelle pend une longe, tressée en cuir de veau, plus longue & plus forte que celle des fouets de carrosse.

On travaille ces fouets en belle & bonne matiere, bien choisie, & on les travaille avec soin; on les conditionne pour la durée, ce qui les porte à un certain prix.

ARTICLE IV.

Des fouets de chasse.

La variété de ces *fouets* peut se réduire à deux especes principales.

1°. En *grands fouets* de chasse.
2°. En *petits fouets* de poche.

1°. Les *grands fouets de chasse* sont composés d'un manche de jonc ou de bois, moins gros que celui de la *chambriere*, mais à-peu-près aussi long, de vingt-huit à trente pouces. A ce manche est attachée une charge de toute longueur, de quatre à cinq pieds, plus encore quelquefois; faite en cuir de veau, mais coupée en lanieres très-minces, & tressées avec beaucoup de soin & de propreté. Ces charges ou longes doivent être bien graduées dans le travail & la diminution insensible de leur diametre, & l'un de leur grand mérite est un tissu serré, un grain très-fin & avec beaucoup de force, une singuliere souplesse.

Les Anglois, grands chasseurs, nous ont donné l'idée & le modele de nos plus grands fouets de chasse. J'ai rapporté de Londres, des longes de ces fouets & de ceux de cabriolets, d'une beauté, d'un fini dans le travail, comme je n'en avois point vu chez nos ouvriers de France. Depuis, j'ai vu, chez nous, des ouvriers Anglois, & aussi des ouvriers François, qui ne les imitoient pas mal. Il est de ces fouets qui, avec la pointe, qu'on y met ordinairement fort alongée, font jusqu'à trois fois le tour du corps d'un homme. Il en est de beaucoup moins grands. C'est affaire d'habitude, de goût, de caprice, comme de tant d'autres choses.

2°. *Les petits fouets de poche* sont pour les chasseurs au bout du fusil, les chasseurs à pied, qui visent au gibier & le tuent; tandis que les autres ne chassent que la grande bête, ou s'ils

chassent le lievre, c'est pour le forcer. Les manches de ces *petits fouets de chasse* n'ont guere que six à huit pouces de longueur. On les appelle aussi *fouets à sifflet*, parce qu'ils ont un sifflet au bout du manche, qui sert à rappeller les chiens; & la longe, de vingt à vingt-quatre pouces de longueur, en cuir de mouton tressé, n'est employée qu'à les fouetter.

ARTICLE V.

Des fouets de poste.

On divise ces sortes de fouets, qui demandent plus de force que d'agrément.

1°. En grands & moyens.
2°. En fouets à la Piémontoise.
3°. En fouets de cuir de cheval.

1°. Les *fouets de postes, grands & moyens* ne different que par leur longueur, leur grosseur, le nombre des nœuds, & aussi, sans doute, la nature & la qualité de la matiere. Pour les premiers, on choisit un bon cuir de bœuf, plané ou rasé à la faux, & préparé en blanc. Pour les autres, on se contente d'un cuir de vache, traité néanmoins comme le cuir de bœuf.

Tous les fouets de postes sont faits de deux lanieres seulement, ou, pour s'exprimer exactement, d'une seule laniere coupée en deux. Chacune d'elles est ouverte par gances, de distances en distances très-rapprochées; mais alternées de l'une à l'autre laniere, & non sur un plan horizontal, lorsque les lanieres sont verticales. La maniere de travailler ces fouets, consiste à passer l'une des lanieres dans la premiere gance de l'autre; celle-ci, dans la premiere gance de la premiere laniere, puis la seconde dans la seconde, & ainsi de suite alternativement, jusqu'à ce qu'on arrive au point de faire un premier nœud. Cette maniere de passer successivement l'une des deux parties dans l'autre, donne à la charge, qui s'exécute par cette manœuvre, une apparence d'être tressée, comme le font les longes des autres fouets; mais dans une forme applatie, & non arrondie, comme le sont les longes tressées de tout autre maniere.

On fait les nœuds des fouets de poste, plus ou moins longs, plus ou moins gros, en passant plusieurs fois l'une des lanieres sur l'autre, & même en formant la partie de ces nœuds avec un autre morceau de cuir. Quand on a fait faire, à l'une de ces lanieres sur l'autre, trois, quatre ou cinq révolutions, on la repasse sous l'une d'elles, & dans l'ouverture de l'autre laniere, & l'on continue de les entrelasser ensemble, comme on l'a fait précédemment. La laniere qui a fait des révolutions sur l'autre, en est d'autant plus courte; mais, au nœud suivant, on les remet de même longueur, en faisant faire les révolutions sur la plus courte, par la plus grande. Trois, quatre au plus de ces nœuds suffisent aux longes des fouets de postes, qu'il ne faut pas rendre trop lourds, & auxquels il convient de conserver beaucoup de souplesse. Quand aux fouets de bouchers, auxquels on ne craint pas de donner de la pesanteur, & avec lesquels on frappe autant en doublant la longe, qu'en la tenant dans son étendue, on y fait au moins quatre nœuds, & on les fait gros & longs. Ces nœuds sont à la partie la plus rapprochée du porte-charge, du manche du fouet, dont voici en gros, & prise très-généralement, la distribution des parties.

La longe des fouets de poste a de trois pieds & demi à quatre pieds de longueur. Celle du porte-pointe, qui n'est point tressée, a douze, quinze, dix-huit pouces; celle qui suit, & qui est tressée ou passée, comme nous l'avons dit, en a environ autant; celle où sont compris les nœuds, qui ont dix-huit lignes & jusqu'à deux pouces de longueur, & qui sont distant de deux à trois pouces, compose le reste de la charge. On voit par-là qu'elle est à-peu-près la distance qui doit rester entre le porte-charge & le nœud qui en est le plus rapproché; elle est fort courte. Quelquefois, dans l'intervale des nœuds, les lanieres sont passées une fois ou deux l'une dans l'autre; ordinairement, elles sont seulement jointes l'une à l'autre.

Il est essentiel que le porte-charge soit d'un très-bon cuir, & qu'il soit bien tenu au manche; & cependant qu'il y joue avec la plus grande facilité: pour cela, on ne les attache point comme les autres; mais on les passe dans un trou fait au bout du manche. Aux petits fouets, aux fouets communs, ce trou est fait dans le bois même du manche, sans aucune garniture; aux fouets ordinaires, aux bons fouets, on met à ce bout une garniture en cuivre, qui est percée. Ces manches n'ont pas plus de quinze à dix-huit pouces de longueur. On met à la poignée, si l'on veut, une couverture de basane, & toujours un cordon de cuir, pour le passer au bras, & que le fouet,

dont on eſt ſouvent dans la dure néceſſité de faire un vigoureux emploi, ne s'échappe point dans les intervales. Je n'ai pas beſoin d'obſerver que c'eſt moins le cas, dans cette circonſtance que dans aucune autre, de ne rien épargner ſur la ficelle à faire les mèches ou pointes.

2°. *Les fouets de poſte à la Piémontoiſe* ſont des fouets plus petits que les grands fouets de poſte ordinaire ; ils ſe rapprochent beaucoup pour la grandeur, la force, la nature & la qualité des matieres dont ils ſont compoſés, & même pour le prix, des fouets de poſte moyens ; mais ils ont le manche plus long : l'on n'y remarque pas d'autre différence. Il paroît que les Anglois, dans leur habitude d'avoir des fouets de chaſſe à manches beaucoup plus longs que ceux des fouets de poſte ordinaires, préferent auſſi, pour courrir la poſte, des fouets à manche plus long que ceux dont nous nous ſervons communément. Ces fouets de poſte à la Piémontoiſe, ou à long manche, ſervent encore à une infinité d'autres uſages, ou plutôt dans une infinité d'autres circonſtances que celles de courir la poſte.

3°. *Les fouets de poſte en cuir de cheval* ne ſe diſtinguent des autres que par la matiere dont ils ſont compoſés ; inférieure en qualité, elle donne lieu de les établir à un prix plus bas : c'eſt la ſeule raiſon qui m'a porté à en faire ici une diviſion à part.

L'on n'emploie peu le cuir de veau en fouets de poſte, auxquels on exige toujours un certain poids & beaucoup de force ; c'eſt donc ordinairement de cuir de bœuf, de vache, ou de cheval qu'ils ſont compoſés. Ce dernier cuir eſt de la moindre qualité ; il reſte ſpongieux, de quelque maniere qu'on l'apprête, & il tend à un dépériſſement beaucoup plus prompt que ne le ſont les autres eſpeces de cuir. Du reſte, il ſe travaille & s'emploie de la même maniere.

ARTICLE VI.

Des fouets communs de diverſes grandeurs.

Il y a peu de regle à obſerver pour la conſtruction de ces ſortes de fouets ; le grand point eſt de les rendre propres, par leurs formes, à tous les uſages communs, & par leur prix à l'uſage de tout le monde. Ainſi, depuis le marchand qui a beaucoup d'argent, & qui va à cheval, juſqu'au cultivateur qui n'en n'a guere, juſqu'à celui même qui touche ſa bourrique devant lui ; tout homme de cheval, ou conducteur de bête de ſomme, a beſoin d'un fouet. Auſſi tous les rebuts des diverſes ſortes de matieres d'uſage dans les diverſes autres eſpeces de fouets, ſont employés dans la conſtruction des fouets communs ; mais on en fait un choix, qui rend chacune de leurs parties propres aux dimenſions qu'on veut donner à ces fouets, à leur degré de force, de propreté, & au prix qu'on veut les vendre.

Je ſuppoſe toujours que toutes ces ſortes de fouets ſont à charge ou longe de peau ou cuir, de quelque nature, eſpece & qualité que ce ſoit ; car je n'ignore pas que les gens de la campagne font ſouvent leurs fouets en longe ou charge de chanvre cordé, qu'ils attachent tout uniment au bout d'un manche d'épine ou d'autre bois, qu'ils font auſſi eux-mêmes ; mais le travail des longes de chanvre cordé, rentre dans celui de la *corderie*, dont j'ai traité ailleurs.

ARTICLE VII.

Des fouets de charretiers, &c.

Les *fouets des charretiers* méritent un article à part, à cauſe de la maniere dont ils ſont conſtruits, qui leur eſt particuliere & propre. 1°. Ils ont un manche ou une verge beaucoup plus longue que celle d'aucune autre eſpece de fouets, ſi ce n'eſt les fouets de cochers, qui l'ont encore plus longue. 2°. Ce manche a une poignée groſſie & formée par addition de matiere, comme nous l'expliquerons ci-après. 3°. Le cuir de bœuf ou de vache, dont on fait la charge ou longe de ces fouets, eſt tordu, chaque bout ſur lui-même, & enſuite cordés en

semble, & non tressés, comme les fouets de cochers, ni passés l'un dans l'autre, comme les fouets de poste.

Le manche est pour l'ordinaire de bois d'épine ou de houx; celui-ci vaut mieux, il est plus élastique & moins cassant. On donne communément à ces manches une longueur égale à celle de la longe, de trois, quatre, cinq pieds & plus. Les rouliers, qui conduisent souvent leur voiture de dessus l'un de leurs limoniers, comme les conducteurs des coches & diligences de terre, donnent beaucoup d'extension à la longe de leur fouet, par de très-longues pointes, de bonnes ficelles mises en double, cordées ensemble & nouées de distance en distance.

A l'un des bouts de ce manche, comme à tous les fouets, est fermement attaché le porte-charge. A l'autre bout, celui de la poignée, sur la longueur de cinq à six pouces, on met des couches successives & très-minces, de vieux linges, d'étoupes battues & ramollies, & à chaque couche, chaque double, on enduit le tout d'une colle forte très-liquide & très-chaude, serrant fortement la poignée, dans la main, pour comprimer ces matieres, & en exprimer le superflus de la colle.

Pour plus de facilité, plus de promptitude dans le travail, moins de déchet, par l'évaporation de la colle, par celle qui s'égoute à mesure qu'on l'emploie, l'ouvrier met à terre, à côté de son établi, un réchaud de feu, sur lequel est le vase qui contient la colle, & il opere au-dessus-même & à sa vapeur. Il trempe tous ses chiffons dans la colle, il les enroule, les serre & presse fortement, & le liquide superflu retombe dans le vase même dont on vient de le tirer.

Quand la poignée a ainsi acquise une certaine grosseur, avec un peu de renflement vers le milieu, pour que la main puisse saisir l'instrument avec plus de force, & en faire usage avec plus de vigueur, on arrête le tout avec une bonne ficelle, tournée en hélices plus ou moins allongées, & toujours arrêtées à la colle forte.

De la construction de la charge ou longe des fouets de charretiers.

On prend une courroie ou laniere de cuir de bœuf ou de vache passé en blanc, de cinq à six pieds de long, de douze à quinze lignes de large, sans beaucoup de rétrécissement sur la longueur, & non taillée, comme on en use pour les autres fouets; alors on l'attache par le bout le plus étroit; on la divise longitudinalement en trois parties égales; puis on roule très-ferme, sous la main, chacune de ces parties sur elle-même, & lorsque tous ces cordons ont acquis de la rondeur & de la fermeté, on les corde tous trois ensemble, les uns sur les autres. Veut-on faire un nœud? on sépare l'un des cordons, l'on en entoure les deux autres, une fois, deux fois; on passe ce cordon sous l'une de ses révolutions; on le serre, & il se trouve arrêté en continuant de corder à trois bouts. A un second nœud, on prend un second cordon; à un troisieme, le troisieme.

Le nombre des nœuds de ces sortes de fouets, n'est guere que de quatre à cinq, & ils sont tous peu distans les uns des autres, & très-rapprochés de l'extrémité de la longe, du côté de la pointe. Il paroît que l'intention, née du besoin sans doute, a été de placer le plus grand poids du fouet sur la partie qui portoit le plus sur le corps de la bête.

Telle est le travail & la forme des longes ordinaires de charretiers, que font les seuls *selliers-bourreliers*. Les faiseurs de fouets ordinaires, ayant négligé cette partie, dont ils n'avoient pas sans doute un grand débit. Ces sortes de longes se vendent ordinairement sans manche & sans pointe, que font le plus souvent les charretiers eux-mêmes: c'est sur ce pied, en cet état, que j'en ai fixé le prix à quatre livres la douzaine.

Mais les conducteurs des coches & diligences, comme certains rouliers, ont des fouets, quoique faits dans les mêmes principes, plus alongés, plus déliés, de matieres mieux choisies, & sans doute aussi d'un travail mieux soigné; on les vend quelquefois tout montés, & on les vendroit toujours ainsi, s'il n'arrivoit souvent qu'un manche use plusieurs longes. Ces fouets sont plus chers, beaucoup plus chers que ceux des charretiers ordinaires.

On fait cependant, mais rarement, des fouets tressés à quatre bouts, jusqu'aux deux tiers; ensuite cordés à trois bouts; puis à deux; mais c'est affaire de fantaisie, & non de pratique & d'usage ordinaire.

ARTICLE VIII.

Prix courans actuels (Décembre 1788) *de toutes les sortes de fouets, dans la vente en gros, à Lyon.*

	La douzaine.
Fouets de carrosse & de cabriolet.	
En baleine, montés sur jonc	72 liv.
En baleine, montés sur bois	54
En bois de Perpignan	36
En bois d'épine.	12
Fouets pour monter à cheval.	
Grandes badines Angloises, couverte en fil	39
Id. *De moyenne grandeur.*	21
Id. *Les plus petites*	16
Id. *En baleine découverte.*	30
Id. *Tressée en cuir*	36
Id. *Couverte en peau de mouton*	15
Chambrieres pour marchands de chevaux	48
Fouets de chasse, *grands.*	24
Petits fouets de poche & à sifflet	6
Fouets de poste.	
Gros, & en cuir de bœuf.	18
Moyens en force & en qualité.	12
Id. *En cuir de cheval*	9
Fouets communs	5
Les plus petits	3
Fouets de charretiers	4

GAINE : GAINIER.

L'objet : l'ouvrier qui le crée, qui le forme, qui le façonne.

LA *gaine* eſt un étui, un fourreau, une enveloppe quelconque, ſolide, & de forme déterminée, de divers outils, uſtenciles & inſtrumens. Elle eſt particuliérement en uſage dans la coutellerie, pour les inſtrumens de mathématiques, pour les outils & inſtrumens des chirurgiens, & même pour l'horlogerie & la bijouterie : alors, ſouvent chaque piece prend un nom plus particulier à ſon uſage, quoique toutes ſoient des étuits qui tous font partie des travaux du *gainier*. Par exemple, on nomme *fourreau* la *gaine* des armes blanches, quoiqu'on ait conſervé les termes *dégainer* & *rengainer*, qui ſont dérivés du mot *gaine*, dont on ſe ſervoit autrefois. On nomme *ſeconde boîte*, *double boîte*, l'étui de chagrin, ou de *galuchat* qu'on a fait à certaines montres émaillées, garnies en diamant, &c. qu'on vouloit mettre à l'abri du frottement. On nomme *écrin* la boîte, le coffret où les femmes renferment leurs pierreries, &c. &c. & l'on donne le nom d'*étui* à une infinité de ſortes de *gaines*.

» La *gaine* ſe fait avec des mandrins, de la forme de l'inſtrument auquel on deſtine la *gaine*. On ajuſte, à la lime & à la rape, des écliſſes ſur ces mandrins, de la figure, longueur, largeur, épaiſſeur, concavité & convexité convenables. On double ces écliſſes, en dedans, de papier ou de parchemin colorés, & quelquefois d'étoffe ; on les fixe enſemble avec de la bonne colle forte ; on les couvre en deſſus d'un parchemin, ſur lequel on colle de la peau, du *chagrin*, de la *rouſſette*, du *chien de mer*, &c.

» Pendant tout ce travail, on tient le mandrin entre les écliſſes, & les écliſſes fixées l'une contre l'autre & ſur le mandrin, par des cordes bien ſerrées, qu'on ne détache que quand on eſt aſſuré que les écliſſes tiennent fortement enſemble ; c'eſt alors qu'on applique la couverture à la *gaine* ou à l'étui. Cet art qui ne paroît rien, & qui eſt aſſez peu de choſe en lui-même, demande une propreté, une habileté, une main-d'œuvre, & une habitude particuliére. Avec ces *talens*, (*Ce n'eſt pas le mot*, *mais je copie.*) on fait des ouvrages très-agréables & l'on en a beaucoup à faire ».

Je ne parle pas de la communauté ou corps de métier des *gainiers*, dont les ſtatuts & réglemens ſont auſſi abſurdes que tant d'autres. Je dirai ſeulement, qu'il faut ajouter, aux objets indiqués du travail des ouvriers de ce genre, des boîtes de toutes ſortes, des écritoires, des porte-feuilles, des tubes de lunettes d'approche, des fourreaux d'épées & de piſtolets, des coffres & caſſettes, & autres ſemblables ouvrages couverts de chagrin, de maroquin, de veau, de mouton & de diverſes ſortes de poiſſons. Ils font encore les flacons, des bouteilles & autres pareils ouvrages de cuir bouilli.

Toute peau qui a de l'épaiſſeur, & qui eſt ſuſceptible de fermeté, peut être employée par les *gainiers*, ſans addition d'autre matiere ; les peaux de certains poiſſons y ſont ſinguliérement propres. On en a un exemple frappant dans celles des raies qui ſe pêchent aux Philippines. Ces poiſſons y ſont d'une grandeur prodigieuſe, & leur peau qui eſt très-épaiſſe, ſe vend aux Japonois, qui en font d'excellens fourreaux de cimeterres.

Pour plus d'intelligence de l'art du *gainier*, on en peut conſulter les planches, dont voici l'explication :

PLANCHE PREMIERE.

Le haut de cette planche repréſente un attelier de gainier, dans lequel ſont pluſieurs ouvriers occupés à différens ouvrages ; un, *fig.* 1, à ſcier des tablettes de bois ; un autre, *fig.* 2, à doubler des étuis ; un autre, *fig.* 3, à couper de l'étoffe pour garnir des petits étuis ; un

autre, *fig.* 4, à charger les tablettes ; un autre enfin, *fig.* 5, à coller de l'étoffe pour doubler l'intérieur d'un étui.

Fig. 1, bidet à vis. A, le mors dormant. B, le mors à charniere. D, la vis. E, la boîte de la vis. F, le support. G, la table. H H, les pieds. I, la manivelle de la vis.

Fig. 2, polissoir.

Fig. 3 & 4, brosses ou vergettes.

Fig. 5, tasseau. A, le tasseau. B, la pointe.

Fig. 6, scie à refendre. A, le fer de la scie. B B, la monture. C C, les tourets. D, le manche.

Fig. 7, trusquin. A, la tige. B, la pointe. C, la platine. D, la clavette.

PLANCHE II.

Fig. 25, tenailles à vis. A A, les mors. B, la vis. C, l'écrou. D, le ressort. E, la charniere.

Fig. 26, tenailles à coulisse. A A, les mors. B B, les branches. C. la coulisse.

Fig. 27, pinces. A A, les mors. B, la charniere. C C, les branches.

Fig. 28, moule à étui.

Fig. 29, poinçon. A, la tête. B, le poinçon.

Fig. 30, plateau de plomb.

Fig. 31, ciseaux. A A, les taillans. B B, les anneaux.

Fig. 32, bigorne. A, le carré. B B, les bigornes. C, le billot.

Fig. 33, marteau. A, la tête acérée. B, la panne acérée. C, le manche.

Fig. 34, étui de tube. A, le corps de l'étui. B, le couvercle.

Fig. 35, étui de bague. A, le corps de l'étui. B, le couvercle.

Fig. 36, autre étui. A, le corps de l'étui. B, le couvercle.

Fig. 37, étui de couteau. A, le corps de l'étui. B, le couvercle.

Fig. 38, étui de mathématiques. A, le corps de l'étui. B, le couvercle.

Fig. 39, étui ou fourreau de couteau de chasse.

Fig. 40, étui ou fourreau d'épée.

PLANCHE III.

Fig. 21 & 21, n°. 2. scies à refendre. A A, les fers de scie. B B, &c. les montures. CC, &c. les tourets. D D, les manches.

Fig. 22, rape quarrelette. A, la rape. B, le manche.

Fig. 23, rape demi-ronde. A, la rape. B, le manche.

Fig. 24, rape fendante. A, la rape. B, le manche.

Fig. 25, lime d'Allemagne demi-ronde. A, la lime. B, le manche.

Fig. 26, gouge. A, le taillant. B, le manche.

Fig. 27, ciseau. A, le taillant. B, le manche.

Fig. 28, couteau à lame pointue. A, la lame. B. le manche.

Fig. 29, couteau à taillant arrondi. A, la lame. B, le manche.

Fig. 30, scie à main. A, le fer. B, le manche.

Fig. 31, couteau à dos arrondi. A, la lame. B, le manche.

Fig. 32, fer double. A le fer. B, le manche.

Fig. 33, fer simple. A, le fer. B, le manche.

Fig. 34, fer quadruple. A, le fer. B, le manche.

PLANCHE IV.

Fig. 35, compas d'épaisseur à pointes changeantes. A, la tête. B B, les pointes.

Fig. 36, compas à pointes changeantes. A, la tête. B B, les pointes.

Fig. 37, compas à quart de cercle. A, la tête. B B, les pointes changeantes. C, le quart de cercle.

Fig. 37, n°. 2, bout de la pointe à grain d'orge.

Fig. 38, compas simple. A, la tête. B, les pointes.

Fig. 39 & 40, ciseaux. A A, &c. les taillans. B B, &c. les anneaux.

Fig. 41, piece d'étoffe.

Fig. 42, vrille.

Fig. 43, équerre.

Fig. 44, bouteille.

Fig. 45, étui ébauché.

Fig. 46, morceau d'étoffe.

Fig. 47, moraillon d'étui. A, le moraillon. B, le mantonnet. C, la platine.

Fig. 48, étui de feringue. A, le corps de l'étui. B. les courroies. C, le couvercle.

Fig. 49, étui de calice. A, le corps de l'étui. B B, les courroies. C, le couvercle.

Fig. 50, autre étui. A A, le corps de l'étui. B B. le couvercle. C C, les moraillons. D D, les mantonnets.

Fig. 50, n°. 2, corps d'étui qui s'emboîte dans le précédent.

Fig. 51, étui de violon ou autre instrument. A, le corps de l'étui. B, le couvercle. C, la ferrure. D D, les crochets.

Fig. 52, autre étui fermé. A, le couvercle. B B B, les moraillons.

Fig. 53, étui de cuiller. A, le dessous. B, le couvercle. C C, les crochets.

PLANCHE V.

Fig. 8, petit établi. A, la table. BB, les pieds. C, le fer. D, le coin. E, le crochet.

Fig. 8, n°. 2, coupe du petit établi. A, la table. B, le crochet. C, le fer. D, le coin.

Fig. 9, moule d'étui.

Fig. 10, varelope. A, le corps. B, la main. C, le point d'appui. D, le fer. E, le coin.

Fig. 11, rabot. A, le corps. B, le fer. C, le coin.

Fig. 12, scie. A, le fer. BB, les branches du chassis. C, la traverse. D, la corde. E, le garot.

Fig. 13, tenailles ou triquoises. AA, les mors. BB, les branches.

Fig. 14, compas à pointes camuses. A, la tête. BB, les pointes.

Fig. 15, brosse à colle. A, la brosse. B, le manche.

Fig. 16, poële.

Fig. 17, chevrette. AAA, les pieds.

Fig. 18, poëlon à colle.

Fig. 19, établi. A, la table. B. le crochet. CC, &c. les pieds. D, la tablette. E, la jumelle de la presse. F, la vis. G, la manivelle.

Fig. 20, regle.

PLANCHE VI.

Fig. 1, racloir à main. A, le fer, B, le manche.

Fig. 2, tire-fond. A, l'anneau. B, la vis.

Fig. 3, compas d'épaisseur. A, la tête. BB, les pointes.

Fig. 4, couteau à taillant rond. A, la lame. B, le manche.

Fig. 5, couteau à dos rond. A, la lame. B, le manche.

Fig. 6, racloir à manche. A, le fer. B, le manche.

Fig. 7, poinçon. A, la queue d'aronde. B, la tige.

Fig. 8, autre poinçon. A, le fer. B, le manche.

Fig. 9, petit couteau à dos arrondi. A, la lame. B, le manche.

Fig. 10, poinçon plat. A, le fer. B, le manche.

Fig. 11, couteau à dos arrondi. A, la lame. B, le manche.

Fig. 12, poinçon. A, le fer. B, le manche.

Fig. 13, pointe ferrée dans les pinces. A, la pointe. BB, les mors des pinces. C, la coulisse. D, le manche.

Fig. 14, pointe emmanchée. A, la pointe. B, le manche.

Fig. 15, poinçon creux. A, le poinçon. B, le manche.

Fig. 16, lime fendante à queue. A, la lime. B, la queue.

Fig. 17, polissoir. A, le polissoir. B, le manche.

Fig. 18, demi-ronde à queue. A, la demi-ronde. B, la queue.

Fig. 19, quarrelette à queue. A, la quarrelette. B, la queue.

Fig. 20, charniere. A, les aîles. B, le nœud.

Fig. 21, poinçon. A, le poinçon. B, le manche.

Fig. 22, maillet. A, la tête. B, le manche.

Fig. 23, marteau. A, la tête acérée. B, la panne acérée. C, le manche.

Fig. 24, fermeture d'étui. A, le pène. B, le bouton. C, le ressort. D, la gache.

GANT : GANTERIE : GANTIER.

L'objet : ſa fabrication ou ſon commerce : l'ouvrier ou le marchand qui fait l'un & l'autre.

GANT, *ſ. m.* Vêtement des mains, qui s'étend plus ou moins ſur les bras. Au mot BONNETERIE, (*Dictionnaire des Manufactures & Arts*, tom. I) nous nous ſommes aſſez étendus ſur les diverſes ſortes de *gants*, qui font partie de la bonneterie ; nous avons parlé de l'ancienneté & de l'uſage de ce vêtement ; nous avons décrit toutes les manieres de le conſtruire, excepté les *gants* de peau, les ſeuls dont il ſera queſtion dans cet article.

L'art du *gantier* a été décrit dans l'ancienne Encyclopédie, & l'Auteur du Dictionnaire des Arts & Métiers a copié la deſcription de l'Encyclopédie ; nous y ajouterons celle que nous a fournie M. Bovier, le commerçant de Grenoble, qui poſſede cet art, & qui le cultive avec le plus de diſtinction.

Les *gants* ſe font ordinairement de peaux d'animaux paſſées en huile ou en mégie, telles que celles du chamois, de la chevre, du mouton, de l'agneau, du daim, du cerf, de l'élan, &c. *Voyez* CHAMOISERIE & MÉGISSERIE.

Le *gantier* ne prépare point les peaux, il doit ſeulement s'attacher à en faire un bon choix. Cette profeſſion exige beaucoup de propreté & peu d'outils ; les principaux dont elle ſe ſert ſont le ciſeau de tailleur, ou la force, le couteau à doler, & le tournegant.

Le *gantier* commence par faire parer les peaux. S'il veut, par exemple, couper des chevreaux en blanc, & que les peaux aient un peu plus d'épaiſſeur au dos qu'à la tête, ou ſur les flancs, il commence par lever une petite liſiere de la ſeconde peau à l'endroit qui eſt trop épais ; à l'aide de ſon pouce & de ſon ongle, il ſuit la coupe de cette portion de la peau dans toute ſa longueur. Par cette opération il la rend d'égale épaiſſeur ; c'eſt ce qu'on appelle *effleurer à la main*. Enſuite il a une broſſe de crins rudes ; il broſſe chacune des peaux du côté de la chair, & il obſerve de ranger ſes peaux la fleur ſur la chair. Il en place un grand nombre ſur une table bien nettoyée, enſuite il prend une éponge qu'il trempe dans de l'eau fraîche ; il paſſe cette éponge le plus légérement qu'il peut ſur une des peaux. Après cela il prend la peau par les pattes de derriere, il la retourne & l'étend ſur une autre table, du côté où elle a été humectée ſur la fleur. Il éponge une ſeconde peau qu'il étend ſur la premiere, chair contre chair. Il en éponge une troiſieme qu'il étend ſur la ſeconde, fleur contre fleur, & ainſi de ſuite, un côté humide d'une peau, toujours ſur un côté humide de la ſuivante, & la chair de l'une toujours contre la chair d'une autre.

Après cette premiere manœuvre, il roule toutes les peaux, il en fait un paquet rond, ce qu'il appelle les *mettre en pompe*. Il les tient dans cet état juſqu'à ce qu'il ſoit aſſuré que les peaux ont bu aſſez d'eau. Alors il ouvre le paquet ; il prend une de ces peaux, qui a conſervé un peu de ſon humidité ; il tire la tête à deux mains, & l'étend, ce qui s'appelle la *mettre ſur ſon large*. Il continue de manier ainſi toute la peau, & à la mettre ſur ſon large de la tête à la culée, pour en tirer le plus d'ouvrage qu'il eſt poſſible : c'eſt l'étendue de la peau qui décidera de la longueur des gants.

Après qu'il a tiré la peau ſur ſon large, il la manie, la tire *ſur ſon long*, & donne à ſes étavillons la forme & les dimenſions convenables. (On appelle *étavillons* les grandes pieces d'un gant coupé). Il renferme ſes étavillons dans une nappe où ils conſervent encore un peu de leur humidité, juſqu'à ce qu'il puiſſe les dreſſer. Il les aſſortit de pouces & de *fourchettes*. Il a ſoin de donner à la peau du pouce un peu plus d'épaiſſeur qu'à celle de l'étavillon, & un peu moins à la fourchette. Il colle ſes *fourchettes* trois à trois les unes ſur les autres. Les fourchettes ſont de petits morceaux de peau carrés qu'on met entre les doigts des gants. Il reprend les étavillons, obſervant que la fente du milieu détermine la longueur & les autres dimenſions du gant. La fente eſt d'autant plus longue, que le gant doit être plus large, & les fentes ſuivent l'ordre de celles des doigts de la main, c'eſt-à-dire, que la fente du premier au ſecond doigt eſt un peu moins profonde que celle du ſecond au troiſieme, celle-ci un peu moins

profonde que celle du troisieme au quatrieme, & cette derniere un peu moins profonde que celle du quatrieme au cinquieme.

Les enlevures étant faites à une distance proportionnée pour placer les pouces, on fait les *arriere-fentes*, c'est-à-dire, les fentes qui sont pratiquées aux gants du côté qui se trouve sur la main. On replie l'étavillon, on pose le pouce, on donne aux doigts leur longueur, on les *rafile*, c'est-à-dire, qu'on les rogne avec des ciseaux, pour enlever le surplus de la peau : on pose les pieces aux *rebras*, qui sont les parties de la peau qui couvrent le bras. On plie le gant en deux, on le garnit de ses fourchettes, & on l'envoie à la couturiere : on coud les gants avec de la soie, ou avec une sorte de fil très-fort, qu'on appelle *fil à gant*.

Les gants, au retour de chez la couturiere, sont vergetés paire par paire avec une brosse qui ne doit être ni dure ni molle ; on prend ensuite du blanc d'Espagne, on en frotte les gants, & on en ôte le superflu en les battant par un temps sec sur une escabelle, six paires à six paires, jusqu'à ce qu'ils n'en rendent plus. On les brosse de nouveau, & pour lors les gants sont prêts à être gommés. Pour cet effet on fait dissoudre de la gomme dans de l'eau, on la passe à travers un linge, & on la fouette avec des verges, jusqu'à ce qu'elle blanchisse & s'épaississe. Quand elle paroît avoir une consistance légere, on étend le gant sur un marbre, on trempe dans la gomme dissoute une éponge fine, & on gomme le gant à toute sa surface ; cette opération est destinée à y attacher le blanc qu'il a reçu.

A mesure qu'on gomme, on jette les gants paire par paire sur une petite ficelle tendue. Quand ils sont à moitié secs, on les plie en deux, on les dresse, on veille à ce qu'il n'y ait point d'endroits où la gomme paroisse ; on les renforme sur le large, on les dresse encore, on les rétend sur les cordons, d'où on les porte au magasin.

Lorsqu'il s'agit de mettre des peaux de chamois en *humide*, on les expose seulement au brouillard pendant quelques heures, ou on les suspend dans un lieu frais.

Il y a un grand nombre de sortes de gants, qu'on appelle *gants sur poil*, *sur chair*, ou retournés, *gants effleurés* & non *effleurés*, *gants retroussés* ou à l'angloise, *gants de fauconniers*, *gants simples*, *brodés*, *fournis*, *fourrés*, *demi-fourrés* ; *bourrés*, *glacés*, *parfumés*, *de canepin*, &c.

Les *gants sur poil* ont le côté du poil en dehors, & le côté de la chair en dedans.

Les *gants sur chair* ou retournés sont dans le contre-sens des premiers.

Les *gants effleurés* sont des gants sur poil dont on a ôté la *fleur*, c'est-à-dire, la surface luisante & déliée qui, étant enlevée de dessus la peau, fait qu'elle est moins roide & s'étend plus facilement.

Les *gants non effleurés* sont des gants sur poil dont on n'a pas enlevé la fleur.

Les *gants retroussés*, ou à l'angloise, sont ceux dont le haut étant retroussé, l'envers devient l'endroit, & a la même couleur & la même préparation que le reste du gant.

Les *gants de fauconniers* sont épais, faits de peaux de buffle ou d'élan, couvrent les mains & la moitié du bras pour garantir de la serre de l'oiseau.

Les *gants simples* different des brodés en ce que la jonction des doigts, le pourtour de l'enlevure du pouce, le bord d'en haut, & presque toutes les coutures ne sont point brodées en fil, soie, or, ou argent.

Les *gants fournis* sont ceux dont l'intérieur est garni de la laine ou du poil de l'animal.

Les *gants fourrés* sont plus gros & plus chauds que les autres, parce qu'ils sont garnis au dedans de fourrures fines ou communes.

Les *demi-fourrés* n'ont que demi-fourrure, aussi sont-ils un peu moins chauds que les précédens.

Les *gants bourrés* sont garnis au dedans de chiffons, ou de laine, pour se garantir des coups de fleuret quand on tire des armes.

Les *gants glacés* sont ceux dont le côté de la chair a été passé dans un mélange d'huile d'olive & de jaunes d'œufs arrosés d'esprit-de-vin & d'eau, & qui ont été foulés pendant un quart d'heure avec ce même mélange sans eau.

Les *gants parfumés* sont ceux qui ont contracté dans des boîtes pleines d'odeurs le parfum qu'on a voulu leur donner.

Ceux de *canepin* sont faits de la superficie déliée qu'on enleve de la peau des agneaux & chevreaux passée en mégie. Rome & plusieurs autres villes d'Italie nous en fournissoient beaucoup autrefois.

Nous n'avons plus recours aux Italiens pour cette marchandise. Les gants, spécialement ceux de cuir qui sortent des fabriques de Paris, de Vendôme, de Grenoble, de Grace, de Montpellier, d'Avignon, sont très-recherchés ; les étrangers les préferent même à ceux d'Espagne & d'Italie.

Les gants de Blois sont de peaux de chevreaux bien choisies, & sont cousus à l'angloise ; ils portent le nom de la ville d'où on les tire. C'étoit autrefois un proverbe, que pour qu'un gant fût bon & bien fait, il falloit que trois royaumes y contribuassent ; l'Espagne pour en préparer la peau, la France pour le tailler, & l'Angleterre pour le coudre.

On appelle *gants de Castor* ceux qui sont fabriqués avec des peaux de chamois ou de chevre, parce que cette peau, par le secours de l'apprêt, approche de la douceur du poil de castor.

Le *gant* de fauconnier est un gros ouvrage fait de peaux de cerf ou de buffle, qui couvre la

main & la moitié du bras ; on le fait de peau forte, pour garantir de la serre de l'oiseau.

Les *gantiers* ne perdent rien des peaux qu'ils achetent aux mégissiers, parce qu'ils en vendent les *enlevures* ou retailles aux lissiers & aux blanchisseurs de murailles, pour faire ce qu'on appelle de la *colle de gant.*

Les parfumeurs préparent les *gants* glacés de la maniere suivante : ils battent des jaunes d'œufs avec de l'huile d'olive ; ils arrosent ensuite le mélange d'esprit-de-vin & d'eau, & passent les *gants* dans ce mélange, du côté de la chair. Cela fait, ils reprennent du même mélange, mais sans eau, & ils foulent les gants pendant un quart d'heure.

Les *gants* se parfument d'une maniere assez simple, en les tenant enfermés bien exactement dans des boîtes, avec les odeurs qu'on veut qu'ils prennent.

Les *gantiers* prennent le titre de *maîtres & marchands gantiers-parfumeurs.*

Mémoire de M. Bovier (*).

Les peaux sortant des mains du mégissier, & remises aux gantiers, sont d'abord parées. Cette opération consiste à lever la plus grosse partie du charnage avec un instrument tranchant, rond, & fait comme un cercle de lunette, dont il emprunte le nom ; ensuite le fabricant sépare les différentes qualités de peaux, pour en tirer le meilleur parti. Les unes sont destinées à faire des gants blancs à femmes & à hommes, les autres à faire des gants glacés en couleur, les autres enfin à faire des gants, ou transparens, c'est-à-dire, blancs, la chair en dehors, ou en couleur de toute espece.

L'ouvrier gantier commence par imbiber d'un peu d'eau chaque peau, c'est-à-dire, qu'il trempe une brosse de crin longue de six à huit pouces, & large de trois ou quatre, dans de l'eau propre. Il passe légérement cette brosse sur chaque peau, qu'il entasse les unes sur les autres, & qu'il roule ensuite, pour qu'elles s'empreignent également par-tout de l'humidité qui leur est nécessaire, pour leur donner de la souplesse & du maniement. Cette opération se nomme *mettre la peau à l'humide.*

Environ une heure après, l'ouvrier dépece la peau, c'est-à-dire, qu'il l'ouvre dans tous les sens sur le bord d'une table, & lorsqu'elle est parfaitement étendue, que tous les bords de la peau sont bien ouverts, ce qui se nomme *déborder*, l'ouvrier la divise en deux gants, si c'est une peau à paire ; on donne la premiere forme du gant, si la peau ne peut en faire qu'une.

Ensuite il tire en long chaque gant qui se nomme *étavillon*, lui donne la longueur nécessaire, le fournit de ses pouces, si la peau le lui permet, & les entasse sur deux ou trois douzaines. La peau ainsi dépecée reçoit la seconde opération, celle d'être *dolée. Doler* la peau, c'est la coucher sur un marbre long d'environ dix pouces, large de sept, qui a un rebord en-dessous, qui vient se joindre au bout de la table, & qui sert à retenir le gant que l'on couche sur lui, peu-à-peu, & dans tous les sens. On se sert d'un couteau plat, large de cinq pouces environ, long de six à sept, qui tient à un manche de bois ; l'ouvrier enleve avec un outil le surplus du charnage de la peau, & par cette opération la rend également mince & souple dans toutes ses parties.

Cette opération faite, l'ouvrier donne de nouveau un peu d'humidité à ses gants, & ensuite les *dresse. Dresser* un gant, c'est lui donner la forme parfaite qu'il doit avoir. On ouvre chaque gant sur le bord de la table, ensuite on le tire à plusieurs reprises dans sa longueur, de maniere que le cuir soit également distribué dans toutes les parties du gant, autant au dessus qu'au dessous de la main. L'ouvrier assujettit un gant à l'autre avec un peu de salive, ce qui forme une colle légere ; ensuite il les ébarbe avec des ciseaux, dans toute la longueur, & à chaque bout, & les entasse, paire par paire, sur la table. Les ciseaux du gantier sont de la forme de ceux du tailleur, mais un peu plus gros & plus longs.

Les gants ainsi dressés sont mis un moment sous la presse entre deux planches légeres qui en ont la forme, afin que le peu d'humidité qui reste à la peau lui donne assez de fermeté pour recevoir les dernieres façons, qui se font toutes aux ciseaux. La premiere façon consiste à fendre les doigts du gant, paire par paire, & à enlever la place où se pose le pouce, à donner à chaque doigt la longueur qui lui est propre, ensuite à lui donner la rondeur, ce qui se nomme *raffiler* ; à poser le pouce, à garnir le gant des pieces qui lui sont nécessaires au bas du bras, & à le garnir de ses *fourchettes*, qui sont des morceaux

(*) Quelques différentes que soient les descriptions du même art, les répétitions sont inévitables ; on en trouvera ici quelques-unes de ce qui précede ; l'inconvénient n'est pas grand. J'en trouverois d'avantage à retrancher quelque chose du mémoire, très-bien fait, de M. Bovier.

de peaux longs & étroits qui se cousent à chaque doigt, pour lui donner l'amplitude nécessaire.

Les gants armés de toutes leurs pieces sont remis aux couturieres pour les coudre. Une ouvriere habile peut en coudre de six à sept paires par jour. Les gants étant cousus, sont remis à un ouvrier qui se nomme *dresseur*. Celui-ci donne de nouveau de l'humidité aux gants, soit en les plongeant, douzaine par douzaine, dans de l'eau pure, ce qui doit être fait prestement, soit en étendant les gants, paire par paire, dans un linge mouillé, ce qui se fait pour les gants de certaines couleurs qui craignent de se tacher.

Lorsque les gants ont pris l'humidité nécessaire, le dresseur les ouvre, ce qui se nomme *renformer*; cette opération se fait avec deux baguettes en forme de fuseau, de deux pieds environ de longueur, minces par le bout, qui entre dans les doigts du gant, grossissant comme une noix dans leur milieu, & diminuant peu à peu vers l'extrémité que le dresseur tient en main. Cet ouvrier passe ces deux baguettes, tour-à-tour, dans chaque doigt, les serre dans ses mains, ce qui fait l'effet du levier; il place ensuite ces deux baguettes sur un morceau de bois, de la forme d'un pain de sucre, dentelé à plusieurs étages, pour ouvrir le bras du gant. Lorsqu'il en a ouvert une douzaine de paires de cette maniere, il les étend peu-à-peu dans toute leur longueur, & leur rend leur forme naturelle; cette opération faite, on étend les gants sur des cordes, pour les faire sécher; lorsqu'ils sont secs, le dresseur les reprend pour leur faire à-peu-près la même opération que celle ci-devant décrite, ce qui se nomme *remanier*. Il observe si toutes les coutures sont bien suivies, & si elles manquent de quelque part, il les donne à la couturiere, qui y remédie, ensuite il rogne ou ébarbe le bout de chaque gant, paire par paire; les gants ont alors reçu toutes leurs préparations, & sont en état d'être vendus.

Des peaux en couleur.

Les peaux de chevreaux & d'agneaux, mégissées, se teignent de plusieurs manieres, soit avec des couleurs en terre, soit en couleurs cuites.

Pour teindre en couleur en terre, & pour laisser blanche la partie intérieure de la peau, on commence par les oindre avec une lavure faite avec des jaunes d'œufs délayés avec un peu d'huile d'olive & de l'eau, ce qui rend la peau douce & moelleuse; lorsqu'elle est imbibée de cette lavure, qui s'étend peau par peau avec une éponge, on trempe les peaux par grosses dans des cuviers d'eau pure, on les foule avec les pieds, ensuite on les étend sur des grandes planches de noyer de dix à douze pieds de hauteur, & de deux pieds & demi de largeur; les peaux s'y attachent, on les laisse se sécher un peu, ensuite on étend sur des tréteaux ces planches ainsi garnies.

On trempe une brosse dans la couleur, & on frotte la peau à diverses reprises; cette opération faite, on releve la planche, & on laisse sécher la peau, soit au soleil, lorsque la couleur ne le craint pas, soit à l'ombre, lorsque la couleur craint le soleil. La peau ainsi séchée est remise au fabricant de gants.

Pour teindre en soie, on prépare la peau comme il est dit ci-devant, & on la plonge dans des cuviers remplis de la couleur qu'on veut leur donner, jusqu'à ce que la peau ait reçu la teinte que l'on desire, ensuite on la presse fortement dans les mains, pour exprimer la couleur; on l'accroche au plancher, & on la laisse sécher, non pas absolument, mais seulement au point nécessaire, pour que l'ouvrier puisse l'ouvrir & l'étendre dans tous les sens sur l'outil nommé *palisson*, décrit à l'art de la Mégisserie.

Quant à la composition des couleurs, cet article concerne la teinturerie, & on y renvoie. On observe seulement qu'on nomme *coloristes* & non teinturiers les ouvriers qui teignent les peaux.

Voici actuellement les différentes qualités de gants en peaux de chevreaux & d'agneaux mégissés qui se fabriquent en France.

Les *gants blancs* dits *retournés*, c'est-à-dire, la fleur de la peau en dehors, tant à femmes qu'à hommes, qui se divisent en différentes qualités, suivant leur beauté, leur finesse, &c. observant toujours que les beaux gants sont de peaux de chevreaux.

Les *gants glacés* en toutes couleurs, la fleur en dehors, que l'on brode sur la main, ou que l'on ne brode pas, à la volonté des acheteurs.

Les *gants transparens*, passés au lait, blancs, la fleur en dedans, qui sont peu en usage.

Les *gants* de toutes couleurs, sur chair, tant à hommes qu'à femmes.

Les *gants glacés d'été*, qui sont semblables à un parchemin bien mince, mais qui ne résistent pas à la main qui les gante. Il s'en fait en blanc & en couleurs, mais ils ne sont gueres en usage que dans une partie de l'Allemagne. Cependant ces gants maintiennent la fraîcheur de la peau du bras & de la main par la préparation huileuse qu'on leur donne.

Les *gants satinés* à double & simple lustre, peu différens des gants glacés d'été, & simplement en usage dans les cours d'Allemagne.

Sous la dénomination générale de *gants* on comprend les *mittes* ou *gants* qui n'ont qu'un pouce & point de doigts, mais simplement une patte ou palette que l'on garnit en taffetas blanc ou de couleur.

On garnit de même en rubans des *gants tournés* blancs; on pose le ruban en falbala au pied du gant; on fait une ouverture arrondie de deux lignes depuis le centre de la paume de la main,

jusqu'au dessus du poignet, tirée ensuite en ligne droite jusqu'aux deux tiers de sa longueur ; on garnit les deux bords avec des rubans fort étroits nommés *faveurs*, & on passe de la soie en forme de lacet, dans toute la longueur ; ces gants se nomment *lassés*.

On renvoie aux mémoires imprimés ce qui concerne le commerce de la ganterie vu, politiquement.

On observe qu'il se fait des gants de chevreaux & d'agneaux mégissés dans toutes les villes principales de France, mais en petite quantité, & que la fabrique de Grenoble est la seule qui soit considérable, & qui corresponde directement avec les nations étrangeres, au moins pour des parties d'une certaine conséquence.

Quant à la ganterie en peaux fortes, c'est à Niort en Poitou & à Strasbourg que s'en fait la plus grande quantité. L'objet est peu considérable à Grenoble où peu de couturieres savent les coudre à l'angloise, c'est-à-dire, avec des *haleines* ; cependant il y a quelques culottiers qui en font.

EXPLICATION des planches.

PLANCHE PREMIERE.

LE haut de cette planche représente une grande chambre où plusieurs ouvriers assis autour d'une table *a*, sont occupés à faire des gants ; l'un *b* à étavillonner ; un autre *c* à tailler les étavillons, pouces, fourchettes, &c. Le pied de cette table contient plusieurs armoires & tiroirs remplis de peaux, de gants, & autres marchandises ; en face est une cheminée à côté de laquelle sont plusieurs tablettes garnies aussi de marchandises de ganterie, & de l'autre un palisson, des gants, morceaux & restes de peaux accrochés çà & là, & sur le devant quelques tabourets à l'usage des ouvriers.

Fig. 1, étavillon de gant d'homme. A, l'index. B B, le médius. C C, l'annulaire. D D, l'auriculaire. E F G, les arrieres-fentes. H, l'enlevure. I, le côté du dehors de la main. K, le côté du dedans.

Fig. 2, le pouce. A, le haut. B, côté de l'enlevure.

Fig. 3, L'enlevure.

Fig. 4, Les pieces de doublure du haut du gant. A, celle du dessus. B, celle du dessous.

PLANCHE II.

Fig. 5, 6 & 7, les fourchettes.

Fig. 8, 9 & 10, les carreaux.

Fig. 11, gant simple fait.

Fig. 12, gant retroussé à l'angloise, fait. A, la retroussure.

Fig. 13, gant brodé, fait. A, la retroussure brodée. B, la couture de l'enlevure brodée.

Fig. 14, étavillon de mitaine fermée. A, le côté du dehors de la main. B, le côté du dedans. C, l'enlevure.

Fig. 15, le pouce. A, le haut. B, le côté de l'enlevure.

Fig. 16, les doublures du haut. A, le dessus. B, le dessous.

Fig. 17, mitaine fermée, faite.

PLANCHE III.

Fig. 18, étavillon de gant de fauconnier. A, l'index. B B, le medius. C C, l'annulaire. D D, l'auriculaire. E F G, les arrieres-fentes. H, l'enlevure. I, le dehors de la main. K, le dedans.

Fig. 19, le pouce. A, le haut. B, le côté de l'enlevure.

Fig. 20, 21 & 22, les fourchettes.

Fig. 23, 24 & 25, les carreaux.

Fig. 26 & 27, les doublures du haut du dessus & du dessous.

Fig. 28, gant du fauconnier, fait.

Fig. 29, étavillon de gant de femme à doigts ouverts. A, l'index. B B, le médius. C C, l'annulaire. D D, l'auriculaire. E F G, les arrieres-fentes. H, l'enlevure. I, le côté du dehors de la main. K, le côté du dedans.

PLANCHE IV.

Fig. 30, le pouce. A, le haut. B, le côté de l'enlevure.

Fig. 31, 32 & 33, les fourchettes.

Fig. 34, 35 & 36, les carreaux.

Fig. 37, gant à doigts ouverts, fait.

Fig. 38, gant à doigts fermés, fait.

Fig. 39, étavillon de mitaine. A, le dehors de la main. B, le dedans. C, la pointe. D, l'enlevure.

Fig. 40, la doublure de la pointe de la mitaine.

Fig. 41, le pouce. A, le haut. B, le côté de l'enlevure.

Fig. 42, mitaine faite.

Fig. 43, mitaine brodée, faite.

PLANCHE V.

Des outils.

Fig. 1, épluchoir. A, la lame. B, le manche.

Fig. 2, ciseaux. A A, les taillans. B, la charniere. C C, les anneaux.

Fig. 3, forts ciseaux. A A, les taillans. B, la charniere. CC, les anneaux.

Fig. 4, forces. A A, les taillans. B, le ressort. C, l'endroit de la main.

Fig. 5, marbre à doler.

Fig. 6, couteau à doler. A, le fer. B, le taillant. C, le manche.

Fig. 7, presse de bois.

Fig. 8, presse de marbre. A, la boucle.

Fig. 9, renformoir. A, bouts qui servent à renformer.

Fig. 10, demoiselle. A A, &c. boucles. B, plateau.

Fig. 11, petite demoiselle. A A, boucle. B, plateau.

Fig. 12, palisson. A, le fer. B, la plate-forme. C, le pied. DD, les arcs-boutans.

HONGROYERIE : HONGROYER : HONGROYEUR.

L'art considéré en soi : l'exercice de l'art : l'artiste. Ces expressions n'ont pas d'autres dérivés.

Préambule historique & critique.

PRÉPARER, apprêter une peau en *hongroyerie*, l'*hongroyer*, ou faire un cuir de *hongroyerie*, c'est employer l'alun & le suif pour la préparation ou l'apprêt de cette peau, suivant la méthode pratiquée depuis des siecles en Hongrie, qui nous est venue de ce pays, & qui en a pris le nom parmi nous.

On fait venir cette méthode, en Europe, d'Afrique, du Sénégal particuliérement. On la transporte en France, en Hongrie, où on la pratiqua mieux qu'en France. On fut de nouveau la chercher en Hongrie ; on attira des Allemands ; on forma de nouveaux établissemens de ce genre en France : arrêts du conseil, lettres-patentes, titres, privileges, dons, immunités, pensions, &c.

Avec tout cela, on est sûr d'attirer quelques personnes, d'en gorger quelques-unes, de faire beaucoup de bruit, d'appauvrir beaucoup de monde, & sur-tout de ruiner l'art qu'on s'efforce d'établir (*).

Sans m'écarter de l'objet que je traite, ni peser sur l'intrigue qui meut l'ignorance des gens en autorité, & qui les fait agir, pour leur gloire, leur dit-on, mais en effet pour leur honte personnelle & le tort public, j'observe que tous ces établissemens de peaux & cuirs, *tanneries*, *corroyeries*, *hongroyeries*, *maroquineries*, *chamoiseries*, *mégisseries*, &c. &c. faits à grands frais, à grands privileges, à grand bruit, à Paris, où ils ont été *trolés* de fauxbourg en fauxbourg, puis aux environs de Paris, à Saint-Cloud, à Saint-Denis, à Saint-Germain-en-Laie : au loin, en Lorraine, en Champagne, en Tourraine, à Bayonne, en Normandie (**), &c. &c. que tous

(*) Je me rappelle avoir dîné, à Paris, (en 1786) avec deux particuliers, en faveur, & au profit de qui le Roi avoit signé, le jour ou la veille, un *bon* au comptant, de dix-huit cents mille livres d'une part, & de cent mille écus de l'autre, pour des établissemens que je jugeois, dès-lors, ne pas mériter un sou, de la part du Gouvernement ; la suite a justifié mon opinion. Néanmoins on ne parla presque que de cette munificence ; jamais gouvernement ne fut plus éclairé sur le vrai bien des peuples, & la gloire du prince ; jamais ministre n'eut de plus grandes vues, ne mérita mieux l'estime de la nation, la confiance du Roi ; jusqu'à lui on n'avoit pas su faire le bien en France.

Je suis loin de croire qu'il ne faille rien donner pour attirer les arts en France, ou pour les y perfectionner ; je suis persuadé au contraire, qu'on n'en viendra à bout que de cette maniere ; mais 1°. il ne faut jamais gorger personne ; c'est toujours un gaspillage honteux & préjudiciable à tous égards, sans compter qu'il a, pour les artistes qui en sont l'objet, l'effet du fauteuil académique pour la plupart des gens de lettres ; 2°. il faut tout autrement examiner le mérite des gens qui demandent, l'importance de l'objet pour lequel on demande, les moyens qu'on se propose d'employer, & sur-tout le caractere des solliciteurs avec qui, ou leurs gens, il faut ordinairement partager l'argent que le gouvernement donne ; 3°. il faut sur-tout, se garder de tout privilege, toujours inique, toujours insultant, toujours décourageant.

(**) Il faut excepter, du sort de ces établissemens, le dernier de tous, & qui semble s'être élevé sur les débris des autres ; celui des sieurs Le Gendre & Martin, à Pont-Audemer, affiché à Paris, rue des deux écus, sous le titre de *magasin de cuirs Anglois*, *de la manufacture royale de Pont-Audemer*, *&c.* Voici ce qu'on en lit dans le *mémoire de la chambre de commerce de Normandie*, *sur le traité de commerce entre la France & l'Angleterre.*

« On connoît la célébrité des tanneries répandues dans » la Normandie. Les motifs qui en ont arrêté la prospérité, n'ont pas échappé à la sollicitude de la chambre du commerce : elle a, en différens temps présenté des mémoires intéressans sur la tannerie, la plus ancienne branche de l'industrie normande. Elle se propose de réunir encore de nouvelles observations sur cette fabrication ; elle est plus particuliére-

ces établiſſemens, dis-je, ont diſparu ſucceſſivement avec l'argent qu'on a donné pour les ſoutenir, avec la gloire des miniſtres qui ſe ſont laiſſés gagner, & la réputation des entrepreneurs qui ont ſéduit ou fait ſéduire ces miniſtres.

En voilà aſſez, je penſe, ſur l'hiſtorique de ces établiſſemens. Je paſſe à la deſcription de l'art, & je la prends dans celle de M. Lalande, qui a travaillé ſur les Mémoires de M. Barrois, verſé dans la partie, & ſous la direction de M. Rubigny de Berteval, exerçant l'art l'un & l'autre à Paris (*).

SECTION PREMIERE.

Notions préliminaires.

» Le cuir de Hongrie eſt un cuir fort qui a trempé dans l'alun & le ſel, & qui a été imbibé de ſuif. L'alun & le ſel ſervent à paſſer le cuir, c'eſt-à-dire, à lui ôter la graiſſe & la gomme naturelle qui le rendroit trop ſujet à ſe ramollir par l'humidité, à ſe durcir par l'exſiccation, à ſe corrompre par la chaleur. Le ſuif qu'on y met enſuite lui donne une onctuoſité & une ſoupleſſe qui le rend propre aux ouvrages des ſelliers & des bourreliers.

» On peut hongroyer toutes ſortes de cuirs, mais on préfere les grands cuirs de bœufs; les vaches paſſées en blanc n'ont pas aſſez de conſiſtance; les bourreliers ne s'en ſervent que pour faire la couture, c'eſt-à-dire, pour aſſembler les pieces, pour faire des fouets & autres ouvrages qui exigent peu de force & d'épaiſſeur.

» Les bœufs du Limouſin ſont réputés fournir les meilleurs cuirs de la France; ils ſont plus nerveux & plus égaux dans leurs différentes parties.

» On paſſe auſſi beaucoup de cuirs de chevreaux, mais il s'en trouve rarement qui ſoient forts; il eſt même défendu aux bourreliers de s'en ſervir pour les ſoupentes. Le cuir de cheval eſt creux, ſpongieux, s'alonge à la pluie, & ſe rétrécit enſuite, parce qu'il prend peu de ſuif: nous en parlerons ſéparément.

» Il n'y a pas de cuir plutôt fait que le cuir de Hongrie. Dans certaines provinces on le fait en été, dans l'eſpace de huit jours, mais c'eſt précipiter les opérations; on doit y mettre au moins quinze jours: ſouvent il faut deux mois pour l'amener à ſa perfection; & ſi l'on y en mettoit davantage, on n'en feroit que mieux.

» ment en vigueur à Pont-Audemer. La ſupériorité de » l'apprêt des cuirs dans la maniere Angloiſe, de la » manufacture de MM. Le Gendre & Martin, leur a » obtenu un débouché conſidérable, tant en France » que dans les Colonies. On aſſure même, qu'il en a » été envoyé en Angleterre; indépendamment de la » fourniture que cette manufacture fait à la cour, elle a » celle de pluſieurs régimens. Tant de moyens de proſ- » périté ſeroient cependant reſtés dans les limites d'une » exploitation très-reſſerrée, en raiſon des avances » conſidérables que les achats de cuirs, du tan, & le » paiement de l'ouvrier exigent, ſi le gouvernement, » ſuffiſamment inſtruit de l'intelligence, des efforts & des » ſuccès des ſieurs Martin & Le Gendre, dans leur fa- » brication, ne leur avoit pas accordé le prêt d'une » ſomme de *trois cents mille livres*, ſans intérêts, » pendant dix ans, laquelle leur eſt comptée à raiſon » de dix mille livres par mois, &c. ».

Aſſurément il y a eu beaucoup d'établiſſemens faſtueux & inutiles en France, pour leſquels on a fait beaucoup plus de dépenſes; en revanche, il y en a eu peu d'utiles, pour leſquels on en ait fait autant. Il faut beaucoup eſpérer du zele, du ſavoir des entrepreneurs; l'un & l'autre ſont grands, s'ils égalent leur diſcrétion. J'avois beaucoup eſpéré d'eux, pour donner à mes deſcriptions moins de longueur & plus de clarté; je leur avois fait paſſer une liſte de queſtions; ce fut M. Goy, inſpecteur des manufactures de la généralité de Rouen, qui les leur adreſſa. Ces meſſieurs, convenant bien de leur très-grande ſupériorité, ne parurent point d'abord ſe réfuſer de répondre; mais au bout de ſix, huit, dix mois, les queſtions étoient au-deſſus de leurs connoiſſances; ils étoient d'ailleurs ſi occupés, ſi occupés, ſi occupés; ils avoient tant affaire, tant affaire, qu'ils ne pouvoient rien faire, c'eſt-à-dire, qu'ils ne vouloient rien dire.

Je diminuai mes queſtions, je les ſimplifiai; je les réduiſis à leurs attelliers, & j'attendis encore bien des mois; je priai mon ami Lanthenas de les voir à Paris; il eut pluſieurs conférences avec eux; il les preſſa; je leur écrivis encore; tant qu'enfin, après dix-huit ou vingt mois, ils étoient toujours ſi occupés, ſi occupés, ſi occupés; ils avoient toujours tant affaire, tant affaire, tant affaire, qu'ils le dirent à M. Lanthenas, & qu'ils me le manderent; qu'ils ne pouvoient, c'eſt-à-dire, qu'ils ne vouloient rien dire. Alors je leurs écrivis pour la derniere fois, & les priai de me dire du moins, ſi leur tannerie étoit montée *à la chaux*, *à l'orge* ou *à la juſée*, leur obſervant qu'une réponſe à cette queſtion, leur prendroit bien peu de temps, & les détourneroit bien peu de leurs affaires. Point de réponſe

(*) Je ne puis m'empêcher de marquer mon étonnement ſur le refus conſtant, général & abſolu, de M. Rubigny de Berteval, qui a montré tant de zele pour le progrès, & ſur tout pour la liberté du commerce des peaux & cuirs, en France, de me donner quelques éclairciſſemens ſur l'art même qu'il pratique, & la deſcription qu'il en a dirigée. Comme M. Martin, il eſt ſi occupé, ſi occupé, ſi occupé. . . .

» Malgré

» Malgré la promptitude de l'opération, ce cuir a des avantages considérables sur le cuir fort tanné, à qui la fermentation ou la chaux ôtent toujours un peu de sa qualité, & dont la fleur n'est jamais si entiere, parce qu'on la fait attendrir pour débourrer les cuirs : au contraire, dans le cuir de Hongrie tout contribue à raffermir la fleur, & à lui donner du moelleux, sans en altérer le tissu.

» On préfere le printemps & l'automne pour faire ce travail ; le froid empêche que le suif ne pénetre, & le fait rester sur la surface du cuir. En été le suif est trop coulant, & ne s'affermit pas assez dans le cuir, sur-tout quand les nuits sont trop chaudes ; ainsi les mois de mai & de septembre sont les plus favorables à ce travail ; cependant on peut le faire en tout temps.

» A mesure que les cuirs frais arrivent chez l'hongroyeur, on les passe ; c'est un des avantages des cuirs hongroyés, que celui d'être travaillé tout frais ; ils n'attendent point ; ils n'ont pas le temps de fermenter & de s'échauffer ; la fleur en est saine & entiere, & les cuirs conservent toute leur force. Pour cette raison, les hongroyeurs de Paris ont de l'avantage sur ceux de la province, en ce qu'ils ont toujours promptement des cuirs frais en abondance ; ils ne sont pas obligés de les attendre & de les recevoir l'un après l'autre.

CHAPITRE PREMIER.

Du travail de riviere.

» Aussi-tôt que les cuirs sont arrivés de la boucherie chez l'hongroyeur, on les écorne, on les fend en deux ; s'ils sont crottés, on les décrotte avec un couteau rond, ou avec une faulx, en les mettant sur un chevalet ; on les écharne ensuite légérement, pour ôter seulement les graisses & les plus grosses chairs.

» Lorsque le cuir est écharné, on le rince dans la riviere en deux ou trois coups de main, pour en ôter le sang & le gravier qui pourroient s'y trouver ; puis on le rase, on le débourre.

» Il y a des cuirs que l'on débourre après avoir déraciné le poil par le moyen de la chaux & du plain, mais cette méthode affoiblit les cuirs ; c'est pourquoi l'usage le plus ordinaire est de les raser avec une faulx qui coupe bien, & qu'on prend soin de ne point forcer. Il y a des cuirs très-difficiles à raser, sur-tout en hiver ; on doit apporter un grand soin à cette opération, faire une couche sur le chevalet avec d'autres cuirs doubles ou pliés en deux, & prendre garde qu'il n'y ait sous la chair aucune inégalité qui puisse faire des plis ou des bosses que le couteau enleveroit ; on a soin d'abattre le poil avec le dos de la faulx, & on la promene à rebrousse poil. On ne peut raser que douze à quinze cuirs dans un jour, lors même qu'ils se rasent facilement. Cette opération d'écharner & de raser produit une odeur forte & désagréable.

» Quand les cuirs ont été rasés, on les met tremper dans la riviere pendant vingt-quatre heures, pour les bien désaigner ; à cet effet, on les attache à une corde par les trous des yeux ou par ceux des cornes. La riviere des gobelins est si fort infectée par les immondices, que l'on évite de s'en servir. On les met à désaigner dans des baquets pleins d'eau ; on les y laisse trois jours, en changeant d'eau une fois le jour, si c'est en hiver, & deux fois le jour, si c'est dans les chaleurs, de peur que l'eau infectée par les matieres animales ne corrompe les cuirs. Le désaignement dans les baquets est beaucoup plus long que dans la riviere, où le courant nettoie & entraîne les immondices ; on pourroit, sans inconvénient, les laisser désaigner un ou deux jours de plus, ils en seroient plus doux au travail.

» Après avoir été trempés & désaignés, les cuirs se mettent en égout pendant l'espace de deux ou trois heures sur des perches ou sur un chevalet, & ils sont prêts à être mis en alun.

CHAPITRE II.

De l'alun & de l'alunage des cuirs.

» L'alun sert à donner de la force aux cuirs, à les préserver de la corruption. La quantité qu'on en emploie est de cinq à six livres par cuir de soixante & dix à quatre-vingt-dix livres, en *raie*, c'est-à-dire, marqué 70 ou 90 livres, lorsqu'il étoit frais & vert.

» A six livres d'alun on ajoute trois livres & demie de sel ordinaire pour un cuir de quatre-vingt-dix livres, ou deux livres & trois quarts pour un cuir de soixante & dix livres.

» Le sel adoucit l'apreté ou la stipsité de l'alun, en attirant un peu l'humidité de l'air ; il conserve au cuir un certain degré de mollesse ; mais on ne doit pas employer trop de sel dans cette opération ; le cuir seroit trop mou, & auroit trop de peine à se sécher ; aussi, quand on a peur que les cuirs ne soient *casques*, c'est-à-dire, durs & corneux, on augmente la dose du sel ; & si l'on n'emploie pas assez de sel, on aura un cuir trop roide, qui s'ouvrira trop difficilement dans le travail de grenier.

» Les hongroyeurs appellent *une fonte* la quantité de cuirs que l'on peut aluner ensemble, & conduire tout à la fois. On alune des fontes de cinq, six, neuf, douze, quelquefois même de quinze cuirs ; mais ordinairement, pour opérer avec une vîtesse suffisante, & travailler plus sûrement, on fait les fontes de neuf cuirs. On a une chaudiere emmurée d'environ vingt-deux

pouces de diametre ſur quinze de profondeur dans le milieu ; elle eſt faite en timbale, ou arrondie par le bas, ſuivant l'uſage. On met dans cette chaudiere un ſeau d'eau claire pour chaque cuir, comme nous l'avons déjà dit ; on fait chauffer cette eau de maniere que l'on ait peine à y tenir la main ou les pieds ; on y met l'alun, & l'on a ſoin de le remuer, de peur qu'en fondant il ne ſe mette en maſſe.

» Quand le ſel & l'alun ſont fondus, on met les cuirs qu'on veut paſſer dans deux grandes baignoires ou cuves ovales qui ont cinq pieds de long, trois pieds de large, deux pieds & demi de haut. Pour paſſer neuf cuirs, on fait trois *encuvages*, c'eſt-à-dire, trois opérations ſéparées en les mettant en alun ; chaque encuvage eſt de trois cuirs ou ſix bandes ; on met trois bandes dans une des cuves, & trois dans l'autre. Si les neuf cuirs étoient très-forts, on pourroit faire quatre encuvages ; on cuveroit les ſix meilleurs deux à deux, pour leur faire prendre la plus grande force de la fonte, & l'on réſerveroit les trois derniers qu'on jugeroit d'une moindre nature, quoique peut-être d'égale force.

» Les deux cuves étant placées l'une à côté de l'autre, on y arrange les bandes pliées, la fleur en dehors, l'une ſur l'autre, la tête de l'une ſur la culée de l'autre.

» Lorſque l'eau de la chaudiere n'eſt encore que tiede, on en prend deux ou trois ſeaux que l'on verſe ſur les cuirs d'une des cuves. Si cette premiere eau étoit trop chaude, elle brûleroit, elle gripperoit les cuirs ; il faut que la chaleur des eaux aille par gradation, pour que les cuirs ne ſoient jamais ſurpris.

» Un homme entre dans la cuve nuds pieds, en chemiſe, quelquefois même avec un ſimple linge vers le milieu du corps, & foule les cuirs dans cette eau d'alun à grands coups de talon. On leur donne trois tours, c'eſt-à-dire, qu'on les fait aller trois fois d'une extrémité de la cuve à l'autre. Les bandes étant pliſſées à la tête de la baignoire, du côté de la chaudiere, on foule plis par plis toutes les parties de chaque bande, & on les fait deſcendre ſucceſſivement à l'autre extrémité de la baignoire ; lorſqu'elles y ſont, on les fait redeſcendre de la même maniere que la premiere fois : c'eſt là ce qu'on appelle *les trois tours*, qui ſe font tout de ſuite & ſans interruption. Lorſqu'on a donné le premier tour, celui qui foule frappe ſur les bandes à gands coups de talon, deux fois ſur les dos, qui doivent être tous du même côté, & une fois ſur les ventres. Il donne enſuite le ſecond tour, après quoi il foule encore les cuirs l'un ſur l'autre, & de même après le troiſieme tour : ces trois tours s'appellent *la premiere eau* ; il faut quatre eaux à chaque encuvage.

» Tandis qu'un ouvrier foule dans une des deux baignoires, un autre met de l'eau chaude dans la baignoire qui eſt à côté, & avec ſes mains il place les cuirs à la tête de la baignoire, du côté de la chaudiere, pour que celui qui foule commence toujours par la tête les trois tours qu'il donnera aux trois autres bandes.

» Après avoir fait ainſi trois tours avec cette premiere eau, l'on donne la ſeconde ; pour cela, on jette l'eau de la baignoire, pour qu'elle ſoit plus chaude & plus forte. On fait ainſi quatre eaux pour chaque encuvage de trois cuirs.

» La quantité d'eau qu'on ôte & qu'on remet chaque fois dans chacune des deux baignoires, eſt toujours de deux ou trois ſeaux. Après la quatrieme eau, les cuirs étant aſſez foulés, celui qui donne les eaux, plie, dans la baignoire, chaque bande en huit, renverſant d'abord la tête ſur la culée, & pliant le tout encore deux fois, puis il les couche dans un baquet.

» Ce foulage eſt très-néceſſaire au cuir de Hongrie, pour faire prendre & pénétrer le ſel & l'alun, il ne faut pas que l'ouvrier ſe ménage ou ſe néglige ; car les cuirs en ſouffrent : il faut avoir les pieds bien ſains ; car la moindre bleſſure ſeroit irritée par la violence du foulage, & le ſel y occaſionneroit une extrême douleur.

» On ne peut faire que douze encuvages par jour, de trois cuirs chacun, chaque encuvage de quatre eaux de trois tours, comme nous l'avons dit. Nous parlerons ci-après du repaſſage, qui eſt encore une ſemblable opération.

» Il y a des cas où l'on ne peut pas mettre le ſel, dans la chaudiere, en même temps que l'alun, à cauſe de la difficulté d'avoir le ſel, & de l'impoſſibilité de conſerver les cuirs ; alors on y ſupplée, en faiſant ſéjourner enſuite les cuirs dans l'eau ſalée, après qu'ils ont été paſſés en alun.

» Les cuirs, après avoir été foulés dans les cuves, ſe plient & ſe couchent dans des baquets, pour y tremper quelques jours. Ces baquets ont communément, à Paris, deux pieds de hauteur & deux & demi de diametre ; on met, dans chacun, ce qui peut y entrer de cuirs. Quand la fonte eſt finie, c'eſt-à-dire, que tous les cuirs ſont alunés de leurs quatre eaux, on partage les eaux dans ces différens baquets, de façon que les cuirs en ſoient couverts.

» Les cuirs trempent, dans ces baquets, pendant huit jours, ce temps eſt ſuffiſant. Les hongroyeurs penſent, communément, que les cuirs ne prennent guere plus de nourriture en y reſtant plus long-temps ; mais du moins ils n'y courent aucun riſque ; & il y a d'autres hongroyeurs qui penſent que le cuir n'en eſt que meilleur en y reſtant plus long-temps ; cela les entretient du moins juſqu'à ce qu'on ait le

temps de les repasser. On peut, en hiver, les laisser trois ou quatre mois avant de les repasser, & ils n'en sont que meilleurs; mais s'il fait chaud, il faut avoir soin de les culbuter dès le lendemain, ou peu de jours après, c'est-à-dire, de les mettre dans un autre baquet, sans les déplier, & de maniere seulement, que les cuirs, qui étoient dessus, se trouvent dessous. L'on rejette les mêmes eaux par-dessus. Il est sur-tout essentiel de les culbuter promptement, c'est-à-dire, de les changer de baquet quand on craint le tonnerre; sans cela les cuirs courroient risque de devenir bleu, de se ramollir, de fermenter; la fleur se sépareroit de la chair, & ils perdroient de leur force.

CHAPITRE III.

Du repassage des cuirs.

Au bout de huit jours en été, ou si l'on veut, de deux ou trois mois en hiver, les cuirs qui ont été alunés, doivent être repassés, c'est-à-dire, foulés pour la seconde fois, & cela se fait comme dans le premier encuvage; on les secoue seulement pour les déplisser; on se sert des mêmes eaux que l'on fait chauffer dans la chaudiere; on commence par donner une eau tiede, & l'on augmente la chaleur peu-à-peu, jusqu'à la quatrieme eau. On s'y prend de la même maniere que pour aluner, & quand on a donné les quatre eaux, on recouche les cuirs dans des baquets comme la premiere fois, pour les y laisser seulement jusqu'au lendemain.

» Plus l'on passe de cuirs dans un attellier d'hongroyeur, plus ils sont bons, parce que *l'étoffe* est plus forte, c'est-à-dire, que les eaux sont plus alunées, en supposant que les doses d'alun & de sel, aussi bien que la quantité du foulage, soient toujours les mêmes.

» Dans les provinces où l'on passe de petits cuirs sans beaucoup de précautions, on se contente de brasser & de fouler chaque cuir dans de l'eau d'alun chaude, & de les brasser pendant quatre à cinq minutes à chaque fois. On les met ensuite pendant quinze jours en alun, pendant lequel temps, on les leve deux ou trois fois pour les fouler avec la bigorne; on les roule sous les pieds; on les tire *à la pommelle*, qui est une plaque de bois sillonnée, & ensuite au liege, comme font les corroyeurs. Mais les hongroyeurs de Paris ne se servent ni de bigorne, ni de pommelle. *Voyez* l'art du corroyeur.

» Les cuirs qui ont été alunés & repassés après avoir été un jour dans les baquets, se mettent pour égoutter pendant une heure ou environ, sur des planches placées en travers des baignoires, pour que les eaux qui en découlent ne soient pas perdues, & puissent servir une autre fois; car elles valent mieux que les eaux crues & nouvelles qu'on pourroit y employer.

» Il ne faut pas les laisser égoutter plus d'une heure ou environ; ils pourroient diminuer d'épaisseur & de poids; les cuirs de dessous seroient trop comprimés & perdroient leur humeur.

CHAPITRE IV.

Du séchage & redressage des cuirs.

» On porte au grenier ou au séchoir, les cuirs qui sont suffisamment égouttés; on les enfile avec un échalas, passé au travers de la culée. On fait pour cela quatre trous à la culée de chaque bande, deux à la patte, un à la nache, c'est-à-dire, entre la queue & la patte, & un à la queue; on passe un bâton au travers de ces quatre trous, & l'on pend ainsi chaque bande, en faisant porter les extrémités du bâton sur deux chevrons. On s'apperçoit alors s'ils ont été bien foulés, si le cuir est doux, maniable, s'il n'y reste point de sang extravasé.

» Avant que les cuirs soient secs, il faut les *redresser.* On les étend par terre, on retire les échalas; l'ouvrier prend une baguette de deux pieds de long, sur neuf lignes environ de diametre. Il se met à genoux sur la bande qu'il plie en deux, la tête & la culée vers lui, la fleur en dedans; il met la baguette en dedans de la bande, & la pousse devant lui en appuyant sur chair avec les deux mains; par-là il redresse la bande & il forme les plis des pattes & du brechet, c'est-à-dire, de la partie qui est entre la patte de devant & le ventre. On commence à redresser par le milieu du dos, en allant vers la culée, puis on passe le ventre & les trois plis, entre la patte & la nache; on reprend ensuite la bande du milieu du dos, allant le long de la gorge jusqu'à la tête, & l'on finit par les plis de la patte de devant & par le brechet.

» A mesure que les bandes se redressent, elles se trouvent empilées; car on les redresse les unes sur les autres, & on les laisse quelques heures en cet état, pour que les plis se fassent mieux, & ne se défassent point dans les opérations suivantes. Il y en a qui les laissent reposer ainsi douze heures, les autres une heure ou deux seulement, par la crainte que la chair ne se décharge sur la fleur & ne s'y attache trop.

» Au bout de ce temps on repasse l'échalas dans les quatre trous de la culée de chaque bande; on les reprend comme la premiere fois, & on les laisse sécher parfaitement ou à-peu-près.

» Quand il fait froid, on ne laisse point sécher les cuirs au grenier, parce que le froid empêche les sels de pénétrer ; il les fait même sortir de la peau en forme de grains, ou comme un verglas qu'on apperçoit sur chair & sur fleur. On est donc obligé de les porter dans l'étuve quand ils sont à moitié secs ; on les étend sur des perches ; on allume sur la grille une corbeille de charbon, ou environ le tiers d'une voie de charbon ; on ferme la porte de l'étuve pendant une demie-heure ; au bout de ce temps-là, on ôte les bandes de dessus les perches ; on les range l'une sur l'autre, sur la table ; on les couvre exactement, on les laisse en cet état l'espace de deux ou trois heures ; après quoi on les redresse avec la baguette, avant qu'ils soient parfaitement secs & refroidis. Afin qu'ils ne soient pas surpris & durcis par le froid, on ne les sort que l'un après l'autre, & à mesure qu'on veut les redresser. Pour les cuirs d'été qui n'ont pas eu d'étuve, le redressage se fait comme nous l'avons dit.

Les cuirs ainsi alunés & secs, se conservent tant qu'on veut, sans qu'on craigne de putréfaction ; on doit seulement les préserver du grand hale, c'est-à-dire, d'un vent sec & fort, parce que les extrémités seroient trop seches & trop difficiles à travailler. C'est pourquoi on les empile, & l'on enveloppe la pile avec des toiles, en attendant qu'on veuille les finir, c'est-à-dire, les travailler & les mettre en suif.

CHAPITRE V.

Du travail de grenier.

Le travail de grenier consiste à rouler les cuirs pour les ouvrir & les disposer à recevoir le suif ; il y a le *travail de premiere & le travail de derniere*. Pour travailler de premiere, il faut que les cuirs soient secs ; s'ils ne le sont pas, on les expose au soleil, en les accrochant par la tête. Ils pourroient aussi se trouver assez secs pour être travaillés de premiere, & n'avoir besoin d'être exposés au soleil qu'après ce premier travail. Le soleil les blanchit, ouvre leurs pores & les dispose, aussi bien que le travail de grenier, à recevoir le suif.

» Pour travailler de grenier, l'ouvrier plie son cuir en deux, sur un faux plancher de douze à quinze pieds en carré, incliné en talus, dont les planches sont posées sur des lambourdes, distantes les unes des autres d'un pied seulement, pour donner plus de force au coup de pied de l'ouvrier. Ce faux plancher se nomme lui-même, *travail de grenier*, quoiqu'improprement.

Le cuir étant plié en deux, la fleur en dedans, la tête en dessous & la culée en dessus, toutes deux tournées vers le haut du plancher, on prend une baguette de deux pieds de long, sur neuf lignes de diametre, bien tournée, sans aucune inégalité, & arrondie par les extrémités, & on la passe dans le cuir. L'ouvrier met de gros souliers, fait de plusieurs semelles épaisses, comme ceux dont se servent les corroyeurs, & montant sur le milieu de la bande, il la pousse en arriere avec les pieds, en faisant rouler le cuir sur la baguette, jusqu'à ce que le bout de la nache soit arrivé sur la baguette. L'ouvrier est appuyé des deux mains, sur une perche tendue à hauteur d'appui, pour forcer davantage sur le cuir en le chassant en arriere. Quand la baguette est arrivée à l'extrémité, l'ouvrier releve la culée sur la tête comme auparavant ; il remet la baguette dans le cuir, non plus au milieu, mais vers le côté du dos, & roule encore une fois jusqu'au bout de la culée, en frappant avec force sur le cuir, pour le chasser en arriere.

» Lorsqu'il arrive à la culée, il y fait un pli de deux pieds de long, en la rejettant sur le brechet, il passe sa baguette en dedans, & roule encore jusqu'au bout de la queue ; il plie ensuite la patte de derriere, qu'il fait revenir sur le dos, & passant sa baguette, il roule cette partie jusqu'à l'extrémité de la nache.

» Il rejette la culée sur la tête, & la fait rouler le long du dos jusqu'à un pied de la culée ; il rejette la culée sur la tête, & la roule jusqu'au bout de la patte ; il renverse la patte sur le dos, en faisant un pli, qui prend de la nache au nombril, & roule jusqu'au bout de la patte ; il jette la culée sur la tête du cuir, passe la baguette le long du ventre, & la roule jusqu'à un pied de la patte. On recommence ce travail autant de fois qu'il est nécessaire pour bien ouvrir le cuir. Si le cuir est lasque, c'est-à-dire, dur, mal foulé, il demande plus d'attention pour l'ouvrir. Après ces opérations, dans lesquelles la tête du cuir étoit toujours à terre, on retourne le cuir, de maniere que la culée porte sur le travail de grenier, c'est-à-dire sur le plancher, & que la moitié antérieure, ou celle de la tête, soit audessus, pour être roulée à son tour sur la baguette.

» L'ouvrier passe la baguette, comme auparavant, dans le milieu du cuir, & la roule avec ses pieds jusqu'au bout de la tête ; il renverse la tête vers la culée, pour la mettre sur la baguette, seulement depuis la gorge, passe la baguette du côté du dos, & roule jusqu'au bout de la tête ; il la replie encore, passe la baguette du côté de la gorge, & la roule jusqu'au bout de la tête, afin que les deux bords de la bande, dos & gorge, soient également travaillés ; il ramene la tête sur la culée, passe la baguette du côté du dos, & la roule jusqu'à

la gorge ; il ramene la tête sur la culée, passe la baguette du côté du brechet, & la roule jusqu'à la saignée, (qui est au-dessus de la gorge).

» On retourne le cuir pour mettre la fleur en dehors, & l'on recommence de la même maniere que quand la baguette étoit sur fleur. On continue ces opérations jusqu'à ce qu'on voit le cuir assez souple & ramolli. Il y a des ouvriers qui sont fixés à ving-quatre coups de baguette, c'est-à-dire, à ramener vingt-quatre fois une moitié sur l'autre ; mais ce nombre ne doit être réglé que sur l'état du cuir, sur sa force, sur le tems qu'il fait ; un cuir bien sec en demande plus que celui qui conserve un peu d'humeur.

» On ne peut guere travailler ainsi, que soixante & douze bandes dans un jour, c'est-à-dire, trente-six cuirs forts.

» Le travail de premier étant ainsi achevé, l'on peut garder les cuirs six mois, & même davantage ; ils gagnent même à être gardés quelque temps en pile.

» On travaille un cuir de seconde, quand on veut le finir, c'est-à-dire, le mettre en suif ; alors on l'expose au soleil pendant une heure, s'il n'est pas assez sec, ou à défaut du soleil, on le met dans l'étuve, sur des perches, & on lui donne une petite pointe de-feu, en allumant du charbon sur la grille ; cela ouvre & adoucit le le cuir.

» Le travail de seconde est une répétition de celui que nous venons de décrire ; il se donne sur chair & sur fleur, & autant de temps que le travail de premier, plus ou moins, suivant l'état ou le cuir se trouve ; alors on profite de ce travail de seconde, qui a ouvert & adouci le cuir, pour mettre en suif avant qu'il ait eu le temps de se raffermir.

CHAPITRE VI.

Du suif & de l'opération de mettre en suif.

Le suif est la partie essentielle du cuir de Hongrie, parce que la souplesse qu'il donne au cuir est sa qualité principale. Quand les cuirs sont bien alunés, repassés & travaillés de grenier, de premiére & de seconde, il s'agit *de les passer en suif*, ou *mettre en suif* ; car on dit l'un & l'autre.

» La graisse desséchée, qu'on appelle *du suif en branche*, étant coupée en petit morceaux, fondue, passée & refroidie, forme le *suif de place*, que les bouchers vendent aux chandeliers, en forme de pain. Tout ce qui est retenu par la banatte, dans laquelle on passe ce suif, est mis en presse, & donne du *créton*. On ramasse aussi le sédiment, qui se précipite encore du suif déjà fondu, & qu'on appelle *la boulée*. Enfin on recueil *le petit suif* ou *suif de tripes*.

» Tous ces suifs, qui ne sont point propres à former de bonne chandelle, & qui sont presque en aussi grande quantité que le suif de place, se vendent aux crêtonniers, qui le font cuire, le purifient & le vendent aux corroyeurs & hongroyeurs. Après que ce suif a été retiré, l'on a encore un marc ou résidu, appelé *pain de créton*, qui sert à nourrir les chiens ou les porcs, que les amidonniers, de Paris, engraissent en quantité, en y joignant le son qui ne peut pas servir à l'amidon.

» L'étuve dans laquelle on met en suif, est une chambre de six pieds de haut, sur quinze pieds en carré, exactement fermée pour pouvoir conserver la chaleur. Dans un des coins, est une chaudiere de cuivre, d'environ deux pieds de diametre, sur dix-huit à vingt pouces de profondeur, arrondie par le fond, capable de contenir environ cent soixante livres de suif. Elle est placée sur un fourneau, qui s'allume par dehors, pour la plus grande commodité.

» Au milieu de l'étuve est une atre, ou base carrée, de pierre, sur laquelle on met une grille de fer, de trois pieds en tout sens, qu'on couvre de charbons ; des deux côtés de l'étuve, sont de grandes tables qui en occupent toute la longueur, & sur lesquelles on étend les cuirs pour les mettre en suif. Au plancher, sont des perches où se mettent les cuirs pour s'échauffer. La porte de l'étuve est garnie de façon à empêcher l'air d'entrer. Les deux ouvriers qui mettent en suif y sont renfermés, comme dans une cuve pleine d'une épaisse fumée de suif & de charbon qui brûlent & qui suffoquent. Ils sont presque nuds, n'ayant qu'un linge vers le milieu du corps ; quelques-uns mettent sur le visage un *bouche-né*, c'est un morceau de cuir percé de deux ou trois trous, couvert d'un gros tampon de filasse, au travers duquel se filtre l'air qu'ils respirent, pour intercepter la vapeur épaisse dont cet air est chargé ; on attache le *bouche-né* autour de la tête.

» On n'entre dans l'étuve que trois ou quatre heures après avoir mangé, sans cela, on courroit risque d'y vomir, on y est, un peu de temps, couvert d'une sueur qui coule de toute part ; le moindre bruit étourdit & incommode ; on ne peut même entendre parler ; dès que les oreilles commencent à tinter, c'est une preuve qu'on est pris d'étuve, & il faut se hâter d'en sortir.

» Les petits hongroyeurs de provinces ne se servent pas d'étuve, & mettent en suif à plein air ; mais le cuir n'est point également nourri & pénétré de suif.

» On met dans la chaudiere la quantité de suif nécessaire à douze ou quinze cuirs que l'on

passe à la fois. Le suif qui reste est sujet à se noircir, en repassant par une seconde cuisson; d'ailleurs il diminue, & l'on n'a aucun intérêt à en mettre plus qu'il ne faut.

» La chaudiere étant remplie de suif jusqu'aux trois quarts, on le laisse chauffer jusqu'à ce qu'en crachant dedans, il commence à pétiller un peu. On tient aussi, en réserve, du suif en pain non fondu, pour y jetter, en cas que la chaudiere fût trop chaude, car il est dangereux que le suif ne monte & ne s'échappe de la chaudiere.

» Tandis que le suif est en fonte, on met, sur la grille de l'étuve, une corbeille de charbons qu'on allume. Ces corbeilles ont environ vingt pouces de diametre, & autant de hauteur.

» Quand le charbon est allumé, on met, sur les perches de l'étuve, trente bandes de cuirs ordinaires, qui forment une *venue*; on se contente de ving-quatre, quand elles sont très-fortes.

» On place, sur les perches de derriere & vers les coins de l'étuve, les plus fortes bandes; on met les plus foibles sur le devant, ou le plus près de la table, pour être prises les premieres. Le feu de charbon est moins vif au commencement, que quand il est entiérement allumé; ainsi les bandes les plus foibles, étant mises en suif avant les autres, n'éprouvent pas la grande chaleur du charbon, non plus que celle du suif; les plus fortes y restent plus long-temps. L'étuve est plus chaude & le suif plus pénétrant, quand elles viennent à être passées à leur tour.

» On juge qu'une bande est suffisamment échauffée, quand on y voit une petite pointe de blanc qui s'étend sur le cuir, en commençant par les pattes; lorsqu'on voit les pattes blanchir, on ôte les bandes de dessus les perches, en commençant par les plus foibles, qui sont placées de maniere à devoir être enlevées avant qu'on puisse prendre les fortes bandes. Si les bandes foibles avoient été mises les premieres dans l'étuve, & qu'elles se trouvassent sur les perches de derriere, on ne pourroit les retirer qu'après que les plus fortes auroient été passées, & elles se trouveroient desséchées & racornies par le feu, devenu plus ardent pendant le cours de cette *venue*.

» Les bandes de cuirs se plient en quatre, sur les perches de l'étuve; on commence à plier la tête sur la culée; mais en jettant, sur perche, la bande ainsi doublée, elle se plie encore en deux. On observe de mettre toujours la tête & les pattes du côté du feu; par ce moyen, la tête cache le dos qui est plié, & le garantit de la trop grande chaleur.

» Lorsque les bandes sont ainsi disposées sur les perches & le feu bien allumé, on ferme exactement l'étuve; les cuirs jettent alors, en forme de vapeur, le reste de l'humidité. Au bout d'un quart d'heure, on ouvre la porte de l'étuve pour laisser sortir cette fumée; quand elle est un peu appaisée, on referme la porte, & on ouvre de nouveau un quart d'heure après, s'il y a encore des vapeurs aqueuses dans l'étuve; quelquefois même on est obligé d'ouvrir une troisieme fois, parce qu'il y a des cuirs qui pleurent beaucoup, c'est-à-dire, qui jettent, à leur surface, beaucoup d'humidité surabondante; cela vient sur-tout de la déliquescence du sel, quand on l'a mis, avec l'alun, en trop grande quantité.

» Quand les cuirs sont en état d'être mis en suif, les deux ouvriers, presque nuds, entrent dans l'étuve avec une lumiere, ils examinent toutes les bandes; ils jettent sur la table, du côté de la chaudiere, les bandes foibles qui sont sur les perches de devant, la chair en l'air; ils cherchent successivement les plus seches, & ils les jettent sur la table.

» On place ainsi toutes les bandes de cuirs sur la table qui est auprès de la chaudiere, la fleur en dessous, la culée vers le bord de la chaudiere, parce que cette partie qui est plus large & plus forte, demande plus de suif. Les deux ouvriers ont chacun à la main un *gipon*; c'est un paquet de grosse laine, pesant environ une livre, fait avec les penes ou extrémités des grosses couvertures de laine, coupées d'environ un pied de long, liées ensemble, & traversées par une poignée de bois d'environ six pouces.

» L'ouvrier qui est près de la chaudiere, prend la bande par le milieu, en la pliant, ramene la tête vers lui, c'est-à-dire, vers la culée qui est près de la chaudiere, & il la redouble encore en arriere. Il prend du suif, dans la chaudiere, avec son gipon; il porte ce suif sur la tête du cuir, du côté de la chair, autant de fois que le cuir paroît en avoir besoin; alors les deux ouvriers, ensemble, avec leurs gipons, étendent ce suif sur la partie de la tête, le plus promptement qu'il est possible, en relevant la partie antérieure du cuir, pour que le suif n'en découle pas jusqu'à terre.

» La partie de la tête ayant assez de suif, l'ouvrier, qui est au bas de la table, remet la bande dans toute sa longueur; celui qui est vers la chaudiere, prend du suif avec son gipon, pour en frotter la culée, & le corps du cuir; l'autre ouvrier continue à étendre aussi le suif, du côté de la chair, avec son gipon.

» Lorsque la bande a reçu assez de suif sur chair, un des ouvriers prend la tête, & l'autre la culée; ils retournent la bande sur la table, la fleur en haut, & ils frottent cette fleur avec les mêmes gipons qui retiennent encore un peu de suif sans en reprendre dans la chaudiere, parce que cela brûleroit la fleur.

» La bande étant ainsi graissée sur chair & sur

fleur, les deux ouvriers la portent sur la table qui est à l'autre côté de l'étuve, & l'étendent sur cette table, la chair en l'air, en continuant de même jusqu'à la derniere bande ; elles arrivent toutes ainsi sur la seconde table ; on les place de maniere qu'il y ait un dos du côté du feu, & l'autre du côté de la muraille alternativement.

» Il faut environ une heure pour graisser ainsi ces trente bandes, c'est-à-dire, pour faire une *venue*. Les ouvriers sortent alors pour prendre l'air, & pour boire suivant l'usage, après avoir mis sur la grille une corbeille de charbons pour le flambage, qui sera la derniere opération.

» On fait quelquefois deux *venues* dans un même jour, mais seulement quand on est fort pressé.

» Chaque bande doit consommer environ trois livres de suif. En prenant les cuirs avant qu'ils soient bien secs, on peut gagner une livre ou deux sur le poids de chaque cuir, mais alors ils prennent moins de suif que s'ils étoient secs, & ils sont moins bons. Les hongroyeurs qui vendent leurs cuirs aussi-tôt qu'ils sont faits, les travaillent en humeur, pour gagner du poids, mais ce cuir devient mou dans la suite ; il diminue de poids lorsqu'il est gardé ; il s'étend considérablement par le défaut de nourriture & de suif.

» Les cuirs travaillés dans leur humidité ne boiroient que quatre à cinq livres de suif, souvent encore moins, mais on compte communément à Paris cinq à six par cuir, l'un portant l'autre. Dans certaines provinces où l'on ne cherche qu'à augmenter le poids du cuir, on y fait entrer jusqu'à huit ou dix livres de suif, sans s'embarrasser s'il en reste un tiers à la surface, qui soit en pure perte pour la bonté du cuir & pour l'usage de l'acheteur.

CHAPITRE VII.

De l'opération de flamber les cuirs.

» Les trente bandes étant graissées & empilées sur la seconde table, on les laisse pendant une demi-heure pour boire leur suif. Il y en a qui mettent une toile dessus, pour les garantir de la chaleur, mais cela n'est pas nécessaire, le charbon n'étant pas alors fort ardent. On a soin de fermer exactement l'étuve pendant qu'il s'allume.

» Au bout d'une demi-heure tout au plus, on ouvre la porte pour laisser sortir la premiere vapeur du charbon, qui est nuisible à la santé. Quand il est bien allumé, les deux ouvriers entrent dans l'étuve, ils prennent la bande la plus foible qui se trouve pour lors sur la pile, & la tenant l'un par la tête, l'autre par la queue ; ils la passent sur la même flamme du charbon pendant environ une minute, la chair du côté du feu, & la fleur en haut. On les prend de même l'une après l'autre ; cette chaleur ouvre les pores, & la prépare à l'intromission du suif.

» Quand les cuirs sont flambés, on les transporte sur la table qui est du côté de la chaudiere, la chair en l'air ; on continue ainsi à les flamber jusqu'à la derniere bande ; les plus fortes se flambent les dernieres, & reçoivent la plus grande chaleur du charbon, qui pour lors est devenu plus ardent qu'au commencement de l'opération. Tous les cuirs étant entiérement étendus sur la table, on met une toile dessus, pour cacher les dos des bandes qui sont vis-à-vis le feu ; on les laisse en cet état une demi-heure en été, trois quarts d'heure en hiver ; pendant ce temps le suif acheve de pénétrer entiérement dans toutes les parties du cuir.

» Quand les cuirs sortent de l'étuve, on les met en refroid, c'est-à-dire, qu'on les place sur des perches, à l'air libre, la tête pendante d'un côté & la culée de l'autre, la chair en l'air. C'est là que les cuirs reprennent leur fermeté, & que le suif, en se refroidissant, reprend sa consistance. La fraîcheur de la nuit est fort nécessaire en été, pour les cuirs qui sont en refroid ; c'est pourquoi l'on choisit l'après-midi pour graisser les cuirs, afin qu'étant mis sur le soir en refroid, ils aient la nuit pour se raffermir, au lieu que la chaleur du jour feroit couler le suif.

» Cette précaution n'est pas nécessaire en hiver : l'heure est alors indifférente. Mais on évite de mettre en suif quand il gele, & si on y est absolument contraint, on charge moins de suif, pour qu'il ne se fige pas, au sortir de l'étuve, sur la surface du cuir.

CHAPITRE VIII.

De la suite du travail des cuirs de Hongrie.

» Le lendemain on ôte les bandes de dessus les perches, & on les met en pile pour deux ou trois jours ; après quoi on les pese, & l'on marque sur la culée, en chiffre romain, le poids de chaque bande. Un cuir de Hongrie pese ordinairement la moitié de ce qu'il pesoit en verd, quelquefois un peu plus ; il y a des cuirs de cent trente livres, qui, après la fabrication, en pesent soixante & douze ; mais ordinairement un cuir de cent livres produit deux bandes de vingt-six à vingt-sept livres chacune ; il y en a qui étant fort crottés, sur-tout en hiver, ou chargés de bourre, ne donnent que quarante livres par cent. Le poids des bandes qui se font ordinairement à Paris, varie depuis douze jusqu'à vingt-huit livres ; celles de vingt-huit livres ont neuf pieds de long depuis la babine jusqu'à la nache, c'est-à-dire, de tête en queue, & trois pieds dans l'endroit le plus large, depuis le dos jusqu'au nombril.

» Les cuirs, après avoir été pesés, se remettent

en pile, pour être gardés jusqu'à ce qu'on en fasse usage, dans un endroit qui ne soit ni trop sec ni trop humide. On peut les y laisser cinq à six mois, sans qu'ils perdent rien de leur qualité. M. de Roubigny ayant un cuir de quatre-vingt-dix livres, mis en suif depuis huit à neuf mois, qui avoit mangé son suif, qui paroissoit sec & roide, voulut le remettre en suif; mais à peine le cuir sentit la chaleur de l'étuve, que le suif en sortit & coula par-dessus. Quand on l'eut remis en suif, il ne pesoit qu'une livre de plus qu'auparavant, ce qui prouve qu'en huit mois il n'avoit rien perdu. Mais au bout d'un long-temps les cuirs pourroient devenir plus secs & moins lians, peut-être diminuer de poids. Si l'on avoit à les garder plusieurs années, il vaudroit mieux les garder en croûte au sortir de l'alun, & ne les mettre en suif que quand on en auroit besoin.

» La fabrication du cuir de Hongrie, telle que nous l'avons détaillée, se fait ordinairement en été, dans l'espace de quinze jours. Il faut trois semaines en hiver, & même un mois ou deux, quand il y a des brouillards qui empêchent le cuir de sécher. Nous avons déjà observé qu'il seroit meilleur d'y employer plus de temps.

SECTION II.

Des cuirs hongroyés de vaches, de veaux, de chevaux, d'ânes, &c. Des défauts, des usages, & du commerce des cuirs hongroyés.

§. PREMIER.

Des cuirs de vaches & de veaux.

» ON passe en blanc des cuirs de vaches en suivant les mêmes procédés, mais on les pele par le moyen des plains & de la chaux, où ils séjournent environ un mois. C'est à-peu-près comme pour les vaches à œuvre.

» Les cuirs qui ont été dans le plain étant plus creux, plus spongieux, prennent les étoffes, c'est-à-dire, l'alun & le sel, avec plus d'avidité que les cuirs qu'on a rasés. Les eaux qui ont servi à aluner des cuirs à la chaux, ne doivent point servir à ceux qui n'ont pas été dans les plains, on les réserve pour des cuirs de même qualité.

» On alune & on repasse les vaches de la même façon que les bœufs.

» Pour les mettre en suif, on observe de ne les laisser que peu de temps sur les perches.

» Les vaches ne servent gueres qu'à faire certaines pieces de peu d'importance, des fouets pour les cochers & les postillons, des garnitures, &c.

» On passe rarement des veaux en blanc; ils pesent cinq livres tout passés; il ne leur faut qu'environ une livre d'alun, une demi-livre de sel, & une livre de suif. Les bourreliers-bâtiers s'en servent pour la couture.

§. II.

Des cuirs de chevaux, &c.

» Les cuirs de chevaux hongroyés s'appellent assez communément *cuirs d'Allemagne*. On les achete des écarrisseurs, qui après avoir écorché les chevaux, vendent les cuirs frais environ six livres. C'est le prix d'un cuir ordinaire moyen, qui doit peser trente livres, quand il est hongroyé; mais il y en a depuis trois jusqu'à neuf livres. Le prix se regle sur la grandeur & la qualité; on ne les achete point au poids, parce que les écarrisseurs n'étant pas dans l'usage de dépouiller proprement, laisse beaucoup de chair sur le cuir; on veut même qu'il y en ait, pour former une épaisseur sur les parties foibles du cuir, car la crinière & la culée étant plus épaisse du double que les autres parties du cuir, on ne peut lui donner un peu d'égalité, qu'en écharnant entre deux chairs, c'est-à-dire, en réservant un peu de la partie charnue ou membraneuse dans les endroits les plus minces.

» Lorsque les cuirs de chevaux sont arrivés, on les fend en deux; on les met ensuite dans l'eau, pour les désaigner, pendant l'espace de douze heures; on les retire de l'eau, & on les écharne avec une faulx. On peut en écharner deux ou trois par heure, s'ils ne sont pas extrêmement charnus.

» Les cuirs écharnés se mettent dans le premier plain, qui est un plain mort, pendant un jour; on les releve, & on les met en pile pour deux jours; ensuite dans le second plain pendant deux ou trois jours; on les met en retraite pendant cinq à six jours; on les met dans le troisieme plain, ou dans le même plain, s'il est encore assez fort pour deux ou trois jours.

» Au sortir du plain, on pele les cuirs avec le couteau rond.

» Il y en a qui mettent les cuirs déjà pelés dans un bon plain, qui ne soit pas cependant trop frais, pour sept à huit heures; cela sert à les blanchir, ou comme on dit, à leur donner de la couleur. Cette opération est inutile, suivant d'autres hongroyeurs.

» Pour purger de leur chaux les cuirs qui ont été dans les plains, on les met dans la riviere, en été pendant douze heures, en hiver pendant vingt-quatre; on les remue de deux heures en deux heures. Quand ils sont nettoyés, on les queurse avec la pierre; on leur donne, avec le couteau rond, une façon bien serrée, sur la fleur seulement, ce qui s'appelle *recouler*. On les roule de tête en queue, & on les met égoutter sur un tréteau pendant environ six heures.

» Après ce travail de riviere, on les alune dans des baignoires de la même façon que les cuirs de bœufs; mais on se contente de trois eaux, au lieu de quatre que demandent les cuirs de bœufs. On n'emploie souvent, pour chaque cuir, que trois livres d'alun & une livre & demie de sel; mais quand ils sont forts, on va jusqu'à cinq livres d'alun & deux & demie de sel. On a soin de fouler plus long-temps, & avec plus de force, les crinieres & les culées, qui sont les parties les plus épaisses.

» Quand ils ont été alunés, on les couche dans les baquets au bout de deux jours, si l'on veut, ou du moins au bout d'une semaine; on les repasse avec les mêmes eaux.

» On comprend assez que les eaux qui ont servi aux cuirs de bœufs, peuvent bien servir aux cuirs de chevaux, vaches & ânes; mais l'étoffe de ces derniers ne doit point servir à des cuirs de bœufs, que l'on rase sans le secours de la chaux. D'ailleurs, les cuirs de chevaux épuisent plus que tout autre la force des alunées.

» Les cuirs de chevaux étant relevés dans des baquets, se mettent égoutter sur les baignoires ou sur d'autres cuves, jusqu'à ce qu'ils ne jettent plus d'eau. Ensuite on les met à l'essai ou au séchoir; on les étend avec la main, parce que les chairs se crispent & font retirer le cuir; on les redresse quand ils sont à moitié secs & qu'ils peuvent être plissés. Puis on les repend jusqu'à ce qu'ils soient assez secs pour souffrir le premier travail de grenier.

» Le travail de grenier se fait pour les chevaux comme pour les bœufs, on les passe à l'étuve avant de les mettre en suif; s'ils sont déjà secs, on ne les laisse qu'un quart d'heure dans l'étuve, parce qu'ils risquent d'y être desséchés & appauvris par la chaleur; mais s'ils ne sont pas bien secs, il leur faut une demie-heure d'étuve. Les cuirs de chevaux jettent beaucoup plus d'humeur que les cuirs de bœufs, & cette vapeur est désagréable & fatigante pour les ouvriers.

» On les met en suif comme d'autres cuirs; mais ils ne prennent que la moitié du suif que demande un cuir de bœuf; ils sont trop minces pour en boire beaucoup, & l'on ne fait presque que les dorer.

» Les cuirs de chevaux pesent ordinairement trente livres, quand ils sont hongroyés; mais mais il s'en trouve de différens poids, depuis quatorze jusqu'à soixante livres.

» On passe environ quatre mille chevaux en blanc, année commune, à Paris. Plusieurs ne se mettent point en chaux pour être débourrés; car cela les rend plus creux, plus spongieux; mais on les rase comme ceux de bœufs; alors ils approchent davantage de ceux-ci, & souvent on les mêle avec ceux de bœufs; quoiqu'il soit défendu aux bourreliers, carrossiers, de les mêler dans leurs soupentes avec le cuir de bœuf; ils sont trop sujets à s'étendre & à se racornir.

» Les cuirs d'ânes se passent aussi en blanc; mais ce sont les plus mauvais de tous les cuirs; ils sont toujours cassans, durs, corneux, difficiles à employer.

» On achete dix-huit à vingt sous un cuir d'âne, quand il est frais; on le passe entier, sans le couper en deux bandes, comme les autres; il prend moitié moins d'étoffe que le cuir de cheval; il pese six à sept livres quand il est passé.

§. III.

Des défauts du cuir de Hongrie.

» Les défauts qui proviennent de la nature des peaux, sont les mêmes qu'on trouvera indiqués à la tannerie; ceux dont on va parler viennent des diverses opérations; ce sont ceux de fabrication.

» Si l'on a laissé le cuir fermenter & s'échauffer, la fleur s'en dédommage; elle s'enleve même avec la faux.

» Si en foulant les aluns, l'ouvrier se néglige & se ménage, s'il ne donne que deux ou trois eaux, le cuir étant moins ouvert, plus dur, résistera à la baguette; il ne prendra pas tant de suif, & il n'aura ni la force ni la souplesse dont le cuir de Hongrie est susceptible; on y verra encore les échimoses ou taches de sang extravasé sous la peau, & des endroits durs, qu'on appelle des *cornes*; il sera foible & de moindre qualité.

» Si dans le travail de grenier, soit *travail de premiere*, soit *travail de derniere*, on n'ouvre pas assez le cuir, il ne recevra pas le suif qui est nécessaire pour lui donner de la souplesse.

» Si dans l'étuve, le feu vient à saisir la fleur; le cuir sera cassant.

» Si l'on met le cuir sur table avant qu'il soit assez ouvert, le suif ne pénétrera pas.

» Si le suif est trop froid, il n'entre pas assez; s'il est trop chaud, il brûle la fleur: c'est ici l'opération la plus délicate de l'hongroyeur.

Quand le cuir n'a pas été mis en suif, comme il convient, dès la premiere fois, c'est inutilement qu'on voudroit y revenir; le suif prendroit mal, comme on en peut juger par l'expérience que j'ai rapporté, & le cuir se noirciroit. Il y a des pays, comme la Flandre, la Lorraine, l'Allemagne, où l'on aime à voir le cuir de Hongrie un peu noir.

L'ancien usage étoit même de le noircir un peu; sans doute qu'on vouloit imiter par là ceux du pays qui avoient le plus de réputation, & qui étoient cependant nourris avec du suif noir & mal purifié, ou travaillés mal-proprement; aujourd'hui l'on préfére du cuir de Hongrie, qui est blanc, parce qu'il est censé fait avec plus d'attention & d'habileté, ou avec des matieres plus épurées, & naturellement il doit être meilleur.

§. IV.

Des usages du cuir de Hongrie.

Le principal usage du cuir de Hongrie est celui qu'en font les bourreliers, pour les soupentes & les harnois. Pour faire des soupentes, on prend du dix-huit.

On prend le plus fort, c'est-à-dire, du trente, du trente-trois, pour les licols, pour les dossieres, especes de boucles qui reçoivent les timons d'une charette, pour les avaloires qui environnent le cheval par derriere, & pour tout ce qui exige beaucoup de force & de souplesse.

» Le cuir de Hongrie se travaille tout frais. Il n'est point corrompu ni attendri par la fermentation, comme les cuirs tannés; la fleur n'est point brûlée par la chaux, ni affoiblie par le gonflement qui précede le tanage. Il y a des selliers, en Flandre & ailleurs, qui ne connoissent pas le cuir de Hongrie; mais ils n'en font pas mieux; ils y substituent des cuirs tannés & corroyés, qui ont passés par la chaux, qui n'ont point la même flexibilité, qui cassent & durent beaucoup moins. Souvent le cuir de Hongrie, après avoir servi cinq à six ans en soupente, conserve encore presque toute sa force, dans les endroits où le fer ne l'a pas rongé; ce qui prouve le grand avantage de cette préparation, & sa supériorité sur toutes les autres manieres de préparer le cuir. Il faut convenir cependant que, pour avoir toute sûreté, dans des équipages, il faudroit en changer les soupentes tous les deux ou trois ans, parce que le cuir qui se tiraille & se desséche, perd enfin sa flexibilité & sa douceur.

On a voulu y substituer les soupentes de nerf. Il y en a qui pesent trente livres la paire; on les paie trente-six à quarante sous la livre. Il y a encore le passage en huile, qui est nécessaire pour les nourrir, & qui coûte dix sous par livre. On donne enfin six livres pour les poser, & malgré cela elles n'équivalent pas aux soupentes de cuir de Hongrie. Ces nerfs, ou plutôt ces tendons, battus, peignés & filés, font des cordes qui n'ont, ce me semble, ni l'élasticité, ni la souplesse, ni la force d'un cuir naturel & entier.

L'article XXIV des statuts des selliers, lormiers de Paris donnés en 1576, prescrivoit déjà l'usage du cuir de Hongrie: *les harnois des coches, chariots ou carrosses, seront de bons cuirs forts, bien doublés de cuir de Hongrie, & seront, par les anneaux, cousus de bon cuir de veau; & qui fera le contraire, l'œuvre sera arse.* L'article XXVII prescrit également l'usage du cuir de Hongrie.

» L'usage du suif, pour donner de la souplesse au cuir, se borne, en France, au cuir de Hongrie. A Naples, on emploie le suif, même pour le cuir fort, propre à faire des semelles; cela l'adoucit & empêche qu'elle ne se seche trop aisément. Ils en mettent beaucoup plus que nous, en effet on a vû, ci-dessus, qu'il suffit de six livres de suif pour un cuir de quarante-quatre livres; mais à Naples, pour un cuir qui pese soixante & douze livres, on met dix-huit livres de suif.

§. V.

Du commerce des cuirs de Hongrie.

Vers la fin de la page 22, de *l'art de l'hongroyeur*, on lit, & je l'ai copié: « on passe » environ *quatre mille chevaux en blanc*, an- » née commune, à Paris ». Vers le commencement de la page 25, du même art, on lit: « ils font, (les hongroyeurs de Paris) année » commune, à Paris, huit mille cuirs de bœufs, » *deux mille cinq cents de chevaux*, & un pe- » tit nombre de vaches ». C'est bien près pour le lieu; c'est bien loin pour le nombre. Je laisse à d'autres à expliquer ce que je n'entends pas.

» Les cuirs des hongroyeurs de Paris, sont recherchés de l'étranger; il en passe en Suisse, en Flandre & ailleurs. Ceux des provinces sont moins estimés, parce qu'il s'y trouve quelquefois du plâtre ou du suif surabondant, qui n'a point

pénétré le cuir, & qui ne sert qu'à augmenter son poids.

Je m'étois proposé de ne plus remettre en scene les édits, arrêts, lettres-patentes, statuts, réglemens, communautés, corps de métiers; rien de ce fatras énorme, ridicule & barbare, dégoûtant & nuisible, qui a été changé & rechangé, refondu, repaître, avec des formes toujours plus bizares, & un fond toujours plus vicieux. Je ne voulois plus parler que des dangers de la partie fiscale, qui se trouve traitée d'une maniere très-vraie & assez étendue dans le mémoire qu'on lira à la fin de ce travail, sur les peaux & cuirs.

D'après cette résolution, j'ai été aussi occupé d'écarter ce triste accessoire, que de recueillir ce qui est essentiel aux arts; cependant voici un court historique, dans l'objet particulier de l'art que je décris; il fera juger, en passant, de l'influence des choses que je condamne.

Les tanneurs de Paris sont hongroyeurs, c'est-à-dire, qu'ils ont le droit de passer du cuir en blanc, façon de Hongrie. Les bourreliers, de Paris, ont aussi le droit de fabriquer & apprêter les cuirs de Hongrie, pour leur usage propre. Par l'article XXXI de leurs statuts, enrégistrés en 1666, il est dit, qu'ils pourront habiller les cuirs de Hongrie à leur usage, & pour servir en leur métier, comme ils ont accoutumé; ce qui prouve, que même auparavant, il étoient en possession de fabriquer & apprêter ces sortes de cuirs. En effet, on en voit déjà quelque chose dans les statuts de 1578. Un arrêt du conseil, du 3 Juin 1684, leur en confirme le droit & la possession.

» L'édit du mois de Janvier 1705, suspendit le droit des bourreliers, pour établir des offices de jurés hongroyeurs, qui avoient seuls le privilege des cuirs de Hongrie. Ces offices furent acquis par les propriétaires de la manufacture de Saint-Denis, au prix de cinquante mille écus.

» Ce ne fut qu'en 1715, que les tanneurs & les bourreliers présenterent requête au conseil, pour exposer qu'il étoit temps de remettre les choses dans leur premier état. Les tanneurs offroient de donner à douze sous la livre, le cuir que les privilégiés vendoient seize sous. Ils exposoient, que les traitans avoient perçu trois cent quatre-vingt & dix mille livres jusqu'à l'année 1714 inclusivement, pour le produit de leur privilege, & qu'ainsi on ne leur devoit aucune indemnité. On se plaignoit aussi que le privilege de 1705, avoit donné moyen aux privilégiés, de débiter des cuirs de mauvaise qualité; delà différens accidens arrivés aux équipages; delà peu de durée des soupentes & des harnois. Enfin, les bourreliers exposoient, que plusieurs fois ils avoient manqué de cuirs, soit par la négligence des privilégiés, soit par le dessein, peut-être formé, d'en causer l'augmentation par la rareté. Ils s'en étoient plaints plusieurs fois, & ils avoient été même obligés de faire assigner, à ce sujet, les fermiers pardevant M. d'Argenson, lieutenant de police. Ce privilege odieux fut en effet supprimé; les tanneurs font aujourd'hui librement le cuir de Hongrie, & les bourrelliers peuvent le faire; mais on ne voit pas, à Paris, qu'ils usent de leurs droits.

Ce qu'on ne voyoit pas au temps où écrivoit *l'auteur de l'art*, auroit pu se voir avant, a pu se voir depuis. En tout, *laissez faire*, c'est le meilleur moyen, le seul moyen de faire le plus & le mieux possible; bien entendu que le *laissez passer* est compris dans le *laissez faire*.

Il n'est pas douteux qu'il n'y ait d'excellens ouvriers à Paris. Il y en a en grand nombre, en tout genre, plus que par-tout ailleurs; mais il y en a aussi beaucoup de très-mauvais. De même, il y en a de très-habiles dans diverses provinces, & il seroit à desirer que tous les grands établissemens y fussent transportés, & qu'on eût à vanter la capitale que pour la consommation.

Ce gouffre renferme beaucoup de talens, & de grand talens, je le sais; mais le produit de ces talens y est porté à un si haut prix, pour celui de la main-d'œuvre, qu'il ne peut plus faire un objet de commerce extérieur, ni même se répandre beaucoup dans les provinces, où le retour de l'argent est difficile & rare. Or, les choses qui ne sont à l'usage que des gens riches, qui ne sont propres qu'à favoriser le faste, & nourir le luxe, ne sont jamais d'un commerce fort étendu, ni très-profitable.

EXPLICATION des planches.

PLANCHE PREMIERE.

LA vignette représente le bord d'une riviere recouvert de grandes pierres, afin que les peaux ne ramassent aucunes saletés. C'est sur cette terrasse, qui est recouverte par un hangard, que se fait le travail dit de riviere. *Voyez* la planche premiere du maroquinier.

Fig. 1, chevalet sur lequel on étend les peaux pour les écharner & les raser.

Fig. 2, chevalet garni d'une peau.

Fig. 3, couteau pour raser les cuirs. On se

ſe ſert auſſi d'une faulx pour le même uſage.

Fig. 4, fuſil, outil d'acier trempé, ſervant à donner le fil aux couteaux.

Fig. 5, queurſe, pierre à éguiſer, ſervant à repaſſer le tranchant des couteaux.

Fig. 6, fourneau qui occupe un des angles de l'attellier, où l'on met les cuirs en alun.

Fig. 7, chaudiere du fourneau précédent; elle eſt de cuivre, & a vingt-deux pouces de diametre & quinze de profondeur.

Fig. 8, baignoire ou cuve ovale, ayant cinq pieds de long, trois pieds de large, & deux & demi de profondeur; dans laquelle on foule les cuirs, pour les imbiber de la diſſolution d'alun.

Fig. 9, plan de la même baignoire.

PLANCHE II.

Fig. 10, baquet dans lequel on met tremper les cuirs, après qu'ils ont été foulés & ployés. On verſe deſſus l'eau d'alun qui a ſervi à cette opération. Ces baquets ont deux pieds de haut & deux pieds & demi de diametre.

Fig. 11, gipon ſervant aux ouvriers, *fig.* 1 2 de la vignette de la planche ſuivante, pour mettre en ſuif.

Fig. 12, grille de fer ſur laquelle on fait un feu de charbon.

Fig. 13, foyer ſur lequel on place la grille. Ce foyer qui eſt conſtruit en briques, eſt placé au milieu de l'étuve.

Fig. 14, travail de grenier, ſur un plancher incliné A B C D, composé de planches appuyées ſur deux lambourdes, on diſpoſe pluſieurs perches verticalement; ces perches ſoutiennent des bâtons E F, G H, qui ſervent d'appui aux mains de l'ouvrier qui roule les cuirs ſur une baguette, en les pouſſant en arriere de lui avec ſes pieds.

Fig. 15, baguette ſervant au travail précédent; elle a deux pieds de long, & neuf lignes de diametre; ſes extrémités ſont arrondies pour ne point maculer les cuirs.

Fig. 16, cuirs coupés en deux bandes, qui ont environ trois pieds de large, & neuf pieds de long chacune.

PLANCHE III.

La vignette repréſente l'opération eſſentielle de l'hongroyeur, qui conſiſte à mettre les cuirs en ſuif, après qu'ils ont été alunés & travaillés de grenier.

L'étuve ſervant à cette opération, eſt une chambre carrée, qui ferme exactement pour conſerver la chaleur. Au milieu de cette chambre, eſt placé le foyer de briques, *fig.* 13 de la planche précédente, ſur lequel on établit la grille, *fig.* 12, ſur laquelle on fait le feu. Dans un des angles de cet étuve, eſt un fourneau de maçonnerie, ſur lequel eſt montée une chaudiere de cuivre, de deux pieds de diametre, & vingt pouces de profondeur, dans laquelle on fait fondre le ſuif.

Deux des côtés de l'étuve ſont garnis de fortes tables de bois de chênes, ſoutenues par trois trétaux de même bois. Près du plafond ſont des perches arrondies, ſur leſquelles on étend les cuirs, pour les échauffer & les ſécher.

Lorſque tout eſt préparé, deux ouvriers entrent dans l'étuve, n'ayant ſeulement qu'un linge autour de la ceinture.

Fig. 1, ouvrier qui trempe ſon gippon dans la chaudiere où eſt le ſuif fondu, pour en enduire la bande qui eſt étendue ſur la table.

Fig. 2, autre ouvrier qui, avec ſon gippon, étend le ſuif que le premier ouvrier lui a fourni, ſur la partie du cuir qui eſt à ſa portée.

Fig. 3 & 4, les deux mêmes ouvriers qui flambent une bande après qu'elle eſt ſuiſſée, ils la placent enſuite ſur la ſeconde table.

Bas de la planche.

Plan de l'étuve. A, table ſur laquelle on met en ſuif. B, table ſur laquelle on place les bandes après qu'elles ont reçu le ſuif. C, grille ſur laquelle on fait le feu de charbon. D, chaudiere montée ſur ſon fourneau, dans laquelle on fait fondre le ſuif. E, ouverture du fourneau.

MALLE : MALLETIER-COFFRETIER-BAHUTIER.

Ustencile de voyage, pour renfermer & transporter des hardes & autres effets : l'ouvrier qui fait & vend des MALLES, COFFRES, *&c.*

QUOIQUE je n'aie à parler des *malles*, que relativement aux peaux qu'on emploie pour les couvrir, je rapporterai cependant ce qu'on en trouve dans le *dictionnaire des arts & métiers*; l'article est court & peu instructif, mais cette partie, à quelques planches près, s'est trouvée fort négligée dans l'encyclopédie. Au reste, en rapprochant ces deux lambeaux, nous dirons ce que nous savons de ce métier; &, sinon, tout ce qui peut être utile aux ouvriers, du moins ce qui peut intéresser les curieux.

» Pour faire une *malle*, l'ouvrier commence par en faire le *fut*, c'est-à-dire, par en former la carcasse; comme le *layetier* forme celle d'une boîte, à l'exception cependant, que le fut, d'une malle, est moitié chêne & moitié sapin. Quand le fut est formé, il construit le couvercle, y met les charnieres, & marque l'endroit où doit être placée la serrure.

Après ces opérations, l'ouvrier *engorge* la malle, c'est-à-dire, qu'il met de la toile au fut de la malle, tout au tour de la fermeture. Il a ensuite de la colle, composée de rognure de peau, & il enduit tout le corps de la malle, sur lequel il applique la peau qu'il desire.

Quand la malle est garnie de peau, on la ferre, on la borde de fer-blanc avec des petis clous, appelés broquettes de Liege; on la double ensuite, en dedans, de toile ou de coutil, & on la *rubanne*, c'est-à-dire, qu'on garnit le dedans du couvercle avec des rubans rouges. On met ensuite, à chaque bout, des anneaux avec des pattes de fer forgés, pour pouvoir la soulever quand elle est chargée; enfin on y pose la serrure & un ou deux porte-cadenats. Les ouvrages que les maîtres de cette communauté peuvent faire & vendre, sont des coffres & malles de bois de hêtre, tant plats que ronds, bien cuirés entre les jointures, soit en dedans, soit en dehors. Le dessus des coffres doit être de cuir de pourceau; le reste seulement de mouton ou de veau, & les malles doivent être toutes de cuir de pourceau, ou de veau d'une seule piece, passée en alun; les uns & les autres bien ferrés de plus ou moins de bandes, suivant leur longueur, largeur & hauteur.

EXPLICATION *des planches.*

PLANCHE PREMIERE.

LA vignette représente l'intérieur d'une boutique de ces sortes d'ouvriers, vu du côté de l'entrée. On y voit plusieurs ouvriers occupés à différentes opérations de la profession.

Fig. 1, ouvrier nommé *fustier*, qui assemble, les unes avec les autres, plusieurs douves qu'il a auparavant passées sur la colombe, & qu'il a gougeonnées. Il tient, de la main droite, la malle à joindre.

Fig. 2, ouvrier qui couvre le fut avec une peau ou un cuir. Il ratisse, avec un demi-cercle de bois, pour bien étendre le cuir, & faire sortir le superflu de la colle.

Fig. 3, ferreur qui, assis sur la selle, coupe, avec les cisailles, la taule dont il forme les équerres & les cantonnieres qui fortifient l'assemblage des différens ouvrages de cette profession.

Fig. 4, ouvrier qui, de même que les bourreliers, coud certains ouvrages à deux soies passantes.

Bas de la Planche.

Fig. 1, chaſſe-clou en perſpective & en coupe.
Fig. 2, enclumeau ou petit tas.
Fig. 3, A, B, C, roinette vue ſous différens aſpects.
Fig. 4, eſſette.
Fig. 5, couteau à hacher le bois, pour y monter les ferrures, &c.
Fig. 6, A, B, C, différents emporte-pieces.
Fig. 7, A, B, C, différentes ſortes de poinçons.
Fig. 8, vrille.
Fig. 9, compas.
Fig. 10, alêne.
Fig. 11, ciſeau.
Fig. 12, pinces à étirer les peaux.
Fig. 13, tenailles pour couper les clous.
Fig. 14, étau à main.
Fig. 15, tas du ferreur.
Fig. 16, ciſeau.
Fig. 17, maſſe à joindre.
Fig. 18, rape à bois.

PLANCHE II.

Fig. 19, broſſe à la pâte, avec la boite à la pâte A B. A B, boîte à la pâte. C, la broſſe.
Fig. 20, équerre.
Fig. 21, ramoir.
Fig. 22, doloire.
Fig. 23, pince à coudre.
Fig. 24, bâton à couvrir.
Fig. 25, chauteau.
Fig. 26, marmite à la pâte.
Fig. 27, petit rabot.
Fig. 28, autre rabot plus grand.
Fig. 29, enclume ave ſon billot.
Fig. 30, étau avec ſon billot.
Fig. 31, ſcie à main.
Fig. 32, équoine.
Fig. 33, marteau.
Fig. 34, ſauterelle.
Fig. 35, bequette.
Fig. 36, ciſailles.
Fig. 37, ſcie à tourner.
Fig. 38, gros marteau.
Fig. 39, colombe.
Fig. 40, dégauchiſſoir.
Fig. 41, ſcie à débiter.
Fig. 42, établi. A, valet.
Fig. 43, couteau à parer.

PLANCHE III.

Fig. 44, fourreau de fuſil en cuir.
Fig. 45 & 46, cantines jumelles.
Fig. 47, cantines de camp.
Fig. 48, étui de fuſil en bois.
Fig. 49, étui de chapeau en bois.
Fig. 50, fourreau de piſtolet.
Fig. 51, bahu plat comparti.
Fig. 52, bahu commun.
Fig. 53, porte-manteau de cuir.
Fig. 54, malle.
Fig. 55, grande malle pour l'armée.
Fig. 56, ſeau de cuir pour l'armée.
Fig. 57, panier de timbales pour l'armée.
Fig. 58, ferrandinier pour l'armée. Il ſert de table; contient les effets d'un officier, & ſe charge ſur un mulet.

MAROQUIN : MAROQUINERIE : MAROQUINIER : MAROQUINER.

L'objet considéré isolément ; l'objet considéré collectivement, soit dans les différentes matieres ouvrées en *maroquin*, soit dans l'attelier où s'en fait le travail, soit enfin dans les outils & ustenciles qui y sont employés : *l'artiste qui opere ;* &, par extension, quelquefois, *l'ouvrier qui l'emploie*, & même *le marchand qui le vend : l'action de l'artiste.*

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

« Le maroquin est une peau de chevre ou de bouc, passée à la chaux, coudrée, mise en couleur & tiré à la pommelle. Le nom de *maroquin* est venu, sans doute, de ce que la ville de Maroc a fourni, la premiere, à l'Europe, à la France du moins, des peaux de cette nature, semblablement apprêtées. On en travaille encore dans cette ville, dans les états de la régence, & en plusieurs autres parties de la côte d'Afrique ; elles sont estimées parmi nous, & très-particuliérement celles de ce genre qui nous viennent du Levant, par la voie de Marseille. Il vient aussi, en France, des *maroquins* du Nord de l'Europe, par la voie de Strasbourg.

On travaille en *maroquin* des peaux de moutons & autres encore que celles de chevres. L'auteur de l'art décrivit, vers 1762 ou 1763 (il y a au moins ving-cinq ans), la préparation des *maroquins* telle qu'elle s'exécutoit à la manufacture de Saint-Hippolite, de M. Barrois ; il ajouta à cette description celle de la préparation des *maroquins* à Nicosie, dans l'île de Chypre, & celle de Diarbékir, en Mésopotamie ; l'une & l'autre envoyées à l'Académie en 1735.

Je ne vois pas qu'on ait beaucoup perfectionné cet art en France depuis cette époque. Je vais abréger les descriptions dont j'ai parlé : j'y ajouterai celle des maroquins d'Astrakan, & celle des peaux maroquinées de Provence.

» Les peaux que l'on choisit pour faire le *maroquin*, sont celles de boucs, de chevres, de bouquetins, quand on en a.

Les plus belles se tirent d'Auvergne, du Limousin, de la Touraine, de la Bourgogne, & sur-tout du Bourbonnois. On en fait venir aussi de la Suisse, de Cork en Irlande, même de la Barbarie & du Nord.

» Au Levant on préfere les peaux des mâles, elles sont plus fortes ; mais en France on n'emploie guere que les jeunes boucs, les autres sont trop fortes & coûtent trop. Les ceinturiers préferent le maroquin de bouc, parce qu'il est plus fort, & n'a pas besoin d'être doublé ; les tapissiers le prennent aussi pour des ouvrages qui exigent de grandes peaux, comme des dossiers de fauteuils & des dessus de secretaire ; en conséquence on mêlange ordinairement de plusieurs qualités le travail d'une partie ou d'une *sorte*, de huit à dix douzaines de maroquins.

» On emploie des peaux seches, & non pas des peaux en *merlut*, c'est-à-dire, celles qui ont été déjà en chaux, pelées & séchées, parce que la fleur en feroit trop basse & n'auroit qu'un vilain grain. Or, après la vivacité de la couleur, le grain fait la seule beauté du maroquin. D'ailleurs les peaux en *merlut* ayant été séchées deux fois, elles ont trop perdu de leur souplesse ; c'est pour les chamois qu'on les réserve, parce que l'huile & le moulin en rétablissent la douceur. (*Voyez* l'art du chamoiseur).

SECTION PREMIERE.

De la fabrication du maroquin.

§. PREMIER.

Préparation des peaux avant la teinture.

CHAPITRE PREMIER.

De la chaux.

« Les peaux destinées à faire le maroquin arrivant seches, en poils, se mettent d'abord dans des trempis d'eau croupie; on les y laisse trois à quatre jours pour s'amollir; on les rétale ensuite sur le chevalet, puis on les remet dans le même trempis pendant vingt-quatre heures. Au bout de ce temps on les rétale une seconde fois; on les met ensuite dans des plains. On choisit, pour cela, un plain déjà usé ou éteint, qui a servi à des veaux; on s'en sert deux fois: les peaux sont deux jours dans le plain, & un en retraite; elles se conduisent, sur les plains, comme des peaux de veaux; on en met dix douzaines à la fois; elles restent, sur les différens plains, environ un mois avant d'être pelées; mais on a soin de les lever soir & matin pour les mettre en retraite.

» On les rabat deux fois après être pelées, une fois dans le second plain frais, où elles sont trois jours en chaux, & cinq jours en retraite, & deux fois dans un *plain frais* ou plain neuf, qui ait été fait au moins depuis quatre jours, pour qu'il ait eu le temps de se refroidir & de s'éteindre. En été, le plamage dure un peu moins, parce que la chaleur pousse beaucoup, c'est-à-dire, avance le plamage.

» Il faut moins de plain pour le maroquin que pour le chamois, parce que l'on veut conserver plus de force au maroquin; cependant les boucs & les chevres sont un peu plus durs à plamer que les veaux; mais cela n'empêche pas qu'il ne faille près de quinze jours de moins au maroquin qu'au chamois.

» A Nicosie, on met les peaux, qu'on destine au maroquin, dans de la chaux réduite en poudre, & cela pendant vingt jours en été, & ving-cinq à trente jours en hiver; on les lave ensuite dans de l'eau fraîche; on les pele; on les écharne; ensuite on les poudre légérement avec de la chaux; on les met tremper, dans des réservoirs plein d'eau, pendant une heure; on les y lave fortement; après quoi, on les transporte dans d'autres réservoirs faits exprès pour les laver & relaver, & les fouler avec les pieds pendant une heure ou deux. On a grand soin de changer d'eau de temps à autres; cela se fait par le moyen de deux robinets, dont l'un amene l'eau, tandis que l'autre la laisse écouler quand elle est sale. Lorsque ces peaux sont bien nettoyées & bien blanches, on les étend sur des perches pour les faire égoutter.

» A Diarbékir ou à Diarbequier, ville de la Turquie d'Asie dans le Diarbek, autrefois la Mésopotamie, on met en chaux à-peu-près comme font chez nous les mégissiers. Quelques personnes avoient cru que l'eau du tigre étoit importante à ce maroquin; mais elle n'y entre pour rien, non plus que dans la teinture; car on ne se sert que de l'eau de puits, ou de celle d'un petit ruisseau qui a sa source à trois lieues de Diarbékir, & qu'on y a amené par un aqueduc, creusé en partie dans la terre, & en partie dans le roc. Les corroyeurs font tremper les peaux de chevres ou de boucs, pendant vingt-quatre heures dans de l'eau, ils les ratissent pour en ôter la graisse; lorsqu'elles sont bien nettoyés, ils enduisent chaque peau du côté de chair, d'une bouillie de chaux liquide; ils les plient en deux, & les mettent en pile; ils les laissent ainsi pendant trois jours; il les exposent ensuite à l'air libre, en les étendant à l'ombre pendant l'été, & en hiver, à un soleil modéré. On a soin de les retourner de temps en temps pour les faire mieux sécher. Quand les peaux ont été séchées, on en ôte la chair & le poil, on les met dans un plain fait comme les nôtres; elles y restent pendant deux ou trois jours en été, & jusqu'à quinze jours en hiver. Après cela les corroyeurs les retirent, pour renouveller l'eau de chaux, dans laquelle il les trempent & les lavent cinq à six fois; puis ils les font tremper & macérer pour la seconde fois, dans la même eau, pendant six jours. Ils réiterent cinq

cinq fois ces macérations ou ces plains, qui sans doute sont assez foibles, & ils ont soin de laver les peaux cinq ou six fois à chaque changement d'eau. Après tous ces plains, on laisse égoutter les peaux, & on les travaille du côté de fleur, avec un fer non tranchant, jusqu'à ce que les peaux soient bien nettes & bien unies. Alors on les fait encore tremper & macérer, cinq à six jours, dans de l'eau de chaux, ayant soin de les remuer tous les jours, en les soulevant l'une après l'autre.

» Après ces six derniers jours de plain, on retire les peaux, on les lave plusieurs fois dans de l'eau fraiche, jusqu'à ce qu'elles soient bien nettes; ce qu'on continue pendant trois jours de suite, & on les étend pour sécher à moitié, & passer ensuite dans la matiere fécale ou excrément de chien.

» Il est très-important, pour le maroquin, que les peaux soient bien travaillées de riviere; car s'il y restoit de la chaux, elle gâteroit la couleur qu'on donne ensuite au maroquin; on y verroit les taches de chaux l'emporter sur la couleur, & la changer en un violet sale.

» Après le dernier plain, les peaux se mettent en riviere pendant trois ou quatre heures, on les remue de quart d'heure en quart d'heure, pour faire partir le plus gros de la chaux; ensuite on les écharne, puis on les met dans des baquets, où elles sont foulées, avec des pilons de bois, une demi-heure; puis on les met sur le chevalet pour les queurser de fleur, & tout de suite on leur donne, avec le couteau, une façon sur fleur & sur chair. Cette opération se répete cinq à six fois; après cela on les foule, avec des pilons, comme il est expliqué dans *l'art du tanneur.* On met trois hommes, sur deux douzaines de peaux, pour les fouler. Il y en a qui les jettent ensuite dans un baquet particulier, dont le fond est percé de plusieurs trous, où on les foule encore pendant une heure, en jettant de temps en temps de l'eau fraiche par-dessus.

» On les foulera ainsi, à chaque façon, du travail de riviere, & ces façons sont en grand nombre: l'écharnage, le contre écharnage, qui est un second écharnage semblable au premier; la façon de chair; le confit de chien; le queursage est une façon de fleur & de chair: après le confit de chien, une autre façon de chair; la queurse; les trois façons de fleur & de chair; façon de fleur, & le recoulé, qui est une façon de fleur & de chair.

» Dans la manufacture de Saint-Hippolite, on suit l'ordre que nous allons détailler pour travailler de riviere, c'est-à-dire, pour donner toutes les façons que nous venons d'indiquer. Au sortir des plains, gouvernés comme il est dit ci-devant; on met les peaux tremper, dans une cuve d'eau, pour les rincer; ensuite on les écharne, c'est la premiere façon. On les met tremper cinq à six heures dans une autre cuve d'eau; on les contre-écharne: c'est un second écharnage qui forme la seconde façon.

» On les foule pour la premiere fois; on les met tremper dans une autre cuve d'eau claire; on les foule pour la seconde fois, on leur donne une façon de chair: c'est la troisieme façon. On les foule pour la troisieme; on les met tremper dans la cuve d'eau. On les foule pour la quatrieme; on les queurse avec une espece d'ardoise emmanchée dans du bois: c'est la quatrieme façon. On leur donne, en même temps, une façon de fleur avec le couteau rond: c'est la cinquieme & derniere façon de riviere.

CHAPITRE II.

Du confit de chien.

» Après le travail de riviere, les peaux passent dans le confit de chien; on met dans l'eau, deux petits seaux de crotte de chien, de quatorze à quinze pintes chacun, pour huit douzaines de peaux, & l'on en fait une espece de bouillie, que l'on délaye avec les mains. On y jette les peaux, qu'on brasse & qu'on remue dans ce confit, pendant quelques-minutes; on les tourne, & on les laisse reposer.

» Les peaux restent environ douze heures dans le confit de chien. Il sert à abattre les peaux, comme le confit de son, dont nous avons parlé dans *l'art du chamoiseur*, & sur-tout dans celui du *mégissier*, c'est-à-dire qu'il lui ôte sa crudité, & la dispose au relâchement, au gonflement, à la fermentation. De plus, la crotte de chien nettoie les peaux, à cause des parties alkalines qu'elle contient, & leur ôte une graisse qui empêcheroit la couleur de prendre. Nous parlerons encore ci-après du confit de son.

» A Nicosie, on étend le confit de chien, comme une bouillie épaisse sur la peau, à la hauteur d'environ deux lignes. On y regarde cette matiere, comme essentielle à la préparation des maroquins; aussi, dans tous les endroits où l'on en fait, on ramasse les matieres fécales des chiens, avec autant de soin que les Provençaux ramassent celles des mulets & des autres animaux pour leur jardin.

» Au mois de Juillet 1735, la peste faisant beaucoup de ravage dans l'île de Chypre, un particulier représenta, au gouverneur de Nicosie, que les chiens contribuoient à communiquer cette maladie; celui-ci ordonna facilement, qu'on tuât tous les chiens, par-tout où on les rencontreroit. Les corroyeurs & les marchands ayant eu connoissance de cet ordre, vinrent en corps chez le gouverneur, pour lui représenter, que le commerce des maroquins étoit d'une très-

grande importance pour la ville, & qu'il seroit ruiné pour long-temps si l'on faisoit tuer les chiens, parce que leurs excrémens étoient absolument nécessaires pour la préparation des maroquins. Cette remontrance parut fort juste, & le gouverneur révoqua l'ordre qu'il avoit donné, de tuer les chiens de la ville.

A Paris, on va chercher ces matieres au chenit du combat du taureau.

» A Diarbékir, on pratique autrement le confit de chien. Pendant que les peaux sechent, on remplit de grands creux, faits dans la terre, comme nos plains à chaux, de matieres fécales de chiens, qu'on délaye à la consistance du miel, ou d'une bouillie claire, dans laquelle on fait tremper & macérer les peaux pendant huit jours, si c'est en hiver, & pendant trois jours, si c'est en été, & on les foule chaque jour avec les pieds. On retire les peaux de cette matiere fécale, pour les bien laver avec de l'eau fraîche, & l'on fait ensuite un autre confit avec du son délayé dans de l'eau. On y fait tremper les peaux pendant six jours en hiver, & trois jours en été, ayant soin de les bien fouler & refouler chaque jour avec les pieds, comme dans le confit de chien; on les retire du confit, on les lave dans l'eau fraîche, & on les fait sécher en attendant la teinture.

CHAPITRE III.

Du coudrement de sumac.

Après le confit de chien, les corroyeurs, de l'île de Chypre, mettent les peaux dans une espece de bouillie, faite avec les feuilles de sumac réduit en poudre (*). On les y trempe les unes après les autres. On les met ensuite dans des réservoirs, où l'on les laisse macérer pendant trente heures; alors on les foule, pendant deux heures, avec les pieds & les mains; après quoi on les envoie laver & nettoyer.

» Ce coudrement de sumac, pratiqué à Nicosie, est remplacé par celui de noix de galle, qui se pratique en France, dont nous parlerons après la mise en rouge. A Nicosie, on n'emploie le coudrement de noix de galle avant la couleur, que pour les peaux que l'on veut mettre en jaune.

» Le dictionnaire du commerce, en décrivant la maniere de donner le sumac pour les maroquins noirs, donne le procédé suivant: on fait chauffer cent livres de sumac dans un muid d'eau, & lorsque cette mixtion est prête à bouillir, on en remplit les peaux, qu'on a eu soin de coudre tout autour, après le travail de riviere, à l'exception d'une petite ouverture qu'on laisse à une patte de derriere pour y placer un entonnoir, & quand la peau est presque pleine, on lie cette patte de derriere pour empêcher qu'elle ne se vuide: dans cet état, on en met trois ou quatre douzaines dans une grande cuve, où deux hommes les remuent, à force de bras, pendant quatre heures sans discontinuer; c'est ce qu'on appelle *peaux chippées.* (*Voyez*, au traité de la *tannerie*, la préparation du *chippage*).

» Après avoir été tournées, les peaux s'entassent sur un côté de la cuve, où on les étend les unes sur les autres; & pour empêcher qu'elles ne s'éboulent, on place une barre dans le milieu. Quelque temps après on les rechange, en les mettant de l'autre côté, dans la cuve; on les étend pour empêcher les plis, & on les laisse reposer, pour que le sumac puisse les pénétrer, elles s'égouttent ainsi pendant deux heures.

» Pendant qu'elles s'égouttent, on fait chauffer, dans la chaudiere, de l'eau tirée de la cuve, qu'on y remet lorsqu'elle est suffisamment chaude, observant de la verser du côté où il n'y a point de peaux; alors deux hommes délient les peaux, & les remplissent de cette eau; après les avoir bien reliées, les remuent de nouveau, à force de bras, pendant deux heures, sans aucun relâche; après quoi il les mettent en pile, & les font égoutter comme la premiere fois.

» On leur donne encore après cela un second apprêt; mais on les remue seulement environ un quart-d'heure, & on les laisse en cuvées jusqu'au lendemain matin, qu'on les retire de la cuve pour les remettre sur un chassis de bois, qui est placé au-dessus; là elles s'égouttent; après quoi on les délie & on les découd, pour en ôter le sumac, on les lave pour l'en détacher totalement; on les plie en deux, de la tête à la queue, la fleur en dehors, & on les entasse sur le chevalet, pour achever de les égoutter; de là on les met *à l'essue*, c'est-à-dire, qu'on les étend pour les faire sécher; on a coutume de les pendre alors par les jambes de derriere.

Lorsqu'elles sont seches, on les foule aux pieds deux à deux; puis on les étend sur une table

(*) Le sumac est un arbrisseau qui vient abondamment en Chypre, en Sicile, dans les endroits pierreux de la plupart des îles de la Méditerranée, dans la Calabre, en Provence, en Languedoc, en Espagne & ailleurs. J'en parlerai plus au long au traité de *la teinture*, où je me propose de donner la phrase botanique, d'après Linnée, de toutes les plantes tinctoriales, d'usage parmi nous, ou dont l'usage nous est connu d'ailleurs.

de bois, pour les nettoyer avec un couteau, & en ôter encore la chair & le fumac qui peuvent y être demeurés. Enfin, on les frotte superficiellement d'huile du côté de la fleur; on y jette ensuite de l'eau; on les roule; on les tord; on les *étire*, & elles sont en état de recevoir le noir.

Pour tanner ou coudre le *maroquin*, on emploie, en Provence, le roudon ou rédoul, (*rhus myrtifolia*), dont il est parlé au traité de la *tannerie*; ou bien celles du *sumac*; ou enfin celles de *rastenele* ou lentisque ordinaire. A Paris, on préfere la noix de galle à la feuille de sumac, quoiqu'elle coûte davantage, parce qu'elle a plus de force, & que la chair des peaux en est blanche.

CHAPITRE IV.

Du confit de son.

» Après l'opération du sumac, on fait une différence, dans l'île de Chypre, entre les peaux qu'on destine à différentes couleurs; celles qu'on veut mettre en jaune, vont dans la noix de galle; mais celles qu'on veut mettre en rouge, ont besoin du son, de figues & du sel.

Le premier confit est une pâte qu'on fait avec du son, où l'on entasse les peaux, pendant deux jours, les unes sur les autres; au bout des deux jours on les en retire, on les nettoie avec l'instrument qui sert à les peler, & qui est à-peu-près comme le couteau ou boutoir des corroyeurs; on les lave bien dans l'eau fraîche, & on les fait égoutter, en les étendant sur des perches. A Diarbékir, c'est aussi une espece de bouillie faite avec le son, dans laquelle on met tremper les peaux pendant trois jours en été, & six en hiver.

CHAPITRE V.

Du confit de figues.

» Pendant que les peaux s'égouttent on prépare, à Nicosie, le confit de figues. On prend trente livres de figues seches, qu'on fait bouillir dans trente pintes d'eau, jusqu'à ce qu'elles soient bien cuites & réduites comme en bouillie. On y met les quarante peaux, pour y macérer pendant ving-quatre heures. Cela les ramollit, les dilate, les enfle, y établit une espece de fermentation qui est nécessaire, pour que la teinture rouge puisse les pénétrer ensuite facilement.

Après le confit de figues, on lave les peaux dans l'eau fraîche, pour les bien nettoyer. Lorsqu'elles sont bien nettes & bien égouttées, on prend quinze à seize livres de sel, réduit en poudre très-fine, on en saupoudre les quarante peaux, & on les entasse les unes sur les autres. Elles restent ainsi pendant quinze jours; un plus long espace de temps, pourroit les faire gâter. Il se fait alors une nouvelle fermentation, semblable à celle dont nous avons parlé, pour le cuir à la jusée, que les tanneurs salent également. Après les quinze jours expirés, on les trempe & on les lave sept à huit fois dans l'eau fraîche; on les pend & on les laisse égoutter; après quoi on procede à la teinture: c'est la préparation de l'île de Chypre.

CHAPITRE VI.

De la suite du travail de riviere, à Paris.

» Lorsque les peaux sont sorties du confit de chien, on les rince, & on leur donne encore une façon de chair avec le couteau rond, comme nous l'avons déjà observé: c'est la sixieme façon. Ensuite on les foule pour la cinquieme fois, & on les met tremper dans une cuve d'eau, pendant cinq à six heures, comme dans les autres façons; on les reprend & on les queurse avec l'ardoise, comme avant le confit: c'est la septieme façon; & tout de suite, sans les quitter, on leur donne une façon de fleur & de chair, qui est la huitieme. On les foule une sixieme fois, & on les met tremper de nouveau. On les retire, & on leur donne une neuvieme façon de fleur & de chair; après cela, on les foule pour la septieme fois, & on les met tremper dans une cuve d'eau; on leur donne alors une dixieme façon de fleur seulement; on les foule pour la huitieme fois; on le met tremper dans une cuve d'eau. On les reprend pour leur donner le recoulage, qui est la onzieme & derniere façon. Le recoulage se donne de fleur & de chair.

» On voit par ces onze façons, dont plusieurs sont doubles, combien est pénible le travail du maroquin. La peau ne sauroit se passer de ce long travail, parce qu'elle a naturellement peu de souplesse (*). Les peaux étant rincées & égouttées pendant deux heures, elles sont prêtes à mettre en couleur.

(*) Je crois qu'on s'exprimeroit plus correctement en disant, quelque peu de souplesse qu'ait cette sorte de peau, on ne peut attribuer un si long travail, pour l'assouplir, qu'à l'ignorance des ouvriers, qui auront long-temps cherché, & qui paroissent ne savoir trop encore à quoi s'en tenir, s'il est vrai qu'ils suivent toujours cette longue & ancienne méthode.

§. II.

De la teinture du Maroquin.

CHAPITRE PREMIER.

De l'alunage.

POUR huit douzaines de peaux, on fait dissoudre, à chaud, douze livres d'alun de roche, dans deux seaux d'eau, de quinze pintes chacun. Tordues à la bille, pliées en deux, chair contre chair, parce qu'il n'est besoin d'aluner que la fleur; ces peaux sont prises une à une, & trempées, ainsi pliées, dans un baquet d'alun encore tiede. On y remue & agite séparément chaque peau, pendant une demi-minute; on la jette ensuite sur le chevalet.

Là on les laisse égoutter; on les tord à la bille; on les suspend à une cheville, pour qu'elles s'égouttent encore; après quoi, on les tord une seconde fois. On est attentif, dans ces sortes d'opérations, à n'avoir que des ustensiles de bois, & que rien en fer ne touche ces peaux, qui en seroient inmanquablement tachées. On tord deux peaux à la fois; & l'on ne perd point l'eau alumineuse qui en sort; on l'emploie jusqu'à son entiere consommation en y ajoutant toujours de nouvelle eau d'alun, ce qui épargne d'autant cette matiere; parce qu'on n'en ajoute qu'à raison de ce qu'il en manque.

Les peaux alunées s'étirent sur le grand chevalet, & se plient chair contre chair. Il n'en est pas de ces peaux, comme des cuirs de Hongrie, qui ont besoin de boire long-temps l'alun, à cause de leur grande épaisseur; il leur suffit d'y passer aussi rapidement qu'on vient de l'indiquer.

CHAPITRE II.

De la teinture du maroquin rouge, dans l'île de Chypre.

On ne paroît pas d'accord sur la nature des ingrédiens qu'on emploie pour cette teinture: les uns veulent que ce soit avec la laque en bâton, réduite en poudre, avec de la noix de galle, de l'alun, & un peu de cochenille; d'autres veulent qu'on emploie l'une ou l'autre, la laque *ou* la cochenille; d'autres enfin disent, que l'on n'emploie, en Chypre, que le *kermès*, galle insecte, connu en Provence & en Languedoc, sous le nom de *vermillon.*

Pour quarante peaux, on prend vingt-cinq onces du plus beau kermès que l'on puisse trouver, on le réduit en poudre; on fait bouillir d'abord le kermès dans huit pintes d'eau; lorsqu'il fait un bouillon, on y jette la cinquieme partie de l'alun. On continue ainsi par demi-quart d'heure, & à cinq ou six reprises, jusqu'à ce qu'on ait mis tout l'alun; alors on laisse bouillir la liqueur, jusqu'à ce qu'elle ait baissée de quatre à cinq doigts, & la teinture est faite. On la rend plus foncée quand on le veut, en y ajoutant de l'alun, & plus vive en diminuant la quantité de ce sel.

Quand la couleur est faite, on en prend environ une livre & demie ou trois quarts d'une pinte; on la verse, encore tiede, dans un vase; on y trempe du coton, & l'on frotte, avec ce coton, le dessus des peaux qu'on veut teindre, c'est-à-dire, la fleur. On tord la peau, quand on y a passé la teinture, tout de même qu'on tordroit un linge mouillé pour en exprimer l'eau. Lorsque les quarante peaux sont ainsi teintes & tordues, on recommence par la premiere, que l'on teint une seconde fois avec le coton trempé dans la couleur, & on la tord encore, comme la premiere fois; toutes peaux sont ainsi teintes & tordues pour la seconde fois; ensuite une troisieme, une quatrieme & une cinquieme fois.

On met ensuite quinze livres & demie de noix de galle, réduites en poudre fine, dans dix pintes d'eau froide; on y trempe les quarante peaux, les unes après les autres. Au sortir de cette noix de galle, on les lave dix à douze fois dans de l'eau bien nette, & on les jette par tas, les unes sur les autres, négligemment, & sans les étendre. On les foule avec les pieds & les mains, pour en faire sortir l'eau; lorsque l'eau en a été bien exprimée, on les transporte dans le magasin, où on les étend par terre.

» Ces peaux étant étendues, on trempe la main dans de l'huile de sézame, on en frotte chaque peau, du côté de la fleur, que l'on veut lustrer, pour l'adoucir & l'empêcher de se crisper; ensuite on les laisse sécher à l'ombre ou au soleil. Tel est

le procédé de Nicofie, pour mettre le maroquin en rouge.

CHAPITRE III.

De la teinture du maroquin rouge, à Paris.

Il n'y a rien de fi fingulier que la defcription de cet art, approuvée & publiée par l'Académie. Voici comme l'auteur s'exprime : « fuivant » M. Géoffroy, c'eft de la laque en bâton, » qu'on a réduite en poudre, avec de la noix » de galle, de l'alun, & un peu de coche- » nille. *M. Barois m'affure que M. Géoffroy fe » trompe totalement ; mais cela nous importe » peu*, puifqu'avec du kermès on peut faire » cette teinture dans la plus grande perfec- » tion ».

Il m'importeroit beaucoup à moi, qui ai employé le kermès dans différentes circonftances, & qui connoît fon effet, de favoir comment les Africains, les Levantins & autres Nations, teignent en rouge les maroquins ; car, je ne vois, dans toutes les recettes qu'on nous donne, qu'un gachis, qui n'éclairera pas plus les artiftes, que la lifte des nomenclateurs, & tous les noms françois poffibles de *la plante graffe, qu'habite la cochenille*, n'intéreffera les favans.

Quoiqu'il en foit, il paroît que les encyclopédiftes n'en favoient pas plus, fur cette matiere, que l'auteur de l'art ; il eft évident qu'ils ont été également trompés les uns & les autres ; & il y a cent contre un à parier, quoiqu'aucun d'eux n'en parle, que le bois de Bréfil, ou fernambouc, joue ici le plus grand rôle. La cochenille eft trop chere : le kermès donne une couleur nourrie ; mais on n'en obtient pas l'écarlate de feu, fi recherchée de nos jours ; cet ingrédient d'ailleurs, devient fort rare en France ; &, en Provence même, où l'on eft le plus à portée de s'en procurer, on n'emploie que le bois de bréfil, on l'emploie du moins en plus grande partie pour la teinture des peaux en maroquin rouge.

Mais, quelque foit le bain, pour teindre les peaux dans cette couleur, on en prend une, pliée ventre contre ventre, dans fa longueur, ou chair contre chair, la fleur en dehors. L'ouvrier prend cette peau à deux mains, & la paffe dans fa baignoire du haut en bas, en la ramenant vers lui cinq ou fix fois ; il retourne enfuite fa peau, toujours pliée chair contre chair, en prenant la tête de la main-droite, pour que la moitié, qui étoit en haut, foit trempée à fon tour. Il continue à paffer cette peau dans la baignoire, jufqu'à ce que la liqueur, qu'on y a verfée, foit prefqu'embue ; il jette le refte, & prend une autre peau pour la tremper de même. On obferve de tremper la culée la premiere, parce qu'elle a plus befoin de couleur, & l'on file peu à peu pour faire venir la tête à fon tour, dans le milieu de la baignoire : on doit faire en forte que la couleur prenne bien par-tout, en la ramenant avec le dos de la peau.

A mefure que la peau eft trempée, on la met fur le chevalet ; on les place toutes l'une fur l'autre, uniment & fans pli, jufqu'à huit douzaines, dont quarante-huit fur un bout de chevalet, & les quarante-huit autres fur l'autre bout. Quand les quatre-vingt feize font paffées, on retourne le premier tas, en mettant deffous les peaux qui étoient deffus, pour recommencer par la premiere.

» Lorfque les peaux font trempées pour la troifieme fois, on les rince, on les déplie, on les prend par les deux pattes, on les trempe, dans un baquet, les unes après les autres, & on les étend fur le milieu du chevalet, fleur contre fleur & chair contre chair, pour que la couleur ait le temps de les pénétrer mieux. Les extrémités doivent être repliées fur les peaux, afin qu'elles ne perdent pas leur couleur ; on leur laiffe paffer ainfi la nuit, ou du moins on les laiffe égoutter cinq à fix heures : après quoi elles font prêtes à être jettées dans le coudrement de galle.

On obferve que les bains de teinture foient chauds, pour que la couleur prenne, & qu'ils ne foient pas trop chauds, parce qu'ils crifperoient les peaux ; il les faut feulement tiedes. On obferve encore, & ceci eft pour toutes les circonftances, que les baignoires, cuves ou baquets de bois, où l'on teint à chaud en couleur vive & claire, ne doivent jamais être en chêne, mais en fapin ou autre bois blanc, pour éviter les taches.

On nous dit que les Lapons rougiffent leurs cuirs en les humectant avec de la falive, & les frottant enfuite avec du marc de la racine de tormantille qu'ils ont mâchée. La couleur rouge, qu'ils donnent ainfi, ajoute-t-on eft *paffablement belle*.

CHAPITRE IV.

Du coudrement des maroquins rouges.

» On jette d'abord, dans l'eau fraîche, cinquante livres de noix de galle pulvérifée & paffée au tamis. On les remue un peu, & l'on y jette les peaux, pendant qu'un homme eft occupé à tourner le coudrement. Au bout d'une heure, on remet encore vingt livres de galle, & une heure après le refte, tandis que quatre hommes tournent ces peaux, avec des pelles, continuellement & pendant douze heures de fuite, fans interruption.

» La cuve dans laquelle on tourne ces quatre-vingt-seize peaux, doit être de sapin, jamais de chêne ; elle a quatre pieds & demi de diametre, sur trois pieds de hauteur. Ceux qui tournent le coudrement ramenent de temps en temps les peaux du milieu au bord de la cuve, pour que la galle se distribue & les pénetre toutes. Lorsque l'on va dîner, on se fait relever par d'autres ouvriers, pour qu'il n'y ait point de discontinuation.

» On laisse les peaux passer la nuit dans le coudrement, ce qui acheve de les tanner ; on met en travers, sur la cuve, une planche, pour les relever & les laisser égoutter un moment. Pour les déplisser, on les releve sur une planche ; on remue de nouveau le coudrement, & l'on y rabat les peaux aussitôt ; cela se fait deux fois dans l'espace de quinze heures. On a soin, en laissant reposer les peaux dans le coudrement, d'étaler les dernieres, la chair en haut, pour garantir les autres, & on les laisse passer la nuit dans ce coudrement, quelquefois même vingt-quatre heures, si le temps l'exige ; mais cela est rare.

» Le coudrement de noix de galle s'emploie, à Nicosie, avant la couleur, pour les peaux que l'on veut mettre en jaune seulement ; car les maroquins rouges n'ont besoin, avant la teinture, que du sumac, du confit & du sel : pour quarante peaux destinées à mettre en jaune, on fait infuser à froid, pendant six à sept heures, dix-huit à vingt livres de noix de galle, dans huit à neuf pintes d'eau bien claire ; on y fait tremper ces quarante peaux pendant ving-quatre heures, en observant qu'il n'y ait que la liqueur suffisante pour humecter les peaux, sans les surnager. Au bout des vingt-quatre heures, on les retire de la noix de galle, pour les bien laver dans l'eau fraîche : on les fait sécher tant à l'ombre qu'au soleil ; après quoi on les lave encore une seconde fois, pour les faire sécher de nouveau. C'est la préparation des maroquins qu'on veut mettre en jaune.

CHAPITRE V.

De la suite des maroquins rouges, au Levant.

» Les maroquins rouges, à Nicosie, après avoir été teints, se mettent dans une décoction de noix de galle ; ainsi la noix de galle sert à Nicosie & à Paris, pour toute sorte de maroquins, & même à Diarbékir, comme nous allons l'expliquer.

» A Diarbékir, le maroquin rouge ne se prépare qu'avec les matieres fécales & le son ; on y emploie ensuite le moût de raisin ou le miel, le sel, la gomme-laque ou la cochenille, l'alun, & ensuite la noix de galle, qui forme la derniere opération. On prend cinquante peaux, de celles qui n'ont été préparées qu'avec les matieres fécales & le son, & non avec la décoction de galle. On prend un battement ou dix-huit livres trois quarts de *pecquemese*, qui est du moût de raisin, ou à défaut de moût, autant de miel liquide, qu'on fait chauffer de maniere à pouvoir y tenir la main ; on y trempe les peaux, l'une après l'autre, on les entasse, on les couvre d'une serpilliere & on les laisse ainsi pendant trois jours ; après quoi on les lave deux ou trois fois dans de l'eau où l'on a dissous trois ocques de sel commun (c'est neuf livres six onces) ; puis on les fait sécher à demi.

» Pendant que les peaux séchent, on prend un battement *d'eucque*, c'est-à-dire de gomme-laque dans dix battemens d'eau, & à son défaut une ocque & cinquante dragmes de cochenille en poudre, dans huit battemens d'eau. On délaye, & on la fait bouillir pendant trois heures, avec environ quarante dragmes d'alun aussi en poudre. Quand elle est un peu refroidie, de maniere à pouvoir y tenir la main, on en frotte les cinquante peaux, les unes après les autres. Ce qu'on réitere jusqu'à trois fois, ayant toujours soin de les entasser, & de les étendre, à chaque fois, les unes sur les autres. On les trempe ensuite, l'une après l'autre, dans de l'eau fraîche, où l'on a dissout cinquante dragmes d'alun. On les fait sécher à moitié ; après quoi on les trempe, & on les foule dans la décoction de noix de galle, préparée comme nous le dirons à l'occasion du maroquin noir ou jaune ; ensuite on les lave dans de l'eau fraîche ; on les fait sécher à l'ombre ou à un soleil tempéré. Quand elles sont seches, on les lisse & on les lustre avec de l'huile de lin, comme les maroquins noirs. Cette teinture du maroquin rouge & du maroquin jaune doivent se faire dans un endroit chaud.

CHAPITRE VI.

De la suite du maroquin rouge, à Paris.

» Au sortir du coudrement de la noix de galle, les maroquins doivent être lavés dans une eau claire, qui emporte le superflu de la galle, comme on fait au sortir de la teinture. Quand ils sont lavés, deux hommes les tordent à la main, en prenant deux peaux à la fois, comme ci-devant ; on les secoue & on les étend de leur long, sur une table, pour recevoir l'huile les unes après les autres, la chair sur table & la fleur en haut.

» On a de l'huile dans une sébile de bois, avec une éponge grosse comme un œuf, ou un gipon de laine ; on le trempe dans l'huile, & on le passe sur la fleur pour l'adoucir, & empêcher

que l'air ne la surprenne & ne la durcisse. On pend ces peaux à des crochets par les pattes, la tête en bas, fleur contre fleur, à une petite distance les unes des autres, & on les dispose de maniere, que le courant d'air les enfile de côté, dans les intervales; car s'il frappoit la surface de la fleur, il mangeroit la couleur. Il ne faut pas deux livres d'huile pour les huit douzaines de peaux; il faut une demie-journée, à deux hommes, pour les secouer, les mettre en huile & les accrocher.

» A Nicosie, on emploie l'huile de sésame ou de jugéoline, qui est l'huile la plus usitée au Levant.

» Les maroquins sont au séchoir un ou deux jours, suivant les temps. Quelquefois on peut les décrocher le même jour; en hiver, il faut quelquefois une semaine. Au reste, on les retire le plus promptement qu'il est possible.

» Les maroquins étant tout à fait secs, ont besoin d'être corroyés & lissés. D'abord on les plie deux à deux, en petit bouchons, fleur contre fleur; on les foule aux pieds, sur un plancher net, deux à la fois, avec des escarpins de corroyeurs, mais qui sont réservés pour le maroquin. Un homme peut en fouler quatre à cinq douzaines dans sa journée. On corrompt ensuite les maroquins avec la pommelle de bois, pour en briser le grain. Un homme peut en corrompre quatre douzaines dans sa journée.

» Il faut parer à la lunette les maroquins, du côté de chair, en les frottant avec du blanc, pour que la lunette n'entre pas tant dans la substance de la peau.

» Le maroquin noir se lisse avec une espece de pomme ou d'oignon de verre; il doit être étendu sur une table un peu inclinée. On peut en lisser trois ou quatre douzaines dans la journée.

» Le maroquin rouge se lisse avec un rouleau de bois, que l'on tient à deux mains; la peau est étendue sur un chevalet de bois de chêne, sur lequel il y a une languette de poirier, qui a quelques lignes de saillie. On suspend, au côté de la peau, un poids avec un hameçon fort délié, qui la tire en bas, tandis que le lisseur la retient & la gouverne avec sa cuisse, en la laissant couler autant qu'il convient, à mesure qu'il avance dans son lissage.

» On lisse deux fois chaque peau, c'est-à-dire, après avoir parcouru la surface entiere de la peau avec la lisse, on retourne, pour que les intervalles & les raies qui auroient pu s'y faire, soient effacées par le retour de la lisse; d'ailleurs cela rend la fleur plus brillante. Un ouvrier peut lisser deux douzaines de maroquins rouges dans un jour; on lui donne vingt-quatre sous par douzaine. Cette opération est cependant délicate, elle exige de l'habitude & de l'adresse, pour lisser bien également & uniformément. On passe un peu d'eau sur la fleur, avec une éponge, afin que la lisse glisse plus aisément; mais cela n'est pas nécessaire à la seconde fois.

L'opération de la lisse abat le grain du maroquin. Cependant, comme le grain est une beauté du maroquin, on le fait revenir au moyen d'une pommelle de liege (c'est une plaque de bois garni de sillons), avec laquelle on le tire doucement, sans en ôter le lustre. C'est la derniere façon du maroquin rouge à Paris.

CHAPITRE VII.

De la suite du maroquin jaune, à Paris.

» On ne le teint en jaune qu'après le coudrement, & il en est de même de toutes les autres couleurs, on laisse même reposer & sécher les peaux qui ont été coudrées, qu'on appelle *peaux en croûte*, & quand on veut les teindre, on les remouille, on les foule à l'eau, on les tord, on les laisse sécher à moitié, on les alune & ensuite on les teint.

» La graine d'Avignon est le seul ingrédient qu'on emploie pour le maroquin jaune, une livre & démie de cette graine dans un sceau d'eau, teindra quatre douzaines de peaux. Cette couleur teint aisément, & quoique faite après le coudrement, elle est aussi solide que le rouge, qui se donne en *tripe*, c'est-à-dire, avant le coudrement.

» A Nicosie, les ouvriers emploient aussi la graine d'Avignon, qu'ils appellent *hulagex*. On la tire de Caramanie, d'où elle se transporte tant en Egypte, que dans les îles de l'Archipel, où le *rhamnus catharticus* ne se trouve pas, & où l'on teint cependant le maroquin en jaune, avec la même graine.

» Plus on veut avoir un jaune foncé, plus il faut le forcer en graine; on peut ainsi le pousser jusqu'à l'oranger.

On nous dit, qu'on fait à Marseille du maroquin bleu & du maroquin verd; mais qu'on n'entrera point dans ces détails de teinture: il n'est pas difficile, ajoute-t-on, *de donner le bleu avec le tournesol & l'indigo; & le verd, avec le verd-de-gris, mêlé d'un peu de tartre*, ou avec un mêlange de bleu & de jaune. Je crois, comme l'auteur de l'art, que cela n'est pas difficile; je n'en crois pas d'avantage que les choses se fassent ainsi. Il se pourroit même, que l'on n'employât, à Marseille, pour ces couleurs, aucun de ces ingrédiens.

CHAPITRE VIII.

Du maroquin jaune du Levant.

A Nicosie, pour faire la teinture jaune, ils

prennent environ cinq livres de graines d'Avignon, avec une livre & demie d'alun de roche, qu'ils pilent ensemble, pour les réduire en poudre très-fine, qu'ils font infuser dans six pintes d'eau déjà tiede, & placée sur un très-petit feu, pendant une heure ou deux, observant que la liqueur ne bouille pas.

» On met les quarante peaux, que l'on veut teindre en jaune, dans une espece d'étuve; on les étend par terre, les unes sur les autres; alors deux hommes prenant chacun les extrémités d'une peau, l'un deux trempe la main dans la liqueur jaune, sans autre instrument, la passe & repasse sur la fleur de la peau. Lorsqu'elle est bien teinte, ils la plient en deux, suivant sa longueur; ensuite ils teignent successivement les autres & les mettent en pile. Quand elles sont toutes passées, on les retourne cinq à six fois en les changeant de place, & les remettant toujours les unes sur les autres, afin que la teinture les pénétre mieux.

On teint encore les peaux en jaune une seconde fois, de la même façon que je l'ai dit pour la premiere fois, on les tourne & retourne environ quarante fois; après quoi on les trempe sept à huit fois dans l'eau fraîche, bien nette; ensuite on les fait sécher à l'ombre. On les pare du côté de chair, pour enlever ce qu'il y a de sale, & on lustre la fleur avec un bâton.

CHAPITRE IX.

Du maroquin noir, à Nicosie.

A Nicosie, pour le maroquin noir, on prend les peaux lorsqu'elles ont passé le sumac; car elles n'ont pas besoin du son ni des figues, comme les maroquins jaunes. On prend six livres d'une terre vitriolique-astringente, qu'on trouve dans l'île de Chypre, & que les gens du pays appellent *maurise* ou *maurizi*, & une poignée de noix de galle pilée, que l'on fait infuser ensemble, à froid, pendant deux ou trois heures, dans quarante-cinq ou quarante-huit pintes d'eau: cette liqueur est noire; on en frotte chaque peau une fois seulement, & sitôt qu'on en a teint une, il faut sur-le-champ la bien laver dans l'eau fraîche; car la teinture brûleroit les peaux sans cette précaution; ensuite on les étend, pour les faire sécher à l'ombre. On rend cette teinture plus ou moins noire, en y mettant plus ou moins de maurise. On met aussi un peu d'huile sur la surface des maroquins noirs, lorsqu'ils sont presque secs.

» En France, c'est aussi au sortir du sumac, ou plutôt de la galle, qu'on met le maroquin en noir, après l'avoir crépi à la pommelle & esparé, (Voyez *l'art du corroyeur*). On fait le noir avec de la bierre sûre, dans laquelle on a jetté de la vieille ferraille, comme nous l'avons dit dans *l'art du corroyeur*. On se sert d'un paquet de crin tortillé, ou d'une brosse rude, qu'on trempe dans la teinture, & dont on frotte deux fois le côté de la fleur, quelquefois trois à quatre, en laissant sécher les peaux à chaque noir. On les laisse ensuite sécher à moitié, en les pendant par les jambes de derriere.

» Les peaux à demi-seches & étendues sur la table, on les tire à la pommelle, pour en faire sortir le grain; on y jette un peu d'eau: après le dernier noir, on les défonce à la bierre, & on les frotte avec le jonc, comme pour les esparer. Lorsqu'elles sont esparées, elle reviennent encore sur la table, où on les tire à la pommelle des quatre quartiers & de travers, pour relever le grain; on y jette encore de l'eau, & on les lisse de nouveau; enfin on les tire à la pommelle de bois, pour la troisieme fois.

On leur donne ensuite, sur la fleur avec un petit morceau d'étoffe, une couche de lustre, qui est faite avec du jus d'épine-vinette, d'ail, de citron, d'orange, ou de bierre; on les frotte fortement avec quelque bonnet on gipon de laine; on les déborde sur le chevalet, on les pare à la lunette, & on les tire au *liege*, pour leur donner le grain; c'est la derniere façon. Ce travail est à-peu-près le même que celui de la chevre-grasse, décrit au traité de la corroyerie. On pourroit employer de l'eau de coudrement avec la couperose, pour donner le noir, mais la couperose seche & brûle la peau, & lui donne de la douceur; loin de la dessécher & de la brûler. Le noir de bierre est meilleur quand il est vieux; l'on ne peut guere l'employer avant trois ou quatre mois, au lieu que le noir de couperose peut se faire d'un moment à l'autre.

CHAPITRE X.

De la suite des maroquins noirs ou jaunes, à Diarbékir.

A Diarbékir, les peaux qu'on veut mettre en noir ou en jaune, passent dans la noix de galle; mais pour les rouges, on emploie le moût de raisin ou le miel. Pour cinquante peaux destinées à faire du maroquin jaune ou noir, on prend de trente à trente-six livres de noix de galle en poudre, qu'on délaye à froid, en maniere de bouillie liquide, dans neuf ou dix livres d'eau. Aussi-tôt que la galle y est cuite & précipitée, on y trempe les peaux, en les foulant avec les pieds, les unes après les autres, ce qu'on répete trois fois pendant deux heures; puis on les laisse tremper dans la décoction de galle jusqu'au lendemain. Quand la bouillie

bouillie de galle est trop épaisse, on y ajoute de l'eau.

» Le lendemain on retire les peaux; on les travaille sur chair; on les lave; on les foule quatre fois les unes après les autres, & quand elles sont bien nettoyées, on les remet dans une nouvelle décoction, ou bouillie de noix de galle, comme la premiere fois; on les lave bien dans l'eau fraîche, puis on les fait sécher.

» Lorsque les peaux sont seches, & qu'on veut les teindre en jaune, on prend, pour cinquante peaux, six livres de graines de *Jara*, ou graines d'Avignon; c'est la graine d'une espece de lycium de Caramanie, *rhamnus Catharticus.* On y ajoute cinquante dragmes d'alun en poudre, qu'on délaye en maniere de bouillie claire, dans une suffisante quantité d'eau chaude; lorsque cette teinture est faite, on en frotte les peaux les unes après les autres. Elles doivent être humides pour bien prendre la teinture, & cette opération doit être faite dans un lieu chaud.

» Quand une peau est teinte, on la plie en deux; ensuite on les entasse toutes les unes sur les autres, & on les laisse empilées jusqu'au lendemain. On les lave ensuite légerement dans de l'eau fraîche, où l'on a dissous environ quarante dragmes d'alun, pour affermir un peu la teinture & la peau; puis on les fait sécher, & on les lisse sans employer aucune huile pour les lustrer.

A Diarbékir, pour le maroquin noir, on emploie d'abord, aussi bien que pour le jaune, la noix de galle en poudre, jusqu'à deux fois; on les lave, & on les fait sécher; on prend ensuite deux livres d'une terre vitriolique-ferrugineuse, qu'ils nomment *caraboya*, & qu'ils dissolvent dans une suffisante quantité d'eau. Lorsque l'eau en est bien chargée, ils en frottent les peaux, jusqu'à ce qu'elles paroissent d'un beau noir; on les lave bien dans de l'eau fraîche; on les fait sécher à l'ombre; on les lisse; enfin on les lustre avec de l'huile de *bezerianne*, qui est l'huile de lin.

SECTION II.

De la préparation des maroquins à Astrakan.

Extrait des relations *des voyageurs Russes.*

Comme les *maroquins* d'Astrakan, tant le rouge que le jaune, sont renommés, nous pensons que la maniere de les préparer mérite bien d'être décrite.

Lorsqu'on a, par exemple, cinquante peaux de bouc fraîches à préparer, on commence par les mettre dans un cuveau rempli d'eau froide, & après les y avoir laissé tremper vingt-quatre heures, on les retire pour en racler toutes les chairs qui peuvent y être restées. Ensuite pour les peler, c'est-à-dire, en faire tomber le poil, on les remet, pendant dix jours, dans une eau froide, imprégnée de chaux; sur cinquante seaux, de Russie, d'eau, que doit contenir le cuveau, on met un sac & demi de chaux. Au bout de ce temps-là, on racle les poils, on rince les peaux dans de l'eau bien pure; on les remet dans l'eau froide, pour les y laisser encore quinze jours. Lorsque la quinzaine est écoulée, les peaux sont mises dans un vaisseau de bois avec de l'eau froide bien nette, où on les foule avec les pieds; & cette opération se réitere à sept reprises; puis on les retire, & on les met en une pile par paires, de maniere que les deux peaux se touchent par leur côté extérieur, & on les y laisse pendant vingt-quatre heures.

Cet entassement des peaux se réitere à chaque fois qu'on les rince; après quoi on les foule de nouveau, à quatre reprises, de la maniere qui a été décrite; on les remet encore dans un vaisseau, & l'on saupoudre chaque peau avec de la crote de chien, blanche, dont il faut deux pleins seaux; on verse par-dessus vingt seaux, de Russie, d'eau; on les foule environ un quart d'heure, puis on les retire; on les rince à neuf reprises, dans de l'eau bien pure, & on les racle avec un couteau; ensuite on les étend, afin qu'il n'y reste plus d'humidité.

Alors on partage les cinquante peaux en deux moitiés, dont chacune se met dans un vaisseau différent, & on les saupoudre de son de froment. On jette de l'eau par-dessus, de maniere que le vaisseau ne soit qu'à demi rempli, & les choses restent dans cet état pendant quatre jours; après quoi l'on fait bouillir vingt livres de miel dans une chaudiere, & l'on y verse cinq seaux d'eau, en faisant bien attention que ce mélange, venant à bouillir à un feu tant soit peu trop vif, est

très-sujet à s'enfuir. Lorsque cette eau mêlée commence à devenir tiede, on y trempe les peaux, on les entasse bien serrées, on les remet dans un grand vaisseau, & on les charge de planches & de pierres; mais avec la précaution de pratiquer dans le fond de ces vaisseaux des trous pour favoriser l'écoulement que ces poids procurent. On prépare dans l'entrefaite un autre vaisseau qui contient cinq seaux d'eau, chargée d'une livre de sel. On a soin de bien remuer le sel dans cette eau, & l'on met les peaux dans cette espece de lessive salée, dont on ne les retire qu'au bout de quatre jours, pour les faire égoutter de nouveau, & les reporter ensuite dans cette même lessive; & comme elles en souffriroient en y restant d'avantage, on a soin de les teindre le jour suivant.

Voici comment l'on s'y prend pour donner la couleur à ces peaux.

1°. *De la teinture en rouge.*

On verse dix seaux d'eau dans une chaudiere, & l'on met quatre livres d'une couleur jaune nommée *Lschagan* (*artemissia ammia*). On fait bouillir l'eau jusqu'à ce qu'elle devienne jaune. Alors on retire le marc de la chaudiere, & l'on jette dans cette eau jaune une livre de cochenille réduite en poudre: on continue à faire bouillir cette teinture pendant au moins une demi-heure; au bout de ce temps-là on y ajoute, suivant la qualité de la cochenille, cinq ou six solotniks d'alun, & l'on donne à ce mélange encore un bouillon. Pour lors on apporte une auge dans laquelle on verse de la chaudiere, environ la valeur d'une pinte de teinture, dont on teint le côté extérieur de chaque peau, qu'on tord ensuite bien doucement: on vuide, à chaque peau qu'on teint, ce qui reste dans l'auge, & l'on y verse de nouvelle teinture pour la suivante. Les peaux se plient en deux pour être passées dans l'auge, ensuite on les retourne & l'on procede de même à l'égard du côté intérieur.

Il faut avoir soin de bien étendre les peaux dans le fond de l'auge, afin qu'elles ne fassent aucun pli nulle part. On ne les tord que lorsqu'elles ont toutes reçu la teinture: après quoi on les reteint de nouveau pour la seconde, troisieme & quatrieme fois; & il faut bien observer que les doses d'ingrédiens que nous avons énoncées ne sont que pour vingt-cinq peaux.

Cette opération terminée, l'on prend dix poudes de feuilles de chêne de majislare, dont on fait trois parts égales. On prend une de ces parts, on la met dans une auge, on verse par-dessus une quantité d'eau tiede, puis on y place les peaux, & on les y foule avec les pieds. Tout en les foulant, il faut avoir soin d'égoutter l'eau de temps en temps; &, si elle n'a point contracté une certaine douceur, il faut continuer de fouler jusqu'à ce qu'elle l'ait acquise. Pour lors on retire les peaux de cette lessive de chêne; on les tord: on en exprime bien toute la vieille eau; & l'on recommence le même procédé avec la seconde, avec la troisieme part des feuilles restantes. Par ces dernieres manipulations, les peaux acquierent la souplesse requise, & lorsqu'il n'y a plus rien à désirer à cet égard, on a soin d'en bien racler encore le côté extérieur, & de le rendre bien net; puis on les rince encore une fois; & c'est alors qu'on frotte le côté extérieur avec de l'huile d'olive, ou de chenevis, dont il faut environ un stof pour cinquante peaux.

On les pend à l'air pour les sécher, & on les calandre avec un morceau de bois bien dur, jusqu'à ce qu'elles aient pris un beau lustre. Mais il faut avoir soin d'humecter le côté extérieur des peaux, la veille qu'on les calandre, sans quoi on risqueroit de les brûler, pour peu qu'elles fussent trop seches: cette derniere opération exige en général une très-grande précaution, & il vaut mieux, pour plus de sureté, calandrer chaque peau deux fois. Tels sont les procédés qu'on emploie pour le *maroquin rouge*.

Le maroquin jaune se prépare à la maniere suivante: les premiers procédés sont les mêmes que pour le rouge, si ce n'est qu'on n'y emploie ni miel, ni sel.

2°. *De la teinture en jaune.*

On laisse les peaux pendant deux jours dans la lessive de feuilles de chêne, & on ne les foule que quelques heures par jour. Au bout de ces deux jours, on les rince soigneusement & on les pend bien entassées sur une perche, pour les faire égoutter, après quoi on verse sept seaux d'eau dans une chaudiere, & l'on y jette vingt livres de la couleur jaune dont il a été fait mention, qu'on a soin de piler bien fine, puis on la fait cuire à gros bouillon: à mesure qu'elle cuit, on en tire de la chaudiere une certaine quantité qu'on verse dans une cuve & qu'on remplace incontinent par de l'eau fraîche; l'on continue à transvaser ainsi de la chaudiere dans la cuve, & à remettre de l'eau dans la chaudiere, jusqu'à ce que la couleur ait suffisamment jauni l'eau.

On compte que vingt livres de couleur jaune saturent quinze seaux d'eau, & qu'il faut, pour cette même dose, deux livres d'alun pilé bien fin, qu'on y mêle peu-à-peu par demi-cuillerées. Chaque peau se teint deux fois, & lorsque tout est fait, on les passe à l'huile, on les séche, & on leur donne le lustre comme pour le maroquin rouge.

SECTION III.

De la maniere de tanner & maroquiner les peaux de moutons, au Luc en Provence.

§. PREMIER.

Du travail avant la teinture.

On amollit les peaux en les faisant tremper; on les enchauffe; on les plie chair contre chair: on les met en fosse, on les recouvre d'eau après le temps nécessaire, on les met sur le chevalet, on les pele avec le carrelet, on les lave; ensuite on les écharne; on les remet à l'eau, puis sur le chevalet, pour recevoir un coup d'ardoise, du côté de la fleur. On donne deux & trois façons du même côté, avec le couteau de riviere; & une derniere façon du côté de la chair, avec un couteau écharnoir: on jette les peaux à l'eau après chaque façon, quelle qu'elle soit. Toutes ces opérations ont été détaillées dans diverses autres circonstances.

Le travail de riviere achevé, on donne le tan, qui n'est autre que de la poudre de sumac (*rhus coriaria*) qu'on délaye avec de l'eau, & dans laquelle on jette les peaux qu'on agite & tourne pendant un quart-d'heure. On remet de la poudre; on tourne & retourne encore; & ainsi de poudre en poudre, & tournant toujours continuellement, jusqu'à la concurrence de douze livres par douzaine de peaux & pendant la durée de six à huit heures.

Le lendemain se passe dans le repos. Le surlendemain on retire les peaux; on les met dans une autre cuve; on y verse la premiere eau filtrée dans un panier; on remet de la poudre de sumac comme la premiere fois, remuant de la même maniere & autant de temps; on donne encore un jonr de repos, après lequel, on retire les peaux, on les lave & on les fait sécher.

On fait ordinairement entrer plus de poudre dans la premiere cuve, que dans la seconde; c'est-à-dire, plus de douze livres par douzaine de peaux, dans la premiere, & moins de douze livres dans la seconde.

Après le tannage des peaux, on les écharne encore, s'il en est besoin; on les travaille à la pierre-ponce: on les lave ensuite de la maniere suivante: on les foule aux pieds par six à la fois, dans une belle eau courante, pendant un demi-quart-d'heure. En les retirant de l'eau, l'une après l'autre, on les étend sur une table, &, avec le boissadon, on les purge de l'eau dont elles sont imbibées. On les fait sécher à demi; &, dans cet état, on les passe à une pommelle fine; puis, avec le boissadon, on en rompt les veines; opération qui fait disparoître le grain que la pommelle avoit donné; mais on le fera revenir.

On donne enfin, du côté de la fleur, un coup de brosse de sparte. Toujours un peu humides, ou à demi seches, les peaux sont alors disposées à recevoir la teinture.

Il est à observer que lorsque les peaux sont destinées à être mises en jaune ou en citron, on les laisse sécher entierement.

§. II.

Des teintures.

CHAPITRE PREMIER.

De la teinture en rouge.

LA matiere colorante eſt du bois de *Bréſil* dit de *Fernambouc*, haché & bouilli dans de l'eau de chaux. Les proportions ſont de ſept livres de bois, dans trente-ſix pots d'eau. On fait bouillir le tout juſqu'à ce que la couleur ſoit d'un beau cerife : alors on décante la liqueur, en laiſſant le marc au fond de la chaudiere.

On étend une peau encore humide, fur une table, de maniere qu'une moitié de la peau tombe en dehors de la table. On paſſe fur cette peau une main de vieux drap qu'on a trempée dans la couleur. Lorſqu'on lui a donné cette premiere couche de teinture, avec un autre chiffon de drap, mais plus légerement, on lui donne ſucceſſivement deux couches d'eau d'alun, lequel a été diſſous ſur le feu, à raiſon d'une livre ſur dix pots d'eau.

Auſſitôt après l'alunage, on donne une ſeconde & même une troiſieme couche de couleur. On opere de même ſur l'autre moitié de la peau, & l'on fait ſécher le tout.

Lorſque les peaux ſont bien ſêches, on leur donne la derniere teinture; on les remet encore au ſéchoir; mais on obſerve cette fois de les lever encore un peu humides, afin qu'elles puiſſent recevoir le poli, qui ſe donne avec un rouleau de verre : ce rouleau ſe tient des deux mains, par les extrémités, & ſe fait gliſſer, en appuyant fortement ſur la peau étendue ſur une table inclinée.

Après le poli, on fait reſſortir le grain, avec un liége en forme de pommelle : c'eſt la derniere opération. On appelle ces peaux, ainſi teintes, *moutons maroquinés de Provence*. On en fait des porte-feuilles; on en garnit les chapeaux, &c. &c.

CHAPITRE II.

De la teinture jaune ou citron.

On fait boullir, pendant trois quarts-d'heure, ſix livres de graine d'Avignon concaſſée, dans vingt pots d'eau claire; on y ajoute trois livres d'alun : dès qu'il eſt diſſous, on retire le chauderon de deſſus le feu, remuant un peu le tout. Alors ſur chaque peau, bien ſeche, comme on l'a obſervé pour la couleur jaune & citron, on applique la couleur avec la broſſe dont on a parlé : on donne une couche en long & en travers : on laiſſe ſécher; on donne un coup de liége, pour faire revenir le grain & rendre la peau ſouple; après quoi on polit avec un liége qu'on enveloppe dans une étoffe de laine, obſervant que cette étoffe n'ait point de gros fils; enfin l'on donne un dernier coup de liége, pour faire revenir le grain.

CHAPITRE III.

De la teinture bleue.

On pile, dans un mortier, la fleur de l'iris *noſtras*, après en avoir ôté les étamines : cette fleur ainſi broyée eſt miſe par petites parties dans un liége, diſpoſé en forme de poche; on paſſe légerement, à pluſieurs fois, ce linge ſur la peau; on y paſſe enſuite une eau d'alun, comme pour le rouge, moins forte cependant, ou plus trempée.

Après l'alun, on donne une nouvelle couche de couleur; on laiſſe ſécher à demi : on donne une autre couche de couleur, plus forte que les précédentes : on paſſe enſuite deſſous une peau d'agneau pour enlever les parties groſſieres & étrangeres à la couleur qui ont paſſé avec elle, au travers du linge.

Lorſque la peau eſt ſeche, on lui donne un coup de liége : on donne la derniere teinture, pour humecter un peu la peau, & la mettre en état de recevoir le poli & le luſtre, que l'on donne comme pour le rouge. On donne un dernier coup de liége, pour faire revenir le grain.

CHAPITRE IV.

De la teinture verte.

On mêle de la couleur blanche & de la couleur jaune ci-devant décrites en telle quantité qu'on le juge à propos; c'eſt-à-dire, ſuivant la nuance qu'on déſire. On applique cette teinture; & tout le reſte ſe fait comme pour le blanc, à l'exception de l'alun, qu'on n'emploie point dans ces cas-ci.

Cette couleur verte n'est pas belle : le verd de Strasbourg est supérieur : on y emploie le vitriol dans les couleurs vertes ; mais les peaux, ainsi teintes, souffrent quelque fois beaucoup de la violence de cet agent, & se trouvent brûlées ; ce qui fait que les consommateurs qui s'y connoissent, préferent les peaux de couleur verte de Provence.

§. III.

Du commerce & de l'emploi du maroquin.

ON tire de Marseille & d'Avignon beaucoup de maroquins rouges, blancs & verds : on en tire de Strasbourg : Rouen fournit aussi des maroquins noirs.

» Les tapissiers, cordonniers, teinturiers, seliers, gainiers, bahutiers, c'est-à-dire, coffretiers, font usage du maroquin, comme tout le monde le fait ; & de tous les cuirs qu'ils emploient, c'est le plus estimé, le plus cher & le plus beau. Les souliers de maroquin noir ont l'avantage de se nettoyer très-facilement avec une éponge & du vinaigre, qui leur rend toute leur propreté.

» Les maroquins d'Espagne sont les plus estimés pour la bonté ; cependant ceux de France sont souvent plus beaux : mais quant à la qualité & à la vivacité des couleurs, ceux du Levant, de Constantinople, de Chypre, d'Alep & de Smyrne sont les plus recherchés.

Les relieurs ne prennent que les maroquins les plus petits, les plus fins, les plus parés, & souvent ils les parent encore chez eux, du côté de chair, pour les rendre plus minces.

Comme en Provence, on fabrique à Limoges & ailleurs des basanes rouges & de diverses autres couleurs : ce sont des peaux de moutons teintes avec moins de précaution sans doute que le maroquin.

» Le maroquin blanc se fait à peu près comme les peaux de mégie. On emploie cependant pour le fabriquer & lui faire conserver son blanc, quelques drogues dont le mégissier ne fait pas usage, & dont nous n'avons pas eu connoissance. Pour le travail de riviere, il faut observer dans le maroquin blanc tout ce qui a été dit du maroquin rouge, parce que la chevre est une peau très-ingrate & difficile à travailler. Après toutes ces façons, c'est-à-dire, après le recoulage, on lui donne le confit de son ; il y reste quatre à cinq jours en été, & huit jours en hiver. Quand le confit a levé plusieurs fois, & qu'il se rabat de lui-même, ou qu'il ne releve plus, on donne la blancheur au maroquin, au moyen d'une pâte faite avec des œufs & du lait, comme dans la mégie. On prétend encore que pour empêcher qu'il ne se tache & ne se salisse trop aisément, il faut, pour le maroquin blanc, ajouter à cette pâte un autre ingrédient secret qui raffermisse la fleur. Il paroît que cela se réduit à quelque astringent. On donne ensuite au maroquin blanc le grain qui en fait la marque distinctive, par le moyen de la pommelle du corroyeur ; il faut même une pommelle rude : on le lustre en le frottant simplement avec un liége blanc & sec.

Les maroquins blancs sont moins usités en France, que dans l'Italie, qui en tire de Smyrne des quantités considérables. On en fait des souliers de femmes ; & il a, sur les peaux de moutons passées en mégie, l'avantage de se nettoyer aisément ; lorsqu'il a été sali : il suffit de le laver ; &, quand il est sec, de le frotter avec un linge ; il reprend toute sa qualité & son éclat.

Les *cordouans* sont des cuirs fort ressemblans aux maroquins, mais aprêtés avec le tan : en quoi ils different de ceux qui ne sont tannés qu'avec la noix de galle. Probablement cette dénomination est venue de la ville de Cordoue, dans l'Andalousie, comme la Russie, la Hongrie & le royaume de Maroc, ont donné leurs noms à d'autres sortes de cuirs.

EXPLICATION *des planches.*

PLANCHE PREMIERE.

LA vignette représente l'atelier où se fait le travail de riviere & celui des pleins.

A, baquet où l'on met tremper les peaux de bouc ou de chevre dans l'eau croupie, pour les ramollir & ensuite les rétablir sur le chevalet.

B, C, pont sur la riviere, d'où l'on rince les peaux dans l'eau courante.

Fig. 1, ouvrier qui rétalle ou tond une peau.

Fig. 2 & 3, ouvriers qui placent les peaux dans un plain ; ils se servent pour cela de longues tenailles. A, plain dans lequel les peaux sont

étendues. B, plain dont on a retiré les peaux, pour les mettre en retraite, comme on voit en C & en D.

Fig. 4, trois ouvriers qui pilent les peaux : ils ont chacun un pilon représenté *fig.* 7, au bas de la planche.

Bas de la planche.

Fig. 1, queuse ou couteau pour peler les peaux : il est composé d'une ardoise emmanchée dans un fût de bois.

Fig. 2, la pierre, on ardoise, séparée de son fût.

Fig. 3, chevalet de l'ouvrier, *fig.* 1, dans la vignette, sur lequel on travaille de riviere.

Fig. 4, coupe verticale d'un plein ; il a trois pieds de diametre, & cinq de profondeur.

Fig. 5, tenailles dont se sert l'ouvrier, *fig.* 3, de la vignette.

Fig. 6, autres tenailles dont se sert l'ouvrier, *fig.* 2, pour étendre les peaux dans le plein.

Fig. 7, pilon.

PLANCHE II.

Plan général de l'atelier de la teinture du maroquin, dans lequel on voit la disposition des ustenciles qui servent à cette opération.

A, chaudiere dans laquelle on compose la teinture ou l'eau d'alun.

B, seconde chaudiere.

C, troisieme chaudiere, dans laquelle on transvuide la teinture.

D & E, deux petits fourneaux, sur lesquels on place des chaudrons.

F & G, perche scellée horisontalement dans les murs, sur laquelle on tord les peaux pour en exprimer l'humidité.

H, baignoire placée au-dessous pour recevoir l'eau qui s'écoule, lorsqu'on tord les peaux.

I & K, chevalet sur lequel l'ouvrier jette les peaux à mesure qu'elles sont tordues, & où il les ploie ensuite patte sur patte, la chair en dedans.

L, M, escabeau ou banquette pour exhausser l'ouvrier qui verse la teinture.

N, O, P, baignoires dans lesquelles on teint les peaux.

Q, R, chevalet sur lequel on étend les peaux après qu'elles sont teintes.

PLANCHE III.

Fig. 1, élévation géométrale des trois fourneaux. A, grande chaudiere. B, chaudiere du milieu. C, trosieme chaudiere, dans laquelle on transvase la teinture en la filtrant au travers d'un tamis. D, trépied au-dessus d'un fourneau. E, autre fourneau au-dessus duquel est un anneau de fer, sur lequel on place un tamis à travers lequel passe la liqueur, qui tombe ensuite dans le vaisseau placé au-dessous.

Fig. 2, coupe des mêmes fourneaux, par laquelle on connoît le diametre & la profondeur des chaudieres : les mêmes lettres y désignent les mêmes objets, que dans la figure précédente.

PLANCHE IV.

La vignette représente l'intérieur de l'atelier de la teinture, & plusieurs autres ouvriers occupés à cette opération.

Fig. 1, ouvrier qui tord les peaux avec la bille. H, baignoire dans laquelle tombe l'eau qu'il en exprime. I, K, chevalet sur lequel il étend les peaux, & où il les ploie ventre sur ventre, la chair en dedans.

Fig. 2, ouvrier, qui, avec une chopine d'étain, a versé dans la baignoire de l'ouvrier *fig.* 3, la teinture qu'il a puisée dans la chaudiere. N, O, P, sont les trois baignoires.

Fig. 3, ouvrier qui passe une peau dans la teinture contenue dans la baignoire, en faisant couler du haut en bas, en tirant vers lui à plusieurs reprises. Comme la peau est ployée en deux, la chair en dedans, & que les deux parties sont comme collées l'une à l'autre par l'humidité qu'elle conserve : elle ne prend la teinture que du côté extérieur, ou du côté de la fleur. Q, R, chevalet où l'ouvrier place les peaux à mesure qu'elles sont teintes, & où il les étend uniment les unes sur les autres, en en formant deux tas à chaque bout du chevalet.

Bas de la planche.

Fig. 1, bille de fer avec laquelle l'ouvrier, *fig.* 1, de la vignette, tord les peaux pour en exprimer l'eau alumineuse. Pour les maroquins destinés à être teints en rouge, on se sert d'une bille ou torse de bois.

Fig. 2, la bille dans laquelle est passée une peau pour être tordue ; au-dessous est la baignoire dans laquelle est la dissolution d'alun.

Fig. 3, plan de la baignoire du teinturier ; auprès est la chopine avec laquelle le second ouvrier verse la teinture.

Fig. 3, n°. 2 élévation perspective du bâtis sur lequel sont les trois baignoires.

PLANCHE V.

Fig. 1, rable ou râteau pour remuer les ingrédiens dans la chaudiere où l'on prépare la teinture.

Fig. 2, tamis ou couvercle de toile pour couvrir la chaudiere.

Fig. 3, tamis de crin pour filtrer & clarifier la couleur.

Fig. 4, trépied qui se place sur le fourneau, D, pl. II. & sert à porter une chaudiere.

Fig. 5, un des deux chevalets, I K ou Q R, de la même planche, vu en perspective.

Fig. 6, selle pour brasser les peaux dans le coudrement.

Fig. 7, cuve de bois de sapin, ainsi que tous les autres vaisseaux servant à la teinture, dans laquelle on fait le coudrement.

Fig. 8, l'opération de lisser le maroquin rouge sur un chevalet arrondi en dessus, & surmonté d'une languette de bois de poirier. L'ouvrier lisse avec un rouleau de bois.

Fig. 9, élévation d'une des extrémités du chevalet servant au lisseur.

Fig. 10, rouleau de bois dur pour lisser le maroquin rouge.

Fig. 11, pommeau de verre pour lisser le maroquin noir.

On connoîtra facilement les dimensions des différens instrumens servant à cet art, par les échelles qui sont jointes à chaque planche, sur lesquelles les figures ont été exactement proportionnées.

MÉGIÉ : MÉGISSERIE : MÉGISSIER : MÉGISSER.

L'art particulierement désigné par les objets : l'art désigné par la nature du travail : l'artiste considéré isolément : l'action de l'artiste.

AVANT-PROPOS.

On a tiré ces mots de loin : on leur a supposé diverses origines : les étimologistes y ont trouvé de quoi exercer leur science conjecturale. Nous ne voyons pas clair dans tout cela; nous n'en dirons rien. On veut que la *mégisserie* soit plus ancienne que la *chamoiserie*, parce que anciennement les hommes étoient vêtus de peaux, & que la préparation des peaux, à l'usage de l'homme, doit, nous dit-on, être rapportée à l'art du *mégissier*. Cela ne me paroît pas plus clair ; & je ne discuterai point l'antériorité de ces deux arts, ou plutôt de l'une des deux branches du même art : je suis trop porté à croire que cette division est moderne, qu'elle nous est propre (*), que dans l'origine elle fut, comme tant d'autres, le fruit amer de la cupidité & de la jalousie ; & qu'aujourd'hui elle est purement fiscale, quant aux corps & communautés du moins.

Je sais qu'il a fallu faire des classes, pour donner à chacun son attribution ; mais plus fondée sur la possession & l'ignorance, que sur la raison & le savoir, elle n'a été qu'un résultat de beaucoup de sottises, qui en occasionnent tous les jours de nouvelles ; des discussions, des crises, des pertes de temps & d'argent : ce sont quelque fois les moindres. La cruelle & funeste engeance des gardes du métier, dans toutes les communautés, rivales, intéressées, jalouses, plus haineuses encore que les familles des petites villes, acharnées les unes contre les autres, lorsque la pâle discorde & la livide envie ont secoué sur elles leurs noirs flambeaux ; autant au moins que les familles entr'elles, lorsque des droits prétendus, ou des intérêts réels, viennent leur faire étouffer la nature, & mettre en oubli tous les devoirs de l'homme : cette cruelle & funeste engeance, créée en apparence pour le progrès des arts, est leur ruine, & la désolation de ceux qui les exercent.

Le mégissier est celui qui prépare les peaux blanches : il prépare les peaux de même espece, & prises en même état que celles qu'on chamoise. Telle & telle peau est indifféremment mégissée ou chamoisée ; il arrive seulement qu'on choisit celles de plus basse qualité, des animaux les plus jeunes pour la mégisserie, parce que les peaux ainsi apprêtées, sont mises à des usages qui demandent moins de résistance & de force, que n'en exigent les peaux chamoisées.

Le mégissier d'ailleurs ne prépare que *les peaux blanches* ; une partie de l'art consiste à les blanchir, lorsqu'elles doivent être employées blanches; mais il ne blanchit pas ces peaux, lorsqu'elles doivent être mises en couleur. Le peaussier-culotier emploie quelquefois des peaux blanches, qui assurément sont chamoisées ; tandis que les gantiers en emploient de beaucoup de couleurs, lesquelles sont toutes, ou presque toutes, mégissées.

La mégisserie s'exerce principalement sur les peaux de moutons, d'agneaux & de chevreaux : & ces peaux mégissées, les blanches surtout, s'emploient ordinairement en tablier d'ouvriers, en doublures de fauteuils, en gants & souliers de femmes, en poches de culottes, en sacs à poudre & à une infinité d'autres usages, dans les vêtemens,

(*) L'art du mégissier tient à celui du chamoiseur, dont il fait partie. En Allemagne & en Suisse, les chamoiseurs sont en même temps mégissiers. Ils nomment les peaux mégissées, *peaux à la Françoise*, parce qu'on les tiroit autrefois de France, ou parce que ce sont des ouvriers François qui les ont, les premiers, fabriquées en Allemagne. Il s'en fait un commerce considérable à Halberstad, à Berlin, à Halle, à Erlang, & depuis peu de temps à Dresde. (Premiere note de l'éditeur Suisse.)

vétemens, l'ameublement, & différens arts. On mégisse quelquefois en province, des peaux de chiens, de chats & de lievres, de la même façon que les peaux de moutons.

Dans l'art du mégissier, on trouve décrite séparément la méthode des mégissiers de Paris, qui s'exerce principalement sur les grandes peaux de moutons, quelquefois, mais rarement, sur des peaux de veaux & de chevres; & la méthode des mégissiers de province, qui ne préparent, en général, que des peaux d'agneaux & de chevreaux, pour faire de beaux gants. Je suivrai cette marche, postérieure à celle de l'encyclopédie, mieux ordonnée & plus complette.

J'observerai seulement que l'auteur de l'art, donne les procédés employés à Grenoble par comparaison, ou en opposition, en quelques points, avec les pratiques usitées à Paris; que j'ai beaucoup de détails récents sur les fabriques de ce genre à Grenoble; que j'en ai aussi d'intéressans sur les pratiques de ce genre, d'usage en Provence, & que, si je trouve peu de différence dans ces procédés, avec ceux décrits dans l'art, je les confondrai tous dans ma description; que, si j'en trouve beaucoup, au contraire, je décrirai chacune de ces méthodes à part, les unes à la suite des autres (*).

(*) On trouve, au numéro quatre de l'art, une dissertation sur l'influence des eaux, sur leurs effets comparés; on met en opposition celles de la Seine avec celles de la riviere de Bievre ou des Gobelins, pour donner à ces dernieres une préférence décidée, comme plus molles, plus douces, hâlant beaucoup & facilitant singuliérement le travail; ce qui donne lieu à de longs détails de réglements & de police, sur cette riviere; détails dans lesquels nous n'entrerons assurément point. Mais nous placerons volontiers ici la treizieme note de l'éditeur Suisse, dans cet art, & sur cette matiere.

Il est bien certain, dit M. Schreber, que l'eau douce est plus propre pour ce genre de travail. Elle fait un meilleur effet dans tous les cas où il s'agit d'amollir & de produire quelque fermentation. Quelquefois cependant les eaux dures font le même effet; mais il faut plus de temps. Il importeroit donc de connoître plus exactement les qualités physiques de l'eau. On peut examiner, à cet égard, deux questions importantes: 1°. comment distinguera-t-on une eau dure d'une eau douce? 2°. Par quels moyens adoucira-t-on une eau dure?

Au premier égard, pour examiner une eau & savoir si elle est dure ou si elle ne l'est pas, il ne faut qu'en puiser dans un baquet un peu large: on y dissout ensuite un morceau de savon, comme si l'on vouloit faire une eau de savon: plus il y aura de mousse ou d'écume, plus l'eau est douce & propre à la fermentation.

On trouvera, pour l'ordinaire, que les eaux de fontaine & de source sont plus dures, à moins qu'elles ne passent auprès de quelque égoût, ou d'un tas de fumier. Lorsque ces eaux ont parcouru une espace un peu considérable, dans des canaux de bois, elles ont beaucoup perdu de leur dureté.

L'eau des fleuves & des rivieres est d'ordinaire douce, & elle l'est davantage à mesure qu'elle a parcouru un plus grand espace. On observe que celle qui coule plus lentement, celle qui reçoit les égoûts d'un plus grand nombre d'habitations, est par là-même plus douce. Il en est de même des étangs & des eaux stagnantes. On peut dire en général, qu'une eau perd de sa dureté, lorsqu'elle a contracté un degré quelconque de corruption. C'est par là-même que la riviere des Gobelins est si douce, si propre à tant de manufactures différentes.

La nature change quelquefois les propriétés de l'eau; de dure elle devient douce, & de douce elle devient dure. L'eau de pluie, qui est originairement douce, devient dure en filtrant au travers des rochers, pour former ensuite des sources. Cette même eau se radoucit, quand elle a coulé dans une riviere, ou qu'elle a séjourné dans un lac ou dans un étang. Ici l'art peut, sans beaucoup de peine, imiter la nature. Il ne faut qu'un instant pour rendre dure l'eau la plus douce, en y mêlant un peu d'acide minéral. Au contraire, une eau dure, sortant d'un rocher ou puisée à la fontaine, s'adoucira bientôt, si vous l'exposez à la chaleur du soleil, & à l'action de l'air extérieur, dans un vaisseau un peu large. Cette méthode est suivie en Angleterre. M. Schreber cite une teinturerie, à un mille de Londres. Comme cette manufacture est sur une hauteur, où l'on ne peut avoir que l'eau d'une source assez profonde, on a cherché à corriger la crudité de l'eau. On la tire du puits, par le moyen d'une pompe, mise en mouvement par un cheval. L'espace dans lequel l'animal se meut, est un bâtiment carré, dont la couverture est un grand réservoir de plomb, où se rassemble toute l'eau que tire le cheval, & d'où elle se distribue dans toute la fabrique, par des canaux de plomb, que l'on ouvre & ferme à volonté, par des robinets. On a soin d'entretenir constamment le réservoir plein, & de cette maniere l'eau acquiert la qualité qu'elle n'avoit point au sortir de la source. Cette idée peut s'appliquer, suivant les circonstances, à tous les cas où il importeroit de corriger la crudité de l'eau.

SECTION PREMIERE.

De la mégiſſerie, à Paris.

§. PREMIER.

Des peaux en général.

CHAPITRE PREMIER.

De l'état des peaux, de leur choix & de leur premiere préparation.

CES peaux arrivent en fabrique, fraîches ou ſéches, des boucheries de la ville ou de celles de la province. Fortes ou foibles, grandes ou petites, on ne les ſépare point dans le commencement du travail, on les paſſe toutes enſemble. Quoique le printemps & l'automne ſoient le temps généralement le plus favorable à l'exercice des arts, où une chaleur modérée eſt ſouvent utile, & une humidité, preſque continuelle toujours néceſſaire; cependant le mégiſſier travaille également l'hiver & l'été. L'art tempere les influences de la nature, & ſe les ſoumet au beſoin.

La premiere opération du mégiſſier eſt d'unir les peaux, c'eſt-à-dire, de les égaler en abattant ou coupant, avec des forces ou ciſeaux à reſſorts, *le bâtard* de la laine, qui ſont les parties jaunies, durcies, collées en forme de mêches. Après cette ſurtonte, ſi les peaux ſont ſales, mal-propres, on les lave, ſi-non on les met tout de ſuite en chaux, pour les peler.

CHAPITRE II.

De l'enchauſſenage & du pelage des peaux.

Pour *enchauſſener* ou mettre en chaux, on a une foſſe de trois pieds de diametre, ſur deux pieds de profondeur, qu'on appelle enchauſſumoir dans certains endroits, revêtue de bois & de pierre : on y fait infuſer la valeur de deux minots ou ſix boiſſeaux de chaux, pour ſix cens ou ſept cens peaux. On la laiſſe éteindre du matin au ſoir, de peur qu'elle ne brûle les peaux. Quand on veut mettre en chaux, on prend un gipon fait avec les pennes ou les bouts de fil qui reſtent au bout des pieces de groſſe toile que font les tiſſerands; on en aſſemble pluſieurs au bout d'un long bâton, & l'on s'en ſert comme d'un ballai pour prendre la chaux & pour l'étendre ſur la peau. Nous avons déjà parlé de cette opération dans l'art du chamoiſeur. Quand on a enchauſſené la peau, on la replie en deux, chair contre chair, de tête en queue, les pattes de derriere en dedans. Les peaux d'agneaux ſe plient ventre contre ventre, parce qu'elles ne ſont pas ſi longues.

On peut enchauſſener un cent de peaux par heure; on les met en pile jusqu'au lendemain, ſur le bord de l'enchauſſumoir, en hiver comme en été. mais enſuite on diſtingue les ſaiſons; en hiver, on les roule deux par deux ſans les déplier; on met ces rouleaux les uns à côté des autres, pour huit ou quinze jours, ſuivant les temps plus ou moins doux, afin que la chaux ait le temps de mordre & de faire peler la peau.

En été, elles ſécheroient trop ſi on les mettoit ainſi en pile; c'eſt pourquoi on les met tremper huit jours, dans des futailles pleines d'eau; quelques-uns mettent de l'eau blanche par-deſſus, c'eſt-à-dire, un peu de l'eau du plain mort. En été, la laine étant fort courte & n'ayant pas de priſe, il eſt néceſſaire que les peaux ſoient plus attendries par la chaux, pour être pelées facilement.

Les rouleaux que l'on fait, en hiver, avec les peaux enchauſſenées, s'étant repoſées pendant huit jours, on les déploie; un homme, en ſabots, les trempe dans la riviere, & les lave en ſe mettant ſur une planche & le pied deſſus. On les fait égoutter, on les remet en pile, en les pliant laine ſur laine, & on les met cuir ſur cuir en pile, pour huit ou quinze jours, ſuivant qu'il fait plus doux ou plus froid. Ils ſe gâteroient, ſi on les laiſſoit ainſi trop long-temps; mais il faut quelques jours, pour que la laine ſe décharge de ſon ſuint, c'eſt-à-dire, de ſa graiſſe, & devienne plus facile à arracher.

« Quand elles ſont au point de ſe peler facilement, on les remouille encore dans la riviere, l'une après l'autre; on les étend ſur une ſelle, tout du long, laine ſur cuir, cin-

quante par cinquante. Deux hommes les battent, l'une après l'autre, avec deux *battes*, qui sont des bâtons de la grosseur des peloirs; une heure suffit pour battre cinquante peaux. Cette opération sert à faire tomber la boue & la crotte dont la laine est chargée, sur-tout en hiver.

Les peaux ayant été rincées & battues, on les prend avec des tenailles, l'une après l'autre, on les ploie cuir sur cuir; on les lave encore dans la riviere, jusqu'à ce que la laine soit blanche. Dans une journée d'hiver, on peut laver six cents peaux.

» Après avoir lavé les peaux, on les met en égoût, au moins pendant vingt-quatre heures; si c'est en hiver, on let met à terre; en été, on les met dans la *penderie*. C'est un lieu ouvert, mais à l'abri du soleil qui pourroit brûler les peaux. On prend soin qu'elles ne sechent pas trop par les pattes; car alors on ne peut en ôter la laine: cela nuit au maître & fatigue l'ouvrier. Quand elles sont seches, on les tond. *Tondre* c'est ôter la superficie de la laine avec des forces. L'action est la même que celle d'unir les peaux. Un ouvrier peut tondre cent cinquante peaux par jour. La surtonte que l'on ôte ainsi, se mêle avec le bâtard, & se vend au même prix.

Il s'agit ensuite de peler les peaux; cela se fait sur un chevalet, avec un bâton rond, qui a dix-huit pouces de long, quinze à seize lignes de diametre. *Voyez* l'art du parcheminier, où j'ai déjà parlé de cette opération. L'établi à peler est composé, en hiver, d'un chevalet & de deux selles, placées à côté, pour recevoir la laine qui est longue & précieuse: on place même, au bas du chevalet, un collet de bois, ou une planche en travers, sur les deux selles, pour soutenir la culée de la peau.

Celui qui pele a ordinairement, devant lui, un gros tablier, qu'on appelle *allure*, dont le haut est une large piece de cuir-fort, & le bas est un linge ou un morceau d'une étoffe quelconque. En été, on peut peler cent cinquante peaux dans un jour, mais un cent seulement en hiver; la peau étant plus dure, il est beaucoup plus difficile d'en arracher la laine. Quand cette laine est trop courte & trop difficile à avoir, on prend un bâton moins rond, qui puisse mordre davantage par ses arêtes, & déraciner la laine.

» En été, les peaux se gouvernent un peu différemment, après avoir été mises en chaux. Nous avons dit qu'on les mettoit tremper; quand les peaux sortent des futailles, on les lave avec les mains, dans un tonneau d'eau fraîche, on les met en égoût sur les futailles mêmes, pendant une heure de temps, ou davantage si l'on veut; on les étend dans la penderie, à l'ombre, pendant une journée ou deux, pour se ressuyer un peu; on prend garde à ne pas les laisser trop sécher, car on ne pourroit plus ôter la laine; quand elles sont seches, on les retire pour les peler. Si on les peloit toutes mouillées, la laine se coucheroit sous le peloir, & l'on ne pourroit pas venir à bout de l'ôter sans y employer le fer.

» Les peaux qui sont pelées & qu'on appelle *cuirets*, doivent ensuite passer dans le plain. On commence par le plain mort pour venir au plain frais; mais comme le plain mort a commencé par être un plain frais, il est nécessaire de parler d'abord de celui-ci.

» Un plain qui peut contenir cinq cents cuirs, exige une mine de chaux, ou deux minots, & l'on peut en passer mille dans ce plain, parce qu'on les met alternativement en plain & en retraite. Quand il a servi à ces mille cuirs, c'est un plain mort; il ne sert plus qu'à sauver, c'est-à-dire, à conserver les cuirs en attendant qu'on les travaille, ou à morplamer, c'est-à-dire, préparer au plain neuf les cuirs qui ont été pelés & sauvés.

» Les cuirets se mettent tout de suite dans le plain mort; on les y laisse huit jours pour les sauver & les préparer au plain frais; on les releve tous les jours pour faire place à d'autres; il suffit qu'ils y aient été un jour pour être sauvés suffisamment, ou de maniere à pouvoir attendre le triage.

» Quand on en a suffisamment, on les trie, c'est-à-dire, qu'on sépare le rebut d'avec les belles peaux qu'on destine au chamoiseur. Nos mégissiers envoient celles-ci à Rouen, à Orléans, où à Dreux, pour faire la basane; ce sont les moins belles qu'on passe en blanc à Paris. Celles du chamoiseur n'exigent un plain plus fort que pendant vingt-quatre heures, pour les sauver à forfait, de maniere qu'elles puissent faire la route.

» Celles qu'on veut passer en blanc, se mettent pour quinze jours, trois semaines, ou un mois, dans un plain mort pour morplamer. On est le maître de les y laisser plus ou moins; elles ne courent aucun risque. Chaque jour on retire les cuirets du plain; on en leve cinq cents pour en mettre cinq cents autres, & ainsi alternativement; en une heure, on en peut relever cinq cents & recoucher les cinq cents autres. Après quinze jours ou moins de plain mort, on les met dans un plain neuf; ils y restent quinze jours en été; en hiver, un mois ou six semaines; on les releve de même chaque jour, & on les laisse en retraite du soir au matin.

CHAPITRE III.

Du travail de riviere.

» Quand les cuirs sont assez plamés, qu'ils

ont acquis l'épaiſſeur convenable, on met de l'eau dans un cuvier pour les rincer de chaux; on en rince ſix cents en une heure, ſans cela l'ouvrier, qui doit travailler de riviere, ſe brûleroit les mains, & il ſeroit même difficile de repeler.

» Au ſortir du plain, & après avoir rincé de chaux toutes les peaux, on en charge vingt-ſix ſur un chevalet, la fleur en l'air, pour repeler, c'eſt-à-dire, ôter la bourre, ou plutôt la laine qui avoit reſté ſur les cuirets.

Après les avoir repelées, on les met boire; pour cela on les perce, en faiſant un trou à la tête; on les aſſemble dix à dix avec une corde; ſi la riviere avoit plus d'eau, on feroit les paqnets plus gros; on paſſe toutes ces cordes dans une perche, en travers de la riviere: huit à neuf bottes peuvent tenir ſur une même perche; on les laiſſe ainſi trois jours en hiver, deux jours en été, en les remuant avec le croc, de deux heures en deux heures, pour les nettoyer & les faire boire, comme diſent les ouvriers: elles *boivent*, elles s'abattent, s'adouciſſent, & ſe diſpoſent à être écharnées.

» Quand les cuirets ſont bien nettoyés & adoucis par l'eau, on les écharne ſur un chevalet, après avoir coupé les bouts des pattes, les bourſes, la queue, le bout de la tête, que l'on donne aux chiens, & même quelques lanieres des ventres, pour que le cuir ſoit rafraîchi tout au tour. On peut en écharner un cent par jour.

On écharne avec le dedans du fer, on rogne avec la partie extérieure ou convexe, qui coupe beaucoup mieux; car le dedans doit être moins vif, pour ne pas trop mordre; auſſi peut-on ſe ſervir trois mois d'un bon fer à écharner, ſans le faire éguiſer.

» Les écharnures ſervent à faire de la colle, qui ſe vend aux peintres & aux doreurs, vingt ou vingt-quatre livres le cent, ou à faire des mottes qui ſe brûlent, & avec leſquelles on fait échauffer l'étoffe.

» A meſure qu'on écharne les cuirets, on les jette dans un cuvier d'eau claire. Quand la partie entiere, qui eſt, par exemple, de cinq cents cuirets, eſt écharnée, ſoit qu'elle ſoit d'un jour ou de deux, on met les peaux dans un cuvier vuide, & ſeulement avec le peu d'eau qu'elles emportent, pour les fouler. On en met environ cinquante à la fois, trois perſonnes foulent enſemble pendant un quart d'heure. Les fouleurs s'accordent à frapper ſucceſſivement & uniformément, pour faire ainſi retourner les peaux; cela fait *vuider* la chaux, & rend les cuirets ſouples. Quand ils ont été foulés, on y met deux ſeaux d'eau, & on les foule encore un peu pour les rincer.

» Après les avoir foulés & rincés, on leur donne une façon ſur la fleur, & cela s'appelle *ravaler*, pour mieux faire ſortir la chaux, avec le *fer rond*, ou couteau rond, dont la partie intérieure ne coupe point. On peut en ravaler trois bottes par heure, comme au *repelage*, c'eſt-à-dire, comme quand on a repelé.

» Auſſi-tôt on les remet boire dans un cuvier, comme auparavant, juſqu'à ce que la partie entiere, qui eſt tout au plus de cinq cents, ſoit ravalée; alors on les foule, un peu moins ſi l'on veut que la premiere fois; mais quand on foule beaucoup, la façon n'en eſt que meilleure. On jette tous ces cuirs par terre pour qu'ils s'égouttent, & ils ſont en état d'être mis en confit.

CHAPITRE IV.

Autre façon de travailler de riviere.

On trouve dans le troiſieme tome de l'encyclopédie (pages 73 & 74), au mot *chamoiſeur*, une ample deſcription du travail de la mégiſſerie. L'auteur finit par cette réflexion: « Nous avons expoſé l'art de la mégiſſerie & » de la chamoiſerie avec la derniere exactitude; » on peut s'en rapporter en ſûreté à ce que » nous en venons de dire; le peu qu'on trouvera » ailleurs ſera très-incomplet & très-inexact. Si » la manœuvre varie d'un endroit à une autre, » ce ne peut être que dans des circonſtances » peu eſſentielles, auxquelles nous n'avons pas » crû devoir quelque attention. Il ſuffit d'avoir » décrit exactement un art tel qu'il ſe pratique » dans un lieu, & tel qu'il ſe peut pratiquer » par-tout ».

On ſera ſurpris de trouver des différences très-grandes, entre la deſcription que nous venons de donner, & celle de l'encyclopédie; elles ſont bonnes l'une & l'autre, mais elles ſe rapportent aux circonſtances locales, & différent principalement à cauſe de la nature des eaux. A Paris, la riviere des gobelins, chargée de parties animales, toujours échauffée & diſpoſée à la fermentation, abat, c'eſt-à-dire, attendrit les peaux; elle fait la moitié du travail: dans la campagne & dans les provinces, où l'on a des eaux dures, il faut travailler les peaux avec plus de force. Voilà pourquoi l'on trouve, dans l'encyclopédie, ſix façons & trois foulages pour le travail de riviere, tandis qu'à Paris on ne donne que trois façons & deux foulages; ſouvent même on ſe contente de fouler une ſeule fois. Nous allons expliquer en abrégé le travail de la campagne, pour qu'on puiſſe le diſtinguer de celui de Paris.

Quand les peaux ſont dépelées & plumées pendant trois mois, écharnées & rognées, on les met boire dans l'eau, on les *tient*. *Tenir*, c'eſt les épierrer, ou les travailler du côté de

la fleur avec une pierre à aiguiser, emmanchée dans du bois, & un peu tranchante, pour adoucir la fleur & ôter le reste de la laine. On les foule dans l'eau ; on leur donne un travers de chair, avec le couteau à écharner ; c'est-à-dire, qu'on travaille le côté de la chair, en promenant le couteau sur la largeur de la peau, & non pas de tête en queue, ce qui s'appelle *donner une glissade*. Mais on ne traverse, à Paris, que l'agneau, qui a besoin de souplesse & de douceur, pour faire des ouvrages délicats. On ne traverse point le cuir, c'est-à-dire, la peau de mouton.

» Après le travers de chair, on foule avec des pilons pendant un quart d'heure ; on donne un bon travers de fleur ; on remet à l'eau ; on foule pour la seconde fois ; on rince ; on remet boire ; on donne une *glissade* de fleur avec le couteau rond. La glissade differe du travail, en ce qu'elle se donne sur la longueur de la peau, toujours de fleur & avec le couteau rond, de peur d'endommager la fleur. Après la premiere glissade, on remet dans l'eau, on foule, on rince, on donne une seconde glissade de fleur. Ces glissades répondent au ravalage dont nous avons parlé dans le travail de Paris. Après la seconde glissade de fleur, on *recoule*, du côté de la chair, avec le couteau à écharner, qui sert toujours à chaque façon de chair, dans le travail de riviere. Après toutes ces façons, les peaux sont en état d'être mises en confit.

CHAPITRE V.

Du confit.

Le confit, dont il a été question, dans l'art du chamoiseur, est beaucoup plus employé, & si important dans l'art du mégissier, qu'il semble lui être propre, au point d'établir la différence à mettre entre ces deux arts. Nous en avons déjà parlé ; mais il convient d'en traiter ici plus au long.

L'art du mégissier est de tous les arts qui ont pour objet la préparation des peaux & cuirs, celui où la plus grande douceur de l'eau soit la qualité la plus précieuse, ayant pour objet d'adoucir & d'assouplir les peaux ; l'eau qui y contribue le plus, doit être préférée ; & c'est la plus douce. De même la partie de cet art, celle dont nous nous occupons en ce moment, est de toutes, celle pour laquelle une eau douce soit le plus nécessaire. Les eaux froides, crues, dures, durcissent, racornissent les peaux en confit, au lieu de les attendrir, de les amollir, ce qu'operent merveilleusement les eaux de la riviere des gobelins.

Avec deux boisseaux, ou quarante livres de son, & six seaux d'eau, on peut confire cent peaux de moutons ; on en peut mettre jusqu'à quatre cents à la fois dans une même cuve ; on y répand le son à mesure qu'on y jette les peaux, & si l'on a de l'eau d'un vieux confit, elle est à priser à toutes autres.

Je saute deux pages entieres de raisonnemens chymiques, & j'espere que les savans, non plus que les artistes, ne m'en sauront pas mauvais gré.

» Le confit dure souvent trois semaines en hiver ; mais en été, il ne dure pas quelquefois deux jours. On juge qu'il commence à lever, lorsqu'on ne voit plus l'eau surnager les peaux ; ce qui arrive au bout d'un jour en été, de huit jours en hiver. Alors on les retourne avec des bâtons, pendant deux à trois minutes ; pendant que deux ouvriers le tournent, un autre démêle les peaux, & met le feu à la vapeur spiritueuse qui s'en exhale ; cette flamme bleue ressemble à celle de l'esprit-de-vin, elle n'est précédée ni suivie d'aucune chaleur sensible. On laisse lever le confit une seconde fois ; on le retourne de même que la premiere, & ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il ne leve plus. On est quelquefois obligé de tourner vingt fois le confit, & même sept à huit fois en un seul jour, dans les grandes chaleurs.

» Quand le confit ne leve plus, on le jette bas, pour laisser égoutter les peaux pendant une nuit en hiver ; mais en été, sur-tout si l'on est menacé de l'orage, il faut passer les peaux tout de suite ; sans quoi elles se piqueroient, c'est-à-dire, se cribleroient de trous, par la violence de la fermentation qui en détruiroit le tissu ; le confit est une des parties qui exigent le plus d'expérience & d'attention de la part du mégissier.

» Avant de passer les peaux qui ont été en confit, on les *ravale* de confit pour ôter le son ; c'est-à-dire, qu'on en charge cinquante-deux sur le chevalet, la chair en l'air, & on les nettoie avec le fer rond, qu'on appuie fortement ; cela s'appelle, dans certains endroits, *recouler* ; on peut en ravaler cinquante en une heure. Ce ravalement se donne sur chair, & seulement pour ôter le son, au lieu que le premier se donnoit sur fleur ; on les met égoutter, en les jettant dans une manne, ou par terre, en attendant qu'on les passe.

» Il y en a qui mettent les peaux en presse jusqu'au lendemain, enveloppées dans un drap, sous une claie, chargée de pierres ; mais cela ne se pratique pas à Paris.

CHAPITRE VI.

Du passage des peaux.

» Après avoir été dans le confit, les peaux

qu'on veut *passer* en blanc, doivent aller dans *l'étoffe*. Il faut treize livres d'alun pour un cent de peaux de moutons, quelquefois onze, quelquefois dix-huit, suivant la grandeur des peaux; on y ajoute deux livres & demie de sel marin en hiver, trois en été. On les fait fondre ensemble dans la chaudiere, en mettant deux seaux d'eau par cent de peaux; le sel leur donne de la douceur. On en met d'avantage en été, parce que le hâle étant fort, peut saisir les peaux, qui d'ailleurs ne sont toujours que trop seches; en hiver, le froid feroit pousser le sel à fleur.

» Quand l'eau est prête à bouillir, on prend un quarteron de peaux, c'est-à-dire, vingt-six; on met un demi-seau deau dans la passoire, qui est un grand cuvier; on les déploie en les prenant par une patte de derriere & une de devant; on les passe dans l'étoffe. La passoire inclinée forme une espece de bain en avant, dans lequel on les passe, & à mesure qu'elles sont passées, on les jette à la partie supérieure du fond de la passoire. On ramene ensuite toute *la passée*, c'est-à-dire les vingt-six, dans le bain, & on les y laisse pendant l'espace de dix minutes pour prendre nourriture.

» C'est cette étoffe qui fait l'essence de la mégisserie, & qui produit la blancheur de la peau; car on verra ci-après, que celles qui n'ont eu d'autre préparation que l'alun, sont déjà très-blanches. Si l'étoffe est trop chaude, cela brûle les peaux; quand elles ont trop de plain, il ne faut pas qu'elles soient si chaudes que quand elles sont un peu vertes. Mais si l'étoffe n'étoit pas assez chaude, la peau ne seroit pas passée; elle n'auroit pas assez de douceur.

» On range cette passée dans le haut du fond de la passoire, & l'on en prend une autre qui est également d'un quarteron, ou de vingt ou vingt-six. On peut ainsi passer trois quarterons ou six bottes dans une heure. Quand toutes les peaux sont passées, on les déploie peau par peau; on les met dans le cuvier, en les jettant en cloche, c'est-à-dire, de façon que le milieu de la peau se soutienne un peu en pointe, & ne s'affaisse pas entiérement; on prend l'eau de l'étoffe qui a dégoutté, on arrose les peaux, & on les laisse ainsi jusqu'au lendemain, ou même plus long-temps; car elles ne courent plus de risque dans cet état. Après les avoir retirées on les met en égoût, dans la passoire, au moins deux ou trois heures; on les secoue l'une après l'autre, en frappant sur le bord de la passoire, pour les dérider, les étaler; on en fait des piles de cent ou deux cents sur le bord de la passoire, & elles sont prêtes à mettre en pâte.

» Pour faire la pâte, on prend pour chaque cent de peau, un boisseau de farine, qui pese douze à treize livres, & cinquante jaunes d'œufs. On prend l'étoffe, qui a servi à passer les peaux; on la fait tiédir sur le feu, & l'on s'en sert pour démêler la farine; on pétrit cette pâte dans la passoire, à force de bras, en mettant l'étoffe à mesure, sans y ajouter d'autres eaux; on en fait une pâte claire comme du miel; on y met les cinquante jaunes d'œufs; on la bat avec les mains à tour de bras; on ne met point les blancs d'œufs; ils restent pour le profit des porteuses, qui les vendent pour en faire des oublies. Il faut une heure pour préparer la pâte de trois à quatre cents peaux.

» Pour mettre en pâte, on trempe les peaux une à une. Un ouvrier les jette dans la pâte, un autre les passe & les retourne; ensuite on les met en pile dans un coin de la passoire, jusqu'à ce qu'on ait fini de passer toutes les peaux; il faut une heure pour trois cents peaux. On les déploie; on les met dans la passoire jusqu'au lendemain, comme nous l'avons dit à l'occasion du passage; on les ploie de long, c'est-à-dire, ventre sur ventre, la fleur en dedans, & on les étend, pour sécher, sur les perches de la penderie, pendant huit ou quinze jours, suivant la saison.

» Les effets de la pâte sont, de blanchir la peau, de l'adoucir, de la garantir du grand hâle qui, en la desséchant, la rendroit dure & cassante; on ne pourroit l'ouvrir sur le pesson, sans le mucilage que cette pâte donne à la peau.

CHAPITRE VII.

Autre maniere de passer les peaux.

» La partie la plus essentielle de la mégisserie, le passage des peaux, se fait dans certaines provinces d'une maniere différente; on ne distingue point l'étoffe de la pâte, & l'on mêle tout ensemble, l'alun, le sel, la farine, les œufs & l'huile. Pour dix douzaines de moutons ordinaires, on prend vingt-quatre livres de la plus belle fleur de bled, dix livres d'alun & trois livres de sel; on fait fondre l'alun avec le sel en particulier dans un petit seau d'eau chaude; on y délaye la farine; on répand trois livres d'huile d'olive sur cette pâte.

» Quand elle n'est presque plus chaude, on y démêle dix douzaines de jaunes d'œufs. Cette bouillie claire qu'on appelle *la sauce*, on en prend la quantité suffisante pour une passée, qui est de deux douzaines, & on partage cette platée en deux demi-platées; dans la premiere, on met trois fois autant d'eau tiede, & on y trempe les peaux en les remuant bien, jusqu'à ce qu'elles aient bu toute la sauce. Dans la seconde moitié de la sauce, on met deux fois autant d'eau tiede; on y passe, l'une après l'autre, chacune des

peaux déjà paſſées, en l'y frottant bien ; on les étend les unes ſur les autres, ſur le haut du fond du cuvier incliné ou de la paſſoire, à meſure qu'elles ſont paſſées.

» La paſſée étant finie, on ramene toutes les peaux dans le bas du cuvier, & on les fait achever de boire toute la ſauce. On fait auſſi les cinq paſſées, on les foule toutes enſemble, avec des pilons, dans un cuvier, & on les laiſſe ainſi dans le cuvier, à la ſauce, juſqu'à ce qu'on puiſſe les étendre pour ſécher. Ce ſera le lendemain, ſi l'on veut, ou quinze jours après, ſi l'on eſt obligé d'attendre pour avoir du beau temps.

CHAPITRE VIII.

De l'opération d'ouvrir, & celle de redreſſer les peaux.

» Revenons au travail des mégiſſiers de Paris, où nous avons laiſſé les cuirs ſur perche. Quand ils ſont ſecs, on les lie par quatre quarterons de vingt-ſix, on les met tremper dans un cuvier d'eau claire, pendant quatre à cinq minutes, quelquefois même on ne fait que les ſaucer & les retirer tout de ſuite ; on les met en pile pour les *ouvrir*, c'eſt-à-dire, les étirer ſur un fer, les étendre & augmenter encore leur ſoupleſſe.

» Pour ouvrir on ſe ſert du *peſſon*. C'eſt une plaque de fer d'un pied de large, arrondie par le haut, montée ſur une planche de deux pieds & demi de hauteur, élevée perpendiculairement à l'extrémité d'une forte planche ou banc horizontal, de trois pieds & demi de long ſur un pied de large ; ce banc horizontal eſt chargé d'une groſſe planche, pour qu'il ſoit inébranlable dans le travail de la peau.

Une peau qui n'avoit que quinze pouces de large, en acquiert vingt-cinq par cette opération ; la longueur qui eſt d'environ trente pouces, reſtant à peu près la même ; car l'ouverture ne conſiſte qu'à la mettre ſur ſon large, & à bien déborder, pour ne point laiſſer de cire, c'eſt-à-dire, de partie dure ſur les bords.

» Il faut que les peaux ſoient un peu humides, ſans quoi l'on ne pourroit les ouvrir. L'uſage eſt d'ouvrir ſur chair, c'eſt-à-dire, de paſſer ſeulement la chair & non la fleur ſur le peſſon ; cela eſt pourtant aſſez indifférent. On peut ouvrir par heure environ une botte de peaux, d'une médiocre grandeur, c'eſt-à-dire, une douzaine.

» Quand toutes les peaux ſont ouvertes, on les fait hâler, c'eſt-à-dire, ſécher preſque entiérement, quoiqu'avec précaution. Quand elles ſont hâlées, on les aſſortit de maniere à faire les bottes à peu près égales pour la qualité. Enfin on les redreſſe. *Redreſſer*, c'eſt mettre la peau ſur ſon long, le plus qu'il eſt poſſible, avec le peſſon. On redreſſe ſur chair, pour ménager la fleur ; le temps qu'il faut pour redreſſer, eſt à-peu-près le même que pour ouvrir.

» Le peſſon acheve de blanchir les peaux, ou du moins leur blancheur paroît mieux lorſqu'elles ſont bien détirées. Dans quelques provinces, on mouille & on broye les peaux ſur une claie, avec les pieds, avant de les ouvrir ſur le peſſon. Cela eſt plus commode pour l'ouvrier ; mais à Paris, on penſe que le travail de bras ſur le peſſon vaut mieux que celui des pieds ſur la claie.

§. II.

Des peaux non pelées en général.

CHAPITRE PREMIER.

Des peaux en laine.

» Les peaux de moutons qu'on paſſe en laine, ſe nomment *houſſée* chez les mégiſſiers de Paris. Ils en font pour couvrir le col des chevaux, pour garnir des chauſſeleries, dans leſquelles on met les pieds, & pour faire des fourrures. On choiſit la laine la plus longue, la plus claire, la plus épanouie ; on les lave, on les rogne avec le fer à écharner, fortement, en ôtant tout ce qui peut s'enlever de chair ; comme elles ne vont point en chaux, il faut que le fer à écharner y ſupplée. Si l'on veut les mettre en chaux, ſuivant l'ancienne méthode, on s'y prend comme pour les cuirs, en employant cependant de la chaux beaucoup plus claire ; elles peuvent être quelques heures en chaux ſans ſe peler, parceque la chaux ne pénétre que

moitié du cuir, & ne fait pas quitter la laine; cependant on ne se sert pas de chaux à Paris.

» Elles peuvent aussi passer quelque temps dans le confit, sans que la laine quitte; on prend un vieux confit, on les y laisse trois à quatre jours. Si le confit étoit neuf, il ne faudroit les y laisser que vingt-quatre heures. On les ravale pour en ôter le son; on les passe, la laine pliée en dedans; mais on met quinze à dix-huit livres d'alun pour un cent de peaux, c'est-à-dire, plus que pour les cuirets. On fait la pâte comme pour les autres peaux; mais on étend la pâte sur chair; on les laisse jusqu'au lendemain, pour que cette pâte se raffermisse sur la peau; on les étend dans la penderie, & on les laisse sécher.

» Il y en a qui, pour passer les housses, les étendent à terre, versent de l'étoffe dessus, & les grattent avec les ongles pour faire pénétrer l'étoffe. Cela est beaucoup plus rude pour l'ouvrier, mais prend moins d'étoffe.

» On les mouille ensuite avec une queue de mouton trempée dans de l'eau; on les plie, on les empile un ou deux jours, on les charge de planches avec des pierres par-dessus; on les ouvre sur le chevalet avec le fer rond, parce qu'elles sont trop dures pour le pesson; on les repasse sur le pesson, en les mettant sur leur large. On les fait hâler, en mettant la laine en l'air; on les expose même au soleil quand on le peut; enfin on les redresse sur le pesson.

» Dans toutes ces opérations, on doit ménager beaucoup la laine; un seul flocon qui manquera à une peau, lui ôte sa valeur, en la faisant paroître chauve & usée.

CHAPITRE II.

Des veaux à poil.

Dessaignées, écharnées, ces peaux sont foulées, à l'alun & au sel, à raison d'une livre d'alun & d'une livre de sel pour chaque peau. On les laisse en alun l'espace de quatre jours, au bout desquels on les repasse & foule une seconde fois. Quand elles sont à moitié seches, on les ouvre sur le chevalet avec le couteau, & on les pare à la lunette.

Les hongroyeurs, qui ont des aluns très-forts, sont plus à portée que les mégissiers de passer ces sortes de veaux, & c'est souvent à eux que les mégissiers les renvoient.

Il ne faut que huit jours, au printems, pour passer ces sortes de peaux; elles sont très-blanches du côté de la chair; elles servent principalement à faire les havre-sacs, sorte de sacs que les soldats, dans les marches d'armée, & les gens de métiers, en allant par le pays, portent sur le dos, & où ils mettent leurs provisions, leurs ustensiles, leurs outils; la pluie coule aisément sur le poil & ne pénétre point la peau.

CHAPITRE III.

Des peaux d'agneaux en poil, suivant la méthode de Provence.

On les met à l'eau pendant huit jours; on les visite; on les examine; on leur coupe la tête, & on les remet à l'eau. Un ou deux jours après cette opération, on les lave en eau claire; on les met égoutter, & pendant ce temps on prépare un confit de farine de seigle, non tamisée, & d'eau froide.

On met les peaux dans ce confit, où elles restent pendant huit jours, avec la précaution de les remuer une ou deux fois chaque jour. On les retire ensuite pour les mettre au séchoir.

Lorsqu'elles sont seches, on les mouille avec un ballai, du côté de chair. Le lendemain, on les tire au fer; on les fait sécher; on leur donne encore un petit coup de fer, & on les baguette du côté du poil.

§. III.

Du travail des agneaux & autres peaux fines.

A Paris, on reçoit les peaux d'agneaux du rôtisseur; alors si elles sont seches, on les met tremper jusqu'au lendemain; on les brise ensuite avec le fer rond; on les rince à la riviere, & on les met quelques heures en égoût. On les met en chaux plus forte que sur les peaux de moutons. On les plie ventre sur ventre; on les met en pile jusqu'au lendemain; on les détasse; on les met quatre à quatre seulement, & on les laisse huit à dix jours, plus long-temps en hiver, parce qu'elles ont plus de peine à peler que les peaux de moutons.

» On les met tremper dans des plains morts, ou dans des futailles, avec de l'eau de chaux blanche & foible, pour achever de les faire peler. On les laisse ainsi pendant quinze jours au moins,

moins, plus long-temps en hiver; puis on les retire; on les lave avec les mains dans la riviere. Autrefois on les faisoit sécher assez pour rabattre la laine; mais actuellement on les met en égout sur un tréteau; on les pèle toutes mouillées, & on lave la laine tout de suite dans un plain mort, trois à quatre jours ou même huit, & huit jours dans un plain neuf, qui ne doit avoir que la moitié de la force de celui qui sert pour les cuirs, c'est-à-dire, pour les moutons.

On les retire; on les repèle; on les met dans la riviere, assemblées par bottes de treize, jusqu'au lendemain; on les écharne, en faisant, sur le chevalet, une couche de trois à quatre peaux de moutons. Elles sont plus difficiles à écharner que les moutons, & l'on a peine à en écharner autant que de cuirs, c'est-à-dire, un cent par jour, quoiqu'elles soient beaucoup plus petites. Après avoir écharné du long, on les traverse, c'est-à-dire, qu'on écharne en large.

Pendant l'écharnage, on met les peaux pour les faire boire, dans un cuvier; & quand tout est écharné, on les foule dans ce cuvier, un peu plus que les moutons; on les met ensuite au bas du chevalet; on les ravale, & on les traverse de fleur; on les met boire dans un autre cuvier d'eau. Quand tout est ravalé, on les refoule une seconde fois, on met un seau d'eau dessus, & on les foule pour les rincer. On les laisse égoutter pendant une heure; on les met en confit avec cinq seaux d'eau pour cent, c'est-à-dire, moitié de ce qu'on met pour le cuir, & un boisseau de son pour cent peaux. On commence à mettre deux ou trois seaux d'eau à part avec le boisseau de son, que l'on démêle bien; on y passe les peaux à tour de bras, pour qu'elles prennent bien le son, ce qu'on appelle *embrener*, & on les transporte dans la cuve à confire, où est le vieux confit, qui contribue à préparer l'action du nouveau confit.

Les agneaux poussent encore plus vîte que les moutons, on n'attend pas qu'ils ne levent plus pour les passer; ils courroient risque de se piquer. Au bout de deux ou trois jours en été, quelquefois même le lendemain, on les passe, après les avoir ravalés de confit, du côté de chair. L'étoffe est composée d'un seau d'eau par cent de peaux, avec six livres d'alun, & une livre & demie de sel, c'est-à-dire, moitié de la nourriture du mouton. On les passe également l'une après l'autre; on les arrose, & le lendemain on les secoue, & on les met en pâte.

Pour faire la pâte, on emploie un demi-boisseau de farine & un quarteron d'œufs; le lendemain, on les met dans un cuvier vuide, un cent à la fois, & on les foule avec les pieds, ou avec des pilons, pendant cinq à six minutes; on les ploie en deux; on les met sécher; on les mouille; on les ouvre sur le pesson; elles sont plus faciles à ouvrir que les peaux de moutons; on les fait hâler; on les redresse. L'usage est de les assembler alors par quarterons & non par bottes; on les met la fleur en l'air, & quand le quarteron est fait, on le plie en deux, la fleur en dedans.

En hiver, le travail des agneaux est différent, parce qu'on les travaille à poil, à-peu-près comme les housses. On en fait des fourrures de manchons ou autres ouvrages communs. Il y faut autant d'étoffe que pour les moutons ordinaires, douze livres d'alun pour un cent de peaux; la pâte se met comme pour les moutons; après qu'elles ont séché, on les mouille, on les fait hâler, & on les redresse comme les autres peaux.

SECTION II.

De la mégisserie de Grenoble.

EN comparant cette partie de la description imprimée de l'art avec le mémoire que j'ai reçu de Grenoble, je trouve diverses choses de celui-ci, à ajouter à celle-là, & beaucoup à retrancher de cette derniere. Je vais tâcher de réunir en un corps d'ouvrage ces deux descriptions, en suppléant par le mémoire manuscrit, à ce qui manque dans la description imprimée que je raccourcirai beaucoup cependant; car j'en supprimerai tout ce qui ne sera pas d'accord avec le mémoire, auquel, sans hésiter, je donne la préférence.

Grenoble mégisse des peaux d'agneaux & de chevreaux du pays, des environs, & en tire d'Avignon. On tue ces animaux, à commencer du mois de Novembre jusques vers la St. Jean, lorsqu'ils ont de dix-huit ou vingt à trente jours. C'est le temps que les chevres & les brebis mettent bas. Si cela arrive quelquefois dans les chaleurs de l'été, les peaux sont plus minces; elles se prêtent moins; elles ont moins de maniement: elles sont souvent galeuses.

On appelle *peau de recette*, toute peau qui porte une paire de gants. Les plus belles nom-

mées *passe-grand*, sont celles qui portent trois gants. Le prix ordinaire actuel de ces peaux, est de quatre-vingt-dix à cent livres la grosse ou les douze douzaines.

CHAPITRE PREMIER.

Des peaux d'agneaux.

On met tremper ces peaux pendant six jours, en eau pure, dans un cuvier ou une fosse, par dix-huit douzaines à la fois, par chaque ouvrier; on les passe ensuite sur le chevalet, avec le couteau, pour en ouvrir le nerf; enfin on les *établit*, ce qui consiste à les coucher à terre, les unes sur les autres, la chair en dessus, & à les élargir.

Il paroit qu'on préfere, à Grenoble, les eaux claires & limpides des ruisseaux qui y passent, à celles de l'Isere, grande riviere souvent trouble, & chariant un limon ardoiseux, qui nuit à la blancheur des peaux.

Dans un plain vuide, une cuve, une fosse quelconque, on éteint peu à peu assez de chaux pour donner au tout la consistance d'une bouillie claire; on emploie ainsi la chaux à raison d'un quintal pour trois grosses de peaux.

Dans l'art on dit, environ sept quintaux de chaux, pour dix grosses de peaux; & lon jette les peaux dans ce plain, dès qu'il est en état de les recevoir. Le mémoire prescrit d'enduire d'abord les peaux du côté de chair, avec cette chaux en bouillie; ce qui se fait avec un *gipon*, mauvaise peau en poil, attachée au bout d'un bâton; de les plier ensuite, la fleur en dehors; & de les y laisser quinze jours ou trois semaines; enfin de les laver à la riviere, & de les pèler avec le couteau sur le chevalet.

Pour peler ces peaux sur le chevalet, il faut y *faire une couche*, c'est-à-dire, le garnir de quelques peaux en laine, pour que la peau qu'on pele ne soit point endommagée. Les mégissiers n'ont besoin que de deux sortes de couteaux, pour travailler les peaux fines; le *couteau de riviere*, qui a deux manches, & qui sert à travailler les peaux sur le chevalet, & le *couteau à dos*, qui ne coupe que par sa partie concave; c'est celui qu'on emploie pour travailler les peaux au sortir du confit.

Entre le premier plain & le confit, l'auteur de l'art donne un second plain, semblable au premier, où il laisse les peaux *encore trois semaines, plus ou moins, suivant la saison;* & sans autre détail, il passe incontinent au travail de riviere. Voici ce qui se pratique à Grenoble: au bout de deux jours, on retire les peaux qui ont été mises dans le plain; on les déplie à la main, une à une, pour qu'elles prennent de la chaux également; on les remet dans le plain, & six jours après on les lave à la riviere; on leur coupe les pieds, la tête, la queue, les oreilles; on leur donne le *travers* de chair; c'est les racler sur le chevalet avec le couteau; on leur *donne* ensuite la *pierre* sur les quatre quartiers. Cette pierre est une ardoise de quatre pouces de largeur, six pouces de longueur, emboîtée dans un bout de planche de la longueur de deux pieds.

Un ouvrier doit tenir dix-huit douzaines de peaux par jour.

On donne ensuite un travers de fleur; le lendemain un travers de chair; le surlendemain un travail de fleur; ce qui dure en tout quatre jours; un jour par chaque travers.

Après chaque travers, on peut prendre les peaux, les mettre dans un cuvier sans eau, & les y fouler pendant un quart d'heure; pour cela, chaque ouvrier s'arme d'un pilon de forme conique, & dont la base a trois pouces de diametre.

Plus je compare, plus je vois qu'on étoit loin, au temps de la description de l'art, du point où l'on est parvenu depuis cette époque, ou que son auteur a été mal servi par le premier consul de Grenoble, & le syndic des mégissiers de cette ville.

Le confit.

Le confit pour trois grosses de peaux, est composé de quarante livres de son; on le fait dans un cuvier, & l'on y laisse les peaux huit jours. Dans l'intervalle, à mesure qu'elles viennent sur l'eau on les enfonce. Il se forme alors & se dégage beaucoup d'air inflammable, qu'on allume sans bon effet, je pense, mais sans inconvénient; la flamme qui en résulte, toujours rampante, & comme ondoyante à la surface du bain, est de couleur blanche; nous verrons reparoître cette flamme dans la description que m'a envoyée M. Bernard de Marseille, à qui je dois de l'imprimer en entier.

Au bout de huit jours, on met les peaux sur le chevalet; on leur ôte le son avec le couteau à revers, du côté mousse. On met ensuite les peaux en presse, pliées dans un linge, entre deux planches, qu'on charge de trois à quatre cents livres de pierres. On les laisse ainsi jusqu'au lendemain, qu'on les déplie à la main.

De la pâte, & suite des opérations.

Cette pâte est composée, par une grosse de peaux, de dix-huit livres de fleur de farine de froment, quatre livres d'alun, deux livres de sel commun, une demi-livre d'huile d'olive, & cinquante jaunes d'œufs, le tout pétri ensem-

ble, & délayé dans un grand vaſe de bois, avec ving-cinq livres d'eau.

On prend un tiers de la matiere, l'on y travaille à la fois quatre douzaines de peaux, on les pétrit bien, & on laiſſe dans cette pâte les peaux du jour, juſqu'au lendemain, qu'on les plie, la chair en dehors, la fleur en-dedans, & qu'on les porte à ſécher au grenier, ſur des cordes. Dehors, le grand air pourroit les ſurprendre & les ſécher trop vîte, ce qui les durciroit. Il eſt bon qu'elles abſorbent & retiennent beaucoup de nourriture pour reſter douces & ſouples.

Lorſqu'elles ſont ſeches, on les met par paquets d'une groſſe; on les met tremper pendant un quart d'heure, dans de l'eau claire; on délie les paquets, & on les met toutes enſemble dans un cuvier vuide, ou enveloppées dans un linge; on les y laiſſe deux jours pour *boire leur eau*; après quoi, on les foule aux pieds ſur une claie, juſqu'à ce qu'elles ſoient douces à la main; ce qui dure environ un quart d'heure.

De là, on ouvre les peaux ſur le *paliſſon*, qui eſt un banc, ſurmonté d'une planche de forme circulaire, ſur laquelle on travaille avec un acier taillé en forme correſpondante. Un ouvrier peut travailler ainſi quinze douzaines de peaux par jour. On met enſuite ſur le plancher, pendant deux ou trois heures, ces peaux pliées en façon de bonnet, la chair en dehors & la fleur en dedans; on les foule ſur la claie, après quoi on les redreſſe. On les ouvre une ſeconde fois ſur le paliſſon, & elles ſont en état d'être livrées au gantier.

CHAPITRE II.

Des peaux de chevreaux.

On met tremper ces peaux pendant huit jours; on les laiſſe égoutter une heure au moins; & on les met au plain, fait à même doſe de chaux que pour les peaux d'agneaux. On les leve tous les trois jours, pendant un mois; au bout duquel on les rince, on les pèle, on les rogne, on leur donne les quatre travers, la pierre ſur les quatre quartiers. On les met au confit avec la même doſe de ſon; la ſeule différence eſt de les y laiſſer douze jours, parce que la peau de chevreau eſt plus dure que celle d'agneau; de là ces peaux ſont miſes en preſſe.

De la pâte, & ſuite des opérations.

Par groſſe de peaux, on met quatorze livres de farine, trois livres d'alun, une livre & demie de ſel, un quart de livre d'huile d'olive, quarante œufs, le tout mêlé enſemble, délayé & pétri avec vingt-cinq livres d'eau.

On laiſſe les peaux dans l'habillage du jour au lendemain; de là, on les étend au ſéchoir, la fleur en dedans, la chair en dehors; on les remet en paquet de groſſe; on les mouille; on les laiſſe boire leur eau pendant deux jours; on les foule aux pieds ſur la claie, environ un quart d'heure; on les ouvre au paliſſon, &c. Le reſte comme pour les peaux d'agneaux.

On reconnoît que les peaux ſont bien travaillées au paliſſon, lorſqu'elles prêtent bien & également en tout ſens.

Nota. Dès que les peaux, en confit, ne viennent plus ſur l'eau, qu'elles ne ſurnagent plus, il faut les retirer; elles ſe piqueroient; il s'y feroit des petits trous de fleur & de chair; effet réſultant d'une fermentation trop forte, ou trop prolongée; laquelle pouſſée plus loin encore, pourrit, brûle les peaux, & les réduit au point de tomber en lambeaux. Il réſulteroit le même inconvénient d'un enchauſſenage, ou d'un plamage d'une trop longue durée; d'un plain corrompu, *pourri*, comme s'expriment les ouvriers; d'une humidité reſtée dans les peaux lorſqu'on les croit aſſez ſeches, & qu'on les entaſſe, ou qu'on les met en paquets quelque part, &c.

SECTION III.

De la maniere de mégisser en Provence.

§. PREMIER.

Mémoire de M. Bernard de Marseille sur l'art du mégissier.

L'OBJET de cet art est de tanner en blanc les peaux d'agneaux, de chevreaux & de moutons. On commence par les ramollir, en les faisant tremper dans l'eau pendant quarante-huit heures. On les couvre ensuite du côté de la chair, d'un enduit de chaux vive, & après les avoir pliées de tête en queue, chaux contre chaux, on les couche dans un timbre qu'on remplit d'eau. Dix ou quinze jours après on les retire pour les *peler*. Les peaux étant *pelées*, on les couche dans un *plain neuf*, où on les laisse ordinairement quinze jours en été, & un mois en hiver. On a soin de les *gouverner* de trois en trois jours, c'est-à-dire, de les retirer du plain & de les recoucher, pour qu'elles soient également exposées à l'action de la chaux. Au sortir du plain, on les lave & on leur donne plus ou moins de façons, selon la qualité de l'eau dont on fait usage. Si c'est de l'eau de riviere, quatre ou cinq façons suffisent. Il en faut une ou deux de plus, si on se sert d'eau de puits.

On jette ensuite les peaux dans une cuve où on a mis du son de froment détrempé dans de l'eau. On les fait tourner rapidement en les poussant avec des bâtons, afin que le son s'applique sur toutes les parties de la peau: cela s'appelle mettre au *confit*, & sert à *purger* & à *abatre* les peaux, c'est-à-dire, à pousser la graisse au dehors & à les dilater. Cette action du son les fait bientôt surnager: on approche alors, de leur surface, une mêche allumée: on voit au même instant une flamme bleue s'élever de tous les points de la superficie. Cette flamme ne s'éteint que lorsque la graisse est entiérement consumée, c'est ce qu'on appelle *brûler* les peaux. La quantité de son qu'on emploie est de huit à douze onces par douzaine de peaux. J'oubliois de dire qu'on les laisse au *confit* de huit à quinze jours en hiver, & trois ou 4 jours seulement en été. Quand on les a tirées du confit, on les étend sur le *chevalet* pour en détacher le son, avec le couteau dont on s'est servi pour le travail de riviere. Jusqu'ici, on n'a que préparé les peaux pour être habillées. Voici comment se fait l'habillage.

On fait dissoudre, dans de l'eau, une livre d'alun & cinq ou six onces de sel commun par douzaine de peaux de moutons. On y mêle quatre livres de fleur de farine de froment; ce qui forme une pâte liquide, dont on fait deux parts égales, parce qu'on doit faire deux *passées*. Pour la premiere *passée* on chauffe la pâte, en y versant dessus de l'eau dormante. On jette les peaux dans le mélange; on les foule; on les brasse dans tous les sens, jusqu'à ce qu'elles s'en soient chargées; immédiatement après on les passe & repasse une à une dans la seconde portion de pâte qu'on a échauffée de la même maniere. Les passées se font ordinairement de deux en deux douzaines. Après la premiere passée, on les étend pour les faire sécher parfaitement, on les jette ensuite dans de l'eau; on les en retire au bout de trois minutes. On fait des paquets de douze peaux, & on les foule avec les pieds. Quand elles sont suffisamment foulées, on les ouvre au *palisson*, de la maniere décrite dans l'art du pelletier; 1°. par les travers; 2°. de tête à queue; 3°. par quartiers; 4°. par le travers; 5°. en débordant; 6°. de tête à queue; 7°. par le travers. On les étend de nouveau jusqu'à ce qu'elles soient parfaitement seches. On les redresse ensuite au palisson de tête à queue, par le travers, par quartiers, en débordant, de tête à queue, par le travers, & on finit par les étendre sur le côté convexe d'une pierre, qu'il est inutile de représenter ici, de maniere qu'elles ne fassent aucun pli.

Dose pour les peaux d'agneaux & de chevreaux. Pour douze douzaines . . . . cinq à six livres d'alun, une livre de sel, quinze livres de fleur de farine, auxquelles on ajoute quarante jaunes d'œufs.

Prix moyen des peaux en poil.

De moutons	de	22	à	26	liv. les 53.
D'agneaux.	de	10	à	12	
De chevreaux	de	7	à	8	

Prix moyen des peaux blanches.

De moutons, la douzaine pesant de dix à onze livres	de	10	à	12	
D'agneaux & de chevreaux, la douzaine pesant de trois à quatre livres		9			
Pelade	de	75	à	80	liv. le quintal.
Agnelins	de	65	à	70	
Bourre		12			

§. II.

Extrait des mémoires de M. l'abbé Turles.

JE sais qu'il y aura quelques répétitions dans tout ceci ; mais comme M. Bernard demeure à Marseille, & que M. l'abbé Turles est de Lorgues, où il se tient souvent, qu'il fréquente Grasse, qu'il réside à Fréjus, qu'il va & vient par-tout avec zele & ardeur, pour tous les genres d'instruction, & que les procédés sont variés en Provence, je préfere des répétitions, qui au fond tiennent peu de place, à des omissions de choses utiles.

CHAPITRE PREMIER.

Des peaux de moutons.

Pour les peaux de moutons à préparer en blanc, à mégisser, le travail de riviere est le même que pour les chamoiser ; l'habillage est différent. Le confit se fait avec quinze livres de son, pour cent peaux, le tout mis à la fois dans de l'eau bien claire. Dès le lendemain, la fermentation se fait appercevoir, & le gaz inflammable commence à se dégager ; on enflamme ce gaz, & l'on tourne le confit jusqu'à ce que la flamme cesse. On répete cette opération deux fois le jour, pendant quinze à vingt jours l'hiver, & seulement deux fois vingt-quatre heures l'été.

On détaille ici, comme nous les avons observés, les inconvéniens qui résulteroient de laisser trop long-temps les peaux dans le confit, au sortir duquel on les met sur le chevalet; on les racle avec un couteau pour leur ôter le son; on les met en tas ; on les couvre de farmens ; on charge le tout d'un poids lourd ; on les laisse ainsi égoutter jusqu'au lendemain, qu'on les étend bien & qu'on les passe au blanc.

Dans une espece de pétrin, avec de la fleur de farine & de l'eau chaude, où l'on a fait dissoudre, sur le feu, de l'alun, à raison de douze livres pour cent peaux, on fait une pâte, assez liquide pour y pouvoir rouler une douzaine, ou l'une après l'autre, toutes les peaux ; ce qui se fait en ne prenant de cette pâte que peu à peu, à mesure que les peaux s'en garnissent & l'absorbent.

On met aussi-tôt ces peaux dans un cuvier, où on les foule pendant quelques minutes : le lendemain on les étend sur des cordes. Quand elles sont seches on les mouille un peu ; on les foule aux pieds par douzaines ; on les met en tas sans les étendre, & on les couvre d'un drap. Le lendemain ou le surlendemain, on les étire au large sur le palisson ; on les déborde de même ; on les étend ; quelque temps après, on les foule encore aux pieds ; enfin on les tire sur le palisson coupant.

CHAPITRE II.

Des peaux d'agneaux.

Il y a peu de différences dans la maniere de traiter les peaux de moutons & celles d'agneaux ; telles qu'elles soient cependant, elles nous déterminent à détailler le procédé d'usage pour ces dernieres.

Après avoir trempé pendant six jours, on les racle pour en rompre les nerfs, les assouplir, ce qui s'appelle *engranciner*. On les replonge dans la même eau jusqu'au lendemain, qu'on

les retire pour les étendre. On les enchauffene ; on les met dans un timbre, qu'on remplit ensuite d'eau. Un mois après on les retire ; on les rince ; on les pèle ; on les met dans un plain neuf ; on les en sort, quatre ou cinq jours après, pour en couper les pattes, la tête, la queue, les oreilles, leur donner un coup d'ardoise, & deux façons de *racle* de chaque côté ; après chaque façon, on les plonge en eau claire, & on les foule aux pieds dans le fouloir.

Le confit se fait à raison de douze livres de son pour cent peaux. Dès que celles-ci montent, la vapeur se dégage, on y met le feu ; & cependant on remue le tout après le temps convenable ; on retire les peaux ; on en fait tomber le son, du côté de chair seulement ; puis dans un carré, formé sur le plancher avec des farmens, on les met en tas, on les charge, & trois heures après on les étend l'une sur l'autre.

On compose la pâte pour une grosse de peaux, avec la farine, de l'eau tiede où ont été dissoutes six livres d'alun & quatre livres de sel ; on y ajoute deux livres d'huile d'olive & trois douzaines de jaunes d'œufs. Le reste comme pour les peaux de moutons.

Les peaux de chevreaux se travaillent comme celles d'agneaux, avec cette différence, qu'en les retirant du timbre où on les a fait tremper, on les met dans le plain où elles restent quinze jours, après quoi on les pèle.

§. III.

De la préparation des peaux de chevreaux, telle qu'elle a lieu dans la fabrique de M. Desseignes, au Puy.

On débute par mettre tremper ces peaux pendant vingt-quatre heures ; de là elles passent au plain, pour environ trois semaines ; du plain, on les met tremper dans l'eau de riviere pendant quinze ou vingt jours, suivant la saison ; on les pèle & travaille ensuite sur le chevalet.

On les met au confit, qui dure huit ou dix jours ; on les recoule, & elles sont mises en habillage. Pour une grosse de peaux, on emploie treize livres de fleur de froment, quatre livres & demie d'alun, trois quarts de livre de sel, une demi-livre d'huile d'olive. Après l'habillage on les met à l'étendage, & lorsqu'elles sont seches, on les mouille un peu ; on les passe au palisson où elles reçoivent leur derniere préparation.

Alors elles peuvent être employées en gants ; on les envoie dans les fabriques de ce genre, quelquefois à Paris, mais ordinairement à Grenoble.

Les fabriques du Puy tirent les peaux en nature, en partie du pays, en plus grande quantité de Clermont en Auvergne, du Limousin & du Poitou ; ces dernieres sont les plus estimées ; elles sont en effet supérieures aux autres en finesse & en grandeur.

Voyez l'explication des planches à la suite de *l'art du chamoiseur.*

PARCHEMIN : PARCHEMINERIE : PARCHEMINIER.

Membrana , Pergamena carta : Ars concinnandi membranas : Pergamenaria officina : membranarum concinnator , vel mercator. Peau d'animal préparée pour écrire : art de préparer ces peaux , de faire le *parchemin :* lieu où elles ſe préparent , où ſe fait le *parchemin* : celui qui fait le *parchemin* ; & par extenſion , celui qui le vend.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Déja au temps d'Hérodote , l'art de faire le *parchemin* & l'origine de ſon uſage pour écrire ſe perdoit dans l'antiquité. Ce pere de l'hiſtoire nous aſſure (liv V.) , que dans les temps les plus reculés , on écrivoit ſur des peaux de moutons & de chevres. Les Ioniens , dit-il , ſe ſervoient , pour écrire , de peaux de moutons & de chevres , même pluſieurs ſiecles avant le temps d'Eumènes ; & ſuivant Diodore de Sicile , les Perſes écrivoient toutes leurs hiſtoires ſur des peaux.

Mabillon & Montfaucon , penſent que l'uſage des peaux d'animaux , pour écrire , eſt très-antérieur à celui du papyrus ou papier d'égypte ; & d'après les auteurs grecs & latins , on voit que cet uſage étoit commun aux Egyptiens , aux Hébreux , aux Aſiatiques , d'où il paſſa en Grèce, & long-temps après , à Rome.

L'expreſſion de *pergamena carta* ne ſauroit ſignifier que l'art de faire le *parchemin* ſoit dû à la ville de Pergame. Elle aura été imaginée dans le temps où les ſciences floriſſoient à Pergame , où ſa magnifique bibliotheque avoit pris de l'accroiſſement & jouiſſoit d'une grande célébrité. Alors , l'art dut s'y étendre & ſe perfectionner : & les ſavans , ou les courtiſans , dûrent ſe hâter , pour flatter le prince qui montroit du goût pour les connoîſſances , qui les ſervoit , les protégeoit , ou pour honorer la ville où elles ſe cultivoient , de dònner ſon nom à l'objet qui faiſoit ſa gloire. On peut croire qu'ils enviſagerent cette extenſion , cette perfection , comme une rénovation de l'art , auquel on pouvoit impoſer un nouveau nom.

Dans la ſuite , on prépara , à Rome , du parchemin d'une ſi grande fineſſe , que Cicéron dit avoir vu toute l'iliade d'Homère , écrite ſur du parchemin , & renfermée dans une noix.

A ce ſujet , ou à cette occaſion , l'auteur de la deſcription de l'art *de faire le parchemin* , dit : « en général , dans les arts qui ne ſuppoſent que de la conſtance & de la fineſſe » dans l'exécution , nous voyons que les anciens » ne le cedent point aux modernes : il n'en eſt » pas de même de ceux où il a fallu ou des » hazards heureux , ou de longues ſuites d'ex» périences ».

Il ne faudroit pas beaucoup de raiſonnement pour démontrer que les *hazards heureux* ont pu ſervir , & ont ſervi en effet , les anciens , auſſibien que les modernes ; & le fait même cité , prouve aſſez que nous n'avons pas l'idée du procédé des anciens & que leurs expériences ſont nulles pour nous ; nous tenons de ſi près , & encore par tant de points , à l'ignorance & à la barbarie , qu'ils avoient plus que nous *de longues ſuites d'expériences* (*).

C'eſt partout avec cette force de raiſonnement

(*) « Je prévoyois , ſur cette matiere (la pratique dont on ſe ſert en quelques contrées de l'Angleterre , pour rendre le bois plus fort & plus durable) , qu'on en reviendroit aux anciens uſages. » Cette méthode qu'on obſerve en Angleterre , à l'égard des arbres , & qui commence à avoir cours

que tant de *gognetistes* détracteurs de l'antiquité, *championnisent* pour les modernes : assurément ils prouvent bien contr'eux.

Le *parchemin* s'est toujours fait sur diverses sortes de peaux : le mot latin *membrana* (*à membrano*) indiqué une peau qui recouvre les membres; il n'en désigne aucune en particulier, & l'expression, trouvée fréquemment dans les auteurs, de *membranæ caprinæ*, *ovillæ*, *agninæ*, *vitulinæ*, *hœdinæ*, prouve assez qu'on définit improprement le *parchemin*, en disant que c'est une peau de mouton, préparée de telle maniere.

Je sais que pour faire le parchemin à écrire, on prépare le plus souvent, parmi nous, des peaux de moutons : le plus bas prix de la matiere, & la plus grande facilité du travail, contribuent sans doute à la préférence qu'on leur donne en général sur les autres peaux ; car cette préférence n'est pas avantageuse à l'art ; elle est moins encore profitable à l'usage : en effet le parchemin fait de peaux de moutons n'a ni la force, ni la souplesse, le corps, le moëlleux, l'égalité & l'uni de celui fait avec d'autres peaux, particulierement celles de veaux.

Le vélin, ou *parchemin vierge*, se fait de peau de veau, ou de celle de petit chevreau & agneau mort né ou avorté. On connoît ce beau vélin, si blanc, si fin, si soyeux, employé par les copistes des quatorzieme & quinzieme siecles, pour leurs manuscrits, & pour certains imprimés du quinzieme siecle.

Celui qu'on emploie aujourd'hui pour l'impression de quelques exemplaires que recherchent les amateurs, se tire de l'étranger & se paye six liv. la feuille : encore est-il loin de la finesse & de l'uni de l'ancien. Nos artistes prétendent qu'ils pourroient faire d'aussi beau *parchemin vierge*, d'aussi beau vélin que le font les étrangers ; mais la finance écrase cette partie en France.

On fait des tambours de peaux de veaux & de peaux de chevres, préparées en parchemin. Les peaux de loups sont les plus recherchées pour cet usage, mais elles sont souvent percées de coups de feu qu'on leur a tirés, pour les tuer.

Les peaux de porcs préparées en parchemin servent à couvrir les livres d'église, à faire des cribles, &c.

Les peaux d'ânes préparées de la même maniere, servent pour les timbales.

Nous avons observé qu'on emploie en France principalement des peaux de moutons préparées pour la fabrication du parchemin à écrire : & nous ajoutons que l'on ne prend guere, pour cet usage que les peaux les plus foibles, réservant les autres pour être travaillées en bazanne, en blanc, en laine, en chamois, pour les divers usages de l'homme. Les moutons trop grands & trop vieux, sont sujets à la graisse & aux taches, plus difficiles à travailler, & trop chers pour servir aux parchemins.

Le *parchemin* est une peau *trempée*, *lavée*, *mise en chaux*, *surtondue*, *pelée*, *unie dans les plains*, & alternativement *en retraite*, *lavée de chaux*, &c. Toutes ces opérations sont communes à la *CHAMOISERIE* & à la *MÉGISSERIE*, où elles sont suffisamment décrites.

Cette peau est en outre *brochée sur la herse*, & *écharnée*, *raturée*, *poncée*, &c. Ces dernieres opérations sont particulieres au parchemin : nous allons les décrire d'après l'auteur de l'art : &, comme lui, nous suivrons les différentes parties de cet art.

« en France, Vitruve la recommande au chapitre IX » de son livre, où il dit expressément, qu'avant de » jetter les arbres à bas, il faut les cerner par le » pied jusqu'au cœur & les laisser ainsi sécher. Pline » dit précisément la même chose, au chapitre XXXIX » du douzieme livre. Ils sont suivis par Palladio, &c....

» Nous ne savons, ni vous ni moi, ce qui donne » au quinquina la vertu de chasser la fievre de nos » corps : qu'importe ? Il suffit qu'il la chasse effective» ment. Il en est de même de la cause qui fait » agir les humeurs & les sucs des plantes : les mo» dernes en raisonnent plus pertinemment » ; ce dont je doute fort : « mais les anciens n'en ignoroient pas » l'effet, qui est bien d'une autre conséquence, & ce » qui, de nos jours, est regardé comme une espece de » découverte, étoit de leur temps une pratique ordi» naire.

» Je croirois véritablement qu'ils ont été bien avant sur ces » matieres. Ils avoient quantité de moyens de mieux for» tifier le bois, avant de le mettre en œuvre, beau» coup de remedes pour le garantir des teignes & des » vers ; ils avoient porté bien loin la médecine pro» phylactique, pour en retarder la vieillesse & le pré» server des maladies qui peuvent l'endommager. Qui » sait même s'ils n'avoient pas trouvé le moyen d'en » avancer la maturité, c'est-à-dire, de le pouvoir met» tre en œuvre beaucoup plutôt que nous ne le pouvons ? » Qui sait si, de ce côté, ils n'avoient pas des secrets » qui sont de véritables secrets pour nous ?

» On lit dans Jules César & dans d'autres historiens « dignes de foi, que dans le court espace de quelques » semaines après la coupe des arbres, (*ab arbore excisa*), » les Romains avoient construit des vaisseaux, & mis » une flotte en mer ; au lieu qu'aujourd'hui il faut des » années entieres pour que le bois soit en état d'être » employé à la construction d'un bâtiment. Pourquoi ne » pas croire qu'ils avoient le secret de le sécher au » besoin, de le raffermir, de le condenser en peu » de temps ; comme nous avons trouvé celui de le » courber & de le rendre propre aux usages de l'ar» chitecture navale ? &c. &c. ».

Lettres sur l'architecture, par le comte Algarotti.

Je cite ce passage au hazard ; c'est le premier qui me tombe sous la main : je pourrois en citer mille, tous plus décisifs les uns que les autres ; & je demande à l'auteur de l'art, si les faits rapportés, sont le résultat de la constance, de la finesse, du hasard ou de l'expérience.

SECTION PREMIERE.

Des peaux de moutons.

§. PREMIER.

De l'opération de brocher, ou tendre les peaux sur le cercle ou sur la herse, & de celle de les écharner.

CHAPITRE PREMIER.

Définitions préliminaires.

IL faut les explications suivantes, pour l'intelligence de ce qui suit.

(*Voyez* planche III, figure 14).

A, *tête du cuir* : sa partie la plus épaisse & la plus forte.

B, B, *collets* qui répondent aux épaules.

C, C, *pattes des collets*, ou pattes de devant.

D, D, *brisets* : ce sont les aisselles, la partie de la peau la plus mince.

E, E, *boudines* : parties du ventre, dans sa partie supérieure.

F, F, *tetines* : parties qui avoisinent les mamelles, situées à la partie inférieure du ventre.

G, G, *pattes de la culée* ou pattes de derriere.

H, *culée* : partie où est attachée la queue de l'animal.

CHAPITRE II.

Du cercle, de la herse & de leur usage.

Après le dernier lavage des peaux, dans le travail qui fait partie de celui du mégissier, on les étend de maniere qu'elles sechent, sans se racornir, & qu'elles puissent se travailler aisément. Pour cet effet, on se sert d'un cercle ou d'une herse. Les cercles ont cinq à six pieds de diametre ; ils occupent moins de place, & coûtent moins que les herses ; mais ils ne tendent pas le parchemin aussi exactement ; on ne les emploie point dans plusieurs provinces, & ils ne suffiroient pas pour la force qu'exige le vélin.

» La herse des mégissiers est un cadre ou chassis de bois, d'environ cinq pieds de long, sur quatre de large, dont les quatre côtés sont garnis de chevilles grosses comme le pouce. Les deux montans de la herse sont un peu plus longs que les traverses horizontales, afin que les chevilles inférieures soient environ à un pied de terre.

» Pour tendre la peau sur la herse, on passe des chevilles ou brochettes dans la peau, en y faisant quatre trous à chaque endroit, où l'on met une brochette ; une ficelle, qui embrasse la brochette par-dessous, va s'envelopper sur la cheville que l'on tourne, pour tendre la peau sur cette herse. Dans le Berry, on passe les ficelles en dessous de la herse ; à Troyes, on les met sur le devant. On passe ainsi dix-huit ou vingt brochettes dans les bords d'une peau, savoir, dans la tête, les collets, les pattes des collets, les brisets, les boudines, les tetines, les pattes de culée & la culée. La brochette de la tête ou de la têtiere, doit être plus longue que les autres & passer dans six à huit trous, pour l'étendre plus exactement, parce que cette partie de la peau, qui est la plus forte, a besoin d'une plus forte tension : cette brochette du collet est prise par ses deux extrémités, & tient à deux chevilles différentes à cause de sa grandeur.

» Les autres brochettes qui prennent tout le tour de la peau, sont tendues chacune à une des chevilles de la herse, en haut ou en bas, à droite ou à gauche : ces chevilles entrent dans la herse à frottement dur, & elles ont une tête quarrée au moyen de laquelle on les tourne, ou avec la main, ou avec une clef de fer, qui entre sur la tête de la cheville.

» Nous avons dit que les brochettes étoient prises par-dessous, c'est-à-dire, à l'envers, par la boucle de la ficelle. Cette précaution est nécessaire pour faire retourner la brochette en arriere, & ressortir la peau en avant, afin que le fer ne trouve pas des cavités dans la peau. Il y a aussi une attention essentielle à

avoir pour les brochettes qui tiennent les pattes de la peau ; c'eſt de les replier ſur chaque extrémité de la brochette, de maniere que la brochette ſoit entierement enveloppée par la peau, & que la ficelle qui prend chaque extrémité de la brochette prenne auſſi la peau dont elle eſt recouverte. Par ce moyen la patte eſt mieux tendue, & ne ſe rabat point en ſe fronçant vers le milieu. On emploie communément dix-ſept brochettes, quelquefois vingt : un plus grand nombre feroit encore mieux. On doit obſerver du moins que chaque brochette embraſſe le plus d'eſpace qu'il eſt poſſible ; qu'elle entre bien juſte & avec un peu de force dans les trous où elle paſſe, afin que la peau ne ſe fronce pas en gliſſant ſur la brochette. Ces attentions ſont eſſentielles parce que les endroits de la peau qui ſont mal tendus, ne peuvent pas s'écouler, & ne deviennent jamais blancs.

» L'uſage eſt d'étendre les peaux en long plus qu'en large ; la forme qu'exige l'uſage ordinaire du parchemin, dans le commerce, devant être alongée. Il y a des provinces où l'on tend plus en large ; on y trouve l'avantage de diminuer l'arête ou épaiſſeur qui regne ſur le milieu de la peau, le long des vertebres du dos, & qui rend cette partie très-différente du reſte.

« La peau étant donc tendue ſur la herſe, l'ouvrier prend un fer à écharner. C'eſt une lame de ſix pouces en quarré, qui ſe termine en biſeau des deux côtés. Elle eſt un peu arrondie par ſon tranchant, & le fil, ou plutôt le morfil, eſt retourné ou rabattu d'un côté, avec un piſtolet ou outil d'acier.

» Ce fer eſt tenu perpendiculairement à ſon plan par un manche de bois. On prend ce manche à deux mains ; on appuie fortement & perpendiculairement ſur la peau, en frottant du haut en bas ; la charnure s'enleve ainſi, de deſſus la ſurface entiere de la peau, au moyen de ce que le fil du tranchant eſt retourné. Le fer à écharner eſt peu tranchant, lorſqu'il s'agit du parchemin ordinaire, parce que le panicule charnu qu'il doit enlever eſt peu adhérent à la peau : ce n'eſt que le tiſſu cellulaire & l'enveloppe de la graiſſe. On met la charnure de côté, ou on la laiſſe prendre à la peau, pour augmenter la quantité des rognures dont on fait enſuite de la colle.

» L'action, le mouvement & l'attitude de celui qui écharne ſont les mêmes que celles du ratureur ; ainſi, nous avons cru inutile de les figurer ſéparément. On jugera donc de celui qui écharne, en voyant celui qui rature. Les lames & les manches, de différentes grandeurs, ont à peu près la même figure, que les fers à écharner.

» Cependant le fer à raturer a beſoin d'être d'un meilleur acier que le fer à écharner, parce qu'on en rabat ſans ceſſe le morfil, & que d'ailleurs il doit couper net.

» Le fer à écharner, de certains mégiſſiers, eſt beaucoup plus arrondi : il a la figure d'un demi-cercle ; & il ſe termine par une languette qui entre dans le manche.

» Le fer à écharner ſert en même temps à exprimer l'eau de chaux qui étoit reſtée dans la peau, ce qu'on appelle *écouler*, ou *récouler* : & pour cela, on le paſſe également ſur le dos, c'eſt-à-dire, ſur le côté de la laine, que les mégiſſiers appellent *la fleur*. Il n'y a rien à écharner de ce côté-là : mais le fer ſert à enlever les ordures, & à écouler la peau, du côté de la fleur. Dans cette opération, qu'on appelle *édoſſer*, ou *édoſſoyer*, on a ſoin de retourner le fer, enſorte que le fil ſoit en haut, & ne puiſſe pas couper ni effleurer la peau. On peut ordinairement faire cinq ou ſix peaux dans une heure, c'eſt-à-dire, les tendre & les écharner : car c'eſt ce qu'on appelle *faire le parchemin*, parce que c'eſt en effet la principale opération.

» Le vélin doit être poncé ſur la herſe, après avoir été écharné : pour cela on prend de la craie blanche réduite en poudre, telle que le blanc de Troyes, ou même de la chaux qui ait été bien éteinte, deſſéchée & pulvériſée ; on en poudre le côté de la chair ; & avec une pierre ponce, qui a quatre à cinq pouces de large, & qu'on a liſſée auparavant ſur une pierre ordinaire, on paſſe & repaſſe pluſieurs fois & avec force le blanc, qui ſe délaye, par l'humidité de la peau, dans toutes les parties. On paſſe ainſi la pierre ponce des deux côtés, mais on n'emploie point de blanc du côté du dos ou de la fleur.

» Ce travail de la ponce & de la craie, ne ſe donne pas au parchemin ordinaire, du moins, aujourd'hui. On le donnoit autrefois, & le parchemin n'en étoit que plus beau ; c'étoit un moyen de remédier à pluſieurs autres défauts de la fabrication. Aujourd'hui on ſe contente, après avoir écharné & édoſſoyé le parchemin, de le poudrer légerement, du côté de la chair, avec de la craie, la plus ſeche & la plus blanche, pour abſorber l'humidité, augmenter la blancheur, empêcher que le parchemin ne ſe terniſſe en ſéchant, & couvrir le gras qui contrarie l'écriture ; on eſſuye ce blanc quand le parchemin eſt ſec. On appelle en Berry *graſon*, ce blanc réduit en poudre très-fine : à Troyes on l'appelle *blanc de Villeloup*, du nom d'un village qui eſt à trois lieues de Troyes : ailleurs on l'appelle *blanc de Troyes*. Enfin, il y a des endroits où l'on emploie de la chaux éteinte & pulvériſée, à la place de craie.

» La peau, après avoir été écharnée & poudrée avec du blanc du côté de la chair, reſte tendue juſqu'à parfaite ſiccité : en été il ſuffit d'une nuit, ou de quelques heures de la journée,

en hiver, il faut quelquefois plusieurs jours. On doit tenir les peaux à l'abri des injures du temps : si elles gelent sur la herse, le parchemin devient crud, cartonneux, & l'on y écrit difficilement : si le soleil y donnoit, il y produiroit une crispation qui peut aller jusqu'à la rupture, la pluie y causeroit des taches ineffaçables.

» Dans les chaleurs de l'été, on est obligé de le mouiller avec une peau ou un linge : lorsque l'eau a pénétré, on *rebande* la peau en tournant les chevilles : sans cette précaution il se rideroit sur la herse, se bossleroit, & ne seroit jamais plan & uni : ce travail lui donne même une qualité.

Lorsque le parchemin est sec, on doit ôter le blanc, à moins qu'on ne veuille le laisser afin d'augmenter le poids. Pour ressuyer la peau, on se sert quelquefois d'une peau en laine, avec laquelle on frotte le parchemin ; mais il est dangereux d'en arracher des filandres.

» En Berry, on prend un effleuroir, qui est une peau d'agneau radoucie, avec laquelle on passe légerement sur la peau, pour en ôter le grasson, ou blanc, mais de maniere à ne point lever les chairs ; car il s'en détache facilement comme de petits filets, qui empêchent qu'on ne puisse écrire dessus. Au reste, ce blanc n'est qu'un correctif pour les peaux mal façonnées ; on devroit s'en passer ; on ne l'emploie point à Provins, quoiqu'on y ait fait autrefois de très-beau parchemin.

» Le parchemin étant bien sec, on le coupe tout au tour, le plus près des brochettes qu'il est possible. Toute la circonférence qui étoit percée par les brochettes, arrêtée par les ficelles & chargée de la charnure, reste sur la herse, jusqu'à ce qu'on ait besoin d'y brocher une autre peau : alors on trouve chaque brochette à sa place, & l'on n'a pas la peine de les chercher ou de les choisir. On se contente de les retirer de cette bordure de parchemin, ou rognure qui étoit restée suspendue à la herse. C'est delà qu'on appelle *colle de brochette* parmi les papetiers, celle qui est faite de rognures de mégissiers.

» Le parchemin sec & sortant de dessous la herse, a ordinairement quelques pouces de plus que la peau de mouton qu'on y a employée, & il est plus mince, plus blanc, plus flexible, moins gras, moins transparent. Telles sont les propriétés que le travail, décrit ci-dessus, a données à la peau ; voyons actuellement ce qui lui manque pour être propre à l'écriture.

» On reconnoît quelquefois, après que le parchemin a séché, qu'il est gras, ce qui le rendroit fort défectueux ; dans ce cas il s'agit de le dégraisser : on le débroche sans le couper : on le rature du côté de la laine dans tous les endroits où la graisse est répandue ; on le met tremper dans l'eau pendant quatre à cinq jours ; on le foule pour l'amortir : on le jette dans un bon plain frais ; au bout d'une quinzaine de jours, il doit être retiré de la chaux, étendu sur la herse, égoutté sur fleur & sur chair ; la graisse en sortira, & le parchemin se trouvera d'une très-bonne qualité. Le canepin qui retient la graisse entre fleur & chair, étant emporté par le raturage, la graisse se trouve à découvert, & la chaux l'emporte aisément. Cette méthode, souvent très-utile, n'est point connue de nos ratureurs à Paris.

CHAPITRE III.

De la rature.

» Le parchemin façonné sur le cercle ou sur la herse, a besoin pour l'usage de l'écriture, d'être raturé avec un fer tranchant qui enleve la surface extérieure, & c'est ici où commence le travail des parcheminiers de Paris qui tirent leurs peaux de la province, toutes prêtes à raturer.

» Le parchemin raturé devient plus mince, plus uni, plus clair, plus blanc : la laine ou le poil qui peuvent y être restés, de même que la plupart des taches qui sont purement artificielles, disparoissent sous le fer à raturer. La graisse qui est souvent fixée par grumeaux dans la premiere superficie, est enlevée ; les enchymoses ou épanchemens de sang, y deviennent moins sensibles, aussi bien que les impressions de la chaux : il devient plus beau à tous égards.

» Le fer à raturer est de la même forme que le fer à écharner, dont nous avons parlé ci-dessus ; mais il est plus gros, plus large, & plus tranchant. Il doit être un peu courbe, pour ne pas piquer le parchemin ; il doit avoir le fil rabattu du haut en bas : pour cela on se sert à tout moment du pistolet, qui est une piece d'acier arrondie & emmanchée, que l'on passe lentement & avec force sur le fil, pour le rabattre & le retourner, de maniere qu'il puisse mordre sur le parchemin, sans le percer de part en part.

» On est aussi obligé de repasser le fer tous les jours une ou deux fois, sur la pierre à adoucir & de l'aiguiser à neuf sur une meule, au bout de deux à trois jours. On se sert alors, pour le saisir, d'un outil qu'on appelle improprement *affiloir*, & qui n'est qu'une espece de pince par laquelle on le tient plus commodément qu'avec son manche.

» Le ratureur place sa peau sur une herse qui est un peu différente de celle du mégissier ; elle est composée de quatre pieces de bois, assemblées à tenons & à mortoises, dont le poids seul est capable de donner à la herse l'immobilité qui lui est nécessaire. Ce chassis porte un cuir de veau qui n'a point passé à la chaux & qui est tendu fortement avec des clous ou avec des ficelles ; ce cuir s'appelle *sommier*. La herse du

ratureur differe de la herſe du mégiſſier, en ce que celle du ratureur n'a pas beſoin du grand nombre de chevilles tournantes, que nous avons marquées dans la premiere : le ſommier que porte la herſe du parcheminier, eſt tendu fixément & à demeure avec des petits clous, ou avec des ficelles. Il ne ſert que pour ſoutenir les peaux ſous le fer du ratureur. On le recouvre quelquefois d'une autre peau appellée *contre-ſommier.*

» On fait auſſi quelquefois une couche ſur la herſe avec une demi douzaine de peaux. *Faire une couche*, travailler en couche, c'eſt mettre ſur la herſe ou ſur le chevalet, un certain nombre de peaux pour faire un fond doux & rebondiſſant, empêcher les plis & la réſiſtance que le fer peut rencontrer & qui feroit couper la peau.

» Alors on arrête la peau, la culée en bas, ſur le haut de la herſe au moyen du *gland* ou *mordant* : c'eſt une piece de bois, ou eſpece de mâchoire, dans laquelle il y a une entaille de trois à quatre pouces de profondeur, & dont les deux côtés ſont garnis de peau ; elle eſt faite de maniere à n'embraſſer que l'épaiſſeur de la herſe, avec la peau qu'on ſe propoſe de raturer.

» Le pareur enleve d'abord avec un couteau les plus fortes inégalités, les parties trop ſaillantes ou trop dures qui gâteroient le fer & qui arracheroient la peau ; il prend enſuite ſon fer & le tenant des deux mains, perpendiculaire à la herſe, ou le tranchant un peu dirigé vers le haut, il rature obliquement en allant de haut en bas, & en avançant auſſi, de droite à gauche.

» Il paſſe pluſieurs fois ſur les endroits les plus épais, une ſeule fois ſur ceux qui ſont plus minces : il enleve de deſſus la ſurface de cette peau, des ratures qui ont ſouvent un pied de long, & preſque deux pouces de large ; ces ratures ſervent à pluſieurs uſages.

» On ne rature ordinairement que le côté du dos ; celui de la chair n'a pas beſoin de cette préparation ; & la peau deviendroit trop mince, ſi on la raturoit des deux côtés. Cela gâteroit même le côté de la chair.

» Un homme peut raturer dans un jour deux ou trois bottes de peaux, d'une grandeur moyenne, c'eſt-à-dire, de huit à neuf livres ; les autres à proportion, ſix bottes de quatre livres, quatre douzaines ſeulement des peaux qui peſent douze livres la botte.

» La tête de la peau eſt ſouvent graſſe, gommeuſe, raboteuſe ; elle ſe gratte plutôt qu'elle ne ſe coupe ; on eſt obligé d'en enlever beaucoup plus que ſur le reſte de la peau, & cette partie n'eſt jamais d'une bonne qualité pour l'écriture.

» Le fer à raturer prend plus difficilement ſur le parchemin qui a été gelé : il eſt cartonneux, roide & comme empeſé, de même ſur celui qui a été mouillé & reſſéché, parce qu'il eſt plus dur. Voilà pourquoi on mouille pluſieurs fois les peaux de tambours : cette précaution rend la peau beaucoup plus forte.

» Il y a au bas de la herſe une planche éloignée d'un demi pouce ſeulement, de la traverſe inférieure : on gliſſe dans leur intervalle le fer à raturer, lorſqu'on ne s'en ſert plus.

CHAPITRE IV.

Du ponçage.

» Le parchemin, après avoir été raturé, conſerve ſouvent des inégalités que le fer n'a pu enlever, des parties éraillées, des duretés, des parties graiſſeuſes. Pour y remédier on ſe ſert de la pierre-ponce. Il y a des pierres-ponces rouges, griſes & blanches ; les blanches ſont les plus fines, les plus douces, & l'on s'en ſert pour le parchemin.

» Les parcheminiers emploient auſſi une pierre qu'on nomme à Paris *pierre de liais*, pour dégraiſſer de temps en temps la pierre-ponce, & l'uſer en détachant les particules du parchemin, qui peuvent y être engagées.

» *La ſelle* pour poncer eſt un banc de trois pieds de long ſur un de large, couvert d'un parchemin, rembourré par-deſſus avec la bourre, afin de prêter à l'action de la pierre-ponce, & de la faire porter dans toute ſa ſurface. On fait une couche ; on étend le parchemin ſur la ſelle à poncer ; on le frotte en tous ſens avec la pierre-ponce du côté du dos ou de la fleur, qui eſt ordinairement la plus rude : le côté de la chair a rarement beſoin d'être poncé ; le fer lui donne aſſez de douceur en emportant ſes inégalités.

» On peut poncer ſept à huit bottes de petites peaux, par jour (la botte étant toujours de trente-ſix peaux) & quatre bottes de grandeur plus conſidérable, par exemple, de dix à douze livres.

» Cette opération eſt différente de celle dont nous avons parlé où l'on emploie auſſi la pierre-ponce, mais qui ſe fait ſur la herſe, du moins pour le vélin. Il ſeroit à ſouhaiter que tout le parchemin fût poncé à mol de fleur & de chair : il n'en ſeroit que plus beau & plus uni. On ſe diſpenſe communément, pour plus de célérité, de poncer de chair ſur la herſe ; mais le ratureur doit poncer de dos & de chair à proportion que la peau en a beſoin.

» Les pierres-ponces doivent être choiſies avec ſoin, ſi l'on veut avoir du parchemin doux & uniforme : il ſe trouve de ces pierres où il y a des pointes de matiere dure comme du verre, qui n'ont ni la poroſité, ni le grain, ni la fineſſe néceſſaires pour le travail. C'eſt de là que vient

la différence entre le beau vélin de Strasbourg, propre à dessiner & à peindre, ou celui des mauvais ratureurs : il n'y a point d'autre secret pour sa préparation.

CHAPITRE V.

Des pieces ou mouches.

» Il arrive très-communément, lorsqu'on déshabille un mouton, ou lorsqu'on travaille une peau sur la herse, qu'on y fasse des trous ; mais cela n'empêche point l'usage ordinaire du parchemin. On bouche ces trous avec beaucoup de facilité, en y appliquant une piece de parchemin.

Ces pieces qu'on appelle aussi des *mouches*, étant coupées de figure & de grandeur convenable, de maniere à excéder un peu la largeur de l'ouverture que chacune doit fermer, on les rature tout au tour avec un couteau bien tranchant, pour les affoiblir sur les bords ; on place la peau sur une platine de marbre ; on garnit tout le retour de l'ouverture avec de la gomme arabique, qui est la gomme la plus usitée dans le commerce. La mouche étant appliquée sur le trou, on frotte sur le tour de cette piece, en appuyant fortement au moyen d'un petit marteau de fer, quelquefois on y frappe de petits coups pour unir encore mieux la mouche avec le parchemin ; on laisse sécher cette mouche, & le trou est suffisamment bouché.

» La gomme, l'humidité, la pression, la colle naturelle du parchemin unissent tellement les pieces ainsi collées avec le reste de la feuille, que l'humidité même ne les détache que rarement. Cela arrive cependant, & dans la bonne regle on ne devroit point employer les mouches dans le parchemin destiné à écrire des actes de quelque importance. On couvre avec du blanc de craie réduit en poudre très-fine toute la partie qui a été gommée, afin de sécher plus vîte la gomme, d'absorber l'humidité, de faciliter l'écriture.

» Lorsqu'il s'agit d'un parchemin que l'on destine à être mis en couleur, on délaie la gomme avec un peu de la même couleur, parce que la couleur prendroit difficilement sur la partie gommée : le verd est la couleur la plus ordinaire ; nous en parlerons.

» En Normandie, il y a des parcheminiers qui se servent de blancs d'œufs pour appliquer les mouches, & qui étendent encore sur chacune un *canepin*, c'est-à-dire, une pellicule très-fine détachée de la peau. La mouche étant fort amincie, peut être aussi redoublée d'un canepin, sans qu'il paroisse plus d'épaisseur que dans le reste de la peau.

SECTION II.

Suite des opérations relatives au parchemin, & en particulier au vélin.

§. PREMIER.

Du vélin en particulier.

Le vélin fait de peau de veau, est plus difficile à travailler, mais il est plus blanc, moins sujet à jaunir avec le temps, plus uni & plus clair. Les peintres en font un usage fréquent. Le côté de la chair sert pour les peintres en miniature, & le dos pour les peintres en pastel, lorsqu'ils se servent du vélin.

» Dans le veau, la plus grande épaisseur de la peau est ordinairement sur les côtés, au lieu que le mouton a la peau plus forte sur le dos ; on a soin, en écharnant la peau, de faire attention à cette circonstance.

» On emploie pour le vélin des veaux de tout âge, depuis huit jours, jusqu'à six semaines : ceux qui vont au-delà, sont trop forts pour le vélin ; on préfere de les employer aux usages de la tannerie. Comme aux approches du carême on tue beaucoup de veaux, on en a alors de plus jeunes & un peu plus grand nombre que dans le reste de l'année, & l'on en profite ponr faire du vélin.

Le veau, après avoir été en chaux & pelé, devroit être recassé une seconde fois, c'est-à-dire, tremper dans le cuvier, & se travailler sur le chevalet : il seroit moins difficile à écharner, il seroit moins verd & moins cassant. Le *fer à recasser* est un couteau courbé en arc, garni de deux poignées de bois, dont la lame n'est point tranchante : il sert à peler le veau sur le chevalet, & à recasser les peaux en laine pour les amortir, les rétaler & leur faire prendre

l'humidité ; c'est cette opération qu'il seroit utile de faire sur le veau une seconde fois.

» Le vélin demeure quelquefois dans la chaux & dans le plain, la moitié moins que le parchemin. Lorsqu'on le destine à faire des peaux de tambour, on ne doit point l'écharner ; cela diminue trop de sa force & de son épaisseur.

» Au lieu d'écharner le veau à mol, il y a des mégissiers qui pensent qu'on devroit le laisser sécher, le raturer une premiere fois, le remouiller ensuite afin de pouvoir le fouler ; enfin le brocher une seconde fois sur la herse pour y sécher. Il paroît que cela seroit utile pour adoucir le vélin ; mais comme la manipulation en seroit fort alongée, il n'y a point d'apparence qu'on se détermine jamais à l'adopter dans l'usage ordinaire. Le vélin doit être écharné bien au vif, avec un fer tranchant, que l'on appuie avec force, & dont le fil est retourné vers le bas, par le moyen du pistolet, comme nous l'avons dit en parlant du fer à raturer. On met aussi du blanc de craie sur le fer pour qu'il glisse moins sur la peau, qu'il en absorbe l'humidité.

» On ne travaille le beau vélin que dans les temps doux & dans les saisons moyennes, depuis le milieu d'Avril, jusqu'au milieu de Mai, & depuis le milieu d'Août, jusqu'au milieu de Septembre.

» On ne peut guere brocher & écharner que huit peaux de vélin dans une journée, tandis qu'on en peut faire quatre douzaines lorsqu'on travaille du mouton ; le vélin étant beaucoup plus grand, plus fort, devant être écharné au vif, & passé à la pierre-ponce, il n'est pas étonnant, qu'il y faille un temps considérable.

» Les veaux qui ont le poil blanc, font le plus beau vélin : ceux qui ont le poil rouge, sont aussi préférables aux noirs ; s'ils sont marqués de différentes couleurs, la différence paroîtra sur le vélin, ou bien il faut écharner bien au vif pour la faire disparoître ; encore en apperçoit-on des vestiges au transparent du vélin, surtout quand la peau s'est trouvée n'être pas bien épaisse.

» Le vélin le plus beau & le plus recherché est celui qui est fait de la peau d'un fœtus ; lorsqu'à la boucherie on a tué une vache qui étoit pleine : on les appelle des *velots*. Les bouchers ont soin d'apporter les peaux aussitôt que l'animal est déshabillé ; si elles séchoient avant d'être travaillées, on ne pourroit plus en dégorger le sang, & elles perdroient toute leur beauté. Aussitôt que le mégissier a reçu une peau de velot, il la doit laver & dégorger sur le chevalet, avec le fer à recasser; il la met encore tremper l'espace de quelques heures dans l'eau; il la fait dégorger une seconde fois sur le chevalet, & dans cet état on peut la mettre en chaux ; mais il faut beaucoup moins de temps que pour le vélin ordinaire : cinq à six jours pour peler, autant pour le plain, suffisent à cette belle espece de vélin ; on doit aussi y employer une belle eau de chaux bien pure & bien claire.

» Les velots exigent beaucoup plus d'attention dans le travail, que les peaux ordinaires. On doit prendre garde que le couteau n'ait des dents ou de petites inégalités qui puissent effleurer les velots. On les pèle sur une couche de peaux : c'est-à-dire, qu'on garnit le chevalet de cinq à six autres peaux, avant d'y mettre le velot qu'il s'agit de peler, comme nous avons dit que cela se pratiquoit pour poncer le parchemin.

§. II.

Des défauts qui peuvent se trouver dans le parchemin.

« Quoique sous chaque article, nous ayons parlé des défauts auxquels chaque opération est exposée, il ne sera pas inutile de les rassembler sous un seul point de vue, en y ajoutant d'autres circonstances qu'on n'a pas eu occasion de remarquer.

» Le premier défaut vient de la nature même de l'animal, dont la peau sert à faire le parchemin, qui conserve une teinte de la même couleur : si ces peaux sont minces, les racines de la laine y laissent une impression de noir, & la peau ne pouvant être raturée à fond, le parchemin ne sauroit être d'un beau blanc. Il vaut mieux réserver ces peaux pour d'autres usages : elles peuvent être employées en peaux blanches ; l'apprêt qu'on leur donne efface totalement la teinte noire, que le travail du parchemin n'auroit pas enlevée.

» Les moutons sont sujets à des maladies qui se terminent par éruption, & qui affectent le tissu de la peau. On appelle ordinairement *clavelée* ou *clavelot*, & dans la Champagne *claviot*, une maladie épidémique semblable à la petite vérole, dont les moutons sont attaqués, & dont ils meurent quelquefois dans les trente jours, si la matiere ne perce pas. On ne perd pas les peaux des animaux morts de la clavelée ; mais elles sont tachées jusque dans l'intérieur, & il est impossible d'en tirer jamais un parchemin qui ait de la blancheur : on s'en sert néanmoins, même pour écrire, dans les choses de peu de conséquence. Les moutons sont aussi attaqués quelquefois de la gale : maladie assez connue, qui sans être aussi dangereuse que la précédente, ne laisse pas d'affecter le tissu de la peau, & de rendre le parchemin défectueux.

» Les moutons qui meurent par l'abondance du ſang ; ceux qui n'ont pas été ſuffiſamment ſaignés à la boucherie, & ceux qui par des contuſions ou des bleſſures ont eu des enchymoſes ou épanchemens de ſang dans le tiſſu cellulaire, ont la peau tachée d'un noir verdâtre qui ne peut jamais s'effacer, ce que les parcheminiers appellent *mort de ſang*.

» On appelle *peau de morie*, celle des animaux qui périſſent d'exténuation, & que l'on jette à la voirie, où l'on va ſouvent les déshabiller. Il eſt naturel de penſer que les peaux de morie ſont ſouvent expoſées au mort de ſang ; d'ailleurs elles ſont ſéches & tranſparentes comme du papier huilé : il n'eſt plus poſſible d'y écrire ; on n'en peut faire que des couvertures de livres.

» Le *gras* eſt un autre défaut qui vient de la mauvaiſe qualité de la graiſſe. Les parties de la peau qui en ſont atteintes ne peuvent être écharnées & raturées qu'avec peine. Ce qu'on appelle la *gomme*, eſt encore à-peu-près la même choſe : c'eſt une graiſſe ſéche qui ſe trouve entre cuir & chair, & qui épaiſſit le parchemin.

» La négligence des bouchers occaſionne une ſeconde ſorte de défaut dans le parchemin : d'abord ce ſont les coups de couteau qu'ils donnent ſouvent au travers de la peau : enſuite les égratignures légeres, qui y ſont encore plus fréquentes. Souvent elles ne paroiſſent point ſur la peau fraîche, mais lorſqu'il s'agit de l'écharner ou de la raturer, elle s'ouvre & quelquefois le fer paſſe tout au travers, lorſqu'on n'apperçoit pas l'endroit défectueux pour le ménager.

» Les mégiſſiers ont ſollicité autrefois un réglement de police, par lequel les bouchers fuſſent obligés de déshabiller au poing & avec un linge, les moutons & les veaux, pour rendre les peaux intactes, ſans qu'il leur fût permis de ſe ſervir du couteau & du ſoufflet. Car le ſoufflet même, quoiqu'il paroiſſe devoir agir ſans violence, pouſſe le vent dans des cellules, dans des duplicatures de la peau ; la force du ſoufflet ne fait que l'y engager davantage, juſqu'à ce qu'il produiſe la rupture des parties qui lui réſiſtent. Il ſeroit très-utile de faire un ſemblable réglement.

» Si les bouchers mettent les boyaux avec les peaux, ou s'ils n'ont pas ſoin d'étendre les peaux fraîches pour les faire ſécher au grand air, elles s'échauffent, jauniſſent, fermentent & s'attendriſſent irrégulierement ; ce qui produit preſque toujours la rupture pour le fer ; d'ailleurs ces peaux deviennent étiques, perdent de leur épaiſſeur en même temps que de leur force ; delà viennent auſſi les diverſes inégalités de tranſparence & de couleur que nous voyons dans le parchemin. Les chiens & les chats en enlevent auſſi volontiers des lambeaux qui rendent ſouvent une peau abſolument défectueuſe.

» Les peaux que l'on garde long-temps, lors même qu'elles ſont ſéches, ſont très-ſujettes aux vers : elles en ſont ſouvent toutes criblées.

Les peaux ſe tachent auſſi chez le boucher par la pluie, par l'humidité, par les immondices qui s'y attachent ; la fiente de poule y fait des taches ineffaçables, qui produiſent autant de trous, lorſqu'il vient à paſſer ſous le fer.

Au ſortir de la boucherie, les peaux ſont miſes en chaux ; ſi la chaux n'eſt pas aſſez éteinte, elle les brûle : ſi elle ne prend pas partout également, les parties qui conſervent plus de force, arrachent les autres quand le fer vient à y paſſer : celui qui pèle ou qui débourre, enleve ſouvent la fleur quand l'action de la chaux n'a pas aſſez détaché la laine ou le poil ; enfin l'impreſſion même de la chaux marquée inégalement, forme la *chaux crue*, qui ſe reconnoît par l'inégalité de tranſparence.

» Si les peaux entrent enſuite dans le plain : s'il eſt trop fort & trop chaud, il brûle la peau & la réduit à rien.

» Si les cuirs ne reſtent pas aſſez dans le plain, ils ſont verds de plain, difficiles à travailler, & d'une couleur ſombre.

» Si on les laiſſe trop long-temps dans le plain, ils plament trop ; ils s'attendriſſent, & perdent de leur qualité. L'inconvénient ſeroit encore plus grand, s'il s'agiſſoit de peaux qui doivent être paſſés en blanc, ou en chamois, ou tannées ; mais il eſt toujours vrai que, même pour le parchemin, les peaux perdent de leur qualité dans le plain mort par le long eſpace de temps.

Celui qui écharne le parchemin ou le vélin enleve ſouvent trop en certains endroits, & y fait des clartés qui rendent le parchemin inégal ; ſouvent auſſi il le déchire lui-même.

» Si l'on employoit pour tendre les peaux, un plus grand nombre de brochettes, enſorte qu'elles fuſſent tendues par un plus grand nombre de pointes, l'eau s'enleveroit mieux, le parchemin ſeroit plus facile à écharner, & l'on riſqueroit moins de le déchirer.

On appelle auſſi *vitré* ou verri, un parchemin dans lequel il y a des clartés ou des parties plus tranſparentes que le reſte. Cela peut venir de ce que la peau s'étant trouvée plus compacte dans certains endroits, elle a été moins dégraiſſée par la chaux, moins pénétrée par cette ſubſtance terreuſe qui doit lui donner l'opacité laiteuſe qu'on exige ; ou de ce que l'eau s'y étant amaſſée, a lavé plus qu'il ne falloit certaines parties ; enfin cela peut provenir auſſi d'une partie huileuſe, dont un endroit étoit plus imprégné que d'autres.

» La qualité de l'eau que l'on emploie dans les mégiſſeries, influe beaucoup ſur la qualité

du parchemin ; les eaux troubles & sales le rendent terne ; les eaux de puits sont trop crues ou trop dures & rendent le parchemin cassant, & plus difficile à travailler. On prétend que les eaux du Berry sont les meilleures. Si l'on travaille le parchemin en hiver la gelée rend le parchemin plus blanc, mais plus verd & plus aisé à se déchirer.

Si on le coupe avant qu'il soit sec, il se couvre de moisissure, ce que les ouvriers appellent *pousser de la barbe*, & il en résulte des taches sur le parchemin.

» Les vieux parchemins seroient infailliblement attaqués par les vers, si la chaux dont il restent impregnés, ne les en préservoit ; aussi trouve-t-on des insectes dans ceux qui n'ont pas eu assez de chaux.

» Les souris attaquent aussi le parchemin, lorsqu'il provient de gros moutons gras, dont la graisse n'a pu être exprimée & absorbée entierement par le travail de la chaux & de la herse.

Tout ce que nous venons de dire, suffit pour donner une idée des difficultés de l'art, & des perfections dont il seroit susceptible. La maniere de commercer peut y avoir aussi quelqu'influence : autrefois le parchemin se vendoit à la bc..e, sans avoir égard au poids ; on ne considéroit alors que la beauté & la valeur du parchemin : aujourd'hui qu'on le vend généralement au poids, le degré de perfection nécessaire pour pouvoir le vendre, n'est plus le même qu'autrefois ; on s'attache peut-être même à augmenter le poids, au préjudice de la beauté de l'ouvrage. Echarner moins au vif, laisser du blanc sur la peau, rogner plus près des brochettes, où le parchemin est moins blanc parce qu'il n'est pas assez recoulé, ce sont autant de manieres d'augmenter le poids du parchemin, au préjudice de sa bonne qualité.

§. III.

De la maniere d'accélérer le travail du parchemin & du vélin.

» Malgré la longueur & le nombre des opérations que nous avons décrites, il ne seroit pas impossible d'abréger considérablement, s'il étoit nécessaire. On pourroit même dans l'été, finir dans les vingt-quatre heures une peau de vélin, prise chez le boucher, en commençant vers les cinq heures du matin. Pour cela il faut y appliquer aussitôt de la chaux épaisse qui ne soit fondue que de la veille au soir, & qui soit même encore chaude ; après que la chaux y a resté deux à trois heures, il faut arracher la laine, jetter le cuiret dans un enchaussumoir pendant l'espace de deux heures, le laver, & l'étendre sur la herse, & comme il est plus dur que ceux qui ont passé plusieurs semaines dans les plains, en suivant la méthode ordinaire, il faut, en écharnant, prendre une poignée de chaux éteinte, qui aidera à emporter les chairs avec un méchant cuiret trempé dans l'eau : on essuiera & on lavera la peau ; il faudra ensuite le poncer & l'égoutter le plus fort qu'il sera possible, pour qu'elle soit plutôt séche : y jetter deux poignées de blanc ou de chaux éteinte, & mettre la herse en un lieu où la peau puisse sécher promptement. Il y a de belles journées où une peau peut sécher en deux heures ; alors on la coupe sur la herse, & il ne faut pas un quart-d'heure pour raturer & poncer, ce qui forme la derniere opération.

§. IV.

De l'opération de dépécer & équarrir le parchemin.

» Les peaux étant parfaitement séches, raturées & poncées, elles sont en état d'être livrées aux relieurs, & aux autres artistes qui en font usage ; mais pour l'usage de l'écriture, & pour les bureaux des fermes & des contrôles on le dispose par feuilles, par demi-feuilles & par quarrés, pour les formules de différentes provinces.

» On se sert d'une forte planche de bois de noyer, bien dressée, & qui se transporte à volonté, sur laquelle on coupe le parchemin. On a aussi des planchettes de bois de noyer bien dressées & équarries, qu'on nomme *modeles*, parce qu'ils sont de la grandeur & de la mesure qui convient à chaque feuille : on applique le modele sur la peau étendue, & l'on cerne tout au tour avec un couteau ordinaire, que l'on a soin d'aiguiser souvent ; c'est ce qu'on appelle couper à la planche.

On rafraîchit encore chaque feuille, c'est-à-dire, qu'on la diminue d'une demi-ligne avec une regle & un couteau plus fin.

On les assemble par cahiers, & on les met pour quelques temps sous la presse pour prendre seulement le pli & la forme qui en font la propreté.

La pressette des parcheminiers a ordinairement deux pieds de long ; les deux vis fixées aux extrémités de la presse ont un pouce de diametre, & le sommier est forcé de descendre au moyen de deux écrous mobiles à la main.

Les parchemins que l'on peut dépecer sans perte, sont ceux qui pesent depuis quatre jusqu'à huit livres ; les autres s'employent en grande peau.

§. V.

De l'usage du vélin pour le dessin & la peinture.

» Les dessinateurs employent assez volontiers du vélin ; on a plusieurs desseins du Puget, sur vélin, qui sont de la plus grande beauté. M. Cochin s'en est presque toujours servi, par préférence au papier ; le crayon de mine de plomb y prend plus de force, plus de couleur ; on arrive à un plus grand fini & les objets extrêmement petits ne sauroient se rendre de même sur le papier.

» Cependant ces dessins, dit-on, perdent ensuite de leur force. La superficie du vélin s'altere, comme si le grain dont elle est couverte, étoit sujet à tomber ; je crois que cela vient principalement du blanc que l'on y emploie lorsqu'on écharne le vélin sur la herse, & dont une partie s'insinue dans les pores de la peau : mais si le vélin est bien raturé, cet inconvénient doit disparoître ; le fer à raturer emportera toute la couche du vélin que la poudre blanche avoit pu pénetrer, & il ne restera que le tissu inaltérable de la peau.

On reproche quelquefois au vélin de jaunir avec le temps ; mais on voit des pieces très-anciennes & fort blanches. Si le vélin est bien dégraissé, & qu'on l'ait préservé du contact de l'air, de la poussiere & de la fumée, il se maintient dans toute sa blancheur.

» Il est difficile de *fixer* un dessein sur le vélin, parce que l'humidité le fait jouer inégalement ; certains plans de fibres se contractent plus que d'autres, & font *goder* la feuille.

» Cependant M. Loriot, inventeur de l'art & du secret de fixer le pastel, a fixé des dessins de M. Cochin, sans qu'il y parût la plus légere altération, ce qui prouve qu'avec beaucoup d'art & de soin, on peut donner à un dessin sur vélin, la même fixité qu'à tout autre. D'ailleurs, en collant le vélin sur du bois, ou sur un carton bien uni, on évite ce rétrécissement & cette irrégularité.

» Les peintres en miniature emploient quelquefois de l'ivoire & quelquefois du vélin. Il y a quelque chose à gagner pour le temps à se servir de l'ivoire ; on réserve le fond de l'ivoire pour les lumieres, pour les blancs ; on n'a besoin que d'un peu de pointillé sur les chairs, d'un peu de carmin sur les tournans, le reste se trouve dans la blancheur de la matiere ; ce n'est presque qu'un dessin colorié. On a de très-belles miniatures de la Rosalba, qui sont sur l'ivoire, & dans lesquelles il paroît que cette fameuse artiste n'a voulu qu'abréger le travail.

Du reste le vélin offre plus d'avantages à un peintre : on charge, on repasse, on unit tant qu'on veut, parce que le vélin boit la couleur, ce que l'ivoire ne fait point ; il est plus amiable, on y trouve plus d'amour ; les détails de ton, la légéreté, le degré de fini que l'on peut metre sur le vélin, lui donnent un très-grand avantage ; il ne se voile pas comme l'ivoire, pourvu qu'il soit collé sur un carton bien battu ; sans cela il se tourmente, il travaille, & fait écailler la couleur.

» M. Massé s'est toujours servi du vélin ; quelquefois il le lavoit avec une éponge pour emporter le blanc qui pouvoit y rester, & le rendre plus lisse. Cela peut faire reparoître des taches qu'on n'appercevoit pas : mais ensuite on choisit les endroits les plus avantageux pour y placer une tête, ou autre partie essentielle qui exige un fond plus uni & plus beau. Arlo, Coupe, Penel, peintres célebres en miniature, ont tous employés le vélin par préférence. On a aussi des *encres à la chine* de Klinshtet, qui ont eu une grande réputation au commencement du siecle, quoiqu'il y eût plus de licence que de perfection dans ses ouvrages.

» Il n'est guere possible d'effacer les couleurs qu'on a une fois appliquées sur le vélin parce qu'elles pénetrent trop avant ; mais en travaillant légerement, on a la facilité de corriger en donnant un peu plus de force.

» M. Duhamel, de l'Académie Royale des Sciences, qui s'est exercé dans les arts autant qu'il s'est distingué dans les sciences, à proportion de leur utilité, m'a appris une méthode qui lui a très-bien réussi pour la peinture *à la gouache* (espece de miniature où l'on charge couleur sur couleur). Il fait tremper dans de l'eau un peu de gomme adragant, appellée en latin *tragacanlha*. Il met ce mucilage dans un nouet de linge fin ; & lorsque le vélin est bien tendu & collé, il le frotte avec ce nouet : alors le vélin devient lisse & égal, de maniere à recevoir aisément les touches les plus légeres & les plus délicates. En parlant de l'usage du vélin pour la peinture, on ne peut se dispenser de citer cette multitude immense de manuscrits, que l'on voit dans toutes les biblioteques, dont la plupart sont chargés de miniatures souvent très-bonnes. Cette maniere de peindre sur vélin étoit la plus estimée & la plus employée, avant qu'on eût trouvé l'art de peindre en huile. On peut citer en particulier les miniatures de Jean de Bruges, peintre du Roi Charles V, celles qui sont dans le Virgile du Vatican, peintes par Julio Clovio, vers l'an 1500, &c.

» On voit à Naples, dans le palais du Roi, un livre peint en miniature, par Macédo, éleve de Michel-Ange, il y a deux cents ans. C'est une chose véritablement curieuse, dit M. Cochin, soit pour le fini & la patience, soit pour le dessin, qui en général est savant & fin, quoiqu'un peu maniéré dans le goût de ce temps-là. Les figures en cariatides & les ornemens de

tous les genres, en sont faits avec tout l'esprit possible, & composés de très-bon goût : petits bas-reliefs, camées imités, fleurs, oiseaux, figures, tout est très-bien & savamment dessiné ; les sujets d'histoire & les paysages sont beaucoup moindres. *Voyage d'Italie*, par M. Cochin, T. I. pag. 139.

» On conserve à la bibliotheque du Roi un recueil des portraits des Rois & Reines de France & autres Princes, copiés d'après les divers monumens, ou les anciens manuscrits ; & la plupart sur le vélin. Cette collection commence à Clovis ; elle renferme des copies de plusieurs portraits anciens ; mais le plus grand nombre est tiré des manuscrits du quinzieme siecle. Tels sont, un ancien armorial qui étoit au cabinet de M. Gagnieres ; des manuscrits de la chambre des comptes ; livres d'église des trézieme & quatorzieme siecles ; une histoire manuscrite de Charles VI, par Jean Juvenal des Ursins ; un traité des passages faits outre mer par les François, composé en 1473 ; un manuscrit in-folio de la bibliotheque du Roi, coté n°. 10025 ; l'histoire manuscrite de Monstrelet, qui étoit autrefois dans la bibliotheque de M. Colbert : l'histoire de Froissard, qui est à la bibliotheque du Roi ; l'histoire de Gérard, Comte de Nevers, & de la belle Euriane, traduite du Provençal, vers le milieu du quinzieme siecle. Cette collection fut faite dans le dernier siecle, par les soins de M. Gagnieres, & léguée ensuite à la bibliotheque du Roi.

» Mais il n'est rien peut-être d'aussi précieux & d'aussi beau, en fait de miniatures sur vélin, que la collection de plus de six mille figures de plantes & d'animaux que l'on conserve à la bibliotheque du Roi. Ce trésor d'histoire naturelle fut commencé vers le milieu du dernier siecle, par les soins de Gaston d'Orléans, Prince célebre par son goût pour la botanique, & a été continué jusqu'à nos jours, par M. Aubriet & Mademoiselle Basseporte, peintres du Roi, au jardin Royal des plantes. On admire dans cette collection, des pieces de la premiere beauté pour le dessin, l'expression, la vérité, la couleur ; & l'on y trouve des pieces d'histoire naturelle, qu'il seroit difficile de rencontrer ailleurs. Voyez *mém. de l'académie*, 1727.

» Il ne seroit pas aisé de décider précisément, pour la peinture en pastel, si le vélin est préférable au papier. La Rosalba, M. de Latour, se sont toujours servis de papier ; tandis que M. Boucher & M. Liotard préferent le vélin. M. Boucher, dont l'autorité doit égaler dans cette partie, la célébrité de ce fameux peintre des graces, trouve que sur le vélin, les couleurs sont plus fraîches, les clairs plus brillans ; qu'il y a plus de velouté, & même plus de finesse.

» Le papier donne une teinte bleuâtre, que le peintre est obligé de corriger ; au lieu que le fond du vélin ne donne que de la blancheur & de l'éclat ; le papier est pelucheux, sujet à s'arracher ; le crayon même emporte la colle & le rend plus grossier, au lieu que sur le vélin on peut effacer & retoucher ; au moyen du couteau & de la mie de pain, on enleve la couleur, sans que le vélin paroisse avoir souffert : delà vient aussi que les peintures sur papier, ont un air plus grossier, sont moins propres à être vues de près, parce que le fond en est moins lisse.

D'un autre côté, il y a peut-être plus de facilité à peindre sur le papier ; on peut réserver le papier pour des demi-teintes bleuâtres, au-lieu qu'on ne peut pas conserver le fond du vélin, on peut recoller des parties entieres sur le papier, avoir des feuilles plus grandes, & les coller l'une à côté de l'autre, sans qu'il y paroisse. Cependant ceux qui ont choisi le vélin y suppléent, en cousant des feuilles de vélin, l'une à l'autre ; mais ce travail exige beaucoup plus de délicatesse & de soin que celui de coller du papier.

Il y en a qui prétendent que les pastels employés sur le vélin, noircissent avec le temps : cela pourroit s'attribuer à la chaux qu'on y emploie dans certaines provinces, & qui attaque les couleurs végétales des pastels, lorsqu'elles se trouvent mises en action par une humidité accidentelle ; mais il est aisé, ce semble, de s'en garantir, en employant du vélin qui ne soit pas desséché avec de la chaux sur la herse. En général il seroit à souhaiter que les artistes prissent la peine de remonter un peu à la préparation de leurs matieres premieres ; ils sauroient à quoi il en faut attribuer les avantages ou les imperfections, ils choisiroient mieux, & sauveroient quelquefois des inconvéniens où ils tombent sans les connoître.

» C'est le côté du dos que l'on choisit pour peindre en pastel, au contraire de la miniature, qui exige le côté de la chair ; cependant il y a des vélins qui sont préparés des deux côtés & dans lesquels on peut choisir.

» C'est à Ausbourg, ville d'Allemagne dans la Souabe, que l'on prépare le vélin le plus recherché par nos peintres pour le pastel. Ils trouvent que celui de Paris n'est pas d'un velouté aussi égal & aussi fin. Le défaut le plus ordinaire du vélin consiste dans ces petites cavités que l'impression des vaisseaux sanguins y laisse souvent & qui peuvent venir aussi de plusieurs accidens dans la peau de l'animal ; ordinairement le côté de la tête est le plus exempt de ces sortes de défauts.

» Pour tendre le vélin sur le chassis, il faut le mouiller du côté de la chair, mais on doit prendre garde que l'eau ne pénétre du côté du dos : car le velouté s'abattroit, & le vélin

feroit liffe. Dans ce cas on feroit réduit à faire un travail femblable à celui de la pierre-ponce, avec un couteau paffé fur une lime douce ; les petites inégalités, les dentelures fines que la lime y a laiffées, rendent le vélin pelucheux, comme il l'étoit au fortir de l'attelier.

» Quand le tableau eft ébauché, empâté, on mouille auffi le vélin par derriere avec une éponge; les couleurs paroiffent plus fraîches, elles deviennent auffi plus fixes : cela fait prendre plus également, fur-tout fur le ventre, qui eft fouvent trop liffe ; l'humidité, en détrempant la colle naturelle du vélin, fert à happer mieux la couleur.

§. VI.

Du parchemin coloré.

On fait, en Allemagne, des parchemins de toute couleur. Le rouge en particulier eft fort beau ; mais depuis que les reliures en parchemin font hors de mode, la confommation des parchemins rouges ou colorés eft beaucoup moindre. (*Note des éditeurs Suiffes*). Nous ne voyons guere que le parchemin verd dont il fe faffe une certaine confommation. On en teint auffi en jaune ; mais cela eft beaucoup plus rare, fi ce n'eft en Hollande.

Les parcheminiers cachent avec foin, & même entr'eux, le fecret de leur couleur. Chacun fe flatte, en particulier, d'en avoir une plus belle & plus folide que celle des autres ; mais dans le fait, la différence nous a paru fort légere.

Il y auroit plufieurs moyens de peindre le parchemin en verd, & d'une maniere folide ; le meilleur eft celui-ci : on fera bouillir un gros de crême de tartre dans une demi-livre d'eau bouillante ; on y jettera une once de verd-de-gris bien pulvérifé ; on peut y ajouter encore une cuillerée d'eau forte, pour rendre la couleur plus pénétrante, & on appliquera cette couleur tiede, avec un pinceau, fur le parchemin un peu humecté.

Cette préparation, quoique fi myftérieufement confervée, ne coûte pas bien cher ; les parcheminiers de Paris, pour cinquante fous, mettent en verd une botte toute entiere de dix à douze livres.

M. Duhamel m'a communiqué un autre procédé, par lequel il a fait fouvent une belle couleur *de verd-d'eau*, très-propre à enluminer le parchemin ; la voici : prenez une pinte d'eau de pluie, une demi-livre de verd-de-gris, un quarteron de tartre de Montpellier, du bel indigo, la groffeur d'une noix ; pulvérifez le tout, faites-le bouillir dans un pot neuf verniffé, fans le remuer ; quand la liqueur eft réduite à moitié, on la paffe dans un linge fin, & elle fe conferve enfuite dans des bouteilles bien bouchées.

On peindroit auffi le parchemin en jaune avec la graine d'Avignon, bouillie dans l'eau, où l'on auroit mêlé un peu d'alun pour rendre la couleur plus adhérente, ou bien avec de la gaude bouillie dans une leffive légere de cendres ordinaire.

Le rouge n'exigeroit que du carmin délayé à froid, dans de l'eau un peu gommée ; mais l'humidité attaque facilement cette couleur.

Le parchemin ayant été mis en couleur, doit auffi être luftré avec des blancs d'œufs ou quelqu'autre enduit gommeux ou réfineux qui lui donne du luftre ; mais ces détails appartiennent plus à l'art des enlumineurs, qu'à celui dont nous faifons la defcription.

§. VII.

Des peaux de tambours, de cribles & de coffres.

« Les peaux de caiffe fe font avec des peaux d'ânes, ou avec des peaux de veaux, & celles des timbales avec des peaux de chevres. La préparation de celles-ci eft à peu près la même que celle du vélin ; voici cependant quelques différences.

» Quoiqu'on les pèle ordinairement avec de la chaux, cependant lorfqu'on n'eft pas à portée d'en avoir, on y emploie les cendres, & les tambours n'en font que meilleurs. Après avoir fait tremper la peau, fi elle eft feche, il faut la recaffer, c'eft-à-dire, l'amortir fur le chevalet, lui donner de la foupleffe, comme fi on vouloit la paffer en chaux. On prépare un cuvier, dans lequel on met trente feaux d'eau, avec deux boiffeaux de cendres ; cela peut fuffire pour une centaine de peaux & même davantage : on remue ces cendres jufqu'à ce qu'elles faffent une efpece de bouillie ; on y étend les peaux de maniere que les cendres puiffent pénétrer par-tout, & on les y laiffe plufieurs jours à froid, jufqu'à ce qu'on s'apperçoive qu'elles deviennent faciles à peler.

» L'action des fels alkalis que la cendre contient, fait fur la peau le même effet que l'action de la chaux, & les rend faciles à débourrer de la maniere que nous avons détaillée, art. XVIII.

» On ôte les groffes chairs avec le fer à écharner ; on jette tout de fuite de l'eau fur la peau ; on l'expofe à l'ardeur du foleil ; on la laiffe fécher fur la herfe ; cette précaution la rend plus forte, plus tranfparente & plus fonore.

» On rature enfuite la peau à fec des deux côtés ; mais il ne faut enlever, avec le fer à

raturer, que les inégalités de la surface; on ne les affoiblit que le moins qu'il est possible. La peau de batterie doit être beaucoup plus forte que la peau de timbre.

» Les peaux de porc, dont on fait des cribles ou des cliviers, sont huit jours au plus dans la chaux, quoiqu'elles soient beaucoup plus fortes que les moutons ordinaires; on ne les y laisse que le temps nécessaire pour pouvoir les peler. On ne les remet plus dans le plain pour ne pas les attendrir; on les lave dans la riviere, & on les étend sur la herse; mais on ne doit pas les écharner avec le couteau à talon, ou tout au plus les grosses chairs; lorsqu'elles sont seches on les coupe sur la herse, & l'ouvrage est fait.

» On peut faire aussi des cribles avec des peaux d'ânes, de génisse & même de mouton; mais on a soin de ne les laisser dans la chaux que le moins qu'il est possible; les cribles en sont toujours meilleurs.

» Les peaux de porcs, dont se servent les coffretiers pour couvrir des malles, n'ont pas besoin d'être pelées ni écharnées; on se contente souvent d'en ôter la graisse sur le chevalet, avec le fer de riviere, sans le mettre en chaux.

» Enfin les peaux de moutons qui sont gâtées par la clavelée & la gale, ou qui sont gommeuses, ne pouvant servir au parchemin d'écriture, sont employées à faire des cribles.

§. VIII.

De divers usages du parchemin dans les arts.

» Les peaux préparées en parchemin ont une force & une finesse qui les rend utiles dans plusieurs arts. Nous avons dit que les peintres en miniature & en pastel se servent du vélin; les premiers ne pourroient guere s'en passer.

» Les gargouches de canons se font avec de gros parchemins tachés ou défectueux.

» Les imprimeurs font avec du parchemin leurs tympans & leurs frisquettes. (L'éditeur Suisse observe, que les frisquettes ne se font qu'avec du papier).

» Les relieurs font une assez grande consommation du parchemin, & elle étoit encore plus grande autrefois.

» La cartisane, dont les tailleurs & les boutonniers se servent pour faire les boutonnieres, consiste en un fort parchemin coupé par bandes.

» Les bouquetiers & enjoliveurs, qui font à Paris une portion de la communauté des plumassiers, emploient le parchemin, soit blanc, soit en couleur, pour imiter les feuillages.

» Les facteurs d'orgues s'en servent pour garnir les soufflets, les sommiers & toutes les parties de l'orgue, dans lesquelles on veut empêcher l'introduction ou le passage de l'air. On sait, par les expériences de M. de Réaumur, rapportées dans les mémoires de l'Académie, que le papier est insuffisant pour cet effet, & qu'il laisse souvent échapper l'air qui n'a pas d'autre obstacle, au lieu que le parchemin s'y oppose invinciblement.

» Les apothicaires & les distillateurs en ont besoin pour arrêter l'évaporation des liqueurs volatiles.

» Enfin les actes authentiques, dont on a intérêt d'assurer la durée, s'écrivent sur le parchemin.

» Les rognures même de parchemin, sont une chose utile dans les arts; les papetiers qui aiment la perfection de leur art, n'emploient que de la colle de brochette, c'est-à-dire, celle qui reste attachée sur la herse, avec les ficelles & les brochettes, quand on a coupé la peau. On fait bouillir ces rognures pendant plusieurs heures, légerement & à petit feu; on passe le bouillon de colle au travers de l'arquet; on y ajoute de l'eau, de l'alun, & quelquefois du vitriol, & on trempe le papier dans cette colle.

» Pour que la colle de brochette soit belle & recherchée, il faut que le mégissier ait eu soin d'en ôter la queue, les oreilles, les pattes & *la charnure*, c'est-à-dire, les chairs qu'on enleve en écharnant; tout cela augmente le poids de la colle en pure perte, & diminue la qualité de la véritable colle de brochette.

» La colle de parchemin s'emploie aussi dans la sculpture, la dorure, soit pour coller les parties délicates, soit pour faire tenir la dorure, les couleurs & les vernis sur différens ouvrages.

» Les bougraniers s'en servent pour coller cette toile grossiere, qui sert à soutenir certaines parties de nos habits, & qu'on appelle bougran.

» Les ratures du parchemin, losqu'elles sont un peu longues, servent à faire des lombards; ce sont les petites bandes qui se mettent à la tête de certaines pieces de drap pour les marquer. Les ratures communes servent à faire la plus belle colle qu'il y ait dans tous les arts délicats, excepté peut-être la colle de poisson. On appelle ces ratures de la *cosse*; c'est la partie la plus fine que le fer à raturer enleve de dessus la surface de la peau; cette colle est presque également belle, quoique les peaux soient tachées; la peau noire elle-même fait de a cosse blanche.

§. IX.

Des fabriques & du commerce du parchemin.

On peut croire que, depuis que MM. Ludot & Gonthier fournissoient les éclaircissemens sur *l'art du parcheminier*, & que M. Dumay & d'autres artistes dirigeoient la description de cet *art*, la situation des fabriques de parchemin, & le commerce auquel il donne lieu, ont souffert beaucoup de changemens ; nous ne saurions les indiquer ; mais leur état d'alors n'est pas sans intérêt, voici ce qu'en a écrit l'auteur de l'art.

» On ne prépare point à Paris les peaux qui sont destinées à faire du parchemin. Les parcheminiers de Paris ne sont que pareurs ou raturiers, suivant le langage des mégissiers ; ils tirent leurs peaux de Bourges & d'Issoudun en Berry, de Troyes en Champagne, de Senlis, de Pont-Saint-Maixence en Picardie, de Créci en Brie, de Chartres & d'Estampes en Beauce. Le Poitou, le Gévaudan, le Languedoc, la Flandre, l'Alsace ont aussi des parchemineries ; mais leurs ouvrages ne viennent point à Paris, si ce n'est le vélin de Strasbourg, qui est recherché à Paris par les peintres.

Il se fabrique dans le royaume plus de cent mille bottes de parchemin ; la seule ville de Troyes fournit plus de mille cinq cents bottes par année. Un ouvrier seul peut faire, l'un portant l'autre, vingt-quatre peaux par jour, & pourroit en fournir, par conséquent, environ six mille dans une année, ou au moins cent cinquante bottes, en supposant qu'il travaillât sans relâche & toujours avec succès ; mais les circonstances & les temps ne sont pas également favorables, on travaille peu pendant l'hiver, & l'on manque beaucoup de peaux.

» Lorsqu'il y a des mortalités dans les bêtes à laine, on a la facilité d'en faire bien davantage, & pour lors une province peut en fournir à plusieurs autres.

Mais alors, elles doivent être altérées en raison de la nature & des progrès de la maladie. Si c'est une maladie contagieuse, comme l'est effectivement toute maladie épidémique, épizootie, ce qu'on appelle ici *mortalité*, on doit singuliérement répandre cette maladie & en hâter les progrès, en écorchant, transportant & préparant les peaux des animaux qui en sont infectés ; & il seroit d'une bonne administration, en pareil cas, d'ordonner de les enterrer sur le champ, profondément & sans les dépouiller : d'ordonner, dis-je ; on ordonne assez en France : on n'ordonne que trop ; mais de tenir la main à une pareille ordonnance. Non, dis-je encore, de tuer, comme a fait un médecin, qui a été surnommé *tue-bœuf*, de ce que, n'ayant sû trouver aucun remede dans une épizootie de bêtes à cornes, il fit tuer toutes celles qui en étoient attaquées. Je ne suis point un tueur, pas plus de bêtes que de gens ; & je suis fort d'avis qu'on ne tue en aucun cas de maladie. La mort naturelle rend assez courte la vie de tous les êtres ; & sur cent animaux domestiques, quand on n'en échapperoit qu'un, c'est du moins diminuer d'un centieme la perte, toujours bien cruelle pour le triste propriétaire & le pauvre agriculteur.

Je supprime une longue liste de prix avec lesquels ceux d'aujourd'hui n'ont aucune proportion. J'en fais autant *de l'estimation du bénéfice d'un parcheminier*, & des droits de l'Université de Paris sur le parchemin, & des édits, arrêts, déclarations qui concernent ces droits, & des statuts, ordonnances, réglemens de police, communauté, corps de métier & art, & du timbre, & de la formule, & autres choses semblables.

EXPLICATION des planches.

PLANCHE PREMIERE.

Le haut de cette planche représente un attelier de parcheminier, où plusieurs ouvriers sont diversemens occupés ; un en *a*, à passer les peaux fraîches dans un bassin d'eau pour les nettoyer ; un en *b*, à poncer une peau de parchemin ; un en *c*, à mettre les peaux dans le plain ; un en *d*, à raturer sur la herse ; un en *e*, à peler les peaux ; & un autre en *f*, à tailler le parchemin suivant les modeles.

Fig. 1, morceau de peau qui démontre à peu près la forme des fibres aponévrotiques, s'entrelaçant les unes dans les autres, dont le tissu est composé.

Fig. 2, morceau de parchemin écrit, dont le côté A, resserré par la chaleur du feu, démontre que cet élément en rapproche les fibres les unes des autres.

Fig. 3, morceau de chaux non éteinte.

Fig. 4, pierre-ponce.

Fig. 5, table à poncer. A, la table. BB, les pieds.

Fig. 6, selle à poncer. A, la selle. BB, les pieds.

Fig. 7, pierre à poncer, de liais ou de grès.

Fig. 8, escabeau de la pierre à poncer. A, la tablette. B B, les pieds.

PLANCHE II.

Fig. 1, étendoir pour étendre & faire sécher les peaux. A, la barre. B B, les pieds. CC, les liens.

Fig. 2 & 3, pieds de l'étendoir. A A, les montans à fourchette. B B, les arcs-boutans. C C, les traverses.

Fig. 4 & 5, lien de l'étendoir. A A, &c. les tenons.

Fig. 6, cuvier à tremper les peaux.

Fig. 7, chevalet à peler. A, le chevalet. B, la jambette.

Fig. 8, jambette du chevalet. A A, les jambes. B, la traverse.

Fig. 9, coupe du chevalet.

Fig. 10, couteau à talon ou fer à récasse, dont le taillant est arrondi. A, le taillant. B B, les poignées.

Fig. 11, coupe du même couteau. A, le taillant arrondi.

Fig. 12, couteau à talon, à deux tranchans arrondis. A A, taillans. B B, les poignées.

Fig. 13, coupe du même couteau. A A, les taillans arrondis.

Fig. 14, couteau de riviere à un seul tranchant. A, le taillant. B B, les poignées.

Fig. 15, coupe du même. A, le taillant.

Fig. 16, couteau de riviere à deux tranchans. A, le taillant. B B, les poignées.

Fig. 17, coupe du même. A A, les deux tranchans.

Fig. 18, tonne que l'on enfonce en terre, servant de plain. A A, les cercles. B B, les douves.

Fig. 19, peaux en retraite.

Fig. 20, quevre, espece de pierre à aiguiser, dont on pèle aussi les cuirs.

Fig. 21, forts ciseaux. A A, les anneaux.

Fig. 22, ciseaux à mouche. A A, les anneaux.

Fig. 23, fourgon ou pousson, espece de goupillon fait de plusieurs mauvaises peaux réunies, servant à étendre la chaux sur les peaux. A, le fourgon. B, le manche.

Fig. 24 & 25, forces de différentes grosseurs. A A, les ressorts. B B, les mords.

PLANCHE III.

Fig. 1, peloir servant à ôter le poil ou la laine.

Fig. 2, petit peloir.

Fig. 3, pierre à [illegible] les peaux.

Fig. 4, claie à faire sécher les peaux. A A, la claie. B B, les treteaux.

Fig. 5 & 6, treteaux. A A, les pieds.

Fig. 7, cuvier à tremper la bourre.

Fig. 8, panier à laver la bourre.

Fig. 9, bâton à démêler la bourre.

Fig. 10, bouloir ou pousson à remuer la chaux. A, le manche. B. le bouloir.

Fig. 11, rateau à remuer la chaux. A, le manche. B, le rateau.

Fig. 12 & 13, tenailles à tirer les peaux du plain. A A, &c. les mords. B B, &c. les branches.

Fig. 14, peau. A, la tête, c'est le col de l'animal. B B, les collets, ce sont les épaules. C C, les pattes des collets, ce sont les pattes de devant. D D, les brisets, ce sont les aisselles. E E, les boudines, c'est le dessous du ventre. FF, les tetines, ce sont les mamelles. GG, les pattes de la culée, ce sont les pattes de derriere. H, la culée, c'est la queue de l'animal.

Fig. 15, fer à écharner. A, le fer. B B, le manche.

Fig. 16, 17 & 18, différentes lames à écharner. A A A, les entailles pour les retenir au manche.

Fig. 19, ferre à retenir les lames à écharner dans leurs manches.

Fig. 20, manche de lame à écharner.

PLANCHE IV.

Fig. 1, cercle à rature. A A, le cercle. B, la peau montée. C C, les ficelles.

Fig. 2, herse à raturer. A, la peau. B B, les montans de la herse. CC, les traverses. DD, les chevilles. E E, les ficelles.

Fig. 3 & 4, montans de la herse. A A, les mortoises des traverses. B B, les trous des chevilles.

Fig. 5 & 6, cheville de la herse. A A, les têtes.

Fig. 7 & 8, traverse de la herse. A A, &c. les tenons.

Fig. 9, herse montée de brochettes. A A, les montans. B B, les traverses. C, la peau. D D, &c. les brochettes. E E, &c. les chevilles. F, la planchette.

Fig. 10 & 11, montans de la herse. A A, les mortoises. B B, les trous des chevilles.

Fig. 12, autre herse montée différemment. A, la peau. BB, les montans. C C, les

traverses. D, les ficelles pour retenir la peau.

Fig. 13 & 14, broches & brochettes à brocher les peaux sur la herse à brocher.

Fig. 15, brochette montée sur une portion de peau. A, la peau. B, la brochette. C, la ficelle.

Fig. 16, mordant ou gland à cause de sa forme, fait pour happer le haut de la peau sur la herse.

Fig. 17, planchette qui se place au bas des herses pour déposer les outils.

Fig. 18 & 19, rapports de la planchette. AA, les talons. BB, les vis à écrous.

PLANCHE V.

Fig. 1, clé à tourner les vis de la herse. A, la clé. B, le manche.

Fig. 2, autre clé destinée au même usage. A, la clé. B, le manche.

Fig. 3, 4 & 5, différentes lames à écharner. AAA, les taillans.

Fig. 6, 7 & 8, différentes lames à raturer. AAA, les taillans. BBB, les queues.

Fig. 9, pistolet rond pour donner le fil aux lames. A, le pistolet. B, le manche.

Fig. 10, pistolet carré. A, le pistolet. B, le manche.

Fig. 11, affiloir pour donner le fil aux lames.

Fig. 12, effleuroir, morceau de peau garni de laine.

Fig. 13, guenillon.

Fig. 14, tasse à mouches.

Fig. 15, tasse à gomme.

Fig. 16, 17, 18 & 19, mouches de différentes formes, pour boucher les trous du parchemin.

Fig. 20, morceau de parchemin percé de trous pour y mettre des pieces ou mouches. AA, les trous.

Fig. 21, morceau de parchemin avec coutelures. AA, les coutelures.

Fig. 22, tenailles ou triquoises. AA, les mords. BB, les branches.

Fig. 23, pinces plates. AA, les mords. BB, les branches.

Fig. 24, compas. A, la tête. BB, les jambes.

Fig. 25, équerre.

Fig. 26 & 27, regles pour couper les feuilles.

Fig. 28, 29 & 30, différens couteaux à rogner les feuilles. AAA, les lames. BBB, les manches.

Fig. 31, couteau à couper les défectuosités. A, la lame. B, le manche.

PLANCHE VI.

Fig. 1, modelle de feuille de parchemin mesuré pour quittances de ville, 6°. 8 l. sur 4°. 9 l.

Fig. 2, autre pour quittances de tontine, 8°. sur 6°.

Fig. 3, autre pour brevets d'apprentissage, 10°. 6 l. sur 7°.

Fig. 4, autre pour procédures au parlement, 9°. 6 l. sur 7°. 6 l.

Fig. 5, autre pour procédures du conseil, 10°. 6 l. sur 8°.

Fig. 6, autre pour contrats de finances, de ventes, de mariage, &c. 12°. 6 l. sur 9°. 6 l.

Fig. 7, autre pour la grande chancellerie, 18°. sur 10°.

Fig. 8, autre pour lettres de grace, 26°. sur 20°.

Fig. 9, presse. A, le plateau inférieur. B, le plateau supérieur. CC, le parchemin en presse. D, le plateau intermédiaire. EE, les vis. FF, les écrous. GG, les barres.

Fig. 10, plateau supérieur de la presse.

Fig. 11, plateau inférieur de la presse.

Fig. 12 & 13, écrous de la presse.

Fig. 14 & 15, vis de la presse. AA, les têtes. BB, les vis.

Fig. 16 & 17, barres de la presse. AA, les trous pour le passage de la tête des vis.

Fig. 18, table à rogner. A, la table. BB, les pieds.

Fig. 19, petite presse. AA, les plateaux. B, le parchemin en presse. CC, les tirans. DD, &c. les coins.

Fig. 20, plateau de la petite presse. AA, les trous des tirans.

Fig. 21 & 22, tirans de la petite presse. AA, &c. les coins.

PLANCHE VII.

Fig. 1, grande presse. A, la vis. BB, les jumelles. C, le plateau à écrou. D, le plateau mobile. E, le parchemin en presse. F, le plateau immobile.

Fig. 2 & 3, jumelles de la presse. AA, les mortoises du plateau à écrou. BB, les mortoises du plateau immobile. CC, les pieds à consoles.

Fig. 4, vis de la presse. A, la vis. B, le carré. CC, les trous pour le passage des leviers. D. le touret.

Fig. 5, plateau à écrou de la presse. A, l'écrou. BB, les tenons.

Fig. 6, plateau mobile. AA, les coulisses. B, le trou du touret de la vis.

Fig. 7, petit plateau de séparation.

Fig. 8, plateau immobile. A A, les tenons. BB, les talons.

Fig. 9, moulinet propre à ferrer la presse, par le moyen d'un cordage arrêté à l'extrémité du levier de la presse. A, l'arbre. B, le tourillon. C, le pivot. D D, les leviers.

Fig. 10 & 11, leviers du moulinet.

Fig. 12, levier de la presse servant de pince. A, la pince.

Fig. 13, pivot du moulinet. A, le pivot. B, le talon.

Fig. 14, tourillon du moulinet. A, le tourillon. B, le talon.

PEAU : PEAUSSERIE : PEAUSSIER : CULOTIER : CALEÇONNIER.

La chose : l'objet considéré collectivement, quant au travail & au commerce qui en résultent : *l'ouvrier qui l'emploie*, ou *le marchand qui la vend*.

VOICI comme on trouve la *peau* définie dans l'ancienne encyclopédie, d'après le bon *Savary*, dans son *dictionnaire du commerce*.

« *Peau*, terme de marchands & artisans. Ce mot, en général, se dit particuliérement de cette dépouille de l'animal, qui est différemment apprêtée ou préparée par les *pelletiers*, *tanneurs*, *mégissiers*, *chamoiseurs*, *peaussiers*, *corroyeurs*, *parcheminiers*, *maroquiniers*, *gantiers*, *&c.*

» Les maroquins se font avec des *peaux* de boucs & de chevres, ou d'un autre animal à peu près semblable, que l'on nomme *menon*. Le parchemin se fabrique d'ordinaire avec des *peaux* de béliers, de moutons, de brebis, & quelquefois de chevres. Le vélin, qui est aussi une espece de parchemin, se fait de la *peau* d'un veau mort né, ou d'un veau de lait. Le vrai chamois se fabrique de la peau d'un animal de même nom, que l'on appelle *issard*; & il se contrefait avec des *peaux* de *boucs*, de chevres & de moutons. Les basanes sont des *peaux* de béliers, moutons ou brebis, passées en tan ou en redon, & quelquefois en mégie.

» Les fourrures ou pelleteries se font de *peaux* de martres, d'hermines, de castors, de tigres, de loutres, de vautours, de cygnes, de petit-gris, de fouines, d'ours, de putois, de lapins, de lievres, de renards, de chats, de chiens, d'agneaux, &c. dont on conserve le poil, en les préparant d'une maniere particuliere.

» Les *peaux* de boucs & de chevres en poil, qu'on a cousues & disposées d'une maniere propre à pouvoir contenir des liqueurs, se nomment simplement *boucs* & quelquefois *outres*. Quand elles n'ont été employées qu'à transporter des huiles, on peut encore les passer en chamois, au lieu de les laisser sécher & se perdre. (Sans passer les *outres* en chamois, on ne les laisse pas sécher, & on ne les perd point).

» PEAU *de chagrin*. A Constantinople, *la peau de chagrin* est faite de la partie de derriere de la peau de cheval, mule ou âne du pays. On la prépare & on la tanne, & lorsqu'elle est devenue souple & maniable, on l'étend sur un chassis, & on l'expose au soleil; après cela, on répand, sur cette *peau*, de la graine de moutarde, qu'on a soin de repasser plusieurs fois avec la main; & cette graine, aidée de la chaleur du soleil, éleve le grain, qui se durcit ensuite. Ces *peaux* sont grises ordinairement; mais on les teint de la couleur qu'on veut. La partie de derriere de l'animal est plus propre que toutes les autres, pour être mise en chagrin ».

PEAU *humaine passée*, voyez ce qui en est dit au traité de la TANNERIE.

« PEAUX *d'Espagne* ou PEAUX de senteur; ce sont des *peaux* bien passées, puis parfumées de différentes odeurs, dont on faisoit autrefois des gants, des corps, des jupes, des pourpoints, &c. Ces sortes de *peaux* parfumées, qui s'envoient presque toutes d'Espagne, & qui ont eu si fort la vogue en France, ne sont plus d'usage; elles faisoient une portion du négoce des marchands merciers, parfumeurs & gantiers.

» PEAUX *fraîches*, nom que les mégissiers donnent quelquefois aux maroquins, façon de Barbarie, qui se fabriquent à Rouen.

» PEAUX *vertes*, nom générique des *peaux* sans apprêts, qui sont telles qu'elles ont été levées de dessus le corps des animaux.

« PEAUSSERIE, *s. f.* Marchandises de peaux & de cuirs, comme maroquins, chamois, basanes, buffles, vaches de Russie, veaux, mou-

tons, & autres ſortes d'animaux; paſſées & toutes préparées à être employées à divers ouvrages.

» Le commerce de la *peauſſerie* eſt fort conſidérable en France, & ſur-tout à Paris, où il y a des marchands qui ne vendent rien autre choſe que de la *peauſſerie*. Ce négoce fait partie de la mercerie.

» PEAUSSERIE ſignifie auſſi l'occupation & le négoce des artiſans, qu'on appelle peauſſiers, avec cette différence, que ceux-ci préparent & vendent les peaux; & que les merciers les achetent préparées pour les revendre aux particuliers.

» Ainſi le *peauſſier*, eſt un ouvrier ou un marchand qui prépare ou qui vend les peaux. Les ouvriers *peauſſiers* reçoivent les peaux des mains des chamoiſeurs ou des mégiſſiers, pour les mettre en couleur, tant de chair que de fleur, & en faire enſuite pluſieurs ſortes d'ouvrages qu'ils vendent en gros & en détail. Ce ſont eux qui levent de deſſus les peaux de moutons, agneaux, chevreaux, &c. cette eſpece de cuir léger, ou pellicule, appelée *cuir de poule* ou *canepin*, dont les gantiers font des gants, & les éventailliſtes des éventails.

» Les *peauſſiers* reçoivent les peaux toutes façonnées en ſortant des mains des mégiſſiers. La premiere préparation qu'ils y font, eſt de les paſſer ſur le paliſſon, pour les adoucir, en ouvrir les pores, & les diſpoſer à recevoir la teinture qu'ils leur donnent immédiatement après.

» Quand les peaux ſont teintes, on les étend ſur des cordes pour les faire ſécher; on détire, & enſuite on les attache ſur une eſpece de herſe, pour les aſſujettir, leur donner la derniere façon, qui eſt de les adoucir & d'en coucher le duvet d'un même côté; cette opération ſe fait par le moyen de la lunette ».

Comme on peut ſe l'imaginer, d'après notre ſyſtême réglementaire, & notre eſprit fiſcal, qui lui donne de la conſiſtance, toutes ces ſortes d'ouvriers ſont en corps de maîtriſe, ſoumis à des gardes jurés, & aſſujettis à une infinité de regles, qui ſeroient plus abſurdes les unes que les autres, ſi l'on n'avoit pas eu envie de rendre incertain l'état de ces gens-là, comme celles de tant d'autres, pour avoir lieu de ſuppoſer beaucoup de contraventions, la facilité de multiplier les chicanes, de tourmenter les hommes, & de leur ſoutirer le plus d'argent poſſible.

Ainſi les *peauſſiers* ſont très-ſouvent & néceſſairement en criſe avec les boyaudiers, les bourſiers, les chamoiſeurs, les corroyeurs, &c. comme ceux-ci le ſont entre eux; « car il n'appartient qu'aux peauſſiers de mettre en teinture & couleur, ſur fleur & ſur chair, à froid ou à chaud, ou par ſimple broſſure, toutes ſortes de peaux de quelque paſſage qu'elles aient été apprêtées; ce qui comprend les cuirs blancs paſſés en mégie, les cuirs tannés, les cuirs paſſés en huile ou en galle, toutes ſortes de peaux, comme veaux, moutons, chamois, agneaux, chevreaux, cerfs, biches, chevreuils, daims, porcs, chiens, &c. à la réſerve néanmoins des gros cuirs, & des vaches tanées ».

Comme les *corroyeurs* furent maintenus dans la poſſeſſion « de corroyer & baudroyer ſeuls, en ſuif, graiſſe & huile, toutes ſortes de cuirs; & les maîtres *peauſſiers*, *teinturiers* en cuir, & *caleçonniers*, dans le droit de vendre toutes ſortes de cuirs, tant mis en teinture, que ceux qui ſeront par eux apprêtés & mis en couleur, en ſortant de chez les tanneurs & mégiſſiers, ou qu'ils auront achetés aux halles; défendant aux corroyeurs de paſſer aucune *peau* en alun, & aux *peauſſiers* de vendre aucunes *peaux* telles qu'ils les achetent des tanneurs & mégiſſiers, ni de corroyer ou boudroyer aucuns cuirs en ſuif, graiſſe & huile. »

Comme les *bourſiers* obtinrent « défenſes aux *peauſſiers* de faire ni débiter caleçons, camiſoles de chamois, & autres ouvrages mentionnés dans l'article VI de leurs ſtatuts, avec permiſſion ſeulement de les laver, repaſſer quand ils ont ſervi ».

Voilà-t-il aſſez d'abſurdités? Quelqu'un exigeroit-il que j'en rapportaſſe un plus grand nombre? Sans changer de matiere ou de ſujet, je pourrois en remplir des volumes; mais la ſeule idée de ce lourd, froid, inſipide & fade ramas, me dégoûte à la nauzée.

« Le *peauſſier* donne deux façons aux peaux ſortant des mains du chamoiſeur, mégiſſier, &c. Ces deux façons ſe donnent avec le *paroir* & la *lunette*, inſtrumens dont ſe ſert auſſi le *corroyeur*.

» Si les peaux ſont teintes, on leur donne encore deux préparations au ſortir de la teinture, avec la *harre* & le *peſſon*. Le *peſſon* eſt un morceau de fer, en forme de fer à cheval, monté ſur un morceau de bois de deux pieds & demi de hauteur; & la *harre* forme la moitié d'un grand anneau de fer fiché dans la muraille. Le *peſſon* ſert à ouvrir les peaux, c'eſt-à-dire, leur donner plus d'étendue; & la *harre*, à les adoucir.

» Comme la teinture des peaux dépend du travail des *peauſſiers* particuliérement, nous donnerons une courte deſcription de la maniere de leur faire prendre les couleurs les plus eſſentielles.

» Pour teindre les peaux en noir, on prend une livre de galle pilée, on la fait bouillir une heure, dans une ſuffiſante quantité d'eau, & après l'avoir retirée du feu, on en donne deux couches à chaque peau, avec le pinceau, &

on les laisse sécher à l'ombre. Lorsqu'elles sont seches, on leur donne encore deux couches de la même eau; ensuite on prend de très-fort vinaigre, dans lequel on a fait rouiller, dissoudre & bouillir de la ferraille : on donne aux peaux, plusieurs couches de cette liqueur refroidie; on les laisse sécher à l'ombre, & lorsqu'elles sont seches, on les polit avec le lissoir de verre.

» Pour teindre les peaux en bleu, on prend une livre d'indigo pulvérisé & une once d'alun commun, qu'on fait bouillir dans une suffisante quantité d'eau. Après avoir laissé refroidir ce mélange, on y ajoute la quantité d'eau nécessaire pour teindre,

Pour teindre les peaux en rouge, en jaune, &c. on les alune, & on les fait sécher à plusieurs reprises, ensuite on les colore au pinceau, avec les ingrédiens colorants ». (DICT. DES ARTS ET MÉTIERS).

Dans la premiere partie de ce travail, j'ai publié, texte & planche, ce qui concerne le *bourfier*; on peut y avoir recours pour les objets de cet art, qui font en peau, comme gibeciere, soufflet & sac à poudre de perruquiers, bourse à jetons, & autres sacs à livres, à flacons, à étuis, &c. &c. Dans celle-ci, je m'en tiendrai à donner la planche qui représente *la maniere de couper une culotte de peau à la bavaroise d'un seul morceau, & celle de la couper en deux peaux.*

CULOTIER. « On donne ce nom à celui qui ne fait que des *culottes* de peau; il n'emploie que des peaux chamoisées de bouc, de chamois, de daim, d'ânon, de mouton, de cerf, d'élan, de renne, &c. Et pour en faire les coutures, il se sert, comme le cordonnier, de soie de sanglier, d'alêne, de tire-pied, & encore de fil, d'aiguille, de dé à coudre, d'une buisse, d'un petit maillet & d'un lissoir.

» Quand la peau est assez grande, il fait la culotte d'une seule, & de deux lorsqu'une ne suffit pas. Dans le premier cas, il la plie du sens de sa longueur, non par la moitié, mais au tiers de sa largeur, & la fleur en dehors; il la plie encore en deux de l'autre sens, c'est-à-dire, sur sa largeur, pour trouver le milieu. Après avoir déplié ce second pli, il fend le dessus jusqu'au premier pli en long, prend les deux bouts de toute la peau, & les amene de son côté, jusqu'à ce qu'il ait formé une fente ouverte de trois pouces; cela fait, il taille, suivant sa mesure, une des cuisses du côté où la peau est séparée en deux, observe de laisser au bas une *avance*, ou fausse-patte de six pouces, & de ne rien couper au côté rendoublé qui fait le dedans des cuisses. Il plie ensuite une seconde fois sa peau par le milieu, en rapportant la cuisse taillée sur l'autre, pour les couper également; étend sa peau; & pour trouver la hauteur du fond de la culotte, il y applique la mesure qu'il a sur le papier, y fait une marque, taille & arrondit le fond; coupe, sur ce qui lui reste de la peau, la ceinture de la culotte en deux morceaux, les deux pattes des poches en travers du devant, les deux petites pattes des susdites poches, les deux pattes des poches en long des côtés, le soufflet, & la patte de la fente du devant.

» Comme le plus grand usage de ces culottes est pour monter à cheval, on les rend plus commodes en les faisant à *pont*, ou à la bavaroise. Le *pont* est cette piece de peau qui couvre l'ouverture de la culotte par devant; il se taille à la peau même, & y demeure attaché.

» Toutes ces pieces étant coupées, il *apiece*, c'est-à-dire, qu'il les colle de droit fil avec de l'empois blanc, pour les coudre ensuite.

» Les boutonnieres étant faites, il *enjolive*, c'est-à-dire, qu'il marque sur le bas des côtés extérieurs des deux cuisses, quelque ornement de mode, comme un dessein à fleurs, dont il remplit les traces, par des rangées de points plats, en fil blanc, cousues à fleur de peau. Cela fait, il monte toutes les pieces en les assemblant par des coutures, tant simples que piquées. Les premieres, qui font le point plat & l'arriere-point, se font à l'aiguille avec du fil de Bretagne. Les secondes sont doubles, & s'exécutent à la maniere des cordonniers, avec l'alêne & de la soie de sanglier attachée aux deux bouts de chaque aiguillée de fil de Cologne, ciré avec de la cire blanche.

» Cette derniere couture se travaille sur la *buisse*, qui est un morceau de bois d'un pied de long, d'un pouce de haut par un bout, de deux pouces par l'autre, arrondi d'un bout à l'autre sur sa surface supérieure, plat en dessous, & arrêté le long de la cuisse gauche de l'ouvrier, avec un tire-pied, qui saisit aussi la peau qu'on veut coudre sur la buisse. Ce même instrument sert pour applatir, avec le petit maillet, les coutures simples qu'on a déjà faites.

» Comme les coutures piquées, ou doubles, forment un petit rebord occasionné par le rélevement des deux peaux qu'on coud ensemble, le culottier unit ce rebord & l'égalise par-tout, en passant par dessus le *lissoir*, qui est un petit morceau de bois dur de quatre à cinq pouces de long, dans le bout duquel il y a une petite rainure qui serre & égalise le haut du rebord.

» Quand les peaux sont foibles, on ne pique que le côté des cuisses; & lorsqu'il y a deux peaux pour une culotte, on ne pique que la couture du fond, qui joint les deux dernieres ensemble; toutes les autres se font simples par dedans & à point en arriere.

Quoique les culottes de peau ſoient d'un uſé excellent, qu'on en faſſe en noir qui imitent les culottes de drap, elles ont le défaut de s'engraiſſer, de devenir glacées & luiſantes, ce qui leur donne un œil de mal-propreté qui n'eſt pas ſupportable. Il ſeroit à deſirer qu'on pût remédier à cet inconvénient ».

(Dictionnaire des arts & métiers).

EXPLICATION de la planche du peauſſier-culottier.

FIGURE 1, ABCD, une peau de daim ou autre, pliée en deux par le milieu du dos.

A, le col.

B, la queue.

C, les pattes de devant appliquées l'une ſur l'autre.

D, les pattes de derriere auſſi appliquées l'une ſur l'autre.

a b, moitié de la ceinture de derriere.

a, la fente pour élargir ou reſſerrer la ceinture.

c d, partie qui doit être couſue avec la partie *c n*, & s'appliquer ſur la partie extérieure de la cuiſſe.

e d c, patte ſur laquelle ſont couſus les boutons, qui font la fermeture latérale au-deſſus du genou.

e g g f, le tour de la jambe où la jarretiere eſt couſue.

g h, partie qui s'applique à l'intérieur de la cuiſſe où il n'y a point de couture.

i l m, partie où l'on coud la moitié de la ceinture de devant.

m, fente pour la poche.

l k, fente de la bavaroiſe au-deſſous de laquelle on coud le long des lignes *l k*, *k h* un morceau de peau quadrangulaire *l k h i*, ce qui forme le caleçon; & le long des côtés *l h*, *n h*, des triangles *l k h*. on coud la ceinture de la bavaroiſe.

Fig. 2, La culotte dite *ſans couture*, entiérement taillée & étendue ſur une table; les mêmes lettres déſignent les mêmes parties que dans la figure précédente; le réſidu de la peau ſert à former les ceintures, pattes, doublures, &c. qui peuvent être néceſſaires.

Fig 3, maniere de couper une culotte à la bavaroiſe, dans deux peaux, ayant une couture dans l'entre-jambe.

Fig. 4, la même moitié de culotte étendue ſur une table.

Fig. 5, la culote, *fig.* 1 & 2 entiérement achevée.

a a, les boutonnieres de poches.

b b, celles de la bavaroiſe accrochées à leurs boutons.

CALOTTIER. Ce métier fait partie de celui du *bourſier*; on peut lire, ſous ce dernier mot, ce que j'ai écrit, des diverſes ſortes de calottes, dans le premier volume du DICTIONNAIRE DES MANUFACTURES ET ARTS. Voici ce qu'on trouve ſur cette matiere, dans le *dictionnaire des arts & métiers*, au mot CALOTTIER.

« Le *calottier* eſt celui qui a le droit de faire & vendre des calottes.

» La *calotte* eſt une petite coëffure de tricot, de feutre, de cuir, de ſatin, ou d'autre étoffe, qui ne couvre que le haut de la tête, & dont ſe ſervent les gens d'égliſe, pour ſe garantir du froid à l'endroit où eſt placée la tonſure. Le cardinal de Richelieu eſt le premier qui en ait porté en France. La calotte rouge eſt celle que portent les cardinaux.

Les calottes dont on ſe ſert préſentement, dans le clergé de France, ſont faites de cuir noir.

Les premieres calottes de cuir noir furent inventées en 1649, par le nommé le *Maître*, qui les fit d'abord de cuir de vieilles bottes de maroquin, qui étoit pour lors fort à la mode à Paris.

La manufacture de calottes qui eſt établie en France, n'a pas encore pu réuſſir à leur donner la même qualité qu'ont celles que font les Levantins, qu'ils nomment des *fés*, & dont ils font une grande conſommation.

Une calotte eſt compoſée de trois cuirs, deux de moutons, & un de *maroquin en croûte*, c'eſt-à-dire, d'un maroquin qui n'a pas reçu toutes ſes préparations, & qui n'a point été noirci.

Pour faire une calotte, l'ouvrier commence par couper en rond les trois morceaux de cuir qui doivent la compoſer. Il prend un cuir de mouton, le trempe dans la gomme arabique, & l'applique ſur une forme de bois; il expoſe cette forme à l'air, pour ſécher le morceau

de cuir qui est appliqué dessus. Ce premier cuir étant sec, il y en colle un second, auquel il donne la même préparation qu'au premier ; il le fait secher au feu.

Ce second cuir, appliqué sur le premier, étant suffisamment sec, l'ouvrier le *ponce*, c'est-à-dire, qu'il le lisse par le moyen d'une pierre-ponce, ensuite il y colle le dernier cuir, qui doit être du maroquin dont nous avons parlé; il le fait sécher de même au feu, & le ponce.

Ce dernier cuir étant bien uni, il le noircit avec une espece d'encre. Quand la derniere calotte est bien seche, il l'ôte de dessus la forme, l'arrondit avec des ciseaux, & la borde avec du ruban.

Après ces différentes opérations, il y met, intérieurement, des crochets, formés avec des épingles recourbées. Ces crochets s'attachent aux cheveux, & servent à assujettir la calotte sur la tête.

RELIURE : RELIEUR.

Résultat de l'action : ouvrier qui l'opere.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

L'ART du *relieur* eſt un de ceux pour lequel j'ai eſperé le plus de ſecours, & pour lequel je n'en ai reçu aucun. Ce n'a pas été un grand malheur pour moi perſonnellement, non plus que pour mon entrepriſe, quand on ne m'a pas laiſſé ignorer long-temps que mes recherches, mes queſtions, mes ſollicitations étoient vaines : je me ſuis retourné de tant de côtés, agité en tant de ſens, que finalement j'ai toujours fait quelques découvertes, & pu ajouter quelque choſe à ce qu'on avoit.

Mais, quand on m'a conduit de promeſſe en promeſſe, d'eſpérance en eſpérance, juſqu'au dernier terme, & qu'on m'a manqué ſur tout; alors, trompé, dénué, comme un homme qui ſe noie, je me ſuis accroché à ce qui eſt tombé ſous ma main.

J'avois vu, dans les papiers publics, une annonce de M. Aniſſon, directeur de l'imprimerie royale, qui me lui faiſoit ſuppoſer des connoiſſances ſupérieures dans l'art de la *reliure*, & autant au moins, la plus grande diſpoſition de les communiquer. J'écrivis à M. Aniſſon ; ſa réponſe me confirma dans mon opinion, en me donnant les plus grandes eſpérances, dont il augmentoit le charme par celle de la plus prompte jouiſſance. J'attendis long-temps, toujours vainement : je récrivis à M. Aniſſon, qui ne me fit point de réponſe. Je priai un de mes amis de le voir ; alors tout le charme s'évanouit. Non ſeulement il n'y avoit rien de fait ; mais on vouloit ſavoir combien de temps on pouvoit retarder de rien fournir, avant de ſe décider ſi l'on entreprendroit quelque choſe ; & ce temps-là préciſément étoit celui où il me falloit fournir à l'imprimeur.

M. Biſiaux, maître relieur à Paris, avoit auſſi mis une annonce dans les papiers publics, laquelle m'avoit également donné lieu de m'adreſſer à lui. Mes amis l'ont vu fréquemment; ils l'ont beaucoup preſſé ; il leur a toujours beaucoup promis. Je crois bien qu'il a commencé quelque choſe ; mais enfin il ne m'a rien fourni.

J'avois, comme tout le monde, L'ART DU RELIEUR, par M. *Dudin*, approuvé par l'Académie des Sciences ; & c'eſt cet art même que j'intercale dans mes deſcriptions ; j'en retranche ſeulement *l'avertiſſement*, *l'introduction & plan de l'ouvrage*, & auſſi la *table des chapitres*. Cet *avertiſſement*-ci, avec les *ſommaires* de cet art, tiendront lieu de ce que je retranche, & ſuffiſent à mon plan. Mais je prends l'art dans l'édition in-4°. & j'y ajoute toutes celles des notes qui me conviennent, des éditeurs Suiſſe & Allemand.

Pour la partie hiſtorique de l'art, dont M. Dudin n'a rien dit, je copie la note des éditeurs, qui y a rapport. La voici :

« Les premiers livres étoient en forme de tables, dont il eſt fait mention dans l'écriture, ſous le nom de *ſepher*. Quand les anciens avoient des matieres un peu longues à traiter, ils écrivoient ſur des feuilles, ou ſur des peaux couſues les unes au bout des autres & roulées ; c'eſt ce que les Latins appellent *volumina*. Les plus anciens manuſcrits étoient renfermés dans des coffres de bois de cedre.

» Lorſque le papier d'Egypte fut devenu d'un uſage plus commun, on couſit les feuilles par le dos avec des cordons. On joignoit à peu près de la même façon les tablettes de cire, que l'on couvroit, par-deſſus & par-deſſous, de deux planches. Les moines, devenus les dépoſitaires de la ſcience, copierent les anciens manuſcrits ſur du parchemin, qu'ils coupoient en feuilles plus ou moins grandes ; couſues enſemble par le dos, & couvertes de peaux, avec des morceaux de bois minces, pour ſervir de couverture.

» Après l'invention de l'imprimerie, lorſque les livres furent plus communs, on fit des volumes garantis par des planches recouvertes

» de parchemin, ou de peaux de porcs, & » garnies aux quatre coins de plaques de laiton, de cuivre, ou quelquefois d'argent & » de vermeil. Tels étoient les anciens livres de » chœur, & plusieurs manuscrits encore subsistans dans les bibliotheques. Mais ces volumes » étoient si pesants, qu'un homme avoit assez » de peine à manier un in-folio médiocre.

» On omit donc les planches & la garniture, & l'on se contenta d'une simple couverture de parchemin; malheureusement elle étoit » sujette à se plier, à se déformer, & elle ne » duroit guere. Le dos n'étoit lié qu'avec des » cordons.

» Ce n'est qu'au dix-septieme siecle qu'on a » inventé les reliures Françoises & Angloises, » qui sont infiniment plus commodes, plus durables & moins cheres. Voyez *l'encyclopédie*, au mot *livre*, & les auteurs cités, &c ».

Si M. Anisson, M. Bisiaux, ou quelqu'autre me fournit, avant que l'impression de cet art soit achevée, quelques observations tendantes à en rectifier certaines parties, à y répandre de nouvelles lumieres, je les placerai, comme supplément, à la suite de cette description.

CHAPITRE PREMIER.

Opérations qu'il faut faire avant de couvrir le livre de carton.

NOUS diviserons ce chapitre en six articles. Le premier contiendra la maniere de plier les feuilles. Le second, le collationnement des feuilles. Le troisieme, comment il faut les battre. Le quatrieme, comment on doit grecquer. Dans le cinquieme, on verra comment il faut coudre le livre; & dans le sixieme, la maniere de détortiller & épointer les ficelles (1).

ARTICLE PREMIER.

Pliement des feuilles en général.

L'opération de plier les feuilles est une de celles de l'art que nous décrivons, qui demande le plus d'attention de la part des personnes qui la font; ce sont ordinairement des femmes auxquelles elle est confiée; cependant elle demande non-seulement des précautions, mais encore elle suppose qu'on sait bien lire, & qu'on connoît au moins les chiffres Arabes ou Romains, puisque ce sont principalement ceux qu'on met au haut des pages, qui guident l'ouvrier.

» Si nos livres s'imprimoient de la même maniere que l'on écrit les manuscrits, il n'y auroit aucune difficulté à plier les feuilles; le premier côté ou le *recto* d'un feuillet porte la premiere page, le second côté ou le *verso*, porte la seconde page, & ainsi des autres: il ne s'agit donc que de mettre les chiffres à côté les uns des autres, dans leur ordre naturel, jusqu'à la fin, soit que le manuscrit soit formé d'un seul ou de plusieurs cahiers; mais dans les imprimés, chaque feuille d'impression forme autant de cahiers qui doivent porter un certain nombre de pages, suivant la différence des formats. Expliquons ceci plus en détail:

L'*in-folio* est composé d'une feuille plus ou moins grande, qui contient quatre pages, ou de deux feuilles qui s'impriment l'une après l'autre, & dont on forme un cahier qui contient huit pages (2). Le cahier de l'*in-quarto* est composé d'une feuille pliée en quatre, & contient quatre feuillets ou huit pages: l'*in-octavo*, huit feuillets ou seize pages: l'*in-douze*, douze feuillets ou vingt-quatre pages. Dans ce format, il y en a qui sont de deux cahiers, d'autres d'un seul; nous expliquerons cela plus

(1) Avant de procéder au pliement des feuilles, il est à propos de collationner, c'est-à-dire, d'examiner si toutes les feuilles qui doivent former le livre s'y trouvent réellement. Il est très-ordinaire qu'il y ait, à cet égard, beaucoup de défectuosités. C'est au libraire qui vend, à les completter. Une autre opération, nécessaire pour les papiers sans colle, dont on se servoit si généralement en Allemagne, c'est de passer toutes les feuilles dans une colle claire, mêlée d'alun; on les pend ensuite sur des cordes de crin; on les bat légérement après qu'elles sont seches, & enfin on les plie.

(2) L'in-folio s'imprime aussi par cahiers de trois & de quatre feuilles. Si on l'imprime par feuilles, les relieurs se plaignent qu'il leur faut beaucoup de temps pour coudre. Le dos du livre, devenu fort gros par la quantité de fil qu'on emploie, ne sera jamais bien relié, ni à l'Allemande ni à la Françoise. Le remede à ce mal, est de coller quelques feuilles ensemble avant de se mettre à coudre.

au long quand nous parlerons de son pliement ; il nous suffira de dire pour le présent, que, soit d'un ou de deux cahiers, il ne contient toujours que vingt-quatre pages. L'*in-dix-huit*, contient dix-huit feuillets ; il est de trente-six pages. L'*in-vingt-quatre* est différent, en ce qu'il s'imprime par demi-feuille ; c'est-à-dire, que sur une même feuille de papier, on imprime à la fois deux exemplaires du même ouvrage (3), de sorte qu'on partage sa feuille en deux parties égales, dont chacune sert pour un exemplaire différent du même livre : ainsi la feuille entiere de ce format contient vingt-quatre feuillets ou quarante-huit pages ; mais la demi-feuille séparée qui se partage en deux cahiers, l'un de huit feuillets ou de seize pages, l'autre de quatre feuillets ou huit pages, n'en contient que vingt-quatre.

Il y a deux sortes d'*in-trente-deux*, l'un d'une seule feuille, servant pour deux exemplaires, & contenant trente-deux feuillets ou soixante-quatre pages, dont la moitié forme deux cahiers de huit feuillets ou de seize pages chacun : le second *in-trente-deux* ne sert que pour un exemplaire, la feuille forme quatre cahiers de huit feuillets ou seize pages chacun.

Méthode de plier les feuilles.

Nous avons dit que ce sont des femmes (4) qui sont ordinairement chargées du pliement des feuilles d'un livre ; elles font cette opération sur un carton qu'elles posent sur leurs genoux, mais plus volontiers sur une table ; ce carton a dix-huit ou vingt pouces de long, sur quinze à seize de large, & au moins trois lignes d'épaisseur ; il pese près de deux livres. On pourroit encore se servir d'ais de bois, qui seroient plus légers que ces cartons ; mais outre que la dureté de ces ais pourroit à la longue leur blesser les genoux, quand elles les posent dessus, le carton obéissant un peu au pressement du plioir ; le papier s'y manie mieux.

Du plioir, & de la maniere de s'en servir.

Le plioir, pl. 1. fig. I, est un instrument de bois commun, d'ivoire, de buis ou d'écaille, qui a depuis six, jusqu'à dix pouces de longueur sur seize à dix-huit lignes de largeur ; il va en diminuant vers les deux bouts, qui se terminent en rond. Son épaisseur est de deux lignes dans le milieu, & diminue d'une ligne vers chaque bord, qui finit en un taillant ou coupant mousse ou arrondi : on se sert plus volontiers de plioirs de buis ; ils sont légers, & moins chers que ceux d'ivoire, qui d'ailleurs sont lourds à la main, & ont l'inconvénient de s'ébrécher comme une lame de couteau. A l'égard de ceux de bois commun, ce sont les moins bons & les moins en usage ; leur taillant se gâte aisément, & ils sont sujets à se casser.

La maniere de se servir du plioir, est de le passer de champ, ou par le tranchant, sur toute l'étendue de la feuille posée ouverte sur le carton pour la redresser ; ensuite on met le tranchant du plioir à l'endroit de la feuille où l'on veut faire le pli ; on prend la feuille par un des bouts, & on la rabat sur le plioir en la tirant & la mettant juste, page contre page, pour déterminer l'endroit de son pli ; faisant convenir bien exactement l'impression de la page correspondante, sans s'embarasser si les bords de la feuille tombent exactement l'un sur l'autre. On retire le plioir, & on le passe à peu près de plat dessus le pli, une allée & une venue, en appuyant légérement. Si l'on veut couper la feuille, on remet le plioir dans le pli, & l'on pousse fermement d'un bout à l'autre, brusquement & sans s'arrêter, sans quoi on courroit risque de gâter la feuille.

Pliement de l'in-folio.

Quand le cahier de *l'in-folio* est d'une seule feuille (5), l'opération du pliement n'est point difficile ; il faut mettre la feuille devant soi sur une table, de maniere que la lettre qui est au bas de la page, & qu'on appelle, en terme d'art, la signature premiere (*a*) ou la bonne lettre A, soit à main droite en haut, la face contre la table sur laquelle on plie ; on doit avoir le haut des pages devant soi, & regarder les lettres à rebours : on prend le bout de la feuille du côté

---

(3) Les imprimeurs, pour des raisons tirées de leur commodité ou de leur intérêt, impriment aussi quelquefois l'in-12 par demi-feuille. Cela leur arrive sur-tout lorsqu'ils manquent de caracteres pour faire les deux formes, alors il n'en font qu'une à la fois & ils tirent à double.

(4) En Allemagne, l'ouvrier relieur doit achever son livre de tout point, depuis qu'ils sort en feuilles du magasin de libraire, jusqu'à ce qu'il soit prêt à être mis sur les tablettes de l'acheteur. En France, il n'en est pas de même ; on trouve de fort bons relieurs qui ne savent pas plier. Il est vrai que le pliement du livre, n'exigeant aucune force, est plutôt un ouvrage de femme.

(5) On n'imprime l'in-folio d'une seule feuille, que lorsqu'il est question d'un mémoire, ou de quelqu'ouvrage de peu d'étendue. Si l'on négligeoit cette attention, le relieur seroit obligé de coller deux ou plusieurs feuilles ensemble, pour en faire des cahiers avant de les coudre ; ce qui augmenteroit considérablement son travail.

(*a*) Chaque feuille d'impression ou cahier ; est marqué d'une lettre appelée *signature*, qu'on met au bas de la premiere page de chaque cahier, au-dessous de

de

de la main dr[illegible] ; on met le ploir sur la ligne du milieu ; on [illegible] dans le sens de cette ligne, & précisément dans les trous qu'on appelle *les trous des pointures* (*b*) laissant tomber le chiffre de la page 2, sur ce[illegible] de la page 3 ; on donne un coup de ploir p[illegible] dessus ce pli, & la feuille est pliée.

Si *l'in-folio*, est de deux feuilles, la signature doit se remarquer aux pages 1, 3 & 5, en cet ordre : page 1, A ; page 3, A ij ; page 5, A iij : on pose ces deux feuilles ouvertes de la même maniere que la précédente, sur la table ; c'est-à-dire, que la premiere, celle qui touchera la table, sera la feuille signée A ; la feuille A iij sera posée sur la premiere, & la plieuse doit avoir à sa main gauche en haut à découvert la signature A iij ; elle doit aussi avoir en bas les chiffres des pages 4 & 5 : elle plie cette feuille extérieure dans le sens de la ligne du milieu, & dans les trous des pointures, faisant rencontrer le chiffre 4 sur le chiffre 5. Cette feuille ainsi pliée, sert de regle pour plier celle de dessous, faisant tomber les pointures de cette derniere sur le pli de la premiere, & le chiffre de la page 2 sur celui de la page 3. On fait la même opération successivement à tous les cahiers composés de deux feuilles (6).

Pliement de l'in-quarto.

Pour plier *l'in-quarto*, on pose sa feuille, la bonne lettre à main gauche en haut, la face contre la table, de maniere qu'on voie en travers devant soi les pages 2, 3, 7, 6 ; on plie d'abord sa feuille suivant la ligne perpendiculaire, dans les trois pointures, faisant tomber le chiffre 3 sur 2, & 6 sur 7 ; alors sans déranger sa feuille, on la plie de nouveau en faisant tomber 4 sur 5, & on la met à part pour faire la même opération à une autre feuille.

*Pliement de l'*in-octavo.

L'IN-OCTAVO se plie en posant la feuille, la bonne lettre à main gauche en bas, la face contre la table ; dans cette situation, on doit voir en long devant soi, & du bon sens, les pages, 2, 15, 14, 3, & à rebours, ou du haut en bas, 7, 10, 11, 6 ; on plie suivant la ligne perpendiculaire, toujours dans les pointures, faisant tomber 3 sur 2, & 6 sur 7 ; on voit alors à découvert, & d'un bon sens, les pages 4 & 13, & à rebours, les pages 12 & 5. On plie dans le sens horisontal, faisant tomber 5 sur 4, & 12 sur 13 ; par ce moyen on découvre les pages 8 & 9 ; en appliquant 8 sur 9, on a sa feuille pliée. Quelquefois ce format, ainsi que le précédent, s'impose par demi-feuille, alors on coupe la feuille du format *in*-4° suivant la ligne perpendiculaire, aussi bien que celle du format *in*-8° : on plie celle *in*-4° comme on a plié l'*in-folio* d'une seule feuille, & celle de l'*in*-8°, comme l'*in*-4°.

*Pliement de l'*in-douze.

Nous avons dit que la feuille *in-douze* contient douze feuillets ou vingt-quatre pages. Cette feuille est ordinairement formée de deux cahiers ; un gros qui contient huit feuillets ou seize pages, & un petit qu'on appelle *feuilleton*, & qui contient quatre feuillets ou huit pages : ce second cahier, ou ce feuilleton, se leve toujours, & se plie à part du gros cahier : mais quelquefois il est renfermé dans le gros, & le tout ne forme qu'un seul cahier. Quand le feuilleton doit être renfermé dans le gros cahier, la feuille ne porte qu'une lettre A, d'autres fois le feuilleton se met seulement à côté du gros cahier de seize pages, & alors la feuille *in-douze* est composée de deux cahiers : dans ce cas elle porte deux signatures ou lettres, la derniere ligne, pour faire connoître au relieur, l'ordre des cahiers & des pages qui les composent : ces signatures se marquent avec des lettres initiales, qui changent à chaque cahier. S'il y a plus de cahiers que l'alphabet n'a de lettres, on ajoute à l'initiale une lettre courante de même sorte, c'est-à-dire, un petit *a* à la suite d'un grand, & ainsi de suite ; ce qu'on redouble tant qu'il est nécessaire. Ainsi, s'il y a deux alphabets, le second s'écrit A *a* ; s'il y en a trois, le troisieme s'écrit A *a a*. Pour indiquer l'ordre des feuilles qui composent chaque cahier, on ajoute à la premiere page du second feuillet, c'est-à-dire, à la page 3, le nombre de deux en chiffres romains A ij, ou A *a* ij, & ainsi de suite, jusqu'à celle qui fait le milieu du cahier. La signature A se nomme *premiere signature* ; pour A *a*, on dit, A *seconde signature* ; pour A *a a*, on dit, A *troisieme signature*, & ainsi des autres ; B *premiere signature*, &c.

(*b*) Les imprimeurs appellent *pointures*, deux langues ou languettes de fer, attachées par une vis aux deux côtés du tympan. Ces languettes sont terminées par une pointe qui perce la feuille du papier qu'on imprime ; elle l'arrête dans un état fixe, & fait qu'en posant ces pointes dans les mêmes trous qu'elles ont déjà faits lorsqu'on a imprimé le premier côté de la feuille, l'impression du revers de la feuille, ou *la retiration*, se rencontre juste avec l'impression du côté qui vient d'être imprimé.

(6) Les relieurs Allemands placent leurs feuilles in-folio les unes sur les autres ; A, A ij ; B, B ij, & ainsi de suite. Ils les plient toutes, avec les précautions indiquées ; ensuite ils mettent l'une dans l'autre, celles qui doivent s'arranger ainsi, en se servan pour cela d'une espece de sabre, qu'ils font entrer dans la feuille A ij, & l'enlevant, ils y metten tout de suite la feuille A, ce qui forme le cahier.

ſavoir, A & B : le premier cahier, ſigné A, va juſqu'à la page 16, & le feuilleton, ſigné B, commence à la page 17, juſques & compris la page 24.

Quand on imprime un ouvrage, qu'on ſait ne devoir pas être conſidérable, & n'être compoſé que d'un très-petit nombre de feuilles, on l'impoſe de maniere que le feuilleton ſe mette en dehors, & ſéparément du gros cahier.

Si l'on ne conſultoit que le profit des relieurs, toutes les feuilles s'imprimeroient de maniere que les cahiers s'encartaſſent : car, comme nous avons dit que le pliement & la couture des feuilles ſe font en ville, par des ouvrieres qui ne font guere que cela, cette couture ſe paie au cent de cahiers couſus : ainſi, moins il y a de cahiers, moins il en coûte au relieur ; un livre de 312 pages n'eſt pas un volume conſidérable ; ſi les feuilletons s'encartent, il ne ſera que de treize cahiers, au lieu que ſi le feuilleton étoit en dehors, il ſeroit de vingt-ſix cahiers, que le relieur auroit à payer à ſa couſeuſe. Je reviens au pliement de notre feuille. Si le feuilleton s'encarte, on poſe la feuille ſur la table, la bonne lettre A à main gauche en haut, la face contre la table, & les pages de maniere qu'on voie en travers devant ſoi les pages 2, 7, 11 ; 23, 18, 14 ; 22, 19, 15 ; 3, 6, 10. Il y a des plieuſes qui commencent par lever le feuilleton qui ſe trouve à leur main droite, elles plient cette bande ſuivant la ligne horiſontale, préciſément dans les trous des pointures ; elles ſéparent cette bande en coupant le long de la ligne, & tout de ſuite elles en forment un cahier, faiſant tomber le chiffre 10 ſur le chiffre 11, puis 12 ſur 13 & elles mettent ce feuilleton à part ; enſuite elles plient leur gros cahier. Mais cette opération étant plus longue que l'autre, & ces ouvrieres ayant beſoin d'expédier ce travail, voici la méthode qu'elles ſuivent ordinairement.

Quand la feuille eſt poſée comme nous l'avons dit plus haut, on la plie ſuivant la ligne perpendiculaire, faiſant tomber les chiffres 10, 6, 3, ſur 11, 7, 2 ; quand la feuille eſt ainſi pliée, on voit en travers les pages 4, 5, 9 ; 21, 20, 16, & les ſignatures A iij & A v ; on plie enſuite la bande de la droite, faiſant tomber la page 16 ſur 20, & 9 ſur 5 ; on coupe cette bande ; on la plie tout de ſuite, appliquant le chiffre 12 ſur 13, mettant en dehors la ſignature A v, qui ſe trouve à la page 9 ; on met cette bande qui fera le feuilleton à part ; on retourne à ſon gros cahier, &, ſans déranger ſa feuille, on plie la page 20 ſur 21 ; 5 ſur 4, puis 8 ſur 17 ; on inſere le feuilleton A v dans le gros cahier, mettant 9 à côté de 8, & 16 ſur 17 ; & la feuille eſt pliée.

Quand le feuilleton ne s'encarte pas, c'eſt-à-dire, quand il ſe met à côté & en dehors du gros cahier, on poſe ſa feuille ſur la table, de même que la précédente, mais alors les chiffres ne ſuivent plus le même ordre : on voit en travers les pages 2, 7, 19 ; 15, 10, 22 ; 14, 11, 23, 3, 6, 18 : on plie de même que la précédente, ſuivant la ligne des pointures, faiſant tomber les chiffres 3, 6, 18, ſur 2, 7, 19, de maniere qu'on voie en travers les pages 4, 5, 17 ; 13, 12, 24, & les ſignatures A iij & B ; on rabat le feuilleton B ſur la feuille, avec les mêmes précautions que nous avons dit qu'il falloit avoir pour le précédent, ce qui fait voir à découvert les pages 20 & 21 du feuilleton ; on coupe ce feuilleton, & mettant en dehors la ſignature B, on le plie, faiſant tomber le chiffre 20 ſur 21 ; on le met à part, & on plie le gros cahier comme on a fait celui de la feuille précédente, dont le feuilleton devoit être encarté, faiſant tomber le chiffre de la page 12 ſur 13, & celui de la page 5 ſur 4 ; puis cette feuille étant pliée en quatre, on plie 8 ſur 9, la ſignature A en dehors ; il ne reſte plus qu'à mettre le feuilleton ſigné B, commençant par la page 17, à côté de la page 16, & cette feuille eſt pliée.

Pliement de l'in-dix-huit.

La feuille de l'*in-dix-huit* eſt formée de trois cahiers, compoſés chacun d'un gros cahier & d'un feuilleton, qui s'encarte toujours : cette feuille porte trois ſignatures A, B, C ; c'eſt à cauſe de ces trois ſignatures qu'à la douzieme page de chacun de ces cahiers, ou aux pages 12, 24, 36, on met une *réclame*. Une ſeule de ces réclames ſe voit quand la feuille eſt ſur la table, les deux autres ſont endeſſous.

Pour plier cette feuille, on la met ſur la table, la bonne lettre à main droite en haut, la face contre la table, de maniere qu'on voie devant ſoi dans le bons ſens les pages 34, 27, 22, 15, 10, 3 ; 30, 31, 18, 19, 6, 7 ; & à rebours les pages 35, 26, 23, 14, 11, 2 : on plie la bande de la main droite ſur celle du milieu, dans le ſens de la ligne perpendiculaire, faiſant tomber les chiffres des pages 2, 3 & 7, ſur ceux des pages 23, 22, 18, ce qui fait qu'on voit à découvert la bonne lettre A, qui auparavant étoit contre la table ; on plie de même celle du milieu, faiſant tomber les chiffres des pages 14, 15, 19, ſur ceux des pages 35, 34, 30 ; & de même qu'à la premiere bande, on découvre la lettre B & la reclame de la page 24 ; on coupe encore cette bande, & par ce moyen la feuille eſt partagée en trois bandes égales : on met ces trois bandes l'une ſur l'autre ; la bande A la premiere ſur la table, la bande B, au-deſſus, & la bande C, la derniere : on les arrange de maniere que toutes les lettres ſe trouvent dans le même ſens à main gauche,

la face contre la table. Ainsi il faut se figurer que sous cette bande C, sont les deux autres B & A, posés dans le même sens que C; on voit donc les pages en travers, & C se trouvant la premiere, on voit les pages 26, 27, 31, & 35, 34, 30; on commence à opérer sur le cahier C, en pliant la petite bande de ce cahier, de la droite vers la gauche, ce qui découvre les pages 32, 29, & la signature C iij; on leve cette petite bande, & on la plie, faisant tomber le chiffre 30 sur 31, découvrant la page 29, & la signature C iij; ce sera le petit cahier ou le feuilleton qu'on met à part: on revient à ce qui reste de la bande C, qui doit faire le gros cahier. On plie cette feuille en faisant tomber 27 sur 26, & 34 sur 35; on retourne ainsi la feuille pliée, de maniere qu'on voie en long devant soi, les pages 28 & 33. On plie ces deux pages l'une sur l'autre, découvrant 25 & la lettre C. On insere le feuilleton dans le gros cahier, mettant 29 à côté de 28, & 32 à côté de 33, & ce cahier est plié. Quand on a fait la même chose pour les autres cahiers, la feuille est entierement pliée; il ne reste plus qu'à les mettre à côté les uns des autres, suivant l'ordre des lettres A, B, C, & des chiffres.

Quelquefois l'*in-dix-huit* n'est que de deux cahiers; alors on leve une bande comme le feuilleton de l'*in-douze*; on plie le gros cahier comme la feuille *in-8°.*, & on encarte le feuilleton dans le gros cahier.

*Pliement de l'*in-vingt-quatre.

LA FEUILLE de l'*in-vingt-quatre* s'imprime par demi-feuille, qui se plie suivant la ligne perpendiculaire, dans les trous des pointures; une moitié de cette feuille sert pour un exemplaire d'un livre, & l'autre demi-feuille sert pour un autre exemplaire du même ouvrage. Chaque demi-feuille est composée de deux cahiers signés A & B, dont le premier est de huit feuillets ou seize pages, & le second de quatre feuillets ou huit pages. La seconde demi-feuille est composée du même nombre de cahiers.

Pour plier cette feuille, on la pose sur la table, une bonne lettre à main droite en haut à découvert, l'autre à main gauche, aussi en haut, mais contre la table; dans cette position on voit toutes les pages en travers; on plie donc sa feuille en long, faisant tomber la lettre A, qui est à la main droite, sur le verso de A de la main gauche, ou le chiffre de la page 1 de la premiere demi-feuille, sur le chiffre 2 de la seconde demi-feuille. On coupe la feuille en deux, on en met une moitié à sa droite & l'autre à sa gauche, afin de ne les pas confondre ensemble, & de ne pas mettre sur un même exemplaire deux feuilles pareilles; on continue de séparer ces deux bandes jusqu'à la fin du volume.

On met sa demi-feuille, la bonne lettre A à main gauche en bas, la face contre la table, de maniere qu'on voie au long devant soi les pages 2, 15, 14; 3, 18, 23, & à rebours, les pages 7, 10, 11, 6, 19, 22; on plie le feuillet signé B, on voit à main droite en haut la signature B ij. On a soin de faire tomber les chiffres des pages 22 & 23, sur 11 & 14; on coupe ce feuilleton, on le plie séparément, d'abord en faisant tomber 19 sur 18, & 22 sur 23, ensuite 20 sur 21; ce sera le petit cahier de cette feuille: on plie les gros cahiers comme on a plié l'*in-8°*; c'est-à-dire, en faisant tomber 6 sur 7, & 3 sur 2; puis en faisant tomber 5 sur 4, & 12 sur 13; enfin, en mettant 8 sur 9, on a le cahier A, dont la derniere page est 16, à côté de laquelle on met le petit cahier, signé B, qui complette la feuille entiere de l'*in-vingt-quatre.*

*Pliement de l'*in-vingt-quatre *d'un seul cahier.*

IL y a encore une autre sorte d'*in-vingt-quatre*, formé d'un cahier de seize pages, qu'on appelle *gros cahier*, & d'un autre plus petit de huit pages, appellé ainsi que dans l'*in-douze*, le *petit cahier*, ou le *feuilleton*, & qui s'encarte dans le gros; cette feuille sert, comme celle de l'*in-vingt-quatre* de deux cahiers, pour deux exemplaires; ainsi chaque demi-feuille est marquée d'une lettre A. Pour plier cette feuille, on met la bonne lettre A à main gauche en bas à découvert, l'autre bonne lettre A à main droite aussi en bas, mais la face contre la table; dans cette position on ne voit les pages de la feuille qu'en travers. On plie suivant la ligne perpendiculaire, dans les pointures; on sépare sa feuille en deux, & on met la moitié à part pour servir au second exemplaire. On pose devant soi la moitié qu'on veut plier, la bonne lettre A à main gauche en bas, la face contre la table, regardant du bon sens les pages 2, 23, 22, 3, 16, 9, & à rebours les pages 7, 18, 19, 6, 13, 12; on plie en faisant tomber le chiffre de la page 9 & celui de la page 12, sur ceux des pages 22 & 19; on coupe cette bande; & mettant la signature A v à main gauche en haut, la face contre la table, & A vj à main droite à découvert, les pages 10, 11, 15, 14, en travers, on plie de droite à gauche, suivant la ligne *i k*, 11 sur 10, & 14 sur 15; on retourne pour mettre les pages en longueur, & l'on plie en mettant 12 sur 13; ce sera le petit cahier qu'on met à part. On revient à son gros cahier, qui est resté dans la même situation, c'est-à-dire, qu'on voit en longueur les pages 2, 23, 22, 3; on plie ce cahier comme l'*in-8°*, dabord suivant la ligne *g h*, faisant tomber 3 sur 2 & 6 sur 7,

puis 5 sur 4, & 20 sur 21, & enfin, la pliant 8 sur 17, on met le feuilleton A v, commençant par la page 9, au milieu de ce gros cahier, 9 à côté de 8, & 16 sur 17, & la feuille est pliée.

*Pliement de l'*in-trente-deux.

L'IN-TRENTE-DEUX s'impose de deux manieres, ou par demi-feuille ; alors la feuille sert pour deux exemplaires, & est composée de deux cahiers signés chacun d'une lettre différente : ou bien elle ne sert que pour un exemplaire ; & alors elle forme quatre cahiers, qui sont aussi chacun signés d'une lettre.

Pour plier le premier, on met la feuille, la bonne lettre A à main droite en bas à découvert, pendant que l'autre bonne lettre A est à main gauche aussi en bas, mais la face contre la table ; de maniere qu'on regarde dans le bon sens les pages 24, 25, 26, 23, 2, 15, 16, 1 ; & à rebours les pages 17, 32, 31, 18, 7, 10, 9, 8. On plie en long, dans les pointures, faisant tomber A de la main droite sur le verso du même feuillet à gauche, ou le chiffre 1 sur 2 ; 8 sur 7 ; 23 sur 24 ; 18 sur 17 : on coupe cette feuille en deux, dont la moitié servira pour le second exemplaire. On tourne sa demi-feuille en travers ; & mettant B à main droite, à découvert sur la table en haut, & A à main gauche, aussi en haut, mais la face contre la table, on plie B sur le verso de A, 17 sur 2, & 20 sur 3 ; on coupe cette demi-feuille en deux ; on retourne cette feuille ainsi coupée, de maniere que les deux bonnes lettres A, B, appliqués l'une sur l'autre, soient à main gauche en bas, la face contre la table ; on plie la demi-feuille B de dessus, en mettant 9 sur 18, & 22 sur 23 : ce qui fait que l'on voit 20 & 29 à découvert, & dans le bon sens : cette feuille ainsi pliée, on la plie encore en mettant 21 sur 20, & 28 sur 29 ; & enfin en faisant tomber 24 sur 25 ; & le cahier B, commençant par le chiffre 17, est plié : on met ce cahier à part ; on plie de même celui qui porte la lettre A, fasant tomber d'abord 3 sur 2, puis au second pliement 4 sur 5, & au troisieme 8 sur 9, ce qui donne le cahier A, finissant par la page 16, à côté duquel on met le cahier B : ces deux cahiers ne s'encartent jamais.

J'ai entendu dire qu'autrefois ces cahiers s'encartoient ; mais que c'étoit une mauvaise façon d'imposer que l'on avoit rectifiée dans les imprimeries.

Nous avons dit que le second *in-trente-deux* ne servoit que pour un exemplaire ; cette feuillle porte quatre signatures A, B, C, D, qui se trouvent aux pages 1, 17, 33, 49, & forment autant de cahiers de 16 pages chacun. Pour plier cette feuille, on met la premiere bonne lettre A à main gauche en bas, la face contre la table ; dans cette position on doit voir dans le bon sens les pages 54, 59, 42, 39, 2, 15, [illegible], 9 ; & à rebours, les pages 51, 62, 47, 34, 7, 10, 27, 22 ; on plie suivant la ligne des pointures, faisant tomber le chiffre de la page 19 sur 2, & celui de la page 34 sur 51, & on coupe sa feuille en deux ; on met cette moitié sur la table. B, à main gauche, en bas, à découvert ; & C, à main droite, en haut, aussi à découvert. On plie en faisant tomber le chiffre de la page 36 sur celui de la page 17, & 33 sur 20 ; on coupe cette division : on plie de même & avec les mêmes précautions la moitié *n*, *o*, *r*, *s*, de la feuille, le chiffre de la page 49 sur celui de la page 4, & on la coupe en deux.

Voilà la feuille partagée en quatre quarrés égaux, qui chacun sont signés des lettres A, B, C, D ; on met tous ces quarrés les uns sur les autres, la bonne lettre à main gauche en bas contre la table ; A sur la table, & finissant par D ; on prend le quarré D, qu'on plie comme l'*in-octavo*, c'est-à-dire, d'abord 51 sur 50, puis 53 sur 52, enfin 56 sur 57 ; ce qui donne le cahier D, qui commence par la page 49, & finit à 64 : on met ce cahier à part ; on plie de même le quarré C, & on a le cahier commençant par la page 33 & finissant par 48, à côté duquel on met le cahier D, & ainsi des autres jusqu'à la fin.

*Pliement de l'*in-soixante-douze.

L'IN-SOIXANTE-DOUZE s'impose toujours par demi-feuille, c'est-à-dire, que la feuille entiere sert pour deux exemplaires ; ainsi elle contient 72, feuillets, ou 144 pages, ce qui donne 72 pages pour chaque demi-feuille, qui sont chacune signées de quatre lettres A, B, C, D, formant quatre cahiers, dont le premier A, & le troisieme C, sont chacun de 24 pages ; le second B, & le quatrieme D, de douze pages ; on met cette feuille, une bonne lettre A à main droite, en bas, à découvert ; sur la table ; l'autre bonne lettre, qui est la même, à main gauche en bas, la face contre la table, de maniere qu'on voit, dans le bon sens, les pages 44, 53, ... 54, 43 ; 48, 49 ... 50, 47 ; 2, 23 ... 24, 1 ; & à rebours 37, 60 .. 59, 38 ; 11 14 ... 13, 12 ; 7, 18 ... 17, 8. On plie suivant la ligne des pointures, faisant tomber A de la main droite sur le verso de la même lettre de la gauche, ou les chiffres des pages 43, 47, 1, sur ceux des pages 44, 48, 2 ; on coupe cette feuille en deux, & on sépare l'autre demi-feuille.

On met une de ces deux moitiés en travers sur la table ; la lettre A à main gauche en haut, la face contre la table, & la lettre C, à droite en haut, à découvert ; on plie en deux, faisant tomber C sur le verso de A, ou 37 sur 2, & 72 sur

35 ; on coupe en deux , & sans rien déranger on plie la feuille C, à l'endroit des réglets ; on leve cette bande , qui est signée de la lettre D ; elle est de 12 feuillets ou douze pages. On met cette bande en travers, la lettre D à main gauche , en bas , à découvert , de maniere qu'on voie aussi en travers les pages 61 , 64 , 68 ; 72 , 69 , 65 ; on plie cette bande , & on leve le petit quarré signé D iij , & coté 68 , 65 : on plie ce quarré en deux , le chiffre 66 sur 67 , & on met ce petit cahier à part ; on revient à l'autre partie de la bande D , qu'on met en travers , la lettre D , à main gauche , en haut , la face contre la table ; on plie comme l'*in-8°*. 63 sur 62 , 70 sur 71 , puis 64 sur 69 ; on insere à côté de 64 , le feuilleton ou petit cahier, commençant par la page 65 , & finissant par la page 68. Voilà le dernier des qnatre cahiers de cette feuille plié ; qui est , comme nous l'avons dit , composé de douze pages ; il faut ensuite plier le reste de la demi-feuille C , qui se plie comme l'*in-douze* ; on la met sur la table , la lettre C à main gauche , en haut , contre la table ; on plie en faisant tomber les chiffres 39 , 42 , 46 , sur les chiffres 38 , 43 , 47 ; on rabat le côté de cette feuille sur la bande , faisant tomber les pages 52 , 45 , sur les pages 56 , 41 : on sépare cette petite bande de la grande , comme dans l'*in-douze* on a séparé le feuilleton , & on la plie en faisant tomber 48 sur 49 , ce qui donne le cahier signé C v , commençant par la page 45 , & finissant par la page 52. On garde ce cahier à part pour l'encarter dans le gros cahier , qui compose la partie de la feuille G , dont on a séparé la bande : on plie ce gros cahier , d'abord en faisant tomber 41 sur 40 , & 56 sur 57 , puis 44 sur 53 ; on insere le petit cahier G y au milieu de ce gros , mettant 45 à côté de 44 , & 52 sur 53 , & on a le cahier commençant à la page 37 , & finissant à la page 60 ; on met à côté de ce cahier-là , le cahier D , commençant à la page 61 , & finissant à la page 72. On fait les mêmes opérations pour plier les cahiers A & B , & toute la feuille est pliée.

*Pliement de l'*in-cent vingt-huit.

L'IN-CENT-VINGT-HUIT s'impose comme la feuille *in-soixante-douze* , & sert de même pour deux exemplaires. Quand cette feuille a été coupée en deux par la ligne intermédiaire , chaque demi-feuille forme huit cahiers signés d'une lettre A jusqu'à H ; chacun de ces cahiers sont de seize pages , ce qui fait soixante-quatre pages , pour un côté de la demi-feuille ; l'autre côté , celui qui touche la table , étant aussi composé de soixante-qnatre pages , donne cent vingt-huit pages. La seconde moitié de la feuille , ou de l'autre demi-feuille est aussi de cent vingt-huit pages ; ainsi , quand cette feuille est entiere , elle contient deux cent cinquante-six pages.

On met la feuille une bonne lettre A à main droite , en bas à découvert ; l'autre bonne lettre qui est la même que celle de la droite à main gauche , aussi en bas , la face contre la table. Dans cette position on doit voir dans le bon sens les pages 72 , 73 . . . 74 , 71 ; 84 , 93 . . . 94 , 83 ; 22 , 27 . . . 28 , 21 ; 2 , 15 . . . 16 , 1 : on plie dans le sens de la ligne des pointures , faisant tomber A de la main droite sur le verso de A de la main gauche , ou 71 , 83 , 21 , & 1 sur 72 , 84 , 22 , 2 : on coupe cette demi-feuille le long de la ligne des pointures , on met la moitié A , en travers , de maniere que la bonne lettre A soit à main gauche , en haut , la face contre la table ; on plie en faisant tomber E sur le verso de A , ou 65 sur 2. On sépare cette demi-feuille en deux , on plie encore ce quarré suivant la ligne *g h* , faisant tomber 118 & 98 sur 71 & 83 , & on le coupe en deux ; puis le quarré est coupé en deux , ce qui donne quatre quarrés : cette demi-feuille se trouve partagée en quatre parties égales ; on plie le quarré A , en faisant tomber les chiffres des pages 19 & 22 sur 7 & sur 2 , & faisant la même chose pour toutes les quatre divisions de sa demi-feuille , on a les huit cahiers formés par les huit quarrés qu'on met tous les uns sur les autres ; le cahier A , la bonne lettre contre la table à main gauche , & les autres suivant l'ordre des lettres , sur ce premier. On plie ces cahiers , commençant par le dernier de tous , par celui qui est signé H , comme on a plié la feuille *in-8°* , c'est-à-dire , 115 & 118 sur 114 & 119 ; 117 sur 116 , & 120 sur 121 ; ou 3 sur 2 , 5 sur 4 , 8 sur 9 , ce qui donne le cahier A , finissant par la page 16 , à côté de laquelle on met le cahier B , page 17 : ces cahiers ne s'encartent jamais.

ARTICLE II.

Du collationnement des feuilles , du placement des cartons & des figures.

QUAND on a plié les feuilles , on met les cahiers les uns à côté des autres , suivant l'ordre dans lequel ils doivent être quand le livre sera relié , commençant par le cahier signé A , jusqu'à la fin ; on collationne ces cahiers pour s'assurer s'ils sont bien placés , s'il n'y a point quelques feuilles mal tournées , & s'il y a quelques cartons ou figures à mettre en place. Nous allons décrire séparément chacune de ces opérations.

Collationnement.

Cette opération se fait en prenant le livre de

la main droite, le saisissant par la tête ou par le haut des feuilles, du côté de la gouttiere : on appuie le pouce de la main gauche sur le côté de la queue ou sur le bas des feuillets par le dos, & on laisse couler les feuilles à mesure qu'on apperçoit les lettres & les réclames. On peut encore faire ce collationnement en mettant le livre à plat sur la table, & le parcourant feuille par feuille, suivant l'ordre des chiffres qui sont au haut des pages, des lettres & des réclames qui sont au bas. Les *in-folio* & les *in-quarto* étant trop gros pour être maniés commodément, on ne les collationne pas autrement ; la seule différence qu'il y ait entre ces deux formats, est que l'*in-quarto* se collationne par le côté du dos, de maniere que le dos du livre regardant le collationneur, on leve tout le cahier, au lieu que l'*in-folio* se place, la queue du livre devant l'ouvrier, qui leve feuillet à feuillet. On se sert pour faire ce collationnement de la pointe d'une aiguille, d'un canif ou d'un poinçon : on tient cette pointe de la main droite, & sa feuille de de la gauche, & pointant légérement le bout d'en bas d'une feuille, on leve à chaque fois les feuillets de chaque cahier qui porte des signatures commençant toujours par la premiere signature A : quand on ne voit plus de signatures, on tourne ses feuillets ; on pose le cahier à sa gauche, mettant toujours la bonne lettre & la derniere page de la feuille à découvert, & on fait la même opération sur la feuille suivante, qui est signée B ; ce qui se continue jusqu'à la derniere feuille. S'il n'y avoit point d'alphabet ou de signature, comme cela se pratiquoit dans les livres des premiers temps de l'imprimerie, il faudroit regarder si les chiffres des pages, & si les réclames se rapportent bien ; ou enfin, quant aux livres qui n'ont ni signatures, ni chiffres, ni réclames, il faut consulter le *régistrum* qu'on mettoit souvent à la fin ; il contenoit les premiers mots de chaque feuille ou cahier, ou même de chaque feuillet, avec le nombre des feuillets contenus dans chaque cahier.

On appelle *réclame*, un mot qu'on met au bas de la derniere page, au-dessous de la derniere ligne de chaque feuille ou cahier ; ce mot est la répétition de celui qui doit commencer la ligne de la premiere page du cahier suivant : si donc on voit que ce mot se rapporte bien avec celui de la page suivante, on peut s'assurer que le livre est bien collationné. Il est plus important qu'on ne le croit, de s'assurer de la justesse de cette réclame & d'y prêter attention ; car si on n'avoit égard qu'aux lettres de signature & aux chiffres du haut des pages, on pourroit très-bien, par erreur, accoller une feuille d'un ouvrage composé de plusieurs volumes, avec une feuille d'un autre volume du même ouvrage ; or en consultant la réclame, on découvriroit l'erreur. A proprement parler même, les signatures ne servent que pour assembler & mettre les unes sur les autres les feuilles d'un ouvrage, dans les magasins de librairie ; & ce sont les réclames & les chiffres du haut des pages qui doivent guider le relieur. Il seroit donc peut-être mieux, qu'au lieu d'un seul mot, les imprimeurs en prissent deux de la page suivante pour faire leurs réclames ; car il peut arriver que le même mot se rencontre à la fin de deux cahiers cotés de même, quoique de volumes différents, & il doit être difficile, ou du moins presqu'impossible que cela se rencontre sur deux mots. Au reste, pour obvier à cet inconvénient, il est maintenant d'un usage assez général de joindre à la signature le numéro du volume, si l'ouvrage doit être divisé en plusieurs volumes.

Autrefois on mettoit souvent des réclames au bas de toutes les pages, ou au moins de toutes les pages verso des livres.

Quand on a collationné son livre, & quand on s'est assuré que les feuilles sont dans l'ordre où elles doivent être, on examine s'il n'y a point de cartons à placer.

Les *cartons* sont des feuillets qu'on veut substituer à la place de quelques autres, dans la vue de remédier à quelques erreurs typographiques, trop considérables pour pouvoir être renvoyées à l'*errata* qui se met à la fin du livre, ou pour quelqu'autre changement important. Ces feuillets à substituer à d'autres, se connoissent ordinairement chez les relieurs, par une étoile appellée astérisque, que l'imprimeur met à côté de la lettre de signature, si le carton est dans une page qui porte une signature ; mais si le carton se trouvoit au-delà du milieu d'un cahier, par conséquent dans un endroit où il n'y auroit point de signature, l'imprimeur mettroit l'astérisque à la page du carton, à l'endroit où devroit être la signature ; quelquefois aussi cet astérisque se met à la gauche du chiffre du haut de la page. Comme ces cartons s'impriment ordinairement sur une feuille, ou demi-feuille à part, pour avertir le relieur de chercher & de placer les cartons, on a eu soin dans le magasin de librairie, où l'ouvrage s'assemble, de déchirer le feuillet qui doit être supprimé ; quelquefois on imprime à la tête du livre un petit avis au relieur, qui indique les lettres où il doit trouver les cartons & la maniere de les placer.

Le relieur ayant préparé ses cartons à être mis en place, coupe la feuille qu'il veut supprimer, laissant du côté du dos une petite bande appellée *onglet*, sur laquelle il colle proprement son carton ; s'il coupoit tout-à-fait la feuille dans le dos, sans laisser d'onglet, il seroit obligé de coller les feuilles des deux côtés du dos, ce qui diminueroit la marge du fond ; & quand

on viendroit à rogner le livre, le carton ne seroit pas rogné.

S'il y a des figures à placer, on les colle tout de suite de la même maniere & avec les mêmes précautions qu'on a placé les cartons, observant qu'elles soient bien exactement vis-à-vis les pages qu'elles doivent regarder : ce qu'on a soin ordinairement d'indiquer au relieur, en gravant sur les planches le chiffre de la page à laquelle la figure doit correspondre.

Quand on a un nombre considérable de figures, on les met à la fin du volume, ou à la fin de quelque livre ou chapitre, selon la maniere dont on a divisé son ouvrage : on les assemble en forme de cahiers de neuf à dix planches chacun : on coud ces cahiers à surget, dont les points sont éloignés ; & entre les fils de cette couture, on fait passer l'aiguille pour les assembler avec les feuilles du livre.

ARTICLE III.

Battre les feuilles.

On ne bat pas ordinairement les feuilles avant de les plier, si ce n'est dans le cas où l'on est pressé de faire des présens ; mais comme alors les feuilles sont trop fraîchement imprimées & que l'impression d'une feuille pourroit se décharger sur la feuille voisine, ce qu'on appelle *maculer*, on les plie seulement en deux, dans le sens des pointures, & on met entre deux une feuille de papier blanc, qui reçoit l'impression de l'encre (7).

Quand on veut battre par cahier, on les met les uns à côté des autres, & on donne tout le volume au batteur. Cet ouvrier commence par *couper* les cahiers ; c'est-à-dire, qu'il en sépare la totalité en plusieurs parties. Par exemple, un *in-douze* de 600 pages, formant vingt-cinq cahiers, se partage en quatre parties : l'ouvrier prend donc environ six cahiers ou une *battée* de la main gauche, les tenant par leur extrémité, le plus fortement qu'il est possible, afin qu'ils ne se dérangent pas ; de la main droite il frappe environ quarante coups sur une face du premier cahier, du côté opposé à celle qui touche la pierre ; il ne donne ordinairement que deux ou trois coups de suite sur un même endroit de cette face, faisant enforte que chaque coup de marteau recouvre ou entame un peu sur la marque qu'à fait le coup qui a précédé, sans quoi il pourroit arriver que quelques endroits de la face du feuillet n'auroient pas reçu de coup de marteau : on tourne les cahiers du haut en bas, & on change la main de place dans le moment que le marteau est levé, afin de ne pas s'interrompre, & d'entretenir le mouvement que se donnent le corps & le bras qui fatigueroient beaucoup s'il falloit fréquemment s'interrompre.

On fait la même opération sur la face du cahier qui touchoit la pierre ; ensuite le batteur ouvre sa battée, met l'une contre l'autre les deux faces qui viennent d'être battues, & répete successivement la même opération, jusqu'à ce que toutes les faces des cahiers de cette battée aient passé sous le marteau. Il recommence une seconde & une troisieme battée, jusqu'à la fin du livre. Mais on ne sauroit trop recommander aux relieurs de ne point faire battre, que les feuilles ne soient bien seches ; autrement on aura toujours des feuilles maculées, ou dont les lettres s'entre-corrompront & se noirciront de leur encre. Aussi les gens curieux de conserver la beauté d'une impression, achetent-ils ordinairement les livres en feuilles ou brochés, pour leur donner le temps de sécher avant de les donner au relieur. On doit aussi avoir une grande attention aux livres dans lesquels il y a des figures ; car il est constant que l'encre des imprimeurs en taille-douce est plus long-temps à sécher que celle des imprimeurs en lettres ; ainsi on ne risque rien ; & on fera même bien d'attendre long-temps avant de les faire relier.

Si cependant on étoit obligé de faire relier avant que le livre fût parfaitement sec, le relieur pourroit prévenir les inconvéniens, en faisant battre plus ou moins fort, selon que les feuilles seroient plus ou moins séches, & en recommandant qu'on mît des feuilles de papier fin aux endroits où il y auroit des gravures.

Le batteur doit avoir grand soin de bien diriger son marteau, afin qu'il tombe bien à plomb & ne donne pas de côté, sinon il couperoit infailliblement les feuilles qui se casseroient sur les coins, ce qu'on appelle *casser la battée* ; il pourroit encore arriver que cela feroit *lisser* les feuilles, c'est-à-dire, qu'une feuille s'écarteroit de l'autre & se maculeroit ; c'est pourquoi ce ne sont jamais les nouveaux apprentifs qui battent, il faut qu'ils se soient long-temps exercés à battre des cartons, ou quelques ouvrages communs. On a soin aussi, pour ménager le livre, de mettre sur le papier une vieille feuille de parchemin, une neuve seroit trop dure ; on l'arrête dessus par le moyen d'un peu de colle qu'on met à ses extrémités : on se sert encore mieux d'un morceau

(7) Les Allemands, qui font pour l'ordinaire des volumes assez épais, battent leurs livres avant de les plier. Pour empêcher qu'ils ne maculent, ils mettent entre chaque feuille d'impression, une feuille de maculature. On peut aussi faire sécher dans un four, après le pain, l'impression qui est trop fraîche.

de vieux cuir, qu'on met sur la pierre, le côté de la fleur touchant sur la pierre ; mais on n'auroit besoin de mettre ni papier ni cuir sur la pierre, si on vouloit avoir soin de la nettoyer de temps en temps avec de l'eau & des rognures de papier.

Le marteau *a*, *pl.* 1, *fig.* 2, dont se servent les relieurs, a le manche *b* court & gros, pour qu'on puisse mieux le tenir dans la main ; il a six pouces de longueur, & quatorze à quinze lignes de grosseur, près de la tête, l'autre extrémité étant encore plus grosse. Ce marteau, qui est de fer, pese avec son manche environ huit à neuf livres. Cette pesanteur est nécessaire pour que les coups fassent plus d'effet (8). La tête *d* est fort large, ce qui fait que les coups tombent sur une plus grande superficie de papier ; & comme elle est plus grosse que le côté *c* opposé, le marteau tombe plus à plomb. Les vives arrêtes des extrêmités ou contours de son assiete sont abattues, afin que les ouvriers ne soient pas exposés à couper les feuilles, si leur marteau venoit à vaciller dans leurs mains, & afin qu'ils travaillent avec moins de contrainte : on donne aussi un peu de convexité à cette tête, ce que les ouvriers appellent *donner de la panse* ; afin qu'en battant, on touche moins fort les bords que le milieu des feuilles. Cette précaution est absolument nécessaire quand on veut avoir un livre bien relié ; autrement il ne seroit pas bien dressé en l'ouvrant, les feuilles ne s'étendroient pas bien, & une partie s'enfleroit pendant que l'autre baisseroit (9), ce qu'on appelle *former des plis ou godures* : c'est ce qu'on remarque dans la plupart des livres qui sont reliés pour le compte des libraires ou pour être débités dans la province, & presque toujours dans ces petits livres communs d'heures ou de dévotion, qu'on connoît sous le nom de *camelotes*. Comme ces sortes de livres doivent toujours se vendre à bas prix, on se contente, après que les feuilles sont pliées, de leur donner quelques coups de marteau ; on les met en presse, & on les coud grossiérement, ce qu'on appelle *sabler l'ouvrage* ; mais on sera moins surpris du peu de soin que les ouvriers donnent à ce travail, quand on saura que le marchand ne donne, pour la reliure de ces livres, que le tiers de ce qu'il donne pour les autres ; aussi ceux qui se destinent à ces sortes d'ouvrages, contractent une si forte habitude de mal travailler, qu'ils deviennent ordinairement incapables de faire ceux qui demandent plus de soin.

La pierre qui sert à battre, est un parallélipipede de quatre pieds ou environ de hauteur, y compris douze à quinze pouces dont elle est enfoncée en terre, pour qu'elle soit plus solidement arrêtée ; le dessus est un carré long de dix-neuf à vingt pouces, sur quinze à seize de côté ; elle doit être dure, des plus unies, sans aucune veinure & parfaitement saine. On prend ces pierres dans les carrieres ordinaires des lieux où l'on se trouve, ayant soin cependant de prendre garde aux veines ; car alors il ne faudroit qu'un coup de marteau pour faire fendre la pierre en deux : celles dont on se sert à Paris sont presque toutes tirées des carrieres d'Arcueil, & les plus cheres n'excedent pas ving-cinq ou trente livres ; on a grand soin qu'elles portent bien à plomb dans la fosse où elles sont, & que ce qui est hors de terre n'excede pas trois pieds dans les plus grandes ; car il ne faut pas qu'elles soient plus hautes que la ceinture, afin que l'ouvrier, qui bat dessus, ait moins de peine ; si elle étoit plus haute, il ne seroit pas assez courbé, & auroit moins de force ; si elle l'étoit moins, il seroit trop courbé, ce qui le fatigueroit beaucoup. La figure de carré long qu'on donne au plan sur lequel on bat, est nécessaire pour éviter d'avoir plusieurs pierres, suivant les différens formats des livres. Quand ce sont des *in-folio*, l'ouvrier se place devant le grand côté ; & quand ce sont des *in-quarto* ou de plus petits livres, il se place devant le côté le plus étroit ; alors même deux ouvriers peuvent battre sur une même pierre sans s'embarrasser.

Quand à force de se servir d'une pierre, elle s'est creusée ou écaillée en quelques endroits, il se forme dessus des especes de hachures, & on ne peut plus battre dessus, sans risque de gâter les feuilles ; cela arrive principalement quand on bat de petits livres. Alors on redresse la pierre, en l'usant avec du sable ordinaire, & la frottant avec un grès. On se sert aussi de vieilles feuilles de rapes à tabac, qui même sont préférables, parcequ'elles mangent plus vîte le grain de la pierre ; & le grès sert pour leur donner le dernier poli. Mais une pierre peut servir sept à huit ans, sans avoir besoin de cette légere réparation.

---

(8) Les Allemands ont des marteaux, qui pesent depuis huit à seize livres. Si le marteau est plus léger, le battage dure plus long-temps.

(9) Pour donner plus d'égalité à leurs reliures les Allemands, après avoir battu, mettent chaque battée entre deux ais, & les serrent pendant une heure au moins dans une petite presse.

ARTICLE

ARTICLE IV.

Grecque (10).

Quand le livre eſt forti des mains du batteur, on le dreſſe bien par la tête & par le dos, pour qu'il n'y ait point de cahiers qui débordent ou qui rentrent plus en dedans que les autres. Pour cela on tient ſes cahiers entre les deux mains, de maniere que le dos des cahiers ſoit tourné du côté de l'ouvrier; & ſoulevant un peu ſes cahiers, on les frappe légerement contre la table, d'abord par le côté de la tête du livre, & enſuite par le dos. Comme on ne quitte point ſon livre & qu'on le tient entre ſes mains, les cahiers coulent par leur propre peſanteur, & ſe mettent tous de niveau, à peu près comme on voit les cartes couler dans un jeu qu'on vient de mêler, avant de les donner. Quand on a dreſſé les cahiers, l'ouvrier les place entre deux ais de deux à trois pouces de largeur, & d'une longueur proportionnée au format du livre. Ces ais débordent ſur la longeur du livre, à peu près d'un pouce en haut ou en tête, & autant en bas ou en queue; on met le livre avec ces ais, le dos en haut, entre les deux jumelles d'une preſſe, qui eſt ordinairement celle qu'on appelle *preſſe à dorer*, aſſujettiſſant le livre avec la main gauche. De la droite on fait ſerrer la preſſe; & comme les ais ont plus d'épaiſſeur à la partie qui ſe poſe du côté du dos, qu'à celle qui touche le côté de l'ouverture ou la gouttiere du livre, ils ſerrent d'avantage & tiennent le dos plus aſſujetti; on a ſoin que le dos des cahiers déborde les ais à peu près d'un pouce, afin qu'on puiſſe faire l'entaille qui ſert à loger *la chaînette*, ou les bouts des fils qui arrêtent la couture.

Quand cette préparation eſt faite, l'ouvrier prend ſa *grecque*, eſpece de couteau formant une ſcie à main, *pl.* I, *fig.* 3, dont le fer a dix pouces de long, dont les dents fort menues ſont écartées d'une ligne les unes des autres, par leur pointe, & dont le manche *u* a huit pouces. On tient cette ſcie à deux mains, on la poſe ſur le dos du livre, à environ cinq lignes du haut ou de la tête, & tirant à ſoi en appuyant fortement, on fait une coupûre ou entaille d'une ligne de profondeur; on fait tout de ſuite la même choſe au bas ou à la queue du livre, à huit ou dix lignes de l'extrémité des feuilles; ces proportions varient ſuivant la différence des formats.

Si le livre doit être relié à nerfs, on ne fait que ces deux entailles; mais s'il doit être relié à la grecque, on fait de pareilles entailles dans toute la longueur du dos du livre, pour marquer les endroits où doivent être placées les nervures; en ce cas, on fait la premiere grecqûre à cinq lignes de la tête, comme on a fait pour la reliûre à nerfs, puis celle de la queue à douze lignes du bas du livre; on revient faire une troiſieme entaille à un pouce de diſtance de celle de la tête; une quatrieme à la même diſtance de celle de la queue. En un mot, on fait cinq diviſions à diſtances égales, entre celles de la tête & de la queue; ainſi toutes enſemble font ſept entailles, dans chacune deſquelles on loge les ficelles qui doivent former les nervures. Les ouvriers ſont tellement accoutumés à faire ces ſortes de diviſions, qu'ils n'ont pas beſoin de compas pour les eſpacer également; le coup-d'œil leur ſuffit; d'ailleurs, comme dans la reliûre à la grecque, les nervures ne ſont point apparentes, & qu'elles ne font que figurer ſur le dos de la couverture, quand elles ne ſeroient pas bien également diſtribuées, il n'en réſulteroit aucun inconvénient, ni pour la ſolidité, ni même pour la grace du livre. Il n'en ſeroit pas de même pour les livres à nerfs; il faut que la couſeuſe ait ſoin de bien eſpacer ſes ficelles; auſſi ſe ſervent-elles pour cela d'une petite marque, dont nous parlerons quand nous décrirons la couture. Nous devons ajouter ici, que les grands *in-folio* ſe couſent à neuf nerfs, les *in-folio* ordinaires à ſept, les petits à ſix; les *in-quarto* à ſix & à cinq. A l'égard des *in-octavo*, *in-douze*, & même au-deſſous, ils ſe couſent à cinq nervures.

ARTICLE V.

De la couture.

Quand le livre eſt grecqué, on le collationne de nouveau, pour vérifier ſi quelque cahier ne ſeroit point dérangé en le mettant entre les ais, enſuite l'on fait l'impoſition du papier qui doit faire *les gardes*. On appelle ainſi quatre feuillets de papier, deux de papier marbré & deux de blanc, qu'on met au commencement & à la fin de chaque volume, & qui ſervent à donner un coup-d'œil de propreté au volume.

(10) L'opération de grecquer eſt peu connue des Allemands, qui prétendent que les reliûres à dos ſont beaucoup plus ſolides que les reliûres à la grecque des François. Cependant, comme les modes Françoiſes prévalent peu à peu, on commence à faire en Allemagne des reliûres à la grecque, qu'ils déſignent ſous le nom général de *franzband*, reliûre Françoiſe.

Avant que de présenter les feuilles à coudre, on plie une feuille de papier blanc, de la grandeur du livre, & une autre de papier marbré, de maniere que la marbrure soit en dedans; ces deux feuilles formeront les deux premiers cahiers du livre à coudre; on pose le tout sur l'établi ou cousoir, pour procéder à la couture.

Description du cousoir.

Le cousoir (11), *fig.* 4, *pl.* 1, est une table faite ordinairement d'un seul morceau de bois très-simple, d'un pouce d'épaisseur, d'environ trois pieds de long, sur deux de large; cette table est posée sur quatre pieds *l l l l*, formés de morceaux de bois carrés, sans aucun ornement, arrêtés en bas par deux traverses *m m*, qui reçoivent dans leur milieu une barre *n*. A deux pouces environ de l'extrémité d'un des grands côtés, & à cinq pouces des petits, on a pratiqué une ouverture ou entaille *c c*, de deux pieds deux pouces de long, sur un pouce & demi de large, pour recevoir les ficelles *d d d d*, qui formeront les nerfs. Le dessus de la table déborde le haut des pieds, à peu près de quatre pouces. A deux pouces des bords de cette table, sont deux vis de bois *fo*, *fo*, posées perpendiculairement, leurs pas ou filets en haut; ces vis ont deux pieds de longueur totale, un pied quatre pouces de filet ou de pas de vis; les huit pouces restant du bout qui touche sur la table & qui ne portent point de pas, forment ce qu'on appelle le manche ou la poignée de ces vis; le bout du manche se termine par un petit bouton, qui entre dans un trou pratiqué sur la table, sans y être arrêté; les vis même y jouent assez librement, & ne sont arrêtées fortement que quand on tend les ficelles qui forment les nerfs. Ces deux vis sont tenues dans une situation verticale, par le moyen de la traverse ou arbre *e e*, qui n'est autre chose qu'un morceau de bois d'environ cinq pouces de circonférence, dont chaque bout est terminé par un carré *p p*, de quatre pouces de long sur deux de large, & autant d'épaisseur; ces deux carrés sont eux-mêmes terminés par deux especes de boules ou boutons *q q*, qui ne servent que d'ornement; chacun de ces carrés *pp* est taraudé, dans son milieu, d'un trou servant d'écrou à chaque vis, par le moyen desquelles on fait monter ou descendre l'arbre *e e*, en faisant tourner la vis sur un sens ou sur l'autre; sur cet arbre ou traverse, sont passées des ficelles doubles *ſſſſ*, nouées en *r*, de maniere qu'elles puissent tourner librement autour, & former une espece de boucle ou anneau. Ce sont des cordes, qu'on appelle *entre-nerfs* auxquelles on attache, par un nœud, le bout des ficelles *d d d d*, qui servent à former les nerfs sur lesquels on coud le livre. On observe de laisser assez de longueur aux ficelles, pour qu'elles puissent passer de deux ou trois doigts au-dessous de la table du cousoir, & y être arrêtées par le moyen des chevillettes *g*. Ce petit instrument, quoique fort simple, doit être décrit particuliérement, pour faire connoître son usage & la maniere de s'en servir; c'est un morceau de cuivre, long de deux pouces, & épais d'environ deux lignes; il est formé de deux branches *ff*, séparées l'une de l'autre par la traverse *g*. Au-dessus de cette traverse, dans la tête *d* de la piece, est une ouverture carrée *e*, de six lignes sur cinq. La couseuse prend la chevillette de la main gauche, de façon que la tête *d* soit devant elle; de la droite elle fait entrer la ficelle *d d*, *fig.* 4, dans l'ouverture *e* de la tête, & ramenant le bout de cette ficelle du côté de sa main droite, & la faisant passer par-dessus la branche droite, elle la couche sur la traverse *g* de la chevillette; puis saisissant le petit bout de cette ficelle de la main gauche, elle retourne sa chevillette sans-dessus-dessous, c'est-à-dire, de maniere qu'elle ait devant elle le bout des branches, au lieu qu'auparavant elle avoit la tête; alors elle tient sa chevillette la tête en haut, dans une situation perpendiculaire; ensuite prenant attention que la ficelle ne se lâche, elle fait passer le tout au travers de l'entaille *c* de la table ou cousoir, remet la chevillette dans une situation horizontale, les branches devant elle, comme on voit en *g*, l'applique contre la surface inférieure de la table, & fait ensorte que les ficelles qui doivent for-

(11) Le cousoir à l'Allemande, *heftlade*, n'est point une table; il est mobile, sans pieds, & se pose par-tout où l'on veut. C'est une planche d'environ trois pieds de long sur un & demi de large; à deux pouces de chacune des extrémités s'élevent perpendiculairement deux vis, de deux pieds de longueur ou environ, fixées solidement dans la planche. Au sommet de ces deux vis est une traverse percée d'une ouverture ou entaille de deux pieds de long; les deux bouts de la traverse sont percés pour entrer dans les colonnes perpendiculaires, & elle y est soutenue par deux anneaux taraudés sur les pas des deux vis, & qui montent & descendent à volonté. Dans l'ouverture de la traverse sont placés six crochets de fer, de dix pouces de longueur, dont quatre, dans la partie supérieure, portent une vis dans laquelle entre un anneau, lequel montant & descendant le long de la vis, fait monter & descendre la traverse. Les ficelles passées par en haut, dans le crochet de fer, sont arrêtées en bas, par une chevillette du même méral: la figure n'a rien d'extraordinaire. Ce sont deux clous forts, de la longueur de deux pouces & demi, avec une tête applatie. On fait passer la ficelle par-dessous le cousoir.

mer les nerfs, soient dans le milieu de l'entaille. Quand on éleve l'arbre en tournant les vis, les chevillettes se trouvent appliquées intimement contre le dessous de la table, & par conséquent les ficelles sont fortement bandées.

Mais il est bon de remarquer, qu'il faut que les chevillettes aient plus de longueur que l'entaille de la table n'a de largeur; sans quoi elles ne serreroient pas bien, & même passeroient au travers de l'entaille. La couseuse ferme l'entaille par le moyen d'une regle de bois *h h*, de la même épaisseur que la table, & de même longueur que l'entaille. Cette regle, qu'on nomme le *templet*, sert à assujettir les nerfs; mais, s'ils ne l'étoient pas encore assez, on parviendroit aisément à les roidir d'avantage en tournant les vis *fr fr*, qui feroient monter l'arbre *e e*, & donneroient par conséquent plus de tension aux nerfs *d d d d*.

La couseuse dispose ses ficelles dans la distance que son livre demande, c'est-à-dire, qu'elle met plus ou moins de nerfs, suivant le format du volume qu'elle se propose de coudre. Pour espacer plus également ses nerfs, on se sert d'une espece de regle de carton, appelée *marque*, qui porte autant de coupures ou entailles faites à égales distances les unes des autres, qu'on veut que le livre ait de nerfs; on pose cette marque sur la table, devant les nerfs; on les fait entrer dans chaque entaille; si les nerfs n'étoient pas encore assez tendus, on les roidiroit d'avantage, en faisant monter l'arbre. On voit bien, par ce que nous venons de dire plus haut, que les couseuses ont autant de marques différentes que les différents formats de livres; & qu'elles ne s'en servent point pour les livres reliés à la grecque, parce que les cahiers portant leur marque, on fait entrer les nerfs dans les entailles même du livre.

Quand le cousoir est ainsi préparé, la couseuse prend une aiguille d'acier, de la grosseur d'une ligne, de trois pouces de longueur, percée comme les autres aiguilles, & courbée en forme d'arc; sa courbure est de huit lignes ou environ; on enfile cette aiguille de gros fil ou de fil moyen, suivant la grosseur des cahiers, & la propreté qu'on veut donner à l'ouvrage. On se sert de gros fil quand les cahiers sont fort gros & qu'il y en a peu, afin de leur faire prendre du dos, c'est-à-dire, les rendre plus épais par cet endroit, comme aussi pour que le livre ait raisonnablement *de mords*, pour loger le carton. Quand le livre n'est composé que d'un nombre médiocre de cahiers, on se sert de fil moyen; & de fin quand il y en a beaucoup & qu'ils sont menus. Enfin quand les cahiers sont minces, quand c'est un livre qu'on veut relier proprement, ou qu'on veut relier une seconde fois, on se sert de fil de Bretagne. Si le livre doit être garni en étoffe de soie au lieu de papier marbré, on coud cette étoffe avec de la soie de la même couleur.

Nous pourrions dire, d'une maniere générale, que toute couture se fait en commençant à coudre le papier marbré, ensuite le papier blanc, puis le premier cahier du livre, le second, & ainsi par ordre jusqu'à la fin; que l'on pique son aiguille dans la chaînette de la queue; qu'on remonte en piquant son aiguille dans cette même chaînette, finissant à celle de la tête, ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les cahiers soient cousus; mais comme la couture est la partie la plus essentielle de la reliûre, il il faut l'expliquer plus à fond, & donner un détail plus circonstancié dans cette opération.

Il y a trois sortes de coutures; la premiere s'appelle *couture à nerfs*; la seconde, *à la grecque*; la troisieme, *à nerfs fendus*.

De la couture à nerfs.

La couture à nerfs se fait de quatre manieres différentes; la couture simple, la couture propre, la couture ordinaire ou commune, & la couture à ficelles doubles. Nous allons expliquer chacune de ces opérations, & parler d'abord de la simple.

Quand on veut faire cette sorte de couture, la couseuse commence par mettre son livre assemblé & grecqué sur la table du cousoir, à gauche; ensuite elle prend le premier cahier, qu'elle pose en B, *pl.* 1, *fig.* 4 (12), contre les ficelles, le dos du cahier tourné vers elle, la tête du livre à droite, par conséquent la bonne lettre à main gauche contre la table; elle pose sur ce cahier la feuille de papier marbré, ouvre cette feuille, de maniere qu'une moitié soit à plat sur la table, & l'autre posée verticalement contre les ficelles. Elle la tient ainsi ouverte de la main gauche, pique de la main droite son aiguille dans cette feuille en dehors, observant de piquer précisément vis-à-vis de la grecqûre du premier cahier, & ayant soin de laisser passer un bout de son fil, assez long pour pouvoir l'arrêter avec celui qu'elle passera dans la seconde feuille; elle fait sortir son aiguille à la gauche du premier nerf, de dedans en dehors de la feuille, la reçoit de la main gauche, repique de la même main à

(12) Pour coudre un livre, les ouvriers Allemands ont coutume de commencer par le dernier cahier, en continuant jusqu'au titre.

la droite du même nerf, de dehors en dedans, pour embrasser ce nerf avec le fil qu'elle fait sortir à la gauche du second nerf, de dedans en dehors; repique encore à la droite du second nerf, de dehors en dedans, & sort de dedans en dehors à la gauche du troisieme nerf, ainsi de suite jusqu'au cinquieme; de là elle sort de dedans en dehors, vis-à-vis la grecqûre de la queue; ensuite on met sur cette feuille celle de papier blanc; on pique cette feuille de dehors en dedans, vis-à-vis la grecqûre de la queue; on ressort son aiguille à la droite du premier nerf de la queue, en remontant vers la tête; on repique à la gauche de ce même nerf de dehors en dedans, pour la faire sortir de dedans en dehors, à la droite du second nerf, & ainsi de suite jusqu'à ce qu'on soit arrivé en haut de la grecqûre de la tête, où l'on fait sortir son aiguille; là on arrête son fil, en faisant un nœud avec le bout qu'on a laissé pendre à la feuille de papier marbré; ensuite on tire le premier cahier de dessous la feuille de papier marbré, on le remet par-dessus la feuille de papier blanc, & on le coud sur le nerf, piquant toujours l'aiguille dans la grecqûre de la tête, de dehors en dedans, descendant jusqu'à celle du bas, & remontant au cahier suivant, du bas en haut, pour finir à celle de la tête. Dans cette sorte de couture, chaque cahier est cousu sur tous les nerfs, & c'est ce qu'on appelle la *couture simple*, parce que quoique les ficelles, qui doivent former les nerfs, soient doubles, cependant on ne coud que sur l'une: on verra dans peu l'usage de la seconde.

A chaque grecqûre, la couseuse arrête son fil, en faisant rentrer son aiguille entre deux cahiers, la faisant ressortir pour entourer le fil de la grecqûre du précédent cahier, & faisant un nœud, mais sans couper son fil; car il ne faut pas que l'aiguillée soit interrompue dans toute la durée de l'opération sur un même volume. Si le fil vient à casser ou à finir, on le reprend, ou on lui en ajoute un autre, par le moyen du nœud de tisserand. A l'égard des nerfs, s'ils viennent à casser, il faut découdre le livre, détendre les autres nerfs, & recommencer comme si l'on n'avoit rien fait; mais cela n'arrive que quand la ficelle ne vaut rien, ou quand l'ouvrier a trop serré les vis. Je reviens à la couture.

On peut coudre encore deux cahiers à deux cahiers, c'est-à-dire, qu'on pique le premier à la grecqûre, de dehors en dedans, sortant au premier nerf de dedans en dehors; on laisse ce cahier; on en prend un second, que l'on pose dessus, & que l'on pique de dehors en dedans au premier nerf, & de dedans en dehors au second; on revient au premier cahier, que l'on pique au second nerf, de dehors en dedans, & l'on sort au troisieme nerf, de dedans en dehors; on revient au second cahier, qu'on pique de dehors en dedans du troisieme au quatrieme nerf; on retourne au premier, qu'on pique du quatrieme au cinquieme nerf; on sort, après ce cinquieme nerf, de dedans en dehors par la chaînette de la queue. On pose un autre cahier sur le second; on pique dans la grecqûre de la queue en remontant, & l'on sort de dedans en dehors à la droite du cinquieme nerf, qui devient le premier en remontant; on laisse encore ce cahier, & l'on en reprend un autre qu'on pose de même dessus; on pique de dehors en dedans à la gauche du cinquieme nerf; on sort à la droite du quatrieme ou du second en remontant; on retourne au premier de ces deux nouveaux cahiers; on pique du quatrieme au troisieme nerf, & ainsi de suite jusqu'à la fin du livre. Mais nous aurons soin d'avertir, qu'on a toujours attention de conserver au commencement & à la fin, quelques cahiers qui sont cousus tout du long, ce qui fait faire le mords au livre; cette couture s'appelle la *couture propre*.

On coud aussi quelquefois à trois cahiers; mais comme cette maniere de coudre est moins solide que les autres, on ne l'emploie que pour les ouvrages communs, & pour les livres auxquels on ne veut pas donner tant de propreté; cette couture, qui s'appelle *couture à l'ordinaire* ou *commune*, a beaucoup de ressemblance avec la couture propre.

Dans la couture à nerf à ficelle simple, on peut coudre deux volumes l'un sur l'autre sans détendre le cousoir; on se sert, pour coudre le premier volume, de la ficelle qui est à la droite de la couseuse, ou vers la tête du volume, & pour le second de celle qui est à sa gauche, ou du côté de la queue.

La couture à ficelles doubles, se pratique de même que celle à ficelle simple; elle ne differe de la premiere, qu'en ce qu'au lieu d'embrasser une seule ficelle, on en recouvre deux. Cette couture se pratique communément pour les *in-folio* & pour les *in-quarto*, qui étant plus gros, demandent plus de solidité; on ne l'emploie pour les *in-octavo*, les *in-douze*, les *in-dix-huit*, que quand on veut faire des ouvrages bien recherchés, & des livres couverts en maroqnin. On prend, pour cette couture, de la ficelle plus menue que celle dont on se sert pour la couture simple; c'est la même que celle qui sert à la couture à la grecque, que nous allons décrire sommairement, attendu qu'elle est très-simple & facile à comprendre, après ce que nous avons dit de la couture à nerfs.

De la couture à la grecque.

La couture à la grecque ne differe absolument de celle à nerfs, qu'en ce que les nerfs ne

font point apparens fur le dos du livre, parce que les ficelles qui les forment, font placées dans les entailles que la grecque a faites au dos du livre. Cette couture fe fait comme la précédente, cahier à cahier, ou deux cahiers à deux cahiers, & même quand on veut à trois; mais on ne peut pas, comme à la précédente, coudre deux volumes l'un fur l'autre; & nous avons déjà dit, qu'on fe fert d'une ficelle plus fine que celle qu'on emploie pour la couture à nerfs.

De la couture à nerfs fendus.

On prendra aifément l'idée de la couture à nerfs fendus, en fe repréfentant la couture à nerfs à ficelle fimple. Nous avons dit, qu'ordinairement on difpofoit fes ficelles doubles, afin que celle qui eft à la droite de la coufeufe fervît à coudre un volume, & celle qui eft à fa gauche à en coudre un autre. Dans la couture à nerfs fendus, la ficelle de la droite fert à coudre le premier cahier, & celle de la gauche à coudre le fecond. Cette couture fe fait cahier à cahier, ou deux cahiers à deux cahiers; mais on ne peut coudre qu'un volume à la fois fans détendre le coufoir.

On fe fert de la même ficelle qu'on a employée pour la couture à nerfs à ficelles doubles; on pique d'abord, comme à toutes les autres coutures, dans la grecqûre de la tête; on fort de dedans en dehors, entre les deux ficelles du premier nerf; on repique de dehors en dedans, à la droite de la premiere ficelle; on fort de dedans en dehors, entre les deux ficelles du fecond nerf; on repique à la droite de ces ficelles; & ainfi de fuite jufqu'à ce qu'on foit arrivé à la grecqûre de la queue; alors on vient fortir fon aiguille de dedans en dehors, entre les deux ficelles du cinquieme nerf; on pique du dehors au dedans, à la gauche de la ficelle gauche de ce cinquieme nerf; & ainfi de fuite, jufqu'à la grecqûre de la tête, où l'on arrête, & toujours de même jufqu'à la fin du volume.

Cette couture eft non-feulement la plus folide & la meilleure de toutes, mais c'eft celle qui donne le plus de grace & le plus de propreté à un livre; la nervure qu'elle forme fur le dos du livre, eft un peu plus large & plus carrée que celle à ficelle fimple, & elle laiffe entre les deux nerfs une petite cavité ou gouttiere, fenfible à l'extérieur fur la nervure du dos du livre, & qui eft affez agréable.

J'ai vu d'anciennes couvertures de livres en bois, dont les nerfs étoient formés d'un morceau de peau ou de parchemin, refendu dans le fens de leur longueur ou de l'épaiffeur du dos du livre, dans laquelle on voyoit l'entrelacement des fils qui avoient fervi à faire la couture fur ces nerfs. Je ne doute point que ce ne foit cette fente qui a fait donner à ces nerfs le nom *de nerfs fendus*; & comme nous nous propofons de donner une idée de ce qui fera venu à notre connoiffance, fur la maniere dont les anciens relioient leurs livres, nous remettons, à cet endroit, à dire comment il nous a paru que ces nerfs étoient affemblés, avec les ais qui formoient la couverture.

Quand le livre eft entiérement coufu, on coupe les ficelles, on leve le templet qui ferme la rainure du coufoir; on défait les chevilletes, & l'on ôte le livre, ayant foin de laiffer environ trois pouces de longueur au bout des nerfs, de chaque côté, afin qu'ils puiffent entrer dans les trous du carton.

Nous ne devons pas oublier de dire, qu'il faut prendre garde de trop ouvrir un livre quand il eft coufu; fi on le fait, il faut toujours tenir fermement, dans fa main gauche, le dos de fon livre, parce qu'autrement la couture rentreroit en dedans, ce qui empêcheroit d'arrondir le dos, & de former le mords; mais il vaut mieux ne le point ouvrir du tout.

ARTICLE VI.

Détortiller & épointer.

Quand les ficelles ont été coupées, & le livre ôté de deffus l'établi du coufoir, on détortille, & l'on épointe les ficelles. Pour cela, on met les bouts pendans des nerfs, fur les genoux ou fur la table, & appuyant fortement deffus le tranchant d'un mauvais couteau, en les tirant de deffous, on parvient à les ufer, à leur faire perdre le tortillement que la ficelle avoit pris dans la fabrication, & à les effilocher entiérement, les réduifant par-là en une efpece d'étoupe; fi le bout étoit trop gros, on couperoit quelques-uns des brins de chanvre vers la pointe; enfuite on prend de la colle de farine entre fes doigts, on en imbibe la ficelle, on la roule fur le genou ou fur une table avec le plat de la main, ce qui lui donne un nouveau tortillement, & on la ferre un peu entre les doigts, afin que la colle, en féchant, la durciffe, & lui faffe faire bien la pointe. Cette petite opération, peu difficile, & en apparence peu importante, eft néanmoins néceffaire pour pouvoir faire celle de paffer ces bouts de nerfs dans les cartons, & par ce moyen joindre les cartons avec le livre; opération que nous décrirons dans le commencement du fecond chapitre.

Nous venons de décrire toutes les opérations qui regardent l'affemblage de ces cahiers, leur battement, leur ufage, en un mot toutes les préparations que le livre doit fubir avant que

d'être couvert en carton ; il faut maintenant faire connoître celles qui sont nécessaires pour mettre le livre en état d'être revêtu de peau, comme de le couvrir en carton, lui former le dos, &c. c'est ce qui fera l'objet du second chapitre, dans lequel nous allons entrer.

CHAPITRE II.

Des opérations qu'on fait au livre avant que de le couvrir en peau.

Quand le livre est battu & cousu (13), il faut le revêtir de cartons, qui servent à donner du soutien à la peau dont on doit le couvrir ; lui faire le dos, ce qu'on appelle *endosser*, coller le dos, rogner le livre, mettre la tranche en couleur, enfin faire la tranche-file.

ARTICLE PREMIER.

Du choix des cartons.

Les cartons dont se servent les relieurs, sont de ceux qu'on connoît sous le nom de *cartons de moulage*, c'est-à-dire, faits par trituration, à la maniere du papier. Ils en emploient de huit sortes différentes, qui varient de grandeur & d'épaisseur, suivant la différence des formats & la qualité des ouvrages auxquels ils doivent servir.

La premiere sorte est *le grand aigle ouvert*, qui a quarante pouces de hauteur, sur vingt-six pouces de largeur. Ce carton sert très-peu; on l'emploie à former de très-grands porte-feuilles pour serrer des estampes, & à couvrir certains livres, comme le Neptune François.

2°. *La grande bible*, qui a trente-quatre pouces de haut, sur vingt-trois de large, sert pour des Atlas de très-grand papier ; il faut une feuille entiere de ce carton pour chaque côté du livre.

3°. *Le catholicon sans barre*, formé de deux catholicons ordinaires collés ensemble, de vingt-huit pouces, sur vingt-deux. Ce carton ne sert guere que pour des Atlas, ou certains porte-feuilles.

4°. *Le petit ais sans barre*, de vingt-sept pouces, sur vingt, sert pour de grands livres de figures, qui sont plus hauts, & à proportion moins larges que les in-folio ordinaires, tels que les Batailles du prince Eugene, &c.

5°. *Le saint-augustin*, de vingt-quatre pouces, sur dix-neuf, sert aux in-folio grand papier, comme les Cérémonies religieuses, ou l'Encyclopédie grand papier, & alors il exige la moitié d'un carton pour chaque côté.

Un de ces cartons peut encore couvrir deux in-quarto, comme les Œuvres de Rousseau, édition de Paris, 1743 ; & quatre in-octavo, comme l'Anti-lucrece de M. le cardinal de Polignac.

6°. *La grande bible ordinaire*, de vingt-deux pouces sur seize, couvre un in-folio ordinaire, deux in-quarto & quatre in-octavo, aussi de papier ordinaire.

7°. *Le catholicon ordinaire*, de vingt-un pouces sur quatorze, sert pour quatre in-octavo, comme les Dictionnaires portatifs, ou l'Abrégé chronologique de l'histoire de France, de M. le président Hénault ; pour cinq in-douze ordinaire, comme le Rollin, ou le Spectacle de la nature ; sept in-douze petit format, comme les éditions des auteurs de théâtre ; autant d'in-dix-huit, & douze in-vingt-quatre.

8°. *Le petit ais ordinaire*, de vingt pouces un quart, sur treize & demi, sert encore pour un in-quarto grand papier, comme le traité des arbres fruitiers, de M. Duhamel, & pour deux in-octavo, aussi grand papier.

Les formes que nous venons d'indiquer pour les cartons, ne sont point du tout indifférentes ; il est nécessaire que le relieur choisisse un carton proportionné à la grandeur du livre qu'il veut couvrir ; sans cela il y auroit de fausses coupes, & cela occasionneroit un déchet qui augmenteroit assez considérablement les frais de la reliûre.

Si le livre est très-gros, ou si l'on veut faire une reliûre propre, on colle plusieurs feuilles de carton l'une sur l'autre, ce qui donne plus de force & plus de soutien au livre ; alors le cartonnier fait cet ouvrage pour le relieur ; mais

(13) Quand le livre est cousu, les Allemands le serrent dans une petite presse. Ils donnent au dos une forme convexe, en le frappant légérement avec un marteau. Cependant les deux feuilles de garde sont libres & hors de la presse, afin de les garantir de la colle, & de les conserver propres.

cela ne se pratique point pour les cartons du petit ais ordinaire.

Maniere de couper les cartons, & description de la pointe ou couteau qui sert à les couper.

Les relieurs se servent (14), pour cette opération, d'un outil *r z*, *pl.* 1, *fig.* 5, assez semblable à une lame d'épée, d'environ deux pieds six pouces de longueur totale, depuis le bout du manche jusqu'à la pointe de la lame, qui est terminée par une pointe coupante de deux côtés, & très-tranchante, afin que la coupe soit nette & sans bavure; à environ cinq pouces du bout, la lame est entourée d'un morceau de peau, pour empêcher que l'ouvrier, en saisissant la lame par cet endroit, ne se blesse la main. Ce morceau de peau fait aussi que la lame emplissant mieux la main de l'ouvrier, elle ne varie point, & il coupe plus sûrement. Lors donc qu'il veut s'en servir, il la saisit par cet endroit, & posant le bout du manche contre son épaule droite, il appuie fortement le bout de la lame sur son carton, il la promene en ramenant à lui le long d'une regle qu'il tient fortement assujettie de la main gauche. L'ouvrier doit avoir soin de pencher sa pointe, en jettant le manche en dehors de son corps, afin de couper son carton un peu en biais, & lui former une espece de biseau, ce qu'on appelle *lui donner du mords*. Ainsi l'on voit qu'en coupant une feuille, on fait deux mords en même temps, dont l'un se trouve en-dessus, & l'autre en-dessous du carton.

Comme le grand aigle ouvert s'emploie tout entier, on ne fait qu'un peu rogner le bord tout autour carrément avec la pointe, c'est-à-dire, sans lui donner de mords, pour ôter cette partie, qui est moins épaisse & plus foible que le reste.

Quand c'est un in-folio qui n'exige point un carton entier pour chaque côté, on coupe le carton en deux, dans le sens de sa hauteur.

Si l'on emploie du saint-augustin pour l'in-quarto, on fend son carton dans le sens de la largeur, & on le coupe en long. Les relieurs appellent *fendre*, quand avec leur pointe ils coupent le carton à moitié, sans détacher les deux parties l'une d'avec l'autre, & sans leur donner de mords, & quand ils donnent leurs traits de pointe assez avant pour détacher les deux morceaux de cartons; & en lui donnant du mords, ils disent qu'ils *coupent le carton*.

Pour couvrir deux in-quarto avec un carton saint-augustin, on le fend suivant la ligne perpendiculaire, & on le coupe suivant la ligne horizontale; ainsi on a les quatre carrés égaux, qui doivent servir pour deux in-quarto, un carré pour chaque côté du livre.

Comme le carton de grande bible ordinaire, sert à des formats assez semblables à ceux auxquels on emploie le saint-augustin, on voit qu'il doit se couper de même.

Pour l'in-octavo, on fend le carton suivant la ligne perpendiculaire; on le divise en quatre parties égales, au moyen de trois lignes horizontales; ce qui donne les quatre bandes, & dont chacune fournit deux.

Pour l'in-douze ordinaire, on fend le carton suivant la ligne perpendiculaire; on le divise en cinq parties égales, par le moyen de quatre lignes horizontales; ce qui donne les quatre bandes, de deux cartons in-douze chacune.

A l'égard du petit in-douze, de l'in-dix-huit & de l'in-vingt-quatre, comme nous avons dit que le catholicon ordinaire qu'on y emploie, doit servir à en couvrir sept de ce format; pour ne pas faire de fausse coupe, & ne rien perdre de son carton, il faut faire une levée de cette bande, que les relieurs appellent traverse, ayant soin que la largeur de cette bande ou traverse soit égale à celle que doit avoir le côté du livre de ce format. On fend d'abord toute la feuille suivant la ligne perpendiculaire; ensuite on tire une ligne horizontale, au quart du carton; puis on fend la partie restante du carton, suivant deux lignes paralleles à l'horizontale, & on la coupe suivant deux lignes perpendiculaires; ce qui donne les quatre bandes de quatre cartons chacune, & la levée.

Il faut observer que, pour ces deux derniers formats, on a soin de conserver au haut & au bas du carton, un demi-pouce qui ne soit point compris dans le compassement; parce que comme les bords sont moins épais & par conséquent plus foibles, il faudra les retrancher.

Après que le carton a été coupé par bandes, d'une largeur égale à celle des côtés du livre, on le bat sur la pierre, ayant soin de battre plus ou moins fortement, suivant que le carton est plus ou moins épais, & aussi le format du livre auquel on le destine. Un carton, pour un in-douze, se bat bien moins que celui pour un in-folio qui, étant plus pesant, fatigue d'avantage. On bat toujours du côté qui doit toucher les feuilles, & jamais sur celui qui doit être couvert par la peau. Ce battement resserrant les pores du carton, lui donne plus de consistance & de solidité; si l'on veut le rendre encore plus ferme, on colle, sur les deux faces, une feuille de papier, quelquefois même de parchemin; c'est ce qu'on appelle *affiner le carton*;

(14) Les relieurs Allemands se servent, pour couper les cartons, d'un couteau ordinaire, qu'ils ont soin de bien aiguiser. La regle qui dirige le trait est ordinairement de fer.

alors il faut le battre avant de le couper. Quand on affine le carton avec du parchemin, on le colle la fleur en dedans, sans quoi il feroit sujet à se décoller; mais on s'est rarement servi de parchemin pour affiner le carton, & aujourd'hui cette marchandise est trop chere pour qu'on pense à l'employer.

Quand les cartons ont été battus & coupés de grandeur convenable, on les perce de trous destinés à recevoir les bouts des ficelles qui font les pointes des nerfs; c'est ce que les ouvriers appellent *piquer les cartons.* L'ouvrier présente son carton sur son livre, ayant soin de le bien partager haut & bas, ou de le mettre de maniere qu'il déborde également le bord du livre, tant en haut qu'en bas, ou en tête & en queue. On fait, avec un poinçon bien aigu, un trou *a*, *pl.* 1, *fig.* 6, le plus exactement qu'il se peut, vis-à-vis & à une certaine distance de chaque nerf. Cette distance doit varier suivant la grandeur ou la petitesse des livres; pour un in-folio, les trous doivent être à environ quatre lignes de distance du bord; pour les in-quarto & les in-octavo, à trois lignes; & pour les in-douze, à une ligne & demie. Cet éloignement du bord du carton, est fait pour lui donner assez de jeu en haut & en bas, pour qu'il puisse se rogner avec le livre, ce qu'on appelle *faire la chasse du livre.* Nous expliquerons cela plus en détail, quand nous parlerons de la rognure.

Quand on a piqué le premier trou *a*, on en fait tout de suite un second *b* au-dessus, & aussi éloigné du premier que ce premier l'est du bord du carton; ensuite on retourne son carton, & on pique un troisieme trou *c*, sur la face battue, ou qui touche les feuillets du livre, on le fait à peu près à égale distance en tout sens des deux premiers; par cette disposition, ces trous forment à peu près un triangle *a b c*, dont les trois côtés sont égaux.

Quand on a fait les trous au carton, on y fait entrer, l'une après l'autre, les pointes des nerfs, commençant de dehors en dedans par le premier trou *a*, le plus près du mords du carton; ce qui se fait à chaque trou, dans toute la longueur du carton; c'est après avoir passé cette premiere fois les pointes du nerf, qu'on voit le jeu qu'il faut laisser pour faire la chasse; si la ficelle serre trop, s'il n'y a pas assez de chasse, on la lâche en faisant balancer son carton, ce qui donne du jeu à la ficelle; on entre dans le troisieme trou *c*, qui est dedans en dehors, puis dans le trou *b*, piqué perpendiculairement au-dessus du premier, de dehors en dedans, & qui est le second de la piqûre; on passe la pointe du nerf sous la ficelle, qui va du premier au troisieme trou pour l'arrêter plus fermement, & empêcher qu'elle ne coule, ce qui s'appelle *passer en croix;* mais cela ne se pratique qu'au premier & au dernier nerf de chaque côté; on se contente, pour les nerfs intermédiaires, de coucher la pointe du nerf le long du carton. Dans les in-folio, autres grands livres, & en général dans tous les ouvrages qui se font avec recherche, & pour lesquels on emploie du carton, on passe les nerfs en croix dans toute la longueur du carton.

Quand on a ainsi passé tous les nerfs dans leur trou, on cogne les ficelles en frappant, avec le marteau à endosser, sur la pierre de liais, qu'on appelle *à parer*, pour écraser les trous & applatir les ficelles; ce qui les fait, pour ainsi dire, entrer dans le carton & s'y incorporer. Cela empêche que les bouts des nerfs ne coulent dans leur trou, & qu'ils paroissent au travers de la couverture du livre. Ensuite tenant les deux cartons dans une situation horizontale, ayant soin que les nerfs soient bien droits, on les rabaisse sur les cahiers. Si l'extrémité, du côté du mords, étoit gênée par les feuillets, ce qui empêcheroit que le livre ne fermât bien, on lui donneroit un peu plus de jeu, en faisant reculer les pointes des nerfs avec le bout du poinçon.

ARTICLE II.

De l'endossement (15).

L'endossement des livres est une des parties les plus essentielles de l'art que nous traitons. Comme on a souvent occasion d'ouvrir un livre, c'est toujours par-là qu'il fatigue le plus; & quand le dos est déformé, ce qu'on appelle *cassé*,

(15) Les Allemands n'endossent point leurs livres comme les François. Après avoir donné au dos la courbure convenable, ils le passent avec de la colle forte, afin que toutes les feuilles ne fassent qu'un corps entr'elles & avec les nerfs. Ils se servent, pour cela, de la colle forte bien fondue, chaude, & point trop épaisse ni trop claire, ensorte qu'elle coule librement de dessus le pinceau, quand on l'y trempe. Sur un in-folio, ou in-quarto que l'on veut relier à la Françoise ou à l'Angloise, ils collent par derriere des bandes de parchemin. Pour les in-octavo & les in-douze, ils y collent de ces livrets de papier fort mince, qui servent d'enveloppe à l'or battu. S'il s'agit de relier en parchemin des in-folio, des in-quarto, des in-octavo, des in-douze, on double le dos avec de la toile. Ce doublage ne se met qu'après que la premiere colle a bien pénétré dans tout le dos du livre, que l'on bat, pour cet effet avec le marteau; alors on applique une couche légere de colle, sur laquelle on place les bandes de doublage.

Il n'y a plus moyen de le faire revenir ; il faut néceſſairement le donner à relier ; ce qu'on doit éviter tant que l'on peut, parce qu'un livre à ſa ſeconde reliûre, a toujours une bien plus petite marge, & par conſéquent beaucoup moins de grace que celui qui n'a été relié qu'une fois. C'eſt pourtant la partie de la reliûre la plus négligée par ceux des ouvriers qui ne cherchent point à ſe diſtinguer dans leur art, ou dans les ouvrages communs, auxquels on ne veut pas mettre le prix néceſſaire. C'eſt donc un grand abus & une économie bien mal entendue de la part de ceux qui font travailler, de chercher à épargner un prix modique ſur la totalité de l'ouvrage, pour ſe procurer une reliûre mal conditionnée, & qui doit durer bien moins qu'une autre. Nous allons décrire, dans cet article, la maniere dont ſe fait l'endoſſement d'un livre ; & nous ferons voir en quoi conſiſte la différence d'un bon ouvrage avec du médiocre.

La premiere des operations de l'endoſſement, eſt de *paſſer le livre en parchemin*, c'eſt-à-dire, de garnir le dos de bandes de parchemin, qui ſeront collées deſſus pour lui donner de la fermeté, & empêcher qu'il ne ſe rompe, quand on ouvre le livre. Ces bandes ſe font avec du parchemin neuf ou vieux, il n'importe ; il faut ſeulement éviter qu'il ſoit trop fort, parce qu'il ne ſe colleroit pas aiſément ſur le dos du livre. On coupe ces bandes de longueur proportionnée à la groſſeur du dos du livre, & de la largeur qui convient pour qu'elles puiſſent être placées entre deux nerfs : ce qui leur fait auſſi donner le nom *d'entre-nerfs*, quoique, pour parler exactement, on ne doive donner ce nom qu'à l'eſpace, ſur le dos du livre, qui eſt entre deux nerfs. Ainſi l'on voit que cette bande a été ainſi appellée, parce qu'elle doit être collée ſur l'entre-nerf du livre.

Il y a quatre manieres de paſſer en parchemin, qui toutes ſont uſitées à proportion de la groſſeur du volume, de la ſolidité qu'on veut lui donner, & du prix qu'on veut mettre à l'ouvrage. La premiere & la plus commune, eſt celle de mettre ſeulement des bandes au haut & au bas du livre, ou à la tête & à la queue, ce qu'on appelle *paſſer en tête & queue*. De quelque maniere qu'on relie ſon livre, quelque groſſeur qu'il ait, quelque dépenſe qu'on y faſſe, on paſſe toujours en tête & en queue. Pour cela on met ſon livre à plat ſur la table devant ſoi, le dos du côté de la main droite ; de la gauche on leve doucement le carton, ſans le trop forcer ; on prend de la main droite ſa bande de parchemin, qu'on fait entrer entre le carton & le dos du livre, de maniere qu'elle couvre le dos à peu près entiérement ; je dis *à peu près entiérement*, parce que comme le parchemin s'alonge toujours un peu quand on l'imbibe de colle, on lui laiſſe du jeu ; ainſi il s'en faut environ deux lignes, que le bout de la bande ne touche le bord du dos oppoſé au côté par où on la fait entrer. Le bout de la bande qui reſte appuyée contre le carton & qui y ſera collée, s'appelle *la garde du livre* : on voit ſes gardes *fig.* 7, *pl.* 1, en *a b c*. On fait la même opération à la queue avec les mêmes précautions ; enſuite on retourne ſon livre de maniere qu'on ait toujours les nerfs ou le dos à ſa droite, & la gouttiere à ſa gauche. On remet une pareille bande en tête & queue, qui doit recouvrir la premiere & être collée deſſus ; on colle toujours le parchemin du côté de la fleur.

La ſeconde maniere de paſſer en parchemin, eſt de paſſer *en deux milieux*, c'eſt-à-dire, une bande qui doit couvrir le ſecond entre-nerf, & une autre au troiſieme entre-nerf : l'une de ces deux bandes doit ſe mettre à gauche ; l'autre à droite. Cette ſeconde méthode donnant un peu plus de ſoutien que l'autre au dos du livre, commence à approcher d'avantage de la perfection.

La troiſieme maniere a encore ſon avantage ; elle conſiſte à *entrelacer* ou paſſer un parchemin ſimple tout le long du dos, entre chaque nerf alternativement, l'un de droite à gauche, l'autre de gauche à droite.

La plus parfaite de toutes, celle auſſi qui s'emploie pour les ouvrages de conſéquence, c'eſt celle *de paſſer double* tout le long du dos. Elle ſe pratique de deux manieres différentes ; car on peut paſſer tout du long, de la tête à la queue, ſans omettre aucun entre-nerf, une bande double chaque côté, qui ſe recouvrent l'une l'autre. Mais quand les relieurs veulent encore pouſſer la perfection plus loin, ils prennent deux bandes de parchemin de la longueur du livre, une pour chaque côté ; chacune de ces bandes a deux pouces & demi environ de largeur pour un *in-douze* ordinaire ; on place une de ces bandes vis-à-vis des nervures, & l'on fait avec un poinçon, deux marques au-deſſus & au-deſſous de chaque nerf. Ces marques ſervent à couper les bandes de parchemin en autant de diviſions qu'il y a de nerfs, & à faire des entailles au parchemin, afin que les bandes puiſſent entrer entre chaque nerf. On place ſon livre ſur la table devant ſoi, comme on a fait pour paſſer en tête & queue : on fait entrer ces bandes ainſi découpées de dedans en dehors, en les paſſant entre le carton. Le reſte de la bande qui demeure entier, forme ce que nous avons appellé *la garde*, & doit être collé ſur le carton, comme nous le dirons en ſon temps. Cette opération demande un peu plus de temps & de ſoin que les autres ; mais auſſi l'on ſent que ces deux bandes doivent donner infiniment plus de force au livre.

Si le livre doit être relié à la grecque, on se sert de pareilles bandes, avec la différence que ce sont les parties échancrées qui s'appliqueront en dedans sur le carton, & que la partie, qui n'est point coupée, se colle contre le dos du livre ; ce qui se peut, parce qu'à cette sorte de reliûre, les nervures ne sont point apparentes.

Quand on a passé son livre en parchemin, il faut l'endosser ; & quoique cette opération pût se faire sur un seul volume, cependant on a coutume d'en réunir plusieurs ensemble : on endosse jusqu'à dix *in-douze*, quand ils ne sont pas bien gros, huit quand ils sont épais : l'*in-folio* s'endosse seul ; on peut endosser jusqu'à quatre *in-quarto* ; mais ordinairement on n'en met que trois.

On se sert pour endosser, 1°. d'une presse qu'on appelle à *endosser*, & qui est la même que la petite presse à presser ; 2°. d'ais de bois pour mettre entre les livres ; 3°. d'un poinçon ; 4°. d'une corde à endosser ; 5°. du grattoir ; 6°. d'un marteau qui ne differe en rien d'un marteau léger à main de serrurier ; 7°. enfin on emploie de la colle qu'on applique avec le pinceau. Nous allons décrire chacun de ces instrumens, & indiquer la maniere de s'en servir.

La presse à endosser est composée de six pieces toutes de bois ; savoir deux jumelles L L & M N, *fig.* 8 & 9, *pl.* 1, deux clefs *o o* & deux vis *m m* ; chaque jumelle est formée d'un morceau de bois de chêne, de trois pieds & demi de long, cinq à six pouces de large, sur quatre pouces d'épaisseur ; chacune est percée à deux pouces de son extrémité, de deux entailles quarrées ou mortoises *p p* *fig.* 9, pour y loger les clefs *o o* qui servent à retenir les jumelles, & à les assember. Ces clefs sont des morceaux de bois équarris, de deux pieds un pouce de longueur, & de deux pouces d'équarrissage, qui sont arrêtés fortement par une de leurs extrémités par la jumelle d'en bas M, à fleur de son plan de dessous, & dont la longueur traverse la mortoise de l'autre jumelle N, de maniere que cette seconde jumelle puisse couler librement le long de la clef. A deux pouces en dedans, & sur la même ligne de ces mortaises dans la jumelle supérieure, sont pratiqués deux trous taraudés *s s*, de deux pouces & demi de diametre, qui servent d'écrous aux deux vis ; on fait deux trous semblables *n n*, vis-à-vis de ceux qui sont à écrous dans la jumelle inférieure M, mais un peu plus grands pour recevoir la tête des vis. Ces vis ont deux pieds & demi de longueur totale ; leurs pas ou filets sont de deux pieds, & elles ont deux pouces & demi de diametre. La tête *q q q q*, *fig.* 8 & 9, a cinq pouces de long & trois & demi de diametre. Entre la tête & la naissance des pas de vis, se trouve un espace *r*, *fig.* 9, d'un pouce uni sans filet, qu'on appelle le blanc de la vis, qui traverse l'épaisseur de la jumelle d'en bas. Les têtes de ces vis, à un pouce de distance du dessous de la jumelle, & à un pouce & demi de leur extrémité inférieure, sont percées de deux trous *q q*, *fig.* 8 & 9, diamétralement opposés, ou qui se croisent l'un l'autre, dans lesquels on introduit une barre de fer pour serrer la vis.

Quand on veut monter cette presse, il faut arrêter d'abord le bout inférieur des clefs *o o*, *fig.* 9, dans les mortoises *p p* de la jumelle inférieure M ; les faire entrer dans celle de la jumelle supérieure N ; ensuite on introduit les vis dans les trous *n n*, delà dans les écrous *s s*, de la jumelle supérieure ; & faisant tourner également ces vis, on serre la presse tant & si peu qu'on veut.

Les ais sont faits de bois de hêtre ; on en emploie plus ou moins, suivant le nombre de volumes qu'on se propose d'endosser : ils sont de différentes dimensions, relativement aux endroits où on les met. Par exemple ceux *fig.* 4, qui sont l'un au commencement, & l'autre à la fin d'un paquet de livres, s'appellent *membrures* : ils ont dix pouces de longueur, à peu près quatre de largeur, un pouce d'épaisseur du côté du dos, & ce bord est quarré ; le bord opposé est rond, & a neuf lignes d'épaisseur. Les autres ais qui se mettent entre chaque volume, que pour cela on nomme *entre-deux*, sont faits de merrain ; ils ont neuf pouces & demi de longueur, trois de largeur, quatre lignes d'épaisseur au côté du dos, & deux lignes au bord opposé.

Qnand on veut endosser, on couche la dresse horisontalement, ce que les ouvriers appellent *de champ*, sur les traverses *k k* des montans du coffre G de la presse à rogner, *pl.* 1, *fig.* 10 (les ouvriers appellent ce coffre *le porte-presse*) ; de maniere que l'ouvrier ait à sa droite les têtes *g g* des vis, *fig.* 8. On ouvre sa presse en faisant tourner les vis : on applique sur la face intérieure de la jumelle L, *fig.* 8 ou M, *fig.* 9 une membrure Q ; sur cette membrure, un volume R, le dos en haut ou du côté de l'ouvrier, & le bord ou la gouttiere en bas ; puis un entre-deux, un volume, un entre-deux, & ainsi de suite jusqu'au dernier volume du paquet, qu'on termine par uue membrure Q. Alors tenant son paquet en respect de la main gauche, & prenant garde de rien déranger, on serre médiocrement le paquet, afin de pouvoir redresser ses livres, si quelques-uns s'étoient dérangés. On prend ensuite de la main gauche un poinçon à endosser *h*, *pl.* 1, *fig.* 11. Cet outil est fait comme les poinçons ordinaires, excepté qu'il est un peu plus gros, & qu'il ne pique pas. L'ouvrier passe le poinçon entre les cahiers, prenant d'abord

quatre cahiers du côté du carton, en commençant par la queue; il souleve un peu les cahiers & avec le carton qu'il tient de la main droite; il frappe sur le nerf, tantôt par la tête, & tantôt par la panne du marteau, mais toujours en arrondissant, c'est-à-dire, frappant d'avantage sur les cahiers qui sont plus près du carton, que sur ceux qui se trouvent au milieu; il retourne à la tête du livre, où il fait la même opération.

Si dans ce travail quelque livre s'étoit un peu dérangé, il les remettroit tous d'alignement par le coté de la tête; & après avoir relevé son paquet de maniere qu'il déborde d'un pouce au-dessus de la presse, ce que les ouvriers appellent *mettre hors de la presse*, il serre fortement & bien également la presse; ensuite il prend un paquet d'une corde *cablée* en trois, qu'on appelle *corde à endosser*: il en faut environ trente-deux pieds pour un paquet de dix volumes in-douze; il fait une boucle à sa corde; il serre le haut du paquet en faisant faire sept ou huit révolutions de corde, il l'arrête: il releve son paquet de quatre pouces hors la presse, & acheve d'employer le reste de sa corde à serrer le bas du paquet. Cette seconde ligature est très-nécessaire pour empêcher les livres de sortir d'entre les ais, & de se désendosser quand on desserrera la presse.

Coller & tremper les dos.

Le paquet étant ainsi serré, on trempe le dos avec la colle de pâte ou de farine: on peut faire cette colle avec un tiers de livre d'amidon & une demi-once d'alun, qu'on délaie dans cinq demi-septiers d'eau chaude, faisant un peu bouillir le tout pour donner de la consistance à la colle. L'alun empêche que les vers ne s'engendrent dans la colle, & n'attaquent le dos du livre. Quand la colle est froide, on en met sur le dos avec un gros pinceau, sans ménager la colle, & ayant soin qu'il en entre dessous & dessus les parchemins. On laisse le paquet ainsi humecté, tremper pendant environ une heure, afin que la colle puisse pénétrer entre les cahiers. Au bout de ce temps, on gratte le dos avec un instrument appellé *grattoir*: c'est une espece de ciseau *t*, *pl.* 1, *fig.* 12, dont le fer est armé de dents; on gratte fortement du haut en bas, pour faire mieux entrer la colle entre les cahiers. Si l'on fait de l'ouvrage dont les papiers soient durs à prendre la colle, ou qui doivent éprouver de la fatigue, on se sert d'un grattoir dont les dents sont un peu plus aiguës, & même au lieu de gratter, on pique assez fort. On fait cette opération deux ou trois fois; on repasse de nouveau de la colle sur le paquet, on le laisse tremper encore quelque temps, & avant que la colle soit tout-à-fait séche, on frotte le dos avec le frottoir *s*, *fig.* 13. Cet instrument est de fer; il a environ huit pouces de long; & est enflé de près de deux pouces dans son milieu *s*, qui lui sert de poignée; il ressemble assez, par ses extrémités, au fer d'un outil que les menuisiers nomment mouchette, lorsqu'il n'est point tranchant: cette figure est nécessaire pour lui faire suivre la courbure du dos du livre. On tient ce frottoir à deux mains; & le tenant un peu couché, on le pousse devant soi de la tête à la queue, passant plusieurs fois sur le même endroit entre chaque nerf, assez vîte, en arrondissant & appuyant fortement; mais on a grand soin de ne point toucher au nerf. On répete la même opération, avec les mêmes précautions, de la queue à la tête; après quoi on essuie tout son dos avec une poignée de rognures de papier, pour le nettoyer de la colle qui est restée & de toutes les ordures que le grattement y a occasionnées. On repasse légérement ce pinceau sur le dos du livre; & on couche les parchemins qui ont été passés avant l'endossure, ce qui s'appelle *coller les parchemins*; on retire le paquet de la presse, on le porte au feu pour le faire sécher, l'y laissant jusqu'à ce qu'il devienne plus sec que moite: il ne faut cependant pas qu'il soit tout-à-fait sec; car on ne pourroit pas redresser si facilement.

Cette opération de redresser est à-peu-près la même que celle que nous venons de décrire: on se sert aussi du frottoir; la seule différence est, que ce qui s'est fait dans la premiere sur le livre mouillé, se fait à sec dans la seconde. L'ouvrier tenant son frottoir droit, l'appuie d'un côté du nerf, & frappe dessus à petits coups redoublés avec son marteau à endosser, sur le côté opposé. Cela se fait des deux côtés des nerfs, & à tous, l'un après l'autre, pour les rendre droits & également distans les uns des autres, ce qui s'appelle *redresser les nerfs*; & cela est d'autant plus nécessaire, qu'il n'est pas possible que les frottemens & grattemens précédens ne les aient un peu dérangés.

On laisse encore sécher le livre; & quand il est bien sec, on le passe en colle forte: on se sert encore de la colle de Flandres, qu'on applique au pinceau, le plus chaudement qu'on peut, pour qu'elle s'insinue mieux entre chaque cahier; car il est à remarquer qne, quoique le dos soit couvert aux entre-nerfs, de parchemins qu'on a collés par l'opération précédente, comme cette bande ne remplit pas exactement la distance qui est entre chaque entre-nerf, & que d'ailleurs la colle chaude fait un peu boursouffler le parchemin, il s'en insinue entre ce parchemin & les cahiers. On observe de mettre la colle bien également sur le dos & le long des mords de tous les livres du paquet, afin que toutes les parties prennent la colle, & d'appuyer

légérement le pinceau, crainte de déranger les nerfs. On met ensuite son paquet devant le feu jusqu'à ce que la colle soit parfaitement séche, après quoi on délie le paquet, & on prépare les livres pour la rognure.

ARTICLE III.

Du rognement.

Avant que de rogner le livre, le relieur colle l'une sur l'autre les deux feuilles de papier blanc & marbré, dont nous avons parlé au commencement de la couture; ensuite on met chaque volume en presse entre *deux ais à presser*, qui sont deux planches quarrées, faites de bois de hêtre ou de poirier, & d'une égale épaisseur dans toute leur superficie; il ne faut pas que ces ais excedent le mords du livre, sans quoi le dos se fripperoit, l'endossure seroit totalement gâtée, & le livre ne seroit jamais bien conditionné. On laisse le livre en presse environ un quart d'heure; pendant ce temps on prépare sa presse à rogner. Cette presse est commune aux relieurs & aux marchands papetiers, qui sont souvent obligés de vendre du papier battu & rogné: nous allons en donner une description. Mais comme à bien des égards elle ressemble à la presse à endosser que nous avons décrite ci-devant, & que les mêmes pieces sont communes à l'une & à l'autre, nous nous contenterons de donner les dimensions des principales pieces de celle-ci, qui sont différentes de celles de la presse à endosser; & nous n'insisterons particulierement que sur la description du couteau & de sa monture.

Description de la presse à rogner, & de son couteau (16).

Elle est, ainsi que la presse à endosser, composée de six pieces; savoir les deux jumelles M N, *pl.* 1, *fig.* 8 & 9, qui ont trois pieds six pouces & demi de longeur, six pouces & demi de largeur, & cinq pouces d'épaisseur, les deux clefs *m m*, qui ont un pied onze pouces de longueur, un pouce neuf lignes de largeur, & deux pouces d'épaisseur; les deux vis *q q*, qui ont deux pieds quatre pouces de longueur totale. La tête de ces vis a cinq pouces & demi de longueur, & elles ont six pouces & demi de blanc; ainsi il reste un pied quatre pouces de pas ou filets de vis: ce blanc est creusé en *r*, d'une échancrure ou collet de neuf lignes de largeur, qui reçoit une cheville plate ou tenon, de huit lignes & demie d'épaisseur, un pouce & onze lignes de largeur, & qui a autant de longueur que la jumelle a d'épaisseur. Cette cheville traverse la jumelle par la mortoise *p p*, & entrant dans le collet de la vis, en retient le blanc ou la tête de son trou. Cette cheville au reste est nécessaire, afin que les têtes des vis soient stables dans leur jumelle. La tête des vis est aussi percée de quatre trous placés à angle droit pour serrer la vis au moyen d'un barreau de fer; un de ces trous est percé à deux pouces trois lignes du côté du blanc de la vis, & l'autre à deux pouces du bout.

La jumelle droite N est renforcée en dedans par une tringle ou languette d'un quart de pouce d'épaisseur, taillée en chanfrein, c'est-à-dire, en diminuant d'épaisseur, vers la partie inférieure de la jumelle; la gauche M, porte sur sa face supérieure une autre tringle de sept lignes de hauteur, d'un pouce de largeur, & qui diminue aussi de largeur à la partie appliquée sur la jumelle, ce qu'on appelle *en queue d'aronde*. Nous ferons voir l'usage de ces deux pieces, dans la description particuliere que nous allons donner du couteau.

Le couteau ou le fût sur lequel est monté le couteau à rogner, est une espece de presse qu'on fait couler sur celle que nous venons de décrire. Cet assemblage, *fig.* 14 *pl.* 1, est composé de deux jumelles N, O, de deux clefs Q, Q, de la vis R, du couteau P, & du clou à vis S, avec son écrou T. La jumelle O de la droite, qui porte le couteau, & qu'on appelle *le talon*, a, ainsi que celle de la gauche N, qu'on nomme *l'écrou*, neuf pouces de longueur, quatre pouces

(16) La presse à rogner des Allemands, differe peu des presses ordinaires. Elle a trois pieds un pouce de long, afin que l'ouvrier puisse en appuyer à terre l'extrémité inférieure, tandis que la supérieure repose contre son corps. La jumelle gauche porte aussi une tringle, servant à assujettir le couteau sur la presse. L'ouvrier saisit fortement le couteau des deux mains, & de la gauche il fait tourner la vis du milieu, à mesure qu'il rogne, pour rapprocher la jumelle qui porte le couteau. On commence à rogner le livre par la tête & & par la queue, après avoir marqué la longueur avec une espece de regle, appelée *Puncktureinsen*. Le couteau, *fig.* 15, *pl.* 1, n'est point comme celui des François; c'est une lame circulaire de cinq à six pouces de diametre, aiguisée dans toute sa circonférence, & percée dans le milieu pour recevoir une vis à tête, qui la fixe sur la jumelle. On ouvre d'abord les jumelles du couteau proportionnellement à l'épaisseur du volume, ensuite on le ferme successivement en tournant la vis A F. C'est la main gauche, appuyée sur la poignée A, qui imprime le plus de force au couteau. Pour rogner le volume par-devant, on plante deux aiguilles en travers des deux nerfs de la tête & de la queue, afin que le dos soit droit tandis que l'on rogne. Dès que la tranche est faite, on retire les aiguilles, & l'on redonne au dos sa courbure.

neuf lignes de hauteur & deux pouces d'épaiſſeur; ces deux jumelles ſont aſſemblées, comme celles de la preſſe, par les deux clefs Q Q, qui ont un pied cinq pouces & demi de longueur totale, & elles ſont traverſées dans leur milieu par la vis R. Cette vis a deux pieds trois pouces de longueur, depuis ſon extrémité juſqu'au bout de la poignée, laquelle a ſept pouces de longueur, & entre la jumelle de la droite par le trou liſſe *r* : elle a deux pouces & demi de blanc, au milieu duquel ſe trouve un collet d'environ dix lignes, pour faire place au clou S qui arrête la lame du couteau, & empêche encore la vis de ſortir de ſon écrou. Le deſſous de la jumelle gauche N, eſt creuſé dans la face inférieure, d'une rainure *o o* en queue d'aronde, dans laquelle entre la tringle fixée ſur la jumelle gauche de la preſſe à rogner : cette tringle étant taillée, comme nous l'avons dit, en queue d'aronde, ſa face la plus large répond à la partie la plus large de la queue d'aronde de la rainure faite à la jumelle N ; ainſi cette jumelle ne pouvant ſortir de deſſus la tringle, eſt tenue bien aſſujettie & appliquée contre la preſſe ; ce qui eſt très-néceſſaire pour diriger la marche du couteau, & le faire toujours aller droit. Deſſous la jumelle droite, O, eſt pratiquée une entaille quarrée *p*, de deux pouces trois à quatre lignes de largeur, pour recevoir le talon *q* de la lame du couteau, qui affleure le deſſous de ladite jumelle O, laquelle eſt encore percée d'un trou quarré qui la traverſe dans toute ſa hauteur, pour y introduire & y placer le clou à vis S, dont la tête arrête le talon du couteau.

Le couteau eſt une lame d'acier, d'environ trois lignes d'épaiſſeur dans ſon milieu, & ſe réduit à une ligne ſur les côtés. La pointe ſe termine en fer de lance ; à l'égard du talon a quel la lame eſt ſoudée, il eſt de fer ; il a deux pouces trois à quatre lignes en quarré.

Quand on veut monter ce couteau, on fait entrer le clou à vis S, dans le trou quarré qui eſt percé dans le manche du couteau ; on applique ce manche à l'entaille *p*, pratiquée ſur la face inférieure de la jumelle O, de maniere que le côté plat de la lame affleure cette même face, & que le clou S entrant dans la petite mortoiſe quarrée, *p*, arrête le collet du blanc de la vis R, lorſqu'on l'aura fait paſſer par le trou liſſe *r* de la jumelle, ſerrant le clou à vis au-deſſus de la jumelle, par l'écrou T : on arrête fortement le couteau contre la jumelle : enſuite on fait entrer les clefs Q Q, d'abord dans leurs mortoiſes *q q*, de la jumelle O, où elles doivent être juſtes & bien arrêtées, on introduit l'autre bout dans les mortoiſes *p p* de l'autre jumelle N, dans leſquelles elles doivent aller librement ; on fait entrer la vis premierement dans le trou non taraudé *r* de la jumelle O, puis dans le trou à vis *g* de l'autre jumelle N. La petite preſſe qui porte le couteau étant ainſi montée ; on engage la jumelle N, avec la tringle de la preſſe à rogner, par la rainure O O : alors en appuyant une main ſur la poignée R, & l'autre ſur le bout de la vis, pouſſant devant ſoi, en faiſant faire à la vis un petit mouvement en avant, on ſerre la vis, on fait avancer la pointe de ſa lame vers la jumelle de la gauche, & l'on coupe le papier : on frotte ordinairement avec du ſavon ſec, la tringle *l l* pour faire mieux gliſſer la jumelle N.

Tout cet équipage eſt monté ſur un pied compoſé de quatre montans *i i i i*, *fig.* 10 *pl.* 1, de bois de chêne, très-ſimple & très-uni, retenu par dix traverſes *k k k*, entre leſquelles on aſſemble les planches de ſapin *h h*, & le tout forme une eſpece de coffre G, où tombent les rognures. Ce pied ſe nomme le *porte-preſſe*.

Rogner.

Quand la machine que nous venons de décrire eſt montée, on prend ſon livre, on ouvre & on ferme pluſieurs fois le carton d'un côté & puis de l'autre en le faiſant deſcendre de maniere qu'il affleure bien les extrémités des feuilles. On commence toujours à rogner par la tête; ainſi on fait d'abord deſcendre les cartons vers la queue ; & quand on veut rogner la queue, on les repouſſe vers la tête ; afin de faire *les chaſſes du livre*, c'eſt-à-dire, les bords des cartons qui excedent les feuilles pas les bouts.

Cela fait, on poſe le livre dans la preſſe, mettant au côté où l'on finit de rogner, ou contre la face intérieure de la jumelle gauche, une bande qui eſt ordinairement un morceau de carton de rebut ; cette bande a une longueur égale à la largeur du livre : elle eſt faite comme l'entre-deux des ais à endoſſer ; c'eſt-à-dire, qu'elle eſt taillée en biſeau par le bas. Ce carton doit être bien fort pour réſiſter aux atteintes du couteau. On met le livre dans la preſſe, de maniere que la bande de carton étant juſte dans les mords du livre pour ne les pas écraſer, excede un peu du côté de la gouttiere, que le fort du carton ſoit en haut, & que le dos du livre ſoit toujours tourné vers l'ouvrier : ainſi cette bande ſe trouve à la fin du livre quand on rogne la tête, & au commencement quand on rogne par la queue ; le côté droit du livre porte ſur la tringle de bois, que nous avons dit être attachée ſur la face intérieure de la jumelle droite de la preſſe.

Le tout étant ainſi diſpoſé, on ferme la preſſe en ſerrant les vis, & on rogne. L'ouvrier ſe met pour cet effet à un des bouts de la preſſe ; il poſe la main droite à plat ſur la poignée de la vis du fût ou couteau, & la gauche ſur le bout de la même vis ; il pouſſe & retire alternativement ſa machine aſſez vivement, ayant ſoin de tourner également & petit à petit ſa vis pour faire avancer

& mordre la lame du couteau sur le papier. Il faut avoir soin de ne faire mordre le couteau que médiocrement à la fois, & de détacher les rognures à mesure, pour éviter qu'il ne s'en glisse sous le couteau. Ces rognures tombent dans le coffre du porte-presse, & se vendent aux cartonniers, qui en font plus de cas que tous les autres, parce qu'elles sont ordinairement plus propres & faites de plus beau papier. Le livre doit être bien serré dans la presse, pour éviter qu'il varie, & afin qu'il se coupe bien droit; s'il est d'un papier dur, le couteau alors est repoussé & remonte en haut d'où il arrive que le commencement d'un livre pourroit être rogné, pendant que la fin ne le seroit pas; alors l'ouvrier descend la bande & le carton, afin que le livre étant mieux pressé, il puisse le reprendre & le rogner également. Si au contraire le papier est mou on le serre d'avantage en presse. L'ouvrier doit prendre garde que le livre soit rogné droit, qu'il ne soit pas plus rogné vers le dos que vers l'ouverture, ce qui s'appelle *faire de la pointe*, ou vers l'ouverture que vers le dos, ce qui s'appelle *faire du cul*. Si cependant ce défaut se trouvoit, quand on s'en apperçoit, on y remédie en remettant le livre en presse, & en le rognant du côté où le couteau n'a pas assez mordu.

Quand le côté de la tête est bien rogné, on procede, pour le côté de la queue, avec les mêmes soins; on fait d'abord remonter le carton de la queue à la tête; puis avant que de rogner, l'ouvrier prend un compas, & cherche dans le courant du livre les feuilles qui descendent le moins bas, ce qu'on appelle *la fausse-marge*; ensuite de l'ouverture de compas, que donne cette fausse marge prise de la tête du livre, on fait deux marques sur le carton, une du coté du dos, l'autre du côté de la gouttiere: on met le livre dans la presse, toujours le dos en face de soi, la bande au commencement du livre, comme nous l'avons dit plus haut, & on rogne. La rognure étant faite à la tête & à la queue, on tire le livre de presse pour le rogner par la gouttiere ou le devant; on commence par chercher la fausse marge de la gouttiere; puis appuyant la pointe du compas sur le milieu de la tête du dos qu'on prend pour centre, on trace avec un crayon adapté à l'autre branche du compas, un trait en portion de cercle, qui passe un peu au-dessus de la fausse marge; on ouvre les deux cartons du livre, on les rabat en bas; en les laissant tomber librement; ensuite on prend deux ais, un qu'on appelle *de derriere*, qui a neuf pouces de long, environ trois de large, & quatre lignes d'épaisseur égale dans toute son étendue: l'autre ais, qui s'appelle *de devant*, a la même longueur, la même épaisseur; mais il n'a qu'un pouce de largeur, & finit en s'amincissant comme les ais à endosser. Le relieur met son ais de derriere à la fin du livre, & celui de devant au commencement, le mettant juste à deux traits marqués sur les deux bouts du livre; ensuite tenant bien fortement son livre entre ces deux ais, d'abord de la main gauche, il le pose le dos sur la presse, & de la main droite appuie fortement entre le carton & le mords, au commencement & à la fin du livre, ce qui fait un peu écarter, ou en termes d'art, *boursouffler* les feuillets dans la partie comprise entre les ais & le dos du livre. Cette opération, qui s'appelle *bercer*, applatissant le dos, fait remonter le haut des cahiers vers la gouttiere: ce qui fait que, quoique cette partie soit occupée quarrément comme la tête & la queue, néanmoins quand le livre sera rogné & hors de la presse & quand le dos reprendra son arrondissement, elle sera creuse; sans cela elle seroit droite comme les deux autres côtés, ce qui auroit moins de grace. De plus, si l'on n'usoit de cette précaution, quand le livre, à force de servir, viendroit à se briser du dos, la gouttiere prendroit de la rondeur comme le dos, ce qui ne laisse pas encore que d'arriver à certains livres qui ont beaucoup souffert dans cette partie. Il faut encore observer que, si l'on ne berçoit pas bien un vieux livre qu'on veut relier & rogner une seconde fois, le commencement & la fin des feuilles se trouveroient rognées pendant que celles du milieu ne seroient seulement pas atteintes.

Quelques relieurs font encore cette opération d'une autre maniere: ils tiennent les feuilles bien fermement entre les ais, & les font balancer alternativement de droite à gauche, & de gauche à droite; ce qui produit également cette boursoufflure nécessaire, dont nous venons de parler, pour faire remonter les feuillets, & faire le creux de la gouttiere.

Les in-folio & les in-quarto, ce que les ouvriers appellent *le grand ouvrage*, se rognent en tête & queue de même que les autres livres; il n'y a de différence que dans la rognure de la gouttiere. Il faut, à cette opération être deux; car l'un tient les membrures, dont nous allons parler, assujetties, pendant que l'autre frappe le dos du livre sur la table; on pose donc le dos de son livre sur la presse ou sur la table; on ouvre les cartons qu'on laisse tomber: on prend deux membrures, qu'on pose sur les cartons en dedans du livre & le long du mords; ensuite appuyant fortement, & frappant le dos du livre sur la table, ces coups répétés applatissent le dos si bien, qu'on fait remonter les feuillets du milieu. On fait cette opération de cette maniere, parce que la grandeur du volume fait qu'on ne peut pas le bercer comme un in-douze; on pose ensuite les ais à rogner

comme pour l'in-douze ; & quand il eſt prêt à mettre dans la preſſe, on ôte doucement les membrures : le reſte de l'opération ſe fait comme pour les autres ouvrages.

Quand le livre eſt ainſi rogné ſur les trois côtés, on le tire de la preſſe, on le feuillette en gros, en faiſant couler rapidement toutes les feuilles ſous ſes doigts ; cela détache les feuilles, qui ordinairement tiennent enſemble, & on regarde ſi la gouttiere eſt droite ; enſuite il faut rabaiſſer le carton & le couper à la pointe ; car on doit ſe rappeller que l'on a rogné le carton en tête & en queue dans la preſſe, mais qu'on l'a rabattu pour rogner la gouttiere. Pour le rabaiſſer, ce qui fait le bord du devant du livre, on prend une regle de fer qu'on met entre les feuillets & le carton, à environ deux lignes du bord des feuilles ; & avec la pointe à couper le carton, on rabaiſſe le long de cette regle, tenant ſa pointe bien droite ; car il n'eſt pas queſtion de lui donner du mords : au contraire, il faut qu'il ſoit coupé bien quarrément.

ARTICLE IV.

Des embelliſſemens de la tranche.

Les embelliſſemens de la tranche conſiſtent à y mettre une couleur rouge, ou une jaſpure, ou une marbrure, ſouvent une dorure ; quelquefois même on y fait de petits deſſeins de figures arbitraires ou ſingulieres, ce qu'on appellé *antiquer ſur tranche*. Quoique ces couleurs & ornemens ne paroiſſent que de ſimple agrément, & qu'il ſemble qu'ils n'ajoutent aucun mérite ni avantage réel au livre, cependant je ne les crois pas tout-à-fait inutiles, ſoit pour empêcher les feuilles de s'uſer ſi promptement, ſoit pour empêcher les taches d'y paroître auſſi viſiblement que ſi la tranche reſtoit dans la couleur du papier ; du moins me paroît-il ſûr que certains livres d'uſage, tels, par exemple, que ceux que nous portons aux égliſes, ſe conſervent plus long-temps propres quand ils ſont dorés ſur la tranche, que quand ils ſont ſimplement rougis ou jaſpés, comme cela ſe pratique pour les livres que les libraires vendent tout reliés.

On paſſe la tranche en couleur après que le livre a été rogné & le carton rabaiſſé. Cette opération ſe fait de différentes manieres, ſuivant le goût de l'ouvrier, le prix de ſon ouvrage, ou la volonté de ceux pour qui il travaille.

Il y a quatre ſortes d'embelliſſemens à mettre ſur les tranches, la couleur rouge, la jaſpure, la marbrure & la dorure.

De toutes les couleurs, la plus uſitée eſt la rouge ; c'eſt auſſi la plus belle, & celle qui eſt le moins ſujette à changer. A l'égard de la dorure, quoiqu'on l'emploie aſſez ſouvent, on ne la fait guere que pour les beaux ouvrages. Nous allons décrire la maniere d'employer chacune de ces couleurs.

La couleur rouge ſe fait avec environ quatre onces de colle de pâte, & quatre onces de vermillon, qu'on délaie enſemble avec deux gouttes d'huile : on met ce mêlange dans un demi-ſeptier de vinaigre, & on y ajoute à peu près autant d'eau (17).

Quand on veut employer cette compoſition, on met une douzaine de volumes l'un ſur l'autre, on repouſſe les chaſſes vers le côté oppoſé à celui qu'on veut mettre en couleur ; ordinairement on commence par la tête, ainſi on repouſſe les cartons de la tête à la queue : on met la pile de livres ſur un billot de bois de quatre pouces de hauteur, & on colore ſa tranche avec un pinceau de poil de ſanglier trempé dans la couleur ; on le tourne de la tête à la queue pour faire la même choſe. A l'égard de la gouttiere, on ne peut guere rougir plus de quatre volumes à la fois. On ouvre les cartons, qu'on jette du côté du dos : on poſe tous ces livres ainſi ouverts, & les uns ſur les autres, ſur le billot ; on met un petit ais à rogner, de derriere, ſous le premier qui touche ſur le billot, & un autre ſur celui d'en haut ; on appuie fortement de la main gauche ſur l'ais, pour tenir le livre en reſpect, & empêcher, autant qu'il ſe peut, qu'il n'entre de la couleur entre les feuillets, & on colore : cette couleur eſt bientôt ſeche.

Il y a deux ſortes de jaſpures *la ſimple & la double ou mêlée* ; la ſimple ſe fait avec une des trois couleurs, rouge, bleu ou verd, qu'on choiſit au goût de la perſonne pour qui l'on travaille. On ſe ſert ordinairement, par préférence, de la rouge. La double ou mêlée, ſe fait avec le verd de veſſie, & le rouge, ou avec le bleu & le rouge.

Pour faire telle jaſpure qu'on veut, ſoit la ſimple ou la mêlée, on met un certain nombre de volumes, qui eſt au moins de vingt, au plus de trente, entre deux billots, qu'on ſerre fortement pour empêcher la couleur de pénétrer en dedans des feuilles. Si l'on n'avoit qu'un petit nombre de volumes à jaſper, comme cinq ou ſix, on les ſerreroit avec une corde entre deux

(17) La couleur verte ſe fait avec de l'indigo, que l'on délaie dans l'eau avec de l'orpiment. On y mêle le même poids de colle que de couleur, & l'on y ajoute de l'eau de gomme.

ais à endosser ; le paquet ainsi serré, se pose entre deux bancs ou tretaux ; ensuite on prend un pinceau de chiendent, qui a environ six pouces de tour, & cinq pouces de long ; on le trempe bien d'abord dans la couleur verte ou dans la bleue, suivant la jaspure qu'on se propose de faire ; on secoue ce pinceau à plusieurs reprises dans le pot, pour qu'il rende ce qu'il a pris de trop ; car il ne doit rester que le moins qu'il se peut de couleur dans le pinceau sans quoi, quand on viendroit à le secouer, la couleur tombant en larges gouttes, feroit de grosses taches ; au lieu qu'elle doit tomber en une espece de brouillard ou de poussiere la plus fine qu'il soit possible. On tient le pinceau de la main droite, & de la main gauche un barreau de fer qui est ordinairement un des barreaux de la presse à rogner : on secoue à petits coups secs & répétés, jusqu'à ce que la tranche soit également couverte de petites taches vertes ou bleues : c'est l'habitude de l'ouvrier & son coup-d'œil, qui doivent lui apprendre à distribuer sa couleur bien également ; s'il s'apperçoit qu'un endroit en ait moins pris qu'un autre, il y revient & secoue dessus. On commence d'abord par la gouttiere, puis on fait la même chose à la tête & à la queue. Quand cette premiere couleur est mise, on met le rouge avec les mêmes précautions & de la même maniere que nous venons d'indiquer pour le verd.

De la marbrure.

La marbrure sur tranche ne se fait point chez les relieurs ; on porte les livres quand ils sont prêts à être marbrés, chez les ouvriers qui font le papier marbré, & qui se servent absolument des mêmes couleurs, & des mêmes mêlanges qu'ils emploient pour faire leur papier. C'est pourquoi nous dirons peu de chose ici des procédés qu'on suit pour la préparation des couleurs servant à la marbrure sur tranche, nous laisserons cela à traiter à ceux qui voudront donner la description de l'art de faire les papiers marbrés.

Il y a différentes sortes de marbrures en usage chez les relieurs ; savoir, le bleu & le blanc *à mouches*, le bleu & blanc *à frisons*, le bleu & blanc *à peignes* ; le bleu, blanc & rouge qu'on appelle *sablé* ; *la marbrure en ciel*, qui est blanche & rouge, mais à plus grandes taches que le sablé ; la marbrure *à demeurer*, qui se fait avec six couleurs ; le rouge, le noir, le bleu, le mordoré, le verd & le blanc. On fait encore du marbre verd & blanc à mouches, verd & blanc à frisons, du noir & blanc pour les livres de deuil, à mouches & à frisons ; du marbre rouge & blanc, qu'on appelle *à écaille*. En général toutes les marbrures se peuvent faire à peignes (18).

Quand l'ouvrier a préparé & fait le mélange de ses couleurs, il commence par marbrer la gouttiere ; pour cela il jette ses cartons en arriere du livre ; de la main droite il saisit son livre, le plus près qu'il peut du bord de la gouttiere ; & le tenant bien fermement serré pour qu'il n'entre point de couleur entre les feuillets, il le pose tout doucement sur ses couleurs. Quand il juge que la tranche a pris la couleur, il rabaisse les cartons, pose le livre sur une table & sur la gouttiere ; il le laisse sécher quelques instans. Quand on marbre des in-douze ou des in-quarto, on peut marbrer seul : mais qnand c'est un in-folio, il faut être deux ; car la longueur des feuillets empêcheroit qu'ils ne fussent bien serrés, & il ne manqueroit pas d'entrer de la couleur en dedans ; ce qui ne laisse pas, malgré toutes les précautions qu'on prend, que d'arriver quelquefois.

Pour marbrer la tête & la queue, on pousse la chasse du livre au côté opposé à celui qui doit tremper ; & alors, prenant jusqu'à quatre ou cinq in-douze à la fois, on les trempe comme on a fait pour la gouttiere ; on fait la même opération au côté opposé, & on laisse sécher son livre.

De la dorure sur tranche.

La dorure sur tranche se fait chez les relieurs, à l'exclusion des doreurs, qui ont eu le droit de la faire, mais à qui elle est interdite maintenant. Quelquefois on dore sur tranche, quoiqu'elle ne soit pas marbrée ; mais quand on veut faire une belle dorure, il est nécessaire que la tranche ait été marbrée auparavant, & alors on fait une marbrure mêlée, dans laquelle on emploie quatre couleurs, le rouge, le jaune, le verd & le blanc. Ces couleurs paroissent beaucoup plus foibles que dans la marbrure à demeurer, parce que comme cette marbrure doit être raclée, la raclure enleve une partie de la couleur, ce qui affoiblit beaucoup la teinte.

(18) En Allemagne, la marbrure, *marmorschnitte*, est faite par le relieur. Il met son livre rogné dans une presse à main, entre deux ais qui ont la même largeur que les jumelles de la presse. Il serre fortement. Il gratte la tranche avec un racloir, il passe dessus un pinceau rempli d'eau, qui fait gonfler le papier ; il laisse sécher, & il polit avec une dent de loup. Prenant de la colle d'amidon claire, il frotte un morceau d'indigo, & après avoir passé la tranche avec de la colle légere, il prend de cet indigo délayé, dont il fait, avec le bout du doigt, une marbrure à volonté. Le bleu de Berlin donne un bleu clair ; le verd de plante fait le verd ; la terre d'ombre, le brun ; la laque & le cinabre, le rouge. Avant que le tout se che, on sort le livre de la presse, on en ouvre les feuillets pour qu'ils ne s'attachent pas.

Quand, au sortir du marbreur, les livres sont remis au doreur, il commence par les mettre en presse; on met ordinairement six ou ou huit volumes in-douze, quand on travaille sur le côté de la gouttiere; & dix ou douze, quand c'est le côté de la tête & de la queue. A l'égard des in-folio & in-quarto, on n'opere que sur un seul à la fois. Si l'on dore un livre neuf, qui n'ait point encore été relié, on le met dans la presse sans rabattre les cartons; on met seulement, de chaque côté, entre le carton & le livre, une tringle de bois, plus épaisse par le haut que par le bas, & qui a un bon pouce de largeur; cette tringle sert à faire serrer d'avantage les feuillets l'un contre l'autre à l'endroit de la tranche, parce que le dos du livre résistant davantage par sa roideur à l'effort de la presse, empêcheroit les bords des feuillets de se toucher bien exactement, & feroit cause que quand on mettroit la couche, il en entreroit entre les feuillets, ce qui tacheroit les marges.

Ensuite on gratte fortement la tranche avec un instrument appelé *racloir;* c'est une lame d'acier C, *fig.* 16, *pl.* 1, qui a environ un pied de long, & qui est plus ou moins large, suivant la grosseur des volumes qu'on gratte; elle est terminée d'un côté en coupant, bien taillant & arrondi *b*, pour qu'il puisse suivre le creux de la gouttiere; & de l'autre carrément *a*, parce que c'est le côté qui sert à gratter la tête & la queue. Ce racloir sert aussi à redresser le côté de la gouttiere, si l'on s'apperçoit qu'il n'ait pas été rogné bien droit; & comme malgré les soins qu'on y apporte, cela arrive quelquefois, c'est ce qui fait que le côté arrondi *b*, de ce racloir, est ordinairement plus usé que l'autre. Ce redressement se fait en grattant bien plus fortement le coté de la gouttiere qui n'a pas été assez rogné.

Le livre étant bien gratté sur la gouttiere, ainsi qu'en tête & queue, on met, avec un pinceau, ce qu'on nomme *la couche;* c'est une espece de mordant, ou en termes d'art, *d'assiette*, sur laquelle on applique l'or; elle se fait avec la grosseur d'une noix environ de bol d'Arménie, la grosseur d'un pois de sucre en poudre; on broie bien le tout ensemble, à sec; on y ajoute un peu de blanc d'œuf bien battu, & on broie de nouveau le tout. Cela fait, & le livre étant fortement serré dans une presse, dont les jumelles sont assemblées à vis sans clef, on donne, avec un pinceau, une couche très-légere de la composition dont nous venons de parler, & on la laisse sécher, ce qui demande peu de temps. Pendant cet intervalle, on coupe son or de la grandeur convenable à la largeur de sa tranche; ensuite tenant le pinceau de la main gauche, *on glaire* avec un apprêt de blanc d'œuf, battu dans de l'eau; de la droite on prend son or avec le compas H, *fig.* 17, *pl.* 1, (19) & on couche l'or sur la tranche. Ce compas qui sert ici de couchoir, est de fer; ses branches ont neuf à dix pouces de longueur, trois à quatre lignes de largeur; elles sont coudées au tiers de leur longueur, & sont assemblées à charniere, dans laquelle elles jouent aisément. Pour faire usage de ce compas, on ouvre les branches d'une distance égale à la grandeur de la tranche; on les tient assujetties dans cette ouverture, en mettant entr'elles le doigt index de la main droite qui tient le compas.

Dans cette position, on le passe, une fois seulement, sur la chair du col ou sur le sommet du front, à l'endroit des cheveux, pour lui faire prendre un peu de l'onctueux de la peau qui sert de mordant, & fait que la feuille d'or s'attache sur le compas; on applique tout de suite cette feuille sur la tranche, & on la fait encore mieux mordre en haleinant dessus la couche avant que d'y appliquer l'or.

Comme tous les livrets de feuilles d'or sont de la même grandeur, une bande prise sur une de ses feuilles, se trouve assez longue pour qu'il n'en faille que deux sur la gouttiere d'un in-douze d'une grandeur ordinaire.

Toute cette opération se fait ordinairement,

---

(19) Les ouvriers Allemands ont une maniere de dorer un peu différente. Après avoir mis le livre en presse, on le gratte, on humecte la tranche avec de l'eau, on laisse sécher, on la frotte avec des rognures, on la polit avec la dent de loup. Quelques-uns mêlent un peu de safran à l'eau dont ils se servent pour humecter, afin de relever la couleur jaune de l'or. On pose l'assiette pour appliquer l'or, on se sert pour cela de deux parties d'eau, & d'une partie de blanc d'œuf avec un grain de sel, que l'on fouette jusqu'à ce qu'ils donnent de l'écume. Si l'on met trop de blanc d'œuf, il pénetre au travers de deux couches de feuilles d'or. Prenant ensuite les feuilles d'or, on les coupe sur la longueur & la largeur de la tranche, on les charge adroitement sur un couteau fait exprès, dont la lame est large, fort mince, & tranchante des deux côtés; on présente le bout de la bande d'or au blanc d'œuf, on laisse prendre, & on retire adroitement le couteau. On coupe l'or sur un coussin légérement garni de cuir, & recouvert d'une peau de veau; le moindre souffle fait voler les feuilles légeres de l'or. L'or de France est plus beau; celui d'Allemagne est rouge & moins cher. Les relieurs Allemands emploient pour des dorures ordinaires un or moyen, qui a une feuille d'argent d'un côté. Les feuilles d'or s'appliquent sur la tranche avec du coton; il faut laisser sécher pendant une demi-heure. Après que la dorure est seche, on frotte le plat de la main, avec un peu de sain-doux, & on l'imprime sur la tranche. On passe le polissoir jusqu'à cinq fois.

comme nous l'avons dit, le paquet de volumes étant serré entre les deux jumelles d'une presse. L'ouvrier pose cette presse sur les bords d'un tonneau ordinaire, défoncé par le haut, qui sert à recevoir les ratissures qui sortent de dessous le racloir, ce qui dégoutte des pinceaux, & même le peu d'or qui peut tomber, ainsi que les drapeaux ou chiffons qui servent à essuyer l'or, & qui ne laissent pas que d'en retenir; d'où les ouvriers savent bien les retirer, sans quoi ils feroient une perte assez marquée au bout d'un certain temps.

Quand cela est fait, on en fait autant à la tête & à la queue; ensuite on met les livres, ainsi en presse, sur les bords d'un baquet, dans lequel il y a un fourneau de forme ovale, avec un feu modéré de poussiere de charbon, afin de hâter le desséchement nécessaire pour pouvoir brunir l'or. Quand le paquet a resté quelque temps exposé sur ce feu, l'ouvrier tâte avec le bout de son pouce, pour s'assurer si l'or est assez sec, ce dont il juge quand l'or ne s'attache pas à son doigt; alors il brunit. Ce brunissement se fait, ou avec une dent de loup, de chien, ou une agate emmanchée au bout d'un bois D & L, *fig.* 18 & 19. Si l'on se sert de dents de loup ou de chien, il en faut deux, dont l'une soit emmanchée à droite & l'autre à gauche, pour pouvoir brunir sans changer la situation de la presse ou du livre, parce que ces dents d'animaux ont un angle ou une arête, qui fait qu'on ne peut s'en servir que d'un côté; ainsi celle qui est emmanchée à gauche, sert pour le côté gauche de la gouttiere, jusques vers le milieu du creux de cette gouttiere, & l'autre emmanchée à droite, sert pour le côté droit de la gouttiere, jusques vers le milieu de son creux. Il faut surtout bien prendre attention de manier adroitement sa dent ou tout autre polissoir, pour ne pas faire des traces ou enfonçures en divers endroits, qui défigureroient extrêmement la dorure; ensuite, avec un drapeau, on essuie toute la superficie de l'or.

Si l'on veut encore pousser la recherche & la magnificence plus loin, on fait, sur la tranche, des ornemens qu'on appelle *antiquer sur tranche.* Qnand l'or est bien pris & bien sec, on pique & on enfonce, dans la tranche, de petits fers pointus, mais émoussés, & en pointillant on forme telle figure qu'on veut; ce sont ordinairement des dessins courans de même branches de fleurs, ou autres compartimens de traits de fantaisie. J'ai même vu des livres où l'on avoit assez artistement dessiné des fleurs qu'on avoit peintes; & des cartouches où l'on avoit peint de petits sujets en miniature; mais cela se fait très-rarement. A l'égard de la premiere maniere d'antiquer, outre nos anciens livres du seizeme siecle, qui, presque tous, sont antiqués sur tranche, il nous en vient encore souvent d'Allemagne, auxquels on a ajouté ce petit ornement.

Quand les ornemens de la tranche sont finis, on met les signets. Ce sont de petits rubans de faveur, plus ou moins larges, suivant la grosseur du livre, & qu'on coupe de la longueur du livre, mettant un pouce de plus par en haut & autant en bas, pour qu'ils puissent excéder le bas du livre, & être collés par en haut, sur le dos du côté de la tête. Quand on veut qu'ils soient encore mieux assujettis, on les pique, avec l'aiguille, quand on fait les passées dont nous parlerons dans l'article de la tranche-file qui va suivre. On sait que ces petits rubans servent à marquer l'endroit où on en est resté quand on lit un livre, & qu'on est obligé d'interrompre sa lecture. Quoique de médiocre importance, cet ornement est nécessaire, parce qu'il n'est pas commode de mettre un morceau de papier dans un livre relié, & qu'il est fort désagréable de faire une oreille au papier.

A certains livres d'usage, on met deux, trois, ou même quelquefois quatre de ces signets.

ARTICLE V.

De la tranche-file.

Quand la tranche du livre est peinte de la couleur qu'on a jugé à propos de lui donner, & qu'elle est seche, ou quand elle est dorée & brunie, on tranche-file; c'est-à-dire, qu'on fait au haut & au bas, ou en tête & en queue de son livre, les deux demi-cercles A C & B D, *fig.* 20, *pl.* 1, qu'on couvre de soie ou de fil, d'une seule ou de deux couleurs. Ces deux demi-cerles, qu'on appelle *tranche-file*, ne servent pas seulement à donner de l'ornement au livre, ils sont aussi utiles pour arrêter le haut & le bas des cahiers du livre, & donnent de la solidité à cet endroit de la couverture qui est exposé, sur-tout à la queue du livre, à frotter contre les tablettes des bibliotheques, & empêchent que le cuir de la couverture s'applique trop exactement sur les feuillets du livre.

Cet ornement se fait sur un noyau rond *a a*, *b b*, *c c*, *fig.* 21, 22, plus ou moins gros, suivant la grosseur des différens formats auxquels on veut l'employer; ce noyau se nomme aussi *tranche-file*, ainsi que tout l'ornement, quand il est achevé. On sent bien que la tranche-file, pour un in-folio, doit être plus grosse que celle pour un in-douze, & ainsi des autres formats. On fait ce noyau avec une bande de papier plus ou moins large, suivant la gros-

feur du livre auquel il doit servir ; on le commence en le roulant entre les mains, ensuite on l'humecte avec de l'eau ou un peu de colle de pâte bien claire, ou même en le mouillant avec la bouche ; on le roule entre deux petites planchettes minces, jusqu'à ce qu'il forme une espece de petite baguette de la grosseur convenable. Ce sont des jeunes enfans, à qui l'on donne cette besogne à faire, & ils ne gagnent qu'un très-modique salaire à cet ouvrage ; aussi n'ont-ils pas beaucoup de peine, ils en peuvent faire une prodigieuse quantité en un jour ; ordinairement la planchette de dessus, qui leur sert à rouler la bande sur celle de dessous, est à poignée, c'est-à-dire, qu'on y a cloué une petite bande de cuir étroite, dans laquelle on passe la main pour tenir fermement la planchette. Quand la bande est assez roulée, le noyau ou tranche-file se trouve formée, on la laisse sécher, elle prend de la fermeté, & devient dure comme du bois, ou au moins comme un fort carton. Les relieurs ont ordinairement une boîte plein de ces tranche-files de toutes grosseurs & de différentes longueurs.

Quand on veut tranche-filer un livre à tranche-file simple B D, *fig.* 20, on le met entre ses genoux, ou mieux encore, dans une petite presse composée de deux jumelles & de deux vis de bois. Cette presse qui, par sa simplicité, n'a pas besoin d'être plus amplement décrite, s'appelle *presse à tranche-filer.* Avant de mettre le livre dans la presse à tranche-filer, on baisse les chasses du livre, on le met dans la presse, de maniere que la gouttiere regarde la personne qui travaille, & on serre les vis pour assujettir le livre.

On prend deux aiguillées de fil ou de soie, suivant la propreté & la recherche qu'on veut donner à l'ouvrage ; on en enfile une dans une aiguille ordinaire, & l'on fait auprès de la tête un petit nœud à boucle, pour empêcher qu'elle ne puisse sortir de l'aiguille ; au bout de cette premiere aiguillée, on en met une seconde de différente couleur ; ainsi supposant que la premiere soit de fil ou de soie blanche, on en met une de couleur verte, ou rouge, ou jaune, &c. On attache cette seconde aiguillée à la premiere, au moyen du nœud ordinaire de couturiere. On pique son aiguille entre les cinq ou six premieres feuilles de la gauche, près du carton, par-dessus la chaînette, la faisant sortir par le dos du livre ; on tire l'aiguille jusqu'à ce que le nœud arrêté dans le dos, entre les feuillets du livre, se cache en dedans & serve à faire le premier arrêt ; on ramene son fil par derriere le dos, pour piquer une seconde fois l'aiguille entre les feuilles, à peu près au même endroit où l'on a déjà piqué, faisant sortir le fil par le dos au même endroit ; mais on ne tire pas tout-à-fait son aiguille jusqu'au bout du fil, afin de laisser une petite boucle, sous laquelle on passe la tranche-file. Alors on tire son aiguillée de fil blanc, on serre le bout de la main gauche, & la tranche-file est assujettie. Avant de la mettre en place, on l'a un peu courbée entre les doigts, pour lui faire prendre la rondeur du dos du livre, comme on voit en A C & en B D, *fig.* 20. L'aiguillée de fil rouge pend, à la gauche du livre, sur le carton ; on prend de la main droite ce fil, on le fait passer de la gauche vers la droite, en croisant par-dessus le fil blanc ; on le passe entre les feuillets du livre & la tranche-file, pour l'entourer. Passant par-dessus la tranche-file, on l'amene vers le côté droit du carton, & l'on serre de maniere, que le croisement des deux bouts soit sur la tranche, comme on peut voir en *g*, *fig.* 23. Il faut répéter, avec le fil blanc, la même opération que nous venons de décrire pour le fil rouge ; ainsi, de la main droite, on prend le fil blanc *d d*, qui se trouve pendre à la gauche sur le carton du livre, on le fait passer en croisant dessus le fil rouge *c*, on le passe dessous la tranche-file, entre les feuillets & la tranche-file, & par-dessous la tranche-file, & on l'amene vers le côté droit *p* du carton. Répétant ainsi alternativement, & croisant ces deux fils toujours de la gauche à la droite, passant par-dessus la tranche-file, on arrive au côté droit du livre, mais avant que d'y arriver, on a soin, quand on a fait un certain nombre de points croisés, de faire une passe *h*, *fig.* 20 ; ce qui se fait en repassant l'aiguille entre les feuilles, comme on a fait en *g*, mais une fois seulement. Cette passe donne du soutien à la tranche-file, & lui fait prendre plus exactement la courbure du dos du livre. On en fait plus ou moins, suivant la grosseur du livre ; mais ordinairement pour un in-douze, on n'en fait pas moins de trois ni plus de quatre. Quand on est arrivé au côté droit du livre, on fait une derniere passe en piquant deux fois l'aiguille, comme on a fait au commencement. On fait un nœud *k*, *fig.* 20, pour arrêter son fil ; & la tranche-filure simple est finie.

La tranche-filure double A C, *fig.* 20, differe de la simple ; 1°. en ce que la tranche-file est composée de deux noyaux, un gros *a a*, un petit *b b*, qu'on met l'un au-dessus de l'autre, comme on les voit *fig.* 23 ; le gros noyau *a a*, conserve le nom de tranche-file, & le petit *b b* s'appelle *le chapiteau.* 2°. La maniere de faire le passé, est tout-à-fait différente du premier. Nous allons essayer d'en donner une idée la plus claire qu'il sera possible. Ce nœud est représenté en grand, *fig.* 23 ; on n'a point serré les nœuds, afin de laisser appercevoir les différens tours que doit faire le fil. Il est inu-

tile de répéter les préparations de cette opération, qui sont entiérement semblables à celles de la premiere. Quand on a assujetti la tranche-file, on prend de la main droite son fil rouge *e*, qui pend vers le côté gauche du livre, on le croise par-dessus le fil blanc *d*; on le fait passer vers la droite par-dessus la tranche-file *a a*, entre les feuillets du livre en *r*; on le rejette par-dessus le chapiteau *b b*, en *s*; puis on le ramene par derriere le chapiteau en *t*, & on le fait passer par-dessus la tranche-file *a a*. En serrant ce nœud, on fait une petite chaînette entre la tranche-file & le chapiteau, telle qu'on la voit au point *q*; on répete la même chose sur le fil blanc, le reste se pratique comme à la tranche-file simple.

Quand toutes les opérations précédentes sont faites, on fait, avec un couteau, de petites échancrures de deux à trois lignes, aux quatre angles des cartons vers le dos, en tête & en queue, & on rabat en biseau ces mêmes cartons du côté extérieur, vers les nerfs du livre, ce qu'on appelle *faire les mords*.

Le livre étant ainsi rogné, mis en carton, endossé, peint sur tranche & tranche-filé, on le couvre en peau. C'est ce qui fera la matiere du chapitre suivant.

CHAPITRE III.

De la couverture.

Les opérations que nous venons de décrire dans les deux chapitres précédens, ne suffisent point pour donner à un livre toute la solidité, la commodité & l'agrément dont il est susceptible. C'est pourquoi on le munit d'une couverture qui contribue beaucoup à sa longue durée & à sa grace. Comme les différentes especes de peaux ou de cuirs dont on l'enveloppe sont fort propres à recevoir plusieurs façons & enjolivemens, elles procurent au livre une grande propreté & élégance.

On se sert de peaux de veau ou de mouton, du maroquin, du parchemin, & même quelquefois on couvre les livres avec du chagrin.

On voit aussi, dans quelques bibliotheques, des livres anciens, couverts de velours; mais cela ne se pratiquoit le plus ordinairement que pour des livres d'heures, & n'est plus d'usage. On pousse la magnificence jusqu'à décorer des livres de lames d'argent, ou de vermeil, ou d'or, enrichies de pierres précieuses; mais cela n'est d'usage que dans de grandes églises, pour le livres des évangiles; & comme cette derniere maniere regarde uniquement les orfevres, & que les relieurs n'y ont aucune part; nous n'en parlerons point ici; nous nous en tiendrons, dans ce chapitre, à la description de tout ce qui est d'usage. Nous le diviserons en six articles, qui contiendront les principales opérations qu'on fait pour la couverture d'un livre: le couvrir en veau ou en basane, fouetter, défouetter, mettre les pieces blanches, & battre les cartons, mettre la couleur ou la marbrure sur les couvertures, jetter l'eau-forte, & enfin mettre les pieces pour les titres.

Tout ce que nous dirons de la couverture en veau, pouvant s'appliquer à la couverture en mouton, qu'on appelle *basane*, nous nous contenterons d'expliquer en détail ce qui se pratique pour couvrir en veau.

On commence par mouiller le cuir en le plongeant dans un seau d'eau propre, de maniere qu'il y trempe bien. Si l'on vouloit préparer plusieurs peaux à la fois, on pourroit les laisser tremper ensemble. Au bout d'un demi-quart d'heure, ou tout au plus un quart d'heure, on le retire de l'eau; on l'accroche par la tête, dont on remploie la moitié par-dessus le crochet en dedans, en tortillant, avec ce crochet, la peau, & on tord fortement pour en exprimer le mieux qu'on peut toute l'eau. On retire son crochet, & on le bat plusieurs fois, par le côté de la tête, contre une muraille; puis on le reprend par le côté de la queue, on le bat de même plusieurs coups pour l'amortir & le détortiller, ce qui lui donne un peu de souplesse & lui fait rendre ce qui pourroit y être resté d'eau.

Cela fait, on pose le cuir sur la *douve*; c'est une planche qui a trois pieds de longueur, sur quatorze pouces de largeur; elle est faite en rond, du côté où le veau se pose, & elle est plate de l'autre côté; elle a six lignes dans sa plus grande épaisseur au milieu, & va toujours en diminuant sur les côtés. On pose un bout de cette douve par terre, contre une muraille, ou entre deux pavés, de maniere qu'elle ne glisse point, l'autre bout appuyant contre la ceinture de l'ouvrier; il étend dessus le cuir du côté de la chair, & le ratisse avec une *dague y*, *fig.* 24, large d'environ un pouce, & à deux tranchans un peu émoussés. Cette dague, longue de deux pieds, porte, à ses deux

extrémités, deux poignées ou manches *gg*, qui ont cinq pouces & demi de longueur, & sont de grosseur convenable à pouvoir être aisément empoignées sans gêner la main. Comme le plus souvent cette dague est faite d'une vieille lame d'épée, au lieu de manche de bois, on y fait deux poignées avec des morceaux de cuir. L'ouvrier prend donc cette dague à deux mains, & la passe plusieurs fois assez fortement & rapidement, par le côté tranchant, sur la surface extérieure du cuir, pour en ôter ce qui est resté de l'apprêt du tanneur. Cette apprêt s'en va sous la forme d'une espece de pellicule ou bourre rousse. Quand on juge le cuir assez ratissé, on le porte sur la table pour le couper.

Quand le cuir est posé sur la table, on le tire bien tout au tour, pour qu'il ne fasse point de plis. On prend le livre qu'on veut couvrir, par le côté de la gouttiere, tenant toutes les feuilles dans sa main, & on le pose par le dos sur le cuir; on met un volume, la gouttiere en bas & le dos en haut, sur un de ces cartons, & contre les feuillets de l'autre livre. Par ce moyen, ce dernier fait l'office d'un poids pour assujettir le livre qu'on veut couvrir, & empêcher qu'il ne retombe. On met ainsi des livres, c'est-à-dire deux, & quelquefois jusqu'à trois *in-douze* dans la largeur d'un cuir, observant de laisser tout autour du livre un pouce de plus, pour la partie qui doit être employée sur le carton. Ordinairement on range ces trois *in-douze*, deux dans le sens de leur longueur, & le troisieme en travers; mais quand le cuir n'est pas assez large pour fournir trois *in-douze*, on retourne le livre dans un autre sens. Ainsi, au lieu que les tranche-files se regardoient, on fait regarder l'extrémité des cartons, ou bien on met à côté, ou entre deux in-douze, un livre de plus petit format, afin d'avoir le moins de déchet qu'il est possible. Une peau de veau de grandeur ordinaire, c'est-à-dire, de deux pieds sept pouces de longueur de la tête à la queue, de seize pouces de largeur sur le plus large du dos, couvre un *in-folio* ordinaire, deux *in-quarto*, quatre *in-octavo*, huit ou neuf *in-douze*, douze *in-dix-huit*; & seize *in-vingt-quatre*. A l'égard des formats au-dessous de ceux-ci, les couvertures se prennent ordinairement dans les fausses coupes, ou dans les morceaux qui restent de la coupe des cuirs qui ont servi à en couvrir d'autres.

L'ouvrier trace, avec le plioir, une ligne tout autour de chacun de ces volumes, ayant soin, comme nous l'avons dit plus haut, de laisser un pouce de plus pour ce qui doit être employé sur le carton; il coupe ensuite, avec de grands ciseaux, une premiere bande dans le sens de la largeur du veau, & partage cette bande en autant de divisions qu'il a mis de volumes sur son cuir. Quand ces divisions sont faites, il rogne ce qui excede, & les réduit en carrés à peu près égaux. Les ciseaux dont on se sert pour couper les cuirs, doivent être fort longs de lame, & très-peu de tige, afin que donnant moins de coups de ciseaux; on soit plus sûr de couper droit.

Quand le cuir est coupé en carrés de grandeur convenable, on le pare en ôtant les épaisseurs des bords de tout le contour de la piece, à commencer à un pouce ou un pouce & demi près du bord, pour amincir ce qui doit être employé; on pare aussi, comme nous l'expliquerons bientôt, à la partie qui doit toucher ce dos. A l'égard de ce qui est sur les plats du carton, & ne doit point être remployé, on lui laisse toute son épaisseur. Cette opération se fait sur une pierre, qu'on appelle *la pierre à parer*, avec le couteau aussi appellé *couteau à parer*.

La pierre doit être de liais, bien unie; elle a treize pouces de longueur, sur neuf de large, & deux & demi d'épaisseur. La lame du couteau a huit pouces de longueur; elle est enveloppée d'une poignée de cuir, & le tout est emmanché d'un manche de cinq pouces de long; cette lame finit en espece de ciseau de menuisier, à deux biseaux & un peu arrondi; elle doit être bien effilée; & pour l'entretenir, les ouvriers la passent de temps en temps sur leur pierre.

On met le cuir, le côté de la fleur ou du poil, qui doit faire l'extérieur de la couverture, sur la pierre; le côté de la chair, qui doit toucher sur le carton, étant en dehors; c'est celui-là qu'on pare. On tient, de la main gauche, son cuir en respect, & de la droite, posant le doigt index sur la lame, on pousse son couteau devant soi tout autour de la piece de cuir, en commençant du milieu vers le bord, ce qui fait que le bord est toujours plus aminci que l'endroit par où on a commencé; & cela doit être ainsi, attendu que c'est l'extrémité de ce bord qui sera employé sur le dedans du carton, au lieu que la partie du cuir qui posera sur le bord du carton du côté de la gouttiere, doit avoir un peu de force pour supporter les frottemens auxquels il sera immanquablement exposé. On pare ensuite la partie du milieu du cuir qui sera sur le dos, afin que le cuir, devenu par cet amincissement plus souple, s'applique plus exactement contre le dos, & se prête aux inégalités que les nerfs forment sur le dos, quand le livre n'est pas relié à la grecque. Mais quand on fait cette parure, on a soin de tenir son couteau plus couché, afin que le cuir soit diminué plus également dans toute cette partie du dos.

Avant que de couvrir son carton, on le bat

fur le plat, & par dehors feulement, tout autour des bords, fur la pierre à battre, avec le marteau auffi à battre ; ce petit battage fert à applatir les petites inégalités qui peuvent fe trouver à la fuperficie du carton, à unir les endroits qui ont été rognés par les bords, & à rabaiffer les petites balevres que la pointe n'a pu manquer de faire au carton.

Pendant qu'on fait ce battage, qui ne dure pas long-temps, un autre ouvrier trempe le cuir en colle de pâte, en le frottant du côté qui doit être appliqué fur le carton, avec un pinceau bien imbibé de colle ; on a foin que la colle foit diftribuée bien également, & qu'il n'y en ait pas trop ; on paffe auffi une légere couche de colle fur le dos du livre, & le long des deux côtés du mords, afin que le cuir prenne mieux fur ces endroits.

On met les cartons exactement à la hauteur des tranche-files, & de maniere qu'ils ne les excedent pas, ce qu'on appelle *arranger les chaffes droit à la tranche-file*. On pofe le livre à plat fur la peau, le carton du côté gauche, ou celui qui eft du côté du titre du livre fur le cuir, laiffant environ un doigt de bord tout autour ; on couvre fon livre de la main droite ; on rabat le cuir fur le carton du côté droit, ou celui qui fe trouve à la fin du livre. On pofe enfuite le livre fur la gouttiere le dos en haut, & preffant le livre entre fes deux mains, on les promene en même-temps de chaque côté, appuyant & tirant fortement du dos vers la gouttiere, ce que les ouvriers appellent *unir*.

On ne fauroit trop bien tirer le cuir fur le dos & fur les plats du livre, & cette opération eft très-néceffaire pour qu'il s'applique exactement contre le dos, qu'il n'y refte aucun pli, & en même-temps pour faire defcendre en bas ce qui auroit pu refter de trop de colle. On ôte légerement, avec le doigt, la colle qui eft defcendue du dos du livre vers la gouttiere, & on rabat le cuir fur le dedans du carton, le long de la gouttiere feulement, paffant le plioir par-deffus pour l'unir & faire prendre la colle fur le carton. On prend enfuite un peu de colle entre fes doigts, & on en imbibe le cuir de la tête & de la queue, qui doit être fous la tranche-file ; on ouvre fes deux cartons, & pofant le dos du livre fur le bord de la table, & la gouttiere contre fon ventre, on laiffe tomber les deux cartons fur la table ; enfuite on remploie le cuir fous la tranche-file, obfervant qu'il déborde de quelques lignes au-deffus de cette tranche-file. Il n'eft pas inutile de dire qu'en remployant ainfi le cuir de la tête & de la queue fous la tranche-file, on le rabat tout du long du bord du carton à la tête & à la queue ; on pince un peu les deux bouts du cuir aux quatre angles du livre pour les relever ; on coupe en triangle, avec des cifeaux, & on les colle les uns fur les autres ; il eft affez indifférent que ce foit le cuir de la tête & de la queue qui foit deffous ou deffus celui de la gouttiere ; cela fe fait à la fantaifie de l'ouvrier.

Il regarde fi les chaffes font droites, & fi elles ne le font pas, il les redreffe. Si la partie du cuir du dos, que nous avons dit qui doit recouvrir la tranche-file, étoit trop baffe & ne la recouvroit pas affez, on la releveroit en preffant le cuir avec le pouce & le doigt, depuis le dernier nerf jufqu'à la tranche-file, pour faire remonter le cuir ; & quand il eft à la hauteur où il doit être, on arrondit, avec un poinçon, dans les endroits où le carton eft échancré, ce que nous avons appelé *les mords du carton* ; on rabat enfuite le cuir fur la tranche-file, en frappant doucement deffus, avec le plat du plioir, ce qui s'appelle *coëffer la tranche-file*.

Cela fait, on fouette le livre (20) pour le faire fécher au feu. On fe fert, pour cette opération, d'ais de bois, qui, pour cette raifon, font nommés *ais à fouetter*, D, *fig.* 25, *pl.* 1. Ces ais font plus ou moins grands, fuivant les différens formats auxquels on veut les faire fervir ; ils font encore différens pour des *in-folio* ou pour des *in-quarto*, ce que les relieurs appellent *le grand ouvrage*. Les ais pour *in-folio* ont dix-huit pouces de longueur, huit pouces de largeur, un pouce d'épaiffeur au côté carré, qui doit être hors de la gouttiere, & fept lignes au bord arrondi qui doit toucher le plat du livre ; ceux pour un *in-quarto* ont un pied de longueur, fix pouces de largeur, dix lignes d'épaiffeur au bord carré, & fix au bord arrondi.

Comme le grand ouvrage eft toujours ce qu'il y a de plus difficile à faire, nous allons l'expliquer d'abord. Quand donc on veut fouetter des *in-folio* ou des *in-quarto*, on met fon livre à plat fur la table, entre deux ais, D, *fig.* 25, pofés de maniere que, ne couvrant que la moitié du plat de la couverture, ils excedent un peu le livre de trois côtés ; favoir,

(20) Les Allemands ne connoiffent point cette opération. Ils font fécher leurs ouvrages dans la preffe ; autant que cela fe peut, au foleil ; en hiver, fur un poêle, ou quand on ne peut pas mieux faire, devant le feu. Ils marquent les nerfs, en les preffant fortement avec le plioir, par-deffus & par-deffous, & répétant la même chofe jufqu'à cinq à fix fois.

du côté de la gouttiere ; & en tête & queue, & qu'il y ait au moins la moitié des ais qui excede la table. On prend de la corde à endosser, à laquelle on fait un nœud à boucle ; on s'entoure la main d'une espece de gant de peau de basane, pour empêcher que la corde ne coupe les mains ; on appuie fortement de la main gauche sur le livre pour l'assujettir contre la table, le serrant le plus fortement qu'on peut de plusieurs tours *c a*, dans le sens de sa longueur ; après cela, on arrête un peu la ficelle en la faisant passer sous les révolutions ; on releve le livre, & on le met sur la gouttiere, toujours sur le bord de la table, & de maniere qu'il y en ait environ la moitié qui excede le bord de la table ; on prend de la ficelle, dite *corde à fouet*, on l'attache sous les premieres révolutions faites avec la corde à endosser, du côté de la tête ou de la queue, & passant par-dessous les ais, on vient au-dessous du premier nerf *e*, de la tête ou de la queue ; car il n'importe guere par quel côté on commence ; puis au-dessus du même premier nerf, croisant la premiere révolution, on répete cette même croisure au-dessus du premier nerf, ce qu'on appelle *fouetter double* ; delà on va passer la ficelle au-dessous, puis au-dessus du second nerf. Quand on est à la moitié du livre, on le retourne, c'est-à-dire, qu'on met sur la table le côté qui débordoit, & qu'on fait déborder celui qui posoit sur la table ; on continue à fouetter ce côté, en commençant par croiser au-dessous du nerf qui se trouve le premier, c'est-à-dire, au-dessous du dernier nerf du livre. On fouette toujours en croisant ; & quand on est arrivé au nerf du milieu, on fait repasser la ficelle sous un des ais, en lui faisant faire une révolution dans le sens de la longueur du livre, & on l'arrête en passant sous une des révolutions, soit au haut, soit au bas du livre, selon l'endroit où elle vient à finir ; car on emploie toute la ficelle, & ordinairement on en a huit aunes.

A l'égard des *in-octavo*, *in-douze* & au-dessous, on les prépare comme le grand ouvrage ; la différence consiste en ce que l'on se sert, pour les révolutions en longueur, de la corde à fouet ; & pour celles en travers, d'une autre qu'on appelle *en trois*. Quant à la croisure, elle se fait comme le grand ouvrage, excepté que, comme ces livres sont plus aisés à manier, il n'est pas nécessaire de les appuyer sur la table ; l'opération se fait à la main, & on n'est pas obligé de fouetter double.

Quand le livre est fouetté, on prend une pince carrée, qu'on appelle *la pince à nerfs*, avec laquelle on rapproche les ficelles qui sont au-dessus & au-dessous des nerfs, pour rendre le nerf plus étroit, plus droit & plus égal ; ensuite avec le tranchant du plioir, on appuie dans les angles de la tête & de la queue, du côté qu'on appelle *le mords*, proche la tranche-file, pour raccommoder ce qui peut s'être dérangé dans la couverture, à l'endroit des tranches-files. Cette opération, ainsi que celle que nous avons décrite à la fin de l'article du collage du cuir sur le carton, s'appelle aussi *coëffer* ; puis on bat, avec le plat du même plioir, sur les chaînettes, pour applatir les passes de la tranche-file. La croisure que nous venons de décrire, ne se pratique que pour les livres reliés à nerfs ; car quand ils sont reliés à la grecque, on gâteroit le dos, si on y faisoit passer les ficelles ; c'est pourquoi l'on se contente de serrer les ais en long, comme on a fait pour endosser, *fig.* 26, *pl.* 1.

Le livre étant ainsi préparé, on le porte devant un bon feu de cheminée ou de poële, le mettant assez près pour qu'il se seche ; mais il ne faut pas qu'il seche trop promptement, parce que trop de chaleur fripperoit le cuir dessus le dos ; d'ailleurs la colle forte qu'on a mise, lors de l'endossure, n'ayant pas le temps de se fondre, ne s'incorporeroit pas assez avec la colle de pâte dont le livre a été enduit lors de la couverture, & c'est cette union de deux colles ensemble, qui donne beaucoup de fermeté au dos du livre ; d'un autre côté, si le desséchement se faisoit trop lentement, les colles ne s'uniroient pas bien. Mais nous ne saurions trop répéter combien il est avantageux qu'il ne se fasse point trop brusquement.

Quand le livre est suffisamment sec, on défait les ficelles, ce qu'on appelle *désouëtter* ; & s'il s'est dérangé quelque chose aux nerfs & à la tranche-file, on le raccommode. Ensuite on examine le livre sur les plats, pour voir s'il ne se trouve point quelques défauts du cuir, comme couture, trous d'enfilure, ou quelques autres trous que l'ouvrier peut avoir faits en parant son cuir, ce qui arrive assez souvent. Quand on s'en apperçoit, on prend, dans les rognures, une piece du même cuir qui a servi à couvrir le livre ; on la coupe un peu plus large que le défaut du cuir ; on la pare, le plus mince qu'il se peut, sur les bords, afin qu'il ne fasse aucune élévation sur la couverture du livre ; on la laisse de toute son épaisseur dans la partie qui doit couvrir le trou, afin que ces deux épaisseurs de la piece & de la couverture n'en fassent plus qu'une seule. Si la piece avoit été parée trop mince dans son milieu, afin que la couverture ne fît point, dans cet endroit, une espece de creux, on prendroit un peu de ce qui auroit été enlevé à la parure pour mettre dessous la piece, & regagner ainsi ce qu'on auroit perdu d'épaisseur en parant. Comme cette opération se fait aussitôt que le livre est retiré du feu, & avant que la couverture ait reçu

aucun ornement, on l'appelle *mettre les pieces blanches.*

Cela fait, on expose le livre au feu par le côté du plat, ayant attention de ne pas le mettre trop près, pour éviter que le carton se cambre en dehors, ce qui feroit décoller le cuir de dessus le plat. Pour cela on y regarde souvent, & on l'éloigne si l'on s'apperçoit qu'il prenne trop de chaleur. On pourroit bien, si l'on n'étoit pas bien pressé, laisser sécher le livre tout naturellement, sans le mettre devant le feu; & il faut avouer que le desséchement se feroit aussi bien d'une façon que de l'autre; mais outre qu'on est dans l'habitude de le faire sécher au feu pour aller au plus vîte, cette méthode est avantageuse, à cause des pieces blanches, & parce que la partie du livre qui a été renfermée sous les aîs, lors du premier desséchement, n'a pu profiter de la chaleur du feu, de même que celle qui étoit du côté du dos.

Quand le livre est suffisamment sec, on le bat sur la pierre, avec le marteau dont on a parlé à l'article *de la batture* des cahiers; pour cela on met le côté qu'on veut battre sur la pierre, le carton sur la pierre & le cuir en dessus, tenant l'autre côté & tous les feuillets de son livre dans la main gauche; de l'autre, on tient son marteau, & on commence à battre du côté du mords ou du dos du livre, observant de ne frapper qu'à petits coups le long du mords, de crainte d'endommager le dos du livre ou les nerfs, quand il est à nerfs apparens; au milieu & vers la gouttiere, on frappe un peu plus fort, cependant avec ménagement, autrement le cuir s'échaufferoit & se noirciroit.

Quoiqu'à proprement parler, la marbrure qu'on met sur les couvertures des livres, ne soit qu'une chose d'agrément, & ne serve point à donner de solidité à la relîure, cependant les yeux sont si accoutumés à en voir sur nos livres, qu'il nous sembleroit que l'ouvrage ne seroit pas fini si l'on n'en mettoit pas; d'ailleurs cette opération est, en quelque façon, nécessaire pour cacher les petits défauts qui ne peuvent manquer de se rencontrer dans les peaux de veaux que l'on emploie; autrement il y auroit beaucoup de rebut, ce qui augmenteroit assez le prix de la relîure. Nous allons donc, dans cet article, donner une idée de la maniere de faire cet ornement.

On compte sept sortes de marbrures; savoir, quatre qui se font au noir, la marbrure à l'éponge, au pinceau, soupe de lait & veau brun; & trois qui se font en rouge, la marbrure au pinceau, à porphyre ou petites écailles, & à l'éponge. Nous traiterons de ces différentes marbrures dans autant de paragraphes, après que nous aurons parlé de la préparation des couvertures en veau fauve.

On appelle couverture en *veau fauve*, celle sur laquelle on n'a mis aucune couleur; le cuir n'a que celle qu'il a prise à la tannerie. Comme, à ces sortes de couvertures on ne peut pas mettre de pieces blanches, il faut que le cuir soit bien choisi, sans aucun trou, ni la moindre égratignure. Avant que d'employer de ces peaux, on a soin de les laver plusieurs fois, afin qu'il n'y reste aucune tache; ensuite, quand le livre est sorti d'auprès du feu & qu'il a été battu sur le plat, on le lave, sur les deux plats seulement, avec une éponge imbibée d'eau seconde; on ne le lave point sur le dos, ni sur les bords, à cause de l'huile dont on se sert pour faire appliquer la dorure, laquelle noirciroit. Par la même raison, si l'on doit pousser quelques filets dorés sur les plats, on ne les lave point non plus. Quand cela est fait, on dresse le livre sur le bout, pour le laisser sécher.

La marbrure à l'éponge n'est ni chere ni difficile à faire; elle consiste à faire fondre pour deux sous à peu près de couperose, dans une pinte d'eau commune, & cette quantité de couleur suffiroit pour marbrer un nombre considérable de volumes. On trempe une éponge dans cette composition, & on appuie légerement à différens endroits du plat & du dos de son livre, ce qui y imprime de petites taches ou especes de nuages, qui, d'abord qu'on les forme, ne paroissent que gris, de même que la bonne encre à écrire, mais qui prennent du noir en séchant.

Pour *la marbrure au pinceau*, on se sert du même pinceau que celui qui a servi à jasper les tranches; nous l'avons décrit dans son lieu. On met les livres entre deux barres, longues de quatre pieds, & d'environ trois pouces de largeur, de maniere que les feuilles pendant en bas, le plat porte sur les livres le plus également qu'on peut, pour que les gouttes de noir qui en tomberont soient rondes, égales & distribuées le plus également qu'il se pourra.

Pour *la marbrure en soupe de lait*, on dispose ses livres comme nous avons dit qu'on les disposoit pour la précédente marbrure, & on secoue son pinceau, comme on a fait à la jaspure sur tranche. Cette marbrure se fait en faisant tomber sur le veau une multitude de petits points très-clair semés & très-fins. Cette marbrure cachant peu le fond du veau, il faut que le cuir soit presque aussi bien choisi que pour les couvertures en veau fauve, & on ne peut pas y mettre de pieces blanches.

La marbrure en veau brun ne se fait pas comme les précédentes, après que le livre est couvert; parce que le noir n'entreroit que difficilement le long des arêtes du dos ou du mords du livre; on coupe donc le veau de la grandeur

grandeur du livre qu'on veut couvrir; on le tend fur une table, & en fecouant le pinceau fur une cheville de fer, on fait tomber une quantité innombrable de petites mouches noires qui cachent entiérement le fond du cuir; auffi ne choifi-t-on pas pour cette marbrure d'auffi beau veau, & ces fortes de couvertures font réfervées pour les livres auxquels on veut faire moins de dépenfe.

Quand le cuir eft fec, on le pare, & on le colle fur le carton; après que le livre eft défouetté & battu fur le plat, on le remet entre les barres à marbrer, & on jette deffus du nouveau noir; mais comme il n'eft queftion, cette feconde fois, que de remplir quelques vuides, s'il s'en trouve, & de diftribuer également fa couleur, on ménage les fecouffes du pinceau, pour faire tomber moins de noir.

Nous allons décrire les trois marbrures *en rouge ou en écaille*, qui fe pratiquent ordinairement; ayant foin de prévenir le lecteur que, dans toutes les marbrures en rouge, il faut glairer avant que de marbrer, à moins qu'on ne voulût mettre un peu de noir fous le rouge; car alors on commenceroit à mettre fon noir, enfuite on glaireroit, puis on mettroit le rouge. Comme la marbrure en rouge ou en écaille eft plus propre & plus recherchée que celles que nous avons décrites dans les paragraphes précédens, elle demande auffi un peu plus de foin.

La premiere efpece de *marbrure faite au pinceau*. On commence d'abord par femer, avec l'éponge, quelques mouches noires, plus ou moins grandes fur les plats & fur le dos du livre; on le *glaire*, c'eft-à-dire, qu'on l'enduit d'une couche de blanc d'œuf pur, avec une éponge qui ne fert qu'à glairer; on laiffe fécher cet enduit; enfuite on étend fon livre fur les barres; on prend, avec le pinceau, de la couleur rouge qu'on appelle *l'écaille*. Cette couleur fe fait avec du bois du Bréfil, de l'eau & de l'alun de Roche. On fait bouillir une demi-livre de bois de Bréfil dans deux pintes d'eau; on y ajoute deux onces d'alun, & on fait bouillir le tout jufqu'à le réduire à moitié; on jette fa couleur, en fecouant le pinceau, plus ou moins épaiffe, à volonté; mais fur-tout, on a foin de la diftribuer bien également. Quand le livre eft à moitié fec, ou, en termes d'art, quand il eft *efforé*, on recommence à jetter de nouvelles écailles, jufqu'à ce qu'on voie la couleur bien vive & bien égale, & on laiffe fécher fon livre.

La marbrure à petites écailles ou *porphyre* fe fait précifément comme nous avons dit que fe fait celle appelée *foupe de lait*, excepté qu'à celle que nous décrivons préfentement, on met plus de taches rouges qu'on n'en a mis de noires à l'autre. On voit, par ce que nous venons de dire, que de la marbrure foupe de lait, on peut en faire une à petites écailles.

La marbrure à l'éponge fe fait encore comme la marbrure noire à l'éponge, excepté qu'on fe fert de deux éponges, l'une pour le noir, l'autre pour le rouge, & qu'on fait dominer la couleur rouge.

Quand la marbrure eft bien feche, on jette l'eau-forte; cette eau eft affoiblie dans l'eau commune, à la dofe de deux parties d'eau commune pour une d'eau-forte. Si l'on travaille fur de la marbrure noire, on jette fon eau-forte avec le pinceau, comme on a fait le noir & les autres couleurs pour la jafpure fur tranche. Dans la marbrure rouge, on commence par glairer de nouveau & laiffer fécher, enfuite on jette l'eau-forte avec le pinceau.

Les pieces pour les titres, font de petits morceaux de maroquin rouge ou de telle autre couleur qu'on veut, qui ont de largeur la diftance d'un nerf à l'autre, & autant de longueur que l'épaiffeur du dos du livre; on les pare le plus mince qu'il fe peut, fur-tout vers les extrémités. S'il n'y a qu'un volume, on ne pofe qu'une piece entre le premier & le fecond nerf; s'il y en a plufieurs, on en met une autre entre le fecond & le troifieme nerf; c'eft fur la premiere qu'on met le titre abrégé de l'ouvrage, & fur la feconde le numéro du volume. On ne met que très-peu de colle, afin qu'elle s'applique mieux & ne faffe point d'épaiffeur. Ordinairement ces pieces fe pofent après la marbrure. Quelquefois on ne met point du tout de ces pieces, & le titre de l'ouvrage, ainfi que le numéro du volume, fe met fur la couverture même du livre, & toujours fur le dos. Les Anglois fuivent affez cette méthode; le plus fouvent auffi, pour numéroter les volumes, ils ne font que mettre des chiffres romains à l'endroit où nous mettons ces pieces.

CHAPITRE IV.

Des ornemens qu'on fait à la couverture.

Ces ornemens consistent à dorer les deux côtés plats & le dos du livre, & à imprimer sur cet or différens enjolivemens, qui se font avec des instrumens appelés *fers à dorer*; ce sont ces enjolivemens plus ou moins recherchés, qui donnent tout l'agrément extérieur à un livre, & le font servir d'ornement dans les bibliotheques; aussi voyons-nous que des particuliers opulens poussent fort loin la recherche à cet égard, & font charger leurs livres d'ornemens en *dentelle*; d'autres même font faire une dorure qu'on appelle *à compartimens*, dont nous essaierons de donner une idée à la fin de ce chapitre. Ces magnificences ne sont guere en usage que pour des ouvrages de goût & de fantaisie; car ordinairement on se contente de dorer les deux plats, le long des deux bords même, & le dos du livre. La plupart des livres qui se vendent dans les boutiques, ne sont dorés que sur le dos; encore quelques-uns restreignent-ils cette dorure à la piece qui porte le titre du livre, afin que ce titre puisse être lû.

Plusieurs de ceux qui se bornent à cette simplicité, y ajoutent un ornement en dentelle, qui se fait avec le fer chaud, sans dorure, tout autour du livre, sur les deux plats & sur le dos; mais cela ne se pratique guere que pour des livres d'église ou de dévotion.

Les ornemens qu'on fait sur la couverture, consistent donc à appliquer des feuilles d'or, ce qui est *la dorure* proprement dite, à pousser sur ces feuilles des filets, ou y imprimer des dentelles.

Ces deux opérations sont précédées & suivies de quelques autres nécessaires pour mettre le livre en état de recevoir la dorure, & lui donner le dernier lustre quand elle est finie. C'est ce que nous allons décrire.

Il faut, dans la dorure sur cuir, ainsi que dans toutes celles qui se font sur les autres matieres, telles que les bois ou les métaux, appliquer une couche de quelque enduit, qui, faisant l'effet du mordant, puisse déterminer l'or à s'appliquer & s'unir intimement avec la matiere qu'on veut dorer. Dans la dorure dont nous allons traiter, c'est le blanc d'œuf qui sert de mordant.

On bat une certaine quantité de blancs d'œufs dans un pot; on les laisse se purifier d'eux-mêmes pendant cinq à six jours, au bout duquel temps, ils ont ordinairemenr jetté tous leurs germes & autres crasses; après avoir ôté tout ce qui surnage, on garde le reste aussi long-temps qu'on veut dans un petit godet: cette matiere devient meilleure en vieillissant, & on l'emploie tant que la putréfaction n'est pas insupportable. Quand donc on veut glairer un livre, il ne faut que prendre un peu de ce blanc d'œuf, avec une éponge fine, & la passer d'abord sur le dos, parce que c'est toujours cette partie du livre qu'on commence à dorer; ensuite on glaire le plat du côté des bords, & le côté par où le relieur a rogné le carton, qu'on pourroit appeller *la coupe du carton*, & qu'on appelle *le bord*; si on se propose de mettre aussi de la dorure à cette partie de l'intérieur du plat qui excede la gouttiere, & qu'on appelle *la bordure*, il faut la glairer.

On dore à l'eau ou à l'huile. Pour dorer à l'huile, on frotte les endroits qui ont été glairés, avec une petite éponge trempée dans de l'huile de noix, ce qui ne se fait cependant que quand on est assuré que le blanc d'œuf est bien sec. On se sert d'huile de noix, parce qu'outre qu'elle gele moins que celle d'olive, elle a encore la proprieté de se dessécher plus promptement.

Quand on dore à l'eau, on ne fait que tremper un petit pinceau dans de l'eau commune, dans laquelle on aura délayé une très-petite quantité de blanc d'œuf, comme environ trois gouttes pour un poisson d'eau.

La dorure à l'eau est incomparablement meilleure que celle à l'huile; aussi, pour peu qu'on soit délicat sur la beauté & même sur la durée de l'or, on ne fait jamais dorer à l'huile, à moins que ce ne soit de l'ouvrage extrêmement pressé, attendu que cette maniere est beaucoup plus expéditive que celle à l'eau. Cependant on dore toujours le dos à l'huile, parce que comme on ne peut tirer la dorure de cette partie à la presse, on emporteroit une partie de l'or en essuyant; au lieu que la dorure sur les plats, étant tirée à force de presse, ne court point le même risque.

Pendant que la couche de blancs d'œufs, qu'on a mise précédemment, se seche, le doreur ouvre son livret. On sait que ces livrets, qu'on nomme *livrets d'or en feuilles*, que vendent les batteurs d'or, contiennent chacun un quarteron de feuilles. Cet or se nomme *or de libraires*, & plus volontiers *or commun*; on le

nommoit autrefois *or verd*, parce qu'en effet on ne se servoit alors que d'or verd ; c'est ce qui fait que les anciennes dorures sont plus pâles que celles qu'on fait aujourd'hui.

On souleve adroitement sa feuille d'or, & on la pose proprement sans la chiffonner sur le coussin. Ce coussin est une petite planche de bois, d'environ un pouce d'épaisseur, sur douze de long & huit de large, couverte d'une peau de veau, dont on met le côté de la chair en haut ; entre le bois & le cuir on met une garniture de bourre. On fait encore mieux cette garniture, en mettant d'abord sur la planche un lit de son, une couche de poil de sanglier, puis un second lit de son, & enfin une derniere couche de poil de sanglier, par-dessus laquelle on met le cuir, que l'on cloue tout au tour des bords de la planche. Ce sont ordinairement les relieurs qui font ces coussins, & ils ont soin de mettre le son & le poil plus épais dans le milieu que sur les bords, afin que le coussin prenne une forme arrondie. Cette garniture, & la forme qu'on donne au coussin, font que le cuir, cédant par la souplesse à l'action du couteau, il ne se coupe pas, & remonte de lui-même quand on cesse d'appuyer dessus. On frotte légérement son coussin de blanc d'Espagne, afin que l'or ne s'attache pas à la peau ; & puisse être soulevé aisément. Le couteau A, *fig.* 1, *pl.* 11, est une lame d'acier ordinaire, doux, dont le tranchant doit être bien droit, & assez affilé pour couper la feuille nettement & sans déchirer.

On taille son or en morceaux carrés ou parallélogrammes, selon l'endroit où on veut le placer ; par exemple, si c'est pour le dos, on le coupe de grandeur proportionnée à l'intervalle qui se trouve entre les nerfs du livre, puis en d'autres petites bandes plus étroites, pour couvrir les nerfs mêmes.

Quand donc on veut dorer le dos, on commence à le glairer, à deux fois, avec le blanc d'œuf qu'on laisse sécher ; ensuite on le mouille, dans toute sa longueur, avec l'éponge trempée dans l'huile ; & prenant l'or, avec le couchoir, on l'applique aussitôt sur cet endroit, en soufflant ou haleinant dessus doucement, s'il s'y fait des boursoufflures qui l'empêchent de se coucher uniment par-tout. Ordinairement on se sert, pour coucher l'or, du couchoir *x*, *pl.* 11, *fig.* 2. C'est un morceau de bois ou de buis, qui a environ quatre pouces de longueur, & est terminé par les deux extrémités en espece de chanfrein *z*. Le coucheur ou la coucheuse, car ce sont ordinairement des femmes qui font cette opération, tiennent leur couchoir de la main droite, & le passant sur le cou ou sur le sommet du front pour le faire mordre, l'appuient sur leur bande d'or, qui s'y attache aussi-tôt, & y reste jusqu'à ce qu'on la pose sur le cuir, où elle demeure. Mais ordinairement au lieu du couchoir de bois, on se sert, pour appliquer l'or sur le dos, de bandes de carton ou de cartes à jouer, refendues en deux suivant leur épaisseur ; on tient ces bandes en l'air par les deux bouts, les pliant en arc dont on présente le côté convexe sur l'or ; quand il s'y est attaché, on étend cette bande sur le dos du livre, en rabaissant les deux bouts sur l'autre sens, & on applique ainsi l'or exactement sur le dos du livre, qui, comme on a vu dans l'article de l'endossement, est toujours arrondi ; c'est ce qui fait que les couchoirs de cartes sont plus commodes que ceux de bois, qui, par leur inflexibilité, ne pourroient pas prendre la courbure du dos. Si l'or a de la peine à s'attacher à la carte, on la fait prendre ou *happer*, en la passant sur la joue ou sur le plat de la main.

Quand on a couvert d'or tout le dos, & qu'on en a remis bien soigneusement aux endroits où il manque, on y applique *les fers*, pour imprimer en or les ornemens qu'on veut faire aux livres ; mais comme ces fers varient autant que les ornemens, nous nous contenterons d'en décrire quelques-uns des principaux de ceux dont on se sert le plus communément.

Les relieurs appellent *fers*, en Allemand *stempel*, des outils de cuivre fondu, qui servent à imprimer sur l'or différens agrémens, comme broderies, dentelles, fleurs, filets ou armes ; & ce sont ces ornemens qui font proprement ce qu'on appelle *la dorure des livres.* De ces fers, les uns sont *à palettes*, les autres *à roulettes*, d'autres enfin sont en *écussons.* Les relieurs doivent encore avoir des alphabets de diverses grosseurs, pour mettre les titres sur le dos des livres, à proportion de la grandeur & de la grosseur des volumes. Ce sont des pieces de cuivre fondu, de la figure des caracteres ou lettres de l'alphabet, qui sont gravées en relief & à l'envers, afin qu'ils impriment l'or en creux & à droite sur le cuir. Chacune de ces lettres a une tige assez longue pour être emmanchée dans un morceau de bois, afin qu'on ne se brûle pas en faisant chauffer la lettre dans le fourneau. On a des boîtes garnies de ces alphabets complets, & aussi quelques suites des neuf chiffres arabes ; mais on a peu d'occasions de s'en servir, parce qu'ordinairement les numéros des volumes se mettent en chiffres romains (21).

---

(21) On peut aussi se servir, comme cela se fait en Allemagne, de caracteres d'imprimerie, qu'on assemble dans un composteur de fer, où les mots se trouvent fixés par une vis qui fait avancer ou reculer une petite plaque de fer.

Les palettes sont à filets ou à bordures; celles à filets sont emmanchées comme les alphabets; mais au lieu de porter une lettre à un bout, elles sont applaties à peu près comme un racloir, & finissent en espece de couteau, ensorte qu'il n'y reste, tout du long du bord, que l'épaisseur d'un petit trait ou d'un tranchant émoussé, pour marquer seulement un petit filet en appuyant sur le cuir. La longueur de ce filet varie; mais ordinairement on les tient plus longs que l'épaisseur du dos des livres.

Les palettes à bordures, *fig.* 3, *pl.* 11, sont emmanchées comme celles à filets; mais elles sont de figure carrée ou triangulaire. Celles de figure carrée s'appellent *fers à dos*, parce qu'elles servent pour les dos; & celles de figure triangulaire se nomment *coins*, par ce qu'elles servent pour les coins, tant du dos que du plat de la couverture; l'extrémité de ces sortes de fers, au lieu de finir en tranchant, est terminée par une surface plane, gravée de quelques ornemens, selon les idées du graveur, comme fleurs, vases ou dentelures propres à mettre le long des nervures, sur le dos des livres, dans les milieux des entre-nerfs, & dessus le plat ou sur les bords de la couverture.

Les roulettes *l*, *fig.* 4, *pl.* 11, sont en effet des roulettes de cuivre, qui ont depuis un pouce jusqu'à deux de diametre, & trois lignes d'épaisseur dans le milieu; elles sont percées dans leur centre, & tiennent par un clou, rivé par les deux bouts, dans les deux branches d'un fer fourchu, entre lesquelles elles tournent librement. Ce fer peut avoir telle longueur qu'on veut entre le centre de la roulette & le bois où il est emmanché; cela dépend de la volonté de chaque ouvrier; les uns aiment les fers plus courts, les autres plus longs, de même que plus ou moins courbes audessus de la roulette, selon que chacun le trouve plus commode à sa main. Il faut seulement observer que, si les fers sont trop courts, le manche de bois est plus sujet à se brûler quand on les chauffe. De ces roulettes, quelques-unes finissent en couteau tout autour de la circonférence, pour ne marquer qu'un filet; d'autres ont deux filets paralleles, séparés par une rainure; d'autres en ont trois aussi paralleles; mais alors le filet qui occupera la partie intérieure du plat de la couverture, doit, pour plus de grace, être inégalement distant des deux autres. D'autres roulettes sont gravées à la circonférence, & en relief, de telles figures & ornemens qu'on veut, comme dentelures, roses, vignettes, fleurs, pour pousser tout le long facilement & exactement un ornement continu ou diverses figures répétées, qui ne viendroit jamais avec la même grace & la même régularité, s'il falloit les faire avec des fers séparés; cela s'appelle du nom général de *bordures*.

Il faut encore ce que nous avons nommé des *armes*, & sous ce nom nous comprendrons d'autres fers, qui ne sont point en effet des armoiries ou des blasons, mais quelquefois de simples devises, des cartouches, des vases, des dentelles, en un mot des ornemens qui occupent les milieux des couvertures, *fig.* 5, *pl.* 11. Nous rangerons encore dans cette classe, des fers qu'on nomme *plein-or*, qui d'une seule piece forment le tour de la couverture, *fig.* 6, & dont on remplit le milieu par un autre fer, tel que les armoiries de la *fig.* 5, pour les livres dont on veut dorer toute la couverture. La raison pour laquelle nous comprenons tous ces fers dans la même classe que les armes, est que les uns & les autres sont montés de même, & se retirent avec le secours de la presse, *fig.* 7, *pl.* 11. Ces fers sont gravés de relief & à l'envers; ils sont de differentes épaisseurs, suivant la grandeur. Au côté opposé à celui qui est gravé, on a ménagé deux tenons *bb*, *fig.* 8, qu'on fait entrer dans les trous 1, 2, d'une monture faite de plusieurs morceaux de carton collés l'un sur l'autre, *fig.* 9. Ces cartons font que, quand on imprime ces fers, le coup de la presse est moins dur, & que les ornemens se marquent mieux.

Pour toutes ces sortes de fers, il faut des brosses, afin de les nettoyer, & plusieurs torchons ou lambeaux de linge fort usé, pour essuyer le cuir qu'on a doré; on les nomme drapeaux; c'est avec ces drapeaux que l'on conserve tout l'or superflu qu'on enleve de la dorure, & qui excede de beaucoup celui qui reste sur le cuir.

Pendant qu'on a fait les préparations nécessaires que nous avons décrites ci-dessus, pour appliquer l'or, on fait chauffer ses fers dans une espece de petit fourneau ou cheminée, dans laquelle on brûle du charbon; car ces fers ne peuvent servir qu'ils n'ayent un certain degré de chaleur qui amortisse le ressort du cuir, & fasse que les y enfonçant, leur impression demeure en creux pour toujours; ce qui n'arriveroit jamais en les appliquant à froid. Cependant il est bon de s'assurer de leur degré de chaleur; pour cela on les plonge légerement dans l'eau, où ils ne manquent pas de rendre quelque sifflement s'ils sont trop chauds; mais si, en les y replongeant une seconde fois, ils ne sifflent plus, & qu'en les maniant ils ne brûlent point les doigts, ils sont en état de servir sur le cuir doré à l'eau. On pousse les fers plus chauds pour la dorure à l'huile que pour celle à l'eau; c'est pour quoi, pour cette derniere, il suffit de pouvoir manier les fers du creux de la main, au lieu que pour la dorure à l'huile, on ne les

applique point, que préalablement on ne les ait plongés dans l'eau. On commence ordinairement par la roulette à filet qu'on fait rouler, en l'appuyant assez ferme sur toute la longueur du dos, ce qui marque un filet ou deux de chaque côté; ensuite avec la palette à filets, on fait au-dessous de chaque nervure, un autre filet; de sorte que chaque espace, d'entre deux nervures, se trouve être un parallélogramme rectangle, bordé de quatre lignes d'or; cet espace se nomme *l'entre-nerf*; aux quatre coins de ces entre-nerfs on enfonce les fers, qu'on nomme *coins*; au milieu d'entre ces quatre coins, on applique les fers qu'on nomme *fers à dos*, qui forment les bouquets, *fig.* 10, *pl.* 11, ou autres ornemens à volonté; puis sur chaque nerf on applique une palette à bordures, pour faire les ornemens représentés en *e f*, *i i*, *l l*, *m m*, *n n*, *fig.* 10, *pl.* 11; quelquefois on se contente d'y appliquer une palette à filet, pour faire le filet *m m*, *fig.* 10; enfin aux deux extrémités haute & basse *o o* du dos, on applique une palette à bordure plus ou moins large, suivant le dessein qui se trouve convenir le mieux, & selon la place qui reste à dorer.

Le dos étant ainsi achevé, on dore le plat si l'on veut; & ordinairement après avoir couché, on fait sécher l'or, on se sert de roulette à filets. Cet or se met tout du long des quatre côtés du plat, par bandes plus ou moins larges, selon la quantité des filets qu'on veut mettre, ce qui s'appelle *mettre des filets en plat.* Quand on pousse de ces filets sur plat, celui qui est extérieur, se fait à environ une ligne du bord des trois côtés rognés, & un peu plus loin du quatrieme côté *a b*, *fig.* 6, qui est celui du mords. Le filet intérieur est du double plus éloigné des deux autres, que ces deux ne le sont entr'eux, ce qui donne un peu meilleure grace au parrallélogramme que forment ces lignes; & cela imite en quelque façon les moulures qu'on fait aux bordures des tableaux; souvent les filets sont à égale distance. J'ai même vu un livre où c'étoit le filet extérieur qui étoit le plus distant des deux autres, & cela n'avoit pas moins bonne grace.

Quelquefois on se contente de mettre une petite rosette ou fleur à la réunion des lignes de filets, aux quatre coins de la couverture; mais quelquefois aussi on met, à un pouce ou un pouce & demi en dedans de la premiere bordure, trois semblables filets, qui sont comme une bordure en dedans de la premiere; ce qu'on appelle *mettre des filets en champ*; alors au bout de chacun des quatre angles extérieurs, on met quelques vases, fleurons ou bouquets, qui en augmentent l'agrément; on enrichit encore de vignettes, fleurons, &c. l'espace qui se trouve entre les filets en plat & les filets en champ. Les filets, soit doubles, soit triples, pourroient se pousser avec une roulette à filets simples; mais comme il seroit plus difficile de les espacer également & dans une agréable proportion, on a trouvé bien plus commode de se servir de roulettes, qui portent le nombre de filets qu'on veut faire. Si l'on veut dorer la coupe *a b*, *fig.* 11, *pl.* 11, de la couverture, ce qu'on nomme *le bord*, cela se fait par le moyen d'une roulette ou à filets ou à bordure, aussi bien que pour cet autre espace en dedans de la couverture, qui excede la tranche du livre, qu'on nomme *bordure*, & qui se dore aussi avec de pareilles roulettes: les livres qui ont ces ornemens s'appellent *reliés à filets avec bord & bordure.*

Nous avons dit que les relieurs avoient des fers qu'ils nomment armes ou écussons. Ces fers leur servent, ou pour imprimer en effet des armoiries avec leurs supports, pieces d'honneur, devises & autres accompagnemens, tels que vases, feuillages ou autres. Il arrive très-souvent qu'on se contente de mettre des armes seulement au milieu de la couverture, telles que celles de la *fig.* 5, ou un vase, sans y ajouter les autres ornemens qu'on voit sur les deux *figures* 5 & 6 tout autour de la couverture; alors tout le travail se réduit à coucher une feuille d'or, un peu plus grande que l'arme, dans le milieu de la couverture; on applique son arme dessus le livre, & on met le tout sous la presse *u*, *fig.* 7, qu'on serre assez fortement pour imprimer ces ornemens.

Mais quand on ne veut rien épargner, on dore tout le plat de la couverture en divers desseins. Ces ornemens sur les livres *in-octavo* & au-dessous, se font avec les pleins-or, qui sont des fers gravés de la grandeur de différens formats, qu'on pose sur l'or appliqué sur la couverture, & qu'on imprime à la presse, de même que les armoiries, ayant soin de presser assez fortement & également, pour que toutes les parties du dessein soient également bien imprimées. A l'égard *des in-folio & in-quarto*, comme il seroit difficile de faire agir également sa presse sur d'aussi grands fers, on ne se sert point de plein-or, mais d'autres fers qui sont moulés comme ceux qu'on nomme *écussons*; on en emploie plus ou moins, selon la grandeur du volume; les uns sont des coins *b b g f*, qui se mettent en effet aux angles de la couverture, *fig.* 5; les autres, des *grands milieux d h*, parce qu'ils se mettent dans le milieu de la longueur; *les petits milieux a c*, se mettent dans le milieu du petit côté, ou au haut & au bas; enfin, on met quelquefois entre les coins & les grands milieux, d'autres petits fers *c c*, *i i*, qui servent à remplir les vuides entre ces principales pieces; on les fait moins larges, pour donner plus de jeu aux milieux & aux coins.

Comme il faut tâcher de perdre le moins d'or qu'il est possible, on taille ses bandes de grandeur à peu près proportionnée à celle de l'écusson sous lequel elles doivent être ; & comme les fers qui ont servi d'un côté, comme à la droite *b* de la *fig.* 5, doivent servir à la gauche *g* ou *f*, on commence par appliquer l'or tout au tour; ensuite on tire ses quatre coins successivement l'un après l'autre ; on prend, avec un compas, bien exactement le milieu du grand côté de son livre, on pose son grand milieu *d*, que l'on tire; on fait la même chose à l'autre côté *h*, & de même pour les deux petits milieux *cc*, *ii*; & la dorure est faite.

Il faut cependant avouer qu'il est rare que ces dorures si pleines aient un aussi bel effet à la vue, que de plus simples, conduites avec goût. Ordinairement, quand on fait de ces magnifiques reliûres, au lieu des feuilles de papier marbré, appelées *gardes*, que nous avons dit qu'on colloit en dedans de la couverture, on met une étoffe de soie appelée *tabis*, qu'on emploie tout de même que le papier marbré. On voit encore d'autres livres, auxquels, au lieu de gardes de papier ou de soie, on met, en dedans de la couverture, une piece de maroquin rouge ou d'autre couleur, qu'on orne d'une dentelle d'or ; & alors, au lieu de la seconde feuille de papier ou d'étoffe, on met une feuille de papier doré & lissé. Voilà quel est ordinairement le plus grand ornement dont on charge les couvertures des livres. Cependant il y a encore une parure plus recherchée, c'est ce qu'on nomme *la dorure à compartimens*, dont nous allons donner une idée succinte.

Pour faire la dorure à compartimens, on commence par couvrir son livre en veau blanc, ou en maroquin de couleur ou en tel autre fond qu'on veut; il faut seulement que le cuir soit le mieux choisi & le plus exempt de tous défauts, trous ou taches, qu'on puisse se procurer. Quand le cuir est bien sec, on pose dessus un dessein, tel qu'on le veut exécuter, dont les différentes parties sont colorées ; on calque ce dessein sur le veau, & sur ce calque on colle des morceaux de maroquin teints en diverses couleurs, & de toutes les teintes ; on pare ces peaux le plus mince qu'il est possible, de maniere qu'on puisse voir le jour au travers; on les taille en morceaux, de la grandeur des parties du dessein qu'ils doivent représenter, & on les colle avec de la colle de farine, mettant très-peu de colle pour ne point faire d'épaisseur. Quand ces morceaux sont collés, on met le livre en presse, pendant un certain temps, pour qu'ils s'unissent & ne fassent plus, pour ainsi dire, qu'un seul corps avec la peau qui fait le fond. Ainsi dans un livre, dont le veau du fond doit paroître dans sa couleur naturelle, on colleroit des pieces de maroquin, un peu plus grandes que différente partie du dessein; ensuite on dore tout ce qui est couvert de dessein, de même que toute la partie qui est semée de petits points, avec la pointe d'un fer de cuivre, fait en espece de poinçon obtus ou d'aiguille, que les dessinateurs appellent *calquoir*; on recherche par-dessus cet or le contour des fleurs, rinceaux, feuillages & autres parties du dessein, suivant exactement ces contours pour les circonscrire d'un filet d'or qui en termine l'extrémité; on marque aussi le tour des graines, les queues & les aigrettes qui surmontent les fleurs; c'est aussi avec ce même fer qu'on trace dans les milieux des feuilles les lignes qu'on appelle *arêtes* ou *nervures*, & les cotons; quand tout cela est fait, on essuie & on découvre son dessein.

Voilà donc notre livre couvert & doré: il n'est guere loin de sa perfection; cependant il n'est pas encore en état d'être livré. Il reste encore quelques opérations qui, quoique peu difficiles, n'en sont pas moins nécessaires. Ce sera la matiere du cinquieme chapitre.

CHAPITRE V.

Des opérations qu'on fait au livre quand il est couvert & doré.

Ces opérations consistent à coler les gardes, mettre en presse, glairer les plats, polir, cambrer & tirer les signets, enfin rogner les quatre coins du carton. Elles sont si simples & si aisées, qu'il nous paroît presque superflu d'insister beaucoup sur chacune d'elles ; ainsi nous allons les décrire très-sommairement.

On doit se souvenir, que nous avons appelé *gardes*, une feuille de papier blanc & une de papier marbré pliées en deux, qu'on met au commencement & à la fin du livre, avant que de le coudre; de maniere qu'une moitié de papier blanc doit toucher le frontispice, ou le premier feuillet du livre, & l'autre moitié se colle sur les revers de la feuille de papier marbré. On commence donc par coller la feuille de papier blanc sur celle de papier marbré, pour lui donner du soutien; ensuite on colle l'autre

moitié de la feuille de papier marbré, contre le carton qui forme la couverture du livre; ainsi, en ouvrant son livre par le carton, on voit, à sa main gauche, un feuillet de papier marbré, qui est renforcé de papier blanc; & l'autre feuillet de papier blanc, qui couvre le frontispice du livre, est simple.

On fait la même opération à la fin du livre; & dans toute cette opération on a soin de ne pas mettre trop de colle, mais de la bien distribuer, pour que les gardes soient bien exactement collées, & de prendre garde qu'il ne s'y forme de plis.

Quand les gardes sont collées, on met les livres dans la grande presse, si ce sont des *in-folio* ou *des in-quarto*; & dans la presse à endosser, si ce sont de plus petits volumes. Quelques relieurs ont même une autre presse, faite de même que la grande, mais beaucoup plus petite.

La grande presse est composée de neuf pieces, non compris le barreau de fer qui sert à tourner la vis; savoir, deux jumelles, deux sommiers, deux pieds portant les jumelles, une vis, une longue piece & une platine. Les deux jumelles sont deux morceaux de bois de chêne, de sept pieds de hauteur, de huit pouces de largeur, sur cinq d'épaisseur, qui portent chacun, sur leur largeur en dedans, une rainure de trois pieds de long, sur deux pouces de large & autant de profondeur; cette rainure sert à faire monter & descendre la platine à un pied du sommet de ces jumelles; & dans leur épaisseur, est une double entaille vis-à-vis l'une de l'autre, de sept pouces environ de haut, sur un & demi de profondeur, pour emboîter le sommier d'en haut. Au bas, & à quatre pouces de la naissance des tenons, sont deux autres entailles de même profondeur, de quatre pouces de hauteur, & disposées de même pour loger le sommier d'en bas, qu'on appelle aussi *table*, parce que c'est sur ce sommier que les livres se mettent entre les ais. Au-dessous de ces deux entailles sont ménagés deux tenons, de trois pouces de hauteur, sur six de large. Les deux jumelles devant être posées parallelement, les deux sommiers sont de mêmes longueur & largeur, mais de différente épaisseur; celui d'en haut a deux pieds dix pouces de long, sur treize pouces de large & sept d'épaisseur; il est percé dans son milieu d'un trou taraudé en écrou, d'environ six pouces de diametre, par où monte & descend la vis. Celui d'en bas n'a que quatre pouces d'épaisseur; l'un & l'autre portent aux extrémités de leur longueur & dans le milieu de leur largeur, une entaille de quatre pouces de largeur, sur quatre pouces & quelques lignes de profondeur; ces entailles entrent dans celles des deux jumelles, & arrêtent les sommiers avec ces jumelles.

Les deux pieds sont deux morceaux de bois de treize pouces de long sur six de large, & quatre d'épaisseur; ils portent chacun dans leur milieu en dessus, une mortoise de la profondeur, longueur, & épaisseur des tenons des jumelles qui se logent dedans.

La vis, qui est de bois, a en tout quatre pieds & un pouce de long, deux pieds & demi de pas, sur six pouces de diametre. La tête a, compris le noyau, un pied sept pouces de longueur: elle est quarrée sur les quatre faces, qui portent chacune dans leur milieu une mortoise du diametre d'un pouce & demi en quarré, dans laquelle se loge le barreau; cette tête, jusqu'au noyau, a un pied trois pouces de long, & le noyau qui la termine a quatre pouces de diametre: il porte dans son milieu, un collet ou entaille d'un pouce de haut, sur un peu moins de profondeur, pour recevoir une clef qui l'arrête à la longue piece dont nous allons parler.

La longue piece est un morceau de bois d'un pied de long, sur six pouces & demi de large, & trois d'épaisseur: elle porte dans le milieu de sa largeur un trou rond, d'environ quatre pouce de diametre, & sur son épaisseur une mortoise de deux pouces de long sur un de haut, qui traverse le trou du milieu, pour arrêter le noyau de la vis par le moyen de la clef, qui est un petit morceau de bois long de six pouces seulement, de deux de large, & d'environ un d'épaisseur, qui se loge dans la mortoise, de l'épaisseur de la longue piece.

La platine est un ais de onze pouces de large, quatre d'épaisseur, & de deux pieds cinq pouces de longueur, y compris les deux tenons qui sont au milieu de chaque bout; ces tenons ont deux pouces de long sur autant de large, & une hauteur égale à l'épaisseur de la platine, c'est-à-dire, quatre pouces. Ces deux tenons entrent dans les rainures des jumelles, & servent à entretenir cette platine dans le milieu, & à la faire glisser toujours juste; soit en montant, soit en descendant.

Enfin le barreau est un morceau de fer quarré par le bout, qui entre dans les mortoises de la tête de la vis, & arrondi dans sa longueur: il a environ trois pieds de long, & un peu plus d'un pouce de diametre par le bout. Cette grande presse se monte en mettant la platine entre les deux jumelles, faisant entrer les deux tenons dans les rainures des jumelles; on pose les jumelles sur les pieds, on les arrête par les sommiers; on cheville avec de fortes clavettes de fer; on passe la vis dans l'écrou du sommier supérieur, qui est aussi chevillé; on fait entrer le noyau de la tête de la vis dans la longue piece, l'arrêtant par le moyen de la clef; on applique la longue piece sur la rainure de la platine, &

on met le barreau dans le trou d'une des faces de la tête de la vis. Les ais à presser sont des morceaux de bois d'une égale épaisseur dans toute leur superficie ; on met un de ces ais sur la table ou sommier d'en bas, puis un livre, de maniere que le dos déborde l'ais de toute son épaisseur, afin qu'il ne soit point endommagé, & on le tourne du côté de l'ouvrier ; ensuite on met un ais, puis un livre, & toujours de même jusqu'à la concurrence de dix à onze volumes *in*-4°. ou *in-folio* ; on serre tant que l'on peut, les laissant ainsi en presse le plus long-temps qu'il est possible, selon qu'on est plus ou moins pressé de rendre l'ouvrage, mais toujours au moins une nuit.

Quand le livre est hors de presse, on le glaire en passant du blanc d'œuf sur le plat avec l'éponge, comme on a fait pour dorer ; & on le laisse sécher : au bout d'un quart-d'heure, temps suffisant pour le desséchement, on le glaire une seconde fois ; & si le livre n'est pas encore assez clair, on le glaire une troisieme fois ; ayant toujours soin que le blanc d'œuf ne soit pas trop épais.

On prend ensuite un bout de chandelle, qu'on passe légérement, & une fois seulement, sur chaque plat ; ou bien on prend dans sa main une goutte d'huile, qu'on étend & dont on frotte plusieurs volumes ; quelques ouvriers se contentent de frotter le livre avec le dedans d'un bonnet de laine un peu gras ; ce graissement sert à faire couler le fer à polir.

Ce fer est une espece de spatule *q*, *fig.* 13, *pl.* 11, qui a un pouce environ d'épaisseur dans son milieu, & se termine, du côté opposé au dos, en biseau émoussé. Quand ce fer est chaud de maniere qu'il ne puisse gâter le livre, on pose le volume sur la table, une toile dessous ; on l'accote contre un ais retenu par un clou, ou contre la pierre à parer, & on passe plusieurs fois le fer, dans le même sens, de la tête à la queue, & de droite à gauche : si on le passoit en allant & revenant, on ne pourroit éviter de faire des ondes sur le livre. On retourne le livre pour le mettre en travers devant soi, & on passe le fer en tous sens, sur la largeur.

Le livre étant poli, on le prend dans sa main droite, on le feuillette en faisant couler les feuillets dans sa main gauche ; on tire du dedans du livre les signets qu'on y avoit employés, pour éviter qu'ils ne fussent gâtés, lors de la marbrure sur tranche & de la dorure sur cuir. Cela fait, on cambre le livre : pour cela on pose le dos sur la table & le plat devant soi ; on ouvre le livre à peu près par la moitié, & le tenant ainsi ouvert, les quatre doigts de chaque main sur les feuillets, & les deux pouces sur le plat, on appuie en dedans pour faire prendre à l'intérieur un peu de creux, & par conséquent un peu de convexité au carton en dehors. Cette opération est nécessaire pour donner plus de grace au livre à l'extérieur, & pour que la tranche des feuillets ou le côté de la gouttiere soit mieux serré ; ensuite on met son livre à plat sur la table, on ouvre les cartons ; & avec le marteau à endosser, on frappe quelques coups sur les quatre coins intérieurs du carton, & le livre est en état d'être rendu.

Nous avons décrit dans les cinq chapitres précédens, la maniere de battre, de coudre les feuilles, de les couvrir de carton, de former le dos des livres, de les couvrir de peau, de dorer la tranche & la couverture ; ainsi nous pouvons assurer que nous avons rempli l'objet que nous nous étions proposé, puisque nous avons fait connoître les différentes opérations que le livre doit subir depuis le moment qu'il est pris en feuilles dans le magasin du libraire, jusqu'à ce qu'il soit en état d'être mis dans nos cabinets.

Cependant nous nous croyons obligés de décrire quelques opérations qui se pratiquent moins communément, à la vérité, mais qu'il n'est pas moins avantageux de connoître ; nous espérons même qu'on y trouvera quelques détails qui pourront satisfaire la curiosité des lecteurs qui aiment les arts : ce sera la matiere des deux chapitres suivans, qui feront la conclusion de notre ouvrage.

CHAPITRE VI.

Reliûres qui sont moins d'usage.

Nous avons décrit dans les cinq chapitres précédens, toutes les opérations qui se pratiquent ordinairement chez les relieurs : comme c'est ce qui fait l'essentiel de notre art, nous avons essayé de les décrire dans le plus grand détail, & le plus clairement qu'il nous a été possible. Mais il y a encore d'autres manieres de relier les livres, qui, quoique moins usitées, ne doivent cependant pas être omises, si nous voulons remplir notre objet, & faire connoître tout ce qui se pratique chez les relieurs. Ces différentes reliûres sont celle en parchemin simple, celle

celles en chagrin, la reliûre des antiphoniers ou gros livres de chœur ; celles à la grecque à dos brisé, des cartes géographiques, des atlas & autres grands livres de figures ; celles des grands regiſtres de bureaux, qu'on appelle *reliûres de Lyon* : celles des livres Chinois & Turcs ; enfin celles qu'on appelle *économiques*. Pour éviter les répétitions, nous aurons ſoin de ne décrire que ce qui ſera abſolument différent des méthodes ordinaires.

Pour la reliûre en parchemin ſimple, on prépare ſon livre de même que ſi on vouloit le couvrir en veau ; mais avant que de mettre le parchemin, on colle des feuilles de papier blanc ſur le dos du livre, & ſur les plats de ſon carton. Quand il eſt ſec, on prépare ſon parchemin, qui eſt ordinairement teint en verd ; on l'enduit de colle de farine par le côté de la fleur qui ſe met en dedans, & le côté de la chair à l'extérieur (22).

Le chagrin eſt la peau d'une eſpece de mulet ou d'âne, appellé par les Orientaux *ſagri*, auquel on donne dans le levant l'apprêt que nous lui voyons quand on l'apporte ici. Avant d'employer ces peaux, on les remet aux parcheminiers, qui leur donnent la préparation qu'on appelle *raturer*.

Il faut qu'elles ſoient raturées le plus mince qu'il eſt poſſible ; mais comme malgré cela elles ſont toujours peu ſouples, on les met tremper dans l'eau froide, & on les laiſſe bien égoutter, ce qui ſe fait en les eſſorant dans un linge, de maniere que la peau ſoit plus ſeche qu'humide, pour la rendre plus maniable : ſi elle eſt trop humide, la colle ne prend pas facilement ; & en ſe ſéchant, la peau ſe retire ſi fort, qu'elle fait travailler l'ouvrage. On pare enſuite le chagrin ſur les bords, aux endroits qui feront rabattus en dedans du livre.

Cette reliûre demande beaucoup d'attention pour ne pas gâter le grain, qui fait toute la beauté du chagrin. On colle les peaux avec de la colle forte, la meilleure qu'on puiſſe avoir, qui ne ſoit ni trop claire ni trop forte, & on l'emploie bien chaude.

Pour fouetter les livres reliés en chagrin, on les entoure d'un carton ſouple avant de mettre les ais, & on a l'attention de ne mettre le livre en preſſe que quand il eſt bien ſec.

On ne donne guere d'autre couleur au chagrin que le noir, qui ſe met avec de l'encre ſans gomme, qu'on y étend à trois ou quatre repriſes ; on fait ſécher cette encre en frottant le livre fortement avec une broſſe bien rude de poil de ſanglier ; on paſſe ſur la broſſe un peu de cire-vierge, & on frotte de nouveau juſqu'à ce que la couverture ſoit bien luſtrée.

Quelquefois on entoure les bords de ſon livre d'une bordure d'argent, de cuivre ou d'autre métal, qui empêche que le chagrin ne s'uſe en cet endroit ; on les garnit auſſi ſouvent de fermoirs en métal ; mais ce travail ne ſe faiſant point par les relieurs, fera la matiere d'un art ſéparé.

La reliûre des antiphoniers ne differe en rien de celle que nous avons précédemment décrite, quant à l'aſſemblage, la couture, l'endoſſement, &c. Nous ferons ſeulement remarquer que comme ordinairement ces livres ſont grands, fort gros, ſujets à ſupporter beaucoup de fatigue, & qu'ils doivent durer long-temps, on multiplie les nerfs, on en met communément ſix, ſept, quelquefois huit ; ces nerfs doivent être de bonne ficelle qu'on met quelquefois double, & que plus ſouvent on entortille d'une laniere de peau pour leur donner plus de force.

Les cartons doivent être des plus forts ; autrefois même on faiſoit les couvertures en ais de bois ; mais on y a renoncé, parce que les vers les attaquent. Ces cartons ſont revêtus d'une peau de bazane ou de truie.

La plus grande différence de cette ſorte de reliûre, conſiſte dans la tranche-filure, qui, en effet, ne reſſemble nullement à celle que nous avons décrite. Elle ſe diviſe en ſimple & double. On ſe ſert de laniere de peau paſſée en mégie, qu'on coupe autant qu'il ſe peut, aſſez longue pour pouvoir tranche-filer avec une ſeule laniere ſans être obligé d'en ajouter. On enfile cette laniere *a* dans une aiguille *b*, *pl.* 11, *fig.* 13 ; on place le livre entre ſes genoux, la gouttiere tournée devant ſoi ; on perce avec un fort poinçon le livre de dedans en dehors, & le plus près qu'on peut du mords ; on retire le poinçon, & dans ce même trou on ſubſtitue l'aiguille, qu'on fait ſortir au point *c* ; on laiſſe pendre un bout de la laniere en dedans ; on pique avec le poinçon un ſecond trou à côté du premier, en *d* ; on ramene ſa laniere de *c* en *f*, lui faiſant couvrir le bout qu'on a laiſſé pendre & qu'on a rabattu ſur le dos en dehors ; on fait entrer ſon aiguille dans un ſecond trou *d*, la faiſant ſortir de dedans en dehors au point *d* ; on croiſe l'aiguille ſous la premiere paſſe *c*, comme on voit en *b*, pour lui faire former le nœud ou chaînette *c*, on ramene ſa laniere de *d* en *h*, pour la faire ſortir par le point *i* ; on forme un nouveau nœud ou chaînette, & ainſi juſqu'à ce qu'on ſoit arrivé à l'autre mords du livre ; alors on fait entrer le bout de la laniere en dedans, & on l'y colle contre le carton ; on recouvre les nœuds ou chaînettes du bout de la laniere *e*,

(22) Si le parchemin eſt fait de peau de mouton, on ſe ſert de colle forte ; s'il eſt fait de peau de veau, on emploie la colle d'amidon.

qui sort par un mords, embrasse le livre dans l'épaisseur du dos, & est collé en dedans du carton à l'autre mords.

Toute la différence de la tranche-filure double, consiste dans la seconde chaînette, qui se fait de même que la précédente, mais qui est placée de maniere qu'elle touche la tranche des feuillets : quand le livre est ainsi tranche-filé, on pousse avec le fer à fileter, les filets que l'on veut sur le plat de la couverture. Ce fer est un peu différent de ceux qui servent ordinairement aux relieurs : il est plus grand & n'est point à roulettes, mais d'une seule piece ; d'ailleurs on s'en sert comme des autres fers à roulettes, en le poussant devant soi. Les quatre angles du cadre son garnis de bossettes de cuivre jaune clouées avec des clous de cuivre. Ces bossettes ainsi appellées parce qu'en effet elles ressemblent assez à celles qu'on met aux mords des chevaux, en même temps qu'elles font un ornement aux livres, empêchent que la couverture ne frotte sur le lutrin, & prolongent sa durée. On soutient aussi, pour la même raison, les angles avec des bandes de cuivre mince, qui garnissent le carton sur les deux plats, sur les bords intérieurs & extérieurs, & sur son épaisseur. Ces bandes, qu'on nomme *coins*, sont clouées avec des clous aussi de cuivre ; du côté du mords on met une bande de cuivre, mais qui n'est point taillée en équerre comme les coins, parce que cette partie est soutenue par le mords du livre. Enfin on attache deux lanieres de peau sur la partie antérieure, avec deux plaques de cuivre taillées en triangle, & assujetties de dix clous. Cette laniere sert à tenir le livre fermé, en l'embrassant par-dessus la gouttiere, & s'arrête sur le plat opposé, au moyen de deux bourdons cloués sur le plat du livre, qui entrent dans les trous pratiqués dans la laniere. Ces trous sont garnis d'une lame de cuivre, pour donner en cet endroit du soutien à la laniere. Enfin l'extrêmité de la laniere est revêtue d'une plaque de cuivre.

Nous avons décrit dans le cours de notre ouvrage, la reliûre à la grecque, dans laquelle les nervures ne sont point apparentes sur le dos. Nous avons remarqué dans cet endroit, que cette reliûre a son avantage, en ce que quand le livre est un peu gros, on ne peut le lire commodément sans rompre le dos, & que celle à la grecque étant moins serrée que celle à nerfs, remedie à une partie de cet inconvénient. Mais comme cette méthode ne sauve pas encore toute l'incommodité d'un livre un peu épais, qui ne peut se tenir ouvert de lui-même, & qu'on ne peut ouvrir sans faire effort avec les mains, on a imaginé la reliûre à la grecque à dos brisé. Elle se commence comme celle à la grecque ordinaire ; mais avant que de passer en peau, on colle sur le dos du livre, une bande de papier un peu fort, qu'on y laisse sécher ; ensuite on pose sur ce dos, sans la coller, une bande de carton de la même longueur & largeur que le dos ; on prend pour cela un carton menu & lissé, qui ait assez de force, eu égard à son épaisseur ; on abat un peu les arêtes, ou on le taille un peu en bizeau, en tête & queue, & le long des mords du livre, afin qu'on n'apperçoive point d'arêtes sur la couverture. On imbibe de colle l'extérieur de cette bande ; &, comme la peau est aussi imbibée de colle, elle s'applique sur la bande de carton, qui s'y attache en se séparant du dos, auquel elle ne tient point, & donne du soutien à cette partie du livre.

Comme dans cette reliûre le dos des feuillets ne fait point corps avec la couverture, quand on pose le livre sur une table ou sur un pupitre, il peut se tenir ouvert, même jusques dans l'enfoncement qui se trouve à la jonction des feuillets, ce qui donne bien plus de facilité à le lire.

Comme il n'est pas possible d'assembler & de relier les feuilles d'atlas & de grand livre d'estampes, sans les plier en deux dans le sens de leur hauteur, outre qu'on ne pourroit pas les coudre, il arriveroit encore que ces estampes n'ayant point de marge intérieure, tout ce qui seroit vers le dos, seroit absolument perdu ; on sent aussi, après ce que nous avons dit de la maniere d'endosser les livres, que cela ne pourroit pas se faire à ceux-ci : c'est pourquoi il falloit imaginer quelque moyen pour pouvoir les coudre, & que le livre s'ouvrant, laissât voir l'estampe presque comme si elle eût été à plat : c'est ce qu'on fait en collant ces figures sur des onglets.

On taille une bande de papier plus ou moins fort, suivant la force du papier sur lequel l'estampe est imprimée, d'une longueur égale à la hauteur de la figure, & plus ou moins large, selon qu'on a plus ou moins de figures à assembler ; nous en ferons appercevoir la raison dans un moment. On plie sa figure en deux bien quarrément, de maniere que les bords de l'impression répondent bien juste les uns aux autres, & sans s'embarrasser si les bords de la feuille tombent exactement l'un sur l'autre, comme nous l'avons dit quand nous avons parlé de la maniere de plier les feuilles d'impression. La feuille étant posée sur la table, de maniere qu'on ait devant soi le dos du pli, on plie sa bande de papier en deux parties égales, on l'ouvre, & on en fait passer une moitié dessous la figure, la faisant entrer plus ou moins, selon l'épaisseur que doit avoir le volume, mais toujours faisant ensorte qu'il y ait environ quatre lignes de collées sur le dos de la figure. On colle cette bande avec de la colle de farine forte; car il faut que l'union de la bande avec la figure soit exacte. A l'égard de l'autre moitié de la

bande, on ne la colle point à la figure, parce que c'eſt ce qui facilite la couſeuſe de pouvoir faire entrer & ſortir ſon aiguille. On fait la même choſe à toutes les figures du volume ; enſuite on met les unes à côté des autres, ſuivant l'ordre où elles doivent être : on les donne en cet état à la couſeuſe, qui les coud en piquant dans le pli que forme l'onglet ; il faut que chaque onglet ſoit couſu, & que les nervures & le fil ſoient très-forts.

Le reſte de l'opération ne differe en rien de celle que nous avons dit qui ſe pratiquoit pour tous les livres. Ces grands livres ſe couvrent comme tous les autres, en veau, en bazane, en maroquin, en parchemin, en papier, &c. On ne ſauroit ſeulement trop recommander au relieur de donner de la force au dos, pour qu'il puiſſe ſupporter la fatigue ; & en même temps de la facilité à s'ouvrir pour qu'on en puiſſe jouir plus commodément.

On ſe ſert dans les bureaux de finance (& dans les comptoirs des marchands) de grands porte-feuilles en forme de livres, composés de feuilles blanches de grand papier, ſur leſquelles on doit écrire ; il faut donc que ces feuillets ſoient aſſemblées très-ſolidement, de maniere cependant que le livre s'ouvre très-aiſément & juſqu'au fond de la feuille : pour cela, le côté de la couture doit être plat, ſans quoi on ne pourroit que très-difficilement écrire ſur ces feuilles. Cette ſorte de reliûre, qui s'appelle *reliûre de Lyon*, eſt permiſe aux marchands papetiers, concurrement avec les relieurs ; mais ordinairement ces derniers ne la font pas ; encore les maîtres papetiers ne la font-ils pas tous, elle n'eſt guere pratiquée que par ceux qui ont la fourniture de quelques grands bureaux. Cette reliûre eſt, à bien des égards, ſemblable à celle qui ſe fait ordinairement chez les relieurs. L'aſſemblage, la couture, la rognure, la tranchefilure, ſont communs à l'un & à l'autre. Il y a cependant quelques différences que nous allons faire appercevoir : 1°. les nervures ſe font de deux ficelles ; 2°. entre chaque nervure on a ſoin de faire une chaînette pareille à celle qui ſe fait en tête & en queue. Comme ces livres ſont plus expoſés à fatiguer que d'autres, on a beſoin de donner plus de ſoutien aux feuilles par ces doubles nerfs & ces chaînettes intermédiaires ; c'eſt auſſi pour cette raiſon qu'on a ſoin de tenir les tranches-files plus fortes que dans un livre ordinaire. Quand les feuilles ſont ainſi couſues & aſſemblées, on les couvre.

La couverture de ces porte-feuilles ſe fait avec de forts cartons revêtus de parchemin ou de vélin blanc ou verd, ou de peau de mouton teinte en verd ou en bleu, quelquefois même de bazane paſſée en veau, & enrichis d'ornemens faits avec les fers à dorer. Cette couverture eſt en trois pieces ; ſavoir, deux pour chaque plat, & une troiſieme qui doit faire le dos. Ces trois cartons ſont coupés bien quarrément & bien droit, prenant ſoin qu'il n'y ait aucune bavochure à l'endroit où la pointe a coupé. On poſe un de ces cartons ſur une table près de l'autre, de maniere qu'il ne s'en faille que de quelques lignes qu'ils ſe touchent, pour laiſſer le jeu au mouvement de la charniere : on colle ſur chacune des deux faces extérieure & intérieure de fortes bandes de parchemin ; mais celle de la face extérieure ſe colle à plat ; aulieu que celle de la face intérieure doit être enfoncée de maniere qu'elle touche la bande de la face extérieure, ce qui ſe fait en enfonçant, avec un poinçon arrondi par le bout, la bande intérieure, par le petit canal ou gouttiere qui donne au plat le mouvement de charniere néceſſaire. Le carton doit être revêtu avant que de l'appliquer ſur les feuilles qu'on y veut enfermer ; il faut ſeulement avoir eu ſoin de tracer ſur le dos & ſur le plat, les lignes qui doivent circonſcrire les pattes ou bandes. Quand on a fait ſes enjolivemens au fer, on n'en met point aux endroits qui doivent être couverts par ces pattes.

Les bandes ou pattes, ſont des morceaux de maroquin ou autre peau, que l'on coupe de largeur proportionnée au nombre qu'on en veut mettre relativement à la groſſeur du livre ; ce nombre n'excede pas quatre pour les plus gros, & n'eſt pas moindre de trois pour les plus petits. A l'égard de la longueur, elle eſt toujours telle qu'elle occupe la moitié du plat de la couverture. On colle cette peau ſur une bande de fort papier grand-aigle, pour lui donner plus de fermeté, & par conſéquent plus de ſoutien au livre, & empêcher en outre que la bande ne ſe recrocqueville.

On poſe ces pattes ſur le carton, & on les y aſſujettit ſur le dos & ſur le plat avec un fil & une bande ; on marque avec un compas les endroits où feront les trous qui ſerviront à paſſementer les pattes, comme nous l'expliquerons dans la ſuite. Ces trous ſont environ à trois quarts de pouce de diſtance les uns des autres ; on les commence à l'emporte-piece ſur le carton, de maniere que l'on perce du même coup, & la patte, & partie du carton. Il vaudroit mieux encore ne ſe ſervir que du poinçon pour former ces trous ; car comme il faut que le cordonnet rempliſſe juſte le trou, & que même il faut battre un peu le carton ſur le plat pour remplir un peu le vuide, il pourroit arriver que le cordonnet joueroit trop, & ne rempliroit pas le trou quand il eſt fait à l'emporte-piece. On met ſur ces pattes les numéros qui ſont répétés ſur le carton, & on enleve les pattes pour finir le trou. A l'égard du carton, on le perce du dehors au dedans avec un fort poinçon, & on a ſoin de lever

avec le couteau à parer, les bavochures qui se trouvent en dedans du carton. Toute cette opération étant faite, il s'agit de mettre le livre dans le porte-feuille, pour l'y assujettir. On prend des tirets de parchemin, semblables à ceux dont on se sert pour assembler des pieces & actes de procédures, mais beaucoup plus forts encore; on fait passer ces tirets entre les cahiers & le nerf du milieu de son livre: on passe autant de tirets qu'il y a de nervures: ainsi dans un livre de moyenne grosseur, il y auroit quatre tirets: pour donner plus de solidité à son livre, il est indispensable de mettre de pareils tirets vers le milieu. Quand ces trois tirets sont posés, si le dos du livre a un peu d'épaisseur, on peut en mettre de faux, qui n'entrent point entre les feuillets, & qui sont seulement passés dans les trous du carton: ces faux tirets, placés entre celui du milieu & le troisieme, ne servent que d'ornement sur le dos.

On présente son livre dans son porte-feuille, ayant soin de le mettre bien droit, & tout de suite on fait entrer les tirets dans les trous du carton.

Quand tous les tirets sont passés, on ferme le carton; on fait passer les tirets à travers le carton & à travers les pattes; on les noue alors d'un nœud lâche, seulement pour assujettir le livre jusqu'à ce qu'il soit encartonné. Je crois que personne n'ignore que ces tirets se font avec une petite bande de parchemin, de la longueur qu'on veut, & de la largeur d'environ six lignes, qu'on humecte légerement d'eau ou avec la bouche, & qu'on roule avec le plat de la main sur un carton ou sur le genou.

Quelques papetiers, pour donner plus de solidité à leurs livres, font la pointe aux nerfs, comme nous avons dit que les relieurs faisoient: ils font un trou de poinçon, un peu au-dessous du nerf, dans l'endroit de la couverture qui est entre le dos & le plat, ce que les papetiers appellent *la charniere*, & les relieurs, le mords; ils font entrer la pointe de leur nerf dans ce trou, du dedans au dehors, puis ils le repassent de dehors au dedans dans un autre trou fait sur le plat du carton; ces deux trous doivent être exactement couverts par la patte. C'est cette opération que les ouvriers appellent *encartonner*. Beaucoup d'entr'eux ne le font pas, & le livre n'en est pas moins propre; mais il s'en faut beaucoup qu'il soit aussi solide, surtout s'il est d'une certaine épaisseur. Cela fait, on ouvre son carton, on met le livre dans la presse à rogner, pour pouvoir approcher le dos du porte-feuille le plus près qu'il est possible du dos du livre; alors on défait le nœud des tirets qui n'étoit que commencé; on les humecte de nouveau avec de l'eau ou de la salive, pour pouvoir les tourner plus aisément; on fait un double nœud qne l'on tourne proprement, afin que le tiret fasse une espece de corde; on repasse chaque bout du tiret dans les trous; quand il est sec, on coupe ce qui excede dessous la patte, de maniere qu'il ne paroisse pas; on fait la même chose de suite dans toute la longueur du dos, tant pour les vrais tirets, que pour les faux. En repassant le tiret dans le trou de la patte, il faut apporter beaucoup d'attention, pour ne pas arracher le côté de la patte. Il ne reste plus qu'à passementer les pattes sur le plat de la couverture. Cette opération, en même temps qu'elle affermit la patte sur la couverture du livre, fait aussi un ornement qui a plus ou moins de grace, suivant le goût de celui qui le fait.

Quand on veut passementer, on prend du petit ruban de fil étroit, ou une laniere de peau, ou quelquefois du cordonnet de fil; le cordonnet est toujours plus solide & plus aisé à employer que le ruban, qui se roule, & n'a pas bonne grace, & que la peau, qui est sujette à se casser dans les mains de l'ouvrier. On en coupe la longueur qu'on juge à peu près convenable; car il faut que le même morceau serve à passementer toute la patte; ou si l'on fait un nœud, il faut avoir soin qu'il se trouve en dessous.

On met son ruban ou son cordonnet en double; on coupe le côté opposé aux deux bouts: on fait entrer ces deux bouts dans le trou, par le dehors du carton, ou dans le trou *I* de la *fig.* 14, qui représente le dessus de la patte; ainsi les bouts *a* du ruban entrent par le trou *c*, *fig.* 15, de la patte en dessus du carton, ou par le trou *I* de la *fig.* 14 qui représente le dessus de la patte, & pendent en dehors, pendant que les deux bouts opposés *b b*, pendent en dedans: on en fait repasser les deux bouts *b b*, par les trous 22, *fig.* 14, & alors les quatre bouts *a a*, *b b*, du ruban, sont en dessus de la patte *fig.* 15. On prend ensuite de la petite ficelle très-mince, ou du gros fil de Bretagne retors, & on enfile à chaque bout une grosse aiguille à coudre; on amene le bout du ruban *I a fig.* 15 sur le trou 4; on passe l'aiguille dans ce trou 4, de dedans en dehors, & on la fait repasser dans le même trou, de dehors en dedans; ce qui forme une boucle *d*, dans laquelle passe le bout du ruban *I a*. On tire en dessous son fil de maniere qu'il soit caché entierement dans le trou 4; on fait la même chose du côté droit de la patte, amenant l'autre partie du ruban *I a*, sur le trou 8. Avant de serrer le ruban contre la patte, on fait passer dessous le bout 2 *b* de la gauche, qui doit être porté sur le trou 9, & qu'on doit serrer de même que le précédent; on amene le ruban 2 *b*, de la droite sur le trou 5 de la gauche, faisant passer ce ruban par dessus 18, & dessous

2 *b*; & ainſi des autres juſqu'à la fin. On peut prendre une idée plus claire de l'arrangement de ces paſſemens entr'eux, en conſultant la *fig.* 14. Quand on eſt arrivé au bout de la patte, on ne croiſe plus les fils, mais on fait paſſer le bout 1 dans celui 2; on les arrête, & on les coupe en deſſous, laiſſant un petit bout qui ſe colle ſur le carton; on paſſe un peu de colle en dedans du carton ſur les trous & ſur les cordonnets, pour les arrêter, remplir les trous & battre les bavures; enſuite on bat un peu le carton, afin que le paſſement ne paroiſſe point au travers des gardes: on colle même une bande de papier deſſus. Il ne reſte plus qu'à mettre les cordons & à coller en dedans du carton, des feuilles de papier, qu'on appelle *gardes*, en obſervant de les faire bien entrer dans la charniere. Il eſt à propos de ſéparer en deux la premiere de ces gardes, laquelle étant collée, on abattra le porte-feuille pour que la partie qui eſt du côté de la tranche, ſe colle à la diſtance qui convient du bord, & tout de ſuite on en colle une autre par-deſſus.

Nous n'entreprendrons point de parler ici ſur l'antiquité de l'imprimerie à la Chine, ni de la maniere dont cet art s'y pratique, qui eſt très-différente de celle d'Europe: il nous ſuffira de dire que, quand on veut faire imprimer un ouvrage, on le fait tranſcrire par un bon écrivain ſur du papier fin & tranſparent. Le graveur colle chaque feuille ſur une planche de bois de pommier, de poirier, ou de quelqu'autre bois dur & bien poli; avec un burin il ſuit les traits de l'écriture, & taille en épargne des caracteres, en abattant tout le bois ſur lequel il n'y a rien de tracé, ce qui fait autant de planches différentes qu'il y a de pages à imprimer. Pour tirer cette impreſſion, on poſe ſa planche de niveau d'une maniere ſtable; on la frotte avec une broſſe dure, trempée dans l'encre, & on fait couler ſur le papier poſé ſur la planche, une autre broſſe oblongue & plus douce que la premiere, preſſant plus ou moins ſelon qu'il y a plus ou moins d'encre ſur la planche, & paſſant la broſſe ſur toute la feuille à pluſieurs fois. Cette ſorte d'impreſſion va très-vîte: on prétend qu'un ouvrier, ſans ſe fatiguer, peut tirer près de dix mille feuilles par jour.

Les Chinois écrivent & impriment leurs livres de droite à gauche & du haut en bas: ils commencent où nous finiſſons les nôtres; c'eſt-à-dire, que notre derniere page eſt pour eux la premiere. Leur papier eſt ſi mince & ſi tranſparent, qu'il ne pourroit ſouffrir une double impreſſion, ſans que les caracteres ſe confondiſſent: auſſi chaque feuillet n'eſt imprimé que d'un côté, & eſt plié de maniere qu'on met le côté blanc en dedans, & le côté imprime en deh rs; ainſi chacun deſdits feuillets eſt double. Cependant le papier eſt ſi mince, qu'on a peine à s'en appercevoir: un trait noir indique l'endroit où les feuilles doivent êtres pliées, & ſert de réglet comme les trous que font les pointures aux feuilles que nous imprimons, pour les plier également, afin que les pages ſe répondent. Ce réglet eſt enrichi d'ornemens ou de caracteres, du côté qui doit former la tranche du livre; de maniere que tous les feuillets étant pliés, & le livre couſu & fermé, ſa tranche paroît au doigt & à l'œil auſſi vive que ſi elle avoit été rognée; l'ornement qui ſépare chacune des pages y forme une variété très-agréable. Toutes les feuilles étant ainſi pliés, on les met les unes ſur les autres, le repli qui forme la tranche, en dehors, & l'ouverture du côté qui fera le dos. Ces feuilles ne ſont rognées que par la tranche du haut du livre, qui eſt à la tête, & par la tranche du bas qui lui eſt oppoſée. Nous ne ſavons point comment ils les rognent, ni quelle preſſe ils emploient; mais il eſt aiſé de s'imaginer qu'ils ſavent les aſſujettir de maniere qu'elles ne puiſſent ſe déranger, de même que nous le voyons faire chez les papetiers qui veulent rogner des mains de papier.

Les Chinois couvrent leurs livres d'un carton gris, aſſez propre, ou d'une eſpece de papier liſſé, fort, de couleur jaune, d'un ſatin fin ou d'un petit taffetas à fleurs, qui eſt propre & ne coûte pas beaucoup. Il y a auſſi des livres couverts d'un brocard rouge ſemé de fleurs d'or & d'argent.

Les feuilles étant aſſemblées & rognées, ils les couſent ordinairement avec une bonne ſoie torſe de couleur, miſe en double aux points *b b*, *c c*, *d d*, *e e*; *fig.* 16, *pl.* 11, ayant ſoin que la ſoie occupe toute la longueur du livre de *a* en *f*; delà elle paſſe en *g*, pour revenir embraſſer l'autre côté du livre. Les deux extrémités haut & bas E E du livre ſont couvertes d'un petit morceau d'étoffe de ſoie ou autre; le reſte de la couverture H eſt, comme nous l'avons dit, couvert en papier ou carton mince. Quand on veut faire une reliûre un peu plus recherchée, telle qu'aux livres qui ſont couverts d'étoffe ou de brocard, on fait aux extrémités du haut & du bas, une double couture qui donne encore plus de ſoutien à cette partie qui fait le dos du livre. La partie III, eſt couverte d'un papier ou carton jaune, quelquefois doré. On colle ordinairement ſur un coin de la couverture, une petite bande de papier, ſur laquelle eſt écrit ou imprimé le titre du livre.

Quoique cette maniere de relier ſoit fort différente de la nôtre, & qu'elle lui ſoit inférieure, elle ne laiſſe pas d'avoir ſon agrément & ſa propreté: elle) eſt même très-ſolide, puiſque comme l'on voit, chaque cahier eſt pris dans la couture de toute la partie II, & comme la couverture de ces livres a de la ſoupleſſe & de

la flexibilité, cela fait qu'ils s'ouvrent assez facilement, & se tiennent ouverts sur une table.

Il faut cependant convenir que cette souplesse de couverture rendroit ces livres fort incommodes à placer sur les tablettes des bibliotheques, en la maniere que nous y posons les nôtres; mais aussi les Chinois mettent leurs livres dans des especes de boîtes de carton, assez semblables à celles qui servent dans les bureaux pour mettre des papiers. Le dessus de ces boîtes se leve au moyen d'une charniere, & le devant s'abaisse par un pareil mouvement de charniere, pour pouvoir en tirer le livre. Les volumes qui traitent d'un même sujet sont tous enfermés dans une boîte.

Elles peuvent se placer de même que nos livres; le côté porte une étiquette en caracteres Chinois, sur laquelle on écrit ce que contiennent les livres qui sont dedans; le dessus & les côtés de ces cartons sont couverts d'une petite étoffe ou brocard, qui est ordinairement d'assez bon goût. Sur le plat de la boîte, on colle une petite bande *d* de papier, sur laquelle sont le nom & l'adresse du marchand.

A l'égard des livres de figures, d'estampes ou de dessins, on les colle sur des cartons qui s'assemblent au bout les uns des autres, & se replient les uns sur les autres en forme de paravent. On enveloppe ainsi toutes les feuilles jusqu'à la derniere, & on forme cette espece de livres en les repliant toutes les unes sur les autres jusqu'à la derniere; dont l'envers est couvert d'une étoffe semblable à celle du dessus de la boîte. Les bordures du dessin & de l'explication sont encadrées par des bandes de la même étoffe. Quand le dessin est plié, on rabat la partie supérieure de la boîte, sur l'inférieure, & on ferme la boîte au moyen de deux anneaux de cuir attachés au devant, dans lesquelles on fait entrer un peu à force des chevilles d'ivoire. Ces chevilles tiennent au couvercle de la boîte par de petites lanieres de peau; dessus ce couvercle il y a une étiquette qui indique, ou l'adresse du marchand, ou ce que contient la boîte.

M. Capperonnier, garde des livres de la bibliotheque du roi, a bien voulu me communiquer quelques livres turcs. Leur reliûre, qui ressemble assez à la nôtre quant à la couture & à la tranche-filure, est fort différente par la maniere dont le dos est fait, ainsi que leur couverture. Le dos est à pans, au lieu d'être rond ou plat comme dans nos livres: les deux pans sont un peu creusés en dehors en forme de gouttiere. Un des côtés de la couverture est prolongé, & se plie de maniere qu'il peut embrasser la gouttiere, & la partie antérieure se rabat sur le côté, comme la patte d'un habit sur la poche, ou encore mieux comme on voit à certains porte-feuilles de poches, qui ferment à clef; quelquefois même, cette patte se loge entre le côté de la couverture, & les feuillets. La couverture est enrichie d'ornemens poussés avec le fer à dorer; quelquefois ils sont dorés comme les dentelles que nous mettons sur certains livres, mais le plus souvent ils ne sont faits qu'au fer chaud.

CHAPITRE VII.

Maniere de laver les feuilles, de les régler & de les parfumer.

On ne lave point ordinairement les feuilles avant que de coudre; mais quand on veut donner à un livre toute la propreté & toute la recherche possible, on fait cette opération, qui contribue même à donner plus de fermeté aux feuilles, & à les rendre d'un plus grand service. On le fait encore aux vieux livres qu'on veut relier à neuf, & de dessus les feuilles desquelles on veut faire disparoître les taches. Alors on désassemble les cahiers, on les met tremper dans un baquet plein d'eau claire, dans laquelle on fait dissoudre de l'alun, les y laissant le temps nécessaire pour les blanchir & nettoyer; ensuite on retire ces cahiers de l'eau, & on les étend sur des cordes pour qu'ils séchent. Nous n'indiquerons point la quantité d'alun qu'on met dans l'eau, parce qu'on en met plus ou moins, suivant la grosseur du livre ou la quantité des volumes qu'on veut laver. Mais quand on lave les feuilles en blanc, ou avant que le livre ait été relié pour les rendre plus blanches & les affermir, on met sur cinq pintes d'eau ordinaire, un carteron d'alun de Rome, & un demi-carteron de colle de Flandres. On fait bouillir pendant l'espace de trois heures environ, jusqu'à ce que le tout soit réduit à moins de moitié, après quoi on passe la liqueur dans un linge bien blanc afin qu'il n'y reste aucune ordure qui puisse salir les feuilles; puis on la jette dans un baquet avec trois ou quatre seaux d'eau.

Lorsque cette eau est ainsi préparée, on prend des feuilles pliées en deux; on les tient de la

main gauche, & de la droite qu'on trempe dans son eau d'alun, on asperge les feuilles, les élevant par le bout qui est dans la main, afin que l'eau coule sur la superficie de la feuille; on les reprend ensuite par l'endroit qui étoit en bas; on jette de l'eau dessus comme la premiere fois, puis les prenant à deux mains, on les plonge tout ensemble dans le baquet, les tirant promptement. On commence à mouiller avec la main, afin que l'humidité se communiquant sur toute la surface des feuilles, elles prennent plus aisément autant d'eau qu'il leur en faut dans le trempement, ce qui ne se feroit jamais si également, si l'on ne prenoit cette précaution.

Quand on lave les *in-douze*, on plie les feuilles par l'endroit de la bande qui se coupe, afin qu'en les mettant sur les étendoirs, la partie blanche de la feuille se trouve appuyée sur les cordes, & non pas l'imprimé, ce qui pourroit faire marquer la feuille. Les feuilles étant ainsi mouillées, on les met d'abord en presse, afin d'exprimer toute l'eau, & qu'elles séchent plutôt sur les cordes où on les pose.

La presse dans laquelle on met les feuilles mouillées, est composée seulement de deux ais de bois de chêne, qu'on ferre par le moyen de deux vis de bois qui passent à leurs deux bouts opposés.

Ce que nous venons de dire a beaucoup de rapport avec une méthode qui est en usage en Allemagne pour donner de la consistance aux papiers sur lesquels la plupart des livres sont imprimés dans ce pays. Ces papiers sont si mauvais & si *fluans*, qu'ils ne pourroient souffrir le marteau sans se rompre, & sans que l'impression se maculât encore d'avantage qu'elle l'est. Mais les relieurs savent donner à leurs papiers un apprêt convenable. Je vais rapporter la méthode qu'ils pratiquent, telle qu'elle m'a éte communiquée de Strasbourg, par M. de Regemorte, ancien premier commis de la guerre, qui a bien voulu faire les recherches nécessaires chez les gens de l'art.

Cette méthode consiste à faire une eau de colle, composée de trois carterons de bonne colle de Cologne, dissoute dans vingt-quatre pintes d'eau, en la faisant bouillir un peu sur le feu. Quand elle est retirée, on y jette un quarteron d'alun, & on fait passer le tout à travers une étamine, dans un vase de grandeur convenable: l'alun peut être placé dans ce vase sans avoir été melé avec de l'eau de colle.

Quand cette colle est préparée, on plie les feuilles une à une en deux *in-folio*, & on les pose les unes sur les autres. Le colleur en prend quatre, cinq ou six par les deux extrémités du póli, & les fait passer dans l'eau de colle, entretenue à un degré de chaleur qui permette d'y tenir la main: il les laisse égoutter, & les pose sur une planche inclinée au baquet, ensorte que la colle superflue y retombe. Quand toutes les feuilles ont passé à la colle, on les sépare pour les suspendre une à une sur des cordes de crin, on les laisse sécher avec la précaution de ne pas les exposer au soleil dans la belle saison, ni de les tenir dans un appartement trop échauffé en hiver. Avant de suspendre ces feuilles, on les met en presse, pour achever d'en exprimer la colle.

Les livres qu'on lave sont ordinairement réglés c'est-à-dire, qu'on trace en tête, en queue, & sur la marge, des lignes rouges qui enferment l'imprimé & forment une espece de cadre assez agréable à la vue. Ces lignes se tracent avec une couleur-rouge, qui est la même que celle dont on se sert pour faire la marbrure en écaille, excepté qu'on ajoute à la décoction la valeur d'un demi-septier de vin rouge, & une cuillerée de vinaigre. Le titre courant qu'on met en haut des pages, est entouré d'une double ligne; quand le livre est imprimé à deux colonnes, on tire une ligne à chaque colonne.

On se sert pour tracer ces lignes, d'une regle de bois ordinaire, & d'un réglet de cuivre; la regle est la même qui sert aux dessinateurs. A l'égard du réglet, c'est un petit morceau de cuivre jaune plié en deux, dont le côté qui regle forme la rainure, & qui est attaché par le milieu d'un de ces côtés, à un morceau de bois de la longueur d'un manche de canif, de forme & de grosseur arbitraire, selon que chacun trouve plus commode.

Enfin, quand on désire que le livre soit parfumé, on employe du musc; les autres odeurs sont moins en usage, parce qu'on a beaucoup de peine à les faire prendre, & que quand même on y parviendroit, elles ne durent que très-peu de temps.

Il n'y a que peu de personnes qui aient cette recherche pour leurs livres; mais il n'y a rien de si aisé que de leur donner du parfum.

Il ne faut que prendre une petite quantité, comme trois ou quatre grains de musc, qu'on met dans de l'eau de fleur d'orange, où l'on proportionne les doses d'eau & de musc à la quantité de feuilles qu'on veut parfumer. On délaie le musc & l'eau dans un mortier avec un pilon ou même avec les doigts.

Cette préparation, qui est bien simple, étant faite, on prend une petite éponge qu'on trempe dans cette liqueur; on la passe sur les deux côtés de chaque feuille, qu'on ôte à mesure, & qu'on étend sur des cordes pour les faire sécher. Il faut avoir soin que l'éponge passe sur toute la superficie des feuilles; autrement le parfum jaunissant toujours un peu, il se trouveroit des endroits de la feuille qui seroient moins blancs que d'autres, ce qui occasionneroit une difformité sensible.

Mais il y a encore un procédé bien simple,

pour parfumer un livre ; il consiste à mettre dans une armoire où on enferme le livre, une fiolle dans laquelle il y ait du musc. On a vu des livres ainsi parfumés, étant en feuilles ou brochés, prendre si bien l'odeur du musc, que la relièure ne la leur faisoit point perdre : plus on les battoit, plus l'odeur se faisoit sentir, & elle se soutenoit encore long-tems après que le livre étoit revenu de chez le relieur. On peut ainsi parfumer les livres déja reliés.

EXPLICATION des planches.

Premiere vignette.

LA premiere *vignette* représente un attelier de relieur où plusieurs ouvriers sont occupés, l'un en *a*, à battre les relièures : une ouvriere, *b*, appellée *couseuse* ou *brocheuse*, à coudre ou brocher un livre : une autre ouvriere, en *c*, à couper la tranche sur la presse : une autre, en *d*, à serrer la grande presse. Le reste de l'attelier est employé à divers ouvrages de relièure.

Deuxieme vignette.

La seconde *vignette* représente un attelier de relieur-doreur où plusieurs ouvriers sont occupés l'un en *a*, à dorer sur tranche : un autre, en *b*, à passer la roulette sur le plat d'un volume ; près de lui est le fourneau à faire chauffer les fers. Une ouvriere est en *c*, à coucher l'or sur le dos des volumes.

PLANCHE PREMIERE.

Fig. 1, O ploior du relieur.

Fig. 2, marteau du relieur ; *b*, le manche ; *c*, la tête ; *d*, la panne.

Fig. 3, espece de scie à main, appelée *grecque*, avec laquelle on fait des entailles au dos des livres pour loger la grecqûre, ou les nerfs de ceux qui sont reliés à la grecque.

Fig. 4, le cousoir : B, la table : *llll*, moutons de bois qui forment les pieds de la table ; *m m*, traverses ; *n n*, barre qui assujettit les pieds : *c c*, entaille qui reçoit les ficelles *d d d d* ; *r r r*, nœuds par lesquels on attache aux entre-nerfs les ficelles *d*, qui forment les nerfs ; *s s s s*, entre-nerfs ; *f o*, vis de bois posées perpendiculairement dans la table ; *f* le manche ou la poignée de ces vis ; *e e*, arbre sur lequel passent ces entre-nerfs, & qui tient les deux vis dans une situation horisontale : *p p*, quarrés percés de trous taraudés en écrou, dans lesquels passent les vis : *q q*, boutons qui terminent ces écrous ; *h h*, templet, ou regle de bois qui sert à former l'entaille *c c*, où passent les ficelles ; *g g*, les chevillettes. On voit sur la même table l'aiguille courbe qui sert à coudre, le peloton de fil & les ciseaux.

Fig. 5, pointe à couper le carton.

Fig. 6, maniere dont on pique les cartons, & dont on les attache avec les pointes des nerfs ; *a b c*, trous qui doivent recevoir les pointes.

Fig. 7, bouts des entre-nerfs qui se collent en dedans sur le carton, & forment ce qu'on appelle les gardes.

Fig. 8, 9, presses à endosser ; l'une est assemblée ; dans l'autre les pieces sont vues séparément. L L, M N, les jumelles ; *o o o o*, les clefs qui servent à les assembler ; *m m m m*, les vis ; M, la jumelle d'en bas ; *p*, la mortoise par où passent les clefs ; *n*, trous des vis ; N, la jumelle d'en haut ; P P, mortoises des clefs ; S S, trous des vis ; Q Q, ais à endosser ; R, livre qu'on endosse ; *r*, blanc de lavis ; *q q*, trou par où passe le barreau à serrer la vis.

Fig. 10, porte-presse : *i i i i*, montans ; *k k*, traverses ; *h h*, planches de sapin qui forment le coffre G.

Fig. 11, poinçon à endosser.

Fig. 12, grattoir formé comme un ciseau de menuisier, & dont l'extrémité est armée de dents pour piquer le dos du livre, & faire mieux entrer la colle.

Fig. 13, frottoir à former la courbure du dos.

Fig. 14, couteau à rogner. N, O, Q, R, sont les pieces qui composent l'espece de petite presse, dont l'assemblage fait la monture du couteau. O, jumelle de la droite, qu'on appelle le talon ; N, celle de la gauche, appellée *l'écrou*. On voit sur cette jumelle les deux trous *p p*, qui reçoivent les clefs Q Q, l'écrou *q* de la vis R, & la rainure *o o*, qui s'emboîte dans la tringle à queue d'aronde de la grande jumelle de la presse à rogner. Q Q, les deux clefs ; R la vis qui fait marcher la lame du couteau. Sur la jumelle O de la droite, on voit les mortoises *q q* des clefs Q Q, l'écrou *r* de la vis, l'entaille quarrée *p*, qui reçoit le talon *q* de la lame du couteau. Au fond de cette entaille, on voit un trou quarré qui répond à celui *q* du talon du couteau dans lequel on introduit le clou à vis S, dont la tête arrête le talon du couteau ; S, clou à vis ; T, écrou de fer qui arrête fermement le couteau contre la jumelle.

Fig. 15, couteau à rogner à l'Allemande.

Fig. 16, racloir pour gratter la tranche.

Fig.

Fig. 17, compas à couper l'or.

Fig. 18, *bruniſſoir* fait d'agathe.

Fig. 19, dent de loup ou de chien, ſervant à brunir la tranche des livres.

Fig. 20, livre tranche-filé. A C, tranche-file double. B D, tranche-file ſimple, *g h*, paſſe à l'aiguille pour aſſujettir la tranche-file; *n*, nœud pour arrêter.

Fig. 21, noyau ponr la tranche-file ſimple.

Fig. 22, deux noyaux ſervant à la tranche-file double, *a a* gros noyau qui conſerve le nom de ttanche-file; *b b*, petit noyau appellé *chapiteau.*

Fig. 23, la tranche-file double; *a a*, le gros noyau; *b b*, le chapiteau; *d d*, une des aiguillées de ſoie; *c r s a t e*, ſeconde aiguillée qui paſſe par deſſus la premiere *d d*; *q*, la petite chaînette.

Fig. 24, dague à ratiſſer les peaux; *g*, manche de bois. A l'autre bout on voit une autre maniere d'emmancher cette dague, en l'entortillant ſeulement d'un morceau de cuir.

Fig. 25, maniere de fouetter les livres.

Fig. 26, livre ſerré entre deux ais F appellés *membrures*, pour être endoſſés.

PLANCHE II.

Fig. 1, A couteau à couper l'or.

Fig. 2, *x*, couchoir de buis.

Fig. 3, palette à bordure.

Fig. 4, roulettes à filets.

Fig. 5, livre doré avec des fers détachés, ce qui ſe pratique aux *in-folio* & aux *in-quarto*; *a e*, petits milieux; *d h*, grands milieux; *b b*, *g f*, coins; *c i*, *c i*, petits fers qui rempliſſent les vuides d'entre les coins & les grands milieux; *k k*, armes.

Fig. 6, livre doré, portant une dentelle qui ſe fait avec un ſeul fer de cette grandeur, qu'on appelle *plein-or.*

Fig. 7, preſſe à tirer les armes.

Fig. 8, fer à armoiries, vu par deſſous pour faire appercevoir les deux tenons *b b*, qui entrent dans le carton.

Fig. 9 : *f*, monture faite de pluſieurs cartons collés l'un ſur l'autre; 1, 2, les trous dans leſquels entrent les deux tenons de la *fig.* 8.

Fig. 10, livre vu par le dos ſur les nervures duquel on repréſente les différentes ſortes de filets qui s'y pouſſent.

Fig. 11, livre vu par le côté de la tranche; *a b*, repréſente le bord de la tranche du carton. Sur la tranche des *feuillets* on voit des deſſins de différens goûts qu'on exécute ſur les livres qu'on appelle *antiqués ſur tranche.* On voit dans le milieu de cette tranche un *cartouche*, qu'on peint quelquefois en miniature.

Fig. 12, fer à polir le cuir de de la couverture ſur le plat en dehors.

Fig. 13, façon de paſſer la laniere de peau, pour faire la tranche-file des gros livres de chœur.

Fig. 14, 15; A, partie de la patte qui eſt ſur le plat de la couverture d'un grand livre; reliûre de Lyon, vue par deſſous & collée ſur un fort papier *d.* On y voit auſſi la maniere de paſſementer ces pattes avec des cordonnets.

Fig. 16, livre Chinois relié & couvert d'étoffe de ſoie. On a couvert un peu la premiere feuille pour faire appercevoir la maniere dont ces livres ſont imprimés. A A, le côté de la tranche par où ſe forme le dos du livre. B B, le côté où le livre eſt plié en deux, & qui répond à celui que nous appellons *la gouttiere* ou *la tranche*, D D, marge du livre : *f f*, couture qui embraſſe le livre dans ſa longueur; *b b*, *c c*, *d d*, autres coutures tranſverſales; F F, doubles coutures qu'on fait en tête & en queue des livres auxquels on veut donner plus de ſolidité & d'agrément; G, étoffe à fleurs, dont on fait la couverture; I I, bande de papier qui borde le dos du livre.

SELLIER.

Le métier de *sellier* se divise en *sellier* proprement dit, & en *bourrelier*. Le *sellier* proprement dit, se divise en *sellier*-ordinaire, & en *sellier-carrossier* : le *bourrelier* se divise en *bourrelier-bâtier*, & en *bourrelier-carrossier*. Ces divisions sont *indiquées par le genre de travail auquel* s'adonnent les maîtres selliers.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

On trouve les diverses branches de l'*art du sellier* traitées, dans l'encyclopédie, avec un luxe disparate & effrayant, quant aux planches (*); & quant au texte, avec une maigreur & une pauvreté qui affligent ; avec un dépécement & un éparpillage qui dégoûtent. M. Garsault a heureusement entrepris de traiter cette matiere : il l'a débrouillée du cahos où l'avoient jettée les encyclopédistes : il en a fait un corps suivi, ordonné & complet. Je ne puis mieux faire que d'adopter ses descriptions. Si quelquefois j'en retranche quelque chose, ce ne sera jamais rien de ce qui est essentiel à l'*art*.

Quoique l'ordonnance de mon travail m'appartienne en entier, & qu'une grande partie des matieres qui composent les deux premiers volumes de cette vaste entreprise, soit absolument de mon cru, je prie d'observer que je ne me suis point engagé à rien inventer. Je me suis circonscrit : je tâche de parcourir la carriere que je me suis tracée. Je me suis proposé de faire connoître l'état des manufactures & des arts, de tels & tels arts, & de mettre sur la voie de les perfectionner. Pour cela, je copie ce que je trouve de bon. J'y ajoute ce que je sais. J'indique ce que j'entrevois. Ainsi, fixer les idées sur ce qui est : les étendre sur ce qui pourroit être : voilà mon but & mon objet. J'entre en matiere.

Dans les patentes qui erigent en communauté les *selliers* & les *bourreliers*, voici comme sont énoncés les ouvrages que peuvent faire les premiers : « Ils feront selles de toute espece pour » chevaux, haquénées, mulets &c. cavessines, » cavessons, bridons, filets, mastigadours, lu» nettes, mors, étriers, banderoles de timbales & » leurs couvertures, banderoles de guidons, éten» dards, porte-mousquets, carabines, harnois de » selle couverts : ils feront litieres, leurs selles » & harnois à bras & bricoles ; coches, chars, » chariots, carrosses, caleches garnies, bas de » siege de cochers, troussequins, étuis, chars » triomphans, chariots de pompe funebre ; la » grande couverture pendante, garniture de » cercueil, caparaçons, crinieres : ils couvriront » tous harnois, soupentes, chaînettes, cour» roies, coussinets de brousse, malles, porte» manteaux, coussinets de poste & leurs vali» sons, poches de cheval, coussinets, couvertures » pour les chevaux, caparaçons, bâts françois » & leurs courroies, fourreaux de pistolets, » chaperons, bourses, faux-fourreaux & gar» niture d'iceux, housses, garnitures de chaises, » placets, fourreaux d'arquebuse & leurs bourses,

(*) Sur vingt-cinq planches, dont treize doubles, ce qui fait trente huit (non compris celles de *l'art du bourrelier* au nombre de sept, qui, en tout, font quarante-cinq planches) il n'y en a guere, du premier nombre, de relatives à l'art, que cinq ou six, dont encore deux ou trois ne représentent que les outils. On a eu pour unique objet, dans les autres, de représenter une nombreuse suite de voitures de toutes les sortes. De toutes ces voitures, il n'en est pas une seule qui soit aujourd'hui de mode. Ce qu'elles représentent d'ailleurs est plus, que tout autre travail, celui du charron, du menuisier, du tourneur, du sculpteur, du maréchal, du serrurier-ferreur, du fondeur, ciseleur, peintre, doreur, &c. tous arts dont nous n'avons point à traiter, & qui dans l'ordre des choses, doivent l'être ailleurs.

» fourreaux de rondaches, casques, haumes, épieux » d'arbalêtre & enjolivures ».

Quant aux seconds « ils feront dossiers, avaloires, brides, têtieres, chaînes, mancelles, » anneaux de cuir, traits, reculemens, & rênes » & longes de cuir de Hongrie, chaînettes, » courroies, fausses soupentes de marche-pied, » fourreaux de soupente, couvertures de cuir, » de toile, &c. Sellettes de limonier, tout le » harnois de tirage, bâts, panneaux, seaux » de cuir pour les incendies, enjolivures de » toute étoffe, licols, filets, caveçons, coutres de charrue, langes ».

On divisera l'*art du bourrelier*, dit M. Garsault, en deux sections : la premiere qui commencera au second chapitre, contiendra le *bourrelier-bâtier* : la seconde, le *bourrelier-carrossier*, qui sera suivi de l'art du *sellier*, précédé de l'*arçonnier* ; sur quoi il faut savoir que la manufacture des *arçons* est absolument de l'art des *selliers* & qu'ainsi s'il y a des *arçonniers*, c'est que les *selliers* laissent faire leurs arçons de selles à des ouvriers qui travaillent le bois : ce qu'ils leur ont permis d'autant plus volontiers, que ce travail est étranger au reste de leur art, qui s'approche beaucoup plus de celui du tapissier ».

L'auteur de l'*art* termine ainsi son AVANT-PROPOS. « On a obligation de la connoissance de ces arts, à plusieurs habiles ouvriers & maîtres. On a été instruit pour le *bourrelier-bâtier*, chez M. Onfroy, rue des Fossés-Saint-Bernard, par lui-même & par M. Agron, son ancien & premier garçon ; par M. Regnier, maître *bourrelier-carossier*, rue Saint-Thomas, près la place Saint-Michel, pour tout ce qui regarde son art. L'art du *sellier* a été dicté par M. Begly, demeurant rue du sépulcre ; & pour l'*arçonnier*, on s'est adressé, sur sa réputation, à M. Cousier, rue de Versailles, près la rue Saint-Victor ».

L'ART DU BOURRELIER.

Instrumens, outils & matériaux des bourreliers en général.

LES *bourreliers-bâtiers* & les *bourreliers-carrossiers* se servent en général, à peu près des mêmes instrumens ; plus forts pour les bourreliers de gros harnois, plus fins pour ceux de harnois de carrosse. Les premiers en ont cependant quelques-uns qui leur sont nécessaires : & les derniers quelques autres, dont les premiers ne se servent point. On les distinguera tous ici, en cotant en lettres romaines ceux qui sont communs à tous les deux ; les lettres italiques indiqueront ceux des bourreliers-bâtiers ; & les chiffres, ceux des bourreliers-carrossiers : ceux qui sont sans chiffre, sont communs à plusieurs autres arts. Voici la liste générale qui sera suivie de l'explication.

A A, le bât à bourre. A, la pince de bois. B, le marteau. C, le couteau à pied. D, la serpette. E E *, la renette. F, G, le grand & petit emporte-piece. H, l'alêne à brédir. I, l'alêne à coudre. *a*, la forme. *a a*, le coin. *b b*, le maillet. *c c*, la fausse verge. *d d*, le faux garrot. *b*, la verge à enverger. *c*, l'aiguille à réguiller. *d*, le passe-corde. *e*, le serre-point. *f*, la broche à piquer. *e e*, le fer à bâtier. *g g*, l'aiguille à bâtier. 2, le serre-attache. 3, le poinçon. 4, le formoir. 5, *g*, le tirre-bourre. 6, *h*, le rembourroir. L'épée, le tire-pied, la manicle ou gant royal. Le rondin ou rondinet, la masse de fer, le billot, l'étau, plusieurs sortes de clous.

A A, le *bât-à-bourre* est un instrument commun aux deux bourreliers, comme aux selliers &c. Il est composé de planches posées horizontalement, de six à six pieds & demi de long, & large de trois pieds, plus ou moins. A un des bouts de ce plancher est attachée une traverse *a*, percée de huit trous. On arrête dans ces trous huit petites cordes de six pieds de long, qu'on attache ensuite, par l'autre bout, à une seconde traverse *b*, qui ne tient pas au plancher : au milieu de celle-ci on fait entrer un manche de bois *c*, de deux pieds de long, ou environ. Ces cordes sont attachées également distantes l'une de l'autre. Le nom de cette machine, désigne son usage ; car elle est faite pour battre de la bourre. Voici comme on s'en sert : on commence, après avoir mis la bourre sur le plancher, par prendre deux baguettes, avec lesquelles, se mettant à genoux, on bat cette bourre pour la dégrossir ; ensuite, prenant le manche du bât-à-bourre, & tendant les cordes, on en frappe la bourre jusqu'à ce qu'elle soit entierement divisée & légere.

A, la *pince de bois*, sert aux deux : elle est composée de deux pieces de bois ; la plus longue *a a*, de trois pieds huit pouces de long, & cinq pouces de large, par un bout, allant toujours en diminuant jusqu'à l'autre bout qui sera celui d'en bas ; on l'évuide à plat, commençant à un pied neuf pouces du bas, en lui donnant une forme un peu courbée : cette mâchoire est immobile. L'autre piece est une pareille mâ-

choire *b*, qui tient à la charniere de bois *c*, où la premiere commence à se courber. Ces deux mâchoires fermées, ne se touchent qu'au haut de leur largeur : celle-ci s'ouvre & se ferme sur la premiere.

Quand l'ouvrier veut s'en servir, il la fait passer par dessous la cuisse droite, en biais, jusqu'à terre, appuyant sa mâchoire immobile sur la cuisse gauche, il place ensuite les peaux qu'il veut coudre ensemble, entre les deux mâchoires, & il les contient en appuyant la cuisse droite sur la mâchoire mobile; alors il se met à coudre en perçant les deux peaux avec l'alêne; puis passant dans le trou les deux aiguilles en sens contraire, si c'est un *bourrelier-bâtier*, ou les deux fois, si c'est un *bourrelier-carrossier* ou *sellier*, il tire l'aiguillée qui les suit, jusqu'à ce que le point soit serré.

B est la forme du *marteau* des *bourreliers-selliers*, &c.

C, le *couteau à pied* : il sert aux deux, ainsi qu'aux *selliers*, aux *cordonniers*, &c. pour couper le cuir.

D, la *serpette* : les deux *bourreliers* s'en servent à couper le cuir en long, & venant à soi, comme le couteau à pied, en avançant.

E, la *renette* sert aux deux à faire des traces sur les courroies en entamant la superficie du cuir; celle marquée E est simple : elle appartient au *bourrelier-bâtier*; E * est à double branche, c'est celle du *bourrelier-carrossier*.

F, le grand; G, le petit *emporte-piece*. Ils servent aux deux à faire des trous aux courroies pour y passer les ardillons des boucles.

H, l'*alêne à brédir* sert aux deux à percer les fentes au travers desquelles ils passent la laniere de cuir avec laquelle ils brédissent.

I, l'*alêne à coudre* sert aux deux à percer les trous pour les coutures à joindre des *bourreliers-bâtiers*, & pour les coutures piquées des *bourreliers-carrossiers*.

a, la *forme* ne sert qu'aux bourreliers-bâtiers : elle est composée de deux gros morceaux de bois d'orme de trois pieds de haut chacun, coupé plat sur son épaisseur du haut en bas, ainsi qu'à sa surface supérieure, où il a six pouces de large; ils s'élargissent ensuite en tous sens dans leur longueur jusqu'en bas, où ils ont treize pouces d'épaisseur : le dos de chacun est arrondi différemment : l'un en se rétrécissant par les côtés, se termine en portion de cercle; c'est celui du côté *u* : l'autre côté *a*, se rétrécissant davantage, forme une arête un peu arrondie. On se sert de cet instrument pour mettre les colliers en forme, comme il sera expliqué ci-après.

Pour cet effet, on aproche les superficies plates l'une de l'autre : on fait entrer le collier par dessus la forme, ainsi disposée; &, à l'aide du coin *a a* qu'on fait entrer entre deux à grands coups de maillet *b b*, on l'oblige à s'étendre & à se former; la fausse verge *c c*, qui est de cuir laquelle se met à un bout du collier, & le faux garrot *d d* de bois, aident encore à cette opération.

b b, la *verge à enverger* sert aux mêmes : c'est une tringle de fer d'environ quatre pieds & demi de long, ayant un bouton à un de ses bouts, & l'autre bout applati & un peu échancré à son extrémité; elle sert à pousser la paille dans la verge du collier.

c, l'*aiguille à reguiller* ne sert qu'aux précédens : elle est un peu recourbée, & sert à faire les grands points de ficelle qui rapprochent la tête du collier.

d, le *passe-corde* sert aux mêmes à enfiler la ficelle pour la passer où on veut qu'elle traverse.

e, le *serre-point* sert aux mêmes à prendre & entortiller la ficelle pour avoir plus de force à en serrer les points : il est de bois.

f, la *broche à piquer* sert aux mêmes pour faire tenir & incorporer, pour ainsi dire, la bourre dans la paille, quand on en met par dessus un empaillement.

e e, le *fer à bâtier* sert aux mêmes : il est pointu par un bout, plat & quarré par l'autre : il sert à rembourrer les bâts de mulet.

g g, l'*aiguille à bâtier* sert aux mêmes à passer la ficelle au travers de la rembourrure des bâts de mulet.

2, le *serre-attache* ne sert qu'aux bourreliers-carrossiers à serrer leurs brédissures & attaches de cuir : il est de bois.

3, le *poinçon* ne sert qu'aux mêmes pour monter & démonter les voitures.

4, le *fermoir* de même : il est de fer, garni au bout d'une petite roulette sur l'épaisseur.

5, *g*, le *tire-bourre* : il sert aux deux; mais quoique son usage soit le même pour chacun, le tire-bourre 5 des carrossiers, & le tire-bourre *g* des bâtiers sont de formes différentes; celui des carrossiers est contourné en S & celui des bâtiers est plus long, tout droit & recourbé seulement par le bout. Leur usage est de retirer la bourre des endroits d'où l'on veut l'ôter.

6, *h*, le *rembourroir* sert aux deux : il est dans le cas du précédent pour la forme & pour la matiere; car celui des carrossiers 6, est de bois un peu contourné, & celui des bâtiers est de fer, tout droit, applati, échancré par le bout, & emmanché : ils servent tous deux à pousser & enfoncer la bourre.

5. On a jugé qu'il étoit inutile de donner les *figures* des instrumens suivans, trop connus pour les décrire ici : on renvoie à l'art du cordonnier pour le *tire-pied* & la *manicle* : on dira seulement que le *tire-pied* ne sert qu'aux bâtiers; que la *manicle*, moins large que celle des cordonniers,

ſert aux deux, & qu'ils l'appellent le *gant-royal*, pour l'annoblir par le terme. *L'épée* n'eſt autre choſe qu'un bout d'épée d'un pied de long, emmanché dans un manche de bois ordinaire; elle ne ſert qu'aux bâtiers principalement à percer la verge pour y paſſer les boutons. Le *rondinet* eſt un bout de manche à balai, long d'un pied qui ſert aux bâtiers à pouſſer la bourre dans le collier, & à la battre par deſſus pour l'arranger. Le *billot* ſert aux mêmes à battre & corroyer le cuir avec la maſſe de fer; *l'étau*, à tirer le cuir pour l'alonger. Les mêmes ſe ſervent de pluſieurs ſortes de clous, entr'autres de broquettes, de clous de quatre, d'un pouce & demi de long; de cloux de ſix, de deux pouces; de clous à lattes, &c.

6. Les deux *bourreliers* ont toujours au milieu de la boutique une table quarrée d'environ deux pieds de large, entourée d'un rebord de quatre doigts de haut: ils la nomment *le veilloir*, parce qu'elle leur ſert toute l'année. Ils ſe placent ſur des tabourets autour du *veilloir* pour travailler, & mettent deſſus les outils dont ils ont beſoin, à meſure qu'ils s'en ſont ſervis. On verra, dans la ſuite des chapitres, mettre tous ces outils en œuvre.

7. *Matériaux.* Les matériaux que les bourreliers en général, emploient, ſont les cuirs, les peaux tannées, les peaux paſſées en poil; la toile, la bourre de bœuf, de veau & celle de mouton qu'ils nomment *bourre blanche*; le crin, la laine en écheveau de toutes couleurs, la ficelle en deux brins, le fil gros, le fil blanc & de couleur, la paille de ſeigle.

8. Le *cuir de Hongrie* eſt du cuir de bœuf préparé en blanc: il s'en fait auſſi de cheval mais bien inférieur en bonté: il eſt même défendu aux bourreliers-carroſſiers, par leurs ſtatuts, de s'en ſervir en ſoupente. Le cuir de Hongrie ne ſe débite qu'en demi-peaux, qu'on nomme *bandes*. On appelle *cuir d'Allemagne*, le cuir de vache préparé comme le précédent. Le *cuir d'Angleterre* eſt de bœuf ou de vache, apprêté en couleur fauve; il eſt à grain ou liſſé. Le cuir de bœuf noir liſſé. Le cuir maroquiné de vache, veau, mouton, & le maroquin. La peau de mouton tannée ou bazane jaune. La peau de mouton blanche. La peau ou toiſon de mouton. La peau de cochon tannée. La peau de caſtor tannée. La peau de veau, de blaireau, de ſanglier en poil.

SECTION PREMIERE.

Du bourrelier-bâtier.

CHAPITRE PREMIER.

De la coupe du cuir; les meſures, les coutures, les nœuds, & les ouvrages en général du bourrelier-bâtier.

DANS cet art, on ne ſauroit donner de regles certaines pour la coupe du cuir; on dira ſeulement que le dos de l'animal eſt toujours le plus fort, quoique le côté du ventre ſoit quelquefois plus épais: du reſte on examinera la peau, & on verra ce qu'on en peut tirer du fort & du foible, ſuivant les pieces qu'on doit exécuter, afin que le tout puiſſe ſervir, ſoit à une choſe ſoit à une autre. Cette connoiſſance eſt dans le cas de celles qui s'acquierent plutôt par la pratique que par la théorie.

Les bourreliers ne meſurent que par *empans* pour les longueurs, & par travers de doigt pour les largeurs: un empan eſt huit pouces de long; ils s'accoutument à faire avec la main étendue. la valeur d'un empan, en mettant le pouce en arriere & les doigts en avant, juſqu'à ce que, depuis le pouce juſqu'au bout du ſecond doigt, ainſi étendue, il ſe trouve huit pouces ou environ; & pour continuer cette marche, ils apportent le pouce où étoit le ſecond doigt, & ainſi de ſuite en avançant juſqu'à la fin de la meſure. Ils ne s'aſſujettiſſent pas, comme on voit, à la préciſion géométrique, de laquelle leurs ouvrages n'ont pas un beſoin abſolu: cependant l'habitude fait qu'ils ne s'en éloignent guere.

Pour aſſembler toutes les pieces d'un harnois quelconque, afin de le rendre complet & prêt à ſervir, il faut d'abord tailler tous les cuirs, pour enſuite les lier l'un à l'autre, par différens points de couture, ou par des nœuds & des attaches de diverſes façons, ſuivant les places

& l'effet que chaque espece de lien doit produire. Or comme toutes ces manœuvres font partie de la construction des harnois, & qu'on répetera plusieurs fois leurs noms dans l'explication qui va suivre, il vaut mieux, afin de retrouver plus aisément leurs descriptions & procédés, les transporter dans ce chapitre, que de les reprendre à mesure dans le courant du discours.

Les bourreliers-bâtiers se servent d'aiguilles, & jamais de soie de sanglier; ils different en cela de leurs confreres les bourreliers-carrossiers qui n'emploient pour leurs coutures que des soies de sanglier au lieu d'aiguilles, comme on le verra; on réserve alors la maniere dont ils s'y prennent pour lier ces soies à leurs aiguillées, quand on les traitera à la suite de ceux-ci. Tous les deux se servent de fil gros, mais les bâtiers l'enfilent dans de véritables aiguilles, ou dans des carrelets. Outre le fil gros ils emploient encore de la ficelle plus ou moins grosse, mais toujours cordée en deux brins: ils cousent aussi avec de la laniere de vache & de mouton blanc ou rouge; c'est ce qu'ils appellent de la *couture*.

Ils effilochent leur fil & leurs ficelles par les bouts, & leur font faire la pointe pour les enfiler dans les aiguilles: ils les poissent, si c'est du fil gros, après en avoir assemblé plus ou moins de brins, suivant la grosseur de l'aiguillée qu'ils veulent faire, & en avoir effiloché & retordu les deux bouts sur le genou, ils prennent de la poix noire, & tendent le fil au crochet, ils l'en frottent d'un bout à l'autre, ajoutant à mesure un peu de suif qu'ils prennent au bout du doigt pour rendre cet enduit plus coulant. Ils poissent la ficelle de la même maniere; à l'egard des lanieres qu'ils nomment de la couture, ils en taillent les bouts en pointe allongée, laquelle leur tient lieu d'aiguille pour traverser les trous qu'ils font avec l'alêne.

Ils ont plusieurs sortes de coutures, les unes ordinaires, comme à surget, à point devant, &c. & d'autres qui leur sont plus particulieres, comme celle qu'ils nomment *couture à joindre*, la même que leurs confreres les bourreliers-carrossiers appellent *couture piquée*, semblable, à quelques petites différences près, aux coutures que les cordonniers nomment *coutures lacées*. L'aiguillée de ceux-ci étant enfilée comme on a déjà dit, dans une aiguille à chaque bout, ils commencent par s'armer du gant-royal, & posant les deux cuirs qu'ils veulent joindre sous la pince, ils passent d'abord la moitié de l'aiguillée au travers le premier trou d'alêne; puis ayant percé un second trou plus ou moins près du premier, ils y font passer toujours l'aiguille à main droite la premiere, & la gauche en deçà: ils continuent de même jusqu'à la fin de la couture, en serrant chaque point. Cette couture leur sert à joindre ensemble deux cuirs le long de leurs bords.

Lorsqu'ils veulent joindre avec une seule aiguille, la passant successivement dans les trous de l'alêne, ils nomment cette couture une couture *à demi-jonction*.

La *brédissure* est une autre espece de couture qui ne se fait jamais qu'avec de la laniere de cuir; elle est destinée à contenir, dans l'espece d'anneau de cuir qu'elle occasionne, une boucle, un anneau de fer, un cuir traversant, &c. On commence par plier le bout du cuir autour de ce qu'on veut qu'il contienne; car la brédissure ne se fait jamais qu'aux bouts des cuirs du sens de leur largeur; on les y replie sur eux-mêmes; le cuir redoublé, on perce les deux doubles avec l'alêne à brédir, puis on passe de la couture dans la fente; on continue toujours ainsi. La laniere ou couture, en allant d'un bout à l'autre, doit tourner l'épaisseur des deux cuirs en dehors. La brédissure ne passe guere le nombre de quatre points chaque côté. On finit ordinairement par un point supérieur dans le milieu des cuirs; & quand les deux derniers points qui se regardent sont suffisamment éloignés l'un de l'autre, on met souvent un point quarré dans l'intervalle. Cette brédissure se fait de deux façons. L'une est la brédissure ordinaire; l'autre est celle par laquelle les fentes étant moins proches l'une de l'autre, courent moins de risque de se communiquer.

Le *point de billot* est une espece de brédissure qui se fait toujours comme la précédente, avec de la couture; mais celle-ci s'exécute au milieu de plusieurs cuirs qu'elle traverse pour les serrer plus fort l'un contre l'autre: on la nomme *point de billot*, parce qu'elle se fait toujours aux billots du collier: on verra sa disposition dans les planches.

La *rentraiture* est une couture à demi jonction faite par du fil ou de la ficelle; elle se fait à point devant, en perçant avec l'alêne des trous également distans, dans lesquels on fait passer successivement l'aiguille: cette couture peut se serrer en tirant avec la main tous les points de dessus.

Appointer est enfoncer l'aiguille en perçant deux cuirs qu'on veut joindre ensuite par les bords, la ressortir à côté, nouer le fil & couper: ces appointures se font de distance en distance, pour joindre des pieces qu'on doit coudre ensuite; afin qu'elles ne se dérangent pas en cousant, on les enleve à mesure qu'on les rencontre. Ils font aussi plusieurs nœuds différens, suivant que les places l'exigent: savoir le nœud droit, le nœud plat ou de coupliere, le nœud croisé ou patte d'oie, le nœud quarré; ils se font tous avec la laniere de cuir.

Le *nœud droit* n'est autre chose que le nœud ordinaire redoublé par un second nœud serré sur le premier à contre-sens; la *fig. A pl. IV*. en fait voir l'apparence.

Le *nœud plat* ou *de coupliere*, se fait de la laniere même, quand on s'en sert pour appro-

cher deux pieces l'une de l'autre ; on l'emploie pour tenir ensemble les attelles d'un collier ; alors la laniere ainsi nouée se nomme *une coupiere*, *pl. VI. fig.* 1. Ayant redoublé la laniere sur elle-même, faites une fente *a* ; faites passer dans la fente le double *b* en *c* ; remontez par derriere en *d* ; ramenez en devant le bout *e* par dessus *c* : voilà le nœud simple. Pour le faire double, *fig.* 2, faites passer le bout *e* par derriere, de *g* en *f*, d'où vous le ferez revenir par devant, passer par dessous *g*, & serrer. La *fig.* 3 fait voir ce qui paroit à l'envers de ce nœud double.

Le *nœud croisé* ou *patte d'oie* se fait pour attacher l'un sur l'autre plusieurs cuirs larges, *pl. VI*, *fig.* 4 ; passez en *a* dans la fente de l'alêne, la laniere *e h*, à laquelle vous aurez fait une fente en *e*, relevez-la à l'envers (lignes ponctuées), c'est-à-dire, derriere les cuirs en *b*. Son chemin est marqué par deux lignes ponctuées. Passez-la en devant dans la fente *b*, vous la menerez par dessus *a*, *e* dans la fente *c* ; puis vous la releverez par derriere (lignes ponctuées) pour la ramener en devant en travers de la fente *d*, *fig.* 5 ; passez le bout *h* de *d* en *h*, au travers de la fente *e* par dessus & par dessous jusqu'en *f* ; puis la faisant passer entr'elle & les cuirs de *f* en *g*, vous en ramenerez le bout *h* par dessous *f*, &c.

Le *nœud quarré*. Ce nœud se fait pour joindre deux portions de courroies ou de laniere ensemble; on s'en sert principalement aux harnois de mulets *fig.* 6 ; pliez le bout *a* en *i* ; passez le bout *b* par devant 1 en 2, *fig.* 7 ; relevez le bout *a* par dessus le bout *b* 2 en 3 cotoyant 1, *fig.* 8 ; relevez le bout *b* par dessus le bout *a* en 4 le passant au travers du pli 1.

La *ganche de mulet*. On ne construit guere cette espece de gance qu'aux harnois de mulet; elle se fait en ficelle à peu près comme un des côtés d'une boutonniere d'habit : on la commence par six ou sept points coulés *a a*, *fig.* 9, qu'on croise l'un sur lautre par le milieu de leur longueur. Comme ces points ne tiennent à l'étoffe que par les deux bouts ; on leur donne plus ou moins de longueur, suivant celle qu'on veut donner à la gance ; on les renferme ensuite à point noués qu'on fait avec la même ficelle. Ladite *fig.* 9, en montre l'apparence.

Le bourrelier-bâtier fait à neuf les harnois des chevaux de charrette, les panneaux pour différens usages, les bâts des chevaux de somme ordinaires, & pour la guerre, tout l'équipage de guerre du mulet, le collier & bât d'âne, l'équipage des chevaux de coches & fourgons, les torches ou batines, les colliers de chevaux de brancards, &c.

Parmi les raccommodages, il y en a un entr'autres, auquel les bourreliers donnent un nom particulier, peut-être à cause qu'il arrive fréquemment. Le collier du cheval de charrette est sujet à s'user bien plutôt à l'endroit du poitrail qu'ailleurs, parce que l'usage des charretiers est de mener leurs chevaux à l'abreuvoir en les dételant, & avant de les déharnacher ; & comme le bas du collier trempe chaque fois dans l'eau, il se pourrit : ce qui oblige à remettre des pieces neuves. C'est ce que les bourreliers appellent *mettre une enfonçure au collier*.

CHAPITRE II.

Les harnois des chevaux de charrettes.

LES chevaux de charrette sont, à proprement parler, les chevaux de force & de peine, aussi les gros chevaux entiers sont préférables à tous autres. Cela étant, leurs harnois doivent être de résistance & très-solides. Aux voitures à deux roues, comme charrette, haquet, tombereau, &c. on ne les attele jamais qu'un à un l'un devant l'autre. Celui qui tient immédiatement à la voiture, placé entre ses limons, a un harnois plus composé, parce qu'indépendamment du tirage, il a à supporter partie du poids de la voiture ; tous les autres ne faisant que tirer en ont un bien plus simple. Celui qui est dans les limons se nomme *le limonier*, *pl. IX*, *fig.* A, a ; celui qui précede immédiatement, le *cheviller b* ; le troisieme, *cheval de faute* quand il y en a un quatrieme avant lui ; sinon, il s'appelle le *cheval de devant c*. On peut en atteller tant qu'on veut ; mais passé cinq, il faut un second charretier. Il s'agit maintenant d'expliquer la bride & le collier, qui font le harnois de l'avant-main de tout cheval de charrette ; après quoi on détaillera le reste de celui du limonier, & ensuite des chevaux de devant ; le licol, qui est proprement le harnois de tête du cheval à l'écurie, terminera l'article VI de ce chapitre.

ARTICLE PREMIER.

La bride.

La bride est composée de la têtiere du fronteau, des montans, des aboutoires, du cache-nez, de la sous-gorge, du mors & des rênes. Pour construire la bride, *pl. IV*, *fig.* 1, on a un mors 2, rond, de buis, de sept pouces un quart de long, large dans son milieu, de deux pouces de circonférence, & renflé aux bouts d'un quart de pouce de plus, au travers desquels est passé un anneau de fer. Ces mors viennent de province & se vendent chez les quincailliers. Pour faire les montans 3, coupez des bandes de cuir blanc, larges d'un pouce; appliquez-les en deux, l'une sur l'autre; passez-les dans l'anneau du mors; repliez-les ensuite sur elles-mêmes, ce qui fera quatre cuirs: le montant gauche doit avoir de longueur trois empans & demi, parce qu'après avoir passé sur la tête, où on le nomme *la têtiere*, il doit se boucler au montant droit, fait également de quatre cuirs, mais qui n'aura qu'un empan & demi de long. Le montant gauche arrive avec ses quatre cuirs à un empan au-dessus du mors, vers le lieu où seront posées par la suite les aboutoires; vous *l'appointerez* avec des clous, & vous commencerez à le diminuer d'épaisseur avec le couteau à pied, en supprimant d'abord un des cuirs intérieurs; vous en ôterez, de la même maniere, encore deux en montant, de distance en distance; il ne restera plus que le cuir extérieur seul, qui doit passer sur la tête. Il faut, en exécutant ceci, amener toujours en mourant les cuirs extérieurs, à mesure qu'on les retranche, de façon que la dégradation soit imperceptible. Ce montant gauche, après avoir passé sur la tête, doit descendre de l'autre côté pour se boucler au montant droit, fait également de quatre cuirs, qui s'appelle le *court montant*, lequel sera terminé par la boucle qui recevra ledit montant droit; quelques-uns veulent des porte-mors de cuir simple, attachés aux montans, & pointent quelques clous le long des bords des montans, pour les tenir en place.

Cousez ensuite les cuirs de chaque montant, par deux coutures à joindre le long des bords; vous ôterez les clous à mesure que votre couture avancera; continuez au montant gauche, jusqu'à ce que vous soyez arrivé au-dessus de la tête ou têtiere, cousez de même le court montant, & attachez sa boucle; battez-les sur le billot, avec la masse, pour les corroyer & unir; *surtaillez*-les ensuite avec les ciseaux, c'est-à-dire, égalisez-en les bords; cousez, avec de la laniere de cuir, le cache-nez 4 à l'un & à l'autre montant, à un pouce au-dessus de l'anneau du mors & les emboutoires 5, de même sous chacun, à huit pouces dudit anneau; chacune de ces trois pieces sera de deux cousues ensemble. Cousez ensuite le fronteau au-dessous de l'oreille; le fronteau 6, & la sous-gorge 7, sont de la même piece; mais le fronteau aura deux cuirs, & la sous-gorge un seul; le bout du fronteau, à droite, doit dépasser le montant; vous le fendrez en forme de boutonniere, pour y boutonner le bout de la sous-gorge, auquel vous ferez un bouton de cuir roulé; vous attacherez deux petites lanieres ou lacets de cuir, du haut de chaque aboutoire, au milieu du fronteau, pour assurer les aboutoires en leurs places.

Voilà la bride toute simple; il faut être bien indigent pour se contenter de cette grossiere simplicité; presque tous y désirent plus ou moins d'ornemens. On renvoie, pour ce détail, à l'article cinquieme ci-dessous, où l'on verra tout ce qu'on a coutume d'ajouter aux harnois des chevaux de charrette pour les parer.

On brédit, aux anneaux du mors, les deux branches d'une rêne 8, de cinq empans, qui doit être fendue jusqu'au cinquieme empan.

ARTICLE II.

Le collier.

Ce n'est pas la chose la plus simple que la taille du collier d'un cheval de charrette; elle est au contraire tellement compliquée, & d'un détail si embarrassé, qu'il n'a pas été possible de la traiter ici sans multiplier les *figures*, afin de conduire cette coupe jusqu'à son dernier terme; en voici la raison. Il faut que, sans aucune base solide sur laquelle on puisse se régler, ayant étendu sur une table une peau de mouton tannée, on parvienne à composer une espece de long sac, irrégulier dans sa largeur; mais qui ait toutes les proportions requises. Lorsqu'après l'avoir rempli de paille & de bourre, on l'aura collé par les deux bouts; cette premiere peau n'étant jamais suffisante, on y ajoute des morceaux, on coud le tout ensemble, excepté les deux bouts qu'on laisse ouverts; on retourne ce sac, on le remplit de paille & de bourre, comme il vient d'être dit; on attache les deux bouts l'un contre l'autre, ce qui lui donne l'apparence d'un ovale à jour, quand ensuite on la mis dans la forme. Ceci n'étant qu'un extrait succint de l'opération, on va entrer dans le détail.

Prenez une peau de mouton tannée, autrement basane jaune A, trempez-la dans un seau d'eau, pour la ramollir & la rendre flexible; tordez & ajoutez l'eau, étendez la peau sur la table, la chair en-dessous.

Pliez-la exactement sur elle-même, par la moitié, le long du dos, la fleur en dedans *b b*; pliez le col *c* le long de l'arête du dos, jusqu'à la ligne ponctuée, qui marque ici l'endroit de ce pli; dépliez sur le champ, la marque du pli restera. Vers le milieu de la trace, que ce dernier pli a laissée, est marqué ici dans la ligne ponctuée un gros point *d*, qui désigne une marque que vous ferez avec le dos de vos ciseaux.

Pliez en biais les deux tiers du dos, le côté du col par-dessus, la peau jusqu'à la susdite marque *d*, & le tiers restant du côté de la queue pareillement, ce qui vous donnera deux triangles *a*, *b*. Le petit triangle *b*, de quelque grandeur que soit la peau, ne doit jamais avoir plus d'un empan de long; remettez votre peau dans sa premiere situation II, *b b*.

Renversez le col *b* par-dessus le commencement du dos depuis la marque *d*; il emmenera avec lui une partie du poitrail de l'animal, & les jambes de devant, le tout en double; faites une trace le long de la ligne du col, avec le dos des ciseaux, de *c* en *d*; coupez, le long de la trace, une portion desdites parties, qui est celle du poitrail.

Coupez de même l'autre portion du poitrail, qui est le double de la précédente, une portion double, qui est une des jambes de devant, étant restée en bas; faites une trace, avec le dos des ciseaux, en biais, depuis *d* jusqu'en *e*; appuyez ferme, pour qu'elle se marque sur le double qui est dessous.

Retournez la partie sur laquelle vous venez de faire la trace, & coupez celle de dessous le long de l'impression que la trace de dessus vient de faire jusqu'en *d*; alors toutes les parties coupées ci-devant depuis IV, tenant à cette derniere *o o o*, seront totalement séparées du corps du collier, & ôtées comme superflues. Pliez en dessous la petite piece de dessus *a*, que vous avez tracée sans la couper, jusqu'à ce qu'elle rencontre le bord de celle de dessous: vous les appointerez ensemble en deux endroits: le col n'ayant pas quitté sa place pendant toutes ces opérations, dédoublez-le sans le déplacer *b*; appointez-le sur le corps, en deux endroits, marqués par deux points.

Refaites vos plis en biais, comme ils étoient n°. III, & avec un fil, une ficelle, &c. vous prendrez en ligne droite, depuis le bout supérieur du grand triangle, la longueur jusqu'au pareil bout du petit triangle, c'est-à-dire, de *a* en *b*; pliez ensuite votre mesure en deux, & vous la porterez ainsi du haut des deux plis au bas du ventre de la peau de *c* en *d*. Si cette derniere mesure dépasse la peau, vous y ajouterez des pieces pour remplir les vuides.

Coupez le bas du grand triangle en *a*, ce qui vous défera du col; coupez, de la même direction, le bord du double du ventre jusqu'au bout *b* des jambes de derriere; mais vous commencerez cette derniere coupe à un pouce au-dessus de celle du bas du grand triangle en *a*; vous couperez aussi en pointe alongée le bout du petit triangle, du côté de la queue en *c*; puis relevant cette pointe, vous marquerez, sur le corps, une trace circulaire qui ira se terminer en *b*, & tout de suite vous couperez tout le derriere, le long de cette trace; puis vous prendrez toute l'arête du dos, en coupant les plis d'en bas du grand & du petit triangle *d d*, d'un bout à l'autre; appointez chacun, avec le corps, à quelque distance de la rondeur *e*. (Les bourreliers nomment la *rondeur*, l'inflexion qui se fait à la pointe des deux triangles). Vous plisserez cette petite rondeur avec quelques points d'aiguille: vous ferez *une belle rondeur*; c'est, en terme de bourrelier, arrondir cet endroit en douceur & avec grace. Comme chaque triangle est double, & qu'ils sont repliés sur le corps, qui est pareillement double, l'espace qu'occupent les triangles & quadruples; & comme il est nécessaire que tout le reste le soit aussi, vous prendrez deux morceaux de pareille peau, qui puissent, étant l'un sur l'autre, couvrir tout ce qui n'est que double & au-delà; on les nomme le fourniment A. Vous les taillerez de façon, que non-seulement ils couvrent le corps, mais qu'ils le dépassent par derriere de quatorze pouces ou environ, formant un triangle avancé, dont le haut descende de la pointe alongée *c* du petit triangle, & dont le bas se releve un peu depuis les jambes de derriere *b*. Le fourniment est marqué A. Il s'agit maintenant de coudre pour joindre toutes les pieces. On fait quatre coutures à joindre; savoir, une pour coudre chaque piece du fourniment aux deux triangles *d d*, une au bout large du grand triangle en *a*, la quatrieme pour joindre tout le ventre de l'animal aux fournimens. Toutes ces coutures se font avec le *tire-pied* & le *gant-royal*. Les coutures faites, vous replierez le collier comme lorsqu'il a été fini de tailler; vous égaliserez bien tous les bords saillans de ces coutures, avec les ciseaux, c'est ce qui s'appelle *surtailler*; vous coudrez ensuite, à grands points, une bande de toile de trois pouces de large, à l'endroit qu'occupera la verge dont on parlera ci-après, pour la doubler, & d'autres bandes, de quatre pouces de large, pour doubler les deux bouts.

Retournez votre collier, comme on fait un gand, en faisant passer un bout au travers de l'autre; la fleur alors se trouvera en dehors & doit y rester; puis vous ferez, à grands points avec l'alêne & le carrelet, une couture à demi-jonction *a a*, à un pouce de distance du devant du collier; cette couture formera la verge, espece de bourrelet qui coule le long des attelles,

bourreliers appellent cette opération *rentraire la verge*.

Procédez à l'empaillement, c'est-à-dire, à remplir d'abord la verge du collier avec de la paille droite de seigle; la nouvelle est la meilleure. Pour cet effet, prenez la verge à enverger, passez-la par un trou, fait dans une planche, jusqu'à la tête de cet instrument, qui ne doit pas pouvoir passer au travers de ce trou. Cette planche étant à terre, vous debout, mettez les pieds dessus, l'instrument se tiendra droit; alors prenez de la paille longue plus ou moins, portez-la au haut de l'instrument, pliez-en environ un pied de long, sur son échancrure; puis vous le ferez entrer, par un bout du collier, dans sa verge, l'y enfonçant d'un bout à l'autre; vous continuerez cette manœuvre jusqu'à ce qu'il y ait assez de paille pour la rendre dure & bien ronde.

Nota. Que pendant l'opération du remplissage, il faut toujours entretenir la peau humectée. Quand la verge est remplie, prenez de la bourre bien fine, celle de veau est la meilleure; après vient la bourre de bœuf; celle de cheval est la moins bonne; prenez le bâton, nommé le *rondin ou rondinet*, pour pousser la bourre, l'enfoncer & la battre, par-dessus le collier, pour la ranger & la rendre égale par-tout. Vous en mettrez la valeur de deux pouces d'épaisseur dans tout le collier.

Vous procéderez ensuite à le remplir entiérement de paille; en voici la façon: étant assis, & tenant le collier par un bout, prenez le rembourroir, portez sur son extrémité échancrée de la paille longue, que vous y plierez en deux; poussez cet instrument, ainsi couvert de paille, dans le collier, le long du côté opposé à celui de la verge, qui doit faire, quand le collier sera monté sur attelles ci-après, le haut du derriere; vous ne passerez pas le milieu qui est l'étroit; continuez toujours cette façon, jusqu'à ce que vous voyiez ce côté tendu & enflé. A mesure que la paille s'accumule, elle range la bourre du côté de la verge; ce côté empaillé, vous en faites autant à l'autre. Il est à observer, qu'en poussant la paille, il ne faut pas continuer à la cacher entiérement sous la peau; on en laisse une portion en dehors, ce qui en fait un amas le long de la tête du collier, lequel sert à lui donner sa forme, comme on verra ci-après. Tout le collier étant rempli d'un bout à l'autre, marchez dessus, en le foulant avec les pieds; cette action corrompt, range & égalise l'épaisseur de la paille.

Ensuite, vous tenant de bout au milieu, vous saisissez, des deux mains, un des bouts; vous le tirez à vous avez force, & en même temps frappant du pied, par reprise, sur le côté pour le faire obéir, vous parviendrez à amener le bout jusqu'à vous; vous en ferez autant de l'autre côté. Ayant donc, de cette maniere, approché les bouts l'un de l'autre, & les ayant accollés, vous prendrez l'aiguille à réguilier, dans laquelle vous enfilerez une ficelle en deux, non poissée, longue de quinze pieds; vous commencerez d'abord à joindre ces deux bouts l'un à l'autre, par quatre ou cinq grands points croisés, dont vous les lacez au bas de la tête, où la paille commence à paroître; vous continuerez, par-dessus la paille, à lacer de grands points paralleles l'un à l'autre jusqu'en haut; vous serrez ensuite tous ces points, avec la main, comme on serre un lacet; cette façon approche les cuirs de chaque bout l'un de l'autre, & resserre la paille apparente, que vous ébarbez ensute avec un couteau.

Les deux bouts, qui sont la tête du collier, étant rapprochés & joints comme il vient d'être dit, le total représente un ovale alongé, vuide en dedans, mais sans régularité; c'est cette régularité qu'il est nécessaire de lui donner, ce que vous exécuterez au moyen de la forme. (*Voyez* la description de cet instrument, *chapitre I*, & sa *figure*, *pl. I*). Pour cet effet, vous le ferez entrer sur la forme, la verge en dessous, &, à grands coups du plat du maillet, vous le battrez tout au tour, sur son épaisseur, pour l'applatir, étendre la peau, & corrompre la paille; puis mettant le coin, vous le ferez entrer à force de coups de maillet; le collier s'étendra alors, & commencera à prendre son contour intérieur; retournez-le, la verge en dessus: j'ai oublié de dire, qu'il faut toujours mettre sa tête du côté de l'arête de la forme. L'ayant retourné, comme il vient d'être dit, vous recommencerez le même procédé; cette fois vous aurez fait entrer la fausse verge entre le bas du collier & le côté arrondi de la forme, & le faux garrot entre sa tête & l'arête de la forme. Cela fait, qui s'appelle *former en premier*; reprenez votre collier, & recommencez à y faire entrer de la paille tant qu'il pourra en contenir, ce qui s'appelle *refournir*; vous resserrerez une seconde fois les points de ficelle de la tête, puis vous le reformerez, c'est-à-dire, vous le remettrez sur la forme, où vous le traiterez comme la premiere fois, sans en omettre aucune circonstance. On use communément, à toutes ces façons, une botte de paille entiere & d'avantage. Après l'avoir ôté de la forme, si vous vous appercevez de quelqu'endroit mal uni, vous y rapporterez encore de la paille; enfin vous revenez à votre ficelle, que vous serrez tant que vous pouvez le long de la tête; & continuant avec la même ficelle, vous en employez le restant à la larder de tout côté, dans la paille de la tête, perçant de l'embouchure au haut de la tête, revenant à l'embouchure, &c.

Ainſi vous traverſez toute cette partie de grands points, que vous ſerrez à meſure, pour y donner de la fermeté & de la conſiſtance, & juſqu'à ce qu'elle ait acquis une figure longue, étrécie par degrés juſqu'en haut, où elle ſe termine carrément; le collier eſt alors en état d'être appiécé.

La *piece*, autrement le *chaperon*, eſt un morceau du même cuir du collier; vous le taillerez, en élargiſſant par les côtés, & vous en échancrerez les bouts en queue d'hirondelle, le proportionnant de façon que, lorſqu'il ſera en place, il recouvre le deſſus, le devant & le derriere de la tête, où la paille eſt apparente; vous en coudrez tous les bords, au cuir du collier, à ſurjet, avec de la couture blanche; & avant de fermer la couture, vous paſſerez un peu de paille par-deſſous, ce qui ſe nomme *ſoutenir ſous le chaperon*. La *fig. A*, *pl.* 11, repréſente le collier vu par devant; *a*, partie du chaperon; *b b*, la verge; la *fig.* B, repréſente le collier par derriere; *b*, partie du chaperon; *c c c*, le reſte du collier.

Quand un collier eſt deſtiné aux chevaux de devant, on y ajoute les deux pieces de côté, qui ſont deux morceaux du même cuir, qu'on coud avec de la couture blanche, au cuir du collier, de chaque côté, vis-à-vis de l'endroit où paſſent les billots auxquels tiennent les traits de corde, pour la garantir de leur frottement; on voit la poſition de ces pieces, *pl. III*, *fig.* 2; *a*, piece de côté; on ne met point ces pieces au collier du limonier, parce qu'il n'a point de traits.

Le haut du collier ſe nomme *la tête*, *b*, *fig.* 3. Elle eſt recouverte d'une piece de cuir *c c*, qui s'appelle la *piece* ou *chaperon*. L'embouchure *d* eſt au bas de la tête; c'eſt-là que le collier commence à ſe ſéparer en deux parts, qui forment le corps du collier; l'endroit où il eſt le plus large, par derriere, ſe nomme la *pance e*; la verge *F F* eſt l'eſpece de bourrelet qui occupe tout le devant du corps. Quand le collier eſt achevé, il eſt bon de le frotter d'huile, elle nourrit le cuir. L'huile de poiſſon eſt la meilleure; à ſon défaut, on peut prendre telle huile que l'on voudra.

Le collier, tel qu'on veut le décrire, n'eſt en état de ſervir que lorſque les attelles, au nombre de deux, y ſont ajoutées & intimement jointes; elles ſont toutes de bois de hêtre; leur forme eſt repréſentée, *pl. II*, *fig. C.* Elles ſe fabriquent dans les ventes de bois, d'où on les envoie par paquets de différentes grandeurs, depuis deux pieds de long juſqu'à quatre; elles ſont ou de ſciage ou de fente. L'ouvrier les joints par paires, en paſſant de la ficelle dans un trou qu'il perce exprès au bas de chacune. On donne des noms aux parties de ces planches, pour les diſtinguer. Le haut de l'attelle *a*, qui eſt le plus large, ſe nomme *la patte*. Le petit angle *b*, ſe nomme *la mentonniere d'en haut*; le reſte de la longueur *c c*, eſt le corps de l'attelle; & l'extrémité *d*, *la mentonniere d'en bas*.

Monter d'attelle un collier, c'eſt y joindre & attacher ſolidement ſes attelles; pour cet effet, le bourrelier choiſit celles qui lui ſont les mieux proportionnées, & lorſqu'en les préſentant en place, il voit qu'elles n'en prennent pas aſſez bien le contour, il les charpente, & en ôte du bois aux endroits défectueux, avec une eſpece de petite hache recourbée en dedans, qui s'appelle *eſſette*, & la rape à bois, juſqu'à ce qu'il les ait réduites au point néceſſaire; enſuite il fait à chacune une mortaiſe traverſante, *pl. II*, *fig. C*, *e*, de deux pouces de long, à un empan au-deſſus du trou de l'ouvrier dont on vient de parler. Il ſe ſert, pour faire cette mortoiſe, d'une eſpece de tariere qui ſe termine en vrille, ce qui lui a donné le nom de *queue de cochon*, & de la rape à bois pour l'adoucir; il fait auſſi, avec la même tariere, un trou en haut *f*, au bas de la patte.

Les attelles préparées comme il vient d'être expliqué, prenez une courroie, paſſez-la au travers du bas de la verge, bien au milieu; puis, par trois fois, d'un trou du bas d'une attelle à l'autre, en ſerrant; finiſſez par la nouer du nœud double de coupliere; c'eſt ce qu'on nomme *la coupliere d'en bas*, *pl. III*, *fig.* 1; *a*, qui approche les mentonnieres d'en bas des attelles, & les unit au bas du collier. Ce nœud eſt décrit *chap. II*, & ſa figure *pl. VI*, *fig.* 2 & 3. Puis approchant les attelles le long des côtés extérieurs de la verge du collier, juſqu'aux mentonnieres d'en haut, autant qu'elles peuvent s'approcher, vous prendrez la courroie deſtinée à faire la coupliere d'en haut, laquelle doit être beaucoup plus longue que celle avec laquelle vous avez fait celle d'en bas, & vous vous en ſervirez comme d'une ceinture, qui embraſſe le bas des deux pattes, pour les maintenir en place pendant que vous attacherez les boutons.

Les boutons, au nombre de huit *b b b b*, ſont de petites courroies qui joignent tout le corps du collier aux attelles; pour les attacher, vous les enfilerez dans le paſſe-corde, avec lequel vous percerez la verge de dehors en dedans, en raſant l'attelle, ſur laquelle vous laiſſerez un bout de la courroie, que vous y clouerez avec de la broquette; le premier bout que vous avez paſſé, vous le ramenerez par-deſſus la verge, ſur le bois de l'attelle, à laquelle vous le clouerez, avec trois clous de pareille broquette; le premier ſe place de chaque côté, vers la coupliere d'en bas; le ſecond, vers la mortoiſe, ci-devant faite aux

attelles ; le troisieme, au-dessus du second, & le quatrieme, vers le haut de la verge, à égale distance, ou auprès l'un de l'autre, comme on le voit dan la *fig.* 1. Quand on destine le collier à quelqu'un des chevaux de devant, on prend la courroie de chaque troisieme bouton, plus longue que celles des autres, afin qu'il en dépasse un bout *c c*, qui servira par la suite à attacher la couverture de toile qu'on leur met sur le dos ; ce qui ne se fait point au limonier, attendu qu'il n'a point de couverture.

Quand les boutons seront attachés, vous déferez la ceinture ci-dessus, qui tient les attelles *d d*, & vous la nouerez, à son milieu, sur celui de la tête du collier, avec le nœud de coupliere simple, *pl. III*, *fig.* 1 ; le bout qui en restera doit être fort long ; on va en voir l'usage.

Le sommier est une longue courroie qui embrasse le collier par derriere, où on l'étend raisonnablement ; ses deux bouts retournent s'attacher sur le devant des attelles en *e e*, *pl. III*, *fig.* 1, où on les cloue au-dessous du troisieme bouton. Passez le bout du nœud de la coupliere d'en haut, que l'on a dit devoir être fort long, sous la croisée F, dont on va parler, delà sous le milieu du sommier ; puis tirant ce bout, par-dessus ledit sommier, avec force, vous l'obligerez à monter vers le derriere de la tête du collier, où vous l'arrêterez en nouant le bout de la coupliere sur lui-même. Cette manœuvre tendra la coupliere d'en haut par devant, comme le sommier par derriere (*a*).

La croisée F est une espece de gance dont on garnit le dessus de la tête du collier ; on la fait avec de la laniere, qu'on fend en boutonniere par un bout ; on la passe au travers d'un coin du haut de la tête du collier, laissant la fente en dehors ; passez ensuite la laniere dans la fente, où vous la serrerez ; delà allez la passer au travers du coin opposé, puis vous la redoublerez, la cordant sur elle-même, jusqu'à ladite fente, où vous l'arrêterez avec un nœud ; elle est destinée à empêcher la rêne de la bride, qui doit passer dessous, de couler à droite ou à gauche ; on passe aussi en même-temps, quand on veut, un morceau de cuir aux deux bouts de la croisée, lequel couvre tout le dessus de la tête, & la garantit du frottement de la rêne.

Les billots (*) sont au nombre de deux ; ils se construisent avec une courroie de cuir de bœuf, large d'un pouce, longue de quatre empans ; pliez la courroie par les deux tiers ; c'est-à-dire, que les deux bouts pliés enjambent l'un sur l'autre, & se recouvrent vers le milieu de leurs retours ; vous en amincirez les extrémités ; les deux retours formeront deux vuides ou anneaux de cuir, qu'on nomme *les boîtes du billot*, dont vous fixerez l'étendue par quelques points de couture de vache, & avec de la même couture vous percerez au travers des trois cuirs, dans le milieu du billot, d'une boîte à l'autre, quelques points qui les serreront l'un contre l'autre, & les fortifieront. Cette couture particuliere se nomme *le point du billot. Voyez*-en la disposition, *pl. VI*, *fig. B* : passez l'envers de chaque attelle, au travers de la mortoise, *pl. III*, *fig.* 1, *g g*, les boîtes du billot l'une sur l'autre ; quand elles seront passées en dehors, faites-y entrer le biquet *h h*, petit bâton encoché par les deux bouts, où il est plus gros qu'au milieu ; le billot ainsi redoublé & arrête à l'attelle par le biquet, forme, à l'envers de ladite attelle, un gros anneau de cuir, *pl. IV*, *c c*, *fig.* 1 & 2, qui servira à tenir ou la mancelle, si le collier est pour le limonier, ou l'œil des traits de corde s'il doit servir aux chevaux de devant.

La mancelle du limonier, *pl. IV*, *d*, *fig.* 1, tient d'une part au billot *c*, comme on vient de le dire, & d'autre part aux limons de la voiture E, de chaque côté ; elle est de fer ou de cuir. Celle de fer *d*, est une grosse chaîne, composée de quatre mailles, longues de deux pouces & demi chacune, dont la premiere se met dans le billot *c* ; cette chaîne est terminée par un gros anneau rond, de quatre pouces & demi de diametre, de dedans en dedans, qu'on fait entrer par le bout du limon de la voiture, jusqu'à un trou, où il est arrêté par une cheville à la tête, nommée l'atteloir *f*, qui s'enfonce dans le trou, quand l'anneau a passé au-delà, & qui tient à un pendant de cuir attaché au sommier. Les mancelles de cuir se font ainsi. Prenez une courroie de cuir de bœuf blanc, d'un pouce de large, & de huit pieds de long, redoublez-la quatre fois sur elle-même, ce qui la reduira à deux pieds de long ; fabriquez un anneau rond, de même cuir, & de cinq pouces de dedans en dedans, que vous travaillerez comme une corde, auquel vous donnerez un demi-pouce ou plus d'épaisseur, & que vous fermerez avec un nœud plat de mouton blanc, *pl. VI*, *fig. A* ; passez cet anneau au milieu de votre premiere courroie, que vous réduirez à un pied de long, en la repliant par-dessus l'anneau, & dont vous rejoindrez les deux bouts par un pareil nœud plat, ce qui vous donnera un anneau

(*a*) On voit le sommier *b* en place, *pl.* IV, sur les deux chevaux qui y sont représentés.

(*) On voit les boîtes des billots *g g*, *pl.* III, enfilés dans les biquets *h h*.

long que vous ferez entrer dans le billot, & l'anneau sera arrêté au limon comme le précédent, quand on attelera le limonier.

Nota. Que les mancelles de cuir sont meilleures que celles de fer; elles n'usent pas le bois des limons, ni le cuir des billots comme le fer; il est vrai qu'elles sont plus cheres, & ne durent pas tant. Il ne s'agit plus, pour que le collier ait tout ce qu'il lui faut, que d'y attacher la *housse*, qui est une peau entiere de mouton avec sa laine; on la double en entier de toile blanche, que l'on coud à petits points, avec du fil poissé; on coud de même, avec une bande de cuir par-dessus, la doublure le long du devant de la peau, & une piece de peau de castor dans le milieu; pour mettre cette housse au collier, la laine en dessus, on fait deux fentes en long, à un pouce des bords du devant, suffisantes pour y faire entrer les pattes des attelles, jusques vers la coupliere d'en haut, ou on la cloue aux attelles, de quatre clous par devant, & de deux par derriere; on en met aussi au bas de la bande de cuir, de chaque côté, qu'on noue contre les attelles; cette peau de mouton tombe librement derriere le collier, le couvre ainsi que le garrot & les épaules, & lui sert en même-temps d'une espece d'ornement. On n'a point exprimé la housse du collier dans les *fig.* 1 & 2, *pl. IV*, parce qu'elle auroit caché toutes les pieces dessous; il suffit, pour en voir l'effet, de la voir sur tous les chevaux d'une charrette attelée, *pl. IX*, *fig. A*.

ARTICLE III.

La selle ou sellette de limon, & le reste du harnois du limonier.

La sellette de limon, dont l'usage est de soutenir, sur le dos du cheval, les limons d'une charrette ou autre voiture pareille; cette sellette, dis-je, est composée d'un fût de bois, de quatre pieces, *pl. III*, *fig.* 3; deux courbes *a a*, & deux lobes *b b*; ces pieces se fabriquent dans les forêts, d'où elles viennent en paquets sans être assemblées; c'est au bourrelier à les assortir & à les monter à son point, les taillant avec l'essete & la rape, c'est-à-dire, ôtant du bois, les amincissant, &c. & enfin les montant à demeure, en unissant les lobes aux courbes, devant & derriere, avec quatre clous *c c c c*; les courbes se posent d'équerre sur les lobes, dans une rainure qui est à un pouce de l'extrémité de chacun, qui, par conséquent, dépassera les courbes par devant & par derriere.

Le fût de la sellette assemblé, tournez-le à l'envers, pour tendre & clouer dans le vuide que les lobes laissent entr'eux, un vieux cuir de l'une à l'autre courbe, ce qui se nomme *le pont*; croisez l'une sur l'autre, sous le pont, deux autres vielles courroies, que vous clouerez aux bouts des deux lobes, en croix de S. André; on les nomme les *traverses*; retournez votre fût en dessus, & couvrez toute l'espace entre les deux courbes & le dessus des lobes, avec un morceau de vieille toile; c'est ce qu'on nomme le *faux siege de la sellette*; vous clouerez ce faux siege le long des courbes & sur les deux aubes; ensuite prenez, suivant les statuts, une peau de mouton tannee, mais mieux du cuir de bœuf, pour faire le vrai siege; taillé comme le faux siege, clouez-le de même aux courbes, mais avec des clous à tête ronde; mettez aussi un seul clou au milieu des lobes, tirant vers le bas, lequel percera dans le bois; ce clou sera ôté par la suite; empaillez entre la peau & la toile, c'est-à-dire entre le siege & le faux siege, avec de la paille seulement, jusqu'à ce que le siege soit suffisamment tendu & bombé; vous forcerez de paille d'avantage le long des courbes, pour qu'il s'y fasse une élévation ou bourrelet, qui se nomme une *arête*; afin que le milieu du siege soit plus creux, & pour l'abaisser encore davantage, vous le foulerez en le pietinant; cela fait, déchirez & arrachez la paille qui pourroit se trouver au-dessous du clou dont on vient de parler, jusqu'au bas du lobe; rangez le surplus de côté & d'autre; ôtez le clou, & mettez-en six, dont l'arrangement doit imiter les jambages d'un A tronqué par sa pointe; vous mettrez un petit cuir sous chacun des deux clous d'en haut; il ne doit se trouver, dans cet intervalle, que la peau, la toile & le bois; cette opération se nomme *chambrer le siege*.

Vous percerez, avec une tariere, deux trous à la courbe de derriere, un de chaque côté, lesquels serviront ci-après à passer les quatre attaches du panneau ci-après, puis vous clouerez les tasses. On nomme ainsi des bandes de peau, *pl. IV*, *fig.* 1, *h h*, de castor, large de quatre pouces, & taillées carrément & en long, qui s'assemblent en les cousant en équerre au bout l'une de l'autre; elles sont au nombre de quatre, deux devant & deux des deux côtés; les deux de devant se taillent en demi-pointe. Quand vous les aurez assemblées, vous les borderez toutes au tour du bas, avec de la laniere de mouton blanc, que vous y coudrez avec du fil ciré; puis vous les clouerez au bas des aubes; & celles de devant, le long de la courbe de devant, les pointes en dehors, au-dessus du garrot de la sellette: on ne met point de tasses derriere la sellette; mais on y coud une bande de toile *i i*, un peu plus large

que les taſſes ; on la remploie d'un pouce pour la clouer, & on met, ſous les clous, une nervure de mouton blanc ; on la taille en biais, deſcendant à chaque bout pour qu'elle ſe termine en pointe ; on la nomme ſimplement la *toile*, quand elle eſt toute unie ; mais ſi on la brode, ou qu'on la peigne, alors elle prend le nom de *couverture façonnée* ; on la coud aux taſſes avec du fil ; on en orne les deux pointes avec de petits flots ou bouffettes pendantes.

Il faut ajouter, à la ſellette, ſon panneau qui doit porter ſur le dos du limonier ; vous le ferez à part. Prenez une baſane ; vous la mouillerez & l'étirerez bien ; pliez-la par le milieu, ſur ſa longueur, & la réduiſez à deux empans & demi de largeur, ſur un empan & demi de longueur, la taillant de façon que, la partie, dont vous voulez faire le derriere, aille en élargiſſant de deux pouces plus que devant ; couſez enſemble, tout du long, les deux côtés du ventre de la peau ; ſurtaillez la couture, coupez enſuite le pli d'un bout à l'autre, la couture du ventre ſera le milieu du panneau ; & le dos de l'animal ſéparé en deux, comme étant le plus fort de la peau, en fera les côtés. Prenez des bandes de vieille toile de quatre pouces de large, que vous coudrez tout autour de l'envers de la peau ; enſuite ayant étendu, ſur la table, de la toile de montagne, vous mettrez votre baſane par-deſſus, vous l'appointerez avec ladite toile aux quatre coins, de peur qu'elle ne ſe dérange ; puis vous couperez votre toile tout autour, d'un pouce de plus que la peau ; vous y remploierez & coudrez ce ſurplus ; vous échambrerez enſuite par une couture l'eſpace d'un empan en long, au haut du devant de cette forme-ci A, la pointe tournée du côté du dos. Cette chambrure ſe trouvera au-deſſus du garrot du cheval ; & pour conſerver le pli, c'eſt-à-dire, afin que la rembourrure ne paſſe pas d'un côté à l'autre, vous en ferez la ſéparation par une couture à grands points, le long de celle que vous avez faite au commencement, pour joindre les côtés du ventre de votre peau ; celle-ci doit traverſer la toile & la joindre à ſon deſſus. Faites enſuite une fente en travers, au milieu de chaque côte de la doublure, par leſquelles vous l'empaillerez ferme à plat. Cela fait, il vous reſte le panneau à la ſellette ; alors vous y mettrez quatre attaches, une à chaque coin du panneau, en perçant d'abord le coin au travers duquel vous ferez paſſer l'attache, qui, traverſant le trou que vous avez ci-devant fait à l'aube, ſe nouera en deſſus ; vous le joindrez encore au milieu des courbes, devant & derriere, au devant par une petite courroie que vous coudrez ſous le milieu du devant, par derriere vous arrêterez un pareil cuir ſous le milieu du panneau, au travers duquel vous le paſſerez enſuite pour le clouer de même ſur le plat de la courbe de derriere.

Couſez, ſur le haut de l'arête du devant du ſiege de la ſellette, une *boucle* demi-ronde z ; elle ſervira, par la ſuite, à boucher la rêne du limonier 8.

Clouez la *ſouventriere* du limonier *k* ſur le lobe, hors la main de la ſellette, à l'endroit de la chambrure dont on a parlé ci-deſſus, dans la conſtruction de la ſellette, & au même lieu à la main, clouez pareillement une boucle enchappée. La ſouventriere eſt une courroie, large de deux pouces, & longue de cinq à ſix pieds, qui, paſſant ſous le ventre du cheval, ſe boucle au côté oppoſé, c'eſt-à-dire à la main.

Nota. Lorſque les chevaux, mulets, &c. marchent ſeul à ſeul, l'un devant l'autre, & que le conducteur eſt à pied, il eſt d'uſage qu'il ſe tienne à gauche, ayant ſon fouet à la main droite, pour avoir plus de facilité à les appuyer, ce qui a fait appeller le côté gauche de l'animal le *côté à la main* (ſous-entendue du fouet), & le droit le *côté hors la main.* Le cavalier monte à gauche ; il eſt à ſa main pour monter. Le poſtillon monte le cheval qui eſt à gauche ; le cheval de brancard eſt ſous la main, le cocher ayant un cheval à droite & un à gauche ; le gauche eſt hors la main, & le droit ſous la main du fouet.

Quoique la *ſouventriere de limons* ne ſoit point attachée aux harnois du limonier, cependant c'eſt ici le lieu de la décrire, puiſqu'elle eſt faite à ſon intention ; il pourroit, dans le cas où la voiture s'en iroit à cul, la retenir par ſon propre poids : cette ſouventriere *l* eſt faite d'un cuir blanc, de trois pouces de large, qui va d'un limon à l'autre, paſſant par-deſſous le ventre du limonier, quand il eſt attelé. A quelques pouces en avant de la ſouventriere, on redouble ce cuir ſur lui-même, & on le brédit, ce qui forme un anneau de cuir qu'on nomme *la boîte de cette ſouventriere* ; cette boîte doit avoir deux empans de tour, ſans compter la brédiſſure ; le ſurplus, qui eſt le ſimple cuir, aura quatre empans & demi, au bout deſquels ſera couſue une boucle enchappée, de la largeur du cuir, au-delà de laquelle le cuir continuera pendant environ quatre empans ; cette continuation ſe nomme le *contre-ſanglot* de cette ſouventriere. Pour la placer, on fait entrer ſa boîte ſur le limon, hors la main, & on la boucle à ſon contre-ſanglot, autour du limon à la main ; ſa place eſt entre les mancelles F & la doſſiere en C, dont on va parler. Le reſte du harnois du limonier conſiſte dans la doſſiere &

les pieces qui s'y joignent, & dans l'avaloire & les accompagnemens.

La dossiere A, soutient les limons de la voiture sur le siege de la sellette du limonier; elle se fait de cuir blanc de bœuf, de neuf pouces de large & de neuf empans de long, coupé carrément; on plie ce cuir en deux, du sens de sa largeur; la dossiere ainsi redoublée n'a plus que quatre pouces & demi de large. Quand le cuir n'est pas assez fort, on y ajoute un blanchet, (*Voyez* le bourrelier-carossier ci-après) large de trois pouces & demi, que l'on placera, avant de plier le cuir, le long du double qu'on destine à être extérieur; on taillera en pointe le bout à la main du blanchet; on attachera cette pointe au cuir, avec une attache ou nœud croisé, *pl. VI*, *fig.* 5; & à un empan dudit nœud, on commencera à le coudre à deux rangées de fil, jusqu'à l'autre bout; quand après cela, la dossiere sera repliée, comme il vient d'être dit, par le milieu de sa largeur, cette couture sera totalement cachée, & le blanchet se trouvera entre les deux redoublemens.

Ayez deux rouleaux *e*; on nomme *rouleau* un petit bâton tourné, terminé par une tête à chaque bout, de six pouces de long & un pouce de diametre; vous les renfermerez, excepté leurs têtes qui doivent dépasser dans chaque bout de la dossiere par une brédissure, avec de la couture de vache de quatre points & un point carré; ensuite, vers le milieu de la longueur de la dossiere, vous coudrez un passant de cuir, de deux pouces de large, qui s'appelle ici *une traverse*; cette traverse doit être cousue à un peu au-delà du milieu, hors la main; elle est destinée à maintenir la *ceinture*, qui sert à alonger & raccourcir la dossiere. Cette ceinture B, se fait de toute la longeur d'un cuir de bœuf, elle aura un pouce de large. Après l'avoir étirée, vous la battrez & la borderez; vous mettrez, à un de ses bouts le moins fort, une boucle demi-ronde, & à l'autre bout vous ferez, avec l'emporte-piece, des trous de deux pouces en deux pouces, pendant la longueur de trois pieds. La ceinture ainsi préparée, vous fendrez en carré la dossiere, à ses brédissures; ces fentes découvriront le milieu des rouleaux, puis ayant fait entrer la ceinture sous la traverse ci-dessus, vous le ferez passer dedans en dehors dans les fentes des rouleaux, dont elle doit retourner, repliée sur elle-même, se boucler proche de ladite traverse, vers le milieu de la dossiere à la main, d'où, en la serrant plus ou moins, elle alonge & raccourcit la dossiere par les rouleaux. On finit par *former la dossiere*, c'est-à-dire, par la mettre sur la forme. Pour cette opération, l'on a deux morceaux de bois ronds, de quatre pouces de diametre, & d'un pied à quinze pouces de long, percés chacun de deux trous de tariere, un en haut, l'autre en bas, à deux pouces ou environ de leurs bouts; on les met dans les deux retours des bouts de la dossiere, où on les approche ensuite l'un de l'autre par une corde, qui, passant de leurs trous hauts dans leurs trous bas, les lie l'un à l'autre, & les maintient en place. On porte le tout sur la forme à collier; les bâtons ronds doivent être du côté de son arête, à droite & à gauche; alors on enfonce le coin à coups de maillet, on retourne la dossiere, & on refrappe le coin; cette façon l'étend, & en même-temps ses extrémités se moulent sur le bois; on la surtaille ensuite par les bords, & on ajoute un pendant de cuir en haut, qui servira à la tenir à la sellette, en l'attachant dans le trou de la courbe de derriere, hors la main, lorsque le cheval sera attelé.

La croupe du limonier est occupée par l'avaloire D D, composée de huit pieces.

Les deux pieces les plus considérables de *l'avaloire* se nomment les bras d'avaloire, M, N; ils sont de cuir blanc de bœuf, coupés carrément, & chacun de huit pouces de large. Le *bras d'avaloire* d'en haut *m*, qui passe sur la croupe, aura cinq empans de long; celui d'en bas *n*, qui tourne autour de la croupe horisontalement, en aura sept. Pliez chaque bras sur sa largeur, non pas précisément en deux, mais à un pouce près, que le dessous aura de plus; vous les brédirez chacun par les deux bouts dans deux gros anneaux de fer *o*, de cinq pouces de diametre; chaque brédissure sera de quatre points gradués & un point carré. Pliez ensuite en deux le bras d'en bas sur sa longueur, pour avoir son milieu, & vous régler pour poser les branches d'avaloire.

Les *branches d'avaloire* 10, sont au nombre de quatre, deux de chaque côté du même cuir des avaloires, chacune d'un pouce & demi de large; elles sont inégales en longueur; les deux plus courtes auront quatre empans de long, & les plus longues deux pouces & demi de plus, parce que celles-ci doivent croiser sur les courtes branches & s'attacher plus loin; la courte branche, de chaque côté, s'arrêtera au bras d'en bas, vers le milieu de sa moitié, au cuir de dessus seulement, & la longue branche de même à six pouces du pli ci-dessus, faite au bras; pliez ensuite le bras en haut pour avoir pareillement son milieu; vous mettrez à celui-ci cinq attaches, une au milieu pour la croupiere 12, les quatre autres pour les quatre branches; toutes ces attaches doivent être passées au travers des deux doubles du cuir de l'avaloire; vous fendrez ensuite le cuir de dessus du bras d'avaloire d'en bas, & celui du bras d'en haut; tous deux à la distance d'un

empan du gros anneau, & vous passerez, dans ces deux fentes, une courroie pareille à celles des branches, qu'on nomme le couplet *p*; vous en joindrez les deux bouts ensemble au milieu en dehors, & vous les y nouerez, avec le double nœud de coupliere, *pl. VI*, *fig.* 2.

De crainte que les attaches ci-dessus, que vous avez mises au bras d'avaloire d'en haut, qui traverse son double cuir, ne blessent le cheval, vous ferez deux petits coussinets, larges comme la main; le dessus se fait en basane; on le double de toile, que l'on coud au-dessus, tout au tour, avec du fil, & on les emplit de paille ou de bourre. On les attache sous le bras, proche les branches, de chaque côté; vous fendrez le cuir du bras d'en haut, vis-à-vis de chaque coussinet, pour y attacher une courroie, nommée la ceinture *de l'avaloire g*; vous la passerez en premier lieu dans le trou, hors la main de la courbe de derriere, de la sellette de limon, & la repasserez ensuite dans l'autre trou à la main, & vous la ramenerez à l'autre fente du bras, où vous l'arrêterez; cette ceinture fait tenir l'avaloire à la sellette.

On forme l'avaloire comme la dossiere ci-dessus, afin de lui faire prendre la tournure qu'elle doit avoir; pour cet effet, on lie ensemble les deux gros anneaux auxquels le bras d'en haut & celui d'en bas viennent aboutir; on fait entrer sur la forme un de ces bras, on bat le coin, on retourne le bras, on renfonce le coin; on en fait autant à l'autre.

La *croupiere* 12, se fait d'un seul cuir, de deux empans & demi de long, & de deux pouces de large; on le fend en deux par un bout, ce qu'on nomme le *fourchet*; cette fente a sept ou huit pouces de long; on attache le culeron à ses deux branches. Le *culeron* est de mouton tanné ou basane jaune, de trois pouces & demi de large, & de deux empans de long; on le double d'un tissu, qui est de la sangle étroite; on le joint, dans sa longueur, par une couture à surjet en fil; on le remplit de bourre, on le tourne en ovale, & on brédit le fourchet à ses deux bouts. La croupiere se prend au milieu de l'avaloire, au bras d'en haut, dans une attache qui y est passée.

Enfin on met une chaîne de fer à chaque gros anneau; elle n'a pas d'autre nom que la *chaîne*; elle est composée d'une patte de fer, espece de crochet large, qu'on serre à coups de marteau sur l'anneau, & de cinq gros chaînons, au dos desquels on ajoute un crochet. Lorsqu'on attelle le limonier, ce dernier chaînon, ou un des autres, se prend dans un des gros cloux à crochet enfoncé dans le limon, assez près de la dossiere; il se nomme le *ragol f*. Le crochet de bout sert à retrousser la chaîne sur l'avaloire quand on dételle.

Le *bascul t*, quand on en met un, est une courroie assez longue, pour que de la chambriere de la sellette hors la main, où elle est clouée à côté de la souventriere, passant de dessous en dessus du gros anneau, coulant sur tout le bras d'avaloire d'en bas, où elle est soutenue par trois nœuds croisés, *pl. VI*, *fig.* 5, pris dans ladite avaloire, elle aille se rendre à un anneau enchappé, cloué à côté de la boucle de la souventriere, dans la chambrure à la main de cette sellette, où elle sera arrêtée.

Voici l'usage de toutes les pieces principales du harnois de limonier. Les attelles servent à soutenir le collier, les mancelles attachées aux attelles operent le tirage de la voiture. La sellette soutient la dossiere qui embrasse les limons; la souventriere assure la sellette sur le dos du cheval; la souventriere de limons les retient dans la montagne par le poids du cheval; l'avaloire lie le train de derriere du cheval aux limons, par les chaînes qui servent aussi de reculement; le bascul est utile dans les descentes, pour soutenir la croupe du limonier, & augmenter son appui; dans tout autre cas il ne sert à rien, c'est pourquoi plusieurs n'en ont aucun besoin.

ARTICLE IV.

Les harnois des chevaux de devant.

Plus les fardeaux dont on charge une voiture sont considérables, plus il faut atteler de chevaux devant le limonier. Le cheval qui le précede immédiatement, se nomme le *chevillier* ou le *cheval en cheville*, parce que ses traits, *pl. IV*, *x x*, *fig.* 2, tiennent aux limons, au moyen d'une cheville de bois *u*, *fig.* 1, de chaque côté; celui d'ensuite, qui est le troisieme cheval, n'a point de nom particulier quand il termine l'attelage; mais s'il y en a d'autres devant lui, alors il acquiert le nom de cheval de *faute*, & les autres ne se nomment que par le nombre, comme le quatrieme, le cinquieme, &c. Les harnois de tous ces chevaux sont les mêmes, mais bien moins composés que celui du limonier.

Premierement, la bride de tout cheval de charrette est la même, ainsi que le collier garni de ses attelles. La seule différence en ce qui regarde la bride, est que la rêne du limonier va, comme on a dit, se boucler à un anneau attaché à sa sellette, & qu'aux autres chevaux elle se réunit à une courroie de sept à huit empans, terminée par le culeron, laquelle se nomme *demi-rêne à culeron*, *pl. IV*,

ee,

e e, *fig.* 2. Les petites différences qui se trouvent au collier sont, 1°. que les billots des attelles, au lieu de porter les mancelles, portent les traits de corde; 2°. qu'on laisse dépasser au troisieme bouton du collier, un bout de leurs courroies pour, ce qui a été dit ci-devant, y attacher la couverture; 3°. qu'on attache derriere l'attelle à la main, vers le milieu de sa longueur, un anneau de fer enchappé pour y passer la retraite, ce qu'on expliquera en détail; d'ailleurs, le reste du harnois consiste en une couverture, un surdos, un faux surdos, des fourreaux, une souventriere & des traits de corde.

Tout le dos, *fig.* 2, est garni d'une couverture de toile *a*; on prend d'une toile écrue, de trois quarts de large, une aune de long, ce qui est suffisant pour couvrir tout le dos du cheval; on la borde tout autour de lisiere de drap *b b*, que l'on y coud avec de la couture de mouton blanc; on la brode avec du drap ou de la laine, principalement aux coins de derriere *c*; ou on la peint en noir. Les bourreliers ont, pour cet effet, une feuille mince de cuivre, de deux pieds en carré, sur laquelle sont divers desseins percés à jour, ils appliquent la feuille sur la couverture, & avec une brosse & du noir de chapelier qu'ils passent sur le dessin qu'ils jugent à propos de choisir, il se marque en noir sur la toile.

Votre couverture en cet état, faites-y une fente au milieu, à un empan du derriere, dans laquelle vous passerez une patte de cuir *d*. Pour faire cette patte, taillez un morceau de cuir en ovale, de quatre à cinq pouces de long, au milieu duquel vous ferez deux fentes paralleles, ce qui formera une petite courroie, qui sera la patte en question; vous la ferez passer de dessous en dessus dans la fente de la toile, sous laquelle vous coudrez le reste du cuir; ce sera dans cette patte que passera la demi-rêne à culeron *e e*, qui en même-temps empêchera la couverture de varier; & pour la maintenir d'ailleurs en sa place, vous l'attacherez au collier en trois endroits, par de longues attaches ou lanieres, que vous y coudrez à l'envers; celle du milieu *g*, s'arrêtera au sommier, & les deux côtés *f*, iront se nouer au bout des courroies du troisieme bouton des attelles, *pl. III*, *fig.* 1, *c c*.

Le surdos *h*, ainsi nommé parce qu'il passe sur le milieu du dos par-dessus la couverture, est fait d'un cuir de bœuf, de deux pouces de large, & de six empans de long; il est destiné à soutenir les deux fourreaux auxquels on l'attache, comme on va voir.

Les fourreaux *i i*, au nombre de deux, sont formés en tuyaux applatis; on les fait de cuir blanc de bœuf ou de cuir tanné; ils auront quatorze pouces de long, & neuf pouces de large, avant d'être pliés du sens de leur longueur, ce qui fait quatre pouces & demi de large sur chaque face, quand ils l'auront été; si on ne les juge pas assez de résistance, on les doublera en dedans avec du vieux cuir; ensuite on les plie, on les bat sur le billot, on les ferme aux deux tiers par une couture (*); on les surtaille; & pour les faire tenir au surdos, vous commencerez par entourer le fourreau, c'est-à-dire, plus en devant qu'en arriere, vous brédirez le bout, puis vous l'attacherez au fourreau en dessous, avec un nœud croisé, *pl. V*, *fig.* 5, & par-dessus avec une attache. A l'égard du fourreau hors la main, vous l'entourrerez d'un bouclelot, auquel viendra se boucler l'autre bout du surdos.

Les traits *x x x*, *fig.* 1 & 2, de corde, qui attellent le chevillier à la voiture, & les autres chevaux, l'un à l'autre, doivent avoir neuf pieds de long, la paire de traits pesant sept livres; ils se terminent par deux anneaux par le cordier, faits avec les bouts repliés de la même corde; on en passe un dans le billot du collier; celui-ci se nomme *l'œil du trait y*, qui ensuite traverse le fourreau, & finit par l'anneau de l'autre bout, qui se nomme la *patte du trait z*. Après avoir attelé le limonier, on passe la patte des traits du chevillier *y*, *fig.* 1, au travers du bout du limon, jusqu'au delà d'un trou dans lequel on met une grosse cheville *u*, qui l'empêche de sortir. Le troisieme cheval s'attelle au second avec le billot à biller 2, *fig.* 8, espece de cheville platte à crochet, que l'on passe au travers de la patte du trait du cheval de devant, & de l'œil de celui du cheval de derriere, auquel on la noue avec la petite courroie 3.

La souventriere de trait K, est une courroie de deux pouces de large, & de quatre empans de long, qui s'attache aux traits de corde dans les fourreaux; on en tourne un des bouts autour du trait hors la main, & on l'y arrête avec une attache; on brédit à l'autre bout une boucle; on arrête pareillement au trait à la main, avec une attache, un contre-sanglot, d'un empan & demi de long, pour la boucler après l'avoir fait passer sous le ventre du cheval audit contre-sanglot. Cette souventriere, d'un côté & son contre-sanglot de l'autre, sortent des

(*) L'autre tiers en devant reste ouvert pour donner passage à la souventriere, comme on verra ci-après.

fourreaux par l'ouverture du tiers qu'on a laissé ouvert à cet effet ; lorsqu'on les a formés, on rejoint les deux bouts de cette ouverture par une attache O.

Le faux surdos *f*, est une courroie d'un pouce de large & de trois empans & demi de long, à un bout de laquelle on brédit un anneau de fer ; son autre bout se joint par une attache au bouclelot du fourreau hors la main ; cette attache prendra le surdos & le faux surdos, que l'on fait passer de droite à gauche, par-dessus la demi-rêne à culeron ; son anneau prend librement à la main ; cet anneau est destiné à soutenir la retraite.

Le cordeau est une médiocre corde, qu'on prend de trois brasses & demie, quand on n'a que deux chevaux à atteller, de six brasses & demie pour trois chevaux, & de deux brasses pour le quatrieme cheval, de deux brasses pour le cinquieme, &c.

On fait une poignée au cordeau, c'est-à-dire, qu'on le tourne en rond, sur lui-même, nombre de tours, afin que le charretier ait de la prise pour l'empoigner ; cette poignée doit se trouver entre le limonier & le chevillier. Une retraite est une courroie d'un cuir simple, de cinq pieds de long, ayant un anneau de fer à un bout, lequel on attache au cordeau vers le vis-à-vis de la croupe du cheval, d'où elle passe, en premier lieu, dans l'anneau du faux surdos, ensuite dans l'anneau enchappé, cloué à l'envers de l'attelle du chevillier, d'où elle va s'attacher à l'anneau du mors, le tout à la main.

Quand le charretier tire à lui le cordeau, toutes les retraites tirent ses chevaux à gauche, ce qu'il exprime par le mot *dia* ; & pour les faire porter à droite, il ne peut se servir de rien, que du cri *hiu* ou *huriau*, qu'il leur fait entendre.

Le licol des chevaux de charrette se fait entiérement de cuir de bœuf, & comme celui des chevaux de carrosse, (*Voyez* le bourrelier-carrossier ci-après). excepté qu'il n'a point de frontail, & que la sougorge passe dans un anneau de cuir attaché au haut du dessus de tête.

ARTICLE V.

L'ornement du harnois des chevaux de charrette.

On rassemble ici sous ce titre les noms, la façon & la place des différens ornemens, exécutés par le bourrelier, aux harnois des chevaux de charrette, afin qu'on puisse voir le tout d'un coup d'œil. Comme les petites bouffettes sont celles qui abondent le plus sur le harnois, on va commencer par leur description ; puis viendront les grandes bouffettes, la peinture, les traces, &c.

Les petites bouffettes, *pl. IV*, *fig.* 3, se font toutes de laine filée, & en écheveaux d'une ou plusieurs couleurs ; celles qu'on emploie le plus, sont le blanc, le jaune, le rouge, le bleu ; ceux qui en voudroient d'autres, doivent en avertir le bourrelier. Voici la façon d'une petite bouffette, qu'on suppose ici des quatre couleurs susdites. Ayez un écheveau de chacune ; coupez-le au deux bouts ; passez un point de fil à l'endroit auquel vous voulez que tienne la bouffette ; prenez une moitié d'un des écheveaux ; si vous voulez, par exemple, que le tour de la bouffette soit rouge, étendez à plat la moitié de l'écheveau rouge, posez par-dessus une épaisseur moins large d'une des autres couleurs ; vous arrangerez ainsi vos quatre couleurs l'une sur l'autre. Vous porterez ensuite toute cette épaisseur de laine à l'endroit où est le point de fil ci-dessus, de façon que le tout passe au-delà dudit fil d'un pouce ou plus, selon la hauteur que vous voulez donner à la bouffette, dont ceci n'est encore que la moitié, puis reprenant votre fil, vous serrerez vos laines sur le cuir, par quelques points qui se croiseront ; cette manœuvre leur fera prendre le demi-rond. Le centre de la bouffette étant ainsi bien arrêté, vous couperez, en deçà du fil, tout l'écheveau à la même hauteur ; ce qui vous donnera l'autre moitié, que vous releverez contre la premiere ; elles se joindront très-bien, & formeront la petite bouffette entiere, *fig.* 3. Vous finirez par la surtailler, en arrondissant avec vos ciseaux pour la rendre bien réguliere.

L'aigrette O, *pl. IV*, *fig.* 1, est une petite bouffette pour la façon ; elle se fait sur de la laniere de cuir ; ensuite on la coud en dedans du haut d'un cuir, de deux pouces de large, qu'on tourne en tuyau rond ; on place ce tuyau de bout sur le milieu du dessus de tête, où on l'arrête avec de la couture de mouton.

On met au fronteau, *pl. IV*, *fig.* 1, trois petites bouffettes, une au milieu, & deux à sa jonction, avec les montans ; aux aboutoires, quatre petites bouffettes, deux à chacune en devant ; au cache-nez trois petites bouffettes, une au haut du milieu, & deux aux coins ; à la croupiere cinq petites bouffettes, une au commencement du fourchet, deux à chaque côté du culeron ; à l'avaloire du cheval de limon, huit petites bouffettes & deux aux couplets, ce qui fait dix ; savoir deux à chaque branche d'avaloire, & une à chaque couplet ; à la couverture des chevaux de devant, *fig.* 2, deux, une à chaque coin de derriere ; ce qui fait vingt petites bouffettes, en comptant l'aigrette. On met trois grandes bouffettes au-dessous des

trois petites du fronteau. On va expliquer la façon des grandes bouffettes.

La grande bouffette, *pl. IV*, *fig.* 4, se fait d'une ou de plusieurs couleurs, comme les petites; coupez comme aux précédentes, vos écheveaux en deux; prenez un bout de fil d'archal, de la grosseur d'une moyenne ficelle & de quelques pouces de long; faites-le recuire au feu, pliez-le en *a*, & le tordez un tour pour former l'anneau *a*. Pliez le milieu de chaque bout *b b*, en équerre; vous en limerez les extrémités en pointes; arrondissez un morceau de cuir *c*, en forme de bouton plat, d'environ un pouce de diametre; faites entrer les deux bouts de votre fil d'archal au travers de ce cuir, vers sa circonférence; prenez une moitié d'écheveau, passez-la en biais jusqu'à son milieu, dans le vuide que vous avez laissé entre le bouton de cuir *c* & l'anneau de fer *a*; croisez une pareille épaisseur sur cette premiere, soit de la même couleur, soit d'une autre; & si vous voulez trois couleurs, vous en croiserez encore une autre entre les deux premieres. Les lignes ponctuées marquent comme il faut croiser les laines. Cela fait, poussez le rond de cuir *c*, jusqu'à ce qu'il vienne à presser les laines; & pour le tenir en place, recourbez les bouts du fil d'archal contre son épaisseur en dehors; tournez en haut l'anneau de fer *a*; les laines se rabattront alors sur le cuir qu'elles recouvriront, & ledit anneau se trouvera au centre; au-dessus duquel il paroîtra. Arrangez-les bien en rond autour du cuir, au-dessous duquel vous le serrerez en *d*, d'abord avec une ficelle, que vous couvrirez ensuite par quelques tours de laine de couleur; il se formera une boule qui fera la tête de la bouffette; vous ferez encore au-dessous un second étranglement, en serrant vos laines un pouce plus bas en *e*, avec de la laine seulement, le reste de la longueur F F, formera une espece de houppe alongée, dont les couleurs seront également réparties dans tout le tour, à la différence des petites bouffettes, où les couleurs forment des cercles sur leur épaisseur.

Dans tout le harnois des chevaux de charrette, on ne met que trois de ces grandes bouffettes, qu'on place au fronteau de la bride, sous les trois petites bouffettes qu'on y a attachées, qui leur servent, pour ainsi dire, de couronnement. Pour cet effet, on se sert d'un fil de fer, qu'on accroche à l'anneau de la grande bouffette par un bout, & qu'on enfonce par l'autre au travers du centre de la petite bouffette & du fronteau, derriere lequel on le rive.

La peau de blaireau en poil est encore une espece d'ornement; on l'attache à la bride des chevaux de charrette; on en met aussi une à l'avaloire du limonier. Celle de la bride entoure la ganache sans la serrer; on coupe une peau de blaireau en étrécissant par les deux bouts, & on la place le poil en dehors. Pour cet effet, en construisant la bride, vous aurez mis une attache an montant hors la main, un peu au-dessus du fronteau, & une courroie arrêtée au milieu du dessous de tête, sous le tuyau de l'aigrette; maintenant vous passerez un des bouts du blaireau dans ladite attache hors la main, & ayant cousu une attache à l'autre bout, vous la bouclerez à la main, à la courroie qui sort de dessous l'aigrette. A l'égard de celle qui se met sur la croupe du limonier, vous la ferez tenir à son milieu, à la croupiere, par une attache, & pareillement à ses bouts où elle tombe sur l'avaloire.

On orne les bouts de cuirs, principalement de ceux qui composent la bride, d'une espece de bordure qu'on nomme *de la trace*; & leurs milieux, de compartimens répétés; auxquels on donne le nom de *bâtons rompus*. Pour vous préparer à exécuter ces deux especes de broderie, commencez par couvrir le cuir que vous voulez travailler, avec du drap rouge, bleu, &c. puis prenez de *la couture*, c'est ainsi qu'on nomme des bandes étroites ou lanieres de mouton blanc; vous la taillerez par un bout, en pointe alongée; cette pointe vous tiendra lieu d'aiguille; vous percerez les bords du drap & du cuir, avec une alêne fine près à près; & introduisant à mesure cette couture blanche par sa pointe dans les fentes de l'alêne, vous faites un rang de points en biais d'un bout à l'autre, auquel vous joignez un autre rang du sens opposé, *fig.* 5 & 6, *a a a a*. On voit dans le milieu de la *fig.* 5, entre les deux traces, ce qui se nomme *bâtons rompus*, & dans la *fig.* 6, les doubles bâtons rompus. Tout cela se fait avec de pareille couture. Ce qui constitue les doubles bâtons rompus, est des points de laine noire *b b*, qu'on passe par-dessus, aux endroits où ils se croisent; quelquefois on omet le drap, & on travaille le tout sur le cuir nud. On brode ordinairement le milieu du cache-nez & des aboutoires, la toile de la sellette du limonier & la couverture des chevaux de devant, ou bien on peint ces deux derniers comme il a été dit à leur article. A l'égard de la broderie, elle se fait par-dessus le drap, dont on couvre les cuirs, en laines de toutes couleurs, excepté le blanc, qui est toujours de mouton blanc. Quant à la toile, on brode immédiatement dessus; il se fait aussi des broderies toutes en lanieres de drap.

On trace les dessins avec de la craie, & on les remplit en points devant, toutes les rangées paralleles les unes aux autres, soit en largeur ou en longueur du dessin. Ceux qui se font le plus communément, sont ou les armes de France, ou celles du maître de l'équipage, ou

bien des deſſins de fleurs. On voit une aboutoire brodée, *fig.* 7, & la couverture du cheval de devant, *fig.* 2, dont le coin eſt brodé. Cette broderie n'eſt pas bien fine; mais elle ne laiſſe pas d'avoir de l'éclat par la variété des couleurs, ſur-tout quand elle eſt neuve.

Les brédiſſures des bras d'avaloires, au gros anneau du limonier, & les fourreaux des chevaux de devant, ont auſſi leurs parures, que les bourreliers appellent *des feſtons*; c'eſt une bande de drap rouge qu'on taillade en pointes, tant plein que vuide, qu'on attache avec de la couture blanche, tant au-deſſus de la brédiſſure qu'au bas des fourreaux, à l'endroit où ils ſont couſus.

Enfin un ornement aſſez médiocre, mais qui s'exécute ſur le champ, dans l'idée d'interrompre l'uni du cuir ſur les courroies qui ont une certaine longueur, ou qui ſont très-larges; cet ornement, dis-je, ſe fait avec la rênette, inſtrument qui, partout où il eſt conduit, enleve la ſuperficie du cuir, de la largeur d'une ligne & de la profondeur d'un quart; on s'en ſert pour faire des traits le long des bords des cuirs, & des loſanges ſur leurs largeurs, que les bourreliers nomment *des carrés*; par exemple, on fait des carrés aux enchapures des bras d'avaloire; on rênette en long, à quatre rangs, les branches d'avaloire, &c. le tout ſuivant l'idée de l'ouvrier.

Une parure utile, c'eſt de peindre les attelles à l'huile, en telle couleur qu'on voudra, plus communément en rouge; cette façon conſerve & nourrit le bois. On orne ordinairement leurs pattes des mêmes deſſins qu'on exécute en broderie ſur le reſte du harnois.

CHAPITRE III.

De l'attelage des coches & des fourgons.

LES harnois des chevaux qui s'attellent aux coches, chariots, fourgons d'armée, & autres voitures de cette eſpece, ſont les mêmes en général que ceux des chevaux de devant des charrettes; mais, attendu qu'au lieu de deux limons, ces voitures n'ont qu'un timon, il faut abſolument les atteler deux à deux, ce qui change la façon du tirage, & qui a fait ajouter aux harnois des limoniers quelques pieces néceſſaires; c'eſt de ces pieces ajoutées dont on va particuliérement expliquer la diſpoſition.

Attelage des coches. Les coches ſont d'anciennes voitures à quatre roues, à fleche & à timon, dont on ne ſe ſert plus que pour voyager d'une ville à une autre, & y tranſporter hommes, paquets & marchandiſes; on les attelle depuis deux chevaux juſqu'à ſix ou huit, dans les mauvais chemins; à deux chevaux, il n'y a qu'un cocher; mais au-delà il y a toujours un poſtillon. Le cocher ne monte point ſur le ſiege; il monte en ſelle ſur le cheval attelé à gauche du timon. Le cheval à ſa droite ſe nomme le ſouverge; le poſtillon monte ſur le dernier cheval à gauche, qui termine l'attelage. La *pl. IV* aidera à comprendre ce qui ſuit.

Aux yeux des deux traits des limoniers, qui font, comme on vient de dire, le porteur du cocher & le ſouverge, on poſe un anneau de fer, pour mettre à chaque cheval un reculement; ce reculement eſt fait d'un fort cuir de bœuf, large de trois à quatre pouces. Voici ſon chemin; on le paſſe dans un des anneaux de fer, puis pardevant le poitrail du cheval, qu'il traverſe pour paſſer dans l'autre anneau; delà les deux bouts vont ſe boucler au gros anneau de l'avaloire, auxquels, pour cet effet, on a ajouté un ardillon; & afin qu'il ſe communique au bout du limon, l'on met à ſon milieu, en face du poitrail de l'animal, un crochet de fer qui s'accroche, quand on attelle, à une chaîne de fer qui tient au bout du timon, afin que, quand le cheval recule, l'avaloire attire le reculement, la chaîne, & par conſéquent le timon en arriere.

On met au ſouverge & au porteur un fourchet pardevant, dont les branches & la queue, priſes enſemble, doivent avoir deux empans & demi de long; on en cloue les deux branches aux deux attelles de chaque collier, du côté du col du cheval, au-deſſous de la coupliere d'en haut; on paſſe enſuite la queue, qui doit être terminée par une boucle en arriere, pardeſſous la croiſée de la tête du collier. Le ſouverge ſeul doit avoir un ſecond fourchet de trois empans & demi de long, dont on attachera les branches au bras d'en haut de ſon avaloire; on en fait enſuite paſſer la queue ſous la patte de ſa couverture, d'où elle ira ſe boucler à la boucle de la queue du fourchet de devant. A l'égard du porteur, comme il a une ſelle, il ſuffit d'y attacher pardevant un contre-ſanglot, qui ſe boucle dans la queue du fourchet de devant, & par derriere deux courroies qui, partant de l'avaloire, s'arrêtent aux

crampons de la selle. Tous les autres chevaux n'ont rien d'extraordinaire dans leurs harnois; les quatriemes s'attellent à une volée au bout du timon; les sixiemes, &c. ont au bout de leurs traits un crochet de fer qui s'accroche dans une maille de fer à l'œil du trait du suivant; tous les traits sont garnis de fourreaux.

Attelages des fourgons. Le fourgon, duquel on va décrire l'attelage, sert principalement à l'armée; c'est une voiture de transport, ordinairement fermée de planches & couverte d'un toit de même matiere: le fourgon n'a que deux roues, quoiqu'il ait un timon, ce qui exige une piece principale dans le harnois des chevaux de derriere. Cette piece se nomme *un colleron*; ce colleron se passe sur le col du porteur & du souverge, & sert à tenir le timon, & par conséquent la voiture en équilibre; on y ajoute un reculement.

Le colleron est composé de deux cuirs de bœuf, feutrés de basane, c'est-à-dire, de la basane entre les deux cuirs, le tout de quatre doigts de large, & de quatre empans & demi de long. Le cuir qui sera le dessous doit être plus large d'un pouce, de chaque côté, que celui de dessus; on coud le tout ensemble, & on met un anneau de fer à chaque bout; on l'attache au milieu de chaque colleron, qu'on arrête ensuite à la coupliere d'en haut du collier, pour le fixer à l'endroit où il doit porter sur le col du cheval, au devant du collier; on arrête, dans un des anneaux d'un bout du colleron, une plate-longe d'un simple cuir, qu'on noue ensuite au bout d'un long palonnier, ou volée, arrêtée ferme sous le timon en travers, à deux pieds & demi de son bout, & dont on va attacher l'autre bout à l'autre anneau du colleron; on attache encore, dans les anneaux du colleron, deux autres plates-longes; ces deux dernieres, en partant des anneaux, suivent en arriere la même route de celles des coches ci-dessus, & vont se boucler de même dans les anneaux de l'avaloire pour servir de reculement; ou bien, en supprimant ces plates-longes, on se sert d'anneaux & de chaînes d'alliance. Les anneaux d'alliance sont deux anneaux de fer enfilés l'un dans l'autre; on en passe un à chaque attelle avec le billot au travers de la mortaise; l'autre reste en arriere; l'un reçoit un bout de la chaîne; on brédit à l'autre une longe qui va, comme ci-dessus, se boucler à l'avaloire; le tout, tant la chaîne que la longe qu'on y ajoute, doit avoir cinq pieds & demi de long; de cette maniere le reculement, au lieu de prendre au colleron, part du collier. Cette façon est la plus usitée.

CHAPITRE IV.

Des panneaux.

Un panneau simple, en général, est une espece de petit matelas dont le dessus est de peau, le dessous de toile, le dedans garni de paille & de bourre; on le met en guise de selle sur le dos de l'animal, & on s'assied dessus. Il s'en fait pour plusieurs usages, & assez différens entr'eux pour exiger une description particuliere de chacun; tels sont le panneau de chevillier, qui sert aux charretiers & aux gens de la campagne; le panneau de boucher, le panneau à troussequin, le panneau de riviere, *pl. III.*

Le *panneau de chevillier.* Un charretier qui a une grande route à faire, ne pourroit y suffire sans monter de temps en temps sur quelqu'un de ses chevaux; c'est ordinairement le chevillier qui a la préférence; ce qui a occasionné le nom de *panneau de chevillier* à celui que l'on va décrire. Plusieurs gens de la campagne se servent de ce panneau pour voyager plus à leur aise, qu'à poil, sur leurs montures.

Le dessus du panneau sera de basane ou bien de peau de veau; il doit avoir deux empans & demi du devant au derriere, & trois empans d'un côté à l'autre. Si la peau n'est pas assez grande, on y ajoute des pieces.

Pliez la peau, par la moitié, le long du dos; taillez les côtés un peu plus étroits devant que derriere; arrondissez un peu les quatre coins; ensuite dépliant votre peau, l'étendant à l'envers, vous la toilerez entiérement d'une vieille toile; puis vous l'appointerez aux quatre coins, sur une toile neuve de montagne, laquelle vous tiendrez de deux doigts plus large, tout autour, que le dessus, pour donner place à la rembourrure ci-après; vous faufilerez cette toile au-dessus avec un fil simple; vous borderez ensuite votre panneau avec des bandes de la même peau qui fait le dessus; on ne borde point alors les quatre coins, ce ne sera que lorsqu'il sera presqu'achevé.

Pliez-le une seconde fois comme la premiere; faites, le long du milieu, une rentraiture avec

de la couture de vache ; vous la commencerez à quatre doigts du devant, & la terminerez à quatre doigts du derriere : cette rentraiture partagera la peau en deux côtés ; faites-en deux autres sur la pente du panneau de chaque côté. Le bas des côtés d'un panneau se nomme *la pente du panneau*, & les intervalles, entre deux rentraitures, se nomment des *canons*; ils imitent, en quelque façon, la verge d'un collier. Ces canons sont représentés *a a*, *pl. III*, *fig.* 1, sur un panneau de chevillier achevé ; ils doivent avoir deux doigts de large. Faites encore un petit canon *b*, au-dessus des deux premiers; celui-ci n'aura qu'un pouce de large ; empaillez les canons, ainsi que le devant & le derriere, avec de la paille longue, que vous ferez entrer, de part & d'autre, par les coins que vous avez laissés ouverts exprès; fendez ensuite, dans son milieu, la toile du panneau, de deux doigts de long, en travers, pour empailler le corps qui ne s'emplit que de menue paille. Quand le panneau est plein, versez par terre, sur son plat, la moitié de la forme à collier, qui a une arête *x*, *pl. I*, sur laquelle vous plierez votre panneau ; vous le battrez avec le dos du maillet, pour lui faire prendre la courbure qu'il doit avoir; & par le même moyen, vous lui dresserez deux arêtes *g g*, bien dégagées ; l'une le long du devant, l'autre derriere. *Dresser une arête*, en terme de bourrelier, c'est pousser & approcher la paille le long des bords, & la contraindre à se presser & à s'amonceler entre le dessus & la doublure, jusqu'à ce qu'il paroisse, le long du dessus, une élévation aigue comme le dos du couteau; vous borderez enfin les quatre coins ou pointes *i i*; vous plierez encore le panneau une seconde fois sur la forme ; il faut que les pointes en soient bien dégagées, c'est-à-dire, qu'elles ne soient pas trop chargées de paille.

Vous ferez ensuite les deux coussinures *cc*, qui s'attachent & se ferment sous le panneau ; (une coussinure peut se comparer, pour la forme, à un petit traversin de lit de repos). On les fait de toile de montagne, chacune aura neuf pouces de large sur toute la longueur du panneau; vous coudrez les côtés de chaque coussinure à la doublure du panneau, avec un fil en deux, à quatre pouces & demi l'un de l'autre, éloignant chacun d'un pouce de la rentraiture du milieu, puis vous le remplirez de bourre, & le fermerez aux deux bouts.

Pour arrêter le panneau sur l'animal, vous vous servirez d'une sangle de cuir de bœuf *e*, à laquelle vous mettrez un anneau de fer *f* à chaque bout; vous arrêterez une courroie *h*, dans un des anneaux, laquelle se terminera en pointe par l'autre bout. Pour maintenir la sangle en sa place, vous aurez précédemment placé une attache *d d*, de chaque côté sur les canons ; & lorsque vous voudrez sangler, vous passerez la courroie deux fois d'un anneau à l'autre, en serrant, puis vous la nouerez sur elle-même.

Le panneau du boucher. Ce panneau sert aux bouchers à transporter leurs viandes à cheval; & comme leurs panneaux se construisent d'une peau entiere de veau passée en poil, le poil en dehors, ils fournissent ordinairement cette peau toute fraîche, sortant de dessus l'animal ; mais attendu qu'elle ne sauroit s'employer en cet état, le bourrelier la prépare, en la faisant tremper dans des eaux d'alun, ce qui dure une huitaine de jours ou environ, pour la travailler ensuite, c'est-à-dire, en racler la chair & la laisser sécher à demi.

La peau étant dans cet état, commencez par la plier en deux, de la tête à la queue ; taillez votre panneau ; il doit avoir quatre empans de long, & la largeur de toute la peau par devant. La *fig.* 2, représente la moitié de la coupe d'un panneau de boucher ; arrondissez les pointes de devant *a*, pendant l'espace de cinq pouces, & les échancrez de trois pouces du côté du ventre *b b*, le long duquel vous irez tout droit, jusqu'à un empan du bout, où vous ferez encore une échancrure *c*, qui aura quatre pouces d'enfoncement ; puis vous couperez droit jusqu'au bout *d*. Cette derniere partie fera le coussinet, comme on verra ci-après ; ensuite dépliant le panneau à l'envers, vous le toilerez en entier de vieille toile.

Fendez le milieu de la peau, à trois doigts du devant, de cinq pouces en long ; vous fermerez cette fente par une piece de même longueur, & de quatre doigts de large, pour y loger un pommeau ci-dessous ; fendez aussi la peau à trois doigts du bout du coussinet *d*, d'un travers de doigt. A cette fente vous coudrez un anneau enchapé ; cet anneau arrasera le bout du dessus de la peau ; son enchapure sera de cuir de Hongrie, d'un empan de long, cousue par-dessous en fil ; elle aura, à son bout cousu, quatre doigts de large ; appointez le panneau en entier, sur une toile neuve de montagne, par les quatre coins, avec un fil simple, en coupant la toile au pourtour ; laissez-la déborder de huit pouces au-delà du devant, & de deux doigts au-delà du reste du panneau ; remployez un quart de pouce de cette toile, que vous faufilerez ensuite au-dessus, excepté le devant ; puis vous borderez les côtés & le derriere avec de la pareille peau.

Vous ferez une rentraiture le long du milieu du panneau, avec de la couture de vache, à grands points, de deux doigts de long, jusqu'au panneau ; puis vous formerez, comme au précédent, les canons, sur les côtés, par de pareilles rentraitures ; savoir, une à deux

doigts de la bordure des côtés, depuis les pointes de devant jusqu'à l'échancrure de derriere; une autre, à deux doigts au-dessus; & une troisieme, d'un empan de long au-dessus de la précédente, éloignée de deux pouces. Les deux bouts s'étrécissant en pointe, vous remplirez les deux grands canons, avec de la paille droite, par les pointes de devant, qui ne sont pas encore bordées; & pour empailler le petit d'au-dessus, vous fendrez la doublure; remplissez ensuite le corps du panneau de même paille, par ces mêmes fentes.

Le panneau étant à demi-plein, si le boucher y veut un arçon, vous aurez un arçon de devant d'une selle ordinaire tout préparé, c'est-à-dire nervé, collé & encuiré, (cette préparation sera enseignée dans l'art du sellier ci-après); vous le ferez entrer par le devant du panneau, entre deux pailles, le haut de l'arçon bien droit au milieu du pommeau; continuez à mettre de la menue paille; passez trois points de fil double de chaque côté de l'arçon, avec une grande aiguille, pour le retenir en sa place; chambrez le dessous de l'arçon, vis-à-vis le garrot du cheval, sur la doublure; faufilez la doublure du devant avec la peau; bordez le devant, excepté les pointes; fendez la doublure en travers, de deux doigts de long; achevez de remplir le panneau, & surtout le dessus & le dessous de l'arçon bien ferme; faites une arête bien fine sur l'arçon, du reste comme au précédent; dégagez bien les pointes, bordez-les, pliez le panneau deux fois sur la forme à collier.

Garnissez d'un porte-étrier de cuir, de deux doigts de large, & de trois empans de long, ayant un anneau à chaque bout; vous brédirez ces deux anneaux au porte-étrier, avec de la petite couture; vous l'arrêterez ensuite au panneau avec trois attaches; savoir, au milieu dans la retraiture, près du pommeau, & les deux bouts sur les seconds canons; passez ensuite une courroie, de quatre pieds de long, & d'un pouce de large, dans chaque anneau du porte-étrier; ces courroies se garnissent, par un bout, d'une boucle cousue en fil, avec son passant taillé en pointe par l'autre bout; on les passe dans l'œil de l'étrier & on les boucle; c'est ce qu'on nomme des *étrivieres*.

Cousez sur les canons à la main, avec de la petite couture de vache, deux contre-sanglots de cuir de bœuf, d'un pied & demi de long, d'un pouce de large; celui de devant, près l'anneau du porte-étrier; l'autre à un empan plus en arriere; & sur les canons hors la main, à quatre doigts du porte-étrier, vous coudrez, avec de la même couture, une sangle de cuir de bœuf, de cinq empans de long, de quatre doigts de large; fendez-la, par l'autre bout, d'un pied de long; garnissez chaque branche d'une boucle à l'angloise, ou demi-boucle, auxquelles vous bouclerez les deux contre-sanglots, pour sangler le panneau sur le cheval.

La croupiere sera d'un pied de long, fendue d'un empan par un bout; vous coudrez le culeron à ces deux branches de fourchet, & deux petites boussettes sur les coutures; vous mettrez, à l'autre bout de la croupiere, une boucle demi-ronde, cousue en fil; cousez, avec cette boucle, un contre-sanglot, que vous passerez dans l'anneau enchapé au coussinet du panneau, pour ensuite venir le boucler à cette boucle.

Le panneau à troussequin. Cette espece de panneau ressemble, autant qu'il le peut, à une selle à troussequin faite par les selliers; on y est fort commodément, & le prix en est moindre, ce qui engage plusieurs à s'en servir. Pour faire ce panneau, servez vous de l'une ou de l'autre des peaux qui s'emploient pour le panneau de chevillier ci-devant; coupez-le de la même longueur; enfin suivez, pour le corps du panneau, presque en tout sa construction; les différences qui se trouvent en chemin sont si peu considérables, que pour éviter les répétitions, on a mieux aimé faire ici un extrait succinct de cette construction, que de recommencer ce qui est déjà détaillé dans le panneau de chevillier ci-devant, se contentant de noter les différences à mesure qu'elles se rencontreront.

Quand on veut un coussinet pour porte-manteau, on taille la peau par derriere, en échancrant de chaque côté, comme au panneau de boucher.

Appointer le panneau sur une toile neuve de montagne, aux quatre coins laisser déborder de la toile de deux doigts.

Faufiler la toile au panneau, le border de pareille peau, excepté les pointes.

Faire une rentraiture au milieu.

Faire deux canons de chaque côté, les emplir de paille, de toile.

Emplir de pareille paille le devant, par les pointes de devant.

Fendre la toile pour remplir le corps du panneau de menue paille.

Plier la panneau sur la forme à collier.

Border les pointes.

Plier une seconde fois sur la forme.

Afin de rendre ce panneau semblable à une selle, on ajoute une espece de pommeau, taillé en forme d'un ciseau, des battes & un troussequin, sans qu'il y entre aucun bois; chacune de ces pieces taillée double de la même peau, on les coud ensemble, puis on les remplit de paille menue; on les coud au panneau, chacune en sa place.

Pour les construire, après les avoir taillées, cousez, par l'envers, les deux morceaux de chaque piece, y joignant une laniere de mouton rouge entre deux, que l'on prend dans la couture, on la nomme un *jonc*; retournez-les ensuite sur la fleur, il paroîtra, le long de la couture, une ligne rouge. Posez l'oiseau, au milieu du devant, sur le bord, les battes à ses deux côtés, & le troussequin à deux pouces du derriere.

Pour faire tenir toutes ces pieces, faites une fente à la peau du panneau, de la longueur de la peau; cousez à l'envers, avec le point à joindre, ses bords avec ceux de la fente; puis vous l'empaillerez, & vous en rapprocherez la fente à surjet; tout ceci se fait avant d'empailler le panneau. Mettez, au-dessous des battes, un anneau enchapé, cousu sur les canons, pour passer les courroies d'étrier, qu'on nomme *étrivieres*; & derriere le troussequin, ou au bout du coussinet, s'il y en a un, un anneau enchapé de quatre doigts de long; que l'anneau seul paroisse en dessus, comme un panneau de boucher ci-devant. Si vous avez taillé un coussinet, vous attacherez deux courroies derriere le troussequin, pour y lier le porte-manteau. Vous suivrez, pour la croupiere & le culeron, le même procédé indiqué au panneau de boucher ci-devant.

J'ai oublié de dire que, pour assurer l'oiseau dont le bec est en l'air, on met au bout du bec une attache qui va se rendre au panneau.

Nota. Que quelquefois on met des coussinures comme au panneau du chevillier; que si on veut on rembourre le panneau avec de la bourre au lieu de paille; & que pour les femmes, qui montent les deux jambes du même côté, on fait, hors la main, une espece de dossier contigu au troussequin, qui coule le long du côté, vers les battes, pour leur soutenir les reins.

Collier & panneau de riviere. Le collier & le panneau des chevaux qui remontent les bateaux sur les rivieres, doivent être construits de façon à résister, autant qu'il est possible, aux dommages que l'eau peut leur causer, lorsque ces chevaux sont obligés d'entrer dedans & d'y cheminer, ce qui arrive assez fréquemment dans leurs routes; moyennant quoi, les différences de ces pieces aux autres du même genre sont assez considérables, pour en faire ici un article particulier, en parlant d'abord de leur collier & ensuite de leur panneau; ce qui terminera leur harnois en général, & tout ce qu'on a à dire à cet égard; 1°. les chevaux qu'on emploie à ce travail sont de médiocre taille; c'est pourquoi leur collier est assez petit; 2°. ils sont toujours attelés deux à deux, chaque paire à part, qu'on nomme une *courbe de chevaux*, parce que chacun est attaché par des traits de cordes à un palonnier courbé en devant, & attaché à une volée courbée de même, laquelle tient à la corde du bateau. A mesure que le bateau est plus grand ou plus chargé, on augmente le nombre des courbes des chevaux; & comme le marinier, conducteur de sa courbe, monte tantôt sur l'un & tantôt sur l'autre de ses chevaux, chacun doit avoir son panneau.

Le collier. Ce collier se fait de basane, comme les autres; mais attendu qu'il est communément assez petit, on retranche de la peau en la coupant en long, à quatre pouces au-delà de sa vraie moitié; puis on plie en deux ce qui reste, & en continuant, au lieu de faire le pli ou col à rase du corps, comme il est marqué *pl. II. fig. 2*, ligne ponctuée, on l'avance sur le corps d'un empan ou environ; au lieu de rabatre le dos en deux triangles, comme on fait aux autres colliers, on le plie presque carrément. Les fournimens se cousent au bout dudit pli, ce qui éleve cette couture à un empan du bas du collier; au moyen de quoi, entrant plus rarement dans l'eau, quand les chevaux se mettent à gué, elle n'est pas si sujette à se pourrir, & l'eau à pénétrer dans l'intérieur du collier (*). On acheve le collier comme à l'ordinaire, & quand il s'agit de le remplir, on enferme dans la verge une corde au lieu de paille, & on l'empaille en entier, sans jamais y mettre de bourre. A l'égard des attelles, en arrondissant leurs pattes, on les rabaisse assez pour donner facilité au marinier, qui est assis de côté sur son panneau, de voir son chemin par-dessus. Les boutons qui attachent le collier aux attelles seront de cuir noir; & au lieu de coupliere d'en bas, on mettra deux bandes de fer l'une sur l'autre, qu'on nomme *croissans de fer*, crochés par les deux bouts, qu'on fera entrer dans le bois; on y mettra la housse de mouton comme à l'ordinaire.

Le panneau. Le panneau de riviere sera de basane; il doit avoir un empan & demi de long, du devant au derriere, & la même mesure d'un côté à l'autre; que les deux bouts fassent un peu la pointe, & que le panneau soit un peu plus étroit du devant que du derriere;

(*) Pour mieux concevoir ces différences, repassez la taille du collier ordinaire, à l'article II du chapitre III.

le

le toiler de vieille toile ; l'appointer sur une toile de montagne ; le border ; faire une couture en travers, à six pouces du devant, & une pareille à six pouces du derriere *a a*, ce qui formera six canons ; le rembourrer de paille ; mettre deux coussinures *b b*, de toile, de neuf pouces de large ; les remplir de paille ; les fermer aux deux bouts, avec deux roues de basane & de la couture de mouton rouge sous le point de fil ; la sangle sera de cuir noir, à deux anneaux *c c*, dans l'un desquels vous mettrez une courroie pour sangler le cheval, comme au panneau de chevillier ci-devant. La sangle doit passer dessus le panneau, dans deux attaches *d*, sous lesquelles vous mettrez un morceau de vache, afin que la sangle n'use pas le panneau. Le reste du harnois sera une couverture peinte sur la croupe, des traits & porte-traits de corde, un cordeau arrêté au palonnier ; le mors de la bride doit être de fer, ce qu'on nomme un mors creux.

CHAPITRE V.

Les bâts.

LE bât, en général, est une espece de selle qui se met sur le dos des bêtes de somme, pour y attacher les fardeaux dont on les charge ; il est composé d'un bâtis de bois auquel on joint un panneau rembourré. Il s'en fait de diverses manieres pour les chevaux, les ânes & les mulets ; pour les chevaux, on en construit de deux especes, le bât ordinaire, le bât de guerre pour les mulets, qui en temps de guerre leur est particulier. Le bât ordinaire pour les chevaux & les ânes, se nomme *bât à boutonner* ; celui de guerre, pour les chevaux, *bât à fausses gouttieres*, ou *bât François* ; le bât de guerre des mulets, *bât d'Auvergne.*

On va décrire tous ces bâts l'un après l'autre ; quant au bât de mulet, on y joindra tout le reste de son harnois, qui ne ressemble à aucun de ceux qu'on a décrits ci-devant. Tout bât est composé d'un fût & d'un panneau. Le fût est de bois, & toujours de quatre pieces ; savoir deux aubes, & deux courbes. Il est du district du bourrelier de faire les fûts ; mais comme il lui en vient de tout ébauchés des ventes des forêts, il n'a plus qu'à les perfectionner, & les ajuster avec l'aissette & la rape à bois, suivant l'usage qu'il en veut faire. La courbe destinée au devant *a*, *fig.* 3, doit toujours être de deux pouces plus étroite que celle du derriere *a* *. Pour assembler le fût, après avoir fait entrer les courbes dans les engravures des courbes, on cloue les aubes *b b*, à chaque pointe des courbes, avec cinq clous de quatre, comme il est dit de la sellete de limon. Voilà en général le fût prêt à recevoir le panneau. Les autres circonstances qui s'y joignent, seront détaillées dans la description de chaque bât, dont on va donner la construction.

Le *bât de cheval à boutonner.* Ce bât est plus ordinaire ; il est même le seul dont se servent communément les gens de campagne ; il est composé comme tous les autres, d'un fût & d'un panneau ; pour cet effet, vous percerez deux trous de vrille, au travers des courbes, un à celle de devant, au-dessus du garot ; l'autre vis-à-vis, à la courbe de derriere ; & deux autres trous, un au milieu du bas de chaque aube, sur la pente, proche le bord ; clouez ensuite, à un pouce du haut de chaque courbe en dehors, une bande de fer de deux doigts de large, ayant un crochet à son milieu ; il faut, en la clouant, mettre un petit rond de cuir sous la tête des clous, afin de les bien assurer.

Pour faire le panneau, commencez par prendre la mesure du fût ; puis ayant mouillé & étiré une peau de mouton tannée entiere, tel qu'il vous la faut, pliez-la par moitié sur la chair, de la tête à la queue, pour la tailler ensuite selon votre mesure.

Afin que le panneau soit assez grand & ample, il doit déborder le fût au-delà des courbes, de quatre doigts par devant, & de trois doigts par derriere ; cet excédent est ce qu'on nomme *la chasse du panneau* ; il faut encore qu'il ait assez de profondeur pour toucher sous les courbes, quand il sera en place, & qu'il ait, par les côtés, un empan de pente au-delà des aubes. Si la peau n'est pas assez ample en ces endroits, ce qui arrive souvent, prenez-en deux morceaux le long du col de l'animal, que vous avez dû retrancher d'abord pour équarrir votre panneau ; vous les y coudrez à l'envers, avec du fil en deux poissé, mettant un petit jonc dans la couture ; vous la surtaillerez & vous arrondirez en douceur les pointes & la pente pour la grace ; vous toilerez, c'est-à-dire, vous doublerez le

panneau en entier de vieille toile, puis vous mettrez les façures.

Ce qu'on nomme les *façures*, eſt de bande de toile de montagne, de cinq pouces de large, qui ſe mettent à l'envers, le long des bords du panneau, tout au tour, où vous les appointerez. Les façures des pentes doivent dépaſſer d'un pouce celles du devant & du derriere; vous mettrez, entre les façures des pentes & le panneau, ſix morceaux de baſane, de cinq pouces de long, c'eſt-à-dire, trois de chaque côté; ſavoir, deux aux coins, & une au milieu de la pointe; appointez-les tous du côté de la fleur; couſez, tout autour, enſemble la peau du panneau & la vieille toile; repliez un peu en dedans les façures du devant & du derriere; vous y ferez deux petites rentraitures, de toute leur largeur, avec de la couture de baſane; puis revenant aux pentes, vous prendrez deux petites baguettes, de la longueur des pentes du panneau; vous les entourerez de paille droite, qui excede leur longueur de ſix pouces par chaque bout; vous entourerez cette paille avec un fil ſimple, le cordant tout le long de la baguette; vous releverez la façure de la pente, pour arrêter la baguette au panneau, par une couture qui l'entourera; vous commencerez & finirez cette couture, en prenant dedans les ſix pouces de paille, dépaſſant les baguettes, que vous aurez précédemment dû plier à chaque bout, ſur les façures de la chaſſe devant & derriere.

Vous emplirez le panneau de paille droite; pour cet effet, commencez par mettre, ſous les baguettes, une petite miſe de paille; puis étendez les panneaux par terre, l'envers en deſſus; mettez-vous à genoux, poſez une regle de bois le long du milieu; puis prenant, à pleine main, de groſſes miſes de paille droite, vous les lierez de deux liens de paille; vous mettrez deux de ces miſes de chaque côté en long, juſques dans les baguettes de la pente, puis une en travers, ſur les chaſſes du devant & du derriere, pour leur donner de la rondeur; obſervez, en plaçant les miſes, de mettre toujours leurs liûres en deſſous; achevez de remplir, de cette façon, le reſte du panneau bien ferme, & uniſſant, de chaque côté par-deſſus, les deux miſes en travers ci-deſſus.

Relevez le panneau de terre, & ployez-le par la moitié; vous rabattrez enſuite les façures des pentes des côtés ſur les miſes de paille, & vous les coudrez d'un fil en deux non poiſſé, avec les façures des chaſſes, & vous refournirez de petites miſes de paille, ſur les pentes pour bien unir le tout.

Pour boutonner le panneau, c'eſt-à-dire, y faire les boutons piqués qui ont donné à ce harnois, le nom *de bât à boutonner*; prenez un gros carrelet que vous enfilerez de ficelle en deux poiſſée, avec laquelle vous ferez des boutons, en traverſant pour chacun le panneau du deſſous en deſſus, & paſſant en deſſus, ſous chaque point, avant de le ſerrer, un peu de laine de toutes couleurs; vous en ferez deux rangs ſur les pentes; éloignez d'un pouce d'un bout à l'autre, le ſecond rang à trois pouces du premier, puis vous chambrerez le garrot avec la même ficelle, d'un empan de long, ſur quatre pouces de large, faiſant les pointes d'un pouce de long, & vous mettrez, aux deux côtés, deux boutons pour agrément. On voit, *pl. V*, *fig.* 1, *a a*, un panneau boutonné.

Il s'agit maintenant d'attacher ſolidement le panneau à ſon fût; commencez, en le mettant en ſa place, par le poſer de maniere qu'il deborde un peu plus en devant que par derriere; puis pour l'attacher en haut, au milieu des courbes & l'y joindre en deſſous, vous paſſerez devant & derriere, dans la rentraiture du milieu du panneau, une longue attache de cuir; delà dans le trou fait ci-devant au haut de chaque courbe, allant & revenant; vous finirez par en corder le bout ſur elle-même, *pl. III*, *fig. B*, *a*; écartez-le enſuite au moyen de deux bâtons; placez alors & clouez les *d'agornes*; c'eſt le nom qu'on donne ici à de petites courroies de cuir de bœuf, au nombre de quatre; vous les paſſerez d'abord aux quatre coins du panneau, enſuite vous les croiſerez dans le trou que vous avez fait aux aubes, au-deſſous des pointes des courbes; il faut prendre deſſous les groſſes miſes de paille du devant & du derriere; puis croiſant, l'un ſur l'autre, les deux bouts de chacune, vous les clouerez de part & d'autre, le long de la pointe de la courbe, avec trois broquettes *b b*, de chaque côté; vous paſſerez auſſi une attache au travers du milieu de la pente, & dans le trou du milieu du bas de l'aube, où vous l'arrêterez avec un double nœud.

Otez les bâtons qui écartoient le panneau; corrompez, avec une pince, les miſes de paille; puis vous paſſerez, avec une grande aiguille à réguiller, quatre points de moyenne ficelle, des deux côtés du panneau, à raſe les bords des aubes du haut & du bas; puis vous le rembourrerez bien uniment de bourre de veau, & ſerrez les ficelles à meſure que vous rembourrerez deſſous; & afin de bien incorporer la bourre avec la paille, vous la piquerez à meſure, avec la broche à piquer.

La garniture de ce bât conſiſte en une ſangle, une toile pour couverture, deux crochets de fer & une croupiere. La ſangle, *pl. V*, *fig.* 1, *b*, & *pl. III*, *A*, *d d*, ſera de cuir

de bœuf, de quatre doigts de large, & de cinq empans de long; vous la fendrez par un bout en fourchet, & vous la clouerez, vers le milieu de l'aube, hors la main; vous coudrez, à chaque extrémité du fourchet, une boucle enchapée; vous clouerez, vers le milieu de l'aube, à la main, plus en devant qu'en arriere, deux contre-sanglots de même cuir, de deux empans de long, à quelque distance l'un de l'autre, qui serviront à boucler les deux branches du fourchet de la sangle.

La croupiere, *pl. III*, *fig. A*, *c c*, doit être double; sa branche, hors la main, sera la plus longue; elle sera cousue à un des bouts du culeron; elle doit traverser les arcades des deux courbes, tourner autour de l'attache du panneau *a*, *fig. B*, à la courbe de devant, & retourner ensuite se joindre, à la main, à la courte branche, pareillement cousue à l'autre bout du culeron, dont on couvre les coutures avec deux petites bouffettes.

La toile, *pl. V*, *fig.* 1, *c c*, pour couvrir la croupe de l'animal, doit avoir, jusqu'au culeron qu'elle ne doit pas déborder, un pied & demi, & deux pieds trois quarts de l'autre sens; elle est ordinairement peinte en noir; on la cloue vers le bas de la courbe de derriere; & pour qu'elle prenne bien le rond de la croupe, on plie en biais, par-dessous de chaque côté, la partie que l'on va clouer; observez de mettre, sous les clous de la couture, du mouton rouge. Si on veut qu'elle soit façonnée à fleurs, c'est-à-dire bordée, alors on la borde à plat d'une lisiere de drap, cousue avec du mouton blanc, & deux petites bouffettes pendantes à chaque coin.

Les crochets, *pl. III*, *fig. B*, *e* & *A*, *e e*, tiennent chacun en dehors, au haut des courbes, à un croissant de fer qu'on y cloue. On se passe assez souvent, à cette espece de bât, du poitrail & du bascul ou fessier; cependant si on veut les y ajouter, on les trouvera décrits au suivant.

Le *bât François à fausses gouttieres*, ou *de guerre*. Quoique ce bât se construise en plusieurs parties, comme le précédent, on ne laissera pas de le décrire en entier, mais plus succinctement pour les pieces qui se ressemblent; ce sera, à cet égard, une espece de récapitulation. Il est composé, comme le précédent, d'un fût & d'un panneau; on nomme le fût dont on sert ici, *fût normand*, qui, quoiqu'il soit fait comme les autres, est cependant plus dégagé & plus ouvert. On l'assemble & on le garnit comme le précédent; mais comme il est principalement fait pour la guerre, on y ajoute deux vertevelles de fer. La vertevelle, *pl. III*, *fig. C*, *a*, est ici un anneau de fer, de deux pouces en carré, qu'on arrête en dedans de chaque courbe, avec deux clavettes à tête de piton. Pour mettre cet anneau en place, on commence par faire quatre trous de vrille, deux à deux, au-dessous du croissant du crochet ordinaire; on passera au travers de ces trous, de dedans en dehors, les deux pointes de chaque clavette, dont les têtes soutiennent les charnieres de l'anneau, pour qu'il roule librement; ainsi les courbes sont garnies, par dehors, d'un crochet avec son croissant, & par dedans, de cet anneau; ces vertevelles sont destinées à soutenir les malles ou coffres suspendus, comme on verra ci-après.

Pour faire le panneau de ce bât, qui se nomme *à fausses gouttieres*, *fig. A*, *g g g g*, prenez une peau de cochon ou de truie; elles sont communément plus grandes; il faut la mouiller, l'étirer, la laisser égoutter; la ployer en deux, sur sa longueur, & ensuite la tailler. La pente & la chasse comme le précédent; on prend la tête & le collet de la peau pour refournir le dessus, parce que les peaux ne sont jamais assez larges pour faire un panneau un peu plus ample; on appointe ces pieces, au ventre de l'animal, avec un fil simple; on les coud ensuite du côte de la chair, un jonc de mouton rouge entre deux; on retourne le tout; on bat la couture; on la surtaille; on arrondit la pente, la chasse, les quatre pointes.

On coud une toile à couverture, d'un pied de large sur la pente tout du long, ainsi que sur la chasse; cette toile se coudra à un pied au-dessus du bas de la pente, avec un fil en deux poissé, observant que cette toile soit bien égale à la peau, le long du bas de la pente; on met les façures de toile neuve de montagne, même largeur du précédent; on les appointe & les coud au panneau, un jonc de mouton blanc entre la couture; on coud le derriere du panneau; on ne coud que la vieille toile avec la façure, sur les pentes des deux côtés, parce que le cuir ne se recoud qu'après que le panneau est plein. La couture se fait à surjet, avec un fil en deux poissé; on partage le panneau en deux, par le milieu, avec deux rentraitures de la largeur de la façure, l'une devant, l'autre derriere; on met deux baguettes aux côtés, entortillées de paille droite; on les coud; on remplit le panneau comme le précédent; on le boutonne à la toile qui est cousue à la pente; on le traverse & on le boutonne sur la façure; tous ces boutons sont en dessous; ils se font comme les précédens; on n'y met qu'un brin de laine; on rabat la peau sur la pente; on coud sur la baguette, avec du mouton blanc, à quatre doigts de la pente, en tournant par devant & par derriere; on repousse bien le panneau; on le chambre sur le garrot, pro-

che la rentraiture, comme le précédent ; on le met dans le fût, avec les attaches & d'argones ; on y pique la bourre ; que la rembourre soit bien ferme ; bien dégager l'arête & les côtés.

Garnissez ce panneau d'un poitrail, *pl. III*, *fig. A*, *h h*, de cuir de bœuf, de six empans de long, & de deux doigts de large ; clouez-en un bout sur l'aube, hors la main ; mettez à l'autre bout une boucle demi-ronde, dans une enchapure de cinq pouces de long, que vous y coudrez avec de la couture ; vous clouerez l'enchapure à l'aube, à la main, en biais, pour que le poitrail prenne bien le rond de celui du cheval.

Faites une sangle de cuir de bœuf *d d*, de cinq empans & demi de long, de quatre doigts de large ; clouez-la par un bout à l'aube, presque dans le milieu, hors la main ; taillez-la, à l'autre bout, en fourchet, d'un empan & demi de long ; chaque branche sera garnie d'une boucle enchapée, comme en fil ciré ; clouez, sur l'aube à la main, deux contre-sanglots de cuir de bœuf, d'un pouce & demi de large, sur deux empans de long, pour y boucler le fourchet.

Faites un fessier ou bascul *f f*, de six empans de long, de deux doigts de large, de cuir de bœuf, garni d'une boucle à demi-ronde par chaque bout, cousue avec mouton rouge ; vous le feutrerez, c'est-à-dire, le doublerez avec de la basane, entre laquelle & le dessous, vous le remplirez de bourre en entier ; clouez quatre contre-sanglots de cuir de bœuf, de deux empans de long, de deux doigts de large, deux à chaque aube en arriere, pour boucler les boucles du fessier. La croupiere comme au précédent.

La toile qui couvre la croupe, sera façonnée à fleurs, & bordée par derriere d'une lisiere, sur laquelle on fera des bâtons rompus, avec de la couture de mouton blanc, une petite houssette pendante aux deux coins ; clouez la toile le long du bas de la courbe de derriere, depuis le défaut de son arcade, de chaque côté ; mettez une petite frange sous les clous, & au milieu de cette toile, une attache qui ira rendre à l'attache de derriere, qui joint le panneau à la courbe.

Afin de soutenir le fessier, à la hauteur convenable, on fait une fente à chaque courroie de la croupiere, vis-à-vis l'une de l'autre, pour y passer une courroie d'un demi-pouce de large *i i*, dont on arrête les deux bouts au fessier, à un empan & demi de ses deux boucles.

Pour porter les valises ou ballots, lorsqu'on charge le bât, l'on a quatre courroies, chacune de neuf pieds de long, large de trois doigts ; on le nomme *courroies de malle* ; on les garnit, par un de leur bouts, d'une boucle à roulon, avec son passant, & par l'autre bout, on les taille un peu en pointe ; on brédit, à chaque courroie, à un empan & demi de ladite boucle, avec de la couture de vache, un fort crochet, avec lequel on accroche la vertevelle ; on met aussi deux de ces courroies à chaque vertevelle ; delà elles prennent la malle, d'où elles vont se boucler à la boucle à roulon. Si on veut placer une troisieme valise au milieu du bât, on se sert de deux *paillettes* ; c'est ainsi qu'on nomme, en cette occasion, deux courroies de cuir de bœuf, de huit pieds de long chacune, & d'un pouce & demi de large, chacune garnie d'une boucle ; on en passe une de chaque côté des attaches du panneau, qui prend la malle entre le panneau & les courbes où elles se bouclent.

Nota. Que la bride du cheval de bât, pour la guerre, est à peu près la même que celle du cheval de charrette ; les seules différences sont, qu'on y ajoute des porte-mors, & un mors semblable à celui du cheval de selle, qu'on ne met que deux grandes houssettes au fronteau, & que l'on fait, à la rêne, un bouton qu'on passe dans le crochet du bât.

CHAPITRE VI.

Du bât d'âne. Remarque sur son collier.

Le bât d'âne est absolument pareil, proportions gardées pour le fût comme pour le panneau, à celui ci-devant, qui se nomme *bât à boutonner.* Il n'en est pas de même de son collier ; on est obligé de le faire de façon, qu'il s'ouvre en deux par le bas, attendu que cet animal ayant la tête grosse, proportionnellement à son col qui est court & mince, le collier, après avoir passé la tête, se trouveroit trop large, & tourneroit sur son col ; voici comme on évite cet inconvénient. On coupe le bas du collier par le milieu, on ferme les deux côtés coupés, par une piece de même peau ; & pour rapprocher & rejoin-

ître, tant le collier que les attelles, on met au collier, d'un côté, une boucle, & de l'autre un contre-sanglot, pour le serrer quand il est en place. A l'égard des attelles, on y cloue, le long du bord extérieur de chacune, au-dessous du bout du sommier, un croissant qui suit le contour de l'attelle jusqu'au bout, où un de ces croissans fait charniere avec l'autre, c'est-à-dire, qu'il n'a qu'un charnon qui se place entre les deux; de l'autre une cheville de fer, passée au travers, les tient ensemble. Cette cheville a une tête, dans laquelle on passe une petite courroie, que l'on cloue à une des attelles, moyennant quoi, lorsqu'on veut mettre le collier on déboucle le contre-sanglot, on ôte la cheville, le collier s'ouvre; on le passe par-dessus le col, & on le referme.

Nota. Qu'il se rencontre quelquefois des chevaux de charrette auxquels on est obligé, par ces mêmes raisons, de faire de ces colliers.

CHAPITRE VII.

Le harnois du mulet d'armée équipé en guerre.

Les mulets réussissent beaucoup mieux à porter qu'à tirer. Le cheval leur est inférieur pour la premiere de ces deux fonctions, autant qu'il leur est supérieur pour la seconde. Lorsqu'on emploie le mulet aux voitures, si c'est à la charrette, on lui met les mêmes harnois des chevaux de charrette; si c'est au carrosse, on se sert des harnois de carrosse. Il s'en trouve aussi qu'on peut monter; alors on leur met le harnois du cheval de selle, ou on les monte à cru. Mais le théâtre de la guerre est celui où ils se distinguent le plus. Ils y sont préférés aux chevaux de somme, dont ils épargnent le nombre, attendu qu'ils portent bien plus pesant, qu'ils ont la jambe plus sûre, qu'ils tiennent long-temps sur pied, & qu'ils sont d'une moindre nourriture. Aussi les y considere-t-on beaucoup plus qu'ailleurs; & pour montrer l'estime qu'on en fait, on les équipe avec distinction; ils y sont très-sensibles, si l'on en croit les muletiers, qui prétendent les affliger, quand ils ont fait quelque faute, en leur ôtant leur rang, ou quelques-unes de leurs parures. On va voir quelle est leur magnificence, par le détail que l'on va faire de tout ce qui compose leur harnois & ses ornemens.

Le *licol.* Le licol du mulet est composé d'un dessus de tête, d'une museliere, d'un fronteau, d'une sou-gorge appelée *lyonnoise*; le tout de cuir de bœuf en blanc, & de chaîne de fer. Le dessous de tête, *pl. III*, *fig.* 4, *a a a a*, qui fait le tour de la tête, jusqu'au dessus de la bouche, de chaque côté, aura deux doigts de large, & quatre empans & demi de long; il sera renetté à quatres raies en longueur. La museliere *b*, aura dix pouces de long, & quatre doigts de large à son milieu, d'où elle ira en diminuant du haut, jusqu'au deux bouts; elle sera renettée en carré. Le fronteau *c*, aura un pouce de large, & deux empans de long. La lyonnoise *d d*, aura un pouce de large, & six empans de long. La longue chaîne de fer *e e*, doit avoir cinq mailles, & terminée par un anneau à chaque bout, c'est-à-dire, que toutes les deux partiront des anneaux du dessus de tête, & finiront chacune par un anneau.

Pour faire le licol, arrêtez, dans les anneaux qui soutiennent les chaînes, les deux bouts du dessus de tête & ceux de la museliere, en les y cousant d'abord à demi-jointure, avec un fil en deux poissé; puis vous les brédirez, proche l'anneau, avec de la couture de mouton rouge, à trois points, & un point carré; & avec la même couture vous ferez une croix & trois points de billot, *pl. VI*, *b*; cousez ensuite, au-delà desdites enchapures, deux lacets de vache *i i*, qui iront en biais du dessus de tête à la museliere; bordez vos points de couture en rond; mettez, au milieu du dessus de tête, un passant *h*, d'un pouce de large, cousu en fil; vous passerez dedans la lyonnoise; vous le croiserez, vers la moitié de la ganache du mulet, par un nœud carré *g*, expliqué *pl. VI*, *fig.* 8; vous en arrêterez ensuite les bouts aux anneaux, où les chaînes de fer sont arrêtées; vous ferez passer la longue chaîne dans l'anneau de fer, du bout de cette longue chaîne une ou deux longes de cuir.

La bride du mulet est composée d'un dessus de tête, d'un fronteau garni de trois plaques de cuivre, d'un fourchet, d'une sou-gorge, d'un mors de fer, d'une paire de rênes, d'un moreau avec son dessus de tête, d'un plumet, de flots & de simousses.

Pour le dessus de tête, prenez une courroie de cuir de bœuf en blanc, *pl. III*, *fig.* 5,

de cinq empans de long, sur un pouce & demi de large; mettez une seconde boucle à chaque bout, & par-dessus la boucle un contre-sanglot, de six pouces de long; & pour l'épaisseur que ledit dessus de tête doit avoir, mettez quatre cuirs de même largeur, & d'un empan & demi de long; depuis chaque boucle, au bout de cette longueur, vous retrancherez un cuir; ainsi l'épaisseur ne sera plus que de trois cuirs, pendant deux empans de long; appointez le tout, avec des clous de quatre; puis cousez à deux rangs, avec du fil en quatre brins poissé; en faisant ces coutures, vous arrêterez dans les cuirs, à la distance de quatre doigts de la boucle à la main, un passant d'un pouce de large, couvert de mouton rouge; vous couvrirez, du même mouton, la bride, depuis chaque boucle, pendant deux empans. Quand la bride sera cousue, vous la battrez sur le billot, & la surtaillerez; puis vous la plierez en deux, par la moitié; vous brédirez, au-dessous du pli, les deux côtés ensemble, avec quatre points de gros fil, en tournant, ce qui se nomme *faire la tête de la bride*, & vous ne laisserez, au-dessus de la brédissure, que l'espace nécessaire pour passer dedans, par la suite, une attache; vous placerez, à un empan au-dessous de ce milieu, deux flots, un de chaque côté.

Pour faire le fronteau, *pl. III*, *fig.* 5, *a a*, il vaut mieux se servir d'un bout de traits de chevaux de carrosse, que de cuir neuf, qui est plus sujet à s'étendre; ces traits sont composés de trois cuirs; vous en prendrez donc un bout, de deux empans de long; vous le couvrirez en entier de mouton rouge; vous le coudrez par le milieu, à demi-jointure, pour prendre en même-temps le mouton de dessus en dessous; à chaque bout dudit trait, vous coudrez un morceau de cuir de bœuf, de la largeur du fronteau, & de six pouces de long; vous couvrirez ces morceaux, par-dessus, de mouton rouge; ils servent, de chaque côté du fronteau, à envelopper la têtiere de la bride; ensuite le fronteau sur la têtiere, à cinq pouce de la tête, de chaque côté, avec un clou de quatre.

La bride du mulet se décore de trois plaques rondes de cuivre; ces plaques sont, comme on les voit disposées, *pl. V*, *fig.* 3, *b b b*, à dessins, repoussés au ciseau; ce sont souvent les armes du maître, son chiffre ou autres dessins; chacune, *pl. III*, *fig.* 5, *b b*, a cinq pouces de diametre, tenant à une charniere, à une lame plate de même métal *e*, de deux pouces & demi de long, sur deux pouces de haut; celle du milieu *b b*, est sur le front qu'elle couvre; les deux autres lui tiennent lieu d'aboutoires, & toutes les trois lui servent d'ornement; ces plaques rondes sont chacune percées vers le bord, des deux côtés des charnieres, de quatre trous, deux à deux, pour passer un lacet dans chacun, comme on va voir. Pour attacher d'abord celle du milieu en sa place, clouez sa lame plate, à quatre clous jaunes, sur le milieu du fronteau; engagez dessous les deux branches d'un fourchet de cuir *c c*, d'un empan de long, qui se termine en une pointe par son autre bout. Ce fourchet se recouvre en entier de laine de toute couleur, fabriquée comme plusieurs petites houssettes, qui feroient un corps contigu; clouez ensuite de même les deux plaques de côté, les charnieres sur le morceau de cuir qui recouvre la têtiere, duquel on a parlé ci-dessus; vous tresserez, avec de la couture de mouton rouge, douze lacets; vous en passerez quatre *d d*, deux à deux, dans les trous de chaque plaque ronde, d'où vous les irez arrêter au fronteau, avec un point & demi de fil; entourez le dessus de tête, depuis la tête jusqu'au fronteau, des deux côtés, avec du galon de laine, ce qui se nomme les *simousses*; vous clouerez le bout de ce galon, de chaque côté, sur le bout du fronteau, d'où pendra un flot; clouez aussi, en cet endroit, un morceau de cuir rouge, d'un pouce de large, avec trois clous jaune, l'un au bout de la simousse, l'autre sur la têtiere, le troisieme au milieu dudit morceau; vous passerez le bout pointu du fourchet ci-dessus, dans la tête de la bride, par deux fois, & l'arrêterez.

La sou-gorge sera de cuir de bœuf, de cinq empans de long & d'un pouce de large, renetté, percée en pointe par un bout, ayant à son autre bout une boucle cousue avec du mouton rouge & son passant; cette sou-gorge sera arrêtée sur la tête de la bride, comme il suit. Prenez un fil d'archal recuit; faites, en serrant, quelques tours au bas de la tête, ce qui lui donnera l'aspect d'un gros bouton *e*, *pl. III*, *fig.* 5; & de peur que le fil d'archal ne remonte, enfoncez par-dessus un clou jaune, de chaque côté, sous lesquels, avant de les clouer, vous placerez un petit morceau de drap rouge; quelquefois, pour plus de magnificence, on met sur la tête, par-dessus la sou-gorge, un petit fourchet à quatre branches, garni de laine, d'où pendent quatre flots; vous attacherez un flot aux deux côtés du fronteau, contre le dernier lacet de la plaque de côté. *Voyez Pl. V*, *fig.* 2 & 3.

Le mors du mulet est une petite tringle de fer, *pl. III*, *fig.* 6, retournée en équerre par les deux bouts, finissant en deux anneaux de fer; vous passerez dans ces anneaux les deux contre-sanglots de la bride, pour les boucler aux boucles du bas du dessus de tête; vous

brédirez aux mêmes anneaux, avec du mouton rouge, une paire de rênes de cuir de bœuf, d'un pouce de large, & de toute la longueur du cuir, auxquelles vous ferez un bouton de mouton rouge, à un empan du bout.

Le moreau, *pl. V*, *fig.* 2, *a*, eſt une eſpece de filet à mailles carrées, travaillé en forme de panier rond, qui doit avoir ſeize pouces de diametre, & autant de profondeur; on le fait avec de la corde de ſpart, de la dimenſion d'une groſſe ficelle. Le moreau doit renfermer tout le bas de la tête du mulet, juſqu'à la hauteur d'une muſeliere; il eſt ſuſpendu par un deſſus de tête, dont on va parler; on met dedans un peu de foin, pour amuſer l'animal en chemin; on le maintient à la hauteur convenable, par un deſſus de tête qu'on lui ajoute, de quatre empans & demi de long; pour cet effet, on commence par coudre un morceau à ſes côtés, un peu plus en devant qu'en arriere, avec du fil, deux boucles demi-rondes enchapées, & leur paſſant; ce deſſus de tête ſera de cuir de bœuf, & de la largeur deſdites boucles, pointu par les deux bouts; vous les recouvrirez en entier d'un galon de livrée, que vous coudrez, d'un petit fil, dans le milieu; vous le bouclerez aux ſuſdites boucles, & le paſſerez par deſſus la bride du mulet, ſans l'arrêter en aucun endroit. Pour orner le morceau carré *b*, de drap façonné à fleurs, avec une couture à ſurjet, faite de mouton blanc, vous mettrez ſous le point, aux côtés & au bas, une longueur d'une autre étoffe garnie d'une petite frange, que vous coudrez ſur la piece de drap; vous mettrez deux flots au moreau, un de chaque côté, entre la piece de drap & l'enchapure.

Le bât de mulet, nommé *bât d'Auvergne*. Ce bât eſt compoſé d'un fût de bois, nommé la ſelle, *pl. III*, & d'un panneau, nommé la *forme*; la ſelle eſt compoſée de deux courbes, *pl. III*, *fig.* 5, *a a*, & de deux éleves *b b*, qui tiennent la place des aubes dans les autres bâts: ces courbes auront quatre pieds de tour; elles auront cinq pouces de large depuis la pointe, juſqu'à quatorze pouces au-deſſus, & enſuite ſix pouces de large au tournant de la courbe; chaque courbe eſt de deux pieces entées & engravées à mi-bois, l'une ſur l'autre, & clouées.

Les éleves faites avec de la volige, auront deux empans de long, & un pied de large. Pour préparer les éleves, c'eſt-à-dire, pour leur donner de la cambrure en deſſous, on leur fait prendre cette forme en les préſentant au feu; enſuite on les cloue ſous les courbes, avec ſix clous de quatre pour chacune; il faut que l'éleve aille en haut, juſqu'à l'engravure du deſſus des courbes, & au bas juſqu'à leurs pointes, où elle doit être un peu arrondie. Les courbes doivent être placées ſur les éleves, à ſix pouces de diſtance l'une de l'autre; il faut avancer l'éleve, par devant, aſſez pour qu'il y ait une fois autant de chaſſe que par derriere; lorſque l'éleve n'eſt pas aſſez large, on lui en ajoute au-deſſus une petite *x*, de deux doigts de large, qui ne dépaſſera la courbe de devant, que de deux pouces; on percera la courbe de huit trous, quatre de chaque côté; ſavoir, deux en bas, au-deſſus de la pente, & deux autres au-deſſus de l'éleve. On verra l'uſage par la ſuite.

La forme du bât *c c c c*, ſe fait avec de la groſſe toile forte & de réſiſtance. Pour la conſtruire, lorſque le fût de la ſelle eſt aſſemblé, pliez la toile par la moitié, & vous la couperez comme on taille le deſſus d'un panneau ordinaire, en vous réglant, pour ſa longueur, du devant au derriere, ſur celle des éleves, que vous paſſerez cependant de quatre doigts par derriere, & ſeulement de deux doigts pardevant; à l'égard de ſa largeur, il faudra la faire dépaſſer auſſi de quatre doigts au-delà du bas des éleves, & qu'elle ſuive exactement le deſſous des courbes; vous en arrondirez les pointes au prorata de celles des éleves. On appelle *la chaſſe*, ce qui déborde le devant & le derriere, & la *chargeoire*, ce qui dépaſſe le bas des éleves; ainſi la forme aura (en terme de bourrelier), deux doigts de chaſſe par devant, quatre doigts par derriere, & la chargeoire aura quatre doigts de chaque côté.

Quand la forme eſt taillée comme il vient d'être dit, vous ferez quatre paillons; c'eſt de groſſes miſes de paille droite; les deux que vous deſtinez au devant & au derriere, feront d'un pouce de diametre; vous entourerez ceux-ci de groſſe ficelle, dont les tours feront à un pouce l'un de l'autre; les deux des chargeoires n'auront qu'un demi-pouce de diametre; vous les renfermerez toutes dans la toile, à laquelle vous les faufilerez; ainſi la forme ſera bordée tout autour, avec des paillons; en faufilant les paillons du devant & du derriere, ajoutez, ſur le haut des faces devant & derriere, un morceau de toile de montagne neuve, de ſix pouces de large au milieu, finiſſant en pointe par les deux bouts; ces pieces ſe nomment les braies de la forme *d d*; celle du devant eſt de deux morceaux, joints enſemble par une couture; on les appointe; on ficelle le bas, pour leur donner de la rondeur; on recouvre celle de devant, d'un morceau de mouton rouge; la braie de derriere n'eſt que d'une piece, & n'a point de mouton rouge; Couvrez enſuite la forme d'une peau entiere de mouton noir; étendez-la bien ſur le deſſus de la forme; que le derriere de la peau, qui

eſt la plus large, ſoit ſur le paillon de derriere; vous ne coudrez cette peau, que ſur les paillons de devant & de derriere; ces coutures ſe font à ſurjet, depuis le haut juſqu'au niveau des éleves, le reſtant ſur les quatre pointes à point plat. Comme on ne taille ni ne coud cette peau par les côtés, il faut faire enſorte que le bord du ventre de l'animal, puiſſe ſe cacher ſous les éleves de la ſelle; vous mettrez enſuite la forme ſous la ſelle, la faiſant toucher par-tout ſous les courbes; percez deux trous de petite vrille *y y*, à chaque coin, aux pointes des éleves, pour y arrêter la forme à la ſelle avec un nœud, *pl. VI, fig.* 4, en patte d'oie, & trois à quatre trous le long de la pente *z z z*, de chaque éleve, pour y arrêter la pente de la forme, en paſſant la ſelle au travers du paillon de la chargeoire.

Le tout ainſi préparé, il eſt temps de commencer le rempliſſage de la forme, par l'empailler premierement aux deux bouts, avec le fer à bâtier, donnant une belle rondeur aux faces & aux brayes; enſuite vous remplirez le corps de la forme, avec de groſſes miſes de paille droite, que vous ferez prendre dans l'empliſſage des brayes; il ne faudra pas que la forme ſoit trop gonflée de paille, mais qu'elle ſoit empaillée bien uniment. L'empaillement achevé, il faut ſe mettre à préparer la bourre qui doit ſervir, après la paille, à rembourrer tout le bât.

On ne ſe ſert point d'autre bourre, que de celle qui provient de la laine de mouton. Les bourreliers l'appellent *de la bourre blanche*; cette bourre blanche eſt ce que les lainiers tirent de deſſus leurs étoffes, lorſqu'ils les préparent ſur la perche, avec le chardon à bonnetier, pour la mettre au point néceſſaire. Pour rembourrer le bât du mulet, il faut la battre juſqu'à ce qu'elle devienne très-diviſée, douce & légere comme de la mouſſe, d'abord avec des baguettes, comme la bourre ordinaire, & enſuite avec le bât à bourre, *pl. I, fig.* A A; pour cet effet, il faut être au moins deux, avec chacun un bât à bourre, ſur le même plancher, que les cordes en ſoient bien fines, & battre chacun à ſon tour, bien promptement, juſqu'à ce qu'il y en ait une braſſe, c'eſt-à-dire, une quantité ſuffiſante, ſuivant la proportion du bât que l'on veut remplir. Alors on prend une planche, de la longueur du bât, qu'on aura mis à portée, avec laquelle on ſerre & foule la braſſade; enſuite ſe mettant à genoux, près du devant du bât, on l'enleve toute entiere, dont on remplit le bât; on la preſſe bien ſur les braies, devant & derriere, pour relever leurs mottes, c'eſt-à-dire, pour renfler & arrondir les faces de la forme. Si le bât ne ſe trouve pas aſſez plein, on le recharge ſur la chargeoire; c'eſt-à-dire, qu'écartant, avec le fer à bâtier, la bourre le long des chargeoires, on en enfonce de nouvelle tant qu'on en peut faire entrer, & on la foule enſuite à grands coups de genou; car il faut que cette rembourre, en général, ſoit tellement preſſée, que, quoiqu'elle ne ſoit ni couſue ni couverte, elle ne puiſſe ſe déranger. Prenez enſuite du fil agor ou ſeizieme, (terme de cordier), c'eſt une eſpece de ficelle, que vous enfilerez dans une grande aiguille à bâtier, de deux pieds de long; percez en deſſus, au défaut des paillons, devant & derriere, & traverſant les mottes, vous reſſortirez à huit pouces; on fait ainſi quatre points par derriere, & trois par devant; on ſerre ces points au moyen d'un petit ſerre-point deſtiné à cet uſage; on finit par bien unir les mottes, en les frappant du plat du fer à bâtier, puis on les plume bien uniment, ainſi que toute la rembourrure. Il s'agit maintenant de garnir le bât de tout ce qui doit l'accompagner, tant pour le ſervice que pour l'ornement.

On place & on cloue l'enrénoire *e*, compoſée d'un petit morceau de bois tourné, creuſé d'une petite coche au milieu, dans la quelle on brédit une courroie, de deux empans de long; elle eſt en pointe au bout, que l'on brédit, & fait la fourche par l'autre bout; on paſſe cette fourche entre la forme & le deſſous du milieu de la courbe de devant, pour être clouée en dedans de ladite courbe; ce petit bâton eſt deſtiné à attacher les rênes de la bride, & le collier de ſonnaille.

Ce qu'on nomme *les clefs du bât F*, ſe placent une par devant l'autre, par derriere, & s'arrêtent en dedans des courbes; chacune eſt compoſée d'une courroie, d'un pouce de large, & de deux empans de long; on paſſe un anneau de fer au travers; puis en pliant en deux cette courroie, l'anneau ſe trouve au milieu, où on le brédit par un point tourné; on paſſe le cuir de dehors en dedans ſous le milieu de la courbe, & on le cloue en dedans comme l'enrénoire ci-deſſus.

Il faudra mettre quatre ganςes en différens endroits de la forme; ces ganςes ſe font avec de la ficelle, à points coulés, ſur la longueur qu'on veut donner à la ganςe; on en fait cinq, les croiſant un peu l'un ſur l'autre, & on les entoure de la même ficelle, avec un point noué d'un bout à l'autre, *pl. VI, fig. 9, a a*; on en fera deux longues, de deux pouces, *pl. III, fig.* 7, dont l'une *g*, ſera au haut de la forme de devant, au travers de laquelle on fera paſſer l'enrénoire, afin de l'empêcher de ſe déranger; l'autre *h*, ſemblable à la premiere, ſe mettra au haut de la forme de derriere, pour les cavalons & cordons ci-après; & deux courtes; ſavoir, une de chaque côté de la forme de devant, ſur ſon paillon, vis-à-vis des

des trous percés dans la courbe, près de l'éleve, pour maintenir le poitrail & le poitraillon ci-dessus.

Le poitrail, *pl. V, fig.* 2, *c*, le tablier *d*, le poitraillon & le cuir de la petite sonnaille, font l'un avec l'autre un tout ensemble, dont le tablier tient le devant; le poitrail est un cuir de six pieds à six pieds & demi de long, & d'un pouce de large, faisant la fourche jusques vers les deux tiers de sa longueur, par le bout, hors la main, & brédi, par l'autre bout, à une boucle demi-ronde, qui doit boucler le poitraillon. Le poitraillon est un cuir de trois empans de long, & de deux doigts de large, entier jusqu'au tiers de sa longueur; le reste est fendu en fourchet; le bout entier se boucle à la main, dans la boucle demi-ronde du poitrail ci-dessus. Le tablier est un morceau carré de toile rouge, de cinq empans en tous sens; on le garnit horisontalement, de trois ou cinq rangs de franges, lesquelles s'étagent & enjambent l'une sur l'autre. Le cuir de la petite sonnaille, ou cuir de dessus, qui enferme le haut du tablier entre lui & le poitrail, doit avoir trois pouces de longueur de plus que la mesure du tablier.

On attache le haut du tablier le long du cuir du poitrail, commençant à sa boucle demi-ronde; on ajoute par-dessus le cuir de la petite sonnaille, nommé le *cuir de dessus*, qui se brédit, par ses deux bouts, au cuir du poitrail, les brédissures passant aux coins du tablier. Le poitraillon s'ajoute à la main, en se bouclant à la boucle demi-ronde du poitrail; delà on passe son fourchet dans la gance de la forme; on fait ensuite entrer ses branches dans les trous de la courbe, au-delà desquels on les noue d'un nœud carré, *pl. VI*, *fig.* 8; d'autre part, le fourchet du poitrail se passant de même dans la gance de la forme hors la main, on le fait pareillement entrer daus les deux trous de la courbe de ce côté, où on les arrêtera avec un nœud carré.

La sangle, *pl. III*, *fig.* 7, *k k*, dont on se sert, est une sangle ordinaire, de quatre pouces de large, & de cinq pieds de long; on coud en fil, à un de ses bouts, un gros anneau enchapé, & à l'autre bout qui, étant à la fin de la sangle, se termine en une espece de frange, faite avec les bouts de ficelles avec lesquelles elle est tissue; on prend cette frange avec un entrelacement de plusieurs rangs de nœuds, d'un petit cordeau, de deux pieds de long, au bout duquel on attache un petit anneau; on arrête à la sangle, au-dessus de ce petit cordeau, une grande courroie de cuir de bœuf, d'un pouce de large; lorsqu'on veut sangler l'animal, on pose la sangle sur la selle, entre les deux courbes; & pour la serrer sous le ventre, on passe plusieurs fois la grande courroie, d'un anneau à l'autre; on finit la main par un nœud plat, *pl. VI*, *fig.* A.

Le sou-ventre, *pl. V*, *fig.* 2, *e*, est composé d'un morceau de toile de Montagne, ordinairement de la couleur du fond de la livrée du maître de l'équipage; sa longueur, de devant en arriere, est d'un pied deux pouces, & sa largeur, d'un côté à l'autre, sera de deux pieds & demi. Cette toile est ourlée tout-au-tour, & garnie de trois petites franges de laine de toutes couleurs, une à chaque bord, & une au milieu; on fait une petite gance aux quatre coins, pour suspendre ce sou-ventre par quatre fils agor, chacun de deux pieds de long; on les attache d'abord aux gances, puis par devant aux cuirs de la courbe, qui tiennent le poitraillon & le poitrail, & par derriere aux polieres ci-dessous.

On n'ajoute jamais de croupiere à ce harnois; mais, pour en tenir lieu dans les descentes, on garnit la croupe d'une fauchere. La fauchere, *pl. III*, *fig.* 9, *b b*; est une espece de tringle carrée de bois, contournée comme on voit encore, *pl. V*, *fig.* 2; elle à un bon pouce & demi d'épaisseur en tout sens, tournée, à son milieu, en arc rentrant, & par les bouts, courbée en dedans, gagnant l'équerre; on la suspend derriere la croupe qu'elle traverse; à environ un pied au-dessous de la queue, on la joint au bât par des courroies, qu'on nomme les *polieres*. On tire les faucheres du Puy-en-Velay; on les garnit de deux rangs de clous dorés, à grosse tête, qu'on appelle *clous de fauchere*, l'un sur le dessus, l'autre sur le côté en dehors; on perce un trou à quatre doigts de chaque bout, pour attacher la fauchere au bât; on prend deux courroies, d'un pouce de large, & de six pieds de long; on les fend en fourchet, à un de leurs bouts; le bout simple se passe, & s'arrête dans les trous des bouts de la fauchere; on fait passer ensuite les deux branches du fourchet au travers des trous qu'on a faits ci-devant, à la courbe de derriere de la selle, au-dessus des éleves, où on la noue l'une à l'autre, en dedans, d'un nœud droit, *pl. VI*, *fig.* A; ce sont ces courroies qu'on nomme, comme on vient de le dire, les *polieres*, *c c*, *pl. III*, *fig.* 9. Jusqu'à présent, en parlant des pieces nécessaires au harnois du mulet, on a expliqué en même-temps ce qui s'y ajoute pour les décorer; maintenant on va détailler toutes celles qui ne sont que de pur ornement; on commence par l'embellissement de l'avant-main de l'animal.

Pour parer la face du devant de la forme, on attache une petite bouffette, *pl. III*, *fig.* 8, *a*, au milieu du bas de sa braye, & on coud du galon de laine, de deux doigts de large, en compartimens *b b b*, sur toute cette braye;

ce galon eſt ordinairement celui de la livrée du maître de l'équipage.

Tous les mulets d'un équipage ont la petite ſonnaille, *pl V. fig.* 11, *F*, c'eſt-à-dire, onze ou treize petites ſonnettes faites exprès pour cet uſage : elles ſont applaties en ovale, & d'un pouce de haut. Au lieu de ſonnettes, on met également des grelots ; on attache l'une ou l'autre de ces ſonnailles, le long du cuir de deſſus le tablier dont on a parlé ci-devant ; on les y eſpace à égale diſtance : on les attache avec du fil de fer, & dans chaque intervalle on fait un nœud avec de la couture de mouton rouge.

Tous les mulets ont auſſi un collier tel qu'on va le décrire ; mais de le garnir avec des ſonnettes du double plus grandes que celles qu'on vient d'expliquer, eſt une eſpece de diſtinction qui ne s'accorde qu'aux favoris, & qui sûrement flatte plus le muletier que les animaux qu'il conduit, à cauſe du choix qu'il fait de ceux qu'il aime le mieux, imaginant qu'ils y ſont ſenſibles. Le collier *g* eſt fait d'une courroie de bœuf de ſix empans & demi de long, & de deux doigts de large : on met à un bout une boucle couſue avec de la couture de mouton rouge & un paſſant.

L'autre bout eſt percé pour ſe boucler à la ſur-boucle : on garnit cette courroie avec de la peau de blaireau en poil qui ait un empan de large & toute la longueur de la courroie ; ſur ce blaireau on attache au moins onze groſſes ſonnettes ovales de deux pouces & demi de long, & de deux pouces de diametre, eſpacées de quatre en quatre pouces par des bouts de fil d'archal, auxquels on fait traverſer le blaireau & la courroie & paſſer dans un bouton de cuir, où on les rive ordinairement : la ſonnette du milieu a quatre pouces de haut, & trois pouces de diametre. Ce collier ainſi garni ſe nomme le *collier de ſonnaille*. Pour arrêter ce collier ſur le col du mulet qu'il doit entourer, on a une courroie de deux empans de long, fendue en fourchet dans la longueur d'un empan ; on fend vers le haut du collier les deux côtés vis-à-vis l'un de l'autre, à un empan du bout percé. Ces deux fentes ſervent à paſſer les deux branches du fourchet dont on vient de parler, que l'on noue l'une à l'autre avec le nœud quarré, *pl. VI*, *fig.* 8 ; l'autre bout de ce fourchet ſe fend en boutoniere de quatre doigts de long, pour faire entrer dedans l'enrênoir, qui, par ce moyen, attache le collier au bât.

La groſſe ſonnaille eſt un gros cléran, *pl. V*, *fig.* 3, *a*, ou cloche mince de fonte, égale en largeur du haut en bas, formant un ovale applati de dix pouces de long ; ſon ouverture eſt de ſix pouces en long & de quatre pouces en large ; ſon battant eſt un os rond & creux, de huit pouces de long, dans lequel paſſe une courroie priſe à un crochet qui eſt au fond, laquelle, après avoir traverſé l'os, doit être terminée par une houſſette pendante ; on l'attache au milieu du collier, d'où elle pend ſur le tablier, rendant un ſon obſcur quand le mulet eſt en marche.

Le gros grelot eſt de fonte, de forme ſphérique, de trois à quatre pouces de diametre, fendu en deſſous, attaché comme le précédent au milieu du collier : toutes ces ſonneries ſe font au Puy en Velay. Le collier de ſonnaille eſt toujours pour le premier mulet. La groſſe ſonnaille ou clape, pour le ſecond. Le gros grelot pour le troiſieme. Cet ordre ſe répete de trois en trois mulets. Tous les mulets d'un équipage portent la petite ſonnaille ci-devant attachée au poitrail ; ſans en excepter les trois dont on vient de parler.

Les deux plumets dont on décore les mulets pour faire paroître ſur la ſcène au théâtre de la guerre, ſe placent l'un à leur tête, *pl. V*, *fig.* 2, *a* ; l'autre ſur la forme au deſſus du garrot *b* ; tous les deux ſont compoſés d'un bâton rond, fourni par le broſſier, de trois pieds de long, & d'environ un pouce de diametre ; les plumes ne commencent qu'à un pied d'un bout ; le reſte juſqu'à l'autre bout, eſt garni de pluſieurs rangs de plumes, étagés en rond & en élargiſſant du bas en haut ; ces plumes ſont de queue de coq. Au plumet de tête, les plumes doivent être plus courtes qu'à celui de bât. Pour les ſoutenir, on cloue à tous les deux ſur le bâton, au défaut des plumes, une courroie de deux empans de long : tous les deux ſe placent à la main : le bâton de celui de tête paſſe dans la ſou-gorge, delà ſous la têtiere de la bride ; le bout va enfin s'arrêter dans le paſſant au deſſus de la boucle du montant de la bride (ci-devant dans la deſcription de la bride), & le bout de ſa courroie s'arrête à la boucle du moreau. Pour mettre le plumet du bas, on fend le haut de la forme à la main à quatre doigts de l'enrênoire ; on y enfonce environ à moitié le bâton du plumet ; on fend du bout de ſa courroie trois pouces de long, pour la paſſer dans l'enrênoire.

Nota que dans un équipage de mulet un peu nombreux, les plumets du premier ſont en plumes blanches.

La croupe du mulet a ſa décoration particuliere ; on va la commencer par le couvre-chef. Le couvre-chef, *pl. III*, *fig.* 9, *a a*, eſt un morceau de galon de laine ordinairement de la livrée du maître de l'équipage, de trois pouces de large, garni d'une petite frange de laine de couleurs par chaque côté, & de cinq pieds & demi de long, ſur lequel on attache en différens endroits, un cuir de bœuf de deux doigts de large ; le tout doit paſſer par deſſus la croupe & être cloué aux deux bouts de la fauchere de trois clous de broquette, ſous leſquels on met

de petits morceaux de mouton rouge ; on attache le cuir au galon, directement au milieu, avec un point de couture de mouton rouge, qu'on noue d'un nœud droit. Des deux côtés de ce nœud droit, on fait une fente au cuir, chacune de quatre doigts de long ; & à côté de ces fentes on fait un point de mouton rouge, qui servira à arrêter le cordon avec le nœud droit, & à quatre doigts des deux bouts, deux autres pour arrêter le cavalon.

Le cordon *d d d* est fourni par le franger : il est de laine, de couleurs qui se rapportent à celles du couvre-chef ; il est rond & de trois quarts de pouces de diametre ; il doit avoir dix pieds de long. On le plie en deux par la moitié qu'on arrête & noue à la quatrieme gance *e*, dont il a été parlé dans la construction du bât, laquelle a été attachée au milieu du haut de la forme de derriere, entre son paillon & la courbe ; delà on en fait passer chaque branche dans les fentes en long, ci-dessus faites à côté du nœud droit du milieu du couvre-chef, où elles s'arrêtent avec un nœud droit : on les fait ensuite remonter en les croisant au dessous du couvre-chef, aux côtés de la forme sur le paillon, à un empan du milieu de chaque côté, où on les arrête avec un point de ficelle.

Le cavalon *e e e* est un galon de laine pareille en tout au couvre-chef, excepté que la petite frange ne doit commencer qu'à un pied de son milieu de part & d'autre ; il aura cinq pieds & demi de long ; on le plie par la moitié, on l'attache à la gance susdite par dessus le cordon ; puis on en passe les deux côtés dans les fentes des bouts du cuir du couvre-chef ; on les arrête avec un nœud droit ; ils doivent ensuite dépasser de quatre doigts au-delà du couvre-chef.

On terminera tout cet ornement par huit flots, deux au bout du couvre-chef, deux petits chefs, deux petits flots aux retours des deux branches du cordon, deux grands flots au bout de leurs retours sur le paillon de la forme de derriere ; & enfin deux aux deux bouts du cavalon.

Les cordes à charger terminent tout l'attirail du mulet ; elles consistent en deux chargeoires ; une corde à biller, & une corde de chargeoire. Les chargeoires sont deux cordes chacune, de deux pieds de long, qu'on passe de la courbe de derriere à celle de devant, dans les trous précédemment faits à ces deux courbes, & dont on arrête ensuite chaque bout par un nœud ordinaire, à la main, & hors la main.

La corde à biller aura sept brasses & demie de long ; on la passe d'abord sous les chargeoires hors la main, delà dans la clef de derriere, dans la chargeoire à la main, dans la clef de devant ; puis on la ramene sous la chargeoire à la main, de sorte qu'elle fait tout le tour du bât.

La corde de chargeoire aura de même sept brasses & demie de long ; on fait, vers le milieu de celle-ci, deux gances à deux pieds de distance l'une de l'autre : ces gances se font de la même corde pour en former un anneau à la distance susdite.

Dans le temps qu'on éleve les malles pour charger, on pose ces deux gances en tendant leurs intervalles en travers. Vers le haut des deux courbes à la main, on jette les deux bouts de la corde par dessus la malle à la main ; on la passe par dessous la malle, hors la main, par dessus celle-ci, par dessous à la main ; amener aux gances & nouer. Voilà les malles ou ballots liés ensemble. Il s'agit maintenant de les attacher ferme au bât, pour cet effet on rejette les deux bouts à la main de la corde à biller, précédemment restés sous la chargeoire par dessus ; on tord le tout ensemble avec la bille ; on en fait autant hors la main. Les billes ou garots, sont des bâtons, qui doivent avoir trois pieds de long & être un peu cambrés ; on leur fait un trou à quatre doigts d'un de leurs bouts, dans lequel on fait passer une grosse ficelle qu'on attache à la chargeoire pour les retenir. Comme la bourre-blanche remplit tout le dedans du bât des éleves, & qu'elle est exactement foulée, il ne peut y avoir que la charge qui par sa pesanteur puisse la creuser & lui faire prendre la forme du dos du mulet. Pour y parvenir, on lui met son bât, & on le charge de plusieurs sacs remplis de cailloux jusqu'au pied de trois cens livres ou environ, & on le promene ainsi à différentes fois, jusqu'à ce que la place du dos soit suffisamment creusée.

La grande couverture se met par dessus la charge ; elle aura six pieds en quarré ; on la fait de drap, ordinairement de la couleur du fond de la livrée ; on la borde & on la brode plus ou moins magnifiquement : elle s'arrête au poitrail & à la fauchere par quatre bouts de ficelle qui prennent aux coins de la couverture. *Voyez la pl. IX. fig.* B ; où est un rang de mulets avec leurs couvertures.

Barde. Cette barde est une espece de panneau qui se met à la guerre sur le dos du mulet, & qui lui sert de bât pour porter uniquement un très-grand coffre construit par le coffretier : ce coffre se nomme *flandriere*. On dit qu'il a été imaginé en Allemagne ; on s'en est beaucoup servi dans les guerres de Flandre ; il sert à porter toutes les provisions de bouche, le vin, la viande, la vaisselle, le linge de table, & sert encore de table à manger pour plus de douze personnes. Voici la description de la barde qui est du district du bourrelier.

Prenez une forte toile neuve, donnez-lui sept pieds de long en quarré ; pliez-la par moitié, ce qui ne fera plus que trois pieds & demi de large sur sept pieds ; cousez ensemble les deux

bouts doublés ou pentes de la toile; laiſſez ouvert le troiſieme côté qui fera le derriere; on le coudra par la ſuite; retournez la toile, afin que les coutures ſe trouvent en dedans. Dans cet état pliez encore par la moitié du ſens de ſa largeur; vous ſuivrez ce ſecond pli par une couture qui traverſera les deux doubles de la toile obſervant de faire vers le bout de cette couture une petite chambrure ou garrot d'un doigt de large de chaque côté; faites enſuite un pli du même ſens de cette couture au milieu de chaque moitié qu'elle partage, & ſuivez ces deux plis par deux coutures pareilles, ces trois coutures partageront la barde en quatre canons, qui peuvent avoir chacun vingt pouces de large; rempliſſez-les de bourre blanche, puis forcez de paille par deſſus la bourre, pour que les canons ſoient bien fermes, & rembourrez bien uniment; vous fermerez enſuite le derriere par une couture à ſurjet.

Formez enſuite ſur la barde deux paillons en travers, l'un devant, l'autre derriere. Pour faire ces paillons on coud à quatre doigts du devant & du derriere une longueur de toile de huit pouces de large, les deux côtés de la longueur à trois pouces l'un de l'autre; ils ne doivent deſcendre qu'à quatre pouces de la pente ou extrémité de chaque côté de la barde; quand les deux bords de la toile ſont couſus, on remplit le milieu de la paille bien ferme, ce qui éleve ces paillons de quatre pouces, on en ferme les bouts avec de la ficelle.

Prenez enſuite une peau de vache noire à grain, entiere; mouillez-la, & l'étendez ſur la barde. Quand elle eſt bien étendue, coupez tout au tour proche des bords; puis vous la coudrez ſur la barde avec du fil ciré, obſervant qu'elle ne faſſe point de plis, & qu'elle porte bien au pied des paillons qu'elle doit envelopper & au travers deſquels vous paſſerez enſuite deux rangs de boutons de laine de toute couleur, l'un au deſſous de l'autre, le premier au bas des paillons, l'autre au deſſous, avec de la ficelle, pour les rendre encore plus fermes.

Paſſez & brédiſſez une enrênoire de bois, au milieu d'une courroie de deux pieds de long, en pointe par les deux bouts, pour les paſſer au deſſus du garrot au travers du paillon, apres quoi vous les nouerez du nœud quarré: on paſſe la bride du mulet dans cette enrênoire. Faites au paillon de derriere une gance de ficelle.

Mettez quatre anneaux de fer, deux aux coins des paillons de devant & deux à ceux de derriere; vous arrêterez chacun avec une courroie d'un pied & demi de long, que vous paſſerez au travers du paillon: vous brédirez à chacun des anneaux du devant une grande courroie de cuir de Hongrie, de deux pouces de large & à ceux de derriere une boucle enchapée pour boucler les courroies de devant, afin qu'elles embraſſent les bouts de la flandriere, pour la maintenir en place quand ſon arcade eſt enchaſſée entre les deux paillons.

On fait tenir à cette barde toute la garniture du mulet, comme à un bât; le tablier s'arrête au travers du paillon de devant, hors la main, avec le nœud quarré, le poitraillon de même de l'autre côté, par derriere; on paſſe le cordon & le cavalon dans la gance dont on vient de parler: ils doivent être un peu plus courts qu'au bât. Les polieres de la fauchere paſſeront dans les anneaux du paillon de derriere; on met la ſangle & le ſous-ventre comme à un bât: on galonne le paillon de devant de la livrée du maître de l'équipage.

CHAPITRE VIII.

La bâtine ou torche.

CETTE piece eſt la plus ſimple du métier; ce n'eſt, pour ainſi dire, qu'une longue couſſinure de toile empaillée, pliée enſuite en deux parties égales, accollées & retenues au moyen de quelques cuirs traverſant, couſus de diſtance en diſtance, terminée par une croupiere & arrêtée ſur le dos de l'animal, ſoit âne ou cheval, avec une ſangle; elle ſert à porter des ſacs ou à monter le payſan.

Pour un cheval ordinaire, prenez trois quarts un ſeize, *pl. VI, A* 2, dans la longueur d'une toile écrue de trois quarts de large, forte & de réſiſtance; étendez-la ſur une table, pliez-la de carne en coin B, comme on a coutume de plier uu mouchoir de col; par cette façon, l'excédent qui eſt ici un ſeize, n'entre point dans le quarré, dont le pli *c c* fait la diagonale; vous couperez d'un bout à l'autre le long du pli; ce qui ſéparera la toile en deux triangles échancrés quarrément par un de leurs angles, à cauſe du ſeizieme de ſurplus; joignez exactement & couſez enſemble le côté de chaque

triangle opposé auxdits seiziemes, & vous aurez un grand triangle D 3, équarri par les deux extrémités de sa base; échancrez de quatre doigts le sommet de chaque petit triangle réunis E E; rapprochez les échancrures que vous continuerez à coudre jusqu'au bout. Ces échancrures, quand la bâtine sera achevée, formeront une élévation au dessus du garrot de l'animal, afin qu'elle n'y porte pas.

Votre toile ainsi disposée, étendez-la à terre de toute sa longueur, la couture en dedans; commencez à l'empailler par le milieu, y mettant de la paille droite en liaison à tête bêche par le gros bout, de maniere que le but soit bien égal d'épaisseur & bien uni, pour qu'il ne s'y forme point de grosseurs (que les bourreliers appellent des *nœuds*) qui puissent blesser l'animal; enfermez cette paille, quand il y en aura assez, en joignant par un point le sommet du grand triangle à sa base F, exactement dans le milieu: appointez de même de distance en distance les côtés jusqu'aux bouts bien exactement, mettant toujours de la paille à mesure; vous fermerez ensuite le tout par une couture à surjet, les pointes près à près avec un fil en deux ciré: faites ensorte que la tête qui est le devant de la bâtine, soit bien relevée; c'est cette couture qui est apparente le long des côtés: la torche en cet état, pliez-la exactement par la moitié G 4 G, en approchant les côtés l'un de l'autre, observant que les deux bouts *h* soient bien égaux, afin que l'échancrure du garrot se montre juste au bas du milieu de la tête, dont, pour l'affermir, vous serrerez les deux colets avec une petite aiguille à réguiller & du petit fil en deux, comme on ferme à peu près la tête d'un collier de charrette.

Vous couperez ensuite en arrondissant un morceau de bazanne I, que vous échancrerez par le milieu pour répondre à l'échancrure du bas de la torche; vous le coudrez sur sa face du devant avec un petit fil; vous mettrez sur cette couture en guise d'agrément de la couture de mouton rouge; vous ferez deux morceaux ronds de pareille bazanne, dont vous fermerez les deux bouts de la torche; ensuite pour joindre solidement & faire tenir ensemble les deux côtés, vous ferez trois traverses de cuir *l l l*, chacune de quatre doigts de large & d'un empan & demi de long, que vous coudrez en travers d'un côté à l'autre. Pour les joindre ensemble, vous mettrez la premiere à un empan de la tête; à celle-ci en cas que la bâtine serve à monter dessus, vous ajouterez à chaque bout un anneau enchappé pour y passer des courroies d'étriers; vous garnirez sous chaque anneau d'un petit morceau de cuir pour l'empêcher, ainsi que les porte-étriers, d'endommager la toile; la seconde sera cousue entre la premiere & la troisieme, qui se posera à un empan des bouts; il faudra que cette derniere traverse ait deux fentes en long qui doivent se trouver sur les deux jambages de la torche, pour y passer une gance de cuir de trois pouces de long. On coud toujours cette derniere traverse bien ferme & serré avec un petit fil en deux ciré, & sous le point une couture de mouton rouge: cousez les gances bien solidement aux bâtines sur lesquelles on monte. On attache ordinairement sur le haut de la tête une petite poignée M, faite avec de la couture de vache tortillée comme la croisée d'un collier; on la recouvre quelquefois de drap.

Vous terminerez toute la garniture de la torche par une croupiere & une sangle; faites une croupiere de deux empans & demi à deux branches avec son culeron à l'ordinaire, garni de deux petites bouffettes; vous l'arrêterez dans les gances par un nœud coulant. La sangle sera de tissu de quatre doigts de large, garnie par un bout d'une boucle à roulon enchappée, & une courroie à l'autre bout; on passe cette sangle par dessus la bâtine, & on la serre sous le ventre.

CHAPITRE IX.

Différens colliers pour les chevaux de chaise.

Il se rencontre des chevaux de brancard qui ont la peau si fine ou si facile à s'écorcher avec le poitrail de leur harnois, dont le cuir à plat est toujours plus dur qu'une peau rembourrée, qu'ils en deviennent hors d'état de servir. Pour éviter cet inconvénient, il faut se déterminer à préférer au poitrail, & même au faux poitrail un collier léger & dégagé; il s'en fait de plusieurs sortes, dont l'un se nomme *collier à la Flamande*, l'autre *collier à tringle* ou *à l'Angloise.*

Pour faire le collier *à la Flamande*, on a des attelles étroites & sans pattes, c'est-à-dire, toutes droites & égales au haut, peintes en noir, & vernies. On fera avec de la peau de veau ou de mouton noir, un petit collier bien

dégagé & à la maniere ordinaire ; mais il sera entierement rembourré de crin, il s'ouvrira en bas comme le collier d'âne, ci-devant, par des croissans à charnieres ; & pour le rendre plus agréable à la vue, on garnira chaque attelle de deux rangs de clous dorés, un le long du bord extérieur du haut en bas, l'autre de même au bord intérieur ; on joindra le collier aux attelles avec des boutons plats ; c'est-à-dire, qu'après avoir passé le cuir noir du bouton au travers de la verge aulieu de le repasser par dessus, on fera couler le cuir le long de la verge en dedans ; & la traversant une seconde fois de dedans en dehors, on le fera sortir sur l'attelle pour un second bouton, &c. Tous ces boutons seront couverts de clous dorés.

Pour satisfaire ceux qui ne sauroient s'accoutumer à voir un cheval fin & léger portant un collier à attelles de bois, à l'imitation de celui d'un cheval de charrette, on a emprunté des Anglois la maniere dont ils font dans ce cas un collier sans attelles de bois, se servant à leur place de tringles plattes de fer, d'un pouce & demi de large ; ces tringles sont bien moins apparentes que les attelles & soutiennent également le collier. On en va faire la description :

Le collier à *tringles* ou à *l'Angloise* s'ouvre par en haut ou par en bas si on veut : il sert au même usage du précédent ; ses attelles sont deux tringles de fer tournées, comme on voit *pl. VI*, *fig. X*, *b b*, terminée par un anneau quarré à chaque bout. On pose chaque tringle sur un morceau de vache noire *a* ; on laisse dépasser en haut le cuir de deux pouces, & l'on commence à couper par quatre pouces de large, tant en dehors qu'en dedans, sans couper la largeur de la tringle, dont on suivra le contour en dedans, toujours à la même distance ; mais en dehors on s'en éloignera en douceur & insensiblement jusqu'à un empan de l'anneau de côté *c* ; puis on se raprochera de même jusqu'au bout, où il n'y aura plus que deux pouces de distance : il faudra que le cuir au bout de cette tringle-là, dépasse d'un pouce. Sur cette piece ainsi taillée, coupez-en une pareille en bazane noire, qui la déborde un peu ; puis, pour cacher la tringle, coupez, en la suivant d'un bout à l'autre, un morceau de vache noire ; entourez-en le dessus de la tringle & cousez-le à la grande piece de pareille peau que vous avez taillée la premiere à laquelle vous coudrez ensuite la bazanne noire : vous rembourrerez entre ces deux dernieres avec du crain.

On joint le collier en bas par une coupliere passée entre les deux anneaux du bas de la tringle : on passe les traits du cheval dans les deux anneaux de côté, & on attache les deux d'en haut avec une courroie à boucle, que l'on cache ensuite au moyen d'un morceau de cuir taillé en ovale, de six pouces de long, aux deux bouts duquel se cousent deux petites courroies qui se bouclent à deux petites boucles attachées de part & d'autre au haut du collier.

SECTION II.

Du bourrelier-carrossier.

CETTE branche de la communauté des bourreliers, s'adonne uniquement à la construction du harnois des chevaux de carosse, berlines, chaises & autres voitures de transport pour les hommes ; à monter ces voitures sur leur train, & à ajouter à tous ces ouvrages les ornemens qui les accompagnent : leur travail est moins varié, moins rude, & plus délicat que celui des précédens. Leurs outils sont expliqués dans le chapitre premier, ainsi que les matériaux dont ils se servent ; on les trouvera ici, à mesure qu'on avancera dans le détail de leur travail.

CHAPITRE PREMIER.

Des fils, de leurs préparations, & des coutures.

LE bourrelier commence, pour quelque chose que ce soit, par couper son cuir & disposer ses pieces en longueur & en largeur ; pour cet effet après l'avoir étendu sur l'écoffret qui est une table suffisante, il en examine le fort & le foible, afin de les faire servir dans son ouvrage, de maniere que le fort soit employé à la construction des pieces qui fatiguent le plus, & le

foible à celles qui n'ont besoin que d'une médiocre consistance. On ne sauroit donner de regle juste pour cette coupe, sinon qu'il faut tirer de son cuir le meilleur parti qu'il est possible, afin que tout en puisse servir, soit à une chose, soit à l'autre, suivant l'épaisseur & la force qui convient aux ouvrages qu'on doit exécuter. Il est constant que le dos de l'animal est toujours le plus fort, quoique le côté du ventre soit quelquefois plus epais; du reste, c'est une expérience.

Ces bourreliers ne font presque que d'une sorte de couture, qu'ils nomment *couture piquee*, laquelle est à peu près la même que celle que le cordonnier nomme *couture lacee*; la seule différence est, qu'il ne fait aucun enlacement, ni nœud; c'est aussi la même que le bourrelier-bâtier appelle *couture à joindre*; à l'exception que celui-là ne se sert que d'aiguilles; au lieu que celui-ci n'emploie que la soie de sanglier, à l'instar des cordonniers, observant l'un comme l'autre, en croisant leurs aiguilles ou leurs soies dans les trous de l'alêne, de passer la droite la premiere, & la gauche en deça.

Pour lier les soies à l'aiguillée, effilochez-en un bout; c'est-à-dire, arrachez des brins du bout de l'aiguille, afin de l'amincir en pointe alongée que vous retordrez ensuite sur la cuisse; prenez une soie de sanglier, séparez-la en deux par son bout mince, un peu au-delà de la moitié de sa longueur; puis avançant la pointe de votre aiguillée entre les deux séparations, & même un peu au-delà de l'endroit où elles cessent, tordez le tout ensemble, mais chaque brin l'un après l'autre, afin d'en laisser un des deux sans le joindre par le bout à un travers de doigt près, prenez ensuite une alêne, percez au travers de l'aiguille au dessous & tout au près du bout de la soie resté en l'air, retirez l'alêne, & prenant l'extrémité de la soie non divisée, qui est le gros bout, vous l'abaisserez pour l'amener au trou de l'alêne; vous le ferez passer au travers, & le lierez en haut jusqu'à ce que vous l'ayez ramené tout droit, comme il étoit auparavant.

On peut recommencer pour plus de solidité cette derniere opération une seconde fois, en faisant un trou d'alêne au-dessous du premier; mettez de même une pareille soie à l'autre bout de l'aiguillée & alors elle sera garnie de deux soies, une à chaque bout. Ces coutures, piquées noires, blanches, & brédissure s'exécutent par ceux-ci de la même maniere que celles de leurs confreres les bâtiers: *voyez* au chapitre second les titres *couture à joindre*, *à demi-jonction & brédissure*. Seulement aux coutures blanches qui, outre l'utilité, servent souvent de décoration, les points se font très-courts & près-à-près, de façon qu'ils paroissent contigus, n'étant qu'à un quart de ligne l'un de l'autre.

Comme ces coutures sont ordinairement d'une grande étendue, on prépare de gros pelotons de fil blanc ou brun, de dix à douze aunes jusqu'à dix ou douze brins; il s'agit de retordre ensemble tous ces brins à la grosseur d'une ficelle plus on moins forte. Quand l'ouvrier les a rassemblés en peloton sur sa main, il les passe en double dans un crochet scellé dans la muraille; puis s'éloignant jusqu'à ce qu'il soit arrivé aux deux bouts, il les tend l'un & l'autre: il en tourne un trois tours autour du pouce gauche, met le bras par dessus au-delà de la corde, comme s'il vouloit s'y appuyer, porte l'autre bout sur le bas de la cuisse vers le genou, ou appuyant le plat de la main sur le fil, il le tord en la poussant en avant, & continuant cette manœuvre sans quitter sa place, le fil va se tordant jusqu'au crochet. Quand il le juge suffisamment cordé il en fait autant à l'autre double; puis il revient en dévidant les deux fils sur sa main, & les cirant avec de la poix pour les coutures noires, ou avec dela cire pour les blanches, (on va expliquer ces coutures) & les lisse, si le fil est brun & poissé, avec un morceau de cuir; & s'il est blanc, avec un linge. Enfin il les pelotonne, & les met à part pour s'en servir.

Les coutures noires appellées ainsi, quoiqu'elles ne soient que brunes, se font avec le fil gros poissé avec de la poix noire & du suif fondu mêlés ensemble; ou bien, pour que l'ouvrage en soit plus agréable à la vue, avec de la poix grise. Voici comme elle est composée: sur une livre de poix de Bourgogne, demi-livre de poix résine & un quarteron de suif ou graisse, moins quand il fait chaud.

La premiere recette est la meilleure pour la solidité de l'ouvrage: le suif n'est ajouté que pour rendre la poix plus coulante, c'est pourquoi on doit en mettre moins en été qu'en hiver; ces coutures noires n'ayant aucun agrément, s'emploient pour la solidité dans la jonction des cuirs.

Les coutures blanches sont, pour ainsi dire, les coutures d'ornement; elles se font uniquement avec le fil de Cologne blanc, quoique, suivant l'idée, on pourroit en employer de toute autre couleur; mais cela arrive rarement: elles expriment les dessins & contours tracés sur les pieces; alors les points piqués doivent être si proches l'un de l'autre, qu'ils donnent l'apparence d'un trait contigu & relevé: ces dessins plus ou moins recherchés rendent les harnois agréables à la vue, en leur ôtant l'uniformité. Il se trouve des cas où les bourreliers se servent avec l'aiguille & le fil, du simple surget ou autre couture commune.

La brédissure est une espece de couture commune aux deux bourreliers; elle leur est également nécessaire, principalement pour enfermer les boucles & anneaux aux bouts des courroies. *Voyez* au bourrelier-bâtier précédent, comme elle se fait.

CHAPITRE II.

Des divers attelages.

A TOUTES voitures à quatre roues ayant un timon, les chevaux sont toujours attelés deux à deux à côté l'un de l'autre ; il est nécessaire que les harnois des chevaux attachés immédiatement au timon, aient quelques pieces de plus que ceux de devant : on nomme ceux-ci *timoniers*, *chevaux de timon*, *chevaux de derriere* ; les deux qui les précedent, s'appellent les *quatriemes* quand ils terminent l'attelage : quand ceux-ci sont conduits par un postillon, leurs traits se communiquent avec ceux des chevaux de timon ; mais s'ils n'ont point de postillon, on les attelle à une volée qui tient au bout du timon : ainsi ils sont *chevaux de volée* ; mais ce nom ne leur est principalement donné que lorsqu'on attelle à six ou huit cheveaux ; alors le postillon est absolument nécessaire. L'attelage est donc composé des chevaux de timon, des chevaux de volée, des sixiemes & des huitiemes ; ces quatre derniers n'ont point d'autre nom, si ce n'est que ceux qui terminent l'attelage s'appellent *chevaux* de *devant* ou *du postillon.*

Une autre espece d'attelage n'est que de trois chevaux, deux au timon, le troisieme attelé à un palonier placé au bout du timon : c'est ce qu'on nomme *une arbalête.*

Il y a des voitures légeres à quatre roues, tirées par un seul cheval renfermé dans une espece de fourche qui tient à l'avant-train, appellée une *limoniere :* cet équipage se nomme *une demi-fortune.*

Depuis quelque temps, en mettant un avant-train à limoniere attaché à une chaise de poste, on en fait une voiture à quatre roues ; alors on attele dans la limoniere le cheval du brancard, celui du postillon à sa gauche, attaché à un palonnier, comme à l'ordinaire ; & quelquefois un troisieme cheval à un autre palonnier à droite. Si au lieu de limoniere l'avant-train a un timon & un siege de cocher, on se sert de la chaise comme d'un carrosse.

Les harnois des chevaux qui tirent les voitures à deux roues sont différents en quelques circonstances de ceux à quatre roues ; ces voitures sont les chaises de poste & depuis quelques temps les cabriolets ; les chaises s'attellent à deux chevaux, quelquefois à trois d'un même rang : on en met un entre les brancards de la chaise ; celui-ci se nomme le *cheval de brancard.* On attelle l'autre au palonnier hors des brancards à gauche ; c'est celui que le postillon monte ; il se nomme le *bricollier*, *le cheval du postillon*, *le cheval de côté ;* le troisieme, lorsqu'on en met un, s'attelle à droite, comme le cheval du postillon à gauche.

Le cabriolet n'a qu'un cheval dans les brancards, que le propriétaire a coutume de mener lui-même de dedans la voiture.

CHAPITRE III.

Les ouvrages du bourrelier-carrossier.

COMME les pieces de harnois qui conviennent à tous chevaux de carrosse, doivent marcher ici les premieres, c'est par elles qu'il convient de commencer ; elles se réduisent au licol & à la bride : mais les harnois qui se posent sur leur corps, dont la destination est de les attacher aux différentes voitures, peuvent se diviser en harnois des voitures à quatre roues, & harnois pour les voitures à deux roues ; ainsi après avoir expliqué le licol & la bride, on commencera les harnois de carrosse par celui des chevaux de timon, comme étant le plus composé, & ensuite on ira à tous les autres.

Explication de quelques termes. Avant d'entrer en matiere, il est bon de donner l'explication de quelques termes qu'on trouvera répandus dans le discours ; savoir, *la bordure*, *le faux-bord*, *le blanchet*, *la coussinure.* La bordure est un morceau de cuir de veau ou de vache qu'on taille assez large pour passer sous la piece de harnois & se redoubler en dessus, le long de chaque côté, d'un demi-pouce, & être ensuite arrêté d'un bout à l'autre le long du bord de son redoublement avec une couture piquée. Le faux-bord est en deux courroies du même cuir, d'un pouce de large avec lesquelles on borde la piece avec une pareille couture.

Le blanchet est un bout de courroie d'un pied de

de long ou plus, qu'on ajoute vers les bouts taillés en pointe de quelques pieces, par dessus les cuirs qui les composent & que l'on perce pour les ardillons des boucles : il y a des pieces où l'on fait aller le blanchet d'un bout à l'autre. La coussinure est une certaine piece de cuir de dessous, qu'on tient plus large de demi-pouce de chaque côté, que ceux de dessus : elle ne se borde jamais.

ARTICLE PREMIER.

Le licol.

Toutes les pieces du licol sont de cuir de bœuf hongroyé, & toutes d'un pouce un quart de large : la têtiere, trois pieds huit pouces de long : la museliere, trois pieds deux pouces : les deux jonieres, chacune treize pouces : une ou deux longes de huit pieds de long : un anneau de fer : les cuirs de la têtiere & de la museliere qui passent dans l'anneau de fer, où ils se redoublent, sont arrêtés & serrés à l'endroit du doublement par un bouton de cuir : ce bouton de cuir est une espece de brédissure entrelacée, qui enveloppe les deux portions de cuir en les traversant. Les jonieres se brédissent d'un bout à la têtiere, de l'autre à la museliere.

ARTICLE II.

La bride

La bride se fait en cuir noir passé au suif; elle est composée des parties suivantes : la têtiere a deux pouces de large, & un pied six à sept pouces de long : les deux montans ont chacun un pouce de large & dix pouces de long : le frontail a un pouce de large & un pied de long : les deux œillieres ont chacune cinq pouces en quarré ; la museliere & la sou-barbe, qui ne font qu'un, ont un pouce de large, & un pied trois pouces de long : la sou-gorge a un pouce de large & deux pieds de long : les deux porte-mors ont chacun un pouce de large & huit pouces de long : le trousse-crin a un pouce de large & deux pieds de long : les rênes ont un pouce de large & sept pieds de long, d'un seul cuir.

La têtiere & tous les autres cuirs de la bride sont simples, excepté les œilleres qui ont deux cuirs : ils seront tous bordés, excepté le porte-mors, le trousse-crin & les rênes : pour former la têtiere, pliez le cuir par le milieu de sa longueur, puis fendez-le depuis chaque bout en deux parties égales, chacune jusqu'à trois pouces du milieu, ce qui fera six pouces qui ne seront pas fendus. Pour le dessus de tête, chaque branche de devant se boucle aux montans, & celle de derriere à la sou-gorge.

Les montans coulent le long des joues ; ils seront terminés à un bout par une boucle ; celle qui doit boucler en haut la branche de devant du fourchet sera la plus grande ; celle du bout d'en bas qui est plus petite, bouclera le porte-mors ci-dessous.

Les porte-mors, un de chaque côté, se cousent en bas à l'envers des montans, à trois pouces au dessus de la petite boucle ; ils doivent traverser l'œil du mors de dedans en dehors, pour le soutenir, & se boucler à la petite boucle du montant.

La museliere & la sou-barbe d'une seule piece doivent passer entre le cuir du porte-mors & l'envers du montant ; pour cet effet on laisse le cuir du porte-mors assez long pour donner passage & soutenir ces pieces en leurs places ; & on lui fait deux coutures, l'une au dessus, l'autre au dessous du passage de la sou-barbe, ce qui forme une espece d'anneau de cuir : avant de boucler la sou-barbe à laquelle est attachée la boucle qui la ferme, on la passe dans un petit anneau de fer vague.

La sou-gorge entoure la ganache vers le gosier, on la passe dans l'anneau vague susdit : elle est précédemment garnie de deux boucles ; une à chaque bout, qui vont boucler aux deux branches de derriere des fourchets de la têtiere, où on le coud, & on le traverse d'un point au milieu du fourchet.

Les œilleres se posent aux montans vers le haut, vis-à-vis des yeux ; on les y coud en dedans à deux rangs de couture noire.

Le trousse-crin sert à envelopper le toupet de crin qui tombe sur le front du cheval, on le taille en étrécissant par un bout ; on roule l'autre bout en forme de bouton ; on fait une fente au milieu du dessus de tête ; on passe le trousse-crin dedans, de dessous en dessus ; on rassemble le crin, & on le tourne autour jusqu'au bout où on le noue.

Les rênes d'une seule piece servent à tenir la tête du cheval dans une belle situation, sans cependant lui gêner la bouche ; on les passe dans la gargouille du mors ; pour cet effet on leur met à six pouces de chaque bout une boucle enchappée ; on fait entrer le bout dans la gargouille ; & on le boucle ; quelquefois on fait les rênes de deux pieces pour pouvoir les allonger ou raccourcir suivant le besoin ; alors on place une courte rêne au mors, à laquelle, à un pied de distance, on met une boucle, dans laquelle on boucle la grande rêne.

ARTICLE III.

Le harnois des chevaux de timon.

Le harnois des chevaux de carrosse, principalement des chevaux de timon peut être divisé en pieces du tirage, en pieces de suspension, & en pieces de différens usages.

Pieces du tirage. La chaînette de limon pour reculer & retourner. Le poitrail pour avancer. Le reculement pour fortifier le recul. Les deux traits pour avancer l'avaloire d'en bas pour soutenir le recul.

Pieces de suspension. Coussinets pour soutenir le bras de bricolle. Bras de bricolle pour soutenir le gros anneau de devant. Barres de poitrail pour soutenir le poitrail. Trousse-chaînette de timon pour suspendre la chaînette de timon. Grande croupiere & culeron. Avaloire de dessus, & sur-dos pour soutenir le gros anneau de derriere & les fourreaux. Barres de derriere pour soutenir l'avaloire d'en bas.

Fourreaux. Sous-ventre. Trousse-queue. Sac à queue.

Pieces de différens usages. Les guides. Enrênures à l'Italienne. Plate-longe pour les rueurs.

La chaînette de timon A, *fig.* 1, *pl. VII*, est composée de trois cuirs blancs & un noir bordé ; elle a un pouce un quart de large, & quatre pieds & demi de long ; on coud à un de ses bouts une boucle & son passant ; on y boucle l'autre bout, & on entoure le tout par dessus d'un anneau de cuir, fait d'un simple cuir ; qu'on place au dessous de l'endroit où est la boucle, & qui raproche à l'aise l'un de l'autre les deux doubles de la chaînette : on nomme cet anneau le *bouton de la chaînette :* ce bouton est vague & n'est point attaché ; ce n'est autre chose qu'un coulant qui fait faire au bout de la chaînette une espece de gros anneau de cuir. On passe cette chaînette d'une part dans le reculement où elle est vague, & d'autre part du côté du bouton au bout du timon, d'où elle ne sauroit sortir au moyen de la courroie du timon, dont on parlera dans la garniture des voitures ci-après ; son usage est de contenir les chevaux à égale distance du timon & d'y communiquer l'effet du reculement ci-dessous.

Le poitrail, *pl. XII*, *fig. III*, est composé de trois cuirs. Celui de dessous, nommé la *coussinure a a*, est de cuir de vache, de quatre pouces & demi de large, celui de dessus, nommé le *fond b b*, de trois pouces un quart, & par dessus un blanchet *c c*, d'un bout à l'autre d'un pouce trois quarts ; sa longueur est de quatre pieds deux pouces ; on en retourne trois pouces à chaque bout pour les brédir aux deux gros anneaux de devant. On le voit en place, *pl. VII. fig.* 1.

Nota. Quelques-uns veulent que les coussinures du poitrail & de l'avaloire d'en bas ci-après soient redoublées du sens de leur longueur, comme les avaloires des chevaux de charrette ; leur usage est d'être poussées par le poitrail & les épaules du cheval, quand il marche en avant, ce qui fait tendre les traits & avancer la voiture.

Le reculement D, D, D, *pl. VII*, est composé de trois cuirs d'égale largeur, deux blancs & un noir lissé & bordé ; il a un pouce de fond, c'est-à-dire, de large, & dix pieds & demi de long ; il passe devant le poitrail où il reçoit la chaînette de timon, puis de chaque côté au travers des fourreaux ; d'où il va se boucler aux gros anneaux de l'avaloire d'en bas, qu'il dépasse ensuite d'un pied, pour qu'on puisse le ralonger en cas de besoin ; ce surplus se prend dans un passant attaché à l'avaloire d'en bas, près de l'endroit où elle est bredie à son gros anneau.

Nota. Que comme on vient de parler des gros anneaux de fer du poitrail & de l'avaloire d'en bas il est bon d'être instruit qu'ils ne sont pas de largeur égale, ceux du poitrail ayant trois pouces & demi de diametre de dehors en dehors, & ceux de l'avaloire un demi-pouce de moins.

Les traits E, E, E, sont composés d'autant de cuirs que le reculement, & disposés de même : ils ont un pouce & demi de large & six pieds quatre pouces de long. Le trait de chaque côté se boucle dans le gros anneau du poitrail, & son bout dépassera en devant d'un pied & demi. Ce surplus entre d'abord dans un passant attaché près de la brédissure du poitrail audit anneau & à huit pouces au-delà dans un dé. Le dé, *pl. VI*, *fig. m*, est un anneau de fer demi-rond, ayant la forme d'un dromain : on le coud au poitrail par le côté où il est droit (le reculement y passe aussi). L'autre bout des traits qui doivent embrasser les deux bouts des palonniers, se brédit à un anneau de fer totalement quarré & un peu cambré ; son nom est *la boucle à trait.* Avant de placer le bout dont on vient de parler, on l'aura passé au travers de la boucle à trait qu'on aura fait descendre ensuite jusqu'en bas, pour que ce bout se termine en un gros anneau de cuir, qu'on passe sur le bout du palonnier, quand on attelle, les traits ne servent de rien, quand on recule ; leur usage est de faire avancer & retourner.

L'avaloire d'en bas R, *pl. VII*, & *fig. IV*, *pl. IX* est composée de deux cuirs, savoir, une coussinure *a a* de trois pouces de large, & un fond *b b*, de deux pouces de large ; on y ajoute si on veut, un blanchet *c c* de treize lignes de large d'un bout à l'autre : elle se brédit à ses deux gros anneaux. Son usage est d'appuyer la

croupe du cheval, dont le poil contraignant le reculement, soulage beaucoup l'animal qui s'appuie dessus quand il s'agit de reculer la voiture ou de descendre une montagne.

Remarque. Toutes les pieces que l'on vient de décrire sont, pour ainsi dire, les travailleuses : c'est par elles que la voiture est mise en mouvement. Le poitrail & les épaules du cheval renferment sa principale force pour tirer, c'est pourquoi elles doivent être & sont effectivement suspendues à la hauteur du milieu de son poitrail, excepté les traits qui descendent plus ou moins bas selon que les roues de devant le sont : ainsi plus les roues de devant seront hautes, plus le cheval emploiera sa force avec avantage pour lui & pour la voiture. Suivent les pieces de soutien, selon la division qu'on en a faite.

Le coussinet, *pl. IX*, *fig. V*, est un petit panneau recouvert d'un quarré long, qu'on nomme la *couverture du coussinet*, *fig. VI*, & planche *VII*, *fig.* 1, *F*; le dessus du coussinet se fait de veau noir, & le dessous *a a* en toile; la peau aura quatorze pouces de long sur cinq pouces de large, & la toile dix-sept pouces de long & huit pouces de large. La couverture du coussinet qui se fait à part, doit être de cuir gras de veau; on la double d'un vieux cuir : elle aura vingt pouces de long sur sept pouces de large, on la borde entierement de veau. Pour faire le coussinet, on commence par coudre la toile tout au tour à l'envers du veau; cette couture se fait à surjet avec du fil de Bretagne noir; on chambre ensuite le milieu en largeur par quelques grands points de fil. La chambrure *c* sera de deux pouces & demi de large dans tout le travers du coussinet; on fait deux fentes en long à la peau du dessus, une à chaque moitié du panneau, par laquelle on fera entrer le crin & la bourre avec lesquels on les remplit. La peau du côté de la fleur sera le dessus du coussinet; la toile portera sur les épaules du cheval, & la chambrure *c* se trouvera au dessus du garrot, on verra au titre suivant comment on fait tenir au coussinet sa couverture. L'usage du coussinet est de tenir le bras de bricolle, les barres du poitrail, les trousse-chaînettes de limon, & la grande croupiere : sa couverture attache les rênes de la bride, & soutient les guides.

Le bras de bricolle G, *pl. VII*, aura trois pieds huit pouces de long & un pouce de large; il passe entre le coussinet & sa couverture du sens de leur longueur, & va s'attacher de part & d'autre aux deux gros anneaux du poitrail : il est d'abord composé d'un bout à l'autre de deux cuirs, un blanc & un noir lissé; mais comme dans dans l'espace qu'il parcourt entre le coussinet & sa couverture on lui ajoute un second cuir blanc, il a trois cuirs dans cet espace; c'est à ces cuirs blancs, sous le coussinet, qu'on coud du côté qui regarde le dos du cheval *une boucle enchapée*, destinée à boucler la grande croupiere; plus, du côté du col deux pareilles boucles posées en biaisant, chacune à cinq pouces du milieu; celles-ci boucleront les deux barres de poitrail ci-dessous; ensuite ayant passé deux attaches en double au travers des cuirs du coussinet à côté de sa chambrure, on les fera traverser les trois cuirs du bras de bricole, au dessus desquels on les nouera de deux nœuds; on passera de même au travers du milieu de la couverture une attache qui arrêtera une petite courroie à boucle qui doit servir à tenir les rênes de la bride; & à sept pouces des bouts de la couverture, on passera pareillement les courroies nommées *porte-anneaux*, parce qu'elles tiennent deux anneaux de cuivre rond, dans lesquels on fait passer les guides; on fera sortir l'attache de chaque anneau de dedans en dehors au milieu des bouts de la couverture, puis rentrer en dessous dans les bras de bricole à sa sortie du coussinet; le bras de bricole se boucle par ses deux bouts à un *boucletot* attaché à un gros anneau du poitrail de chaque côté; son usage est de soutenir les deux gros anneaux du poitrail à la hauteur convenable.

Les barres de poitrail *c*, au nombre de deux, sont composées d'un cuir de bœuf lissé, de deux pieds de long sur un pouce & demi de large; elles se brédissent à un anneau de cuir enchappé, cousu au poitrail, en avant près du dé de fer, (voyez les traits ci-dessus), & vont se boucler aux deux boucles cousues en biais sous la couverture du coussinet (voyez le bras de bricole ci-dessus); elles servent à maintenir le poitrail en sa place.

Le trousse-chaînette de limon *h*, est une laniere ou courroie étroite d'un pied de long, qui s'attache au coin de la couverture du coussinet dans le bras de bricole : dans une paire de harnois, on place l'une à droite, l'autre à gauche; on fait à un bout un bouton roulé, & une fente vers son attache : son usage est, lorsqu'on dételle, de prendre la chaînette de timon pour la tenir relevée.

La grande croupiere N & le culeron O, sont deux pieces que l'on joint l'une au bout de l'autre; la grande croupiere est composée d'un cuir lissé, bordé de veau; elle a trois pieds huit pouces de long en comptant neuf pouces de *fourchet*, ce qu'on nomme ainsi est une entaille faite au bout de la croupiere, de neuf pouces de profondeur, évidée en triangle, ce qui la partage en deux branches qui vont s'écartant l'une de l'autre, ainsi d'un pouce & demi de large, qu'on donne à la croupiere depuis la boucle qui l'attache au bras de bricole sous la couverture du coussinet, jusques vers l'avaloire de dessus, dont on va parler; on doit la détailler en élargissant en douceur jusqu'au bout, afin que la

fourchet ait deux pouces & demi d'ouverture. le culeron aura un pied huit pouces de long, & deux pouces & demi de large ; on le rembourre, on le coud, & on le termine par une boucle à chacun des bouts, qui se boucleront aux branches du fourchet. La grande croupiere soutient les surdos & l'avaloire de dessus, & au moyen de son culeron empêche le coussinet de se porter en devant, surtout dans les descentes.

L'avaloire de dessus L, & les surdos K, I, sont composés d'un cuir lissé bordé, d'un pouce un quart de large, chacun d'une seule piece ; l'avaloire aura quatre pieds de long ; le surdos K, trois pieds dix pouces ; le surdos I, trois pieds huit pouces de long ; on ne compte ici que deux surdos, parce que c'est la mode actuelle. Les surdos & l'avaloire de dessus doivent traverser le dos du cheval par dessus ou par dessous la grande croupiere, à distance à peu près égale les unes des autres, le premier surdos passant à deux ou trois pouces du coussinet. Lorsqu'on les fait passer par-dessus, on leur coud à l'endroit du passage, un cuir de même largeur, dans lequel on enferme la croupiere. Si l'on veut qu'il passe par dessous, alors on double toute la grande croupiere d'une coussinure, entre laquelle on les arrête avec des points de couture. Les bouts de l'avoire de dessus vont se boucler à un boucletot passé dans le gros anneau d'avaloire en sa place, & les surdos servent à soutenir les fourreaux.

Les fourreaux V, au nombre de deux, sont chacun d'un seul cuir de bœuf lissé, de six pouces de large & de quatorze pouces de long ; on les plie en double sur leur longueur, où on les coud d'un bout à l'autre ; ils servent étant attachés aux surdos, à soutenir le reculement qui passe librement au travers.

Les deux barres de derriere M, une de chaque côté de la croupe, ressemblent pour leur largeur & leurs cuirs, aux barres de poitrail ci-devant ; on les attache en biais sous la grande croupiere vers la croupe du cheval, à trois pouces de l'avaloire de dessus, d'où elles vont se boucler à une boucle enchapée dans un anneau de métal arrêté à l'avaloire d'en bas, à un pied de sa brédissure, au gros anneau d'avaloire. Leur usage est de soutenir l'avaloire d'en bas, en sa place.

Les pieces qui suivent ont chacune un usage particulier. La sou-ventriere X est un cuir simple, de deux pieds & demi de long, attaché d'un bout à un des gros anneaux du poitrail, passant sous le ventre du cheval & allant se boucler à un boucletot au pareil anneau de l'autre côté ; quand elle est serrée, elle empêche le harnois de varier à droite ou à gauche.

Le trousse-queue, *fig.* 8, est un morceau quarré de gros cuir, de sept pouces de long sur quatre pouces de large ; à gauche près des deux coins sur sa largeur on coud deux boucles *c*, & vis-à-vis à droite deux courroies *b* ; on trousse & replie la queue du cheval plusieurs fois sur elle-même, on l'entoure ensuite avec ce morceau de cuir ; on la serre avec les boucles & leurs courroies ; au milieu du haut de ce trousse-queue, près de son bord, est passée une laniere de cuir *d*, ayant un bouton roulé à un bout, & cette fente à l'autre, pour le faire tenir au culeron. Cette piece sert à empêcher les chevaux de se salir la queue dans les bouts.

Le sac à queue Q, est un étui de cuir, qu'on taillera de vingt pouces de long sur un pied de large ; on l'arrondit en le cousant sur sa largeur par un bout à un rond de pareil cuir ; on taille les côtés en mourant jusqu'à l'autre bout, les diminuant chacun de deux bons pouces ; on les coud ensemble ; on attache à six pouces près du haut, qu'on ne ferme point, une boucle & un contre-sanglot pour serrer le sac en cet endroit ; on met aussi à la croupiere deux contre-sanglots & deux boucles en haut du sac qui bouclent les contre-sanglots ; & pour tenir ce sac ferme & tendu, on lui ajoute par dehors du haut en bas un blanchet, sur lequel on place quelquefois en guise d'ornement un rang de boucles dorées, bouclées avec leurs courroies ; il sert comme le précédent, à garantir la queue de la boue. Le trousse-queue est d'un plus grand usage.

Les guides avec lesquelles le cocher conduit ses chevaux, sont au nombre de deux, la droite & la gauche ; on les fait d'un cuir simple, d'un pouce de large ; la droite a douze pieds & demi de long, & se termine par une boucle dans laquelle se bouclent sous le même ardillon, deux courroies du même cuir, celle de dehors de cinq pieds quatre pouces de long, l'autre en dedans de sept pieds neuf pouces, ayant chacune une boucle brédie à neuf pouces du bout. La guide gauche n'a que deux pieds de long, & deux boucles, une à chaque bout ; l'une de ses boucles sert à boucler la guide droite ; l'autre reçoit également deux courroies dans les mêmes proportions de celle de sa guide droite.

Afin que les deux chevaux s'apperçoivent de l'intention du cocher, & y obéissent au même instant, après avoir bouclé les guides droite & gauche ensemble, on fait passer la plus courte branche de chacune au travers des anneaux de dehors de la couverture du coussinet, d'où on les amenoit se boucler à la gargouille de la branche extérieure du mors, ou à l'anneau du touret ; mais maintenant on les boucle dans l'anneau à l'Angloise attaché à l'œil du mors. Les plus longues branches se passent dans l'anneau de ladite couverture, d'où celle de la guide droite va rendre à la branche intérieure du cheval hors la main, & réciproquement du cheval hors la main, se croisant en chemin.

Depuis quelque temps, plusieurs ont adopté une maniere de guider les chevaux, préférable à celle qu'on vient de décrire. A celle-ci, qui se nomme l'*enrênure à l'Italienne*, les branches des guides sont égales, & vont au mors de chaque cheval, qu'on peut, par ce moyen, conduire à part, suivant sa bouche &, pour les lier ensemble, la communication de l'un à l'autre se fait par deux *Italiennes*; nom qu'on donne à deux simples cuirs d'un pouce de large & de quatre pieds huit pouces de long, qui se prennent d'une part, dans un anneau attaché exprès sous la couverture du coussinet dans le bras de bricolle où elles se passent, & de l'autre part vont se boucler en se croisant de l'un à l'autre cheval, comme les précédens.

La plate-longe pour les rueurs n'est point essentielle au harnois du timonier; elle ne s'y ajoute que lorsque le cheval a la mauvaise habitude de ruer, à cause du danger où est le cocher d'en être blessé dangereusement.

En commençant sa description par la partie qui entoure la volée, elle est composée de trois cuirs, deux noirs, & un blanc dans le milieu; sa largeur est d'un pouce trois quarts, & sa longueur de deux pieds & demi jusqu'à la grosse boucle enchapée où elle s'arrête formant un gros anneau de cuir, après lequel elle a vingt pouces de long jusqu'à son fourchet, dont chaque branche aura cinq pieds trois pouces de long, & un pouce un quart de large. A huit pouces du bout de chacune, est une boucle enchapée qui se boucle aux gros anneaux du poitrail; le fourchet a deux traverses d'un cuir simple; celle qui est la plus près du bout, en est à trois pieds; elle aura seize pouces de long; la seconde qui sera à dix pouces de la premiere, aura un pied de long: cette plate-longe fait très-bien son effet, & l'on ne doit jamais négliger d'en mettre pour peu que l'on voie le cheval disposé à ruer dangereusement.

ARTICLE IV.

Les harnois des chevaux de devant.

Le harnois des chevaux de devant, *fig.* 11, *pl. VII*, comprend celui des quatriemes ou des chevaux de volée; des sixiemes & huitiemes; il est bien plus simple que celui des chevaux de timon, n'ayant ni reculement, ni avaloire; il consiste dans les pieces suivantes, pareilles aux mêmes des chevaux de derriere. Un coussinet *a*. Un poitrail *b*. Deux barres de poitrail *c*. Un bras de bricolle *d*. Un surdos *e*. Une grande croupiere *f*, & son culeron *g*. Deux trousse-traits *h*. Deux porte-traits *k*, de sixiemes & huitiemes. Deux porte-traits de volée *u*. Deux traits de volée *i l*. Deux traits de sixiemes & de huitiemes *m m*. La sou-ventriere *o*.

Les porte-traits des sixiemes ou des huitiemes sont necessairement plus longs que ceux du timon, & partent de la grande croupiere, attendu qu'il n'y a point d'anneau d'avaloire. Quand l'attelage est de quatre chevaux sans postillon, on attache une volée au bout du timon, aux palonniers de laquelle on attelle les deux chevaux de devant avec des traits pareils à ceux des chevaux de timon, mais qui auront sept pieds de long. Si on fait le même attelage de quatre, avec un postillon, les traits des quatriemes seront tous droits; c'est-à-dire, ne se termineront point en un rond, comme ceux des chevaux de derriere, & seront de longueur inégale; car ceux du cheval à la droite du postillon auront huit pieds de long, & ceux de celui du postillon, huit pieds & demi; & comme tous ceux-ci doivent se boucler aux chevaux de timon, il est nécessaire d'alonger leurs traits par devant. Pour cet effet, on leur ajoute des faux traits de deux pieds de long; ces faux traits se terminent à un de leurs bouts par une boucle à trait, (voyez ci-dessus au titre *les traits*) & à l'autre bout par une boucle à chaînette de timon; on défait le trait ordinaire; on le fait passer dans la boucle à trait, puis on le remet en sa place. Les boucles à chaînettes à l'autre bout des faux-traits, sont celles où se boucleront les traits des quatriemes. A six chevaux, les traits des quatriemes auront sept pieds de long, ceux des sixiemes dix pieds ainsi que ceux des huitiemes. Les guides pour les quatriemes auront dix pieds, & pour les sixiemes en cas de huitiemes, quatorze pieds. Toutes ces guides communiquent à celles du cocher; pour cet effet, on commence par coudre à trois pouces en deça des branches des guides du timon une boucle enchapée, à laquelle on boucle les guides des quatriemes, après les avoir fait passer dans un anneau attaché au milieu du dessus de tête des timoniers; celles des sixiemes aux guides des quatriemes, en cas de huitiemes, & au dessus de tête des quatriemes. Le harnois du cheval du postillon a de plus une selle & un dessus de selle. (Voyez ci-dessous les harnois de chaise).

CHAPITRE IV.

Les harnois des chevaux de chaiſe.

Les chevaux de chaiſe, qui ſont ordinairement au nombre de deux, ne peuvent avoir leurs harnois ſemblables l'un à l'autre, n'étant pas eux-mêmes appareillés comme le doivent être les chevaux de carroſſe, attendu que les fonctions de chacun exigent des qualités différentes; l'un doit être un cheval étoffé, léger & alongé, l'autre ramaſſé & moins conſidérable. Le premier ſe nomme le *cheval de brancard*, parce que ſa place eſt entre les deux brancards de la chaiſe qu'il doit ſoutenir, le ſecond monte le poſtillon: auſſi eſt-il nommé le *porteur*; on le nomme encore le *bricolier* ou le *cheval de côté.* On va détailler le harnois de chacun à part, commençant par celui du brancard.

Harnois du cheval de brancard. A, la ſellette, *fig.* 1, *pl. VIII*; B, le poitrail, C, les deux barres du poitrail; D, les deux contre-ſanglots, E, les deux gros anneaux du poitrail; F F, les deux traits; G, la croupiere & ſon culeron; H, l'avaloire; I, le gros anneau de l'avaloire. K, les deux petites barres; L, deux barres d'avaloire; M, les deux reculemens; O, la longe de derriere.

La façon de la ſellette ſera décrite ci-après dans l'art du ſellier, attendu que quoique les bourreliers ſoient en droit de la conſtruire, ainſi que le ſellier, néanmoins cette manœuvre s'éloignant de leur pratique ordinaire, & le ſellier y étant accoutumé, ils les reçoivent de lui, & y ajoutent le reſte des harnois.

Le ſellier aura percé en faiſant la ſellette, vers le milieu de chaque côté, deux petites mortoiſes éloignées l'une de l'autre de deux pouces & demi, deſtinées à y paſſer les *courroies de doſſiere* X, qui doivent fixer la doſſiere de la chaiſe en ſa place; chaque courroie aura ſeize pouces de long; on la paſſera de dehors en dedans dans la mortoiſe de devant, on la fera reſſortir par celle de derriere; le bout de devant eſt garni d'une boucle. Quand la doſſiere eſt poſée, on boucle ces courroies qui l'embraſſent, & l'empêchent de varier ſur la ſellette.

La *courroie* à *rêner* s'attache au milieu du haut de la ſelle; on commence par enfoncer en cet endroit un petit crampon quarré de fer, d'un pouce d'ouverture; après quoi on paſſe au travers de ce crampon une petite courroie de ſeize pouces de long, on l'y redouble, & on coud le redoublement au haut du crampon. A un bout de cette courroie, qui ne ſera éloignée que d'un pouce dudit crampon, on attachera une boucle à laquelle l'autre bout viendra ſe boucler quand on aura mis les rênes de la bride entre deux: les *anneaux des guides* qui s'attachent ſur la ſellette de chaque côté au devant ſervent à ſoutenir les guides, ordinairement de treſſe de ſoie rondes ou plates qui s'ajoutent quelquefois à la chaiſe de poſte & toujours au cabriolet, afin que celui qui eſt dedans puiſſe conduire lui-même le cheval de brancard. Pour poſer ces anneaux, on a ce qui s'appelle un lacet, qui eſt une petite bande de métal pliée en deux, formant une eſpece d'annneau, dont les deux jambes en pointes ſe touchent ſans ſe joindre; on fait entrer l'anneau des guides dans celui-ci; puis enfonçant ſes deux queues raſſemblées dans un trou qui traverſe l'arçon, on les rive à l'envers, laiſſant à l'anneau des guides la liberté de ſe mouvoir. Le poitrail, comme celui des chevaux de carroſſe. Les deux barres du poitrail de même; on les arrête à la ſellette, en les bouclant à une boucle enchapée, clouée à l'arçon de devant à trois pouces du haut. Les deux contre-ſanglots ſe clouent ſur les bandes d'arçon & vont ſe boucler à un boucletot près dans un gros anneau. Les traits de cinq pieds de long s'attachent au gros anneau du poitrail. La croupiere avec ſon culeron, ſe boucle dans une boucle enchapée, clouée au milieu de l'arçon de derriere. L'avaloire comme celle d'en bas des chevaux de carroſſe. Les deux petites barres, priſes dans le gros anneau de l'avaloire, ſe bouclent à une boucle enchapée, clouée à l'arçon de derriere, à quatre pouces du haut. Les deux barres d'avaloire comme aux chevaux de carroſſe. Les deux reculemens chacun de trois pieds & demi de long, s'attachent d'une part au gros anneau de l'avaloire, & de l'autre, lorſqu'on attelle à un crampon enfoncé dans la chaiſe. La longe de main eſt une ſimple courroie de ſix pieds de long & d'un pouce de large; on l'attache aux branches de la bride: le poſtillon la tenant à ſa main, s'en ſert pour guider le cheval de brancard.

Harnois du bricolier, *fig.* II; ce cheval a pluſieurs épithetes, il s'appelle le *porteur*, parce que le poſtillon le monte; *bricolier* parce qu'il tire la chaiſe en le biaiſant; & *cheval de côté* attendu qu'il eſt hors du plan de la chaiſe: ſa place eſt toujours à gauche du cheval de brancard. Comme porteur; il eſt ſellé, & comme étant attaché à la chaiſe, il lui faut un harnois qui ſe lie avec la ſelle. Cette ſelle ſera expliquée dans l'art du ſellier ci-après; mais attendu que

le reste de son harnois ne peut se faire que par le bourrelier, c'est ici sa place : *a*, un poitrail ; *b b*, un dessus de selle ; *c*, deux boucletots ; *d d d*, deux traits ; *e*, un surdos, le poitrail comme le précédent.

Le dessus de selle est en deux pieces, une à droite, de deux pieds dix pouces de long, l'autre à gauche d'un pied de long ; la droite est d'un cuir lissé bordé, de treize lignes de large ; elle se brédit à un anneau : la gauche est de même cuir ; elle se termine en une même boucle, à laquelle se boucle la piece droite. Quand elles sont jointes, le postillon les pose sur sa selle le long des battes en dedans : le dessus de selle sert à soutenir le poitrail en sa place. Les deux boucletots ont chacun quatre pouces de long ; on les coud d'un bout aux gros anneaux du poitrail : leur boucle est une demi-ronde ; elle se boucle à un contre-sanglot attaché sous la selle. Les deux traits sont de trois cuirs, deux blancs & un noir bordé ; ils ont quinze lignes de large & sept pieds & demi de long ; ils sont brédis par un bout au gros anneau du poitrail. Le surdos se fait d'un cuir lissé bordé, d'un pouce & demi de large, & de quatre pieds quatre pouces de long à droite ; il est brédi sur lui-même, formant un anneau, au travers duquel passe le trait qu'on arrête en place par une attache, qui après l'avoir traversé, se noue autour ; la même chose s'opere à gauche par un boucletot arrêté de même auquel le surdos se boucle ; ce surdos passe entre les deux cuirs de la croupiere.

CHAPITRE V.

De la garniture des voitures.

C'EST au bourrelier-carossier à suspendre sur le train du charron toutes les voitures à roues, qui transportent les hommes d'un lieu à un autre, & à les garnir de tous les cuirs nécessaires à cette suspension. Ces voitures sont les coches, les carrosses, les berlines, les chaises, &c. mais quoique les coches & les carrosses aient rang d'ancienneté sur les berlines, ces dernieres ont tellement prévalu par leurs avantages, en comparaison des premieres, qu'elles ont presqu'anéanti les carrosses.

Garniture de berline. La courroie de timon. Les deux ronds du palonnier. Les soupentes & leurs fourreaux. Les soupentes de marche-pied & garnitures. Les deux traits de long du brancard. Les courroies des pieds corniers. Les courroies de guindage. Le porte-siege. Les courroies des côtés du siege. La courroie & mains de derriere.

La courroie de timon *a*, *fig.* 111, *pl. XIV*, est une laniere de cuir de demi pouce de large, garnie d'une petite boucle par un de ses bouts ; on la noue vers sa boucle à l'anneau qui est au haut du crochet du limon ; elle sert lorsqu'on a enfilé les deux chaînettes du timon jusqu'au crochet, à leur barrer le passage, pour empêcher qu'elles ne sortent de leurs places, ce qui se fait en passant le long du bout de cette courroie au travers d'un trou *x*, fait dans le timon au dessous du crochet, d'où l'ayant fait sortir, on l'amene boucler à sa petite boucle.

Les deux ronds de palonnier *b*, sont deux gros anneaux de cuir, qui embrassent les bouts de la volée & le milieu de chaque palonnier : le rond de palonnier se fait d'un seul & même cuir blanc, tourné quatre fois en rond sur lui-même : on en amincit insensiblement les deux bouts, afin qu'ils ne forment point d'épaisseur ; on met par dessus un cuir noir lisse, & le tout se coud à quatre rangs de couture noire.

Les soupentes de la voiture *c c*, au nombre de deux, ont communément quatre pieds de long & quatorze pouces de large : elles se composent de cinq cuirs blancs cousus en long, à six rangs paralleles de couture noire avec fil poissé ; on les brédit à la traverse de devant, d'où elles coulent sous les brancards de la berline, passant au travers d'une *bride de fer* quarrée, mise à chaque pied cornier sous la voiture devant & derriere, & vont se rendre à un cric attaché à la traverse de derriere, où on les fait tenir ; & afin que la caisse de la voiture ne puisse pas couler en devant ou en arriere sur les soupentes, on les traverse sous chaque portiere avec un tire-fond qu'on visse dans le bois ; on recouvre les soupentes avec des enveloppes de cuir, qu'on nomme des *fourreaux* : ces fourreaux sont au nombre de quatre, parce que chacun cesse où chacune commence à entrer dans la voiture ; ils se font d'un cuir noir lissé, bordé de vache ; les pentes du bordé se lacent l'une à l'autre par dessous ; chacun couvre la partie de la soupente qui est en dehors jusqu'à la caisse de la voiture devant ou derriere. Quand la voiture est à ressorts, les soupentes ne sont composées que de trois cuirs de Hongrie bordés de vache & s'attachent aux ressorts : on ne leur met point de fourreaux.

Les soupentes de marche-pied *d d*, une pour

chaque marche-pied auront trois pouces & demi de large, & six pieds & demi de long, parce qu'elles se redoublent & passent ainsi sous le marche-pied, ce qui réduit chaque côté à la longueur d'un pied jusqu'à la planche; elles sont composées de trois cuirs de Hongrie & un cuir lissé bordé; elles s'attachent vis-à-vis de chaque portiere, autour de deux boulons de fer qui sortent horisontalemet des brancards.

Les deux traits le long des brancards sont composés de deux cuirs, un blanc & un lissé bordé; ils ont chacun un pouce de large & huit pieds de long; ils s'attachent par devant au côté d'en dedans du brancard à un anneau de fer qui tient au boulon qui traverse le brancard vis-à-vis la traverse de parade, & par derriere par un petit cric posé au bout du brancard: ces pieces ne sont pas anciennes; elles servent à adoucir les mouvemens de la voiture de bas en haut & des côtés, en se prêtant à celui des guindages dont on va parler, lesquels, tant les petits que les grands, précédemment entouroient le brancard même, comme on voit en *e e*, *f f*.

Les quatre petites courroies de guindage des pieds corniers *e e*, une au dessous de chacun, ont un pouce de large & trois pieds de long; elles sont composées d'un cuir noir lissé bordé, & s'attachent chacune à un anneau quarré, mis à côté des brides ci-dessus (voyez les soupentes de la voiture); elles tournent autour des traits le long du brancard, comme les suivantes; elles se bouclent à elles mêmes.

Les quatre grandes courroies de guindage ou de côté *f f*, ont un pouce de large & six pieds de long; elles sont composées d'un cuir noir lissé bordé; elles sont prises dans un anneau quarré de fer, placé au haut des pieds corniers devant & derriere; & descendent embrasser les deux traits le long du brancard: on embrasse aussi chaque courroie redoublée par un bouton ou coulant; on met une boucle à un bout; & sans cette boucle, à l'envers, un passant; on passe l'autre bout dans le passant, delà dans l'anneau quarré, puis dans la boucle en haut; puis on fait couler le bouton en bas pour resserrer l'ouverture.

Le porte-siege de cocher est composé de deux branches de cuir blanc, & de quatre traverses du même cuir: les deux branches ont chacune cinq pieds de long & un pouce & demi de large, & s'attachent dans les anneaux quarrés du porte-siege de fer, arrêtés sur les montans de devant; les quatre traverses ont chacune deux pieds de long, même largeur des branches; on les redouble & on les attache d'une branche à l'autre, à distances égales: ce porte-siege sert à soutenir l'espece de dessus de banquette, sur laquelle le cocher s'assied.

Les courroies de côté du siege, qui le serrent vers les deux bouts, sur le porte-siege, ont de large un pouce deux lignes; & six pieds de long; elles sont d'un cuir blanc: leurs bouts s'attachent aux portes-sieges de fer par plusieurs trous.

La courroie de derriere pour les laquais *g*, a un pouce de large & quinze pieds de long, elle est d'un cuir lissé, bordé; on forme aux deux bouts de cette courroie, deux poignées *h*, comme on va voir. Pour cet effet le sellier aura mis vers ces deux coins de derriere de l'impériale quatre crampons, espacés deux à deux, à six pouces de distance l'un de l'autre; on brédit d'abord l'un des bouts de la courroie au premier crampon; on forme la poignée de huit à neuf pouces de bas en relevant la courroie qu'on fait passer au travers du second crampon, auquel on la brédit pour former la poignée, suivant la mesure susdite; on prend l'autre bout de la courroie pour la relever, & la brédir de même aux deux crampons de l'autre bout de l'impériale: cette courroie & ses poignées, ainsi disposées, servent à aider les laquais à monter derriere la voiture, & à les y affermir.

Garniture de la chaise de poste. La dossiere. Les deux soupentes de derriere. Les deux soupentes de devant. Les deux courroies de crémaillere. La courroie de ceinture. Les deux traits de dessous. Les deux marche-pieds. La courroie de portiere. Les trois courroies de cerceau. Le rond de palonnier. La croisée de palonnier. La courroie de palonnier. Les deux enchapures de palonnier. Les deux poignées de derriere. Les fourreaux & couvertures de ressorts quand ils sont bordés; mais c'est l'ouvrage du sellier, quand ils ne le sont pas.

La dossiere, *a fig.* 1, *pl. XIV*, est une piece de cuir placée près du bout des brancards, destinée à les soutenir sur la sellette de harnois du cheval de brancard, elle aura deux pouces & demi de large, & six pieds & demi de long, composée de deux cuirs blancs & d'un noir, lisse, bordé de vache; on brédit à deux pieds de chaque bout une boucle enchapée & son passant: on tourne ces bouts par dessous les brancards, les passant dans un crampon de fer qui y est attaché de peur que la dossiere ne se dérange, & on les boucle.

Nota. Que les ressorts à écrevisse étant préférables à tous les autres, on a pris ici une chaise garnie de ces ressorts.

Les deux soupentes de derriere *b b*, *fig. I I*, sont chacune de deux pieces, c'est-à-dire, la soupente & le contre-sanglot, qui font ensemble dix pieds de long sur trois pouces & un quart de large, sans compter la bordure de vache. Les ressorts à écrevisse ont à leurs bouts élevés une barre de fer en forme du haut d'un tromain tourné du sens de la longueur de la chaise, moitié en arriere, moitié en devant, terminé par un crochet à chaque extrémité; on fait une fente à un bout de la soupente, par laquelle on l'accroche au crochet de derriere de la dite traverse; on l'amene ensuite à un crampon de fer, attaché au brancard de derriere du corps de la chaise, au travers duquel l'ayant passée, on va la boucler au contre-

sanglot accroché pareillement au crochet de devant de la traverse : ce contre-sanglot aura trois pieds & demi de long, garni d'une grosse boucle. Ces trois cuirs sont cachés ici par le haut des fourreaux de ressort. * *

Les deux soupentes de devant *c c*, *fig.* 2, sont pareilles aux précédentes pour la quantité & la largeur des cuirs; mais elles n'ont que quatre pieds & demi de long, lesquels redoublés ne font que deux pieds un quart; elles passent de chaque côté dans un crampon qui est au bas du corps de la chaise, d'où elles tournent autour de la traverse de devant, & se bouclent en dessus à elles-mêmes.

Les deux courroies de crémaillere & leurs fourreaux *b b b*, *fig. I*, & *d d d*, *fig.* 2; les courroies ont un pouce & demi de fond, c'est-à-dire, de large, & huit pieds & demi à dix pieds de long; elles partent d'un petit cric *e e*, *fig.* 2, attaché au bout de derriere des brancards, passant sur les consoles de fer à deux branches F F, *fig.* 2, élevées sur chaque brancard vers leurs extrémités postérieures; delà traversant la crémaillere de fer *c*, *fig.* 1, attachée au dessus du pied cornier de derriere, accompagnées en cet endroit de leurs fourreaux, elles finissent au brancard près du marche-pied, où elles sont liées de plusieurs tours ou brédies à un crampon. Les fourreaux *z*, *fig.* 1, ont un pied un quart de long & huit pouces de large, qui, étant pliés par la moitié en longueur, ne font que quatre pouces à chaque face; on joint le redoublement par une couture que l'on borde par dessus; on les arrête en place aux courroies par une attache à chaque bout : ces fourreaux garantissent leurs courroies du frottement de la crémaillere.

La courroie de ceinture *G G G G*, *fig.* 2, est pareille aux précédentes, pour la quantité & la largeur des cuirs; elle aura sept pieds de long; son milieu passe dans un ou deux anneaux de fer, attachés au milieu de la planche de derriere *h h h*, *fig.* 2, d'où elle va se rendre à deux pareils anneaux mis au brancard de chaque côté, à six pouces plus en arriere que les précédentes; elle a aussi deux fourreaux qui la garantissent du frottement des coins de la chaise; ceux-ci n'ont que neuf à dix pouces de long; ils se travaillent & s'arrêtent comme les précédens : les courroies de cremaillere & celle-ci concourent à adoucir les secousses de côté de la chaise.

Les deux traits de dessous *d d d*, *fig.* 1, bouclent les traits du cheval de brancard; ils sont pareils en tout aux courroies des crémailleres ci-dessus; ils ont chacun huit pieds de long; ils prennent depuis l'échantignolle de la roue, & vont par dessous le brancard, soutenus par quatre attaches de distance en distance, jusqu'au dessous du cerceau, où ils se terminent par leurs boucles; on les fait quelquefois de corde recouverte de cuir.

Les deux marche-pieds *i i*, *fig.* 2, & *e*, *fig.* 1, ont chacun sept pieds de tour, & trois pouces de fond; ils sont composés de trois cuirs blancs & un noir lissé & bordé; on les brédit à chaque bout autour du brancard; puis on les cloue dessus à un pied & demi l'un de l'autre.

La courroie de portiere F, *fig.* 1, sur laquelle tombe la portiere quand on l'ouvre, s'attache par ses deux bouts à un support de fer posé de bout sur chaque brancard; elle a trois pieds de long & un pouce & un quart de fond : elle est composée d'un cuir noir bordé.

Les trois courroies du cerceau *l l l*, *fig.* 2, sont destinées à affermir le cerceau *m*, & le tasseau *n*, *fig.* 2, & *h h*, *fig.* 1, qui est joint en leurs places; elles sont toutes trois égales pour les cuirs & leurs largeurs à la précédente : deux prennent au milieu du cerceau en dehors, & la troisieme part du haut du tasseau : celle-ci sera un peu plus courte que les deux autres : elles vont se clouer toutes trois sur les brancards à un pied & demi en avant, celle du cerceau à droite, & à gauche celle du tasseau, à côté de la courroie du cerceau, qui vient au brancard gauche.

Le rond *o*, *fig.* 1 & 2, du palonnier du cheval de côté, est pareil en tout à ceux des palonniers de carrosse. Voyez ci-devant.

La croisée de palonnier *p*, *fig.* 2, est composée de deux cuirs blancs & un noir bordé, elle a un pouce & demi de fond, & cinq pieds & demi de long; on la passe au travers du rond, d'où on va l'attacher par chaque bout sous chaque brancard *q q*, lignes ponctuées, *fig.* 2, vis-à-vis de la traverse de devant : cette courroie communique à la chaise le tirage du palonnier.

La courroie de palonnier *r*, *fig.* 2, qui sert à le soutenir à hauteur convenable est un simple cuir de deux pieds de long, qui passe au travers du rond où il se redouble, & va s'attacher sur le brancard à la main, près le bas du tasseau.

Les deux bouts du palonnier *s s*, *fig.* 2, sont garnis d'une enchappure avec sa boucle; ces enchappures autour du palonnier n'ont que deux cuirs; on en met un troisieme depuis le palonnier jusqu'à la boucle pour fortifier.

Les deux poignées de derriere *x*, *fig.* 1, pour les laquais, sont d'un cuir bordé, de dix-huit pouces de long, redoublées & brédies chacune à deux crampons à l'impériale (voyez la berline ci-dessus). La courroie de derriere ne se met point aux chaises. Le reste des cuirs, comme le siege du cocher; le garde-crote, les cuirs du cerceau de la couverture des malles, les panneaux,

l'impériale, la cave, les planches de marche-pied, les fourreaux & couvertures des ressorts sont du district du sellier.

Nota. Que lorsqu'on veut que les cuirs qui couvrent les ressorts soient bordés, c'est alors aux bourreliers à les faire.

CHAPITRE VI.

Des ornemens du bourrelier de carrosse.

Les harnois & la garniture des voitures, tels qu'on vient de les décrire, ont tout ce qu'il leur faut de la part du bourrelier pour les usages auxquels ils sont destinés, mais sans aucun ornement. Il est vrai que la parure n'est pas d'une utilité absolue; mais comme elle est agréable à la vue & qu'elle satisfait l'amour propre, on s'en passe difficilement: elle n'a de bornes que la plus grande magnificence où elle puisse monter; sur quoi il ne paroît pas hors de propos de parler ici de deux opinions différentes à l'égard des harnois: les uns prétendent que de beaux harnois sur de beaux chevaux les déparent plutôt qu'ils ne les font valoir, un beau cheval surpassant par sa figure tout l'or & l'argent dont on pourroit le couvrir; en conséquence ils les font harnacher presqu'à nud: les autres disent que plus les harnois sont riches, plus ils attirent les regards sur les animaux qui les portent. A l'égard des premiers, les harnois des chevaux de devant, ci-dessus, leur suffisent; mais il est nécessaire pour les autres de détailler tous les ornemens qui se pratiquent dans l'art. Il s'en fait de deux sortes, ceux que le bourrelier exécute, & ceux qu'il ne fait que poser & mettre en place.

Les siens sont premierement des dessins courans qu'il trace au compas au milieu des pieces dans toute leur étendue, qu'il couvre ensuite avec la couture piquée de fil de Cologne blanc: les dessins les plus ordinaires, sont des portions de cercle qui se joignent l'une au bout de l'autre, mais à contre-sens; ils les nomment *des ondes*, *pl. IX*, *fig.* 7. Il s'en fait en deux manieres; celle qu'on vient d'exprimer, & une autre appellée *ondes à pic;* à celle-ci on fait deux portions de cercle du même sens côté à côté, & deux autres à contre-sens, *fig.* 8; mais lorsqu'au lieu de ces dessins on demande des fleurs, des compartimens, &c. alors le dessin se trace sur le papier. Le bourrelier commence par le piquer en entier avec une épingle; puis l'appliquant sur le cuir, il le passe successivement avec de la chaux en poudre dans un nouet; ensuite il le marque avec un poinçon pour le suivre avec de la couture blanche piquée.

Les cuirs auxiliaires, c'est-à-dire, qui partent du dessus du cheval, pour soutenir les pieces du tirage, peuvent être découpés quand on le désire. Alors le bourrelier les taille plus larges qu'à l'ordinaire, leur donne ensuite par les bords différentes inflexions; il les perce aussi à jour quand il en est requis, en formant dans leur milieu des vuides de figures différentes, & borde le tout à faux bords.

Lorsqu'on emploie le cuir fauve, dit cuir d'Angleterre, on n'y ajoute ordinairement pas de bordures.

Quand on veut que le harnois, au lieu d'être noir ou fauve, soit rouge, verd, jaune, &c. le bourrelier colle sur les cuirs avec de la pâte, qui est de la forte colle de vitrier, des maroquins de toutes ces couleurs: pour le blanc, il se sert de basane blanche.

Les ornemens en laiton & en fonte dorés, sont fournis par les ciseleurs & par les fondeurs aux bourreliers qui les distribuent & les attachent sur les harnois. Les pieces formées par ces métaux consistent en boucles & demi-boucles, fleurons, bouts, rosettes & contours: ces pieces en laiton ou cuivre jaune ciselées, sont beaucoup plus légeres, mais elles sont cassantes, ce qui arrive rarement à la fonte. Les boucles sont de différentes grandeurs ou de dessins plus ou moins riches, *pl. VII*, *fig.* 2 & 3; les bouts se terminent en pointes *fig.* 4; leur place est ordinairement aux bouts pointus des courroies. Les fleurons *fig.* 5 & rosettes *fig.* 6, s'espacent & se placent sur tout le harnois selon le goût du bourrelier ou du propriétaire; les contours ornent les couvertures de coussinet, *pl. IX*, *fig.* 6. Aux ornemens en cuivre jaune, l'ouvrier a soin de faire des trous deux à deux en différens endroits de sa piece, afin que le bourrelier puisse y passer des fils de laiton, & au travers du cuir, au delà duquel il les tord ensemble pour les y attacher solidement. Quant aux pieces de fonte, le fondeur laisse des queues pointues à l'envers, *pl. VII*, *fig.* 7; avec lesquelles, après avoir percé le cuir, il les rive à coups de marteau.

Quand on orne le dessus de la tête des chevaux avec des aigrettes, il arrive qu'ils les corrompent ou les cassent, en se frottant la tête, ce qui les a fait abandonner par plusieurs; on se contente à présent de leur attacher au montant extérieur de la bride, près de l'oreille, une large cocarde de cartisanne, au dessous de laquelle pend un gros gland derriere

l'œillere, ou un flot de rubans, le tout fourni par le franger : ce même ouvrier fournit encore des rênes de tresses, terminées par un gros gland, & des guides plates ou rondes, que le bourrelier ajuste suivant l'art. Les ornemens de la garniture des voitures, en ce qui concerne le bourrelier, consistent en dessins piqués sur les cuirs, & en boucles & bouts dorés.

L'ART DU SELLIER.

INTRODUCTION.

L'ART du sellier comprend, en premier lieu la construction des selles qui servent de siege au cavalier, la bride pour conduire son cheval, le licol, &c. secondement l'art de tapisser & garnir les voitures dans lesquelles on s'assied à l'abri du temps, pour voyager ou pour passer d'un lieu à un autre, à l'aide de chevaux ou autre bêtes de tirage qu'on y attele.

Cet art, tel qu'il est à présent, pour la façon des selles, est très-différent de ce qu'il pouvoit être anciennement : il y a même grande apparence qu'il n'a été amené au point de perfection où il est actuellement, que par degrés, comme beaucoup d'autres arts, & qu'une des premieres qui ait pu mériter le nom de *selle*, parut dans le temps de la monarchie où les guerriers étoient tout couverts de fer ; mais que l'inconvénient dangereux d'être enchâssé dedans de maniere à ne pouvoir s'en débarrasser, en cas de chûte du cheval, a fait reléguer dans les académies, dont la destination est de dresser les hommes & les chevaux aux évolutions militaires. Les maneges dans lesquels ils travaillent, sont un terrein préparé, très-doux & de peu détendue, où il est bien rare que le cheval s'abatte. Nous désignons cette selle, qui se nommoit *selle à corps*, par le nom de *selle à piquer*, après quelques changemens qui y ont été faits, comme on le verra *chapitre V*. La selle à la royale, & plusieurs autres ont pris sa place pour la campagne.

Le sellier a seul le droit de faire & finir toute espece de selle, à commencer par les arçons qui en font la base ; mais il ne lui est pas permis de faire la sellette des chevaux de chaise : c'est au bourrelier à la construire, comme appartenant au harnois dont il est chargé ; il est rare que les selliers & les bourreliers sachent ou veuillent faire des arçons : cette pratique s'éloigne trop du reste de leur travail ; de sorte qu'ils se trouvent en quelques façon obligés d'autoriser des ouvriers sans maîtrise, à charpenter les arçons de leurs selles ; en conséquence, les uns suivent les ventes des forêts, où ils achetent le bois de hêtre qu'ils travaillent en arçons sur le lieu, pour être vendus aux selliers ; d'autres s'établissent dans les villes. On commencera donc par l'arçonnier en particulier ; après quoi on détaillera le travail du sellier pour les selles, brides & autres ustensiles qui servent au cheval de selle.

Lorsque les litieres, les chars & chariots, les coches, les carrosses parurent successivement en France, les carrosses ayant pris le dessus, on ajouta aux *selliers* le nom de *carossiers*, qu'ils conservent toujours, quoique les carrosses soient presqu'anéantis. Cette partie qui regarde la garniture des voitures actuelles & quelques autres pieces de leur district, termineront l'art du *sellier*.

CHAPITRE PREMIER.

L'arçonnier, arçonneur ou charpenteur d'arçons.

TOUT arçon est de bois de hêtre ; c'est un bâtis de plusieurs pieces de bois, assemblées en forme d'un compas ouvert, ou d'un arc tendu ; l'arçon de devant est attaché à celui de derriere par deux planchettes du même bois, qui se nomment les *bandes*.

Outils, instrumens & matériaux.

Le compas d'arçonnier, *a a*.
Différens aceaux, *b*.
La bachette.
Les fausses bandes, *c c c*.
La scie, le compas de fer, la plane, la rape à bois.
Le bois de hêtre.
La colle forte la meilleure.

1. Le compas d'arçonnier *a a*, *pl. X*, lui est particulier : il est de bois ; ses branches ont chacune environ un pied de long ; il sert à prendre la mesure sur le dos du cheval.

Les fausses bandes *c c c*, lui sont aussi particulieres ; ce sont trois regles de bois, longues de dix-sept pouces, une percée aux deux bouts de quelques trous de vrille ; les deux autres percées de même, mais seulement à un bout, & à l'autre bout fendues de six pouces de long près du bout : elles servent à égaliser les arçons entr'eux, pour ajuster ensuite les vraies bandes, comme on verra ci-dessous.

D'ailleurs, les aceaux *b* de différentes courbes, la hachette, la scie, &c. dont il s'aide suivant le besoin, lui sont communes avec plusieurs autres métiers.

Les pieces des arçons, *fig. A A.* Les arçons les plus composés sont de onze pieces : l'arçon de devant est fait de quatre pieces, savoir les deux devants *d d*, les deux lieges *e e.* L'arçon de derriere contient cinq pieces, le pontet *f*, les deux pointes *g g*, les deux bouts de troussequin *h h.* Les deux bandes *l l*, assemblent les deux arçons : il s'en fait pour différentes selles, de neuf & de sept pieces, par le retranchement de quelques-unes de celles ci-dessus. Les deux grandes pieces de l'arçon de devant, qu'on nomme les *devants*, ont des noms différens à mesure que leur forme change ; celui qu'on donne au sommet des deux pieces assemblées, est le galme *i* : la voûte qu'elles forment au dessous du galme se nomme le *garrot* ou l'*arcade* 2 : le galme & l'arcade composent le collet ; l'espace qui est avant la diminution d'épaisseur qui va jusqu'aux bouts s'appelle les mamelles 3, 3, les deux petites pieces se nomment *les lieges*, *e*, *e* ; les deux pieces qui vont de l'arçon de devant à celui de derriere pour les lier ensemble, se nomment *les bandes l*, *l* & *l*, *l*, *fig. B B ;* elles sont plus larges derriere que devant.

A l'arçon de derriere, le *pontet f*, qui tient le milieu, & le *milieu du troussequin*, ne font qu'une piece ; les autres sont les *deux pointes de derriere g*, *g*, *& les deux bouts du troussequin h*, *h*, qui se joignent à son milieu, & s'appuient sur les pointes.

Prendre la mesure. La premiere chose que l'arçonnier doit faire, quand il a des arçons de commande, est de prendre la mesure sur le dos du cheval. Pour cet effet il pose son compas ouvert du sens où ses branches se rapprochent par le haut au dessus du garrot, jusqu'à ce que ses pointes arrivent au défaut du mouvement de l'épaule ; il rapporte cette ouverture sur une regle de vingt-deux pouces, divisée de pouce en pouce : il trouvera communément pour un cheval ordinaire quinze pouces d'ouverture : puis retournant le compas sur son clou en sens contraire, il fait la même opération sur les reins du cheval, jusqu'à ce que les pointes arrivent au défaut des côtés, d'où le rapportant sur la regle, il trouvera ordinairement deux pouces de plus que devant, ce qui fera dix-sept pouces d'ouverture : ces deux mesures lui suffisent pour travailler ses arçons.

Le travail de l'arçonnier. La mesure prise sur le cheval, comme on vient de l'expliquer, l'arçonnier commence par débiter son bois, c'est-à-dire, par scier de longueur toutes les pieces de ses arçons ; ensuite il les dégrossit & les ébauche l'une après l'autre, avec sa hachette ; puis il leur donne la forme, & les acheve avec les aceaux, la rape à bois, &c. Les pieces achevées, il y en a qui se collent à plat-joint, d'autres à mi-bois ; à l'égard de celles-ci, il trace, avec la pointe de son compas de fer ou autrement, les échancrures ; puis, en suivant ses marques avec quelques traits de scie, il pénetre jusqu'à mi-épaisseur ; il évide ensuite ses échancrures, avec l'aceau ou la plane, bien uniment, pour que les parties échancrées, qui doivent se remplir mutuellement, se joignent bien juste. Il assemble à chaque arçon, & en colle les pieces, celles de l'arçon de devant à plat-joint ; il y en a qui, pour le rendre plus solide, y ajoutent une petite clef en travers, en dehors, entre le galme & l'arcade ; celles de l'arçon de derriere à mi-bois, le tout avec de la meilleure colle forte ; & pour que les assemblages à mi-bois ne se dérangent pas en séchant, il frappe, au milieu de chaque joint, un clou, sous lequel il fait entrer un petit morceau de cuir ; ces clous y restent jusqu'à ce que les arçons soient parfaitement secs. Les clous ôtés, il met ses arçons sous les fausses bandes *c c c*, (*voyez* leur description aux instrumens ci-dessus) ; il commence donc par clouer les deux bandes fendues sur les pointes de l'arçon de devant, delà sur les pointes de derriere, par le bout fendu, le clou qui, dans la fente, aura un petit morceau de cuir sous sa tête, comme les autres clous dont on vient de parler ci-dessus. C'est alors qu'en faisant couler les fentes sous leurs clous, plus ou moins, il parvient à égaliser la distance des deux arçons, & se donner la mesure de l'étendue du siege en longueur, laquelle il prend avec un fil, le portant du haut du galme, au haut du milieu du pontet, soit quinze, seize, &c. pouces ; alors il serre le clou sur la fente, & cloue la troisieme fausse bande, d'un bout sur l'arcade, & de l'autre sous le milieu du pontet, le tout bien assuré ; & après s'être confirmé, en portant son fil des pointes de devant à celle de derriere, en droiture, & en diagonale, il taille & ajuste ses deux vraies bandes, qu'il place & colle à mi-bois, tant à l'arçon de devant qu'à celui de derriere, à trois pouces du milieu du devant & à quatre derriere. Il frappe un clou à chaque point ; laisse sécher, & finit par ôter les fausses bandes ; alors son travail est achevé, & les arçons prêts à être employés par le sellier.

Liste détaillée des arçons des selles en usage.

Arçons de la selle à piquer. de la selle à la royale, *pl. X*, *fig.* DD. de la selle à trousseqin. de la selle de poste. de la selle de postillon d'équipage. de la selle ordinaire de femme, *pl. X*, *fig.* EE. de la selle de chasse de femme rase, à la polonoise.	}	11 pieces.
de la selle rase, ou demi-angloise. de la selle à guides. de la selle de courrier de malles. de la selle de fourgonnier.	}	9 pieces.
de la selle à l'angloise, *pl. X*, *fig.* FF. de la selle de cheval de brancard, *pl. X*, *fig.* 7.	}	7 pieces.

Proportions des arçons de la selle à la royale. Parmi les arçons composés de onze pieces, on choisit ici pour modele les proportions de celles des arçons à la royale, qui seront suivis des différences qui se trouvent dans les autres, suivant la liste ci-dessus.

Les arçons de la selle à la royale sont faits de onze pieces. Les deux grandes pieces de l'arçon de devant, qu'on nomme *les devants*, auront chacun onze pouces & demi de long, à prendre du dedans du garrot, c'est-à-dire, du milieu de l'arcade jusqu'aux bouts, & quinze pouces d'ouverture d'un des bouts à l'autre; leur largeur, de trois pouces ou plus. Les deux lieges, qui se placent debout vers le haut des devants, auront quatre pouces & demi de long; leur haut bout aura deux pouces d'élévation; leur largeur, qui s'applique sur les devants, sera au milieu de demi-pouce. Les quatre pieces susdites, qui composent tout l'arçon de devant, se font & se collent à plat-joint; à l'arçon de derriere, le pontet, qui est la piece du milieu de l'arçon, & le milieu du troussequin, qui ne font qu'une seule piece, auront, pris ensemble, six pouces de long, & deux pouces de haut; le dessous du pontet aura deux pouces de large. Les deux pointes s'assemblent & se collent, à mi-bois, au pontet; il y aura du milieu du pontet au bout de chaque pointe, onze pouces de long; chacune aura trois pouces ou plus de large. Les deux bouts de troussequin, qui s'assemblent & se collent à mi-bois, au milieu du troussequin, sur leur hauteur & à plat-joint sur les pointes, auront chacun huit pouces & demi de long, & leur largeur, sur les pointes, sera d'un pouce. Toutes les pieces de l'arçon de derriere assemblées, il aura dix-sept pouces d'ouverture, d'une pointe à l'autre.

Différences des autres arçons. Les arçons de la selle à piquer, sur le modele desquels ceux de la selle à la royale ont été composés, ont les mêmes onze pieces; les différences sont, que les lieges ont six pouces & demi de longueur, & quatre pouces de haut à leur haut bout; que le troussequin à cinq pouces & demi de hauteur, & qu'il n'a que treize pouces de siege; ces arçons ont un pommeau de bois, de trois pouces de long, taillé en dehors horisontalement dans la même piece du galme, qui sert à accrocher le chapelet des étriers, pour monter à cheval. Ce pommeau a été supprimé à toutes les selles, sur lesquelles on monte sans se servir d'un chapelet; ces arçons sont le chef-d'œuvre de l'arçonnier.

Les arçons à troussequin ont les onze mêmes pieces; ils se font pour les selles de cavalier, de dragon & pour les valets; les lieges s'y placent à ras du haut du galme; les bouts de troussequin se terminent en arrondissant, parce qu'on n'y ajoute point de battes; les lieges auront de long six pouces, & au bout deux pouces & demi de haut; la hauteur du troussequin est de deux pouces & demi; le siege est de seize pouces pour la cavalerie, de quinze pouces & demi pour les dragons, & de quinze pouces pour les valets.

Les arçons de poste ressemblent en tout aux précédens; mais ils ont dix-huit pouces de siege.

Les arçons de postillon d'équipage de même; mais ils n'ont que seize pouces de siege.

Les arçons de femme, *fig.* EE, ont onze pouces, comme tous ceux dont on vient de parler; les différences sont, qu'ils n'ont qu'un seul liege, qui se place à gauche, côté du montoir; un troussequin de quatre pouces de haut, duquel part, hors la main, un dossier qui est une planche d'abord, de même hauteur, qui coule le long de la bande, hors la main, où elle augmente en hauteur, de maniere que,

vers le milieu de son étendue, elle aura jusqu'à sept pouces de haut; elle va se rendre sur le bout du devant du même côté. Le galme, qu'on nomme en cette occasion le *pommeau*, s'assemble à mi-bois, & aura six pouces & demi de haut; il s'ajoute de bout au-dessus du vrai galme; ils auront de dix-sept à dix-huit pouces de siege.

Les arçons de la selle rase n'ont que neuf pieces, attendu qu'il n'y a point de troussequin; du reste, ils sont semblables à ceux de la selle à la royale.

Les arçons de courrier en guide, ont neuf pieces, parce qu'ils n'ont point de lieges; du reste, ils sont semblables aux arçons à troussequin; mais de trois pouces à trois pouces & demi de haut, on met à ces arçons un pommeau, pour y accrocher le chapelet du courrier; ils ont seize pouces de siege.

Les arçons de courrier de malle, neuf pieces; ils ont dix-huit pouces de siege, le troussequin six à huit pouces.

Les arçons de fourgonnier, neuf pieces; ils ont seize pouces de siege, le troussequin trois pouces à trois pouces & demi; du reste, ces deux derniers sont semblables en tous points à ceux de courrier en guide.

Les arçons de la selle à l'angloise *m*, n'ont que sept pieces; ils sont tous unis, n'ayant ni liege ni troussequin; ils ont, pour un maître, dix sept pouces de siege, & pour un postillon dix-huit pouces.

Les arçons de la sellette de cheval de brancard ont sept pieces, & quinze pouces de siege.

La construction des selles.

Avertissement. Une selle n'est autre chose que des arçons tapissés, & garnis de tout ce qui leur est nécessaire, pour que le cavalier puisse, par ce moyen, être assis commodément sur le dos du cheval. Ainsi les proportions des arçons, qu'on vient de donner au chapitre premier, font la proportion des selles; on s'y est étendu sur les arçons à la royale, comme étant du nombre des plus composés, & attendu que la selle, construite sur ses arçons, est la plus difficile à bien faire, & qu'elle donne les principes sur lesquels on peut se mettre en état d'exécuter toute espece de selle françoise; on continuera à la prendre pour modele, comme on a fait à l'égard de ses arçons. La selle que nous appellons à *l'angloise*, parce que nous l'avons emprunté des Anglois, a une construction particuliere, dont on donnera ensuite le détail. La *selle de femme* a quelques parties qui ne se rencontrent dans aucune autre; on les expliquera: on finira par la sellette du cheval de brancard, qu'on met ici, quoiqu'appartenante à l'art du bourrelier, parce qu'elle auroit été la seule à décrire dans cet art, au lieu qu'ici elle aura été précédée de notions analogues à sa description.

CHAPITRE II.

Les quartiers des selles.

Toutes les selles ont des quartiers, c'est-à-dire, une espece d'étoffe composée, avec laquelle on remplit l'intervalle des deux côtés des selles, le long des bandes des arçons, & sur laquelle reposent les cuisses du cavalier; cette étoffe se fabrique ordinairement par des femmes; elle se compose par pieces; pour y parvenir, on a plusieurs plates-formes, ou dessus de table de bois d'environ trois pieds en carré, & un tonneau ou un gros billot, sur lequel on met la plate-forme, pour pouvoir la tourner à sa volonté; ayant placé votre plate-forme, étendez dessus une peau entiere de mouton tannée, l'envers en dessus; bâtissez-la tout autour, avec des pointes de maréchal; qu'elle soit bien étendue; & comme tout quartier doit avoir vingt-huit pouces en carré; cousez des morceaux de même peau, dans les vuides qui pourroient se rencontrer au pourtour, afin de la rendre suivant ladite mesure.

Ayez de la *pâte*; c'est ainsi que se nomme une forte colle de farine; cette colle se fait avec de la folle farine, qui se trouve répandue dans les moulins à bled, & de l'eau commune; une chopine pour un litron de farine; on fait bouillir l'eau, & toute bouillante on la verse sur la farine, en remuant toujours; elle devient d'une bonne épaisseur, & très-collante. Mettez de cette pâte sur la peau, étendez-la bien uniment, avec un morceau de bois taillé exprès, qu'on nomme le *lissoir* X, *pl. X.* Ayez de grosse toile; la vieille toile à sac est la meilleure, parce qu'elle prête moins; étendez-la par-dessus la colle; étendez une seconde couche de colle, puis une seconde toile,

ſur laquelle vous paſſerez le liſſoir, pour rendre le tout bien uni ; mettez enſuite ſécher à l'ombre, ſur la plate-forme ; quand cette étoffe ſera parfaitement ſeche, vous la déclouerez de deſſus, & vous aurez alors un corps de l'épaiſſeur d'un fort carton, mais plus ferme & plus ſolide ; une peau de mouton ainſi préparée, fait les deux quartiers d'une ſelle ; & des recoupes, le ſellier en compoſe les battes de devant & de derriere, comme on verra par la ſuite.

CHAPITRE III.

Les outils, les matériaux, & le commencement du travail.

Les ſelliers ont peu d'outils qui leur ſoient particuliers ; ce ſont les ſuivans :

La liſſette A.

Les cornettes BC, CC, D.

Les roſettes E.

Le miniſtre.

Les groſſes tenailles.

Du reſte, ils ſe ſervent de pluſieurs autres inſtrumens, qui leur ſont communs avec les bourreliers, comme le couteau à pied, le rembourroir, le tire-bourre, la renette, le marteau, les pinces de bois & de fer, le bât à bourre, &c. ſuivant le beſoin qu'ils en ont.

On parlera du miniſtre & des groſſes tenailles, en traitant ci-après la garniture des voitures à laquelle ils ſervent principalement. La liſſette A, *pl. X*, qui eſt d'os, ſert à unir & liſſer ce qui vient d'être collé, en la paſſant deſſus. Les cornettes BC, CC, D, ſervent à imprimer des traces & différens deſſins ſur le cuir. Les roſettes E, ſont faites comme de gros clous évidés en étoile ſur l'épaiſſeur de leur bout ; on s'en ſert pour imprimer de petites étoiles ſur le cuir, à coups de marteau.

Leurs matériaux ſont le nerf, la toile, le cuir, la colle forte, la pâte ci-deſſus, le velours, les galons, le fil gros, les franges, la bourre, le crin, la plume, &c.

Les coutures doubles ſe font avec des aiguilles, comme celles des bâtiers, & ſe nomment *coutures piquées*, comme celles des carroſſiers.

Nerver. Tous arçons, avant de ſonger à les garnir, doivent être nervés & encuirés. Ce qu'on nomme le *nerf de bœuf*, avec lequel on les nerve, eſt dans l'animal la marque de ſon ſexe ; il a huit à dix pouces de long tout préparé ; cette préparation conſiſte à le diviſer en filaſſe, avec de groſſes cardes de fer ; ceux qui l'apprêtent ainſi, le vendent, en paquets d'une livre, aux clincailliers, ou directement aux ſelliers. Ecartez ces fils de nerf, & les étendez à meſure ſur les arçons, de tous côtés, & toujours du ſens de la longueur des pieces ; ayez en même-temps de la colle forte chaude ; trempez dedans à meſure une broſſe de peintre, que les ſelliers appellent un *pinceau*, dont vous enduirez le nerf en tapant la broſſe deſſus ; paſſez enſuite la liſſette par tout, pour bien unir & applatir le nerf ; laiſſez refroidir.

Encuirer. Pour encuirer enſuite les arçons nervés, prenez de la toile de moyenne groſſeur, taillez-la en morceaux, ſur la meſure de chaque piece d'arçon ; car il faut que le bois en ſoit couvert entiérement ; trempez chaque morceau, à meſure que vous voulez l'appliquer, dans la colle forte chaude, à pluſieurs repriſes, le maniant & pétriſſant dans vos mains, à chaque fois, avant de le poſer ; paſſez enſuite la liſſette, afin que la toile ſe colle bien.

Ferrer. Les arçons nervés, encuirés, & bien ſecs, il s'agit de les ferrer. Cette ferrure conſiſte en bandes de fer plates & autres ferremens ; ſavoir, ſous l'arçon de devant, juſques vers les bouts, une bande d'un bon pouce de large, qui ſuivra toutes les inflexions de l'arçon ; ſous celui de derriere, une pareille bande ; une bande qui traverſe, en dedans, le collet du devant de la ſelle, & ſe termine ſur les lieges ; on la nomme *bande de collet* ; du reſte, les porte-étriers faits avec de petites tringles de fer, qui ſe mettent ſur les bandes d'arçon, comme auſſi quelques boucles & anneaux enchapés. Toute cette ferrure ſe cloue au bois des arçons ; elle varie ſuivant les ſelles.

Sangler & faux-ſiéger. Sangler eſt remplir, avec des ſangles, le vuide qui ſe trouve à toutes les ſelles, entre les deux bandes d'arçon ; *faux-ſiéger*, eſt couvrir de toile par-deſſus les deux bandes. Pour ſangler, vous clouerez, d'un arçon à l'autre en deſſous, quelquefois en deſſus, entre les deux bandes, de la ſangle fine, deux morceaux, qui ſe croi-

seront l'un sur l'autre, au milieu de leur longueur. Pour faux-siéger, vous couperez un morceau de toile de façon, qu'étant tendu & cloué sur les bandes & sur les arçons, il couvre en entier, par-dessus les sangles susdites, les bandes & l'intervalle entre les deux arçons.

CHAPITRE IV.

Construction de la selle à la royale.

MAINTENANT que ces quatres opérations, communes à toutes les selles, sont décrites; supposant ici qu'elles soient exécutées sur les arçons d'une selle à la royale, vous continuerez par tailler les quartiers, *fig.* 2, *pl. X*, c'est-à-dire, l'étoffe décrite, chapitre second, déstinée à remplir les côtés de la selle. Pour cet effet, vous couperez cette étoffe en carrés longs; on entamera un des longs côtés, à trois pouces d'un de ses bouts; cette entamure sera le milieu du haut du galme *a*; delà on conduira sa coupe, en rasant les lieges, en dehors; on remontera de même en dedans, jusqu'à un pouce & demi au-delà du dedans des bandes *b*, que l'on suivra tout du long, à cette distance, jusqu'aux bouts de troussequin, autour desquels on tournera de même, pour terminer la coupe au milieu du haut du pontet en dehors *c*, & à un pouce & demi de l'autre bout *d d*; le côté opposé, qui est en bas *c c*, doit passer à quatre pouces au-dessous des pointes des devants d'arçons.

Chaque quartier, ainsi taillé, vous couperez sur lui son dessus, qui sera de cuir de Russie, de velours, &c. vous le couperez le long des trois côtés de dehors *ff*, d'un demi-pouce plus large, & dans l'espace du liege, au troussequin, plus bas d'un pouce & demi *g g*, que l'étoffe du quartier *b*, que vous laisserez à nud.

Vous pouvez alors tellement achever chaque quartier à part, qu'il n'y ait plus qu'à les monter sur la selle quand il en sera temps. Pour cet effet, vous étendrez, avec la lissette, de la pâte sur le quartier; vous y collerez le dessus; puis vous pointerez sur une table son excédent de demi-pouce, & vous laisserez sécher; Quand le tout sera bien sec, vous rabattrez en dessous l'excédent du dessus, ce qui peut se faire de deux façons. Si le dessus est de *roussi*, (c'est le nom qu'on donne par corruption au *cuir de Russie*), après en avoir replié les bords en dessous, on les arrête par une couture piquée; s'il est en velours, on les rabat à l'angloise. Pour rabattre à l'angloise, on décolle la double toile du quartier, autour des bords; on y fait entrer, dans l'intervalle, les bords du dessus, & on colle le tout ensemble; on borde le dessus avec un galon, ce qu'on ne fait point en roussi; la couture ci-dessus tient lieu de bordé.

Tracez sur le milieu du quartier, nommé *l'entre jambe*, les dessins du haut vers le bas, un peu en biais, des lignes paralleles, deux à deux, chaque double ligne répétée quatre ou cinq fois, à distance égale les unes des autres, qu'on termine par de petites portions de cercle aussi doublées; faites un compas, *fig.* 3, *b b*, pour les suivre ensuite d'un bout à l'autre, avec le point de cordonnet, composé d'un fil & d'une soie rouge; pour le faire, vous piquez l'alêne, puis vous passez le fil avec l'aiguille de dessous en dessus, & avant de le repasser en dessous, vous engagez un bout de la soie dans le point avec lequel vous la serrez ensuite, & ainsi de point en point, tendant toujours la soie. Ces dessins sont une espece d'ornement utile, pour empêcher le dessus de se déjoindre de son quartier. Tout cela achevé, vos quartiers seront prêts à monter sur les arçons,

Les quatre battes, tant les deux de devant que de derriere, sont des pieces destinées à garnir les bouts des lieges & du troussequin; on les fabrique avec les morceaux de l'étoffe des quartiers, qui restent après qu'ils ont été taillés; on les coupe sur des patrons; celles de devant, *fig.* 4, sont composées de deux de ces morceaux; il en faut quatre des plus forts pour celle de derriere, *fig.* 5; les battes de devant dépasseront les lieges de deux pouces, & celles de derriere de quatre pouces. A la selle à la royale, la batte de devant a de long six pouces & demi passé; au bout d'en dehors, deux pouces & demi de haut; l'autre bout, un pouce & demi. La batte de derriere à cinq pouces & demi passé de long; le bout en dehors, deux pouces & demi de haut; le bout bas, un pouce & demi; on les amincit par le dessus, & au bout haut. Pour construire celle de devant, collez, avec de la pâte, les deux morceaux de chacune ensemble; puis vous les pointerez, sur une planche, par

les deux bouts, & les laisserez sécher; on fait de même au battes de derriere.

Pour achever la batte de devant, vous collerez, sur toute sa surface de dehors, un morceau de cuir de Russie; puis marquant, sur cette face, le contour du liege, à deux pouces près du bout carré de la batte, vous y coudrez un petit galon qui le représentera; vous coudrez aussi, de l'autre côté, en dedans un autre morceau de même cuir, que vous aurez taillé un peu plus large que le bout de la batte, pour qu'étant cousu & plissé dans les angles, on puisse le rembourrer par le côté en dedans, qui ne sera point cousu vis-à-vis le bout carré du liege. Cette façon est ce qu'on appelle *chausser les battes*.

Pour monter les battes sur les lieges, vous commencerez par décoller, de dessus la batte, le roussi qui est dans l'enceinte du petit galon; vous y ferez entrer le liege; le corps de la batte se trouvera en dedans, derriere le liege. Ayant posé ainsi les deux battes, avec un peu de pâte que vous aurez mise aux lieges, avant de les enfoncer, vous les clouerez; c'est-à-dire, l'étoffe qui les couvre, qu'on laisse toujours dépasser un peu; vous les clouerez, dis-je, sur les devans d'arçons, de trois clous par dehors, & d'autant par dedans.

Vos battes en place *b*, *fig.* 3, & assurées, vous amincirez au haut ce qui n'est pas recouvert, en y taillant en dedans un petit biseau; vous borderez tout le dessus, garni d'un petit galon *x x*, *fig.* 4, que vous passerez de l'une à l'autre, par-dessus le galme de l'arçon, puis vous placerez les miroirs. On nomme le miroir, un petit morceau de l'étoffe dont on fera le siege; on le taille suivant le contour du petit galon ci-dessus, qui représente le tour du dessus du siege; on le colle à plat sur le cuir de Russie qu'il encadre; on en fait entrer les bords sous le galon, & on cloue le bas sur les bandes d'arçon. Les battes de devant ainsi travaillées, sont les premieres pieces de la selle, montées à demeure sur les arçons (*).

Vous assemblerez alors les quartiers, par leurs bouts de devant *a*, avec une couture à surjet; vous couvrirez cette couture par une petite bande de roussi, cousue à deux rangs, qui se nomme un *petit galme*; vous poserez ce milieu sur le galme de l'arçon de devant, vous porterez les deux quartiers en leur place, & vous les retiendrez par quatre clous, que vous pointerez, deux vers les battes, & deux vers le troussequin; vous verrez, avec le compas, si le bas des quartiers est à la distance des pointes de l'arçon de derriere, ce qui doit être exactement; en même temps, vous porterez les battes de derriere aux bouts du troussequin, sur les quartiers, où vous marquerez ce qui doit en dépasser le troussequin; vous ôterez ensuite les quartiers, & coudrez à points croisés lesdites battes sur l'endroit marqué; vous coudrez ensemble les deux bouts de derriere des quartiers *c*, *fig.* 2, au-dessus du pontet, derriere le troussequin; recouvrez la couture d'un petit galme; ôtez les clous qui pointoient les quartiers.

Coupez le vrai siege *d d*, *fig.* 3, en chamois, velours, &c. d'un seul morceau, sur un patron représenté plié en deux, *fig.* 6; celui de la selle à la royale a un pied, dans son plus large derriere, & quatre pouces devant; vous le doublerez de toile; vous marquerez sur l'étoffe, cinq traces espacées en travers; c'est ce qu'on nomme les *barres du siege*; vous les suivrez toutes par une couture en soie, à points devant, qui prendra le dessus & la doublure, que vous aurez coupée un peu plus large que le dessus, pour donner facilité à la rembourrure; vous couperez, au siege, le chaperon *e*, par devant, & le dedans de troussequin *f*, par derriere; vous ferez ces pieces de l'étoffe du siege. Le chaperon est destiné à recouvrir, en dedans, le collet de l'arçon, jusqu'à la garniture des battes, & le dedans du troussequin doit recouvrir pareillement, en dedans, tout l'intervalle entre ses battes garnies; chacun sera en deux morceaux égaux, cousus au bout l'un de l'autre; on les taille suivant la place qu'ils doivent occuper; de plus, on joint encore, par une couture, le long du dedans de troussequin, un morceau de cuir de Russie destiné à le fortifier.

On couvrira tout le derriere du troussequin, jusqu'à la garniture des battes; on en couvrira la couture d'un galon, qui répondra au second galon des battes; vous doublerez le chaperon de toile, & vous y ferez quelques barres comme au siege; vous ne doublerez point le dedans du troussequin, mais pour l'ornement, vous le remplirez de petites barres, de pouce en pouce; ensuite retournant ces pieces à l'envers, vous fendrez en travers la toile, au milieu de chaque barre du siege, pour y faire entrer de la bourre de laine,

(*) Quant aux battes de derriere, vous en garnirez la moitié la plus large *c*, *fig.* 3, qui doit dépasser le bout du troussequin de quatre pouces; vous en amincirez le haut & le côté en biseau en dedans: vous collerez en dehors le cuir de Russie; vous borderez le tour d'un galon, & à un demi-pouce au-dessous, vous coudrez un autre galon parallele au premier; vous clouerez au troussequin, en dedans, à demeure, cinq ou six clous à la partie de la batte qui n'est point couverte.

& les rembourrer mollement ; puis vous ferez à la toile, de côté & d'autre de ces fentes, de petites taillades en long, avec les ciseaux ; vous les semerez sur toute la doublure ; ceci se fait pour que la toile prête quand on tendra le siege ; par la suite, vous ferez la même opération à l'envers du chaperon ; vous coudrez un petit cuir en avant, au-dessous du milieu du devant du siege.

Pour faire ensuite la feutrure du troussequin, coupez un morceau de toile aussi long que le troussequin & les parties de ses battes, qui ne sont point garnies, & assez large pour qu'elle puisse passer par-dessus ; cousez-la d'une couture piquée, le long du bas dudit troussequin, en dedans ; jettez-la ensuite par-dessus ; vous la couperez alors au haut du bout non garni de chaque batte, & l'y coudrez en lui donnant du jeu, pour pouvoir les rembourrer ensuite par le côté, en dedans, que vous ne coudrez point. Quand cette rembourrure est faite, pointez la toile de quelques clous, le long de la moitié de la hauteur du troussequin, en dehors ; rembourrez-la en dedans ; continuez toujours de pointer des clous & de rembourrer, jusqu'à ce que vous ayez rempli l'intervalle d'une batte à l'autre, ce qui s'appelle faire la *feutrure du troussequin* ; ensuite, un peu au-dessus de ce rang de clous pointés, vous ferez un rang de piqûres, de pouce en pouce ; c'est-à-dire que, perçant avec l'alêne de dehors en dedans, vous traverserez le bois du troussequin & la feutrure, pour y passer l'aiguille enfilée ; puis la repassant dans le même trou, vous engagerez dans le fil, avant de le serrer, une pincée de bourre. Cette piqûre faite, vous ôterez le rang de clous, & vous couperez le surplus de la toile, au-dessus du fil de la piqûre ; vous recouvrirez la toile des deux battes, d'un morceau de cuir de Russie, que vous leur coudrez en bas, en haut & à côté. Vous borderez d'un galon les deux côtés du siege du chaperon, & du dedans du troussequin, que vous ne coudrez qu'à mi-bord ; & avant de les placer, vous coudrez, au faux siege, la portion des quartiers qui n'est pas couverte de leurs dessus.

Placez le siege bien au milieu, entre les deux arçons, par-dessus le faux siege ; vous en coudrez le bout le plus large, qui est le derriere, d'une couture piquée, traversant le long du bas du troussequin ; vous le tendrez ensuite en long, au moyen du petit cuir, que vous avez ci-devant ajouté à l'autre bout, & que vous clouerez au collet ; cousez cet autre bout au bas du collet, comme vous avez cousu le derriere. Ces deux coutures prendront en même-temps ; l'une, le bas du dedans du troussequin ; l'autre, celui du chaperon, qui tiennent tous les deux au siege, comme il a été dit.

Vous rembourrerez le dessous du siege, par les côtés, dans toute son étendue bien également ; vous en fermerez les côtés, en les tendant par une couture piquée, en avant sur les quartiers ; puis vous la couvrirez de l'autre demi-largeur du galon, que vous coudrez de même aux quartiers ; vous releverez ensuite le dedans du troussequin, par-dessus sa feutrure, & vous collerez la piece de roussi qui est jointe, comme il a été dit, le long du dehors de troussequin, & vous la clouerez en bas de quelques broquettes. Pour faciliter votre opération, vous aurez précédemment enfilé par les bouts, les deux derrieres des quartiers qui cachent cette place ; vous les aurez retroussés & attachés, avec le fil, par un nœud, au bord de leurs côtés bas. Quand elle sera faite, les quartiers retourneront d'eux-mêmes en leurs places, & recouvriront les broquettes ; vous coudrez ensuite les galons des côtés autour des battes, & vous coudrez un galon sur tout le haut du troussequin ; vous releverez le chaperon ; vous coudrez le galon des côtés sur la chaussure des battes de devant, & le haut sur le haut des battes & du galme, les rembourrant à mesure ; vous recouvrirez cette derniere couture, en cousant par-dessus le galon de communication, d'une batte à l'autre. *Voyez* les battes ci-dessus. Vous assemblerez & coudrez les deux bouts de derriere des quartiers, au-dessus du pontet, & vous en couvrirez la couture par un petit galme de galon.

Vous mettrez, par devant, un rang de clous dorés en dehors, depuis le galme jusqu'au bout des battes de devant, de chaque côté, & un derriere, le long du troussequin, depuis le pontet jusqu'au bout des battes. Il ne se fait point de selles, dont le dessous ne soit garni de deux panneaux, destinés à garantir le dos du cheval du bois des arçons ; c'est pourquoi, tout le dessous de votre selle étant achevé, vous aurez construit deux panneaux égaux, pour être posés, l'un à droite, l'autre à gauche, sous les arçons ; or comme la construction des deux est la même, le détail d'un seul sera suffisant.

Prenez un morceau de basane jaune, *fig.* 8, *ff*, appliquez-la à l'envers des arçons, & tracez dessus leurs contours avec une pointe ; savoir, depuis le milieu de l'arcade du garrot, tournant de la pointe de devant à celle de derriere, & finissant sous le milieu du pontet, d'où vous tracerez une ligne droite, qui tende à l'extrémité de l'arcade de votre côté ; coupez le long de ces traces, observant cependant de rentrer en douceur en dedans, entre les deux pointes, & de laisser, quand

vous ferez arrivé à un pouce & demi de l'arcade, une petite avance de peau *g*, que vous couperez carrément jusqu'au milieu de l'arcade, par où vous avez commencé ; alors le dessus de votre panneau est taillé, & vous servira de patron pour l'autre ; coupez, sur la mesure des pointes des arçons, deux petits morceaux de roussi, arrondis comme elles par un bout, coupés carrément par le bout opposé ; cousez-les au dehors de la peau, à l'endroit des pointes d'arçons, excepté le bout carré, qui doit rester ouvert, ce qui formera une petite bourse ou poche ; cela fait, vous doublerez de toile tout l'envers de votre dessus de panneau ; puis prenant une seconde toile, vous poserez votre panneau dessus, & vous la couperez, autour du dehors, d'un pouce plus large, excepté entre les deux pointes, où vous la rapprocherez de la petite échancrure que vous avez faite, & dont en ressortant, vous l'élargirez, comme devant, jusqu'à l'angle, pris vis-à-vis du pontet, où vous la couperez pendant trois pouces, tout près du dessus ; puis ressortant un peu, vous couperez, en droite ligne, jusqu'au bout de la petite avance ci-dessus, sans vous embarrasser de suivre davantage la forme du panneau ; vous coudrez cette toile, par ses bords à ceux de dessus, à grands points, la plissant dans le tour des pointes ; vous coudrez ensuite, à mi-bord, dessus & dessous par dessus cette couture, une bordure de basane, jusqu'à trois pouces au-delà du pontet, où vous avez rasé la toile avec le dessus. La bordure finie, vous continuerez à coudre le long du dessus, jusques vers le milieu de sa longueur, où vous laisserez une ouverture de trois pouces ou environ, après laquelle vous reprendrez la couture, jusqu'au commencement de la petite avance ; le surplus de la toile, qui reste en dehors, se coudra au bout de ladite avance, jusqu'où vous avez commencé à border ; vous ferez aussi, entre les pointes, vis-à-vis de la petite échancrure *h h*, une couture en carré, qui occasionnera un espace où la bourre n'entrera pas ; toutes les coutures faites, vous pointerez à l'envers, sur une table, par les deux bouts ; vous rembourrerez d'un bon pouce & assez ferme, par l'ouverture susdite, que vous coudrez ensuite, & le panneau sera prêt à poser.

Avant de poser les panneaux, il faut attacher aux arçons tous les cuirs nécessaires au service de la selle ; ces courroies consistent en trois contre-sanglots *a*, *a*, *a*, *fig.* 8, le long de chaque bande, aux boucles du poitrail *b*, *à l'anneau de la croupiere c* (*), aux attaches du coussinet *d*, & aux trousse-étriers *e*, & par-dessus, aux crampons des fourreaux de pistolets *g*, *g*, *fig.* 3, & à ceux du portemanteau *h*.

Les panneaux se posent les derniers. Pour cet effet, on commence par faire entrer les pointes des arçons dans les petites poches, cousues sur le dessus du panneau, ce qui s'appelle *chausser les panneaux* ; on ne le fait tenir au reste, qu'à l'arcade, par deux clous pour chaque panneau, & aux pointes de même ; la selle alors est totalement achevée, & prête à servir, quand on y aura ajouté la croupiere avec son coussin, le poitrail, les sangles, les étriers avec les étrivieres ; du reste, il y a de quoi attacher le porte-manteau, en passant des courroies dans les crampons rivés, qui sont derriere le troussequin, & les fourreaux de pistolets à ceux de devant, près des lieges.

On ajoute, presque toujours, une couverture de basane jaune à la selle, qui couvre entiérement tout le dessus, pour la conserver & la garantir de la poussiere ; la selle même sert de patron, pour tailler toutes les pieces de la couverture ; on double de toile de Cholet seulement, ce qui en doit poser sur le siege ; du reste, avant d'assembler toutes les autres pieces, on passe, à l'envers de chacune, une couche très-légere de pâte, qui est seche en un moment, pour garantir la selle d'une poussiere légere qui la saliroit perpétuellement sans cette précaution.

(*) Pour le poitrail & la croupiere, *voyez* le chapitre XII.

CHAPITRE V.

Des variétés de formes & de construction dans les selles françoises, comparées à la selle à la royale.

LA construction de la selle à la royale que l'on vient d'expliquer, donne la manœuvre en général, de toutes les autres selles françoises; mais, comme dans chacune il se trouve différentes conformations relatives aux divers usages auxquels on les applique, il suffira d'expliquer la structure de ces différences, attendu que le travail essentiel est déjà indiqué dans la précédente.

La selle à piquer. La selle à piquer est celle qui est désignée par le corps des selliers pour leur chef-d'œuvre de réception; cette espece de selle ne sert que dans les académies, pour monter à cheval, par les raisons qui ont été déduites dans l'introduction; entr'autres, qu'elle tiroit son origine de *la selle à corps* des guerriers, aux temps des armures de fer, dont ils se couvroient depuis la tête jusqu'aux pieds.

Nous avons découvert une de ces selles à corps chez un sellier, (le sieur Hutin, rue d'Orléans, au Marais), qui avoit été construite par son bisaïeul, & qni doit avoir environ cent ans. On verra par le dessin que nous en avons fait, comparé à celui de la selle à piquer actuelle, qu'en ayant retranché ce qui seroit présentement superflu, & l'ayant accommodé à notre usage, elle n'a fait du reste que changer de nom. Cette selle est entiérement couverte en veau lac.

La *fig.* 1, *pl. XI*, représente le dessus des arçons; il est d'une seule piece; (les arçons d'une selle à piquer sont de onze pieces, *voyez* chapitre premier); les lieges & le troussequin sont collés dessus. La *fig.* 2, représente l'arçon de devant vu de face, garni d'une plaque *a a a*, de la matiere des cuirasses, clouée sur tout le devant, haute de quatre à cinq pouces, terminée carrément au haut sans panneau; une partie *b b*, du dedans du troussequin, vue en perspective. La *fig.* 3, représente la selle, vue de profil; c'est dans ce profil que l'œil la détaille le mieux; on voit les deux plaques *a a*, celle du devant, celle de derriere, la batte de derriere, & la hauteur du troussequin. La *fig.* 4, représente le derriere de la selle; on voit le dehors du troussequin *a a*, garni de sa plaque *b b*; le devant *c c*, vu en dedans en perspective.

Les différences entre la selle à corps & notre selle à piquer, sont que celle-ci n'a point de plaque de fer; que l'arçon de devant se termine par un pannean, & qu'elle est en général moins grossiere; & en la comparant, pour la manufacture, à la selle à la royale, on n'y trouvera de différence que les battes de derriere, qui se construisent d'une façon toute particuliere, dont on va donner le détail.

Pour les composer, on commence par tailler un *fond a a*, *pl. II*, *fig.* 2; c'est ainsi que le sellier appelle une portion de planche de bois de hêtre, épaisse d'un pouce, haute de sept pouces, & large de trois pouces; elle sera plate sur sa face extérieure; le bas sera coupé carrément; il l'arrondira en lime demi-ronde, sur toute la face extérieure, & la taillera sur les côtés du bas en haut, en la diminuant de largeur jusqu'au sommet, qu'il terminera en portion de cercle; ce fond ainsi taillé, fera le haut bout de la batte; couvrez ce fond entiérement d'un fort coutil, auquel vous en coudrez un pareil, qui fera la longueur de la batte; le bas, des deux côtés de ce dernier coutil, se coudra au premier quartier, & ensuite en les rapprochant un peu l'un de l'autre, en allant vers la moitié du troussequin, en dedans de chaque côté; alors, dans cette espece de poche, vous ferez entrer de la paille le plus que vous pourrez, en frappant, à mesure, à coups de marteau redoublés, pour que la batte devienne dure de paille comme de bois; puis vous piquerez, de gros fil, tout au travers, que vous serrerez à force; après quoi, vous la clouerez en dedans du troussequin. Comme ces battes ainsi rembourrées ont, à leur bout, une épaisseur qui fait saillie sur le troussequin, en dedans, de chaque côté, de façon qu'il se trouvera un espace entr'elles, moins épais au milieu du troussequin, vous le remplirez bien uniment, avec des morceaux de quartier, que vous y clouerez, pour gagner l'épaisseur; ensuite vous feutrerez comme à la selle à la royale. Vous observerez, avant de coudre le fond au quartier, de l'y placer de façon, que sa base suive la direction d'une regle posée, en descendant un peu de la batte de devant, à celle de derriere; du reste, procédé comme à la selle à la royale. On couvre ces selles de veau retourné, la chair en dehors, ou de veau lac.

Les selles à troussequin. Ce titre comprend

toutes les ſelles qui ont des trouſſequins plus ou moins élevés, dont les bouts ſont arrondis, & auxquels le ſellier n'ajoute point de battes; telles ſont la ſelle de poſtillon d'équipage, de courrier en guides, de courrier de malles, de fourgonnier. Les proportions de ces ſelles ſont détaillées ci-devant, au chapitre de l'arçonnier; leur garniture ſe travaille, par le ſellier, comme celle de la ſelle à la royale; mais ordinairement en étoffe moindre, attendu que la plupart ſont faites pour des poſtillons, courriers de malles ou valets.

La *ſelle de poſte*, *fig. 6*, *pl. XI*, a quelques parties ajoutées ou formées différemment des autres; elle eſt ordinairement accompagnée d'une ventouſe *a*; on appelle *ventouſe* un creux ovale, enfoncé au milieu du ſiege, vers le trouſſequin, pour éviter que le courrier ne s'écorche par le frottement continuel du ſiege. Pour faire une ventouſe, on plie le vrai ſiege par la moitié, & ſur ce pli, depuis un pouce du trouſſequin, on entaille la forme d'un ovale, alongé de trois pouces en long; on coupe enſuite deux morceaux de la même étoffe du vrai ſiege, qui auront chacun un pouce de haut, & un troiſieme qui ſera celui du vuide, & qui doit faire le fond de la ventouſe. On coudra, d'une part, les deux morceaux de côté, le long du vuide ci-deſſus, & de l'autre aux morceaux du fond, le tout à ſurjet; puis ayant mis le ſiege en place, on coudra tout le tour du fond, au travers du faux-ſiege, afin qu'il y ſoit adhérent; après quoi on rembourrera le vrai ſiege, comme à l'ordinaire, & aſſez ferme autour de la ventouſe, qui alors formera un creux ovale d'un pouce de haut, pour l'effet que l'on déſire. Quand on veut, on met les porte-étriers de fer *b*, par dehors, en dedans des battes; des ſacoches, ou bourſes *c*, devant ou derriere, &c.

La ſelle de femme ordinaire, à trouſſequin & à doſſier. Il ſe fait de deux ſortes de ſelles de femmes; l'une à trouſſequin & à doſſier, pour celles qui s'aſſeyent les deux jambes du même côté, qui eſt la plus ordinaire; l'autre eſt principalement pour les dames chaſſeuſes; on la nomme *à la polonaiſe pour femme*; on en parlera après celle-ci.

Pour la diſpoſition & la proportion de cette ſelle, *voyez* le chapitre premier, qui traite de l'arçonnier, & la *pl. X*, *fig. 9*. En conſéquence, le ſellier a à garnir un doſſier & un panneau; les autres différences ſont, un double faux-ſiege ou matelaſſure, & un bourrelet.

Le panneau *a*, *fig. 9*, ſe rembourre légérement ſur ſon bois, & ſe recouvre de deux morceaux de l'étoffe du deſſus, les coutures ſe couvrent de deux rubans ou galme.

La toile du faux-ſiege, coupée pour aller juſqu'au bas du doſſier, & clouée ſur les bandes, & enſuite au doſſier; on fait la matelaſſure, en étendant la bourre comme à la ſelle à la royale, & l'enfermant dans une ſeconde toile, qui renfermera auſſi le bourrelet *b*, *b*.

Le bourrelet ſe conſtruit ſur le quartier, côté du montoir; pour cet effet, on met le quartier en ſa place, on l'y arrête par quelques pointes de clous; alors on trace deſſus deux lignes paralleles, diſtantes de trois quarts de pouce l'une de l'autre, depuis le liege du devant juſqu'au bout du trouſſequin; on débâtit le quartier, on coupe une largeur de toile ſuffiſante, pour qu'après avoir été couſue au quartier, le long d'une des traces ſuſdites, par un de ſes bords, elle forme, étant couſue du même par ſon autre bord, ſur l'autre trace, un vuide d'un pouce de haut tout du long; on ferme ce conduit par le bout de devant, & par l'autre on le rembourre le plus dur qu'on peut; puis on pique ce bourrelet de pluſieurs rangs de boutons de laine, afin qu'il devienne ſolide, preſque comme du bois. Lorſque le quartier eſt placé à demeure, la ſeconde toile de la matelaſſure paſſera deſſus, & ſe coudra au bas de ce bourrelet; il eſt deſtiné à relever le bas du ſiege, de peur qu'il ne penche trop en devant.

Le vrai ſiege ſe taille comme on le voit, *fig. 20*; l'avance *a* occupe l'intervalle entre le pommeau & le doſſier, au-deſſus de la matelaſſure, & s'y arrête; on met une feutrure *c*, *c*, *fig. 9*, tout le long du trouſſequin & du doſſier, puis le deſſus, &c. comme à la ſelle à la royale, &c.

Au lieu d'étriers, c'eſt une planche *d*, ſur laquelle la femme met ſes deux pieds; cette planche à un pied de long, & trois à quatre pouces de large, plate par-deſſus, un peu bombée par-deſſous; on fait deux mortoiſes, vers chaque bout, pour y paſſer un étriviere *e*, *e*, dont chacune ſe boucle à deux anneaux carrés, attachés à la bande d'arçon; on rembourre & couvre le deſſus de cuir, qu'on attache autour, à la planche, avec des clous dorés.

La ſelle raſe, *fig. 3*, *pl. XI*. Il n'y a pas grand choſe à dire de cette ſelle, car elle ſe travaille comme la ſelle à la royale; cette ſelle ſe nomme auſſi *demi-angloiſe*, parce qu'elle n'a ni trouſſequin ni battes; le ſiege de celle-ci ſe taille plus ample, par derriere, que celui de la ſelle à la royale.

La ſelle raſe de femme, dite ſelle à la polonoiſe. Celle-ci eſt une ſelle raſe, accommodée à l'uſage des femmes qui veulent être à cheval, en face des oreilles du cheval, comme les hommes, ſans cependant avoir jambes deçà & jambes delà; les dames qui chaſ-

sent s'en servent principalement. Cette selle est disposée de façon, que la femme passe la cuisse droite au-delà du pommeau, qu'elle embrasse ensuite avec son jarret, sa jambe droite revenant à gauche. Il y a de plus, à cette selle, un pommeau, fait par l'arçonnier, élevé & recourbé par le haut en devant, qu'on nomme aussi un *col d'oie a*; un liege *b*, hors la main, d'une forme particuliere, qui s'appelle le *liege de cuisse*, & par le sellier un petit faux-quartier ou matelas *c*, vis-à-vis du liege de cuisse à gauche, pour recevoir la jambe droite; & une poignée de fer garnie *d*, pour la main droite; on ajoute, par devant, un coussinet piqué *e*, qui tombe sur le cheval, pour que la jambe droite ne pose pas sur le crin.

Après avoir compris la manœuvre des selles énoncées ci-dessus, il est aisé de voir comment on parvient à exécuter toutes ces pieces; il s'agit de les tailler sur des patrons, les rembourrer, feutrer, couvrir, &c. ce qu'il est inutile de recommencer. La *fig.* 4, en fait appercevoir la disposition.

CHAPITRE VI.

La selle à l'angloise.

VOICI une selle d'une construction toute différente des précédentes; nous la tenons des Anglois. Les arçons sont représentés en M, où l'on voit que celui de devant est joint à mi-bois en *a*; la selle est représentée *fig.* 11, *pl. X.*

Les arçons nervés & encuirés à l'ordinaire, on les sangle par-dessus, au contraire des nôtres, qui se sanglent en dessous; on attache, par devant, les deux sangles, l'une sur l'autre, & on les écarte, par derriere, d'environ un pouce: puis, par-dessus, on cloue, d'une bande d'arçon à l'autre, deux autres traverses de même sangle, à quelques pouces l'une de l'autre, plus en devant qu'en arriere; puis on attache le faux-siege de toile par-dessous le devant, revenant par-dessus les bandes, finissant dessous le derriere.

On arrange bien uniment la bourre sur le faux-siege, qu'on nomme la *matelassure*; on la recouvre de pareille toile, qui doit dépasser d'un pouce & demi tout le tour de la selle; on le découpe par entailles, de pouce en pouce, plus ou moins; on l'arrête, sous le devant, par deux clous, d'où on la renverse sur la bourre, & on pointe toutes les taillades par-dessous les arçons, en les tendant à mesure fortement, avec une pince de fer; ces taillades pointues sont ce que les selliers nomment des *tirans*, & la bourre se trouve enfermée entre le faux-siege & cette seconde toile; alors on cloue un rang de broquettes, près à près, sur chaque bande, commençant par le milieu du devant de la bande, & descendant vers le bas, ce qui forme un petit circuit, imitant celui que doit avoir le vrai siege; on continuera les broquettes sous le devant & sous le derriere, afin que cette toile soit arrêtée dans son tour; ensuite on débâtit tous les tirans; on coupe la toile le long des broquettes, & on la rejette avec ses entailles comme inutile.

On a ses quartiers *n*, *n*, *n*, tous prêts & achevés, c'est-à-dire, qu'on les a taillés sur des patrons, puis recouverts de cuir fauve d'Angleterre, qu'on y a collé & rabattu, à l'angloise, par les bords; on présente chacun à la place qu'il doit occuper; on trace le long de son contour supérieur, sur la matelassure, une ligne noire, puis on ôte le quartier; ces lignes noires ne servent qu'à mesurer, avec un fil, si les quartiers sont taillés bien égaux, & si l'une ne monte pas plus que l'autre.

Pour faire le vrai siege à l'angloise *o*, *o*, prenez, dans une peau de vache fauve lissée, un morceau carré, suffisant pour envelopper & dépasser, de deux pouces, tout le tour de la selle, comme vous avez fait à l'égard de la toile de la matelassure ci-dessus; vous la mouillerez pour l'assouplir; vous la tendrez sur la selle; vous lui ferez de pareilles découpures tout autour, que vous tendrez avec la pince, & pointerez; en un mot, vous recommencerez, sur cette peau, la même opération que vous avez faite sur la toile de la matelassure. Vous rapporterez, une seconde fois, les quartiers en leurs places, & pour cette fois vous en tracerez le haut sur la peau, avec une pointe de fer; vous couperez le long de ces traces, ce qui formera le siege, & le séparera des tirans, que vous débâtirez ensuite.

Le morceau des tirans étant ainsi séparé du siege tout autour, vous l'y réunirez en les appliquant l'un contre l'autre, coupe contre coupe, l'envers du morceau des tirans & de celui du siege, chacun en dehors, & les pre-

nant dans la pince, vous les coudrez ensemble d'une couture à double branche, assez à grands points, & à quatre lignes au-dessous de leurs bords; puis vous coudrez de même, par l'autre côté, le haut des quartiers à l'envers, faisant cette couture au-dessus de la premiere, & à point serrés, prenant dedans les bords du siege, & du morceau des tirans; alors dépliant le tout à l'endroit, vous aurez le siege, les tirans & les quartiers joints ensemble, les tirans tenant au siege par-dessous.

Vous mettrez le tout en place, à demeure, en rétendant les tirans, & les clouant avec des broquettes, & vous arrêterez chaque quartier aux arçons, par deux clous à l'angloise *p*, *p*, un devant, l'autre derriere, lesquels vous riverez en dessous.

Pour doubler le garrot, vous couperez un morceau du même cuir de vache *q q*, de six pouces de long, & d'un pouce de large, que vous taillerez un peu arrondi; vous le clouerez sous l'arcade, le faisant dépasser, en devant, de deux lignes.

Vous formerez une attache ou anneau de même cuir *r r*, dont vous joindrez les deux bords au milieu, par une couture piquée, laissant les deux bouts plats, c'est-à-dire, sans les coudre; vous rapprocherez ces deux bouts à un pouce de distance l'un de l'autre, sous le milieu du pontet, où vous les clouerez de façon que la partie cousue sorte en dehors, d'un bon pouce, pour y attacher la croupiere; cet anneau se nomme la *petite croupiere.*

Nota. Qu'il y a des Anglois qui ne mettent ni poitrail, ni croupiere, & qui n'ont qu'une sangle à l'endroit du surfaix; mais les François les garnissent comme la selle à la royale.

On finit par poser les panneaux, dont la forme, *fig.* 12, est différente de ceux des selles françoises, mais qui se construisent de même; ils ne se chaussent que sur le devant, attendu que l'arçon de derriere ne se termine pas en pointe.

Il se fait des selles à l'angloise, avec de faux-quartiers *a*, *a*, *pl. XI*, *fig.* 5, sous les véritables; ces quartiers sont de la même étoffe des autres; ils se taillent, pour l'ordinaire, carrément, & tiennent en dedans l'un à l'autre, par un collet de l'étoffe du dessus, qui passe sous l'arcade ou garrot, où on le cloue. On ne les recouvre de l'étoffe du dessus, qu'en ce qui pourroit se voir par dehors; car ils dépassent les véritables de quelques pouces en bas & par derriere. Ces faux-quartiers empêchent que les étrivieres n'usent les panneaux. Pour les poser, on les fend en travers, à trois pouces au-dessus de l'extrémité des pointes de l'arçon de devant, que l'on fait passer dans ces fentes, de dehors en dedans; on leur fait une entaille vis-à-vis de l'anneau du surfaix, pour qu'il passe en dedans; on les passe par-dessous le porte-étrier, & on les arrête aux deux bouts, sur les bandes, par quelques clous. Quelques-uns demandent le siege, & les quartiers en velours, avec galons & franges.

CHAPITRE VII.

De quelques selles de fantaisie.

Ce chapitre est destiné à détailler les idées différentes de quelques-uns, tant pour la garniture de leurs selles, que pour y faire des changemens de forme qui leur plaisent davantage, que si elles suivoient la maniere ordinaire. Les uns veulent que le siege soit très-dur, d'autres plus ou moins mollet; ce qui fait que le sellier emploie différentes matieres, ou de la bourre bien pressée, ou du crin, de la plume, &c.

Il se fait des selles auxquelles l'arçonnier ne met que deux bouts de troussequin, dont le sellier remplit l'intervalle par une feutrure bien ferme, qui doit avoir le contour & l'apparence d'un véritable troussequin; on les appelle des *selles à la crapaudine.* Les selles à la ragotzy sont des angloises, auxquelles on ajoute un troussequin.

Il y a des selles à l'angloise avec des lieges & battes de devant. D'autres se font à l'angloise par devant, & rases par derriere, c'est-à-dire, que les pointes de l'arçon de derriere sont comme aux selles rases.

Quelques femmes demandent que le dossier de leur selle soit volant, c'est-à-dire, qu'il soit détaché du troussequin & de la mamelle, afin qu'elles puissent le poser à droite ou à gauche, pour pouvoir toujours avoir le dos tourné du côté du vent; alors l'arçonnier fait, à ces selles, deux lieges, qui, partant du galme, s'élevent en biais, jusqu'à la hauteur du dos-

fier, & forment une pointe à leur extrémité supérieure, ce qui leur donne l'apparence de de deux oreilles ou cornes; on y attache le dossier par dehors, ainsi qu'au trousequin, avec deux boucles & leurs courroies à chaque bout.

CHAPITRE VIII.

De l'ornement des selles.

Le plus simple & en même temps le plus communément employé de tous les ornemens d'une selle, est le velours & le galon de soie; on fait le siege de velours, le chaperon, les battes, le troussequin, & on borde le tout de galon de soie; on couvre aussi les quartiers du même velours, & on les borde du même galon. Au lieu de simple galon, ont met des galons à frange, qui se nomment du *molet*, autour du siege, devant les battes, derriere le troussequin; & de plus, depuis la batte, & depuis le troussequin, en descendant jusqu'au bas des quartiers, au lieu des galons & franges de soie, on en met d'or & d'argent. Les dessins de cordonnet sur les quartiers, au lieu de soie, du fil d'or ou d'argent. Les boucles & étriers dorés ou argentés. Les barres du siege, chaperon, troussequin, en fil d'or ou d'argent.

A l'égard des selles à l'angloise, il s'en fait, comme aux françoises, sieges & quartiers de velours, avec galons de soie, les quatre gros clous dorés ou argentés; & quand ces selles sont entiérement de vache fauve d'Angleterre, plusieurs veulent qu'on les égaye par différens dessins de fleurs, de rameaux, &c. gravés tant sur les quartiers que sur le siege. C'est à cette manœuvre que servent les différentes cornettes des selliers, & un gros clou qu'on appelle une *rosette*, parce que sur son bout est gravé profondément un petit soleil. On fait donc les dessins, sur ces selles, par deux manieres; 1°. si le dessin doit être suivi sur toute la piece, on en a de tout tracés sur du papier plié en double; on commence par les piquer avec une alêne; puis on déplie le papier; on l'étend sur la piece où on ponce le dessin, avec un nœud de poudre de chaux éteinte; après quoi, ôtant le papier, on trouve le dessin marqué en blanc, ensuite prenant la cornette B, *pl. X*, on l'appuie, en pesant dessus, assez fort, pour qu'elle enfonce les traits du dessus dans le cuir, par une petite rainure. Les cornettes servent à graver les bordures des quartiers, simples ou doubles; la cornette est entiérement de fer; elle est évidée par les deux bouts, en trois pointes émoussées; la plus longue ne sert que de guide aux deux autres, attendu qu'on la fait couler le long du cuir, pour que les traces, qui se font par les deux autres, se trouvent toujours à la même distance des bords; on prend le bout où les pointes sont les plus distantes entr'elles. Quand on veut y marquer un rang de rosettes, ce qu'on fait en donnant un coup de marteau étudié sur la tête du clou E, on les espace plus près ou plus loin, l'une de l'autre, suivant l'idée. La cornette C, C, ne fait qu'un trait près du bord; la cornette B, est celle qui sert le plus souvent aux selliers, quand ils ont quelques chose à marquer; & dans cette occasion-ci, c'est elle qui suit & enfonce le contour des dessins. Ils se servent encore d'une espece de fausse-cornette, à deux pointes émoussés D, pour faire des traits serrés dans le corps d'un ornement, ce qu'on appelle *ombrer*, en terme de dessin; avec cet instrument, ils tirent des lignes enfoncées, côté à côté, & les traversent d'autres lignes en losanges des premieres. 2°. Quand on ne veut pas se servir d'un dessin suivi, mais en placer quelques-uns à part, à sa volonté, on découpe leurs contours sur des morceaux de cuir ferme; on les pose où on veut, on en trace le pourtour. Quelques personnes font faire dans les traces, pour plus de magnificence, le point de cordonnet en fil d'or ou d'argent.

CHAPITRE

CHAPITRE IX.

La sellette des chevaux de brancard.

On a dit, *chapitre XIV*, *du bourrelier*, la raison pour laquelle on a transporté ici la façon de la sellette des chevaux de brancard. La sellette de brancard, *fig. 7*, *pl. X*, quant à l'arçon, n'a que sept pieces, comme la selle à l'angloise, disposées à peu près de même; on la nerve en cuir & sangle par-dessus. Il n'est pas nécessaire de la faux-siéger; on fait deux mortoises *a*, *a*, dans chaque bande d'arçon; on couvre les quartiers qu'on taille en carré, ou en rond, de cuir noir lissé; on les coud ensemble, à point piqué, le long de leurs bords supérieurs, & on recouvre la couture avec un jonc de cuir; on les entoure de dessins à points blancs piqués, ou on les orne de contours en fonte, ou en laiton; on les attache le long des bandes, avec un rang de clous dorés, excepté à l'intervalle où passera la dossiere; on fend, vis-à-vis des mortoises susdites, le cuir des quartiers, pour y passer, de chaque côté, une courroie, qu'on fait entrer par la mortoise postérieure, & ressortir par l'anterieure, avec sa boucle; on la cloue par-dessous la bande. Ces courroies se bouclent par-dessus la dossiere, afin de la maintenir en sa place; plus, on fait entrer les lacets de deux anneaux de métal, au milieu de la jonction de la bande, au devant d'arçon, de chaque côté, & on les rive en dessous; on cloue à l'arçon, dans le même endroit, une boucle, pour boucler le poitrail; plus, une boucle au milieu de la longueur de la bande, pour la sangle, le tout de chaque côté, & sous le pontet une boucle pour la croupiere; on fait & on attache le panneau, comme à une selle à la royale.

La *pl. IX*, *fig.* 10, fait voir une sellette de cheval de brancard toute garnie; la seule différence entre celle-ci & celle qu'on vient de décrire, & qui la fait nommer *selle à pont*, consiste en deux petites courbes, que l'arçonnier attache d'une bande à l'autre, dans l'entre-deux desquelles la dossiere se loge; ces courbes se garnissent en cuir, ainsi que le reste; *a*, *a*, petites courbes; *b*, anneaux de guides; *c*, *c*, fentes pour les courroies destinées à se boucler par-dessus la dossiere.

CHAPITRE X.

Les coussinets.

Les coussinets sont de deux sortes, le simple coussinet & le coussinet à flanc; tous les deux sont utiles, principalement lorsqu'on charge la croupe d'un cheval de quelque poids; leur utilité consiste premierement, à empêcher la boucle de la croupiere, de porter sur le nombril ou rein du cheval, & de le blesser dangereusement en cet endroit, & par la même raison, à soutenir les choses pesantes que l'on attache sur la croupe, au défaut de la selle, par derriere. Le coussinet simple est suffisant, quand on y attache seulement son manteau; mais si c'étoit un porte-manteau, une valise, ou autres paquets qui débordent de chaque côté, alors il est nécessaire de se servir d'un coussinet à flanc; pour garantir les flancs du cheval des coups qu'il en pouroit souffrir, & de la fatigue, étouffure & écorchures que ces charges lui causeroient.

Le simple coussinet, *fig.* A, *pl. XI.* Le dessus se fait, ou de basane, ou de veau qui est meilleur; on le taille en triangle, arrondi par les angles; la base du triangle aura sept pouces de long; il y aura cinq pouces du milieu de cette base à l'angle opposé; on met le côté de la chair en dedans: la doublure se fait de toile; on la coupera d'un pouce plus large que le dessus, tout autour; on joint la doublure au-dessus *b*, d'abord par le milieu des deux; on bâtit ensuite la doublure tout autour, faisant un pli à chaque angle; puis on recouvre ce bâtis d'un bord du même cuir du dessus; la doublure alors forme deux petits panneaux, séparés par la couture du milieu; on les fend en travers, d'un coup de ciseau à chacun, pour les rembourrer en cuir, & le coussinet est achevé. On passe une attache C, C, C, à chaque angle; ce sont de

petites courroies qu'on fait traverser de dehors en dedans, & revenir en dehors; on met un petit bouton de crin serré, dans le retour, sur la doublure; les deux attaches des bouts se nouent à des gances de cuir, mises exprès, de côté & d'autre, à l'arçon de derriere de la selle; la troisieme se noue à la croupiere, qui passe par-dessus le coussinet.

Le coussinet à flanc ou garde-flanc B. Le coussinet à garde-flanc B, est composé d'un coussinet & de deux aîles. Le coussinet se construit comme le premier ci-dessus, mais d'une forme & d'une dimension différentes; car il est formé en carré long, & plus alongé vers la queue du cheval que le précédent; les deux aîles *c*, *c*, se travaillent à part, plus ou moins amples, selon l'étendue des fardeaux qu'on a intention de mettre sur la croupe du cheval; elles se font de la même peau du coussinet; on les double de même; on les barre, & on les rembourre comme le siege d'une selle, & on les joint aux côtés du coussinet *a*, par une couture à double branche; on met une attache au milieu de son extrémité postérieure, pour la croupiere, & deux anneaux de cuir, un à chaque extrémité des quarts de rond des aîles, pour les passer à la sangle du cheval & les fixer.

CHAPITRE XI.

Les housses & la couverture d'écurie.

LE sellier fait de trois sortes de housses qui ont chacune leur usage particulier; savoir, la housse proprement dite, autrement le *croupelin*; la *housse de pied*, autrement housse en souliers, & la *housse de main*. La premiere est faite pour couvrir la partie de la croupe du cheval, la plus proche de la selle & du cavalier, afin de garantir son habit & son manteau, quand il les attache derriere lui, d'être salis par la transpiration de la peau du cheval, ou par sa sueur. La seconde se met à la place de la premiere, lorsqu'on veut monter à cheval avec ses bas & ses souliers, sans aucune précaution; elle sert à les garantir des ardillons des sangles & des étrivieres; c'est pourquoi elle est nécessaire aux dames cavalieres, & quand on monte n'ayant que ses bas. La troisieme ne se met que sur le cheval, qu'on ne monte pas actuellement, lorsqu'un palefrenier le mene en main; son utilité est de couvrir, & garantir de la poussiere ou de la pluie, tout le harnois de corps du cheval.

La housse ou croupelin C. La housse se fait presque toujours de drap ou de velours, bordée d'un galon d'or, d'argent ou de soie; ses proportions, pour un cheval ordinaire, sont neuf pouces de large à la croupiere, quarante pouces d'un bout à l'autre, dix-huit pouces de chaque côté, & huit pouces en retour sous la selle, parce qu'après ces huit pouces on coupe, dans la piece, une portion de cercle qui, passant au bout des neuf pouces susdits, se termine à huit pouces de l'autre côté; ce vuide est caché sous le derriere de la selle; on taille la doublure, qui est de toile de la couleur du dessus, auquel on la bâtit, pour coudre ensuite tout autour; on met toujours, entre le dessus & la doublure, une toile cirée ou un coutil; le coutil est plus solide; puis on borde le tour & le milieu d'un galon, & on y ajoute trois attaches, comme celles du simple coussinet ci-dessus; savoir, une au milieu, du côté de la queue, qu'on noue à la croupiere; les deux autres se mettent aux deux bouts de l'échancrure, & se nouent sous la selle.

La housse de pied D. Cette housse D, se met au milieu de la précédente, lorsqu'on veut monter à cheval sans bottes ni guêtres; elle garantit les bas des ardillons de la selle, & de la sueur du cheval; on en accompagne d'ordinaire les selles de femmes: elles se font des mêmes étoffes que la précédente; c'est un carré, long de trois pieds quatre pouces, sur deux pieds huit pouces, au milieu duquel on coupe l'étoffe, qu'on enleve ensuite, ce qui fait un vuide de la forme qu'on voit en D, dont les côtés *a*, *a*, *a*, *a*, doivent passer sous la selle, dans tout son pourtour; ce vuide se dispose de maniere, qu'il se trouve neuf pouces d'étoffe sur la croupe, autant de chaque côté, & cinq pouces au milieu du devant, sur le garrot du cheval; ce milieu se coupe en deux *b*, *b*, & on coud de chaque côté de la fente un ruban, pour nouer sur le garrot. Le reste de la fabrique est entiérement semblable à celle du croupelin ci-dessus, doublure, coutil, &c.

La housse de main. Cette housse est faite pour couvrir & garantir de la pluie & de la poussiere, le harnois du corps d'un cheval, lorsqu'on le mene en main, c'est-à-dire, sans être monté dessus: elle se fait toujours en drap; ses proportions sont un carré, d'une aune d'un sens, & de quatre pieds de l'autre. Ayant plié le drap en deux, du sens de l'aune, de

la fin de ce pli, comme centre, tracez sur l'étoffe un quart de cercle, dont la circonférence laissera en dehors huit pouces, jusqu'à l'angle du quarré; coupez le long du quart de cercle; échancrez, en ligne droite, les huit pouces restans, depuis l'angle jusqu'au quart de cercle, en rentrant de quelques pouces; dépliez votre étoffe, vous aurez un demi-cercle vuide, & deux bouts en biais, ce qui fera le devant de la housse. Portez, au côté opposé, votre quart de cercle de drap, que vous avez ôté dudit devant; faites que son centre se rapporte juste au milieu du corps de la housse, ce que vous connoîtrez aisément par la marque de leur pli; cousez le diametre au corps, ce sera le derriere de la housse. Vous doublerez & finirez celle-ci comme les précédentes. On n'orne pas le dessus de ces housses, de galons d'or & d'argent; mais on les borde d'une bordure de laine de toutes couleurs, plus ou moins large, en fleurs & ornemens; & ordinairement sur le rond, les armes du maître. Pour attacher cette housse sur le cheval, on coud à l'envers, à quelque distance du milieu du quart du cercle vuide, en travers, un morceau de sangle, aux deux bouts duquel seront attachées deux courroies; un surfaix, terminé par deux boucles, se boucle d'abord à une desdites courroies, puis faisant le tour du ventre, il se bouclera à l'autre. Plus, aux bouts en biais qui terminent le quart de cercle vuide, on met deux petites courroies d'un côté, & deux boucles de l'autre; on le boucle sur le milieu du poitrail.

La couverture d'écurie. On couvre le corps des chevaux dans l'écurie, pour le garantir de la poussiere & les tenir proprement; on fait quelquefois leurs couvertures d'étoffes de laine, mais plus communément de coutil ou de toile. La couverture, pour un cheval ordinaire, aura six pieds de large, & cinq pieds de long. Pour en faire la largeur, coupez deux lez à cinq pieds de long, les laissant de toute leur largeur, qui est autour de deux tiers; pliez un troisieme lez en deux, du sens de sa longueur; coupez double le long du pli, en prenant le contour que vous donne la *fig.* E, *pl. XII*, afin que la couverture prenne bien le rond de la croupe du cheval en *a*; ces deux demi-lez fourniront ce qui manque au premier, pour faire les six pieds de large; bâtissez tous ces lez ensemble, c'est-à-dire, les deux demi-lez l'un à l'autre, puis aux lez entiers de chaque côté. Coupez ensuite, pour le devant, une échancrure en biais *b*, *b*, la commençant sur la jonction des demi-lez, à trois pieds du derriere; & la poursuivant, vous entamerez les lez des côtés, que vous couperez en mourant, jusqu'à deux pieds du bas, & votre couverture sera taillée: vous joindrez le tout à demeure, par de grosses coutures simples, pardessus lesquelles, pour les cacher, ce qui servira en même-temps d'ornement, vous coudrez des lisieres de draps, d'un pouce de large, ainsi qu'à tous les bords de la couverture *c*, *c*, *c*, *c*, *c*, *c*; & dessous ces bords, à l'envers, pour les fortifier, cousez pareillement un tissu, ou sangle étroite, d'un pouce de large. On ne double point ces couvertures; pour les garnir; on ajoute un coussinet *d*, *d*, un surfaix *e*, une croupiere *h*, & quelques boucles *f*, *f*, & contre-sanglots.

Le *coussinet* se fait carrément de toile, & se rembourre avec de la bourre; posez-le à un demi-pied du commencement de l'échancrure susdite, afin qu'il porte au défaut du garrot du cheval du côté du dos; & l'ayant couvert du milieu d'une sangle ou surfaix ordinaire, garni, à un de ses bouts, d'une boucle, & à l'autre d'un contre-sanglot, vous prendrez cette sangle dans une couture simple, qui partagera le coussinet en deux, & l'attachera à la couverture; ensuite, à un pouce des côtés de ce coussinet, de part & d'autre, vous ferez une fente *g g*, parallele à ses côtés, qui soit capable de laisser passer le surfaix au travers; vous borderez ces fentes avec du drap; le surfaix passe en dessous, lignes ponctuées au travers des fentes; il doit avoir sa boucle hors la main; on le boucle au ventre du cheval, pour assurer la couverture sur son dos. Pour la croupiere, vous coudrez un fourchet sous la couverture, auquel vous bouclerez un culeron *h*. Pour joindre la couverture sur le poitrail du cheval, vous espacerez sur les deux pieds de haut, restant des lez de côté, audessous des échancrures, d'un côté deux boucles *f*, & de l'autre deux contre-sanglots, pour se boucler sur le milieu du poitrail.

Lorsqu'on veut mener le cheval à l'eau, sans lui ôter sa couverture, on lui fait ajouter quatre boutonnieres de cuir; savoir, deux au bas des échancrures *i*, & deux près la croupiere *k*; on coud quatre boutons de cuir *l l*, au quatre coins de la couverture; au moyen de quoi, en les faisant entrer dans lesdites boutonnieres, la couverture est retroussée de la moitié, & ne se mouille pas.

CHAPITRE XII.

Du reste de l'équipage du cheval de selle, contenant le licol, la bride, le bridon, la cavessine, les cavessons, &c.

La *bride*. Quoique le terme de bride comprenne, en général, le mors & ses agrès, fournis par l'éperonnier, & les courroies & boucles qui le soutiennent dans la bouche du cheval & l'attachent à sa tête, cependant on ne parlera ici, sous le nom de *bride*, que de l'arrangement & de la disposition de ces courroies, qui forment ce qu'on appelle la *monture de la bride*, attendu que cela regarde le sellier, & que l'on n'entreprend point l'art de l'éperonnier. On en agira ainsi pour toutes les pieces suivantes, où l'éperonnier a part.

La bride, *fig.* 1, *pl. XII*, est le plus compliqué des harnois de tête du cheval; tous les autres n'en sont que des émanations; elle est composée d'un dessus de tête ou têtiere *a*, *a*, d'un pouce un quart de large, faisant le fourchet au deux bouts; de deux montans *b*, *b*, chacun terminé par deux boucles, dont l'une, qui est la supérieure, va se boucler à la branche de devant du dit fourchet, & l'inférieure boucle le porte-mors. Les porte-mors *c*, *c*, se cousent derriere les montans vers le bas, passent au travers des yeux du mors, & se bouclent en dehors à la boucle basse de chaque montant; d'une sou-gorge *d*, *d*, terminée à chaque bout par une boucle, qui prend la branche de derriere du fourchet; du frontail *e*, qui, se posant horizontalement pour entourer le front du cheval, passe au-dessus des boucles qui attachent les montans & la sou-gorge au fourchet, se redoublent en dessous, où il se coud à lui-même, premierement entre les deux branches du fourchet, & secondement passé la branche de devant, ce qui forme un anneau de cuir qui enferme chacune desdites branches; d'une muserole *f*, terminée par une boucle, elle entoure le nez du cheval, passe entre les porte-mors & les montans, & se boucle par derriere à elle-même. Les proportions, en longueur, de toutes les courroies ne peuvent se fixer qu'à peu près; cela dépend de la grosseur & longueur de la tête du cheval; mais pour prendre un terme moyen, le dessous de tête aura un pied & demi de long, les montans treize pouces, les porte-mors neuf pouces & demi, la sou-gorge un pied dix pouces, le fronteau un pied huit pouces, la muserole deux pieds quatre pouces.

Les rênes de la bride *g*, *g*, au nombre de deux, auront chacunes quatre pieds huit pouces; elles se font du même cuir & de la même largeur des pieces ci-dessus qui composent la bride; à quelques pouces de l'un des bouts de chaque rêne, cousez une boucle enchappé, & un passant au-dessus, pour recevoir le bout quand il aura passé dans l'anneau de la branche du mors; joignez les deux autres bouts par un bouton de cuir *h*, que vous y coudrez, après avoir fait entrer, sur les deux rênes, un autre bouton de cuir *i*, coulant librement du haut en bas.

Le bridon. Le bridon qui est un mors mince & léger, est soutenu, dans la bouche d'un cheval, par un montant qui fait le tour de la tête, par-dessus les oreilles, & va s'attacher de part & d'autre aux anneaux des bouts de ce mors. Comme on attache les rênes à la bride ci-dessus, on y ajoute un fronteau & une rêne de dix pieds de long, qui se boucle, de la même maniere, auxdits anneaux.

Remarque. Comme on vient de détailler les pieces de la bride du cheval de selle, ainsi que la façon de les assembler & de la monter, les harnois de tête pour différens usages, suivant à peu près la même structure; on n'a besoin, pour ainsi dire, que d'en faire mention, en disant l'espece de cuir qui convient à chacun pour former leurs têtieres, les places des boucles & des anneaux de fer qui s'y ajoutent, le tout ensemble destiné à soutenir & fixer les différentes museroles qui les terminent, & enfin quels sont leurs usages.

Le licol. Le licol, *fig.* 2, du cheval de selle, est communément de cuir de Hongrie; le dessus de tête *a* fait aussi la sou-gorge; la boucle en sera placée vers le milieu du côté gauche, le frontail à l'ordinaire; la muserole *b*, se passera dans un anneau de fer *c*, arrêtée & serrée contre ledit anneau par un bouton de cuir; elle aura sa boucle placée au côté gauche; la sou-gorge *a* se passera de même dans l'anneau; on n'y ajoutera point de bouton; la muserole sera garnie de deux jonieres *d*, *d*, de huit à neuf pouces de long, qui s'y coudront, ainsi qu'à la têtiere. On coudra ou on bouclera audit anneau, une longe

du même cuir, pour attacher l'animal à l'anneau de la mangeoire ; quelquefois on met deux longes *e*, *e*, qu'on lie à deux anneaux mis exprès aux mangeoires.

Les caveſſines. Les caveſſines ; ſavoir, la caveſſine d'écurie & la caveſſine de main, ſe font de cuir noir liſſé, ou de cuir liſſé fauve d'Angleterre.

La caveſſine d'écurie, *fig.* 3, eſt compoſée d'une têtiere, d'un frontail & d'une muſerole ; le frontail & la têtiere ont leurs boucles à gauche ; le bas de la têtiere ſe paſſe dans deux anneaux de fer *a*, *a*, où ils ſe couſent ; le devant & le derriere de la muſerole *e*, ſéparés, ſe couſent pareillement aux deux ſuſdits anneaux ; ainſi qu'une ou deux longes de cuir *f*, *f*. Cette caveſſine ſert principalement à panſer le cheval ; on la met alors à la place du licol ; elle le retient également & lui débarraſſe davantage la tête, ce qui donne plus d'aiſance au palefrenier, pour la lui bien nettoyer.

La caveſſine de main, *fig.* 4, n'a que la têtiere & la muſerole priſes dans les deux anneaux de fer *a*, *a* ; le derriere de la muſerole paſſe dans un troiſieme anneau de fer *b*, auquel il eſt arrêté par un gros bouton de cuir, qui eſt couſu à demeure, contre lequel vient ſe rendre un bouton plus petit *c*, coulant, de pareil cuir ; on attache une longe de cuir *c*, audit troiſieme anneau. Cette caveſſine ne ſert qu'aux domeſtiques, lorſqu'étant ſur un cheval, ils en menent une autre ; alors ils mettent cette caveſſine par-deſſus la bride ; ils font couler le petit bouton contre la barbe du cheval, & prennent la longe dans leur main ; le même homme peut en mener deux, un de chaque main.

Les caveſſons. Les caveſſons ſont de deux ſortes ; le caveſſon à trois anneaux, & le caveſſon de piliers.

Le caveſſon à trois anneaux, *fig.* 5, ſe fait ou de cuir de Hongrie ou de cuir liſſé ; il eſt compoſé d'une têtiere *a*, *a*, avec frontail, ſi on veut ; d'une ſou-gorge *b*, *b*, & d'une muſerole *c*, *c*, la boucle de la têtiere à gauche ; la ſou-gorge s'attache à la têtiere en arriere, au-deſſous du frontail, ce qui empêche les montans de venir ſur l'œil de l'animal & de le bleſſer ; elle a une boucle pour la ſerrer ; le bas de la têtiere ſe paſſe dans deux anneaux de fer *d*, *d* ; la muſerole eſt par devant de fer en *e*, *e*, & de trois pieces, dont deux ſe joignent à charniere avec celle du milieu ; les anneaux de la têtiere paſſent dans le bout recourbé *cc*, *cc*, des deux pieces de fer des bouts ; chacune des trois pieces a, dans ſon milieu, un anneau mobile *f*, *f* ; on recouvre ce devant de muſerole de cuir, laiſſant dehors ſes trois anneaux ; quelquefois on ajoute, ſous ce cuir, un peu de bourre, le tout afin d'empêcher que le cheval ne ſoit bleſſé ; le derriere de la muſerole eſt de cuir, & s'arrête dans les deux anneaux de fer de la têtiere ; il a ſa boucle. Ce caveſſon eſt celui dont on ſe ſert pour faire trotter les chevaux au tour du pilier, au moyen d'une corde de la groſſeur du doigt, qu'on noue à l'anneau mobile du milieu ; les anneaux mobiles des deux autres pieces de fer, ſont principalement utiles, ajoutant à chacun une corde, pour mener l'étalon à la jument, &c.

Le caveſſon de piliers, *fig.* 6, ſe fait de cuir de Hongrie, d'un pouce & demi de large ; il eſt compoſé, comme le précédent, d'une têtiere *a a*, mais ſans frontail ; d'une ſou-gorge *b*, placée à la hauteur des yeux ; de deux anneaux de fer au bas, des montans de la têtiere, & d'une muſerole *c c*, de même cuir, entretenue en ſa place par quatre petites jonieres 1, 2, 3, 4, deux qui prennent par devant ſes montans à la muſerole, & deux par derriere ſes montans au derriere de ladite muſerole ; les boucles à l'ordinaire ; la muſerole, devant & derriere, s'arrête dans les anneaux de la têtiere *c*, *c*. Ce caveſſon ſert, dans les académies, à attacher, par la tête, un cheval entre deux piliers, au moyen de deux cordes *m*, *m*, ou longes, qu'on arrête d'une part dans les anneaux de la têtiere, & de l'autre au travers du trou de chaque pilier, pour lui donner leçon.

Nota. Que pour donner de la grace à tous les harnois ci-deſſus, les ſelliers ſe ſervent du formoir, avec lequel ils tracent de petites bordures le long des courroies des cuirs liſſés, & de la renette pour les bords de celles de cuir de Hongrie.

De la fabrique des boutons qui ſervent aux harnois ci-deſſus. Comme il a été queſtion dans les articles de la bride, du licol & de la caveſſine de main, de boutons de cuir, ſoit arrêtés, ſoit coulans, il faut ſavoir que, pour faire ces boutons, on prend, *fig.* 7, un petit morceau de courroie *a*, de la largeur dont on veut que ſoit le bouton, & après en avoir entouré l'endroit auquel on le deſtine, on coupe & on arrête les deux bouts l'un à l'autre, avec un ou deux points, vis-à-vis deſquels on fait une petite fente au milieu du bouton déjà formé, dans laquelle on fait entrer le bout d'une laniere étroite de cuir *b b*, qui n'eſt deſtinée qu'à lui ſervir d'ornement, en le cachant en entier ; & pour y parvenir, on a un moule à boutons *c*, qui n'eſt autre choſe qu'un bâton rond, long de ſix pouces, applati ſur deux faces oppoſées, en amincissant juſqu'à un bout, & en étréciſſant en douceur ſur les côtés, le tout, juſqu'à demi-pouce de large au bout ; on fait entrer le bouton ſur le moule, juſqu'à ce qu'il s'y arrête ; on finit par entrelacer,

en forme de tresse ou enlacement sur tout son contour, la petite laniere, jusqu'à ce qu'elle l'ait couvert entiérement; on retire le bouton du moule, & on le place au lieu de sa destination; s'il doit rester en place, on l'y coud: sinon on ne l'attache point, & on lui laisse la liberté d'aller & de venir sur ses courroies.

Le poitrail & la croupiere. Le poitrail du cheval de selle est de deux sortes, il se fait de cuir pareil à celui de la bride: celui qu'on nomme *poitrail de chasse*, parce qu'il est le plus usité par les chasseurs, n'est composé que de deux travers *a*, *a*; chaque travers aura deux pieds & quelque pouces de long. On les boucle par un bout l'un à l'autre; l'autre bout de chacun se redouble lui-même, & forme un anneau de cuir alongé, qui se nomme *un lacet*. Pour mettre le poitrail en place, on fait passer le haut de la premiere sangle au travers des lacets, & la boucle se trouve au milieu du poitrail de l'animal.

L'autre espece, *fig.* 8, a de plus deux potences de cuir, d'un pied de long; elles se cousent d'une part au travers, à six pouces des lacets, & montent en biais vers le haut du devant de l'arçon, où elles se bouclent; ces potences sont principalement destinées à y attacher les fontes de pistolets, pour les assurer en place.

La *croupiere*, *fig.* 9, se fait du même cuir du poitrail; elle a ordinairement un pied & demi de long; on la taille en élargissant depuis un pouce de large, par un bout, jusqu'à un pouce & demi par l'autre, que l'on fend en fourchet *a*, *a*, dont on coud ensuite les branches au culeron *b*, & vers son bout étroit; on attache en dessus une boucle enchapée *c*; on le passe dans l'anneau carré du pontet, & on revient le boucler à ladite boucle. Le haut de la *planche XI*, représente un cheval sellé & bridé; *a*, la bride; *b*, les mors; *c*, le bridon; *d*, *d*, les rênes de la bride; *e*, *e*, le poitrail à potences; *f*, les sanglos & surfaix; *g*, les étrivieres; *h*, les étriers; *i*, *i*, *i*, la selle; *l*, *l*, la housse ou croupelin; *m*, la croupiere; *n*, le culeron.

CHAPITRE XIII.

La garniture des voitures.

Les voitures de toutes especes, berlines, diligences, vis-à-vis, chaises, cabriolets, &c. sont devenues si communes, sur-tout à Paris, que la plus grande partie des selliers de cette capitale est occupée généralement à les garnir, c'est-à-dire, à les tapisser & matelasser, en dedans pour les maîtres, en dehors pour les domestiques. Quelques-uns cependant font encore des selles; mais les boutiques qui en fournissent le plus, ainsi que tout l'équipage du cheval de selle, sont des merciers-clincailliers, qui sont marchands & point ouvriers, qui achetent des chambellans ou autres, & revendent à leur profit. C'est-là, soit dit en passant, qu'il est bon d'être connoisseur, aussi bien qu'aux voitures de hasard chez les selliers.

Pour revenir à leur construction, il s'en fait de tant de formes & de grandeurs, qu'il est impossible de donner ici aucune dimension pour la garniture; on ne peut expliquer, en général, les moyens dont le sellier fait usage. On transporte ici quelques instrumens du carrossier, parce qu'ils servent plus particuliérement au travail des voitures.

Le *ministre*, chez les selliers, *fig.* 4, *pl. XIII*, est un instrument de bois à quatre angles saillans, arrondis, long de deux pieds quelques pouces, & d'un pouce & demi de large, séparé à chaque face par un enfoncement ou gouttiere d'un bout à l'autre; on cloue, au milieu d'un des bouts, une petite courroie dont on forme un anneau, au travers duquel on passe la moitié d'un écheveau de fil coupé, dont on redouble l'autre moitié pardessus ledit anneau; on couche les portions dudit écheveau le long des rainures; toutes les aiguillées dépassent le bois de quelques pouces; on couvre ce bois d'un fourreau d'étoffe quelconque, fermé du côté de la petite courroie, ouvert du côté des bouts de fil, tant pour maintenir le fil dans les gouttieres, que pour empêcher qu'il ne s'évente; on tire, par le bout, chaque aiguillée à mesure qu'on en a besoin.

La *grosse pince*, *fig.* 3, est faite comme une tenaille ordinaire, excepté que ses branches ont un pied & demi de long, & qu'elle a, sur une de ses mâchoires, un appui de fer, pour arcbouter la pince quand on veut tendre à force.

Le *poinçon mordant*, *fig.* 5, sert lorsqu'on met des gouttieres de cuir autour des impériales, ce qui maintenant ne se fait plus guere,

Il eſt fait comme tout autre poinçon, excepté qu'il eſt à deux pointes, pour percer deux trous d'un ſeul coup, pour enſuite faire entrer des clous dorés à deux queues, qu'on rive ſous les gouttieres à droite & à gauche.

Travail. Toutes les voitures pour le tranſport des hommes, ſont compoſées de la caiſſe & du train; le ſellier garnit la caiſſe, pour le maître de la voiture, dehors & dedans; il travaille auſſi au train en ce qui regarde les domeſtiques.

Garniture du dedans de la caiſſe. Les étoffes dont on garnit communément les voitures en dedans, ſont le drap, le velours plein ou à ramages, velours d'Utrecht, maroquin, &c. Le menuiſier ayant livré la caiſſe au ſellier, il commence par ôter les portieres & le pavillon ou impériale, pour avoir la facilité de nerver, & encuirer en dedans tous les panneaux, tant de la caiſſe que des portieres; puis remettant le tout en place, il donne la caiſſe au ferrurier pour la ferrer en entier; du ferrurier elle revient au ſellier, pour la garnir dehors & dedans & la matelaſſer.

Le ſellier ayant ôté une ſeconde fois l'impériale, la renverſe pour la garnir en dedans; pour cet effet, il coupe un carré de toile d'Alençon, de Mortagne, &c. proportionnée à la place; il tend cette toile tout autour avec de l'attache, eſpece de petite broquette; & avec la même attache & un jonc deſſous, il la cloue à toutes les courbes; il poſe enſuite l'étoffe, qu'il coud à la toile, le long de toutes les courbes, & qu'il cloue tout autour du châſſis de l'impériale; puis il colle, avec de la pâte, une bande de toile, de la couleur de l'étoffe, autour dudit châſſis en dedans.

Le doſſier ſe fait par le menuiſier, de deux façons, ou en bois plein, ou à jour, n'ayant qu'une croiſée de bois; s'il eſt en bois plein, on pâte le bois par dehors; puis, après avoir ôté légerement le gros du cuir, on l'applique ſur la pâte, & on le tend bien en l'arrêtant, avec quelques clous, de diſtance en diſtance, que l'on chaſſe en biais, de peur de percer le bois des pieds corniers; s'il n'y a qu'une croiſée, le cuir ne ſe tendra que lorſque le dedans ſera matelaſſé; il ſe tend alors, avec les groſſes pinces, à pluſieurs repriſes, & ſe cloue comme l'autre.

Pour faire la matelaſſure du doſſier en dedans, ſi c'eſt un doſſier plein, tendez un carré de toile à la tringle de matelaſſure en bas; arrangez votre crin d'abord, & votre bourre ſur cette toile, dans laquelle vous les enfermerez en la tendant & la clouant dans tout le pourtour. A l'égard d'un doſſier à croiſée, vous commencerez à tendre une premiere toile, qui bouchera la croiſée; puis vous ferez du reſte ce qui vient d'être dit, après quoi vous finirez par tendre le cuir en dehors, comme ci-deſſus.

Matelaſſez les accotoirs, poſant d'abord de la bourre ſur le bois, une groſſe toile par-deſſus, que vous clouerez; du crin enſuite par-deſſus cette groſſe toile, & vous couvrirez le tout d'une toile fine que vous y clouerez à demeure par-deſſus le total. Matelaſſez de même les côtés des glaces, avec bourre ou crin, mais ſans matelaſſer double, comme il vient d'être dit pour les accotoirs. On coud enſemble le doſſier *g*, *pl. XIII*, & toutes les pieces, juſqu'à la portiere; il en eſt de même du devant de la voiture, les portieres à part. Garniſſez alors, c'eſt-à-dire, recouvrez avec l'étoffe que vous avez choiſie, toutes les matelaſſures, après l'avoir taillée & bordée de galon de couture, comme il va être expliqué.

Ce que les ſelliers nomment *galon de couture*, eſt une eſpece de galon de ſoie, *pl. XIII*, A, *fig.* 1 & 2, d'un pouce de large, de la couleur de l'étoffe qu'on a choiſie, terminé par les côtés de deux liſieres *a a*, formant un ſimple tiſſu, de quelques lignes de large; on ne l'emploie aux voitures qu'après avoir enfermé, dans ſon envers, une groſſe ficelle *b b*, *fig.* 2, par l'extrémité des deux liſieres, laquelle eſt la plus proche du galon, en couſant, à grands *points devants*, les liſieres franches. Toutes les matelaſſures étant achevées, & les pieces de l'étoffe taillées ſuivant leurs places, c'eſt-à-dire, pour garnir le doſſier, les gouſſets, les panneaux, les pilaſtres, les accotoirs; on met & coud les galons de couture, à toutes les jonctions des pieces; ſavoir, aux coins du doſſier, aux accotoirs *d d*, & derrieres d'accotoirs, autour des panneaux, devant & derriere les pilaſtres, aux pieds d'entrées, au cadre de devant, aux portieres, aux cadres des glaces, aux feuillures, avant de mettre le tout enſemble. On attache & on tend bien le tout aux bois de la cage, le long deſdits galons de couture, d'abord avec des clous d'épingle, & enſuite par leurs liſieres, avec de petits clous qu'on nomme de *l'attache* ou *bardeau*.

Nota. Le bas des portieres, le tour des glaces, & les accotoirs ſe montent à part.

On cloue, d'une part aux côtés du fond, un galon de couture, & d'autre part au même galon, le côté des panneaux qu'on termine par un galon de couture, qui entourera le vuide des panneaux, puis les accotoirs & côtés d'en bas, & au-delà du galon de couture l'étoffe qui garnira les couliſſes des panneaux volans, s'il y en a de tels. Tous les galons étant couſus à l'étoffe, & ayant couſu, haut & bas, des bandes de toile, vous couvrirez bien, comme il eſt dit, toutes les matelaſſures,

& tendrez bien l'étoffe ; chaque piece en sa place, la clouant le long des galons.

Il se fait de deux façons de panneaux de côté *b b*, *fig.* A ; savoir, ceux qu'on nomme *custodes*, & les panneaux volans. On nomme *custodes* ceux qui tiennent à demeure à la voiture ; alors le dedans se rembourre comme le dossier ci-dessus, & le dehors se couvre en vache noire, tendue tout autour avec des clous d'épingles, & par-dessus des clous dorés ; les panneaux volans peuvent s'enlever de leur place, ou couler à fond dans des coulisses pratiquées exprès ; on les couvre en dedans de l'étoffe, & en dehors de maroquin noir, que l'on coud tout autour avec l'étoffe de dedans.

Les parcloses *r r r r*, sont les planches sur lesquelles se posent les coussins *i i* ; on les garnit d'un peu de bourre, qu'on recouvre d'une toile ; on borde toute l'arête de devant d'un bourrelet *n n*, de deux pouces ; quant au devant du coffre, dont la parclose fait le dessus, c'est-à-dire, aux volets qui forment le coffre du fond du derriere de la voiture, ainsi que la planche du fond du devant, au-dessous de la parclose du devant, on colle dessus avec de la pâte de la peau de mouton maroquinée, rouge, bleue, &c.

Nota. Si la voiture est coupée, n'ayant de fond que celui de derriere, il n'y a au devant ni parclose, ni coussin, mais simplement l'étoffe rembourrée légerement.

Les coussins *i i*, se font d'abord de peau de mouton blanc, de la forme, étendue & proportion que la place exige ; c'est ce qu'on nomme *l'entaille du coussin* ; mais si l'étoffe qui garnit est de velours, cette entaille se fera en treillis ; dans l'un ou l'autre cas on la remplit de plume ; on la recouvre de toile, colorée par le dessous, & de l'étoffe du dedans pour tout le reste, & la pente qui tombe en cache le coffre & le devant au coussin de devant.

Le plafond qui couvre au dedans le dessus de la cave, & sur lequel on a les pieds, se rembourre légerement, puis se couvre en vache, que l'on couvre tout autour avec des clous dorés. Le carré de plafond se met par-dessus le plafond ; il se fait de vache, bordé de vache ; on fait à chaque coin une fente qu'on boutonne à quatre boutons.

Le ferreur ayant posé les fiches des portieres, les poignées & les stores ; le menuisier ayant cloué les voliges sur toutes les courbes du pavillon *a a a a*, le sellier le remet en place ; puis tendant bien le cuir de vache qui couvre le pavillon en dehors, avec la grosse pince, *fig.* 3, il l'arrête à mesure, avec des clous d'épingle ; ensuite il cloue, tout autour, les deux rangs de clous dorés ; d'abord, le clou de jonc ; puis, plus près du bord, les gros clous & les pommes ; savoir, une à chaque coin, & une au-dessus des pieds d'entrée, ou bien à présent en place des clous ou des pommes, les baguettes de fonte avec des vis.

La cave *o o*, se garnit à part ; on pâte tout le dedans, qu'on recouvre avec de la toile, ou bien de la peau ; le dehors se pâte également sur le bois, & la vache noire par-dessus ; on la borde & on cloue le haut, puis on la pose & on l'arrête, de chaque côté, aux brancards de la voiture, par six ou huit clous forgés, de deux pouces & demi de long ; on la fortifie par deux bandes de fer, qui traversent le dessous, à distance égale, & se replient en équerre jusqu'au haut.

Le siege du cocher se fait à part, de deux pieces, le dessous en cuir fort, le dessus en treillis, bordé de cuir de veau ; cousu à deux branchets, c'est-à-dire à la façon des bourreliers, par-dessus le treillis, à l'endroit où passent les courroies qui le serrent sur le porte-siege ; on ajoute, sur les deux bouts, deux bandes de cuir, de six pouces de large ; on recouvre le tout de draps, velours, &c.

Le tablier ou garde-crotte est de vache, ayant une tringle de fer le long de chaque côté, & bordé ; il s'attache en devant, avec des courroies, entre la voiture & le siege du cocher, & à l'opposite aux soupentes ; il sert à garantir de la boue la glace de devant.

Les châssis des glaces se recouvrent de l'étoffe du dedans, que l'on y colle, & que l'on coud seulement aux angles.

On rembourre toutes les pieces ci-après ; savoir, les planches des marche-pieds, les bourrelets de brancard, les heurtoirs des portieres, le bourrelet de la tringle de coquille du cocher.

Le matelas des laquais ; pour cet effet, on commence par étendre la bourre sur le bois, puis on la recouvre de cuir noir de vache, qu'on arrête tout autour, avec des pointes, par-dessus des clous dorés.

Nota. Le matelas des laquais se rembourre communément avec du foin.

CHAPITRE

CHAPITRE XIV.

Liste des garnitures du bourrelier & du sellier.

1°. *Parties garnies par les bourreliers.*

Berline.

Les soupentes, *fig.* 3, *pl. XIV*, & fourreaux de soupente *c*, *c*.

Les deux traits, le long du brancard, ne peuvent se voir ici, étant cachés par les brancards.

Les courroies de guindages, *e*, *e*.

Les courroies des pieds corniers, *f*, *f*.

Le porte-siege. . . . } Ne peut se voir ici,
Les courroies de côté du siege. . . . . } étant recouvert par le siege.

La courroie & les mains de derriere, *h*, *g*.

Les ronds de palonnier, *b*.

La courroie de timon, *a*.

Chaise.

Les deux soupentes de derriere, *b*, *b*, *fig.* 2.

Les deux soupentes de devant, *c*, *c*.

Les deux courroies de crémaillere, *b b b*, *fig.* 1.

Les fourreaux de crémaillere, *z*.

La croisée.

La courroie de ceinture, *g g g g*, *fig.* 2.

Les deux traits de dessous, ou contre-sanglot d'essieu, *d*, *d*, *fig.* 1.

Les deux marche-pieds, *i*, *i*.

La courroie de portiere, *f*, *fig.* 2.

Les trois courroies de cerceau, *g*, *h*, *h*, *fig.* 1, & *l l l*, *fig.* 2.

La croisée de palonnier, *p q q*, *fig.* 2.

Le rond de palonnier, *o*.

Les deux poignées de derriere, *x*, *fig.* 1.

Les fourreaux & couvertures du ressort, quand elles sont bordées; sinon c'est le sellier qui doit les faire.

2°. *Parties garnies par le sellier, à la berline & à la chaise.*

Le pavillon ou impériale en dedans, par l'étoffe, & en dehors, par le cuir, 2, 2, *fig.* 3, *pl. XIV*.

Le dossier, *idem*, *g*, *pl. XIII*.

Les côtés, les accotoirs, le devant, par l'étoffe, ainsi que les portieres, *c*, *d*, *f*.

Les panneaux ou dormans, appelés *custodes* ou *volans*, *idem* en dedans, & par le cuir en dehors, *y*, *y*, *fig.* 3, *pl. XIV*.

Le plafond, par le cuir, *n n*, *pl. XIII*.

Le carré de plafond de cuir.

La cave, en dedans de toile ou de cuir, en dehors de cuir, *o o*.

Les coussins de peau recouverts par l'étoffe, *i i*.

Les châssis des glaces, par l'étoffe.

Les parcloses, par la toile, *r r*.

Les devants des coffres, par la peau.

Le siege du cocher, par l'étoffe, 3, *pl. XIV*.

La planche de marche-pied, *d*, *d*, }
Les bourrelets de brancard, 4, }
Les heurtoirs de portieres, }
Le bourrelet de la tringle de coquille de cocher, } De cuir.
Les matelas des laquais, }
Le tablier ou garde-crotte, }

EXPLICATION *des planches & des vignettes.*

PLANCHE PREMIERE.

La vignette représente les atteliers des deux bourreliers. A, bâtier qui coupe la peau pour faire le collier; B, bâtier qui travaille le collier avant de l'empailler; C, bâtier qui travaille le collier sur la forme; D, bâtier qui attache les atteliers au collier; E, carrossier, qui coupe le cuir avec le couteau à pied; F, carrossiers qui cousent à la pince; G, un harnois de carrosse; *h*, carrossier qui tord le fil; I, L, veilloirs.

Le bas de la planche représente les outils & instrumens des deux bourreliers & du sellier.

A A, le bât à bourre.

A, la pince de bois.

B, le marteau.

C, le couteau à pied.

D, la serpette.
E E *, renettes.
F, G, le grand & le petit emporte-piece.
H, l'alêne à brédir.
I, l'alêne à coudre.
a, la forme.
a a, le coin.
b b, le maillet.
c c, la fausse-verge.
d d, le faux-garrot.
b, la verge à enverger.
c, l'aiguille à réguiller.
d, le passe-corde,
e, le serre-point.
f, la broche à piquer.
e e, le fer à bâtier.
g g, l'aiguille à bâtier.
2, le serre-attache.
3, le poinçon.
4, le fermoir.
5, *g*, les tire-bourres.
6, *h*, les rembourroirs.

PLANCHE II.

Elle représente la coupe du collier des chevaux de charrette en neuf *figures*, cotées depuis 1 jusqu'à 9.

Les *figures* A, B, font voir le collier achevé & monté; A, le collier vu par-devant; B, le collier vu par derriere; C, une attelle.

PLANCHE III.

Fig. 1, le collier monté avec ses attelles, vu de face. *Fig.* 2, le collier sans attelles vu de profil. *Fig.* 3, le fût de la sellette du limonier de charrette. *Fig.* A, le bât du cheval de bât. *Fig.* B, le même bât vu par devant. *Fig.* C, le haut de la courbe de devant d'un bât, pour faire voir la vertevelle; *a*, *fig.* 1, représente le panneau de chevillier, c'est-à-dire, celui que les charretiers mettent sur le cheval, qui marche immédiatement avant le limonier, afin de monter dessus. *Fig.* 2, la coupe de la moitié du cuir du panneau de boucher. *Fig.* 3, le panneau de riviere, c'est-à-dire, à l'usage des chevaux qui remontent les bateaux sur les rivieres. *Fig.* 4, le licol des mulets. *Fig.* 5, la bride des mulets. *Fig.* 6, le mors des mulets, séparé de sa bride. *Fig.* 7, le bât de mulet, nommé *bât d'Auvergne*. *Fig.* 8, l'éleve de devant dudit bât, vue de face. *Fig.* 9, l'éleve de derriere vue de face.

PLANCHE IV.

Fig. 1, représente un limonier ou cheval de limon avec tout son harnois, & attelé aux limons d'une charrette. *Fig.* 2, un cheval de devant, soit chevillier ou autre, garni de même de tout son harnois. *Fig.* 3, sont deux petites houssettes, l'une vue de face & l'autre de profil. *Fig.* 4, une grande houssette; la petite *figure* montre le commencement de sa façon. *Fig.* 5, ornement des cuirs pour les chevaux de charrette, nommés *bâtons rompus*. *Fig.* 6, doubles bâtons rompus. *Fig.* 7, une aboutoire ornée de broderie. *Fig.* 8, le billot à biller, pour atteller les chevaux l'un devant l'autre.

PLANCHE V.

Fig. 1, cheval de bât avec tout son harnois.

Fig. 2, mulet avec tout son harnois de guerre.

Fig. 3, le même vu par devant.

PLANCHE VI.

Fig. B, point de billot.
Fig. A, nœud droit.
Fig. 1, 2 & 3, nœud de coupliere.
Fig. 4 & 5, patte d'oie ou nœud croisé.
Fig. 6, 7 & 8, nœud carré.
Fig. 9, gance.
Fig. 10, collier à tringle ou à l'angloise.
Fig. A 2, D 3 & G 4, la torche & sa coupe.
Fig. *m*, un dé.
Fig. *n*, demi-boucle.
Fig *o*, boucletot.
Fig. *p*, boucle enchapée.

PLANCHE VII.

Fig. 1, un cheval de carrosse destiné au timon avec tout son harnois.

Fig. 2, un cheval de carrosse appelé *quatrieme* ou de *devant*, lorsqu'on attelle à quatre chevaux, & du milieu à l'attelage de six chevaux; on voit dans son harnois les différences entre le harnois à quatre & celui à six chevaux.

Fig. 2, boucle.
Fig. 3, boucle carrée.
Fig. 4, bout.
Fig. 5, fleurons.
Fig. 6, rosettes.
Fig. 7, rosette vue de profil, pour montrer les pointes fabriquées par le fondeur, qui se rivent à l'envers du cuir, pour y attacher toutes les pieces susdites.
Fig. 8, un troussequeue déployé.

PLANCHE VIII.

Fg. 1, le cheval qui s'attelle dans les bran-

cards des chaises, appelé *cheval de brancard*, avec tout son harnois.

Fig. 2, le cheval nommé *bricollier*, *cheval de côté* ou *de postillon*; qui s'attele au côté gauche du cheval de brancard, avec tout son harnois.

PLANCHE IX.

Fig. A, une charrette attelée de trois chevaux; *a*, le limonier; *b*, le chevillier ou cheval en cheville, sur lequel est monté le charretier sur son panneau de chevillier; *c*, le cheval de faute.

Fig. B, une file de mulets armés en guerre; *a*, le premier mulet portant le collier de sonnaille; *b*, le second mulet portant la grosse sonnaille; *c*, le troisieme mulet portant le gros grelot.

Fig. C, une berline attelée de six chevaux; *a*, les deux chevaux de timon; *b*, les quatriemes, ou chevaux de volée; *c*, les sixiemes, ou chevaux de devant.

Fig. D, une chaise de poste attelée de deux chevaux; *a*, le cheval de brancard; *b*, le bricolier; *c*, le cheval de courrier.

Fig. 1, représente une brédissure ordinaire.

Fig. 2, autre espece de brédissure, marquée par les espaces qui ne sont point ombrés, comme la précédente; *a*, le cuir; *b*, portion de l'anneau où est la brédissure.

Fig. 3, portion du poitrail du harnois d'un cheval de carrosse; *a a*, coussinure; *b b*, le fond; *c c*, blanchet.

Fig. 4, portion de l'avaloire d'en bas dudit harnois; *a a*, coussinure; *b b*, fond; *c c*, blanchet.

Fig. 5, le dessous du coussinet du harnois de timon; *a b b a*, toile; *c*, chambrure.

Fig. 6, la couverture du coussinet; *a*, *a*, *a*, *a*, *a*, les contours du métal; *d d*, les gros anneaux de cuivre pour passer les guides; *b*, *b*, les courroies qui attachent & arrêtent les rênes de la bride.

Fig. 7, ornement sur les cuirs des harnois de chevaux de carrosse, fait en couture blanche, appelée *ondes*.

Fig. 8, ornement, *idem*, appelé ondes à pique.

Fig. 9, un bout de trait de chevaux de carrosse; *a*, les deux cuirs blancs; *c c c*, la bordure du cuir noir de dessous; *b*, le blanchet qui n'a qu'un pied de long.

Fig. 10, la sellette du cheval de brancard.

PLANCHE X.

a a, le compas d'arçonnier.

b, différens aceaux.

c c c, les fausses-bandes qui joignent, espacent & éloignent l'arçon de devant *d*, de celui de derriere *e*.

Fig. A A, l'arçon d'une selle à la royale vu de face.

Fig. B B, arçon vu en dessous, pour voir les bandes sur leur longueur.

Fig. D D, arçon vu par le côté, pour en voir la ferrure.

Fig. F F, arçon de selle à l'angloise.

Fig. E F, arçon de femme.

Fig. 2, un quartier de selle.

Outils du sellier. { A, la lisette. B C, C C, D, différentes cornettes. E, rosette.

Fig. 3, selle à la royale.

Fig. 4, batte de devant.

Fig. 5, batte de derriere.

Fig. 6, patron, pour le siege de la selle, plié en deux.

Fig. 7, arçon d'une sellette de chaise de poste, pour le cheval de brancard.

Fig. 8, un panneau de selle.

Fig. 9, une selle de femme.

Fig. 11, une selle à l'angloise.

Fig. 12, un panneau de selle à l'angloise.

Fig. *r r*, attache de cuir qui se met sous l'arcade de la selle à l'angloise.

Fig. *q q*, autre cuir qui se met sous le pontet de ladite selle.

Fig. 10, la coupe du vrai siege de la selle de femme.

PLANCHE XI.

La haut de la planche représente un cheval de selle & bridé.

a, la bride.

b, le mors.

d d, les rênes.

c, le bridon.

e e, le poitrail.

f, les sangles & surfaix.

g, les étrivieres.

h, les étriers.

i i i, la selle à la royale.

l l, la housse ou croupelin.

m, la croupiere.

n, le culeron.

Fig. 2, selle à piquer.

a a, piece de bois qui termine le troussequin, appellée le *fond du troussequin*.

Fig. 3, selle-rase.

Fig. 4, selle à la polonoise, pour femme.

a, col d'oie.

b, liege de cuisse.

c, faux-quartier.

d, poignée de fer.

e, coussinet piqué.

Fig. 5, selle à l'angloise avec de faux-quartiers.

a, faux-quartier.

Fig. 6, selle de poste.

a, ventouse.

b, porte-étriers de fer.

c, bourses ou saccoches.

Fig. A, le coussinet simple.

b, couture qui joint le milieu de la doublure au milieu du dessus.

c, *c*, *c*, attache du coussinet à la selle & à la croupiere.

Le bas de la planche représente plusieurs selles.

Fig. 1, les arçons d'une selle ancienne, qu'on appelloit selle *à corps*; ils sont d'une seule piece.

Fig. 2, la selle à corps vue par devant.

a a a, piece de cuivre qui garnissoit le devant des battes.

b b, vue d'une portion du troussequin.

Fig. 3, la même selle vue de profil.

a, vue d'une partie de l'armure du troussequin, par derriere.

Fig. 4, la même selle vue par derriere.

a a, le derriere du troussequin.

b b, plaque de cuivre qui garnissoit le derriere du troussequin.

c c, portion du devant.

PLANCHE XII.

Fig. E, couverture des chevaux dans l'écurie.

Fig. 1, bride du cheval de carrosse.

Fig. 2, licol du cheval de carrosse.

Fig. 3, cavessine pour le pansement.

Fig. 4, cavessine de main.

Fig. 5, cavesson à trois anneaux.

Fig. 6, gros cavesson de piliers ou de manege.

Fig. 7, bouton de bride prêt à tresser.

Fig. 8, poitrail du cheval de selle.

Fig. 9, croupiere du cheval de selle.

PLANCHE XIII.

La vignette représente l'attelier du sellier-carrossier; A, le sellier nervant & collant un arçon *b*; B, le sellier tenant un quartier qu'il vient de tailler; C, le sellier garnissant une voiture en dedans; D, le sellier faisant une couture piquée.

Le bas de la planche.

Voiture appelée *berline*, quand elle est suspendue entre deux brancards.

A, la coupe d'une berline, pour en expliquer la garniture intérieure.

a, *a*, le pavillon, autrement impériale.

b, *b*, les panneaux.

c, *c*, les côtés.

d, *d*, les accotoirs.

e, la glace de côté, faisant partie de la portiere *f*; *p*, la main de la glace.

g, le dossier; *h*, le devant.

i i, les coussins posés sur les parcloses *r*, *r*, *r*, *r*.

l, le coffre; *m*, la planche du devant.

n, *n*, les bourrelets sur le devant des parcloses; *o*, *o*, la cave.

Fig. 1, le cordonnet à plat.

Fig. 2, le cordonnet roulé sur la ficelle.

Fig. 3, la grosse pince.

Fig. 4, le ministre.

Fig. 5, le poinçon mordant.

PLANCHE XIV.

Fig. 1, la chaise de poste, élévation.

Fig. 2, plan à vue d'oiseau de la chaise de poste.

Fig. 3, berline à deux fonds, élévation.

SOUFFLET : SOUFFLETIER.

L'inſtrument : celui qui le fait.

SOUFFLET, *ſ. m.* inſtrument dont le mécaniſme conſiſte à pomper l'air & à le pouſſer contre le feu ou toute autre choſe, par le moyen d'une ame ou ſoupape de cuir, qui eſt attachée au bois de deſſous, & tenue lâche & aiſée, de façon qu'elle s'en éloigne quand on leve celui de deſſus, & revient s'y appliquer dès que, par une légere preſſion, on rapproche les deux bois l'un de l'autre; par là, l'air ne pouvant reſſortir par où il eſt entré, s'échappe néceſſairement par un trou, pratiqué exprès au bout du *ſoufflet*. Le *ſoufflet* eſt compoſé de deux ais, au bord deſquels eſt clouée une peau, d'une douelle, placée à l'une des extrémités des ais, d'une ſoupape attachée en dedans, à l'ouverture de l'ais du deſſous; il eſt évident qu'en écartant les ais, l'air eſt attiré en dedans du *ſoufflet* par l'ouverture de l'ais de deſſous; qu'en les rapprochant, la ſoupape s'abaiſſe, & que l'air eſt chaſſé par la douelle. Voilà en général à quoi ſe réduit toute conſtruction de *ſoufflet*, quelle qu'elle ſoit.

SOUFFLET, outil d'arquebuſier; ce ſoufflet eſt comme celui des ferruriers, ſuſpendu de même, & a le même mouvement; il ſert aux arquebuſiers, pour ſouffler & allumer le feu à la forge.

SOUFFLET CARRÉ, *en terme de Boiſſellier*; c'eſt un *ſoufflet* qui ne différe du *ſoufflet* ordinaire que par de petites feuilles de bois de fourneau qu'on y colle intérieurement à la place des verges.

SOUFFLET CARRÉ A DOUBLE VENT, en boiſſellerie; on appelle ainſi des ſoufflets qui pompent le double d'air des autres, par le moyen d'une planche qu'on y met de plus, & d'un reſſort qui s'y ajoute.

SOUFFLET, *outil de ferblantier*; ce ſoufflet eſt beaucoup plus petit que les *ſoufflets* d'orgue, & eſt exactement fait comme eux. Il ſert aux ferblantiers à allumer le feu avec lequel ils font chauffer leurs fers a ſouder.

SOUFFLET de GROSSES FORGES, (*voyez cet article*, dans l'ancienne encyclopédie, où le ſoufflet de ces uſines eſt décrit). Comme je n'ai à parler des *ſoufflets*, non plus que d'aucun *art* ou *métier*, dans les deſcriptions dont je m'occupe en ce moment, que relativement à la préparation, ou à l'emploi des *peaux* ou *cuirs*; & que les *ſoufflets* des groſſes forges ne ſe font aujourd'hui qu'en bois, je n'en parlerai pas.

A l'égard des SOUFFLETS D'ORGUE, je tranſcrirai la deſcription qu'on en a donnée, ſans parler des *figures* qui tiennent aux *planches* du FACTEUR D'ORGUES. Ces *ſoufflets* ſont de grand corps qui, en ſe dilatant, ſe rempliſſent d'air, qu'ils chaſſent par les porte-vents dans la laie du ſommier lorſqu'ils ſe contractent. C'eſt cet air ainſi paſſé avec viteſſe & qui eſt condenſé, qu'on appelle *vent*, ſans lequel l'orgue eſt un corps ſans ame.

Les *ſoufflets*, dont un ſeul, quelque grand qu'on le faſſe, ne ſauroit ſuffire, ſont compoſés de deux tables de bois de chêne de ſix, ſept ou huit pieds de long, ſur trois ou quatre de large, plus ou moins, ſelon la grandeur des *ſoufflets* & celle de l'orgue. Ces tables ſont faites de bois d'Hollande de deux pouces d'épaiſſeur, qu'on aſſemble à rainures & languettes, ou avec des clefs, & que l'on dreſſe bien des deux côtés & ſur le champ. La table inférieure eſt percée de deux ou de trois trous: le trou, qui a un pied de long ſur ſix pouces de large, reçoit la partie ſupérieure du goſier, par lequel l'air contenu dans la capacité du *ſoufflet* paſſe dans le porte-vent. Ce trou doit être à environ deux pouces du bout de la table, & dans le milieu de ſa largeur; enſorte que le grand côté du trou ſoit parallele au petit côté de la table; l'autre trou, ou bien deux autres, ſi on a fait deux ouvertures, eſt vers l'autre bout de la table, dont il eſt bien éloigné de huit pouces ou environ. Ce trou a un pied en carré; c'eſt où on ajuſte les deux ſoupapes, qui chacune ferment un trou. Lorſque l'on a fait deux ouvertures à l'extrêmité des tables, qui eſt le côté du goſier, & à la partie intérieure du *ſoufflet*, on met des barres; chaque barre a autant

d'épaisseur que la moitié de toutes les éclisses qui trouvent place dans la largeur ; dont les deux barres éloignent les tables ; à l'autre extrêmite des tables sont d'autres barres de bois paralleles aux premières ; mais collées & clouées de l'autre côté, en sorte que ces dernieres sont extérieures ; la barre extérieure de la table de dessous est à l'extrêmité de cette table ; mais les barres de la table de dessus, & qui sont au nombre de deux, sont, la première à environ quatre pouces du bout de la table, & la seconde à huit ou dix pouces de la première, entre lesquelles on met la pierre qui comprime le *soufflet* par son poids, & contraint l'air d'en sortir ; après que ces tables sont faites, on fait les plis du soufflet. Les pieces qui composent les plis des côtés du *soufflet* s'appellent éclisses, & les pieces qui composent les plis de la tête du soufflet s'appellent têtieres. Toutes ces pièces, tant les éclisses que les têtieres, sont faites de bois d'Hollande refendu de l'épaisseur d'un quart de pouce : la largeur des têtieres est d'un pouce ou un demi-pouce par pied de la longueur du *soufflet* ; enforte que si le *soufflet* a huit pieds de long, les têtieres doivent avoir huit pouces de large, qui est un pouce par pied de la longueur du *soufflet*, ou dix pouces, qui font un pouce & demi par pied de la même longueur. Les éclisses ont par le côté de la tête du soufflet la même largeur que les têtieres, & par le bas une largeur égale à l'épaisseur des barres. Ces barres sont percées de trois trous, 1, 2, 3, pratiqués obliquement, enforte qu'ils répondent à la tête extérieure ; & au milieu des faces intérieures des barres on passe des cordes d'un calibre convenable dans ces trous ; & on les arrête avec des chevilles enduites de colle, que l'on enfonce à coups de marteau, & que l'on écrase ensuite aux faces intérieures des barres, qui font le côté par où les chevilles doivent être enfoncées. On fait entrer les bouts de corde qui sortent des trous, par le côté de la tête des barres, dans les trous correspondans de la barre de l'autre table ; ils doivent entrer par le côté de la tête & sortir par la face intérieure, c'est-à-dire, par la face qui regarde le dedans du *soufflet*, & être chevillés & collés comme par l'autre bout. Ces cordes ainsi passées d'une barre dans l'autre, servent de charnieres aux barres.

Après que les éclisses & les têtieres sont taillées, & que ces rives extérieures sont arrondies, on couvre le côté qui doit regarder l'intérieur du *soufflet*, aussi bien que le côté intérieur des tables, de parchemin bien collé, afin que l'air condensé dont le *soufflet* est rempli, ne s'échappe pas au travers des pores dont les planches sont fort remplies. Quelques facteurs, pour satisfaire à la même indication, se contentent d'enduire plusieurs fois de colle l'intérieur du *soufflet*, comme on fait l'intérieur du sommier.

Lorsque le parchemin est sec, on assemble les éclisses les unes avec les autres avec des bandes de peau de mouton parées. Ces bandes, qui servent aussi à assembler de même les têtieres, sont collées sur la partie convexe du pli, ensorte que les bandes de peau des plis saillans sont collées à l'extérieur du *soufflet*, & les bandes des plis rentrans regardent l'intérieur. On met ensuite les éclisses & les têtieres en presse, & on les laisse sécher. Les têtieres doivent toujours être en nombre pairement pair, c'est-à-dire, que la moitié de ce nombre doit être en nombre pair ; enforte, par exemple, qu'on ne pourroit pas faire un *soufflet* qui auroit dix têtieres ; mais on peut le faire avec huit ou douze, ou tout autre nombre dont la moitié est un nombre pair. Les éclisses sont de chaque côté du soufflet en même nombre que les têtieres, enforte qu'elles sont dans un *soufflet* en nombre double de ces dernieres. Ainsi, si un *soufflet* a huit têtieres, il aura seize éclisses, huit de chaque côté. Le haut des éclisses & les têtieres doivent être coupées à onglet, un peu moindre que 45°, enforte que, les ouvertures ayant de large environ la huitieme partie de la largeur, le *soufflet* a huit éclisses de chaque côté, & environ la douzieme partie des mêmes longueurs, si le *soufflet* en a douze. On assemble ensuite les éclisses & les têtieres avec les tables, avec des bandes de peau parées, collées moitié sur les éclisses ou têtieres & les tables. Lorsque les bandes de peau sont séchées, on coud avec du gros fil de Bretagne, les têtieres & les éclisses par la peau des bandes, qui doit excéder les angles saillans d'environ un pouce de chaque côté ; on ouvre ensuite le *soufflet*, enforte que les tables fassent ensemble un angle de trente ou trente-cinq degrés, ou que la distance soit de trois pieds & demi ou quatre pieds, pour un *soufflet* de huit pieds.

Avant que d'assembler les éclisses avec les tables, on les étend sur un établi le côté de dehors en dessus, & on colle sur leur extrêmité étroite une piece de peau triangulaire qui prend toutes les éclisses ; cette pièce de peau s'appelle *rabat*. La partie de cette piece de peau qui excéde les éclisses d'environ quatre pouces, vient s'appliquer sur les surfaces extérieures des barres où elle est collée ; on assemble de même les éclisses de l'autre côté du *soufflet*. Après que les têtieres & les éclisses sont assemblées avec les tables, & que les queues des rabats sont collées sur les barres qui forment l'épaisseur du *soufflet*, on colle une bande de peau sur toute la surface. Cette peau parée dans tout son pourtour, est recouverte à ses deux bouts par les rabats. Par dessus cette piece, on en met une autre plus longue & plus large, parée de même

dans tout ſon contour, laquelle recouvre par ſes extrêmités, les rabats & les tables par ſes longs côtés, d'environ deux pouces. Toutes ces pièces de peau ſont collées & parées par le côté du duvet, enſorte que le côté glabre eſt en dehors. Pour faire étendre la peau & réchauffer la colle, ou ſe ſert d'un linge trempé dans de l'eau chaude & enſuite exprimé, que l'on applique ſur la peau; on ne ſe ſert du linge mouillé que lorſque le côté glabre de la peau eſt en dehors; car lorſque c'eſt le duvet, & qu'on veut le ménager comme celui de la peau dont les ſoupapes & les devans de l'axe ſont doublés, on ſe ſert d'un morceau de bois bien dreſſé, que l'on fait chauffer devant le feu comme un fer à repaſſer le linge, & on l'applique enſuite ſur la peau dont la colle eſt réchauffée par ce moyen.

Pour achever le *ſoufflet*, qui ſe trouve fini quant à la partie inférieure, qui eſt le côté du goſier, il faut coller ſur les vuides, que les écliſſes & les têtieres laiſſent entr'elles, des pieces de peau, qui s'appellent les premieres *demi-aiſnes*, les ſecondes *aiſnes*, & les troiſiemes *ronds*. On commence par coller les ronds, ſur les anglés ſaillans des plis; on colle enſuite les demi-*aiſnes*, qui ſont des pieces de peau triangulaires, moitié ſur une écliſſe, & l'autre moitié ſur la têtiere voiſine, enſorte que les eſpaces ſe trouvent fermés par ce moyen. Après que les pieces ſont ſéchées, on colle par deſſus les aiſnes qui ſont des pieces lozanges, compoſées de demi-aiſnes, unies par leur petit côté; enſorte que ſi on coupoit l'aiſne en deux par une ligne 34, qui eſt la petite diagonale du lozange, on auroit deux triangles qui feroient, chacun ſemblable aux demi-aiſnes, mais ſeulement plus grands. On colle les pieces, enſorte qu'une moitié 234, couvre une des demi-aiſnes déja collées, & l'autre moitié 143, la demi-aiſne qui eſt vis-à-vis. Pour faire entrer ces pieces de peau dans les encoignures des plis, on ſe ſert d'un couteau de bois non tranchant, avec lequel on range la peau dans les endroits où les doigts ne peuvent atteindre, & on réchauffe la colle avec un linge trempé dans l'eau chaude, autant de fois qu'il eſt néceſſaire.

Avant de coller les aiſnes & les demi-aiſnes, on a l'attention d'ouvrir le *ſoufflet* autant qu'il le doit être, & d'écarter également les plis. Pour exécuter la première de ces deux choſes, on dreſſe le *ſoufflet* debout ſur la ſurface, que l'on poſe ſur une planche qui eſt par terre, enſorte que les deux tables ſoient inclinées à l'horizon, l'une d'un côté, & l'autre de l'autre, de la moitie de l'ouverture du ſoufflet; on l'arrête dans cet état avec des cordes ou des barres de bois. Pour la ſeconde, qui eſt que les plis ouvrent également, on doit avoir collé du ruban de fil ſur l'intérieur des plis. Ces rubans ne les laiſſent s'ouvrir que de la quantité que l'on veut. Cela ſe fait aux *ſoufflets* que l'on laiſſe ſécher dans le même état où ils ont été collés, c'eſt-à-dire tout ouverts; on ajuſte un châſſis ſur l'ouverture. Ce châſſis, qui a environ un pouce d'épais, a un drageoir fait avec un guillaume dans tout ſon circuit intérieur. Ce drageoir reçoit les ſoupapes; les ſoupapes ſont faites avec du feuillet d'Hollande, & ſont doublées de peau collée par le côté glabre. Cette peau qui doit excéder la ſoupape d'un côté pour lui ſervir de queue, eſt priſe entre une barre du châſſis, & une piece qui la recouvre. Par-deſſus cette piece on en met une autre qui empêche le renverſement des ſoupapes qui ne peuvent s'ouvrir qu'autant que cette piece le permet. Le châſſis qui eſt doublé de peau collée par le côté glabre, auſſi bien que l'endroit de la table où il poſe qui eſt garni de peau, enſorte que les deux duvets ſe rencontrent, eſt attaché ſur la table en dedans du *ſoufflet* par les quatre vis qui traverſent la table, & qui ſont retenues par deſſous avec des écrous; lorſqu'on dilate le ſoufflet, on ſuſpend l'action de la colonne d'air qui preſſe au deſſus des ſoupapes, ce qui donne lieu à celle de la colonne qui preſſe par deſſous les mêmes ſoupapes, d'exercer tout l'effort dont elle eſt capable contr'elles. Mais comme les ſoupapes n'oppoſent à cet effort qu'une très-petite réſiſtance, la colonne d'air qui preſſe en deſſous force cet obſtacle, ouvre les ſoupapes & s'introduit dans la capacité du *ſoufflet* qu'elle remplit à l'inſtant. Auſſitôt que le ſoufflet eſt rempli, ces ſoupapes retombent par leur propre poids, la cauſe qui les tenoit levées ceſſant, qui eſt le courant d'air rapide qui a rempli le *ſoufflet*. Le *ſoufflet* étant ainſi rempli, ſi l'on comprime la table ſupérieure, l'air qu'il contient ſera contraint d'en ſortir par le *goſier*.

Le goſier eſt une portion de tuyau, des mêmes dimenſions que l'ouverture dans laquelle il doit entrer juſqu'au rebord. On fait ce rebord en diminuant la partie du goſier qui entre dans le ſoufflet. Cette partie eſt coupée obliquement ſur le talus qui doit regarder les têtieres par dedans le *ſoufflet*, on ajuſte un châſſis; ce châſſis qui eſt doublé de peau du côté qu'il s'applique au goſier, porte une ſoupape qui s'ouvre de dehors en dedans du goſier. Cette ſoupape (qui comme toutes les autres eſt doublée de peau collée par le côté glabre, enſorte que le duvet eſt en dehors), laiſſe paſſer l'air contenu dans le *ſoufflet* lorſqu'on le comprime, & n'en laiſſe point rentrer. La partie inférieure du goſier a un drageoir, qui entre dans une autre drageoir, qui eſt à la face ſupérieure du porte-vent, avec lequel il doit convenir. Lorſque le *ſoufflet* eſt mis en place, on colle de la peau de mouton

parée sur tous les joints, tant ceux du gosier avec la table inférieure du *soufflet*, que ceux du même gosier avec le porte-vent; & on fait la bascule, par le moyen de laquelle on ouvre le soufflet.

Cette bascule est une forte piece de bois de chêne, d'un demi-pied ou environ de large, sur deux ou trois pouces d'épaisseur, que l'on arrondit dans les deux tiers de sa longueur; à l'extrêmité de cette bascule, on fait une fourchette pour recevoir la palette du crochet qui y est retenu par une cheville qui la traverse. Le crochet prend dans une anse, attachée à la table supérieure du soufflet, & la bascule a pour point d'appui une forte piece de bois scellée dans les murailles. On fixe sur des chevalets cette piece de bois à des entailles faites en dos d'âne, qui servent de point d'appui à la bascule qui est traversée en cet endroit par une grosse cheville de fer, autour de laquelle elle peut se mouvoir librement: à l'extrêmité de la bascule est une corde qui a plusieurs nœuds: cette corde doit être assez longue pour que le soufleur puisse par son moyen abaisser l'extrêmité de la bascule qui, dans les grands *soufflets*, se trouve trop élevée pour y atteindre avec la main. On charge les soufflets avec une pierre, qui pese environ soixante livres pour un soufflet de huit pieds; & il en faut au moins quatre pour un grand orgue de seize pieds. Le souffleur doit observer de ne relever qu'un *soufflet* à la fois, ensorte que lorsque l'un aspire, les autres puissent toujours fournir au sommier le vent nécessaire, & de ne point lâcher subitement le soufflet sur l'air qu'il contient; car cela donne une secousse aux tuyaux, dont les moins attentifs s'apperçoivent, *& qui est très-désagréable.*

On trouve dans le *Dictionnaire des Arts & Métiers*, plus de détails sur les *soufflets* ordinaires ou d'un usage commun, que dans l'encyclopédie, où il n'y en a presqu'aucun. Ces détails ont leur mérite; les voici.

Le *soufflet* est un instrument qui attire l'air par le moyen d'une soupape qui s'ouvre lors de son intromission, & qui relativement au degré de compression qu'il lui fait subir entre ses deux ais, le fait sortir avec plus ou moins de violence par un orifice fort étroit qu'on nomme tuyere.

Le soufflet ordinaire & à un seul vent, est composé de deux ais ou planches de bois de hêtre, taillées en espece d'éllipse, ou d'un rond alongé vers une de ses extrêmités, & dont les parties qui ont le plus de circonférence ont chacune une espece de queue plate, afin de pouvoir élever ou baisser à propos chaque ais en en tenant une dans chaque main. L'ais ou la planche inférieure passe ordinairement entre les mains d'un tourneur pour qu'il y fasse dans sa plus petite extrêmité une espèce d'avancement en rond, deux fois plus épais que la planche, creusé intérieurement, & sur lequel on adapte une espece de longue virole qui va toujours en diminuant & qu'on nomme la tuyere, par où le vent s'échappe lorsqu'il est comprimé entre les deux ais. La planche inférieure est percée dans son milieu de trois ou quatre petits trous, ou de quelque ouverture, figurée suivant le caprice de l'ouvrier. Pour que le soufflet ait le jeu qui lui est nécessaire, il faut que cette ouverture soit nécessairement recouverte par un morceau de cuir qui s'éleve toutes les fois que l'air s'introduit dans le corps du soufflet par l'ouverture ci-dessus, & qui se ferme exactement lorsqu'on rapproche les deux planches.

Pour contenir l'air entre les deux ais, on les assujettit au moyen de ce que les souffletiers nomment un *quartier*, qui est une peau de mouton préparée & coupée de maniere à s'ajuster à la figure & à la grandeur que l'ouvrier donne à chaque planche. Afin que cette peau fasse des plis plus égaux & que le soufflet se ferme plus commodément, on met dans son intérieur deux petites baguettes arrondies, pliées en deux, & dont les extrêmités vont se joindre près de l'orifice par où sort le vent. Comme ces baguettes ne pourroient pas suivre les mouvemens qu'on donne à la peau en élevant ou baissant les deux ais auxquels elle est attachée, on les cloue à la peau, & on met à chaque clou un petit morceau de cuir en *losange* qu'on nomme une *rosette*.

Quelque près qu'on clouât cette peau sur la circonférence des ais, elle laisseroit échapper l'air par les petits interstices qui se trouvent entre chaque clou, si on n'avoit le soin de couvrir cette premiere attache par une petite laniere ou courroie de cuir, qu'on cloue à distances égales sur la peau qui est déjà mise à demeure sur les ais. Dans les soufflets à deux vents un peu propres, on met à la place de cette laniere un petit galon d'or ou d'argent qui regne tout autour.

La partie ou la planche supérieure du soufflet est un peu plus courte que l'inférieure, & vient se terminer à l'endroit de la planche inférieure, que nous avons dit être plus épais, & servir à mettre la tuyere. Cette partie, qui est la plus étroite de l'ais supérieur, est arrêtée par la peau qui la couvre; & afin que le vent ne passe pas à travers les interstices qui se trouvent entre chaque clou qui la tient attachée, on y cloue de petites courroies de cuir qu'on nomme *traverses*, & qui vont jusqu'à la surface extérieure de la planche de dessous: dans les soufflets communs, elles sont plus courtes ou plus longues suivant les divers usages auxquels on les employe; elles sont de fer ou de cuivre, arrêtées à demeure par de petits clous, & quelquefois

fois entourée d'une virole dans la partie qui entre dans le soufflet.

Les soufflets à deux vents ne différent de ceux que nous venons de décrire qu'en ce qu'on y emploie une peau plus propre, qu'ils sont composés de trois planches, dont celle du milieu ne paroît point, & qu'ils ont deux *ames* ou soupapes, ce qui fait qu'ils peuvent fournir un courant d'air perpétuel.

Il y a encore des soufflets faits en *triangle*, qui ne s'élevent que d'un côté. Il y en a à *lanterne* qui s'élevent également des deux côtés & qui demeurent paralleles à l'air inférieur, comme le font les lanternes de papier : on peut voir dans l'auteur de la *mécanique du feu*, ou *l'art d'en augmenter les effets & d'en diminuer la dépense*, un soufflet d'une nouvelle invention, qui augmente beaucoup la chaleur dans une chambre.

Les grands soufflets de forge, qu'on fait mouvoir à force de bras ou par le moyen de l'eau, ne différent des autres que relativement à leurs proportions, à la grosseur de leurs clous, & à la qualité des peaux qui servent à assembler les deux ais. On observe dans ceux-ci de substituer aux peaux de mouton, qui ne résisteroient pas aux continuelles agitations auxquelles elles seroient exposées, des peaux de veau bien passées & bien assouplies par l'huile, afin de leur donner plus de jeu.

On appelle SOUFFLET, une espece de voiture, ou chaise roulante fort légere, posée sur deux roues ; un soufflet n'a de place que pour une ou deux personnes ; le dessus & le dedans sont de cuir, ou de toile cirée ; ils se levent & se plient comme un *soufflet* pendant le beau temps, & s'étendent de toute part pour garantir de la pluie.

TAMBOUR. *s. m.*

LE TAMBOUR eſt un inſtrument très-bruyant, dont on ſe ſert en certains pays, pour faire entendre à certaines troupes, certaines parties du commandement. On s'en ſert dans certains endroits, pour attrouper la populace & proclamer certaines ordonnances, ou exciter ſa curioſité & lui eſcamoter ſon argent. On s'en ſert, comme inſtrument de muſique, dans certaines fêtes, où il ne fait, quand il eſt ſeul, qu'une cadence pauvre, dure & ſéche; & dont l'effet, mêlé à celui d'autres inſtrumens, eſt toujours déteſtable.

Je ne parlerai ni de ſon antiquité, bien reculée, puiſqu'on trouve le tambour chez les Hébreux; ni de ſes différentes batteries, toutes agaçant les ames douces & irritant les tympans délicats. Je laiſſe à d'autres ce qui eſt de l'hiſtorique de cette partie, comme d'indiquer ce que c'eſt que la *diane*, la *chamade*, la *générale*, la *marche*, la *charge*, la *retraite*; ce que c'eſt que *battre aux champs*, *battre le premier*, *battre le ſecond*, *le dernier* &c. &c., de donner les élemens de chacune de ces batteries, d'en indiquer les différences, & d'en noter l'uſage.

Je n'ai pour objet de parler du *tambour* que relativement à ſa conſtruction, & ſeulement en ce qui concerne la peau, & non la caiſſe de cet inſtrument.

Que la caiſſe ſoit de bois, comme elle l'a été généralement, d'où lui eſt venu le nom de caiſſe; ou qu'elle ſoit de cuivre, comme des nations entieres, & divers régimens des autres l'ont adoptée, les peaux des *tambours* ſont les mêmes; on les apprête, & on les place & arrange ſur la caiſſe, de la même maniere.

« La hauteur du *tambour* eſt égale à ſa largeur. Les peaux, dont on couvre la caiſſe, ſe bandent par le moyen de cerceaux, auxquels ſont attachées des cordes qui vont d'un cerceau à l'autre. Ces cordes ſe ſerrent par le moyen d'autres petites cordes, courroies ou nœuds, mobiles ſur les premieres. Chaque nœud embraſſe deux cordes; le nœud eſt fait de peau de mouton. Les facteurs au lieu de nœud, diſent *tirant* ».

« Les peaux du *tambour* ſont de mouton, & non d'âne; on les choiſit fortes & foibles, ſelon l'étendue du *tambour*. Il y a la peau de deſſus, ſur laquelle on frappe avec les baguettes, & la peau de deſſous, qui eſt traverſée d'une corde à boyau, qui s'étend auſſi, & qu'on appelle le *timbre* du *tambour* ».

« Le timbre eſt fait d'une ſeule corde, miſe en double ou de deux cordes. Il eſt fixé, d'un bout, ſur le cerceau, & de l'autre il paſſe par un trou, au ſortir duquel on l'arrête avec une cheville, qui va en diminuant, comme un foiſet ou cône. La corde ou le timbre s'étend plus ou moins, ſelon qu'on force plus ou moins la cheville, dont le diametre, augmentant à meſure qu'on l'enfonce davantage, bande le timbre de cet accroiſſement. Les cordes, qui tiennent & ſerrent les peaux ſur la caiſſe, s'appellent *vergettes* ».

« Ce *tambour* s'appelle tambour militaire: mais il y en a de deux autres ſortes; l'un qu'on appelle *tambour de Provence*; il ne différe proprement du premier qu'en ce qu'il eſt plus long; on l'appelle plus communement *tambourin*: l'autre, qui s'appelle *tambour de baſque*; ce n'eſt qu'un cerceau large de quelques doigts, couvert d'une ſeule peau, & garni tout autour de grelots ou de lames ſonores. On le tient d'une main, & on le frappe avec les doigts de l'autre ».

Le *dol* eſt un gros *tambour* qui depuis quelques années nous eſt venu des Turcs, & s'eſt introduit dans notre muſique, non pour remuer l'ame, mais pour ſecouer la tête.

« Les Turcs appellent ainſi une groſſe caiſſe de trois pieds, que les tambours portent à cheval avec un hauſſe-col couvert de drap rouge. Ils frappent ſur la partie ſupérieure avec un gros bâton de buis, en forme de maſſue recourbée, & ſur l'inférieure avec une petite baguette, frappant alternativement de l'une & de l'autre avec beaucoup d'art & de gravité, *ce qui eſt fort agréable*. C'eſt-là l'unique inſtrument qui, outre le faſte du Bacha, ſerve aux exercices militaires, parce qu'on bat ces groſſes caiſſes, lorſque l'armée eſt proche de celle des ennemis, tout autour des gardes du camp, &c. ».

Preſque toutes les nations ont des *tambours*; & preſque par-tout au loin, au Pérou, en Afrique, à Siam, &c. &c. La forme, l'effet, la grandeur different entr'eux & des nôtres, mais ce ſont toujours des peaux tendues ſur des caiſſes, ſur leſquelles on frappe en cadence.

Ceux des Groënlandois ſont faits d'une peau de langue de baleine, &c.

La hauteur & la largeur du *tambour* doivent garder entr'elles les mêmes proportions que les cloches, pour faire les accords qu'on ſouhaite. Si l'on veut que quatre *tambours* ſonnent *ut*, *mi*, *ſol*, *ut*, il faut que leurs hauteurs ſoient entr'elles comme les nombres 4, 5, 6, 8; les coups plus ou moins violents ſéparent les meſures & diſtinguent les temps; & il faut que les intervalles des coups répondent à la durée des notes de l'air.

« Les plus grandes peaux qu'on puiſſe trouver pour ces inſtrumens, n'ont que deux pieds & demi de large, &c. &c. » (Encyclopédie).

On donne auſſi le nom de *tambour* au ſoldat qui bat la caiſſe ou le *tambour*. Dans chaque régiment il y a pluſieurs *tambours* qui ſont tous commandés à la canne, par le *tambour-major*, lequel reçoit l'ordre de celui qni commande le régiment. Ainſi, tel mot, ou tel geſte détermine tel mouvement de la canne; ce mouvement, la batterie; la batterie, la marche; & tous, d'un même pas, courent à la gloire.

TANNEUR : TANNER : TANNERIE.

CORIARIUS : CORIARIA.

Corticis quernei pulvere inficere, macerare ou *perficere : coriaria officina.* L'entrepreneur - directeur : l'artiste d'une tannerie : l'action, l'opération du *tannage* : l'emplacement & le complément des atteliers & ustensiles où s'exerce cet art (1).

DE L'ART DU TANNEUR.

AVANT-PROPOS.

POUR faire un cuir fort, d'une peau d'animal, & la rendre ainsi propre à l'usage de l'homme, il faut la nettoyer, l'épiler, la dégraisser, la décharner, la rendre poreuse, en dilatant ses fibres, donner à celles-ci de la consistance, & les rendre compactes; il faut donner à cette peau de la densité, de la fermeté & même de la dureté, sans la rendre séche & cassante, ni même la priver entiérement d'une certaine souplesse; il faut enfin lui conserver toute sa force primitive, travailler à l'augmenter, &, s'il est possible, rendre cette peau imperméable à l'eau.

La suite des opérations, pour arriver à ce but, est ce qu'on appelle le tannage; & leur résultat est un *cuir*, obtenu d'une peau. Ainsi, tanner une peau, c'est en faire un *cuir*. Mais il est un passage, de tel à tel état de cette

(1) On voit que toutes ces dénominations n'ont point d'expressions propres latines. Le mot *coriarius* vient de *corium*, *cuir*, *peau*, & signifie tout ouvrier qui prépare un cuir, une peau; d'où sont venues, parmi nous, les dénominations de *corroyeur*, *corroyer*, *corroyerie*, lesquelles ne répondent point à celles de *tanneur*, *tanner*, *tannerie*; puisque ces dernieres viennent du mot *tan*, pour lequel même il n'y a d'expression latine dans aucun auteur ancien; ce qui a forcé, la plupart de ceux qui leur ont succédé, de se servir d'une périphrase pour exprimer la chose, le lieu & l'opération où elle s'emploie.

On nous dit que ce mot est emprunté de la langue Allemande. « Le mot *tanne* désigne cette espece de » pin, dont on s'est servi anciennement & même plus » souvent que de l'écorce de chêne, pour la préparation » des cuirs. Il paroît que, dans le moyen âge, les » Allemands appelloient *tanne* ce qu'ils ont depuis nommé *lohe*.... Il y a encore bien des endroits où » l'on emploie, pour la tannerie, plus d'écorce de » pin que de celle de chêne. L'ancien mot allemand » *tanne*, le latin *tanum*, & le françois *tan*, ne different que par la terminaison propre à chacune de » ces langues. Il en est de même de la dénomination » de l'art *tanneray*, *tanneria*, *tannerie*, & des verbes qui désignent l'action, *tannen*, *tannare*, *tanner*. Observons ici, ce qui paroît n'être pas connu » en France; c'est que l'écorce du sapin, *tanne*, du » pin, *fichten*, & sur-tout cette derniere, aussi bien » que l'espece nommée en Allemand *nalden*, peut servir, comme le chêne, à la tannerie ».

A cela j'ajouterai, qu'il faut que nous soyons bien ignorans de beaucoup de choses que savoient les anciens; car ils tannoient les cuirs, de temps immémorial, comme on l'a vu dans le *Discours Préliminaire*; ils les tannoient aussi bien, beaucoup mieux, peut-être, que nous ne le faisons, si j'en juge par une infinité d'arts perdus, & beaucoup d'autres que nous savons avoir été traités avec une supériorité à laquelle nous n'avons encore pu atteindre. Comment les tannoient-ils? avec quelles matieres les tannoient-ils? c'est ce que nous ignorerons peut-être long-temps encore. Cependant ces matieres avoient un nom, lequel, vraisemblablement, est souvent exprimé dans leurs ouvrages; mais nous les lisons si mal, sur-tout ceux qui ont des rapports directs ou indirects aux arts!

peau, qu'on peut saisir, pour son changement de nom en celui de *cuir*; c'est le temps, où, commençant à perdre de sa souplesse, elle commence à acquérir de la fermeté; c'est celui où, sortie définitivement des *plains*, ou lorsque les *passemens* sont achevés, elle est entrée en fosse, pour y recevoir le *tan*. Aussi long-temps donc que dureront les opérations des *plains* ou les *passemens*, que les peaux soient traitées à la *chaux*, à *l'orge*, ou *à la jusée*, nous les considérerons comme *peaux*, & nous leur en donnerons le nom. Mais, dès que ces peaux seront une fois entrées en fosses pour y recevoir le tan, nous les considérerons comme *cuirs*, & nous leur en donnerons également le nom.

Dans le tannage *en jusée* ou *à la jusée*, le travail, la nature des ingrédiens, la suite des opérations enfin, ayant plus de similitude que dans les autres méthodes, & le nom de *passement* étant donné également à la fosse du tan, aux matieres qu'on y emploie, au travail qui s'y fait, le moment du changement de nom de *peau* en *cuir* semble plus embarrassant à saisir, d'autant encore que des artistes distingués, qui pratiquent cette méthode, appellent *cuirs*, les peaux, du moment qu'elles entrent en tannerie, jusqu'à celui où elles en sortent, après y avoir subi toutes les opérations & changemens d'état dont elles sont susceptibles. Cependant, également déterminé par les circonstances indiquées, je persisterai, à cet égard-là même, dans ma premiere idée, en conciliant, autant qu'il sera possible, l'opinion, l'usage & la raison.

Il n'y a guere que les peaux de bœufs, de bufles, de chevaux & autres grands animaux, qui supportent le tannage en *cuirs forts*. Mais on tanne en cuirs mous, ou pour cuirs mous, des peaux de veaux, de moutons, de chevres &c., & aussi des peaux de bœufs & de vaches.

Les cuirs forts servent à faire des semelles de souliers, des bottes-fortes &c. Les anciens, comme encore aujourd'hui certains sauvages, en faisoient des cuirasses, mot venu de *corium induratum*, des casques, des boucliers, &c.

Les cuirs mous, préparés après le tannage par les corroyeurs, servent à faire l'empeigne des souliers, la tige des bottes molles; ils s'emploient par les selliers, les bourreliers, &c.

SECTION PREMIERE.

Des différentes sortes de peaux qu'on habille en fort; de leur qualité & de leur état.

On a vu dans le mémoire qui précéde, sur le gouvernement des troupeaux de bœufs du Brésil, & autres provinces voisines de cette partie de l'Amérique méridionale, & sur les peaux qui nous en viennent, ce qu'on doit penser de l'état de ces peaux lorsqu'elles arrivent en Europe, l'estime qu'on en fait en France, & combien il s'y en tanne.

Nous ne parlerons des peaux de bœufs de la Russie que lorsque nous aurons occasion de dire quelque chose de leur préparation. Nous savons qu'elles sont plus grandes, plus fortes que les nôtres; mais il est défendu de les sortir de l'état, avant que d'être travaillées; & nous n'en mettons point en tannerie.

On en pourroit dire autant des peaux de bœufs de l'Irlande. Il nous en vient quelques-unes des Antilles & de quelques autres parties du monde; mais l'objet est peu considérable; & pour qui n'a à voir & traiter la chose qu'en grand, il ne faut parler ici que des peaux qui nous viennent du Brésil & de Buénos-Aires, & de celles du cru de la France. Je parlerai ailleurs de celles qui nous viennent du Levant, & qui se tannent en Provence.

§. PREMIER.

Des peaux considérées individuellement.

Si l'on recherche la grandeur, la force, la qualité de ces peaux, indépendamment de l'âge & du sexe des animaux, on la trouvera au plus haut degré, & toujours par gradation, dans les pays où l'espece, n'ayant point dégénéré par un travail forcé, le défaut de nourri-

ture, ou d'une bonne nourriture, ces animaux; bien constitués, point très-âgés, ni trop épuisés, sont mis plutôt & plus long-temps dans de bons & abondans pâturages. Là ils s'engraissent assez pour distendre suffisamment leurs peaux, qui prend du corps, en perdant ses rugosités, & dont ses fibres s'assouplissent en prenant de la consistance.

Dire que telle province fournit de meilleures peaux que telle autre province, c'est dire que les choses que je viens d'indiquer, existent avec plus d'abondance ou d'énergie, dans l'une que dans l'autre de ces provinces; c'est-à-dire, une chose qui peut être variable au point de changer d'une génération à l'autre. Le climat & le sol peuvent y concourir, & y concourent sans doute; mais les grands effets de cette nature proviennent des soins ruraux; & la bonne ou mauvaise administration générale peut influer sur ceux-ci, en France sur-tout, à un tel point, qu'en moins de quarante ans on ne reconnoisse plus rien à la qualité particuliere & essentielle des produits de la nature ou de l'art de ses diverses provinces.

Si l'on considere l'âge ou le sexe de l'animal, on trouvera, pour le premier objet, qu'il faut une nature formée, qui n'ait plus à croître, dont toutes les parties aient acquis le plus haut degré de puissance, de force, d'énergie, dont elles soient susceptibles; & avant qu'aucune d'elles, si ce n'est la jouissance générative, ait été altérée par l'âge, le travail, ou toute autre cause.

Les peaux des vieux bœufs, qui ont beaucoup travaillé, sont communément creuses & toujours d'un travail ingrat; elles prennent difficilement la nourriture, & elles exigent un plus long traitement; d'où l'on voit la nécessité, pour la suite des opérations, de les reconnoître, & de les séparer des peaux des animaux plus jeunes, lesquelles toujours moins ridées, & généralement plus épaisses, prennent plus de nourriture, la prennent plus promptement, sont susceptibles d'un travail plus aisé, plus prompt, plus parfait, & rendent plus au fabricant.

D'après cette exposition, on peut entrevoir ce qu'on doit penser de cette espece de mauvais proverbe, *à la boucherie tout est bœuf; à la tannerie tout est vache*; pour dire que la viande de bœuf est meilleure que celle de vache, ce qui généralement est très-vrai; & que le cuir de peau de vache est meilleur que le cuir de peau de bœuf, ce qui généralement est très-faux; & ce qui est toujours faux, quant au cuir fort.

La peau d'une vache bien constituée, bien nourrie, & qui n'a pas porté, est telle qu'on peut la confondre avec celles des jeunes bœufs; mais elle n'aura que très-rarement la même épaisseur & autant de force; elle sera excellente à être appprêtée à *œuvre*; & celles de vaches, en général, réussissent souvent mieux à ce genre d'apprêt, que les peaux de bœufs.

Mais une vieille vache qui a beaucoup porté, rarement s'engraissera; sa peau sera fibreuse & séche; celle du ventre, la moindre partie d'une peau à tanner en cuir fort, sera distendue, creuse & ridée; &, convertie en cuir, elle ne sera vraiment bonne que pour les secondes semelles, celles de l'intérieur du soulier. Les peaux de vaches sont généralement si peu estimées, que les corroyeurs en donnent le nom aux peaux de bœufs même de basse qualité, aux peaux foibles, à celles des petits bœufs. Voilà à quoi se réduit le proverbe tant cité, & l'assertion si formelle de nos écrivains.

A l'égard des peaux de taureaux, elles sont évidemment les moins estimées, & elles méritent en effet de l'être le moins. Elles sont dures, coriaces, ingrates au possible à travailler; elles réussissent le moins bien dans tous les genres d'apprêts; d'ailleurs, comparées aux autres, & dans un commerce qui se fait au poids, elles ont beaucoup de tête & de ventre, les parties de moindre valeur, & qui pesent le plus (2).

Au nombre des notes que je reçois de Liége, sur la manière d'y tanner le cuir à semelles, celle-ci est en tête: « les meilleurs cuirs sont » les Brasiliens & ceux de Carack. On distin-

(2) Cependant on lit dans l'*art*: « en Angleterre » comme en France, *j'ai vu* que les cuirs de vaches » sont estimés plus forts & meilleurs que ceux de bœufs, » mais les cuirs de taureaux sont encore plus estimés ». J'ai vainement cherché à concilier ce passage avec celui qui le précede: « celles (les peaux) des taureaux sont plus creusées, sont un cuir moins épais » que les autres. . . . aussi les cuirs de taureaux ne » doivent être employés, par les cordonniers, qu'à » faire les secondes semelles (celles de l'intérieur), » ou les souliers de femmes ». Je ne sai pas trop non plus comment on peut *avoir vu* le résultat d'un art, contraire à l'assertion motivée de tous les artistes qui le pratiquent: le voici peut-être; dans une note de l'art de l'*hongroyeur* on lit: « J'avois dit, dans *l'art* » *du tanneur*, que les cuirs de taureaux étoient estimés, & » qu'ils avoient de la force: un tanneur. . . . assure » que les peaux de taureaux sont de la plus mauvaise qualité dans tous les apprêts. J'observerai cependant, au sujet des grands cuirs du Brésil, qu'ils » sont très-estimés, que dans les campagnes voisines » de Buénos-Aires, d'où l'on transporte chaque année » trente mille cuirs, on ne prend que les peaux de » taureaux. (*Relation des missions du Paraguay*, *traduite de l'Italien de M. Muratori*. A Paris, page, » &c.) ». Tout ce que je puis dire, moi, c'est que la *Relation des missions du Paraguay*, en cela même, n'a pas le sens commun; à moins qu'il n'en soit de ce fait, dans la traduction de l'italien de cette Relation, comme de la signification du mot *antecedens*, dans la traduction de l'Allemand de *l'Histoire de l'Art* de Winckelmann.

» gue les cuirs Brasiliens par la longueur du » poil, & en ce qu'ils sont bien dossés & lé» gers de tête; car *les gros de tête ne sont ja*» *mais épais, parce que ce sont des cuirs de* » *taureaux* ». Le cuir de bufle est encore plus fort que celui de bœuf; & celui de cheval vaut moins que celui de vache ordinaire, de vieille vache. Quelque bien tanné qu'il soit, il reste toujours spongieux; il prend l'eau, & il ne peut convenir que pour les semelles intérieures. On le reconnoît à la longueur du cou, à la grande épaisseur, & aux fortes rides de la partie de la criniere.

CHAPITRE PREMIER.

Des peaux en général, vertes & séches.

Les peaux arrivent en tannerie, séches, ou molles, ordinairement après avoir été salées, dans l'un & l'autre cas; quelquefois, ne l'ayant été ni dans l'un ni dans l'autre. Nous avons vu comment sont traitées, avant leur transport en Europe, celles qui nous viennent de l'Amérique méridionale. Toutes celles qui sortent des boucheries de Paris & des environs, sont livrées aux tanneurs, dans leur état de mollesse, ordinairement après avoir été salées, quelquefois sans l'avoir été. Alors, c'est très-peu de temps après avoir été enlevées aux animaux. Dans les provinces, pour conserver les peaux & les transporter au loin, aux foires, dans les tanneries, on les fait sécher; quelquefois, mais rarement, après les avoir salées. Le sel est trop cher dans la plupart des provinces; on se contente de jeter ces peaux fraîches sur des perches à l'air, de les y tourner & retourner, jusqu'à ce qu'elles aient acquis cette dessication qui les garantit de la putridité.

CHAPITRE II.

Des peaux qui nous viennent de l'Amérique.

En suivant ces diverses pratiques, j'observerai, d'après les maîtres de l'art, que, parmi les peaux séches qui nous viennent du Brésil & de Buénos-Aires, celles mêmes qui paroissent dans le meilleur état, il s'en trouve de tellement altérées, que leurs fibres, desséchées au travail, s'y désunissent, loin de prendre de la consistance, & que le cuir se déchire lorsqu'on l'emploie.

Dans le principe, rien ne décéle ces altérations: leur découverte n'a lieu que par l'effet des opérations préparatoires de ces peaux, après dix, douze, quinze jours de travail. On attribue ces altérations à la manière, dit on, dont on desséche les peaux qui en sont atteintes. Cette maniere vicieuse, & contraire à l'usage, ne pourroit être qu'un résultat de l'inadvertance, de la négligence ou de l'ignorance. A l'étendage de ces peaux fraîches, sur la terre, le sable, le gravier, pour les sécher, on tourne en dessous le côté de chair, & le poil en dessus: voilà la bonne méthode. La mauvaise est de tourner le côté de chair en dessus, & le poil en dessous.

D'après l'énonciation de ce fait, donné partout comme certain, on a bâti un systême, que les auteurs répétent, & que les artistes croient.

La chaleur très-vive, le soleil très-ardent, dans ces climats, brûlent, frappent sur ces peaux, les pénétrent, en fondent les parties graisseuses: cette graisse, liquéfiée, s'insinue dans leurs fibres, elle désorganise leur tissu, elle les brûle.

Ne pourroit-on pas penser, qu'un effet aussi funeste, ne provient pas d'une cause aussi facile à détruire, c'est-à-dire, de l'exposition des peaux d'un côté, plutôt que d'un autre, mais qu'il résulte de l'usage de les faire sécher au soleil; usage regardé, même parmi nous, comme très-pernicieux? Il paroît constant que des lieux couverts, abrités, mais bien aérés & où les peaux ne seroient exposées ni à l'action du feu, ni à celle du soleil, seroient les plus convenables, pour leur belle conservation & leur bon usage. Car, le desséchement n'en étant pas alors trop précipité, leur contexture n'en est point altérée. Peut-être seroit-ce à cette maniere de les faire sécher qu'est due, en partie, la meilleure qualité des peaux de Fernambourg; je dis, en partie & en supposant qu'on en use ainsi, car elles sont toutes passées en alun, ce qui concourt, sans doute, à leur conservation. Je suis d'autant plus porté à le croire & à présumer que le défaut de sel est encore une cause des altérations de tant de peaux du Brésil, que l'on observe des altérations semblables dans celles de nos provinces où on ne les sale point.

Au reste, pour revenir à l'idée généralement répandue, il est possible que les inconvéniens du desséchement au soleil soient encore plus rapides par l'exposition de la peau du côté de chair: mais ils ne tiennent pas principalement à cette particularité; ils résultent essentiellement de ce desséchement au soleil, & probablement du défaut de sel.

Il est bon d'observer, en outre, que les peaux auxquelles on laisse former des plis, en séchant, sous les prétexte de leur conserver une épaisseur qu'elles perdent quand on les étire, s'échauffent, se corrompent & s'alterent dans ces plis d'une maniere très-sensible & très-dommageable; il con-

vient de les bien étendre, ſans les étirer fortement.

On reproche encore aux peaux du Bréſil d'être ſouvent *coutelées* du côté de la chair. Ce défaut, qui n'eſt pas ſans exemple parmi les peaux qui viennent de nos provinces, provient de l'inattention, de la précipitation ou de la mal-adreſſe de ceux qui dépouillent les animaux.

Les peaux des colonies Portugaiſes, ſont tranſportées à Lisbonne; celles des colonies Eſpagnoles, à Cadix. De ces deux villes, elles ſe répandent en France, principalement à Rouen; en Angleterre & en Hollande, pour Liége, Namur & autres lieux. Elles ſont vendues, à forfait, aux marchands François ou autres, ou à commiſſion, pour le compte de ceux qui les expédient.

La maniere dont ſe fait ce commerce, du marchand françois au tanneur, eſt à décrire: je la tiens de M. Boſquier fils, maître tanneur au bourg de St. Saëen, dans la haute-Normandie; la voici: l'exemple eſt tiré de Rouen, où ſe fait le dépôt principal de ces peaux.

Lorſque les maîtres tanneurs y arrivent, pour faire leurs achats, on diviſe ces peaux par parties de cinquante, dont chacune s'appelle un *lot*. Les perſonnes à office, j'imagine, reçues & avouées, qui font ces lots, qui *allotiſſent* ces peaux, ſont connues ſous le nom *d'allotiſſeurs*. Il eſt de regle ou d'uſage, qu'un lot ne ſauroit être diviſé; on n'achete jamais moins de cinquante peaux à la fois. On ne peut, non plus, en rejetter aucune, ſous prétexte de l'âge, du poids, du défaut de force ou de qualité. Ces peaux ſéches, qui ne péſent guere moins de trente livres, ni guere plus de quarante, varient dans leurs prix, ſuivant les temps & les circonſtances; & elles ſe vendent toujours à prix défendu.

CHAPITRE III.

Des peaux de France.

Nous avons obſervé que les bouchers de Paris & des environs, livrent le plus ſouvent aux tanneurs les peaux fraîches, ſans avoir été ſalées. Alors ils y laiſſent les cornes, les oreilles, les os de la tête, la queue, parties dont l'enſemble eſt connu dans ce genre de commerce, ſous le nom d'*émouchets*. Et, comme ces peaux fraîches ou *vertes*, ſe vendent ainſi au poids, & qu'il n'eſt point de ſorte de commerce qui n'ait ſes ruſes, pour me ſervir de l'expreſſion la plus modérée, il eſt des bouchers qui font coucher leurs bœufs dans la fange, avant de les tuer, & qui y font encore traîner les peaux, après y avoir laiſſé le plus d'os de la tête qu'ils ont pu, le tout pour donner plus de poids à ces peaux. Je ſais que la faculté de l'examen eſt de droit, & que la diſcuſſion eſt permiſe; mais enfin, il faut que l'un & l'autre ait lieu.

Le poids de ces peaux ſe marque ſur la queue, par des hachures, dont le ſens ou la poſition indique la valeur. Les lignes prolongées parallelement, ſur la longueur de la queue, indiquent chacune vingt livres; les lignes tranſverſales, placées au deſſous des précedentes, chacune dix livres; & celles ſemblablement placées au deſſous des premieres, chacune cinq. Les unités ſe marquent par de petites lignes longitudinales, tracées au deſſous de ces dernieres.

La valeur de ces peaux, du poids de ſoixante livres & au deſſous, eſt dans une moindre proportion que celle des peaux dont le poids eſt au deſſus de ſoixante livres; celles-ci ſe vendent toutes comme grandes peaux *à la raie*. Il eſt très-rare d'en avoir qui peſent cent livres. Mais quel qu'en ſoit le poids, toutes les parties inutiles ſouſtraites, & le tannage achevé, le déchet ſe trouve à peu près des trois cinquiemes; c'eſt-à-dire, qu'une peau verte, du poids de quatre vingt-dix livres, ſera réduite, à peu près, à celui de trente-ſix; celle de ſoixante livres à environ vingt-cinq.

Il eſt des cauſes qui peuvent être éclaircies par la phyſique & qui tiennent à l'art, ſur le choix entr'eux, des cuirs de France, & la préférence à donner aux uns ſur les autres. (*Voyez*, notes du *diſcours préliminaire*, diviſion des *peaux & cuirs*: celle cotée E). Durant le temps qu'on engraiſſe les animaux, la ceſſation du travail & la nourriture ſubſtantielle & plus abondante qu'on leur procure, en diſtend la peau, en aſſouplit les fibres, efface en partie les rugoſités qui proviennent de la fatigue & de l'âge. Nous avons remarqué que l'effet du voyage, eſt de faire refluer dans les chairs la graiſſe dont la peau s'eſt chargée. Alors elle ſe nourrit plus abondamment de *tan*, elle acquiert plus de volume, plus de conſiſtance; elle eſt d'ailleurs plus aiſée à travailler, elle revient mieux, elle rend plus au travail. A tous ces égards elle eſt à préférer, pour celui qui la tanne, pour celui qui la vend, comme pour celui qui l'emploie & celui qui la conſomme.

Je ne parlerai, ni du prix de ces peaux, ni de la maniere de les vendre: l'un & l'autre ſont ſi variables, qu'il faudroit regarder ce que j'en dirois, comme la nouvelle du jour; & s'il y avoit quelque choſe de fixé à cet égard, ce ſeroit une monſtruoſité, dont les exemples ne ſont pas rares dans notre légiſlation réglementaire, & qu'il faudroit ſe hâter de détruire.

Je ne differterai pas ſur les diverſes ſortes de mixtions des gabelleurs pour empoiſonner, en le vendant aux bouchers, le ſel deſtiné à la ſalaiſon des peaux; & il a été aſſez parlé ailleurs, ſi l'on peut aſſez le dire, des entraves ſanctionnées qui ſappent le commerce des peaux

& cuirs en France. A Paris, on emploie à saler les peaux, ou l'excédent du sel qui a été employé à la salaison des morues, ou d'autre sel, auquel il est égalemeut mêlé, forcément, par les tanneurs & à leurs frais, de l'alun, de la cendre; on a même dit, du verre pilé; que sais-je? Quoiqu'il en soit, voici la maniere dont cette salaison se pratique.

§. II.

De la salaison des peaux.

En été, trois ou quatre livres de sel suffisent pour saler une peau; en hiver, il en faut le double & quelquefois davantage: la dessication est plus lente & le tems plus long, où la corruption est à craindre. On étend ces peaux à terre, le côté de chair en dessus; on le saupoudre de sel, plus sur les bordures & sur le dos, comme parties difficiles à s'en pénétrer; & l'on plie les peaux en *toison*, c'est-à-dire, d'abord, en longueur, *patte sur patte*; on replie de la même maniere, à commencer par les jambages, puis la pointe du ventre, vers le dos; ensuite tête sur queue, ou queue sur tête; enfin, l'on fait un pli dans le même sens, qui redouble le tout & en forme un quarré d'un ou deux pieds.

On forme des piles de trois ou quatre de ces peaux ainsi salées, pliées & repliées; on les laisse en cet état durant trois ou quatre jours, jusqu'à ce que le sel dissous, ait pénétré leur tissu.

Alors, on peut les mettre sécher sans crainte qu'elles se corrompent; on les étend sur des perches, le côté de chair en dehors. Huit jours suffisent en été; il faut le double de ce temps en hiver: pour la perfection des résultats, toutes ces opérations comme celles qu'on décrira ci-après, demandent une application soutenue, une attention suivie, de petits soins qu'on ne sauroit indiquer, dont la pratique seule montre le besoin, & l'expérience fait sentir la nécessité.

Il paroît qu'au temps du traducteur Allemand de *l'art du tanneur*, la pratique de saler les peaux étoit inconnue dans bien des provinces de l'Allemagne. A cette occasion, l'éditeur Suisse de cet art s'exprime ainsi: « les peaux fraîches » contractent, quand on les laisse quelques jours, » une espece de putréfaction, qui les prive des » parties mucilagineuses. Dans la chaux, ces » parties se perdent encore davantage; les fibres » deviennent plus fines & le cuir n'a plus de » fermeté. Voilà pourquoi on peut si aisément » déchirer une peau de veau d'Allemagne; ce » qui seroit impossible sur une peau angloise ».

Jusqu'ici, nous n'avons parlé des peaux à tanner en cuirs forts, que pour en indiquer la nature, l'espece, la qualité, & retracer les moyens généraux & connus de les conserver: elles ne sont point encore supposées entrées en tannerie; & nous sommes censés n'avoir rien dit encore de *l'art* que nous allons décrire.

Avant de passer outre, sans chercher à augmenter & diminuer la confiance qu'on peut y avoir, je rapporterai une opinion qui me semble avoir regné avec plus d'empire qu'aujourd'hui: c'est celle de l'influence sur les cuirs tannés, de la couleur du poil des peaux de bœufs: elle a été crue par quelques personnes, jusqu'à leur faire soutenir qu'elle avoit lieu d'une maniere sensible, par taches correspondantes à celles qui proviennent de la variété des couleurs & suivant leur intensité.

La peau, dont le poil est roux, disent les partisans de cette opinion est la plus facile à travailler; elle revient le mieux au travail. Celle dont le poil est noir est au contraire d'un apprêt difficile, & réussit le moins bien.

§. III.

De quelques définitions préliminaires.

On connoît en France même, trois manieres principales de préparer les peaux pour en faire des cuirs; & l'une ou l'autre de ces trois méthodes est en usage presque exclusivement, dans telles ou telles de nos provinces. Ces diverses pratiques tirent leur nom de la matiere qu'on y emploie: la *chaux*, *l'orge*, la *jusée*; ainsi on tanne à Paris *à l'orge*, on y connoît le tannage à la *jusée*; mais on n'y pratique plus celui à la *chaux*: dans la haute-Normandie, au contraire, on ne tanne qu'à la *chaux*; les autres méthodes y sont absolument inconnues, tandis

qu'en Lorraine, en Alsace, en Franche-Comté, la pratique de la *jusée* est générale.

Nous ne prononçons rien sur la préférence à donner à l'une ou à l'autre de ces méthodes : nous les décrirons toutes ; & d'après nos remarques sur les influences de chacune, on verra, sans doute, le jugement qu'on en doit porter. Nous décrirons en particulier la méthode des Provençaux, pour le tannage des cuirs du levant, & celle des Anglois, des Liégeois, des Allemands, pour toutes les sortes de cuirs.

Quoi qu'on dise communément : *tanner à la chaux*, *tanner à l'orge*, *tanner à la jusée*, ces expressions ne doivent point être prises à la lettre, puisqu'il n'est question dans l'usage de ces matieres, que de la préparation des peaux avant de les mettre en fosses pour y recevoir le *tan*, mais elles sont consacrées par l'usage ; il est d'autres expressions généralement déterminées & dont pourtant on abuse souvent ; ce sont celles de *plain*, *plamer*, *plamage*. Le plamage & le tannage que confondent quelques personnes, auteurs & autres, ne sont point la même chose. Le *plamage* n'est que le travail des plains, la préparation des peaux pour entrer en fosses. Il sembleroit même que, pour ceux qui adoptent cette expression, l'art de la *tannerie* devroit se diviser en *plamage* & en *tannage*, puisque l'un finit où l'autre commence.

J'ajouterai encore, sans s'arrêter au mot plamer, qui désigne l'action, sous le nom même de la matiere qu'on y emploie, (*plamée*, sorte de chaux, ou la chaux en tel état, dont les tanneurs se servent pour enlever le poil des peaux) qu'il est tout simple, au lieu du mot *plein* dont se sert l'auteur de l'art (3), de donner au vase, à la cuve, où se fait cette opération, le nom de *plain* ; d'autant encore qu'en quelques endroits pour *plamer*, on dit & écrit *plainer*. Au reste, ce terme est tellement applicable aux lieux où l'on emploie la chaux, qu'on nomme généralement ailleurs *passement*, & quelquefois *bassement*, & le vase, & la matiere, & l'opération.

Des trois manieres principales, que nous venons d'indiquer, de préparer les peaux pour les tanner, la plus ancienne, celle qui fut long-temps d'un usage général dans ces contrées est celle *à la chaux* ; je la décrirai la premiere ; je passerai à la pratique *à l'orge*, qui suivit immédiatement celle *à la chaux* ; & j'en viendrai à celle *à la jusée*, qui parmi nous, fut postérieure aux deux autres. Nous suivrons ces différentes préparations dans le même ordre, après avoir indiqué la maniere de laver les peaux, opération commune à toutes, & la premiere des tanneurs.

SECTION II.

Premiere partie de l'art du tanneur.

§. PREMIER.

Des premieres opérations de l'art du tanneur.

CHAPITRE PREMIER.

Du lavage des peaux.

1°. DES *peaux vertes*. Dès qu'elles arrivent en tannerie on s'empresse de leur enlever les *émouchets*, cornes, oreilles, os de la tête, s'il en reste, & queue ; on les jette ensuite en riviere pour les dessaigner ; on les y laisse quelques heures, une demi-journée, un jour, deux jours & plus, autant de temps qu'il en faut pour détremper le sang & toutes les ordures durcies qui adhérent à ces peaux, ce qui dépend de leur état de fraîcheur, de la température de

(3) Cet auteur, dans une note de l'art du *parcheminier*, s'exprime ainsi : « l'Encyclopédie, au mot *cuir*, écrit » *plain* : cette orthographe répond-elle à l'étymologie » & à l'usage ? Ce mot vient *certainement* de *peler*, » parce que le premier usage de la chaux a été de » faire tomber le poil de la peau. Dans les anciens » manuscrits de l'Académie, je trouve *pelain* ; dans les » Mémoires du conseil, *plin* ; mais comme dans les » ordonnances & statuts émanés de l'autorité royale, » depuis celui du mois de Juin 1585, je trouve *plein*

l'air, de la qualité de l'eau. Moins les peaux sont fraiches, plus est forte l'adhérence des ordures, qui se dessechent sur les peaux, à raison du temps qu'elles y restent & des lieux où on les a tenues : plus l'air est chaud, plus l'eau est pure, douce & divisée, plus prompte est son action. Une fois, deux fois par jour, on agite ces peaux dans l'eau, & on les lave jusqu'à ce qu'elles soient parfaitement nettes.

Tous les grands établissemens de ce genre sont sur des rivieres ; il est important qu'ils aient de l'eau courante le plus à proximité d'eux. Cependant, il n'y a pas toujours une riviere là où est placée une tannerie : il en résulte deux grands inconvéniens, celui de rendre les opérations plus lentes & moins sûres, & celui de l'insalubrité de l'air.

Lorsque l'eau est en quelque quantité & que son courant est rapide, on attache les peaux à des pieux plantés au fond de la riviere ; mais pour que l'agitation & le frottement contre les pierres & le gravois du fond de la riviere, ou la vase & le limon qui s'y déposent, n'alterent pas ces peaux, il convient de garnir de perches, disposées horizontalement en forme de ratelier, le devant des pieux en dessous & entre deux eaux, pour que les peaux flottent au dessus de ces perches.

2°. *Des peaux seches.* Dans certains lieux, le *trempement* de ces peaux est le même que celui des peaux fraîches : dans d'autres il différe beaucoup ; mais il est toujours plus long & plus laborieux ; car il faut, par quelque méthode que ce soit, amener les peaux seches au même état ou doivent arriver les peaux vertes. Il faut donc prolonger le trempement de ces peaux ; les laver fortement & souvent pendant sa durée ; les retirer chaque jour de l'eau pour les étirer, pour les fouler aux pieds, pour les décrotter avec le *demi-rond*, pour les laisser égoutter ; on doit les *passer* au moins une ou deux fois sur le chevalet, avec le *couteau rond*, sans tranchant, pour les craminer, ou leur donner une passe, c'est-à-dire, pour les étendre parfaitement, les bien nettoyer & les assouplir convenablement. D'où l'on voit, l'objet déterminé, qu'il n'y a point de temps à prescrire pour le remplir ; c'est à l'ouvrier par son intelligence, par son tact, par sa pratique & son expérience, à juger de l'état de ces peaux ; & du moment à saisir pour prévenir toute corruption dangereuse, le seul inconvénient à redouter d'une trop longue suite du trempage. On conçoit qu'il faut plus de temps, toutes choses égales d'ailleurs, pour tremper les peaux salées & seches, que pour celles qui ont été séchées sans avoir été salées. Ceux des tanneurs qui, dans ce lavage, se dispensent de l'opération du chevalet, du *craminage*, la regardant comme inutile, ne doivent pas être considérés comme curieux de donner aux objets de leur art, cette perfection qui entraîne le choix des connoisseurs & mérite la préférence de tout le monde.

L'auteur de l'art dit, qu'une peau trempée & mise sous les *marteaux* d'un foulon seulement l'espace d'une heure seroit assouplie, rincée, craminée, beaucoup mieux qu'elle n'est à bras d'homme en toute une journée. C'est conseiller une méthode qui n'est en usage nulle part en France, que je sache, dont il n'est pas probable que l'auteur de l'art ait suivi, examiné & comparé le résultat, & que je crois très-vicieuse. L'opération du nettoyement & de l'assouplissement des peaux doit se faire lentement & par gradation ; elle doit être modifiée, partiellement, localement, suivant l'état de ces peaux, & d'autres circonstances auxquelles on ne sauroit avoir égard, par l'usage d'une machine. D'ailleurs, je suis loin de rejetter la doctrine du fluide animal, de ses émanations, de ses effets ; & j'ose croire qu'une peau long-temps foulée aux pieds, & préparée à bras d'homme aura une souplesse & acquerra des qualités propres à son usage, toutes autres que celles qui proviendront de coups précipités, de gros & lourds maillets.

A St. Saëns, on en use tout autrement qu'à Paris, pour le lavage des peaux ; dès qu'il arrive en fabrique un *lot* des peaux seches d'Amérique, qu'on y travaille communément, on les range dans des fosses de huit pieds de longueur sur cinq de largeur qu'on appelle *trous à plain* ; on remplit ces trous à plain, d'une eau de chaux morte ; c'est-à-dire, de l'eau de plains à chaux épuisés, à laquelle il ne reste que peu d'action. On laisse ainsi tremper les peaux, six, huit, dix jours, durant lesquels on les retire plusieurs fois pour les travailler, non en riviere, mais d'ailleurs comme nous l'avons expliqué ci-dessus.

» je préférerai cette derniere maniere d'écrire, *ne* » *voyant pas d'autorité plus respectable*, ni d'usage plus » constaté ».

M. Bertrand, le nouvel éditeur & commentateur de l'art, pense aussi que *plein* vient de peler. Dans ce cas, pourquoi n'avoir pas écrit *pelin* ou *pelain*, comme il est écrit dans le manuscrit de l'Académie, & comme il se prononce encore dans quelques atteliers ? Mais on peut différer d'opinion avec ces messieurs ; car leur assertion est dénuée de preuves. Quant à l'usage du mot plain, dont se sert l'Encyclopédie, je le tiens pour plus général qu'aucun autre dans les manufactures.

A l'égard de l'*autorité* & du respect qu'on lui doit, je m'en rapporte à M. Bertrand, qui prétend que « l'autorité des arrêts du conseil ne s'étend pas jusque » sur la grammaire. On sait, ajoute-t-il, qu'il s'en » faut de beaucoup que la plupart de ceux qui sont » employés dans les bureaux, aient une connoissance » approfondie de la langue & de la littérature ».

C'eſt alors qu'on reconnoît les peaux gâtées dans le principe, tarées, endommagées d'une maniere imperceptible d'abord, & dont le dommage ſe développe toujours davantage, par l'effet de la chaux; & quelquefois à un tel point, qu'il ne reſte de reſſource que celle de jetter la peau en colle.

Les Liégeois, qui ne travaillent guere en cuirs forts que des peaux Braſiliennes & de Carack, & quelques-unes des boucheries du pays, les plus fortes ſeulement, rejettent & abandonnent à la corroyerie toutes celles qui ſont minces; les Liégeois, de cent peaux qu'ils jettent à la fois dans l'eau, en retirent la moitié au bout de quatre, cinq, ſix jours; les autres y reſtent ſucceſſivement ſept, huit, neuf, dix jours, juſqu'à ce qu'elles ſoient enfin entiérement pénétrées & aſſouplies; état où elles arrivent d'autant plus difficilement, qu'elles ſont plus deſſéchées, plus racornies, ſur-tout ſi elles ont été imbibées d'eau de mer; alors elles ſont ſi dures qu'elles reſtent long-temps impénétrables à l'eau douce.

C'eſt principalement dans ces diverſes circonſtances, lorſque les peaux ſont ainſi viciées, qu'on les viſite chaque jour, pour les retirer à meſure qu'elles ſont ſuffiſamment pénétrées & ramollies. L'opération du chevalet, la *paſſe*, le *craminage*, n'a lieu qu'après; on les rejette enſuite à l'eau juſqu'au lendemain; on les lave; puis on les met à l'étuve; mais, pour les ſoumettre au travail à *la juſée*, auquel nous reviendrons.

CHAPITRE II.

Du plamage, ou travail de la chaux.

Cette méthode, la plus générale encore en France, eſt fort décriée par quelques-uns de ceux qui ne la pratiquent pas, & ſur-tout, par ceux qui, d'après ces derniers, ont écrit ſur *l'art de la tannerie*. Des tanneurs de Paris même, n'en jugent pas ainſi; &, s'ils ne la pratiquent pas, c'eſt qu'ils la regardent comme plus longue, comme trop longue à leur avis. Quoiqu'il en ſoit, les *plains*, où ſe fait le travail à la chaux, le *plamage*, ſont des cuves de bois, enfoncées en terre, ou des foſſes revêtues en pierres, où l'on met de la chaux, qu'on remplit d'eau, & dans leſquelles on met tremper les peaux pour en faciliter la dépilation & opérer le gonflement.

Ces cuves ou foſſes ſont plus ou moins grandes & multipliées, ce qui devient égal en ce que tout ſe proportionne. En Normandie, elles ſont indifféremment carrées ou rondes; & elles ont communément cinq pieds de diametre & autant de profondeur. La quantité de chaux eſt déterminée par le nombre des peaux, à moins que par tel état accidentel, elles n'en exigent davantage; ou que l'on n'ajoute de la cendre à cette chaux, de la leſſive de cendres au bain, ou quelques autres ingrédiens, comme cela ſe pratique en divers lieux dans nos provinces mêmes; ou enfin de la fiente de pigeons, de la fiente de chiens ou de divers autres animaux, comme on en uſe dans diverſes contrées; alors il faut moins de chaux, ou il n'en faut point du tout. Ici on prétend qu'il faut dix-ſept pieds cubes de chaux pour le travail de quatre-vingt peaux; là on en emploie quatre ſeptiers de Paris pour quarante peaux. Il reſte encore à obſerver la qualité de la chaux, la température de l'air, l'état de l'atmoſphere dans les lieux mêmes, l'intelligence & la conduite de celui qui fait ou dirige le travail.

La maniere de préparer un *plain*, de faire un *plain neuf*, conſiſte à mettre de la chaux vive dans la cuve, d'y jetter de l'eau, de remuer à fond & bien agiter la matiere à pluſieurs fois & en différens temps, avec des *bouloirs*, inſtrumens à long manche, qn'on nomme auſſi *oudragues*, & qui reſſemblent à un rable de four. On doit ainſi concourir à la plus parfaite diſſolution de la chaux; & ce n'eſt que lorſqu'elle eſt bien éteinte, parfaitement refroidie, & après pluſieurs jours qu'on peut *abattre* les peaux dans le *plain*. Plutôt, elles ſeroient corrodées & même brûlées.

On diſtingue aſſez généralement trois ſortes de *plains*. Le *plain mort*, *le plain foible*, *le plain neuf ou vif*. Le premier eſt une eau de chaux qui a ſervi long-temps & dont la force eſt preſqu'entiérement épuiſée: le ſecond eſt celui qui a moins ſervi que le premier, & qui conſerve encore un certain degré d'activité: le troiſieme, ainſi que ſa dénomination l'annonce, n'a point encore ſervi. On conçoit que le *plain neuf*, après avoir ſervi pluſieurs fois, eſt devenu *plain foible*, & finalement *plain mort* par ſucceſſion de travail. Lorſqu'il a perdu toute ſa force on le *jette*, & il eſt remplacé par un *plain neuf*. Si l'on emploie plus de trois *plains*, on établit entre le *plain mort* & le *plain vif* autant de termes moyens qu'on le juge convenable; la ſuite graduée de ces plains eſt appellée *train de plamage*.

Le nombre des *plains* dans leſquels on fait paſſer ſucceſſivement les peaux, la conduite des *plains* & la durée du *plamage* ſont toutes choſes ſujettes à beaucoup de variétés ſelon les lieux & les opinions des ouvriers. Il eſt des endroits où le *train de plamage* eſt compoſé de dix ou douze *plains*, tandis qu'ailleurs il n'eſt que de trois ou quatre. Les peaux reſtent en plamage trois, ſix, douze & juſqu'à dix-huit mois. Il ſeroit trop long, & d'ailleurs ſuperflu d'indiquer toutes ces différences; mais ce qui eſt eſſentiel & généralement obſervé (à une exception près, qui même

paroît douteuse & qui sera indiquée à l'article du *sippage*), c'est de commencer le plamage par un plain mort, ou de ne faire passer les peaux dans des *plains neufs* que par gradation.

Il paroît au surplus qu'un grand nombre de plains augmente le travail & la dépense sans une utilité marquée. Le gonflement des peaux a un terme au-delà duquel elles ne pourroient que péricliter dans les plains. Trois ou quatre plains bien conduits pendant un temps suffisant, (que l'on estime être d'environ un an pour les cuirs forts) semblent devoir produire autant d'effet que dix à douze. Peut-être aussi un plus grand nombre de graduations concourt à une plus grande perfection.

Les peaux, rangées dans les plains doivent être entiérement couvertes par l'eau de chaux. On observe de les en retirer par intervalle & de les mettre en *retraite*, c'est-à-dire, rangées les unes sur les autres, hors du bain & sur le bord du plain. Ainsi, dans un plain propre à contenir trente peaux, on pourra en conduire soixante, dont chaque moitié restera alternativement pendant six ou huit jours dans le *plain* ou en *retraite*.

En suivant cette pratique, on met à profit autant qu'il est possible & le temps & la chaux; mais, pour cela il faut que les plains soient renfermés ou au moins couverts. Dans les endroits où ils ne le sont pas, l'air & le soleil dessécheroient les peaux qui resteroient en *retraite*; aussi ne les y laisse-t-on qu'environ vingt heures, & pendant ce temps les plains demeurent vuides.

La gélée interrompt l'effet des plains sur les peaux, ainsi, on peut sans inquiétude laisser celles-ci dans un plain gelé & attendre après le dégel pour les en sortir & les mettre en *retraite*.

Avant de ranger les peaux dans les plains, & chaque fois qu'on les y remet, il faut brasser le *plain* à force de bras, afin de soulever la chaux qui se dépose au fond du plain. Tandis qu'elle est dispersée & suspendue dans l'eau, deux ouvriers, armés chacun d'une pince, abattent les peaux dans le plain, en les étendant de leur mieux; la chaux, par sa pesanteur spécifique, se dépose bientôt sur les peaux; ensorte que la surface du plain paroît être de l'eau claire. Il convient de changer l'ordre des peaux lorsqu'on les remet dans les plains, c'est-à-dire, de placer au fond, celles qui étoient au dessus, afin que toutes reçoivent une égale impression du liquide où elles sont plongées.

Si l'on s'appetçoit qu'un plain est trop affoibli, relativement à l'effet que l'on atttend, on y ajoute de la chaux en quantité convenable pour lui donner le degré d'activité qu'on desire, tandis que les peaux en sont retirées; c'est ce qui s'appelle *panser un plain*. L'on comprend que de cette maniere, on peut aussi faire à son gré un plain foible ou vif, d'un *plain mort*, & donner aux peaux plusieurs plains différens dans une même fosse.

CHAPITRE III.

De la dépilation des peaux.

Après deux ou trois mois de séjour dans les premiers *plains*, les peaux sont ordinairement en état d'être dépilées; on le reconnoît lorsqu'en arrachant quelques poils, on entend crier la peau sans éprouver une trop grande résistance.

On met alors tremper les peaux pendant vingt-quatre heures; on les rince en les retirant de l'eau; puis, on les étend sur le chevalet qu'on a eu soin de recouvrir de plusieurs peaux, ce qui s'appelle *faire une couche*. Au moyen de cette précaution, la peau que l'on veut dépiler, se trouve sur un fond mou, qui se prête à ses inégalités & empêche que le couteau ne l'entame.

Pour dépiler les peaux, on se sert du couteau rond qui n'est pas tranchant; si le poil résiste, on peut aider la dépilation en semant sur la peau du sable ou des cendres. Ce moyen n'est guere employé que pour les peaux seches d'Amérique. Les cendres salissent la peau & s'y attachent, ce qui oblige de les laver avec plus de soin que celles qui sont dépilées au sable.

Nous n'avons vu établi nulle part l'usage de la *queurse*, *quiosse*, sorte de pierre à aiguiser, pour *peler*, *épiler*, *débourrer* les peaux: nous n'avons même trouvé aucun tanneur qui pense qu'elle puisse y être employée; mais seulement à nettoyer & adoucir le côté du poil après la dépilation.

La pratique de dépiler les peaux au sortir des *plains morts* n'est pas généralement suivie; il y a des tanneurs qui, persuadés que les peaux se gonflent mieux avec le poil que lorsqu'elles en sont dépouillées, le leur conservent jusqu'à la fin du *plamage*.

On n'apperçoit aucune raison physique qui puisse étayer cette opinion. Il semble au contraire que la chaux, qui a beaucoup d'action sur le poil doit alors en avoir moins sur la peau, & que le *plamage* en est nécessairement retardé.

Les peaux sont lavées après la dépilation; en cet état, on les appelle *peaux* ou *airs en tripes*. Les tanneurs distinguent le côté du poil d'avec celui de la chair, en nommant l'un, *fleur*, & l'autre, *chair*; c'est, dit-on, un indice de la bonne qualité d'un cuir d'avoir des veines blanchâtres entrelacées sur la fleur.

Je ne sais ce qu'opéreroit pour la dépilation des peaux, la poudre de genêt, cueilli en la

feconde faifon, parfemée du côté du poil, feule, & mieux encore, mêlée avec de la cendre, dont parloit M. Debilletes, au commencement du fiecle ; non plus que l'immerfion de toutes les fortes des peaux, dans une liqueur de genêt verd, ou de genêt épineux, haché bien menu, autre recette du même auteur. Mais il n'y a aucun doute que la cendre humectée & renfermée dans des peaux fraîches ou affouplies, ne foit un moyen prompt, facile & fûr d'en abattre le poil ; c'eft même le moyen le moins altérant pour la peau & pour le poil : c'eft celui dont on ufe en Languedoc pour la *pelade*, lorfqu'on veut la préferver des dangereufes influences de la chaux, comme je l'ai dit dans plufieurs circonftances (4).

CHAPITRE IV.

Suite du travail des plains.

Après la *dépilation*, le *débourrement* des peaux, on leur fait de nouveau fubir le travail des plains, pendant encore neuf ou dix mois, ce qui porte à un an, un mois de plus ou de moins, la durée de tous les travaux fur les peaux, avant de les mettre en foffes, pour leur donner le tan.

On fuit alors la même gradation qu'on a précédemment obfervée ; recommençant par un *plain foible* & finiffant par un *plain vif* ou *neuf*. A la rigueur, on pourroit ici fe contenter de deux *plains* ; mais il paroît inutile d'en employer plus de trois. Ainfi, dans le premier cas, les peaux refteront quatre à cinq mois dans chacun ; dans le dernier cas, elles n'y en refteront que trois ou quatre. Dans tous les cas, on laiffe les peaux dans le *plain*, quatre, fix, huit jours de fuite, & on les met en retraite le même efpace de temps, toujours ainfi, alternativement. A chaque fois, on braffe les bains comme nous l'avons obfervé ; on les aiguife même d'un peu de chaux, s'il en eft befoin.

On ne perdra jamais de vue que la chaux, employée à la compofition des *plains neufs*, doit être éteinte de plufieurs jours, bien diffoute & entiérement refroidie. C'eft vraifemblablement pour n'avoir pas été attentif fur ce point, qu'on a eu lieu d'obferver les dangers de la chaux ; peut-être auffi, moins cependant, pour en avoir trop employé, ufé à l'excès. Mais, de dire *qu'on a toujours reconnu* que « la chaux endommageoit un peu les cuirs », c'eft peut-être pour n'avoir pas affez bien examiné le fait ou confulté des hommes très-verfés dans la partie.

Nos auteurs font ainfi remplis de confeils & d'affertions qui paffent jufque dans la tête de nos moules à arrêts ; ce qui fait que nos réglemens portent des défenfes, fouvent très-ridicules ; telles que celle d'employer la chaux pour le blanchiment des toiles, ingrédient qui peut y être employé avec beaucoup de fuccès & fans le moindre inconvénient ; & une infinité d'autres qu'on fe laffe de lire & qu'on auroit honte de relever, quoique cela me foit arrivé plufieurs fois, forcé par la nature de mon travail.

On reconnoît que les peaux font fuffifamment plamées lorfque les parties qui font naturellement pliffées comme les aines, ou l'intérieur des mifes paroiffent bien étendues & renflées ; alors on retire les peaux des plains pour les travailler de riviere.

CHAPITRE V.

Du travail de riviere.

Le travail de riviere confifte à paffer plufieurs fois les peaux fur le chevalet, foit du côté de la chair, avec un couteau tranchant, pour les *écharner*, ou en retrancher les pellicules & en égalifer la furface ; foit du côté de la fleur, avec le couteau rond, pour les *recouler* & en exprimer la chaux. Quelquefois auffi on foule les peaux & on les paffe à la *queurfe* du côté de la fleur. Les peaux font lavées à plufieurs reprifes ; on répete ces manipulations autant qu'on le juge néceffaire, & on les termine par donner aux peaux une grande façon de *fleur* & de *chair*, qui acheve d'en exprimer toute la chaux & d'en enlever toute la chair.

Dans quelques endroits on abrege le *travail de riviere* & l'on fe contente d'*écharner* une fois les cuirs, de les paffer à la *queurfe* du côté de la fleur, & de les afperger du même côté avec un balai trempé dans de l'eau claire, que l'on promene fur la furface du cuir.

L'objet du *travail de riviere*, qui confifte à tremper, craminer & fouler les peaux, eft de les adoucir, de les rendre plus fouples & de les difpofer à être mieux pénétrées par le *tan*.

(4) Lorfque le poil des peaux eft abattu, on le leve & on le fait fécher ; il prend alors le nom de *ploc*. On en fépare le blanc, pour l'employer à fabriquer des couvertures à l'ufage des chevaux. Celui de couleur, rouge, brun, noir, &c. s'emploie dans les bâtimens, gaché avec de la terre argilleufe, pour faire ce qu'on appelle le *matifas*.

Pour ne pas multiplier les notes, j'anticipe en obfervant ici, que toutes les parties fibreufes, tendineufes, mufculeufes & charnues qui s'échappent des peaux, lorfqu'on les *écharne*, font ramaffées foigneufement, & étendues fur des claies de bois, pour les faire fécher, & les reduire enfuite en colle forte.

§. I I.

Du travail à l'orge.

LES peaux qu'on veut préparer à l'orge, comme celles qui ont été *habillées* à la chaux, doivent être lavées si, elles sont fraîches; ramollies & déssalées par le trempement, si elles sont seches & salées; elles doivent de plus être *écharnées* soigneusement avec le couteau tranchant.

CHAPITRE PREMIER.

Maniere de travailler à l'orge à Paris.

Voici la méthode abrégée, généralement employée à Paris, de préparer les peaux à *l'orge*. Je la tiens de M. Bouillerot, l'un des principaux tanneurs du fauxbourg St. Marceau.

Lorsque les peaux arrivent de la boucherie, on les jette à l'eau pour les *dessaigner*; elles y restent quelques heures, ou du soir au matin, du matin au soir: suivant leur état au sortir de l'eau, on les écharne avec toutes les précautions convenables & indiquées; après quoi on leur fait suivre le travail progressif des *passemens* ou *bassemens*. (Je me sers de cette derniere expression, parce que beaucoup de tanneurs à Paris & en Province prononcent & écrivent ainsi; mais, je m'en sers pour la derniere fois, parce que la premiere me paroît mieux appropriée à la chose, & qu'elle a l'avantage sur l'autre d'être entendue de tout le monde).

Immédiatement après l'*écharnage* des peaux, on les fait entrer dans le premier *passement*, appellé *passement mort*; elles y restent trois jours ou environ; après les trois jours du premier passement on les met successivement dans le second; on les *pelle*, on les épile; dans le troisieme, où elles se dilatent, se gonflent & prennent du corps. Ces trois passemens tiennent & occupent de quinze à vingt jours; &, deux fois par jour, on leve ces peaux de chaque passement, excepté du passement mort, d'où on ne les leve qu'une fois chaque jour. Levées & mises *en retraite* les unes sur les autres, pour s'égoutter, pour *prendre* & se disposer à mieux *prendre de la nourriture*, elles sont laissées ainsi environ trois heures chaque fois.

Après ces trois premiers passemens, on donne le quatrieme qui est un passement neuf, composé comme il suit, de neuf à dix boisseaux de farine d'orge, la meilleure & la mieux moulue. Avec un boisseau ou environ de cette farine & de l'eau chaude, on fait un levain qui, du soir au matin, fermente & aigrit suffisamment dans cet intervale, après lequel on délaye le levain avec autant d'eau chaude qu'il en faut pour former ce passement neuf. La suite de ces opérations se fait dans des cuves de bois cerclées en fer, qu'on appelle elles-mêmes *passemens*. L'eau doit être presque bouillante en hiver; moins chaude au printemps; seulement tiede en été ou autre temps de chaleur.

On met les peaux au nombre de huit ou neuf, dans ce premier passement; elles y restent quatre jours. On les met dans un second passement neuf où elles restent quatre autres jours.

Le premier passement est celui du *lavage*; le second est pour le *pelage*; dans le troisieme, qui est la *chûte* du passemeut neuf, les peaux se gonflent & prennent de la nourriture. Le quatrieme est le premier passement neuf. Le cinquieme, qui est le second neuf, se donne dans la cuve du passement mort, qu'on jette alors pour y recevoir le passement neuf.

Le *train* est composé de quatre ou cinq cuves où se donnent ces divers passemens, appellés *passemens blancs*. En été, la suite de ces passemens dure environ cinq semaines: en hiver, elle en dure six.

Au sortir du dernier passement blanc, après les avoir lavées, pour les bien purger de la farine de celui-là & de tous ceux qui l'ont précédé, on met les peaux dans un passement rouge, qui est composé de quatre corbeilles de tan, d'environ cinquante livres chacune, à peu près deux cents livres en tout, sur deux muids & demi d'eau, le tout bien délayé, pour huit ou neuf peaux, quinze jours en été, un mois en hiver, sans les relever dans cet intervale, qu'une fois par jour seulement, dans les trois ou quatre, quatre ou cinq premiers jours, pour les égoutter, s'il en est besoin, & les mieux garnir de tan. Au bout de ce temps, on les releve & on les lave pour les mettre en fosses, ce qu'on appelle *prendre poudre*.

(Nous reprendrons la suite du travail des tanneries à Paris). Voyons comment les meilleurs tanneurs d'Abbeville composent & gouvernent leurs passemens. Cette ville fut autrefois fameuse par ses tanneries: presque toutes les fortunes des agréables, plumets retapés, chevaliers de l'escarpin & batteurs de pavés, petites maîtresses qu'ils adorent & dont on se moque, sortent de la tannerie.

CHAPITRE II.

Du travail à l'orge à Abbeville.

Pour seize peaux, on prend quatre boisseaux de farine d'orge non tamisée, que l'on met dans un baquet ou dans une tonne défoncée par le haut : on délaye séparement dans de l'eau chaude un morceau de pâte ordinaire aigrie, puis on la mêle exactement avec la farine d'orge; on ajoute, au mêlange, de la levure de biere, à la quantité d'une demi-livre ou environ, pour accélérer la fermentation qui ne tarde pas à s'établir. Au bout de quinze à seize heures, toute cette masse, qu'on nomme le *levain*, est considérablement renflée ; on jette le levain dans une cuve qui contient une quantité d'eau convenable ; alors on y ajoute douze boisseaux de la même farine d'orge ; on brasse bien le tout & l'on a un *passement neuf.* Il est essentiel que le levain soit parfaitement délayé ; les particules qui demeureroient séparées, venant à s'attacher aux peaux les brûleroient aux endroits du contact au point d'y faire des trous. Comme pour les plains à la chaux, auxquels répondent les passemens à l'orge, on établit une gradation de quatre, cinq ou six passemens qui vont toujours en augmentant de force, depuis le premier, qui est un *passement mort* ou usé, jusqu'au dernier, qui est un *passement neuf.* On fait passer successivement les peaux, partagées en deux moitiés, suivant leur longueur, dans cette suite de *passemens*, observant de mettre toujours la chair en dessus, afin de ménager mieux le côté de la fleur, qui est le plus précieux.

On ne laisse les peaux que deux ou trois jours dans le premier *passement* qui est usé, cinq ou six jours dans le second qui est foible, douze ou quinze jours dans le troisieme qui est fort, & le même temps dans le quatrieme qui est neuf. Si le cuir paroît suffisamment gonflé au sortir du quatrieme passement, on s'y arrête ; si non, on le fait passer dans un cinquieme également neuf, où on le laisse le temps suffisant pour qu'il acquiere tout le gonflement dont il est susceptible. Ainsi le travail des *passemens à l'orge* dure environ six semaines ; mais ce terme suppose qu'on opére en été. Le froid rallentit tellement l'effet des passemens, qu'en hiver on est quelquefois obligé d'en prolonger la durée pendant deux mois & plus ; peut-être pourroit-on l'abréger dans ce cas en entretenant les passemens dans un degré de chaleur modérée. Pour favoriser la fermentation par le contact de l'air, on retire les peaux du passement une fois le jour, plus souvent même en été. On les laisse égoutter durant une heure sur un baquet établi à cet effet, à portée du cuvier dans lequel on les replonge.

On reconnoît le terme convenable du gonflement des peaux à l'orge, au même indice que dans le plamage à la chaux, & lorsque la partie du dos contracte de la disposition à se rouler.

Après les premiers passemens, les peaux sont en état d'être dépilées ; il est des tanneurs qui procédent alors à cette opération ; d'autres la retardent jusqu'à près le pénultieme passement, dans l'opinion, fondée ou non, que les peaux en poil se *réfont* ou s'enflent mieux.

La dépilation s'exécute, comme on a vu, sur le chevalet avec le couteau mousse ou *rond.* On lave ensuite les cuirs en eau claire pour les nettoyer du poil ou des ordures qui salíroient le passement. On les lave également après le dernier passement & on les écharne de nouveau avec le *couteau tranchant* ; on les rejette à l'eau ; on les frotte avec un balai du côté de la fleur, en les arrosant à mesure.

En cet état les peaux peuvent être mises en fosse ; cependant, quelques tanneurs les font passer auparavant dans une eau d'écorce neuve de chêne, appellée *imprimure* ou *passement* rouge, pour le distinguer des précédens, appellés *passemens blancs.* Pour cela on range les peaux, en distribuant deux ou trois poignées d'écorce entre chacune d'elles, dans une cuve où l'on met assez d'eau pour qu'elles en soient submergées ; on les laisse en cet état un jour ou deux, en les relevant une fois seulement pour les faire égoutter ; en les remettant, on prend garde s'il n'y a point d'endroit où l'écorce ait manqué afin d'y en ajouter s'il en est besoin.

On emploie quelquefois, au lieu d'orge, pour composer les *passemens blancs*, une autre sorte de grains nommés pamelle ; il coûte moins que l'orge, mais on reste en doute s'il produit un aussi bon effet. La méthode des *passemens à l'orge* a ses difficultés & ses dangers. Un passement mal composé ou mal conduit ne peut produire l'effet desiré sur les peaux, & peut beaucoup leur nuire. Les chaleurs de l'été, le tonnerre, la présence de certaines femmes, dans leurs crises périodiques, sont capables, assurent les ouvriers, de faire *tourner les passemens*, sans remede ; c'est-à-dire, qu'ils se décomposent, que la liaison intime de leurs différentes parties cesse, & qu'ils tendent bientôt à la putréfaction.

Les peaux qui ont souffert dans ces passemens ne réussissent jamais, c'est pourquoi on doit se hâter de les en retirer, de jetter le liquide décomposé, qui n'est plus bon à rien, & de les mettre dans un nouveau *passement.*

La gelée qui arrête, comme on la vu, l'effet de la chaux sur les peaux, arrête également l'effet des passemens. Les peaux restent sans danger dans un passement gelé, mais après le dégel il n'est bon à rien, il faut le jetter.

On préserve, dit-on, les passemens du mauvais

vais effet du tonnerre en mettant un ou plusieurs morceaux de fer au fond des cuves ; selon d'autres, une livre de sel ou une demi-livre de sel ammoniac, peuvent aussi empêcher les passemens *de tourner*. Quoiqu'il en soit, on interdit aux femmes l'entrée des ateliers où sont les passemens, pour éviter la maligne influence qu'on leur attribue.

Il y a beaucoup de variétés dans la méthode des passemens *à l'orge*. L'auteur de l'art en rapporte quelques-unes. On n'a pas jugé à propos d'en alonger cet article, parce qu'elles ne présentent pas de différences essentielles des pratiques qu'on vient de décrire. On pense même que dans les divers procédés, il y a bien des circonstances indifférentes au succès des opérations. Je crois également inutile de donner ici la liste des différentes sortes de farines qu'emploient les divers peuples pour faire leurs passemens. L'effet convenu, il me suffit d'indiquer les moyens connus de le produire, en même temps les plus faciles, les plus prompts, les plus sûrs & les moins coûteux. Cependant, je ne négligerai dans cette circonstance, non plus que dans toute autre, aucune des indications des procédés que je pourrai me procurer, & que jugerai devoir tendre aux progrès de l'art.

Suivant le même auteur, le travail à l'orge est ancien en Angleterre pour les gros cuirs ; & l'on y accélere l'effet des passemens au moyen de l'eau, & en les laissant beaucoup aigrir. Dans six jours, les peaux parcourent quatre ou cinq passemens du plus foible au plus fort. Cette méthode, beaucoup plus expéditive que celle qui est suivie en France, paroît aussi plus dangereuse & exige une grande surveillance. Nous aurons occasion de parler de ses inconvéniens.

---

§. III.

Du travail à la jusée.

CHAPITRE PREMIER.

Procédés ordinaires.

CETTE méthode de préparer les peaux pour les disposer au tannage est celle de Liége, également & généralement pratiquée en Lorraine, en Alsace, en Franche-Comté & ailleurs ; il paroît même qu'elle s'étend pied à pied & qu'elle gagne de jour en jour sur les autres. Venue de Liége en France, elle conserve parmi nous le nom du pays d'où nous la tenons : ainsi les cuirs qui ont été préparés à *la jusée* se nomment *cuirs* de *Liége* ou *façon* de Liége.

Je vais d'abord indiquer nos pratiques : je décrirai ensuite avec beaucoup de détails les procédés, recherches & expériences contenus dans le mémoire de M. Champion, sous le nom de M. Chevrant dont j'ai parlé précédemment, & dans les observations que M. Champion vient de me procurer sur son mémoire même, en réponse à diverses questions relatives à l'art que je lui ai faites.

Pour opérer la dépilation, suivant cette méthode, on établit dans les peaux, au moyen de la chaleur, une légere fermentation qui en attendrit l'épiderme, & dispose le poil à s'en séparer.

On obtient cet effet en étendant les peaux sur des perches dans une étuve, qu'on échauffe avec un feu de *tannée*. Trois ou quatre jours suffisent pour mettre les peaux en état d'être *dépilées*.

On peut aussi, sans se servir d'étuve, mettre simplement les peaux à *l'échauffe* en les entassant les unes sur les autres ; on les change chaque jour de situation, & l'on attend qu'il s'y soit établi une fermentation telle qu'on en puisse aisément déraciner le poil. On a employé le fumier & d'autres agents pour exciter & accélérer cette fermentation, qui pourtant doit être graduée, pour n'être pas poussée trop loin avant qu'on n'y ait fait attention.

Si l'on s'apperçoit en dépilant les peaux sur un chevalet que le poil résiste au couteau, on seme du sable sur ce poil pour faciliter l'opération.

Ces moyens réussissent difficilement sur les peaux d'Amérique qui sont séchées au soleil, ce qui a fait imaginer de les raser à la *faux* ; pratique qui pourroit également avoir lieu pour les peaux fraîches. Elle éviteroit tous les inconvéniens & les risques de la fermentation ; mais ce travail exige beaucoup d'adresse & d'habitude de la part des ouvriers ; il en, est peu qui sachent bien manier la faux, & il n'en est peut-être point qui soient en état de raser dix à douze cuirs par jour, comme le dit l'auteur de l'art.

Pour préparer le jus de *tannée*, qui, dans la méthode que nous décrivons, doit servir à composer les *passemens*, on se sert d'une fosse ou de quelques autres vaisseaux convenables à cet usage ; on y met de la vieille écorce qui a servi à tanner les cuirs en seconde ou en troisieme poudre, comme on le verra dans la suite, & l'on abreuve abondamment cette *tannée*. Le vaisseau qui la contient, est disposé de maniere que l'eau qu'on y verse peut s'écouler par le bas dans un puisard ou dans un vaisseau inférieur, d'où on la reverse sur la tannée, afin que, par des filtrations réitérées, elle se charge de toute la substance de celle-ci. Ce jus de tannée, ayant acquis toute la force & l'aigreur convenable, doit être clair, rouge, acide, semblable à du beau vinaigre : il servira à composer une suite de passemens auxquels on donnera une force graduée selon la proportion du jus & de l'eau qu'on y employera. Si par exemple on veut préparer huit passemens, on composera le premier d'un huitieme de jus de *tannée* sur sept huitiemes d'eau, & l'on augmentera la quantité relative du jus de tannée d'un huitieme à chaque *passement*, ensorte que le huitieme & dernier sera du jus de tannée pur.

Les peaux étant débourrées, lavées, écharnées, comme on l'a vu précédemment, sont mises à tremper en eau claire, pendant deux jours en été, cinq ou six en hiver. Chaque jour on les met égoutter pendant trois heures, & on change l'eau.

Après ce trempement qui dispose les peaux à s'enfler, on les met dans les cuves qui contiennent les passemens, en commençant toujours par le plus foible. Durant les premiers passemens, on retire les peaux matin & soir, pour les laisser égoutter pendant trois heures. Il suffit de les retirer une fois le jour vers la fin du travail. Il en est qui les laissent plus long-temps dans les derniers passemens, nommés *passemens de repos*, que dans les premiers ; & quelquefois ils ajoutent sur la fin un peu d'écorce neuve, entre chaque peau en général.

La méthode à la jusée est tellement susceptible de variétés, qu'il est impossible de rien déterminer, ni sur le nombre des passemens, ni sur le séjour que les peaux doivent y faire, ni sur la durée totale de ce travail. Elle est beaucoup plus longue suivant ce qui est dit dans l'Encyclopédie, que l'auteur de l'art ne l'indique ; il est question dans ce premier ouvrage de huit passemens, dans chacun desquels les peaux demeurent de vingt à trente jours, ce qui fait six à huit mois de durée totale. Ailleurs, on fait varier le nombre des passemens depuis cinq jusqu'à douze, & l'on estime le temps nécessaire au gonflement des peaux de douze ou quinze jours dans les mois tempérés, & d'environ le double en hiver.

On ne sauroit concilier des assertions aussi dissemblables ; & l'on est réduit à penser, ou que leurs auteurs étoient mal instruits, ou qu'il n'y a vraiment point de temps déterminé, ni de pratique fixe pour le *travail à la jusée* ; en effet, l'alternative des saisons, la différence des climats, la qualité des eaux, celle des peaux, leur état actuel, mille circonstances locales sont autant de données, d'après lesquelles on peut, on doit même opérer diversement.

Les passemens qu'on emploie dans cette méthode sont sujets aux mêmes accidens que ceux à l'orge ; ils en sont même plus susceptibles. Les seules vicissitudes de l'air, des causes momentanées & subites, qu'on ne peut prévoir ou assigner, en font quelquefois manquer l'effet.

Il paroît d'abord surprenant que le jus de *tannée* dont on se sert dans les passemens, produise sur les cuirs un effet opposé à celui du *tan* même, qui, dans les fosses, resserre, affermit, consolide les fibres des cuirs ; mais l'étonnement cessera si l'on considere que l'écorce change absolument de nature par un long séjour dans les fosses. En effet, l'astriction qui dans l'écorce nouvelle opére les effets qu'on vient d'indiquer, affoiblie, dénaturée, s'évanouit, & donne naissance à un principe acide & fermenticible qui dilate & relâche le tissu des cuirs, pénétrés par la tannée ou par le jus qu'on en retire.

CHAPITRE II.

De quelques procédés particuliers.

Je passe sous silence de nombreuses digressions, qu'on pourra lire dans *l'art du tanneur* ; elles n'ajouteroient guere à mon ouvrage qu'un plus grand nombre de pages, puisque le mémoire que j'ai annoncé, que j'adopte & que je vais transcrire sans y rien changer, quant à la doctrine & aux procédés, tient lieu, en les confirmant, les modifiant ou les détruisant, de toutes ces recettes & des observations qui les accompagnent.

Il est diverses manieres de préparer les peaux & cuirs, pratiquées au loin dans l'étranger & qui ne nous sont encore connues que par les relations des voyageurs, que peu d'artistes lisent : j'en rapporterai plusieurs dans le cours de ce travail. En attendant, voici quelques-unes de celles qu'ont transcrites nos auteurs, & qu'ont pu juger nos artistes. Si elles ne sont pas utiles à ceux qui les liront, elles leur feront perdre peu de temps ; car je serai court. Cependant, j'observerai que le procédé & la pratique des Valaques me paroissent avoir été trop négligés parmi nous. Leur principe ne me semble pas y avoir été combiné : & je ne vois guere que l'auteur du mémoire que je rapporterai, qui l'ait bien saisi.

En Valachie, on prépare les cuirs à l'orge, d'après une méthode ancienne, originaire du pays même, dit-on. Elle différe de la nôtre, en ce qu'on n'y employe qu'une seule cuve, qui contient une espece de colle de farine d'orge bouillie dans une chaudiere & aigrie par le mélange d'un levain de froment préparé à l'avance, & délayé soigneusement avec le total de la composition. On ajoute quelquefois du vinaigre en préparant le levain pour en accélérer la fermentation.

Il faut en total 150 livres de farine pour composer un passement destiné à six cuirs; on regarde comme essentiel d'y mettre dix livres de sel. La cuve est entretenue dans un degré de chaleur telle que l'on puisse à peine y tenir la main, par l'addition d'une partie de la composition tenue continuellement sur le feu, dans une chaudiere & qui sert à la fois, à réchauffer le passement & à remplacer ce qui se dissipe, ou ce qui est absorbé par les cuirs.

Ce passement chaud produit ordinairement son effet au bout de trente heures; durant ce temps on releve très-fréquemment les cuirs & on les fait égoutter; ce qui facilite leur gonflement; à chaque fois on brasse le *passement.*

Au sortir de ce *passement blanc*, les cuirs sont mis dans un *passement rouge*, composé d'écorces grossiérement hachées ou concassées, & que par cette raison on nomme *gros* ou *regros*; ils y demeurent environ quinze jours, pendant lesquels on les releve plusieurs fois & l'on y ajoute quatre ou cinq fois de nouvelle écorce. Ces passemens rouges achevent de disposer les cuirs à être mis en fosse.

Les cuirs qu'on prépare de la sorte doivent avoir été dépilés, soit par le moyen de l'échauffement, en procédant de quelques-unes des manieres qu'on a indiquées en parlant du *tan à la jusée*, soit en les mettant dans quelque bain en partie usé de farine d'orge.

La méthode de Valachie semble préférable à celle à l'orge, 1°. en ce que les passemens sont moins sujets à *tourner*, à cause de leur peu de durée, de la cuisson de la matiere & de la grande force de la fermentation; 2°. en ce qu'elle est plus abrégée.

En Transilvanie, on prépare les cuirs d'une maniere assez semblable à celle qui vient d'être décrite. La principale différence consiste à employer pour chaque cuir dix-huit livres de seigle moulu, au lieu de vingt livres d'orge qui sont nécessaires pour les cuirs de Valachie. Le marc de seigle conserve mieux sa force que celui d'orge, aussi le garde-t-on pour s'en servir encore, au lieu qu'on jette ce dernier. L'usage du seigle étoit connu en France dès l'autre siecle.

Peut-être a-t-on trop négligé, sur-tout dans les provinces du nord de la France, l'usage de la levure de biere pour servir de véhicule à la fermentation des passemens. Cette matiere nous paroît très-propre à cet usage, employée à chaud & même à froid. Il est incroyable qu'on se soit arrêté à je ne sais combien de petites recettes de cabinets, dont on a souvent grossi des mémoires, & qu'on n'ait jamais réfléchi sur aucune méthode, pour se faire des principes raisonnés & les appuyer d'expériences en grand.

CHAPITRE III.

Mémoire sur l'art de tanner les cuirs en jusée (*a*).

PRÉFACE.

L'art du tanneur est un de ceux qui ont été

(*a*) D'abord, j'ai eu envie de donner à ce mémoire un ordre un peu plus conforme à mon plan, en faisant l'inversion de quelques articles, en en rejetant quelques-uns à la seconde partie de l'art, à laquelle ils appartiennent en effet; puis, sans trouver beaucoup d'inconvénient à laisser les choses comme elles sont, j'ai craint qu'il n'y en eût d'avantage à les changer. Je ne veux altérer en rien les principes de l'auteur; je les exposerai même avec son mode, & je m'en tiendrai tout simplement à retrancher quelques phrases qui ne tiennent pas essentiellement, à mon avis, à la description, ni aux progrès de l'art, telles que celles qui ont rapport aux fonctions de l'inspecteur, & par lesquelles on voudroit faire envisager, comme nécessaires, les maîtrises, &, plus mal à propos encore, le nombre de maîtrises des *tanneurs.*

Il est un article sur lequel je ne me gênerai point, celui de l'expression, que je changerai toutes les fois que je croirai pouvoir rendre le style plus coulant & meilleur: j'ai *carte blanche* de l'auteur, à cet égard. Je ferai un bon usage des notes additionnelles à son mémoire, qu'il vient de me fournir, pour répondre à mes questions, éclaircir mes doutes, détruire ou fortifier mes opinions. Je les placerai au bas des pages, par renvoi, en lettres & non en chiffres. Cet ordre de lettres, pour les notes de ce mémoire, leur sera consacré; je reprendrai l'ordre des chiffres pour les notes qui suivront.

On ne perdra pas de vue, que le mémoire dont il est question, remporta le prix des arts, à l'Académie de Lyon, en 1774, & que les notes additionnelles m'ont été fournies, par l'auteur, vers la fin d'Avril 1788.

A propos de *jusée*, on trouve une remarque risible dans l'Encyclopédie, sur l'expression *gigie* ou *gizie*. L'auteur *ne connoît point la signification de ce terme; il ne sait pas d'où il est dérivé.* Il est corrompu de *jusée*, dont la signification est très-claire. Il est inconcevable qu'un auteur, dans la description d'un art, se soit amusé à gloser sur un mot mal prononcé par des ouvriers. C'est comme si les auteurs d'Histoire Naturelle, parlant du chat & du chien, dissertoient sur l'origine des mots picards *cat* & *kin* (Je sais bien que je n'écris pas ce dernier mot suivant l'orthographe picarde; mais si je l'écrivois comme l'écrivent les picards, qui, autre qu'eux, le prononceroit comme ils le prononcent)?

livrés jufqu'à préfent à des ouvriers peu inftruits & qui n'ont jamais cherché à le perfectionner.

Ce n'eft pas un art qui flatte l'efprit, c'en eft un de premiere néceffité, dans lequel on peut faire de grands progrés en y apportant les attentions qu'il exige; l'intérêt public & l'avantage du commerce font les principaux moteurs de mon attention à mettre au jour ce que les fabricans tanneurs de France n'ont jamais exercé, je veux dire la méthode de fabriquer le cuir en jufée d'une maniere fupérieure à celle qui fe pratique dans les manufactures de St. Germain & dans toutes autres.

Méthode de fabriquer le cuir en jufée, & moyen de l'endurcir.

1°. Les emplacemens & les eaux font les premieres chofes à confidérer, fi l'on veut parvenir à porter les cuirs au degré de perfection.

Pour tanner un cuir, il faut lui ôter fon humidité naturelle, le faire gonfler avant de le mettre en foffe; augmenter la force de fes fibres, en rendre le tiffu plus compact par les fels & les parties aftringentes de l'écorce.

Des préparations que demande le cuir en jufée.

2°. Les cuirs que l'on veut mettre en jufée, exigent quatre opérations principales, la premiere de les échauffer, la feconde de les faire *revenir* en eau courante qui eft la *trempe*, la troifieme de les faire gonfler, & la quatrieme de les mettre en foffe d'une maniere toute différente de celles qui fe font pratiquées jufqu'à préfent, afin que les écorces, pulvérifées, répandues fur le cuir, fe relâchent mieux de leurs parties falines & aftringentes.

De la maniere de faire échauffer le cuir.

3°. La premiere opération eft donc de faire échauffer le cuir pour en déraciner le poil, fans qu'il tombe en putréfaction; il doit être falé, venant de la boucherie après être dépouillé de fes tares; l'on répand une livre ou une livre & demie de fel fur la moitié du cuir; l'on renverfe l'autre moitié en réuniffant bien les bords, pour empêcher l'écoulement du fel fondu. On peut faler la quantité de quinze à vingt cuirs les uns fur les autres, les laiffer l'efpace de quatre à cinq jours en automne & au printemps, fans courir aucun rifque, & en hiver fept à huit jours; après lequel temps on les replie en fens contraire, en rapportant le ventre au dos du cuir & la tête fur la culée, en formant plufieurs tas, joints les uns aux autres, afin qu'ils puiffent s'échauffer également. L'effet du fel eft d'empêcher le cuir de fe dénaturer & de perdre aucune de fes qualités.

Si les cuirs ont été féchés en poil, on doit les mettre tremper dans un baffin ou en eau courante, l'efpace de dix à douze jours en automne, & au printemps; en hiver, douze à quinze, felon la qualité de l'eau, après lequel temps on les retire pour les fouler ou battre avec la *bigorne*; on les remet dans l'eau quatre à cinq jours; les ayant retirés, on renouvelle l'opération de la bigorne; on rince les cuirs dans l'eau claire; on les fait égoutter fur un chevalet, élevé fur quatre pieds; on les fale le lendemain comme les cuirs frais; on les laiffe échauffer; après quoi, on les dépouille & on les met tremper en eau courante. Le lieu où l'on fale les cuirs doit être un endroit voûté & fans air; on y peut faire du feu dans la place la plus convenable, avec de la pouffiere de vieilles écorces feches ou des motes, pour en accellérer la dépilation.

De l'opération de la trempe.

4°. La feconde opération en jufée eft la trempe; elle dilate, elle ouvre le cuir au point qu'il doit l'être pour être mis en paffement. La trempe écarte les fibres, ouvre les pores & gonfle affez les cuirs pour les difpofer à prendre les premieres nourritures. Si un cuir n'eft pas trempé à propos il ne peut gonfler, de même que s'il l'eft trop, il ne peut faire qu'un mauvais cuir. On doit connoître la trempe du cuir lorfqu'il fe relâche, après la dépilation, de la fermeté & du gonflement, qu'il a reçu dans l'eau de riviere ou de fontaine.

Du gonflement du cuir.

5°. La troifieme opération eft le gonflement par lequel le cuir fe difpofe à être mis en foffe, ce qui s'opere par le moyen des eaux d'écorces qui ont féjourné avec les cuirs pendant la feconde & derniere *couche*.

Les eaux de ces écorces ne doivent point avoir de goût âcre. Lorfque les cuirs ont refté dans la foffe le terme de quatre à cinq mois, la fermentation ceffe & fe difpofe à l'acidité; l'écorce doit avoir jetté tous les fels; & toutes les parties végétales ont été attirées par le cuir pendant le temps qu'il a été en foffe. L'effet du gonflement eft d'ouvrir le cuir, d'en affouplir les fibres, d'en dilater le tiffu, & de donner la facilité à l'écorce de le pénétrer, pour en abforber l'humidité naturelle, en lier les fibres & confolider le tiffu à mefure qu'il fe deffêche. Le gonflement du cuir en jufée ne peut s'exécuter avec fuccès que depuis le mois d'octobre jufque vers la fin de mai, felon la température de l'air & la chaleur des eaux; celles

de pluye ou de riviere ſont préférables à celles de puits qui rarement ſont bonnes.

De la nouvelle façon de mettre le cuir en foſſe, & des moyens de l'avancer.

6°. La quatrieme opération eſt de deſſécher le cuir & d'en enlever l'humidité par le moyen des ſels & des parties âcres & aſtringentes de l'écorce ; voici ce qu'on doit obſerver & mettre en uſage pour le bon établiſſement d'une tannerie. L'expérience en ce point comme en tout autre eſt mon guide ; elle m'a appris que pour bonifier le cuir & abréger la durée du *tannage*, il faut que la foſſe ſoit faite en bois & qu'elle ait deux fonds placés à la diſtance de quatre pouces l'un de l'autre, poſés ſur quatre bois en croix pour faire filtrer les eaux & les tirer par deſſous, au moyen d'un robinet placé entre les deux fonds. On tirera ces eaux dans un cuvier, mis en terre au niveau du premier fond de la foſſe ; ce cuvier de quinze à dix-huit pouces ou deux pieds de largeur & de même profondeur, peut recevoir à la fois les eaux filtrées dans quatre foſſes & dépoſées entre les deux fonds de chacune.

L'eau qui aura paſſé de la foſſe dans le cuvier ſera rejetée ſur la foſſe, afin que les cuirs qu'elle contient ne ſouffrent aucun dépôt d'eau douce, laquelle empêcheroit ceux qui ſeroient dépourvus d'écorce, de prendre la nourriture qui leur eſt néceſſaire ; il eſt donc néceſſaire de faire filtrer les eaux que la foſſe peut contenir, & de la rejetter par deſſus après quinze jours que les cuirs ſeront couchés. Cette opération ſera faite deux fois chaque jour, pendant huit jours. On obſervera une grande propreté au tour des foſſes, pour qu'aucune partie étrangere ne puiſſe s'y retirer ; elles doivent d'ailleurs être bien couvertes de planches & chargées de pierres, pour empêcher le dérangement de l'écorce qui pourroit être occaſionné par l'eau. On laiſſera la foſſe vuide de trois à quatre pouces ſur toute l'étendue de ſa ſurface, pour avoir la facilité d'obſerver les écorces qu'elle contient, & n'y mettre que l'eau qui eſt néceſſaire. On doit mettre de deux à trois pouces d'épaiſſeur de poudre d'écorce entre chaque cuir.

De la préparation de l'eau aigre.

7°. On doit avoir une ou deux cuves pour entrepoſer les écorces qui ont ſéjourné avec les cuirs de ſeconde & derniere poudre, comme il eſt dit à l'article cinq, & pour prendre les mêmes précautions pour en tirer les eaux, comme je l'ai dit à l'article ſix. Lorſqu'on veut commencer à monter une *paſſerie* pour fabriquer du cuir en juſée, on leve une foſſe de cuir de ſeconde & derniere poudre, on prend les écorces qui en ſortent pour les mettre dans la cuve préparée comme il eſt dit ci-deſſus ; on a ſoin de ne pas mettre les écorces du premier & ſecond cuir qui pourroient manquer d'acidité, par la viciſſitude de l'air & par le défaut de propreté. On peut laiſſer abreuver ces écorces juſques au lendemain, d'eau claire de riviere ou de fontaine, & les laiſſer fermenter juſqu'à ce qu'on ſoit dans le cas de s'en ſervir ; cette maniere de fabriquer le cuir demande beaucoup d'intelligence & de propreté ; on ne doit pas négliger d'apporter tous les ſoins pour employer à propos les eaux & pour bien gouverner les paſſemens.

De la maniere de gonfler le cuir & du gouvernement des paſſemens.

8°. Plus on emploie de paſſemens, plus on peut ſe promettre d'atteindre à la perfection. Le nombre de dix paſſemens eſt le plus petit *train* qu'un tanneur puiſſe avoir. Lorſqu'on veut commencer à faire les paſſemens, on doit préparer auparavant une douzaine de cuirs à l'orge ; après qu'ils auront été dépilés & gonflés, on leur fera par chaque demi-douzaine de cuirs un paſſement d'eau aigre, provenant de l'écorce de ſeconde & derniere poudre ; on y ajoutera ſoixante livres d'écorce qu'on mettra à pluſieurs fois ; on les laiſſera repoſer après les avoir levés trois ou quatre fois. Lorſque les paſſemens ſe couvriront de fleurs, c'eſt une preuve que toutes les parties âcres & aſtringentes de l'écorce ceſſent d'agir, & que la fermentation ſe change en acide. On leur fera pour lors un ſecond paſſement de même degré de force, & l'on partagera les eaux des deux premiers paſſemens en cinq paſſemens de différens degrés de force. Le premier ſera le plus foible, le ſecond aura un degré plus fort, & ainſi de plus en plus fort ; on les remplira d'eau douce, en laiſſant de la place pour mettre ſix cuirs ; les deux autres paſſemens neufs qu'on aura faits aux cuirs à l'orge, après la fermentation ſeront partagés en trois paſſemens, auſſi par trois différens degrés de force ; on les remplira d'eau comme deſſus ; après quoi on fera un paſſement à chacun des deux lots des ſix cuirs à l'orge, de deux tiers d'eau aigre & d'un tiers d'eau douce ; on mettra ſoixante livres d'écorce dans chaque paſſement comme aux précédens ; on laiſſera ces paſſemens dans le même degré de force, de ſorte qu'on aura dix paſſemens de différens degrés de force.

Pendant le temps qu'on s'occupera de ces paſſemens, on mettra en échauffe une douzaine de cuirs, comme je l'ai dit à l'article trois ; & cinq ou ſix jours après, on en mettra encore une ou deux douzaines ; ce que l'on continuera de la même maniere juſqu'à la fin. Après que

les cuirs ont été dépilés, on les rince à la riviere; on les laisse tremper, ainsi que je l'ai dit à l'article quatre, en observant de les rincer chaque jour après qu'ils ont été suffisamment trempés, on les écharne sur le chevalet au couteau tranchant. On passe un couteau non tranchant sur la fleur ou épiderme, pour ôter le poil qui peut y être resté après la dépilation; on se sert encore du petit couteau fort tranchant, pour passer sur la fleur & n'y laisser aucun poil.

On met les cuirs au nombre de six dans le premier passement, où ils restent deux ou trois jours; on les releve chaque jour deux fois; on les met ensuite au second passement; on continue de même pour les troisieme & quatrieme, jusqu'à ce qu'enfin, étant parvenu au pénultieme, on fait, à six cuirs en jusée, les passemens neufs, ainsi que je l'ai dit pour les derniers passemens du cuir à l'orge, avec deux tiers d'eau aigre & un tiers d'eau douce, à quoi l'on ajoute la même quantité d'écorce grossierement rompue. On les fait reposer le terme de quinze à dix-huit jours; &, après avoir été levés trois à quatre fois, on les rabat la derniere fois le plus promptement possible.

Il y auroit une façon de former les passemens de repos; ce seroit d'avoir deux grands passemens, dans chacun desquels on assembleroit le nombre de vingt-quatre cuirs, provenant des premiers passemens de repos; ces seconds grands passemens de repos seroient tous composés d'eau aigre, à quoi on ajouteroit, par chaque six cuirs, soixante livres d'écorce qu'on jetteroit parmi les cuirs, à mesure qu'on les mettroit dans les passemens, sans être obligé de les relever; on y laisseroit les cuirs jusqu'à ce que la fermentation cessât & fleurît par dessus, comme dans les premiers passemens de repos. Il seroit à propos qu'on en eût deux qui pussent contenir quarante-huit à cinquante cuirs, pour qu'il fût possible de remplir entiérement une fosse de premiere poudre.

Le nombre des cuirs étant couché, l'on vuidera un des gros passemens dans l'autre, pour en tirer les eaux, afin d'en former les passemens courans. Cette eau ayant plus de qualité & d'acidité, par la fermentation qu'elle a subie avec les cuirs dans ce passement, l'on prend un tiers d'eau aigre, un tiers d'eau de ce gros passement, & un tiers d'eau douce à quelque chose près pour en faire les premiers passemens de repos, lesquels servent ensuite pour les passemens courans. Lorsqu'on s'apperçoit que les eaux aigres diminuent de force, on forme le premier passement de repos, de deux tiers d'eau aigre, & d'un tiers du gros passement de repos (b).

(*b*) De ce que les mots *orge*, *farine d'orge*, *cuir à l'orge* sont souvent répétés dans cet article, on pourroit imaginer qu'on a confondu, ou confondre soi-même, la méthode à *l'orge*, avec la méthode à *la jusée*. Qu'on ne s'y trompe pas. On forme un bain, un seul bain, de farine d'orge, pour que les peaux y reçoivent une premiere nourriture. Si ce premier bain étoit composé d'une eau d'écorce, trop astringent, il resserreroit les fibres de la peau, il en fermeroit les pores, il la dessécheroit de maniere à la mettre hors d'état de prendre aucune autre nourriture.

Suivant l'usage de faire passer les peaux, de bains en bains, ou passemens toujours plus forts, jusqu'à ce qu'elles soient en état d'être mises en fosses, pour les dilater toujours davantage, & les mettre en état de prendre une nourriture plus abondante, qui leur donne beaucoup de force & une grande consistance, il est nécessaire de débuter par un passement à *l'orge*. Au reste, on ne fait qu'un seul bain à l'orge chaque année; & l'on n'y met les mêmes peaux en passement, qu'une seule fois; parce que le premier bain, dans lequel on met les peaux, en les sortant de celui à l'orge, sert de premier bain à celles des autres peaux qui sortent de la trempe; & la farine d'orge n'est plus employée.

Sur ma priere, à M. Champion, d'éclaircir quelques passages de cet article qui me sembloient un peu obscurs, voici ce qu'il m'a répondu; je le transcrirai en entier; j'aime mieux être long, pour être compris, que serré & inintelligible. « L'article huit ne peut être entendu que par les gens de l'art, ou quelqu'un qui seroit très-versé dans la théorie; en voici le commentaire.

» Les peaux dépilées, entiérement écharnées, bien trempées & lavées en eau douce, sont passées dans un bain, où l'on a mis une suffisante quantité de farine d'orge. Dans ce bain à l'orge, où elles restent de trois, quatre à cinq jours, elles prennent une premiere nourriture, & se disposent à en recevoir une plus forte.

» Alors commencent les bains d'écorce. Le premier est composé d'une petite partie d'eau aigre, très-affoiblie par une grande quantité d'eau douce, à laquelle cependant on ajoute un peu d'écorce concassée & non pulvérisée. Cette eau aigre est l'eau même extraite du tan où ont séjourné les peaux.

» Ce premier bain de jusée ne doit être que foiblement augmenté en force du bain d'où sortent les peaux; loin de leur donner de la nourriture, il les crisperoit, les resserreroit, s'il étoit trop fort; il empêcheroit l'effet qu'on doit attendre des bains suivans, qui tous doivent être successivement, également gradués, jusqu'à ce que les peaux aient acquis la fermeté & l'épaisseur convenables; ce qui nécessite l'usage consécutif de huit ou dix bains. On n'en sauroit fixer le nombre, non plus que la durée de l'immersion dans chacun; tout cela est soumis à la nature des peaux, à leur état primitif, au changement qu'elles subissent, aux progrès, enfin, auxquels on tend.

» A tous ces bains, succede celui de *repos*, plus fort que les précédens, & auquel, pour douze peaux de bœuf, on ajoute soixante livres d'écorce concassée; mais seulement, un tiers le premier jour, un tiers le second jour, & le dernier tiers le troisieme jour, avec la précaution, chaque jour, de retirer les peaux du bain, avant d'y jeter l'écorce, pour que, nageant en pleine eau, elle se disperse également sur toutes les peaux, lorsqu'on les met dans le bain.

De l'arrangement à observer pour monter une passerie.

9°. Il seroit à propos que les passemens fussent enterrés, & revêtus de pierres à *revers d'eau* à l'entour, posés à la distance de dix-huit pouces chacun, pour que chaque qualité d'eau retournât dans son passement (c).

Les passemens doivent avoir cinq pieds & demi de diametre au fond, six pieds dans le haut, & trois pieds & demi de profondeur : ils contiendront chacun huit cuirs : il seroit bon que le nombre des passemens formât deux rangs, qu'il y eût un canal dans le milieu des deux rangs, qui correspondît à chaque passement pour qu'il fût possible de les vuider par dessous, après qu'ils ont servi. Les cuirs pourroient se lever de leur largeur sur le râteau, en laissant tomber la tête sur la culée, sans qu'il fût nécessaire que les ouvriers missent les mains dans l'eau, ce qui leur est sensible pendant le cours de l'hiver. Les ouvriers doivent avoir chacun un petit crochet, emmanché d'un petit bâton de quatre pieds de hauteur pour lever les cuirs, au moyen d'une petite ouverture qu'on fera au cuir, de chaque côté de la poitrine.

Des différentes méthodes de préparer le cuir en jusée.

10°. Si les méthodes du cuir en jusée des étrangers, ont plus de réputation que celles des cuirs en chaux & à l'orge, qui se fabriquent en France, ce n'est pas que ces méthodes soient meilleures que celles dont j'ose me flater d'être l'inventeur; mais, c'est qu'elles sont en effet préférables aux méthodes pratiquées dans ce royaume. Il est certain que le cuir en jusée est le meilleur & le plus propre à différens usages, & que si plusieurs tanneurs françois n'ont pas réussi jusqu'à présent, ce n'est pas que la qualité des eaux manque, ou la bonté des écorces; c'est uniquement par ignorance de la maniere de monter, de conduire une passerie; il est donc de toute nécessité d'expliquer de quelle façon il faut conditionner cette espece de cuir, telle que je l'ai imaginée & que je l'ai éprouvée.

Voici la méthode des anglois; ils font échauffer le cuir & le dépilent; ils l'écharnent; ils le mettent en passement après l'avoir trempé : les passemens des Anglois n'ont pas la même acidité que ceux de Liége & de Namur, étant composés d'écorces qui n'ont été employées à aucun usage, & d'eau claire qui n'a séjourné dans aucune écorce : leurs passemens sont en grand nombre & d'une grandeur supérieure à ces deux derniers.

Ils mettent dans chaque passement le nombre de quinze à vingt cuirs, lesquels sont changés de passemens, en augmentant la quantité des écorces neuves jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment gonflés & tannés; ne les mettant point en fosse comme font les Liégeois & les tanneurs de Namur, qui, après que les cuirs sont suffisamment gonflés, leur donnent trois à quatre poudres, de trois à quatre mois chacune. Telle est ma méthode, laquelle a de plus que la leur de faire filtrer les eaux, comme je l'ai expliqué à l'article six; ce qui n'a encore été pratiqué nulle part que dans les épreuves que j'ai faites; méthode qui est sans doute meilleure que celle de tanner dans une grande quantité d'eau.

Ce n'est que des bonnes dispositions que l'on donne au cuir, en le faisant tremper & gonfler, que dépend sa qualité; & il est évident que les parties astringentes & styptiques de l'écorce doivent pénétrer le cuir, dans la couche, avec plus de facilité & en hâter le tan-

---

Le nom de *bain de repos* lui vient de ce qu'on y laisse en effet reposer les peaux, jusqu'à ce qu'elles aient attiré à elles toute la force de l'écorce; ce qu'on reconnoît à une mousse légere, qui se forme à la surface de l'eau. C'est le moment de tirer les peaux de ce bain de repos, pour les mettre en fosse. Mais, avant de les y coucher, il les faut laisser égoutter sur la perche pendant vingt quatre heures.

On observe que le premier bain, le bain à l'orge, doit être jeté, après son premier usage; que le premier bain à la jusée, après avoir servi une fois aux peaux, sortant du bain à l'orge, doit être jeté; & ainsi de tous les autres bains, lorsqu'ils auront servi deux fois; parce qu'ils sont trop affoiblis alors. Cependant on se sert quelquefois des bains de la plus grande force, pour en former de la moindre, quoiqu'ils ayent servi plusieurs fois; mais ceux où il y a de l'orge, ne sont employés qu'une fois.

On observe encore qu'on ne fait pas de bain à l'orge en été, temps où les eaux de riviere sont chaudes, & peu propres à la fabrication des cuirs forts, qui alors, au lieu d'acquérir de la force & de la fermeté, se ramollissent; on ajoute même que les tanneurs ne s'occupent guere de cette partie, en cette saison; qu'ils se retournent du côté des travaux de la *petite tannerie*, de la *molletterie*; qu'ils s'occupent de retirer les cuirs des fosses, & de les y recoucher; de faire sécher ceux qui sont tannés, &c.

Relever & *rabattre*, c'est sortir, retirer, matin & soir, les peaux de leurs bains, & les y remettre. On les place, les unes sur les autres, sur des planches soutenues sur les bords du cuvier, où elles s'égouttent. Pendant qu'elles s'échauffent un peu, & qu'elles se dilatent ainsi uniformément, on agite le bain, pour que chaque peau puisse prendre une égale nourriture.

(c) *A revers d'eau*; on se sert de cette expression pour désigner la taille des pierres qui forment la séparation des cuves ou cuviers, dans l'atelier des passemens. Les pierres sont en plans inclinés de chaque côté, pour renvoyer dans leur bain & non dans l'autre, toute l'eau qui s'échappe des peaux, lorsqu'on les en retire.

nage, que si l'on mettoit ces écorces dans les passemens comme le font les Anglois (*d*).

Le cuir qui est resté en fosse une année entiere & qui y a reçu trois poudres de quatre mois chacune, doit être suffisamment tanné. Plusieurs tanneurs de France ne les travaillent pas autant & les nourrissent moins bien; c'est de-là que résulte la mauvaise réputation des cuirs de ce royaume. On voit à quoi cela tient & combien il seroit facile d'y remédier.

(C'est ici que l'auteur du mémoire manifeste son desir de voir établir des réglemens, & un inspecteur instruit dans la partie pour veiller à leur exécution; qu'il s'éleve contre le grand nombre de petits tanneurs qui, selon lui, font une grande consommation d'écorces & gâtent beaucoup de cuirs. « Nous manquons en France, » dit-il, de plus d'un quart de cuirs en poil, » qu'il n'en est nécessaire; & nous ne serions » pas obligés d'en tirer de l'étranger. L'ignorance » des petits tanneurs dont les bourgs & villages » sont remplis, détruit plus de cuirs, d'orge » & d'écorce, qu'ils ne se rendent uti- » les au public. Ils empêchent par leur mau- » vaise fabrique, le commerce qu'on devroit » avoir avec l'étranger &c. » Les réglemens font toujours si mal-faits, si mauvais; les inspecteurs généralement si ignorans, les Gardes-jurés si despotes & si injustes; la concurrence si utile, si nécessaire parmi nous, que je ne saurois, en aucun de ces points, être de l'avis de l'auteur du mémoire.)

Du séchoir du cuir à la jusée.

11°. Le cuir après avoir été tanné doit être séché d'une maniere toute opposée à celle qui s'est pratiquée jusqu'à présent; il faut le rincer dans quelqu'eau d'écorce, dans une cuve, le faire égoutter sur un chevalet où l'on fait égoutter le cuir sec à poil, & le mettre au séchoir comme de coutume; cette façon de rincer le cuir est pour le dépouiller de la poussiere d'écorce qui y est attachée au sortir de la fosse; elle l'empêche de se noircir, principalement dans le temps de la séve de l'écorce; elle le rend plus ferme & plus compact; l'écorce qui reste sur le cuir, après qu'il a été suffisamment tanné, ne lui est que préjudiciable; elle attire du cuir en séchant, une partie de la substance qu'il a reçu dans la fosse.

On évite aussi la peine de le balayer & vergetter; il en est plus propre à la vente; il augmente en qualité; il est moins sujet à s'échauffer, ce qui pourroit le dénaturer & le rendre spongieux.

Le cuir en jusée ne demande donc pas à être long-temps à sécher; il supporte facilement le séchoir, plus que le cuir à la chaux & que le cuir à l'orge, qui sont plus susceptibles de se dénaturer. Le cuir en jusée demanderoit d'être battu après avoir été essayé pendant un jour ou deux, selon la saison & la température de l'air, pour prévenir les inconvéniens qui peuvent résulter de ce qu'il n'est pas battu convenablement chez les cordonniers.

Après avoir été battu, on le met en presse de toute sa largeur; d'où on le porte sur la perche pour qu'il acheve de sécher. On le met une seconde fois en presse sur sa largeur; quelques jours après, on le plie en deux; on le charge; après quoi, s'il est suffisamment sec, on le met en magasin; on le retourne; on le change de place, afin que toutes les parties ac-

(*d*) Quelle que soit la réputation des cuirs d'Angleterre, il est évident que, par la méthode des Anglois, on ne sauroit obtenir de bons cuirs forts. Ils seront susceptibles d'un beau poli; ils se prêteront à toutes les formes qu'on voudra leur donner; mais ils n'auront ni la fermeté, ni la densité qui constituent le cuir à semelles. Ils se ramolliront aisément à l'eau, & deviennus spongieux, ils finiront par la boire. Cette méthode consiste à travailler toujours les peaux & cuirs dans l'eau; à leur donner toutes les préparations, & les pousser jusqu'au fini, toujours dans des bains, plus ou moins chargés de matieres dilatantes d'abord, astringentes ensuite, qu'ils sont dans l'usage d'employer. La nourriture que reçoivent ainsi les cuirs, tend toujours à leur dilatation, à leur gonflement; ils ne sauroient acquérir la consistance de ceux qui prennent leurs dernieres nourritures dans des fosses, où chaque cuir est couvert d'une couche assez épaisse d'écorce de chêne pulvérisée, comme il se pratique à Liege, à Namur, à Bâle, à Besançon, &c.

(En effet, la méthode Angloise consiste à faire, de nos fosses à poudre, des bains continuels de tan; le premier, presque épuisé, & toujours de plus en plus fort, jusqu'à cinq & six. Les cuirs restent un mois dans les premiers; on les en retire tous les huit jours, pour leur faire prendre l'air & fortifier de plus en plus ces bains par du tan, en nature, qu'on ajoute, ou qu'on substitue au premier. Les cuirs restent ainsi, nageant dans les dernieres fosses, jusqu'à trois ou quatre mois; & on ne les en releve qu'une fois par mois, pour leur donner toujours de la nouvelle écorce. Toutes ces opérations ne durent guere qu'un an, dix-huit mois au plus pour les cuirs les plus intraitables. Maintenant, est-ce avec fondement, est-ce manie, n'est-ce que sur caution, que nous voulons, que nous recherchons tant les cuirs Anglois? Cette reputation, dont ils jouissent parmi nous, ils n'en jouissent pas également par-tout, quant aux cuirs forts du moins. M. Schreber assure que les cuirs de Stockolm, ne sont pas inférieurs à ceux de Londres; & que celui de Jamtland l'emporte sur celui d'Angleterre, en ce qu'il peut être employé à un plus grand nombre d'usage, *& qu'il ne prend jamais l'eau.* Les excellens cuirs de Jamtland, ajoute-t-on, se préparent à l'eau chaude. Cette conjecture de M. Duhamel est pleinement confirmée par l'expérience).

tives

tives de l'écorce achevent de le pénétrer, & pour qu'il puisse sécher entiérement & prendre la fermeté qu'il doit avoir.

De l'objection que l'on fait sur le cuir en jusée.

12°. On a tort d'objecter contre cette méthode, qu'elle manque souvent par la vicissitude de l'air, & qu'elle exige des eaux qui lui conviennent, en prétendant que la Meuse est la seule riviere où l'on puisse fabriquer cette qualité de cuirs. J'ai l'expérience du contraire, & je puis observer que j'ai successivement éprouvé des eaux de la Loire, de la Saône, du Doux, de l'Ougnon & du Rhône, & qu'elles m'ont toutes réussi; la difficulté étoit de connoître la trempe qui s'opére plus vîte dans certaines rivieres que dans d'autres, suivant la vivacité ou la *mollesse* des eaux, opération à laquelle on doit bien s'attacher, comme je l'ai dit à l'article quatre.

Des différentes méthodes de tanner, & des qualités des cuirs.

13°. Si l'on vient à considérer les différentes méthodes de tanner & les diverses qualités des cuirs qui se fabriquent dans le royaume, l'on peut, sans aucun doute, donner la préférence au cuir en jusée, qui, étant apprêté avec une matiere astringente, doit être meilleur que le cuir apprêté avec des substances farineuses, tel que le cuir à l'orge; il faudroit seulement couper les ventres des cuirs à la chaux, pour donner au reste du cuir le degré de chaux qui lui est convenable avant d'être mis en fosse. Le cuir à la jusée aspire facilement cette matiere, qui en rend également de bonne qualité toutes les parties. Il importe d'ailleurs au public que cette méthode soit établie dans tout le royaume, à cause de la grande consommation des grains qu'exigent les cuirs à l'orge.

Réponse à une objection sur le cuir de bœuf.

14°. Plusieurs tanneurs disent, pour s'autoriser en leur travail, que le cuir de vieux bœuf ne revient pas en jusée, parce qu'il est plus aride & qu'il a moins de substance que celui des jeunes bœufs. Leurs raisonnemens font preuve de leur peu d'expérience; si le cuir de vieux bœuf a moins de disposition à recevoir le gonflement en le mettant en jusée, par la même raison il en doit avoir moins en le mettant à la chaux ou à l'orge; & ces deux matieres ne donnant aucune douceur au cuir, il est sujet à casser; au contraire, le cuir en jusée est doux, pliant, d'un nerf naturel; propre à être employé à tous ouvrages. Il est aisé de détruire les préjugés qu'on s'est formés contre le cuir en jusée; & il n'est besoin que d'une légere attention pour se convaincre que l'ignorance de nos fabricans fait qu'ils ne se décident pas pour une fabrication qui procureroit un grand avantage.

De la preuve de la bonne qualité du cuir en jusée.

15°. Les preuves les plus convenables, les plus naturelles, & les plus convaincantes de la bonne qualité du cuir en jusée, sont que les tanneurs de Flandres & d'Allemagne où les grains sont très-communs, connoissent la maniere de fabriquer les cuirs à la chaux & à l'orge, & qu'après avoir long-temps suivi ces deux méthodes, ils les ont quittées depuis qu'ils en ont reconnu les inconvéniens.

Les tanneurs de Lorraine, d'Alsace, de Franche-Comté & de Suisse, pays montueux, se sont également vus obligés de suivre la méthode de travailler le cuir en jusée à cause de l'excessive consommation des orges, & de la grande quantité de cuirs dont les Liégeois faisoient commerce dans les différentes Provinces; ce qui devenoit onéreux & préjudiciable à l'état & aux fabricans. Je suis assuré par la connoissance de mon état & par les voyages que j'ai faits dans les pays étrangers, que le cuir en jusée est recherché & vendu par préférence aux foires de Francfort, de Leipsic & Zursac, ou l'usage en est connu.

La façon de faire les eaux aigres.

16°. Lorsqu'on veut faire des eaux aigres, pour monter une tannerie, pour fabriquer du cuir en jusée, voici la méthode que l'on doit observer; elle est en même temps la plus courte & la moins dispendieuse. Plusieurs tanneurs ont coutume de faire une grande quantité de cuirs à l'orge qui leur devient préjudiciable: pour parer cet inconvénient & faire moins de dépense, il faut mettre en tannerie plusieurs cuirs de vaches & autres petits cuirs de bœufs pour mettre en œuvre; les travailler comme de coutume & leur donner trois poudres; la seconde & la derniere seront très-bonnes, lors que les cuirs seront couchés un peu plus forts que de coutume. On les laissera trois à quatre mois, dans la deuxieme & derniere couche; après quoi, on mettra dans la cuve les écorces pour faire les eaux aigres, comme il est dit à l'article sept, & on fera les passemens comme je l'ai expliqué à l'article neuf, étant pour les passemens courans & pour ceux de repos.

De l'objection que l'on fait sur la maniere de dépiler le cuir venant de l'Amérique.

17°. Les cuirs secs à poil venant de l'Amérique, ont toujours paru difficiles à débourrer;

on a voulu essayer de raser le cuir, au lieu de l'échauffer, ce qui ne doit pas se faire; l'épiderme du cuir n'étant pas un peu attendrie, pourroit gonfler & ne prendroit aucune qualité; d'ailleurs, la main d'œuvre en seroit plus coûteuse que si on les échauffoit, comme il est expliqué à l'article trois; Voici la façon la plus assurée pour les disposer à être mis à *l'échauffe*. Il les faut faire tremper dans un bassin & non en eau courante, & mettre la tête de chaque cuir, pendant quelques jours, dans le bassin, après quoi on y jette la totalité des cuirs: cette sorte de cuir étant séchée au soleil & sur les sables, il est difficile de les faire reverdir; on les laisse tremper pendant douze à quinze jours; on les bigorne; on les travaille, comme je l'ai dit à l'article trois, du cuir sec à poil, en y ajoutant pour chaque cuir, la quantité d'une livre de sel qu'on jette dans le bassin ou la cuve, où les cuirs ont été trempés. La même eau sert à d'autres, en y ajoutant la même quantité de sel & l'eau nécessaire pour les tremper.

De la dureté que l'on peut donner aux cuirs dans le travail du gonflement, & lorsqu'on veut le mettre en fosse.

18°. Le moyen le plus propre & le meilleur que j'aye trouvé pour endurcir le cuir, est de mettre en usage deux matieres qui sympathisent & s'incorporent facilement avec le cuir, l'une est ferrugineuse & l'autre astringente; ce moyen n'est pas encore connu; toutes les recherches qu'on a faites jusqu'à ce jour n'ont pas mis sur la voie de le découvrir; après l'avoir mis au jour, je croirai avoir entiérement satisfait à la demande de l'Académie de Lyon.

Dans chaque premier passement de repos fait comme je l'ai indiqué, pour travailler les cuirs à l'orge, & commencer la passerie à la jusée, on mettra une livre de vitriol romain, & l'on continuera de même dans tous les passemens de repos, qui feront pour les passemens courans. Il n'est pas nécessaire d'en mettre dans les grands passemens de repos. Les cuirs, à la sortie de ces grands passemens de repos, seront levés, étendus sur leur largeur, sur chair; & pour y répandre la noix de galle avec le tamis, & pour les mettre en fosse tout différement qu'à la maniere accoutumée, il faut les coucher sur chair & non sur fleur, si ce n'est à la seconde poudre seulement; la troisieme poudre se donnera sur chair.

On pulvérisera une livre de noix de galle, assez fine pour être passée au tamis de crin; on la répandra sur le cuir lorsqu'il sera étendu dans la fosse avant d'y mettre l'écorce; le vitriol romain doit être pilé; il faut ensuite le mettre infuser dans un peu d'eau douce ou aigre, le jetter dans le passement, y mettre les cuirs & les relever deux heures après, pour que la force du vitriol s'insinue dans toutes les parties du cuir, & que le tissu du cuir & ses fibres se trouvent pénétrés par les parties ferrugineuses du vitriol, qui doit l'endurcir & empêcher la corruption des eaux dans les temps les plus tempérés & les plus chauds, contraires à la fabrication du cuir en jusée. La noix de galle étant plus astringente que l'écorce; resserre le cuir, en lie les fibres & le tissu au point de l'endurcir si fortement, qu'il est très-difficile de le couper pour le mettre en usage; mais il faut préalablement se conformer à ce qui est expliqué à l'article six, en ce qui concerne les eaux à répandre & la maniere de les filtrer, lorsqu'on a couché une fosse de cuir.

Maniere d'unir le cuir & de l'endurcir.

19°. J'ai dit que le cuir devoit être battu: voici la façon la plus courte & la meilleure, de maniere qu'un ouvrier seul en battra vingt-cinq à trente par jour, sans aucune peine, tandis qu'on n'en peut battre que six avec le maillet; d'ailleurs, la maniere que j'ai imaginée ne peut point dénaturer le cuir, comme il arrive qu'on le dénature avec le maillet en le frappant avec trop de force & sans attention. Mon invention est simple; elle consiste en un cylindre qu'on peut faire tourner de deux manieres, par eau ou à bras; il est moins dispendieux par eau; celui à bras doit être composé d'une roue chargée de trois masses de plomb, de la pesanteur de septante à quatre-vingt livres chacun, placées aux extrémités de trois rayons divisant également la circonférence, pour favoriser celui qui la fait mouvoir & rendre le mouvement plus égal: cettte roue doit avoir neuf à dix pieds de diametre, & tourner sur des boëtes de cuivre avec une manivelle, attenante à l'arbre de la grande roue, laquelle répond au cylindre; l'autre cylindre s'éleve & s'abaisse selon la différente épaisseur du cuir, qui fait mouvoir les deux leviers, lesquels servent à assujettir le cylindre supérieur.

Le cuir doit être coupé en tranches & en travers de la largeur de quatre semelles de soulier; on le fait passer au cylindre deux fois de suite, après l'avoir préparé comme nous l'avons dit à l'article deux. Les cylindres doivent être de deux pieds de longueur & de trois de circonférence; il est nécessaire qu'ils soient de bois dur & bien tourné. Cette opération rendra le cuir plus compacte, plus poli, plus agréable à l'œil. La même machine peut servir à étirer la vache, en la coupant de la longueur de trois bandes, de façon qu'un ouvrier en étirera quarante à cinquante par jour.

Le cylindre supérieur étant en cuivre, peut

servir, par la facilité qu'on aura d'ôter celui de bois, à donner les empreintes qu'on jugera à propos de tracer sur les cuirs de vaches ou autres destinés aux harnois.

J'ai promis au commencement de cet ouvrage de ne rien dire que ce qui m'auroit été confirmé par une expérience soutenue, & j'ai été fidele à remplir cet engagement. Loin de me livrer à cet esprit systématique, dont les prétendues découvertes sont presque toujours désavouées par l'usage & rebutées par les artistes, je me suis interdit jusques aux conjectures les plus vraisemblables, sur des choses dont je n'aurai pas encore éprouvé le succés. La méthode que j'ai indiquée est le fruit d'un travail de plusieurs années. Si cependant il se trouvoit un homme qui en eût imaginé une plus heureuse que la mienne, & que le prix auquel j'ai osé prétendre lui soit décerné, la considération de l'avantage qui en reviendroit au public, me consoleroit de l'inutilité de mes efforts.

(Le prix fut partagé. Le mémoire qui concourut avec celui-ci, lui est très-inférieur ; d'ailleurs, son auteur n'a considéré la question que sous le dernier point de vue, celui de durcir les cuirs. Au reste, je donnerai ci-après un extrait assez étendu de ce mémoire pour mettre tout le monde à portée de juger de son mérite, & les artistes à même de profiter de tout ce qu'il renferme d'utile).

CHAPITRE IV.

Suite des notes additionnelles au mémoire ci-dessus.

1ere. L'écorce de chêne est celle qui est employée avec le plus de succès dans la tannerie. On se sert de celle de sapin dans les lieux où le chêne est rare ; mais le cuir ainsi tanné conserve plus de souplesse que l'autre ; il n'acquiert jamais cette densité, cette consistance, cette fermeté qui est le propre des bons cuirs forts.

(L'éditeur Suisse, M. Bertrand, d'après le traducteur Allemand, M. Schreber, rapporte un passage contraire à cette assertion, si toutefois c'est la même espece de pin dont parlent les uns & les autres ; & encore si elle a été employée en circonstances semblables & de la même maniere. Voici le passage ; « M. Schreber, dans » ses savantes notes, ajoutées à l'édition Al- » lemande, observe que l'écorce de pin, ou » de sapin rouge, est beaucoup préférable (à l'é- » corce de chêne) à cause des parties résineu- » ses qu'elle contient. Le cuir qu'on travaille » avec cette écorce ne prend point l'eau ; le » froid ne le rend point roide & cassant ; l'hu- » midité ne le durcit pas ». Ailleurs le même auteur a observé que les substances résineuses sont les meilleures de toutes pour faire de bons cuirs. Ne seroit-ce qu'une opinion de savant ? La premiere est d'un artiste).

Les tanneurs de Provence employent la feuille du *rodon*, *roudon*, *redons* (*coriaria* (myrtifolia) *foliis ovato-oblongis trinervis*, Lin.) qui donne la couleur verte à leurs cuirs tannés. Quoique la feuille de buis soit d'une amertume extrême, & qu'on puisse lui supposer à cet égard, une qualité astringente, tous les essais que j'en ai vu faire pour tanner les cuirs, ont été sans succès, sans effet.

2e. Le vitriol de mars est employé avec beaucoup de succès, non dans les bains ; ce n'est point ainsi qu'il faut s'en servir ; mais dans la fosse, lorsque les cuirs y sont *couchés*, couverts de planches & chargés de pierres, pour les assujettir & empêcher que l'eau ne les dérange. Alors on fait dissoudre le vitriol dans l'eau destinée à *abreuver* les cuirs : cette eau s'insinue dans la poudre d'écorce, répandue entre chaque cuir, elle le pénétre & s'y combine pour réagir ensemble sur le cuir.

Il est vraisemblable qu'une eau minérale très-ferrugineuse, seroit plus propre encore que le vitriol, à rendre le cuir compacte & dur, à lui conserver du moins cet état ; exposé à l'humidité, il n'y auroit aucune décomposition à craindre ; ce dont, peut-être, le vitriol employé en nature, ne l'exempteroit pas entiérement. D'après cette idée, on est tenté de croire que l'eau martiale de la fontaine de Charbonnieres, dans la paroisse de Tassins, en Lyonnois, seroit très-propre à cet usage.

Si après avoir tanné un cuir, on le met tremper dans du vinaigre pendant quelques jours, & qu'on le fasse sécher ensuite, il en acquerra plus de force & en deviendra plus impénétrable à l'eau. On sait que le suif fondu, & introduit dans le cuir par la chaleur, remplit cette derniere indication.

3e. La préparation des peaux à la chaux, pour la fabrication des cuirs forts, la plus ancienne des méthodes connues, est la plus facile ; mais elle est trop longue ; c'est ce qui a fait tenter divers moyens, & s'arrêter enfin à l'usage des farines. Parmi celles-ci, on fait choix de celle qui a le plus réuni l'effet au bas prix, de la farine d'orge, qu'on emploie pour premiere nourriture des peaux, après les avoir épilées ; mais cette nourriture ne donne ni la fermeté ni la force qui conviennent au cuir à semelles, quoiqu'il soit mis ensuite en *écorce*, comme le cuir à la chaux. Il peut être employé aux mêmes usages, mais il ne durera pas aussi long-temps ; il conviendra aux chaussures légeres ; il sera bon pour les temps secs ; il est à préférer pour ceux qui n'attachent pas un grand prix à la plus grande durée de leur

chaussure, & qui ne redoutent point qu'elle devienne perméable à l'eau. Enfin, la méthode s'applique avec succès aux cuirs de vaches & de petits bœufs.

Mais, comme notre objet est de donner au cuir le plus de force, de le rendre le plus durable, le plus imperméable à l'eau, nous préférons le travail à la *jusée*, qui a en outre l'avantage de ne demander que treize, quatorze, quinze mois au plus, pour porter les cuirs à leur perfection, tandis qu'il faut trois ans pour les cuirs travaillés *à la chaux*. Il est vrai que la suite des opérations à la jusée demande le plus de soin, beaucoup d'intelligence & d'activité; mais elle n'a pas les inconvéniens de la chaux qui, mal-graduée, employée trop abondamment ou mal-à-propos, rend les cuirs secs & cassans; ce qui pourtant arriveroit également aux cuirs à la jusée, si, au lieu d'user du vitriol comme nous l'avons conseillé, on en abusoit par un usage trop abondant: il vaudroit beaucoup mieux suivre la pratique connue, & n'en point employer.

4^e^. Le cuir apprêté à la chaux est d'une couleur noirâtre: celui qui est apprêté à l'orge est d'une couleur rousse: celui qui est préparé à la jusée est d'une couleur plus claire que la précédente. Le cuir à la chaux est le plus dur: le cuir à la jusée est plus flexible que le précédent: le cuir à l'orge est le moins compacte.

(M. Bouillerot, M^e^. tanneur, au Fauxbourg St. Marceau, à Paris, dont j'ai déjà parlé & dont je parlerai encore, pour rendre la suite des observations que je tiens de lui, a sur cette matiere une façon de penser plus conforme à sa pratique, qui est celle à l'orge. M. Bouillerot dit: *le cuir à la jusée est le plus souple, plus aisé à travailler: le cuir à l'orge a plus de fermeté, plus de consistance, en souliers; le premier vaut mieux l'été; le second vaut mieux l'hiver.* Ces deux opinions sont diamétralement opposées; & je ne fais aucun doute, je suis certain même que ceux qui pratiquent la méthode à la chaux, la préférent aux deux autres.

Cependant, voici la cause d'un fait que j'ai attaché au papier, sous la dictée de M. Bouillerot, laquelle cause me semble altérer son opinion & rentrer dans celle de M. Champion. Il étoit question de la méthode à la jusée qu'il n'emploie pas, mais dont il connoît la pratique. Après le dépouillement des peaux, fait aussitôt qu'elles arrivent de la boucherie, l'effet de l'étuve, la dépilation & la sortie des passemens, gradués comme ceux à l'orge, toujours en progression ascendante, ce dont on juge, dit-il, par tous les sens, la vue, le tact, l'odeur, le goût même; on met les cuirs en fosse, où ils reçoivent successivement quatre poudres: la quatrieme est en sus du nombre donné dans les autres méthodes, *à cause que les cuirs, apprêtés à la jusée, sont plus durs à tanner que les cuirs préparés à l'orge.*

Voici encore un fait qui milite vigoureusement en faveur de la jusée: il est tiré de l'ouvrage Allemand. « Les fameux cuirs de Suéde, dont » on fait non seulement des bottes, mais des » culottes & des redingottes capables de résister aux » plus fortes pluies, des chapeaux de voyage & » d'autres pieces; ces cuirs admirables se font » sans employer aucune espece de grain ».

J'observe ici, que les cuirs tannés à la jusée restent dans leur entier; au lieu que ceux qui sont préparés à l'orge, sont fendus par le dos, dans toute leur longueur, & mis en deux bandes. On remarque qu'il faut plus de tan pour le cuir à la jusée, quoiqu'il en prenne moins que le cuir à l'orge; mais que les dernieres poudres qui ont peu perdu, servent elles-mêmes à faire la jusée; ce qui, tout considéré, seroit encore une économie. Mais l'intelligence, l'activité, les soins de plus, &, par dessus tout, le changement de pratique!)

Au temps où les cuirs à l'orge prirent faveur en France, parut le mémoire suivant. On le retrouve dans quelque papier public.

CHAPITRE V.

Mémoire contre le mauvais usage des cuirs à l'orge, par M. BONAI, *bourgeois de Dieppe.*

« . . . . . Notre but est de prouver tous les désavantages qui résultent de préparer les cuirs à l'orge.

» Quelque plainte qu'on fût en droit de former contre cette pratique, par la consommation d'un grain, dont la bonté & l'utilité sont trop connues pour qu'on s'occupe ici à les prouver, ne suffit-il pas de considérer seulement que quantité de gens en France en forment leur pain, que ce grain sert à composer la biere & à nourrir les animaux domestiques, qui sont ensuite présentés sur nos tables; que jusqu'au marc de la biere sert à ces animaux; quelque plainte, dis-je, qu'on fût autorisé à former contre cette consommation mal-entendue, on auroit au moins une excuse, si cette perte pouvoit en quelque façon être réparée par l'amélioration que cela procureroit au cuir. Mais, perdre en même-temps un grain précieux qui augmente considérablement de prix & gêne la subsistance du peuple, & détruire la bonté du cuir, c'est ce qu'on aura peine à comprendre. On a vu l'orge valoir à Dieppe quatre livres dix sols le boisseau, lorsqu'il s'est trouvé des temps fort peu éloignés où on l'avoit à quinze & dix-huit sols.

« Tous les Arts & Métiers en général, se sont perfectionnés avec le temps, par l'application des artistes à pouvoir mériter l'attention du public. On est surpris quand on trouve des pratiques préjudiciables succéder à des usages, non pas tant autorisés par le temps, que par leur bonté & par leurs avantages. Il se trouve des gens qui, combinant mal les avantages ou désavantages de telle ou telle maniere de procéder, accordent la préférence à celle qui flatte le plus leurs intérêts. On ne peut se cacher que, quelqu'envie que les artistes ayent de s'accréditer dans le public, il s'en trouve quelques-uns qui, entraînés pas un vil intérêt, tournent toutes leurs vues pour satisfaire leur cupidité, sans s'embarasser des pertes qu'ils peuvent occasionner; quelques autres, qui, sans y avoir mûrement réfléchi, sont entraînés par le mauvais exemple.

» Pour peu qu'on y fasse attention, il sera aisé de sentir que les tanneurs tombent dans ces abus; car la nouvelle méthode de préparer les cuirs ne peut jamais procurer qu'une espece d'amidon, qui le gonflera, l'affermira sans lui donner le même corps que le tan lui auroit communiqué. Cette consistance, procurée par l'orge, sera détruite à la premiere eau. Le linge auquel on donne une préparation à l'amidon, perd sa fermeté par l'eau. Cet apprêt enlevé, le cuir deviendra spongieux & de mauvais usage. Cette marchandise doit aussi augmenter de prix, par cette consommation plus considérable, au détriment des particuliers; au lieu que le tan ou l'écorce de chêne s'incorpore avec le cuir, par sa partie mucilagineuse & lui donne une fermeté qui n'est point affoiblie par l'eau.

» La chaux, disent les tanneurs, est contraire au cuir. Vaine allégation, lorsqu'on les voit s'en servir avec avantage pour les peaux de mouton. La chaux telle qu'ils l'emploient, & qu'elle doit être employée pour les fortes peaux, ne fait aucun mal. Elle ouvre les pores, tandis que ces mêmes pores sont remplis par la poudre de chêne.

» Voici un exemple frappant de l'avantage que le tan procure aux usages auxquels il est destiné. Les filets des pêcheurs qui vont à la pêche du hareng, sont quatre mois continuels en mer; & il est certain qu'ils ne seroient plus en état de servir à une nouvelle pêche, s'ils n'avoient été bien préparés & endurcis contre l'eau. Alors, ils servent quatre & cinq ans, & trois ou quatre mois chaque année. On ne peut douter que ce ne soit cette écorce de chêne qui les empêche d'être sitôt détruits par l'eau; ce que ne pourroit pas faire toute préparation avec l'orge. Mais, qui peut donc engager les tanneurs à se servir d'une si pernicieuse pratique? plusieurs raisons que voici.

» Par la détérioration de cette marchandise, il s'en fait une plus grande consommation; delà leur commerce doit augmenter à proportion. De plus, les cuirs, suivant l'ancienne façon, sont trois ans dans les fosses, avant de pouvoir être employés; &, par la pratique à l'orge, ils n'y sont que six mois au plus: par-là, ils jouissent bien plus promptement de leur travail. On sent aisément combien il est important de remédier à un pareil abus ».

SECTION III.

Seconde partie de l'art du tanneur.

§. PREMIER.

Du tannage proprement dit.

CHAPITRE PREMIER.

Du tan.

Le *tan* est l'écorce du chêne blanc hachée, moulue, pulvérisée, de quelque maniere que ce soit. On préfere celle que donnent les jeunes arbres; c'est ordinairement lorsqu'on fait la coupe des *taillis*, qu'on en ramasse la plus grande quantité; par conséquent, les arbres ou leurs tiges ont communément depuis neuf ans jusqu'à dix-huit, vingt & quelquefois jusqu'à trente ans; inter-

valle irrégulier qu'on met pour la coupe des bois taillis, dans nos différentes provinces. Cette coupe se fait au printemps, lorsque la seve monte, que les boutons gonflés commencent à s'ouvrir, temps qu'il est nécessaire d'attendre pour que la vieille feuille du chêne tombe; & le plus propre à choisir, pour que l'écorce se sépare facilement d'avec le bois. L'écorce du chêne qu'emploient les tanneurs de Paris, est d'un bois de l'âge de dix-huit à vingt ans; elle vient communément de la Bourgogne, d'où elle est transportée dans les moulins des environs de Paris, pour y être pilée & mise en poudre. Celle des terreins les plus secs, des lieux élevés, est estimée la meilleure.

Une fosse de soixante cuirs, cent vingt bandes, consomme environ vingt-cinq sacs de poudre de tan, de cent quatre-vingt livres le sac pour chaque poudre. Ainsi, pour les trois poudres, qu'il convient de donner pour avoir de bons cuirs, c'est environ soixante & quinze sacs, de treize à quatorze mille livres de tan.

C'est principalement dans les couches intermédiaires de l'écorce, que réside sa qualité astringente. Les couches extérieures sont souvent séches, désorganisées & terreuses: les couches intérieures contiennent trop de fibres ligneuses.

On reconnoît la bonté de l'écorce avant qu'elle soit moulue, lorsqu'elle est blanche à l'extérieur, rougeâtre dans l'intérieur, rude, seche, cassante, odorante.

Quelques auteurs prétendent que toute autre patrie du chêne est au moins aussi propre que l'écorce de cet arbre à tanner les cuirs. On peut penser, comme eux, qu'elles sont constituées des mêmes principes salins, balsamiques & astringens, mais il est à croire qu'ils ne sauroient y être en même abondance, ni avoir la même énergie. Les essais faits en diverses circonstances confirment cette opinion & détruisent celle des auteurs.

Pour employer l'écorce à cet usage, il faut la diviser en petites parties, ou même la pulvériser, ce qui s'exécute soit en la faisant passer sous une meule de pierre, soit dans les *moulins à tan*, où des pilons armés, par le bas, de fers tranchans, tombent perpendiculairement sur cette écorce. Il est des pays où, faute de moulins, on est obligé de la faire couper à bras d'hommes.

Le prix de l'écorce varie selon les temps & les lieux. Ici, on la vend moulue, le cent pesant: là, par bottes de telles dimensions: en Picardie, par exemple, ces bottes doivent avoir quatre pieds de long sur cinq pieds de circonférence. On les vend au cent de bottes, cent quatre pour cent.

Les uns prétendent que l'écorce récemment abattue ne produit pas un bon effet, & qu'il convient de la garder au moins trois mois avant de la faire moudre. Les autres sont d'un avis tout opposé. Peut-être cette disparité ne vient-elle que de la maniere de considérer le *tan* en poudre ou en écorce. On est d'accord au surplus, qu'une fois moulue, l'écorce perd de sa vertu par l'évaporation; c'est pourquoi on ne la fait moudre qu'au besoin.

Quelques tanneurs estiment mieux le tan broyé sous une meule, que celui qui est pulvérisé par des pilons; il en est qui croient que le premier est avantageux à employer, en ce qu'il donne plus de poids aux cuirs que l'autre.

Cette opinion paroît tenir à l'intérêt des ouvriers plus qu'au mieux de la chose. Il semble que plus l'écorce est divisée, plus les sucs astringens qu'elle contient doivent être développés, & mieux ces sucs doivent pénétrer le tissu des cuirs. Ils consomment à la vérité plus d'écorce lorsqu'elle est pulvérisée, mais ils en profitent & en sont meilleurs.

Il est beaucoup de productions dans le regne végétal propres au tannage des cuirs. L'auteur de l'art, d'après d'autres auteurs, en rapporte quelques-unes. Voici la notice de celles dont l'usage est connu: savoir, en Provence & en Languedoc, l'*yeuse*, ou chêne-verd. 1°. *Quercus* (smilax) *foliis oblongo-ovatis*, *subtus tomentosis integerrimis*. 2°. *Quercus* (ilex) *foliis ovato-oblongis indivisis serratisque*, *cortice integro*. Lin. Le chêne blanc est plus rare dans le midi que dans le nord de la France, où le chêne verd, les deux especes d'*yeuse*, le *smilax* & l'*ilex* ne viennent point.

Le *redoul*, *coriaria* (myrtifolia) *foliis* &c. Lin. la *garouille*, avausses, *avan*: *quercus* (conifera) *foliis ovatis indivisis spinoso-dentatis glabris*. Lin. arbuste sur lequel naît le *kermes*, galle inserte, *coccus ilicis*, l'écorce du bois & celle des racines s'emploient également. Cette sorte de tan a beaucoup d'action; elle noircit le cuir & elle en hâte le travail dans la fosse.

La sumac ou *rhus*, le *tamariscus*, le *rhamnus*, le *rhus myrtifolia*, la plante appellée *uva ursi*, servent à la tannerie: toutes les écorces, les plantes, les racines, les tiges, les bourgeons, les feuilles très-astringentes, peuvent y être employées; la noix de galle y est employée avec beaucoup de succès. Je renvoie à M. Lalande, pour les essais dont parloit M. des Billettes au commencement du siecle; les conjectures de M. de Buffon, les idées de M. Klein, le catalogue de M. Gleditsch, & les expériences de ces deux derniers savans.

Si toutes ces choses étoient neuves, que ce fussent de nouvelles idées, de nouvelles conjectures, de nouvelles recherches, de nouvelles expériences, je voudrois aussi les transcrire dans l'idée qu'elles pourroient être utiles; mais, comme elles n'ont pas fait faire un pas à l'art, depuis plus d'une génération qu'elles sont publiées,

il me suffit bien d'indiquer où pourront les trouver ceux qui voudront s'amuser à les lire.

A ces observations je crois pouvoir ajouter la note suivante, extraite du journal économique (avril, 1766).

Nouvelle découverte pour tanner les cuirs, par les sieurs Thomas Rankin & Holle Waring.

Il paroît par un mémoire, présenté à la chambre des Communes en Irlande, que le sieur Thomas Rankin a tanné plusieurs especes de peaux avec une matiere qui, auparavant, n'avoit jamais été employée à cet usage en Irlande, & que le cuir ainsi préparé est d'une bonne qualité & d'un bon usé. Cette découverte sera d'une grande épargne pour le public, & d'un avantage considérable pour toute la nation, relativement à l'écorce d'arbres, dont il a été importé en Irlande 82, 018 barrils, en 1764, & 71, 826, en 1765.

Cette matiere est la bruyere qui se trouve en abondance dans ce royaume; voici la méthode de s'en servir. On la jette dans une grande chaudiere pleine d'eau, & on la laisse bouillir environ trois heures, qui suffisent pour en faire sortir le suc. On transvase ensuite cette eau dans de grandes cuves, qu'il faut placer de façon qu'on puisse en retirer l'eau une seconde fois. Il faut avoir soin de mettre les peaux dans cette derniere eau, quand sa chaleur est tombée au degré de celle du sang d'un animal qu'on vient de tuer. Cette façon de procéder nourrit, pour ainsi dire, les peaux, & les tanne beaucoup plus aisément que par la méthode ordinaire, qui étoit de les jeter dans l'écorce froide. Il ne faut pas se servir de cuves de fer, elles noirciroient & durciroient le cuir. Les cuirs se tannent ainsi & mieux que par aucune autre méthode, où on emploie des écorces d'arbres, sur-tout si l'on change souvent l'eau de bruyere, & qu'on ne lui laisse jamais qu'un degré de chaleur naturelle.

La chambre des Communes a ordonné la publication de cette découverte.

CHAPITRE II.

Des fosses & de la maniere d'y coucher les cuirs.

Les fosses sont quelquefois de simples creux ronds ou carrés, pratiqués en terre & revêtus de maçonnerie, mais plus souvent ce sont des cuves cylindriques bien assises dans le terrein. Il est bon de les entourer de maçonnerie légere, ou d'un corroi en terre glaise, pour les garantir de l'humidité. Le bois des cuves ne s'éleve pas jusqu'au niveau du sol; il est surmonté par une maçonnerie en briques ou en moëllons qui suit le contour de la cuve, & sert d'appui à l'écorce dont on comble les fosses.

Les dimensions des fosses n'ont rien de fixe; en Picardie, elles ont assez ordinairement six pieds de profondeur sur huit pieds de diametre, & peuvent contenir trente & jusqu'à cinquante cuirs. Il en est de plus grandes.

Les peaux étant lavées, écharnées, dépilées, gonflées, travaillées de riviere &c. suivant quelqu'une des méthodes qu'on a décrites ou indiquées, sont prêtes à être mises en fosse.

On les partage ordinairement dans le sens de leur longueur en deux moitiés. Dans certaines provinces, comme l'Auvergne, on les divise même en trois parties, en donnant environ un pied de largeur à la bande du milieu.

Il est des tanneurs qui, avant de coucher les cuirs en fosse, les poudrent avec du tan, & les laissent en pile pendant trois ou quatre heures, pour qu'ils commencent à prendre le feu de l'écorce.

On a essayé aussi avec succès de mettre les cuirs à la chaux, au sortir des *pleins*, dans une cuve avec de l'eau de puits très-crue, dans laquelle on met deux septiers d'écorce neuve pour trente cuirs. On les y laisse sept à huit heures sans les en retirer, que pour les mettre en fosse.

Pour procéder à cette derniere opération, on commence par faire un lit d'environ six pouces d'épaisseur, au fond de la fosse avec de l'écorce qui a déjà servi & qu'on nomme *tannée*. On étend sur ce lit l'épaisseur d'un pouce d'écorce neuve; on place ensuite un cuir; puis on forme une seconde couche d'écorce, sur laquelle on étend un second cuir & l'on continue de même. Les cuirs doivent être arrangés avec soin dans la fosse. Il faut les étendre autant qu'il est possible, & pour cela il est quelquefois nécessaire de les échancrer en certains endroits: si l'on est obligé de redoubler quelques parties, on met de l'écorce dans la duplicature; enfin, il faut que toute la surface des cuirs soit exactement revêtue d'écorce, en proportion toutefois de l'épaisseur de leurs différentes parties; car les parties les plus fortes, telles que les joues, demandent plus d'écorce que les parties minces, telles que les pattes & la *culée*; dans ces dernieres l'épaisseur d'un doigt d'écorce suffit.

Dans certains endroits, on couche séparement les têtes en leur donnant une quantité d'écorce proportionnée à leur plus grande épaisseur.

Pour laisser le moins de vuide possible dans les fosses, on croise les cuirs; lorsqu'on a mis deux moitiés dans un sens, on en met deux dans le sens perpendiculaire, & ensuite une moitié qui croise les autres; mais comme, malgré cet arrangement, il est impossible qu'il ne reste

quelques vuides, on a soin de les remplir avec de la *tannée*.

Il est des tanneurs qui, pour éviter l'incommodité de la poussiere du *tan*, le mouillent avant de s'en servir; cependant, la poudre ne se divise que mieux en l'employant à sec.

Les cuirs doivent être bien appliqués sur l'écorce, afin qu'elle les pénetre d'autant plus aisément; c'est pourquoi à mesure qu'on les arrange dans les fosses, on les presse fortement avec les pieds. Quand le dernier cuir est placé, on le recouvre d'une couche de *tan*, puis on abreuve la fosse en y versant un seau d'eau de la contenance d'environ trois pieds cubes, par chaque paire de cuirs. Si l'écorce est pulvérisée très-fin, il peut arriver qu'elle refuse passage à l'eau; on le reconnoît lorsque la fosse n'admet pas une quantité d'eau relative à sa capacité, & il convient toujours de sonder les fosses pour s'assurer que l'eau pénetre jusqu'au fond.

Quand la fosse est abreuvée, ou même avant de l'abreuver, on la recouvre d'un ou deux pieds de *tannée* que l'on foule aux pieds, ce qui s'appelle former le chapeau. On étend quelquefois des planches par dessus, que l'on peut charger de grosses pierres, afin de maintenir dans une forte compression toute la masse contenue dans la fosse; mais cette précaution n'est observée & ne peut être utile, que dans le cas où l'on a employé de l'écorce pulvérisée.

On donne ordinairement trois écorces au moins aux cuirs. La premiere dure trois mois: la seconde quatre mois au plus, la troisieme cinq mois. Ces temps réunis complettent l'année. On observe de retourner les cuirs à chaque écorce; & comme le tannage avance plus au bas qu'au dessus des fosses, parce que les parties actives du tan sont entraînées par l'eau vers le fond des cuves, on change aussi l'ordre des cuirs; de maniere que ceux qui en *premiere poudre* étoient au fond de la fosse, se trouvent au dessus en *seconde poudre*.

Quelques tanneurs observent de donner la premiere poudre bien fine, afin qu'elle ne bosselle pas le cuir, d'employer successivement de l'écorce moins fine en seconde & en troisieme poudre, & d'en former les couches moins épaisses; cette pratique paroît convenable; elle n'est pourtant pas généralement suivie; d'autres ne font aucune différence dans la finesse & dans la distribution des poudres; seulement ils estiment convenable qu'elles ne soient pas pulvérisées trop fin, pour éviter que les fosses s'engorgent.

Au surplus, le nombre & la durée des poudres qu'on vient d'indiquer ne sont point invariables; on donne quelquefois quatre & jusqu'à cinq & six poudres, & dans quelques endroits on en prolonge la durée pendant quinze ou dix-huit mois, tandis qu'ailleurs on la réduit à trois mois, ce qui est très-insuffisant: un an est le terme moyen.

Les tanneurs sinceres & instruits, conviennent qu'en laissant les cuirs en fosse plus long-temps qu'on ne le fait communément, ils en seroient plus forts & meilleurs; toutefois, il en est qui prétendent qu'après le terme nécessaire pour que les cuirs ayent absorbé toutes les parties balsamiques du tan qu'ils peuvent admettre, ils ne pourroient que perdre à rester en fosse; cependant, on a vu des cuirs oubliés plusieurs années dans des fosses, en sortir sans aucune altération & faire un très-bon emploi; cette opinion est donc contredite par l'expérience; mais quand elle seroit fondée, l'inconvénient qu'elle suppose ne sera toujours que trop prévenu par l'intérêt des tanneurs.

On observe assez généralement, & avec raison, de laisser les cuirs moins long-temps dans la premiere écorce que dans la derniere. En effet, le cuir non tanné doit admettre bien plus promptement les sucs nourriciers de l'écorce, que celui qui en est rassasié en partie. A mesure que l'opération avance, les pores & les intestins du cuir se remplissent, se rapprochent, se consolident, & forment un tissu d'autant plus difficile à être pénétré, qu'il devient plus dur & plus compacte.

On balaye, on bat, & on secoue les cuirs à chaque changement de poudre, pour que l'action de la nouvelle poudre ne soit point rallentie par l'ancienne, qui demeureroit attachée au cuir.

Indépendamment de toutes les variétés, non motivées que l'on a indiquées, un tanneur intelligent saura varier la conduite du tannage, selon la force & la nature des cuirs & les progrès qu'il observera dans leur préparation.

Il convient d'assortir les cuirs qui doivent être mis ensemble dans une même fosse, soit pour la qualité, soit pour le degré de l'opération. Si cependant on est obligé de mettre dans une fosse des cuirs en premiere, seconde & troisieme poudre, on observe de mettre au fond les plus avancés, tellement que ceux de premiere poudre occupent le dessus de la fosse, jusqu'à ce qu'ils descendent à leur tour.

Il n'y a pas de regle fixe pour la quantité d'écorce qu'on emploie au tannage. En Languedoc cette quantité est d'environ quatre fois le poids du cuir; elle est un peu moindre aux environs de Paris. En Picardie, où l'on donne quatre écorces, on emploie environ quatre septiers par cuir du poids de trente à quarante livres, un septier pour chaque poudre.

Au surplus, la quantité d'écorce doit être proportionnée à celle des parties que sa substance doit nourrir. Il s'ensuit qu'un cuir épais & dur exige plus d'écorce qu'un cuir mince & *veule*.

L'alun seroit d'une grande ressource pour les tanneurs, si son prix leur en permettoit l'usage; on

on peut l'employer pour donner de l'épaisseur & de la fermeté à des cuirs qui en manqueroient. Il faut en ce cas en mêler une livre ou trois quarterons en poudre avec la derniere écorce destinée à garnir une fosse.

CHAPITRE III.

Du séchage des cuirs.

Lorsque les cuirs sont suffisamment tannés, il ne reste qu'à les faire sécher ; pour cela, on les étend à l'air sur des perches, ou bien on les pend par la tête à des clous. On doit éviter de les exposer au soleil, qui, en précipitant la dessication, les rendroit roides & cassans. Les saisons tempérées sont les plus favorables à cette opération, souvent trop prompte en été & trop lente en hiver.

Avant que les cuirs soient tout-à-fait secs, il convient de les applanir en les frappant avec la plante du pied, sur un sol uni pour en effacer les inégalités. Après cela on les étend de nouveau, & lorsqu'ils sont à peu près secs, on les empile dans un lieu frais, & on les charge de plusieurs poids soutenus par des planches, afin que les cuirs demeurent bien dressés. Il est bon de les retourner quelquefois, de changer leur situation, mais ces précautions ne sont pas toujours observées, non plus que celle de *mailler* les cuirs, qui est cependant très-utile, sur-tout pour les cuirs à *l'orge & à la jusée* ; & qui consiste à les frapper à coups redoublés, avec des maillets sur une pierre ou un billot de bois bien dressé. Cet apprêt rend le cuir plus compacte & plus ferme ; & quoiqu'un cordonnier, qui se pique de faire de l'ouvrage solide, batte fortement les semelles, il seroit encore mieux que le cuir eût déjà été maillé par le tanneur.

Au bout d'un mois le cuir est sec & en état d'être employé ; ce temps est nécessaire pour que toutes les parties actives du tan ayent achevé de pénétrer & d'agir. On prétend même que le cuir bien tanné n'est point sujet à la corruption, & qu'il ne peut que gagner à être gardé.

Il est des provinces où l'on ne balaye le cuir que du côté de la fleur ; on y laisse le tan qui y adhere du côté de la chair, afin de lui servir de *nourriture*.

Le cuir fort, préparé comme on vient de le voir, s'appelle aussi *cuir plaqué*.

On reconnoît la bonne qualité d'un cuir à la tranche qui doit être luisante, marbrée, de la couleur de l'intérieur d'une muscade & présenter un tissu serré. Si au contraire la tranche est terne, jaunâtre ou noirâtre, s'il s'y trouve une raie noire ou blanchâtre au milieu, si le tissu paroît lâche & ouvert, ce sont autant d'indices d'un mauvais apprêt.

On reconnoît ceux qui n'ont pas été suffisamment nourris par l'écorce, à une raie blanchâtre qui regne dans le milieu de leur épaisseur, & qu'on appelle la *corne* ou la crudité du cuir.

Les cuirs à la *chaux* ou ceux à *l'orge* se distinguent par la couleur. Le premier est noirâtre du côté de la fleur, rouge du côté de la chair, roussâtre dans la tranche. Le second a une couleur ardoisée du côté de la fleur, le côté de la chair est blanchâtre ainsi que la tranche. Le cuir à la *jusée* n'est pas pour l'ordinaire aussi épais que le cuir à l'orge, & c'est un avantage, si, avec moins d'épaisseur & plus de souplesse, il a autant & plus de fermeté & de solidité, ce qu'on peut inférer de son refus à s'étendre sous le marteau.

Après cette description, celle de la méthode généralement pratiquée en France & la mieux soignée, je donnerai la suite de la pratique de St. Saëns, sur les cuirs préparés à la chaux, & celle de la pratique de Paris, sur les cuirs préparés à l'orge.

§. II.

Méthode particuliere.

CHAPITRE PREMIER.

Des fausses de Saint-Saëns, & de la maniere d'y coucher les cuirs.

LES fosses ont dix pieds de diametre & cinq de profondeur. On leur donne cette largeur, pour qu'elles contiennent les cuirs les plus grands, sans les couper, ni les replier en aucune partie. D'abord, on les couche sur chair, & on leur donne la premiere poudre sur la fleur. On dit que l'effet de cette premiere poudre qu'on appelle *premier tan*, est de dégraisser le cuir & de le préparer à la seconde poudre.

Trois mois, quatre au plus, suffisent pour le

premier tan. On les releve ; on les étend ſur la fleur & on leur donne la ſeconde poudre ſur chair. Cette ſeconde poudre eſt plus fine que la premiere , pour donner aux cuirs une plus grande facilité de s'en nourrir ; & pour leur en donner le temps , on les y laiſſe de neuf à dix mois.

Au bout de ce temps , on releve encore les cuirs , on les retourne , & on leur donne ſur chair une troiſieme poudre , plus fine encore que la ſeconde , pendant une égale durée de temps. Alors , les cuirs ſont ſuffiſamment nourris.

Pour leur donner une qualité ſupérieure & une couleur plus blanche , on leur donne , pendant quatre mois , une quatrieme poudre du côté de chair. Dans ce dernier cas , la durée totale du temps que les cuirs reſtent en fabrique , eſt de trente-ſix à quarante mois.

Au moment où l'on retire les cuirs de la foſſe , arrivent les Commis , prévenus , de la régie , qui marquent en tête chacun de ces cuirs : cette marque s'appelle *marque de fabrication.*

CHAPITRE II.

Du ſéchage , &c. Des cuirs.

On replie les cuirs en deux , ſur leur longueur comme ils l'étoient , ſecs à leur arrivée en fabrique , & on les étend ainſi , pendans , ſur des perches horizontales pour les faire ſécher. Pendant qu'ils ſéchent , on en abat & étire les bords pour les rendre le plus unis qu'il ſoit poſſible. Cette opération s'appelle *dreſſer* un cuir.

Lorſque les cuirs ſont ſecs , on les met en magaſin *enſemble* , les uns ſur les autres , autant qu'il eſt poſſible , en lieu frais , ſans être humide. C'eſt là que les marchands viennent les voir , les choiſir , les acheter. Lorſqu'ils ſont vendus , on avertit de nouveau les Commis de la régie , qui viennent peſer ces cuirs & les marquer à la culée , ce qu'on appelle *marque de perception.*

Si les cuirs ſont ſains , ils ſe vendent ordinairement à la livre ; mais s'ils ſont gâtés , tachés , altérés en maniere quelconque , alors ils ſe vendent *à la main.* La vente ſe fait à trois , quatre , cinq , & ſix mois de terme. Celui du payement des droits eſt de trois mois fixes.

Malgré la longueur de cette méthode , il y a un bénéfice certain pour le tanneur , lorſque les cuirs ne ſe trouvent point endommagés ; mais il eſt rare qu'il ne s'en trouve pluſieurs dans ce cas ; quelquefois il y en a beaucoup ; alors , l'excès du malheur n'eſt pas ſeulement dans une dépenſe , des travaux & la perte du temps , les mêmes que ſi les cuirs étoient bons & ſains ; mais dans l'acquit des droits perçus , toujours tout auſſi rigoureuſement , & toujours , ſur un nombre déterminé de cuirs , quoiqu'il s'en vende ſouvent moins que ce nombre.

M. Boſquier fils , de qui je tiens ces détails , m'en a fourni quelques-uns plus circonſtanciés ſur les dépenſes & les profits , dans cette partie ; je vais les rapporter : ils jetteront du jour ſur l'induſtrie & le commerce de ce genre.

CHAPITRE III.

Dépenſes & profits en 1787.

Les cuirs ſecs , *à la raie* du Bréſil , de Buénos-Aires , ou de quelqu'autre partie de l'Amérique , peſent l'un dans l'autre trente livres , ſe vendent au magaſin du marchand à Rouen treize ſols la livre , ce qui fait pour un lot de cinquante cuirs la ſomme de	975 liv.		
Frais d'achat , voyage de de ſix lieues & retour	6		
Frais du lotiſſage	4	4	
Frais du port à la fabrique , à quinze ſols le cent	11	5	
Frais d'apprêts , chaux , tan , travaux , &c. à trois ſols par livre , pour les mille cinq cens livres	225		
Intérêts des fonds d'achat pendant trois ans , à cinq pour cent	146	5	
Intérêts des fonds d'apprêts pendant huit mois	16	17	6
Droits de cinquante cuirs , leſquels augmentent de poids en fabrication , d'environ un ſixieme en ſus de ce qu'ils peſoient ; ainſi , les mille cinq cens livres en donnent mille huit cens livres à trois ſols	270		
TOTAL des frais pour cinquante cuirs	1650 l.	11 ſ.	6 d.

De ces cinquante cuirs , nous en ſuppoſons quarante ſains & de bonne qualité : rarement il s'en trouve ce nombre , en tel état , dans un lot de cinquante , où il y en a de coutelés , de troués , de plats & ſans force , de vieux , de jeunes , &c.

Ces quarante cuirs , à trente-ſix livres peſant , feront mille quatre cens quarante livres , leſquelles , à vingt-un ſous la livre , rendront . . . . 1512 liv.

Si les dix cuirs reſtans tiennent le milieu entre le bon & le mauvais , on peut eſpérer de les vendre vingt-

Ci-contre	1512 liv.
quatre livres la piece, ce qui rendra	240
Ajoutons cent livres d'abattis pour colle.	10
Cinquante livres de ploc, à deux sous la livre	5
TOTAL	1767 liv.

Ainsi le bénéfice, sur un lot de cinquante cuirs, seroit de cent quinze à cent dix-huit livres, si la vente se faisoit au comptant, ce qui n'est pas, & si l'on n'essuyoit point de banqueroutes, lesquelles ne sont que trop fréquentes.

On peut croire que ce petit mémoire est suivi d'observations sur les droits & la maniere de les percevoir, de la régie : pour toutes ces miseres, je renvoie au grand mémoire où il en est traité assez au long.

§. III.

Méthode de Paris.

CHAPITRE PREMIER.

Des fosses de Paris, & de la maniere d'y coucher les cuirs.

LES fosses ont ordinairement six pieds en tout sens ; alors elles contiennent environ soixante cuirs, cent vingt bandes. Il y a des fosses de neuf pieds, de douze pieds, &c. On laisse les cuirs en premiere poudre durant trois mois, après lesquels on les *releve de fosse*, pour recevoir la seconde poudre, où les cuirs restent environ quatre autres mois. Il est indifférent de remettre en poudre les cuirs dans la fosse d'où l'on vient de les retirer, ou dans toute autre.

On peut laisser les cuirs, en seconde & troisieme poudre aussi long-temps qu'on veut. L'opinion des tanneurs de Paris, quoique souvent ils hâtent trop la besogne, est que les cuirs gagnent toujours davantage de rester en fosse ; ils pensent qu'ils y acquierent plus de poids, plus de densité, & qu'ils sont d'un meilleur usage, quelle qu'en soit la destination, à quoi qu'on les emploie.

CHAPITRE II.

Du séchage, &c. des cuirs.

Après la troisieme poudre, on regarde les cuirs comme parfaitement tannés. On les met à *l'essuie* ou *séchoir*, où ils reçoivent le dernier apprêt, qui consiste à les battre, avec des maillets de bois, pour les cuirs à l'orge ; & avec des maillets de cuivre, pour les cuirs à la jusée. Cette opération se fait sur une grande pierre bien épaisse & très-lisse, qu'on appelle *pierre à battre ;* elle raffermit les cuirs & en polit la surface.

Secs & battus, les cuirs sont mis en vente. A Paris ils sont achetés par les corroyeurs, & par les cordonniers aisés, qui les emploient eux-mêmes, ou qui les revendent à d'autres, en tout ou en partie. A l'égard des corroyeurs, ils n'emploient point ces cuirs : ils ne les achettent en gros, que pour les revendre au détail, à ceux des cordonniers qui n'ont pas la faculté de les acheter autrement.

Les outils & ustensiles de la tannerie se réduisent à un petit nombre. Le *couteau rond*, pour abattre les chairs & nettoyer les peaux. La *faux*, pour enlever le poil & le surplus des chairs, pour raser les cuirs qu'on travaille de hongroyerie : les *tenailles*, pour travailler les cuirs à l'eau, à la riviere, & les retirer des fosses : le *chevalet*, les *maillets*, la *pelle :* &c.

Les tanneurs, proprement dits, de Paris, ne fabriquent guere que des cuirs forts. Toutes les autres peaux se travaillent en *molletterie*.

§. IV.

Suite du travail des peaux, ſuivant la méthode des Liegeois.

Nous avons ſuivi les Liégeois, dans le travail des peaux, juſqu'au moment où, parfaitement aſſouplies & lavées, elles ſont prêtes d'entrer en étuve; là, on les pend proche les unes des autres; on ferme toute iſſue du lieu, pour que la chaleur s'y concentre, & mette ces peaux en une légere fermentation. Après quatre ou cinq jours, quelquefois plus, ſuivant la température de l'air; elles ſont en état d'être dépilées. Cette opération faite, on les rejette en eau courante; on les lave, on les écharne; on les remet à l'eau, où on les laiſſe juſqu'au lendemain.

Alors, commence le travail *en Juſée*, dabord avec du tan uſé, puis avec du tan neuf; mais en obſervant les gradations indiquées. On met les peaux dans une cuve de bois remplie de premiere juſée; on les en retire d'heure en heure, juſqu'à trois fois, pour leur *donner la teinture*, comme s'expriment les ouvriers. On les y laiſſe tremper juſqu'au lendemain, qu'on les retire avec le vieux tan, pour en remettre de nouveau dans la cuve. On travaille ainſi les peaux conſécutives, en changeant toujours le tan: cette opération dure de quatre à cinq jours, quelquefois plus longtemps, ſuivant que les peaux ſont plus ingrates, plus difficiles à ſe gonfler.

Ce travail fini, on met les cuirs en foſſe, & on leur donne du tan à proportion de leur force, d'un pouce, deux pouces, trois pouces même, d'épaiſſeur. Au bout de huit mois, dix, onze mois, un an même, ſelon que le tanneur eſt plus ou moins preſſé, il retire ces cuirs de la foſſe; il les lave & les couche de nouveau, pour reſter, en ſeconde poudre, huit, neuf à dix mois; & en troiſieme, à peu près autant de temps.

Quelques tanneurs font paſſer les cuirs en quatrieme écorce: ils n'en ſont que meilleurs, obſerve l'auteur des notes que j'ai reçues de Liege. Je crois ſon obſervation bonne: mais j'ai des doutes ſur l'exactitude des temps. je ne ſuis pas non plus bien raſſuré ſur celle des procédés, décrits trop briévement & quelquefois un peu confuſément, quoique j'y trouve en général la marche Liégeoiſe aſſez connue d'ailleurs.

Je trouve, dans ces notes, une obſervation ſur l'état du *tan* abſolument contraire à la pratique raiſonnée des Normands. Tiendroit-elle à la différence de procédé? Auroit-on raiſon de part & d'autre? Ou ſeroit-elle due à l'ignorance de l'un d'eux, ou des deux enſemble? Je renvoie à en juger aux ſavants, qui trouvent toujours des raiſons à tout. Voici le fait, de la part des Liégeois: la premiere écorce doit être miſe en poudre très-fine; la ſeconde moins fine; la troiſieme plus groſſe encore que la ſeconde.

La premiere & la ſeconde doivent être mouillées, pour coucher les cuirs; la troiſieme doit l'être très-peu; & la quatrieme, lorſqu'elle a lieu, s'emploie le plus ſouvent ſéche & quelquefois un peu mouillée.

Au ſortir des foſſes, on pend les cuirs ſur des perches, au grenier, où ils ſéchent, ſans ſe deſſécher, ce qui arriveroit ſi on les expoſoit en plein air. On en balaye enſuite toute l'écorce, & on les empile bien étendus les uns ſur les autres, en un lieu qui n'eſt ni trop ſec, ni trop humide. Quelques tanneurs les chargent pour les dreſſer; mais ce n'eſt guere que lorſqu'ils ſont mal tannés & lorſqu'ils ont de la *corne*. Les cuirs qui ont reçu quatre écorces, ne ſont jamais dans ce dernier cas; ils ne ſubiſſent cette opération que lorſque le tanneur a deſſein de leur conſerver plus de fraîcheur qu'il n'eſt néceſſaire à leur bonté, & uniquement pour gagner plus ſur uue marchandiſe qu'il vend au poids. Telle eſt en général la méthode de travailler le cuir de Liége pour ſemelles.

§. V.

Du ſippage, ou apprêt à la Danoiſe.

Cette maniere de tanner les cuirs, qu'on aſſure être pratiquée en divers endroits & même en quelques provinces de France, eſt très-abrégée. Nous oſons croire qu'elle n'en vaut pas mieux, ſi elle a véritablement lieu, telle qu'elle eſt décrite. Après les travaux préliminaires, com-

muns à toutes les méthodes de lavage, & le ramollissement des peaux, on les met de suite dans un *plain neuf*. (Que devient la nécessité, si bien reconnue, & tant recommandée, de n'amener les peaux que par degrés, à l'impression de la chaux, dans un plain neuf?)

Un mois suffit, nous dit-on, pour les mettre en état d'être débourrées. Après la dépilation & le *travail ordinaire* qui la suit, on met ces peaux en *passement rouge*, comme les cuirs à l'orge, ce qui termine le *plamage*.

Pour les tanner on les coud tout autour en forme de sac, ne réservant qu'une ouverture par laquelle on les remplit d'écorces & d'eau. On acheve de les coudre, on les bat fortement pour que l'écorce se distribue également, on les met ensuite dans des fosses remplies d'eau de tan, de maniere qu'ils soient submergés pour empêcher qu'il ne noircissent.

Les cuirs ainsi plongés, on les charge fortement avec des planches & des pierres. La pression qu'ils éprouvent, force le jus d'écorce qu'ils contiennent, à les pénétrer plus promptement; &, pour rendre l'effet plus uniforme, on retourne les cuirs trois ou quatre fois par semaine, & on les bat à chaque fois.

En suivant ces procédés, les cuirs se trouvent tannés en deux mois, & avec une seule écorce; mais il ne paroît pas possible qu'ils égalent en bonté les cuirs préparés au *tannage*, par un *plamage* mieux ménagé.

Les poids dont les cuirs *sippés* sont chargés, la percussion qu'on leur fait essuyer, tendent d'ailleurs à distendre leur tissu, & cet effet s'oppose à ce qu'ils acquierent une certaine épaisseur; aussi ces cuirs sont-ils toujours plus minces que le cuir tanné en fosse. ils sont aussi plus souples, plus lians, & d'une couleur plus claire.

Cette méthode du sippage, paroît plus propre à la préparation du *cuir à œuvre*, qu'à celle du *cuir fort*; elle pourroit être susceptible de perfection.

SECTION IV.

Troisieme partie.

§. PREMIER.

Des cuirs à œuvre.

On n'a parlé jusqu'à présent que des diverses préparations du *cuir fort*, propre à faire des semelles.

Les peaux minces de petits bœufs & de vaches fournissent le *cuir foible* qu'on appelle aussi *cuir à œuvre*, & qui sert à faire des semelles d'escarpins, des empeignes, & à l'usage des selliers, bourreliers, coffretiers, &c. après avoir passé par les mains du corroyeur.

CHAPITRE PREMIER.

Du cuir nommé baudrier.

Les peaux de vaches & de bœufs d'une médiocre épaisseur se préparent en *baudrier*. En Dauphiné on prononce *brigadi*, & *baudroi* en Picardie. Voici la maniere dont on apprête ces sortes de peaux dans cette derniere province.

On fait passer les peaux, dans l'espace de deux ou trois mois, dans trois *plains*, *un mort*, *un foible & un vif*; après cela elles sont *débourrées*, *lavées*, *écharnées*, passées au *couteau rond*, du côté de la *fleur*, rejetées à l'eau, où on les laisse tremper pendant trois jours, ou plus longtemps en hiver.

On met ensuite les peaux, sans les partager, dans un *passement rouge*, composé d'environ deux septiers d'écorce neuve, pour un cuveau qui contient douze cuirs; on les y laisse une huitaine de jours; il convient de renouveller les passemens dans cet intervalle; cependant plusieurs tanneurs s'en tiennent à un seul passement.

Chaque jour on retire deux ou trois fois les cuirs de la cuve pour les laisser égoutter. Comme le froid rallentit beaucoup l'effet des passemens, on est obligé de les prolonger en hiver; dans ce cas, on releve les cuirs plus rarement, quoiqu'à peu près le même nombre de fois qu'en été.

Le baudrier est mis ensuite en fosse; on ne lui donne que trois écorces, qui durent sept à huit mois en total. Au sortir de la premiere écorce, où il reste deux mois, le baudrier est

foulé, soit aux pieds, soit à la bigorne. (*) Cette opération l'assouplit & le dispose à être mieux pénétré par le tan. Il est remis en fosse, où il demeure encore trois mois en seconde écorce; & à peu près autant en troisieme.

Les premieres poudres se donnent sur fleur & à plat; mais dans les deux autres, les cuirs sont pliés *queue sur tête*, la fleur en dedans, & sans mettre de *tan* dans l'intérieur, si ce n'est dans quelques endroits que l'on est obligé de redoubler, & à la gorge qui a besoin de plus de *nourriture*, à raison de sa plus grande épaisseur.

Au sortir des fosses, le cuir est mis au séchoir & étendu à la main; c'est en cet état que le corroyeur l'achete pour achever de le façonner.

En Dauphiné, on tanne le *baudrier* au sippage, & cette méthode réussit très-bien pour cette sorte de cuir, qui n'a pas besoin d'autant d'épaisseur, de fermeté que le *cuir fort*.

Ce sont les selliers principalement qui emploient le *baudrier*.

CHAPITRE II.

Des cuirs à œuvre minces.

Les peaux de vaches les plus minces, se travaillent un peu différemment du *baudrier*. On donne aux premieres plus de façons dans le *travail de riviere;* on les passe à la *queurse* du côté de la fleur.

Durant les *passemens rouges*, appellés aussi *coudremens* ou *imprimures*, on retire les peaux des cuves très-fréquemment, jusqu'à dix fois par jour, & l'on emploie de l'eau un peu chaude; quelquefois on remue assidûment ces sortes de peaux dans le coudrement, pour leur donner du grain, qui est un mérite dans le cuir destiné à faire des empeignes, & seroit un défaut dans le *baudrier*.

Ces sortes de cuirs se tannent au surplus à trois écorces comme ce dernier, ou à deux seulement; & leur séjour en fosse est à peu près le même.

Les cuirs minces, dont il est question, s'emploient aussi à couvrir des impériales de carrosses; on choisit pour cet usage les plus grands & les plus parfaits, c'est-à-dire, qu'ils doivent être exempts de coutelures & de tous autres défauts.

§. II.

Des peaux de veaux.

CHAPITRE PREMIER.

Travail de ces peaux.

Les peaux de veaux étant plus délicates que celles de vaches, exigent plus de ménagement; on ne leur donne point de *plain vif*, mais on les fait passer dans trois *plains*; un mort, un foible, & un un peu plus fort. En été, six semaines de *plamage* suffisent, mais il faut plus long-temps en hiver; la corruption seroit à craindre, si on les laissoit longtemps dans le *plain mort;* c'est pourquoi on les en retire au bout de huit ou dix jours. Elles restent quinze ou dix-huit jours dans chacun des deux autres. C'est au sortir du troisieme *plain* qu'elles sont dépilées & *travaillées de riviere*.

Ce travail consiste en six façons; la premiere pour débourrer les peaux, les deux suivantes, du côté de *chair*, pour les *écharner*. La quatrieme se donne avec la *queurse* sur la *fleur*, afin de l'adoucir; on termine par deux façons, l'une de *chair*, l'autre de *fleur*, avec le *couteau rond*, pour achever d'exprimer parfaitement la chaux & la crasse dont la peau est imprimée.

Quelques tanneurs foulent les peaux de veaux avec des pilons de bois, dans une auge, où l'on en met plusieurs: cette opération dure environ un quart-d'heure; son objet est d'assouplir les peaux; elle a lieu, soit avant le queursage, soit après, ce qui vaut mieux, parce que les peaux déjà adoucies par la *queurse* sont moins sujettes à se casser sous les pilons. On peut, sans inconvénient, supprimer cette opération, en donnant, comme il a été dit, une cinquieme & une sixieme façon de *fleur* & de *chair*, avec le couteau mousse.

Après le *travail de riviere*, les veaux passent

(*) Masse de bois d'environ un pied de longueur, sur six à huit pouces de diametre; terminé, à chacun des deux bouts, par deux especes de cornes, arrondies & émoussées, d'où est venu, sans doute, le nom de *bicorne*, d'où, par corruption, est venu celui de *bigorne*; cette masse est emmanchée d'un bâton.

dans deux *coudrements* consécutifs, composé chacun d'environ un septier d'écorces par douzaine de peaux. Durant ces coudrements, on tourne ces peaux dans la cuve, chaque jour, durant cinq heures de suite, ou à deux reprises. On a vu que cette manipulation produit le grain que l'on recherche dans ces sortes de peaux. On les releve le soir : &, s'il en est besoin, on ajoute un peu d'écorce dans le *coudrement* avant de les y remettre. Il faut éviter que les peaux restent longtemps hors de la cuve, parce qu'elles noirciroient. Les deux coudrements durent quatre à cinq jours en été, plus longtemps en hiver.

Les peaux de veaux ne reçoivent que deux poudres : on les range à plat dans la premiere : dans la seconde, on les replie *queue sur tête*, sans mettre de *tan* dans la duplicature.

Au sortir de la premiere poudre, les peaux sont foulées fortement aux pieds sur un plancher ; d'abord à sec, puis mouillées avec de l'eau, qu'on jette sur la *fleur*. Après ce foulage, les peaux sont bien lavées ; on les met en seconde poudre, où elles restent environ deux mois, comme dans la premiere. Les corroyeurs les achettent, encore humides, au sortir de la seconde fosse, parce qu'en cet état elles reçoivent mieux les préparations subséquentes.

Le travail des *cuirs à œuvre*, comme toutes les parties de l'art du tanneur, varie selon les lieux ; on vient de le décrire tel qu'il s'exécute en Picardie. Dans cette province, les ouvriers regardent comme essentiel de conserver les peaux en poil jusqu'a la fin du *plamage*. Dans d'autres endroits, on débourre les peaux au sortir du *plain-mort*.

Il est des tanneurs qui ne donnent que deux écorces aux vaches à œuvre, ainsi qu'aux veaux, & qui mettent les unes & les autres en *refaisage*.

Le refaisage consiste à étendre les cuirs de toute leur longueur, dans une cuve, en mettant, entre chacun, du tan neuf qu'on abreuve abondamment avec de l'eau froide. On les laisse en cet état pendant un mois ou six semaines, ce qui tient lieu d'une premiere poudre. Le foulage des peaux de veaux, entre ces deux écorces, n'est pas généralement pratiqué. Il y a quelques autres variétés dans la durée des divers procédés, mais elles sont telles qu'il ne paroît pas essentiel de les indiquer.

CHAPITRE II.

De la préparation des veaux dits d'alun, à l'usage des relieurs.

Je tire cette partie de l'art du corroyeur, pour la placer à la tannerie, à laquelle elle me semble appartenir ; je le fais avec quelqu'intention de l'abréger, quoiqu'elle ait été fournie par MM. Drouin & Mossiatre de Verneuil, tous deux versés dans la partie, & du pays où ce genre de fabrication est le plus étendu, & a le plus de réputation.

On choisit des veaux morts-nés, & autres petits veaux de bas prix. On ne prend les grandes peaux que lorsqu'elles sont minces : celles qui sont fortes & épaisses, sont réservées pour être tannées ou corroyées. Ce sont les marchands de Bretagne & de basse-Normandie qui en fournissent en plus grande quantité les fabriques de Verneuil au Perche, & de l'Aigle en Normandie.

Ces peaux, apportées séches, depuis le mois de mars, jusqu'à celui de septembre, sont visitées avec attention, pour en mettre à part, comme altérées, & les employer les premieres, celles qui sont rongées des *calandres*, insectes qui sillonnent la fleur de la peau & l'endomagent plus ou moins. Ouvertes, visitées & bien battues, elles sont déposées en lieu frais & sec, d'où on les retire de temps en temps pour les battre, plus souvent en été, tous les huit, dix, douze, quinze jours ; plus rarement en hiver.

On travaille à la fois treize douzaines de peaux qui font un cent & demi, avec les quatre pour cent qu'on a coutume de mettre par dessus : cela fait une cuvée ou deux chippées, & s'appelle à Verneuil *une auvergnée*, parce que le coudrement dans lequel on les passe, s'appelle l'*auvergne*.

Pour faire revenir ces peaux séches, on les met dans une échange : c'est une fosse ovale, creusée dans la terre, qui a dix à douze pieds de long, sur trois ou quatre de large, & six de profondeur, qui reçoit l'eau par une ouverture ovale, d'environ un pied & demi de hauteur ; mais assez étroite pour empêcher les peaux de sortir de l'échange. L'eau s'écoule par une autre ouverture semblable. Les peaux restent dans l'échange deux ou trois jours en été, & six à sept en hiver.

Quand on les retire, on les met en tas, & le lendemain on les *casse*, c'est-à-dire, qu'on les ouvre sur le chevalet, du côté de chair, avec un couteau qui ne coupe point. On a soin de *meurtrir*, c'est-à-dire, de donner de la souplesse aux têtes, qui sont plus épaisses que les corps.

Après ce premier travail, on les remet à l'eau pendant deux jours, & on les retire pour faire encore une semblable opération. S'il s'en trouve qui ne soient pas encore assez ramollies, on les remet dans l'échange une troisieme fois, pour un jour, & on les casse de nouveau.

Toutes ces peaux sont ensuite mises dans un plain composé dans le principe de quarante à cinquante seaux d'eau, versés sur un tonneau de chaux, qu'on laisse éteindre & reposer du jour au lendemain ; auquel on ajoute encore quelques seaux d'eau, puis qu'on pallie ou brasse fortement

au bouloir, au moment où l'on y jette les peaux les unes après les autres, en les enfonçant à mesure avec une perche.

Le premier plain où se mettent les peaux, après avoir été cassées, est le plain le plus usé; &, successivement, comme dans les autres cas, les plains sont de plus en plus forts, jusqu'au plain neuf; & mettant les peaux en retraite au sortir de chaque plain, jusqu'à ce qu'elles soient en état d'être pelées.

Dépilées, trempées, lavées, elles sont écharnées jusqu'au vif; de maniere que le côté de la chair se distingue à peine de celui de la fleur. On rogne beaucoup plus que dans tous les autres travaux de riviere; on amincit la gorge & la tête de maniere qu'elles soient aussi minces que le reste de la peau, en coupant aussi les oreilles, les queues & les autres extrémités. On remet les peaux à l'eau dans l'échange; le lendemain matin on les écharne encore, avec un couteau moins tranchant que le précédent; on les remet le soir à l'échange. Le lendemain, enfin, on leur donne une façon, sur le chevalet, pour les purger de la chaux.

L'opération de l'alunage, nom qui lui a été conservé de ce que, apparemment, elle a été faite autrefois à l'alun, n'est autre qu'un confit de merde de chien, au défaut de laquelle, on y mêle de la fiente de poule, mais avec ménagement, à cause de sa grande chaleur. On gâche cette matiere à l'eau chaude, avec des sabots; on y jette les peaux; on les remue; on les agite avec de grands bâtons; on retire de l'eau de la cuve, pour la mettre dans la chaudiere, & la remettre dans la cuve, où il faut maintenir une chaleur qui agisse; mais une chaleur modérée, qui n'agisse pas trop.

On juge de la chaleur du bain en y enfonçant de temps en temps le bras. Le résultat de ce travail, est d'amollir les peaux, & de les faire *bouffer*. Lorsqu'en les développant en long & en large, on trouve qu'elles se prêtent & s'allongent bien, comme si elles paroissoient avoir une tendance à fondre, on les retire; ce qui se fait par une ou deux douzaines à la fois, suivant leur état. Il faut être très-soigneux de retirer ces peaux à mesure qu'elles sont prêtes; plus tard, elles se gâteroient & feroient gâter les autres; elles se fondroient & les feroient fondre.

Au sortir de cette cuve, on met les peaux dans l'eau; & lorsqu'elles sont toutes tirées, on les rejette dans une autre ou la même cuve où l'on a mis de nouvelle eau, à laquelle on ajoute une corbeille de tan, après les y avoir agitées & lavées, l'une après l'autre. Tournées & retournées dans cette eau de tan, elles y sont laissées en repos jusqu'au lendemain.

Le lendemain la couturiere vient lever ces peaux & les met égoutter sur des planches; après quoi elle les transporte à son laboratoire, où elle les prend les unes après les autres pour examiner & recoudre, avec une aiguille ordinaire, les petits trous qui se sont formés dans les peaux par les coutelures du boucher, ou par le fer de l'égorgeteur, qui, en enlevant les deux tiers de leur épaisseur, est souvent exposé à entamer la peau. Elle coud ensuite le corps de chaque peau en forme d'outre, excepté la culée; de maniere que la chair est en dehors; elle prend pour cela un petit carrelet fait exprès, & plat par la pointe; & avec un gros fil double, elle prend un côté de la peau, à deux lignes du bord, & l'autre à près de six lignes. Elle rabat celui-ci sur le premier, en forme d'ourlet sur lui-même, mais sans le serrer, pour laisser à l'eau la liberté de se retirer doucement; car en serrant trop sa couture, il se formeroit tout au tour une maniere de corne noire. L'auvergneur les retourne, & met dans chaque peau une quantité de tan, proportionnée à sa grandeur; après quoi la couturiere ferme la culée, jusques auprès des pattes, afin de donner entrée à la douille de cuivre d'un entonnoir de bois; cela fait, l'auvergneur transporte ses peaux remplies de tan, auprès de sa cuve, & jette les peaux qui ont été précédemment dans la cuve, sur un ratelier, pour les découdre.

La cuve doit être à moitié pleine d'auvergne, qui n'est autre chose qu'une eau que l'on tire d'une autre cuve dans laquelle on a vuidé les peaux, ou jeté le tan dont on les avoit remplies auparavant. Pour tirer au clair l'eau de cette cuve, qui est ovale, ainsi que les deux autres, on met une porte à un bout, pour former un vuide, pendant que le reste de la cuve est plein de tan; & l'on tire l'eau qui se filtre à travers ce tan, & que l'on fait chauffer dans une chaudiere, avant de le verser dans la cuve, où l'on doit chipper, ou auvergner.

Lorsque l'eau que l'on a vuidée de la cuve au tan dans la chaudiere, est suffisamment chaude, on la verse dans cette même cuve où l'on doit auvergner: mêlée avec de l'eau froide qui étoit dans la cuve, elle ne forme plus qu'une eau tiede.

L'ouvrier prend une de ses peaux; &, par le moyen de son entonnoir, il y met un petit sceau d'eau, la lie avec un petit cordon de peau qu'on a laissé sur les queues à cet usage; &, quand il a fini de les remplir de la même quantité d'eau, il les laisse reposer pendant une heure. En attendant, il fait chauffer d'autre eau qu'il tire de la même cuve dont il avoit tiré la premiere: il met un ratelier à un bout de la cuve ponr séparer & retenir les peaux, & les prend en les passant par dessus le ratelier, pour les remplir le plus qu'il peut, par le moyen de son entonnoir, & de son petit seau, & il les lie bien pour que l'eau se filtre tout doucement à travers les coutures. Cette opération fait enfler

fler les peaux comme des ballons, & elles forment une pyramide dans la cuve. On répete cette opération une troisieme fois, en les laissant reposer une heure à chaque fois, & en donnant toujours un nouveau degré de chaleur. Il faut avoir égard au degré de plain que les peaux ont eu, c'est-à-dire, donner moins de chaleur à celles qui ont eu plus de plain, & beaucoup de chaleur à celles qui ont eu peu de plain; mais cela demande beaucoup d'expérience dans l'auvergneur.

Le lendemain, on fait la même opération dans une troisieme cuve, pendant qu'on laisse dans leur cuve les peaux de la veille, se nourrir du tan dont elles sont pleines. Le surlendemain, on leve toutes les peaux de la premiere cuve, que l'on fait égoutter sur un râtelier qui est soutenu par deux especes de petits chevrons appuyés sur le bord de la cuve. Quand elles sont égouttées, on les jette sur le râtelier de la cuve, où l'on doit les découdre & les vuider de leur tan; & à mesure qu'on les découd, on les plie la chair en dedans, pour les porter ensuite au bord de la riviere, où on les lave par-dessus la fleur. Un autre ouvrier les prend & les pose en travers sur un treteau, où on les laisse égoutter; après quoi, on les porte dans des hangars faits exprès, où on les ouvre par les deux pattes de derriere, & on les pend la tête en bas, à des clous éloignés de six pouces l'un de l'autre.

Lorsqu'elles sont bien seches, on en fait des piles, & on les y laisse jusqu'au temps où on les envoie à Paris. Quand le moment de l'envoi est venu, si c'est en été, on les jette tout au travers des halles, pour leur faire prendre la rosée, & dès le grand matin les ouvriers les prennent pour les dresser, c'est-à-dire, les passer sous le sabot, afin d'abattre les coutures, de les tirer de tous sens, & les rendre souples comme des gants. Pour les mettre en fixains, on fait douze ou quinze sortes de différentes grandeurs, qu'on réduit à six, afin que les plus grandes soient dessus & dessous le fixain, qui est attaché par la tête avec de la ficelle, & deux attaches, pour les retenir.

Pour finir les peaux seches en poil, au moyen de toutes les opérations précédentes jusqu'au point de les mettre en fixains, il faut six semaines en été; mais en hiver, il en faut au moins huit.

On recommande, encore de ménager singulierement la fiente de poule, qui corrode la peau, l'amincit & empêche que le grain ne se forme ensuite sur la fleur; de ne pas employer l'eau trop chaude, ou de n'y pas laisser les peaux trop long-temps: elles s'altéreroient, s'amincīroient & déchireroient.

On passe de la même maniere les peaux de porcs, pour couvrir de grands livres d'églises; ce sont les plus dures de toutes.

Les basanes ou moutons tannés qui servent aux relieurs, ne sont point alunés comme les veaux. Ils n'ont besoin que du plain & de l'auvergne: le travail est à peu près le même que celui des veaux. Il y a des basanes chippées & des basanes de couche: les premieres sont cousues tout autour, ainsi que les veaux; les autres ne se cousent point, comme dans le chippage ou coudrement que nous avons expliqué.

Deux des principaux fabricans de Verneuil fournissoient à Paris, année commune, environ trois cens grosses de veau d'alun.

§. III.

Des peaux de chevres & de moutons.

Les peaux de chevres s'achetent ordinairement seches & en poil; on les fait tremper pour les ramollir, & quelquefois même on les foule. La conduite des *plains* est la même que pour les peaux de veaux; mais comme celles de chevres sont seches de leur nature, il est nécessaire de les *travailler de riviere* avec soin, & de leur donner jusqu'à dix façons. On les met en *coudrement* comme les veaux; une seule écorce leur suffit, surtout lorsqu'on les laisse en *refaisage*, avant de les mettre en fosse.

On a soin de ramasser la bourre des peaux de chevres, ainsi que celle des veaux, & les rognures de *l'écharnage* des unes & des autres. Le poil de chevre se vend neuf à dix livres le cent pesant, quand il est gris; quatorze à quinze livres, quand il est blanc; les rognures de ces peaux, servent à faire de la colle.

Les peaux de moutons qu'on tanne pour faire la *basane*, ne restent dans le plain que trois semaines ou un mois au plus: on les met ensuite dans un *coudrement froid*, où elles restent environ un mois.

Dans certaines provinces, les basanes sont *sippées* & mises dans un coudrement qu'on entretient fort chaud: par ce procédé les basanes sont tannées en deux jours.

§. IV.

Détails plus circonſtanciés ſur la maniere de travailler en général les peaux de veaux, de chevres & de moutons.

CES peaux ſont particuliérement deſtinées à faire l'empeigne des ſouliers, la couverture des livres, &c. On en appelle le travail, *de la petite tannerie*. Lorſqu'elles ont été trempées & bien détrempées en eau claire, on les met dans une eau où l'on a fait éteindre de la chaux, & qui eſt parfaitement refroidie. Ce bain d'eau de chaux procure la dépilation des peaux, en dilate le tiſſu, & les diſpoſe à recevoir la nourriture du tan. Mais avant de les mettre en écorce, il les faut bien purger de la chaux qu'elles pourroient contenir. Pour cela, on les travaille à pluſieurs repriſes ſur le chevalet; d'abord avec le couteau tranchant, pour les bien écharner; puis avec le couteau mouſſe à deux manches; enfin avec l'angle, ou l'*arête* d'une pierre longue d'environ dix-huit pouces qu'on appuie fortement ſur la peau. Cette façon ſe nomme *pierrer*. A chaque opération, on les met tremper en eau courante; puis on les foule aux pieds dans un cuvier, avec une quantité ſuffiſante d'eau; & cela, autant de fois & auſſi longtemps qu'il eſt néceſſaire, pour rendre ces peaux parfaitement nettes.

On fait boullir de l'écorce en poudre; on la verſe dans un cuvier; & lorſque l'eau eſt chaude à y pouvoir tenir la main, on y met les peaux, qu'on remue continuellement, en leur faiſant prendre un mouvement circulaire, avec des pelles de bois.

Il faut renouveller & maintenir la chaleur par de nouvelle eau, à laquelle on ajoute de l'écorce en poudre, continuant de remuer de la même maniere, durant cinq ou ſix heures. Il réſulte de cette opération, que l'épiderme de la peau, miſe en contraction par la chaleur & le mouvement, s'éleve en formes arrondies, comme des balles, ce qu'on nomme le *grain*.

On laiſſe les peaux pendant huit ou dix jours dans ce bain, qu'on appelle le *coudrement*; & le travail qui s'y fait, *coudrer*. On les met enſuite en foſſe pour prendre poudre. On les y couche comme les cuirs; on les y laiſſe, on les en retire, on les y recouche, juſqu'à ce qu'elles ſoient ſuffiſament pénétrées & nourries de l'écorce: ce qui ſe reconnoît, comme aux cuirs de bœufs, en coupant un morceau dans la partie la plus épaiſſe de la peau. S'il reſte une crudité dans l'intérieur de la tranche, au milieu de l'épaiſſeur du cuir, lorſqu'il ſera ſec, elle aura quelque apparence d'une corne.

Cette partie *cornée*, dans les cuirs de bœufs, ſe ramollit à la moindre humidité; elle rend le cuir ſpongieux. Dans les peaux de veaux & autres, deſtinées à la corroyerie, elle les rend dures & imperméables à l'huile, de laquelle elles doivent recevoir une nouvelle nourriture, & acquérir la ſoupleſſe qui leur eſt néceſſaire.

§. V.

Du cuir de cheval.

ON tanne les peaux de chevaux à peu près comme celles des vaches: on leur donne deux mois de plain, & ſix mois de foſſe. Ces cuirs, d'une qualité inférieure à ceux de vache, ne ſont propres qu'à faire des ſemelles intérieures. Nous avons déjà obſervé qu'on les reconnoît aiſément à la longueur du col, à ſa grande épaiſſeur à l'endroit de la criniere, & à des plis très-forts.

§. VI.

Défauts des cuirs.

Les défauts des cuirs procédent souvent de leur mauvaise nature, & quelquefois d'une préparation vicieuse.

Il est des peaux minces, séches, d'un tissu lâche, qui se gonflent difficilement, & ne peuvent se bien tanner. Il y en a qui sont coutelées; &, lorsque les coutelures sont profondes, & qu'on veut y remédier, on est obligé d'amincir la peau aux dépens de sa force & de sa qualité.

Il arrive aussi que les cuirs sont endommagés dans les différens travaux de la tannerie. La chaux, lorsque son action n'est pas suffisamment tempérée, peut les brûler au point de les rendre incapables de résistance & de se déchirer sous la pince qui sert à les retirer des *plains*, ou sous le *couteau à écharner*. S'il se trouve sous la peau qu'on façonne sur le chevalet quelque corps dur qui fasse résistance, le couteau peut l'entamer, la couper tout-à-fait.

On trouve souvent dans les cuirs des *verdelets*; ce sont de petits trous de vers qui les rendent défectueux, surtout ceux qui seroient destinés à couvrir des impériales de carrosses, parce que ces petits trous livrent passage à l'humidité.

Les cuirs se *piquent* & *s'effleurent* quelquefois en été par un trop long séjour dans des eaux limoneuses & chargées de particules âcres; il s'y fait de petits trous qui s'agrandissent dans la suite du travail. Les eaux fades, douces, qui tendent à la corruption, comme celle de la riviere des Gobelins, surtout dans sa partie inférieure, conviennent à l'apprêt des peaux molles de moutons & de chevres; elles l'accélerent. Il faut aux *cuirs à l'orge*, une eau plus vive & plus forte; les cuirs à la *jusée* exigent une eau vive & pure.

La qualité des cuirs se ressent aussi de celles de l'écorce qu'on y emploie; si celle-ci est vieille, couverte de mousse, noire, éteinte par l'humidité, ce tannage ne peut être bon; il en sera de même si les fosses sont mal abreuvées. Il se trouve quelquefois dans les cuirs des parties qui n'ayant pas été bien ramollies par la préparation, se tannent imparfaitement, & restent dures & séches comme de la corne, ce qui les fait nommer *cuirs corneux*. Le même défaut a lieu dans les cuirs qui n'ont pas demeuré en fosse un temps suffisant. Nous avons indiqué le moyen de le reconnoître, & les inconvéniens qui en résultent.

§. VII.

Du travail des mottes.

La *tannée* ou la vieille poudre d'écorce qu'on tire des fosses, peut servir à faire les eaux aigres ou les jus d'écorce nécessaires quand on travaille du *cuir à la jusée*; mais le plus ordinairement elle sert à brûler, & pour l'employer plus commodément à cet usage, on la réduit en *mottes*.

Pour cela on a des moules cylindriques, de fer ou de cuivre, de cinq ou six pouces de diametre & de deux ou trois pouces de hauteur, dans lesquels on met de la tannée que l'on comprime en la pétrissant avec les mains ou les pieds, & que l'on fait sécher ensuite au soleil. Ces mottes se vendent environ six livres le millier, & coûtent près de la moitié de main-d'œuvre: le produit des mottes ne dédommage les tanneurs que d'environ le tiers du prix de l'achat du *tan*.

Cette matiere peut servir aux jardiniers, qui l'achetent quelquefois jusqu'à six livres le tombereau, pour mettre sur des couches, ou dans des serres chaudes.

§. VIII.

Observation sur les omissions dans ce qui précede, & sur la marche que je vais suivre.

J'ai décrit les procédés connus & pratiqués parmi nous, & autour de nous ; j'y ai joint les observations qui m'ont paru de nature à en faire juger ; ce devoit être, ce me semble, le premier objet de mon travail. Il faut d'abord exposer nos connoissances, en fixer l'état, & travailler à les étendre. Nous ne pouvons guere parvenir à ce dernier résultat, qu'en nous aidant des connoissances des étrangers : c'est du concours des recherches & des expériences, comme du choc des opinions, que sort la lumiere.

Les diverses pratiques des Provençaux, dans le travail des *peaux* & *cuirs*, qu'ils tirent principalement du Levant, sont exclusives à leur province, & presque aussi étrangeres au reste du royaume, que celles des Levantins mêmes. J'ai jugé à propos de les décrire en particulier : ce sera l'objet de la premiere section qui va suivre, de la cinquieme de cet ouvrage.

J'ai des détails intéressans, qui m'ont été fournis de Mulhouse, sur l'état de la tannerie & du commerce des peaux & cuirs en Alsace, à Zursac. J'y joindrai des recherches, qui peuvent tenir à d'autres parties de l'art, mais qui ne sont point étrangeres à ce corps d'ouvrage, puisque, où qu'elles soient placées, elles en feront toujours partie : j'en composerai la sixieme section.

On trouve divers procédés dans les relations des voyageurs, relatifs à la préparation des peaux & cuirs, chez les nations lointaines ; j'en recueillerai plusieurs, tous ceux dont la connoissance me paroîtra susceptible de quelqu'intérêt : j'y joindrai les observations relatives que je me serai procurées d'une maniere ou d'autre ; & la réunion de tous ces articles formera la septieme section. La huitieme section, enfin, sera composée de vues & pratiques diverses, encore tenues secretes, sur la maniere de préparer les cuirs, de les durcir, & de les employer dans quelques circonstances.

Quoi que je fasse, je sens qu'il est des pratiques essentielles que j'ometrai. On ne sauroit être instruit de tout ; & je dois l'aveu que j'ignore beaucoup de choses. On reproche à l'auteur de l'art, dans une note, la 140[me] à l'article des *peaux humaines*, de n'avoir point parlé des peaux de *cerfs*, de *chamois*, de *daims*, de *chiens*, &c, qu'on tanne en Allemagne & en Suisse, tandis qu'il faisoit mention des peaux humaines, qui ne sont pas pour les tanneurs un objet de commerce.

Il est vrai que ni les unes, ni les autres ne sont des objets de la tannerie proprement dite, mais seulement de la chamoiserie, dont la peau humaine est très-susceptible ; j'en ai vu des gants, des chaussons, des ceinturons, des gilets & autres vêtemens & ustensiles, qui réunissoient la souplesse & la force, la douceur & la blancheur, au plus haut degré. (5) Au reste, si le reproche est fondé d'avoir entremêlé des objets de parties diverses, telle que la tannerie, la corroierie, la chamoiserie, &c. je dois prévenir que je me rendrai quelquefois coupable de ce crime. On ne sauroit, dans toutes les circonstances, déduire toutes les raisons qui déterminent. J'en ai assez dit pour les bons esprits ; j'en ai trop dit pour les abbés Carlier, ou leur secrétaire Duclos, les auteurs de la *Bibliotheque Physico-économique*, & tous les gens à mauvais pamflets, comme eux.

---

(5) On lit, dans l'ancienne Encyclopédie, (tom. XII, pag. 220), que la préparation de la peau humaine, « consiste dans une lessive, composée de deux livres au plus de sel commun, de quatre onces de vitriol commun, & de huit onces d'alun ; on fait fondre le tout dans trois pintes d'eau presque bouillante ; on y passe la peau après l'avoir dépouillée de sa graisse, on l'agite pendant une demi-heure, & on la laisse reposer pendant vingt-quatre heures dans la même eau ; ensuite on renouvelle cette eau, & on n'en retire la peau que deux jours après avoir éprouvé qu'elle blanchit lorsqu'on souffle dessus ; enfin on la fait sécher à l'air, sans l'exposer au soleil. M. Süe, chirurgien de Paris, a donné au cabinet du roi une paire de pantoufles, faites avec de la *peau humaine*, préparée selon ce procédé, qui n'a point détruit les poils de cette *peau*, ce qui prouve bien que les poils sont implantés profondément, dans une capsule bulbeuse, revêtue en dedans d'une membrane qui enveloppe la bulbe ».

« La peau humaine passée, selon le procédé dont on vient de parler, reste d'une consistance ferme, assez lisse sur sa surface extérieure, quoique les sillons qui environnent les mamellons, en forme de losanges irrégulieres, y paroissent plus profondément gravés que dans le naturel ; la surface intérieure est inégale, &, pour ainsi dire, laineuse, parce qu'il y reste, presque nécessairement, des feuillets de la membrane adipeuse ». Il suit de l'effet de ce procédé, qu'il en est un meilleur ; car j'ai vu des peaux humaines apprêtées sans défauts aussi apparens qu'on les indique ici.

SECTION V.

De la préparation des peaux & cuirs en Provence.

§. PREMIER.

Des cuirs connus sous le nom de cuirs verds *qui se préparent à Grasse.*

Les cuirs verds se font des peaux de buffle qu'on apporte d'Egypte & de Constantinople. Ces peaux arrivent salées & en *tripe* ; mais on les fait sécher au lazaret. Lorsque le fabricant & le marchand sont convenus du prix d'une partie de peaux, chacun d'eux appelle un *tierceur* juré. Ces tierceurs classent les peaux, sous les dénominations suivantes.

Prix communs.

	D'Egypte.	De Constantinople.
Buffles. Le $\frac{0}{0}$	28 à 34 liv.	24 à 30 liv.
Escarts	12 à 16.	10 à 11.
Bufflins	7 à 10.	5 à 6.
Chimbalis	3 à 6.	$2\frac{1}{2}$ à 4.

Les peaux des buffles, proprement dites, sont les seules qu'on emploie dans la fabrication des cuirs verds. La peau de buffle a la fibre plus lâche que celle de bœuf, & par cela même peut admettre une plus grande quantité de tan.

Le tanneur commence par mettre les peaux à l'eau pour les ramollir. Il les laisse tremper pendant cinq à six jours. Delà il les porte dans un *plain mort* de chaux, où il les laisse jusqu'à ce que le poil cede à un effort médiocre ; ce qui arrive au bout de six, huit, ou dix jours, durant lequel temps on les *gouverne* deux ou trois fois, c'est-à-dire, qu'on les releve du plain, après quelques jours, qu'on les laisse sur leur repos, hors du bain, à peu près le même intervalle que dans le bain ; qu'on les remet dans ce bain ; & ainsi alternativement jusqu'à ce qu'elles soient en état d'être débourrées.

On *ébourre* ou *débourre* les peaux au sortir du plain ; un ouvrier ne débourre que quatorze peaux, parce qu'on n'attend pas que la dépilation se fasse aussi aisément que dans la méthode ordinaire. Cette opération se fait sur le chevalet, avec le couteau qu'on nomme le *peloir*.

On remet les peaux à l'eau fraîche, jusqu'au lendemain ou au surlendemain, & on les en retire pour les écharner, aussi sur le chevalet, mais avec le couteau qu'on nomme l'*écharnoir*.

Après l'écharnage, on donne aux peaux trois ou quatre façons de riviere ; tant qu'on en a extrait toute la chaux, & qu'elles sont parfaitement souples & nettes. En cet état, elles sont prêtes à recevoir la *premiere couleur*. On appelle ainsi l'opération & l'effet du bain suivant.

Dans une cuve, où l'on a rangé les peaux, couvertes de feuilles de myrthe, à peu près comme les cuirs en fosses *à tan*, on verse de l'eau prête à bouillir, (quelques tanneurs la mettent bouillante) où l'on a délayé des feuilles de myrthe ou de lentisque pulvérisées. Comme les cuves sont grandes, que les peaux y doivent être à l'aise, & l'eau les submerger, il faut de grandes chaudieres, & même les remplir plusieurs fois de suite.

Les deux premiers jours de cuve sont employés à remuer ces peaux ; on les agite avec action presque continuellement. Le troisieme jour, on acheve de leur *donner la couleur* en les *boursant* ou les cousant en forme de sacs, & les emplissant d'eau & de feuilles de myrthe du même bain. On empile ces peaux, ainsi remplies dans la cuve même. Les uns renouvellent l'eau tous les jours, pendant huit ou dix jours : d'autres les remuent trois fois le jour, le matin, à midi, & le soir, en versant en même temps dans la cuve une chaudiere d'eau, dans laquelle on délaie à chaque fois des feuilles de myrthe (6)

(6) La feuille de myrthe seche se vend en Provence de . . . . 2 à 3 livres le cent pesant.
La feuille de lentisque de 30 à 45 sols.

Le myrthe ne s'accommode que des climats les plus doux ; il croît naturellement aux environs de Grasse, dans les terres incultes, voisines de la mer. La ré-

ou de lentisque. Suivant la pratique, plus ou moins hâtive & la température, après dix, douze, quinze, dix-huit jours même de cuve on les retire, on les découd, on les coupe en deux, & on les couche en fosse. Ces fosses se garnissent comme il se pratique dans les tanneries ordinaires, avec la différence qu'au lieu de la poudre d'écorce de chêne, qu'on y emploie, ici c'est de la poudre de feuilles de myrthe ou de lentisque. On forme un premier lit de poudre humectée, & l'on en met de l'épaisseur d'un pouce entre chaque cuir, dont on met en dessus le côté de chair.

De trois en trois mois, on leve les cuirs, on les rince, & l'on change la poudre de myrthe. Après dix-huit mois de séjour dans les fosses, on les en retire, & on les fait sécher. Quand ils sont presque secs, on les bat avec un maillet, pour les applanir; on en fait disparoître les rides avec le fer qu'on appelle *fer à applaner*. Du côté de la fleur on se sert d'un fer qui ne coupe pas: celui qu'on passe du côté de chair, est tranchant; cette opération s'appelle, *embourser les cuirs*; mais avant que de les embourser, on en coupe le ventre depuis la jambe de devant jusqu'à celle de derriere; c'est la partie du cuir la plus foible, elle se vend séparément.

Quoique dans un pays chaud, il est d'usage de faire sécher les cuirs au grand air. Lorsqu'ils sont parfaitement secs, on les secoue, on les frotte, on les échauffe, en les promenant en tous sens, sur un fourneau couvert en terrasse, pour les disposer à s'imbiber du suif fondu qu'on leur donne, de chair & de fleur, en aussi grande quantité qu'ils en peuvent recevoir.

On les fait passer de nouveau sur le fourneau; on les met en pile, & on les charge. Ils demeurent un jour en cet état. On les remet à l'air, pour leur donner de la blancheur & de la fermeté. Ces cuirs sont d'un excellent usage en hiver, parce que l'humidité les pénetre très-difficilement. On prétend cependant qu'ils avoient autrefois plus de qualité; qu'ils avoient plus d'épaisseur, plus de fermeté, parce que, dit-on, on les laissoit trois ans dans les fosses.

Prix ordinaires des cuirs verds, de 24 à 26 s. la liv.
des ventres . . de 10 à 12 s.

§. II.

Des cuirs forts, vulgairement appelés cuirs rouges.

On n'emploie, dans cette fabrication, que des peaux de bœufs de Buénos-Ayres ou de nos colonies. On rejette les peaux de vaches, qu'on reconnoît à l'ampleur de leur ventre.

Après avoir fait tremper les peaux pendant quatre ou cinq jours dans de l'eau ordinaire, on les couche dans un *plain mort*, en observant qu'elles ne fassent pas de plis. Si l'on travaille de grandes peaux, on doit les avoir coupées en deux ou trois pieces, de tête à queue. On les *gouverne* trois ou quatre fois en quinze jours; & dès qu'on s'apperçoit que le poil vient presque sans effort, on les retire du *plain* pour les *ébourrer*. Après l'*ébourrage*, on les leve, & on les remet dans un *plain neuf*, où on les *gouverne* deux fois par semaine. Aux cinq derniers *gouvernages*, on augmente la force du *plain* en y jetant à chaque fois un peu de chaux vive.

Après deux ou trois mois de séjour dans le *plain*, les peaux sont en état d'être écharnées, ce qu'on reconnoît au peu d'adhérence des chairs. L'écharnage se fait par quatre *façons de riviere* fort légeres. On ménage les peaux dans cette opération pour leur conserver la chaux, d'où dépend la roideur qu'on veut qu'elles acquierent. Après l'écharnage on les couche en fosse la chair en haut, sur des lits d'écorce de racine de chêne-verd, pulvérisée & détrempée avec de l'eau. On forme alternativement un lit d'écorce & un lit de peaux. On les laisse reposer trois mois dans cette premiere écorce. Après ce temps

colte des feuilles de cet arbuste se fait dans l'intervalle de temps qu'il y a entre la moisson & les vendanges. Les travaux de la campagne sont alors comme suspendus, & le paysan, qui est très-laborieux dans ces contrées, saisit avec empressement l'occasion qui s'offre à lui, de gagner quelque chose. On coupe les tiges de myrthe à fleur-de-terre; on les réunit en fagots; on les fait sécher au soleil; l'on en détache ensuite facilement les feuilles. La souche du myrthe ne périt jamais; il en sort de nouvelles tiges, que l'on coupe tous les trois ans. Je suis fort porté à croire que la feuille du *cistus ladaniferus*, seroit très-propre à tanner les cuirs. Si cette idée étoit vraie, elle pourroit être de la plus grande utilité à cause de l'extrême abondance de cet arbuste sur la plus grande partie de la côte de Provence. (*Note* de M. Bernard, à qui je dois, ainsi qu'à M. l'abbé Turles, à peu près tout ce que j'ai dit & ce que j'ai à dire sur les méthodes, particulieres à la Provence, de préparer les peaux & les cuirs).

on les releve pour leur en donner une seconde, où elles demeurent encore trois mois, pour passer ensuite entre les mains du corroyeur.

Cinqnante-quatre quintaux d'écorce suffisent pour tanner cinquante peaux de trente livres. On en emploie trente quintaux pour la premiere mise, & vingt-quatre pour la seconde.

Le premier soin du corroyeur est de mettre les peaux au soleil, pour dessécher la croûte de tan qu'elles ont apportée de la fosse, & qu'il enleve avec un balai. Il les étire ensuite de fleur avec un fer tranchant dont on voit ici la figure,

qu'il dirige transversalement, en lui faisant décrire une portion de cercle; il les suspend dans un endroit couvert où elles séchent lentement. Avant qu'elles soient parfaitement séches, il les oint avec du suif en pâte; il leur donne une seconde étire pour leur faire prendre du luisant, & les reporte au séchoir, où il observe que le desséchement se fasse également. Il les met ensuite en pile, les charge, les reprend au bout de quelques jours, & acheve de leur donner le luisant, par une légere étire.

Prix ordinaire des cuirs forts.

Buénos-Aires. . . . 70 à 75 livres.
Colonies . . . . 65 à 70.

On observe ici d'être attentif sur l'emploi de l'écorce de la racine de chêne-vert, car celle des tiges ou des branches lui est très-inférieure, & ne donne aux cuirs qu'une qualité médiocre. On ne prépare point de cuir fort à Marseille; cette fabrication se fait à Brignolles, à Aups, à Cotignac, à Barjols, &c.

§. III.

Des peaux de veaux.

Les veaux de pays tiennent le premier rang, ceux de montagne le second, ceux de Lyon viennent après, & ceux de Hollande sont inférieurs aux autres : ils ont le nerf plus âcre, la tête plus épaisse, & les *lampes* plus minces. Ils sont d'ailleurs plus chargés de chair & de bourre, & sont par conséquent plus de déchet. Une bonne peau doit être aussi égale qu'il est possible : son nerf doit être souple; & les empreintes des veines peu marquées.

Les veaux *bronsés* ne réunissent pas ces qualités; ils sont fort inégaux, la *tête* & le *cul* étant beaucoup trop forts proportionnellement aux autres parties. Ils ont le nerf peu traitable & le col surtout silloné de veines profondes. Au reste, tous ces défauts ne sont bien marqués qu'après l'habillage. Apprêtés, ils valent ordinairement 8 à 10 sous par livre, moins que les veaux de lait.

CHAPITRE PREMIER.

Préparation.

On les fait tremper quatre ou cinq jours dans de l'eau ordinaire. On les cramine ensuite, c'est-à-dire, on les étend sur le chevalet, & on les racle fortement avec un couteau de riviere mousse, pour en ouvrir les pores & les rendre plus pénétrables à l'eau. On les remet à l'eau, qu'on n'a pas besoin de changer. On les retire le lendemain pour les coucher dans un *plain mort*; avec l'attention de les bien étendre, parce que la chaux s'applique également partout. On les laisse pendant trois semaines dans le plain en été, & pendant un mois en hiver. On les gouverne deux fois par semaine; on les pele ensuite avec le même couteau dont on s'est servi pour craminer. On les rince, on les couche dans un plain neuf, d'où on les retire trois ou quatre jours après, pour les écharner, & les travailler de riviere.

On donne aux veaux du pays, huit façons de riviere, parce qu'ils sont plus forts, & sept seulement aux autres. La premiere façon se donne de chair, avec le couteau ordinaire. La deuxieme de fleur avec le couteau d'ardoise, pour mieux enlever la chaux sans endommager la peau. La troisieme de chair avec le couteau ordinaire; la quatrieme de fleur; la cinquieme de chair; la sixieme de fleur, & les autres de chair. A chaque fois on les rince dans de l'eau qu'on renouvelle.

La premiere façon & la seconde, par les quatre quartiers, la troisieme & quatrieme par les travers; & les autres par les quartiers.

Après le travail de riviere on plonge les peaux dans une cuve qui contient de l'eau de tan. C'est de l'eau ordinaire où l'on a délayé quatre quintaux de poudre d'écorce de chêne blanc, & qu'on a fait chauffer jusqu'à un certain degré. La cuvée est composée de quatorze dou-

zaines (7) de peaux. On n'en met d'abord que la moitié dans la cuve. Dans le temps qu'on les plonge, trois ouvriers placés autour de la cuve, les font tourner rapidement autour du centre en les pouſſant avec des bâtons. Cette opération s'appelle *roder*. Elle empêche le tan de ſe précipiter au fond de la cuve & donne du grain à la peau. On la continue pendant cinq ou ſix heures. On releve enſuite les peaux ſur des planches poſées ſur les bords de la cuve, & l'on y jette celles qu'on avoit miſes à part avec trois quintaux de tan. On *rode* celle-ci pendant le même temps & l'on finit par jeter dans la cuve les peaux qu'on avoit relevées. Il importe fort que l'eau les couvre exactement; tout ce qui demeureroit à découvert, noirciroit, & la tache ſeroit ineffaçable. Le lendemain on releve la cuvée pour réchauffer l'eau; & dans le temps qu'on rejette les peaux dans la cuve, on les rode juſqu'à ce que leur quantité empêche l'action des bâtons. On renouvelle cette opération tous les jours pendant huit jours. On les laiſſe enſuite repoſer deux mois, après leſquels on les releve de nouveau pour faire la *mue*, c'eſt-à-dire, enlever le vieux tan & le remplacer par ſix quintaux de tan neuf. Six quintaux de tan, dans une *eau faite*, valent pour l'effet, ſept quintaux délayés dans l'eau pure.

On traite les peaux, après la mue, de la même maniere qu'on les a traitées en commençant. Mais avant de les replonger dans la cuve, il les faut *butter*. Butter, c'eſt enlever avec le couteau de riviere, la chair que les peaux ont retenue après l'écharnage & qui a été gonflée par le tan.

Il faut que les peaux ſéjournent encore deux mois dans la cuve pour être parfaitement tannées. Il y a un moyen de s'aſſurer ſi elles le ſont, c'eſt d'en couper une petite bande vers la tête. Si la couleur de la tranche eſt uniforme, le tannage eſt achevé. Il y manque quelque choſe ſi la tranche eſt coupée par un filet d'une couleur rembrunie. Au ſortir de la à la les peaux ſont lavées, égouttées & portées cuve corroyerie.

Le corroyeur commence par les frotter d'huile de poiſſon (celle de morue eſt la meilleure), de chair & de fleur; mais beaucoup plus de chair que de fleur. Il les met à ſécher, & les prépare enſuite pour les teindre en noir. Cette préparation s'appelle mettre en *ſeron*, & conſiſte à frotter fortement les peaux, du côté de la fleur, avec un paquet de filaſſe, imbibée d'eau, juſqu'à ce qu'elles aient pris une couleur d'olive.

La teinture noire des tanneurs, eſt une diſſolution de fer dans les acides. On emploie communément le vinaigre & la biere aigre. On affoiblit cette diſſolution, en verſant deux ou trois parties d'eau, ſur une partie de teinture. L'ouvrier trempe une broſſe de Sparte dans ce mélange, & la fait gliſſer ſur la ſurface de la peau; il a ſoin de ne pas ſurcharger ſa broſſe, parce que l'excès de teinture rend la fleur âcre & noircit la peau juſqu'à la chair. Il crépit enſuite les peaux encore humides, c'eſt-à-dire, il les couche de chair & de travers, ſur la table à laquelle il les aſſujettit avec un *valet*; & jetant enſuite le côté de la peau qui tourne vers lui, ſur le côté fixé par le *valet*, de maniere que le côté ſupérieur déborde un peu l'inférieur, il applique ſa *paumelle* ſur le pli de la culée, & la preſſant fortement de la main droite, dans le temps que la gauche tient le bord de la peau replié ſur l'extrémité de la paumelle, il les ramene toutes deux vers lui; il reprend enſuite la peau du même biais en avançant vers la tête, &c. Le crépiſſage & le *bliſſage*, dont nous parlerons tout-à-l'heure, rompent le nerf de la peau, abattant ſes inégalités naturelles, & lui donnent du grain.

Le corroyeur porte ſes peaux au ſéchoir. Quand elles ſont ſéches, il les redreſſe avec l'étire & les retient. Il les fait ſécher de nouveau & leur donne la ſeconde huile du côté de la

(7) Diſtribution des treize quintaux de tan employés au tannage de quatorze douzaines de veaux.

Avant la premiere miſe	3	quintaux.
Après une demi-heure de rodage.	1	
Avant la ſeconde miſe	1	
Après une demi-heure de rodage.	1	
Après quatre ou cinq heures	1	
Mue.		
Avant la premiere miſe.	2	
Le reſte comme ci-deſſus.	1	
	1	
	1	
	1	

Le quintal d'écorce de chêne blanc pulvériſée, coûte de quatre à quatre livres cinq ſous le quintal.

fleur,

fleur. L'huile assouplit les peaux, leur donne du poids & en rehausse la couleur. Il faut avoir l'attention de ne pas forcer sur le col & l'échine, de peur que l'huile ne pénétre de part en part. Pour éviter cela, on décharge le frottoir sur la tête & les extrémités, & on l'essuie sur les parties les plus minces. L'ouvrier plie ensuite les peaux en forme de capuchon & les foule avec les pieds pour les assouplir, après quoi il les blisse de chairs & de fleur. Le blissage se fait de la même maniere que le crépissage; avec cette différence, que, dans le blissage, on jette tête sur queue, & quartier sur quartier, en suivant le biais de la peau qu'on fait tourner à mesure; on frotte ensuite la chair avec de la craie, pour donner prise à la *lunette*; on *pare* de long en commençant par la tête & finissant par la queue; c'est-à-dire, qu'on enleve avec la lunette, la chair superflue; on reblanchit les peaux, de chair, avec la craie; enfin on les retire avec une paumelle de liége, pour perfectionner le grain. Voilà pour les veaux noirs.

En sortant les peaux de la cuve, on met à part celles qui sont efflorées pour les mettre en gris. Après la premiere huile, on les foule, on les *craie*; on les blisse fleur & chair. On les pare tête & queue. On les craie de nouveau, on les pare par les travers jusqu'à ce qu'elles soient bien unies, & on les tire au liége.

Prix des veaux tannés	*noirs*..	*gris*.
sans tête..	38 sols.	40 sols.
Avec la tête....	36.	38.

CHAPITRE II.

Autre procédé.

En Provence on prépare les peaux de veaux de diverses manieres, qui peuvent tenir aux productions locales & à la destination de ces peaux: chaque procédé a, sans doute, son degré d'intérêt; & je ne vois aucun inconvénient à décrire les méthodes suivantes, ne fût-ce que pour mettre à même de les comparer avec la précédente, & d'adopter, suivant les circonstances, celle qui sera jugée la plus convenable aux temps & aux lieux.

Après avoir travaillé de *riviere* les peaux de veaux, on fait un bain dans la cuve, composé d'eau chaude & de deux quintaux de poudre de feuilles de myrthe, mise peu à peu & agitée fortement. Aussitôt on jette les peaux une à une dans ce bain, où trois hommes armés chacun d'un bâton donnent, sans discontinuer, un mouvement circulaire à ces peaux.

Après un certain temps, on remet de l'eau de la cuve en chaudiere, & lorsqu'elle est tiede on la verse de nouveau dans la cuve, où l'on tourne toujours les peaux. Si l'on a commencé cette opération le matin; dans l'après midi, on rejette dans la cuve une trentaine de livres de poudre, continuant d'agiter circulairement le tout jusqu'au soir.

Le soir, on retire les peaux de la cuve; on y verse une chaudiere d'eau bouillante; on remue bien le bain; on y remet ensuite les peaux qu'on laisse ainsi en repos toute la nuit, après néanmoins les avoir agitées fortement au moment où on les a remises dans la cuve.

Le lendemain matin, à midi & le soir, on les retire; on remet de l'eau bouillante & cinquante livres de poudre; on remue bien; on remet les peaux une à une dans le bain: lorsqu'elles y sont toutes, on cesse de remuer. Quelquefois on les laisse deux jours en cet état; on les retire pour les faire égoutter, & on les étend à l'ombre. On n'attend pas qu'elles soient entierement séches pour les rapporter à la fabrique & les *butter* sur le chevalet.

On brouille de nouveau la cuve & l'on y remet les peaux, sans en faire chauffer l'eau le jour, mais seulement le lendemain matin, à midi & le soir, & même le surlendemain, procédant toujours comme il a été observé.

Si l'on se propose de préparer les peaux définitivement tout de suite, on continue la même opération durant trois ou quatre autres jours; mais si l'on n'est pas pressé d'y mettre la derniere main, on les met en fosse, avec de la poudre de myrthe, comme il se pratique pour les *cuirs verds*, en observant de les retirer pour les laver & en changer la poudre, tous les deux mois. Alors les peaux sont dites *habillées*: d'où l'on voit qu'il y a, indépendamment de la matiere, deux méthodes principales de les habiller en cuve & en fosse.

Habillées, lavées, égouttées & bien séchées, les peaux sont passées à l'huile de poisson, des deux côtés. A demi séches, elles sont passées à la *paumelle* à petites dents, pour leur donner le grain, & les préparer à recevoir le noir, qu'on leur donne à la brosse.

Séches de couleur, elles sont adoucies au liége; on leur donne une seconde couche de noir; presque séches, pour les adoucir encore, elles sont de nouveau passées au liége des deux côtés. On les travaille à la paumelle du côté de chair; puis on les passe du même côté, avec le *bourradon*; & encore une fois au liége, du même côté, & même des deux côtés, si elles sont fortes. On les étend ensuite sur la table, où, avec une éponge fine, on leur donne une petite main d'huile.

Du fer bien rouillé, mis dans du vinaigre, auquel on ajoute de la couperose ou vitriol de mars: tel est ici le procédé de la teinture en noir des peaux & cuirs.

A l'exception du noir, & de l'usage de la paumelle, qui est ici plus grosse, pour donner le grain aux peaux de vaches blanches, on suit

le même travail dans leur préparation, que dans celle des peaux de veaux. Quand, après le parage, le côté de chair n'eſt pas beau, on donne de la craie avec une pierre-ponce, & l'on pare de nouveau, mais en travers. On frotte ces peaux avec une étoffe noire, on leur donne un coup de liége; & enfin une petite main d'huile, le tout du côté de la fleur.

§. IV.

Du travail des peaux connues ſous le nom de cuirs blancs.

TOUTES les opérations qui précedent l'*habillage* des peaux, ſuppoſées faites, on procede à ce travail de la maniere ſuivante. Pour chaque peau, on met diſſoudre ſur le feu, dans une quantité ſuffiſante d'eau, ſix livres d'alun & quatre livres de ſel commun. On met les peaux l'une après l'autre, dans un *timbre*; on verſe un ſeau de cette eau, ſur chaque peau, & on les foule; ce qu'on répete trois fois le jour, donnant, à chaque fois, une nouvelle eau aluminée, toujours employée à chaud. Le lendemain, on met les peaux au ſéchoir; on les travaille enſuite ſur la table, avec les mains, pour les unir. Si elles ſe trouvent trop fortes, on les travaille à la paumelle.

§. V.

Des peaux de chevres pour maroquin.

LE travail de riviere eſt le même que pour les peaux de veaux. L'habillage eſt différent. On prépare la cuve avec la feuille de *fuſtet*, réduite en poudre; lorſque les peaux y ſont jetées, on les y roule bien pendant toute une journée; puis on les y laiſſe durant cinq à ſix jours, ſans les remuer. On les retire; on les met au ſéchoir; &, à demi-ſéches, on les *informe*, c'eſt-à-dire, on les *détire* à force de bras, pour leur faire perdre les mauvais plis. On les empile; on les charge, pour leur faire prendre le bon pli; on leur donne une main d'huile: du reſte on procede comme pour les peaux de veaux.

§. VI.

De la vache liſſée.

LES peaux traitées en tout, comme pour l'apprêt des *cuirs verds*, enſuite raclées du côté de chair, paſſées à la pierre d'ardoiſe, du côté de fleur, & définitivement raclées de nouveau des deux côtés, mais avec un couteau moins tranchant que le précédent, ce qu'on appelle *écouler*, on les traite dans la cuve, comme les peaux de veaux, pendant deux ou trois jours. On les *butte*; on les remet en cuve; on les y travaille à l'ordinaire, durant deux jours; on les retire; on les laiſſe égoutter.

Le lendemain on met les peaux en foſſe; on les y ſale, & on les y laiſſe durant ſix mois, les relevant & les y recouchant une fois ſeulement tous les deux mois, pour les laver, & en échanger ou renouveller la poudre de feuilles de myrthe.

Après les ſix mois de foſſe, on en retire les cuirs, on les lave, on les laiſſe égoutter: à demi-ſecs, on les travaille à la paumelle des deux côtés; on les mouille avec un linge du côté de fleur; on les étend ſur une table, & l'on paſſe deſſus le *boiſſadon*, à force de bras, pour en faire ſortir toute l'eau: on les met au ſéchoir. Encore à demi-ſecs, on les étend ſur la table; on paſſe deſſus l'*étire*, du côté de fleur, pour les *enroidir*, on les laiſſe ſécher entierement, & on les met en pile. Le lendemain on repaſſe l'étire du côté de fleur, pour bien l'unir & le polir.

Je renvoie à parler des autres procédés, d'usage en Provence, relatifs à la préparation des peaux, aux traités de la *corroyerie*, de la *chamoiserie*, de la *mégisserie*, parties sur lesquelles on ne manquera pas de dire que j'ai déjà anticipé en divers articles, ce dont je conviendrai sans peine, & sans vouloir plus m'en justifier que m'en excuser.

Il me semble pourtant, & c'est la marche que j'aurois suivie, sans ce misérable ordre alphabétique, qui n'a pas le sens commun, & qui n'a pu être imaginé dans les ouvrages de sciences & d'arts, que pour séduire la tourbe & amuser les oisifs. Il me semble, dis-je, que tous les travaux, sur les peaux & cuirs, à part les métiers qui les emploient, pourroient & devroient se ranger sous deux classes, la *tannerie* & la *chamoiserie*. La tannerie comprend la corroyerie, puisqu'il n'y a qu'à Paris où l'on ait établi une distinction entr'elles, pour y multiplier les communautés & les maîtrises. Partout ailleurs, & cela doit être, les tanneurs sont corroyeurs. Il me semble en outre que tous les travaux tendent à faire des cuirs forts, ou des cuirs souples; durs ou mous, quels qu'ils soient, sous quelque dénomination qu'on les connoisse, & à quelque usage qu'on les destine, dès-qu'on y emploie le *tan*, ou quelqu'autre matiere qui en tient lieu, ils tiennent à des parties de la tannerie: c'en sont des extensions, des dépendances qui ne constituent point un nouvel art. Ainsi l'hongroyerie, la maroquinerie, &c. sont aussi des parties de la tannerie.

Il en est de même des peaux, préparées par les sels, assouplies, adoucies par des huiles, par des graisses, par des farineux, destinées à rester dans leur couleur naturelle, à être blanchies, ou teintes; & des préparations qui constituent l'art de la chamoiserie, dont on a mal-à-propos distingué la mégisserie, en ce qui concerne la matiere, la destination & l'emploi des objets ordinairement les mêmes; mais seulement à cause que quelques différences des pratiques, qui établissent plutôt des variétés d'effets, qu'une maniere d'être essentiellement distincte.

SECTION VI.

De l'extension de la régie des cuirs, jusque dans la ville même de Mulhouse; de leur fabrication & commerce, dans ce petit pays & aux environs.

CHAPITRE PREMIER.

Etablissement & produit de l'impôt.

En 1760, lorsqu'on augmenta l'impôt sur les cuirs, & qu'on voulut donner une nouvelle forme à sa perception, on y assujettit, comme ceux fabriqués en France, ceux fabriqués à Mulhouse; &, pour qu'ils n'échappassent pas au paiement de cet impôt, la régie établit dans la ville un bureau de marque, & des commis à la recette & au contrôle du produit de l'imposition, fixé d'après le tarif général.

Il y eut une modification à cet impôt, en faveur du pays libre qu'on y assujettissoit. On déduisit le dixieme du produit, pour équivaloir à la franchise de ce qu'on supposa devoir consommer les huit mille, ou à peu près, citoyens de Mulhouse; d'abord on leur remboursa les droits perçus sur les peaux & cuirs qui sortoient du royaume; mais bientôt pour cet objet-là même, on réduisit cette prétendue franchise, au tiers des droits fixés par le tarif.

Comme il est quelquefois possible de tirer des inductions des petites choses, pour juger des grandes, je vais donner la notice de ce genre d'industrie à Mulhouse & de son produit fiscal. Cette petite ville renferme quatorze tanneurs, dont sept n'ont point d'ouvriers sous eux, cinq n'en ont qu'un, & deux seuls en ont deux; sept chamoiseurs dont un seul a deux ouvriers, trois maroquiniers, tous très-gênés par le défaut de matiere premiere, de peaux écrues: deux selliers: un pelletier, peu occupé; & un parcheminier, pauvre & ignare, qui n'apprête pas cinquante peaux par an.

Le bureau de la régie, tous frais faits, lui rapporte, année commune, de 18 à 20000 liv. & lui en rapporteroit trente mille, si la matiere premiere, principalement les peaux de chevres, ne manquoient pas aux fabriques.

Un moment, les maroquiniers de Mulhouse crurent la voie ouverte à leur fortune; on leur annonça beaucoup de peaux de boucs & de chevres à vendre à l'Orient, ils s'en procurerent; mais elles se trouverent si mal préparées,

qu'ils ne purent les convertir en maroquins. Cet inconvénient, joint aux droits d'entrées, imposés pour cette préparation, & dont sont exemptes les peaux non-préparées, rejetta loin les espérances & les spéculations.

Les tanneries de Mulhouze & de l'Alsace, en général, manquent également de grandes peaux pour faire des cuirs forts; elles y suppléent par des peaux du Brésil, de Buénos-Aires, ou d'autres parties de l'Amérique, qui leur arrivent par la voie de la Hollande.

Mulhouze & les Alsaciens, non l'Alsace, manquent aussi de l'écorce de chêne. Les Bâlois qui ont perfectionné la tannerie, & pour qui ce commerce est très-lucratif, enlevent une grande partie de celle que produit l'Alsace même. La gêne que ressentent les fabriques de Mulhouse de ces enlevemens, les avoient disposés à faire des représentations à l'administration de France: les Bâlois, instruits de ces dispositions, leur interdirent toutes démarches contraires à leur intérêt; faisant envisager une semblable action, comme *anti-patriotique*. Les petits endroits qui font de la confédération générale, évitent à tout prix, les occasions où pourroient se distendre le lien, s'affoiblir le nœud, & faire naître quelque crainte de n'y pas tenir toujours.

Les tanneurs de Bâle, dont quelques-uns sont très-opulens, viennent toutes les années, faire des tournées en Alsace; ils y achetent l'écorce de chêne; souvent même ils la payent d'avance, & ils en font toujours hausser le prix. Avec une eau de meilleure qualité que celle de Mulhouze, la meilleure écorce dont ils ont en abondance, & l'exemption de tous droits, dont Mulhouze paye le tiers de ceux fixés par le tarif, pour les cuirs même qui sortent du royaume, comment les Bâlois ne l'emporteroient-ils pas, ne détruiroient-ils pas toute concurrence, dans le commerce immense qui se fait toutes les années de cuirs forts, principalement aux foires de Zursac?

CHAPITRE II.

Travail des peaux.

Les sortes de peaux soumises ici aux travaux des tanneurs sont principalement celles de bœufs & vaches, de veaux, de chevaux, & de chiens. Celles des bœufs, d'âge compétant, sont tannées en cuirs forts, pour les semelles de souliers & les bottes fortes: les autres servent aux empeignes, aux bottes molles & s'emploient par les selliers.

La méthode de tanner à Bâle & en Alsace est celle à la jusée, celle de Liege, avec quelques différences. Les peaux séches d'Amérique & autres, détrempées, ramollies, sont, ainsi que les peaux vertes ou fraîches, salées du côté de chair, pliées en deux, & entassés, les unes sur les autres, dans l'étuve.

Cette pratique est expéditive; mais elle demande une surveillance si active que l'on n'oseroit même pas s'y confier dans la saison des chaleurs. En cet état, & en tout autre temps, elles passent très-promptement au degré de fermentation nécessaire à leur dépilation: il faut comme épier, & saisir ce moment, pour prévenir la corruption de ces peaux.

On les dépile; on les écharne; on leur donne les couleurs dans des bains d'écorce, gradués & acidulés par la fermentation, où on les travaille successivement jusqu'au temps de les mettre en fosses. Les fosses sont des cuves de bois de sapin, qu'on enterre; on y range les peaux, comme il se pratique généralement, une couche de tan, une peau, & ainsi de suite jusqu'à un pied près des bords du haut de la cuve, en arrosant les peaux & le tan, à chaque couchée; couvrant le tout de planches, qu'on charge de grosses pierres.

Les cuirs restent ainsi en fosse durant quatre mois, sans qu'on y touche; on les recharge; & on les recouche, quatre autres mois. Au bout de ces huit mois de fosse, les tanneurs qui sont pressés, & généralement ils le sont tous, regardent leurs cuirs comme tannés; ils les mettent en vente. Il en est quelquefois qui leur donnent une troisieme poudre, de quatre autres mois. Nous avons observé ailleurs combien le renouvellement de l'écorce, & la durée du tannage augmentoient le poids & la force du cuir.

Quelquefois on tanne la peau de cheval, comme celle de bœuf; mais, quelqu'en soit le travail, en cuir fort, elle ne sauroit jamais être employée qu'en semelles intérieures. Ordinairement ces peaux, celles des jeunes bœufs, des vaches au dessous de la premiere qualité, les peaux de veaux & celles de chiens, vertes, les unes & les autres, après avoir été détrempées & lavées en riviere, sont dépilées & écharnées par la voie successive des plains à chaux.

Dépilées, écharnées, & bien nettes, ces peaux sont jetées dans des bains de tan, où on les agite fortement chaque jour, pendant plusieurs heures, avec de forts bâtons; on rechange le bain; on le fortifie: on en renouvelle le tan, & cela de six, huit, dix jours, en autant de jours, plus ou moins, une ou deux fois. Après quoi, suivant la nature, l'état & la destination de ces peaux, on les apprête des deux manieres suivantes.

Les peaux de chevaux, de vaches, & les plus grandes de veaux, trempées & lavées dans la riviere, travaillées sur le chevalet, au couteau tranchant, à deux manches, & à la pierre à aiguiser, pour les rendre nettes & unies, on les travaille vigoureusement, & à force de

bras, à l'huile de poiſſon; on les étend enſuite au ſoleil, pour que l'huile les pénetre entierement. En cet état, elles ſe vendent aux cordonniers qui les noirciſſent du côté de chair & en font des ſouliers, la fleur en dedans, pour les gens de la campagne : ou aux ſelliers, qui les emploient à divers uſages.

Les peaux ordinaires de veaux & les peaux de chiens, ne font pas dans le cas du travail de la pierre à aiguiſer, parce qu'on les emploie toujours le côté de chair en deſſous, & la fleur en dehors. Celles de ces peaux les plus minces ſont travaillées & aſſouplies à force de bras, & avec un inſtrument de bois *à ſellons* : elles s'emploient ainſi par les ſelliers, les relieurs de livres, & les tapiſſiers. Celles qui ont le plus de corps, les plus fortes, ſont paſſées à l'huile de poiſſon, avant d'être travaillées & retravaillées à bras, & avec l'inſtrument de bois comme les précédentes : elles ſervent principalement à faire des empeignes de ſouliers.

On prépare auſſi, en Suiſſe & en Alſace, beaucoup de peaux de moutons, ſans huile, ni aucun corps gras, pour les ſouliers, les reliures, les tapiſſeries : mais nous renvoyons ailleurs, cet article, qui ſera rappelé avec divers autres.

Pour tan, on n'emploie que l'écorce de chêne, levée au printemps, & l'on eſtime que la plus jaune, & celle qui eſt le mieux pulvériſée, a plus d'action & d'effet. L'écorce du bouleau, dont on a fait des eſſais en différentes fois, ne donne pas au cuir, qui en eſt tanné, autant de fermeté, ni la même apparence, que l'écorce de chêne; & lors même qu'on pourroit tirer autant de parti de ſon uſage, que de l'écorce de chêne, la rareté du bouleau dans cette contrée, rendroit l'uſage de la derniere, également général.

L'écorce de ſapin, moins rare que celle du bouleau, a été employée pour tanner les cuirs forts, & elle s'emploie encore quelquefois pour tanner les peaux de veaux ; mais on prétend que les peaux ainſi tannées, ne ſont pas d'un auſſi bon uſage que celles qui ſont tannées à l'écorce de chêne ; elles ont auſſi moins de couleur : leur couleur eſt moins intenſe, elle eſt plus pâle. Quant aux cuirs forts, leur qualité inférieure eſt tellement reconnue qu'on paroît avoir entiérement abandonné, à leur égard, l'uſage de l'écorce de ſapin.

D'après ces expériences & l'uſage ſur leſquelles il eſt fondé, s'il n'y a pas de différences ſenſibles dans l'eſpece des ſapins, ou dans la manipulation des ouvriers, que deviennent les conjectures du ſavant Allemand, qui enviſage les ſubſtances réſineuſes comme les plus propres au tannage des cuirs ? Souvent ainſi balloté entre le cabinet & l'atelier, nous nous trouvons preſque toujours rebrouſſés, lorſque nous cherchons ce que les artiſtes doivent aux ſavans, & que nous voudrions, à tout prix, établir notre eſtime pour ces derniers, & mettre notre confiance en eux.

SECTION VIII.

Extraits des relations des voyages de Pallas, Lepéchin, Gmelin & autres, dans les vaſtes contrées dépendantes de la domination Ruſſe, en ce qui concerne la préparation & l'uſage des peaux & cuirs.

CHAPITRE PREMIER.

Maniere de les préparer à Murom.

Nos lecteurs apprendront, ſans doute avec plaiſir, la maniere dont on procéde à Murom à la préparation des cuirs, d'autant que nombre d'écrivains étrangers, qui ont parlé des cuirs de Ruſſie, vulgairement appellés *cuirs de Rouſſi*, n'ayant point fait attention que pluſieurs circonſtances accidentelles ont pu occaſionner la différence qui ſe trouve entre ces cuirs & ceux des autres pays, ont voulu faire croire qu'on employoit à leur préparation des procédés dont les ouvriers faiſoient un ſecret.

Lorſque les peaux ſont encore fraîches, on les met tremper pendant huit jours dans des puits faits pour cet uſage, ou dans la riviere ; mais lorſqu'on les emploie ſéches, on les retire tous les jours de l'eau, pour les *craminer*, c'eſt-à-dire, les étirer ſur le chevalet. Lorſqu'elles ont été bien trempées dans les puits, ou dans la riviere, on paſſe à une autre opération, qui ſe pratique de cette maniere : on met deux parties de cendre de four, avec une partie de chaux vive, dans une eſpece d'auge enfoncée

en terre, & on les fait diſſoudre à l'eau bouillante, en remuant le tout enſemble, bien ſoigneuſement. On met enſuite ce mélange dans une cuve, ou coudroir, & l'on y ajoute une quantité d'eau proportionnée au nombre des peaux. Ces peaux ſont placées dans la cuve ſur un grillage, afin qu'elles ne touchent pas la cendre qui les endommageroit.

Lorſqu'elles ont ſéjourné là pendant huit jours, & que les poils s'en détachent aiſément, (ſans quoi il faudroit les y laiſſer encore huit autres jours) on les dépile avec le couteau rond dont la lame eſt émouſſée.

On attache enſuite les peaux enſemble, par paires, & on les pend à des perches, qu'on place dans l'eau courante, de maniere qu'elle puiſſe emporter entierement la cendre de deſſus la peau; & pour être plus ſûr qu'il n'y en reſte plus, on enleve la fleur, ou ſuperficie du cuir, ſur toute la peau, au bout de trois fois vingt-quatre heures; après quoi on la laiſſe égoutter. On la nettoie enſuite en dedans, & on la dépouille de toutes les parties charnues, & de toutes les fibres, ce qu'on appelle *écharner*; puis on la foule avec les pieds.

Les petites peaux telles que celles de veaux, &c. ſont miſes dans une eſpece de mare qu'ils appellent *kakſcha*. (8) On prend bien garde, dans ce procédé, au degré de fermentation & d'âcreté de cette mare, de peur que les peaux n'en ſoient altérées. Lorſqu'elles y ont trempé pendant vingt-quatre heures, on les retire & après qu'elles ont été bien nettoyées & rincées, on les fait macérer dans un paſſement compoſé de farine d'avoine & de malt de *quaas*, (9) où les petites peaux reſtent deux fois vingt-quatre heures; enſuite on les met dans une eau de tanneur, qu'ils nomment *ſok*, dans laquelle il faut qu'elles trempent deux ou trois fois vingt-quatre heures; après quoi l'on commence à leur donner la nourriture de la maniere ſuivante.

On laiſſe couler dans la cuve, ou coudroir, moitié eau ordinaire, & moitié eau de tanneur, & l'on couche les peaux ſur la grille après avoir ſaupoudré chaque peau à part, d'écorce de chêne pulvériſée; les petites peaux y reſtent huit jours; celles qui ſont plus fortes & plus épaiſſes, davantage. Lorſqu'on a retiré les peanx, après ce premier braſſage, & qu'elles ont été bien rincées & foulées avec les pieds, écharnées & recoulées, on reprend la même opération, qui ſe réitere à quatre repriſes, en ſaupoudrant chaque fois avec du tan. La ſeule différence qu'on y met, conſiſte dans la durée. A la quatrieme repriſe, on laiſſe les peaux en foſſe pendant trois ſemaines. Après avoir été ainſi ſuffiſamment tannées, on étend ces peaux deux à deux; &, à meſure qu'elles ſe ſéchent, on les remet à des maîtres corroyeurs, pour leur donner la couleur & le luſtre.

Pour le cuir rouge, on prend le plus ordinairement des peaux de boucs, & des peaux de veaux, de tout âge, juſqu'à deux ans. Le cuir rouge ſe teint avec du bois de Santal rouge; & le noir avec du bois de *ſantal noir* (10). Il faut pour une petite peau, une demi-livre; & pour une grande, une livre de ſantal. Pour teindre cent peaux en noir, on fait diſſoudre dans la teinture avec le ſantal noir, trois livres de vitriol vert ou couperoſe, & pour cent peaux en rouge, on joint au ſantal rouge, trois livres d'alun. Lorſqu'ils veulent teindre, ils couſent chaque peau tout à l'entour avec des courroies fort minces, & lui donnent la forme d'un ſac, auquel ils ne laiſſent qu'une petite ouverture, par laquelle, ils introduiſent la teinture bien chaude; après quoi ils ferment encore cette ouverture, & roulent continuellement la peau en tous ſens, afin que la teinture ſe répande également ſur toute la ſurface. Cette opération terminée, ils la laiſſent ſécher, & lui donnent enſuite une ſeconde teinte, & quelquefois une troiſieme; avec cette différence, qu'ils ne donnent la deuxieme & la troiſieme teinte que par couche, & qu'ils font de la peau un rouleau. Lorſqu'elle eſt ſuffiſamment colorée, ils l'enduiſent du côté de chair, de gaudron de bouleau (11), ou d'huile de baleine; lorſqu'elle commence à ſécher, on la luſtre avec des pommelles, outils de bois en forme d'étrilles, qui ont, au lieu de dents, des rainures extrêmement fines & ſerrées: c'eſt en calendrant le cuir en long & en large avec ces pommelles, qu'il reçoit ces légers ſillons qu'on lui voit. Lorſqu'il eſt calendré, on l'eſſuie & on l'aſperge avec de l'huile de chenevis. Enfin on lui donne le dernier luſtre ſur un che-

(8) Kakſcha eſt le nom qu'on donne à un mêlange d'eau chaude & de crotte de chien. Pour cent peaux de la petite eſpece, il faut compter environ quatre ſeaux (wedro) de crotte de chien. Le wedro contient, ſuivant S. G. Gmelin, vingt-ſix livres d'eau, &, ſuivant S. Gmelin, environ treize pots.

(9) Pour trois oſmins de farine d'avoine, on prend trois ou quatre ſeaux de malt de quaas. Un oſmin contient un lof & demi, plus un demi-ſtof de Biga, environ un ſcheffer ou boiſſeau de Dreſde.

(10) *Voyez* le chapitre IX de ce §. où ſont réunies diverſes obſervations relatives à ces extraits.

(11) M. Pallas dit, dans ſa deſcription de la ville d'Arſamas, qu'on y prépare le cuir de Ruſſie principalement avec l'écorce d'une eſpece de ſaule (*ſalix arenaria*), & que pour rendre le cuir ſouple, on y emploie généralement de l'huile de bouleau, la plus fine & la plus claire. Il reçoit ſa forte odeur uniquement de l'écorce de bouleau & non pas du *ledum paluſtre*, qui eſt une eſpece de ciſte.

valet, qui a la forme d'un de ces bois courbes que les porteurs d'eau placent sur leurs épaules; & pour lors, l'ouvrage est terminé.

CHAPITRE II.

Maniere de les préparer à Simbirsk.

Simbirsk se trouvant dans le voisinage de Kasan, les commerçans y font préparer les peaux de boucs d'une façon toute particuliere. Ils procedent en tout selon la méthode usitée à Murom, que nous avons décrite ci-devant, excepté en ce qui concerne la cendre & le tan. Quant à la cendre, ils la tirent d'ormes creux. Cette cendre, lorsqu'on la calcine, forme une espece de fromage, qui, lorsqu'on l'arrose avec de l'eau ou de la neige, devient aussi dure qu'une scorie, & prend une couleur qui tire sur le verdâtre. Pour le tan, ils ne se servent point de l'écorce de chêne, mais de la feuille du raisin d'ours, *arbutus uva ursi*, qu'on emploie uniquement pour ces peaux-là. C'est ce qui fait que les peaux de bouc de casan paroissent toutes différentes de celles qu'on prépare en d'autres endroits.

CHAPITRE III.

Maniere de les préparer à Tscheremschan.

Ces peuples passent eux-mêmes leurs peaux de moutons pour s'en faire des pelisses, & les cuirs cruds, pour en faire des harnois à leurs chevaux. Quant à la premiere de ces deux opérations, ils lavent d'abord la laine qui tient à la peau du mouton, ensuite ils font un quaas d'avoine, en la maniere qui suit : ils mettent au feu, dans de grands pots, de la farine d'avoine délayée dans l'eau. Quand elle a bien cuit ils versent cette boullie dans une cuve, & la rendent plus liquide avec de l'eau chaude, au point de n'être plus qu'un bouillon de farine, d'un goût acidule. Ils font macérer leurs peaux de moutons dans ces quaas pendant six jours & plus. Après les avoir retirées, ils les laissent sécher, ensuite ils les travaillent avec des crochets de fer. Lorsqu'elles sont suffisamment travaillées, on les saupoudre de craie, on écharne la peau dont on enleve les chairs & les fibres inutiles, avec le fer d'une faulx, ou le couteau à écharner. Lorsque la peau a été de nouveau enduite de craie, on en peigne la laine avec un peigne de fer, & on la bat avec des baguettes pour la relever, & pour la faire ensuite friser. On tient pendant quelque temps la peau dans une étuve ou chambre à poële; l'on présente le côté de la laine à un brasier.

CHAPITRE IV.

Maniere de les préparer des Kalmoucs.

Ils laissent à leurs femmes le soin de tanner leurs peaux & leurs cuirs. Lorsqu'elles ont surtout des peaux de très-jeunes agneaux à préparer, elles commencent par les laver dans de l'eau tiede; puis elles les étendent en plein air, pour qu'elles séchent un peu; ensuite elles les ratissent intérieurement avec des lames de couteau émoussées, tant pour en détacher les lambeaux de chair & les fibres qui y tiennent, que pour ouvrir les pores de la peau, afin que le lait puisse plus facilement la pénétrer. Lorsque ce premier objet est rempli, elles étendent de nouveau les peaux à l'air, soit sur le gazon, soit sur des feutres; là, elles les enduisent trois jours de suite, chaque jour trois fois, avec du marc d'eau-de-vie de lait, ou, ce qui vaut encore mieux, avec du lait de vache bien aigre, dans lequel on a mis un peu de sel, & qu'elles ont soin de distribuer bien également avec la lame d'un couteau. Le quatrieme jour on met les peaux sécher, puis on les travaille, en les froissant dans les mains & sur les genoux, en tous sens, jusqu'à ce qu'elles deviennent entierement souples.

Il y en a qui se servent, pour les travailler sur les genoux, d'un bois étroit, couvert de rainures. Cet outil qu'on emploie surtout pour les peaux plus fortes, est pareillement en usage chez les peuples qui habitent les steppes de Sibérie.

Lorsque ce sont des peaux plus grossieres, qu'on tanne avec du lait aigre, & qui sont destinées pour des bottes & autres choses semblables, les femmes Kalmouques se servent, pour les rendre souples, d'une espece de brisoir dont les bords sont à rainures, & qui se couche parterre.

Après cette premiere préparation, ces peaux ont besoin d'être passées à la fumée, afin qu'elles puissent mieux résister à la pluie, & qu'elles soient moins susceptibles d'être gâtées par l'humidité. On allume pour cet effet un feu médiocre dans une petite fosse, & l'on jette par dessus du bois pourri, du fumier desséché, &, lorsqu'on peut en avoir, des pommes de pin, afin de produire une fumée bien épaisse. Les Kalmoucs regardent surtout le crotin de mouton & la *stipa capillata*, comme très-utile dans cette opération.

On fiche en terre, tout autour de la fosse, des bâtons disposés en maniere de pyramide, que l'on couvre totalement avec les peaux qu'on veut fumer. On change de temps en temps l'arrangement de ces peaux, & l'on place en bas celles qui se trouvoient en haut, afin qu'elles

se pénétrent toutes également de fumée. Ce procédé se continue durant environ une heure; & comme les peaux contractent de nouveau une certaine roideur, il faut ensuite réitérer l'opération indiquée ci-dessus, pour les faire redevenir souples. Après quoi on les frotte bien du côté de chair, avec de la craie ou du gypse en poudre, puis on les ratisse, & on les lustre avec des lames affilées; on blanchit de nouveau avec un morceau de craie, & l'on finit enfin par en nettoyer les poils, & par les battre.

Quand les ouvriers ne veulent pas se donner autant de peine, surtout si ce sont des peaux grossieres, ils les enduisent un certain nombre de fois, d'une bouillie faite avec des cendres & de l'eau salée, qu'on fait plus forte ou plus légere, suivant la solidité de la peau. Le jour suivant, on en ratisse exactement le côté intérieur; on les enduit, à quelques reprises, avec du lait aigri, qu'on laisse sécher dessus; ensuite on les travaille & on les blanchit à la craie. Il y en a qui sont dans l'usage, après que ces sortes de peaux ont été passées à la fumée, de les laver, & de les enduire d'une boullie faite avec du foie de bœuf, ou de mouton bien délayé dans du lait, où on les fait macérer au moins un jour, après qu'il a été ramolli par la cuisson; ensuite on ratisse encore une fois bien soigneusement les peaux, qui en deviennent plus souples; mais elles en contractent une odeur insupportable, qui se perd bien lentement.

Les femmes cousent aussi toute la pelleterie, apprêtée pour l'usage particulier de la famille, avec des nerfs de cheval, de bœuf, ou d'élan qu'elles fendent très-fins; & après les avoir fait sécher, elles les battent jusqu'à ce qu'ils s'effilent en fibres très-subtiles. Ce fil à coudre, qu'elles font ainsi de nerfs battus, & qu'elles tordent entre leurs doigts, surpasse en bonté le fil tors ordinaire, & même la soie.

Les peaux de boucs & de moutons dont on fait de grandes culottes pour monter à cheval & des habits de voyage pour l'été, s'apprêtent de la maniere suivante: on roule les peaux encore fraîches; & on les laisse dans un coin, jusqu'à ce que la laine ou les poils s'en détachent d'eux-mêmes: alors on les enduit de lait aigre, & on les travaille de la même maniere que l'on tanne les peaux d'agneaux; ensuite on étend ces peaux, ainsi apprêtées, sur la terre, & l'on enduit le côté intérieur avec une forte décoction de la racine de la *grande statice*, à laquelle on ajoute de l'alun, & une certaine quantité de graisse de mouton; on met sécher les peaux, & l'on réitere successivement le même procédé, jusqu'à ce que la couleur jaune, tirant sur le brun de la racine, les ait bien pénétrées. De toutes les manieres de tanner, il n'en est point qui résiste mieux à l'humidité.

Les Kalmoucs qui servent dans les pêcheries Russes, & qui vivent de poisson, écorchent la grande carpe de mer, en mettent sécher la peau, en raclent ensuite les écailles, & la tannent d'abord avec du lait aigre ou du marc d'eau-de-vie, puis avec cette même décoction de *statice*. Ces peaux de poisson, qui acquierent un très-bel extérieur, étant à demi transparentes, (12), & paroissent comme chinées, par les traces qu'y laissent les écailles, leur servent à faire des especes de capotes contre la pluie.

Les Kalmoucs emploient principalement les peaux de bœuf & de cheval à la fabrication de quantité d'ustensiles de cuirs de différentes especes, qn'ils préparent ainsi. Ils commencent par faire échauder les peaux dans de l'eau bouillante, jusqu'à ce que les poils s'en détachent.

Ce sont les peaux de bœuf, particulierement les parties du dos, qui fournissent les meilleurs vases. Il y en a qui laissent les peaux quelques temps dans la cendre, pour leur faire quitter leurs poils. Dans l'une & l'autre méthode, on les ratisse ensuite avec des lames de couteau, aussi parfaitement unies qu'il est possible; puis

---

(12) *Nécessité, mere de l'industrie.* Je trouve, dans les mêmes voyages, une observation remarquable, sur la propriété & l'usage de certaine peau de poisson. Elle est rapportée à l'article de la *pêche du Wolga*: c'est de la peau du *silurus glanis* dont il est question.

« De toutes les especes de grands poissons, c'est du *silurus glanis*, qu'on fait le moins de cas; cependant l'on a su rendre utile une de ses parties, qui, dans les autres poissons, n'est d'aucun usage; savoir, sa peau qui est mince & unie comme celle de l'anguille. On la tend, pour la faire sécher, & on la vend aux gens de la campagne, particuliérement aux Tartares, qui les placent, ainsi tendues, devant leurs fenêtres, où, vû leur transparence, qui est de la nature de celle de la corne, elles leur tiennent lieu de vitres. Au défaut de cette ressource, ils emploient, au même usage, l'épiploon desséché & nettoyé, de différens animaux, ou d'autres pareils tégumens. M. Pallas a trouvé, que la peau du silurus glanis étoit très-bonne pour boucher les bocaux, où l'on enferme les animaux que l'on conserve dans l'esprit-de-vin, & qu'elle opposoit un obstacle beaucoup plus puissant, à l'évaporation de la liqueur, que la vessie dont on se sert ordinairement.

On lit ailleurs, que les Groenlandois emploient également à leurs fenêtres, au lieu de vitres, les intestins des poissons de mer, & particuliérement ceux du veau ou lion marin. Bien tendus & bien cousus, ils sont très-transparents, & donnent passage à la lumiere, sans que la neige ni le vent ne pénetrent dans leurs maisons. Ils emploient aussi les boyaux du veau marin, en rideaux de porte; & ils ont tous en mer, une chemise de ces mêmes boyaux, laquelle les garantit de l'humidité, & leur conserve la chaleur naturelle.

on les rince bien proprement dans une eau courante.

Quelquefois on prépare ces peaux en les laissant tremper huit jours & au de-là, dans du lait aigre & légerement salé; & c'est de cette maniere qu'on s'y prend pour passer en mégisserie les peaux pour les bottes & autres ouvrages en cuir, de même que pour apprêter les peaux de chevres, de chevreuils & autres animaux. Mais pour rendre le cuir propre à en faire des vases de substance bien ornée & bien durable, il est indispensable d'étendre au soleil les peaux écrues dans le moment qu'on les tire du ruisseau. Pour lors les femmes, qui entendent le métier, les taillent par morceaux, de la figure qu'exige la nature des vases qu'elles veulent former; elles cousent ensuite ces morceaux, tandis qu'ils sont encore frais, avec des nerfs, les dilatent, dans la forme qu'ils doivent avoir, & les font bien sécher à un feu qui donne beaucoup de fumée. Elles fabriquent de cette maniere non-seulement des vases à large ouverture, auxquels elles peuvent donner la forme avec la main, à mesure qu'ils séchent; mais encore des outres ventrues & des flacons, pour le sel, à col étroit, qu'elles soufflent patiemment au dessus du feu, pour leur donner cette forme; ou bien elles les remplissent de sable, jusqu'à ce qu'elles soient seches, & leur donnent, tout en séchant, les contours nécessaires; elles tracent en même temps dessus toutes sortes de lignes & de figures en guise d'ornemens.

Les grandes outres à lait, pour l'usage ordinaire, qu'on trouve remplies de lait aigre, dans toutes les jurtes Kalmouques, & qui en contiennent plusieurs seaux, sont ordinairement quarrées, plus étroites en haut qu'en bas, munies d'un clapet à leur ouverture, & garnies de courroies, qui servent à les pendre au bât des bêtes de somme.

On peut à la vérité se servir dans le ménage de tous ces ustensiles de cuir, aussitôt qu'ils sont bien secs; mais afin d'obtenir que le cuir ne se ramollisse plus, par l'introduction d'un liquide, ou trop froid, ou trop chaud, & pour que le vase perde l'odeur désagréable de ce cuir, il est nécessaire de le passer plus fort & plus long-temps à la fumée. Si l'on use de cette précaution pendant quelques jours consécutifs, ces ustensiles acquierent la transparence de la corne, & l'on ne peut plus en voir la fin.

CHAPITRE V.

Maniere des Baschkires de Tamaïsaul.

On voit auprès de la plupart des maisons, un four en maçonnerie enfoncé dans la terre & couvert d'une voûte ouverte dans le milieu

avec un tuyau horizontal d'une aune & demie de longueur, qui part d'un des côtés du four, & un tronc de pin creusé ou un cylindre ouvert à ses deux extrémités, d'environ six pieds de hauteur. Cette espece de cheminée sert aux Baschkes, à passer à la fumée, les peaux de moutons & de poulains, dont ils font leurs pelisses. Cette opération rend ces peaux, qu'ils ont auparavant tannées avec du lait aigre, beaucoup plus propres à résister à la pluie & à l'humidité, & leur donne, du côté de chair, une bonne couleur jaune. On place les peaux dans le creux de l'arbre, sur deux bâtons mis en croix, & l'on allume, dans le four, un feu de fumigation que l'on entretient avec des pommes de pin & du bois pourri, jusqu'à ce qu'elles soient bien pénétrées de fumée; & pour cet effet, on a soin de changer successivement les peaux placées dans le bas.

CHAPITRE VI.

Maniere des habitans de Newjansk.

La maniere dont on fabrique ici le cuir de Russie, avec lequel on tanne aussi, pêle-mêle, des peaux de veaux & des peaux de chevres, ne differe en rien des procédés ordinaires, si ce n'est que, pour épargner la couleur, on s'est avisé, au lieu de coudre ensemble deux peaux du côté du poil, comme le pratiquent communément les tanneurs Russes, & de les secouer avec la couleur qu'on introduit dans cette espece de sac, d'étendre tout simplement son cuir sur une perche, au dessus d'une auge bien longue, & de l'arroser avec la couleur: par ce moyen rien ne se perd; on s'épargne la peine de coudre les peaux, & l'on n'a plus besoin d'en rogner les bords troués, pour les égaliser.

M. Pallas apprit ici, qu'à la vérité on emploie d'ordinaire & de préférence l'écorce de saule pour le tan, & qu'on en évalue la quantité à une corde & demie pour dix peaux, mais qu'on peut également se servir, pour tanner le cuir de Russie, de l'écorce brune intérieure du bouleau, qui est tout aussi bonne. Aussi l'emploie-t-on le plus souvent en Sibérie, ainsi que le rapporte ailleurs notre savant; à portée, par la suite, de s'en convaincre de ses propres yeux, à Werchotarie.

CHAPITRE VII.

Maniere des Baschkires de Kujœtkulowa.

Leur maniere de tanner differe de toutes les autres façons de préparer le cuir. La peau fraîchement enlevée & crue, s'étend au soleil; on

la tire autant qu'il eſt poſſible en tous les ſens, & on la fixe à de petits piquets : pour lors, ils en ratiſſent les poils, laiſſent la peau tendue juſqu'à ce qu'elle ſoit entierement deſſéchée, & la mettent en réſerve, le plus ſouvent juſqu'au printemps ; ils paſſent après cela leurs peaux à la fumée : cette opération dure ordinairement trois ſemaines : cela fait, ils les mettent auſſitôt en œuvre, & fabriquent leurs chauſſures & leurs uſtenſiles, comme ſeaux, tonnelets, & flacons ; leurs flacons contiennent deux ſeaux & davantage : ils les font le plus ſouvent d'une ſeule peau & d'une piece, à l'exception du fond qu'ils couſent après. A cet effet ils enlevent les peaux des vaches & des chevaux ſans les fendre aux pieds de devant, depuis le genou juſqu'à l'aiſſelle, ce qui leur donne la forme d'un flacon d'une ſeule piece, & ſans autre couture que celle du fond.

Samara eſt, pendant l'hiver, le rendez-vous des Tartares *Kaſimo-ſiens*, qui font le commerce & qui y apportent des peaux d'agneaux, qu'ils reçoivent en troc de *Kirgis*, & des Kalmoucs des bords du Jaïk. Après les avoir aſſorties, ils les font apprêter par les Kalmoucs chrétiens de la ville, & coudre en peliſſes ou *touloupes*, avant de les porter, ſoit à Moſcou, ſoit en d'autres endroits. La majeure partie des fines peaux d'agneaux, qui ſe débitent en Ruſſie, viennent inconteſtablement d'ici ainſi que les pattes de ces mêmes agneaux ; on les achete à fort bon compte des femmes Kalmouques qui les apprêtent & qui les couſent, d'abord par bandes, & en font enſuite des peliſſes. Pour ſe procurer du fil à coudre à bon marché, elles effilent de la toile de Ruſſie qu'elles coupent par morceaux d'une aune, & s'en ſervent pour coudre les peaux communes, tandis qu'elles ſe ſervent pour elles-mêmes des nerfs d'animaux qu'elles fendent en deux, & qui font beaucoup meilleur uſage.

CHAPITRE VIII.

Divers uſages & préparations de peaux parmi les Kalmoucs & les Kirgiſiens.

Les hommes & les femmes (Kalmoucs) portent tous des bottines ou brodequins, que ces derniers, & même les hommes du commun, ſe font ordinairement eux-mêmes. Ils achetent tout le cuir qu'ils emploient pour cela, des Ruſſes. Les perſonnes de diſtinction portent de préférence des brodequins de maroquin ou de cordouan rouge, & en ornent le pied, d'une eſpece de broderie de peau de cheval chagrinée. Aucun Kalmouc ne porte de bottines jaunes, pour ne point profaner cette couleur.

Quelques-uns d'entr'eux (*des Kirgiſiens*) portent des habits d'été, de peaux de chevres ſans poil, & très-bien tannées : les Coſaques du Jaïk font pareillement beaucoup d'uſage de ces peaux, à cauſe qu'elles ſont fort ſouples & réſiſtent très-bien à la pluie. Les Kirgiſiens commencent par tondre les peaux de chevres, puis les humectent avec de l'eau, & en font des rouleaux qu'ils laiſſent dans un lieu chaud juſqu'à ce qu'elles commencent à ſentir, & que les racines des poils s'en détachent aiſément : alors on abat tout ce qui reſte de ces racines, avec des couteaux à lame émouſſée ; on met un peu ſécher les peaux, puis on les fait tremper dans du lait doux, ou, ſi ce ſont des peaux épaiſſes, dans du lait aigre ; & on les y laiſſe macérer pendant quatre jours, avec l'attention de les racler encore une fois chaque jour, pour mieux dilater la peau. Enfin on fait ſécher ces peaux à l'ombre, & on les travaille vigoureuſement des pieds & des mains, juſqu'à ce qu'elles deviennent bien ſouples. Pour lors on les paſſe à la fumée, on les retravaille de nouveau ; &, pour concluſion, on leur donne une couleur jaune tirant ſur le brun. Les Kirgiſiens font cette teinture en mettant cuire dans une eau d'alun, ſoit la racine de la *ſtatice Tartarica*, ſoit d'autres plantes ou racines que les Steppes fourniſſent en grande abondance. On prétend qu'il y en a qui font entrer, dans cette décoction, du ſuif de mouton, pour rendre la couleur plus ſolide. Lorſque la teinture eſt refroidie, il faut qu'elle forme une eſpece de bouillie, avec laquelle ils enduiſent la peau des deux côtés, à pluſieurs repriſes, en la faiſant toujours ſécher dans les intervalles. Enfin on les travaille encore une fois pour leur donner le dernier degré de ſoupleſſe. Ces peaux, ainſi préparées, peuvent être lavées très-ſouvent ſans rien perdre de leur agréable couleur. Lorſqu'ils veulent (*Les Wogules*) apprêter des peaux d'élan, pour s'en faire des gants, ils les enduiſent d'huile de poiſſon, recuite, & les pétriſſent avec les mains juſqu'à ce qu'elles ſoient tout-à-fait ramollies. Leurs ſouliers en raquettes, pour aller ſur la neige, & avec leſquels ils courent les bois en hiver, ſont pareillement revêtus de peau d'élan, qu'ils collent deſſus après l'avoir humectée. Cette colle eſt, ou ſimplement la gomme du méleze, ou bien une compoſition qui leur eſt propre & qui eſt un melange de ſang de renne & de farine, ou de corne d'élan pilée, qu'on laiſſe paſſer une nuit dans un four chaud.

Toutes ces manufactures (*des Werchotaries*) ſe bornent à peu près à une tannerie de cuir de Ruſſie très-conſidérable, où l'on emploie de même qu'en pluſieurs autres endroits de la Sibérie, le tan que fournit l'écorce intérieure du bouleau, à la place de celui du ſaule dont on ſe ſert communément. Les peaux ſe tranſportent d'ici à Troitzki, où ſe fait le commerce de frontiere, & à la foire d'Irbitiſch.

On a déjà dit que tous les vaſes & uſtenſiles

de ces peuples, font de cuir; ceux mêmes où ils mettent leurs liqueurs fermentées, distillées, & spiritueuses. Leurs tonneaux en sont aussi.

CHAPITRE IX.

Remarques sur les chapitres précédens.

Le texte de Lepéchin porte que pour faire du cuir noir, au lieu de bois de sandal rouge, & de l'alun, on prend la moitié du poids de bois *de sandal noir*, & une dragme de vitriol vert. Le pasteur Hase, traducteur du journal de Lepéchin, a rendu ainsi le mot *tchernym sandalum*, & sa traduction paroît exacte. Mais il n'existe pas de bois de sandal noir. C'est peut-être du *bois de campêche, du bois d'Inde.*

A quelques doutes, sur l'exactitude en quelques points, des relations de nos voyageurs, je joindrai l'observation de Pallas & de Lepéchin, & une idée de la circonstance où ils se trouverent. Ces deux savans assurent avoir été exacts dans leurs descriptions sur la préparation des peaux & cuirs, tant à Murom que dans les autres parties de l'empire Russe. Ils disent qu'ils ont toujours été accompagnés d'un intendant de l'impératrice & qu'on ne leur a rien caché.

On doit croire que des savans, d'un mérire aussi distingué, n'ont cherché à tromper personne. Mais d'une autre part, on sait positivement qu'il a été également défendu au Hollandois Pallas, aux Allemands Falk & Gmelin, qu'aux Russes Lepéchin, Roustchou, Krescheminikoff & autres, de rien publier de relatif à la minéralogie, surtout aux mines d'or & d'argent. On sait qu'on a poussé ensuite, à leur égard, beaucoup plus loin l'esprit de cette défense; puisqu'on leur a enlevé leurs manuscrits, pour les déposer dans les archives du palais, ne leur laissant la permission d'en tirer que ce qui concerne la Zoologie, la botanique; &c. &, sous les yeux du chancelier.

Les premieres éditions des relations de ces infatigables voyageurs, & savans naturalistes, ont été faites à Pétersbourg; & leurs traductions passent pour être exactes.

D'un autre côté, on lit dans l'*Essai sur le commerce de Russie*; (Amsterdam, 1777, in-8°. p. 48). (Fabriques des cuirs rouges ou *youfts*). « Les fabriques des cuirs de Russie sont les » plus importantes de l'Empire, & les meilleures » de l'Europe. Il est vraisemblable que les » Tartares ont été anciennement en possession » de cette branche d'industrie, & que c'est d'eux » que les Russes ont obtenu le secret de donner » à leurs cuirs cette molesse, ce lustre, ce grain » qu'on ne peut imiter nulle part. Quoiqu'il » en soit de l'origine de cet art, il est certain » que les Russes ont gardé jusqu'ici la plus » grande réserve, & la circonspection la plus » étroite, sur la communication de leurs pro- » cédés.

» On a vu des Suisses & des Silésiens, jaloux » de ce secret, & ambitieux de l'acquérir, se trans- » planter dans les provinces méridionales de l'Em- » pire, briguer de l'emploi dans ses fabriques » de cuirs, y travailler plusieurs années, & » revenir dans leur pays sans avoir pu ni sai- » sir ni pénétrer l'objet de leurs recherches. » Le seul fruit de leurs efforts a été de con- » jecturer que la teinture de ces cuirs étoit en par- » tie composée d'écorce de bouleau; que le » mordant qu'on y emploie, étoit absorbé ou » recouvert par une espece de graisse, dont une » sorte d'huile de poisson étoit l'ingrédient prin- » cipal, & que d'ailleurs les eaux du pays avoient » une qualité particuliere, analogue à la nature » des cuirs & à leur perfection ».

(J'ai remarqué, dans tous les arts, où l'eau est un des principaux agens, que cette derniere observation est presque toujours un des fruits de l'ignorance des artistes : on ne peut imiter; on ne peut réussir : on ne sait à quoi l'attribuer, ce dont on ne voudroit pas convenir : l'eau se présente; on y croit, ou l'on y fait croire; mais je n'y crois pas dans cette circonstance, non plus que dans la plupart des autres, parce qu'on peut toujours facilement ramener les eaux ordinaires à un même principe, & les rendre également propres aux mêmes usages.

Que l'on conçoive la différence de nos ingrédiens & de nos manipulations, aux leurs! Où trouver en abondance leur *salix arenaris*, leur *ledum palustre*, sur-tout leur *bouleau*, & l'huile qu'on en tire, dont ils font un si grand usage, & à laquelle il paroît qu'ils doivent tant; sans parler de la quantité de lait aigre & de lait caillé, qu'ils emploient en divers circonstances? D'ailleurs ces cuirs rouges, ces youfts, ces cuirs de Russie, ne sont point des cuirs forts, & ils ne sont propres à aucun des usages des cuirs forts. On en fait des bottes molles, des gibernes, des valises, qui trop souvent prennent l'eau, s'ils ne sont retravaillés avant leur emploi. On en couvre des vaches, des malles; les bourreliers, les selliers, les carrossiers en emploient beaucoup. Mais on n'en sauroit faire, ni semelles de souliers, ni bottes fortes. Il est même douteux que cette partie de l'art soit perfectionnée à un certaiu point en Russie; il ne paroît pas du moins, qu'elle fasse une branche remarquable de son commerce extérieur de peaux & cuirs; & l'on ne pense pas que ce soit à la nature des peaux qu'il faille s'en prendre.)

L'auteur continue. « Les fabriques d'youfts » sont au nombre de cent, environ. Les meilleures » & les plus réputées, sont celles de Vasem, » Serpukow, Below & Toula. Celles de » Cazan, Schabakser, Jaroslow, sur le volga, » & autres, sont inférieures.

» L'exploitation de ces cuirs peut aller à un » million de roubles par an. Elle ne se fait que » par les ports de Pétersbourg, & d'Archan- » gel ».

Si j'en crois quelques auteurs, il me semble que ceux que je viens de citer, n'ont pas assez insisté sur l'usage de l'huile de bouleau; & la maniere dont les Russes tirent cette huile, est encore fort obscure pour nous. Si ces naturalistes n'ont pas été contraints, ils me semblent, comme tous les autres savans voyageurs, avoir encouru le reproche d'avoir un peu trop négligé les arts. Je serois aussi porté à penser que leurs traducteurs les ont souvent mal entendus; car j'ai sous les yeux diverses traductions des mêmes passages; & j'ai quelque peine à les concilier.

La derniere teinture se donne aux peaux, par couches, en les mettant en cylindres, & les roulant aux pieds. Assez colorées & seches, elles sont enduites d'huile de bouleau, du côté de chair; &, pour faire pénétrer avant cette huile, on les travaille en tous sens & fortement, avec l'instrument sillonné, cannellé, strié, dont on a parlé; ensuite on les polit; on lisse avec la partie unie de cet instrument, après, disent quelques-unes, les avoir frottées d'un peu d'huile de chanvre.

Seroit-ce la maniere de faire l'huile de bouleau qui l'a fait nommer par quelques personnes *goudron de bouleau ?* Cependant M. Pallas dit qu'on emploie généralement à cette opération de l'huile de bouleau, la plus fine & la plus claire. Quoiqu'il en soit, voici tout ce que j'ai trouvé dans ces auteurs sur la maniere de fabriquer cette huile.

On fait des tas d'écorce de bouleau, au dessus d'autant de fosses, garnies d'un large plat de terre; on allume cette sorte de bûcher; l'huile en découle, & l'humidité, une sorte de vapeur humide qui pénetre en dessous, la garantit jusqu'à ce qu'elle soit rassise dès qu'on la ramasse.

M. Dantic, à qui je témoignai, l'année derniere, (en 1787) mon mécontentement de ne trouver qu'obscurité dans ce que les naturalistes écrivoient sur les arts, en lui donnant pour preuve, avec plusieurs autres faits, cette histoire, mal digérée, du bouleau employé avec tant de succès en Russie, pour tanner les cuirs rouges; me répondit : « On emploie le bouleau, pour » tanner les cuirs de Russie; mais il faut ajou- » ter qu'on les foule avec l'huile retirée de ces » mêmes bouleaux, par la combustion, dans des » vaisseaux fermés. C'est principalement cette » derniere opération qui donne à ces cuirs leur » couleur, leur odeur, & leur propriété de n'être » pas attaqués par les insectes. J'ai vu de cette » huile, apportée, il y a quelque temps, d'Astracan, par un Anglois; son odeur n'est » point sensible en masse; mais lorsqu'on en » étend une goutte sur du papier, elle se dé- » veloppe d'une maniere agréable ».

CHAPITRE X.

De la préparation des cuirs rouges en Savoye.

On fait en Savoye, une sorte de cuir de roussi, rouge d'un côté, & blanc de l'autre; il en passe en Piémont & dans le reste de l'Italie.

Lorsque les peaux viennent de la boucherie, elles sont rasées ou mises à la chaux : pour la qualité, le mieux est de les raser. On les met ensuite en cuve, avec du sel & de l'alun, une partie de sel & trois parties d'alun : six livres de celui-ci, sur deux livres de celui-là, par peau de bœuf ou de vache. Il faut de l'eau en suffisante quantité pour que les peaux trempent & en soient couvertes.

Après qu'elles ont été en cuve le temps suffisant pour y prendre tout le sel & l'alun qui leur convient, on les en retire pour les faire sécher. De temps en temps, durant que ces cuirs sechent, on les roule, pour les étendre & les polir, les lisser. On les huile ensuite à la maniere des corroyeurs; & durant ce travail, on les rougit à l'eau de bois de Brésil bouilli, avec une brosse qu'on passe à plusieurs fois, & en divers temps, sur la fleur du cuir.

Ces opérations achevées, on dégraisse le cuir du côté de chair, & on le blanchit à la craie. On le polit ensuite du côté de la couleur; & il se vend, en cet état, jusqu'à vingt-deux sols la livre, poids de marc.

Il se fait en outre dans la partie du Pont-de-Beauvoisin, qui dépend de la Savoye, des cuirs blancs, pour les harnois, & des cuirs noirs pour les voitures & autres usages, très-lissés, d'un beau poli, fort luisant.

CHAPITRE XI.

1°. *De la préparation des cuirs* dits *de Russie, en France.*

Nous avons des principes peu fixes pour ce genre de travail : on a tenté bien des méthodes; on a varié les procédés; on a commencé beaucoup d'entreprises, on en a peu suivies. Sans y avoir une grande confiance; mais pour ne rien laisser en arriere de ce que quelqu'un pourroit croire utile; & aussi, parce que ce qui tient à l'historique des arts doit également entrer dans mon travail, que leur partie technique, je donnerai l'extrait de ce qui, sous le titre de *cuir*

de Russie, a été mal à propos placé à *L'art du corroyeur.*

Il paroît que c'est de quelques ouvriers, dissimulés ou ignorants, de la manufacture de Saint-Germain-en-Laye, qu'on a tiré les rares & maigres instructions que nous allons transcrire. Peut-être aussi les entrepreneurs & directeurs de cet établissement qui a fait tant de bruit, & qui a eu si peu de succès, n'en savoient-ils pas davantage. Quoiqu'il en soit, ce sont principalement, nous dit-on, les peaux de vaches, quelquefois celles de veaux, qu'on emploie pour faire le cuir de Russie.

On prend une peau en croûte; la plus blanche, la plus nette, la moins défectueuse; on la trempe dans l'eau, on la bute sur le chevalet avec un couteau rond; on coupe toutes les extrémités & les parties foibles du ventre, qui ne prennent pas bien la couleur, on l'écharne sur le chevalet; on la foule; on la travaille avec la pommelle; on passe de l'huile de poisson claire sur la fleur, & de l'huile avec du dégras sur la chair. Lorsqu'elle est seche, on la travaille encore avec la pommelle.

On met ensuite une couche d'eau d'alun préparée, sur la fleur; & pendant qu'elle est encore humide, on la passe au cylindre. (*On donne ensuite assez longuement, la description de ce cylindre : je le trouve compliqué; je le crois inutile; je le supprimerai.*) On lui donne alors une seconde couche d'alun.

Lorsqu'elle est un peu seche, on met, sur la fleur, l'huile appellée *huile de Russie.* (*Il faut observer qu'on ne sait ce que c'est que cette huile.* Elle est, *dit-on après*, une partie essentielle du secret. Nous savons seulement, *ajoute-t-on*, qu'il y entre une huile distillée de *sabine* & de *rue. On donne la maniere de distiller cette huile : je ne la transcrirai pas, persuadé qu'il n'y a rien de tout cela*). On y met ensuite la couleur rouge ou noire. On met la peau à un soleil vif, pour faire pénétrer la couleur; on remet de la couleur à plusieurs reprises différentes; &, à chaque fois, on fait sécher la peau. On continue ainsi jusqu'à ce qu'elle soit bien colorée; pour lors, on la foule encore; on la tire à la pommelle; on la pare au plus vif, sur le chevalet, & à la lunette. Enfin on l'éclaircit en la frottant sur la fleur, avec une brosse très-rude.

Je passe la partie de la teinture de ces cuirs, parce qu'elle n'apprend autre chose, sinon que c'est un secret, quoiqu'on sache bien *qu'elle est formée principalement avec le bois de Brésil, & surtout celui de Fernambouc.* Voilà tout ce que j'ai à dire, de ce qui est écrit dans *l'art* sur cette matiere.

2°. *De la préparation des vaches rouges.*

A Paris & dans quelques endroits de la province, on fabrique des cuirs rouges, auxquels on ne sauroit donner le nom de *cuirs de Russie* ou *de Roussi*, parce qu'ils n'ont pas la même odeur, & que leur rouge, qui a plus d'éclat, n'a pas la même teinte, ni autant de solidité; c'est tout simplement une teinture de bois de Brésil bouilli dans de l'eau de chaux, & quelquefois avec un peu de cochenille. Ils n'en sont pas moins employés & en assez grande quantité, par les selliers, bourreliers, coffretiers, pour les équipages, &c.

Les vaches qu'on veut mettre en couleur ne doivent point avoir de suif, mais seulement un peu d'huile claire appliquée très-légerement, & sans dégras, seulement pour adoucir la peau. On choisit, tant qu'on peut, des peaux qui soient sans défaut, qui n'ont point de coutelures, de coups de cornes, égratignures, comme on les rencontre si souvent, & qui aient la fleur vive, c'est-à-dire, belle, ferme, & bien conservée.

On prend une vache en croûte dont la fleur soit *vive*, on la défonce, on la draye, on la foule à l'eau, & on la met au vent, comme les cuirs façon d'Angleterre; on lui donne une couche d'huile sur fleur & une couche d'huile & de dégras sur chair, environ une demi-livre en tout, & on la met sécher.

Quand elle est seche, on lui donne une couche d'alun avec une brosse, de cul en tête, & de travers : cet alun sert à faire manger le reste de la verdeur de la peau, & à passer la peau, comme disent les corroyeurs. Enfin il prépare la peau à recevoir la couleur.

On la foule sur l'alun, jusqu'à ce qu'elle soit douce; on la foule à petits plis, on la corrompt des quatre quartiers, on la met à l'air, pour faire évaporer l'humidité de l'alun; quand elle est seche on la rebrousse avec le liége.

Après la description du bain de teinture, que nous aurons plus d'une fois occasion de donner, on met sur le feu ce dont on a besoin, on ajoute à environ deux seaux de ce bain, « une » demi-once de cochenille bien pilée; on la fait » boullir un moment; on la retire de dessus le » feu : &, lorsqu'elle est encore bouillante, on » y jette gros comme un œuf, de chaux vive : (cette condition est essentielle), on la laisse re- » froidir, & elle est prête à employer ».

On donne à la peau la premiere couche de rouge, de cul en tête & de travers; on la remet à l'air; on lui donne le second rouge, de la même façon : on la laisse sécher à fond; on la corrompt avec la pommelle, de cul en tête & de travers; après quoi on lui donne le

troisieme rouge, dans lequel on ajoute un blanc d'œuf.

Quand on a donné le troisieme rouge, on met la peau à l'air, pour la faire essorer, après quoi on la lisse. Pour que le lisse puisse glisser, on prend un morceau de couverture de laine légérement huilée; on le passe dessus la peau.

On lisse de cul en tête & de travers, du côté de fleur, & la vache rouge est finie.

Dans quelques cas, ou, quelques personnes procedent comme il suit.

« La peau étant prise au même état qu'elle doit être pour le noir, on la frotte avec un morceau de frise ou de laine trempée dans l'eau d'alun; l'ayant laissé bien sécher, on la frotte avec le Brésil; on la laisse sécher encore, on la frotte avec un autre bouchon de frise; on y met une nouvelle couche de Brésil; on la laisse pareillement sécher: enfin on répete tout cela une troisieme fois.

La lisse dont on se sert pour les cuirs rouges est semblable à celle dont on donne le lustre aux toiles & aux toileries; c'est une sphere de verre de quelques pouces de diametre, massive, applatie & emmanchée.

Après avoir frotté la peau avec un peu de jus d'épine vinette, il faut laisser sécher la peau; ensuite on la lisse fortement, & c'est la derniere façon qu'on donne à ces veaux ou moutons passés en rouge.

Jusqu'ici il n'a été question que de *vaches*; & je pense, malgré cette dénomination, qu'il faut aussi entendre les peaux ou cuirs de *bœufs*; peut-être encore de quelques *veaux* les plus forts; mais, ici, il n'est plus question que des peaux de veaux & de moutons. En tout cela il y a déplacement ou obscurité, peut-être l'un & l'autre. Pour être méthodique & clair, il faudroit, comme je l'ai observé, de tous ces arts, n'en faire qu'un: ils rentrent souvent les uns dans les autres; il faudroit autant de fois se répéter ou faire continuellement des renvois. De quelle maniere que ce soit, le travail devient dégoûtant à faire, & le défaut d'ordonnance, ou la prolixité, le rend tel au lecteur.

CHAPITRE XII.

Extrait du voyage de Sparrman.

Sur l'art dont il est ici question, j'ai trouvé moins de choses encore dans les relations du capitaine Cook, & des savans, qui ont voyagé avec lui, que dans celles de nos voyageurs Hollandois, Russes, & Allemands, dont je viens de donner quelques extraits. J'ai employé dans les notes du discours préliminaire leurs principales remarques sur l'objet qne je traite. Je vais rapporter celles, en plus petit nombre encore, du docteur Sparrman, extraites de son voyage au Cap de Bonne-Espérance, fait en 1772-1776 (Paris, 1787. 3 vol. in-8°. Traduction de M. Letourneur).

Les Hottentots ne portent guere de souliers. Ceux qui sont le plus en usage dans cette contrée, & beaucoup d'autres, ont la même forme de ceux que portent la plupart des paysans d'Afrique, ainsi que les *Esthoniens*, les *Livoniens*, & quelques *Finlandois* ..... Le côté du poil est en dehors.

On ne fait au cuir d'autre apprêt que de le battre & de le mouiller. S'il est d'une espece plus forte & plus épaisse, de peau de buffle, par exemple, on le laisse pendant quelques heures dans du fumier de vache, &, par ce moyen, il devient doux & flexible. On se sert ensuite d'une espece de graisse qui produit le même effet.

« Ces souliers ne sont pas sans leur avantage. Ils s'ajustent exactement au pied comme un bas, & conservent toujours leur forme. On les maintient doux & flexibles, en les portant constamment. Si les bords en deviennent quelquefois durs, il est aisé d'y remédier en les battant & les graissant un peu. Ils sont légers & frais, par la raison qu'ils ne couvrent pas autant le pied que les souliers ordinaires. Etant sans coutures, ils sont d'un fort bon usage, & les semelles en sont à la fois fortes & pliantes.

Les souliers de cuir tanné à l'ordinaire, desséchés & brûlés par l'apprêt, sont sujets à glisser dans les sables d'Afrique, & deviennent bientôt durs comme la pierre. Ces souliers de campagne, comme ils les appellent, faits d'un cuir presque crud sont infiniment plus durables. Ce cuir sans apprêt leur coûte d'ailleurs beaucoup moins; & un homme peut en faire une paire en une heure ou deux. Il me semble que ce seroit un objet d'économie, si l'on introduisoit parmi nous, surtout en été, l'usage de ces souliers; ils seroient, à ce qu'il semble, particulierement utiles aux matelots, en ce qu'ils sont très-légers &c. (La maniere de faire ces souliers, est expliquée avec assez de détails dans une note page 253, & 254 du tome I de ce voyage.)

« Les peaux de lion sont, à ce qu'on prétend, inférieures aux peaux de bœuf, & plus sujettes à se pourrir. On les emploie rarement au Cap, de même que les peaux de cheval, excepté pour quelques usages particuliers. J'ai cependant trouvé un fermier qui s'en servoit pour des dessous de souliers, & les disoit fort pliantes & de durée.

» La peau de buffle est épaisse, dure & fort recherchée des fermiers, pour faire des courroies & des harnois. Nous fîmes, de ces peaux, des licous pour nos chevaux & nos bœufs; & nous ne nous crûmes assurés d'eux, que lorsque nous pûmes les attacher avec ces liens;

il n'en eſt gueſe d'autre capable de les retenir, lorſqu'ils ſentent des lions ou des loups dans le voiſinage. Chacun de ces licous avoit environ neuf pieds de long ſur un doigt & demi de large ; ils ſe vendent preſque par tout le pays un quart de rixdale piece.

» Nos Hottentots firent à celle du buffle que nous tuâmes alors, une ſorte d'apprêt ; ils la tendirent & la ſalerent un peu ; & quand elle fût deſſéchée à-demi, nous en fîmes des traits neufs pour notre chariot, dont chacun étoit formé de quatre doubles de peau.

Dans le nombre des erreurs de Buffon, que releve Sparrman, il en eſt une qui tend à faire juger de l'épaiſſeur ou de la dureté relative des peaux des gros animaux. A propos du rhinocéros, dont Sparrman avoit tué deux, chacun d'un ſeul coup de fuſil, ce ſavant voyageur dit : « la peau de cet animal n'eſt donc pas » auſſi impénétrable que quelques auteurs l'ont » prétendu. Il y a long-temps que Bontius » a fait l'obſervation que le rhinocéros eſt or- » dinairement tué avec de la poudre & des balles. » M. de Buffon n'a probablement pas fait attention à ce paſſage, « lorſqu'il aſſure d'après Gervaiſe, que la » peau du rhinocéros ne peut être entamée par au- » cune balle, excepté autour des oreilles & » des yeux, & au ventre. Il eſt vrai qu'une » balle en entier de plomb, s'applatira plutôt » contre la peau, qu'elle ne la percera ; mais » que des balles ou *des lingots de fer* ne ſoient » pas capables de faire ſur elle la moindre im- » preſſion, c'eſt une aſſertion abſolument erro- » née ».

Après s'être excuſé ſur la néceſſité de rectifier ainſi quelques erreurs de Buffon, que « ſon » génie fécond a quelquefois entraîné, *malgré* » *lui*, au-delà des juſtes bornes », & l'avoir appellé *noble & courageux ennemi des fauſſes notions & des erreurs* : il continue. « J'aſſure » donc que la peau du rhinocéros, comme celle » de l'éléphant, peut être percée par des jave- » lines & des dards », & il en donne la preuve par le fait, contre l'aſſertion de Buffon qu'il raporte ainſi dans la note.

« Quant au rhinocéros unicorne, M. de Buf- » fon, tome XI, change d'opinion pluſieurs fois » dans l'eſpace de quelques pages. La peau du » rhinocéros, dit-il, page 117, ſans citer au- » cune autorité, eſt ſi dure qu'elle ne peut » être pénétrée ni par le fer ni par *le feu du* » *chaſſeur* ; & page 181, dans les notes, il » cite & loue beaucoup la relation donnée ſur » ce ſujet, par M. Mours, qui contredit la pre- » miere aſſertion, à laquelle cependant M. de Buf- » fon revient encore, page 195, en diſant que » la peau du rhinocéros réſiſte aux *javelots* & » aux *lances* ».

Plus loin, notre auteur nous apprend que les Cafires « portent pour vêtement, comme les Hot- » tentots *Gouanquas*, des peaux de vaches qu'ils » ſavent rendre, à force de les apprêter & de » les graiſſer, douces & pliantes. Les Caffres » n'ont point d'autres armes que le bouclier de » cuir, pareil à celui dont nous faiſons des » ſemelles, &c. (Comment apprêtent-ils ces » cuirs ? C'eſt ce que le voyageur n'a pas remar- » qué) ».

Après la peau de buffle, c'eſt de la peau de l'élan qu'on fait les meilleurs licous pour les bœufs ; on en fait auſſi des traits de chariot, des ſouliers de campagne, & autres uſtenſiles de ce genre.

M. de Buffon dit que la peau de l'autruche eſt fort épaiſſe. Elle eſt épaiſſe, tout au plus, comme celle du bouc ou du veau. Je ne conçois pas trop comment les Arabes ont pu s'en faire des ſoubre-veſtes qui leur tenoient lieu de cuiraſſe & de bouclier.

La peau de l'hippopotame adulte a beaucoup de reſſemblance avec celle du rhinocéros ; mais elle eſt encore plus épaiſſe. Les fouets qu'on en fait ſont plus forts, &, après qu'on s'en eſt ſervi quelque temps, plus pliants ; mais ils ne ſont pas auſſi tranſparents que les fouets de peau de rhinocéros, lorſque ces derniers ſont neufs. (A quoi cela tient-il ? Eſt-ce à la nature des choſes, ou à la maniere d'opérer ? C'eſt ce qu'on ne dit jamais. Les ſavans étrangers, comme les François & ceux qui voyagent, & ceux qui reſtent au cabinet, comme ſont généralement les nôtres, ont cela de commun, de dédaigner trop les arts, de les négliger beaucoup du moins).

CHAPITRE XIII.

Maniere de préparer les peaux de boucs & de daims aux Indes Occidentales.

Quand la peau eſt ôtée de deſſus l'animal, on l'étend d'abord ſur des cordes dans un endroit deſtiné pour la faire ſécher, & l'on coupe le cerveau du daim, qu'on met ſur de la mouſſe ou du gazon ſec ; &, dans cet état, on le fait ſécher au ſoleil, ou auprès du feu, pour le conſerver. Quand le temps de la chaſſe eſt paſſé, les femmes préparent les peaux : d'abord elles les mettent tremper dans un étang ou foſſe pleine d'eau, enſuite avec une vieille lame de couteau enchaſſée dans un morceau de bois fendu en travers, elles en ôtent le poil, lorſque les peaux ſont encore humides. Ces peaux étant ainſi préparées, on les met avec une certaine portion de cerveau deſſéché, dans une chaudiere ſur le feu, juſqu'à ce qu'elles aient acquis un degré de chaleur plus grand que celui du ſang. Cette opération les fait écumer, & les rend parfaitement nettes.

Ensuite on les tord séparément avec de petits bâtons jusqu'à ce qu'on ne puisse plus en faire sortir une goutte d'eau. On les laisse en cet état pendant quelques heures, après quoi on les tord, & on les met sur une espece de châssis composé de deux perches, traversées par deux autres, & attachées ensemble avec l'écorce même de ces perches. Ensuite on les étend de toute leur longueur sur des cordes : & à mesure que les peaux sechent, on les gratte avec une hache émoussée, ou bien avec un morceau de bois ou de pierre applati, afin d'en faire sortir l'eau, & d'en détacher la graisse. On continue cette opération jusqu'à ce que les peaux soient parfaitement seches.

Voilà toute la façon qu'on leur donne ; & une femme seule peut préparer ainsi huit ou dix peaux par jour.

(*Journal Œconomique*, *Novembre* 1753).

On lit dans l'Histoire générale des voyages, que les Gouanches, anciens habitans des Canaries, ensevelissoient leurs morts dans des peaux de chevres, cousues avec des courroies de la même matiere, & dont les coutures sont si égales & si unies, qu'on n'en peut trop admirer l'art. Un chasseur entrant par hasard dans une cave sépulcrale des Gouanches, coupa une grande piece de la peau que l'un des morts avoit sur l'estomac : elle étoit plus douce & plus souple que celle de nos meilleurs gants, & si éloignée de toute sorte de corruption, que le même chasseur l'employa plusieurs années à d'autres usages.

On ne cousoit ainsi les cadavres, dans ces peaux de chevres, qu'après les avoir embaumés ; art répandu seulement chez les prêtres de cette nation, qui en faisoit un mystere, & qui, présume-t-on, le tenoit des Egyptiens. Il est remarquable que, pour éviter la dépense, lorsqu'il étoit question des pauvres, on leur ôtoit le crane. Ils étoient cousus aussi dans des peaux, ajoute l'historien, mais auxquels on laissoit le poil ; au lieu que celles des riches étoient si fines, & passées si proprement qu'elles se conservent fort douces, & fort souples, jusqu'aujourd'hui.

La richesse des habitans des Isles du Cap-Verd, consiste dans leurs peaux de chevres, qu'ils préparent parfaitement à la maniere du levant. Beckman assure qu'il n'y en a pas de meilleures au monde dans la même espece.

CHAPITRE XIV.

Extrait de quelques relations du Groenland, sur la nature & la préparation des peaux qu'on y emploie à divers usages.

La rigueur du climat du Groenland y a rendu peu nombreuses les especes & rares les individus des quadrupedes : le pressant besoin des habitans les a presque tous anéantis : ce qu'il en reste se réduit à quelques ours, & quelques rennes devenus très-sauvages & difficiles à rencontrer.

Les produits de l'agriculture y étant également à peu près nuls, il n'y a de ressources pour les Groenlandois, que dans la mer : là, est leur vie, leur vêtement, leurs tentes, leurs barques ; tous les objets de nécessité, d'utilité, d'agrément ; leurs jouissances & leur luxe, & presque toutes ces choses se trouvent réunies dans le *veau* ou *loup-marin*, dont leurs mers abondent. On ne lit point sans quelqu'admiration, & une sorte de frémissement, la relation de leurs combats, corps à corps avec ces animaux, & de la maniere dont ils les pêchent en général & dont ils les dépecent pour en tirer parti.

Les Groenlandois connoissent de cinq especes de *veaux* ou *loups-marins*. De la peau des uns, ils font leurs tentes, ils couvrent les murs de leurs maisons, ils séparent leurs appartements ; ils font leurs barques & la plupart de leurs ustensiles : de celle des autres, ils font leurs habits, leurs manteaux, leurs souliers, leurs bottes, &c. La peau des vieux loups-marins est tigrée : elle s'emploie, outre les tentes, & certaines parties du vêtement, à couvrir des malles, à faire des housses & autres ornemens de cheval, à doubler les bateaux ; dans ce dernier cas on en ôte le poil, & on y laisse une partie de la graisse naturelle.

La peau des jeunes veaux-marins, est noire sur le dos, & blanche sous le ventre : elle sert à faire les belles vestes du pays ; c'est un objet de parure & de luxe. On met en dehors des habits, la partie la plus rude de la peau, & on les borde & galonne sur toutes les coutures, avec de la peau rouge ou blanche. Les culottes des Groenlandois sont aussi de peaux de veaux-marins, si ce n'est de peau de rennes, ce qui devient toujours de plus en plus rare. Leurs bas sont de la même peau ; mais de celle, beaucoup plus souple, des petits veaux pris dans le sein de la mere. A l'égard des souliers, ils sont aussi proprement travaillés, en peau ou cuir assoupli, plus fermes néanmoins que les vêtemens ordinaires, & teints en noir. Les semelles, relevées en dehors, dépassent le pied de deux doigts en avant & en arriere ; & le tout est lié avec des courroies qui passent sous le pied, & viennent s'attacher en dessus.

Comme les hommes, les femmes sont vêtues de peau de veau-marin ; elles font volontiers leurs culottes & leurs souliers de peau ou cuir rouge ou blanc, & elles les façonnent agréablement par les coutures, ordonnées, soit par les couleurs, soit par la façon, comme une sorte de broderie.

La

La casaque de mer est faite de peau de *chien-marin* ; elle tient de la tête aux pieds, souliers, bas, culotte, habit, & est si bien cousue que l'eau ne peut la pénétrer, lors même qu'ils se jettent à la mer. Ils ont même l'art d'y renfermer une certaine quantité d'air, qu'ils lâchent, ou laissent échapper à volonté, de maniere qu'ils s'enfoncent dans l'eau, ou se tiennent à sa surface suivant l'occurrence, & qu'ils y agissent dans tous les cas, avec beaucoup de facilité & d'adresse.

J'ai observé ailleurs, & je le répete ici, que la chemise de mer des Groenlandois est faite de boyaux de veaux-marins, parfaitement cousus, qu'elle les garantit de l'humidité, & leur conserve la chaleur naturelle.

De l'apprêt de ces peaux en général.

Dans un pays où les mœurs sont très-simples & où il y a peu de besoins, les arts n'ont pas fait de grands progrès ; cependant les Groenlandois ont été trouvés, préparant la peau de veau-marin, & la mettant à tous leurs usages. Ils la ratissent, pour en ôter le poil : ils la font tremper dans l'urine, pour la dégraisser : ils l'étendent sur le gazon pour la faire sécher. Ponr la mettre en œuvre, ils l'arrosent d'urine la frottent à la pierre-ponce, la roulent aux pieds & aux mains, & viennent ainsi à bout de l'assouplir.

La peau des femelles, plus dure que celle des mâles, est mise tremper dans l'urine, l'espace de deux ou trois jours, pour l'affiler au couteau ou avec les dents. On la fait tremper ensuite, autant de temps à l'eau fraîche ; on l'étend, on la fait sécher ; on la roule ; on la frotte ; on l'assouplit ; le tout suivant l'usage auquel on la destine.

Lorsqu'il est question de leur donner le plus grand degré de souplesse, comme aux pelisses molles, qui se portent sur terre, on les frotte, entre les mains, plus qu'aucune autre ; mais alors, elles résistent moins à l'eau que les peaux d'un apprêt plus ferme.

Nous avons déjà observé que celles dont on fait les barques, les canots, & qui proviennent des veaux les plus gras, ne sont jamais entierement privées de leur graisse naturelle. On les roule ; on s'assied dessus ; on les expose au soleil ; on les couvre de gazon durant quelques semaines, jusqu'à ce que le poil s'en détache. On les met ensuite tremper dans l'eau de mer, pendant quelques jours ; on en tire les bords avec les dents ; on les coud ensemble ; on enduit les coutures avec de la vieille graisse de veau-marin, au lieu de poix, pour empêcher l'eau de les pénétrer. L'eau de la mer altéreroit les peaux, si on les y laissoit tremper trop long-temps ; il faut surtout avoir attention que le grain n'en soit pas endommagé.

Quant aux peaux destinées à d'autres usages, on les ratisse de près, on les étend sur la neige, on les pend en l'air : ceci est pour les blanchir. Si on veut les teindre en rouge, on mâche le cuir avec les dents, en mâchant en même temps l'écorce des racines de pin, qu'on ramasse sur les rivages de la mer, & qui proviennent des débris qu'elle y a jetés.

Ce sont les femmes qui s'occupent de tous ces travaux. Les hommes semblent uniquement consacrés à la pêche ; & pourtant à la construction de leurs demeures, à laquelle elles concourent aussi pour beaucoup.

Si la peau de veau-marin sert aux Groenlandois de vêtements, de tentes, de tapisseries, de vases, d'ustensiles, de canots, &c. sa chair les nourrit ; ils s'éclairent, se chauffent, & font leur cuisine avec sa graisse & l'huile qu'ils en tirent, en si grande quantité, que c'est pour eux le seul objet d'échange des autres choses dont ils peuvent avoir besoin d'ailleurs. Ils conservent d'autres poissons dans cette huile. Avec les fibres musculeuses du veau-marin, plus fortes que le fil & la soie, ils font toutes leurs coutures. Sa vessie leur sert de bouteille & d'outre pour l'eau & pour l'huile ; enfin, ils font de ses os des clous, divers outils & ustensiles.

SECTION VIII.

Procédés pour durcir les cuirs ; fabrication & apprêts de divers vases, ustensiles & chapeaux de cuir.

§. PREMIER.

Procédés pour durcir les cuirs.

CHAPITRE PREMIER.

Extrait d'un mémoire qui a concouru & partagé le prix à l'Académie de Lyon, en 1774, sur la question de durcir les cuirs : par M. Renard, médecin à la Fere, en Picardie, avec cette épigraphe :

Hæc ære, & duri chalybis, perfecta metallo.

JE supprime le préambule de ce mémoire : il n'a aucun rapport à mon objet. Je supprimerai les définitions des pyrites, & le long procédé connu depuis un siecle, en Angleterre, d'en extraire l'acide vitriolique ; je releverai seulement l'erreur de l'auteur, qui dit en propres termes qu'on ne soupçonnoit pas (en 1774) l'existence *de la couperose ou vitriol de mars, dans une espece de cendres minérales, très-communes en Picardie.* Dix, douze, quinze, vingt ans avant cette époque, on exploitoit les tourbieres vitrioliques des environs de Saint-Quentin, de la Fere, de Compiegne, de Noyon, & très-engrand, depuis plus de vingt ans, & pour l'extraction *de la couperose ou vitriol de mars*, celle de Goincourt, à peu de distance de Beauvais. (*Voyez* l'ART DU TOURBIER, remis à l'académie des sciences, en 1780, rapporté par ses commissaires, M M. Tillet & Morand, & imprimé en 1782).

Je supprimerai encore la théorie de l'auteur sur les pratiques communes du tannage, & ses analyses du tan, & la liste des produits, non développés, mais créés par ces analyses. Je commence :

Suivant l'auteur, la chaux est *indispensable* dans la préparation des cuirs : « elle enleve à » la peau, toute la mucosité, toute la lymphe » & tout le sang qui y seroient restés, & qu'ils » auroient rendus plus molle, plus pesante, & » plus pénetrable à l'eau, & qui par conséquent » l'auroient exposés à la fermentation putride, » ce qui auroit été un grand inconvénient pour » l'usage, puisqu'on n'auroit jamais eu le pied » sec, &c. &c. ».

Entre le *plamage*, ou le travail des plains à la chaux, estimé devoir durer de douze, quinze à dix-huit mois, & le tannage, on *rougit* les peaux, par un coudrement ; ce qu'on appelle encore, leur *donner le grain.* Cette opération consiste à les agiter continuellement, pendant un temps donné, dans une cuve, avec de l'eau chaude & de la poudre de tan. L'eau chaude est pour dilater la peau, en ouvrir les pores, « afin que la partie terrestre chargée d'une » petite quantité d'acide vitriolique, qui seroit » indispensable dans l'eau froide, à peu près » comme les sels nitreux ou aluminaux, puisse » pénétrer l'intérieur de la peau, & remplir » tous les vuides. Ensuite on les jette dans la » fosse, ou dans l'eau froide, remplie de tan, » afin que cette même matiere séléniteuse ou » alumineuse & astringente du tan continue de » remplir les pores & de durcir la peau ».

« Si l'on pouvoit, au lieu de la partie terrestre ou séléniteuse & alumineuse du tan, introduire dans les pores de la peau, le même acide vitriolique, chargé de parties métalliques, de fer, par exemple, on lui communiqueroit certainement encore plus de dureté, puisque le fer est le plus dur de tous les métaux. C'est sans doute là une des raisons par lesquelles les cuirs de certains pays ou de certains endroits sont plus recherchés : on a reconnu qu'ils étoient plus durs &, par conséquent, d'une plus longue durée & d'un meilleur usage. Cette différence vient sûrement de ce que les fosses où séjournent les cuirs sont remplies d'une eau minérale ferrugineuse, plus ou moins chargée : en Angleterre les eaux minérales sont très-communes ; aussi les cuirs y sont-ils excellents. Les fontaines ou les étangs dans lesquels le bois se pétrifie très-vite, offrent

ſans doute auſſi quelques avantages pour la fabrique des cuirs. On en trouve pluſieurs de cette nature en Irlande, &c. »

L'auteur, tout en louant la ſageſſe des arrêts qui prohibent, par des défenſes, ou de forts impôts, les cuirs étrangers, ajoute : « mais cela ne rend pas » nos cuirs d'un uſage ni plus long, ni plus » ſain ». Il eſt bon, cet auteur, de dire & croire que *les ſavans ſur-tout eſtiment l'honneur d'une découverte beaucoup plus que l'argent.*

On remarque que les cuirs qui durent plus long-temps, ſont plus noirs, nouvelle preuve qu'ils contiennent du fer. Tout le monde ſait que la noix de galle ou toute autre partie de chêne communique cette couleur à la diſſolution du fer & le fait reconnoître partout où il exiſte. Le corroyeur, dont tout l'art conſiſte à donner aux cuirs, préparés par le tanneur, une façon qui les rend plus liſſes & plus ſouples, ſe contente, lorſqu'on les veut noirs, après les avoir frottés avec de l'urine, de les mouiller du côté du poil avec une diſſolution de couperoſe verte, qui fait du noir avec le tan qui eſt reſté dans les interſtices de la peau. Hoffman, dans ſon introduction à ſa pharmacopée de Schrodée, fait une remarque curieuſe : ſi au printemps, dit-il, l'on jette dans un boiſſeau d'avoine, une poignée de bourgeons de chêne, & qu'on en nourriſſe quelque temps des chevaux gris-pommelés, leur poil deviendra tout noir, à cauſe du ſel vitriolique qui y eſt renfermé. L'encre à écrire ſe fait avec le vitriol ou la couperoſe verte, la noix de galle & la gomme ; il entre du vitriol dans toutes les couleurs noires. L'infuſion de noix de galle & de pluſieurs autres matières végétales, aſtringentes, étant mêlée avec des ſolutions de fer, fait du noir, du bleu foncé, du violet & du pourpre, ſelon la quantité plus ou moins grande de fer qui s'y trouve, enſorte que beaucoup de fer fait une couleur noire, & qu'une très-petite quantité fait un violet ou un pourpre. Ces infuſions agiſſent auſſi ſur le fer & le noirciſſent. D'après cette théorie, j'ai fait tremper différents morceaux de cuir & de peaux dans la diſſolution de vitriol de mars plus ou moins forte, plus ou moins chargée : on verra plus bas le réſultat de mes expériences.

J'ai fait diſſoudre du vitriol de mars dans des quantités d'eau différentes, par exemple, dans deux, trois & quatre pots d'eau ; j'ai fait tremper dans ces trois diſſolutions de vitriol, plus ou moins fortes, des languettes de cuirs de toutes eſpeces ; toutes y ont acquis en aſſez peu de temps, un degré de dureté conſidérable ; les languettes de cuirs déjà tannées ſe ſont préſentement colorées en noir ; j'en ai dit la raiſon plus haut, j'ai remarqué que le cuir qui avoit été trempé pendant quelque temps dans une diſſolution chaude de vitriol, & qu'on avoit laiſſé refroidir enſuite, s'étoit durci plus vîte, ſans doute parce que la chaleur de l'eau aura ouvert les pores de la peau, & que les parties du fer les auront pénétrés plus intimement & en plus grande quantité : cette obſervation eſt eſſentielle pour abréger la manipulation & obtenir des cuirs d'une meilleure qualité.

J'aurois voulu pouvoir répéter les expériences ci-deſſus en grand, les réſultats en auroient encore été plus certains & plus beaux ; mais je manquois de vaſes & d'emplacemens convenables. Au reſte je crois qu'il ſuffit de ſavoir que la diſſolution de vitriol de mars, pénetre tous les cuirs & les durcit ſinguliérement. Mais on remarque que les cuirs tannés acquierent un degré de dureté plus conſidérable que tous les autres, & que ceux qui ſortent du plain durciſſent plus que ceux qui n'ont ſubi aucune préparation. On a vu, plus haut, que le tan ſe donnoit aux cuirs plus ou moins longtemps, & plus ou moins abondamment, ſuivant l'uſage auquel on les deſtinoit, & auſſi ſelon leur qualité. On ſe conduira de même dans l'adminiſtration de notre leſſive minérale, c'eſt-à-dire qu'on la chargera plus ou moins, & qu'on y laiſſera ſéjourner les cuirs plus ou moins longtemps, ſuivant qu'on voudra les rendre plus ou moins durs, plus ou moins ſolides ; auſſi je ne peux pas établir de regles fixes à cet égard : il faut multiplier les expériences avant de rien ſtatuer.

Il n'en eſt pas de même pour ce qui concerne la leſſive chaude ou froide ; il eſt certain que les cuirs qui ont trempé pendant quelque temps dans une leſſive tiéde & enſuite froide, durciſſent beaucoup plus vîte & peut-être mieux ; j'en ai dit la raiſon plus haut.

CHAPITRE II.

Autre procédé pour durcir les cuirs.

Je trouve dans mes papiers un moyen de durcir le cuir qui peut être employé utilement en certains cas. Je ne ſais s'il a été publié, ni à qui il appartient ; le voici. Dans une livre d'huile de noix, mettez deux onces de litharge d'or, faites bouillir à petit feu, pendant deux heures dans un plat, en évitant de brûler l'huile. Laiſſez refroidir.

Faites tremper dans cette huile, durant huit, dix, douze, quinze jours, le cuir que vous voulez rendre imperméable à l'eau ; il y acquerra une très-grande dureté.

On peut employer ce procédé pour des ſouliers faits, en durcir la ſemelle, la rendre plus impénétrable à l'eau, & doubler leur durée.

Faites-les tremper, durant le même temps dans cette huile, juſqu'au deſſus des coutures. On a éprouvé que le cuir trempé dans cette huile, ſeché, &

trempé à l'eau, pendant douze heures, n'augmentoit pas de poids.

J'ai éprouvé, moi-même, qui ai beaucoup marché, voyagé à pied, en toute saison, que des souliers qui prenoient l'eau très-facilement, bien chauffés, & sur la semelle desquels je laissois dégoutter une chandelle allumée, réchauffés, suiffés encore, le tout trois ou quatre fois consécutives, durcissoient, ne prenoient plus l'eau, & duroient beaucoup plus que les autres souliers de même cuir & du même cordonnier.

On peut croire que celui qui, pendant vingt-cinq ans a erré à pied, pour visiter ses amis & acquérir des connoissances;

Qui mores hominum multorum vidit, & urbes,

que celui-là, dis-je, a réfléchi plus d'une fois aux moyens de le faire avec le moins d'inconvéniens.

Je conseille aux piétons d'user de ce procédé : je les plains lorsqu'il fait mauvais temps.

Non ignara mali, miseris succurrere disco.

Voici encore un procédé, annoncé dans le *Journal-Œconomique* (*janvier* 1771).

Maniere de faire des souliers qui garantissent les pieds de l'humidité.

On rape du liege avec une grosse lime, & l'on fait une poudre semblable à celle de la sciure de planches. Lorsque la premiere semelle du soulier est montée, on enduit en dehors cette semelle d'une couche de colle d'Angleterre, sur laquelle on étend une couche de rapure de liege. Quand le tout est bien sec, on y jette, par secousses, avec une brosse de soie de cochon faite en forme de gros pinceau, de la colle d'Angleterre, & l'on répand encore sur cet enduit, de la sciure de liege : la même opération se renouvelle sept à huit fois. L'enduit ayant l'épaisseur d'un doigt, on pose dessus la derniere semelle que l'on a préparée, on l'attache avec deux clous, & l'on bat le tout jusqu'à ce que l'enduit de liege & de colle soit réduit à l'épaisseur d'un écu de trois livres.

Ces souliers peuvent être faits avec beaucoup de propreté pour homme & pour femme; ils sont aussi légers que les souliers ordinaires : l'humidité ne les pénetre jamais; & l'enduit qui ne rompt point, a une espece d'élasticité qui rend les souliers plus doux. On en fait à Metz au même prix que les autres souliers, quoiqu'ils exigent plus d'attention & de travail.

J'ai vu vendre à Paris, rue Quincampoix & ailleurs (il y en avoit en même temps trois ou quatre magasins), des souliers qu'on disoit de cuir de Liege, & ne pas prendre l'eau; j'en ai acheté sept à huit ans de suite : ils étoient durs & très-mal faits; mais en effet, ils ne prenoient pas l'eau, pendant assez de temps. Il y avoit des souliers à tout prix; mais ceux dont je parle coûtoient cent sols. Je les examinai de près; le cuir en étoit médiocre, la couture mauvaise. J'allai plus avant, & je trouvai une couche de goudron entre les deux semelles. Je vis la cause de leur dureté, & de leur imperméabilité à l'eau, jusqu'à ce que la semelle extérieure, d'un cuir spongieux, ayant détrempé ce goudron, elle communiquoit enfin son humidité, à la semelle intérieure. Alors finissoit le bon usage de ces souliers.

J'ai su depuis que la fabrique de ces souliers étoit en province, qu'on y employoit toutes sortes de cuirs, toutes sortes d'ouvriers, le tout au plus bas prix. Déjà, comme bien d'autres j'en étois dégoûté, sur-tout depuis ma découverte de faire fondre une chandelle sur la semelle de souliers moins durs & moins mal faits.

On lit dans la curieuse relation du voyage de Martin, à S. Kilda, la plus éloignée des îles occidentales de l'Écosse, que les habitans, qui ont besoin de cordes d'une très-grande force, les recouvrent avec des lanieres de cuirs de vache salés; & qu'ils apprêtent leurs cuirs avec de la racine de *tormentille*; mais on n'y trouve rien du procédé : on ne sait même pas si cette tormentille differe de la nôtre, qui déjà n'est plus la même de celle des Alpes, ni des Pyrenées. Au reste, c'est une plante dont la racine, en gros tubercules, brune en dehors, rougeâtre en dedans, & très-astringeante, mise en poudre, pourroit, en certain cas, être employée aulieu de tan.

§. II.

Fabrication & apprêt des vafes & uftenfiles en cuir.

CHAPITRE PREMIER.

Premiere opération.

On n'emploie à cet ufage que du cuir de vache ; le cuir de bœuf eft trop fort & trop dur : celui de veau eft trop mou & trop tendre : celui de cheval eft trop mince & fe tanne mal.

Au fortir de la tannerie, le cuir fe coupe fur des patrons pour en perdre le moins poffible. On refend les cuirs, ou partie des cuirs très-épais ; on emploie les autres tels qu'ils font. (Ci-après, on donnera une explication des figures de la mécanique à refendre les cuirs : & cette mécanique fe trouvera gravée au recueil des planches).

Le côté de chair du cuir eft le meilleur pour l'application du vernis, lequel pénetre davantage & s'unit mieux que du côté de la fleur ; dont on eft obligé d'enlever le grain, parce que le vernis ne pénétreroit point, qu'il s'uniroit mal, & deviendroit écailleux, tranchant dans les duplicatures, & fe terniroit bientôt par l'ufage.

Détrempé à l'eau, amolli, égrainé, le cuir eft placé fur le moule, étiré avec des tenailles, & arrêté avec des clous, comme l'empeigne d'un foulier fur fa forme ; il n'importe ce qu'on veut faire : plats à barbe, pots de chambre, chapeaux, taffes, tabatieres, &c. Les étuis, les cornets de trictrac, les écritoires, &c. fe collent fur des moules. On les a long-temps coufus ; mais ils font moins propres. Pour coller les parties à rejoindre, on les taille en bifeau : elles fe furmontent infenfiblement ; & cette partie, qui devient imperceptible, n'eft pas plus épaiffe que les autres.

Quel que foit l'objet, ou la deftination du cuir, mis fur forme, il doit y être fi bien étiré, qu'il n'y refte aucun pli. On fent que cet objet eft plus grand en apprêt, qu'il ne doit l'être pour l'ufage ; c'eft qu'il en faut enfuite couper les bordures où les clous font attachés, pour que le tout refte uni & liffe. Ainfi fur forme, le vafe ou uftenfile eft mis à l'étuve pour y fécher.

Après le premier féchage, la premiere opération eft la teinture, qui fe donne à la broffe, & qui n'eft autre que de la diffolution de vitriol de mars dans de l'eau pure. On remet l'objet au féchage, toujours à l'étuve ; on lui donne enfuite le premier apprêt.

Cet apprêt, m'a-t-on dit, confifte dans une huile de noix, ou de lin, qu'on a fait bouillir une journée entiere. J'ai vu la fuite des autres opérations ; le temps & les circonftances ne m'ont pas permis de fuivre celle-ci.

On remet au féchage, & l'on polit au grès. On donne une feconde couche d'apprêt ; on remet au féchage & on repolit le tout, comme la premiere fois ; pour la troifieme fois, on réitere ces opérations, avec la feule différence que le poli fe donne, non à la pierre de grès, mais au grès pulvérifé, employé avec un chiffon de laine humecté, trempé dans l'eau.

Entre la forme du chapeau & le cuir on met un papier brouillard, pour empêcher que l'un ne s'attache à l'autre ; on coupe la bordure, & ce n'eft pas fans peine qu'on tire le cuir, qu'on le fépare de fon moule ; le papier refte fortement collé au cuir ; il le foutient & le fortifie d'autant.

Après la troifieme couche d'apprêt, & le poliffage au grès pulvérifé, on vernit le cuir, au vernis gras & noir. (Je donnerai ci-après une idée de la compofition de ce vernis : je m'étendrai peu fur cet objet, parce que chacun a fa recette, que nous en avons d'ailleurs un fi grand nombre répandues dans tous nos petits livres à fecret, & que les cayers ou livres où la pratique de l'art eft décrite, font fi étendus qu'on s'y perd). On met au féchage : on repolit à la poudre de grès, plus fine que la premiere ; on revernit avec la même compofition que la premiere fois, mais plus pouffée au noir & plus clarifiée par le dépôt.

Cette feconde couche de vernis eft la derniere. On remet au féchage ; après lequel on affemble la *tête* du chapeau avec la *plaque*, que l'on traite comme on a traité la tête, avec les différences fuivantes.

On trempe cette *plaque* dans une diffolution de vitriol de mars ; on la mouille avant de la ttemper dans la diffolution, pour qu'elle s'en pénetre également, & qu'elle n'en foit pas corrodée, *brûlée*, comme s'expriment les ouvriers ; ce qui lui arriveroit immanquablement,

par parties, si elle étoit seche alors. On lui donne le premier apprêt aussitôt, sans la faire sécher du bain de vitriol, pour lui conserver plus de souplesse que n'en doit avoir la tête.

Pour lui donner plus de souplesse encore, on la frotte beaucoup après le premier apprêt; on l'apprête & la frotte également des deux côtés. Cette opération se fait sur un plateau d'un pouce & demi d'épaisseur dans le milieu, diminuant sur les bords, de forme elliptique, & rabattu des angles, pour donner aux chapeaux la forme qu'on y remarque.

On met quatre plaques les unes sur les autres; on les tire à la tenaille, & on les arrête, d'abord avec quatre clous en croix, comme on arrête les têtes, puis avec d'autres clous, qu'on place entre les premiers, jusqu'à ce que le cuir en soit suffisamment garni.

Le séchage, qui succede à cette opération, dure deux jours & demi, comme pour les têtes, après le premier apprêt. Il faut toujours moins de temps ensuite pour le séchage de ces têtes, de maniere que celui du vernis ne demande guere que six ou sept heures; mais pour le séchage des plaques, qui sont plusieurs les unes sur les autres, il faut plus de temps. Seches du premier apprêt, séparées, réapprêtées, & rejointes les unes sur les autres, elles sont remises à l'étuve pour y rester durant huit jours.

Encore seches, elles sont de nouveau humectées avec de l'apprêt, polies d'abord à la pierre de grès, puis à la pierre-ponce, humectées comme pour les têtes; réapprêtées comme avant, remises ensemble, & placées à l'étuve durant trois jours.

On observe de mettre la fleur du cuir en dessous, sur le moule, pour se trouver en dessus du chapeau; cela pour les plaques: & pour les têtes, il faut au contraire que la chair soit en dedans, parce que le vernis, comme nous l'avons remarqué, pénetre mieux, est susceptible d'un plus beau poli, s'écaille moins, se conserve plus long-temps de ce côté que du côté de la fleur.

Comme précédemment, on polit les plaques une troisieme fois; on les réapprête de même: on les fait sécher encore trois jours. On les polit au grès pulvérisé, avec le chiffon de laine humecté: on les passe enfin au vernis, dont le séchage ne dure que sept à huit heures.

On doit sentir que le temps déterminé pour le séchage, est ainsi pour en obtenir le meilleur résultat; car si l'on est pressé, il est possible d'avoir un chapeau en huit jours de travail, soit par des séchages hâtés, soit par des matieres naturellement plus sicatives; mais ce sera aux dépens de la souplesse, qui ne s'acquiert que par beaucoup de maniement & des dessications graduées & lentes; & de la beauté du vernis, du lustre, du brillant, qui perd dans la précipitation des opérations.

Ces plaques reçoivent un demi poli avec de la poudre de grès, plus fine que la précédente, la plus fine possible. Bien nettoyées, bien appropriées, elles sont passées au dernier vernis, & mises au dernier sec. Si l'uni n'est pas aussi parfait, le poli aussi beau qu'on doit le desirer, tant des plaques que des têtes, il les faut repasser au *tripoli*, avec une éponge humectée, & les frotter à la main, tant qu'elles soient également lisses & parfaitement brillantes.

CHAPITRE II.

De l'assemblage des chapeaux.

Pour cet assemblage, on a un patron elliptique ou ovale, de la forme de la tête; enfin c'est une petite planche de 5, 6, 7 à huit pouces de longueur, sur 4, 5, 6 à sept pouces de largeur, avec un trou au milieu. On la place à l'entrée de la tête de cuir, que l'on coupe tout autour, sur la bordure, en creusant plus sur les côtés, que sur le devant & le derriere, pour que le chapeau enfonce moins là qu'ici, ainsi qu'il arrive, par l'usage, aux chapeaux de feutre; & ce qu'on est obligé de pratiquer d'avance aux chapeaux de cuir, dont la chaleur & l'humidité de la tête même ne changent plus guere la forme, comme il arrive au feutre qui se distend ou se resserre, suivant le volume, la chaleur & l'humidité de la tête qui s'en couvre.

Maintenant il est question de faire relever la bordure de la plaque, pour qu'elle rentre dans la tête où elle doit être fortement arrêtée, devant, derriere, & des côtés, puis cousue tout autour, avec de bon ligneul: pour cela, on entaille cette bordure, un peu en biais de 4 à 5 lignes de profondeur & de huit à dix de distance. On met sur la couture, un ruban de fil noir; sur lequel on attache, & coud ensuite la coëffe, qu'on appelle la *garniture*, comme aux autres chapeaux. Il convient de mettre le ruban de fil en double, & de faire, en le cousant, les quatre points de bati.

Les bouts de la plaque coupés en biais, relevés en dedans, & cousus sous le ruban, sont encore recouverts par les bouts de la toile que l'on met en dedans; & comme le rapprochement est presque insensible par dessus, au moyen d'un petit ruban, placé sous la couture, en dehors, le chapeau a l'air d'être fait d'une seule piece.

Les chapeaux en couleur s'apprêtent comme pour noir: la seule différence est dans la couleur du vernis. Les vernis de couleur ne se font pas sécher à un feu aussi ardent que le vernis noir; mais à un feu très-doux, ou au soleil,

pour que les couleurs ne ſoient pas trop altérées.

Tout ce travail n'eſt pas pour un objet de luxe ; il n'y a guere que les rouliers, les poſtillons & quelques perſonnes fortes & robuſtes & également expoſées aux injures de l'air qui ſoient dans le cas de ſe ſervir de chapeaux de cuir. Ils garantiſſent parfaitement de la pluie ; mais ils ſont peſans, peu flexibles & ſingulierement pénétrables au ſoleil, dernier inconvénient qui les a fait abandonner par bien des perſonnes qui s'étoient empreſſées de s'en procurer.

On vernit les chapeaux de laine comme ceux de cuir ; ils conſervent leur ſoupleſſe & même leur couleur, ou on leur en donne une autre telle qu'on veut ; & le vernis augmente ſi peu le prix du chapeau, que celui-ci, fait ordinairement de matiere commune, coûte moins qu'un chapeau de cuir.

CHAPITRE III.

Suite des mêmes objets, & autres relatifs.

Lorſque les plats à barbe, & tous autres objets qui demandent beaucoup de fermeté, & dont les formes ſont un peu contournées, ont été fortement tirés, mouillés, à la tenaille, & cloués ſur le moule en bois, ils ſont mis ſous une carcaſſe, en barres de fer, de la forme du moule, & le tout eſt placé ſous une preſſe à vis. La force de la compreſſion étire encore le cuir, dans la grande réſiſtance qu'éprouvent les deux parties à entrer l'une dans l'autre, & donne parfaitement à l'objet la forme de ſon moule. En cet état, on remet le tout à l'étuve pour deux ou trois jours.

Nous avons obſervé qu'on refend le cuir ou qu'on le laiſſe tel qu'il eſt, ſuivant ſon épaiſſeur & la force qu'on veut donner aux uſtenſiles qu'on travaille. Mais la fermeté, la dureté à donner à ces objets, dépend principalement du fort étirage, de la grande compreſſion, d'un vernis lui-même plus ſec, plus fort & ſans doute auſſi d'un ſéchage plus prompt, plus bruſque, à feu plus ardent.

Un des moyens de donner de l'épaiſſeur & de la dureté au cuir, eſt de le faire bouillir ; mais il ſe rétire beaucoup dans cette opération & il devient caſſant : raiſon pour laquelle on ne fait guere bouillir que le cuir qu'on deſtine à des tabatieres ; auſſi ſont-elles ſujettes à ſe caſſer, à s'écorner du moins, en tombant.

Pour donner au cuir une certaine conſiſtance, & cependant le rendre élaſtique, il faut le fouler ſur lui-même, avec une très-grande force ; ce qui ſe fait au moyen d'une preſſe à vis, entre des plaques de fer de fonte ; & même avec des ſortes de coins qu'on fait entrer à force. Ceci n'eſt qu'un apperçu des moyens qu'emploie un Anglois à Paris, pour donner aux cuirs comprimés une telle élaſticité, qu'il en fait des tiges de bottes, qui ſe moulent ſur la jambe, comme un bas de ſoie, & qu'on chauſſe & retire avec la même facilité.

On liſſe le cuir dans toute circonſtance, tout uniment, comme il eſt d'uſage pour les ſemelles des ſouliers. Le grain, ſur-tout, ſe liſſe très-bien.

Le grain ou la pellicule de la fleur ſe léve très-facilement, de deſſus le cuir mouillé, avec le couteau tranchant, à deux manches ; puis, on le colle ſur du cuir plus fort, pour ſelles angloiſes, ou autres harnois, ou uſtenſiles ; on colle auſſi ce grain ſur les talons des ſouliers ; où qu'on le mette, il eſt ſuſcepticle d'un beau luſtre.

Le cuir, ſuſceptible de tant de formes, & qui s'emploie à tant d'uſages, eſt encore très-propre à ſervir d'enveloppe à des flacons de verre, à de petites bouteilles à encre d'écritoires portatives ; il prend la forme des vaſes & ſe colle deſſus à merveille. Tous les voyageurs ont de ces petites écritoires de poche : j'en ai une que je porte depuis vingt-cinq ans, dans tous mes voyages, & qui eſt auſſi entiere & à peu près auſſi propre, que le premier jour. J'y ai auſſi beaucoup porté une taſſe pliante de cuir. Je ſcai qu'on a reproché à ces ſortes de vaſes de donner un goût aux liqueurs ſpiritueuſes. Je le crois, ſi on les y laiſſoit repoſer quelques temps ; mais les voyageurs n'y regardent pas de ſi près ; & j'ajoute, que la grande commodité de ma taſſe n'a pas été pour boire des liqueurs ; parce que partout où l'on en trouve, on ne manque pas de verres ; mais pour boire de l'eau au ruiſſeau.

CHAPITRE IV.

Des cuirs tranſparents & des objets qu'on en fabrique.

Les cuirs ne ſont rendus opaques que par l'intromiſſion des corps étrangers ; de leur nature, ils ſont diaphanes ; & cette diaphanéité devient d'autant plus grande, que l'on dégage mieux leurs fibres des parties muqueuſes, charnues ou graiſſeuſes qui les environnent ; ainſi il faut corroyer ces cuirs verds & ne les point tanner. Alors, non-ſeulement ils reſtent tranſparens ; mais de très-mous, & très-ſouples qu'ils ſont, mouillés, ils deviennent minces, ſecs & durs, en ſéchant : ceci ſoit dit principalement pour le cuir de cheval qui d'ailleurs ſe tanne toujours très-mal.

J'ai vu à Lyon, dans le cabinet du docteur Raſt, mon confrere & mon ami, un bouclier des Abyſſins, de peau d'hyppopotame ou cheval

de riviere. Il eſt, à ce qu'il paroît, d'une peau crue, étirée & deſſéchée. Quoiqu'il ait un demi-pouce dépaiſſeur & qu'on ait pris peu de ſoin pour le travailler, il eſt tranſparent. Il eſt très-dur, ſonore, ſec & léger; il eſt percé à balle de deux coups de feu.

Ce feront vraiſemblablement de ces brigands armés, qui ſe font un métier de tuer des hommes, & qui croient s'ennoblir d'autant plus qu'ils en tuent d'avantage, qui auront rendu inutile, à la conſervation de la vie de cette pauvre nation, une arme qui ſembloit devoir réſiſter à toutes les ſortes d'attaques.

Veut-on faire des boîtes à ſavonettes, ou autres petits meubles tranſparens? on prend une peau au ſortir des plains à la chaux, bien lavée, bien écharnée; on l'effleure; on l'étend ſur le moule; on la ſeche; on la vernit, d'un vernis blanc, qui n'ôte pas la tranſparence. On choiſit, pour ces petits meubles, la partie d'une peau dont les veines & les fibres ſoient le moins apparentes. L'on pourroit ainſi en garnir des châſſis, en faire des lanternes, comme du papier, de la corne & autres ſubſtances tranſparentes.

Le cuir dont ſe ſervent les lunettiers pour tenir le verre des lunettes eſt apprêté à peu près de même, ſimplement travaillé des plains, au ſortir deſquels il paſſe dans les mains du lunettier, qui l'étire encore tout mouillé, l'étend avec des clous, le fait ſécher ainſi tendu; & coupe dedans à l'emporte-piece, les cercles ou entourages des lunettes à mettre ſur le nez.

En cet état, un peu de chaleur humide rend au cuir quelque molleſſe, qui donne la facilité de l'employer; mais en ſéchant, il reprend la fermeté néceſſaire pour contenir le verre, & pourtant il conſerve une ſorte d'élaſticité qui, dans la chûte, une forte compreſſion, ou un choc violent des lunettes, les garantit ordinairement d'être caſſées.

La baleine a encore cet effet; elle eſt d'ailleurs plus liſſe, plus propre contre les chairs; elle a en outre, l'avantage de ſe ramollir aiſément au feu d'une bougie; de maniere que pour en rapprocher les deux cercles, il n'y a qu'à chauffer la partie demi-circulaire qui les réunit, les rapprocher à volonté: cette partie, ainſi reſſerrée reſtera au point déterminé, ſans rien perdre de ſon reſſort, ni de ſon élaſticité.

Avec de la peau de cheval, verte & ſans préparation, j'ai vu faire une chaloupe, aſſez grande pour contenir pluſieurs perſonnes, aſſez légere pour être emportée par une ſeule, & en tout d'une telle commodité que je m'étonne fort qu'on ait négligé cette idée.

On ne ſauroit objecter qu'une peau miſe longtemps à l'eau, doit enfin s'y détremper, puiſque ces chaloupes ſont goudronées comme celles en bois. Nous avons d'ailleurs l'exemple de tant de peuples, que nous nommons ſauvages, parce qu'ils ont d'autres mœurs & d'autres uſages que nous; & cela même eſt antérieur à Hérodote, qui en cite quelques-uns, qui font des barques de la peau de leurs animaux. Il n'eſt queſtion que de la bien étirer ſur une carcaſſe d'oſier, le poil en dehors, lequel ſert à fixer encore mieux le goudron.

CHAPITRE V.

Du vernis gras; & nomenclature des objets.

1°. On prépare l'huile de noix ou de lin, par l'ébullition d'une journée entiere. Prenez trois livres de gomme copale, commune, pour le vernis noir; & une demi-livre d'arcanſon: faites diſſoudre enſemble l'un & l'autre; quand la diſſolution ſera entiérement faite, verſez deſſus trois livres d'huile graſſe bouillante; ajoutez-y enſuite trois livres d'eſſence de térébenthine.

Paſſez le tout au tamis de cuivre, après le dépôt & le refroidiſſement, comme en décantant; mettez la liqueur en bouteille: plus longtemps elle eſt conſervée, plus elle eſt ancienne, meilleur & plus beau eſt le vernis.

Pour le vernis blanc, on fait bouillir deux livres d'huile de noix ou de lin avec une demi-livre de blanc de céruſe enveloppé dans un linge. On fait diſſoudre, ſeules dans un matras, deux livres de gomme mondée, la plus belle: on emploie l'huile deſſus, comme il eſt dit précédemment: on ſuit du reſte le même procédé.

On obſerve que le noir de fumée, comme le noir de charbon de bois & pluſieurs autres, deviennent verdâtres à l'huile; mais que le noir d'ivoire, de tous ceux dont on a fait l'eſſai, eſt le ſeul qui donne au vernis un beau noir.

Je tiens la plus grande partie des détails qu'on vient de lire, ſur le travail des cuirs vernis, du ſieur Beau, neveu du ſieur Didier, fabricant de chapeaux de cuirs vernis, qui étale au Louvre en face de l'entrée du côté de la colonnade. Voici la liſte des objets que le ſieur Beau fabrique, vend chez lui en gros & en détails, & qu'il envoie en province.

2°. Chapeaux noirs & de toutes couleurs, de cuir & de laine, les uns & les autres également vernis: chapeaux à ailes: bonnets à ſoufflet: bonnet anglois: caſques en cuir & en laine, de toute force & ſoupleſſe: gibernes: poires à poudre: plats à barbe: boëtes à ſavonnettes: boëtes à poudre: boëtes unies, à toutes ſortes d'uſage: tabatieres de toutes les formes, &c. pots de chambre, plians & non-plians: bourdaloues: cuvettes à bidet: bouteilles de verre de toute grandeur & recouvertes: timballes pour boire & taſſes de toutes formes, fortes & pliantes, opaques

ques & tranſparentes : écritoires diverſes : étuis de toute eſpece : cornets de trictrac, & cornets de dez à deux embouchures : enfin, de toutes ſortes de petits ouvrages en cuir, en maroquin, vernis & non vernis.

CHAPITRE VI.

De l'art de refendre les cuirs.

Après ce que j'ai dit de l'invention de refendre les cuirs, il me paroît ſuffiſant de donner ici l'explication des figures de la mécanique, qu'on trouvera gravée au recueil des planches des divers arts qui ont rapport aux peaux & cuirs.

PLANCHE PREMIERE.

Fig. 1. *Toute la mécanique vue en perſpective.*

AA, les deux jumelles.

BB, le cylindre ſur lequel le cuir eſt attaché, pour que la ſcie le fende de l'épaiſſeur qu'on juge à propos. Ce cuir eſt pris entre le cylindre & la planchette U, que l'on aſſujettit ſolidement par la preſſion des clefs *a*, *a*, *a*, *a*, qu'on fait deſcendre ſur la planchette. Ici la partie ſupérieure du cuir, qui eſt partagé en deux, eſt relevée & paſſée ſur la ſcie entre les vis *a*, *a*, *a*, *a*, & cette ſcie. On deſcend les vis juſqu'à ce qu'elles poſent ſur la planchette, en les ſerrant fort, pour aſſujettir & contenir fortement le cuir, qui eſt pris entre cette planchette & & le cylindre BB.

G, volan, pour donner de l'élan & de la force à tourner au moyeu la manivelle qui fait tourner le pignon Z, lequel engrene dans la roue F, & fait tourner le pignon ou lanterne *f*. Les fuſeaux de cette lanterne engrenent la roue E : cette roue porte derriere elle une lanterne T, que l'on entrevoit, qui engrene la roue D, laquelle fait tourner l'axe H du cylindre BB.

N, tige dont le bas a un étrier, dans lequel paſſe un levier. Au haut de cette tige eſt un écrou O, qui, en le tournant, remonte ou deſcend l'étrier & le levier I. Il en eſt de même à l'autre jumelle ; alors le cylindre s'éleve ou s'abaiſſe, pour s'éloigner ou s'approcher de la ſcie, ſelon que l'épaiſſeur du cuir l'exige.

Fig. 2, le cylindre vu de profil, qui n'eſt ici que pointillé. A ſa partie inférieure A, eſt une entaille vide, qui ſert à afuter ou redreſſer les dents de la ſcie, &c. en faiſant tourner le cylindre juſqu'à ce que cette entaille ſe trouve en haut au deſſous de la ſcie *q*. Moyennant ce vide C, l'on peut facilement ajuſter la ſcie : 2, 2 & 3 en eſt la partie ſupérieure ; au deſſous eſt attachée la lame de ſcie *q q*.

Fig. 3, repréſente les deux jumelles, la ſcie, la partie ſupérieure à laquelle elle eſt attachée, &c.

AAAA, les deux jumelles entaillées, où paſſe la partie ſupérieure de la ſcie.

N°. 2, partie ſupérieure, 3 3. Cette partie ſupérieure contient la ſcie *q q*, à laquelle elle eſt attachée par quatre vis dont on voit les quatre têtes.

L L L L, les quatre roulettes entre leſquelles la partie ſupérieure de la ſcie va & vient.

4 4. Tige du va & vient.

B, axe du va & vient.

6. Manivelle qui fait mouvoir le va & vient, & qui lui fait parcourir le cercle pointillé 5.

V V, la tige du va & vient, ici pointillée dans la même ſituation qu'elle eſt dans la *figure premiere*.

Pour l'art de fendre le cuir.

PLANCHE II.

Fig. 1, le plan géométtal en vue d'oiſeau.

A A, les deux jumelles.

B B, le cylindre de bois.

C C C C, les barres en ſautoir pour contenir les deux jumelles.

3 3 3 3 3, partie ſupérieure de la ſcie.

q q, la ſcie.

4 4, tige du va & vient.

V V V, le va & vient.

D D, la roue qui fait tourner le cylindre de bois.

T, lanterne qui engrene la roue D & qui tient à l'arbre de la roue E E. La lanterne T a 5 dents. La roue en a 70.

S, lanterne ou pignon de l'arbre de la roue F. Le pignon S a 9 dents, & la roue en a 70.

Z, pignon ou lanterne de l'arbre du va & vient.

G, le volan.

6, la manivelle.

H H, l'arbre du cylindre.

R R, arcboutans ou étayes des jumelles.

a a a a a, les cinq clefs des vis.

b b, la barre de fer où paſſent les cinq vis ; elle eſt taraudée à chaque vis.

v, la planchette.

X X, charniere de la planchette.

Fig. 2, la machine vue par derriere.

a a a a a, clefs & vis qui traverſent la barre de fer *b b*, laquelle eſt taraudée.

3 3 3 3 3 3 3, parties ſupérieures de la ſcie.

q q q, la ſcie.

D, la roue qui fait tourner le cylindre.

T, le pignon ou lanterne qui la fait mouvoir.

E, roue qui eſt mue par la lanterne S.

R R, arcboutans des jumelles ; l'arcboutant de

l'autre côté eſt coupé exprès pour laiſſer voir facilement la tête du levier I.

H, extrémité de l'arbre du cylindre.

Fig. 3, la planchette V *v*, dans ſa ſituation de travail.

X X, charniere de la planchette; elles ſont de deux pieces chacune.

A A A A A, les cinq empreintes, où poſent les 5 vis, quand elles ſerrent la planchette contre le cylindre.

v, la planchette qui a, à chacune de ſes extrémités, un pivot *c c*, qui n'entre que dans la premiere piece de la charniere; *voyez* figure 4, D D.

G G, eſt une vis à tête perdue dans l'épaiſſeur E de la ſeconde piece, laquelle eſt viſſée dans la jumelle pointillée marquée B.

F, vis & écrou. La vis tient à demeure dans la piece E E: l'autre côté eſt ſemblable.

Fig. 4, repréſente la même planchette, relevée, vue en deſſous, la charniere développée. Cette planchette en-deſſous eſt doublée de cuivre, de l'épaiſſeur d'environ une ligne & demie: cette doublure eſt ſillonnée, pour mordre le cuir & le contenir fermement ſur le cylindre, afin qu'il ne ſe dérange pas.

e e, les deux pivots de la planchette, qui entrent dans la premiere piece D D.

E E, ſeconde piece de la charniere.

F, vis qui tient à demeure, à la ſeconde piece, traverſant la premiere. Cette vis a ſon écrou pour contenir ces deux pieces & rendre la charniere plus ou moins lâche.

G, eſt une vis, qui entre dans la jumelle; la tête de cette vis eſt perdue dans l'épaiſſeur de cette ſeconde piece E E de la charniere.

PLANCHE III.

Repréſente la mécanique vue de profil.

Fig. 1, A, la jumelle.

B B, le cylindre.

D, la roue qui fait tourner le cylindre.

6, la manivelle.

G, le volan.

I I, l'arbre du volan, du va & vient & du pignon.

Z, pignon, qui fait tourner la roue de champ F.

S, lanterne qui fait tourner la roue E.

T, lanterne qui fait tourner la roue D.

H, l'axe de la roue D, qui eſt l'arbre du cylindre.

V, va & vient.

3, partie ſupérieure de la ſcie, qui va & vient entre des roulettes qui ſont deſſus & des côtés; *voyez* figure 2.

L L L, les roulettes: il y en a encore deux que le va & vient cache. On les voit, *fig.* 2.

M, garniture en cuivre, qui renferme les roulettes, &c.

N, tige au bas de laquelle eſt un étrier, dans lequel paſſe, & eſt attaché le levier I I, lequel porte l'arbre H du cylindre. Cette tige, à ſa partie ſupérieure, eſt en vis où eſt un écrou O.

O, écrou qui éleve ou abaiſſe l'axe du cylindre.

R R, arcboutant, qui contient la jumelle.

C C, arcboutant en ſautoir, l'un qui va de droite à gauche, l'autre de gauche à droite.

Fig. 2, où l'on voit les cinq roulettes.

3, 3, partie ſupérieure de la ſcie.

Q, la ſcie.

L, grandes roulettes portant la partie ſupérieure de la ſcie, marque 3, 3.

L L L L, les 4 autres roulettes.

M M M M, la garniture qui renferme les roulettes.

A, partie de la jumelle.

B B, indication du cylindre.

N, partie de la vis de la tige.

O, ſon écrou.

C, arcboutant en ſautoir.

R, autre arcboutant.

Fig. 3, coupe de la partie inférieure de la jumelle, où elle eſt entaillée pour y contenir le levier.

A A, la jumelle.

C, entaille qui contient le levier.

I, le levier: d'un bout il a des crans, pour qu'il n'avance ni ne recule: à ſon autre bout, il tient dans un étrier qui leve ou baiſſe à volonté.

D, les crans du levier.

E, l'étrier.

Fig. 4, H H H, l'arbre du cylindre.

B B, largeur du cylindre.

I I, partie qui eſt portée par le levier.

SECTION IX.

De la fabrication des outres, à vin & à huile.

On a peu parlé de la fabrication des *outres*; quoique l'uſage en ſoit très-ancien & toujours très-répandu, principalement dans les montagnes de nos provinces méridionales, en Italie, en Eſpagne & aſſez généralement dans les pays chauds.

La meilleure fabrique des *outres* du genre des premieres que nous allons décrire, que nous voyons en France, eſt celle de M. Laſſagne, au Puy en Velay. Les détails dans leſquels je vais entrer ſont le réſultat des opérations de ce fabricant intelligent; je les tiens de M. François André, dont mon ami Lanthenas m'a procuré la connoiſſance; & c'eſt M. Laſſagne lui-même qui a bien voulu communiquer ſes procédés à M. André.

Je donnerai enſuite la maniere de préparer les outres en Provence, que m'a procurée, avec beaucoup d'autres inſtructions, mon ami, l'abbé Turles. Les outres du Velay ſont deſtinées au tranſport du vin: celles de la Provence ſont principalement réſervées au tranſport de l'huile.

CHAPITRE PREMIER.

Des outres du Puy, ou ſacs à vin.

On eſt dans la perſuaſion au Puy, que l'eau du ruiſſeau de Dolezon, eſt ſupérieure, pour ce genre de travail, à toutes les eaux poſſibles: l'on en cite en preuve diverſes expériences & entrepriſes, faites ailleurs, notamment à Bionde, en Auvergne, qui n'ont pas réuſſi; il y a grande apparence que la raiſon principale eſt qu'on a moins bien procédé qu'au Puy, dans ces divers endroits; quoiqu'il en ſoit, au Velay même, on préfére cette eau de Dolezon à celle de la Bome & à celle de la Loire.

Les peaux de vaches ſont préférées, pour les ſacs à vin, à celles même de bœufs, que l'on croit plus ſuſceptibles de dilatation & plus ſpongieuſes. Les meilleures de ces peaux ſont celles qui viennent des montagnes voiſines du Puy, & ſur-tout celles du *Mezin*.

On commence par mettre tremper ces peaux dans une eau de chaux qui a déjà ſervi une premiere fois; on les y laiſſe huit jours, plus ou moins, juſqu'à ce qu'elles ſoient parfaitement ramollies, pour pouvoir couper facilement le ſac, auquel on donne une grandeur proportionnée à celle de la peau.

Le ſac coupé, eſt mis dans une premiere eau de chaux, ou plain neuf, où il reſte un mois ou environ, juſqu'à ce qu'il ſoit en état d'être dépilé. Après quoi on le leve, on le travaille de riviere, on l'écharne. Toutes ces opérations ſont communes à divers genres d'apprêts; voici celles qui ſont particulieres à celui-ci.

On met la peau étendue au ſoleil ſur une perche. Quand elle eſt ſeche au point d'en voir diſparoître toute l'humidité, ſans néanmoins qu'elle ait encore rien perdu de ſa ſoupleſſe, on la retire: puis, matin & ſoir, pendant quelques jours, on l'étend ſur un terrain ſec, ſans lui laiſſer trop ſupporter les grandes ardeurs du ſoleil, qui la feroient *revenir* trop vîte, la deſſécheroient. Elle jauniroit; elle ſe godéleroit, lorſqu'elle doit reſter unie & plane.

Lorſqu'on eſt parvenu, avec tout ce ménagement, à deſſécher entiérement les peaux, on les met encore, durant un jour, à la plus forte chaleur, ſur un terrain très-ſec. On obſerve de ne les étendre ainſi que lorſque le ſoleil a réchauffé la terre, & qu'il en a pompé toute l'humidité. Si on les étendoit trop matin, & qu'on les laiſſât étendues trop tard, la ſeule fraîcheur les feroit raccourcir.

En général, plus on expoſe ces peaux au ſoleil, plus leurs pores ſe reſſerrent, & meilleure eſt l'outre; cependant, comme il eſt un terme à tout, on le fixe, dans ce cas-ci, de vingt à trente jours.

La peau amenée à ce point, eſt miſe à l'eau, pour l'amollir & pouvoir la coudre; ce qu'on fait ſuivant la forme déterminée, avec un fil ſemblable à celui dont on coud les ſouliers; & par deux rangs, ou à double rang de couture.

Il faut obſerver d'étendre en long ſur des perches, les cuirs en poil, pour qu'il ne s'y faſſe aucun pli, & les garantir de la corruption, à commencer par les bouchers, qui doivent en uſer ainſi, auſſitôt après avoir écorché l'animal. La chaux eſt employée dans cette ſorte de préparation, pour rapprocher, reſſerrer les fibres de la peau; but principal auquel on doit tendre, ſans lui ôter ſa ſoupleſſe. Lorſqu'on deſtine les peaux à d'autres uſages, au lieu d'eau de chaux, on les fait tremper dans une eau ordinaire.

Je ne dois pas oublier d'obſerver que le côté

de chair est mis en dedans de l'outre & la fleur en dehors.

CHAPITRE II.

Des outres de Provence & d'Auvergne, pour le transport des huiles & du vin.

La fabrication des ces outres fait partie de l'art du boucher. Peu compliquée ici, elle se réduit presque à dépouiller une bête de telle maniere qu'on ne fasse à la peau, que la plus petite ouverture possible, pour en faire sortir cependant tout le corps de l'animal. En Provence, on fait cette ouverture depuis l'articulation du genou d'une des jambes de derriere, jusqu'à l'anus, le long de la cuisse. On fait d'abord passer la jambe qui a reçu l'ouverture, ensuite l'autre, puis le corps, les pieds de devant, les épaules, enfin le corps, jusqu'à la naissance de la tête, que l'on coupe.

Indépendamment de l'ouverture qu'on a faite, il s'en trouve deux des pieds de devant, & une du cou : celle-ci doit rester : les trois autres doivent être entiérement fermées. Il est facile de clorre les ouvertures qu'ont laissées les pieds de devant : on les ficelle tout uniment, mais avec force. A l'égard de celle qu'on a faite au derriere de l'animal, comme elle est beaucoup plus grande que les autres, il faut rapprocher les bords de la peau, par petits plis, comme pour fermer un sac qui est plein, & faire une ligature avec de la bonne ficelle, tournée autour à plusieurs fois & fortement serrée.

Avant de lier les ouvertures, il faut saler la peau ; ce qui se pratique ainsi. On retourne la peau, le dedans en dehors : on l'étend sur une table ; on la garnit de sel pilé, en quantité suffisante, pour que, violemment frottée, elle en soit saturée du côté de la chair, sur lequel, encore après cette opération, on répand une légere couche du même sel pilé. La peau pliée, est laissée en cet état environ quinze jours ; on en tond ensuite le poil, avec l'attention de ne pas le couper de trop près. Ce n'est qu'après toutes ces opérations qu'on lie les ouvertures.

Dans ces pays, les peaux de boucs sont les seules dont on fasse des outres : on choisit toujours les plus grandes. Les plus belles outres qu'on connoisse, se font en Auvergne, où les boucs sont très-grands. On y suit même pour dépouiller l'animal, une méthode préférable à celle de Provence. On commence par couper la tête, & l'on fait passer tout le corps par l'ouverture du cou. Souvent, dans les marchés de la Provence, on trouve des Auvergnats avec des *outres*, fabriquées à leur maniere.

CHAPITRE III.

Maniere de conserver les outres employées au transport des huiles.

Ces sortes d'ustensiles seroient bientôt usés au frottement continuel qu'ils éprouvent, dans le transport à dos de mulet, le chargement & déchargement, leur exposition par-tout & dans tous les temps, si l'on ne leur conservoit beaucoup de souplesse & une sorte de consistance. Pour cela on a imaginé avec assez de succès de les emmieller de temps en temps. On fait bouillir du miel; on l'écume quand il a bouilli un quart-d'heure ; on le retire de dessus le feu ; on attend que sa grande chaleur soit abattue ; alors on y mêle de la farine de seigle, passée au tamis fin : le tout à raison de quatre livres de miel & une livre de farine pour chaque outre.

Lorsque ce mêlange est bien brassé, réduit en consistance de bouillie, & encore chaud, on en met la quantité requise dans chaque outre, qu'on lie, agite, secoue fortement aussitôt, afin de répandre le mélange dans tout l'intérieur. La chaleur fait suinter à travers la peau, l'huile dont elle est imbibée. Dans cette circonstance, on l'enduit extérieurement de la même farine de seigle : on roule ensuite les outres en tout sens, & quelques momens après, on peut s'en servir.

SECTION X.

Extrait d'un ouvrage italien, intitulé *Reflessioni intorno alla qualita*, *&c.* Réflexions sur la qualité des eaux de tannerie, *deuxieme édition*, à Naples 1786, in-8°. avec cette épigraphe : Par M. Cirillo.

Obsequium amicos, veritas odium parit.

On a tant crié contre l'insalubrité des tanneries, que cet ouvrage méritoit de faire la sensation qu'il a produite. Il s'en faut bien que la question soit indifférente, & je ne la trouve point étrangere au sujet que je traite. Au reste, je ne placerai ici qu'un très-court extrait de l'ouvrage : je le tire de nos papiers publics, dont les auteurs l'ont tiré des papiers publics d'Italie. Je serai plus court encore qu'eux tous. Je commence.

En effet, dit l'auteur, les moyens qu'emploient d'abord les tanneurs, sont l'immersion dans l'eau de chaux vive, ou légérement affoiblie par la longueur du temps. Cette premiere opération, non seulement empêche la corruption des fibres dures & résistantes qui forment la peau de l'animal, mais elle conserve encore le tissu cellulaire, joint aux parties graisseuses ; au point que toutes les substances charnues, attachées d'abord au cuir, deviennent, lorsqu'elles en sont séparées, beaucoup plus solides & plus fermes qu'auparavant, & n'exhalent ni corruption ni mauvaise odeur. Ces chairs, ainsi détachées du cuir, servent à faire une colle excellente ; de sorte que les personnes même les plus imbues de préjugés, relativement à la putréfaction, doivent convenir que la chaux, non seulement prévient la corruption, mais qu'elle dépouille encore les substances animales de toutes les parties graisseuses & huileuses qui sont la cause principale de la putréfaction. La graisse & l'huile étant séparées du cuir, la partie terrestre se trouve nécessairement condensée & plus solide, par l'introduction des particules astringentes de la chaux.

Nous avons examiné les chairs attachées aux cuirs, environ un mois après qu'on les avoit plongés & laissé séjourner dans la chaux : il n'y avoit pas la plus légere apparence de corruption, vu que la consistance de ces chairs étoit infiniment plus ferme que dans leur état naturel, & qu'elles n'exhaloient aucune odeur putride. Or, si ces eaux eussent été corrompues, comment se pourroit-il qu'après un séjour d'un mois, les cuirs & les chairs se fussent trouvés parfaitement sains, & n'eussent point donné de mauvaise odeur ? Le cuir, dira-t-on, communique à l'eau de chaux les particules putrides qui sortent de sa substance, & aussitôt les vuides que forment les particules échappées, sont remplis par les molécules correctives de la chaux, qui s'y portent avec force. Cette objection, subtile autant que spécieuse, mérite d'être bien examinée. Quantité d'expériences & de raisonnemens solides prouvent la fausseté de cette doctrine ; en effet, quand on plonge dans l'eau de chaux le cuir encore humide, il ne se corrompt pas ; il ne devient pas plus mou ; il ne change pas en une espece de bouillie, comme il arrive à toutes les substances animales ou végétales, qui passent ainsi de l'état sain à celui de corruption. Cela étant, quelle matiere gazeuse, & sur-tout, quel air fixe pourra inquiéter les tanneurs & les habitans de Ste. Marie ?

Il se sépare, à la vérité, quelque chose du cuir ; sa constitution naturelle s'altére ; mais cela n'arrive point par le développement du gaz méphytique, puisqu'après avoir employé tous les moyens qui nous sont indiqués par la chymie, nous n'avons jamais pu obtenir de l'eau de chaux morte, aucune substance aériforme, ni air fixe, ni air inflammable. Nous avons fait évaporer cette eau à un feu lent ; nous en avons reçu la vapeur dans de l'eau de chaux : celle-ci n'a pas même changé de couleur & n'a formé nul sédiment calcaire. On sait, toutefois, que le feu chasse l'air fixe de tous les corps qui en sont imprégnés, comme on le voit sensiblement dans les terres calcaires, dans les eaux acidules, & qu'on soumet à l'épreuve du feu. L'eau de chaux, mêlée à la teinture du tournesol, ne donne aucun indice d'acide, puisqu'elle ne la teint pas de rouge, comme font toutes les substances dans lesquelles se trouve l'acide aérien ; donc elle ne contient pas la moindre particule de cet air fixe, qui est, comme on sait, si funeste à la respiration.

Après avoir exposé bien clairement la théorie chymique du premier assaisonnement des cuirs, &

réfuté les assertions sorties de la plume de deux professeurs adverses, d'après l'état, vraisemblablement, dans lequel se trouve la chaux, lorsqu'elle a opéré sur le cuir : après avoir aussi fait réfléchir sur la propriété universellement reconnue, qu'a cette substance d'empêcher les exhalaisons mortelles des cadavres, M. Cirillo, passe à la description & à l'examen de la deuxième opération des tanneurs, laquelle se fait dans des cuves remplies d'un mélange d'eau, de farine & de son, appellé, par les ouvriers nationaux, *brennale* du mot *brenna*, qui signifie *son*. L'eau dite *brennale* se conserve soigneusement dans les cuves, parce que sa bonté augmente avec l'âge. Les professeurs cités ci-dessus, persuadés qu'elle étoit chargée d'une quantité excessive de moufettes, l'ont violemment attaquée; mais notre auteur propose une question, qui semble ne point admettre de réponse, & qui dès lors réfute tous leurs argumens : « si, dit-il, les eaux *brennales*, » sont si chargées de moufettes, comment se » fait-il qu'elles n'étouffent point les ouvriers qui » les manient, comme les moufettes des minie- » res & celles des tombeaux » ? Ce qui semble fortifier encore les raisons du savant professeur, c'est l'aveu positif de ses deux adversaires, lesquels conviennent qu'ils n'ont pas fait l'analyse des eaux *brennales*, & qu'ils ont jugé, comme on dit, *à priori*. En réfléchissant d'ailleurs, que les cuirs restent fort long-temps en macération dans les *brennali*, on conçoit que si ces peaux étoient putrides de leur nature, les cuirs mêmes s'y pourriroient, au contraire de ce qui arrive.

D'un autre côté, le rafraîchissoir, dans lequel on fait passer les cuirs, sortans du *brennale*, & qui est destiné à les nettoyer, ne peut subir nulle critique, non plus que la derniere prépation qu'on leur donne, au moyen des feuilles de lentisque & de myrthe, dont assurément les exhalaisons ne sont pas nuisibles. M. Cirillo observe, au surplus, qu'il y a une grande différence entre les feuilles des plantes & des arbres ordinaires, & celles des arbres résineux & aromatiques, différence parfaitement connue des tanneurs, lesquels sont toujours en garde contre tout principe de putréfaction relativement à leurs cuirs.

Quoiqu'il en soit, voici le précis des observations présentées au public par notre auteur. Ayant examiné un cuir, qui séjournoit depuis un mois dans de l'eau de chaux morte, regardée par les professeurs mentionnés, comme tout-a-fait putride, il le trouva blanc, sans aucune mauvaise odeur, & plus ferme que la peau séparée fraîchement de l'animal. Si l'eau de chaux contenoit des particules gazeuses & putrides, ce cuir se seroit assurément trouvé livide & puant, sinon déjà gangrené & défiguré. L'eau étoit jaunâtre & trouble; elle avoit une odeur de lessive & de savon; dès qu'on y eut versé un peu d'huile de vitriol, elle exhala une odeur désagréable, mais nullement contraire à la respiration, & assez semblable à la fumée des cornes qu'on brûle; fortement agitée dans une carafe bien bouchée, elle donna une écume à peu près comme de l'eau de savon; & la chandelle qu'on y introduisit après l'avoir débouchée, ne s'éteignit pas, comme il auroit dû arriver, s'il s'y étoit trouvé du fluide gazeux : le sirop de violette, délayé dans l'eau de chaux, y produisit un beau verd, ce qui n'auroit pas eu lieu, si la chaux, par l'action de l'acide aérien, s'y fût trouvée réduite à l'état de la terre calcaire : avec la teinture de tournesol, elle ne produisit aucun changement, tandis que, si elle avoit contenu du gaz méphytique, elle se seroit teinte de rouge : ayant attaché une vessie au cou d'une bouteille à demi-pleine d'eau de chaux morte, & secoué cette bouteille pour en faire sortir l'air fixe, s'il y en avoit, il ne se trouva rien dans la vessie. (*Nuovo giornale encyclopedico*).

AVERTISSEMENT relatif aux planches.

*J'ai trouvé, dans l'Encyclopédie alphabétique, l'*ART DU TANNEUR*, trop briévement décrit, & assez mal traité ; cela dit, quant au texte, dont je n'ai pu faire que peu d'usage. Il n'en a pas été de même des planches & figures, qui représentent assez bien les ateliers, les outils, les ustensiles, & les diverses opérations, pour que je n'aye pas dû chercher à en produire d'autres.*

Il paroît que l'auteur, qui a fourni les dessins & décrit les figures, n'est pas le même que celui qui a traité de l'art, dans le corps du dictionnaire *; beaucoup de répétitions, & quelques différences donnent lieu à ce soupçon. Pour éviter les premieres, & n'être point en contradiction d'ailleurs, j'ai supprimé, de l'expli-*

tation de ces planches, ce qui n'eſt que procédé raiſonné, c'eſt-à-dire, toute gloſe dont l'objet n'eſt pas de faire connoître l'action, le lieu, ou l'inſtrument, dans lequel, ou par lequel il eſt agi.

EXPLICATION des planches.

PLANCHE PREMIERE.

Plan général d'une tannerie.

LA tannerie occupe un terrain de trente toiſes de long ſur douze de large; elle eſt placée ſur le bord d'une riviere, l'eau étant d'un uſage continuel dans ces ſortes de manufactures, dont les bâtimens, qui renferment différens ateliers, peuvent être regardés avec raiſon comme les outils ou inſtrumens de cette profeſſion. C'eſt ce qui nous a engagés à publier ce plan & l'élévation contenue dans la planche ſuivante.

Le corps-de-logis A B placé ſur le devant, contient au rez-de-chauſſée les magaſins & une partie du logement du maître. A, porte d'entrée pour les charrois. AB, paſſage ſous le bâtiment pour communiquer à la cour B C. *a*, veſtibule qui conduit au pied de l'eſcalier par lequel on monte aux étages ſupérieurs. *b*, porte du magaſin. *c*, autre porte du magaſin. *d*, magaſin. *e*, porte de communication au cabinet *f*. *g*, arriere-cabinet. *h i*, paſſage ſous le perron de l'eſcalier.

L'autre côté du bâtiment contient la loge *k* du portier, une ſalle ou paſſage *l* pour communiquer à la cuiſine *e*, l'anti-chambre *m* & la ſalle à manger *n*. Cette partie du bâtiment peut avoir différentes diſpoſitions indifférentes à la profeſſion de tanneur.

Le ſecond corps du bâtiment C D, contient la plamerie, à laquelle eſt adoſſé le hangar ſous lequel on travaille de riviere. E F, pont ou planches placées en travers de la riviere; elles ſont ſupportées dans leur milieu par une ſolive qui recouvre deux pieux. C'eſt de deſſus ces planches que les ouvriers rincent les peaux dans l'eau courante. G H, I K, quatre cuves dans leſquelles on fait deſſaigner les peaux. H I, les deux poteaux qui ſoutiennent le hangar ſous lequel les ouvriers travaillent de riviere & ſont à couvert. Cet atelier doit être pavé de grandes pierres un peu inclinées vers la riviere pour y rejeter facilement l'eau qui tombe deſſus pendant le cours du travail. D, porte de communication à l'atelier où on fait les paſſemens. C, autre porte qui communique à la cour; ces deux portes ſont en face de celles du premier bâtiment.

Le bâtiment dont il s'agit, eſt comme diviſé en deux parties par un mur d'appui N O. La plus petite partie, dont le ſol eſt plus élevé que celui de la grande d'environ un pied ou un pied & demi, eſt l'atelier où on fait le plamage à la chaux: elle contient les quatre pleins Q R S T, qui ſont des foſſes en maçonnerie. Ces foſſes ont cinq pieds de diametre & quatre pieds de profondeur au-deſſus du rez-de-chauſſée, au niveau duquel eſt leur ouverture. P, pilier de pierre qui ſoutient les poutres du plancher. P 2 & P 3, ſemblables piliers qui ſoutiennent les autres poutres du même plancher. L & M, portes; la premiere ſert de communication de la plamerie à l'atelier de riviere, & la ſeconde communique à la cour.

La grande partie contient l'atelier des paſſemens. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, deux rangs de cuves dans leſquelles ſe font les paſſemens blancs; ces cuves ont cinq pieds de diametre & deux pieds dix pouces de hauteur; elles ſont cerclées de fer. 9, 10, 11, 12, 13, 14, autres cuves dans leſquelles ſe font les paſſemens rouges. 15, chaudiere de cuivre montée ſur ſon fourneau de briques, dans laquelle on fait chauffer l'eau néceſſaire aux paſſemens.

Au dehors du bâtiment que l'on vient de décrire font en aîles ſur la cour deux pavillons quarrés X & Z. Le premier ſert de poudrier; c'eſt-là où l'on enferme le tan en poudre, & où on le mouille légérement. V, porte du poudrier. Le ſecond pavillon contient l'eſcalier par lequel on monte aux chambres au premier étage & au grenier ou ſéchoir qui eſt au-deſſus. Y, eſt la porte; près de ce pavillon eſt un puits dont l'eau eſt néceſſaire en certaines opérations, & ſupplée à celle de la riviere, lorſque les ſéchereſſes ou autres raiſons empêchent d'en faire uſage.

La cour, qui a douze à quatorze toiſes de long, contient deux rangs de foſſes. Les ſix premieres I, II, III, IV, V, VI, ſont conſtruites en maçonnerie; les ſix autres VII, VIII, IX, X, XI, XII, ſont en bois comme les cuves, & ſont cerclées de fer; les unes & les autres ont huit pieds de diametre ſur neuf de profondeur; elles doivent être fort étanchées, c'eſt-à-dire ne point perdre l'eau dont on abreuve les cuirs & le tan qu'elles contiennent; pour cela ſi l'on conſtruit les foſſes en bois, on a ſoin de les aſſeoir ſur un corroi de terre glaiſe ou d'argile; le même corroi environne auſſi la cuve dans toute ſa hauteur.

Près de chaque rang des fosses est un fossé *r*, *s*, & *t*, *u* de huit pieds de large sur quatre de profondeur, revêtu de maçonnerie dans tout son pourtour. Ces fossés sont destinés à recevoir la tannée que l'on retire des fosses quand on releve les cuirs. C'est avec cette tannée que l'on fabrique les mottes, ainsi qu'il sera dit ci-après.

Après le fossé dont on vient de parler, est une banquette *p*, *q*, *x*, *y* de niveau au reste de la cour, sur laquelle on place les mottes à mesure qu'elles sont fabriquées. Près du mur qui termine les banquettes qui ont huit pieds de large, sont les étentes sur lesquelles on fait sécher les mottes.

PLANCHE II.

Fig. 1, coupe longitudinale de la tannerie. A, porte chartiere. A B, passage sous le bâtiment. *b*, porte du magasin. *a*, entrée du vestibule ou passage pour arriver à l'escalier.

Au premier étage, est l'appartement du maître; au second, des chambres où on attache les cuirs pour les faire sécher. Ce plancher doit être élevé au moins de dix pieds, pour que les cuirs y étant attachés ne traînent point à terre. Les fenêtres de ces chambres doivent être fermées exactement avec des volets de bois pour, en été, défendre les cuirs de l'ardeur du soleil, & en hiver, de la force de la gelée.

Au dessus de ces chambres sont les greniers ou séchoirs, dans une partie desquels on pratique avec des claies différens planchers ou tablettes sur lesquels on fait sécher les mottes.

Nous suivrons dans l'explication de cette planche le même ordre que dans celle de la précédente, en commençant par le côté de la riviere. F E, pont ou planches qui traversent la riviere; on voit un des deux pieux qui soutiennent la solive sur laquelle les planches sont appuyées. H, un des deux poteaux qui soutiennent le toît sous lequel sont placés les ouvriers pour travailler de riviere: derriere ce poteau on voit une des quatre cuves dans lesquelles on fait dessaigner les peaux. D, porte de communication de l'atelier où on travaille de riviere, à celui où se font les passemens. 5, 6, 7, 8, quatre des huit cuves servant aux passemens blancs. *p* 3, un des trois piliers qui soutiennent le plancher à sept pieds & demi au dessus du rez-de-chaussée. C, porte qui communique à la cour. Y, porte de l'escalier par lequel on monte aux étages supérieurs.

Le premier étage est composé de chambres dont les fenêtres sont fermées avec des volets de bois, comme celles du second étage du corps-de-logis de devant; au dessus de ces chambres sont les greniers & séchoirs où on fait sécher les mottes.

Dans la cour on voit dans le terre-plein la projection de six fosses, I, II, III, IV, V, VI, indiquées par des lignes ponctuées.

Fig. 2, coupe transversale de la tannerie prise par le plein. S, les cuves 3, 7, 10, 13 du plan de la planche précédente. I, porte de communication de l'atelier des pleins à la riviere. S, un plein coupé diamétralement; il a cinq pieds de diametre & quatre pieds de profondeur. P, un des piliers qui soutiennent le plancher. P 2, second pilier servant au même usage; au-devant on voit la coupe du petit mur qui sépare l'atelier des pleins de celui des passemens. 3 & 7, deux des huit cuves servant aux passemens blancs. D, porte de communication de l'atelier des passemens, au travail de la riviere. 10 & 13, deux des quatre ou six cuves destinées pour les passemens rouges.

Fig. 3, coupe transversale de la tannerie par le milieu de la cour & celui de deux fosses opposées. *y*, banquettes près d'un des murs de clôture de la tannerie. *u*, fossé pour la tannée. IX, une des six fosses montée en bois & entourée d'un corroi de glaise, ainsi qu'il a été dit. III, une des six fosses construites, en maçonnerie comme elles sont presque toutes. 5, fossé pour recevoir la tannée. *q*, banquette pour placer les mottes; sa largeur est terminée par le mur de clôture auquel sont adossées les étentes ou échelles sur lesquelles on fait sécher les mottes.

PLANCHE III.

La vignette de cette planche représente l'atelier où se fait le travail de riviere & plusieurs ouvriers occupés à différentes opérations. Cet atelier placé sur le bord de la riviere est recouvert par un toît sous lequel sont les quatre cuves G *g* *k* K, dans lesquelles on fait dessaigner les peaux; le toît est soutenu par deux piliers H, I, vis-à-vis l'intervalle desquels est la porte D, qui sert de communication à l'atelier des passemens; dans le dehors sont les ponts ou planches E F soutenues dans leur milieu par une solive qui sert de chapeau à deux pieux qui sont plantés dans le milieu du lit de la riviere. L, porte de la plamerie.

Fig. 1, ouvrier qui avec de longues pinces, ou tenailles de fer, rince les peaux qui trempent dans la riviere; elles sont attachées par la tête à un pieu ou à la planche sur laquelle est placé l'ouvrier dont les vêtemens sont tels que les figures les représentent, c'est-à-dire, en chemise dont les manches sont retroussées au-dessus du coude, en bonnet, tablier, guêtres & sabots.

Fig. 2, ouvrier qui apporte les peaux sur une brouette pour les mettre tremper dans une des quatre cuves.

Fig. 3, ouvrier qui avec le couteau rond débourre une peau sur le chevalet, c'est-à-dire qu'il en fait tomber le poil, après que la peau est sortie des plains que la planche suivante représente.

Le chevalet ſur lequel l'ouvrier travaille, eſt une piece de bois demi-cylindrique, ſur laquelle il étend une ou deux peaux ploiées en double, pour faire une couche, ſur laquelle il étend enſuite la peau qu'il veut dépiler; il la contient ſur le chevalet en appuyant avec ſon corps; tenant enſuite le couteau demi-rond, qu'il conduit de haut-en-bas ſur le chevalet qui eſt incliné, il fait tomber le poil, dont le plamage par la chaux ou les paſſemens ont détruit l'adhérence. Ce poil eſt enſuite recueilli & lavé, ce qui forme la bourre, que les tapiſſiers emploient au lieu du crin pour garnir différens meubles.

L'écharnement des peaux ou cuirs ſe fait avec un ſemblable couteau, mais qui eſt tranchant; avec lequel on ôte du côté de la chair toutes les parties ſuperflues.

C'eſt auſſi ſur le chevalet que l'on raſe les cuirs deſtinés à être hongroyés: on ſe ſert pour cela de la faux, que l'ouvrier tient à deux mains, comme le couteau rond ou le couteau à écharner; il la conduit ſur le plat comme un raſoir; ſon tranchant, qui eſt très-aigu, coupe le poil juſqu'auprès de la racine. Pour rétablir le tranchant de la faux, on ſe ſert de la queurſe qui eſt une pierre à aiguiſer; elle ſert auſſi à donner le fil au couteau à écharner.

Dans toutes ces différentes opérations, ainſi que dans celle de recouler les peaux, c'eſt-à-dire, d'en faire ſortir l'humidité & la chaux en les exprimant fortement avec le couteau rond ou la queurſe, l'attitude de l'ouvrier eſt celle que la figure repréſente.

Bas de la planche.

Fig. 4, qui, ainſi que les deux ſuivantes, doit être meſurée par la grande échelle: couteau rond dont ſe ſert l'ouvrier, *fig.* 3 de la vignette. Ce couteau ne différe du couteau à écharner que parce que ſon tranchant eſt arrondi, d'où lui vient ſon nom, au lieu que celui du couteau à écharner eſt très-aigu; la fleche de l'arc du couteau eſt de deux pouces & demi ſur une longueur de ſeize pouces.

Fig. 5, queurſe ou pierre à aiguiſer ſervant à affiler la faux, le couteau à écharner & à queurſer les cuirs.

Fig. 6, la faux ſervant de raſoir pour raſer les cuirs qui doivent être hongroyés. C'eſt une faux ordinaire dont on a fait forger l'extrémité *a*, en maniere de ſoie, pour être reçue dans un manche de bois, & dont on a roulé ſur elle-même la partie *b c*, après l'avoir tranchée en *b* de la moitié de la largeur de la faux, ce qui ſert de ſeconde poignée à cet inſtrument dont on afute le tranchant avec la queurſe; la fleche de l'arc du tranchant eſt d'un pouce ſur un pied dix pouces de longueur.

Fig. 7, le chevalet dont ſe ſert l'ouvrier, *fig.* 3 de la vignette, repréſenté en perſpective. Cette figure, ainſi que les ſuivantes, eſt deſſinée ſur la petite échelle.

Fig. 8, le chevalet vu par deſſous ou du côté concave; il a cinq pieds de long, quinze pouces de large de dehors en dehors, & ſeulement un pied de dedans en dedans.

Fig. 9, coupe tranſverſale du chevalet priſe au milieu de ſa longueur, par laquelle on voit les courbures extérieures & intérieures.

Fig. 10, le pied du chevalet dont les croiſées ont deux pieds trois pouces de longueur.

PLANCHE IV.

La vignette repréſente l'intérieur de la plamerie à la chaux & les quatre pleins Q, R, S, T, cotés des mêmes lettres. Dans le plan général, *pl. I*, on voit le petit mur N O à hauteur d'appui qui ſépare cet atelier de celui des paſſemens repréſenté dans la vignette de la planche ſuivante.

Fig. 1, ouvrier qui, avec le bouloir, braſſe le plein pour délayer le ſédiment de la chaux & la mêler dans l'eau. Ordinairement deux ouvriers ſont employés enſemble à cette opération.

Fig. 2 & 3, ouvriers qui retirent les cuirs du plein pour les mettre en retraite; ils ſe ſervent pour cela de longues tenailles de fer avec leſquelles l'ouvrier, *fig.* 2, ſaiſit la tête du cuir; lorſqu'il a tiré la tête hors du plein, l'ouvrier, *fig.* 3, la ſaiſit avec ſes tenailles; le premier ouvrier reprend la peau vers la culée, & tous les deux, agiſſant de concert, l'enlevent & la couchent en *a b*, de maniere que la tête ſoit du côté du mur & la culée du côté du plein, les dos de chaque bande couchés les uns ſur les autres, & les ventres du côté des ouvriers. C'eſt-là que les peaux ſont en retraite pendant pluſieurs jours, ainſi qu'il a été dit.

Bas de la planche.

Fig. 4, tenailles de fer dont ſe ſervent les ouvriers *fig.* 2 & 3, pour tirer les cuirs de dedans les pleins; l'extrémité d'une des branches a une rainure qui reçoit la languette de la ſeconde partie de la tenaille; enſorte que les peaux une fois ſaiſies par cet inſtrument, ne peuvent point échapper ni gliſſer, ce qui expoſeroit la fleur à être égratignée.

Fig 5, autre ſorte de pinces plates ſervant au même uſage.

Fig. 6, bouloir dont ſe ſert l'ouvrier, *fig.* 1 de la vignette, pour braſſer le plein dans lequel on doit rabattre les peaux qui ſont en retraite auprès de lui. Le reſte du manche de cet outil eſt repréſenté à côté ſous le numéro *fig.* 6, *bis.*

PLANCHE V.

La vignette représente l'atelier des passemens contigu à celui que l'on vient de décrire, représenté par la vignette de la planche précédente.

Le train des passemens à l'orge ou passemens blancs est composé de quatre cuves 1, 2, 3, 4, ou 5, 6, 7, 8, qui sont cotées des mêmes chiffres dans le plan général, *Pl. I.* Ces cuves ont cinq pieds de diametre & deux pieds dix pouces de hauteur.

N O, mur d'appui ou de séparation de l'atelier du plamage à la chaux & de celui des passemens. 1, 2, 3, 4, quatre des huit cuves qui servent aux passemens blancs. On voit sur les planches de la troisieme cuve les cuirs qui y sont en retraite. 5, 6, 7, 8, les quatre autres cuves servant aux passemens blancs. Entre les unes & les autres est le passage pour aller à la riviere. D, porte de communication à l'atelier où se fait le travail de riviere. 9, 10, deux des quatre ou six cuves servant aux passemens rouges, les autres n'ayant pas pu être représentées dans cette vignette.

Fig. 1 & 2, deux ouvriers occupés à relever les cuirs sur les planches de la huitieme cuve, sur lesquelles les cuirs sont pliés en trois; on les laisse ainsi égoutter dans la cuve pendant deux ou trois heures, deux fois par jour.

Bas de la planche.

Fig. 3, une peau entiere tannée ouverte dans toute son étendue. On voit sur la queue la marque du boucher par laquelle on peut connoître combien pesoit la peau étant fraîche & sortant de dessus l'animal. Ces marques sont des entailles faites avec un couteau; elles se comptent en allant vers l'extrémité de la queue : le nombre marqué est 77; ce qui fait connoître que cette peau pesoit autant de livres étant fraîche. On voit aux deux côtés de cette peau les différens chiffres au moyen desquels on peut composer tous les autres.

Fig. 4, vue perspective d'une fosse pour préparer le jus de tannée dont on se sert au lieu de la liqueur des passemens, & dans des cuves semblables pour préparer les cuirs façon de Liége, dits, de l'emploi de ce jus, *cuirs à la jusée.*

PLANCHE VI.

La vignette de cette planche représente le travail de la cour où les différentes opérations de la mise en fosse, l'action de tanner proprement dite, pour laquelle les opérations précédentes sont des préparations.

On voit d'un côté une partie du bâtiment du derriere de la tannerie & le pavillon qui contient l'escalier marqué au plan général, *Planche I*, par lequel on monte aux chambres closes qui sont au-dessus de la plamerie & des passemens, & au grenier ou séchoir qui est au-dessus de ces chambres. G, porte de l'atelier des passemens. Y, porte de l'escalier en face de celle du poudrier placé dans le pavillon vis-à-vis, que l'on ne voit point dans la figure; près de ce pavillon on voit un des murs de clôture auquel sont adossées les échelles ou étentes sur lesquelles on fait sécher les mottes, & audevant de ce mur quatre des six fosses construites en maçonnerie & une partie de la cinquieme; elles sont cotées dans le plan général par les chiffres I, II, III, IV.

Fig. 1 & 2, deux ouvriers qui, sur une civiere, apportent les cuirs suffisamment gonflés par les plains, les passemens d'orge, ou ceux de jus de tannée près de la premiere fosse où ils doivent être couchés.

Fig. 3, ouvrier qui apporte sur le bord de la fosse une corbeille pleine de tan, qu'il a humecté dans le poudrier, pour que la poussiere de cette substance ne se volatilise point.

Fig. 4, ouvrier qui couche les cuirs en fosse.

Fig. 5 & 6, deux ouvriers occupés à retirer les cuirs de la troisieme fosse; ils se servent pour cela de longues tenailles, semblables à celles qui sont représentées au bas de la planche IV.

Fig. 7, Un troisieme ouvrier leur présente la tête du cuir, que l'un des deux saisit avec sa tenaille; l'ouvrier qui est dans la fosse & nuds pieds, pour ne point blesser les cuirs sur lesquels il marche, continue, pendant que l'un des deux ouvriers hors de la fosse tire à lui une partie du cuir, de soulever l'autre partie, pour que le second ouvrier puisse la saisir avec sa tenaille, & achever de le tirer hors de la fosse : ces deux ouvriers rangent les cuirs ou bandes les unes sur les autres, en sorte que tous les dos soient du même côté.

Pendant cette opération & à mesure que l'ouvrier qui est dans la fosse enleve de nouveaux cuirs, il jette avec une pelle la tannée qui est au-dessous & recouvre les cuirs inférieurs; dans le fossé qui est entre les fosses & la banquette, on voit cette tannée dans le fossé près du chiffre 7, & tout auprès sur la banquette une partie de mottes nouvellement fabriquées.

Fig. 8, ouvrier qui avec la tannée fait des mottes; il est placé dans le fossé, & a un moule ou anneau de cuivre de la grandeur & de la hauteur que les mottes doivent avoir; il pose un ais ou petite planche au fond du fossé, & le moule par-dessus; il le remplit de tannée qu'il foule avec les pieds nuds; de cette maniere il forme une motte qu'il fait sortir du moule en le prenant par les oreilles & le renversant sur une douve ou planchette, qui, lorsqu'elle est remplie de quatre ou cinq rangs de mottes, lui sert à les transporter sur la banquette; comme cet ouvrier travaille principalement des pieds, il lui faut

un appui pour les mains ; c'est une perche soutenue horizontalement en travers du fossé par deux chevalets, dont les bouts sont fichés dans le tas de tannée, comme on le voit dans la figure ; il avance cette espece d'établi à mesure que par sa fabrication il consomme la masse de tannée que le fossé contient.

Bas de la Planche.

Fig. 9, corbeille d'osier servant à transporter le tan du poudrier qui le renferme, au bord de la fosse où on doit l'employer.

Fig. 10, table de pierre sur laquelle les ouvriers battent les cuirs avec des maillets de bois pour les raffermir.

Fig. 11, un des maillets de bois servant aux ouvriers pour battre les cuirs.

Fig. 12, le moule du tanneur sur sa planchette.

Fig. 13, le même moule en plan.

PLANCHE VII.

Cette planche & les deux suivantes représentent le moulin à tan ; la premiere en est le plan, la seconde l'élévation, & la troisieme le profil ; on a eu l'attention de marquer les mêmes parties par les mêmes lettres dans ces trois planches.

Le moulin est composé d'une roue à augets A B, qui reçoit l'eau à hauteur du centre d'un arbre tournant garni de douze levées ou cames de six pilons, qui sont, chacun, garnis de trois couteaux. A, empellement que l'on leve avec une vis. B, partie du coursier du côté d'aval par lequel l'eau s'écoule. C D, arbre de roue. *a*, *b*, *c*, *e*, *d*, *f*, *g*, *h*, *i*, *k*, les levées ou cames qui soulevent alternativement les mentonnets des pilons. E F, G H, les couches sur lesquelles s'assemblent les quatre montans de la cage du moulin. L & M, deux des quatre montans. P Q, la batterie sur laquelle tombent les pilons ; elle forme le fond de l'auge dans laquelle on met l'écorce de jeune chêne, qui est la matiere du tan. I K, N O, partie des chapeaux qui assemblent les quatre montans. *m n*, *m m n n*, les moises qui embrassent les queues des pilons ; on a fracturé les chapeaux & les moises pour laisser voir l'auge R S T. 1, 2, 3, 4, 5, 6, les six pilons.

PLANCHE VIII.

Elévation antérieure du moulin. A B, la roue à augets vue du côté d'aval. B, le fond du coursier. C D, les tourillons de l'arbre. N O, N V, les chapeaux qui assemblent les quatre montans. F H, les solles sur lesquelles les montans sont assemblés. P Q, la batterie assemblée à encoche & à mi-bois avec les solles ; *p*, *q*, *p p*, *q q*, bloc de pierre assis sur un massif de maçonnerie, sur lequel la batterie est posée. R S, partie de la huche que l'on a fracturée en S pour laisser voir les pilons. M H, un des côtés de l'auge assemblé à rainure dans les deux montans, dans la solle H & dans l'entre-toise L M qui supporte les moises inférieures. m^2, n^2, *m*, *n*, les moises supérieures servant à guider les pilons dans leur mouvement vertical. L L M M, entre-toise supérieure. *e*, *h*, *l*, queues des mentonnets de trois pilons.

PLANCHE IX.

Coupe transversale du moulin. F E, la solle sur laquelle deux montans *a*, *a a*; *b*, *b b*, sont assemblés & affermis dans la situation verticale par deux jambes ou guettes. *p*, *q*, *q q*, *p p*, la pierre sur laquelle la batterie est posée. Z T X Y, la batterie. V X, planche qui ferme la huche ou auge du côté de l'arbre tournant. T, S S, S, R, partie courbe de la huche dans laquelle on place les paquets d'écorce. Ces planches sont assemblées à la batterie par une feuillure comme on le voit en T, & entr'elles par des clefs ou languettes. L M, entre-toise inférieure qui porte les moises *n* n^2, n^2. L L M M, entre-toise supérieure qui soutient les moises supérieures *n n*, *n* ; elles sont les unes & les autres affermies dans les entailles des entre-toises par des coins. O & K, les chapeaux qui assemblent les poteaux d'un des bouts du moulin avec ceux de l'autre bout. 4, 5, 6, un des pilons vu de côté. 4, 5, la queue du pilon qui peut couler dans les ouvertures des moises. 5, 6, le corps du pilon. 6, sa ferrure ou les couteaux. *e*, le mentonnet. *f*, coin qui serre le mentonnet dans la mortoise du pilon. D, arbre de la roue à augets. *d k*, *f g*, les levées de l'arbre. A *a*, empellement du coursier. *a* B *b*, le coursier.

Fig. 2, un des six pilons vu en perspective & du côté de l'arbre tournant. *e*, le mentonnet. *f*, coin qui serre la queue du mentonnet dans l'entaille du pilon.

Fig. 3, le même pilon vu du côté opposé ou du côté de la huche du moulin. E, extrémité de la queue du mentonnet. F, tête du coin.

Fig. 4, un des deux fers qui sont aux côtés de chaque pilon ; il a deux taillans perpendiculaires l'un à l'autre ; les vives arêtes du barreau qui les termine sont crénelées pour mieux retenir la filasse dont on les entoure avant de les enfoncer dans le corps du pilon, dont chaque fourchon est entouré d'une frette pour l'empêcher de se fendre.

Fig. 5, couteau du milieu d'un des pilons ; sa queue est en partie entourée de filasse ; on voit au-dessous de ces deux dernieres figures le plan de leur tranchant.

PLANCHE X.

Cette planche & les deux ſuivantes repréſentent le moulin pour chamoiſer les buffles, qui eſt établi à Corbeil ; la premiere en eſt le plan, la ſeconde l'élévation, & la troiſieme la coupe tranſverſale ; on a auſſi marqué par les mêmes lettres les parties ſemblables dans les trois planches. X, porte pour aller à l'empellement. A, empellement du courſier de la roue. A B, la roue. C D, l'arbre tournant garni de cames pour lever les maillets qui ſont au nombre de douze, ſéparés de deux en deux par une cloiſon, ce qui forme ſix piles ou coupes dans leſquelles on place les peaux. E F, G H, les deux ſolles des extrémités du moulin d'un plus fort équarriſſage que les intermédiaires. N O, P Q, quatre eſcaliers de ſix marches, chacun, pour monter ſur le plancher qui eſt au niveau des coupes. Y Z, forte piece de bois de deux pieds d'équarriſſage dans une des faces latérales de laquelle les ſix coupes ſont creuſées. I K, L M, les quatre poteaux corniers qui forment les angles du moulin ; il y a de ſemblables poteaux ou montans ſur toutes les ſolles intermédiaires auxquels les cloiſons qui ſéparent les coupes ſont aſſemblées. 1, 2 ; 3, 4 ; 5, 6 ; 7, 8 ; 9, 10 ; 11, 12 ; les douze maillets ou pilons qui ſont ſuſpendus par un manche, enſorte qu'étant écartés de la coupe par l'action des cames ou levées de l'arbre, ils peuvent retomber dans la coupe où les peaux ſont placées. R & T, deux tables ſur leſquelles on étend les peaux pour les mettre en huile au moyen d'un balai qui trempe dans cette liqueur, & qu'on ſecoue enſuite ſur la peau ; ces tables ſont un peu inclinées vers le baquet S ou V, où les rebords, dont les tables ſont garnies, renvoyent l'huile ſuperflue ; on ſe ſert d'huile de poiſſon.

PLANCHE XI.

Elévation du moulin pour chamoiſer les buffles. G G, empellement de décharge placé à côté de celui de la roue. A B, la roue à aubes. B, le fond du courſier. C D, l'arbre de la roue garni de douze levées qui en font vingt-quatre, chaque levée traverſant l'arbre d'outre en outre. E, G, les ſolles des extrémités poſées ſur le maſſif de la maçonnerie. N, P, deux eſcaliers pour monter aux coupes. E *e*, G *g*, les deux montans ou poteaux corniers de la face de devant du moulin. Y Z, la batterie dans laquelle les coupes ſont creuſées. 1, 2 ; 3, 4 ; 5, 6 ; 7, 8 ; 9, 10 ; 11, 12, les douze maillets ou pilons, deux dans chaque coupe. *a d*, chapeau qui aſſemble les deux poteaux corniers & les ſept montans intermédiaires. *b*, *c*, entre-toiſes qui relient les poteaux de devant avec ceux de derriere ; c'eſt ſur ces pieces que porte le plancher au-deſſus duquel ſont les treuils qui ſervent à manœuvrer les pilons. *ff*, *ff*, les treuils pour replacer les pilons ſur leur ſuſpenſion. *h h*, treuil dont la poulie *k k* reçoit une corde ſans fin pour le faire tourner ; & au moyen des cordes qui s'enroulent ſur ce treuil, & vont s'accrocher aux pilons, on les écarte de la coupe pour en retirer les peaux.

PLANCHE XII.

Coupe tranſverſale du moulin pour les buffles. X, porte pour aller à l'empellement & donner ou ſupprimer l'eau à la roue. E H K F, une des ſolles intermédiaires ſur laquelle ſont aſſemblés deux poteaux ou montans H *d*, K *d d* ; le dernier, auquel la pile ou batterie *n* eſt adoſſée, eſt affermi dans la ſituation verticale par deux jambettes aſſemblées haut & bas à embrevement dans le poteau & dans la ſolle. *o*, la coupe creuſée dans la pile. *c i m*, maillet ou pilon. *a b*, le manche du pilon. *a*, le point de ſuſpenſion. *b*, queue du manche qui eſt rencontrée deux fois à chaque révolution de la roue par les cames ou levées 1 & 3 de l'arbre tournant D. P & Q, eſcaliers pour monter aux coupes. *d*, *d d*, chapeaux qui aſſemblent tous les poteaux montans. *f*, treuil pour remettre les pilons en place. *h*, autre treuil qui porte une poulie ; la poulie reçoit une corde ſans fin, au moyen de laquelle on fait tourner le treuil pour écarter les maillets des coupes. R & T les deux tables ſur leſquelles on met en huile.

APPENDICE aux traités des PEAUX & CUIRS.

1°. *Des cuirs des pompes.*

TRAITANT de l'apprêt des *peaux & cuirs* en général, & de leur uſage en particulier, j'ai cru pouvoir dire un mot des cuirs employés dans la confection & pour le jeu des pompes. Les ſecours dont elles ſont, dans les incendies, donnent quelqu'intérêt, ſans doute, à cette partie.

On emploie dans les pompes de trois ſortes de cuirs : leur uſage en détermine l'eſpece ou le travail. La grande conſommation eſt pour les *tuyaux*, les *boyaux*, comme les appellent les ouvriers, enfin, les parties alongées qui ſervent à la conduite de l'eau ; & pour les attaches des

parties des boîtes des ajuſtages. Il en faut d'une autre eſpece pour ce qu'on appelle *la bordure*, pour le cuir qui ſert à recouvrir les coutures des boyaux. Celui qui entoure le corps du piſton, comme celui qui ſert aux ſoupapes, eſt encore différent.

Le premier eſt un cuir de bœuf, pris dans la partie du dos la plus épaiſſe & la plus forte, auquel on a fait ſubir toutes les préparations du tannage, excepté de lui donner une ou deux écorces de moins qu'aux cuirs deſtinés à faire les dernieres ſemelles, ou les tiges des bottes fortes. Au ſortir de la tannerie, il paſſe chez le corroyeur qui le travaille & le nourrit abondamment de ſuif. Il faut, en lui conſervant toute ſa force, lui donner quelque ſoupleſſe, & qu'elle ſoit telle qu'il ſe maintienne en cet état.

L'on coupe des lanieres dans toute la longueur du cuir, pour avoir le moins de coutures à faire; on leur donne cinq, ſix à ſept lignes de largeur de plus qu'il n'eſt néceſſaire pour donner au tuyau le diametre qu'on lui deſtine; & ces diametres ſont depuis un juſqu'à deux pouces: les tuyaux des pompes à incendie, des villes, ont deux pouces de diametre. L'excédent de largeur de ces lanieres eſt pour en joindre les bords, en les doublant l'un de l'autre, pour y faire deux coutures à points croiſés, dites à *l'angloiſe*, en paſſant les deux aiguilles à la fois, en ſens oppoſé. La premiere de ces coutures ſe fait à une ligne du bord; la ſeconde, à une ligne de la premiere: on y emploie le meilleur ligneul.

Après la formation de ces deux coutures, dans la longueur du boyau, on prend une laniere de *bordure*, qui provient d'un cuir de jeune vache, également tanné & nourri de ſuif; on en couvre les coutures des deux côtés, en les enveloppant, & formant ſur les deux bords de cette laniere, une troiſieme couture, à une ligne par delà la ſeconde: cette troiſieme couture eſt la ſeule qui paroiſſe. Le tuyau eſt ainſi à l'abri de tous les inconvéniens qui peuvent le faire pécher par les coutures. Quelquefois, & à Paris même, l'on n'eſt pas exempt de ce vice; on s'en tient à rejoindre les bords de la laniere, ou du cuir, & à les ſerrer fortement, rapprochés l'un contre l'autre par la couture; mais, quelque ſoin qu'on prenne, les bords & la couture ſe deſſechent, & tôt ou tard l'eau tranſſude par ces parties.

On prolonge les tuyaux des pompes, comme ceux deſtinés dans toute autre circonſtance, à la conduite des eaux ou du vin, par des coutures faites à plat ſur les bandes de cuir, avant de les tourner en cylindre creux. Pour cela, on les fait ſurmonter l'une l'autre, ſur la longueur de quatre doigts; & l'on y fait autant de coutures qu'il eſt néceſſaire pour les unir parfaitement l'une à l'autre. On abaiſſe les bords de ces bandes; on en amincit les extrémités, de maniere à rendre ces jonctions le moins ſenſibles, & éviter le plus les frottemens.

Pour attacher aux boyaux les parties des boîtes à vis des ajuſtages, on paſſe deſſus cette partie de l'ajuſtage en cuivre un bout du tuyau de cuir, d'une longueur double de celle qui doit y être attachée d'abord: on le ſerre deſſus fortement à la main; & on le fixe par une couture faite ſemblablement aux précédentes. On renverſe, ſur cette premiere partie, déjà couſue, celle qui l'excéde; on la coud & on la lie comme la premiere. Enfin, pour fixer encore mieux le boyau ſur l'ajuſtage, on l'arrête par deux petites vis oppoſées, qui percent le cuir, & mordent ſur le cuivre de la boîte.

Le cuir qui enveloppe le piſton doit être choiſi le plus épais poſſible: il eſt bon qu'il ſoit très-bien tanné, mais il doit être moins ramolli, par une grande abondance de ſuif, que le cuir de boyau: il ſuffit de lui ôter ſa roideur; mais il faut lui conſerver ſon élaſticité.

A l'égard du cuir des ſoupapes, le plus épais & le plus fort eſt le meilleur, pourvu qu'il ne ſoit pas ſec & caſſant. C'eſt donc auſſi un cuir bien tanné qu'il faut prendre, mais moins travaillé par le corroyeur, moins nourri de ſuif.

Il nous reſte une obſervation importante à faire relativement à l'entretien & à la conſervation des cuirs employés à la confection & au jeu des pompes. Ils ſont ſujets à deux grands inconvéniens, ſur-tout lorſqu'on n'en fait pas un fréquent uſage: l'un eſt le deſſéchement, qui les durcit & les fait rompre: l'autre eſt d'être mangés par les rats qui en ſont très-friands, lorſque le ſuif y abonde. Pour éviter, autant qu'il eſt poſſible, l'un & l'autre de ces inconvéniens, ſi les cuirs ont été bien nourris de ſuif dans le principe, on ſe contente de leur donner chaque année, une bonne couche d'huile de poiſſon, employée à froid. Cette huile ne nourrit pas le cuir, comme le ſuif; mais elle entretient l'effet de cette derniere matiere qu'elle recouvre; &, par ſon odeur forte & déſagréable, elle éloigne les rats.

L'huile de poiſſon, employée à chaud, prendroit encore plus d'acrimonie & en deviendroit plus ſicative; elle eſt d'ailleurs toujours aſſez fluide: il n'en eſt pas de même du ſuif qui a beſoin d'être liquéfié par la chaleur, pour pénétrer le cuir, & remplir les interſtices des jointures, des coutures, &c. Ce ſuif n'eſt cependant pas le ſuif de mouton, qu'on emploie avec le plus de ſuccès, pour la chandelle, mais de la graiſſe ordinaire de bœuf, qui pourtant eſt encore aujourd'hui très-chere. S'il arrivoit néanmoins que ces cuirs, trop deſſéchés, euſſent perdu leur ſoupleſſe, & que le jeu en devînt difficile dans l'uſage des pompes, il faudroit bien les recorroyer en quelque maniere avec du ſuif, ſauf à recouvrir le tout enſuite avec une couche d'huile de poiſſon.

Comme l'uſage des pompes deſtinées aux incendies n'eſt jamais prévu, & qu'il n'eſt pas

temps, lorsqu'un accident arrive, de mettre en état les instrumens qui doivent concourir à en empêcher les progrès, à l'arrêter, on doit visiter fréquemment les pompes, &, de temps en temps les faire jouer, pour juger mieux de leur état; les réparer & les entretenir, de maniere à être toujours prêtes au besoin.

Je tiens ces instructions du sieur Beniere, sellier-bourrelier, quai des Augustins à Lyon, qui garnit & entretient les cuirs des pompes de cette ville.

Je ne parlerai pas des pompes, sans faire mention des seaux qui, dans les incendies, concourent à leur usage. Long-temps, on les fit de cuir, d'un beau cuir fort de bœuf. Le fond étoit d'une piece, doublée d'un second cuir, soutenue en outre par des bandes de même matiere, croisées, entrelacées, & cousues à plat avec les pieces du fond même. Le pourtour étoit d'une, de deux, de trois, ou de quatre pieces, toutes également doublées & cousues ensemble, & avec le fond, à double & triple couture. Lorsqu'il y avoit plusieurs pieces, on faisoit les coutures à plat; lorsqu'il n'y en avoit qu'une, on les faisoit croisées à l'angloise. On faisoit en outre à ces seaux, un cercle de deux ou trois cuirs, joints par plusieurs coutures, placé autour du fond pour le soutenir & empêcher qu'il ne portât sur terre; &, de ce cercle, partoient d'autres bandes de cuir, de chaque côté, cousues au seau, dans la hauteur, & excédant ses bords supérieurs pour y attacher l'anse du seau ou la former par leur prolongement.

On ne fait plus de ces seaux, parce qu'ils sont trop lourds, qu'ils coûtent trop d'argent. Le prix actuel des plus composés de ceux que je viens de décrire, ne seroit pas moindre de vingt-quatre livres pour chaque seau. Mais il en existe encore d'anciens dans la plupart des villes, où on les fait encore servir au besoin. Ces seaux de cuir ont en outre l'inconvénient de se déformer en séchant, après avoir été très-humectés, ce qui en rend l'usage difficile & d'un moindre effet.

Tant de motifs ont déterminé à chercher d'autres moyens de servir les pompes dans les incendies. On a fait des seaux d'osier qu'on a goudronnés; ils étoient commodes, légers & à bas prix; mais la flexibilité de l'osier, dans les coups, les chûtes, faisoit quelquefois écailler le goudron. A cela, je n'ai qu'une observation à faire, c'est que l'art nous manque pour donner à la fois au goudron un degré de siccité qui l'empêche de se détremper, de poisser; & d'élasticité qui l'empêche de se fendre ni de s'écailler: ce seroit une découverte utile, dont il ne me paroît pas que personne se soit occupé parmi nous. Je dirai même, à notre honte, que j'ai trouvé à cet égard, dans plusieurs villes de l'intérieur de la France, des idées si obtuses, que beaucoup de gens m'ont nié la possibilité de divers faits de ce genre, dont j'avois remarqué l'existence dans plusieurs ports de mer: le sieur Beniere, lui-même, qui fait les seaux de la ville de Lyon, ne peut ni ne veut croire qu'il soit possible de faire tenir l'eau, à un seau d'osier, en le goudronnant. C'est donc à des hommes comme lui qu'il a dû appartenir de chercher encore un autre moyen. Voici celui auquel on s'est arrêté ici.

On fait tout uniment un seau ordinaire en osier; on le fait d'une bonne grandeur, aussi large en bas qu'en haut, l'osier serré, le fond bien attaché, l'anse forte. Puis, on fait, de la meilleure & la plus forte peau de mouton, corroyée, & passée au suif & mise en noir, un autre seau de la grandeur intérieure du seau d'osier: on en fait le tour de quatre pieces, & le fond d'une seule; les coutures par dehors, & ne paroissant point lorsque le seau de cuir est placé dans celui d'osier. Les bords de celui-ci sont recouverts par le prolongement de celui-là; & le tout est fixé par quatre attaches en haut & quatre attaches en bas. Ces attaches sont de petites lanieres de cuir, fixées aux coutures, par dehors, & qui passent au travers de l'osier, en deux interstices peu éloignés, pour les attacher sous le fond, vers l'arête de la circonférence, par un nœud & une boucle qu'on fait & défait à volonté; & ainsi au revers du bord supérieur, pour y arrêter également ce seau de cuir, qui, à ce moyen, reste également tendu dans toutes ses parties.

S'il arrive quelqu'accident à ces peaux de mouton, ainsi fixées & soutenues par l'osier, on lâche les attaches, on retire le seau, on le visite, on le répare, on le replace. Ces seaux sont fort légers, quoiqu'assez grands; ils se soutiennent bien, s'alterent peu, s'entretiennent aisément, à peu de frais, & ne coûtent que quatre livres chaque.

2°. *Des balles d'Imprimeur.*

Il y avoit long-temps que tout mon travail étoit livré à l'impression lorsqu'on m'a remis cette notice, dont M. Vatard de la Roche, de Lyon, est l'auteur. Je pense que celui qui doit traiter de *l'art de l'Imprimeur*, dans l'ENCYCLOPÉDIE MÉTHODIQUE, en parlant des presses, du travail & de l'action des *pressiers*, décrira la préparation des matieres & la forme des instrumens qu'ils emploient; aussi, ne parlerai-je des *balles*, dans ce traité des *peaux & cuirs*, où j'ai réuni tant de descriptions des Arts & Métiers qui s'exercent sur ces matieres, ou qui les emploient, que relativement à celle-là même; &, n'ayant plus d'occasion de placer ailleurs cette notice, ainsi réduite, je la placerai ici.

Les CUIRS, en terme d'imprimeur en lettres, se font communément avec des peaux de mouton, que les tanneurs préparent, suivant l'usage, dans des plains ordinaires, pour en abattre la

laine. Il suffit de cet apprêt ; mais il faut qu'il soit donné avec beaucoup d'attention. Si l'épiderme étoit altérée, qu'il s'y formât quelques crevasses, que la peau ne fût pas parfaitement lisse, l'encre s'y distribueroit inégalement ; & l'impression en seroit *bouchonnée*. Pour éviter ces inconvéniens, on ne doit laisser la peau dans le plain, que le temps nécessaire pour que la laine s'en détache par-tout également bien, avec l'action cependant que l'art a coutume d'y employer.

La peau, le cuir, ou le *nerf*, comme s'expriment les tanneurs, est remis, par eux, en cet état, à l'imprimeur, qui la jette aussitôt dans l'eau fraîche, pour la purger entiérement de la chaux du plain, & la rendre parfaitement nette, par le lavage.

Il la coupe ensuite par morceaux de forme circulaire, un peu plus grands que ne le sont ses *bois de balles*, dont la garniture, en laine ou crin, se recouvre avec ces morceaux de peau, qu'on tend fortement, & qu'on arrête avec des clous sur les bords du pourtour du bois.

Je laisse à d'autres à parler de la forme de ces bois, de la cavité qui s'y trouve, en dessous, pour placer & comprimer la laine, laquelle, par son élasticité, doit réagir sur les caracteres, lorsqu'on y promene les balles, pour y répandre également l'encre dont la peau est imbue ; & de leur manche encore alongé, pour la facilité de les saisir, de les comprimer & de les lâcher avec la même prestesse.

Après que les cuirs ont été coupés de la grandeur convenable, on les met sécher & on les étire, pour leur donner une certaine extension, & ne leur laisser aucun pli, aucune ride. L'on conserve ainsi ces cuirs jusqu'à ce qu'on veuille les employer, ce qui se fait toujours la chair en dedans, & la fleur en dehors ; & cela, pour que la partie, qui prend l'encre & qui la distribue, toujours lisse & polie, s'en charge & s'en décharge toujours également.

Quand l'ouvrier imprimeur veut employer ces cuirs, soit pour renouveller ceux d'anciennes balles, soit pour des balles neuves, il les met tremper dans de l'eau fraîche, &, lorsqu'ils s'y sont ramollis, il les corroye aux pieds, sur une planche bien unie, prenant garde qu'aucun corps étranger n'altére la fleur de la peau. Il emploie, dans ce travail, quelques gouttes d'huile d'olive, qui penetre la peau, lui donne de la nourriture, & lui conserve sa souplesse, sa mollesse.

Chaque balle est garnie de deux de ces cuirs : le premier placé, celui qui recouvre immédiatement la laine ou le crin, est un cuir qui a servi en dessus, & qui, usé pour cet usage, est très-bon pour faire ce que les ouvriers appellent la *doublure* ; on le place donc d'abord, puis on le recouvre d'un cuir neuf. De cette maniere, la balle réunit à une mollesse nécessaire, toute l'élasticité qui lui convient.

En Allemagne & dans quelques parties de la France où les moutons sont rares, on emploie des peaux de chiens : ces peaux ont beaucoup de force, une grande élasticité : elle durent long-tems ; mais elles n'ont pas autant de souplesse que les peaux de mouton.

On emploie aussi, en quelques endroits, des peaux de chevre passées en blanc ; mais elles durent peu ; joint à cela que, d'une nature plus seche, elles consomment plus d'huile d'olive qu'il n'en faut dans l'apprêt des autres peaux ; ce qui augmente le prix de celles-ci. Mais on les emploie volontiers pour les balles d'imprimeurs d'estampes, pour ce qu'on appelle l'*estampage*, pour les timbres de la poste, les papiers timbrés, le paraphe des livres, la marque des toiles, &c. &c. On fait, pour ces divers usages, de petites balles, dont on entretient la souplesse, en les humectant légerement avec de l'huile d'olive.

DE LA JURISPRUDENCE DES PEAUX ET CUIRS.

AVANT-PROPOS.

DEPUIS la division de toutes les branches & de chaque rameau de cette vaste partie, en communautés & corps de métiers, il est intervenu une si prodigieuse quantité de statuts, d'édits, d'arrêts, de lettres-patentes, d'ordonnances, &c. qu'on en pourroit faire autant de volumes qu'on s'est complu à y faire de divisions. D'abord, on eut pour objet de multiplier les communautés autant qu'on imagina de diverses sortes de résultats, de diverses sortes d'opérations sur les peaux & cuirs. On prescrivit ensuite, aux membres de chacune de ces communautés, de faire ; & aux jurés de toutes, de faire faire, de forcer de faire, avec tout ce que quelques têtes,

ambitieuſes & échauffées, conſeillerent & firent adopter d'entraves. Il n'y eut plus d'induſtrie utile, ni de jugement néceſſaire; il falloit faire ce qui étoit ordonné, comme il étoit ordonné, ſous peine d'être tourmenté, vexé, interdit, empriſonné; que ſai-je? Car il n'eſt rien d'atroce qui ne fût imaginé, pour ſoumettre la pluralité des membres à l'avide ambition, & à la cruelle tyrannie de quelques particuliers.

En liſant tout ce fatras, on diroit que le Roi, de ſa certaine ſcience & pleine puiſſance, ou plutôt les miniſtres de ces temps-là, qui le faiſoient ainſi déraiſonner, ſe croyoient plus habiles tanneurs, corroyeurs, mégiſſiers, chamoiſeurs, hongroyeurs, parcheminiers, ſelliers, bourreliers, cordonniers & ſavetiers, que les ouvriers mêmes qui en faiſoient leurs métiers. Par-tout on leur preſcrit ce qu'ils doivent faire, ce qu'il faut qu'il faſſent; & par-tout, comme toujours, on appuie le précepte, on le corrobore de la menace. C'étoient des maîtres d'école, qui toujours, la verge levée, frappoient, comme on peut bien croire, ainſi que la médecine aveugle, qui tue indifféremment le malade ou la maladie; malheur à qui eſt atteint du bâton!

Ce ne fut qu'après uue longue ſuite d'années, qu'on ſentit combien étoient ridicules de ſemblables inſtitutions. On ceſſa inſenſiblement de flatter & d'engraiſſer le monſtre; enfin, on l'abandonna à ſa rage. Il fit beaucoup de mal encore; mais il s'affoiblit, après avoir égorgé beaucoup de victimes, & en donnant naiſſance à un monſtre plus effroyable que lui.

En effet, les réglemens de fabrique n'étoient pas encore tombés dans le mépris auquel ils étoient dévoués, que les réglemens fiſcaux vinrent les chevaucher, & leur donnerent le dernier coup de pied. Quand il fut queſtion de tirer de l'argent, le reſte ne fut plus rien. De tous les temps, cette marche fut uniforme & conſtante dans toutes les parties de notre adminiſtration.

Avant, les communautés s'entre-déchiroient entr'elles, & les unes & les autres, à qui mieux mieux. Depuis cette époque, ce fut conſtamment la meilleure proie des tribunaux. Il y eut plus d'argent diſſipé, plus de temps perdu, plus de familles ruinées, plus de diſputes perſonnelles, & de haines invétérées, le tout occaſionné par les ſtatuts & réglemens de fabrique, & ſous le prétexte de leur exécution, que toutes les autres ſortes de diviſions d'intérêt ne pouvoient en entretenir.

Semblable à la Macédoine & à Rome, qui, tour à tour terminerent les guerres que ſe faiſoient entr'eux les divers états de la Grece, en ſubjugant tous ces peuples & en envahiſſant leur domaine; le fiſc, comme un vautour, fondit ſur toutes ces communautés, & les exerça avec une rigueur qui, depuis, leur a toujours fait regretter leurs anciennes miſeres.

Il ne me reſte donc à parler que de ces loix fiſcales. Il y a long-temps que les inconvéniens en ſont démontrés, que les dangers en ſont rendus palpables. Je ne veux non plus, en ce moment, que rappeller les uns & les autres, & je le ferai d'après gens bien inſtruits, & dans leurs propres termes. C'eſt tout uniment le mémoire que j'ai ci-devant annoncé, & que je ne ferai que tranſcrire, en en retranchant néanmoins les expreſſions, qui, provenant de la douleur d'un mal cuiſant, ne tendent pas préciſément à le caractériſer.

MÉMOIRE
DES TANNEURS DE FRANCE
CONTRE LA RÉGIE DES CUIRS.

LES TANNEURS DE FRANCE AU ROI,

SIRE,

INTRODUCTION.

LES tanneurs de votre royaume ſont obligés d'implorer votre protection contre la régie des cuirs ; la raiſon & l'expérience ont prouvé qu'elle eſt auſſi contraire aux intérêts de VOTRE MAJESTÉ, que ruineuſe pour nous ; & il vous ſera facile de vous en convaincre, SIRE, ſi vous daignez conſidérer :

1°. Que VOTRE MAJESTÉ conſommant, pour ſa maiſon & pour ſes troupes, une grande partie des cuirs de ſon royaume, & payant, comme tous ſes ſujets, les impôts ſur les cuirs conſommés pour ſon ſervice, il s'en ſuit que le régiſſeur ne fait que reſtituer à VOTRE MAJESTÉ ce qu'il en a reçu.

2°. Que cet impôt, & plus encore les abus réſultans de ſa perception, néceſſitant l'imperfection de la fabrication des cuirs, il s'en ſuit que VOTRE MAJESTÉ paye trop cher ceux qu'elle conſomme, qu'elle en conſomme davantage, & qu'elle paye une plus forte partie de l'impôt, ce qui fait une triple perte. Enfin, ce qui touchera le plus le cœur ſenſible de VOTRE MAJESTÉ, c'eſt que la régie de cet impôt nous coûte des ſommes immenſes, & que ſa perception eſt, par ſa forme, tellement vexatoire & ruineuſe, que depuis ving-cinq ans elle a détruit au moins la moitié de la fabrication & du commerce des cuirs en France. Cette deſtruction du commerce des cuirs eſt preſqu'égale, pour les cultivateurs, à une mortalité continuelle des beſtiaux, de laquelle réſulte l'appauvriſſement ſucceſſif de la culture du royaume, la diminution continuelle des autres revenus de VOTRE MAJESTÉ, & l'augmentation de ſa dépenſe.

C'eſt en prévoyant ces déſaſtres, que la plupart des parlemens n'ont enregiſtré que par lettres de juſſion l'édit de 1759, qui a établi la marque & l'impôt ſur les cuirs ; & c'eſt pour les faire ceſſer, que, depuis, ces cours & celle des aides ont fait pluſieurs remontrances, que la régie a ſu rendre inutiles.

Depuis cette époque nous n'avons pas cessé de demander justice ; mais toujours nos mémoires ont été renvoyés dans les bureaux de finances & sont devenus, pour la régie, des motifs de vengeance contre nous ; celui-ci aura le même sort, si vous n'avez la bonté, SIRE, de le renvoyer à votre cour des aides de Paris, pour l'examiner & vous en rendre compte incessamment. Occupée journellement à juger les procès relatifs à cet impôt, il n'y a que cette cour qui puisse éclairer fidelement VOTRE MAJESTÉ sur ces matieres. Notre mémoire est d'autant plus intéressant, que l'histoire qu'il contient de l'impôt sur les cuirs, est en même-temps l'histoire de presque tous les autres impôts ; si vous daignez, SIRE, y jeter les yeux, VOTRE MAJESTÉ sentira combien il est pressant de mettre fin à un désordre si préjudiciable à ses propres intérêts, ce qui est très-facile, puisqu'il ne s'agit pour cela, que de ne point renouveller le traité de la régie qui est près de finir.

Pour ne laisser aucun prétexte de dédaigner nos supplications, nous proposons un nouveau plan d'imposition, duquel il résultera le double au moins du produit de l'impôt actuel, & la délivrance pour nous des entraves & des vexations dont nous accable la régie ; mais nous devons vous prévenir, SIRE, que ce nouvel impôt retardera le rétablissement de la fabrication & du commerce des cuirs, & qu'il sera toujours onéreux à VOTRE MAJESTÉ en augmentant sa dépense & diminuant ses revenus.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE.

NOUS nous proposons de prouver dans ce mémoire :

1°. Que l'esprit fiscal ne pouvoit rien imaginer de plus arbitraire & de plus vexatoire que la marque des cuirs, dont la vérification est physiquement impossible ; 2°. que l'impôt qui se perçoit, d'après cette marque, a détruit la majeure partie de la fabrication & du commerce des cuirs en France ; 3°. que cet impôt est infiniment onéreux à l'agriculture, à la nation, & particuliérement au Roi, dont il augmente la dépense, en même temps qu'il détruit une grande partie de ses revenus.

Nous prouverons l'impossibilité de la vérification de la marque des cuirs ; 1°. par leur description physique en leurs différentes préparations ; 2°. par l'attestation qu'en ont donnée au Roi quelques parlemens & cours des aides, après s'en être assurés par des expériences ; 3°. par l'aveu qui s'en trouve dans les préambules des actes relatifs à la régie des cuirs, dont nous ferons le rapprochement & le commentaire.

Nous prouverons, que la régie des cuirs a détruit plus de la moitié de leur fabrication & commerce en France, depuis son établissement en 1759, par l'état des tanneries du Royaume, certifié par des parlemens & des cours des aides, par les municipalités des villes, par des sociétés royales d'agriculture, & par des chambres de commerce, dont les certificats ont été remis à MM. les intendans du commerce.

Enfin, nous prouverons, par le calcul, que cet impôt augmente la dépense de l'état & de la nation, & diminue leurs revenus.

Pour nous prêter, en cas de besoin, à l'empire des préjugés, qui ne permettroit pas encore de se persuader, que le seul moyen de rétablir l'ordre en cette partie est de détruire l'impôt sur les cuirs, sans le remplacer ; nous proposerons de lui substituer un nouvel impôt, qui produiroit plus du double, & qui n'occasionneroit aucun frais de régie ni de perception, aucun moyen de vexation ; mais qui sera toujours onéreux au Roi, à la nation & au commerce, parce que SA MAJESTÉ en payera toujours une forte portion, parce qu'il sera toujours destructif d'une partie de ses revenus & de ceux de la nation, & parce qu'enfin il sera toujours spoliatif du commerce des cuirs & des bestiaux si essentiels à l'agriculture.

CHAPITRE II.

De la fabrication & de la marque des cuirs.

Les cuirs qui font d'un ufage fi général, & d'un befoin fi indifpenfable pour la chauffure, pour les ateliers ruraux, pour l'équipement & habillement des troupes, &c. les cuirs font d'une fabrication difficile, pénible, dangereufe & difpendieufe.

Cette fabrication eft difficile, parce qu'elle exige une multitude de connoiffances, de procédés & de préparations différentes, felon l'ufage auquel on deftine ces cuirs.

Elle eft dangereufe pour la fanté, parce que, fur-tout dans les chaleurs & les temps humides, ces cuirs répandent des miafmes infects, qui occafionnent des maladies putrides.

Enfin, cette fabrication eft difpendieufe, parce qu'elle exige des avances confidérables, de grands ateliers, & deux années pour perfectionner la fabrication des cuirs les plus ufuels.

Il n'y a donc que la certitude de retirer un grand profit de fes avances & de fes travaux, & de fe dédommager par ce profit de fes rifques & peines, qui puiffe déterminer le fabricant de cuirs à la conftance dans fon état; & il n'y a que l'expérience des fuccès de fon pere, qui puiffe déterminer le fils de ce fabricant à fuivre fa profeffion; s'il voit que fon commerce eft affujetti à des exactions & vexations continuelles, qui lui enlevent le produit de fes avances & de fes travaux, qui détruifent fon crédit, fa fortune & fa liberté, il fuit ces ateliers de la mifere, & choifit une autre patrie.

Le gouvernement, pour lequel ces vérités font fi fenfibles, par la dépenfe confidérable qu'il fait en cuirs pour le fervice de la maifon du Roi & de fes troupes, le gouvernement a toujours fenti la néceffité de protéger, d'encourager cette fabrication; mais malheureufement, cette denrée de premier befoin eft devenue l'objet d'une fpéculation fifcale; on a perfuadé au miniftere, qu'un impôt fur les cuirs feroit d'un produit avantageux pour le tréfor royal, & cette erreur a donné naiffance à l'édit de 1759, qui a établi la marque & augmenté l'impôt fur les cuirs.

Les conféquences funeftes de cet édit, pour les intérêts du Roi & de la nation, ont tellement frappé les parlemens, que la plupart ont refufé de l'enregiftrer; mais on les y a forcés par des lettres de juffion, prefque toujours follicitées par l'ignorance ou la mauvaife foi, & qui, prefque toujours, font des crimes de leze-majefté; puifqu'elles équivalent à des moyens combinés pour ruiner le Roi & la nation. On en va voir la preuve dans l'hiftoire de cet impôt, qui eft en même-temps à peu près l'hiftoire de prefque tous les autres.

L'ancien droit fur les cuirs étoit de dix fous par cuir de bœuf, de fept fous fix deniers par cuir de vache, & de fix deniers par peau de veau.

Le nouveau droit eft de trois fous par livre du poids des cuirs, ou de quinze pour cent de leur valeur, ou de cinq à fix livres par cuir de bœuf, deux livres dix fous par cuir de vache, & de fix fous par peau de veau; & l'édit de 1759, qui établit ce nouveau droit, dit qu'on a jugé à propos de fupprimer les anciens droits & d'en fubftituer un plus *modéré*.

Quelque exorbitant que foit ce droit, le dépériffement de la fabrication & du commerce des cuirs, eft moins l'effet de fa quotité que de la forme de fa régie, & des exactions & vexations attachées à la marque, d'après laquelle il fe perçoit.

Pour faire fentir combien la marque des cuirs eft un moyen vexatoire, nous allons donner d'abord la defcription phyfique des cuirs & de leurs différentes préparations.

Les cuirs reçoivent différentes préparations, qui les rendent plus ou moins compactes, fermes, mous, élaftiques, épais, minces, &c. felon les divers ufages auxquels on les deftine; felon qu'ils doivent être employés par des cordonniers, bottiers, felliers, ceinturonniers, gantiers, gainiers, carroffiers, bourreliers, &c. & felon les divers emplois que chacun de ces ouvriers doit en faire, parce qu'ils employent chacun différentes efpeces de cuir, pour les différentes parties de leurs ouvrages. On fait que le cuir qui fert à faire des femelles de fouliers, eft différent de celui qui les double, & de celui qui les couvre, & qu'on en emploie de différentes qualités pour les femelles & pour les empeignes; il en eft de même des autres artifans en cuirs.

Le cuir fort, à groffes femelles, qui refte au tan dix-huit mois ou deux ans, eft le moins fujet aux impreffions de l'atmofphere, lorfqu'il eft parfaitement fabriqué à la façon de Liege, ce qui n'eft pas commun, parce que cette pré-

paration exige plus de temps & de dépense que la préparation ordinaire ; & chacun connoissant la difficulté de se procurer des souliers & des bottes, dont les semelles ne soient pas spongieuses, peut, à cet égard, juger de l'exactitude de cette observation, & doit en conclure que la marque de la régie, sur cette espece de cuir, est communément sujette à s'étendre, se rétrécir, se déformer, selon que le temps est humide ou sec. Le cuir fort, préparé à l'orge, est très-susceptible des variations de l'atmosphere, il se resserre, se crispe & s'élargit selon le temps, &, d'une heure à l'autre, la marque de la régie peut changer.

Le cuir de bœuf à œuvre, ou baudrier, est passé à la chaux, il est creux, poreux, & par conséquent il est susceptible d'humidité & de sécheresse; d'ailleurs, il est impregné de tan, qui, encrasse la presse avec laquelle on le marque, & différencie chacune de ses empreintes.

Le cuir hongroyé est imbibé de sel & d'alun. Ces matieres salines attirent fortement l'humidité ; elles font fermenter le cuir, qui tourne sans cesse du sec à l'humidité, & de l'humidité au sec ; il est d'ailleurs chargé de suif, dont la presse de la régie se remplit, ce qui varie ses empreintes.

Le cuir de cheval, tanné & hongroyé, est de toutes les especes de cuir la plus mauvaise ; c'est le plus creux, le plus sujet à déformer la marque.

Les peaux de veaux sont marquées par la régie, après avoir été imbibées de dégras & d'huile ; elles sont ensuite vendues, dans cet état, par les tanneurs. Ces peaux, pour être employées, doivent ensuite, comme celles de chevres, être travaillées au foulage, crépissage, débordage ; à la lunette, espece de couteau avec lequel on enleve les parties charnues; à la pommelle, instrument avec lequel on imprime le grain sur la peau ; & comment conserver la marque dans toutes ces préparations & manipulations ?

Comment conserver la marque des peaux de moutons tannées lorsqu'il faut ensuite les corroyer, les passer en blanc, en chamois, en rouge, en noir, &c. ?

Lorsque les cuirs de bœufs & de vaches sont tannés dans les provinces, ils sont marqués par les commis de la régie ; ces cuirs sont ensuite transportés dans les villes, bourgs ou foires, pour y être vendus & ensuite corroyés ; or, pour corroyer ces cuirs, il faut les retremper dans l'eau, les défoncer, les fouler, les travailler à la lunette & ensuite à la pommelle, puis les faire sécher, puis les faire passer au suif, ou les retremper encore ; & l'on veut que la marque se conserve dans toutes ces manipulations !

Dira-t-on que ces cuirs ne doivent être marqués, de la marque de perception, que lorsqu'ils seront corroyés ! mais, 1°. dans cet état même, la marque est extrêmement sujette à se déformer ; 2°. selon les réglemens de 1772, les cuirs ne peuvent être transportés nulle part, sans avoir cette marque de perception ; & les selliers, bourreliers, carrossiers, ceinturonniers, &c. sont dans l'usage d'acheter en foire des cuirs en croûte brute ; ils les font ensuite préparer selon l'usage qu'ils veulent en faire ; & comment encore une fois conserver la marque dans ces différentes préparations ?

Un tanneur a besoin d'argent pour acquitter une lettre de change, il presse son travail, ses cuirs ne sont point assez tannés, assez secs ; cependant la régie, qui prétend assurer par son empreinte la bonne fabrication des cuirs, marque ceux-ci dans cet état, & le fabricant les porte en foire pour les vendre. En route, la sécheresse, l'humidité, les frottemens déforment la marque ; elle est visitée, accusée de faux par les commis qui saisissent, verbalisent, & font payer l'amende & les frais.

Si le saisi refuse de payer, s'il réclame la justice des tribunaux, la régie fait nommer deux graveurs, soi-disans experts, & presque toujours les mêmes en chaque endroit; il n'est pas permis à l'accusé d'en opposer d'autres.

Les graveurs font durer leur rapport le plus qu'il peuvent, parce que la régie les paye à raison de vingt-quatre livres par jour ; leur rapport est presque toujours en faveur de la régie, rarement ils avouent l'impossibilité de vérifier la marque ; & toujours ils prononcent en aveugles, parce qu'ils ne connoissent point les nombreux & différens procédés de la fabrication des cuirs, les différens effets que produisent ces différentes préparations, selon les variations de l'atmosphere, ni les différens effets de la presse (*), dont l'empreinte varie, selon qu'elle est plus ou moins droite pendant l'opération, selon qu'elle est plus ou moins usée, plus ou moins encrassée par les apprêts

(*) Un cabaretier, à l'enseigne du Grand Condé, à la Courtille, & qui étoit autrefois graveur, est un des experts qu'emploie encore actuellement la régie, pour la vérification des marques qu'elle saisit à Paris ; & les plus honnêtes graveurs de la capitale, tels que MM. Duvivier, & ... ont fait les démarches nécessaires pour n'être point nommés experts-vérificateurs de cette régie, dès qu'ils ont reconnu l'impossibilité de constater les causes de la déformation des marques.

des cuirs, selon qu'elle eſt maniée par une main plus ou moins forte, par un commis plus ou moins exercé, plus ou moins attentif, plus ou moins fidele; toutes circonſtances, tous inconvéniens qui donnent aux prépoſés de la régie, mille moyens d'accuſer arbitrairement la marque de faux, de ſaiſir, vexer, ruiner les fabricans marchands de cuirs.

La régie eſt obligée de dépoſer aux greffes des élections, les empreintes de ſes marques, pour ſervir de pieces de comparaiſon avec celles qu'elle accuſe de fauſſeté; mais ces empreintes matrices ſont faites avec une preſſe neuve, & avec le plus grand ſoin ſur un cuir liſſé, parfaitement ſec & fabriqué, & elles ſont ſoigneuſement préſervées de toute altération. Or n'eſt-il pas évident, que les empreintes matrices ne peuvent point être ſemblables aux marques journalieres faites à la hâte, avec une preſſe uſée, encraſſée, & ſur des cuirs de toutes eſpeces, de toutes fabrications, & continuellement expoſés aux frottemens & aux variations de l'atmoſphere? D'ailleurs, plus la preſſe eſt inciſive & ſa marque profonde, plus alors elle fait bourſouffler le cuir, & plus auſſi la marque eſt ſujette à ſe déformer.

N'eſt-il pas évident que le commis qui marque journellement une grande quantité de cuirs avec cette preſſe qui eſt lourde, qui s'encraſſe continuellement, & dont l'uſage exige beaucoup de force & d'attention; n'eſt-il pas évident, que le commis ſe fatigue bientôt la main, de maniere que les marques qu'il imprime ſont néceſſairement inégales? Enfin étoit-il poſſible d'imaginer un moyen plus abuſif, plus vexatoire, que cette marque des cuirs?

Cependant, c'eſt d'après cette marque qu'on ſaiſit nos cuirs, c'eſt d'après les procès-verbaux de ces commis, qui ſont à la ſolde du régiſſeur notre adverſaire, de ces commis, qui attendent leur avancement, un ſalaire & des gratifications proportionnés à la quantité de procès qu'ils font; c'eſt d'après ces procès-verbaux ſi ſuſpects, même d'après les actes de la légiſlation des cuirs, que les juges croient à la fraude & condamnent l'innocent.

Si cet innocent prétend que les commis ſont calomniateurs, il ne peut le ſoutenir en juſtice qu'en s'inſcrivant en faux, c'eſt-à-dire, que l'accuſé eſt obligé de prouver directement le contraire des faits dont on l'accuſe; or cette preuve, par ſa nature, eſt le plus ſouvent impoſſible. Comment en effet prouver la fauſſeté des fait contenus dans le procès-verbal, quand tout s'eſt paſſé dans l'intérieur d'une maiſon, ſans autres témoins que l'accuſé & les commis eux-mêmes? D'ailleurs les formalités preſcrites pour l'inſcription de faux, ſont d'un détail infini, & l'omiſſion d'une ſeule prive l'accuſé de ſa juſte défenſe.

Il faut, pour être admis à s'inſcrire en faux, conſigner une amende que la plupart des fabricans ſont hors d'état de payer; enfin on ne leur donne qu'un temps très-court pour ſe déterminer, c'eſt-à-dire, pour conſulter les gens de loi, pour chercher des preuves juridiques, pour emprunter l'argent néceſſaire pour la conſignation. Il eſt donc évident qu'un fabricant n'a aucun moyen pour ſe pourvoir contre ces procès-verbaux ſignés de deux commis.

Nous objectera-t-on que nous avons la reſſource d'appeller des ſentences des élections aux cours des aides? Cela devroit être, mais cela n'eſt pas, par pluſieurs raiſons.

La premiere, c'eſt que la plupart des tanneurs ſont hors d'état de ſuſpendre le cours de leur travaux & de leur commerce, pour aller chercher cette prétendue reſſource. La ſeconde raiſon, c'eſt que la loi pénale, que s'eſt faite la régie, eſt entiérement en ſa faveur, & contre le fabricant. S'il ſuccombe dans ſon procès contr'elle, ſa marchandiſe eſt confiſquée, il paye une amende de trente livres par cuir ſaiſi; plus une amende de trois cents livres; plus les frais, la perte de temps, l'inquiétude, le chagrin, le diſcrédit, &c. & ſi le régiſſeur ſuccombe, il n'eſt condamné qu'à la reſtitution des cuirs ſaiſis & à trente ſous pour chaque cuir.

La troiſieme raiſon, c'eſt que trop d'expériences ont appris aux fabricans & commerçans en cuirs, que c'eſt un malheur pour eux de gagner un procès contre la régie, parce qu'elle s'en venge bientôt en conſommant leur ruine.

D'ailleurs il eſt de fait, que preſque tous les arrêts des cours des aides, contre les traitans, ſont caſſés ou ſuſpendus au conſeil des finances, (compoſé du contrôleur général & d'un intendant des finances ſeulement).

Il n'y a point de tribunal en France contre ces ennemis du Roi & de la nation, & c'eſt pourquoi le malheureux fabricant, commerçant, &c. préfere ordinairement le plus mauvais accommodement avec des ennemis ſi dangereux.

Il eſt donc très-naturel que les commis qui partagent le produit des amendes & confiſcations, & qui n'obtiennent leur avancement qu'en proportion de la quantité de procès qu'ils font, & que la régie, qui a toujours cent contre un à gagner en nous vexant, abuſent d'un moyen auſſi facile & auſſi arbitraire que la marque des cuirs.

On va voir dans le chapitre ſuivant, comment la régie a accumulé ſur nous toutes les gênes, les entraves, les formalités que le fiſc avoit imaginées, & combien elle s'eſt ménagé de moyens pour nous ruiner.

CHAPITRE III.

Formalités ruineuses de la régie & perception de l'impôt sur les cuirs.

LA marque & l'impôt sur les cuirs ne sont pas les seules charges imposées sur leur commerce & fabrication. On conçoit qu'un droit à percevoir, & plusieurs marques à apposer sur chaque piece de marchandise, exigent que chaque piece soit visitée & comptée. Cette perception entraîne nécessairement un détail immense d'opérations & de visites journalieres; il faudroit, pour ainsi dire, un commis dans chaque fabrique; mais comme la dépense excéderoit le profit, on y supplée par des formalités multipliées.

Déclaration au bureau de la régie, à chaque changement de travail, à chaque vente.

Perte de temps journellement pour aller faire ces déclarations.

Ampliation de la déclaration qu'il faut présenter aux commis.

Levée de fosses prise en compte.

Levée de fosses prise en charge.

Certificat de décharge.

Apposition de la marque de préparation.

Acte qui en charge le fabricant.

Apposition de la marque de perception.

Obligation de fournir poids & balances, & les ouvriers de la fabrique pour apporter les cuirs dans la balance, pour les en ôter, pour les présenter à la marque.

Obligation au fabricant d'apposer sa marque sur ses cuirs.

Obligation de les porter à la halle, pour les y faire marquer de nouveau, dans le cas où il veut les vendre.

Inventaires du commis dans les magasins du fabricant.

Acte de réception.

Comptes & recensement des cuirs de la fabrique.

Visites & contre-visites à toute heure, & jour & nuit.

Laissez passer, en cas de vente aux fabricans.

Obligation de représenter ce *laissez passer* au retour.

Acquit à caution dans le cas de vente à l'étranger.

Visa & décharge aux frontieres.

Acte de reprises par forme.

Acte d'inventaires tous les trois mois, &c. &c. &c.

Il résulte de cette inquisition, que les fabricans ne sont plus les maîtres chez eux, & que tous les jours, à toute heure, leurs ateliers, leurs magasins, leurs maisons sont ouvertes aux commis.

Si la régie terminoit son inquisition dans les lieux de la fabrique, la marchandise une fois visitée & marquée pourroit circuler en liberté; mais elle porte autant sur le commerce que sur la fabrication; elle suit la marchandise dans toutes les routes que le commerce lui fait prendre, & jusqu'à la vente chez les détailleurs & employans cuirs.

Il suit delà que le fabricant le plus en regle n'est pas un instant sans crainte d'être ruiné, qu'il n'est pas plus à l'abri des procès de la régie que le fraudeur, & qu'il ne risque pas plus en fraudant qu'en ne fraudant pas.

Quelle est donc la fabrique qui pourra tenir contre une pareille régie? Quel est le commerce le plus florissant qu'elle ne parviendra pas à détruire?

Tout ce que les aides & les traites ont imaginé pour inspecter & entraver le commerce, la régie l'a accumulé sur celui des cuirs. Elle employe, pour sa défense en derniere analyse, ce principe politique de la fiscalité, *l'impôt sur les choses nécessaires à tout le monde est toujours supporté par le public*. Otons-lui cette arme encore, & prouvons que ce mauvais principe n'a point d'application sur nous: on en peut juger par le prix des chaussures; il n'est pas augmenté d'un dixieme depuis l'impôt, & toutes les choses nécessaires à la vie sont renchéries dans une plus grande proportion; ce renchérissement est donc indépendant de l'impôt, & n'est que l'effet nécessaire de l'augmentation de la main-d'œuvre & de la misere dans toutes les provinces du royaume.

Il y a plus; le prix des cuirs en poil est augmenté de plus d'un cinquieme; celui de l'huile nécessaire à leur fabrication, de plus d'un quart; & celui du dégras, devenu rare par la diminution de la chamoiserie, qui seule le fournit en France, est plus que doublé; par conséquent l'augmentation du prix de ces matieres est à la charge du tanneur, & non du public. Comment d'ailleurs, peut-il s'indemniser, sur la vente de ses marchandises, des saisies, des amendes, des frais, du discrédit, de toutes les pertes que lui fait supporter la régie?

Donc le principe de politique fiscale qu'elle objecte, est inapplicable à notre commerce.

D'après tous ces détails, est-il étonnant que la régie ait détruit, depuis 1759, au moins la moitié de la fabrication & du commerce des cuirs en France? c'est ce que nous allons prouver dans le chapitre suivant.

CHAPITRE IV.

Etat des tanneries de France, avant 1759, comparé à leur état en 1775.

C'EST en abusant à l'excès de cette marque des cuirs, & de tous les moyens de déprédation que la régie s'est ménagés par ses différens réglemens; c'est en multipliant les procès à l'infini; c'est en accommodant ces procès au décuple des sommes auxquelles les fabricans auroient été condamnés à la rigueur par les tribunaux, dans le cas de fraude prouvée; c'est ainsi que la régie est parvenue à diminuer, de moitié au moins, la fabrication & le commerce des cuirs dans le royaume, & à réduire à la misere, ou à la médiocrité, les fabricans qui existent encore.

Pour joindre toujours la preuve aux faits que nous avançons, nous allons donner l'état des tanneries de France avant 1759, époque de l'établissement de la marque de l'impôt sur les cuirs, comparé à leur état en 1775.

Cet état est certifié véritable par les corps municipaux des villes que nous citons, par des sociétés royales d'agriculture, & par des chambres de commerce, dont les certificats ont été remis à MM. les intendans du commerce; & l'émigration des tanneurs de France chez les étrangers, a été constatée dans les remontrances de plusieurs parlemens. L'état que nous présentons a été publié dans un mémoire présenté au Roi en 1776. La régie en a opposé secrettement un autre, par lequel elle a prétendu prouver, au contraire, que le nombre des fabricans étoit augmenté; mais le ministere ayant fait vérifier cet état de la régie, la fausseté en a été prouvée authentiquement.

Nous observons que l'état que nous présentons, devoit être augmenté du nombre considérable de tanneurs que la régie a ruinés avant 1775, & depuis, dans les provinces d'Alsace, de Lorraine, de Franche-Comté, de Flandre & de Bourgogne, ainsi que dans les villes dénommées ci-dessous, & dans lesquelles la régie a fait une multitude de procès, & detruit plus de la moitié de la fabrication des cuirs. (1)

ÉTAT DES TANNERIES.

VILLES.	1759	1775
Aix	17	2
Angers	28	17
Amboise	13	6
Baujeu	20	9
Beaune	12	1
Beauvais	11	5
Besançon	15	9
Blois	10	1
Bordeaux	27	4
Brignoles	23	0
Buxy	3	0
Châlon-sur-Saône	8	2
Château-Gonthier	5	0
Château-Renaud	25	10
Châteldon	200	0
Chevreuse	15	6
Dreux	11	7
Falaise	52	13
Grosy	5	2
Joigny	6	2
Lille	8	5
Mazeres	4	1
Mer	8	2
Meunge	15	5
Mezieres	20	4
Oléron	5	0
Noyon	14	5
	580	118

(1) Agen, Argentan, Béford, Caën, Castres, Carcassonne, Chaunés, Colommiers, Courtavons, Dijon, Etampes, Fougeres, Groslet, Ivry, le Mans, Mâcon, Mayence, Meaux, Metz, Montargis, Montauban, Montrichard, Nanci, Nantes, Narbonne, Navarins, Nemours, Niort, Nonancourt, Origny, Perpignan, Pont-Audemer, Quilain, Rheims, Rouen, Saint-Germain, Saumur, Sens, Strasbourg, Tarascon, Tours & Villeneuve-le-Roi.

Villes.	1759	1775
Ci-devant	580	118
Orléans	61	39
Orthez	23	0
Paris	42	12
Provins	14	6
Riom	17	0
Saint-Genoux	5	2
Saint-Julien	3	1
Sauveterre	17	7
Sédan	10	5
Senefcey	3	0
Sezanne	6	1
Touloufe	12	3
Tournus	12	0
Troyes	6	0
Verneuil	11	4
	822	198

Il réfulte de cet état comparatif, que huit cens vingt-deux tanneries qui exiftoient avant 1759, dans quelques villes du royaume, fe font trouvées reduites en 1775, à cent quatre-vingt-dix-huit. Si nous avions pu ajouter à ce tableau, l'état des tanneries de toutes les autres villes de France, il eft vraifemblable qu'il nous eût fervi à prouver que la fabrication des cuirs eft diminuée des trois quarts, à en juger par l'état que nous préfentons; on ne peut donc pas nous taxer d'exagération, en ne portant cette diminution qu'à moitié.

On va voir dans, le chapitre fuivant, combien d'effets funeftes réfultent encore de la marque de l'impôt fur les cuirs, de la forme de fa perception & de la ruine de notre commerce. On y verra encore que nos malheurs influent fur toutes les claffes de la fociété, & fur le Roi effentiellement.

CHAPITRE V.

Préjudices réfultans de la ruine des tanneries, pour la fabrication des cuirs, pour la multiplication & le commerce des beftiaux, pour l'agriculture, & pour les revenus de l'état & de la nation.

Nous ne fommes pas les feules victimes de la régie des cuirs. Tout fe tient dans l'ordre focial, d'un pôle à l'autre, depuis le fceptre jufqu'à la houlette, & notre fort eft lié avec celui de toutes les autres claffes de la fociété, parce que les cuirs font d'un befoin général.

L'inquifition de la régie, en augmentant nos dépenfes, nos rifques, nos befoins, & en diminuant notre recette, nous force de hâter, de négliger notre fabrication pour en diminuer les frais & cependant d'enchérir nos cuirs pour conferver quelque profit à la vente. Mais il réfulte, de l'imperfection de nos cuirs & de leur renchériffement, une multitude d'inconvéniens, dont voici les principaux.

La plus grande partie de la nation, fi appauvrie par l'énormité des impôts, fi miférable par les exactions & vexations attachées à leur régie & perception, eft forcée de marcher nuds pieds une partie de l'année, & le refte du temps porte des fabots, parce que les fouliers font trop chers & ne valent rien. Ceux qui emploient des cuirs, tels que les cordonniers, bottiers, felliers, carroffiers, &c. font obligés, pour foutenir leur réputation & conferver leur pratique, d'acheter des cuirs à Namur, à Liege, en Irlande, en Angleterre, &c.

Pour les grandes fournitures, telles que celle des invalides, &c. on s'approvifionne également de cuirs chez l'étranger.

L'étranger qui fe fourniffoit de cuirs fabriqués en France, avant l'établiffement de la régie, nous en fournit depuis qui font fabriqués par les tanneurs François expatriés & retirés chez lui.

La diminution de la fabrication des cuirs en France, eft caufe du bas prix auquel l'écorce de chêne eft tombée, & les marchands de bois ne favent plus à qui la vendre, en raifon du peu de confommation qui s'en fait pour les tanneries, & de la difficulté qu'ils éprouvent à s'en faire payer par les tanneurs, dont les billets, à un an de terme, ne font pas payés au bout de deux ans, & dont les banqueroutes font fréquentes.

Les cuirs fabriqués, étant d'un befoin indifpenfable, pour les ateliers ruraux, la cherté & mauvaife qualité de ces cuirs augmente doublement la dépenfe des cultivateurs, en diminuant

nuant leurs avances, en avilissant, dans leurs mains, le prix des bestiaux & de leurs cuirs, ce qui diminue leur recette. La diminution des avances & de la recette des cultivateurs, & l'avilissement du prix des bestiaux nécessitant la diminution de leur régénération ; il résulte de cette diminution de la régénération des bestiaux, que ceux qui en font commerce, & les bouchers, en achetent, depuis 1759, une grande quantité en Hollande, en Suisse, en Hongrie, &c.

Il en résulte aussi le renchérissement de la viande, qui est telle que le peuple n'en peut presque plus faire usage.

Il résulte, de la diminution des avances & de la recette des cultivateurs, de la diminution de la consommation de la viande, & de la diminution de la régénération des bestiaux, la diminution de leurs laines, de leurs cuirs, de leurs engrais, des recettes, des revenus des propriétaires fonciers, & par conséquent de ceux de l'état.

Toutes ces diminutions & ces causes de renchérissement nécessitent le dépérissement de l'agriculture, l'augmentation des dépenses & des besoins, l'augmentation de la misere des peuples, la multiplication des mendians & des délits que nécessite le besoin ; tous malheurs qui ne font que se multiplier par les épidémies populaires, qui sont toujours à la suite de la misere ; par la fréquence des mortalités des bestiaux, qui proviennent en grande partie de leur mauvaise nourriture & de la privation du sel, qui est si cher ; par le poids accablant des autres impôts qui augmentent la dépense des divers agens du commerce & de l'industrie, qui diminuent leurs avances, leurs travaux, leurs consommations & renchérissent leurs salaires, leur main-d'œuvre & leurs marchandises aux dépens de ceux qui les produisent, & dont une grande partie des revenus est depuis long-temps vendue aux rentiers & créanciers de l'état.

Enfin tous ces préjudices résultant de la marque & régie des aides des cuirs, attaquent immédiatement les intérêts du Roi, en augmentant sa dépense & diminuant sa recette, 1°. en raison de ce qu'on fait restituer à Sa Majesté des sommes immenses qu'elle n'a pas reçues à la sortie des cuirs fabriqués pour l'étranger.

2°. En raison de l'immense consommation de cuirs qui se fait pour le service de sa maison & de ses troupes ; consommation également soumise aux impôts que celle de ses sujets, d'où il résulte que le produit d'une grande partie de cet impôt, n'est que fictif pour Sa Majesté.

3°. En ce qu'il résulte, de l'imperfection des cuirs & de leur renchérissement, que le Roi les paye trop cher, qu'il en consomme plus qu'il ne feroit s'ils étoient bons, & qu'il paye le double de ce que devroit lui coûter l'impôt; ce qui fait une triple perte, & ce que nous allons tâcher de prouver par l'apperçu de ce que cet impôt coûte à Sa Majesté depuis vingt-cinq ans ; nous ferons voir ensuite ce qu'il coûte à la nation.

Nous ne pouvons faire nos calculs que par approximation, n'étant point initiés dans les mysteres des fournisseurs en cette partie ; mais nous porterons nos évaluations si bas, que, pour avoir la vérité, il ne suffira peut-être que de doubler nos totaux.

La consommation des cuirs peut monter, pour la maison militaire du Roi & pour celle des princes ses freres, par an, à. .	400,000 liv.
Plus, cent huit régimens à cheval, à huit mille livres chacun, ci.	864,000
Plus, cent sept régimens à pied, à cinq mille livres chacun, ci .	535,000
Les maréchaussées, les invalides	186,000
La gendarmerie.	15,000
Total, deux millions par an.	2,000,000 liv.

La dépense double en temps de guerre, & sur vingt ans il y a communément cinq années de guerre ; or quatre millions pendant cinq ans, font vingt-millions ; ainsi l'on peut porter l'année commune à trois millions ; le droit sur les cuirs étant de quinze pour cent de leur valeur, le quinzieme de trois millions est de quatre cent cinquante mille livres. En raison de l'intérêt qu'ont les commis de la régie de multiplier les procès, beaucoup de ces procès injustes sont portés par appel aux cours des aides, où le régisseur les perd ; mais alors c'est le Roi qui les paye, & nous croyons être très-modérés, en ne portant qu'à cinquante mille livres par an, les frais de ces procès perdus pour le Roi, puisqu'un seul, qui est pendant au conseil depuis quelques années, doit coûter à Sa Majesté vingt mille livres, non compris les frais du conseil, quand on rendra justice à Pariat ; il faut donc

ajouter aux	450,000 liv.
d'intérêt annuel de l'impôt, les frais de ces procès perdus, ci	50,000
Total	500,000 liv.
Plus, pour l'intérêt annuel de cette somme.	25,000
Total annuel. . . .	525,000 liv.

De l'autre part. . . . . 525,000 liv.
25

2,625,000 liv.
10,500,00

qui, multipliées par vingt-cinq pour les vingt-cinq années, font un total général. . . . . . . 13,125,000 liv.

non compris les intérêts des intérêts. Mais cette évaluation est beaucoup trop foible, & pour la porter à sa juste valeur, il faudroit connoître, 1°. la véritable consommation & dépense du Roi en cuirs.

2°. Combien les frais de cette régie ont coûté à Sa majesté pendant long-temps; car ils ne sont simplifiés que depuis qu'on y emploie les commis aux aides.

3°. Combien le roi a payé ou dû payer, pour tous les procès perdus par la régie.

4°. A combien montent les sommes qu'on lui a fait restituer, sans les avoir reçues, à la sortie du royaume, des cuirs fabriqués pour l'étranger.

5°. A quoi se montent les pertes occasionnées par cette régie, soit en diminution des revenus subsistans du Roi & de la nation, soit en anéantissement de ceux que ces spoliations ont empêché de naître & de fructifier; spoliations qui seroient effrayantes, s'il étoit possible d'évaluer & d'ajouter ce que la régie & ses préposés ont reçu en accommodement de procès, amendes & confiscations, & les frais, pertes & discrédits, qu'ont occasionné ces exactions & vexations.

Quel que soit le produit net de l'impôt sur les cuirs, depuis vingt-cinq ans, certainement il a été plus que nul pour le Roi, en raison des frais de régie & de ses effets destructeurs, & cette nullité est avouée dans le préambule de l'édit de 1772.

Nous savons d'ailleurs qu'en 1770, M. l'abbé Terray a versé cinq cents mille livres dans la caisse de la régie, parce que le produit du droit n'avoit point suffi à ces frais de perception.

Nous croyons donc être très-modérés en ne portant qu'à deux millions les frais de cette régie, année commune, & à huit millions sa recette en amendes, confiscations & accommodemens, ce qui fait au total dix millions, qui, entre les mains des fabricans, auroient produit au moins un million par an; & ces onze millions multipliés par vingt-cinq, forment pour les vingt-cinq années, deux cents soixante & quinze millions, auxquels ajoutant les treize millions cent vingt-cinq mille livres, cela fait au total 288,125,000 livres, non compris les intérêts des intérêts de cette somme, ni ce que le Roi a payé de trop pour sa consommation en cuirs, &c. &c. &c.

Quelle perte immense! & combien ces déprédations ont causé de désolation! combien elles ont détruit de familles utiles! combien elles ont anéanti de richesses nées & à naître, en réproductions de bestiaux & de récoltes, perte plus considérable encore que tout ce que nous avons porté en compte! . . . . 275,000,000 liv.
13,125,000

288,125,000 liv.

Récapitulons les destructions de l'impôt sur les cuirs.

1°. Cet impôt n'a fait qu'augmenter la dépense du Roi depuis vingt-six ans, & diminuer ses revenus actuels & futurs, & ceux de la nation.

2°. Il a ruiné vingt mille familles laborieuses du royaume.

3°. Il l'a rendu tributaire des étrangers, qui étoient les siens, pour la fabrication des cuirs.

4°. Il a nécessité leur imperfection & leur renchérissement.

5°. Ce renchérissement en a diminué la consommation.

6°. Il a augmenté la dépense des cultivateurs & diminué leurs avances.

7°. Cette diminution de la consommation des cuirs & des avances de la culture, a avili le prix des bestiaux & diminué leur régénération.

8°. En diminuant le nombre des bestiaux, déjà diminué par tant d'autres causes fiscales, il a diminué leurs laines, leurs cuirs, leurs engrais.

9°. La diminution des bestiaux, de leurs cuirs & de leurs engrais, a occasionné celle des récoltes, celle des revenus des propriétaires des terres & des bois, celle des revenus de l'état, & les ressources du commerce & de l'industrie.

Enfin la diminution ancienne & continuelle de la réproduction & des revenus de toutes les classes de la société, a augmenté les besoins du peuple & sa misere, a multiplié les délits nécessités par le besoin, a multiplié les supplices; & toutes ces causes sollicitent vivement les lumieres & la protection des magistrats, auxquels nos Rois ont confié leurs intérêts & ceux de la nation, en matiere d'impôt.

La plupart des François, & le Roi lui-même, s'ils lisent ce mémoire, ne pourront point comprendre qu'une régie si dévorante ait pu subsister depuis vingt-six ans, sans aucun égard à nos réclamations, & à celles des parlemens & cours des aides; mais on va voir l'explication de cette énigme dans le chapitre suivant.

CHAPITRE VI.

Extraits des remontrances de la cour des aides de Paris au Roi, en 1775.

IL existe, SIRE, un genre de tyrannie dans votre royaume, dont il est possible que VOTRE MAJESTÉ n'ait jamais entendu parler, parce qu'elle est sentie par tous les citoyens qui vivent de leur travail & de leur commerce. Cette tyrannie consiste en ce que chacun d'eux est obligé de souffrir journellement les caprices, les hauteurs, les insultes même des suppôts de la ferme générale. On n'a jamais fait assez d'attention à ce genre de vexations, parce qu'elles ne sont éprouvées que par des gens obscurs & inconnus; en effet, si quelque commis manque d'égards pour des personnes considérées, la ferme s'empresse de désavouer ses subalternes & de donner satisfaction; & c'est précisément, par ces égards pour les grands, que la finance a eu l'art d'assujettir à un despotisme sans bornes & sans frein, tous les hommes sans protection.

Or, la classe des hommes sans protection est certainement la plus nombreuse dans votre royaume; & ceux qui ne paroissent protégés par personne, sont ceux qui ont le plus de droits à la protection de VOTRE MAJESTÉ.

Il est de notre devoir de vous développer, SIRE, les vraies causes de cette servitude, à laquelle le peuple est soumis dans toutes les provinces. Cette cause est dans la nature du pouvoir arbitraire, que les préposés de la ferme ont en main, & avec lequel il leur est trop aisé de se rendre redoutables.

D'une part, le code de la ferme générale est immense & n'est recueilli nulle part; c'est une science occulte, que personne, excepté quelques financiers, n'a étudiée, ni pu étudier; en sorte que le particulier à qui on fait un procès, ne peut ni connoître par lui-même la loi à laquelle il est assujetti, ni consulter qui que ce soit; il faut qu'il s'en rapporte au commis de la ferme, son adversaire & son persécuteur.

D'autre part, les loix de la ferme ne sont pas seulement inconnues, elles sont aussi quelquefois incertaines. Il y a beaucoup de droits douteux, que le fermier essaie d'exercer suivant les circonstances, & l'on conçoit que les employés de la ferme ne font ces essais que sur ceux qui n'ont point assez de crédit pour se défendre.

Enfin il est d'autres loix, malheureusement trop certaines, mais dont l'exécution littérale est impossible par l'excès de leur rigueur. Le fermier, en les obtenant, s'est réservé d'en dispenser quand il voudra; mais à condition que cette dispense, sans laquelle les contribuables seroient ruinés, sera une faveur accordée arbitrairement, ou par lui ou par ses préposés. Le fermier a voulu avoir des graces à accorder ou à refuser, afin qu'on fût obligé de les lui venir demander.

Un autre abus qu'on n'a jamais mis sous vos yeux, SIRE, ce sont les moyens qu'emploie la ferme générale, pour réussir dans ses contestations contre les particuliers.

Le premier de ces moyens est de n'avoir point de juge, ou, ce qui est à peu près la même chose, de n'avoir pour juge que le tribunal d'un seul homme. Les cours des aides, les tribunaux qui y ressortissent, sont, par leurs institutions, juges de tous les impôts; mais la plus grande partie de toutes ces affaires ont été évoquées & sont renvoyées devant un seul commissaire du conseil, qui est l'intendant de chaque province, & par appel au conseil des finances, c'est-à-dire, à un conseil qui réellement ne se tient ni en présence de VOTRE MAJESTÉ, ni sous les yeux du chef de la justice, auquel n'assistent ni les conseillers d'état, ni les maîtres des requêtes, & qui n'est composé que du contrôleur-général & d'un seul intendant des finances, qui presque toujours juge seul; car il est rare qu'un contrôleur-général ait le temps de s'occuper des affaires contentieuses.

C'est sous ce systême de justice arbitraire, que le peuple François gémit depuis un siecle.

Dans les provinces, c'est l'intendant qui prononce sur le sort des citoyens, seul dans son cabinet, & souvent dans son travail avec le directeur des fermes.

A Paris, où se jugent les appels, c'est encore l'intendant des finances qui statue irrévocablement seul dans son cabinet, & souvent dans son travail avec le fermier général, dans toutes les matieres évoquées.

Dans celles qui ne le sont point encore, & où le recours à la justice réglée semble encore permis, le fermier général a trouvé le moyen de rendre ce recours illusoire; ce n'est, pour le malheureux peuple, qu'une occasion de faire des frais inutiles, par l'usage introduit de por-

ter les requêtes en cassation, contre les arrêts des cours des aides, au conseil des finances, au tribunal composé du seul contrôleur-général & du seul intendant des finances. Car d'une part, les fermiers soutiennent que, dans le conseil, le mal-jugé doit être un moyen de cassation, lorsqu'il s'agit des droits du Roi, & que tous les droits qui sont affermés doivent jouir de ce privilege; d'autre part, on a établi, au conseil des finances, une jurisprudence sur les cassations, qui est absolument contraire aux loix certaines & constamment observées dans le vrai conseil de VOTRE MAJESTÉ. On y juge des vices de forme de la procédure, & l'on renvoie, pour juger le fond, aux tribunaux ordinaires; dans le conseil des finances, au contraire, on juge la forme & le fond.

Nous savons qu'on donne pour motif de ces évocations & de ces attributions, qu'on a voulu épargner aux fermiers & à leurs adversaires, les frais & la longueur de la justice réglée, & qu'on a voulu aussi éviter une partialité, que les financiers prétendent avoir toujours éprouvée de la part des juges ordinaires; on explique même la cause de cette prétendue partialité, en avouant que les droits sont si rigoureux, & les réglemens pour la régie si contraires à l'ordre judiciaire commun, que ces réglemens ne peuvent être bien observés que par des juges, qui, étant initiés dans l'administration, ont senti la nécessité de les faire exécuter.

Mais si le premier de ces motifs étoit sincere, on auroit proposé aux cours des aides d'enregistrer des loix qui établissent une procédure abrégée & sans frais; loix que les cours des aides adopteroient avec empressement; mais qu'on ne leur a jamais proposées, parce qu'on n'a pas voulu perdre des prétextes d'évocation. Quant au reproche de partialité, s'il étoit vrai qu'on n'eût eu d'autre intention que de donner au fermier des juges initiés dans l'administration, les appels des intendans & les requêtes en cassation se porteroient au vrai conseil de VOTRE MAJESTÉ, qui est composé de magistrats qui ont administré les provinces, & non pas au seul contrôleur-général, & au seul intendant des finances. Donc, ces prétextes supposés par les financiers sont faux, & le vrai motif de ces évocations est de ne donner d'autres juges aux fermiers, que le ministre & les administrateurs des finances, c'est-à-dire, qu'on a voulu que le fermier fût son juge à lui-même, & celui de tout le public.

Il semble cependant que le fermier auroit pu se dispenser d'employer tant de moyens illégaux, pour se soustraire à la justice réglée, quand on considere tous les autres moyens qui lui ont été accordés pour réussir contre ses adversaires dans quelque justice que ce soit.

Ces moyens sont tels, qu'il n'est plus permis aux juges de chercher où est la vérité, ni la justice, & qu'ils sont presque toujours forcés de juger d'après des pieces, qui, aux yeux de la raison, seroient légitimement suspectes.

C'est ce que VOTRE MAJESTÉ va voir clairement dans l'exposition des moyens qu'employe le fermier, pour découvrir & constater la fraude; car c'est à la découverte de cette fraude, toujours supposée, que tendent toujours tous ces procès. Les moyens de la découvrir se réduisent aux procès-verbaux & à la délation.

Quant aux procès-verbaux des commis, voici ce que la loi a établi.

Le fermier général a droit d'exercer, par le ministere de ses commis & avec quelques formalités de justice, les plus rigoureuses recherches dans les chemins, & jusques dans les maisons des particuliers.

Si dans ces visites, les commis croyent avoir trouvé une fraude, ils en dressent procès-verbal, & sur ce procès-verbal, signé de deux commis, les faits sont regardés comme constans & la fraude comme prouvée.

Si le particulier accusé de fraude par le procès-verbal, prétend que les commis sont calomniateurs, il ne peut le soutenir en justice qu'en s'incrivant en faux, c'est-à-dire, que l'accusé est obligé de prouver directement le contraire des faits dont on l'accuse. Or cette preuve, par sa nature, est le plus souvent impossible; comment en effet prouver un fait négatif? comment prouver aux commis la fausseté des faits par eux allégués, quand tout s'est passé dans l'intérieur d'une maison, sans autres témoins que l'accusé & les commis eux-mêmes?

De plus, les formalités prescrites pour l'inscription de faux, sont d'un détail infini, & l'omission d'une seule prive l'accusé de sa juste défense.

Il faut, pour être admis à s'inscrire en faux, consigner une amende, que la plupart des gens du peuple sont hors d'état de payer.

De plus, on ne leur donne qu'un temps très-court pour se déterminer, c'est-à-dire, pour consulter les gens de loi, pour chercher des preuves juridiques, pour emprunter l'argent nécessaire pour la consignation.

Il est donc évident qu'un homme du peuple n'a aucun moyen possible ponr se pourvoir contre ces procès-verbaux signés de deux commis.

Il est un autre abus, auquel la cour des aides ne peut pas remédier par son autorité, parce qu'il consiste dans une convention se-

crette entre le fermier & ſes commis, convention expreſſément défendue par les ordonnances, mais dont on ne peut jamais avoir de preuves juridiques. Toutefois il eſt de notoriété publique que, malgré la défenſe de la loi, le fermier donne à ſes commis une part dans les amendes & confiſcations, auxquelles ils font condamner les particuliers, par leurs procès-verbaux.

Ainſi la fraude eſt réputée prouvée contre un citoyen, par la ſeule affirmation de deux hommes qui, non ſeulement ſont aux gages du fermier général ſon adverſaire, mais qui attendent leur avancement, un ſalaire & des gratifications proportionnées à la quantité de procès-verbaux qu'ils font.

Ces moyens de conſtater la fraude ne ſuffiſent point encore aux fermiers; ils en ont imaginé d'autres pour la découvrir & pour diriger les démarches de leurs commis; ils ont voulu, & ils ont obtenu, qu'il pût ſe trouver dans chaque ſociété de marchands, de fabricans, dans chaque famille, dans chaque maiſon, un délateur qui avertît leurs commis qu'en tel lieu & en telle occaſion il y aura une priſe à faire.

Le délateur ne ſe montre point, mais les commis, avertis par lui, vont ſurprendre celui qui a été dénoncé, & acquierent la preuve, ou plutôt ſe la fabriquent eux-mêmes, par leur procès-verbal. Quand un avis a réuſſi, il eſt donné une récompenſe au dénonciateur, à cet aſſocié, à ce commenſal de la ferme, à la femme qui a dénoncé ſon mari, au fils qui a dénoncé ſon pere, & c'eſt ainſi que par la foi accordée aux procès-verbaux, le prix eſt continuellement mis au parjure, c'eſt ainſi qu'on invite à la délation, à la trahiſon domeſtique, à la calomnie, par l'eſpoir d'une récompenſe, & ce n'eſt pas encore tout; cette perpétuelle ſuppoſition de la fraude, cette cruelle avidité fiſcale a fait multiplier à l'infini ces commis ſi intéreſſés à multiplier les ſaiſies; & pour les rendre plus redoutables encore, on leur a accordé le droit de faire des viſites & contre-viſites chez les marchands, les fabricans, chez tous ceux qu'il leur plaît de ſoupçonner de fraude; on leur a permis d'entrer juſques dans les maiſons, d'y fouiller en tout temps & à toute heure, de violer le ſecret des familles, & d'y ſemer le trouble & la corruption. Enfin, tels ſont les moyens par leſquels plus de cent cinquante millions arrivent tous les ans dans les coffres de VOTRE MAJESTÉ.

En vain depuis un ſiecle on réclame ſans ceſſe contre cette inquiſition fiſcale, en vain on propoſe des moyens pour faire ceſſer tant d'abus, & pour ſimplifier la régie & perception des impôts; toujours ces plans ont été renvoyés dans les bureaux de finance, où ils ont été rejetés par l'intérêt perſonnel de la ferme, qui ne peut opérer à ſon avantage que dans les ténebres, & qui s'eſt toujours fait de la complication de la machine fiſcale, un moyen de ſe rendre néceſſaire au gouvernement.

Auſſi long-temps qu'on conſultera les intérêts de l'état & de la nation avec ſes ennemis, avec les financiers érigés en légiſlateurs, il eſt certain qu'ils continueront d'ajouter à la rigueur des droits tout ce qui pourra cimenter leur deſpotiſme; & d'après l'expérience qu'on a de l'uſage conſtant où ſont les contrôleurs-généraux de changer ou de détruire les établiſſemens de leurs prédéceſſeurs, il ſeroit également abſurde de confier un plan tendant à la réforme de l'impôt & de la légiſlation, au conſeil des finances, compoſé du ſeul contrôleur-général & d'un intendant.

Ce n'eſt que des corps perpétuels de magiſtrats, toujours attentifs, toujours occupés, toujours inſtruits des matieres relatives aux impoſitions du royaume, qu'on puiſſe attendre la formation, la direction & la perfection d'un plan de réforme en cette partie; mais en attendant, n'eſt-il aucun frein qu'on puiſſe mettre au deſpotiſme des financiers, fondé ſur l'ignorance générale de leurs loix & de leur régie?

Il en eſt un, SIRE, & vous pouvez ordonner dès à préſent aux fermiers généraux, de faire publier des tarifs exacts & circonſtanciés des droits qu'ils ont à percevoir, & une collection courte, claire & méthodique des réglemens qu'il faut obſerver, & qu'il importe au public de connoître.

Il n'y a que la mauvaiſe foi qui puiſſe objecter que ce travail ſeroit long & difficile; car il n'eſt aucune partie des droits affermés ou mis en régie, dont pluſieurs fermiers, régiſſeurs & directeurs ne ſoient ſpécialement occupés: chacun d'eux a, ſur ſa partie, un traité complet, qui lui ſert à fournir, d'un moment à l'autre, les mémoires dont la ferme générale a beſoin. Ils ont auſſi des inſtructions abrégées, qui ſervent à diriger leurs commis. Le travail eſt donc fait, il n'y a qu'à le publier, & il eſt de toute juſtice & néceſſité que le public en ait communication, puiſque ſans ceſſe il a à ſe défendre des entrepriſes de ces commis. Mais nous devons prévenir VOTRE MAJESTÉ, que les fermiers ne ſe prêteront qu'avec la plus grande répugnance à cette publication, & que cette répugnance en prouvera la néceſſité.

On ne veut pas que le peuple connoiſſe ſes droits; on veut le tenir dans une ſoumiſſion aveugle à la ferme générale; on craint qu'il ne ſe forme, dans chaque province, des praticiens qui, après avoir étudié les loix finan-

cieres, pourroient guider les particuliers dans leurs conteſtations contre le fermier. Or il eſt de votre devoir, SIRE, de procurer cette facilité à vos malheureux ſujets; vous leur devez l'appui des loix, & cet appui devient illuſoire quand elles ſont inconnues de ceux qui ont droit de les invoquer, quand l'adminiſtration introduit, dans la répartition & la levée des impôts, un deſpotiſme auſſi inutile qu'odieux; quand elles en aggravent le poids, par le poids beaucoup plus énorme encore des frais de la régie, & de toutes les exactions & vexations attachées à leur perception.

Nous réclamons aujourd'hui, SIRE, contre ce deſpotiſme qui s'exerce à votre inſçu & en votre nom, contre ce deſpotiſme qui met des bornes à votre puiſſance, en privant vos ſujets du droit d'y recourir, en vous ôtant tout moyen d'entendre leurs cris & de les ſoulager, & en ſouſtrayant à votre juſtice ceux qui les oppriment.

Nous vous dénonçons, SIRE, cette adminiſtration clandeſtine, dont il réſulte que vos ſujets n'ont ni tribunaux, ni corps de loix, ni ſource d'inſtruction en matiere d'impôt, ni repréſentation.

Point de tribunaux; voilà pourquoi l'autorité fiſcale eſt exercée par un ſeul homme.

Point de loix fixes & poſitives; voilà pourquoi celui qui a cette autorité en main, ne ſtatue que d'après ſes affections.

Point de ſource d'inſtruction en matiere d'impôt; voilà pourquoi vos peuples ſont toujours en proie à l'ignorance, & victimes de la cupidité fiſcale.

Enfin, point de repréſentans; voilà pourquoi les cris de l'innocent opprimé ne ſont point entendus de VOTRE MAJESTÉ, & que le deſpote d'une province la vexe & la ruine à ſon gré, avec l'aſſurance de l'impunité.

Dans un état monarchique, tel que la France, il ne doit y avoir aucun interêt général ni particulier, qui ne ſoit protégé & défendu; & tous les dépoſitaires de la puiſſance ſouveraine doivent être ſoumis à trois ſortes de freins, celui des loix, celui du recours à l'autorité ſupérieure, & celui de l'opinion publique.

Depuis long-temps, SIRE, cette triple ſoumiſſion eſt inconnue en France des dépoſitaires de l'autorité, & la nation eſt de plus en plus écraſée ſous leur deſpotiſme.

De tout temps, quand il y a eu de grands abus d'autorité, les repréſentans de la nation ne ſe ſont pas contentés de ſe plaindre de la mauvaiſe adminiſtration, ils ſe ſont crus obligés à revendiquer les droits & la liberté de la nation, maintefois reconnus par nos rois, qui ſe ſont glorifiés d'être les ſouverains d'un peuple libre; mais les articles de cette liberté n'ont jamais été rédigés; & l'effet des réclamations a été, que les miniſtres toujours attentifs à ſaiſir les moyens de mettre leur adminiſtration à l'abri de tout examen, ont eu l'art de rendre ſuſpects & les corps réclamans, & les réclamations elles-mêmes.

D'abord on a privé la nation du droit de réclamation contre les entrepriſes du miniſtere; les doléances des états ont été transformées en démarches dangereuſes, dont le gouvernement devoit ſe garantir; & le recours au Roi contre ſes miniſtres, a été regardé comme un attentat à ſon autorité. Cependant, pour donner à la nation une eſpece de ſatisfaction, les Rois ont annoncé que les cours de juſtice tiendroient lieu d'états, & que les magiſtrats ſeroient les repréſentans du peuple. Mais bientôt on a réduit leurs fonctions à la juſtice contentieuſe; on a mis les mêmes limites au droit de repréſentation; on eſt parvenu à rendre leurs réclamations illuſoires, & c'eſt pour rendre ces réclamations impoſſibles, que la clandeſtinité a été introduite: il en eſt de deux genres, l'une qui cherche à dérober aux yeux de la nation, & à ceux de VOTRE MAJESTÉ elle-même, les opérations de l'adminiſtration; l'autre qui cache au public la perſonne des adminiſtrateurs.

Depuis que des miniſtres puiſſans ſe ſont un principe politique de ne point laiſſer convoquer d'aſſemblées nationales, on en eſt venu de conſéquences en conſéquences juſqu'à déclarer nulles les délibérations des habitans d'un village, quand elles ne ſont pas autoriſées par l'intendant; enſorte que, ſi cette communauté a une dépenſe à faire, quelque légere qu'elle ſoit, il faut prendre l'attache du ſubdélégué de l'intendant, ſuivre le plan qu'il a adopté, employer les ouvriers qu'il favoriſe, & les payer ſuivant ſon arbitrage.

Si la communauté a un procès à ſoutenir, il faut qu'elle ſe faſſe autoriſer par l'intendant; il faut que la cauſe de cette communauté ſoit plaidée au premier tribunal avant d'être portée à la juſtice; & ſi l'avis de l'intendant eſt contraire aux habitans, ou ſi leur adverſaire a du crédit à l'intendance, la communauté eſt déchue de la faculté de défendre ſes droits.

VOTRE MAJESTÉ n'ignore pas que toute requête dans laquelle les intérêts d'une province, d'un corps de commerçans ou ceux de la nation entiere ſont ſtipulés, eſt regardée comme une témérité puniſſable, quand elle eſt ſignée d'un ſeul particulier, & comme une aſſociation illicite, quand elle eſt ſignée de pluſieurs.

Voilà, SIRE, par quel moyen on eſt venu à bout d'étouffer en France tout eſprit munici-

pal, & à éteindre jusqu'aux sentimens du citoyen en en faisant un crime.

C'est ainsi qu'on est pavenu à persuader aux plus puissans Rois de la terre, qu'ils avoient à craindre jusqu'aux larmes d'un peuple soumis. C'est ainsi que, de regne en regne, le prince est devenu plus absolu pour vexer les peuples, & plus impuissant pour réprimer les abus que les gens en place font de son autorité.

C'est ainsi que, de regne en regne, le financier est devenu plus avide & plus entreprenant, pour multiplier les exactions & forcer la recette, les ministres & les courtisans plus audacieux pour augmenter le gaspillage de la dépense.

C'est ainsi que sous le regne d'un Roi juste, & au milieu d'une nation éclairée, tous les abus possibles peuvent être commis dans l'administration, sans que le Roi en soit jamais instruit; ni par les représentans du peuple, puisque la plupart des provinces n'en ont point; ni par les cours de justice, puisqu'on les écarte comme incompétentes, dès qu'elles veulent parler d'administration; ni par les particuliers trop instruits, par l'abus si commun des prétendus ordres du Roi, que c'est un crime aux yeux de ses ministres d'invoquer sa justice, & de prouver le zele le plus éclairé pour ses intérêts.

Enfin les ministres ont porté leurs précautions perfides, jusqu'à prévoir le cas où le cri public, genre de réclamation qu'on ne peut jamais tout-à-fait étouffer, & qui est toujours à craindre pour eux, pénétreroit jusqu'au trône, & le cas encore où le Roi voudroit, de son propre mouvement, se faire rendre compte de tous les secrets de l'administration; & c'est pour rendre ce compte impossible, ou du moins pour qu'il ne pût être rendu que par les seuls administrateurs, sans être exposés à aucune contradiction, que les ministres ont fait tant d'efforts pour introduire, dans toutes les parties, cette administration clandestine, qui voue les Rois à une espece de servitude perpétuelle, leurs sujets à la misere, & leur empire à la destruction.

Voilà, SIRE, le précis du systême que nous dénonçons à VOTRE MAJESTÉ.

Pour mettre le sceau à toutes les preuves que nous avons données des funestes effets de la régie des cuirs, nous allons rapprocher les principaux actes de la législation qui y est relative. On verra comment ces actes avouent successivement les vices que nous leur reprochons; en faisant la critique de ces prétendues loix, nous ne ferons que transcrire celle que les dernieres font des premieres. On verra que loin de se réformer les uns les autres, ces actes ne font que multiplier les gênes, les entraves & les moyens de déprédation; & l'on sera sans doute indigné de voir qu'on ose donner le nom sacré de loix à de pareils actes, & de voir qu'on ose abuser aussi cruellement du nom & de l'autorité du Roi, pour la faire détester, en ruinant ses sujets & son empire.

CHAPITRE VII.

Législation relative à la marque & régie des cuirs.

PRESQUE tous les codes de législation fiscale peuvent être regardés comme la boëte de Pandore, comme la source de tous les abus, de tous les excès qui ont détruit les empires dont il ne reste que le souvenir, comme la source de tous les crimes, de tous les maux qui désolent les nations. La législation fiscale fait preuve d'ignorance, lorsqu'elle varie & multiplie sans cesse ses actes pour un même objet; elle fait preuve de mauvaise foi, lorsqu'elle dédaigne les lumieres des corps de magistrature, & des individus les plus capables de l'éclairer sur les effets désastreux des impôts arbitraires, sur la source naturelle de l'impôt, & sur les moyens d'assurer à l'état agricole & à son chef, la richesse la plus immense & la plus constante, le bonheur inaltérable des peuples, & la perpétuelle prospérité de l'empire. Enfin la législation fiscale est destructive & criminelle, lorsque, pour obtenir le produit de l'impôt, elle n'emploie que des moyens violens, des gênes, des entraves, des prohibitions, des punitions. Avec de pareilles loix, on ne gouverne point les peuples, on les tyrannise (*); tel est l'esprit de la législation de l'impôt sur les cuirs. Les préam-

(*) Lorsque les traitans ont fait une spéculation sur quelque partie de la fortune des citoyens, & imaginé les moyens de s'en emparer, ils rédigent l'acte nécessaire pour les y autoriser; ils le présentent à la signa-

bules de ces actes variés & multipliés répetent tous que leur objet est de rétablir le commerce des cuirs en France, d'en détruire les gênes & les entraves, d'en faciliter la concurrence, d'exciter la perfection de leur fabrication, de réserver cette matiere premiere & sa main-d'œuvre aux regnicoles & de procurer des secours à l'état.

Nous allons prouver, par les aveux de ces mêmes actes, qu'ils ont produit des effets absolument contraires; que, loin de rétablir le commerce des cuirs, ils l'ont presque détruit; que, loin d'en supprimer les gênes & les entraves, ils les ont excessivement multipliées; que, loin d'exciter la perfection de cette fabrication, ils ont nécessité son imperfection; que, loin de réserver à la nation cette matiere premiere & sa main-d'œuvre, ils l'ont fait passer chez l'étranger; & qu'enfin, loin d'augmenter les revenus de l'état, ils les ont diminués.

Pour éclairer le texte de ces actes, & pour en faire mieux connoître les effets, nous ajouterons des notes que nous renverrons à la fin de ce mémoire.

Edit du Roi, portant suppression de tous offices sur les cuirs, & de tous droits à eux attribués; & établissement d'un droit unique dans tout le royaume, sur les cuirs tannés & apprêtés. Août 1759.

LOUIS, &c.

Dès les temps les plus reculés de la monarchie, les Rois nos prédécesseurs ont veillé par des réglemens (1), à ce qui concernoit la consommation des cuirs, & particuliérement à la perfection de leur apprêt, & les droits sur cette marchandise ont la même ancienneté. Mais ces droits originairement établis pour être levés dans tout le royaume, ont été négligés dans quelques provinces, & dans les autres ils ont été perçus d'une maniere inégale, qui en a considérablement altéré le cours. Quoique dans plusieurs endroits, les droits sur les cuirs soient excessifs, ces marchandises n'en sont pas moins sujettes à les payer à chaque vente & revente, ce qui a occasionné la chûte d'un grand nombre de tanneries & de mégisseries (2). En effet, nous avons remarqué que, malgré le droit de vingt pour cent établi sur les cuirs tannés ou corroyés venant de l'étranger, il ne laisse pas d'en être apporté pour des sommes considérables dans notre royaume, d'où ces mêmes cuirs sont la plupart sortis en verd. (3) L'aliénation faite par les Rois nos prédécesseurs, des droits sur les cuirs à divers officiers, nous a empêché de connoître pendant longtemps, la cause de la perte d'une manufacture si nécessaire, & d'une main-d'œuvre qui florissoit autrefois en France; nous avons reconnu qu'elle ne pouvoit être attribuée qu'aux gênes imposées sur le commerce des cuirs par ces divers officiers, chacun dans leur district, à la rigueur & à l'inégalité des droits. (4) Ce motif seul suffiroit pour nous engager à y porter un prompt remede; mais par les représentations qui nous ont été faites à ce sujet, nous avons eu occasion de reconnoître que la perception du droit n'a aucune proportion avec la médiocrité des finances qui ont été payées par les engagistes. C'est dans ces différentes vues, que nous nous sommes déterminés à supprimer tous les officiers établis pour la marque & la police du commerce des cuirs, ainsi que tous les droits attribués à ces divers offices, & à y substituer un droit modéré (5), qui ne sera perçu qu'une seule fois sur les cuirs tannés & apprêtés dans toute l'étendue de notre royaume, pour qu'il soit encore moins onéreux à nos peuples (6). Nous avons jugé convenable de supprimer (7) les droits sur les cuirs, imposés au passage réciproque d'une province de l'intérieur dans une autre province réputée étrangere. (8) Enfin nous avons cru devoir établir, sur la sortie des cuirs verds un droit qui en conserve la main-d'œuvre à nos sujets. (9) Nous espérons, par ces diverses mesures (10), parvenir tout-à-la fois à rétablir le commerce des cuirs, & nous procurer, sur cet objet de consommation, (11) un secours dont nous avons besoin. (12) A ces causes, &c.

Art. I. Voulons que les offices de contrôleurs, visiteurs, &c. & de tous autres officiers créés pour la police des cuirs, sous quelque dénomination que ce soit, soient & demeurent supprimés, à compter du premier octobre prochain.

Art. II. Les propriétaires de tous lesdits offices seront tenus de remettre entre les mains du contrôleur-général de nos finances, dans le courant de septembre prochain, les contrats, quittances, &c.

Art. III. Il sera créé, pour leur remboursement, des contrats portant intérêt au denier vingt, remboursables d'année en année, par

ture. Cette présentation signifie exactement, nous demandons la permission de piller & ruiner telle classe de citoyens; & comme il est vraisemblable qu'ils s'y refuseront, nous demandons aussi d'être autorisés à les y contraindre, par tous les moyens qui nous conviendront, & dans le cas de contestation, de n'avoir de juges que nous-mêmes, afin d'être assurés de l'impunité.

voie

voie du fort, à raison d'un million par an, &c.

Art. IV. Ordonnons que tous droits attribués auxdits officiers, sur les cuirs verds, tannés, mégissés & autres, demeureront supprimés, à compter du premier octobre prochain.

Art. V. Voulons qu'à commencer dudit jour, premier octobre prochain, il soit payé, dans toute l'étendue de notre royaume, à nos fermiers, régisseurs, ou à ceux qui seront par nous préposés, un droit unique sur les cuirs & peaux tannés & apprêtés, lequel sera perçu conformément au tarif annexé sous le contre-scel de notre présent édit, &c.

Art. VI. Seront marqués lesdits cuirs & peaux, après le premier apprêt, à la tête, par nos fermiers & préposés, d'un marteau, dont l'empreinte sera déposée au greffe de la jurisdiction la plus voisine de la cour des aides du ressort (13).

Art. VII. Seront tenus tous les tanneurs, mégissiers & autres, d'acquitter le droit porté en l'art. V ci-dessus, dans les trois mois du jour où les cuirs & peaux tannés & apprêtés auront été marqués, &c.

Art. VIII. Défendons à tous tanneurs, mégissiers & autres, de contrefaire ladite marque sous peine de faux, & à tous corroyeurs & autres ouvriers d'acheter des cuirs ou peaux tannés & apprêtés qui n'auroient pas la marque du fermier, sous peine de confiscation (14).

Art. IX. Voulons qu'à la sortie des cuirs & peaux tannés & apprêtés pour l'étranger, les droits soient restitués en entier, à la charge de faire contre-marquer lesdits cuirs & peaux, & en certifiant à nos fermiers de la sortie du royaume dans les formes ordinaires (15).

Art. X. Permettons aux commis de nos fermiers & régisseurs, de faire des visites ordinaires chez les tanneurs, mégissiers & chez les ouvriers employant cuirs (16).

Art. XI. Voulons que lesdits cuirs & peaux tannés & apprêtés, qui se trouveront chez les marchands & ouvriers, au premier octobre prochain, soient marqués de la marque de notre fermier, & le droit payé, &c.

Art. XII. Supprimons tous les droits de traite & de foraine sur les cuirs verds & tannés, au passage d'une province de notre royaume dans une autre, nous chargeant de dédommager les intéressés dans nos fermes unies, &c. *Voyez* la note 6.

Art. XIII. Ordonnons qu'à la sortie du royaume pour les pays étrangers, il sera perçu six livres par cuir de bœuf & de vache en verd, vingt sous par peau de veau en verd, & dix sous par peau de mouton, d'agneau, chevre ou chevreau aussi en verd. *Voyez* la note 15.

Art. XIV. Voulons que dans la ville de Paris seulement, nos fermiers ou préposés tiennent une caisse à la halle & au bureau des cuirs, à laquelle les divers ouvriers qui emploient les cuirs & peaux puissent, s'ils le jugent à propos, se faire avancer le montant de leur achat pendant deux mois, en payant trois deniers pour livre dudit montant, sans qu'ils puissent y être forcés (17).

Si donnons en mandement, &c. &c. (18).

Arrêt du conseil d'état du Roi & lettres-patentes regiſtrées en la cour des aides, le 27 octobre 1759.

Qui commettent Etienne Somsoie pour faire la régie de recette, & exploitation du droit & établissement sur les cuirs, par édit d'août 1759. Vu au conseil d'état du Roi l'édit du mois d'août dernier, portant, &c. Sa Majesté désirant faire procéder à l'exécution dudit édit, oui le rapport du Sr. &c. ordonne ce qui suit.

Art. I. La régie, recette & exploitation des droits établis sur les cuirs, par édit d'août dernier, sera faite par, &c.

Art. II. Il sera établi, dans Paris, par ledit Somsoie une caisse à la halle aux cuirs, à laquelle les divers ouvriers solvables qui emploient les cuirs & peaux, pourront, s'ils le jugent à propos, se faire avancer le montant de leurs achats pendant deux mois, en payant, par les vendeurs, trois deniers pour livre dudit montant, & en faisant toutefois, lesdits vendeurs, leur déclaration avant la vente, s'ils entendent se servir du crédit de ladite caisse. *Voyez* la note 17.

Art. III. Le droit établi par ledit édit, devant être perçu à raison du poids, les pesées seront faites en présence des tanneurs, mégissiers & autres, avec les poids, balances ou romaines, dont chacun d'eux se sert pour son commerce (19).

Art. IV. Ne pourront les tanneurs, mégissiers, parcheminiers, peaussiers & autres, façonnant & appareillant cuirs & peaux, conformément au réglement du conseil de février 1629, mettre les cuirs & peaux dans les fosses, qu'ils n'en aient préalablement déclaré les quantités & qualités au bureau du régisseur, ni les retirer desdites fosses & cuves qu'ils n'aient pareillement déclaré audit bureau le jour auquel ils entendent les relever d'icelles, pour être lesdits cuirs & peaux représentés aux commis du régisseur, à l'effet d'être par eux pris en charge & marqués conformément aux articles VI & VII dudit édit (20).

Art. V. Fait Sa Majesté défense aux

tanneurs, mégissiers, peaussiers, parcheminiers, ou autres apprêtant cuirs & peaux, de les vendre & débiter s'ils ne sont marqués du marteau de la régie. Serons tenus les ouvriers employant lesdits cuirs & peaux, de conserver les morceaux où les marques auront été apposées, pour être les derniers employés, conformément à l'arrêt de la cour des aides, de mars 1665 (21).

ART. VI. Seront tenus les tanneurs, chamoiseurs, mégissiers, hongroyeurs, parcheminiers & autres apprêtant cuirs & peaux, de déclarer au plus prochain bureau de la régie, dans la huitaine du jour de la publication du présent arrêt, leurs nom, surnom, qualités & demeures, magasins, boutiques, ouvriers, fosses, cuves, plains & autres lieux où ils travaillent à la préparation des cuirs & peaux, ensemble les quantités & qualités, & ne pourront tenir des cuirs & peaux en d'autres lieux que ceux déclarés, à peine de confiscation.

ART. VII. Seront pareillement tenus les merciers, peaussiers, gantiers, selliers, bourreliers, carrossiers, cordonniers, savetiers & autres vendant & employant cuirs & peaux, de déclarer sous la même peine, dans le même délai, au bureau dudit préposé, les quantités & especes de cuirs & peaux qu'ils ont en leur possession, sans que les déclarations ordonnées par le présent article & le précédent, puissent dispenser les y-dénommés de souffrir les visites des commis, ordonnées par l'article X dudit édit (22).

ART. VIII. Enjoint SA MAJESTÉ aux pourvus des offices supprimés, leurs commis & préposés, de rapporter, dans le même délai de huitaine, au Greffe de la jurisdiction la plus voisine de la cour des aides du ressort, leurs marteaux & marques pour être brisés, & de communiquer les registres qui auront servi à la perception de leurs droits, &c.

ART. IX. Les maîtres des navires, voituriers, conducteurs, négocians, marchands & tous autres, qui ameneront des cuirs & peaux façonnés, venant de l'étranger, seront tenus, à l'arrivée dans le royaume, d'en faire la déclaration au plus prochain bureau de la régie; ensemble de déclarer la valeur desdits cuirs & peaux façonnés, pour être marqués & le droit payé comptant, à raison de dix pour cent de la valeur, conformément au dernier article du tarif annexé sous le contre-scel de l'édit d'août dernier. A l'égard desdits cuirs & peaux façonnés venant de l'étranger, dont la destination sera pour la ville de Paris, la déclaration en sera également faite comme dessus, & néanmoins lesdits cuirs & peaux ne seront marqués & les droits payés conformément à l'arrêt du conseil de mars 1730, qu'à l'arrivée desdites marchandises dans la ville de Paris; à l'effet de quoi, il sera délivré un acquit à caution lors de la déclaration au premier bureau d'entrée du Royaume.

ART. X. Ordonne SA MAJESTÉ, que les journaux de recette, registres de déclaration, portatifs & tous autres servant à la régie, exercice & perception desdits droits, seront tenus en papier libre; SA MAJESTÉ dispensant ledit Somsoie, ses directeurs & commis, de se servir de papier timbré (23).

ART. XI. Pourra ledit régisseur, ses commis & préposés, décerner les contraintes contre les redevables, & poursuivre, en vertu d'icelles, pour le payement des droits ci-dessus, par les voies accoutumées, pour les deniers & affaires de SA MAJESTÉ, & qui sont usitées pour le payement & recouvrement des droits d'aides, dont SA MAJESTÉ déclare les réglemens communs pour sa régie & perception desdits droits. Veut pareillement SA MAJESTÉ, que les procédures soient suivies & instruites conformément auxdits réglemens & à la déclaration de février 1688, tant pour l'ordre des procédures civiles & criminelles, que pour les vacations des juges, la taxe & salaires des huissiers.

ART. XII. Permet SA MAJESTÉ, audit Somsoie, d'établir pour l'exécution dudit édit les directeurs, commis & préposés qu'il jugera à propos, même de se servir des directeurs, commis & employés de la ferme générale, auxquels elle enjoint de se charger de la recette, régie & exploitation desdits droits, sur la procuration & commission de Somsoie.

ART. XIII. Ordonne SA MAJESTÉ que les contestations qui pourront naître sur l'exécution dudit édit d'août dernier & du présent arrêt, seront portées en premiere instance devant les officiers des élections, & où il n'y a point d'élection, devant les juges des traites, & par appel aux cours des aides, & seront sur le présent acte, &c.

Arrêt du conseil & lettres-patentes de février 1760, registrées en la cour des aides en août 1761.

Qui ordonnent que les cuirs & peaux tannés & apprêtés, seront marqués d'une seconde marque après leur entiere perfection; que le droit sera payé trois mois après, à compter de ladite marque, & que la premiere marque ne servira que de marque de préparation.

Arrêt du conseil & lettres-patentes du 22 janvier 1765, enregistrées au parlement le 6 mai suivant.

Qui permettent aux tanneurs de Paris de ven-

dre les cuirs & peaux de leurs fabriques, dans leurs maisons & magasins, après les avoir portés & laissés pendant vingt-quatre heures sur le carreau de la halle, où ils auront été (24) marqués d'une empreinte, portant pour légende, *halle aux cuirs de Paris.*

Lettres-patentes du 29 mai 1766, registrées en la cour des aides en septembre suivant, contenant réglement sur la régie & perception du droit sur les cuirs & peaux, établi par l'édit d'août 1759.

Louis, &c.

Par le compte que nous nous sommes fait rendre de l'exécution de notre édit d'août 1759, portant établissement d'un droit unique sur les cuirs & peaux tannés & apprêtés, de nos lettres-patentes du 24 septembre suivant & de celles de février 1760; nous avons reconnu que les déclarations prescrites à chaque mise & levée de fosses & cuves excitoient journellement les plaintes des fabricans, sur le fondement que ces déclarations réitérées dans le cours du travail, & des différentes opérations nécessaires aux apprêts, leur étoient infiniment onéreuses, que souvent elles étoient préjudiciables à la préparation des cuirs & peaux, par l'intervalle qui se trouvoit nécessairement entre l'avertissement donné aux commis & leur arrivée, & qu'en général elles pouvoient nuire au commerce, par les entraves qu'elles y apportoient. (25) Nous avons remarqué aussi qu'il restoit de l'incertitude sur les époques auxquelles devoient être apposées les marques de préparation & de perception, & que c'étoit une double source de difficultés & de contestations, qui pouvoient retarder l'activité & faire obstacle aux progrès d'une branche de commerce intéressante pour l'état. Dans l'intention où nous sommes d'accorder au commerce la protection qu'il mérite, nous avons fait faire un nouvel examen de tout ce qui pouvoit le concerner; nous avons reconnu que le droit unique, établi par l'édit d'août 1759, à la place des droits qui n'avoient lieu que dans quelques provinces, & même avec des qualités différentes, étant uniforme dans tout le royaume, établissoit l'égalité, soutenoit la concurrence & la balance entre tous les fabricans, (26) & qu'en le rendant seulement exigible à des époques qui missent le fabricant en situation de ne se constituer dans aucune avance à ce sujet, il ne pouvoit être préjudiciable au commerce, sur-tout si on procuroit aux fabricans toutes les facilités qui pouvoient se concilier avec la sûreté du droit. (27) En nous portant à les accorder, il nous a paru indispensable de contenir, par des peines pécuniaires, (28) ceux qui, abusant de ces facilités, se livreroient à la fraude, dont l'impunité opérant la ruine du produit du droit, & même celle des fabricans de bonne foi, qui ne pourroient soutenir la concurrence avec eux, éluderoit le payement de cette imposition.

Un objet encore plus important à fixer, c'est la contravention de la matiere premiere, & de la main-d'œuvre dans notre royaume. Dans ces vues, nous avons imposé, par notre édit d'août 1759, les cuirs verds & peaux en poil ou laine, à des droits capables d'en assurer la préférence aux fabriques de notre royaume, & d'arrêter les progrès de l'exportation à l'étranger; (30) mais pour obvier aux fraudes qui peuvent se commettre à la sortie des matieres à l'étranger, & même à l'entrée des cuirs & peaux apprêtés & ouvragés qui en sont apportés, nous avons appliqué à la sortie desdites matieres & à l'entrée desdites marchandises des cuirs ou peaux, les précautions & formalités de notre ordonnance de février 1687, en y ajoutant celles que l'expérience nous a fait juger nécessaires. Nous avons tout lieu d'attendre ce zele de nos cours, qu'elles veilleront, avec la plus grande attention, à l'exécution de ces dispositions, qui n'ont d'autre objet que le bien général du royaume, & dans lesquelles on doit reconnoître nos desirs & nos soins pour les progrès des fabriques nationales, & le succès de l'industrie de nos sujets. Nous avons enfin cherché les voies les plus sûres & les plus promptes, pour remédier à la contrefaction des marques, par la procédure sommaire que nous prescrivons à cet égard. (31) Les faveurs accordées à la fabrication des cuirs & peaux, & les précautions les plus réfléchies (32) pour la mettre à l'abri de tout préjudice de la part de l'étranger, nous donnent tout sujet d'espérer un commerce, auquel l'abondance des matieres premieres dans notre royaume, & l'habileté des fabricans & ouvriers nationaux doivent procurer les plus grands accroissemens. A CES CAUSES, &c.

Art. I. L'édit d'août 1759, les lettres-patentes de septembre suivant, & celles de février 1760, seront exécutés selon leur forme & teneur, & en les interprétant, voulons & ordonnons qu'à l'avenir, les fabricans & apprêtant cuirs & peaux de toute espece, ne soient astreints à faire leur déclaration au bureau de la régie, & à faire apposer les deux marques de préparation & de perception prescrites par les lettres-patentes de février 1760, ainsi qu'à faire peser leurs cuirs & peaux, qu'aux époques & de la maniere ci-après déclarées.

Art. II. Ne pourront les tanneurs sortir & lever leurs cuirs & peaux, soit de la derniere

poudre pour ceux qui sont mis en fosses, cuves ou nocs, soit des passemens rouges, coudremens ou refrisages, pour ceux qu'ils ne feront point passer en fosses ou cuves, qu'ils n'en aient fait leur déclaration, (33) à l'effet d'être lesdits cuirs & peaux pris en compte par les commis du régisseur, & marqués au même instant de préparation, à la tête; & seront les cuirs & peaux censés & réputés être sortis définitivement des fosses ou cuves, lorsqu'ils seront trouvés hors du bord desdites fosses ou cuves & dans des lieux différens, & dans ledit cas, lesdits cuirs & peaux seront saisis & confisqués, & le fabricant sera condamné en deux cents livres d'amende (34).

Art. III. Il sera loisible auxdits tanneurs, de faire porter leurs cuirs & peaux au séchoir immédiatement après les levées & prises en compte, & après l'apposition de la premiere marque, auquel cas la pesée n'en sera faite & la marque de perception apposée à la culée, qu'à la sortie des séchoirs & à leur réquisition; laquelle réquisition il ne pourra faire pour moins de douze cuirs & peaux à la fois, & seront les droits acquittés trois mois après ladite réquisition, & perçus à raison du poids effectif qui aura été reconnu, conformément au tarif annexé à l'édit d'août 1759 (35).

Art. IV. Pourront aussi les tanneurs, faire peser & marquer de perception leurs cuirs & peaux à œuvre en humide, après qu'ils auront été levés des fosses, & qu'ils seront dépregnés de leurs premieres eaux & de leurs premieres écorces ou tans, auquel cas les droits n'en seront acquittés que sur le pied fixé par le tarif de réduction annexé aux présentes, & six mois seulement après ladite pesée & marque de perception, ce qu'ils seront encore tenus de déclarer à l'instant desdites levées. Seront les cuirs & peaux assez dépregnés de leurs premieres eaux & en état d'être pesés en humide, six heures après leur levée de fosses pendant l'été, & vingt-quatre heures après pendant l'hiver (36).

Art. V. Les cuirs & peaux qui seront destinés à être pesés & marqués comme il vient d'être dit, ne pourront être mis sur le bord des fosses qu'en une seule pile, qui comprenne la totalité de la levée, à moins que ladite levée n'excédât dix douzaines de peaux; & ne pourront lesdites peaux être battues ni souffrir, avant ladite pesée, aucun travail de quelque espece qu'il soit, outre que d'être secouées à la main, à peine de privation du bénéfice de la reduction (37).

Art. VI. Défendons aux tanneurs, qui n'ont pas droit de corroyer, de vendre aux corroyeurs, en quelque maniere que ce soit, leurs cuirs & peaux qu'ils n'aient été pesés & marqués de perception, à peine de confiscation & de deux cents livres d'amende. Mais les tanneurs qui ont droit de corroyer, auront le choix ou de faire peser & marquer conformément à l'article précédent, ou de ne faire peser & marquer qu'après le dernier apprêt de la corroyerie, & dans ce dernier cas, le droit sera payé à raison du poids effectif; comme aussi faisons défenses aux régisseurs, ses directeurs & commis, de consentir à aucune évaluation ni réduction, que cette partie au tarif annexé aux présentes du bénéfice, & à laquelle lesdits tanneurs ne pourront jouir s'ils ont fait porter leurs cuirs & peaux au séchoir avant lesdites pesées & seconde marque (38).

Art. VII. Les cuirs & peaux qui auront les deux marques, ne pourront être remis dans les fosses ou cuves, que préalablement il n'en ait été fait déclaration, & lesdites marques reconnues par les commis, à l'effet d'être lesdits cuirs & peaux pesés & pris en charge, pour les droits de l'excédent du poids résultant de la nouvelle mise en fosses ou cuves être payés après nouvelle pesée, aux époques portées par les présentes. Le tout à peine de confiscation desdits cuirs & peaux & de deux cens livres d'amende (39).

Art. VIII. Les hongroyeurs seront tenus, lorsqu'ils voudront faire sortir leurs cuirs des aluns pour les mettre sur perches, d'en faire leur déclaration, à l'effet d'être pris en compte, & d'être marqués au temps que les commis jugeront lesdits cuirs susceptibles de recevoir la marque de préparation; & après qu'ils seront entiérement secs, pourront lesdits hongroyeurs faire marquer de la marque de perception les cuirs qu'ils voudront vendre en blanc, lesquels seront pris en charge par les commis, & pourront lesdits cuirs être vendus en blanc par les hongroyeurs. Mais les cuirs qui seront destinés à être mis en suif, ne seront pesés & marqués qu'après ladite mise, & les droits en seront payés six mois après lesdites pesées & marques, sans aucune diminution du poids du suif dont lesdits cuirs pourroient se trouver imbibés, (40) & dans les mêmes six mois seront aussi payés les droits sur les cuirs qui auront été vendus en blanc, à raison du poids commun des cuirs mis en suif.

Art. X. Pour indemniser lesdits mégissiers & autres ouvriers travaillant en mégie, des pertes & déchets qui peuvent arriver sur le nombre de peaux comptées lors de la premiere marque, soit par le vent qui en auroit enlevé de dessus les perches, soit lors du dressage où il y en auroit eu de déchirées, voulons qu'il leur soit passé deux pour cent de déchet sur chaque pesée, à condition toutefois

de repréſenter, faire peſer & marquer de perception la totalité des peaux qui auront été priſes en charge au cas qu'elles exiſtent, & dans le cas où il y en auroit de réellement perdues ou déchirées, elles n'y feront pas moins partie de chaque peſée ; & le poids d'icelles manquantes, au moyen de la déduction ci-deſſus, en ſera évalue ſur le pied du poids commun des peaux exiſtantes (41).

Art. XII. Les déclarations ordonnées par ces préſentes ſeront faites au bureau du régiſſeur ; ſavoir, depuis le premier octobre juſqu'au premier mai ; le matin avant midi, pour les opérations de l'après-midi ; & dans l'après-midi, avant ſept heures du ſoir, pour les opérations du lendemain matin ; & depuis le premier mai juſqu'au premier octobre, les déclarations précéderont de quatre heures les opérations qui y ſeront énoncées, & les déclarations pourront être faites depuis cinq heures du matin juſqu'à quatre heures du ſoir, pour les opérations du même jour ; & à défaut par les commis de ſe rendre dans les délais ci-deſſus marqués, les fabricans pourront procéder aux opérations annoncées dans leurs déclarations en l'abſence deſdits commis ; & dans ce cas, ſeront les cuirs & peaux pris en charge, & marqués lors de leur premiere viſite chez les fabricans, qui ne pourront employer ni vendre leſdits cuirs & peaux que préalablement le compte n'en aie été fait, & qu'ils n'ayent été peſés & marqués de perception, à peine de confiſcation & de deux cents livres d'amende (42).

Art. XVI. Les déclarations ordonnées par les articles précédens, ſeront faites à peine de confiſcation des cuirs & peaux non déclarés & de deux cents livres d'amende (43).

Art. XVII. Tous les fabricans ci-deſſus nommés & autres ſans exception, ſeront tenus de fournir les romaines, poids & balances néceſſaires duement & à l'année, & de tranſporter & faire tranſporter leurs cuirs & peaux aux lieux où ſe trouvent établis leurs balances & poids, comme auſſi de préſenter ou faire préſenter avec comptes, marquer & peſer les cuirs & peaux dans les cas où il y aura lieu de compter, peſer ou marquer leſdites peaux humides (44).

Art. XVIII. Les marchands & ceux des fabricans qui vendront en détail, ſeront tenus de conſerver tous les derniers morceaux où la marque ſera empreinte, & de les préſenter aux commis lors de leurs viſites, à peine de confiſcation des morceaux non marqués & de cinquante livres d'amende ; & dans le cas où leſdits marchands ou fabricans voudroient couper leurs cuirs en morceaux pour mettre dans le commerce, ils pourront le faire en préſence des commis, qui ſeront tenus de les contremarquer gratuitement à la premiere réquiſition qui leur en ſera faite (45).

Art. XIX. Les cuirs & peaux apprêtés & les ouvrages faits deſdits cuirs & peaux, en tout ou en partie, venant de l'étranger, ſoit par mer, ſoit par terre, ſeront déclarés dans les ports & bureaux d'arrivée, conformément à ce qui eſt preſcrit par le titre II de l'ordonnance des fermes de 1687. La déclaration contiendra la valeur deſdits cuirs & peaux apprêtés, ainſi que celle des cuirs & peaux employés en ouvrages. Le droit ſur les uns & ſur les autres ſera payé comptant, à raiſon de dix pour cent de leur valeur, ſans préjudice du droit appartenant à nos fermes générales (46), & leſdits cuirs & ouvrages en cuirs marqués dans les bureaux du régiſſeur ſoit d'entrée, ſoit de deſtination ; à l'effet de quoi ils ſeront, dans ce dernier cas, expédiés par acquit à caution ; & ſi dans le lieu de la deſtination, il n'y a point de bureau, le payement dudit droit & la marque ſe feront au bureau le plus prochain dudit lieu de la deſtination, le tout ſous peine de confiſcation & de trois cents livres d'amende.

Art. XXI. Les marchands, voituriers & tous autres qui enleveront, ſoit de l'intérieur du royaume, ſoit d'un lieu ſitué dans quatre lieues frontieres de l'étranger, ſeront, dans le premier cas, tenus d'en faire déclaration au bureau du lieu de l'enlevement, & d'y payer les droits impoſés par l'article XIII de notre édit d'août 1759, s'il y a bureau, ſinon au premier bureau de la route. Si l'enlevement eſt fait dans leſdites quatre lieues frontieres, & qu'il n'y ait pas de bureau dans le lieu du chargement, la déclaration & le payement des droits ſeront faits avant l'enlevement dans le bureau le plus prochain dudit lieu du chargement, quand bien même il ne ſeroit pas ſur la route de la deſtination, le tout à peine de confiſcation deſdites marchandiſes, de l'équipage ſervant à les conduire & de trois cents livres d'amende.

Art. XXII. Ceux qui enleveront, ſoit de l'intérieur du royaume, ſoit d'un lieu ſitué dans les quatre lieues frontieres de l'étranger, des cuirs verds ou peaux en poil ou laine, à la deſtination d'un autre lieu ſitué dans l'étendue deſdites quatre lieues, ſeront pareillement dans le cas d'enlevement de l'intérieur, tenus ſous les peines portées par l'article précédent, d'en faire la déclaration au bureau du lieu du chargement, s'il y a bureau, ſinon au premier bureau de la route ; mais ſi le chargement eſt fait dans leſdites quatre lieues, & qu'il n'y ait point de bureau dans le lieu du chargement, la déclaration ſera faite avant l'enlevement dans le bureau le plus prochain, encore qu'il ne ſoit pas ſur la route ; il ſera, dans l'un & l'autre cas, pris dans le bureau où la déclaration au-

ra été faite, acquit à caution, pour sûreté de ladite destination; en arrivant au lieu de cette destination, lesdits cuirs ou peaux seront représentés au bureau, & s'il n'y en a point, ils seront conduits au plus prochain bureau, où l'acquit à caution sera déchargé, & lesdits cuirs & peaux pris en charge par les commis, pour l'emploi en être justifié auxdits commis, & à défaut de représentation ou justification d'emploi, ceux qui auront été chargés desdites marchandises, seront condamnés à la confiscation de la valeur desdites marchandises non représentées, ou dont l'emploi n'aura pas été justifié, & en trois cents livres d'amende.

Art. XXIII. La confiscation & l'amende de trois cents livres auront lieu, lorsque les marchandises auront passé au-delà des bureaux, ou qu'elles auront été déchargées avant d'y avoir été conduites.

Art. XXIV. Défendons sous les mêmes peines à tous ceux qui conduiront des cuirs verds ou des peaux en poil ou laine dans l'étendue desdites quatre lieues, de passer par des chemins détournés ou obliques, pour quelque cause ou sous quelque prétexte que ce soit, encore qu'ils soient porteurs de déclaration, soumissions ou acquit à caution (47).

Art. XXV. La confiscation & l'amende pourront être poursuivies & ordonnées avec les conducteurs ou voituriers, sans qu'il soit nécessaire de mettre en cause les propriétaires, quand même ils seroient indiqués, sauf aux propriétaires leurs recours, s'il y a lieu, contre lesdits conducteurs ou voituriers; comme aussi elles pourront être poursuivies avec les propriétaires, sans que dans le cas il soit nécessaire de mettre en cause les conducteurs ou voituriers (48).

Art. XXVI. Défendons tous magasins & entrepôts de cuirs verds, ou de peaux en poil ou en laine, dans l'étendue de quatre lieues frontieres de l'étranger, quoique déclarés & transportés par acquit à caution, à peine de confiscation & de cinq cents livres d'amende, qui sera prononcée solidairement, tant contre le propriétaire desdits cuirs & peaux, que contre tous ceux chez qui ils seront trouvés en entrepôt (49).

Art. XXIX. Dans le cas de saisie des cuirs & peaux pour raison de marques prétendues fausses, si la saisie est faite dans les maisons & magasins des fabricans & marchands, ou sur le carreau des halles, foires & marchés, il sera fait par le procès-verbal & sur le champ, sans déplacement, en présence desdits fabricans ou marchands, ou eux duement sommés d'y être présens, description des marchandises saisies par leurs nombre, especes, quantités & poids; après laquelle description, seront les marques prétendues fausses coupées & enlevées desdits cuirs & peaux, & ensuite elles seront renfermées dans une boëte ou mises en paquet, & cette boëte ou l'enveloppe du paquet sera cachetée par les commis, & par la partie saisie ou elle duement sommée; le dépôt en sera fait sur le champ au greffe de la jurisdiction compétente, dont le greffier sera tenu de signer sa charge & garde sur le procès-verbal des commis. En cas d'absence des parties intéressées, les commis seront tenus de se faire assister par notre procureur en l'élection, & à son défaut par le premier ou plus ancien officier dudit siege, ou du siege des traites ou autre juge de nos droits, sinon par tout autre juge, même des seigneurs, s'il y en a d'établi dans le lieu, & ne pourra aucune des formalités prescrites par le présent article être omise à peine de nullité. Si la saisie est faite à la campagne, les commis, après avoir déclaré la saisie des cuirs & peaux, les feront conduire au plus prochain bureau avec interpellation aux propriétaires, conducteurs ou voituriers de s'y trouver; en cas d'acquiescement de leur part, il sera procédé au bureau en leur présence aux descriptions en détail, enlevement & dépôt des marques prétendues fausses; & dans le cas où lesdits propriétaires, conducteurs ou voituriers auroient refusé de se trouver audit bureau, il sera procédé auxdites opérations en présence d'un juge, s'il y en a d'établi dans le lieu, comme il a été ci-dessus ordonné (50).

Art. XXXII. La vérification desdites marques sera faite sur les empreintes déposées au greffe, dont le dépôt aura été inscrit sur le registre du greffier, par deux experts qui seront nommés d'office, par l'ordonnance que le juge mettra au bas de la requête de la partie la plus diligente; ils feront leur rapport comme en matiere civile, & après leur rapport, la cause sera portée à l'audience, & jugée sans qu'il soit nécessaire de plus ample instruction, sauf au juge à nommer d'office un tiers-expert, dans le cas où les deux premiers se trouveroient d'avis différent (51).

Art. XXXIII. Si les marques sont déclarées fausses, les cuirs & peaux dont elles auront été tirées seront confisqués, ou la valeur d'iceux avec dépens; mais sans amende, dans le cas où ces cuirs & peaux faussement marqués auroient été trouvés en la possession d'employans cuirs, ou de marchands non fabricans eux-mêmes les cuirs de leur commerce, sauf le recours, tel que de droit, contre ceux de qui ils tiendroient lesdits cuirs; (52) mais si les cuirs & peaux faussement marqués ont été trouvés en la possession des fabricans ou celle de leurs ouvriers ou préposés, lesdits fabricans seront condamnés en trente livres d'amende pour chaque cuir de bœuf, vache, cheval & mulet; & en dix livres d'amende pour chaque autre peau faussement marquée, sauf à nos procureurs généraux & à leurs substituts de ren-

dre plainte, en tout état de cause, contre les auteurs & complices du faux, lesquels, en cas de conviction, seront condamnés; savoir, les hommes aux galeres pour trois ans, les femmes & filles au fouet; les uns & les autres en trois cents livres d'amende, applicable à la régie; laquelle amende ne pourra être modérée pour quelque cause que ce soit (53). Si voulons, mandons, &c. (54).

Lettres-patentes contenant réglement sur la régie & perception du droit sur les cuirs & peaux, établi par édit d'août 1759, registrées en parlement en avril 1772.

Louis, &c.

La fabrication des cuirs & peaux formant une des branches intéressantes du commerce de notre état, nous avons toujours cherché à lui procurer les accroissemens dont elle pouvoit être susceptible, & à concilier avec la régie & le recouvrement du droit imposé par notre édit d'août 1759, les facilités qu'elle peut exiger (55). C'est par une suite de ces vues que par nos lettres-patentes de mai 1766, en-même-temps que nous avons supprimé, comme étant entiérement destructives de la concurrence & de l'égalité, qu'il est de la plus grande importance de maintenir, entre les différens fabricans de notre royaume (56), les évaluations d'après lesquelles le poids des cuirs & peaux tannés à œuvre & destinés à passer par les apprêts de la corroyerie, étoit réglé & déterminé, nous nous étions portés à laisser la faculté de faire peser & marquer de perception à la sortie des fosses les cuirs & peaux à œuvre, destinés à être rendus en humide; nous avions en conséquence arrêté un tarif de réduction, d'après lequel les droits sur ces cuirs & peaux devoient être acquités; & nous avions accordé, à compter de l'époque à laquelle la marque de perception seroit apposée, un délai de six mois pour l'acquittement desdits droits; nous avions lieu de croire qu'une faculté, dont l'objet étoit de procurer à la fabrication toute sa perfection, & aux fabricans toutes les facilités qui pouvoient y concourir, rempliroit parfaitement les vues que nous nous étions proposées, mais elle est devenue au contraire la source & le principe d'une multitude d'abus, de fraudes & d'inconvéniens, qui ne sont pas moins préjudiciables à la fabrication & au commerce, qu'à la perception & au recouvrement de cette partie de nos revenus. (57) Nous sommes en effet informés, que les changemens qui s'operent nécessairement dans les marques apposées sur des cuirs & peaux humides (58), ont fait éclore les faux marteaux, dont l'usage s'est introduit presque généralement dans les différentes provinces du royaume; qu'un grand nombre de fabricans, dans la vue de rendre encore plus difficile la vérification des marques apposées avec ces faux marteaux, ne donnent plus à leurs cuirs & peaux les apprêts suffisans pour les rendre au degré de perfection qu'ils exigent; (59) que les préposés à la régie & perception du droit se trouvent, presque toujours, dans l'impossibilité de constater les délits & contraventions; (60) que les experts qui sont nommés pour la vérification des marques, éprouvent souvent eux-mêmes des incertitudes qui ne leur permettent pas de porter un jugement certain (61); & que les juges auxquels appartient la connoissance des contestations relatives à cette partie de nos droits, ne peuvent, par une suite de ces incertitudes, se procurer les connoissances nécessaires pour prononcer les peines prescrites par les réglemens (62); de maniere qu'en même-temps que les fausses marques si destructives du produit que nous devions attendre de cette partie de nos droits (63) se perpétuent & se multiplient, le public est exposé à se servir de cuirs & peaux qui n'ont pas reçu leur entiere perfection, & qu'il n'existe plus aucune sorte de balance ni d'égalité entre les fabricans qui remplissent fidelement leurs obligations & ceux qui se livrent à la fraude. Nous sommes pareillement informés, que la restitution des droits que nous avons, par l'article IX de notre édit de 1759, ordonné être faite à la sortie pour l'étranger, des cuirs & peaux tannés & apprêtés dans l'intérieur du royaume, non-seulement nous est très-préjudiciable en ce que nous nous trouvons souvent dans le cas de restituer des droits qui n'ont point été acquittés (64); mais qu'elle tourne entiérement au profit des marchands & commissionnaires, de maniere qu'elle ne procure point aux fabricans les avantages dont nous avions principalement pour objet de les faire jouir. C'est pour réprimer ces abus (65) & pour rétablir le bon ordre & la concurrence dans la fabrication & le commerce, que nous avions jugé devoir abroger la faculté que nous avions accordée, de faire peser & marquer de perception en humide les cuirs & peaux à œuvre, destinés à passer par les apprêts de la corroyerie, en laissant néanmoins aux tanneurs qui n'ont pas droit de corroyer ou qui ne corroyent pas eux-mêmes, la facilité de vendre en humide & sous les conditions que nous y avons apposées, les cuirs & peaux qui, par la nature de leur apprêt, peuvent être susceptibles d'être vendus dans un état d'humidité. Nous avons prescrit en même-temps les nouvelles précautions & les nouveaux tempéramens qui, sans apporter aucune gêne ni entrave (66) à la fabrication & au commerce, ont été jugés & reconnus nécessaires pour maintenir la perfection dans les apprêts, assurer à ceux qui auroient acheté des cuirs & peaux

revêtus de fausses marques, le recours qu'ils doivent avoir contre les vendeurs, prévenir les versemens qui se font en fraude des droits, & au préjudice de la main-d'œuvre & des fabriques nationales des cuirs & peaux en verd à l'étranger, & en conservant à la fabrication & au commerce les avantages & les encouragemens que nous nous étions proposé de leur procurer, par la restitution que nous avons ordonnée du montant des droits sur les cuirs & peaux tannés & apprêtés qui sont exportés à l'étranger, restreindre cette restitution dans ses justes bornes, & faire cesser les abus dont elle a été susceptible. A CES CAUSES, &c.

ART. I. Aucuns cuirs & peaux ne pourront à l'avenir, & à compter de la publication des présentes, être pesés & marqués de perception, qu'ils ne soient entiérement secs. Défendons expressément au régisseur de nos droits & à ses commis, de peser & marquer de perception aucuns cuirs & peaux en humide, & d'accorder aucune évaluation & réduction de poids, pour quelque cause ou motif que ce puisse être. Faisons pareillement défenses aux tanneurs de requérir lesdites pesées & marques en humide, & aux juges de les ordonner, à peine de nullité de leurs jugemens, & de confiscation des cuirs & peaux qui auront été ainsi pesés & marqués, & de deux cents livres d'amende (67).

ART. II. Pourront néanmoins les tanneurs qui n'auront pas droit de corroyer, ou qui ne corroyent pas eux-mêmes, continuer de vendre les peaux de veau sur le bord des fosses à des corroyeurs seulement, après qu'elles auront été prises en charge & marquées de préparation par les commis, à condition qu'elles ne pourront être enlevées qu'au préalable il n'en ait été fait déclaration au bureau du régisseur & pris un acquit à caution, contenant les noms, sur-noms, demeures & qualités du vendeur & de l'acheteur, de la quantité des peaux vendues, le lieu de la destination & la soumission du vendeur, de rapporter, dans le délai d'un mois au plus tard, le certificat de décharge desdites peaux à leur destination, signé de deux commis du régisseur, sous peine d'être contraints au payement du quadruple des droits, sur le pied du poids de trente-cinq livres la douzaine de peaux. Faisons défenses audits tanneurs d'en vendre en humide à d'autres personnes qu'à des corroyeurs, ni autrement que seches d'huile, ou en croûtes, ou corroyées, & après qu'elles auront été pesées & marquées de perception, à peine de confiscation & de deux cents livres d'amende (68).

ART. IV. Enjoignons à tous tanneurs & autres fabricans ou apprêtans cuirs & peaux, d'avoir chacun un marteau particulier, sur lequel seront gravés leurs noms, sur-noms & demeures, duquel marteau ils seront tenus de déposer dans la huitaine du jour de la publication des présentes, une empreinte au greffe de l'élection de la jurisdiction compétente, dans le ressort de laquelle ils se trouveront domiciliés, & d'en remettre une semblable au bureau du régisseur. Voulons que lesdits tanneurs & autres fabricans soient tenus d'apposer leurs marques sur tous les cuirs & peaux de leur fabrication, au même instant que les commis les marqueront de perception, le tout à peine de deux cents livres d'amende contre les refusans. Faisons défenses à tous corroyeurs & autres apprêtans cuirs d'altérer & défigurer lesdites marques en travaillant les cuirs; leur enjoignons au contraire de les ménager, à peine de confiscation de ceux dont les marques seroient méconnoissables, & de tous dommages & intérêts, contre les propriétaires desdits cuirs & peaux (69).

ART. V. Défendons aux tanneurs & autres fabricans de vendre, à telle personne que ce puisse être, aucuns cuirs & peaux en cours d'apprêt, & d'en requérir la pesée & marque de perception qu'ils ne soient entiérement tannés & apprêtés, comme aussi de recoucher en fosses ou remettre en cuves, sous quelque prétexte que ce soit, des cuirs & peaux marqués, soit de préparation seulement, soit de préparation & de perception, à peine de confiscation des cuirs & peaux qu'ils auront recouchés, & de deux cents livres d'amende (70).

ART. VI. Ne pourront les tanneurs & autres fabricans acheter ni faire conduire dans leurs magasins, maisons, tanneries, ouvroirs, boutiques & autres lieux, aucuns cuirs & peaux tannés & apprêtés, qu'il n'en ait été fait déclaration au bureau du régisseur, & pris avant l'enlevement un *laissez-passer*, contenant les noms, demeures & qualités du vendeur & de l'acheteur, le nombre & l'espece des cuirs & peaux, le lieu de l'enlevement & celui de la destination, dont le voiturier sera porteur, lequel *laissez-passer* sera déposé à l'arrivée dans le lieu de la destination au bureau du régisseur, pour être lesdits cuirs & peaux visités & pris en charge par les commis à leur premiere visite, le tout à peine de confiscation des cuirs & peaux non déclarés, ou qui seront voiturés sans *laissez-passer*, ensemble les chevaux, charrettes & harnois, & de deux cents livres d'amende contre les voituriers contrevenans (71).

ART. VII. En interpellant l'article VIII de nos lettres-patentes de 1766, ordonnons que les hongroyeurs ne pourront à l'avenir faire peser & marquer leurs cuirs de perception, qu'après qu'ils auront été mis en suif; laquelle marque de perception sera apposée à leur réquisition,

fiction, & les droits payés par les hongroyeurs trois mois après la pesée & marque, & sans aucune diminution du poids du suif dont les cuirs se trouveront imbibés. Pourront néanmoins ceux des hongroyeurs qui font des cuirs en blanc, sans les préparer en suif, vendre lesdits cuirs en blanc, à la charge qu'ils ne pourront les faire peser & marquer de perception qu'après en avoir fait leur déclaration signée d'eux au bureau du régisseur, & pris un *laissez-passer* pour l'enlevement, contenant les noms, surnoms, demeures & qualités du vendeur & de l'acheteur, le nombre & le poids des cuirs vendus en blanc & le lieu de la destination; le tout à peine de confiscation des cuirs & peaux enlevés sans déclaration & *laissez-passer*, & de deux cents livres d'amende. Voulons que la marque de perception soit apposée à la tête, sur les cuirs qui seront vendu en blanc, à côté de la marque de préparation, & que ceux desdits cuirs qui se trouveroient dans la suite mis en suif, soient confisqués, & le propriétaire desdits cuirs condamné en deux cents livres d'amende, qui ne pourra être remise ni modérée pour quelque cause que ce puisse être (72).

Art. X. Tous les marchands, voituriers & autres qui enleveront des cuirs verds ou des peaux en poil ou en laine, dans l'étendue des quatre lieues frontieres de l'étranger, pour les conduire & transporter dans l'intérieur du royaume, seront tenus d'en faire déclaration au bureau du lieu du chargement, s'il y en a, sinon au plus prochain bureau & d'y prendre, avant l'enlevement, un acquit-à-caution, portant soumission de rapporter, dans le délai de six semaines au plus tard, un certificat de l'arrivée desdits cuirs & peaux au lieu de leur destination, signé de deux commis du régisseur, à peine de confiscation desdits cuirs & peaux ou de leur juste valeur, & de deux cents livres d'amende (73).

Art. XI. La restitution des droits ordonnés, par l'article IX de notre édit de 1759, à la sortie pour l'étranger, des cuirs & peaux tannés & apprêtés dans le royaume, n'aura plus lieu, à compter du jour de la publication des présentes, que pour les deux tiers desdits droits, & ladite restitution ne pourra être exigée qu'aux bureaux des lieux de l'enlevement, & pour les seuls cuirs & peaux qui seront entiers, en justifiant par les fabricans, marchands & commissionnaires de la sortie desdits cuirs & peaux, par le certificat des commis du bureau de sortie, & la quittance des droits de la ferme générale (74).

Art. XIII. Interprêtant, en tant que de besoin, les dispositions de l'article XXIX des lettres-patentes de mai 1766, concernant les formalités à remplir en cas d'absence des parties intéressées, déclarons avoir entendu comprendre comme parties intéressées les femmes, enfans majeurs ou mariés, & les associés des fabricans & marchands, dont les déclarations vaudront comme si elles avoient été faites par eux-mêmes. Voulons qu'en cas d'absence desdits fabricans & marchands, il puisse être procédé par les commis du régisseur en présence de leurs femmes, enfans majeurs ou mariés, ou de leurs associés, aux saisies ou autres opérations résultantes, sans être tenus de requérir l'assistance de notre procureur en l'élection ou autre officier, & qu'ils puissent de même continuer lesdites opérations lorsqu'après avoir été commencées en présence des parties intéressées, elles se seront retirées sans attendre qu'elles soient finies; seront tenus seulement les commis de faire mention, dans leurs procès-verbaux, de la retraite des parties & de leur refus d'y rester présentes. En cas de saisie de faux-marteaux, les parties intéressées ne pourront se retirer pendant les opérations de la saisie qu'elles n'aient appellé ou fait appeller, si bon leur semble, un juge pour y être présent, & à défaut par elles de le faire, les commis pourront, si elles s'absentent, continuer leurs opérations sans être assujettis à autre chose, qu'à faire mention, dans leurs procès-verbaux, de la retraite desdites parties & de leur refus d'appeller un juge (75).

Art. XIV. Interprêtant également l'article XXXII desdites lettres-patentes, ordonnons que nonobstant toutes exceptions dilatoires, incidens & demandes en nullité, & sans y préjudicier, il sera procédé à la vérification des marteaux ou empreintes saisies comme fausses, & les juges ne pourront nommer pour experts que des graveurs reçus en nos hôtels des monnoies; voulons aussi qu'à la fin de chaque vacation de la vérification, les pieces marquées de faux soient renfermées dans une boëte ficelée & cachetée par le juge, & qu'elles restent déposées aux greffes, dans le même état après l'entiere vérification, sans qu'en aucun cas & pour quelque motif que ce soit, il puisse être ordonné qu'elles seront remises aux parties. (76)

Art. XV. Lorsque la saisie des marques suspectées fausses aura été faite dans le ressort d'une jurisdiction différente de celle du lieu porté par lesdites empreintes, voulons que le juge qui en doit connoître, adresse, sur la requête de sa partie la plus diligente, au juge du lieu où les empreintes ont été originairement déposées, une commission rogatoire, à l'effet de faire inculper de nouvelles empreintes en la présence dudit juge, en celle de notre procureur, & de deux experts nommés d'office & résidens sur le lieu, lesquelles empreintes nouvellement inculpées seront comparées avec

celles originairement déposées, & leur conformité attestée par lesdits experts, s'il y a lieu, sans qu'il soit nécessaire d'appeller la partie saisie auxdites opérations; du tout il sera dressé procès-verbal, qui sera envoyé avec les nouvelles empreintes bien & duement cachetées au juge qui doit connoître de la saisie, pour être sur icelles procédé à la vérification des marques suspectées (77).

Déclaration du Roi, de décembre 1773, *qui prescrit aux tanneurs tant de la ville de Paris que des autres villes & bourgs du royaume, ce qu'ils doivent observer dans la vente & apprêts des ouvrages de leur profession.*

Cette déclaration avoue quelques-uns des vices des actes précédens, relatifs à la régie des cuirs; elle reconnoît que les principaux inconvéniens qui résultent de ce que quelques tanneurs n'ont pas le droit de corroyer ni de passer les peaux de veaux en huile, c'est qu'ils ont été obligés de renoncer à ce genre de fabrication, & que les corroyeurs abusent de leur avantage, pour vendre ces peaux tellement brûlées d'huile, qu'elles ne font aucun profit. En conséquence il est permis, par cette déclaration, aux tanneurs qui n'ont pas droit de corroyer, de mettre eux-mêmes leurs peaux à l'huile, & de les vendre seches d'huile, mais sans aucun apprêt de corroyerie, à peine de trois cents livres d'amende. Elle renouvelle aussi la défense de vendre lesdites peaux sur le bord des fosses, même à des corroyeurs, autrement que seches d'huile, en croûte, ou corroyées, après qu'elles auront été pesées & marquées de perception, sous peine de confiscation & de deux cents livres d'amende.

Tels sont les principaux actes de la législation des cuirs.

CHAPITRE VIII.

Moyens de faire cesser les abus de la régie des cuirs.

LES régisseurs prévoyant depuis long-temps que nos justes & constantes réclamations devoient tôt ou tard occasionner leur suppression, ont pourvu d'avance à leur intérêt, en faisant réunir à leur régie celle de plusieurs autres articles de finance, tels que les aides, les droits d'inspecteur aux boucheries, ceux sur les papiers, le carton & l'amidon. La marque d'or & d'argent, celles des fers, &c.

Devenus plus puissans par cette multitude de parties de finance dont la régie leur est confiée, & leur traite finissant avec l'année 1786, les régisseurs proposent un nouveau réglement tissu de nouvelles entraves, qui seroient encore plus vexatoires que les précédentes, si elles étoient praticables.

Pour faciliter l'établissement de la fabrication des cuirs, d'une branche de commerce aussi nécessaire à l'agriculture, au service du Roi, aux besoins universels, & sur-tout aussi ruinée, il seroit sans doute plus convenable de supprimer entiérement l'impôt sur les cuirs sans le remplacer, & d'autant plus que quelque parti qu'on prenne pour le conserver, il faudra toujours que le Roi en paye une partie, en raison de son immense consommation des cuirs, & cet impôt produira toujours l'effet ordinaire d'augmenter sa dépense & de diminuer ses autres revenus. Cependant si ces vérités si clairement prouvées par la raison, par l'expérience, & par les réflexions contenues dans ce mémoire ne sont pas encore assez sensibles, assez fortes pour détruire les préjugés contraires, afin de ne laisser aucun prétexte de nous assurer la justice & le secours que nous demandons, nous allons proposer un nouveau plan, duquel il résultera la suppression de toutes gênes & de toutes entraves, la liberté du commerce des cuirs, leur meilleure fabrication, & enfin plus du double du produit de cet impôt pour le Roi.

Voici le plan.

Nous proposons d'établir un nouveau droit de trois livres par bœuf vivant, ou son cuir en verd; de trente sous par vache vivante, ou son cuir en verd; de dix sous par cuir de daim, chevreuil, chamois, cheval, mulet & âne; de cinq sous par veau vivant, ou sa peau en poil; de six sous par bouc, chevre, chevreau, élan & cerf vivans, ou leur peau en poil; de deux sous par mouton ou agneau vivant, ou leur peau en laine.

Ce droit sera perçu aux entrées des villes & bourgs, & aux frontieres du royaume par les préposés de la ferme générale; & nous observerons, 1°. que les bouchers sont dans l'usage de faire marché tous les ans avec les tanneurs, pour leur vendre tous leurs cuirs &

peaux pendant l'année, au prix dont ils conviennent entr'eux dans la semaine sainte.

2°. Qu'ils sont aussi dans l'usage de livrer leurs cuirs & peaux aux tanneurs toutes les semaines, & plusieurs fois chaque semaine.

3°. Que les inspecteurs aux boucheries, inspectant les bouchers de campagne, rien ne pourroit échapper au fisc en cette partie.

4°. Qu'il ne résulteroit de ce droit aucun inconvénient pour les bouchers, puisqu'à chaque livraison de cuirs & peaux qu'ils feroient aux tanneurs, ils leur feroient rembourser le montant de l'impôt, dont ils leur justifieroient le payement par les quittances de la ferme.

5°. Et qu'enfin il en résulteroit pour les finances du Roi une recette plus prompte, plus facile, & sans frais de régie ni de perception.

Pour évaluer le produit du nouvel impôt, nous prenons pour base de notre calcul la consommation de Paris, qui est environ le dixieme de celle du royaume.

Il se consomme année commune dans Paris, soixante & quinze mille bœufs, qui, multipliés par dix, font pour la consommation du royaume, ci 750,000
qui chacun payant. . . . . . 3 liv.

produiroient	2,250,000 liv.
Vaches. Consommation de Paris, vingt-cinq mille.	
Consommation du royaume, 250,000 à 30 s.	375,000
Veaux. Consommation de Paris, deux cent mille.	
Consommation du royaume, 2,000,000 à 5 s.	500,000
Moutons. Consommation de Paris, quatre cent mille.	
Consommation du royaume, 4,000,000 à 2 s.	400,000
Chevres. Consommation du Royaume, 100,000 à 6 s. . . .	30,000
Cuirs de bœuf en verd, venant de l'étranger, 150,000 à 3 l.	450,000
Cuirs de vache en verd, venant de l'étranger, 50,000 à 30 s. .	75,000
Total du produit de ces droits	4,080,000 liv.

Nous observerons, 1°. que ce produit, ne fût-il que de quatre millions, seroit plus de moitié plus fort que le produit actuel.

2°. Que le produit de cet impôt seroit plus fort, de la masse considérable des droits à percevoir sur tous les autres cuirs & peaux dont nous ne faisons point compte.

Et qu'enfin, si comme nous l'assurent des personnes instruites, la consommation du royaume est double de celle que nous supposons, le produit de l'impôt sera de huit millions au moins par an.

Mais, nous le répétons, le Roi payera toujours une forte partie de cet impôt qui augmentera sa dépense & diminuera ses autres revenus; & ce que SA MAJESTÉ en retirera retardera le rétablissement de la fabrication & du commerce des cuirs, de toutes les parties souffrantes, & sur-tout celui de l'agriculture, cette mere nourrice des Rois & des nations.

Projet d'édit pour la suppression de la marque & de l'impôt sur les cuirs.

LOUIS, &c.

Toujours attentif à ce qui peut procurer du soulagement à nos sujets, à réformer les abus préjudiciables à l'agriculture, au commerce & à l'industrie; nous avons particuliément fixé notre attention sur la fabrication & le commerce des cuirs si nécessaires pour une multitude de besoins, & dont il se fait une grande consommation pour le service de notre maison & de nos armées. D'après le compte exact que nous nous sommes fait rendre de la situation de cette branche essentielle de commerce dans notre royaume, nous avons vu, avec beaucoup de peine, l'état de dépérissement auquel il se trouve réduit. Nous avons reconnu que ce dépérissement étoit occasionné non-seulement par une multitude de formalités gênantes & abusives, auxquelles l'on avoit cru devoir assujettir les fabricans & commerçans en cuirs; mais encore par la marque qu'on imprimoit sur les cuirs, laquelle étant très-susceptible de déformation, favorisoit la fraude, occasionnoit des erreurs fréquentes & des abus mêmes. En conséquence nous nous sommes occupés des moyens de faire cesser ces entraves & ces abus, & de rendre à la fabrication & au commerce des cuirs la liberté & l'activité nécessaires. A CES CAUSES, &c.

CHAPITRE IX.

Notes sur les différens articles de la législation des cuirs.

Edit d'Août 1759.

PRÉAMBULE. (1) Ces réglemens ont toujours été funestes au Roi & à la nation, parce qu'ils ont toujours été faits par des hommes sans principes, & qui n'avoient aucune connoissance de la nature & des effets du commerce & de l'industrie. Lorsque les intendans & inspecteurs du commerce seront instruits & de bonne foi, ils avoueront qu'ils ne font que des sottises toutes les fois qu'ils s'avisent de vouloir réglementer le commerce & l'industrie; l'un & l'autre doivent être absolument libres & immunes, & la seule police à mettre en cette partie, est d'établir l'égalité & l'uniformité des poids & mesures, & de faciliter la communication par terre & par eau, en supprimant tout impôt, tous péages sur les routes, les canaux & les rivieres.

(2) Il est aisé de concevoir, en quel état doivent se trouver la fabrication & le commerce des cuirs en France au bout de vingt-cinq ans de régie la plus ruineuse, lors que l'on convient à l'instant de son établissement, que les droits & régie antérieurs ont occasionné la chûte d'un grand nombre de tanneries & de mégisseries.

(3) Quel funeste moyen que cette maniere d'emprunter, par création des charges, aux aquéreurs desquelles on donne, pour intérêt de leurs capitaux, la permission de vexer & piller une partie des citoyens, & sur-tout ceux dont les travaux sont les plus utiles!

(4) On voit qu'un des objets de cet édit est de rendre le droit égal pour tous les contribuables, ce qui est aussi impossible que d'établir l'égalité des fortunes, des talens, des forces, &c. Un impôt tel que celui sur les cuirs, sur le sel, le vin, sur tous les objets de consommation de commerce & d'industrie, est toujours nécessairement inégal; il enleve le nécessaire aux uns, tandis qu'il n'enleve aux autres qu'une partie de leur superflu. En effet, ce n'est rien pour un homme riche, de payer treize sols la livre de sel, mais pour le pauvre quelle excessive cherté! Qu'est-ce que dix gerbes sur cent pour celui qui en récolte dix mille? mais pour celui qui n'en récolte que cent, n'est-ce pas lui enlever son nécessaire?

(5) Un droit *modéré*, qui est d'un tiers au moins plus fort que l'ancien, & mille fois plus onéreux par la multitude d'exactions & vexations qui s'ensuivent.

(6) Cette suppression de droits n'a point eu lieu, & la ferme générale n'a pas cessé de les percevoir jusqu'à présent; on n'en est point étonné, parce qu'on est habitué à voir perpétuer des impôts, qui ne sont établis que pour quelques années.

(7) On voit par la note précédente, qu'il faut lire *plus* au lieu de *moins* onéreux. Quand est-ce que les Rois comprendront, que ce qui est onéreux à leurs peuples le leur est également?

(8) Il y a long-temps qu'on a réclamé envain contre cette distinction & division absurdes & désastrueuses, des provinces du royaume en *provinces de l'intérieur*, *provinces réputées étrangeres* & *provinces d'étranger effectif*. Le traitant s'est toujours opposé à la réforme de cet abus, qui lui fournit mille moyens d'exaction & vexation, & qui est si conforme à la maxime odieuse des tyrans, *divisez pour régner*.

(9) Le droit établi sur la sortie des cuirs verds, pour conserver la main-d'œuvre dans le royaume, a si peu produit cet effet, que quantité de tanneries se sont établies, aux dépens des nôtres, à Nice, à Barcelone, à Pampelune, à Madrid, à Tournai, &c. On trouve des tanneurs François dans la plupart des états du Nord & du Midi, parce qu'il n'y a point de droits sur les cuirs, dans les états de l'Empereur, en Russie, en Suede, en Prusse, en Toscane, &c. L'étranger loin de nous fournir ses cuirs verds, comme il faisoit encore avant 1759, enleve les magasins qui s'en font le long de nos côtes, & nous les revend ensuite, fabriqués par nos tanneurs que la régie a expatriés & obligés de se réfugier chez nos voisins; & cette émigration des tanneurs de France chez l'étranger, est constatée par les remontrances des cours des aides.

(10) *Mesures* dont les vices sont reconnus dans les préambules des actes suivans.

(11) On a vu combien cette consommation est considérable pour le service de la maison du Roi & de ses troupes.

(12) Pour payer le cuir plus cher, mal fa-

briqué, pour en consommer davantage, pour payer une grande partie de cet impôt, & pour faire la fortune de quelques hommes avides, qui, lorsqu'ils se seront enrichis aux dépens de l'état & de la nation, lorsqu'ils auront détruit le commerce, la fortune & les familles des fabricans de cuirs, augmenteront le nombre des capitalistes, & abuseront des besoins de l'état qu'ils auront augmentés, pour leur vendre leur argent au plus haut intérêt, & pour le payement duquel, ainsi que du capital, il faudra leur aliéner encore, par un nouvel emprunt, une portion des revenus de l'état, s'il en reste de disponible, ou une portion des revenus de la nation, par un nouvel impôt, dont on leur abandonnera le produit, comme on a fait jusqu'à présent.

(13) *Art. VI.* Les vices de cette marque sont reconnus par les préambules de l'arrêt du conseil de février 1760, des lettres-patentes de 1766, & de celles de 1772.

(14) *Art. VIII.* Quand même cette fraude seroit absolument nécessaire, pour préserver les fabricans d'être entiérement ruinés par les régisseurs, & qu'il devroit en résulter la conservation d'une partie de la fabrication des cuirs dans le royaume.

(15) *Art. IX.* La restitution ordonnée par cet article, a été pour le Roi, la cause d'une dépense immense; on a fait restituer à Sa Majesté une multitude de grosses sommes qu'elle n'avoit point reçues, & ce sont les commis de la régie qui retirent le plus grand profit de cette fraude, concertée par eux avec les plus gros fabricans. Le préambule des lettres-patentes de 1784, dit que le droit occasionnoit la fraude à la sortie & à l'entrée du royaume, pourquoi il permet la sortie des cuirs verds.

(16) *Art. X.* Le parlement de Bretagne a rendu un arrêt fort sage, qui défend aux commis de la régie toute visite, perquisition & saisie chez les marchands, les regratiers de cuirs, & les cordonniers.

(17) *Art. XIII.* Caisse absolument inutile pour ceux qui en ont le plus besoin, parce qu'on ne leur fait aucun crédit, comme à la caisse de Poissy.

(18) Tel est l'édit de création de la marque & de l'impôt sur les cuirs. Les parlemens ne se sont refusés à l'enregistrer, qu'après s'être assurés par des expériences de l'impossibilité physique de prouver la fausseté de la marque, à moins que d'en saisir le faux-marteau, ou la fausse-presse, chez l'accusé. La cour des aides de Rouen, & le parlement de Grenoble ont fait marquer, avec la marque de la régie, une quantité de morceaux de cuirs, qu'on a ensuite donnés à deux graveurs experts de la régie, pour les examiner; ils ont décidé que la moitié des marques étoient fausses. En conséquence, le parlement de Grenoble écrivit au Roi, pour supplier Sa Majesté de supprimer un impôt aussi arbitraire, aussi préjudiciable à ses propres intérêts qu'à ceux de ses sujets; mais ces remontrances toujours renvoyées & expliquées dans les bureaux de finance, y sont bientôt anéanties. Lorsque les traitans ont obtenu un premier édit, il est bientôt suivi de déclarations interprétatives & d'arrêts d'extension, au moyen desquels ils envahissent successivement tous les produits de la fortune & des travaux dont ils ont fait l'objet de leurs spéculations désastreuses. Tel est l'esprit des actes suivans.

Arrêt du conseil & lettres-patentes de septembre 1759, portant établissement de la régie des cuirs.

(19) *Art. III.* Cet impôt est d'autant plus excessif, qu'il se perçoit en même-temps sur tous les ingrédiens qu'on emploie à la fabrication des cuirs, ingrédiens tels que le suif, l'alun, le sel, &c. qui ont déjà payé de gros droits, & il faut savoir qu'un cuir s'imbibe de suif, au point d'en doubler le poids.

Quant au sel, les tanneurs emploient celui de morue pour leur fabrication. Autrefois ce sel ne leur coûtoit rien, mais la ferme générale s'étant apperçue qu'ils en consommoient beaucoup, a fait rendre, en 1638, un arrêt du conseil, qui l'autorisoit à leur vendre ce sel dix livres le minot, quoique ce sel ne lui coûtât rien, & depuis 1750 elle leur fait payer vingt-deux livres dix sols le minot, sans loi connue qui l'y autorise; or il est à observer, que quantité de tanneurs emploient chacun deux cents quarante minots de ce sel par an pour leur fabrication, & que l'exaction de la ferme leur enleve à chacun, sur cet objet, trois mille livres de plus qu'ils ne dépensoient avant 1750. Ajoutez à cela, que les mêmes tanneurs emploient chacun vingt-cinq milliers de suif pour corroyer leurs cuirs, & que l'impôt de la régie leur enlevant encore, sur ce suif, trois sols par livre de poids; c'est encore, pour chacun d'eux, une perte de trois mille sept cents cinquante livres. Supposons que sur dix mille fabricans de cuirs dans le royaume, il y en ait cinq cents qui éprouvent cette perte, cela fait une somme de trois millions trois cents soixante & quinze mille livres que la ferme générale leur enleve injustement.

(20) *Art IV.* Les préambules des actes suivans avouent eux-mêmes, combien ces déclarations multipliées sont préjudiciables à la fabrication & au commerce des cuirs.

(21) *Art. V.* Cette obligation de con-

ſerver les morceaux de cuir empreints de la marque de la régie, empêche l'employant cuir de les découper de la maniere qui lui ſeroit la plus économique ; elle lui fait perdre ces morceaux qu'il eſt obligé de repréſenter aux commis ; & quelle ſervitude que cette garde, qui l'expoſe à la ſaiſie des autres morceaux, dont cette marque eſt ſéparée, & à une amende de cinquante livres par chaque morceau de cuir ſaiſi ! C'eſt pour empêcher ce moyen de vexation, que le parlement de Bretagne a rendu l'arrêt cité dans la note 16.

(22) *Art. VII.* Ce terme *ſouffrir* eſt d'une vérité d'autant plus grande, que les commis ſe ſervent même de roſſignols pour crocheter les portes des tanneurs, & entrer furtivement chez eux, pour appoſer de fauſſes-marques ſur leurs cuirs. Des jugemens criminels rendus à Pau, à Paris, &c. en font foi, & les commis n'ont été condamnés qu'à des peines pécuniaires. Quelle juſtice ! & combien de procès ſemblables pour le ſel, le tabac, le vin, &c. &c.

(23) Tous les regiſtres des régiſſeurs & de leurs commis, qui doivent faire foi en public, devroient au moins être cotés & paraphés par un juge ſur toutes les feuilles ; mais il ſeroit difficile alors de ſupprimer des actes & d'en ſubſtituer de faux, & les traitans ne veulent point être gênés dans leurs opérations.

Arrêt du conſeil, du 22 janvier 1765.

(24) La police fiſcale avoit imaginé, en 1662, un arrêt du conſeil, qui aſſujetiſſoit les tanneurs & mégiſſiers de la ville & fauxbourgs de Paris à apporter à la halle tous leurs cuirs & peaux fabriqués, pour y être viſités, contrôlés, marqués, puis lotis entre les artiſans employans cuirs, & à eux vendus au prix que ceux-ci vouloient bien y mettre, & non à d'autres ; il eſt réſulté, de cette police abſurde, la deſtruction d'une grande partie de la tannerie de Paris ; on s'en eſt apperçu au bout de cent ans, & pour y remédier on a fait l'arrêt du conſeil ſuſdaté. Cet arrêt avoue, que le commerce des cuirs à Paris étoit dégradé au point, que le nombre de ſoixante maîtres tanneurs étoit réduit à vingt ; que leur fabrication étoit encore diminuée de moitié, & qu'il y avoit tout à craindre pour ſon entier anéantiſſement. En conſéquence, il ordonne que les cuirs forts tannés & à ouvrer, enſemble les menues peaux que les tanneurs & mégiſſiers fabriquent dans leurs manufactures, continueront d'être conduits à la halle, pour y ſéjourner pendant vingt-quatre heures ; enſuite de quoi, les fabricans pourront les remporter chez eux pour les y vendre & débiter à tous employans cuirs, après toutefois que ces cuirs auront été marqués à la halle d'une empreinte, portant pour légende, *Halles aux cuirs de Paris* ; mais les halles ne ſont etablies que pour faciliter aux gens de la campagne & aux forains, l'entrepôt & la vente de leurs marchandiſes, & pour en faciliter en même-temps l'acquiſition aux habitans des villes, qui doivent être parfaitement libres d'y porter & vendre auſſi leurs marchandiſes, & qui ne doivent jamais y être contrains ni les uns ni les autres, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, parce que jamais il ne peut y avoir de vrai prétexte d'utilité publique de violer les droits de propriété & de liberté, & que le commerce, pour proſpérer, pour être avantageux au vendeur & à l'acheteur, doit être abſolument libre, & dans l'état de concurrence la plus parfaite.

Lettres-patentes de mai 1766.

(25) Le préambule de ces lettres avoue que les déclarations multipliées, preſcrites dans le cours du travail, & des différentes opérations de la fabrication des cuirs, à chaque miſe & levée de foſſes ou cuves ; étoient infiniment onéreuſes aux fabricans, préjudiciables à la préparation. D'après un aveu auſſi authentique, qui croiroit que ces entraves ſont exceſſivement multipliées par le même acte, & plus encore par les ſuivans ? Encore une fois, c'eſt la marche ordinaire des traitans.

(26) On lit encore dans le préambule : « Nous avons reconnu que le droit *unique*, » établi par notre édit de 1759, étant uni» forme dans tout le royaume, établiſſoit l'é» galité, ſoutenoit la concurrence & la ba» lance entre tous les fabricans ».

D'après ce que nous avons dit dans la quatrieme note, & tout ce qu'on a lu précédemment, on doit ſavoir à quoi s'en tenir ſur les prétendus miracles que produit cet impôt ſoi-diſant unique. Quant à la concurrence, les actes ſuivans avouent que cet impôt & la marque l'ont détruite.

(27) Cette conciliation des intérêts du commerce avec ceux du fiſc, ne peut s'opérer que par la ſuppreſſion de tous les impôts ſur le commerce & ſur l'induſtrie ; tout autre moyen ruine néceſſairement le fiſc & le commerce.

(28) *Même préambule.* « Il nous a paru in» diſpenſable de contenir les fraudeurs par des » peines pécuniaires ». D'après ce que nous avons dit & prouvé à ce ſujet, les peines ſont injuſtes, & l'article XXXIII des mêmes lettres, les a rendues atroces, en y ajoutant les galeres pour les hommes & le fouet pour les filles & femmes.

(29) Au lieu *d'opereroit*, il faut lire *retarderoit* la ruine du produit du droit.

(30) *Même préambule.* « Nous avons imposé, par notre édit de 1759, les cuirs verds & peaux en poil ou laine, à des droits capables d'en assurer la préférence aux fabriques de notre royaume, & d'en empêcher l'exportation à l'étranger ».

Voyez la note neuvieme. Encore une fois la liberté & l'immunité du commerce, & la concurrence la plus parfaite, sont les seuls moyens d'assurer l'abondance des matieres premieres, & d'en conserver la main-d'œuvre; tout autre moyen détruit l'une & l'autre.

(31) Les voies les plus sûres & les plus promptes, pour remédier à la contrefaction des marques, c'est de les supprimer; tout autre moyen est inique & vexatoire.

(32) On avoue, dans les préambules des actes suivans, les vices de ces précautions si réfléchies.

(33) *Art. II.* Souvent il arrive que dans les campagnes, le bureau où doivent se faire ces déclarations si onéreuses, si préjudiciables à la fabrication des cuirs, selon le texte même déjà cité, est éloigné de deux ou trois lieues. Si le fabricant va lui-même faire sa déclaration, il perd un temps considérable; s'il y envoie, il risque que sa commission soit malfaite, ou qu'elle ne soit pas enregistrée, soit par négligence ou mauvaise volonté du buraliste, qui sera pour cela d'intelligence avec les commis, soit parce qu'il ne se trouvera point en ce moment chez lui, d'où il s'en suit saisie, amende, &c.

(34) Mais un fabricant dont l'atelier n'est point assez spacieux, & qui est gêné dans le lieu de son travail, met des cuirs, qu'il doit recoucher en fosses, dans un endroit attenant d'elles, & s'il n'en a pas fait déclaration avant, il faut donc que ses cuirs soient saisis, & qu'il paye encore une amende de deux cents livres. Que d'entraves! Que de précautions réfléchies pour ruiner le fabricant!

(35) Lors même que le fabricant a fait sa déclaration, il ne peut lever ses cuirs qu'en présence des commis, contre lesquels il n'a aucun recours; si, par leur retard, ils lui occasionnent des pertes, il n'ose pas même s'en plaindre. Enfin, les cuirs étant sur le bord de la fosse, & avant de les mettre au séchoir, il faut qu'il attende que les commis en aient vérifié le nombre, & les aient marqués de perception. Ensuite, si après avoir déclaré la quantité de cuirs qu'il est dans l'intention de lever de fosses, il en leve par erreur un de trop, aussitôt confiscation & amende de deux cents livres. Si un fabricant a, dans son séchoir, cinq ou six cents cuirs, il faut qu'il passe au moins trois ou quatre heures à les présenter au compte, à l'examen, à la vérification des marques, par les commis, dont l'infidélité ordinaire le force d'être présent, de perdre & faire perdre, à ses ouvriers, un temps précieux. Le fabricant veut lever des cuirs, il requiert la marque; si c'est à la ville, les commis ont vingt-quatre heures pour se rendre chez lui; si c'est à la campagne, ils ont trois jours. Si la presse est entre les mains du buraliste, le fabricant est obligé de conduire ses cuirs au bureau, qui souvent est à quelques lieues de sa résidence; & quand il n'éprouveroit aucun retard, encore est-il obligé de marquer ses cuirs à sa marque, de les présenter au compte, à la pesée, à la marque des commis, & souvent ces opérations l'occupent, & ses ouvriers, pendant des journées entieres; & c'est ainsi que, sous prétexte de détruire les entraves nuisibles au commerce, on les multiplie à l'infini.

(36) *Art. IV.* Le préambule de l'édit de 1772, reconnoît l'impossibilité de vérifier les marques apposées sur les cuirs en humide que cet article autorise; cependant que de confiscations faites, que d'amendes payées, que de fabricans ruinés d'après les procès faits sur ces marques! En se faisant autoriser à commettre ces crimes, le traitant s'en fait aussi assurer les profits & l'impunité.

(37) *Art V.* Comment a-t-on osé commettre, sous la forme légale, une indécence, qui peint l'avidité la plus révoltante, en défendant aux tanneurs de faire, avant la pesée de leurs cuirs humides & imprégnés de quantité d'ingrédiens & sur-tout de tan, aucun autre travail que celui de les secouer à la main, afin qu'il pesent davantage, & de percevoir un plus fort droit?

(38) *Art. VI.* L'article II des lettres-patentes de 1772, a reconnu l'iniquité de cet article & l'a augmentée. L'article V, des mêmes lettres, interdit au fabricant la liberté de remettre ses cuirs en fosses, sous quelque prétexte que ce puisse être, & c'est ainsi que cette régie s'oppose encore à la bonne fabrication des cuirs.

(39) *Art. VII.* Nous avons déjà fait voir combien cette extension du droit est excessive dans la note 19, & l'on conçoit combien cette extension doit ajouter aux calculs, que nous avons faits précédemment, des spoliations de cette régie dévorante.

(40) *Art. VIII.* Le parlement d'Aix a défendu, en 1766, aux tanneurs de payer le droit pour le suif qu'ils emploient dans leur fabrication; l'exécution de cet arrêt a été suspendue par le conseil des finances jusqu'en 1778, qu'elle a enfin été accordée; mais cet arrêt n'a été exécuté que dans le ressort du parlement.

(41) *Art. X.* La légere indemnité promise

par cet article, avec des modifications qui la rendoient presque nulle, a été supprimée par le réglement de 1772.

(42) *Art. XII.* La prétendue permission accordée, par cet article, aux fabricans, de continuer leurs opérations de fabrications, lorsque les commis tarderont de se rendre à leur invitation, n'est qu'un piege pour les surprendre & leur faire des procès.

(43) *Art. XVI.* Le préambule de cet arrêt condamne ces déclarations réitérées, comme infiniment onéreuses & préjudiciables à la fabrication & au commerce des cuirs, & le même acte les multiplie à l'infini, ainsi que les peines pécuniaires au profit du régisseur & de ses commis.

(44) *Art. XVII.* Il n'y a que ce commerce qui soit assujetti à de pareilles obligations, dont il ne se résulte que peines & perte de temps pour le fabricant & pour ses ouvriers.

(45) *Art. XVIII.* Nouveau moyen de déprédation, qui condamne à l'amende de cinquante livres pour chaque morceau de cuir, dont on ne pourra pas représenter le morceau où étoit la marque.

(46) *Art. XIX.* La juste évaluation des cuirs employés en petits ouvrages, est impossible & nécessairement arbitraire; on voit, par cet article, que les cuirs payent encore plusieurs autres anciens droits à la ferme générale, droits qui augmentent encore la dépense du Roi, & qui diminuent ses revenus, ainsi que ceux de la nation.

(47) *Art. XXI, XXII & XXIV.* Quelle multitude d'entraves imposées par ces articles! *Voyez* l'article X des lettres-patentes de 1772.

(48) *Art. XXV.* Mille événemens peuvent rendre cette loi injuste, & c'est ce qui convient à la régie.

(49) *Art. XXVI.* Cette défense est encore injuste & contraire à la liberté du commerce.

(50) *Art. XXIX.* Cette obligation de faire éclairer sa conduite & celle de ses préposés, par un juge, gênoit la régie, qui l'a fait supprimer par l'article XIII du réglement de 1772.

(51) *Art. XXXII.* Les régisseurs ont ajouté ces mots, *à la requête de la partie la plus diligente*, afin de s'assurer le choix des experts. *Voyez* l'article XIV du réglement de 1772.

(52) *Art. XXXIII.* Quel recours peut avoir un fabricant ruiné par la saisie de ses cuirs, contre un confrere que souvent il ne connoît pas, qui peut demeurer à cent lieues de lui, & qu'il est plus que vraisemblable qu'il trouvera dans le même état de détresse!

(53) *Même article XXXIII.* Cette loi criminelle est d'une iniquité atroce. Un tanneur condamné aux galeres, par la régie, en est mort de chagrin dans les prisons du Mans. La cruauté est toujours compagne de l'avidité, sur-tout quand elle a la force en main. Comment ose-t-on punir, & punir aussi rigoureusement des actions nécessaires pour retarder la ruine des fabricans, pour conserver, à l'état & à la nation, une partie de leur commerce, que sans la fraude ils seroient obligés d'abandonner; des actions enfin, qui sont avantageuses à ceux qui produisent les faits, à ceux qui les fabriquent, à ceux qui les emploient & à ceux qui les consomment?

Suite du même. Pourquoi le régisseur ne paye-t-il que trente sols pour un cuir injustement saisi au citoyen, qui aura pu prouver qu'il a été injustement soupçonné, accusé, saisi, discrédité, &c. tandis qu'il exige trente livres ponr un cuir de celui qui, également innocent, aura été mis, par les variations physiques du cuir, hors d'état de prouver son innocence?

(54) *Si vous mandons, &c.* Tel est le réglement de 1766. N'est-ce pas une dérision bien criminelle, que de faire annoncer à nos Rois les meilleures intentions de réformer les abus que l'on cite & que l'on condamne, & cependant de les multiplier excessivement par le même acte? Lorsque le parlement de Grenoble enregistra ces lettres-patentes, il conclut à ce que le Roi feroit supplié de supprimer un impôt aussi onéreux à ses peuples, si peu profitable à ses finances, qui cause une émigration si considérable de ses sujets à l'étranger, & qui y fait passer nos matieres premieres & notre industrie, dont ses manufactures s'accroissent & s'enrichissent, tandis que celles du royaume se détruisent; dont les frais de régie consomment les deux tiers de ce qui se perçoit sur la province, indépendamment des préjudices que causent, au commerce & à la fabrique des cuirs, les différentes dispositions contenues dans l'édit de 1759.

Lettres-patentes & réglement de 1772.

(55) Il est absolument impossible de concilier les facilités qu'exige la fabrication des cuirs, avec la régie & perception des droits sur les cuirs.

(56) On convient, avec une extrême facilité, de ce qu'il faudroit faire, & l'on fait absolument le contraire. Quelle perfidie!

(57) Nous avons prouvé que l'impôt sur les cuirs, loin de faire partie sur les revenus du

du Roi, augmente ſa dépenſe & diminue ſes autres revenus.

(58) *Aveu* des changemens qui s'operent néceſſairement dans la marque ſur les cuirs.

(59) *Aveu* de l'impoſſibilité où ſont les commis de conſtater la fraude.

(60) *Aveu* que la marque des cuirs empêche leur bonne fabrication.

(61) *Aveu* que les experts nommés par la régie, pour la vérification des marques, n'en peuvent pas porter de jugement certain.

(62) *Aveu* que les juges des procès, pour la marque des cuirs, ne peuvent pas ſe procurer les connoiſſances néceſſaires pour prononcer les peines preſcrites par les réglemens; cependant que de procès faits depuis & avant ces aveux; que de fabricans ruinés, ſans remords, ſans réparation, ſans reſtitution!

(63) *Aveu* que la marque détruit le produit du droit, effet néceſſaire de tout impôt arbitraire, qui ſe détruit lui-même en détruiſant ce qui le produit.

(64) *Aveu* que le Roi ſe trouve ſouvent dans le cas de reſtituer des droits qui n'ont point été acquittés; d'où il réſulte que cet impôt, loin d'augmenter les revenus du Roi, les diminue.

C'eſt d'après tous ces aveux, mis par la régie elle-même dans la bouche du Roi, que nous concluons à la néceſſité abſolue de ſupprimer la marque & la régie des cuirs.

(65) Au lieu de lire *réprimer* les abus, il faut lire *multiplier*, pour qu'il y ait de la vérité.

(66) Au lieu de *ſans apporter aucune gêne ni entrave*, il faut encore, pour parfaite exactitude, lire *en multipliant les gênes & les entraves.*

(67) *Art. I.* Cependant un tanneur a beſoin d'argent, il met ſes cuirs au ſéchoir, les pluies ſurviennent, il faut un mois pour les ſécher; & parce qu'ils ne ſont pas marqués, il ne peut les vendre quelque beſoin qu'il en ait. Quelles entraves!

(68) *Art. II.* Si un tanneur n'a que des peaux en humide, s'il eſt preſſé de vendre, & que les corroyeurs ne puiſſent ou ne veuillent pas lui acheter, il faut donc qu'il périſſe, ou qu'il riſque d'être ſaiſi en fraudant; ſi les huiles, les dégras viennent à manquer au tanneur pendant ſa fabrication, & qu'il n'ait pas d'argent pour en acheter, il faut donc qu'il laiſſe périr ſes peaux, plutôt que d'en vendre une partie pour achever ſa fabrication.

(69) *Art. IV.* Cette nouvelle formalité a pour objet, de faciliter au régiſſeur le moyen de reconnoître de quelle fabrique ſont les cuirs qu'il ſaiſit, & de pourſuivre le commerce d'un fabricant où il s'étend, & auſſi long-temps qu'il lui plaît; enſorte qu'il peut ſaiſir, avec ou ſans raiſon, des cuirs qui ſont vendus depuis deux ou trois ans, & que jamais le fabricant ne peut compter ſur un inſtant de tranquillité; d'ailleurs, s'il eſt poſſible de contrefaire la marque de la régie, le fraudeur ne peut-il pas contrefaire la marque de ſon confrere, qui ſera injuſtement pourſuivi par le régiſſeur? Le plus honnête homme peut donc éprouver un procès ruineux, parce qu'un autre, doublement fripon, aura contrefait ſa marque? Comment prouvera-t-il la contrefaction de ſon confrere? On a vu que toute contrefaction de marque, ſur le cuir, étoit impoſſible à prouver; ainſi tous les tanneurs ſont expoſés à des procès arbitraires, ſur-tout avec ceux qui pourroient appeler des ſentences d'élection aux cours des aides; & quand la contrefaction ſeroit prouvable, pour y parvenir, combien ne faudroit-il pas au tanneur faire de frais, perdre d'argent & négliger ſes affaires! S'il réuſſit, il n'a aucun recours contre la régie, & quelle reſſource a-t-il contre le fraudeur, dont les cuirs ſont ſaiſis & qui peut être mort?

(70) *Art. V.* Cette défenſe a pour objet, ſelon le régiſſeur, d'empêcher la mauvaiſe fabrication des cuirs; ce prétexte eſt ſi faux, que jamais il n'a refuſé de marquer aucun cuir, quelque vicié, quelque mal fabriqué qu'il fût. D'ailleurs quelque moyen qu'il puiſſe employer à ce ſujet, il ne peut être que vexatoire, & produire de funeſtes effets. L'intérêt du fabricant eſt le ſeul régiſſeur qui puiſſe & doive diriger ſa fabrication; ſon expérience & ſes confreres ſont les ſeuls qu'il puiſſe conſulter; au ſurplus s'il fabrique mal, il ne vendra point, ou vendra mal, & ceux qu'il aura trompés ſauront bien lui rendre juſtice.

La défenſe faite, par le même article, de recoucher les cuirs en foſſes lorſqu'ils ſont marqués, eſt contraire à la bonne fabrication, à la liberté & à tous les intérêts des fabricans. Souvent il arrive qu'un cuir marqué de préparation, n'a pas encore acquis le degré de ſolidité qu'il doit avoir; il faut donc que le fabricant le perde ou le vende dans ſon état d'imperfection.

(71) *Art. VI.* Pour connoître les inconvéniens du *laiſſez-paſſer*, néceſſité par cet article, il faut ſavoir que les marchandiſes ne ſont point vérifiées dans le bureau du départ, & que la régie en délivre un *laiſſez-paſſer*, ſoit qu'elles exiſtent ou n'exiſtent pas. Qu'en arrive-t-il? Un fabricant de mauvaiſe foi prend le nom & la marque d'un tanneur, qui eſt à cinquante lieues de lui, & pour couvrir ſa manœuvre, il prend un *laiſſez-paſ-*

ser, avec lequel il fait venir, chez lui, les marchandises qu'il a en entrepôt, il porte ensuite ces cuirs en foire, où ils sont saisis après avoir passé en main tierce. Quel enchaînement de procédures monstrueuses il résulte de cette manœuvre & de cette saisie ! Les régisseurs n'ont pas trouvé cet article encore assez vexatoire, ils lui ont donné une extension que nous ferons connoître par un exemple.

Un tanneur porte des cuirs en foire, il ne trouve point à les y vendre; il n'y a point de bureau, dans le lieu de la foire, pour y prendre un *laissez-passer*, il les rapporte chez lui sans ce papier; ses cuirs ont acquité le droit, ils portent l'empreinte justificative de cet acquit; cependant ils sont saisis par la régie, à défaut de *laissez-passer*.

(72) *Art. VII.* Cependant ce suif & toutes les matieres employées à la fabrication du cuir, ont déjà payé de gros droits. Celui qui a nourri le bœuf, qui a produit le suif, en a payé; ce bœuf en a payé maintefois en route, aux marchés de Sceaux & de Poissy, aux entrées des villes, &c. Les différens artisans qui emploient le cuir, payent encore chacun une multitude de droits; & le Roi qui consomme une grande partie de ces cuirs, ainsi brûlés par une multitude d'impôts, est obligé de les rembourser; ensuite on lui fait croire que tous ces impôts sont profitables pour ses finances, que cette foule d'entraves favorise la fabrication des cuirs, ou si l'on avoue qu'elle leur est préjudiciable, au lieu de les détruire on les multiplie; enfin on fait accroire au Roi que toutes les vexations fiscales sont nécessaires pour assurer le produit des impôts.

(73) *Art. X.* Il y a un autre impôt sur les cuirs, qui n'est connu qne de la ferme générale, & des malheureux fabricans de cuirs. Nous en avons donné connoissance à l'article XIX.

(74) *Art. XI.* Les commis, qui continuent cette fraude avec les fabricans, trouvent la restitution des deux tiers encore fort avantageuse. Si les droits de marque n'ont pas été fraudés, la restitution des deux tiers de ces droits est insuffisante, pour favoriser le commerce à l'étranger, qui demande toute franchise; & s'ils ont été fraudés, c'est une charge considérable pour le Roi.

(75) *Art. XIII.* La disposition de cet article, livre entiérement le fabricant à la discrétion des commis, qui, pour peu qu'ils redoutent son intelligence, ont soin d'épier son absence, pour venir faire leurs excursions chez lui, sachant bien que sa femme & ses enfans sans expérience, sans connoissance des affaires ni des formalités insidieuses & ténébreuses des commis, s'intimideront, s'effrayeront de leurs demandes & menaces, & leur laisseront dire & faire tout ce qu'ils voudront.

(76) *Art. XIV.* Le régisseur, dans la circulaire imprimée qu'il a distribuée à ses commis, en leur envoyant le réglement de 1772, pour leur en faire connoître l'esprit, leur dit, sur le présent article, que le motif qui l'a dicté, c'est que « les marques se détériorent pendant » le temps qu'on emploie à prouver les nulli- » tés de leurs procès-verbaux, & qu'ainsi la » fausseté des marques devenoit plus difficile à » connoître ».

Quoi ! ces marques renfermées dans un paquet ficelé & déposé au greffe, où elles n'éprouvent aucune fatigue, sont sujettes à se détériorer au point de ne pouvoir plus en constater le faux; & l'on douteroit que les marques fussent capables de se détériorer sur les cuirs exposés aux frottemens, aux variations de l'atmosphere, à la fermentation, dilatation, contraction, & pendant qu'on les écarrit, qu'on les foule ! &c.

(77) *Art. XV.* Que de précautions de la part de la régie pour masquer ses manœuvres & pour s'en assurer le succès; que de moyens elle a imaginés pour se faciliter le dépouillement des fabricans, & pour les mettre hors d'état de se défendre ! Tel est le réglement dont cette dévorante régie a obtenu furtivement l'enrégistrement en 1772. Est-il étonnant que le parlement le lui ait refusé en 1770 ?

ADDITIONS au mémoire précédent & à ses dépendances, & suite de la jurisprudence des peaux & cuirs.

La régie des cuirs fut établie, en Dauphiné, plusieurs années après l'avoir été dans d'autres provinces; mais bientôt elle parut aux Dauphinois, y faire les mêmes ravages qu'ailleurs; ils dûrent même être plus sensibles à cette province, dont le travail & le commerce des peaux & cuirs, peut être considérés comme une branche essentielle de son industrie.

A cause de cela même, sans doute, elle fut consultée par l'administration du royaume, sur ce qui lui étoit particulier de l'influence de cette régie : elle répondit par le mémoire sui-

vant, qui n'eſt qu'une ſuite de tableaux, une expoſition de faits, dont les conſéquences ſe tirent d'elles-mêmes, ſans qu'il paroiſſe beſoin de commentaire, loin d'imaginer qu'on y rétorqueroit un jour, ſans pouvoir nier les faits néanmoins. Mais, que ne ſoutient-on pas ? que ne cherche-t-on pas à établir, ou à détruire, ſuivant que ſes opinions ou ſon intérêt y trouvent leur compte ?

Le mémoire de la province de Dauphiné fut communiqué à la régie, qui y fit une réponſe, ſous le titre d'*Obſervations*, *qui démontrent que la régie, en ſoi, n'a point été deſtructive à la fabrication & au commerce des peaux.*

Ces obſervations ſont longues, diffuſes, récriminantes, & vont tellement au but de leur auteur, qu'il prouve, ſuivant lui, que l'impôt en ſoi, & par la maniere de le percevoir, eſt utile, avantageux au public, aux artiſtes, & même au progrès de l'art.

« Au reſte, dit-il, pour prouver que le droit » n'a pu nuire à la conſommation, par le » renchériſſement de la marchandiſe, il ſuffit de » l'obſervation que voici. On peut évaluer, » en cavant au plus bas, le prix commun » d'une paire de ſouliers d'homme à quatre li- » vres, & le cuir qui entre dans la compo- » tion de cette paire de ſouliers, au plus, à » une livre & demie peſant. Ainſi ſur les qua- » tre livres, données par le conſommateur, il a » payé trois ſous trois deniers trois cinquiemes » pour le droit ».

Obſervez que dans le temps que l'auteur écrivoit, en 1775, la plupart de nos gens de la campagne auroient été obligés d'aller nuds pieds toute l'année, s'il leur avoit fallu payer quatre livres une paire de ſouliers : ajoutez qu'il n'eſt pas de paire de ſouliers, de ces gens-là, qui ne peſe au moins trois livres ; ajoutez encore que, pour faire une paire de ſouliers qui peſe trois livres, il faut, dans le choix du cuir, en diſtraire toutes les parties qui n'ont pas réuſſi à l'apprêt ; toutes celles qui, réuſſies autant que poſſible, ne ſauroient être employées qu'à des deſtinations très-inférieures à celle des ſouliers ; tous les déchets, les rognures, qui, comme les autres, ont payé les droits, & qui ne rendent rien ou preſque rien ; on verra qu'au lieu de trois ſols trois deniers trois cinquiemes de droit, ſur une paire de ſouliers du prix de quatre livres, c'eſt, pour l'homme du peuple, pour l'homme le plus utile & le plus néceſſiteux, une ſomme de douze ou quinze ſous ſur le prix de trois livres, c'eſt-à-dire, une augmentation d'un cinquieme ou d'un quart, quelquefois même d'un tiers de ce que coûteroient ces ſouliers, ſans le droit.

Que cet intrépide calculateur s'en aille à Nantua, & qu'il y voie ſi, dans le grand nombre de cordonniers qui ſe trouve dans cette petite ville, il en eſt qui trouvent à vendre, aux montagnards des environs, beaucoup de paires de ſouliers du prix de quatre livres, & qui ne peſent qu'une livre & demie. Cependant, avec quelle complaiſance n'ajoute-t-il pas :

« Eſt-ce un renchériſſement de la vingtieme » partie du prix marchand, que l'on peut re- » garder comme un obſtacle à la conſomma- » tion, & comme une charge deſtructive du » commerce ? Sur les bottes, ſur les harnois, » ſur les voitures, & ſur preſque tous les au- » tres objets, où la main-d'œuvre de l'em- » ployant, eſt plus chere que ne l'eſt la fa- » çon des ſouliers, la proportion que l'on » vient d'établir, ſera encore plus foible, » &c. ».

Sur tous les objets que l'auteur vient de citer, la main-d'œuvre, loin d'être plus chere, comme il le dit, en raiſon du cuir employé, l'eſt infiniment moins au contraire que celle du cordonnier ; car celui-ci ne ſauroit jamais employer, dans un jour en étendue & en poids, que le cuir néceſſaire pour faire deux ou trois ſouliers ; au lieu qu'un ſellier, un carroſſier, &c. en peuvent employer, dans le même eſpace de temps, dix fois autant, & plus encore. Que deviennent donc tous ces miſérables calculs, conſidérés au jour de la raiſon & de la vérité ?

On croit nous pouſſer un terrible argument en nous diſant : « il eſt clair, pour quiconque » veut ouvrir les yeux & être de bonne foi, » que la conſommation des cuirs & peaux non- » ſeulement n'eſt pas diminuée depuis quinze » ans, mais eſt au contraire conſidérable- » ment augmentée, comme on le prouve par » l'état joint à ces obſervations ».

Eh, qu'eſt-ce que c'eſt que cet état ? Un état de recette ; comme ſi un directeur des vingtiemes, qui a bien travaillé ſa province en finance, prétendoit prouver, comme je l'ai vu, que cette même province, qu'il appauvriſſoit à vue-d'œil, étoit devenue plus riche depuis qu'il en tiroit davantage.

« En effet, continue-t-il, jamais le *citoyen* » *aiſé* n'a conſommé tant de chauſſures, parce » qu'il ne les porte plus que très-légeres, & » qu'il les quitte quand elles ſont un peu dé- » formées. Jamais *l'homme riche* n'a auſſi fré- » quemment renouvellé ſes voitures & les har- » nois de ſes chevaux, &c ». (Gens de finance, qui vous roulez ſur l'or, inſulterez-vous toujours l'homme & la raiſon, au point de ne ſavoir citer que les riches, dans une nation où vous faites tant de pauvres ! Eſt-ce que vous ne voyez pas que c'eſt parce que quelques faquins changent ſouvent de ſouliers, de

voitures, de harnois, qu'une foule de malheureux vont à pied, pieds nuds, & n'ont pas de pain) !

Vous dites encore que « jamais les équipages d'agriculture n'ont été si multipliés, aussi » bien entretenus, & jamais, par conséquent, » les campagnes n'ont autant contribué à la » consommation des cuirs & peaux ». A ce mensonge impudent, le sang me bout dans les veines, & la plume me tombe des mains. Non, jamais les équipages de nos agriculteurs n'ont été plus mal entretenus, ni leurs personnes n'ont été plus misérables. Il n'y a pas de pays libre, en Europe, où l'homme du fisc soit aussi riche, ni le cultivateur aussi pauvre. Juste ciel ! le jour est-il loin encore où l'homme honnête pourra enfin manger du pain en travaillant, & n'être plus écrasé par le faste & l'insolence du publicain qui le dévore !

Mémoire contenant les éclaircissemens demandés par la lettre de M. le contrôleur général, du 24 juin 1775, pour parvenir à connoître l'influence que la régie des droits sur les cuirs, a pu avoir sur cette branche de commerce en Dauphiné.

Avant l'édit du mois d'août 1759, portant établissement d'un droit unique sur les cuirs tannés & apprêtés dans le royaume, il n'avoit jamais été perçu en Dauphiné aucune sorte de droit sur cette espece de marchandise. Elle y jouissoit d'une entiere liberté. Les offices des jurés-vendeurs, prud'hommes-contrôleurs, lotisseurs & marqueurs qui existoient dans les ressorts des cours des aides de Paris, Dijon, Normandie & Clermont-Ferrand, n'étoient point connus dans cette province ; cet édit a dû, par conséquent, y produire une sensation plus vive qu'ailleurs ; aussi, depuis l'établissement de ce droit, a-t-on vu diminuer sensiblement la fabrication des cuirs ; peut-être est-ce moins l'objet du droit en lui-même qui a occasionné cette diminution, que les formalités & les gênes qu'entraîne sa perception, & qui ont été multipliées à l'infini par les lettres-patentes des 24 septembre 1759, 29 mai 1756 & avril 1772. Pour se convaincre de l'effet pernicieux qui en est résulté, il suffit d'observer & de suivre la marche & les produits de cette régie, depuis quatorze ans qu'elle subsiste : c'est ce que l'on va faire, en commençant par exposer quels ont été les produits de ce droit, dans la province, depuis 1761 & compris l'année 1774.

Nota. L'édit du mois d'août 1759, n'ayant eu son exécution en Dauphiné que pendant quatre mois de l'année 1760, c'est la raison pour laquelle l'on n'a pas compris ladite année 1760 dans le tableau qui suit.

Années	Produits des Directions.					Totaux.		
	De Grênoble.		De Romans.					
1761.	36628 liv.	16 s.	27062 liv.	13 s.	3 d.	63691 liv.	9 s.	3 d.
1762.	40057	16	24271	16	4	64329	12	4
1763.	44482	6	22984	11	–	67466	17	–
1764.	41431	19	23959	10	–	65391	9	–
1765.	39228	16	20991	4	–	60220	—	–
1766.	39960	5	18912	11	–	58872	16	–
1767.	30943	9	14779	12	8	45723	1	8
1768.	32437	8	13999	1	–	46436	9	–
1769.	38895	2	14045	13	–	52940	15	–
(*) 1770.	29087	—	13662	—	–	42749	—	–
1771.	38393	—	15669	3	–	54062	3	–
1772.	40551	12	17252	5	6	57803	17	6
1773.	46307	10	20841	5	6	67148	15	6
1774.	45533	3	25680	—	3	71213	3	3
	543998	2	273111	6	6	817109	8	6

(*) L'année 1770 n'a été que de neuf mois ; voilà pourquoi les produits de cette année sont moins considérables que ceux des autres.

Les premieres années d'une régie sont, pour l'ordinaire, les moins productives. Des commis sans expérience & la plupart sans talens, une perception de droits nouveaux qui commence à

s'établir, les fraudes & les abus auxquels l'on n'a pas encore eu le temps de remédier, & que l'on n'a pas même pu prévoir, font autant d'obstacles qui s'opposent à ce que les produits soient portés aussi loin qu'ils le sont par la suite, lorsque la régie, après quelques années d'exercice, a pris une certaine consistance, & a établi l'ordre, la regle & la surveillance nécessaire pour prévenir la fraude, & faire percevoir les droits avec l'exactitude dont ils sont susceptibles. Néanmoins il paroît, par le tableau ci-dessus, que les produits des quatre premieres années 1761, 1762, 1763 & 1764 ont été plus considérables que ceux des huit années suivantes, jusqu'en 1772; à la vérité, ils ont rémonté en 1773 & 1774, plus haut qu'ils n'avoient encore été; mais cette augmentation de droits n'est due qu'à l'exécution rigoureuse du réglement de 1772, & à ce que les commis plus instruits & plus attentifs, qu'ils ne l'étoient dans les premieres années de la régie, ont mis, dans la suite, plus d'exactitude à faire peser les cuirs, à en percevoir les droits, & à en prévenir les fraudes; si les premieres années avoient été régies avec le même soin & la même exactitude que l'ont été celles de 1773 & 1774, il est certain que le produit des droits auroit surpassé de beaucoup ceux de ces deux dernieres années. La fabrication des cuirs étant alors plus considérable en Dauphiné qu'elle ne l'est aujourd'hui, ainsi qu'on va le voir par la comparaison du nombre de cuirs de bœufs & de vaches, marqués dans les quatre premieres années de la régie avec celle des quatre dernieres.

Direction de Grenoble.

Il a été marqué, cuirs de bœufs ou vaches,

En 1761	17869.	En 1771	15675.
En 1762	17862.	En 1772	15695.
En 1763	19346.	En 1773	15326.
En 1764	18876.	En 1774	16803.
	73953.		62999.

Direction de Romans.

En 1764 . 7829. En 1774 . 5752.

Il résulte, de cet état de comparaison, qu'il a été marqué les quatre premieres années, dans la direction de Grenoble, 10954 cuirs de bœufs ou vaches de plus que dans les quatre dernieres, & dans la direction de Romans 2076 en 1764, de plus qu'en 1774. Il est vrai que la fabrication des peaux de mégisserie paroît avoir augmenté; mais cette augmentation ne compense pas, à beaucoup près, la diminution qui se trouve sur les cuirs; elle fournit au contraire une nouvelle preuve de l'effet pernicieux qu'a occasionné le droit sur la tannerie. Pour ne rien laisser à désirer, à cet égard, l'on va donner également la comparaison de toutes les especes de cuirs & peaux apprêtés dans la province, pendant les années que l'on vient de citer.

Quantité de cuirs & peaux tannés & apprêtés.

DIRECTION DE GRENOBLE.

Années.	De Bœufs, Vaches, Porcs & Sangliers.	De Veaux, Moutons, Agneaux & Chevreaux.	De Chevaux, Mulets, & Anes.	De Boucs & Chevres.	De Cerfs, Elans, & Orignaux.	De Chamois, Chevreuils & Daims.	Droits opérés.
En 1761.	17869	254092	882	9637	1	131	36628 liv. 16 f.
En 1774.	16803	306631	423	11488	3	197	45533 3
Augmentation.	......	52539	......	1651	2	66	8904 7
Diminution.	1066	......	459	......	....	....	...

DIRECTION DE ROMANS.

Années.	De Bœufs, Vaches, Porcs & Sangliers.	De Veaux, Moutons, Agneaux & Chevreaux.	De Chevaux, Mulets, & Anes.	De Boucs & Chevres.	De Cerfs, Elans, & Orignaux.	De Chamois, Chevreuils & Daims.	Droits opérés.
En 1764.	7829 ½	160016	917 ½	38	3	....	23959 10
En 1774.	5753	212533	492	10817	....	....	25979 1
Augmentation.	......	52517	......	10691	....	....	2019 11
Diminution.	2076	......	425 ½	......	3	....	...

Ce sont les peaux d'agneaux & de chevreaux, destinés à la ganterie, qui forment le principal objet de l'augmentation que l'on apperçoit dans le tableau ci-dessus. La raison du meilleur état où se trouve cette branche de commerce, vient de ce que les droits auxquels sont assujetties ces sortes de peaux, ne sont que de deux pour cent, tandis que ceux qui se perçoivent sur les cuirs vont à plus de dix ; celles qui passent à l'étranger jouissent même d'une plus grande faveur, puisqu'elles ne payent aucun droit au moyen du remboursement qui en est fait à la sortie du royaume. L'exportation de ces peaux est considérable : l'Angleterre, l'Allemagne & le Piémont en tirent beaucoup pour alimenter leurs fabriques de ganterie.

Pour compléter les objets de comparaison, sur l'état ancien & présent du commerce des cuirs en Dauphiné, il reste à faire connoître le nombre des fabriques & des fabricans, qu'il y avoit dans la province, au commencement de la régie, & ce qui en existe actuellement. L'on va en donner l'état, formé sur les douze villes, ou gros lieux de la province, où sont établies les principales fabriques ; savoir,

NOMS DES LIEUX.	Nombre des Maîtres Tanneurs, Mégissiers, Chamoiseurs, en 1761.	Nombre de leurs Ouvriers, en 1761.	Nombre des Tanneurs, Chamoiseurs, Mégissiers, &c. existant en 1774.	Nombre de leurs Ouvriers, en 1774.
GRENOBLE. . .	43	200	31	82
VIENNE. . . .	15	49	13	13
VALENCE. . . .	16	50	14	9
ROMANS. . . .	20	45	19	24
ORANGE. . . .	11	17	8	11
DIE.	10	16	9	3
EMBRUN. . . .	6	3	3	—
CHABEUIL. . .	19	25	18	10
VOIRON. . . .	11	37	10	8
St. CHAFFREY. .	10	—	11	—
TULLINS . . .	8	7	8	1
MONTELIMART.	10	12	9	1
TOTAUX.....	179	461	153	162

Résultat. En 1774 diminution de 26 Maîtres & 299 Ouvriers.

Cet état a été dressé d'après les états particuliers, qui ont été fournis par les officiers municipaux des différens lieux y dénommés : il forme le complément des preuves de ce que l'on vient de dire, sur la diminution du commerce des cuirs en Dauphiné ; de cent soixante & dix-neuf maîtres tanneurs ou chamoiseurs qu'il y avoit dans la province en 1761, il n'en existe plus actuellement que 153, & de quatre cent soixante-un ouvriers, qui étoient alors occupés & travailloient chez ces cent soixante & dix-neuf maîtres, à peine y en a-t-il aujourd'hui cent soixante à cent soixante-deux ; l'on ne doit pas s'étonner après cela de la décadence où se trouve cette branche de commerce ; la diminution dans la fabrication étant une suite nécessaire de celle des bras qui y sont employés ; les maîtres tanneurs, gênés dans leur commerce par les fréquentes visites des commis, fatigués par les formalités multipliées auxquelles ils sont assujettis, & qui retardent leurs travaux & leurs ventes, exposés à des procès ruineux, souvent pour de légeres contraventions, se sont dégoûtés de leur profession, au point que plusieurs l'ont totalement abandonnée, & ceux que le besoin a forcé de la continuer, n'ont gardé qu'un très-petit nombre d'ouvriers. Il en est même plusieurs qui n'en ont point, & qui ne travaillent que pour trouver leur subsistance & celle de leur famille. Aussi ne voit-on plus faire des fortunes dans ce genre de commerce, comme on en voyoit autrefois. Tel est l'effet qu'a produit, en Dauphiné, la régie du droit sur les cuirs, sans qu'on puisse l'attribuer à d'autres causes, n'y ayant eu aucune mortalité de bestiaux, ni aucun événement qui ait pu occasionner la diminution qui se trouve dans le nombre des fabricans & dans la fabrication.

Après avoir démontré les effets de la régie & du droit sur les cuirs, il est à propos de

faire connoître quel en est le produit net, pour les revenus du Roi, déduction faite des droits restitués & des frais de régie. C'est ce que l'on va voir par l'état ci-après, contenant les recettes & dépenses qui ont été faites pendant quatorze ans, à commencer en 1761 jusqu'en 1774.

Etat des recettes & dépenses de la régie du droit sur les cuirs, suivant les comptes généraux, remis par le directeur de la direction de Grenoble.

Années.	Recette des droits sur les cuirs & peaux.		Dépense relative aux droits sur les cuirs & peaux, & restitution de droits.	
1761.	36628 liv.	16 s.	36060 liv.	— s.
1762.	40057	16	37310	17
1763.	44482	6	35430	3
1764.	41431	19	37218	10
1765.	39228	16	41255	11
1766.	39960	5	39200	—
1767.	30943	9	41362	3
1768.	32497	8	48256	14
1769.	38895	2	36614	6
1770.	29087	—	29969	13
1771.	38293	—	34025	7
1772.	40551	12	34544	2
1773.	46307	10	30170	1
1774.	45533	3	30400	—
Totaux.	543998	2	512127	7

Les produits de quatorze ans arrivant à trente-un mille huit cent soixante & dix-livres quinze sols, c'est pour chaque année deux mille deux cent soixante & seize livres neuf sols sept deniers.

Les restitutions de droits étant moins considérables dans la direction de Romans, on peut évaluer le produit annuel de cette direction à trois mille deux cents livres. Ainsi le total des produits, année commune, est de cinq mille quatre cents soixante & seize livres neuf sols sept deniers.

Le montant des droits restitués, pour les peaux envoyées à l'étranger, a été annuellement de seize à vingt mille livres. A la vérité, cette restitution forme actuellement un objet moins considérable, parce que, depuis le réglement de 1772, elle a été réduite aux deux tiers des droits, & c'est encore une des raisons qui ont opéré l'augmentation qui se trouve dans le produit des dernieres années, sans quoi les frais de régie auroient absorbé le produit, comme cela est arrivé les années précédentes; mais malgré cette augmentation, la régie des droits sur les cuirs, en Dauphiné, ne rend point au Roi, année commune, plus de neuf à dix mille livres, même en y comprenant les deux pour cent établis en 1773; un objet aussi mince ne semble point mériter que l'on entretienne une régie tellement dispendieuse, que le produit en est absorbé pour la majeure partie, par les frais de perception, & qui cause la ruine d'une fabrication, & d'un commerce de premiere néceffité aussi important que celui des cuirs.

D'après ces faits & ces différentes considérations, l'on pense que si la situation des finances du Roi, ne permet pas de renoncer entiérement à cette branche de revenu, malgré sa minimité, il feroit plus avantageux d'abonner aux fabricans, comme ils le demandent, pour une somme fixée, le droit établi sur les cuirs. Le montant des abonnemens entreroit dans les coffres du Roi, l'on épargneroit tous les frais de régie, & l'on éviteroit les difficultés & les procès ruineux auxquels la perception de ce droit donne lieu. Les fabricans n'étant plus exposés aux visites, aux formalités & aux gênes multipliées que leur impose l'exercice de cette régie, se livreroient tout entiers & sans réserve à leur profession, & ce genre de commerce reprendroit bientôt sa premiere faveur; au lieu qu'il ira toujours en déclinant, si les choses restent sur le pied où elles sont, le dégoût des fabricans augmentant tous les jours.

Il y a, en Dauphiné, différentes branches de commerce, mais il n'en est aucune de bien considérable, elles sont toutes très-bornées. C'est leur concours & leur réunion qui entretiennent la circulation, & qui font la richesse de la province; l'une ne peut venir à manquer sans faire tort aux autres, & il est d'autant plus important de soutenir celle du commerce des cuirs & des peaux, que c'est une des plus essentielles de cette province; elle forme un objet de plus de deux millions sept cents mille livres, ainsi qu'on va le voir par les détails subséquens.

Cuirs & peaux fabriqués en 1774.

Bœufs & vaches	22519	à	30	liv. prix moyen	675570 liv.
Veaux	133886	à	4		535544
Moutons	182274	à	1		182274
Chevaux, mulets & ânes	915	à	6		5490
Boucs & chevres	22305	à	3		66915
Cerfs, élans, chamois, chevreuils & daims	200	à	6		1200
Sangliers & porcs	37	à	3		112
					1,467,104 liv.

Les peaux d'agneaux & de chevreaux vont être comprises à l'article ganterie.

Ganterie.

La ganterie est une branche de commerce particuliere à la ville de Grenoble; elle a été, dans un temps, fort étendue; mais aujourd'hui elle est beaucoup diminuée, s'étant établi des fabriques en Angleterre, en Allemagne, en Prusse, en Hollande & en Piémont, qui ont fait beaucoup de tort à celle de Grenoble, tant par l'émigration des ouvriers que par la sortie des peaux qui passent à l'étranger. Ce genre d'importation est si considérable, que les maîtres gantiers de Grenoble ne peuvent se procurer les quantités de peaux qui leur sont nécessaires pour leur fabrication. Ils ont fait sur cela, il y a deux ans, des représentations par un mémoire imprimé, dont on joint ici un exemplaire. Ils demandent qu'on interdise l'exportation des peaux destinées à la ganterie, ou du moins qu'on les soumette à des droits qui puissent balancer ceux que l'étranger a établis sur les gants, qui sont envoyés des fabriques de France, afin de ne pas laisser perdre totalement cette fabrication, dont la main-d'œuvre forme encore, dans l'état actuel, un objet très-intéressant pour la ville de Grenoble & les environs.

L'on compte qu'il se fabrique annuellement à Grenoble, cent mille douzaines de paires de gants, dont soixante mille par commission pour l'étranger, & quarante mille douzaines pour la consommation de l'intérieur du royaume. Les gants, tous fabriqués, se vendent, les uns dans les autres, à raison de douze livres dix sous la douzaine; ainsi cette seule branche de commerce, en Dauphiné, forme un objet de . . . . 1,250,000 liv.

Celle des cuirs & peaux, autres que celles qui sont employées à la ganterie, monte, suivant le calcul de l'autre part, à 1,467,104

TOTAL. . . . . 2,717,104 liv.

PREMIERE

PREMIERE suite des additions.

L'ESPRIT de commerce, qui s'agite en tout ſens, porta les Dauphinois, en 1784, à une demande que nous allons exprimer par la publication de leur mémoire même. Nous dirons enſuite ce qui en réſulta. Le fait & les conſéquences tiennent de ſi près à la matiere que nous traitons, qu'ils en font partie.

Mémoire ſur la néceſſité de défendre la ſortie des peaux de chevreaux & d'agneaux mégiſſées du royaume, & ſur le bien qui réſulteroit de l'entrée franche de ces mêmes peaux venant de l'étranger.

Le commerce des gants qui, dans le principe, n'a été établi que ſur la néceſſité de garantir les mains du froid & des injures de l'air, eût toujours été borné, & n'eût pas mérité l'attention des gouvernemens, ſi l'uſage des gants ne fût devenu un objet de propreté & de luxe en Europe, & depuis quelque temps dans les deux Indes.

La conſommation des gants a au moins décuplé depuis un demi-ſiecle, & les nations étrangeres ont depuis longues années employé tous les moyens poſſibles pour établir chez elles des mégiſſeries & des manufactures de gants. La France a été pendant long-temps le ſeul état de l'Europe qui pût ſe glorifier de la perfection de ſes mégiſſeries & de la fabrication des gants : les étrangers n'avoient aucune connoiſſance du premier de ces deux arts, & ne pouvoient fournir à leurs gantiers que des matieres groſſieres, que ces derniers transformoient en gants, plus groſſiérement faits encore.

Peu à peu ces nations rivales de l'induſtrie françoiſe, ont appris à fabriquer des peaux & des gants pour la conſommation du peuple; mais elles ne pourront jamais entrer en concurrence avec les fabriques françoiſes, ſi elles ſont privées des matieres mégiſſées en France; & la ſupériorité reſtera toujours à nos fabriques pour la qualité des matieres, le bon apprêt des peaux, & la belle fabrication des gants fins, ſi le gouvernement daigne s'en occuper, parce que nous devons les avantages, dont nous jouiſſons, à la nature du ſol, au climat, à la qualité des eaux, à notre induſtrie & au bas prix de notre main-d'œuvre. On a ſouvent repréſenté, & on ne ceſſera de le faire, qu'il eſt de la plus grande importance pour la France, que toutes les peaux de chevreaux & d'agneaux que l'on récolte dans ſon ſein, y ſoient apprêtées & y reçoivent toutes les modifications dont elles ſont ſuſceptibles, parce que la principale richeſſe que le commerce puiſſe donner, celle qui ſe répand le plus, qui ſe concentre dans le moins d'individus, eſt celle qui naît de la main-d'œuvre dans tous les genres, puiſque ce n'eſt que la main-d'œuvre qui nourrit le peuple des villes & des campagnes.

De ces principes ſi bien ſentis par les étrangers, découle la conſéquence néceſſaire pour la manufacture des gants, que les matieres qui ſervent à leur fabrication, doivent être regardées par le gouvernement, & aſſimilées à toutes les matieres premieres, telles que les bois de menuiſerie, bois merrains, les écorces d'arbres propres à faire le tan, le chanvre, le lin, les fils gros ou écrus avant qu'ils ſoient teints, les perles, diamans & pierres fines non ouvrées & montées, les ſoies graiſes & teintes, le rapé, le marc de vin, les débris de peaux blanches qui ſervent à la papéterie, &c. & qu'il eſt indiſpenſable d'en défendre l'exportation hors du royaume, avant qu'elles aient reçu leur derniere forme.

On auroit lieu d'être étonné que les ordonnances de nos Rois, qui, à différentes époques, ont prohibé la ſortie du royaume, & l'exportation des matieres non ouvrées ci-deſſus décrites, n'aient pas placé, dans la même claſſe, les peaux de chevreaux & d'agneaux en poil comme matieres premieres, & aient favoriſé celle des peaux mégiſſées & non encore converties en gants, ſi le mal qui eſt réſulté de cette fatale facilité, eût exiſté dans le temps où ces ordonnances ont été rendues, mais ce mal qui leur eſt poſtérieur, n'a été ſenti d'abord que par des fabriques de ganterie très-médiocres, & qui ſans doute ne méritoient pas une attention ſérieuſe de la part du gouvernement; peut-être ces fabriques n'ont pas oſé réclamer la juſtice & la protection qui leur étoient dues; peut-être encore, le gouvernement a-t-il penſé que la liberté du commerce, l'intérêt des mégiſſiers du royaume, & celui bien plus précieux encore des cultivateurs, s'oppoſoient aux innovations, aux prohibitions que l'on a réclamées depuis; mais pour faire ſentir la néceſſité où ſe trouve le gouvernement de changer de ſyſtême à cet égard, il ſuffit de jeter un coup-d'œil rapide ſur le commerce des gants en France, depuis ſon origine juſqu'à nos jours, & ſur

les révolutions qu'il a éprouvées, sur sa grande extension depuis quelque temps, sur l'accroissement dont il est susceptible depuis la séparation du continent de l'Amérique avec l'Angleterre, & sur les efforts perpétuels des nations voisines, pour nous enlever, ou du moins partager avec nous cette branche de commerce.

Avant que le commerce eût embrassé l'univers, avant que le commerce & la navigation eussent lié les deux hémisphères, les peaux de chevreaux & d'agneaux de toutes les nations Européennes étoient, pour ainsi dire, toutes employées en pelleterie; les gants à doigts étoient peu connus, & on ne se servoit que des gants de peaux fortes, ou de mouffles ou mittons fourrés de peaux d'agneaux.

Lorsque le nord de la Russie, & depuis le Canada, furent ouverts aux spéculations du commerce, les pelleteries fines remplacerent bientôt les grossieres dont on s'étoit servi; le luxe, compagnon inséparable des richesses, ne se contenta plus d'une enveloppe graisseuse & mal odorante pour les mains, on essaya en France à dépouiller les peaux de leurs poils; on y parvint assez tôt, & la premiere fabrique de gants blancs qui parut, avec un peu d'éclat, fut élevée à Grasse, en Provence, & se soutint avec les pommades & les essences, jusqu'à ce que plus de perfection, dans la fabrication des gants de Grenoble, eût fait donner la préférence à ces derniers. Alors les étrangers vendoient à la France leurs peaux en poil. A ces époques, & jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, Grasse, Vendôme, Blois & Grenoble, furent en possession de fournir aux étrangers le peu de gants fins qui se consommoient en Europe; ils n'avoient que les gants que ces fabriques leur fournissoient, & ne soupçonnoient pas même la possibilité de les imiter, soit dans la mégisserie, soit dans la fabrication, & sur-tout la couture des gants fins. Les ouvriers françois qui émigrerent, leur porterent ces deux arts; peu à peu des fabriques s'éleverent; peu à peu ils cesserent de vendre à la France les peaux de chevreaux & d'agneaux qu'ils récoltoient; on ne s'en occupa pas, parce que l'abondance des matieres, en France, se soutint par l'amélioration de la culture des terres, de l'éducation des bêtes à laine, &c. Si à cette époque, si à la cessation de la vente des peaux en poils par les étrangers, le gouvernement eût porté ses regards sur cette branche de commerce, ou, pour mieux dire, si ces fabricans de gants eussent eu assez de sagacité pour prévoir le sort qui les attendoit, ils ne fussent pas restés dans le silence, ils eussent réclamé contre la sortie des peaux en poil, qui ne tarda pas à avoir lieu, lorsque les matieres étrangeres ne purent suffire, soit pour la qualité, soit pour la quantité, aux fabriques nombreuses qui se formoient en Allemagne, dans le Nord, en Angleterre, en Hollande, &c.

En vain, à cette époque, le gouvernement assujettit à des droits la sortie de ces peaux, ces droits n'étoient pas assez considérables, sur-tout relativement aux bénéfices que les étrangers faisoient en tirant les matieres premieres, pour en arrêter l'exportation; aussi a-t-elle toujours augmenté depuis, principalement par les ports de Bordeaux, de Nantes, de la Rochelle, de Cette, &c.

Peu à peu cette exportation a été telle, qu'elle a enlevé aux fabriques de France, tant de mégisserie que de ganterie, toutes les peaux que fournissent le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois, & les provinces voisines; ce qui a entraîné la chûte totale des fabriques de Grasse, & réduit à très-peu de chose celles de Blois & de Vendôme, & a empêché qu'il ne s'en élevât d'autres.

La fabrique de gants, établie à Grenoble, a peu souffert de cette exportation de peaux, tant que les fabriques en mégisserie qui lui fournissent les matieres, telles que celles d'Annonay en Vivarais, de Milhaud en Rouergue, lui en ont fourni la quantité qui lui étoit nécessaire, & tant que les étrangers se sont contentés des peaux en poil que leur fournissoient les provinces voisines de la mer. Grenoble ne s'en appercevoit que par le haussement du prix des matieres; mais il est arrivé que, d'une part, le luxe qui s'est accru dans toute l'Europe, à mesure que l'industrie a augmenté & que le commerce s'est étendu, a occasionné une consommation plus considérable de gants, tant en France qu'ailleurs; d'un autre côté, la chûte de la fabrique de gants à Grasse, a occasionné plus de débouchés à celle de Grenoble, tant pour la consommation intérieure, que pour l'extérieure; en conséquence, le nombre des fabriques s'est accru, & a pu consommer une quantité de matieres beaucoup plus considérable que celle que les mégisseries du Rouergue & du Vivarais pouvoient fournir. Le prix de ces matieres a augmenté en proportion de leur rareté; au commencement de ce siecle, la grosse ou douze douzaines de peaux de chevreaux mégissées en blanc, faisant un peu plus de dix douzaines de gants, se vendoient de quarante à quarante-cinq livres, & ces mêmes peaux coûtent aujourd'hui de cent quinze à cent vingt livres. Les gants se vendoient alors de neuf à dix livres la douzaine, & ils ne valent aujourd'hui que de onze à treize livres. La proportion n'y est plus; aussi a-t-il fallu que l'industrie y suppléât. On a perfectionné les outils: les ouvriers ont un

peu abrégé la marche de la fabrique ; mais cependant le prix de la main-d'œuvre n'a pas augmenté proportionnellement, parce que les fabricans ne pouvant faire hausser les prix des gants en raison du haussement des prix des matieres, n'ayant qu'un bénéfice très-modique, relativement aux avances qu'ils sont obligés de faire, aux risques qu'ils courent, n'ont pu faire jouir les ouvriers & ouvrieres d'un salaire proportionné à la cherté des comestibles & des besoins de la vie ; ce qui est le plus grand des fléaux politiques.

Cette fabrique, la principale, peut-être la seule un peu considérable en France, se trouve, depuis une vingtaine d'années, dans une décadence qui la conduira à une extinction totale, si les abus de l'exportation des matieres se perpétuent. Les étrangers, qui ont la facilité d'avoir des peaux en poil sous un modique droit, & des peaux mégissées sans en payer aucun, achetent ces dernieres dans les fabriques de mégisserie de tout le royaume ; ont des députés, à poste fixe, à Milhaud en Rouergue, qui enlevent les matieres à fur & mesure qu'elles sont mégissées, tellement que la fabrique de Grenoble est privée des plus belles matieres, & ne peut entrer en concurrence, pour les prix, avec des nations qui prohibent chez elles l'entrée des gants de France, ou qui y mettent des impôts très-considérables, & qui facilitent l'entrée des matieres.

Pour concevoir parfaitement le mal que produit, aux fabriques de ganterie de France, la sortie libre des peaux mégissées, & l'avantage immense qu'en retirent les nations étrangeres, il ne faut qu'un coup-d'œil sur la consommation immense de gants qui se fait en Europe, & les entraves que les nations étrangeres mettent à la libre circulation des gants de France chez elles.

L'Angleterre prohibe l'entrée des gants de France dans ses trois royaumes, sous des peines infamantes, & sous l'amende d'une guinée par paire de gants saisis ; mais, d'un autre côté, elle n'assujettit qu'à un impôt léger l'entrée des peaux mégissées. Il ne faut pas être étonné si la communauté des gantiers de cette nation entretient en France deux députés, qui, depuis dix années, n'ont, pour ainsi dire, pas quitté la ville de Milhaud en Rouergue, pour acheter les matieres au moment qu'elles sont préparées, & soudoie encore des négocians, dans cette ville & à Montpellier, pour acheter & lui envoyer tout ce qui peut se vendre. L'Allemagne n'avoit point de fabrique de ganterie, il y a trente ans, ou celles qui existoient, ne travailloient que quelques gants fourrés, & quelques gants communs à homme. Les fabriques de France faisoient, avec ce vaste pays, un commerce lucratif & immense ; mais peu à peu les divers souverains de ces contrées ont mis des impôts sur l'entrée des gants étrangers, ont établi des manufactures, & se sont pourvus des matieres de France par l'Alsace, la Lorraine & les trois Evêchés, tellement que le commerce que les fabriques de France font aujourd'hui avec l'Allemagne, est à peu près nul pour l'Autriche, la Hongrie, la Bohême & la Baviere, & ne se soutient encore un peu qu'aux foires de Léipsic, Brunswich, & des deux Francfort ; cette branche même diminue tous les jours, & s'éteindra totalement, parce que la Prusse, la Saxe, &c. ont élevé des fabriques, que celles de France ne peuvent entrer en concurrence avec elles pour les prix, & que la grande consommation de gants dans ce pays étant faite par le peuple, il se contente de tout, pourvu qu'il achete à bon marché.

Le peu de consommation que faisoit le Danemarck, des gants de France, s'est éteint, parce que l'on y a prohibé l'entrée des gants, & accueilli l'entrée des peaux mégissées ; des maisons de commerce de la Suisse, qui ont des relations à Lyon, sont chargées de faire les achats de peaux nécessaires aux fabriques qui s'y sont établies ; elles consomment les peaux de la Franche-Comté, &c.

La Russie sera incessament dans le même cas ; il s'y établit des fabriques de ganterie, & les droits sur les gants étrangers haussent tous les jours. L'Italie a des fabriques de gants depuis long-temps ; mais il s'y en consomme peu, & les cantons qui nourrissent des chevres, tels que le royaume de Naples, vendent leurs peaux de chevreaux en poil aux étrangers, sur-tout aux Anglois, par le canal de Livourne.

L'entrée des gants de France en Piémont n'est pas prohibée, mais assujettie à des droits rigoureux & si considérables, sur-tout depuis quelque temps, que l'on ne peut plus y faire le commerce ; il s'y établit des fabriques de ganterie qui consomment les peaux de ce canton, & ces peaux venoient autrefois toutes en France, par les deux routes du Dauphiné. Indépendamment de cela, les Piémontois tirent beaucoup de peaux d'agneaux en poil, par le Briançonnois.

Toutes ces fabriques étrangeres ne se sont formées, & ne se soutiennent que par les matieres qu'elles tirent de France ; celles qu'elles récoltent chez elles, & qu'elles mégissent, ne pourroient suffire, & sur-tout ne pourroient donner des gants aussi beaux & aussi fins, & qui pussent être comparés à ceux de France. Les ouvriers nationaux ne pourroient non plus suffire à ces fabriques, & si les ouvriers

soient converties en gants, ou dénaturées de maniere à ne pouvoir faire des gants; 3°. qui permette l'entrée franche en France de toutes peaux en poil, avec exemption de tous droits; 4°. qui permette encore l'entrée des peaux de chevreaux & d'agneaux mégissées, sous la condition que les mégissiers, gantiers, & autres négocians du royaume qui les importeront, seront tenus de les déclarer sur la frontiere, de leur faire apposer la marque des cuirs, ainsi qu'il est pratiqué pour celles qui se mégissent en France, & de payer les droits de marque, à la forme des édits, déclarations & réglemens faits à ce sujet; enfin, qui défende, sous les peines les plus rigoureuses, la sortie des gants simplement coupés & non cousus, afin que l'on ne perde aucune portion de la main-d'œuvre dans un commerce qui occupe tant de bras, & fait vivre les deux tiers du peuple dans les villes où les fabriques de gants sont établies.

On se permettra d'observer une contradiction singuliere, à laquelle le gouvernement n'a pas fait attention; c'est qu'il permet, tolere, autorise, encourage même la sortie des peaux de chevreaux & d'agneaux mégissées, & qu'il prohibe la sortie de la retaille, des rognures de ces mêmes peaux, sous le prétexte qu'elles servent aux fabriques de draps, de ratines, &c. mais s'il arrivoit que toutes les peaux, qui se mégissent en France, fussent exportées chez l'étranger, que toutes les fabriques de ganterie cessassent, ce qui peut très-bien arriver, il faudroit donc que les manufactures, qui emploient les rognures ou retailles, s'en pourvussent chez l'étranger. On ne poussera pas plus loin cette observation; mais on supplie le gouvernement d'y faire attention. Au moment où l'on écrit ce mémoire, les rognures ou retailles de peaux blanches sont fort peu employées; les fabricants de gants en sont surchargés; son prix, il y a quelques années, étoit de trente livres le quintal, il est tombé à dix livres; on pourroit les vendre avantageusement aux Suisses, d'une part; aux Génois, de l'autre, & même à Marseille; elles pourrissent & ne servent que d'engrais; il seroit juste d'en permettre l'exportation.

Après avoir prouvé la nécessité de faire cesser la sortie des peaux du royaume, si le gouvernement veut conserver la fabrication & le commerce des gants, comme on ne peut en douter, il reste à examiner si le systême que l'on prend la liberté de proposer, ne nuit pas aux fabriques de mégisserie & à la liberté du commerce en général.

Il faut d'abord poser pour principe incontestable, que si le gouvernement doit une protection plus spéciale, plus particuliere à une fabrique quelconque, préférablement à une autre, gantiers françois qu'elles débauchent, leur manquoient, elles seroient bientôt forcées de cesser, ou de se réduire au moins aux qualités communes de gants.

Cette émigration des ouvriers françois est un des plus grands maux dont on puisse se plaindre, & on sera toujours dans la dure nécessité de le supporter, tant que l'on ne s'occupera pas de détruire le premier des abus, celui de l'exportation des matieres. Il est inutile d'observer que ces ouvriers qui portent leurs talens chez ces étrangers, ne le font qu'après avoir trompé & volé les fabriques françoises, dans lesquelles ils ont été instruits & formés, ou que lorsque les fabriques françoises cessant, ils sont sans occupation, sans moyens de pourvoir à leur subsistance, & conséquemment forcés de les chercher ailleurs. Ajoutons une raison que nous avons déjà indiquée; les fabriques françoises ne peuvent payer la main-d'œuvre aussi cher que les étrangers.

Il est donc très-certain que le dépérissement des fabriques de gants, en France, a sa source dans la rareté des matieres, que cette rareté est occasionnée par l'exportation libre des peaux de chevreaux & d'agneaux, tant en poil que mégissées.

Il est donc démontré que le moyen le plus efficace & le plus court de rendre aux fabriques de gants de France, encore subsistantes, leur ancien lustre, de relever celles qui sont détruites, & d'en faire naître d'autres, d'anéantir les fabriques étrangeres, & de faire rentrer dans le royaume les ouvriers qui en sont sortis, est celui d'un édit qui défende, 1°. sous les amendes les plus fortes & les plus séveres, la sortie du royaume de toutes les peaux en poil, de quelque nature qu'elles soient; 2°. la sortie des peaux de chevreaux & d'agneaux mégissées, sous quelque prétexte que ce puisse être, avant qu'elles tre, c'est sûrement à celle qui nourrit le plus d'invidus, en en employant un plus grand nombre. Or, dans cette hypothese, il est prouvé que la fabrique des gants occupe les neuf dixiemes d'individus des deux sexes de plus que celle de la mégisserie. Cette assertion est facile à vérifier. Ce seroit donc sur la fabrique des gants que devroit tomber la faveur du gouvernement, rigoureusement & politiquement parlant; mais les fabricans de gants, que leur état de détresse force à implorer la protection du gouvernement, sont bien éloignés de chercher leur régénération au détriment d'autres fabriques avec lesquelles elles ne cessent d'être liées par le genre de leurs manufactures. La quantité de chevreaux & d'agneaux qui naissent en France chaque année, est toujours à peu près égale; celle sur-tout des chevreaux,

qui ſont la matiere la plus précieuſe pour la ganterie, ne peut augmenter, parce que les loix qui reſtreignent le nourriſſage & l'éducation des chevres dans pluſieurs provinces du royaume, mettent une obſtacle à la multiplication de cette eſpece de bétail. Or, la quantité des chevreaux & agneaux naiſſant chaque année, étant une fois connue, il reſte à s'aſſurer ſi elle excede la quantité qui peut être mégiſſée dans les fabriques de mégiſſeries, & convertie en gants dans les fabriques de ganterie ; s'il eſt démontré, comme on croit pouvoir l'aſſurer, qu'en l'état préſent des choſes, toutes les fabriques de France, ſoit de mégiſſerie, ſoit de ganterie, en conſommeroient au moins un tiers de plus, puiſque la rareté de ces matieres force des fabricans de ces deux genres à ceſſer toutes les années pendant un certain temps, il eſt démontré de même qu'il eſt indiſpenſable d'en arrêter l'exportation. Et qui doute qu'une fois la ſortie des peaux étant prohibée, l'abondance des matieres revenue, il ne s'établît de nouvelles fabriques des deux genres, qui néceſſiteroient l'entrée plus conſidérable encore des matieres étrangeres ? Qui doute qu'une fois cette pente donnée, les fabriques étrangeres de ganterie ne ceſſaſſent ou ne fuſſent réduites à la ſeule conſommation de leurs matieres ? Qui doute qu'avant deux années, il ne rentrât dans le royaume plus de dix mille ouvriers des deux genres ? Car que l'on ne penſe pas que les fabricans de gants ſoient les ſeuls qui ſe plaignent : que l'on daigne conſulter les fabricans en mégie, ils ſe plaignent à leur tour de la rareté & de la cherté énorme des matieres, de l'impoſſibilité où ils ſont de s'en procurer les quantités dont ils pourroient faire l'emploi, de la néceſſité où ils ſont de s'occuper une partie de l'année d'autres objets, &c.

On pourroit objecter que, dans ce cas, les mégiſſiers n'ayant plus la faculté de vendre les peaux qu'aux ſeuls gantiers de France, ceux-ci n'ayant plus à craindre la concurrence des étrangers, impoſeroient aux premiers des loix dures, les feroient compoſer, abuſeroient enfin de l'eſpece de gêne dans laquelle les mégiſſiers ſe trouveroient. Cette objection eſt frivole ; eſt-ce que la concurrence ſeule des fabricans de gants entr'eux ne ſuffiroit pas pour mettre les mégiſſiers hors de crainte de ce côté ? Pour s'en convaincre, on n'a qu'à examiner ce qui ſe paſſe aujourd'hui entre, non-ſeulement les fabricans dans tous les genres, mais même entre tous les négocians, les revendeurs ; c'eſt à qui achetera le plus, vendra le mieux, aura le plus de pratiques, détruira le plus les affaires de ſes confreres pour augmenter les ſiennes. Enfin, l'ambition de tous les individus voués au commerce, a toujours été & ſera toujours telle, que la concurrence entr'eux maintiendra la balance, l'équilibre entre les vendeurs & les acheteurs. Au ſurplus, ſi les mégiſſiers oſoient annoncer cette crainte, ce que l'on ne peut préſumer, parce que l'expérience ou le temps a dû les inſtruire de ce qu'ils ont à eſpérer & à craindre ; eſt-ce qu'ils n'auroient pas la même faculté à l'égard des bouchers, & des colporteurs, de qui ils achetent les peaux en poil, & ceux-ci à l'égard des marchands de beſtiaux, des cultivateurs, &c. ?

Cet examen rapide, & que l'on pourroit facilement étendre & approfondir, conduit à un autre bien important, c'eſt celui de ce qui pourroit réſulter contre les agriculteurs, les propriétaires des troupeaux de toute eſpece, ſi le gouvernement ſe décidoit à ſuivre le projet de ce mémoire. Voyons ſi ce dernier auroit à perdre dans l'hypotheſe préſente. Pour décider cette queſtion, il faut ſimplement examiner ſi le nourriſſage & l'éducation des bêtes à cornes & à laine, dépendent conſidérablement de la vente des peaux de ces animaux.

On oſe aſſurer que la conſidération de la vente, un peu plus ou un peu moins avantageuſe des peaux, ſur-tout celle d'agneaux & de chevreaux, entre pour très-peu de choſe dans les ſpéculations que font les propriétaires des troupeaux. Premierement, les peaux de chevreaux & d'agneaux n'ont que très-peu de ſoie ou de laine, & ce n'eſt pas ce qui en augmente la valeur intrinſeque, comme dans la chevre, le bouc, le mouton & la brebis : les prix des deux derniers varient, ſuivant le plus ou le moins de laine dont ils ſont couverts ; & c'eſt la laine & non la peau qui en fixe la valeur, du moins en partie dans la vente des animaux qui ſervent à nourrir, habiller & chauffer l'homme : les bouchers ou entrepreneurs des boucheries, calculent ſur le poids ſpécifique de chaque animal, ſur la quantité de viande & de graiſſe qu'il peut produire ; c'eſt ce qui en détermine le prix : un bœuf eſt eſtimé peſer tant de quintaux, il vaut tant ; un mouton peſe tant de livres, a tant de laine, cette laine eſt de telle ou telle qualité, ſon prix eſt déterminé ſur ces objets, & c'eſt ce qui en conſtitue la valeur. Mais les chevreaux & les agneaux vendus en partie aux chaircutiers, & débités par eux, ſe vendent de la main à la main ; ils n'ont de valeur réelle que la viande qu'ils peuvent fournir, & la peau entre pour très-peu de choſe dans ces ſortes de marchés.

On peut donc aſſurer que le cultivateur, l'agriculteur ne ſouffrira en aucune maniere de la reſtriction que le gouvernement mettra à la vente des peaux ; ils ne s'en appercevront pas,

& quand même il y auroit une diminution forte dans le prix des peaux de chevreaux & d'agneaux, elle ne feroit que momentanée, & elle feroit un bien; c'eſt ce qu'il s'agit encore de prouver. Pour qu'une nation commerçante s'enrichiſſe par ſes fabriques, il ne faut pas que les fabriques ſoient concentrées en peu de mains; il faut au contraire, que tous les individus qui s'occupent d'une fabrication quelconque, puiſſent, avec peu de fonds, entreprendre ou fabriquer pour leur compte; plus il y aura de fabricans dans un genre, plus il y aura de concurrence dans l'achat & dans la vente, plus les affaires ſe multiplieront, & plus les étrangers s'empreſſeront à fréquenter les lieux où ſeront ces fabriques. Si elles ſont au contraires livrées à peu de mains, alors l'étranger craint de n'avoir pas le choix qu'il déſire, il craint d'être la victime du peu de fabricans qui ſont en poſſeſſion des objets dont il a beſoin. D'un autre côté, plus le nombre des fabricans ſera grand, plus il ſe formera d'ouvriers & d'ouvrieres, & plus le peuple aura moyen de ſe procurer, par le travail, les beſoins de la vie: plus vous formerez des ouvriers & des ouvrieres dans les villes, moins vous aurez de malheureux journaliers, qui, toujours incertains s'ils ſeront employés ou non, ne vivent que précairement, & ſont obligés de donner les travaux de leurs journées, pour le ſalaire modique dont l'homme riche veut bien les payer. Il eſt donc de l'intérêt d'une nation, qui a des fabriques, que les matieres premieres ſoient abondantes & peu cheres, afin que plus d'individus puiſſen, avec des fonds modiques, s'en occuper, & donner la ſubſiſtance à d'autres.

Enfin, & pour terminer, les principes les plus généraux & les moins conteſtés en matiere de commerce, tant intérieure qu'eſtérieure, ſont de n'exporter les productions ſuperflues d'un état, que l'orſqu'elles ont reçu les formes & les modifications dont elles ſont ſuſceptibles; c'eſt de ne les vendre que lorſqu'elles ſont entiérement ouvrées; & ſi un état n'a pas aſſez de ces matieres dans ſon ſein, pour occuper ſes manufactures, il faut qu'il en permette l'importation de l'étranger, pour lui être revendues après avoir été manufacturées.

Le gouvernement peut appliquer ces principes aux manufactures de gants de France, qui ont été forcées dernierement d'importer, de la Suiſſe, des peaux de chevreaux mégiſſées pour alimenter leurs fabriques, malgré qu'elles aient eu à ſupporter vingt pour cent de frais ou de droits; alors la demande des fabricans ſera bientôt accueillie.

DEUXIEME ſuite des additions.

Arrêt du Conſeil d'État du Roi, du 13 Avril 1786.

SUR ce qui a été repréſenté au Roi, étant en ſon conſeil, par les fabricans de gants de Grenoble, Montpellier & autres villes de ſon royaume, que les peaux d'agneaux & de chevreaux en poil étoient aſſujetties, à l'entrée du royaume, aux droits des tarifs, au quart en ſus impoſé par l'arrêt du 15 mai 1760, & aux dix ſous pour livre deſdits droits; ce qui occaſionne, ſur ces matieres premieres, une augmentation très-fâcheuſe pour ce genre de fabrication, SA MAJESTÉ a jugé qu'il étoit de ſa bienfaiſance de favoriſer une branche de commerce & de fabrication eſſentielle à pluſieurs de ſes ſujets, à quoi voulant pourvoir, vu l'avis des députés du commerce, oui le rapport du ſieur de CALONNE, &c.

Le ROI, étant en ſon conſeil, a ordonné & ordonne ce qui ſuit:

ART. I. A compter du jour de la publication du préſent arrêt, les peaux d'agneaux & de chevreaux, en poil ou mégiſſées, ſeront admiſes à toutes les entrées du royaume en exemption de tous droits, à l'exception de ceux de la marque des cuirs, qui continueront d'être perçus par la régie générale, conformément aux diſpoſitions des lettres-patentes du mois d'août 1759.

ART. II. Les mêmes peaux d'agneaux & de chevreaux payeront à la ſortie du royaume; ſavoir, celles en poil ſix livres, & celles mégiſſées vingt-quatre ſols la douzaine, enſemble les dix ſols pour livre deſdits droits, même à la ſortie du Briançonnois pour le Piémont, nonobſtant toutes déciſions ou uſages contraires; veut SA MAJESTÉ qu'il ne ſoit reſtitué, à la ſortie deſdites peaux, aucune portion des droits qui pourroient avoir été perçus, ſoit par la ferme ou par la régie générale.

ART. III. Les gants fabriqués, deſtinés pour être exportés à l'étranger, ne payeront, à la ſortie du royaume, qu'un pour cent de la valeur pour tous droits; & les gants de Grenoble, paſ-

fés au lait, continueront de jouir de la reſtitution des droits de marque; défend SA MAJESTÉ l'exportation des gants non couſus, ſous peine de confiſcation & de trois cents livres d'amende; & ſera le préſent arrêt lu, publié & affiché par-tout où beſoin ſera. Fait au conſeil d'état du Roi, SA MAJESTÉ y étant, tenu à Verſailles le 13 avril 1786.

OBSERVATIONS ſur les effets de cet Arrêt, & nouvel Arrêt qui le caſſe & l'anulle.

CET arrêt, demandé avec tant d'inſtances, rendu par le Roi en ſon conſeil, ſur le rapport de ſon miniſtre, & d'après l'avis des députés du commerce du royaume, prouve aſſez évidemment, ce me ſemble, que les françois ne ſont guere verſés dans l'art des prohibitions, des droits prohibitifs, & de tout ce qui y a rapport. On a voulu favoriſer les fabriques nationales de ganterie: c'étoit fort bien penſé; mais, par la maniere dont on s'y eſt pris, on ne l'a fait qu'au préjudice des fabriques nationales de mégiſſerie, & c'étoit fort mal vu.

On a permis l'introduction en exemption de droits, en grévant la ſortie d'un impôt exorbitant; c'eſt, ſans l'exprimer, empêcher l'entrée de ce qu'on défend de ſortir. Quand la crainte de la diſette des grains en France, en a fait défendre la ſortie, ſans diſtinction, il n'en eſt plus entré, & l'on a couru le riſque de mettre le royaume à la famine. Celui qui apporte, apporte pour vendre; mais ſous la condition de remporter, s'il ne vend pas; & il ne vendra pas, s'il n'y trouve pas ſon compte. Il ne ſera donc pas aſſez ſot d'entrer, s'il n'a pas la faculté de ſortir; & c'eſt lui défendre cette ſortie que de la gréver d'un impôt. On élude bien cette défenſe; mais, pour cela, il faut prendre des voies détournées, perdre du temps, & toujours dépenſer de l'argent; pour quelques-uns, c'eſt encore profit; pour d'autres, le jeu ne vaut pas la chandelle.

Maintenant, ſi je réfléchis à ce qu'un pareil arrêt devoit produire, & à ce qui en eſt effectivement réſulté, je vois, 1°. que les étrangers qui trouvoient les apprêts de France plus beaux ou meilleurs que les leurs, & qui y envoyoient leurs peaux pour y recevoir ces apprêts, ne les ont plus envoyées; qu'ils ont cherché à ſe paſſer de ce qu'ils ne pouvoient avoir, ou à perfectionner leur propre induſtrie, pour jouir ſans être tributaires de celle des autres; il en a réſulté une égale diminution de travail & de profit pour nos mégiſſiers; 2°. que ces mêmes mégiſſiers, n'ayant plus la faculté de travailler pour l'étranger, ni de lui rien vendre, & réduits à ne travailler que pour les gantiers françois, & à ne vendre qu'à eux, ont été à la merci de ceux-ci, qui, uſant de leur privilege en marchands, ont bientôt dégoûté les uns, ruiné les autres de ceux-là; 3°. que les gantiers eux-mêmes, après avoir réduit les mégiſſiers à préparer beaucoup moins de peaux, s'en ſont trouvés dépourvus, & ſe ſont vus forcés d'abord de ſuſpendre leurs expéditions, enſuite d'en diminuer le nombre, enfin de perdre une partie de leurs pratiques. Et voilà comme une choſe, mal combinée dans le principe, entraîne dans des criſes, & occaſionne des pertes qu'on ne répare jamais.

Je pourrois, à ces réflexions, en ajouter une plus forte que toutes les autres, & qui paroît n'être entrée dans l'idée d'aucun de nos *faiſeurs*, c'eſt qu'une prohibition, ou un droit prohibitif de cette nature, tombe premierement & directement ſur l'agriculture. Taxer & ſurtaxer, par tout & en toute occaſion, les animaux, leurs peaux, leur poil, leurs cornes, leur chair, leur graiſſe, leurs boyaux, & juſqu'à leurs os, c'eſt en gêner la vente, & dégoûter d'en élever; c'eſt attaquer le laboureur, altérer ſon induſtrie, & diminuer d'autant les fruits qui en réſultent. Tout cela eſt encore arrivé, & on n'a pu le comprendre que par le nombre & la force des réclamations.

Arrêt du conſeil d'état du Roi, qui regle les droits à la ſortie du royaume, ſur les gants & ſur les peaux mégiſſées. Du 24 ſeptembre 1788. Extrait des régiſtres du conſeil d'état.

Sur ce qui a été repréſenté au Roi, étant en ſon conſeil, que les droits impoſés ſur les peaux d'agneaux & de chevreaux mégiſſées à la ſortie du royaume, par l'arrêt du 13 avril 1786, avoient diminué l'activité de cette branche d'induſtrie; qu'elle ne trouvoit pas un débouché ſuffiſant dans la ganterie nationale, dont les fabrications étoient auſſi trop chargées de droits à la ſortie; & SA MAJESTÉ voulant venir au ſecours d'un commerce qui intéreſſe une branche eſſentielle de l'économie rurale, Elle a jugé à

propos de ne faire acquitter, à la ſortie des peaux mégiſſées, que les droits exiſtans avant ledit arrêt; & de faire jouir les gants exportés à l'étranger, de la reſtitution des deux tiers du droit de marque. A quoi voulant pourvoir: Ouï le rapport du ſieur Lambert, conſeiller d'état & ordinaire au conſeil des dépêches, & au conſeil royal des finances & du commerce; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne que les peaux mégiſſées n'acquitteront à la ſortie du royaume, que des droits tels qu'ils exiſtoient antérieurement audit arrêt du 13 avril 1786, & que les gants fabriqués dans le royaume, ſans exception, jouiront de la reſtitution des deux tiers du droit de marque. Fait SA MAJESTÉ défenſes d'exporter des gants coupés & non-couſus, ſous les peines portées par ledit arrêt. Enjoint SA MAJESTÉ aux ſieurs intendans & commiſſaires départis dans les généralités de ſon royaume, de tenir la main à l'exécution du préſent arrêt. FAIT au conſeil d'état du Roi, SA MAJESTÉ y étant, tenu à Verſailles le vingt-quatre ſeptembre mil ſept cent quatre-vingt-huit.

Signé, LAURENT DE VILLEDEUIL.

On m'annonce, de Grenoble, que les marchands fabricans gantiers ſe propoſent de faire des repréſentations contre cet arrêt; je n'en ſuis pas ſurpris, je ne le ſerois même pas qu'on y eût égard.

OBSERVATION sur un passage des notes qui sont à la suite du DISCOURS PRÉLIMINAIRE. (Voy. p. LXX.)

JE m'empresse d'avouer une erreur, & je m'estime heureux de le pouvoir faire dans le volume même où elle est consignée. J'ai cru que M. de Buffon en avoit commis une, en avançant qu'il n'y avoit, dans l'Amérique Méridionale, ni lions, ni tigres, ni léopards, ni pantheres, aucune bête féroce, ni aucun des animaux qui habitent les régions Australes de l'Ancien Continent. Mais, quelque hasardé que soit le systême, comme je le démontrerai par l'autorité de très-grands naturalistes, par des exceptions nombreuses & marquantes; je dois convenir aussi, d'après les mêmes autorités, que le lion d'Afrique, & que le tigre d'Asie, dont la peau est marquée de bandes transversales, ne se trouvent effectivement pas en Amérique.

J'avois été entraîné dans l'opinion contraire, non-seulement par les relations d'un grand nombre de voyageurs, dont beaucoup, il est vrai, ne sont pas de savans naturalistes; mais par la plus grande quantité des zoologues, auteurs & nomenclateurs.

Il s'en faut tout que je veuille me faire juge du mérite de ces derniers; cependant Pennant, Brisson, & d'autres, ont une réputation acquise & méritée à beaucoup d'égards. Je m'en tiendrai donc, dans le choix de quelques exemples, pris dans l'ordre des *felis*, à rappeler ceux que les nomenclateurs citent avec confiance.

Le *felis (concolor) cauda elongata, corpore immaculato fulvo. Linn. Mant. II, p.* 522, est :

Le lion, *Condam. voy. p.* 162.
Le lion bâtard, *Ulloa. voy. I, p.* 305.
Leo Americanus, *Hernand. Mex. p.* 518.
The panther, *Lawson Carol. p.* 117.
The panther, *Catesb. Carol. app. p. xxv.*
Tigris lusitanis, *Rai. syn. quadr. p.* 169.
Tigris fulvus, *Barr. fr. équ. p.* 166.
Tigris Cuguacuaranna, *Maregr-Klein, quadrup. p.* 81.
Felis (tigris fulv.) &c. *Briss. regn. an. p.* 272, *n.* 11.

Der grosse Amerikanische tiger, *Hall. Vierf. p.* 533.
Le tigre, *Du Pratz Louis. II, p.* 90.
The brower tigers, *Pinn. syn. quadrup. p.* 179, *n.* 129.
Tigre rossa, *Aless. quadrup. I, tab.*

Il habite le Continent de l'Amérique, depuis le Canada jusqu'au Brésil. On le nomme communément *lion du nouveau monde.* Son corps a cinq pieds de longueur, & sa cruauté le rend comparable aux plus terribles animaux de l'Ancien Continent.

Le *felis* (onça), *&c. Linn. syst. nat.* 12, I. *p.* 61, *n.* 4, est:

Tigris Mexicana, *Hernand. Mex. p.* 498.
Le tigre, *Perr. anim. III, p.* 1.
Tigre de la grande espece, que les Portugais appellent *tigre-royal*, *idem. p.* 287.
Tigre de Cayenne, *des March. voy. III, p.* 283.
The tigers, *Brick. Nort-Carol. p.* 114.
Le tigre, *Condam. voy. p.* 161.
Le tigre, *Ulloa, voy. I, p.* 49, 87.
Tigris Americana, *Klein. quadrup. p.* 80.
Tigre que les Portugais appellent *tigre-royal*, *idem.*
Tigris regia. Tigris Americana. *Briss. regn. an. p.* 269, *n.* 7, 270, *n.* 8.
Tigre d'Amérique, *Brown, Jam.* 485. --- *Hall. Vierf. p.* 53. --- *Goutt. nat. hist. II, p.* 121. --- *Fermier Surin. II, p.* 84.
The tiger of Guiana, *Baner. Guian. p.* 137.
The Brasilian panther, *Penn. syn. quadr. p.* 176, *n.* 127.
Felis onça, *Schreb. Saugth.* --- Onça *Lusitanis.*

Il habite les parties les plus chaudes de l'Amérique Méridionale; il est également cruel aux hommes & aux animaux.

Le *felis* (*pardus*) *&c. Linn.* est:

Le panthera seu pardalis, pardus, leopardus, *Gesn. quadrup. p.* 935. Idem. *Alp. Aeg. I, p.* 237. --- *Aldrov. digit, p.* 68. *Jonst. quadrup. p.* 116. --- *Bont. ind. ori. p.* 55. --- *Perr. anim. III, p.* 16. --- *Charlet. exer. p.* 14. --- *Rai. syn. quadr. p.* 166. --- *Shaw. trav. p.* 244. --- *Klein. quadr. p.* 78.

--- *Hill. anim. p.* 543. --- *Briff. regn. an. p.* 272, *n.* 12. --- *Hall. Vierf. p.* 528. --- *Diction. anim. II*, *p.* 611. *III*, *p.* 322. --- *Houtt. hift. nat. II. p.* 117. --- *Knorr. delic. II.* --- *Penn. fyn. quadr. p.* 170, *n.* 122. --- *Aleff. quadr.* --- *Müll. Naturf. I*, *p.* 237. --- *Forsk. Fu. Orient. p.* 5. --- *Schreb. Saügth. III*, *&c.*

Tigris maculis orbiculatis, *Linn. fyft. nat.* 2, *p.* 43.

Le tigre, *des March. voy. I*, *p.* 182. --- *Kolbe. Vorgeb. p.* 171.

Il habite par toute l'Afrique. Il eft prefque auffi grand & auffi cruel que le tigre. *Dicunt vero eum capere primo Æthiopum, tum Europæum, ultimo Americanum . . . . . . Pennantus Afiæ & hunc tribuit atque Americæ.* Mais il paroît à Erxleben que l'animal trouvé en Amérique eft d'une autre efpece que celui dont il vient d'être queftion; auffi je ne prétends pas l'employer dans mes preuves contre le fyftême de Buffon; car Erxleben, je l'avoue, eft une grande autorité pour moi; & je ne crains pas de dire ici que fon MAMMALIA eft l'ouvrage de ce genre le plus favant & le mieux fait, même depuis celui de Gmelin, quoique ce dernier, plus nouveau, foit plus complet.

Le *Felis* (*nigra*) *&c.* d'Erxleben, eft :

Le tigre noir de *Briffon*, *anim. p.* 271, *n.* 9. --- *Penn. fyn. quadr. p.* 180, *n.* 130. --- *Klein. quadrup. p.* 81. --- *Hall. Vierf. p.* 511.

Il habite le Bréfil & la Guiane.

Buffon rapporte le *felis nigra* &c. au *felis onça*; & l'once de Buffon, qui eft la panthere des anciens & de tous les commentateurs, celle de *Gefn. Thierb. p.* 256. --- *Müll. Samml. III*, *p.* 549. --- *Aleff. quadrup.* &c. Le *panthera* (*felis*) &c. d'*Erxleben*, the once *Penn. fyn. quadr. p.* 175, *n.* 126. & qui habite l'Afrique Septentrionale, la Perfe, l'Hyrcanie & la Chine, ne doit pas, fuivant Buffon, fe trouver en Amérique.

On voit, par ce peu d'exemples, combien facilement on peut être entraîné dans l'erreur. On n'en verra pas moins ailleurs que l'affertion de Buffon n'eft qu'une conjecture de fa part.

CORRECTION.

Je n'ai pas vu ſans ſurpriſe, (*tome précédent*, *SUPPLÉMENT de la premiere partie*, *page* 143, *premiere ligne de la note du bas de cette page*), l'omiſſion d'un mot qui altere le ſens de la phraſe, & fait diſparoître l'idée que j'avois deſſein d'exprimer.

. . . . *remplie de banqueroutiers* : liſez *remplie de nobles banqueroutiers.*

Perſonne n'ignore que nous avons en France beaucoup de banqueroutiers ; ils y ſont devenus communs depuis l'excès de notre luxe, la dépravation de nos mœurs, & la grande conſidération attachée aux richeſſes. Mais je voulois faire obſerver qu'il en eſt un aſſez grand nombre parmi nos nouveaux *nobles*, leſquels ont acheté ce titre du fruit de leurs banqueroutes, ou de celles de leurs peres, ou enfin à l'aide d'une fortune équivoque & odieuſe.

Quelle corruption ne s'accroîtroit pas toujours, dans une proportion effrayante, avec un régime qui honore & ſanctionne ainſi la rapine, l'intrigue, les menées, la baſſeſſe & la mauvaiſe foi !

FIN.

DE LA PELLETERIE.

N. B. [*Cet ouvrage étoit achevé en octobre 1790 ; l'impreſſion en a été retardée juſqu'à ce moment (janvier 1792), parce qu'il n'eſt point de travaux qui ne ſoient ſubordonnés aux devoirs de citoyen. Ceux-ci m'ayant appellé & occupé, ſoit à Lyon, ſoit à Paris, je n'ai pu interrompre par rien autre le ſoin de les remplir. L'intervalle qui s'eſt écoulé depuis la confection de mon travail a pu donner lieu à quelques découvertes ou quelques procédés nouveaux qui ne ſont pas venus à ma connoiſſance ; je l'obſerve pour que l'on juge ces omiſſions avec indulgence, dans la ſuppoſition qu'elles exiſtent. L'état des arts doit varier ſans ceſſe, parce que chaque jour apprend à les perfectionner : je n'ai rien négligé pour completter mon ouvrage ; mais le retard de ſa publication l'a peut-être vieilli malgré moi*].

RECHERCHES HISTORIQUES ET CRITIQUES

SUR divers animaux, pour conduire à la connoiſſance de ceux dont la dépouille entre dans le commerce de la PELLETERIE, & *s'emploie en* fourrures.

LA *Pelleterie*, conſidérée en grand, telle qu'elle me ſemble devoir l'être dans une Encyclopédie, tient autant à l'hiſtoire naturelle des animaux qui la fourniſſent, & à la chaſſe qu'on en fait, qu'au commerce & à l'uſage de leurs peaux.

Quoique traitée par des ſavans, cette première partie renferme tant de contradictions, preſqu'inévitables ſans doute dans la variété des objets & la multitude de leurs rapports, que de toutes les parties de mon travail, c'eſt celle qui a exigé le plus de ſoin & d'attention.

J'ai dit ailleurs que les matériaux déjà raſſemblés dans l'ancienne Encyclopédie, loin de m'être auſſi utiles que j'avois eſpéré qu'ils me fuſſent, pour les deſcriptions d'arts dont je m'étois chargé, avoient doublé mon travail & entraîné une grande perte de temps, ſans compter l'ennui d'un long examen, après lequel il avoit fallu rejetter preſque tout. Mais l'état des arts change ſi rapidement, & il étoit ſi difficile de les décrire, même imparfaitement, pour la première fois, qu'il n'eſt pas étonnant que cette deſcription m'ait été d'un foible ſecours.

Je ne penſois pas devoir rien éprouver de ſemblable dans l'étude de l'Hiſtoire naturelle relative à la Pelleterie; je partageois encore l'enthouſiaſme public pour Buffon, je voyois d'Aubenton marcher ſur ſes traces; l'hiſtoire naturelle des quadrupèdes & des cétacés, dans la nouvelle Encyclopédie, n'étoit qu'une répétition des mêmes faits, des mêmes principes avancés & ſoutenus par l'un & l'autre; je n'aurois pu éviter les préjugés, les erreurs qui les accompagnent, ſi la lecture des naturaliſtes étrangers ne me les avoit fait reconnoître.

Si cette obſervation peut paroître étrange, je ne dois pas laiſſer ignorer ſur quoi je la fonde; car, lorſqu'on attaque des opinions, devenues célèbres par les talens de leur auteur, encore faut-il énoncer les raiſons dont on s'appuie (1).

(1) On me reprochera peut-être d'étendre mon travail au-delà de ſes bornes, d'anticiper ſur une autre partie; mais la forme adoptée dans la nouvelle Encyclopédie, faiſant preſſentir le détachement de ſes différens dictionnaires, oblige à réunir dans chacun ce qui doit le completter. L'utilité générale des arts exige particulièrement la réunion des connoiſſances & des moyens qui peuvent ſervir à leur développement & à leur perfection. La ſeule préparation des fourrures n'auroit offert qu'une petite partie du ſavoir d'un habile pelletier; & puiſque j'ai dû entrer dans l'hiſtoire des animaux qui donnent les fourrures, il doit m'être permis, & il ne ſauroit être inutile de relever les inexactitudes ou les erreurs que des recherches m'ont fait découvrir.

PREMIÈRE PARTIE.

CHACUN fait la fortune que peut faire un ſyſtême embelli par l'imagination, préſenté avec l'appareil de la ſcience, & ſoutenu par un ſtyle enchanteur ; mais on n'enviſage pas aſſez quelles conſéquences en réſultent, & combien l'enthouſiaſme peut éloigner de la vérité.

Par exemple, les partiſans de M. de Buffon ont reçu comme principe, regardé comme une loi de la nature, *découverte par ſon génie*, qu'il n'a exiſté dans le Nouveau Monde, juſqu'à ſa découverte par les Européens, aucune des eſpèces d'animaux qui n'habitent pas les régions boréales de l'ancien Continent ; aucune, par conſéquent, de celles qui en habitent les contrées méridionales.

De pareilles aſſertions, ſi elles euſſent été des vérités, auroient donné lieu à des conſéquences étranges en hiſtoire naturelle ; il n'eſt encore venu dans l'idée d'aucun naturaliſte de les tirer : le ſeul M. de Paw a élevé un ſyſtême, à l'appui duquel ces aſſertions pourroient être employées. Mais tant de faits leur ſont contraires, que, pour quiconque les connoît & y réfléchit, le ſyſtême prend l'apparence d'un ſonge, & les moyens de le défendre, celle d'un roman.

Je ne reviendrai pas ſur ce que j'ai dit ailleurs des animaux féroces de l'Amérique, de la grandeur, de la force, de l'agilité de quelques-uns d'eux, de leur cruauté envers les hommes & les autres eſpèces d'animaux ; divers naturaliſtes leur ont donné les noms de Lions, de Tigres, &c. Buffon les appelle *Puma*, *Jaguar*, *Janouara*, *Jaguara*, *Jaguaréte*, *Couguar*, *Ocelot*, *Margay*, *&c.* Mais 1°. le *Puma*, le *Jaguar*, le *Couguar*, &c. n'habitent pas tous excluſivement les contrées méridionales du Nouveau-Monde, 2°. en admettant que le *Lion* d'Afrique, le *Tigre* d'Aſie, les *Léopards*, les *Onces*, &c. n'habitent aujourd'hui que les parties méridionales de l'Ancien-Monde, il ne s'en ſuit pas qu'aucun d'eux n'ait jamais exiſté ou ne puiſſe exiſter ailleurs.

A la vue de cette quantité d'oſſemens & de défenſes d'Eléphans, d'Hippopotames, de Rhinocéros, épars & enterrés dans les régions ſeptentrionales des deux Continens, ne peut-on pas ſuppoſer que ces animaux & d'autres encore, y ont été communs ? Ne peut-on pas ſuppoſer que les variétés qui ſe font remarquer aujourd'hui, & dont on veut faire des eſpèces différentes, ne ſont dues qu'au climat, à la température, aux productions, à tant d'autres cauſes, qui, pour avoir également & ſouvent même plus influé ſur l'homme, ne le font cependant pas regarder comme d'une eſpèce différente de la nôtre ?

A l'égard des oſſemens d'animaux dont on ne trouve plus d'analogues

vivans, ils prouvent évidemment que ceux à qui ils ont appartenu, existoient dans ces contrées qu'on ose assigner exclusivement à telle ou telle espèce. Ces animaux y auront été détruits par d'autres, ou par les hommes, sans doute plus nombreux alors qu'ils ne le sont aujourd'hui dans ces lieux mêmes, & dans les parties méridionales de l'Afrique & de l'Asie, où se sont uniquement conservés quelques espèces.

De ce qu'on ignore comment ces ossemens se trouvent dans tel endroit du monde, où l'on juge que telles espèces ne sauroient vivre, on n'est assurément pas fondé à nier qu'elles y aient existé; au contraire, la présence des premiers dépose contre le systême; & parmi les révolutions dont notre globe a été ou peut être le théâtre, il ne devient pas plus conséquent de juger que le Lion & le Tigre n'a pu vivre en Amérique, qu'il ne le seroit d'affirmer qu'un habitant de la Guinée, de la Cafrerie, du Cap de Bonne-Espérance ne peut exister en Laponie, au Canada, dans la Sibérie: car, on voit des hommes dans ces froides régions, & on y découvre des ossemens qui attestent l'existence d'animaux qu'on n'y voit plus.

Voyez entr'autres ce que dit Erxleben dans son *Mammalia*, à l'article de l'Eléphant: *Habitat in India ejusque insulis majoribus & Africa: abundat in Africa australiore; hic autem Elephas magnitudine cedit indico...... Ceylonenses omnium minimi. — Dentes & sceleta fossilia reperiuntur in Sibiria & America passim; hæc autem Pennantus derivat ex specie aliqua americana hujus generis ignota, in interioribus Americæ degente, quam vocat:* THE AMERICAN ELEPHANT.

Mais, pourroit-on dire, ce n'est pas précisément de cela dont il est question? nous ne nions pas qu'il y ait en Amérique des animaux très-approchans pour la figure, & tout-à-fait semblables pour les inclinations & les mœurs, à divers animaux de l'ancien Continent, aux différences près qu'apportent par-tout le climat sur les productions de la nature; ils ont pu être & devenir tout ce qu'on voudra, peu nous importe. Notre systême est que ceux des ces animaux qui habitent les contrées méridionales, d'une part, ne sont point, ou ne sont plus de même espèce que ceux qui habitent les contrées méridionales de l'autre; & que, si beaucoup d'espèces qui se trouvent de part & d'autre dans les contrées tempérées sont les mêmes, c'est qu'elles ont passé de l'ancien Continent dans le nouveau. Nous sommes, il est vrai, un peu embarrassés d'expliquer comment elles ont passé; le chemin le moins long étant celui des extrémités orientales de l'Asie aux côtes occidentales d'Amérique; nous n'hésitons par de dire que c'est par-là. Malheureusement les animaux communs aux deux mondes n'habitent ni l'un ni l'autre de ces deux côtés, mais seulement en Europe & dans la partie de l'Amérique septentrionale qui lui correspond. Que faire à cela? Supposer qu'il y a eu, très-anciennement, entre ces deux continens, des terres qui se sont englouties; car, enfin, la beauté de ce systême n'équivaut-elle pas à une démonstration?

Cependant sa solidité est équivoque pour ses partisans mêmes, qui doivent être un peu embarrassés du *Loup* du Mexique & de la Nouvelle-Espagne; cet animal, naturel au pays, n'est autre que notre loup commun d'Europe, dont il a, suivant Buffon même, la figure, les appétits & les habitudes.

Que dire du *Cusos* des Indes orientales, qui n'est que le *Sarigue* de l'Amérique méridionale? Il faut nier que ce soit le même; car, lorsqu'on a établi un systême, on ne doit point reconnoître ce qui lui est contraire: aussi Buffon avance-t-il « qu'il n'y a nulle apparence qu'ils soient de la même » espèce; la grande loi qui a séparé les productions des contrées méridio- » nales des deux mondes, est trop générale & trop constante pour qu'on » puisse la croire rompue par une si petite exception ».

Erxleben, qui n'a point de systême à défendre, ou de défaite à donner, observe tout simplement, que le *Cusos*, *Sarigue* ou *Opossum* de Buffon, *Diadelphis* (*opossum*) ou (*Marsupialis*) de Linné, est commun en Virginie, à la Louisiane, au Mexique, au Brésil, au Pérou, ainsi que dans les Indes orientales; *male id negante Buffonio*, ajoute-t-il.

Le *Concolor* de Linné, *Couguar* de Buffon, habite du nord au midi de l'Amérique, depuis le Canada jusqu'au Brésil; il auroit pu, comme tant d'autres animaux, passer d'un hémisphère à l'autre; pourquoi ne l'a-t il pas fait? Mais ne voilà-t-il pas le *Phatagin* de Buffon, *manis* (*tetradactyle*), de Linné, qui s'avise d'habiter en même-tems le Brésil, l'isle Formose & la Guinée? Ce n'est pas tout, le *Pangolin*, suivant Buffon même, ou son copiste, dans la nouvelle Encyclopédie, habite également les parties méridionales des deux hémisphères; il en est de même de son *grand Phoque à museau ridé*.

Je cite, sous le nom de copiste de Buffon, le rédacteur de cette nouvelle histoire des quadrupèdes, & l'on n'accusera pas cette expression de manquer de justesse en lisant l'ouvrage. Il faut voir au mot *quadrupèdes* comment est défendue l'opinion dont il est ici question; suppositions, conjectures, conséquences, assertions, tout est mis en œuvre avec les plus grands efforts; si l'on montre quelquefois des doutes, c'est pour les éclaircir bientôt & sortir plus triomphant de la discussion; car l'auteur, lorsqu'il combat, est toujours affirmatif. On peut bien croire que son héros est loué sans ménagement, & que ceux qui ont cru pouvoir prendre une autre marche que la sienne, à commencer par le grand Linné, sont de si pauvres raisonneurs, qu'ils ne valent pas d'être cités.

Sans parler ici de l'*Ours* du Pérou, qui se trouve en Perse, au Japon, à Ceylan, &c. de la *Saricovienne*, qui habite les côtes des isles des mers de Kamstchatka, & l'embouchure des grandes rivières de l'Amérique méridionale; du *Phalanger*, placé par Buffon dans cette partie de l'Amérique, & renvoyé par d'autres à Amboine, aux Moluques; du *Mus musculus* de Linné, commun à toutes les régions, à tous les pays habités; du *Jacchus*, existant au Brésil & en Ethiopie; du *Myrmicophaga*, Tamanoir de Buffon,

qui habite l'Afrique & l'Amérique méridionale ; du *Dasypus*, (tricinctus) ou *Tatou* à trois bandes, vivant également aux deux Indes, &c. je demande où est la nécessité de supposer un passage plus difficile ou plus aisé dans un tems & dans un lieu, plutôt que dans un autre. La nature qui a placé des arbres ici, des minéraux là, sans communication nécessaire de l'un à l'autre de ces endroits, ne peut-elle pas y avoir également placé des hommes & des animaux ?

Pourquoi, & sur quel fondement, vouloir faire dépendre toutes les productions de la nature d'un même lieu, d'un même instant, d'un point unique ? C'est, pour ainsi dire, toiser la hauteur de l'intelligence infinie, & lui assigner pour bornes celles de notre imagination. Systême pour systême, j'aime bien autant voir l'univers créé, & à la fois peuplé de l'immense variété de toutes les sortes de productions, se modifiant les unes par les autres, & par toutes les circonstances environnantes, que d'imaginer cette lente succession, cette triste & mesquine progression de choses, d'événemens & d'idées, qui ne sait rien tirer du cahos que par un tems immense & d'incroyables efforts.

Nous nous sommes plû, je ne sais pourquoi, si ce n'est pour tout rapprocher de notre foiblesse, à représenter l'auteur de la nature, tel qu'un pauvre ouvrier travaillant péniblement à ce grand œuvre, pièce par pièce, comme nous ferions une marquetterie ; tandis que son vaste plan & l'entière exécution de ce plan, ne sont que l'émanation de son immensité en conception, en volonté comme en action ; & que, pour lui, délibérer, vouloir & agir ne sont qu'un, pour le tems comme pour l'espace.

Si l'on vouloit réfléchir un instant sur les causes innombrables de désertion, dans une contrée, de telle ou telle espèce d'animaux, sur celles de leur transmigration d'un pays à l'autre, on seroit plus réservé à prononcer qu'ils sont essentiellement propres, par leur nature, aux pays qu'on leur voit habiter aujourd'hui.

Parmi ces causes, on peut mettre au premier rang une population devenue plus nombreuse ; d'une part, des hommes poussés vers le nord, &, par cela seul, devenus plus carnivores ; de l'autre, plus de luxe ou de molesse, qui rendent plus utile ou plus nécessaire l'usage des peaux de ces animaux, en fourrures ou autrement ; de nouveaux arts, de nouvelles relations, une culture plus étendue, un commerce plus actif ; enfin, de nouveaux moyens de destruction ajoutés aux flèches & aux pièges plus anciennement connus, telles sont nos armes à feu, qui blessent souvent les animaux sans les tuer, qui les font périr sans qu'on puisse s'en emparer, & qui toujours effrayent & mettent en fuite ceux mêmes qu'elles n'ont pas atteints.

L'homme, cet énorme consommateur, ce destructeur impitoyable, s'en prend à tout, s'attache à tout, attaque tout, sans autres considérations que celles de pourvoir à ses besoins ou de satisfaire ses fantaisies. Prend-il posses-

ſion d'un champ, il le bouleverſe; il évente la retraite de l'animal paiſible & ſolitaire qui l'habitoit, il l'effraye & le met en fuite? Si cet animal eſt carnaſſier ou ſeulement carnivore, & que la préſence de l'homme ait fait diſparoître les gros ou les petits animaux, les oiſeaux, les reptiles, les inſectes dont il ſe nourriſſoit; il faut bien, même indépendamment des cauſes qui lui peuvent être directement individuelles; il faut bien qu'il tranſporte ailleurs ſon domicile, qu'il s'éloigne toujours ainſi de proche en proche, quelquefois très-ſubitement & à de très-grandes diſtances, ſuivant que les cauſes s'étendront avec plus de force ou de célérité.

Il en ſera de même ſi l'animal eſt herbivore ou frugivore; car, l'homme n'ayant égard qu'à lui-même, ne conſidère que ce qui lui eſt propre; &, pour l'obtenir en plus grande abondance, il anéantiroit tout le reſte. Auſſi, lors même qu'il ne feroit pas deſtructeur par ſes vices ou par ſa corruption, lorſqu'il n'en auroit pas la volonté, l'intention, il le feroit par ſa ſeule préſence. D'où il ſuit que, dans les pays très-habités par les hommes, il ne doit bientôt plus ſe rencontrer aucun des animaux que l'homme ne s'eſt pas ſoumis, ou qu'il n'a pas jugé utiles à ſes divers beſoins. Encore faut-il que, pour tirer parti de ceux qu'il conſerve, il les ſoigne & les cultive comme ſon champ: car, il n'eſt plus qu'une alternative pour l'être foible, à qui la nourriture manque, à qui l'eſclavage eſt inſupportable: la fuite ou la mort.

Je ne donnerai, à ce ſujet, qu'un exemple pris dans un coin de la France. En 1688, un bourgeois de Mulhauſen tua, à ſix cens pas de cette petite ville, un loup cervier qui avoit fait du dégât dans les environs, & qu'il trouva endormi ſur le tronc d'un arbre abattu. Deux ans après, en 1690, le grand oncle du docteur Hofer, paſteur dans l'évêché de Baſle, à douze lieues de Mulhauſen, en tua un dans ſon verger, devant ſes chiens de chaſſe qui n'oſoient l'aborder & ne l'effrayoient pas beaucoup. Il n'a plus été queſtion de loups cerviers à cinquante lieues à la ronde.

En 1712, ou tua un caſtor ſur les bords de la petite rivière, à un quart de lieue de la même ville. Depuis ce tems, on n'a plus vu de Caſtor nulle part dans l'Alſace. Cependant, d'après l'idée des mœurs & de la façon de vivre de ces animaux, & l'état des rivages du Rhin dans cette partie, on voit qu'il eſt peu d'endroits en Europe qui leur convienne mieux, & l'on eſt en droit de préſumer qu'il y en eût beaucoup autrefois dans ces parages.

Vers 1730, on tua dans les Voſges, le dernier ours brun qui ait habité ces montagnes; du moins n'en a-t-on vu reparoître aucun depuis cette époque. Ainſi, voilà trois eſpèces d'animaux de genres très-différens, dont la deſtruction s'eſt opérée de mémoire d'homme, autour de nous.

Si dans mille ans, on ne trouvoit plus aucun de ces animaux juſques par-delà quatre ou cinq cens lieues de la France, ce qui eſt poſſible, & ce qui pourroit même arriver de pluſieurs autres eſpèces d'animaux, feroit-on bien fondé à dire qu'ils ne ſont pas de ces régions, que la température ne

leur convient pas ? Seroit-on en droit de conclure l'impossibilité, de la non existence ? Que signifient donc aujourd'hui les raisonnemens de cette espèce ?

Ce qui est, est possible : la chose est évidente ; mais, ce qui n'est pas, est quelquefois également possible, quoiqu'on ne puisse le démontrer.

Par l'étendue de la population, l'abattis des forêts, les défrichemens des terres, on a déjà singulièrement diminué, dans toutes nos régions tempérées de l'Europe, les genres des Cerfs, des Chevreuils, des Loutres, des Martres, des Fouines, des Putois, des Belettes, du Lièvre, des Renards, des Loups, des Sangliers, des Chats sauvages, des Ecureuils, des Blaireaux, des Hérissons, &c.

Le Souslik, (*mus citellus*,) autrefois commun en Bohême, en Silésie, en Pologne, &c. a presqu'entièrement abandonné l'Europe, à l'exception d'une très-petite contrée de la Pologne, pour se retirer dans la Russie Asiatique.

La race entière des bœufs sauvages, si répandue par le passé dans toutes les contrées de l'Europe, est maintenant réduite, d'une part, dans un coin de l'Espagne ; de l'autre, dans un coin de la Pologne. Et l'Elan, aussi très-répandu, y est devenu fort rare.

Au rapport de Gmelin, la construction & l'habitation de *Kousnetsk*, ville de la Sibérie, ont fait disparoître les Martres-zibelines, Ecureuils, Elans, Chevreuils, &c. qui étoient en grand nombre dans ces contrées.

Il en est de même en Afrique ; depuis que les Européens, cultivateurs, chasseurs, grands mangeurs de viande, & marchands par-dessus tout, se sont établis au Cap de Bonne-Espérance, ils y ont détruit ou en ont éloigné les hommes comme les animaux naturels au pays : ils ont changé la surface de la terre & l'ont peuplée de nouveaux habitans.

Il y a cent ans qu'il suffisoit de faire quelques pas dans ces contrées pour y reconnoître l'Empire du climat : aujourd'hui, il faut aller à cent lieues des côtes.

L'un des compagnons du brave & fameux Cook dans son voyage aux glaces Australes & à l'isle de Taïti, le docteur *Sparmann*, l'un des voyageurs qui a pénétré le plus avant dans les terres d'Afrique, par le Cap de Bonne-Espérance, y a vu, ainsi que le Vaillant, des hommes dont nous n'avions pas d'idée ; il a aussi rectifié celle que nos écrivains veulent nous donner de la plus grande hardiesse & cruauté des bêtes féroces d'Afrique, comparée à celles de l'Amérique.

Les Tigres & les Lions, dit-il, évitent l'homme & le craignent ; ils s'épouvantent du bruit qu'il fait, & sur-tout du feu ; ils ne l'attaquent jamais que forcés par une faim qui les met au désespoir & leur fait affronter tous les dangers ; il en est ainsi des animaux carnassiers de l'Amérique & des Loups mêmes de nos pays.

Les Rhinocéros & les Eléphans qu'il a rencontré quelquefois en petites troupes,

troupes, les Buffles ſauvages, qui vont enſemble par cent & plus, ſont encore beaucoup moins à craindre : ils ne vont point ſur l'homme s'il ne les bleſſe ou ne les irrite, ou qu'il ne s'obſtine à ſe tenir ſur leur paſſage, dans lequel cas il riſque d'en être écraſé. Enfin ces animaux ſe défendent, mais n'attaquent point.

A l'égard des Gazelles de pluſieurs eſpèces, qui vont par troupeaux de trois ou quatre cens, auſſi bien que les Sangliers, ils ſe laiſſoient approcher de Spermann d'aſſez près pour qu'il eût la facilité de diſtinguer & de choiſir ceux qu'il préféroit tuer. L'Hippopotame eſt, de tous les animaux de ces contrées, celui qui lui a paru le plus farouche.

Revenant à conſidérer les cauſes de deſtruction ou d'émigration des animaux, qui peut douter, à voir l'énorme conſommation de pelleteries que font aujourd'hui les Chinois, les Ruſſes, les Lévantains & preſque généralement tous les Européens, que les vaſtes contrées du nord des deux continens ne ſoient bientôt dégarnies des animaux qui fourniſſent ces pelleteries ? Déjà la Zibeline, l'Hermine, le Renard noir, ſont chaſſés avec une ardeur incroyable, parce qu'ils donnent les fourrures les plus eſtimées, les plus chères & qu'il faut un grand nombre de peaux, des deux premières eſpèces particulièrement, pour une fourrure.

Que doit être en effet la chaſſe, dans un pays où elle eſt preſque l'unique moyen de ſubſiſtance pour les hommes qui l'habitent ; où la plûpart d'entre eux n'ont pas d'autre métier ; dont les fourrures ſont, à-peu-près, le ſeul objet de commerce, & où les tributs ſe payent en cette marchandiſe ? Qu'y peuvent devenir les animaux, toujours pourſuivis, effrayés, ſouvent atteints & tués. Ceux d'entr'eux, échappés à la deſtruction, fuiroient ſans doute avec toute l'ardeur que la nature inſpire pour la conſervation de la vie, des contrées boréales où ils vivent, juſques dans les régions brûlantes de la Zône torride, s'ils trouvoient un iſſue pour s'y réfugier.

Il en ſeroit alors, comme nous l'avons inſinué, des habitans de la Guinée ou de la Cafrérie, tranſportés au nord du Canada ou de la Sibérie : certainement, une telle diverſité de climat, un auſſi grand changement d'intempéries & de productions, feroient périr beaucoup des individus qui les ſubiroient. Mais, plus ces animaux ſeroient petits, agiles & robuſtes, moins ils auroient de beſoins, plus aiſément auſſi ils ſe garantiroient des nouveaux inconvéniens, des dangers & des cauſes de deſtruction qui les environneroient. Il en échapperoit toujours quelques-uns. Ceux-ci ſeroient peut-être quelque-tems ſans ſe reproduire ; mais, le beſoin de ſe conſerver une fois ſatisfait, celui qui ſert à perpétuer les eſpèces ſe feroit enfin ſentir.

Les individus de cette nouvelle génération ſe feroient des habitudes d'abord conformes à leur tempérament ; bien plus enſuite aux circonſtances qui les modifieroient, qu'à leur primitive nature.

Les inclinations, les mœurs, la forme même & juſqu'à la couleur,

feroient immanquablement changées, altérées par cette nouvelle manière d'être.

Suppofons maintenant un intervalle de plufieurs milliers d'années; fuppofons la terre couverte d'une race d'hommes tous ignorans des chofes antérieures à eux; fans traces, fans monumens qui leur en rappellaffent aucune, qui les miffent fur la voie d'en rien apprendre. Suppofons encore que, parmi ces hommes, il s'en trouve quelques-uns qu'un grand amour-propre invite à paroître aux yeux des autres, plus éclairés qu'eux tous; il naîtra alors des conjectures; des fyftêmes feront hafardés, des affertions mifes en avant; une imagination vive jouera à fon gré, & fes écarts mêmes feront pris pour des loix de la nature. Alors l'amour-propre, irritable en raifon compofée de fes petits fuccès & de fes grandes prétentions, établira encore de nouvelles hypothèfes: car il eft agréable de créer, & plus aifé d'enfanter que d'obferver; il pourra même, pour juftifier fon plan & faire applaudir à fa marche, fe laiffer entraîner jufqu'à marquer une forte de dédain pour l'obfervation, dédain qu'il tâchera d'étendre fur les obfervateurs; & d'erreurs en erreurs, les hommes pafferont de l'ignorance, qui n'a rien de vicieux en foi, à la contention, à la difpute, à la jaloufie, à la haine, vices alternativement caufes & effets des plus grands maux qui affligent l'humanité.

Alors le défordre eft dans les idées, la confufion eft dans les chofes. Au lieu de ce qui a pu être, on n'admet que ce qu'on veut qui ait été; on n'écoute perfonne; on ne s'occupe à faire croire que foi; & fi l'on fe perfuade malheureufement d'y être parvenu, c'eft au gré de fes paffions qu'on ordonne, claffe & arrange toutes chofes. Il n'eft pas jufqu'à la politique & la morale qui, parmi nous, ne fe reffentent de cette manière d'être; & c'eft précifément le point où nous en fommes à l'égard des connoiffances de la nature, furtout de la Chimie, & très-fingulièrement encore des parties d'hiftoire naturelle dont il doit être queftion dans cet ouvrage.

On avoit donné à M. Thomas, de l'académie françoife, le furnom de *moule à éloges*, fondé fur ce que plufieurs des éloges qu'il avoit faits, pouvoient, à quelques différences près, tirés du caractère particulier de la vie & des mœurs du héros, être appliqués à tout autre perfonnage également guerrier, magiftrat ou philofophe. On a été jufqu'à dire, qu'indépendamment de tout programme, l'auteur s'amufoit ou travailloit à faire le plus beau tableau d'un homme de tel ou tel état; de manière qu'en ajoutant au befoin quelques traits caractériftiques, il pouvoit l'appendre ou l'appliquer à celui dont l'éloge feroit ou avoit été propofé.

Je n'apprécie pas jufqu'à quel point cette idée peut être juftifiée; mais elle me femble affez applicable à la manière de M. de Buffon, dans la defcription qu'il a faite des animaux qui nous font le plus connus. On le voit, féduit lui-même par la facilité des comparaifons, par le plaifir des antithèfes, par l'a-

grément des oppoſitions, laiſſer jouer l'imagination à l'aiſe, & courir la plume à ſon gré.

Ici c'eſt le portrait intéreſſant du *Chien*, qui réunit toutes les qualités civiles, humaines & ſociales; bon, doux, patient, obéiſſant, vigilant, actif, hardi, courageux, fidèle, reconnoiſſant; il prévoit & prévient les dangers; il met une ſorte de moralité dans ſes careſſes, dans ſes goûts, ſes affections; ſenſible compagnon de l'homme, il en fait ſouvent la conſolation & toujours la sûreté; enfin, il a toutes les qualités qui, chez l'homme même, feroient de la ſociété humaine un paradis terreſtre.

Que manqueroit il à ce tableau? L'effet d'un grand contraſte. Voilà donc celui du *Chat*: animal faux, traître, indiſciplinable, gourmand, égoïſte, ne careſſant jamais que par intérêt, ſans reconnoiſſance, ſans attachement; ne s'adonnant en apparence, jamais de bonne foi, qu'à celui qui ſatisfait ſon avidité, & l'abandonnant ſouvent avec des marques de cruauté & de trahiſon, dès qu'il ne trouve plus de quoi ſe ſatisfaire, ou qu'il s'ennuie de cette manière d'être. Enfin, c'eſt un être ſi malfaiſant, ſi répugnant à toute bonne nature, que, s'il ne prenoit les Rats & les Souris, qui nous déſolent d'une autre manière, il faudroit ſe hâter d'en exterminer la race.

Le même eſprit, le même goût de peindre, fait repréſenter le *Bœuf* joignant aux qualités morales & utiles du Chien, telles que la douceur du caractère, la facilité de ſe plier aux uſages de l'homme, l'attachement pour ceux qui le ſervent, l'obéiſſance pour ceux qui le commandent, à une patience ſans égale & une conſtance ſans bornes; tandis qu'on lui oppoſe le Buffle, hideux dans ſa forme, affreux dans ſes regards, dur, bruſque, capricieux, féroce, intraitable, rétif ſous le joug, & faiſant le tourment de ſes conducteurs, qui ne peuvent en venir à bout qu'à force de le maltraiter.

Le *Cheval* & l'*Ane* n'ont pas tout-à-fait donné lieu aux mêmes oppoſitions, parce que la patience & la ſobriété de celui-ci ont fourni à un tableau d'un autre genre. Comme la facture de ces tableaux paroît être l'objet des complaiſances de M. de Buffon, il n'échappe pas les occaſions d'en faire; auſſi s'eſt-il ménagé le plaiſir d'oppoſer encore la *patience*, l'*humilité*, la *tranquillité* de l'Ane, avec la *fierté*, l'*ardeur*, l'*impétuoſité* du Cheval. Mais la *Mule* & le *Mulet*, toujours rétifs, comparés au Cheval doux & ſouple, lorſqu'il eſt ménagé, rentrent bien mieux dans ſes vues & le ramènent à ſon talent.

C'eſt encore ainſi que le *Cerf* eſt oppoſé au *Chevreuil*, la *Chèvre* à la *Brebis*, le *Renard* au *Loup*, tant d'autres animaux les uns aux autres (1). Mais

(1) Nous ne faiſons aucun doute que quelques perſonnes ne trouvent beaucoup de vérités dans ces tableaux, & n'en eſtiment davantage leur auteur. Elles veulent du plaiſir, & certes! nous ne leur diſputons ni ne leur envions ce goût-là; car nous en trouvons auſſi dans la rectitude des choſes & la vérité des faits. Nous n'avons pas non plus prétendu dépriſer à leurs yeux l'objet de leur admiration, mais le peindre ſeulement ce qu'il eſt aux nôtres.

en voilà assez pour m'autoriser à demander si la gravité de l'histoire s'accommode de ces gentillesses de roman? Si la majesté de la nature comporte ces frivoles ornemens, ce coloris brillant & menteur, qui représente les objets dans leur unique rapport avec la fantaisie & les préjugés de l'homme corrompu? Quelle échelle, bon dieu! que celle de nos passions, de nos besoins factices ou autres, pour mesurer les œuvres de l'intelligence infinie & apprécier ses créatures!

Mais si l'imagination peut en altérer les traits, en changer ou exalter le caractère dans les tableaux qu'elle colore, & substituer ainsi d'aimables erreurs aux vérités qu'on attend d'un historien, dans combien d'autres écarts celui-ci peut-il être entraîné par l'envie d'établir en principes les conséquences de quelques faits mal suivis ou légèrement observés. C'est ce que nous ont trop fait sentir nos auteurs, dans leurs tentatives pour croiser différentes races; toutes les fois qu'ils n'ont pas réussi, ils ont décidé l'impossibilité de la chose: & cela prouvé à leur manière, ils ont prononcé affirmativement sur les caractères invariables de l'une des deux races plutôt que de l'autre. Souvent même ils ont jugé sur la vue d'un seul individu, sans considérer plus particulièrement si le mâle étant de telle race, il n'en eût pas été autrement en choisissant une femelle de son genre pour l'unir au mâle d'une autre. C'est encore ainsi qu'ils ont hasardé la détermination des caractères distinctifs de telle espèce ou variété; quelquefois d'après un individu altéré, défiguré, même mort & empaillé, ou seulement d'après sa peau, son squelette ou quelques relations de voyageurs. Ils ne se montrent pas plus difficiles sur un appétit désordonné, contraint ou forcé de quelques-uns des individus vivans qu'ils se sont procurés; sur des mouvemens de caprice, de gêne & d'ennui. Ils sont partis de ces apparences pour fixer l'instinct de l'animal, la loi de l'espèce, le vœu de la nature; pour ordonner, classer, &c.

Tantôt ils établissent des distinctions sur des différences de formes, de dimensions, de couleur du poil, des cornes ou de la queue, qu'ils appellent *un organe*; ajoutant que ces différences sont essentielles, caractéristiques: tantôt ils les attribuent au climat & n'en tirent aucune conséquence. Là, ce sont des espèces très-séparées; ici ce ne sont que des variétés; & avec la manie d'affirmer que tel ou tel caractère (évidemment effet de la dégradation, suite de l'esclavage ou de la domesticité) (A) appartient à tel animal, que pourtant ils n'ont jamais vu libre, ils font des espèces ou des variétés suivant que leur système s'en arrange, & finissent par tout confondre.

Cependant les mêmes essais qui leur avoient mal réussi ont été faits par d'autres; & soit que ceux-ci aient mieux procédé, soit qu'ils aient été mieux servis par les circonstances, soit enfin que le hasard ait procuré, sans qu'on s'y attendît, ce qui jusqu'alors avoit été cherché en vain, ils ont trouvé non-seulement possible le croisement de certaines races, jugé impossible par Buffon & ses admirateurs, tel que celui de la race du Chien avec celle du Loup, déjà si connu des anciens; celle du Chien & du Renard (sur quoi Xé-

nophon, Ariſtote, Héſychius, &c. diſent en propres termes, que les Chiennes de Laconie s'uniſſent d'elles-mêmes avec les Renards (B)), & tant d'autres; mais ils ont encore découvert que les Métis, provenus de ces croiſemens, ſe croiſoient également avec l'une ou l'autre race originaire.

Que dirons-nous d'une autre opinion également démentie par les faits; de celle qui ſuppoſe la dégénération en Amérique de toutes les eſpèces d'animaux qui y ont été tranſportées d'Europe? Elle eſt anéantie par la ſeule conſidération des bœufs devenus ſauvages dans ce nouveau Continent. A n'en juger que par les cuirs que nous en tirons, tous plus grands, plus épais, plus forts que ceux de nos bœufs, on voit combien ces animaux ont dû gagner au changement d'état & de climat. En effet, les voyageurs s'accordent à dire qu'ils ſont de plus haute taille, plus vigoureux, qu'ils montrent plus de hardieſſe & de courage que dans nos contrées; qu'enfin ils multiplient conſidérablement: ce qui paroît aſſez évident au *maſſacre* continuel qu'on en fait.

M. d'Aubenton, le collègue & collaborateur de M. de Buffon, dans ce qu'on appelle le grand ouvrage de ce dernier, n'a point échappé à ſa ſéduction; pénétré de ſon ſyſtême & de ſes idées, il ne travaille qu'à les faire valoir & s'honore de les louer. C'eſt ainſi qu'il ſe montre dans l'*introduction à l'hiſtoire naturelle* pour la préſente Encyclopédie; mais inquiet dans la contradiction, foible de raiſonnement, il ne fait jamais plus ſentir le défaut de ſes plans, le minutieux de ſes détails, que lorſqu'il réunit ſes moyens pour déprimer la méthode lumineuſe du profond & célèbre Linnæus.

Buffon a du génie & du ſtyle; au lieu de faits qu'il ignore, à la place d'un ſavoir qui lui manque quelquefois, il met de belles ſuppoſitions; il élève de brillantes hypothèſes; il décrit, il peint, & s'il n'inſtruit pas ſouvent, il amuſe toujours.

D'Aubenton, infatigable, tourne long-tems autour d'un individu; il ſe traîne péniblement ſur les penſées des autres, & paroît adopter & louer, rejetter & critiquer plutôt les opinions des hommes que celles de l'auteur. Ce ne ſont guères les raiſons qui ſont peſées; mais, d'anciens préjugés & quelques conſidérations particulières ſemblent déterminer ſes principes & dicter ſes jugemens. Ceux-ci une fois portés, quelque foibles ou haſardés qu'ils puiſſent être, ſont toujours ſuppoſés, prouvés & démontrés; il fait plutôt intervenir le *ſouverain auteur de la nature* pour nier ce qu'il ne comprend pas, que d'admettre ce qui ne lui convient point; & il aſſure de la meilleure foi du monde, que *ce ſouverain auteur* n'a pas conçu ainſi telle choſe, ou qu'il a refuſé à l'eſprit humain de l'appercevoir.

Dominé par ſon maître & ſon guide, il veut qu'il n'y ait aucune liaiſon dans la nature & que tout doive y être conſidéré iſolément. Syſtême favorable à la pareſſe, à l'ignorance, qui ne ſerviroit qu'à rendre l'homme petit devant le ſpectacle de la nature, & finiroit par l'éloigner de ſon étude.

Avec quelle légèreté il s'eſt permis de parler de la belle conjecture de

Linnée sur la cryſtalliſation des minéraux ; conjecture ſi méthodiquement développée par M. Romé de Liſle, dans ſa cryſtallographie, qu'elle y a pris tous les caractères de la vérité.

Notre auteur établit une critique obſcure & futile, qu'il appelle une *théorie;* puis il ajoute, avec aſſurance, qu'*elle eſt aiſée à prouver par des faits*, quoiqu'il n'en cite aucun.

Dans ſa croyance, que tant d'autres ont partagée, & que je ne regarde pas moins comme une erreur de fait : je veux parler de la prétendue propriété des polypes de ſe reproduire par leurs moindres parties, *par une petite partie détachée du corps ;* notre auteur affirme que cette propriété *eſt fort ordinaire dans les animaux.*

Il ſoutient cette aſſertion par l'idée ſingulière de fœtus niché dans toutes les parties du corps des polypes, & jailliſſant de chacune de ces parties en polypes tout formés. Je ne m'appéſantirai pas ſur la réſerve qui lui fait annoncer cette découverte *comme une très-foible préſomption :* mais je ne puis me diſpenſer de rappeller qu'il y a trente ans que M. Romé de l'Iſle a penſé & publié, (& perſonne ne lui a encore démontré que ce ſoit une erreur) que ces prétendus polypes, ainſi créés magiquement, ne ſont que des parcelles de polypiers qui contiennent des polypes tout formés, comme le rayon d'une ruche contient certain nombre de cellules dont chacune renferme une mouche.

Les cellules des mouches ſont grandes & remarquables au premier coup-d'œil : celles des polypes ſont petites & exigent d'être obſervées avec beaucoup d'attention : voilà toute la différence.

Au reſte, il eſt peut-être permis d'étendre le champ des conjectures & d'y comprendre des objets dont tout le monde n'avoue pas la démonſtration ; mais, dans la formation d'un nouvel ordre de choſes, on doit au moins reſpecter l'évidence & mettre de l'exactitude dans ſes diviſions. D'après ce principe, je ne ſaurois me défendre de quelque ſurpriſe dans l'examen des fondemens ſur leſquels M. d'Aubenton appuie les deux derniers ordres, ſuivant leſquels il range les animaux.

Les INSECTES *& les* VERS *ne pouvoient être placés que dans les deux derniers ordres de notre tableau*, PARCE QU'ILS SONT PRIVÉS DES SENS DE L'ODORAT *& de* L'OUIE : voilà le texte & les motifs de l'auteur.

Mais les mouches ordinaires ſont attirées par la ſeule odeur des matieres animales, toujours plus puiſſamment à raiſon de ce que cette odeur s'exhale plus fortement, ſoit par l'effet de la putréfaction ou autrement, & lors même que la matière n'eſt pas expoſée à la vue, ou qu'elle eſt inabordable. Ne ſait-on pas que les Abeilles ſont ſi péniblement affectées de certaines odeurs, qu'elles ne profitent point dans les lieux où ces odeurs ſe font ſentir, & qu'elles finiſſent par les déſerter ; tandis qu'elles ſont attirées dans les lieux les plus cachés par les exhalaiſons parfumées qui leur conviennent & leur plaiſent ? (C)

Ne chaſſe-t-on pas les Fourmis, ces inſectes déſolans pour les offices & les garde-mangers, en frottant leur paſſage avec du ſavon, non par l'effet des corps gras, comme des huiles fluides, dans leſquels ces animaux s'empâtent, mais par la ſeule odeur : car du ſavon mou, dont l'odeur eſt très-forte, de quelque maniere qu'il ſoit placé, ſur une tablette où les Fourmis ſe ſont fait une habitude de venir, les chaſſe inſenſiblement juſqu'à les faire diſparoître tout-à-fait ?

M. Baron, dans ſes *recherches ſur les Sauterelles & ſur les moyens de les détruire.* (Jour. de Phy., novemb. 1786,) rapporte ce paſſage de *Bowle*, auteur eſpagnol : » Quand bien même il tomberoit des millions de Sauterelles ſur un champ cultivé, on ne doit pas appréhender qu'aucune y dépoſe ſes œufs ; & s'il y a dans cet endroit un morceau de terre inculte, ſi petit qu'il ſoit, elles iront toutes les y dépoſer » & ajoute : » cette préférence ſi néceſſaire pour la conſervation de l'eſpèce, eſt indiquée » à la Sauterelle par l'*odorat.* »

N'a-t-on jamais vu de Punaiſes infecter des lieux, des lits, où elles déſoloient le commun des hommes qui y habitoient, les abandonner entiérement par l'odeur qu'exhaloient certains autres hommes (1) ?

M. d'Aubenton refuſe encore aux inſectes & aux vers le ſens de l'ouie ; mais il ne démontre pas plus la privation de ce ſens, que celle de l'odorat. Qu'il eût dit qu'on n'en découvre point l'organe dans les inſectes, c'eſt une choſe vraie & reconnue ; tandis que celle qu'il affirme eſt tout au plus douteuſe. Je me borne à un ſeul exemple.

Dans ces belles nuits d'été dont la fraîcheur répare les pertes qu'ont eſſuyées les animaux & les plantes, par l'ardeur du ſoleil & l'extrême chaleur du jour, vous voyez les Vers, qui habitent alors, de préférence, les terreins durcis à la ſurface, que la chaleur pénètre moins & où il ſe conſerve plus de fraîcheur (ce qui doit être ſingulièrement remarquable dans les allées du jardin des plantes, qu'on nomme *jardin du Roi* à Paris) ; dans ces belles nuits, dis-je, les Vers ſortent de terre en grand nombre, ils percent l'encroûtement des allées, quelquefois ils en couvrent preſqu'entièrement la ſurface. Chacun des Vers a ſon trou, & quoiqu'étendus de leur long ſur la terre, ils ont toujours l'une des extrémités du corps au plus près de l'orifice de leur trou, de manière qu'au moindre bruit, ils y rentrent tous avec une rapidité incroyable, & diſparoiſſent à l'inſtant. C'eſt un ſpectacle que je me ſuis ſouvent procuré.

Je ne parlerai pas de l'harmonie à laquelle on a tant dit que les Abeilles étoient ſenſibles. Je ne m'excuſerai pas non plus, auprès du public, de cette longue digreſſion, que j'étendrai peut-être encore ; mais je dois en dire le motif.

---

(1) Où que l'on tranſporte ſon coucher, dans un appartement infecté de Punaiſes elles s'y rendent en bandes, & toujours par le chemin le plus court ; & on les a vu grimper au plancher pour ſe laiſſer tomber de-là ſur la perſonne qui y avoit ſuſpendu ſon matelas.

L'Encyclopédie se répand dans les mains d'un petit nombre de savans ; ceux-ci ne risquent point d'être abusés ; ils sont en état d'apprécier ce qu'elle contient ; mais elle sera le code d'un grand nombre de personnes peu instruites, qui, munies de ce livre, croiront tenir la vérité par tous ses côtés, & posséder de grands moyens de s'instruire ; elles suceront l'instruction & l'erreur, comme les enfans sucent le bon & le mauvais lait.

Qu'on me dise où l'on peut relever plus utilement les erreurs de ce livre que dans ce livre même ? Le remède s'y trouvera à côté du mal ; on y apprendra à ne se laisser engouer de rien, à ne pas juger sur parole, à se défier des réputations, à ne pas croire que des titres, distinctions, chaires ou pensions, supposent des talens, du savoir : ma sévérité sera reversible sur moi-même ; on me jugera comme je juge les autres, & si je me suis trompé, j'aurai fourni l'antidote de mes propres méprises ; je n'aurai pas cessé d'être utile, fût-ce à mes dépens. Oui ! je tiens pour certain, que la meilleure partie de l'Encyclopédie, la plus curieuse & la plus propre à répandre des lumières, seroit un relevé des bévues, des opinions ridicules, des principes hasardés, des mauvais raisonnemens, des hypothèses extravagantes, des jugemens faux que renfermera ce grand ouvrage & qu'on y trouve déjà.

J'ai commencé d'indiquer ce qui me sembloit douteux ou susceptible de discussions dans quelques parties d'histoire naturelle ; je continue dans le même esprit.

Sans doute il ne faut pas nommer la personne qui a rédigé ce qui concerne les animaux quadrupèdes, puisqu'elle a voulu garder l'anonyme ; mais elle a travaillé, dit-elle, d'après M. de Buffon ; effectivement, elle le copie ; ce n'est pas toujours en conservant ses expressions, & c'est un véritable sujet de regret pour les lecteurs. Cependant les faits, les suppositions, les conjectures s'attribuent à M. de Buffon, & je ne séparerai pas de lui son rédacteur. Mais soit que je relève ici ce dont j'ai été frappé, ou que je le renvoye aux articles particuliers des animaux dont j'ai à parler, je dois, avant tout, revenir à l'*Introduction* de M. d'Aubenton.

Habitué à s'appésantir sur la mesure sèche des animaux dont il s'est occupé durant une grande partie de sa vie, cet auteur me paroît user avec trop de profusion de cette science aride dans une *Introduction*, où la nature devroit se présenter d'abord par grandes masses, dans toute la majesté de son ensemble, la beauté de ses phénomènes, l'immensité de ses richesses, l'éclat de ses variétés, avec cette chaleur, cet enthousiasme qu'elle inspire à son contemplateur, avec cette abondance de sentiment dont elle pénètre tout homme qui n'est point maîtrisé par de petites passions.

La gloire de Linnæus offusqua son concurrent, & trouble encore les sectateurs de ce dernier.

L'*homme*, nous dit M. D., *surpasse en dignité tous les êtres matériels par le rayon de la divinité qui l'anime & qui l'éclaire. Son ame immortelle lui donne l'empire de la terre & la jouissance de toutes ses productions. L'homme*

ne

ne peut être confondu parmi celles d'aucun des trois règnes de la nature, puiſqu'il en eſt le roi.

Ce début oratoire & métaphyſique, bien placé peut-être à la tête d'un traité de théologie, convient-il également à l'hiſtoire naturelle? Seroit-ce par de tels raiſonnemens qu'on devroit combattre le grand ſyſtême de l'immortel ſavant, qui avoit d'ailleurs une ſi haute idée de la divinité & de l'étendue de ſes émanations ſur le moral de l'homme?

L'âme empêche-t-elle que le phyſique de l'homme ne ſoit très-comparable à celui des animaux? & le rayon de la divinité ne ſe manifeſte-t-il pas dans ces rapports mêmes & cette ſimilitude d'effets, entre des objets différenciés d'ailleurs à pluſieurs égards?

Placer l'homme, en hiſtoire naturelle, à la tête de ceux des animaux dont la conformité d'organes & de fonctions ſemble les rapprocher de lui, eſt-ce donc le confondre avec la brute, avec une plante ou un caillou? Que ſignifie cette déclamation populaire: *l'homme ne peut être confondu parmi les productions d'aucun des trois règnes de la nature, puiſqu'il en eſt le roi.*

Eſt-ce *roi* de la nature ou de ſes productions, que veut dire M. d'A.? Et qu'entend-il par le mot *roi*? Seroit-ce que les autres animaux l'auroient choiſi pour les gouverner, ſuivant la ſignification du mot *roi*, qui vient de *regere*?

Mais M. d'A. ne s'en tient pas à cette preuve contre Linnæus, ou du moins il la complette, & par la forme des gras de jambe du *Gibbon* de M. le prince Louis, & par celle des mêmes parties du *Jocko* du prince d'Orange, & bien plus encore par celle du grand trou occipital de l'homme, comparé au grand trou occipital de pluſieurs animaux. Il meſure les dimenſions de ce trou, il en prend l'inclinaiſon, calcule la différence des angles de cette inclinaiſon, toujours pour conclure contre Linnæus, ſans prouver rien contre lui, non plus que par le paſſage copié d'Ariſtote.

Il eſt ſingulier, ſans doute, après ce que nous venons de remarquer dans l'*Introduction*, de trouver dans le texte, aux mots CARNASSIERS, CARNIVORES. que, parmi les eſpèces qui offrent *le biſarre contraſte, le honteux mélange, de l'inclination ſociale des frugivores, & de la ferocité des carnaſſiers, celle qui doit être nommée la première, hélas! c'eſt celle de l'homme.*

Ici on ne craint pas de comparer l'homme aux animaux, quoique la comparaiſon ne ſoit pas à ſon avantage: mais il ne s'agiſſoit pas de critiquer Linné, & alors pourquoi ne raiſonneroit-on point?

Au reſte, que ce ſoit chez l'homme une dépravation de manger de la chair, que ç'en ſoit même une chez les animaux qui ne ſont pas incités au choix de cette nourriture par la conformation de leurs dents, de leur eſtomac & de leurs inteſtins, je n'en crois pas moins une erreur des naturaliſtes, de juger des intentions de la nature par quelques faits, bien ou mal obſervés.

De ce qu'un animal tue & dévore un autre animal, il ne s'enſuit pas toujours que le premier ſoit carnaſſier, ni même eſſentiellement carnivore. Il eſt tant

de circonſtances particulières qui peuvent modifier les individus, qu'on doit être très-réſervé à prononcer ſur l'intention, le vœu de la nature, relativement à une eſpèce, d'après des faits particuliers, même généraux en certains pays, ſous tels climats abondans en telles productions ou privés de telles autres, avec tels préjugés & telles mœurs des hommes qui l'habitent.

Peut-être aucun Ours terreſtre n'eſt-il naturellement carnaſſier : pouſſé par le beſoin, & ſentant ſa force, peut-être n'a-t-il jamais agi ainſi contre nature que par l'excès du beſoin & la difficulté de le ſatisfaire autrement.

L'homme, qui a ſouvent moins de raiſon que les animaux n'ont d'inſtinct, eſt peut-être le ſeul qui, à force de pervertir ſon être, n'a preſque plus conſervé de traces de ce qui appartient excluſivement à la nature. A force de raiſonner, & de ſe livrer ſans diſcrétion à tous ſes goûts, ſes appétits, à toutes ſes fantaiſies, il s'eſt tellement défiguré ou modifié, qu'on ne ſait plus que juger & penſer de ce qui lui reſte. Les uns trouvent que c'eſt perfectoin & le louent de ce qu'il poſſède : les autres eſtiment que c'eſt dépravation, & le plaignent ou le blâment ; c'eſt un délire de part & d'autre. En hiſtoire naturelle comme en Chymie, beaucoup plus qu'en toute autre partie, on ne veut plus douter de rien, & l'on ne parle que par aſſertions. C'eſt le cas de répéter ce qu'on a déjà tant dit : voulez-vous connoître la nature? Laiſſez de côté les écrits, étudiez-la dans ſon grand livre.

Rien ne me paroît ſi nuiſible à la ſcience que l'eſprit de parti, ou cette aveugle & partiale admiration, qui fait adopter ſans examen les opinions d'un homme.

Par exemple, dans l'*avertiſſement* de l'ouvrage que je cite, après ces mots *Quadrupèdes* & *Cétacés*, on nous dit : « Toute l'Europe s'accorde à regarder » l'hiſtoire naturelle de M. le *Comte* de Buffon comme l'un des plus beaux ou» vrages de ce ſiècle. On ſent bien, qu'avec un tel guide, il ſeroit ſuperflu de » chercher à s'ouvrir de nouvelles routes dans cette partie de l'hiſtoire natu» relle, &c. ».

Cependant, il eſt de fait que toute l'Europe rejette la nomenclature de M. le *Comte* de Buffon ; que toutes les nations ont regardé ſon ſyſtême comme le fruit d'une imagination, très-belle aſſurément, mais dénuée de la connoiſſance des faits, ſur leſquels Linnæus avoit établi ſa méthode, devenue celle du monde ſavant, ſauf les additions ou corrections néceſſitées par les acquiſitions ou les découvertes poſtérieures à ce grand homme.

Avancer qu'il ſeroit ſuperflu de s'ouvrir de nouvelles routes que celles parcourues par Buffon, c'eſt établir qu'il eſt ſuperflu d'avoir une marche ſûre, des connoiſſances approfondies, & même des idées nettes, dans cette partie de l'hiſtoire naturelle.

« Notre méthode, ajoute-t-on, ne fait que rapprocher les animaux, ſui» vant que l'on peut remarquer entr'eux plus de traits de conformité & de » reſſemblance, &c. » Il eſt vrai que Buffon, preſque vaincu par la raiſon, ſemble adopter une méthode que ſon copiſte expoſe ; mais dominé par ſon goût,

il a abandonné cette méthode même pour tenir une marche déterminée par des apparences résultantes du caprice ou de la nécessité de tel peuple, dans telle contrée, sous tel climat ; c'est la grosseur des animaux ; l'usage qu'en font les hommes ; ce sont des formes ou des goûts, jugés sur des circonstances particulières ou des accidens individuels ; toutes choses variables suivant les tems & les lieux.

Au lieu de s'arrêter à ces remarques vagues, sur lesquelles tout le monde peut disputer, si l'on s'étoit attaché, comme Linné, à des distinctions marquées par la nature, à des conformités visibles & palpables, à des caractères constans, on pourroit croire superflu de chercher à s'ouvrir de nouvelles routes.

On nous promet, il est vrai, que : « tout ce qui *peut* avoir paru de nouveau » depuis la publication de l'histoire naturelle des Quadrupèdes de M. de Buffon, » ou qu'il a lui-même ajouté dans ses supplémens, est refondu dans chaque ar» ticle ». Malheureusement cette annonce est une fausseté, à-peu-près démontrée à chaque article. Par-tout on établit en principes les opinions, les conjectures, les erreurs mêmes de Buffon, sans se mettre en devoir nulle part de raisonner les unes, de discuter les autres, ni même de rectifier les dernières, d'après plusieurs auteurs qui pourtant les avoient relevées.

« Les espèces, ajoute-t-on, sont rangées, dans ce nouveau dictionnaire, » sous leurs *véritables* dénominations ; & tous les noms triviaux, savans, na» tionaux ou étrangers, étant rapportés, par renvois, à ces vrais noms, on voit » s'éclaircir la confusion de l'ancienne Encyclopédie ».

J'observe sur cette prétention, 1° que la plupart de ces dénominations ne sont prises pour *véritables* que par Buffon & ses partisans : elles sont telles, en général, qu'elles confondent les choses au point de rendre difficile & incertaine l'étude de cette partie.

2°. Qu'il s'en faut, au contraire, que les noms triviaux soient rapportés ; souvent on affecte de ne rien dire de ceux de Linnæus, précisément ceux qui sont aujourd'hui par-tout adoptés.

De plus, on nous donne ici beaucoup de noms qui ne sont connus ni des nationaux, ni des étrangers, & pour lesquels, par conséquent, personne n'a imaginé de faire des phrases caractéristiques. Divers animaux qui portent tels noms, dans Buffon, en portent d'autres chez les naturalistes, qui même ordinairement les ont classés d'une manière fort différente de la sienne, si l'on peut dire qu'il en ait une. Enfin, plusieurs espèces & variétés sont échappées à Buffon & à son copiste.

Que celui-ci critique l'ancienne Encyclopédie, le champ est vaste & il a beau jeu ; chacun y avoit mis du sien, & l'histoire naturelle étoit peu connue en France il y a quarante ans. Mais qu'aujourd'hui, après tant de bons ouvrages sur cette matière, on nous en donne une si foible, c'est ce dont on peut se plaindre avec raison.

On termine l'*Avertissement* par l'invitation de lire, avant tout, l'article

Quadrupèdes. Effectivement, cet article renferme une expofition fuccinte de quatre méthodes, à commencer par celle de Linné, fur laquelle on s'écrie à l'*incohérence !* aux *difparates !* On trouve enfuite l'expofé de celles de Rey, de Klein & Briffon; beaucoup de forties contre les méthodiftes, une invocation à l'antiquité pour prouver la raifon de pulvérifer ces atômes; enfin l'éloge, répétée en cent façons, de l'illuftre Buffon, & des déclamations ou imprécations contre ceux qui ne voyent ni ne penfent comme Buffon; c'eft-à-dire, à-peu-près contre tous les favans naturaliftes étrangers & beaucoup de nationaux

Mais notre auteur va encore plus loin; &, comme l'églife, qui pofe en fait que hors d'elle il n'y a point de falut, il établit que, hors notre climat, où tout eft doux & benin, les chofes & les hommes font extrêmes.

Voici les raifons de fa marche & la conclufion de fon principe.

« C'eft auffi, nous dit-il, des climats exceffifs que l'on tire les drogues, les » parfums, les poifons, & toutes les plantes dont les qualités font exceffives; » le climat tempéré ne produit au contraire que des chofes tempérées ». (Telles, d'une part, que l'arfénic, les acides minéraux, d'une autre part, la rage, le venin de la Vipère, &c.) « Les herbes les plus douces, » (telles que l'arroche fétide, la plupart des *Solanum*, notamment *le Stramonium*, les *Sinapis*, particulièrement la Moutarde, la Sauge, le Romarin, &c. « les légumes les » plus fains, les fruits les plus fuaves, » (il faut avouer que l'Ananas, les Dates, le Cocos, & une infinité d'autres, font des fruits bien mal fains & de bien mauvais goût. (D) « les animaux les plus tranquilles, » (témoins le Loup qui, dans fa faim, attaque les animaux & l'homme même; le Renard, qui toujours guette & ne s'apprivoife jamais; le Buffle & le Taureau, qui feroient terribles par nature, & dont l'homme ne jouit qu'en les accablant de mauvais traitemens.) « les hommes les plus polis font l'appanage de cet heureux cli- » mat ». J'ai bien peur, qu'en ceci, le fyftême des climats, établi par Platon, Ariftote, renouvellé par Charron, Chardin, Montefquieu, ne perde beaucoup à l'examen; car, il ne fut jamais de peuples plus doux fur la terre que les Indous & les Caraïbes, les Guèbres & les Banians, tandis que notre Europe tempérée a produit les peuples les plus féroces : j'en attefte, & les Croifades, & les horreurs qu'ils ont commifes dans les deux Indes, & la Saint-Barthélemi, & la ligue, & la fronde, & les dragonades, & .... je n'en finirois pas, fi je fuivois notre hiftoire & celle des peuples qui nous entourent; fans parler de la barbarie atroce du commerce des Noirs, des abominations exécrables qu'on fait commettre à ces malheureux en Afrique, & des affreux tourmens qu'on leur fait fubir en Amérique.

Et, qu'importe qu'on attribue ces horreurs à la fuperftition, à l'ambition du pouvoir ou à la foif de l'or ! Les paffions atroces ne germent pas dans les âmes naturellement douces; & les animaux mêmes de même efpèce ne fe dévorent pas plus entre eux fous les zônes torrides & glaciales, que fous les zônes tempérées.

C'eſt particulièrement ici qu'il faut ſuivre l'auteur pour le voir preſſer & entaſſer une foule de raiſonnemens captieux, d'où ſont déduits, comme faits, des jugemens vagues, des aſſertions fauſſes, & de prétendues preuves qui ne démontrent rien.

Les uns & les autres abondent dans le corps de l'ouvrage : ici, l'on nous dit, » qu'immédiatement après la naiſſance de l'*agneau*, on le tient droit » ſur ſes pieds, & qu'on ne lui permet point de ſucer le premier lait de » ſa mère, *parce que ce lait eſt gâté & lui ſeroit nuiſible* ». Il eſt impoſſible, en auſſi peu de mots, d'avancer plus de faits faux, de donner plus de conſeils pernicieux, & de publier une doctrine plus contraire à la bonne phyſique & à la ſaine raiſon.

Plus loin, on avance que « les *Béliers* ſans cornes ſont dans nos climats » moins vigoureux & moins propres à la propagation ».

Propoſition démontrée fauſſe, & par les analogies-phyſiologiques, & par la pratique de tous les peuples qui s'occupent le plus & avec le plus d'intelligence & de ſuccès de la conſervation & de la réproduction des belles eſpèces de *Moutons*.

Je ne parlerai pas de la contradiction frappante de l'article de l'*Ane*, qu'on avertit d'abord de ne pas prendre pour un *cheval dégénéré*, *comme l'ont voulu dire quelques méthodiſtes*, & dont on obſerve à la page d'après, *qu'à conſidérer cet animal, même dans un grand détail, il paroîtroit n'être qu'un Cheval dégénéré* : (E) de l'éloge ridicule du *Cerf* ; *comme il eſt le plus noble d'entre les habitans des bois, il ne ſert auſſi qu'aux plaiſirs des plus nobles des hommes*. Mais la nobleſſe du Cerf conſiſte dans ſa *forme élégante & légère, ſa taille auſſi ſvelte que bien priſe*, dans ſes membres flexibles & nerveux, ſa légéreté, ſa force, la beauté de ſa tête, parée d'un bois vivant qui ſe renouvelle chaque année : tandis que les plus nobles des hommes ſont ſouvent les êtres les plus diſgraciés de la nature, par la raiſon qu'ils ſont en général les hommes qui s'éloignent le plus d'elle.

Je paſſe, ſur la comparaiſon du *poil* de nos Chèvres, à la laine de nos Brebis, pour nous prouver que ſi cette dernière eſpèce venoit à nous manquer, celle de la Chèvre pourroit la remplacer.

Je paſſe ſur la puérilité du jeu de mots fait à l'occaſion du *Chevreuil*, « *regardé comme une Chèvre ſauvage qui, ne vivant que de bois, porte du bois au lieu de cornes* ». Cependant il induit en erreur ; car le Chevreuil mange de l'herbe & paît comme la Chèvre. La *Chèvre* a des cornes comme le *Condoma*, ou *Coësdoës*, le Bœuf, la Gazelle, &c. leſquels, malgré ces *cornes*, mangent les bourgeons & les feuilles des arbres, comme le Cerf, le Daim, l'Elan, la Renne, qui ont des *bois*.

Voilà donc l'hiſtoire, la phyſique & la logique tout-à-la-fois en défaut.

Je paſſe ſur les hyperboles prodiguées au *Chien* par *le ſecours duquel l'homme a conquis, dompté, réduit en eſclavage les autres animaux, ſans lequel il ne pourroit encore aujourd'hui découvrir, chaſſer, détruire les bêtes ſauvages &*

nuisibles. Comme si les Chiens étoient bien utiles contre les Lions, les Tigres, &c. comme si des peuplades entières n'avoient pas vécu & ne subsistoient pas sans tout cet attirail de Chiens, de conquêtes, d'empires, d'esclavage, &c. Comme si tout cela étoit conséquent, nécessaire, même utile; mais on vouloit conclure que le *premier* ART *de l'homme a été l'éducation du* CHIEN; *le fruit de cet art, la conquête & la possession paisible de la terre.* Paisible, au bout du fusil! au moyen de flèches, de pièges, d'embûches ou autrement! (F)

Passons encore sur la confusion du *Carcajou* avec le *Glouton*, sur l'incertitude de la coëffure de l'*Elan, qui porte de grandes* CORNES *ou plutôt des* BOIS *cylindriques à leur origine*; sur les contradictions de l'histoire *du Lamentin*, auquel on donne *trente-deux dents* molaires, pour un des caractères de l'espèce, & qu'on dit ensuite ne point avoir de dents à l'une ni à l'autre mâchoire; sur le rapprochement forcé du *Tapir* & de l'*Eléphant*; la comparaison ridicule du premier avec une petite vache; (G) la prévention qui y donne lieu, & les fausses conséquences qu'on en tire; tous ces défauts s'accumulent dès qu'il s'agit de soutenir le grand systême d'abâtardissement des animaux d'Amérique.

Rien ne montre tant l'incertitude de nos naturalistes, que la confusion des idées qu'ils ont répandue sur les ordres & classes des différentes sortes de Singes. Cet article n'est pas un de ceux qui concourt le moins à prouver le vuide de leurs assertions en faveur de ce systême, plus étendu, & autrement développé par M. de Pauw, dans ses *Recherches philosophiques sur les Américains.* (H)

Mais que d'énergie dans certains hommes, dans certains animaux, dans certaines plantes ou autres productions de la nature de ces contrées! Si leurs qualités & leurs vertus n'étoient pas les mêmes que parmi nous, qui oseroit prononcer qu'elles ne les valussent pas? S'il est vrai (ce que pourtant on pourroit mettre encore en question) que les Européens ont beaucoup gagné à la découverte de l'Amérique, ne le seroit-il pas aussi que les Américains y ont beaucoup perdu?

On dit souvent: que les meilleures productions de ce nouveau Continent y ont été portées par nous, de l'ancien; mais 1°. ce n'est pas dans l'Amérique septentrionale où l'on n'a guère introduit, d'animaux sur-tout, supérieurs ou bien préférables à ceux qui y existoient, puisqu'ils étoient, pour la plupart, communs aux deux Continens. A l'égard des végétaux, ces continens se sont rendus à-peu-près l'équivalent.

2°. Si l'on a porté dans les isles & dans la partie méridionale, le coton, l'indigo, on les y a aussi trouvé, ainsi que l'art de les employer. Pour le sucre & le café, on y a eu l'avantage que n'offroit pas notre Europe, d'un climat & d'un sol propres à les cultiver. On y a trouvé la cochenille & les bois de teinture que n'ont point nos contrées; & si l'on y a porté différentes espèces de grains, on en a tiré d'autres, ainsi que des racines, des fruits, des légumes, beaucoup de plantes & d'arbres qui nous étoient inconnus.

Nous avons fait, il eſt vrai, à cette partie du monde, préſent de nos ſciences & de nos arts; mais les unes ne ſont-elles pas trop ſouvent vaines, & les autres ne ſont-ils pas trop ſouvent inutiles, pour que nous devions nous en glorifier? Pourrions-nous prouver qu'ils ont enſemble beaucoup contribué au bonheur de l'humanité? Depuis que ces hautes ſpéculations, ces ſublimes connoiſſances, ce goût, cette recherche, ſont répandus parmi ces hommes & cultivés par eux, les hommes ſont-ils plus ſains, plus robuſtes, plus libres, plus indépendans? Jouiſſent-ils plus gaiement de la vie, la quittent-ils avec moins de peine, ſont-ils moins aſſujettis aux miſères attachées à leur eſpèce, ou les ſupportent-ils plus aiſément? (1)

S'il eſt une partie des révolutions humaines propre à faire croire au bien qui a pu réſulter, pour l'humanité, de la découverte de l'Amérique par les Européens, c'eſt aſſurément celles qu'ont occaſionnées les Anglo-Américains; c'eſt l'établiſſement de cette belle conſtitution qui reconnoît l'égalité des hommes, qui les traite tous en fils chéris d'une même famille, & cela, dans le pays, ſur le ſol même où l'homme, plus féroce qu'aucun des animaux qui ravagent la terre, avoit le plus inſulté à ſon eſpèce, le plus dévoré de ſes ſemblables.

Mais, cette révolution, que la diſtance du nouveau continent a pu favoriſer, n'y a pas tenu eſſentiellement; ſemblable révolution peut & doit arriver en Europe, en Aſie, en Afrique. Puiſſe-t-elle, de proche en proche, changer la face de toute la terre & ne compoſer enfin, de la réunion des hommes, qu'une ſociété de frères!

Je pourrois revenir ſur mes pas pour relever diverſes contradictions dans les articles des animaux tenant à l'ordre des *Lemur*: les *Antilopes*, les fourmillieres *Myrmicophagza*, les *Sciurus* ou Ecureuils, &c. n'offrent pas moins de confuſion: mais je n'ai fait ici qu'ébaucher une matière qui mériteroit d'être traitée avec beaucoup plus d'étendue que je ne dois lui en donner.

D'autres s'en occuperont, ſans doute, & c'eſt ce qui peut arriver de mieux pour les ſciences, dans la carrière deſquelles on n'avance jamais mieux qu'en ſappant les erreurs qui l'obſtruent.

Quant à moi, pour qui cet objet n'eſt pas majeur & qui n'ai à le conſidérer qu'en paſſant, je m'en tiendrai dorénavant à relever, ou diſcuter ce que je croirai devoir l'être, concernant les ſeuls individus dont j'aurai à faire mention & à meſure que je traiterai de chacun d'eux.

Le doute eſt à l'inſtruction ce que la préſomption eſt à l'ignorance: ils

---

(1) Je ne puis me figurer que ces grands louangeurs de la haute civiliſation des hommes aient jamais lu les relations des peuples de la Bétique par Adoam, dans Télémaque. Aſſurément l'excellent Fénélon avoit bien autant de jugement qu'eux, & il connoiſſoit un peu mieux les hommes, dont par-tout, & toujours les grands malheurs qu'ils éprouvent, réſultent des grands beſoins qu'ils ſe ſont faits.

naiſſent l'un de l'autre & ſe fortifient réciproquement. Si l'art de douter, enfant de l'expérience, ne s'acquiert, comme tous les autres arts, que par le travail, il eſt auſſi l'aiguillon qui preſſe les recherches & éclaircit les faits de tous les genres.

L'ignorance, toujours préſomptueuſe, trouve plus facile de faire un ſyſtême que de découvrir une vérité; elle s'attache à ſa chimère & finit par vouloir la transformer en cette vérité qu'elle n'a pas eu la force de chercher, & qu'elle méconnoîtra toujours.

Je paſſe à la notice des animaux qui nous donnent les fourrures.

SECONDE PARTIE.

TREIZIEME ORDRE DU MAMMALIA.

TALPA.

Dentes primores *ſuperiores VI.*
Inferiores VIII.

Laniarii *major I; minores IV.*

Naſus *elongatus.*

Palmæ *foſſoriæ.*

1er. Genre. *TALPA Europea. Cauda breviore; pedibus pentadactylis.*

La TAUPE ordinaire. *ERXLEBEN.*

CE petit animal, remarquable par ſa conformation & ſes mœurs dont la correſpondance juſtifie ſi bien la nature, eſt très-commun dans l'Europe, où il habite les pays cultivés. Un nez effilé, des yeux imperceptibles, cachés dans les poils, point d'oreilles apparentes, des jambes courtes, des pieds à cinq doigts, armés d'ongles & fortement muſclés, ſur-tout ceux de devant, le corps épais, long d'environ cinq pouces, la queue courte, la peau tenace, tendue ſur la chair, couverte de poils courts, très-denſes, doux & noirs : voilà ce que préſente la Taupe au premier coup-d'œil, & ce qui ſemble annoncer, dès l'abord, ſa vie ſouterraine.

La direction & la force de ſes pieds de devant les rend auſſi propre à fouiller la terre, que la diſpoſition des pieds de derrière les rend agiles à la rejetter; ſon nez pointu paroît fait pour la conduire dans la recherche de ſes alimens qu'elle diſtingue à l'odeur; l'organe de la vue & celui de l'ouie qu'elle a très-ſubtil, ſont abrités de manière à n'avoir rien à craindre du frottement de la terre qu'elle fouit ſans ceſſe, pour y creuſer des demeures qu'elle aime à étendre & qu'elle ſe plaît à changer. Elle ſe nourrit

de vers; d'infectes, & de racines, particulièrement de celles qui font bulbeufes; elle fait d'affez grands dégâts dans les prés & dans les jardins potagers.

» Pour les attraper & les détruire (nous dit-on dans le dictionnaire des Animaux) les payfans ont toutes fortes d'inventions. On leur en laiffe le » foin ordinairement; les naturaliftes ne s'amufent guère de ces bagatelles ». Il eft vrai qu'excepté Linné, qui s'eft imaginé dans fon *Pan fueticus*, fes *Amœnitates academicæ*, de faire des applications de la fcience aux chofes ufuelles, à l'économie ruftique, aux befoins de la vie, nous avons peu de favans qui fe foient arrêtés aux *bagatelles* de cette nature. Mais il ne falloit pas donner ce tort comme un attribut néceffaire de la fcience; ce feroit la déprifer aux yeux du bon fens.

Il n'eft pas plus judicieux de s'appuyer fur l'exagération d'un auteur pour faire des anciens une critique outrée.

Parce que *Jonfton* prétend, à l'occafion de la multiplicité des Taupes en Theffalie, que *quelques-uns* ont publié qu'elles y avoient fappé & ruiné une ville; voilà (nous dit-on) *comment les anciens s'amufoient à nous conter des fables au lieu de nous inftruire*. Mais, s'il eft vrai, comme le dit M. de la Faille, qui a étudié les Taupes & leurs mœurs, que ces animaux franchiffent tout obftacle, murs, foffés, canaux, qu'ils tournent tout au tour des rochers ou des montagnes, qu'ils creufent & conduifent leurs galeries à une très-grande profondeur, fous des rivières & fous des fondemens épais; il ne feroit pas impoffible que leur grand nombre eût concouru à la ruine de quelques vieux mur d'une petite ville Theffalienne. L'amour du merveilleux fait le refte, & ce qu'il ajoute à la vérité ne met pas en droit de calomnier des fiècles, quand on ne peut s'en prendre à des auteurs qui faffent autorité.

Je laiffe aux naturaliftes d'accorder l'appareil de la génération dans la Taupe, qui femble, par tous les moyens dont elle eft douée, pouvoir aifément remplir le vœu de la nature dans l'obfcurité de fa demeure, & fans le moindre mouvement, avec la prétention de ceux qui veulent qu'elle forte la nuit pour s'accoupler, ce qui ne paroît pas trop facile à vérifier: je leur laiffe à décrire la conftruction induftrieufe de fon logis, les foins qu'elle prend de fa famille, l'ardeur du mâle & fes combats; je me borne à obferver que fa peau fait une jolie fourrure, douce, fine, foyeufe, luifante & très-légère. Mais le peu d'épaiffeur de la peau, le peu de longueur du poil, qui lui donne tant de légèreté, la rend en même-temps de fort courte durée. Elle ne peut fervir plus d'un an & ne fait pas un article de commerce pour la plupart des pelletiers. On en fait des bourfes; un ancien auteur (Agricola) nous apprend qu'on en a fait des chapeaux, & Pline dit en avoir vu des couvertures. Mais, comme l'ufage de cette fourrure n'eft pas fort ordinaire, on n'a point fait de recherches fur le temps de l'année où elle eft la meilleure. Ce doit être dans l'hiver. Quant aux manières, très-variées de détruire cet animal, il femble

que celle à préférer, pour le prendre ſans altérer ſa peau, ſoit de placer à l'iſſue des taupinières, de petites trapes ou piéges.

On compte en Europe pluſieurs variétés de Taupes qui ne diffèrent que par la couleur. Après la noire, celle tachetée de noir & de fauve eſt la plus commune parmi nous. On trouve la *fauve* claire dans le pays d'Aunis; celle couleur *citron*, en Languedoc; les blanches ſont plus abondantes en Hollande.

Il ne paroît pas que les autres genres de Taupes étrangères; la *rouge* d'Amérique, le *Tucan* de Buffon, qui n'a que trois doigts aux pieds de devant & quatre à ceux de derrière; la *dorée* de Sibérie, à pieds ſemblables à la précédente, mais ſans queue, & dont les couleurs vert & or, ſont ſi belles, ni celle de *Virginie*, malgé ſon poil brillant, s'emploient en fourrure.

QUATORZIEME ORDRE.

SOREX.

Dentes primores *ſupèriores II. Bifidi.*
inferiores IV, intermediis brevioribus
(interdum II.)

Laniarii *utrinque plures.*

Naſus *elongatus gracilis.*

Pedes *digitati.*

9^e^. Genre. S. MOSCHATUS, *Pedibus palmatis,*
Cauda compreſſo-lanceolata.

Le *Rat muſqué* de Moſcovie, auquel Buffon donne le nom de *Deſman*, & qu'il regrette de ne pas connoître aſſez pour en donner l'hiſtoire. Les recherches de Pallas & de Lépéchin nous rendent plus heureux.

Sous le nom de *Rat muſqué* quelques pelletiers tiennent de petites fourrures qu'ils diſent tirer de la Ruſſie & du Canada. Cette dénomination des lieux indique une confuſion dans les objets; mais il eſt aiſé de s'y méprendre, puiſque des naturaliſtes ont également appellés *Rat muſqué*, le *Sorex moſchatus* & le *Caſtor Zibethicus*, quoique très-différens l'un de l'autre à pluſieurs égards, & par le lieu de leur origine.

Pallas & Schreber avoient remarqué que Linné n'auroit pas dû placer le Rat musqué de Moscovie, qu'il appelle *Castor moschatus*, dans le genre du Castor, avec lequel, malgré la réunion des doigts de ses pieds de derrière, il a moins de rapport qu'avec la *Musaraigne* : aussi Erxleben les range-t-il avec cette dernière dans l'ordre des *Sorex*.

Ce naturaliste nous apprend que le corps du Moschatus est long d'environ quatorze pouces; sa queue, un peu moins longue que le corps, est applatie sur les côtés, couverte de petites écailles rondes, entre lesquelles poussent quelques poils, & terminée en pointe obtuse. Les jambes de devant sont plus courtes que celles de derriere : il a cinq doigts à chaque pied & ceux de derrière sont réunis par une membrane. Ses oreilles ne paroissent point, ses petits yeux sont environnés de poils courts & blancs, & son museau est allongé comme celui de la Musaraigne.

Il ne s'accouple qu'une fois l'année, à la fin de l'hiver, ou au commencement du printemps. Lépéchin observe qu'il ne pèse pas plus de seize onces. On trouve cet animal en Laponie, en Russie, sur les bords des lacs, sur ceux du Don, du Volga; il se fait un terrier très-près des eaux, dans lesquelles il se tient presque continuellement, ne se laissant voir sur le rivage que lorsque tout est bien tranquille; à l'instant même qu'il apperçoit un homme, il se cache de nouveau.

Il met l'entrée de sa demeure au niveau de l'eau; mais comme il la creuse obliquement, dans l'escarpement des rivières ou lacs, il peut y être toujours au sec, quand il s'y tient renfermé, comme il fait durant l'hiver. Dès que les glaces sont fondues, on le voit venir assiduement jouer au soleil, à la surface de l'eau. Son museau paroît être son principal organe; il a beaucoup de sensibilité, se meut dans tous les sens imaginables, & est très-propre à fouiller dans le limon. On l'entend souvent barbotter dans l'eau avec les lèvres, comme un canard, & alors il fait rentrer son museau dans sa bouche. Quand on l'irrite, il fait entendre un léger sifflement comme la souris; ses morsures sont alors dangereuses. Il se nourrit d'insectes, de vers, de sangsues, dont il est fort avide, & de poissons. Il devient aussi la pâture de quelques-uns de ceux-ci, & il communique à leur chair une si forte odeur de musc, qu'il n'est plus possible aux hommes de la manger sans dégoût. Le siége de son parfum est sous la queue, tout près de sa racine, dans le milieu de sa grosseur, immédiatement au-dessous de la première peau. Il consiste en dix-huit vessicules, formant trois rangées contiguës de six chacune. Le musc qu'elles renferment a toutes les propriétés de celui dont on se sert dans les pharmacies, & l'on peut en retirer un scrupule de chaque Rat. Une chose extraordinaire dans cet animal, c'est qu'il n'a ni vessicule de fiel, ni cœcum. Ses intestins mêmes, lorsqu'ils sont tous frais, exhalent une forte odeur de souffre. C'est en automne ou au printemps qu'on prend le plus de ces animaux, & cela dans des nasses ou filets, où on les trouve étouffés, quoiqu'ils soient conformés intérieurement de manière à

pouvoir vivre longtemps ſous l'eau. On en prend beaucoup dans les environs de Woroneſch.

La fourrure de ce petit animal eſt douce, brillante & fournie ; d'une couleur brune ſur le dos & blanchâtre ſous le ventre ; plus le pays qu'il habite eſt froid, plus les couleurs de ſon poil ſont foncées. Les Ruſſes mettent de ſes queues dans les armoires pour chaſſer les teignes que ſon odeur éloigne & fait fuir. Mais cette odeur pénètre les habits juſqu'à les rendre incommodes pour beaucoup de perſonnes, & elle ſemble devoir être un obſtacle à l'emploi de la peau en fourrure ; auſſi n'eſt-il pas fort général, ni très-répandu. On en garnit cependant les tulupes, peliſſes ou robes de chambres, &c.

On connoît encore ſous le nom de *Rat muſqué* des Antilles, *Pilori* de Buffon, un animal à parfum, plus grand que le Rat ordinaire, à queue courte & cylindrique, vivant ſous la terre qu'il creuſe ; d'un poil noir ſur le dos & blanc ſous le ventre ; mais je ne le crois pas connu dans le commerce.

Quant au *Rat muſqué* de Canada. *Voyez* CASTOR ZIBETHICUS.

DIX-SEPTIÈME ORDRE.

URSUS.

Dentes primores ſuperiores VI, *intus excavati alterni.*
Inferiores VI : *laterales II, longiores lobati ; ſecundarii baſi interiores.*

Laniarii *ſolitarii, conici.*
Molares V. ſ. VI : *primo laniariis approximato.*
Lingua *lævis.*
Membrana nictitans.
Naſus *proeminens.*
Penis *ſcatens oſſe curvato.*

En ſuivant la marche que nous nous ſommes preſcrite, nous aurons à traiter, ſous ce titre, de pluſieurs genres d'animaux, de noms très-divers dans notre langue. Tous ceux qui entrent dans l'ordre qu'Erxleben en a fait, appartiennent également à cet ouvrage, par l'emploi de leur peau en fourrure.

« Il n'y a aucun animal (dit Buffon) sur lequel les auteurs d'histoire naturelle aient autant varié que sur l'Ours : leurs *incertitudes*, & même leurs *contradictions* sur la nature & les mœurs de cet animal, m'ont paru venir de ce qu'ils n'ont pas distingué les espèces, & qu'ils rapportent quelquefois de l'une ce qui appartient à l'autre. D'abord il ne faut pas confondre l'Ours de terre avec l'Ours de mer, appellé communément *Ours blanc*; *Ours de la mer glaciale*; ce sont *deux animaux très-différens*, tant pour la *forme du corps*, que pour les *habitudes naturelles*. Ensuite, il faut distinguer *deux espèces* dans les Ours terrestres, les bruns & les noirs, lesquels *n'ayant pas les mêmes inclinations, les mêmes appétits naturels, ne peuvent pas être regardés comme des variétés d'une seule & même espèce*, mais doivent être considérés comme deux espèces distinctes & séparées. De plus, il y a encore des Ours de terre qui sont blancs, & qui, quoique ressemblans par la couleur aux Ours de mer, en diffèrent par tout le reste autant que les autres Ours ».

« Il n'y a point d'exemple (assure Buffon, à l'occasion de ce que dit Vormius, du mélange entr'eux des Ours carnassiers & des Ours frugivores de Norvége). « Il n'y a point d'exemple que des animaux dont les appétits sont constamment différens, dont les uns ne mangent que *de l'herbe & des feuilles, & les autres de la chair & du sang, se mêlent ensemble & produisent une espèce intermédiaire* (1) ».

Voilà donc établie en principes la nécessité de regarder, comme d'espèces différentes, les animaux qui, malgré des ressemblances extérieures, *n'ont pas les mêmes inclinations, les mêmes habitudes, les mêmes appétits naturels*.

Cependant Buffon nous dit plus loin, en traitant de l'*Ours blanc* de la mer Glaciale, qu'il vient de nous recommander de ne pas confondre avec l'Ours de terre, parce que *ce sont deux animaux très-différens*, tant pour la *forme du corps*, que *pour les habitudes*, &c. Il nous dit : « Qu'on ne seroit pas fondé à assurer que l'Ours des mers du Nord est d'une espèce particulière, uniquement parce qu'il est blanc & qu'il est plus grand que l'Ours commun.

» *La différence dans les habitudes* (ajoute-t il), *ne me paroît pas plus décisive que celle de la couleur & de la grandeur* » .... N'est-il pas probable que si l'on transportoit nos Ours de Savoie sur les montagnes du Spitzberg, n'y trouvant nulle nourriture sur la terre, ils se jetteroient à la mer pour y chercher leur subsistance ».

Que devient donc le principe établi d'abord ? Que valent les conséquences qui en ont été tirées ? Si les habitudes sont locales ou doivent être regardées comme telles, elles ne peuvent donc pas servir à établir des différences d'es-

(1) V. Hist. nat. de Buffon ; *de l'Ours*.

pèces, ni empêcher que ces prétendues espèces s'allient, comme Buffon l'a décidé plus haut des Ours de terre ?

La *couleur*, la *grandeur*, & la FAÇON DE VIVRE ne suffisant pas maintenant, au jugement du même auteur, dans un autre volume, il reste, pour caractères différenciels de l'*Ours blanc*, ceux qu'on peut tirer de sa forme. Mais Buffon doute si Martans a bien vu, & si les autres qui l'ont copié n'ont pas exagéré (1).

Après donc avoir cherché des raisons pour distinguer plusieurs espèces dans les *Ours de terre*, on établit tout le contraire de ces mêmes raisons pour confondre avec eux l'*Ours de mer*.

Il est vrai que relativement à ce dernier, Buffon, qui venoit de recevoir de Collinson le dessin de cet animal, a fait, dans le sixième volume de ses supplémens, l'aveu : « qu'il étoit *porté à croire* que l'Ours blanc étoit » une espèce plus grande que celle de nos Ours ». Mais il n'a point cherché à concilier les raisonnemens opposés qu'il avoit fait sur ces animaux dans cette partie de son travail comme dans bien d'autres ; & il paroissoit avoir eu plus à cœur de faire des tableaux qui plaisent aux yeux & frappent l'imagination, que de constater des faits qui avançassent la science (2) & satisfissent ceux qui la cherchent, si, dans une troisième notice ou addition, il n'avoit courageusement publié sa propre réfutation, dans l'extrait des lettres du major Mufly (3).

Ainsi, pour ne pas tomber dans les *incertitudes*, dans les *contradictions* que Buffon reproche aux auteurs d'histoire naturelle, & que lui-même n'a pas toujours évité, nous continuerons de nous attacher aux caractères de la méthode que nous avons adoptée. Sur quoi je ne puis m'empêcher de relever l'inexactitude d'une critique faite par le rédacteur du nouveau dictionnaire des Quadrupèdes, dans la nouvelle Encyclopédie. Non content de négliger une méthode (qu'on eût toujours pu concilier avec l'ordre alphabétique.) Méthode au défaut de laquelle il réunit, sous le nom d'*Ours*, des amphibies, tels que les *Phoques*, avec les animaux terrestres qui nous sont connus, & dont ils diffèrent si prodigieusement à tous égards, que l'imagination répugne autant que la raison à ce rapprochement forcé ; il cherche à jetter du ridicule ou du blâme sur les méthodes & ceux qui les ont inventées. Voyons sur quoi il se fonde.

---

(1) Notice de quelques animaux, &c. à la suite de l'histoire des Quadrupèdes.

(2) Comme ce n'est qu'elle & la vérité que j'ai en vue, on me pardonnera de relever ce qui la blesse dans l'auteur célèbre, que le plaisir de colorer a si souvent entraîné. Qu'il me soit donc permis, en l'admirant comme peintre, de le critiquer comme savant, & de regretter qu'une refonte générale n'ait pas encore fait disparoître ces inégalités, ces découpures, qui déparent son ouvrage, & obligent à un examen scrupuleux, à des comparaisons continuelles pour en éviter les erreurs.

(3) Edit. in-12.

» L'*Ours*, en latin, *Urſus*, n'a guère d'autre dénomination parmi les » Zoologiſtes; nous pouvons néanmoins remarquer comme un échantillon » *de ces petits caractères fautifs ſaiſis par les méthodes*, que ce même animal » caractériſé dans Briſſon par la couleur de ſa queue, *Urſus niger, cauda uni-* » *colore*, ſemble l'être dans Linné, par la privation de cet organe, *Urſus* » *caudâ abruptâ* ».

On pourroit trouver peut-être que la critique n'eſt pas de bonne foi, parce qu'elle cite comme un caractère unique celui qui n'eſt que ſecondaire & qui aide ſeulement à diſtinguer le genre après la fixation préciſe de l'ordre. Mais je dis ſeulement qu'elle n'eſt point exacte, car il n'y a pas de contradiction, comme on voudroit le faire croire, entre *unicolore* & *abruptâ*; cette dernière expreſſion ne ſignifie pas la non-exiſtence; elle eſt également appliquée à la queue du Lapin qui eſt auſſi fort courte & *finiſſant bruſquement*, ce que rend la tournure latine.

Quelque peu de longueur qu'ait celle de l'Ours, quelque remarquable qu'elle ſoit, en cela même, elle pourroit l'être auſſi par ſa couleur: Linné, en préférant de la déſigner par ſes dimenſions, a fait preuve de ſa juſteſſe ordinaire; mais il n'eſt point en contradiction avec Briſſon.

On auroit dû s'appuyer mieux pour attaquer les méthodes & le célèbre Suédois, dont il faut commencer par être le diſciple, tant que nos auteurs ne traceront pas une route plus directe & plus ſûre pour nous avancer dans la ſcience. Ce n'eſt pas ainſi qu'on peut remplir l'engagement pris à la tête de ce Dictionnaire, de nous donner *tout ce qui peut avoir paru de nouveau depuis l'hiſtoire des Quadrupèdes de M. de Buffon.*

ARCTOS. 1er. Genre. *V. fuſco-nigricans, cauda abrupta.*

L'OURS DE TERRE.

Nous comprenons ſous ce genre des variétés que nous indiquerons.

Un corps épais, haut d'environ trois pieds, long de cinq & quelquefois plus; une tête allongée, de petits yeux obliques, des oreilles courtes & rondes; des membres vigoureux & charnus; les pieds reſſemblant à la main de l'homme, à cinq doigts courts, gros & ſerrés, armés d'ongles noirs & durs; la queue peu apparente & fort courte; quatre mamelles à la poitrine & deux aux aînes; de longs poils, touffus & rudes, ſur tout le corps dont ils voilent & groſſiſſent encore les formes maſſives & déſagréables: tel eſt l'enſemble de l'Ours, tels ſont ſes traits principaux & caractériſtiques.

Joints à ceux déjà énoncées, & qui lui ſont communs avec les animaux rangés dans le même ordre, ils fourniſſent les moyens de le reconnoître.

L'Ours ſe retire toujours ſeul dans des cavernes, des creux d'arbres ou de rochers, ou bien il ſe fait une cabane avec des branches d'arbres qu'il enduit

enduit de terre & de mousse, formant un mastic très-solide; il y passe une partie de l'hiver sans sortir ni manger. On ne sait pas précisément la durée de sa retraite; il paroît seulement qu'il ne la quitte ou l'interrompt qu'autant qu'il est pressé par le besoin, & qu'il peut laisser passer un assez long intervalle sans prendre de nourriture. On présume d'après ce qu'on l'a vu faire en captivité, qu'alors il se lèche souvent les pattes. Le dessous en est gonflé, & l'on reconnoît quand on les coupe, qu'il est composé de glandes ou mammelons remplis d'un suc laiteux.

Les Ours, suivant Erxleben, s'unissent à la fin d'octobre. Buffon avoit d'abord indiqué vaguement l'automne, & sans savoir le temps de la gestation, il jugeoit seulement, avec raison, qu'elle devoit être de quelques mois; puis il avoit dit que la femelle met bas durant l'hyver. C'est ce qui m'a été assuré par une personne qui a résidé longtems en Russie. Il est donc à présumer que les Ours, dans l'état naturel, se recherchent plutôt, ainsi qu'on les a vu faire dans l'état de domesticité, où ils entrent en chaleur au mois de juin.

La femelle porte environ quatre mois (112 jours); elle produit ordinairement deux, quelquefois trois, quatre, jusqu'à cinq petits, qui s'élèvent dans sa bauge, toujours séparée, quelquefois éloignée de celle du mâle, & qui la suivent au printemps.

Elle brave tout pour les défendre; son attachement pour eux la rend terrible quand elle a mis bas.

Le plus grand peintre de la nature, Thompson, dont les couleurs poëtiques d'accord avec la vérité, ne font que la rendre plus saillante, Thompson représente, « dans des forêts de pins, l'Ours difforme, sauvage, habitant » de ces ombrages, à moitié absorbé, encore défiguré par les glaçons qui » pendent autour de lui; il marche seul, lentement, & plus rechigné à me- » sure que la tempête augmente; il fait son lit sous la glace rigoureuse, » avec une patience fière, dédaignant de se plaindre, il endurcit son cœur » contre le besoin pressant ».

On ne manquera pas de dire qu'ici le poête habile n'est pas en même-temps sévère historien; que l'Ours *défiguré par les glaçons qui pendent autour de lui*, semble être une invention de son art, puisque cet animal *se recèle à la fin de l'automne* (*voyez* Buffon) & passe six semaines, plus ou moins, dans sa bauge. Mais il n'est rien moins qu'évident que tous les Ours demeurent en retraite dans la mauvaise saison; déjà les naturalistes nous assurent qu'ils ne s'y endorment point; on ne sait pas au juste combien de temps ils y demeurent, & l'intervalle varie certainement suivant les individus dont le besoin peut être plus ou moins prématuré. Ensuite, nous avons des témoignages de la sortie des Ours durant l'hiver. M. Ramond, ce traducteur de *Coxe*, supérieur à son auteur par ses connoissances, & sa manière d'observer, nous apprend, qu'on trouve des Ours dans toutes les parties des Alpes qui séparent le canton de Berne du Valais, qu'ils y sont pourtant devenus rares du côté

du nord, mais qu'ils ſont plus communs dans le Valais. « On y trouve les » deux eſpèces de ces animaux; l'une plus grande & plus forte, eſt abſolu- » ment frugivore, & *dort pendant l'hiver ;* l'autre plus petite, mais plus » cruelle, eſt carnaſſière, & *plus dangereuſe dans la mauvaiſe ſaiſon* ». (1).

J'ignore ſi M. Ramond s'eſt particulièrement adonné à l'hiſtoire naturelle des animaux, mais, quand cela ne ſeroit pas, on peut croire, ſur le fait de la ſortie des Ours, un obſervateur judicieux, qui parle la langue du pays qu'il veut connoître, qui communique avec ſes habitans juſques dans les lieux les plus reculés, qui s'aſſocie avec eux & vit dans leurs cabannes pour mieux s'inſtruire.

La retraite des Ours en hiver n'eſt donc pas abſolue ni générale, puiſque les habitans du Valais connoiſſent de ces animaux qui ſont plus à craindre dans cette ſaiſon. Quant à la diverſité d'habitudes & d'inclinations, j'aurai tout-à-l'heure à y revenir.

L'Ours brun, ou tacheté de *fauve* & de *noir*, qu'on nomme auſſi *Ours ordinaire*, & qu'on a diſtingué par l'épithète de *roux* & ſur-tout de *doré*, lorſque ſes teintes de fauve ſont plus claires & plus vives, cet Ours eſt le premier du genre; il habite les pays tempérés de l'Europe & même des parties méridionales de l'ancien & du nouveau monde: la Perſe, le Japon, Ceylan, l'Egypte, & ſur les montagnes de la Barbarie d'où il deſcend rarement; on le trouve auſſi au Pérou.

Il eſt commun dans les Alpes. Il l'eſt encore, contre l'opinion de Buffon, dans les montagnes boiſées du Dauphiné, les plus voiſines des terres cultivées. Il n'y a pas plus de ſoixante ans qu'on a tué, aſſure-t-on, le dernier dans les Voſges; & depuis l'on a vu des Ours bruns, à différentes fois, ſur les hauteurs du Jura; on croit qu'ils étoient ſolitaires & qu'ils venoient des montagnes de la Savoie.

Cet Ours, prétendent les naturaliſtes, qui n'ont fait ſouvent que ſe répéter, eſt *féroce* & *carnaſſier*; il mange, dit Buffon, les animaux vivans & *les voiries les plus infectes*. Cependant on avoit écrit que l'Ours *haïſſoit les cadavres*. (2) Eſt-il donc certain que ce ne ſoient pas les circonſtances qui déterminent ſon appétit ? Ne ſe nourrit-il pas auſſi de végétaux ? On parle des dégâts qu'il fait quelquefois dans les troupeaux; mais, Haller, dont l'autorité eſt reſpectable, dit que l'Ours n'eſt carnaſſier que par néceſſité, qu'il mange avec plaiſir toutes ſortes de fruits, des raiſins mêmes, & du pain.

Ce dernier fait eſt vérifié tous les jours par les voyageurs qui s'arrêtent près des foſſés de Berne, où, comme tant d'autres, j'ai vu ceux de ces animaux

---

(1) Lettres de W. Coxe ſur l'état politique, civil & naturel de la Suiſſe, traduites de l'anglois, &c.

(2) Dict. raiſonné & univerſel des animaux, 4 vol. in-4°. 1749.

que la république y fait élever; je leur ai jetté du pain, qu'ils aiment & qu'ils dévorent en faisant mille singeries. Buffon lui-même, en parlant de l'*Ours blanc*, qu'il ne vouloit pas distinguer du terrestre, dit que l'*Ours*, *en général*, *est un animal qui se nourrit de tout*. Pourquoi donc avoit-il voulu auparavant qu'il y eut différentes espèces dans l'Ours terrestre, & qu'elles fussent telles, parce que l'une étoit *exclusivement frugivore*, l'autre *exclusivement carnassière?* L'*Ours roux* du Dauphiné est reconnue herbivore & frugivore; il se jette fort rarement sur les troupeaux, seulement *dans les grands froids*, lorsqu'il est pressé par la faim, sans autre moyen de la satisfaire; & la raison de sa préférence pour le voisinage des terres cultivées, est dans son goût très-vif, pour l'avoine particulièrement, pour l'orge, les pommes, les fruits de l'alisier, &c.

Il paroît, & Haller l'exprime positivement, que l'Ours, s'il ne fuit pas à l'aspect de l'homme, ne l'attaque jamais non plus que par nécessité, pour sa propre défense, lorsqu'il en est attaqué le premier, ou dans cette extrémité du besoin qui jette tous les animaux dans une sorte de rage.

S'il est donc vrai, comme il me semble suffisamment prouvé, que la femelle de l'Ours mette bas en hiver, & qu'elle soit si terrible alors, comme on le reconnoît généralement, il est permis de présumer que la petite espèce d'Ours du Valais, cruelle dans cette saison, ne seroit autre que les femelles (ordinairement plus petites que les mâles parmi les Quadrupèdes), poussées au carnage par la disette de l'hiver, par le besoin plus pressant que doit leur faire éprouver l'alaitement de leurs petits, & par leurs vives craintes pour eux à l'aspect du moindre danger.

M. Ramond, qui a été à la chasse à l'Ours, entre le mont *Furca* & le *Grimsel*, observe que » ces animaux, en général, *sont peu dangéreux*; » mais leur antipathie pour les Taureaux, & leurs combats avec eux, » fournissent de tems en tems de singuliers exemples de la haine & de la » férocité de ces deux redoutables créatures. On ne peut retenir un Tau- » reau qui sent un Ours dans le voisinage, il va au-devant de lui, ils se » battent tous les jours & se donnent tous les jours des rendez-vous, jus- » qu'à ce que l'un des deux ait succombé. Dans la plaine, l'Ours a l'avan- » tage; dans les bois & les rochers, le Taureau est ordinairement vain- » queur. Le Taureau d'un troupeau d'Uri, ayant donné la chasse à un » Ours, ne revenoit point; après trois jours de recherches, on le trouva » immobile & pressant contre un rocher son ennemi, mort depuis long- » tems & absolument applati. Il avoit fait de si terribles efforts, que ses » pieds étoient enfoncés de plusieurs pouces dans la terre (1). »

L'Ours combattant, se tient sur ses pieds de derrière, se sert de ses poings comme l'homme fait des siens, & employe rarement les dents. Quand la

---

(1) V. traduction déjà citée des lettres de *Coxe* sur la Suisse.

femelle se trouve dans le cas de se défendre, elle porte ses petits sur un arbre où elle les cache. Les Ours montent aux arbres fort légèrement & avec célérité; lorsqu'ils descendent des arbres, c'est toujours la queue la première & la tête élevée. Ils nagent aussi parfaitement bien & paroissent avoir très-fins les sens de la vue & de l'odorat.

L'Ours noir, rare dans nos contrées, est commun dans les pays froids, depuis les grandes forêts de la Pologne, de la Lithuanie, de la Russie, jusqu'aux parties les plus septentrionales de l'Europe, de l'Asie & de l'Amérique. Il vit de racines, de fruits & autres nourritures végétales; il aime sur-tout le miel, pour lequel tous les Ours, en général, ont beaucoup de goût, & qu'ils recherchent avidement dans les creux d'arbres.

L'Ours noir s'appelle souvent, dans le commerce, *Ours du Nord*, *Ours du Canada*, à raison des contrées d'où l'on tire sa fourrure en plus grande quantité, pour la répandre dans toute l'Europe; il est aussi fort commun a la baye d'Hudson.

Plusieurs Naturalistes avancent que l'Ours noir est plus grand que l'Ours *brun* ou *roux*; cependant Erxleben donne au noir l'épithète de *minor*. Il s'accorde, en cela, avec *Vormius*, qui prétend, en outre, que l'*Ours noir* de Norwège est carnassier; tandis que les autres Naturalistes, pour la plupart, le font absolument frugivore. D'un autre côté, l'on sait que la couleur varie dans un même Ours suivant l'âge & la saison.

Ne doit-on pas conclure de cette variété d'opinions & d'autorités, que tous les Ours terrestres ne sont qu'une même espèce, dont les individus peuvent se mélanger & produire; que les variétés qui existent dans la couleur, les dimensions & quelques habitudes, sont l'effet du climat, des circonstances, de la localité; qu'elles se renforcent ou s'altèrent suivant le concours de toutes ces choses, ou l'impression constante de quelqu'une d'elles; mais sur-tout, que les *Ours* terrestres sont tous frugivores par nature; qu'ils ne se montrent différens que par disette & nécessité, & que la division d'espèce, par cette prétendue opposition d'appétit, est aussi chimérique, du moins aussi peu prouvée, qu'elle est heureusement imaginée, pour faire contraste dans la description.

Tout me semble appuyer la conjecture d'unité d'espèce; je crois l'avoir fondée par le rapide exposé qui précède; je suis persuadé qu'on la trouvera toujours plus approchante de l'évidence, à mesure qu'on se livrera davantage à l'étude, à la comparaison des divers auteurs, à celle des faits qu'ils ont recueillis, de ceux que j'ai cités & qu'on peut vérifier.

Au reste, ceux de nos auteurs qui ont écrit depuis Buffon l'ont, presque tous, aveuglément copié; on le retrouve en entier, guillemetté ou non, de suite ou par lambeaux, chez chacun d'eux, qui lui accolle, en outre, ou ses idées propres, ou ce qu'il a pu trouver d'ailleurs, d'accord ou non, sans choix, comparaison, ni critique.

L'Ours blanc terrestre, & celui à poils mêlés de brun & de blanc (dont

le mélange de couleur indique assez l'origine) existent, dit Buffon, dans la Tartarie, la Lithuanie, la Moscovie & autres parties du Nord; il naît blanc & conserve cette couleur. Mais on voit dans le commerce en Russie (& on estime singulièrement leur fourrure), des Oursins d'un *gris blanchâtre.* A qui, dans le systême des espèces distinctes, devroient-ils appartenir, de tous nos Ours de terre, *roux*, *noirs & blancs*? Nous en parlerons plus bas.

On ne nous apprend pas qu'elles sont les mœurs de l'Ours blanc terrestre, ses goûts, ses habitudes, s'il préfère constamment les végétaux, comme tant d'auteurs l'ont attribué à l'*Ours noir*; s'il est *carnassier*, comme plusieurs ont voulu que le fut l'*Ours brun* ou *roux*; s'il est cruel comme on sait que l'est l'*Ours maritime*, dont il nous reste à parler.

MARITIMUS. 2^{e}. Genre. *V. albus, cauda abrupta, capite colloque elongatis.*

Il est beaucoup plus grand que l'Ours de terre. Erxleben lui reconnoît treize pieds de longueur; des voyageurs lui ont donné beaucoup plus. Sa tête est infiniment plus allongée que celle de nos Ours; son museau plus mince, plus effilé; son col plus grand, plus dégagé: ce qui change entièrement son apparence, & lui donne quelque ressemblance avec le Chien. Il a les os du crâne d'une extrême dureté; le bout de son nez & ses *griffes* sont noirs.

M. de Brouagne, commandant de Labrador, avance dans une lettre, rapportée dans le Dict. d'histoire naturelle, que l'Ours de mer n'a pas comme celui de terre, des doigts qui imitent ceux de l'homme, mais cinq *griffes* à chaque pied. Buffon convient dans ses supplémens, d'après le dessein de M. Collinson, que *l'extrémité des pieds de l'Ours de mer est faite à-peu-près comme celle des grands chiens.*

Ce seul caractère suffiroit bien pour constituer une espèce, & les savans de nos jours, Erxleben, &c. le confirment.

La voix de l'Ours maritime ressemble aussi à celle d'un chien enroué; tandis que celle de l'Ours terrestre est un grondement, un gros murmure, accompagné de frémissemens de dents lorsqu'il est irrité.

Il vit sur les glaces, dans les environs du cercle polaire; il dévore les poissons, les phoques, les petits des baleines, les cadavres, & attaque les hommes. Du moins il s'est jetté sur eux, lorsqu'amené par les glaces sur les bords de l'Islande, on l'a vu entrer dans cette isle.

On n'a jamais rencontré d'individu de cette espèce, plus de trois ensemble, la femelle & deux petits; d'où l'on a conclu qu'elle n'en portoit pas davantage à chaque fois.

L'Ours maritime a le poil blanc, quelquefois jaunâtre, assez doux & très-touffu.

La durée de la vie de cet Ours eſt probablement à peu-près la même que celle de l'Ours terreſtre qu'on porte juſqu'à trente ans.

Pallas, dans la deſcription de ſa peau, dit qu'il a ſur la tête des poils courts & liſſes; autour du nez il en a de très-fins en petite quantité, & qui ſont couchés en-devant; il en a vers l'occiput & ſur-tout près des parotides, en plus grande quantité; le reſte de ſon corps eſt couvert d'un poil hériſſé, long de trois pouces, un peu plus long vers les feſſes & par-deſſous le ventre (où il eſt d'environ cinq pouces); il eſt par-tout aſſez mou, excepté aux jambes où il a un peu de rudeſſe. Sa couleur extérieure eſt un blanc jaune, mais il eſt mêlé d'une laine courte & très-blanche, qui ſe détache d'elle-même. La toiſon des vieux Ours eſt plus luiſante, plus argentée, ſur-tout aux jointures (1).

La chaſſe de l'Ours en général, ſe fait de diverſes manières. La moins dangereuſe, nous dit-on, & qui eſt d'uſage en Suède, en Norvège, &c. c'eſt de l'enivrer en jettant de l'eau-de-vie ſur le miel dont il eſt ſi friand, & qu'il cherche dans les troncs d'arbres. On auroit bien dû entrer dans quelques détails ſur cette eſpèce de chaſſe; elle me ſemble ſuppoſer beaucoup de ſoins préliminaires: car, il faut d'abord remarquer le gîte de l'Ours, s'aſſurer du lieu le plus prochain de ſon voiſinage où ſe trouve le miel & où il eſt probable qu'il en viendra manger: enfin, remarquer l'inſtant où il ſe ſera repu de ce miel ſur lequel on aura jetté de l'eau-de-vie, afin de n'en pas être pour ſes frais, en laiſſant écouler le temps de l'ivreſſe, qui doit être momentanée.

M. Lépéchin nous inſtruit mieux de la chaſſe que font les Baſchkirs, peuple de Sibérie, parmi lequel il vient de voyager.

Lorſqu'ils préſument que l'Ours peut aller dévaſter les ruches qu'ils entretiennent dans les creux des plus hauts ſapins, ils environnent le pied de l'arbre de deux ou trois cercles concentriques de piquets qu'ils enfoncent dans la terre à peu de diſtance l'un de l'autre, & dont ils laiſſent ſortir de deux pieds l'extrémité la plus pointue. Ils ſuſpendent au haut de l'arbre, par le moyen d'une corde, un grand billot, de bois peſant, qui vient effleurer l'entrée de la ruche. L'Ours monte ſur l'arbre & lorſqu'il veut pouſſer ſon muſeau dans la ruche, il trouve l'entrée gênée par le billot, il le pouſſe fortement, le billot obéit, mais ce mouvement le fait revenir par oſcillations ſur l'Ours, qu'il frappe rudement à la tête, aux côtes, qu'il étourdit ainſi & fait tomber ſur les piquets où il ſe perce.

Ils attrappent encore ces mangeurs de miel, en ſuſpendant, au haut du ſapin, une petite planche qui deſcend un peu plus bas que l'ouverture de la ruche & qu'ils fixent près de l'arbre par une ficelle paſſée deux ou trois fois devant

---

(1) Spicilegia Zoologica.

cette ouverture. Quand l'Ours eſt monté, il s'aſſied ſur la petite planche, ronge & déchire avec ſes pattes, la ficelle qui l'empêche de mettre ſon nez dans la ruche; cette ficelle une fois partie, la planche abandonnée aux cordes qui la ſuſpendent, s'éloigne de l'arbre dont le ſommet élaſtique la fait balancer, l'Ours voltige durant quelque temps & finit par tomber; il ſe caſſe la tête ou eſt tué alors par le propriétaire de la ruche.

Une autre façon de ſuſpendre l'Ours qui cherche le miel, ſans expoſer ſa fourrure à être déchirée par des piquets ou autrement, c'eſt d'entourer l'arbre d'une paliſſade, laiſſant une porte ouverte que l'animal peu adroit ferme après lui.

Les Baſchkirs prennent auſſi les Ours, au moyen d'une foſſe qu'ils creuſent dans les bois, & font aſſez profonde, pour que l'Ours puiſſe y entrer avec aiſance; l'on adapte à cette foſſe un couvercle, comme à nos trappes de cave, & on le tient élevé au moyen d'une petite languette de fer à laquelle répond l'appât qui ſe trouve dans la foſſe. L'Ours la déplace en voulant ſaiſir l'appât, la trape tombe & le ferme ainſi dans la foſſe, où on le tue avec des piques qu'on enfonce par des trous ménagés à deſſein. C'eſt ainſi que le même peuple prend les Loups, pour leſquels ſeulement on ne fait pas la foſſe ſi grande, & dont l'appât ordinaire eſt un petit cochon, qui, par ſes cris, les fait venir d'aſſez loin.

M. Lépéchin a été témoin de ces différentes chaſſes; mais il en eſt encore une de l'Ours, plus ſingulière que les précédentes.

Elle conſiſte à ſe préſenter devant l'arbre, dans le creux duquel un Ours eſt logé, & de pouſſer contre lui de grands morceaux de bois dans ce creux. L'animal les arrache des mains de ceux qui les font entrer dans ſa demeure, & il les met à côté de lui: on lui en fournit une ſi grande quantité, que ſa ſortie s'en trouve barricadée; puis on le tue avec des broches de fer que l'on pouſſe par des trous pratiqués à cet effet dans l'arbre.

Dans les Alpes, on chaſſe l'Ours au fuſil. Un coup de ſifflet le ſurprend, le fait lever ſur ſes pieds de derrière; on prend ce moment pour le tirer plus ſûrement & le bleſſer au ventre: mais il faut s'être ménagé l'avantage du poſte & ſe réunir pluſieurs, afin de tirer une ſeconde fois au beſoin, & de s'entr'aider pour éviter ſa fureur s'il venoit à être manqué. Dans ce cas, l'Ours court au chaſſeur; & s'il peut le ſaiſir, il l'embraſſe dans ſes pattes de devant dans leſquelles il l'étouffe. Un chaſſeur pourſuivi, nous dit-on, n'a de reſſource, s'il eſt ſeul, que de monter ſur un arbre, & de couper les pattes de l'Ours à meſure qu'il monte ſur l'arbre, afin de le faire tomber & de ſe donner ainſi le temps de recharger ſon fuſil. Au reſte, ce n'eſt qu'à la fin de l'automne qu'il ſeroit permis de joûter à la courſe avec un Ours; la graiſſe dont il a coutume d'être chargé dans cette ſaiſon rend alors ſon allûre plus difficile. La manière de tuer cet animal, en Ruſſie, c'eſt à la pique. Comme il ſe conſtruit des cabannes dont la forme conique s'efface ſous les neiges, on ne peut guère découvrir ſes habitations en parcourant les forêts. Les chaſſeurs montent

ſur les arbres les plus élevés, par un de ces jours clairs & ſereins communs dans les hivers de Ruſſie, & ils jugent des lieux qu'occupent des cabannes d'Ours par la vapeur qui s'en élève : ils dirigent leur marche en conſéquence. Arrivés près d'une cabanne, ils heurtent fortement contre elle; quelquefois l'Ours ne s'y trouve pas : quand il y eſt, il s'éveille au bruit & grogne; alors on frappe de nouveau & toujours plus fort, juſqu'à ce que l'Ours, devenu furieux, ſort de lui-même, en faiſant effort contre les obſtacles qui peuvent le gêner : on ſe tient près du côté de ſa ſortie, & on lui préſente la pique, ſur laquelle il ſe jette. Cette pique eſt traverſée d'une forte pièce de bois qui arrête l'Ours & l'empêche d'aller ſur les chaſſeurs. Rarement les chaſſeurs le manquent de cette manière. Cependant, ſi l'Ours s'échappe, on le pourſuit, à l'aide des patins de bois avec lesquels les chaſſeurs vont auſſi vite que lui ſur la neige; & c'eſt ſur-tout alors qu'on a recours au coutelas. En été, on ne tenteroit pas ſa pourſuite; il ne ſeroit guère poſſible de l'atteindre.

Très-rarement, en Ruſſie, on chaſſe l'ours au fuſil; ſi ce n'eſt dans l'été, pour l'éloigner des habitations. Au reſte, il n'eſt plus commun que dans les forêts.

A la Louiſiane, au Canada, l'Ours noir ſe loge dans les troncs d'arbres pourris, quelquefois à une très-grande hauteur. On met le feu à ſon logis. Si c'eſt celui d'une femelle, elle ſe montre d'abord; on choiſit le moment de ſa deſcente pour la tuer : &, à meſure que les petits ſortent, on leur jette une corde autour du cou; on les emmène, pour les élever ou les manger; car la chair des jeunes ſur-tout eſt bonne & délicate.

Au Kamtſchatka, où l'on dit les Ours ſi peu farouches que, dans l'été, ils ſuivent les femmes qui vont cueillir des fruits ſauvages, ſans leur faire d'autre mal que de leur dérober quelques-uns de ces fruits; au Kamtſchatka, un ſeul chaſſeur, muni d'un couteau dans ſa main gauche, dans ſa droite d'un ſtilet aiguiſé aux deux bouts, & auquel répond une corde dont il entoure ſon bras, s'avance pour attaquer l'Ours, qui, dans le ſoin de ſa défenſe, ſe dreſſe ſur ſes pieds & ouvre la gueule. Au même inſtant, le chaſſeur hardi enfonce ſa main dans la gorge de l'Ours, où il place bruſquement ſon ſtilet, dans une ſituation verticale. L'animal, forcé de reſter la gueule ouverte, & vaincu par la douleur, ſuit le chaſſeur qui tire la corde & amène ſon captif où il veut l'immoler. Cette chaſſe merveilleuſe auroit peut-être beſoin d'être conſtatée par divers témoignages & de grandes autorités.

En Dauphiné, on tue, par an, une douzaine d'Ours, pour leur peau, dont on fait des ſacs, des couvertures de chevaux, ou que les montagnards réſervent pour ſe coucher deſſus. On les chaſſe à l'affut, après les premières neiges. Il ſe fait un grand commerce de peau d'Ours en Ruſſie, où l'on en conſomme beaucoup pour l'uſage du pays, à doubler des couvertures de traineaux, à faire des ſacs de jambes & de pieds dont ſe ſervent les voyageurs, à calfeutrer & garnir des voitures, en manchons, &c. Cette fourrure y eſt abondante &

assez commune ; cependant, les grandes & belles peaux s'y vendent 48 & 50 livres.

De toutes les fourrures épaisses, à longs poils, celle de l'Ours est la plus chaude, la plus solide & la plus durable. Celle de l'*Ours noir* est plus estimée que celle de l'*Ours brun* ou *roux*. L'Ours noir d'Amérique a sa couleur très-décidée, son poil est fin & lustré. On fait beaucoup de cas de la dépouille des oursons, dont le poil est plus doux & très-fin, d'un noir beau & brillant ; elle est quelquefois d'un très-haut prix. Les Ours appellés gris, dans le commerce de Russie, ont le poil de cette couleur, ou foiblement doré en hyver, & ils l'ont *roussâtre* ou *noir* dans l'été.

Cette alternative dans les couleurs n'est pas rare parmi les animaux ; mais je ne crois pas qu'on l'eût encore remarqué chez l'Ours ; & ce fait me semble ouvrir une nouvelle carrière à l'observation, d'autant qu'il est aussi le résultat des années. L'Oursin d'un gris blanchâtre perd, dans le moyen âge, le fond fauve avec la pointe argentée ou dorée ; vieux, il approche plus du noir, ou devient entièrement de cette couleur. Du moins, ces changemens me sont attestés par un homme de bon sens qui a vécu trente ans en Russie, occupé du commerce des pelleteries. Le savant de Grenoble, déjà cité, m'apprend aussi que la couleur des Ours bruns du Dauphiné varie avec leur âge.

Pallas nous dit que dans la Sibérie orientale, on met à une peau d'*Ours maritime* le même prix qu'à une Zibeline* commune, ou à vingt Perdrix blanches, & qu'elle est plus estimée que celle de l'*Ours terrestre*. J'ajouterai que c'est seulement pour les usages qui demandent de la force & auquel la roideur ne nuit point, comme pour couvrir des malles, & autres choses de cette nature.

Quant à la graisse de l'Ours, à l'huile qu'on en retire, à la maniere de l'extraire, à l'usage qu'on en fait, c'est un article dépendant d'un autre travail auquel je remets d'en traiter.

MELES. 3e. Genre. *V. Cauda concolore corpore supra cinereo, subtus nigro, fascia longitudinali per oculos auresque nigra.*

Le *Blaireau*, que l'on appelle encore *Taisson* dans quelques-unes de nos provinces, est regardé, par Buffon, comme un animal originaire du climat tempéré de l'Europe, au-delà duquel il ne croit pas qu'il se trouve, & comme une espèce dans laquelle il n'admet pas de variétés.

Cependant, Erxleben nous apprend que le Blaireau existe en Asie, depuis la Chine, dont quelques habitans aiment & mangent la chair de cet animal, jusqu'à la mer Caspienne. Quant aux variétés, on connoît celle du *Blaireau blanc* ; & il paroît que le Blaireau de Pennant (The American Badger), de la Baye d'Hudson, en est encore une, à moins que ce ne soit une espèce très-voisine, ce qui ne s'accorderoit pas mieux avec la prétention de Buffon, qui

juge que celle du Blaireau n'approche d'aucune autre. Enfin, si les différences qui existent dans le Blaireau d'Europe & qui l'ont fait distinguer en *Caninum* & *Suillum*, ne sont pas estimées assez grandes pour justifier cette dénomination, il n'en est pas moins vrai qu'elles sont réelles ; je puis l'assurer, d'après un savant du Dauphiné, qui a vu, dans cette province, le Blaireau à *museau court*, & celui à *museau long* (1). Ainsi, Buffon a suivi trop légèrement la pente qui l'entraînoit à blâmer la nomenclature, à lui imputer des erreurs, en traitant de préjugé produit par elle une distinction qu'il n'avoit pas vérifiée.

Le Blaireau a communément deux pieds trois ou quatre pouces de longueur; sa queue est d'environ huit pouces; ses yeux, très-petits, sont presqu'entièrement recouverts par leurs grandes paupières; ses oreilles sont courtes & rondes, son col court & gros; les cuisses sont aussi fort courtes & très-épaisses. Ses pieds, à cinq doigts, sont armés d'ongles droits & forts. Il a six mammelles deux pectorales, deux au milieu de l'abdomen, & deux aux aînes. Il est remarquable par une cavité assez grande, presqu'arrondie, placée sous la queue, au-dessus de l'anus, & de laquelle il suinte une liqueur blanche (sebacée) d'une odeur désagréable. Les poils dont il est recouvert, & qui lui donnent l'air de toucher la terre de son ventre, sont longs & rudes, blancs à leur base, noirs dans leur milieu & cendrés par la pointe. La couleur totale est noirâtre sous le ventre, & d'un blanc cendré sur le corps. Celle de la tête est tranchée d'une façon marquante; blanche au milieu, elle offre de chaque côté une bande noire, dans laquelle sont placés les yeux & les oreilles.

Le Blaireau établit sa demeure dans les forêts & les bois épais; il s'y creuse un terrier oblique, quelquefois fort long, & à plusieurs chambres, mais avec une seule entrée; il sort toujours pour aller faire ses ordures dans un lieu déterminé; &il tient son domicile fort propre; c'est là qu'il repose & dort la plus grande partie de sa vie, quoique sans être sujet à l'engourdissement, comme les Loirs. Cette vie sédentaire, ce long sommeil, le rendent très-gras; il supporte aisément la diète, & passe quelquefois plusieurs jours sans sortir, dans les temps de neige : mais il suce la liqueur onctueuse que laisse échapper l'ouverture qu'il a sous la queue. Il se nourrit d'insectes, d'œufs, de racines, de grains, de fruits, de chair, & va durant la nuit chasser les jeunes Lapins. La femelle met bas chaque année quatre ou cinq petits; elle les dépose sur l'herbe qu'elle porte au fond de son terrier, & dont elle fait un lit commode.

Lent à la course, le Blaireau s'éloigne peu de sa demeure, & seroit, nous dit-on, aisément pris par les Chiens, quand il en est chaudement poursuivi, s'il ne se défendoit vigoureusement des ongles & des dents en se couchant sur le dos, lorsqu'il se trouve arrêté; il fait alors des blessures profondes, & sa morsure est dangereuse.

On a chassé le Blaireau avec des bassets dressés à cet effet; il n'y a guère que ceux à jambes torses qui puissent entrer dans son terrier. On ne peut le

(1) M. l'abbé Ducros, Bibliothécaire à Grenoble.

prendre, dit Buffon, qu'en faisant ouvrir le terrier par-dessus, lorsqu'on juge que les Chiens l'ont acculé jusqu'au fond; on le serre avec des tenailles, on le musèle pour l'empêcher de mordre, & c'est ainsi qu'avoient été pris plusieurs Blaireaux qui furent portés à ce Naturaliste.

La chasse à la sibérienne, dont il ne parle pas, est bien plus simple, & a été employée avec succès, il y a fort peu de tems, aux environs de Mulhausen, par un jeune homme résidant en cette ville.

On prend un sac à bled, ou autre, on le garnit, par le haut, d'un petit cercle de tonnellier, & on le fourre dans le terrier du Blaireau, lorsque cet animal est dehors, de manière que l'ouverture du sac soit au niveau de celle du terrier. Cela fait, on lâche un Chien, qui cherche & chasse l'animal; celui-ci, timide & fuyant, revient à sa tanière, y entre avec précipitation, & se met ainsi dans le sac, où on le prend vivant.

Cette chasse ne se peut faire qu'une heure ou deux après le soleil couché; tems auquel le Blaireau quitte son gîte. C'est ainsi que le jeune homme cité prit, dans les mois de septembre & d'octobre 1786, quatorze ou quinze Blaireaux à trois lieues à la ronde.

La peau du Blaireau n'est pas une fourrurre estimée, la rudesse de son poil la rend désagréable; mais, bien préparée, habillée avec le poil, elle sert, en France, à des colliers de Chevaux de charrette, à couvrir des harnois, des malles, &c.

Les Nogaïs en font des pelisses, & les Tartares de la Crimée des étuis à fusil; il faut trois peaux pour un étui.

L O T O R. 4e. Genre. *V. cauda annulata, fascia per oculos transversali nigra.*

Cet animal, indiqué par Buffon, sous le nom de *Raton*, est un peu moins gros que le Renard, avec lequel son museau effilé lui donne quelque ressemblance. Il a les jambes courtes, particulièrement celles de devant, cinq doigts à chaque pied, armés d'ongles fermes & aigus; les poils droits, touffus & doux, gris dans leur longueur & noirs à la pointe. Sa tête, singulière par ses couleurs tranchées, est d'un gris obscur en-dessus, blanche au front, traversé sur les yeux par une bande noire, qui descend verticalement jusqu'au bout de son nez pointu : la lèvre supérieure est plus longue que l'inférieure; les oreilles sont courtes & rondes; les yeux grands & d'un verd jaunâtre; le col est court; la queue, de la longueur du corps, est fourni d'un poil long & épais, annulée de noir & de blanc.

Erxleben, Gmelin, &c. disent que l'*Ursus Lotor* habite de préférence l'Amérique boréale & maritime; Buffon avance qu'il est originaire des contrées méridionales de l'Amérique; on ne voit pas sur quoi il fonde l'idée de cette origine, d'autant que, suivant ses propres remarques, cet animal craint peu le froid, puisque celui qu'il avoit a passé une nuit entière les pieds pris dans la

glace sans en être incommodé, & que Klein en a nourri un à Dantzick; mais, il paroît que le Raton se trouve communément dans les isles de l'Amérique, où il habite les creux des arbres; il doit être fréquent en Pensylvanie. Il se nourrit de cannes à sucre, d'insectes, de chair crue ou cuite, & sur-tout de poisson; on peut facilement l'apprivoiser, mais il détruit la volaille & mange les œufs avec avidité. Il aime extrêmement le lait, le sucre, & les liqueurs spiritueuses, dont il s'enivre. Agile & prompt, il grimpe aisément sur les arbres, il saute plutôt qu'il ne marche, & ses mouvemens, quoiqu'obliques, sont toujours vifs & légers. Il joue comme les Chats, & se familiarise comme le Chien, boit en lappant comme ceux-ci, & hume encore ainsi que les Chevaux. Il se tient volontiers sur ses pieds de derrière, se servant de ceux de devant pour prendre ses alimens, les imbiber d'eau & les porter à sa gueule; il paroît avoir l'odorat fin & le tact délicat. Le tems de son sommeil est depuis minuit jusqu'à midi; il produit, deux ou trois petits, au mois de mai.

On distingue dans sa fourrure deux sortes de poils; l'un très-court, doux & dense, forme une sorte de duvet de couleur brun cendré; l'autre, plus long & plus ferme, presque toujours hérissé, a quelque ressemblance avec la soie du Porc par sa consistance; il est de couleur cendrée claire près de sa racine, blanchâtre dans sa longueur, & noir à l'extrémité.

On fait des manchons de la peau du Raton; mais il faut une peau entière pour un manchon assez petit. Elle est de grand usage en Pologne pour des bonnets polonois; la queue fait de jolies palatines; elle peut aussi servir en bordure de pelisses; & au rapport de Kalm, les chapeliers de l'Amérique boréale se servent du poil pour des chapeaux fins, de celui, sans doute, qui forme le duvet, & qui, pour sa douceur, peut le disputer au Castor, selon Schreber. Cette fourrure est apportée en grande quantité en Allemagne; les pelletiers de Strasbourg la connoissent sous le nom de *Schupp*, mais ils en font peu d'usage; ceux de France ne la connoissent guère. Son prix courant est de 6 liv. la pièce; il monte quelquefois plus haut, & il s'est élevé jusqu'à 10 liv. en 1789.

LUSCUS. 5^e^. Genre. *V. caûda elongata, corpore ferrugineo, rostro fusco, fronte plagaque laterali corporis longitudinali pallida.*

Cet animal, qui est le *Quiak-hatch*, ou la *Volverenne* des Anglois, est connu sous le nom de *Carcajou*, & a été confondu par Buffon avec le *Glouton* auquel il ressemble à plusieurs égards, & dont le distinguent soigneusement Linnée, Erxleben, Pallas, Gmelin, Zimmermann, &c. Pennant l'appelle le *Blaireau d'Amérique* (Hist. des Quadrupèdes); Schreber le *Blaireau de Labrador*; cependant Boddaert ne paroît pas suffisamment fondé à le confondre avec le Blaireau, dont il le regarde comme une variété (Eleachus animal), & dont il diffère par la forme du museau, par les bandes de la tête, différemment placées, & par la qualité du poil. Aussi ne se trouve-t-il ni en Laponie,

ni en Ruſſie, ni en Sibérie, mais ſeulement dans le nord de l'Amérique, à la baye d'Hudſon & au Canada. La longueur de ſon corps eſt d'environ deux pieds & demi ; il a la face noire, le muſeau pointu, les yeux petits, les oreilles courtes, rondes & preſque cachées dans les poils. Ceux de la tête, du dos & du ventre ſont rougeâtres & noirs à la pointe, de manière qu'au premier coup-d'œil l'animal paroît noir ; mais ſur les flancs, il eſt marqué de fauve obſcur, & cette couleur s'étend par bandes juſques ſur la queue, qui eſt longue de treize pouces, & couvertes de poils longs & rudes. Il a le muſeau tacheté de blanc, & une marque ronde de cette couleur ſur la poitrine. Ses pieds ſont courts, forts, épais & noirs, ceux de devant n'ont que quatre doigts ; ceux de derrière en ont cinq : les uns & les autres peu profondément diviſés, mais ayant des ongles aigus, puiſſans & blancs, à la pointe.

Quant à ſes mœurs, elles paroiſſent avoir de l'analogie avec celles du Glouton ; comme lui, le Carcajou eſt avide, traître & carnaſſier ; il ſe jette ſur le dos des animaux qu'il veut dévorer, s'y attache & les tourmente juſqu'à ce qu'il en ait fait ſa proie. C'eſt ainſi qu'il ſurprend le Caſtor & attaque même l'Orignal.

Sa fourrure n'a pas toute la beauté de celle du Glouton ; mais elle eſt très-ſupérieure à celle du Blaireau ; le poil en eſt ſec & de bon uſage ; les Polonois l'employent en très-grande quantité, & en font beaucoup de cas.

Son prix commun, dans le commerce, eſt de 5 liv. la pièce non apprêtée.

VINGT-QUATRIEME ORDRE.

EQUUS.

Dentes primores *ſuperiores VI, obtuſè truncati.*
Inferiores VI, prominentiores.

Laniarii *ſolitarii utrinque remoti.*

Pedes *ungula indiviſa.*

Mammæ II. *inguinales.*

E. Zebra. 3ᵉ. Genre. *Faſciis fuſcis tranſverſis.*

Plus grand que l'Ane, plus petit que le Cheval, reſſemblant au premier par la forme de la tête, la groſſeur du muſeau, au ſecond par l'arrondiſſement de la croupe, & au Mulet par ſes jambes, moins fines que celles du Cheval, mais mieux proportionnées que celles de l'Ane, le *Zèbre* s'approche de ces

deux espèces, & en fait une très-distincte de l'une & de l'autre. Ses oreilles sont fort longues & droites; sa crinière est roide & courte; sa queue courte aussi, avec un floccon de poils à l'extrémité. Agile & célère à la course, la bouche dure, les oreilles sensibles, le caractère indocile & malin, il pait l'herbe & vit libre dans toute l'Afrique méridionale, jusques & y compris le Cap de Bonne-Espérance.

La singularité de sa fourrure, régulièrement rayée par bandes alternatives qui dessinent toutes les parties de son corps, en suivent les contours, & en marquent avantageusement la forme, l'a fait rechercher pour l'employer en caparaçons, même en manchons; mais elle est rare, chère & pesante. Dans la femelle, dit Buffon, les rayures sont alternativement noires & blanches; dans le mâle, elles sont noires & jaunes, mais toujours d'une nuance vive & brillante, sur un poil court, fin & fourni, dont le lustre augmente encore la beauté des couleurs. Les naturalistes ne nous apprennent rien sur la durée de la vie de ce bel animal, le temps de la gestation chez la femelle, &c. Celui qui a existé en France, à la ménagerie, a refusé de s'unir avec une Anesse qu'on lui avoit présentée.

VINGT-SIXIEME ORDRE.

BOS.

Dentes primores *superiores nulli.*
Inferiores VIII.

Laniarii *nulli.*

Cornua *concava, antrorsum versa; lunata; lævia;*

Pedes *ungulati.*

Mammæ *inguinales.*

B. BISON. 3^e^. Genre. *Cornibus divaricatis, juba longissima; dorso gibboso.*

Les pelletiers ne connoissent que sous le nom du *Bœuf Illinois*, la fourrure longue & fournie d'un animal de cette espèce, qui est le *Bison* des naturalistes. Quelquefois plus grand que le Taureau même, coëffé de cornes prodigieuses, remarquable par la bosse charnue qu'il porte sur le dos, & sur-tout pas ses poils longs & doux qui, principalement sur le cou & au menton, s'étendent en forme de crinière & de grande barbe. Ses cuisses sont

courtes & épaiſſes; ſa queue nue, & garnie par le bout d'un floccon de poils; ſa couleur eſt d'un fauve noirâtre. Dans l'hiver, il eſt couvert de longs poils ſur tout le corps; en été, ſa peau eſt nue, rude & noire, à l'exception des parties antérieures; car il conſerve en toute ſaiſon ſa barbe & ſa crinière.

Il habite les contrées ſeptentrionales & ſauvages de l'Amérique. Erxleben ajoute, *& celles de l'Europe*. Buffon, qui le croit originaire de l'ancien Continent, prétend qu'il n'en habite plus le Nord, & le conſidère comme une variété du Taureau, à l'eſpèce duquel il croit qu'il s'unit, ce que penſe auſſi le ſavant Pennant. Au reſte, l'article où Buffon traite des *Buffles*, *Bonaſus*, *Biſon*, &c., n'eſt pas un des moins travaillés de ſon ouvrage; & ſi l'eſprit de ſyſtême s'y montre encore, on y retrouve avec plaiſir celui d'une ſage diſcuſſion, éclairé par beaucoup de recherches, de même que cet heureux génie qui s'anime & s'élève à la contemplation de la nature, qui pénètre & développe les cauſes de dégradation ou de perfection avec une égale ſagacité. C'eſt ainſi qu'en remontant à l'origine des variétés produites dans les eſpèces primitives par l'influence du climat, il s'arrête à celles qu'ont dû faire naître les ſoins intéreſſés de l'homme, & l'état de captivité dans lequel il retient certains animaux : tels, la mutilation par la caſtration, qui ſemble ne faire tort qu'à l'individu, mais qui reſtreint la nature d'un côté & l'affoiblit de l'autre, d'où le rapetiſſement, la dégénération des races & la naiſſance des monſtres. « Lorſqu'il n'y a qu'un mâle pour un grand nombre de femelles, indépendamment de ce qu'il doit bientôt s'épuiſer ſans les ſatiſfaire, elles n'ont pas la liberté de conſulter leur goût; la gaieté, les plaiſirs libres, les douces émotions leur ſont enlevés : il ne reſte rien de piquant dans leurs amours; elles ſouffrent de leurs feux; elles languiſſent en attendant les froides approches d'un mâle qu'elles n'ont pas choiſi, qui ſouvent ne leur convient pas, & qui ſouvent les flatte moins qu'un autre qui ſe ſeroit fait préférer : de ces triſtes amours, de ces accouplemens ſans goût, doivent naître des productions auſſi triſtes, des êtres inſipides, qui n'auront jamais ni le courage, ni la fierté, ni la force que la nature n'a pu propager dans chaque eſpèce qu'en laiſſant à tous les individus leurs facultés toutes entières, & ſurtout la liberté des choix, même le haſard des rencontres ».

« D'autre part, les mauvais traitemens que nous faiſons ſouffrir aux animaux que nous élevons pour notre profit : l'aiguillon, le bâton, la diſette, les rendent ſtupides, récalcitrans & foibles; en tout, comme l'on voit, nous ne ſavons pas aſſez que pour nos propres intérêts, il faudroit mieux traiter ce qui dépend de nous. Les hommes de l'état inférieur, & les peuples les moins policés, ſemblent ſentir mieux que les autres les loix de l'égalité & les nuances de l'inégalité naturelle; le valet d'un fermier eſt, pour ainſi dire, de pair avec ſon maître; les *Chevaux* des Arabes, les *Bœufs* des Hottentots ſont des domeſtiques chéris, des compagnons d'exercice, des aides de travail, avec leſquels on partage l'habitation, le lit, la table : l'homme, par cette communauté, s'avilit moins que la bête ne s'élève & ne s'humaniſe; elle devient affectionnée,

ſenſible, intelligente; elle fait là, par amour, tout ce qu'elle ne fait ici que par la crainte : elle fait beaucoup plus; car, comme ſa nature s'eſt élevée par la douceur de l'éducation & par la continuité des attentions, elle devient capable de choſes preſque humaines.

Ces vérités philoſophiques ſont toujours bonnes à répandre & à répéter; le bien qu'elles peuvent faire, doit compenſer le mal de certaines erreurs qu'on peut reprocher à Buffon; & comme nous ne l'épargnons pas à cet égard, nous lui devons juſtice d'autre part.

La fourrure du *Biſon* ne s'employe qu'en ouvrages communs, comme garnitures de chancellières, &c.

VINGT-SEPTIEME ORDRE.

OVIS.

Dentes primores *ſuperiores nulli.*
Inferiores VIII.

Laniarii *nulli.*
Cornua *concava, retrorſum verſa, intorta, rugoſa.*
Pedes *ungulati.*
Mammæ *inguinales.*

ARIES. 1er. Genre. *O. cornibus compreſſis lunatis.*

Le corps long de trois pieds, haut d'environ deux pieds & demi, le *Bélier* s'élève ſur des jambes longues & grêles; ſa tête eſt petite, le muſeau long, reſſerré & nud dans ſes parties antérieures; ſes yeux ſont bleuâtres; ſes oreilles oblongues : il eſt coëffé de deux cornes rugoſeuſes tournées en ſpirale, & couvert par tout le corps d'une laine abondante & touffue, plus ou moins longue, friſée ou liſſe. Nous pourrions beaucoup étendre ſa deſcription; mais il ſuffit d'eſquiſſer légèrement celle d'un animal auſſi connu, lorſque tant d'ouvrages renferment les détails néceſſaires à l'étude de la ſcience & à la ſatisfaction des curieux. La notice hiſtorique que nous avons voulu donner pour le complément de la pelleterie, des eſpèces dont on employe la fourrure, ne doit pas être un traité, mais une ſimple indication qui aide à diſtinguer, à claſſer les objets, & à éviter les erreurs ou la confuſion. Celles-ci ne ſont point à craindre dans le ſujet dont il eſt queſtion.

L'eſpèce du *Bélier* ou de la *Brebis* eſt très-généralement répandue, & partout

ait des variétés très-remarquables en Afrique & en Asie : celles qui existent en Europe résultent en partie de quelques influences du climat, & sur-tout de celles d'une éducation très-diverse. Cette race semble être, de tous les animaux, celle que le despotisme de l'homme a le plus défigurée, ou dont il a plus complettement subjugué le caractère, parce qu'avec le moins de défenses & le plus de docilité, elle réunissoit des avantages qu'il étoit intéressant pour l'homme de s'approprier. Toison précieuse, excellent lait, reproduction facile, nourriture commune, elle offroit à l'homme avec les biens d'une nourriture saine & d'un vêtement commode, capables de le tenter, les moyens de les ravir & de se les assurer.

Nous sommes loin de partager avec Buffon la prévention qui lui fait attribuer absolument à la nature toute la foiblesse & la stupidité de nos brebis, de même que l'opinion de la nécessité des soins de l'homme pour la propagation & la conservation de cette douce espèce. Ces faux principes l'ont entraîné dans tous les préjugés que la seule ignorance a fait naître, & qu'il auroit dû être laissé à elle seule de protéger; tels que l'indispensabilité de séparer d'un troupeau les Brebis pleines, de les aider à mettre bas leur fruit, de jetter leur premier lait, prétendu gâté, pour empêcher que l'agneau ne le prenne, & d'apprendre à celui-ci à connoître sa mère. Ce sont ces soins absurdes, ajoutés à toutes les entraves de la captivité, qui énervent les individus & abatardissent les espèces. La nature qui les a créés, sauroit pourvoir sans nous à leur conservation; & nous devons reconnoître franchement que c'est à notre intérêt & non à son intention, qu'il faut attribuer notre vigilance pour l'extrême multiplication de quelques-unes. Ces idées factices par lesquelles l'homme prétend ennoblir les actes de sa domination, l'ardeur de pourvoir à ses besoins ou d'augmenter ses jouissances, ne sont qu'un nouvel abus de ses facultés; elles ne devroient peut-être exciter que la pitié, si elles ne tendoient pas évidemment à le corrompre, par l'application qu'il en fait bientôt aux individus de sa propre espèce, qui lui sont inférieurs en forces ou en industrie. C'est en arguant de la prétendue imbécillité ou de l'inertie des Nègres, que les blancs cherchent à justifier l'esclavage & les mauvais traitemens qu'ils leur font subir. Mais c'est le dernier excès de la tyrannie, que l'audace de la consacrer, comme si elle étoit juste ou nécessaire; c'est ainsi que les tyrans politiques, après avoir écrasé, avili leurs malheureux sujets, se prévalent de l'abaissement où ils les plongent, de l'ignorance où ils les retiennent, pour prouver qu'ils ont eu raison de les traiter ainsi. On verra, dans l'une des *notes* qui suivent, combien le systême de l'abatardissement des espèces, en Amérique, a été utile aux despotes princes & aux despotes marchands; il est bien temps que la philosophie fasse évanouir ces prestiges d'une imagination délirante, ces erreurs de l'esprit flatteur & académique, dont l'éclat ne peut abuser que des esclaves & ne sauroit en imposer qu'aux enfans. Cette considération doit me faire pardonner ma constance à relever le foible de Buffon pour ce systême; je hais ses erreurs & les abus qu'elles favorisent, sans moins admirer son pinceau.

Mais c'eſt nous éloigner beaucoup de nos Moutons; je reviens à eux pour dire que leur fourrure, ſur-tout lorſqu'ils ne ſont qu'Agneaux, eſt extrêmement employée en pelleterie; on en fait des gants, des tuniques ou vêtemens de deſſous, des doublures de manchons. En Allemagne, on en garnit des bonnets. Indépendamment de ces uſages de commodité, le luxe en a imaginé de parures; on fait, de peaux d'Agneaux, des doublures d'habits, des vittchouras, des garnitures, &c.; & la mode a attaché un haut prix aux peaux d'agneaux d'Aſtracan, dont la toiſon eſt noire, fine, douce, luiſante & aſſez légère. Ces qualités tiennent ſans doute à l'influence du climat; car, d'ailleurs, l'eſpèce n'eſt pas différente: on prétend que les ſoins y font beaucoup, & l'on indique quelques-uns de ceux auxquels ces qualités ſont attribuées; mais nous ſommes encore fort mal inſtruits à cet égard.

Quant à la bonté des laines cultivées pour la filature & ſervir à tiſſer des étoffes, elle peut être modifiée & très-augmentée par le genre d'éducation des Moutons. Nos voiſins, les Anglois, nous ont donné ſur cet objet, comme ſur tant d'autres, de grands exemples & de bonnes leçons, dont nous ne profitons guère encore. Mais j'ai traité cette partie avec beaucoup de ſoins & de détails, dans le premier volume du dictionnaire des manufactures, au mot MOUTON.

VINGT-HUITIEME ORDRE.

CAPRA.

Dentes primores *ſuperiores nulli.*
Inferiores VIII.

Laniarii *nulli.*

Cornua *concava, ſurſum verſa, erecta; compreſſa; ſcabra.*

Mentum *barbatum.*

Pedes *ungulati.*

Mammæ *inguinales.*

HIRCUS. 1er. Genre. *Cornibus carinatis arcuatis.*

LA Chèvre, plus forte que la Brebis, eſt vive, capricieuſe & légère; la ſoupleſſe de ſes membres, l'agilité de ſes mouvemens, de grands yeux dont l'iris eſt d'un jaune brillant & le regard très-doux, le menton bien arrondi &

un nez effilé qui donne de la finesse à sa physionomie, tout cet ensemble lui prête de la grace & de l'agrément, malgré la trop grande longueur des jambes de derrière, la grosseur des pieds de devant, l'accompagnement assez peu gracieux des rudes poils de la barbe qui lui pend au menton, & de plus, dans le bouc, la disproportion de ses cornes qui sembleroient devoir accabler sa tête.

Les mêmes raisons qui nous ont empêchés de nous étendre à l'article de la Brebis, nous dispensent également d'insister sur celui de la Chèvre, animal domestique dont le lait abondant soutient tant de pauvres familles, & dont les habitudes, les goûts & les mœurs sont parfaitement connus. Son poil est grossier & n'est point employé par les pelletiers; mais on a beaucoup usé en manchons de la fourrure de la *Chèvre d'Angora*, qui n'est qu'une variété de notre espèce, dont elle ne diffère que par ses oreilles pendantes, & par son poil très-long, très-soyeux, de couleur blanche & fort brillant. La mode vient d'en passer. Il y a peu d'années qu'une femme du bel air ne se seroit trouvée parée qu'avec un manchon de Chèvre d'Angora; &, dans ces derniers hyvers, même la femme-de-chambre d'une petite maîtresse ne se seroit pas souciée de le porter.

TRENTIEME ORDRE.

CERVUS.

Dentes primores *superiores nulli.*
Inferiores VIII.

Laniarii nulli (interdum solitarii superiores).

Cornua *solida*, *annua*, *tenere corio hirto tecta apiceque crescentia*, *denudata.*

Pedes *ungulati.*

Mammæ *inguinales.*

On s'étonnera, sans doute, de voir annoncer comme tenant à la pelleterie, un ordre d'animaux à poil ras qui paroissent peu propres à faire fourrure, & dont nous ne voyons guère d'emplois de ce genre. Aussi n'est-ce que par surabondance, en quelque sorte, & pour ne point encourir le reproche d'une espèce d'omission, que nous indiquerons ici, mais d'une manière excessivement abrégée, les animaux dont la dépouille, garnie de son poil, est employée en vêtement par les peuples des froides contrées, où la nécessité de multiplier les

moyens de se garantir des intempéries, force à chercher des ressources dans tout ce que la nature peut offrir d'applicable à cet usage. Le Lapon, le Groenlandois & l'habitant du Spitzberg, dans ses neiges, adoucissent les peaux du Renne. Quelques peuplades de contrées encore sauvages de l'Amérique, &c., en font de même de celles de l'Elan, & s'en font des habits : il en est ainsi, pour quelques autres, du Cerf, du Daim & du Chevreuil.

L'ELAN.	*ALCES.*	2e. Genre.	*C. cornibus acaulibus palmatis.*
LE CERF.	*ELAPHUS.*	3e. Genre.	*C. cornibus ramosis totis teretibus recurvatis.*
LE RENNE.	*TARANDUS.*	4e. Genre.	*C. cornibus ramosis, recurvatis teretibus, summitatibus palmatis.*

Le *Cerf*, l'honneur de nos forêts, est assez connu par la beauté de sa taille, la douceur de ses mœurs, & l'absurde privilège, en France, que les puissans du siècle s'étoient réservé de le chasser. Quant à l'*Elan* & au *Renne*, on peut, dit Buffon, prendre des idées assez justes de leurs formes, en les comparant tous deux avec le Cerf. L'Elan est plus grand, plus gros, plus élevé sur ses jambes; il a le cou plus court, le poil plus long, le bois beaucoup plus large & plus massif que le Cerf. Le Renne est plus bas, plus trapu; il a les jambes plus courtes, plus grosses, & les pieds bien plus larges; le poil très-fourni, le bois beaucoup plus long, & divisé en un grand nombre de rameaux, terminés par des enpaumures. L'Elan & le Renne ont tous deux la queue courte & les oreilles beaucoup plus longues que le Cerf: ils ne vont pas par bond & par sauts; leur marche est une espèce de trot si prompt & si aisé, qu'ils peuvent le continuer durant assez long-temps sans se fatiguer. L'Elan préfère les terres basses & les forêts humides; le Renne habite les montagnes : tous deux se mettent en troupe, & vont de compagnie comme le cerf; tous deux s'apprivoisent, particulièrement le Renne, qui est devenu domestique chez les Lapons, dont il fait la richesse. Ils se couvrent depuis les pieds jusqu'à la tête de sa fourrure, qui est impénétrable au froid & à l'eau; c'est leur habit d'hyver : l'été, ils se servent des peaux dont le poil est tombé ; ils savent aussi filer ce poil : ils se nourrissent de la chair de cet animal, boivent son lait, dont ils font encore des fromages, & qui leur fournit aussi une sorte de beurre.

Le Renne est sujet, comme le Cerf, dit encore Buffon, à des vers qui se logent sous sa peau & la percent de trous dans la mauvaise saison : aussi ce n'est qu'en automne que l'on tue ceux de ces animaux dont on veut employer la fourrure ou le cuir.

Mais une observation très-singulière, qu'il est bon de rapporter ici, & dont une longue expérience a prouvé la justesse, c'est que dans les peaux de Cerfs & même de Chevreuils qu'on tire de l'Alsace & des cantons voisins pour la cha-

moiſerie, toutes celles qui viennent de la Forêt-Noire ſont très-endommagées de piqûres de vers ; tandis, au contraire, que toutes celles qui viennent des Voſges ſont conſtamment ſaines & ſans la moindre atteinte, quoique ces deux chaînes de montagnes ſoient dans une ligne parallèle, longue de vingt lieues, & à ſept lieues ſeulement de diſtance. Il eſt reconnu que cette piqûre eſt l'ouvrage d'un inſecte que Linnæus appelle *Tabanus*, & qui ſuit les Cerfs & les Chevreuils en volant & tournoyant ſur leur dos. Au bruit importun de ſon vol, ces animaux hériſſent leurs poils, & alors même la mouche qui les pourſuit laiſſe tomber ſon œuf, d'où bientôt naît un petit ver qui ſe nourrit de la peau ſur laquelle il eſt logé : en peu de temps, il prend des aîles ; & c'eſt une mouche qui, ſortant de la peau des Cerfs, va chercher à s'unir & à dépoſer ſes œufs. Les vers de la peau du Renne doivent avoir probablement une ſemblable origine.

L'eſpèce du Cerf eſt extrêmement répandue, par-tout en Europe, ainſi que dans le Nord de l'Aſie & de l'Afrique, & dans les parties tempérées de l'Amérique.

L'*Elan* habite le Nord de l'Europe, de l'Aſie & celui de l'Amérique, où il porte le nom d'*Orignal :* le *Renne* ſe trouve dans les mêmes parties, mais au-delà du cercle polaire, juſqu'au Kamſtchatka d'une part, & au Groenland de l'autre. En Amérique, où il ſe trouve également, il eſt connu ſous le nom de *Caribou.*

LE DAIM. *DAMA.* 5e. Genre. *C. cornibus ramoſis recurvatis compreſſis : ſummitate palmata.*

Habitant de l'Europe, très-commun en Angleterre, rare dans le Nord de notre Continent, ſe trouvant auſſi en Amérique, même en Afrique, comme ſemble le croire Erxleben, le Daim, plus petit que le Cerf, auquel il a d'ailleurs les plus grands rapports, lui reſſemble auſſi par toutes les habitudes naturelles.

LE CHEVREUIL. *CAPREOLUS.* 7e. Genre. *C. cornibus ramoſis teretibus erectis : ſummitate bifida corpore fuſco rufo.*

Cette eſpèce, moins nombreuſe que celle du Cerf, même rare dans quelques parties de l'Europe, ſe retrouve en Aſie, & eſt beaucoup plus abondante en Amérique ; elle aime les pays ſecs, élevés, entrecoupés de collines & de bois, & ſur-tout les taillis. La légèreté, la ſoupleſſe caractériſent le Chevreuil vif & leſte, dont la figure eſt agréable, l'œil brillant, la forme arrondie, & la taille élégante, quoique moins haute que celle du Cerf. Son poil eſt court, mais net & luſtré. Il ne ſe raſſemble pas en troupes, mais il vit en famille, fidèle à la femelle qu'il s'eſt choiſie, avec les deux petits nés de leurs amours, & qui ne les quittent que pour laiſſer la place à ceux d'une nouvelle portée. Comme les

deux de chacun sont ordinairement mâle & femelle, quand ils s'éloignent, c'est pour aller eux-mêmes former une autre famille.

TRENTE-DEUXIEME ORDRE.

LEPUS.

Dentes primores *utrinque II: superiores duplicati: interioribus palatinis minoribus.*

Laniarii *nulli.*

Pedes *digitati, digitis 5-4.*

L. TIMIDUS. 1er. Genre. *Cauda abbreviata, pedibus posticis longitudine corporis dimidii, auriculis apice nigris.*

L'ESPECE féconde du *Lièvre* est répandue par-tout; mais elle se plaît davantage dans les régions tempérées & les pays du Nord, où elle est plus belle & plus nombreuse que dans ceux du Midi. L'usage de sa chair & l'emploi de sa fourrure la rendent vraiment précieuse aux hommes. Le Lièvre est remarquable par ses longues oreilles, pointues & noires au bout; ses yeux sont grands, & l'on croit généralement qu'ils demeurent ouverts pendant son sommeil; ses narines humides, sont aussi très-mobiles; la lèvre supérieure est fendue au milieu; les moustaches sont très-longues & fort nombreuses, les supérieures sont noires, les inférieures sont blanches. Les poils de la tête, du dos & des côtés sont blancs à leur base, noirs dans le milieu de leur longueur, & roux à la pointe. La gorge, la poitrine & le ventre sont blancs; la queue, blanche en dessous, est noire par-dessus. Les cuisses sont beaucoup plus fortes & plus longues par proportion que les jambes de devant, & les quatre pieds sont tous garnis de poils dessus & dessous.

Cet animal a environ deux pieds de longueur; il se nourrit d'herbes, de racines & d'écorces. Les naturalistes, pour la plupart, & Erxleben lui-même, avancent que le Lièvre rumine. Buffon le nie, ou du moins donne d'assez bonnes raisons pour appuyer l'opinion contraire. Nous laissons à l'observation de déterminer ce qu'il faut en croire. La timidité semble être le caractère distinctif du Lièvre; foible & sans armes, une vue excellente, la finesse de l'ouie & une extrême agilité, paroissent lui être données pour compenser ses

désavantages & servir à son salut : mais ces moyens sont souvent insuffisans contre ses ennemis, les Chats, les Eperviers & les Chiens. Quand il est poursuivi, il va, revient sur ses pas, & fait mille détours dans sa fuite; il gagne d'abord les hauteurs, que sa conformation lui fait gravir avec encore plus de célérité qu'elle ne lui permet de les descendre. Les Lièvres des pays de plaine se sauvent dans les marais, les étangs, où ils se cachent au milieu des roseaux. Ces animaux commencent à s'unir au mois de février : la femelle porte trente ou trente un jour, & fait dans l'année plusieurs portées, chacune de trois ou quatre petits, qui naissent les yeux ouverts; la durée de leur vie est d'environ huit ans. Le Lièvre blanc des Alpes, un peu plus petit dans toutes ses dimensions, n'est peut-être qu'une variété résultante du climat. Les Lièvres du Nord sont blancs durant huit ou dix mois de l'année, & ne prennent leur couleur fauve que dans la saison des chaleurs. La variété du Lièvre noir n'est pas nombreuse, & elle est extrêmement rare en Sibérie. Le Lièvre d'Amérique, très-commun à la baye d'Hudson, & dans les autres parties septentrionales de cet hémisphère, & plus petit que nôtre Lièvre ordinaire, conserve toujours les oreilles & la queue grises par le bout, quoiqu'il blanchisse en hiver; il se loge dans des trous, entre les racines des arbres.

Quoique la robe du Lièvre soit employée en fourrures, soit pour doublures de manchon, soit quand elle est blanche, en bordures d'ajustemens de femme & en doublures de pélisses, son poil est encore plus généralement employé pour la chapellerie. Il s'en fait une prodigieuse consommation pour cet objet; il est même aujourd'hui d'un usage infiniment plus grand que le Castor, & il a le triple avantage d'être moins cher, de faire des feutres aussi beaux & moins sujets à se graisser que ceux de poils de Castor.

La Russie fournit beaucoup de Lièvres plus grands & plus garnis de poils que les nôtres. On envoye de leurs peaux en France, où elles servent à faire de la colle après que le poil en a été enlevé pour la chapellerie. L'exportation en étoit plus considérable autrefois qu'elle ne l'est aujourd'hui; mais elle a diminué depuis environ trente ans, parce qu'il s'est établi en Russie même des chapelleries qui consomment une grande quantité de peaux de Lièvres, & l'on n'exporte guère actuellement plus de trois à quatre cent mille peaux de ces animaux. Leur prix s'est augmenté à proportion de leur moindre nombre, & de cent roubles les mille peaux, il est monté par-delà trois cents roubles. On prétend que l'espèce du Lièvre est diminuée en Russie; on en fait la chasse avec des Chiens lévriers, & plus communément au filet par des battues.

Les Lièvres blancs y sont réservés pour être employés en fourrures, & l'on en fait une très-grande consommation.

L. CUNICULUS. 3^e^. Genre. *Cauda abbreviata, pedibus posticis corpore dimidio brevioris.*

Le *Lapin* appartient particulièrement aux régions méridionales, comme le Lièvre à celles du septentrion ; l'une & l'autre espèce habitent aussi les climats tempérés ; mais elles profitent davantage chacune dans la température extrême qui semble lui avoir été assignée. Elles sont très-rapprochées par leur ressemblance, & il est plus facile de les distinguer que de déterminer les différences qui les caractérisent.

Le Lapin n'a pas toujours la pupille rouge, & ses oreilles ne sont pas constamment nues, quoique l'un & l'autre soient ordinaires dans son espèce ; mais il est universellement plus petit que le Lièvre, & il a les jambes plus courtes ; son poil est de couleur cendrée, plus ou moins foncée, & elle se mêle de noir & de blanc dans les Lapins domestiques, dont quelques-uns sont même entièrement de l'une ou de l'autre de ces couleurs. Cet animal produit encore plus que le Lièvre, déjà si fécond ; la femelle de l'une & de l'autre espèce est d'une conformation telle, qu'elle fait quelquefois deux portées à peu de jours de différence. Les Naturalistes me semblent avoir improprement appellé cela *superfétation* ; leurs raisonnemens le prouvent contre eux-mêmes. La matrice de ces animaux est comme partagée en deux parties indépendantes ; or, deux portées à la fois, chacune dans une matrice différente, ne sont point une superfétation. Le talent & le goût de Buffon, pour les descriptions agréables, les conjectures heureuses & l'effet des contrastes, lui font encore ici mettre en principes ou établir en faits les hypothèses enfantées par son imagination.

« Cet instinct, dit-il, qui porte les Lapins à se creuser un terrier, *est propre* » *à l'individu sauvage* ; c'est par sentiment qu'il travaille, & cela est si vrai, » que l'on ne voit pas le Lapin domestique faire le même ouvrage ; il se dispense » de se creuser une retraite, comme les oiseaux domestiques se dispensent de » faire des nids, parce qu'ils sont également à l'abri des inconvéniens auxquels » sont exposés les Lapins & les oiseaux sauvages ». Toute cette brillante théorie n'est qu'une légère vapeur, ou le résultat prématuré de faits inexacts ou isolés. J'ai vu, je vois encore des Lapins élevés dans différens clapiers, partout ils grattent, fouissent, & cherchent à se creuser des retraites, indépendamment des petites cabanes qui leur ont été préparées ; ils préfèrent ces demeures de leur façon à celles qu'on avoit disposées pour eux : & lorsque ne trouvant que le roc, le pavé ou d'autres obstacles qui s'opposent à leurs efforts, les femelles sont réduites à nicher dans les loges qu'on leur a faites ; elles n'en sortent pas, dès qu'elles y ont déposé leurs petits, sans en boucher, à chaque fois, l'entrée avec de la terre, des pierrailles, du menu bois ou de la paille ; enfin ce qu'elles ont pu traîner & ramasser. Les mères qui n'ont pas cette attention, & cela arrive aux plus jeunes, sont exposées à perdre leur progéniture ; non que le mâle les dévore, comme on l'a débité, mais parce que les autres

Lapins

Lapins entrant dans ces demeures, sans égard à leurs nouveaux hôtes, foulent, écrasent, étouffent & tuent ces foibles créatures. Quant au respect de cette espèce pour la paternité, au noble usage des droits de celle-ci, rapportés par ce *Gentilhomme* que Buffon cite avec complaisance, il est évident que l'un & l'autre dégénerent quelquefois en abus parmi les animaux comme chez les humains, & que le despotisme s'introduit par-tout pour le malheur des individus qu'il tyrannise. J'ai eu aussi un *Père-Lapin*, première souche d'une race nombreuse; il n'employoit la force qu'il avoit sur les autres, que pour les maltraiter tous; aucun mâle ne pouvoit jouir en sa présence qu'il n'entrât en fureur; c'étoit un orgueilleux Sultan qui vouloit concentrer en lui seul les bienfaits de la nature, & sa triste famille ne s'augmentoit sous ses yeux que pour exposer plus de sujets à sa jalousie, à ses ravages; il a fallu l'immoler pour rendre la paix à cette république, où, après lui, le bonheur commun n'a plus été troublé.

Une habitude qu'ont les Lapins (dit Valmont), *c'est de frapper toujours la terre de leurs pieds de derrière.* Cette expression est inexacte & donne une fausse idée des choses. Premierement le Lapin ne frappe pas *toujours* la terre, & secondement, le mot *habitude* présente comme un mouvement méchanique, continuel ou fréquent, ce qui n'est que le produit d'une cause morale, ou d'une affection passagere. Au bruit inattendu de quoi que ce soit, à l'apperçu d'un objet nouveau, l'apparition de quelque danger, ou le sentiment d'une frayeur quelconque, le Lapin, premier ému, frappe la terre de l'un de ses pieds de derrière; le coup est seul, sec & très-fort. Au signal, tous les Lapins présens levent la tête, dressent les oreilles, & fuient au même instant si la frayeur est grande. Si ce n'est qu'une fausse alerte, ils écoutent & ne se déterminent que d'après l'impression qu'ils reçoivent : le premier frappe encore ou ne frappe plus, quelques autres frappent a leur tour, & s'en vont, ou ils se couchent de nouveau, ou se remettent à manger. Aucun animal ne s'effraye plus aisément & n'oublie plus vîte sa frayeur.

Quelques auteurs donnent une cause morale à la pratique du Lièvre de dormir les yeux ouverts, tandis qu'ils veulent d'autre part que cela tienne à la méchanique de ses paupières, trop courtes pour se joindre; peut-être, en y regardant de plus près, verra-t-on un jour que les Lièvres font comme les Lapins, qui, bien qu'aussi timides, dorment à merveille les yeux fermés.

Le Faucon, les Blaireaux & le Putois, ainsi que le Furet, font la guerre au Lapin. Celui-ci vit comme le Lièvre, environ huit ans. Cette espèce a beaucoup de variétés. *L'argenteus*, autrement appellé le *riche*, a mérité ce nom par la couleur de sa robe mêlée de blanc & de gris d'ardoise, dont l'ensemble est assez brillant. Le Lapin d'*Angora* est remarquable par la qualité de son poil, long & même frisé à gros flocons, comme celui de la Chèvre d'Angora, comparée à la Chèvre de nos contrées ; mais le Lapin de Russie est le plus singulier par la distension de sa peau sur le dos; elle est telle, qu'il la ramène à

volonté ſur ſa tête, comme une ſorte de ſac ou de capuchon, dans lequel il l'enveloppe juſqu'au menton.

Les pelletiers employent beaucoup de peaux de Lapins pour des doublures de manchons & autres ouvrages communs; le poil de cet animal entre auſſi dans la fabrication des feutres.

TRENTE-CINQUIEME ORDRE.

GLIS.

Dentes primores *utrinque II.*
Laniarii *nulli.*
Pedes *digitati: digitis 4-5.*
Cauda *brevis vel mediocris, piloſa.*

MARMOTA. 1er. Genre. *G. Corpore ſupra fuſco-cinereo, ſubtus cinereo flaveſcente.*

LA *Marmotte* & le *Bobak* ont tant de reſſemblances entre eux, que pluſieurs naturaliſtes les conſidèrent comme une même éſpèce. Buffon lui-même, qui, rappellant cette conformité, obſerve en même temps quelque différence, & aſſure, à l'article de la Marmotte, que le *Bobak*, le *Monax*, le *Cavia* & le *Cricetus*, *ſont tous quatre des eſpèces différentes de la Marmotte des Alpes;* Buffon change de langage, en traitant du *Bobak: autant il eſt certain*, dit-il, *que le* HAMSTER (Cricetus) *n'eſt point une Marmotte, autant il eſt probable que le Bobak en eſt une.* Avec une autorité auſſi variable, ou des aſſertions ſi contradictoires, il ne ſeroit pas toujours facile de ſe décider; mais dans les incertitudes inévitables de quelques détails d'hiſtoire naturelle, & parmi la diverſité des opinions, nous ſerons conſtans à ſuivre le guide que nous avons déclaré adopter. Erxleben réunit dans le même genre la Marmotte des Alpes & le Bobak de Pologne. Nous les conſidérons, avec lui, comme une ſeule eſpèce, dans laquelle l'influence des climats ou les circonſtances locales auront apporté quelques changemens.

Longue de ſeize à dix-huit pouces, le corps trapu, les cuiſſes courtes, la Marmotte ſemble avoir quelque reſſemblance avec le Lièvre; comme lui, elle a les côtés de la bouche épais, & ſa partie ſupérieure partagée en deux; mais elle eſt plus groſſe, & ſon poil alongé deſcend près de la terre, preſ-

qu'autant que celui du Blaireau. Ses oreilles ſont courtes, velues, & preſque cachées dans les poils, de couleur cendrée ; ſa queue eſt longue de ſix pouces, & très-fournie de poils noirs. Les dents inférieures ſont très-divergentes par le bout : toutes celles de devant ſont aſſez longues & fortes pour bleſſer cruellement ; cependant, elle ne s'en ſert que pour ſa défenſe & lorſqu'on l'irrite, ſi ce n'eſt contre les Chiens, qu'elle hait naturellement, & qu'elle attaque avec confiance, lorſqu'étant apprivoiſée, elle eſt ſous les yeux du maître & ſe croit autoriſée par ſa préſence. Elle a des mouſtaches comme les Chats, des verrues au deſſus & au-deſſous des yeux, dont les premières ſont conſtamment garnies de ſix longues ſoies & les autres de ſept. Le poil du dos eſt d'un brun cendré, plus ou moins foncé, & un peu rude ; celui du ventre & des pieds eſt d'une couleur plus claire, ordinairement rouſſâtre ; il a plus de douceur, & il eſt très-fourni.

La Marmotte, proprement dite, habite les Alpes & les Pyrénées dans leurs régions les plus froides & les plus élevées ; elle ſe nourrit d'inſectes, de racines, d'herbes & de divers végétaux ; elle vit en ſociété dans des terriers qu'elle creuſe ſous terre avec beaucoup de célérité ; elle leur donne la forme d'un Y, dont le fond bien garni de mouſſe lui ſert de retraite ; les deux branches ont chacune une iſſue. C'eſt à la fin de ſeptembre, ou vers le commencement d'octobre, que les Marmottes ſe forment par bandes, depuis cinq juſqu'à douze ou quatorze, dans chacun de ces terriers, dont alors elles bouchent exactement les entrées. Elles s'endorment, ou demeurent dans cette inaction qui réſulte de l'engourdiſſement, de l'extrême lenteur de la circulation du ſang, juſqu'à la fin de mars, qu'elles reviennent à la vie, à l'uſage de leurs facultés. Elles s'accouplent en avril ; les femelles portent ſix à ſept ſemaines, & mettent bas trois ou quatre petits. Elles aiment le ſoleil, ne ſortent que dans les beaux jours ; & tandis qu'elles pâturent ou coupent de l'herbe pour la porter dans leur habitation, l'une d'elles, montée ſur un arbre ſec, ou aſſiſe ſur une roche élevée, fait attentivement le guet : à l'apparence du danger, la vue d'un homme, d'un Chien, &c., elle jette un cri aigu ſemblable à un coup de ſifflet ; toutes ſe retirent, & la ſentinelle ne rentre que la dernière. A la fin de la belle ſaiſon, elles ſont très-graſſes, & pèſent, ſuivant leur âge & leur corpulence, depuis neuf juſqu'à vingt livres : cet embonpoint diminue peu-à-peu ; elles ſont très-maigres à la fin de l'hyver. Les chaſſeurs ne les attaquent pas ſitôt après leur retraite, ni dans les jours très-doux, parce qu'alors elles peuvent être éveillées & faire réſiſtance ; on les trouve dans leur nid reſſerrées en boule, fourrées dans la mouſſe ou le foin ; on pourroit les tuer ſans qu'elles donnaſſent aucun ſigne de vie. La Marmotte s'apprivoiſe aiſément, & ſe nourrit, dans l'état de domeſticité, de tout ce qu'on lui préſente ; mais elle boit rarement de l'eau, refuſe le vin, & eſt avide de lait & de beurre plus que de tout autre aliment ; elle cherche à s'inſinuer dans les endroits où le lait eſt renfermé ; elle le boit en grande quantité, en faiſant ce petit murmure de contentement que font auſſi quelquefois les Chats. Elle ronge les étoffes, les meubles & même le bois ;

elle aime à se jouer, se tient souvent droite sur les pieds de derrière, & porte sa nourriture à sa bouche avec ceux de devant; elle apprend avec facilité de petits exercices, & obéit fidèlement à la voix du maître. Elle vit neuf à dix ans. Sa chair est tendre, sans beaucoup de goût; mais elle conserve, sur-tout en été, une odeur forte. La Marmotte a les ongles forts, & quatre doigts à chaque pied. Le Bobak a un ongle de plus aux pieds de devant, en guise de pouce; & sa fourrure, d'une teinte moins foncée, tire davantage sur le roux ou fauve, ce qui n'est pourtant pas sans exception: voilà les principales différences. Du reste, les caractères physiques, les mœurs & les habitudes sont les mêmes. Le Bobak est commun en Pologne; on le trouve depuis les monts arides des environs du Borysthène, & dans les rochers de la Tartarie, où il mange la rhubarbe & la propage par ses excrémens, jusqu'à la Chine & au Kamschatka. Les Tartares vendent sa peau six à sept copeck, & jusqu'à dix quand elle tire sur le noir. La Marmotte des Alpes & le Bobak sont d'un fréquent usage dans le genre commun des pelleteries, & s'employent ordinairement en manchons. La queue annullée du Bobak sert à faire des bordures. Pallas observe que dans les environs de l'Oronesch & tout le long du Don, il se trouve un grand nombre de Marmottes qui varient entr'elles par la couleur & les dimensions. Les plus communes sont d'un jaune tirant sur le brun; les noires sont plus rares, & les blanches le sont encore davantage. Quelques-unes paroissent moitié blanches & moitié jaunes. Elles établissent leurs terriers dans les déserts ou steppes, en plaine ou colline, indifféremment. Elles sont recherchées par les Kalmoucs, comme un mets très-délicat.

MONAX. 2°. Genre. *G. Corpore fusco, lateribus ventreque pallidioribus.*

La Marmotte du Canada fait aussi partie des fourrures qui nous viennent d'Amérique; elle est de la grandeur du Lapin, mais son museau est alongé comme celui de notre Marmotte. Ses yeux sont noirs & à fleur de tête, ses oreilles courtes & arrondies; elle a le tour du nez & de la bouche d'une couleur bleue cendrée, le dos très brun; les côtés & le ventre d'une teinte pâle. Sa queue n'a en longueur que la moitié de celle du corps; elle est couverte pardessus de longs poils noirs, & elle est nue en-dessous. Les pieds de devant sont à quatre doigts avec le rudiment d'un cinquième; ceux de derrière en ont cinq, dont le dernier est plus court; les uns & les autres sont noirs. La Virginie, le Maryland & jusqu'aux isles de Bahama sont habités par le *Monax*; il se nourrit de fruits & de végétaux, & habite dans les creux entre les racines des arbres. Sa chair a quelqu'analogie avec celle d'un jeune Porc.

La fourrure de cet animal est plus fine & plus brillante que celle du Bobak & de la Marmotte des Alpes; on l'employe souvent en bordures: mais les unes & les autres sont souvent teintes par les pelletiers, pour ajouter à leur apparence & les rendre propres à diverses destinations; on en fait des manchons, des doublures de vitschouras, &c.

CRICETUS. 4^{e}. Genre. *G. corpore ſubtus nigro, lateribus rufeſcentibus maculis utrinque tribus albis.*

Le *Hamſter* eſt un joli petit animal dont la fourrure agréable & de durée feroit très-recherchée, ſi elle n'étoit pas à ſi bon marché. Quelques naturaliſtes l'ont appellé *Marmotte de Strasbourg*, « mal-à-propos, dit Buffon, puiſ» qu'il ne dort pas comme la Marmotte, & qu'il ne ſe trouve pas à Strasbourg ». Mais Buffon, léger dans ſa critique, comme dans ſes aſſertions, a conclu au général par le fait particulier d'un *Hamſter* qui ne s'eſt point engourdi dans une chambre ſans feu, où il le tint renfermé durant un hyver; & c'eſt ainſi qu'en jugeant la nature ſur l'état contraint de quelques individus, on ne publie que des erreurs. Le Hamſter ſe trouve en Alſace, & il y eſt engourdi dans l'hyver: voilà deux faits conſtans, qui nous ſont atteſtés par M. Villemet, qui a vérifié les choſes ſur les lieux, & envoyé lui-même un Hamſter au cabinet du roi. Donc la dénomination de *Marmotte de Strasboug* n'a rien d'abſurde, quoique les proportions de ces animaux ne ſoient pas les mêmes. Il eſt aſſez curieux de voir le rédacteur du nouveau dictionnaire d'Hiſtoire Naturelle répéter, en commençant, l'aſſertion de Buffon, comme un fait avéré; puis, à la page ſuivante, entrer dans les détails de l'état d'engourdiſſement où ſe trouve le Hamſter, des cauſes de cet engourdiſſement, de ſes effets particuliers, & du ſingulier ſpectacle que préſente le réveil du Hamſter: inconſéquence qui décèle le compilateur ramaſſant de toutes mains, ſans ſe donner la peine de comparer les objets & d'aſſortir ſes matériaux.

Le Hamſter n'a pas plus de neuf à dix pouces de longueur; ſa queue cylindrique, amincie par le bout & nue en deſſous, n'a que deux pouces & demi environ; de chaque côté de la bouche, il a une poche ou ſac dans lequel il tranſporte des grains, lorſqu'il en fait ſa proviſion; ſes yeux ſont noirs, & ſes mouſtaches ont la même couleur; ſes oreilles grandes & rondes; ſes joues blanches; le deſſus de la tête & du dos eſt brun, & le ventre noir; mais ces couleurs ſont variées. Les Hamſters entièrement fauves, ou tout-à-fait blancs, ſont très-rares; cependant, il s'en trouve. Les pieds ſont très-courts; ceux de devant ont quatre doigts, & un ongle à la place du pouce; ceux de derrière ſont à cinq doigts. Lent à la courſe, mais très-habile à fouir la terre, le Hamſter y creuſe ſon domicile avec beaucoup d'intelligence & de célérité; ce domicile eſt compoſé de pluſieurs petits caveaux percés de quelques trous perpendiculaires qui ſervent aux allées & venues des habitans, & d'un conduit oblique par lequel ſont traînées les proviſions ou les déchets & la terre rejettée audehors; la profondeur de ces retraites varie ſuivant l'âge de l'animal, qui d'abord ne les fait guère que d'un pied, & qui parvient quelquefois à les étendre juſqu'à quatre ou cinq. Le mâle & la femelle ont chacun leur demeure ſéparée; celle de cette dernière eſt toujours plus profonde, & celle du mâle n'a qu'un

trou perpendiculaire. C'eſt là qu'ils amaſſent des grains, des fruits, des légumes; les uns nétoyés, les autres en coſſe & en épis, le tout proprement rangé dans ſon magaſin particulier. Ces animaux produiſent deux ou trois fois l'année, depuis ſix juſqu'à douze petits qui naiſſent les yeux fermés, mais qui, dès l'âge de ſix ſemaines ou deux mois, commencent à ſe creuſer chacun leur terrier, quoiqu'ils ne s'uniſſent & ne portent qu'à leur ſeconde année.

Ils habitent depuis les Voſges juſqu'à la Sibérie, & ſont extrêmement communs dans la Ruſſie auſtrale, la Saxe, par toute l'Allemagne, où ils fouiſſent les terres ſablonneuſes : leur multiplication, très-grande dans les années humides, y eſt nuiſible, par la dévaſtation qu'ils font des grains; ils ont pour ennemis la Fouine & autres animaux du genre des *Muſtelœ*, qui en détruiſent beaucoup & s'emparent de leurs demeures : les Chats, les Chiens, les Renards & les Eperviers les pourſuivent auſſi avec ardeur. Vif & colère, le Hamſter ſe défend vigoureuſement avec les dents. Les hommes lui font la guerre, comme à un deſtructeur des champs; on trouve quelquefois juſqu'à deux boiſſeaux de grains dans les magaſins d'un Hamſter : on les tue en les aſſommant dans leurs terriers, reconnaiſſables par le petit amas de terre qui ſe trouve à l'entrée du conduit oblique, ou on les empoiſonne avec des appats d'arſenic ou de poudre de verre, mêlée dans de la farine ou avec du miel.

Les fourrures de Hamſter ſe vendent par ſac, ordinairement de ſoixante-ſix pièces, vingt-une livres; les noirs ſont les plus eſtimés, & le prix du ſac monte alors depuis quarante-huit juſqu'à ſoixante livres. Pallas fait mention de cette variété du Hamſter noir, très-commune dans les ſteppes des environs de Simbirsk, où on la nomme *Karbusch*, & où elle eſt plus nombreuſe que l'eſpèce ordinaire; mais ces Hamſters noirs s'uniſſent aſſez fréquemment dans leurs amours avec les mélangés, & il n'eſt pas rare d'en trouver de tout noirs & de couleurs mêlées dans une même portée. Un peu plus au Sud, vers Saunera, on ne voit aucun de ces Hamſters noirs, & la raiſon n'en eſt pas facile à déterminer; car on ne ſauroit l'attribuer au climat, dont la différence ne peut être ſenſible dans une auſſi petite étendue.

CITELLUS. 6^e^. Genre. *G. auriculis nullis.*

Buffon a traité de cet animal ſous le nom de *Souslick*, de *Ziſel*, &, à l'article du Bobak, ſous celui de *Jevraſchka*; il a cru à des eſpèces différentes, & a réparti en trois individus ſuppoſés divers, des notions qui n'appartenoient qu'à une ſeule eſpèce.

Habitant de l'Autriche, de la Bohême, de la Pologne & de la Hongrie, en grand nombre dans les déſerts au-delà du Volga, plus fréquent encore dans le Midi de la Ruſſie & de la Sibérie, où il cherche les champs ouverts & arides, le Souslick ou Ziſel ſe creuſe ſous terre une demeure oblongue, qu'il tapiſſe de paille menue, & ſe nourrit de plantes tendres & aqueuſes; il ſe ferme dans ſa retraite depuis le commencement de ſeptembre juſqu'à celui d'avril. La

femelle porte vingt-cinq à trente jours, & met bas, au commencement de mai, trois, quatre, cinq ou six petits qui naissent informes & les yeux fermés, mais qui passent rapidement à l'état d'adolescence; elle est un peu plus petite que le mâle, qui a environ dix pouces de longueur : leur tête est applatie comme celle de la Marmotte, mais le museau du Souslick est plus conique; les joues & le col sont plus petits. Son nez est noir, convexe, couvert d'un léger duvet, nud seulement autour des narines, qui sont en forme de croissant. La lèvre supérieure est divisée jusqu'au nez par le milieu. Les six dents supérieures sont convexes & jaunâtres, les inférieures sont blanches; il y a cinq molaires à la machoire d'en haut, & quatre à celle d'en bas. Les moustaches sont noires & rangées en cinq ordres. Quatre soies noires, disposées transversalement, s'élèvent au-dessus des yeux, & quatre au-dessous. Les yeux sont grands & saillans, l'iris est d'un brun jaunâtre, large & ovale. Le conduit auditif n'est remarquable que par un petit rebord environné de poils, qui en dessine l'entrée. Le corps allongé du Souslick, peu ventru, très-flexible, paroît propre à pénétrer facilement dans les lieux resserrés, dont les issues sont étroites. Les pieds de derrière sont à cinq doigts; ceux de devant n'en ont que quatre, avec un un ongle conique, très-saillant, à la place du pouce. Tous les ongles sont noirs, comprimés, pointus & de la longueur des doigts. Sa queue, longue d'environ trois pouces, très-garnie de poils alongés, s'élève & s'étend, lorsque l'animal est en colère, il fait alors un petit grognement. Il court en sautant. Lorsqu'il apperçoit l'ennemi, il s'élève sur ses pieds de derrière, le fixe, & se retire dans son terrier avec une incroyable agilité. Il s'apprivoise aisément, aime le lait avec passion, boit en lappant, comme les Chats, souvent sa propre urine, & se plait à nétoyer sa tête avec ses pattes, après avoir léché & humecté celles-ci. Sa peau fine & douce est garnie d'un poil court, ras, cendré & moucheté de fauve & de blanc; le dessous du corps est d'un fauve plus pâle; la gorge & les pieds sont jaunes. La femelle est, sur le dos, d'un fauve plus intense, & sa queue est mieux fournie; cet animal a huit mammelles, & la vessicule du fiel très-grande.

Erxleben reconnoît deux variétés du Souslick, dont l'une est un peu plus grande; mais leurs différences sont légères quant aux caractères naturels, & remarquables seulement pour l'agrément des fourrures. La belle variété tachetée ne se trouve qu'autour du Don, dans le royaume de Casan, & non au-delà du Volga. On l'employe en doublures d'habits, & même en manchons. Chez certains Tartares, le millier de peaux de Souslick se vend huit à dix roubles. Les Chinois les achètent plus chers que les Ecureuils cendrés. Le Putois & l'Hermine font leur proie du Souslick. Les Calmoucks trouvent sa chair délicieuse.

L E M M U S. 8^e^. Genre. *G. corpore fulvo nigroque vario.*

Le *Leming*, Rat de Norvège, rat de Laponie, appellé par d'autres;

Lapin de Laponie, eſt un petit animal de cinq pouces de longueur, dont la queue n'a qu'un demi pouce. Il a huit mammelles, de petits yeux noirs, une petite bouche, la lèvre ſupérieure diviſée, des oreilles couchées ſur le dos, un poil noir & jaune, irrégulièrement taché, bien garni & très-doux. On feroit de ſa peau de très-jolies fourrures; mais on prétend qu'elle a trop peu de conſiſtance. Nous n'en parlerons donc pas comme d'un animal qui fourniſſe directement à l'objet que nous traitons; mais les chaſſes des animaux à fourrures auxquelles il donne lieu, nous mettent dans le cas de rapporter de cet animal quelques ſingularités de ſa vie & de ſes mœurs.

Les Lémings habitent les montagnes de la Laponie, & ils y ſont, aſſure-t-on; en ſi grande quantité, que ces montagnes ſont criblées des trous qu'ils y font pour ſe loger. Ils deſcendent de ces montagnes & en partent en nombre prodigieux & par bandes, en des temps ou à des époques très-indéterminées, une fois au bout de dix, douze, quinze ans. Ils s'acheminent du côté du Midi, & vont toujours droit devant eux, ſans ſe détourner ni par les rivières & les lacs, qu'ils traverſent, ni par aucun autre obſtacle, ſurmontant ou perçant tout ce qui ſe trouve ſur leur paſſage. Ils vivent de racines, d'herbes, de lichens.

Leur immenſe quantité, arrivant toujours à l'improviſte, occaſionneroit de grands ravages dans les campagnes par où ils paſſent, ſi les Ours, les Renards, les Martes, les Goulus, les Hermines, n'en dévoroient un grand nombre, & ne diſperſoient les autres, qui vont périr çà & là; car il eſt à obſerver qu'il n'en arrive point à la deſtination à laquelle ils ſemblent tendre, & qu'ils ne rétrogradent jamais.

Les habitans de ces contrées, avertis de la préſence de ces petits animaux, vont ſe dédommager de leurs ravages, par la chaſſe des bêtes carnaſſières que nous venons de nommer, & qui ſont attirées en grand nombre pour faire leur proie des autres. D'où il arrive ordinairement que ces émigrations des Lémings, qui feroient une calamité pour les habitans des lieux où ils paſſent, deviennent au contraire pour eux un moyen de profit, par le raſſemblement & la facilité de détruire ceux qui viennent détruire les autres.

L'apparition ſubite de ces gros Rats a fait croire aux habitans du pays où ils arrivent, qu'ils tomboient des nues; & Wormius a gravement expliqué comment cela pouvoit arriver. Mais nous avons la grande obligation aux auteurs du ſiècle, & très-particulièrement à MM. les naturaliſtes encyclopédiſtes, de nous avoir prévenu *qu'on ne croit plus préſentement aux pluies de Rats ni de Grenouilles.*

TRENTE-NEUVIEME

TRENTE-NEUVIÈME ORDRE.

SCIURUS.

Dentes primores *utrinque II:* ſuperiores *cuneati.*
Inferiores *compreſſi.*

Laniarii *nulli.*

Pedes *digitati, digitis 4-5 : palmis ſæpè unguiculus pollicaris.*

Cauda *longa, pilis longioribus.*

LES variétés de l'*Ecureuil* ſont très-nombreuſes; pluſieurs ſont d'uſage en pelleterie : les dénominations de chacune d'elles, ſouvent appliquées diverſement dans le commerce, ont jetté ſur cette partie une confuſion dans laquelle il eſt fort difficile de ſaiſir la vérité.

L'Ecureuil commun, *SCIURUS VULGARIS, auriculis apice barbatis, cauda dorſo concolori*, ne paroît pas être le plus employé; mais en donnant une eſquiſſe de ſa forme & de ſes mœurs, nous n'aurons plus beſoin que d'indiquer ce qui eſt particulier à chacune des autres eſpèces ou variétés recherchées pour la fourrure.

Buffon a décrit l'Ecureuil; il l'a peint avec ces couleurs & ces graces qui lui ſont familières, & qui préſentent les objets ſous un jour ſi agréable : il intéreſſe à la conſervation de ce joli petit animal, propre, leſte, vif, alerte, induſtrieux, qui par ſa gentilleſſe, ſa docilité, l'innocence même de ſes mœurs, mériteroit d'être épargné.

Des fruits, des amandes, des noiſettes, de la faîne & du gland, les tendres pouſſes des arbres, & ſur-tout des jeunes ſapins, ſont ſa nourriture ordinaire : ordinairement aſſis, preſque debout, il ſe ſert de ſes pieds de devant comme d'une main pour porter à ſa bouche. Il n'habite que les forêts, ſur les vieux arbres des plus belles futayes; il ſaute de l'un à l'autre avec légèreté, y fait ſon nid, cueille les graines, boit la roſée, & ne deſcend à terre que quand les arbres ſont agités par la violence des vents. C'eſt à l'enfourchure d'un arbre qu'il établit ſon nid, composé de buchettes & de mouſſe preſſée & foulée, diſpoſé de manière qu'il n'a par le haut qu'une ouverture étroite, encore recouverte d'une ſorte de toît en forme de cône, qui met à l'abri de la pluie ce domicile ſpacieux, chaud & propre. C'eſt là que ſe tient l'Ecureuil durant l'ardeur du jour; il n'en

fort que le soir pour s'exercer, jouer, faire l'amour & manger. Il ramasse des noisettes durant l'été, en remplit les troncs, les fentes de vieux arbres, & a recours en hyver à sa provision; il les cherche aussi sous la neige, qu'il détourne en grattant. L'Ecureuil a la physionomie fine, les yeux grands, noirs & pleins de feu, le corps nerveux, les membres très-dispos; sa jolie figure est encore rehaussée, parée par une belle queue en forme de panache, qu'il relève jusques dessus sa tête, & sous laquelle il se met à l'ombre; le dessous de son corps, ajoute Buffon, est garni d'un appareil tout aussi remarquable, & qui annonce de grandes facultés pour l'exercice de la génération. Il entre en amour au printemps, & la femelle met bas trois ou quatre petits au mois de mai, ou au commencement de juin. La tête, le dos, les cuisses & la queue de l'Ecureuil, sont d'un roux brillant, ou fauve vif & foncé; la poitrine & le ventre sont blancs; ses oreilles sont droites & barbues: il a cinq doigts aux pieds de derrière, quatre à ceux de devant, avec un ongle en place de pouce; six mammelles au ventre, & deux pectorales. Son corps a huit pouces & demi de longueur, sa queue est un peu plus longue. Il mue au sortir de l'hyver, & la couleur du nouveau poil est plus intense que celle du poil qui tombe; il se peigne & se polit avec les mains & les dents; sa chair est assez bonne à manger; le poil de sa queue sert à faire des pinceaux.

On le trouve en Europe, dans le Nord de l'Amérique, & dans les diverses régions de l'Asie, jusqu'à Ceylan. En Sibérie, il change de couleur pendant l'hyver, & prend alors une teinte bleue cendrée, ce qui l'a fait quelquefois confondre avec l'Ecureuil gris, dont la couleur ne s'altère jamais.

3^e^. Genre. *S. Cinereus ventre albo*, *auriculis imberbus*, connu sous le nom de *Petit-Gris*, *Ecureuil de Virginie*, suivant Erxleben.

Il est trois fois plus grand que l'Ecureuil ordinaire; ses oreilles ne sont pas accompagnées de bouquets de poils; sa fourrure est douce, grise & brillante, mêlée de quelques poils noirs.

La fourrure de *Petit-Gris* est très-connue & fort employée dans la pelleterie; on la tire également d'Amérique, d'Europe & du Nord de l'Asie. Les savans ne sont pas d'accord sur les animaux qui la fournissent; ils conviennent tous, & il est constant que c'est un Ecureuil: mais les uns veulent que les *Petits-Gris* de l'ancien Continent ne soient que l'Ecureuil ordinaire dans sa robe d'hyver; d'autres prétendent que l'espèce du *Petit-Gris*, très-distincte de l'autre & toujours plus grande, est également répandue dans les deux mondes, indépendamment du Petit-Gris ou Ecureuil commun, changé par la mauvaise saison, & qui se trouve aussi au Nord de l'un & de l'autre hémisphère; enfin, d'autres distinguent encore un Ecureuil gris différent de celui de Virginie, comme aussi de l'Ecureuil vulgaire qui devient gris dans les Contrées boréales, lors des plus grands froids; mais Buffon met en doute le changement de couleur de ce dernier. Nous ne tenterons pas de décider entre des opinions si di-

verſes : nous obſerverons ſeulement que cette altération de couleur eſt ſi fréquente dans pluſieurs animaux du Nord, qu'il eſt probable qu'elle a également lieu dans l'Ecureuil ſoumis à la rigueur des climats qui la produit ſur tant d'autres eſpèces ; les obſervations de pluſieurs perſonnes paroiſſent ajouter la certitude du fait à la vraiſemblance de la conjecture. On a donné des détails fort curieux ſur la manière de voyager des Petits-Gris, qu'on prétend ſe tranſporter quelquefois par bandes d'un endroit à l'autre, & deſcendre les rivières ſur de grandes écorces de pin ou de bouleau, élevant leurs queues en forme de voiles. On trouve des Ecureuils *noirs* dans le Nord de l'Amérique ; il y en a de tout *blancs* en Sibérie : celui de Ceylan eſt mêlé de roux, de noir & de gris, avec la queue annullée de brun & de noir ; celui des Indes, varié de roux de pluſieurs teintes, eſt deux fois gros comme le nôtre, & a les oreilles également barbues ; celui du Mexique, l'Orangé, ou le *Coquelin* de Buffon, a les oreilles imberbes, il eſt mêlé de diverſes couleurs, ſe loge ſous terre, & ne s'apprivoiſe pas : mais je paſſe ſur ces variétés, pour m'arrêter à celles qui ſont connues dans le commerce.

S. PALMARUM. 9ᵉ. Genre. *Subgriſeus, ſtriis tribus flavicantibus, cauda albo nigroque lineata.*

Le *Palmiſte*, ainſi nommé du palmier, ſur lequel il habite de préférence ; eſt plus grand que le Rat, plus petit que l'Ecureuil : il n'a pas plus de cinq pouces de longueur, ſa queue en a ſix ; il la porte droite, non renverſée ſur le dos ; mais elle n'eſt pas frangée de longs poils, comme celle de notre Ecureuil ; ſes couleurs ſont ſéparées par bandes ſur le dos & les côtés.

Pennant regarde le *Barbareſque* comme une variété du *Palmiſte*, dont Erxleben fait une autre eſpèce. On voit dans le commerce une peau d'Ecureuil rayé, qu'on prétend être celle du Palmiſte, & qui eſt encore connue ſous ſon nom : cependant, il ne paroît pas évident qu'elle vienne de lui. Sans doute le Palmiſte, le Barbareſque, ainſi que d'autres eſpèces d'Ecureuil à bandes, des pays chauds, ſemblent pouvoir donner une très-jolie fourrure. Mais entre-t-elle dans le commerce ? Dans les climats brûlans de l'Afrique, ſe ſoucie-t-on de pareilles petites peaux ? Pourroit-on les écorcher & les conſerver en quantité ? Une ſeule autre petite peau de l'Afrique ou des Indes entre-t-elle dans le commerce ? Il eſt à préſumer que l'Animalcule du Nord, qui a été confondu avec le Palmiſte & pris pour lui, eſt le Burunduck dont nous allons parler.

S. STRIATUS. 11ᵉ. Genre. *Flavuus ſtriis quinque fuſcis longitudinalibus.*

Le *Suiſſe* de Buffon. Il n'a guère que cinq pouces de longueur ; ſa queue eſt auſſi longue que le corps, ſur lequel il la porte renverſée comme notre Ecureuil ; ſa fourrure eſt rayée de brun ou de noir, de blanc & de fauve pâle. Une particularité qui peut ſervir à le diſtinguer du Palmiſte, c'eſt que la bande qui s'étend

le long de l'épine du dos eſt blanche dans le Palmiſte, & noire ou brune dans le Suiſſe; celui-ci eſt rayé de quatre bandes, le Palmiſte n'en a que trois. Le Suiſſe habite les régions froides & tempérées du nouveau monde, ainſi que le Nord de l'Aſie : il ne monte preſque jamais ſur les arbres, mais ſe creuſe ſous terre un terrier compoſé de pluſieurs chambres; il ſe nourrit de graines & de noix, mord vigoureuſement, & ne s'apprivoiſe point. Sur les bords du Lena, on vend ſix à huit roubles le millier de peaux du *Burunduck* ou Suiſſe; mais leur prix eſt plus haut à Pétersbourg. Cette fourrure eſt très-jolie, mais foible & de peu de durée; ce ſont particulièrement les Chinois qui la conſomment en plus grande quantité. Les peaux que fournit le diſtrict de Kuſan ſont celles qu'on eſtime le plus, comme de meilleure qualité.

S. Volans. 17^e^. Genre. *Hypocondriis prolixis volitans; cauda rotundata.*

Le *Polatouche* eſt à-peu-près de la grandeur du Suiſſe; mais il a la tête plus courte; ſes oreilles ſont rondes & nues; ſes yeux grands, noirs & ſaillans; la paupière ſupérieure eſt blanche; le nez, très-court, eſt de la même couleur; ſon corps eſt couvert de poils très-doux, bruns cendrés en-deſſus, & fauves blanchâtres par deſſous. Le caractère qui le diſtingue eſt une membrane qui s'étend des pieds de derrière à ceux de devant, ou plutôt une extenſion de la peau qui eſt lâche & pliſſée ſur les côtés, & qui, pouvant ſe bander & s'élargir dans le mouvement du ſaut, permet à l'animal de franchir ainſi d'un ſeul bond une eſpace conſidérable.

Le Polatouche habite également le Nord de l'Aſie, de l'Europe & de l'Amérique : mais il eſt très-rare en Finlande, dans la Laponie, la Pologne; & il eſt très-commun dans le nouveau monde. Il vit ſur les arbres, ſe nourrit de leurs fruits & de leurs bourgeons, & préfère ſingulièrement l'aune & le pin. Il n'a pas, à beaucoup près, la vivacité, l'activité des Ecureuils, & il eſt très-ſouvent la proie des Martes. Il produit trois ou quatre petits, qui naiſſent nuds & les yeux fermés.

Sa fourrure eſt peu eſtimée, parce qu'elle eſt peu fournie de poils, que la peau en eſt mince & qu'elle ſe gâte promptement à l'humidité. Cependant elle entre quelquefois dans les ſacs de petit gris; c'eſt-à-dire, d'Ecureuil commun dans ſon poil d'hiver, que vendent les Tartares aux Chinois, & à qui ils livrent les peaux de Polatouche, pour moitié prix de celles de petit-gris.

Le *Sciurus petauriſta*, Ecureuil volant de Virginie, que l'on trouve auſſi au Mexique, eſt différent du Polatouche par des caractères très-ſenſibles. Mais, nous avons dû nous borner à indiquer les eſpèces, connues par leur uſage en pelleterie, quoiqu'il y ſoit peut-être employé ſous leur nom quelques-unes de celles que les Naturaliſtes en diſtinguent ſoigneuſement.

QUARANTIEME ORDRE.

CASTOR.

Dentes primores *utrinque II : ſuperiores truncati, angulo tranſverſo excavati. Inferiores apice tranſverſi.*

Laniarii *nulli.*

Pedes *digitati : digitis* 5-5.

Cauda *plana, nec teres, ſquamoſa.*

FIBER. 1^er^. Genre. *C. Cauda depreſſa ovata.*

L'INTELLIGENCE & les travaux du Caſtor l'on fait tellement connoître que nous n'entrerons pas dans de longs détails ſur ſa vie & ſes mœurs vraiment ſociales. Buffon les a décrites avec l'art qui lui eſt particulier, & l'intérêt qu'il ſait inſpirer ou faire reſſortir; cet article n'eſt pas l'un des moins piquans de ſon hiſtoire, & il vaut mieux renvoyer à la conſulter que de la mettre ici par lambeaux. Laiſſant donc de côté, & la conſtruction de ces étonnantes digues que l'on croiroit inventée par le génie de l'homme, & exécutée par ſes mains, & celle de ces cabanes ſolides, propres, commodes, quelquefois à pluſieurs étages, & cette police commune pour les choſes de la république, & ces ſoins particuliers à chaque tribu ou famille, nous nous bornerons à une notice abrégée du Caſtor.

Sa conformation ſingulière, par laquelle il appartient, à la fois, à la terre & à l'eau, ſemble indiquer les travaux auxquels il eſt deſtiné, ou du moins en facilite l'exécution.

Le corps, long d'environ trois pieds, eſt fourni d'une queue couverte d'écailles, large & applatie, ovale, épaiſſe, & propre à ſervir de truelle, en guiſe de laquelle l'animal l'employe pour gâcher & maçonner de la terre; les pieds de devant ſont petits, par comparaiſon avec les autres; mais les cinq doigts ſont très-ſéparés, armés d'ongles très-forts, & le Caſtor s'en ſert comme de mains pour porter à ſa bouche, charrier des matériaux, &c.; les pieds de derrière, larges & très-grands, ſont palmés, & la membrane qui en réunit tous les doigts fait, de ces pieds, de vraies nageoires; les premières dents ſont très-fortes, & elles ſervent à ronger, ſcier & abattre les plus gros arbres. La tête eſt courte & comprimée, le muſeau arrondi, les oreilles courtes, la peau épaiſſe, les

yeux petits & noirs ; les cuisses courtes, les poils serrés, fins, brillans & très-doux; il y en a de deux sortes; le premier, le plus abondant, est un duvet très-court & très-pressé ; les autres poils sont plus longs & rares : leur couleur est un brun très-foncé, ou noir, plus ou moins intense. Le noir le plus parfait est le plus estimé. On trouve quelques Castors blancs, mais ils sont extrêmement rares.

Ces animaux vivent en famille, depuis quatre, six, jusqu'à dix-huit ou vingt, autant de mâles que de femelles, réunis dans une même cabane, qui a ses dépendances & son magasin commun; le rapprochement de plusieurs de ces cabanes forme l'établissement général pour lequel il a fallu des travaux auxquels tous les individus participent. Ce n'est qu'en hiver qu'ils vivent ainsi ; dès les beaux jours du printems, les mâles vont se répandre dans la campagne, d'où ils ne reviennent que rarement à leur cabane. Les mères, qui portent quatre mois, & mettent bas au mois de Mars, deux ou trois petits, demeurent encore pour les allaiter; au bout de quelques semaines, ils sont en état de la suivre, & vont ensemble se promener ; tous passent ainsi l'été sur les eaux, dans les bois ; ils ne se rassemblent qu'en automne, à moins que le dommage, causé à leurs établissemens par des inondations, ne les oblige à se réunir de bonne heure pour les réparer. Ils se nourrissent d'écorces, principalement de celles des saules, des peupliers, des sorbiers, des aunes, dont ils font des provisions pour l'hiver ; ils mangent aussi des Ecrevisses & quelques poissons.

Le Castor habite les parties froides & tempérées de l'Europe, le nord de l'Asie & de l'Amérique, au long des fleuves & sur le bord des lacs. Lorsque ces animaux ont été poursuivis opiniâtrement dans leurs habitations, ils se dégoûtent, s'éloignent, & quelquefois se dispersent; alors, ils ne paroissent plus conserver cette supériorité d'intelligence que manifestent leur vie républicaine & leurs travaux communs. Le Castor isolé se creuse un terrier & s'y tient à la maniere des autres animaux souterrains ; il s'abâtardit, en quelque sorte, & sa fourrure perd aussi une partie de sa beauté. On n'en trouve plus en France que sur les bords les plus sauvages du Rhône ; ils y sont solitaires, & leur chasse n'en fournit pas plus de cinq ou six par an, encore est-ce de trop pour la conservation de cette espèce, devenue si rare en ce pays.

Les Sauvages du Canada font un grand usage de la peau du Castor ; ils se couchent dessus, s'en enveloppent, & la portent en vêtement, le poil sur la chair : on appelle *Castor gras* les peaux qui, leur ayant ainsi servies, sont imbibées de leur sueur. *On ne s'en sert*, dit le rédacteur du nouveau Dictionnaire d'Histoire Naturelle, *que pour les ouvrages les plus grossiers ;* & il ajoute, quelques lignes plus bas, *le Castor gras vaut mieux que le Castor sec.* Si la première proposition étoit exacte, il s'ensuivroit donc que le *Castor sec* ne serviroit à rien, puisque le *Castor gras*, qui vaudroit mieux, ne s'employeroit encore *qu'aux ouvrages les plus grossiers.* Le fait est que, parmi nous, le Castor n'est employé qu'à la fabrique des chapeaux, & que l'on y employe le Castor gras, & le Castor *maigre* ou *veule*, en terme de chapellerie ; ajoutez que les Feutres sont d'autant plus beaux & plus chers, qu'il y entre une plus grande quantité

de poils de Castor. Les Russes & les Chinois portent beaucoup de fourrures de Castor, dit *Castor neuf*, c'est-à-dire de ceux qui ont été chassés durant l'hyver, temps où leur robe est plus belle, mieux fournie, & dont les peaux n'ont encore servi à aucun autre usage. Le *Castor sec* est le produit des chasses d'été, saison de la mue : on l'employe encore en fourrures; mais il est d'une qualité inférieure au précédent, & se réserve préférablement à la fabrique des chapeaux.

Nous avons tenté de faire des draps de poils de Castor; on s'en est dégoûté, parce qu'ils étoient fort chers, qu'ils habilloient mal, & que le coup-d'œil peu flatteur de l'étoffe neuve devenoit toujours plus désagréable à l'user. Il ne paroît pas qu'on ait jamais employé le Castor en fourrures dans nos Contrées, il y est toujours cher; & les fourrures n'étant parmi nous qu'un objet de luxe, on trouve à le remplir à moins haut prix.

La médecine employe l'humeur fétide, connue sous le nom de *Castoreum*; que contiennent deux corps caverneux que porte le Castor au-dessous de l'estomac. Les Sauvages s'en servent à oindre les pièges où ils veulent attirer les animaux carnassiers; ils tirent aussi de la queue du Castor, une huile dont ils usent en topique, & les dents de cet animal leur servent à couper, creuser & polir le bois.

ZIBETHICUS. 2^e^. Genre. *C. cauda longa compresso-lanceolata, pedibus fissis.*

RAT MUSQUÉ du Canada.

L'*Ondatra* de M. Buffon. C'est, avec le *Sorex Moschatus*, *Rat Musqué* de Moscovie, le seul animal du Nord qui donne du parfum; cette propriété commune, jointe à la ressemblance de la queue, également longue, écailleuse & applatie verticalement, a pu porter quelques naturalistes à rapprocher leurs genres, & plusieurs personnes à les confondre. Mais le Zibethicus tient de plus près au Castor; il a, comme lui, la tête courte, de grands yeux, & de petites oreilles velues : ses pieds, à cinq doigts détachés, sont garnis de poils longs & serrés; les écailles de sa queue sont minces & imbriquées. Il se nourrit de racines, de bois, de tiges, feuilles & fruits des plantes. Il aime le voisinage des eaux, & vit en famille durant l'hyver, dans des cabanes arrondies, qu'il construit avec des joncs, des herbes, de la terre grasse, & plus ou moins grandes, suivant le nombre des familles qui doivent s'y réunir : mais, dans les beaux jours, la grande société se dissout, des liens plus étroits la remplacent; ce n'est plus que deux à deux, que mâle & femelle, qu'ils marchent dans les campagnes, ou se retirent dans les creux des arbres, occupés de leurs amours & du soin de leurs petits.

Les naturalistes doivent suivre avec intérêt les détails relatifs à la propagation de cet animal, chez qui les organes de la génération subissent de grands

changemens dans les différentes saisons, & acquièrent dans celle de leur action un développement extraordinaire. Les follécules qui contiennent le musc, sont voisines des parties de la génération, & sont sujettes aux mêmes alternatives; elles le fournissent, dans l'été, sous la forme d'une humeur laiteuse; en hyver, elles s'oblitèrent & disparoissent presqu'entièrement, ainsi que le musc qui les remplissoit & l'odeur qui s'en exhaloit. C'est dans cette saison, ou à l'issue de cette saison, que la peau doit être enlevée, quand on veut l'employer en fourrure. Elle est précieuse par sa douceur & sa légèreté; on y distingue deux sortes de poil: un plus long, moins fin, de couleur brune; l'autre court & fourni comme un duvet. Le dos est d'un brun luisant & foncé, le ventre d'un gris cendré.

La chasse du *Castor Zibethicus* se fait de deux manières.

En mars & avril, immédiatement après la fonte des glaces & des neiges; lorsque le dôme de leurs habitations commence à se découvrir, les chasseurs abattent cette petite voûte, offusquent ses habitans de la lumiere du jour, & les tuent à coups de bâton, en les poursuivant jusques dans les conduits souterrains qui avoisinent leur demeure, & qu'ils avoient pratiqués pour aller chercher de l'eau & des racines. C'est le temps & la maniere à préférer, quand on recherche la peau pour fourrure.

Au mois de mai, saison de l'amour, le parfum est développé, son odeur se répand au loin: elle plaît aux Européens, & paroît insupportable aux Sauvages, qui en ont donné à l'animal le nom de *Rat puant.* Alors les chasseurs attirent les mâles, en imitant la voix des femelles, qui est une espece de gémissement, & ils les tuent à coups de fusils.

Le poil le plus fin, ou duvet, s'employe aussi dans la fabrique des chapeaux. Buffon a avancé que l'*Ondatra* ne produisoit qu'une fois l'an. *Erxleben* dit que la femelle met bas trois ou quatre fois l'année.

Rat musqué de Moscovie. *Voyez* SOREX MOSCHATUS.

QUARANTE-UNIEME ORDRE.

LUTRA.

Dentes primores VI, *erecti*, *acutiores*, *distincti*.
Inferiores VI, *obtusiores*, *conferti : duo interiores.*
Pedes *pentadactyli palmati.*

MARINA. 1er. Genre. (Mustela lutris ; Lin.) *Plantis pilosis*, *cauda corpore quadruplo breviore.*

La Loutre de mer, qui nous semble être aussi la Loutre du Brésil ; connue sous le nom de *Saricovienne*, que Buffon n'a pas vue, & dont il ne parle que d'après Thevet, Margrave & Desmarchais, diffère de la Loutre ordinaire principalement par sa taille qui est beaucoup plus grande, par le lieu de sa demeure, la qualité de sa fourrure, &c. La longueur de son corps est d'environ quatre pieds deux pouces, sans compter celle de la queue qui est de treize pouces. Elle a la tête applatie, les oreilles très-petites, droites, arrondies, garnies de poils ; le nez noir ; la bouche obtuse, garnie de chaque côté de moustaches longues & rudes ; les cuisses épaisses & courtes ; la queue applatie ; cinq doigts à chaque pied, tous unis par une membrane, & les pieds de derriere plus grands que ceux de devant ; les doigts extérieurs plus longs que les intérieurs, & couverts de poils ; elle n'a que deux mammelles. Sa peau est épaisse, couverte de poils denses, longs, d'un brun foncé très-brillant, avec un fond argenté, mêlés d'un duvet court & doux : les sourcils, le dessous de la gueule, ont aussi de longs poils comme ceux des moustaches. Elle habite les bords de la mer & des plus grands fleuves des parties septentrionales de l'Asie & de l'Amérique : celle de cette derniere partie du globe est remarquable par une tache fauve au-dessous du menton ; mais cette légere distinction peut-elle constituer une espece, comme le voudroit Schreber ? Les dents incisives supérieures sont au nombre de six, celles du milieu petites & les extérieures minces ; la mâchoire inférieure n'en a que quatre, dont les deux extérieures avancent ; les canines d'en bas touchent aux incisives & les supérieures aux molaires.

Cet animal, doux & timide, aime singulierement sa progéniture, jusqu'à périr de chagrin lorsqu'elle lui est ravie ; il s'accouple en tout temps, & d'une maniere peu commune aux quadrupedes, la femelle renversée sur le dos ;

ardent au plaisir, il est cependant fidele au second qu'il s'est choisi; il ne produit qu'un petit à la fois, & le porte huit ou neuf mois. Sa vue est foible, mais l'ouie & l'odorat sont excellens: sa chair, lorsqu'il est jeune, est délicate & approche, pour la saveur, de celle de l'agneau; mais, plus avancé en âge, elle est dure & a une odeur forte. Son cri ressemble à celui d'un enfant. On le tue facilement d'un coup sur la tête.

Dans l'intéressante description que nous a donné Schreber des Loutres de mer du Kamtschatka, il est dit qu'elles se trouvent depuis le 50^me^ jusqu'au 56^me^ degré de latitude, au rivage de cette mer qui sépare l'Asie de l'Amérique, mais beaucoup plus fréquemment dans les isles.

En hyver, elles se tiennent au rivage ou sur les glaçons, & sont poussées par les vents de l'Amérique jusqu'aux lacs. La chaleur de l'été les porte à chercher l'ombre des vallées bien couvertes. Elles craignent & évitent les endroits où se trouvent les Phoques & les Ours de mer. Elles se nourrissent de toutes sortes de poissons, écrevisses, moules & autres crustacées: quand la faim les tourmente, elles mangent de la chair & des algues qu'elles pêchent dans le reflux & lors des marées basses. Très-légeres à la course, elles nagent également sur le ventre, le dos & le côté, plongent comme les Phoques & Baleines, mais ne restent pas long-temps sous l'eau. Elles dorment à terre, se trémoussent comme les chiens pour secouer l'eau, & se recourbent en rond comme eux pour dormir. Elles sont très-fines à éluder les pieges qu'on leur prépare, & font mille détours en fuyant. Si, dans leur fuite, on parvient à leur couper le passage, elles se hérissent, élevant le dos & sifflant à la maniere des chats pour épouvanter l'ennemi; mais si on leve un bâton, avec l'air de vouloir les battre, elles tombent sur le dos en caressant & s'éloignent doucement en rampant. Elles endurent les coups avec une singuliere patience, & paroissent tomber mortes au premier qu'elles reçoivent; mais si on les quitte, elles ramassent leurs forces pour se sauver au plus vîte. Quand elles ont échappé au chasseur, elles le regardent, portent une patte devant leurs yeux, & font des grimaces, comme pour se mocquer de lui.

Alertes & gaies, elles aiment à jouer, font mille singeries, se caressent & s'embrassent avec les pieds de devant, & sont tellement en extase dans l'acte de l'accouplement, qu'on peut alors les tuer sans peine.

Nous avons déjà observé qu'elles étoient monogames avec une fidélité constante: le mâle se tient toujours avec sa femelle, tant sur terre que dans l'eau. Le petit vient au monde avec les yeux ouverts & toutes ses dents; la mere le nourrit & le garde avec elle durant la premiere année: en marchant, elle le porte à sa gueule; si elle nage sur le dos, elle le tient entre les deux pieds de devant, le jette en l'air, le reprend ou saisit avec la gueule, & le jette dans l'eau pour qu'il apprenne à nager: quand elle voit qu'il est fatigué, elle le prend, le caresse & l'embrasse. Lorsque ces animaux sont poursuivis, ils portent leur petit dans la gueule sans jamais l'abandonner: si on le leur a enlevé, ils suivent celui qui l'enleve avec anxiété, en tremblant, & sollicitent leur restitu-

tion par un air humble & souffrant. S'ils ne les obtiennent pas, ils quittent rarement le lieu où ils les ont perdus, mangent si peu qu'ils maigrissent considérablement, & meurent souvent de douleur. La femelle ne s'accouple pas l'année qu'elle a porté. Les jeunes ne s'accouplent qu'après leur seconde année.

La peau de la Loutre de mer fait une fourrure précieuse par sa qualité, son éclat; le poil n'a point de sens, le duvet en est court, très épais, argenté & jaspé. Elle est peu connue parmi nous, & s'envoye généralement en Tartarie & à la Chine : la cour de Pékin en fait une grande consommation. Les Chinois & les Japonois, qui en font grand cas, la payent mieux que nous, & obtiennent, par cette raison, la préférence. Ils aiment singulierement cette belle fourrure, qui n'a que le défaut d'être un peu pesante; mais comme ils en doublent leurs habits de soye, qui sont très-légers par eux-mêmes, ils n'ont guere à redouter cet inconvénient.

Au Kamtschatka, la plus grande figure qu'on puisse faire en parure, est celle d'un habillement de peau de Renne blanche, bordé de Loutre de mer. On en faisoit autrefois des habits entiers, & ils étoient excellens contre le froid; mais la pluie & l'humidité les gâte bien vîte. D'ailleurs, les Chinois ont fait hausser si exorbitamment le prix de cette fourrure, qu'elle est devenue trop chere pour les Kamtschadales. On en fait aussi des manchons, des garnitures de robes.

Une peau de Loutre de mer vaut, en Russie, jusqu'à 90 & même 140 roubles. La queue seule se paye de deux à sept roubles, suivant sa beauté; on l'employe pour entourage de gants & de bonnets. Les Russes appellent cet animal le *Castor de mer*; on le trouve, ainsi que nous l'avons déjà observé, sur les bords de la mer de l'Asie orientale, mais particulierement aux isles Kurilly. Le prix de leur fourrure fait poursuivre ces Loutres avec acharnement; on les prend avec des filets que l'on place aux bords de la mer dans les endroits où il y a beaucoup d'algues; on les tue en leur enfonçant un trident, lorsqu'on les surprend endormies, ou qu'elles sont fatiguées; on les assomme aussi, lorsqu'elles sont à terre, à coups de massue.

Schreber ne veut pas que cette espece de Loutre, qui habite de froides régions, soit la même que celle qui se trouve au Brésil; mais ses raisons ne sont pas décisives, & Erxleben n'y a point d'égard. Sans doute c'est cette derniere que l'on trouve plus ordinairement chez nos pelletiers sous le nom de *Saricovienne*. (1)

---

(1) Un savant minéralogiste, qui a résidé & voyagé long-tems dans les vastes Etats de la Russie, & particuliérement huit années consécutives en Sibérie, d'où il a rapporté une belle collection & la plus complette des minéraux de cette contrée, avec qui je m'entretenois de mon travail au moment où j'en corrigeois les épreuves, me fit quelques observations sur la *Loutre marine*; je le priai de me les transcrire dans le jour, & le lendemain il me fit passer la lettre suivante : je la crois trop intéressante pour en rien retrancher; le moment me presse d'ailleurs, & je me hâte de la rapporter.

MONSIEUR,

« Vous savez parfaitement que le principal objet de commerce des Russes avec les Chinois, consiste en pelleteries fines. Ce commerce se fait par échange contre du thé, des étoffes de soie & de coton, &c.

VULGARIS. 2e. Genre. *L. plantis nudis, cauda corpore dimidio breviore.*

La Loutre ordinaire n'a communément que vingt-trois à vingt-six pouces de longueur ; sa queue, épaisse à la base & pointue à l'extrémité, est longue d'en-

---

à *Kiaghta*, ville frontière de la Sibérie orientale & de la Tartarie chinoise ; il est si considérable, que le produit de la douane russe va jusqu'à trois millions de roubles annuellement. Parmi ces fourrures, il en est une qui est presque absolument inconnue en Europe, à cause de sa rareté & de l'empressement avec lequel elle est enlevée par les Chinois : c'est la *Loutre marine* que les Russes ont nommée improprement *Castor de Kamtchatka*. Cette fourrure est un ornement que l'usage a rendu aussi indispensable à l'habillement des Mandarins, que les plumes d'Autruche l'étoient au chapeau d'un ci-devant Gentilhomme. Les Russes ont tiré parti de cette fantaisie, & ont porté leurs peaux de Loutres à un prix exorbitant ; ils les vendent communément trois à quatre cent roubles la pièce. La *Loutre marine* se trouve sur les rivages de la presqu'isle de Kamtchatka, mais plus fréquemment dans cet Archipel, qui se prolonge vers le Japon, auquel on a donné le nom d'isles *Kourilles*, d'où l'on tire aussi la plus belle & la plus précieuse de toutes les fourrures, le *Renard noir*. Cette *Loutre marine*, est beaucoup plus grande que celle de rivière ; elle a jusqu'à quatre pieds de longueur ; mais comme elle a le corps très-effilé, sa peau toute ouverte n'a pas plus de douze à quatorze pouces de large : le cuir en est dur, pesant, & aussi épais que de la peau de Cerf. Le poil est fin, soyeux, extrêmement serré, & a cela de particulier qu'il est absolument droit, & qu'on peut le coucher indifféremment de tous côtés ; il a huit à dix lignes de longueur ; il est de couleur de café, & son extrémité est d'un gris argenté ; mais au total, c'est plutôt le préjugé qu'une beauté distinguée qui y a mis le prix. J'ai été moi-même témoin d'un fait qui annonce que cette beauté n'est rien moins que frappante. A l'arrivée du général Muller, dans son gouvernement de *Kolyvan*, au centre de la Sibérie, tous les habitans de la ville & des lieux voisins s'empressèrent, suivant l'usage du pays, de mériter sa protection par des présens, qui consistoient, pour la plupart, en fourrures, & surtout en Zibélines d'*Yakoutsk* & d'*Oudinsk*, dont quelques unes valoient jusqu'à soixante roubles la paire ; & M. le Gouverneur recevoit tout cela de la meilleure grace du monde. Un des principaux marchands de la ville lui présenta une peau de *Loutre marine*, il l'examina d'un air fort mécontent, la jetta sous son bureau, & tourna le dos au marchand. En Russie, & sur-tout en Sibérie, toutes les actions d'un homme en place sont respectées dans le plus profond silence. On vit donc avec surprise M. le Gouverneur, qu'on savoit être fort avare, mettre sous ses pieds une fourrure aussi précieuse ; mais personne ne s'avisa de faire la plus légère observation. Quelques jours après, M. *Ivanovski*, Vice-Gouverneur, étant venu faire sa cour au Général, celui-ci lui demanda le nom de l'impertinent qui lui avoit fait présent de la peau qu'il voyoit sous sa table. M. *Ivanovski* excusa le marchand, dit à son Excellence que c'étoit une Loutre des plus belles, & quoiqu'elle eût été altérée par l'usage qu'on en avoit fait, il offrit d'en donner deux cent roubles & une superbe peau d'Ours, ce qui fut accepté par l'Excellence avec une joie infinie.

» J'ai eu l'honneur de vous dire, Monsieur, que la *Loutre marine* a le poil extrêmement serré & touffu : c'est une qualité qui lui est commune avec toutes les autres fourrures des pays les plus septentrionaux, & il seroit intéressant d'expliquer d'une manière satisfaisante la cause d'un tel effet, qu'on attribue vulgairement à la sagesse de la nature, expression qui me paroît vuide de sens. Quoi qu'il en soit, c'est une chose bien connue que non-seulement tous les animaux à poil fin des pays froids ont une fourrure plus épaisse que ceux des contrées moins rigoureuses ; mais encore les animaux à poil rude, tels que les Chevaux, les Chèvres, les Ours, & même les Cochons, qui ne sont que des Sangliers rendus depuis peu domestiques, sont revêtus pendant l'hiver d'une pelisse de duvet très-fin & très-chaud, qui est caché & défendu par les poils & les soies qui le recouvrent. Celui des Cochons sur-tout est d'une finesse qui surpasse celle du Vigogne ; j'en ai vu des bas & des gants d'une mollesse extrême. Pour l'obtenir, on peigne fortement les Cochons & les Chèvres, & l'on emporte en même tems le duvet & les soies, dont on fait ensuite le triage. Si je n'avois été moi même témoin de l'opération, j'aurois eu bien de la peine à croire qu'un duvet aussi moëlleux fût du poil de Sanglier.

» Quant aux petites pelleteries dont les Russes font commerce avec les Chinois, tels que les Petits-gris, les Hermines, &c. elles ne sont point vendues au nombre, mais au poids ; & il y a

viron seize à dix-huit pouces. A part cette grande différence dans les dimensions, elle a beaucoup de ressemblance avec la Saricovienne : tête applatie, nez obtus & épais, museau large, grosses levres, oreilles petites & rondes, longues & rudes moustaches, c'est le même caractere de physionomie. Ses narines sont en forme de croissant, & les yeux sont très-rapprochés du nez. Le col est court & presqu'aussi gros que la tête, le corps allongé & gros à-peu-près comme celui du Blaireau ; mais les cuisses de la Loutre sont encore plus courtes & grosses : elle a cinq doigts à chaque pied, unis par une membrane, & quatre mammelles très-petites. La couleur générale du corps est d'un brun foncé ; mais la gorge, la poitrine & le dessous du ventre sont d'un gris blanchâtre. Ses dents incisives, au nombre de six à chaque mâchoire, sont serrées & pointues : celles du milieu sont plus petites que les autres & comme cannelées ; les deux canines sont grandes, solitaires & recourbées.

La Loutre est répandue dans les parties septentrionales & tempérées de l'Europe, de l'Asie & de l'Amérique, où elle habite les eaux douces des fleuves, des lacs & des étangs ; on la trouve même en Perse. Elle fait son nid sous terre, près de la superficie des eaux, sous lesquelles elle en pratique l'entrée, avec un soupirail à la surface de la terre. Elle est avide de poissons, dont elle fait un grand dégât, non-seulement pour s'en nourrir, mais par un instinct destructeur. Au défaut de poisson, de grenouilles, d'écrevisses, elle mange des herbes & des écorces d'arbres. Elle nage très-vîte, & remonte ou descend quelquefois des rivieres à des distances considérables : on ne peut cependant la ranger parmi les amphibies ; le trou ovale, qui facilite la circulation chez les poissons, est fermé dans la Loutre comme dans les animaux terrestres ; aussi, quoiqu'elle se tienne assez de temps entre deux eaux, elle est pourtant obligée de venir respirer à la surface, & on en a trouvé de noyées dans des nasses où elles s'étoient engagées à la poursuite de quelque poisson. Cet animal s'accouple au mois de février, en appellant sa femelle avec un petit murmure doux & lent ; celle-ci met bas, en mars ou avril, trois & quelquefois cinq petits. Sa chair a le goût de poisson. Les Chiens chassent volontiers la Loutre, & l'atteignent

---

quelques années que des marchands russes s'avisèrent de vouloir tirer parti de cet usage pour tromper les Chinois, qui sont de tous les peuples le moins facile à tromper. Pour cela, ils imaginèrent de cacher de petits morceaux de plomb sous les ongles de leurs pelleteries. Les Chinois, accoutumés à juger du poids par le volume, furent un peu surpris de cet excédent ; mais ayant tourné & retourné les peaux, sans rien découvrir d'extraordinaire, ils attribuèrent sans doute l'augmentation du poids à la bonne qualité de la marchandise, & conclurent le marché. De retour dans leur pays, ils reconnurent enfin la fraude, & voulurent prendre leur revanche. L'année suivante, ils apportèrent à *Kiaghta* du thé mêlé de cendres, & des étoffes à demi fabriquées. Les Russes trompés à leur tour se plaignirent ; les Chinois répondirent froidement qu'ils étoient quitte à quitte ; les choses en demeurèrent là, on continua sur l'ancien pied ; car on vit de part & d'autre que sans la bonne-foi il ne pouvoit y avoir de commerce ». (A ce qui se pratique par-tout & tous les jours, on seroit porté à en conclure tout autrement).

Je suis, &c. *Signé* PATRIN.

Paris, ce 4 Février 1792.

aiſément lorſqu'elle eſt loin de l'eau & de ſon gîte ; mais quand ils la ſaiſiſſent ; elle ſe défend avec vigueur, & mord ſi cruellement qu'il faut la tuer pour lui faire lâcher priſe.

Sa peau paſſe pour être bonne dans toute l'année ; cependant elle eſt plus brune & plus eſtimée dans l'hiver ; c'eſt une fourrure d'excellent uſage. Elle ſe vend en Allemagne juſqu'à un louis, quoiqu'elle n'y ſoit guère employée qu'à border des bonnets des gens du peuple, & à faire des mouffles, ſorte de gants fourrés intérieurement & extérieurement. Elle eſt garnie de deux ſortes de poils ; l'un, plus long, eſt gris cendré ſur la plus grande partie de ſa longueur, & d'un brun luiſant à la pointe ; l'autre eſt d'un duvet abondant & ſoyeux, dont les couleurs ſont également variées ; mais la teinte du brun l'emporte ſur toute la partie ſupérieure de l'animal : ce duvet s'employe auſſi par les Chapeliers.

Les peaux de Loutre de France ſont plus petites que celles d'Allemagne ; celles d'Angleterre ſont plus brunes ; celles de Suède & de Dannemarck ſont encore plus grandes ; mais on diſtingue particulièrement celles de l'Amérique par la fineſſe du poil, la quantité du duvet, l'éclat & l'intenſité de la couleur ; ſous tous ces rapports, celles de Virginie & du Canada ſont les plus eſtimées.

L. MINOR. 3^{e}. Genre. *L. plantis hirſutis digitis æqualibus, ore albo.*

L'animal connu ſous le nom de *Norka*, *Mink*, ou *Noerza*, & dont Buffon n'a rien dit, eſt rangé par divers Naturaliſtes avec la Loutre, dont il a les mœurs & les caractères.

Il en eſt diſtingué par ſa ſtature, qui eſt trois fois moindre ; il a les pieds palmés à cinq doigts, mais les ongles non rétractiles. Son corps préſente à l'œil une couleur fauve obſcur, réſultante de la diverſité de celle des poils dont les plus courts ſont roux, & les plus longs ſont noirs ; le deſſus du cou eſt d'une teinte plus claire, par le mélange de quelques poils blancs ; la bouche eſt blanche ; il a les oreilles arrondies ; la langue eſt couverte de papilles molles ; les dents canines ſupérieures ſont au nombre de deux, fort rapprochées ; celle de derrière eſt mince ; on en compte trois molaires. Sa queue eſt amincie par le bout, & couverte de longs poils.

Il habite & recherche les lieux marécageux, ſe nourrit de poiſſons, de Grenouilles, d'inſectes aquatiques & de chair ; il exhale une très-mauvaiſe odeur. Agricola a dit qu'il habitoit les forêts de la Souabe, du côté de la Viſtule ; on le trouve en divers lieux de la Sibérie, de l'Amérique ſeptentrionale & de l'Europe, particulièrement dans la Finlande, en Allemagne, ſur-tout dans le Meklenbourg, en Pologne & en Ruſſie. Sa fourrure ſert aux mêmes uſages que celle de la Loutre ; mais elle eſt moins chère en proportion de la moindre taille. Schreber trouve peu de différence entre les peaux du *Viſon* & du *Norka*, à l'exception du tour de la bouche conſtamment blanc dans ce dernier ; il ſoupçonne que ces deux animaux pourroient n'être qu'une ſeule & même eſpèce. Gmelin range le Viſon immédiatement après le Norka, & lui donne

pour caractère *plantis palmatis*, comme aux Loutres; cependant Erxleben réunit le *Vison* & le Pekan comme d'une même espèce, au troisième genre des *Mustela pedibus fissis*.

Pallas nous apprend qu'en hiver, où le poil du Norka est plus long, plus lisse, & d'un noir brun, sa fourrure devient comparable aux moindres Zibellines, & se vend pour telles à ceux qui ne s'y connoissent pas; elle se paye alors souvent plus d'un rouble. Les marchands la portent aux Turcs. En été elle perd ses plus longs poils, & prend une teinte grise; ce sont peut-être des peaux de cette saison que Gesner avoit vue. Pallas n'a observé que très-peu de variétés sur les animaux de cette espèce, il rapporte cependant qu'on lui a dit avoir vu, dans les contrées les plus septentrionales du royaume de Casan, une petite Loutre ou *Norka* toute blanche, ce qui est une chose rare. La fourrure de cet animal est douce au toucher, très nette, & bien fournie d'un duvet bien cendré; sa couleur brun marron est plus foncée lorsque le duvet est bien abondant, comme dans l'hiver; la queue & les jambes sont noirâtres.

Indépendamment de la couleur blanche de sa bouche, il a une petite raie de cette couleur sous le col, un peu avant le sternum.

QUARANTE-DEUXIEME ORDRE.

MUSTELA.

Dentes primores *superiores VI, erecti, acutiores, distincti.*
Inferiores VI, obtusiores, conferti; duo interiores
Lingua *lævis.*
Pedes *fissi, pentadactyli.*

L'ORDRE des *Mustela* comprend divers animaux très-connus, dont la fourrure est recherchée & se paye un assez haut prix. Nous ne suivrons pas les gradations de sa valeur idéale ou commerciale, pour traiter de ces animaux: la présente notice doit les offrir dans le rang qui leur a été assigné par les savans, pour faciliter l'étude de l'Histoire Naturelle.

CANADENSIS. 3e. Genre. *M. corpore fulvo-nigricante, pectore macula alba.*

Nous avons observé, à l'article des Loutres, en parlant du *Norka*, que Schre-

ber trouvoit sa peau très-ressemblante à celle du *Vison*, & que Gmelin avoit placé ce dernier animal à côté de l'autre, parmi les *Loutres*, qui ont pour un de leurs caractères la réunion des doigts par une membrane. Erxleben, au contraire, considère le *Vison* & le *Pekan* comme un même animal, & les réunit sous la dénomination de *Mustela Canadensis*. Buffon, qui regarde le *Pekan* comme une variété de la *Marte*, & le *Vison* comme une variété de la *Fouine*, ne nous fournit pas de moyen de concilier les auteurs; il n'indique presque jamais les caractères indiqués dans les méthodes, remarquées par les nomenclateurs, & ne peut, à cause de cela même, servir de guide en cas d'incertitude.

Quoi qu'il en soit, le *Mustela Canadensis*, *Pekan* ou *Vison*, ressemble beaucoup à la Marte par sa forme, sa couleur & ses dimensions. Il a dix-sept pouces de longueur, sans compter la queue qui est de sept pouces. Museau pointu, grandes moustaches, oreilles terminées en pointes obtuses, corps allongé, doigts garnis de poils dessus & entre chacun, ongles aigus, voilà les apparences communes à ces animaux. Erxleben remarque au *Canadensis*, la tache blanche entre les deux jambes de devant. Tout son corps est couvert de poils d'un brun marron fort brillant; ceux de la queue sont d'une couleur plus foncée.

Au reste, notre auteur ajoute que le *Mustela Canadensis*, *Pekan* ou *Vison*, habitant de l'Amérique septentrionale, le *Mustela Barbara*, qui se trouve au Bresil & à la Guyane, ne sont peut-être tous que des variétés de la Marte & de la Fouine.

Les pelletiers distinguent & estiment le *Pekan* par la finesse & la fermeté de son poil, qui le leur fait comparer à celui des belles Martes; tandis que celui du *Vison* est plus court & plus grossier. Quelques-uns trouvent à celui-ci de la ressemblance avec la fourrure du *Putois*.

MARTES. 4^e. Genre. *Corpore fulvo nigricante, gula flava.*

Presque tous les auteurs s'accordent à distinguer la *Marte* de la *Zibelline*. Nous traiterons de chacune en particulier, quoique ces deux espèces nous paroissent trop rapprochées pour n'avoir pas une origine commune. N'en seroit-il pas ainsi de la *Fouine*, & ne la pourroit-on regarder également comme une variété? Car, à part les couleurs du poil, les autres caractères différentiels sont assez légers. L'objection de M. d'Aubenton contre cette idée ne nous semble pas très-forte. La Marte, dit-il, a la gorge jaune, & la Fouine l'a blanche; si elles se mêloient, il y auroit des métis chez qui l'on verroit cette alternative de couleur. Mais le *Vison*, le *Pekan*, ne seroient-ils pas de ces métis? Et combien de variétés Pallas n'a-t-il pas remarquées dans le caractère & les couleurs des Zibellines & autres petits animaux de leur genre, qui habitent les Alpes Altaiques & ces hauts pays qu'arrose le Janisée? Mais nous reviendrons à cette question en traitant de la Zibelline.

Un homme instruit, qui a beaucoup voyagé dans toute la Russie, nous observoit, sur la dénomination des Martes, que leur nom nous vient de l'allemand, *Marder*, qu'on prononce *Mardre*, & qui s'applique à la *Fouine*, de laquelle on a distingué la Marte proprement dite, en ajoutant le mot *Zibelline*. Les Russes appellent la Marte *Sobol* ou *Çobol*; une peau de Marte, *Miakhcolbonoï*. Les Allemands nous ont induits en erreur, en nous transmettant le mot russe avec une ortographe que les François prononcent autrement qu'eux. Il conviendroit de substituer dans notre langue le nom de *Sobol*, qui est exact & court, à celui de *Marte Zibelline*, qui est inexact, long, & qui porte l'empreinte de trois langues. Nicot écrit *Marte Zoubline*.

La Marte est longue de 18 à 19 pouces, & sa queue de dix. Elle a les oreilles courtes & légèrement arrondies, les yeux resplendissans, le nez pointu & allongé, la mâchoire supérieure obtuse; les six dents incisives de cette mâchoire sont petites, parallèles & terminées en pointe obtuse; les canines grandes & isolées; les molaires, au nombre de cinq, ne sont pas égales; les trois premières sont simples & plus petites, les deux dernières en sont séparées par une distance. Parmi les six dents incisives de la mâchoire inférieure, les deux du milieu sont fort petites & comme émoussées; les canines & les molaires sont pareilles à celles de la mâchoire supérieure. La langue est longue, douce & lisse, couverte de papilles pointues & molles, tournées en arrière, c'est-à-dire, la pointe dirigée vers le gosier. Les pieds ont cinq doigts, demi-palmés & couverts de poils, égaux entr'eux, à l'exception du pouce qui est plus court.

Tout le corps est couvert de beaux poils d'un brun châtain, doux, fins & brillans, divisés en deux espèces, comme dans la plupart des fourrures, les uns longs & fermes, les autres courts, soyeux & fournis comme un duvet; ceux de la gorge sont jaunes ou fauve clair; ceux de la queue sont longs & un peu plus bruns, de même qu'au-dessus du dos.

La Marte habite les contrées du Nord de l'Europe, de l'Asie & de l'Amérique; elle est rare en Angleterre, ainsi qu'en France, où cependant on la trouve quelquefois dans les bois. Elle aime le séjour des forêts solitaires, où elle se loge dans les creux d'arbres, sans jamais s'approcher des lieux cultivés: on a cru qu'elle préféroit exclusivement celles de sapins, mais elle se trouve aussi dans les autres. Elle se nourrit de petits Oiseaux, d'Ecureuils, de Rats, de Taupes, & aussi de bayes, de fruits & de miel: c'est véritablement un animal vorace, & bien connu pour tel par les espèces dont il a coutume de faire sa proie; aussi les oiseaux font-ils, à son aspect, ce cri de colère & d'avertissement que leur inspire la présence du renard & de leurs autres ennemis. Dans l'hyver, elle attaque même les Colombes & les Poules; c'est pendant la nuit qu'elle rode & cherche sa nourriture. Elle s'accouple en février, & fait deux ou trois petits; mais lorsqu'elle est prête à mettre bas, au lieu de leur préparer un nid, elle s'empare de celui de quelqu'Ecureuil qu'elle en fait déloger. Elle déniche aussi les Pies & autres Oiseaux, ou se sert des anciens nids de Ducs ou de

Buſes. Ses petits naiſſent les yeux fermés, mais leur accroiſſement eſt rapide; elle leur apporte des œufs, des Oiſeaux, & les mène bientôt à la chaſſe avec elle. Quand elle eſt pourſuivie par les Chiens, elle grimpe ſur les arbres, après s'être fait ſuivre aſſez long-temps; mais elle ne ſe donne pas la peine de gagner les plus hautes branches, & ſe tient ſur la tige, d'où elle les regarde paſſer. La trace qu'elle laiſſe ſur la neige paroît être celle d'une grande bête, parce qu'elle ne va qu'en ſautant, & qu'elle marque toujours des deux pieds à la fois. Ses excrémens ont une odeur de muſc.

On fait une grande conſommation de ſa fourrure, qui s'employe communément en manchons. Les queues, plus brunes & plus eſtimées, ſe préparent ſéparément, ſe vendent à l'aune, & ſervent à faire des bordures de robes, peliſſes, &c. Les peaux de Martes qu'on tire du Canada, ſont remarquables par la douceur de leurs poils; cependant, la mode ne leur a pas toujours accordé le même degré d'eſtime.

Les Ruſſes prennent les Martes au moyen de la trappe à baſcule avec un appât, ou de la baſcule à contre-poids; ils les prennent auſſi au filet, qu'ils tendent autour de l'ouverture du trou d'arbre où la Marte eſt retirée, & ils l'obligent à ſortir, ſoit par la fumée, ſoit par l'inquiétude que lui donnent les Chiens qui aboyent & grattent auprès du gîte. On ne tire guère les Martes au fuſil, pour ne pas gâter leur fourrure; mais quelquefois à la flèche mouſſe, qui les étourdit ſans les tuer, & même les tue, lorſqu'elles ſont atteintes à la tête. L'uſage du piège eſt plus général.

FOINA. 5^e^. Genre. *M. corpore fulvo-nigricante, gula alba.*

La *Fouine* reſſemble tellement à la *Marte*, que pluſieurs naturaliſtes ont conſidéré ces animaux comme de la même eſpèce. Il ne paroît pas que Buffon, qui rejette cette opinion, ſoutienne l'opinion contraire par de fortes raiſons. Il établit ſon dilemne ſur la diſtinction, faite par quelques-uns, de la Marte comme Fouine ſauvage, ou de la Fouine comme Marte domeſtique; & il avance que, s'il en étoit ainſi, l'un conſerveroit conſtamment les mêmes caractères, & l'autre varieroit comme on voit varier le Chat domeſtique qui prend toutes ſortes de couleurs. Mais il obſerve lui-même que la Fouine n'eſt pas plus domeſtique que le Renard & le Putois, qui s'approchent des maiſons pour y trouver leur proye, ſans avoir avec l'homme plus d'habitude & de communication que les autres animaux que nous appellons ſauvages. On ne ſauroit donc partir des influences que pourroit avoir un état qui n'eſt pas, pour nier une identité entre des eſpèces qu'il devroit modifier.

La fouine eſt, en totalité, un peu plus petite que la Marte; elle a la tête plus longue, le muſeau plus aigu, & les pieds plus courts; elle a ſous la gorge une tache blanche, qu'on a regardé comme un caractère conſtant. Les pelletiers lui en trouvent un autre, c'eſt qu'elle a le deſſous des pieds toujours

nuds, tandis que la Marte les a garnis de poils ; cependant, quelques-uns prétendent que cette distinction n'est pas invariable.

Toujours peintre & poëte, autant & plus qu'historien, Buffon nous représente agréablement la Fouine, à l'œil vif, au saut léger, avec une physionomie fine, des membres souples, un corps flexible, des mouvemens prestes ; susceptible de s'apprivoiser, incapable de s'attacher, & toujours assez sauvage pour qu'on soit obligé de la tenir enchaînée, si l'on ne veut qu'elle s'échappe ; conservant, dans la captivité, ses inclinations destructives contre les poules, sur lesquelles elle se jette dès qu'elle se trouve à portée ; mangeant de tout, cependant, à l'exception de la salade & des herbes ; mais refusant, lorsque l'âge a renforcé ses habitudes, toute autre nourriture que la chair crue.

Du moins, dans ce tableau, Buffon ne peint que les Fouines qu'il a observées ; il ne donne pas nommément comme attribut essentiel de l'espèce ce qu'il a remarqué dans quelques individus qui lui avoient été soumis. Mais les commentateurs vont toujours plus loin que leur maître, & le rédacteur du dictionnaire d'Histoire Naturelle, dans la nouvelle Encyclopédie, en copiant Buffon, mot pour mot, quant aux faits, étend & généralise ses expressions de manière à présenter comme loix de la nature de simples observations.

Une Fouine que nous avons vue, s'étoit tellement familiarisée dans la maison où on l'avoit attirée, qu'elle jouoit comme un Chat avec les personnes, sautoit sur la table lorsqu'on l'environnoit pour les repas, & prenoit sa part aux plats quand on la laissoit faire. Elle étoit singulièrement avide de fruits & faisoit un grand dégât de ceux qu'elle pouvoit saisir. Gmelin a fort bien remarqué le goût de cet animal pour les fruits. Dans son état naturel, la Fouine cherche sa proye durant la nuit, & fait la guerre aux grenouilles, aux oiseaux, à tous les petits quadrupèdes qui lui sont inférieurs en force. Elle habite l'Europe & la Perse ; elle est particulièrement commune en France & en Angleterre, où elle parcourt les bois & les environs des demeures champêtres.

Buffon observe qu'on trouve des petits depuis le printemps jusqu'en automne, d'où il infère que les Fouines produisent probablement plus d'une fois par an. Les plus jeunes ne font que trois ou quatre petits, les plus âgées en font jusqu'à sept ; on dit qu'elles portent autant de temps que les Chats. Elles font leur nid dans un tronc d'arbre, une fente de rocher, un trou de muraille, avec de la mousse, ou de la paille & des herbes ; & lorsqu'on les inquiète, elles déménagent & emportent leurs petits ailleurs. Elles répandent une odeur de faux musc, & elles ont encore de commun avec les Martes des vesicules intérieures, contenant une matière odorante, semblable à celle que fournit la Civette. Nous avons vu une Fouine apprivoisée, qui étoit entièrement blanche, sans la moindre tache sur tout le corps ; elle suivoit ses maîtres à la promenade, comme auroit fait un petit Chien ; mais elle s'égayoit souvent à grimper sur les arbres, d'où elle redescendoit avec une égale célérité.

La fourrure de la Fouine est fort employée en pelleterie, quoiqu'inférieure à celle de la Marte & moins estimée qu'elle.

Dddd 2

SARMATICA. 6^e^. Genre. *M. fusco luteoque varia.*

Le *Perouasca* de Buffon, Percwischky des pelletiers, *Mustela Præcincta* ou *Belette à ceintures* de Rzaczinscki, a été pris par quelques-uns pour un Ecureuil. Plus petit que le Putois, avec lequel il a de la ressemblance, il est couvert d'une robe dont les bigarrures font un effet singulier; son poil blanchâtre est rayée transversalement de plusieurs lignes d'un jaune brun varié, mais dont la couleur est plus foncée sur la poitrine; elle s'affoiblit & devient très-pâle dans l'hyver. Les plus longs poils de la queue sont cendrés vers leur base, noirs au milieu de leur longueur, & blancs à la pointe; les plus courts sont cendrés à leur naissance, & noirs par le bout; tous ceux de l'animal sont très-brillans, fermes, épais & couchés. Sa peau fait une jolie fourrure, un peu rude, mais très-fournie. Le corps du *Sarmatica*, allongé, cylindrique, est long d'environ treize pouces & demi; sa queue est de six pouces & demi; la tête est triangulaire, applatie & noire; le museau allongé, pointu, nud & relevé en forme de carêne; les narines grandes & recourbées; la bouche triangulaire est très-fendue; la lèvre supérieure entière, épaisse & garnie de poils; la langue, attachée en-dessous par un muscle lâche, est large & arrondie par le bout, couverte de papilles menues dont la pointe est vers le gosier. La mâchoire supérieure est garnie de six dents parallèles, pointues, rapprochées; les canines sont solitaires; les quatre molaires varient entr'elles, par des dispositions qu'Erxleben a très-finement observées, & auxquelles nous renvoyons, pour ne pas nous appesantir sur de trop longs détails: il en est de même des dents de la mâchoire inférieure. Nous glisserons également sur les cinq ordres dans lesquels ce naturaliste range& distingue les nombreuses moustaches de ce petit animal. Les yeux sont profonds, elliptiques, l'iris & la papille sont noires, la paupière supérieure est nue; les oreilles larges, courtes & droites, sont garnies de poils; le col est court; les pieds ont en longueur le tiers de la longueur du corps; ils sont palmés, *poilus*, mais avec quatre verrues nues, comme les Chats; les doigts sont séparés, le pouce & le cinquième sont plus courts que les autres; les ongles sont comprimés, aigus & blanchâtres; la queue cylindre & pointue, est garnie de poils, plus longs vers son origine. L'animal exhale une odeur empyreumatique; il a douze mammelles, & n'a point de nombril. Il habite les champs du Tanaïs, se trouve en Pologne & dans la Volhinie; il s'empare des creux de cavernes déjà préparés par d'autres animaux, ou fouille la terre pour y faire son nid; il rode la nuit pour chercher sa proye, & mange avec avidité les Rats & autres petits animaux; il grimpe sur les arbres. Agile & irritable, il frémit dans sa colère, hérisse son poil, relève sa queue sur le dos, exhale une plus mauvaise odeur, & porte la tête haute; il est difficile de l'apprivoiser. Il s'accouple dans l'hyver, porte deux mois, & met bas des petits de nombre varié, depuis quatre jusqu'à huit; ils naissent déjà forts & avec les yeux ouverts.

On porte, dit Pallas, à Moſcou, à Saint-Pétersbourg & chez les Turcs, les peaux bigarrées de ces animaux qui ſe prennent dans les provinces méridionales de la Ruſſie; on en fait des vêtemens. Leur bigarrure les fait vendre plus cher que celles des Putois, & même ſouvent plus chères encore que celles des Hermines. Les pelletiers nomment cet animal *Perevotſchik* ou Perewiſck; ſon nom propre, celui qu'on lui donne le long du Volga & du Tanaïs, eſt celui de *Peregusſna*, qui paroît être relatif à la bande de couleur qui traverſe ſes feſſes.

Son col, le tronc & le dehors de ſes cuiſſes ſont d'un roux ferrugineux, un peu brun & bigarré de taches jaunes ſans ordre, qui varient dans les individus. Mais on remarque conſtamment chez tous, vers les épaules, deux rayes qui vont en divergeant ſur les côtés, & ſur les cuiſſes deux autres qui vont ſe réunir au ſommet de la queue, où tous ont auſſi une étoile jaune. La queue de cet animal eſt plus longue que celle du Putois, les poils qui la couvrent tranchent également de couleur ſur ſon étendue, & elle paroît brune à ſa baſe, blanchâtre au milieu, & noire par le bout.

PUTORIUS. 7ᵉ. Genre. *M. flavo-nigricans, ore auricularumque apicibus albis.*

Le Putois, dit Buffon, reſſemble beaucoup à la Fouine par le tempérament, par le naturel, par les habitudes ou les mœurs, & auſſi par la forme du corps. Comme elle, il s'approche des habitations, monte ſur les toits, s'établit dans les greniers à foin, dans les granges, d'où il ne ſort que la nuit pour chercher ſa nourriture.

Devaſtateur des baſſes-cours & des colombiers, lorſqu'il peut s'introduire près des volailles, il leur coupe ou écraſe la tête à toutes, pour les tranſporter enſuite une à une & en faire un magaſin; ou bien, ſi l'iſſue qu'il s'eſt faite eſt trop petite pour leur paſſage, il ne prend que les têtes. Egalement avide de miel, il attaque les ruches en hyver, & force les abeilles de les abandonner. Bruyant dans ſes amours, dont le printemps eſt la ſaiſon, il ſe bat ſur les toits avec les rivaux qui lui diſputent ſa femelle; & quand il s'eſt ſatisfait, il va paſſer l'été dans les bois, tandis que la femelle reſte dans ſon grenier juſqu'à-ce qu'elle ait mis bas. Sa portée eſt communément de quatre, cinq & quelquefois ſix petits; elle ne les allaite pas long-temps, les accoutume de bonne heure à ſucer du ſang & des œufs, & les emmène aux champs vers la fin de l'été. A la campagne, les Putois s'établiſſent dans des terriers de Lapins, dans des fentes de rochers ou des troncs d'arbres creux, d'où ils ne ſortent que la nuit pour épier & dévorer les Lapins particulièrement, les Rats, Taupes & Mulots; ils cherchent auſſi les nids des Perdrix, des Cailles, des Allouettes, & grimpent ſur les arbres pour prendre ceux des autres oiſeaux.

Buffon avance que le Putois eſt plus petit que la Fouine; cependant, le contraire réſulte des dimenſions mêmes données par d'Aubenton: ſeulement ſa queue

eſt plus courte, mais ſon corps eſt un peu plus grand; il eſt long de dix-ſept pouces, & ſa queue n'en a que ſix de longueur. Il a le muſeau très-pointu, les oreilles larges, arrondies & courtes; les cuiſſes auſſi très-courtes. Tout ſon corps eſt d'un roux brun très-foncé; le tour de la bouche, les côtés du nez & le bout des oreilles ſont blancs; la queue eſt noire. C'eſt un animal des parties tempérées de l'Europe; il eſt très-léger à la courſe, & répand une odeur infecte qui dépriſe ſa fourrure, qu'on ne peut jamais en purger entièrement, quoique les pelletiers ayent l'art de l'embellir en teignant en noir les plus longs poils. Auſſi, ſon prix n'eſt-il guère que de trente-deux ſols la pièce.

ZIBELLINA. 9^e^. Genre. *M. corpore obſcuro, fulvo, fronte ex albida, gutture cinereo.*

La *Zibelline*, dit SCHREBER, a la plus grande reſſemblance avec la Marte; il paroît ſeulement qu'elle a la tête plus allongée, l'oreille plus grande, le poil plus long & plus luiſant, les pieds plus garnis de poils. Cependant, les dimenſions du poil ne ſont pas toujours les mêmes; elles ſont moindres, ſuivant Muller & Pallas, pour les Zibellines qui habitent les environs de *Toms Kaſnojarsk* & les montagnes d'Aſie. La différence la plus remarquable & la plus conſtante au ſentiment de Schreber, entre ces deux eſpèces, ou ces variétés d'une même eſpèce, eſt celle de la queue, plus courte que les pieds de derrière dans la Zibelline, & plus longue au contraire chez la Marte.

Cette obſervation ne s'accorde pas avec l'opinion d'Erxleben, qui donne dix-huit pouces de long au corps de la Zibelline, douze pouces à ſa queue, & ſeulement dix à celle de la Marte, au corps de laquelle il reconnoît dix-neuf pouces d'étendue. Ces contradictions, réſultantes ſans doute de la diverſité des ſujets obſervés, ajoutent à la vraiſemblance de l'identité des deux eſpèces.

La couleur générale de la Zibelline eſt un fauve brun, ou brun noirâtre, qui varie ſuivant les ſaiſons, les individus & le pays qu'ils habitent: plus elle eſt foncée, plus on l'eſtime, & le beau noir met le plus haut prix à cette fourrure. Elle eſt compoſée de trois parties très-diſtinctes; de deux ſortes de poils, les uns très-longs, les autres plus courts, & d'une eſpèce de duvet; la longueur, la douceur & l'épaiſſeur des uns, jointes à la teinte la plus foncée de toutes, font la beauté des Zibellines, dont on préfère encore les mâles, parce qu'ils ſont plus grands que les femelles. Le duvet, roux ou cendré, eſt toujours d'une couleur moins foncée que celle des poils, dont pourtant quelques-unes ont la pointe griſâtre. Le tour des oreilles eſt roux, & la tache blanchâtre, à la gorge, dont on a voulu faire un caractère diſtinctif entre la Marte & la Fouine, ſe trouve quelquefois dans la Zibelline.

Cet animal habite l'Aſie ſeptentrionale, la Sibérie & juſqu'au Kamtſchatka, où il eſt rare aujourd'hui: il paroît qu'il exiſtoit autrefois dans tous les pays qui avoiſinent le cercle polaire, & on le trouvoit encore en Laponie dans

les siècles passés ; mais il faut qu'il ne s'y trouve plus guère, puisque Linnæus ni Muller n'en ont pas fait mention dans le dénombrement des animaux de ce pays. Il en est de même des diverses provinces de la Russie ; ce n'est qu'au-delà de cette grande chaîne de montagnes qui sépare la Russie de la Sibérie, qu'on rencontre des Zibellines, dont la fréquence augmente à mesure qu'on avance vers l'Orient. Elles sont toujours plus belles dans les pays les plus septentrionaux. Le Nord de la Chine, les isles entre l'Asie & l'Amérique, & le septentrion du nouveau monde, principalement la nouvelle Yorck & la Pensylvanie, sont fournis de Zibellines. On peut dire généralement qu'elles se tiennent entre le 40^{me} & le 58^{me} degré de latitude. Elles aiment les pays sauvages & inhabités, couverts de bois & de rochers; elles établissent leur domicile au fond des antiques forêts, dans les troncs d'arbres creux, ou dans des tannières souterraines, près des lacs & au long des fleuves, comme la plupart des *Mustela*. C'est pendant la nuit qu'elles vont chercher leur proie, & elles la saisissent avec beaucoup d'agilité. Durant l'été, elles se nourrissent de Lievres, d'Ecureuils, de Belettes; en hiver, d'oiseaux, parmi lesquels elles préferent les Gélinotes & les Bartavelles, & elles se réduisent en automne aux bayes, aux herbes & aux arbrisseaux. Elles dorment le jour, & si profondément quand elles sont bien rassasiées, qu'on peut les remuer & les tuer sans les éveiller. Leurs excrémens répandent une odeur infecte. Ennemies déclarées des Chats, elles les attaquent & se battent avec eux. Les mâles se battent entr'eux dans le tems de leurs amours, qui commencent en Janvier ; les femelles mettent bas à la fin de Mars ou au commencement d'Avril, trois, quatre, ou cinq petits, qu'elles allaitent pendant cinq semaines environ.

C'est de Novembre en Février que leur fourrure est plus précieuse, que les poils en sont plus longs & plus épais. La chasse des Zibellines se fait de plusieurs manières ; on les prend avec une amorce de viande ou de poisson attachée à une poutre qui tombe & les écrase quand elles saisissent l'appât ; ou bien l'on entoure leur habitation d'un filet dans lequel on les force d'entrer, par la fumée qu'on fait pénétrer dans leur domicile ; tantôt on coupe l'arbre où elles sont logées, tantôt on les déterre avec des pioches. On les tire aussi avec des flêches, dont la pointe est arrondie, pour ne pas endommager leur peau.

Les chasseurs de Zibellines, nommés en Sibérie, *Pronys chlemnki*, ne sont pas seulement des Sibériens. Les Cosaques s'adonnent aussi à cette chasse & s'assemblent, pour la faire, en bande de trente ou quarante personnes. Les bandes sont toujours plus considérables à proportion du plus grand éloignement des lieux qu'elles se proposent de parcourir. Soumises à un commandant général, elles ont en outre chacune leur chef. Leur voyage se fait sur les fleuves & rivières, par de petites nacelles qui les font aborder dans la contrée où elles veulent chasser. Les provisions consistent en farine, sel & gruau pour trois ou quatre mois; les armes, les chiens & filets sont distribués de manière que deux chasseurs sont pourvus d'un filet & d'un chien. A la descente des nacelles, les chasseurs se réunissent pour faire des prières & vouer à l'église la peau de la

première Zibelline qui sera prise ; puis, les bandes se partagent, pour se rendre chacune dans le quartier qui lui a été assigné, ayant soin de marquer les arbres sur son chemin pour faciliter le retour. Les provisions se portent alors sur des traîneaux tirés par des Chiens, ou par des hommes, qui s'arrangent pour cela avec les chasseurs. Chaque compagnie bâtit dans son district les cabanes qui lui sont nécessaires, les environne de neige, & place autour les poutres ou pièges où doivent se prendre les Zibellines. Un chasseur peut arranger vingt de ces poutres par jour : on les visite de tems en tems pour renouveller les amorces & ramasser les Zibellines qui se trouvent attrappées. Le droit de les écorcher appartient au capitaine ou chef de la bande ; les cadavres sont enterrés. Lorsque l'usage continué de ces piéges a cessé de séduire ces animaux, on a recours aux filets. Le chasseur suit, sur la neige, la piste de la Zibelline ; il entoure sa tannière d'un filet de treize toises de long sur quatre à cinq pieds de large, & il se tient à quelque distance, avec son Chien, pour l'envoyer sur la proie, lorsque le bruit de deux sonnettes, attachées au filet, lui annonceront qu'elle s'y est prise. Si le terrier a plus d'une issue, on force l'animal par la fumée de vieux bois pourri qu'on fait brûler ; mais ce moyen ne réussit pas lorsque la tanière n'a qu'une entrée ; car la Zibelline craint tellement la fumée, qu'elle s'en laisse étouffer dans son domicile, plutôt que de s'avancer contre elle. Lorsqu'elle a son habitation dans le creux d'un arbre, on abat l'arbre & l'on couvre ses branches du filet.

La chasse finie, au printems, toutes les compagnies de chasseurs se rassemblent sur une place convenue ; là, le commandant en chef examine & juge les querelles qui peuvent être survenues, & punit ceux qui ont commis des fautes. Dès que la fonte des glaces permet le retour, les chasseurs se rendent chez eux & partagent le prix de leurs prises, après avoir remis à l'Eglise les peaux qui lui ont été vouées, & au gouvernement celles dont il a imposé le tribut.

Les environs de Jakuzk, les contrées de Nertschiusk, Magoscisk & de Baikal, sur-tout les bords du fleuve, fournissent les fourrures les plus fines, les plus noires & les plus estimées. Plus les peaux sont fournies de grand poil, que les Russes appellent *Osi*, & plus sa couleur est foncée, plus ils en font cas : le *poil* plus court, qu'ils nomment *podosie*, ou *osi-bas*, ne s'estime guère ; ils désignent, par le nom de *Motschka*, le mélange de l'un & de l'autre. Toutes les peaux présentent le *Motschka* ; mais plus il est composé d'*Osi*, & moins de *Podosie*, plus elles sont estimées. On distingue encore une *laine* ou *duvet* qu'on appelle *Podsada* ; & l'on n'aime point les peaux où il s'en trouve en quantité, parce qu'il empêche les poils de se bien ranger dans leur direction de la tête à la queue, & qu'il les tient comme hérissés. Les bonnes fourrures ont le *Podosie* à pointes noires, & le reste du Motschka gris brun ou roussâtre.

Cependant, il y a encore cette observation à faire, c'est que le Motschka gris

gris a communément de bon *osi*, tandis que le rouſſâtre en a très-peu, d'où il réſulte que la fourrure eſt moins fournie.

On hait le frottement & l'embrouillement du poil des peaux ; c'eſt par cette raiſon que celles du printemps ſont peu eſtimées : les peaux d'été ont le poil mince & court, ce qui les fait déprécier & conſidérer, en quelque ſorte, comme une autre eſpèce qu'on appelle *Nedoſoboli.* Au reſte, elles ne ſont pas communes ; car on en trouve peu. La chaſſe eſt difficile avant le grand froid.

Les Ruſſes teignent les peaux de Zibellines ; mais cet artifice ſe reconnoît aiſément, parce qu'ils ne ſavent pas conſerver à la fourrure le luſtre qui en fait le mérite : le noir des peaux teintes eſt trop mat, & le frottement de ces peaux teint un linge blanc. On augmente encore l'intenſité du noir en expoſant les fourrures à la fumée ; mais la pointe un peu recourbée des poils indique alors le moyen qu'on a employé.

Il n'y a que les Chinois qui aient l'art de teindre les Zibellines, en conſervant leur beauté, & ſans qu'on puiſſe découvrir leur fraude.

Les chaſſeurs ſéparent les queues du reſte de la fourrure, coupent celle-ci par le ventre, & les couſent deux par deux, excepté les peaux de petite qualité qui reſtent dans leur entier ; on arrange les unes & les autres, au nombre de quarante par chaque paquet, qu'on nomme *Zimmer.* Le prix varie quelquefois depuis 29 copecks juſqu'à 50 roubles, ſur les lieux mêmes. Les ventres de bonnes Zibellines, que les Ruſſes appellent *Puplli-Souvoli*, ſe coupent par bandes de deux doigts de largeur, & valent depuis cinq juſqu'à dix roubles. Les queues noires & luiſantes, ſans Podſaka, ſe vendent par cent, à vingt & quarante roubles. Les pieds entrent rarement dans le commerce ; le cent de ceux de devant coûte quinze roubles, & celui des pieds de derrière moitié moins.

Les meilleures Zibellines paſſent en Ruſſie & en Turquie, les autres à la Chine. Les peaux d'été & les ventres ſont eſtimés par les Turcs & les Grecs. Les Zibellines blanches ſont extrêmement rares, & ſe vendent fort cher ; on ajoute à leur blancheur, en les expoſant ſur la neige au ſoleil du printemps.

Il eſt douteux, dit Schreber, que les anciens auteurs aient connu la Zibelline ; on croit qu'Ariſtote en a parlé ſous le nom de *Saterion*, qu'il cite comme un amphibie.

Dès le treizième ſiècle, au temps de Marc Paolo, on faiſoit déjà un grand commerce de ſa fourrure. Les Zoologues n'en ſavoient autre choſe, ſinon que c'étoit une Marte à poil très-fin. Il paroît, par cela même, qu'ils en ſavoient à-peu-près autant que nous. Si ce n'eſt que l'obſervation & la deſcription plus exactes & mieux conſtatées de cet animal, appuient ſciemment l'opinion qui rapproche ces deux eſpèces & les fait conſidérer comme des variétés l'une de l'autre ; les détails ſuivans, tirés de Pallas, viennent encore la juſtifier.

On fait, à Kraſnoiars, un commerce conſidérable de peaux de Zibellines ;

& comme l'on y apporte celles qui se prennent sur les bords du Jeniſſea, dans les Alpes & dans les forêts, ce ſavant a pu remarquer parmi elles des variétés ſans nombre. Les plus belles ſont d'une couleur preſqu'uniforme par tout le corps, excepté ſur le dos & les feſſes, où le poil eſt plus noir & plus beau. La couleur intérieure de leur Toiſon, qui eſt d'un gris châtain, ſe trouve couverte par beaucoup de longs poils noirs, & elles ont un duvet cendré très-court. L'ouverture de la bouche eſt plus grande que celle des autres. Sur les bords du Jeniſſea, on en voit qui ont entre elles des différences ſingulières : il en eſt une eſpèce peu eſtimée, qui a le deſſous du col rouſſâtre ou d'un roux tacheté, quelquefois couleur de feu, comme dans les Martes, avec leſquelles le Zoologue les confondroit, ſi les proportions n'en étoient différentes ; car, à peine ſont-elles plus brunes que celles-ci : il en eſt de plus mauvaiſes encore, avec une grande marque à la gorge, tachetée de couleur pâle, & d'un brun gris ſur le reſte du corps, comme celles qui n'ont point de tache à la gorge. Toutes ces dernières ont la peau preſque blanche.

Dans le haut du pays qu'arroſe le Jeniſſea, dans les forêts, au mont de Sajoue & dans les alpes Altaïques, on prend fréquemment des animaux plus petits & ſur-tout moins longs que les Zibellines ordinaires ; leur toiſon, plus courte & plus ſerrée, eſt molle & noire ; le poil tient fortement à la peau, à laquelle tient auſſi un duvet court & brun. Leurs pieds ſont fort hériſſés de poils. Ils ont tous ſous le col une tache irrégulière, dont le fond roux eſt marqueté de brun, ou bien elle eſt d'une teinte pâle & s'étend alors ſur tout le deſſous du col. Il y en a qui ont des raies dans cette partie, ou une bigarrure pâle & blanche qui tient tout le poitrail. Pluſieurs ont leur fourrure ſemée de poils blancs, de manière qu'ils ſemblent couverts d'une gelée blanche. Pallas croit que ces variétés ſont dues à la ſituation des lieux qu'habitent ces animaux ; on les trouve ordinairement ſur le ſommet des Alpes, toujours couvert de neige. Il en a obſervé qui avoient la marque ſous le col de couleur brune, le corps d'un très-beau noir, à l'exception de la tête, qui étoit griſâtre, avec un duvet brun noir : d'autres, ſemblables à ces dernières par les proportions, par la nature & la teinte de leur fourrure, n'avoient que le deſſous du col qui fût brun ; tout le reſte étoit uniforme. Il a vu un individu de cette eſpèce parfaitement noir, avec le bout de la queue blanc. Les variétés ſont ſi nombreuſes, dit-il, qu'il ſe croit diſpenſé de les détailler. Au mois de Janvier 1772, on lui envoya deux Zibellines d'une couleur très-rare : l'une, plus grande que l'autre, étoit d'un roux blanchâtre, & le tour de la bouche étoit jaune ; de longs poils noirs, fort déliés & très-beaux, couvroient le milieu du dos ; les cuiſſes & les jambes étoient blanches, mais ſemées de poils noirs juſqu'aux pattes ; ces poils étoient plus fréquens ſur la partie antérieure de celles de devant. La tête & la plante des pieds étoient entièrement blanches, la queue l'étoit auſſi, à quelques poils noirs près, que l'on remarquoit par-deſſus. Ces peaux appartenoient à des Zibellines mâles. Il en avoit remarqué une à *Jeruntia*, dont la couleur étoit ſemblable à celle de la Belette de Sibérie. On conſerve, à Saint-Pétersbourg, une peau de

Zibelline, plus blanche que la neige, excepté le museau, les pieds & la queue qui étoient d'un gris de brouillard. La rareté de ces sortes de peaux les fait conserver comme des curiosités. De quelques-unes, on fait, en place de peaux d'Hermine, des ornemens aux mitres d'évêques.

Parmi les pelleteries qui viennent de l'Amérique en Sibérie, celles qui semblent être de vraies Zibellines par les dimensions de la queue, sont d'un beau brun châtain; le poil en est long, fort & serré; le tour de la bouche est blanchâtre, sans tache; les pieds, particulièrement ceux de derrière, sont d'un brun noir; la queue est d'un châtain clair ou gris, plus foncé, & quelquefois noirâtre au bout seulement. Parmi ces peaux de Zibellines, on en expédie beaucoup de celles de Martes, qui leur ressemblent par la couleur & la roideur du poil; mais elles sont plus grandes, la queue en est plus longue, & le tour de la bouche est jaune ou de couleur de boue. Il résulte de toutes ces variétés, au sentiment de Pallas, que le caractère des Zibellines ne consiste pas dans la couleur, qui ne sauroit suffire pour les distinguer des Martes : les seules proportions paroissent devoir établir les différences entre ces deux espèces. Dans les Martes, selon le même auteur, la queue est plus longue que les pieds de derrière : dans les Zibellines, elle est plus courte, & ces dernières ont les pieds plus velus que les premières. Mais ces animaux ont tant de ressemblance, qu'il est probable que dans les endroits où ils habitent près les uns des autres, ils produisent une race hybride par des accouplemens des deux espèces. Aussi les chasseurs parlent d'une troisième espèce, qui se trouve le long du Verchoten; on la nomme Kidoss, & c'est par abus que quelques-uns la confondent avec les Martes, assez communes dans cet endroit.

PENNANTI. 10^e^. Genre. *M. corpore nigro, lateribus fuscis.*

Cet animal a été considéré par Pennant, comme une espèce de Zibelline, & nommé par lui *Fisfher Weesel;* il est très-commun dans l'Amérique septentrionale, & il est connu dans le commerce des pelleteries qui viennent de cette partie du monde, sous le nom de *Fisher.* Il a vingt-huit pouces de longueur, sa queue en a dix-sept; ses oreilles sont larges, rondes, noires & bordées de blanc; son museau est noir; la face & les côtés du col sont d'un fauve pâle, ou cendré mêlé de noir; le dos, le ventre, les cuisses & la queue sont d'un poil noir, qui n'est que brun à sa base; les flancs sont d'un fauve obscur. Les pieds larges, sont garnis de poils jusqu'à la paume; ceux de derrière n'ont souvent que quatre doigts; les ongles sont forts, pointus, recourbés & blancs; les jambes de devant sont plus courtes que celles du derrière. La queue est très-fournie de poils longs & soyeux. Ainsi que tous les animaux de l'ordre des *Mustelae*, il se nourrit de chair & dévore tous les petits Quadrupèdes plus foibles que lui. Son nom anglois

fait préſumer qu'il aime, comme la Zibelline, à manger le poiſſon & qu'il ſe plaît à le pêcher.

SIBIRICA. 11^e. Genre. *M. fulva palmis plantisque hirſutiſſimis.*

Le *Kulon* des Tartares ou Belette de Sibérie, inconnu à Buffon, preſque auſſi grand que le Putois, mais d'une forme plus approchante de celle de l'Hermine, ne ſe trouve que dans la Sibérie orientale, dont, ainſi que la Zibelline, il habite les profondes forêts; cependant il ſe rapproche quelquefois dans l'hiver des lieux habités. On commence à le trouver aux Alpes altaïques. Il a été déſigné par très-peu de voyageurs, &, juſqu'à Pallas, à peine les Zoologues en ont-ils connu le nom. Il vit comme la Zibelline, ou plutôt il fait ſa proie & il ſe nourrit de tout ce qu'il trouve. Le port de ſa tête, la longueur de ſa queue, la puanteur qu'il exhale & le changement de couleur auquel il eſt ſujet, le rapprochent particulièrement de l'Hermine. Son poil eſt très-mauvais en été; celui du dos eſt alors d'un gris moins foncé que le poil de l'Hermine dans cette ſaiſon, celui du ventre eſt jaune & court; mais, en hiver, il redevient très-beau & prend un fond brun très-reſſemblant à la teinte de la Zibelline. En général la couleur de l'animal eſt d'un brun rouſſâtre, plus ou moins foncé, mais toujours plus intenſe ſur le dos, vers la queue, & plus pâle autour de la tête. Le muſeau eſt noir juſqu'aux yeux, avec de petites taches blanches autour du nez, ſur la partie antérieure de la lèvre ſupérieure & ſur toute la mâchoire inférieure. La queue eſt très-longue, extrêmement fournie de long poils; les dimenſions du corps n'excèdent guère douze pouces.

Les Burettes, dit Pallas, emploient les peaux de Kulon de même que celles de Putois, d'Hermine & de la Belette commune, à faire des ornemens que portent leurs magiciens lorſqu'ils font des ſortilèges. Celles d'hiver, ajoute le même auteur, m'ont paru mériter d'être connues des Européens. Les Ruſſes en font peu de cas, & les chaſſeurs en tirent ſi peu d'argent, qu'ils dédaignent ſouvent de tuer les Kulons, ou qu'après les avoir tués, ils en négligent la fourrure; elle ſe gâte & les poils s'en détachent aiſément, ainſi qu'il arrive aux peaux d'Hermine ou de belette, lorſqu'on n'en prend pas quelque ſoin. Le lieu où elles ſe vendent le mieux eſt à Kiatcha, ſur les frontières de Sibérie, où il ſe tient une foire que fréquentent les Chinois; on les y porte de toutes parts, & ce ſont les Chinois qui les achetent; ils les teignent & les vendent enſuite dans leurs pays pour des Zibellines, avec leſquelles elles ont alors la plus parfaite reſſemblance. Une peau de Kulon ſe paye trois ou quatre copecks, ſur les bords du Janiſſea, & elle ſe revend aux Chinois vingt-cinq copecks ou un quart de rouble.

VULGARIS. 12^e^. Genre. *M. corpore ex rufo fusco subtus albo.*

La *Belette* est un de ces petits animaux sauvages qui ne s'approchent des habitations & ne s'établissent dans leur voisinage que pour y chercher leur proie. Logée dans les greniers ou dans les granges où elle se livre au sommeil durant la plus grande partie du jour, elle sort la nuit pour se procurer sa nourriture; si elle peut s'introduire dans un poulallier, elle attaque les jeunes volailles, les tue par une blessure qu'elle leur fait à la tête & les emporte les unes après les autres, car elle ne mange jamais sa proie au lieu où elle vient de l'immoler; avide d'œufs, elle les casse & les suce; elle fait la guerre aux jeunes lapins & les dévore, ainsi que les rats, dans les trous desquels elle pénètre, les taupes, les mulots, les petits poissons, les oiseaux &c. Elle n'est pas aisément vaincue par les chats; fétide, inquiette & active, elle avance & recule alternativement par petits sauts dans son allure agitée, & la frayeur la fait tomber en épilepsie. Elle met bas, au printemps, quatre ou six petits qui naissent les yeux fermés; elle les dépose sur un lit préparé avec de la paille, des feuilles, des herbes, & elle les conduit avec elle pendant l'été, à quelque distance des maisons, dans les lieux bas & humides où elle les habitue à la chasse. On la trouve aussi dans les forêts où elle habite quelque vieux tronc d'arbre. Elle est particulièrement commune en Europe & dans le nord de l'Afrique. Ceux qui ont avancé qu'elle existoit au septentrion de l'Amérique, l'auront peut-être confondue avec l'Hermine, dont pourtant elle diffère constamment par les couleurs & les dimensions, quoiqu'il y ait entre-elles infiniment de rapport. Il est vrai qu'on a remarqué dans les Belettes de Russie, le changement de couleur que subit l'Hermine durant l'hiver où sa fourrure devient toute blanche; mais l'Hermine conserve toujours le bout de la queue noir, & la Belette a toujours cette même partie jaune ou rousse; d'ailleurs, quoiqu'il y ait des Bellettes de diverses grandeurs, cette espèce paroît être généralement plus petite. Elle a, ordinairement, six à sept pouces de longueur, la queue de deux pouces & demi; les yeux petits & noirs; les oreilles courtes & rondes. La tête & le dessus du corps sont d'un fauve roux, le ventre est blanc, & les angles de la bouche sont marqués de taches jaunes ou brunes. La mauvaise odeur qu'elle exhale s'augmente dans la colère, & elle jette alors un cri aigu & enroué. Sa fourrure est jolie, à poils courts, doux & très-fournis ou rapprochés.

ERMINEA. 13^e^. Genre. *M. auricularum marginibus albis, caudæ apice nigro.*

L'*Hermine* dont la finesse du poil & la blancheur éclatante durant l'hiver font estimer la fourrure, s'appelle aussi *Roselet*, de la couleur fauve pâle

qu'elle prend en été. Très-ressemblante à la Belette, elle a été confondue avec elle par divers naturalistes & même par Linnæus; mais elle a toujours le bout de la queue d'un noir foncé, le bord des oreilles & l'extrémité des pieds blancs. Plus grande que la Belette, son corps a dix pouces de longueur & sa queue cinq pouces & demi; la gorge, la poitrine & le ventre demeurent blancs en tous temps. Elle habite communément le septentrion de l'Europe, de l'Asie, dans les forêts sauvages, plantées de bouleau, & dans les lieux humides; la Russie, la Norvége & la Laponie, fournissent beaucoup d'Hermines; elles y mangent les Lemings, les Petits-gris &c. On en trouve quelquefois dans les climats tempérés, mais elles y sont rares; l'Hermine que Buffon avoit chez lui, ne blanchit point durant l'hiver, mais la domesticité, ou plutôt l'esclavage dans lequel elle vivoit, & l'abri du plus grand froid avoient dû s'opposer au changement qu'elle subit en liberté, par la rigueur des plus rudes hivers. Lépéchin remarque qu'une température modérée produit toujours sur cet animal l'effet du printemps, & qu'au milieu de l'hiver le plus rude, l'Hermine & la Belette perdent leur blancheur lorsqu'elles jouissent de la chaleur d'un appartement échauffé par un poële. Le même auteur, traitant des animaux qu'il observoit avec Pallas, dans les environs de Simbirsk, où ils passèrent une grande partie de l'hiver de 1768 à 1769, relève Buffon qui regarde l'Hermine comme particulière aux contrées septentrionales; ce naturaliste a également tort d'avancer qu'elle est par-tout blanche en hiver, rousse en été, « j'ai vu des Hermines des Isles Moluques, dont la couleur ne change jamais, non plus que celle des Belettes de l'Europe méridionale. » Linnæus n'a connu la Belette d'Europe que dans ses poils d'hiver, qui changent de couleur dans tous les pays du Nord, comme ceux de l'Hermine & du Lièvre. Vers Simbirsk, l'Hermine & la Belette prennent en été une couleur fauve-noirâtre, assez desagréable, tandis que dans les contrées méridionales leur fourrure devient alors d'un jaune vif, tirant sur la couleur de feu, & très-agréable à l'œil. Les paysans Russes font la chasse à ces animaux avec des chiens qui vont à la découverte, & ils les prennent dans des pieges qu'ils dressent devant les terriers; quelquefois aussi avec de petites charognes, autour desquelles ils disposent un grand nombre de lacets. Rien ne nous divertit autant, continue Lépéchin, que l'Hermine & la *Mustela nivalis* : ces deux petits quadrupèdes ont reçu de la nature un courage mêlé de fureur, & une agilité tout-à-fait particulière. Ce n'est pas sans raison qu'on les a mis dans la classe des animaux féroces & carnassiers. Nous les tenions dans des cages de fer, où nous pûmes les observer. Le long du jour ces animaux sont fort tranquilles, & ils en passent une bonne partie à dormir. Mais dès que le soir arrive, comme c'est le temps auquel ils sont dans l'habitude d'aller chercher leur proie, ils tentent tous les moyens imaginables de s'échapper de leur prison; ils se mettent à mordre tout ce qui leur fait obstacle, avec tant de véhémence, qu'ils sont en état de percer avec leurs dents, en peu

de temps, un morceau de bois assez épais. Leur avidité est si grande, qu'ils dévorent, en un jour, beaucoup au-delà de l'equivalent de tout leur corps. L'*Hermine* est d'une telle férocité, qu'on ne sauroit jamais l'apprivoiser: elle vous arrache sa nourriture de la main, à petits morceaux; lorsqu'on l'irrite, elle se jete avec acharnement sur l'objet qui la contrarie, en faisant un cri ou sifflement pareil à celui d'un moineau, & avec des yeux étincelans, rouges comme du sang. La voracité de ces animaux se manifeste sur-tout lorsqu'on les enferme dans des granges remplies de souris: y en eût-il un millier, elles les tueront toutes sans miséricorde. Aussi les paysans se gardent-ils bien de faire le moindre mal aux Hermines & aux Belettes qui vivent dans le voisinage de leurs greniers, ou à la proximité de leurs meules de bled. Le courage & l'agilité de l'Hermine lui font attaquer & poursuivre les plus gros rats jusques dans leurs trous.

La *Mustela nivalis, corpore albo, caudæ apice vix pilis ullis nigris*, est semblable à l'Hermine, mais plus petite, & paroit n'être qu'une variété de la Belette.

GULO. 15^e^. Genre. *M. corpore rufo-fusco, medio dorsi nigro.*

Le *Glouton* ou *Goulu*, a été confondu avec l'Hyene & avec le *Carcajou*, animaux très-différens les uns des autres, mais qui paroissent avoir de commun une voracité extrême. Nous avons traité du dernier qui est *l'Ursus Luscus* la *Wolverene* des Anglois, très-commun en Amérique. Le rapport de ses mœurs avec celles du Glouton, & les détails extraordinaires, peut-être exagérés, qui en ont été donnés par les auteurs qui ne les distinguoient pas l'un de l'autre, ne permettent guère de juger sûrement ce qui doit être particulier à chacun. Tous deux se nourrissent de chair, même de celle des cadavres; tous deux mangent des Lièvres, des Oiseaux & des quadrupedes plus grands qu'eux: car le *Carcajou*, qui n'est guere plus gros qu'un Blaireau, attaque & réduit l'*Orignal*; & le *Glouton*, qui paroît, quant aux dimensions, comparable au Renard ou aux Loups de petite taille, dévore les Rennes & les Cerfs. Il s'élance sur leur dos, des arbres où il se met en embuscade, enfonce ses griffes dans leur chair, les déchire, les dévore & les fait expirer sous sa dent meurtriere.

Le Glouton a six dents supérieures, dont les quatre intermédiaires sont égales & lobées; les inférieures, également au nombre de six, sont très-obtuses; les canines de la mâchoire supérieure sont solitaires & ridées, celles de la mâchoire inférieure très-rapprochées; il n'y a que cinq molaires supérieures, il y en a six inférieures.

Il habite la Laponie, la Russie, les vastes forêts de la Sibérie; il s'accouple en janvier, & produit en mai deux ou trois petits. Quelques auteurs prétendent qu'il s'unit avec le Renard. Il exhale une odeur si infecte, qu'elle rend difficile l'opération d'enlever sa peau. C'est une fourrure brillante, mais qui n'est plus autant recherchée aujourd'hui qu'elle l'a été précédemment: elle est

bien loin d'équivaloir en prix & en beauté celle de la Zibelline ; cependant, on estime son beau noir & sa légéreté. La teinte & l'étendue de la marque circulaire qu'ils ont sur le dos, accroît ou diminue leur valeur : les peaux de Glouton les plus estimées sont celles dont le noir est le plus intense, & qui n'ont presque point de marque circulaire depuis les hypochondres jusqu'à la queue ; c'est ainsi qu'on les trouve ordinairement dans les forêts épaisses & montagneuses. Les moyennes sont de couleur brune, excepté sur le dos, où paroît un tache noire entourée d'un cercle d'un gris pâle. Les plus mauvaises se trouvent à l'Est & au Nord de la Sibérie : le cercle de couleur pâle est fort large dans celles-ci ; mais cette partie même est recherchée au Kamtschatka, pour des ajustemens de femmes. Les Kamtschadiennes se plaisent à imiter dans leurs vêtemens l'ornement naturel d'un Oiseau aquatique, nommé Alque velouté : pour cela, elles attachent à leur coëffure, derriere les oreilles, des bandelettes faites de cette partie blanchâtre de la peau du Glouton. L'opinion a mis un tel prix à cette parure, qu'elle est le plus agréable présent qu'on puisse faire à son épouse ou à sa maîtresse, & devient très-cher, eu égard à la rareté des Gloutons au Kamtschatka. Son usage est un titre dont se prévaut l'orgueil, toujours bizarre dans ses distinctions, & l'on entend une femme dire à une autre : Qu'étois-tu, misérable, lorsque moi je portois, déjà depuis long-temps, une kuksauka ? c'est le nom de cette parure. Pallas fait mention d'une espece de Gloutons, que probablement il aura confondue avec le Carcajou ; ils ont, dit-il, une raie blanche qui s'étend entre les yeux & les oreilles ; leur queue est de cette couleur, excepté à son origine & par son extrémité ; les bandes circulaires & blanchâtres des côtés, beaucoup plus grandes que la marque noire qu'elles entourent, se prolongent jusques sur les épaules, où elles vont se réunir. Il ajoute avoir ouï dire qu'on avoit vu près de Jenissea un Glouton tout-à-fait blanc.

Les Tartares & les Chinois achetent les peaux de Gloutons ; elles se vendent trois ou quatre roubles la piece.

QUARANTE TROISIEME

QUARANTE-TROISIEME ORDRE.

VIVERRA.

Dentes primores *utrinque VI: intermediis brevioribus.*
Molares *plures quàm tres.*
Lingua *retrorſum ſæpe aculeata.*
Ungues *exſerti.*

MEPHITIS. 7^e^. Genre. *V. dorſo albo linea longitudinalis nigra.*

PARMI le nombre des petites fourrures connues dans le commerce, les Pelletiers en citent une dont ils ne peuvent toujours montrer l'échantillon, & qu'ils appellent *Dobuzer* ou *Chincillas.* Ce doit être, ſans doute, l'une des Mouffettes d'Amérique, le *Chinche* de Buffon, le *Viverra Mephitis* d'Erxleben, qui en fait le 7^e^ genre de cet ordre. Il n'eſt pas à préſumer, cependant, que cet animal faſſe un objet ordinaire de chaſſe & de commerce, dans un pays où il y a tant d'autres objets de ce genre, qu'il eſt moins déſagréable de pourſuivre & de dépouiller; mais il peut quelquefois ſe trouver mêlé parmi eux, ce qui aura ſuffi pour répandre ſon nom, appliqué enſuite indifféremment à ce qui ſe ſera trouvé lui reſſembler.

Le *Chinche* ou le *Mephitis*, plus petit que le Putois, eſt blanc ſur le dos & noir ſur les flancs, avec la tête toute noire, à l'exception d'une bande blanche qui s'étend depuis le chignon juſqu'au chanfrein du nez; ſa queue eſt très touffue & fournie de très-longs poils mêlés de blanc & de noir. Il vit dans des terriers qu'il ſe creuſe ſous terre; mais il exhale une odeur infecte, ſurtout lorſqu'il eſt pourſuivi; & elle eſt alors ſi forte, qu'elle rebute & fait fuir ſes ennemis; elle eſt en même temps ſi tenace, qu'on a beaucoup de peine à en purger les habits qui l'ont contractée par l'approche de cet animal, malgré les opérations du lavage: c'eſt l'inconvénient de cette odeur qui nous porte à penſer que la fourrure du Chinche eſt peu employée, quoique les poils en ſoient doux, luiſans, longs & ſoyeux.

Il habite, dit Erxleben, le royaume du Pérou & l'Amérique ſeptentrionale juſqu'au Canada. Buffon veut qu'il ſoit particulier aux contrées les plus chaudes du nouveau monde.

ZIBETHA. 10^e. Genre. *V. cauda annulata, dorſo cinereo nigroque undatim ſtriato.*

La *Civette* & le *Zibeth*, conſidérés par beaucoup de naturaliſtes comme un même animal, réunis par Erxleben ſous la commune dénomination d'un ſeul genre, ont été regardés par Buffon comme deux variétés entre leſquelles il exiſtoit des différences aſſez conſtantes pour ne pas les confondre. Cependant, ne pouvant aſſurer lui-même ſi ces animaux ne pourroient ſe mêler & produire, il traite à la fois de l'un & de l'autre. Nous les rapprochons également dans la notice que nous allons en donner. Les pelletiers confondent ſouvent la *Civette* avec la *Genette*, & ce n'eſt pas d'eux qu'on peut ſavoir s'ils uſent indifféremment du *Zibeth* & de la *Civette*; en ſuppoſant qu'il leur parvienne des fourrures de l'un & de l'autre, ils ne les diſtinguent ſûrement pas. Mais il eſt à préſumer qu'il ne leur vient guere que des peaux de *Civette*, puiſqu'ils obſervent généralement qu'il faut enlever les longs poils, en forme de criniere qui ſe trouvent ſur la ligne du dos, pour employer cette fourrure avec plus d'avantage; or le Zibeth n'a point cette ſorte de criniere, & c'eſt une de ſes différences avec la Civette.

La Civette a le corps d'environ deux pieds trois pouces, allongé, mais fourni; la queue de quatorze pouces; le muſeau demi-obtus & arqué au-deſſus, noir par le bout; les yeux bleus, environnés de noir; les oreilles courtes, rondes & droites; le poil long, un peu denſe, eſt mêlé d'un duvet très-doux. Le brun, le jaune, le gris, le noir & le blanc ſont mêlés dans ſa robe, diſpoſés par bandes & taches. Les pieds ſont nuds en-deſſous & à cinq ongles. Elle a deux mammelles pectorales & deux au ventre.

Le Zibeth a quatre mammelles pectorales & deux au ventre; cinq dents molaires à chaque mâchoire; la queue annulée, d'une maniere plus tranchée; le muſeau en carêne; les oreilles grandes, élevées & plus ſur le côté; le poil plus court & plus doux, ſans criniere le long du dos. L'un & l'autre ſont remarquables par le parfum qu'ils fourniſſent & qu'on recueille dans un ſac placé entre l'anus & les parties de la génération. La Civette habite l'Afrique, le Zibeth l'Aſie, les Indes & l'Arabie: on trouve des Civettes en Amérique, & Buffon a fait une longue diſſertation pour prouver qu'elles y avoient été tranſportées; car il ne veut pas que des animaux des pays chauds qui n'ont pu paſſer dans le nouveau monde par les terres du Nord, puiſſent jamais lui appartenir, s'ils n'y ont été portés par les hommes. Cependant, la Civette peut vivre dans les climats tempérés; car on l'éleve en Hollande pour ſon parfum, qui y eſt un objet de commerce.

GENETTA. 11^e. Genre. *Cauda annulata, corpore fulvo-nigricante-maculato.*

La Genette, qu'on a appellée *Chat d'Eſpagne*, Chat de *Conſtantinople*; parce que l'Eſpagne & la Turquie d'Europe ſont les deux contrées de cette partie du monde où elle ſe trouve, eſt un peu plus grande que le Chat, s'apprivoiſe comme lui, & fait également la guerre aux Souris, qu'elle a la patience d'épier & l'art de ſurprendre. Elle a le muſeau très-pointu, le corps allongé, les jambes courtes, la queue auſſi longue que le corps, & quatre mammelles placées au ventre. Son poil doux & brillant, alternativement cendré, roux ou noir, dans ſa longueur, eſt un peu plus long ſur la queue, & mêlé par-tout d'un duvet très-doux. La couleur générale de la Genette paroît être un roux ſafran, mêlé de taches noires. La ligne dorſale eſt formée, de la tête à la queue, d'une bande noire & continue, dont les poils ſont un peu plus longs; les taches noires des côtés ſont très-rapprochées, & allignées de maniere qu'elles ſemblent former des raies ſur le corps de l'animal; la queue eſt annullée de noir & de blanc. La forme & le naturel de la Genette lui donnent des reſſemblances avec la Fouine; mais la douceur de la premiere la rend bien plus facile à apprivoiſer. Elle a de commun avec les Civettes, & dans le même endroit qu'elles, une ouverture ou ſac, dans lequel ſe filtre une huile onctueuſe & parfumée, mais dont l'odeur eſt foible & ne ſe conſerve pas. Sa peau fait une fourrure agréable & légere: la mode, toujours capricieuſe & mettant plus de prix à la rareté qu'à l'agrément, l'a fait dédaigner dès qu'on a eu trouvé l'art de l'imiter, en peignant de taches noires les peaux de Lapins gris. Les pelletiers tirent la Genette du Levant & de l'Eſpagne; ils croient qu'elle habite les Pyrénées, & ſe trouve même dans nos provinces méridionales.

QUARANTE-QUATRIEME ORDRE.

FELIS.

Dentes primores VI *acutiusculi: exterioribus majoribus.*
Laniarii *solitarii, supra à primoribus, infra à molaribus remoti.*
Molares *terni.*
Lingua *retrorsum aculeata.*
Pedes *digitati: digitis 5-4; unguibus retractilibus.*

F. LEO. 1er. Genre. *Cauda elongata, corpore helvolo.*

Le Lion est plus connu par son caractère & ses mœurs que par l'emploi de sa dépouille en fourrure, vêtement autrefois des héros, aujourd'hui ne servant guere parmi nous qu'à faire des caparaçons aux Chevaux. Quelques-uns de nos pelletiers en tiennent pour cet usage, qui n'est pas même très-commun dans nos contrées, mais qui est plus répandu chez les puissances des côtes d'Afrique. Quant aux peuples de l'intérieur de cette partie du monde, ils étendent des peaux de Lion pour leur tenir lieu de lits, & se couchent dessus; ils s'en enveloppent aussi comme de manteaux.

Le corps du Lion a communément depuis cinq jusqu'à huit & neuf pieds de long, & de trois à quatre pieds de hauteur. La tête est grande, le front quarré, couvert d'une peau mobile & sillonnée qui ajoute à l'expression de la physionomie; de grands yeux, un nez épais, de fortes mâchoires, des oreilles courtes & rondes, sont accompagnées dans le mâle d'une longue crinière de poils doux qui couvrent le dessus de la tête, le cou & les épaules. La queue, longue de quatre pieds, est terminée par un floccon de poils; une poitrine large & robuste, des ongles terribles, annoncent la force de cet animal, & lui donnent les moyens de l'exercer avec succès.

Sa couleur est d'un fauve clair, toujours plus foible sur les côtés, où il va en se dégradant jusqu'au dessous du corps, qui est blanc.

La femelle, sans crinière, n'a par-tout qu'un poil court semblable à celui dont le Lion est couvert sur les parties postérieures de son corps. Roi du désert, il attaque tous les animaux, dont le Tigre, l'Eléphant, le Rhinocéros & l'Hippopotame seuls osent lui résister, sans pouvoir toujours éviter de devenir sa proie. Mais il n'agit que par nécessité, ne chasse que pour le besoin, & dès

que ſa faim eſt aſſouvie, il reſte en paix avec le monde. La vue des hommes, le nombre & l'appareil n'effrayent point ſon courage, à moins que l'expérience des armes & de notre induſtrie ne lui ait appris à douter de ſa propre force.

Quoique les Romains captivaſſent les Lions pour les donner en ſpectacle, & que les ménageries des rois ſoient fournies de cette belle eſpèce, cependant nous ne ſommes point inſtruits d'une foule de choſes qui la concernent; nous n'avons que des conjectures ſur la durée de la vie des Lions, que l'on eſtime être d'environ vingt-cinq ans; nous ne ſavons pas mieux quelle eſt celle de la geſtation, de l'accroiſſement des petits, & du nombre de ceux-ci dans chaque portée; &, ce qui eſt encore plus ſingulier, parce que la vérification du fait doit être facile, les auteurs ne ſont pas d'accord ſur le nombre des mammelles de la femelle, la plupart ne lui en accordent que deux: Buffon lui en a trouvé quatre.

La voix du Lion eſt un rugiſſement terrible, un ſon très-fort, prolongé, retentiſſant; il paſſe pour n'avoir pas la vue très-bonne; ſon haleine & ſon urine ſont très-fétides: il eſt léger, prompt à la courſe; & lorſqu'il veut ſaiſir une proie, il fait des bonds & s'élance à des diſtances conſidérables.

Buffon a deſſiné le Lion avec nobleſſe & vérité, lorſqu'il dit de lui « que » ſa colère eſt noble, ſon courage magnanime, & ſon naturel ſenſible. On » l'a vu ſouvent dédaigner des petits ennemis, mépriſer leurs inſultes, & leur » pardonner des libertés offenſantes; on l'a vu réduit en captivité, s'ennuyer » ſans s'aigrir, prendre au contraire des habitudes douces, obéir à ſon maître; » flatter la main qui le nourrit, donner quelquefois la vie à ceux qu'on avoit » dévoué à la mort en les lui donnant pour proie, & comme s'il ſe fût attaché » par cet acte généreux, leur continuer enſuite la même protection, vivre » tranquillement avec eux, leur faire part de ſa ſubſiſtance, ſe la laiſſer même » quelquefois enlever toute entière, & ſouffrir plutôt la faim que de perdre le » fruit de ſon premier bienfait ». J'ajouterai à cette peinture un trait que j'ai recueilli, comme témoin du fait qui le préſente. Un Lion de la ménagerie de Verſailles, fièrement aſſis près de la grille de ſa loge, ſouffroit patiemment les tracaſſeries d'un curieux qui cherchoit à ſaiſir quelques parties de ſa crinière & à les lui tirer modérément. A la fin, le Lion jetta un rugiſſement bref, mais aſſez fort, avec un accent qui exprimoit plutôt la plainte que la fureur. Le jeune indiſcret qui le tourmentoit cracha ſur lui à travers les barreaux; le Lion, ſans ſe déplacer, tourna la tête avec un air de dédain, & s'obſtinant à marquer ainſi ſon mépris, réſiſta à toutes les tentatives que l'on fit enſuite, durant plus d'un quart d'heure, pour l'obliger à tourner ſa tête, ou ſes regards, dans la direction naturelle à ſon attitude. Jamais hauteur d'un être indigné de la lâcheté de ſon foible adverſaire, n'eut de geſte plus dédaigneux ni d'expreſſion plus vive, que le mouvement de cet animal & le caractère de ſa phyſionomie dans cette circonſtance.

F. TIGRIS. 2^e^. Genre. *Cauda elongata, corpore maculis omnibus virgatis.*

Ce terrible animal, dont la fureur & la cruauté ne peuvent ſe comparer que l'une à l'autre, habite les régions brûlantes de l'Afrique & de l'Aſie; mais il n'eſt pas pourtant d'une égale grandeur, & il paroîtroit, d'après les témoignages des voyageurs, que, peu commun même dans les contrées qui lui ſont particulières, ce n'eſt encore qu'en Aſie qu'on trouve ces Tigres de quinze pieds de longueur que les Portugais ont appellé *Tigre Royal.* Celui d'Afrique eſt encore auſſi grand que le Lion, qu'il oſe quelquefois braver: « plus bas ſur » ſes jambes, le corps allongé, la tête nue, les yeux hagards, la langue cou- » leur de ſang, toujours hors de la gueule, il n'a, dit Buffon, que les carac- » tères de la baſſe méchanceté & de l'inſatiable cruauté; il n'a pour tout inſ- » tinct qu'une rage conſtante, une fureur aveugle, qui ne connoît, ne diſtin- » gue rien, & qui lui fait ſouvent dévorer ſes propres enfans, & déchirer leur » mère lorſqu'elle veut les défendre. C'eſt peut-être le ſeul de tous les animaux » dont on ne puiſſe fléchir le naturel: ni la force, ni la contrainte, ni la vio- » lence ne peuvent le dompter. Il s'irrite des bons comme des mauvais trai- » temens; la douce habitude qui peut tout, ne peut rien ſur cette nature de fer; » le temps, loin de l'amollir en tempérant les humeurs féroces, ne fait » qu'aigrir le fiel de ſa rage; il déchire la main qui le nourrit, comme celle » qui le frappe; il rugit à la vue de tout être vivant; chaque objet lui paroît » une nouvelle proie, qu'il dévore d'avance de ſes regards avides, qu'il » menace par des frémiſſemens affreux mêlés d'un grincement de dents, & » vers lequel il s'élance ſouvent, malgré les chaînes & les grilles qui briſent » ſa fureur ſans pouvoir la calmer ».

Il ſe tient dans les forêts, & fréquente les bords des fleuves & des lacs, où il eſt obligé de venir ſouvent étancher ſa ſoif dévorante; c'eſt auſſi dans ces lieux où le même beſoin, que le climat rend très-preſſant, attire tous les animaux, que le Tigre choiſit ſa proie & ſatisfait ſa paſſion pour le carnage & le ſang. Il ſaute & bondit avec une incroyable vélocité, ſe portant à pluſieurs toiſes d'un ſeul élan; il fait mouvoir la peau de ſa face & rugit comme le Lion, mais avec une voix plus rauque.

Un poil court, c'eſt-à-dire long d'un à deux pouces, excepté ſur les côtés de la tête, où il a un peu plus de longueur, couvre tout ſon corps; le fond en eſt blanchâtre ou fauve très-clair, rayé de bandes noires qui s'étendent tranſverſalement autour du corps, qu'elles embraſſent comme autant d'anneaux. Buffon a très-bien remarqué ce caractère propre au Tigre, & par lequel il eſt diſtingué de la Panthère, de l'Once & du Léopard, qui lui reſſemblent pour la forme du corps, les habitudes & les mœurs. La face du Tigre eſt parſemée de longues taches ou raies noires & fauves; la queue eſt régulièrement annullée des mêmes couleurs que celles du corps.

Sa peau eſt aſſez eſtimée à la Chine, les mandarins militaires en couvrent

leurs chaiſes dans les marches publiques; ils en font auſſi des couvertures de couſſins pour l'hyver. Elle eſt d'uſage en Afrique, mais beaucoup moins que celle des animaux dont nous allons parler, & dont l'Europe eſtime auſſi davantage la fourrure plus éclatante.

« Dans la claſſe des animaux carnaſſiers, dit Buffon, le Lion eſt le premier, » le Tigre eſt le ſecond; & comme le premier, même dans un mauvais genre, » eſt toujours le plus grand & ſouvent le meilleur, le ſecond eſt ordinairement » le plus méchant de tous. A la fierté, au courage, à la force, le Lion joint la » nobleſſe, la clémence, la magnanimité; tandis que le Tigre eſt baſſement » féroce, cruel ſans juſtice, c'eſt-à-dire ſans néceſſité. *Il en eſt de même dans » tout ordre de choſes où les rangs ſont donnés par la force; le premier qui peut » tout, eſt moins tyran que l'autre, qui ne pouvant jouir de la puiſſance plé- » nière, s'en venge en abuſant du pouvoir qu'il a pu s'arroger* ».

Si cette réflexion n'eſt pas abſolument exacte quant aux animaux dont il eſt queſtion, & qui tiennent également de la nature le pouvoir dont ils uſent, elle eſt ſublime dans ſon application à ce qui ſe paſſe dans la ſociété humaine; & l'on aime à voir le crayon du peintre de la nature eſquiſſer uue grande vérité politique, avec cette mâle hardieſſe qu'on trouve ſi rarement dans les ſujets des rois.

F. PARDUS. 3ᵉ. Genre. *Cauda ſubelongata, corpore fuſco maculis annularibus nigris centro notatis.*

F. PANTHERA. 4ᵉ. Genre. *Cauda elongata, corpore albido maculis irregularibus nigris.*

F. LEOPARDUS. 5ᵉ. Genre. *Cauda mediocri, corpore fuſco maculis ſubcoadunatis nigris.*

La *Panthère*, l'*Once* & le *Léopard*, ont été réunis, par Buffon, dans un même article, pour éviter les équivoques, les fauſſes dénominations, & prévenir les doutes: d'ailleurs, ces trois eſpèces, quoique très-diſtinctes, ſont infiniment rapprochées. Inférieures au Tigre par la taille, ſemblables à lui par les mœurs, & de robes preſque ſemblables entr'elles, on ne les connoît guère mieux que lui quant au temps de la geſtation, au nombre de petits qu'elles produiſent, & à la durée de leur vie.

Mais notre raiſon particulière d'en traiter enſemble, c'eſt qu'elles fourniſſent toutes de belles fourrures, que l'on confond ſouvent dans le commerce par leurs dénominations.

Le *Pardus*, ou la *Panthère*, a le corps de ſix à ſept pieds de longueur, la queue de deux à trois pieds, les oreilles courtes & pointues; ſes poils courts, doux & brillans, ſont d'un fauve plus ou moins foncé ſur le dos & les côtés du corps, & blanchâtres ſous le ventre; des marques noires, en forme de roſes

ou d'anneaux irréguliers, sont dispersées sur ce fond fauve; elles sont séparées les unes des autres sur les côtés du corps, beaucoup d'entr'elles ont au centre une tache noire semblable à la teinte de la circonférence; elles sont pleines sur la poitrine, la tête, le ventre & les jambes. La queue est marquée de grandes taches noires en-dessus, & d'anneaux noirs & blancs vers le bout. Cet animal a l'air féroce, l'œil inquiet, le regard cruel, les mouvemens brusques, & le cri semblable à celui d'un dogue en colère, & même d'un son encore plus rauque. Sa langue est rude & rouge, ses dents fortes & pointues, ses ongles aigus, durs & très-forts, le bout du nez noir, & il a quatre mammelles au ventre. Les pelletiers connoissent sa fourrure, & la désignent exactement par le nom de peau de Panthère. Il habite l'Afrique & l'Asie; & malgré sa fierté, sa rudesse, on le captive & le dresse pour la chasse, mais sans lui faire perdre sa férocité, quelquefois funeste même à son maître, s'il ne prend la plus grande précaution pour se mettre à l'abri de ses excès. Aussi ne le mène-t-on que sur une voiture, dans une loge de fer, dont on ouvre la porte lorsque le gibier paroît.

Quant à l'*Once*, la *Panthera* d'Erxleben, dont les marchands fourreurs appellent la dépouille *peau de Tigre d'Afrique*, c'est la plus petite de ces diverses espèces; elle n'a le corps que d'environ trois pieds & demi de longueur, son poil est plus long que celui de la Panthère, & sa queue, fournie de poils allongés, est aussi, par proportion aux dimensions de son corps, beaucoup plus grande que celle de la Panthère, puisqu'elle est longue de trois pieds; sa tête épaisse, est accompagnée d'oreilles courtes, & marquée de petites taches rondes & noires, sur un fond blanc grisâtre, qui est celui de tout le corps. Le dos & les côtés sont marqués de taches irrégulières & allongées, disposées en forme de stries, à l'égard les unes des autres: celles qui sont éparses sur les jambes & les cuisses, sont beaucoup plus petites & plus rares; au contraire, des marques de la queue plus larges & plus rapprochées.

L'*Once* s'apprivoise aisément, & se dresse pour la chasse, en Perse & en divers autres lieux de l'Asie, où se trouve cet animal, ainsi que dans l'Empire de la Chine; il habite aussi la Barbarie & les parties méridionales de l'Afrique. Ce n'est sans doute que dans des régions peuplées de Tigres, de Lions, de Panthères, &c., qu'on peut imaginer d'avoir recours aux individus mêmes de ce genre, pour faire la guerre aux animaux: la race des Chiens ne sauroit se conserver au milieu de tant d'ennemis cruels; d'ailleurs, elle s'abâtardit & perd l'instinct & la voix dans les climats de la Zône Torride. Cependant, au Cap de Bonne-Espérance, dans un climat plus tempéré, il est vrai, on élève des Chiens qu'on rend propres à la chasse des plus terribles animaux, des Lions & des Tigres mêmes. (*Voyez* le voyage de Sparmann.)

L'Once n'a pas l'odorat aussi fin que le Chien; il ne suit pas les bêtes à la piste, mais les chasse à vue: souvent il grimpe sur les arbres pour attendre sa proie & s'élance sur elle à son passage, méthode qui lui est commune avec la Panthère & le Léopard.

Celui-ci,

Celui-ci, plus grand que l'Once & plus petit que la Panthère, ne s'apprivoise jamais : furieux comme le Tigre, il attaque toutes les sortes d'animaux, & l'homme même. Il a la tête ronde, les oreilles courtes & droites, l'œil agard, le cou gros & court, les griffes fortes & tranchantes. Son corps est long de quatre pieds, sa queue n'a que deux pieds & demi; son poil court, est un peu allongé sous le ventre.

Sa fourrure est la plus belle & la plus estimée de toutes les peaux d'animaux de ce genre; le fond en est constamment fauve, plus ou moins foncé, mais toujours d'une teinte vive, parsemé de taches, anneaux ou roses, bien terminées, d'un noir brillant, & toujours plus petits que dans la Panthère; ses taches sont entières & très-petites sur la face & les jambes. La mode avoit mis cette bigarrure tellement en faveur en France, il y a quelques années, que l'on faisoit des velours de couleurs & de dessins pareils à la peau du Léopard; ces velours s'employoient en petits manchons, même en habits, & les femmes en garnissoient le devant de leurs robes de larges bandes qu'on appelloit alors des *platitudes*.

On fait grand usage au théâtre d'étoffes ressemblant à la peau de Léopard, pour imiter le costume des sauvages, suivant les pays desquels cette prétendue imitation est souvent fausse; mais elle rappelle l'idée du genre de vêtement le plus ordinaire dans la vie simple de certains peuples, & elle est agréable à l'œil.

La peau du Léopard est très-recherchée en Afrique; on en fait de superbes caparaçons pour des Chevaux de selle; parmi nous elle ne s'employe guère à cet usage que pour ceux de voiture.

Cet animal est commun en Guinée & au Sénégal; il se trouve aussi dans les parties les plus chaudes de l'Asie. Les Indiens & les Nègres mangent de sa chair & de celle du Tigre.

En suivant l'ordre des *Felis* nous entrons dans un labyrinthe où les naturalistes, d'une part, & les commerçans de l'autre, ont tellement réuni, distingué, confondu & brouillé les dénominations, qu'il est impossible de les mettre tous d'accord. Les *Chat-Pard*, *Chat-Cervier*, *Chat-Tigre*, *Loup-Cervier*, diversement appellés ou pris les uns pour les autres, ne présentent qu'une série d'animaux très-ressemblans, dont la fourrure est également d'usage sous des noms divers. Cependant, pour nous arrêter à quelque chose de fixe au milieu de ce cahos, nous rapprocherons les objets, connus par les pelletiers, de ceux décrits par Buffon & désignés par Erxleben, de manière qu'en suivant toujours la nomenclature de ce dernier, nous puissions indiquer, avec le moins d'erreurs qu'il nous sera possible, à quel sujet en circulation dans le commerce il convient de l'appliquer.

F. CONCOLOR. 7^e^. Genre. *Cauda mediocri, corpore immaculato fulvo.*

C'est le Tigre rouge de Brisson, le *Couguar* de Buffon, & probablement ce que les pelletiers appellent le *Loup-Cervier roux*, qu'ils disent tirer de la

Nouvelle-Yorck, & dont les peaux sont mêlées avec celles du Loup-Cervier ordinaire, mais remarquables par un poil plus court & plus lisse. Il n'est point marqué de longues raies comme le Tigre de l'Ancien-Monde, ni de taches dessinées comme celles de la Panthère & du Léopard; sa couleur est d'un fauve roux ou vif, mais diversement nuancé dans l'étendue de son corps, & mêlé çà & là, particulièrement sur le dos, de teintes noires. La poitrine, le ventre, & l'intérieur des cuisses sont grisâtres. D'Aubenton n'a trouvé que trois pieds six pouces de longueur au Couguard femelle, dont il donne la description; mais Erxleben exprime généralement que cet animal a cinq pieds trois pouces de long, & la queue de deux pieds huit pouces. Sa tête est petite, ses oreilles courtes & pointues; ses yeux grands; les côtés de la lèvre supérieure garnis de moustaches; le menton blanc, la queue cylindrique & de couleur obscure est noire par le bout; les ongles sont blancs, les jambes longues & fortes. Commun à la Guiane, & autrefois dévastateur de l'isle de Cayenne, où il arrivoit en nombre & à la nage pour attaquer les troupeaux, il habite le continent de l'Amérique, depuis le Canada jusques y compris le Brésil; mais il est un peu plus petit vers le Nord; c'est le Lion, ou plutôt le Tigre du Nouveau-Monde; acharné sur sa proie, il l'entame, la suce & la dévore sans la dépecer; il grimpe sur les arbres, à la manière du Léopard, pour se jetter sur les animaux à leur passage. Fidèle à son systême, Buffon veut qu'il soit paresseux & lâche, parce qu'il ne convient pas à ce systême que les animaux, non plus que les hommes d'Amérique, soient doués de courage; il apporte en preuve qu'il suffit d'allumer du feu, lorsqu'on est obligé de passer la nuit dans les bois, pour l'empêcher d'approcher; mais en Afrique on use du même expédient avec assez de succès contre le Lion courageux & le Tigre impitoyable de ces contrées. (V. Sparmann.) Le Couguard, dans sa faim, attaque les hommes, & fait la guerre à tout ce qui respire; il ne vit que de proie, & s'abreuve plus souvent de sang que d'eau. Les naturels du pays mangent sa chair. On employe aussi sa fourrure à faire des housses de chevaux.

Quant au *Chat-cervier*, il paroit n'être qu'une variété du *Loup-cervier*, à l'article duquel nous remettons d'en traiter. (*V. F. Lynx*).

Le F. PARDALIS, dixième genre, *cauda elongata, corpore fusco maculis ocellaribus elongatis.*

L'Ocelot de Buffon, est, sans doute le *Chat pard* des pelletiers comme celui de Brisson; il se trouve en Amérique, d'où les premiers disent le tirer, & sa robe offre le mélange de roux, de noir & de blanchâtre, qu'ils attribuent à sa fourrure.

C'est un des animaux féroces du nouveau monde; il fait sa proie de tous ceux qui sont plus foibles que lui, demeure sur les arbres, d'où il épie le bétail & le gibier, & paroît encore plus avide de sang que de chair, ce qui le rend très-destructeur; mais il attaque rarement les hommes, il paroît les redouter, & il craint aussi les chiens. Son corps est long de quatre pieds,

ſes oreilles courtes, ſon muſeau long & gros, garni de mouſtaches diſpoſées en quatre ordres & de la longueur de la tête; il reſſemble, par les proportions de ſon corps, au Tigre, au Léopard & aux autres animaux de cet ordre. De tous ceux à peau tigrée, l'Ocelot mâle, dit Buffon, a certainement la robe la plus belle & la plus élégamment variée. Elle n'eſt point cependant à mouches ou roſes, comme celle du Léopard, mais à bandes noires & brillantes, ſur un fond roux & vif, ou blanchâtre en quelques endroits. Une première raie noire s'étend ſur la ligne dorſale; d'autres raies ſemblables, légèrement interrompues par places, ſe deſſinent ſur les côtés; la poitrine eſt couverte de bandes tranſverſales en forme de collier; la face, les cuiſſes, le ventre, les jambes ſont maculées de points noirs & détachés. La queue, plus courte que le corps, de moitié, eſt fauve & tachetée de marques noires, petites vers ſa baſe, & plus larges à l'autre extrémité.

Les couleurs du mâle ſont beaucoup plus vives & plus belles que celles de la femelle.

Il paroîtroit que ces animaux ne produiſent que deux petits, du moins n'en avoit-on trouvé que deux (mâle & femelle), qui furent enlevés à leur mère, près de Carthagène, & envoyés à Paris il y a pluſieurs années. La captivité n'adoucit point leur naturel féroce; à trois mois d'âge ils avoient tué & dévorée une chienne qu'on leur avoit donnée pour nourrice.

On les avoit appelé *Chat-Tigre*, nom ſous lequel Dampier en fait mention, & que Buffon a rejeté, parce qu'il a été également appliqué à des animaux d'eſpèce différente.

Nos fourreurs, qui employent auſſi la dénomination de *Chat-Tigre*, ſont fort embarraſſés d'en faire une juſte application, car ils conviennent que ſa dépouille eſt fort rare; & beaucoup d'entr'eux la citent ſans la connoître.

Dans les diverſes eſpèces de l'ancien & du nouveau continent, quelques-unes peuvent fournir, par fois, dans le commerce, des fourures qu'on n'a pas coutume d'y voir, & dont les dénominations doivent être bientôt confondues ou altérées.

C'eſt ainſi peut-être, qu'on y aura vu quelquefois le JAGUAR de Buffon (FELIS ONÇA, neuvième genre, *cauda ſubelongata*, *corpore fuſco-luteſcente ocellis nigris rotundato angulis medio flavis*), appelé par divers auteurs, Tigre d'Amérique, Tigre de Cayenne, &c. Le MARGAY, F. TIGRINA (*cauda elongata*, *corpore fulvo*, *nigro ſtriato maculatoque ſubtus albido*), *Chat ſauvage* ou *Chat tigré* de l'Amérique meridionale, qui ſe trouve auſſi dans les pays tempérés, & peut-être même le GUÉPARD, ou F. JUBATA (*cauda mediocri*, *corpore fulvo maculis nigris*, *collo jubato*), appelé par d'autres *Loup-Tigre* & *Tigre barbet*, qui habite les Indes & l'Afrique.

Ainſi que le SERVAL (F. S., treizième genre, *cauda ſubabbreviata*, *corpore ſupra fuſco maculis nigris*, *orbitis ventreque albis*), qui ſe trouve dans les montagnes des Indes, & que Buffon eſtime être le même animal que celui décrit par quelques voyageurs, ſous le nom de *Chat-Tigre* du Sénégal

& du Cap de Bonne-Espérance, semblable au Chat par la figure, mais quatre fois plus gros, & dont la robe fauve ou cendrée est tachetée de mouches noires.

F. Catus. 12^{e}. Genre. *Cauda elongata fusco annulata, corpore fasciis nigricantibus; dorsalibus longitudinalibus tribus; lateralibus spiralibus.*

Le Chat, proprement dit, ne forme qu'une espèce dans laquelle on distingue seulement des variétés; mais les proportions du corps, & la grandeur même, sont généralement semblables dans tous les individus, à l'exception des petites différences qu'apportent dans le Chat sauvage la liberté dont il jouit, & le plus parfait développement qu'elle favorise.

Nous ne nous arrêterons pas à décrire les mœurs du Chat, elles sont assez connues, & la domesticité de cet animal n'a pu tellement influer sur son naturel qu'on n'y découvre encore la ruse qui en fait l'essence, & que son goût constant pour la chasse de tous les animaux qui lui sont inférieurs en force ne s'exerce en toute occasion.

Le corps allongé, les jambes courtes, la queue cylindrique & longue, toujours en mouvement lorsque l'animal guette & vise sa proie, la tête ronde, les oreilles droites, de grands yeux, le menton court, de longues & roides moustaches, des ongles fermes & rétractiles : le Chat, dans ses petites dimensions, a beaucoup de rapport avec le Tigre, dont il partage aussi jusqu'à certain point le caractère féroce.

Buffon, qui ne perd jamais l'occasion de faire des portraits qu'il dessine & colorie avec autant d'agrémens, n'a pas manqué de tracer celui du Chat, & d'opposer la malignité, l'indépendance de ce *domestique infidele*, à la docilité, à l'attachement du Chien; mais en se complaisant, en même temps à rappeler les douces influences du climat d'Espagne & de Syrie, qui semble adoucir la nature, embellir la forme & aviver les couleurs des animaux, il ajoute que le *Chat sauvage a les couleurs dures & le poil un peu rude, comme la plupart des autres animaux sauvages*, & il est en contradiction avec Daubenton, qui, dans la description attachée à l'histoire de Buffon, reconnoît *que le Chat sauvage a le poil plus long & plus doux que celui des Chats domestiques.* Nous ajouterons que les Pelletiers préfèrent sa fourrure par la même raison, & que l'observation de Buffon ne paroît plus qu'une jolie phrase sans vérité, quand on considère la finesse & la beauté du poil des animaux dont les fourrures sont les plus recherchées, & qui tous habitent les régions sauvages, les forêts désertes des contrées Boréales.

Le Chat sauvage (*F. Catus ferus*), est de la grandeur de ceux de son espèce de la plus grande taille, c'est-à-dire d'environ trente pouces, sans compter la queue, qui en a onze. Le fauve, le noir & le gris pâle se mélangent dans sa robe par raies & par taches, & même quelquefois dans l'é-

tendue des poils considérés isolément; la queue est régulièrement annullée de ces couleurs, que le blanc remplace sous le ventre; les levres & la plante des pieds sont noirs.

La contraction de la papille du Chat, large & ronde dans l'obscurité, verticale & semblable à une ligne étroite à l'éclat du jour, est l'un de ses caractères les plus remarquables, & la cause de son excellente vue dans la foible lueur du crépuscule, comme du brillant de ses yeux dans l'ombre. Son agilité dans les sauts, son animosité contre les Rats, sa passion pour certaines plantes, son goût pour la mollesse & pour la propreté, son frémissement dans la colère, la fétidité de son urine, l'électricité de ses poils, & ses clameurs en amour, sont aisément remarqués dans le *Chat domestique*, dans l'espèce duquel les couleurs se nuancent & se varient à l'infini, & dont les Pelletiers se servent encore, mais pour des ouvrages plus communs.

Le *Chat d'Espagne* (*F. Catus Hispanicus*), dont le roux vif, le beau noir & le blanc éclatant, tranchent alternativement ou se mêlent agréablement sur sa robe, est une variété rare pour nous.

Le *Chat des Chartreux* (*F. Catus Cœruleus*), dont la fourrure luisante est d'un gris uniforme, cendré, seulement plus foncé sur le dos, où même elle est quelque-fois marquée d'une nuance noire, est souvent employé en place du petit gris, auquel il supplée très-bien.

Le *Chat d'Angora* (*F. Catus Angorensis*), est distingué par la longueur de ses poils qui environnent sa tête comme d'une fraise & donnent à sa queue la beauté de celle de l'écureuil. On emploie sa fourrure blanche pour bordure de pelisses & autres ouvrages, en place de celle du Renard blanc, qu'elle imite assez bien au premier coup d'œil, mais elle n'est jamais aussi fine, aussi douce, aussi fournie; elle se soutient peu & perd bientôt sa fraîcheur & son éclat.

Le Chat paroît habiter toutes les parties de l'ancien & du nouveau monde; commun dans notre Europe, on le trouve en Perse, dans l'Inde & à la Chine, il vit en Guinée il s'est prodigieusement multiplié en Amérique, & il supporte le froid des régions boréales comme l'ardeur des plus chauds climats.

F. LYNX. 15e. Genre. *Cauda abbreviata apice atra, auriculis apice barbatis, corpore maculato.*

Le *Lynx* ou *Loup-Cervier*, comparable au Loup par son naturel & ses mœurs, semblable au Chat par la forme, mais beaucoup plus grand & plus fort, a le corps long de quatre pieds & demi; sa queue courte n'a que six pouces; ses jambes & ses pieds sont gros & fournis; ses oreilles droites, & plus pointues que celles du Chat, sont terminées par un bouquet de poils réunis en pinceau, & s'élèvent quelque fois à un pouce & demi. Ce carac-

tère avoit été jugé lui être particulier avec le *Caracal ;* cependant Buffon cite le fait, très-extraordinaire, d'un Chat né avec ces bouquets de poils aux oreilles. Les yeux du Lynx sont très-brillans; il a l'iris d'un jaune pâle & l'angle postérieur de l'œil plus relevé vers l'oreille, que ce même angle ne l'est dans le Chat. La description de d'Aubenton & les mesures d'après lesquelles elle est faite, ne donnent au Lynx que deux pieds cinq pouces de longueur, aussi Buffon le compare-t-il au Renard pour la taille; ces dimensions diffèrent beaucoup de celles indiquées par Erxleben que nous suivons; mais un grand nombre d'auteurs, dont plusieurs sont cités par Buffon même, ont parlé de Lynx qu'ils avoient vus, & dont la grandeur étoit beaucoup plus considérable, ainsi que l'attestent encore évidemment les fourrures qui se trouvent chez les Pelletiers. Ce qui est également indubitable, c'est que l'espèce du Lynx a des variétés dont le plus ou le moins de grandeur fait la seule différence. Aussi Buffon, reconnoissant ces variétés, & comme embarrassé du témoignage des voyageurs qui parlent de Lynx d'Afrique, de Perse & de l'Inde, met-il tous ses soins à chercher d'autres distinctions pour prouver que ces animaux des climats chauds de l'ancien continent ne sauroient être le Lynx qui se trouve aussi en Amérique. Nous ne le suivrons pas dans tous les détails érudits où il est entré; la partie systématique de son histoire est aujourd'hui celle à laquelle on fait le moins d'attention, & il en doit être ainsi de tout ce qui y ressemble, à mesure que la science fait plus de progrès.

Le Lynx a les poils longs, flexibles, d'une couleur cendrée obscure avec des teintes de fauve, de blanc & de noir; Erxleben, d'après Linnæus, fait une variété de celui chez qui le blanc fait la couleur dominante, sans autre interruption que des mouches noires, ou de couleur obscure & brillante, particulièrement sur la tête, le dos & les cuisses.

Les plus belles peaux de Lynx viennent de la Sibérie, de Virginie & du Canada, sous les noms de *Loup-Cervier* & de *Chat-Cervier*; cette dernière dénomination est appliquée aux plus petites; la Russie, la Suède, la Norvège, la Pologne & la Prusse en fournissent aussi. Il paroît que dans tous les pays du Nord où il y a des Lynx, on distingue le Lynx commun qui est appelé Lynx Loup (*Warglo* en Suédois, *Ulo-Goupe* en Norvége), du Lynx-Chat, ou Chat-Cervier, dont la grandeur est moindre, & la couleur plus blanche, avec des taches plus marquées; au reste, les couleurs varient suivant le climat & la saison. En Norvège on distingue encore le Lynx-Renard, & même un Lynx-Poulain, dont Pontoppidam & Muller font également mention. Mais, ainsi que nous l'avons déjà exprimé, loin d'être assuré que ce soient des espèces distinctes, on convient assez unanimement que ce ne sont que des variétés.

Le Lynx vit de proie & de rapines, il se tient sur les arbres, il y guette les gros animaux à leur passage, & y poursuit le gibier jusqu'à leur cîme; lorsqu'il s'est élancé sur un Cerf ou un Chevreuil, il le prend à la gorge, lui suce le sang, lui ouvre la tête & en dévore la cervelle, après quoi souvent

il cherche une autre proie. Il a un hurlement ſemblable à celui du Loup, & le ſoin, comme les Chats, de recouvrir de terre ſes excrémens.

Les forêts ſont le ſéjour qu'il préfère : il produit deux ou trois petits. Sa dépouille, comme preſque toutes les fourrures, eſt particulièrement recherchée dans l'hyver, temps où elle eſt plus belle & meilleure; le ventre en eſt la partie la plus eſtimée. Une belle peau ſe vend juſqu'à 48 ou 50 liv. ſur les lieux.

On prend le Lynx à la trappe, avec des appâts, & on le tire auſſi au fuſil.

QUARANTE-CINQUIEME ORDRE.

CANIS.

Dentes primores VI : *laterales longiores diſtantes : intermedii lobati.*
Inferiores VI : *laterales lobati.*
Laniarii *ſolitarii, incurvati.*
Molares *VI. ſ. VII* : (*Pluresque quam in reliquis.*

Les naturaliſtes ont rangé dans cet ordre pluſieurs eſpèces d'animaux que leurs reſſemblances ont dû faire rapprocher. Le *Chien*, proprement dit, dont les variétés ſont extrêmement nombreuſes, & beaucoup plus, ſans comparaiſon, que celles d'aucune autre eſpèce, n'offre point de dépouilles dont l'emploi général en fourrure nous oblige à traiter de cet animal. Cependant, des habitans de quelques iſles nouvellement découvertes nourriſſent des Chiens, de la peau deſquels ils ſe ſervent pour border leurs vêtemens, & ils font grand cas de cette parure. Mais l'uſage partiel de petites peuplades ne conſtitue pas un art ou un commerce qui influe en rien ſur le nôtre, ou puiſſe être conſidéré comme en faiſant partie.

C. Lupus. 2^{e}. Genre. *Cauda incurvata.*

Plus grand que le Chien ordinaire, le *Loup* eſt long de trois pieds & demi; ſa tête eſt allongée, ſon muſeau pointu ; il a les yeux obliques, les dents très-fortes, les oreilles pointues & droites, les cuiſſes allongées, la queue garnie de poils & longue d'un pied & demi. Son poil eſt rude & d'un fauve terne,

quelquefois mêlé de blanc. Il a les sens exquis, la vue, l'ouie & sur-tout l'odorat.

Il habite les forêts d'Europe, d'Asie, d'Afrique & d'Amérique. On ne le trouve plus au pôle Arctique; il est rare en Suède, & les Anglois sont parvenus à extirper sa race de la Grande-Bretagne, si ce n'est pourtant des montagnes d'Ecosse, où l'on prétend qu'il en existe encore.

La férocité sans courage, la cruauté, l'avidité, caractérisent cet animal vorace, qui se nourrit de sang, de chairs corrompues, & d'êtres vivans qu'il dévore avec les poils & les plumes, avalant jusqu'à leurs os que brise sa dent meurtrière. Les Moutons, les Chevaux mêmes, les Anes, les Chiens sont souvent ses victimes. Dans la disette & l'excès de la faim, il déchire sa propre espèce, & attaque les hommes mêmes. On assure qu'un Loup blessé est, à la trace de son sang, suivi par ses pareils, qui l'achèvent pour s'en nourrir; on dit encore que le Loup qui a goûté de la Chair humaine, la préfère à toute autre, & ne cesse plus de la rechercher. L'ardeur de son sang rend extrême pour lui le besoin de boire, & la soif le conduit plusieurs fois le jour aux mares & ruisseaux où il peut se désaltérer. Lorsque l'eau lui manque, il prend ces accès de fureur qui le rendent si redoutable, le font s'attaquer à tout, le conduisent à la rage & se terminent par la mort.

Les Loups s'unissent en Janvier; la femelle porte dix semaines, & met bas, dans le fort qu'elle se prépare au fond des bois, depuis cinq jusqu'à neuf petits, qui naissent les yeux fermés, qu'elle nourrit soigneusement & défend avec fureur, lorsqu'ils sont attaqués; elle ne les abandonne que lorsqu'ils sont en état de pourvoir à leurs besoins, ce qui arrive à un an. Ils n'engendrent qu'après leur seconde année, & vivent environ vingt ans.

Buffon, dont les portraits sont toujours saillans, quoiqu'ils manquent quelquefois de justesse ou renferment quelques contradictions, termine celui du Loup par les traits suivans : « Désagréable en tout, la mine basse, l'aspect » sauvage, la voix effrayante, l'odeur insupportable, le naturel pervers, » les mœurs féroces; il est odieux, nuisible de son vivant, inutile après sa » mort ». Cependant, on fait de sa peau des fourrures grossières, mais chaudes & durables.

Le même auteur s'étoit trompé, en affirmant que les espèces du Chien & du Loup ne peuvent s'unir; parce que les expériences qu'il avoit tentées ne lui avoient pas réussi, il en avoit conclu l'impossibilité de la chose. Des faits plus récens ont justifié, sur ce point, l'opinion des anciens, & prouvé la raison des nomenclatures, malgré la critique de Buffon, qui ne néglige aucune occasion de dépriser la méthode à laquelle il n'a pas voulu s'assujettir. Lui-même avoit déjà rectifié ses erreurs dans ses supplémens, d'après les produits obtenus d'une Louve & d'un Chien.

Le Loup est très-commun en Russie; on le chasse de différentes manières: en automne & dans l'hyver, au piège, qui consiste en larges fosses légèrement recouvertes de branches d'arbres & de gazon, sur lesquels on met quelqu'appât.

Mais

Mais ce moyen ne réuſſit bien que dans le temps où les Louves ſont en chaleur ; alors, ſe promenant beaucoup, divaguant çà & là, & toujours ſuivies d'un nombre de mâles, les unes & les autres ſont aiſément attirées par les appâts, & ſe prennent dans les foſſes diſpoſées à cet effet. En Pologne, comme en Ruſſie, dans les bois de peu d'étendue, on dépoſe des bêtes crevées qui y attirent les Loups, après quoi l'on forme autour des bois une enceinte de toiles ou de filets, & l'on fait une battue qui vaut quelquefois quinze, dix-huit ou vingt Loups. On en tire beaucoup au fuſil, & on les attire encore avec un appât de beurre frais & de ſublimé corroſif ; on fait fondre le beurre dans un vaſe de terre verniſſé, on y ajoute du ſublimé corroſif, puis on l'expoſe au froid, &, avec des ſpatules de bois, on en prend des portions que l'on met en cornets que les chaſſeurs diſpoſent dans les endroits les plus fréquentés par les Loups. Ce moyen ne peut être employé qu'en temps de gelée, autrement le beurre ſe fondroit & l'appât ſeroit perdu : il faut auſſi viſiter chaque matin les lieux & les environs des cornets ; car le ſublimé a une telle action, qu'auſſitôt qu'il eſt avalé, le feu prend à la gorge de l'animal, qui expire bientôt ſur la place ou à peu de diſtance, &, en moins de vingt-quatre heures, la peau ſeroit tellement altérée que le poil s'en détacheroit.

Les Loups de Sibérie ſont les plus beaux & les plus chers ; leur poil eſt plus denſe, plus long, plus fin & plus doux : quelques-uns ont les poils blancs, argentés à la pointe ; les peaux de cette ſorte ſe vendent dans le pays juſqu'à cinq & ſix louis, & ſervent en fourrure de manteaux ou à faire des manchons. Ceux de Ruſſie ſont les plus eſtimés, après ceux de Sibérie ; & ceux de Pologne ſont placés au troiſième rang : chez ces derniers, la couleur jaunâtre eſt fort mélangée d'une teinte brune ou noire.

C. | Lycaon. 4^e^. Genre. *Cauda recta, corpore toto nigro.*

Loup noir de Buffon, beaucoup plus connu chez les pelletiers ſous la dénomination de *Renard noir.* Il eſt plus petit que le Loup ordinaire ; il eſt très-commun dans le Nord de l'Amérique, & ſe trouve auſſi dans les régions froides de l'Europe & de l'Aſie. Ses oreilles ſont plus grandes, plus droites & plus éloignées l'une de l'autre que dans le Loup commun ; ſes yeux ſont également obliques, plus petits & plus diſtans. La ligne dorſale eſt fournie de poils un peu plus longs que ceux du reſte du corps. Son naturel & ſes mœurs ſont les mêmes que dans la première eſpèce. Sa couleur totale eſt noire ; elle varie, cependant, par quelques nuances griſes, dont le poil eſt argenté. Les ſauvages font un grand cas de ſa peau, & s'en ſervent avec complaiſance. La fourrure du Renard noir d'Amérique eſt la moins belle de cette eſpèce, qui eſt fort eſtimée. Cet animal habite la Laponie, la Norvège, la Sibérie la plus froide, juſqu'au 56^me^ degré : ce ſont ces pays qui fourniſſent les plus beaux Renards, dont on dit que la dépouille ſe vend quelquefois au Kamtſchatka juſqu'à quatre cent roubles ou deux mille livres la peau. Cependant, le docteur Hofer, dont j'ai eu à citer

le ſavoir & l'aménité, avoit vu, il y a dix ans, à la foire de Zurſac, trois peaux de Loups noir, apportées par un marchand de Dantzick qui ne vouloit les vendre que ſoixante louis chacune. L'intenſité de la couleur & ſon luſtre étoient éblouiſſans & ſans la moindre altération, dans deux de ces peaux : la troiſième étoit parſemée çà et là de quelques poils à pointe blanche, ce que les connoiſſeurs regardoient comme un défaut, & ce qui fit manquer le premier marché ; car l'acheteur, qui conſentoit à payer cent vingt louis les deux premières, ne vouloit pas ſe charger de la troiſième au même prix.

En plaçant le *Lycaon* entre les *Loups* & les *Renards*, proprement dits ; Erxleben paroît le conſidérer comme une eſpèce très-voiſine des uns & des autres. Sa grandeur & ſes dimenſions lui font véritablement tenir le milieu entre le Renard & le Loup : la beauté de ſon poil luſtré, doux, long, fourni & très-noir, conſtitue ſa grande différence, & en met une extrême dans le prix de ſa fourrure, qui eſt la plus eſtimée, la plus chère que l'on connoiſſe dans le commerce.

CANIS VULPES. 5^{e}. Genre. *Cauda recta : apice albo.*

Le *Renard*, dont le caractère connu eſt devenu l'emblême de la ruſe & de la fineſſe, eſt très-répandu dans toute l'Europe, l'Aſie & l'Afrique. Long de deux pieds, la tête reſſerrée, le muſeau très-pointu, le front applati, il a les yeux obliques, fixes, d'une couleur brune & très-brillante ; ſes oreilles droites, fermes & pointues, ſont noires par le bout, ainſi que les pieds de devant. Son corps eſt couvert d'un poil allongé, fourni & fauve ou roux ; ſa queue, épaiſſe, longue & droite, eſt très-garnie de poils ſemblables, mais blanche à la pointe ; ſa poitrine & ſon ventre ſont de couleur cendrée. Il habite les bois, où il ſe creuſe un terrier, ſouvent à portée des habitations des hommes, dans leſquelles il cherche à s'introduire la nuit pour ravager les baſſes-cours. Il mange les poules, les agneaux, chaſſe le gibier, dont il fait un grand dégât, & déclare la guerre à tous les êtres plus foibles que lui, quadrupèdes, oiſeaux, inſectes & poiſſons ; les œufs, le fromage, les raiſins, le miel, excitent encore ſa voracité, qui le porte même à dévorer juſqu'aux excrémens des animaux. Ardent à augmenter ſa proie, il cache en terre ou ſous la mouſſe en différens lieux, ce qu'il ne peut manger dans le moment, & va le prendre à meſure, ſuivant le beſoin. Il aime le ſoleil, entre en chaleur dans le mois de Février, & produit de cinq à huit petits, que la femelle porte neuf ſemaines ; ils viennent les yeux fermés, & n'ont pris tout leur accroiſſement que dans la ſeconde année. La vie des Renards ne s'étend pas à plus de treize ou quatorze ans. Le temps de leur rût s'annonce par les clameurs qu'ils font entendre durant la nuit, & ils font quelquefois deux portées dans la même année.

Les expériences de Buffon ſur l'accouplement des Renards avec les Chiens, ne lui ayant pas mieux réuſſi que celles qu'il avoit tentées ſur l'union de cette dernière eſpèce avec celle du Loup, il en avoit également conclu antipathie ou

indifférence & impoſſibilité de productions entr'elles. Les renſeignemens que lui valut la publicité de ſon aſſertion, l'obligèrent à ſe rétracter dans ſes ſupplémens. Il paroît évident que la contrainte dans laquelle ſe trouvent ces animaux, réduits par force à l'état de domeſticité ou d'eſclavage, ne permet pas à leur inſtinct de ſuivre toutes les inſpirations de la nature. Buffon lui-même avoit éprouvé que le Renard enchaîné ne touchoit pas, malgré la faim qu'on lui laiſſoit endurer, à une poule enfermée avec lui; tandis qu'abandonné à lui-même, ou échappé par ruſe, il étrangloit toutes les volailles qu'il pouvoit rencontrer. Or, ſi le beſoin impérieux de la faim, qui doit être terrible dans cet animal ardent & vorace, ne pouvoit lui faire ſuivre ſon appétit deſtructeur, combien plus la contrainte devoit-elle gêner ce doux inſtinct qui porte à la réproduction, & pour la ſatisfaction duquel tous les animaux cherchent l'ombre, la paix & le ſilence, ſur-tout lorſqu'on n'offroit à cet inſtinct qu'un objet étranger ou nouveau. Il ſemble que cette réflexion auroit dû ſe préſenter au ſavant, & le rendre moins prompt à prononcer ſur les intentions ou les excluſions de la nature, dont la liberté fait l'ame & la vie, dont les variétés ſont infinies, & dont nous ne ſaurons jamais limiter la puiſſance.

La peau du Renard, enlevée dans l'hyver, fait une bonne fourrure, aſſez employée dans le genre commun, excepté les variétés dont nous allons donner l'idée, & que leurs qualités ou le caprice de la mode font plus ou moins rechercher ou eſtimer.

C. Alopex. 6^e^. Genre. *Cauda recta : apice nigro.*

Cette eſpèce, regardée par pluſieurs auteurs comme une ſimple variété du Renard ordinaire, & connue ſous le nom de *Renard charbonnier*, eſt un peu plus petite, & n'a d'ailleurs de particulier qu'une couleur ferrugineuſe & noirâtre. La queue eſt obſcure, & n'a par le bout que quelques poils blancs. L'*Alopex* paroît habiter de préférence les contrées montueuſes, & ſe trouve rarement dans les mêmes lieux que le Renard commun, dont il a les mœurs; mais ſa fourrure eſt moins bonne.

C. Karagan. 7^e^. Genre. *Cauda recta, corpore griſeo.*

En langue Ruſſe, *Karagan* veut dire oreille noire. L'animal de ce nom eſt un peu obſcur; cependant, Pallas le cite comme faiſant par ſa fourrure un article de commerce des Tartares. Sa couleur cendrée approche de celle du Loup. Il habite les ſteeppes ou plaines des Kalmoucs & des Kirguiſes.

C. Corsac. 8^e^. Genre. *Cauda recta, fulva baſi apiceque nigra.*

Cette eſpèce eſt infiniment nombreuſe dans les vaſtes déſerts qu'arroſe le

Janiſſea, particulièrement dans les montagnes; elle a toutes les formes & les habitudes de notre Renard, quoiqu'elle ſoit un peu plus petite. Sa fourrure eſt plus eſtimée, parce que les poils en ſont plus longs & beaucoup plus doux; elle eſt griſe dans l'hyver, & fauve dans l'été. Le deſſous du corps eſt blanc. La queue, très-fournie de poils, eſt de la longueur du corps & de la couleur du dos, excepté vers ſa baſe & à la pointe, où elle eſt noire. La pupille des yeux eſt d'un bleu verdâtre, leur orbite eſt blanchâtre, ainſi que les environs des narines; les oreilles ſont droites, mais courtes; les poils d'un fauve clair.

Le *Corſac* ſe creuſe un terrier & ſe nourrit d'oiſeaux; il exhale, comme notre Renard, une odeur très-forte. C'eſt probablement celui qui eſt déſigné par quelques pelletiers, ſons le nom de *Renard rouge*.

Pluſieurs peuplades Tartares payent leur tribut en peaux de *Corſac*. Les Kirguiſes déterminent la valeur des marchandiſes par le nombre de ces peaux, dont ils ſe ſervent ainſi comme d'une monnoie courante; & qu'ils échangent avec les Ruſſes juſqu'au nombre de quatre à cinq milles par an.

C. Cinereo-argenteus. 9ᵉ. Genre. *Cauda recta, corpore cinereo; collo lateribus fulvo.*

C'eſt le *Renard gris* de l'Amérique boréale. Il eſt plus petit que le Renard commun, ſes couleurs ſont à-peu-près les ſeuls caractères qui le différencient. Son poil, très-doux, eſt mêlé de gris & noir. Ses oreilles brunes, ſont noires par le bout. Il a des taches fauves autour des oreilles & aux côtés du col. La gorge, la poitrine & le ventre ſont blancs. Le deſſus des pieds de devant eſt fauve, leur intérieur eſt mêlé de blanc & de noir; les pieds de derrière ſont rayés de ces mêmes couleurs. La queue eſt d'une nuance bleuâtre.

C. Virginianus. 10ᵉ. Genre. *Cauda recta, corpore ex cinereo albicante.*

C'eſt le Renard de la Caroline, où il habite, ainſi que dans les parties les plus chaudes de l'Amérique ſeptentrionale. Il ne fouille point la terre, mais ſe loge dans les creux des arbres; ſa vue eſt foible, mais il s'apprivoiſe aiſément.

Il eſt d'une ſeule couleur gris clair, ou cendrée blanchâtre, ſeulement avec une légère teinte de fauve autour des oreilles qui ſont longues & droites.

C. Lagopus. 11ᵉ. Genre. *Cauda recta, palmis plantiſque piloſſimis.*

Le *Renard bleu*, l'*Iſatis* de Buffon. Son corps eſt long d'environ deux pieds;

il a plus encore la figure du Chien que celle du Renard; sa tête est large, son museau court & pointu; ses oreilles sont brunes & rondes; ses pieds courts, & couverts dessus & dessous de poils denses comme ceux du Lièvre; la peau des narines & de la mâchoire inférieure est noire & sans poils. Le pouce ou cinquième doigt est éloigné des autres doigts; sa queue est de la longueur de celle du Renard, & encore plus fournie de poils. Il habite les bords de la mer glaciale & les parties montueuses des froides régions, dans les parties découvertes, non dans les forêts: il se creuse sous terre des terriers étroits, profonds, percés de beaucoup d'issues, qu'il tient fort propres & où il se fait un lit de mousse; mais il demeure rarement toute l'année dans un même lieu. Il s'accouple en mars; la femelle porte neuf semaines, & met bas, à la fin de mai, sept ou huit petits. Des chasseurs avoient assuré à Gmelin que leur nombre montoit quelquefois jusqu'à vingt-cinq: on peut le croire exagéré. Erxleben dit que les petits naissent noirs; cette teinte s'éclaircit, devient bleuâtre, & enfin d'un gris toujours plus estimé en proportion de son intensité. Plusieurs de ces animaux sont blancs, & les poils de cette couleur, à la surface, sont toujours grisâtres à leur base; ceux qui doivent être tels ne sont pas noirs, mais jaunâtres en naissant. Dès le mois de septembre, leur poil a déjà plus d'un pouce de long, & c'est alors que la couleur s'en éclaircissant, il reste sur la longueur du dos une raie foncée, traversée par une autre qui descend sur les épaules. C'est probablement dans cet état que l'Isatis prend le nom de Renard-croisé, dont quelques auteurs font une variété sous la désignation de *Vulpes crucigera; cruce nigra in dorso, linea transversali per humeros ducta.*

L'Isatis se nourrit de Rats, de Lièvres, d'oiseaux, les guette & les saisit avec la patience & l'adresse du Renard, & n'a d'ennemis à redouter, dans les rudes climats qu'il habite, que le Glouton cruel. Sa voix, dit Buffon, tient de l'aboiement du Chien & du glapissement du Renard. La jolie fourrure de cet animal fait un gros article du commerce des pelletiers. La mode a attaché un plus haut prix à celle qui est bleue, ou gris cendrée, qu'à la blanche. La longueur du poil, de l'une ou de l'autre couleur, sa douceur & sa flexibilité lui donne de la grace, & à l'œil cette sorte de légèreté qui est rare dans ce genre de parure ou de vêtement.

Les *Renards*, en général, se chassent au fusil, & principalement au piége, dont la trape fait la partie principale. C'est un ressort, auquel est mis un appât, qui, lorsqu'il est saisi, le fait détendre & arrête l'animal.

En Russie, on prend beaucoup de Renards, soit dans des fosses artistement faites & recouvertes légèrement, soit avec des trapes à bascules ou à contre-poids. On employe aussi le sublimé corrosif mêlé au beurre, comme il a été indiqué à l'article du Loup. Enfin, on a recours au filet, & l'on fait des battues; quoique le Renard se terre, cependant, lorsqu'il est vivement poursuivi, il se lance, court en avant, & se jette ainsi dans les filets.

QUARANTE-SIXIEME ORDRE.

PHOCA.

Dentes primores *ſuperiores VI paralelli : exteriores majores.*
Inferiores IV paralelli, diſtincti, æquales, obtuſiuſculi.

Laniarii *ſolitarii : ſuperiores a primoribus, inferiores à molaribus remoti ; primoribus longiores.*

Molares V. ſ. VI, *tricuſpidati.*

Auricula *nullæ (plurimis).*

Corpus *poſtice gracileſcens.*

Pedes *pentadactyli : poſtici coaliti.*

CET ordre d'animaux, aſſez peu connu parmi nous, mérite d'être rappellé ici où nous devons donner la notice des objets dont la dépouille eſt employée par l'homme en fourrure.

Il ne paroît pas d'abord que des êtres amphibies, qui ſemblent appartenir au règne des poiſſons, doivent rien fournir de ce genre ; cependant, pour les habitans de grand nombre d'îles, ainſi que pour ceux des contrées polaires, les Phoques fourniſſent des vêtemens auſſi utiles que les alimens tirés de leur ſubſtance.

Buffon reconnoît trois eſpèces de Phoques ; le petit Phoque noir des Indes, & du Levant ; le veau marin ou Phoque de nos mers, le grand Phoque des mers du Nord, & le Lion marin des terres magellaniques. Erxleben cite neuf eſpèces de ces mêmes animaux & indique leurs différences ; elles nous paroiſſent conſiſter eſſentiellement dans les grandeurs ; car les formes générales & les mœurs ſont à-peu-près les mêmes pour tous.

P. URSINA. 1er. Genre. *Capite auriculato.*

C'eſt l'*Ours marin* dont Bomare, d'après Steller, donne tant de détails ſinguliers ; habitant des mers du Kamſtchatka, il deſcend au mois de juin dans les iſles déſertes ſemées entre l'Aſie & l'Amérique, pour s'y livrer à l'amour & nourrir ſes petits, qu'il ramène au mois de Septembre dans ſes premières demeures. Il vit en famille nombreuſe, dont un ſeul mâle paroît être le chef, quoiqu'elle ſoit compoſée quelquefois de vingt, trente, quarante &

plus de femelles. La jalousie, les combats, suivent nécessairement une telle polygamie, & comme par-tout le sexe foible applaudit au vainqueur, l'ardeur de se battre, l'intelligence & le courage avec lesquels les pères cherchent à la développer dans leurs petits, les secours mutuels qu'ils se donnent entr'eux, l'habitude constante de soutenir leurs semblables opprimés, prêtent de beaux sujets au pinceau du naturaliste, & sont propres à exciter la curiosité de l'observateur qui pourroit les vérifier. Erxleben donne à cette espèce environ neuf pieds de longueur.

P. Leonina. 2e. Genre. *Capite antice cristato, corpore fusco.*

Le *Lion marin* de Buffon, du pôle antarctique, commun dans l'isle de Juan-Fernandez, depuis le mois de Juin jusqu'au mois de Septembre; il ne diffère du Veau marin, qui se trouve dans les mêmes parages, que par la grandeur de son corps; elle est de 15 à 20 pieds.

P. Jubata. 3e. Genre. *Capite subauriculato, collo (maris) jubato.*

Cette espèce a vingt-cinq pieds de longueur, suivant Erxleben, & Schreber la distingue de la précédente par les longs poils que porte le mâle en forme de crinière, le long de la nuque. Il habite la mer pacifique, sur les bords de l'Amérique & du Kamtschatka.

P. Vitalina. 4e. Genre. *Capite lævi inauriculato, corpore fusco.*

Le *Veau marin*, proprement dit, le Phoque de nos mers, qui se trouve sur nos côtes, comme sur celles de l'Angleterre, de la Hollande, de la Russie, de la Norwège, de l'Amérique, du Groënland & du Spitzberg. Il paroît que c'est celui dont les peuples de ces dernières contrées font un si grand usage. Il entre quelquefois dans l'embouchure des fleuves & rivières, & c'est ainsi qu'avoit paru sur les côtes de Picardie, il y a très-peu d'années, l'un de ces jeunes animaux qui fut apporté à Amiens. Le Veau marin n'a pas plus de cinq à six pieds de long; il a de la vivacité, de l'intelligence, de la douceur, & il est susceptible d'éducation.

En général, dit Buffon, les Phoques ont la tête ronde comme l'homme, le museau large comme la Loutre, les yeux grands & placés haut, peu ou point d'oreilles externes, seulement deux trous auditifs, des moustaches autour de la gueule, le cou bien dessiné, le corps, les mains & les pieds couverts d'un poil court, rude dans certaines espèces, doux & ondoyant dans d'autres, noir dans les unes, gris ou fauve dans quelques autres; point de bras ni d'avant-bras apparent, seulement deux mains à cinq doigts, réunis par une membrane & terminés par cinq ongles; deux pieds sans jambes, semblables aux mains, mais plus larges & tournés en arrière, comme pour se réunir à une queue très-courte; le corps allongé comme celui d'un poisson, mais renflé vers la poi-

trine, étroit à la partie du ventre, sans hanches, sans croupe, sans cuisse en dehors.

P. GROENLANDICA. 5^{e}. Genre. *Capite lævi inauriculato, corpore griseo lateribus luna nigra.*

Cette espèce ne paroît différer beaucoup de la précédente, que par le changement régulier des couleurs des côtés de son corps, suivant lequel les Groenlandois lui donnent différens noms; elle est aussi un peu plus grande, & a la tête plus grosse. Son nom indique le lieu de sa principale résidence: elle ne se trouve pas au Kamtschatka; mais elle voyage & se trouve constamment, à tels ou tels mois de l'année, au détroit de Davis, en Islande, & au Groenland.

Elle est infiniment utile, par l'huile dont elle fournit une grande quantité, & par sa peau dont on fait une grande consommation. Son usage est borné, parmi nous, c'est-à-dire en Allemagne, à quelques bonnets.

OISEAUX.

Dans la nombreuse classe des oiseaux, il est quelques amphibies dont le luxe s'est approprié la brillante dépouille: leur nombre n'est pas considérable, & la notice que nous devons en donner ne sauroit l'être par conséquent. Elle auroit plus d'étendue, si nous pouvions indiquer les espèces dont tant d'insulaires de la mer pacifique employent l'éclatant plumage; mais, au reste, l'usage qu'ils en font n'a pas un rapport immédiat à la pelleterie, puisque c'est bien moins la peau de l'oiseau chargée de sa parure dont ils se servent, que des plumes seules qu'ils enlèvent pour les tresser avec des fils, ou les appliquer sur un fond quelconque, & en former divers dessins.

ANSERES.

Rostrum *obtusiusculum, epidermide tectum, sub basi gibbum, apice auctum.*
Faux *denticulata.*
Lingua *carnosa.*
Pedes *palmati natatorii.*

ANAS. Rostrum *lamelloso-dentatum, convexum, obtusum.*
Lingua *ciliata, obtusa.*

A. CYGNUS. *Rostro semi-cylindrico atro, cera flava, corpore albo.*

Ce bel animal, dont le port est superbe & la blancheur éblouissante, a

quatre

quatre à cinq pieds de longueur ; ſes paupières ſont nues & jaunâtres, ſes pieds noirs, ſon col long, flexible & droit, élevé lorſque le Cygne nage majeſtueuſement ſur les eaux : il court ſur terre avec beaucoup de célérité. La voix éclatante qu'on prétend qu'il fait entendre en volant, l'a rendu l'emblême des poëtes. La femelle pond quatre œufs, qu'elle couve durant près de deux mois ; elle eſt tendrement attachée à ſes petits, & les défend avec fureur.

Nous ne citerons pas toutes les variétés ou eſpèces du Cygne ; celle que nous venons d'indiquer eſt le Cygne ſauvage, proprement dit : il habite l'Europe, l'Amérique & l'Aſie ſeptentrionale, ainſi que la mer Caſpienne, le Pont-Euxin, la Natolie, l'Egypte. Les Kamtſchakales le chaſſent avec des Chiens, pour ſe nourrir de ſa chair & ſe vêtir de ſa dépouille.

L'Anas Olor. *Roſtro ſemi-cylindrico, cera nigra, corpore albo.*

C'eſt le Cygne apprivoiſé de nos cantons ; il eſt plus grand & plus fort que le Cygne ſauvage ; il ſe nourrit, comme lui, d'herbes & de poiſſons : la baſe de ſon bec eſt rougeâtre. On le trouve dans toute l'Europe, la Ruſſie, la Sibérie & la Perſe.

Indépendamment des plumes du Cygne, qu'on treſſe quelquefois pour manchons communs, on fait uſage de ſa peau garnie du fin duvet qui la couvre en entier, & qui demeure à découvert lorſque les plumes ſont arrachées. La grande douceur, l'extrême fineſſe, le beau blanc & la chaleur de ce duvet, joints à la ſoupleſſe & à la légèreté de la peau du Cygne, en font une des plus jolies fourrures qui exiſtent : la mode la préconiſe ou la fait négliger alternativement, comme il arrive de tous les objets ſoumis à ſon empire. Il y a quelques années que toutes les palatines de femmes, ou leur *chat*, comme on les appelloit, étoient de Cygne, auquel la fantaiſie a fait ſubſtituer le Renard bleu, juſqu'à-ce qu'une autre fourrure ait la vogue à ſon tour, ſi elle ne l'a déjà.

Anas Anser. *Roſtro ſemi-cylindrico, corpore ſupra cinereo ſubtus pallidiore, collo ſtriato.*

L'Oie, proprement dite, ou *Oie ſauvage*, dont l'Oie domeſtique n'eſt qu'une variété, plus petite que le Cygne, plus groſſe que le Canard, trop connue pour que nous devions nous arrêter ici à la décrire. Le plumage de cet animal varie dans ſes couleurs, tantôt brun & bigarré, tantôt cendré ou gris blanchâtre, ordinairement tout blanc chez les mâles. On élève beaucoup d'Oies dans toute l'Allemagne pour la plume, qui ſert communément à garnir les lits, couſſins, oreillers, carreaux, &c. ; mais dont le duvet laiſſé à la peau s'employe encore quelquefois en fourrure, comme celui du Cygne.

L'Oie eſt commune dans toute l'Europe, l'Amérique, l'Afrique & l'Aſie; mais elle change de climat, ſuivant les ſaiſons, & voyage alors par bandes conſidérables régulièrement rangées en forme de triangle. Dans les nombreuſes eſpèces ou variétés de ce genre, il y en a dont le duvet eſt plus ou moins doux, fourni & long; mais la plus remarquable de toutes eſt

l'*Anas* MOLLISSIMA, *roſtro cylindrico, cera poſtice bifide rugoſa*, appellée, pour cela même, *Oie à duvet* ou *Eider*, & dont le duvet précieux eſt connu dans le commerce ſous le nom d'*Edredon*. Cette eſpèce habite les rivages ſeptentrionaux de l'Europe, de l'Amérique & de l'Aſie; elle ſe nourrit de coquillages, & pond cinq ou ſix œufs qu'elle dépoſe mollement dans un nid très-garni de ſon plus fin duvet. Sa chair & ſes œufs ſont également bons à manger; ſa fourrure eſt excellente; c'eſt la plus douce, la plus chaude & la plus légère que nous connoiſſions. Nous l'employons moins attachée à la peau, qu'arrachée & ſervant à fourrer des manchons ou autres parties de vêtemens, en forme d'ouate, & à faire des couſſins de pieds pour mettre ſur les lits.

Le bec, les pieds, la face & la poitrine de cet Oiſeau ſont noirs; la partie ſupérieure du dos, les épaules & le deſſus des aîles ſont blancs dans le mâle; la femelle eſt toute de couleur obſcure, ou griſe mêlée de noir.

Nous renvoyons à Anderſon & à Bomare, qui l'a répété, pour les ſinguliers moyens dont on prétend que les habitans de l'Iſlande ſe ſervent avec ſuccès pour augmenter la fécondité de cet animal.

Le duvet du Canard s'employe encore à l'inſtar des précédens, & ſon plus beau plumage a quelquefois ſervi à faire des garnitures de robes de femmes.

A. BOSCHAS. *Cinerea, rectricibus intermediis (maris) recurvatis, roſtro tecto torque alba.*

C'eſt le Canard ſauvage, voyageur comme les eſpèces précédentes.

ANAS DOMESTICA. *Verſicolor, rectricibus intermediis (maris) recurvatis, roſtro recto.*

Le *Canard domeſtique*, commun dans toute l'Europe, l'Aſie & l'Amérique, & qu'il nous ſuffit d'indiquer ſans le décrire. Ses couleurs ſont variées à l'infini, & la tête des mâles ſur-tout, eſt quelquefois nuancée de la manière la plus brillante.

Il nous reſte à faire mention d'un autre oiſeau, très-recherché en pelleterie, toujours de l'ordre des *Anſeres*, mais du genre des *Colymbus*, ſuivant Gmelin, dont nous adoptons la méthode.

COLYMBUS. Roſtrum *adentatum*, *ſubulatum*, *rectum*, *acuminatum*;
Faux *dentata*.
Nares *lineares ad baſim roſtri*.
Pedes *comepedes*.

C. URINATOR. *Capite lævi*, *palpebra inferiore lutea*, *macula alarum alba*.

ᵖ C'eſt la *Grèbe* du lac de Genève, qui n'eſt peut-être qu'une variété du *Colymbus criſtatus* ou *Grèbe cornue*, habitante des lacs du Nord de l'Europe ou de la Sibérie. La notre eſt noire ou brune ſur la tête & le dos; mais la poitrine & le ventre ſont d'un blanc argenté, extrêmement brillant, & ce ſont les parties qu'on employe à faire des garnitures, des manchons ou d'autres objets de parure : mais elles ſont devenues rares & très-chères. La Grèbe n'a pas deux pieds de longueur; elle a les jambes & les ailes très-courtes, la tête petite, le bec droit & aigu.

NOTES.

(A) (p. 504.) Sous le nom *Bos*, *Taurus*, *Urus*, *&c.* Erxleben s'exprime ainſi : *Bovis difficile genus, in quo vix certis limitibus circumſcriptæ ſpecies. Definitu autem difficillima ſunt omnia animalia domeſtica & culta præ reliquis, quod & in Ovis & Capræ genere apparet, ubi facilè varietates unius ejuſdemque ſpeciei pro diverſis ſpeciebus habentur, & vice verſa.*

Et ſous le mot Capra, *Hircus*, *&c.* : *Capræ cornibus digladiant, mentoſa amant. Eas cum Ovibus contrahit hodie in unicum genus doctiſſ. Pallas.*

Douter eſt du ſage, c'eſt encore l'apanage du ſavoir : Eh! comment ne pas le faire, parmi tant d'opinions diverſes, au milieu de tant d'incertitudes? Il eſt ſi peu de choſes qui ne ſoient ou ne doivent être pour nous une ſuite de doutes, & l'on en a tant, & ſi témérairement ou ſottement réduits en aſſertions!

« Il paroit que le Bœuf à boſſe ou *Biſon* ſauvage n'a jamais habité en Amérique que la » partie ſeptentrionale juſqu'à la Virginie, la Floride, la Louiſiane &c.; car quoi- » que Hermandès l'ait appelé *Taureau du Mexique*, on voit par un paſſage d'Anto- » nio de Solis, que cet animal eſt étranger au Mexique, &c. » Mais 1° la partie de la Floride qui n'eſt qu'à deux degrés ou deux degrés 30 minutes du Tropique, n'eſt pas une région bien ſeptentrionale; & la plus grande partie du nouveau Mexique eſt plus au Nord que ne l'eſt la Floride; une bonne partie de l'ancien n'eſt pas plus qu'elle au midi : l'embouchure de Miſſiſſipi eſt à la latitude qui les partage. 2° Toutes les parties méridionales de l'Aſie & de l'Afrique, nous a-t-on dit, ſont peuplées de Biſons ou Bœufs à boſſe : où eſt donc la difficulté qu'il y en eût auſſi dans l'Amérique méridionale? L'Iſthme de Panama ne fut pas toujours inabordable aux bêtes fauves : d'ailleurs le trajet du Golfe du Mexique n'eſt pas long dans certaine partie, & cette partie eſt remplie d'îles.

A-t-on bien vu dans cette Amérique méridionale? Y a-t-on bien cherché? Connoît-on bien les habitans de ſes forêts, de ſes rochers, de ſes montagnes, de ſes marais, pour prononcer auſſi affirmativement ſur ce fait comme ſur tant d'autres? Bon Dieu! combien les faiſeurs de ſyſtêmes ſont ſavants! J'en ſuis toujours dans l'admiration.

(B) (p. 505.) On lit dans l'*Encyclopédie méthodique*, au mot Renard : « Il détruit » une quantité prodigieuſe de gibier, Lievres, Lapins, Perdrix, Cailles, &c.; de Rats, » de Mulots, de Serpens, de Crapauds, &c.; il mange les Hannetons, les Saute- » relles, les Abeilles ſauvages, les Guepes, les Frelons, &c. » L'on auroit pu ajouter les Taupes, qu'il guette avec une patience, & ſaiſit avec une adreſſe admirable, les Vers de terre & une infinité d'autres inſectes. Au lieu de cela, « c'eſt » le ſeul bien qu'il procure. » Et l'on pourſuit, pour indiquer tous les moyens de le détruire lui-même.

D'après cela, il me ſemble curieux de rechercher le principe de la haîne que les hommes ſemblent avoir vouée au *Renard*; car ils le tuent ſans beſoin, ſans néceſſité, ſans utilité : ils le tuent par l'un de ces préjugés qui a gagné le peuple, lorſqu'il devoit l'abhorrer.

A part quelques poules que le *Renard* ne prend gueres que de nuit, à proximité des bois, mal à l'abri et toujours trop négligées par leur poſſeſſeur, il n'eſt pas d'animal, habitant le voiſinage des hommes, & qu'ils n'aient pas ſoumis à la domeſ-

ticité, qui leur rende autant de ſervice, qui détruiſe autant leurs vrais ennemis, qui garantiſſe autant leurs poſſeſſions; qui les mette à même de poſſéder d'autant de fruits de leurs travaux, & d'en jouir auſſi délicieuſement par le choix comme par l'abondance.

Le *Renard* ne nuit à rien de ce que cultive l'homme; car il faut compter pour tel le peu de fruit de la terre qu'il mange : quelques raiſins ſeulement; mais décidément carnivore, il fait une guerre continuelle à toutes les ſortes de gibiers, oiſeaux, autres bêtes ou inſectes qui abſorbent la moitié des fruits de la terre & de la ſueur des hommes.

Qu'il ſe ſoit attiré la haîne de ces feudataires qui, pour le plaiſir de chaſſer un Lievre, regardoient ſans pudeur dévorer chaque jour la ſubſiſtance des malheureux qui habitoient leur terre & qui la fertiliſoient; de ces êtres altiers, atroces, qui tuoient plutôt un homme que de ſouffrir qu'on leur tuât un Lapin; qui vexoient, maltraitoient, ruinoient, rempliſſoient les priſons, peuploient les galères de malheureux qui, le plus ſouvent, ne cherchoient qu'à défendre leur champ, & mettre leurs denrées à l'abri de la dent vorace de ces animaux : je ne vois rien à cela que de conſéquent. L'homme qui, une fois a eu la ſcélérateſſe de ſe croire au-deſſus d'un autre homme, doit être un animal féroce, que celui-ci auroit eu raiſon d'exterminer au premier moment où il s'en eſt apperçu. Mais que le peuple, que des hommes bons & honnêtes, actiſs & laborieux, aient eu la ſottiſe, aient été ſtupides au point de ſe faire un préjugé en faveur de l'une des cauſes & des effets de la barbarie des nobles, des riches, de leurs ennemis, de leurs oppreſſeurs, de leurs tyrans, c'eſt ce que je ne ſaurois concevoir.

S'il y eût eu un régime féodal chez les Egyptiens, chez les Grecs, chez les Romains même, & qu'il n'eût pas ôté au peuple, ce qui eſt difficile à croire, cette fineſſe de tact dont il étoit ſi bien pourvu, nous trouverions aujourd'hui le *Renard* parmi les divinités de ces peuples : ce ſeroit l'une des protectrices ou des vengereſſes du foible contre le fort, du pauvre contre le riche, de l'opprimé contre l'oppreſſeur.

Cette ſtupide fureur du peuple s'eſt étendue ſur les oiſeaux de proie, dont il devroit également bénir l'exiſtence de pluſieurs, de la plûpart même, puiſqu'ils partagent, avec le Renard, de n'attenter à aucune des propriétés de l'homme, de n'altérer aucune de ſes jouiſſances & de faire une guerre ouverte & continuelle à des ennemis qui le vexent ſans ceſſe, & qui le ruinent ſouvent. Je ne vois jamais un Milan, un Epervier ſur-tout, une Chouette, un Hibou attaché à la porte d'un château, que je ne me repréſente un homme attaché à la chaîne d'une galère : c'eſt le même eſprit d'empire, la même dureté, le même orgueil qui ont ſacrifié ces deux victimes.

Tandis que le Renard & l'Epervier attaque l'ennemi qui déſole nos campagnes, qui ruine nos champs, la Chouette ſemble conſacrée plus particulièrement à pourſuivre & vaincre ceux qui aſſiègent nos demeures. Elle a une diſpoſition d'organe propre au temps où la foule de ces ennemis domeſtiques ſe répand dans les batimens & aux environs, où elle ravage nos denrées de toute eſpèce, & les fruits que nous avons recueillis, & ceux que nous tâchons de conſerver autour de nous. Alors, avec l'agilité du Chat, & ſes ailes de plus que lui, elle fait main baſſe ſur les Rats, les Souris, les Chauves-Souris, les Mulots, & toute cette engeance qui anéantit nos eſpérances & met en défaut nos précautions, même nos ſoins journaliers & aſſidus.

Le Chat eſt un ennemi cruel, qu'on n'élève, qu'on ne conſerve que parce qu'il fait la guerre à des ennemis plus cruels encore, ſinon par leur caractère, du moins

par leur nombre. Mais la Chouette ne nuit à personne : elle ne touche à rien d'utile à l'homme; elle ne semble au contraire exister que pour son utilité. Comment arrive-t-il donc qu'il la pourchasse, qu'il y mette une sorte de fureur, qu'il fasse de l'objet de sa frénésie une espèce de trophée?

La Chouette étoit l'oiseau de Minerve : c'est sans doute le plus bel emblême qui ait caractérisé aucune espèce d'animal. Oh! Athéniens, que nous traitons souvent de vains & légers, que votre tact étoit fin, comparé au nôtre! Cette seule consécration de votre part semble vous placer au-dessus de toutes les nations.

Je reviens au Renard, non pour demander grace pour lui; je le tiens loin d'être coupable, non pour faire rougir les grands & les riches d'être durs, altiers, insolents, puisqu'ils s'en applaudissent, comme les pourceaux d'Ulisse se complaisoient dans leur abrutissement; mais pour retirer le peuple de sa stupidité, & le faire revenir à la fois, & de son préjugé contre cet animal, & de celui de la différence d'un homme à un homme, qui n'existe vraiment que dans la vertu ou les talents.

Le froid copiste ou rédacteur sec de Buffon, laisse indécis si le *Renard croisé*, le *Renard bleu*, le *Renard blanc*, sont des variétés de notre *Renard*, du Renard de nos climats. Il finit cet article par renvoyer à l'article *Isatis*, où, sans décider la question, il paroît incliner à les regarder comme d'espèces différentes. Je ne sais si c'est le sentiment de Linnée, qui ne met de différence dans la phrase de leurs nomenclatures que celle de *Vulpes* d'une part, d'*Alopex* de l'autre; *Apice albo*, *Apice nigro*. Beaucoup d'autres encore pensent que ce ne sont que des variétés.

(C). (p. 506.) J'ai une preuve singulière de ce fait. La voici : Un jour qu'il faisoit une chaleur extrême au dehors, & une fraicheur très-agréable dans le cabinet que j'habitois, & où je travaillois dans le plus grand silence, l'air n'ayant d'accès que par la cheminée, sur la tablette de laquelle étoit une assiette remplie de fleurs d'orange nouvellement cueillies & répandant un parfum exquis; j'entendis tout-à-coup un bourdonnement, je regardai, je vis une mouche, que je pris d'abord pour une Guepe, car elles s'introduisent dans les appartemens des villes, comme dans ceux des campagnes, sur-tout lorsqu'il y a des fruits murs & odoriférants qui les y attirent. Je me levai rapidement pour tuer cet insecte, alors je vis arriver une autre mouche par la cheminée, une troisième, une quatrième; douze, quinze, vingt se succédèrent rapidement, & toutes se rendoient aussitôt sur les fleurs d'orange. C'étoit des mouches à miel. J'ouvris promptement les fenêtres, & je me débarrassai des Abeilles à l'instant même, en transportant ailleurs les fleurs d'orange. Par quoi donc les Mouches auroient-elles été attirées dans une chambre où il n'y avoit qu'un demi jour, si ce n'est par l'odeur de ces fleurs, qui s'exhaloit par la cheminée?

(D) (p. 512.) (J'avois écrit ce qu'on vient de lire, & j'étois encore mécontent des assertions qui m'y avoient poussé : j'en causai avec le docteur Willermoz, fils; je lui demandai quelques observations relatives à la médecine : voici le résultat de ce qu'il voulut bien me communiquer).

« L'auteur, à force de généraliser, finit par ne rien prouver. Dans les pays froids, que les neiges ou les glaces couvrent la plus grande partie de l'année, ainsi que sur la cime des montagnes de notre climat, la végétation est presque nulle : elle l'est absolument sur les plus hautes; & les observations faites dans les Alpes & aux Cordilières, ont offert les mêmes résultats, au même degré de température, que celles des botanistes faites dans les pays froids; c'est-à-dire, des végétaux grèles & rares.

« Dans les contrées un peu moins froides, la végétation est hâtive en raison de la briéveté de l'été, ou du peu de temps que dure la chaleur : là, elle produit très-

peu de végétaux herbacés; les arbrisseaux même ne sont pas communs au Kamschatka, ni dans une grande partie de la Sibérie & de la Laponie. Mais les forêts y abondent en grands arbres tels que les pins, les sapins, &c. car le chêne n'y est pas commun, non-plus que dans les contrées méridionales.

« La preuve que le nord fournit peu de plantes, & que ces plantes ont peu de vertus, c'est que celles que nous appellons *seches*, telles que le *lichen islandicus*, les mousses, servent de pâturages, dans les pays septentrionaux, à tous les gros animaux herbivores; & que celles au contraire, que nous regardons comme âcres & vénéneuses, nourrissent les hommes dans ces climats. Le napel (*aconitum cæruleum*), la ciguë (*cicuta virosa*), y paroissent sur leurs tables, associés au beurre.

« Ils n'ont presque aucune des plantes aromatiques, dont le midi abonde: ils sont forcés d'y suppléer par des amers. En se rapprochant de notre zone, ils ont quelques fruits, dont ils font leurs délices, & que nous trouvons insipides. On ne sauroit comparer le goudron ou poix résine, qu'ils obtiennent de leurs sapins, avec la térébenthine que nous tirons de nos *mélesses* & du pistachier; ni la sève sucrée de l'érable du Canada, si aqueuse avant de pouvoir être épaissie, avec nos mannes du Dauphiné & de la Calabre; quoique la latitude du Canada soit la même que celle de Paris, où abondent tant de sortes de fruits excellens, de fleurs aromatiques à sucs gommeux ou résineux très-parfumés & doués de vertus médicales, & des plantes de divers genres en grand nombre, & dont les propriétés sont généralement beaucoup plus actives que celles des végétaux que produisent les pays froids.

« A la réserve de quelques fruits aromatiques, nous luttons avec le même avantage du côté du midi. Dans les climats où le soleil est longuement & avec le plus de continuité sur l'horison, sans être beaucoup plus chaud qu'à plusieurs heures de nos jours d'été, il dissipe les principes volatils des aromates, & rend leurs parties fixes plus âcres, moins flatteuses, & d'une saveur beaucoup moins variée. Cette grande variété des principes fixes des plantes, est très-précieuse parmi nous, pour en appliquer les espèces aux individualités. D'ailleurs, il nous est facile de rapprocher, de concentrer nos huiles essentielles de thim, de lavande, de genièvre, &c. autant que le sont celles de cannelle, de gérofle, de muscade, de gayac, &c. Les baumes les plus vantés des pays chauds, ne valent pas mieux que notre térébenthine, notre labdanum, &c.

« Dans la comparaison des plantes vireuses, âcres, narcotiques, purgatives, émétiques, nous l'emportons de beaucoup sur les pays chauds. En général ces plantes veulent de l'ombre, & affectent les lieux humides: nous leur présentons naturellement ces avantages; & si nous employons encore l'aloës, la gomme-gutte, le séné, l'ypécacuanha, &c. ce n'est que par des motifs d'habitude, ou des raisons d'échange dans le commerce, puisque l'expérience nous a appris, depuis long-temps, qu'on peut, par différentes préparations, leur substituer les tytymales, les euphorbes, esules, gratioles, chélidoines, le faux séné, l'élatérium, le solanum stramonium, synapis, asarum, arum, ruta graveolens, &c. &c.

« Aux amers, aux fébrifuges, nous en opposons dont une égale efficacité est démontrée dans la *médecine des pauvres*. Voyez, sur les végétaux indigènes, que nous pourrions substituer, en médecine, aux végétaux exotiques, la dissertation, remplie de recherches curieuses, de MM. Coste & Willemet, couronnée par l'académie de Lyon; celle de M. Cusson de Montpellier, publiée récemment, où il prouve les grands avantages de substituer l'écorce de grand maronnier d'Inde à l'écorce du Pérou.

« Ajoutons que nous avons aclimaté une infinité de plantes exotiques; & qu'il n'est pas, de l'aveu de tous les botanistes qui ont parcouru ce globe, de contrée,

à beaucoup près, auſſi fertile & auſſi variée en plantes & arbres de divers genres que l'eſt l'Europe tempérée.

« Nous poſſédons preſque tous les végétaux cunilaires, racines, arbriſſeaux, arbres à fruits, alibiles, ſoit pour les hommes, ſoit pour les animaux.

« En préparant l'arum, pour en retirer la ſubſtance vénéneuſe qui y eſt unie, nous en ferions une nourriture égale à celle du manioc; & nous pouvons, ſans doute, mettre en oppoſition à l'arbre *à pain*, nos châtaigniers, nos maronniers, nos noyers, nos oliviers, &c. &c.

« Enfin, dans les pays chauds, la végétation eſt tellement précipitée, que bientôt la ſéchereſſe ſemble l'avoir anéantie; &, pour quelques arbres, qui ont des fleurs & même du fruit toute l'année, le reſte de la nature eſt frappée d'une longue ſtérilité.

« Les pays tempérés produiſent donc infiniment plus de ſecours à la médecine, que le nord ou le midi; &, s'il y avoit quelque gradation à admettre, elle ſeroit inverſe de celle que l'auteur a prétendu établir ».

Platon & Ariſtote avoient dit que les animaux ſauvages ſont plus farouches en Aſie, plus forts en Europe, & plus variés dans leur forme en Afrique. — Que ceux qui vivent dans les montagnes, ſont plus méchans que ceux qui vivent dans les plaines. — Enfin, que l'excès du froid & de la chaleur les rend agreſtes & cruels.

M. Barthelemi dit : « les nations du midi ſont timides & laches : celles » du nord, courageuſes & confiantes. Mais, les premières ſont plus éclairées, » peut-être parce qu'elles ſont plus anciennes, peut-être auſſi parcequ'elles ſont plus » amolies. En effet, les ames fortes ſont rarement tourmentées du déſir inquiet de » s'inſtruire ». (Je croirois que cette dernière aſſertion eſt moins puiſée dans la vérité, qu'elle n'eſt le réſultat d'une combinaiſon ſyſtématique. Quoi qu'il en ſoit, elle eſt diamétralement oppoſée à l'opinion ſur les Américains, d'après laquelle M. de Pauw a prétendu établir un ſyſtême.

(E) (p. 513.) « La parfaite ſimilitude de conformation dans le cerveau, les poumons, » l'eſtomac, le conduit inteſtinal, le cœur, le foie, les autres viſcères, & la grande » reſſemblance du corps, des jambes, des pieds & du ſquelette entier, ſemblent » fonder cette opinion. L'on pourroit attribuer les légères différences qui ſe trouvent » entre ces deux animaux, à l'influence très-ancienne du climat, de la nourriture, » & à la ſucceſſion fortuite de pluſieurs générations de petits Chevaux ſauvages à » demi dégénérés, qui, peu-à-peu, auroient encore dégénéré davantage, ſe ſeroient » enfin dégradés autant qu'il eſt poſſible, &c. »

Voilà-t-il des contradictions aſſez frappantes? Sans parler des raiſonnemens vagues, des ſuppoſitions bizarres, des conjectures haſardées : qu'a-t-on appris, quand on les a lues? Cependant, il faut lire ce qui eſt écrit ſur les cauſes de la puiſſance ou de l'inpuiſſance génératrice des Mulets, non pour s'inſtruire, mais pour voir juſqu'à quel point l'imagination joue & entraîne ceux qui s'y livrent ſans réſerve.

Je pourrois encore citer les tourmens que nos auteurs ſe donnent pour prouver, ſans jamais rien prouver, que tels ou tels animaux ſont ou ne ſont pas de la même eſpèce : les Bœufs, les Moutons, les Chèvres, les Chats, les Chiens, les Renards, &c. toujours on les voit fort attentifs à ramaſſer tout ce qui favoriſe leur opinion, & ſoigneux d'écarter tout ce qui y eſt contraire, à moins qu'oubliant ce qu'ils ont dit, ce qui arrive ſouvent, lorſqu'on ne travaille que d'imagination, tantôt ils embraſſent une opinion, tantôt ils en adoptent une contradictoire; ce qui pourtant ne dérange rien à leur allure.

(F) (p. 514.) Après les éloges du Chien, si prodigieusement chargés, qu'ils le placent entre les dieux & les hommes, puisqu'ils réduisent ceux-ci à n'être que des brutes en comparaison : au moral & au physique, il a tout plus que l'homme, *docilité*, *chaleur de sentiment*, *fidélité*, *constance dans ses affections*, *sans ambition*, *sans intérêt*, *sans desir de vengeance ; il n'a de crainte que celle de déplaire. Il est tout zèle*, *tout ardeur*, *tout obéissance*, &c. Son intelligence est incomparable : sa forme est belle : il a de la vivacité, de la force, de la légèreté, &c. L'auteur ne tarit pas : il en a écrit des pages : après tant d'éloges, dis-je, l'auteur continue : « on sentira de » quelle importance cette espèce est dans l'ordre de la nature, en supposant un instant » qu'elle n'eût jamais existé ».

Si le Chien n'eût jamais existé, l'homme n'en auroit pas senti l'importance. La supposition ne change rien à ce raisonnement ; & cet ordre prétendu dans la nature, pourroit bien n'être chez elle, qu'un très-grand désordre.

« Pour se mettre en sûreté, & se rendre maître de l'univers vivant (quelle nécessité ?), » il a donc fallu se faire un parti parmi les animaux, se concilier avec douceur & » par caresses ceux qui se sont trouvés capables de s'attacher & d'obéir, pour les » opposer aux autres ».

Voilà donc cet homme, pour qui tout a été créé, cet être à qui l'empire de tout est dévolu, ce roi de la terre, de la nature, de toutes ses productions ; le voilà devenu flatteur, bas, corrupteur, par esprit d'avarice, de cruauté ou de domination ! & tout cela est dans l'ordre de la nature !

Si un habitant des contrées méridionales de l'Asie, écrivoit l'histoire naturelle de son pays, il ne manqueroit pas non plus d'accorder une portion de l'empire du monde à certaines bêtes féroces, que les Persans appellent *Youzze*, au rapport de Chardin, & qu'on dresse pour chasser les Lions, les Tigres, les Léopards, les Panthères, les Onces. Il faudroit bien y comprendre le Caracal, que les Indiens dressent de même pour la chasse du Lièvre, du Lapin, des grands oiseaux, &c.

Au reste, si l'on trouvoit le moyen de concilier notre auteur avec quelques autres, & sur-tout avec lui-même, il en résulteroit que l'empire des Chiens seroit bien borné par le climat : après l'avoir établi très-généralement, sans y laisser même entrevoir d'exception, voici comme il s'exprime : « Tous » les Chiens de quelque race & de quelques pays qu'ils soient, perdent leurs » poils dans les climats excessivement chauds ; ils y perdent aussi leur voix. Dans de » certains pays ils sont tout-à-fait muets ; dans d'autres ils ne perdent que la fa- » culté d'aboyer ; ils hurlent comme des Loups & clapissent comme des Renards : » ils deviennent laids & prennent tous les oreilles droites & pointues. Ce n'est aussi » que dans les climats tempérés que les Chiens conservent leur ardeur, leur courage, » leur sagacité, & les autres talens qui leur sont naturels ; ils perdent donc tous, » lorsqu'on les transporte dans des climats trop chauds, &c. » Enfin, ils y paroissent aussi réduits, dans l'opinion de notre encyclopédiste, comme les Cochons, suivant son expression, *à l'hébétation des sens.*

D'un autre côté, les voyageurs nous assurent qu'au Congo, en Éthiopie, au Cap de Bonne-Espérance, ils vont en troupeaux, & qu'ils attaquent ainsi les Lions, les Tigres, les Eléphans, dont ils font souvent leur proie. *Copiosissimus quoquè in America australi*, *&c.* ajoute Erxleben.

Le copiste de Buffon, posant par-tout en principe l'assertion de son maître, que *tous les animaux transportés de l'ancien monde*, *dans le nouveau*, *y ont dégénérés*, continue ainsi, à l'article du Chien :

« Avant la découverte de l'Amérique, il n'y avoit dans ce continent, qu'une

seule & même espèce de Chiens : (notez qu'il s'est battu les flancs ailleurs pour prouver que ces *Chiens* n'étoient pas des *Chiens* ; car, comment prouver autrement qu'*on n'avoit trouvé dans l'Amérique méridionale aucun des animaux qui habitoient les contrées méridionales de l'ancien continent*, où il se trouve tant de Chiens ?) & les voyageurs s'accordent à dire » que ces Chiens étoient très-laids, qu'ils avoient » les oreilles droites, le poil long & rude, le museau effilé, la queue longue. » Ces caractères se trouvent à très-peu-près dans les *Chiens* qu'on y a transportés d'Eu- » rope, & qui y étant devenus sauvages, depuis cent cinquante & deux cents ans, » ont dû se rapprocher de leur forme primitive ».

Ainsi, suivant ces Messieurs, c'est une dégénération de reprendre sa forme, & de revenir à sa constitution originelle ! On prouve par-tout que la domesticité, l'esclavage, un climat qui ne leur est point propre, en éloignant les animaux de la nature, les fait dégénérer : ici ils dégénèrent parce qu'ils s'en rapprochent.

M. de Pauw, en parlant des Tunguses, qui habitent vers l'orient de la Sibérie, & qui n'ayant point de Rennes, attèlent des Chiens à leurs charriots, dit : « cette même race de Chiens, à museau effilé & à oreilles droites, existoit aussi en » Amérique, avant la découverte ; mais les sauvages n'en tiroient presqu'aucun service, » & ne l'employoient à aucune espèce de travail ».

En voyant l'homme qui va à son but, de rendre par-tout & toujours vils & méprisables les Américains, de dégrader l'Amérique, & tout ce qu'elle produit, & tout ce qu'elle renferme, on trouve une existence constatée, contre son principe même, qui est que tout soit comparativement mal constitué, défectueux, difforme, &c.

(G) (p. 514.) « Le *Tapir* est un animal particulier à l'Amérique, & le plus grand de » ceux qui sont propres à ce nouveau continent. Il est de la grandeur d'une petite Vache, &c. ». Ailleurs, on dit *d'une Vache* : mais une petite Vache n'est pas si grosse qu'un Bœuf ordinaire ; & j'ai vu des *Bisons*, nouvellement venus de l'Amérique, aussi gros que nos plus gros bœufs, c'est-à-dire, trois ou quatre, quatre ou cinq fois plus qu'une petite Vache.

Il est vrai que M. de Pauw dit que le Tapir « est le plus grand quadrupède indigène » qui existe aujourd'hui au nouveau monde *entre les Tropiques* » ; mais aussi il ajoute, par sa manie constante de tout outrer, qu'*il n'a que la taille d'un Veau*. Ainsi, c'est comme *une Vache*, comme *une petite Vache*, comme *un Veau*.

Toutes ces suppositions, toutes ces exagérations, tant de faits tronqués ou aventurés, tant de choses tirées ou controuvées, pour faire valoir un systême, prouvent seules qu'il est bien mauvais. On cite encore le Tapir pour le comparer à l'Eléphant, comme si un nom donné en l'air & une comparaison ridicule étoient une preuve autre que celle d'un mauvais raisonnement, & un mauvais raisonnement de cette nature une preuve autre que celle d'une prévention.

« Non-seulement la matière est ici *prodigieusement épargnée*, mais *les formes mêmes* » *sont imparfaites*, & semblent avoir été *négligées & manquées*. Les animaux naturels » à l'Amérique méridionale, qui appartiennent en propre à ce nouveau continent, » sont presque tous sans défenses, sans cornes & sans queue : leur *figure est bizare*, leur » corps & leurs membres sont *mal proportionnés*, mal unis ensemble ; & leurs facultés » paroissent aussi bornées que leur conformation est défectueuse...... Il suffit, pour s'en » convaincre, de rapprocher le *Tapir de l'Eléphant* ».

Mais le *Puma*, le *Jaguar* ou *Januara*, le *Jaguarète*, le *Couguar*, l'*Ocelot*, le *Margay*, &c., ont des griffes & une queue, comme le Lion, le Tigre, le Léopard, la Panthère, l'Once, &c., & ils s'en servent aux mêmes usages : tous sont également animaux carnassiers, tuent, déchirent & se repaissent également, depuis les Bœufs &

les Vaches jufqu'aux plus petits animaux ; & quelques-uns d'eux même attaquent les hommes, comme le font les animaux d'Afrique, lorfqu'ils font pouffés par la faim.

Quant aux cornes, ceux des animaux qui tiennent du Chameau, du Cheval, de l'Ane, &c., n'en ont pas plus que ceux-ci ; mais les autres en ont également, & s'en fervent de même. Reftent donc *leur figure bizare*, la mauvaife proportion de leurs membres, la mauvaife union de leur enfemble, enfin *leurs facultés auffi bornées que leur conformation eft défectueufe.* Il eft vrai que la conformation de l'Eléphant a quelque chofe d'élégant ou de mignon, & qu'elle répond bien à la fineffe ou à l'étendue *de fes hautes facultés, à fon adreffe, à fon intelligence.*

Peut-on vouloir fe donner pour l'interprête de la nature, & en raifonner auffi pitoyablement ? Comme fi chaque conformation n'avoit pas fon but, & que toutes ne fiffent pas tendre chaque être à la fin qui lui eft deftinée.

Je reviens fur mes pas, pour faire obferver, au fujet de la queue que notre auteur dit manquer aux animaux de l'Amérique Méridionale, que, parmi les différentes efpèces de Singes de l'ancien continent, tous les *Simia* font fans queue, que les *Papio* l'ont très-courte, & que fi les *Cercopithecus* l'ont allongée, c'eft fans en faire aucun ufage qui puiffe tenir lieu de la main ; tandis que parmi ceux du nouveau continent, les *Cebus* ont une queue dont ils font ufage comme de la main.

Lifez dans Buffon & dans fon copifte, l'hiftoire de l'*Ouarine*, pour vous convaincre qu'il n'y a point d'efpèce de Singe qui montre autant de courage, d'attachement à leur progéniture & à leurs femblables ; j'ajouterai même, autant d'intelligence dans les chofes phyfiques, comme dans celles où il entre du moral, que le *Simia* (Belzebut) *caudata barbata nigra, cauda prehenfili extremo pedibufque brunneis*, de Linnée. Et les *Callithrix*, qui ont la queue allongée, mais dont ils ne font pas d'ufage ; parmi ceux-ci, le *Simia* (Jacchus) *caudata...... cauda hirfutiffima longiffima*, &c., de Linnée ; l'*Ouiftiti* de Buffon, qui paroît appartenir auffi à l'Ethiopie, & avoir été connu des anciens. Les *Lemur*, dont le *Loris* de Buffon, *Lemur* (Tardigradus) *ecaudatus* de Linnée, eft dit, par Erxleben, *cauda ferè nulla :* mais, c'eft le Singe de Ceylan ; c'eft donc mal-à-propos que le copifte de Buffon dit que Linnée a défigné cette efpèce de *Lemur*, par l'expreffion de *fimia caudata.*

En fuivant cet ordre des *Lemur*, je trouve des contradictions qu'il n'eft pas inutile de rapporter : le *Mongoz*, *Mongous* de Buffon, *Lemur* (Mongoz) *Caudatus grifeus cauda unicolore*, de Linnée, « eft fale & incommode, brufque & pétulent...... Il » paroît à tous ces traits qu'il eft le *moins aimable* des Makis : ces animaux & le *Mo-* » *coco* en particulier, étant fort jolis, fort careffans, jouent avec gaieté & avec grace, » quoiqu'on doive toujours, les étrangers fur-tout, être avec eux un peu en garde fur » le coup de dent. » Il me femble que la phrafe n'eft pas finie ; cependant l'article eft terminé.

Le *Vari* de Buffon, *Lemur* (Macaco) *caudatus niger*, &c. de Linnée, eft, comme le précédent, de l'ifle de Madagafcar, ainfi que le *Macaco* de Buffon, *Lemur* (Catta) *caudatus, cauda albo nigroque annulata*, de Linnée.

Le *Flavus, cauda prehenfili*, habite les montagnes de la Jamaïque. Le *Tarfier*, *cauda gracili nuda apice fubfloccofa, tibiis pofticis nudis...... Soli Buffonio vifum animal anomalum, fedis incertæ : Pennanto videtur jaculo affine, &c. ego autem Lemurem, aut Didelphidem credo.*

Le *Lemur*, (volans) *caudatus*, *&c.* de Linnée & de plufieurs autres : je ne fai fi Buffon en a parlé fous quelque dénomination ; c'eft peut-être fon *Ecureuil volant*, le Singe volant de plufieurs naturaliftes ; il habite les Moluques, les Philippines, aux environs de Guzarate.

Cette note s'allonge : j'en ſuis fâché ; mais peut-on lire tant de contradictions & de bévues & n'en rien remarquer ? Chez Buffon & ſes ſectateurs, de Pauw & ſes partiſans, *tous les animaux de l'Amérique, comparés à ceux de l'ancien Continent, ſont petits & foibles, timides & lâches*, premier point. *Tous les animaux portés de l'ancien Continent, dans le nouveau, y ont dégénéré*, deuxième point. On y comprend la poſtérité des hommes, ſans modification, comme ſans exception : les œuvres de ceux-ci les juſtifieront aſſez ; je n'ai à parler que des autres. Je commence par le Cochon, en faveur de qui l'on a fait une exception, que Pauw voudroit même faire ſervir à ſon ſyſtême, tant il y voit la nature eſſentiellement dégradée.

« Le Cochon maron, *Cochon* de race commune, tranſporté en Amérique & devenu ſauvage dans les forêts du Continent, ou des iſles de ce nouveau monde...... ſe ſont prodigieuſement multipliés dans la plupart de ces contrées....... ils deviennent féroces & très-dangereux quand ils ſont bleſſés par les chaſſeurs ». Sont-ce là des preuves de molleſſe, de lâcheté, de dégénération ? Tous les Zoologues s'accordent ſur ce point, que les Cochons marons d'Amérique, de l'état de domeſticité, retournés dans les forêts, redeviennent Sangliers ; & que *paſſim copioſiſſimi.* Or, l'un des caractères du Sanglier eſt d'avoir les oreilles rondes, courtes, & droites, d'être d'une ſeule couleur & ſans lard ; tandis que le Cochon domeſtique a les oreilles longues, pointues & pendantes, que le plus ſouvent il eſt de pluſieurs couleurs, & qu'il a toujours du lard. Seroient-ce encore là des preuves de dégénération ?

Au mot Babyroussa, on dit : « Tous les Naturaliſtes ont regardé cet animal comme une eſpèce de Cochon ou de Sanglier, &c. » Il paroît qu'ils ont raiſon, malgré les petites différences qu'en rapporte notre auteur, qui, ſans en nommer un ſeul, avance que des Zoologues ont prétendu que leurs deux longues dents canines étoient des cornes ; ce qu'il combat avec beaucoup de chaleur, quoique tous les Zoologues qu'on peut citer, aient dit que c'étoient des dents, & n'aient pas parlé de cornes.

Il le dit habiter les côtes, les contrées méridionales de l'Afrique & de l'Aſie. Erxleben nous apprend qu'il habite *in inſula Buero ſ. Bouro prope Amboniam, nec ne in Celebes, haud in Continente.* Il ajoute : *Sus cornutus fabuloſus videtur. Fortè fabuloſa orta ex vitioſa Babyruſſæ figura.*

Cochon de Guinée. « Cette race de *Cochons* a été tranſportée au Bréſil, où elle multiplie comme dans ſon pays natal, &c. *Habitat in Guinea, inde in Braſiliam tranſlatus, ubi hodie copioſiſſimus cicur.*

Le Couguar. « Quoique plus foible, il eſt auſſi féroce & plus cruel que le *Jaguar.* Il eſt encore plus attaché à ſa proie : il l'a dévore ſans la dépécer, &c, &c..... Tous deux ſont également *pareſſeux & poltrons* dès qu'ils ſont raſſaſiés ». Ne voilà-t-il pas encore une belle preuve de pareſſe & de poltronerie, que de ne dévorer ni gens ni bêtes quand ils n'ont pas faim !

Le Lion. « On pourroit dire que le *Lion* n'eſt pas cruel, puiſqu'il ne l'eſt que par néceſſité. Bien différent du Tigre, du Loup, du Renard & de tant d'autres animaux d'eſpèce inférieure, qui donnent la mort pour le plaiſir de la donner. Le *Lion* ne détruit qu'autant qu'il conſomme ; & dès qu'il eſt repu, il eſt en paix avec toute la terre ».

Rapprochez ces deux paſſages, & concluez. L'ouvrage eſt rempli de raiſonnemens de cette force.

Le Concolor (*Felis*), &c. *Cuguacuara* -- *Carcajou* -- *Panthère* -- *Lion*, *Puma* ou Lion américain -- *Tigre* -- *Tigre-rouge* de Briſſon. -- Enfin le *couguar* de Buffon, plus généralement déſigné par les voyageurs, & connu par les Naturaliſtes ſous le nom de *Novi orbis Leo*, eſt un animal *ferox & rapax*, qui habite dans le Continent de

l'Amérique, depuis le Canada jusqu'au Brésil, & qui attaque les hommes, lorsqu'il est pressé par la faim.

Le Nigra (*felis*), &c. *Jaguarète --Once --Tigre noir* de Brisson, que Buffon rapporte à l'*Once*, & Erxleben à une variété du *Concolor*, & qui habite le Brésil & la Guiane, *crudelior atque ferocior precedènte.*

L'Onça (*Felis*), &c. —Tigre —*Tigre* de la grande espèce, ou *Tigre royal.* —*Tigre américain—Panthère—Lynx du Brésil—Janovare—Once*— qui habite les parties les plus chaudes de l'Amérique méridionale, est *Sævus in homines, & animalia.*

La Panthera (*Felis*), &c. Le *Léopard* des uns, la *Panthère* des autres. —Le *Tigre* de plusieurs, & l'*Once* de Buffon.

Le Jubata (*Felis*), &c. —Le *Léopard* des uns, —l'Once des autres —Le *Loup-Tigre* de beaucoup. —Le *Tigre barbu* ou *Tigre frisé* de Brisson, qui paroît seul avoir donné ce nom à cet animal.

Le Pardalis (*Felis*), &c. —*Lynx de Guiane —Panthère du Mexique —Chat-Tigre —Chat-pard* de Brisson, l'*Ocelot* de Buffon, a toutes les inclinations des bêtes féroces de l'Asie & de l'Afrique; il a en outre *la mine altière & le regard farouche.*

En voilà assez, je pense, sans sortir de l'ordre des *Felis*, sans le parcourir même en entier, pour prouver, & cette confusion d'idées & de choses, & cette fausseté de principes, dont je viens de parler. On abonde en preuves du même genre contre des assertions aussi fausses: sans parler des *Bisons*, Bœufs d'Amérique, plus gros que nos Bœufs de France; des Daims de la Virginie, de la Georgie, de la Caroline, plus hauts & plus grands que les Daims d'Europe, &c., &c.

Poursuivons néanmoins. En parlant de l'Elan, on dit: « C'est la plus abondante » *manne* des Canadiens ». Comme le Bœuf est la plus abondante *manne*, je ne dirai pas des François, il y en a trop qui ne mangent pas de la viande une fois par mois; mais des parisiens, pour qui le Bœuf est, après le pain, la nourriture la moins chère. Certes! cette manne se conserve plus long-tems, & elle est plus substantielle que celle du désert.

Comment, à la lecture de cet article, ceux qui ne sont pas instruits, jugeront-ils si ce sont des cornes ou des bois qui couronnent la tête de l'*Elan*? « L'Elan porte » de grandes *cornes* ou plutôt des *bois*, qui sont cylindriques à leur origine; » « Ces » cornes sont très-pesantes ». Il est vrai qu'on ajoute: « Elles tombent comme celles » des Cerfs. » Et qu'on a dit & donné, autre part, pour un caractère certain, ce qui pourtant n'est pas toujours vrai que les *cornes* ne tomboient jamais; mais cette ligne de démarcation, ce principe ou cette assertion, où l'aller chercher, pour le commun des lecteurs, qui ne lit qu'article par article, & qui croit y trouver, clairement énoncé, tout ce qui y a rapport?

On ne sauroit non plus douter qu'il n'y ait encore confusion & erreur de la part de Buffon, dans ce qu'il dit de sa *Giraffe*, le *Camelo-pardalis* (*Cervus*), &c. de Linnée, aussi mal dessinée que mal décrite, suivant Levaillant. Et quand on lit ce qu'en a écrit le professeur allemand, on voit combien il faut rabattre de ces principes & distinctions prétendus formels & invariables sur les *cornes*, & entre elles & les bois, que notre auteur établit ailleurs.

Il paroît aussi évident que le Goulu, le *Glouton* des François, Mustela (*Gulo*), &c, de Linnée, qui habite la Laponie, la Russie, les vastes forêts de la Sibérie, a été confondu avec l'*Ursus* (Luscus), &c. de Linnée, qu'on trouve sous le nom de *Carcajou*, & qui habite la baie d'Hudson & le Canada. Cette erreur, démontrée & relevée depuis long-tems, n'a donc point frappé le rédacteur, ou se seroit il fait un mérite, & croiroit-il honorer son maître, raison ou non, de se montrer son champion?

Le Gnou. « L'eſpèce en eſt nombreuſe & fort répandue en pluſieurs endroits de » de l'Afrique, comme *aux environs du Cap de Bonne-Eſpérance* & en Abyſſinie. ».... « Le *Gnou*. ne s'eſt trouvé, dit Forſter, qu'à cent quatre-vingt ou deux cents lieues » du Cap, dans l'intérieur des terres de l'Afrique ».

Ces contradictions, comme tant d'autres, ſont ainſi rapprochées ſans qu'on ſe mette en peine d'en rien éclaircir. Certes! ce ſont de beaux environs que deux cents lieues! Voilà pourtant comme cette partie d'Hiſtoire Naturelle eſt traitée, avec auſſi peu de recherches, d'attention, de critique, lorſqu'il n'eſt pas queſtion de l'illûſtriſſime M. le Comte de Buffon!

On ne ſait même ou placer cet animal; on ne le trouve point dans les nomenclateurs, du moins ſous cette dénomination. Faudroit-il ranger avec le *Gnou* le *Griſon* & tant d'autres animaux de notre auteur? Et encore, que ferons nous de ſon *Mamout*, le pendant du *Kraken* de Valmont de Bomare.

Le Czigiati « eſt un animal qui forme une eſpèce moyenne entre le Cheval & l'Ane. » L'auteur ne dit rien du nom ſous lequel les Naturaliſtes ont déſigné cet animal; & l'on ne ſait ce que c'eſt. Heureuſement on a ajouté au mot bizare *Koulan*, celui d'*Onagre*; mais à quoi bon chercher à en faire une eſpèce ſous le nom de *Czigiati*, entre le Cheval & l'Ane, ſi l'Onagre des anciens & des modernes n'eſt autre que l'Ane ſauvage?

Qu'eſt-ce encore que le Nil-Gaut? Notre Encyclopédiſte trouve que « c'eſt » une eſpèce d'animal qui tient du Cerf & du Chamois, eſpèce nouvellement décou» verte dans l'Inde. » Puis il lui paroit que c'eſt le *Condous*, le *Condoma* ou *Coëſdoes* de Buffon. Cependant Buffon parle ailleurs du *Condoma*, autre eſpèce d'Antilope, que quelques naturaliſtes ont nommé le *Cerf du Cap de Bonne-Eſpérance*.

A propos d'Antilopes: cet ordre, ce genre n'eſt chez Buffon qu'une eſpèce; & il eſt ſur les nombreuſes diviſions de cette claſſe, d'une obſcurité & d'une incertitude qui le rendent inintelligible. L'*Antilope* de Buffon n'eſt qu'une eſpèce de Gazelle. Linnée, Erxleben & beaucoup d'autres en font un ordre claſſé par des diviſions méthodiques: on y reconnoit des Naturaliſtes. Dans Buffon, tant de ſortes d'animaux ſont ſous des noms qui lui ſont particuliers, qu'on n'y comprend rien.

Il faut couvenir au reſte, que beaucoup d'eſpèces d'*Antilopes* ſont mal déterminées par la plupart des Naturaliſtes: *Species* ANTILOPUM *multæ*, dit Erxleben, *neque ſatis bene determinatæ à pleriſque autoribus: difficile itaque genus*.

Antilopes mediæ ſunt Capras inter atque Cervos: habitu Cervino, cornibus Caprinis.

Antilope (*Rupi Capra*), le Chamois de Buffon.

Conjungit hanc cum Capra Hirco Buffonius, quòd mirum maximè. Erxleben ajoute: *Sperandum utique* ANTILOPUM *genus diverſiſſimum à Caprino, à quo maximè differt.*

Le Foumillier. On nous en donne trois eſpèces, comme appartenant excluſivement à l'Amérique méridionale. Le *Fourmillier*, proprement dit, le *Tamandua* & le *Tamanoir*. Le *Fourmillier* de Buffon, *Myrmecophaga* (*didactyla*), *palmis didactylis*, *plantis tetradactylis* de Linnée, appartient bien à l'Amérique méridionale excluſivement. Mais le *Fourmillier* aux longues oreilles de Briſſon, *Myrmecophaga* (*tridactyla*), *palmis tridactylis*, *plantis pentadactylis* de Linnée, appartient également à l'Afrique qu'au Breſil. Et le *Tamanoir* de Buffon, *Myrmecophaga* (*jubata*), *palmis tetradactylis*, *plantis pentadactylis* de Linnée, qui habite le Breſil & la Guiane, habite auſſi le Congo.

On trouve encore en Afrique, & particulièrement au Cap de Bonne-Eſpérance, ſuivant Pallas, d'autres *Fourmilliers*, dont Buffon ne parle pas.

Le Tatou, à dix-huit bandes, ou *Cirquinçon*. « M. Adanſon dit affirmativement

» qu'il a vu le *Cirquinçon* au Sénégal : nous n'avons rien à oppoſer à un ſemblable » témoignage ; *mais ne ſe peut-il pas* que cette eſpèce de *Tatou* ait été apportée du » Breſil en Guinée, & s'y ſoit naturaliſée comme tant d'autres eſpèces en différens » lieux ? Et *n'eſt-il pas très-plauſible* de l'imaginer, vu que toutes les autres eſpèces » de *Tatous* ſont conſtamment originaires de l'Amérique ? » Qu'en ſait-il ? A-t-il parcouru toute l'Afrique ? Connoit-il toutes les eſpèces d'animaux qui l'habitent, qui en ſont originaires ? « Et qu'entre des eſpèces ou races auſſi voiſines les unes des » autres que le ſont cette famille d'animaux, *il paroît bien peu vraiſemblable* que la » nature en ait jeté une en Afrique, l'y ait laiſſé iſolée, pour aller produire toutes » les autres en Amérique ? »

Ne voilà-t-il pas de belles démonſtrations & la nature bien expliquée ?

Daſypus (*Tricinctus*) ; Linnée. --- *Armadille oriental* ; Briſſon --- *Tatou à trois bandes* ; Buffon : habite les deux Indes. L'*Armadille* d'Afrique de Briſſon, le *Tatou* à douze bandes de *Buffon*, *habitat in Africa* (*non eſſe in Africa Buff.*).

Le LAMANTIN. « Cet animal a trente-deux dents molaires, *point de langue*, deux » mains, &c. » A la page d'après : « la peau du corps eſt raboteuſe, très-épaiſſe, » & dans quelques eſpèces elle eſt parſemée de poils rares : *la langue eſt étroite*, » d'une moyenne longueur, & aſſez menue, relativement au volume du corps, &c. » Tels ſont les caractères généraux & communs à tous les Lamantins. »

Auſſitôt après, article du *Grand Lamantin du Kamſchatka*, « la machoire infé- » rieure eſt plus courte que la ſupérieure ; mais ni l'une ni l'autre *ne ſont garnies de dents*, *&c.* »

Les trente-deux dents ſe montrent dans la gueule du *Grand Lamantin des Antilles* ; & ſans appuyer ſur cette différence, ou plutôt, ſans s'appercevoir de cette contradiction, l'auteur continue : « Nous ne croyons pas qu'ils ſoient abſolument de la » même eſpèce ; car il ne paroît guères poſſible que ces animaux qui ont beſoin de » paître l'herbe qui croît ſur les bas fonds, & qui ſe perdroient dans les hautes mers, » aient fait la traverſée de l'Amérique aux grandes Indes. » La croyance eſt fondée comme l'aſſertion eſt prouvée. Mais ce beau ſyſtême ; mais « cette grande loi qui » a ſéparé les productions des contrées méridionales des deux mondes, eſt trop gé- » nérale & trop conſtante pour qu'on puiſſe la croire interrompue. . . . . . »

On nous avoit encore donné comme un des caractères généraux & communs à tous les *Lamantins*, d'avoir les yeux petits & *ſans iris* ; & voilà qu'Adanſon, qui en a beaucoup vu au Sénégal, nous dit très-poſitivement : « les yeux ſont ronds & très-petits ; » *l'iris eſt d'un bleu foncé* & la prunelle noire. »

Erxleben s'exprime ainſi : *Longitudo Africani 8 pedum. Americani 17. Pennanto autem 28 pedes. Barbotio ad 20 pedes longus eſt. Habitat ad littora in mari americano, aſiatico, ad oſtia fluviorum.*

Voilà donc le *Lamantin* habitant également les parties méridionales des deux mondes, beaucoup plus gros dans le nouveau que dans l'ancien, & ſingulièrement intelligent, comme on va le voir dans l'écho de notre faiſeur de ſyſtêmes.

« On en trouve à plus de mille lieues de la mer, dans les grandes rivières qui » deſcendent dans celle des Amazones, &c. . . . . Quoiqu'informes à l'extérieur, ces » animaux ſont à l'extérieur très-bien organiſés ; &, ſi l'on peut juger de la per- » fection de l'organiſation par le réſultat du ſentiment, ils ſeront peut-être plus par- » faits que les autres à l'intérieur ; car leur naturel & leurs mœurs ſemblent tenir » de l'intelligence & des qualités ſociales, &c. »

Depuis longtemps on avoit rélevé l'erreur de Buffon, qui a quelquefois confondu & pris l'un pour l'autre, le *Phoque* & le *Lamantin*, le *Phoque*, bigame & carni-

vore, avec le *Lamantin* monogame & herbivore ; long temps avant que son rédacteur encyclopédique eût pris la plume ; cependant on trouve dans ce dernier ouvrage, avec les mêmes erreurs de principes & de faits, une confusion autrement grande encore que dans l'ouvrage du maître. En comparant ces deux articles, l'on est frappé des contradictions qui s'y rencontrent, & l'on finit, faute de pouvoir les concilier, par les quitter, sans y rien comprendre.

Sa distinction des *Lamantins*, par les pays qu'ils habitent, n'est point dans la nature ; & son *grand Lamantin du Kamschatka* n'est autre qu'un Phoque, à qui il cherche vainement à attribuer les mœurs des *Lamantins*. La distinction des *Phoques*, par leur grandeur, est tout aussi bizare. Sous la huitième espèce on confond encore des classes très-distinctes.

Comment, enfant de la race des pigmées, avez-vous osé attaquer le géant Linnée? Quelle impudence, d'appeller *jargon moderne*, des définitions adoptées par les savans du monde entier !

Amphibies. « Sont les *Phoques*, les *Morses*, les *Lions-marins*, les *Ours-marins* & » les *Lamantins*. » Les Morses & les Lamantins sont des amphibies, & ne sont pas des Phoques, cela est évident ; mais les Lions-marins, ainsi que les Ours-marins sont des Phoques, & l'auteur a d'autant plus de tort de les en distinguer ici, qu'à l'article *Phoque*, il dit en propres termes : « les Phoques en général se trouvent désignés » sous les noms vulgaires de *Veaux-marins*, *Chiens-marins*, *Loups-marins*, &c. » Il n'y a mis, il est vrai, ni le *Lion-marin*, ni l'*Ours-marin* ; mais à l'article du premier, il débute ainsi : « le *Lion-marin* est le Phoque à oreilles externes de la » plus grande espèce, &c. » & à l'article second : « l'*Ours-marin*, de tous animaux » du genre des Phoques, &c. ».

On ne sait ensuite s'il a voulu, ou non, établir des distinctions entre le *Veau-marin*, le *Loup-marin*, & le *Chien-marin*. Au mot *Chien*, il ne parle pas de celui-ci : au mot *Veau* & *Loup*, il renvoie à *Phoque*, où il les confond tous trois sous le titre de *Phoque-commun*. Peut-être a-t-il raison ; le sentiment de Linnée me porte à le croire ; mais, que ne s'explique-t-il ? & pourquoi ne dit-il pas que Buffon, a son *Phoque*, *Veau*, *Loup* ou *Chien-marin* ; son *grand Phoque*, le *Phoca barbata*, ou *Phoca major* de plusieurs autres, qu'Erxleben trouve semblable à un Veau-marin, mais plus grand, qu'il doute même n'être que la femelle du Lion-marin, ou du Phoque de Groenlande ; enfin, son *petit Phoque*, *petit Phoque noir*, *Phoque de la méditerrannée & des mers du midi*, le Veau-marin de Dampier, le Loup-marin d'Ulloa, le *Phoca-minor* de plusieurs autres ?

Au lieu de cela, il nous dit : « le *Phoque* a le cerveau & le cervelet plus grand » que l'homme, les sens aussi bons qu'aucun des quadrupèdes, par conséquent le » sentiment aussi vif, & l'intelligence aussi prompte : » que l'homme sans doute?

Du reste, ses divisions de *Phoque à museau ridé*, *à ventre blanc*, *à capuchon*, *à croissant*, &c. ne me semblent point adoptées par les savans naturalistes, qui, tous, font des classes bien déterminées dans l'ordre des *Phoques*, de l'*Ours-marin* & du *Lion-marin*, desquels il ne parle même pas à son article Phoques.

Les *amphibies* « font le grand systême de la nature vivante, le passage & la » nuance des quadrupèdes aux cétacés : appartenant encore à la terre, & déjà appartenant » à l'eau, ils forment la liaison, & pour ainsi dire, établissent le commerce entre l'un » & l'autre élément ».

Pourquoi cette liaison ne s'étendroit-elle pas plus loin? quelle difficulté qu'il y ait également un passage insensible entre tous les règnes de la nature? Le mot *règne* désigne

ſigne ici la borne de nos connoiſſances, celle de nos conceptions : il ne ſignifie rien de plus.

Je me laſſe ou plutôt je m'ennuie de tout ce bavardage, & je ceſſerai d'en parler ici, dès que j'aurai donné une idée de ce que notre encyclopédiſte en a écrit ſous le mot *Chèvre.*

» Si l'eſpèce de la Brebis venoit à nous manquer, celle la Chèvre pourroit y » ſuppléer...... Son poil quoique plus rude que la laine, ſert à faire de *très-bonnes étoffes*, &c. « Quelles étoffes fait-on donc avec le poil de nos Chèvres? aucune autre, nulle part que je ſache, que quelques couvertures groſſières, dans leſquelles on mélange encore de la laine avant la filature; des ſortes de *bergames* de cinq quarts à une aune & demi de largeur, & qui ſe vendent de vingt à vingt-cinq ſols l'aune. Encore ces étoffes ne ſe font-elles que dans les pays de montagnes, où il y a beaucoup de Chèvres, où il n'y a guère que cette ſorte d'animaux domeſtiques, & preſque uniquement pour l'uſage des gens qui les habitent.

On vend le poil de Chèvre, dans le Dauphiné, en Auvergne & ailleurs, de 12 à 15 livres le quintal; & l'on s'en ſert communément à bourrer les bâts des bêtes de ſomme. La laine de France ſe vend de 15 ſols à 3 liv. la livre. Celle d'Eſpagne eſt revenue en France de 5 liv. 10 ſols à 6 liv. la livre.

Je me trompe en reſſerrant l'uſage du poil de nos Chèvres : on emploie celui de leur barbe, & quelques-uns du dos, dans les perruques, mêlés avec des cheveux noirs, pour en faire la *griſaille*, & même pour les perruques blanches des campagnards.

Quant à la chair : « celle du Chevreau approche aſſez de celle de l'Agneau ». C'eſt tout ce qu'on en fait dire, & tout ce qu'il y a à en dire. Peut-on faire des comparaiſons de cette nature? Y a-t-il rien au monde à comparer, à aucun égard, pour le vêtement de l'homme, à la laine de mouton, & pour ſa nourriture, à la chair du même animal?

OBSERVATIONS *ſur quelques points des recherches philoſophiques de M. de Pauw.*

Miſera eſt ambitioſa vita, quæ finem tantum habet, ſcire aut ſciri.

(H) (p. 514,) M. de Pauw écrivit d'abord ſur l'Amérique & ſur les Américains : il les peignit comme oppreſſés par une nature malfaiſante, qui ne donnoit naiſſance qu'à des productions informes ou monſtrueuſes, à des êtres cruels & avilis. C'eſt à ſes yeux une terre bouleverſée par les plus terribles cataſtrophes, toute obſtruée de marais infects, de bois fangeux, de plages déſolées, couvertes de reptiles effroyables & venimeux, habitée ſeulement, çà & là, par une eſpèce imberbe & lâche, qui n'a de l'humanité que les vices, les maladies & la mort.

Sa plume de fer, trop ſouvent trempée dans le fiel, n'a gueres mieux traité les Chinois : il avoit pour objet dans les *Recherches* qu'il a faites ſur eux & ſur les Egyptiens, de combattre un auteur qui regarde les premiers comme une colonie de ceux-ci; en conſéquence, il s'attache aux différences qui peuvent les caractériſer, aux diſparates qu'ils peuvent offrir. Il nous repréſente les Chinois comme un peuple corrompu & à la fois barbare, qui joint à la ſurcharge de toutes les formules d'une politeſſe menſongère, une double atrocité dans l'infanticide; qui décore les grandes villes, & laiſſe au ſein de l'empire des forêts habitées par des ſauvages, & des con-

trées incultes qui ne ſont habitées par perſonne; qui n'a des arts que les inconvéniens, le luxe & le mauvais goût qui règne à leur enfance.

S'il paroît ménager davantage les Egyptiens, c'eſt qu'ayant à les mettre en oppoſition avec les Chinois qu'il leur ſacrifie, il falloit néceſſairement les différencier en bien.

Fidele à ſa manière ou à ſa manie de voir autrement que le grand nombre des écrivains, & de déprécier ce que les hommes eſtiment le plus généralement; & comme ſi nous étions encore au temps où le mot de *patrie* étoit un vain nom, & celui de *citoyen* un crime de lèze-majeſté; comme ſi encore *bien faire* parmi nous n'étoit toujours rien auprès de *bien dire*, M. de Pauw blâme & s'efforce d'avilir les Spartiates & la plupart des Grecs, par tout ce qui les fit le plus louer de leurs contemporains, & admirer de la poſtérité des nations; & ſingulièrement en faveur des Athéniens, toujours exaltés par les ſeules choſes que nous ſûſſions trouver grandes avant que nous euſſions une patrie.

Je le vois bien, & c'eſt un grand malheur pour l'hiſtorien, ſi ce n'eſt une grande maladreſſe de ſa part : avant de lire l'hiſtoire, il faut toujours juger celui qui l'a écrite, il faut ſe prémunir contre l'influence du climat où il eſt né, du gouvernement ſous lequel il vit; il faut meſurer l'étendue des connoiſſances répandues dans ſon pays, & la profondeur de la philoſophie à laquelle on y a ſu atteindre : il faut connoître ſon état particulier, ſon caractère, ſa religion, ſes goûts, ſes mœurs, ſes relations, j'ajouterai encore, ſa fortune. Tout cela influe tellement ſur la manière de voir, de juger & de rendre, en hiſtoire principalement, que ſi l'on n'en tient pas compte avec un diſcernement exquis & une exactitude ſcrupuleuſe, on marche d'erreur en erreur, & l'on court riſque à chaque pas de tomber dans un précipice.

M. de Pauw, preſſé par le poids de la juſtice & la force de l'indignation, débute par nous peindre, en Amérique, le *prompt maſſacre de quelques millions de ſauvages;* il nous aſſure, d'après Oviedo, *qu'on avoit été ſi preſſé d'égorger les Américains, qu'à peine les Naturaliſtes avoient eu le temps de les étudier :* comme ſi des Naturaliſtes avoient accompagné les brigands qui dévaſtèrent le nouveau monde. Il ne ceſſe de nous dire, ce qui eſt très-vrai, que les Eſpagnols ne furent que des brigands & des barbares; il ajoute même : « je ne veux point jeter le moindre doute ſur la multitude » des Indiens réellement égorgés par les Eſpagnols, dévorés par les Chiens, brûlés » par les Dominicains de l'Inquiſition, ſubmergés à la pêche des Perles, étouffés dans » les mines, & écraſés enfin ſous le poids des fardeaux & des exactions; mais il eſt » certain que le ſuicide en a emporté un nombre très-conſidérable. Ils ſe laiſſoient » mourir de faim, s'empoiſonnoient, ſe pendoient aux arbres, ou s'immoloient ſur » le tombeau de leurs caciques & de leurs ſouverains, qu'ils auroient pu défendre, s'ils » n'avoient été les plus lâches des hommes. » Et en note, pour preuve de cette lâcheté :

« Les premiers Américains que Chriſtophe Colomb amena en Europe, voulurent » tous ſe détruire pendant le trajet; & comme on les garotta pour les conſerver, ils » entrèrent dans une eſpèce de rage qui dura juſqu'à leur mort. »

« Trois ans après la conquête du Mexique, dit ailleurs M. de Pauw, on fut contraint » de faire venir des îles Lucaïes, & enſuite des côtes de l'Afrique, des hommes » pour peupler le Mexique. Si cette monarchie avoit contenu trente millions d'hom» mes en 1518, pourquoi étoit-elle déſerte en 1521? Ne ſeroit-il pas abſurde, » &c. . . . ? » Pourquoi? à cauſe des maſſacres horribles, trop avérés, qu'en avoient faits les Eſpagnols.

Maintenant, l'énormité de ces maſſacres eſt démontrée impoſſible. Il n'eſt plus queſtion de mettre en oppoſition & en compenſation du nombre, les vaiſſeaux, les canons, les fuſils, les piques de fer, les épées, les bayonnettes, les Chiens enrégimentés, les chevaux montés d'hommes cuiraſſés, le piſtolet ou le ſabre à la main;

enfin, tout ce qui, portant par-tout une mort ſubite & imprévue, répand l'effroi & la terreur parmi des hommes nuds, qui ne connoiſſent d'armes que des pierres & un bâton.

Ce ne ſont plus que des hordes de Sauvages, éparſes, iſolées, répandues çà & là ſur le vaſte continent de l'Amérique, où l'air & la terre concourent enſemble à dégrader, à vicier tous les êtres, à réduire preſque à rien & leurs facultés phyſiques & leurs facultés morales & leur exiſtence même.

Le ſyſtême eſt fait, il ne reſte qu'à prouver : par-tout où il n'y a que des Sauvages, le pays eſt peu peuplé. Il n'y avoit en Amérique que des Sauvages, donc l'Amérique étoit très-peu peuplée. Voilà le raiſonnement qui revient ſans ceſſe, fondé ſur le calcul de Vauban, ſur la remarque de Pierre & Paul, & renforcé par la ſtérilité du terrein, les vices de l'air, par les maladies endémiques, & partout ce que la barbarie d'une nature dépravée & atroce peut entraîner de misères & de malheurs.

Cependant à Saint-Domingue, où il n'y avoit non plus que des hordes de Sauvages, puiſque les Péruviens & les Mexicains étoient les deux ſeuls peuples de l'Amérique, où, ſuivant l'auteur, il y eût quelqu'ombre de civiliſation ; à Saint-Domingue, où toutes les horreurs décrites & à décrire étoient dans un haut degré d'énergie, on maſſacra plus d'un million d'hommes, de l'aveu même de M. Pauw, qui en ce moment avoit beſoin, ſans doute, de convenir de ce fait : il en avoit beſoin, comme d'un argument propre à renforcer la preuve d'ineptie & de lâcheté des Américains, qui ſe ſont laiſſés maſſacrer en ſi grand nombre, par un ſi petit nombre d'Eſpagnols. Et par une double & perfide contradiction, il ſoutient & donne encore en preuve de leur ſtupidité & de leur lâcheté, de leur inſenſibilité & de leur eſprit hébêté, comme il s'exprime, & leur ſang-froid dans les tourmens prévus, la maladie, la mort, & leur déſeſpoir dans nombre de circonſtances où ils la préfèrent à l'eſclavage, aux affronts, aux inſultes.

Ainſi, le, *Et moi ſuis-je ſur des roſes?* de Monteſuma, qui a fait l'admiration des Européens (1), eſt déclaré par un Prêtre allemand, une hébétation des ſens & de l'eſ-

---

(1) Si on vouloit les rapporter, on trouveroit une foule d'exemples du courage que les Américains (Indiens) ont montré dans mille occaſions, ſous toutes les latitudes —Liſez dans les relations de l'expédition du LORD ANSON, dans la mer du Sud, le récit de la conſpiration d'une poignée d'Indiens, pris à *Buenos-Aires*, pour manœuvrer un vaiſſeau de ligne eſpagnol, le ſeul qui put regagner l'Europe, de l'eſcadre que l'Eſpagne avoit expédiée contre cet amiral anglois. Ces braves Indiens, ſans armes que celles qu'ils s'étoient fabriquées dans le ſilence de la nuit, avec une conſtance & une peine qu'on peut difficilement imaginer, tinrent pluſieurs heures tout l'équipage de ce bâtiment immenſe dans la plus vive alarme ; ils faillirent à s'en rendre maîtres ; ils l'auroient fait, ſi les Eſpagnols ne s'étoient à la fin encouragés par le petit nombre des révoltés, qu'ils apperçurent n'être compoſé que de ces Indiens qu'ils avoient à bord ; & ces hommes valeureux, quand ils virent que la victoire leur échappoit, plutôt que de reſter entre les mains de leurs ennemis, ſe précipitèrent tous dans la mer. — Et ce ſont ces hommes qu'ont dit être dégénérés ! quelle petiteſſe d'ame ont donc eu ces hommes de génie tant vantés, qui ont dû lire mille traits ſemblables, & à qui la plume n'eſt pas tombée des mains, quand ils traçoient leurs ſyſtêmes menſongers, aviliſſans, plus encore pour eux-mêmes que pour cette noble portion de l'humanité.

Quand on nous dit que l'état de ſociété a perfectionné l'eſpèce humaine, on ſemble oublier la bonté de la nature, ſa force, ſa puiſſance phyſique, ſa fécondité en ſentimens grands & généreux, ſur-tout cette profonde ſenſibilité d'où naiſſent toutes les ſortes de biens, qu'altère toute ſociabilité légale, la mère commune des maux moraux, ceux de tous qui affligent le plus l'humanité. On ne parle que par égoïſme, que par vanité, flatterie, baſſe adulation ; ou jugeant du bonheur public par ſon bonheur privé ; ou, ſe comptant, ſoi & ſes petites connoiſſances, pour quelque choſe d'important, & qui doive marquer dans le monde ; ou enfin, calculant ſon avantage de la force ou de la puiſſance de quelques êtres, qui abuſent de l'un & de l'autre, pour le malheur de l'eſpèce.

Quand on ne conſidéreroit, dans ce qu'on appelle le monde policé, & qui n'eſt que le monde corrompu, que le fléau des *rois* & des *prêtres*, la ſource & le principe des guerres, des haines,

prit, une stupidité, une lâcheté : « C'est malheureusement le caractère original & » commun de *tous* les Americains, » nous dit M. de Pauw, après nous avoir assuré

de l'ambition, de la fourberie la plus déguisée, du fanatisme le plus atroce : quand la société n'auroit donné naissance qu'à ces deux pestes du genre humain ; l'une qui dévore les hommes, l'autre qui les abrutit, n'en seroit-ce pas assez, n'en seroit-ce pas trop pour être exécrée par toute ame naturellement honnête, par tout cœur naturellement pur ?

Loin que la société ait amélioré, dans l'homme, aucun sentiment naturel, il n'est aucune de ses institutions qui ne tende à les tous dégrader. Les rois sont ambitieux, dissipateurs ou avares, tyrans ou efféminés : tous ceux qui les entourent les imitent, les secondent & sont pires qu'eux. Les prêtres, comme les rois, sous le prétexte du bien public, ne songent qu'à eux ; ils arment les peuples les uns contre les autres, les ruinent, & les font s'entr'égorger au nom de Dieu, pour sa gloire, & leur bonheur commun.

Descend-on dans ces détails, ajoutés, dit-on, pour le perfectionnement de la société ? ce n'est qu'orgueil, vanité, intérêt ! Qu'est-ce, en effet, que toute notre science, que tous nos arts, & je le dirai même, tout notre commerce ? de petites associations dans la grande, qui se targuent d'une part, qui s'enrichissent de l'autre. Tous se vantent de servir l'Etat, & tous ne servent qu'eux & les dominateurs des autres. Ils flattent, ils corrompent ; & il ne reste guère, des savans, des artistes, des gens de lettres & des marchands, la pire de toutes les espèces, que les vices qu'ils introduisent dans la société, & qu'ils y partagent au plus haut degré ; car personne ne prépare autant qu'eux à la servitude, ne la préconise autant, & n'en est aussi complettement rapproché.

Tout homme naturel, que l'avarice de l'homme social n'a pas trompé, dans quelque climat que ce soit, accueille son semblable ; s'il le trouve souffrant, il le secourt : s'il le trouve dans le besoin, il n'attend pas qu'il ait du superflu, il partage avec lui son nécessaire. Voilà l'homme de la nature. Mais il a un sentiment très-vif de la violence ou de l'injustice : nouvelle preuve de la dégradation de l'homme en société.

On lit dans le précis de l'histoire politique de la Virginie : « Les frontières de la Colonie éprouvèrent dans les derniers tems quelques dégâts de la part des sauvages, irrités par des atrocités » & des injustices. Ces démêlés furent terminés en 1774. On les auroit oubliés, ajoute l'historien, » sans le discours que tint Logan, chef des Schawenèses, à Dunmore, gouverneur de la province ».

» Je demande aujourd'hui à tout homme blanc, si, pressé par la faim, il est jamais entré dans » la cabane de Logan, sans qu'il lui ait donné à manger ; si venant nud ou transi de froid Logan » ne lui a pas donné de quoi se couvrir. Pendant le cours de la dernière guerre, si longue & si » sanglante, Logan est resté tranquille sur sa natte, desirant d'être l'avocat de la paix. Oui, tel » étoit mon attachement pour les blancs, que ceux mêmes de ma nation, lorsqu'ils passoient près » de moi, me montroient au doigt, & disoient : Logan est ami des blancs. J'avois même pensé à » vivre parmi vous ; mais c'étoit avant l'injure que m'avoit faite un de vous. Le printems dernier, le » colonel Cressop, de sang-froid & sans être provoqué, a massacré tous les parens de Logan, sans » épargner ni sa femme, ni ses enfans ; il ne coule plus aucune goutte de mon sang dans les veines » d'aucune créature. C'est ce qui a excité ma vengeance ; je l'ai cherchée. J'ai tué beaucoup des » vôtres. Ma haine est assouvie. Je me réjouis de voir luire les rayons de la paix sur mon pays. Mais » n'allez pas penser que ma joie soit la joie de la peur, Logan n'a jamais senti la crainte. Il ne tournera » pas le dos pour sauver sa vie. Que reste-t-il pour pleurer Logan quand il ne sera plus ? PERSONNE ».

L'historien continue : « Comme ce discours est simple, énergique & touchant ! Démosthène, » Cicéron, Bossuet sont-ils plus éloquens que ce Sauvage ? »

Qu'un homme avili par tout ce que les passions ont d'odieux, par tout ce que la corruption a de bas, soutienne, comme DUPORT & BARNAVE, hommes du peuple, dans une assemblée de représentans du peuple, qu'il *faut faire vouloir le peuple*, *qu'un homme a le droit de vouloir pour le peuple*, que *la liberté est un superflu pour le peuple* : que d'autres hommes même applaudissent à ces maximes, qui, en Grèce ou à Rome eussent fait condamner à mort & dévouer leurs auteurs aux dieux infernaux, je ne vois à cela que la confirmation de mon principe, & une raison de plus d'y tenir fortement. S'il est une exception dans le monde, les *amis* ou Quakers seuls la fournissent : ils vivent en paix, sans faste, sans jalousie, sans ambition ; ils sont justes, bons, humains ; ils détestent la guerre & abhorrent la superstition ; ils évitent toutes contentions & n'ont jamais de procès ; c'est qu'ils n'ont ni rois, ni prêtres, ni juges, ni commandans ; point de chef que la raison ; point d'autorité que la justice ; point de principe que l'égalité ; point de sentiment que l'humanité. Il en résulte pour eux ce qui n'exista jamais chez aucun peuple civilisé, une haute connoissance & un sentiment exquis de la dignité de leur être ; une ferme volonté de l'ordre, & un doux amour du prochain ; une entière résignation dans les maux de la nature, & une patience sans

très-positivement « qu'il n'a rien donné à l'imagination en faisant ce portrait, qui surprendra par sa nouveauté. » Preuve convaincante de la dépravation, de l'abrutissement, de la stupidité de l'Américain : « son bonheur est de ne pas penser . . . » de ne se soucier de rien quand la faim est appaisée, & de ne se soucier que des » moyens de trouver sa nourriture, quand l'appétit le tourmente. Il ne construiroit » pas de cabane si le froid & l'inclémence de l'air ne l'y forçoient; il ne sortiroit » pas de sa cabane, s'il n'en étoit chassé par le besoin. »

Et moi aussi, je suis donc dépravé & stupide, & beaucoup plus que le Sauvage, car j'ai les mêmes penchans; comme lui, volontiers je ne ferois rien, je ne me mettrois point à l'abri, je ne me chaufferois point, si, comme lui, je n'avois des besoins, je ne craignois les injures de l'air, je n'étois sensible au froid : en vérité! il n'y a non plus que le besoin qui me fait aller çà & là, faire telle ou telle chose; & si j'en fais plus que lui, c'est que ma dépravation, ma stupidité sont telles que je me suis fait plus de besoins que lui.

Je viens de lire (*Journal de Physique, décembre 1789*), l'extrait du voyage de M. Le Vaillant, chez les *Hottentots Gonaquois ;* & je regrette singulièrement de n'avoir pas été à sa place : il est probable que je n'aurois pas, comme lui, à regretter les beaux moments que j'y aurois passés; je serois vraisemblablement resté avec eux. Voici ce qu'on en rapporte : « Les Hottentots Gonaquois ne vivent que de leurs » troupeaux, sur-tout de leur laitage & de quelques fruits que la nature prodigue » dans ces belles contrées. Leurs hordes sont peu nombreuses : leurs kraals ou vil- » lages sont composés de petites huttes faites avec quelques branchages, sans art, » parce qu'étant obligés de changer sans cesse de local pour mener paître leurs trou- » peaux, ils n'ont point de demeures fixes. » *Je n'ai vu chez ce peuple*, dit le voyageur, *aucune trace de religion, rien qui approche même de l'idée d'un être vengeur & rémunérateur. J'ai vecu assez long-temps avec eux, chez eux, au sein de leurs paisibles deserts; j'ai fait avec ces braves humains des voyages dans des régions fort éloignées. Nulle part je n'ai rencontré rien qui ressemble à de la religion, rien*, &c.

« Voilà donc un grand problême de l'histoire du genre-humain résolu. On a pré- » tendu long-temps que nulle société humaine ne pouvoit subsister sans religion, que » celles qui cherchoient à effacer toute idée religieuse, n'étoient composées que des » plus pervers des hommes. Les Gonaquois n'ont aucune idée de religion, & c'est » le peuple le plus doux de la terre, observant toutes les loix de l'humanité avec » la plus grande sévérité; ils sont bons, humains, hospitaliers, généreux. La gaité » & le sourire sont toujours sur leurs levres, & expriment le bonheur constant dont » ils jouissent. Tel est l'homme sorti des mains de la nature; il ne cherche qu'à sa- » tisfaire ses besoins. Ces beaux climats de la zone torride qui sont son pays natal, » comme celui de toutes les autres espèces de Singes, lui fournissent abondamment

---

borne dans ceux des hommes ; une grande simplicité de mœurs, & une pratique constante des vertus.

Il s'en faut pourtant que je veuille faire une diatribe contre les sciences, ni dégoûter personne de les cultiver ; mais je puis faire ici l'aveu de ce que je leur dois ; & c'est, je pense, tout ce à quoi elles peuvent être utiles : distraire par fois l'homme social des maux mêmes que lui fait sans cesse la société.

Durant quarante ans, la soif d'apprendre me fit étudier, & ce n'a presque été, je dois le dire, que pour découvrir du charlatanisme dans les auteurs de tous les genres : Histoire Naturelle, Physique, Chymie, Economie rurale, domestique, Politique, Morale même, & jusque dans l'art de raisonner. Plus on s'enfonce dans l'étude, plus on y voit d'obscurité, plus on y trouve de contradictions ; bientôt ce n'est plus la chose, ce n'est que l'homme : il n'est singulier que pour se faire remarquer ; il n'est modeste que pour en imposer sur son savoir ; il ne loue que pour se faire louer ; & l'on finit, à force de se dégoûter des auteurs, par prendre en dégoût la science même.

» tout ce qui lui eſt néceſſaire : pourquoi ſeroit-il plus méchant que les Singes eux-» mêmes? Pourquoi, pour être heureux & pour vivre en ſociété, lui faudroit-il » une religion plutôt qu'à ceux-ci? Pourquoi ces idées, ſi elles ne ſont pas à la » portée de ſon eſprit, lui ſeroient-elles néceſſaires, en ſuppoſant qu'elles le ſoient » à des êtres plus inſtruits? M. Le Vaillant peint à chaque inſtant le bonheur dont » il jouiſſoit dans ces paiſibles retraites, & il regrette toujours les beaux momens » qu'il y a paſſés. Il fait partager ce ſentiment à ſes lecteurs; & il eſt, je crois, peu » d'ame honnête & ſenſible qui n'y porte le même intérêt. Oh! combien ces plai-» ſirs purs de la nature ſont préférables à ceux par leſquels on cherche à les rem-» placer dans l'état ſocial! Quelles jouiſſances réelles peuvent procurer ces brocards, » ces points de malines? Pourquoi ces palais ſi immenſes pour loger un individu » auſſi foible que l'homme, de cinq à ſix pieds de ſtature? Ces mets ſi recherchés » ſont-ils à comparer à un repas ſimple & frugal, fait avec du fruit & du laitage, » mais aſſaiſonné par l'appétit? Quand on conſidère d'un autre côté de quels crimes » s'achètent ces prétendues jouiſſances, qui n'ont que le mérite de l'excluſif, hélas! le » cœur ſe flétrit. »

Mais en s'étonnant de ce que nous dit là M. *Le Vaillant*, c'eſt paroître ignorer que *Sparmann* nous avoit dit la même choſe des Hottentots du Cap, des *Boſhis* & autres qui n'ont aucune idée de l'exiſtence d'un être ſuprême, par conſéquent aucune de l'autre vie, ni des peines ni des récompenſes. Toutes les exhortations ou remontrances des philoſophes, comme les prédications des miſſionaires, n'ont ſervi qu'à leur faire avouer qu'ils ne comprenoient rien à toutes ces choſes-là, & qu'ils n'étoient pas faits pour s'en occuper. Et cependant ils reſpectent la propriété d'autrui, celle même de leurs tyrans, de ces atroces & infâmes Chrétiens qui les raviſſent à leurs pays, à leur famille, à tout ce qu'ils ont de cher au monde, les garottent de chaînes & les traînent en eſclavage; & nous avons l'effronterie, vils & lâches que nous ſommes, d'appeler *civiliſation* l'art qui conduit à de pareilles horreurs.

Je reviens à M. de Pauw.

« Privés à la fois d'intelligence & de perfectibilité, ils n'obéiſſent qu'aux impulſions » de leur inſtinct. Aucun motif de gloire ne peut pénétrer dans leurs cœurs : leur » lâcheté *impardonnable* les retient dans l'eſclavage où elle les a plongés, ou dans la » vie ſauvage dont ils n'ont pas le courage de ſortir. »

Mas ſi une nature cruelle les ſoumet impérieuſement à cette ſtupidité; que celle-ci ſoit comme une néceſſité de toutes les influences de celle-là, comment peut-on leur reprocher le manque de courage? Comment leur lâcheté ſeroit-elle impardonnoble?

L'une des grandes preuves de la ſtupidité des Américains, c'eſt qu'ils ne comprennent rien aux dogmes & aux myſtères de la religion des Chrétiens : ſi cette preuve eſt évidente, j'ai bien peur que la plupart des Chrétiens ne ſoient eux-mêmes de grands imbécilles.

Une choſe ſingulière, à laquelle M. de Pauw n'a pas réfléchi, c'eſt qu'il conſacre une ſection entière à *la variéte de l'eſpèce humaine en Amérique*, laquelle variété a ſon principe dans le climat, dans la température, dans les productions, dans tout ce que la nature force à être; & qu'il ne tienne jamais compte, pour le moral, des diverſes modifications phyſiques, quelques variées & ſouvent contraires que puiſſent être les cauſes & les effets. Par-tout & toujours, ce n'eſt qu'abrutiſſement, ſtupidité, lâcheté, & tout ce qu'enfante une imagination impérieuſe, noircie & dure, pour ſoutenir un ſyſtême réchauffé, & à la création duquel il tache de faire croire par des tours de force, des critiques amères, des injures à outrance, une érudition fertile en écarts & énormément profuſe.

Je ne voudrois, pour mettre cet auteur en contradiction avec lui-même, & mon-

trer jusqu'à quel point il s'abuse sur le compte de *tous* les Américains, comparés à tous les peuples de l'ancien monde, que lui rappeler la conversation qu'il rapporte d'Atabaliba, le dernier des Incas du Pérou, avec le Jésuite de la Vallé-Viridi : ce prêtre est non-seulement un infâme scélérat, un *odieux brigand*, comme le nomme Atabaliba, mais un *chétif imposteur*, un déraisonneur, un homme abruti par le crime, qu'Atabaliba juge bien, & à qui il parle avec la raison d'un homme plein de sens, la justice & l'indignation d'un homme plein de droiture & d'équité. L'Amérique a été jusqu'à présent si mal observée, que tout ce qu'on en a écrit *ne forme qu'un cahos effroyable.*

Les Missionnaires & leurs *lettres édifiantes*, qu'il nomme des *sources impures*, sont traités avec le dernier mépris. « Kolbe ne s'est amusé au Cap qu'à faire la débau-» che dans des cabarets avec des Matelots, & à écrire un très-mauvais livre, dont » il a compilé plusieurs chapitres étant ivre. » Il s'en faut que je sois le partisan de Kolbe, quoique justifié quelquefois auprès même de l'Abbé de La Caille; mais aussi c'est parler trop grossièrement d'un homme que des hommes de mérite ont cité.

La Potherie, Charlevoix, Colden, & tous ceux qui parlent avantageusement des Américains, qui louent en eux quelque qualité que ce soit, les Anglois mêmes ne savent tous ce qu'ils disent. « En dépit de l'autorité & du témoignage de chaque » voyageur, ajoute-t-il, il ne ne reste qu'à faire usage du discernement. . . . . Il » ne reste aucune trace sûre pour découvrir la vérité. » Cependant, du fond de son cabinet, M. de Pauw voit les causes, juge les effets, & prononce sur tout d'une manière si tranchante, qu'elle n'a pas d'exemple : il traite les écrivains & les voyageurs comme le dernier des cuistres ne se permettroit plus de traiter un philosophe.

« Kraft, qui a composé un livre moins impertinent que celui de Lafiteau..... » auroit dû faire attention ». Delavallé n'étoit qu'un fourbe...... Rabig, Vasco, Nunnez & mille autres, quand ils rapportent des faits contraires à l'opinion, au systême de M. Pauw, sont des sots, des menteurs, des fripons, des *scélérats ignorans.*

Je crois bien que le pauvre jésuite Gumilla a fait un mauvais livre ; mais, a-t-il donc, dans tout le cours de son ouvrage, donné tant de preuves « & de supersti-» tion & d'imbécillité ? » Le bon abbé Lambert, pour avoir dit que les chefs des sauvages de l'Amérique septentrionale sont les seuls qui laissent croître leur barbe, reçoit du *poli* & *savant* de Pauw, cette belle comparaison, suivie de cette docte apostrophe : « c'est comme s'il eût dit que chez les juifs, les rabins ne sont pas » circoncis ». --- « Il faut être extrêmement ignorant pour écrire de si grandes » sotises, & pour ne pas savoir que tous les Américains sont naturellement imberbes ».

Il falloit au contraire que M. Pauw fût extrêmement ignorant lui-même, pour croire aux assertions de quelques voyageurs également ignorans, ou de quelques écrivains légers & crédules, puisqu'il est de fait qu'il n'est aucun peuple connu, même en Amérique, qui soit absolument naturellement imberbe.

Qu'on ait ignoré l'usage bisarre de s'épiler, chez plusieurs, chez beaucoup de nations, & qu'on en ait regardé l'effet comme appartenant à la nature, c'est une erreur très-étendue & fort commune de la philosophie moderne, qui va même jusqu à ne regarder nos institutions sociales, souvent même nos bizarreries individuelles, que comme la nature perfectionnée, lorsqu'elles n'en sont le plus souvent que la dégradation.

Il y a des variétés, sans doute, dans la quantité de poils dont la nature pourvoit l'homme à telle époque de sa vie; mais, par-tout elle lui en fournit, par-tout elle lui donne de la barbe; c'est ce qu'observent aujourd'hui tous les naturalistes attentifs,

tous les voyageurs philosophes ; c'est ce que plusieurs personnes, qui ont voyagé chez les sauvages, m'ont assuré ; c'est ce que m'a confirmé M. Edward Greswold, créole de la Nouvelle-York, comté d'Otsego, près la rivière Mohasok, jeune homme que je cite avec quelque poids, parce qu'il ne s'est éloigné des contrées du nouveau monde qu'après en avoir bien étudié les constitutions, loix, mœurs & usages, & y reporter, d'Eurpe, où il voyage en ce moment, les connoissances qui pourroient être utiles à son pays : c'est ce qui est attesté par le capitaine George Dixon, qui observe que les jeunes Indiens n'ont point de barbe, parce qu'ils s'en arrachent les poils ; mais que tous ceux avancés en âge en avoient le menton garni, & que plusieurs d'entr'eux portoient une moustache de chaque côté de la lèvre supérieure. (*Voyage de la côte nord-ouest de l'Amérique*).

Pourquoi M. de Pauw ne s'en est-il pas tenu à tonner contre les intolérens, contre les fanatiques, contre les persécuteurs du genre humain, l'astuce ou l'arrogance de ces ambitieux qui pillent ou massacrent les hommes, ou qui les font s'égorger les uns les autres ? Il a le ton & le caractère d'indignation qui conviennent en pareille circonstance ; il les peint avec cette amertume qu'inspire l'horreur, ou plutôt avec cette horreur qu'inspire l'atrocité de leur ame. Mais, déchirer des écrivains, peut-être quelquefois trop crédules, abusés eux-mêmes : quelquefois amateurs du merveilleux, ou jugeant les hommes trop enclins à ce goût & voulant se faire une sorte de mérite de le répandre parmi eux ; & cela, pour donner du poids, du prix à une idée dont il s'est bercé avec complaisance, & qu'il finit, par cela même, de vouloir faire passer pour une vérité : ce n'est ni tollérant ni honnête, loin d'être philosophe : ce n'est être ni conséquent ni vrai, loin d'être raisonneur.

Ce n'est pas qu'il ne soit souvent très-coulant sur les horreurs des peuples soi-disant civilisés, sur-tout quand il a à les comparer avec les erreurs, les cruautés des peuples qui ne le sont pas : il étend celles-ci, il les grossit, il les multiplie & les commente de toutes ses forces, pour faire des oppositions chez les hommes, à la manière de celles de Buffon, chez les bêtes. Puis, tout extasié, il s'écrie : *tant l'homme perd à n'être pas civilié* ! Quant à moi, il ne pourroit tout au plus que n'y pas gagner ; car l'addition au crime d'être réfléchi, d'être raisonné, qui appartient essentiellement à la civilisation, comme de vouloir encore le justifier, est cent fois plus horrible que tous les crimes qui peuvent résuler de cette prétendue barbarie & incivilisation, contre laquelle M. de Pauw déchaîne & irrite avec tant d'aigreur toutes les puissances de son ame.

Il n'y a aucune langue de l'Amérique, nous assure-t-on, dans laquelle on puisse compter au-delà de trois. Ce fait suppose la connoissance de toutes les langues d'un très-grand nombre de peuple très-variés, & qui n'avoient aucune relation entr'eux. Il s'en faut cependant qu'on ait connu la moitié de ces peuples, qu'on en ait bien connu aucun : c'est bien encore une de ces suppositions vagues, par tout & toujours despotiquement réduites en assertions.

On observera en passant que M. de la Condamine, du voyage de qui ce fait est tiré, ne parle que de la langue des *Yameros*, à laquelle pourtant, après avoir remarqué que cette langue n'est pas la seule dans ce cas, il ajoute que la Brasilienne est dans la même disette. Il y a encore loin delà à cent peuples divers. Aussi, faut-il voir comme notre auteur se tourmente de l'histoire des *Quipos*, dans celle des *Incas*, avec lesquels les Péruviens comptoient jusqu'à la centaine de mille, qu'ils passent rarement, ajoute Garcilasso. Il ne peut pas nier le fait, mais son agitation pour l'attenuer, est risible, quoiqu'elle le pousse jusqu'à l'oubli des égards que se doivent les écrivains qui prétendent passer pour honnêtes. Si en parlant de lui, ou

on écrivit : *un Allemand, nommé de Pauw*, comme il s'explique à l'égard de San-Severo, il trouveroit l'expression grossière, & ne devoit tout au plus servir qu'à nommer quelqu'un qui n'a point de nom.

Au reste, il est incroyable combien cet auteur présume, suppose, affirme, soutient ; combien il contourne les faits, crée les sens, fait penser & dire aux auteurs ce qu'assurément ils n'ont jamais dit & pensé. Puis, il échafaude des hypothèses, il bâtit des assertions, & très-souvent c'est d'après elles qu'il conclut. Ainsi, comme il le dit lui-même de Boulanger : « emporté par un enthousiasme systématique, il a voulu » soumettre les faits à ses idées, au lieu d'accommoder ses principes aux faits » : & comme le dit Montesquieu de Voltaire, « il fait les livres qu'il lit, puis il cri- » tique son propre ouvrage ». Sur mille exemples en voici un. La loi Indienne ordonne à la femme la plus aimée, pourvu toutefois qu'elle soit sans enfant, de se jetter dans le bucher de son mari. On a beaucoup écrit sur la raison de cette loi ; on ne la connoît point ; M. de Pauw dit affirmativement que c'est pour que l'Indou couche encore avec sa maîtresse dans l'autre monde, & qu'on a fait adopter cette folie cruelle à des hommes qui avoient l'espérance d'une vie à venir, mais qui étoient aveuglés par la volupté. Il y a cent contre un à parier que cette idée bizarre n'est jamais entrée dans l'esprit du législateur Indien ; cependant, comme elle est posée en fait par l'auteur, il la prouve doublement extravagante chez un peuple qui croit à la transmigration immédiate des ames dans d'autres corps ; & voilà des exemples cherchés, trouvés, cités de l'opposition des dogmes religieux, des systêmes théologiques de divers peuples, avec leurs pratiques, leurs usages : grand étalage d'érudition pour réaliser des chimères !

Faut-il s'étonner ensuite qu'il prévienne si souvent son lecteur, que lorsqu'on lit avec attention les voyages..... on s'apperçoit..... qu'en faisant des recherches plus précises..... il a découvert..... & que toujours par la supposition exprimée, d'une meilleure judiciaire, d'un esprit plus pénétrant, d'une plus grande sagacité, de travaux plus nombreux, de réflexions plus profondes, il ait vu, il ait trouvé ce que les autres n'ont su voir & ne pouvoient trouver? Si, comme il le dit, Buffon, le *si ingénieux Buffon, est quelquefois plus ingénieux que la nature même ;* on peut bien dire aussi de lui, qu'il est souvent tout autrement avisé, clairvoyant, instruit de l'esprit, de l'intention, des faits des différentes nations, que les voyageurs, physiciens & naturalistes mêmes, qui les ont visités & qui en ont écrit.

Ce Buffon, lui-même, pour le dire en passant, est traité, suivant le besoin qu'en a l'auteur, qui, tantôt tombe à bras racourci sur le *style pompeux* & maniéré de nos naturalistes modernes, & l'enveloppe rudement dans cette critique bien fondée ; tout en adoptant cependant son systême, qu'il soutient à sa manière propre, sans le prouver mieux : tantôt il élève aux nues son *illustre* personne ; mais, c'est surtout lorsqu'il *prouve* ce qu'il ne prouve point, *que la plupart des animaux de notre continent, conduits en Amérique, y ont dégénéré.*

Sur cette dégénération, qui est une des bases fondamentales du systême de nos deux écrivains, il faut voir comme ils pêchent par le raisonnement, ou comme ils sont en contradiction avec les voyageurs & les naturalistes. « Il y avoit une certaine » irrégularité dans la division des doigts des pieds antérieurs, comparés à ceux de » derrière ; ce qui est fort frappant dans le Tapir, le Fourmillier, le Glama, le Pa- » resseux, le Cabiai. Les Autruches qui n'ont que deux doigts unis par une mem- » brane, dans notre continent, avoient tous quatre doigts divisés en Amérique, &c. &c. ». Ne voilà-t-il pas de belles preuves d'une nature imparfaite, manquée ou dégénérée ?

Ailleurs, « tous les animaux transportés d'Europe en Amérique, y ont dégénéré,

» *excepté les Cochons* ». Cependant les bœufs y sont devenus plus gros; les Chiens, terribles; les Chevaux, d'une vîtesse incroyable; les Rats y ont multiplié *furieusement* au Pérou, suivant l'expression même de M. de Pauw, &c. &c. On lit dans les voyages d'Ulloa, que la chasse du Chevreuil est un exercice pour lequel on est fort passionné au Pérou; qu'il demande une intrépidité « qu'on pourroit nommer témé- » rité, si les hommes les plus sages n'y prennoient le même goût, après en avoir » une fois essayé. Leur confiance est dans la bonté de leurs Chevaux, qui courent » avec tant de vîtesse, & d'un pas si sûr au travers des rochers & des montagnes, » que la légèreté la plus vantée des nôtres, n'est que lenteur en comparaison ».

L'abbé Molina dans son histoire du Chili, traduite de l'Italien 1788, s'exprime ainsi: « les bêtes à corne & les bestiaux en général y sont très-nombreux; tel pro- » priétaire, a lui seul, un troupeau de douze mille, » dont il en sépare ordinairement mille, pour être vendus, tués & salés pour l'approvisionnement des vaisseaux. *Les Moutons apportés d'Espagne, ont la laine plus fine & plus blanche. Quelques-uns apportés dans les environs des Cordilières, & accouplés avec des Boucs, ont donné de nouvelles espèces plus grandes que les autres, qui ont un poil long & doux, & ressemblent à celui des Chèvres d'Angora.*

« Les Chiens n'enragent jamais dans aucune partie du nouveau monde, » ajoute-t-on, voyez donc ce qu'en dit le frère Choisel, qui y en a tant vu & tant guéri de la rage, ainsi que des hommes, nous assure-t-il.

» La vérité est que l'Amérique en général a été & est encore de nos jours une » contrée très-stérile », La vérité est que c'est tout le contraire, dans les parties qui nous sont les mieux connues; & cela doit être à mille égards, ou la nature seroit là exclusivement en contradiction.

Comme « c'est principalement au climat du nouveau monde que M. de Pauw a » attribué les causes qui ont vicié les qualités essentielles de l'homme, & fait dé- » générer la nature humaine »; il donne comme un fait constant que « les créoles, » au sortir de l'adolescence deviennent nonchalans, inappliqués, hébêtés, & n'at- » teignent à la perfection d'aucune science ni d'aucun art..... Les universités de » l'Amérique n'ont produit aucun homme de réputation, de la race des créoles, » (ni d'aucun autre: soit). Il n'est sorti de l'académie de Saint-Marc, à Lima, » aucun sujet qui ait été capable de faire un mauvais livre, (soit encore; mais), » il ne s'est formé (en Amérique) aucun philosophe, aucun médecin, aucun phy- » sicien, aucun savant dont le nom ait passé les mers & retenti en Europe ».

J'adresserois volontiers au prêtre de Pauw, ce qu'il dit au prêtre Feyjo, excepté cette apostrophe dure & ce principe faux, que *quand on pêche en un point, on n'est croyable en aucun.* — J'ajouterai ici que la révolution des Anglo-Américains, où il s'est trouvé beaucoup de créoles, & la formation des Etats-unis, en disent assez pour confondre l'allemand sur cet article comme sur bien d'autres. Quant au métif, Gacillasso de la Véga, né d'un Espagnol & d'un Péruvienne, qu'il ait fait ou non, son mauvais livre, je ne vois pas trop que, d'un fait aussi hasardé, on puisse tirer de grandes conséquences: pas plus que je ne conçois que les hommes qui se laissent dominer par des hommes, sont des lâches, des stupides, tandis que les animaux qui ne s'assujettissent pas à la domination des hommes, *la nature leur a donné un mauvais instinct* (1).

(1) M. de Pauw peut il juger raisonnablement des facultés intellectuelles des Créoles par ceux qui viennent de nos Colonies, tyrans subalternes, nés, élevés, nourris au milieu des esclaves,

Malgré ses longs travaux de cabinet, ses immenses lectures, ses énormes compilations, M. de Pauw, quoiqu'il dise souvent le contraire, est bien plus fort de mots que de choses; il n'est guère plus profond dans l'histoire naturelle & les arts, que versé dans la politique & les relations commerciales des peuples, toutes choses qui, en effet, ne s'apprennent pas uniquement dans les livres. Son grand mal, & je crois, en ceci, dévoiler son secret, c'est d'avoir mal jugé les François: vains, légers, avides de nouveautés, & croyant aisément sur parole; la plupart, à la bonne heure! il n'a pas cru devoir être arrêté par les exceptions, & il a écrit en françois. Il n'étoit pourtant pas à savoir, que, malgré son joli style, on avoit jugé Buffon dans l'étranger: il n'ignoroit pas non plus que le *doreur de l'histoire naturelle*, comme l'avoit assez ingénieusement baptisé un plaisant, n'avoit séduit que la tourbe de sa propre nation; mais, trop persuadé de compenser le poli par le tranchant, de Pauw s'est promis, parmi nous, les plus grands succès. Il s'est reposé sur le petit nombre de ses critiques, ou il a affecté de les mépriser: en cela, il a eu un double tort, celui de ne trouver plus que la voie des paradoxes, & celui d'être forcé de s'enfoncer toujours plus avant dans sa mauvaise manière.

D'après ce que je viens de dire des écrits de M. de Pauw, on me demandera sans doute si je connois sa *défense* contre Dom Pernéty: hélas! oui, répondrai-je. Ce Dom Pernéty est pourtant un bon homme: il auroit pu faire un meilleur ouvrage, quoique je soupçonne, malgré l'assertion de son adversaire, qu'il a été plus de trois heures à le faire; comme aussi je crois possible d'en faire un meilleur que celui de M. de Pauw, en moins des neuf ans qu'il y a employé, avec un grand travail, comme il nous l'assure également.

Mais, ce mauvais ouvrage de Dom Pernéty, est un des avantages dont M. de Pauw pouvoit & a su tirer le plus grand parti. Peut-être aussi a-t-il étrangement abusé de la manière même de critiquer, qu'il reproche à son adversaire, en outrant tout ce qu'il veut relever, & passant comme sur des charbons ardens, sur tout ce qu'il a des raisons de taire.

En général, tout cela prouve qu'il faut s'en tenir, à l'égard de presque tous les auteurs, à la modération qu'ils ont dans la bouche, & à la bonne foi qu'ils ont au bout

---

des bourreaux & des supplices, pleins d'orgueil, de présomption & de bassesse. Ils viennent en Europe, près des gouvernemens qui les tiennent eux-mêmes dans l'avilissement, étaler des richesses, tristes fruits de l'esclavage, de cette barbarie attroce qui abrutit les hommes & flétrit leur commerce; ils ajoutent à une dépravation réfléchie, consentie, tous les préjugés, tous les vices de nos riches, de ces gens qui se disoient *de qualité*.

Juger des Américains par ces hommes, c'est estimer le François d'aujourd'hui par les ci-devant soi-disant ducs, comtes, marquis, &c. & pis encore. Il seroit trop long de rapporter ici des faits pour mieux faire ressortir cette absurdité. Je renvoye à tous les écrits publiés contre les armateurs & colons, par la digne & respectable *société des amis des Noirs de Paris*, née sous le despotisme même, respectée sous lui. Les persécutions qu'elle a souffertes depuis de la part des soi-disant amis de la liberté (voyez la lettre de Brissot à Barnave, Paris, Novembre, 1790), témoigneront un jour combien nous sommes encore au-dessous des Américains, de ces Sauvages mêmes, dont les leçons fières & les exemples frappans honorent le plus l'humanité & prouvent le mieux la dignité de l'homme; ROMPRE SES FERS ET ÊTRE LIBRE.

Et certes! est-ce la peine d'être naturaliste & savant, d'étaler sur-tout tant de morgue, si l'on ignore que cette énergie suppose dans l'homme toutes les autres, qu'après elle il peut être tout ce qu'il voudra; tandis que l'esclave qui raisonne dans son cabinet & compile les idées d'autrui, en pensant inventer, foible & pusillanime, n'arrive jamais à rien de vraiment grand; pour une vérité qu'il trouve, répand mille erreurs, & ne cesse d'être à plaindre qu'à force d'être insupportable.

de leur plume. On veut faire de l'esprit, montrer du savoir, & toujours avo raison: où cela ne meneroit-il pas, sur-tout ceux qui n'ont que de l'esprit, & même ceux qui ont du savoir? On fait servir l'un & l'autre pour arriver à ses fins; & cette vérité, tant prônée, qui, nous disent-ils tous, leur met la plume à la main, s'obscurcit dans leurs vagues disputes, dans leurs vaines contentions, dans les ridicules éloges qu'ils se donnent à eux-mêmes, & s'évanouit enfin comme un songe. Ce n'est pas-là un fruit des moins amers de la civilisation. Aussi, combien est entortillé le raisonnement de notre prétendu philosophe, sa logique foible, & à la fois son ton magistral & ses apostrophes indécentes, lorsque, sans nommer Rousseau, il critique son opinion sur les mœurs plus pures, & le bonheur plus grand, chez les sauvages que chez les hommes civilisés.

J'ai bien un autre reproche à faire à M. de Pauw, non de sa prétention de calculer au juste le nombre des nègres répandus sur la surface de la terre: « ils ne » sont pas, comme on l'a dit, la douzième partie de l'espèce humaine; leur nombre, » rélativement à celui des hommes blancs & bruns, n'étant que comme un à vingt- » trois ». Cela, sans même aucune connoissance géographique & physique du pays où ils naissent & qu'ils habitent, cela, dis-je, n'est que ridicule. Mais, ses raisonnemens sur ces hommes, sont barbares, atroces: non qu'il ne convienne de l'horreur d'en faire égorger les uns par les autres, une partie, en Afrique, pour en aller faire périr de misère & de coups, une autre partie en Amérique; mais, ses observations tendent toutes à perpétuer cet horrible commerce, sans lequel, selon lui, l'Amérique seroit bientôt de nouveau inculte & déserte. Et, ce qui est encore pis, toujours entêté de sa chimère, il prétend que si les nègres & même les Allemands, ne peuplent guère en Amérique, c'est plutôt à cause du climat, que par tous les maux des travaux les plus forcés & de l'esclavage le plus avilisant. Aussi a-t-il indigné à la fois les cœurs droits & les ames sensibles.

« La tyrannie dégrade d'abord ses victimes, & elle met ensuite en principe tout » ce que leur dépravation a rendu spécieux. Aussi M. Jefferson est-il très-blamable » d'avoir généralement assuré que les hommes noirs sont inférieurs aux blancs, & » d'avoir ainsi apprêtés à leurs tyrans des excuses pour étouffer leurs remords.

» C'est ainsi que les philosophes qui ont écrit que l'Amérique ne renferme en » général que des êtres moins bien constitués que ceux de l'ancien monde, ont » servi, sans y penser, la tyrannie des métropoles. Ils ont, d'un trait de plume, » dégradé des régions immenses, contre lesquelles l'Europe a commis tant de bar- » baries sans remords. Les Indiens d'abord, les noirs après, ensuite les blancs, & » tous les êtres généralement qui naissent sous cet hémisphère, ont été regardés » comme abâtardis. Certes! les malheurs affreux des premiers habitans de ces nou- » velles contrées; la misérable espèce d'hommes que l'Europe y a ensuite envoyée; » l'esclavage qu'elle y a introduit; la politique sombre qui a présidé à tous ces éta- » blissemens; l'avidité qui les a toujours dirigés; tant de choses ont si évidemment » dû tenir l'Amérique dans l'enfance, qu'il est difficile de comprendre comment des » philosophes (de Pauw & Buffon) ont pu aussi légèrement, croire que les hommes » y fussent différens ». (*Extrait de la neuvième note des* INCONVÉNIENS DU DROIT D'AINESSE, *par M.* Lanthenas. *D. M.*). (1).

---

(1) Voyez aussi le pamphlet distribué dans l'Assemblée nationale le 6 Mars 1790, intitulé: *M.* LAMIRAL *réfuté par lui-même, ou réponse aux objections, &c., par un ami des blancs & des noirs, Paris, chez Desenne & Bailly, Libraires.* On y trouvera la dénonciation de ce systême affreux de

Quand je vis, pour la première fois, M. de Pauw conclure la ſtupidité, de la patience & du laconiſme des Américains, les Spartiates me vinrent dans l'idée; auſſi les a-t-il depuis déclarés, non ſtupides, mais groſſiers, brutaux, barbares, pis encore. Cette idée qu'il lui a plu d'étendre ſur les Chinois, en la renforçant de tout ce qui pouvoit contraſter de chez les Egyptiens; il en a encore enveloppé la plupart des Grecs, comme je l'ai déjà obſervé.

Son premier ouvrage, juſqu'à ce que j'aie eu fait auſſi des recherches, m'avoit ſéduit par la multitude de celles qu'il renferme: elles m'avoient en partie voilé l'uſage forcé que l'auteur en fait trop ſouvent.

Le ſecond, quoique je ne le fuſſe pas plus grand admirateur des Chinois, que je ne le ſuis des économiſtes, leurs grands louangeurs, m'avoit paru très-inférieur au premier. Il eſt infiniment moins nourri de ces recherches ſéductrices, quoiqu'il en ſoit infiniment plus ſuſceptible; puiſqu'il eſt vrai de dire qu'il eſt beaucoup plus facile à un homme de cabinet, philoſophe ou non, de devenir un profond érudit, que d'être un habile naturaliſte.

Quant au dernier, dans ſes *Recherches philoſophiques ſur les Grecs*, j'avoue qu'il m'a révolté: on ne le ſentira que trop peut-être.

Voici ce que j'en écrivis en ſortant de le lire: j'y ajouterai quelques obſervations que je fis ſur le *Voyage du jeune Anacharſis, en Grèce*, que je lus immédiatement après.

« Je ne citerai plus cet auteur, depuis que j'ai lues ſes *Recherches philoſophiques ſur les Grecs*. Ou je l'ai mal jugé d'abord, ou je me trompe étrangement aujourd'hui: ce n'eſt pas qu'il n'y ait toujours, dans ſes recherches, beaucoup de faits curieux, intéreſſans même; mais, ces faits, loin d'avoir ſervi à former un ſyſtême, ne ſont cités que pour favoriſer un ſyſtême déjà tout formé; & il me ſemble que beaucoup de ces faits cités, ne prouvent pas tellement le ſyſtême fait, qu'on ne puiſſe, ſinon plus ſolidement, du moins, auſſi vraiſemblablement, établir un ſyſtême contraire, par beaucoup de faits qu'il ne cite pas.

» Souvent, je l'avoue, les conſéquences de l'auteur m'ont paru exceſſivement foibles, & ſes aſſertions exceſſivement dogmatiques. Je croirois encore qu'il s'appuie ſouvent ſur des baſes trop fragiles, & qu'il conclut trop généralement de faits très-particuliers, d'opinions très-vagues, de propos très-haſardés, pour critiquer trop

---

dégrader les hommes à l'état des bêtes, auſſi bien au moral qu'au phyſique, pour les tenir plus sûrement dans les fers de l'eſclavage; ſyſtême né dans le cœur des deſpotes de tous les pays, fomenté par tout ce que la tyrannie, exercée ſur les hommes dans les deux mondes, a pu lui fournir de ſpécieux, appuyé dans ce ſiècle par les ſpéculations de quelques ſavans, & conſenti même, qui le croiroit, par des miniſtres de la religion. Un grand vicaire de Bordeaux a publié dans le même tems un pamphlet pour juſtifier la traite & l'eſclavage. O douleur! ô honte! ô religion! qu'alliez-vous devenir entre les mains de ceux qui ſe diſent vos miniſtres, ſans la *Philoſophie?* Il eſt à rappeller que tout le côté de l'Aſſemblée nationale où ſe placent le plus grand nombre d'eccléſiaſtiques, & ſur-tout de ceux qui ſont le plus élevés en dignité, ont tous votés contre les intérêts de l'humanité dans cette cauſe fameuſe!

Ce ſyſtême y eſt réfuté de la manière la plus vigoureuſe contre ce M. Lamiral, long-tems marchand d'eſclaves au Sénégal, & qui, ſans doute, enrichi par ce commerce infâme, eſt enſuite venu ſe faire auteur à Paris. Plein de cette confiance en lui-même qu'on retrouve dans tous les commerçans enrichis, il a prétendu, dans un gros volume, avec une ſuffiſance ridicule, poſer les bornes de l'induſtrie coloniale comme celles de l'intelligence des Noirs. — Selon lui, rien ne peut mieux être que ce qui eſt, que ce qui s'eſt fait, que les crimes horribles qu'il ſe vante preſque d'avoir commis; quoique malgré lui-même, en quelques endroits de ſon livre, ſa conſcience perce,

amèrement des auteurs, & établir solidement une doctrine, ou faire une révolution dans les opinions publiques, aux dépens de tant d'autorités, souvent aussi beaucoup trop vilipendées.

« A part une tournure tudesque, une fréquente répétition de mots, une sorte de redondance de style, qui, quelquefois, font un bon effet, mais qui fatiguent à la longue; à part encore trop d'antithèses, une manière qui tient trop du pédantisme, & un ton trop impérieusement tranchant, on croit voir que l'auteur a parlé de plusieurs choses trop éloignées de la portée de sa vue.

» Il a d'ailleurs la manie des tableaux; & l'on sent qu'il est entraîné à tout saisir, pour former des oppositions: ses Athéniens & ses Spartiates sont le Chien & le Chat de Buffon: les auteurs français sont ses bêtes noires: le gouvernement & les prêtres de cette nation lui fournissent des exemples de tout ce qui est vicieux; quelques auteurs exclusivement sont cités quelquefois en exemple du contraire; mais en général, son but, très-vrai, ou très-apparent, est de déprécier les auteurs modernes, & beaucoup de ceux de l'antiquité. A l'en croire, il en a sondé tous les mystères; &, ce qu'ont fait les anciens, comme ce qu'ils n'ont pas fait, est, sur le passage d'un poëte, d'un satyrique, sur un vers, sur une épigramme, marqué par lui du sceau du génie le plus pénétrant, du savoir le plus profond, ou de l'ignorance la plus honteuse, de la stupidité la plus avilissante.

» Il confond les tems, pour confondre les choses; & très-souvent, par des faits de telle date, il juge des principes, des mœurs, des usages, des relations, & même quelquefois des loix des siècles antérieurs; comme il arrive que les tems où les loix ont été le plus en vigueur, où les mœurs ont été les plus pures, où l'amour de la patrie & le désintéressement se sont montrés avec le plus d'éclat, sont soustraits, pour leur substituer ceux où il n'y avoit plus ni loix, ni mœurs, ni patrie, ni bonne foi. Enfin, de ce que les Lacédémoniens ne cultivoient pas les sciences & les arts, ils étoient nécessairement des barbares, des brigands; & quiconque ose dire le contraire, est un sot, un ignorant, qui ne sait ce qu'il dit: voilà comme, presque par-tout & presque toujours, M. de Pauw raisonne.

» Malheur aux hommes qui ne pensent pas comme lui, ou s'il ne pense pas comme eux en quoi que ce soit, ils sont les plus ignorans de la terre, les plus obscurs du monde, les plus inconséquens qui aient jamais existés; ils n'ont pas le sens commun; ils ne savent que déraisonner, & cela sans exception, toutes les fois qu'il cite, qu'il rapporte le passage, l'opinion d'un autre: il a toujours tout prouvé, & rien n'est si évident, rien n'est si clair; il faudroit se refuser à la lumière, n'avoir pas l'ombre du bon sens. Son livre est rempli de cette manière de critiquer; & certes! il est aisé de lui prouver qu'il n'est pas homme au monde, d'être sur la terre, pour me servir de ses expressions, qui établisse, prouve, détruise, accuse, injurie, avec le moins de cette logique, de ce sens commun, de cette urbanité, de cette politesse dont il parle tant.

» En un petit paragraphe, jetté dans son ouvrage, comme une pierre sur des tuiles, on lit les expressions suivantes: « Rousseau, le raisonneur le plus inconsé- » quent qui ait jamais paru, dit que les Dieux seuls peuvent vivre dans une démo-

---

& qu'il laisse, il semble, un libre cours à ses remords. Quoi qu'il en soit, c'est dans son ouvrage, intitulé: *De l'Afrique & des Africains*, que l'on peut voir l'abus énorme qu'on peut faire, contre les intérêts de l'humanité, des raisonnemens de Buffon, de Pauw, de ceux qui les ont suivi, sur l'homme, sa nature, sa dégénération.

» cratie; mais, quand on lui demandoit quels étoient ces êtres qu'il nommoit des » Dieux, il ne ſavoit plus que répondre. Or, un raiſonneur qui ſe laiſſe réduire » au ſilence par une ſeule queſtion, ne doit être compté pour rien en toutes » choſes ».

» L'homme le plus éloquent & le meilleur logicien du ſiècle, eſt ainſi traité par un pédant allemand ! L'auteur, le premier & long-tems le ſeul parmi nous, qui ait relevé la dignité de l'homme, qui en ait reconnu & publié les droits & l'égalité, qui lui ait donné le deſir ardent & la confiance de devenir toujours meilleur ; le contraire abſolu d'Helvetius, qui dégrade l'homme, qui le rend mépriſable à ſes propres yeux, qui, par le ſyſtême d'une affreuſe fatalité, à taire, fût-ce une vérité, le néceſſite, en quelque manière, à ne valoir que ce qu'il vaut, & lui ôte tout eſpoir & tout deſir de valoir mieux.

» Rouſſeau, le bon & ſenſible Rouſſeau, qui aima les hommes comme Caton aimoit la république ; qui ne reſpira & n'écrivit que pour leur bonheur ; qui fut grand comme perſonne en morale, & beaucoup plus grand en politique, que ſi les Grotius, les Pufendorf, les Burlamaqui, les Monteſquieu même, n euſſent jamais exiſtés ; le générateur des Mably, & de tous ceux qui, depuis lui, ont ſenti, reconnu, goûté, avoué les droits de l'homme & du citoyen !

» 1°. Il faut n'avoir pas la moindre idée de ce que dit Rouſſeau, pour lui faire un pareil reproche. Il falloit tout au moins répéter ſes expreſſions ; on auroit été à portée de juger du ſens qu'il leur donnoit : ſeroit-ce ce que ſon critique a craint & cherché à éviter ?

» 2°. Il y a cent contre un à parier qu'il n'eſt pas un homme dans le monde aſſez ſot pour avoir fait à Rouſſeau la queſtion ſuppoſée ; & que ſi l'on eût eu la bétiſe de la lui faire, il n'auroit pas eu celle d'y répondre, non qu'il n'eût *plus ſu* que répondre, mais parce qu'il auroit *trop ſu* que répondre.

» Or, pour raiſonner mieux que M. de Pauw, mais dans ſes propres termes, *un raiſonneur* de ſon eſpèce *ne doit être compté pour rien en toutes choſes.* Voici le paſſage de Rouſſeau.

« A prendre le terme dans la rigueur de l'acception, il n'a jamais exiſté de » véritable *démocratie*, & il n'en exiſtera jamais. Il eſt contre l'ordre naturel que » le grand nombre gouverne, & que le petit ſoit gouverné. On ne peut imaginer » que le peuple reſte inceſſamment aſſemblé pour vaquer aux affaires publiques, & » l'on voit aiſément qu'il ne ſauroit établir pour cela des commiſſions ſans que la » forme de l'adminiſtration change »..

« S'il y avoit un peuple de Dieux, il ſe gouverneroit démocratiquement. Un » gouvernement ſi parfait ne convient pas à des hommes. »

Voilà ce qu'a dit Rouſſeau. *Contrat ſocial. De la démocratie.*

Par le paragraphe précédent, on voit dans quel eſprit il l'a dit.

Du légiſlateur. « Pour découvrir les meilleures règles de ſociété qui conviennent » aux nations, il faudroit une intelligence ſupérieure, qui vit toutes les paſſions » des hommes & qui n'en éprouva aucune, qui n'eût aucun rapport avec notre » nature, & qui la connût à fond, dont le bonheur fût indépendant de nous, & » qui pourtant voulût bien s'occuper du nôtre ; enfin qui, dans le progrès des » tems, ſe ménageant une gloire éloignée, pût travailler dans un ſiècle & jouir » dans un autre. Il faudroit des Dieux pour donner des loix aux hommes. »

« C'eſt une manière peu digne, pour réfuter un auteur, d'altérer la lettre & l'eſprit de ſon texte. Faut-il s'étonner, d'après cela, ſi toute la critique ſe réduit à une injure ?

» Si M. de Pauw avoit lu attentivement le Contrat ſocial, qu'il l'eût médité, qu'il l'eût entendu, ſon eſprit de critique ſe ſeroit émouſſé c ntre cette maſſe d'airain ; il auroit rougi de ſa vétillarde inſuffiſance, & la plume lui ſeroit tombée des mains. »

Ayant peu à parler en ce moment du *voyage du jeune Anacharſis en Grèce*, il n'importe par où je débute. Tous les chapitres, ſur *la bibliothèque d'un athénien*, ſont très-intéreſſans, particulièrement le LVIII[e], intitulé la *Rhétorique*. Ils ſont pleins de recherches profondes & d'une ſage critique ; c'eſt principalement dans ces morceaux, ainſi que dans ſes diſcuſſions ſur les progrès, l'état & l'influence des beaux arts, que l'auteur ſe montre le plus verſé dans l'antiquité, & un excellent juge des choſes. A ces différens égards, c'eſt un bon cours d'éducation, pour la connoiſſance des hommes en général, la manière de ſe conduire à leur égard, & auſſi de les conduire eux-mêmes dans les parties, & quant aux ſujets qui y ſont traités.

J'aime ſur-tout à y voir, connue & ſentie de tous les tems, la futilité, le danger, & même l'immoralité, puiſqu'elle ne tend qu'à altérer la juſtice & corrompre les mœurs, de ce qu'on appelle l'*éloquence ;* & combien l'art de bien dire entraîne irréſiſtiblement à mal faire.

« Dans l'état où il eſt aujourd'hui (l'homme), tout ce qui ſort de ſon eſprit, » de ſon cœur & de ſes mains, n'annonce qu'inſuffiſance & beſoins. Renfermé » dans des limites étroites, la nature le punit avec rigueur, dès qu'il veut les » franchir. Vous croyez qu'en ſe civiliſant, il a fait un grand pas vers la perfec- » tion : qu'a-t-il gagné ? De ſubſtituer, dans l'ordre général de la ſociété, des loix » faites par des hommes, aux loix naturelles, faites par les Dieux ; dans les mœurs, » l'hypocriſie à la vertu ; dans les plaiſirs, l'illuſion à la réalité ; dans la politeſſe, » les manières au ſentiment. Ses goûts ſe ſont tellement pervertis, à force de s'é- » purer, qu'il s'eſt trouvé contraint de préférer, dans les arts, ceux qui ſont agréa- » bles à ceux qui ſont utiles ; dans l'éloquence, le mérite du ſtyle à celui des » penſées ; par-tout, l'artifice à la vérité. J'oſe le dire, les peuples éclairés n'ont » ſur nous d'autre ſupériorité que d'avoir perfectionné l'art de feindre, & le ſecret » d'avoir attaché un maſque ſur tous les viſages. »

Voilà ce que Rouſſeau a tant dit, & ſi vigoureuſement démontré : voilà ce qui lui a valu tant de plates critiques, tant d'injures & de groſſièretés.

« Tous ces peuples, Léon, ſont autant de chefs d'accuſation contre l'art que » vous profeſſez. Jugez des effets qu'ils produiſent, par la réponſe effrayante d'un » fameux avocat de Bizance, à qui je demandois dernièrement, ce qu'en certains » cas ordonnoient les loix de ſon pays. Ce que je veux, me répondit-il. *Sext. empir. adv. rhetor. lib. 2. p. 297.*

On ne ſauroit douter que la note (T. V. Ch. XLII.) *ſur la manière dont les Spartiates traitoient les Hilotes*, n'ait été écrite par M. Barthélemi, pour réfuter la critique de M. de Pauw ; c'eſt une oppoſition diamétrale, fondée en preuves & en raiſonnemens, de l'opinion vague de ce critique amer. J'ai d'autant plus de regret que ſa longueur m'empêche de la rapporter ici, qu'elle répond à pluſieurs autres des objections de M. de Pauw, leſquelles je n'ai pu que faire entrevoir précédemment.

Si l'on pouvoit comparer le ſujet d'un deſpote à un Athénien, jeune encore, enthouſiaſte de ſa patrie, & dans une admiration excluſive & ſans bornes des grands hommes en tout genre qu'elle a produit, je dirois que M. de Pauw, lorſqu'il attaque Licurgue & les Spartiates, eſt à M. Barthélemi, lorſqu'il les défend, ce que le jeune Philotas eſt au grave & judicieux Damonax.

« Nous ne connoiſſons ni les arts, ni le commerce, ni tous ces autres moyens » de multiplier les beſoins & les malheurs du peuple...... Nous n'avons aucun hiſ- » torien, aucun orateur, aucun panégyriſte, aucun de ces monumens qui n'atteſ- » tent que la vanité d'une nation. Les peuples que nous avons vaincus, apprendront » nos victoires à la poſtérité : nous apprendrons à nos enfans à être auſſi braves, » auſſi vertueux que leurs pères. »

On diroit, en effet, que M. Barthélemi prévoyoit, en écrivant l'hiſtoire des grands hommes de la Grèce, que quelqu'écrivain s'occupoit de le décrier; qu'il imaginoit toutes ſes objections, & qu'il trouvoit bon de les prévenir, ou facile de les renverſer; ce qu'il a fait par les plus grandes autorités, & avec cette urbanité qu'il n'eſt pas ſans intérêt de mettre en oppoſition avec la rudeſſe de ſon adverſaire.

« Nous vous remercions, s'écrie le ſpartiate Euclide, dans le temple de Li- » curgue, s'adreſſant au génie tutélaire du lieu; nous vous remercions d'avoir » placé au-deſſus de nos têtes un ſouverain qui voit tout, & que rien ne peut » corrompre. Vous mîtes la loi ſur le trône, & nos magiſtrats à ſes genoux, tandis » qu'ailleurs on met un homme ſur le trône, & la loi ſous ſes pieds. »

« La loi eſt comme un palmier qui nourrit également de ſon fruit tous ceux qui » ſe repoſent ſous ſon ombre; le deſpote, comme un arbre planté ſur une mon- » tagne, & auprès duquel on ne voit que des Vautours & des Serpens. »

Comment, avec beaucoup d'énergie, tant d'aménité, parmi des morceaux de vigueur, beaucoup de ſentiment, & quelques-uns d'une haute philoſophie, M. Barthélemi a-t-il découvert des principes que nous ſommes ſi loin d'adopter?

On eſt ſurpris & fâché de trouver au paſſage ſuivant (Ch. LI.), la note qui l'accompagne.

» Quand il eut obtenu l'empire des mers (Lyſander), il détruiſit par-tout la » démocratie; c'étoit l'uſage de Sparte.

» *Rien ne fait peut-être plus d'honneur à Sparte que cet uſage. Par l'abus exceſſif* » *que le peuple faiſoit par-tout de ſon autorité, les diviſions régnoient dans chaque* » *ville, & les guerres ſe multiplioient dans la Grèce.*

» Il les ſuivit avec obſtination, pour placer à la tête de chaque ville, des hom- » mes qui n'avoient d'autre mérite qu'un entier abandon à ſes volontés. Ces révolu- » tions ne s'opéroient qu'avec des torrens de ſang.

» Rien ne lui coûtoit pour enrichir ſes créatures, pour écarter ſes ennemis, » (C'eſt le nom qu'il donnoit à ceux qui défendoient les intérêts du peuple.) ſes » haines étoient implacables, ſes vengeances terribles; &, quand l'âge eut aigri » ſon humeur atrabilaire, la moindre réſiſtance le rendoit féroce, &c. »

Or, je demande ſi les faits contenus dans le texte, & revêtus de l'autorité d'Ariſtote & de Plutarque, n'auroient pas dû contrebalancer au moins l'aſſertion & l'eſprit de la note, leſquels ne ſont revêtus d'aucune? Il y avoit des abus dans pluſieurs démocraties; donc il falloit opprimer le peuple par-tout; donc les Spartiates avoient raiſon de le faire; donc, faut-il ajouter, pour être conſéquent avec l'auteur, Lyſander avoit raiſon d'être un tyran cruel, féroce, abominable! Car, enfin, pourquoi & pour qui étoient meilleurs ces gouvernemens qu'établiſſoient, par tant de violences, les Spartiates & Lyſander en leur nom, que les démocraties qu'ils détruiſoient avec tant de cruautés? Si le philoſophe Barthélemi n'eſt pas ici en défaut, je n'entends rien à ſes principes, ni à ſa doctrine.

Je vois bien, par d'autres articles encore, que M. Barthélemi n'eſt pas grand partiſan de la démocratie; peut-être entraîné par l'autorité du précepteur d'un deſ-

pote, qui ne l'étoit pas non plus, partisan du gouvernement populaire. Je sais que plusieurs philosophes Grecs ont fait un grand éloge de la monarchie : je n'ignore pas non plus que plusieurs de ces philosophes étoient très-ambitieux des honneurs, & quelquefois de l'argent que distribuent les princes à ceux qui les flattent ; & il est évident qu'un gouvernement monarchique, quel qu'il soit, ne sauroit ressembler en rien à celui d'un père de famille dans l'intérieur de sa maison. Enfin, je crois très-fermement que le gouvernement aristocratique est le pire de tous ; car, l'oligarchie, la tyrannie, le despotisme, &c. ne sont pas des gouvernemens, mais des dissolutions de gouvernement. Je suis également persuadé que toutes ces distinctions d'honneur, de vertu, de crainte, &c. considérées comme le propre de chacun de ces gouvernemens, vrais ou prétendus, ne sont que des subtilités, des jeux de mots, foibles d'idées, & vuides de sens. Je ne crois qu'à la vertu, pour soutenir, corriger ou réformer une constitution quelle qu'elle soit ; & je suis convaincu que tout autre ressort ne peut que l'altérer, & tendre, plus ou moins sensiblement, mais toujours provisoirement & progressivement à le détruire.

Aristote pense que le meilleur des gouvernemens est celui où il n'y a de citoyens que les prêtres, les magistrats & les gens d'armes ; il dit que la dignité du sacerdoce ne permet aux premiers qu'une oisiveté absolue, & que l'agriculture & les arts dégraderoient les deux derniers (1). Il veut que les magistrats soient pris parmi les militaires, & qu'il n'appartienne qu'à eux de faire les loix ; enfin, que tous les travaux soient le partage des esclaves.

Aristote n'a connu que des gouvernements où il y avoit des esclaves ; il ne paroît même pas imaginer qu'il puisse y en avoir d'autres ; en conséquence, son mépris pour le peuple, & ses idées d'oppression perçent par-tout.

---

(1) La révolution, dont est résultée en France la déclaration des droits de l'homme & du citoyen, doit en produire une très-grande dans l'agriculture & dans les arts utiles, comme dans l'état civil & moral de ceux qui les exercent. Le despotisme de notre ancien gouvernement ; l'appareil & le ton altier des nobles, le sot orgueuil des parvenus, la lâcheté des prêtres ; les uns bas, rampans à la cour, & insolens avec leurs inférieurs ; les autres ignares, vains, ne sachant que faire tonner un Dieu de paix ; tous, connivant avec tous les vices qui dégradent l'humanité & avilissent les hommes, avoient porté la perversion d'esprit & de cœur à cet excès d'horreur qui devoit effectuer notre anéantissement ou faire éclore notre régénération. Rien n'étoit apprécié qu'en raison de ce qu'il favorisoit le luxe, qu'il flattoit la vanité, qu'il étoit futile. L'utilité, au contraire, rendoit avilissans & les travaux, & ceux qui s'y adonnoient, & jusqu'au langage des arts & de ceux qui les exerçoient. Il n'y avoit plus de professions qui ne fut méprisée des gens du monde, dont l'opinion est enfin devenue vile elle-même : elle le deviendra toujours davantage, on peut le leur prédire, & eux aussi sans doute, puisqu'il n'y aura plus d'estimable que ce qui sera honnête, bon en soi, utile à tous.

L'homme, rendu à sa dignité, est ennobli par la jouissance de ses droits, & il ennoblit les choses & les expressions de tout ce qui lui est utile. Il prend de l'énergie ; il n'agit & ne parle plus qu'avec noblesse. Ainsi, tout est noble & grand dans Homère. La simplicité des mœurs de ses héros est sublime, soit qu'il nous les montre au sein de leurs familles, soit qu'il les représente dans leurs diverses expéditions. Ces beautés, inimitables jusqu'à ce jour, désespéroient nos beaux esprits, qui ne voient pas encore qu'elles tiennent à la liberté, & qu'il ne tient qu'à eux désormais de les recueillir chez les anciens, & de les faire naître parmi nous. Certes ! cette tâche seroit plus noble, & leur procureroit plus de gloire, que leur acharnement à déprimer ce qui les surprend, & ce que toutes leurs clameurs ne sauroient plus empêcher.

Ainsi, les mœurs s'amélioreront par la révolution ; l'ame s'élevera à sa hauteur ; la vertu s'en glorifiera ; les arts utiles en seront honorés ; la langue en prendra du nombre ; l'expression, de l'énergie ; les passions s'exalteront, & toutes les qualités humaines seront portées au plus haut degré, pour la gloire de la France & le bonheur des François.

Platon, tout autrement philoſophe, à mon avis, après avoir réfléchi ſur ce qui devroit être & ſur ce qui eſt, dit franchement : « Si tous les gouvernements étoient » tempérés, il faudroit chercher ſon bonheur dans la monarchie; mais puiſqu'ils ſont » tous corrompus, il faut vivre dans une démocratie. »

M Barthélemi au contraire, plus partiſan des opinions d'Ariſtote que de celles de Platon, fait écrire à Apollodore, ou plutôt, dit en effet lui-même : « vous le » voyez Anacharſis, rien n'eſt plus funeſte pour une nation qui n'a plus de mœurs, » que d'entreprendre de briſer ſes fers. »

Ce n'étoit là ni encourager la nation françoiſe à faire ce qu'elle a fait, ni lui rien prédire de flateur & de vrai. J'en ſuis fâché, & j'oſe à peine le redire : ſera-t-il donc à jamais de tous les Hiſtoriens d'avoir un ſyſtême fait ſur tous les ſujets de l'hiſtoire qu'ils entreprennent d'écrire, & d'y plier, abſtraction des autres faits, tous ceux qui tendent à le favoriſer ?

Je ferai encore un aveu, c'eſt qu'il n'y a rien qui m'ait rendu auſſi difficile l'étude de l'hiſtoire ancienne, que de l'avoir lue chez les modernes, ſans en omettre le bon Rollin. Je n'ai jamais lu Hérodote, Thucydide, Xénophon, Polybe, Plutarque ſur-tout, & même Pauſanias & Diodore de Sicile, qu'il ne m'ait fallu rebrouſſer ſur la plupart des idées que m'avoient données nos ordonnateurs, méthodiques compilateurs de la géographie de la Grèce, de ſes révolutions phyſiques, morales & politiques, de la cauſe & de l'enchaînement de ces révolutions.

Aſſurément, pour les hommes qui ne cherchent qu'à s'amuſer, un recueil d'anecdotes eſt une choſe très-précieuſe; que ſi ces anecdotes ſont bien choiſies, bien amenées, bien enchaſſées, bien écrites, ornées d'épiſodes, renforcées de ſentences, on en peut faire un corps d'ouvrage, hiſtorique ou romaneſque, il n'importe, mais très-agréable. Ce recueil pourra même fournir ſur l'hiſtoire, tout ce qu'on en exige du commun des hommes dans la ſociété : il ne leur faut que des faits que chacun puiſſe appliquer & broder, ſuivant le temps, les perſonnes, les circonſtances & le lieu. Il faut encore autre choſe pour l'inſtruction : les modernes eux-mêmes m'en ont convaincu, & cette autre choſe, on ne ſauroit la trouver que dans les anciens. Il faut, pour apprendre l'hiſtoire, la lire dans les originaux.

Au chapitre 79 ſur *les opinions religieuſes.* On rappelle que beaucoup de philoſophes ſoutiennent l'exiſtence des Dieux, & que quelques-uns la nient : Démophon, l'un de ces derniers, contre les motifs généraux des opinions communes, s'exprime en ces termes : « des motifs plus nobles ſuffiront pour me retenir. L'amour de » l'ordre, la beauté de la vertu, l'eſtime de moi-même. »

M. Barthelemi lui fait répéter par Philoclès, à la ſuite de quelques objections ordinaires, des lieux communs de tous les temps : « vous ſacrifieriez à des abſtrac- » tions de l'eſprit, à des ſentiments factices, votre vie & tout ce que vous avez de » plus cher au monde ! »

C'eſt un prêtre françois, un philoſophe, un homme de bonne compagnie, qui, dans un ouvrage claſſique, écrit au dix-huitième ſiècle, que *l'amour de l'ordre*, la *beauté de la vertu* & l'*eſtime de ſoi mème*, ſont des *abſtractions de l'eſprit*, des *ſentimens factices !*

Si, avant de lire ce paſſage on m'eût demandé quelle eſt la maxime la plus pernicieuſe à la ſociété, j'aurois répondu : que *l'ordre*, *la vertu*, l'eſtime de ſoi-même, ne ſont que des abſtractions de l'eſprit, des ſentimens factices. Voici les phraſes entières, elles ſuffiront pour prouver que ce n'eſt pas là le ſentiment de l'auteur; mais il ne s'en ſuit pas moins que ces phraſes n'ont pas une liaiſon néceſſaire, & que le ſens de chacune peut être pris iſolément.

« Si ces motifs respectables ne sont pas animés par un principe surnaturel, qu'il
» est à craindre que de si foibles roseaux ne se brisent sous la main qui les soutient!
» Eh quoi! vous vous croiriez fortement lié par des chaînes que vous auriez for-
» gées (beaucoup plus que par celles qui auroient été forgées par d'autres), & dont
» vous tenez la clef vous-même! Vous sacrifieriez, &c. »

Démophon. « J'ai connu des gens qui ne croyoient rien, & dont la conduite &
» la probité furent toujours irréprochables. » (*Plat. de Leg.*).

Philoclès. « Et moi je vous en citerai un plus grand nombre qui croyoient tous,
» & qui furent tous des scélérats. Qu'en doit-on conclure? Qu'ils agissent égale-
» ment contre leurs principes, les uns en faisant le bien, les autres en opérant le
» mal. »

Cette réponse est très-mauvaise, & encore très-dangereuse : il est toujours ridicule & faux de dire qu'un homme, qui a pour motif de ses actions, l'amour de l'ordre, la beauté de la vertu, l'estime de soi même, agit contre ses principes en faisant le bien.

Sur le fragment des lettres d'Anacharsis, écrites de Perse & d'Egypte, à Apollodore à Athènes, on n'est pas peu étonné de ne trouver, à propos de ces contrées, de la part d'Anacharsis qui les parcourt, que le panégyrique que M. Barthélemi se complaît à faire d'un homme de notre pays & de notre temps, qu'une fiction qui n'a de but que la louange de l'ami de celui à qui il la distribue.

Après plus d'éloges d'Arsame que n'en contiennent les oraisons funèbres des héros de nos écrivains, M. Barthélemi nous dit que c'est à l'histoire à qui il appartient de mettre à sa place un ministre qui, dépositaire de toute la faveur, « & n'ayant
» aucune espéce de flateurs à ses gages, n'ambitionna jamais que la gloire & le bon-
» heur de sa nation. » Il m'avoit bien semblé en effet que ce n'étoit pas là de l'histoire; je doute même qu'aucun de nos historiens écrive jamais de pareilles choses : ce ne seront pas du moins des philosophes. Mais je n'oserois prononcer avec la même assurance sur l'article des flateurs : l'expression est trop au-dessus de ma portée, pour que je puisse y croire.

En général & en particulier, je résumerai par le *nil novi sub sole :* quelquefois de la chaleur, quelquefois du sentiment; mais les élans du cœur, non plus que l'impétuosité de l'imagination, ne sont point le ton dominant de cet ouvrage : c'est celui des recherches, du raisonnement, des discussions, des comparaisons, même des sentences. Les tableaux en grand nombre, d'un style soigné, agréablement coloriés & disposés dans un bel ordre, font de ce travail une sorte de marqueterie qui, en vous dispensant de celui d'en saisir l'ensemble, vous arrête avec intérêt sur chacune de ses parties.

IDÉE
DU COMMERCE DES PELLETERIES PARMI NOUS,
DES LIEUX D'OU ON LES TIRE, ET DE CEUX OU ON LES CONSOMME.

NOUS diviserons les recherches suivantes en quatre chapitres : dans le premier, il sera question des pelleteries de pays, de la France & des contrées voisines, jusqu'à la Mer Noire; dans le second, des pelleteries du Canada & autres parties du Nord de l'Amérique; dans le troisième, des pelleteries du Nord de l'Europe & de l'Asie, depuis la Laponie jusqu'au Kamschatka & les îles situées entre l'Orient de l'ancien monde & l'Occident du nouveau; dans le quatrième, celles du Nord-Ouest de l'Amérique, par la mer du Sud. Cet ordre est déterminé par la succession des époques de ces différentes découvertes, & celles de ce genre de commerce auquel elles ont donné lieu.

. . . . Tunicas pelliceas & induit eos.

Cet acte de Dieu envers le premier homme & sa compagne, se répandit peu dans les contrées voisines de l'*Eden*, où l'usage des fourrures, s'il s'y établit ne fut pas de longue durée, puisque les monuments de la plus haute antiquité attestent que les Egyptiens cultivèrent le lin en abondance, & qu'ils se vêtoient de toiles, ainsi que les peuples de la Chaldée, de la Perse, de l'Inde, de l'Asie mineure, de la Grèce; & tous ceux que Rome soumit ensuite à son Empire. L'histoire nous montre également la culture de cette matière, très-répandue dans le Péloponèse, chez les Thraces & les Germains; & les Francs, les Lombards, les Bourguignons & autres peuples méridionaux de cette vaste contrée, tous vêtus de toiles au moment de leur émigration.

Nous avons marqué l'époque où le grand usage des fourrures frappa les Européens occidentaux, & où il commença à se répandre parmi eux. Les barbares du Nord nous l'apportèrent, lorsqu'il vinrent ravager nos contrées. Des siècles entiers ne suffirent pas pour le beaucoup propager : la matière & l'art manquoient, le besoin n'existoit pas; il n'y eut que la profusion des richesses & l'excès du luxe, qui portèrent les hommes de nos contrées à se vêtir de la peau des animaux; & ce n'est guères que vers la fin du seizième siècle qu'on a commencé à voir en France quelqu'art & un foible commerce de ce genre.

Cent ans encore s'écoulèrent avant de grandes relations au dehors : ce ne fut que vers la fin du dernier siècle que le Canada fournit de nouvelles idées, & donna lieu à de nouvelles spéculations. Cinquante ans plus tard, la Russie, nouvellement connue elle-même, & par ces nouvelles & immenses découvertes, & par la quan-

tité & la beauté des fourrures qu'elles nous firent connoître, donna une toute autre activité à ce commerce. Enfin les voyages de la mer du Sud, sur les côtes Nord-Ouest de l'amérique, dans ces derniers temps, ont porté le commerce de la *Pelleterie* en Europe, en Asie & en Amérique, au plus haut période où il fut jamais dans le monde entier.

CHAPITRE PREMIER.

Des Pelleteries des pays, dites *sauvagines,* ou *Pelleteries communes, crues & en apprêtées.*

En général la distinction de *pelleteries fines* & *pelleteries communes* est la même que celle de pelleteries des pays froids & pelleteries des pays chauds; & à cet égard, l'on comprend dans les derniers, une très-grande partie de la zone tempérée, & singulièrement toute la zone torride, ce qui néanmoins n'est pas sans des exceptions notables que nous aurons soin de faire remarquer. En attendant, & pour y préparer, nous observons que la beauté & bonté des fourrures ne tiennent pas tellement au climat que sa température n'y influe beaucoup, d'où il arrive quelquefois qu'une fourrure de France, des Alpes ou des Pyrénées, sera plus fournie, plus belle & d'un meilleur usage que la fourrure d'un animal de même espèce, des environs de Moskou, de Pétersbourg ou d'Archangel. Ce n'est même pas toujours le temps de l'année, la saison qui y influe le plus; car nous avons de meilleures fourrures des animaux tués en mars, lorsqu'il fait froid, que de ceux tués en décembre & en janvier, si la température est douce alors.

Il n'y a pas, à beaucoup près, un aussi grand nombre de diverses espèces d'animaux qu'on pourroit l'imaginer, dans la grande étendue des différents climats de la zone tempérée, & même par-delà le cercle polaire de notre hémisphère : ce sont par-tout des Ours, des Loups, des Renards, des Blaireaux, des Chats, des Rats, des Belettes, des Putois, des Fouines, des Martes, des Ecureuils, des Lièvres, des Lapins, des Moutons, des Agneaux, des Chiens même, &c. &c.; mais il y a des variétés dans la forme, dans la grosseur; il y en a de plus grandes dans l'habitude, dans les mœurs, de plus grandes encore dans les couleurs; enfin de très-grandes dans la fourrure, quant à la hauteur, à la finesse, & au dense du poil.

Ce sont ces dernières considérations qui influent le plus dans le prix des pelleteries, & l'usage qu'en font les gens riches, ordinairement du moins; car la mode naissant du caprice, c'est toujours celui-ci qui rend les choses de luxe & qui y met le prix, ou qui, les dédaignant, les avilit d'un moment à l'autre.

Avant d'imaginer de se vêtir de peaux d'animaux, n'allames-nous pas croire, dans l'idée sans doute de ressembler en quelque chose à quelques Demi-Dieux ou Héros de l'antiquité, que ce seroit se donner l'air d'une grande importance en autorité ou en savoir, que de s'affubler d'une fourrure? On les prit de telle couleur, on les coupa de telle forme, on les plaça sur telle partie du corps, & cela marquoit le rang, la dignité, le grade, &c. Ainsi, les princes & toutes les séries grandeuriales, les Universitaires & toutes les séries facultériales, furent fourrés & singérent les animaux, chacun & chacune comme il fut convenu ou prescrit.

Nous fûmes encore long-temps, après avoir vu des hommes du Nord vêtus de fourrures, à leur manière, à en faire usage; & lorsque la fantaisie nous prit de les imiter, ce fut aussi par les moyens qui nous étoient propres; nous employames la dépouille des animaux de pays. Aussi long-temps qu'elle ne fut que du luxe, de la mollesse, elle n'appartint qu'aux gens riches : quand ceux qui ne l'étoient pas vouloient les imiter, la vanité fit ce qu'elle a toujours fait; elle dépensa plus sans se satisfaire davantage. L'avidité mercantile, qui corrompt toujours les mœurs, & qui égorgeoit les hommes, la favorisa comme elle fait de toutes les passions. De-là, la recherche parmi nous de ce qu'il y avoit de plus beau & de plus cher, puis, de ce qui étoit encore plus beau & plus cher chez l'étranger. Voilà l'origine du commerce de tous les pays & de tous les temps : ce fut & c'est encore l'ame de celui des pelleteries.

Les Croisades, l'une des plus longues & des plus malheureuses frénésies chrétiennes, avoient rappelé quelques relations perdues & oubliées depuis les Romains, entre l'Asie & l'Europe occidentale : celles-ci n'aboutirent guères qu'à des vices grossiers, des crimes horribles & des maladies affreuses. Cependant, l'Afrique même, indignée des excès de notre barbarie, s'émut aussi pour la repousser, & des hommes que nous avions la bêtise de mépriser, s'ils ne nous en corrigèrent, nous en punirent du moins. Ces hommes, parmi les usages que nous ont peint les Historiens & les Poëtes de l'antiquité, nous laissèrent entrevoir celui de quelques pelleteries qu'ils avoient pratiqué jusqu'alors, & qu'ils conservent encore au rapport des voyageurs.

Nous l'avons retrouvé sur les côtes de la méditerranée, où les grands ornent leurs montures, leurs chars, & quelquefois leurs palais, de la dépouille du Lion, du Tigre & des autres bêtes féroces des contrées brûlantes de cette vaste partie de l'ancien monde, presqu'entièrement inconnue de nos jours. Avant même que nous fussions faire usage des peaux de notre Europe, avant de se douter de l'existence du Canada, & de croire à la possibilité de vivre au cercle polaire, nous connoissions les pelleteries du Midi de l'Asie & du Nord de l'Afrique; mais les hommes, parmi nous, ne furent jamais s'en vêtir : elles n'y sont point propres en effet, comme nous le dirons ailleurs. Ainsi, ce n'est pas de cette connoissance, ni même de quelqu'usage que nous ayons pu en faire, que date en France l'usage proprement dit, & le commerce de la pelleterie.

Il ne faut même pas remonter aux premiers statuts du corps des *Marchands-Pelletiers-Fourreurs* établi à Paris en 1586; c'étoit bien peu de chose encore lors des derniers, en 1648. Ordinairement en France, on a *statué* un corps, & *réglementé* une fabrique ou un commerce, dès que l'un ou l'autre des derniers a commencé de prendre quelque consistance : ça déjà été la manie des François même déjà sous notre Henri IV. L'on arrêtoit ainsi les progrès de l'industrie, mais l'on enrichissoit, aux dépens du public, quelques gens âpres & avides, qui, de manière ou d'autre, finissent toujours par leurer les gens en place.

Les Pelletiers-Fourreurs de ces premiers temps prévinrent l'époque où le spectre de la raison s'est ordinairement montré : ils voulurent rendre difficile aux autres de faire quelque chose : ils n'en firent pas beaucoup plus eux-mêmes; & ce n'est guères, comme je l'ai observé, que vers la fin du dernier siècle qu'on pût envisager la pelleterie comme un objet d'art & de commerce en France. On faisoit des manchons, des palatines, des bordures, des garnitures de bonnets, des gants ou mitaines fourrées, &c. On ne connut l'usage commun des pelisses, des grandes fourrures, que par les communications plus particulières & postérieures avec les peuples du Nord.

Mais la première grande secousse dans les idées; l'époque qui marque dans cette

partie, est du commencement de ce siècle : en voici l'histoire, non telle que je l'ai lue, car elle n'est écrite nulle part que je sache, mais telle que je l'ai souvent entendu raconter à Rouen par des contemporains de son auteur.

Un commerçant françois avoit mis un bâtiment en charge pour Québec : je ne sais ce qu'il y transporta, mais il y trouva des fourrures à rapporter. Il faut bien qu'il n'y trouva pas beaucoup d'autres choses, car il ne les prit que comme un essai, sans savoir ce que c'étoit, ni imaginer ce qu'elles lui rendroient. Il arriva ainsi à La Rochelle : cette partie de son chargement y fit bruit; c'étoit la première fois qu'on y avoit vu une semblable pacotille. Toutes les villes de commerce furent bientôt instruites de ce fait. Un nommé Le Duc, marchand de peaux de Lapins, homme hardi, entreprenant, tenta le voyage aussi dans l'idée d'un essai. Il arrive : personne ne s'étoit encore présenté; il voit, il examine, il fait une offre bien modique, à la considérer pour le temps présent, elle est acceptée. Le Duc paya & erra avec sa marchandise : il n'en fit voir, dit-on, qu'une petite partie d'abord, il en insinua le goût; & peu à peu, il le donna véritablement en répandant ses pelleteries çà & la.

Très-satisfait de sa tentative, il excita les armateurs pour le Canada à faire des retours de ce genre : que ne fait faire aux hommes l'amour du gain! *Quid mortalia pectora cogis, auri sacra fames!* On donne des commissions : les sauvages se mettent en campagne; nous les tuons avec de l'eau de vie, pour les exciter à nous enrichir : ils percent au loin dans les forêts, ils en massacrent les hôtes. Des premières pelleteries vendues à La Rochelle, cette ville reçut la réputation de ce genre de commerce, comme Dieppe de l'ivoire : l'on continua de les y porter & de les y vendre.

Le Duc, à qui la tentative avoit réussi au-delà de ses espérances, avoit acquis des connoissances & de la réputation : il se trouva aussi le seul homme connu pour cet objet. Il ne lui fut pas difficile de s'en emparer exclusivement d'abord, & toujours ensuite d'une manière prépondérante : il y fit une très-grande fortune.

Au défaut des pelleteries du Canada, qui s'étoient bien vendues & qui en avoient répandu le goût, comme cela arrive en matière de luxe & de mollesse, au-delà des moyens de les satisfaire, l'industrie mercantile y suppléa; on fit en France ce qu'on avoit porté les sauvages de faire au Canada : les champs, les rivages des fleuves, les forêts, les montagnes furent mis à contribution & dévastés : tout fut dépouillé, apprêté, teint, masqué, travesti & employé. Excepté les flèches, auxquelles on substitue par-tout tant de moyens de destruction plus faciles, plus sûrs & plus prompts, nous avons employé tous ceux qu'on a découvert depuis lors, chez les nations qui s'adonnent à la chasse. Le fusil, les lacets, les trapes, les embûches de toutes les espèces, les piéges de toutes les sortes.

Ce triste gain, qu'un petit nombre de personnes a partagé dans les villes, qui y en a enrichi quelques-unes, en a beaucoup ruiné dans les campagnes, où l'agriculteur ne détourne jamais impunément la vue de son champ. Tous les cultivateurs, possesseurs de fonds, qui se sont adonnés à la chasse, ont bientôt vendu leurs héritages : ils sont devenus causeurs, vantant leurs prouesses, buveurs, fainéans, querelleurs, gardes-chasse, gueux ou fripons, & toujours mauvais sujets.

Quoiqu'il ne soit pas dans mon projet de donner des listes des animaux à fourrures, particuliers aux divers climats, ni d'indiquer par ordre, en quoi consistent les différences qui caractérisent ceux des diverses régions, puisque les notions acquises sur ces matières doivent naturellement se trouver à la suite de chaque espèce, & faire partie de sa description dans la nomenclature que nous en donnons; cependant je crois bien placée ici une courte notice sur les quadrupèdes du Dauphiné. En considérant

sidérant cette province, l'on voit à peu près ce que le Midi de l'Europe renferme de ce genre.

Je la donne cette notice, avec d'autant plus de confiance, qu'elle me vient de M. l'abbé *Ducros* de Grenoble, l'un des savans les plus versés dans l'Histoire naturelle de son pays. Comme j'avois alors également en vue la *Chamoiserie* & quelques autres arts dont l'objet est aussi la préparation des peaux, il s'y trouve des indications qui ne sont pas relatives à la pelleterie : je les laisserai néanmoins; je laisserai même parler l'auteur.

Quadrupèdes de la province du Dauphiné.

Ours,	Loup,	Marmotte,	Loutre,
Cerf,	Renard,	Fouine,	Bœufs et Veaux,
Sanglier,	Chat-Cervier,	Marte,	Moutons,
Bouquetin,	Blaireau,	Écureuil,	Chèvres,
Chamois,	Lièvre,	Belette,	Chats,
Chevreuil,	Lapin,	Taupe,	Chiens.

« L'Ours, le Cerf & le Sanglier sont assez communs dans nos montagnes; ils habitent de préférence celles qui sont boisées, & qui sont voisines des terres cultivées; aussi ces animaux se trouvent-ils rarement dans les hautes montagnes du bourg d'Oisans. Leur usage en pelleterie & chamoiserie est assez connu.

« Quoiqu'on rencontre quelquefois des Bouquetins dans les montagnes de Dauphiné, qui se joignent à celles de la Maurienne, je suis fondé à croire que cet animal ne multiplie point dans notre province ; je n'en ai jamais vu que deux dans toutes les courses que j'ai faites dans les plus hautes montagnes ; & tous les paysans qui me servoient de guides, & que j'ai consultés là-dessus, m'ont assuré de n'avoir jamais vu de jeunes Bouquetins ; ainsi l'on ne peut point compter ce quadrupède parmi ceux dont la chamoiserie pourroit tirer avantage.

« Le Chamois au contraire y est très-commun ; il n'habite que les roches les plus escarpées ; il se plaît de préférence dans les montagnes granitiques & granitoïdes plutôt que dans les montagnes calcaires, aussi le trouve-t-on fréquemment dans toutes les montagnes du bourg d'Oisans, qui sont les plus élevées de toute la province. L'habitant de ces Alpes-Dauphinoises s'expose à toutes sortes de dangers pour chasser cet animal : il n'y a point d'année où l'on ne compte plusieurs victimes parmi ces chasseurs. Les chamoiseurs de Grenoble vont acheter les peaux à la foire du bourg d'Oisans.

« Le Chevreuil est assez rare en Dauphiné, on n'en a trouvé que dans les montagnes de Chartreuse ; il ne paroît pas avoir pénétré dans cette grande chaîne de montagnes qui comprend le Haut-Dauphiné depuis Allevard, Vizille jusqu'à Briançon. Ce quadrupède sera sans doute venu dans les montagnes de Chartreuse par le Bugey, ou de la Bourgogne, ou de la Franche-Comté.

« Le Loup & le Renard sont très-communs dans tout le Dauphiné, & fournissent beaucoup de peaux à la pelleterie.

« On trouve assez communément des Chats-cerviers; cet animal, destructeur du gibier, n'habite que les bois ou les broussailles; il fournit une très-belle peau aux pelletiers.

« La peau du Blaireau s'habille avec le poil; on ne s'en sert guère que pour couvrir les

chevaux de charrette, ou pour garnir des malles. Cet animal n'eſt pas rare en Dauphiné, on en diſtingue de deux eſpèces; je puis aſſurer, contre l'aſſertion de M. de Buffon, avoir vu le Blaireau à muſeau court & à muſeau long; mais cette différence eſt trop peu eſſentielle pour lui donner le nom de *Blaireau Chien* ou de *Blaireau-Cochon*.

« Les Lapins ſont aſſez rares dans les montagnes du Haut-Dauphiné. Ils habitent de préférence les plaines & ſur-tout le long du Rhône, dans le bas Dauphiné. Le Lièvre, au contraire, préfère les côteaux & les hautes montagnes. Ceux qui habitent ces dernières, & ſur-tout les granitoïdes, ſont blancs en hiver & gris en été. Cet alpicole eſt plus raccourci que le Lièvre ordinaire, & a le poil plus doux, plus long & plus garni, ſur-tout en hiver; on en tue beaucoup dans cette ſaiſon, & ſa peau fait une excellente fourrure.

« Quoiqu'on trouve beaucoup de Marmottes dans nos montagnes primitives, il ne paroît pas que la peau entre dans le commerce, peut-être a-t-on négligé d'en tirer parti dans la chamoiſerie.

« La Fouine n'eſt pas ſi rare que la Marte. Cette dernière ne ſe trouve que dans certaines forêts, & auprès des villages. Sa peau n'eſt pas fine; mais elle eſt préférable à celle de la Fouine, qui multiplie davantage dans ce pays, & qui fournit beaucoup de peau à la pelleterie.

« On trouve dans toutes nos forêts des Ecureuils; le noir y eſt plus rare & ne ſe trouve que dans les grands bois. Ou en compte de trois eſpèces, le gris, le rouge & le noir. La peau de ces animaux eſt aſſez recherchée des pelletiers, ainſi que celle de la Belette & de la Taupe, qu'on trouve communément dans ce pays.

« On trouve beaucoup de Loutres en Dauphiné, la peau de cette eſpèce d'amphibie ſe vend fort cher, mais nos pelletiers ne l'habillent point; ils l'envoient en poil en Allemagne.

« Quant aux animaux domeſtiques, comme Bœufs, Veaux, Brebis, Agneaux, Chèvres, Cochons; cet objet de commerce pour les tanneurs & les chamoiſeurs, eſt commun avec les productions des autres provinces; il eſt cependant très-intéreſſant pour le Dauphiné, à cauſe de la quantité de fabriques de chamoiſeurs qu'il y a dans la province, & qui préparent les peaux de manière à avoir la préférence ſur celles des autres pays. Les chamoiſeurs tirent beaucoup de peaux de Veau & de Chèvres de la Tarentaiſe & de la Maurienne. Il n'y a point cependant de province qui produiſe autant de Chèvres que le Dauphiné. Ces animaux deſtructeurs de nos bois, ſont très-nombreux dans les montagnes du bourg d'Oiſans. Les chamoiſeurs de ce pays en font un gros commerce, ſoit dans leurs fabriques, ſoit en les vendant en peau, aux fabriques d'Annonay pour la ganterie ».

Je lis ce qui ſuit dans une lettre de mon confrère de Grenoble, que j'avois prié de me procurer quelques notions particulières ſur les Ours du Dauphiné. « M. l'abbé Ducros a envoyé des notes très-détaillées ſur l'Ours & divers autres quadrupèdes du Dauphiné, à M. Magné de Marolles, qui publie un ouvrage in-8°. en deux parties: la *Chaſſe au fuſil*. Comme il n'en a point gardé de doubles, il n'a pu me les communiquer ».

« Il a fait auſſi des notes ſur les erreurs qui ſe trouvent dans M. de Buffon, & il ſe propoſe d'en faire un expoſé particulier, en publiant l'hiſtoire naturelle du Dauphiné. Sans prétendre dénigrer le naturaliſte célèbre, il m'a dit que ſon ouvrage en fourmilloit; qu'il étoit on ne peut moins difficile ſur ce que ſes correſpondans lui envoyoient, pour peu qu'il s'y trouvât quelques réſultats piquans ou ſinguliers; & que M. de Montbeillard, ſon continuateur, n'étoit pas plus exempt d'erreur; qu'il cite avec éloges le marquis de Piolens, qui lui envoya une deſcription d'oiſeaux

très-communs pour les connoiſſeurs, & que ce marquis avoit revêtus d'un nom particulier, ne les connoiſſant point, &c. ».

Je reviens au Canada.

CHAPITRE II.

Des Pelleteries du Canada, Nouvelle-Yorck, Lacs & Rivières.

On trouve (*Journal économique, janvier 1752.*), un mémoire concernant le commerce des *fourrures* de la province de nouvelle Yorck, préſenté au gouverneur par l'intendant de cette province. A cette époque, le Canada étoit aux Français, & la nouvelle Yorck aux Anglois. Ceux-ci avoient un grand intérêt de faire le commerce des *pelleteries*, directement avec les nations ſauvages des bords des lacs de la partie Nord-Oueſt de l'Amérique, leſquelles nations ne connoiſſoient guères encore que le Canada, par où ils puſſent communiquer avec les parties de l'Amérique ſeptentrionale qu'habitoient alors les Européens. L'intendant, ſoit haine des François, ſoit amour de ſon pays, ſoit enfin pour faire ſa cour à ſon *Excellence*, comme il l'appelle, calcule l'aſſujettiſſement, les frais & les bénéfices de la route connue & de la pratique uſitée ; il leur oppoſe bien des peines, des riſques, des travaux, mais auſſi les plus grands bénéfices qui réſulteroient des communications directes, par les rivières & les lacs, depuis les contrées de ces différentes nations ſauvages, juſque dans la leur.

Il fait l'hiſtoire des traités & des guerres avec ces nations : il dit pourquoi & comment on s'eſt brouillé, & il indique les moyens de ſe lier d'affaires avec elles. Tel eſt le ſujet de ce mémoire, qui perdit beaucoup de ſon intérêt, ſans doute, pour les Anglois, lorſqu'ils devinrent poſſeſſeurs du Canada; qui en a perdu depuis encore, par des révolutions de divers genres, mais qui enfin a pu en regagner un peu, depuis la formation des Etats-Unis. Cet intérêt, quel qu'il ſoit, ne ſauroit être pour nous celui du lucre ; il eſt purement ſcientifique, car nous n'aurons de long-temps des relations directes avec les Sauvages en queſtion; & nos marchands, qui ne connoiſſent que l'intérêt de l'argent, s'embarraſſent peu par qui les choſes leur arrivent, pourvu qu'ils les achètent à bon marché, & qu'ils les vendent cher. Je finis cette digreſſion par révéler aux modernes ce ſecret du commerce qu'avoient découvert les anciens.

On lit dans les *lettres d'un cultivateur américain*, qu'en 1774, la province du Canada exporta pour ſoixante & dix mille livres ſterlings de *pelleteries*. L'auteur avoit dit, quelques pages avant (T. II. p. 4) : « La ſeconde partie du Canada eſt celle qui comprend les grands lacs *Ontario*, *Erié*, *Michigan*, *Huron & Supérieur*. Quoiqu'immenſe & fertile, elle ne pourra jamais avoir de liaiſon civile avec les capitales du fleuve Saint-Laurent : tout dans cette région eſt trop vaſte & trop éloigné; les communication en feront toujours longues, pénibles & dangereuſes. C'eſt aujourd'hui la patrie des *Indigênes*; c'eſt le pays d'où nous viennent ces *peaux*, devenues un ſi grand objet de commerce. D'ici à bien des ſiècles, la charrue européenne n'épouvantera leur gibier. »

L'Hiſtorien de Kentucke a donné quelques détails très-ſuccincts & fort peu circonſtanciés, ſur les animaux à fourrures de ces contrées. Après avoir parlé du *Biſon* & de la quantité qu'on en a vu raſſemblés aux *Salines bleues*, avant que les premiers

Colons eussent été à la chasse de ces animaux, il dit qu'on y trouve d'autres bêtes fauves; il cite l'*Elan* & *l'Ours* : il ajoute qu'il y a aussi des *Panthères*, des *Chats sauvages*, des *Loups*; que les rivières abondent en *Castors*, *Loutres*, *Rats à musc*; & que les animaux communs aux autres parties du continent, s'y trouvent aussi : le *Renard*, le *Lapin*, l'*Ecureuil*, le *Racoon*, espèce de Lapin, le *Hérisson*, le *Putois* & l'*Oppsum* ou *Opassum*.

Dans une harangue des naturels, faite à M. Bourgemont, il est dit : « J'ordonnerai de passer des robes de *Bœuf*, pour traiter des Chevaux aux Espagnols pour vous » les donner. Je dirai aussi qu'on fasse beaucoup de *pelleteries* pour les François, &c.

Les grands changemens politiques & moraux, survenus dans ces contrées, en ont occasionné de grands dans le commerce & les relations de différens genres : le travail que je méditois sur les *pelleteries*, me fit désirer de savoir où l'on en étoit actuellement sur cette partie, ce qu'on en pouvoit penser, ce qu'on en devoit croire. Instruit du projet de M. Brissot, de voyager dans les Etats-Unis de l'Amérique, je lui écrivis, le priai de s'y occuper de mon objet & de m'en rapporter des notions certaines. Il eut égard à ma demande; à son retour à Paris, il me fit passer à Lyon le mémoire écrit en anglois, dont je vais donner ici la traduction. Ce mémoire renferme peut-être des choses qui n'ont pas un rapport absolu avec les pelleteries; cependant elles ne s'en éloignent pas au point que je ne puisse les employer avec intérêt.

OBSERVATIONS *sur le commerce du Canada, & particulièrement sur le commerce des pelleteries dans les Indes.*

LE commerce du Canada peut se diviser en deux branches, dont l'une est la fourniture des articles d'Europe faite aux Canadiens; & l'autre, qui est beaucoup plus considérable, consiste en nombre d'expéditions vers l'Ouest & le Nord-Ouest de l'Amérique, que font les commerçans indiens, lesquels vont échanger avec les Sauvages, les articles d'Europe qu'ils peuvent avoir, contre des fourrures & des pelleteries. La première branche de ce commerce a lieu principalement à Quebec, qui est un port marchand, principal lieu de l'embarquement & du débarquement; & la seconde, à Mont-real, au-delà duquel la rivière de Saint-Laurent n'est plus navigable pour les grands vaisseaux : il est plus avantageusement situé, étant le chef-lieu de la navigation de la rivière Saint-Laurent, & à deux cent milles au-dessus de Quebec. C'est là que résident les principaux commerçans, & c'est de-là qu'ils envoient leurs canots ou bateaux chargés de différentes marchandises, suivant leurs liaisons dans les différents ports. Je parlerai de ces traversées & de ces voyages, lorsqu'ils se rencontreront dans le cours de ma relation; pour le présent, & afin de mieux faire comprendre ce genre de commerce, je vais détailler la plupart des articles dans lesquels il consiste, & donner les noms des différentes pelleteries que l'on reçoit en retour. Je décrirai ensuite ces sortes d'expéditions, & tâcherai de donner quelque idée des difficultés & des dangers qui les accompagnent, avec des remarques propres à répandre du jour sur ce sujet.

ARTICLES *nécessaires aux Commerçans, pour échanger contre les Pelleteries.*	PELLETERIES *& Fourrures reçues en échange des marchandises.*
Poudre à canon, balles, boulets & plomb, armes à feu, haches, couteaux,	Peaux d'Ours, jeunes & vieilles. Peaux de Daim, préparées, non préparées & tannées.

armes appelées *Tomahauks*, & autres, *Casse-têtes*, chaudières, pierres à fusil, briquets, verres, aciers, aiguilles, ciseaux, boucles d'oreilles & pendants d'or & d'argent pour les narines.

Bracelets; assiettes de métal, concaves, rondes; ornemens de différentes sortes, avec des figures d'oiseaux, d'animaux, &c.

Chapelets, *Wampuns* faits de coquilles & de porcelaine : la première espèce est très-précieuse, & on leur fait prendre l'autre facilement pour la première; étoffes, particulièrement bleue & écarlate, rubans, couvertures de laine, nattes, plumes peintes, jarretières, toiles de lin & de coton, vermillon & vert-de-gris pour peindre le visage & le corps.

Le bresil, ou *Tobacco-brutum*, est l'article le plus considérable, & les Sauvages l'aiment si fort, que souvent ils vendent ce qu'ils ont de plus utile & de plus précieux pour s'en procurer. Voilà, avec les munitions, les principaux articles nécessaires à ce genre de commerce.

Pecans, Chats, Loups, Lynx.

Pichoux du Nord, Pichoux du Sud (1).

Renards rouges, noirs, gris, *croisés*, du Sud, blancs, venant de Tadousac. Martins (2), *Visons*.

Ecureuils noirs, & plusieurs autres espèces.

Peaux de Cerf non préparées.

Peaux d'Elan non préparées.

Peaux de Biche non préparées.

Peaux de Renne non préparées.

Carcajoux, Rat-Musk, Loutres.

Minks, Pecheurs (3), *Raccons*, *Lapins*, *Timberermine*.

Peaux de Daim à demi-préparées endommagées, avec ou sans poil.

Chats encaissés & non encaissés. Castors endommagés & entiers. Ces derniers sont distingués par les Canadiens, en Bièvres gras d'été & d'hyver, Bièvres secs d'été & d'hyver, Bièvres vieux d'été & d'hyver, jeunes, Bièvres endommagés & entiers.

Ces articles d'exportation & d'importation intérieure peuvent donner une assez bonne idée de ce genre de commerce. Le port de ces articles est laborieux & pénible au point de surpasser toute croyance humaine; il fait, en conséquence, hausser considérablement le prix de chacun. Pour en donner quelque connoissance, j'insisterai sur la partie de ce commerce, qui se fait par la voie des lacs Ontario & Erié aux détroits. Les marchands de Mont-real dépêchent, suivant l'exigence des cas, un certain nombre de bateaux, qui peuvent être considérés comme de petits vaisseaux à fond plat, & qui portent trois à quatre tonneaux de marchandises; ils sont fournis d'un mât & d'une voile, & sont montés par cinq hommes, avec chacun une rame & une perche. Ces bateaux s'arrêtent généralement à neuf milles environ de la ville; de-là, les expéditions se font sous le commandement de quelque personne accoutumée depuis long-temps à cette navigation : tous se soumettent à ses ordres & s'en rapportent à son expérience, ce qui est absolument nécessaire pour prévenir la confusion, & pour éviter les accidens d'un voyage dangereux, rempli d'incommodités, de périls, & dont les obstacles se présentent sans nombre aux navigateurs, tels que les courants, les rocs, les bas fonds, &c. Ils dirigent leur course, de promontoire en promontoire, car la rivière en plusieurs endroits, & bien avant dans le pays, est large de plusieurs

(1) *Pichou*, le *Margay* de Buffon, Chat sauvage tigré de Brisson.
Felis TIGRINA. *Cauda elongata, corpore fulvo nigro striato maculatoque subtus albido.* (Erxl.)

(2) The *Pine-Martin* de Forster & Pennant, ou le *Mustela Martes*.

(3) Pêcheurs ou *Fisher Weesel*, ou *Mustela Pennanti*.

milles; ils ne s'expofent jamais en pleine rivière, par la crainte du mauvais temps; ils fe tiennent ferrés contre les rivages; ce qui particulièrement rend leur trajet ennuyeux, outre que les courants font fi violents, qu'ils font obligés de tirer leurs bateaux avec des cordes, & quelque fois d'unir les équipages de cinq ou fix bateaux pour les mettre en état de réfifter à la force du courant, lequel, en plufieurs endroits parcourt bien trente à quarante milles par heure. Je les ai vu dans de telles fituations obligés de paffer la corde autour d'un arbre, pour arrêter & mettre en sûreté les bateaux, ce que vingt hommes n'avoient pu faire avec leurs forces naturelles.

Dans les temps calmes, ils font ufage de leurs rames; mais lorfque le courant a une force égale ou fupérieure aux mouvemens & aux progrès qu'ils peuvent faire en ramant, ils ont recours à leurs perches, longues de dix à quinze pieds, ferrées & à pointes crochues. Ils fe mettent tous d'un feul côté, ils dirigent leurs mouvemens fur le conducteur, & ils le font tous à la fois avec tant d'exactitude, qu'en y employant toutes leurs forces, ils forcent le bateau d'aller en avant. Souvent les bateaux s'engagent entre les rochers; alors ils font obligés d'entrer dans l'eau pour alléger le bateau en débarquant une partie des marchandifes; & dans quelques endroits même, ils font forcés de tranfporter leurs cargaifons par terre, à d'affez longues diftances, & d'une partie de la rivière à l'autre. Il n'eft pas poffible, avec un bateau chargé, d'avancer plus de fix ou dix milles par jour, malgré un travail non difcontinué depuis le lever du Soleil jufqu'à fon coucher. Ces difficultés, ces obftacles continuant prefque fans interruption depuis Mont-real jufqu'à Atfwergotchen, l'efpace de cent trente milles, nous fumes dix jours à faire cette partie de notre voyage, qui fut pourtant eftimé un paffage heureux, quinze à vingt jours ayant été fouvent employés à faire le même trajet. Une autre incommodité qu'il eft néceffaire d'obferver, eft le peu de provifions accordées pour ces expéditions, lefquelles confiftent principalement en foupe & bifcuit. Chaque nuit ces navigateurs defcendent fur quelque pointe de terre, ou fur quelqu'autre place convenable, où ils apprêtent leur nourriture, & font leur repas avec beaucoup d'appétit; après quoi ils s'enveloppent d'une couverture, fur la terre au tour du feu jufqu'au point du jour, qu'ils recommencent leur voyage avec une gaîté & une ardeur propres à étonner quiconque voudroit partager leurs fatigues. La vue feule des difficultés eft faite pour détourner des Européens de ces fortes d'entreprifes, quoique plufieurs fe foient infenfiblement engagés dans ce fervice, particulièrement durant la guerre. Mais les Canadiens font les plus propres de tous à de pareils voyages, auxquels ils ont été formés de très-bonne heure : ils font robuftes & perfévérans; c'eft un deshonneur pour l'équipage d'un bateau d'être furpaffé par les autres. Cet efprit d'émulation les excite à d'incroyables efforts, que l'habitude feule peut faire fupporter. Ils fuivent toujours une même routine, un même genre de travail, qui n'a de variété que le renouvellement des difficultés.

En continuant le cours du voyage depuis Atfwergotchen, où la navigation de la rivière n'eft pas interrompue, il n'y a qu'un fort courant, venant du lac Ontorio; on le furmonte facilement à force de rames, lorfque le temps eft doux, & l'on avance alors trois mille par heure; quelque fois plus, d'autres fois moins. Avant la dernière guerre, les vaiffeaux de cent & deux cents tonneaux étoient équipés au haut de ce canal, & ils paffoient & repaffoient entre le canal & le Niagara; mais on y a trouvé beaucoup d'inconvéniens, puifque les vaiffeaux font actuellement à Cataragui. Les effets des marchands, de même que ceux du gouvernement, font tranfportés actuellement à ce port fitué dans la partie orientale du lac Ontorio, tirant un peu fur le Nord, & de-là dans un vaiffeau & trois brigantins, qui traverfent continuellement le lac, ou les bateaux s'avançent jufqu'à l'île de Carlifton, à cinquante fept milles d'Atf-

wergotchen, laquelle se trouve à l'entrée du lac, du côté du Midi; de-là ils poursuivent leur voyage, en cotoyant les rivages du Midi, voyage véritablement dangereux & que la témérité seule peut entreprendre. Dans les temps de tempête, les bateaux sont maltraités, plusieurs mêmes échouent, mais rarement les hommes périssent, étant généralement assez près de la terre pour se sauver. On ne sauroit se former une idée de l'élévation soudaine des eaux pendant un orage : on peut les comparer avec justesse à l'Océan furieux, & elles inspirent une égale terreur par leur violence extraordinaire. Une côte élevée, déserte & inculte, s'offre pour unique ressource en cas d'accident.

Les bateaux se resserrant contre les rivages, sont obligés de cotoyer chaque baie, ce qui rend le voyage très-ennuyeux. Ils touchent au port d'Aswego, distant de l'île de Carlston de cent vingt-un milles, & de-là à Niagara, éloigné d'Aswego de cent quarante-un milles, ce qui fait deux cent soixante-deux milles de trajet. Lorsque les navigateurs dirigent leur course directement de Catargui à Niagara, avec un vaisseau & par un vent favorable, le trajet n'est que de cent soixante-dix milles, de sorte que ce dernier seroit de beaucoup préférable, s'il y avoit assez de vaisseaux pour transporter les munitions & les marchandises; mais les vaisseaux manquant, les marchands sont obligés de faire l'autre route, dont le circuit est fort long, & de souffrir le retard de leurs marchandises; ce qui est arrivé pendant la guerre. A Niagara, on examine les bateaux, & sur la permission de continuer leurs voyages, ils descendent la rivière de même nom, jusqu'au débarquement, qui est à neuf milles plus loin. Là finit l'expédition ou le voyage de ces bateaux, qu'on estime avoir parcouru quatre cents cinquante à cinq cents milles, qu'on doit réduire à quatre cents trente-huit. Ils déchargent leur cargaison qui est portée dans des charriots l'espace de neuf milles, jusqu'à la rivière Erié, où on la recharge dans d'autres bateaux qui vont au fort Erié, distant de trente-six milles, où elle est placée, soit dans des vaisseaux de cent cinquante où deux cents tonneaux qui traversent la lac Erié, dans la longueur de trois cents trente milles; soit dans des bateaux qui sont obligés de le cotoyer jusqu'au port du détroit, l'espace de quatre cents cinquante milles au moins. Je n'entrerai pas dans le détail des difficultés répétées d'un tel voyage, qui est au moins de neuf cents milles, & que font cinq hommes dans un bateau ouvert, d'une manière presqu'incroyable. Les associés ou facteurs des Marchands de Montreal, résident au détroit où ils ont leurs magasins de marchandises, qu'ils divisent en petits assortimens; ils ont des commis ou des associés, qui engagent un certain nombre de Canadiens à les accompagner, & avec lesquels ils s'embarquent dans des canots, sur quelqu'une des rivières à l'Ouest. Lorsque la communication des rivières est interrompue, ils prennent leurs effets sur leurs dos, & les portent jusqu'à ce qu'ils rencontrent quelqu'autre rivière navigable; c'est ainsi qu'ils avancent, jusqu'à ce qu'ils soient arrivés à leurs places d'hyver. Ce sont ordinairement des lieux convenables rapprochés des nombreuses familles d'Indiens qui vivent dans ces contrées; là ils bâtissent eux-mêmes une maison ou des cabanes qu'ils environnent de hautes palissades, & qui leur servent de défense contre les Sauvages, aussi bien que de résidence durant la mauvaise saison. Pendant ce quartier d'hyver, les Indiens sont employés à la chasse, ils font un amas des peaux des animaux qu'ils tuent, & les apportent aux postes des commerçans, où ils les échangent contre les articles dont ils ont besoin. Ce trafic se continue jusqu'au printemps; alors les marchands traversent les forêts de l'Ouest, pour se rendre à un autre poste d'hyver; ceux qui sont régulièrement engagés dans ce commerce, ont leurs postes fixes & toujours établis, où ils envoyent continuellement des fournitures de marchandises, & d'où ils reçoivent en retour des pelleteries. La plupart de ces com-

merçans pénètrent dans le pays, l'espace de deux à trois cents milles à l'Ouest du détroit, & dans ces voyages ils éprouvent toutes les incommodités auxquelles on peut être exposé dans ces déserts stériles. Comme ils n'ont d'autre objet que le profit, ils ne se chargent que de ce qui leur est absolument nécessaire, & qui peut leur revenir à bon compte; ils portent très-peu de provisions, se confiant à ce que le hasard pourra leur procurer. Leurs armes leur suffisent pour trouver de la nourriture, quadrupèdes, oiseaux & poisson; ils ne prennent avec eux qu'un peu de liqueurs, qui leur sert d'amorce pour les Indiens; un clair ruisseau leur fournit une boisson salutaire, & rafraichissante, quoique pour leurs fatigues ils dûssent souvent éprouver le besoin de quelque chose propre à ranimer leurs esprits & fortifier leur courage. Ils se fournissent d'une préparation de farine réduite par des cuissons fréquentes, & diverses manipulations en une sorte de tablettes, dont un très-petit morceau mis dans l'eau, fournit un aliment substantiel, qui tient lieu de pain. Ces expéditions durent depuis un an jusqu'à quatre & cinq, intervalle qu'on croiroit trop long pour des hommes exposés aux rigueurs de la faim, de la soif, du froid & du chaud extrêmes, ayant pour tout lit la terre nue, un tronc pour oreiller, & les branches de quelque grand arbre pour tout abri : dévorés par les Cousins, les Moucherons & autres insectes piquants & venimeux; car les forêts qu'ils traversent sont infectées de serpens de plusieurs espèces. Ils supportent avec une force & une persévérance admirables tous ces inconvéniens & une infinité d'autres incommodités accidentelles. Plusieurs perdent la vie; cependant rien ne peut les décourager de courir tous ces risques, quoique les avantages de ces entreprises soient très-limités, & que dernièrement même plusieurs de ceux qui les font aient été ruinés; cela vient des difficultés toujours croissantes de se procurer des pelleteries, à cause de leur diminution considérable. Il faut pour s'en procurer, pénétrer aujourd'hui fort avant dans l'intérieur des terres, à l'Ouest, au Sud-Ouest, ce qui renchérit considérablement les pelleteries même les plus communes; aussi n'y a-t-il pas de différence de prix pour le même article, soit qu'il vienne d'un ou de plusieurs milles. Ce genre de commerce est peut-être le plus propre à donner une idée de la cupidité des hommes & de tout ce dont elle les rend capables.

Je dois à présent rendre compte du commerce qui se fait au Nord-Ouest, & pour lequel on se sert de canots d'écorce; il diffère à quelque égard de celui que je viens de décrire, & il est beaucoup plus considérable. Les grands capitaux qu'il exige font que très-peu de marchands de Mont-real s'y adonnent; les principales maisons sont celles de MM. Frobishers, Todd, Gill, Peter Pond, M. Henry & quelques autres; je leur suis redevable des informations que je donne ici : comme ils ont été plusieurs années engagés dans ce genre d'affaires, & qu'ils sont reconnus pour hommes de caractère & de jugement, je ne crains point d'affirmer l'exactitude des notes que je transmets.

Suivant le plan & les ressources des marchands qui veulent se livrer à ce commerce, ils équipent un certain nombre de canots d'écorce, longs d'environ trente-cinq pieds, larges de quatre pieds & demi, & profond de trente pouces; chaque canot, chargé d'un assortiment de marchandises, est monté par huit hommes & un commis. Tous portant les mêmes articles, le détail de ce qui compose une cargaison donnera l'idée des expéditions de ce genre ainsi que de la force de ces canots, qui malgré leur petitesse & leur légéreté, portent depuis quatre jusqu'à cinq tonneaux.

		liv.	Total.
16	Balles de marchandiſes ſeches, peſant chacune	100	1600
12	Bariques de rum, chacune de huit gallons, ou trente-deux pintes	80	960
2	*Item.* de vin, chacune de 8 *item*	80	960
4	*Item.* de Porc & Bœuf, en tout	70	280
2	*Item.* de graiſſe, dont un tiers de ſuif, deux tiers de lard	70	140
1	*Item.* de beurre		70
3	Caiſſes de ferraille	100	300
1	Caiſſe de fuſils		90
6	Bariques de poudre à fuſil	80	480
4	Sacs de plomb & de boulets	85	340
4	*Item.* de *Flom* ou fleur de farine	100	400
4	Rouleaux de tabac de Breſil	90	360
4	*Item.* de tabac en carottes	90	360
9	Hommes peſant l'un dans l'autre	140	1260
9	Sacs, &	30	270
1	Barique de rhum		80
6	Sacs de pain & de pois	100	600
4	Bariques de Bœuf & de Porc	70	280
1	Caiſſe de voyage		80
	Des chaudières, perches, rames, toiles cirées, gomme, écorce, &c.		140
	Total		8250

On auroit peine à croire qu'un canot, dans les dimenſions que j'ai rapportées, puiſſe porter un tel poids ſi étonnant, mais j'ai dit qu'ils portoient juſqu'à cinq tonneaux. Les canots s'aſſemblent à la Chine, d'où ils font leur départ, ſous la conduite d'un chef. Ils montent la rivière Saint-Laurent, l'eſpace d'environ quinze milles, juſqu'au lieu ou les eaux de cette rivière, appelée par quelques-uns la rivière des Iroquois, rencontrent celles de l'Ottawa ou grande rivière, qui deſcendent vers l'Oueſt & prennent leur ſource au lac des Nippiſſins. Les canots prennent cette dernière route, & après avoir ſurmonté une infinité de torrens & de bas fonds, ainſi que d'autres obſtacles pareils à ceux que j'ai décrits dans les voyages vers le détroit, ils arrivent au lac Nippiſſin, qu'ils cotoyent juſqu'à la rivière des François, qui les conduit à l'entrée du lac Huron, du côté du Nord, lequel lac ils cotoyent auſſi le long des rivages du Nord, juſqu'à ce qu'ils arrivent à l'extrémité vers l'Oueſt. Là ils rencontrent le lac Michigan & le lac Supérieur, & entre ces trois lacs, proche celui de Michigan, ils débarquent au poſte de *Minchilimachinac*, où ſont établis les magaſins pour le commerce de Nord-Oueſt. Durant le cours de ces voyages, nonobſtant le peu d'eau que prennent leurs canots, on eſt obligé de les charger trente-ſix fois différentes, dans les endroits qu'on appelle *lieux de tranſport*, à cauſe de la néceſſité de porter les marchandiſes par terre & ſur le dos, juſqu'à ce qu'on rencontre des eaux plus profondes; dans certains endroits il faut porter les canots mêmes ſur les épaules. Ces lieux de tranſport ſont de différentes longueurs ou diſtances, mais la fatigue eſt incroyable. On achève ce voyage, lequel eſt de plus de ſept cents milles, en vingt-ſix ou trente jours, ce qui s'entend du paſſage ordinaire, car on y met quelques-fois plus long-temps. En liſant la deſcription de la conſtruction de

ces canots d'écorce, qui n'ont guères plus d'un huitième de pouce entre l'air & l'eau, on s'étonne & l'on se demande comment ils peuvent échapper aux dangers innombrables qui les environnent. Si par accident ou inattention ils viennent à donner contre un roc ou une pierre, ou contre les branches d'un arbre qui peut être caché dans l'eau, ils ne peuvent éviter de se fendre; aussi s'en perd-il fréquemment; mais étant près des côtes, les équipages sont souvent sauvés. Lorsque ces accidens arrivent, comme ils sont pourvus d'écorce, de gomme & autres choses nécessaires, ils obviennent en quelque sorte aux dangers, aux incommodités auxquelles ils sont exposés, ou du moins ils en réparent les dommages.

J'ai déjà développé les principes & la manière de conduire le commerce des Indiens, ainsi je ne les répéterai pas ici; car celui dont il est ici question ne diffère de l'autre que par la distance des lieux d'expéditions, & par la valeur des fourrures. C'est ce qu'on verra en les comparant dans l'estimation générale que j'en ferai ci-après. Je me contenterai donc de remarquer que c'est de Minchilimachinac & du grand portage situé sur le lac Supérieur, que se font toutes les expéditions des Indiens vers le Nord-Ouest. Je n'en saurois donner une plus parfaite idée, qu'en répétant les relations de M. Péter Pond, l'un des caractères les plus extraordinaires du temps présent. Il est né dans la nouvelle Angleterre, où, après la conquête du Canada sur les François, il s'établit, ainsi que plusieurs autres aventuriers, sous le gouvernement britannique. La nature semble l'avoir formé pour les grandes entreprises; avec une constitution extrêmement robuste, un courage invincible, & une persévérance infatigable, il parut destiné pour le commerce indien; il le poursuivit sans relache, & l'ambition d'être réputé le plus grand voyageur terrestre, sembla avoir encore plus excité ses desirs, que les profits qu'il pouvoit espérer de tant d'expéditions vers le Nord-Ouest. Sa dernière fut terminée en 1784, ayant, jusqu'à son retour à Montreal, été absent près de quatre ans, & parcouru l'espace de près de quatre mille milles. Il monta les eaux des lacs aussi loin qu'on les découvrit; il trouva que celles du lac des Foretz avoient leurs cours vers l'Orient, c'est-à-dire, qu'elles se déchargeoient par la rivière Saint-Laurent, dans l'Océan atlantique. Mais en allant vers l'Ouest, il reconnut que les eaux avoient le même cours, ce qui lui fit conjecturer qu'elles se déchargeoient dans l'Océan pacifique. Il continua sa route, passant par les postes d'hyver de la compagnie de la baie de Hudson, & s'avança jusqu'au cent trentième degré de longitude vers l'Ouest, & entre le soixantième & le soixante-dixième degré de latitude du Nord, très près du cercle arctique. Dans le cours d'un aussi étonnant trajet, il rencontra plusieurs tribus de Sauvages, qui n'avoient jamais vu d'hommes blancs, qui n'en avoient pas même reçu la moindre idée par tradition: il les trouva généralement dans l'état d'innocence, c'est-à-dire, exempts des crimes & des vices communs parmi les Indiens qui ont eu quelque communication avec les blancs habitant le continent; ils les trouva traitables, généreux, toujours prêts à l'assister, ainsi que sa suite; ils voulurent même le conduire, lui & tout son équipage, d'une nation à l'autre; par là ils prévinrent les grandes fatigues qu'il n'eût pu manquer de rencontrer, & l'aidèrent à s'avancer aussi loin. M. Pond a donné la description de plusieurs monumens d'ancienne date, qui lui parurent être l'ouvrage d'un peuple éclairé, tels que des ouvrages en pierre ou de maçonnerie. Je laisse aux temps futurs à décider de leur exactitude, & à vérifier ces objets. La plupart des gens de M. Pond avoit péri de maladie & de fatigue, & ceux qui lui restoient, s'étoient mutinés, au point qu'il fut forcé de s'en retourner avant d'avoir pu accomplir son objet favori, qui étoit de découvrir un passage vers la mer, par le Nord-Ouest. Il rencontra cependant quelques Sauvages, voyageurs ou errans, avec lesquels il

converſa par ſignes & dans leur langage, car il avoit une facilité admirable à apprendre celle des pays qu'il parcouroit; & par ſa longue habitude & ſon expérience, il paroiſſoit très-propre à aſſimiler ſes idées aux leurs. Ces peuples l'informèrent qu'il y avoit de grandes eaux, & lui repréſentèrent qu'après avoir voyagé pluſieurs jours, ils avoient vu des vaiſſeaux, qu'ils décrivoient ſur le ſable. Il déſiroit reconnoître le fait, penſant, avec quelque degré de probabilité, que ces vaiſſeaux étoient ſous le commandement du capitaine Cook. Mais les raiſons que je viens d'énoncer, le forcèrent d'en abandonner la vérification à une autre fois. En 1785, ayant reçu des renforts conſidérables de la part du gouvernement du Canada, ainſi que des inſtructions qui le mettoient à même de faire des expériences plus exactes, il partit pour une nouvelle expédition, bien déterminé à ne plus revenir ſans avoir découvert toute l'étendue du continent. Je crois, d'après les informations que j'ai priſes des perſonnes les mieux inſtruites ſur la poſſibilité de cette découverte, qu'il y a une très-grande préſomption en faveur de ſon projet, ſi ſa vie eſt épargnée. Il avoit avec lui beaucoup de fourrures précieuſes, & fut obligé d'en laiſſer encore plus, faute de bras pour les porter. Après cette digreſſion, que ſes rapports avec le commerce indien ne feront pas juger inutile, je reviens à Montreal, ſans faire d'autre remarque, ſinon que les canots s'en retournent chargés des fourrures les plus précieuſes, par la même voie qu'ils étoient partis, mais avec d'autant plus de facilité & de vîteſſe, qu'ils rencontrent de bons courans preſque tout le long du voyage.

Les fourrures ſont portées à Montreal, pendant les mois de juillet, août & ſeptembre; là on les aſſortit & on les prépare pour l'exportation. Il y en a généralement deux, trois, quatre, cinq à ſept cents tonnneaux chargés, qui reſtent là tout l'été, juſqu'à ce qu'on vienne les prendre; ils font toujours voile au commencement d'octobre, parce que l'hyver qui vient de bonne heure dans ces contrées arrête la navigation en novembre. Combien eſt avantageux le commerce des fourrures? c'eſt ce que je ne déterminerai pas abſolument; mais, par pluſieurs circonſtances, je ſuis porté à croire que les commerçans n'ont pas de grands bénéfices. Ceux qui n'ont jamais été engagés dans le commerce qui ſe fait au Nord-Oueſt, ont été aſſez heureux, quoiqu'ils aient fait pluſieurs pertes. Je ſuis entièrement perſuadé que peu ont fait ou feront fortune; les dépenſes des expéditions ſont trop conſidérables, elles excluent la probabilité des grands & rapides profits; & lorſque les commerçans ſont en état de donner des marchandiſes en retour pour la valeur des importations, c'eſt en général tout ce qu'ils peuvent effectuer. Quelques individus ſans doute peuvent retirer des avantages plus immédiats que le corps général des commerçans; mais ces avantages particuliers ne doivent être d'aucun poids dans la balance du bénéfice public. Cependant, lorſque je conſidère que le commerce du Canada ſe fait uniquement par l'entremiſe de la Grande-Bretagne, je ne peux m'empêcher de reconnoître que les commerçans anglais en retirent des bénéfices conſidérables; car les articles exportés au Canada, étant le produit des manufactures d'Angleterre; & ceux principalement qu'on demande, étant des marchandiſes d'étapes de ce pays, les profits qui en proviennent ſont pour le royaume, & ne gagnât-on que les frais des exportations, l'avantage eſt certain, outre l'encouragement des manufactures & les travaux néceſſaires à la fourniture des articles demandés. Mais il n'eſt pas auſſi aiſé de juger ſi la nation même en retire des bénéfices réels; car il faut ſouſtraire les grandes dépenſes du gouvernement & des garniſons, des avantages pécuniaires que les marchands recueillent de ce commerce. Si ce n'étoit pas étranger au plan que je me ſuis preſcrit dans ces remarques, j'entrerois plus avant dans ce ſujet.

Je ſuis particuliérement obligé aux marchands de Montreal pour les calculs & re-

marques ſuivantes. Je tâcherai de les expoſer avec méthode, & pour cela, je diviſerai les peaux & les fourrures en trois parts, ſavoir : celles qui viennent du détroit, celles de Minchilimachinac, & celles du grand portage. Leurs eſpèces & leurs valeurs ſont différentes, & ſeront eſtimées ſelon le prix moyen.

La quantité des peaux & fourrures venant du détroit, de l'Oueſt & du Sud-Oueſt du continent, eſt évaluée ordinairement à trois mille ballots, quoique pendant quelques années, il y en ait eu davantage; dans l'année 1784 il en arriva cinq mille, au moins, ce que l'on dut à la rigueur de l'hyver de 1783, qui força les Daims & les autres bêtes à s'attrouper dans les lieux où ils purent trouver de la nourriture; ce qui, par conſéquent, procura aux Sauvages la facilité de les détruire en plus grand nombre que dans les hyvers doux, où les animaux ſont plus diſperſés. Cette quantité ne doit pas ſervir de règle pour une eſtimation, puiſqu'elle eſt extraordinaire & de circonſtance.

A Minchilimachinac, ils recueillent annuellement cinq à 600 ballots de peaux & de fourrures ſupérieures aux précédentes.

Mais les plus précieuſes de toutes viennent du grand Portage, dont la diſtance fait que les commerçans ne veulent que celles des fourrures qui peuvent payer les dépenſes de l'expédition; ce qui fait auſſi qu'il en vient rarement plus de ſept cents ballots, quoique dans le cas ſuſdit, il y en ait eu mille deſcendus par le détroit. Ainſi, nous pouvons ſuppoſer que la quantité & le prix des fourrures & des pelleteries eſt à peu près comme il ſuit.

Du Détroit........	3,000 ballots	à 10 liv. ſterl. par ballot...	30,000 liv.
De Minchilimachinac.	5,000	15	75,000
Du grand Portage...	700	40	28,000
	8,700		133,000

Mais, par des informations ultérieures, je ſuis porté à croire que les ventes moyennes pourroient remonter à près de 150,000 livres ſterlings, quoiqu'il paroiſſe, par les comptes des ventes faites à Londres dans les années 1787 & 1788, que leur montant n'étoit que de 133,941 liv.; mais dans l'année 1784, la ſomme fut de 226,000 liv. Ce grand ſurplus étoit dû au rigoureux hyver de 1783, dont j'ai parlé ci-deſſus, & ne peut, par conſéquent être admis comme une objection raiſonnable aux calculs que j'ai faits; car en prenant les ventes moyennes de pluſieurs années, il paroîtra que 150,000 liv. approchent le plus de la vérité. Je rappellerai les ventes de 1777, ce qui donnera une idée des valeurs & des différentes ſortes de fourrures & de pelleteries.

Copie du montant des ventes de fourrures & pelleteries faites à Londres en Janvier 1777.

		Liv.	Sh.				
40,044	peaux de Racoon	4,919	14		7,153	12	2
36,740	*Item*, endommagées	2,233	18	2			
3,155	peaux d'Ours	5,047	2	6	7,408	10	0
2,855	*Item*, endommagées . &c	2,361	7	6			
5,822	peaux de Loutres	13,753	5	6	23,811	4	0
6,705	*Item*, endommagées, &c	10,057	18	6			
41,867	peaux de Martin	17,212	13	0	22,968	13	9
1[illegible],753	*item*, endommagées, &c	5,756	9	9			
4,764	peaux de Loups	5,608	8	6	7,953	2	9
3,068	*item*, endommagées, &c	2,344	14	3			
3,623	peaux de *Mink*				732	1	8
2,468	*item*, Fisher				645	11	7
2,247	peaux de Chats en caiffe	2,158	12	6	4,030	17	2
1,510	*item*, endommagées, &c	582	8	11			
4,778	*item*, ouvertes	1,289	15	9			
4,133	peaux de Renard				1,214	6	2
251	peaux de Wolverin				191	16	1
38,487	de Musquash				1,399	7	4
3,103	peaux de Lapin				33	6	2
6,441	de Daims indiens, moitié préparées	858	4	2	1,181	7	1
3,300	*item*, endommagées & ordinaires	323	2	11			
42,941	peaux en poil, prix moyen $6\frac{1}{2}$				13,039	14	4
31,061	*item*, fans poil & endommagées				4,083	9	8
9,288	de Renne, prix moyen $\frac{15}{2}\frac{1}{2}$				7,065	17	5
$58\frac{1}{2}$	de Timber-Hermine				134	11	0
21,799	de Caftor ou Lièvre, pef. 38,147 l. pr. moy. $\frac{8}{4}\frac{1}{2}$				16,008	3	9
12,828	*item*, endommagé, &c. pefant 21,380 l. $\frac{5}{4}\frac{3}{4}$				5,778	1	4
9,141	des petits Cubb, pefant 7,313 liv. $\frac{8}{9}$				3,209	1	1
7,258	endommagées, 4,839 liv. $\frac{5}{2}$				1,251	8	3
4,320	de *Coat*, 3,240 liv. $\frac{8}{1}\frac{3}{4}$				1,279	6	2
1,061	*Item*, endommagées, &c. 707 liv. $\frac{5}{5}$				191	16	4
	Différentes fourrures vendues en 82 lots montant				3,175	15	0

$373,874\frac{1}{2}$ peaux de différentes efpèces, outre 82 lots, montant fterl. 133,941 0 3 (*).

(*) *Il s'en faut que je préfente ce tableau, ou tout autre, dans la vue d'indiquer des quantités réelles, des efpèces & qualités pofitives, des prix moyens conftans; rien en un mot qui puiffe donner lieu à des comparaifons dont on doive tirer aucun réfultat fixe & certain, ni par conféquent fervir, en aucun cas, à ce que nous appelons* balance de commerce, *& qui n'eft que le rempliffage des loifirs de quelques chiffreurs de bureaux : je n'y vois, & ne le donne pour tel, que l'indication d'un genre, d'une relation quelconque de commerce.*

(**) Avant de terminer, dit l'auteur, je dois m'arrêter un peu sur cette partie du commerce du Canada, qui se fait à Quebec, laquelle consiste principalement en

---

Que M. Arnould pense & dise que les livres des Douanes seront peut-être les premiers élémens où la nation françoise aura puisé les bons principes, pour arriver au plus haut degré de prospérité, &c., *on y verra un homme qui vante son état pour faire croire utiles ses travaux, & cela n'a rien que de fort ordinaire. Que M. Goudard trouve le travail de M. Arnould, un ouvrage* fondamental, *faisant la base de l'opinion du comité de commerce, le fondement de ses calculs & la conséquence de son rapport à l'Assemblée Nationale, cela me semble encore tout simple. L'on a bien plus aisément applaudi ou rejetté une opinion, avoué ou nié des faits, que d'établir les raisons de les juger; & c'est souvent s'éviter beaucoup de travail, de dire :* un tel a raison, *& de le louer en conséquence; ou* il a tort, *& de le blâmer, que de prouver l'un ou l'autre, le* tort *ou la* raison.

Par exemple, M. Arnould usant du droit d'un auteur, d'en critiquer un autre, cite de moi un passage écrit quinze ans avant la publication de son ouvrage; le voici : « C'est grand pitié que ces balances de commerce que l'on fait dans les différens Etats! » Quand je vois tirer des résultats de ces ridicules pancartes qu'on dresse dans les bu- » reaux avec tant de travail & de netteté. . . . Mi fanno delle risa crepar! » *J'ajoute ce que M. Arnould se garde bien d'ajouter (je dirai ce qu'il y substitue) : « A » ne considérer que la France & l'Angleterre, les deux puissances les plus fabricantes, » les plus commerçantes du monde, combien d'omissions, de négligences, de doubles em- » plois, d'erreurs, de corruptions d'expéditions nocturnes, de droits esquivés, de contre- » bande enfin! Certainement, on n'enregistre en Angleterre ni la quantité prodigieuse » de laines qui en sort, ni les soieries, les dorures, les gazes, les blondes, les ba- » tistes, les glaces qu'on y introduit, ni les eaux-de-vie qui y passent en fraude, ni » tant d'autres choses. On n'enregistre pas non plus en France l'immense quantité de » draperies, de bonneteries, de clincailleries, &c., que les Anglois y envoient en échan- » ge, &c. &c. » (Nota. Tout cela étoit écrit long-temps avant qu'il fût question du traité de commerce entre la France & l'Angleterre).*

M. Arnould, dans la citation de mon voyage d'Italie, en cinq mots : Mi fanno delle risa crepar, *fait deux fautes de langue, qui n'y existent pas, & qu'il va chercher dans l'Encyclopédie, où ces fautes mêmes sont indiquées & corrigées. Cela ne signifie encore qu'une grande légéreté, même dans ce qu'on annonce être très-important. Mais ce qui est remarquable, c'est qu'à la suite même, dans mon œuvre encyclopédique, de la plaisanterie que j'ai faite, & qu'on vient de rapporter, il y a des preuves de faits, très-sérieusement administrés, de l'absurdité de nos* balances de commerce, *dont M. Arnould se donne bien garde de parler; il ne veut insister que sur le* dalle risa crepar. *« En supposant que ce paragraphe, considéré philosophiquement, fût vrai, s'écrie-t-il, » que faudroit-il en conclure? . . . Malheureuse humanité! A quelle de tes connoissances » ne peut-on en faire l'application? Fontenelle n'a-t-il pas dit plus ironiquement en- » core que l'*histoire est une fable convenue? *Mais, sérieusement parlant, quelle science*

(**) Ce mémoire est terminé par des observations qui ne tiennent pas immédiatement aux pelleteries, mais qui me paroissent completter la notice du commerce du Canada; elles sont intéressantes à cet égard, & leur peu d'étendue me détermine à les laisser ici.

frétage, ou dans la vente des articles néceſſaires à la conſommation des Canadiens, ſoit comeſtibles, ornemens ou autres objets d'uſage dans la vie domeſtique. Le mon-

---

» *importe le plus à l'homme, que la connoiſſance du cœur humain? &c. &c.* » *Et c'eſt à la ſuite de pluſieurs réflexions morales de ce genre, ſans autre preuve, ni pour ni contre, que M. Arnoud conclue l'influence des livres des Douanes ſur la plus grande proſperité de la nation françoiſe.*

Il n'eſt pas difficile de trouver dans beaucoup d'auteurs qui ont écrit ſur diverſes matières, des paſſages propres à favoriſer des opinions diverſes, & l'on en cite pluſieurs de ce genre, tirées de Raynal & de Savary, de Voltaire & de Bailly; mais les plus fortes propoſitions & les plus fréquentes concluſions ſont toujours un réſultat de quelques états des Douanes; & en cela, c'eſt toujours le fait par la preuve, & la preuve par le fait.

Les grands publiciſtes, les profonds adminiſtrateurs, ces hommes qui ne citent les faits qu'après en avoir connu la cauſe & médité les conſéquences, qui partent de la connoiſſance primitive du cœur humain, & le ſuivent non-ſeulement dans les modifications que tel ou tel ordre ſocial lui fait éprouver en particulier, mais dans l'effet combiné de ces diverſes modifications, d'où doivent réſulter l'eſprit public, la marche du gouvernement, l'ordre ſocial, la gloire & le bonheur commun; rien de cela ne paroit avoir fait autorité dans l'eſprit de l'auteur de la Balance du commerce, &c., *ni dans celui du rapporteur, ſon panégyriſte; & je les renvoie l'un & l'autre, ainſi que le public, non à ce que j'ai écrit ſur ces matières, auquel néanmoins j'eſpère qu'on me pardonnera de tenir; mais aux* CONSIDÉRATIONS SUR LA BALANCE DU COMMERCE. *On y verra combien eſt illuſoire & vain ce prétendu moyen d'augmenter la proſpérité d'une nation qu'on préconiſe tant, & qui ſe réduit* à vendre plus qu'on n'achète, afin de faire ſolder en argent l'excédent du prix des ventes ſur celui des achats.

Première propoſition. *Le bénéfice du marchand n'eſt pas toujours celui du commerce: ſouvent, au contraire, ils ſont en oppoſition.*

Deuxième propoſition. *Quelles que ſoient les ventes des particuliers, on ne peut guères les faire prédominer ſur les achats, dans le rapport général d'une nation à une autre.*

Troiſième propoſition. « *Une nation qui pourroit réuſſir dans ces procédes, ne feroit* » *encore qu'un profit chimérique : on peut même dire qu'elle feroit une perte réelle.* »

C'eſt à cette troiſième propoſition que l'auteur donne le plus de développement. Il prouve très-bien qu'un plus grand numéraire fera à la longue enchérir les denrées, la main-d'œuvre, les matières premières, les objets fabriqués, & qu'il en réſulteroit néceſſairement, pour la nation ſurchargée d'argent, le relâchement des liens qui l'uniſſent aux autres, l'iſolement, la diminution de ſon agriculture, de ſon commerce & de ſa population.

Tandis que, chez les autres, les productions ſe ſoutenant au taux commun ou général, la rapidité dans la circulation des eſpèces pécuniaires, ſuppléeroit à la diminution de leur quantité. Elle ne ſouffriroit de dommage qu'autant que le délire des règlemens & des priviléges priveroit ſon commerce de la liberté, &c. &c.

Il faut lire, dans l'auteur même, les triſtes effets de l'affluence des eſpèces, & les réſultats déſaſtreux de ce qu'on croit être des avantages de la balance du commerce *dans un état.*

Le commerce & la finance ſe lient au point de ne pouvoir jamais être indifférens l'un à l'autre; ou ils ſe ſoutiennent mutuellement, ou ils tendent réciproquement à ſe détruire;

tant annuel des importations est supposé de 300,000 livres sterlings au plus, outre les exportations des fourrures dont j'ai parlé. Certaines années l'exportation est de deux cent mille boisseaux de bled, de la farine, des gros meubles, de l'huile, du poisson, &c. Ces articles sont cependant précaires, incertains, & l'on a regardé comme une assez bonne saison, celle où après l'entretien des habitans des garnisons aux différens ports, il restoit encore cinquante à cent mille boisseaux de bled à exporter; mais ceci n'a pas lieu à présent. Depuis l'accession d'un corps considérable de loyalistes, qui s'y sont établis lors de la révolution en Amérique, l'agriculture y est florissante, & le pays présente un aspect plus agréable & plus fertile qu'autrefois. Comme les objets d'exportation cités ci-dessus peuvent bien n'être point compensés par le montant des importations, je dois ajouter que les dépenses du gouvernement pour l'entretien des garnisons, des établissemens civils & militaires & autres besoins l'a forcé à se munir de sommes considérables, & comme il s'est fourni des articles nécessaires ou d'argent chez les marchands, ces derniers envoyent des billets pour remises. Sur le tout, je crois qu'il n'y a pas un grand déficit de remises dans le calcul général; quoique durant la guerre beaucoup de banqueroutes aient eu lieu, conséquemment, plusieurs défauts de paiement; c'est ce qu'on éprouva forcément lorsque j'étois dans le Canada en 1785 & l'année d'auparavant. On le dut aux provisions considérables qui avoient été faites dans le Continent sur la fin de la guerre; ces objets se trouvèrent, à cause des frais considérables d'assurance, porté à trop haut prix en comparaison de ceux qu'on importoit journellement aux dépens des seuls commerçans en temps de paix. Il y a environ soixante vaisseaux & mille marins employés à ce commerce, sans compter une infinité de petites chaloupes employées dans les rivières, & destinées à cotoyer les rivages.

Dans le chapitre suivant, on trouvera quelques détails intéressans sur le commerce que font les anglois à la Chine, de certaines pelleteries du Canada.

& l'on pourroit démontrer mathématiquement qu'ils sont en France, depuis plus d'un siècle, & plus qu'en aucun autre lieu de l'Europe, perpétuellement en contradiction. Le fisc y a toujours opprimé le commerce; & celui-ci, en se debattant dans ses chaînes, a souvent blessé l'un & l'autre.

Nous avons été jusqu'ici des enfans en administration de tous les genres, mais dans celui des rapports du commerce à la finance, nous avons déliré avec une ineptie qui n'a pas d'exemple dans les fastes du monde. Le temps ni l'espace ne me permettent pas d'entrer dans une carrière sur laquelle l'Assemblée nationale elle-même semble avoir arrêté de ne point fixer ses regards, sans doute faute de données suffisantes pour croire la parcourir avec succès; mais je rappellerai la conformité de mon opinion à celle de l'auteur dont je cite l'ouvrage. Elle fut établie en principe, & consacrée dans divers écrits, par la fausseté des calculs & l'absurdité des conséquences tirées depuis nombre d'années, particulièrement depuis douze ou quinze ans, dans notre administration, où l'on a tout réduit en spéculations de cabinet, sans connoissances locales, sans combinaisons des faits, sans idées des rapports, sans considérations relatives, & l'on peut ajouter, sans principes & sans vues, toujours au jour le jour, uniquement pour tenir à des places, avoir l'air d'y faire des choses, & pouvoir y favoriser des gens.

CHAPITRE

CHAPITRE III.

Des Pelleteries du Nord de l'Europe & de l'Asie.

COMME il n'est question que de la Russie, que c'est par elle seule, directement ou indirectement, qu'on fait ce commerce dans le reste du monde, nous commencerons par indiquer la valeur des poids, mesures & monnoies de ce vaste empire; nous donnerons, pour la partie des *pelleteries* seulement, une notice de quelques écrits sur cette partie.

Suivant l'auteur de l'*Essai sur le commerce de Russie, avec l'histoire de ses découvertes*, (Amsterdam 1777), le poud = 33 liv. de France: le Berkovitz = 10 pouces, le rhetvert = 9 ½ pouds: 100 aunes = 164 archines: le vestre = ¼ de lieue de France.

Suivant l'auteur des *Nouvelles découvertes des Russes entre l'Asie & l'Amérique, avec l'histoire de la conquête de la Sibérie & du commerce des Russes & des Chinois*, traduit de l'anglois 1781. Ouvrage où quelques-uns de Pallas, & celui que je viens de citer sont copiés en grande partie; le poud = 40 liv. de Russie = 36 liv. d'Angleterre = 32 liv. de France, poids de marc.

Seize vershells = une archine = 28 pouces anglois. = 3 archines ou 7 pièces = une brasse.

Le rouble = 100 copecs = en Angleterre, suivant le change, de 3 schelins 2 pences = environ 4 liv. 10 sols.

Voici d'abord un court extrait de l'ouvrage de ces deux auteurs.

Dans le principe (vers 1711), les Russes alloient au Kamtchatka chasser le *Renard*, le *Loup*, l'*Hermine*, la *Zibeline* & d'autres animaux dont les fourrures précieuses forment un commerce étendu chez les peuples de l'Orient; mais ce commerce n'est devenu très-considérable que depuis la découverte des isles situées entre l'Asie & l'Amérique.

Kamtchatka, lat. 51-62. longit. 173-182.

Le tribut annuel & actuel est fixé à 279 *Zibelines*, 464 *Renards* rouges, 50 grosses *Loutres* de mer & 38 petites. Toutes les fourrures exportées du Kamtchatka payent, de plus, un droit de 10 pour 100. Les négocians remettent aussi aux douanes le dixième des cargaisons tirées des isles nouvellement découvertes.

Une cargaison de pelleteries, arrivée au Kamtchatka (en 1772) des isles nouvellement découvertes, valoit environ 50,000 roubles; elle consistoit en *Loutres* de mer & *Renards* noirs, bruns & rouges.

Les fourrures du Kamtchatka & des isles nouvellement découvertes, sont des *Loutres* de mer, *Renards*, *Zibelines*, *Hermines*, *Loups*, *Renards* blancs; elles se transportent à Ochotsk sur mer, & de-là, par terre, à Kiachta, sur les frontières de la Sibérie, où la plus grande partie se vend très-cher aux Chinois.

Les robes des Loutres de mer sont les plus précieuses de ces fourrures. On trouve un grand nombre de ces animaux sur les isles *Aleütiennes* & sur celles des *Renards*. Les Russes leur donnent le nom de *Bobry Morski*, ou de Castor de mer, & quelquefois de Castor de Kamtchatka, à cause de la ressemblance de leur fourrure avec celle du Castor ordinaire; c'est ce qui a induit en erreur plusieurs auteurs, qui placent cet animal dans la classe des Castors: c'est véritablement la Loutre de mer. Les femelles

ſont appellées *Matka*, & les petits qui n'ont pas cinq mois *Medviedki*, ce qui ſignifie Ourſins, parce que leur robe reſſemble à celle des Ours. A cinq mois ils changent de robe, & on les appelle alors *Koſchloki.*

Les fourrures de la plus belle qualité ſont d'un poil épais & long, d'une couleur brune & luiſante. On prend les Loutres de quatre manières : on les harponne, lorſqu'elles dorment couchées ſur le dos ; on les pourſuit en bateau, juſqu'à les forcer ; on les ſurprend dans des cavernes ; on les enlace dans des pièges.

Au Kamtchatka, les plus belles fourrures ſe vendent.......de 30 à 40 roubles.
Celles de qualité moyenne..................................20 à 30
Les plus mauvaiſes...15 à 25

A Kiachta, la peau des Loutres vieilles ou d'un moyen âge ſe vendent aux Chinois de 80 à 100 roubles, celles de la dernière qualité de 30 à 40.

Les Chinois les payent ſi cher, qu'on n'en apporte guère en Ruſſie pour les vendre. Pluſieurs de celles que les douanes avoient à Moſcow, s'y achetoient 30 roubles. On les renvoye de-là ſur les frontières de la Chine ; & malgré les frais du voyage, les négocians gagnent encore beaucoup.

On tranſporte du Kamtchatka en Sibérie & en Ruſſie, pluſieurs eſpèces de peaux de Renards : les principales ſont celles de Renards noirs, des *Paſti* ou Renards arctiques, & des Renards roux (1).

Les plus beaux Renards noirs ſe prennent dans les différentes parties de la Sibérie, & plus ordinairement dans les cantons du Nord ſitués entre la *Léna*, l'*Indigirka* & la *Kovyma*. La fourrure qu'on trouve ſur les iſles les plus orientales, découvertes par les Ruſſes, & auxquelles on donne le nom de *Liſſic Oſtrava*, n'eſt pas ſi précieuſe ; ils ſont très-noirs & très-grands, mais leur robe a communément la groſſiéreté de celle du Loup. S'ils ſont moins beaux que ceux de Sibérie, voici probablement quelle en eſt la cauſe : le froid eſt moins rigoureux ſur ces iſles ; & comme il n'y a point de bois, les Renards y vivent dans les trous & les cavernes des rochers, au lieu que la Sibérie eſt couverte de vaſtes forêts qui leur offrent des repaires. Cependant, on prend quelquefois des Renards noirs dans les iſles les plus proches de l'Amérique ; & ces terres n'étant pas abſolument privées de bois, la fourrure de ceux-ci eſt d'une grande valeur. Mais les Chinois, qui payent ſi cher les fourrures noires, ne donnent pas plus de 20 à 30 roubles d'un Renard noir des iſles nouvellement découvertes.

Les Renards arctiques ou des pays de glace, ſont très-communs ſur quelques-unes des iſles nouvellement découvertes : les Ruſſes les appellent *Petſi*, & les Allemands *Renards bleus*. Leur couleur naturelle eſt cendré, ou de gris bleuâtre ; mais ils en changent ſuivant l'âge & à différentes ſaiſons de l'année. En général, ils ſont gris au moment de leur naiſſance, blancs pendant l'hiver, & gris en été ; & comme leur poil tombe peu à-peu, le printems & l'automne ils ſont marquetés & croiſés.

A Kiachta, le prix moyen de ces différentes variétés vendues aux Chinois eſt de 50 copecs à 2 $\frac{2}{3}$ roubles. — Au Kamtchatka, celui des Renards couleur de pierre *ſtone foxes*, eſt de 1 à 2 $\frac{1}{2}$ roubles. Ceux des Renards roux, de 1 rouble à 80 copecs.

---

(1) L'auteur anglois donne à ces dernières le nom de *Redand ſtone foxes* ; peut-être entend-il par *Stone foxes*, les Renards gris qui approchent de la couleur de la pierre. Il appelle *Arctic foxes* les Petſi, que nous avons appellés Renards du Nord. Il leur donne auſſi le nom de *Ice foxes*, ou Renards des pays de glace, & Renards bleus ; mais nous ignorons ſi c'eſt le Renard bleu dont parlent les naturaliſtes.

— A Kiachta, de 80 copecs à 9 roubles. — Les peaux de Loups ordinaires, 2 roubles. —Celles de la meilleure qualité, de 8 à 16 roubles. —Les plus belles Zibellines, de 2 ½ à 10 roubles.

Voyage fait en 1745 & 1746, aux isles Aleütiennes les plus voisines, par Michel Nevodtsikoff.

Le bâtiment rapporta au Kamtchatka 320 Loutres de mer.

Il y avoit, dans ces isles, des Veaux & des Lions marins.

Voyages faits de 1747 à 1753 aux isles Bérings, de Cuivre & Aleütiennes.

En 1749, l'un des bâtimens rapporta 1040 Loutres de mer, & 2000 Renards bleus. — En 1751, un autre arriva avec 785 Loutres de mer, 35 jeunes, 447 Oursins de mer, 7044 Renards arctiques, parmi lesquels il y en avoit 2000 de bleus, 1765 de noirs. Tous furent pris sur l'isle de Béring & celle de Cuivre. — Un autre rapporta 320 Loutres marines de la première qualité, 480 de la seconde, & 400 de la troisième, 500 d'un moyen âge ou femelle, & 220 mewedki ou jeunes. — Tolstyk, en 1752, rapporta 1660 Loutres marines, vieilles & d'un moyen âge, & 119 jeunes; 720 Renards bleus, & 880 Oursins de mer. — Aussi en 1752, Vorabieff arriva au Kamtchatka avec 700 vieilles Loutres & 120 jeunes, 1900 Renards bleus, 5700 Ours de mer noirs, & 1310 Kotiki ou petits Oursins de mer. — En 1757, Kodion Durneff revint au Kamtchatka avec une cargaison de 1220 Loutres marines mâles, 410 femelles, & 665 petites. L'équipage en avoit de plus acquis des Insulaires, en échange, 652 autres, 30 femelles, & 50 jeunes.

Voyages faits de 1753 en 1756, aux isles Aleütiennes les plus éloignées, & aux isles des Renards.

Les naturels n'ont de meubles que des bancs & des nattes d'herbages. Leur habillement est une espèce de chemise de peau d'oiseau, & un manteau d'intestins d'animaux cousus ensemble.

On rapporta 103 Loutres & 1390 Renards bleus.

Voyages de 1756 en 1758 dans quelques-unes des mêmes isles.

L'habillement est de peaux d'oiseaux, de Loutres & de Veaux marins tannés. La plus grande partie portoient des manteaux de peaux de Chiens, & des espèces de vestes de peaux de moutons, qui leur avoient été données par différens navigateurs. — On trouve en quantité des Renards bleus & des Loutres marines. En tems orageux, les côtes sont couvertes d'Oies & de Canards sauvages. Un navire rapporta 5030 Loutres marines, vieilles & jeunes, 1040 Renards bleus, petits & gros, & 330 Mewedki ou Loutres marines très-petites.

Dans un second hiver, qu'ils passèrent sur l'une de ces isles, ils tuèrent 630 Loutres.

Voyages faits aux isles des Renards en 1758, 1759, 1760.

Lissie Ostrava, ou isles des Renards.

Le *Gabriel* & le *S. Uladimir*, tuèrent, principalement sur l'isle de Siguyam, ex-

viron 800 Loutres de mer de différentes grandeurs, & 100 Mewedki ou Loutrins, quelques Loutres de rivière, plus de 400 Renards roux, gris & noirs, & ils rassemblèrent douze pouds de dents de Cheval marin.

Autre cargaison consistant en 900 Loutres de mer, vieilles ou jeunes, & 350 Renards. Les habitans vêtus de peaux d'oiseaux.

L'un des équipages, en 1761, rapporta de sa chasse, 1900 Loutres, & 450 autres qu'il avoit achetées.

Voyage d'André Tolstyk en d'autres isles voisines & par-delà.

Une chasse qui se termina vers 1764, produisit 1880 grosses Loutres, 778 d'une taille moyenne, & 372 petites.

Dans ces isles, devenues tributaires de la Russie, les vêtemens des hommes sont de peaux de Plongeons de mer & d'autres oiseaux qu'ils prennent avec des lacets : dans les tems de pluie, ils portent par-dessus une espèce de manteau de vessies & de boyaux desséchés de Veaux & de Lions marins, huilés & cousus ensemble. Ils harponnent les Loutres marines & les Chiens de mer, & les suivent jusqu'à ce qu'ils les attrapent. — Les femmes & les enfans sont vêtus comme les hommes, mais de peaux de Loutres.

De 1762 en 1763. L'équipage du navire la *Trinité*, tua aux isles Béring & de Cuivre, 500 Renards arctiques & 20 Loutres de mer; ces derniers animaux, trop chassés dans ces parages, les abandonnoient.

Les peaux des Cormorans & des Plongeons de mer servent de vêtemens aux hommes: ceux des femmes sont de peaux d'Ours, de Veaux & de Loutres de mer. Ils couchent sur des nattes épaisses, faites d'une herbe très-molle.

Les aiguilles des femmes sont faites avec les os de l'aile des oiseaux, & les nerfs des mêmes oiseaux leur servent de fil.

Aux isles des Renards, il y a une multitude de Renards noirs, bruns & roux, & la côte est remplie de Chiens, d'Ours, Lions & de Loutres de mer. Les oiseaux sont des Grues, des Oies, des Canards, des Mouettes, des Corneilles & des Pies. Ils s'habillent de peaux d'oiseaux, de Renards & de Loutres marines. Ils savent préparer les fourrures. Leur fil à coudre, comme les filets, est de nerf d'animaux.

Les Rennes, les Ours, les Loups & les Renards arctiques ne se voient point sur ces isles; mais il y a beaucoup de Renards noirs, gris, bruns & roux. Ces Renards sont plus gros que ceux d'Yakutsk, & leur poil est beaucoup plus grossier. Les naturels ne leur inspirent aucune frayeur; mais ils sentent les Russes à la trace, parce qu'ils ont éprouvé l'effet de leurs armes à feu. Ils ont depuis long-tems détruit la race des petits animaux : ils se tiennent le jour dans les cavernes & les fentes des rochers, & la nuit ils vont chercher leur pâture. Les quadrupèdes marins, tels que les Lions, les Ours & les Loutres, sont en grand nombre.

L'habit des hommes est de peaux d'oiseaux; celui des femmes de Loutres & d'Ours de mer : ces peaux se teignent avec une terre rouge, & se cousent avec des nerfs; & pour les embellir, ils y ajoutent des bandes de peaux de Loutres de mer, & des franges de cuir. Ils ont en outre des manteaux d'intestins des plus gros Veaux & Lions marins. — Leurs barques ne sont que pour une ou deux personnes: elles sont d'une charpente très-mince, recouvertes de cuir; elles ne pèsent pas plus de trente livres.

La part de chasse de l'un des bâtimens qui revint en 1770, monta à 530 grosses

Loutres de mer, 40 petites, & 30 jeunes, 656 beaux Renards noirs, 100 de qualité inférieure, & environ 1250 Renards roux.

L'habit des hommes est de peaux d'oiseaux, & celui des femmes de peaux de poissons découpées.

Leur commerce consiste à échanger des Loutres, des Ours de mer, des vêtemens de peaux d'oiseaux & d'intestins desséchés, de peaux de Lions & de Veaux marins, avec lesquelles ils couvrent leurs *baidairs*, bateaux, des masques de bois, du fil & de la ficelle faite de nerfs ou de poils de Renne.

On donne pour preuve que les isles des Renards ne sont pas éloignées du Continent de l'Amérique, les mêmes animaux qu'on rencontre dans quelques-unes de celles-ci, & qui ne sont ni dans les autres, ni aux Aleütiennes, tels que les Loutres de rivières, les Loups, les Ours & les Sangliers. On y a pris aussi des Martes, animal inconnu dans les parties orientales de la Sibérie, & qu'on ne voit sur aucune des autres isles. Il y a aussi des Rennes & des Chiens sauvages.

Toutes les années, des navires d'Archangel & villes voisines, vont à la Nouvelle-Zemble prendre des Lions, des Veaux marins & des Ours blancs.

Le commerce des Chinois & des Russes se fait à *Kiachta*.

Les Russes exportent à la Chine, *Fourrures & Pelleteries* (1). Cet article est le plus considérable. Les plus précieuses sont celles des *Loutres* de mer, des *Castors*, des *Renards*, des *Loups*, des *Ours*, des *Agneaux* de Bucharie, des *Moutons* d'Astrakan, des *Martes*, des *Zibélines*, des *Hermines* & des *Ecureuils* gris. La plus grande partie de ces pelleteries viennent de la Sibérie & des isles nouvellement découvertes; mais elles ne suffisent pas à l'approvisionnement du marché de *Kiachta*. On importe donc des pays étrangers à Pétersbourg, des fourrures qu'on envoie de-là sur les frontières. L'Angleterre seule fournit une quantité considérable de peaux de Castor & d'autres, & qu'elle tire de la baye d'*Hudson* & du Canada. (2).

---

(1) On trouve dans Pallas Reise III, page 135, la liste & le prix de toutes les fourrures & pelleteries qu'on conduit à Kiachta.

(2) *Etat des fourrures envoyées d'Angleterre à Pétersbourg pendant les années suivantes.*

Années.	Peaux de Castors.	*Idem*, de Loutres.
1775	46,460	7,143.
1776	27,700	12,086.
1777	27,316	10,703.

Prix de ces pelleteries à Pétersbourg.

	Les 10 peaux.
Beaux Castors d'Hudson, de	70 à 90 roubles.
Inférieurs & les plus beaux du Canada, de	0.50 à 75
Les petits ou jeunes, de	0.20 à 35
Les plus belles peaux de Loutres, de	90 à 100
De Loutres inférieures, de	60 à 80
A Kiachta.	La peau.
Beaux Castors d'Hudson, de	7 à 20
Belles Loutres, *idem*, de	6 à 35

L'Angleterre envoie aussi à Pétersbourg des Renards noirs du Canada. Ils valent, à Kiachta, d'un à cent roubles la peau.

La plupart des fourrures des parties orientales de la Sibérie ſont ſi mauvaiſes, qu'elles ne valent pas les frais de tranſport en Ruſſie, & elles ſe vendent bien aux Chinois : les pelleteries, qu'on leur vend très-cher, ne trouveroient pas d'acheteurs en Ruſſie.

Le nombre des habitans tributaires du Kamtchatka, n'eſt que de 3000; ils fourniſſent annuellement à la couronne 134 Caſtors marins, 700 Zibelines, & près de 2000 peaux de Renards.

Les fonds de la compagnie du Kamtchatka, lors de ſa formation, en 1764, n'étoient que de 10,000 roubles; en 1772, ils ſe montèrent déjà à 60,000. On eſtime à plus de 300,000 roubles les fourrures & autres marchandiſes qu'elle a tirées de l'Amérique & des iſles en 1773.

Notice des Pelleteries exportées de la Ruſſie, année commune, en 1767, 1768, 1769.

Martes, Zibelines, en ſacs & pièces, comme dos, ventres, nombrils, pattes, gorges & queues, pour la ſomme de	10,902	roubles.
Renards noirs, de différentes ſortes	810	poudes.
Idem, rouges & blancs, de différentes ſortes, pour	1,001	roubles.
Idem, en ſacs, noirs de dos, gorges & pattes	461	poudes.
Idem, rouges & blancs, de dos & de gorges	192	ſacs.
Idem, du chignon du cou	40	ſacs.
Idem, en ſacs noirs, du ventre	270	ſacs.
Idem, des pattes, oreilles, fronts & queues	20	ſacs.
Sacs de gorges, de diverſes pelleteries	3,013	ſacs.
Manchons de diverſes pelleteries, pour la ſomme de	464	roubles.
Lynx de diverſes ſortes	884	cuirs.
Dos, ventres, pattes de Lynx	15	ſacs.
Raſſamacki	129	cuirs.
Hermines	97,335	pièces.
Idem, en ſacs	30	ſacs.
Renards de pierre bleue	38	cuirs.
Idem, blancs, & Belettes de toutes ſortes	13,130	cuirs.
Ventre & dos de Renards de pierre bleus	40	cuirs.
Peliſſes de Renards bleus, pour	124	roubles.
De Renards blancs	21	ſacs.
Petits-Gris ou Ecureuils de diverſes ſortes	2,161,665	cuirs.
Dos, queues, ventres, *idem*	5,240	ſacs.
Martes de différentes ſortes	3,369	cuirs.
Dos, pattes & ventres, gorges & fronts	36	ſacs.
Korſaki	12,988	cuirs.
Belettes	8,556	cuirs.
Charki	23,337	cuirs.
Petites Hermines ou Katski	119,625	cuirs.
Petites Hermines	75	ſacs.
Loups de différentes ſortes	1,280	cuirs.
Idem, dos	38	ſacs.
Peliſſes de dos & de ventres	49	peliſſes.
Ventres, *idem*	32	ſacs.
Peaux de Lièvres blancs	19.225	cuirs.
Idem, gris	275,673	cuirs.

Peaux de Lièvres blancs & gris, dos, &c.	6,220	facs.
Dos de Lapins noirs & blancs, ventres	50	facs.
Peaux d'Agneaux d'Ukraine & de Kalmouki, blancs & gris	24,110	cuirs.
Idem, noirs	38,940	cuirs.
Peliffes de peaux d'Agneaux de Ruffie	751	peliffes.
Idem, de Kalmouki & des Kirghis, blanc, &c.	197	peliffes.
Peaux de Caftors du Kamtchatka	3	cuirs.
Peaux de Blaireaux	8,496	cuirs.
Peaux de Chats de toutes fortes de couleurs	72,295	cuirs.
Dos, ventres de Chats	658	facs.
Génottes, pour la fomme de	81	roubles.
Peaux d'Ours, noirs, gris, grandes & petites	1,575	cuirs.
Idem, blancs	49	cuirs.
Peaux d'Ircha	65	pièces.

Les pelleteries fe mefurent par facs : le fac contient trois archines.

Gmelin, Muller, Delile, dans leur voyage en Sibérie, traduit en 1767 par M. Keralio, ont fait des remarques locales d'hiftoire naturelle & économiques, qui ne font pas fans intérêt : le premier nous dit qu'il n'a vu nulle part autant de Vaches qu'à *Tobolsk*; que le pays en fourmille, fur-tout au printems & en été, & que la plupart des Chats y font rouges; qu'on trouve une grande quantité de Loutres & de Caftors fur la rivière *l'Irtich*, & dans fes environs, beaucoup de Cerfs, de Chevreuils, de Chèvres fauvages, d'Élans, de Sangliers; qu'aux environs de *Kechimskaya*, il y a beaucoup de Goulus & de Renards rouges, qui, les uns & les autres, donnent de belles fourrures; on les prend avec du fublimé corrofif fur de la viande; ils vont mourir à dix ou douze pas du lieu où ils l'ont mangé : la peau eft auffi bonne; le poil y tient auffi bien que lorfque l'animal eft tué à coup de fufil

La forêt eft habitée de beaucoup d'Hermines, de Renards, de Rennes, d'Elans, d'Ours & de Mufcs.

Les Tongoufes chaffent principalement dans les trois premiers mois de l'année; la première neige eft ferme, & l'on fuit aifément les animaux à la trace. Le vêtement des hommes eft d'une feule peau de Renne, le poil en dehors : les femmes mettent le poil en-dedans. La dot des filles confifte en un certain nombre de peaux de bêtes. En général, la chaffe fe fait, dans ces cantons, avec des trapes, pour les petits animaux, des foffes pour les gros, & le fublimé corrofif pour les Renards. On prend auffi au lacet, comme à la trape, divers oifeaux, des Lièvres, des Renards, des Chevreuils, des Mufcs; & pour les y attirer, l'on fe fert quelquefois d'un appeau qui imite le cri des petits.

Le long de la *Léna*, les bois font remplis d'Ecureuils & de trapes pour les prendre; plufieurs payfans en ont cent; ils font cette chaffe depuis le commencement de mars jufqu'au milieu d'Avril. On vifite les trapes cinq ou fix fois par jour; on y met, pour appât, du poiffon falé, jamais viande ni poiffon frais. Les marchands d'*Irkousk* paient ces peaux d'Ecureuils environ 180 livres le quintal, quoiqu'elles ne foient pas de l'efpèce la plus eftimée. On les mêle quelquefois de peaux d'Ecureuils volans, qui reffemblent en partie à un rat, & qui font diftinguées des autres par une forte peau, large d'environ un pouce, placée entre les pieds de devant & ceux de derrière, qu'ils étendent & refferrent, & au moyen de laquelle ils fe foutiennent un peu en l'air.

Les Tartares des environs de *Kanskoi* s'occupent principalement de la chaſſe des Zibelines : quand ces animaux pourſuivis ſe réfugient ſur les arbres, les Tartares y mettent le feu : l'animal ſaute à terre, & ſe prend dans des filets. Le gain de cette chaſſe en a fait détruire le plus grand nombre ; ce qui a porté le gouvernement à la défendre aux Ruſſes mêmes, qui les tuent en cachette, partant, pour cela, quelquefois par bandes de dix ou douze.

Les chaſſeurs ſibériens s'écartent quelquefois juſqu'à vingt-cinq lieues de leur habitation : quelquefois, ſurpris de la tempête, ils ſont obligés de camper juſqu'au retour du calme : ils ont tous une bouſſole pour s'orienter.

Les habitans d'*Iakoutsk* ne vont pas chaſſer au loin comme les Ruſſes & les Tongouſes ; leurs pelleteries en ſont moins belles ; car elles ſont d'autant plus médiocres, & en plus petite quantité, que l'on eſt plus proche des habitations. Ils mangent des Zibelines, Renards, Hermines, Ecureuils, Lièvres, Chevreuils, Elans, Reſnes, Ours, Goulus. Ils préfèrent les plus gros oiſeaux ; au printems & en automne, ils en font leurs proviſions, ſingulièrement d'Oies & de Canards, dont il paſſe chez eux en quantité.

Les pelleteries de l'*Ieniſei* ſont beaucoup plus eſtimées que celles de l'*Ob* & de la *Léna ;* elles ſont plus grandes & le poil en eſt plus haut & plus denſe. L'*Iéniſei* eſt la rivière ſur laquelle les Ruſſes font le plus d'établiſſemens. Dans ces cantons, la chaſſe eſt un état qui fait bien vivre celui qui s'y adonne.

Il eſt à croire que pluſieurs des choſes que Gmelin a obſervées, ont changé depuis cette époque. Ce n'eſt plus à *Kauskoi* que ſe fait l'entrepôt pour la Chine, & je ne ſais ſi la foire de Mangaſéa ou de Touroukask, eſt toujours le lieu où ſe vendent, comme il le dit, toutes ſortes de pelleteries, &c. Il eſt auſſi à préſumer qu'il en eſt de pluſieurs autres lieux & de pluſieurs autres animaux, comme il l'obſerve des Caſtors aux environs de Lamana, où il y en avoit beaucoup, & de toute la Sibérie, par toute laquelle il s'en trouvoit : « la facilité de découvrir leurs habita-» tions les a fait exterminer ; on n'en trouve plus que dans les contrées ſupérieures » de l'*Iéniſci* & de l'*Ob*. Cependant, les Ours & les Loups, les bêtes féroces & » les oiſeaux de proie y abondent ».

MM. Pallas & Lépéchin, ayant paſſé une grande partie de l'hiver de 1768 à 1769, à Simbirsk, eurent occaſion de raſſembler, ſur les animaux de cette contrée, différentes obſervations que nous allons communiquer à nos lecteurs.

« L'on rencontre fréquemment dans les terreins montagneux qui bordent le Volga, les Marmottes de Ruſſie, vivant en familles ; les Blaireaux ſont auſſi très-communs dans ces environs. On y prend encore quantité d'Hermines qui ne ſont point de la même eſpèce. Le Putois blanchâtre y eſt plus commun encore. La Belette ordinaire, qui devient blanche en hiver, dans toute la Ruſſie, ainſi qu'en Sibérie, ſe trouve plus rarement dans cette partie-ci.

« Parmi les animaux de ces environs, qui vivent de rapine, on peut compter la petite Loutre, *Viverra Lutreola*, qui habite les bords des rivières, où elles ſe creuſe un terrein en pente, dont la partie inférieure aboutit à la rivière.

Les vaſtes & épaiſſes forêts, de même que les lacs de tous ces environs (de la ville de *Kurmiſch*), fourniſſent pareillement une retraite fort tranquille à quantité de bêtes ſauvages, comme, par exemple, à des Loutres de la grande & de la petite eſpèce, *Muſtela Lutreola ou Viverra Lutreola ;* à des Loups, à des Ours, des Lièvres, des Martes, des Hermines, à des Belettes, *Muſtela Nivalis*, & à des petits-gris ; car hormis un petit nombre de Morbüans, aucun habitant du cercle de Kurmîſch ne s'adonne à la chaſſe.

Ces contrées occidentales (qu'arrose la Socka) de la Russie, fournissent des Chevreuils, que les Tartares & les Tschuwasches qui s'adonnent à la chasse, prennent vers la fin de l'hiver dans des lacets ou dans des pièges; quelquefois aussi ils les chassent en souliers, en raquette, avec lesquels le chasseur atteint d'autant plus facilement le Chevreuil, que cette animal enfonçant cet espèce d'écorce qui se forme sur la superficie de la neige, il lui est impossible de faire beaucoup de chemin. Mais ces Chevreuils sont d'une espèce toute particulière, & différent de toutes les variétés de ce genre, que nous connoissons en Europe. Quant aux cornes & à la couleur, ils ressemblent au Chevreuil ordinaire, si ce n'est que leurs cornes sont chargées de quantité de petites excroissances & de verrues, que notre Chevreuil n'a point.

Du reste, ceux que nous décrivons, sont de la taille du Daim, si même ils ne la passent; & ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'ils n'ont presque point de queue, & ce qui leur en tient lieu n'est qu'une sorte d'excroissance à peau alongée qui leur couvre l'anus. Toute leur croupe jusqu'au dos est couverte d'une grande tache blanche, ce qui fait présumer que ce pourroit bien être le *Pygargus* des anciens. Les habitans Russes de ce district l'appellent tout simplement *Dikajakosa*, ce qui veut dire la Chèvre sauvage; & les Tartares le nomment *Saiga*, *Cervus Pygargus Pall.*

Ces contrées dont la plus grande partie est encore inculte, abondent encore en Élans, & plus encore en Renards, dans le nombre desquels il s'en trouve quelquefois qui tirent sur le noir.

Les bois fourrés de montagnes fournissent aussi retraite à de ces Ours à peau rousse & à peau noire, & quelquefois à des Loups-cerviers. Les Martes y sont rares; mais on y prend en revanche une grande quantité d'Écureils d'une très-belle espèce, ils sont d'un gris blanchâtre, de grande taille, & leur fourrure mérite d'être placée immédiatement après celle de l'Isatis. On prend encore ces mêmes animaux dans les bois qui bordent la Samara, & dans les environs de la partie supérieure de la rivière de la Socka.

Les environs d'Astrakan étant absolument dénués de bois, doivent avoir naturellement une grande disette de Quadrupèdes. On y trouve cependant les mêmes animaux qui vivent dans les Steppes supérieures du Wolga, & dans le voisinage du Don, tels que le Lièvre de terre, les *Suslikis* (1), les *Slepezis*, outre différentes espèces de Souris. Les Loups & les Renards ne laissent pas aussi d'être communs dans ces quartiers. Leurs animaux domestiques sont les Chevaux Russes, Circassiens, Gorskiens & Kalmouques; les Chameaux & les Dromadaires, les Bœufs communs & les Buffles, les Moutons de race Russe & de race Kalmouque, à queue grasse en forme de coussin; cette dernière espèce est la meilleure, mais ces moutons dégénèrent volontiers de même que ceux de race Circassienne, dès qu'ils sont privés de la pâture des Steppes, quelque soin que l'on prenne à conserver rigoureusement l'espèce dans l'accouplement. M. Gmelin en infère que les terreins salés fournissent aux moutons un engrais qui leur procure ces queues grasses: cette opinion paroît d'autant plus fondée, que les moutons de race Circassienne qui viennent des montagnes, ont des queues grasses beaucoup moins considérables que ceux de race Kalmouque. Quoi qu'en puisse dire M. de Buffon, l'une & l'autre race appartient à celle du mouton domestique.

Cette contrée (de Derbent) ne manque pas non plus de gibier ni de bêtes sau-

---

(1) Erxleben, dans son systême (Règn. anim.), regarde le *Mus Surlica* de *Guldenstedt*, *Comment. Petrop.* Nov. XIV, p. 389, & le *Mus Citilus*, décrit par M. Pallas dans le même volume, ainsi que *Cosan Marmol* de Pennant, & le *Carl.fs Marmol* du même Pennant, pour le même animal.

ves. Il s'y trouve une grande quantité de Lièvres, de Sangliers, de Chevreuils, de Renards, de Loups & d'Ours. On y voit aussi des Hermines ordinaires, & cette petite espèce dont le poil ne blanchit point en hiver, & qui n'a pas de pointe noire à la queue. Le Putois habite les rochers & les maisons tombées en ruines; enfin les Chacals deviennent quelquefois souverainement incommodes par leurs cris lamentables.

On prend en Perse les Schakals dont nous avons parlé plus haut, (t. II, p. 240), de la même manière qu'on prend en Russie les Loups & les Renards, & aux environs d'Astracan les Faisans. Dans les lieux où l'on observe le plus de traces de ces vilains animaux, & là où ils se font entendre avec le plus d'impudence, on a soin de leur tendre des pièges. On choisit à cet effet une assez longue perche bien élastique, dont on place bien solidement une des extrémités en terre, à l'autre extrémité s'attache une longue corde, dont le bout forme un nœud coulant; cela fait, on place une autre perche recourbée en arc, dont les deux extrémités sont enfoncées en terre, à la distance nécessaire pour que la pointe de la première perche vienne y aboutir; cet arc est muni d'une traverse, derrière laquelle on enfonce une clavette de bois, qui s'attache à la pointe de la première perche qu'elle tient recourbée; on couvre la traverse de divers branchages, sur lesquels on étend la corde, disposée en nœud coulant, & l'on place pour appâts dans le nœud même, différens mets, dont les Schakals sont fort friands, comme du poisson pourri, de la charogne, &c. Dès que l'animal vient à marcher sur les branchages, la traverse s'enfonce, la première perche se détend & fait ressort, en levant avec soi la corde, de façon que l'animal est pris dans le nœud coulant qui se resserre, & se trouve pendu par la tête & par les pieds. Ces sortes de pièges sont très nécessaires autour des fermes & des métairies, le dégat que ces vilains annimaux y font étant considérable, vû le nombre de Poules, d'Oyes, de Canards & même de Moutons, qui deviennent la victime de leur insatiable rapacité. Le Schakal s'en laisse, à la vérité, imposer par le chien; ce qui fait aussi que les Mahométans, quoique ce dernier animal leur soit en abomination, ne laissent pas d'en tenir pour cet usage; mais quand les Schakals arrivent en troupe, & qu'ils n'entendent qu'un petit nombre de chiens aboyer à leur rencontre, se confiant alors en leur supériorité, ils marchent sur eux avec courage, les forcent au silence & butinent où ils peuvent, sans aucun empêchement. L'opinion de M. Pallas qui donne le *Schakal* pour souche de notre chien domestique, nous paroit avoir tous les caractères de la vraisemblance. Nous allons rapporter ce qu'en dit cet ingénieux observateur de la nature. La souche primitive du chien domestique remonte au Schakal, qui de son naturel, craint peu l'homme, qui même, au rapport de Chardin, s'y attache volontiers, & se laisse dresser à toutes sortes d'usages : j'ai moi même observé, dit-il, dans un individu de ces animaux qui me fut apporté de Perse, il y a deux ans, qu'il se plaisoit dans la compagnie du chien de berger. Je ne crois pas cependant que la race de nos chiens soit sans mélange, & je soupçonnerois bien plutôt qu'elle s'est mêlée, de tems immémorial, avec le Loup ordinaire, le Renard, & peut-être avec l'Hyène même, ce qui expliqueroit la variété presque infinie, soit dans la forme, soit dans la taille qu'on remarque chez les Chiens; & la plus grande différence de ceux qui vinrent des Indes du tems d'Alexandre, pourroit bien provenir de l'Hyène. Comme le Schakal se trouve être d'une taille moyenne entre ces différentes races auxquelles il touche de si près, il lui étoit d'autant plus facile, après avoir été rendu privé, de s'accoupler avec des individus également privés de ces mêmes races, & de créer des jeunes. Quant à la possibilité de ces sortes de générations, elle n'est plus douteuse depuis les exemples qui la prouvent; & l'on sait que par le concours de circonstances favorables, un Chien de l'espèce de nos Chiens

actuels a engendré avec un Loup, & à Meklembourg, avec un Renard, sans parler même des Chiens-Loups des anciens. (Nous avons vu cette année 1778, dans la ménagerie de Versailles, des jeunes provenus d'un mélange du Loup & du Chien.)

Les montagnes des environs de (Rœscht) donnent asyle à un grand nombre d'Ours, d'une espèce plus petite que les Ours d'Europe, & qui sont d'un blanc jaunâtre.

L'Hermine parcouroit ces lieux (le Ghilan) avec si peu de crainte qu'on pouvoit la prendre avec la main. Elle ne change point ici la couleur de son poil en hiver. Les *Martes* s'y font également voir en très-grand nombre. Cet animal ne fait point ici son séjour uniquement dans les endroits garnis de bois; un seul buisson lui suffit pour son habitation. Il est remarquable que dans toute cette contrée, dès que la Marte a quelques années d'âge, elle devient presque entièrement noire, ce qui donne en conséquence une plus grande valeur à sa peau. Elles se laissent apprivoiser & mangent tout ce qu'on leur présente; mais elles sont sur-tout extrêmement friandes de raisins de Corinthe.

Il y a dans le Ghilan beaucoup d'Écureuils qui font une variété bien distincte, mais qui appartient toutefois très-certainement au genre de nos Écureuils d'Europe. Ils conservent leur couleur en hiver, & fournissent une nouvelle preuve que le *Petit-gris* de Buffon ne fait point une espèce particulière, mais que ces différences ne proviennent que de la rigueur des hivers des pays du Nord.

Les Écureuils dont nous parlons, ont tout le dessus du corps d'un gris foncé; le tour des yeux noir, la gorge, la poitrine & le ventre jaunes; sa queue est d'un gris noirâtre, marquée en dessous par le milieu d'une bande blanche. Cet Écureuil asiatique, a d'ailleurs la même forme & les mêmes mœurs que nos Écureuils d'Europe.

Quoique le Ghilan ne fournisse pas une bien grande variété dans les animaux qu'il nourrit, chaque genre semble y avoir ses places assignées. On y voit la Chèvre sauvage, (*Capra Hircus*), le Paseng, (*Capra Bezoartica*), & le Mouton sauvage, (*Ovis Orientalis*), gravir les escarpemens & les lieux les plus froids des montagnes. Les forêts abondent de Sangliers, de Cerfs, de Chevreuils & de Tigres; le Porc-épic & le Blaireau s'y creusent aussi leurs habitations souterraines; & l'on y rencontre pareillement l'Écureuil, la Marte & la Fouine; l'Hermine ne se fait voir que dans les endroits les plus élevés. On apperçoit par-ci par-là des Ours & des Loups. Pour des Renards il n'y en a point du tout, mais ils sont remplacés par le turbulent Schakal, dont les hurlemens sont si insupportables. On ne trouve pas non plus dans tout le Ghilan, la moindre trace de ces animaux affectés aux Steppes, dont la Russie fourmille. Et quoique les terreins marécageux de cette province offrissent au Rat musqué une habitation bien agréable pour lui, il ne s'en trouve aucun dans cette contrée; mais l'on se rappellera qu'on les perd déjà de vue dans les districts du bas Wolga. Il y a beaucoup de Lièvres dans les bois & sur les hauteurs couvertes de buissons. Nos voyageurs ne croyent pas sur-tout qu'il y ait un pays dans l'univers plus infecté de Crapauds, de Grenouilles, de Lézards, de Serpens, &c. que le Ghiland & le Masanderan. Les croassemens continuels des Grenouilles & des Crapauds, y sont aussi incommodes à l'oreille que les piqures cuisantes des Cousins à la peau. Quant aux animaux domestiques, ils diffèrent peu de ceux d'Europe. On n'y tient pas beaucoup de Chameaux, à cause que les feuilles de buis, qu'ils aiment beaucoup, les font crever presque sur le champ, ce qui fournit une nouvelle preuve, qu'une même nourriture peut être très-innocente pour tel animal, tandis qu'elle sera très-funeste à tel autre: car ces mêmes feuilles de buis font journellement les délices du Porc-épic.

Les Moutons qu'on élève dans la province, sont généralement à large queue. Les Buffles y sont très-communs; cependant on y élève aussi de nos Bœufs. Quant aux Ânes & aux Mulets, tout le pays en abonde.

Ces environs sont encore très-peuplés de Chevreuils sans queue, *Cervus Pygargus*, & d'Élans. Ces animaux se répandent sur-tout pendant l'hiver, dans tous les pays situés le long de la Samara, & des ruisseaux qui s'y jettent, où ils trouvent du couvert, comme aussi du côté de la partie montagneuse des Steppes. Les Cosaques en tuent encore aujourd'hui, de l'une & de l'autre espèce, un bon nombre tous les ans. Les Élans se mettent en défense contre les Chiens & en tuent souvent des ruades qu'ils leur détachent. Le mâle met bas son bois en novembre, lorsque le tems du rut est passé; les bosses lui poussent au printems. Sa femelle produit ordinairement deux petits, & l'on prétend qu'elle met déjà bas au mois d'avril. Il en est à peu près de même du Chevreuil; si ce n'est que leur nouveau bois est plus avancé au printemps que celui de l'Élan, quoiqu'il soit encore rude & fort tendre. Les peaux de ces animaux se vendent à très-bon compte; on achète une peau d'Élan pour un rouble, ou un peu plus, & leur chair est à très-vil prix. On voit encore dans les Steppes des environs & plus loin, le long de Samara & du Kinel, de belles Hermines; & dans les bois, des Martes de qualité moyenne, dont le cou est d'un jaune vif tirant sur la couleur de feu, les unes & les autres en assez grand nombre. Les amateurs de la chasse vont en automne habiter quelque tems les Steppes avec les Cosaques, pour y chasser aux Loutres & aux Castors qui ne se trouvent plus qu'en très-petit nombre le long des rivières qui arrosent ces mêmes Steppes, ainsi qu'aux Renards. Mais ces derniers deviennent plus chétifs, à mesure qu'on remonte la Samara, ou qu'on se dirige vers le Sud, en la quittant; & ils ne diffèrent plus enfin de ces Renards gris de Steppes, que les Kirgis désignent sous le nom de *Karagan*, oreille noire, & dont ils apportent les peaux à échanger. On ne prend dans ces quartiers qu'un petit nombre d'écureuils; mais leurs peaux, d'une couleur blanchâtre des plus agréables, les font rechercher, & ils sont connus parmi les pelletiers sous le nom de *Samarki*.

Le pays au-dessus de Tscherkask, est très-fertile, & pourroit fournir bien richement à la subsistance d'un grand nombre de cultivateurs. Les montagnes qui bordent la Kinel, donnent retraite à quantité de Marmottes, & toutes les Steppes fourmillent de Susliks gris de la grande espèce. Les Ours sont communs dans tous le pays qu'arrosent la Kinel & la Samara, & y habitent les lieux fourrés.

On prétend que lorsqu'ils sont sous le vent (les chevaux sauvages), ils flairent un homme à la distance de plusieurs wersts, & prennent aussitôt la fuite. C'est en été qu'on peut les tirer le plus facilement avec des fusils à canons rayés, dans le tems qu'ils sont tourmentés par les Taons. On trouvoit aussi autrefois le long du Busulutzk, en remontant cette rivière, des Castors, des Loutres & des Sangliers; mais la quantité de Cosaques qui s'adonnent à la chasse a eu bientôt détruit ces animaux. En revanche, cette contrée ne manque ni d'Ours, ni d'Élans, ni de Blaireaux.

Outre cette quantité de gros & menu bétail, les Kirgisiens apportent encore en troc beaucoup de pelleteries communes, comme les peaux de Loups des Steppes, qui sont mal fournies en poil, mais légères; des peaux de Renards de ces mêmes Steppes, qui ont presque la couleur des Loups, & d'un autre petite espèce de Renards toute particulière, qui habitent les parties montagneuses de ces déserts; des peaux de Chats sauvages, & sur-tout quantité de peaux d'agneaux, dont la plupart ont été tirés du ventre de leur mère avant terme, & qui surpassent souvent en beauté celles des Agneaux Kalmoucs; aussi forment-elles la partie principale de cette branche

du commerce de la pelleterie. Les Kirgisiens fournissent encore toutes sortes de tapis & de couvertures de feutre, qu'ils font avec les laines de leurs Brebis. Ils en font de différens prix, & il y en a souvent qui, par leur finesse & une variété de couleurs artistement combinées, ne manquent pas d'élégance. Comme ils sont moins versés dans la pratique du commerce, & qu'ils reçoivent en troc beaucoup de marchandises de bas-aloi, fabriquées dans le pays, & bien des bagatelles, l'avantage est ordinairement du côté des marchands dans ces échanges.

L'habillement des hommes chez les Kalmoucs, consiste ordinairement en une robe de dessus, qui leur descend jusqu'au gras de jambe, avec des manches longues, fort larges par le haut, & très-justes vers le poignet; ces robes sont ou de drap ou d'étoffe de coton, plus, une ou plusieurs légères tuniques de dessous, qu'ils mettent les unes sur les autres; elles sont de cotonnade, ou de damas, ou d'autres étoffes de soie, ne leur descendent que jusqu'au bas de la cuisse, ont des manches étroites, se ferment sur l'estomac avec de petits boutons, & se serrent autour du corps avec une ceinture, quelquefois en y comprenant la robe de dessus, quelquefois en la laissant flotter; ceux qui sont aisés portent encore par-dessus une chemise très-courte qui ne leur descend guère au-dessous des hanches; cette chemise est entièrement ouverte, & croise par-devant; enfin, en de grandes culottes qui leur vont jusqu'aux bottines ou brodequins, & qui sont faites de toile ou de cotonade. Les pauvres se contentent de culottes de peau, n'ont point de chemise; ils mettent leurs pelisses sur la peau nue, & portent le même habillement en hiver & en été, avec cette seule différence, qu'ils en tournent le poil en dehors lorsqu'ils ont trop chaud.

Les riches doublent leurs pelisses d'hiver de peaux d'Agneaux morts dans le courant de l'hiver, & même de fourrures plus précieuses. Ces pelisses ont la même coupe que leurs robes de dessus, & sont recouvertes de pareilles étoffes. Leurs prêtres choisissent de préférence la peau de Renard, à cause que le Renard & la couleur jaune sont regardés comme sacrés parmi eux. Les gens du commun emploient généralement des peaux de Moutons grossières & à vil prix. On se sert encore chez eux de pelisses faites de peaux de jeunes poulains, qui, lorsqu'elles sont de bête d'un âge très-tendre, toutes noires, ou d'un brun foncé, sans aucun mélange, valent jusqu'à cinquante roubles & au-delà; on les garnit aux coutures des manches & des épaules avec des passemens faits de la crinière des mêmes animaux. Ceux du peuple font des pelisses pareilles, des peaux d'été, de Chèvres des Steppes, Saïga.

Dans l'habillement des femmes, les larges culottes sont pareilles à celles des hommes, & la chemise ne diffère de celle de ces derniers, qu'en ce qu'elle se ferme autour du cou, & s'y boutonne très-serrée. Leur robe est plus longue, d'une étoffe plus légère, & d'une qualité supérieure, mieux travaillée, & les manches plus justes. Elles passent encore par-dessus, particulièrement quand elles sortent, un long surtout sans collet & sans manches, & toujours d'une étoffe plus belle, & volontiers brodée sur tous les bords en diverses couleurs éclatantes; el les la retroussent fort haut par derrière, & la boutonnent par devant. Ce surtout ne s'arrête jamais avec la ceinture. Les femmes de distinction se font faire, en étoffe d'or ou d'argent, & jettent en hiver, par-dessus leurs épaules, lorsqu'elles se mettent en grande parure, une longue pelisse d'une fourrure légère & précieuse, couverte d'une étoffe de soie, sans passer les bras dans les manches. Lorsqu'ils voyagent, tant les hommes que les femmes, ils portent de ces surtouts en drap par-dessus leurs habits, & arrêtent le tout alors avec leur ceinture.

La vie, les mœurs & usages des Kalmoucs, leurs arts, leurs nombreux troupeaux, la manière de les propager, d'user de leurs dépouilles; leurs feutres immenses, leurs

tentes singulières, leurs vêtemens, leur préparation de laitage, tout ce qui tient à l'économie, chez ce peuple errant, est d'un intérêt tout particulier, & mérite d'être lu dans l'ouvrage dont je donne quelques extraits; je pense même, indépendamment de la curiosité, qu'il renferme des instructions dont nous pourrions tirer avantage; mais je ne puis, dans le travail dont je m'occupe, entrer dans les détails d'objets si divers.

Les aigles se portent communément entre deux cavaliers, sur une perche placée horizontalement, & garnie de feutre, ou bien par un seul cavalier, au haut d'une grande perche terminée en potence, & qui s'appuie par le bas contre l'étrier. Ces oiseaux sont dressés au poil, & s'emploient particulièrement contre les Loups & les Gazelles.

Leur manière la plus ordinaire de chasser le Loup est la chasse forcée, où un certain nombre de Kalmoucs bien montés poursuivent le Loup qu'on a lancé & le tuent, lorsqu'il est rendu, avec des fouets courts & gros, dont ils se servent toujours à cheval. C'est aussi de cette manière que les Baschkirs & Kirgisiens détruisent cet animal rapace, si redoutable à leurs troupeaux. Ils ont des Chevaux qui, poussés par leur ardeur naturelle, fondent sur le Loup, & ruent contre lui avec les pieds de devant. M. Pallas a même vu, dans les montagnes de la Sibérie, des Chevaux tartares d'une race si noble & si courageuse, qu'ils s'élançoient à la poursuite d'un Ours qui fuyoit après avoir été lancé. De pareils traits de courage ne sont pas rares de la part des étalons, qui marchent en liberté à la tête du troupeau. Les Kalmoucs tiennent aussi, pour cette chasse du Loup, des Chiens, qui paroissent être de la vraie race primitive de nos Chiens domestiques, qui ont pris chez eux une plus belle forme, & qui deviennent presqu'aussi minces & aussi élancés que le Lévrier, avec les oreilles, les cuisses & la queue garnies de poils. Quant aux Renards & aux Blaireaux, les Kalmoucs les font sortir de leurs terriers par le moyen de la fumée; & pour le fauve & le gibier à plumes, parmi lequel ils préfèrent sur-tout les Cignes & les Oies, à cause de leur grosseur, ils font usage du fusil.

Le bétail est l'objet principal de leurs soins (*des Kirgisiens*) & de leur activité; la chasse & la pêche n'en sont que les accessoires. Quant à l'agriculture, qui ne pourroit être d'ailleurs que très-ingrate dans la majeure partie de leurs steppes salines & arides, ils n'en ont pas la moindre idée.

Leurs troupeaux, *tabunes*, sont composés de Chevaux, de Chameaux, de bêtes à cornes, de Moutons & de Chèvres; & un pasteur intelligent, d'une fortune médiocre, possède rarement au-dessous de trente à cinquante Chevaux, moitié autant de pièces de gros bétail, autour de cent Moutons, une couple de Chameaux, & vingt à cinquante Chèvres. On prétend qu'il y a, sur-tout dans la horde moyenne, des particuliers dont les tabunes contiennent jusqu'à dix mille Chevaux, trois cents Chameaux, trois à quatre mille pièces de gros bétail, vingt mille moutons, & au-delà de mille Chèvres. On trouve aussi, dans la petite horde, des propriétaires de cinq mille Chevaux, & d'un nombre proportionné d'autre bétail.

Leurs Chevaux se laissent difficilement dresser pour le trait, & périroient d'inanition si l'on s'avisoit de les mettre tout d'un coup à l'avoine pour tout fourrage; de sorte qu'on est obligé de les y accoutumer par degrés. Un Dromadaire fournit chez eux dix à douze livres, poids de Russie, de laine chaque année. Cette laine se vend aux Russes & aux Buchares; les Kirgisiens en emploient cependant eux-mêmes une partie, qui leur sert à fabriquer, soit du camelot, soit des cordes. Il sont, outre cela, dans l'habitude de traire les Dromadaires femelles, dont le lait sert à préparer leur kumyss; ils en font encore du fromage & même du beurre, qui est plus gras que le beurre de Vache, & moins huileux que le beurre de jument; ils mangent

aussi la chair de cet utile quadrupède, dont le cuir est d'ailleurs tout ce qu'ils peuvent employer de meilleur pour la fabrication de leurs grandes outres à lait. Il n'y a pas bien long-tems qu'ils tiennent des bêtes à cornes. Les premières leurs sont venues des Kalmoucs, à qui ils en enlevèrent des troupeaux entiers, qu'ils ont laissé se multiplier à leur gré. Indépendamment du produit ordinaire qu'on retire des bêtes à cornes, ils s'en servent encore, ainsi que les Kalmoucs, pour monture, & leur percent, en conséquence, comme aux Chameaux, la paroi du nez. Leurs Moutons sont de l'espèce à large queue, *ovis laticauda*, *Linn.*

Ils acquièrent chez eux une taille si extraordinaire, qu'on en voit qui sont de la hauteur d'une bourique, & dont la queue grasse pèse jusqu'à une poude (33 liv.). Ils laissent courir leurs Béliers, avec le troupeau, tout le long de l'été; mais ils ont la précaution de leur attacher autour du corps, depuis le mois d'avril jusqu'en octobre, un morceau de feutre, qui les empêche de saillir les Brebis. Au mois d'octobre, on leur rend leur liberté, & de cette manière toutes leurs Brebis mettent leurs agneaux bas au printems. Ils usent, dit-on, de la même précaution avec leurs Taureaux. Leurs Moutons vont chercher pendant tout l'hiver leur pâture sous la neige; cette dernière leur tient même lieu de boisson; ils dépérissent seulement un peu dans cette saison, & dès le commencement du printems, ils reprennent bientôt leur graisse accoutumée, à quoi contribuent beaucoup, & la courte durée de l'hiver, & la rapidité avec laquelle la neige se fond au-dessus des places salées dont la steppe abonde; enfin l'habitude où sont ces animaux de manger cette même terre saline, qui leur tient, en quelque façon, lieu d'engrais. Ces Moutons sont fort sujets à une maladie, qui n'est cependant pas mortelle: il se forme, dans leur estomac, des égragropiles, qui sont de grosses bulles composées de laine & de différentes parties de plantes broyées & non digérées, & enduites d'un vernis noirâtre, quelquefois même d'une croûte pierreuse.

La chair de ces animaux est la nourriture quotidienne & souvent l'unique aliment des voraces Kirgisiens; elle est plus douce que celle de nos Moutons; & leurs agneaux sont d'un goût si exquis, qu'on en envoie tous les ans quantité d'Orenbourg à Pétersbourg, pour les tables de la cour.

Les peaux de ces agneaux sont les plus renommées après celles de Bucharie. Elles se vendent à meilleur compte, se débitent mieux, & font un des articles les plus importans du commerce des Kirgisiens. On en a de différentes couleurs: les meilleures sont lustrées, & comme damassées; les moyennes ont une frisure très-fine, & celles de moindre qualité ont le poil moins frisé.

Afin d'obtenir de ces peaux d'Agneaux damassées plus grandes & en plus grand nombre, ils cousent de la toile autour des Agneaux nouveau-nés; par ce moyen, leur peau conserve cette espèce de dessin & sa finesse. Lorsque l'Agneau a pris assez de croissance pour faire crever la toile, on tue le pauvre animal pour sa peau; mais la chose ne se pratique que dans les petits troupeaux, ou chez des gens riches qui ont beaucoup d'esclaves. La laine des Moutons est grossière, & n'entre point dans le commerce, ils la consomment dans leur propre ménage, & ils en fabriquent leurs feutres & de gros draps.

Quoique la chasse ne s'exerce, par la plupart de ces pasteurs riches & oisifs, que pour l'amusement, elle ne laisse pas de leur devenir utile par la quantité de venaison & de pelleteries qu'elle leur procure. Leurs steppes nourrissent en abondance des Loups, des Renards communs & de Renards de Steppe, des Blaireaux, des Antilopes ou Soïca, des Hermines, des Belettes, des Marmottes, des Süsliks, *Mus citellus*. Dans la partie méridionale & orientale, ils trouvent, mais en bien moindre nombre,

& même assez rarement, des Moutons sauvages, *Ovis musimon*, *Pall.*, de ces quadrupèdes appellés Vaches Kalmouques, *Bos grumiens*, *Linn.*, des Chamois, des Chakels, *Canis aureus*, *Linn.*, des Tigres, des Anes sauvages, &c. Indépendamment d'une grande diversité de pièges, de lacets, &c., dont leurs chasseurs font usage, ils forcent encore la bête à la course de leurs chevaux, avec le secours de leurs Chiens, qui sont de la race du Lévrier, & de leurs aigles dressés pour la chasse, *Falco fulvus*, *Linn.*

La horde moyenne trafique principalement à Troizk, dans la forteresse de Pierre Paul, à Omsk & à Vstkamenogorsk; ceux de la petite horde amènent aux marchés des Chevaux & des bêtes à cornes, des Moutons, des peaux d'Agneaux, des peaux crues, de la laine de Chameaux, des camelots, des peaux de Loups & de Renards, des couvertes de feutre, & quelques effets de moindre valeur. Ils échangent annuellement, à Orembourg seul, au-delà de 150,000 Moutons, & c'est toujours l'article le plus fort de leur commerce.

On voit auprès de la plupart des maisons (*des Baschkires, de Tamaisaul*), un four en maçonnerie, enfoncé dans la terre & couvert d'une voûte ouverte dans le milieu, avec un tuyau horizontal d'une aune & demie de longueur, qui part d'un des côtés du four, & à l'ouverture duquel on place verticalement un tronc de pin creusé, ou un cylindre ouvert à ses deux extrémités, d'environ six pieds de hauteur. Cette espèce de cheminée sert aux Baschkires à passer à la fumée les peaux de Moutons & de Poulains dont ils font leurs pelisses. Cette opération rend ces peaux, qu'ils ont auparavant tannées avec du lait aigre, beaucoup plus propres à résister à la pluie & à l'humidité, & leur donne du côté des chairs une bonne couleur jaune. On place les peaux dans le creux de l'arbre sur deux bâtons mis en croix, & l'on allume dans le four un feu de fumigation que l'on entretient avec des pommes de pin & du bois pourri, jusqu'à-ce qu'elles soient bien pénétrées de fumée; & pour cet effet, on a soin de changer successivement les peaux placées dans le bas.

Ces montagnes (aux environs de Kuschwa), inhabitées par les hommes, sont en revanche peuplées de bêtes fauves, parmi lesquelles il y a des Martes Zibelines, que les paysans vont prendre encore petites dans leurs nids, & qu'on peut souvent avoir en vie. On y voit aussi des Ours, des Gloutons ou Goulus *Rossomaki*, & des Loups, qui sont assez fréquemment ici, mais sur-tout aux environs de Kusckwinskaja-Sloboda, entièrement noirs. C'est encore ici que l'on commence à voir une grande quantité d'Ecureuils de terre rayés, que les Russes appellent *Burunduk*. Cet animal habite par-tout dans les bois de pins, de sapins & de cedres, & se nourrit principalement des pignons ou semences qui tombent de ces différens arbres: il grimpe, à la vérité, sur les arbres; mais il établit son terrier d'hyver & le magasin à provisions qui lui est attenant, dans la terre, & cela, vu l'humidité du sol, à peu de profondeur. Il est facile de se procurer beaucoup de ces jolis petits animaux dans la proximité des villages russes; mais on ne sauroit les conserver long-temps en vie. Quelqu'agréables que leurs peaux soient à la vue, & quoiqu'elles trouvassent par-tout ailleurs bien des amateurs, il n'y a personne ici qui en fasse le moindre cas; & cependant les enfans pourroient seuls s'en procurer en grand nombre. On rencontre cet Ecureuil, depuis la Kama, dans toute l'étendue de la Sibérie, par-tout où il y a des forêts d'arbres résineux; & il devient, en été, la proie ordinaire de la Marte Zibeline & des autres animaux du genre des Fouines. Mais il passe les hivers dans son terrier, couvert de neige à une très-grande hauteur, & y vit des provisions qu'il a rassemblées dans son magasin, & qui consistent en toutes sortes de semences, dont les poches qu'il a à côté des mâchoires lui facilitent le transport. Il ne sort point

point tant que le froid dure, quoiqu'il ne tombe pas alors dans un engourdissement ou dans un sommeil léthargique, comme la Marmotte. La Taupe est aussi très-commune dans ces contrées, & remarquable tant par sa taille, qui est souvent extraordinaire, que parce qu'on la trouve quelquefois entièrement blanche.

La chasse est, pendant l'hiver, une des plus importantes occupations des paysans de cette contrée. Ils vont à la poursuite des Zibelines & des Martes avec des souliers en raquette, propres à marcher sur la neige, & des Chiens d'arrêt; ils abattent, pour l'ordinaire, ces animaux de dessus les arbres, avec des chevretines, ou des flèches émoussées; mais la Zibeline est plus difficile à chasser que la Marte: celle-ci, dès qu'elle est chassée par les Chiens, grimpe sur un arbre, & on la tire aisément; au lieu que la Zibeline fuit pendant long-tems & fait quantité de crochets avant que de se réfugier sur les arbres.

Les marchandises exportées de (Troitzkoi), consistent, d'autre part, en draps rouges & écarlattes de toutes sortes de qualités, en velours étrangers, en camelots du Jaïk ou fin armak, en toutes sortes de pelleteries légères de médiocre qualité, en pelisses cousues de peaux de Renards, de Lièvres, de Korsakis, ou de pattes d'Agneaux, en peaux cousues ensemble de Rats musqués du Wolga (Wuichuchol); plus, en peaux de Loutre & de Castor pour bordures, en cuirs de Russie, tant rouge que noir, en clincailleries, comme serrures de fer, cadenats, aiguilles, épingles, toutes sortes de grains de verres & de bagatelles d'émail, toutes sortes de miroirs, de la soie filée de toutes couleurs, du sucre en pain, du papier, des ingrédiens pour la teinture, comme alun, vitriol, cochenille, bois de Brésil, indigo, orpiment, blanc de céruse, &c.

Le commerce qui se fait ici avec les marchands asiatiques est, à le bien prendre, en général, moins considérable que celui qui se fait à Orenbourg; & les marchandises importées y sont, pour la majeure partie, de moindre qualité. En revanche, les échanges qui se font ici avec les Cosaques Kirgisiens de la horde moyenne, sont plus importans & plus lucratifs. Ceux-ci ne sont pas encore aussi versés dans le trafic qu'on appelle la petite horde, qui se rendent à Orenbourg; d'un autre côté, leur bétail & leurs Chevaux sont meilleurs; ainsi, le marchand du lieu gagne ici des deux manières, & toute espèce de bétail kirgisien est à beaucoup meilleur compte à Troitzkoi, qu'à Orenbourg.

Les bêtes à cornes sont en plus grande abondance dans cette horde; aussi en amènent-ils quantité pour les échanger, & l'on voit dans le nombre des Bœufs d'une taille & d'une beauté peu communes. Leurs Chevaux sont aussi plus grands & plus vigoureux, mais tout aussi sauvages & aussi indociles que ceux de la petite horde. Leurs Moutons & leurs Chèvres sont à-peu-près de la même nature, & n'en diffèrent point par la figure. Les Kirgisiens importent encore outre cela des peaux de Loups, de Renards rouges, de Renards des steppes ou Karganki, & de petits Renards de terre ou Korsakis, des peaux d'Agneaux, de Moutons & de Bœufs, de grosses étoffes de poil de Chameaux & des capottes, de grandes couvertures de feutres, des pelisses de peaux de Poulains, des cordes de crin & autres marchandises pareilles.

Pour mettre le lecteur en état de juger jusqu'à quel point le luxe est porté chez ces nomades asiatiques, & quels sont leurs besoins, nous donnerons ici la liste des marchandises & articles de clincaillerie que les marchands domiciliés à Troitzkoi leur vendent assez chèrement, & pour lesquels ils reçoivent en retour, indépendamment du bétail & de la pelleterie, de l'argent de la Chine, que la horde se procure ailleurs par le commerce de ce même bétail. Ces marchandises sont des draps rouges & écarlattes, depuis la plus fine qualité jusqu'aux draps de soldat, des camelots du Jaïk,

meilleurs que ceux des Kirgisiens, des calmandes, des toiles blanches & teintes en bleu, du linge de table, des étoffes de coton de la Chine (Kitaika), du velours de la Chine & du velours étranger, des pelisses légères, déjà portées ou neuves, recouvertes d'étoffes de soie ou demi-soie, des peaux de Renards de première qualité, de Loutres & de Castors, pour garnir les bonnets, des étoffes minces de soie, des ceintures de soie & de coton d'Astrakan, des cuirs de Russie & du maroquin, toutes sortes de parures de femme, des tresses, des houppes, des colliers, des pièces d'estomac, des plaques de fer-blanc, des grains de verre, des perles, des coquilles, appellées monnoie de Guinée (*Cyprea moneta*), des miroirs, des peignes, des rasoirs, des aiguilles, des épingles, de la soie à broder, du blanc de Céruse & du vermillon pour se farder, toutes sortes de ferrailles, des chaudières de fer de fonte, & de fer battu, des cuillers à pot, des trépieds, des chaînes, des équipages de Cheval, des serrures, des cadenas, des épieux, des haches, des couteaux, des ciseaux, des briquets, des boucles, des boutons de fer, de cuivre & d'étain, des entonnoirs, des étuis à aiguilles, des tabatières, des pipes, du cuivre & de l'étain brut & en plaques, du fil de fer, un peu de vaisselle d'étain, des tasses de bois, vernies & communes, des cassettes garnies de fer, de petites balances de paysans, des ingrédiens pour la teinture, du soufre, de la cire d'Espagne, de la poix, & enfin des gruaux, & du pain de seigle & de froment, du thé commun, du foin, &c. toutes marchandises qui sont, pour la plus grande partie, des productions & des ouvrages du pays, évaluées à très-haut prix, & rendant, par conséquent, le commerce kirgisien très-lucratif.

La chasse n'y est pas (dans la province d'Isett), un objet de grande importance; cependant, les Baschkires & les Tartares ne laissent pas de prendre encore une assez grande quantité de Martes de l'une & de l'autre espèce, mais qui égalent rarement en bonté les Usiniens; ils prennent aussi quelques Renards de médiocre qualité & des Loups. Lorsque les Kirgisiens sont en paix entr'eux, il y a beaucoup de ces amateurs de la chasse, qui se rendent, avec la permission des commandans, le long des lignes de la frontière, dans la steppe déserte jusque vers le Tobol & l'Ischim, pour y chasser: ils en apportent communément un riche butin en petits Renards, nommés Korsakis, en Renards communs & en Loups, ainsi qu'en Castors & en Loutres. On y prend encore quantité d'Hermines d'une belle taille.

Voyage de Tabynsk à Catharinenbourg.

A la chûte des premières neiges, les Baschkires quittent leurs demeures & se rendent de très-loin à la ronde dans les bois de leur territoire, & se partageant en diverses bandes, ils vont, par familles, à la chasse du menu gibier, tels que les Petits-gris & les Ecureuils volans. Mais s'ils font lever une grosse pièce, par exemple, un Cerf, un Elan, qui ne sont pas rares dans les montagnes; ils se réunissent en plus grand nombre, & poursuivent quelquefois un seul Cerf une semaine entière. Lorsqu'ils font des incursions dans la steppe kirgisienne, ils ramènent assez souvent, outre différens autres genres de fourrures, des troupes entières de Tarpannes ou Chevaux sauvages, qu'on a dressés. On rencontre de tems en tems, dans les steppes des environs, de petites Loutres de rivière (*Norka*), des Hermines & des Belettes communes; les Hamsters habitent les montagnes en très-grand nombre, tant les communs que les noirs.

Depuis que ces extraits sont faits, il a été annoncé une traduction françoise des voyages de Pallas, en cinq volumes in-4°., avec atlas; mais il n'en a paru encore que

le premier. *Paris*, 1788. Voici les notices qu'il contient, les plus intéressantes sur l'objet que je traite.

Bakaika ſur la Soka. « Cette partie occidentale de la Ruſſie, fournit des Chevreuils que les Tchonvaches & les Tartares, grands chaſſeurs, prennent à la fin de l'hiver dans des lacets, avec des pièges, ou à la courſe, au moyen de leurs ſouliers en raquettes. Ils les atteignent avec facilité, attendu que cet animal, enfonçant la légère croute formée ſur la ſuperficie de la neige, il lui eſt impoſſible de courir avec vélocité. Ces Chevreuils ſont d'une eſpèce particulière, & diffèrent de toutes les variétés connues en Europe............ Ces contrées, preſque incultes, abondent en Élans & en Renards: on en trouve quelquefois dont la peau tire ſur le noir.

« Parmi les Quadrupèdes dignes d'être obſervés, j'ai remarqué ſur-tout une variété du Hamſter, nommé ici *Karbouch*, animal très-commun dans toutes les contrées méridionales de la Ruſſie. Il abonde beaucoup plus dans les landes voiſines de Simbirsk, que l'eſpèce ordinaire, dont les couleurs ſont mélangées. Ces Hamſters noirs ſe mêlent aſſez fréquemment dans leurs amours avec les mélangés; il n'eſt pas rare d'en trouver de tout noirs & de mélangés dans la même portée. Un peu plus vers le Sud, aux environs de Samara, on ne voit aucun de ces Hamſters noirs; il n'eſt pas aiſé d'en déterminer la raiſon, puiſqu'on ne peut l'attribuer au climat, dans un auſſi petit eſpace. On voit aſſez fréquemment, dans les terreins montagneux qui bordent le Volga, les Marmottes de Ruſſie (appellées ici *Sourki*), qui vivent en famille. Les Blaireaux ſont auſſi très-communs dans ces environs. On y prend beaucoup d'Hermines d'une aſſez belle eſpèce. Le Putois blanchâtre y eſt encore plus commun. La Belette ordinaire qui, en Ruſſie, ainſi qu'en Sibérie, devient toute blanche en hiver, ſe prend plus rarement dans cette contrée. Les payſans de ces cantons font la chaſſe à ces petits animaux. Ils ont des chiens pour les guetter; ils les prennent enſuite dans des lacets ou dans des pièges dreſſés dans leurs terriers, ou encore, avec des petits morceaux de viande entourés de beaucoup de lacets.

« L'animal le plus commun, eſt l'eſpèce de Muſet (*Mus Citellus*), nommé par les Ruſſes, *Souſlik*. On le trouve dans toutes les contrées déſertes, ſituées entre le Don & le Volga, juſque vers le cinquante-troiſième degré de latitude. Le Souſlik a une peau tigrée fort jolie: on a tort de n'en pas prendre davantage, puiſqu'il eſt aiſé à attraper. Cet animal eſt plus grand dans la partie méridionale & orientale, qui s'étend depuis le Volga juſqu'en Sibérie; il a auſſi une peau différente, griſe & mouchetée; ſa queue forme le balai; il a la figure de la Marmotte, dont il a les allures. Ces contrées abondent en différentes eſpèces de ſouris qui dévaſtent les campagnes, ſur-tout ces deux eſpèces peu connues, qui ſe tiennent par troupes dans les meules de blé.

« Un autre animal auſſi remarquable, eſt le Rat muſqué (*Caſtor Moſchatus*), nommé ici *Vonichouchol*, il eſt très-commun dans les étangs ſitués le long du Volga. Comme les peaux ne peuvent ſervir qu'à border des habits fourrés, elles ſont à très-bon marché. Elle eſt compoſée d'un poil très-fin & très-doux, qui a la douceur & l'éclat du poil de Caſtor; quoiqu'un peu plus court, il ſeroit également propre à faire des chapeaux. »

Au mot *Belette ordinaire*, on trouve la note ſuivante.

« Linnæus n'a connu la Belette ordinaire d'Europe, qu'avec ſon poil d'hiver. Elle en change dans tous les pays ſeptentrionaux, ainſi que l'Hermine & le Lièvre. Ici, elle a, comme l'Hermine, une couleur aſſez déſagréable, d'un brun noirâtre; & en été, elles ont toutes deux, dans les pays méridionaux de l'Europe, le poil d'un

roux très-beau & très-vif. J'ai vu des Hermines des Isles Moluques, qui conservent dans toutes les saisons, la même couleur, ainsi que les Belettes des pays méridionaux de l'Europe. M. de *Buffon* s'est trompé en regardant l'Hermine comme un animal qui n'appartient qu'aux régions du Nord. »

Markvaschkié, au long du Volga. « Les bois fourrés des montagnes donnent retraite à des Ours noirs & à d'autres animaux à peau rousse, & quelquefois à des Loups-cerviers. Les Martes y sont rares; mais on y prend en revanche beaucoup d'Écureuils de grande taille & d'une belle espèce; ils sont d'un gris blanchâtre, leur fourrure mérite d'être placée immédiatement après celle de l'Isatis. On prend aussi de ces Écureuils dans les bois qui bordent la Samara & dans toute la contrée supérieure de la Soka. »

Samara. « Il s'y vend beaucoup de peaux d'Agneaux qu'apportent les Kirguis & & les Kalmouks du Saïk. Ils nomment ces peaux *Merlouchki*. Après les avoir assorties, ils les font apprêter & coudre en pelisses ou touloupes, par les Kalmouks chrétiens, habitans de cette ville, avant de les porter à Moskow ou ailleurs. La plus grande partie des fines peaux d'Agneaux débitées en Russie, viennent de Samara, ainsi que les fourrures faites avec les pattes de ces mêmes agneaux, qui font une partie du paiement des femmes Kalmouks qui cousent les fourrures. Elles les apprêtent & les cousent d'abord par bandes, & en font ensuite des pelisses qu'elles vendent à très-bon compte. Elles se procurent le fil nécessaire à bon marché, en effilant la toile de Russiie, qu'elles coupent par morceaux d'une aune; elles s'en servent pour coudre les peaux communes; celles qu'elles destinent à leur usage, le font avec des nerfs d'animaux effilés, ce qui est bien plus solide. »

« On prend pendant l'hiver, dans les landes de Sizran, qui s'étendent jusqu'auprès de Medveditza, un animal particulier aux Steppes de ce pays & inconnu en Europe: on le nomme dans la petite Russie & en Pologne, *Pérégouznia* & *Peréviejka*; il est désigné sous le nom de *Pérévoschik*, dans le commerce de la pelleterie. Il ressemble par sa figure & ses allures, à la Belette; mais, sa peau tachetée & fortement colorée, lui donne une beauté singulière; on pourroit l'appeller avec raison, la *Belette tigrée*...... Je la donne sous le nom de Belette de Sarmatie, (*Mustela Sarmatica.*)

Borsk. « Cette contrée produit beaucoup de Gazelles & d'Élans; ils se dispersent en hiver dans les bois & les buissons situés sur les bords des fleuves, des rivières & ruisseaux qui s'y jettent, ainsi qu'auprès des montagnes des Landes. Les Élans se nourrissent en hiver avec les jeunes pousses & les écorces du tremble & du peuplier qui y abondent. En été, ils ne peuvent être mieux abrités & trouver une meilleure nourriture que sur les vastes montagnes de ces Landes désertes. Le Chevreuil y est également bien; le vent enlevant la neige de dessus les éminences, il se nourrit avec l'herbe qui s'y est conservée. Les Kosaques tuent chaque année un nombre limité de ces Chevreuils & Élans. Le tems de la chasse est ordinairement dans le mois de mars; le soleil qui a déjà acquis de la force, fond la superficie des neiges, & les gelées de la nuit forment des croutes assez fortes pour courrir dessus avec des patins de bois, appellés *lishi* par les Paysans........... Leurs peaux se vendent à un très-bon prix; elles sont assez belles, très-légères; & elles résistent beaucoup à l'humidité. Quelques personnes en font des Wildschoura communs; elles seroient bien plus propres à cet usage, si le poil ne tomboit pas aussi aisément.

» On trouvoit autrefois, près du ruisseau de Bousoulouzk, des Castors, des Loutres & des Sangliers; mais le grand nombre de Kosaques chasseurs les ont bientôt eu exterminés. On y voit encore beaucoup d'Ours, de Blaireaux & d'Élans. »

« Les Kirguis échangent encore beaucoup de pelleteries communes, telles que des

peaux de Loups des Landes, dont le poil eſt mauvais, mais qui ſont très légères, des peaux de Renards des Landes, qu'ils appellent *Karagan*; ils ont à peu-près la couleur des Loups : on en tire également des Landes Kalmoukes ; des petits Renards d'une eſpèce particulière, qui habitent les Landes montagneuſes : on les nomme ici *Korſak*; des Chats ſauvages, & beaucoup de peaux d'Agneaux. Les peaux ſont ſouvent plus belles que celles vendues par les Kalmouks ; elles forment un article conſidérable dans le commerce de la pelleterie. »

Viennent enſuite des détails & procédés très-intéreſſants ſur la préparation des peaux fines & communes de moutons & d'autres animaux, & ſur la fabrication des vaſes de cuir de toutes formes & grandeurs, avec des peaux de Chevaux & de Bœufs. Mais, entraîné à rapporter les procédés précédens, parce qu'ils tiennent à la *pelleterie*, nous renvoyons, pour ceux-ci, à la *tannerie*, dont les derniers ſur-tout dépendent eſſentiellement.

Lorſque je fis ces extraits, des voyages de Pallas, en 1790, je n'en connoiſſois que le premier volume; & j'étois fondé à croire qu'ils n'en exiſtoit pas d'autre, puiſque les premiers traducteurs & entrepreneurs avoient manqué à l'entrepriſe, & que l'on diſoit par-tout qu'elle ne ſe continueroit pas. Ce n'eſt qu'en décembre 1791, que j'apprends l'exiſtence d'un ſecond volume, & que je lui trouve, avec ſurpriſe, la date de 1789. Je partageois cette ignorance, & je partage cette ſurpriſe avec la plupart des naturaliſtes de Paris, à qui j'abandonne le jugement de cette traduction, me réſervant ſur la partie des arts, quelques doutes que je crois très-fondés, & m'en tenant d'ailleurs à extraire du ſecond volume, comme du premier, quelques paſſages qui ont rapport à ce que je traite.

« Ces montagnes aux environs de (*Kouſchvinſkaia*), peu habitées, ſont remplies de gibier; on y trouve auſſi des Zibelines, que les payſans vont prendre dans leurs nids lorſqu'elles ſont jeunes ; il eſt cependant très-difficile de les avoir en vie. On y voit auſſi des Ours, des Gloutons & des Loups. Ces derniers ſont plus petits que les Loups ordinaires, & ſouvent tout noirs.......Les Écureuils à raies, appellés par les Ruſſes, *Bouroundouk*, y abondent auſſi...... On rencontre cet animal depuis le Kama, juſqu'à l'extrémité de la Sibérie, par-tout où il y a de grandes forêts d'arbres à réſine. En été, les Zibelines & les autres eſpèces d'Écureuils les chaſſent & en font leur proie.......... La Taupe eſt auſſi commune dans cette contrée. Elle eſt remarquable par ſa groſſeur, qui eſt ſouvent extraordinaire, & par ſa couleur, qui eſt communément toute blanche. »

Ce qui me reſteroit à extraire de plus intéreſſant, ſont, d'une part, la deſcription d'un trébuchet à Zibeline, de l'invention des Vogouls; de l'autre part, la chaſſe des Oies ſauvages & autres oiſeaux d'eau, ſur les lacs, par les payſans Koſaques. L'auteur, à qui je renvoie, ou à ſon traducteur, je ne ſais, auroit pu, ce me ſemble, rendre ces paſſages plus clairs.

Après ces remarques générales, j'en vais donner quelques particulières ſur la Marte Zibeline, encore tirées de la *deſcription du Kamſchatka* de STELLER, ou du *Spicilège Zoologue* de PALLAS.

La chaſſe des Zibelines ſe fait en plus grande partie par les *Vogulizes*, les *Oſtiaques* & les *Tongous*, qui payent en peaux un tribut qu'ils appellent (*jaſaſchaye*). Les Tungous payent chaque année pluſieurs peaux par tête, les autres peuples en payent deux. — La beauté, au reſte, la bonté & la couleur des peaux de Zibelines varient à tel point dans la Sibérie, qu'une paire ſe paye depuis un juſqu'à quatre-

vingt roubles dans ce royaume, & de deux jusqu'à cent soixante-dix dans l'empire de Russie. La manie des amateurs de ces peaux, est presque égale à celle des fleuristes.

La beauté des Zibelines consiste, premièrement, dans leur grandeur, ce qui fait préférer les mâles aux femelles. Secondement, dans leur noirceur & dans la beauté, la longueur, l'épaisseur, la douceur & l'égalité des poils, plus longs que les autres, que l'on nomme *Oss*, dans la couleur brune des poils, plus courts, que l'on nomme *Pod-Oss*, & la couleur obscure du duvet, qu'on nomme dans le pays *Semlja*, & qui, dans notre langage, signifie le fond. S'il se trouve des peaux dont tous les poils & le duvet soient noirs, celles-là sont les plus estimées & les plus précieuses. Les meilleures & les plus belles se vendent aux grands de Russie, ensuite aux Turcs & aux Polonois. Les moindres s'envoyent dans les autres provinces de l'Europe. Les plus mauvaises, & une partie des médiocres, se vendent aux Chinois: comme ils sont très-habiles dans la teinture, ils ne recherchent que des peaux de Zibelines grandes & velues. Aussi les Kamtchatkadiens & les Sibériens leur en envoyent-ils de telles, mais rarement en reçoivent-ils qui soient noires.

Il n'est pas étonnant, que, mettant un si grand prix à cette marchandise, les marchands aient inventé des moyens pour en cacher les défauts, pour en augmenter la beauté & le prix; mais aussi en a-t-on trouvés pour découvrir de telles fraudes. Les connoisseurs n'achetent jamais des peaux lorsque le ciel n'est pas serein; & c'est ce temps que choisissent ceux qui en ont à vendre de mauvaises. Il faut prendre garde que celles qu'on achète aient été noircies à la fumée ou par la teinture; les hommes du peuple possèdent parfaitement l'art de les apprêter ainsi. On reconnoît cette fraude, si l'on plie un peu en deux le poil en dehors; car, alors, on voit que la teinture n'a pas également pénétré tous les poils intérieurs; on la reconnoît encore en frottant le poil d'un linge blanc & humide. Enfin la manière la plus sûre & qui fait connoître la teinture la plus adroite, c'est de frotter la peau avec un morceau de saule tout fraichement pelé & rendu raboteux avec un couteau.

Une chose à remarquer, c'est qu'il n'est aucune peau qui soit aussi sujette que celle de la Zibeline à perdre de sa beauté & de son prix par le laps du temps, si l'on n'en a le plus grand soin. Pour prévenir cet accident, on emploie diverses méthodes afin de les mettre à l'abri de l'humidité & de la chaleur alternative de l'air, pour en éloigner les insectes, & afin de conserver aux poils leur luisant & leur douceur. La manière la plus usitée est de les enfermer dans un sac de toile noire ou bleue, de manière que les poils des unes ne touchent point ceux des autres. D'autres les serrent dans un sac de cuir de Russie qu'ils ont oint d'huile de Bouleau. L'odeur de ce cuir éloigne les insectes.

Mais la meilleure manière de conserver les peaux de Zibelines, est celle qui se pratique dans la Sibérie orientale: on renverse la peau d'une Loutre, & l'on y en met autant qu'elle en peu contenir. J'ai ouï dire que les Kamtchatkadiens les rangent dans des paniers faits à ce dessein, lit par lit, en mettant entre deux de la poussière très-sèche de bois pourri pour les mettre à l'abri de l'humidité, & ils cousent ces paniers dans des sacs de cuir. Les Tongous rangent leurs plus belles peaux entre des morceaux d'écorce de bouleau, les pressent & les cousent ensuite dans du cuir, par ce moyen ils les conservent longtemps sans qu'elles soient aucunement endommagées. Les peaux de Zibelines même, après un long usage, donnent encore par elles-mêmes une odeur de musc assez agréables. Les variétés sans nombre dans la couleur, auxquelles les Zibelines sont sujettes, plus mêmes que les Renards, ainsi que leur bonté, dépendent du lieu ou du climat où elles vivent; c'est là ce dont il nous reste à parler un peu au long.

Ceux qui ſont exercés dans cet art, en voyant la peau d'une Zibeline, connoiſſent dans quelle contrée & auprès dequel fleuve elle a été priſe, & comme c'eſt ſur-tout le long des fleuves qu'on en fait la chaſſe, on voit à ſa beauté auprès duquel elle a été nourrie. Les Zibelines ſont d'autant plus mauvaiſes, qu'elles ont été priſes dans une contrée plus occidentale, & d'autant meilleures, qu'elles ont été priſes dans des provinces plus orientales. Ainſi les plus mauvaiſes ſont celles qui vivent le long du fleuve *Oby*, les médiocres ſont celles qui vivent le long du *Jéniſéa*, & les plus belles ſe trouvent auprès de la rivière de *Léna*, du fleuve de *Wilimi* & du lac *Baïkal*.

Au reſte les plus belles, toutes choſes égales d'ailleurs, ſont celles qui ſe prennent ſur les Alpes & leurs environs.

Les plus belles de toutes ſont celles qu'on prend ſur les bords du fleuve *Wilimi*, des lacs d'*Oron* & de *Baunt*, aux ſources du *Barguſin*, du *Nerſtka*, *de l'Uth* & de *l'Ochota*. On tire aiſément juſqu'à huit cents roubles, dans les environs de ces lieux, d'un paquet de quarante de ces peaux.

Parmi celles qui vivent ſur les bords de l'Oby & du Jéniſéa, les plus belles ſont celles qu'on prend ſur les Alpes altaïques; & parmi celles qui vivent dans les forêts, on préfère celles qui ſont dans les forêts de ſapins, parce qu'elles ont le poil & le duvet noirs. Après elles, on recherche celles qui ſe tiennent dans les forêts de peupliers ou de ſaules; leur duvet eſt ordinairement de couleur azurée. Les plus mauvaiſes ſont celles qui vivent dans les forêts mélangées, & dans les lieux hériſſés de rochers & de buiſſons épineux, en partie, à cauſe qu'elles ſe nourriſſent des fruits de ces arbres qui ſont fort gras, & qu'ils diſtilent une réſine abondante, qui fait que les Zibelines laiſſent leur poil aux troncs & aux branches de ces arbres lorſqu'elles les touchent. On en prend de très-mauvaiſes dans les montagnes de la preſqu'île de Kamtchatka, ſur les bords de la mer, parce que la ſituation la rend ſujette aux injures de l'air. Parmi ces dernières, on préfère celles qui vivent dans le milieu de la preſqu'iſle, le long du fleuve d'*Urk* & du *Tigre*, dans les Apalaches & les Volcans; & celles qui vivent à l'extrémité angulaire de ce pays, ſont eſtimées les pires: leur poil qui eſt très-clair eſt ordinairement roux ou gris pâle.

En général, le froid qui règne ſur le ſommet des Alpes & la rigueur du climat des contrées orientales de la Sibérie, loin d'altérer la longueur & la beauté des poils des Zibelines, ne font que les rendre plus beaux; & l'on obſerve que ces animaux, vivants dans les forêts, y acquièrent une belle couleur. Comme les Zibelines ſe tiennent dans le creux des arbres, il eſt probable que leurs émanations contribuent au changement de leurs poils, ainſi que les végétaux dont ils ſe nourriſſent.

On remarque que les Zibelines ſont plus belles ſuivant qu'elles vivent ſur les rives d'un fleuve ou d'un autre. Celles qu'on prend ſur celles du Wilimi, ſont plus grandes que les autres, ont un poil plus long & plus garni; la couleur en eſt noire. Ces peaux ſont douces au toucher. Une paire de ces peaux ſe paye, à *Jamtsk*, de dix à ſoixante roubles, & à Moſcow, environ le double.

(En reliſant ces notes, j'y ai trouvé quelques répétitions du texte; mais il m'a fallu faire tant de recherches, extraire tant d'ouvrages, employer tant de traductions, faites en divers tems, que j'avois perdu l'idée de l'emploi de divers paſſages; & comme il eſt des choſes eſſentielles qui n'ont point été dites ailleurs, & que le tems me preſſe, je trouve moins d'inconvénient de tout laiſſer que de tout ſupprimer).

J'ai donné divers autres détails ſur la chaſſe de pluſieurs ſortes d'animaux à four-

rures, & le commerce de leurs dépouilles, principalement de la Zibeline; ces détails font tirés de *Pallas*, de *Schreber*, *Muller*, *Steller*, de divers autres auteurs & voyageurs. M. Peyssonel, dans son *Traité du commerce de la Mer noire* (2 vol. in-8°. 1787.), nous a donné quelques détails intéressants sur le commerce des pelleteries russes en Crimée : j'en placerai ici un extrait.

Poids & mesures de Crimée & Turquie.

Le *quintal* = 44 ocques = 135 liv. 4 onces de France.
Le *Batman* = 6 ocques = 18 liv. 12 onces.
L'*Ocque* = 400 dragmes = 3 liv. 2 onces, la livre de 16 onces.

Poids & mesures de Russie.

La *livre* = 13 onces de France. 32 lots = 1 liv.
3 *Solotniks* = 1 lot = 3 grains. 1 grain = 10 scrupules.
Le *Poud* = 40 liv. de Russie = 33 liv. de France.
Le *Berkowitz* = 10 pouds.

Distances ou longueurs.

Vestre = $\frac{1}{4}$ de lieue de France, de 25 au dégré.
Archine : 164 = 100 aunes de France.
Verschok = $\frac{1}{16}$ de l'Archine.
Le *Sac* = 3 archines, pour les seules pelleteries.

De Crimée & Turquie.

Piastre de Crimée = 10 sous de France.
Piastre de Turquie = 3 liv. de France.
Idem. = 7 $\frac{1}{2}$ piastres de Crimée ; quelquefois elle n'en vaut que 6.
2 Paras de Turquie = 3 sous de France.
Sequin de Venise = 3 piastres 35 paras de Constantinople = 11 liv. 12 sous 6 deniers de France.
Ecu de Pologne = 1 piastre 20 paras = 4 liv. 10 sous.

Marchandises de Russie à vendre en Crimée.

Pour environ 150,000 piastres de pelleteries qu'y portent les Russes. Tous ceux qui font ce commerce s'enrichissent en peu de temps. Il y a plusieurs marchands qui font chaque année ce voyage. Ces pelleteries sont le *Samour* ou Martre Zibeline, — le *Vachak* ou Loup-Cervier, le *Karsak*, le Sousamour, ou Martre aquatique, — le *Zardava* ou Martre ordinaire, — le *Kakom* ou Hermine, — le *Tilki*, ou Renard de toute espèce, — le *Sindjab*, ou Petit-gris, — le *Satrandje* ou Petit gris varié, — l'*Ala-Karin*, *idem*, — le *Guendjon* ou Ecureuil, — le *Kédi* ou Chat, — le *Babak* ou Chien, — le *Kondouz* ou Loutre ou Castor — & le *Tawchan* ou Lievre.

Les *Renards* de Crimée sont inférieurs à ceux de Russie & de Pologne. On en trouve cependant d'assez beaux. On les prend dans des trapes, ou on les tire au fusil ou à la flèche ; on porte les peaux au marché, telles qu'elles sortent de dessus l'animal. Les marchands les divisent en six espèces de fourrures : du gosier on fait le *Bogar* pour parrements & bordures; du dessus de col, le *Djilgava*, pelisse fort estimées ;

eſtimée; des flancs & du ventre, le *Naſé*, l'intérieur des peliſſes; du dos, la fourrure appelée *Sirt*, commune & à bas prix; des pieds, de la tête, d'autres peliſſes. Les queues de Renard ne ſervent que pour rembourer les matelats, les couſſins. La plus grande partie de ces pelleteries ſe conſomme dans le pays & lieux circonvoiſins.

Les peaux de *Loups* d'hiver ſeulement peuvent ſervir pour fourrure : en été elles ſont mal garnies de poil, & ſe vendent à bas prix.

Les *Gandjens* de Crimée ſe tirent de leurs trous, en les rempliſſant d'eau juſqu'à ce qu'ils en ſortent, on ne les chaſſe qu'en hiver; en été la peau eſt peu fournie, & n'eſt pas eſtimée : les noires viennent de Ruſſie & de Pologne.

Les peaux de *Lievre* ſont en quantité immenſe : celles d'hiver ſont le plus eſtimées. Celles de *Chat* ſont de cinq eſpèces : — blancs, — noirs, — gris, — roux, — pies, ou ceux de diverſes couleurs.

Les peaux d'*Agneaux* ſont blanches, noires, griſes, rouſſes; les griſes ſont les plus eſtimées, les noires enſuite, les rouſſes & les blanches les dernières. Il faut quatorze ou ſeize peaux pour une fourrure. Il s'en conſomme immenſément. Les peliſſes de peaux de *Mouton* ſont d'un uſage général; il y en a auſſi de noires, de griſes, de rouſſes, de blanches : tout le monde en porte, le nombre en eſt immenſe. Les peaux d'*Agneaux* pour bonnets : on en conſomme dans le pays en quantité prodigieuſe, & il en paſſe chez toutes les nations qui ſe coëffent à la Tartare, pour environ 300,000 piaſtres. Priſes des Agneaux mort-nés, ou qui ont vécu peu de jours, pour border les bonnets à la Tartare.

Ces peaux ſe portent au marché, telles qu'on les a tirées de deſſus l'animal. Les marchands les font préparer : d'abord on les lave à l'eau pure, enſuite on les met dans du ſon, & aprés les en avoir retirées, on les lave une ſeconde fois dans de l'eau ſalée. Cette préparation rend la peau rouſſe, lui ôte ſa puanteur, & donne au poil du luiſant & de l'éclat. Les plus belles ſont les griſes, elles paſſent en Pologne, pour les bonnets à la polonoiſe. Quelques Polonois en font des ameublements. Les peaux noires ſe débouchent du côté de l'Arménie, &c. On trouve quelquefois en Crimée des peaux d'Agneaux d'Aſtracan & du Koraſſan, mais en petite quantité : comme celles de Crimée, blanches, griſes & noires, elles ont le poil court & plus friſé, la peau en eſt mieux préparée, & travaillée comme le Chamois; mais elles ſont auſſi les plus chères. L'article des peaux eſt peut-être le plus ſolide & le plus lucratif du commerce de Crimée.

La Marte Zibeline eſt la plus précieuſe fourrure après le Renard noir: dont le prix eſt exorbitant pour les ſouverains. La nuance, la longueur, la ſoupleſſe du poil déterminent le prix de la Marte Zibeline Les plus noires ſont les plus eſtimées: celles de Ruſſie les plus recherchées; le prix eſt de 400 à 2000 piaſtres. Les gens que leur état met dans le cas de porter des peliſſes de Marte, & qui ſont gênés de la fortune, ne mettent que les garnitures & les parements, des belles parties; ils garniſſent ailleurs, des pieds de l'animal. — Le Loup-Cervier eſt eſtimé : ſa peau eſt blanche & mouchetée de noir. Le poil en doit être long, bien fourni & bien blanc; prix, de 300 à 1000 piaſtres. Ceux de Ruſſie ſont ſupérieurs à ceux d'Abaza, & inférieurs à ceux de Pologne. — Le Korſak eſt auſſi eſtimé : poil blanc, long & fourni, de 100 à 500 piaſtres. — La Marte aquatique, d'une couleur foncée, d'égalité de nuance, le poil luiſant & fourni, de 60 à 200 piaſtres. — Marte ordinaire n'eſt eſtimée que de couleur foncée, le poil long & touffu, de 50 à 150 piaſtres. — L'Hermine la plus blanche, de 60 à 100 piaſtres. La fourrure appelée *Laska*, qui eſt de la peau des jeunes Hermines, eſt commune & de peu de durée; le poil n'eſt pas bien ferme, il n'a ni conſiſtance ni luiſant, de 25 à 35 piaſtres,

— Le *Yalan-Kakouan*, ou la fausse Hermine, est prise du ventre du Petit-gris : cette fourrure dure aussi peu que le Laska & coûte cependant moins, de 7 à 8 piastres. — Il vient de Russie en Crimée des peaux de Renard non travaillées, & des fourrures de cet animal, de toutes espèces. Les fourrures de Renard de Russie sont plus estimées que celles de Crimée & de Pologne, & coûtent davantage. — Les Petits-gris qu'on apporte de Russie en Crimée, sont de diverses qualités, de 8 à 10, jusqu'à 32 à 34 piastres. Les fourreurs font des pelisses de toutes les parties de ces peaux; l'art est d'assortir le mieux pour une nuance la plus égale, les claires pour les blancs, les foncées pour les noires, poil long & dur. Pelisses de Petit-gris blanc & noir, coûtent jusqu'à 300 piastres. Petit-gris varié, rangées en compartiments, de 8 à 9 piastres; plus foncés, plus communs, de 3 à 4 piastres.

Les Ecureuils de Russie sont noirs, blancs & mêlés, les noirs, de 13 à 13 ½ piastres; les blancs, de 6 ½ à 7; les autres, de 4 à 6. — Les Chats de Russie, de même qualité & prix que ceux de Crimée. — On fait des fourrures de la peau de Chien, lorsqu'elle a été teinte en noir, pour la basse classe. — Les Castors servent aux Tartares à border ou galoner les pelisses : la consommation en est immense en Crimée. Il en vient cependant de Pologne, qui sont plus estimées que celles de Russie. Le plus noir & le plus luisant est le plus recherché : la peau est trop dure pour en faire des fourrures. — Les Lievres de Russie se vendent en tables appelées *Koulkas*, de 60 paras à 2 piastres. Toutes les fourrures dont on vient de parler viennent en peaux & en tables : les peaux se vendent en proportion du prix des tables, suivant le nombre de peaux que contiennent celles-ci.

Outre les pelleteries de Russie, il en vient encore en Crimée, de la Pologne & de la Moldavie.

Extrait des productions de la Russie, qu'on peut exporter.

(*L'auteur a outre-passé la permission, & le gouvernement russe en a été fâché : il a dit ce qui se fait, au lieu de ne dire que ce qu'il est permis de faire. Mais là, comme ici & par-tout, on fait la contrebande, & le tarif des droits de sortie de 1783, que l'auteur rapporte, ne parle pas de ce dont l'extraction est prohibée.*).

Renards noirs de diverses qualités. Ventre, gorge, dos, chignon du col, pattes, front, queue. — *Renards de pierre* bleue, Ventre, gorge, dos, chignon, pattes, front, queue. — *Renards* rouges, *idem. idem.* — *Martes Zibelines*, *idem. Martes* de différentes sortes, *idem.* — *Hermines*, premières qualités & petites. — *Lynx* de diverses sortes. Ventre, dos, pattes. — *Rassamaki.* — *Petit-gris* blanc, gris et noir. Ventre, dos, queue. — *Rass* palmites tigrés & zébrés. — *Belettes.* — *Korsaki.* — *Charki.* — *Ours* noirs, gris & blancs. — *Loups* de différentes sortes. Ventre, dos. — *Lievres* blancs & gris. Ventre, dos, pattes, front, oreilles. — *Lapins* blancs noirs & gris. Ventre, dos. — *Agneaux* d'Ukraine, de Kalmoukie, des Kirgis & de Russie, blancs, gris, rouges, bruns & noirs. — *Agneaux* mort-nés, gris & noirs. *Moutons* blancs, rouges, bruns & noirs. — *Chats* de toutes sortes de couleur. Ventre, dos. — *Blaireaux.* — *Genettes.* — *Ircha.* — Toutes ces pelleteries se vendent en pièces, en manchons, en sacs & à la pièce.

La quantité de cuirs ou peaux préparées ou à préparer, en tannerie ou corroyerie, en chamoiserie ou mégisserie, de poils de toutes sortes d'animaux, de plumes & duvets qui sort de la Russie, est immense; mais ce n'est pas ici le lieu d'en parler.

De la Circaſſie.

Il ſort, année commune, 50 mille peaux de Marte, appelées *Zerdava*, de 40 à 50 paras la pièce; elles paſſent de Tamon à Caffa, où on les prépare pour les envoyer à Conſtantinople. — 5 mille peaux de *Sangſar* ou Fouines, de 25 à 30 paras la pièce. — 100 mille peaux de *Tilki* ou Renard, de 25 à 30 paras. — 100 mille peaux de *Loup*, de 50 à 60 paras. — 3 mille peaux d'*Ours*, qui vont de Bourgar en Allemagne & en Pologne. — 500 mille peaux de *Mouton*, d'un para la pièce. Toutes ces pelleteries viennent à Taman brutes : ce ſont les marchands qui les achètent, qui les préparent.

EXTRAIT *des nouvelles de la république des Lettres & des Arts.* — Paris, le 27 fevrier 1788.

Ruſſie. Les principaux marchés de pelleteries ſe tiennent à Orenbourg & à Archangel; de-là, on exporte ces denrées pour les marchés de la Chine à Kiachta & Zurachata; pour les marchés de la Turquie, à Tagamock, par la mer d'Aſoff; pour la Perſe, à Aſtracan; pour l'Europe, à Pétersbourg & à Moſcow. Les Bulgares portent à Orenbourg des Caſtors & des Loutres : les Mirgiſes y portent des Loups, des Renards, des Chats ſauvages & des peaux d'Agneaux, Les caravanes d'Aſie y portent des Agneaux gris & des noirs, des Tigres & des Chats-Tigres. Après Orenbourg, le meilleur entrepôt eſt Irbit. Le commerce de cette place a conſidérablement augmenté depuis 1753, époque où les impôts de l'intérieur ont été abolis. Des villes limitrophes de la Sybérie, on amène les Martes, les Martes Zibelines, les Hermines, les Petits-gris, les Renards, les Loups, les Loutres, les Caſtors, les Elans, les Rennes.

Voici le tarif des fourrures, tel qu'il eſt actuellement (en 1788).

Ours. L'Ours noir vient du Nord de Berezof, & l'Ours blanc vient des Caps les plus ſeptentrionaux de l'Océan. Les peaux d'Ours les plus grandes ſont apportées de la côte de Jeniſei. En 1786 on en a exporté 150 d'Archangel, & 1792 de Pétersbourg. La grande Ours noire ou brune vaut à Orenbourg, de 3 à 8 roubles; la griſe, de 1 à 3 roubles, & cette dernière vaut à Kiachta 2 à 3 roubles.

Caſtors. Les noirs ſont les plus beaux & les plus fins. On les trouve ſur les bords du gouvernement de Berezof, vers le Nord. Les plus grandes peaux valent à Orenbourg 1 rouble & 50 copecs; les moyennes, 1 rouble, 20 copecs; les petites, 1 rouble.

Civets. On trouve cet animal le long du Wolga. On fait de ſon poil des chapeaux, & l'on ſe ſert de ſa fourrure pour des bordures. Chaque peau ſe vend à Orenbourg 2 copecs, & à Kiachta, de 28 à 34 copecs.

Ecureuils. On trouve l'Ecureuil gris dans les environs de Samur & de Straunopold. En 1786, on en a exporté 66,990 d'Archangel, & 116,766 de Pétersbourg. Le mille de ces peaux ſe vend à Archangel, de 95 à 100 roubles; & à Pétersbourg, 24 roubles, le cent bien choiſi.

Loutres. Les peaux de Loutres du Kamtchatka & des îles Alchuts ſont les meilleures. On les vend à Pétersbourg à la meſure, qui s'appelle Archine. Celles de la première qualité ſe vendent 150 roubles les deux meſures; celles de la ſeconde, 50 roubles; celles de la troiſième, 25. Les Loutres de rivière ſont à meilleur marché, on les vend à Kiachta, de 2 à 11 roubles pièce.

Renards. Le Renard noir de Sibérie ſe tient le long des rivières Lena, Indigirsk & Kowy. Le meilleur vient du gouvernement d'Exoulzz; mais toutes les peaux de ces Renards ſont réſervées pour la cour. Elles ne ſe vendent point dans le commerce. Celles qui ſe vendent viennent des îles aux Renards. On les apporte à Orenbourg, & elles paſſent de-là en Pologne & en Turquie. Le Renard blanc & le Renard bleu viennent du gouvernement d'Archangel, & les plus belles peaux s'apportent de Jeniſei. Il y a des Renards de terre, rouges, & il y en a de gris. Il en a été exporté d'Archangel, en 1786, 2219 de gris, & 5868 de rouges. La peau de cette première eſpèce ſe vend 150 copecs. Le Renard noir ſe vend à Pétersbourg, 80 roubles; la ſeconde qualité & la troiſième, 15 roubles : le Renard blanc, 5 roubles; le rouge, 16 roubles.

Hamſters. Eſpèce de grand Rat noirâtre, qu'on trouve à l'Oueſt de la Ruſſie.

Lièvres. Il y en a de gris & de blancs. En 1786 on en a exporté d'Archangel 37713, & de Pétersbourg, 279822. On les achète à Archangel de 140 à 160 roubles le mille, quand ils ſont blancs. Le mille des gris ne vaut que 38 roubles. A Pétersbourg les peaux de Lievres blancs de Sybérie valent 110 roubles; & celles des gris de l'Ukraine, première qualité, de 140 à 150 roubles le mille.

Hermines. Les meilleures Hermines viennent du gouvernement de Cazan. En 1786, l'exportation en monta, pour Archangel, à 2800; & pour Pétersbourg, à 1480. L'Hermine préparée en Sibérie, de la première qualité, vaut 13 roubles; ſans être préparée elle n'en vaut que 8. Les communes ſe vendent 6 roubles pièce.

Putois. Les plus belles peaux de Putois de Sibérie ſe vendent à Kiachta, de 11 à 15 copecs.

Lapins. Il y en a de gris, de blancs & de noirs. Ces derniers ſe vendent à Pétersbourg, 8 roubles le cent; les gris, 5 roubles; les blancs, 6.

Moutons. La plus grande partie des peaux de Mouton vient de Samara, dans le gouvernement d'Orenbourg, où les Tartares les portent dans l'hyver. Il y en a de pluſieurs eſpèces. La plus eſtimée eſt celle des Moutons noirs, & plus particulièrement encore de ceux de l'Ukraine. Elles ſe vendent à Pétersbourg 10 roubles le cent; mais celles qui ſont ſuperfines vont quelquefois à 7 roubles la pièce. On s'en ſert non-ſeulement pour border les vêtemens, mais encore pour les doubler.

Lynx. Le Lynx ſe trouve en grande quantité dans le gouvernement de Berezof. La première qualité de ſa peau ſe vend à Orenbourg, 4 roubles, & dans la capitale, 12 roubles.

Chats-Lynx. Ces animaux habitent les environs du lac Aral, & de la rivière Syr-Daria. Leurs peaux ſe vendent à Pétersbourg, quand elles ſont noires, 85 roubles le mille; les griſes ou tachetées, 35 roubles.

Martes. On n'en voit que dans les montagnes qui ſéparent la Ruſſie de la Sibérie. Le Gouvernement de Cazan donne les plus belles peaux de cette eſpèce. Ce ſont les Tartares Baſchkirs qui les fourniſſent. Le prix eſt de 40 à 50 copecs chacune, à Orenbourg, & à Kiachta, de 90 copecs à 3 roubles. Les queues ſe vendent 20 copecs pièce.

Tigre. Les peaux de Tigre ſont apportées par les marchands perſans à Orenbourg; on les vend à Kiachta, 7 roubles pièce.

Belette. La Belette ordinaire ſe tient ſur les grandes rivières; mais la rouge vient de Sibérie. Les 100 peaux de celle-ci, toutes préparées, ſe vendent à Pétersbourg, de 15 à 18 roubles.

Loups. Les Loups blancs ſont les plus rares, & viennent de la rivière de Jeniſei. Ceux du gouvernement de Cazan ſont beaux, mais moins eſtimés. Les peaux de

Loups blancs s'apportent à Orenbourg, où l'on vend celles de la première qualité, 600 roubles.

Zibelines. Les Zibelines sont une espèce de Martes. Les plus belles se tirent du gouvernement d'Irkoutz. Leurs peaux passent presque toutes en Turquie, en Chine, en Perse. On les vend à Pétersbourg, 200 à 150 roubles, quand elles sont bien noires. Les queues valent 90 roubles les 2000.

Du changement de couleur des animaux.

Le changement de couleur des animaux dont les hommes emploient la fourrure, entre singulièrement dans mon plan, puisqu'il influe sur ses usages & son prix. Voici comme l'auteur s'en exprime.

« Les Ecureuils de ce pays (toujours des environs de *Woronesch*) commencent dès le milieu de novembre à changer leur couleur fauve en blanc. C'est le dos qui blanchit le plus vîte, ensuite le ventre, puis les pattes, & enfin la tête. La partie supérieure du corps reste toujours d'un gris cendré, plus ou moins foncé. Il y a de même ici des *Chats-Huants* sans oreilles (*Strix nivea. Linn.*) qui sont d'une couleur foncée en été, & qui deviennent blancs en hiver.

Mais quelle peut être la raison pour laquelle certains quadrupédes & certains oiseaux subissent ce changement de couleur dans les climats froids, tandis que les pays chauds n'en offrent jamais de pareils ? M. Gmelin croit avoir trouvé la solution de cette question dans les observations suivantes. On a remarqué, dit-il, que quelques espèces d'oiseaux & de quadrupédes changent constamment de couleur, & qu'il y en a d'autres qui ne changent jamais, ou du moins fort rarement. Si c'étoit le grand froid de l'atmosphère, propre aux pays du nord qui occasionnât ce changement, tous les quadrupédes & tous les oiseaux qui habitent le même climat & qui y passent les hivers entiers, seroient soumis à la même influence : mais l'expérience y est formellement contraire. Ce n'est pas que le froid n'occasionne quelque changement dans le poil & dans le plumage. A mesure que l'hiver s'approche, les oiseaux ainsi que les quadrupédes transpirent moins que de coutume, la chaleur intérieure du corps devient plus forte, & l'on voit manifestement les poils & les plumes s'augmenter, s'épaissir & prendre plus de perfection. Mais cette observation n'est fondée qu'autant qu'il est question d'oiseaux & de quadrupédes qui sont dans le cas de manquer d'une nourriture suffisante pendant l'hiver ; & l'on sait à n'en pas douter que les quadrupédes qui endurent la faim, fournissent les plus excellentes pelleteries. Aussi les tartares de la Sibérie, tâchent de surprendre les renards dans leurs tanières & de leur enlever leur nourriture pour tirer de plus belles peaux de ces animaux ; tant que le Loup trouve assez à manger, son poil ne s'embellit ni ne blanchit. (1) Il y a des oiseaux de proie très-voraces, tels que le Chat-Huant, le même que nous venons de citer, dont le plumage s'épaissit & blanchit, lorsque les petits oiseaux leur manquent pendant l'hiver. L'Aigle au contraire & le Duc ne changent jamais la couleur de leurs plumes, si ce n'est dans la vieillesse ; mais aussi se nourrissent-ils de la chasse des quadrupédes qu'ils ont la facilité de se procurer en hiver comme en été. De plus, lorsqu'on ouvre en hiver, les oiseaux & les quadrupédes de l'espèce de ceux dont les poils & les plumes sont dans un état de perfection plus sensible dans cette saison, on les trouve très-maigres & remplis de sérosités. Il est donc incontestable que faute de nourriture, la transpiration est supprimée dans ces animaux ; que leur chair se consomme, & que la partie aqueuse surabonde dans leur intérieur : il faut par conséquent que ce soit cette suppression de la

(1) Ne pourroit-on pas tirer de ceci une règle avantageuse, relativement à la conduite des bergeries ? Les animaux gras ont un peu de poil. Veut-on donc tirer beaucoup de laine des Moutons ? on les conduira de préférence dans des pâturages maigres.

tranſpiration qui épaiſiſſe les poils ou les plumes, & que ce ſoit l'humide ſurabondant qui les blanchiſſe. C'eſt par la même raiſon que la plupart des oiſeaux ont des plumes blanches, lorſqu'ils ſont très-jeunes, & que plus ils ſont d'un tempéramment ardent, plus auſſi la couleur blanche ſe perd. Auſſi Linnée a-t-il remarqué que les plantes d'Afrique tiroient ſur le noir : auſſi ne voit-on point d'animaux qui habitent conſtamment des climats chauds, affecter la couleur blanche. D'où vient que lorſqu'on arrache les plumes à un oiſeau, à un Moineau, par exemple, elles ſont remplacées par des plumes blanches ; ſi ce n'eſt qu'il ne ſe trouve plus alors aſſez de ſucs nourriciers pour donner à ces plumes un accroiſſement vigoureux ?

C'eſt donc le manque de nourriture qui cauſe les changemens qui ſe font en hiver dans les climats froids, aux parties extérieures de certains quadrupédes & de certains oiſeaux. Voilà pourquoi l'Hermine, la Perdrix blanche, &c. les éprouvent conſtamment ; car lorſque la neige eſt parvenue à une certaine hauteur, elle couvre entièrement dans ces pays-là toutes les ſemences, toutes les plantes, & juſqu'aux bourgeons des arbres.

L'homme blanchit dans la vieilleſſe, à cauſe qu'alors l'œuvre de la nutrition s'opère avec plus de difficulté. Les affections de l'ame, lorſqu'elles acquièrent un certain degré de violence, peuvent, par la même raiſon, faire griſonner une tête avant le tems. Les quadrupédes & les oiſeaux qui trouvent en tout tems de quoi manger, ne changent jamais : de-là vient que dans les climats tempérés, l'on ne voit point d'exemples de pareils changemens de couleur, parce que la nourriture n'y manque jamais totalement. Auſſi ces changemens ne s'opèrent-ils dans les contrées ſeptentrionales que par degré ; ils ne ſe font même pas conſtamment ; tandis que quelques oiſeaux qui n'ont point accoutumé de changer la couleur de leur plumage, en changent dans de certains tems, lorſqu'ils ne trouvent plus à ſe nourrir. C'eſt ainſi que l'on a ſouvent l'occaſion en Ruſſie de voir des Corbeaux & des Coqs de Bruyeres blancs......

La prévoyance avec laquelle la nature a pourvu à la conſervation de chaque animal, ſe manifeſte ſur-tout bien clairement dans ceux dont la fourrure change de couleur, ſuivant les différentes ſaiſons ; & de ce nombre, ſont les Hermines & les Belettes. Celles-ci ſont d'un roux très-foncé ſur le dos en été, & toutes blanches en hiver, parce qu'en été, la couleur blanche ſur le verd, & en hiver, la couleur rouſſe ſur la neige, les rendroit trop aiſément la proie des chaſſeurs. (1)

J'ai communiqué cette conjecture à un pelletier-fourreur : Voici l'obſervation qu'il m'a faite. Je mets le public entre le ſavant & l'artiſte, & je me tais.

« Le défaut de nourriture l'hiver, eſt la cauſe de la blancheur des animaux qui ſont d'une autre couleur l'été ? »

Quelque bon naturaliſte que puiſſe être celui qui avance cette propoſition, je le tiens dans l'erreur. Les Renards bleus de la Ruſſie ſont naturellement blancs, & ils ne griſſaillent en un autre tems que l'hiver, que parce que leur poil s'altére alors : il eſt, ainſi que la peau dans ſa plus grande perfection l'hiver. Tout animal qui ſouffre de la faim, ſon poil ſe hériſſe, devient dur, ſiche, maigre & rare. Mais le Renard ne ſouffre pas de la faim en hiver ; c'eſt le tems au contraire où il eſt le plus gras. Cet animal eſt excellent chaſſeur : il eſt rare que ſa proie lui échappe : il ne manque jamais moins de

(1) Fontenelle a dit quelque part que les livres étoient plus ſavans que leurs auteurs ; ne pourroit-on pas également dire qu'on prête ſouvent à ceux-ci plus d'eſprit qu'ils n'en ont, en leur ſuppoſant des idées qu'ils n'ont point eues ? Je crains fort qu'on en faſſe ſouvent de même à l'égard de la nature, & qu'on ne lui ſuppoſe quelquefois des intentions infiniment trop petites à la vue de ſon immenſe grandeur.

nourriture que dans la ſaiſon où les animaux herbivores & granivores, ont le plus de peine à s'en procurer. On dit le contraire : on veut qu'il ait une nourriture plus abondante l'été, qu'il ſoit mieux nourri, & que la couleur griſe qu'il affecte alors, ſoit ſa couleur naturelle.

Remarquez que les Renards entrent en chaleur au printems, qu'ils maigriſſent alors, qu'ils perdent la plus grande partie de leur poil, que celui qu'ils conſervent devient ſec ; & que ce n'eſt que ce changement, qui eſt une altération qui ſe fait en lui du blanc au gris. La chaleur de l'été fait tranſpirer ces animaux, & la peau s'en altère auſſi ; ſi on les tue dans cette ſaiſon, elle prend une couleur noirâtre du côté de la chair ; ſon tiſſu eſt ſpongieux, & ſouvent les poils le traverſent, tant les pores en ſont ouverts.

Quelque travail d'apprêt qu'on donne à ces peaux, elles n'acquèrent jamais la ſoupleſſe de celles d'automne, & l'hiver eſt la ſeule ſaiſon où les peaux d'animaux, deſtinées à la pelleterie, ſoient dans leur perfection. L'Ours blanc, le Lièvre blanc, l'Hermine, &c. ſont ſujets à la variation du blanc au gris, par les cauſes que je viens de rapporter.

On objectera que le Lièvre, par-tout timide & craintif, eſt beaucoup plus expoſé à la diſette que le Renard, hardi, actif, entreprenant ; mais il faut bien qu'il ait ainſi que le des moyens ſuffiſans de vivre en hyver, puiſqu'il eſt ainſi que le Renard, plus gras en cette ſaiſon que l'été ; que ſa peau eſt également plus ſouple, plus garnie de poils ; & ſuſceptible d'un beaucoup meilleur apprêt.

L'Hermine eſt dans le même cas : ſi elle ſouffroit de la faim l'hiver, elle dépériroit ; & ſa peau, toujours très-délicate, ne pourroit plus ſupporter aucun apprêt. Il eſt d'ailleurs beaucoup d'autres animaux dans le Nord qui ne ſont aſſujétis à aucun changement ſenſible de couleur ; ils reſtent noirs, rouges, ce qu'ils ſont enfin, lorſqu'ils ont pris leur accroiſſement ; car, les jeunes & les vieux, chez toutes les ſortes d'animaux indépendamment d'une infinité d'autres caractères, diffèrent toujours de quelque choſe dans la nuance des adultes, de ceux chez qui l'acccroiſſement eſt formé, en qui les forces ſont développées.

Il n'y a aucun doute que le climat n'influe beaucoup ſur la qualité de la fourrure des animaux : il rend le poil plus long ou plus court, plus doux ou plus rude, plus denſe ou plus rare. Les Renards des Alpes ſont plus gros & plus fournis de poil que ceux du plat-pays : ceux des contrées méridionales de l'Europe, de l'Archipel, la Corſe, la Sardaigne, ſont plus petits & ont le poil moins garni que ceux de France & d'ailleurs ; mais les blancs reſtent blancs, les noirs reſtent noirs : il en eſt ainſi des autres animaux ; à moins qu'il n'y ait croiſure dans les variétés.

Les exceptions ne ſuffiſent pas pour établir des règles, ſur-tout quand on n'en connoît pas la cauſe. Ce ſeroit bien autre choſe ſi l'on eût pris l'inverſe, & que les cauſes fuſſent celles que nous ſoupçonnons & que nous avons indiquées : alors, la couleur vraie & naturelle des animaux ſeroit celle qu'ils affectent lors qu'ils ſe portent le mieux, qu'ils ſont le plus vigoureux, le plus ſains ; & cette couleur ne ſeroit altérée que par des paſſions violentes, dont aucune conſtitution ne pourroit ſupporter la permanence, ou des intempéries du même genre.

Alors, il ſeroit de la nature de l'Hermine d'être blanche, de même, de certains Ours, de certains Loups, de certains Renards, de certains Lièvres, &c. & leur état, gris, roux, &c. ſeroit accidentel.

A la ſuite de la *diſſertation ſur les variétés naturelles qui caractériſent la phyſionomie des hommes des divers climats & des différens âges, par* P. CAMPER ; dans une note qu'y a jointe J. JANSEN, ſon traducteur ; *ſur les cauſes des variétés qu'on remarque dans la figure humaine & dans la couleur de la peau ; ou analyſe de l'ouvrage de* M. *le* P. SAMUEL

STANHOPE SMITH, *intitulé*: Essay on the causes of the variety of complexion and figure in the human species.

On trouve une suite de réflexions profondes sur les causes des diversités de la couleur de la peau dans les divers climats, d'où l'on peut inférer celles de la couleur du poil. L'on y en trouve également sur celles de la rareté des cheveux parmi les Africains, du crépu de ceux des négres, d'où l'on peut inférer celles de la rareté de la barbe chez les Américains, de telles ou telles parties de leur continent. On est faché qu'une dissertation qui annonce beaucoup de recherches & prouve autant de jugement, soit terminée par une capucinade. « Tous les esprits vitaux agissent sans contrainte dans de pareilles régions (les zones tempérées) & la nature, se livrant à la plénitude de sa puissance, y produit des hommes qui approchent de cette perfection dont l'Etre suprême *avoit d'abord voulu douer le chef-d'œuvre de sa création* ». Seroit-ce qu'il n'a pas pu, ou qu'il n'a pas voulu ce qu'il avoit voulu d'abord ? ou, seroit-ce le péché originel qui viendroit jouer un rôle ici sur la diversité des climats, & dans leur influence, sur la nature humaine ?

(*Cas particulier sur la longueur & la densité du poil de certains animaux, dans les pays chauds.*)

Dans son voyage au Cap de Bonne-Espérance, Sparmann a vu un animal, qu'il croit être le *Canis hyæna* de Linnée, qui avoit, &c..... « la tête couverte d'un » poil court, & par-tout d'une couleur cendrée : le poil du reste du corps étoit » épais & rude. A la partie supérieure de derrière, les poils avoient plus d'un pied » de long, sur-tout pris de la queue ; & sur la queue même ils avoient six pouces : » ils n'en avoient que quatre ou cinq aux côtés & au ventre, &c..... On a pu » remarquer que dans les pays chauds, les animaux en sont généralement dégarnis. » C'est dans les climats froids seulement, dans ceux ou règne un hiver perpétuel, » qu'on trouve ces animaux protégés contre la rigueur de la saison par d'épaisses » fourrures, & des poils longs & rudes ; d'un autre côté, la nature ne fait rien sans » dessein, rien sans les plus sages intentions ; je me suis donc demandé à moi-même, » pour quelle raison le *Canis hyæna*, dans le climat brûlant qu'il habite, est couvert d'un habit si épais & si chaud ? Ce vêtement peut lui être nécessaire dans » les cavernes froides, dans les trous souterrains qui lui sont assignés pour demeure. » Il doit lui servir également dans les nuits sombres & pluvieuses, qu'il choisit de » préférence pour sa chasse, & qui sont probablement le temps le plus critique pour » toutes les Gazelles & Antilopes malades & surannées ; mais n'est-il pas possible » aussi que cette fourrure serve encore à affoiblir la faim aiguë & dévorante de cet » animal ? Un bon couvert, dit-on communément, est pour un cheval la moitié » de sa nourriture, &c...... La nature a de plus donné au Loup la faculté de » dormir plus de la moitié de sa vie, ce qui fait qu'il mange moins. Sous ce rapport, la fourrure chaude dont il est revêtu, remplit bien les intentions de la nature. »

Des fourrures d'Oiseaux.

Nous avons remarqué dans les relations de plusieurs voyageurs, que différens peuples, principalement de certaines îles & de quelques côtes de la mer du Sud, s'habilloient de peaux d'oiseaux, les plumes tantôt en dedans, tantôt en dehors. Nous en avons nous-mêmes employés de bien des sortes, en manchons, en palatines, en garnitures de robes, de couleurs naturelles ou teintes. On a doublé, fourré de la peau du Cigne, de l'Oie, de la Grèbe, &c. Que ne peut-on pas faire ? Que n'a-t-on pas fait ? Que ne fera-t-on pas ? L'emploi de cette peau en vêtement, de

quelque

quelque manière que ce soit, avec la plume ou le duvet, est du ressort du *Pelletier-fourreur*; nous donnons en conséquence la manière de la préparer & de l'employer. Peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt de trouver ici ce qu'ont écrit de savans voyageurs sur ces oiseaux & beaucoup d'autres, au pays qu'ils habitent le plus long-temps, & où l'on en prend la plus grande quantité.

EXTRAIT *des voyages de Gmelin & Lepéchin.*

TEMPS auquel les *Oiseaux de passage* arrivent aux environs de WORONESCH.

Le premier de tous qui parut, fut le *Corbeau*, nommé *Corvus frugilegus*; on le vit dès le premier mars, il voloit en troupe, & se mêloit avec les Corneilles. Deux jours après arriva le grand Pic, qu'on nomme le fusilier, *Picus martius*. Cet oiseau est plus rusé que les autres Pics, & distingue si bien un tireur, qu'il est très difficile de l'approcher. Ils ne viennent pas à la fois, mais successivement pendant tout ce mois; & c'est en avril qu'ils sont le plus nombreux. Après ceux-là, on vit arriver vers la mi-mars le Milan royal, *Falco-Milvus*, & avec lui le *Falco-Vespertinus*, qui niche sur le sommet des arbres; quelquefois il chasse les Pics de leurs nids & s'en empare : la femelle y pond quatre œufs d'un rouge jaunâtre. Le 18, on vit pour la première fois la Pie grièche, *Lanius collurio*; & le 24 reparurent les oiseaux aquatiques. L'Oie sauvage, *Anser verus autorum*, fit l'avant-garde. Les Oies sauvages quittent ici dans le mois d'octobre les lieux marécageux qu'elles habitent ordinairement, & y reparoissent en troupes à l'époque que nous venons d'indiquer. Elles viennent en droiture de la presqu'île de Crimée, & se nourrissent au commencement du printemps, des bourgeons du saule, & des feuilles du prêle ou queue de Cheval, qui les engraissent singulièrement, & rendent leur chair excellente. Elles font leurs nids dans les îles des lacs, de toutes sortes d'herbages & de branches de petits arbrisseaux, & pondent dix œufs qu'elles couvent pendant un mois. Comme elles sont très-sauvages, & qu'elles fuient à la vue de l'homme, elles sont très-difficiles à tirer. Lorsqu'on en tient des vivantes dans un lieu fermé, & qu'on les agace, elles se défendent vigoureusement du bec & de l'aîle. On ne les voit point fréquenter les bords des fleuves, ni des grandes rivières, & cela vraisemblablement parce-qu'elles ne se nourrissent que de végétaux, & qu'elles ne vont point à la poursuite des poissons, pour la chasse desquels la nature ne leur a pas d'ailleurs conformé le bec.

Après les Oies sauvages, on vit arriver, tantôt pêle mêle, tantôt par bandes d'une seule espèce, le Canard nommé Sargon, *Anas clangula*; le Canard d'Europe à crête noire, *Anas fuligula*; le grand Canard à large bec, ou Canard des Allemands, *Anas clypeata*; le Barboteur, *Anas strepera*; le Canard à queue pointue en fer de pique, *Anas accuta*; la Cercelle, *Anas querquedula*, qui vit constamment en compagnie avec l'*Anas crecca*, & niche de la même manière. Or, voici comment : ces oiseaux pondent au mois de mars six à sept œufs dans un nid qu'ils ont auparavant préparé sur le rivage, dont ils ne s'éloignent jamais; ce nid n'est autre chose qu'un trou que la Cercelle creuse elle-même dans la terre où elle couve ses œufs pendant quatre semaines.

Il vient en même temps que les Canards, différentes espèces de *Mouettes*, parmi lesquelles il y en a une qui se rapproche très-fort de celle que les Allemands appellent oiseau du Nord, & n'en est, suivant l'opinion de M. Pallas, qu'une variété.

Cet oiseau mérite à bien juste titre le nom de voleur que lui ont donné les Russes. Il observe en franc voleur les autres Mouettes, particulièrement celle qu'on nomme l'Hirondelle de mer, & lorsqu'elle est bien gorgée de poissons qui sont sa nourriture ordinaire, il la poursuit impitoyablement; mais celle-ci ne se rend qu'après avoir été bien lassée par son ennemi, pour lors elle rend les petits poissons qu'elle venoit d'avaler, & le vainqueur les dévore avec avidité; il est rare que le voleur se donne la peine d'aller lui-même à la recherche du poisson, quoique le rivage en soit farci. La seconde espèce de Mouette, est la Mouette rieuse, *Larus atricilla*, elle se tient continuellement sur le rivage, & vole par bandes avec d'autres Mouettes de son espèce : son cri, qui ressemble beaucoup à de grands éclats de rire, est très-désagréable à l'oreille. La petite Mouette grise, *Larus canus*, qui niche dans les rochers, crie aussi très-fort & sans discontinuer; elle pond deux œufs à la fois, qui sont aussi gros que des œufs de poule.

Le Grebe, *Colymbus auritus*, la Fauvette *Motacilla currua*, l'Hirondelle de mer d'Europe & la noire, *sterna Hirundo & nigra*, commencèrent à se montrer le 24 mars. Le premier d'avril ramena les Becasses, la première espèce qui parut fut la *Scolopax limosa*, accompagnée de la Becasse de mer, qui diffère de l'*Hæmatopus* de Linnée, & qu'il conviendroit plutôt d'appeler *Ostralega*, parce qu'elle se nourrit des coquillages qui se trouvent sur les rivages des grands fleuves.

Le 2 avril on vit le Vanneau, *Tringa Vanellus*, le Vanneau gris, *Tringa squatarola*; le 4, les chasseurs apportèrent la Phalaropa, *Tringa lobata*; le même jour vint aussi la Tourterelle; le 6, la Guinguette, *Tringa hypoleucos*, le cul blanc, *Tringa glareola*. Après le 7, vinrent les espèces de Becasses connues; la Barbe grise, *Scolopax totanus*, le Corlieu, *Scolopax phæopus*, la Beccassine, *Scolop gallígano*; le chevalier rouge, *Tringa gambetta*; le plongeon huppé, *Charadrius hiaticula*; l'Hirondelle de pré, *Hirundo pratincola*. Le Tette-Chèvre, *Capri-mulgus*, se fit entendre pour la première fois dans la nuit du 16 avril; le 17 & le 18, les Merles & les Etourneaux commencèrent à se faire voir. Le 20, la Huppe, la Foulque noire, *Fulica atra*, celle au pied verd, *Fulica chloropus*, ces dernières arrivèrent par bandes au rivage. Le 24 arriva le Guêpier, *Merops Apiaster*, qui vole par milliers, & se creuse un trou dans l'argile pour y établir son nid. Le Rollier d'Europe, *Coracias garrula*, qui habite les trous des vieux chênes, crie sans interruption, se nourrit de vers & d'insectes, ne se pose jamais à terre, mais ne fait que voler ou se percher sur les arbres. Enfin dans les derniers jours d'avril le Coucou commença aussi à se faire entendre.

On a remarqué que les oiseaux de rivière, dont les pieds sont palmés, c'est-à-dire, garnis de membranes pour nager, viennent du côté du Nord-Ouest, tandis que les terrestres, tels que ceux qui sont haut montés, *Grallæ*, dirigent leurs voyages vers le Sud; mais il n'en est pas de même ici, car le Don est la route générale que suivent tous les oiseaux de passage que nous venons de décrire; ils viennent du Sud, savoir de la mer d'Asoff, & dirigent leur vol en suivant le cours entier du fleuve que nous venons de nommer, jusque vers la source.

On a dans ces contrées (de Strawropol), une façon particulière de prendre les Canards sauvages en vie, laquelle se rapporte en bien des points avec celle dont on fait usage au Kamtchatka, & dont feu M. le professeur Krascheninnkow a donné une description, mais qui, comme on va le voir, en diffère néanmoins à plusieurs égards. Le chasseur choisit un endroit où deux lacs voisins l'un de l'autre sont séparés par un petit bois; au défaut de deux lacs, une petite rivière qui fasse un

coude vers un lac. On abat des bois pour former une avenue bien nette d'un lac à l'autre, ou d'un lac à la rivière; on place en travers de cette avenue, un filet de trois toiſes de long, large par le haut, & ſe rétréciſſant vers le bas, en forme de coin; à l'extrémité ſupérieure du filet, ſont attachés des anneaux à peu de diſtance les uns des autres, & traverſés par une corde qui ne doit point être tendue s'attache à des arbres de droite & de gauche. Alors, dès qu'on apperçoit des Canards qui volent ſur l'un des lacs, on en lâche un qu'on tient attaché par une ficelle ſur l'autre lac; auſſitôt que celui-ci ſe met à crier, les Canards du premier lac prennent leur vol vers l'autre, à travers l'avenue, qu'ils trouvent fermée par le filet, & lorſqu'ils viennent donner dedans, les anneaux, que la corde ne tient point fixés, coulent le long de ladite corde pour ſe réunir, de façon que les Canards s'embarraſſent dans les filets, & deviennent la proie des chaſſeurs. Ils prennent encore les Canards dans des lacets. On enfonce deux pieux, & l'on tend de l'un à l'autre une corde à laquelle on attache des lacets, de manière qu'ils flottent ſur la ſuperficie de l'eau, & que les Canards viennent s'y prendre en nageant.

Les oiſeaux de paſſage arrivèrent encore beaucoup plutôt dans ces cantons. L'on y apperçut déjà des bandes d'Oies & des Cignes ſauvages, le 19 & le 20 mars. Le 25 il y avoit auſſi déjà quantité de Canards de toute eſpèce dans tous les endroits de la rivière abandonnés par les glaces. Le Vanneau ne vint que le 26, mais avant la fin de mars, toute la volatile aquatique ſe trouva rendue dans ces ſtations d'été. M. Pallas à généralement remarqué que tous ces oiſeaux ſe rendoient de l'Oueſt & du Nord-Oueſt dans ces contrées, comme dans tout le reſte de l'Europe. En revanche, le Pélican, *Onocrotalus*, les Cigognes, dont on voit ici une eſpèce qui eſt toute blanche, & qu'on nomme *Sterchi*; & les Grues, ainſi que les oiſeaux terreſtres, s'y rendent des pays méridionaux. Les premiers des oiſeaux terreſtres qui arrivent, & cela dès la mi-mars, furent la Corneille des champs, & vers la fin du même mois, le Ramier, l'Etourneau & l'Alouette des Alpes, qui ſe rendent ici par bandes au printemps, & qui y ſont auſſi communs que les Moineaux; & enfin la Hupe, qui y eſt pareillement très-commune.

On prend auſſi dans ſes environs pendant l'hyver, dans les Steppes de Syſran, qui s'étendent juſques vers Medwediza, un animal particulier aux Steppes & inconnu dans le reſte de l'Europe; on le nomme dans toute la petite Ruſſie & en Pologne, *Peregusnæ Perewjæska*; dans le commerce de la pelleterie, on le déſigne ſous le nom de Perewotſchik. Il eſt, quant à la figure & aux mœurs, parfaitement ſemblable à la Belette, mais ſa peau tachetée & haute en couleur, lui donne une beauté ſingulière, de ſorte qu'on pourroit l'appeler la Belette-Tigre, *Muſtela ſarmatica*. Pall.

M. Gmelin vit dans le courant de l'hyver qu'il paſſa dans cette ville (Aſtrakan.), une aſſez grande quantité d'oiſeaux, & nommément de l'eſpèce des oiſeaux de proie, la Buze, *Falco Buteo*, la Soubuſe, *F. Subuteo*, l'Aigle dorée, *F. Chriſaitos*, l'Aigle noir, *F. Fulvus*; le Pygargue, *F. Pygargus*; le Milan, *Falco Milvus*; le Faucon gentil, *Falco gentilis*; le Lanier, *Falco liniarius*; le Kober, *Falco veſpertinus*; le Balbuzard, *Falco hæliatus*. Ceux des oiſeaux de proie nocturnes, qui habitent Aſtrakan, ſont le grand Duc, *Strix bubo*; le petit Duc, *Strix ortus*; le Harfang, *Strix Nyctea*; l'Orfraye, *Strix aluco*; le Hibou blanc, *Strix alba*, auquel les Kalmoucs rendent preſque des honneurs divins; la petite Chouette, *Strix ulula* & une eſpèce particulière, à laquelle M. Pallas a donné le nom de Strix *accipitrina*. Les Corneilles ſont en ſi grand nombre dans tout le gouvernement d'Aſtrakan, que celui qui fourniroit un bon moyen d'en diminuer la quantité, mériteroit une riche récompenſe.

Vvvv ij

Elles font fur-tout de fi grands dégats dans les vignes, qu'on eft obligé d'établir des gardiens pour les chaffer par le bruit d'un cliquetis de planchettes. Les différens oifeaux de ce genre qui paffent leur hyver dans ce pays-ci, font la Corneille moiffonneufe, *Corvus frugilegus*; la Corneille mantelée, *Corvus glandarius*; le Choucas, *Corvus monedula*; la Pie, *Corvus pica*; la Corneille noire ou Corbine, *Corvus corone*; le Coracias ou Crave, *Corvus corax*. De l'efpèce des Pics, l'on y voit le grand, le moyen & le petit-Pic, *Picus major*, *medius & minor*, Linn. L'Outarde, *Tarda*, fe montre pareillement dans cette faifon, ainfi que le Faifan & la Perdrix. Diverfes efpèces d'Alouettes arrivent auffi par milliers, mais l'on n'en voit jamais qu'il ne foit tombé de la neige auparavant; & elles viennent conftamment de l'Oueft: ces Alouettes fourniffent les tables d'un mets très-délicat. Elles font accompagnées des Ortolans de neige, *Emberiza nivalis*; du Tarin, *Fringilla citrinella*; du Verdier, *Fringilla fpinus*; de la Méfange hupée, *Paruscriftatus*; de la groffe Méfange hupée, *Parus major*; de la bleue, *Parus cæruleus*; de la noire, *Parus ater*; de la Méfange des marais, *Parus paluftris*; & de celle à longue queue, *Parus caudatus*.

Les beaux jours de fevrier amenèrent auffi l'Oie à large bec, avec différentes efpèces d'Oies & de Cignes. Ils furent fuivis des efpèces connues des Canards, telles que *l'Anas clypeata*, *ftrepera*, *clangula*, *acuta*, *ferina*, *fuligula*, *querquedula*, *creca*, *circia*, *platyryncos*, *&c.*, qui viennent toutes en grandes bandes, de forte que dans ces jours là les amateurs fe donnent continuellement le divertiffement de la chaffe au Faucon. A ces oifeaux que nous venons d'indiquer, fe joignirent encore différentes efpèces de Plongeons, telles que l'Oie de mer, *Mergus merganfer*, le Plongeon blanc, *Mergus albellus*; plus une grande efpèce de Herons, à laquelle M. Gmelin donne le nom d'*Ardea gigantea*, qu'on voit toujours paroître au printemps; ils ne fe montrent jamais que deux à la fois, le mâle & la femelle, & fe nourriffent de poiffon, de Grenouilles & de Serpens; tout accouplés qu'ils font, ils ne nichent point dans la contrée, mais pourfuivent leur route en remontant le Wolga. Les Mouettes fe font voir toutes enfemble telles que la Mouette rieufe, *Larus ridibundus*, la petite grife, *L. canus*, la moqueufe, *L. atricilla*, &c.

L'Hermine fe montroit déjà dans fa robe d'été, & l'on n'appercevoit plus que quelques places blanches répandues çà & là fur fon dos. Les Lièvres de terre en grande foule, & les Sufliks en faifoient de même. Ce ne fut qu'au commencement du mois qu'arrivèrent les Pélicans, les Plongeons, les Poules de mer, & un petit nombre de Bécaffes. Il en vint une plus grande quantité avec les Hérons dans les premiers jours de Mars. Ceux de ce dernier genre qui fe montrèrent, furent l'*ardea alba*, *major*, *nicticorax*, *Cayenenfis*, *ftriata*, *botaurus major*, *&c.*

La plupart des oifeaux aquatiques qu'on rencontre en Perfe fe rendent à Aftrakan pendant l'été, & il en eft de même des Scolopaces, dont toutes les efpèces étoient arrivées vers le 18 de Mars. Ainfi, l'on vit, à cette époque, les Chevaliers, *Tringæ*, les Pluviers Charadrii, le bec recourbé ou l'Arrofette, *recurvi roftra*, & la Bécaffe de mer. Les Guépiers, ne font pas auffi nombreux à Aftrakan qu'ils le font plus haut le long du Wolga; mais en revanche la Grive couleur de rofe y eft on ne peut pas plus commune. Toutes les efpèces de Méfanges difparoiffent en été, excepté la Méfange de Lithuanie ou *Pendulin*, très-remarquable par la manière dont elle conftruit fon nid. Les efpèces ordinaires de Pinçons, *Fringillæ*, les Lavandières ou Hochequeues, *Motacillæ*, & les Gobe-Mouches, *Mufcicapæ*, font tous des oifeaux de paffage.

Il eft très-certain que les oifeaux de paffage fuivent conftamment, dans leurs émigrations, de certaines règles, foit qu'ils y foient aftreints par quelques befoins, foit

qu'il y ait quelqu'autre circonſtance plus indifférente encore qui les détermine. Mais on voit ici préciſément les mêmes oiſeaux dont les émigrations ſont les plus conſtantes, y paſſer l'été en très-grand nombre. On y voit entr'autres les Cygognes noires & blanches, l'eſpèce plus petite de ces oiſeaux, qui ſe diſtinguent par une touffe de plumes ſur le dos, & que les anciens nomment tantôt *garzetta*, tantôt *egretta*, les Hérons gris-cendrés, & ſur le rivage de la mer, des troupes innombrables de Baglanes ou Cormorans, qui volent de côté & d'autre; enfin toutes les eſpèces de Mouettes y ſont preſque en auſſi grande quantité qu'en hiver. M. Gmelin obſerve cependant que depuis le milieu du mois de Mai, il ne s'eſt point offert un ſeul Pélican à ſa vue. On voit manifeſtement par ce détail que ce n'eſt pas le beſoin de ſubſiſtance qui force ces oiſeaux à paſſer d'un lieu dans un autre. Les Hérons dont nous venons de parler trouvent abondamment de quoi ſe ſubſtanter dans les rivières marécageuſes du Chilan; auſſi y reſtent-ils & y font-ils leurs pontes; & pour tous ces autres ſuſdits oiſeaux palmipèdes, ils ont également de quoi fournir amplement à leur nourriture tout le long des côtes de la mer Caſpienne; qu'ont-ils donc beſoin d'aller la chercher au loin, tandis qu'elle s'offre à eux dans la proximité? Et toutefois une grande partie de ces fugitifs habitans des airs entreprennent en grandes troupes les voyages les plus éloignés. Seroient-ce des voyages de plaiſir? Cette opinion ne ſeroit pas ſi abſurde, pourvu qu'on ne ſe figure pas un objet déterminé par avance. Seroit-ce pour le changement, par habitude, par imitation, ou dans le deſir d'aller ſe livrer avec moins d'empêchement, dans des contrées plus tempérées, à leurs amours, déjà ſi brûlans par eux-mêmes? Tous les oiſeaux aquatiques aiment les eaux qui ont de la fraîcheur, ainſi que les poiſſons; c'eſt pour cela que les embouchures des grands fleuves, & ces fleuves eux-mêmes, juſqu'à une grande étendue en remontant, ſont ſi poiſſonneux, & c'eſt ſans doute par la même raiſon qu'il ſe raſſemble dans ces mêmes endroits le plus de ces oiſeaux. Ceux qui s'en reviennent du Nord au Midi, à l'approche de l'hiver, s'arrêtent de préférence dans les provinces que nous décrivons, & ſont en ſi grand nombre près de Sallian, le long du Kur, qu'on peut les prendre à la main. Il eſt donc très-poſſible que c'eſt le deſir de jouir de la fraîcheur des eaux qui détermine les oiſeaux aquatiques à émigrer. Mais comme il y en a ſuffiſamment pour une grande partie d'entr'eux, il y en a auſſi une grande partie qui ne voyage point.

La mer Caſpienne abonde, en revanche, en oiſeaux de différens genres. Nous en avons déjà fait connoître précédemment pluſieurs eſpèces, & nous indiquerons ſeulement ici ceux qui fréquentent immédiatement les rivages de cette mer. Les plus remarquables du genre des Oies & des Canards ſont les ſuivans, le Cygne, *Anas Cygnus;* ces Cygnes ſont en grande vénération chez les Mahométans, & deviennent très-gros, ſur-tout ceux qui vont pâturer dans les rivières du Chilan & du Maſanderan; auſſi la chair de cet oiſeau fournit-elle à ces provinces un mets des plus délicats. L'Oie de la Chine, *Anas Cygnoïdes;* l'Oie domeſtique, *Anas aurea; l'Anas Caſarka*, le Canard cornu, dont nous avons fait mention plus haut; le Canard *Bereikla*, *l'Anas clypeata*, *clangula*, *jurida*, *Gmelini;* toutes les eſpèces de Cercelles connues; *l'Anas acuta*, *fuligula;* & une nouvelle eſpèce appellée, en langue ruſſe aſiatique, *Kekuſchka*, & qui doit être comptée parmi les plus belles du genre. On y trouve auſſi differentes eſpèces de la famille de Hérons. La Grue, *Ardea Grus*, la Cicogne, *Ardea Ciconia;* la Cicogne noire, *Ardea nigra;* l'*Ardea nicticorax; Ardea cinerea*, *purpurea;* le gros Butor, *Ardea Botaurus*, *major*, Briſſ. *Ardea cayanenſis ſtriata*, Briſſ. *Ardea caſtanea & ferruginea*, *nucea egrettoides*, *egretta*, Briſſ.

Santodoctyla, Gmelin; le Canard rouge, *platelea leucopodia*, les Bécasses, *Scolopax arcuata*, *Phacopus rusticola totanus & Gallinago*; la Poule d'eau, *Limosa grisea minor*, & *Limosa grisea major*, Briss. &c., &c.

Quant aux oiseaux aquatiques proprement dits, cette mer nourrit le Grèbe, le Plongeon hupé, le Pélican, le Cormoran, plusieurs variétés de ce dernier, une espèce toute nouvelle de Pélicans, & à-peu-près toutes les espèces de Mouettes. Pour se convaincre que les Corbeaux sont amateurs de poissons, il suffit de parcourir les rivages de la mer Caspienne, où ils sont si nombreux, qu'ils le disputent presqu'à cet égard aux Pélicans, aux Cormorans & même aux Mouettes.

CHAPITRE IV.

Des pelleteries du Nord-Ouest de l'Amérique dans la mer du Sud.

BIRON nous dit que les Patagons se jettent une peau sur les épaules, le poil en dedans, & qu'ils ont des meutes de Chiens qu'on présume leur servir à la chasse des bêtes sauvages; que les habitans des isles du détroit de Magellan, n'ont aussi de vêtement qu'une peau de Loup marin, qu'ils se jettent également sur les épaules.

Wallis, qui a vu les Patagons l'hyver, assure que la peau dont ils se couvrent, est de *Guanaque*, animal semblable au Daim; qu'ils mettent une ceinture par-dessus; qu'ils ont des calecons de peau, des brodequins : il ajoute même que leurs casaques de peau de Guanaque, sont faites de plusieurs pièces, cousues ensemble, avec une ouverture pour passer la tête, en forme de soubreveste ou de chasuble, qui descend jusqu'aux genoux, avec la ceinture par-dessus.

Au Cap de Horn, à la Baye du Bon-Succès, au canal de Noël, les naturels sont également vêtus de peaux de Guanaques, de peaux de Veaux marins, &c. Les Lions & les Ours marins, les oiseaux pêcheurs & autres aquatiques, sont très-communs dans tous ces parages, autour de la Terre de feu, du Cap Horn, de la Terre des Etats, des isles du Nouvel-An, &c.

En nombre d'endroits, on a trouvé la peau de Chien employée par bandes, par morceaux, en bordures de vêtemens; c'est une sorte d'ornement très-diversement employé, & que nous ne devons pas trouver plus extraordinaire que nos paremens, nos collets, nos simples bordures de robes, de manteaux, de pelisses, d'habits même, & enfin tout ce qui, de ce genre, n'est qu'extérieur, ne sert que la vanité, & ne montre que le luxe.

Mais toutes les instructions éparses qu'on trouve sur cette matière, ne remplissent pas notre objet; ce n'est véritablement que dans le troisième voyage du célèbre & fameux *Cook*, & dans celui, aussi *autour du monde, et principalement à la côte Nord-Ouest de l'Amérique*, de Portlock & Dixon, qu'on peut trouver des notions certaines de la nature & quantité des pelleteries de ces parties du nouveau monde, du commerce qu'on en fait & qu'on en peut faire dans l'ancien.

Je m'en tiendrai donc à donner, sur cette partie, l'extrait des voyages de ces deux grands navigateurs & excellens observateurs.

Extrait du troisième voyage autour du monde, du capitaine Cook, pendant les années 1776, 1777, 1778, 1779, 1780.

A l'isle *Nootka*, les habitans sont vêtus en partie de peaux de différens animaux. Ils mirent dans le commerce d'échange des peaux d'Ours, de Loups, de Renards, Daims, Lapins-d'Inde, Putois, & sur-tout des Loutres de mer, qu'on trouve aux isles qui sont à l'est de Kamtchatka. Outre ces peaux, dans leur forme naturelle, ils en apportoient de travaillées en divers vêtemens...... L'un des chefs étoit couvert d'un manteau de peau de Castor, dont il fit présent au capitaine.

Les peaux les plus communes étoient celles d'Ours, de Daims, de Renards & de Loups. Celles d'Ours étoient en grand nombre, généralement petites, mais d'un noir très-luisant; celles de Daim étoient plus rares, & paroissoient de celles qu'on trouve à la Caroline. Les Renards sont communs & très-variés : quelques peaux étoient jaunes, avec une touffe noire au bout de la queue; d'autres, d'un jaune foncé ou rougeâtre, mêlé de noir; des troisièmes, d'un blanc gris ou cendré, mêlé aussi de noir.

Les équipages appelloient indifféremment *Renard* & *Loup*, toutes les peaux dont la mutilation laissoit quelque doute; mais on eut une peau de Loup entière, elle étoit grise. On vit aussi l'Hermine, le Putois & l'Ecureuil : ce dernier est plus petit que les autres, & son dos offre une couleur foncée. On vit encore deux espèces de peaux préparées, mais dont il ne fut pas possible de deviner les animaux; la première étoit tannée comme le cuir : les naturels en portoient dans certaines occasions. D'après sa grandeur & son épaisseur, elle devoit être une peau d'Elan : quelques uns la crurent de Buffle. L'autre, qui étoit plus commune, fut prise pour une peau de Chat sauvage ou de Linx; elle avoit deux pieds deux pouces entre tête & queue; elle étoit garnie d'une laine en fourrure très-fine, d'un brun très-clair ou d'un blanc jaunâtre : cette fourrure étoit entremêlée de longs poils; sur le dos étoient les moins longs, & ils étoient noirs; moyens aux flancs, & d'un blanc d'argent; les plus longs sous le ventre, & couleur de laine; le bout de la queue noir.

Les peaux de Loutres marines sont d'un noir luisant; mais, à cause de la pointe blanche des longs poils, elles paroissent grisâtres au premier coup d'œil. Le muffle, la gorge & le poitrail étoient d'un blanc mêlé de fauve, ou d'un brun très-clair : dans quelques-unes, cette couleur s'étendoit à tout le ventre. Ces Loutres diffèrent de celles des Russes par des couleurs plus variées : ces changemens de couleur s'opèrent, sans doute, aux divers époques de la vie; celles qui sont très-jaunes ont des poils bruns & grossiers, & peu de fourrure; celles du poids & de la taille de vingt-cinq livres ou environ, sont garnies d'une fourrure très-épaisse. En vieillissant, elles perdent leur couleur noire, pour en prendre une de suie ou d'un brun foncé : sa fourrure devient plus épaisse & plus fine; il ne lui reste presque plus de longs poils : quelques-unes, plus vieilles, sans doute, étoient de couleur maron; & un petit nombre, entièrement jaunes. La fourrure de ces animaux est, comme l'ont très-bien dit les Russes, la plus fine & la plus douce de toutes. Suivant Cook, les Russes vendent aux Chinois, à Kiachta, les peaux de Loutres vieilles ou de moyen âge, depuis 80 jusqu'à 100 roubles chaque. La découverte de cette partie du continent de l'Amérique septentrionale, continue l'auteur, où se trouve un objet de commerce d'une aussi grande valeur, n'est donc pas une chose indifférente.

Outre une espèce de manteau ou robe de lin, bordé de fourrures, vêtement commun aux deux sexes, les hommes portent souvent pour surtout, une peau d'Ours, de Loup, ou de Loutre marine, avec le poil en-dehors; ils la portent en guise de mantelet, tantôt devant, tantôt derrière..... Les habits de cérémonies sont des peaux de Loup, d'Ours ou autres, garnies d'une large bordure de fourrure, ou d'étoffes de laine qu'ils fabriquent..... Celui de guerre, du peuple, est un double manteau de cuir très-épais, une peau tannée de Buffle ou d'Elan, qui le couvre depuis le cou, où il s'attache, jusqu'aux talons; il est peint en mosaïque, & résiste à la lance & aux flèches: c'est leur armure défensive la plus complette..... L'on conjecture qu'ils chassent les Ours, les Loups, les Renards, avec le javelot; ils employent aussi des filets; enfin, ils rusent en se couvrant le corps d'une peau, & courant à quatre pattes, en faisant des cris semblables à ceux des bêtes qu'ils poursuivent.

A l'isle de *Kaye*, &c., aux isles *Vertes*, à l'isle *Montagu*, &c., les bateaux ne sont point construits en bois, comme au canal du *Roi-Georges*, ou au détroit de *Nootka*; il n'y a en bois que la membrure, composée de lattes fort minces, & l'intérieur ne consiste qu'en peaux de Veaux marins, ou de quelqu'autre animal semblable..... Le vêtement est le même pour les deux sexes; c'est une espèce de fourreau fermé, ou plutôt une robe qui, d'ordinaire, les couvre jusqu'aux pieds, quelquefois seulement jusqu'aux genoux..... Ces habits sont faits de peaux d'animaux différens: les plus communs sont de peaux de Loutres, de Renards bleus, d'une sorte de Lapins; il en est aussi de peaux de Veaux marins. Généralement ces vêtemens se portent le poil en-dehors. Il est aussi de ces fourrures faites de peaux d'Oiseaux, & sur lesquelles il ne reste que le duvet .... Les coutures sont communément garnies de franges faites avec des bandes étroites, coupées dans les mêmes peaux. Quelques-uns portoient une espèce de cape, & d'autres un capuchon; mais la cape est plus commune, & paroît faire leur unique vêtement dans les beaux jours.

Dans les temps pluvieux, ils mettent par-dessus cette cape une autre robe, faite de boyaux de Baleine, mais avec beaucoup d'art. . . . Une chose bien remarquable, c'est que ces vêtemens, à bien peu de différence près, sont les mêmes dont on s'habille au Groënland. . . . . Quelques-uns portent une espèce de bas, qui monte jusqu'à la moitié de la cuisse; mais il n'en est guère qui n'aient des gants de peau d'Ours. . . . .

Ils ont des tissus de boyaux de Baleines, des tresses, des cordons de boyaux & de nerfs, très-ingénieusement travaillés. . . . . Les naturels apportèrent dans leurs pirogues, des peaux de Chiens de mer, de Renards, de Chats blancs ou de Linx, de Martre commune, d'Hermines, d'Ours, de Loutres, de Lapins: la majeure partie étoit de Lapins, de Martes, de Loutres; & ce sont celles dont les naturels font leurs vêtemens. L'une de ces fourrures, la plus belle que nos voyageurs aient vue, est celle d'un petit animal d'environ dix pouces de longueur, de couleur brune avec des taches blanches; les côtés d'un cendré bleuâtre, également tacheté. On croit que c'est une espèce de Rat ou d'Ecureuil.

Sur la *rivière Cook*, l'air des personnes, leurs vêtemens, leur parure, ne différoient en rien de ce qu'on avoit vu dans le *détroit du prince Guillaume*. Ils échangeoient des fourrures de peaux de Martes, de Loutres, de Lièvres & d'autres animaux, &c. . . . . Plus loin, on achèta des peaux de Lapins, de Renards, dont le poil rougeâtre étoit de la plus grande beauté, de Loutres, &c. Les fourrures les plus

plus précieuſes ſur cette vaſte côte, ſont celles de Loutres : celles de Renards & de Martes ſont inférieures. Ce peuple ne prépare des peaux que pour ſe vêtir : quelques unes ſont en bon état; beaucoup ſont en mauvais état.

Ils ont des chapeaux, des pirogues, &c., de peaux. L'un des leurs, qui monta à bord, avoit deux eſpèces de robes, taillées en chemiſe : celle de deſſus étoit de boyaux de Baleine ; celle de deſſous, de peaux d'Oiſeaux, parée avec les plumes proprement couſues, & dont le côté empenné ſe porte ſur la peau.

Arrivé au *Kamtchatka*, par 50 & tant de degrés de latitude, à 70 degrés & plus, on vit dans l'eau des Ours blancs ; on en tua deux.

Canton eſt un des plus grands marchés pour les fourrures....... Beaucoup de Loutres. Le grand commerce des pelleteries, à Canton, & le haut prix auquel elles ſe vendent, fit beaucoup regretter aux équipages de n'en avoir pas apporté beaucoup de la rivière de Cook, où elles étoient très-variées & très-abondantes. Celles que l'équipage des deux bâtimens avoient apportées, dont peu étoient bien conſervées, & la plus grande partie plus ou moins uſées par le grand ſervice qu'ils en avoient fait, ſe vendirent toutes, à Canton, à un prix qui étonna les Anglois ; ils en tirèrent 2000 liv. ſterlings. Ce fut ce haut prix qui leur fit tant regretter d'avoir apporté ſi peu de *pelleteries* des côtes de la rivière de Cook, & qui les fit preſque ſe mutiner, pour retourner dans ces parages y chercher de nouvelles pelleteries.

Leurs habits, uſés, déchirés, par le ſervice & le laps de temps, depuis le départ de l'Angleterre, étoient raccommodés çà & là, avec des fourrures de peaux de différentes eſpèces, ce qui formoit, par la variété des couleurs & des matières, un ſpectacle auſſi bizarre que ridicule, &c.

La traite des fourrures pourroit devenir un objet ordinaire de commerce avec les habitans du Nord de l'Amérique.

Voyage autour du monde, & principalement à la côte Nord-Oueſt de l'Amérique, fait en 1785, 86, 87 & 88. *à bord du King-George & de la Quen-Charlotte, par les capitaines Portlock & Dixon.* (1789.)

« Sans entrer ici dans une énumération de voyages, qui deviendroit inutile, il » nous ſuffira de dire que pendant le dernier voyage du capitaine Cook à l'Océan » pacifique, outre les avantages qui en ont réſulté pour les ſciences, ils ont ou- » vert aux navigateurs à venir un champ nouveau & inépuiſable pour le commerce » des fourrures les plus précieuſes, ſur la côte au Nord-Oueſt de l'Amé- » rique ».

« Cette découverte, quoiqu'étant évidemment une ſource d'où l'on pouvoit » tirer des richeſſes immenſes, & quoique pluſieurs perſonnes en fuſſent convaincues » depuis 1780, ne fit pas naître ſur-le-champ l'envie de tenter des profits...... » Dès le printems de l'année 1785, quelques particuliers obtinrent une charte de » la compagnie de la mer du Sud, à qui appartient le privilège excluſif de tra- » fiquer ſur l'Océan pacifique ſeptentrional, qui leur donnoit le droit unique de » porter ce commerce à ſon plus haut degré de perfection. Pour exécuter ce deſ- » ſein, on acheta auſſi-tôt deux bâtimens, & on les équippa avec toute la promp- » titude poſſible, pour faire un voyage à la côte du Nord-Oueſt de l'Amérique. » Les détails de ce voyage forment le ſujet de l'ouvrage ſuivant........ »

« Nous devions nous défaire à la Chine, ſous le contrôle immédiat des ſubré-

» cargues de la compagnie des Indes, de toutes les fourrures que nous nous pro-
» curerions sur la côte de l'Amérique. Et, en conséquence de cet arrangement,
» nos bâtimens devoient être frêtés aux frais de cette compagnie. . . . .
» . . . . ».

« Nous nous contenterons d'observer que le capitaine Cook ne trouva de four-
» rures que dans la rivière de Cook, & dans celles des entrées du prince Williams
» & du roi George; & que ces endroits sont, en conséquence, les plus
» dignes de fixer l'attention de ceux qui voudront se livrer à cette branche de
» commerce ».

» . . . . Le premier vaisseau qui mit à la voile, pour
» aller chercher des fourrures, fut un brigantin de soixante tonneaux, commandé
» par un capitaine nommé Hanna, qui le fit équiper à la Chine, & sortit de Typa,
» au mois d'Avril 1785. Il fit voile vers l'entrée du roi George, où il arriva au
» mois d'août de la même année. . . . . ».

» On prétend que le capitaine Hanna se procura une riche cargaison de fourrures,
» quoique le nombre n'en soit pas spécifié ». Hanna fit un second voyage en 1786,
dont il revint en 1787. On pense qu'il fut beaucoup moins avantageux que le
premier.

Le Senaut le *Lark*, capitaine Peters, de deux cent-vingt tonneaux & de quarante
hommes d'équipage, tenta la même expédition en 1786. Il n'a jamais reparu. On
a lieu de présumer qu'il périt en mer.

Au commencement de la même année 1786, les Senauts, le *capitaine Cook*,
de trois cents tonneaux, & l'*Expériment* de cent tonneaux, furent également au
Nord-Ouest de l'Amérique, & revinrent par la Chine; « mais on croit qu'ils ne
» purent se procurer qu'une très-petite quantité de fourrures ».

Après un détail succint de quelques autres expéditions malheureuses ou peu
avantageuses, l'auteur parle d'un semblable projet, conçu par des sujets d'une puis-
sance qui n'est encore guère maritime, & qui, malgré ses desirs ardens & ses grands
efforts pour être quelque chose sur mer, n'a su prendre aucune des voies propres à
arriver à ses fins.

« Dès 1781, le sieur Williams Bolls fretta le *Cobenzell*, navire armé, de sept
» cents tonneaux, portant pavillon impérial, pour faire le voyage de la côte nord-
» ouest de l'Amérique : il devoit appareiller de conserve avec le *Trieste*, patache de
» quarante-cinq tonneaux. Ce bâtiment étoit équipé de manière à pouvoir commercer,
» & à faire en même-tems des découvertes. On avoit engagé, pour monter ce na-
» vire, des artistes & des savans dans tous les genres; on écrivit des lettres à toutes
» les puissances maritimes de l'Europe, afin de s'assurer une réception favorable dans
» leurs ports respectifs. Les réponses qui furent faites à ces lettres étoient telles que
» les entrepreneurs pouvoient les desirer : cependant cette expédition, qui promet-
» toit la plus heureuse réussite, échoua par les cabales de plusieurs personnes inté-
» ressées à la faire avorter, & qui jouissoient de beaucoup de crédit à la cour de
» Vienne ».

« Cet apperçu des tentatives déjà faites, relativement au commerce des fourrures,
» suffit pour faire voir que les négocians qui l'ont entrepris, ont toujours fixé prin-
» cipalement leur attention sur la rivière de Cook, & sur les entrées de Nootka &
» du prince Williams; mais le lecteur, en lisant ce voyage, sera convaincu de la
» probabilité qu'il y a que l'on pourroit se procurer une plus grande quantité de
» fourrures sur certaines parties de cette côte, que dans les baies dont je viens de
» parler . . . . . »

» Lors du dernier voyage que fit le feu capitaine Cook à l'Océan pacifique, on » jugea qu'il étoit possible d'établir un commerce de fourrures, fort étendu, » sur la côte occidentale de l'Amérique, & qu'on trouveroit à la Chine les moyens » de se défaire très-avantageusement des marchandises que l'on se seroit procurées sur » cette côte. Quoique cette spéculation ait été faite dès l'an 1780, on n'avoit ce» pendant tenté aucune entreprise jusqu'au printems dernier (1785), &c...... »

« Il y a, sur les côtes (aux isles Falklan), une grande quantité d'Oies & de » Canards, mais plus petits & d'une espèce différente des nôtres....... Ces oiseaux » ont une forte odeur de poisson..... Les matelots se lassèrent bien vîte d'en manger... » On trouve encore ici différentes autres espèces d'oiseaux, parmi lesquels on re» marque la *poule du port d'Egmont*, & l'*Albatrosse*..... & la *Pie de mer*, sans » membranes aux pattes, mais avec des griffes.

« Ils nous apportèrent (de la rivière de Cook), des peaux de diverses sortes, » telles que de *Loutres* de mer & de terre, d'*Ours*, de *Lapins* des Indes, de Mar» mottes, &c. »

« La chair des différens animaux qu'ils tuent (à l'isle Montagu) leur sert de nour» riture, & ils se couvrent de leur peau. Il seroit naturel de supposer que les peaux » des plus grands animaux, tels que les Ours, les Loups, &c. sont celles qu'ils » choisissent de préférence pour se vêtir; mais c'est le contraire. La plus grande partie » des habits qu'ils portent, sont faits de peaux de Marmottes, proprement jointes ensem» ble; & un manteau est souvent fait de plus de cent peaux. Les femmes sont probable» ment occupées à ces sortes d'ouvrages. On trouve ici, outre les Loutres de mer, » des Ours, des Loups, des Renards, des Lapins de l'Inde, des Marmottes ou » Mulots, des Rats musqués, des Hermines, &c. mais les Renards & les Marmottes » paroissent y être en plus grand nombre que les autres animaux ».

« Dans la rivière de Cook, nous avons ramassé près de soixante peaux de Lou» tres, de la première qualité, environ une quantité pareille de peaux de Marmottes, » d'une qualité inférieure, pour faire une vingtaine de fourrures, des peaux de » Lapins des Indes, des Renards, &c. Enfin nous avons acheté assez de fourrures » pour en remplir trois poinçons.......... Je crois que les succès du capitaine » Portlock, ont été à peu-près semblables aux nôtres. »

(Onchow, Isles dont *Attoni* est du nombre.) « Ils nous apportèrent aussi une grande » quantité de peaux d'Oiseaux merveilleusement bien conservées; ils étoient assez » ordinairement réunis dix par dix, au moyen d'un bâton qui leur passoit par le » bec.......... Ils nous vendirent les Oiseaux vivants, presque au même prix » que ceux qui étoient conservés; Ils sont de la grandeur d'un Rouge-gorge; ils » ont la poitrine & le cou teints d'un rouge magnifique, & le bec long: leurs » aîles & leur dos sont d'un brun obscur. Ces Oiseaux sont de l'espèce des *Bour*» *dons*. »

(L'Isle Montagu.) » Le capitaine Mears vint à bord du King George, accom» pagné de M. Ross, son premier Lieutenant.......... Tantôt ils avoient ache» tés deux mille peaux de Loutres, dans un autre moment il n'étoit question que » de sept cents. Il est cependant certain qu'ils s'étoient procuré une bonne quan» tité de fourrures précieuses, & cela principalement, & peut-être même entière» ment, dans l'entrée du prince Villiams. »

(Du port Mulgrave.) » A l'exception de huit ou dix belles peaux de Loutres, » les fourrures que nous apportèrent les Indiens, étoient d'une qualité très-médiocre. » Nous ne glanions qu'après des voyageurs plus heureux que nous..............

» .... Ils ſéparent la tête du corps de leurs morts, & les enveloppent l'un
» & l'autre dans des fourrures............. Outre les fourrures dont nous avons
» fait mention, nous avons acheté quelques peaux d'Ours & de Caſtors. »

(A l'entrée du roi George.) Les morts y ſont diſpoſés comme au port Molgrave. « Pluſieurs pirogues remplies d'Indiens vinrent à la hanche de notre vaiſ-
« ſeau............. Nous achetâmes un grand nombre de peaux de Loutres. »

(De l'entrée de Norfolk.) « Nous avons acheté environ deux cents peaux
» de Loutres de la première qualité, une bonne quantité de ces mêmes peaux,
» d'une eſpèce inférieure, & beaucoup de pièces de bandes de mêmes fourrures;
» environ cent bonnes peaux de Veaux marins, & un grand nombre de peaux de
» Caſtors. »

(Des iſles de la reine Charlotte.) « Nous vîmes deux pirogues autour de notre
» bâtiment, contenant à peu-près cent vingt perſonnes, & dont beaucoup nous ap-
» portèrent les plus beaux manteaux de peaux de Caſtors; d'autres étoient munis
» de fourrures de prix, & perſonne n'arriva les mains vuides. La promptitude avec
» laquelle il concluoient leurs marchés, ajoutoit au plaiſir que nous avions d'ac-
» quérir; ils ſe diſputoient même à qui ſe débarraſſeroit le plus vîte de ſon man-
» teau; & quelques uns jettoient leurs fourrures à bord du vaiſſeau, ſi perſonne
» n'étoit là dans l'inſtant pour les recevoir. Tout fut exactement payé....... En
» moins de demie heure, nous achetâmes près de trois cents peaux de Caſtor de
» la première qualité........... Ces manteaux ſont ordinairement faits de trois
» peaux de Loutres, l'une deſquelles eſt coupée en deux morceaux. Elles ſont
» couſues enſemble très-proprement, de façon qu'elles forment un quarré. Les
» Naturels les attachent négligemment ſur leurs épaules avec des petits cordons de
» peaux, qui y ſont fixés de chaque côté. »

(*Idem.*) Nous achetâmes, ici, autant & d'auſſi belles peaux que précédemment, dans la baye du Manteau, autre iſle.........« Outre, au moins trois cents-cin-
» quante peaux, ils nous apportèrent des manteaux de Lapins des Indes, chaque
» manteau compoſé de ſept peaux très-proprement couſues. Ils avoient auſſi une
» bonne quantité d'huile renfermée dans des veſſies de différentes grandeurs, conte-
» nant depuis une pinte juſqu'à près d'un gallon, que nous achetâmes pour des
» anneaux & pour des boutons. Cette huile nous parut très-bonne à brûler; elle
» étoit très-douce & principalement extraite de la graiſſe d'animaux. »

(De l'entrée du roi George.) « Le nombre des peaux de Loutres que nous nous
» ſommes procurées aux iſles de la reine Charlotte, n'a pas été moindre de dix-
» huit cents vingt-un, & pluſieurs d'elles ſont très-belles. Il n'y a pas une auſſi
» grande variété d'autres fourrures que ſur pluſieurs autres parties de la côte, une
» petite quantité de Lapins des Indes, de Pine-mar & de Veaux marins, étant
» les ſeuls animaux que nous y vîmes.............Les deux vaiſſeaux ſe procu-
» rèrent ſix cents peaux de Loutres, de la première qualité, pendant le ſéjour qu'ils
» firent dans l'entrée du roi George. »

« Les poſitions déterminées par le capitaine Cook, ſont celles des entrées du
» roi George & du prince Williams, ainſi que celle de la rivière qui porte ſon
» nom; & c'eſt ſans doute la quantité de fourrures qu'il trouva ſur ces différens
» havres, qui l'engagea à établir le premier trafic dans ces parages. Nos rivaux des
» Indes ont tiré leurs informations de la même [illegible] & c'eſt, à quelques égards,
» une circonſtance qui nous a été avantageuſe, car les navigateurs ne comptant
» pas trouver des fourrures ailleurs que dans les lieux indiqués par le capitaine Cook,

» se contentèrent de ce qu'ils purent y recueillir, & nous n'eûmes pas en conséquence d'autre parti à prendre que de pousser plus loin nos recherches, ou de » retourner en Angleterre les mains vides. Nous abordâmes en conséquence aux » isles Charlotte, où nos succès surpassèrent nos espérances, & où nous nous procurâmes une plus grande quantité de fourrures que n'en a fourni jusqu'à present » aucune place connue. . . . .

» . . . . Le commerce des fourrures roule principalement sur les peaux de » Loutres. M. Erche m'a appris que dans l'entrée du roi George l'on trouve autant d'espèces différentes de peaux, que dans la rivière de Cook. » Le cuivre est ce qu'ils préfèrent à tout, en échange de leurs pelleteries.

(De Wampu, dans la rivière de Canton en Chine.)

« . . . . M. Folger nous apprit que l'Aigle impérial avoit quitté Ostende » le 23 novembre 1786, & qu'il n'avoit pas été plus loin que l'entrée du roi George, » au Nord de la côte. Il s'étoit procuré une grande quantité de fourrures précieuses, à » un degré ou deux au Sud de ce canal. Sa cargaison consistoit en près de sept » cents peaux de première qualité, & beaucoup d'autres de moindre valeur. » . . . . Plusieurs hommes de l'équipage de l'Aigle impérial, s'étant avancés dans les terres, avec une planche de cuivre, pour trafiquer avec les Naturels, ils ne reparurent plus. Le lendemain, allant à la découverte, on ne trouva que des lambeaux ensanglantés de leurs vêtements: on pense qu'ils avoient été tués, mangés ou brûlés.

Le douanier Chinois vint mesurer le vaisseau : il en fit la grimace, par quelques dimensions prises çà & là, comme à l'aventure; puis, il demanda *mille livres sterlings*, comme un droit de port. . . . . « Quand cette formalité nécessaire fut » achevée, nous ne songions plus qu'à faire passer nos fourrures à Canton. . . . . . Mais, pour cela, il faut encore passer par les mains des douaniers, & se servir de leurs barques de transport.

« Nous envoyâmes à Canton vingt-trois barils, deux coffres & deux caisses qui » contenoient la totalité de nos fourrures; & sept barils, trois coffres & un ballot qui appartenoient au King-George. »

(De Macao.) « Dès l'instant où le plan de notre voyage fut arrêté, il fut décidé que toutes les fourures quelconques que nous aurions pu nous procurer se» roient vendues à la Chine. On jugea en même temps qu'il étoit très-avantageux » que nous apportassions un nouveau chargement. En conséquence de cet arrêté, » on avoit fait une nouvelle convention avec la compagnie des Indes; Nos four» rures devoient être vendues à un prix raisonnable à ses Subrécargues, ou être laissées » entre leurs mains, pour qu'ils s'en défissent dans un autre moment : & on étoit » convenu de leur accorder tant pour cent sur la somme totale denos fourrures, » quand ils s'en seroient débarassées. »

« Ces fourrures ne furent pas plutôt transportées dans notre comptoir, que des » négocians attachés à la Douane, en prirent un état exact. Ces gens, m'a t-on dit, » donnent caution à l'empereur pour le paiement des droits : des gens employés » par M. Brown, en prirent un second état. »

« Nos peaux étoient convenablement assorties : la quantité reconnue par M. Brown, & » dont il devoit être disposé, étoit de deux mille cinq cents cinquante-deux peaux de » Loutres de mer, quatre cents trente-quatre peaux d'Oursons & trente-quatre peaux de » Renards. Le reste de notre cargaison consistoit en mille quatre-vingts queues de Castors, beaucoup de morceaux & de manteaux de peaux de Castors, cent dix

» peaux de Veaux marins, environ cent cinquante Castors de terre, soixante beaux
» manteaux de Marmottes sans oreilles, & un bon nombre de peaux de Lapins des
» Indes, de Renards, de Lions, &c. On laissa tous les objets à nos capitaines,
» pour les vendre de la manière qu'ils jugeroient la plus avantageuse. Probablement,
» ils n'eurent pas d'autre raison pour en agir ainsi, que de leur procurer de l'ar-
» gent pour les dépenses courantes, & ils savoient que ce qui leur restoit seroit à
» peine suffisant pour faire face à ces mêmes dépenses. »

« Quant à la vente de nos fourrures, j'observerai d'abord qu'il y a à Canton une
» compagnie de riches négocians, que l'on nomme les *Hongs*, avec lesquels notre
» compagnie des Indes négocie toutes ses affaires. C'est d'eux que l'on achete tout
» le thé & les porcelaines que l'on envoie dans la Grande-Bretagne, & c'est à ces
» mêmes négociants que nos fourrures furent proposées. On se croyoit sûr qu'ils
» nous en débarasseroient à un prix avantageux; mais nous nous trouvâmes malheu-
» reusement trompés dans notre attente, & nous vîmes trop tard la méprise qu'a-
» voient faite nos propriétaires, en laissant aux subrécargues de la compagnie le
» soin de disposer des marchandises que nous devions rapporter. Dès-que les négo-
» cians du *Hong* eurent fixé un prix à nos fourrures, après les avoir examinées, au-
» cun autre négociant n'auroit osé se présenter pour les acheter. Il est encore bon
» de remarquer que les ordres étant donnés de ne point diviser les fourrures, il se
» trouvoit très-peu de personnes capables d'acheter une semblable quantité, & d'en
» payer la valeur argent comptant, excepté les membres du *Hong*. En outre, les
» droits sur les marchandises, dans le port de Canton, ne paroissent pas être perçus
» d'après un tarif certain, mais plutôt suivant les caprices de ceux qui sont nommés
» par le hoppo pour les imposer, & qui les fixent tantôt plus haut, tantôt plus
» bas. Les membres du *Hong* ont beaucoup d'autorité sur ces gens; de manière
» que, quand même il se seroit présenté quelques autres personnes qui auroient pu
» acheter nos fourrures, & nous en donner un prix avantageux, la crainte de payer
» un droit exorbitant auroit seul suffi pour les empêcher d'en faire l'acquisition.
» Nous avons vu plus d'une fois cette assertion prouvée de la manière la plus
» évidente. »

Nous restâmes dans cet embarras, relativement à la vente de nos fourrures, pen-
» dant le mois de décembre & la plus grande partie de janvier. Nous n'avions pas
» d'autre alternative que celle de nous contenter des offres désavantageuses que les
» négocians du *Hong* avoient faites aux officiers de la compagnie, ou d'être dans
» la nécessité de laisser nos fourrures, sans être vendues, entre les mains des subré-
» cargues. Les négocians du *Hong* savoient parfaitement que nous ne choisirions pas
» ce dernier parti, s'il nous étoit possible de l'éviter. Pendant le même temps, nous
» nous défîmes très-avantageusement d'une partie des marchandises dont on nous
» avoit laissé la liberté de disposer. Les mille quatre-vingt queues furent payées deux
» piastres la pièce; les peaux de Veaux marins se vendirent chacune cinq piastres;
» & on nous en donna cinquante-cinq d'un petit ballot de morceaux de fourrures. »

« Le 26, nos fourrures principales, savoir: les deux mille cinq cent cinquante-
» deux peaux de Loutres, les quatre cent trente-quatre d'Oursons, & les trente-
» quatre de Renards furent vendues & remises aux Subrécargues de la Compagnie
» des Indes, pour la somme de 50,000 piastres. Il sembloit dans ce marché, que l'on
» n'eût point d'avis à recevoir de nos capitaines; mais, voyant qu'il étoit impossible
» d'obtenir un prix plus avantageux, & qu'il étoit plus que temps de penser à mettre
» à la voile, ils furent forcés de se contenter de cette offre, quoique fort inférieure

» à ce que nous avions lieu d'efpérer. Plufieurs raifons nous obligèrent de conclure » ce marché, les fourrures apportées par le Nootka, avoient été vendues pour la » fomme de 9750 piaftres; fept cents belles Loutres de mer (provenant de la cargaifon de l'Aigle impérial), étoient entre les mains de M. Beale, un des principaux propriétaires réfidant à Canton....... Mille peaux de Loutres avoient été » envoyées par les Miffionnaires efpagnols, répandus dans la Californie, & fur la » partie de la côte qui avoifine l'entrée du roi George à Manille; & de cette île, » on venoit de les envoyer à Canton. Deux vaiffeaux françois revenant des côtes » de l'Amérique, où ils avoient été pour faire des découvertes, & arrivés depuis » peu à Macao, s'étoient auffi procuré deux cents belles fourrures de Loutres de » mer. Qu'on ajoute à cette quantité de pelleteries, un grand nombre de peaux de » Lapins noirs, & de Veaux marins, qui font affez eftimées à la Chine, & que » l'on venoit d'apporter d'Angleterre, on ne fera pas étonné qu'une quantité fi confidérable de la même efpèce de marchandifes, ait occafionné une baiffe dont les » autres fe font reffenties. Les Chinois avoient une fi grande abondance de fourrures » qu'ils ne fe foucioient plus d'en acheter....... Il eft certain qu'un mois plutôt » nos fourrures auroient été vendues pour une fomme quatre fois plus confidérable. » Nous n'avions alors la liberté de difpofer d'aucune chofe. »

(De Macao.) « Pendant que le capitaine Dixon étoit à Canton, un particulier » qui y réfide, voulut bien lui communiquer un détail circonftancié de tout ce qui avoit rapport au commerce des fourrures depuis fon commencement...... Ce » qu'on trouvera ci-après eft tiré des minutes communiquées au capitaine ».

« Le capitaine Hanna quitta le Typa en avril 1785, & arriva dans l'entrée du » Roi George au mois d'août fuivant. Pendant l'efpace d'environ cinq femaines, il » s'y procura 560 peaux de Loutres de mer. Ayant quitté la côte au mois de Septembre, » dans celui de décembre de la même année il arriva à Macao.

« Ces peaux furent vendues à Canton, le 21 mars 1786, aux prix fuivans: favoir,

140 peaux de première qualité, à raifon de 60 piaftres		8,400 piaftres.
175 *idem*, à	45	7,875
80 *idem*, à	30	2,400
55 *idem*, à	15	825
50 *idem*, à	10	500
500 peaux entières.		
240 bandes & pièces eftimées à		
60 peaux vendues pour		600
560 peaux de Loutres. Total de la valeur des objets		20,600

Dans un fecond voyage du capitaine Hanna, fait les années fuivantes, & dont il fut de retour à Macao le 8 février 1787, il rapporta les fourrures fuivantes, qui furent vendues à Canton, le 12 mars: favoir,

100 peaux de Loutres, au prix de 50 piaftres	5,000 piaftres.
300 bandes & morceaux de différentes grandeurs, de peaux de Loutres dont plufieurs affez mauvaifes, à raifon de 10 piaftres chacune	3,000
Total	8,000

En 1786, Les Senauts, le capitaine Cook & l'Expériment, achetèrent près de 600 peaux de Loutres, à l'entrée du roi George; ils traversèrent l'entrée de la reine Charlotte, & poursuivirent leur route vers l'entrée du prince Williams.

Les cargaisons de ces deux navires furent vendues à Canton, le 4 avril 1787. Elles étoient composées des fourrures suivantes :

Peaux de Loutres de première qualité	55.	604 peaux de Loutres.
Idem, de seconde qualité	134.	
Idem, de troisième qualité	142.	
Idem, de quatrième qualité	63.	
En moitié de peaux	46.	
En plus petits morceaux	33.	
Pièces de fourrures jaunes & de qualités inférieures	131.	

« Ces 604 peaux de Loutres, vendues en bloc, à raison de quatre piastres la pièce, » rapportèrent un total de 24,000 piastres; les quatre, en sus de 600, furent données » par-dessus le marché ». Toutes ces fourrures furent achetées à l'entrée du Roi George.

Le Nootka, parti du Bengale en mars 1786; sa cargaison, vendue à Canton, le 4 janvier 1788, étoit composée des fourrures suivantes:

50	peaux de Loutres de la première qualité	à 70 piastres ch.	3,500 piastres.
52	*idem*, de seconde qualité	à 50	2,600
58	*idem*, de troisième qualité	à 35	2,030
31	*idem*, de quatrième qualité, grandes & à moitié usées	à 20	620
50	*idem*, de cinquième qualité, grandes & usées	à 15	750
26	*Idem*, vieilles, très-mauvaises	à 5	130
267	peaux de Loutres	Total de la valeur	9,630
12	grands morceaux de bande & peaux de Loutres	à 10	120
17	plus petits	à 5	85
37	queues de Loutres	à 2	74
31	*idem*, de qualité inférieure	à »	39
48	peaux de Loutres de terre, bonnes & mauvaises	à 6	288
14	très-mauvaises peaux de Castors	à 3	42
27	peaux de Marte, au prix de	»	14
			10,292

Outre

Outre ces articles, le capitaine vendit à Canton 50 peaux de Loutres de la première qualité, à raison de............................ 91 piastres ch......4,550

Total du montant de la cargaison............14,842

Le total des peaux de Loutres, outre celles de rebut, peut être regardé comme montant à............................357

« La cargaison de l'*Aigle impérial*, capitaine Berkley, consistoit en 800 peaux, » la plupart de belle qualité; elles n'étoient pas vendues quand nos capitaines quittèrent Cauton; mais le prix qui y avoit été fixé étoit de 30,000 piastres ».

« Les Espagnols, depuis deux ans, importent leurs peaux de Loutres à la Chine. » Ils se les procurent auprès de *Montréry* & de *San-Francisco*, & elles sont toutes d'une » qualité fort inférieure. Ce sont principalement les Padres qui font ce commerce ».

« En 1787, ils importèrent environ 200 peaux, & au commencement de cette » année 1788, près de 1500. Ces fourrures n'étoient pas vendues lorsque nous avons » quitté Canton. Ils ont coutume de les envoyer des établissemens dont je viens de » parler, à Acapulco, & ensuite par les gallions qu'ils font partir tous les ans à Ma- » nille; mais ils n'ont pas encore tenté de fréter des bâtimens pour aucun de leurs éta- » blissemens au nord ».

» L'Astrolabe & la Boussole, deux bâtimens françois, commandés par MM. de la » Peyrouse & de Langle, partirent de France en 1785. Ils prétendent avoir rallié » la côte de l'Amérique, depuis l'établissement espagnol de Montrery jusqu'au 60e. » degré de latitude Nord. Cette assertion ne paroît pas vraisemblable. Quoique ces » vaisseaux ayent été frétés pour faire des découvertes, les capitaines n'ont cepen- » dant pas oublié que les fourrures étoient un article précieux; & tandis qu'ils » étoient sur la côte de l'Amérique, ils se procurerent environ 600 peaux de » Loutres, la plupart en pièces, & d'une qualité très-médiocre. Ce sont absolu- » ment les mêmes qu'importent les Espagnols. Si MM. de la Peyrouse & de Langle » se fussent réellement avancés au 60e. degré de latitude Nord, il n'y a point de » doute qu'ils ne se fussent procurés des peaux d'une qualité bien supérieure (1) ».

» Ces vaisseaux arrivèrent à Macao en janvier 1787, & leurs fourrures furent » vendues, à Canton, par les subrécargues de la compagnie des Indes suédoise, » pour 10,000 piastres ».

» Le total de la vente de nos fourrures se monte à 54,857 piastres ».

» Le prix des fourrures varie singulièrement dans les marchés de la Chine ».

» Sur les 2562 peaux de Loutres de mer que nous apportâmes à Canton, il » y en avoit au moins 2000 dont nous aurions dû tirer 50 piastres, & le reste » auroit pu être vendn en proportion ».

» Il est impossible de déterminer quel est le genre de fourrures que les Russes

(1) La qualité des peaux qu'ont achetées MM. de la Peyrouse & de Langle ne prouve rien contre la latitude où ils ont pu pousser leur route, puisqu'on ne sait pas à quel degré ils ont acheté ces fourrures; & encore ne seroit-ce pas une preuve, mais une conjecture. Au reste, on peut soupçonner, plutôt que d'accuser les capitaines françois, d'un pareil mensonge, quelque jalousie nationale, mercantile d'auteur ou de métier, de la part de l'écrivain anglois.

» ſe procurent ſur la côte de l'Amérique, parce qu'ils ne les apportent point au marché de Canton. Nous avons preſque la certitude qu'ils ne s'étendent que très-peu au-delà de la rivière de Cook, & cet endroit ne fournit aſſurément pas tant de peaux de Loutres que l'entrée du roi George. Je n'imagine pas qu'ils raſſemblent annuellement plus de 500 fourrures ».

» Le moyen de tirer un avantage conſidérable de cette branche de commerce, » ſeroit d'établir une factorerie ſur la côte; & la pointe ſeptentrionale des iſles de la » reine Charlotte me paroît être l'endroit le plus convenable. Sa ſituation eſt preſ» que à moitié chemin de la rivière de Cook & de l'entrée du roi George. Toute » la côte, au Sud, ne fournit, comme je l'ai déjà obſervé, que des fourrures de » qualité inférieure. Deux petits bâtimens ſuffiſoient, non-ſeulement pour réunir » toutes les peaux que l'on peut trouver dans les Havres déjà connus, mais encore » pour reconnoitre les différentes parties de la côte que l'on n'a pas encore » viſitées ».

Le paſſage de l'Hiſtoire naturelle des animaux, dont la dépouille s'emploie en fourrures, de l'hiſtoire philoſophique & critique de cette partie, à la deſcription technique de l'art du fourreur, ne me paroît point encore aſſez adouci par l'hiſtoire commerciale de ces fourrures. Je réfléchis à l'effet des tableaux placés dans les parties précédentes de mon travail, & je crus y entrevoir ce moyen, tant deſiré, du rapprochement des choſes, de l'enchaînement des conſéquences, d'un tel accord enfin de toutes les parties, qu'il en réſulte un enſemble homogène, & le complément de l'objet conſidéré ſous tous ſes points de vue. Je m'attachai donc à cette idée, & j'oſe croire qu'elle conduit ici au même but. Je ne terminerai point cet avertiſſement ſans en profiter pour rendre publiquement à mon ami M. Deu, le témoignage que je lui dois de la confection de ce tableau, ſur les matériaux que je lui avois envoyés.

TABLEAU
DU TRAITÉ DES *PELLETERIES.*

Dans les Pelleteries on les a considéré relativement

- **Leur histoire.**
  - **CRITIQUE...**
    - Vues sur l'Histoire Naturelle des animaux dont la dépouille est employée en fourure.
    - Examen des opinions de différens auteurs, relevé de leurs erreurs.
    - Motifs sur lesquels l'auteur appuie ses opinions particulières.
  - **METHODIQUE..** Les animaux dont les Foureurs emploient les peaux avec leurs poils ont été
    - rangés par *ordres, genres & espèces:*
    - décrits pour faire connoître leurs fourures plus ou moins précieuses. On donne une idée de leurs caractères & de leurs habitudes.
  - **COMMERCIALE des PELLETERIES du**
    - Pays, c'est-à-dire, des parties méridionales de l'Europe, ou fourures communes, dites *Sauvagines.*
    - Canada, & par extension du midi & du nord de l'Amérique.
    - Nord de l'Europe et de l'Asie, & des Isles intermédiaires. Elles tiennent le premier rang pour la beauté & le prix.
    - Nord-Ouest de l'Amérique, par la mer du Sud.

- **Au choix des Fourures qui proviennent des dépouilles des**
  - **QUADRUPÈDES**
    - **A long Poil qui habitent**
      - **Sur terre & se trouvent**
        - **Presque par-tout.**
          - La Brebis, le Belier, le Mouton (Ovis Aries) habite dans les champs, peut se passer d'étables. Ne vit que de végétaux. *Page* 540
            - Ses variétés, Brebis d'Angleterre, d'Espagne, de Guinée, de Barbarie, du Cap. Sont particulières aux pays dont elles portent les noms.
          - La Chevre, le Bouc, (Capra Hircus) aime les montagnes & les broussailles, on en trouve de sauvages aux Indes. Vit de feuillages, de pousse d'arbres & d'herbes. *p.* 542
            - Sa variété, la Chevre d'Angora, se trouve en Syrie.
          - Le Lievre, (Lepus Timidus) en Europe, presque dans toute l'Asie, en Egypte, en Barbarie, dans l'Amérique Septentrionale. On en trouve au Chili. Habite dans les champs & dans les bois. Vit de végétaux. *p.* 546
          - Le Lapin (Lepus Caniculus) en Europe, Asie, Afrique. Se creuse des habitations dans les endroits sabloneux. Se plait dans les broussailles. Vit d'herbes & d'écorces de jeunes arbres. *p.* 548
            - Ses variétés, le Lapin Argenté, le Riche, le Noir, &c. paroissent dues à l'état de domesticité. Le Lapin à longs poils, dit d'Angora, se trouve en Syrie.
          - Le Renard (Canis Vulpes) en Europe, en Asie, en Afrique. On en trouve au Chili. Se creuse des terriers, se retire dans les bois, s'approche des habitations. Se nourrit de volailles, de souris & d'oiseaux. *p.* 606
        - **Dans des climats tempérés.**
          - L'Ours Brun (Ursus Arctos Fuscus) dans les Alpes, les Pyrennées, la Pologne, l'Asie septentrionale. On en trouve aux Indes, en Arabie, en Egypte. Habite les forêts montagneuses. Vit de racines & de végétaux, d'insectes, est friand de miel, se nourrit aussi de cadavres. *p.* 524
            - Sa variété, l'*Ours noir* se plait dans les forêts marécageuses.
          - Le Blaireau, (Ursus Meles) en Europe, contrées septentrionales de l'Asie, de la Perse, de la Chine. Se creuse des terriers dans les forêts. Vit d'insectes, d'œufs d'oiseaux & de végétaux. *p.* 533
          - Le Raton, (Ursus Lotor) dans l'Amérique septentrionale & dans les isles de ce continent. Se retire dans des creux d'arbres. Vit d'œufs d'oiseaux, de volailles & de coquillages. *p.* 535
          - Le Bison, (Bos Americanus) dans la Nouvelle-Espagne & l'intérieur de l'Amérique septentrionale. Habite des lieux marécageux. Vit de végétaux. *p.* 538
          - La Marmotte, (Arctomys Marmota) dans les Alpes & les Pyrennées. Se creuse des terriers à double issue. Vit de racines, d'herbes & de graines tendres. *p.* 550
          - La Marmotte du Canada, (Arct. Monax) dans l'Amérique temperée près l'Isthme de Panama. Se pratique des retraites entre les rochers, se retire aussi dans des creux d'arbres. Vit de végétaux. *p.* 552
          - Le Bobak, (Arct. Bobac) dans l'Asie temperée, vers la Chine. Habite des lieux élevés & arbritrés, s'y creuse des terriers profonds & se réunit en famille. Ne vit que de végétaux. *p.* 554
          - Le Souslick, (Arct. Citellus { dans la Russie tempérée & les isles intermédiaires de ce continent & du Kamtschatka. On en trouve en Perse & en Chine. Habite dans les lieux incultes, jamais dans les forêts & les endroits marécageux. Vit solitaire dans des trous. Se nourrit de graines, de bayes, en fait amas pour l'hiver, vit aussi de souris & de petits oiseaux. *p.* 554
          - Le Hamster, (Arct. Ericetus) vit dans les mêmes contrées & a les mêmes habitudes que le Souslick. *p.* 553
          - L'Ecureuil, (Sciurus Vulgaris) en Europe & dans toute la Russie. Habite dans les forêts, fait son nid sur les arbres. Se nourrit de noix, de pignons & autres graines. *p.* 557
          - L'Ecureuil Noir, (Sciurus Niger) dans l'Amérique septentrionale. Mêmes habitudes que l'Ecureuil ordinaire, fait beaucoup de dégats dans les champs de Mays. *p.* 559
          - Le Petit Gris, (Sciurus Cinereus) mêmes contrées & mêmes habitudes que le précédent. *p.* 558
          - L'Ecureuil Suisse ou le Burunduk, (Sciurus Striatus) Asie boréale, partie temperée de l'Amérique septentrionale. Habite les forêts, s'y creuse des retraites & y fait des provisions de graines. *p.* 559
          - Le Polatouche, (Sciurus Volans) en Siberie, en Laponie. On en trouve en Pologne, dans les forêts de Bouleaux. Vit de bourgeons de cet arbre & de graines. *p.* 560
          - Le Castor ou Bievre, (Castor Fiber { en Europe, Asie & Amérique septentrionales. Bords des fleuves & des lacs couverts d'arbres. On sait avec quelle adresse le Castor se construit des habitations dans le Canada. Vit d'écorces d'arbres tendres, tels que de peuplier & de saule, de racines & rarement de poisson. *p.* 561
          - Le Vison, (Mustela Vison) dans l'Amerique septentrionale, habite auprès des eaux, fréquente les endroits habités. Vit de poissons, d'oiseaux, de souris. *p.* 571
          - Le Pekan, (Mustel. Canadensis) se trouve au Canada. Mêmes habitudes que le Vison. *p.* 572
          - La Marte, (Mustel. Martes { en Europe, Asie & Amérique septentrionales. Se plait dans les lieux incultes, se retire pendant le jour dans des creux d'arbres, erre pendant la nuit & chasse aux souris & aux petits oiseaux, poursuit pendant l'hiver les pigeons & les volailles, se nourrit aussi de bayes & de graines. *p.* 572
          - La Fouine, (Mustel. Foina) en France, en Allemagne & Europe septentrionale. Se retire dans les vieux bâtimens & les creux des arbres, mêmes habitudes que la Marte. *p.* 574
          - Le Putois, (Must. Putorius) en France, en Allemagne, dans le nord de l'Europe & de l'Asie. Se retire dans des tas de pierre, des creux d'arbres, entre dans les maisons & les étables. Vit de volailles, de lapins, de souris, &c. *p.* 577
          - La Zibeline, (Must. Zibelina) en Asie, en Amérique septentrionale. Mêmes habitudes que la Fouine & le Putois, mais ne s'approche pas des maisons. *p.* 578
          - Le Pereviaski, (Must. Sarmatica) en Pologne, entre le Volga & le Tanais. Dans les endroits inhabités. Vit d'oiseaux & de souris. *p.* 576
          - Le Kulon ou Belette de Siberie, (Mustel. Siberica) en Siberie. A les mêmes habitudes que la Fouine & le Putois. *p.* 584
          - L'Hermine, (Must. Erminea { dans les contrées froides de l'Europe, de l'Asie & de l'Amérique. Dans les forêts de Bouleaux, sur les bords des rivières. Se retire sous des tas de pierre, dans des creux d'arbres, s'insinue dans les maisons. Mêmes habitudes que la Fouine. Chasse principalement aux écureuils. *p.* 583
          - La Belette, (Must. Vulgaris) Europe & Asie temperées & froides. Se retire dans des masures, sous des tas de pierres. Chasse pendant la nuit. Vit d'oiseaux & de leurs œufs, s'attache principalement aux souris. *p.* 585
          - Le Fistcher d'Amérique, (Must. Pennanti) dans l'Amérique septentrionale. Se nourrit de petits animaux. *p.* 583
          - La Genette, (Viverra Genetta) en Espagne, en Turquie & dans les contrées de l'Asie qui en sont voisines. Vit principalement de souris. S'apprivoise aisément. *p.* 591
          - Le Chat, (Felis Catus. { Le Chat sauvage habite dans les forêts d'Europe & d'Asie Se nourrit d'oiseaux, de petits quadrupèdes & de poissons. On connoît les habitudes du Chat domestique. Ses variétés sont le Chat d'Espagne, le Chartreux (Cæruleus), le Chat d'Angora, &c. *p.* 600
          - Le Loup Cervier, (Felis Lynx) en Europe, en Asie & Amérique boréales. Habite dans les forêts épaisses, sous les arbres. Vit de martes, d'écureuils, de lièvres, d'oiseaux. Attaque les chevres. *p.* 601
          - Le Renard Charbonier, (Canis Alopex) en Europe, en Asie. On en trouve au Chili. Mêmes habitudes que le Renard ordinaire. *p.* 607
          - Le Corsac, Korlac ou Renard Rouge, (Canis Corsac) en Siberie. Habite dans les endroits sauvages. Vit d'oiseaux. *p.* 607
          - Le Caragan, (Canis Karagan) en Siberie. Mêmes habitudes que le Corsac. *p.* 607
          - Le Renard Gris, (Canis Argenteus) Amérique septentrionale. Mêmes habitudes que le Corsac. *p.* 608
          - Le Renard de la Caroline, (Can. Virginianus) Amérique septentrionale. Se retire dans les creux des arbres. Vit d'oiseaux & de petits quadrupèdes. *p.* 608
        - **Dans les régions les plus froides.**
          - L'Ours Blanc, (Ursus Arctos Albus) l'Ours Tacheté, (Urs. Arct. Variegatus) se trouvent en Islande. Mêmes habitudes que l'Ours ordinaire, dont ils sont des variétés. *p.* 528
          - L'Ours Blanc de mer, (Ursus Maritimus) au Pole Arctique, fréquemment sur les glaces & dans la mer. Vit de phoques & de poissons. *p.* 529
          - Le Carcajou, (Ursus Luscus) se trouve vers la Baie d'Hudson. *p.* 536
          - Rat Musqué ou Ondrata, (Mus Zibethicus) dans l'Amérique boréale, habite le bord des eaux dormantes, s'y fait des habitations, mais avec moins d'art que le Castor. Vit en été de coquillages, d'herbes & de fruits; en hiver, de racines. *p.* 563
          - Le Glouton, (Mus Gluto. *Erxleb.*, Ursus Gluto. *Gmelin*) dans les régions les plus froides de l'Amérique, de l'Asie & de l'Europe, dans les forêts des pays montagneux. Vit de lièvres, d'oiseaux, de poissons, de cadavres, attaque les rennes. *p.* 587
          - L'Isatis, (Canis Lagopus) près la mer Glaciale, en Europe & en Amérique. Habite les montagnes arides, s'y creuse des trous. Vit de souris, de canards, de bayes & de coquillages quand il est pressé par la faim.
            - Ses variétés sont connues sous le nom de Renard *bleu*, Renard *blanc.* *p.* 608
        - **Dans les pays très-chauds.**
          - Le Palmiste, (Sciurus Palmarum) dans les contrées les plus chaudes de l'Afrique & de l'Asie. Habite principalement sur les palmiers & les cocotiers. Se nourrit de leurs fruits. *p.* 559
          - Le Zibet, (Viverra Zibetha) en Arabie, au Malabar & dans les isles Philippines. Se nourrit de petits quadrupèdes, d'oiseaux, de poissons, de racines & de fruits. *p.* 590
          - Le Chinche ou Dobuzar, (Viv. Mephitis) en Amérique, depuis la nouvelle Espagne jusqu'au Chili. Se nourrit d'œufs. *p.* 589
          - Le Chat Tigre, (Felis Capensis) aux environs du Cap de Bonne-Espérance & dans toute l'Afrique. Se trouve dans les forêts montagneuses. Vit de lièvres & autres petits quadrupèdes, attaque les chèvres & les antilopes. *p.* 599
      - **Dans les eaux.**
        - **Des climats temperés.**
          - La Loutre, (Lutra Vulgaris. *Erxleb.*, Mustela Lutra. *Gmelin*) en Europe; Asie & Amérique septentrionales. Habite sur le bord des rivières & des étangs, jamais dans la mer. Vit de poissons. *p.* 568
          - La Petite Loutre ou Norka, (Lutra Minor. *Erxleb.*, Mustel. Lutra. *Gmelin*) en Pologne, Finlande, Russie & Sibérie. On la trouve, mais rarement, en Allemagne. Habite les étangs. Vit de poissons & de grenouilles. *p.* 570
          - La Loutre Marine, (Lutra Marina. *Erxleb.*, Mustel. Lutris. *Gmelin*) Mer Pacifique, fleuves de l'Amerique septentrionale. *p.* 565
        - **Des pays chauds.**
          - La Saricovienne, (Mustel. Lutris Brasiliensis. *Gmelin*) mers & fleuves du Bresil. Variété de la précédente espèce. *p.* 567
    - **A poil-Ras qui habitent**
      - **Sur terre & se trouvent**
        - **Presque par-tout.**
          - Le Chien, (Canis Familiaris) est dans tous les pays le compagnon de l'homme. Sa taille, son port, la longueur de son poil varient à l'infini. *p.* 603
        - **Dans les cilmats tempe-rés.**
          - Le Loup, (Canis Lupus) en Europe & dans les contrées septentrionales de l'Asie & de l'Amérique, dans les bois, marche par bandes. Se nourrit de quadrupèdes, attaque les chevaux & les troupeaux. *p.* 605
          - Le Cerf, la Biche, (Cervus Elephas) en Europe & dans les contrées tempérées de l'Asie & de l'Amérique. Vit dans les bois. Se nourrit de feuillages & de pousses d'arbres. *p.* 544
          - L'Elan, (Cervus Alces) Europe, Asie & Amérique, même dans les contrées les plus froides. Habite les forêts, principalement celles de peupliers. Vit de feu[illages & de bour]geons. *p.* 544
          - Le Daim, (Cervus Dama) Europe & Asie septentrionales. Mêmes habitudes que le Cerf. *p.* 545
          - Le Chevreuil, (Cervus Capreolus) Europe & Asie. Habite les bois montagneux. Vit de feuillages & de pousses d'arbres. *p.* 545
          - La Taupe, (Talpa Europæa) en Europe & dans l'Asie septentrionale. Se creuse des retraites souteraines dans les jardins & les prés qu'elle ravage. Se nourrit de vers, de larves d'insectes & de racines. *p.* 517
        - **Les pays les plus chauds.**
          - Le Zebre, (Equus Zebra) Afrique méridionale. Habite par troupeaux dans les campagnes. Vit de végétaux. *p.* 537
          - Le Lion, (Felis Leo) Afrique, Perse, Indes, dans l'intérieur des terres. Se nourrit de grands quadrupèdes, n'attaque l'homme que pressé par la faim. *p.* 592
          - Le Tigre, (F. Tigris) Asie & Afrique. On en trouve dans la Chine. Habite dans les forêts, se retire dans les broussailles, sur-tout aux environs des fleuves. Se nourrit de grands quadrupèdes, attaque l'homme. *p.* 594
          - La Panthere, (F. Pardus) au centre de l'Afrique & de l'Asie, s'approche des maisons pendant la nuit. Vit de quadrupèdes, fait la guerre aux chats. *p.* 595
          - L'Once, (F. Uncia) Barbarie, Perse, Chine. Mêmes habitudes que la Panthère. *p.* 595
          - Le Leopard, (F. Leopardus) Afrique occidentale. Mêmes habitudes que les précédens. *p.* 595
          - Le Jaguard, (F. Onca) Amérique méridionale. On en trouve au Mexique, dans l'intérieur des terres. Vit de quadrupèdes, a la férocité du Tigre, s'élance sur les chevaux. *p.* 595
          - L'Ocelot ou le Chapard, (Fel. Pardalis) Amérique intérieure, dans la nouvelle Espagne, en Californie. Vit de quadrupèdes ainsi que le Jaguard, aussi féroce, mais moins redoutable. *p.* 598
          - Le Couguard, (Fel. Concolor) dans toute l'Amérique. Mêmes habitudes que le précédent. *p.* 577
        - **Les régions froides.**
          - Le Renne, (Cervus Tarandus { les contrées les plus froides de l'Europe, de l'Asie & de l'Amérique, au Kamtschatka, au Spitzberg. Habite les montagnes les plus élevées, descend pendant l'hiver dans les campagnes. Vit de mousse, principalement du Lichen, appellé de son nom, *Lichen Rangiferinus.* *p.* 544
          - Loup Noir ou Renard Noir des Pelletiers, (Lupus Lycaon) dans les contrées les plus froides de l'Europe, de l'Asie & de l'Amérique. Mêmes habitudes que le Loup ordinaire. *p.* 605
      - **Dans les eaux.**
        - **Des climats temperés.**
          - Veau Marin ou Phoque, (Phoca Vitulina) mers septentrionales d'Europe & Pacifique. *p.* 611
          - Petit Phoque, (Phoca Pusilla) Océan & mer méditerranée. On en trouve vers le Chili. *p.* 610
          - L'Ours Marin, (Phoca Ursina) mers de Kamtschatka, entre l'Asie & l'Amérique. Vit de poissons. *p.* 610
          - Le Lion Marin, (Phoca Jubata) mer Pacifique, entre l'Amérique & le Kamtschatka. *p.* 611
          - Le Rat Musqué, (Sorex Moschatus) en Moscovie, entre le Volga & le Tanaïs, dans les lacs. Vit du roseau aromatique, (*Acorus*). *p.* 497
        - **Des pays froids.**
          - Le Loup Marin, (Phoca Leonina) pôle Antarctique. On en trouve sur les côtes du Chili. *p.* 611
          - Le Veau Marin du Groënland, (Phoca Groenlandica) mers du Groënland & du Kamtschatka. *p.* 612
          - Grand Phoque, (Phoca Barbata) mers du Groënland & de l'Islande. *p.* 612
  - **OISEAUX**
    - **Des pays temperés.**
      - Le Cygne Sauvage, (Anas Cygnus) Amérique & Asie septentrionales, mer Caspienne & Egypte. *p.* 612
      - Le Cygne Domestique, (Anas Olor) se trouve en Russie, Sibérie, Perse. Est naturalisé en Europe. *p.* 612
      - L'Oye Sauvage, (Anas Anser) habite par troupes dans les contrées froides de l'Europe, de l'Asie & de l'Amérique, gagne en hiver par troupes les contrées méridionales de l'Europe, va jusqu'en Afrique. *p.* 613
      - Le Grebe, (Colymbus Cristatus) dans les lacs de Sibérie & des contrées voisines. Ne vient presque jamais à terre. Vit de poissons & quelques fois de végétaux. *p.* 615
      - Le Grebe du Lac de Geneve, (Colymbus Urinator) dans les lacs de l'Europe temperée, principalement celui de Geneve. *p.* 615
      - Le Canard Sauvage, (Anas Boschas) dans les eaux stagnantes de l'Europe & des contrées septentrionales d'Asie & d'Amérique. Vit de grenouilles, de limaçons, &c. *p.* 614
      - Le Canard Domestique, (Anas Domestica) on en éleve dans les basse-cours en Europe, en Asie, en Amérique. *p.* 614
    - **Des régions froides.**
      - L'Eider, l'Edredon, l'Oye à Duvet, (Anas Mollissima) rivages les plus froids de l'Europe, de l'Asie & de l'Amérique. Vit de coquillages. *p.* 614

- **A la pratique de l'art des Foureurs qui consiste dans**
  - Les *Connoissances* nécessaires pour juger, conserver & faire l'usage convenable ou *débiter* les Pelleteries.
  - Les *Préparations* que demandent les Pelleteries après avoir reçu leurs premiers apprêts du Mégissier.
  - La *Teinture* des pelleteries & les différens procédés en usage.
  - L'emploi des matières en Manchons, Pelisses, &c. Coupe, Assemblage, Couture, &c.
  - **La description & représentation des**
    - Attliers............ / Outils & Instrumens / Operations........ } des Foureurs, rendus par les Gravures & leurs explications.

L'ART DU PELLETIER-FOURREUR.

DES PEAUX À POILS OU FOURRURES.

1°. *De la manière de les connoître, d'en juger, de les conserver & de les expédier.*

2° *De la manière de les préparer.*

3°. *De la manière de les teindre.*

4°. *De l'usage auquel elles sont propres, & de la manière de les employer.*

5°. *Réflexions sur l'art & le commerce de la Pelleterie.*

6°. *Explication des planches de l'art du Pelletier-Fourreur.*

CHAPITRE PREMIER.

De la manière de connoître les peaux, d'en juger, de les conserver & de les expédier.

NOUS l'avons déja observé, les peaux d'animaux tués l'hiver, sont meilleures pour la *pelleterie*, que celles d'animaux tués en toute autre saison : cependant, la proposition n'est pas tellement générale qu'elle en souffre des exceptions très-remarquables ; & il seroit mieux de dire que les meilleures fourrures sont celles des animaux tués lorsqu'il fait très-froid ; car, on distingue fort bien par le côté de la chair de la peau, s'il y a eu des intervalles de tems doux au milieu même de l'hiver, & que l'animal ait été tué dans ce tems ; & l'on préfère toujours la peau d'un animal tué en mars en tems rigoureux, que celle d'un animal semblable tué en décembre, janvier ou février, si alors le tems a été doux. L'observation est également à faire pour le chapelier qui n'emploie que le poil, que pour le fourreur qui emploie la peau garnie de son poil.

Dans les premiers froids, vers la fin de septembre & en octobre, l'intérieur de la peau prend une teinte verte : le duvet n'est point encore formé : le poil est gros, jarreux : la peau est plus estimée en *pelleterie*. L'hiver, la peau est blanche & plus fine qu'en aucun tems : alors le duvet est formé ; la fourrure est garnie, elle prend de la douceur & du lustre : le poil est fin & nourri ; mais, c'est aux dépens de la peau, qui est alors plus mince & plus séche.

Quand la chaleur commence à se faire sentir, les vaisseaux de la peau se dilatent, le sang s'échauffe, l'animal s'agite, il se frotte ; la peau prend une teinte rougeâtre ; elle se *souffle* ; elle prend de l'air dans ses interstices ; elle se desséche dans ses parties ; elle y devient écailleuse ; le poil s'altère dans sa racine ; il tombe, & la peau s'en dégarnit. Ainsi, l'on juge de l'état du poil, par la couleur & l'état de l'intérieur de la peau. Mais, sur le jugement à porter de ce que l'on ne voit pas,

par ce que l'on voit, il y a une infinité de gradations, de modifications, qui ne peuvent être bien observées que par celui qui a vu & comparé un très-grand nombre de peaux de divers animaux, en différens tems & en différens lieux.

Dans un commerce fait en grand par la multitude des détails, tel qu'est celui de la *pelleterie*, il faut un coup d'œil prompt, & un tact sûr. Les objets sont si multipliés, si variés, qu'il est comme impossible de peser sur chacun ; il n'en est guère cependant, dans cette partie, comme dans toute autre, où le premier vendeur & ainsi de suite, ne se soit attaché à voiler les défauts, & relever les qualités : c'est le premier principe de tout commerce ; celui auquel s'attachent tous les hommes qui s'y adonnent ; celui enfin où l'on fait généralement les plus grands progrès, & qui absorbe le plus de toutes les autres facultés.

Votre secret, disoit un ancien aux Carthaginois, *est d'acheter à bon marché, & de vendre cher.* C'est le secret des commerçans de tous les tems & de tous les lieux. Or, pour faire le commerce de la *pelleterie* avec sûreté & avantage ; & sur-tout pour donner des notions claires & précises sur ce genre de commerce, il faudroit, avec beaucoup d'activité, beaucoup de droiture ; avec un cœur franc & une ame désintéressée ; après des observations, sur beaucoup d'individus différens en beaucoup de lieux divers, il faudroit un naturaliste éclairé, un bon physicien & un artiste habile.

Si je puis promettre quelques unes de ces choses, je dois avouer que leur réunion m'est impossible ; on ne doit donc pas s'attendre à avoir un *traité de la pelleterie* aussi complet que je le conçois, & que j'aurois desiré qu'il fut. Il sera ce que j'ai pu faire de mieux, sans prétendre donner pour excuses, s'il n'est pas meilleur, ni les autres travaux auxquels j'étois livré en composant celui-ci, ni les tracasseries sans nombre que des hommes abominables m'ont suscitées dans cet intervalle.

Je viens d'observer que la fourrure des animaux se garnit & s'embellit aux dépens de la peau ; & je remarque ici que cette même peau, avant l'hiver, avant la formation de son duvet, & toutes celles qu'on appelle *peaux d'Automne*, sont à leur plus haut degré de qualité pour la *chamoiserie.* Les jeunes animaux, qui naissent ordinairement l'hiver ou au printems, sont formés alors : Leur peau est *faite*, suivant l'expression des artistes. A l'égard de ceux qui sont plus avancés en âge, l'automne répare les pertes de l'été ; & c'est toujours dans nos contrées, vers le mois de septembre ou au mois d'octobre que les animaux sauvages sont le plus forts & le plus vigoureux.

Une observation aussi très-générale, quoiqu'elle ne soit pas non plus sans exception, c'est que la densité du poil, en raison inverse de l'épaisseur de la peau, toutes choses égales d'ailleurs, est graduelle du Nord au Midi, du Pôle à l'Equateur. Au Nord du monde, les fourrures sont très-garnies, & les peaux sont souples, minces & légères : au Midi le poil est rare, & les peaux sont épaisses, fortes & lourdes.

Une peau sanguinolente & noirâtre, est dite *échauffée* en terme d'art ; ce qui provient souvent de ce qu'elle est restée trop long-tems sur le corps de l'animal, après qu'il a été tué ; alors, elle est d'un apprêt difficile ; elle demande beaucoup de ménagement ; il la faut frotter doucement entre les mains pour la *faire revenir* : mise d'abord sous les pieds, elle se briseroit. Les peaux *échauffées* par un soleil trop ardent, auquel elles auroient été exposées, après que les animaux en auroient été dépouillés, seroient également altérées, & demanderoient les mêmes ménagemens.

Indépendamment de la couleur, l'on reconnoît cet état sur la peau par un rapprochement qui la plisse, la frise, la racornit dans ses parties. Les peaux des sauvages, comme celles d'Ours, &c. sont le plus souvent sujettes à cet inconvénient : ils les étendent, ou avec des branches d'arbres, ou avec des piquets auxquels ils les attachent, après avoir passé des joncs ou des osiers souples tout autour sur les bordures, soit en l'air, suspendues ; soit posées horisontalement sur terre.

Les sauvages du Canada étendent leurs peaux avec beaucoup plus de soin que la plupart des autres : ils se servent pour cela, ou de planches taillées en *formes*, comme les *formes à bas* ou *à bonnets*, ou de branches courbées en cerceaux, dont le ressort tendant toujours à reprendre sa situation naturelle, étend ainsi les peaux autant qu'elles en sont susceptibles. Cette dernière méthode n'est employée que pour les peaux closes, telles que sont généralement celles des petits animaux : les gros, les Loups, les Ours, les Castors, &c. se dépouillent à peau ouverte, & ne peuvent s'étendre que de la première manière : il en est ainsi de la Marmotte.

Il est à présumer qu'on a fait observer aux sauvages, indépendamment de la raison de grosseur des animaux, l'usage auquel leurs peaux étoient destinées ; usage déterminé par une raison naturelle, digne, quand à la règle & aux exceptions, de la remarque d'un naturaliste. Généralement les animaux ont plus de poils sur le dos, & il y est plus beau que sous le ventre : quelques uns en ont le ventre plus garni, & il y est plus beau qu'ailleurs ; tels sont le Loup-cervier ou Linx, le Chat-cervier, le Loup blanc de Moscovie, du ventre duquel se servent de préférence, pour *vil de Chouras*, les habitans du Nord, tandis que nous estimons davantage le dos, que nous employons en manchons.

Le Renard, la Marte, la Loutre, &c. se dé-

pouillent à peau fermée, parce qu'on emploie également le ventre & le dos pour les mêmes objets. Le ventre de l'Ours, de la Marmotte, &c. n'est susceptible d'aucun usage. La peau de Castor est aussi toujours ouverte & tendue, parce que le poil qui s'emploie parmi nous, indépendamment de la peau, varie singulièrement en qualité, & qu'on a besoin de cette disposition pour le choix qu'on en veut faire. Il est tout simple que les sauvages, comme toutes autres personnes qui s'adonnent à la chasse des bêtes à fourrures, se conforment à ce que leur prescrivent ou leur inspirent les personnes à qui ils les vendent; & que ceux-ci aient en vue l'usage auquel on les destine.

En général, l'on conserve les peaux *crues*, c'est-à-dire, sans aucun apprêt. On les fait sécher, *ressuer*, en les pendant au plancher; on les secoue; on les emballe, & on les met en lieu frais. Si elles sont trop grasses, on absorbe la graisse avec de la cendre ou de la craie; l'on doit sur-tout éviter la chaleur qui établiroit de la fermentation, feroit éclore des vers, & corrompre la matière.

Lorsque les peaux sont bien sèches, on les conserve aisément: les vers s'y mettent peu; il n'est question que de les battre de tems en tems, de les priver d'air, & de les tenir en lieu frais & non humide: l'humidité consume la peau sans empêcher les insectes de la dévorer. Les vers éclosent dès le commencement des chaleurs, au mois de mai, & travaillent aussi long-tems qu'elles durent, non les mêmes, car leur vie n'est pas d'une aussi longue durée; mais ils se reproduisent très-promptement. Toutes les sortes de peaux en sont affectées: & elles y sont beaucoup plus sujettes, lorsqu'elles n'ont reçu aucun apprêt que lorsqu'elles ont été apprêtées. Je présume qu'il est de ces vers de différentes espèces, qui s'attachent de préférence à telle ou telle nature de peau; sans doute aussi, ils sont différens dans les divers climats: c'est une observation qui mériteroit bien un coup d'œil de la part du naturaliste.

A ce sujet, un alsacien m'écrivoit: «nous avons une observation bien singulière, & constatée par une longue expérience; c'est que les peaux de Cerfs & de Chevreuils qui viennent de la forêt noire, sont fort endommagées par une sorte de vermine, tandis que celles qui nous viennent des Vosges n'en sont jamais attaquées. Cependant ces deux chaînes de montagnes sont dans une direction paralelle durant plus de vingt lieues, à sept lieues seulement de distance. Le ver en question provient de la mouche *tabanus* Linn., qui vole autour de la bête, l'inquiéte, la tourmente jusqu'à lui faire dresser le poil sur le dos: alors, la mouche laisse tomber son œuf; il s'aglutine sur la peau de l'animal, la chaleur l'y fait éclore; il en sort un ver qui pénètre dans la peau, s'y nourrit, & s'y transforme en Mouche qui bientôt perce de nouveau la peau, pour aller être fécondée ou en féconder d'autres».

Les peaux nous viennent généralement sans apprêt: on les préfère ainsi; cependant il en vient aussi qui sont apprêtées. Quand on veut les expédier au loin, on leur donne un premier & léger apprêt; on les humecte du côté de la chair, avec de l'eau commune; on les met en tas pour qu'elles s'échauffent un peu, & on les écharne sur le chevalet avec le *couteau rond*: le poil n'en est point endommagé; ou l'on met ces peaux dans un tonneau avec de la sciure un peu chaude, ordinairement de bois de chêne; on les foule ainsi aux pieds durant une demi-heure, plus ou moins, suivant leur force.

On appelle *broyée* la quantité de peaux à la fois mises à la foule dans le tonneau; & la *broyée* est composée de 30 à 40 peaux de Renards, de 4, 6 ou 8 peaux d'Ours, & d'un nombre des autres, proportionné à leur grandeur, à leur force, à leur état; ce qui dépend encore, & de la force & de l'adresse de l'ouvrier *broyeur*, de ses moyens naturels ou artificiels d'échauffer, plus ou moins, plutôt ou plus tard, sa *broyée*.

Quand il n'est question que de conserver le poil pour une expédition, on s'en tient à sécher la peau, à la purger de sa graisse; mais, si l'on veut l'apprêter pour la mettre aussi-tôt en œuvre, on juge de son état par la souplesse qu'elle a acquise, par les pellicules qui s'en sont détachées, ou qui sont disposées à s'en détacher par les opérations subséquentes. Si la peau étoit très-sèche, il faudroit l'humecter avec une eau de savon; quelquefois on emploie de l'huile pour la *broyer*; mais alors on ne met point de sciure. Nous reviendrons à cette opération, lorsqu'il sera question de la suite des apprêts dont les *pelleteries* sont susceptibles.

Les avaries de mer sont funestes à la *pelleterie*. Les peaux qui ont été mouillées, & qui n'ont point été séchées à tems, se réparent difficilement; on y emploie une pâte, dont nous parlerons ci-après; mais ce n'est pas toujours avec succès; on ne parvient même pas toujours à assouplir ces peaux; & lorsque le poil vient à s'en détacher, ce qui arrive souvent, elles ne sont plus d'aucun usage.

Souvent aussi des peaux perdent leur poil à l'apprêt, sans avoir été mouillées; cela provient d'avoir été mal tendues, mal séchées dans le principe: la peau s'échauffe dans les plis; le poil ne paroît pas d'abord avoir souffert aucune altération; mais, si on le mouille, comme il est nécessaire dans le commencement de l'apprêt, on le voit se détacher des parties qui ont été échauffées.

Les défectuosités de tous les genres, quelque voilées qu'elles soient dans le principe, se mani-

fessent toujours aux apprêts; ou le travail devient difficile, ou le poil tombe; & ces inconvéniens, souvent impossibles à prévoir, ne laissent aucun moyen d'indication sur la manière de traiter les peaux, ni souvent encore, sur l'usage auquel on peut les destiner; car, jusqu'au moment de connoître parfaitement leur etat, lorsqu'il ne peut l'être que par l'effet des apprêts, on ne peut pas plus indiquer celui qui leur convient le mieux, que leur destination future.

CHAPITRE II.

De la manière de préparer les peaux.

1°. *Des premiers apprêts.*

Le premier travail de l'apprêt des peaux en *pelleterie*, est la *boursage*: on appelle *bourser une peau*, la coudre tout au tour, le poil en dedans. La *pelleterie* s'apprête de deux manières, en *confit* & en *broyage* ou *habillage*: il en est une troisième pour les peaux d'oiseaux, lorsqu'on veut que la plume y reste attachée; telle celle de la *Grèbe*, le duvet de l'*Oie*, du Cigne, &c. On se sert quelquefois de ce dernier apprêt pour les *pelleteries* qui ont été mouillées, particulièrement si c'est de l'eau de la mer, qui les brûle le plus souvent, les durcit & racornit toujours.

Le *confit* est particulièrement d'usage pour les peaux d'Agneaux, qui s'apprêteroient difficilement de toute autre manière; on les étend avec soin aussitôt que ces animaux en sont dépouillés, faute de quoi elles seroient plissées & elles se sécheroient inégalement. Bien séches, elles sont réunies en certaine quantité, & mises toutes à la fois à l'eau durant plusieurs jours, jusqu'à ce qu'elles soient parfaitement ramollies. On les retire ensuite & on les jette sur un chevalet pour les faire égoutter. On les écharne avec un couteau à deux manches, dont la lame est courbée & le tranchant *arrondi*, émoussé; on les lave bien en eau courante; on les fait égoutter: telle est la disposition pour les mettre en *confit*.

Le *confit* consiste à saupoudrer les peaux, du côté de chair, avec de la farine de seigle ou d'orge, à les plier séparément chacune sur la longueur, la laine en dehors, à les arranger ainsi dans un cuvier, & à les arroser d'eau salée, suffisamment à pouvoir la supporter sur la langue. Ainsi bien rangées, durant douze ou quinze jours, où chaque jour on les foule aux pieds & on les change de cuvier, elles s'échauffent suffisamment, elles se macèrent, s'assouplissent & se nourrissent comme il convient.

Le travail est hâté ou retardé, suivant la température, le plus ou moins de foulage; & c'est ordinairement dans les mois d'été, juin, juillet & août, qu'on fait cette opération. Il ne faut de farine que ce que la peau paroit en absorber; & il ne faut d'eau que pour imbiber les peaux. On les retire; on les met égoutter; puis on les étire sur la largeur par les parties latérales, qui sont celles du ventre, par lequel l'animal a été ouvert.

Dans cet état, qu'on nomme en *croute* & qui est connu dans les douanes comme dans le commerce, sous cette désignation, parce qu'on en expédie & qu'il en circule ainsi, les peaux séchées, peuvent être conservées long-tems avant de procéder aux apprêts ultérieurs, lesquels ne se font guère que l'hiver, tems où les apprêteurs, manquant d'autre ouvrage, s'occupent de celui-là.

Lorsqu'on veut donner le dernier apprêt à ces peaux, on les mouille du côté de chair, de manière qu'elles soient seulement bien humectées & non imbibées; alors, l'ouvrier les tire en tous sens sur le *fer*, C'est sur ce *fer*, dont nous indiquerons ailleurs, la forme & la manière de se servir, que se donne la dernière façon de la *pelleterie* en général; là, elle est dépouillée du reste des chairs qui auroient pu y rester; elle est assouplie par la force, ou ménagée par l'adresse, suivant sa nature & sa qualité: on se sert encore d'un moyen plus doux, dont nous parlerons bientôt; quoique l'ouvrier ait plusieurs sortes de *fers*, de plus ou moins tranchans, & même qui ne le sont point du tout; car la plupart des peaux, n'ont besoin que d'être ramollies, assouplies.

S'il reste encore quelqu'écharnage à faire, difficile en cet état, alors, on passe avec la main, du plâtre ou de la craie en poudre, sur chair & même sur poil; sur chair, pour absorber & sécher l'humidité qui reste à la peau, pour soulever & rendre facile à mordre au fer, les chairs que les premières façons auroient laissées; sur poil, pour absorber la graisse naturelle ou accidentelle de la laine; pour cela, on expose ce côté de la peau à l'ardeur du soleil, qui liquéfie la graisse, & rend son absorption facile à la poudre.

On les bat ensuite, pour en faire tomber la poussière; on les peigne avec une carde semblable, mais plus petite que celles destinées à carder la laine. Ainsi préparées, ces peaux s'enveloppent & se conservent dans des appartemens secs, ayant

soin de les battre souvent. J'observe qu'en ceci, il n'est toujours guère question que des peaux d'Agneaux : quoique la plupart des peaux pûssent être apprêtées de la même manière, & qu'on soit même dans l'usage d'apprêter ainsi, dans quelques provinces, les peaux de Lièvres, celles de Lapins & autres, mais, jamais celles destinées à être teintes, parce que le sel altère un peu le poil, qui résisteroit ou réussiroit moins bien à la teinture; il seroit aussi à craindre que le *confit* ne fut pas favorable aux fourrures fines.

Le *broyage* ou *habillage*, se fait après avoir ramolli & écharné les peaux, comme nous l'avons expliqué. Au moyen d'un gipon, toujours bien bourées, on les enduit du côté de chair, avec de l'huile, de la graisse, le mieux est l'huile, & la meilleure, celle qui a le moins d'odeur, est l'huile d'olives, dont on prend les dépôts ou lies: ainsi graissées, elles sont mises dans un tonneau défoncé par un bout, & dressé sur l'autre fond. Dans quelques endroits on place le tonneau un peu obliquement, pour que les peaux roulent plus aisément sur le fond, disposé en plan incliné ; mais il est possible de donner cette inclinaison au fond du tonneau, sans que le tonneau lui-même la partage, comme sont les auges des moulins à foulons à piles verticales.

La *broyée* ou l'*habillage* complètté pour le nombre des peaux, le *broyeur*, jambes nues, mieux encore, nud jusqu'à la ceinture, & entouré d'une toile, entre dans le tonneau, dont il recouvre les bords, pour y concentrer la chaleur: là, il foule ces peaux pendant plusieurs heures, jusqu'à ce que l'huile soit absorbée & qu'elles soient assouplies. Rarement cette première huile est suffisante; il faut y revenir à plusieurs fois, pour la plupart du moins. La force de la peau, son état plus ou moins gras, plus ou moins roide, exige plus ou moins de nourriture & de travail; la tête, plus épaisse & plus dure que les autres parties, en exige davantage. Il faut que l'ouvrier examine plusieurs fois chaque peau dans le cours de l'opération, lorsqu'il les retire du tonneau pour les graisser de nouveau; & qu'il ôte celles qui sont assez *broyées* & nourries: elles pourroient s'échauffer trop & perdre leur poil; ce qui est assez ordinaire, sans une grande attention, aux peaux d'animaux tués en toute autre saison que l'hyver, seul tems où les pores sont le moins ouverts, où la peau, plus dense, plus compacte, donne le moins d'accès à l'huile.

Il résulte un autre inconvénient du trop de foulage des peaux; le poil se dispose au feutrage, il se cotonne, & les brins changent de direction, ce qui nuit beaucoup à la *pelleterie*, dont la beauté consiste à être souple, bien garnie, unie & lustrée.

Quelquefois on est obligé d'aider la chaleur naturelle par une chaleur artificielle; l'on met un réchaud de feu sous le tonneau. Un des moyens les plus sûrs de reconnoître si telle peau est assez foulée, c'est de considérer ses fibres, si elles sont dilatées, & que leur tissu soit blanchâtre.

Nous avons dit quel nombre de peaux convient pour faire un *habillage*; on le compose de cinq à six peaux de Loups; autant qu'il est possible, il faut le composer de peaux de même espèce.

Dans les pays où il y a des foulons de chamoiseurs, l'on y passe les peaux à poil, & c'est un avantage pour l'expédition; mais l'opération qui n'est point graduée sur chaque peau, suivant sa qualité & son état, ne se fait bien que rarement sur chacune d'elles. D'ailleurs, la chaleur naturelle de l'homme, influe singulièrement sur la bonté du foulage, & c'est uniquement de ce premier foulage que dépend la qualité que peut procurer l'art à chaque espèce de peau.

Après le foulage, on retire les peaux du tonneau, & on les débourse. Les peaux de Fouines, Martes, Petit-Gris, Loups-Cerviers & autres, qu'on appelle *Closes*, de ce qu'elles ne sont point ouvertes par le ventre, mais seulement par le côté, n'ont besoin, pour être boursées, que d'être cousues dans cette partie; mais, quand elles sont foulées & débourséés, souvent on les ouvre longitudinalement par le milieu du ventre, avec le couteau du fourreur, dont la lame mince & très tranchante, est emmanchée fort court. Quelquefois on laisse ces peaux closes, pour conserver le ventre en entier, ce qui dépend de l'usage qu'on se propose d'en faire.

S'il étoit question d'écharner encore les peaux, on le feroit ou sur le chevalet, comme il a été dit, ou debout contre un mur. Ce chevalet est un banc horisontal, sur lequel l'ouvrier se place à califourchon, en face du fer; alors, faisant passer entre le montant & le fer, ou le couteau, la peau qu'il veut apprêter, il la tient de l'une & l'autre main par les extrémités qu'il amène à lui alternativement. Ce couteau en fer convexe du côté tranchant, est arrêté dans les pièces de fer saillantes, ouvertes par le bout, pour le recevoir, & tenu de haut & de bas par des goupilles qui donnent la facilité de l'ôter, pour lui en substituer un autre au besoin.

L'ouvrier doit observer de tenir la queue de la peau avec la main droite, & de la mener sur le couteau, de la gauche à la droite, en lui donnant de petites secousses : s'il agissoit dans l'autre sens, il racleroit la peau, en rebroussant les racines du poil, qu'il altéreroit au point de mettre celui-ci dans le cas de tomber. Dans tous les animaux, le poil est implanté de l'avant en arrière, en le considérant de la racine à la pointe : ainsi, du côté de la chair, sa direction est contraire; il faut aller de l'arrière en avant pour la suivre.

Pour travailler de grandes peaux, de fortes peaux, l'ouvrier est placé plus avantageusement debout : il a plus d'aisance, plus de force; alors on établit le fer contre un mur. De quelque manière que ce soit, il faut que l'ouvrier soit attentif à bien *déborder* les peaux, c'est-à dire d'en amincir les bords, & à les bien *rompre*, les bien assouplir.

Les peaux d'Ours & autres de cette grandeur ou approchant, s'écharnent sur le chevalet incliné, avec le couteau à deux manches, à lame concave, à la manière des Tanneurs & Corroyeurs.

Quelques peaux, sur-tout celles de Petit-gris, par fois se trouvent *sapinées*; c'est-à-dire que les poils sont enduits d'une humeur glutineuse qui les colle les uns contre les autres, ce qu'on attribue à l'approche de matières résineuses déposées dans les vaisseaux ou ailleurs. En ce cas, il faut, avant de *bourser* ces peaux pour le *foulage*, les enduire légèrement d'huile du côté du poil, pour détremper cette matière & en purger le poil. Certains Pelletiers prennent la même précaution pour diverses sortes de peaux sans qu'elles soient *sapinées*; ils prétendent que le poil en devient plus doux, plus uni.

Quand les peaux sont bien écharnées, bien rompues, on les bat à la main, tenant d'une main une peau, quelquefois deux, chair contre chair, & frappant de l'autre avec une baguette, sur le poil, afin de l'*ouvrir*, de le faire relever. L'on conçoit que si l'ouvrier bat deux peaux à la fois, il doit tourner alternativement la main qui les soutient, afin qu'elles soient exposées tour-à-tour aux percussions de la baguette.

2°. *Du dégraissage des peaux.*

Jusqu'à ce moment, les opérations qu'ont subies les peaux n'ont eu pour objet que de les amollir, les assouplir, les *rompre*, les écharner; il reste à en dégraisser le tissu & le poil. Cette opération se fait dans un tonneau d'environ trois pieds de long, sur deux & demi de diamètre, traversé d'un axe qui sort de part & d'autre par le centre des deux fonds, & dont les extrêmités arrondies en forme de tourrillon, reposent sur des supports; de sorte que le tonneau soutenu horisontalement sur ces appuis, y peut tourner librement au moyen d'une ou deux manivelles adaptées à l'un des bouts, ou aux deux bouts de l'axe.

Les parois intérieures du tonneau sont hérissées de chevilles saillantes de quatre à cinq pouces, terminées en pointes mousses, & implantées en quinconce, à égales distances les unes des autres : ces chevilles servent à faire cahoter les peaux dans le tonneau, lorsqu'on lui imprime un mouvement de rotation. A l'une des parties du tonneau, sur sa circonférence, on pratique une ouverture quarrée de dix à douze pouces de côté; on y met une porte soutenue sur des fiches de fer, & qui s'arrête de l'autre côté, pour la tenir ouverte ou fermée, comme on le juge à propos.

Maintenant on pulvérise du plâtre ou de la craie; quelquefois même on emploie du sable, on le fait bien chauffer, à pouvoir cependant y tenir la main, on l'introduit dans le tonneau avec les peaux qu'on veut y dégraisser; & par le mouvement imprimé circulairement, & la disposition des chevilles ou rateaux, la poudre & les peaux se mêlent, se ballottent ensemble, celle-là s'attache à celles-ci, elle en pompe & absorbe la graisse & l'huile, elle les en purge & les sèche. Lorsque la chaleur de la poudre n'est pas poussée trop loin, les peaux n'en souffrent aucune altération; cependant quelques particuliers préfèrent de l'employer à froid; alors il faut donner aux peaux au moins un dégraissage de plus, & les rouler plus long-temps; car la chaleur imprimée d'abord, a le grand avantage de faire mieux ressortir la graisse, & de soutenir assez la peau pour faciliter au *fer* de la pincer & mordre également pour consommer l'*écharnage*, pour la *percer* sans l'entamer, sans attaquer la racine du poil, qui se détacheroit bientôt & dégarniroit la peau, d'autant qu'il seroit altéré.

On observe que, pour les pelleteries fines de couleurs rembrunies, telles que la Marte, le Vison & autres, au lieu de plâtre, de craie, ou autre poudre blanche, il faut employer de la sciure de bois, également chaude; elle est plus douce, elle absorbe également l'humeur des peaux fines, & elle n'altère point la couleur de leur poil.

Lorsque le tonneau est grand, chargé de peaux, lourd à tourner, par conséquent, au lieu de se servir de manivelle, l'ouvrier monte dessus, & lui imprime le mouvement avec les pieds, en se plaçant près d'un mur, contre lequel il s'appuie le dos, se soutenant d'ailleurs sur quelqu'appui environnant.

Au sortir du tonneau, les peaux sont battues, pour en détacher la poudre imbibée de la matière grasse, & pour *éveiller* le poil, lui rendre son élasticité & sa direction naturelles, ce qui n'empêche pas qu'il ne faille ordinairement répéter l'opération qu'on vient de décrire, pour dégraisser le poil, comme on a fait la peau, avec cette différence que le poil, au lieu d'être en dedans, comme il étoit précédemment, se met en dehors, & qu'on ne laisse pas les peaux aussi long-temps dans les tonneaux. Le battage des petites peaux se fait à la main, par un homme seul; il

il se fait à deux hommes, lorsqu'elles sont plus grandes.

Si les peaux montrent encore des taches, l'ouvrier passe dessus, avec la main, de la poudre des mêmes matières indiquées ci-devant, ou de la sciure; il les frotte légèrement, sans fouler le poil, il achève ainsi le dégraissage. Si certaines parties restent *sapinées* après le dégraissage, on peut les oindre de nouveau, les peigner même avec précaution, pour déglutiner le poil sans l'arracher. Enfin celles des peaux qui ont montré le plus de résistance aux pieds, lors de la foule, qui, malgré toutes les opérations qu'elles viennent de subir, restent dures, rudes; sont encore sujettes à être *triballées*.

En *Chamoiserie*, *triballer* une peau, c'est la passer sur un fer tranchant, posé verticalement & arrêté de manière que la peau, qu'on tient à deux mains, puisse être pressée, serrée, aller & venir contre ce tranchant: c'est le fer implanté dans un mur, dont nous avons parlé précédemment. En *Pelleterie*, souvent c'est une corde bien tendue, dans la même position, & dont on proportionne la grosseur à la force de la peau. Cette opération en ouvre les pores, la *rompt*, en terme de fabrique, l'assouplit, l'adoucit, bien entendu que la force de l'action doit toujours être proportionnée à celle de la peau, qui peut être susceptible de la *triballe*, soit avant l'écharnage, soit entre les dégraissages, soit après être apprêtée, si elle manque encore de souplesse.

On *triballeroit* encore une peau qui, durcie, pour être restée en lieu humide, feroit le *carton*, seroit devenue *carteuse*. Dans ce cas, & aussi dans quelques autres semblables, il est quelquefois à propos de donner un peu de nourriture à ces sortes de peaux : cette nourriture consiste en une eau savoneuse, dont on frotte légèrement la peau. Le savon est à préférer à l'huile, en cette occasion; il pénètre moins la peau, & ne tache pas le poil, ce qui nécessiteroit un nouveau dégraissage en plein.

Le sain-doux s'emploie comme l'huile; les Saxons y employent le beurre, mais il rancit & donne une mauvaise odeur à la peau : c'est ce qu'on appelle *l'apprêt saxon*. On apprête ainsi beaucoup de Petit-gris : la nourriture est bonne, mais l'odeur est un grand inconvénient, qu'il est difficile de faire disparoître, quelque travail qu'on fasse subir a la peau; ce qui n'arrive pas lorsque cet apprêt à été fait à l'huile ou au sain-doux.

Après le parfait dégraissage des peaux, on les *pare*, c'est-à-dire qu'on les passe pour la dernière fois sur un fer, qu'on nomme *fer à parer*. La poussière s'en détache, la peau s'y unit, s'y rend douce & souple, par-tout également. Enfin, on les bat, & elles sont prêtes à être employées.

Voilà ce qu'on peut dire en général des fourrures de grandeurs communes; mais les grandes peaux, comme celles d'Ours, de Loups, de Tigres, &c., dont le cuir est très-dur, & qui s'écharnent sur le chevalet incliné, à la manière des Tanneurs, ainsi que nous l'avons observé, ces grandes peaux doivent d'abord être mouillées avec de l'eau salée ou alunée. On les replie ensuite en plusieurs doubles, on les met en pile les unes sur les autres; on les couvre d'une planche qu'on charge assez pour les tenir étendues, & pour que l'eau salée les pénètre mieux. On prétend que l'eau de rivière est préférable, pour cet usage, à l'eau de puits, qui est plus crûe.

Dès que les peaux sont ramollies, ce qui a lieu au bout de vingt quatre heures, plus ou moins, suivant leur nature, leur état, la saison ou la température de l'atmosphère, on les retire pour les écharner. On assure qu'il est essentiel de ne point attendre de passer à cette opération que les peaux ne soient seches, parce qu'elles durciroient, se racorniroient & deviendroient d'un apprêt difficile. On ajoute qu'on ne remédieroit point à ces inconvéniens en mouillant ces peaux une seconde fois : ce n'est pas l'opinion de quelques écrivains; mais ce que pensent les artistes à cet égard comme à tant d'autres, vaut mieux que ce qu'écrivent les savans.

On a vu précédemment que les peaux d'Ours, à cause de leur grandeur & de leur force, s'écharnent comme les Tanneurs écharnent leurs cuirs. On se sert d'abord d'un couteau émoussé, qui n'enleve que les pellicules les moins adhérentes; mais on les racle fortement dans toutes leurs parties, afin de les amollir, & de les rendre susceptibles du foulage aux pieds, qui se pratique dans le tonneau, comme pour les autres peaux, après les avoir également ointes du côté de la chair. On les bat, on les écharne soigneusement; mais le dégraissage des Ours ne s'exécute point avec le plâtre ou la craie, qui blanchiroient le poil sans remède. On y emploie du tan bien sec; & après qu'elles ont passé deux fois dans le tonneau, on les étend sur le plancher, le poil à découvert, & on les frotte fortement avec du tan, qu'on renouvelle à mesure, afin d'achever de dégraisser parfaitement le poil.

Si l'on n'avoit pas de tonneau assez grand, on pourroit dégraisser entièrement à la main les peaux d'Ours; & si l'on se servoit d'un tonneau où l'on eût dégraissé d'autres peaux au plâtre ou à la craie, il faudroit dégraisser ce tonneau lui-même, avant d'y mettre les peaux d'Ours pour les dégraisser au tan.

On peut regarder le parfait dégraissage comme l'opération la plus essentielle de la *pelleterie*. Une peau mal dégraissée salit les vêtemens qu'elle touche & se salit elle-même tres-aisément : son poil

perd une partie de son élasticité, il n'a plus de jeu; il reste terne & paroît mal propre.

Il est des peaux si minces, si délicates, telles que celles de Cigne, d'Oie, de Grèbe, de Lapin blanc & autres, qu'elles ne soutiendroient pas l'opération du foulage : elles se préparent *en pâte*, de même que les queues de certaines pelleteries, de Martes, Fouines, Petit-gris, &c., qui ont une destination particulière. Cette pâte d'apprêt est composée de farine d'orge ou de seigle; celle de maïs est à préférer pour les Grèbes, parce qu'elles ont des plumes auxquelles s'attachent les pâtes collantes, & que cette pâte étant sèche, entraîne avec elle la plume à laquelle elle est attachée. Les peaux de Cignes & d'Oies n'éprouvent pas le même inconvénient : les plumes en sont ôtées; il n'y reste que le duvet.

A l'une des farines dont on vient de parler, on ajoute du sel, quelquefois de l'alun de glace, quelquefois aussi des œufs; on mêle ensemble ces ingrédiens, on les broie, on y ajoute de l'eau en quantité suffisante pour donner à la pâte la consistance d'une bouillie claire : cela fait, on enduit le côté de chair des peaux de cette pâte, sur l'épaisseur d'environ une ligne; on les replie en deux, tête sur queue, on les met en pile les unes sur les autres, & on les laisse en cet état durant plusieurs heures, une journée même.

L'effet de cette pâte est de dilater les fibres de la peau, de la ramollir, de la pénétrer d'une onctuosité qui la rend souple même après qu'elle est sèche, au lieu que si l'on mouilloit les peaux avec de l'eau simple, le ramolissement qu'on obtiendroit par ce moyen, ne seroit que momentané, & les peaux redeviendroient dures en séchant.

On enlève la pâte lorsqu'elle est sèche, l'on humecte ensuite la peau, & on la *tire sur le fer* avec beaucoup de précaution. Quelquefois on est obligé d'user d'une seconde pâte, la première n'ayant pas fourni une nourriture suffisante à la peau. Après le tirage sur le fer, on met ces peaux dans le moulin avec du plâtre en poudre, très-chaud, pour en absorber la graisse; & à cet effet l'on réitère l'opération autant qu'il est nécessaire.

La peau de Grèbe ne sauroit être *tirée sur le fer* à cause de ses plumes, qui seroient dans le cas d'être arrachées, ou du moins bien dérangées. On lui enlève la pâte avec une carde, qui entraîne aussi les chairs qui restoient attachées à la peau & aux racines du canon des plumes.

Lorsqu'on se propose de *lustrer* des peaux de Fouines, de Putois ou autres, on ne le fait qu'après qu'elles ont été foulées & dégraissées; mais on ne les *écharne* & ne les *pare* qu'après le *lustrage*, pour que les parties du cuir qui ont été atteintes du *lustre*, soient emportées, & que la couleur qui en provient paroisse naturelle.

CHAPITRE III.

De la teinture & lustrage des peaux.

Les pelletiers, soit pour changer la couleur naturelle des peaux, soit pour en rendre le poil plus luisant, soit enfin pour cacher les inégalités des nuances qui les déparent, donnent à diverses d'entr'elles, un apprêt qu'ils nomment *lustre*. Il faut toute l'intelligence de l'art, pour employer, suivant le cas, le procédé le plus propre à embellir une peau, à en cacher les défauts, à en augmenter la valeur.

De toutes les couleurs qu'on peut donner à la *pelleterie*, il n'y a guères que le noir & le brun qui lui conviennent : nous ne connoissons aucun poil naturellement de couleur écarlate, verd de Saxe ou bleu de Prusse; & l'art de la teinture qui n'est, comme tous les arts, qu'une imitation de la nature, n'auroit jamais dû être mis en usage pour colorer des fourrures d'une manière aussi bizarre. C'est bien assez des étoffes auxquelles il falloit donner une couleur, pour en embellir le tissu & conserver la propreté.

On teint généralement toutes les peaux de fond blanchâtre, ou blond tirant sur le roux, en une couleur foncée, brune ou noire, & essentiellement la Marte blonde, & même la Marmotte.

Pour teindre une peau à poil, en couleur brune, on commence par la dépouiller des parties grasses qui terniroient la couleur; on y parvient au moyen du *secret*, eau forte tempérée, sur une partie, par deux, trois ou quatre gouttes de bon vinaigre, modifiée enfin suivant la nature & la qualité de la peau. On applique cette composition avec une brosse qu'on passe légèrement sur le poil, de manière néanmoins que la pointe en soit bien pénétrée. Il faut être attentif à ce qu'il n'en tombe pas sur la peau, elle en seroit brûlée. On choisit un beau jour d'été pour faire cette opération; & aussitôt que le secret est appliqué, on va étendre les peaux au soleil, le poil en dessus. Au moment de cette exposition, on voit la liqueur fermenter & s'évaporer. S'il passe un nuage, que les rayons du soleil soient interceptés, de quelque manière que ce soit, la fermentation & l'évaporation de la composition sont interrompues; la liqueur se concentre, elle frise & altère le poil dans un clin-d'œil. C'est aussi ce qui arrive aux peaux des Sauvages, exposées au soleil entre deux nuages; quelquefois un seul rayon de soleil les brûle ou les altère. La différence, dans ce dernier cas, est

que c'eſt du côté de chair, moins ſuſceptible que celui du poil, qui eſt expoſé au ſoleil après le ſecret du Pelletier.

Dès qu'on s'apperçoit de l'effet funeſte du ſoleil ſur le poil *ſecreté*, ce qui eſt indiqué par des blancheurs qui ſe forment ſur ſa ſurface, il faut promptement y jeter un peu d'eau pure; on prévient ainſi un mal qui ſeroit irréparable.

Les peaux ſechées à l'ombre ne ſont pas ſujettes à cet inconvénient, mais on y eſt privé du grand effet de l'activité du ſoleil.

La pratique de quelques ouvriers eſt mauvaiſe; de charger à la broſſe, de chaux éteinte, le poil des peaux, & cela, pour accélérer l'effet de la teinture : ils y réuſſiſſent ſans doute, mais c'eſt ſouvent aux dépens de la pointe du poil, que ce cauſtique brûle; il en altère même le reſte au point de le rendre mou, ſans ſoutien & comme mort. En pelleterie il faut éviter la chaux, & ſur-tout la chaux en nature, elle y eſt toujours dangereuſe.

Bientôt le poil eſt ſec, la peau n'a point participé à ſon humidité; on la lave alors ſuperficiellement, pour purger le poil de ce que le ſecret peut lui avoir laiſſé de gras, & qui s'oppoſeroit infailliblement à ce que la teinture pénétrât & eût de l'éclat. On fait ſecher la peau avant de la mettre en teinture, laquelle doit toujours être appliquée à froid, par conſéquent ce n'eſt jamais l'hyver que le pelletier peut teindre, à moins que ce ne ſoit dans une étuve : jamais il ne teint avec plus de ſuccès qu'au printemps, & le meilleur temps eſt toujours avril et mai : il y a plus de fermentation naturelle, la couleur pénètre mieux, elle eſt plus vive à cette époque qu'à toute autre.

Je ne ſais pas plus par le fait, que je ne ſoupçonne par analogie, ſi ce qu'on dit a quelque fondement, ſavoir, que l'effet des ſels, pour la beauté des couleurs, ſuit celui de la sève dans les plantes, plus active au printemps qu'en été. Quoi qu'il en ſoit, les ingrédiens, employés communément à la teinture des pelleteries ſont, la noix de galle, le vitriol de mars, le verd de gris, l'alun, l'antimoine, la litarge d'or, le ſel ammoniac, la mine de plomb, la limaille de fer, l'arſenic, le ſumach, le rocou, &c. Tout cela eſt-il néceſſaire? Je ne le penſe pas; mais les teinturiers de tous les genres ont de vieilles recettes, qu'ils n'entendent guères, & dont ils ne ſe départiſſent point.

Communément en teinture il y a ſurabondance, ſouvent de l'inutile, & quelquefois du contradictoire : je l'ai conſtaté en mille autres occaſions. Relativement à la pelleterie, j'avoue n'avoir pas varié les eſſais, & m'en être rapporté aux artiſtes, dont j'ai conféré pourtant les inſtructions que m'ont fournies quelques-uns des plus habiles.

La plus noire & la plus peſante noix de galle eſt la meilleure; avant de l'employer en teinture, on la fait cuire dans un pot de cuivre rouge, en forme de poire, parfaitement clos, au moyen de deux couvercles, l'un intérieur, qui porte ſur un rebord, l'autre extérieur, qui emboite le haut du vaſe, & qui eſt arrêté par deux crochets fixés à celui-ci.

Dans ce pot au feu ſur un trépied, on fait fondre deux onces de graiſſe de bœuf hâchée menu, l'on y met huit livres de noix de galle, & on le ferme exactement. Lorſque le mêlange eſt chaud, on prend le pot par les anſes, on l'agite en tout ſens, on le renverſe même, le couvercle en deſſous, afin de bien mêler la matière. On remet le pot ſur le feu, &, d'intervalles en intervalles très-fréquens, durant une heure, on le remue comme la première fois, le feu toujours entretenu égal. Au bout d'une heure, les noix de galle s'attachent enſemble, ſe mettent en maſſe, & commencent de répandre une forte odeur de brûlé. L'on ôte alors le pot de deſſus le feu, & on le laiſſe réfroidir durant deux heures dans une ſituation renverſée. On l'ouvre enſuite, on pile la noix de galle par partie, dans un mortier de fonte, juſqu'à ce qu'elle ſoit réduite en poudre très-fine; on le paſſe au tamis de ſoie, remettant à meſure ſous le pilon les parties qui reſtent dans le tamis. Cette noix de galle, ainſi brûlée & pulvériſée, ſe renferme dans un pot de terre verniſſé, qu'on bouche exactement.

Toutes les teintures en *pelleterie*, ſe donnent à froid : la teinture à chaud altéreroit les peaux, quand même la couleur du poil en ſeroit meilleure; il en eſt ainſi pour les couleurs de fantaiſie, comme pour celles qui imitent la nature.

Compoſition de la teinture ou du luſtre.

Sur douze pintes d'eau de chaux,

Trois livres de noix de galle. — Une livre de litarge d'or. — Deux onces de ſel ammoniac. — Deux onces de verd de gris. — Quatre onces d'alun de Rome. — Deux onces d'antimoine. — Trois quarts de livre de couperoſe verte. — Un quart de livre de limaille de fer. — Une once de mine de plomb.

Dans quelques cantons de la France, on appelle cette compoſition *luſtre noir*, & la ſuivante, *luſtre rouge* : on les emploie l'une ou l'autre, ſuivant la circonſtance.

Sur quatorze pintes d'eau de chaux,

Trois livres noix de galle. — Une livre de litarge d'or. — Une demi livre d'alun de Rome. — Trois onces de verd de gris. — Une demi

livre de couperose blanche. — Quatre onces de sel ammoniac.

Dans tout cela on ne voit de végétal employé, que la noix de galle; il est pourtant certain que beaucoup de Teinturiers-Pelletiers emploient le sumach, le rocou, &c, sur-tout en Allemagne.

Le mêlange fait de toutes les drogues indiquées ci-dessus, excepté la noix de galle & la litarge, on les pile dans un mortier; lorsqu'elles sont bien pulvérisées, ou plutôt réduites en une sorte de pâte, qui se forme ainsi sans addition d'eau, on les met dans un chaudron sur le feu, avec une partie de l'eau de chaux. On remue le mêlange avec une spatule, & l'on attend qu'il s'échauffe & frémisse; mais on regarde comme essentiel de prévenir l'ébulition. On met alors la noix de galle en poudre, préparée comme on l'a dit, avec la litarge, dans un baquet, où l'on verse peu à peu de la composition chaude. On délaye ce mêlange, & à mesure qu'il s'épaissit, on y ajoute de la composition. L'eau de chaux qui reste de douze ou quatorze pintes, sert à éclaircir le mêlange; on en rince les vases qui ont servi à préparer les ingrédients, afin de n'en rien perdre. Quand le tout est vidé dans le baquet, le lustre est fait, remuez bien, laissez reposer pendant une heure, & commencez à lustrer.

Ce liquide fermente aisément, il est sujet à se décomposer en temps d'orage; on l'en préserve en mettant un morceau de fer dans le baquet. Les femmes sont exclues de ces opérations, qu'elles peuvent, assure-t-on, faire manquer en certain cas.

Teindre & *lustrer*, quoiqu'employés comme synonymes par quelques ouvriers, quoiqu'un résultat de l'application de la même composition, sont des mots qui signifient pourtant des opérations bien différentes; car on peut teindre sans lustrer, lustrer sans teindre, teindre & lustrer. Mais, *teindre* pour les uns, ou pour certains pays, & *donner la trempe* pour d'autres, c'est la même chose: c'est toujours *teindre*.

» Pour lustrer une peau, étendez-la sur une table, le poil en-dessus; qu'elle ne fasse aucun pli; qu'elle ait la tête du côté gauche, & la culée du côté droit; faites remuer votre composition avec une spatule; ayez une brosse longue de huit pouces, & large de quatre, faite de soies de porc ou de sanglier de deux pouces de long, afin que ses poils puissent entrer parmi ceux de la peau. Appuyez votre main gauche sur la tête de la peau; & de la droite, trempez votre brosse dans le bacquet, & passez-la sur la peau depuis votre main gauche jusqu'à la culée: faites-en autant sur les pates: que votre peau ait été par-tout frottée de la brosse, & que les poils en soient bien unis: faites remuer la composition, retrempez votre brosse dedans, repassez-la sur la peau, mais en la faisant un peu tourner sur elle-même; ce mouvement fera entrer les poils de votre brosse entre les poils de votre peau: frottez ainsi depuis la tête jusqu'à la culée. Par ce moyen le lustre pénétrera à fond, mais les poils de la peau seront tous mêlés. Reprenez pour la troisième fois du lustre avec la brosse, & repassez encore de la tête à la queue, afin de coucher le poil & l'arranger. Cela fait, vous retremperez une quatrième fois la brosse dans la composition au lustre; vous l'appliquerez sur la peau, & la toucherez à petits coups, afin que le lustre dont elle sera chargée tombe sur la peau ».

» Regardez alors attentivement votre peau: si le lustre vous en paroît également étendu par-tout, prenez-la par la tête de la main gauche, & par la culée de la main droite: faites-la égoutter un moment sur votre bacquet, afin de ne point perdre de composition, & l'étendez ensuite au soleil, le poil en l'air, à moins que ce ne fussent des peaux de Renard: dans ce cas, il faudroit les mettre deux à deux, poil contre poil, le cuir exposé au soleil, & de temps en temps retourner celle qui est dessous & la mettre dessus, le poil toujours contre le poil: sans cette précaution, la chaleur du soleil feroit friser le poil, & gâteroit la peau. Si vous voulez cependant les faire sécher à l'air, le poil découvert, tenez-les à l'ombre: mais le plus sûr est de les mettre deux à deux, & poil contre poil ».

» L'ardeur du soleil échauffe le lustre, l'attache, & rend la peau noire & luisante ».

» Lorsque ces peaux sont sèches, vous les battez jusqu'à-ce qu'il n'en sorte point de poussière; vous les rétendez sur la table, & avec une brosse plus rude, vous les brossez fortement de la tête à la queue, pour arranger le poil: après quoi, vous leur donnez du lustre, comme la première fois ».

» Il y a des Renards que l'on lustre jusqu'à cinq fois, avant que de leur donner le fond ».

» Mais le travail du lustre avancera davantage, si l'on a une étuve où l'on puisse faire sécher les peaux, & le lustre en mordra beaucoup plus facilement sur le poil. Il faut que cette étuve ait cinq ou six pieds de long sur trois pieds de large, & cinq à six de haut: c'est un cabinet de planches assemblées, dont on a bien fermé toutes les jointures avec du papier collé, afin que la chaleur ne s'évapore point: le dedans est garni de clous à crochets, auxquels on suspend les peaux lustrées. On y tient deux poëles de feu allumées, l'une à un bout, & l'autre à l'autre, & l'on ferme la porte. Une attention qu'on ne peut avoir trop scrupuleusement, quand on met des peaux en étuve, c'est que la composition ou le lustre n'ait pas touché le cuir de la peau, & qu'il n'en soit pas mouillé: la peau en se séchant, en seroit infailliblement brulée. Pour cet effet, quand vous avez mis une peau en lustre, vous en prenez

une non-luſtrée ; & la tenant de la main droite par la tête, & la tirant, le poil tourné contre la table, vous en preſſez le cuir de la gauche : tandis qu'elle gliſſe ainſi entre la main gauche qui la preſſe & la droite qui la tire, elle enlève tout ce qui s'eſt répandu de luſtre ſur la table ; & celle que l'on y expoſe enſuite du côté du cuir, & le poil en-haut, où la même, n'en prend plus du côté du cuir, & ne ſe mouille pas ».

» Lorſque vous voyez que la pointe des poils a bien pris le luſtre, vous refaites de la compoſition telle que celle dont vous vous êtes ſervi pour luſtrer, & vous vous en ſervez pour donner ce qu'on appelle *le fond*, à vos peaux luſtrées: mais pour un cent de peaux de Renard, il n'en faut que 25 pintes ; vous ſéparerez cette quantité en deux, vous tiendrez l'une à part, & vous tremperez vos peaux dans l'autre. A meſure que vous les tremperez, vous les tordrez bien, & vous les jetterez dans le cuvier, où vous aurez mis ſéparément le reſtant de votre compoſition. Quand elles y ſeront toutes, vous y entrerez les jambes nues, les foulerez, & les tiendrez dans ce cuvier pendant deux jours, les foulant de huit en huit heures. Cela fait, vous les tordrez, vous les prendrez par le deſſus du quarré & le bas de la culée, & les ſecouerez fortement pour faire revenir le poil ; & pour que les peaux ſèchent plus facilement, vous les étendrez ſur un cordeau à l'air: vous ne les quitterez point pendant ce temps, vous vous occuperez à en manier le cuir, pour l'empêcher de durcir, toujours ſecouant la peau, la corrompant avec les mains, & reſtituant le poil à ſa place ».

» Lorſque les peaux ſont ſèches, on refait de la compoſition ou du luſtre, & l'on en redonne une couche, afin de replacer entièrement le poil. On les fait ſécher ; ſèches, on les porte à la cave, où on les étend le cuir contre la terre, afin de leur faire prendre de l'humidité : alors on a un peu de ſaindoux, dont on les frotte légèrement ſur le cuir ; frottées, on les triballe, comme on a dit ; triballées & tirées, on les paſſe au tonneau à dégraiſſer : mais il faut bien le nettoyer auparavant du plâtre & des cendres qui ont ſervi à paſſer auparavant d'autres peaux, parce que le luſtre ne ſe dégraiſſe pas ainſi ; mais avec du ſable bien menu, qu'on fait chauffer d'une chaleur à pouvoir être ſupportée par la main. Il faut pour une quinzaine de peaux de Renard, un demi-ſeau de ſable : on le met chaud dans le tonneau avec les peaux ; on tourne le tonneau, comme on a dit ci-deſſus, pendant une demi-heure, après quoi on les en tire : on les ſecoue l'une après l'autre dans le tonneau, & l'on en remet quinze autres dans le même ſable : c'eſt ainſi qu'on enlève le plus gros du luſtre ; vous détachez le reſte avec d'autre ſable. Si votre ſable vous paroît bien noir, vous repaſſez encore une fois, pour vous aſſurer qu'il ne reſte point de luſtre ſuperflu. Après ce travail, vous les appliquez les unes contre les autres, poil contre poil, & vous les gardez : mais vous ne pouvez être trop attentif à ce qu'elles ne faſſent aucun pli dans le poil ; les peaux ſe travaillant encore ſur elles-mêmes, ce pli reſteroit ».

Autre compoſition ou luſtre.

« Prenez trois livres de noix de galle, trois onces de verd-de-gris, quatre onces de ſel ammoniac, deux onces d'alun de Rome, deux onces de litharge d'or, deux onces d'antimoine, huit onces de couperoſe verte : pilez le tout enſemble dans un mortier, excepté la noix de galle, que vous délayerez ſéparément dans un bacquet, après l'avoir pilée avec l'eau de chaux. Vous délayerez le reſte des ingrédiens dans un bacquet, au ſortir de votre mortier, avec de pareille eau : cela fait, vous mêlerez le tout, qui ne doit faire qu'environ dix à douze pintes. Ce luſtre préparé, vous vous en ſervirez comme du précédent. »

Autre compoſition pour donner à la Fouine la couleur de la Marte.

« Prenez deux livres de noix de galle cuite, & demi-livre crue, également pilée, trois livres de mine-de-plomb rouge, une livre de ſumac. Détrempez ces ingrédiens avec eau de rivière ou de citerne ; ajoutez-y ce qui ſera tombé de votre luſtre, & le marc qui ſera reſté dans les bacquets. Détrempez le tout dans trois ſeaux d'eau ; ajoutez une livre de litharge d'or, une livre d'alun de glace, une livre de couperoſe verte, une demi-livre de ſel ammoniac, une livre de verd-de-gris, un quarteron d'antimoine crud, & deux livres de plomb de maire. Pilez le tout enſemble, & le mêlez avec la noix de galle. Prenez enſuite une grande terrine verniſſée, où vous mettrez environ la moitié d'une pinte de votre compoſition. Vous y tremperez les peaux de Fouines quatre à quatre, en les y plongeant & foulant, afin que le poil prenne le luſtre par-tout ; vous les tordrez, ſecouerez, & mettrez dans le bacquet avec le reſtant de votre compoſition qu'elles n'auront pas bue ; vous les y foulerez avec les pieds, vous les y laiſſerez un jour & demi : au bout duquel, plaçant une planche en travers au-deſſus du bacquet, vous les en tirerez & les étendrez ſur la planche l'une ſur l'autre, pour égoutter. Elles égoutteront juſqu'au lendemain, ce qui leur fera prendre le fond. De-là vous les porterez à la rivière, où vous les laverez juſqu'à-ce que l'eau en ſorte claire. Enſuite vous les ferez ſécher ; ſèches, vous leur donnerez une couche avec la même eau qui leur a fait prendre le fond : réitérez cette couche pluſieurs fois, & à chaque fois faites ſécher au ſoleil. Lorſque vous leur trouverez la couleur de Marte, vous les expoſerez à l'humidité pour les radoucir avec la graiſſe ; & vous finirez par les dégraiſſer dans le tonneau, comme nous l'avons dit ailleurs. »

« Si vous voulez que les peaux de Renard prennent parfaitement le lustre, ayez une pierre de chaux de la grosseur de quatre œufs : mettez-la dans un bacquet avec quatre pintes d'eau ; ajoutez une demi-livre d'alun ; prenez une peau de Renard non-lustrée : trempez votre brosse dans cette composition, frottez-en votre peau comme pour la lustrer ; mais ne frottez pas à fond : passez la brosse superficiellement ; il ne s'agit que de faire prendre cette préparation à la pointe du poil de Renard, qui est blanchâtre ou grisâtre. Cela fait, exposez vos peaux au soleil ; séchez, battez-les à la baguette ; brossez-les bien, & les lustrez ensuite comme nous avons dit plus haut ».

Préparation des peaux de Chien.

« Prenez une pierre de chaux de la grosseur de la forme d'un chapeau : mettez-la dans douze pintes d'eau ; lorsqu'elle sera éteinte, prenez deux livres de couperose verte, une livre & demie d'alun de Rome, une livre de verd-de-gris, & deux livres de litharge d'or ; jettez le tout dans la chaux éteinte ; transvasez ensuite, dans une grande chaudière de cuivre, que vous tiendrez sur le feu jusqu'à ce que le mélange soit réduit à quatre à cinq pintes. Cela fait, approchez une table de votre chaudière ; étendez dessus les peaux de Chien les unes après les autres : prenez une brosse, trempez-la dans la composition : brossez ensuite vos peaux chaudement par-tout, & surtout aux endroits où il y a du poil blanc. Cette première préparation sert à disposer les peaux à prendre le lustre plus facilement. On appelle en général ces préliminaires de lustre, le *barbareau*, & l'on dit *donner le barbareau* ».

« Pour tigrer les peaux de Chien, donner à des Lapins gris une façon de Genette, imiter la Panthère, tigrer des Lapins blancs, & généralement pour moucheter toutes sortes de peaux, servez-vous de la composition suivante ».

« Prenez une pierre de chaux du poids d'une livre, éteignez-la dans de l'urine ; ajoutez ensuite de l'eau avec un peu d'alun, une demi-livre ou environ que vous ferez bouillir pendant une heure ; observez que tout votre mélange n'excède pas la quantité de trois pintes. Prenez les peaux que vous voulez tigrer : donnez-leur une couche de cette drogue par-tout, sans déranger le poil, & frottant toujours avec votre brosse en descendant de la tête à la culée. Cela fait, exposez au soleil ; il faut qu'elles soient séchées & battues le même jour où la préparation précédente leur a été donnée. Quand vous les aurez battues jusqu'à ce qu'il n'en sorte plus de poussière, brossez-les bien afin d'arranger le poil ; prenez de la composition, lustrez mais avant que de lustrer les dernieres peaux séparez dans un pot une portion de ce lustre, qui vous servira à tigrer toutes vos peaux. Pour cet effet, ayez un pinceau ; étendez votre peau sur une table, commencez par la tête ; si la peau étoit si longue que vous ne pussiez y atteindre commodément, vous la feriez prendre devant vous à une distance convenable ; vous vous ceindriez d'un tablier blanc de lessive, afin qu'en frottant vos habits, votre estomac, vos manches sur la peau, vous n'engraissassiez pas la pointe du poil. Ces précautions prises, vous formerez vos mouches sur la peau avec votre pinceau trempé dans le lustre. Vous observerez de les faire les plus petites possibles ; lorsque le poil sera sec, il s'écartera, & les taches ne paroîtront toujours que trop grandes. Quand elles auront été mouchetées une fois, vous les ferez sécher, les battrez bien, les brosserez toujours selon la direction des poils, afin que les mouchetures ne changent point de place ; vous repasserez le pinceau sur elles une seconde, troisième, quatrième fois, jusqu'à ce qu'elles vous paroissent assez noires. Alors vous laisserez sécher, battrez, passerez dans le tonneau au sable pour dégraisser ; & si les mouches vous paroissent avoir perdu de leur nuance, vous leur redonnerez encore une couche. Mais quand le lustre est bon, on ne donne communément que trois couches ».

« On imite le Tigre & la Panthère de la même façon, excepté qu'au tigrage, les taches sont différentes ; il faut que l'ouvrier imite la nature, ait les peaux réelles de ces animaux sous les yeux, & s'y conforme le plus exactement qu'il pourra ».

« Pour moucheter en grisâtre les peaux de Renards qui sont très-rousses, prenez quatre livres de bois d'Inde, une once & demi d'indigo : faites bouillir le tout ensemble jusqu'à diminution d'un quart ; ajoutez deux livres de couperose noire, & chargez vos Renards chaudement avec la brosse, comme nous avons dit plus haut ».

« Pour imiter les peaux ou fourrures polonoises, avec des Renards blancs, prenez pour une douzaine de ces peaux ou environ, plus ou moins, selon leur grandeur, six pintes d'eau de chaux que vous mettrez dans un bacquet, une livre de couperose verte, une demi-livre de verd-de-gris, trois quarterons d'antimoine crud, un quarteron de vitriol d'Angleterre, une demi-livre d'arsénic : pilez tous ces ingrédiens ensemble ; délayez-les dans l'eau de chaux, trempez-y ensuite vos peaux ; mais auparavant ayez l'attention de faire fondre du beurre, & d'en frotter avec un linge la pointe du poil de vos peaux, & de les laisser refroidir. Quand elles auront été trempées, vous les étendrez sur le plancher, où vous les laisserez pendant quatre heures ; vous les porterez de-là à la rivière ; lavées, vous les ferez sécher à l'ombre, & les manierez de tems en tems pour radoucir le cuir ».

« Il paroît, par ce que nous venons de dire, que l'art de teindre les peaux en poil, pourroit être porté beaucoup plus loin ».

Nous avons tiré de l'ancienne, ou plutôt de la vieille Encyclopédie, toute la partie guillemetée qui précède. Voici quelques détails qui nous ont été fournis d'ailleurs, & qui sont ceux de la pratique actuelle de quelques parties de la France.

On lustre en noir les Ours mêmes qui sont déjà naturellement très-rembrunies : cet apprêt fonce leur couleur & lui donne du brillant. C'est en général le double effet du lustre. Ainsi, une peau de Marmotte brune lustrée en noir deviendra presque noire ; une peau de Chien ou de Chat mêlée de gris ou de blanc, deviendra mêlée de noir & de brun. Toute la différence dans l'effet du lustre noir & du lustre rouge est que le premier brunit beaucoup plus. Quelque soin qu'on prenne en lustrant les peaux, il n'y a jamais qu'une certaine longueur du poil qui reçoive l'impression du lustre, le surplus, en se rapprochant du cuir, conserve sa couleur naturelle.

Lorsque les pelletiers veulent que le poil soit teint dans toute sa longueur, ce qu'ils appellent lui donner du fond, ils se servent d'une composition nommée *trempe*, & spécialement *trempe de Fouine*, parce qu'on n'emploie guère cette espèce de peau sans lui donner cette préparation, qui la fait ressembler à la Marte ; en voici la recette.

Sur 50 pintes d'eau de chaux, douze livres de noix de galle brûlée, une livre de litharge d'or. Ces deux ingrédiens se mettent ensemble dans un baquet.

D'autre part, on prend une livre de sel ammoniac ; demi-livre de verd-de-gris, deux livres de couperose verte, trois quarts de livre de rouge d'Angleterre *ad libitum*. On met ces ingrédiens dans un mortier, & lorsqu'ils sont fondus à force de les piler, on y ajoute deux livres d'alun de Rome pilé séparément, & 4 livres de sumach bouilli dans l'eau de chaux, & passé par un linge. On verse alors toutes ces drogues dans le baquet où est la noix de galle & la litharge d'or, & l'on délaie le mélange avec les cinquante pintes d'eau de chaux.

Pour se servir de cette trempe, on en verse dans un vaisseau de forme & de grandeur convenable ; on prend deux peaux que l'on arrange cuir sur cuir ; on commence par tremper la culée, puis on roule les deux peaux ensemble à contre sens du poil, en les tenant trempées dans le vase qui contient la composition, & les pressant à mesure qu'on les roule pour faciliter la pénétration. On répète la même manipulation après avoir tourné les deux peaux, toujours réunies, sens dessus dessous, puis on les exprime, on les tord à moitié, & on les arrange dans un baquet où l'on a mis un morceau de fer pour remédier à l'influence du tonnerre. On arrose ensuite ces peaux avec ce qui reste de *trempe*, & on les laisse en cet état trois ou quatre jours, pour lui donner le tems de pénétrer jusques dans l'intérieur du poil. Le second jour on doit avoir soin de retourner toutes les peaux pour rendre l'effet plus égal.

Les peaux étant retirées du baquet, on les porte à la rivière pour les laver en eau courante, jusqu'à ce qu'elles ne donnent plus aucune teinture. On les tord pour en exprimer toute l'eau, & on les étend soit sur des cordes, soit sur le sol pour les faire sécher à l'ombre ; car le soleil durciroit le cuir. On a soin de les manier de tems en tems pour leur conserver de la souplesse, & de les battre pour en *éveiller* le poil. Les peaux étant sèches, on les brosse fortement, puis on les dégraisse avec du sable chaud, dans le tonneau tournant, pendant environ une heure. Au sortir du tonneau, on les bat, on les étire en les maniant, on les brosse de nouveau, on les frotte avec un chiffon de toile ; enfin on peut les emmagasiner. Cependant, comme les drogues de la trempe agissent encore, il faut avoir soin de les visiter & les retourner, en arrangeant toujours soigneusement le poil. La trempe sert de préparation au lustre lorsqu'on veut donner du fond à la couleur ; elle suffit lorsqu'on ne veut qu'une couleur peu foncée. Ainsi, suivant les cas, le pelletier donne aux peaux la trempe sans le lustre, le lustre sans la trempe, ou tous les deux successivement.

Il arrive quelquefois qu'après le lustre & la trempe les peaux se durcissent par l'alternative de l'humidité & de la sécheresse. On remédie à cet inconvénient en *triballant* les peaux ; mais si on *triballoit* à sec, on risqueroit de les déchirer ; il faut les humecter avec un chiffon que l'on trempe dans une eau de savon, à laquelle on peut ajouter un ou plusieurs œufs, & que l'on appuie du côté de chair sur toutes les parties de la peau. On la *triballe* ensuite, ce qui lui rend sa souplesse ; puis on l'étire en tout sens sur une table, soit avec les mains, soit en se servant d'un instrument de bois terminé d'un côté en lame arrondie, & que les ouvriers nomment *dresse*.

Voici encore une composition pour blanchir les peaux de Loups.

Sur trois pintes d'eau de rivière, on met une demi-livre crême de tartre, une demi-livre tartre blanc, une demi-livre amidon blanc. On pulvérise ces ingrédiens, on les mêle, on y ajoute un demi-septier de lait, & on délaie le tout avec les trois pintes d'eau. Cette composition s'applique de la même manière que le *lustre*. On met ensuite sécher la peau au soleil, condition essentielle pour

obtenir la blancheur que l'on desire. C'est pourquoi on ne fait cette opération que dans la belle saison. On la termine par battre, peigner, & frotter avec un linge les peaux ainsi blanchies.

Outre les compositions dont on a fait mention pour la trempe & le lustrage des peaux, compositions dont les pelletiers en général font un grand mystère, & qui, cependant, à ce qu'on croit, diffèrent très-peu les unes des autres ; ils ont encore quelques recettes pour teindre les peaux en diverses couleurs ; mais ils ne les mettent guère en usage que pour quelques objets de fantaisie peu importans, ou pour tirer parti de quelques peaux blanches communes de Lapins, de Chats, qui se trouvent tachées ou d'une nuance trop inégale pour être employées dans leur couleur naturelle. La base de ces teintures est la cendre gravelée, à laquelle on joint quelque ingrédient colorant comme le safran, pour le jaune, le rocou pour le souci, &c. On peut, par ce moyen, imiter la peau du Tigre avec une peau blanche, en donnant à celle-ci un fond jaunâtre, & peignant les taches avec le lustre noir.

Quant à la coupe des peaux & à la manière d'en assembler les parties, on peut suivre ce qui est dit dans l'Encyclopédie ; je l'ajoute aux diverses instructions que je dois à M. Cordier, intelligent Pelletier-Fourreur à Abbeville.

M. Champion, Pelletier-Fourreur à Lyon, que j'ai été à même de consulter souvent, & qui m'a donné beaucoup de renseignemens sur son art, m'a encore fait part des réflexions suivantes sur l'apprêt des peaux d'Ours. Si ce sont des peaux d'Ours, il ne faut pas en mettre plus d'une à la fois en teinture ; on la met dans le vase destiné à cette opération, avec très-peu de teinture à la fois, foulant la peau avec les pieds, ou la roulant avec les mains, jusqu'à ce que cette petite quantité de teinture soit absorbée par le poil ; alors on en remet d'autre & ainsi de suite, jusqu'à entière saturation. On retire cette peau, on en remet une autre ; enfin on les étend toutes sur une table ; on les plie en longueur, le poil en-dedans ; & on les laisse ainsi plusieurs jours, ayant soin chaque jour de les changer de côté, pour que la teinture pénètre également par-tout.

On étend les peaux pour les faire sécher, & on les bat pour leur enlever toute la poussière du résidu de la teinture, laquelle, donnée à froid, en occasionne considérablement ; ce n'est aussi qu'à force de les battre qu'on parvient à les en purger entièrement. Lorsque la couleur est parfaitement dépouillée & qu'on juge bien de sa nuance, si elle n'est pas assez foncée, on remet la peau en teinture, & l'on répète l'opération qu'on vient de décrire.

Le lustre se donne avec la même teinture dont je viens d'expliquer l'usage, comme je l'ai indiqué précédemment, avec la brosse, en suivant la direction du poil.

Dans un avis que j'ai reçu d'Allemagne, il est dit, à l'occasion de cette couleur ou lustre noir, qu'on la nomme *couleur de Zibeline*, & qu'on s'en sert pour teindre les peaux de Zibelines mêmes, celles de Martes, de Putois, de Loutres, de Singes, de Belettes, de Castors, de Lièvres, de Lapins, de Chats, de Rats ; qu'on donne aux peaux une couleur bleue, avec de l'indigo qui se dissout dans de la chaux, ou avec de l'huile de vitriol.

Toutes ces manipulations sont pénibles ; elles exigent des hommes forts & robustes ; aussi les principaux ouvriers qui s'en occupent, & qui n'ont rien de cela à faire pendant l'hiver, prennent-ils, pour les plus forts travaux, des savoyards, des auvergnats, ou autres gens de cette vigueur, & faisant tout pour gagner de l'argent.

Les peaux, en général, qui ont été mises en teinture, sont sujettes à noircir les habillemens des personnes qui s'en servent : la baguette & la brosse souvent ne les en garantissent pas : le seul moyen alors d'éviter cet inconvénient, est de frotter la fourrure avec de la sciure de bois bien tamisée ; souvent même on est obligé de la remettre dans le tonneau, & de l'y fouler aux pieds avec cette poudre là même.

CHAPITRE

CHAPITRE IV.

De la coupe des peaux & de la manière de les employer.

« Pour couper la peau d'un Renard, après qu'elle est bien passée, étendez cette peau sur une table, la tête tournée vis-à-vis de vous, le poil en-dessus. Ayez un morceau de plomb, à-peu-près de la forme d'un écu, plus mince par les bords : discernez bien l'arête de la peau ; c'est la partie où le poil est le plus court ; cette ligne s'étend du milieu de la tête à la culée, & partage la peau en deux parties égales : appuyez fortement votre plomb par le bord sur cette ligne, en commençant par la tête, qui est contre vous, & tirant la peau de la main gauche, ensorte que cette peau glisse, fortement pressée entre la table & le plomb. Par ce moyen le côté du cuir qui touche à la table, se trouve rayé de la ligne tracée sur le poil le long de l'arête. Voilà ce qui déterminera de ce côté le milieu de la peau. Prenez votre règle, appliquez-la sur cette ligne, & avec votre plomb, suivez-la sur le dos, & la tracez.»

« Si vous coupez votre Renard en quarré pour le lustrer, il faut que vous le fassiez en travers en deux endroits faciles à connoître. Retournez votre peau du côté du poil : glissez votre main de la tête à la culée, vous rencontrerez entre le corps & le col un endroit moins fourni de poil, & d'un poil plus bas que le reste. Cet endroit sera une des lignes de division. Cette division faite, vous leverez une espèce de langue de peau le long de l'arête qui la partagera également. Elle aura environ deux pouces de large proche les épaules ; elle ira toujours en diminuant, & finira en pointe à la culée. Vous ferez remonter cette langue de peau de deux pouces du côté de l'épaule, de distance en distance. Elle fera renfler l'arête de votre Renard, & donnera de la rondeur à votre manchon quand il sera lustré. Vous donnerez à ces quarrés vingt-trois pouces de long, sur douze pouces de large. Ce qui excédera de part & d'autre à la culée, servira à remplir les endroits où la tête est moins large que le corps. Ce sont ordinairement les Renards les plus roux que l'on lustre. Quant à ceux qu'on ne lustre pas, il ne faut pas déranger la tête. Il faut laisser la peau comme elle est : prendre le milieu de l'arête avec le plomb, comme on a dit, & lui donner vingt-deux à vingt-trois pouces de hauteur, sur onze pouces de largeur. On sépare toutes les gueules de Renard qui sont blanches. Les officiers des hussards en bordent leurs habits. On emploie la queue à border des mouffles au-dessus du bras. On met les pattes en mouffles ou en mitaines.»

« On faisoit autrefois des manchons de queue de Renard. La mode en est passée.»

« On fait des manchons de Renard avec la peau entière. On passe la peau en pâte : on y laisse les dents & le bout des pattes. On la tire au fer sans ouvrir ni le ventre ni les pattes. On fait seulement une ouverture au bas de la gueule, en tirant du côté du ventre, assez grande pour pouvoir y passer la main ; une autre entre les cuisses, sous la queue, de la même grandeur. On laisse la queue & les pattes. Les deux ouvertures s'appellent les *entrées du manchon*.»

« Si l'on veut couper une peau de Chien, il faut savoir qu'il y a des chiens qui portent deux quarrés, & d'autres qui n'en portent qu'un. Votre peau a-t elle trente-quatre pouces de longueur, coupez-la en travers. Pour cet effet, pliez-la de la tête à la queue en deux : frappez sur le pli pour le faire tenir ; coupez : ensuite tracez l'arête.»

« Cela fait, vous n'aurez que des morceaux de dix-sept pouces. Pour aller à vingt-deux, il faut chercher des ralonges.»

« Pour cet effet l'arête étant tracée, vous tirez sur votre peau par le haut des quarrés, des lignes parallèles qui renferment des espaces qui ont deux pouces & demi de hauteur. Il faut former trois de ces espaces. Tous ces espaces sont coupés en deux par l'arête. Vous prenez sur la base de votre premier espace, deux pouces de part & d'autre de l'arête, & vous tirez deux lignes parallèles à l'arête : ce qui forme deux quarrés oblongs, dont la base de chacun à deux pouces, & la hauteur deux pouces & demi. Sur la base du second espace, vous prenez de part & d'autre de l'arête quatre pouces, & vous tirez des parallèles à l'arête ; c'est-à-dire que vous formez de part & d'autre de l'arête, des quarrés oblongs dont chacun a deux pouces & demi de hauteur & quatre pouces de base. Vous prenez sur la base de votre troisième espace, de part & d'autre de l'arête, six pouces : vous tirez encore des parallèles à l'arête, & vous formez deux autres parallélogrammes dont la base a six pouces, & la hauteur, deux pouces & demi. Cela fait, vous placez votre quarré à brousse-poil relativement à vous, c'est-à-dire le poil couché de votre côté. Vous tenez votre couteau de la main droite : vous vous inclinez un peu sur votre ouvrage : vous placez vos deux mains au-dessus de votre quarré, & vous coupez votre quarré selon

les lignes *AB*, *ab*; vous retournez votre peau de manière que les sections *AB*, *ab*, soient parallèles à votre corps, & vous faites les sections par les lignes *BC*, *bc*; vous remettez votre peau comme elle étoit, & vous coupez ainsi votre peau en escalier *ABCDEF*, *abcdef*, jusqu'à la ligne *Ff*. Vous séparez votre peau en deux selon la ligne *Ff*, & le morceau *Aa Ff*, en deux autres, selon l'arête ou ligne *Qq*. *Voyez les planches du pelletier*.»

« Cela fait, vous ralongerez votre quarré, en ajustant de vos morceaux, de manière que le point *R* de l'un se trouve au point *Q*, & par conséquent le point *S* au point *Q*, & le point *q* au point *S*.»

« Vous coupez la portion inférieure de la peau qui est au-dessous de la ligne *Ff*, de la même manière. Par ce moyen, la peau qui ne portoit que dix-sept pouces de longueur, en portera vingt-deux, sur douze de large; & cette coupe s'appelle *coupe en échelle*.»

« L'on coupe en échelle les oursins qui n'ont pas assez de longueur, & c'est la manière de leur en donner ce qui leur en manque.»

« Quand on destine les oursins à des manchons d'homme, on les coupe encore autrement; on trace l'arête: on marque au haut de l'arête neuf pouces de chaque côté, ce qui donne dix-huit pouces de large: on prend le couteau, on passe la main au bas de la culée contre l'arête, comme si l'on se proposoit de séparer l'oursin en deux; on le coupe de-là en chamfrein, de manière que la section vienne se terminer au haut, à huit pouces de distance de l'arête; on en fait autant de l'autre côté. On a alors un morceau de peau fait en cône, dont la pointe est à la culée. Vous faites rentrer cette pointe en-dedans des deux morceaux, en descendant les deux morceaux à cinq ou six pouces plus bas que la pointe, ce qui donne une augmentation d'environ huit pouces sur cette peau.»

« Si le poil d'un oursin n'est pas fort court, on ne lui donne pour un manchon d'homme que vingt-six à vingt-sept pouces; s'il est fort court, on lui en accorde vingt-neuf à trente. Pour la largeur du quarré, elle est de dix-huit pouces.»

« Quand à la coupe d'une grande peau d'Ours de laquelle on peut tirer deux manchons d'hommes, sans être galonnés, (*voyez en le patron*, *fig*. 2.)»

« Commencez à lever les ventres de la peau de chaque côté, où ils ne sont pas assez garnis de poil pour être travaillés avec le corps. Marquez l'arête: tournez la peau du côté du poil: prenez votre plomb; tracez au-dessous de la nuque du col un trait fort, qui puisse se discerner du côté du cuir, comme nous l'avons prescrit plus haut; que ce trait représenté par la ligne *aa*, atteigne au-dessous des deux pattes de devant. Formez un pareil trait *bb* au bas, qui atteigne au-dessus des deux pattes de derrière. L'espace compris entre les lignes *aa*, *bb*, sera le corps; la seule portion de la peau pour laquelle, à proprement parler, le travail se fait.»

« Ensuite avec votre couteau, dépecez ce corps en autant de pièces qu'il y a d'espaces particuliers terminés par des lignes.

« Vous aurez du côté de la nuque du col des demi-palettes 3, 3, 3. Elevez ces dernières palettes au-dessus des manches des grandes palettes 2, 2, ensorte que les queues 4, 4, 4, des demi-palettes 3, 3, 3, soient appliquées aux queues 4, 4, des palettes entières 2, 2; suivez la même disposition par en-bas, c'est-à-dire disposez les dernières palettes 7, 7, par rapport aux grandes palettes 8, 8, 8, comme nous vous avons prescrit de placer les demi-palettes 3, 3, 3, par rapport aux grandes palettes 2, 2; vous placerez ensuite les deux grandes palettes 2, 2, par rapport aux grandes palettes 8, 8, 8; de manière que les queues inférieures des palettes 2, 2, répondent aux queues supérieures des palettes 8, 8, 8. Alors votre peau se trouvera ralongée d'une quantité plus ou moins grande, selon l'étendue de la peau. Si l'alongement n'est pas assez considérable, vous éleverez les morceaux de la tête, & baisserez ceux de la culée d'une quantité plus considérable: & vous dirigerez votre coupe sur les lignes de la figure 3.

« Pour travailler commodément le manchon coupé sur le patron de la *figure* 2, vous pliez votre peau de la tête à la culée, le cuir en dedans; vous frappez sur le pli, pour qu'il reste tracé sur le cuir; vous retournez la peau du côté du cuir, vous la coupez selon la ligne tracée; vous faites coudre vos coins: quand ils sont cousus, vous pratiquez aux bords qui forment la longueur du manchon, des hoches, comme vous voyez *figure* 4. C'est par le moyen de ces hoches dont les pleins & les vuides se correspondent, que vous arrondirez sans peine votre manchon. Couchez-le sur sa longueur faisant entrer les redens dans les vuides, de la quantité convenable; levez ensuite deux petites bandes de peau le long des ventres; qu'elles aient neuf pouces & demi de hauteur, & dix lignes de largeur; bordez en les côtés de vos quarrés qui forment l'entrée du manchon, & votre manchon sera achevé. Cette coupe s'appelle *coupe en palette*.»

« Remarquez 1°. que sur nos figures les chiffres y sont disposés, de manière que si vous observez de placer les mêmes sur une même ligne, en haussant & baissant vos morceaux, vos quarrés se trouveront formés.»

« 2°. Que quand la peau est coupée & ses morceaux appointés, c'est-à-dire cousues à leur place, il faut prendre une petite planche de trois pouces en quarré, de l'épaisseur de trois lignes, & pointue d'un côté, qu'on appelle *paumelle*, & rabat-

tre les coutures avec la paumelle ; ensuite aligner votre quarré ; tracer le milieu avec le plomb ; de chaque côté de la ligne du milieu, laisser un demi-pouce, ce qui forme un pouce tout le long de l'arête ; couper le quarré par bandes & toujours longitudinales, qui n'aient qu'un demi-pouce de large, excepté celle du milieu, & placer entre ces bandes un ruban de fil de la largeur de quatre lignes, que vous y cousez ; ce qui sert à relargir votre quarré. Il faut avoir grand soin de ne point mêler les bandes.»

« La *figure* 5. représente encore une coupe d'oursin, où il y a dequoi faire deux manchons : coupez votre peau ; cousez-la ; rabattez les coutures à la paumelle ; tracez l'arête ; divisez par bandes d'un pouce de largeur ; comme ci-dessus ; placez vos bandes, comme vous voyez *fig. 6*, de manière que toutes les bandes qui ont un même chiffre, soient rapportées à côté les unes des autres & cousues ensemble, & que l'arête se trouve autant dans un quarré que dans l'autre. Achevez à la manière accoutumée.»

« Voici une autre coupe qui peut convenir au Loup-Cervier, où il y auroit de quoi fournir deux manchons.»

« Etendez la peau sur son quarré, du côté du cuir ; séparez-en les pattes en pointe, comme vous voyez *figure* 7 ; cousez ses endroits ; tournez ensuite votre peau du côté du poil ; tirez les lignes de la nuque du cou & de la culée ou le poil est différent, ensorte que le corps se trouve compris entre ces lignes. Coupez cette peau en suivant les lignes de la *figure* 7 ; alongez-la ensuite de la quantité convenable, augmentant & diminuant les dimensions à discrétion. Cela fait, cousez les morceaux ; passez légèrement à la paumelle ; auparavant, si vous voulez, mettez votre peau deux heures à la cave pour l'amollir, le cuir contre terre ; rabattez les coutures ; coupez un peu le bas de la culée, en effleurant ce qui paroît cotonné ; donnez à votre manchon sa hauteur ; séparez la tête de la peau ; divisez le reste selon la ligne de l'arête. Rejoignez les deux ventres l'un à l'autre ; cousez-les ; rabattez les coutures ; divisez le tout par des lignes tracées sur le cuir, à la distance d'un pouce les unes des autres ; faites autant de bandes ; rejoignez ces bandes selon la *fig*, 8 ; cousez ensemble les bandes de cette figure, qui sont chiffrées à chaque bout, & ensemble celles qui ne le sont pas. Dans cette coupe, les ventres se trouvent autant dans un des quarrés de manchons que dans l'autre ».

«On emploie aussi les pattes & la tête en manchon & autres ouvrages, mais ils ne sont pas de prix».

Voila encore ce que nous avons tiré de l'encyclopédie. En indiquant ce qu'on a fait ici ou là, ce que l'on continue de faire en quelques endroits, ce qu'on y a substitué en d'autres, c'est donner l'historique de l'art, marquer son état, indiquer ses progrès, mettre sur la voie de les étendre, d'en faire de nouveaux ; c'est remplir notre objet.

Voici des détails d'une pratique journalière : ils sont accompagnés d'instructions utiles aux artistes, & qui ne sont pas sans intérêts pour tout autre. Dans mon embarras de les ordonner, j'ai cru devoir, après quelques notions générales sur l'art du *Pelletier-foureur*, suivre les animaux dont la dépouille fait l'objet de cet art, & en traiter par ordre alphabétique : il en résultera peut-être un peu plus de longueur ; peut-être aussi quelques répétitions ; mais aussi, certainement, beaucoup plus d'instructions, & une plus grande facilité de la trouver, pour ceux qui n'ont à chercher que ce qui concerne tel ou tel animal, ou sa fourrure.

Toutes les espèces de peaux se divisent sous les dénominations de *têtes*, *collet*, *dos*, *flancs*, *ventre*, *croupe*, *jambes*, communément appellées *pattes*. Chacune de ces parties s'emploie séparément, ou elles s'emploient ensemble, lorsque les peaux sont petites, comme les Martes, les Fouines, le Putois, &c., encore en faut il ordinairement plusieurs pour faire un manchon, par exemple, plus ou moins gros. Mais elles sont toujours plus ou moins inégales en grandeur, en couleur, en hauteur de poil ; il faut donc les assortir dans toutes ces parties, les rapprocher du moins le plus qu'il est possible.

On coupe ces peaux par bandes, pour placer au millieu les parties les plus fournies, celles dont le poil est le plus dense & le plus long ; & sur les côtés, celles qui le sont le moins. On enlève les ventres de celles du milieu, comme ayant un poil plus rare & plus court que celui du dos ; il faut encore couper ces bandelettes par parties pour les assortir mieux & les placer convenablement.

Si ce sont des Martes ou des Fouines, la gorge étant de couleurs différentes, il faut l'enlever, pour être employée à d'autres usages. Reste la tête, ou plutôt le dessus du cou, auquel on doit donner une largeur appropriée au surplus du manchon ; ce qui ne peut se faire qu'au moyen des cuisses & pattes, lesquelles, bien arrangées, forment un ensemble régulier dans chacune de leurs parties.

Cet assortiment fait, ordonné, rangé, cousu & étendu, porte le nom de *quarré*, de sa forme, en parallélogramme rectangle, de dimensions proportionnées à celles qu'on veut donner au manchon qui en doit résulter. Il en est ainsi de toutes les sortes de peaux, & pour toutes les sortes de fourrures, qui ont leurs coupes &

assortimens divers, suivant l'usage, la commodité, la mode ou le caprice. Par exemple, les fourrures de Petit-gris sont ou toutes de dos, ou toutes de ventre, dont le milieu est blanc; tandis que les côtés sont gris comme le dos, mais moins fournis de poils.

Les peaux employées en bordures étant jointes bout à bout, sont plus que les autres, susceptibles d'irrégularités, parce que la différence de la hauteur du poil est toujours très-grande de la tête à la croupe; il y a toujours une élévation de poil dans cette dernière partie, laquelle, jointe à la tête, se marque très-sensiblement.

Les bordures les plus régulières sont celles de queues de Martes, de Fouines, de Visons, &c. Les queues de Martes se séparent des peaux avant de mettre celles-ci à l'apprêt; mais le poil ne peut s'en mettre en dedans, comme celui de la peau du corps; on se borne donc à la mettre en pâte, pour lui donner de la nourriture. Lorsque cette pâte est sèche, on tire la queue au fer, pour l'écharner, s'il en est besoin, & pour la rendre souple on la dégraisse au sable chaud, dans le moulin à dégraisser. Souvent on les teint après les avoir dégraissées, sans leur donner aucun apprêt avant de les teindre.

Les queues de Fouines se passent à l'eau forte, ainsi que les peaux d'Ours, avant d'entrer en teinture; on les trempe & on les fait sécher, après les avoir laissées durant quelques jours dans un cuvier, à sec, c'est-à-dire, après en avoir exprimé la teinture. Lorsqu'elles sont sèches, on les teint à la brosse, suivant la direction du poil; on laisse pénétrer la teinture du jour au lendemain, avant de les faire sécher. Sèches & bien battues, elles sont reteintes; ainsi de suite jusqu'à ce quelles soient parvenues à la nuance desirée; après quoi on les apprête comme les queues de Martes.

Ces queues, étant de longueurs de poil fort inégales, sont coupées en travers, pour diviser chaque partie : à mesure qu'elles se rapprochent de la pointe, le poil va toujours en s'agrandissant; il est toujours plus beau & toujours le plus cher. On porte les divisions de chaque queue, par la hauteur de leur poil, jusqu'à douze & même jusqu'à quinze; on les assortit, pour rapprocher les hauteurs égales & en former des bandes de 15, 20, 25 pouces de largeur; on en fait des manchons, des bordures de manteaux, de robes, d'habits, &c., dont la valeur suit la progression de la queue, partant de sa racine à la pointe, qui est son *maximum*.

L'on nomme *cordons* ces bandes de longueurs arbitraires; & l'on dit qu'un manchon est composé de tel nombre de *cordons*. Souvent l'on ne teint qu'en *cordons* les queues de Martes de couleurs trop claires; non plus que celles de Fouines: il est beaucoup mieux de les teindre avant qu'elles soient en cet état, soit parce qu'il arrive que le fil dont elles sont cousues, se pourrit & se rompt, soit parce que les diverses parties de peau ne sauroient alors s'étendre également & convenablement; soit enfin parce qu'elles sont plus susceptibles d'altération, par la teinture, après, qu'avant l'apprêt.

L'on coud aussi ces *bandes* ou *cordons* sur des rubans plus ou moins larges, qui écartent la fourrure, & rendent les manchons plus souples & plus légers: on donne à ces rubans en pelleterie, le nom de *galons*, & l'on dit *galonner* un manchon, ou plus ordinairement *galonner un quarré*, qui est la forme donnée à l'assemblage des peaux destinées à faire un manchon: *quarré* ou *quarré long*, comme on s'exprime en fabrique, plus ou moins allongé.

A Paris, le *quarré* est entiérement *plat*, & égal dans sa longueur; de sorte que ses bords sont aussi longs que le milieu. A Lyon, le *quarré* est plus long dans le milieu que dans les bords; l'on y diminue chaque bande d'environ un demi pouce, de façon qu'un *quarré* de quarante-deux pouces dans le milieu, s'il a seize bandes de chaque côté, diminuera de huit pouces; les bords n'en auront plus que trente-quatre. Cette façon rend le manchon plus élevé dans le milieu, lui donne plus de grace, & fait que ces bords, ayant moins de plis, sont beaucoup plus souples.

Les bandes doivent se couper plus ou moins larges, en raison de la hauteur du poil, & de ce que la peau en est plus ou moins garnie. Comme les mêmes peaux d'une très-grande quantité d'espèces d'animaux sont très sujettes à varier en fourniture & longueur de poil, en leurs différentes parties, il faut y bien proportionner la largeur des rubans, pour écarter les bandes dans la même raison.

Il est rare, *en pelleterie*, qu'on se serve de ciseaux: le poil courroit risque d'en être endommagé; on y employe communément un couteau fort tranchant, de lame de cinq à six pouces de longueur, montée sur un manche très-court, d'un pouce, quinze à dix-huit lignes de longueur seulement. Ce manche ne sert qu'à former un point d'appui dans la main; on tient le couteau par la lame, en appuyant un doigt sur son dos.

Des principaux animaux à fourrures, par suite alphabétique (1).

AGNEAUX. La peau d'Agneau eſt employée en fourrures de gants, de manchons, d'habits, à faire des robes de femmes qui ne ſont point recouvertes d'étoffes : celle dont la laine eſt courte & friſée, pour les gants ; celle qui eſt douce & déliée, pour les manchons ; celle qui eſt liſſe & unie, comme du poil, pour les fourrures d'habits & autres longs vêtements ; particulièrement celles qui ſont noires. On emploie auſſi à ce dernier uſage les peaux noires à laine friſée, qui imitent celles d'Aſtracan.

*La qualité du lainage varie d'une province à l'autre. Ce qui en conſtitue la beauté ſont la fineſſe du poil, le brillant, l'uni dans la couleur noire, ſon égalité, ſon intenſité. La gradation de beauté des peaux d'Agneaux en Europe, ſuit généralement les localités indiquées ci-après : les premières ſont connues ſous le nom de *peaux de Turin* ; les noires ſont les plus eſtimées en pelleteries, les noires d'un beau noir, car celles qui tirent ſur le rouge ſont miſes au rebut. Ces peaux, dites *de Turin*, & qui viennent, ainſi que du Piémont, de la Lombardie, de la Toſcane & des autres parties de l'Italie, ont un poil noir, court, luiſant, ſouvent liſſe, qui ne peut guère ſervir qu'en fourrures d'habit. L'uſage de ſaler ces peaux pour les conſerver dans les expéditions qu'on en fait, leur eſt fort contraire ; il vaudroit infiniment mieux les faire ſécher d'abord, & ne les expédier que sèches. Le ſel ſe fond à la moindre humidité, & elles ſe pouriſſent alors, au lieu que sèches, elles ne s'en laiſſeroient pas facilement pénétrer, & elles ſe conſerveroient beaucoup mieux.

Après les peaux de Piémont, qui ont le poil le plus fin & le mieux friſé, viennent celles des Pyrénées, connues ſous le nom de peaux d'*Agneaux de Béarn ou d'Eſpagne.* D'ici comme d'ailleurs les peaux noires ſont préférées aux blanches : les unes & les autres s'employent dans toute l'Allemagne, en habillemens de payſans, principalement pour les femmes, qui en font des robes qu'elles mettent ſur la chemiſe, la fourrure en dedans. Cet uſage eſt auſſi pratiqué dans la Breſſe, où il eſt rare qu'une fille de la campagne ſe marie, ſans que le *prétendu* ne faſſe préſent à ſa *future* d'une ſemblable tunique. Ces robes ſe font à Mâcon, non avec des peaux de Béarn, mais avec de grandes peaux d'Agneaux de Provence, connues ſous le nom de *peaux d'Agneaux d'Arles* ; dont la laine eſt plus groſſe, plus forte, plus denſe que celle des *peaux de Béarn*, qui eſt douce & déliée, c'eſt-à-dire moins garnie que celle des autres provinces, car la Guienne, le Périgord, le Limouſin, l'Auvergne, &c., fourniſſent auſſi beaucoup de peaux d'Agneaux, que l'on vend bien auſſi quelquefois pour des peaux de Béarn, quoiqu'elles leur ſoient inférieures. Celles d'Arles ſont moins chères que celles de Béarn, quoiqu'elles ſoient d'un excellent uſage en pelleterie. C'eſt ſans doute faute d'art qu'elles conſervent preſque toujours une odeur déſagréable. On en diſtingue de trois qualités, ſous les dénominations d'*agneaux forts*, à raiſon de la longueur, de l'abondance & de la force de la laine ; *Agneaux crépus*, dont la laine eſt ſerrée & friſée ; & *peaux ordinaires*, la moindre qualité. Leur prix eſt de 60 à 75 liv. le cent.

Les peaux d'Agneaux que fournit la Guienne, ſont d'une laine blanche, courte & friſée ; on en fait des gants, le dedans & le dehors ; on les nomme *gants à la royale*, de ce que Louis XV l'hyver, en portoit ſouvent de ſemblables à la chaſſe. Ces mêmes peaux, les moins blanches, & celles qui ſont tachées, ſont employées par les Allemands en bordures & fourrures de bonnets, d'un très-grand uſage dans leur pays.

Les peaux d'agneaux de l'Allemagne, & même celles du commun de la Ruſſie, ne ſont pas plus eſtimées que celles du commun de la France ; mais on fait le plus grand cas de celles qui viennent d'Aſtracan, de la Tartarie & de la Perſe. Les premières ſont d'un poil ras, liſſe, toujours noir & luiſant ; les moirées ſont les plus belles. On les emploie en fourrures d'habits & bords de bonnets, chez tous les levantins. On les paye communément de 3 à 4 liv. la peau, & juſqu'à 12 liv au tems de la vogue. Celles de Perſe ſont au contraire de laine très-ſerrée & friſée en petites boucles : celles de couleur griſe ſont les plus eſtimées. Les Polonois en conſomment une très-grande quantité en bordures de bonnets ; &, dans toutes ces contrées, on les emploie en bordures & fourrures de vêtemens, principalement de ceux de parure, comme des fourrures fines, dont on conſomme énormément. On les vend de 6, 9 à 12 liv. la pièce : le prix commun eſt un ducat, environ 11 liv. de France.

L'on dit ces peaux d'*Agneaux morts nés* ; & comme elles ſont en général fort petites, on prétend que c'eſt en raiſon du tems qu'on a arraché ces animaux du ventre de leur mère, qui ſont tuées exprès pour avoir plus belles les peaux de leurs petits. L'on dit auſſi que quand les agneaux ſont nés, on les enveloppe d'une toile lacée, qu'on ſerre d'abord & qu'on relâche à meſure que l'animal groſſit : le poil s'en friſe mieux, s'en ondoye mieux, en eſt plus brillant, plus beau. On a beaucoup dit, beaucoup écrit même là-deſſus ; avec

---

[1] J'obſerve que je ne me ſers ici que des expreſſions connues & uſitées en *Pelleterie*, s'il y en a de fauſſes, ce n'eſt pas pour les artiſtes.

tout cela, je doute que nous ayons des notions bien certaines sur tous ces faits ; d'où je suis tenté de douter d'une partie des causes, & encore d'une partie des moyens.

Les Agneaux de Crimée diffèrent de ceux de Perse, en ce que leur laine est plus longue, qu'elle n'est pas frisée, mais seulement ondoyée : c'est, de toutes ces peaux, celles qui ont le plus de valeur intrinséque pour leur usage : elles sont d'une grande durée, & se conservent long-tems belles ; leur prix est à peu près le même que celui des peaux d'Agneaux de Perse.

Ces sortes de fourrures sont apportées en assez grande quantité aux foires de Leipsick & de Francfort, par des juifs qui s'adonnent au commerce de la pelleterie : elles sont cousues en forme de sacs, que les Allemands nomment *taloupes* ou *touloupes*. Elles ne sont point exposées à l'inconvénient que nous avons reproché aux peaux de Turin qui, sans aucun apprêt, sont salées & sujettes à se pourrir ; elles ne sont expédiées qu'au sortir du *confit* & séches : en cet état, dit *en croutte*, la farine suspend l'action humide du sel, & il est facile de leur donner la dernière main d'œuvre, en tout tems & en tout lieu. De même, bien emballées, on les expédie sans le moindre inconvénient, après les derniers apprêts.

L'Agneau n'est réputé tel qu'aussi long-tems qu'il tete : il entre dans la classe du Mouton dès qu'il se passe de la mère, & qu'il se suffit pour la nourriture qui lui est nécessaire. On distingue la peau d'un Agneau qui a broûté, comme celle du Chevreau, par le cuir qu'on nomme ou appelle alors *soufflé*, en raison de ce qu'on apperçoit de l'air dans les interstices de sa peau. Le cuir n'est pas également blanc, il tire plus sur le sanguin, & il est beaucoup moins susceptible des apprêts ; il est moins bon pour la pelleterie, & il ne vaut rien pour la ganterie. C'est ce qu'en terme de l'art, on appelle un *broûtard* ; on les met au rebut. Si l'on attend que l'animal soit formé, qu'il ait pris une nature déterminée, alors la peau se remet en qualité, & elle peut être employée avec utilité aux usages auxquels sa force le rend propre.

Belettes. La Belette est du genre de l'Hermine, ce n'en est peut-être qu'une variété, dont les différences tiennent au climat ; son poil change également de couleur dans les diverses saisons, blanc l'hyver, roux & quelquefois gris l'été ; il est de même hauteur, ou également court de part & d'autre. Elle n'est pas commune dans ces contrées ; elle semble, comme l'Hermine, tenir plutôt aux climats froids. Sa fourrure seroit également précieuse ; mais elle est rare, & aussi de peu de consistance : cependant on en fourre des habits, comme on le fait de l'Hermine, mais ils ne doivent pas être, plus que ceux-ci, exposés à une grande fatigue.

Ce que dit Bomare & ceux qu'il a copié, pour éloigner de l'idée que la Belette peut être confondue avec l'Hermine, ne signifie absolument rien.

Blaireaux ou *Taissons*. Le poil de cet animal est rude, & sa peau n'est guère employée que par les boureliers, pour couvrir les colliers & autres harnois des chevaux d'attelage. On l'étend bien lorsqu'elle est encore fraîchement enlevée de dessus l'animal & assez ordinairement, on la laisse ainsi sécher, & l'on s'en sert sans aucun apprêt, à cause de la graisse naturelle, dont elle est abondamment pénétrée, ainsi que le poil, sur lequel l'eau coule sans s'y introduire.

On emploie encore le poil de *Blaireau* à faire de gros pinceaux, des brosses de barbouilleurs, &c. Nous avons bien quelques uns de ces animaux dans les environs, mais en très-petite quantité ; en général ils nous viennent des pays de montagnes, de la Savoie, du Dauphiné : il n'en vient guère de l'étranger, si ce n'est quelquefois du Levant.

Bœufs. L'on n'emploie en pelleterie qu'une espèce de Bœuf connue sous le nom de *Bœuf illinois* ; sa peau est de l'épaisseur de celle de l'Ours ; son poil ressemble à de la laine : il est de couleur brune ou rousse ; on fait usage de cette fourrure en tapis de pieds, pour garnir des chancelières, &c.

Carcajoux. Les pelletiers de France faisoient, il y a environ quarante ans, un beaucoup plus grand usage qu'aujourd'hui de la peau de *carcajou*. Son poil, brun sur le dos, roux sur les flancs, n'est pas très-fin dans l'intérieur, & il est un peu rude vers la pointe ; on pourroit la radoucir en la rafinant à l'eau forte, & la teignant ensuite en noir. Comme la peau est épaisse & forte, & qu'elle est d'un excellent usage en manchon, on pourroit la rendre plus légère en la coupant par bandes & la montant sur des rubans. Quoique cet animal soit de l'Amérique septentrionale, les Polonois emploient sa dépouille en fourrures en très-grande quantité.

Castors. Le Castor ne s'emploie guère dans nos climats que pour la chapellerie : mais la Russie en consomme immensément en fourrures, en pélisses. Les sauvages des régions froides, se couchent dessus, dedans ; ils s'en vêtent ; ils en font des gants, des bonnets, des culottes, &c. Depuis quelques années, il est prodigieux ce qu'il en passe en Chine, où semblent s'engouffrer les pelleteries du monde entier.

Chats. On distingue les *Chats* proprement dits, en *Chats-sauvages*, *Chats de garenne* & *Chats de feu* ou domestiques. Le Chat-sauvage est gris ; sa couleur est constante & ne varie point ; son poil est plus long & plus doux que celui du Chat-domes-

tique ; sa queue est forte, velue, de même couleur que le corps, mais traversée de raies noires en forme d'anneaux ; on l'emploie séparément en diverses sortes de bordures, il a du poil sous les pattes comme le lièvre. Sa peau est fine & douce ; employée en fourrure, elle donne beaucoup de chaleur ; aussi en double-t-on des manches, des gilets entiers, des bas, pour les personnes atteintes de violents rhumatismes ; teinte en brun ou en noir, on en fait des manchons montés ou non-montés sur des rubans, toujours assez légers & fort souples ; on en envoie en Espagne & en Amérique pour faire des bordures de pelisses. On emploie les jeunes à faire des fourrures de manchons. Il y a cette différence entre le Chat-sauvage du Canada & le Chat-sauvage de France, que le premier vaut de 2 liv. 10 sols à 3 livres ; tandis que le prix du dernier, n'est que de 20 à 30 sols.

Le Chat de garenne tient le milieu entre le Chat-sauvage & le Chat-domestique : il habite le plus souvent les champs, mais il revient de tems en tems dans les bâtimens, où il s'altère toujours par cette sorte de domesticité ; c'est ce qui fait reconnoître les métis qui proviennent des uns & des autres ; car, les Chats-domestiques varient beaucoup en couleurs ; leur peau est forte, elle a de la consistance ; teinte en brun ou en noir, on l'emploie beaucoup en manchons de paysannes : on en fourre des habits de voyage, des polonoises, des redingottes. La peau d'une même couleur est toujours préférée, en ce que la teinture en est plus unie, moins vergée.

En général, les Chats noirs sont plus estimés que les autres, & ceux de Hollande plus que d'ailleurs ; cependant, on nous assure qu'on en élève & nourrit en Prusse exprès pour leurs peaux ; peut-être sont-ce aussi ceux-là même qui entrent dans le commerce qu'en font les Hollandois. On les envoie en Turquie, en Pologne en Hongrie ; on les vend jusqu'à 3 liv. la pièce, tandis que les autres ne se vendent guère que 8, 10 ou 12 sols. Ceux de plusieurs couleurs, se payent moins que les blancs, les gris ou chartreux, qu'on emploie quelquefois sans les teindre ; mais les noirs, comme nous l'avons observé, sont les plus estimés, pourvu toutefois que le poil soit noir jusqu'à la racine. Quand il blanchit ou grisaille en-dedans, il rentre dans la classe ordinaire des Chats qui ne sont bons qu'à teindre.

Les Chats-domestiques se tirent principalement d'Allemagne : leur poil y est plus sain, plus entier, plus beau que dans ces contrées, parce que l'impression des poëles leur est moins funeste que celle du feu, dont ils prennent le nom parmi nous, & des cendres dans lesquelles ils se mettent volontiers, & où leur poil se roussit & se brûle.

Dans une des notes de Strasbourg, que m'a procuré M. Willemet de Nancy, on lit que des garnemens tendent des pièges aux Chats la nuit, surtout aux soupiraux des caves, & les volent ainsi pour en vendre la peau ; l'un de ces drôles, poursuivi par le guet, jetta un sac rempli de Chats. Cette note ayant passé entre les mains de mon ami Bosc, ci-devant d'Antic, il y a ajouté : « on en fait de même à Paris, & aussi des Chiens ». Mais à Paris, on fait de l'huile des bêtes crévées : & ces sortes de vols y sont doublement profitables.

Pour épargner le Petit-Gris, qui est plus cher que le Chat, on fait des fourrures de celui-ci, qu'on entoure seulement de Petit-Gris. Mais la peau conserve long-tems une odeur désagréable.

Angola. Le Chat d'*Angola* n'est propre qu'à faire des fourrures de manchons, parce qu'il se feutre trop facilement, trop promptement à l'apprêt.

CHATS-CERVIERS. Cet animal ressemble beaucoup au Loup-Cervier ; à en juger par l'étendue de sa peau, il est d'un tiers moins gros ; mais il est beaucoup plus gros que le Chat ordinaire. Il a le poil moins long & moins garni que le Loup-Cervier ; mais, comme lui, il a le ventre blanc & la queue courte ; ils habitent également les Alpes & les Pyrénées, où l'on croit qu'ils ont à-peu-près les mêmes habitudes, & il en vient du Canada. C'est la partie du ventre qui est la plus estimée en pelleterie ; on la sépare ordinairement pour en faire des fourrures différentes de celles des autres parties de la même peau, qui sont d'une couleur gris-roux, tachetée de noir, tandis que le ventre est blanc, également marqueté de noir.

On emploie cette peau en fourrures d'habit ; elle a beaucoup de consistance : lorsqu'on en fait des manchons, on met le ventre dans le milieu, & le dos sur les côtés. Le poil du Chat-Cervier se rapproche beaucoup de celui du Chat-Pard, avec qui le Chat-Cervier a quelques rapports.

CHATS-PARDS. Cet animal, de l'Amérique septentrionale, a aussi une fourrure de couleur rousse, marquée sur le dos & sur les flancs de taches noires, mais allongées : la couleur du ventre est plus claire, tirant sur le blanc, aussi maculée, mais par taches plus arrondies en cette partie. On fait de ces peaux de belles fourrures d'habits ; mais elles sont pesantes.

CHATS-TIGRES. Le Chat-Tigre est au Tigre même, ce que le Chat-Cervier est au Loup-Cervier : voilà toute la définition que j'ai pu tirer de cet animal, dans les atteliers & magasins, où cette fourrure est si rare, que je ne l'ai vue nulle part ; d'après quoi je me garderai d'en rien dire de plus.

CHÈVRES. Il n'est ici question que de celles d'An-

gola, parce que ce sont les seules qu'on employe en pelleterie; elles nous viennent ordinairement apprêtées, mais si imparfaitement, qu'il faut les retravailler & sur-tout les blanchir: on y parvient en les exposant à l'ardeur du soleil, en les saupoudrant de plâtre pilé très-fin, qu'on agite avec la main, pour lui faire absorber la graisse dont le poil est imprégné, & réitérant cette opération à plusieurs fois avec du nouveau plâtre. On pourroit y employer de la poudre à poudrer.

On coupe ces peaux en travers, par bandes, que l'on coud sur de larges rubans, pour en faire des manchons, mettant les parties les plus longues dans le milieu, & les moins longues sur les bords. Ces longs poils se cordent, se salissent; en peu de temps, ces manchons deviennent fort laids: il a fallu toute la bizarrerie des femmes françoises, pour leur donner parmi nous une vogue qui n'a pas été de longue durée.

On a amené & nourri, en France, des Chèvres d'Angola; elles y ont dégénéré, quant à la finesse, à la longueur & à la blancheur du poil: on a prétendu que c'étoit au climat qu'il falloit l'attribuer; ce n'étoit pas du moins dans les premières années, que j'ai observé cette sorte d'éducation au midi de la France: peut-être le défaut de soins ensuite y a-t-il beaucoup contribué.

Chicakois. Les naturalistes ne connoissent point cet animal, sous ce nom là du moins. Il est vraisemblable que c'est le *Puant*; il n'est que de l'Amérique, dit-on, de la Virginie ou du Canada. Il a quelque ressemblance, par l'odeur, avec notre *Putois*. Cette odeur, plus forte encore, se fait sentir désagréablement jusqu'après la teinture. Sa couleur est noire, d'un poil fin, barré de jaune sur les côtés; cette partie jaune tranche sur la noire, par la plus grande hauteur du poil, comme si elle étoit appliquée par bandes. On emploie peu cette fourrure en France, mais beaucoup en Pologne, en bordures de bonnets & d'autres vêtemens.

Chiens. On fait encore quelquefois des manchons de la peau de Chiens, mais, lorsqu'elle s'échauffe, il s'en exhale presque toujours une odeur qui en a dégouté. On a employé à Paris, à cet usage, des peaux de Chiens d'Ecosse & de quelques isles Britanniques: ces Chiens sont sauvages; ils ressemblent au Chien-Loup; le poil en est moins long, & la queue moins touffue: la mode en est passée. On ne fait plus guère actuellement en peau de Chien à poil, que de gros gants sans doigts, dont on ne sépare que le pouce, de la main, & qu'on nomme *Moufles*; on les borde de queues de Renards ou de Marmottes. Cette peau est aussi employée en empeignes de souliers, tenues souples par la graisse naturelle de l'animal. On a vu ailleurs combien de peuples de la mer du sud se vêtent, ou ornent leurs vêtemens de peaux de Chiens. On a trouvé cette sorte de pelleterie très-communément employée en nombre d'endroits.

On nous dit, dans l'histoire du Kamtchatka, qu'il s'attache à l'homme pendant sa vie, & qu'il le vêt après sa mort. Ils sont tout noir ou tout blanc, ou mêlés de noir & de blanc, ou gris comme les Loups. Le Renard & le Bélier sauvage se chassent avec ces Chiens dans ce pays là. Ce n'est pas ici le lieu de parler des bas de peau de Chien, si utiles en certains cas.

Je renvoie à parler, après les Quadrupèdes, & de suite, du *Cigne*, de *l'Oie*, de la *Grèbe*, de l'*Edredon*, des oiseaux enfin, dont la plume & le duvet sont d'usage en pelleterie, ou employées par les pelletiers.

Je dirai aussi quelque chose de suite des animaux à poils ras, dont se couvrent certains peuples, & qu'il est rare d'employer en fourrures parmi nous, tels que le Cerf, le Chevreuil, le Daim, l'Élan ou Orignal, le Renne, &c.

Le Dobuzer, que les Espagnols appellent *Chinchillas*, n'est pas plus connu, par les naturalistes, sous cette dénomination, que le *Chicakois*, sous la sienne: c'est une espèce de gros Rat du Mexique, qui a quelque ressemblance au Rat musqué, autant du moins qu'on en peut juger par la peau de l'un & de l'autre; sa couleur est d'un gris argenté, vif & brillant; le poil bien garni, la fourrure douce, belle, d'un bon usage, mais peu commune. Je passe à l'Écureuil.

Écureuils. De tous les animaux à fourrures, l'Écureuil est l'un de ceux qui soit le plus de tous les pays, & dont il y a le plus de variété. L'Europe, l'Asie, l'Amérique en fournissent en quantité: il y en a de rouges, de gris, de noirs, de blancs. Il paroît que c'est principalement du climat que proviennent ces différences; en France, ils sont bruns ou rouges; en Pologne, gris mêlé de rouge; en Suéde, d'un plus beau gris; en Laponie & en Sibérie, ils sont, les uns d'un gris de perle, d'autres couleur de plomb, d'autres tirent sur le noir; ils sont aussi plus fournis en poil, & ils ont le poil plus beau que les autres. Généralement, ils ont une raie rousse sur le dos, qui commence depuis les épaules, & continue en s'élargissant jusqu'à la queue; l'on ôte cette partie dans l'emploi de la fourrure.

Les Petis-gris de Cazan, & ceux appellés *gris de Sirène*, sont moins estimés que les gris noirs. Leur différence de prix est de 40 à 60 liv. le cent de peaux, divisé par paquets de dix, des gris clairs; à 60 jusqu'à 80 liv. le cent des gris

gris foncés. La queue de ces petits animaux s'apprête avec la peau ; on la divise ensuite en quatre parties, dont celle de la pointe donne le poil le plus long ; & toujours en dégradant jusque vers la croupe : chaque qualité se vend & s'employe séparément.

Plus le Petit-gris de Sibérie est foncé en couleur, plus il est estimé chez les Russes & parmi nous ; les Chinois au contraire préfèrent les plus blancs, ceux qui sont argentés.

La peau de *Palatouche*, ou Écureuil de l'ancien continent, confondu par Buffon, avec celui d'Amérique, est mince, flasque & presque inutile ; elle se corrompt facilement à la moindre humidité : les chasseurs Tartares le mêlent cependant quelquefois avec le Petit-gris, parce que ces peaux se vendent communément renversées. On les réunit cependant aussi en sacs qu'on vend aux Chinois, pour la moitié du prix, à peu près, des Petit-gris ; non le Petit-gris d'Amérique, mais l'Écureuil d'hiver, de couleur cendrée, que Buffon a cru être le vrai Petit-gris, parce qu'il est employé aux mêmes usages. Mais le Petit gris d'Amérique est moins estimé que le vrai Petit-gris de l'ancien continent.

Le *Petit-gris* est un *Écureuil* ; c'est l'une de ses variétés, la plus nombreuse, & dont on fait immensément de fourrures. On emploie le dos en manchons, en aumusses, en bordures de manteaux de femmes, en fourrures d'habits d'hommes : le ventre, plus léger que le dos, sert à doubler des manteaux de femmes. Les pelletiers, en séparent le ventre qui est blanc, y laissent souvent un peu de gris, en façon de bordure. Les queues, qui sont presque noires, servent aussi à border les pelisses ; on les apprête & on les lustre, pour imiter les queues de Fouines ou de Martres.

Ces peaux arrivent en plus grande partie dans nos contrées, par Hambourg & Lubeck, & se vendent aux foires de Francfort & de Leipsick : des Juifs qui font le commerce de pelleterie en Allemagne, mélangent le plus souvent les bonnes & les mauvaises : ils en font des paquets de vingt, qu'ils lient fortement du côté de la tête ; de manière qu'il est difficile de reconnoître ce mélange, & d'autant plus difficile, que ces animaux, étant dépouillés par les extrémités de derrière, leurs peaux sont clauses dans la longueur, & extremement rétrécies en séchant.

Le *Palmiste* est une espèce d'Écureuil plus petit que le *Petit-gris* ; sa fourrure, dont le fond grisaille, est ornée de raies noires qui forment une espèce de dessin ; la peau en est mince, le poil fin & ras ; elle est d'un bon usage & très-estimée ; on l'emploie en fourrures d'habits & autres vêtements de parure.

FOUINES. La pelleterie de cet animal est très-estimée pour l'usage : l'Allemagne, l'Italie, le Levant en consomment beaucoup ; la France, beaucoup moins aujourd'hui. La queue y est fort employée cependant, même en bordures de manteaux de femmes, & quelquefois d'habits d'hommes. Elle est susceptible d'un si bel apprêt, tant la peau que la queue, qu'elle imite quelquefois la Martre à tromper ceux qui ne sont pas connoisseurs en cette partie. Cependant le poil n'en est jamais aussi fin ; il est bien aussi noir à l'extérieur ; mais il grisaille, il blanchit à l'intérieur. Il y a toujours une grande différence de la pointe à la racine du poil de la Fouine, tandis que celui du poil de la Martre est généralement uniforme.

Mais, les caractères très-distinctifs, en ce qu'ils sont invariables, c'est que la Martre a le dessus des pieds velus, & que la Fouine les a ras ; que la première saute, que la dernière grimpe ; que le poil de la Martre s'ouvre de la pointe à la racine, en pliant la peau, qu'il se *feuillette*, tandis que celui de la Fouine reste mêlé & confus, de même que celui de la Martre du Canada. Cependant, il est des personnes qui croient que la *Fouine* est une *Martre* abatardie, attendu, ajoutent-elles, qu'il ne s'en trouve point dans les régions froides : il n'en vient pas en effet des parties septentrionales de l'un ni de l'autre continent.

La Fouine se croise avec la Martre ; on distingue l'espèce qui domine par le dessus de la plante des pieds, plus ou moins velus. La Fouine de pays a le poil plus ou moins brun ou noirâtre à sa surface, grisâtre en dedans, la gorge blanche, la queue allongée, garnie d'un poil plus long que celui du corps ; on les teint pour les employer en manchons. Il faut pour un seul manchon, quatre ou six peaux, dont la moitié forme le devant ; on ôte la gorge à cause de sa différence de couleur ; le col, la tête, les pattes servent à former les bouts du *quarré* ; quant aux ventres, on enlève ceux des peaux qui doivent être employées dans le milieu ; on les découpe, avec art, en autant de parties qu'il y a de différence dans la longueur du poil ; & l'on forme du tout un ensemble gradué d'une manière absolument insensible. La théorie, & même une pratique commune & courante, ne suffisent pas pour bien opérer en cette partie ; il faut de l'intelligence, & une expérience consommée.

GENETTES. L'on confond, dans les magasins & dans les atteliers, la *Civette* avec la *Genette* : ce sont en effet deux sortes d'animaux qui se ressemblent à beaucoup d'égards. On trouve de ces animaux dans les Alpes ; mais ils nous viennent en général des Pyrénées & du Levant ;

on n'en reçoit point d'ailleurs, ni du Canada, ni de la Russie, quoiqu'ils ne soient pas exclusivement des pays chauds, comme on nous l'assure : d'après que le bon Valmont, toujours aux genoux de l'*illustre*, en adoptant fermement *son godam*, nous dit: « ceux que l'on trouve en » Amérique, y ont été transportés ; *car ces animaux, trop sensibles au froid, n'ont pu passer d'un continent à l'autre, par les terres du nord.* »

La fourrure de ces animaux est d'un gris bleu, moucheté de noir ; ils ont, sur le dos, une raie noire, le poil plus élevé que les autres ; leur queue est longue & annelée de noir : au total, ils ressemblent beaucoup à un chat. La *Civette* est plus grosse que la *Genette* ; elle a aussi le poil plus court sur le dos. Celui de la Genette, sur cette raie de l'épine du dos, excède tellement celui qui l'avoisine, qu'on est obligé de l'enlever, pour employer cette fourrure en manchon, tandis que ceux des taches de côté, qui sont également noirs, n'ont que la hauteur de ceux qui les entourent. Leur odeur assez forte de musc, est vraisemblablement la raison pour laquelle on en fait peu d'usage en France, quoiqu'il s'en trouve dans nos forêts & montagnes méridionales ; mais on exporte leurs peaux.

Indépendamment de la mode de caprice, qui affecte plus particulièrement les têtes vides, les oisifs, les gens qui n'ont que cela à faire, il y a la mode aristocratique, qui ne se nourrit que par l'argent pour se complaire plus sûrement dans l'exclusion du grand nombre. Celle-ci est le propre des riches & sots, mots & choses qui, dans cet ordre, vont souvent ensemble. Les manchons de Genette furent donc à la mode à Paris, car ils étoient chers, & parce qu'ils étoient chers, bientôt on les contrefit à s'y méprendre, avec des peaux de Lapins semblablement peintes par taches : & mes sots, de ne plus vouloir *de manchons de Genette*. Mais le préjugé, qui est une sottise d'un autre genre, a fait croire à quelques peuples, habitans des bords des marais, que l'odeur de cet animal pouvoit les préserver de l'influence du mauvais air ; & voilà pourquoi, dit-on, on emploie la peau de Genette en fourrure dans les Pays Bas.

Hermines. Quoiqu'on ait pu dire de la couleur blanche de cet animal, elle lui est naturelle, comme à plusieurs espèces d'animaux dans les contrées du Nord, & non accidentelle. Lorsqu'il devient gris citrin, ou roux pâle, au printemps, il maigrit, sa peau se dilate & devient spongieuse ; il perd une partie de son poil, & celui qui lui reste n'est guères propre à être employé en fourrure ; l'on peut donc bien conclure, de l'altération de l'individu en général, & de celle de chacune de ses parties, que la couleur y participe, & que celle dont il est alors affecté, n'est ellemême qu'une altération du blanc naturel, lequel au reste est par fois mêlé de nuances verdâtres ou rousses, tandis que le bout de la queue est noir en tout temps.

Le prix courant, s'il y avoit un prix courant en pelleterie, des Hermines prises dans le bon temps, & parfaitement blanches, seroit de 40 à 50 liv. le *timbre*, c'est-à-dire quarante peaux.

J'observe ici, & une fois pour toutes, que les prix déterminés dans cet ouvrage, en quelqu'endroit qu'on les y trouve, sont ceux des ventes faites en Angleterre ou aux foires d'Allemagne, dans ces dernières années ; mais qu'en général ils ne peuvent tout au plus servir que d'échelle de comparaison.

L'*Hermine* ressemble beaucoup à la Belette, elle en a d'ailleurs les inclinations & les mœurs. On prétend qu'elle porte ce nom de ce qu'il y en a beaucoup en Arménie ; mais on dit aussi qu'il y en a beaucoup au Cap de Bonne-Espérance, tandis que tous les naturalistes nous assurent que c'est un animal des régions boréales de l'Europe & de l'Asie. Quoi qu'il en soit, la fourrure de l'*Hermine* est l'une des plus précieuses. Les plus belles nous viennent de la province *Isetensi* d'Istenz, & celles de la moindre valeur, des environs de *Irkazk*.

Les rois & les docteurs, les ducs & les présidents, le greffier en chef & le premier huissier, tous se fourroient d'Hermine, & en enveloppoient leurs armes sur leurs voitures & ailleurs. On relève le grand blanc de l'Hermine par des mouchetures noires, qu'on parsème çà & là, dans un ordre symétrique : ces mouchetures se font avec de la peau d'Agneaux de Lombardie. On fourre de peau d'Hermine des habits noirs d'hommes, des manteaux de femmes ; on en garnit des robes d'hyver de petit deuil, mais c'est toujours affaire d'argent, de luxe, de vanité : la peau est mince, le poil court ; l'une & l'autre ne sont pas d'une grande résistance.

Lapins & Lièvres. Nous parlerons d'abord du *Lièvre*, parce que le *Lapin* est employé aux mêmes usages, à des différences près, que nous indiquerons ensuite. Le Lièvre est un des animaux à fourrures, ou dont le poil est employé dans nos fabriques, des plus communes dans ces contrées : il est communément d'un gris roux, très-foncé sur le dos, & se dégradant jusques sous le ventre, où il est blanchâtre. Il y en a de blancs sur les Alpes, & dans les régions septentrionales de l'Europe & de l'Asie : ceux-ci sont d'un poil plus fin & d'un blanc plus éclatant ; mais leur peau est si mince qu'on ne l'apprête que difficilement. On les met en *confit* ou on les *braye*. Il nous en vient de cette sorte, tout apprêté, de Moscovie, mais le plus souvent

tellement tachées de jaune, qu'il y a beaucoup à perdre pour en faire des bordures ou des manchons. On sépare le ventre du reste de la peau, parce qu'elle est plus fine encore, plus délicate en cette partie, & que le poil y est plus délié, plus ras & plus allongé qu'en toute autre.

Il nous en vient ainsi en sacs ou *touloupes* : ils sont moins estimés en cet état, parce qu'on y laisse tenir les pattes, & qu'on mêlange les bonnes peaux de peaux inférieures.

Le Lièvre blanc, comme le Renard blanc, devient gris en été.

On emploie le Lièvre blanc en bordures de robes, de manteaux; on en fait des manchons que l'on *galonne* avec des rubans, pour les rendre légers. Il se rencontre aussi des Lièvres noirs, mais on ne les emploie pas en pelleterie. Quant à nos Lièvres communs ou ordinaires, on ne les emploie en fourrure que pour des vêtemens qu'on veut rendre très chauds, dans le cas de douleurs rhumatismales par exemple. D'ailleurs son poil est réservé presque en totalité à la chapellerie.

Il fut un temps où l'on alla s'imaginer que l'eau forte dont on use pour raffiner le poil, pourroit nuire aux personnes qui porteroient des chapeaux dont la matière seroit ainsi préparée; en conséquence, défenses furent faites d'employer le poil de Lièvre dans la fabrique des chapeaux. Je ne sais si une pareille ordonnance a jamais été révoquée, mais il est de fait qu'il en a été comme de la défense de manger de l'huile de pavot; jamais depuis ces époques on ne consomma tant de l'un & de l'autre, aux usages prohibés; & aujourd'hui il n'y a que les chapeaux très-communs & du plus bas prix, où il n'entre pas de poil de Lièvre.

Nous avons observé qu'on emploie le *Lapin* aux mêmes usages que le Lièvre; mais comme il y en a un beaucoup plus grand nombre de blanc, que les gris sont plus variés, qu'il y en a de diverses couleurs; enfin que leur peau a plus de consistance, il s'en consomme aussi en fourrures en beaucoup plus grande quantité. Indépendamment des bordures & des manchons, il s'en doubloit, au temps des chanoines, chapelains, &c., des aumusses, des camails & autres acoutremens de ce genre. On en fourre des habits, des manches, des gillets, &c. On appelle *riches* ceux d'une belle couleur, bien unie : les plus beaux nous viennent d'Angleterre, ils ont la peau plus fine que ceux de France, leur couleur est d'un gris bleuâtre ou blanc; nous en avons bien de l'une & l'autre couleur, mais ils sont inférieurs à ceux d'Angleterre.

Ce sont les provinces belgiques qui nous fournissent la plus grande quantité de Lapins que nous consommons, principalement le Brabant, la Flandre, le Hainault & même l'Artois; il en vient bien aussi de la Picardie & de la Champagne, mais ils sont plus sujets aux roussures, & moins estimés que les précédens.

Le *Tourville* est une espèce de *Lièvre*, dont la peau est mince, le poil fin & tigré, semblable à celui du Loup-Cervier; son ventre est blanc. L'animal vient du Canada; sa fourrure est estimée : on vend une peau de 7 à 8 liv.

Lions, Léopards, Tigres, Panthères, Onces & autres gros animaux féroces des contrées brûlantes de l'Asie & de l'Afrique. Tous ces animaux ont une fourrure, si ce n'est la crinière du lion mâle, de poils ras, courts & rudes : leur peau est épaisse, forte & lourde. Le poids de ces fourrures, joint au peu de chaleur qu'elles procurent, n'en permet guères l'usage aux hommes, si ce n'est pour quelques manchons, & pour bordures de bonnets ou de casques, quelquefois de gilets de guerre, en façon de cotte d'armée; mais on en fait des couvertures de chevaux de selle & d'attelage : celles des chevaux de selle font un bel effet sous le cavalier lorsqu'il galoppe. Toutes ces peaux nous sont ammenées en France par petites parties, comme objet assez rare, fort cher & de peu d'usage parmi nous.

Loups. La couleur des *Loups* ordinaires varie suivant le climat qu'ils habitent : dans nos contrées, ils sont d'un gris roux; plus au Nord ils sont d'un gris plus clair ou plus brun; enfin il en est d'entièrement blancs & d'entièrement noirs. Plus on s'enfonce dans les régions septentrionales, plus le poil est fin, plus il est long & la fourrure belle. Celles des Bayes d'Hudson & de Bafin sont les plus estimées de celles d'Amérique; elles sont tellement garnies de poil qu'on est obligé de les *galonner*. Lorsqu'on emploie en entier la peau du Loup blanc, elle est assez grande pour qu'on en puisse aisément tirer deux beaux manchons : ces peaux se vendent communément de 6 à 8 louis d'or chaque. Celles du Canada & de la Baye d'Hudson, de 30, 36 à 40 liv.

Les marchands anglois qui achètent ces dernières peaux par fortes parties, les divisent par dixaines, pour les vendre en détail; ils font en même temps un choix des plus belles, qu'ils nomment *Loup extrait*.

Nos Loups communs, Loups de pays se vendent de 6 à 8 liv.

Les peuples du Nord fourrent quelquefois, de peaux de Loups, des redingottes d'étoffes fort légères; ils en mettent le poil en dehors ou en dedans, suivant l'occurence. En France, où le climat est moins rigoureux, & les peaux de Loups plus pesantes, on ne pourroit guères les supporter en fourrure; on en fait quelques manchons,

des gants, des *mitotes*, quelques couvertures: plus souvent encore on les travaille en chamoi-sette.

Loups-Cerviers ou Linx. Il est d'un gris plus ou moins foncé, suivant le climat qu'il habite; le dos est de la nuance la plus obscure, elle se dégrade jusques sous le ventre, qui est blanc & moucheté de noir, comme les autres parties de la peau; le poil est aussi plus long dans celle-ci, & on la sépare pour la placer au milieu des manchons, lorsqu'on l'emploie à cet usage.

On trouve des *Loups-Cerviers* en Suède, en Russie, en Pologne, sur les Alpes, & ces derniers ressemblent beaucoup aux précédens; mais le poil en est moins doux, la fourrure en est moins belle; on en trouve dans presque toute l'Amérique septentrionale. Ceux du Canada & pays circonvoisins sont encore d'un gris assez foncé; mais ceux de la Baye d'Hudson sont presque blancs & très-estimés. Ces sortes de fourrures sont belles, & d'un excellent usage.

Loutres. Cette fourrure, quoique belle & bonne, est peu d'usage parmi nous; on l'emploie beaucoup chez les peuples septentrionaux, à faire des bordures de bonnets. Les *Loutres* de l'Amérique sont plus brunes que celles de France, & le poil en est plus fin. La Loutre de mer, dont on fait aujourd'hui un grand commerce & une prodigieuse consommation, à la Chine, au Japon, en Tartarie, n'est presque point encore connue de nos pelletiers; c'est un commerce nouveau, dans lequel les marchands Européens ont pensé faire plus de profit de le réserver de l'Amerique à l'Asie, que de l'introduire en Europe.

Marmottes. Les Marmottes de pays, de la Suisse, de la Savoie, des Alpes enfin diffèrent beaucoup de celles de l'Amérique, qui sont plus garnies de poils & d'un plus beau gris. On teint les unes & les autres en brun & en noir; les noires, teintes ou non teintes, ne s'emploient guères qu'à faire des manchons très-communs. Apprêtées à l'eau forte, celles du Canada sont employées à faire des bordures de manteaux de femmes; on en fait aussi des manchons. De la queue annelée de roux & de noir, non teinte, de celle de pays, on borde des gants communs; de celles de l'Amérique, on borde des manteaux de femmes, mais après les avoir coupées par bandes & teintes, pour qu'il n'y ait plus de variations dans les *cordons*.

Les Marmottes du Kamtchatka sont variées par la bigarure de leur peau. Les habitans du pays estiment peu cette fourrure, ainsi que celle de l'Hermine & autres, quoique précieuses ailleurs, quand elles sont aussi petites; ils leur prèfèrent la peau du Goulu, sur-tout celle qui est blanche & tachetée de jaune.

Pour user ainsi des peaux en manchons montés sur rubans, on les coupe par bandes plus ou moins larges, selon qu'elles sont plus ou moins garnies de poil, qu'il est plus ou moins long. Comme ces bandes se trouveroient souvent trop larges si on les montoit sur les rubans, sans égard à la longueur qu'on doit donner au *quarré*, il faut y prendre sur la largeur pour donner à la longueur, ce qui se pratique en retranchant quatre à cinq pouces des deux bandes qui accompagnent à droite & à gauche le milieu de la peau, & les joignant ensemble pour allonger la bande du milieu, qui doit avoir une largeur double de celles des côtés. On place ces deux bandes de façon que le poil réponde de haut & de bas, & s'unisse à celui qu'il accompagne. On en use ainsi des troisièmes bandes pour fournir aux secondes, des quatrièmes pour fournir aux troisièmes; & ainsi de suite, jusques sur les bords, diminuant toujours la longueur des cordons, ce qui élève le milieu & lui donne plus de grâce.

Indépendamment des manchons, on emploie la peau de Marmotte en bordures communes, en doublures de vitchouras. La queue annelée jaune & noire figure assez bien en bordure, en couleur naturelle. On borde encore de cette peau beaucoup de bonnets de voyageurs, d'houssards, &c.

Les peaux de Marmottes qui nous viennent du Canada, sont ouvertes par le ventre, comme les peaux d'Ours; & les sauvages qui en dépouillent ces animaux les percent tout au tour sur la bordure, & y passent des écorces, des joncs, des osiers, pour les soutenir & les étendre avec des baguettes, des branches; nous y retrouverons encore les traces de cette méthode d'étendre & de faire sècher différentes sortes de peaux.

Martres. Au mot *Fouine*, nous avons indiqué quelques unes de ses différences apparentes avec la *Martre*: la plus sensible est la couleur de la gorge, blanche à la Fouine, jaune à la Martre. Cette partie de la peau, réunie en certaine quantité, donne des fourrures d'habit superbes & d'un excellent usage. La finesse du poil de cet animal, augmente par degré en se rapprochant du Nord. L'Amérique septentrionale en produit de couleurs depuis le blond clair, jusqu'au brun foncé. Les marchands les distinguent par les noms des différentes contrées de cette partie du nouveau monde, de sorte que la qualité de chacune est désignée par leurs dénominations locales. Ainsi l'on dit Martre-Zibeline ou de Russie, Martre de Pologne, de Prusse, de Suede, de Norvege, de France, du Levant, du Canada. Les Martres du Levant sont ordinairement *plattes* & *blondes* de poils, ainsi que celles des parties méridionales de l'Amérique.

Je lis dans une note qui m'est venue d'Allemagne : « la Martre *théopie* (1) a le même fond que celle du Canada, mais elle est naturellement tigrée, ce qui lui donne un mérite de plus.

Cette peau est rare & précieuse : on en fait des fourrures d'habit qui valent jusqu'à quinze louis d'or ».

Je lis ailleurs que les Martres du Kamtchatka sont les plus belles, au noir près ; & qu'on les teint très-foncé à la Chine, où elles se vendent & se consomment : elles ont la queue si fournie & si noire, que l'une d'elles vaut une Zibeline ordinaire. On va passer l'hyver dans les montagnes pour les chasser.

On use peu de Martres en France ; cette fourrure y est trop chère : la grande consommation s'en fait en Asie ; cependant nous en faisons des manchons, des fourrures d'habits. Cette peau se traite comme celle de Fouine. La queue s'emploie aussi en manchons ; mais aussi en bordures de manteaux de femmes & d'habits d'hommes : il en faut réunir une grande quantité, parce qu'on divise chacune d'elles en dix ou douze parties, en les coupant en travers : chacune de ces parties ayant le poil de longueur différente, on est obligé de réunir & de coudre ensemble les parties analogues des unes & des autres ; les *pointes* rapprochées des *pointes* ; les *surpointes*, des *surpointes*, & ainsi jusque vers la racine, où le poil est à son *minimum* de hauteur & de beauté.

Cette obligation de tout mesurer, de tout bien assortir avant de rien coudre, demande beaucoup d'attention ; il faut aussi avoir celle de faire anticiper chaque morceau sur son voisin, pour rendre les bandes plus garnies ; on en forme ainsi les *cordons*, qu'on désigne ensuite par *cordons de Zibeline*, *cordons de Martres de Canada*, *cordons de Fouine*, *&c.* parce que toutes ces sortes de queues sont travaillées de la même manière.

Lorsqu'on emploie des peaux de Martres en fourrures d'habits, on enlève de chaque côté les parties du ventre, pour les transporter sur les côtés de la fourrure, afin que ces ventres, qui sont la partie inférieure de la peau, soient placés dans les endroits où la fourrure paroît le moins.

Nous avons bien aussi quelques Martres dans nos forêts & sur nos montagnes ; elles ont même, suivant la remarque de nos pelletiers, le poil plus long que celle de l'Amérique, mais il est moins fin. On observera que, si je me suis toujours servi du mot *Martre* dans ce chapitre, plus particulièrement consacré au commerce & à l'art, c'est pour me conformer au langage des commerçans & des artistes ; mais que là où il a été plus particulièrement question d'histoire naturelle, je me suis servi de l'expression de *Marte*, pour me conformer aussi au langage des naturalistes, dont ne se doutent pas les marchands.

L'usage a voulu qu'on donne aux Martres de pays le nom de *Martres de Prusse*, qui est en général la moindre qualité, quoique ce soit celle dont la valeur se soutienne le mieux, dans le prix de 6 à 7 liv. la peau, quelquefois 9 à dix, la peau. La seconde espèce est la *Martre de Pologne*, qui se soutient à un prix égal à celui des précédentes, quoiqu'en général sa couleur ne soit pas aussi agréable. La troisième est celle du Canada, qui néanmoins varie tellement dans son prix, qu'on la distingue par première, deuxième, troisième sorte. La quatrième est celle de Moscovie, dite *Zibeline*, qui varie aussi comme celle du Canada, depuis 6 jusqu'à 72 liv. la peau.

Les pelletiers pensent que le mot *Zibeline* n'est point une désignation d'espèce ; mais le nom pur & simple de la Martre ordinaire de Russie ; que le mot *Zibelline* vient du mot *Zoble* Russe ou Moscovite, qui veut dire *Martre*.

La Zibeline a le poil doux & fin, souvent d'un brun noir ; ce sont les plus belles ; mais aussi souvent d'un blond foncé : celui de ces dernières est aussi fin que le précédent, & prend assez bien la teinture pour les confondre ensuite si l'on n'y regarde pas de près. Les Martres de la Baye d'Hudson, sont les plus belles de l'Amérique, beaucoup plus que celles du Canada, dont elles portent toutes le nom, de ce que c'est en général par cette voie qu'elles arrivent en Europe.

OURS. Les deux espèces d'animaux qui fournissent le plus à la pelleterie en France, qu'on peut considérer comme le fond de l'art & du commerce qui en résulte, sont l'*Ours* & le *Renard*. Depuis que la pelleterie est en usage, qu'elle ait été nécessitée par la mollesse, ou déterminée par le luxe, l'Ours y a toujours été employé. La découverte du Canada en a beaucoup augmenté l'usage : le passage de cette contrée sous la domination angloise, la renchérit pour la France.

Les *Ours* de nos contrées sont généralement bruns : ceux de l'Amérique sont généralement noirs : le plus grand nombre de gris vient de la Russie, qui en fournit aussi de blancs. Nous avons bien aussi des Ours gris dans nos hautes-montagnes, mais le poil en est moins fin que celui des Ours du Nord. L'Amérique fournit la plus grande quantité de peaux d'Ours qui se répandent dans le

(1) Ne seroit-ce point la Marte ou Putois d'Ethiopie tachetée, qui, assure-t on, vient proprement de Tartarie, & que d'autres appellent *Putois des Indes* ?

commerce ; celles des Bayes d'Hudſon & de Baffin, ſont les plus belles ; celles du Canada viennent enſuite ; celles de la Louſiane ſont inférieures à celles du Canada ; & toujours ainſi, en ſe rapprochant du Midi ; cependant, l'élévation des lieux contribue beaucoup à rendre le poil plus garni & plus long, puiſque nos Alpes & nos Pyrénées en fourniſſent qui ne le cédent point à cet égard aux Ours du Nord, mais le poil en eſt toujours plus rude.

Les beaux ourſons noirs du Nord ſont très-chers ; la fourrure en eſt précieuſe : une telle peau ſe vend 200 liv., dix louis d'or juſqu'à cent écus. Une des grandes raiſons pour leſquelles on ne trouve plus auſſi fréquemment qu'autrefois des Ours à très-longs poils, c'eſt que les chaſſeurs, s'étant beaucoup multipliés par-tout, on ne laiſſe plus vivre long-tems ces animaux ; on les tue ſouvent avant qu'ils ayent acquis toute leur groſſeur & leur force, & le poil ſa longueur.

Celles de ces pelleteries qui nous viennent du Nord de ce continent, arrivent & ſe vendent aux foires de Francfort & de Leipſick, plus abondamment en ce dernier endroit. Il s'y trouve auſſi des Ours blancs, mais ils ſont d'un poil dur, rude ; la pointe en eſt piquante ; leur peau ne ſauroit guère être employée qu'à couvrir des malles, des équipages. S'il s'en trouvoit d'un poil plus fourni & moins ras, il faudroit encore, pour l'employer en pelleterie, raffiner le poil à l'eau forte, & le teindre, parce que ſon blanc eſt toujours roux.

La cherté des peaux d'Ours, & la molleſſe des hommes, ont fait chercher à ceux-ci d'étendre l'uſage de celles-la, ſans en employer un plus grand nombre. Autrefois, on les employoit en peaux entières ; aujourd'hui, on les aſſortit mieux, & on les rend plus légères & plus ſouples, en les coupant par bandes, & les couſant ſur des rubans de fil ou de ſoie, de telles largeurs, & pour telles ſortes de fourrures que bon ſemble, comme on en uſe, & comme nous l'avons indiqué pour d'autres pelleteries. Ce n'eſt plus la vieille méthode, indiquée dans la vieille Encyclopédie ; on ne *galonnoit* pas ces fourrures alors. Voyez ce que nous avons dit de la manière d'y procéder, ſoit au mot Marmotte, ſoit précédemment. En effet, comme il y a pluſieurs qualités de poils dans une même peau d'Ours ; l'on en fait des manchons beaucoup plus beaux les uns que les autres, des bonnets de grenadiers, &c. on en prépare le poil à l'eau-forte, on le teint : il eſt ſuſceptible de toutes les façons du genre. Les peaux d'Ours tués en été, ou quand l'animal mue, ou qui auroit été affecté de quelques maladies, ne ſont pas propres à être employées en manchons. Elles ſont d'un prix bien inférieur, & elles ne peuvent guère ſervir qu'à faire des tapis de pieds à mettre ſous des tables ou dans les voitures, à faire des bottes pour les voyageurs en voitures, à couvrir des malles, des équipages. Souvent ces peaux ſont vendues, mêlées avec les autres ; & ceux qui les achetent, s'ils n'y regardent de près, ſont fort ſujets à être trompés ; car, les bonnes, par la quantité des mauvaiſes, peuvent être portées à un très-haut prix.

Pekans. Le Pékan eſt plus gros que la Martre, ſa peau s'emploie aux mêmes uſages que la ſienne, quoiqu'elle reſſemble à celle de la Marmotte du Canada ; mais ſon poil eſt plus long, plus fin & d'une nuance plus foncée. On l'emploie en fourrures les plus belles, en bordures de Polonoiſes de Vitchouras ; on les luſtre pour ce dernier uſage. Les queues, pour leur emploi en bordures, ſont auſſi eſtimées que celles des Fouines. La peau du Pékan eſt d'une odeur qui n'eſt point déſagréable ; les ſauvages s'en ſervent pour envelopper leur tabac à fumer ; ils ornent ces peaux extérieurement de breloques de cuivre & de houpes de nerfs, peints ou teints de diverſes couleurs.

Putois. Son poil, noirâtre à la pointe, eſt gris dans le fond, & d'une longueur fort irrégulière, court aux épaules, très-long des épaules à la croupe, fort court près de la queue : il a beſoin d'être raffiné à l'eau-forte ; on le teint enſuite, ordinairement en brun ; on en fait des manchons ; les Allemands en font quelques fourrures & des bordures de bonnets : quoiqu'on faſſe à cette peau, elle conſerve toujours une odeur forte & déſagréable. Les pelletiers regardent le *Putois* comme une eſpèce de Chat-ſauvage. On en trouve dans tous les pays : ceux de Ruſſie qu'on nomme *Béripicky*, ſont d'un poil moucheté de jaune & de brun.

Rats. Il y a des *Rats* de tant d'eſpèces, ſous tant de ſortes de noms, dans tant de pays divers, qui s'emploient ou peuvent s'employer en fourrures, qu'il ſeroit long de les nommer : les uns habitent la terre, les autres les rochers, ceux-ci les creux des arbres, ceux-là la raſe campagne, pluſieurs ſont amphibies. Ceux qui nous viennent du Nord ſont les plus eſtimés : tels le Hamſter, le Palmis, les Rats perlés, les variétés du *Périviski* ou *Périſquiki*, *le Soultis & Barodok*, &c. &c. En général les peaux de ces petits animaux ſont minces, ont peu de conſiſtance & ne ſont que de légères fourrures, chères & peu durables. Souvent on n'en emploie que le dos, parce que le ventre, plus mince, plus léger encore, rendroit cette fourrure encore d'un plus mauvais uſage.

Le Rat muſqué n'eſt plus guère employé qu'en Allemagne, où l'on en fait beaucoup de bordures de bonnets ; ſon odeur forte a dégoûté les Français de cette fourrure, dont le poil, moins fin que celui

du Castor, lui ressemble beaucoup d'ailleurs. La Russie & le Canada en fournissent également.

Renards. Ce quadrupède est, je pense, celui de tous les animaux à fourrures qui a le plus de variétés: toutes les parties tempérées & septentrionales des deux mondes, en fournissent en quantité; & par-tout il y a des différences assez remarquables dans sa grosseur, la couleur du poil, sa longueur, sa finesse, &c. Ceux de nos contrées ont généralement le dos roux, la gorge & le ventre blanchâtre; il en est de gris, qui ont la gorge noirâtre. Ceux de Virginie sont gris & ont la gorge jaune; le Canada & les régions du Nord de l'Amérique en fournissent de très-variés: mais il en vient de couleur fauve ou café au lait, parsemés de gris cendré, appellés *bleus*, de blancs, de noirs, de croisés, du Nord, de l'Europe & de l'Asie, & des isles qui sont entre l'Asie & l'Amérique, qui en ont pris le nom d'*isles des Renards*, par la quantité de ces animaux qu'on y a trouvés.

Tous ces Renards sont d'une qualité supérieure à ceux de nos contrées; les blancs sont d'une grande beauté, le noir sur-tout est d'une finesse extrême; c'est la plus précieuse des fourrures; elle est rare & d'un très-haut prix. Une seule peau coûte quelquefois 400 roubles ou 2000 liv.

Ce sont les Russes & les Ottomans, qui les consomment en plus grande partie. Comme les blancs & les noirs viennent également des parties les plus au Nord de l'ancien monde, de la Laponnie, de la Norvège, de la Sibérie, du Nord du Kamtchatka, ou des isles plus au Nord encore; qu'ils ont les mêmes habitudes, qu'ils vivent de la même manière, l'on ne peut pas dire que ce soit le défaut de nourriture l'hyver, ou la vue de la neige, ou autre cause locale & accidentelle qui rende blancs l'hyver ceux qui sont d'une autre couleur en une autre saison, comme il arrive à cette variété de Renards, la même qui est quelquefois grise l'été, ainsi que l'Hermine & autre espèce d'animaux. Le Renard noir & le Loup noir, sont du plus beau noir au fort de l'hyver, dans les régions les plus froides.

On fait des manchons, des fourrures d'habits, &c. des peaux de Renards de pays dans leur couleur naturelle; quelquefois on en sépare le dos & le ventre, pour en faire des fourrures à part. Pour manchons, le dos est préféré; mais, pour fourrure d'habit, le ventre vaut mieux, comme plus léger, d'un poil plus long, plus doux, plus délié: on met la gorge en bordure; elle y fait bien. Souvent aussi l'on teint les peaux de Renards en entier, pour en faire des manchons, des bordures de manteaux de femmes, &c. La couleur brune ou noire, est celle qui paroît lui convenir le mieux; ainsi déguisée, on la fait passer dans l'emploi ou dans la vente des objets qui en résultent, pour toute autre fourrure plus estimée; c'est ce qui fait que le Renard, comme l'Ours, est d'une si grande ressource en pelleterie. Les queues comme les gorges de toute espèce de Renards, travaillées ou lustrées en noir ou brun, s'emploient beaucoup en bordures de Vitchouras, de Polonoises, &c.

Les peaux de Renards du Nord, sont généralement considérées comme fourrures fines, & on les emploie à tous les usages auxquels celles-ci sont destinées. Le *Renard croisé*, devenu si à la mode, & qu'on a si bien imité, par la teinture ou par l'arrangement, est d'un gris doré, d'où le nom de *canis aureus*; il est pourtant aussi quelquefois d'un gris argenté; mais sa marque très-distinctive, d'où résulte son nom français, est la croix qu'il porte sur les épaules, d'une couleur de poil plus foncée que celle du reste du corps.

Pour mettre en manchons la peau des *Renards croisés*, on commence par en séparer diverses parties; savoir, le colet, l'épaulière, le corps & la croupe; elles sont toutes de longueurs de poil très-inégales: celui du cou est plus long que celui des épaules, qu'on appelle épaulières: celui du corps diffère également de celui des épaules & de celui de la croupe; l'on coupe chacune de ces parties par bandes fort étroites, parce qu'elles sont très-garnies de poil; il seroit impossible, sans ces diverses séparations, d'empêcher que le poil n'anticipât l'un sur l'autre, & de produire un effet régulier dans l'étendue d'un manchon. Ce qui est dit ici, pour le Renard croisé, est applicable à toutes sortes de Renards, susceptibles d'être montés sur des rubans. On allonge chaque bande, comme nous l'avons expliqué à l'article de la *Marmotte*.

Quelque fines que soient les grandes peaux du Nord; & nous avons observé qu'elles le sont toujours davantage à mesure qu'on s'enfonce davantage dans ces régions; elles sont en même tems tellement garnies de poil, qu'elles seroient toujours dures en fourrures, sur tout en manchons, si on ne les tailladoit par bandes, pour les monter sur des rubans plus ou moins larges, pour en écarter le poil en raison de sa hauteur.

Ces peaux de Renards, qui nous viennent du Nord, sont crues ou sans apprêt, & se vendent aux foires d'Allemagne, comme les peaux d'Ours, ainsi que nous l'avons dit.

Il seroit aussi difficile d'expliquer toutes les opérations qui sont mises en usage dans la pelleterie, que de déterminer d'une manière absolue, quelles sont les peaux d'animaux qu'on emploie à tel ou tel objet; je n'entreprendrai pas de creuser les abîmes de la mode, ce mobile tyran du monde; c'est à elle de nous dévoiler ses mystères; mais, je me suis étrangement émerveillé de voir nos petites maîtresses, les provinciales sur-tout, porter des manchons qui leur faisoient écarter les coudes

d'une demi-toise, & qui les couvroient depuis le menton jusqu'aux cuisses. Leur embarras étoit comique dans les cercles, au jeu, auprès du feu sur-tout. Le point, la dentelle, les prétintailles du tour de la gorge, tout cela étoit chiffoné, sali, puis, enfin, un gros manchon de *Renard croisé*, bien arrangé, bien symétrisé, souvent bien teint, qui n'en coûtoit pas moins bien cher; car, s'il est quelque chose qu'il faille faire bien payer, c'est sur-tout la sottise: ce gros manchon coûtoit de l'argent; mais il étoit de mode; &, encore une fois, il n'y a rien de si plaisant que de voir lutter, avec l'esprit d'économie, la vanité souvent embarrassée, de la plupart des femmes de province: les plus grandes villes m'ont offert ce risible spectacle.

La couleur qu'affecte le plus généralement le Renard, dans tous les pays, est le rouge; mais la finesse de la peau, la douceur & la longueur du poil diffèrent à un tel point, que depuis ceux de France qui ne se vendent que 2 à 3 livres, ceux d'Allemagne & des contrées voisines; puis, passant au Mexique, à la Virginie, à la Caroline, & successivement au Canada & dans le nord de l'Europe, de l'Asie & de l'Amérique, les prix s'élèvent jusqu'à 20 livres; les blancs sont quelquefois de ce dernier prix: les croisés & les bleus vont de 24 à 36 liv., & l'on vend les noirs ordinaires jusqu'à 50 liv. la pièce. Nous avons dit qu'il en est qu'on paie jusqu'à 2000 livres.

Courte notice des Renards connus dans le commerce, extraite des savans étrangers.

Renard ordinaire. Nous en avons assez parlé.

Renard charbonnier. Il n'est pas plus estimé que le Renard ordinaire, tant s'en faut; il est des mêmes endroits; seulement il affecte de préférence les lieux montagneux.

Renard Caragan. Il se trouve dans les steppes ou plaines des Kalmoucks & des Kirgises, & fait partie de leur commerce. Sa couleur est cendrée, à-peu-près gris de Loup.

Renard corsac. Des mêmes lieux, sur-tout des montagnes; les Tartares paient leurs tributs avec ces peaux: ils en vendent d'ailleurs beaucoup aux Turcs. Les Kirgis ou Kriguis déterminent la valeur de leurs marchandises par le nombre de ces peaux; ils en troquent 40 ou 50,000 par an aux Russes. La couleur rousse de ces Renards est mêlée de gris.

Renard gris. Ils sont de l'Amérique boréale. Il en vient beaucoup en Europe; ils sont moins grands & plus fins que les Renards ordinaires; ils leur ressemblent beaucoup d'ailleurs.

Renard de Virginie. Il habite principalement la Caroline; sa taille est celle du Renard gris-cendré. Il ne fait point de terrier; il se tient dans les troncs creux des arbres.

Renard noir. Nous avons dit que de toutes les pelleteries c'est la plus riche; les plus beaux viennent de la Tartarie, du Kamtchatka, & sur-tout des isles entre l'Asie & l'Amérique. On en fait, en Russie & en Turquie, des palatines, des garnitures de robe, &c.

Renard bleu. Habite le nord; les beaux sont très-estimés. Un manchon de médiocre grandeur, mais beau, coûte jusqu'à 30 roubles. Il y a des Renards blancs & bleus dans la même portée. Ils changent de couleur, & s'appellent, au bout de trois mois, *Norniki*. Quand, à la fin de Septembre ils ont une raie noire d'une épaule à l'autre, on les appelle *Krastowiki*, c'est-à-dire, *Croisés*: au mois de novembre, *Nidopeski*. En décembre les poils sont dans leur état de perfection; on les nomme alors *Rosloperki*.

Autre notice fournie par les artistes.

En général, comme des autres pelleteries, celles des Renards du midi sont le moins estimées; cependant, celles des Renards de montagne sont préférées, comme plus grandes, plus garnies de poils, & de poils plus fins. Il en est de même des Lièvres. D'ailleurs, les gradations des Renards ordinaires sont sensibles & nombreuses, même en France, & toujours plus en tirant au nord de l'Europe. Ces Renards sont généralement rouges, avec la gorge blanche ou noire. On a donné aux derniers le nom de *Charbonniers*. Les uns & les autres ont une égale valeur pour l'usage: la fantaisie, très-variable, met seule quelque différence dans leur prix.

Voici la gradation progressive de la valeur des autres Renards: les blancs, qui viennent du nord de l'Europe & de l'Asie; les bleus, qui viennent des mêmes contrées: leur couleur est un gris de souris ou ardoisé. Comme les blancs, ils sont courts, ramassés, très-fournis d'un beau poil. L'Amérique fournit quelques-uns de ces derniers Renards; mais en beaucoup plus grande quantité que de cinq ou six variétés, très-distinguées des précédentes.

1°. Le Renard de Virginie, gris sur le dos, jaune ou roussâtre à la gorge & au ventre. Il est abondant, d'un poil ferme, sec, d'un excellent usage, mais un peu grossier.

2°. Le Renard gris, plus petit & d'un gris plus

plus pâle & d'un poil plus fin que celui de Virginie, ventre blanc ; on l'appelle, en France, *Renard de Podolie*, parce qu'il ressemble à celui de cette province. Les Turcs en font cas & en consomment beaucoup.

3°. Le Renard rouge : il en est de deux sortes, celle de la Nouvelle-Angleterre & celle du Canada, baie d'Hudson, &c. Le dernier est plus grand, plus fort, d'un poil plus fin.

4°. Le Renard croisé, qui provient de la croisure des variétés : il en est de différens de la même portée. La plaine fournit plus de noirs que de blancs : les variétés y sont plus grandes, plus fréquentes que dans la montagne, où la nature semble toujours être plus uniforme ; ce qui est très-sensible en Europe & même en France.

5°. Le Renard argenté, qui, à la couleur près, ressemble beaucoup aux Renards rouges & aux croisés ; mais il est plus cher, à raison de cette couleur dont on fait plus de cas. Le fond de son poil est noir, & la pointe en est blanche.

6°. Le Renard noir, lequel, quoique parfaitement noir par-tout, fait des Renards croisés. Il s'éclaircit, assure t-on, en s'éloignant du nord, au point qu'il rentre dans la variété des Renards argentés.

Un fait très-remarquable, c'est que dans les années d'un très grand froid, il reflue, des parties le plus au nord, dans celles qui le sont le moins, beaucoup de Renards noirs & très-peu de Renards blancs ; ce qui est absolument contraire à l'opinion que la blancheur des animaux du nord provient de l'intensité du froid qu'ils y éprouvent. Le fait des émigrations dont je viens de parler, est assez connu dans le commerce, pour qu'on y fonde ses calculs, même d'avance & sans autre avis.

La Pelleterie, en France, malgré la mollesse, est rarement un objet de nécessité ; elle ne tient guère qu'au luxe, & le luxe est de changer d'objets comme de formes. Pour satisfaire les François sur cet article, comme sur tant d'autres, il faudroit créer & varier sans cesse. L'art du *Pelletier-Fourreur* est donc à étudier continuellement dans le monde pour être exercé chaque jour dans l'attelier. Le goût, au dire des agréables, & qui n'est que la *fantaisie*, peut, en quelque manière, se comparer à la parole : il est déjà loin de celui qui en parle; c'est comme de la coëffure des femmes, dont je défie le petit-maître le plus loquax de faire l'histoire ; la seule nomenclature des brillans chiffons & de leurs ridicules épithètes, feroit un dictionnaire, la très-grande partie du moins de celui des modes.

Taupes. Il y a long-tems qu'on a imaginé d'employer en fourrures la dépouille de cet animal ; Agricola parle d'habits ainsi fourrés ; & Pline cite des couvertures de lit de peaux de Taupes, qu'il a vues à Orchomène. Peut-être les Taupes de la Grèce étoient-elles plus grosses que les nôtres ; car elles sont très-variées dans leurs dimensions, plus encore dans leur couleur. Quoi qu'il en soit, cette fourrure de poils courts, mais extraordinairement garnie, est difficile à bien dégraisser ; & quoique la peau en soit assez épaisse, elle se déchire aisément à la couture.

Une fourrure de peaux de Taupes seroit d'ailleurs très-pesante, & reviendroit, par la quantité qu'il en faudroit, & le travail qu'elles exigent, à un très-haut prix pour une peau de pays, & d'un animal bien commun ; aussi n'en use-t on guère parmi nous.

Visons. Le Vison a quelque ressemblance avec le Putois ; mais son poil est plus fin & plus égal ; il n'a pas d'ailleurs une odeur désagréable. On le considère comme une espèce de Marte. On en trouve quelques-uns dans nos montagnes ; mais il est rare en France. Ceux de l'Amérique sont d'un poil plus fin & plus brun que ceux d'Europe ; la pelleterie en est assez belle ; on en fourre des robes, des habits, &c.

Animaux à poils ras. En général, les animaux à poils ras, dont la peau plus épaisse que ceux dont le poil est alongé ; elle est plus lourde ; elle a plus de consistance ; elle soutient mieux les travaux de la chamoiserie, & elle est plus propre, plus convenable à tous les usages auxquels on destine communément les peaux chamoisées. Ces peaux ne servent à rien doubler, & ne s'emploient en vêtement que par besoin ; ce n'est jamais une fourrure, mais un habillement ; cet habillement n'est point de notre climat, & ne sauroit être de luxe nulle part, quant à l'usage individuel de l'homme.

Mais ces peaux nécessaires chez les peuples du nord, qui ont une vie active, soit à la chasse, soit à la pêche, aux travaux pénibles qu'une nature marâtre rend indispensables dans ces tristes climats, où tout manque à l'homme pour subsister ; ces peaux sont encore employées contre l'intempérie des saisons ; telles celles des Rennes, des Cerfs, des Elans, des Daims, &c.

Les peaux des animaux à poils ras des pays méridionaux, aussi pesantes, & souvent plus lourdes que les précédentes, n'étant pas aussi nécessaires à l'homme, y sont aussi beaucoup plus rares ; & en raison de l'une & de l'autre cause, elles y sont des objets de luxe : plus rares encore & plus chères parmi nous, elles y sont aussi l'objet d'un plus grand luxe ; on ne les emploie que très-rarement, & seulement en couvertures, en

houſſes, en bordures de bonnets de huſſards ou de Pandours, uniquement en objets de parade : telles les peaux de Lions, de Tigres, de Léopards, d'Onces, de Panthères & autres grands animaux, auxquels on pourroit ajouter le *Zèbre*, lourd & cher, dont la belle peau rayée par bandes tranſverſales & annulaires, ne peut pourtant guère ſervir qu'à faire des houſſes, des couvertures ; on en fait néanmoins quelques manchons.

Nous employons encore parmi nous certains cuirs en poils pour couvrir des malles, tels que le Sanglier, le Cheval, le Bœuf quelquefois ; mais ces articles ne regardent pas la Pelleterie : d'ailleurs, nous en avons parlé autre part.

Des oiſeaux dont la dépouille eſt miſe en uſage par les Pelletiers Fourreurs.

Ces Oiſeaux ſe réduiſent, chez nous, au *Cygne*, à *l'Oie*, à la *Grèbe* ; on emploie encore l'*Edredon*, duvet d'une ſorte de *Canard de l'iſle de Farne & de l'Iſlande*. L'on arrache la plume du *Cygne* & de l'*Oie*, pour n'apprêter leur peau qu'avec ſon duvet ; c'eſt ainſi qu'elle s'emploie en bordures de manteaux ou peliſſes de femmes, de robes, en manchons, en palatines, & beaucoup en houppes à poudrer. L'*Oie* n'eſt employée en concurrence avec le *Cygne*, que comme troiſième qualité.

Le grand blanc de cette fourrure n'eſt pas favorable aux femmes ; auſſi n'eſt-elle pas en grande faveur, quoiqu'elle ſoit très-douce, très-légère, & l'une des plus chaudes. Ce n'eſt pas ce qu'on eſt, qu'on veut paroître, c'eſt toujours mieux. Mais ne le reprochons point aux femmes, elles ſont faites pour plaire ; & c'eſt remplir leur deſtination d'uſer de tous les moyens pour y parvenir : malheur à elles & au genre humain ſi elles les négligent !

La Grèbe a une plume courte, fine & ſerrée ; celle du dos eſt griſe ; celle du ventre d'un blanc azuré, éclatant ; on n'emploie que cette dernière partie ; on en fait des manchons, des bordures, comme de la peau de Cygne.

Les *Cygnes* nous viennent en plus grande quantité de la Hollande ; la peau ſe vend depuis 6 juſqu'à 12 livres ; les *Oies*, de la Hollande auſſi ; mais auſſi de l'Allemagne, de la France & d'ailleurs ; celles de Hollande ſe vendent de 30 à 40 ſols ; celles de France de 12 à 15 ſols ; les *Grèbes* de la Suiſſe, principalement des lacs de Conſtance, de Genève ; il en vient de la Pruſſe, de la Suède, des pays où il y a des lacs, des marais, des étangs. A l'égard de l'*Edredon*, auquel on ſubſtitue ſouvent dans le commerce, ſoit le duvet du *Gerfaut*, ſoit celui de l'*Oie*, ou de quelqu'autre eſpèce de Canards ; il nous vient de Dannemarck, & il ſert aux pelletiers à garnir les manchons entre la pelleterie ou étoffe quelconque, & un très-léger taffetas ou ſatin qu'on met en-dedans.

L'Edredon eſt bien la plus chaude matière, la plus légère, la meilleure pour faire des couvrepieds aux frileux & aux gens à douleurs rhumatiſmales ; mais nous oublions que nous écrivons de l'art du Fourreur, & que les couvrepieds piqués font partie de celui du tapiſſier. La première qualité de ce duvet, depuis long-tems, eſt du prix de 10 à 12 liv. la livre ; c'eſt la partie choiſie qui ſe prend dans le nid, quand les petits en ſont ſortis. La ſeconde qualité ſe vend de 3 à 4 livres ; elle eſt mêlée de brins de paille & de fiente de ces oiſeaux. Il ſe fait un commerce beaucoup plus conſidérable de la plume d'Oies, de Canards, & d'un grand nombre d'autres oiſeaux aquatiques.

On fait des doublures d'habits avec des peaux de *Canards d'été* de la Caroline, & l'on a vu, à Strasbourg, des fourrures très-belles de peaux de têtes de Canards ſauvages ; mais elles ont paru un peu lourdes, & on les croit de peu de durée.

On fait auſſi des garnitures magnifiques de robes de femmes, avec les plumes, montées & dreſſées, des ailes d'un bleu ſuperbe, rayé de noir & de blanc, de *Geais* (*Corvus garrulus. Lin.*), dont il ſe trouve dans toute l'Europe.

Nous ne parlerons ici des *Loups-marins*, *Veaux-marins*, *Chiens-marins*, des *Phoques* enfin, pour leur uſage en pelleterie, que comme d'une choſe peu eſtimée & fort rare parmi nous. On fait quelques manchons de leur peau ; plus ſouvent on en fait des bonnets, ou ſimplement des bordures de bonnets, principalement en Allemagne ; du reſte, on ne l'emploie guère qu'en couvertures de malles, de bagages, &c. mais elle a le très-grand inconvénient de ne pouvoir jamais bien ſe dégraiſſer, ce qui en rend l'uſage déſagréable, & l'aſſujettit à être mangée des vers ; deux cauſes très-propres à en dégoûter des peuples civiliſés qui n'en ont pas un grand beſoin, & qui ont tant d'autres reſſources, tant d'autres moyens d'y ſatisfaire, tandis que les peuples du Groënland, de l'Iſlande, de la Terre de feu, les voiſins des Pôles, de ces triſtes contrées, où la terre refuſe tout ſecours à l'homme, forcés d'aller chercher dans les mers de quoi ſe ſubſtanter, y trouvent auſſi de quoi ſe vêtir, & en grande partie de quoi ſe meubler ; ils y trouvent encore la plupart de leurs uſtenſiles de ménage ; & c'eſt le *Veau-marin* qui fournit à preſque tous leurs beſoins.

CHAPITRE V.

Réflexions sur l'art & le commerce de la Pelleterie.

NOUS l'avons déjà observé, la pelleterie n'a aucune valeur positive, intrinsèque; elle est absolument & constamment de caprice, comme l'usage qu'on en fait, & qui détermine le prix de toutes choses. Telle peau vaut 24 livres, qui, six mois après, ne se vendra pas 3 liv. Il n'y a que quelques années que les manchons de peaux de Chèvres d'Angora étoient de mode; ces peaux se vendoient alors 120 livres les unes dans les autres; aujourd'hui l'on seroit embarrassé d'en trouver un prix courant de 12 liv.

Dans les tems qu'on tarifoit tout, & le tems qu'on le faisoit très-gauchement de la pelleterie n'est pas éloigné; on imagina d'abord d'imposer les peaux à raison de leur valeur: il est clair que pour qu'une pareille manière d'imposer cette marchandise eut le sens commun, il faudroit changer le tarif au moins tous les six mois; & encore, ne lui donner qu'un effet rétroactif; car, ce qu'on auroit jugé hier valoir un louis d'or, pourroit bien, après avoir payé le droit sur ce pied-là, ne valoir aujourd'hui qu'un petit écu. Il fallut donc renoncer à cette bizarre & ridicule spéculation.

On imagina de faire payer la pelleterie au poids. Non-seulement les pelleteries fines, les plus belles, les plus chères payoient le moins; mais, dans les mêmes espèces, elles payoient encore le plus dans le tems qu'elles valoient le moins, & *vice versa*. Une peau d'Ours d'hiver pèse de cinq à six livres, & vaut depuis 6 livres jusqu'à 36 livres, suivant l'âge, l'espèce, la qualité. Une peau d'Ours d'été pèse de dix à douze livres, & vaut de 2, 3 à 4 liv. Toutes les peaux suivent à-peu-près cette proportion.

Le fisc crut dénouer le lien & résoudre le problême, en estimant une valeur arbitraire d'après le poids de chaque article; mais, 1°. les balles de ces sortes de marchandises s'expédient le plus souvent de l'étranger, sans en constater le poids; puis ce poids ne seroit pas le nôtre: seroient-ce aux commis des douanes à en faire la réduction? ou quelles sortes de déclarations faudroit-il que fissent les marchands, qui, ou n'auroient point de poids indiqués sur les factures d'envois, ou ne sauroient eux-mêmes en faire la réduction au poids du pays? ou enfin, & à tout évènement, ils auroient besoin de faire une vérification avant de faire une déclaration, ce qui n'est pas d'usage, & ce qui ne sauroit se faire que chez soi, dans ses magasins, & à l'aise, & cela même n'est point permis.

2°. Une balle de Pelleteries, venant de l'étranger, est rarement composée d'une seule & même espèce de peaux; ce sont des Loups, des Renards, des Ours, des Marmottes, &c. Si le poids à obtenir, à réduire, à savoir, d'une balle composée d'une seule & même espèce de peaux est difficile, embarrassant, incertain, que sera-ce quand il y en aura de dix sortes? Le Russe, le Polonois ne s'assujettira pas à peser chaque partie; & quand il le feroit, ce seroit encore un nouvel embarras; il faudroit vérifier & estimer chacune séparément. C'est donc par-tout & toujours de l'arbitraire; & comme le fisc est toujours juge & partie, qu'il a eu jusqu'ici, directement ou indirectement, le pouvoir législatif, judiciaire & exécutif, on peut bien croire que tout ce qui mal calculé, & vilement exigé à son profit, l'a été au préjudice du commerce.

Il en est, pour les droits de sortie, comme pour les droits d'entrée. Rien ne me semble si difficile, en administration, & rien ne m'a paru, jusqu'à ce jour, autant abandonné au caprice, à l'intérêt, à l'ignorance ou à l'impéritie, que cette balance des impositions sur les marchandises à l'entrée ou à la sortie du royaume. Sont-ce des matières premières? ont-elles reçu quelques degrés d'apprêt? de quelle importance sont-elles, dans l'un & l'autre cas, à notre industrie, à notre commerce, à la concurrence, &c.? Sont-elles pour la consommation intérieure ou pour refluer ensuite à l'étranger, avant ou après une main-d'œuvre quelconque? Qu'en peut-il résulter pour l'introduction directe ou indirecte, de semblables marchandises, en esquivant les droits, ou pour la consommation en concurrence à l'étranger? &c.

Défendre la sortie de telle marchandise comme de telle denrée, c'est en défendre l'entrée; c'est influer sur l'un comme sur l'autre, dans la même proportion de toutes les espèces & quotités d'impositions. L'on n'introduit rien nulle part que dans l'intention de l'y vendre à bénéfice, ou de le porter ailleurs, si l'espérance est trompée: le marchand n'a jamais de destination, comme je l'exposois un jour au conseil général de la commune de Lyon, qui opinoit, malgré les décrets de l'Assemblée nationale, en faveur de la libre circulation des grains, à ce qu'une municipalité de quelques lieues au-dessous de la ville, n'en

fit pas sortir un bateau de bled qui lui appartenoit & qu'elle réclamoit. Un marchand porte là où il compte vendre & gagner. Entré, empêchez-le de sortir, il ne fera plus rien entrer, aucun autre n'amènera rien, & la disette est infaillible.

Je citai, à cette occasion, une pareille défense de sortir les grains du royaume dans une cherté de cette denrée, il y a dix ou douze ans : les Hollandois, d'autres étrangers en amenoient; il y en avoit dans nos ports. Du moment de la défense, toute importation cessa; & cela devoit être. Il fallut faire des exceptions; il fallut accorder des primes, il fallut faire de ces choses qui n'empêchent point que de semblables fautes ne soient énormes, quoiqu'elles semblent les pallier; que de maux dans l'intervalle & après en sont le fruit amer & nécessaire! Des fautes aussi graves ont toujours de cruelles suites.

Pourquoi n'y a-t-il point d'entrepôt de pelleterie en France? C'est qu'il y a des droits de sortie qui deviennent, en quelque manière, prohibitifs pour ce genre de commerce. On ne place rien nulle part qu'on ne puisse en disposer quand & comme l'on veut; sans cela, le marchand du dedans ne tire que pour une consommation à-peu-près assurée : il convient encore moins à celui du dehors d'envoyer pour son compte.

Si au contraire les pelleteries peuvent sortir en tout tems, en exemption de droits, il en viendra abondamment, & elles ne reviendront jamais très chères au fabricant, parce que le vendeur sera retenu par la compensation des frais de retour. Mais supposons que toutes les pelleteries du royaume en sortissent : le mal seroit beaucoup moins grand que s'il n'y en entroit point. Nous en exportons beaucoup en Italie principalement, en Allemagne, & même en Espagne, non-seulement toutes apprêtées, mais mises en œuvre : le goût de la France a prévalu dans l'étranger, & notre main d'œuvre y gagne. Mettons-nous dans le cas de ne les pas exercer, bientôt nous serons supplantés, & l'on se passera aisément de nous.

Actuellement il vient peu de pelleteries fabriquées de l'étranger; nous les travaillons à plus bas prix que lui, & nous leur donnons des formes qu'on préfère : ces deux avantages n'ont que le fisc à craindre : ils gagneront toujours à l'écart de son influence, laquelle peut écraser l'un & l'autre dans un instant.

Il nous vient de la Russie beaucoup de pelleteries en sacs; il faut les découdre, les séparer peau par peau, pour les travailler; l'on en use ainsi, parce que la pelleterie en sac paie des droits moins forts à la sortie de la Russie, que les peaux séparées; l'on esquive encore ces droits en se mettant ces sacs sur le corps, comme vêtemens, ainsi qu'on en use à l'entrée de l'Angleterre pour des habits neufs.

Depuis quelques années, les fermiers avoient, en conséquence, introduit un droit de cinq pour cent sur ces pelleteries en sacs; & la douane de Lyon le percevoit sur de simples lettres adressées dans ses bureaux, & sous la dénomination de *pelleteries accoutrées*, ce qui, dans le vieux langage, signifie *pelleteries habillées*, apprêtées. En ceci, la dénomination étoit fausse, & l'application injuste. Des peaux cousues ensemble ne sont pas pour cela des peaux *habillées, accoutrées*; l'*habilleur*, l'*accoutreur* ne les a point encore apprêtées. Il y a long-tems qu'on a dit que ces messieurs ont inventé des termes si nouveaux, ou qu'ils ont donné des significations si neuves aux anciens, qu'il faudroit faire un dictionnaire pour les expliquer, & entendre la doctrine fiscale du siècle, tant elle avoit fait de progrès, & tant ces progrès étoient étranges.

Depuis quelque tems, toutes les pelleteries, ou à-peu-près, qui nous viennent de l'Amérique, sont apportées en Europe par les Anglois, à-peu-près les seuls possesseurs des parties les plus septentrionales de ce continent. Les Etats-Unis, si vigoureusement occupés de leur liberté, puis si constamment & si sagement de leurs loix, de leur police, en viendront bientôt aux grandes spéculations, & feront, à l'égard des Anglois, ce que ceux-ci commençoient à faire & se proposoient de faire d'une manière plus étendue, à notre égard, lorsque nous possédions le Canada, ils partageront cette branche de commerce, laquelle sera plus florissante, & durera d'autant moins, qu'on y mettra plus d'activité.

Toutes ces peaux viennent sans apprêt, même celles, beaucoup plus souples que les autres, que les sauvages ont employées à leur usage, & qu'il faut toujours réapprêter. La petite quantité de peaux qui viennent de l'Amérique, autres que celles qu'en apportent les Anglois, se tirent de diverses contrées, & arrivent dans les ports indistinctement, par petites parties accidentelles, & jamais en chargement & à destination prémédités.

Il en est de même de celles d'Afrique, d'une partie de l'Asie méridionale, & aussi de celles du Levant & de la Mer noire, qui sont apportées à Marseille, en petites parties, par nos bâtimens ou les bâtimens étrangers qui ont frété pour ce port, ou qui espèrent y faire de meilleures affaires qu'ailleurs.

Celles des parties septentrionales de l'Europe & de l'Asie s'approchent de nos contrées par les ports de la mer du Nord & ceux de la Baltique; elles arrivent de-là aux foires de Leipsick & de Francfort, comme je l'ai déjà observé; il s'en

vend beaucoup aussi à la foire de Zurzac en Suisse. C'est dans ces foires que se rendent tous les forts marchands pelletiers de nos contrées, tous les juifs d'Allemagne, de Hollande, du Levant & d'ailleurs, qui s'adonnent à ce genre de commerce; c'est là que se fixent les prix du moment pour aller établir ceux de toutes les villes qui travaillent & vendent des fourrures.

Quoique la France ne soit pas naturellement très-abondante en pelleteries, elle en fournit cependant en assez grande quantité à l'Allemagne; car, les Renards, Loutres, Visons, Fouines, Putois, peu recherchés pour la consommation intérieure, y sont vendus ou échangés contre des pelleteries étrangères, d'usage ou de mode parmi nous, au moment de ces échanges. Nous envoyons en Italie beaucoup de manchons, de bordures de pelisses, de fourrures, de pelleteries travaillées; mais aussi, en Espagne, beaucoup de peaux communes, & beaucoup de peaux fines au Levant, où les apprêts & la fabrication de France sont très-recherchés.

Les pelleteries de France sont employées en assez grande quantité par les Turcs & par les Grecs qui habitent aujourd'hui le Continent & les isles des mers de l'ancienne Grèce. Dans ces climats, à des chaleurs assez vives, succèdent souvent des vents froids, qui obligent les hommes de quitter les robes légères, & de recourir à la fourrure, pour se préserver des dangers d'une alternative aussi subite du chaud & du froid.

Malgré la constance des Mahométans dans leurs usages, eux qui n'ont presque rien changé dans leurs institutions, depuis leur existence trinaire, à la fois & essentiellement politique, morale & religieuse; cependant, il est des changemens inhérens à tous les genres de commerce, & celui des pelleteries s'en ressent même au Levant; sans doute en très-grande partie par la diversité des peuples qui y errent ou qui s'y sont fixés.

C'est aussi à cause de ces grands changemens de mode, de ces variations perpétuelles de goût, que je ne fais pas de recherches plus étendues sur la multitude d'espèces d'animaux dont la dépouille a pu ou pourra être employée en fourrures: je m'en tiens à ceux qui sont le plus connus pour cet usage, qu'on y emploie le plus communément. Les nomenclateurs zoologues ouvrent une carrière immense, dans laquelle il sera aisé d'ouvrir de nouvelles voies à la mode, au goût, à la fantaisie, soit qu'on veuille employer les peaux dans leur état naturel, soit qu'on imagine de les teindre, soit qu'on les marquette artificiellement, soit qu'on les découpe avec intelligence & adresse pour en faire des mélanges variés & assortis; on peut dire que l'art est infini, considéré sous ces divers points de vue.

Idées succinctes des rapports & des différences entre celles des pelleteries de la Russie & celles de l'Amérique qui nous sont le plus connues.

La *Marte* de Russie a le poil plus ou moins noir, mais toujours plus fin & plus long que celui des Martes du Canada & des autres contrées du nord de l'Amérique septentrionale. On les nomme *Zibelines*; mais les pelletiers sont persuadés que c'est un nom de lieu & non d'espèce, & que la *Zibeline* de Russie n'est autre que l'animal connu ailleurs sous le nom de *Marte*; c'est un mot composé de plusieurs mots corrompus de diverses langues, qui signifient la même chose.

Le *Loup-Cervier* de Russie a le poil long & un peu roux; il est moucheté de noir. Celui de l'Amérique a le poil de même longueur, mais d'un gris plus argenté: la grosseur est la même.

Le *Loup ordinaire* de Russie est d'un gris fort blanc; il y en a de noir: ils ont, les uns & les autres, le poil doux & fort épais, c'est-à-dire, très-touffus. Ceux d'Amérique, au climat de la baie d'Hudson, se rapprochent beaucoup de ceux dont on vient de parler; mais ceux des contrées moins au nord ont le poil plus dur, plus rude, & la couleur plus rousse.

L'*Ours*, en Russie, est ordinairement d'un gris plus ou moins foncé. En Amérique, il est généralement noir, & toujours d'un poil plus fin en tirant davantage vers le nord, comme aux parages de la baie d'Hudson où sont les plus beaux. Les Ours noirs sont généralement d'un meilleur usage que les Ours gris. Quant aux Ours d'un autre genre, l'usage est à-peu-près le même. Il faut qu'il y ait une prodigieuse quantité d'Ours dans toutes les régions froides & tempérées, au nombre immense qu'il s'y consomme de leurs peaux en fourrures. De cette seule espèce d'animaux il en entre environ dix mille par an en France, tant crues qu'apprêtées: il est vrai qu'il s'en réexporte; car la France n'est pas, à beaucoup près, la partie de l'Europe tempérée où il se consomme le plus de pelleteries.

Le *Petit Gris* est fort beau en Russie, cependant il en faut faire beaucoup de choix pour la diversité de ses nuances. Celui d'Amérique tient beaucoup de nos Ecureuils, seulement il est plus noir.

L'*Hermine* de Russie est la seule véritablement belle; celle d'Amérique tient de notre Belette, & peut s'y comparer à beaucoup d'égards.

La *Loutre* & le *Rat musqué* des parties septentrionales des deux mondes, diffèrent assez peu de ressemblance & de qualité, pour qu'on n'y mette pas de différence dans le commerce.

Le *Renard* est plus diversifié en couleur en Russie

qu'en Amérique : sa fourrure est aussi généralement plus belle, à moins qu'on ne pousse très-avant vers le nord, où elles vont toujours en s'embellissant, comme on l'a observé.

Le *Castor* est beaucoup moins nombreux en Russie qu'en Amérique ; mais sa fourrure de part & d'autre est également estimée.

La *Marmotte* de Russie n'est pas aussi belle que celle du Canada & des autres parties septentrionales de l'Amérique : celle-ci a le poil plus égal, plus uni ; elle est plus durable en fourrure, & plus propre à lui donner une belle apparence.

Le *Pékan*, le *Carcajou* & plusieurs autres animaux à fourrures, ne sont connus qu'en Amérique. On ne sauroit les comparer qu'entre eux.

La Russie réunit beaucoup plus que l'Amérique de ces sortes d'animaux qui habitent sous terre une partie de l'année, tels que l'Hamster, le Périviski, le Rat perlé, le Palmis, &c.

En général, les autres animaux à fourrures se rapprochent beaucoup les uns des autres pour la forme, la beauté de leur pelleterie, l'usage qu'on en fait dans les parties septentrionales des deux continens.

Lorsque j'ai employé le mot *Russie*, pour désigner les objets de comparaison, j'ai entendu comme les pelletiers-fourreurs l'entendent, les possessions de la Russie, soit en Europe, soit en Asie. De même, le mot *Canada* emporte souvent l'idée de toute la partie du Continent sous le climat de cette contrée & de celles qui sont plus au nord.

Note du prix des pelleteries brutes, de la baye d'Hudson, vendues à Londres, à l'enchère publique, le 14 décembre 1786.

	Réduction en argent de France.		
Marte brune de Canada, la pièce	de 12	à	14 liv.
Idem, demie brune	7	à	8
Loutre	22	à	26
Loup-Cervier	35	à	37
Renard gris argenté	96	à	108
Renard croisé	34	à	36
Renard roux	25	à	30
Idem, blanc	15	à	16
Glouton	26	à	28
Ours noir fin	150	à	154
Loup blanc de bonne qualité	120	à	130
Idem, moindre qualité	28	à	34
Putois de Virginie	10	à	10
Norka, ou petites Loutres	5	à	6

J'ai bien une liste imprimée des prix courans, est-il dit, des pelleteries à Leipsick ; mais nos pelletiers trouvent que celui de beaucoup d'articles est outré, au point, assurent-ils, qu'ils les peuvent livrer à un prix très-au-dessous : d'après cette observation, je ne crois pas devoir placer ici cette liste. Je m'en tiendrai, après avoir expliqué quelques termes usités en Allemagne dans le commerce de la pelleterie, à rapporter quelques observations qui m'ont été envoyées de ce pays-là.

Rond signifie à peaux fermées & non ouvertes, qu'en une seule petite partie, par laquelle on a fait sortir le corps. Le mot *fendu* ou *ouvert* signifie le contraire. Ainsi l'on dit : à telle foire les Loups-Cerviers *ronds* ou *fermés* se sont vendus tel prix : les Loups-Cerviers *fendus* ou *ouverts* tel prix.

Zimmer équivaut à 40 : quarante peaux font un *zimmer* ; l'usage de ce terme ne nous est connu que dans le commerce de la pelleterie.

L'on vend aussi beaucoup de peaux par dixaine.

Ours à emballage. Expression dont on se sert en parlant des peaux très-lourdes, qui ne peuvent servir qu'à cet usage ; c'est-à-dire, à couvrir des ballots, des équipages, le plancher, les fonds de voitures, &c.

Sac, des peaux en *sacs* : nous avons déjà dit que ce sont des peaux cousues ensemble, qu'elles se mettent ainsi souvent dans le commerce, surtout les petites peaux, comme celles d'Hermines, de Suslika, &c. mais le nombre de ces peaux, par sac, n'est pas déterminé ; on en met plus ou moins, 10, 20, 30, 50, 100, & l'on exprime ce nombre pour en faire le prix.

On nous assure que c'est à Leipsick qu'on trouve au meilleur compte les pelleteries de Russie ; & voici comment on explique ce fait : les peaux qu'on y porte vendre à la foire sont sorties en grande partie de la Russie en contrebande ; & beaucoup de ces peaux ou ne sont pas de la première qualité, ou si elles sont supérieures, on n'y trouve pas, comme en Russie, des gens aussi connoisseurs, aussi curieux ou aussi riches.

Un observateur allemand, attaché à un grand seigneur Russe, & qui a suivi la cour, il y a déjà quelque tems, nous dit qu'à une vente publique de Pelleteries, à Moscow, la cour fit le premier choix, puis il se fit une enchère pour la noblesse ; enfin une dernière pour les marchands. Il y acheta une partie de queue de Zibelines d'à-peu-près 80 pièces, de trois différentes qualités, dont 30 de la première & du premier choix. Il en paya 80 écus ; c'étoit un écu la pièce l'une portant l'autre,

CHAPITRE VI.

Explication des planches de l'art du Fourreur.

PLANCHE PREMIERE.

Coupe des peaux.

Les différentes hachures indiquent, non différentes couleurs de la peau, mais les pièces dans lesquelles on la découpe.

Fig. 1. Coupe d'une peau dite *en escalier.*

Fig. 2. Maniere de couper une grande peau d'Ours pour en tirer deux manchons non galonnés.

PLANCHE II.

Fig. 3. Coupe d'une peau dite en palette.

Fig. 4. Maniere d'entailler les deux rives de la peau pour arrondir le manchon.

PLANCHE III.

Fig. 5. Autre coupe d'oursin pour former deux manchons.

Fig. 6. Maniere de coudre les pieces d'un manchon après qu'il a été recoupé.

PLANCHE IV.

Fig. 7. Coupe de peau de Loup-Cervier pouvant fournir deux manchons.

Fig. 8. Manière de coudre les pièces d'un manchon de Loup-Cervier, après qu'il a été recoupé.

PLANCHE V.

Le haut de cette planche représente une boutique de fourrures, où des gens en *a* sont occupés à vendre, & les autres en *b*, à acheter des marchandises de pelleteries, tandis qu'un ouvrier en *c* est occupé à battre des peaux : on voit en *d* des manchons dans leurs étuis, & en *e* des peaux suspendues au plancher. Le pourtour de la boutique est garni de tablettes dans lesquelles sont des manchons dans leurs étuis, & d'autres fourrures plus bas ; en *f* est une pélisse garnie de fourrure ; en *g* un carton rempli de fourrures ; en *h* un poële ; en *i i* des tabourets ou autres siéges pour la commodité des étrangers.

La *fig.* 9 représente un couteau à habiller. A, la lame. B, le manche.

Fig. 10. Règle de trente pouces.

Fig. 11. Couteau à écharner. A, la lame. BB, les manches.

Fig. 12. Triballe. A, la lame. BB, les pointes. C, le poteau.

Fig. 13. Chevalet. A, le chevalet. B, la gambette. C, le piquet.

Fig. 14. Baguette à battre les peaux.

Fig. 15, 16 & 17. Carrelets. AAA, les têtes. BBB, les pointes.

Fig. 18. Forces. AA, les taillans. B, le ressort.

Fig. 19. Gros ciseaux. AA, les taillans. BB, les anneaux.

Fig. 20. Petits ciseaux. AA, les taillans. BB, les anneaux.

PLANCHE VI.

Fig. 21. Dégraissoir. A, le tonneau. B, le couvercle. C, la manivelle. DD, les supports.

Fig. 22. Banc à tirer les peaux. A, la perche. B, la mouffle. CC, les palissoirs. DD, leur support, EE &c. les arcsboutans. F, la table. GG, les trétaux.

Fig. 23. Eponge.

Fig. 24. Claie.

Fig. 25. Cuvier.

Fig. 26. Racloire. A, la lame. B, le manche.

Fig. 27. Fer de pelletier. A, la lame. BB, les moufles. C, le poteau.

Fig. 28. Pot de cuivre destiné à faire chauffer les drogues.

Fig. 29. Mortier. A, le mortier. B, le pilon.

Fig. 30. Tamis de soie.

Fig. 31. Pot de terre vernissé.

Fig. 32. Brosse.

Fig. 33. Baquet.

Fig, 34. Tonneau.

Fig. 35. Pinceau à mouchettes. A, le pinceau. B, le manche.

Fig. 36. Elévation.

Fig. 37. Profil de l'écu de plomb à tracer.

Fig. 38. Paumelle. A, la pointe.

Fig. 39. Elévation perspective de l'étuve à sécher les peaux. AA, les poëles. BB, &c. peaux étendues sur des cordes.

Nota. Les quatre premières planches sont citées à l'article FOURREUR.

SOMMAIRES
DU TRAITÉ DE LA PELLETERIE.

RECHERCHES HISTORIQUES ET CRITIQUES

Sur divers animaux, pour conduire à la connoissance de ceux dont la dépouille entre dans le commerce de la Pelleterie & s'emploie en fourrure.

PREMIERE PARTIE.

Examen des opinions de différens auteurs sur l'histoire naturelle des animaux, & releve de leurs erreurs.

SECONDE PARTIE.

Description des animaux qui donnent les fourrures, rangés selon la methode d'Erxleben.

QUADRUPÈDES.

OISEAUX.

NOTES sur les objets traités dans la première partie.

Observations sur quelques points des Recherches philosophiques de M. de Pauw.

IDEE du commerce des pelleteries parmi nous, des lieux d'où on les tire, & de ceux où on les consomme.

CHAPITRE PREMIER.

Des pelleteries de pays, dites sauvagines, ou pelleteries communes, crues & non apprêtées.

Quadrupèdes de la province du Dauphine.

CHAPITRE II.

Des pelleteries du Canada, Nouvelle-Yorck, lacs & rivières.

Observations sur le commerce du Canada, & particulièrement sur le commerce des pelleteries.

Articles nécessaires aux commerçans pour échanger contre les pelleteries.

Pelleteries & fourrures reçues en échange des marchandises.

Copie du montant des ventes de fourrures & Pelleteries faites à Londres en janvier 1777.

CHAPITRE III.

Des pelleteries du nord de l'Europe & de l'Asie.

Extraits de différens voyages aux isles Alcitiennes, Bérings, de Cuivre, & autres isles voisines & au-delà, sur les pelleteries.

Notice des pelleteries exportées de la Russie, année commune, en 1767, 1768, 1769.

Extraits de Gmelin, Muller, Tabiensk, Pallas, Steller, sur les animaux à fourrures de Sibérie, Tartarie & autres provinces de Russie.

Poids mesures & monnoies de Crimée & Turquie.

Marchandises de Russie à vendre en Crimée.

Extrait des productions de la Russie & de la Circassie qu'on peut exporter.

Extrait des Nouvelles de la république des lettres & des arts, sur les pelleteries de Russie,

Du changement de couleur des animaux.

Cas particulier sur la longueur & la densité du poil de certains animaux dans les pays chauds.

Des fourrures d'oiseaux.

Extrait des voyages de Gmelin & Lépéchin.

Temps auquel les oiseaux de passage arrivent aux environs de Woronesch.

CHAPITRE IV.

Des pelleteries du Nord-Ouest de l'Amérique dans la mer du Sud.

Extrait du troisième voyage autour du monde, du capitaine Cook, depuis 1776 jusqu'à 1780.

Voyage autour du monde, & principalement à la côte nord-ouest de l'Amérique, fait en 1785, 1786, 1787 & 1788, par les capitaines Portlock & Dixon.

L'ART DU PELLETIER-FOURREUR.

Des peaux à poils ou fourrures.

CHAPITRE PREMIER.

De la manière de connoître les peaux, d'en juger, de les conserver & de les expedier.

CHAPITRE II.

De la manière de préparer les peaux.

1°. *Des premiers apprêts.*

2°. *Du dégraissage des peaux.*

CHAPITRE III

De la teinture & du lustrage des peaux.

Composition de la teinture ou du lustre.

Autre composition du lustre.

Autre composition pour donner à la Fouine la couleur de la Marte.

Préparation des peaux de Chien.

CHAPITRE IV.

De la coupe des peaux & de la manière de les employer.

Des principaux animaux à fourrures, par suite alphabétique.

Courte notice des Renards connus dans le commerce, extraite des savans étrangers.

Autre notice fournie par les artistes.

Des oiseaux dont la dépouille est mise en usage par les pelletiers-fourreurs.

CHAPITRE V.

Réflexions sur l'art & le commerce de la pelleterie.

Note du prix des pelleteries brutes, de la baie d'Hudson, vendues à Londres à l'enchère publique, le 14 décembre 1786.

CHAPITRE VI.

Explication des planches.

VOCABULAIRE
DES ARTS ET MÉTIERS.
CONCERNANT LES PEAUX ET CUIRS.

IL s'en faut de beaucoup que j'aie la prétention de completter ce vocabulaire : il est tant de mots qui expriment ce que tout le monde entend, qu'ils n'ont besoin d'aucune explication : il en est tant d'autres qui, usités en peu d'endroits, entièrement ignorés ailleurs, ne sont que des synonymes d'autres mots connus par-tout, & qui, par conséquent, ne seroient d'aucune utilité pour personne : il en est encore qui, n'étant que des dérivés sensibles, des augmentatifs ou des diminutifs, des confirmatifs ou des négatifs de mots ou de sens de mots employés, rappellés, définis ou expliqués, dont il est encore très-inutile de grossir cette froide nomenclature. Souvent aussi, j'ai cru pouvoir, sans conséquence, négliger les *verbes* qui marquoient l'action dans un art défini, ou le nom de l'artiste, quand il ne consistoit que dans un changement de terminaison : sans doute encore beaucoup de mots suffisamment expliqués par ceux qui précédent ou qui suivent le lieu où ils auroient pu être placés. D'apres cela, si quelqu'un croit pouvoir me reprocher ce qui manque, je crois devoir le prévenir que ce qui existe lui est inutile.

A.

ABATIS, CUIRS D'ABATIS. (*Tannerie, chamoiserie, &c.*) Ce sont les peaux ou cuirs encore en poil, lorsqu'ils viennent de la boucherie.

ABATTRE. (*Mégisserie.*) On dit que les peaux *s'abattent* quand, bien pénétrées d'eau, elles tombent au fond.

ABATTRE *les cuirs*, C'est les lever de dessus le corps des animaux.

ABATTRE, v. act. (*Tannerie.*) Mettre les cuirs dans une *cuve*, dans un *plain*, ou dans un *passement*.

ABATTRE *au lustre,* (*corroierie*) Donner une façon avec *l'étire*, avant de lustrer.

ABATTRE, (*Chamoiserie & mégisserie.*) Se dit des peaux qui pénétrées d'eau, tombent au fond ; alors elles s'abattent.

ABATTRE *le poil, la laine,* Enlever l'un ou l'autre, de quelque manière que ce soit, de dessus la peaux des animaux.

ABATTRE de nouveau, une seconde, troisième, quatrième fois, ou RABATTRE. Ils se disent souvent l'un pour l'autre.

ABONNEMENTS des *tanneurs*, *corroyeurs*, *hongroyeurs*, *chamoiseurs*, *mégissiers*, &c. avec la *régie*. (*Voyez* ce qui est dit à ce sujet à l'article de la *jurisprudence* des PEAUX ET CUIRS. C'étoit une chose très-desirable & très-désirée que les *abonnements* dans cette partie, lorsque j'écrivois sur ces matières, avant qu'il fût question d'abattre celle des têtes de l'hydre fiscale qui dévoroit, cette partie.

ABOUTOIRES, (*Sellier.*) parties de la bride.

ABREVER *les cuirs*, (*Tannerie*) Les faire tremper dans la suite du travail. On *abreve* plusieurs fois les *cuirs à œuvre*.

ABUS. Le mot est quelquefois employé dans ce travail, parce que la chose a souvent lieu dans la fabrication & le commerce des *peaux & cuirs*. Elle l'avoit plus encore dans la nature de l'impôt mis sur ces marchandises; & beaucoup plus, dans la manière de le percevoir.

ACCÉLÉRER, v. act. (*Tannerie*, *parcheminerie.*) On *accélère* le gonflement des cuirs par une chaleur forte & réitérée des bains dans lesquels on les trempe.

On *accélère* le tannage des cuirs au moyen d'une très-forte jusée dont on les arrose souvent.

On peut *accélérer* le travail du parcheminier, par un procédé décrit dans l'art.

ACIDE, sub. & adj. *L'acide* est une substance, suivant les uns, une modification, telle manière d'être d'une substance quelconque, suivant d'autres; c'est l'agent le plus universellement répandu dans la nature, & peut-être celui qui contribue le plus à ses perpétuelles, innombrables & incompréhensibles modifications.

Beaucoup de choses s'opèrent aussi dans les arts au moyen des *acides*. C'est une qualité nécessaire aux *passements* de farine & aux *jusées* de tan, pour faire dilater & gonfler les cuirs.

ACREMENS, s. m. pl. Sorte de *peaux* de bœufs & de vaches qu'on apporte de la mer noire à Constantinople.

ADRAGANT, s. m. Gomme de Crète, de l'Archipel & de l'Asie. On l'emploie en teinture, en apprêt d'étoffe, & aussi dans celui des peaux: dans ce dernier cas, on choisit la rouge ou même la noire: en toute autre circonstance, la plus blanche est préférée.

AFFICHER. (*Cordonnerie.*) *Afficher la première semelle*, *afficher les quartiers*, les faux-*quartiers*; c'est mettre en place de différentes pièces.

AFFILOIR, s. m. (*Parcheminerie*) Sorte de pince avec laquelle l'ouvrier parcheminier tient son fer pour le repasser à neuf, sur la meule, ou pour l'adoucir sur la pierre.

AFFILOIR, (*Parcheminerie*) pince avec laquelle un parcheminier tient son fer pour l'aiguiser.

AFFINER *le carton*, (*Reliûre.*) Coller dessus du papier ou du parchemin, & le battre avant de le couper.

AGNEAU, s. m. *Peau d'agneau*. (*ganterie*, *pelleterie.*) La peau d'agneau s'emploie en laine pour *fourures*, & en blanc pour la *ganterie*, &c.

Les peaux d'*agneaux* de Lombardie, sont renommées pour leur beau noir. Celles des *agneaux* de Tartarie donnent des fourrures noires très-précieuses, & plus estimées en Moscovie que les martres-zibelines mêmes.

La fourrure des *agneaux* de Perse est grise; elle est plus chère & plus estimée encore que celle des *agneaux* de Tartarie.

AGNELINS, s. m. plur. (*Mégisserie*) peaux d'agneaux que préparent les mégissiers, en les passant d'un côté, laissant la laine de l'autre.

AIGUILLE, s. f. petit outil ou instrument de fer, mince, long & pointu, qui sert aux *selliers* & aux *gantiers*, &c. à brocher, à relier, &c.

AIGUILLE. (*Gainier*) Cette *aiguille* est de la longueur d'un pouce; elle se met dans le *porte-aiguille*, & sert à l'ouvrier à faire des trous dans ses ouvrages pour y poser les petits clous d'ornement. Du reste, elle n'a rien de particulier dans sa forme, sinon que, pointue par un bout, comme la plupart des autres *aiguilles*, elle n'est pas ouverte ou percée par l'autre.

AIGUILLE *à bâtir*, (*Bourrelier*) sert à passer la ficelle au travers de la rembourrure.

AIGUILLE *à réguiller*. (*Bourrelier*) Elle est recourbée; & sert à faire de grands points.

AIGUILLÉE, s. f. (*Cordonnier*) longueur de fil préparée pour coudre les souliers. Ces *aiguillées* sont à deux pointes, composées d'*effilochures* garnies ou armées chacune d'une soie de sanglier.

AILETTE ou ALETTE, s. f. (*Cordonnier.*) petite pièce de cuir qu'on met par dedans, le long du soulier, & qui prend depuis le patin jusqu'aux quartiers.

AIR, *Coup d'air*, *surpris par l'air*. Expressions dont

on se sert en *chamoiserie*, pour indiquer l'effet de l'*air*, en certain cas, où il peut surprendre & gâter les peaux.

AIS, s. f. (*Reliûre*) On s'en sert de différentes forces & grandeurs, suivant leur usage : *ais à presser*, *à rogner*, *à coller*, &c.

ALENE, s. f. (*Cordonnier*, *Sellier*, *Bourrelier.*) Outil d'acier emmanché de bois, servant d'aiguille aux artisans qui travaillent en cuir épais, tels que les *selliers*, *cordonniers*, *bourreliers*, *malletiers*, &c. Il y a des alênes de différentes grosseurs, longueurs & courbures, suivant la matière & le travail.

ALÊNE *à joindre*, *à semelles*, *à talons*, &c.

ALÊNE A COUDRE. (*Sellier*) Elle sert à percer pour les coutures à joindre & les coutures piquées.

ALÊNE A BREDIR. (*Sellier*) Elle sert à percer les fentes pour passer la lanière *à bredir*.

ALENIER, Sorte de crible. (*Voyez* CRIBLE.)

ALLONGES, Parties du *ceinturon*. (*Voyez* ce mot.)

ALLONGES, s. f. plur. (*Cordonnier.*) morceaux de cuir fort, ajoutés aux secondes semelles du côté du talon.

ALLURE, s. f. (*Megisserie*) tablier dont les ouvriers se servent dans le travail des peaux, principalement lorsqu'ils les *pelent*.

ALUN, substance minérale qu'on emploie dans la préparation des cuirs, principalement dans l'*Hongroyerie*.

ALUN *blanc*, —*rouge*, —de *plume*, —de *roche*, —*vierge*, —de *Liége*, —de *Rome*, —de *Smyrne*, &c.

Ces différens aluns varient un peu dans la couleur, un peu plus dans l'intensité, & à proportion dans l'effet.

ALUN, s. m. (*Tannerie*, *Corroyerie*, *Hongroyerie*, *Maroquinerie.*) On l'emploie avec succès, mélangé avec le tan, & aussi comme ingrédient préparatoire, comme mordant, avant la teinture.

Au lieu de sel mis sur les peaux fraîches, l'*alun* les empêche également de se corrompre, il les nourrit & les sèche mieux.

ALUN, (*Corroierie.*) Sorte de *coudrement* fait avec de la merde de chien, ou de la fiente de poule, qui sert à l'apprêt des peaux de veaux, d'où est venu l'expression de *veaux d'alun*, quoiqu'il n'entre point d'*alun* dans leur préparation.

Les peaux mises ainsi au *confit de chien*, nommé *alun* dans cette circonstance, on ne sait pourquoi, servent principalement à relier les livres, d'où leur est venu le nom de *veaux d'alun à l'usage des relieurs*.

ALUNER LES VEAUX, c'est mettre les peaux au confit de chien, les coudrer avec de la merde de chien.

ALUNER, en toute autre circonstance, c'est préparer les peaux ou cuirs quelconque avec de l'alun.

AMBOUCHOIRS, s. m. plur. (*Cordonnier-Bottier*) Moules sur lesquels on fait la tige d'une botte. Ils sont composés de deux morceaux de bois qui, réunis ensemble, ont à-peu-près la figure de la jambe, & qu'on fait entrer l'un après l'autre dans le corps de la botte. On écarte les deux morceaux de bois à discrétion par le moyen d'un coin de bois, appelé *clef*, qu'on chasse à grands coups de marteau entre les deux pièces qui composent l'*Ambouchoir*.

L'AMBOUCHOIR, qui sert à maintenir les bottes molles dans leur largeur, est fait comme le précédent, avec la différence, que le moule du pied tient à charnière à la partie du devant de la jambe, & que la clef, plus alongée encore que les autres parties, s'enfonce à la main, en maintenant la botte bien tendue.

AME, (*de Soufflet.*) Le même que *soupape*, (*Voyez* ce mot.) Soufflet à deux *ames* ou à deux *soupapes*, qu'on appelle encore *soufflet à deux vents*. (*Voyez* SOUFFLET.)

AMIDON, s. m. (*colle*, *cordonnier*, &c.) Partie amilacée d'une farine quelconque, dont on fait de la *colle*, laquelle *colle* s'emploie par le *cordonnier*, le *relieur*, & dans une infinité d'autres métiers, pour unir ensemble des matières rapprochées les unes des autres.

AMORTIR, v. act. (*Boyaudier.*) Faire tremper les boyaux dans un chaudron, à mesure qu'ils sont lavés, pour les amollir & en faciliter le dégraissage.

AMPUTÉE, PEAU AMPUTÉE. (*Parcheminerie.*) On nomme ainsi celle qui a été attendrie, altérée par la fermentation.

ANCHEAU, s. m. (*Mégisserie.*) Vase dans lequel

se détrempe la chaux à étendre sur les peaux, avec un gipon lorsqu'on veut les *enchaussener*.

ANE. s. m. *Peau d'âne, cuir d'âne.* On trouvera sa propriété, son usage, la manière de la préparer, aux traités de la TANNERIE, de la PARCHEMINERIE, &c. (*Voyez* aussi ce qu'il en est dit au mot TAMBOUR.)

ANE, Coffre sur lequel est posée la presse à rogner des *relieurs*.

ANIMAUX A POIL RAZ. (*Pelleterie.*) Sous ce nom, l'on comprend, savoir, parmi les bêtes féroces, le *lion* à la crinière près du mâle, le *tigre*, le *léopard*, la *panthère*, *l'ours*, le *loup* & le *chien*; des pays chauds & tempérés, parmi les bêtes fauves, l'*élan*, le *daim*, le *renne*, le *cerf*, le *chevreuil*, le *zèbre*. On n'apprête guère, parmi nous, avec leur poil, les peaux de ces derniers animaux, si ce n'est quelquefois celle du *zèbre*, & alors c'est plutôt par curiosité que par besoin; mais les peuples septentrionaux font un grand usage de la peau en poil des bêtes fauves.

ANNEAUX, s'emploient par les *selliers*, les *ceinturoniers*, &c. pour y passer des courrois, les y arrêter, ou donner la facilité de les alonger.

ANTIQUER, v. act. (*Reliure.*) C'est enjoliver la tranche d'un petit livre, de figures de diverses couleurs, avec un fer chaud.

ANTIQUER *sur tranche.* Cette pratique qui a été d'usage, n'a plus lieu: la tranche de nos livres est unie.

APIECER, (*Culotier.*) Assembler & coller ensemble les pièces d'une culotte, pour les coudre ensuite.

APPOINTER, v. act. (*Corroyerie*) Fouler un cuir pour la dernière fois, & le tenir prêt à mettre en suif.

APPOINTER *un bœuf*, APPOINTER *une vache*, sont des expressions de l'art.

APPOINTER. (*Sellier*) Serrer deux cuirs par un seul fil piqué & noué de part & d'autre; c'est une sorte de faufilure pour soutenir ensemble les cuirs & en faciliter la couture.

APPRÊT, APPRÊTER, Termes génériques, employés dans presque toutes sortes de préparations des *peaux* & *cuirs*. Aussi est-il des suites de travaux où l'on dit, *premier apprêt*, *second apprêt*, &c. En *premier apprêt*, *en dernier apprêt*; *bon apprêt*, *mauvais apprêt*, suivant que le *peaux* ou *cuirs* sont bien, moins bien ou ma préparés.

ARÇONS, (*Sellier*) Bâtis en bois d'hêtre, de plusieurs pièces montées en forme de compas ouvert. C'est proprement la charpente de toute selle, lorsque celui de devant est uni à celui de derrière par les planchettes ou *bandes*.

Les *arçons* varient & prennent la forme & le nom qu'on veut donner à la selle à laquelle ils sont destinés; ainsi on fait des *arçons* de la selle *à piquer*, de celles *à la royale*, *à la troussequin*, *de poste*, *de postillons d'équipage*, *ordinaire de femme*, *de chasse de femme*, *raze & à la polonoise*, *de selle rase* ou *demi-angloise*, *à guides*, *de courrier de malles*, *de fourgonnier*, *à l'angloise*, *de cheval de brancard*, &c.

Les pièces dont sont composés les *arçons* se nomment les deux *devans*, les deux *lièges*, le *pontet*, les deux *pointes*, les deux bouts du *troussequin*, les deux *bandes*. Le sommet des *devans* assemblés s'appelle le *Galme*; la voûte au-dessous du galme se nomme le *Garot* ou l'*arcade*. On croit inutile de répéter ailleurs ces différens mots.

Il y a des *arçons* mobiles pour les selles à tous chevaux, qui changent l'ouverture de la selle.

L'*arçon* de derrière porte le *troussequin*. Les *arçons* doivent être nervés & ferrés, c'est-à-dire, couverts de nerfs de bœufs, battus & réduits en filasses, puis collés tout autour des *arçons* pour les rendre plus forts.

Il fut un temps où le chef-d'œuvre des selliers étoit un *arçon à corps*, tels que s'en servoient les gendarmes, dont le troussequin alloit jusqu'au milieu du dos.

ARDOISE, s. f. (*Maroquinerie*) Pierre d'ardoise dont on se sert pour *queurser* les maroquins.

ARRANGER *les chasses droit à la tranche-file.* (*Reliure.*) Mettre les cartons à la hauteur juste des tranche-files.

ARRIÈRE-FENTES, (*Ganterie.*) Fentes pratiquées aux gants à la partie du dessus de la main.

ARRIÈRE-FLEUR, s. f. (*Chamoiserie*) Reste de fleurs qu'on a omis d'enlever de dessus les peaux en les effleurant.

ASSIETTE. (*Reliure*) (*Voyez* COUCHE.)

ASSURER, v. act. (*Corroierie.*) Donner au cuir

une dernière préparation qui forme le grain qu'on remarque du côté de la fleur dans les cuirs corroyés, qu'ils soient en couleur ou non. Lorsque le grain est *assuré*, il ne reste d'autre façon à donner au cuir que le dernier lustre.

ASTIC, s. m. (*Cordonnier.*) Os de jambe de mulet ou de cheval, qui sert à lisser les semelles. L'on met de la graisse dans le trou du milieu pour graisser les alênes.

ASTRINGENT, Qualité qui rend les substances qui la possèdent propres à tel effet. L'écorce de jeune chêne, qu'on emploie pulvérisée, pour tanner les cuirs, coudrer les peaux, & qu'on nomme *tan*, est une substance astringente, & en cela très-propre à donner aux cuirs de la consistance & de la force.

Beaucoup d'autres matières végétales sont *astringentes*; mais, ou elles le sont dans un dégré moindre que l'écorce de chêne ; & elles produiroient moins d'effet, ou elles sont plus rares & trop chères eu égard à la quantité qu'il en faudroit, ce qui augmenteroit d'autant le prix des cuirs qui en seroient apprêtés.

ATRE, s. (*Hongroierie.*) C'est le lieu du foyer, placé au milieu de l'étuve, avec une grille au-dessus, pour y mettre les cuirs en suif.

ATTACHE ou BARDEAU, (*Sellier.*) Petits cloux qu'emploient les carrossiers.

ATTELLES ou ATTEILLOIRES, s. f. pl. (*Bourelier.*) Planches chantournées des colliers des chevaux de charrettes, coches, &c.

AVACHIR, s'AVACHIR, v. neut. (*Corroierie, cordonnerie*, &c.) Expression d'usage pour signifier qu'un cuir s'amollit trop, qu'il ne conserve plus ni la fermeté ni la dureté qui lui conviennent. On dit que tel cuir ne vaut rien & l'on en donne pour preuve qu'il s'avachit trop.

AVALOIRE, (*Bourelier*) La partie du harnois d'un cheval limonier, qui lui embrasse la croupe. Les piéces principales de l'*avaloire*, au nombre de deux, se nomment *bras d'avaloire* ; les courroies, au nombre de quatre, qui se croisent en dessus de l'*avaloire* & la soutiennent, s'appellent *branches d'avaloire ;* une autre courroie qui fait tenir l'*avaloire* à la sellette, prend le nom de *ceinture d'avaloire*. Je ne crois pas nécessaire de répéter ailleurs le nom de ces différentes parties.

AVALOIRS, (*Hongroyeur*) courroies de cuir de Hongrie, qui environnent le cheval par derriere.

AVANT-PIED, s. m. (*Cordonnier-Bottier*) Dessus du soulier de la botte forte, l'empeigne.

AVAUSSES ou AVAU, en Languedoc, GARGOUILLE en Provence & en Guyenne. C'est le petit chêne qui nourrit le kermès animal. (*Quercus* (coccifera) *foliis ovatis indivisis spinoso-dentatis glabris*. Lin.) On emploie avec succès, pour tanner les cuirs, l'écorce de racine de cet arbre ; elle a plus d'onction, un effet plus prompt que l'écorce de l'arbre de chêne verd ; mais plus rare, elle rend plus chers les cuirs qui en sont apprêtés.

AUMUCE ou AUMUSSE, s. f. (*Pelletier-Fourreur.*) Fourrure que les chanoines & les chanoinesses portent sur le bras en été, & dont ils se servoient autrefois en hiver pour couvrir leur tête. *Pelliceum ac villosum amiculum.* Une *aumusse* de petit gris. L'*aumusse* a été autrefois non-seulement un habit de moines, mais encore celui des laïques, tant pour les hommes que pour les femmes.

Pendant plus de mille ans, on ne s'est couvert la tête, en France, que d'*aumusses* & de chaperons. Le chaperon étoit à la mode dès le tems des Mérovingiens ; on le fourra d'hermines sous Charlemagne. Le siècle d'après, on en fit tout-à-fait de peaux : ces derniers s'appeloient *aumusses* : ceux qui étoient d'étoffe, retinrent le nom de chaperon. Les *aumusses* étoient moins communes ; on commença sous Charles V à abattre sur les épaules l'*aumusse* & le chaperon, & à se couvrir d'un bonnet. Dans un registre de la chambre des comptes, on trouve un article de trente-six sols employés pour fourrer l'*aumusse* du roi. La couronne se mettoit sur l'*aumusse*, comme dit Ducange, qui dérive ce mot de *amicula*. C'étoit selon Festus & Isidore, une coëffure ou chaperon de femme, faite de peau ou de fourrure. Il ajoute qu'on dit aussi *almucia* & *almucium*.

L'*aumusse* que portent les chanoines n'étoit d'abord qu'un bonet de peau d'agneau avec le poil, & la chape se portoit par dessus. On fit descendre ensuite ce bonet sur les épaules, & enfin jusque sur les reins ; mais comme la chape & cette peau, qui enveloppoient encore tout le corps, étoient très-incommodes pendant les chaleurs de l'été, on quitta premièrement la chape, & on ne laissa que cette peau, à laquelle on donne le nom d'*aumusse*. Comme cette *aumusse* qui couvroit la tête & les épaules, & descendoit jusqu'aux reins, étoit encore un habillement peu propre pour l'été, il y eut des chanoines qui la mirent en travers sur les deux épaules, comme la portent en été les chanoines réguliers de Saint-Victor, ceux de Sainte-

Croix de Conimbre, & quelques autres. Ceux de Marbac la portent aussi sur les épaules, mais elle descend en pointe par derrière, un peu plus bas que la ceinture, & est attachée par devant avec un ruban bleu. D'autres l'ont portée sur l'épaule gauche en forme de chaperon de docteur, comme les chanoines réguliers de la cathédrale d'Uzès; & plusieurs cathédrales ont retenu l'ancienne coutume de la porter sur les épaules en forme de manteau, principalement les chanoines de l'église de Lyon. Enfin il y en a grand nombre qui ont trouvé trop incommode encore de la porter sur les épaules, ils l'ont fait descendre sur le bras gauche, où elle est restée plus communément. (*P. Helyot.*)

Voilà une bien longue & assez futile histoire de l'*aumuce*; cependant nous la rapportons, & par une raison opposée, peut-être, à celle pour laquelle tout autre la supprimeroit, parce que cet usage qui n'a eu lieu dans le principe que pour la commodité, s'est modifié en mille manières, dans les temps de barbarie & de corruption, pour flatter la vanité, nourrir l'orgueil, en faisant croire à des rangs, & supposer des distinctions, qu'un temps plus éclairé a reconnu être vaines, frivoles, ridicules & que la nation françoise vient d'abolir chez elle, comme une suite nécessaire de la *déclaration des droits de l'homme.* Plus de *ducs*, de *comtes*, de *marquis*, plus de *présidents* à mortier, de *greffier* en chef, de premier *huissier*; bientôt plus, sans doute de *recteurs*, de *docteurs*, de *licenciés*, de *bacheliers* : partant plus de fourrures. Plus de chanoines, de chapelains, chevaliers, habitués, *chœuristes* ou *capellans*, partant, plus d'*aumuce.* Ainsi finit son histoire.

AUVERGNE, f. f. (*Corroyeur*) Expression dont on se sert en quelques provinces de France, principalement au Perche en Normandie, pour désigner une sorte de coudrement dans lequel on passe les peaux.

AUVERGNE, (*Corroierie*) Sorte de coudrement dans lequel on passe les peaux en certains endroits. D'où, AUVERGNER, est mettre & gouverner les peaux dans le coudrement appellé *auvergne.* D'où encore l'ouvrier qui prépare les veaux d'alun, est appellé AUVERGNEUR.

AUVERGNÉE, f. f. Le travail, dans l'*Auvergne*, d'un nombre déterminé de peaux.

AUVERGNER, v. act. Passer & travailler les peaux dans le coudrement appellé *Auvergne.*

AUVERGNEUR, f. m. Ouvrier qui passe & travaille ces mêmes peaux; celles-là mêmes qu'on nomme *veaux d'alun*, dans l'art du *Corroyeur.*

B.

BABOUCHES ou PABOUCHES, (*Cordonnerie*) sortes de pantouffles en usage au Levant, dans l'Inde, à la Chine.

BACHON, (*Boyaudier.*) Especes de hoties dans lesquelles les boyaux sont portés de la boucherie à l'âtelier.

BADINES, Sortes de *fouets de cheval.*

BADINES angloises, couvertes ou découvertes, de diverses grandeurs.

BADINES tressées en cuir.

BADINES couvertes en peau de mouton.

Ces quatre espèces de *badines*, différent beaucoup quant au travail & au prix, quoique la verge à toutes soit en baleine.

BAHUT. (*Voyez* MALLE.)

BANDOULIERE, f. f. Large bande en cuir, recouverte ou non, d'étoffe ou de galon, portée sur une épaule, pendante et réunie par ses extrémités sur le côté opposé. La *bandoulière* sert de support aux armes, ou au fourniment des cavaliers enrégimentés, de la maréchaussée, &c.

BARATEAU, (*Colle.*) Sorte de rateau à longues dents, pour remuer les peaux.

BARBE ou MOISISSURE (*Parcheminerie.*)

BARDE, (*Bourrelier.*) Sorte de panneau qui tient lieu de bât au mulet, pour porter de gros coffres qu'on nomme *flandrière.*

BARDEAU, (*Sellier.*) (*Voyez* ATTACHE.)

BAS-DE-FLEUR, (*Corroierie.*) Endroit des peaux où la fleur est usée.

BASANE, s. f. Peau de mouton passée ou préparée de telle manière, avec le *tan* ou *le redon*, pour servir de couverture, soit à des livres, soit à des meubles & à une infinité de petits ustensiles de ménage, de cabinet, de poche, &c. On distingue les basanes en *basanes tannées*, *basanes coudrées*, *basanes chippées*, *basanes passées en merquis*, *basanes à ludes &c.*

BASANES, (*Corroierie.*) Peaux de moutons tannées. BASANES *chippées*, *auvergnées*. (*Voyez* CHIPPER, AUVERGNER, &c.)

BASANES *rouges* de Limoges : elles ressemblent beaucoup à du maroquin.

BASCUL. (*Bourrelier.*) Courroie utile dans les descentes pour soutenir le cheval limonier.

BASSEMENT. On se sert en plusieurs endroits de ce mot pour celui de *passement*. (*Voyez* PASSEMENT.)

BASSERIE. (*Voyez* PASSERIE)

BAT. (*Bourrelier.*) Espèce de selle des bêtes de charge, pour supporter les fardeaux & les y attacher. On nomme les *bâts* ordinaires *bâts à boutonner*; celui de guerre, pour les chevaux, *bât françois* ou *à fausses gouttières*; pour les mulets, *bât d'Auvergne*.

BAT-A-BOURRE. (*Sellier.*) Instrument à battre & préparer la bourre qu'emploient les selliers, bourreliers, &c.

BATARD. (*Mégisserie.*) C'est la dernière qualité de laine, la plus mauvaise, qu'on enlève avec des *forces* aux endroits les plus sales des toisons.

BATARDIER, Sorte de ..... (*Voyez* CRIBLE)

BATINE ou TARCHE. (*Bourrelier.*) C'est la plus simple des selles; elle consiste en une espece de coussinet alongé, formant comme deux espèces de lobes réunis, & se confondant sur le devant; le tout de paille, enveloppée d'une grosse toile. On y met un poitrail, une sangle, une croupière.

BATTE, BAGUETTE. (*Mégisserie.*) Léger bâton qui sert à battre & nétoyer la laine.

BATTÉE, *Reliure*. (*Voyez* BATTRE LES FEUILLES.) On dit, *cesser la battée*, quand le marteau, mal dirigé, coupe les feuilles des cahiers. Quelquefois il fait seulement glisser les cahiers, ce qui s'appelle *lisser*.

BATTES, (*Sellier.*) Pièces au nombre de quatre, destinées à garnir les bouts des *lièges* & du *troussequin*; elles se fabriquent de morceaux qui restent des *quartiers* lorsqu'on les a taillés.

BATON *à gant*, *autrement* RETOURNOIR ou TOURNEGANT. (*Voyez* ces mots)

BATONNER *un gant*. C'est après l'avoir fini, l'élargir sur le réformoir avec des bâtons faits exprès, appellés *batons à gant*.

BATTRE *les cuirs*. (*Tannerie.*) C'est une opération nécessaire & d'usage, au sortir de la fosse, pour dernier apprêt des cuirs apprêtés à l'orge & à ceux à la jusée. On lit dans l'art du TANNEUR, (107) *les cuirs à l'orge sont ceux qui ont le plus besoin d'être battus*. Plus loin, (239) *le cuir à la jusée a sur-tout besoin d'être extrêmement battu*, &c. On ne bat point les cuirs à la chaux.
En toute circonstance, le cuir tanné ne peut que gagner à être bien battu. On le bat sur une pierre platte, large & épaisse, ou sur un gros billot, avec des maillets de bois, ou des marteaux de fer ou de cuivre.

BATTRE *les feuilles* (*Reliure.*) Opération qui n'a guère lieu que lorsqu'elles sont pliées & mises en cahiers; alors l'ouvrier prend tous les cahiers d'un livre, il en sépare la totalité en plusieurs parties, ce qui s'appelle couper les cayers, pour *battre* chacune d'elles séparément; ces parties séparées s'appellent *battées*. Un in-douze de 600 pages, formant 25 cahiers, se partage en 4 parties, 4 *battées*.

BAUDRIERS, (*Ceinturonier.*) Bande de cuir recouverte ou non d'étoffe, que portent, au lieu de *ceinturon*, les gardes des portes des palais ou des temples. Ce sont particulièrement les Suisses qui ont pris le métier parmi nous, qui se sont fait un honneur & un droit, de porter le *baudrier*, pour servir ainsi en qualité de valets. Il se place sur l'épaule droite, & vient pendre sur le côté gauche.

BAUDROYEUR, Ancien nom des apprêteurs de cuir, particulièrement des *corroyeurs*, & plus particulièrement encore de ceux qui corroyoient les cuirs en couleur.

BAUDRUCHE, s. f. Boyau de bœuf apprêté, dont se servent les batteurs d'or & d'argent, pour réduire ces métaux en feuilles. On a em-

ployé dernièrement la *baudruche*, comme substance imperméable à l'air & très-légère, à faire de petits ballons qu'on remplissoit d'air inflammable.

BAVAROISE. (*Culotier*) (*Voyez* PONT.)

BAVETTE, (*Boyaudier*) Ustensile séparé du tablier, quoiqu'il en dépende ; c'est une sorte de plastron de vieux chiffons, pendu au col de l'ouvrier & lui couvrant la poitrine.

BÈGE. (*Mégisserie*) nom qu'on donne à la laine naturellement brune.

BELETTE, s. f. (*Pelleterie*) Petit quadrupède de nos contrées, dont le poil fin & doux, s'emploie en fourrure. La peau en poil de la belette, prend dans le commerce de la pelleterie, le nom de *sauvagine*. (*Voyez* SAUVAGINE.)

BERCER, (*Reliure*) Opération qui en applatissant le dos du livre, fait remonter le haut des cahiers vers la goutière.

BIDET *à vis*, (*Gainier*) Espèce d'étau à mors dormant, & à mors à charnière. Outil du métier.

BIERRE, s. f. (*Tannerie*) On avoit pensé que le marc de la *bierre* pourroit être avantageusement substitué aux eaux acides employées pour le gonflement des cuirs : Il ne paroît pas même que cette idée ait été adoptée ; & il est à présumer qu'on reconnoîtra l'inconvénient des méthodes à l'*orge*, au son, aux grains & farines quelconques, & qu'on les abandonnera entièrement.

BIERRE *sure*. On s'en sert pour faire le noir à teindre le maroquin.

BIEVRE, (*Pelleterie*) Nom donné en plusieurs endroits au *castor*, particulièrement à celui qui vit isolé. Son poil est bien moins beau que celui des *castors* qui vivent en société.

BIGORNE, (*Corroierie.*) Masse de bois emmanchée, pour fouler les peaux.

BIGORNE, (*Gainier*,) Outil.

BIGORNER, (*Corroierie.*) C'est fouler les peaux avec la *bigorne*.

BILLE, s. f. (*Chamoiserie*) Instrument de fer pour tordre les peaux. La *bille* de bois s'appelle *torsoir*,

BILLE. *du maroquinier*. Elle sert à tordre les peaux en apprêt.

BILLOT. (*Sellier.*) Il sert à battre & corroyer le cuir avec la masse de fer.

BILLOT, (*Ceinturonier.*) Pièce de bois sur laquelle porte l'enclume, & qui sert à l'ouvrier à mettre ses rivets & boutons.

BILLOTS, (*Bourrelier.*) Fortes courroies, repliées, formant des *boîtes* ou anneaux, qui s'adoptent les uns-sur les autres, & qui s'enfilent par une forte cheville ou un gros os, pour unir les billots, & les arrêter aux attelles d'un collier.

BISAIGUE *à bouts*, *à côtes*, *à escarpins*, (*Cordonnerie.*) outil en bois pour polir différentes parties du soulier.

BISQUAINS, s. m. pl. (*Bourrelier.*) Peaux de mouton garnies de leur laine & préparées, dont on recouvre les colliers des chevaux de tirage.

BLAIREAU. (*Pelleterie.*) Animal sauvage de nos contrées, dont la peau est dans la classe de la *sauvagine*, & l'une des plus communes. On connoît le *Blaireau* dans plusieurs provinces de France, sous le nom de *Tesson* ou *Taisson*.

BLANC ou *passement blanc*. (*Tannerie*) (*Voyez* le mot PASSEMENT au vocabulaire & dans l'art.)

Le *Passement blanc* est un passement à l'orge. Le *passement rouge* est un passement à l'écorce de chêne, au *tan*.

BLANC *de Troyes*. (*Parcheminerie.*) Il est d'usage dans cet art.

BLANCHER, s. m. (*Tanneur.*) Ce nom est donné en Languedoc, aux tanneurs qui apprêtent les menus cuirs ; aux ouvriers qui s'occupent de la *petite tannerie*.

BOEUF. (*Tannerie*, *corroierie*, *colle*, &c. *Peau de bœuf*, *cuir de bœuf*. Nous ne parlons ici de cet animal, que relativement aux préparations très-multipliées, & aux nombreux usages que l'on fait de sa dépouille.

BOIRE *le suif* (*Hongroierie*) Lorsque le suif, mis sur un cuir le pénétre, on dit que celui-ci *boit le suif*.

BLANCHIR, (*Chamoiserie.*) Se dit des peaux chamoisées qu'on met en blanc, qu'on *blanchit*.

BLANCHIR. (*Boyaudier.*) On blanchit les boyaux

boyaux en les mettant tremper dans de l'eau, après les avoir d'égraissés, et avant de les coudre.

BLANC *d'œuf*, ſ. m. *Paſſer au blanc d'œuf chez les relieurs-doreurs*, c'eſt englairer deux ou trois fois, avec une éponge très-fine, le dos & les autres endroits de la couverture d'un livre, ſoit avant d'y appliquer l'or, ſoit avant de paſſer le fer à polir.

BLUTEAU (*Corroierie.*) Morceau de vieille couverture, ſervant à eſſuier les peaux.

BONNETS, *en terme de bottier*, Sont les genouillères échancrées des bottes de courrier, ainſi nommées de leur forme qui approche beaucoup de celle d'un *bonnet*.

BOITE. (*Cordonnerie.*) (*Voyez* COUDRE LA BOITE.)

BOTTE,) *Sellier.*) C'eſt une eſpèce de petit marche-pied attaché au brancard des caroſſes, à l'endroit où s'ouvrent les portières, ſur lequel on appuie le pied pour monter.

BOTTE, Se dit auſſi du cuir des portières de caroſſes à la vieille mode, où l'on mettoit les deux jambes, dont l'uſage s'eſt conſervé ſeulement aux caroſſes des voituriers & de quelques princeſſes.

BOTTES. ſ. m. pl. (*Cordonnier.*) Chauſſure en cuir, de la jambe & du pied. On les diſtingue 1°. en *bottes fortes*, & celles-ci ſe diviſent en *bottes de poſtes* ou de courrier; *bottes de cavalier*, *bottes de chaſſe* : 2°. en *bottes demi-fortes* : 3°. en *bottes molles*. Ces dernières varient beaucoup dans leur forme & dans leur molleſſe même.

BOTTES *cirées*, *bottes* avec le poil en dedans, *à la huſſarde*, *bottes* de peau de chien marin, *bottes* de peau de renne, &c. On en fait de diverſes ſortes de peaux & de formes très-variées.

BOTTE *de parchemin*. Quantité indéterminée de feuilles de parchemin réunies enſemble.

BOTTE *de cordes de boyaux*. Paquet de cordes de boyaux pliées en ſept ou huit plis.

BOTTINES. (*Cordonnerie.*) Chauſſure en cuir, de la jambe ſeulement, ou bottes ſans ſouliers.

BOTTINES. (*Boyaudier.*) morceaux de cuirs que l'ouvrier s'attache ſur le coup de pied, pour ſe garantir le pied de l'eau & de l'ordure, pour les empêcher d'entrer dans ſes ſouliers.

BOUCS. ſ. m. plur. (*Chamoiſerie.*) Les peaux de *boucs* ſont eſtimées pour les différens uſages auxquels on deſtine les peaux chamoiſées.

BOUC, Sa peau eſt propre à faire le maroquin, plus forte que celle de *chèvre* & que celle de *bouquetin*, qui y ſont auſſi propres.

BOUCLE, Partie du *ceinturon*. Elle le tient ſerrée & arrêtée au moyen d'un crochet. Les *boucles* s'emploient par les *ſelliers*, *bourreliers*, &c.

BOUCHE-NÉ, (*Hongroierie.*) Morceau de cuir couvert d'un tampon de filaſſe, pour intercepter la mauvaiſe odeur.

BOUDINES, (*Parcheminerie.*) Prépuce & parties des peaux qui l'environnent.

BOUIS, Inſtrument de cordonnier formé d'un morceau de *bouis*, qui ſert à polir & liſſer le bord des ſemelles, après que le tranchet leur a donné la forme qu'elles doivent avoir, & à luſtrer les paſſe-talons.

BOUISSE, ſ. f. Morceau de bois concave ſervant aux cordonniers pour donner de la profondeur à leurs ſemelles, & leur faire prendre le pli de la forme & du pied.

BOULÉE, (*Hongroierie.*) Sédiment du ſuif fondu.

BOULOIR, ſ. m. (*Tannerie.*) Baton ou ſorte de *rable* dont on ſe ſert pour remuer la chaux des *Plains*.

BOULOIR, ſ. m. (*Mégiſſerie.*) Morceau de bois dans lequel eſt fiché un long manche, le tout fait comme un *rable*, qui ſert à remuer les peaux, où qu'elles ſoient à tremper.

BOULOIR, ſ. m. (*Mégiſſerie.*) Long bâton emmanché dans une eſpèce de maſſe de bois, dont ces ouvriers ſe ſervent pour délayer la chaux qu'ils mettent dans les plâins

BOULON, (*Cordonnerie.*) inſtrument propre à applatir en dedans le bout des chevilles, qui pourroient dépaſſer au talon d'une *botte forte*.

BOURRE, ſ. f. (*Tannerie.*) Poil court des animaux, lequel on abat des cuirs, ſur le chevalet, dans la préparation qu'on fait de ceux-ci.

BOURRE *Blanche*, En terme de *Bourrelier*, c'eſt de la laine de mouton, celle que les apprêteurs de draps, en tirent avec le chardon, lorſqu'ils les garniſſent.

* BOURRELIER, f. m. (*Voyez* SELLIER-BOURRELIER.)

BOURRIERS, (*Corroierie.*) Écharnures qui tombent en *butant* ou en *drayant* les peaux.

BOURSE, f. f. Les *bourfes* à jetton font des efpèces de facs en peau, à cordon dont le fond eft garni d'un carton rond. On recouvre cette peau d'une étoffe de foie, qu'on laiffe unie ou que l'on brode. (*Voyez* le mot BOURSIER.) (*Premiere partie* ou *tome premier* du DICTIONNAIRE DES MANUFACTURES ET ARTS.)

BOURSOUFFLER, (*Reliure.*) Ecartement des feuillets dans la partie comprife entre les ais & le dos du livre.

BOUT. (*Ceinturonnier.*) Petite plaque de métal qu'on met au *bout* des boucles d'un baudrier pour lui donner de la grace.

BOUTS *de talons*, (*Cordonnerie.*) Morceaux de cuirs dont on recouvre en effet les *bouts des talons*.

BOUTOIR, f. m. (*Tannerie.*) Couteau à deux manches, qui fert à travailler les cuirs fur le chevalet.

BOUTONS. (*Bourrelier.*) Petites courroies qui joignent le corps du collier aux *attelles*.

BOUTURES, (*Corroierie.*) Parties filamenteufes qui s'enlèvent avec le *butoir*.

BOYAUX, f. m. pl. *Cordes de boyaux*. Elles font faites généralement avec des boyaux de mouton ou d'agneau, & principalement deftinées aux inftruments. (*Voyez* ce mot au texte.)

* BOYAUDIER, Ouvrier qui prépare & file les *cordes à boyaux*, pour fervir aux inftruments à cordes, aux raquettes, &c.

BRASSER *les cuirs* dans l'eau d'alun. C'eft les y agiter, les y retourner.

BRECHET, (*Hongroierie.*) Partie de la peau qui eft entre la partie de devant & le ventre.

BRÉDISSURE, (*Sellier.*) Couture faite avec de la lanière de cuir. Elle s'emploie principalement pour former anneau, & contenir une boucle ou anneau de métal, fer ou cuivre; celle qui n'a pour objet que de ferrer plus fort deux cuirs l'un contre l'autre, s'appelle *point de billot*.

BRESIL ou *cuir du brefil*. (*Voyez* le mot CUIR.)

BRESIL, *bois de Brefil*, employé par les *corroyeurs* pour la teinture des *vaches rouges*.

BRETELLES, f. f. pl. Bandes de cuir ou d'autres matières, qui fe mettent l'une fur chaque épaule, qui fe réuniffent ou fe croifent fur le dos & fur la poitrine, & qui fervent aux *porteurs de chaife*, de brancards, aux *porteurs d'eau*, &c. On fe fert auffi de *bretelles* dans l'enfance ou dans la veillesse, pour foutenir les culotes; mais celles-ci font plus communément en foie, en fil ou en laine; tandis que les autres, qui demandent plus de force, font généralement en cuir.

BRIDE, *monture de bride* (*Sellier.*) Harnois de la tête du cheval. Elle eft composée de la *têtière*, des *montants*, des *porte-morts*, de la fous-gorge, du *front*, d'une *muserole*, des *rênes*. Toutes ces pièces prennent leur longueur de celle des parties de la tête du cheval; elles s'uniffent les unes aux autres par des anneaux ou des boucles.

BRIDE, f. f. (*Sellier.*) Partie du harnois d'un cheval. La *bride* du cheval de felle diffère de celle du cheval de caroffe; & celle-ci de la *bride* du cheval de charette. Pour ces diftinctions, (*voyez* les différentes parties de l'art.) C'eft le maître *éperonnier* qui fait & vend toutes les parties de la *bride*, qui font en fer ou d'autre métal; mais ce font les felliers qui y mettent les *rênes*, qui les montent & qui les fourniffent.

BRIDON, (*Sellier.*) Diminutif de la bride; ce n'eft proprement qu'un mors léger fimple, foutenu par un montant qui fait le tour de la tête, auquel on ajoute un fronton & une rêne.

BRIGADY, (*Tannerie.*) Nom donné en Dauphiné, à un cuir mince & ferré, bien tanné, propre à faire des femelles d'efcarpins.

BRISETS, (*Parcheminerie.*) Aiffelles à parties environnantes des peaux.

BROCHE *à cheviller les talons* de cuir. (*Cordonnerie.*)

BROCHER *les peaux*, (*Parcheminerie.*) Les étendre fur la herfe pour les écharner.

ROCHETTES, (*Parcheminerie.*) Chevilles de bois, qu'on paffe tout autour d'une peau pour la tendre.

BROCHURE, (*Reliure.*) Dans ce fens, une brochure eft un livre dont les feuilles im-

primées sont seulement pliées, cousues ensemble, & recouvertes de papier. Dans le sens métaphysique, c'est un ouvrage peu étendu, & en général d'assez peu d'importance pour n'être pas dans le cas d'être relié.

BROSSE, *à lustrer* (*Gainier.*) On applique & étend la couleur quelconque sur l'ouvrage, avec cette *brosse*.

BRULÉ, adj. (*Tannerie.*) Un cuir est dit *brûlé*, lorsqu'il a été altéré, ou par une trop grande quantité de chaux, ou par une chaux trop vive, ou pour y être séjourné trop long-temps.

BRUNIR, BRUNISSEMENT, (*Reliure.*) Polir & rendre luisant l'or appliqué sur la tranche du livre; cette opération se fait avec une dent de loup.

BUCHER, (*Cordonnerie.*) C'est donner aux talons de bois, la forme & la proportion qu'ils doivent avoir. *Bucher les talons.*

BUFFLE. Animal qui a quelque ressemblence avec le bœuf, mais qui en diffère par nombre de caractères. Sa peau ou son cuir se tanne comme celui du bœuf, mais il n'est pas aussi bon pour le *cuir fort*. On le passe en huile; on l'apprête en chamois, & on l'emploie comme d'autres peaux fortes & radoucies, en vestes, gilets, culotes, &c. les unes et les autres sous le nom de *buffle*. Aussi, dit-on, en parlant des peaux d'élans, de cerfs, de rennes, &c. chamoisées, qu'elles sont apprêtées en *buffle*. La peau des jeunes *buffles*, apprêtée & passée en huile, s'appelle *buffletin*.

BUFFLETIN, s. m. se dit également du jeune *buffle*, et de sa peau. (*Voyez* BUFFLE.)

BUISSE, (*Cordonnerie.*) Espece de tasseau creux, de bois, sur lequel le cordonnier bat la semelle avec le manche de son marteau.

BUISSE, (*Culotier.*) Morceau de bois sur lequel se font certaines coutures de la peau.

BUTER, (*Corroierie.*) Nétoyer une peau avec le *butoir*.

BUTOIR, couteau du *corroyeur*. *Butoir sourd*, qui ne coupe point. *Butoir tranchant*, qui sert à écharner.

BUXEROLLES, *Arbutus uva ursi*. (*Tannerie.*) Arbuste, employé en Suède, au tannage de cuirs.

SUPPLÉMENT DES ARTICLES OMIS DANS LA LETTRE B.

BACHOU, s. m. (*Boyaudier.*) Espèce de hotte ou de vaisseau de bois, large par le haut, & qui va en étrécissant, dans lequel les boyaudiers portoient les boyaux de la boucherie dans leurs atteliers.

BAGUETTE, s. f. (*Corroierie.*) Bâton ou perche sur laquelle les corroyeurs étendent leurs cuirs, pour les faire sécher, toutes les fois qu'ils ont été foulés à l'eau.

BAGUETTE, (*Hongroierie.*) Outil de bois assez long & rond, mais qui diminue en grosseur en allant du milieu à chacune des extrémités; les hongroyeurs s'en servent pour unir & applanir leurs cuirs, en les roulant dessus avec le pied.

BAIGNOIRE, s. f. (*Hongroierie.*) Poële dans laquelle on fait chauffer l'eau d'alun & le suif, employés dans la préparation des cuirs.

BALEINE, s. f. (*Peaux & cuirs*) Les excréments de la baleine ressemblent assez au vermillon un peu humecté; ils n'ont aucune mauvaise odeur. Il y a des gens qui les recherchent, parce qu'ils teignent d'un joli rouge, & cette couleur est assez durable sur la toile. L'huile qu'on tire de la baleine s'emploie dans les arts à la préparation des laines, des *peaux & cuirs*, dans la fabrication des savons, &c.

BANETTE, s. f. (*Peaux & cuirs.*) C'est un terme usité parmi les *boucaniers françois*, pour signifier un certain nombre de peaux de taureaux, bouvarts, vaches, &. La *bannette* contient un ou deux taureaux, ou un taureau & deux vaches, ou quatre vaches, ou trois bouvarts, autrement trois jeunes taureaux. On appelle ces cuisr *bannettes*, à cause de la manière dont ils sont pliés.

BARDE ou PANNEAU, (*Sellier.*) Longue selle qui n'a ni fer, ni bois, ni arçons, & qui est faite de grosse toile piquée & bourrée.

BARDELLE, s. f. (*Sellier.*) Selle faite de toile & de paille, en forme de selle à piquer.

BARRE, s. f. (*Ceinturier.*) C'est une bande de cuir, ou autre étoffe qui va diagonalement du bout du ceinturon d'épée jusqu'aux pendans, auxquels il est attaché, afin de les te-

nir de maniere qu'ils ne puissent aller ni à droite ni à gauche.

BAT, s. m. (*Sellier.*) Selle grossière qu'on met sur le dos des bêtes de somme.

BATEUIL, s. m. (*Sellier.*) Partie du harnois des ânes & des mulets, ou autres bêtes de somme qui leur bat sur la crouppe.

BATIER, s. m. (*Sellier.*) Ouvrier qui fait & vend des bâts de mulets & autres bêtes de somme.

BATON *à gant*, (*Gantier.*) Retournoir ou tourne-gant, morceau de bois fait en forme de fuseau long, dont les *gantiers* se servent dans la fabrique de leurs gants. Ils sont ordinairement doubles quand on s'en sert.

Batonner un gant ou *renformer un gant*, c'est après l'avoir fini, l'élargir sur le renformoir avec des *bâtons à gant*, afin de lui donner plus de forme.

BATTES, s. f. (*Sellier.*) Les *battes* sont des parties d'une selle à piquer élevées sur les arçons, sur le devant & le derrière, afin que le cavalier se tienne ferme, & que les secousses du cheval ne l'ébranlent point : ordinairement les selles n'ont point de *battes* de derrière. On dit *chausser une batte*, pour dire qu'on met le liège de la selle dans la *batte*, afin de tenir la *batte* en état. Le mot de *liège* vient de ce qu'autrefois cette partie de la selle étoit de liège ; car aujourd'hui elle est de bois.

BAUDE, s. f. (*Sellier, bourrelier.*) On nomme *baudes* d'une selle, deux pièces de fer plates, larges de trois doigts, clouées aux arçons pour la tenir en état.

BISQUAINS, s. f. pl. (*Peaux & cuirs.*) Peaux de moutons garnies de leur laine, qui ont été passées & préparées chez les mégissiers. C'est avec ces peaux que les bourreliers font des couvertures aux colliers des chevaux de tirage.

BISSAC, s. m. (*Peaussier.*) Sac double & tout d'une pièce, qui a une ouverture par le milieu, & fermé par les deux bouts, ensorte qu'il forme un double sac. *Les bissacs* se peuvent mettre à l'arçon de la selle. Les paysans portent sur l'épaule un *bisac* pour les nécessités de leur voyage. Il ne diffère de la besace, qu'en ce qu'il est plus petit ; & est fait ordinairement de cuir.

BIZÉ *à deux têtes*, s. m. (*Cordonnier.*) Outil de buis qui sert à régler la trépointe du derrière du soulier.

BIZEGLE, s. m. (*Cordonnier.*) Morceau de buis qui sert à lisser le devant des semelles.

C.

CABRIOLET, (*Cordonnerie.*) Espèce de forme d'usage dans la pratique de l'art.

CABRON, s. m. (*Peaux & Cuirs.*) Peau de jeune chèvre ou cabrit.

CACHE-NEZ, (*Sellier.*) La partie de la bride qui passe sur le nez du cheval.

CAGE ou DENTIER. (*Voyez* DENTIER.)

CAHIER, (*Reliure.*) Chaque feuille d'impression pliée, n'importe le format, forme un *cahier*, si ce n'est quelquefois l'in-folio dont on fait le *cahier* de deux, trois ou quatre feuilles ; & les très-petits formats dont on fait plusieurs *cahiers* d'une seule feuille. (*Voyez* FEUILLETON.)

CAILLEBOTIN, (*Cordonnerie.*) Corbeille ou espèce de panier à mettre les pelottons de fils dont se sert l'ouvrier.

CAISSE, (*Tambour.*) La partie, le cerceau de bois ou de cuivre, sur lequel sont arrêtées & tendues les peaux. (*Voyez* TAMBOUR.)

CALANDRES, (*Peaux & Cuirs.*) Nom générique de divers insectes qui attaquent les peaux en différens tems, en différens états, & de plusieurs manières.

CALCONNIER. (*V.* PEAUSSERIE, PEAUSSIER.)

CALIGA, Chaussure antique.

CALLÉE, *Cuirs de Callée.* Ce sont, dit-on, d'excellens cuirs de Barbarie, dont les Tagrains & les Andalous font un grand usage.

* CALOTTE, CALOTTIER. Cet art fait partie de celui du *boursier.* (*Voyez* en la description, *Tome premier* de ce DICTIONNAIRE.)

Les *calottes* se font en *maroquin en-croute*, & servent à couvrir, suivant leur étendue, une partie plus ou moins grande de la tête. Le *calottier* fait & vend les *calottes*.

CALOTTE, (*Calottier.*) Ce fut un vêtement de la tête, qui, dans sa grandeur, devint un monument de cafardise, & dans sa réduction, un monument de freluqueterie cléricale : les prêtres réguliers ont conservé la *calotte* d'étoffe, les séculiers la portent fort petite, en maroquin noir, bien verni, bien luisant, & l'enchassent dans une chevelure bien peignée, bien frisée & poudrée à blanc. Tel fut le costume épiscopal, presbytérial, canonial, clérical, &c. jusqu'au moment de la révolution françoise, laquelle, remettant tout le monde à sa place, doit ramener des mœurs plus simples & plus pures même chez les prêtres.

Si l'on veut l'histoire de la *calotte*, on la trouvera dans le *dictionnaire du commerce* de M. Baudeau, qui, successivement régulier & séculier, en portat sans doute de différentes dimensions. Cet auteur, à propos de *calotte*, dans son *dictionnaire du commerce*, nous parle de la mort de Charles I[er]., de *l'attentat des Anglois*, de Nostrodamus, de ses ceinturiers, quoique rien de cela n'ait rapport au commerce. Il disserte sur un quatrain, vraiment *calottin*, qu'il rapporte, comme un ouvrage supposé, ne se trouvant dans aucun des recueils des fameuses prophéties de Nostradamus. Et la chose, & le lieu, & la forme, & le fond fourniroient infiniment plus à la composition d'un brevet d'officier dans le régiment de la *calotte*, qu'à un article du *dictionnaire du commerce*.

CAMBRER, v. a. (*Relieur.*) *Cambrer un livre en terme de relieur*, c'est le prendre à moitié avec les deux mains, & courber un peu les pointes des cartons en dedans pour lui donner une meilleure forme. *Cambrer* est la dernière façon qu'on donne à un livre relié

CAMBRILLON, (*Cordonnerie.*) Pièce de cuir de vache, placé entre la boîte du talon de bois & la premiàre semelle.

CAMBRURE, (*Cordonnerie.*) Espace entre l'endroit où la semelle cesse de toucher à terre, jusqu'à celui où le talon commence.

CAMELOTTE, s. f. (*Relieur.*) *La reliure à la camelotte*, est d'usage pour les livres d'un prix très-modique; on coud le livre à deux nerfs seulement, on le passe en carton commun & mince; on ne met que du papier sur le dos, & tout le reste se finit grossièrement.

CANASTRE, s. m. (*Peaux & Cuirs.*) Sorte de coffre de cuir semblable à nos manequins, fait de peaux de bœufs qui sont seches, dont les espagnols se servent aux Indes.

CANEPIN, s. m. Pellicule très-mince que les *mégissiers*, *peaussiers*, *gantiers*, lèvent de dessus les peaux de chevreau, de mouton, d'agneau. On en fait des gants de curiosité, à renfermer dans une coquille de noix, des éventails; les couteliers, les chirurgiens s'en servent pour essuyer les lames fines, les tranchants délicats, les lancettes, &c.

CANEPIN, s. m. (*Mégisserie.*) C'est la fleur du cuir, levée en pellicule très-mince. On l'appelle aussi *cuir de poule*.

CANEPIN, (*Parcheminerie.*) Pellicule très-fine dont, en quelques endroits, on couvre les mouches appliquées sur le parchemin.

CAPARAÇON, s. m. (*Sellier.*) Couverture qu'on met sur les chevaux. Les *caparaçons* ordinaires sont d'une simple toile ou treilis; ceux des chevaux de main, sont de drap, ornés & chargés des armes ou des chiffres du maître. Les *caparancnns* des anciens gendarmes étoient de riches housses.

CARRÉ *de cuir.* (*Tannerie.*) Morceaux de cuir fort, coupés en *carré*, & que les tanneurs vendent ainsi. On les appelle aussi, à cause de de leur forme, *tableaux de cuir*.

CARRELET, (*Cordonnerie.*) Espèce d'aiguille.

CARRELET à *renverser* est une espèce d'agui le qui sert au cordonnier à faire la trépointe du derrière du soulier ; elle est un peu coudée, aulieu que le *carrelet* à coudre les ailettes aux empeignes est droit.

CARRELURE. s. f. (*savetier.*) ne se dit plus que des semelles neuves qu'on met à de vieux souliers & à de veilles bottes.

CARLOCK, *Colle de poisson*, qu'on tire d'Archangel. On prétend que c'est la meilleure dont on puisse user pour éclaircir le vin.

CARROSSE, CARROSSIER, (*Voyez* SELLIER-CARROSSIER, pour tout ce qui est de son travail, tout ce qui est de *peau* & *cuir*, & de leur emploi.

CARTISANNE, s. f. Morceau de velin, recouvert de soie, d'or ou d'argent, & dont on se sert dans la *broderie* ou autres ouvrages de mode. Je ne parle ici de la *cartisanne* qu'à cause

du fond de la matière qui en prend déjà le nom.

CARTONS. (*Reliure.*) Feuillets imprimés à part, pour en remplacer d'autres qu'on veut supprimer.

CARTONS *de moulage.* (*Reliure.*) Etoffe de pâte de chiffons, faite par trituration à la manière du papier; ils servent à former la couverture des livres, & se placent immédiatement au dessous de la peau de ceux qu'on relie en veau, en basanne ou en maroquin; lorsqu'ils ne sont recouverts qu'en papier, on dit que les livres sont *cartonnés*; et on les *cartonne* brochés ou reliés. Ces *cartons* sont désignés par les noms suivants :

Grand aigle ouvert, pour les grands porte-feuilles à estampes, ou très-grands livres.

Grande bible, pour les atlas & grands livres d'église.

Catholicon sans barre, pour les atlas ou grands porte-feuilles.

Petit ais sans barre, pour les grands livres.

Saint Augustin, pour les grands in-folio, ou deux in-quarto.

Grande bible ordinaire, pour les in-folio ordinaires, deux in-quarto, quatre in-octavo, aussi de papier ordinaire.

Catholicon ordinaire, pour quatre in-octavo, ou cinq in-douze.

Petit ais ordinaire, pour un in-quarto, & deux in-octavo.

CASQUES. (*Hongroierie.*) Un cuir *casque* est un cuir *dur & corneux.*

CASSER *les peaux*, (*Corroyerie.*) C'est les ouvrir sur le chevalet avec le *butoir sourd.*

CASTOR f. m. (*Pelleterie, ganterie, chomoiserie.*) Animal dont la peau entière est employée en fourrures par les sauvages. Quant aux habitants des contrées tempérées de l'Europe, ils n'en employent guère que le poil.

On donne aussi, en *chamoiserie & ganterie*, le nom de *castor* aux peaux de chèvres *chamoisées*, quelquefois à celles de veaux, de moutons &c.

CAVESSINE, CAVESSON (*sellier*) Les *cavessines* & les *cavessons* sont des espèces de petites brides, sans mors, auxqueles on donne plus ou moins de complication & d'étendue, suivant leur usage. Aussi dit-on, *cavessine d'écurie, cavessine de main*, soit pour attacher, soit pour conduire un cheval à la main; *cavesson de piliers*, pour attacher un cheval entre deux piliers &c.

* CEINTURE, CEINTURON, CEINTURIER, CEINTURONNIER. (*Voyez* ces mots, & la description de l'art.) On fait des ceintures & des cinturons, comme des *bandoulieres* & des *baudriers*, de plusieurs sortes de peaux, diversement préparées. Le *ceinturon* est composé de la *ceinture*, des *allonges*, du *talon* & du *pendant*. La ceinture entour le corps; les allonges supportent le pendant; le pendant est la partie dans laquelle passe l'épée, & le talon, celle sur laquelle appuie la coquille. A tout cela, on ajoute une *boucle*, un *crochet*, des *anneaux*.

CENDRES *gravelées*, f. f plu. (*chamoiserie*) sel alkali tiré de la lie du vin brûlée. On en emploie la lessive pour dégraisser les peaux.

CENDRES (*parchemerie.*) On les emploie quelquefois, lorsqu'elles peuvent tenir lieu de chaux.

CERCLES (*parchemerie*) servent à étendre les peaux pour les faire sécher.

CERF, f. m. (*chamoiserie*) *peau de cerf.* Elle aproche de celle du *daim*; elle est susceptible d'un fort bon apprêt. Les peaux de *cerfs* des environs de Paris, sont sujettes à être percées par des insectes : ce sont alors des *peaux tannées*.

Elle est employée en vestes, culottes, gants : les selliers, les bourreliers en font aussi usage.

CERF-VOLANT, (*tannerie.*) C'est un nom que les tanneurs & autres artisans qui travaillent aux gros cuirs, donnent aux cuirs tannés à fort-fait, & dont ils ont ôté le ventre.

* CHAGRIN, CHAGRINER, f. m. Peau dure, séche, couverte de petites aspérités, en forme de grains, qui la rendent rude au toucher : & l'ouvrier qui prépare en *chagrin*, qui *chagrine* les peaux qui y sont propres. Le *chagrin* de Tauris, celui du Levant, & des côtes de la Barbarie, passent pour le meilleur.

On fait le *chagrin* en grenant des peaux de chevaux, d'ânes, de mulets &c. Les levantins excellent dans ce genre de fabrication. Nos ouvriers *chagriniers* les imitent avec des peaux de mouton ou de chèvres; mais ces imitations sont bien inférieures au vrai *chagrin*.

Eſt-ce à la nature, eſt-ce à l'art qu'on doit le vrai *chagrin*? Nous l'ignorons encore.

CHAINETTE; (*Relieure.*) Bouts des fils qui arrêtent la couture des livres.

CHAIR, (*Tannerie, corroierie*, & tout art relatif à la préparation des *peaux & cuirs.*) Ce terme eſt employé, dans les attelliers, pour déſigner le côté de la chair de toute peau ou cuir, par oppoſition au côté du poil, qui eſt toujours indiqué, par le mot FLEUR.

CHAIR *de* POULE (*mégiſſerie.*) Se dit quand les peaux ſe grennent à leur ſurface, & que la peau ſe durcit.

CHALEUR. manière dêtre des corps, (*tannerie*) néceſſaire aux *paſſements blancs*, nuiſible aux *paſſements rouges.*

CHAMBALIS, Sorte de cuirs qui viennent du Levant.

CHAMBRER *le ſiège.* (*bourrelier.*) *Voyez* SELETTE.

CHAMBRIERE. (*Fouet*) Elle tient le milieu entre le fouet de caroſſe & le fouet de poſte; c'eſt le fouet de la *maquignonerie.*

CHAMOIS, ſ. m. (*Chamoiſerie.*) La peau du *chamois*, préparée & paſſée en huile, eſt d'un excellent uſage en culottes, en bas, en gants, &c. mais on *chamoiſe* la peaude bouc, de chèvre, de mouton, & on l'emploie également en culottes, en bas, en gants, &c. Elle dure moins; mais elle coute moins.

Il eſt plus que probable que c'eſt le travail de la peau de cet animal qui a donné le nom à *l'art*, & que toutes les autres peaux qu'on travaille en *chamoiſerie*, le ſont à l'imitation de celle du *chamois.*

* CHAMOISERIE, CHAMOISEUR. (*Voyez* la deſcription de cet *art*).

CHAMOISEUR, ſ. m. Artiſte qui exerce l'art de la *chamoiſerie.*

CHANFREIN. ſ. m. (*ſellier.*) Les ſelliers appellent ainſi les pièces de cuirs ou d'étoffe qui couvrent le chanfrein du cheval, c'eſt-à-dire la partie du devant de la tête depuis le deſſous des oreilles juſqu'à la bouche.

CHANSSIURE, (*corroierie*) On appelle ainſi le ſuif qui s'amaſſe, ou la moiſiſſure qui ſe forme ſur les cuirs.

CHAPE, (*Ceinturonnier.*) Morceaux de cuir qui ſoutiennent, dans un baudrier, les boucles de devant, & celles du remontant.

CHAPERON. (*Sellier-bourrelier.*) (*Voyez* PIÈCE.)

CHAPONS. (*Chamoiſerie.*) Belles peaux de boucs, qui pèſent cent livres la douzaine.

CHAPONNER, v. act. (*Hongroyerie.*) C'eſt couper les oreilles aux cuirs, avant de les travailler.

CHARGE ou LONGE, (*Fouet.*) Peau découpée en lanières, & treſſée, pour mettre au bout du manche ou de la verge des fouets. On en fait en chanvre cordé ou treſſé, pour les fouets les plus communs.

CHARGE, (porte-) (*Fouet.*) Boucle de pau ou cuir, attachée au bout du maenche, & on s'attache la *charge* ou *longe.* (*Voyez* CHARGE.)

CHARGER, v. act. (*mégiſſier, corroyeur.*) C'eſt appliquer quelques ingrédiens aux cuirs, aux peaux, dans le cours de leur préparation; & comme l'ouvrage eſt ordinairement d'autant meilleur qu'il a pris ou qu'on lui a donné une plus forte doſe d'ingrédient, on doit *charger.* Ainſi les corroyeurs *chargent* de ſuif ou graiſſe.

CHARTREUX, ſ. m. pl. (*Pelleterie.*) Sorte de *chat* dont le poil eſt d'un gris cendré, & de la peau duquel on fait une bonne fourrure.

CHASSE *de panneau*, (*Bourrelier.*) Excédent du devant & du derrière des courbes, du *panneau* d'un bât.

CHAT, (*Pelleterie.*) Animal domeſtique ou ſauvage, décrit par tous les auteurs, connu de tout le monde, & dont la peau s'emploie fréquemment en fourrure. Le *chat-cervier*, le *chat-pard*, le *chat-tigré* ſont différents du *chat* ordinaire, quoiqu'ils s'en rapprochent par des caractères très-marqués, mais ils ont tant de rapports les uns aux autres que les auteurs, fort peu d'accordentre eux, moins encore ſur ces articles que ſur beaucoup d'autres, les confondent ſouvent. Peut-être en effet ne ſont-ils tous que le même animal, dont la peau fait une belle & bonne fourrure.

CHATEIGNE, (*Corroierie.*) Tête d'un cuir.

CHAUDRON. (*Boyaudier.*) Baquet de bois, cerclé de fer, dans lequel on met *amortir* les boyaux.

CHAUDRON, *chez les bottiers*, c'eſt une genouillère auſſi haute en dedans qu'en dehors, & qui par ſon égale profondeur reſſemble aſſez à un *chaudron*.

CHAUSSE-PIED. ſ. m. (*Cordonnier.*) Morceau de cuir de veau paſſé en poil, dont on ſe ſert pour ſe chauſſer, ou faire entrer ſes ſouliers.

CHAUSSER *les panneaux*. (*Sellier.*) Faire entrer les pointes des arçons dans les petites poches, comme ſont les deſſus du *panneau*.

CHAUSSONS, ſ. m. pl. (*Cordonnier.*) On fait généralement les *chauſſons* en toile, quelquefois on les tricotte : on en fait ainſi en fil, en coton, en laine; mais on fait auſſi des *chauſſons* de peau, ou de cuir très-doux, qu'on met dans le ſoulier. pour ſe garantir les pieds de l'humidité.

On en fait pour l'eſcrime, Pour le jeu de paume, pour les femmes, pour mettre dans des ſouliers, dans des bottes.

CHAUX, ſ. f. Pierre calcaire, calcinée, éteinte, employée dans différentes préparations de *peaux et cuirs* avec beaucoup de ſuccès, lorſque c'eſt avec précaution et ménagements.

CHAUX, (*Parcheminerie.*) Elle eſt d'un grand uſage dans cet art.

CHAUX CRUE (*Parcheminerie.*) Expreſſion dont on ſe ſert pour déſigner un défaut du parchemin.

CHAUX (mettre en.) Dans le plain de *chaux*: *chaux* du plain &c.

CHEGROS ou LIGNEUL, ſ. m. Gros fil de chanvre, compoſé de pluſieurs fils, & enduit de poix, avec lequel les ouvriers, qui travaillent en gros cuir, couſent leurs ouvrages.

CHÊNE, ſ. m. (*Tannerie*) On fait un grand uſage de *l'écorce de chêne*, dans la préparation des cuirs; on pourroit y employer avec ſuccès la ſciure du même bois, ſes bourgeons en ſève, &c.

CHEVAL, ſ. m. *Peau ou cuir de cheval*. De quelque manière qu'il ſoit apprêté, il eſt toujours très-inférieur au cuir de bœuf, quoiqu'on l'emploie ſouvent aux mêmes uſages. (*Voyez* le traité de la TANNERIE.)

CHEVALET, ſ. m. Sorte de banc élevé, tantôt horizontal, tantôt incliné ſur lequel on dépoſe, on travaille les peaux dans la plupart des atteliers de leurs divers genres d'apprêts.

CHEVALET, ſ. m. (*Mégiſſerie.*) Pièce de bois, arrondie par deſſus, qui ſert à *écharner*.

CHEVALET *à bater*, *à droyer*. (*Corroierie.*)

CHEVILLES *à talons*. (*Cordonnerie.*) *Chevilles* de bois pour tenir enſemble les différents morceaux de cuir qu'on joints enſemble pour former le talon.

CHEVILLETTE, ſ. f. (*Relieur.*) petit morceau de cuivre.

CHEVILLE, ſ. f. (*Relieur.*) Boulon de fer.

CHÈVRE, CHEVREAU, CHEVROTIN, la mère, le petit & le très-petit. Tous ces animaux ſont ici conſidérés relativement à leur *peau*, qui s'apprête, celle de la *chèvre*, par les *maroquiniers*, les *parcheminiers* & les *chamoiſeurs* : les autres, par ces derniers, & par les *mégiſſiers*. La plus grande partie des peaux de *chevreau* ſe conſomme par les *gantiers*.

Il s'apprête & s'emploie beaucoup de *peaux de chèvres*, auxquelles on donne auſſi le nom de *caſtor*.

La toiſon, c'eſt-à-dire, la peau avec ſon poil des *chèvres d'angora* s'emploie en pelleterie, principalement en manchons : la mode en paſſe.

CHEVREUIL, ſ. m. (*Chamoiſerie.*) Sa peau approche de celle du *daim*.

CHEVROTIN, ſ. m. (*Peaux et cuirs.*) Peau de chevreau.

CHICAKOIS, CHIKAQUOIS, (*Pelleterie.*) Animal d'Amérique, connu ſous ce nom par les pelletiers, nullement par les naturaliſtes. On croit que c'eſt le *puant*. On ne le trouve qu'en Amérique; il a une odeur forte & déſagréable. On en conſomme la fourrure principalement en Pologne.

Eſt-ce l'*opoſſum*, *le philander*, *le sarigue*, *&c.* l'une des eſpeces de *didelphis?* Eſt-ce le *putois rayé?* L'une des eſpeces de *viverra?* Les pelletiers, chez qui cet animal n'eſt pas commun, les ſeuls qui lui donnent le nom de *chicakois*, ne le connoiſſent d'ailleurs que ſous le nom de *puant*, parcequ'il a en effet une odeur très-fortes & très-déſacréable que conſerve ſa peau, plus ou moins, quel qu'apprès qu'on lui donne.

Quant

Quant au premier, on lit dans Bomare : « Vosmaer prétend, contre le sentiment de « Buffon, que le philander ou didelphe, existe « aussi bien en Asie qu'en Amérique ; & « Pallas affirme aussi qu'il s'en trouve aux « Moluques, & au Cap de Bonne-Espérance.

Et dans Erxleben : « *abondat in Virginis t Louisiana, Mexies, Brasilia, Peru ; nec noc India Orientali, male id negente Buffonio.*

Quant au second, les français le font trouver dans tous le continent de l'Amérique ; et Erxleben, seulement *in America septentrionali.*

Comme nous n'avons pu trouver de dépouilles de cet animal, chez les pelletiers, nous en sommes à éclaircir ce point, ou plutôt cette question : à quel animal appartient la peau connue chez les pelletiers, sous le nom de *Chicakois.*

CHIEN, s. m. (*Chamoiserie, Mégisserie, Pelleterie.*) On apprête la *peau de chien* de bien des manières ; & nous avons vu qu'il est beaucoup de pays, où l'on en fait un grand usage en *pelleterie.*

CHIEN-DE-MER, s. m. (*Gainier.*) gros poisson dont la peau, d'un grain rude, est beaucoup employée par les *gainiers.*

CHIEN-DE-MER. (*Voyez* ROUSSETTE.)

CHINCHILLAS, (*Pelleterie.*) Ce mot est espagnol. (*Voyez* DOBUZER.)

CHIPAGE, (*Tannerie.*) Sorte de préparation que les *tanneurs* donnent à certaines peaux.

CHIPPER. (*Voyez* AUVERGNER.)

CHIQUET, (*Cordonnerie.*) Morceau de cuir fort, placé entre les allonges & les bouts de talon.

CIRE *à poisser le fil gros*, (*Cordonnerie.*) Mélange de résine & de suif.

CIRE *à l'allemande*, *blanche*, *jaune*, de *bottier*, &c. divers mélanges de *cire* & de quelques matières colorantes & autres.

CLAIRVOISÉES, adj. (*Chamoiserie.*) On dit que des peaux sont *clairvoisées*, quand elles sont trop minces & transparentes.

CLAN ou GLAND, s. m. (*Parcheminier.*) Morceau de bois qui sert à arrêter sur la herse, les peaux qu'on travaille en *parchemin.*

CLAQUES, s. f. plur. (*Cordonnier.*) Especes de pantoufles, ou sorte de seconde chaussure en cuir, que les hommes & les femmes prennent pour garantir la première de la boue & de l'humidité.

CLAVELÉE. (*Parcheminerie.*) Maladie du mouton qui rend le parchemin qu'on fait de sa peau, tellement taché, qu'il ne sauroit acquerir de la blancheur.

CLEF *de la forme brisée.* (*Cordonnerie.*) Celle des trois parties de la forme brisée, que l'on enfonce entre les deux autres.

CLOUS *à brocher*, *à monter*, *à talons.* (*Cordonnerie.*) *Clous* de différentes formes qui servent à contenir le cuir pour le disposer convenablement & le coudre aisément.

CLOUS *à trois têtes.* (*Cordonnier.*) Longs *clous* dont se servent les cordonniers pour tenir serrées les unes contre les autres, les différentes pièces de cuir qui composent le talon du soulier, jusqu'à ce que ce talon soit cousu ou chevillé. La division en trois parties de la tête de ces *clous*, est formée par deux rainures dont l'objet est d'y faire mordre les tenailles pour la facilité de retirer le *clou* quand le talon est chevillé ou cousu.

Les *clous à sellier* qui servent à monter, joindre & serrer les cuirs sur le bois des voitures, ressemblent à ceux du cordonnier, mais ils sont moins longs.

COEFFER *la tranche-file.* (*Reliure.*) Rabattre le cuir sur la *tranche-file*, avec le plat du plioir.

COFFRES, COFFRETIERS. s. m. pl. Beaucoup de *coffres* comme les *malles*, sont recouverts en peau ou cuir. (*Voyez* MALLE, MALLETIER.)

COFFRE, s. m. (*Layetier.*) Caisse de bois couverte de *cuir.*

COFFRET, s. m. (*Cordonnier.*) Rond de bois sur lequel les cordonniers coupent leurs empeignes.

COFFRETIER, s. m. Artisan qui fait les coffres & malles.

COGNER, v. act. (*Relieur.*) Cogner les cahiers d'un livre, c'est frapper sur chaque coin du carton d'un livre pour redresser ces coins s'ils sont rebroussés.

COIN, s. m. (*Relieur.*) Petit ornement autour des bouquets qui sont sur le dos des livres reliés ; il se dit aussi du petit fer triangulaire, ou de

l'outil de cuivre de même forme, qui, avec un manche de bois, sert à pousser les coins sur les dos des livres.

COINS *de bois*, (*Cordonnerie.*) On les met sous les *hausses* au coup-de-pied. (*Voyez* HAUSSES.)

COLLATIONNEMENT, COLLATIONNER, (*Reliûre.*) Lorsque les feuilles d'un livre sont pliées & assemblées, on les repasse en remarquant la réclame & les lettres ou signatures, ou les chiffres du haut des pages : cela s'appelle *collationner* : *le collationnement.*

* COLLE, substance tenace & gluante, composée des parties fibreuses ou tendineuses des animaux, mises en dissolution ; ou de la partie farineuse délayée & cuite en consistance de pâte claire, de divers grains & fruits.

Ainsi, on fait de la *colle* de la peau des animaux, des rognures, ratures de ces peaux, des fibres & tendons, &c.

On en fait des pellicules, vessicules & cartilages des poissons ; on en fait de farines, de grains, de marrons ; on en fait même avec du fromage.

Suivant la qualité de la *colle*, son effet, son usage, la matière dont elle est composée, la manière dont elle est traitée, on la nomme *colle forte*, *colle d'Angleterre*, *colle de Flandre*, *colle à bouche*, *colle de gants & de parchemin*, *colle de poisson*, *colle de farine*, &c.

L'usage de la *colle* est de consolider l'union de différentes parties ; d'où l'on juge qu'elle doit être employée dans une infinité d'arts. Aussi en est-il peu qui n'en fasse usage, sur-tout ceux qui ont pour objet de façonner les matières végétales ou animales ; on l'emploie même sur la pierre & sur le marbre, pour la formation des stucs, &c.

COLLE *de brochette.* (*Mégisserie, parcheminerie.*) Colle faite de rognures de mégisseries, de parchemin.

COLLERON, (*Bourrelier.*) La partie du harnois des chevaux de fourgons, laquelle passe sur le col du porteur, & sert à tenir le timon.

COLLETIN, s. m. Espece de collet de cuir, que les pélerins de Saint-Jacques portent sur les épaules, & auquel ils attachent leurs coquilles.

COLLETS *d'une peau*, (*Mégisserie, parcheminerie.*) Ce sont les parties qui répondent aux épaules.

COLLETS *de buffle*, s. m. Gilet ou juste-au corps, sans manches & sans poches, fait de *peau de buffle*, dont on se sert dans la cavalerie.

COLOMBE. (*Gainier.*) Outil servant à unir & rabotter le bois des gros ouvrages.

COLLIER, (*Sellier.*) La partie d'un harnois de cheval de tirage ; c'est à cette partie, qui entoure le cou, & qui fait tirer principalement des épaules, que sont attachés les traits d'attelage. Là où les bœufs tirent au *collier*, il est brisé, sans quoi les cornes s'opposeroient à son passage par la tête.

COLLIER *de sonnaille*, (*Sellier.*) Espece de de collier de mulet de charge, garni de sonnaille.

COMPAS. (*Gainier.*) On a diverses sortes de *compas* dans cet art,

COMPAS *simple*,

COMPAS *d'épaisseur*,

COMPAS *à pointes changeantes*,

COMPAS *à quart de cercle*,

COMPAS *à pointes camuses*,

COMPAS, s. m. (*Cordonnerie*) Instrument de bois, à coulisses, marqué de plusieurs divisions & servant au cordonnier à prendre la mesure du pied qu'il doit chausser. Les gainiers ont aussi leurs compas, un droit & un courbe, pour la mesure de leurs ouvrages.

COMPAS D'ARCONNIER, (*sellier*) Il est de bois, particulier à cet art, & sert à prendre la mesure sur le dos de l'animal. *Voyez* ARCONS.

COMPAS *à verge*, (*Criblier*) instrument avec lequel on trace les cribles pour les percer ; avec lesquels on conduit le *perce ronde.*

COMPASSER un livre, signifie pour les relieurs, mesurer *un livre* avec le compas afin de le bien rogner.

CONFIRE, v. act. (*Chamoiseur.*) Donner une certaine préparation aux peaux avec de l'eau, du sel, de la farine ; & autres choses, dans une cuve appellée *confit.* Le *confit* de chien est une bouillie faite avec les excréments de cet animal.

CONFIT, s. m. (*Chamoiserie, mégisserie.*) Mélange d'eau & de son, où l'on met tremper les peaux, un ou deux jours plus ou moins.

CONTRE-FORTS, f. m. p. (*Bottier & cordonnier.*) pièces que l'on coud par la tige, pour rendre la botte plus forte; les cordonniers appellent aussi *contre-forts* les pièces de cuir épais qu'ils cousent derrière & en dedans les quartiers des souliers d'un enfant, pour les empêcher d'être acculés.

CONTRE-SANGLES, & *contre-sanglon*, f. m. (*Sellier.*) petites courroies de cuir assujetties avec des clous aux arçons de la selle, pour y attacher les sangles d'un cheval ou autre bête de somme.

CONTRE-SOMMIER, f. m. (parcheminerie). Peau de parchemin en cosse, ainsi nommée de ce que l'ouvrier qui rature le parchemin avec le fer, place cette peau entre son parchemin & le sommier.

CORDES, (*pour les relieurs*,) Sont des ficelles de diverses grosseurs qui servent à faire les nervures des livres.

CORDE *à boyau*, (*Boyaudier.*) Corps long flexible & résistant, formé de parties de boyaux mis en filets, tortillés & unis avec la prêle.

CORDES *de nerfs*. (*Boyaudier.*) Cordes faites de tendons, de ligaments, battus, filés, tordus.

CORDON, f. m. (*Pelleterie.*) On donne ce nom à un certain nombre de queues de martes zibelines ou d'autres animaux, enfilées au nombre de quatorze ou seize, sur une longueur de demi-aune pour les petites, & d'un plus grand nombre de queues & de plus de longueur pour les grandes.

CORDONNERIE, f. f. L'art de faire des souliers ou autres chaussures, & le lieu où on les expose en vente.

* CORDONNIER *d'hommes, de femmes, d'enfans. cordonnier bottier.* Celui qui fait des souliers, des bottes. (*Voyez* L'ART.)

CORDOUANS, f. m. Espéce de cuir qui vient de Cordoue, on l'appelle aussi faux maroquin, il est de cuir de chèvre passé au tan, à la différence du maroquin qui est passé en galle.

CORDOUANNIER, f. m. Ouvrier qui prépare le *cordouant*.

CORNE ou *crudité des cuirs*. (*Tanneur.*) Raie blanche qui paroît à la tranche du cuir tanné lorsqu'on le fend par le milieu & qui fait connoître que les cuirs n'ont pas pris assez de nourriture dans le tan.

CORNÉ. adj. (*chamoiserie.*) Une peau en apprêt, surprise par le hâle, devenue dure & roide dans l'intérieur, est un *cuir corné*.

CORNE *à lisser*, (*Bourrelier.*) Morceau de *corne* de cerf fort unie dont se servent les bourreliers pour polir & lisser leurs ouvrages.

CORROMPRE *à la pomelle*. (*Corroierie.*) C'est travailler les peaux à la *pomelle* du côté de chair.

CORROYEUR, *corroyer*, *corroierie*. L'artiste, l'exercice de l'art, l'art lui-même, soit qu'on en considère l'exercice, soit qu'on ne veuille parler que du lieu où l'art s'exerce.

CORROYER, v. act. (*corroierie*). C'est donner la dernière préparation au cuir après qu'il est sorti de la tannerie.

CORROYEUR, f. m. Ouvrier qui corroie les cuirs & leur donne la préparation nécessaire pour les mettre en œuvre.

COSSE. (*Parchemerie.*) *Voyez* RATURE.

COTHURNE, chaussure antique des acteurs tragiques.

COUCHE, f. f. (*Tanneur.*) Ce sont quatre ou cinq cuirs qu'on met sur le chevalet pour être quiossés, c'est-à-dire, pour en faire sortir la grosse ordure avec la quiosse. *Faire une couche.*

Faire une couche, pour les parcheminiers, c'est étendre le parchemin sur la pierre à poncer.

COUCHER *l'or*, v. a. (*Reliure.*) L'appliquer sur la tranche d'un livre, ou des plats de la couverture où l'on veut mettre des dentelles.

COUCHE-POINT, (*Cordonnerie.*) Morceau de cuir qui entre dans la composition du soulier.

COUCHER *sur le point*. (*Cordonnerie.*) Frapper à petits coups sur l'épaisseur de tous les cuirs qui composent le talon.

COUCHOIR, f. m. (*Reliure.*) Instrument qui sert à appliquer l'or en feuille sur les livres; il y en a de deux sortes, l'un pour les bords, & l'autre pour les armes

COUDRE, v. a. (*Cordonnier, bourrelier, relieur, &c.*) Joindre, assembler deux ou plusieurs choses avec du fil, ou quelque chose

de ſemblable, au moyen d'une aiguille, ou autre inſtrument qui ſoit analogue à l'aiguille. Les cordonniers & les bourreliers couſent les cuirs avec les alênes.

COUDREMENT, ſ. m. (*Tanneur.*) *Mettre les cuirs en coudrement*, les étendre dans la cuve où il y a de l'eau chaude & du tan, pour leur donner le grain.

Mettre en coudrement pour les *maroquiniers*, c'eſt jetter les peaux dans une cuve d'eau, dans laquelle il y a de la noix de galle blanche et pulvériſée. Les *chamoiſeurs donnent le coudrement*, lorſqu'ils mettent les peaux dans les baquets cinquante par cinquante.

COUDRER en tannerie, c'eſt braſſer les cuirs, ou les remuer.

COULISSE, ſ. f. (*Bottier.*) Rainure qui règne intérieurement au long de la forme briſée de l'embouchoir, pour recevoir la clef qui doit écarter ſes deux parties.

COUPE, (*Chamoiſerie.*) C'eſt la *pile*, *l'auge*, la pièce de bois creuſe, dans laquelle ſe foulent les peaux. (*Voyez* la deſcription du *moulin*, dans *l'art.*)

COUPE-QUEUE, ſ. m. (*Mégiſſerie.*) Inſtrument, formé le plus ſouvent d'une moitié de vieilles forces qui ſe ſont caſſées par l'anneau, & qui ſert aux mégiſſiers à couper les queues des peaux qu'on doit paſſer en mégie.

COUPER *les cahiers*, (*Reliure.*) C'eſt en ſéparer la totalité, pour la battre par parties, (*Voyez* BATTRE LES FEUILLES.)

COUPER *le grain*, v. a. (*Corroierie.*) Former ſur la ſuperficie du cuir qu'on corroie, du côté de la fleur, ces petites traces entrecoupées de tous ſens, à angles inégaux, que l'on voit ſur les veaux & vaches ; ce qui fait une eſpece de grain.

COUPER *à la planche*, (*Parcheminerie.*) Cerner une peau tout autour avec un couteau ordinaire, après l'avoir appliqué ſur un modèle.

COUPHERE, (*Bourrelier.*) Sorte de couture qu'on emploie pour tenir enſemble les attelles d'un collier.

COUPLINE. (*Bourrelier.*) Nœud double de *coupline*, *coupline d'en haut*, *coupline d'en bas* : nœud de courroie ou de lanière, ſitué en tel ou tel endroit, fait de telle manière.

COURROIE. (*Sellier.*) Bande de cuir, dont l'un des bouts eſt percé d'une ſuite de trous, à la ſuite les uns des autres ; & à l'autre bout, eſt communément une boucle. Preſque toutes les courroies, plus ou moins longues, larges & fortes, ont un nom additionnel, qui indique l'uſage auquel chacune eſt deſtinée. On trouvera ces noms dans l'art même. Il eſt une infinité d'autres noms, d'autres mots, d'autres expreſſions ſi communes, ſi faciles à entendre, ſi inutiles, que nous n'en groſſirons pas ce vocabulaire, déjà bien long, à mon avis, pour ce qu'il contient, quoique bien court, pour le travail exceſſivement long & plus ennuieux encore qu'il m'a donné.

COURROIES, ſ. f. (*Bourrelier.*) Bandes de cuir plus ou moins longues ou larges, dont les ſelliers & les bourreliers ſe ſervent pour attacher entre elles certaines parties de leurs ouvrages.

COURROIE. [Ajouter aux raiſons que j'ai données, de ne pas augmenter ce vocabulaire d'une infinité de mots d'uſage, dans les arts dont j'ai donné la deſcription.] Que les objets ſont repréſentés dans les planches, que leurs noms ſont rapportés dans l'explication de ces planches, que leurs uſages ſont décrits dans le texte, ainſi que la forme des uns, la fabrication des autres, la définition de tous.

COURROIES *de malle*, Elles ſervent à attacher les malles ſur le bât ou ſur une voiture. Elles ſont plus larges & plus fortes que les courroies ordinaires.

COURT, (*Chamoiſerie.*) Laine qui ſe tire de toiſons, long-temps avant ſa croiſſance ordinaire, ou peu après que l'animal a été tondu.

COURS-COTÉS, (*Bourrelier.*) Ce ſont les deux parties qu'on voit attachées au porte-mords & au-deſſus de la tête.

COURBET, ſ. m. (*Bourrelier.*) Partie d'un bât de mulet, placée en forme d'arcade ſur les aubes.

COUSOIR, (*Reliure.*) Petit métier à pieds, ou ſans pieds, ſur lequel on coud les livres.

COUSSINETS, (*Sellier.*) Cuir doublé de toile & rembouré, qu'on place derrière la selle, pour y attacher dessus & supporter le manteau, un porte-manteau, une personne en croupe. On fait les *coussinets* plus ou moins grands, plus ou moins rembourés, doubles, simples, suivant l'usage auquel on les destine. Le *coussinet à flanc* ou *garde-flanc* est un *coussinet* ordinaire, auquel on ajoute deux ailes.

COUSSINET, s. m. (*Bottier.*) Petit sac rempli de crin & piqué, qui se met dans les genouillières des bottes, pour prévenir l'incommodité qu'elles pourroient causer.

COUTEAU *à écharner.* (*Chamoiserie.*) Il est fait comme une *plane.*

COUTEAU, (*Parcheminerie.*) *Couteau de rivière* ou *couteau à revers*, concave & à deux tranchants.

COUTEAU *à talon*, Couteau concave, qui ne coupe point, & ne sert qu'a fouler & dégorger les peaux: on l'appelle aussi *fer à recasser.*

COUTEAU *à dos.* (*Chamoiserie.*) Il ne coupe qu'à la partie concave. Il sert à *ravaler* les peaux au sortir du confit.

COUTEAU, *à pied.* (*Sellier.*) Cet instrument sert aux selliers, comme aux cordonniers, pour couper le cuir en avançant.

COUTEAU *à pié.* (*Ceinturonnier.*) Il a le tranchant à pointe ronde, & le manche recourbé sur la lame. (*Voyez* LA PLANCHE.)

COUTEAU. (*Gainier.*) Il en est diverses sortes, pour les différents usages; comme le *couteau à couper le bois*, le *couteau à ébiseler*, le *couteau à parer*, &c.

COUTEAU *à doler.* (*Gantier.*) Outil d'acier, fort mince & bien tranchant, dont les ouvriers se servent pour *doler* les étavillons. (*Voyez* DOLER & ÉTAVILLONS.)

COUTEAUX, s. m. pl. On appelle à Constantinople *premier couteau*, les peaux de bœufs ou de vaches qu'on lève depuis le mois de juin jusqu'au mois de novembre: ils sont bien supérieurs aux autres.

COUTELIÈRE, s. f. (*Gainier.*) Étui de bois couvert de cuir, que fabriquent les gainiers & où l'on met les couteaux de table.

COUTELURE, Défaut qui provient de l'abattage de la peau, du déshabillage, & qui se retrouve dans les travaux & emplois des peaux, jusque dans le parchemin.

COUTURE, (*Cordonnerie.*) *Couture simple*, à *l'angloise*, *lacée*, *blanche*, *noire*, &c.

COUTURE, s. f. (*Bottier.*) Ornement ou cordon formé sur une demi-botte, quoique le morceau soit d'une pièce, & n'ait aucun besoin d'être rassemblé.

COUTURE. (*Bourrelier.*) Outre les *coutures* ordinaires, il y a la *couture à joindre*, la *couture piquée*, la *couture lacée*, la *brédissure*, &c.

COUTURE. (*Reliure.*) Il y en a de trois sortes; 1°. *couture à nerfs*; 2°. *couture à la grecque*; 3°. *couture à nerfs fendus.*

COUVERTURE. (*Reliure.*) On couvre les livres comme nous avons dit qu'on les relie (*Voyez* RELIER.) en veau, en basane, en maroquin, en parchemin, quelquefois en chagrin. On les a couvert quelquefois en velours. Cette peau quelle qu'elle soit, ou étoffe qui s'applique sur le carton, & dont les bords se recouvrent en dedans de la garde, s'appelle la *couverture* du livre.

COUVERTURE *d'écurie.* (*Sellier.* Le mot s'explique & indique l'usage de la chose.

COUVRIR, v. a. (*Reliure.*) Opération de placer les peaux pour la couverture des livres.

CRAMINER, v. a. (*Tanneur.*) *Craminer* une peau, la tirer sur le chevalet pour la ramollir.

CRAMPON, s. m. (*Sellier.*) Petit morceau de cuir qui est en forme d'anneau, & qui est sur le devant de la selle pour attacher les fourreaux des pistolets.

CRÉPIDA, Chaussure antique. (*Voyez* CALIGA.)

CRÉPIR *les cuirs* ou *les tirer à la pommelle.* (*Corroyeur.*) Façon qu'on donne aux cuirs de vache avant que de les passer en suif, pour faire sortir le grain du côté de la fleur.

CRÉTON. (*Corroierie.*) Suif brun, qui reste après qu'on a extrait le suif blanc.

CRÉTON. (*Hongroierie.*) Crasse du suif. D'où *crétonnier*, pour marchand de *créton.*

CREUX ou *cuirs creux, cuirs veules*, (*Tannerie.*) Cuirs maigres, secs, appauvris naturellement, ou par un mauvais travail.

CREUX. (*Chamoiserie.*) Le même que *cuve* ou *fosse à plain.*

CREUSE. (*Chamoiserie.* Une peau *creuse* est celle dont le tissu est lâche.

* CRIBLE, CRIBLIER, Tout *Crible* est composé d'une peau apprêtée en parchemin, tendue sur un cerceau & garnie de trous plus ou moins gros, longs ou ronds, suivant l'usage auquel on le destine; ou plutôt suivant la nature des grains qu'on a à séparer les uns des autres, ou des ordures qui s'y trouvent mêlées; & alors ils prennent différents noms, comme, *passoire, demi-passoire, alénier, batardier, poudrier, ivraie à trous fendus, passoire à trous fendus*, &c. Le *Criblier* apprête ordinairement les peaux dont il compose les *cribles*. Le *cribleur* tient dans ses mains les petits *cribles*, lorsqu'il s'en sert; les grands *cribles* sont suspendus, & il suffit au *cribleur* de les agiter.

CRIBLE *à main*, s. m. (*Crible* de *Mégisserie.*) Machine composée d'un cercle de bois large de quatre doigts, & dont le fond est garni d'une forte peau percée de trous.

CROC ou CROCHET, (*Chamoiserie.*) Instrument de fer placé au bout d'un long manche, pour retourner les peaux dans le *plain.*

CROCHET, Parties du *ceinturon.* Il le tient serré & arrêté, au moyen d'une boucle.

CROISÉE, (*Bourrelier.*) Espèce de gance qui garnit le dessus de la tête du collier.

CROISON, s. m. (*Mégissier.*) Sorte de pierre ou de craie blanche réduite en poudre très-fine, & qui sert à préparer les parchemins.

CROUPIÈRE, (*Sellier.*) La partie du harnois d'un cheval, qui passe sous sa queue & qui vient s'attacher au derrière de la selle ou sellette. Elle est composée du *fourchet* & du *culeron.*

Le *fourchet* est une courroie fendue dans une partie de sa longueur pour aller rejoindre les deux extrêmités du *culeron*, lequel est rembourré, & passe sous la queue de cheval.

CROUPON, s. m. (*Tannerie.*) Gros cuir tanné de bœuf, de vache, dont on a ôté le ventre & la tête, comme si on vouloit dire: *cuirs de croupe.*

CROUPON *d'Avalon*, Même chose que croupon simple, mais indiquant un cuir fort qui vient d'Avalon.

CROUTE, *Cuir en croute.* C'est celui qui a été plané, mis en poudre, tanné & séché au sortir de la fosse au tan.

CRUD, adj. Se dit d'un cuir qui n'a reçu aucune préparation, ni aucun apprêt.

CUIR, s. m. C'est le nom qu'on donne généralement à toute peau forte de quadrupède, lorsqu'elle est séche ou travaillée *en fort.* Ainsi, une peau de bœuf, de vache, de veau, de cheval, &c. seche, tannée ou corroyée, est dite *cuir de bœuf, cuir de vache, cuir de veau, cuir de cheval*, &c. Toutes les peaux de cette nature, qui nous viennent de l'étranger, sont des *cuirs:* ainsi l'on dit, *cuir du Brésil, cuir du Paraguai, cuir des Indes, cuir du Pérou, cuir du Levant, cuir de la Mer Noire, cuir de Russie, cuir d'Irlande, cuir de pays*, &c.

Par le mot *cuir*, lorsqu'il est seul, on entend toujours un *cuir* de bœuf ou de vache. Quand c'est un *cuir* de buffle, de cheval, de veau, &c. on l'exprime. Les peaux, dans leur état naturel de souplesse, & celles qui sont préparées en *molleterie*, comme toutes les peaux minces & douces, & faites pour conserver leur mollesse, gardent toujours le nom de *peau.* (*Voyez* ce mot.)

CUIR *vert* ou crud, frais ou sec.

CUIR *salé*, est un *cuir* vert qu'on a salé avec du sel marin & de l'alun, ou avec du salpêtre, pour empêcher qu'il ne se corrompe.

CUIRS *secs à poil*, ce sont pour l'ordinaire des peaux de bœufs, de vaches, ou de buffles, qu'on nous apporte de l'Amérique.

CUIR *tanné*, celui dont on a fait tomber le poil dans le plain par le moyen de la chaux détrempée avec de l'eau, & qui a été mis ensuite dans la fosse au tan.

CUIR *plaqué*, est un *cuir* fort ou gros *cuir*, qui après avoir été tanné, a été seché à l'air & nettoyé dans son tan. On empile ces *cuirs* bien étendus les uns sur les autres avec de grosses pierres par-dessus pour les bien redresser & applatir.

CUIR *coudré.* (*Voyez* COUDREMENT.)

CUIR *fort*, celui de bœuf, vache, & par opposition à celui de veau, mouton, chèvre, & autre semblable.

Les CUIRS de vache tannés en fort, sont ceux qui ont été préparés dans le plain avec la chaux & ensuite dans la fosse avec le tan, sans avoir été passés au coudrement.

CUIR *de poule*, (*Gantier.*) peau très-mince dont on fait des gants de femmes.

CUIR *doré*, espèce de tapisserie actuellement passée de mode, qui étoit composée de plusieurs peaux de mouton coupées en feuilles quarrées, unies les unes aux autres, peintes, dorées, & vernies.

CUIR, *bouilli*; c'est le cuir que les gainiers & les bourreliers ont fait bouillir avec plusieurs gommes, résines & colles, pour le rendre plus propre à l'emploi auquel ces ouvriers le destinent.

CUIR *de Hongrie*; celui qui a reçu une préparation dont le secret nous vient des hongrois.

CUIR *de balles*. Peaux de moutons crues, dont la laine a été séparée, & qui sont préparées pour l'usage des imprimeurs.

CUIR *à rasoir*, bande de cuir appliquée sur un morceau de bois qui leur sert de manche & à l'aide de laquelle on donne le fil aux razoirs.

CUIR (*tannerie.*) — *à la chaux*, — *à l'orge*, — *à la jusée*, — *à œuvre*, — *ou en foible*, — *au sippage*, — *de bœuf*, — *de vache*, — *de taureau*, — *d'Amérique*, — *d'Irlande*, — *de Liège*, — *de Transylvanie*, — *de Valachie*, — *en tripe*, — *forts* — *verds ou frais* — *veules & appauvris.* —

CUIR (*corroierie*) — *bouilli*; — *étiré*, — *lissé*, *de Russie*, — *de Russie noir.* —

CUIR (*hongroierie*) *cassant*, — *de vache*, — *de veau*, — *de chevaux*, — *d'ânes*, — *d'Allemagne*, — *de Hongrie.*

CULBUTER. les *cuirs*, (*Hongroierie*) c'est les changer d'eau.

CULOTIER. (*Voyez* PEAUSSERIE, PEAUSIER).

CUIRATIER, f. m. Nom donné en quelques endroits du Languedoc, particulièrement à Beaucaire, à ceux qui travaillent à la préparation des cuirs.

CUIRÉ, ée, adj. Une malle bien *cuirée* est une malle de bois, dont les joints, avant qu'elle soit couverte de *cuir*, ont été radoubés, soit au dedans, soit au dehors, avec une toile épaisse, enduite de colle forte.

CULÉE, partie de la peau ou du cuir le plus proche de l'endroit où étoit la queue de l'animal. Les gros cuirs se marquent à la *culée* ou *croupe*, & les petits cuirs à la tête du côté de la joue.

CULERON, f. n. (*Bourrelier*) partie de la croupière qui est faite en rond & sur laquelle pose la queue du cheval.

CUSTODES, f. f. (*Bourrelier.*) Chaperon ou cuir qui couvre les fourreaux de pistolet, pour empêcher qu'ils ne se mouillent. C'est aussi la partie garnie de crin qui est à chaque côté du fond d'un carosse, & sur laquelle on appuie la tête & le corps.

CUVE (*chamoiserie.*) Vaisseau de bois, plus ou moins grand, dans lequel on fait divers opérations, particulièrement le *confit*.

CUVE *à passer*. (*chamoiserie.*) *Voyez passer*, *passoire*.

CYGNE. (*Pelleterie.*) Son duvet attaché à la peau & lorsqu'on en a retiré la plume, passée & apprêtée fait une fourrure très-fine, très-douce & très chaude; elle est plus belle, plus fournie & un peu plus solide que celle de *l'oie*, & elle s'emploie aux mêmes usages. (*Voyez* OIE).

D.

DAIM, f. m. Bête fauve & fauvage, de grandeur moyenne entre le cerf & le chevreuil. Sa peau eft eftimée ; les chamoifeurs & les mégiffiers la préparent ; on en fait des gants, des culotes & autres chofes femblables.

DAGUE, (*corroierie, relieur.*) Lame de fabre à deux manches, dont on ratiffe & nétoie les peaux de veaux qu'on deftine à couvrir les livres.

DANOISE, (*Tannerie.*) Méthode danoife, ou *fippage* : (*Voyez* ce mot).

DÉBORDER, (*corroierie.*) Enlever fur les bords de la peau, avec le *couteau à revers*, ce que la *lunette* doit enlever dans le milieu.

DÉBORDER, v. n. (*Gantier.*) Tirer la peau d'un gant par le bord avec le doigt ou un couteau, afin que les extrémités foient auffi unies & auffi égales que le refte du gant.

DÉBOURER, (*Parcheminerie.*) Peller les peaux de veaux & autres.

DÉCHARNER, v. act. (*Tannerie*) *décharner* ou *écharner*. Travail qui fe fait fur les cuirs entre le *plamage* & le *travail de riviere*.

DÉCRASSER, v. act. (*corroyeur.*) Oter d'un cuir tant du côté de chair que du côté de fleur avec une pontelle de bois ou de liége, ce qu'il peut y avoir de trop de fuif, d'huile ou autres matières employées dans les préparations précédentes.

DÉFONCER *une peau*, (*corroierie.*) La fouler aux pieds, après l'avoir mouillée. (*Voyez* FOULER.

DEFORMER, (*cordonnerie*) oter le foulier de deffus la forme.

DÉFOUETER, v. act. (*relieur.*) Quand les livres ont été fouettés & féchés, on les défait de dedans les ais, & on replotte les ficelles fur les ais ; ce qui s'appelle *défouetter*.

DÉGORGER, v. act. (*corroyeur*) a la même fignification que *drayer*, excepté qu'il ne fe dit que des cuirs des têtes de veaux. On *dégorge* les cuirs fur le chevalet avec la drayoire ou couteau à revers.

DEGORGER (*Tanneur.*) Faire tremper les cuirs dans la riviere ; pour en ôter le fang ou autres immondices & les difpofer à être tannés.

DÉGRAISSAGE. (*chamoiferie, pelletterie* &c.) Dans le premier cas, il a lieu fur les peaux, au moyen d'un fel alkali, rendu fluide par la leffive. Dans le fecond, c'eft ordinairement par des abforbants.

DÉGRAISSER, (*chamoiferie.*) enlever la graiffe des peaux ; ce qui fe fait en plus grande partie en écharnant.

DÉGRAISSER les *peaux de chévres*. (*corroierie.*) C'eft une opération qui fe fait avec de la *potaffe*.

DÉGRAISSOIR, (*Boyaudier*) inftrument à dégraiffer les boyaux.

DÉGRAS, Subftance retirée des peaux en *chamoiferie*, & qui, concentrée par l'évaporation, & cuite, fert à apprêter les cuirs en *corroierie*.

DÉGRAS. f. m. (*chamoiferie & corroierie.*) Huile de poiffon qui a fervi à paffer les peaux en chamois, & que les corroyeurs emploient enfuite pour paffer principalement les *cuirs blancs*.

DÉGRESSOIR, v. act. (*Boyaudier*) Frotter rudement les cordes à boyau avec une corde de cuir imbibée de favon noir.

DEKER. On appelle ainfi, en Hollande, une quantité de fix peaux de bouc ou de chèvre ; les droits d'entrée & de fortie de ces peaux, s'aquittent fur ce pied.

DEMOISELLE. (*Ganterie*) (*Voyez* RENFORMER)

DEMI-AINES, *fecondes aines*, *ronds*, *rabat*, *quartier*, *rofotte*, *traverfées*, &c. diverfes pièces de peau ou cuir que l'on colle ou cloue aux foufflets dans leur conftruction.

DEMI-RENE A CULERON (*bourelier*) forte de bride des chevaux de traits d'attelage, laquelle prend depuis la bouche du cheval jufqu'à la croupiere inclufivement. La bride du limonier s'attache à la fellette.

DEMI-ROND.

DEMI-ROND, s. m. (*tannerie*) couteau fait dans la forme indiquée, & qui sert à décrotter les cuirs.

DENT, s. f. (de loup, ou de chien) (*Relieur*) instrument emmanché & mastiqué dans un manche de bois, il sert à brunir l'or de dessus la tranche. Au défaut d'une véritable dent, grosse & non émoussée, on se sert au même usage d'un morceau d'acier, travaillé en forme de dent, limé, bien uni.

DENTELLE, s. f. (*relieur*) petit dessein ouvragé, ordinairement d'or, qui se pousse avec un fer chaud sur le plat de la couverture d'un livre, en suivant le bord dans tous les sens.

DENTIER. (*colle*) On nomme ainsi le chassis sur lequel on met les parallélipipèdes de colle, au sortir de l'auge, pour les couper en feuilles minces & transparentes.

DÉPÉCER *le parchemin*; le couper par quarré.

DÉPILER. v. act. (*tanerie. Voyez débourrer.*

DÉPRESSER, v. act. (*relieur*) ôter de la presse.

DESSAIGNER. v. act. (*tannerie*) laver les cuirs pour les purger du sang & des ordures qui y sont restés.

DESSUS *de res*, (*bourrelier*) bande de cuir qui passe sur le nez du cheval. *Dessus de tête*, partie de la bride qui passe sur la tête du cheval.

DOBUSER ou CHINCHILLAS (*pelleterie.*) Cet animal, qui est un gros rat du Mexique, n'est pas plus connu des naturalistes, sous ce nom, que le *chicakois*; les pelletiers l'emploient en fourrures.

DOL, Gros tambour Turc. Nous l'avons introduit, depuis quelques années, dans notre musique militaire, pour en augmenter le bruit.

DOLER. v. act. (*gantier*) doler les étavillons, parer & amincir les morceaux de peaux destinés à faire des gants; ce qui se fait avant de tailler les doigts.

DONNER *de la panse.* (*reliure.*) Rendre le marteau des batteurs de feuilles, un peu convexe, afin qu'il ne frappe pas fort des bords, ce qui formeroit des plis ou *godures*.

DONNER UN VENT. (*corroyerie.*) C'est étendre les peaux au grand air pendant un espace de tems plus ou moins long.

DORER *sur tranche*, v. act. (*Relieur*) appliquer l'or sur la tranche d'un livre.

DORURE *sur tranche*, (*relieur*) *Voyez* TRANCHE.)

DOS & CHAIR; ou FLEUR & CHAIR, sont les deux côtés du parchemin.

DOSSIÈRE, s. f. (*Bourrelier.*) Partie du harnois des chevaux de brancart; bande de cuir fort large, passant sur la selle & doublée à chaque bout de manière qu'elle forme une ouverture dans laquelle on fait entrer le brancart.

DOUBLER, v. act. (*Relieur.*) On appelle *doubler le carton en dedans*, garnir le dedans du carton d'un maroquin d'une couleur différente ou semblable à celle de la couverture du livre.

DOUCET ou ROUSSETTE, Poisson dont la peau est employée par les gainiers, comme celle du *chien de mer* ou *chien marin.*

DOUELLE, (*Soufflet.*) Partie de cet instrument par laquelle s'échappe l'air avec rapidité, lorsque l'on comprime les deux ais entre lesquels cet air est logé.

DOUVE, s. f. (*Relieur.*) Planche dont on se sert pour ôter le tan du dedans des peaux de veau.

DRAPEAU, s. m. (*Relieur.*) Linge avec lequel on essuie le dos & les bords d'un livre, ou les parties de la couverture où l'on a mis de l'or.

DRAYER, v. n. (*Corroyeur.*) Oter de dessus le cuir avec la drayoire, tout ce qui peut y être resté de la chair de l'animal.

DRAYOIRE, *couteau à revers. écharnoire.* L'instrument qui sert à drayer.

DRAYURES, s. f. pl. Les morceaux ou rognures des cuirs tannés qui ont été enlevés avec la drayoire, par les corroyeurs.

DRESSE, s. f. (*Cordonnier & Savetier.*) Morceau de cuir que l'on met entre les deux semelles pour redresser un soulier quand il tourne.

DRESSER, v. act. (*Tannerie.*) *Dresser les cuirs.* C'est les battre, les ranger à plat, les charger.

DRESSÉS, pressés, maillés, on les retourne, on les arrange, on les applattit, on les unit pour les mieux *dresser*.

DRESSER, (*Bottier.*) Polir la tige d'une botte encore en blanc, pour la cirer & la rendre plus claire; ce qui se fait en y passant la main à plusieurs reprises, après qu'elle a été rapée.

DRESSER, v. act. (*Relieur.*) Battre uniment un livre.

DRESSER, (*Ganterie.*) *Dresser un gant*, lui donner la dernière forme.

E.

EAU (donner la première.) (*Hongroyeur.*) Fouler les bandes des cuirs à grands coups de talon, deux fois sur le dos & une fois sur le ventre.

EAU *d'alun.* (*Corroierie.*) Dissolution d'alun employée pour les cuirs de Russie, & pour les vaches rouges.

EAU *forte*; dont se servent les *boyaudiers* pour dégraisser les boyaux. *Eau quart-forte*, *tiers-forte*, *demi-forte*, *trois quarts-forte*, & *toute-forte*, *simple-forte* & *double-forte*. On se sert de toutes ces expressions pour désigner le dégré de force que doit avoir *l'eau-forte*.

ÉCAFIGNON, s. m. (*Cordonnier.*) Vieux mot qui signifioit autrefois une chaussure légère dont la pointe se relevoit comme celle des sabots chinois, devenus à la mode depuis quelque temps.

ÉCARRISSEURS, (*Hongroierie.*) On nomme ainsi les écorcheurs de chevaux & ceux qui en vendent les cuirs.

ÉCHANGE, (*Corroierie.*) Fosse où l'on met tremper les peaux dans quelques manufactures.

ÉCHAUFFE, s. f. (*Tannerie.*) Etuve pour faire tomber le poil des cuirs.

ÉCHARNER, v. act. (*Tannerie.*) Oter les chairs restées aux peaux d'animaux lorsqu'on les a écorchés. (*Voyez* DÉCHARNER.)

ÉCHARNER, (*Corroieur.*) *Voyez* DRAYER, ÉCHARNOIR, ÉCHARNEUR.) (*Voyez* DRAYOIR, &c.) Les corroyeurs se servent des *drayures* pour essuyer le cuir quand il a été crépi.

ÉCHARNER, (*Chamoiserie.*) C'est ôter la graisse & les chairs qui sont restées attachées à la peau.

ÉCHARNER *le parchemin*, en enlever les chairs pour le rendre mince & sec.

ÉCHARNURES, s. f. plu. (*Tannerie.*) Oreilles & autres débris cartilagineux, extraits des peaux, lorsqu'on les *écharne*, servant à faire de la *colle*. (*Voyez* la description de cet art.)

ÉCHANTILLONER *les peaux*, (*Corroierie.*) Leur couper la queue, le front, les mamelles.

ÉCHAUFFE, (*Chamoiseur.*) Mettre les peaux en *échauffe*, c'est en former des tas de vingt douzaines.

ÉCLAIRCIR *sur l'abattage*, (*Corroierie.*) Frotter la fleur d'une peau, avec du jus d'épine-vinette.

ÉCLAIRCIR *un cuir*, (*Corroierie.*) C'est lui donner un œil plus blanc, par le moyen des acides.

ÉCOFFRET, (*Cordonnerie.*) Planche sur laquelle on taille le cuir.

ÉCOFROI ou *écofral*, (*Cordonnier*, *bourelier*, *sellier.*) Table sur laquelle les ouvriers travaillent, posent leurs outils, & taillent leurs ouvrages.

ÉCORCE, s. f. (*Tannerie.*) Plusieurs sortes d'écorces, mais singulièrement celle des jeunes chênes, s'emploient par les *tanneurs*, après qu'elle a été moulue, broyée, pilée, mise en poudre en fin, d'où lui est venu le nom de *poudre*; & à cause de son usage, celui de *tan*. Ainsi l'on dit indifféremment, *écorce*, *poudre*, *tan*, *mettre en écorce*, *mettre en poudre*, *mettre en tan* : *première poudre*, *seconde poudre* : *premiere écorce*, *seconde écorce*.

ÉCORCE, ÉCORCER, (*Chagriner.*) *Ecorcer une peau*, c'est la froter sur le chevalet avec une *écorce*, laquelle n'est autre chose qu'un bout de planche de bois. On façonne les peaux de cuir & de chair, après qu'elles sont *écorcées*.

ÉCORÇIER, s. m. (*Tannerie.*) Bâtiment élevé près d'un moulin à tan, pour servir de magasin à serrer les écorces de chêne.

ÉCOULER *le cuir*, (*Corroyeur.*) C'est l'égouter ou en faire sortir l'eau dont il s'est chargé dans le tonneau, ou lorsqu'on l'a foulé aux pieds : c'est avec l'*estire* qu'on écoule les cuirs.

ÉCOULER ou RECOULER *le parchemin*, c'est en exprimer l'eau.

ÉDOSSER ou DOSSOYER, (*Parcheminerie.*) Exprimer l'eau du côté de la fleur.

EFFILOCHURES, s. f. plur. (*Cordonnier.*) Ce sont les pointes inégales qui se font au bout du fil en le rompant, lorsqu'on forme les *aiguillées*.

EFFLEURAGE, s. m. (*Chamoiseur.*) Action de détacher avec le couteau à effleurer le côté de la peau où étoit le poil, toutes les parties de la surface, qui empêchent qu'elle ne soit douce & maniable.

EFFLEURURES, s. f. plur. (*Gantier-Parfumeur.*) Tache que l'on voit dans une peau à l'endroit d'où le cannepin, c'est-à-dire, cette pellicule mince qui touche à la chair de l'animal, a été enlevée.

EFFLEURER (*Mégisserie*) Enlever la fleur de la peau; c'est un grand défaut de cet *art.*

EFFLEUROIR, (*Parcheminerie.*) Peau d'agneau avec laquelle on essuie le blanc qu'on avoit répandu sur le parchemin.

EGORGER, v. act. (*Tannerie.*) Séparer, avec le couteau tranchant, les oreilles, les bouts des pieds, la queue d'une peau de veau.

EGORGER, (*Corroierie.*) Echarner les peaux jusqu'au vif, avec un couteau fort tranchant.

EGOUTER *les peaux.* v. neut. (*Tannerie*) Etendre des peaux sur des perches, après le *cramināge.*

ELAN. (*Chamoiserie*) Cette bête fauve, connue en Canada sous le nom d'*orignal* est pour l'apprêt de sa peau en chamoiserie, du genre du Daim, du Chamois, du Cerf, du Renard &c. on fait de la peau de ces animaux de très bons gants & d'excellentes culottes.

ELETTE, s. f. (*Cordonnier.*) Bande de cuir de la largeur du pouce, qui se met en-dedans du soulier, autour de l'empeigne pour la renforcer.

EMBAUCHOIR, s. m. (*Cordonnier-Bottier*) Instrument qui sert à élargir les bottes, ou plutôt à empêcher qu'elles ne se retrécissent & prennent de faux plis.

L'embauchoir est fait d'un morceau de bois en forme de botte, fendue en deux. On chasse un coin entre ces deux parties; ce coin s'appelle la clef de l'embauchoir.

EMBOURRER, v. act. (*Sellier bourrelier*) Garnir de bourre, ou de laine, ou de crin, une selle, un bât &c.

EMBUNER. (*Mégisserie*) C'est froter fortement les peaux dans le son du *confit.*

EMERILLON, s. m. (*Boyaudier*) Crochet attaché au haut du rouet où l'on file les cordes à boyau.

EMOUCHET. Les tanneurs donnent ce nom à la queue des bœufs, vaches & veaux qu'ils préparent.

EMPANS, (*Bourrelier*) Mesure d'usage dans cet art; sur la longueur, elle porte huit pouces; sur la largeur, l'on compte par travers de doigts.

EMPAUMURE, (*Gantier-parfumeur*) Partie du gant qui prend depuis la fente des doigts jusqu'au pouce, & qui couvre toute la paume de la main.

EMPEIGNE, s. f. (*Cordonnier*) Le cuir de dessus d'un soulier, qui s'étend depuis le cou jusqu'au bout du pied.

EMPILER, v. act. (*Tanneur*) Empiler les peaux, les cuirs, sur la cuve, dans l'*échauffe*, c'est les mettre les uns sur les autres.

EMPORTE-PIECE, s. m. (*Bourrelier, cordonnier, ceinturier.*) Espèce de ciseau de fer, cylindrique & alongé, creux & tranchant à l'un des bouts, servant à découper les cuirs sur lesquels on l'applique, en frappant avec un maillet sur celle de ses extrémités qu'on appelle la tête.

EMPORTE-PIECE, (*Criblier.*) Instrument avec lequel on perce les peaux; il en est de longs, d'ovales, en losanges, de ronds, de toutes les grosseurs.

EMPRIMERIE, s. f. (*Tannerie.*) Grande cuve où l'on met les cuirs en coudrement.

ENBRENER *de confit*, (*Chamoiserie.*) Passer une peau légèrement dans le *confit.*

ENCARTER, (*Reliûre.*) Joindre, en l'insérant, le cahier du feuilleton ou gros cahier de la feuille; il faut pour cela que la feuille ait été imprimée de manière que les cahiers s'*encartent*, sans cela, il faudroit nécessairement les mettre à la suite l'un de l'autre, ce qu'on appelle

mettre le feuilleton en dehors. (*Voyez* CAHIER & FEUILLETON.

ENCHAUSSENER, (*Mégisserie.*) Mettre une peau dans la chaux.

ENCHAUSSUMOIR ou ENCHAUX, (*Mégisserie.*) Vase dans lequel on met les peaux en chaux.

ENCLUME, (*Ceinturonier.*) Elle est faite comme une *bigorne* plate, & montée sur un pied qui entre dans le *billot*.

ENCRE *à noircir les talons*. Encre ordinaire, mêlée avec du noir de fumée & de l'empois.

ENCRER *la semelle*, c'est en noircir la tranche, à l'*encre*.

ENCUIRER, (*Sellier.*) *Encuirer* les arçons nervés, c'est les couvrir de toile forte, imprégnée de colle-forte chaude, sur laquelle on passe la lissette, pour bien faire joindre la toile.

ENCUVER, v. act. (*Tanneur.*) Mettre les peaux dans la cuve.

ENDOSSER, v. a. (*Relieur.*) Endosser un livre lorsqu'il est passé en parchemin, c'est le mettre en presse avec ses ais.

ENDOSSEMENT, (*Reliûre.*) Manière de faire le dos des livres en les reliant; quand ils sont déformés, on dit qu'ils sont *cassés*.

ENDOUZINNER, v. act. (*Boyaudier.*) Action de tourner les cordes en rond & de les assembler par douzaines.

ENFONÇOIR *à tête*, (*Mégisserie.*) Espèce de pilon qui sert à fouler les peaux.

ENFOURER, (*Gainier.*) L'action d'envelopper les outils dans des fourreaux, pour les empêcher de se déformer.

ENGORGER *une malle*, (*Coffretier.*) Mettre de la toile sur son fût.

ENGROSSIR, (*Boyaudier.*) (*Voyez* ENDOUZINNER.)

ENJOLIVER, (*Peaussier - Culottier.*) Marquer quelqu'ornement de mode sur les bas des côtés extérieurs des cuisses.

ENLEVURES, s. f. plur. (*Gantier-Parfumeur.*) Retailles des peaux dont on fait les gants.

ENSOYER, v. act. (*Cordonnier.*) Attacher de la soie à un bout de fil pour la passer plus facilement dans le trou qu'on a fait avec l'alêne. *Ensoyer* le fil, du fil ensoyé.

ENTASSER, (*Chamoiserie.*) Mettre les peaux les unes sur les autres, les *empiler*.

ENTRE-DEUX. (*Reliûre.*) Ais qu'on met entre les livres sous la presse. (*Voyez* MEMBRURES.)

ENTRE-JAMBE, (*Sellier.*) Le milieu du quartier d'une selle: (*Voyez* QUARTIER.)

ENTRE-NERFS, (*Reliûre.*) Espaces qu'on remarque sur le dos des livres, entre les ficelles auxquelles ils sont cousus. On garnit les *entre-nerfs* de dorure.

ENTRÉE, donner *l'entrée* au soulier.

ÉPÉE, (*Bourelier.*) Partie d'une lame de cet instrument à laquelle on met un manche de bois, & qui sert à percer la verge pour y passer les boutons.

ÉPINE-VINETTE, (*Corroierie.*) Jus acide de bois de l'épine-vinette, dont on se sert pour lustrer ou éclaircir les cuirs.

ÉPOINTER, v. art. (*Relieur.*) Racler avec un couteau les bouts des ficelles avec lesquelles un livre est cousu, afin de pouvoir les coller & les passer en carton.

ÉQUARRIR *le parchemin*; le dresser & le couper à la planche.

ÉQUIPAGE s. m. (*Sellier, sellier-bourelier, sellier-carrossier.*) Le mot *équipage* a plusieurs acceptions; mais la plus générale, & la seule qui soit propre à ce travail, & celle qui comprend toutes les sortes de harnois des chevaux de selle, de carosse, traits & attelages; & ceux des chevaux, mulets, & autres bêtes de charge.

ESCARS, s. m. pl. Nom qu'on donne à certains *cuirs* qui viennent d'Alexandrie. On appelle aussi *escars*, en Barbarie, une sorte de *cuirs* de médiocre qualité, dont les francs font le commerce avec les maures. Les meilleurs de ces cuirs portent le nom de *faroux*.

ESCARPIN, s. m. (*Cordonnier.*) Soulier à simple semelle; la plus légère des chaussures.

ESCARPIN, Souliers à semelles très-minces. *Escarpins tournés*, non *retournés*, de *bottes*, &c.

ESCARPINS *de boutique*, (*Corroierie.*) Gros souliers pour fouler les peaux.

ESCOURGEON, Lanière de cuir dont on fait des cordes de rouet, des liens pour les fléaux à battre le blé.

ESPARER, (*Corroierie.*) Froter les peaux de chèvres avec un paquet de jonc.

ESSETTE. Petite hache recourbée en dedans, qui sert aux *bourreliers* à travailler les *attelles*.

ESSORER, v. a. (*Chamoiseur.*) Mettre les peaux sur des cordes, dans l'étendoir, pour les faire sécher.

On dit aussi mettre les *peaux à l'essui*, les suspendre en l'air avec des chevilles ou des crochets.

Essui se dit du lieu même où l'on met sécher les peaux.

ESTAVILLON, (*Ganterie.*) Morceau de peau taillé & disposé pour faire un gant.

ESTIRE, s. f. & mieux ÉTIRE. (*Corroierie.*) Outil de fer ou de cuivre, dont se servent les corroyeurs pour étendre, abattre le grain de fleur, ou décrasser les cuirs.

ÉTABLI, s. m. Nom généralement donné, dans les différens métiers, à la table de travail. L'établi des *corroyeurs*, fait de planches bien unies & bien jointes, doit être fortement assujetti parce qu'il sert à donner aux cuirs, le suif, l'huile et les autres façons avec l'estire & la pommelle.

Celui des *bourreliers* & *selliers* est un dessus de table mobile, qui se place sur un bahut, dans lequel les ouvriers jettent les rognures de leurs cuirs.

ÉTAU, (*Sellier*) Outil servant à étirer le cuir pour l'allonger.

ÉTENDOIR, (*Mégisserie.*) Lieu couvert & disposé, avec des perches ou des cordes, pour étendre les peaux.

ÉTENDOIR, s. m. (*Chamoiseur.*) Lieu garni de cordes, pour recevoir les peaux qu'on y met sécher. Pour les mégissiers c'est également l'endroit où ils étendent les peaux sur des perches.

ÉTAVILLON, s. m. (*Gantier-parfumeur.*) Morceau de peau coupé & disposé pour en faire un gant.

ÉTIRE, s. f. (*Voyez* ESTIRE) & mettez ici la définition qui est sous ce mot.

ÉTIRE, s. f. (*Corroierie.*) Instrument dont les corroyeurs se servent pour étendre leurs cuirs, pour abattre le grain du côté de la *fleur* ou pour les décrasser.

ÉTIRER, (*Corroierie.*) Faire usage de *l'étire*, action de celui qui *étire*. On dit encore, *étendre*, *retenir*, *abattre*, pour *étirer*.

ÉTOFFE, (*Hongroierie.*) On dit que *l'étoffe est forte*, pour dire que les eaux sont plus chargées d'alun & de sel.

ÉTOFFE, (*Mégisserie.*) *Allet à l'étoffe*, c'est mettre les peaux dans une dissolution de sel marin & d'alun.

ÉTOILE, s. f. (*Reliûre.*) Outil ou fer à dorer, pour pousser les étoiles, ornement de la couverture.

ÉTRIVIÈRES, s. f. plu. (*Sellier.*) Ou *courroies* servant à suspendre les *étriers* d'une selle, à les élever ou les abaisser, ce qu'on appelle, *accourcir* ou *allonger les étriers*.

ÉTUI, s. m. (*Gainier.*) Boëte, ou cylindre creux à couvercle, fait pour renfermer des choses qu'on veut mettre à l'abri, ou porter sans dommage. Les gainiers font des étuis à couteaux de différentes formes.

ÉTUVE, (*Chamoiserie.*) Elle est employée dans les temps froids & humides, pour suppléer au vent, & sécher doucement.

EUZE ou *ieuze*, Chêne verd (*Quercus ilex*) poudre d'écorce, *tan*.

F.

FACE, f. f. (*Ceinturier.*) Morceau de cuir ou autre étoffe, attaché vers le millieu du ceinturon d'épée & auquel font attachés les pendans.

FAÇURE, (*Bourrelier.*) Bande de toile qui fe met fur le bord tout autour du panneau d'en-bas.

FAIRE *la chaffe du livre*, (*Reliûre.*) Laiffer une diftance fuffifante au bord des cartons, pour qu'il puiffe fe rogner avec le livre. (*Voyez* piquer les cartons).

FAIRE *de la pointe, faire du cul.* (*Reliûre.*) Quand un livre eft plus rogné vers le dos que vers l'ouverture, ou plus vers l'ouverture que vers le dos.

FAUCHÉRE, (*Sellier.*) Efpèce de tringle, quarré de bois qu'on met aux mulets de charge pour leur tenir lieu de croupière. On appelle *pollière* les courroies qui la foutiennent, elles s'attachent au bas.

FAUSSE-MARGE (*Reliûre.*) Les feuilles qui defcendent le moins bas du côté de la queue, lorfque la tête eft rognée.

FAUX. f. f. (*Tannerie.*) Sorte de couteau fervant à la préparation des cuirs, (*Voyez* COUTEAU).

FAUX-QUATIERS. Pièce de cuir qui entre dans la fabrication du derrière de la pantoufle & qu'on coupe enfuite, d'où fon nom de *faux.*

FAUX-SIEGE *de la fellette* (*Bourrelier.*) (*Voyez* SELLETTE).

FAUX-SIEGER, (*Sellier.*) Couvrir de toiles par deffus les deux bandes de l'arçon.

FENDRE, (*Reliûre.*) Couper le carton à moitié, fans détacher les deux parties. Les détacher, en lui donnant du mords, c'eft *couper le carton.*

FER *à écharner.* (*Voyez* ÉCHARNER).

FER *à raturer.* (*Voyez* RATURE).

FER *à recaffer.* (*Voyez* RECASSER).

FER *à écharner.* (*Mégifferie*) forte de plane qui eft tranchante par la partie concave & la partie convexe.

FER *à bâtir* (*Bourrelier.*) Sert à rembourer les bâts de mulet.

FER *rond à talon* (*Mégifferie*) efpèces de plane qui ne coupe point, & qui fert à faire fortir la chaux des peaux.

FER (*Reliûre.*) Outils de cuivre fondu qui fervent à appliquer l'or fur les livres. Ces *fers* font de diverfes formes, *à pallettes*, *à roulettes*, en *écuffon*, &c. & chacune de ces formes fe varie encore.

FER *à fileter*, (*Gaînier.*) Petit morceau de *fer* plat, quarré, de la largeur d'un bon pouce, qui eft arrondi par en-bas, & qui a une petite mèche qui s'emmanche dans un morceau de bois de la longueur de deux pouces, & gros à proportion. Les gaîniers s'en fervent, après l'avoir fait chauffer, pour marquer des filets fur leurs ouvrages.

FER *à polir* (*Reliûre.*) Pour polir on fe fert d'un *fer* de la longueur d'un pied, fur lequel il doit y avoir une platine de cinq pouces de long fur deux de large. Il faut que cette platine foit très égale; le refte eft en queue, pour être emmanché.

FER *à dorer.* Les relieurs ufent de différens *fers* pour dorer les livres.

FERRER les arçons nervés, encuirés & bien fecs. (*Voyez* ARCONS, NERVER, & ENCUIRER).

FERMENTATION, Action fpontanée & néceffaire des paffements, pour opérer la dilatation, ou le gonflement des cuirs.

FERMENTATION, Elle eft pour quelque chofe dans la plufpart des arts qui ont pour objet l'apprêt des *peaux & cuirs*; & c'eft, en général, de fon dégré que dépendent leur bonne ou mauvaife qualité, celle du moins qui réfulte de l'apprêt.

FEUILLETS, (*Colle.*) On dit couper la colle en tranche ou *feuillets*: mettre les *feuillets* de colle à fécher fur les filets: enfiler les *feuillets*, pour les pendre en magazin. (*Voyez* LES PLANCHES.)

FEUILLETON, (*Reliûre.*) Petit cahier composé du tiers de la feuille imprimée en in-12. Si on le réunit au gros cahier, ce qu'on appelle *encarter*, les deux ne font qu'un; si, aucontraire, il faut une signature particulière au *feuilleton*.

FEUTRE, s. m. (*Sellier-bourrelier.*) Sorte de bourre dont les selliers feutrent les selles.

FEUTRER, v. a. (j. d.) Mettre du feutre dans le siège d'une selle.

FEUTRER, v. act. (*Sellier, sellier-bourrelier.*) *Feutrer une selle*, c'est la garnir de bourre.

FEUTRURE *du troussequin*, (*Sellier.*) Rembourrage complet d'une *batte* à l'autre.

FIENTE *de poule*, (*Corroierie.*) (*Voyez* ALUN.)

FIGUES, (*Maroquinerie.*) On fait des confits de *figues*, comme de merde de chien, de fiente de poules.

FIL *gros.* Est du fil de chanvre que les *cordonniers* mettent en plusieurs brins, qu'ils frottent avec de la poix, & qui leur sert à coudre les souliers: chaque extrémité du *fil* est armée d'une soie de sanglier qui lui sert d'aiguille, pour le pouvoir passer dans les trous que l'alêne a faits.

FIL fort, qui sert ordinairement à faire les *coutures noires.* Les cordonniers emploient aussi du *fil de Bretagne*, *du fil de Cologne*, &c.

FIL *de Cologne*, Est un *fil* blanc qui sert aux *cordonniers*, pour coudre aussi les souliers, lorsque l'on veut que les points paroissent blancs.

FIL *ciré*, Chez les *bourreliers*, est du *fil* de *Cologne* plié en plusieurs doubles retordus à la main & frottés de cire blanche.

FILANDRES, Qui se détachent des *boyaux* lorsqu'on les dégraisse, & qui servent à les coudre, les uns aux autres.

FILETS, (*Reliûre.*) Lignes dorées qu'on trouve sur la couverture des livres. On met des *filets en plat*, *en champ.* Quand on dore aussi la coupe de la couverture, *le bord*; & encore cette partie qui excede la tranche du livre, *la bordure*, les livres ainsi ornés s'appellent *reliés à filets avec bord & bordure.*

FLAMBER *le cuir*, *terme de corroyeurs.* Passe le cuir par dessus la flamme d'un feu de paille, pour le disposer à recevoir le suif, pour que le suif le pénètre davantage quand il a été mis.

FLANDRIERE, Gros coffre. (*Voyez* BARDE.)

FLEUR, (*Peaux & cuirs.*) En toute peau, c'est le côté du poil qui prend ce nom; & cela, par opposition à l'autre côté, qui est celui de *chair.* Ainsi en parlant d'une peau ou d'un cuir quelconque, & en quel état que soit l'un ou l'autre, on distingue toujours ses côtés par les mots de *fleur* & *chair*; & l'on dit, *donner une façon de fleur*, *en donner deux de chair*, &c.

FLEUR: Dans tous les arts qui traitent des *peaux* & des *cuirs.* A Paris, dit l'auteur de l'art du parcheminier, les marchands appellent *fleur* le côté de la chair, comme étant le plus fin & le plus beau.

On appelle *peaux effleurées*, celles dont l'épiderme a été enlevé, & *peaux à fleur*, celles auxquelles on a conservé cette pellicule.

FLEURON, s. m. (*Relieur.*) Outil de cuivre, figuré en fleur, monté sur un manche, & avec lequel, après l'avoir fait chauffer, on applique de l'or sur le dos des livres.

FOIBLE, *Passement foible.* (*Voyez* PASSEMENT.)

FONTE, (*Hongroierie.*) C'est la qualité des cuirs qu'on peut alluner ensemble.

FONTES au pl. (*Sellier.*) Désigne en quelques lieux les faux-fourreaux de cuir fort, qui sont attachés à l'arçon de la selle, & destinés à recevoir les pistolets.

FORCES, s. f. (*Gantier.*) Espece de ciseaux à ressort, d'un pied de long qui servent pour tailler la peau propre à faire des gants.

FORCES, (*Mégisserie, Parcheminerie*, &c.) Ciseau d'une seule pièce & à ressort, dont on se sert pour surtondre les peaux.

FORMAT, (*Reliûre.*) Longueur des feuillets d'une brochure ou d'un livre, laquelle est déterminée par le nombre qu'en contient une feuille. (*Voyez* PLIEMENT.)

FORME, (*Cordonnerie.*) Espece de moule de

bois, sur lequel on monte & travaille les souliers.

FORMES *brisées*, Elles sont composées de trois pièces; l'une qu'on nomme *la clef*, s'introduit avec effort entre les deux autres, les fait écarter, & étend d'autant le cuir des souliers ou des bottes.

FORMULE, (*Parcheminerie.*) Grandeur des quarrés de parchemin qu'on employoit au palais.

FORT, *cuirs forts.* On nomme ainsi ceux de bœufs, de vaches, & autres gros animaux. On dit qu'un cuir est travaillé en *fort*, préparé en *fort*, lorsqu'il est destiné à faire les semelles des tiges de bottes fortes, &c.

FORT, Se dit des passements neufs, par opposition aux passements foibles, vieux passements, ou passements usés.

FORT *du pied*, C'est le côté du pied qui appuie le plus sur terre.

FOSSE, s. f. (*Tannerie.*) Grande cuve en bois ou en pierre, enfoncée dans la terre, pour y *coucher* les cuirs, & en opérer le *tannage*, au moyen de la *poudre* ou *écorce*.

FOUETS, Ils sont faits de diverses matières, auxquelles on donne différentes formes; mais ils n'ont tous qu'un même usage, celui d'exciter à aller les animaux de selle, de charge ou d'attelage, si ce n'est quelquefois pour *fouetter* des chiens, & ceux-là s'appellent *fouets de poche.* Ainsi l'on a des *fouets* de carosse & de cabriolet, *fouets* pour monter à cheval, *fouets* dit *chambrières*, *fouets* de chasse, *fouets* de poste, *fouets* de charretiers, *fouets* communs, &c. Tous ces *fouets* sont montés & travaillés de diverses manières, (*Voyez*) L'ARTICLE.

FOUETER, (*Reliûre.*) Lier le livre relié de telle manière, avec de la *corde à fouet*, entre deux *ais à fouet*, pour le mettre en état de sécher au feu, à un poële ou autrement, à feu doux, pour en serrer les nerfs, les amincir, les dresser avec la *pince à nerfs*; enfin, pour maintenir le tout bien arrangé, & qu'il se conserve ainsi en séchant.

FOUINE, (*Pelleterie.*) Animal sauvage, commun dans nos régions, dont la peau teinte & apprêtée, quoique très-inférieure à la *marte*, lui ressemble un peu, & se vend fort bien pour elle, à ceux qui ne s'y connoissent pas. Les marchands plus délicats, ou moins fripons, la vendent sous le nom de *fausse marte.*

La peau de *fouine* est d'un grand usage dans la pelleterie : celle de pays est dans la classe des pelleteries communes : celle de la Natolie, & de plusieurs autres contrées de l'Asie, est beaucoup plus recherchée.

FOULÉE, s. f. (*Chamoiserie.*) Certaine quantité de peaux de chèvre ou de mouton, passée en huile & mises en pelotte, pour être portées dans la pile du moulin.

FOULER, v. a. (*Corroyeur.*) Préparer les cuirs en les foulant avec les pieds après qu'ils ont resté quelque temps dans une cuve pleine d'eau. C'est *fouler* pour *amollir.* La seconde fois on *foule* pour *retenir.* La troisième pour *appointer*; & quand ils ont été mis en suif, on *foule* pour *crépir.*

FOULER *le cuir*, chez les *hongroyeurs*, c'est le presser en marchant dessus dans un long cuvier où l'on a versé de l'eau chaude, dans laquelle on a fait dissoudre du sel & de l'alun.

FOULER, *foulon*, *moulin à fouler*, *foulure*, (*Chamoiserie.*) Toutes ces expressions tiennent à l'art du *chamoiseur*, comme à celui du *drapier*, puisqu'on foule certaines peaux, comme on foule les draps. La dernière seule est particulière à l'apprêt des *cuirs*, & ne s'emploie que lorsqu'il s'agit de les fouler aux pieds, avec les pieds nuds.

FOULER, (*Chamoiserie*, *pelleterie*, &c.) On foule les peaux au *moulin*; (*voyez* ce mot.) On les foule aux pieds; on les foule dans un tonneau, sur une claie. On *foule* ou *corroie* les peaux qui son trop dures.

FOULONNIER, *moulinier*, Ouvrier qui *foule* les peaux ou qui en suit le *foulage.*

FOURCHETTES, (*Ganterie.*) Morceaux de peau qui se cousent à chaque doigt, pour lui donner l'amplitude nécessaire.

FOURNIMENT, (*Ceinturonnier.*) *Poire à poudre*, ou *pulverin.* La différence entre le *fourniment* & le *pulverin* ou *poulverin*, est que celui-ci est beaucoup plus petit, & qu'il ne contient que la poudre pour amorcer; & que celui-là contient la poudre pour charger le fusil.

FOURREAU; *gaine*, *étui*, avec cette différence qu'il est plus long que la *gaine*, & qu'il n'a point de couvercle comme *l'étui.*

FOURREAU, (*Sellier.*) Enveloppes de cuir de différentes parties des harnois d'attelage.

FOURREAU;

FOURREAU, (*Ceinturier.*) Papier, parchemin, ou autre corps flexible & mou, qu'on roule & place dans les *pendants* d'un *baudrier* pour les soutenir & leur conserver la forme.

FOURREUR-PELLETIER, f. m. Celui qui achette, apprête, & vend des peaux garnies de leur poil, après en avoir fait divers objets pour l'usage des consommateurs.

FOURRURE, (*Pelleterie.*) Peau garnie de son poil, employée en doublure d'un vêtement quelconque. On donne aussi dans le commerce ce nom aux mêmes peaux, avant qu'elles soient employées; dans ce sens, *fourrures* & *pelleterie* signifient la même chose. (*Voyez* PELLETERIE.)

FOURRER, *fourreur.* L'action de *fourreur*, d'employer la *fourrure*: celui qui *fourre* ou qui emploie la *fourrure.*

FRISQUETTES. Chassis de *parchemin* que les imprimeurs étendent sur les marges du papier.

FRONTAU, (*Sellier.*) La partie de la bride qui passe sur le front du cheval.

FROTTOIR, f. m. (*Relieur.*) Outil de fer mince par les deux bouts, épais dans le milieu, avec lequel on appuie, étend & frotte doucement sur le dos des livres afin que la peau n'y fasse point de grimace.

FUSIL, (*Cordonnerie.*) Morceau d'acier en barre ou verge arrondie, qui sert à rendre tranchant les outils.

FUST, f. m. (*Relieur.*) Outil qui sert à rogner les livres sur la tranche. (*Voyez*-en la figure & la description aux planches & à leur explication.

FUT, (*Malletier.*) Carcasse d'une malle. On nomme *fustier* celui qui monte ces carcasses.

G.

GACHE-DROITE, (*mégisserie.*) Espèce de bêche qui sert aussi à remuer la chaux.

GACHER *coudée*, (*mégisserie.*) Instrument à long manche qui sert à remuer la chaux.

GADER, (*parcheminerie*).

GAINIER. Ouvrier qui fait les *gaînes*, les *étuis*, boîtes, écritoires, tubes de lunettes d'approche, coffres, cassettes, fourreau d'épée, de pistolets, & autres semblables ouvrages couverts de chagrin, de marroquin, de veau, de mouton, &c. Il fait aussi des flacons, bouteilles & autres vases & ustensiles en cuir bouilli.

Les outils, à commencer par l'*établi*, les scies, les rapes, les limes, poinçons, racloirs, polissoirs, brosses, marteaux, couteaux, &c. &c. sont en grand nombre, & beaucoup sont les mêmes que dans la menuiserie, la layeterie, l'ébénisterie, & autres arts dont le travail sur bois est plus ou moins délicat.

GAINES. Elles sont de différentes sortes, pour servir d'*étui* à divers instruments. (*Voyez fourreau*, *étui* & *gainier.*

GALLICA. Nom latin que les capucins donnèrent à leurs sandales. Ces bons peres, qui ne sont déjà plus, n'étoient ni de l'antiquité, ni même du moyen âge. Je ne sais plus trop pourquoi il est question ici de leur chaussure, que personne, sans doute, parmi nous du moins, ne sera tenté de reprendre.

GALOCHES, (*cordonnerie.*) Souliers à semelles de bois. On fait des *galoches* pliantes en faisant, sous la cambrure, solution de continuité de la semelle de bois.

GALON *de couture*, (*Sellier.*) Espèce de galon de soie qu'emploient les carrossiers.

GANT, GANTIER, GANTERIE. L'*objet*, l'*ouvrier ou le marchand*, *l'art ou le commerce.* Les *gants* sont le vêtement des mains; & ce vêtement, aux femmes qui portent ordinairement les bras nuds, se prolonge jusqu'au coude.

On lit ce qui suit, au mot *gant*, dans l'ancienne Encyclopédie.

Les anciens en ont eu qu'ils appelloient *chiroteques.* Ils étoient de cuir fort. Les paysans s'en servirent pour se garantir les mains de la piqûre des épines; ensuite le reste de la nation en prit en hiver contre le froid. Il y en avoit de deux espèces. Les uns étoient sans doigts, & les

autres avec des doigts. On les fit de drap, & on les garnit quelquefois sur les bords avec de la soie. Les *gants* s'introduisirent dans l'église vers le moyen âge. Les prêtres en portèrent en célébrant. Le don du *gant* marqua le transport de propriété. Le *gant* jetté fut un cartel; le *gant* relevé, un cartel accepté. Il étoit autrefois défendu aux juges royaux de siéger les mains gantées.

Les *gants* se font de peaux d'animaux passées en huile ou en mégie. (*Voyez l'article* MEGISSIER). Ces peaux sont celles du chamois, de la chèvre, du mouton, de l'agneau, du daim, du cerf, de l'élan, &c. On fait des *gants* à l'aiguille ou sur le métier, avec la soie, le fil, le coton, &c. Il y en a de velours, de satin, de taffetas, de toile, & d'autres étoffes.

Ce sont les gantiers qui fabriquent les *gants* de peau, les bonnetiers qui font les *gants* au tricot & à l'aiguille, & les marchands de modes qui vendent les *gants* d'étoffes & autres.

(*Voyez* l'article GANT, GANTERIE, GANTIER), vous y trouverez les noms, connus dans le commerce des divefes sortes de GANTS d'usage parmi nous.

On en fait de toute sortes de couleurs, parfumés, lavés, cirés, glacés, bronzés, drapés, &c. On fait des *gants* fourrés, des *gants de canepin*; ou *gants de peau de poule*, *&c.* Toutes ces sortes de *gants* sont de peau. On en fait de toutes sortes d'étoffes, de tricotés, de toutes sortes de matières: j'en ai parlé ailleurs. (*T.* 1. *manufac. & arts*).

(Il n'est question, dans ce traité, que des *gants* de peau: ceux de toute autre matière, ne font pas partie du travail des gantiers, ils ne sont pas compris dans la *ganterie*, mais dans la *bonneterie*).

GANT-*royal.* C'est la *manicle* du sellier.

GARDES, (*Reliûre*) Feuillets de papiers que l'on met au nombre de quatre, deux au commencement & deux à la fin de chaque livre; les plus près de la couverture sont en papier marbré, & y sont collés, les autres sont blancs.

GAROUILLE, s. f. (*Tannerie.*) Nom que l'on donne, dans nos provinces méridionales, au *quercus* (coccifera), sur lequel naît le kermès, & où l'on y emploie l'écorce de sa racine, avec beaucoup de succès, pour le tannage des cuirs.

GENET, s. m. (*Tannerie.*) On a prétendu que la poudre ou les branches hachées de cet arbrisseau, pouvoient être employées avec succès a la dépilation des cuirs. Je pense qu'on ne peut rien dire de positif à cet égard, qu'après de nouveaux essais, s'il est vrai qu'on en ait déjà faits, & que ce ne soit pas une simple conjecture. Dans les arts, il n'est guère que l'expérience répétée, variée, & ayant égard aux diverses circonstances, sur quoi l'on puisse compter.

GENOUILLIÈRE, s. f. (*Bottier*) Partie la plus haute de la botte qui couvre le genou.

GIBECIÈRE, (*Ceinturonnier.*) Sorte de fourniment en peau & cuir, qui sert aux chasseurs, comme la *giberne* aux soldats On fait les *gibecières* de différentes formes, plus ou moins grandes; & on les suspend par une courroie, pour les croiser sur le corps avec le *carnier*, comme on croise le ceinturon avec la *giberne*.

On met séparement dans la *gibecière*, non seulement les différentes sortes de plombs à giboyer, mais des pierres à fusil, le tirrebourre, &c.

GIBERNE, (*Ceinturonnier.*) Partie de l'équipement du soldat. C'est une espèce de poche de cuir, avec pattelette qui recouvre un patron de cartouches, à trente trous. Une bandoulière y est attachée; &, à celle-ci, un *porte-hache* & un *pulverin*, &c.

LA GIBERNE, le *fourniment*, Sont des espèces de boëtes recouvertes en *cuir*, qui servent aux soldats, comme la *gibecière* aux chasseurs: elle contient une quantité de coups tout faits balle & poudre.

GIPON, (*Cordonnerie.*) Le chiffon pour passer en cire.

GISEY, (*Voyez* JUSÉE.) Nous avons déjà observé ailleurs que le mot *gisey* n'est que le mot corrompu ou mal prononcé de *jusée*.

GLACER, v. act. (*Cordonnier.*) Glacer des empeignes, les cirer avec une cirure claire & luisante.

GLAIRER, (*Reliûre.*) Mettre du blanc d'œuf battu sur la tranche du livre, avant d'y appliquer l'or.

GLAND, (*Parcheminerie.*) (*Voyez* MORDANT.)

GLISSADE, (*Mégisserie.*) On appelle *donner une glissade*, promener le couteau à écharner du côté de la fleur de la peau.

GODER, (*Corroierie.*) Faux plis, bosse, élévation d'un cuir en des parties plus qu'en d'autres.

GODURES, (*Reliûre.*) Défaut qui provient

dans les livres de ce que les feuilles ont été mal battues. (*Voyez* DONNER DE LA PANNE.)

GOMME, en *Parcheminerie*, On nomme ainsi la graisse sèche qui gâte le parchemin.

GONFLEMENT, (*Tannerie.*) Dilatation des peaux ou cuirs, résultante de la fermentation d'un bain quelconque, dans lequel on les a mis tremper. Cette opération spontanée, est préliminaire & nécessaire au *tannage*.

GOSIER, (*Soufflet.*) Partie du soufflet d'orgue par où s'échappe le vent lorsqu'on le comprime.

GOUGE, (*Cordonnerie.*) Tranchet pour creuser les talons de souliers.

GOUPILLON ou GUENILLON, (*Parcheminerie.*) Assemblage au bout d'un bâton, de deux ou trois mauvaises peaux, pour étendre la chaux.

GOUTTIERE, (*Relieur.*) C'est la partie du livre opposée au dos. (*Voyez* DOS, ENDOSSEMENT.)

GOUVERNER, v. ct. (*Tannerie.*) Ce mot s'emploie pour exprimer la conduite à tenir, la suite des travaux à faire, des soins à avoir dans le travail des peaux & cuirs mis dans les plains ou dans les passemens: d'où l'on dit *gouverner les plains*, *gouverner les passemens*.

GRAIN, *faire le grain*. (*Chagrinier.*) Opération qui se fait avec des planches de cuivre granées en *grains*, qu'on fait chauffer, & sur lesquelles on couche les peaux, qu'on presse ensuite. La partie de la peau qui entre dans la gravure, est façonnée en grain.

GRAINE *d'Avignon*, (*Corroierie.*) On s'en sert pour teindre les *vaches*, façon d'Angleterre.

GRAINER, v. a. (*Gainier.*) Former de petites éminences ou grains à la surface d'une peau, en l'appliquant sur une forme de cuivre grainée & modérément chaude.

GRAISSE, s. f. (*Chamoiserie.*) Toutes les peaux ont de la *graisse*; l'art consiste à la retirer, en conservant aux peaux toute la douceur & la souplesse dont elles sont susceptibles. C'est un grand défaut que la *graisse* reparoisse sur une peau apprêtée.

GRAISSE, s. f. (*Préparation des peaux & cuirs.*) Matière huileuse, adipeuse, qui se trouve entre cuir & chair, dans les diverses parties des animaux. En nature quelquefois: mais ordinairement réduite en huile par la fusion. La *graisse* sert beaucoup à la préparation des *peaux & cuirs*.

GRAPPES, (*Mégisserie.*) Laine qu'on détache par flocons pour séparer les différentes sortes.

GRAS, Tache de graisse; c'est un grand défaut sur le *parchemin*.

GRASON, (*Parcheminerie.*) Sorte de craie blanche qu'on emploie, en quelques lieux, dans cet art.

GRATER *les peaux de moutons*, (*Corroierie.*) *Grater* au lieu de *parer*; c'est parer avec une *lunette d'Allemagne*, plus mince & moins pesante que celle de Paris.

GRATTER, v.a. (*Relieur.*) *Gratter* un livre, en ouvrir le dos avec un instrument de fer dentelé, pour y faire mieux entrer la colle avant que de l'endosser.

GRAVURES, (*Cordonnerie.*) Traits qu'on forme en effleurant le cuir, pour diriger les coutures. *Gravures sous la semelle.*

GRÊBE, (*Pelleterie.*) Oiseau d'eau des lacs, principalement de la Suisse. On fait de sa peau emplumée des manchons, des garnitures & autres ornements utiles ou agréables.

GRECQUE: *relier à la grecque*: *grecquer*. On appelle en Allemagne, les reliûres à la grecque, *relîure françoise*. Cette reliûre diffère de la reliûre ordinaire, qui est la *reliûre à dos*, en ce que le dos d'un livre relié à la grecque est plat; il est aussi moins solide.

GRENADIERE, (*Ceinturonnier.*) Sorte de gibecière où les grenadiers mettent leurs grenades. Elle est composée d'une bande, d'un travers ou *porte-hache*, d'une bourse, d'un dessus, d'une boucle avec son attache, pour fermer la *grenadière*, & d'un *pulverin*.

GRENETER, (*Gainier.*) *fer à greneter*. Fer terminé en tête arrondie, qu'on applique & roule, chaud, sur les parties des peaux qui manquent de grain, pour leur en donner, & cacher ainsi la jonction des morceaux.

GRENIER, *travailler de grenier*. (*Hongroierie.*) Rouler les cuirs pour les disposer à recevoir le suif.

GRILLE, s. f, (*Hongroyeur.*) Instrument de fer à plusieurs barreaux, sur lequel on étend les cuirs frottés de suif, afin que la chaleur des charbons qu'on met dessous, fasse pénétrer le suif dans l'intérieur du cuir.

GRIS, PETIT-GRIS. (*Pelleterie.*) Petit animal des

régions septentrionales, dont la peau est beaucoup employée en *fourrures*.

GUÊTRES, (*Cordonnerie.*) Quand elles sont de cuir : celles-ci garantissent mieux les jambes que celles de toute autre matière.

GUIDES, (*Sellier.*) Courroies ou longes de fil, de laine ou de soie tressées, avec lesquelles les cochers conduisent leurs chevaux. Les charretiers n'ont qu'une *guide*; elle est de corde & placée du côté gauche. *L'enrenure à l'italienne* est une manière de *guider* les chevaux différente de celle qui se pratique communément : les *guides* sont autrement disposées.

GUINCHE, (*Cordonnerie.*) Outil de bois qui sert à polir les talons des souliers de femmes.

GUINDAGES, *courroies de guindage.* (*Carrossier.*) Elles sont au nombre de six : quatre grandes, & deux qui le sont beaucoup moins. Elles servent à contenir & adoucir les mouvements de la voiture.

GUINÉE, s. f. (*Chamoiserie.*) Peau de bœuf travaillée d'une manière particulière, en *chamois* : ce sont ces peaux de bœufs, connues aussi sous le nom de *buffles*, qui s'emploient dans l'équipement de la cavalerie.

GUIPON, (*Mégisserie.*) Morceau de linge attaché au bout d'un bâton, qui sert à mettre les peaux en chaux.

H.

HABILLAGE, HABILLER, HABILLEUR, *La chose, l'action par laquelle on l'opère, l'ouvrier qui la produit.* Par le mot *habillage*, en entend la façon de lever la peau d'un animal après qu'il a été tué, de l'écorcher, le vuider, le souffler, &c. *Habiller une peau, un cuir*, c'est lui donner les premières préparations en *tannerie*, *corroierie*, *chamoiserie*, &c.

HABILLER *un cuir*, (*Tannerie.*) Donner la première préparation aux cuirs pour les mettre au tan.

HABILLER *une peau*, (*Pelletier-Fourreur.*) La préparer à être employée aux différens ouvrages de pelleterie.

HALLE, s. f. *Halle aux cuirs.* Lieu public & couvert, où l'on expose les cuirs pour les vérifier & les vendre.

HARD, (*Ganterie, peausserie.*) Cheville de fer, tournée en cercle, sur laquelle on passe les peaux pour les amollir.

HARNOIS, s. m. (*Sellier-Bourrelier.*) Terme générique par lequel on désigne les selles, brides, croupières, traits & autres équipages dont on harnache les chevaux de monture & de tirage. Tout ce qui sert à équiper, à *harnacher* un cheval de selle, de carrosse, de charrette, de voiture quelconque.

HAUSSES, (*Cordonnerie.*) Morceaux de cuirs employés dans la fabrication du soulier, pour lui donner de l'*entrée*.

HAUSSE *de fer*, (*Cordonnerie.*) Anneau qu'enfile le *clou à talon*.

HAUTE-FINE, (*Mégisserie.*) Laine qui se tire comme la *poignée*, mais sur des moutons qui ont la laine plus grosse.

HERBON, s. m. *Boutoir, demi-rond* (*Tannerie.*) Couteau mousse, qui sert à *débourrer* ou *recouler* les cuirs.

HERMINE, (*Pelleterie.*) Petit animal des contrées septentrionales, particuliérement de celles dépendantes de la Russie. L'hiver, il est très-blanc, à l'exception du bout de la queue qui est très-noir. La peau d'*hermine* est une fourrure très-riche. Depuis le manteau du roi, celui des princes, des ducs, comtes & marquis, du chancelier, des premiers magistrats, jusqu'aux robes des femmes dites de qualité, & aussi d'autres de fort moyenne vertu, quoique de nulle qualité, des docteurs, licenciés, bacheliers, chanoines, &c. Tout étoit fourré d'*hermine*, à laquelle on substituoit quelquefois le lapin blanc, quoique bien moins beau, mais beaucoup moins cher.

Cet usage dont les grands & les gens en place s'étoient fait une espèce de droit exclusif, avoient passé jusques dans le blason de ces êtres orgueilleux, qui enveloppoient l'écusson de leurs armoiries d'un manteau déployé doublé d'*hermine*.

HERSE, s. f. (*chamoiserie.*) Boucle de fer dans

laquelle on passe les peaux pour les adoucir, les assouplir.

Herse, (*parcheminerie.*) Chassis de bois sur lequel on étend les peaux.

Herse *du ratureur*, Elle est plus pesante que la précédente.

* HONGROIERIE, Hongroyer, Hongroyeur, *L'art, son exercice, l'artiste.* (*Voyez* ces mots, ou plutôt la description de cet Art.)

* HONGROYEUR, s. m. Artiste qui dirige le travail d'une *Hongroierie*, du travail du cuir façon de *Hongrie*, avec l'alun & le suif.

HOUSSE, s. f. Couverture qu'on met sur la selle des chevaux, ordinairement de cuir ou de peau, souvent aussi d'étoffe. Il y a des *housses* qui s'attachent derrière la selle & qui couvrent la croupe du cheval, elles servent à l'ornement plus qu'à tout autre fin.

Les Housses en botte ne couvrent que la croupe du cheval. Les *housses* en soulier couvrent sa croupe, ses flancs, & descendent jusqu'à l'étrier.

Housse, est aussi en usage chez les bourreliers, pour désigner une peau de mouton ou de chèvre, qu'ils mettent sur le collier des chevaux de harnois.

La Housse ou *croupelin*, se place sur le derrière de la selle, & retombe par les côtés, garantit l'habit du cavalier de la sueur du cheval : la *housse de pied* s'attache de chaque côté du cheval, & garantit les jambes du cavalier lorsqu'il monte sans botte ni guêtres : la *housse de main* ne sert qu'à couvrir le cheval avec ses harnois, lorsqu'on le mène à la main sans le monter.

HUILE, s. f. (*chamoiserie.*) On *passe* les peaux *en chamois* avec de l'*huile* de poisson. L'*huile* végétale est contraire à la bonne préparation du *chamois*.

Huile, On en use dans le travail des maroquins L'*huile* de *sésame* sert à les teindre ; l'*huile* de lin, à les lustrer.

I.

IMPRIMERIE : IMPRIMEUR. Je ne place ici ces termes que pour indiquer que je n'ai point décrit *l'art*, & que si l'on trouve dans mon ouvrage des mots qui en dépendent, c'est qu'ils appartiennent aussi à d'autres arts dont j'ai donné la description, telle que celle du *relieur*.

In-Folio.
In-Quarto.
In-Octavo.
In-Douze.
In-Dix-huit.
In-Vingt-quatre.
In-Trente-deux.
In-Soixante-douze.
In-Cent-vingt-huit.
} (*Relire.*) (*Voyez* Pliement.)

ISATIS (*Pelleterie.*) sorte de renard des régions septentrionales. Il diffère des renards ordinaires par quelques caractères décrits, à son article. Sa peau est douce, son poil garni & fin : la dépouille de ces animaux donne de belles fourrures.

Il y en a de blancs & de bleus dans la même portée. Ils changent de couleur & s'appellent, au bout de trois mois, *nerniki*. Quand, à la fin de septembre, ils ont une raie noire d'une épaule à l'autre, on les appelle *krastawiki*, c. à d. *croisés*. Au mois de novembre, *nedoperki*. En décembre, tems où les poils sont parfaits, ils sont nommés *rostoperki*.

IVROIE *à trous fendus*. Sorte de crible. (*Voyez crible*).

JAMBETTE, (*Pelleterie.*) Les turcs nomment ainsi les parties inférieures de la peau des *martes zibellines*, autres néanmoins que le col, qu'ils appellent *samoulbacha*, & que le ventre, qui n'est que dans la quatrième classe. La partie la plus belle & la plus estimée est celle du dos.

JAMBETTE, (*mégisserie, parcheminerie.*) Pièce de bois qui sert de pieds au chevalet, & qui le tient incliné.

JAUNIR. Le velin n'est sujet à *jaunir* que lorsqu'il est exposé à la poussière & à la fumée.

JUS *de tannée* ; eau de vieille écorce aigrie dans des cuves. On la nomme aussi *eau de Tan*. Son usage est de faire *gonfler* les cuirs.

JUSÉE, (*Tannerie.*) Le mot indique la manière d'opérer. *Tanner à la jusée*, c'est préparer les cuirs avec du *jus de tannée*, du *jus d'écorce*, de *l'eau de tan*.

L.

LACER, (*Cordonnerie.*) Manière de faire les coutures des cordonniers, en passant les deux bouts du même fil, dans le même trou, en sens opposé.

LACET, s. m. (*Boyaudier.*) Petite corde qui tient à une cheville, à laquelle on attache un bout du boyau qu'on veut retordre.

LAINE, *mère laine*, (*Mégisserie.*) Est celle qu'on a tondue sur l'animal, & qui n'a point touché à la chaux.

LAME *à décrasser*, (*Cordonnerie.*) Elle sert à enlever le superflu de la cire des coutures blanches.

LANIERE, s. f. Bande de cuir mince & longue qui s'applique à divers usages.

LAMPANT, adj. Par lequel on désigne en Provence & en Italie, l'huile claire & bien purifiée.

LAPPMUDE, s. f. Nom d'une robe qu'on fait en Laponie & en Suède, avec des peaux de renne.

LAPIN, s. m. (*Pelleterie.*) Petit animal répandu en une infinité de contrées. Sa peau sert à faire de belles & bonnes fourrures. Celles des *lapins* du Nord, de la Moscovie principalement, sont très-estimées.

LAVAGE, (*Chamoiserie.*) C'est le reste de la lessive où ont trempé les peaux : ou bien c'est ce qu'on exprime des peaux quand elles sont presque dégraissées.

LAVAGE, s. m. (*Boyaudier.*) Première préparation des boyaux dont on veut faire des cordes.

LESSIVES, s. f. plu. (*Tannerie.*) C'est le passage & repassage de la même eau sur la même tannée, pour en extraire tous les sucs. On rappelle cette méthode, dans l'*art du tanneur*, pour y présenter des *moyens d'abréger la durée du tannage.* Ce sont encore des conjectures, d'après lesquelles je crois encore devoir renvoyer à l'expérience. (*Voyez* le mot GENET.)

LEVAIN, s. m. (*Tannerie.*) Bain aigri au moyen d'une certaine quantité de farine, mise en fermentation dans de l'eau, pour former des *passemens*; d'où l'on dit : *levain de passement*, pour désigner la matière & le travail préparatoire de tel *passement.*

LIAIS, (*Parcheminerie.*) *Pierre de liais* : pierre pleine & dure, qui sert à nétoyer la ponce.

LICOL, (*Sellier.*) Sorte de bride, sans mors, à laquelle, au lieu de rênes, on met une longe pour attacher l'animal à l'écurie ou ailleurs.

LIÈGE, (*Tannerie.*) *Cuirs façon de liège*; c'est du cuir tanné à la jusée. (*Voyez*) CUIR & JUSÉE.

LIEGE. (*Corroierie.*) On s'en sert, comme de la *pomelle* pour *rebrousser* certaines peaux.

LIEGE, *semelles de liège.* On en met entre deux semelles de cuir.

LIÈVRE, s. m. (*Pelleterie.*) Petit animal, sauvage comme le lapin, habitant aussi diverses contrées, & dont la peau s'emploie également en fourrures.

LIGNEUL, s. m. Sorte de cordon fait de plusieurs fils attachés ensemble par la poix dont ils sont frottés, & qui sert aux cordonniers, aux savetiers & autres ouvriers à coudre leurs cuirs.

LIME, (*Gainier.*) Outil de différentes formes pour les divers usages ou pratiques de ce métier.

LIME ou RAPE, dont se servent les cordonniers pour les talons de femmes.

LISSE, s. f. (*Corroierie.*) Instrument de verre en forme de bouteille, solide, dont le col est assez long pour tenir lieu de poignée, & dont la pance a quatre ou cinq pouces de diamètre & deux pouces de hauteur. Les corroyeurs s'en servent pour lisser & polir les cuirs de couleur lorsqu'ils ont reçu leur dernier lustre.

LISSER *les maroquins* : Opération qui leur donne de la beauté & du lustre.

LISSER *la semelle*, (*Cordonnerie.*) Ce qui se fait avec la *bisaigue à côtes.*

LISSOIR, (*Cainier.*) Instrument qui sert à étendre la peau, & polir les gros ouvrages.

LIVRE, (*Reliûre.*) Dans ce sens, un *livre* est l'assemblage de plusieurs feuilles de papier imprimé, pliées & reliées ensemble. Dans le sens métaphysique, un *livre* est le résultat écrit d'une conception divisée, & déduite dans ses différentes parties; de manière que l'ensemble fasse un corps d'ouvrage complet.

LOMBARDS, petites bandes très-minces de parchemin, que les ratureurs fournissent aux drapiers, pour marquer chaque pièce de drap.

LONGE, (*Fouet.*) (*Voyez* CHARGE.)

LOUP, s. m. (*Pelleterie, Chamoiserie.*) Peau de *loup*: préparée avec le poil, elle s'emploie en housse de chevaux, & à d'autres usages. Passée en chamois, elle sert à faire des *gants* de chasse, des *culottes*, &c.

LOUP-CERVIER, s. m. (*Pelleterie.*) Animal sauvage & étranger, dont la peau s'emploie en fourrures.

LOUP-MARIN, s. m. (*Malletier, coffretier.*) La peau du *loup-marin*, s'emploie à couvrir les coffres, les malles.

LOUP-MARIN, s. m. (*Chamoiserie.*) Poisson dont l'huile sert à l'apprêt des peaux, ainsi que celle de *baleine*, de *morue*, &c. &c.

LOUVETEAU, s. m. (*Pelleterie.*) Petit engendré d'un loup & d'une louve. La peau du *louveteau* garnie de son poil, est une assez bonne fourrure quand elle est bien préparée par le pelletier. On l'emploie à faire des manchons & autres fourrures semblables, qui sont plus ou moins estimées, suivant la beauté & la finesse du poil. (*Voyez* LOUP.)

LOUTRES, (*Pelleterie.*) La peau de cet animal amphibie s'emploie beaucoup en fourrures, principalement à la Chine, où l'on porte en quantité des peaux de *loutres* des côtes du Nord, de la mer du Sud, où elles sont plus grandes & plus belles que celles de nos *loutres* d'Europe.

LUNETTE, s. f. (*Corroierie.*) Instrument de fer, dont les corroyeurs, peaussiers &c. se servent pour ratisser & parer les cuirs; elle est de figure sphérique, plate & très-tranchante par sa circonférence extérieure. Il y a au milieu une ouverture ronde; assez grande, pour que l'ouvrier puisse y passer la main lorsqu'il veut s'en servir.

LUNETTIER, (*Tannerie.*) *Cuir de lunettier*; c'est du cuir préparé à la chaux seule, & uniquement pour les *lunettes*.

LUSTRE, s. m. (*Corroyeur-Pelletier.*) Éclat ou brillant qu'on donne aux cuirs & aux fourrures, comme à tant d'autres objets, par un apprêt particulier à chacun.

LUSTRE, (*Corroierie.*) Liqueur propre à *lustrer* les cuirs.

LUSTRER *le cuir, lustrer les peaux de chèvres.* (*Corroierie.*) C'est faire usage du *lustre*, pour colorer les cuirs & les rendre brillants.

LUSTRER *des maroquins, Lustrer les maroquins*; c'est une préparation à l'huile, appliquée sur une teinture n'importe en quelle couleur.

LUSTRER *le parchemin*, Cette opération n'a lieu que quand il a été mis en couleur.

M.

MACÉRATION *du parchemin.* On lui fait subir cette opération pour le rétablir, lorsqu'il a été racorni par le feu.

MADRAGUE, (*mégisserie.*) (*Voyez gache coudée*).

MACHINOIR, (*Cordonnerie.*) Outil pour unir les coutures de la *trépointe.*

MACULER, (*Reliûre.*) Quand on bat les feuilles trop fraîchement imprimées, elle sont sujettes à se tacher les unes les autres, à se *maculer.* Les feuilles tachées ou *maculées*, se metent au rebut & s'appellent des *maculatures.*

MAILLER *les cuirs*, (*Tannerie.*) (*Voyez* BATTRE).

MAILLET, s. m. (*Bourrelier.*) Instrument de bois, composé de deux parties, le *cylindre* & le *manche*; le 1er. a quatre pouces de diamètre sur cinq à six de hauteur & est percé d'un

trou pour recevoir le manche qui a huit ou dix pouces de longueur.

Le *maillet* du *ceinturier* est de buis.

* MALLE, f. f. (*Malletier.*) Coffre de bois couvert de cuir. Les *malles* toutes de cuir, se nomment *valises.*

Malle, *Malletier.* L'objet, l'ouvrier qui le fait, lequel est ordinairement, le marchand qui le vend. La *malle* est une sorte de caisse recouverte de quelque peau ou cuir, & sert à mettre des hardes ou autres effets à transporter. Suivant la forme quelle a, elle prend le nom de coffre, de *bahut*, d'où celui qui les fait porte aussi le nom de *coffretier-bahutier.*

MALLETIER. Je ne décris point les outils de ce métier, qui appartienent plus à celui qui travaille sur bois qu'à aucune espèce d'ouvrier travaillant sur peau ou cuir : ce sont les mêmes, au reste, que ceux du *layetier*, *tabletier*, *ébéniste*, &c. *Voyez* ailleurs la description de ces arts, qui ne fait pas partie de mon travail.

MANCELLE *du limonier*, (*Bourelier.*) Partie du harnois du cheval d'attelage.

MANCHE *de fouet.* Aux fouets de carrosse & de cabriolet, la verge n'est autre que le *manche* prolongé. C'est au bout du *manche* que s'attache le porte-charge, quand il n'y a point de verge ; & c'est au bout de la verge, lorsqu'il y en a une.

MANCHON, (*Pelleterie.*) Fourrure qu'on porte en hiver pour se garantir les mains du froid. C'est l'un des petits meubles ou vêtement, où la fantaisie & la vanité ont le plus trouvé à s'exercer. Il est rare que la mode se soutienne plus d'un an, pour la grandeur, pour la forme, & aussi pour la sorte de pelleterie, des *manchons* de femmes & même d'hommes. On les a porté si petits qu'a peine pouvoit-on y entrer les mains ; ensuite, si grands & si gros, qu'on en étoit couvert de la bifurcation au menton, & qu'il falloit écarter les bras de manière qu'il n'étoit pas rare de paroître aussi large que long.

MANICHOIRE, f. m. (*Cordonnerie.*) Morceau de buis plat & mince en rondache par les deux bouts, un bout plus large que l'autre ; il sert à ranger les points de derrière les souliers.

MANICLE, (*Cordonnerie.*) Morceau de cuir qui entoure la paume & le dessus de la main, pour que le fil ne blesse pas en faisant des coutures.

Manicle ou *gant-royal.* (*sellier*).

MANIQUE ou *manicle* (*Cordonnier-Bottier* &c.) Morceau de cuir qui enveloppe la main de l'ouvrier pour empêcher le fil de la couper.

MANUFACTURE. Nom du lieu & de la chose. Etablissement, considéré en grand, d'un genre de travail quelconque sur les *peaux & cuirs.*

MARBRER, v. act. (*Relieur.*) Sorte de peinture, par taches séparées, que font les relieurs sur la couverture & quelquefois sur la tranche des livres.

MARBRURE, (*Reliûre.*) Ornement de la tranche d'un livre. *Marbrure à mouches, à frison, à peignes, sable, en ciel, à demeurer, à écaille, &c. &c.*

* MAROQUIN, (*Corroierie, maroquinerie.*) Peaux de chèvre travaillées en *maroquin*, *maroquin* en basane, peaux de chèvres tannées avec le redon.

* Maroquin, f. m. Peau de bouc, de chèvre de *menon*, travaillée, & passée en sumac ou en galle, & mise en couleur. Les *maroquins* noirs d'Espagne, sont estimés ; mais ceux du levant, en toute autre couleur, sont préférés à tous les *maroquins* du monde.

MAROQUINER, v. act. Façonner du veau comme on apprête les peaux de chèvre.

Maroquiner; Maroquinerie, Maroquinier. L'action de faire le *maroquin* : l'objet sur lequel, & le lieu dans lequel il est agi : l'ouvrier qui dirige l'opération.

MAROQUINERIE, f. f. Art, ouvrage, du *maroquinier* & le lieu où il travaille.

MAROQUINIER, f. m. Celui qui travaille le maroquin.

MARROQUIN, f. m. Cuir de bouc ou de chèvre comme passé en galle.

MARQUE, (*Reliûre.*) Règle de carton qui porte autant d'entailles, à égales distances, que le livre doit avoir de *nerfs.*

MARTEAU, (*ceinturonnier.*) Il est à tête quarrée d'un côté, & sert à frapper sur les *poinçons*, *emporte-pièce*, &c. de l'autre, il est en forme de hachette tranchante, pour rogner les ouvrages.

Marteau, (*cordonnerie.*) Outil de fer emmanché

manche, pour battre les semelles, enfoncer les cloux, les chevilles &c.

MARTEAU, (*Gainier.*) Il en est dans cet art, comme dans les autres, de différentes formes, pour les différents usages.

MARTE, s. f. (*Pelleterie.*) Petit animal, qui ressemble à la fouine, & qu'on ne trouve point en France. On distingue les *martes* en *martes ordinaires* & *martres zibelines*; il nous vient des premiers, du Canada, de la Prusse, de la Pologne & d'ailleurs: les dernières habitent principalement la Sibérie, la Laponie, quelques parties de la Moscovie.

MASSE *de fer*, (*Cordonnier.*) Masse ordinaire, de trois ou quatre livres, qui sert à battre les semelles de souliers.

MASSE, s. f. (*Bourrelier.*) Gros marteau de fer, pesant, quarré, à manche court qui sert à battre & applatir les cuirs que les bourreliers emploient aux différens usages de leur métier.

MATELAT *des laquais*, (*Sellier.*) Sac de cuir, garni de paille & applati, qu'on place derrière les voitures, & sur lequel les laquais se tiennent de bout.

MÉCHE ou POINTE, (*fouet.*) Ficelle simple, nouée de distance en distance, qui s'attache au bout de la charge; & termine le fouet.

MÉGIE, MEGISSIER, MEGISSERIE, MEGISSER. Art de préparer, de passer les peaux en blanc, pour les employer dans la *ganterie*: le lieu, l'objet, l'action, l'atelier même, & l'artiste qui y opère.

* MÉGISSERIE, MEGISSIER. L'art & l'artiste. Travailler les peaux en *mégie*. Le *mégissier* prépare les peaux blanches avec le *confit*, l'alun & la pâte.

MEMBRURES, (*Reliûre.*) Ais qu'on place dessus & dessous le paquet de livres qu'on met sous la presse. Les ais qu'on met entre chaque volume, se nomment *entre-deux*.

MENOU, s. m. (*Maroquinerie.*) Animal semblable au bouc, qui se trouve dans le Levant, & de la peau duquel on fait le *maroquin*.

MENTONNIÈRE, (*Bourrelier.*) Partie des atelles. *Mentonnière d'en haut, mentionnière d'en-bas.*

MERDE *de chien*, (*Corroierie.*) (*Voyez* ALUN.)

MERLUT, (*Maroquinerie.*) Les peaux en *merlut* sont celles qui ont déja été en chaux, pélées & séchées.

Peaux en merlut. On nomme ainsi les peaux qu'on a fait sécher sur la corde, pour les pouvoir garder sans se corrompre, en attendant qu'on les *passe en mégie*.

MESURES, (*Cordonnier.*) Manière de prendre la *mesure* du pied, avec le *compas*.

METTRE *le cuir en suif*, (*Corroierie.*) L'expression désigne la chose & l'action.

METTRE *en refroid*, (*Hongroierie.*) (*Voyez* REFROID.)

METTRE *en suif*, (*Hongroierie.*) (*Voyez* SUIF.)

METTRE *blanchir les boyaux*, (*Boyaudier.*) C'est les mettre dans l'eau au sortir du dégraissoir.

METTRE *les ficelles à la colle*, (*Relieur.*) Quand les ficelles sont épointées, on prend un peu de colle de pâte entre les doigts, & l'on en met aux ficelles.

METTRE *hors de presse*, (*Relieur.*) Remettre en ordre les livres dérangés sous la presse; on y emploie une corde cablée en trois, qu'on appelle *corde à endosser*.

METTRE *sur son large*, (*Ganterie.*) Tirer à deux mains la tête d'une peau encore humide, & l'étendre.

METTRE *la peau à l'humide*, (*Ganterie.*) L'humecter avec une brosse imprégnée d'eau, & la rouler sur elle-même, pour lui donner de la souplesse & du maniement.

METTRE *en pompe*, (*Ganterie.*) Rouler ensemble des peaux humectées, & les laisser quelque temps dans cet état.

MEURTRIR *les têtes*, (*Corroierie.*) C'est les travailler pour leur donner la souplesse qui leur manque.

MINISTRE, (*Sellier.*) Instrument de bois mis en usage dans ce métier; il ne sert qu'a receler le fil dont se sert l'ouvrier. Ce *ministre* est un instrument passif.

MITAINE. Gant de femme qui n'a que le pouce & point de doigt, mais seulement une patte terminée en pointe. (*Voyez* MOUFFLE.)

MODÈLES, (*Parcheminerie.*) Planchettes de

bois qui servent à régler les dimensions de la *formule*. (*Voyez* ce mot.)

MOLO, (*Chamoiserie.*) Nom donné à la première huile qui sort des peaux en apprêt.

MOLTOHINOS, (*Mégisserie.*) Peaux de mouton apprêtées de telle manière, par les mégissiers du Levant.

MONTANTS, (*Sellier.*) Les parties de la bride qui s'élèvent devers la bouche au sommet de la tête.

MONTER *d'atelle* un collier, (*Bourrelier.*) Y attacher solidement les atteles.

MONTURE, CHARGE ou LONGE, (*Fouets*) (*Voyez* CHARGE.)

MORDS, p. m. (*Relieur.*) *Les mords d'un livre* sont les rebords que les ais à endosser font faire au dos du livre après la couture, lorsqu'on le met en presse.

Par *les mords du carton*, on entend le coin du carton qui joint le dos du livre en-dedans de la reliûre. On fait des *mords* en affoiblissant les angles du carton du côté intérieur, avec un couteau ordinaire bien affilé, pour éviter que le carton, s'il étoit aigu, ne coupât les papiers en ouvrant & fermant le livre, & ne gênât le jeu.

MORIE, *peau de morie*, Celle des animaux qu'on jette à la voirie.

MORS, (*Sellier.*) La partie en fer de la bride qu'on met dans la bouche du cheval : elle est brisée ou d'une seule pièce, quelquefois droite, ordinairement courbée ou en angle.

MORT, *plain mort*, Passement mort, c'est-à-dire, plain ou passement épuisé.

MORT-DE-SANG, (*Parcheminerie.*) Couleur d'un noir verdatre, que contractent les peaux des moutons, morts d'un coup de sang, c'est un défaut du parchemin.

MORDANT ou GLAND, (*Parcheminerie.*) Espece de machoire de bois, revêtue de peau, & qui sert à haper une peau sur la herse.

MOTTES, f. f. plu. (*Tannerie.*) Résidu du tan, ou tan usé, mis en forme, pressé, serré & séché.

MOUCHES, (*Parcheminerie.*) Petites pièces de parchemin que l'on colle sur les trous d'une peau.

MOUCHETTES *de l'hermine*, (*Pelletier-fourreur.*) Coudre sur l'hermine, de distance en distance, de petits morceaux de fourrure noire, qu'on nomme des *mouchetures*. Cette dernière expression s'emploie aussi pour désigner les taches ou marques de couleurs variées qui distinguent la robe de quelques animaux, comme par exemple, celle du léopard.

MOUFFLE, Sorte de gant qui n'a que le pouce, & qui du reste est sans doigts & fermé. On l'appelle aussi *mitaine*.

MOUILLAGE, (*Corroierie.*) C'est une façon qu'on donne au cuir, en le mouillant avec de l'eau, pour le disposer à divers apprêts.

MOULE *à mottes*, Bande de fer circulaire ou en anneau, qu'on remplit de vieux tan, qu'on y presse & serre avec le pied.

MOULES, (*Gainier.*) Morceaux de bois de la figure des ouvrages qu'on veut faire. L'ouvrier travaille & façonne son travail sur un moule.

MOULIN *à tan* ou *à écorce*, (*Tannerie.*) Moulin où l'on brise & met en poudre l'écorce séchée des jeunes chênes.

MOULIN ou *foulon du chamoiseur*. Il est différent, moins fort que le *moulin des buffles*.

MOULINIER ou FOULONNIER, Ouvrier qui conduit le foulon du *chamoiseur*.

MOUTON, f. m. *Peaux de mouton*. (*Chamoiserie, Mégisserie, Parcheminerie, Pelleterie, &c.*) Il n'est guere de manière, si ce n'est en *fort*, dont on n'apprête la peau de mouton. Aussi, dit-on, *mouton en mégie*, *mouton passé en huile* ou *en chamois*, *mouton passé en basane*, *&c.* de même qu'on l'apprête avec la laine, pour une infinité d'usages.

MOYEN, (*Mégisserie.*) Laine longue & grossière qui se prend sur les fesses de l'animal.

MULES ou PANTOUFLES, (*Cordonnerie.*) Chaussures de déshabillé, sans quartiers, sans oreilles, sans pièce.

N.

NACHE, (*Hongroierie.*) Partie de la peau entre la patte de derrière & la culée.

NAUFFES, (*Tannerie.*) Nom donné aux fosses à tanner à la danoise.

NERFS, (*Reliûre.*) Élévations qui se forment sur le dos des livres, en arrêtant le fil de la couture. (*Voyez* COUTURE.)

NERVER, (*Sellier.*) Enduire les arçons de filasse de nerfs, avec de la colle forte appliquée à la brosse.

NERVEUSE, adj. (*Chamoiserie.*) Une peau foulée trop fort, trop tôt échauffée, reste dure, c'est-à-dire, *nerveuse.*

NERVURE, s. f. (*Relieur.*) Partie élevée du dos des livres formée par les nerfs ou cordes qui servent à maintenir les feuilles, dans la reliûre.

NILLE, s. f. (*Boyaudier.*) Petite roue de bois alongée en cylindre, traversée par une verge de fer terminée, d'un côté, en forme de bouton pour l'empêcher de s'échapper, & de l'autre, par un crochet auquel on attache le boyau qu'on veut retordre. La roue est sillonnée pour recevoir la corde du rouet qui la fait mouvoir.

La NILLE du boyaudier peut se comparer à l'*émérillon* du passementier & du cordier.

NŒUD, (*Sellier.*) *Nœud droit*, *nœud plat* ou *coupline*, *nœud croisé* ou *patte d'oie*, *nœud quarré.* Ces nœuds différens s'emploient dans différentes circonstances, comme il est expliqué dans la description de l'ART.

NŒUD, (*Cordonnerie.*) Le *Nœud du cordonnier* se fait d'une manière particulière. (*Voyez* l'ART.)

NOIR, (*Corroierie.*) Teinture servant à colorer les peaux.

NOIRCIR *le cuir*, *noircir les moutons*, *noircir les veaux*, pour teindre en noir les unes ou les autres de ces peaux.

NORMANDIE. Sous ce mot, l'auteur de l'ART DU TANNEUR, dans sa table des matières, dit que *les cuirs de cette province passent pour être moins nourris.* Il ne le dit pas des cuirs de tel ou tel endroit; &, en cela, il ne dit rien; il prouve seulement qu'il ne les a comparés avec ceux d'aucun autre endroit, & qu'il a tablé sur un avis dicté par la jalousie ou par l'ignorance.

On tanne bien & mal en Normandie, comme par-tout ailleurs; mais le fait est que c'est l'une des provinces de France où l'on a le plus constamment bien tanné.

NOURRITURE, s. f. (*Tannerie.*) Toutes les fois qu'on donne aux cuirs qui sont dans la fosse une nouvelle poudre de tan imbibée d'eau, cela s'appelle leur donner de la *nourriture*; & lorsqu'on dit d'un cuir mal tanné, qu'on ne lui a pas donné assez de *nourriture*, cela signifie qu'il n'est pas assez demeuré dans la fosse, & qu'on lui a épargné l'eau & le tan.

O.

OCQUE, Poids du Lévant, en uſage dans le commerce des peaux & cuirs; il eſt égal à trois livres deux onces poids de marc.

ŒUVRE, (*Tannerie.*) *Cuir à œuvre*, c'eſt toujours un cuir mince, tanné, ſerré, pour des ſemelles d'eſcarpins, &c. ou plus mou, pour des empeignes, &c.

OIE, (*Pelleterie.*) Le duvet de cet oiſeau d'eau, attaché à la peau, lorſqu'on en a tiré la plume, fait une fourrure très-fine & très-chaude : il en eſt ainſi du cygne & de pluſieurs autres oiſeaux d'eau; mais comme ces ſortes de fourrures n'ont pas une grande ſolidité, on les emploie en garnitures légères, en palatines, & ſingulièrement en houpes.

OISEAUX *d'eau*, (*Pelleterie.*) (*Voyez* CYGNE, OIE, GREBRE, ÉDREDON.) Leur peau, garnie de ſon duvet, & quelquefois de ſa plume, s'emploie par les pelletiers à différens uſages; quelques autres encore du genre des canards.

ONGLETS, (*Corroierie.*) Rognures qu'on enlève aux pattes de derrière.

ORÉGNAL, ſ. m. Animal d'Amérique dont la peau ſe *paſſe en chamois*.

OREILLES *des cuirs*, ſervent à faire de la *colle*. (*Voyez* ÉCHARNURE, COLLE.)

OREILLONS, ſ. m. plur. (*Colle.*) Rognures de peaux & cuirs de toutes ſortes, qu'on emploie à faire de la *colle*.

ORGE, ſ. f. (*Tannerie.*) On emploie la farine d'orge principalement pour faire les *paſſemens*.

ORIGNAL, (*Chamoiſerie.*) (*Voyez* ÉLAN.)

ORILLONS, (*Colle.*) On nomme ainſi les rognures des diverſes ſortes de peaux, leſquelle rognures ſont employées à faire de la *colle-forte*. (*Voyez* COLLE.) Plus ces rognures ſont de peaux fines & délicates, plus la colle elle-même eſt fine.

OUTILS & USTENSILES du Tanneur, ſont principalement les diverſes ſortes de *couteaux*, le *chevalet*, la *queurſe*, les *cuves*, &c. (*Voyez* ces mots.)

OURLET, ſ. m. (*Sellier & Bourrelier.*) Bande de cuir, longue & mince, dont on borde les gros cuirs dans certains ouvrages.

OURS, (*Pelleterie.* Les peaux d'ours varient en couleur, en grandeur, en fineſſe de poil, ſuivant les lieux qu'habite cet animal féroce. La peau d'ours eſt une des plus employées en pelleterie, pour houſſes, couvertures de chevaux, tapis, ſacs de pieds. La peau des jeunes ours qu'on nomme *ourſins*, *ourſons*, s'emploie en manchons & autres fourrures. Quand l'*ourſon* eſt beau & fin, on le teint fort bien comme le renard, & on les fait paſſer, l'un ou l'autre, pour une fourrure plus belle & d'un plus haut prix.

OUVRIR *une peau ſur le paliſſon*, Cette opération a lieu lorſque la peau, bien dégraiſſée & bien ſéchée, ſe trouve un peu dure & racornie.

OUVRIR, (*Ganterie.*) Élargir & étirer les gants à meſure qu'ils ſèchent, pour qu'ils ne ſe rident point.

P.

PABOUCHES, *Voyez* BABOUCHES.)

PAILLETTES, (*Sellier.*) Courroies de cuir de bœuf. (*Voyez* COURROIES DE MALLES.)

PAILLETTES, (*Cordonnerie.*) Morceaux de cuirs placés sous *l'empeigne* à la pointe des *entailles.*

PAISSON, (*Tanterie, peausserie.*) Fer arrondi en manière de cercle, aminci & non tranchant, servant à déborder & ouvrir le cuir pour le rendre plus doux. Les gantiers disent *paissonner*, pour étendre & tirer une peau sur le *paisson.*

PALISSON, s. m. (*Chamoiserie.*) Instrument de fer plat & poli, sur lequel les chamoiseurs passent leurs peaux pour les rendre plus maniables.

PANNEAU, (*Bourrelier.*) Espece de petit matelat qui sert de selle à mettre sur le chevillier, & où s'assied de temps en temps le charrettier, le roulier. On l'appelle en conséquence *panneau de cheviller.* Le *panneau du boucher* est composé d'une peau de veau passée en poil, & lui sert à transporter sa viande à cheval. *Voyez* la préparation de cette peau, & la fabrication du *panneau*, (*art.* du *sellier*, *section première*, *chap. IV.*)

Le *panneau à troussequin* est une sorte de selle à *troussequin*, moins chère & aussi commode. Si l'on fait un dossier contigu au *troussequin* & qu'on rembourre le *panneau*, on en fait une selle à être assis, commode pour les femmes.

PANTOUFLES, (*Voyez* MULES.)

PARER *les cuirs*, v. act. (*Tannerie.*) Les étendre lorsqu'ils commencent à sécher, après être tannés, les *dresser*, les frotter avec le tan, les frapper avec la plante du pied, les applanir, les empiler, les changer de côté de situation, &c.

PARER *à la lunette*, (*Corroierie.*) *Parer les veaux, parer les moutons.*

PARER, *pierre à parer, couteau à parer*, (*Reliûre.*) Unir, rendre d'épaisseur égale la peau, déja coupée, qui doit servir de couverture. L'instrument sur lequel & celui avec lequel on la *pare.*

PAROIR, (*Corroierie.*) Instrument sur lequel on *pare* les peaux.

* PARCHEMIN : PARCHEMINIER : PARCHEMINERIE. *L'objet, l'ouvrier qui opère, l'art mis en action*, & le lieu même où elle se passe. Le *parchemin* est une peau de mouton, de chèvre, &c. préparée, dégraissée, raturée, qui sert à écrire, dont on couvre des livres, & qu'on emploie à beaucoup d'autres usages.

PASSE-CORDE, (*Bourrelier.*) Sert à enfiler la ficelle pour le passer où il est nécessaire.

PASSE-TALON, (*Cordonnerie.*) Morceau de veau assez long, pour couvrir tout le talon de bois. *Passe-talon* de claques : *passe-talon* de femmes.

PASSEMENT, s. m. (*Tannerie.*) Liqueur aigre pour faire gonfler les cuirs. *Passement neuf*, qui n'a point encore servi.

Passement fort qui est tel, & qui a peu servi.

Passement courant, qui a plus ou moins servi.

Passement mort, qui a beaucoup servi, & qui est hors d'usage.

Passement de passage, où les peaux ou cuirs restent peu.

Passement de repos, où ils restent long-temps.

Passement au son, à la jusée; l'un & l'autre sont faits avec la matière indiquée ; le premier est un *passement blanc*, le second un *passement rouge.* Le *passement* est chaud ou froid.

PASSERIE ou PASSEMENT, C'est ainsi qu'on l'entend dans quelques fabriques, & que l'explique l'auteur de *l'art.*

Cependant la *passerie* me semble signifier aussi le lieu où se font les *passements.*

PASSER, v. act. (*Corroierie.*) *Passer les cuirs en suif, en huile, en alun, en sumac*; c'est leur donner les apprêts dont ils sont susceptibles, & les rendre propres aux usages auxquels on les destine.

On nomme *passements*, *passerie*, la composition, le lieu qui le contient, l'art de le préparer, de l'employer pour le travail & la suite des tra-

vaux qu'on vient d'indiquer sur les *peaux & cuirs.*

PASSER *en suif.* (*Hongroierie.*) (*Voyez* SUIF.)

PASSER *au lait*, (*Mégisserie.*) Enduire la superficie des peaux d'un mélange de blanc de Paris & d'amidon, réduits en bouillie claire.

PASSER *au noir*, (*Corroierie.*) (*Voyez* NOIRCIR.)

PASSER *en tete & queue*, (*Reliûre.*) Mettre seulement des bandes en haut & en bas du livre. Voyez *mettre le livre en parchemin & entre-nerfs.*

PASSER *en deux milieux*, *entrelacer*, *passer double.* Expressions toutes d'usage dans *l'endossement.*

PASSER *le livre en parchemin*, (*Reliûre.*) Coller sur son dos des bandes de parchemin, pour lui donner de la fermeté & empêcher qu'il ne se rompe. Comme ces bandes ne se collent qu'entre les nerfs, on les appelle *entre-nerfs.*

PASSER *en croix*, (*Reliûre.*) Manière de coudre les livres, ou plutôt, pratique employée en les cousant.

PASSOIRE ou *cuve à passer*, (*Mégisserie.*)

PASSOIRE, *demi-passoire*, *passoire à trous fendus*, Diverses sortes de cribles. (*Voyez* CRIBLE.)

PASTREMENS, Nom qu'on donne à Constantinople aux peaux de bœufs & de vaches qu'on lève en hiver. Elles valent beaucoup mieux que les *premiers couteaux* qui se levent depuis juin jusqu'en novembre.

PATE, (*Mégisserie.*) Composition d'alun, de sel, de farine, d'œufs & d'huile.

PATON, (*Cordonnerie.*) Morceau de cuir dont on double l'empeigne en dedans, par dessus les doigts du pied.

* PEAU, s. f. (*Peausserie*, *peaussier.*) C'est l'enveloppe du corps de tous les animaux. Tant qu'une *peau* est fraiche & molle, elle en conserve le nom, on la distingue seulement par celui de l'animal à qui elle a appartenu : ainsi, l'on dit, *peau de bœuf*, *de vache*, *de buffle*, *de veau*, &c. Quand les *peaux* de cette grandeur & de cette force sont sèches ou apprêtées, on les désigne sous le mot de *cuir*, & l'on dit, *cuir de bœuf*, *de vache*, &c.

Les autres *peaux*, soit par leur souplesse naturelle, soit à cause de celle qu'on leur conserve ou qu'on leur donne, dans les apprêts, retiennent assez généralement leur premier nom. Ainsi, l'on continue de dire, *peau de chèvre*, *de bouc*, *de mouton*, *de chevreau*, *d'agneau*, *de chamois*, *de cerf*, *d'élan*, *de chevreuil*, *de renne*, *&c. &c.* Comme aussi, on conserve le nom de *peau* à toutes celles qui sont apprêtées en poil, avec le poil, & qui entrent dans la classe de la *pelleterie*, qui font partie du commerce & des travaux du *pelletier*, à quelqu'usage qu'on les destine.

Par le mot *peausserie*, on entend le commerce & l'emploi, en culottes, ceinturons, gants, &c. des *peaux passées*, apprêtées. Le *peaussier* est le marchand qui vend ces peaux, ordinairement le même que le maître ouvrier qui en fait ou fait faire l'emploi. Ceux de ces ouvriers ou marchands qui se fixent à la partie des gants, sont connus sous le nom de *gantiers.*

PEAUX &c. &c. (*Tannerie.*) Fraiches — salées.

PEAUX &c. (*Chamoiserie.*) Peaux différentes &c. de dain, — élan, — chevreuil, — castor, — boucs, — veau, — mouton, — cheval, — âne, — loup, — chien, — homme.

PEAUX &c. (*Corroierie.*) Franche, — de moutons, — de chèvres, — de porcs, — de pavillons : ces grandes peaux servent à faire des impériales de carosse.

PEAUX &c. (*Parcheminerie.*) De mouton, — agneau, — âne, — cerf, — chèvre, — loup, — porc.

PEAUX &c. (*Cordonnerie.*) De chien de mer, — loutre ; celle-ci ne prend pas l'eau, assure-t-on.

PEKAN ou VISON, (*Pelleterie.*) Petit animal connu sous le nom *mustela canadensis.* Il tient de la marte, de la fouine : sa fourrure est estimée.

PELISSES, s. f. pl. (*Pelleterie.*) Doublures en *fourrures*, de toutes sortes de vêtemens.

* PELLETERIE, (*Toutes sortes de peaux garnies de poil & propres à faire des fourrures.*) Il faut lire la nomenclature des animaux à fourrures, où l'on donne quelqu'idée de la gradation des diverses sortes de *pelleteries*, lesquelles, bien qu'elles se distinguent en général, par *pelleteries fines* & *pelleteries communes*, ont cependant toutes des différences de qualité, de beauté, de prix, d'emploi & d'usage ou de durée, qui les font préférer les unes aux autres, suivant le besoin, le goût, la fantaisie, la vanité, le luxe, la richesse.

Les *pelletiers* font les marchands, ou les maîtres ouvriers, qui vendent ces peaux, ou qui les préparent, & en font tous les ouvrages, *manchons*, *housses*, *fourrures quelconques*, auxquelles elles font propres.

PELOIR, f. m. (*Chamoiferie, mégifferie.*) Outil fervant à enlever le poil de deffus les peaux qu'on prépare.

PELOTTE, f. f. (*Chamoiferie.*) C'eft la réunion des peaux qu'on jette à la fois dans la *pile*, pour y être foulées.

PELURE, *pelade*, (*Mégifferie.*) Groffe, fine, longue, courte, à la chaux, aux cifeaux, ou autrement; c'eft toujours la laine levée, de manière ou d'autre, en tout autre temps que celui de la tonte, de deffus la peau de l'animal, & non de deffus l'animal vivant.

PENDANT, Partie du ceinturon. (*Voyez* ce mot.) On dit auffi : *pendants à la bayonette.*

PENDERIE, (*Mégifferie.*) Suite de perches pour étendre les peaux.

PERCE, f. f. (*Criblier.*) Expreffion dont on fe fert pour défigner la forme des trous dont eft percé le crible. On la diftingue en *perce ronde* & *perce longue*. Les *cribles à perce ronde* fe divifent en cinq fortes principales, les *paffoires*, les *demi-paffoires*, les *alêniers*, les *batardiers*, & les *peauffiers*. Ceux à *perce longue*, fe nomment *alênier* fendu, *batardier* fendu, *paffoire* fendue, *poudrier* fendu, *yvroie*.

PERCE *ronde*, (*Criblier.*) (*Voyez* COMPAS A VERGE.)

PERCHER, f. m. (*Tannerie.*) Bâtis qui fert à étendre les mottes pour les faire fécher. On nomme auffi le *percher*, *féchoir*, *cage à mottes*, *étentes*.

PERGAME, Ville de l'antiquité, dans l'Afie, laquelle, dit on, donne fon nom au *parchemin*; & fur ce qu'il eft très-vraifemblable que le *parchemin* & fon ufage foit plus ancien que la ville de *Pergame*, on veut du moins que ce foit à caufe qu'elle l'a perfectionné. Tout ce qui eft de l'antiquité eft obfcur pour nous. L'invention & la perfection du parchemin fe perdent également dans la nuit des temps.

PERO, Chauffure des Grecs & des Romains.

PESSON ou PALISSON, (*Chamoiferie.*) Inftrument fur lequel on *ouvre* & on *redreffe* les peaux.

PETIT *galme*, (*Sellier.*) Bande de cuir qui couvre la couture en furjet de l'affemblage des *quartiers*.

PETILLIÈRES, (*Ganterie.*) Parties des peaux où les pores font plus défunis, & comme bourfoufflées.

PETIT-GRIS, (*Pelleterie.*) Efpece d'écureuil des contrées feptentrionales, dont la peau, très-employée en diverfes fortes de fourrures fines, eft fouvent fuppléée par la peau de lapin d'un gris femblable; & celle-ci, quoiqu'inférieure à l'autre, n'en eft pas moins dans le commerce auffi nommée *petit-gris*.

PHOQUE, (*Pelleterie.*) La variété parmi ces animaux eft très-grande : la confufion des auteurs à leur fujet, ne l'eft guere moins. D'abord, le *veau-marin* & le *loup-marin* font le même animal; & pourtant, le *loup-marin* des uns eft le *lion-marin* des autres, &c. &c. Quoi qu'il en foit, la peau en poil de ces animaux eft fréquemment employée par certains peuples feptentrionaux, & quelquefois parmi nous.

PIÈCE, ou CHAPERON, (*Sellier.*) Peau ou cuir qui fait partie d'un collier d'atelage.

PIÈCES, (*Parcheminerie.*) (*Voyez* MOUCHES.)

PIERRE, f. f. (*Tannerie.*) Lieu fur lequel on bat les cuirs. (*Voyez* BATTRE.) (*Voyez* auffi le mot QUEURSE.)

PIERRE-PONCE, (*Corroierie.*) Propre à enlever la fine chair des veaux & moutons qu'on veut mettre en fuif.

PIERRE *à l'huile*, (*Corroierie.*) Pierre à aiguifer la lunette & les autres outils.

PIÉTRER, (*Parcheminerie.*) Se dit d'une peau, & eft la même chofe que fe *ramollir*.

PIGEON, f. m. (*Tannerie.*) *Fiente de pigeon*. On s'en fert quelquefois dans les tanneries.

PINCE *de bois*, (*Sellier.*) Inftrument à machoire fixe & à machoire à charnière, dont fe fervent les felliers & bourreliers pour tenir joints les cuirs, & avoir la facilité de les coudre.

PINCE *à parer*, (*Corroierie.*) Inftrument propre à étendre les peaux, à les tenir tendues pour les *parer* plus aifément & mieux.

PINCE, (*Cordonnerie.*) Elle eft à mâchoires dentées & fert à étirer le cuir.

PINCES *rondes* & *plates*, (*Gainier.*) Elles font fouvent employées dans cet art.

PIQUER *les cartons*, (*Reliûre*) Les percer pour recevoir les bouts des ficelles qui font les pointes des nerfs.

PISTOLET, (*Parcheminerie.*) Outil d'acier avec lequel on retourne le fil d'un *fer à raturer*.

PITON *de la botte*, (*Cordonnerie.*) Plaque de fer percée, qui entre dans la construction des bottes fortes.

PLAIN, f. m. (*Tannerie*, *Corroierie*, &c.) Sorte de cuve enfoncée dans terre, où l'on dépose les peaux, & où on les travaille à la chaux. On donne aussi le nom de *plain* à la composition qui se trouve dans ces cuves, lorsqu'on y met tremper les peaux; & on les distingue par leur état, par leur service. Un *plain neuf*, est celui qui n'a point encore servi. Le *plain usé* ou *plain mort*, est celui qui ne peut plus servir. Le *second plain*, *troisième plain*, est celui qui a servi deux ou trois fois, &c.

Le mot *plain* est venu des expressions PLAMER, PLAMAGE, ou celles-ci, de celles-là. Quoi qu'il en soit, on désigne, par les mots PLAMER, PLAMAGE, le travail à la chaux, des peaux dans les *plains*.

PLAMER, (*Tannerie.*) Un cuir se *plame*, quand il se gonfle, s'amollit & se dégraisse par le moyen de la chaux.

PLAMER *les peaux*, (*Mégisserie.*) C'est les laisser dans les plains où le *plamage* s'opère de lui-même.

Les peaux se *plament* en s'attendrissant dans la chaux; effet nécessaire pour l'apprêt *en chamois*.

PLAMERIE, (*Tannerie.*) Lieu où se fait le *plamage*, où les cuirs sont *plamés*.

PLANCHE, (*Cordonnerie.* Le dessus d'un talon de bois pour femme.

PLANCHE *à redresser*, (*Cordonnerie.*) On l'oppose à la pointe du tranchet lorsqu'on *redresse* les semelles.

PLANCHE *de plomb*, (*Ceinturonnier.*) Elle sert à découper les enjolivemens au moyen de l'*emporte-pièce*.

PLASTRON, (*Cordonnerie.*) Cuir fort ou planchette que le cordonnier place sur sa poitrine, & qu'il arrête dans la ceinture du tablier. Le *plastron* sert à arrêter le tranchet, lorsque, en coupant du cuir dur, l'effort le fait aller au-delà du but, & garantit ainsi l'ouvrier qui pourroit en être blessé.

PLEURER, (*Hongroierie.*) On dit que les cuirs *pleurent* lorsqu'ils jettent de l'humidité dans l'étuve.

PLIEMENT, (*Reliure.*) L'action de *plier* les feuilles de papier imprimé, pour en faire ce qu'on appelle des *brochures* ou des *livres*. Le *pliement* détermine le format d'un livre, lequel format prend le nom du nombre de feuillets dans lequel la feuille est *pliée*; ainsi:

L'*in-folio* est *plié* en deux.

L'*in-quarto*, en quatre.

L'*in-octavo*, en huit.

L'*in-douze*, en douze.

L'*in-seize*, en seize.

L'*in-dix-huit*, en dix-huit.

L'*in-vingt-quatre*, en vingt-quatre.

L'*in-trente-deux*, en trente-deux.

L'*in-soixante-douze*, en soixante & douze.

L'*in-cent-vingt-huit*, en cent vingt-huit.

Chaque feuille a un nombre de pages doubles de celui des feuillets.

PLIER, (*Tannerie.*) *Plier en toison, patte sur patte*, C'est ainsi qu'on plie les peaux de bœufs en quelques circonstances, notamment lorsqu'on les sale.

PLIOIR, (*Reliûre.*) Petit instrument de bois, d'os, d'ivoire ou d'écaille, fait en forme de lame à deux tranchans, ce qui sert à *plier* les feuilles imprimées.

PLIS ou PLIES, C'est la même chose que *pelure*, *pelade*; cependant il semble que les *mégissiers* se servent plutôt de ce terme pour désigner la laine *pelure* ou *pelade*, faite à la chaux.

PLUMER, (*Mégisserie*, *Parcheminerie.*) Oter la laine de dessus une peau.

POELE, (*Gainier.*) Espèce de cuvette de fonte que les ouvriers ont sur leur établi, avec un feu doux en dedans, pour entretenir toujours leur colle chaude, parce qu'ils en font un fréquent usage.

POIDS *des cuirs*, (*Tannerie.*) On le marque différemment sur les cuirs frais que sur les cuirs tannés.

POIGNÉE, (*Mégisserie.*) Laine d'une toison ou d'un *avalis*, qui s'enlève à-la-fois & presque tout d'une pièce de dessus la peau.

POIL, s. m. (*Tannerie.*) Le *poil* de bœuf, de veau, de chèvre même, ordinairement, &c. est mêlé & confondu sous le nom de *bourre.* (*Voyez* ce mot.)

POINÇON *à arrière-point*, (*Ceinturonnier.*) Outil qui sert à marquer la distance à laquelle il faut piquer en *arrière-point.*

POINÇON *en coquille : poinçon à croisette : poinçon à dent de rat : poinçon à ondes : poinçons à plumes*, &c. Toutes ces sortes de *poinçons* servent à figurer les choses qu'elles désignent.

POINT *de billot*, (*Sellier.*) Sorte de couture. (*Voyez* BRÉDISSURE.)

POINT *à l'angloise*, (*Cordonnerie.*) Il ne s'emploie que pour les talons de souliers de femmes. (*Voyez* cette fabrication.)

POINTE, (*Fouet.*) (*Voyez* MÈCHE.)

POINTURES, *Trous des pointures*, (*Reliûre.*) Ce sont les petits *trous* qu'on fait à la feuille en la plaçant pour être imprimée ; les *pointures* de la presse : ces trous servent de remarque au brocheur, pour plier la feuille exactement.

POISSON, *huile de poisson*, (*Voyez* HUILE.) Elle est nécessaire en *chamoiserie.*

POITRAIL, (*Sellier.*) Courroie qui s'attache sur le devant des deux côtés de la selle, & qui embrasse le *poitrail* du cheval.

POLIERES, (*Sellier*) Courroies qui joignent la fauchère au bât. (*Voyez* FAUCHÈRE.)

POLIR, *fer à polir*, (*Gainier.*) Morceau de fer plat & recourbé, emmanché, qu'on fait chauffer pour polir les ouvrages du métier.

POMELLE, (*Corroierie.*) Outil pour donner le grain aux peaux, les *tirer, corrompre, froncer, rebrousser*, &c.

PONCE, *pierre-ponce*, PONCER. L'on *ponce* le parchemin pour le rendre uni & ferme ; l'on *ponce* particuliérement le parchemin mou.

PONCER, v. act. (*Chamoiserie.*) L'on *ponce* les peaux ; & cette partie de leur apprêt concourt à les rendre plus unies & plus douces.

PONCER *les peaux*, (*Corroierie.*) (*Voyez* PIERRE-PONCE ; c'est en faire usage.

PONGER, (*Corroierie.*) Un cuir *pongé* lorsqu'il est pénétré d'eau, par la pluie ou autrement.

PONT, (*Bourrelier.*) Partie de la sellette d'un cheval limonier. (*Voyez* SELLETTE.)

PONT ou BAVAROISE, (*Culotier.*) Partie du devant d'une culotte de peau, celle qui se lève ou se baisse au besoin.

PORC, s. m. *peau de porc.* On prépare ces peaux, & on les emploie dans quelques parties des arts : on en couvre des malles, des coffres, &c.

PORTANT, (*Ceinturonnier.*) Partie du baudrier ou du ceinturon, qui prend depuis la fin d'un des côtés de la bande, jusqu'aux *pendants*, & qui sert à allonger ou à recouvrir, soit le baudrier, soit le ceinturon.

PORTE-AIGUILLE, (*Gainier.*) Sorte de pince en fer, qui sert à saisir l'aiguille dont l'ouvrier fait usage dans cet art.

POT *à colle*, (*Gainier.*) Poëlon à queue de cuivre, monté sur trois pieds, où l'ouvrier tient & fait chauffer la colle d'Angleterre, dont il se sert communément.

POTASSE, s. f. (*Corroierie & chamoiserie.*) Sel alkali végétal, dont la lessive sert à dégraisser les peaux.

PRÊLE, Plante très-rude, dont se servent les *boyaudiers* pour lisser les *cordes à boyaux.*

PRESSE *de parchemin*, Petite *presse* ou *pressette*, pour donner le pli & faire prendre la forme au *parchemin.*

PROMENER, (*se promener sur les cordes.*) Expression dont on se sert en *chamoiserie*, pour dire, visiter les cordes sur lesquelles des peaux sont mises à l'évant, ou pour sécher.

POUDRE, s. f. (*Tannerie.*) On se sert de ce mot pour exprimer la chose, & l'action d'en user. C'est l'écorce de chêne mise en poudre ; & l'on dit, *mettre un cuir en première, seconde, troisième, quatrième poudre.* C'est le *coucher en fosse* de nouveau autant de fois, & lui donner à chacune du tan nouveau, du tan neuf. (*Voyez* ÉCORCE.)

POUDRIER, Sorte de crible. (*Voyez* CRIBLE.)

POUCE-CAMBRURE, (*Cordonnerie.*) Outil qui sert à faire plier le cuir des semelles du fond de la *cambrure.*

POUSSER, (*Chamoiserie.*) C'est ratisser le chamois avec un fer; lequel *fer à pousser* prend le nom de *poussoir.*

PUANT, (*Pelleterie.*) (*Voyez* CHICAKOIS.)

PUISARD, (*Tannerie.*) Partie séparée d'une fosse de tannée, pour que le jus y coule, & qu'on puisse l'en tirer.

PULVERIN, (*Gainier.*) Poire à poudre. (*Voyez* FOURNIMENT.) Le *pulverin* contient la poudre à amorcer; il pend, avec les charges, à la bandoulière.

PUTOIS, f. m. (*Pelleterie.*) Petit animal qui ressemble à la fouine: on prétend qu'il tire son nom de sa puanteur. Sa peau s'apprête avec le poil, & est mise dans la classe de la *sauvagine.*

PYRAMIDE, (*Gantier.*) Morceau de bois qui sert à élargir les gants à l'aide des bâtons à gants.

Q.

QUARTIERS, (*Sellier.*) Parties d'étoffe, de peau ou cuir, placées des deux côtés de la selle, qui recouvrent les *bandes*, & sur lesquelles s'appuient les cuisses.

QUARTIERS, (*Cordonnerie.*) Les deux morceaux de cuir qui entourent le talon.

QUARTIER. (*Soufflet.*) (*Voyez* DEMI-AINES.)

QUEUE, *Trousse-queue*, *sac à queue.* (*Sellier.*) Le premier est une enveloppe de cuir, qu'on lie avec une lanière: le second est un étui de cuir dans lequel on insere également la queue.

QUEUE *de cochon*, Tarrère terminée en vrille, qui sert dans différents arts, particulièrement aux *bourreliers.*

QUEURSE, f. f. (*Tannerie.*) Pierre à aiguiser & que les tanneurs emploient à dépiler les cuirs.

QUILLE, (*Gantier.*) Morceau de bois qui sert à allonger les doigts pour leur donner la forme qu'ils doivent avoir.

QUIOSSER *les cuirs*, Les travailler à la *quiosse*, sorte de pierre à aiguiser.

R.

RABAT, (*Soufflet.*) (*Voyez* DEMI-AINES.)

RABATTRE, (*Tannerie.*) Faire ramollir les cuirs dans l'eau, c'est les faire *rabattre*, les remettre dans le *plain* ou dans la cuve.

RACLOIR, (*Reliûre.*) Outil d'acier avec lequel on gratte la tranche des livres.

RAFFES, f. f. pl. Rognures de peaux.

RAFFILER, (*Ganterie.*) Donner aux doigts la rondeur qu'ils doivent avoir.

RAFRAICHIR, Empêcher que les cuirs ne se corrompent, en les mettant dans une légère eau de chaux.

RAFRAICHIR *les oreilles*, (*Cordonnerie.*) Les égaliser avec les ciseaux.

RAIE, (*Tannerie.*) On se sert de ce terme pour désigner des peaux fraiches de bœufs dont le poids excède soixante livres: ce sont des peaux *à la raie.*

RAMOLLIR, (*Corroierie.*) Il faut *ramollir* les cuirs avec de l'eau, avant de les corroyer.

RAPES, (*Gainier.*) Les *rapes* sont pour le bois, les *limes* pour le fer: cependant l'on confond souvent ces deux sortes d'outils, parce qu'ils servent en effet aux mêmes usages.

RAPE, (*Cordonnerie.*) Outil de fer pour *raper* les talons de bois.

RASEMENT *des cuirs*, (*Tannerie.*) (*Voyez* DÉBOURRER.)

RASER *le buffle*, (*Chamoiserie.*) En enlever les inégalités, lui donner le velouté.

RASOIR, (*Gainier.*) Cet outil eſt en effet une lame de *raſoir* emmanché comme une lime. Il ſert à couper les grains de la rouſſette ou du requin que les gainiers emploient.

RAT, ſ. m. (*Pelleterie.*) Il eſt différentes eſpeces de *rats* du Nord, dont la peau eſt très-eſtimée en fourrure.

RATURE, ſ. f. (*Parcheminerie, colle.*) C'eſt la ſuperficie que les parcheminiers enlevent de deſſus les peaux de *parchemin en croute*, en les raclant à ſec, pour en diminuer l'épaiſſeur. La *rature* ſert à faire de la *colle*; & le parchemin eſt dit *raturé*, par oppoſition à ſon état *en croute*.

RATURER *le parchemin*, le *ratiſſer*. C'eſt lui enlever la ſuperficie lorſqu'il eſt encore en *coſſe* ou on *croute*.

RAVALER, Paſſer une peau ſur le chevalet, avec un *couteau-rond*. Ce terme eſt employé par les *chagriniers* & autres ouvriers travaillant ſur peau & cuir.

RAVALER *un cuir*, C'eſt le ratiſſer pour le rendre moins épais.

REBRAS, (*Ganterie.*) Les parties de la peau ou des gants qui recouvrent les bras.

REBROUSSER, (*Corroierie.*) Paſſer la pomelle ſur la fleur. *Rebrouſſer au liège.* (*Voyez* LIÈGE.)

RÉCLAME, (*Reliûre.*) C'eſt le premier mot de la première page d'une feuille, placé au bas de la dernière page de la feuille qui précède. La *reclame* ſert, ainſi que la ſignature & la cotte des pages, à aſſembler les cahiers, pour le brochage des livres.

RECOULER *les peaux*, (*Chamoiſerie.*) En exprimer l'huile.

RECTO, (*Reliûre.*) On appelle ainſi le côté d'un feuillet qui eſt à droite lorſqu'on ouvre un livre : la première page eſt toujours au *recto*. Le *verſo* eſt le côté oppoſé au *recto*, & la page qui eſt derrière celle du côté droit, par conſéquent celle du côté gauche.

REDON, RODON, ou ROUDON, ſ. m. (*Tannerie.*) Plante indigène, ſouvent employée, en Provence & en Languedoc, à la place du Tan, pour paſſer les peaux de moutons, béliers, &c. en baſane, ou en merquis.

On prétend que les ruſſes, chez qui cette plante eſt abondante, l'emploient beaucoup dans la préparation de leurs cuirs.

Ne trouvant qu'incertitude dans les artiſtes, & confuſion dans les auteurs, ſur cette production, j'en ai écrit en Provence, où elle eſt connue & miſe en uſage. Voici la réponſe que j'en ai reçue. Le *rhus myrtifolia*, *monſpeliaca*, *C. B. pinax* 414. eſt le *roudon* des provençaux, ſelon *Garidel* p. 403. *Linnæus* l'appelle *coriaria myrtifolia*, ſp. pl. 1467. Cette plante eſt accompagnée de ce ſigne †) ; ce qui dans les ouvrages de Linnæus, équivaut au mot *fructicans*. *Gouan*, dans ſa Fore de Montpellier, dit auſſi que c'eſt un arbriſſeau qu'on appelle *redon* en Languedoc.

Le *coriaria myrtifolia* eſt diſtinct du *rhus coriaria*, que nous appellons en Provence *fauvi*. Les teinturiers ſe ſervent des deux arbuſtes, qu'ils diſtinguent très-bien ; & ils ont appris à les employer ſuccédanément l'une au lieu de l'autre, mais avec cette différence qu'il faut employer double doſe du *roudon*, pour arriver aux mêmes effets qu'avec le *fauvi*. Ce qui peut avoir induit à erreur, c'eſt le mot *coriaria*, qui eſt employé dans Linnæus, pour déſigner les deux individus ; car, il dit *coriaria myrtifolia*, (& ici le mot déſigne le genre) & *ruhs coriaria*, & alors le même mot indique l'eſpèce. J'ai, ajoute le correſpondant, les deux arbuſtes dans mon herbier. Donc, conclut-il, Bomare s'eſt trompé, en confondant le *ſumac* des tanneurs, avec le *roudon* des teinturiers. Donc encore, la nouvelle Encyclopédie n'eſt pas exacte, en diſant que le *roudon* eſt une plante ; c'eſt un arbuſte indigène à la Provence, ainſi que le *ſumac* & le *fauvi*. Donc Papon a raiſon de diſtinguer le *rhus coriaria* du *rhus myrtifolia*.

En françois, *le ſumac*. En provençal *lou fauvi*. Les tanneurs ſe ſervent des feuilles & des fruits réduits en poudre.

En provençal, *lou roudon*. En languedocien, *lou redon*.

REDRESSER, v. act. (*Chamoiſerie, Mégiſſerie.*) *Redreſſer les peaux*, c'eſt les étendre ſur une table, ou les paſſer ſur le paliſſon, ou les étirer pour la dernière fois.

REDRESSER *les gants*, C'eſt leur donner la dernière façon en les étendant & étirant avec deux bâtons qu'on nomme tourne-gants.

REDRESSER *les nerfs*, (*Reliûre*) Les dreſſer & les mettre également diſtans, après l'opération de *coller & tremper le dos* du livre.

REDRESSER *les gants* : Leur donner la dernière façon en les détirant avec les mains.

REDRESSER *les étavillons*, Ouvrir les gants en large & les étendre en long avec les fuseaux ou bâtons à gants.

REDRESSER *des quatre faux quartiers*, Donner un coup de pomelle obliquement, de la patte à la gorge.

REDRESSER *de travers droit*, Donner un coup de pomelle directement dans la largeur.

REDRESSER, *des quatre quartiers*, (*Corroierie.*) Donner un coup de pomelle du cul en tête.

REDRESSER *la semelle*, (*Cordonnerie.*) En couper l'excédent, après qu'elle a été cousue à l'empeigne.

REFAISAGE *des cuirs à œuvre*, Repos des peaux entre l'opération du *coudrement* & celle de la fosse où on les *couche*.

REFROID. (*Hongroierie.*) *Mettre les cuirs en refroid*, c'est les étendre sur des perches, au sortir de l'étuve.

REGALER, (*Mégissier.*) C'est étendre la chaux sur une peau.

RÉGLEMENTS, (*Tannerie* & toutes sortes de travaux en *peaux & cuirs.*) Depuis que la dévorante régie de cette partie est détruite par la suppression des droits, les *réglements* le sont aussi; car il est à observer que depuis long-temps l'on n'exerçoit dans cette partie, que des *réglements fiscaux* : tout étoit sacrifié, & se réduisoit aux moyens de tirer de l'argent.

REGRÈS, (*Tannerie.*) Grosse écorce qu'on emploie dans la *jusée*.

RELÈVE-GRAVURE. (*Cordonnerie.*) Couteau très-court & mousse. (*Voyez* GRAVURE.)

RELÈVE-QUARTIERS. (*Cordonnerie.*) Sorte de *chausse-pied* très-court, qui sert à retourner l'escarpin.

* RELIURE, RELIEUR, *Résultat de l'action : ouvrier qui opère.* On *relie* les livres, & ce n'est que de ce dont il est ici question.

RELIURE *à dos*, Celle dont le dos du livre est arrondi, & les nerfs saillans; elle est plus solide que la *reliûre à la Grecque.* (*Voyez* GRECQUE.)

REMAILLER ou RAMAILLER., v. act. (*Chamoiserie.*) Opération nécessaire aux peaux de boucs, de chèvres, &c. qu'on passe en *chamois* : elles éprouvent le *ramaillage*.

REMANIER, (*Ganterie.*) Redresser les gants une dernière fois, & lorsqu'ils sont secs.

REMONTANT, (*Ceinturonnier*) Extrémité de la bande du baudrier qui est fendue en deux, & qui tombe sur les *pendants*.

REMBOURROIR, (*Bourrelier.*) Il est de différentes formes, quoique leur usage commun soit de servir à enfoncer la bourre.

REMISES, (*Tannerie.*) Nom qu'on donne aux fosses en Languedoc. (*Voyez* FOSSES.)

RENARD, s. m. (*Pelleterie.*) Animal sauvage, répandu sur toute la surface de la terre. Les peaux de *renards* de pays, sont dans la classe de la pelleterie commune, de la *Sauvagine*; mais celles des *renards* du Nord, & sur-tout celles des isles situées entre l'Asie & l'Amérique, donnent des fourrures fines, très-belles & très-estimées.

RENETTE, (*Bourrelier.*) Instrument qui sert à faire des trous sur le cuir.

RENFORMER, (*Ganterie.*) Élargir les gants sur le renfermoir pour leur donner une meilleure forme. (*Voyez* RENFERMOIR.)

RENFERMOIR, (*Ganterie.*) Instrument en bois, appelé aussi *demoiselle* ou *servante*, sur lequel on élargit les gants au moyen de deux bâtons qu'on appelle *tourne-gants*.

RENNES, (*Sellier.*) Les parties de la bride qui partent des extrémités du mors, & que le cavalier tient en main, avec lesquelles il dirige son cheval.

RENTRAIRER ou RENTRAYER, (*Chamoiserie.*) recoudre les buffles.

RENTRAITURE, (*Sellier.*) Couture à demi-jonction, qu'on peut serrer en tirant tous les points de dessus.

REPASSER *des cuirs*, (*Sellier.*) Leur redonner de la couleur, du lustre; ce qui a lieu souvent pour les harnois qu'on *repasse* avec le noir des corroyeurs.

REPASSER *des cuirs*, C'est leur donner un nouveau lustre en les remettant en couleur.

REPELER, (*Mégisserie.*) Peler une second fois; *débourrer* de nouveau.

REPOS, (*Tannerie.*) Tems & lieu où des peaux sont laissées. *Passement de repos*, &c.

REPOUSSOIR, (*Gainier.*) Outil qui sert à poser les derniers clous, en faisant entrer la tête dans le creux du poinçon, & plaçant la queue dans les trous de l'ouvrage.

RETAILLES *de peaux*, (*Colle.*) Tous les débris des peaux en apprêt ou employés dans les arts, peuvent servir à faire de la colle; on les connoît dans le commerce sous le nom de *retailles*.

RETENIR *un cuir*, (*Corroierie.*) Travail doux & modéré, fait à l'*étire*.

RETRAITE, *relever sur la retraite*, *mettre en retraite*, (*Tannerie.*) C'est retirer les cuirs de dedans la chaux pour les mettre égouter sur le bord du *plain*.

REVENU, (*Tannerie*) Un cuir dur, racorni, est *revenu*, lorsqu'il s'est ramolli par le moyen de l'eau où il a trempé.

RICH, s. m. (*Pelletcrie.*) Animal assez ressemblant au Loup cervier, & dont la fourrure est très-recherchée.

RIVETIER, (*Ceinturonnier.*) Espèce de poinçon tranchant & creux, qui sert à faire les petits yeux pour river & attacher plusieurs pièces de cuir ensemble.

RIVIERE, (*Tannerie.*) *Travailler de riviere*, c'est ouvrer un cuir sur le chevalet, ou le *couteau-rond*, à la *tuile*, ou à l'*herberon*.

ROBE-VELLEN, Nom qu'on donne en Hollande aux peaux de chien-de-mer.

RODOIR, (*Tannerie.*) Nom donné dans quelques unes de nos provinces méridiniales, à des cuves de moyenne grandeur, qu'on nomme aussi *coudrets*, ou cuves à *coudrer*.

ROGNEMENT, ROGNER, (*Reliûre.*) Cette opération se fait au moyen d'une presse qu'on appelle *presse à rogner*, & d'un couteau qui porte le même nom.

ROGNURES *de parchemin*, elles proviennent du *dressage* & *équarrissage*, & font une très-belle *colle*.

RONDS *de palonnier.* (*Carrossier.*) Anneaux de cuirs qui embrassent les bouts de la volée & le milieu de chaque palonier.

RONDS. (*Soufflet.*) (*Voyez* DEMI-AINES.)

ROND, (*Tannerie.*) *Couteau-rond*, ou *sourd*. (*Voyez* COUTEAU.)

RONDEAU, s. m. (*Criblier.*) C'est la partie de la peau préparée, arrondie, & prête à être mise sur le billot pour être percée.

RONDINET, (*Bourrelier.*) Bout de bâton qui sert à pousser la bourre, & à la battre quand elle est en place.

ROUET, (*Boyaudier.*) Instrument qui sert à tordre les cordes à boyaux. Ce *rouet* diffère en quelque chose de ceux d'usage dans les autres arts. (*Voyez* sa figure dans les planches.)

ROSERCAUX. s. m. pl. (*Pellcterie.*) Espèce de fourrure qu'on tire de la Moscovie, par la voie d'Archangel, & dont les plus grandes expéditions se font, dit-on, pour la Suisse.

ROSETTE. (*Soufflet.*) (*Voyez* DEMI-AINES.)

ROUGE, (*Tannerie.*) Passement fait au jus de tannée. *Passement rouge.* (*Voyez* PASSEMENT.)

ROUSSETTE ou CHIEN-DE-MER. Peau de poisson très-rude, qui sert de rape. (*Voyez* L'ART DE LA MAROQUINERIE.)

ROUSSI, *Cuir de Roussi* ou de RUSSIE. Cuir de bœuf ou de vache qui nous vient de la Russie, tout tanné & teint en rouge. On imite en France & ailleurs le *cuir de Roussi*; mais on l'imite mal.

RUBANNER, (*Malletier.*) Garnir de ruban le dedans du couvercle d'une malle.

S.

SABLER *l'ouvrage*, (*Reliûre.*) Battre mal, coudre grossièrement les livres : c'est ce qui arrive à tous ces petits livres communs d'heures ou de dévotion, connus sous le nom de *camelotes.*

SABOTS, (*Cordonnerie.*) *Pantouffles* ou *mules* auxquels on ajoute des quartiers.

SAFRAN, (*Corroierie.*) La fleur du *safran* entre dans la composition ou la teinture qu'on applique sur les vaches, *façon d'Angleterre.*

SAMOUR, (*Pelleterie.*) Nom que l'on donne au Levant à la *Martre zibeline.*

SANDALIUM, Chaussure antique, chaussure de chambre, espèce de pantoufles.

SANGLE, (*Sellier.*) Tissu étroit, très-serré, de fort gros fil, qui passe sous le ventre des bêtes de monture ou de charge, & qui s'attache de part & d'autre à la selle ou au bât.

SANGLER, (*Sellier.*) Remplir avec des *sangles* le vuide des selles entre les bandes d'arçon.

SAMOUL ou SAMOUR, (*Pelleterie.*) Nom qu'on donne aux échelles du Levant, à la *Martre zibeline.*

SAUVAGINE, (*Pelleterie.*) Expression générique par laquelle on désigne toutes les sortes de pelleteries communes & non apprêtées, qui proviennent des animaux sauvages, principalement de ceux qui se trouvent en France, telles que les peaux de Renard, de Lièvre, de Lapin, de Blaireau, de Putois, de Fouines, &c.

SÉBELINE. Ce mot oriental, signifie *sable*, en terme de blason, & de ce que, ajoute-t-on, le sable est indiqué par des points noirs : on a aussi donné le nom de *sebeline* à la Martre que d'autres appellent *zibeline*, c'est-à-dire, *noire.*

SEC, (*Tannerie.*) *Cuir sec à l'oreille*, c'est-à-dire, assez sec par-tout, dans les parties mêmes qui se sèchent le plus difficilement.

SÉCHOIR (*Tannerie.*) Grenier, où l'on étend les cuirs pour les faire sécher.

SÉCHOIR DES MOTTES, (*Voyez* PERCHER, CAGE A MOTTES, ÉTENTES.)

SÉCHERIE, (*Colle.*) Lieu airé, où on l'étend pour la faire sécher.

SEIGLE, (*Tannerie.*) On a employé la farine de *Seigle*, au lieu de farine d'orge, pour tanner les cuirs ; l'usage est le même ; l'abus est plus grand.

SELLE, f. f. (*Sellier.*) Harnois du Cheval de monture, qu'enfourche le cavalier & sur lequel il se tient assis. On fait des SELLES de voyage, à l'angloise, de poste, à piquer, &c.

La selle couvre le dos de l'animal, & forme le siége du cavalier. On en fait de diverses formes & sous divers noms. (*Voyez* ARÇON.) La plupart de ces noms y sont rapportés.

SELLES DE FANTAISIE. Celles où il n'entre que deux bouts de troussequin, & dont on remplit l'intervalle par une feutrure, se nomment *selles à la crapaudine.* Les selles angloises auxquelles on ajoute un troussequin, s'appellent *selles à la ragostzi*, &c. Qui pourroit énumérer les choses de fantaisie ?

SELLE *à poncer.* (*Parcheminerie.*) Table rembourrée sur laquelle on étend une peau.

SELLETTE, (*Bourrelier.*) Espèce de selle, pièce essentielle du harnois d'un cheval limonier d'attelage. La *Selette* est embrassée de la *dossiere* dans les extrémités à laquelle passent les brancards des voitures de charge.

L'espace en cuir qui se trouve entre les deux lobes de la *sellette*, se nomme *pont*, les courroies croisés sur le pont se nomment les *traverses* ; le *faux siége de la sellette*, est la partie au-dessous du pont ; ajuster la partie entre le pont & le faux siége, c'est *chambrer le siége.*

* SELLIER, *sellier* proprement dit, & *sellier-bourrelier* : le premier se divise en *sellier* ordinaire, & en *sellier-carrossier* : le second, en *bourrelier-bâtier*, & en *bourrelier-carrossier.* Ces divisions, comme nous l'avons observé au texte de L'ART, sont indiquées par le genre de travail auquel s'adonnent les maîtres *selliers.* (*Voyez* pour l'énoncé des objets dont ces diffé-

rents maîtres s'occuppent, Les OBSERVATIONS PRELIMINAIRES.

SELLIER. Les outils qui lui sont particuliers, sont la *lissette*, *les cornettes*, *les rosettes*, *le ministre*, &c.

SEMELLE, (*Cordonnerie.*) portion du soulier sur laquelle pose la plante du pied.

Première semelle, *seconde semelle*. C'est l'objet principal du tannage en *cuir fort*, qu'on appelle encore *cuir à semelles*.

SERPETTE, (*Bourrelier.*) Instrument qui sert à couper le cuir en tirant & non en poussant, comme le *couteau à pied*, (*Voyez* ce mot.)

SERRE-ATTACHE, (*Bourrelier.*) Est propre à serrer les *bredissures* & attaches de cuir.

SERRE-POINT, (*Bourrelier.*) Instrument de bois propre à entortiller la ficelle, & donner de la force pour *serrer les points*.

SIÉGE, (*Sellier.*) C'est la partie d'une voiture ou d'une selle, sur laquelle on s'assied. *Le siége du cocher* est supporté par des montants en bois formé de sangles, & soutenu par des courroies. Le *siége* d'une selle est indiqué par le fessier du cavalier.

SIGNATURE, (*Reliûre.*) Lettres imprimées sur chaque feuille, au bas des pages, Ces lettres sont dans l'ordre alphabétique, pour indiquer au relieur l'ordre des cahiers & des pages. On change le caractère de ces lettres à chaque alphabet, ou l'on y ajoute quelqu'autre signe; alors celles du premier alphabet prennent le nom de *premiere signature*, celle du second, de *seconde signature*, celle du troisième, de *troisieme signature*, & ainsi des autres.

SIMOUSSES, (*Sellier.*) Ornemens en galon de laine, de la bride des mulets équipés en guerre.

SIPPAGE, (*Tannerie.*) Manière de tanner les cuirs beaucoup plus promptement que par aucune autre méthode connue, mais inférieure à elles toutes. On prétend qu'elle nous vient des Dannois; aussi, dit-on, indifféremment *cuir au sippage*, ou *cuir à la danoise*.

SPARDILLES ou SPARGATTE. (*Calceus sparteus.*) Chaussure ancienne & moderne des montagnards d'Espagne, faite du gramen, (*stipa tenatissima*,) connu sous le nom de *Sparte*. (*Voyez* ce mot au *tome II.* DICTIONNAIRE DES MANUFACTURES ET ARTS.)

SOCCUS ou BRODEQUIN, Chaussure des acteurs comiques, chez les anciens, par opposition au *cothurne*, qui étoit celle des acteurs tragiques.

SOIES *de sanglier*, (*Cordonnerie.*) On s'en sert au lieu d'aiguilles, pour faire les *coutures lacées*.

SOLEA, Chaussure des anciens Grecs & Romains.

SOLEIL, (*Hongroierie.*) Blanchir les cuirs alunés & les disposer à recevoir le suif.

SOMMIER, (*Parcheminerie.*) Peau de veau tendue sur la herse.

SON, s. m. (*Tannerie.*) Comme matière susceptible d'aigrir & de fermenter; le son s'emploie pour le gonflement des cuirs.

SOUDE, Sel alkali végétal, dont la lessive s'emploie dans l'apprêt en *chamois*.

* SOUFFLET, SOUFFLETIER, L'instrument: celui qui le fait. Le SOUFFLET sert à pomper l'air pour le chasser, en moindre volume à la fois, mais avec plus de rapidité, en un point sur lequel on le dirige.

L'usage principal & très-commun du SOUFFLET, dans la vie domestique, comme dans une infinité d'arts, est de donner plus d'activité au feu, de lui faire rendre une chaleur plus prompte, plus continue, plus intense.

Les SOUFFLETS de cuisine, d'appartement, d'arquebusier, de ferblantier, d'émailleur, d'orgue, de petites & grosses forges, &c. ne diffèrent guère que par la grandeur & la manière de les mettre en jeu; ils varient un peu par la forme, mais nullement par l'effet.

Les *Soufflets à double vent* ont un double effet; mais ils ne conviennent guère qu'aux appartemens. Pour produire ce double effet dans les grandes cuisines, on place deux grands *Soufflets*, l'un à côté de l'autre, qu'on fait jouer alternativement.

SOUFFLET. On donne encore le nom de *Soufflet* à une voiture dont le dessus & le dedans de cuir, se lève & se plie à volonté comme un *soufflet*.

SOULIERS, Chaussure ordinaire; objets de *l'art du Cordonnier*. On en fait de toute grosseur, épaisseur, & force, de diverses formes, & de différentes sortes de peaux & cuirs.

SOUPAPE, (*Soufflet.*) Morceau de cuir souple, qui recouvre l'ouverture de l'ais de dessous du soufflet, qui s'éleve pour laisser entrer l'air, lorsqu'on écarte les deux ais, & qui s'abaisse,

lorsqu'on les rejoint pour empêcher que l'air ne sorte par la même ouverture.

SOUPENTES, (*Carossier.*) Très-fortes bandes de cuir blanc, au nombre de cinq, cousues à six rangs de couture, qui supportent les voitures; elles ont quatorze pieds de longueur & quatre pouces de largeur. Celles des cabriolets, des petites voitures, sont moins longues : celles des voitures à ressorts sont moins fortes. Les *soupentes* avec l'essieu, sont les pièces d'une voiture qui demandent à être en meilleur état, pour courrir en sureté. On met des fourreaux aux *soupentes*, excepté à celles des voitures à ressorts.

On fait des *soupentes* aux marche-pieds des voitures.

SOURIS *de Moscovie.* (*Pelleterie.*) Expression dont on se sert quelquefois, dans le commerce des peaux, pour désigner celles des *Martres Zibelines.*

SOUS-GORGE, (*Sellier.*) La partie de la bride qui passe sous la gorge du cheval.

SOUVENTRIERE, (*Bourrelier.*) Courroie qui passe sous le ventre d'un cheval limonier d'attelage.

Cette *souventrière* a une boîte, formée par une brédissure, & dans cette boîte est passé un *contre-sanglot.* (*Voyez* CONTRE-SANGLOT.)

SUIF. (*Hongroierie.*) On met les cuirs en *suif* pour les assouplir.

SUMAC. (*Rhus coriaria.*) Feuilles & tiges d'un arbrisseau qu'on emploie dans la préparation & la teinture des maroquins & autres peaux.

SUMAC, s. m. Indépendamment de la teinture à laquelle on emploie le *sumac*, il tient lieu de tan, en quelques circonstances, pour la préparation de certaines peaux.

SURTONDRE *les peaux*, c'est ôter les parties grossières ou défectueuses de la laine; d'où le mot de *surtonte* désigne la plus mauvaise qualité, la dernière qualité de la laine.

T.

TABLIER, ou GARDE-CROTTE. (*Sellier.*) Large cuir qui se met tendu au devant de la voiture, pour que la boue qui rejaillit des pieds des chevaux, ne s'éleve pas & ne salisse rien.

TABLIER, (*Bourrelier.*) C'est l'un des ornemens des mulets de charge, celui sur lequel porte le collier à sonnaille.

TABLIER. (*Boyaudier.*) L'ouvrier en a de trois sortes dont il se sert à la fois : le premier porte le nom simple de *tablier*: le second s'appelle *tablier poissé*; & se met par-dessus le premier: le troisième est le *tablier à ordure*; il se met par dessus le second. Ces trois *tabliers* sont de toute longueur & de grosse & forte toile.

TABLIER *du Cordonnier.* Il est de peau, & s'étend du haut de la poitrine au dessous des genoux.

TALART. (*Boyaudier.*) Sorte de chassis qui sert dans la fabrication des *cordes à boyaux.*

TALON. (*Cordonnerie.*) Portion du soulier, placée au dessous du *talon* du pied. on fait le *talon* de bois ou de cuir.

TALON. Partie du *ceinturon.* (*Voyez* ce mot.)

TALONS. s. m. plu. (*Tannerie.*) On désigne ainsi les côtés du couteau à deux manches. (*Voyez couteau.*)

* TAMBOUR. Instrument très-bruyant, composé d'un cerceau de bois ou de cuivre, qu'on nomme *caisse*, quand il a deux fonds; & d'une peau ou deux peaux, sur laquelle ou lesquelles on frappe avec une ou plusieurs baguettes. Les *tambours* ordinaires, le *tambourin* & le *dol* ont deux fonds, deux peaux; les *timbales* & le *tambour de basque* n'ont qu'une peau; ce dernier ne se frappe qu'avec les doigts.

TAMBOUR *de basque.* Il n'a qu'une peau; il est rendu sonore par des grelots & des lames de métail; on le tient d'une main & on le frappe avec les doigts de l'autre. (*Voyez* TAMBOUR.)

TAMBOURIN *tambour de Provence.* Il est plus allongé que le *tambour ordinaire*, & n'est guère d'usage que pour exciter à la joie, au lieu que l'autre est souvent le signal du carnage.

TAN, s. m. (*Tannerie.* Ecorce de jeune chêne pulvérisée,

pulvérisée, moulue, au moyen de mécaniques, qu'on nomme *moulins à tan*. Le *tan*, qu'on nomme aussi *poudre*, *écorce*, s'emploie dans la *fosse aux cuirs*, pour les *tanner*. le *tan* usé, ou *tannée*, sert à faire les *mottes* à brûler. (*Voyez* L'ART DU TANNEUR.)

TANNÉE, s. f. (*Tannerie.*) Ecorce en poudre qui a servi dans les fosses, dont on tire le jus, qui sert à faire des mottes, qu'on emploie dans les serres chaudes ou sur les couches.

* TANNER, TANNERIE, TANNEUR. (*Voyez* ces mots au traité de la TANNERIE.

TAUREAU, *cuir de taureau*. Il est moins estimé que celui de bœuf, moins même que celui de vache: il est le plus lourd, le plus dur, le plus sec. On appelle en quelques endroits, *taure* la jeune vache qui n'a point encore été couverte par le *taureau*, la *génisse*. Son cuir est le meilleur pour apprêt doux, pour les usages qui demandent de la douceur & de la souplesse.

TAVELE, TAVELÉE. (*Pelleterie..*) Expression dont se servent les pelletiers pour dire qu'une peau est tigrée, mouchetée. *Taveler l'hermine*, c'est la moucheter de petits morceaux de peau noire.

TENAILLES *à vis*, TENAILLES *à coulisses*. (*Voyez* les pl. de l'art.)

TENAILLES *du cordonnier*. Elles sont à machoires dentées, pour étirer le cuir.

TENAILLES. (*Mégisserie.*) Elles servent à retirer les peaux des pluies.

TENIR *de fleur*. (*Chamoiserie.*) Donner uue façon de *fleur* avec le couteau de rivière, pour enlever le reste de la *fleur*.

TENTE. (*Boyaudier.*) Espèce de chassis de mesures déterminées, sur lequel on étend les boyaux pour les sécher. Telle de ses dimensions s'appelle *longueur simple*; telle autre, *longueur double*; celle-là, *travers simple*; celle-ci, *trait double*. Ces longueurs, connues des marchands, fixent la grosseur & le prix de la marchandise, qu'ils demandent & qu'on leur envoie.

TÊTIÈRE. (*Sellier.*) Partie de la bride, celle qui s'appuie sur la tête du cheval.

TIGRE. Il y a diverses sortes d'animaux qui portent ce nom, depuis le *Tigre-royal*, qui est le plus grand, le plus gros de tous, & qui ne se trouve qu'en Asie, jusqu'au plus petit, qui est moins gros qu'un renard; mais ces dernières portent divers autres noms. Leurs peaux font de belles fourrures qu'on emploie en manchons, en pelisses, en housses, &c. Les habitans du Nord en fourrent leurs robes. Les héros de l'antiquité se couvroient quelquefois de la peau du *tigre*, comme Hercule se couvroit de celle du lion.

TIMBALES, se font avec des peaux d'ânes.

TIMBRE, s. m. (*Chamoiserie*, *pelleterie.*) Ce mot a plusieurs acceptions. On s'en sert, dans quelques atteliers, pour désigner le vase, la cuve, où l'on travaille les peaux, où on les apprête.

TIMBRE signifie encore une certaine quantité de peaux de martres zibelines, ou d'hermines, attachées ensemble par le côté de la tête, qui viennent ainsi de la Moscovie & de la Laponie. Vingt paires de peaux, ainsi réunies, ou en masse, composent un *timbre*; & une caisse de martres zibelines assorties, contient dix *timbres*.

TIMBRE. (*Tambour.*) Cordes à boyaux tendues sur le fond opposé à celui sur lequel on frappe.

TIMPAN *des imprimeurs*, se fait avec des parchemins.

TINETTE. (*Boyaudier.*) Baquet d'eau, où l'on jette les filandres & les boyaux qui servent à les coudre.

TIRE-BOURRE. (*Bourrelier.*) L'usage de cet instrument est indiqué par son nom.

TIRE-FOND, (*Gainier.*) Anneau de fer à queue à vis, pour retirer les moules dedans l'ouvrage.

TIRE-PIED, (*Cordonnerie.*) Lanière de cuir, ou courroie, sans fin, ou dont les bouts sont réunis par une boucle, pour arrêter, sur le genou, la forme & le cuir, en travaillant le soulier.

TIRER *à la paumelle*, v. act. (*Corroyeur.*) C'est étendre un cuir sur une table, au moyen de la *paumelle*, qui est un instrument de bois, plat & dentelé par dessous.

TIRER *sur son long.* (*Ganterie.*) Tirer une peau dans le sens indiqué.

TIRETTE. (*Cordonnerie.*) Morceau de cuir qui sert à remettre l'escarpin sur la forme, quand il a été retourné.

TOISON, s. f. (*Tannerie.*) Terme usité dans les tanneries pour indiquer la manière de plier les cuirs *patte sur patte*, les *plier en toison*.

TOISON. (*Mégisserie.*) On nomme ainsi la réunion de toute la laine levée de dessus un animal.

TONDRE, Couper la laine avec des forces.

TORCHE, (*Bourrelier.*) (*Voyez* BATINE.)

TORDRE *l'aiguillée*, (*Cordonnier.*) C'est donner au *fil gros*, un degré de *tors* suffisant pour faire les coutures du soulier.

TORSOIR, (*Chamoiserie.*) (*Voyez* BILLE.)

TOURNE-GANTS ou RETOURNOIR. (*Ganterie.*) Bâtons faits en forme de fuseaux, ou *bâton à gant*; l'un est le *mâle*; l'autre la *femelle*. On retourne les gants avec ces bâtons, on les étend; on les élargit, on les renferme; & cela s'appelle *bâtonner un gant*.

TOURNER. (*Tannerie.*) Les passemens sont quelquefois sujets à se décomposer par l'effet d'une chaleur de l'atmosphère trop forte, ou trop subite, par l'effet du tonnèrre; on dit alors qu'ils sont tournès.

TRAIN. (*Tannerie.*) Suite des *plains* en travail; assemblage des cuirs à la chaux; *train de plamage*.

TRAIT. (*Bourrelier.*) Cordes sur lesquelles tirent les chevaux d'attelage, depuis le *chevillier*, jusqu'à celui qui marche en tête. On appelle *œil du trait* & *patte du trait* les extrémités en boucles de chacun de ces traits, pour les attacher les uns aux autres.

TRAITER. (*Boyaudier.*) Oter avec joncs entrelacés dans les deux cordes, le plus gros des matières, qui y sont restées, & qui altéroient les cordes en les pourrissant.

TRANCHET *à bucher*, *à dresser*. (*Cordonnerie.*) C'est à dire, à tailler les talons de bois pour hommes & pour femmes. (*Voyez* BUCHER, DRESSER.)

TRANCHE. (*Reliûre.*) Partie des feuillets, opposée au dos, sur laquelle on a rogné le livre. On peint, marbre, jaspe, dore la tranche d'un livre; on y fait des figures, ce qu'on appelle *antiquer sur tranche*; quelquefois aussi on le laisse en blanc; les reliûres anglaises sont souvent dans ce cas. C'est toujours un inconvénient. La dorure ou la couleur rouge sont ce qui soutient le mieux la tranche.

TRANCHE-FILE. (*Reliûre.*) Parties en tête & en queue du livre, lesquelles en excédent le dos bas & haut. On appelle encore ainsi le noyau du *tranche-file*, & l'opération de le couvrir, d'en préparer la place & de le placer, se nomme *tranche-filer*. On fait une *tranche-file* à deux noyaux, qu'on appelle *tranche-filure double*; le gros noyau conserve le nom simple de *tranche-file*, le petit noyau porte celui de *chapiteau*.

TRAQUE, nom qu'on donne en Bretagne à un nombre de dix *cuirs à poils*.

TRAVAIL *de grenier*. (*Hongroierie.*) Faux plancher sur lequel on travaille de grenier. (*Voyez* GRENIER.)

TRAVAIL *de riviere*. (*Voyez* RIVIERE.)

TRAVERSES. (*Bourrelier.*) Courroies qui se croisent sur le port de la sellette. (*Voyez* SELLETTE.)

TREPOINTE. (*Cordonnier.*) Lanière de cuir faisant le tour du soulier jusqu'à l'endroit où le soulier commence.

TRESSOIR. (*Gaignier.*) Outil en fer qui sert à marquer les distances, où il faut placer les clous d'ornement.

TRICOLOR, s. m. (*Pellererie.*) Peau de chat domestique, marquée de trois couleurs différentes, & qui fait partie de la pelleterie commune.

N. B. Les *chats* mâles ne sont jamais que de deux couleurs: la femelle seule en a trois.

TRIPE. (*Tannerie.*) Une peau de bœuf, débourrée, pelée & trempée, s'appelle un *cuir en tripes*.

TROUSSEQUIN. (*Sellier.*) Pièce du bâti des arçons de selle, excepté des selles anglaises & de quelques autres qui n'en ont point. Toutes celles qui en ont un s'appellent *selles à troussequin*.

TRUIE. (*Cuir de truie.*) Il est encore plus épais & plus fort que le cuir du verrat ou porc, mâle de la *truie*. On en couvre les plus grands livres d'église.

TRUSQUIN. (*Gainier.*) Outil à tige, à pointe, à platine & à clavette. (*Voyez* LES PLANCHES DE L'ART.)

V.

VACHE, (*Tannerie*, *Corroierie*, *Hongroierie*, *&c.*) Le cuir de *vache* est inférieur à celui de bœuf, pour les objets qui demandent beaucoup de force & de résistance ; il lui est préférable pour ceux qui exigent quelque souplesse.

VACHE *de Russie* ou de ROUSSI. Cuir de bœuf ou de *vache*, indifféremment, qui nous vient de Russie, tout apprêté & ordinairement teint en rouge.

VACHE *dure*. Cuir de *vache* que le corroyeur n'a huilé ou suiffé que d'un côté, de celui de la fleur.

Dans les divers emplois, où le cuir de *vache* est à préférer à celui de bœuf, on nomme *vache* l'un & l'autre indifféremment, & *vice versâ*, on appelle cela, *faire le commerce*, *entendre le commerce*, & *les fruits du commerce*, les profits qui résultent de cette adresse, ou autres semblables,

VACHE. (*Tannerie*, *Corroierie*, *&c.*) Toute espèce de peau qui n'est pas propre à faire des cuirs forts. D'où *vache mâle*; *vache femelle*; *vache en croûte*, celle qui sort de la tannerie; *vache de roussi*. (*Voyez* CUIR DE RUSSIE.) *Vaches blanches en huile*; *vaches d'Angleterre*, ou façon d'Angleterre, *en huile*, ou *en suif*; *vaches rouges*, *vaches en suif*, *vaches en huile*, *vaches en cire*, celles qui ont été travaillées en suif avec grand soin, & qui ont beaucoup de fermeté; *vaches grises* ou *vaches grasses*, celles qui sont surabondamment chargées de suif.

VACHE, *cuirs de vache*. On nous a abusés, quand on a dit que le *cuir de vache* étoit plus fort que celui de bœuf; il est plus foible, & il se passe en conséquence ordinairement *en foible*. On nous a également trompé quand on a dit que c'étoit le meilleur cuir. On l'a dit aussi faussement de celui de taureau. Rien n'égale le *cuir de bœuf*.

VALACHIE. (*Tannerie.*) On appelle *cuirs de Valachie* des cuirs préparés suivant une méthode qu'on prétend avoir été apportée de cette contrée. Elle consiste principalement dans l'usage des *passemens chauds*.

VEAU. (*Tous travaux sur peaux & cuirs.*) Produit de l'accouplement du taureau & de la vache. Sa peau se prépare par les tanneurs, les corroyeurs, les mégissiers, les hongroyeurs, les parcheminiers, &c. & s'emploie par les selliers, les cordonniers, les relieurs, &c. Le velin est une peau de *veau*, apprêtée en parchemin.

VEAU, s. m. *Peau de veau*. Pour la préparation, (*Voyez* TANNEUR, CORROYEUR, HONGROYEUR, &c. Pour l'emploi, (*Voyez* CORDONNIER, SELLIER, RELIEUR, &c.

On dit *livre en veau*, pour *relié en veau* : *façon de veau*, pour relié en *basanne*, mais conditionné comme en *veau*. *Veau fauve*, qui n'a été ni teint ni marbré.

VEAU *passé en fumac*. Prépararion particulière, indiquée par cette expression. C'est lorsque le *veau* corroyé en noir du côté de fleur, est ensuite teint en couleur orangée, du côté de chair, avec le fumac.

VEAU. (*Corroierie.*) *Veaux à cirer*: *veaux blancs*: *veaux d'alun pour les relieurs* : *veaux d'Angleterre* : *veaux en huile*: *veaux en suif*: *veaux tournés*. Toutes ces manières de s'exprimer désignent les différents genres d'apprêts qu'on donne aux peaux de *veau*.

VEAU-MARIN, s. m. (*Tannerie.*) Les Groënlandais surtout font le plus grand usage de la *peau du veau-marin*, en vêtemens de toutes sortes, en tentes, en meubles, ustensiles, barques, &c.

VEILLOIR. (*Bourrelier.*) Table sur laquelle on met tous les outils, & autour de laquelle travaillent les ouvriers.

VEAUX. (*Parcheminerie.* (Leurs peaux servent au velin & aux tambours.

VELIN, s. m. (*Parcheminerie.*) Le *velin* est un parchemin supérieur en blancheur & en qualité. Le très-beau *velin* est fait avec de la peau de veau. Le *velin* ordinaire, comme le *parchemin*, est fait de peau de mouton.

VELOT. Veau qui n'est pas à terme, ou mort-né, & qui fait le plus beau *velin*.

VENT ou ÉVENT, (*Chamoiserie.*) Donner un

Abréger le temps & perfectionner le travail : voilà ce que se propose l'auteur.

« L'eau de chaux extrait les vertus de l'écorce de chêne plus complettement que ne fait l'eau » commune. Pour faire cette eau de chaux :

1°. Ayez un grand vaisseau, un réservoir, d'une profondeur double de son diamètre.

2°. Placez ce vase en lieu couvert, & assez élevé pour le soutirer aisément.

3°. Placez un robinet à un pied d'élévation du fond de ce vase ; & une ouverture de 5 à 6 pouces de diamètre, précisément vers le fond, qu'on bouchera avec un tampon.

4°. Couvrez ce réservoir de manière à soutenir le poids d'un homme, en y laissant, d'un côté à l'autre, une ouverture de deux à trois pieds de largeur.

5°. Avoir une conduite d'eau dans ce réservoir, ou du moins une pompe.

6°. & 7°. Remplir d'eau son réservoir, & y jetter de la chaux vive de 10 ou 12 livres par muid, environ 252 pintes de Paris.

8° Mêler, agiter beaucoup ; laissez reposer deux jours ; lorsque le bain est parfaitement clair, l'eau de chaux peut être employée immédiatement.

9°. & 10°. On tire l'eau par le robinet ; on en met d'autre, on agite fortement ; ce bain éclairci forme la seconde eau ; l'on en fait ainsi 5 à 6 de suite ; on les tient au degré de force convenable, en y ajoutant de la chaux si cela est nécessaire.

11°. On reconnoit ce degré de force ; 1°. par la saveur ; 2°. par la consistance de l'écume qui se forme en-dessus. Tant que cette écume se montre sous la forme de lames solides & minces flotantes à la surface de l'eau, il n'est pas nécessaire de la chaux.

12°. Quand elle n'a plus la qualité requise, il faut retirer le tampon, vider le vaisseau, le nettoyer & renouveller l'opération, pour avoir toujours en réserve de l'eau de chaux très-limpide & assez forte.

13°. Cette eau servira à faire la tannée : « & » c'est en cela que consiste toute la différence » entre l'ancienne & la nouvelle manière de tan» ner ». Du reste, il faut suivre en tout la méthode connue & d'usage ; « il faut, cependant, toujours » observer que la nouvelle tannée doit être chan» gée d'un cuveau dans un autre, avant d'être » employée, sans quoi elle seroit sujette à noir» cir le cuir ».

14°. Tout ce qui précède ne regarde que les peaux de veaux & autres cuirs souples. Quant aux cuirs à semelles, la nouvelle méthode exige une pratique différente de l'ancienne.

15°. Les tanneurs employoient des liqueurs aigres ; mais elles ont l'inconvénient de donner beaucoup de travail pour les brasser & les faire fermenter, & celui de l'incertitude de leur degré de force qui dépend des circonstances très-variables. Elles peuvent très-promptement endommager les cuirs.

16°. Substituer aux eaux aigries, par des matières fermentassibles, un mélange d'esprit ou huile de vitriol, comme pour le blanchiment des toiles.

17°. Les blanchisseurs ont de la peine à revenir de la vieille habitude des eaux aigries ou du petit lait, dont les inconvéniens sont grands : il n'en est aucun avec l'huile de vitriol, une fois mise en dose convenable. Les tanneurs doivent agir d'après ce principe & cet exemple. Les semelles gonflées par l'acide vitriolique, sont d'une très-grande supériorité, & toujours exemptes de tous indices de pourriture. « De plus, la même liqueur aigre n'est jamais susceptible d'altération, on peut toujours s'en servir, en la fortifiant au besoin, jusqu'à ce que le bien soit devenu trop sale ».

18°. « Tout ce qu'il y a à faire pour faire *gonfler* les cuirs à semelles, c'est de les préparer d'abord à la manière accoutumée, & lorsqu'ils sont prêts à être passés à l'aigre, de faire, suivant la quantité de cuirs qu'on veut *gonfler*, un mélange d'huile de vitriol & d'eau, dans la proportion d'une chopine sur deux cents pintes. On peut en toute sûreté laisser les cuirs dans cette liqueur acide, jusqu'à ce qu'on les trouve suffisamment *gonflés*, car ils ne feront point en danger de se corrompre, comme cela pourroit arriver dans les liqueurs aigres ordinaires, tirées des grains, qui avec temps tournent à la putréfaction & corrompent le cuir, au lieu que l'acide vitriolique s'oppose à la fermentation putride ».

19°. Les cuirs assez gonflés se mettent en fosses, suivant l'usage ; mais à la tannée faite avec de l'eau de chaux, qui pénètre mieux le cuir qu'aucune autre eau.

20°. La tannée qui a servi, peut servir encore jusqu'à ce qu'elle soit usée. « A mesure qu'on en manque, il faut la remplacer avec de la tannée d'eau de chaux ».

21°. Cette pratique, à la tannée d'eau de

chaux, sera plus expéditive, beaucoup moins embarrassante, & beaucoup plus sûre.

22°. « Le cuir à semelle peut être complettement tanné & fini dans l'espace de onze à quinze mois, suivant les différences de poids & d'épaisseur des peaux. Les cuirs plus minces n'exigent que huit mois à un an ; & les peaux de veaux, de six à douze semaines. En général le tanneur peut épargner au moins le tiers du temps qu'il a fallu jusqu'ici pour terminer ses opérations.

23°. & 24°. Jamais le cuir ainsi fabriqué, ne donne de signe de corruption. — Il faut toujours employer l'eau de chaux assez forte & très-claire.

25°. Il faut toujours employer de nouvelle eau de chaux pour faire de la nouvelle tannée, & faire passer la tannée d'un cuveau dans un autre. La tannée usée doit être rejettée ; il ne la faut jamais repasser comme il se pratique mal-à-propos. On fait égouter les liqueurs usées par une goutière.

26°. Les cuveaux à couvert & même les fosses, pour le mieux. Il est inutile de couvrir les grandes cuves, pouvu qu'on les tienne toujours pleines jusqu'aux bords.

27°. La chaux éteinte ne vaudroit rien à employer, il faut toujours de la chaux vive. On la conserve dans de vieilles bariques bien sèches, en la garantissant du contact de l'air.

28°. Les frais de la chaux, seront amplement compensés par l'épargne de l'écorce de chêne : elle extrait plus complettement les vertus de l'écorce, & fait durer la tannée beaucoup plus long-temps que la tannée faite avec l'eau commune. Avec le tan ou écorce qui a servi & qu'on regarde comme usée, on peut, avec de l'eau de chaux, faire une tannée assez forte.

Avec ces seules instructions, un particulier, à Belfort, a monté son travail en grand, & le continue avec succès depuis quatre ans.

Extrait de la dissertation sur la meilleure forme des souliers, à la suite de celle *sur les variétés naturelles qui caractérisent la physionomie, &c.* Paris & la Haie, 1791. Avec cette épigraphe : *Calceus pede minor subvertit, minor urit.*

Puisqu'il est question de *souliers*, & que notre ouvrage est consacré à l'utilité publique, c'est remplir notre but de propager les connoissances que CAMPER a publiées sur cette matière, dans un ouvrage peu répandu encore, & qui mérite de l'être à beaucoup d'égards. Dans son *introduction*, l'auteur se récrie avec raison : » que des » gens de mérite, de tous les tems, ayent porté » jusqu'aux minuties le soin des pieds des chevaux, » mulets, bœufs, & autres animaux de charge ou » de trait, & qu'ils ayent négligé entièrement ceux » de leur propre espèce, en les abandonnant à » l'ignorance des ouvriers, qui, pris collecti» vement, ne savent faire un *soulier* que par rou» tine & suivant la mode ridicule & le goût dé» pravé de leurs jours ».

Il peint les maux qui résultent de l'ignorance des ouvriers ; il les voit dans l'antiquité, où divers auteurs les ont décrits ; il les suit chez divers peuples modernes ; & il s'est assuré, par des observations anatomiques, que le vice provient de la manière de prendre la mesure du pied, lequel *s'allonge dans la marche & se raccourcit pendant l'inaction*. Il faut lire l'auteur dans lui-même pour voir toutes ses raisons & en sentir toute la force. Nous ne pouvons ici qu'indiquer succinctement les préceptes de rigueur pour le perfectionnement de l'art.

Dans le chapitre I. *Du pied*. Camper montre les inconvénients d'une même forme pour les souliers des deux pieds, qui tendant à s'épanouir & les doigts à diverger, sont rudement amenés à une même direction, laquelle est contre nature, & occasionne la plupart des maux des pieds, dont nous avons tant à souffrir. Les figures, qu'il a jointes à sa dissertation, rendent sensibles & convaincantes ses démonstrations.

Le chapitre II. *Des os qui composent le pied*, est consacré à la démonstration de la proposition énoncée ci-devant, que le *pied s'allonge dans la marche & se raccourcit pendant l'inaction* ; d'où les maux décrets, à cause de l'usage de prendre la mesure des souliers sur le pied en repos, & la manière indiquée de prendre cette mesure, pour éviter les inconvénients de celle qu'on attaque.

» Il faut donc qu'un soulier ait un pouce ou $\frac{1}{2}$ de » plus que la longueur exacte du pied, quand il » pose à terre & que le cordonnier le mesure : il » est vrai que par routine il ajoute quelques lignes ; » mais cette addition dépend d'une conjecture

» qui n'est fondée sur aucun principe, puisqu'il » ignore le véritable allongement du pied, comme » je viens de le prouver ».

» Il est d'ailleurs certain que cet allongement » n'est pas le même pour tous les hommes, & que » par conséquent il est nécessaire de prendre » premièrement la mesure avec la mesure droite, » & puis avec un ruban de cuir ou de linge, quand » le pied est plié, pour déterminer la juste longueur » de la semelle ».

» Un point est $\frac{1}{4}$ de pouce de Rhynlond, un peu » plus que $\frac{1}{4}$ de pouce de Frise ou d'Overyssel; » car $\frac{16}{4}$ de pouce font 13 points de la mesure or- » dinaire dont se servent les cordonniers. Les deux » points qu'ils ajoutent ordinairement ne font » que $\frac{1}{24}$ du pied, tandis que l'allongement pour » la semelle devroit être $\frac{1}{12}$ ».

Le long usage des très-hauts talons accourcit le pied, mais il faut voir dans l'auteur ce qu'il en coûte aux femmes de contrarier ainsi la nature, & les accidens affreux qui en résultent dans les accouchemens; sans l'inconvénient extrême de détourner par là l'appui du centre de gravité. Cette dernière considération fait conclure à l'auteur que même les talons larges plats doivent avancer sous le pied & avoir pour le moins $\frac{1}{4}$ de la longueur du pied.

Dans le chapitre III. *De la plante du pied*, l'auteur donne la juste proportion des différentes parties du pied, & il montre combien elles sont défigurées, déformées par l'usage des souliers mal faits. Il cite les villages de la Hollande où il est d'usage parmi les paysans de faire les souliers du pied droit & ceux du pied gauche sur la forme naturelle de chacun d'eux; il cite les sabots, dans la fabrication desquels l'on n'a pas varié; enfin il prouve qu'en tourmentant & déformant les pieds, comme nous le faisons, nous détruisons en eux une infinité de facultés auxquelles ils seroient propres.

Le chapitre IV. *De la démarche en général.* Il est question, dans ce chapitre des différentes formes à donner aux souliers, suivant les circonstances locales ou individuelles. Il n'insiste pas à l'égard des gens riches, qui, pouvant par-tout & toujours faire ou ne pas faire, ne sont sujets à beaucoup d'inconvénients, dans aucune circonstance; mais il parle des personnes à qui l'emploi des forces est nécessaire; des boiteux, des personnes affectées de quelque difformité qui les gêne dans la marche; & il indique la forme des souliers qui leur est propre.

Le chapitre V. *Des propriétés du soulier*, est consacré à l'examen des effets des boucles, courroies ou rubans de souliers, relativement au lieu de leur position. Les grandes boucles sont toujours nuisibles, mais cette grandeur est un effet de la vanité, bien plus difficile à réformer que les objets de la douleur & des inconvénients funestes. Il faut lire ce chapitre peu susceptible d'extrait, parceque les figures sont nécessaires, en cette circonstance comme en plusieurs autres, pour la parfaite intelligence de l'ouvrage.

Dans le chapitre VI. *De la meilleure forme du soulier*, l'auteur se résume, & son résumé est important à recueillir. » La mesure doit être prise, » premièrement le pied posé à plat, ensuite le pied » étant plié : il faut pour chaque pied une semelle » différente : la vraie largeur du pied devroit être » prise avec un compas courbé, à pointes émous- » sées : l'on fait généralement les semelles trop » étroites : il faut que le bout du soulier soit rond » & un peu relevé, que le talon soit placé suffi- » samment sous le talon du pied, pour qu'il sou- » tienne le centre de gravité : que l'empeigne & » les quartiers soient tellement disposés que la » boucle touche les os cunéiformes, précisément » à l'endroit où les os de l'avant-pied ou méta- » tarse du grand orteil, & les deux autres sont » unis entre eux ». Ce n'est que par ces précautions qu'on évite les oignons, les cors, les tumeurs sur les articulations, les crevasses sur le cou de pied, & qu'on prévient les entorses, les foulures, &c.

Le cuir de l'empeigne doit être doux & se prêter à tous les mouvemens du pied. S'il est fort, il ne doit pas être tendu fortement sur la forme, bien moins doit-il être mouillé ayant de l'y appliquer; il se retire, se rétrécit lorsqu'il séche, & *pince alors cruellement le pied.*

Enfin le chapitre VII. *Des incommodités causées par les mauvais souliers, & de leurs remédes*, qui est le dernier de ce précieux ouvrage, n'en est pas, d'après nos ridicules préjugés sur la chaussure, la partie la moins essentielle.

Après avoir retracé les maux occasionnés par des souliers mal faits, trop courts, ou trop étroits, l'auteur indique premièrement & comme moyen, faute duquel les autres seroient inutiles, de substituer à ces souliers des souliers convenables; en second lieu de corriger peu à peu la callosité par des remèdes émolliens : » l'em- » plâtre *egummi*, celui du galbanum, la cire » verte, & tout ce qui est de cette nature peut » y être employé..... Lorsque par une mauvaise coupe du quartier du soulier, le talon du pied sur le tendon d'Achille, s'enfle & devient douloureux, on doit y appliquer une embrocation faite d'huile & de vin blanc ou du vinaigre bien amalgamé.. L'enflure & rougeur de l'articulation, provenant d'une empeigne trop roide ou trop serrée : les mêmes accidents à la partie extérieure de

de l'union du petit orteil avec l'os de l'avant-pied, doivent être traités par un liniment ou embrocation semblable ; mais toujours précédé de la réformation des vices du soulier.

Il faut se garder de toucher de la pierre infernale ou de traiter avec le beurre d'antimoine, des oignons provenus de semelles trop courtes ou d'empeignes trop fortes ; ils courroient le risque de devenir *très-malins & dangereux*.

» Des souliers bien faits, commodes & assez larges sont, dans ce cas ci, le meilleur remède après cela ; je ne connois rien de plus efficace que l'onguent de grenouilles avec le mercure quadruplé. (*Unguentum ranis cum mercurio quadruplicato.*) On met une petite tablette ronde de cet onguent sur une demi-fronde, ou *funda*, faite d'une bonne emplâtre conglutinative ; cette tablette est appliquée à l'endroit lésé, sur le cor : on entoure l'orteil avec les deux extrémités de la fronde, & on garantit le tout par un bandage commode. Il n'est pas nécessaire d'observer, sans doute, qu'on doit premièrement ôter toute la callosité qui est à l'entour avec un canif bien tranchant ; parce que cela abrège beaucoup la guérison. Voilà les meilleurs & les principaux remèdes contre cette terrible incommodité ».

L'auteur termine son ouvrage par ce paragraphe : « Voilà quelles sont mes réflexions & mes remarques *sur la meilleure forme des souliers*. Qu'on juge si ce sujet si peu important au premier aspect, ne mérite pas d'être traité avec beaucoup de soin? Qu'on dise ensuite que Possidonius a bien ou mal raisonné, lorsqu'il a prétendu, que l'art de faire des souliers, a été, suivant toute probabilité, inventé & perfectionné par les philosophes ? »

Quel que soit l'intérêt qu'on ait pu mettre à la lecture de l'extrait qui précède, nous pensons qu'on en trouvera encore à celle de l'extrait qui suit :

Ils sont placés l'un & l'autre dans un ouvrage consacré aux arts, & où est décrit celui des diverses sortes de chaussures.

Soulier des HOTTENTOTS, *décrit par Sparmann.*

« Le côté du poil est en dehors. On ne fait au cuir d'autre apprêt que de le battre & le mouiller. S'il est d'une espèce plus forte & plus épaisse, de peau de buffle, par exemple, on le laisse pendant quelques heures dans du fumier de vache, & par ce moyen il devient doux & flexible. On se sert ensuite d'une espèce de graisse qui produit le même effet.

» Voici comme ils font ces souliers ; ils prennent un morceau de cuir de forme rectangle, un peu plus large & plus long que le pied de la personne qu'on veut chausser, les deux coins de devant font joints & cousus ensemble, en sorte que le devant du pied en soit couvert. On peut éviter d'y faire cette couture, & le soulier n'en sera que plus propre & plus juste, en adaptant immédiatement sur les doigts du pied une espèce de calotte tirée de la membrane qu'on trouve dans la jointure des genoux de derrière de quelques animaux. Maintenant, afin de faire en sorte que ce morceau de cuir se relève à la hauteur d'un pouce des deux côtés du pied, & l'enserre exactement; on perce de plusieurs trous, peu éloignés les uns des autres, les bords de ce cuir, tout à l'entour, jusqu'aux quartiers de derrière. On passe dans ces trous une courroie qui élève les bords en les plissant. De plus, pour renforcer les quartiers de derrière, on double intérieurement la partie postérieure du morceau de cuir qui, alors, se hausse & presse le talon. Les bouts de la courroie ou cordon sont donc enfilés des deux côtés, à travers le bord supérieur des quartiers de derrière, à la hauteur d'environ deux pouces : après quoi on les ramène en avant pour pouvoir les tirer à travers deux des trous percés, comme on l'a dit, sur le côté de chaque extrémité. Alors on attache ces deux bouts de cordon sur le cou-de-pied : ou, s'il est nécessaire de serrer davantage le soulier, on les croise, ou on les repasse en dessous & même autour de la jambe, si celui qui les porte le juge à propos.

» Ces souliers ne sont pas sans leur avantage. Ils s'ajustent exactement au pied comme un bas, & conservent toujours leur forme. On les maintient doux & flexibles, en les portant constamment. Si les bords en deviennent quelquefois durs, il est aisé d'y remèdier en les battant & les graissant un peu. Ils sont légers & frais, par la raison qu'ils ne couvrent pas autant le pied que les souliers ordinaires. Etant sans couture, ils font d'un fort bon usé, & les semelles en sont tout à la fois fortes & pliantes. Les souliers de cuir tanné ordinaire, desséchés & brûlés par l'apprêt, sont sujets à glisser dans les sables d'Afrique, & deviennent bientôt durs comme la pierre. Ces souliers de campagne,

comme ils les appelent, faits d'un cuir presque crud, sont infiniment plus durables ; ce cuir, sans apprêt, leur coûte d'ailleurs beaucoup moins, & un homme peut en faire une paire en une ou deux heures.

» Il me semble que ce seroit un objet d'économie, si l'on introduisoit parmi nous, sur-tout en été, l'usage de ces souliers ; ils seroient à ce qu'il semble, particulièrement utiles aux matelots, en ce qu'ils sont très-légers. J'en ai apporté avec moi une paire, que j'ai porté pendant mon voyage, & qui pourront servir de modèle en cas que quelqu'un soit tenté d'en faire l'essai. Tout ce qui est utile, soit qu'il vienne de Paris, ou du pays des Hotenttots, est digne d'exciter notre attention & notre imitation ». (*Tom. 1. édit. de Paris, in-8. 1787, pag. 253.*

Je ne terminerai pas ce long travail sans une observation sur les deux planches des chaussures de l'antiquité & de divers costumes religieux, publiées à la suite de celles de *l'art du Cordonnier*, & restées sans explication. D'abord, j'avois été surpris & peiné de les trouver telles dans l'ancienne Encyclopédie : je ne vois à des gravures sans explications, qu'un luxe typographique, une ostentation d'auteur, qui n'avance point la science & qui n'éclaire aucun art. Je m'étois donc proposé de faire les recherches nécessaires pour expliquer ces planches ; & en effet je les ai faites ; j'ai compulsé MONTFAUCON, KIRCHER & d'autres savans antiquaires, j'ai bien trouvé, çà & là, les mêmes figures ; mais avec des explications si générales, si vagues, qu'il m'a paru difficile d'établir entre eux, & sur-tout avec l'éditeur encyclopédique, une concordance satisfaisante.

De retour à Paris, j'y ai vu M. MONGÈS ; je lui ai expliqué mon embarras, & l'ai prié de m'aider à m'en tirer : on croira, je pense, que je ne pouvois mieux m'adresser. M. Mongès avoit trouvé le même vuide ; il en avoit été également surpris & peu satisfait ; comme moi, il avoit cherché à le réparer, & comme moi, il avoit été trompé dans son attente ; de manière qu'il avoit abandonné les traces que je viens d'indiquer, & repris en sous-œuvre, cette partie, la suite ou le complément des recherches savantes qu'il a répandues dans son *Dictionnaire des antiquités*, auquel je renvoie les lecteurs, avec la confiance qu'on doit à une vaste érudition & un profond jugement.

Le texte de cet ouvrage est publié ; & l'on grave en ce moment (premier Mars 1792) les figures de la partie même dont il est ici question.

Fin du Dictionnaire des PEAUX & CUIRS, de la seconde partie, & du troisième volume du Dictionnaire des MANUFACTURES, ARTS ET MÉTIERS.

AVERTISSEMENT.

Nous mettons à la fin de ce troisième volume des manufactures, la suite des *avis particuliers* de chaque livraison, dont les vingt-six premiers sont imprimés à la tête du volume des Beaux Arts, qui a paru avec la vingt-septième livraison. Comme la plupart de ces avis particuliers se perdent, et que les Souscripteurs nous en demandent très souvent, nous renverrons désormais à ce volume, les personnes qui désireront les avis de la 27e à 50e livraison. Les 51 et suivant seront imprimés à la fin du dernier volume de l'Encyclopedie. Il étoit nécessaire de conserver ces avis, puisqu'ils serviront à faire connoître, en tout tems, les mouvemens, les variations, les difficultés de tous genres que les circonstances, l'augmentation des volumes, l'addition des nombres des Dictionnaires oubliés dans le prospectus; * et la révolution sur-tout, ont fait naître et excité dans cette grande machine.

Nous invitons, nous prions même les Souscripteurs de lire en entier les avis de la 48 et 49e livraison, ils leur feront connoître la situation actuelle de cette Encyclopédie, celle de l'entrepreneur, le parti qu'on a enfin été obligé de prendre pour forcer quelques auteurs en retard à finir, les parties dont ils se sont chargés pour la fin de 1793, au plus tard, ainsi qu'on la promis dans le troisième mémoire sur l'Encyclopédie, qui a paru avec la 46e livraison [volume de l'histoire]; ils trouveront, dans l'avis 48, que tous les auteurs en retard « ont promis, se sont obligés, ont donné leur parole » d'honneur de finir leurs Dictionnaires pour le 31 décembre 1793; et ce, » *sous toutes les peines de droit et d'indemnité*, sans qu'ils puissent prétexter » le cas de maladie, d'absences, d'affaires, soit publiques, soit particu- » lières, de place dans la nouvelle administration, de fonctions publiques ».

---

* On trouve le *prospectus* de l'édition actuelle, qui en est le type, le modèle, tant pour le papier, le caractère, le format, à la page LI, à LVIII du Dictionnaire des Beaux Arts, vingt-septième livraison. Ce prospectus à deux colones, est le *titre* de nos engagemens avec les Souscripteurs, et nous n'en connoissons point d'autres.

AVIS

Sur la vingt-septième Livraison de l'Encyclopédie, *par ordre de Matières.*

Cette Livraison est composée du Tome Ier. première Partie des Beaux-Arts, (1) du Tome I.er, première Partie de l'Architecture (2). Du Tome III, première Partie de l'Economie Politique (3); & du Tome I.er, deuxième Partie de la Théologie (4).

Le prix de ces deux Volumes de Discours, ou de ces quatre Parties, est de 24 liv. broché, & de 22 liv. en feuilles.

Cette Livraison contient deux Parties nouvelles; les *Beaux-Arts*, par feu M. Vatelet, de l'Académie Françoise, et M. l'Evêque, Aggrégé à l'Académie Impériale des Beaux-Arts de Saint-Pétersbourg, et *l'Architecture*, par M. Quatremere de Quincy.

Le Dictionnaire des Beaux-Arts, sous-presse depuis cinq ans, n'a été interrompu que par la mort de M. Vatelet; et la difficulté de nous procurer ses manuscrits qui étoient passés à la Chambre des Comptes, et de-là dans les mains de M. le Comte d'Angiviller, Directeur-Général des Bâtimens, qui a bien voulu nous les faire remettre à la première demande que nous lui en avons faite. Si quelque chose avoit pu nous consoler de sa perte, c'étoit l'espérance de trouver dans ses papiers l'ouvrage presqu'entièrement terminé. Cette espérance a été trompée. Les cent huit articles qu'il a laissés, sont loin de remplir la nomenclature qu'il avoit dressé lui-même, et qui n'étoit pas encore complette. Il manquoit même des articles capitaux, tels que *composition*, *couleur*, ect.; il n'avoit rien écrit sur la Sculpture, rien sur la Gravure; enfin il n'avoit laissé aucune note sur les articles qu'il n'avoit pas encore faits. Nous avions déjà quinze feuilles imprimées d'après sa copie, et nous éprouvions le plus grand embarras pour la continuation de l'ouvrage.

(1) Imprimé chez M. Prault.

(2) Imprimé chez MM. Lotin et Stoupe.

(3) Imprimé chez M. Laporte.

(4) Imprimé chez M. Nyon.

Le temps s'écouloit, sans que nous pussions prévoir comment nous sortirions d'embarras, quand M. Léveque, qui a consacré à l'un des arts qui appartiennent au dessein une partie considérable de sa vie, s'est chargé de continuer le Dictionnaire commencé par M. Vatelet, en conservant tous les articles composés par cet Amateur, et qui se sont trouvés dans ses papiers.

Cette Partie sera divisée suivant le plan qu'avoit fait M. Vatelet en deux Dictionnaires différens; le premier et le plus étendu embrassera la Théorie, le second comprendra la pratique des arts, le détail des couleurs matérielles que les Peintres emploient, les différens procédés des diverses manières de peindre, à fresque, à l'huile en détrempe, en mosaique, ect. Les procédés et les instrumens des Sculpteurs, ceux des Graveurs en estampes, et le détail des différentes manières de graver à l'eau-forte, au burin, en manière noire, à la manière du crayon, en celle du lavis, en gravure pointillée, en gravure de diverses couleurs.

Cet Ouvrage formera deux vol. in-4°.; la première partie du I.er volume est précédée d'un Avertissement par M. Léveque, dont les Souscripteurs doivent prendre connoissance; de l'éloge de M. Vatelet, par M. Vicq-d'Azyr; d'un tableau des principales parties qui constituent l'art de la Peinture, et de notions préliminaires sur cet art, par M. Vatelet.

Le Public a vu avec étonnement que *l'Architecture*, cet art qui, par sa double nature, tient aux inventions du génie comme à celles du besoin, qui méritoit, à plusieurs titres, une place séparée et distincte dans le vaste tableau des inventions et des connoissances humaines, ait pu échapper au plan de l'Encyclopédie méthodique.

Cette omission trouve sa cause et sa justification dans l'ancienne Encyclopédie même; l'extrême négligence avec laquelle l'Architecture fut traitée dans ce Dictionnaire; le peu d'espace, disons mieux, la place presque impercep-

tible qu'elle y occupe, suffiroit à excuser l'entier oubli de cette partie si intéressante des Beaux-Arts.

M. Quatremere de Quincy, connu avantageusement des Artistes, lié avec la plupart d'entre eux, qui toute sa vie a été dominé par une passion vive pour les beaux-arts, qui a passé à Rome plusieurs années pour s'y livrer entièrement, et qui, dans cette carrière, a l'avantage assez rare de réunir au goût d'un Amateur, les connoissances littéraires d'un Ecrivain, et les talens pratiques de l'Artiste, a bien voulu, à notre prière, se charger de cette tâche pénible et difficile. Nous regrettons que les bornes de ce Prospectus ne nous permettent pas d'insérer ici en entier le plan vaste et immense qu'il s'est tracé, nous prions les Souscripteurs de lire l'Avertissement qui est à la tête du Volume que nous publions. Nous nous bornerons à en citer quelques parties.

« Nous avons cru que ce Dictionnaire, ainsi » que tous les ouvrages de ce genre, devoit se » proposer deux objets d'utilité.

» Le premier, de satisfaire toutes les classes » de Lecteurs, en embrassant l'universalité que » le sujet comporte.

» Le second, de suppléer au plus grand nom» bre possible des livres qui traitent d'une même » matière.

» Quant à ce dernier objet, si nous remplis» sons la tâche que nous nous sommes donnée, » nous avons lieu d'espérer que cet Ouvrage » pourra tenir lieu de plus deux mille volumes, » pour la plupart anciens, rares, inconnus, dis» persés, et que leur rareté, ou leur cherté, » mettent les Artistes hors d'état de connoître » ou d'acquérir.

» Le premier objet est celui qui nous a le plus » occupés; c'est aussi celui qui a exigé le plus » de peine et de recherches. Nous avons voulu » que rien de ce qui constitue l'ensemble de l'Ar» chitecture, rien de tout ce qui peut intéresser » l'Artiste, le Philosophe et le curieux ne put » échapper à notre plan. Nous avons cru devoir » envisager l'Architecture sous toutes ses faces » et sous tous ses rapports, dans tous les tems et » chez tous les peuples dont nous pouvons avoir » des notions positives.

» Ce projet nous a conduit à reconnoître, » dans l'Architecture, cinq parties très-distinctes » qui forment les cinq points de vue généraux de » cet ouvrage, et qui n'ont jamais été considérés » qu'imparfaitement, ou du moins ne l'ont jamais » été d'un seul coup-d'œil.

* Ces cinq Parties sont *la partie Historique et » Descriptive, la partie Métaphysique, la » partie Théorique, la partie Elémentaire ou » Didactique, et la partie Pratique.* »

C'est donc une réunion de cinq grands ouvrages, distincts, quoique dépendans l'un de l'autre, que nous présentons au Public dans un seul.

« *L'Art du Jardinage*, considéré du côté du » goût et de la décoration, devoit, par la liaison » qu'il a toujours eue avec l'Architecture, se » trouver joint à ce Dictionnaire. En l'y incor» porant et lui donnant plus d'extension qu'il n'en » a jamais eu dans ceux qui l'ont traité jusqu'à » présent, on a eu l'attention de se concentrer » dans les seules notions qui sont du ressort de » l'agrément et de l'art.

» Aucun ouvrage, sans doute, ne sollicite » plus que celui-ci un recueil de Planches dont » le choix offriroit en réalité le tableau général » du goût de toutes les Nations de l'univers dans » l'art de bâtir. Ce choix est tout fait. Nous y » renvoyons déjà dans plus d'un endroit pour » l'intelligence même du texte, quoique les gra» vures ne soient pas encore exécutées. On espère » que le Public en approuvera le choix, et pourra » juger dès-à-présent du besoin indispensable » d'accompagner cet Ouvrage d'un recueil de » Figures aussi nécessaires à sa perfection qu'à » son agrément. »

Vingt-huitième livraison.

Cette livraison est composée du tome premier, deuxième partie de la Géographie ancienne (1). Du tome II, première partie de la Logique et Métaphysique (2). Du tome II, première partie des Antiquités (3); et du tome III, deuxième et dernière partie de la Géographie moderne (4).

* On a terminé cette partie de la Géographie, par quatre tableaux qui remplacent une table de lecture dont cet ouvrage n'est point susceptible.

---

(1) Imprimé chez M. Stoupe.

(2) Imprimé chez M. Laporte.

(3) Imprimé chez M. Baudouin.

(4) Imprimé chez M. Couret.

Le prix de ces deux volumes de Discours, ou de ces quatre parties, est de 24 liv. broché, et de 22 livres en feuilles.

Nous joignons à ces volumes la première livraison des planches d'Histoire Naturelle, par M. l'Abbé Bonnaterre, dédiée et présentée à M. Necker, Ministre d'Etat et Directeur-Général des Finances.

Nous avons souvent été pressés et sollicités par les Souscripteurs de l'Encyclopédie, de publier des planches d'Histoire naturelle. Mais l'exécution de ce projet n'étoit rien moins que facile. Les Auteurs de l'Encyclopédie n'en ont point cité dans chacun des dictionnaires qui traitent de cette partie. Nous n'avions pas nous-mêmes formé le projet d'en donner une collection en publiant le Prospectus de l'Encyclopédie actuelle, et nous ne l'aurions pas même pu, au très-bas prix auquel les volumes des planches d'Arts et de Sciences sont établis; celles qui existent dans la première édition *in-folio*, sont en très-petit nombre; et réduites comme l'ont été les planches des arts et métiers mécaniques, elles n'en formeroient point quarante dans la nôtre. Les planches qui représentent les Poissons, ne contiennent pas trente figures de ces animaux; et celles que nous donnons dans cette première livraison, en comprennent 420, et renferment les objets les plus intéressans de cette classe, et ceux dont la représentation a pu être rendue sensible par la gravure. Nous disons que ce projet étoit d'une exécution très-difficile, et les Souscripteurs ne pourront point en douter, s'ils considèrent que l'Encyclopédie étant particulièrement un ouvrage scientifique, il ne suffisoit pas de donner des images au Public, mais il falloit que les figures représentassent fidèlement tous les objets connus des trois règnes de la nature, que rien d'essentiel n'y fût omis; que ces objets, conformément au plan de l'Encyclopédie, étant tous rangés dans un ordre méthodique, devinssent le complément des matières traitées dans les Dictionnaires de cette partie, et que l'ouvrage fût tel enfin, que quelques volumes de planches pussent tenir lieu d'une foule d'ouvrages rares, précieux, écrits en toutes sortes de langues, qu'on a publiés sur l'Histoire naturelle, et dont l'ensemble forme à lui seul une Bibliothèque très-considérable.

Le même esprit de combinaison, qui nous a guidés dans le plan de l'Encyclopédie, a servi à nous diriger dans celui-ci. Renfermer beaucoup de matières dans un petit espace, réduire toutes les planches, sans en rien omettre d'essentiel, les augmenter d'un tiers de planches nouvelles, faire refaire à neuf presque toutes les parties du Discours, établir une Encyclopédie contenant le quadruple des matières de la première, et la donner pour les deux tiers du prix qu'elle a coûté : voilà ce que nous avons fait, et ce qui nous semble, n'étoit pas facile, sur-tout si l'on fait attention que notre édition paroît 25 ans après la première, et que, depuis ce tems, le prix de la main-d'œuvre, du papier, de la gravure, etc. est augmenté de plus de trente pour cent. Ces planches d'Histoire naturelle offrent aux Souscripteurs les mêmes avantages, et même de plus grands, puisqu'ils auront pour quelques louis les gravures d'une infinité de livres très-rares et précieux sur l'histoire naturelle, dont l'acquisition partielle leur coûteroit plus de deux à trois mille louis.

C'eût été déjà beaucoup que l'exécution d'un pareil ouvrage; mais pour le rendre véritablement utile, il a fallu y joindre un Discours, qui, sans être la répétition des matières traitées dans l'Encyclopédie, devînt pour chaque partie de l'Histoire naturelle, un tableau méthodique, où les Savans et les personnes qui se destinent à l'étude de cette belle science, pussent l'étudier à fond, et reconnoître au besoin, par le secours d'une bonne méthode, tous les objets qu'elle embrasse.

Les Discours seront toujours relatifs aux figures, et deviendront, pour chacun des Dictionnaires de l'Encyclopédie qui traitent de l'Histoire naturelle, *de véritables tables de lecture*, puisque tous les objets des trois règnes y seront rangés par famille, classe, genre, espèce; ce qu'on n'a pu faire dans l'Encyclopédie, où toutes les matières sont traitées par ordre alphabétique.

Dans le traité d'Ichthyologie que nous donnons aujourd'hui, & l'on a cru devoir commencer par cette partie, parce que c'est la moins connue, celle qui offre moins de ressources pour ceux qui veulent étudier les poissons, on a réuni toutes les espèces connues jusqu'ici, et on les a rangées suivant la méthode adoptée par M. Daubenton dans l'Encyclopédie; laquelle méthode n'est elle-même que le plan de Linné, étendu et perfectionné. On suivra pour toutes les autres parties, autant qu'il sera possible, le même plan que chacun des Auteurs de l'Encyclopédie ont adopté.

L'ouvrage de *Linné* sur l'histoire naturelle forme le traité le plus complet qui ait paru sur l'Ichthyologie, soit qu'on le considère par rapport à l'arrangement des matières, soit relativement au nombre des Poissons qui y sont décrits; mais le tableau encyclopédique que nous présentons au Public réunit bien d'autres avantages. Les genres, les espèces y sont décrits avec plus d'ordre, d'exactitude et de précision; ils sont exposés en langue nationale, par conséquent ils sont mis à la portée de tout le monde. A cette supériorité si considérable, il faut joindre celle des gravures qui représentent les objets du texte, et faire attention que la collection des espèces décrites dans ce volume, est presque double de celles qui se trouvent dans le système de la nature de *Linné*. Il y en a 413 dans ce dernier ouvrage, et le tableau encyclopédique en contient 744. La première édition de l'Encyclopédie *in-folio* n'en contient pas 30, comme nous l'avons déjà dit.

Toutes ces espèces nouvelles seront reprises dans le Vocabulaire universel. Ce seroit tronquer l'Encyclopédie que de ne les y pas mettre, puisque les noms de tous les objets de la nature et de l'art doivent s'y trouver, si l'on veut que ce Vocabulaire soit réellement aussi complet que le comporte l'état actuel des connoissances humaines.

M. l'Abbé Bonnaterre, avantageusement connu de l'Académie des Sciences, qui y a lu un mémoire au mois de Février 1786, qui doit être imprimé, par ordre de l'Académie, dans un des volumes des Savans étrangers, et qui a été mis au nombre des cinq concurrens, dans le nombre desquels elle choisit ses membres, s'est chargé de cette tâche pénible et difficile. Son activité, ses connoissances très-étendues en Histoire naturelle; ses liaisons avec les Savans, les encouragemens qu'il en a reçus, les secours qu'ils lui ont prodigués, quand ils ont eu connoissance de ce plan, pouvoient seuls nous déterminer à entreprendre un pareil ouvrage. Il faut lire dans l'avertissement qui est à la tête de son ouvrage, le détail des peines, des soins qu'il s'est donnés pour réunir en un seul corps, propre à servir de complément à l'Histoire naturelle de l'Encyclopédie, les connoissances dispersées dans une infinité de livres, et comment il a disposé, suivant la distribution d'une méthode simple et facile, les espèces déjà connues, afin qu'on parvînt à reconnoître plus sûrement celles qu'on ignore.

Indépendamment des secours que l'Auteur a trouvés à la Bibliothèque et au Cabinet du Roi, et dans les Cabinets de plusieurs Amateurs de la Capitale, qui possèdent des Ouvrages rares sur l'Histoire naturelle, nous avons fait venir d'Allemagne, d'Angleterre pour une somme très-considérable de Livres sur cette partie, que l'on ne trouvoit point à Paris. Nous avons cru aussi ne devoir rien épargner pour les dessins, pour les gravures (1), l'impression, le papier; et si l'on considère que chacune de nos planches renferme six, sept et huit sujets, et qu'ordinairement il n'y en a qu'un seul sur les feuilles de ce même format, nous espérons qu'on nous rendra la justice, qu'au mérite de l'exécution nous y avons joint celui de rendre l'acquisition de cet Ouvrage facile à toutes les classes de Lecteurs (2)

Ces planches d'Histoire naturelle ne faisant point partie de la souscription de l'Encyclopédie, le prix de chaque Livraison, composée de *cent Planches*, le discours et la brochure compris, sera de 21 liv. pour les Souscripteurs de l'Encyclopédie *seulement*.

Aucun Libraire en Europe ne pourroit donner un pareil Ouvrage au prix auquel nous l'établissons. Notre position pouvoit seule nous permettre cette combinaison (3). Si ces plan-

(1) La gravure de ces Planches d'Histoire naturelle coûte infiniment plus que celle des arts et métiers Mécaniques. Le Public éclairé sait que le prix des gravures est relatif à leur exécution et aux objets qu'elles représentent. C'est par cette raison, qu'on a vu quelquefois une seule Planche se vendre jusqu'à trois et quatre louis. Dans le prix de 21 l. auquel nous établissons chaque Livraison de cent Planches, elles ne reviennent qu'à quatre sols; et les Souscripteurs, à ce prix, ne paient le discours et la brochure que vingt sols.

(2) Lorsque nous traiterons les Insectes, les objets seront beaucoup plus multipliés sur chaque planche.

(3) L'Ouvrage de M. Bloch, qui est le dernier qu'on ait publié sur les Poissons, contient 36 cahiers dont chaque planche ne présente ordinairement qu'un seul poiss . Les 36 cahiers coûtent 432 liv.

ches ne faisoient point partie d'une masse aussi considérable que l'Encyclopédie, si nous n'avions pas l'espérance, d'après le vœu que le plus grand nombre des Souscripteurs a formé pour leur exécution, que l'universalité dût les prendre, il seroit impossible de donner cette Livraison à moins de 48 liv. (1); car le Public doit sentir que plus on vent d'un ouvrage, plus il est possible de le donner à un prix raisonnable, parce qu'il y a des frais fixes; comme la copie, la gravure, l'impression, etc. qui deviennent d'autant moindres, qu'ils portent sur un plus grand nombre d'exemplaires. C'est par cette même position que nous avons pu donner aux Souscripteurs un Atlas, dont les Planches ne leur reviennent qu'à 5 sols quelques deniers, tandis que nous pourrions citer des Ouvrages modernes du même genre, & d'un plus petit format, qui coûtent 12 et 15 sols chaque planche.

Persuadés que ce Recueil de Planches d'Histoire naturelle, par la manière dont il est conçu et exécuté, plaira aux Souscripteurs de l'Encyclopédie, nous nous sommes déterminés à joindre cette première Livraison à la Livraison actuelle de l'Encyclopédie.

Comme rien ne nous arrête dans cette entreprise, et que nous ne dépendons que d'un seul Auteur, les Souscripteurs doivent être assurés que ces Planches d'Histoire naturelle seront terminées avant même que l'Encyclopédie actuelle soit achevée.

Cet Ouvrage embrassera les trois règnes de la Nature, et voici le nombre des Livraisons qu'il contiendra. Le poissons forment la première; la famille des Baleines, les Amphibies, les Serpens formeront la deuxième; les Insectes et les Vers la troisième; les Quadrupèdes et les Oiseaux la quatrième; les Végétaux et Minéraux formeront deux Livraisons. Nous avons cru devoir borner les Livraisons à ce nombre, et nous prenons l'engagement de n'en pas donner davantage. Les productions de la Nature sont si multipliées, qu'on pourroit donner vingt et trente Volumes (1) de Planches, si on vouloit s'attacher à représenter jusqu'aux plus petites variétés qu'offrent les espèces; mais il a fallu faire un choix, ne donner que ceux dont les différences sont bien caractérisées, qui forment des espèces distinctes, et dont la gravure pouvoit donner une fidèle représentation; car pour tous ceux qui ne diffèrent que par des couleurs, le discours seul ou la peinture peuvent les exprimer.

Nous allons maintenant répondre à une objection que quelques Souscripteurs pouvoient nous faire. « Vous avez, nous dira-t-on, promis *le total* des Planches contenues dans les douze volumes *in-fol.* de la première édition de l'Encyclopédie de Paris, et de son supplément; et nous avons du moins le droit d'avoir les Planches d'Histoire naturelle de cette édition, *réduites* au même prix que celles des Arts et Métiers mécaniques ». D'abord nous n'avons point pris cet engagement, et ceux qui liront en entier (page 7 du Prospectus *in-4°*. à deux colonnes) l'article qui concerne les Planches, verront que nous nous sommes permis « des réductions et des suppressions, qui doivent être remplacées par nombre de Planches nouvelles, soit dans les Arts mécaniques, soit dans les Sciences ». Or, cet engagement, nous l'avons rempli, et au-delà de nos promesses; car nous pourrions démontrer, que dans les 6 volumes de Planches actuellement publiés, il y a un tiers de Planches faites sur de nouveaux dessins, dont un Entrepreneur qui n'auroit consulté que ses intérêts, auroit pu donner un bien moindre nombre. Les Auteurs des volumes qui traitent de l'Histoire naturelle, n'ayant point cité de Planches dans leurs discours, nous serions aussi dispensés de donner ces Planches d'Histoire naturelle de la première édition; et cependant, comme nous desirons que, dans tous les tems, les Souscripteurs n'aient qu'à se louer de nos procédés, voici ce que nous ferons pour les satisfaire.

Son Ouvrage ne contient que les figures et la description de 215 poissons; le nôtre comprend les représentations de 420 de ces animaux, et la description de 744, et ne coûte que 21 livres.

(1) On a vu des volumes *in-8.°* sans planches, d'une très-belle édition, à la vérité, vendus 15 liv. parce qu'on ne les tiroit qu'à 200 ou 250; et les Libraires n'auroient pas pu, à cause du petit nombre, les donner à un moindre prix.

(1) Il n'y aura en totalité que 6 à 7 volumes. Pour ne point fatiguer les Souscripteurs de forts paiemens, on les a divisés en un plus grand nombre de Livraisons.

Les (1) cent huit Planches d'Histoire naturelle de la première édition de l'Encyclopédie, étant réduites dans notre format, composeroient, d'après le calcul que vient de nous en donner M. Benard, qui est à la tête de toutes les gravures de notre entreprise, quarante Planches *in*-4°. Les Souscripteurs ne paieront les 40 dernières Planches qui entreront dans le dernier volume de ce *tableau Encyclopédique*, que le même prix qu'ils ont payé celles des Arts et Métiers mécaniques.

(1) *Voici le détail exact des Planches d'Histoire naturelle de l'édition* in-folio *de l'Encyclopédie de Paris.*

Quadrupèdes.	23 Pl. *in-fol.*
Cétacés.	1
Ovipares.	2
Serpens.	3
Oiseaux.	22
Poissons.	6
Crabes.	2
Oursins.	2
Etoiles de mer.	2
Coquilles terrestres et fluviatiles.	2
Coquilles de mer.	9
Insectes.	14
Polypiers.	8
Règne Végétal.	12
	108

Ces cent huit Planches peuvent être aisément réduites, ainsi que nous l'avons déjà dit, à 40 Planches de notre Edition *in*-4°.

Vingt-neuvième Livraison.

Cette Livraison est composée du Tome V, première Partie des Arts et Métiers (1). Du Tome III, première Partie de l'Histoire (2). Du Tome III, deuxième Partie de l'Economie Politique et Diplomatique (3); et du Tome IV, première Partie aussi de l'Economie Politique et Diplomatique (4).

Le prix de ces Deux Volumes de Discours, ou de ces quatre Parties, est de 24 liv. broché, et de 21 liv. en feuilles.

(3) Imprimé chez M. Laporte.

(1) Imprimé chez Didot jeune.

(2) Imprimé chez M. Knapen.

(4) Imprimé chez M. Simon.

ETAT

Etat des Paiemens faits par les Souscripteurs, jusques et compris la vingt-neuvième Livraison, et des Volumes, tant de Planches que de Discours, publiés à chaque Livraison.

			l.	s.
Souscription			36	
Ire. livraison. 2 vol. de Discours.			22	
2e.	1 et demi.		16	10
3e.	1 et demi.	et 1 vol. de planches.	40	10
4e.	2		22	
5e.	2		22	
6e.	1	et 1 vol. de pl.	35	
7e.	2		22	
8e.	1 et demi.		16	10
9e.	1 et demi	et 1 vol. de pl.	40	10
10e.	2		22	
11e.	2		22	
12e.	1	et 1 vol. de pl.	35	
13e.	2		22	
14e.	2		22	
15e.	2		22	
16e.	2		22	
17e.	0 et demi.	et 1 vol. de pl.	35	
18e.	2		22	
19e.	2		22	
20e.	2		22	
21e.	1	et 1 vol. de pl.	35	
22e.	2		22	
23e.	2		22	
24e.	2		22	
25e.	2		22	
26e.	2		22	
27e.	2		22	
28e.	2		22	
29e.	2		21	
	* 1 et demi.		0	

Total des Vol. 53 de la souscript.

Total du paiement de la Souscription. . . 751 liv.

* Ce Volume et demi de Discours paroîtra avec un Volume de Planches.

Nota. Quant aux Souscripteurs à 672 livres, comme il leur est dû une somme de 79 livres, qui forme la différence de leur Souscription à celle du prix de 751 liv., nous leur avons fourni à compte de cette somme.

1°. *La première Partie de l'Atlas encyclopédique.*

2°. *La première Livraison des Planches de l'Histoire Naturelle.*

3°. Ils nous doivent en outre 90 *Planches excédentes du Tome V*, et 80 *pareillement excédentes du Tome VI.*

4°. Il paroîtra, avec la trentième Livraison, un volume de Planches qui leur sera aussi donné en compte.

Nous donnerons le détail du prix de tous ces objets, en publiant la Livraison prochaine.

Il revient en outre aux deux ordres des Souscripteurs le dernier Volume de Planches.

Si l'on ôte 79 livres de 751, il ne reste que 672 liv., prix de la première Souscription pour 53 Volumes de Discours et 7 de Planches.

Nous avons dit et imprimé, dans les avis particuliers de la 24.e, 25.e, 26.e et 28.e Livraisons, que les Souscripteurs à 751 l. nous tiendroient compte de ces 79 liv. en quatre paiemens, lorsque nous serions prêts à publier les quatre dernières Livraisons de l'Encyclopédie.

Trentième Livraison.

Cette Livraison est composée du Tome II, première Partie de la Théologie, par M. l'Abbé Bergier, Confesseur de Monsieur, Frere du Roi (1). Du Tome III, deuxième Partie de l'Histoire Naturelle, contenant les Insectes, par M. Mauduyt, Docteur en Médecine (2). Du Tome III, première Partie des Mathématiques (3); et du Tome I, première Partie (4) de la Police et des Municipalités, et de la deuxième partie de l'*Atlas*, par M. Bonne, Hydrographe de la Marine.

Les Souscripteurs n'ont rien à payer pour cette Livraison; elle règle en entier les deux Souscriptions pour 53 Volumes de Discours et 7 de Planches, dont l'une est au prix de 672 l. et l'autre à celui de 751. Ils nous redevront, sur cet objet, 3 liv. 16, que nous joindrons au prix de la trente-unième Livraison. Nous donnons ce compte aux pages XXIV, XXV, XXVI, XXVII du grand Mémoire sur l'Encyclopédie, qui se trouve à la tête du Tome III, première partie des Mathématiques. Nous joindrons aussi au prix de la trente-unième Livraison, qui sera composée de deux Volumes à six livres, celui de la brochure de la présente Livraison.

Le compte que nous rendons aux Souscripteurs par feuilles et par planches, pourra paroître minutieux à plusieurs d'entre eux; mais il étoit indispensable, parce que les derniers volumes de Discours des 51 Dictionnaires, qui composent l'Encyclopédie, seront composés d'un nombre très-inégal de feuilles de 70, 80, 90, 100, 110, et même jusqu'à 120, comme le Tome troisième de la Marine; et n'ayant promis que des volumes *d'environ* 100 feuilles, il devenoit donc nécessaire de les régler d'une manière invariable. Il falloit aussi mettre fin aux difficultés que quelques Souscripteurs ont même élevées sur cet objet. Il en est de même des volumes de Planches. Nous les avons annoncés de 290 à 300; nous les comptons sur le pied de 295.

Nous ne comprenons point, dans ce compte, *par feuilles*, les *Prospectus*, *Avis particuliers*, *Représentations*, *Tableaux*, ect., qui sont à la tête du troisième volume des Mathématiques et du premier volume des Beaux-Arts.

Le volume de la Police et des Municipalités n'étant composé que de 54 feuilles et demie, comme il en revient aux Souscripteurs, d'après le compte dont nous venons de parler, 86 feuilles, nous leur redevrons, sur cet objet, 31 feuilles et demie, dont nous leur tiendrons compte lorsque nous publierons les derniers volumes du Vocabulaire universel, et que nous pourrons donner alors le reste du compte par feuilles et par planches.

Les Souscripteurs, en retirant cette trentième Livraison, auront à payer, pour *supplément de souscriptions*, la somme de trente-six livres; cette demande leur paroîtra sans doute de toute justice; car qu'est-ce qu'une Souscription? « C'est un Ouvrage dont l'entreprise trop coûteuse effraie les Libraires; c'est la demande d'une avance de fonds au Public pour son exécution, sans quoi il seroit privé d'une infinité d'excellens Livres. » Eh! quelle entreprise autorise plus une pareille demande que celle de l'Encyclopédie, dont la dépense totale est un objet de plus de six millions, et dont il reste encore plus de moitié de l'Ouvrage à publier, et plus de trois millions de dépense à faire pour la terminer.

Nous joignons ici l'autorisation du Chef de la Justice à cet égard.

Monseigneur le Garde-des-Sceaux s'étant fait rendre compte de la position actuelle de l'Encyclopédie; et le sieur Panckoucke venant de s'obliger de donner quarante-huit Volumes à six livres au lieu de onze livres, lui a permis d'ouvrir une Souscription de tous les Dictionnaires séparés de l'Encyclopédie, de continuer la Souscription de cet Ouvrage, et de demander un supplément de souscriptions, l'Encyclopédie devant avoir plus du double de Volumes qu'on n'en avoit annoncés.

Signé, de Maissemy.

Paris, le 27 Février 1789.

Nous tiendrons compte de ce *supplément de souscriptions* en délivrant, sans payer, le dernier volume de Planches et les deux derniers volumes des Dictionnaires de l'Encyclopédie; ce qui forme la même somme de *trente-six livres*.

Nous prévenons les Souscripteurs que tous ceux qui, d'ici à deux mois, auront négligé de

(1) Imprimé chez M. Nyon.

(2) Imprimé chez M. Laporte.

(3) Imprimé chez Madame veuve Hérissant.

(4) Imprimé chez M. Laporte.

retirer les suites des *trente Livraisons* qui ont paru, ne pourront plus le faire pour aucun prix, et que leurs Livraisons seront vendues aux nouveaux Souscripteurs, au moyen de la réimpression des seize premières Livraisons dont on est actuellement occupé, et qui serviront à faire des corps complets, et le service courant des Dictionnaires séparés. Il y en a nombre d'entre eux qui sont en retard à ce sujet. Sans y comprendre les trois cens trente Exemplaires (1) qu'on avoit placés en Espagne, et dont on n'a retiré que les seize premières Livraisons, il en reste encore en magasin plus de cinq cens Exemplaires. Il est donc essentiel que les Souscripteurs soient prévenus que, conformément à plusieurs Arrêts du Conseil qui ont été rendus, toute Souscription est nulle, si, après un délai de six mois, les Souscripteurs n'ont point retiré les ouvrages qui en font l'objet. (Voyez, pour plus de détails à ce sujet, les Représentations, page XI.)

Les Libraires n'ayant aucun crédit pour cet ouvrage, et étant obligés de payer comptant les Livraisons qu'ils tirent à mesure, nous prions les Souscripteurs d'avoir égard à leur position, en leur payant également comptant les Livraisons à mesure qu'elles paroissent.

Entrons maintenant dans quelques détails sur la Livraison actuelle.

Le tome troisième, première partie des Mathématiques, termine ce *Dictionnaire*. On y trouve, à la fin, quelques articles de supplément, et une table de lecture contenant les principaux articles rangés selon l'ordre dans lequel ils doivent être lus; par ce moyen, ce Dictionnaire, comme tous les autres de l'Encyclopédie, a l'avantage d'un Traité suivi de Science. Il peut servir d'élémens à tous ceux qui n'auroient, sous la main, que cet Ouvrage pour toute bibliothèque Mathématique. Cette première partie du tome troisième n'étant composé que de 184 pages, sera terminé par un Dictionnaire complet *sur les Jeux*, qui complétera ce volume. Nous en parlons en détail page première des Représentations.

La Police et les Municipalités avoient été oubliées dans le plan de l'Encyclopédie. Un Magistrat très-distingué (M. Dupaty), que la mort vient d'enlever à la France, nous adressa l'Auteur que nous ne connoissions point, en nous le recommandant. Le Discours qu'il nous mit sous les yeux du plan de son Ouvrage, les détails nombreux et intéressans que ce Discours présente (voyez page 27, n.º XXVIII), la manière dont il vient de l'exécuter, qui lui a mérité l'approbation la plus flatteuse de son Censeur, ne nous permettent pas de douter que les Souscripteurs ne nous sachent gré d'avoir adopté son travail, sans lequel l'Encyclopédie eût été incomplète.

Sous le nom de *Police et Municipalité*, dit l'Auteur, non-seulement nous avons réuni, comme nous l'avions annoncé dans notre Prospectus, toutes les branches de ces deux parties du gouvernement civil, tout ce qui peut faire connoître l'état de la civilisation ancienne et moderne, et les moyens employés par les Législateurs pour en avancer les progrès; mais nous avons pensé qu'il étoit encore utile d'y joindre les résultats des grandes discussions qui occupent l'Europe et la France aujourd'hui. Ces objets, d'une importance universelle, tiennent de trop près à l'histoire de la Société et de la police des Nations, pour que nous ayons dû les passer sous silence.

On trouvera donc ici, indépendamment de ce que le titre de l'Ouvrage annonce, des principes de liberté publique, des vues d'améliorations politiques, des faits importans; la suite, l'issue des grands évènemens qui nous occupent; d'autres apperçus encore, que la liaison des matières, la nécessité d'être clair, et le besoin de dire la vérité, ont nécessairement amenés; et c'est l'intérêt que nous prenons à la plus prompte communication des lumières et des vues de bien général, qui nous porte à en prévenir le Lecteur.

La seconde partie de l'Atlas est composée de 63 Cartes. Les deux parties en contiennent 140. Cet Atlas comprend la Géographie ancienne en dix-sept feuilles; la Géographie du moyen âge, et différentes Mappemondes, huit feuilles; et la Géographie moderne, cent quinze. Nous ne croyons pas qu'il existe actuellement, dans notre langue, d'Atlas plus complet. M. Bonne y a sacrifié huit années entières de sa vie. L'analyse des cartes qui se trouve à la tête de la première et de la seconde partie, est un des travaux les plus savans qui existent sur cette Science. Pour s'en former une idée, il faut que

(1) On trouve, dans le Mercure du 28 Mars, les détails de la persécution que l'Encyclopédie a éprouvée en Espagne. L'Inquisition s'est emparée de mon magasin, et mon Correspondant a été obligé de prendre la fuite, pour éviter d'être mis en prison.

les Souscripteurs prennent la peine de lire la dernière page de cette analyse ; ils seront alors en état d'apprécier les peines et les soins infinis que l'Auteur s'est donnés pour rendre son travail digne du Public et de l'Encyclopédie.

Chaque feuille de cet Atlas ne revient aux Souscripteurs qu'à cinq sols quelques deniers, tandis que nous pourrions citer des Ouvrages modernes du même genre et d'un plus petit format, qui coûtent douze et quinze sols chaque Planche. Notre position, et nous ne cesserons de le répéter, a pu seule nous permettre cette combinaison; car le Public doit sentir que plus on vend d'un Ouvrage, et plus il est possible de le donner à un prix raisonnable (1), parce qu'il y a des frais fixes, comme la copie, les dessins, la gravure, l'impression, &c. qui deviennent d'autant moindres, qu'ils portent sur un plus grand nombre d'Exemplaires.

C'est au Public, c'est aux Souscripteurs à se déclarer l'appui et les Protecteurs de ce grand Ouvrage. Veulent-ils qu'ils s'achève promptement? Il faut qu'on nous laisse tranquilles, qu'on cesse de nous accabler de mauvaises difficultés et de prétentions mal fondées; ils nous ont honorés de leur confiance dans les commencemens de cette entreprise, qu'ils daignent nous la continuer; jamais ils n'y ont eu un plus grand intérêt, puisqu'ils touchent au moment des plus grands bénéfices de la Souscription; qu'ils daignent considérer notre position, la nature et la grandeur de cette entreprise, les efforts que nous faisons tous les jours pour leur donner une Encyclopédie *complete*, et si complète, que nous espérons qu'il n'y manquera aucun article des Connoissances humaines; qu'ils daignent encore considérer la manière dont nous nous exécutons, en leur donnant quarante-six à quarante-huit volumes à six livres (2), sur lesquels ils ont un bénéfice de cent pour cent; que leur bénéfice total sera de plus de six cens livres; que cet Ouvrage dépend de cent Auteurs, de vingt Imprimeurs, d'un plus grand nombre de Graveurs; qu'il comprend enfin cinq fois plus de matières que la première Encyclopédie, un tiers de plus de planches nouvelles, et qu'il ne coûte cependant guères plus des deux tiers du prix de cette première (1). Nous l'avons déjà dit, et nous ne cesserons de le répéter, parce que c'est la plus exacte vérité : *aucun Libraire en Europe, ne pourroit faire, pour le Public, ce que nous faisons aujourd'hui pour les Souscripteurs. Aucun d'eux, et nous n'en exceptons pas même les Contrefacteurs, qui n'ont pas d'honoraires d'Auteurs et de dessins à payer, qui forment un objet de dépense de plus de sept cens mille livres, et qui paient l'impression, le papier, les dessins, la gravure et la main-d'œuvre trente et quarante pour cent, meilleur marché qu'à Paris, ne pourroient donner à six livres, des volumes* in-4°. *tellement chargés de discours, qu'ils sont chacun la représentation de cinq volumes* in-4°. *ordinaires, comme le Buffon, le Velly*, &c. Notre position, la réussite de l'Atlas, des Planches d'Histoire Naturelle, et les différentes vues que nous avons exposées dans les Prospectus particuliers qui ont paru, ont pu seules nous permettre cette combinaison.

---

(1) On a vu des volumes in-8°. sans Planches, vendus 15 livres, parce qu'on ne les tiroit qu'à 200 ou 250; et les Libraires n'auroient pu, à cause du petit nombre, les donner à un moindre prix.

(2) Je sais que dans aucun Tribunal, je n'aurois été condamné à donner ce nombre de volume à six livres, parce qu'en prenant l'esprit du Prospectus, il est démontré que les Souscripteurs n'ont dû compter que sur trois à quatre volumes à ce prix; mais j'ai voulu, en m'exécutant de cette manière, prévenir des procès qui auroient entraîné la destruction de l'Encyclopédie.

(1) On sait que la première Edition *in-fol* s'est élevée jusqu'à 1800 et 2000 livres; elle n'avoit été annoncée, par Souscription, qu'à 280 livres.

Trente-unième Livraison.

Cette Livraison est composée du tome IV de l'Histoire naturelle, contenant les *Insectes*, par MM. Mauduyt et Olivier, Docteurs en Médecine (1). Du Tome II, deuxième partie de la Morale, faisant la suite du Dictionnaire de Logique et de Métaphysique (2); et du Tome VIII, première partie de la Jurisprudence (3).

---

(1) Imprimé chez M. Laporte.

(2) Imprimé chez le même.

(3) Imprimé chez M. Stoupe.

Le prix de ces deux volumes de Discours est de 12 liv. en feuilles, ou de 6 livres chacun pour les Souscripteurs, et de 13 liv. 10 sols broché.

Ce Dictionnaire, sur les *Insectes*, est un Ouvrage entièrement neuf, et qui n'existe dans aucune langue. Nous en pourrions dire autant de presque tous les Dictionnaires qui composent l'ensemble de l'Encyclopédie. *(Voyez, pour plus de détails, le* N.° XI, *page* 9 *des Représentations, insérées à la tête du Tome III des Mathématiques, qui a été publié avec la trentième Livraison)*.

Si les Souscripteurs prennent la peine d'examiner ce volume, ils s'assureront que la composition en étoit d'une extrême difficulté, et nous pourrions prendre en témoignage toute la Librairie et l'Imprimerie de Paris, sans craindre d'en être démenti, que, si un tel volume ne faisoit pas partie de l'Encyclopédie, il seroit impossible à aucun Libraire de le donner à moins de 18 à 21 livres, parce que celui qui se chargeroit d'un pareil ouvrage, n'oseroit le tirer à plus de mille exemplaires, et que le prix des livres doit toujours être établi en proportion du nombre du tirage, du prix du manuscrit, de l'impression, etc. J'ai cru cette observation utile pour justifier la Librairie de Paris et de Province du prix auquel certains ouvrages sont établis, et qui, quelquefois, paroît excessif.

Nous devons observer que, sur cette Livraison de deux volumes à six livres, il y a une perte et une différence actuelle de recette sur la dépense, pour nous, de plus de *vingt-cinq mille livres*.

Au prix ci-dessus de 13 livres 10 sols pour les deux volumes brochés de la Livraison actuelle, il faut joindre 3 livres 16 sols que nous redoivent les deux ordres de Souscripteurs, et dont nous avons fait mention dans l'Avis de la trentième Livraison, et dans le compte général (page XXIV et suivantes). Il faut encore y ajouter 2 livres pour la brochure des cinq objets qui composent ladite trentième Livraison; ainsi, les Souscripteurs, en retirant la trente-unième Livraison brochée, ont à payer la somme de 19 livres 6 sols.

	l.	s.
Savoir, deux volumes à six livres, ci	12 l.	
Brochure de cette Livraison, composée de 3 tomes.	1	10
Brochure de la trentième Livraison, composée de cinq objets, mais dont on ne compte que quatre, la brochure de l'Atlas ayant été comprise dans le compte des 79 livres ci. . . .	2	
Résultat du compte général. . .	3	16
	19.	6.

Ceux qui tirent leurs Exemplaires en feuilles n'ont à payer que 15 livres 16 sols.

Je supplie avec instance les Souscripteurs d'avoir attention de retirer les Livraisons à mesure qu'elles paroissent. C'est la seule obligation à laquelle la loi de toute souscription les engage, puisque, n'ayant aucun engagement, aucun écrit de leur part, je n'ai aucune action à exercer contre eux, et que je n'en voudrois pas exercer aucune, quand même j'en aurois le droit. Il est donc essentiel qu'ils soient prévenus que, conformément à plusieurs Arrêts du Conseil, toute Souscription est nulle, si après un délai de six mois, les Souscripteurs n'ont point retiré les ouvrages qui en font l'objet; et quoique, jusqu'à présent, je n'ai point tenu rigueur sur cet article, je m'y trouve forcé maintenant, en donnant 48 volumes à 6 livres.

Nous prévenons de nouveau les Souscripteurs que tous ceux d'entre eux qui, d'ici à la fin de Juin, auront négligé de retirer les *trente Livraisons* qui ont paru, ne pourront plus le faire pour aucun prix, et que leurs Livraisons seront vendues aux nouveaux Souscripteurs, au moyen de la réimpression des seize premières Livraisons dont on est actuellement occupé, et qui serviront à faire des corps complets, et le service courant des Dictionnaires séparés. Il y en a nombre d'entre eux qui sont en retard à ce sujet. Sans y comprendre les trois cent trente Exemplaires qu'on avoit placés en Espagne, et dont on n'a retiré que les seize premières Livraisons, il en reste encore en magasin plus de cinq cens Exemplaires; ce sont ces 800 Exemplaires de suites invendus qui ont rendu notre position extrêmement difficile dans cette entreprise; et c'est pour venir à bout de remplir nos engagemens, et donner aux Souscripteurs 46 à 48 volumes à six livres au lieu de 3 à 4, que nous avons été forcés de publier

la vente des Dictionnaires séparés ; opération qui devenoit encore nécessaire et indispensable dans notre position, puisqu'on les a annoncés dans divers endroits, et que nous ne laisserons point faire à d'autres, à notre détriment, ce que nous pouvons faire nous-mêmes ; opération encore qui ne nuit en rien aux Souscripteurs, puisque nous établissons tous ces *volumes séparés* au moins au prix de 12 livres.

Les Libraires n'ayant aucun crédit pour cet ouvrage, & étant obligés de payer comptant les Livraisons qu'ils tirent à mesure, nous prions les Souscripteurs, d'avoir égard à leur position, en leur payant également comptant les Livraisons à mesure qu'elles paroissent.

C'est aux Souscripteurs à se déclarer l'appui et les Protecteurs de ce grand Ouvrage : résultat des travaux de deux cens cinquante Hommes-de-Lettres les plus distingués de la Capitale et des Provinces, en y comprenant ceux qui y travaillent actuellement, il embrasse toutes les connoissances humaines, et la Bibliothèque la plus complète n'en seroit pas le remplacement ; c'est un Monument national, et qui sert de modèle aux étrangers ; il est à moitié élevé ; il dépend des Souscripteurs qu'il s'achève. Je n'ai besoin que d'encouragement pour le terminer. J'ai besoin d'être soutenu par l'estime et la confiance des Souscripteurs ; c'est la seule grace que je leur demande, et peut-être sera ce le seul prix de mes travaux dans cette grande entreprise, où j'ai mis toute ma fortune, mais que j'aurai le courage de soutenir jusqu'au bout, si je n'ai à vaincre que les difficultés qui en sont inséparables.

La plus grande crainte des Souscripteurs a été, jusqu'à présent, que l'ouvrage ne s'achevât dans un laps de tems trop considérable ; et c'est sans doute cette crainte qui a porté plusieurs d'entre eux à ne pas retirer exactement les Livraisons à mesure qu'elles ont paru. Mais nous pouvons aujourd'hui les rassurer complétement à cet égard.

La partie de la Médecine étant une des plus étendues de l'Encyclopédie, j'ai pris de nouvelles mesures pour qu'elle ne soit point retardée. Les Souscripteurs apprendront sans doute avec plaisir qu'aux Coopérateurs, qui avoient pris part dans les commencemens à cet ouvrage viennent de se joindre d'autres Médecins qui se sont tous réunis pour passer avec nous un nouvel acte (1), où ils ont donné *leur parole d'honneur* d'achever chacun les parties dont ils ont bien voulu se charger d'ici à trois ans au plus tard, et de remettre chacun un tiers de leurs manucrits cette année, le second tiers en 1790, et le reste de leurs copies en 1791 ; chaque volume, étant divisé en deux parties, sera mis dans deux Imprimeries ; ainsi, nous avons actuellement la plus grande certitude que la totalité des cinquante-un Dictionnaires qui composent l'ensemble de l'Encyclopédie, sera terminée pour la fin de 1791, ou les six premiers mois de 1792 au plus tard. Le Vocabulaire paroîtra dans la quatrième année ; on en est occupé actuellement, et nous comptons très-incessamment mettre sous les yeux des Souscripteurs un essai de la première feuille, afin de prendre l'avis et le jugement des personnes les plus éclairées sur la meilleure manière de composer et rédiger ce Vocabulaire, qui sera unique dans son genre, puisqu'il comprendra cent cinquante mille mots de plus qu'aucun Vocabulaire actuellement existant.

Je vais maintenant répondre à quelques demandes et objections particulières qu'on m'a faites depuis la publication du grand Mémoire sur l'Encyclopédie. Plusieurs Souscripteurs, qui probablement n'ont pas lu ce que nous avons écrit, craignent qu'ayant annoncé 124 à 128 volumes et demi de Discours, nous ne nous permettions, dans quelques années, d'en publier le double, et que, de cette manière, leur dépense ne soit jamais fixée. Cette difficulté est résolue page 51 du grand Mémoire. Ce nombre ci-dessus a été fixé par chaque Auteur en particulier, et ce seroit leur faire injure de croire qu'ils puissent, dans des vues d'intérêt personnel, l'augmenter indéfiniment.

Il s'est glissé quelques erreurs dans l'article de la reliure, page 53. Il y a actuellement quatre volumes à relier de l'*Histoire Naturelle*, en y comprenant le tome des Insectes, qui fait partie de la présente Livraison. Il n'y a que deux volumes à relier de l'*Histoire* au lieu de trois ; un volume de la *Théologie* au lieu de deux. Les parties qui manquent pour compléter ces derniers volumes, paroîtront avec la trente-deuxième et trente-troisième Livraisons.

---

(1) Cet acte a été passé le 11 Avril 1789. Nous publierons incessamment les noms de toutes les Personnes qui l'ont signé.

La trente-deuxième et trente-troisième Livraison de l'Encyclopédie paroîtront avant la fin de Juin; ainsi, à cette époque, il aura paru quatre Livraisons cette année. On peut voir actuellement, Hôtel de Thou, les volumes de planches de ces deux Livraisons. A dater du mois de Juin, nous espérons encore pouvoir publier, dans cette même année, deux à trois Livraisons, et en 1790 il en paroîtra tous les mois, ou toutes les six-semaines, et quelquefois des Livraisons doubles. Il est impossible d'user de plus de diligence dans une entreprise subordonnée à cent Auteurs, dépendante de vingt-cinq Imprimeurs, de quarante Graveurs, et de plus de vingt manufactures de papiers.

Trente-deuxième Livraison.

Cette Livraison est composée du Tome II, première partie de la Géographie et Histoire anciennes, par M. Mentelle, Historiographe de Monseigneur Comte d'Artois (1). Du Tome VI, première partie de l'Histoire Naturelle, par M. Bruguiere, Docteur en Médecine, contenant *les Vers*, *Coquillages*, *Zoophites*, &c. (2); et du Tome VII des Planches.

Le prix de cette Livraison en feuilles est de trente livres pour les Souscripteurs, et de trente-une livres dix sols broché; savoir,

le volume de Planche	24 liv.	
Les deux demi-volumes de Discours, chacun 3 livres, ci	6.	
	30	
La brochure de 3 volumes	1	10
	31	10

Nous perdons dix sols sur la brochure du volume des Planches. C'est par une méprise de notre part, sur laquelle nous avons eu la délicatesse de ne point revenir, que le prix de la brochure de ces volumes de Planches a été établi dans le Prospectus au même taux que celui des volumes des Discours.

Le volume de Planches contient toutes celles qui sont relatives à l'Art Militaire, aux Armes anciennes, Etrangères, Evolutions, Fortifications; à l'Equitation, l'Escrime, la Chorographie; à toutes les parties des Mathématiques, aux Machines Hydrauliques, à la Verrerie, &c. &c.

Ce volume contient 144 Planches simples *in-4°.*, 90 doubles *in-4°*, une quadruple; lesquelles, en totalité, équivalent à 328 Planches; et comme le volume ne doit être que de 295 Planches les Souscripteurs nous redevront 33 Planches.

Ce Dictionnaire, sur les *Vers*, *Coquillages*, *Zoophites*, est un ouvrage entièrement neuf, et qui n'existe dans aucune langue. Nous en pourrions dire autant de presque tous les Dictionnaires qui composent l'ensemble de l'Encyclopédie. (*Voyez*, *pour plus de détails*, *le* N°. XIII, *page* 10 *des Représentations*, *insérées à la tête du Tome III des Mathématiques.* Si ce volume, sur les Vers, Coquillages, ne faisoit pas partie de l'Encyclopédie, il seroit impossible à aucun Libraire de le donner à moins de 18 à 21 liv. (1), par les raisons que nous en avons données dans l'Avis de la trente-unième Livraison. Il en est de même des volumes des Mathématiques, de Marine, des Arts et Métiers Mécaniques, et de nombre d'autres chargés de tableaux, de calculs et d'une exécution très-difficile, ainsi que des volumes de Planches. Ces derniers ne coûtent aux Souscripteurs que 24 liv.; et s'ils formoient un ouvrage à part, on auroit été obligé de les vendre le double.

Je ne cesserai de représenter aux Souscripteurs que la première Encyclopédie *in-folio* a été annoncée, par souscription, à 280 liv., et qu'elle s'est élevée, dans les ventes, jusqu'à 1800 et 2000 liv. J'ajouterai que l'Encyclopédie actuelle comprend cinq fois plus de Discours que la première, un tiers de plus de Planches nouvelles; qu'elle est l'équivalent de 620 *in-4.°* ordinaires, comme le *Buffon*, *le Velly*; que chaque volume en comprend au moins cinq, qu'elle ne revient qu'à 1422 liv., et que chacun d'eux aura un bénéfice de plus de 600 livres, en prenant l'Exem-

---

(1) Imprimé chez M. Stoupe.

(2) Imprimé chez M. Ballard.

(1) Sur la livraison trente-unième de deux volumes à 6 liv., il y a eu une perte et une différence de recette sur la dépense, pour nous, de plus de *vingt-cinq mille livres.*

plaire *complet.* J'ajouterai encore, par ce que c'est la plus exacte vérité, que, sur les cinquante-un Dictionnaires qui en forment l'ensemble, il y en a 48 qui n'existent dans aucune langue, et qui soient plus complets et plus parfaits. Il y a tel de ces Dictionnaires, composés de quelques volumes seulement, qui peuvent remplacer plusieurs milliers de volumes, comme ceux des *Mathématiques*, *de la Marine*, *des Finances*, *de la Littérature*, *de la Médecine*, *de l'Histoire Naturelle*, *de l'Architecture*, &c. &c. Tous sont terminés par des Tables de lecture qui en forment autant de Traités de Science. Si on rassembloit de la première Encyclopédie ce qui se trouve sur chacune de ces matières, on n'en pourroit pas former un demi-volume, ou un quart de volume. L'Encyclopédie actuelle comprendra *cent mille articles* de plus que cette première édition *in-folio* de Paris. Chaque carte de l'Atlas, composée par un de nos plus habiles Géographes, ne revient aux Souscripteurs qu'à cinq sols quelques deniers, tandis que l'on pourroit citer des ouvrages modernes, et d'un plus petit format, qui coûtent 12 et 15 sols chaque planche; les planches d'Histoire Naturelle ne reviennent aux Souscripteurs qu'à quatre sols, le discours et la brochure compris; et cet ouvrage est exécuté de manière que l'on aura pour quelques louis les gravures d'une infinité de livres rares et précieux sur l'Histoire Naturelle, dont l'acquisition partielle leur coûteroit plus de deux à trois mille louis, &c. &c.

Nous observerons que les douze volumes *in-folio* de Planches, de la première édition de l'Encyclopédie, sont revenus aux Souscripteurs, à plus de 700 livres, et que la totalité des onze volumes, quoiqu'augmentés de plus d'un tiers de Planches nouvelles, ne reviendra qu'à 264 livres. Le volume de la Marine, qui forme le tome V de notre édition, est presque en entier de Planches nouvelles.

Nous nous permettrons une dernière observation sur une des parties les plus importantes de cet Ouvrage. Le Dictionnaire *des Arts et Métiers Mécaniques*, qui renferme, à lui seul, trois cens Dictionnaires (car chaque Art est terminé par un Vocabulaire alphabétique, dont le mot de l'Art, qui le précède, forme l'article principal), ne revient pas aux Souscripteurs, compris les cinq volumes de Planches, à 200 livres, tandis que la collection des *Arts de l'Académie*, qui n'en comprend encore que 93, a coûté 1240 livres, c'est-à-dire, presqu'autant que la totalité de l'Encyclopédie actuelle. Il n'y a aucun des Arts de cette utile partie qui n'ait été revu, corrigé, augmenté d'un tiers ou de moitié. On y a joint cent Arts nouveaux, dont la description n'existe dans aucun livre.

C'est aux Souscripteurs à se déclarer l'appui et les Protecteurs de ce grand Ouvrage, résultat des travaux de deux cens cinquante Hommes-de-Lettres les plus distingués de la Capitale et des Provinces, en y comprenant ceux qui y travaillent actuellement. Il embrasse toutes les connoissances humaines, et la Bibliothèque la plus complète n'en seroit pas le remplacement; c'est un Monument national, et qui sert de modèle aux étrangers; il est à moitié élevé; il dépend des Souscripteurs qu'il s'achève. Je n'ai besoin que d'encouragement pour le terminer. J'ai besoin d'être soutenu par l'estime et la confiance des Souscripteurs; c'est la seule grace que je leur demande, et elle me suffira, pour venir à bout de vaincre toutes les difficultés qui sont inséparables d'une entreprise aussi pénible, subordonnée à cent Auteurs, et dépendante de vingt-cinq Imprimeurs, de quarante Graveurs, et de plus de vingt Manufactures de papiers.

La plus grande crainte des Souscripteurs a été, jusqu'à présent, que l'ouvrage ne s'achevât dans un laps de temps trop considérable; et c'est sans doute cette crainte qui a porté plusieurs d'entre eux à ne pas retirer exactement les Livraisons à mesure qu'elles ont paru. Mais nous pouvons aujourd'hui les rassurer complétement à cet égard.

La partie de la Médecine étant une des plus étendues de l'Encyclopédie, j'ai pris de nouvelles mesures pour qu'elle ne soit point retardée. Les Souscripteurs apprendront sans doute avec plaisir qu'aux Coopérateurs, qui avoient pris part dans les commencemens à cet ouvrage, viennent de se joindre d'autres Médecins qui se sont tous réunis pour passer avec nous un nouvel acte (1), où ils ont donné *leur parole d'honneur* d'achever cha-

(1) Cet acte a été passé le 11 Avril 1789. Nous publierons incessamment les noms de toutes les Personnes qui l'ont signé.

cun

eux les parties dont ils ont bien voulu se charger, d'ici à trois ans au plus tard, et de remettre chacun un tiers de leurs manuscrits cette année, le second tiers en 1790, et le reste de leurs copies en 1791; chaque volume étant divisé en deux parties, sera mis dans deux Imprimeries; ainsi, nous avons actuellement la plus grande certitude que la totalité des cinquante-un Dictionnaires qui composent l'ensemble de l'Encyclopédie, sera terminée pour la fin de 1791, ou les six premiers mois de 1792 au plus tard. Le Vocabulaire paroîtra dans la quatrième année; on est actuellement occupé; et quoiqu'on ne puisse en publier le premier volume que lorsque tous les Dictionnaires seront complets, nous comptons très-incessamment mettre sous les yeux des Souscripteurs un essai de la première feuille, afin de prendre l'avis et le jugement des Personnes les plus éclairées sur la meilleure manière de composer et rédiger ce Vocabulaire, qui sera unique dans son genre, puisqu'il comprendra cent cinquante mille mots de plus qu'aucun Vocabulaire actuellement existant.

N. B. Il s'est glissé une erreur dans le compte que j'ai donné aux Souscripteurs, page XXVII des *Représentations*, qui sont à la tête du Tome III, première partie des Mathématiques, et je m'empresse de la relever, puisqu'elle est au désavantage de plusieurs d'entre eux. On a compté la *brochure* des quatre demi-volumes de la trentième Livraison pour quarante sols; et comme plusieurs Souscripteurs retirent leur Exemplaire en feuilles, il leur revient, ci . . . 2 liv.

A la même page, où l'on a fait le compte des 79 liv., on a compté pour la brochure de l'Atlas quarante sols; il est juste aussi d'en tenir compte à ces mêmes Souscripteurs, ci 2

4

Pour ne rien changer aux comptes établis et à nos écritures, ce qui nous jeteroit dans la confusion et dans l'embarras, nous prions les Souscripteurs qui sont dans le cas de réclamer ces 4 liv., de vouloir bien attendre la publication de la dernière Livraison, lorsque nous donnerons le compte général. Nous présumons d'autant moins qu'on nous fasse aucune difficulté à cet égard, que les Souscripteurs à 751 liv. nous redoivent une somme de 79 liv., qui forme, ponr nous, un objet très-considérable, et dont nous avons dit, dans les avis particuliers de plusieurs Livraisons, qu'il ne nous en tiendroient compte que lorsque nous publierions les quatre dernières Livraisons.

Trente-troisième Livraison.

Cette Livraison est composée du Tome III, première partie de la Logique et Morale. Du Tome III, deuxième partie de l'Histoire; et de de la deuxième Livraison des *Planches d'Histoire Naturelle*, par M. l'Abbé Bonnaterre, dédiée et présentée à M. Necker, Ministre d'Etat et Directeur-Général des Finances.

Le prix de ces deux *demi*-volumes de Discours est de six liv. en feuilles, ou de trois liv. chacun pour les Souscripteurs, ci . . 6 liv.

La Livraison de l'Histoire Naturelle, composée de 80 Planches à 4 sols, ci. . 16 liv.

Brochure et Discours 1
Brochure des deux demi-volumes . . 1

Total. . . 24

Le volume de Planches, qui fait partie de cette Livraison, renferme celles qui sont relatives aux *Cétacés*, *Reptiles* et *Serpens*, et la description seulement des deux premières parties.

Les Cétacés sont composés de quatre classes; savoir les *Baleines* proprement dites; le *Narhwal* ou *Licorne de mer*; les *Cachalots et les Dauphins*. Les caractères qui constituent les genres, ceux qui distinguent les espèces, y sont tracés avec méthode et précision. On y a réuni des détails curieux, tant sur leurs mœurs, leurs habitudes, que sur leur organisation intérieure et extérieure. Il y a un petit abrégé sur l'Histoire de la pêche Baleine, qui a été composée sur des mémoires que M. Chardon, maître des requêtes et intendant des pêches, a bien voulu communiquer. M. Camper, savant très-distingué en Hollande, sur-tout par ses connoissances dans l'anatomie comparée, a fourni à l'auteur des observations et des notes sur la structure intérieure des cétacés; c'est à lui que nous sommes redevables de la première planche, qui contient l'anatomie comparée du

crâne et de la position des évents de tous les cétacés. En lisant l'avertissement qui est à la tête de cette partie, on verra de quelle importance il est, pour avancer l'histoire des cétacés, de ne point confondre les espèces. L'auteur a perfectionné les descriptions de celles qui, jusqu'ici, étoient peu connues.

Les reptiles, composent les familles des *Grenouilles, Raines, Crapauds, Tortues, Caméléons, Crocodiles, Lézards, Dragons, Salamandres et Chalcides.* Tous les individus qui appartiennent à cet ordre, ont été décrits avec des détails suffisans pour les reconnoître à la première inspection. On y trouve plusieurs espèces nouvelles dont aucun naturaliste n'avoit encore fait mention. Dans le système de la nature, par Linné, il n'y a que 79 espèces; dans l'ouvrage que nous annonçons, on en trouve 160. Le nombre en est plus que du double, et il a fallu un prodigieux travail, un dépouillement considérable de livres rares, singuliers, étrangers et écrits en toutes sortes de langues, pour parvenir à augmenter ainsi cette partie de l'Histoire naturelle. Les Souscripteurs ne pourroient pas se procurer pour deux mille écus les ouvrages qui ont servi à la composition de la Livraison actuelle de ce volume de planches, où l'on a représenté les figures de nombre d'animaux, en y joignant la description de chacun d'eux; et cette Livraison ne leur coûte que 16 liv. Si ces planches ne faisoient point partie de l'Encyclopédie, si l'universalité des Souscripteurs n'avoit pas consenti à les prendre, il nous auroit été impossible de donner chaque Livraison de cent planches à moins de 48 liv.; et nous en avons donné les raisons en publiant la première Livraison.

Le discours méthodique sur les Serpens, qui auroit dû faire partie de cette Livraison, n'est point imprimé. Il paroîtra aves la première Livraison des planches de l'Ornithologie ou des Oiseaux, à la fin d'octobre ou de novembre prochain. Quarante Graveurs étant actuellement occupés de ces planches d'Histoire naturelle, nous donnent l'espérance que la totalité de la partie des animaux sera achevée l'année prochaine. L'Auteur étant seul pour la composition des discours de toutes les parties, est dans l'impossibilité de les suivre, et sera quelquefois obligé de transporter le discours des planches qu'on publiera à la Livraison suivante. Cet arrangement, en nous mettant à portée de satisfaire l'empressement des Souscripteurs, les met aussi dans l'obligation d'attendre que tous les volumes de ces planches soient publiés pour les faire relier. Nous indiquerons, lorsque la partie des animaux sera finie, l'ordre des planches et le nombre de celles qui doivent composer chaque volume.

Voyez, pour plus de détails sur l'exécution de ces planches d'Histoire naturelle, l'avis particulier de la 28ᵉ Livraison.

Je supplie avec instance les Souscripteurs d'avoir attention de retirer les Livraisons à l'instant qu'elles paroissent. Il est de leur intérêt de le faire, sur-tout pour les volumes de planches, s'ils veulent se procurer les premières épreuves. C'est pour leur donner toutes facilités à cet égard, que chaque volume des planches de l'Histoire naturelle n'est donné au public que six mois après qu'ils ont paru. Si les Souscripteurs mettoient de la lenteur à retirer les Livraisons, nous pourrions nous trouver dans la nécessité de ralentir l'Encyclopédie. Nous redoublons d'efforts pour tenir nos engagemens, et nous espérons de publier encore trois Livraisons cette année; de sorte qu'il en aura été fourni sept, et c'est avoir fait une extrême diligence dans les circonstances très-délicates où la Nation s'est trouvée : la plupart des Imprimeries de la Capitale ayant été occupées d'une foule d'ouvrages sur l'*Assemblée Nationale*, l'Encyclopédie a dû nécessairement en éprouver des retards.

Trente-quatrième livraison.

Cette Livraison est composée du tome III, première partie de la Botanique (1), par M. le Chevalier de la Marck, de l'Académie Royale des Sciences. Du tome I, deuxième partie des Beaux-Arts (2), par feu M. Vatelet, de l'Académie Françoise, et M. Lévêque, de celle des Inscriptions. Du tome IX, deuxième partie de la Jurisprudence, Police et Municipalité (3), par M. Peuchet, Avocat. Du tome III (4), deuxième partie de la Marine, par M. Vial du Clairbois, Ingénieur-Constructeur, à Brest, etc.

---

(1) Imprimé chez M. Gueffier.

(2) Imprimé chez M. Prault.

(3) Imprimé chez M. Laporte.

(4) Imprimé chez M. Cloufier.

Le prix des deux premiers *demi*-volumes est de 11 livres, ci. . . . . 11 liv.
Le prix des deux derniers. 6
Savoir, un *vol. à* 11 *liv. et un à* 6 *liv. conformément à ce que nous avons annoncé.*
Brochure des quatre demi-volumes. . 2

Total. 19

Nous n'entrerons point ici dans le détail des trois premiers demi-volumes qui composent cette Livraison; nous renvoyons les Souscripteurs à ce que nous en avons dit dans le grand Mémoire que nous avons publié sur l'Encyclopédie, où, en indiquant les divisions de ce grand Ouvrage, chaque Auteur a fait connoître le plan de son travail et la nécessité d'une augmentation de volumes, si l'on vouloit que l'Encyclopédie atteignît toute la perfection dont elle est susceptible.

Le tome III, deuxième partie de la Marine, complète cet important Ouvrage. Si on rassembloit de la première Encyclopédie ce qui se trouve sur cette matière, on n'en pourroit pas former un quart de volume. M. Vial du Clairbois y a sacrifié, pendant huit années entières de sa vie, tout le tems que le service a pu lui laisser, renonçant à tout plaisir, se séquestrant de toute société, pour remplir les engagemens qu'il avoit pris avec le Public et avec nous. Les trois volumes sont l'équivalent de 15 volumes *in*-4°. ordinaires, comme le Buffon, le Velli, vu la petitesse du caractère, la largeur et la longueur des pages, et la grosseur des volumes, qui sont chacun de plus de 800 pages. Nous ne cesserons de le répéter, parce que c'est la plus exacte vérité, si ces volumes ne faisoient point partie de l'Encyclopédie, il seroit impossible à aucun Libraire de les donner à moins de 21 liv. à 24; et nous en donnerons 46 à 48 à 6 livres. On a aussi extrêmement économisé les Planches qui font partie de ce Dictionnaire de Marine; en sorte qu'on peut dire que cet Ouvrage raisonné sur toutes les parties de la Marine, contient toute la Bibliothèque utile du Marin, en même-temps qu'il est digne d'occuper une place distinguée dans celle de l'amateur et du curieux.

On trouve, dans le Dictionnaire de M. Vial du Clairbois, l'extrait, le suc, la substance de tous les bons Ouvrages sur la Marine. On n'auroit pas pour cinquante louis les différens traités dont les parties essentielles sont répandues dans cet Ouvrage, et les trois volumes ne reviennent aux Souscripteurs qu'à 26 livres 15 sols (1). On y a de plus inséré des détails, des tables très-précieuses qui n'existent que dans la Marine. Enfin il y a une quantité de choses neuves, des articles fort travaillés et savamment écrits de M. Duval-Leroi, de l'Académie de Marine. Messieurs Blondeau, Forfait, de Gag, Ingénieurs de la Marine, en ont aussi fourni d'excellens à l'Editeur, leur camarade. Quant à lui, on lui a l'obligation, outre la rédaction générale, d'avoir travaillé avec le plus grand soin la plupart des articles relatifs à la construction, et un très-grand nombre d'autres de définitions ou de discussions très-intéressantes sur la Marine, son état actuel, les établissemens qui y ont rapport, etc., etc.

Les Souscripteurs veulent-ils prendre une idée qui les satisfasse de ce Dictionnaire? ils doivent lire en entier les mots *Marine*, *Discipline*, *Capitaine*, *Maître ou Patron*, *Ecole des Gardes du Pavillon et de la Marine*, et *Ecole du Génie de la Marine* dans le Discours Préliminaire. On pourra trouver ce dernier article un peu long, mais il est en partie l'extrait d'un Ouvrage considérable.

Trente-cinquième Livraison.

Cette Livraison est composée du tome II, deuxième partie de la Théologie (2), par M. Bergier, Confesseur de MONSIEUR, frère du Roi. Du tome V, deuxième partie des Arts et Métiers Mécaniques (3). Du tome VI, première partie du même Ouvrage (4); et du tome I, deuxième partie de la Chymie, Métallurgie et Pharmacie (5), par M. de Morveau, Avocat-

(1) Savoir :

Les deux premiers volumes à 9 l. 10 f.	19 l.	
Le tome III, première partie.	4	15
Idem, deuxième partie.	3	
Voyez le grand Mémoire, page XV. . .	26 l.	15 f.

(2) Imprimé chez M. Nyon, imprimeur du Parlement.

(3) Imprimé chez M. Didot, le jeune.

(4) Imprimé chez M. Laporte.

(5) Imprimé chez M. Frantin, à Dijon.

Général Honoraire au Parlement de Bourgogne, Membre de plusieurs Académies, quant à la Chymie, par M. Duhamel, de l'Académie des Sciences, Inspecteur-Général des Mines, quant à la Métallurgie; et par M. Chaussier, Professeur de Chymie, et de l'Académie de Dijon, quant à la Pharmacie.

Le prix des deux premiers *demi* volumes est de 11 livres, ci. . . . . . . 11 liv.
Le prix des deux derniers. . . 6
Savoir, un *vol. à 11 liv. et un à 6 l. conformément à ce que nous avons promis.*
Brochure des quatre demi-volumes. . . 2

Total. . . 19

Le tome premier, deuxième partie de la Chymie, Pharmacie et Métallurgie, contient plusieurs grands articles, tels que les suivans : *Acier*, *Adhésion*, *Affinage*, *Affinité* et *Air*. Les deux derniers peuvent être regardés comme des Traités complets. Dans le premier, l'Auteur remonte aux principes physiques des Affinités; il expose les diverses manières de les considérer; il explique les anomélies qu'elles présentent; il démontre leur utilité dans la pratique de la Chymie; il propose enfin ses vues pour en perfectionner le système, et en fournit un essai dans une table de rapports déterminés en nombres qui correspondent déjà à 490 cas d'Affinité.

L'article *Air* est précédé d'un avertissement dans lequel l'auteur indique les corrections à faire, soit à la partie théorique, soit à quelques dénominations, pour rétablir l'uniformité de doctrine et de langage dans les deux premiers demi-volumes.

Le Traité de l'Air remplit seul plus du quart de ce volume; on y trouvera l'histoire des opinions sur la nature et les propriétés de ce fluide, les règles à suivre pour le mesurer, le peser, le mélanger, ainsi que toutes les substances qui en prennent l'apparence, ses principes prochains démontrés par une suite de plus de cinquante expériences qui embrassent tous les phénomènes de combustion, de calcination, d'audification, etc.; les résultats de l'analyse confirmés par des faits d'un ordre inverse, les caractères distinctifs de tous les gas ou fluides acriformes, enfin les propriétés et les affinités de l'Air proprement dit, ou Air atmosphérique.

Les articles *Acier* et *Affinage* sont suivis des descriptions des travaux métallurgiques qui y sont relatifs.

Tout ce qui concerne la Pharmacie se trouve de même traité à son ordre, et se relie aux grands articles particuliers à cet art.

Dans l'avis particulier de la trente-quatrième livraison, où nous avons annoncé le tome III, deuxième partie de la Marine, qui complète ce grand Ouvrage, qui n'existe dans aucune langue, ainsi que presque tous les Dictionnaires de l'Encyclopédie, nous avons oublié de parler *de la Table de lecture* qui auroit dû terminer ce volume; et cet oubli, de notre part, a été relevé par quelques Souscripteurs. Nous nous empressons de leur annoncer que cette Table, qui, dans les autres parties de l'Encyclopédie, termine les derniers volumes, se trouve dans le Dictionnaire de Marine, page 9, sous le titre de « *Tableau Analytique*, ou *Systême Encyclopédique de Marine*, indiquant l'ordre suivant lequel doivent » être lus les articles de ce Dictionnaire, pour » en tirer le fruit d'un Traité ».

Cette table ayant été faite prématurément, et l'auteur principal (M. Vial du Clairbois) n'ayant pas jugé qu'elle fût un guide suffisant, il a ajouté dans l'avertissement, page xiv, des indications qui remplissent parfaitement cet objet.

Trente-sixième livraison.

Cette livraison est composée du tome III, deuxième partie de la Logique, de la Métaphysique (1), et de la Morale, par M. Lacretelle, Avocat, Député *Suppléant* à l'Assemblée Nationale. Du tome II, deuxième partie du Dictionnaire des *Manufactures*; et du Dictionnaire des Peaux et Cuirs (2), formant le tome III de celui des Manufactures, par M. Roland de la Platière, Inspecteur des Manufactures.

Le prix des deux premiers *demi*-volumes est de 11 liv., ci. . . . . 11 l.
Le prix du Dictionnaire des Peaux et Cuirs, un volume. . . . 6
Savoir, un *vol. à 11 liv. et un à 6 liv., conformément à ce que nous avons promis.*
Brochure des trois tomes. . . 1 10

Total. 18 10

(1) Imprimé chez M. Laporte.

(2) Imprimé chez M. Regnault, à Lyon, et sous les yeux de l'Auteur.

Les Souscripteurs ayant perdu de vue le Dictionnaire des Manufactures, qui composoit la treizième livraison, nous croyons devoir entrer ici dans quelques détails à ce sujet. Ce Dictionnaire forme la seconde division des Arts et Métiers mécaniques. Ces arts emploient dans leurs fabriques le chanvre, le lin, le coton, la laine, le poil, la soie. Ils sont tous, en quelque sorte, de la même classe; ils fraternisent. Ils sont dans une relation réciproque et continuelle, et ne pouvoient guère être traités qu'ensemble.

Cet Ouvrage est le fruit de plus de trente années de travaux, d'observations, de voyages, d'enquêtes, de recherches, d'expérience, de veilles, de dépense même. En le publiant en Mai 1785, nous avons annoncé qu'il devoit être terminé par un Vocabulaire qui compléteroit le second volume, et c'est ce Vocabulaire qui fait partie de cette livraison. Ce demi-volume, outre le Vocabulaire, renferme beaucoup de recherches et de discussions importantes sur les matières traitées dans la première partie; des idées et des vues neuves pour le progrès des Manufactures, des Arts et du Commerce qui en résulte.

Le Dictionnaire des *Peaux et Cuirs* est précédé d'un Discours historique et d'un grand nombre de notes critiques et philosophiques qui jetteront du jour sur cette partie, comme sur celle qui doit suivre; car le discours et les notes embrassent non-seulement les *Peaux et Cuirs*, dont il question dans ce volume, mais *les huiles*, *les savons et la teinture* dont il sera question dans le volume suivant.

Le *grand Tableau*, qu'on trouve dans ce volume, mérite d'être considéré, par l'apperçu de tous les objets, sous un même point de vue; le rapport, la connexion de tous les détails, l'ensemble et le résultat de toutes les opérations; c'est vraiment le raccourci d'un immense travail; c'est le jet de l'ensemble de toutes les parties, traitées séparément dans le texte.

Vient ensuite le texte, composé d'autant de traités que les peaux et cuirs sont susceptibles d'apprêts et d'emplois divers. Il en est où l'Auteur a peu ajouté à ce qui étoit connu, parce que ces parties étoient bien traitées; mais il a nourri la plupart des autres de beaucoup de recherches, d'observations nouvelles, de procédés qui n'avoient point été publiés, et qui étoient très-peu connus. Il est même quelques-uns de ces traités dont on n'avoit pas donné l'idée, et où il a fallu tout créer.

La Jurisprudence, qui termine ce grand travail, est traitée de manière à faire une révolution dans cette partie, et elle sera lue avec plaisir par les gens même qui n'y sont pas intéressés.

La seule partie qui manque à ce Dictionnaire des Peaux et Cuirs est la *Pelleterie*. Elle paroîtra l'année prochaine avec le vocabulaire. La Pelleterie demande beaucoup de recherches; ce sera une partie entièrement neuve. Jointe au Vocabulaire des Peaux et Cuirs, ce sera un objet d'environ vingt feuilles, qui compléteront le troisième volume des *Manufactures*.

N. B. *Les Souscripteurs peuvent actuellement faire relier le tome deuxième des Manufactures, en y joignant le demi-volume que nous annonçons; mais ils ne doivent point faire relier le troisième, contenant les Peaux et Cuirs, puisqu'il manque une vingtaine de feuilles pour compléter ce volume.*

Trente-septième livraison.

Cette livraison est composée du tome II (1), deuxième partie du Dictionnaire d'Antiquités, de Diplomatique, etc., par M. Mongez, Chanoine de Sainte-Géneviève et de l'Académie des Inscriptions; et de la première livraison, troisième partie des Planches du Tableau encyclopédique et méthodique des trois Règnes de la Nature, par M. l'abbé Bonnaterre, contenant la fin des figures des Serpens et le commencement de celles des Oiseaux et des Insectes.

	l.	s.
Le prix du *demi*-volume de Discours est de 3 liv., ci.	3	
Brochure de ce *demi*-volume. .		10
Les 118 Planches de cette livraison, à 4 sols, ci. . .	23	12
Le Discours et la brochure. .	1	
Total. . . .	28	2
Prix en feuilles. . . .	27	12

Nota. Le prix des volumes de Planches d'Histoire Naturelle est le même en feuilles ou brochés.

Le Discours qui accompagne ces Planches

---

(1) Imprimé chez M. Laporte.

d'Histoire Naturelle n'est pas terminé ; nous le publierons avec la livraison suivante ; vingt Imprimeries nouvelles s'étant élevées dans Paris, ont enlevé aux anciens Imprimeurs leurs Compositeurs et leurs Pressiers. Les retards que nous éprouvons sont si considérables, qu'il y a telle Imprimerie qui fournissoit 10 à 12 feuilles par semaine, et qui a totalement suspendu ses travaux. On commence à reprendre dans plusieurs. C'est cette désertion des Ouvriers qui ne nous permet de joindre qu'un demi-volume de Discours à celui de Planches. Personne ne souffre plus que nous de la révolution ; mais il faut savoir souffrir pour la patrie, et ne pas se plaindre. Nous devons espérer que l'ordre renaîtra avec la paix et la formation très-prochaine de toutes les Municipalités.

Les Souscripteurs ne doivent point faire relier aucune des parties de ces Planches d'Histoire Naturelle. Lorsque celles qui représentent les animaux seront toutes terminées, et nous sommes assurés qu'elles le seront cette année, nous indiquerons, avec exactitude, toutes les Planches qui doivent aller de suite, pour ne former qu'un volume à l'*instar* de ceux des Arts et Métiers méchaniques. Le Discours de toutes ces Planches doit être aussi relié séparément et dans l'ordre que nous indiquerons.

La seconde partie du deuxième volume d'*Antiquité*, de *Diplomatique*, etc. renferme des traités complets sur certains objets et des articles très-intéressans sur plusieurs autres. On peut regarder, en effet, comme des *Traités*, les articles longs et volumineux, *Diplomatiques*, *Ecriture*, *Egyptiens*, *Encre*, *Eres* des Médailles, *Etrusques*, *Femmes*, *Flûte*, *Funérailles* et *Furies*. C'est aux amateurs des Arts, des Costumes et de la belle Antiquité, à les apprécier. Les Lecteurs qui étudient la Mythologie trouveront dans ce volume plusieurs articles de Mythologie, écrits par un Député à l'Assemblée Nationale, *M. Rabaud de Saint-Etienne*, ils lui rendront la justice de le croire aussi versé dans l'Etude des Belles-Lettres que dans l'économie-politique. Ses articles sont : *Ecueil*, *Erymanthe*, *Fleuves*, *Fondateurs de Villes*, etc. etc. Nous invitons à jeter aussi, de préférence, un coup-d'œil sur les articles *Dorure*, *Doublé*, *Doublage*, *Ecorce d'arbre*, *Embaumemens*, *Emeraudes*, *Enfans*, *Epées*, *Etrennes*, *Etriers*, *Exergues*, *Faunes*, *Fertilité des terres* connues des Anciens, *Fêves*, *Fugitifs*, etc. Il n'y a pas un mot de tous ces articles intéressans dans la première Encyclopédie. Ce Dictionnaire est entièrement *neuf*.

N. B. *Plusieurs Souscripteurs, absens du Royaume, d'autres Députés à l'Assemblée Nationale, nous ayant représentés qu'ils ne pouvoient point actuellement retirer les livraisons dont ils sont en retard, et qu'il ne seroit pas juste que le délai que nous avons accordé pour cet objet, et qui est expiré à la fin de Janvier dernier, tombât sur eux, nous nous déterminons, dans la vue de faire tout ce qui est agréable aux Souscripteurs, de le prolonger jusqu'à la fin de Juillet prochain, et ce ne sera qu'à cette époque que les Souscripteurs qui n'auront point retiré leurs livraisons, seront déchus de tous les avantages de la Souscription, et paieront les* 48 *volumes à* 6 *livres,* 12 *livres, ainsi que tous les autres volumes ; ceux de Planches d'Arts et Métiers méchaniques,* 30 *livres, au lieu de* 24 *livres ; ceux d'Histoire Naturelle,* 36 *livres, au lieu de* 21 *livres pour cent Planches. Aucun Souscripteur, sans doute, ne croit avoir le droit de laisser dans mes magasins une masse de livres inutiles, croyant pouvoir me les demander un jour, quand le temps prescrit par les* Ordonnances, *pour toute Souscription, sera expiré, ayant sur-tout accordé les plus longs délais à cet égard, et n'ayant cessé, dans les avis particuliers, de les prier de retirer leurs livraisons.*

J'indiquerai, dans l'avis de la trente-huitième livraison, les nouveaux travaux qui ont été faits pour parvenir à terminer promptement tous les Dictionnaires dont on n'a encore publié que quelques volumes, et j'ai toujours la plus grande espérance, si sur-tout les Souscripteurs ne se rebutent pas, et sont attentifs à retirer les livraisons à l'instant qu'elles paroissent, que la totalité de ce grand Ouvrage sera terminé pour la fin de 1792 *au plus tard.*

Trente-huitième Livraison.

Cette Livraison est composée de planches du tableau encyclopédique et méthodique des trois règnes de la Nature, par M. l'Abbé Bonnaterre, contenant la suite des figures des Oisesux et le discours complet (1) sur l'Ophiologie ou les Serpens ; du tome premier deuxième partie de la Médecine, par une société de vingt Médecins (2) ; et du

---

(1) Imprimé chez M. Demonville.

(2) *Idem.*

tome premier deuxième partie de l'Agriculture (1), par MM. Thouin, jardinier en chef du Jardin du Roi et de l'Académie Royale des Sciences, et par M. l'Abbé Tessier, de la même Académie.

Le prix des deux *demi*-volumes de discours est de 11 liv. ci. . . .	11 liv.
Brochure des deux *demi*-volumes. .	1
Les prix des 100 planches de cette partie d'Histoire naturelle, à 4 s., ci. .	20
Les douze feuilles de discours et la brochure.	1
Total	33 liv.
Prix en feuilles . . .	32 liv.

Nota. Le prix des volumes de planches d'Histoire naturelle est le même en feuilles ou brochés.

La seconde partie du premier volume du Dictionnaire d'Agriculture contient, pour ce qui regarde le travail particulier de M. Thouin, environ deux cens soixante articles génériques, dont un grand nombre n'avoit pas encore paru, et le reste avoit été traité fort incomplètement. Les articles *Acacie*, *Arielle*, *Aloes*, *Amarillis*, *Ananas*, *Amphithéatre*, *Anémone*, *Arbre*, *Apéreins*, *Avenues*, *Azedarac*, en offrent des exemples : le Public verra avec plaisir que la plupart de ces articles lui offrent des traités complets sur la culture, l'usage et l'histoire de beaucoup de végétaux inconnus jusqu'alors aux Agriculteurs.

M. l'Abbé Tessier, chargé, dans ce Dictionnaire d'Agriculture, de tout ce qui concerne la Maison rustique et la grande culture, est l'auteur des articles *Abeilles*, *Achats de bled*, *Agriculture*, *Alterner*, *Arpent*, etc. etc. Au mot *Achats de bleds*, l'auteur développe l'art des Commerçans en bleds, et il y fait voir, d'après M. Arrault, un des plus sages administrateurs des Hôpitaux de Paris, comment on peut faire des achats considérables de bled avantageusement, sans injustice, et la différence qu'il y a entre les achats à forfaits, les achats par commission et ceux de la première main. L'inégalité des mesures et l'usage des marchés influent sur les achats. On y trouvera un tableau de la différence des mesures des marchés qui approvisionnent Paris. *Alterner*, ce mot, un des plus importans de l'agriculture, est traité avec étendue. On y voit les différentes manières d'alterner selon les pays et les especes de terres. *Amendement*; il y a des amendemens naturels et artificiels. Les premiers sont les météores qui influent sur les produits, les autres sont les seuls qui soient en la puissance du Cultivateur. Ce sont les labours de tous genres, les engrais, les marnes, etc. Tous ces objets, sont exposés, discutés, appréciés. *Arpent.* L'auteur a rassemblé dans cet article, 1.° des réflexions sur les différentes mesures de terre; 2.° des tableaux comparés d'un nombre considérable de mesures de terre, tant de France que des autres Royaumes, réduites à l'arpent royal de France et à l'arpent de Paris; 3.° des tableaux des valeurs de la perche quarrée et des cent perches, suivant les diverses valeurs de la perche courante de pouce en pouce depuis neuf pieds jusqu'à vingt-huit. *Avoine*, cette plante si utile dans l'économie rurale, méritoit d'être traitée avec soin. L'auteur a fait tout ce qui dépendoit de lui, pour ne rien laisser à desirer sur tout ce qui concerne sa culture.

Nous invitons encore les Souscripteurs à lire les articles *Abeilles*, *Alouettes*, *Alpiste*, *Angélique*, *Anis*, *Apocin*, *Artichaux*, *Asperge*, etc.; on y trouvera une foule de détails nouveaux et qu'on chercheroit inutilement ailleurs.

MM. Thouin et l'Abbé Tessier viennent d'associer à leurs travaux MM. Parmentier et Regnier, tous deux de la Société royale d'Agriculture. Le second Volume est sous presse, et ces quatre auteurs réunis nous donnent la plus grande espérance que ce Dictionnaire d'Agriculture sera terminé dans deux ans. Nous pouvons dire la même chose du Dictionnaire de Médecine; vingt Médecins, presque tous de la Société royale, se sont réunis à M. Vicq-d'Azir, et leurs travaux sont si avancés, que les copies des tomes II et III sont entièrement terminées. Les événemens survenus dans plusieurs Imprimeries ont seuls retardé la publication de plusieurs Volumes de Discours. Nous venons de prendre les mesures les plus efficaces, pour ne plus éprouver de retards à l'avenir, et plusieurs Imprimeurs de la Capitale, auxquels nous avons fait part de nos embarras, ont bien voulu venir à notre secours.

Les auteurs du Dictionnaire de Médecine

(1) Imprimé chez Madame veuve Hérissant.

ont continué de travailler sur le même plan ; c'est-à-dire, que les articles qu'ils ont publiés sont tout nouveaux et rédigés avec le plus grand soin. On y remarquera sur-tout les mots *Air* et *Aliment*, par M. Hallé ; ce sont des traités très-savans et très-étendus sur ces deux grands objets ; l'Auteur très-versé dans l'étude de la Physique et de la Chimie moderne, a fait l'application la plus heureuse de ces deux Sciences à l'art de guérir. — Le mot *Aimant*, par M. Thouret, réunit tout ce qu'on a publié sur la Médecine magnétique. M. Thouret, qui avoit déjà écrit sur cette matière avec beaucoup de succès, a completté ses recherches, dans lesquelles on trouve une érudition variée, jointe à tout ce qu'une critique sage, et un grand savoir peuvent fournir de réflexions utiles. — M. de Fourcroy, dans les mots *Alcalescence*, *Alcali*, etc., a montré cette étendue de connoissances qu'il possède dans toutes les branches de la Médecine. — MM. Andry et Goulin ont écrit l'histoire de plusieurs Médecins, dont ils ont apprécié les talens et les ouvrages; la lecture de ces articles est aussi agréable qu'intéressante pour tous ceux qui cultivent l'art de guérir. — M. Huzard a traité avec son exactitude et sa méthode ordinaire, les articles de Médecine vétérinaire. MM. Vicq-d'Azir, Dehorne, et les autres Coopérateurs de cette entreprise, ont répandu sur un grand nombre d'objets, tout l'intérêt dont ce genre d'ouvrage est susceptible.

Le Volume d'Histoire Naturelle de cette Livraison contient cent Planches d'Ornithologie, (ou des Oiseaux), et le Discours entier sur l'Ophiologie, (ou les Serpens), en y ajoutant les quatre feuilles que nous avons mises à la tête du Volume des Planches du de la trente-septième Livraison.

Nous prions nos Souscripteurs de jetter un coup d'œil sur ce Traité d'Ophiologie, et ils verront qu'il n'existe point, dans aucune Langue, d'Ouvrage plus complet sur l'Histoire des Serpens.

Dans l'avertissement, l'Auteur développe le plan et l'ordre de sa méthode, et la manière de l'appliquer aux différens individus, qui composent cet ordre d'Animaux. Il indique les meilleurs Ouvrages qui ont paru jusqu'ici sur les Serpens, et les sources où il a puisé pour l'exécution de son travail.

Dans l'Introduction, il traite de la conformation extérieure des Serpens, et de leurs rapports avec les autres animaux : il explique le mécanisme de leurs divers mouvemens ; il parle de leurs sens, de leur accouplement, de la ponte des œufs, de la naissance des petits, de leurs accroissemens, de leur grandeur, des moyens qu'ils emploient pour avaler des animaux d'une grosseur démésurée, de leur engourdissement, de leur dépouillement, et de quelques qualités remarquables qui appartiennent exclusivement à cette tribu d'animaux. Enfin il expose l'opinion des Anciens envers certaines espèces de Serpens, auxquels ils ont rendu un culte superstitieux. Tous ces articles sont accompagnés de notes curieuses, d'observations nouvelles, qui attestent tout ce que l'auteur raconte sur leurs habitudes naturelles. Mais ce qui rend ce traité d'autant plus intéressant, et vraiment utile à la Société, c'est la manière dont l'auteur parle de la morsure des Serpens. Il expose les symptômes qui accompagnent ces blessures, et les funestes effets qu'elles produisent. On y verra, sans doute avec plaisir, des détails très-circonstanciés sur le venin de la vipère, et l'indication des meilleurs remèdes connus contre la morsure de ce Serpent, malheureusement trop multiplié dans nos climats. L'Introduction est terminée par une exposition des recettes générales employées dans les pays étrangers, contre la blessure des Serpens vénimeux.

A la suite de l'Introduction, on trouve le précis anatomique des Serpens, avec une explication des mots techiques dont on se sert dans les descriptions ordinaires. Ces développemens sont absolument nouveaux, et tracés sur le même plan que M. l'Abbé Bonnaterre a suivi dans l'exécution des autres parties de la Zoologie que nous avons déjà publiées.

Nous ne dirons rien de la manière dont l'auteur expose les caractères des genres, des détails descriptifs et historiques qui accompagnent les espèces, des notions claires et distinctes qui résultent du contraste des individus qu'il met sans cesse en opposition, ni des nouvelles espèces dont il a enrichi le traité des Serpens ; pour faire l'éloge de ce travail, il suffira de dire que le célèbre Linné n'a donné souvent pour caractère spécifique que la différence des plaques ou des écailles qui garnissent le ventre ou la queue des Serpens ; et il 'a décrit, dans la dernière édition de son *Système de la Nature*, que cent trente individus. M. l'Abbé Bonnaterre, au contraire, décrit tonjours avec beaucoup de détail et d'exactidude la conformation du corps

corps et de la tête de l'animal, l'ordre, la distribution, la teinte des couleurs, et les traits principaux qui caractérisent les espèces. De plus son Ouvrage renferme la description d'environ deux cent trente individus. Nous annonçons, avec plaisir, que cet Ouvrage se continue avec beaucoup de rapidité, et que plusieurs de nos Souscripteurs nous ont adressé à ce sujet des lettres aussi satisfaisantes pour nous que flatteuses pour l'Auteur. Le Volume que nous publions aujourd'hui, complette, soit pour les gravures, soit pour les descriptions, quatre parties de la Zoologie ; savoir, le Traité des *Poissons* ; celui des *Baleines* ; celui des *Reptiles*, et celui des *Serpens*.

Toutes les Planches contenues dans ce Volume, concernent l'Ornithologie dont nous avons déjà donné plusieurs gravures dans la Livraison précédente. La fin des Planches qui contiennent en totalité les représentations de 1200 Oiseaux, dont près de la moitié sont connus depuis que M. de Buffon a publié son immortel Ouvrage, paroîtront dans le mois d'août, avec le commencement des Quadrupèdes. Nous donnerons aussi en même-temps l'Introduction du Traité d'Ornithologie, et la description d'un grand nombre d'espèces.

N. B. Nous ne cesserons de répéter qu'il ne faut faire relier les Volumes des Planches d'Histoire Naturelle, que lorsque l'histoire des Animaux sera terminée : alors nous indiquerons l'ordre qu'il faudra observer pour la reliure.

Les quatre feuilles de Discours qui sont à la tête du Volume de Planches de la trente-septième Livraison, doivent être placées entre la page XLIV de ce Volume, et la trente-deuxième.

Notre position, et nous l'avons déjà annoncé, nous oblige à couper le Discours, pour le joindre à des parties de Planches. Soixante Graveurs sont occupés de cet Ouvrage ; et l'Auteur étant seul pour toute la partie des Animaux, ne peut point toujours les suivre, de sorte que le Discours ne peut pas être prêt en même temps que les Planches, qui y sont relatives. Nous prions les Souscripteurs de se prêter à tous ces arrangemens, qui, s'il n'avoient pas lieu, mettroient souvent six mois d'intervalle de la publication d'une Livraison à une autre ; notre position est bien assez pénible dans cette grande entreprise, par l'effet de la Révolution, pour que chaque Souscripteur daigne y avoir égard, et sentir les efforts multipliés que nous faisons pour la soutenir.

Nous avons annoncé, dans l'avis particulier de la trente-quatrième Livraison, un *Dictionnaire de l'Assemblée Nationale*, nous croyons devoir en mettre le plan sous les yeux des Souscripteurs, afin de recevoir leur avis à cet égard. Nous croirions manquer au Public et à la majorité de nos Souscripteurs, dont les intentions nous sont bien connues, si nous ne faisions pas tous nos efforts pour compléter cette Encyclopédie. On ne commencera d'ailleurs ce Dictionnaire que l'année prochaine, afin de ne le donner que le plus complet qu'il sera possible.

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, contenant le Tableau historique de la Révolution, les Loix de la Constitution, les discussions qui les ont accompagnées, avec des considérations sur les personnes qui ont joué les principaux rôles dans les affaires publiques ; en deux volumes *in*-4.° des mêmes format et caractère que l'Encyclopédie.

Par M. Peuchet, Avocat, Représentant de la Commune, et l'un des Administrateurs de la ville de Paris, Auteur *de la Police et de la Municipalité* de l'Encyclopédie méthodique.

Cet Ouvrage est destiné à l'instruction publique ; il doit non-seulement faire connoître les principaux événemens de la Révolution, le caractère des personnes qui y ont joué un rôle connu, mais encore développer, expliquer, classer les Loix, les Décrets, les élémens de la Constitution, en faciliter l'étude, et l'intelligence ; il faut encore qu'il offre aux Peuples, nos voisins, des lumières qu'ils chercheroient vainement ailleurs, et dont ils auront, sans doute, incessamment besoin eux-mêmes.

Pour atteindre ce but, nous diviserons notre travail en deux parties, celle de l'Histoire et celle de la Législation.

La première, destinée par sa nature au récit des événemens et des agitations politiques, acquerra sûrement un accroissement d'intérêt de la considération des personnes qui se sont fait remarquer pendant la Révolution, et par ce qu'écrite dans des instans encore actifs, on y trouvera l'expression

d'un sentiment public, qu'il est impossible de rendre à l'Ecrivain qui ne travaille que sur les Mémoires d'une Chronique inanimée.

Ces détails historiques seront l'objet du Discours préliminaire. Il remontera aux premiers mouvemens de l'opinion publique, et parcourra la chaîne des faits, qui, poussés les uns par les autres, ont enfin amené les secousses du Gouvernement et le besoin d'une Constitution libre, universellement demandée par le Peuple.

On sent d'abord combien d'objets intéressans, d'utiles réflexions, de faits importans, cette méthode nous donnera lieu de rassembler. Nous passerons en revue les efforts des Provinces pour amener la liberté, les arrêtés des Cours, les mouvemens des Communes, les agitations des Troupes, les productions des Ecrivains politiques, qui plus que tous autres ont préparé, hâté la Révolution, par les lumières qu'ils ont répandues ou fait valoir.

La seconde partie, ou plutôt le second objet de notre travail, sera plus utile encore. Il embrassera d'une manière complète et didactique, 1.° la connoissance des principes, des débats, des discussions développés, soutenus, combattus dans l'Assemblée Nationale.

Ce sont les matériaux de la Constitution; nous devons précieusement les conserver pour l'instruction des Peuples et des Législatures à venir.

2.° Les Loix positives ou Décrets sanctionnés, sur toutes les parties de l'ordre public, des pouvoirs et des droits.

Nous conserverons un ordre aisé dans cette matière, en donnant au mot générique *Décret*, l'analyse générale et chronologique de tous ceux qui ont été faits et sanctionnés, en les réunissant chacun à l'ordre de chose qui leur convient. L'on aura de cette façon, le système complet et positif de la Constitution, sous les yeux.

Mais pour en faire sentir les raisons, les rapports et les motifs, nous donnerons un article à part de chaque objet de Décret, et ce sera là que nous ferons usage des principes législatifs, des idées, des élémens politiques, développés et soutenus pour parvenir à chacune des loix dont l'ensemble forme la Constitution.

Nous ne nous bornerons pas à ces généralités, nous entrerons dans tous les détails des établissemens de police, de bienfaisance, d'éducation, de régime local, sur lesquelles l'Assemblée Nationale aura prononcé.

Le Public réunira ainsi en un seul Ouvrage, un corps d'instruction méthodique et complet sur toutes les parties de la Législation, de l'ordre municipal, judiciaire, administratif, militaire et ecclésiastique de l'Empire; et par les soins que nous aurons aux Législatures suivantes, d'apporter à notre travail les changemens et augmentations nécessaires, on aura un Livre national, qui ne sera pas une compilation, mais un cours suivi de connoissance et de faits devenant indispensables à quiconque veut prendre part aux affaires de son Pays.

Trente-neuvième livraison.

Cette livraison est composée du tome VI, deuxième partie des Arts et Métiers (1); du tome III, première partie de la Théologie (2); du tome IV, première partie de l'Histoire (3); du tome IV, deuxième et dernière partie de l'Economie politique et Diplomatique (4).

Le prix des deux premiers *demi*-volumes est de. . . . . 11 liv.
Le prix des deux derniers. . . . 6
Savoir : un volume complet à 11 l. et un à 6 liv., conformément à ce que nous avons promis.
Brochure des quatre *demi*-volumes. 2

Total. 19

Le tome IV, deuxième partie, de l'Economie Politique et Diplomatique complète cet important Ouvrage. Si on rassembloit de la première Encyclopédie ce qui se trouve sur cette matière, on n'en pourroit pas former un quart de volume.

Cette seconde et dernière partie comprend la suite de l'analyse des principaux traités de paix, d'alliance et de commerce passés entre toutes

(1) Imprimé chez M. Laporte.
(2) Imprimé chez M. Couret, à Orléans.
(3) Imprimé chez M. Ballard.
(4) Imprimé chez M. Simon.

les Puissances de l'Europe, et plusieurs autres, depuis le 7 Décembre 1315, jusqu'au 13 Août 1788. Tous les bons esprits seront frappés de cette multitude de Traités, et sur-tout de leur inutilité, puisqu'il est vrai que si ces liens politiques pouvoient être plus forts que les intérêts et les passions des Princes, l'Europe ne seroit pas si souvent troublée par ces guerres qui désolent le commerce, et font gémir les amis de l'humanité.

Les articles *Travail* et *Vénalité* méritent aussi quelque attention. Le premier présente le résumé de tout ce qui a été écrit sur les différentes espèces de travaux utiles à la société, sur les avantages de leur division pour le perfectionnement de l'industrie, sur les salaires attachés au travail et sur leurs rapports avec le prix des subsistances.

Dans le deuxième article, on a donné le précis de ce que d'excellens Ecrivains ont pensé de la vénalité des charges; on indique le mal qu'elle a produit, et le bien qui résulteroit de son extinction. Les mots *Villes*, *Virginie*, *Yorck* offrent encore une lecture intéressante.

Ce quatrième volume est terminé par une table analytique de tout l'ouvrage, table qui, sous les quatre sections suivantes, Géographie Politique, Economie Politique, Diplomatique, Administration théorique, offre une idée sommaire des matériaux entrés dans la composition de ce Dictionnaire. Elle indique en même-tems l'ordre dans lequel on doit successivement lire les différens mots, pour y trouver une sorte de traité particulier des Sciences, de l'Economie Politique et de la Diplomatique.

Quarantième livraison.

Cette livraison est composée des Planches du Tableau encyclopédique et méthodique des trois Règnes de la Nature, par M. l'abbé Bonnaterre, contenant la fin des figures des Oiseaux et le commencement des Quadrupèdes; du tome III, première partie des Antiquités (1); et du tome premier, première partie de la Chirurgie, par M. de la Roche et M. Petit-Radel (2).

Le prix des 104 Planches de cette partie d'Histoire Naturelle, à 4 s., ci.	20 l.	16 s.
Les dix feuilles de Discours et la brochure.	1	
Un *demi*-volume de Discours. .	5	10
Un *idem*.	3	
Brochure des deux *demi*-vol. .	1	
Total.	31	6
Prix en feuilles.	30	6

Nota. Le prix des volumes de Planches d'Histoire Naturelle est le même en feuilles ou brochés.

Le volume de Planches, qui fait partie de cette livraison, renferme dix feuilles de Discours, la fin des Planches qui représentent les Oiseaux, et le commencement de celle des autres Quadrupèdes.

On trouvera, dans l'Avertissement qui est à la tête du volume, une notice des principaux Ouvrages qui ont paru jusqu'ici sur l'Ornithologie; l'Auteur expose ensuite les difficultés que présente l'Histoire des Oiseaux, les variations de couleur qui résultent de la différence du sexe, de l'âge, du climat et de la mue; il développe les fondemens de la méthode qu'il a adoptée pour l'exécution de son Ouvrage, et explique les observations qu'il a employées pour déterminer les dimensions de l'Oiseau et le nombre des pennes qui composent l'aile et la queue. L'Introduction, qui suit immédiatement après, renferme des observations générales sur les mœurs et les habitudes naturelles des Oiseaux. On y trouvera des détails intéressans sur la prééminence des sens des Oiseaux, sur leur mouvement et sur la structure des plumes; ce qui concerne l'accouplement, la conformation de l'œuf, le développement de l'embryon, et la naissance des petits, y est traitée avec soin: la tendresse de la mère pour ses petits, la nourriture des Oiseaux, leur éducation, leur chant, leur langage, leur intelligence, la perfectibilité dont ils sont sus-

(1) Imprimé chez M. Laporte.

(2) Imprimé chez la veuve Hérissant, Imprimeur du Roi.

ceptibles, forment autant d'articles qu'on lira certainement avec intérêt. Nous l'avons déjà dit, et nous ne cesserons de le rappeller, l'Auteur étant seul pour composer un Ouvrage d'une aussi vaste étendue, il ne peut aller de pair avec soixante Graveurs qui sont chargés de l'exécution des Planches; nous sommes obligés, pour satisfaire l'impatience de la plupart de nos Souscripteurs, de publier les Planches à mesure qu'elles sont finies, sans attendre que la description des espèces, relatives à ces Planches, soit terminée : la prochaine livraison, qui paroîtra vers la fin de cette année, contiendra toutes les Planches des Quadrupèdes qui restent à publier, la suite des Insectes, et la description entière des genres et des espèces qui composent la nombreuse tribu des Oiseaux.

De tous les Arts utiles à l'humanité, la Chirurgie est un de ceux où notre siècle a fait le plus de progrès. On a beaucoup perfectionné les opérations déjà connues; on en a imaginé de nouvelles; on a enrichi la Pratique d'une multitude de détails dont les Anciens ne pouvoient avoir aucune idée, et l'on s'est particulièrement occupé des moyens de diminuer les souffrances des malades. Ces découvertes multipliées, mais éparses dans une multitude de livres, avoient besoin d'être rassemblées et réunies en un même corps; les tentatives qu'on a faites jusqu'ici dans cette vue ne sont pas suffisantes, et malgré nos efforts, la nôtre laissera probablement encore beaucoup à desirer aux Gens de l'Art.

Il y a environ cinquante ans que le savant et judicieux Heister publia la dernière édition de son Système de Chirurgie. Il expose, dans cet Ouvrage, tout ce que l'expérience et les préceptes de ses prédécesseurs lui avoient enseigné; il y joignit toutes les découvertes que ses propres observations et son génie lui avoient fait ajouter au trésor des connoissances déjà acquises.

Comme les acquisitions du même genre n'ont cessé de se multiplier depuis, il y a quelques années que Bell d'Edimbourg entreprit de refondre les Ouvrages de tous les Chirurgiens anciens et modernes, et de donner un corps complet de Chirurgie. Son Ouvrage vraiment utile à ceux qui veulent s'instruire dans cet Art, et dont nous avons fait grand usage, n'est cependant pas aussi complet qu'on auroit pu s'y attendre, il laisse presque entièrement de côté différentes branches importantes, et omet beaucoup de détails intéressans, soit qu'il les ait négligés à dessein, soit qu'ils ne soient pas venus à sa connoissance.

L'ancienne Encyclopédie renfermoit dans son plan la Chirurgie, ainsi que toutes les autres Sciences; mais ce plan, trop resserré pour l'étendue de la matière, ne permît pas à l'Homme célèbre, chargé de rédiger cette partie, de s'étendre comme il auroit pu le faire, et l'obligea de la laisser très-incomplette.

Nous osons nous flatter que le Dictionnaire que nous donnons au Public sera plus complet qu'aucun de ses Ouvrages, 1.° parce que les ayant sous les yeux, nous tâcherons de ne rien omettre de ce qu'ils peuvent fournir d'intéressant; 2.° parce que nous n'avons négligé aucune des branches de la Chirurgie proprement dite, ni rien de ce qui regarde les maladies nommées Chirurgicales; 3.° parce que nous avons recueilli, autant qu'il nous a été possible, les découvertes nouvelles et les nouveaux procédés des opérations qui ne se trouvent dans aucune de ses collections.

Nous avons en outre cru devoir ajouter à cet Ouvrage une notice biographique des principaux Chirurgiens de tous les pays. Nous sentons que cette partie ne peut être que très-imparfaite. Mais, pour lui donner toute l'extension dont elle est susceptible, il faudroit un travail que nous regardons comme au-dessus de nos forces, auquel la vie d'un homme suffiroit à peine, et dont on ne seroit point dédommagé par l'utilité dont il pourroit être au Public.

Une autre partie enfin à laquelle nous avons cru devoir donner une place dans ce Dictionnaire, c'est la Pharmacologie Chirurgicale, Science beaucoup trop négligée par des Chirurgiens qui emploient tous les médicamens, dont souvent ils ne connoissent ni la nature ni les propriétés. Mais, quoique ces médicamens aient été très-multipliés par divers Praticiens, le nombre de ceux qui sont vraiment utiles dans les maladies chirurgicales est très-limité, et nous nous sommes bornés à faire connoître les principaux, nous contentant d'indiquer les autres, ou même les passant tout-à-fait sous silence.

Cet Ouvrage n'est qu'un Recueil de toutes les connoissances acquises jusqu'à ce jour, et nous ne prétendons pas le présenter au Public autrement que sous ce point de vue. Nous croirons

avoir bien rempli notre tâche, si après avoir puisé dans les meilleures sources, nous avons exposé tout ce qui tient à l'Art de la Chirurgie, de la manière la plus conforme à la pratique des plus grands Maîtres, et décrit avec exactitude son état actuel. La suite de cet Ouvrage est sous presse, et ne tardera point à paroître successivement, de manière que la totalité sera finie en 1792.

La première partie du troisième volume du Dictionnaire d'*Antiquités*, par M. Antoine Mongez, fait partie de cette livraison. On y fait marcher d'un pas égal la *Mythologie*, la *Diplomatique des Chartres*, la *Chronologie* et les *Antiquités*. Les divers Costumes sont décrits très au long, avec l'indication des monumens authentiques d'où ils sont tirés; ceux des *Hébreux* ou *Juifs*, forment un petit Traité extrait de l'Ouvrage de M. Lens; ceux des *Gaulois* et des *Grecs*, sont aussi étendus, et laissent peu à desirer. On trouvera, aux articles *Gaules*, *Italie* et *Judée*, une description détaillée des productions territoriales qui rendirent ces contrées célèbres. Les explications Mytho-astronomiques de M. Dupuis se trouvent aux articles *Hercule*, *Initiations*, *Janus*, et celle de M. Rabaud de Saint-Etienne, aux articles *Jason*, *Géographie-mythologique*. M. de Sainte-Croix a fourni les articles *Hécate*, *Iaccus* et *Mystères Isiaques*. Les Curieux de Médailles trouveront à l'article *Impériales*, l'ordre dans lequel ils peuvent arranger celles de cette classe. Les Amateurs des Pierres gravées, verront, à la tête d'un Traité sur ces Pierres, au mot *Gravée*, une liste fort étendue des Graveurs anciens et modernes les plus célèbres. M. le Blond a communiqué sa dissertation MS. sur *Junon*, couronnée par l'Académie des Belles-Lettres. Un fait, extrait des Mémoires du Maréchal de Villars, prouvera la possibilité si combattue des *Harangues* adressées aux Soldats par les Généraux. Enfin la description et l'explication des fameuses *Tables Iliaque* et *Isiaque*; les longs articles *Incrustations* et *Inscriptions* prouveront l'étendue de ce Dictionnaire, dont cette première partie du troisième volume termine la moitié.

Quarante-unième livraison.

Cette livraison est composée du tome premier, deuxième partie du Dictionnaire d'Architecture (1); du tome II, deuxième partie de la Géographie ancienne, par M. Mentelle (2); du tome VII, première partie des Arts et Métiers mécaniques (3); et du tome V, première partie, de l'Histoire Naturelle, insectes, par M. Olivier (4).

Le prix des deux premiers *demi*-vol. est de. . . . . 11 l.
Le prix des deux derniers. 6
Savoir, un volume complet à 11 liv. et un à 6 liv., conformément à ce que nous avons promis.
Brochure des quatre *demi*-volumes. . 2

Total. 19

La seconde partie du tome premier de l'Architecture auroit pu, il y a déjà long-temps, sans les retards multipliés d'impression qu'elle a éprouvés, retards qui ne sont nullement du fait de l'auteur, dont le zèle nous promet que ce Dictionnaire va marcher à grands pas vers sa confection, malgré les difficultés et la grandeur d'une entreprise absolument neuve, et qui offrira dans la réunion des cinq parties de l'architecture, cinq Ouvrages entièrement nouveaux.

Fidèle au plan qu'il s'est tracé, l'auteur a cherché à donner à chacune des cinq parties le développement qu'elles comportent. C'est avec quelque confiance qu'on engage le lecteur à juger de la partie historique de l'art, par les vies de quelques-uns des plus célèbres architectes que ce demi-volume renferme, et qui n'ont jamais été faites, ou ne l'ont point été dans l'esprit qui convient aux arts. On ne lira peut-être pas sans intérêt, celles de *Bruneleschi*, le restaurateur de l'architecture, chez les modernes; du fameux *Michel Ange*, au nom *Buonaroti*, qui fut son nom de famille; de Jean *Bullant*, qui le premier amena le bon goût en France; de *Debrosse*, l'architecte du Luxembourg, &c.

La partie métaphysique de l'art se trouve traitée dans quelques articles, d'une manière qu'on ne craint pas d'annoncer pour nouvelle, puisque jamais personne ne s'est encore exercé dans ce genre. On peut juger des efforts de l'auteur, au mot *caprice*, et sur-tout au mot *caractère*, mot si souvent employé dans tous les

(1) Imprimé chez M. Stoupe.

(2) Imprimé aussi chez M. Stoupe.

(3) Imprimé chez M. Laporte.

(4) Imprimé aussi chez M. Laporte.

arts, si peu et si mal entendu. Cet article peut passer pour un véritable traité sur cette matière.

La partie descriptive et théorique présentera au lecteur des préceptes et des développemens, et des préceptes entièrement nouveaux aux articles, *Buste*, *Caryatide*, *Caisson*, *Cannelures*, *Cimetière*, *Chaire*, *Campagne*, *Chinoise (Architecture)*, *Cheminée*, *Clocher*, *Catacombes*, *Catafalques*, &c.

Nous ne citerons aucun des articles relatifs à la partie didactique, comme étant celle qui intéresse le moindre nombre de lecteurs; mais on pourroit en indiquer plusieurs d'utiles aux constructeurs, dans la partie pratique de l'art. Celle-ci forme un recueil nouveau d'expériences, faites en grand, et fera un corps complet de l'art de la construction.

La Géographie *ancienne*, qui n'est pas une des parties les moins utiles de la nouvelle Encyclopédie, étoit cependant une des plus pénibles à traiter. C'est le premier Dictionnaire où elle soit présentée avec cette étendue, et l'on peut ajouter avec cette exactitude. Quant au nombre des volumes, l'auteur ne se dissimule pas que l'attente du public, celle de l'éditeur, et même en quelque sorte la sienne, ont été également trompées. Cependant on sentira combien étoit indispensable l'étendue qu'il a donnée à son ouvrage, lorsqu'en l'examinant on sera convaincu, 1.° qu'il n'a point introduit dans ce Dictionnaire d'articles inutiles; 2.° que chaque article est, en général, fort court, et ne renferme que ce que raisonnablement on ne pouvoit pas omettre. Les discussions y ont peu d'étendue; les éclaircissemens y sont rapides : il connoît trop bien les bornes dans lesquelles la Géographie doit se renfermer, pour s'être appésanti sur des objets étrangers à cette science, telles que l'histoire et l'analyse des ouvrages des grands hommes, dont la naissance illustre a honoré certaines villes, aussi bien que la vie des souverains qui ont gouverné tel ou tel empire.

Mais, en même-temps, lorsque pour la perfection de son propre ouvrage, il a eu à discuter quelque points de Géographie, il a dû au moins démontrer pourquoi il s'écarte du sentiment des savans qui l'ont précédé dans cette carrière, ou bien lorsqu'il a eu à traiter de quelques peuples intéressans, il a dû, pour l'avantage même du public, s'étendre un peu sur ce qu'il est indispensable d'en savoir, puisqu'en même-temps ce Dictionnaire est géographique et historique. Dans la première classe sont les articles Melibaea; Memphis, Moeris, Mycenae, Mylasa, Nilus, Osca, Padus, Padudes-Pomptinae, Parium, Peneus, Practios, Quirites, &c. Dans la seconde, c'est-à-dire, entre ceux où l'auteur a cru devoir s'étendre sur certains peuples, on peut remarquer les articles Medi, Megara, Mesopotamia, Metropolis, Miletus, Miniae, Morini, Numidi, Parthi, Patzinacitae, Pelasgi, Persia et Persis, Phoenice et Phonices, et sur-tout les articles Roma et Romani, qui, comme les articles Graeci et Graecia, devoient faire connoître un des plus illustres peuples de l'ancien monde. Ces articles devoient être tels qu'ils pussent servir d'une espèce d'introduction à une étude plus étendue de leur histoire. On verra même, par ce précis de la république romaine, que cette histoire n'a pas été présentée comme elle auroit dû l'être par les Rollin, les Vertot, &c. qui, égarés par les maximes monstrueuses de notre ancien gouvernement, n'ont pas été aussi frappés qu'ils auroient dû l'être, de la conduite du Sénat envers le peuple, oppressé par la plus dure aristocratie : on verra que ces auteurs, suivant aveuglément les auteurs romains, qui leur servoient de guides, ont trop souvent traité de factieux les tribuns du peuple, lorsque ceux-ci ne faisoient que remplir les devoirs de leur charge, et se conformer au vœu de leur institution. Il en résulte qu'une histoire romaine, traitée d'après les principes des droits de l'homme, si bien connus actuellement, est un ouvrage encore à faire, et qui ne manqueroit pas d'être aussi utile qu'intéressant.

La partie des Arts et Métiers méchaniques est prête à être terminée, ne devant avoir que huit volumes, et le tout étant déjà livré à l'impression. Il n'y aura, dans aucune langue, rien d'aussi complet en ce genre; et le lecteur instruit s'appercevra sans doute qu'on ne pouvoit réunir tant d'objets de pratique dans ce petit nombre de volumes, que par l'attention du rédacteur à rappeller les arts qui sont de la même classe, et à profiter des secours et des gravures qu'ils se prêtent mutuellement.

C'est un avantage qui ne pouvoit se trouver dans des traités isolés, où il faut répéter les mêmes élémens, et rapporter sans cesse des détails, des explications, des développemens communs à d'autres arts. Cela deviendra plus sensible par le tableau raisonné que l'on se propose d'exposer à la fin de ce Dictionnaire. Cette première partie du tome VII, renferme comme les autres, une foule de procédés nouveaux, qu'il est intéressant de connoître, et qui n'avoient

pas encore été présentés dans leur ensemble, ni dans leurs rapports avec nos besoins.

C'est dans cette vue que, dans *cette première partie*, on a parlé des quintessences et huiles essentielles des végétaux; des travaux des salines; de l'art de récolter le salpêtre; de l'art du savonnier; de la fabrication des sels; des machines économiques pour semer, de la construction des serres chaudes; même de l'art du régime, &c. &c. &c. &c.

Un travail constant, une étude approfondie des voyages, une collection très-considérable ont mis M. Olivier à portée de donner au Dictionnaire des insectes toute la perfection dont il pouvoit être susceptible. Linné avoit à peine ébauché une méthode antomologique, que Geoffroy, Scopoli, Schaeffer, de Geer, en présentèrent d'autres, qui n'étoient cependant qu'une légère modification de celle de Linné. Mais ces méthodes, établies pour la plupart sur une base vacillante, des caractères génériques obscurs, équivoques, sujets à varier, laissoient à desirer un ordre méthodique qui pût fixer la marche de l'observateur d'une manière claire, facile et sûre. Fabricius crut remplir cette attente en fondant son système entomologique sur la bouche des Insectes. Mais ayant abandonné l'ancienne division générale fondée sur les ailes, s'étant attaché à des parties presque imperceptibles, qu'il n'avoit eu ni le temps ni la patience de bien examiner, cet auteur étoit tombé dans deux grands inconvéniens. 1.° Des insectes très-disparates, tels que l'araignée et la libellule, la fourmi et l'éphémère, se trouvoient dans une même famille, tandis que l'iule et la cloporte se trouvoient séparés. 2.° La plupart de ces genres, composés d'espèces qui n'avoient aucun rapport entr'elles, pouvoient aisément égarer le naturaliste peu avancé dans la connoissance des insectes. M. Fabricius renvoyoit d'ailleurs pour la description des espèces aux auteurs qui les avoient décrites, et dès-lors ce n'étoit plus un ouvrage complet. Aucun de ces défauts ne se trouve dans celui de M. Olivier. Des divisions simples, dictées par la nature, des caractères certains, pris des parties aisées à appercevoir, des phrases courtes, mais suffisantes pour déterminer les espèces, des descriptions précises et entières accompagnées d'observations sur les différentes métamorphoses qu'éprouvent les insectes, leur manière de vivre, leur ruse pour échapper à leurs ennemis, ou pour s'emparer de leur proie, leurs habitudes en un mot; les avantages que l'on en retire ou que l'on peut en retirer dans les arts, dans la médecine; enfin, des vues nouvelles sur la physique de ces petits êtres, si intéressans pour l'œil du philosophe; voilà ce que nous offre cet ouvrage, dont le public saura mieux que nous apprécier le mérite.

Remarquons en outre qu'on y trouve décrites un grand nombre d'espèces nouvelles. Le genre Bombix en renferme cinquante-cinq plus que Fabricius; celui de Bupresle, cinquante-deux; celui du Capricorne, quarante un; celui de Bonsier, soixante-trois; celui de Callidie, quarante-six. On y voit aussi un genre nouveau, *Brachycère*, qui comprend vingt espèces. L'article Bouche présente un développement du système entomologique de Fabricius, et quelques réflexions critiques. Les amateurs d'Histoire naturelle verront sur-tout avec plaisir les insectes que fournissent nos provinces méridionales, où la Nature est infiniment plus riche qu'au nord de l'Europe, et où l'auteur en a long-temps observé les beautés.

Quarante-deuxième Livraison.

Cette Livraison est composée du Tome X, première partie de la Jurisprudence, *Police et Municipalité* (1), du Tome IV, première partie, Logique, Métaphysique et Morale (2), et du Tome VIII des Planches.

Le prix de cette Livraison est de 32 l. 10 s. en feuilles et de 34 livres broché, savoir:

Le Volume de Planches	24 l.	
Un *demi*-volume de Discours .	5	10 s.
Un *idem*	3	
La brochure des 3 volumes .	1	10 s.
Total	34 liv.	

Ce huitième volume de Planches contient, 1.° Supplément à celles contenues dans le sixième volume, lesquelles sont réclamées dans le texte du Tome II, deuxième partie des Manufactures et Arts, concernant LE CHANVRE, LE COTON, LA LAINE, LE POIL ET LA SOIE.

2.° Celles des Arts et Manufactures, concernant, l'emploi des PEAUX ET CUIRS, relatives au texte du tome III, du même Dictionnaire.

(1) Imprimé chez M. Laporte.

(2) Imprimé aussi chez M. Laporte.

3.° Les dernières Planches du Dictionnaire des Manufactures et Arts.

4.° Celles du Dictionnaire des Amusemens des Sciences et Arts.

Ce Volume contient 180 Planches simples in-4.°, *et 54 doubles* in-4.°, *lesquelles, en totalité, équivalent à 288.*

Nota. *Les 54 Planches doubles seront pliées chacune avec un onglet.*

La Police est une Science très-étendue ; elle s'allie à toutes les parties de l'ordre social. L'auteur de cette partie de l'Encyclopédie s'est trouvé dans les circonstances favorables, pour la traiter avec le double intérêt des principes et des faits commencés à l'époque de la Révolution ; son travail en a, en quelque sorte, suivi la marche, sans avoir négligé néanmoins de faire connoître les institutions qui l'ont précédée.

Ainsi, cette partie de l'Encyclopédie réunit les anciens Réglemens positifs aux nombreux changemens qu'ont éprouvé les différentes branches de l'Administration de la Police.

On ne s'est point borné à la partie positive seulement, quoiqu'elle soit la principale de l'Ouvrage ; et l'on trouvera, dans le Volume que l'on publie, plusieurs développemens de Législation, qui ont trait à la Police, tels sont les articles, FEMME, ENFANS-TROUVÉS, INFANTICIDE, autorité paternelle, sous le mot ENFANT, ÉDUCATION, ÉCOLE, DUEL, DIMANCHE, FÊTE, FACTION, ESPIONNAGE, ENLÈVEMENT, &c.

Mais le plus grand nombre d'articles portent directement sur les soins de Police, qui assurent l'ordre et la tranquillité des Villes. Ils sont très-nombreux, et leur importance a forcé de donner à cette partie, une étendue, qui devient d'autant plus utile, qu'un grand nombre de Citoyens sont appelés à remplir des fonctions qui en supposent la connoissance. On peut voir, à cet égard, dans le Volume que l'on publie aujourd'hui, les mots, GRAINS, DISETTE, FAMINE, INCENDIE, FOUR, INOCULATION, INONDATION, JEU, HÔTEL GARNI, DOMESTIQUE, HÔPITAUX, HALLE, FOIN, &c.

L'on a mis un peu de lenteur dans la rédaction de cet Ouvrage, afin d'être à temps de l'enrichir des différens Actes de l'Assemblée Nationale, qui ont changé entièrement l'ordre et la hiérarchie des pouvoirs administratifs. C'est ce qu'on peut voir dans ce Volume aux mots DISTRICT, ÉLECTION, ÉCHEVIN, GIBIER, dans les articles précédens et dans ceux qui formeront les Volumes qui vont suivre incessamment.

Quarante-troisième Livraison.

Cette Livraison est composée du Tome premier, première partie, de la Musique (1) ; du Tome II, première Partie, des Beaux Arts (2) ; du Tome II, première partie, Agriculture (3), et du Tome VIII, première partie des Arts et Métiers, (4).

Le prix des deux volumes est de .	22 liv.
Brochure des quatre Parties	2
Total	24 liv.

Aucune partie de l'Encyclopédie n'a éprouvé autant de contrariétés, que celle de la Musique, tant par le changement forcé des Rédacteurs, que par les lenteurs de l'impression ; mais les arrangemens qui viennent d'être pris, n'en laissant plus à craindre à l'avenir. Les Rédacteurs actuels, et le nouvel Imprimeur, ont pris l'engagement formel de terminer tout leur travail dans le cours de cette année.

Le Dictionnaire de Musique de J. J. Rousseau a servi de base à celui-ci ; mais il a fallu y rectifier un grand nombre d'erreurs, et y faire des additions considérables. On en a relevé avec soin toutes les fautes de calcul, et l'on a étendu prodigieusement la nomenclature, en ajoutant tous les mots que Rousseau avoit oubliés et négligés, et tous ceux qui sont dûs aux progrès immenses que la Musique a fait parmi nous, depuis le temps où Rousseau écrivoit.

On s'est attaché sur-tout à simplifier les principes de la pratique, à rendre les définitions plus exactes, à ramener les mots à leur véritable valeur, pour tâcher de rendre à la science du contrepoint, née du tâtonnement dans des siècles de barbarie, la précision et la clarté qui lui manquent. Rousseau a fondé les préceptes

qu'il

---

(1) Imprimé chez M. Cellot.

(2) Imprimé chez M. Prault.

(3) Imprimé chez Madame Veuve Hérissant.

(4) Imprimé chez M. Panckoucke.

qu'il donne sur les systêmes de la basse fondamentale de Rameau, qui avoit de la faveur dans son temps, quoiqu'il reconnoisse lui-même que ce systême n'est pas celui de la Nature, quoiqu'il en avoue l'insuffisance et les inconvéniens. On a fait connoître ces inconvéniens et cette insuffisance, toutes les fois que la pratique ne se trouve pas d'accord avec ce systême. On a opposé l'autorité des plus grands Maîtres, aux prétendues règles que Rousseau avoit imaginées, et dont le crédit est fort affoibli de nos jours.

On n'a pas traité avec moins de soin, les parties qui n'ont qu'un rapport médiat et indirect avec l'art musical, et qui dépendent plus particulièrement du goût, tels que l'expression, le style, la prosodie, l'art du chant, &c.

On peut voir, sur les différens objets, les mots *accompagnement*, *accord*, *ame*, *articulation*, *bémol*, *base fondamentale*, *bobisatio*, *bouffon*, *broderie*, *cadence*, *cantabile*, *cesure*, *chant*, *chiffre*, *chronomètre*, *clair*, *composition*, *conservation*, *corde*, *couplet*, etc. par M. Framery; et les mots, *ariete*, *bravo*, *bravoure*, *cantate*, *chant*, *chanter*, *chasse*, *crier*, par M. Ginguené.

Mais si, de l'aveu de Rousseau même, le systême de basse fondamentale de Rameau n'est pas celui de la Nature, il s'agissoit de faire connoître cette véritable basse, ce fondement de tout systême musical : c'est ce que M. l'Abbé Feytou, l'un des hommes de ce siècle le plus instruit, le plus profond dans la connoissance des Anciens, et dans la science de la Musique, a exécuté très-heureusement. Il a développé, avec beaucoup de sagacité, le systême de Pythagore, et l'a très-habilement appliqué à notre harmonie moderne. Voyez principalement ses articles *accord*, *agrément du chant*, *basse fondamentale*, *batteries*, *chromatique*, *clavier*, *consonnance*. Il a donné aussi plusieurs articles fort intéressans sur la musique des Grecs, et sur le chant Ecclésiastique. Voyez *agoge*, *bazipiens*, *circonvolution*, &c.

La partie Historique est entièrement neuve dans ce Dictionnaire. Commencée par M. Suard, qui n'en a fait que les deux articles *Abyssins et Allemagne*, elle a été continuée avec autant de goût que d'érudition, par M. Ginguené, qui l'a ornée de recherches infiniment curieuses. Il a non-seulement traité l'Histoire de la Musique, proprement dite, chez les différens Peuples, comme aux mots *Angleterre*, *Arabes*, *Chinois*, *etc.*; mais il s'est encore étendu sur tous les objets qui concernent l'Art Musical. Voyez les mots *Ballet*, *Bardes*, *Canon*, *Cantate*, *Castrato*, *Chacone*, *Chanson*, *Chœur*, *Concert*, *Concerto*, *Conduit*, *Contrepoint*, &c.

Enfin, on peut avancer hardiment qu'il n'existe pas d'Ouvrage, sur la Musique, aussi complet et aussi étendu dans aucune Langue.

Dans la troisième livraison du Dictionnaire des Beaux-Arts, il se trouve des articles que l'on peut regarder comme des Ouvrages d'une assez grande étendue; tel est l'article *Peintres modernes*, qui contient les vies des Peintres célèbres ou distingués de toutes les écoles, et dans lequel on a tâché de caractériser leur manière et leur génie; tel est l'article *Sculpteurs*, dans lequel on a donné sur le même plan, les vies des Sculpteurs modernes; tel est encore le premier article *Sculpture*, divisé en deux parties. On s'est attaché, dans la première, à donner l'histoire des différens caractères, et des progrès de la Sculpture antique, en général, sans s'attacher à considérer les articles en particulier. On a conservé dans cette partie, ce qu'a paru contenir de plus important l'*Histoire de l'Art*, par Winckelmann. La seconde partie, plus positive, a été consacrée à l'histoire chronologique des Artistes grecs. C'est un Ouvrage neuf, à beaucoup d'égards, même après tous ceux qui ont été publiés sur le même sujet. On peut distinguer dans cette livraison, des articles d'une moindre étendue, tels que *pensée*, *petit*, *pittoresque*, *plâtre*, *poësie*, *portrait*, *préjugé*, *prononcer*, etc. Tous ces articles sont de M. Lévesque. Un Artiste qui possède une savante théorie de son art, M. Robin, de l'Académie Royale de Peinture et Sulpture, a eu la complaisance de fournir, pour cette livraison, des articles importans : nous nous contenterons de citer ceux qui ont pour objet les mots *peinture*, *plafond*, *plis des draperies*. Ce Dictionnaire, dont il ne reste qu'un demi-volume à publier, sera terminé cette année.

Quarante-quatrième livraison.

Cette Livraison est composée des Planches de la Botanique, par M. de Lamarck, de l'Académie Royale des Sciences, première livraison; du tome V, deuxième partie de l'Histoire Naturelle, contenant la suite des Insectes, par M. Olivier, Médecin, et du tome II, première

partie, de la Médecine, par une Société de Médecins.

Le prix des 100 Planches de cette partie de l'Histoire Naturelle, à 4 sols, ci.	20 l.	s.
27 feuilles de Discours et la brochure.	1	
Un demi-volume de Discours. .	5	10
Un *Idem*.	3	
Brochure des deux demi-vol. .	1	
Total.	30	10

M. l'Abbé Bonnaterre devoit d'abord se charger de la totalité des Planches de l'Histoire Naturelle, et les volumes qu'il a publiés de cette partie, prouvent que personne n'étoit plus propre que lui à remplir ce travail d'une manière digne du Public : mais occupé de toute la partie des Animaux, des Minéraux, et ces Planches de Botanique étant relatives au Dictionnaire dont M. de Lamarck est occupé, ce dernier a consenti de se charger de ce nouveau travail.

Il n'existe point en Europe d'ouvrage sur ce plan. Les plantes y sont rangées suivant la méthode de *Linnée*, par classes, genres et espèces, développées et représentées dans le plus grand détail, depuis la racine jusqu'à la graine, avec toutes les parties de la fructification. Ces Planches, supérieurement gravées, ont été dessinées sous les yeux de M. de Lamarck, par MM. Fossier et Desève, Dessinateurs très-habiles en ce genre. M. Bénard, Chef-Graveur, à qui l'Encyclopédie doit les plus grandes obligations, qui en a suivi tous les travaux avec un zèle et une constance infatigable, a seul dirigé toute la Gravure, ayant sous lui soixante Graveurs, éclairés qui l'ont secondé dans ce travail long et très-difficile, par l'immensité de détails qu'il embrasse.

Les Discours, qui sont à la tête de ces volumes de Planches d'Histoire Naturelle, remplacent, comme nous l'avons déjà dit, les tables de lecture qui terminent les Dictionnaires Encyclopédiques, et qui n'auroient pu avoir lieu pour ceux de l'Histoire Naturelle, vu l'immensité d'objets que présente chacune des parties. Ainsi, le Discours de M. de Lamarck offre, pour chaque genre de Plante, le tableau général le plus complet et le plus certain de toutes les espèces maintenant connues. Nous disons le plus certain, parce que nous savons que l'Auteur, l'un des plus savans et des plus laborieux Botanistes de l'Europe, en a les moyens et a mis tous les soins nécessaires, pour établir avec certitude les distinctions des espèces qu'il mentionne. Quant aux moyens de l'Auteur, nous lui en croyons de très-grands sur tous les Botanistes qui existent actuellement, et voici les motifs sur lesquels nous fondons notre sentiment.

1.° Il n'existe maintenant aucun Botaniste qui ait décrit et publié un aussi grand nombre de Plantes, que M. de Lamarck; 2°. les collections de cette Capitale, dont il a été à portée de faire usage, ne le cèdent nullement en richesses à celles de Londres, et le Jardin du Roi, comparé au Jardin de *Kew*, nous donne encore tout l'avantage à cet égard; 3.° l'herbier même de l'Auteur, qui est en quelque sorte immense, car nous savons qu'il possède plus de plantes que Linnée n'en a mentionnées, et qu'on en trouve dans beaucoup d'autres herbiers de cette capitale; la place encore de M. de Lamarck, puisqu'il est chargé par le Gouvernement des herbiers du Cabinet d'Histoire Naturelle.

A ces considérations il faut encore ajouter que le Discours qui précède ces planches est en françois et en latin, ce qui doit le rendre d'un usage universel. Il est écrit dans le style le plus concis, dans celui que les Botanistes connoissent sous le nom de *Style systématique*. Il correspond en tout au Dictionnaire de Botanique du même Auteur, dans lequel sont exposés les descriptions et un exact synonyme de toutes les plantes connues, avec une notice de leurs divers degrés d'utilité.

Ces Planches d'Histoire Naturelle, lorsqu'elles seront terminées, et plus de la moitié est actuellement entre les mains des Graveurs, contiendront la représentation de seize à dix-huit mille objets de la Nature.

Quarante-cinquième livraison.

Cette Livraison est composée du tome III, seconde et dernière partie de la Théologie (1), par feu M. Bergier, Docteur en Sorbonne, e Confesseur de Monsieur. Du tome premier, première partie de la Philosophie ancienne (2) et moderne, par M. Naigeon (3); et du Dictionnaire Encyclopédique des Ana, ou de l'Ency-

(1) Imprimé chez M. Couret.

(2) Imprimé chez M. Panckoucke.

(3) Imprimé chez le même.

clopédiana, volume *in*-4°. de cent vingt feuilles, ou de 972 pages d'impression.

Le prix de cette livraison est de vingt-deux livres, savoir :

L'Encyclopédiana.	11 l.	s.
Brochure de ce volume complet.	1	
Un demi-volume de Discours. .	5	10
Un *Idem*.	3	10
Brochure des deux demi-vol. .	1	
Total. . .	22	

Le Dictionnaire Encyclopédique des *Ana* contient *ce qu'on a pu recueillir de moins connu, ou de plus curieux parmi les saillies de l'esprit, les écarts brillans de l'imagination, les petits faits de l'Histoire générale et particulière, certains usages singuliers, les traits de mœurs et de caractères de la plupart des Personnages illustres, anciens et modernes; les élans des ames fortes et généreuses, les actes de vertus, les attentats du vice, le délire des passions, les pensées les plus remarquables des Philosophes, les dictums du Peuple, les réparties ingénieuses, les anecdotes, épigrammes et Bons Mots; enfin, les singularités en quelque sorte des Sciences, des Arts et de la Littérature, que la gravité de l'Encyclopédie ne permettoit pas qu'on insérât dans chaque Dictionnaire particulier qui la composent.*

L'*Encyclopediana* est un supplément à l'Encyclopédie Méthodique, dont elle fait une partie aussi nécessaire qu'agréable; le mérite de cette collection, unique en son genre, consistoit à renfermer dans un seul volume *in*-4.°, de 972 pages, ce que tous les Ouvrages connus sous le titre d'*Ana*, et ce qu'un très-grand nombre de volumes, de recueils fugitifs, de Livres rares et singuliers offrent de remarquable et saillant dans les différentes parties des Sciences, des Arts, de l'Histoire et de la Littérature.

Le première Encyclopédie *in-folio*, devant parcourir dans son immense projet le cercle entier de toutes les connoissances humaines, n'avoit qu'effleuré quelques-uns de ces objets, que l'on s'est proposé de compléter, tant dans cette Encyclopédiana, par rapport à la Littérature, que dans le *Dictionnaire des Amusemens des Sciences Mathématiques et Physiques, des Arts et de l'Industrie*, qui est actuellement sous presse, et dont on a déjà publié les Planches gravées.

Cette Encyclopédiana, que nous publions en un seul volume, pourroit nous servir à répondre à un reproche mal fondé que quelques Souscripteurs n'ont cessé de nous faire. Ils ont cru que notre intérêt particulier nous avoit portés à multiplier le nombre des volumes de discours de l'Encyclopédie actuelle. Nous leur avons objecté que cette augmentation de volumes étoit le plus grand malheur qui eût pu nous arriver dans cette grande et laborieuse entreprise; elle a eu lieu nécessairement, sans aucune vue d'intérêt de la part des Auteurs, et certes sans aucune de la nôtre; elle a été nécessitée par l'extrême imperfection de la première Encyclopédie, où il manque des parties entières des connoissances humaines, et où aucune n'a été traitée en entier, puisqu'on ne pourroit tirer un seul Dictionnaire supportable de cette masse *in-folio*, et que son plus grand défaut est de n'y trouver presque jamais ce qu'on y recherche. Cette imperfection, ce *déficit* nombreux d'articles, qui s'élève à plus de cent mille, comme nous l'avons dit tant de fois, ne pouvoit être connu ni de nous, ni des Auteurs, lorsque nous avons publié le Prospectus de l'Encyclopédie actuelle, et la manière dont nous nous sommes exécutés à cet égard, en allouant aux Souscripteurs quarante-huit vol. à 6 liv., au lieu de 3 à 4, qu'ils pouvoient prétendre, en prenant le veritable esprit du Prospectus, auroit dû nous mettre à l'abri de tous reproches à cet égard, et la majorité des Souscripteurs a si bien senti ce sacrifice, qu'ils y ont applaudi. Ces volumes à 6 liv. présentent une perte immense, sur-tout dans les circonstances actuelles, et nous n'avons pu la couvrir en partie que par toutes les combinaisons que nous avons faites. Mais, pour en revenir à cette Encyclopédiana, nous dirons que le projet des Editeurs étoit de faire quinze volumes *in*-4.°. Il devoit y avoir une Encyclopédiana de la Médecine, de la Chirurgie, de l'Anatomie; une autre de l'Histoire; une des Mathématiques, de la Physique, &c. Nous leur représentâmes que s'ils vouloient faire un bon et utile Ouvrage, il falloit réduire toutes ces Encyclopédiana en un seul volume, et ils ont adopté nos Observations. Il y a tant de *fatras* dans ces Recueils nombreux, connus sous le nom d'*Ana*, que c'est sans doute rendre un nouveau service aux Souscripteurs que de ne leur présenter que la substance de ce qu'ils renferment de plus curieux et de plus intéressant; nous espérons aussi que les Souscripteurs nous sauront gré des efforts que l'on fait tous les jours pour compléter ce grand Ouvrage; car une entreprise de cette nature, si l'on veut que l'exécution réponde à son titre, doit contenir l'universalité des connoissances humaines de tous les âges, de tous les siècles; rien ne doit

y être omis; on doit y trouver, en quelque genre de Sciences, d'Arts ou d'Industrie que ce soit, tout ce que les hommes ont conçu, créé, imaginé, depuis que l'Art d'écrire et de penser est inventé.

N. B. Tous les mots de cette Encyclopédiana seront repris dans le Vocabulaire universel de l'Encyclopédie méthodique. Ce volume, vendu séparément, ne sera pas donné à moins de quinze livres, les Souscripteurs ne le payent que onze liv., et ils ne pourroient pas se procurer pour cent écus tous les Ouvrages qui ont servi à sa composition.

Nous les invitons à lire l'avertissement des Editeurs, qui se trouve à la tête de ce volume.

Le Dictionnaire de *la Philosophie ancienne et moderne*, que nous publions aujourd'hui, est un de ceux dont le Chancelier Bacon desiroit ardemment que quelque Savant enrichît la Littérature; il en a même tracé le plan dans son excellent Traité *de Augm. Scientiar.* liv. III, cap. 4, pag. 995. Un long intervalle de temps s'est écoulé entre ce projet de Bacon, et l'Histoire Philosophique de Stanley, qui n'est elle-même qu'une esquisse très foible; c'est qu'en effet une entreprise de cette nature paroît au-dessus des forces d'un seul homme, par la réunion de toutes les connoissances qu'elle exige. M. Naigeon a eu le courage de s'en charger, et s'en est constamment occupé depuis près de neuf années, qu'il a traité avec nous, et si le premier volume de son Ouvrage n'a point paru plutôt, c'est qu'il y a dans ce volume des articles, comme le mot *Académicien*, qui seul a exigé plus d'une année de recherches, de lectures et de méditations. L'impression de l'Ouvrage se continue sans aucune interruption, et nous nous sommes assurés que plus des trois quarts du manuscrit sont faits en entier.

M. Diderot n'a fait qu'esquisser cette partie dans l'Encyclopédie *in-folio*. Quoiqu'il possédât les différentes sortes de mérite nécessaires à un Historien de la Philosophie. Son active et ardente imagination, la description des Arts et Métiers, dont il s'est seul chargé dans cet Ouvrage, partie qui seule suffiroit pour l'immortaliser, l'éloignoit de cet esprit d'érudition et de critique, sans lequel cependant on ne peut faire une bonne Histoire de la Philosophie ancienne et moderne : lui-même regrettoit de n'avoir pas donné à ce travail une attention et des soins qui répondissent à l'importance de l'objet; mais le pouvoit-il, dans la crise terrible où se trouvoit alors l'Encyclopédie, tourmenté par les Libraires, dont la fortune étoit exposée, tourmenté sur-tout par l'impatience peu réfléchie des Souscripteurs, toujours pressés de jouir, et à qui, en général, il importe si peu qu'un Ouvrage soit bien ou mal fait, pourvu que les volumes dont il doit être composé, et qu'on leur a promis, se succèdent rapidement.

Diderot crut pouvoir suivre Brucker, sans craindre de s'égarer sur ses traces. Il supposa qu'un Livre qui avoit coûté 40 ans de lectures et de recherches à son Auteur, ne devoit rien laisser à desirer sur la matière qui en faisoit l'objet; en effet, ses extraits ne sont souvent que la Traduction de ceux de Brucker, dont il a même adopté l'ordre, la méthode et les divisions; il a seulement eu l'Art d'y répandre avec autant de goût que de sobriété, quelques-unes de ces vues ingénieuses et finies, de ces pensées nouvelles et hardies, de ces réflexions profondes qui caractérisent particulièrement ce Philosophe éloquent, l'un de ces hommes les plus étonnans de ce siècle, et auquel on n'a point assez rendu justice.

M. Naigeon, pénétré de respect pour la mémoire de Diderot, son ami, a conservé religieusement cette partie de son travail; et tout ce qui lui a paru nécessaire pour le compléter, est renfermé entre deux crochets.

A l'égard des art. de Philosophie, contenus dans la première Encyclopédie, dont M. Diderot n'est pas l'Auteur, le nouvel Editeur en a usé comme de son propre bien. Il les a refaits en tout ou en partie, selon qu'ils lui ont paru exiger des changemens plus ou moins considérables. Il en a suppléé un grand nombre, surtout de la Philosophie moderne, complété la nomenclature autant qu'il a été possible; on jugera de l'esprit qui l'a guidé dans ce travail long, pénible, fastidieux, qui exigeoit la plus froide patience, réunie au talent, à l'art d'écrire, à une lecture immense, aux recherches les plus savantes, à une critique éclairée, à une méditation approfondie, par la lecture du discours préliminaire qui se trouve à la tête de ce volume, et par plusieurs articles capitaux qu'il renferme.

La seconde partie du tome III, qui termine le Dictionnaire de *Théologie*, contient à la fin une Table analytique, pour diriger les Lecteurs dans l'étude de cette Science. De pareilles Tables terminent les Dictionnaires de l'Encyclopédie, qui sont actuellement finis, et

en forment autant de Traités de Sciences. Par-là ils deviennent les instrumens les plus utiles de toutes les connoissances humaines, et on ne peut plus dire qu'ils ne sont bons qu'à consulter.

Chacun des Dictionnaires de l'Encyclopédie devant former un tout, il a fallu, pour chacun d'eux, un plan régulier et suivi, subordonné au plan général de l'Ouvrage. Tous sont renfermés immédiatement dans les objets qu'ils embrassent; bien différens en cela des Dictionnaires ordinaires, qui, en traitant de l'objet principal, traitent en même-temps d'une foule d'objets qui leur sont accessoires.

Le Mémoire relatif à l'Encyclopédie, que nous avions annoncé en publiant le 44.e Livraison, paroîtra avec la 46.e Il est composé de onze articles.

1.° D'une Lettre de M. Panckoucke à Messieurs les Souscripteurs, qui leur fait connoître la situation actuelle de cette grande entreprise, les pertes qu'elle a éprouvées par l'effet de la Révolution, les efforts et les combinaisons de toutes espèces qu'il a faites pour la sauver du naufrage, qu'une suspension rendoit inévitable; la nécessité pressante où sont les Souscripteurs, pour leurs propres intérêts, de retirer les livraisons dont ils sont en retard, et les nouvelles à mesure qu'elles paroissent, &c.

2.° Sur les retards que l'Encyclopédie a éprouvés de la part de plusieurs Auteurs, et sur les moyens qu'on a pris pour qu'ils n'aient plus lieu à l'avenir.

3.° Sur les Planches d'Histoire Naturelle, par MM. l'Abbé Bonnatere, Lamark et Bruguière.

4.° Sur des Planches d'Antiquités, par M. de Mongès, de l'Académie des Inscriptions.

5.° Sur un Atlas des quatre-vingt-trois Départemens, qui forment aujourd'hui la nouvelle division de la France, par M. Cassini, Directeur de l'Observatoire, et de l'Académie Royale des Sciences.

N. B. *Tous les Dessins en sont actuellement faits, et la publication de cet Atlas pourra avoir lieu à la fin de* 1792, *quand le travail de l'Assemblée Nationale sera entièrement complété à cet égard.*

6.° Dictionnaire de l'Assemblée Nationale, contenant, 1.° l'Histoire de la Révolution; 2.° les Débats de l'Assemblée Nationale: 3.° les Actes de la Législation, ou la Collection des nouvelles Loix, pour servir de Supplément aux Dictionnaires de Jurisprudence, des Finances, du Commerce, de l'Economie politique et diplomatique, par une société de Jurisconsultes. (M. Peuchet, Editeur).

7.° Sur une opinion qui commence à se répandre dans le Public, que la Révolution rend inutiles plusieurs Dictionnaires de l'Encyclopédie méthodique.

8.°. Premier état des paiemens faits par les Souscripteurs jusques et compris la trentième Livraison. Ce tableau contient quatre colonnes; la première, l'ordre numérique des Livraisons; seconde, le nombre de volumes de Discours publiés à chaque livraison; la troisième, le nombre et la dénomination des volumes de Planches; la quatrième, le prix de chaque Livraison.

9°. Deuxième état des paiemens faits par les Souscripteurs jusques et compris la quarante-quatrième Livraison. Cet état est dressé dans le même ordre que celui ci-dessus.

N. B. On n'a pu joindre à ce dernier état la 45.e et 46.e Livraisons, parce qu'il étoit imprimé avant que ces Livraisons eussent paru.

10°. Tableau des volumes de Discours et de Planches qui doivent composer l'Encyclopédie méthodique. Ce tableau, partagé en cinq colonnes, contient, 1.° le nombre des Dictionnaires; 2.° les titres de chaque Dictionnaire; 3.° le nombre de volumes de chacun; 4.° les Dictionnaires et volumes actuellement complets qui peuvent être reliés; 5.° le temps où ils seront finis.

11.° Tableau des bénéfices réels que chaque Souscripteur aura sur son Encyclopédie, et des moyens de l'assurer.

Quarante-sixième Livraison.

Cette Livraison est composée de la septième Livraison des Planches d'Histoire Naturelle, contenant l'*Helminthologie*, ou *les Vers infusoires, les Vers intestins, les Vers molusques*, &c. par M. Bruguière, Docteur en Médecine; de l'Histoire, Tome V, première partie, par M. Gaillard, de l'Académie Françoise; des Arts et Métiers, tome VII, II.e partie; des Antiquités, tome III. II.e partie, par M. Mongès, de l'Académie des Inscriptions; de la Logique,

la Métaphysique, la Morale et l'Education, tome IV. II.e et *dernière partie*, par M. Lacretelle.

Le prix de cette Livraison en feuilles est de 38 livres; broché, 40 livres, savoir :

Septième Livraison des Planches d'Histoire Naturelle, composée de 100, à 4 sols, ci.	20 l.
Douze Feuilles de Discours et la brochure.	1
Un Volume de Discours à	11
Un Volume à	6
Brochure des quatre demi-volumes	2
Total	40 l.

Sur la septième partie des Planches d'Histoire Naturelle, ou des Tableaux encyclopédiques et méthodiques des trois Règnes de la Nature, publiés avec cette Livraison.

Cette partie renferme 100 Planches, gravées avec le plus grand soin, sous la direction de M. Bénard, auquel, comme nous l'avons déjà dit tant de fois, l'Encyclopédie doit les plus grandes obligations. La singularité, la nouveauté des objets que présentent ces Planches leur mériteront, sans doute, l'attention des Souscripteurs; il n'existe aucune de ces Planches, ou plutôt des objets qu'elles représentent dans la première Edition de l'Encyclopedie. La Science alors n'avoit pas encore fait les immenses progrès qu'elle a faits depuis. On ne trouve même ces objets que très-épars dans une infinité de Volumes écrits en Suédois, Danois et Allemands, qu'on n'a pu se procurer qu'avec beaucoup de difficultés et à grands frais. La huitième Livraison des Planches complétera cette partie très-difficile et presqu'entièrement neuve de l'Histoire Naturelle, pour des François; M. Bruguière, qui en est l'auteur, fait, depuis nombre d'années, une étude particulière et assidue de cette partie; il est pour cet objet ce que M. Lamark et M. Olivier sont, l'un pour la Botanique, l'autre pour les Insectes, c'est-à-dire, les seuls hommes, en Europe, en état de les décrire d'une manière digne de l'encyclopédie.

Si l'Etude des *Vers* n'a pas encore présenté le même intérêt que celle des autres parties de l'Histoire Naturelle, ce n'est pas qu'elle réunisse moins d'attraits, qu'elle soit moins fertile en découvertes, ou qu'elle offre des rapports moins utiles, mais c'est la difficulté de l'observation, la pauvreté des Bibliothéques en ce genre, et sur-tout l'extrême difficulté de la conservation de ces individus, qui en sont les véritables causes. C'étoit déjà un travail fastidieux, pénible que d'en réunir les faits épars, et de les rassembler sous un ordre méthodique de tant d'objets variés; mais c'est mériter la reconnoissance de l'Europe savante, que d'ajouter aux espèces que Linné a décrites, de le corriger; car, malgré les honneurs de quatorze Editions successives que son Ouvrage a mérité, les travaux des Naturalistes ci-dessus et les tableaux encyclopédiques des Animaux, par M. l'Abbé Bonnaterre, prouvent qu'il a laissé beaucoup de choses à faire à ceux qui marchent sur ses traces.

Le Dictionnaire des Vers, dont nous avons publié le premier Volume, réunit tous les détails relatifs aux objets dont on ne présente, dans le Discours qui précède les Planches, que la partie systématique. On y trouve des vues générales sur la classe des Vers, sur les ordres dont elle est composée, des observations critiques sur les genres, enfin les synonymes et les descriptions des espèces. L'Auteur a suivi, pour les Planches, le plan du *Systema Naturae* de Linné. Ces Planches enfin de l'Histoire Naturelle et les Discours qui les précèdent, sont le complément des Dictionnaires particuliers de l'Histoire Naturelle, qui font partie de l'Encyclopédie; ils en sont les *véritables Tables de Lecture*, et remplacent celles qui terminent les autres Dictionnaires.

Le demi-Volume d'*Antiquités* contient un Mémoire, ou plutôt un Ouvrage entier de M. Volney. Député à l'assemblée Nationale (1), sur la Chronologie de dix Peuples anciens, dans une période de douze cens ans, en remontant au-dessus de la guerre de Xercès en Grèce; et cet Ouvrage, déjà précieux par sa clarté et sa précision, puisqu'il traite, en 70 pages, de ce qui fait le sujet de trente *in-folio*, l'est encore plus par ses résultats entièrement neufs, dont les principaux sont, 1.° que nos connoissances réelles, en série de tems, ne s'élèvent pas au-delà du dix-septième siècle avant J. C., même chez les Hébreux; 2.° que depuis Abraham jusqu'à Moyse, cette Nation a usé des années de *six mois*; c'est-à-dire, de la division du cercle annuel en *deux règnes*, conformément aux idées de *Zoroastre*; que Zoroastre a vécu du tems de Salomon, c'est-à-dire,

(1) Auteur du Voyage en Syrie et en Egypte, 2 volumes *in octavo*.

cinq cens ans plutôt qu'on ne le croit ; que Pythagore a précédé de cent ans Numa, et a été antérieur à Homère. En un mot, cet Ouvrage présente un tableau absolument neuf de l'Histoire ancienne à l'époque reculée qu'il embrasse, et ce tableau est tellement étayé de preuves, qu'ayant été présenté au concours du prix proposé par l'Académie des Belles-Lettres, en 1789, il n'a failli d'être couronné que d'une voix, encore qu'il n'eût pas les conditions établies par le Programme ; et cela par la raison qu'il étoit composé dès 1781, et que l'Auteur n'y avoit pas fait de changement. Nous ne devions point cette addition aux Souscripteurs ; mais le désir de rendre l'Encyclopédie le Recueil de tout ce que chaque Science a de plus précieux, nous a engagé à y joindre ce morceau, et un ouvrage de M. de Volney, qui a exigé beaucoup de recherches, de lecture et de combinaisons, nous a paru digne de cette Collection et du Public.

Voici la note des articles principaux composés par M. de Mongez qui entrent dans le demi-Volume d'Antiquités, *Jupiter*, *Lacrymatoire*, *Laiton*, *Laocoon*, *Larmes*, *Légendes*, (article qui renferme trois Tables les plus complettes ou abréviations qui se trouvent sur les Médailles de Peuples, de Villes, de Rois) *Lettres*, *Lits*, *Lutte*, *Lyre*, *Tables des Magistratures énoncées sur les Médailles Grecques*, *Mains*, *Maisons*, *Mânes*, *Manteau*, *Manuscrits*, *Marbre*, *Mars*, *Masques*. Il n'existe rien de tous ces objets intéressans dans les précédentes Encyclopédies.

Nous n'entrerons ici dans aucun détail sur les objets que renferment les *demi*-Volumes des *Arts et Métiers*, *de l'Histoire*, nous en avons parlé en détail dans le grand Mémoire et dans les Avis particuliers où il y a eu le ces parties.

N. B. Le Tome Ve, première partie de l'Histoire, paroît avant le Tome IVe, II. partie, parce que ce demi-Volume s'est trouvé plutôt prêt que ce dernier. C'est ainsi que le Tome VIII, première partie des Arts et Métiers mécaniques a paru avant le Tome VII, II.e partie, qu'on publie avec cette Livraison. Ce Dictionnaire des Arts qui contient à lui seul plus de 300 Dictionnaires, sera entièrement terminé dans quelques mois. Le dernier demi-Volume est sous-presse.

Quarante-septième livraison.

Cette Livraison est composée de la huitième Livraison des Planches d'Histoire Naturelle, contenant la fin des *Quadrupèdes*, la suite des *Insectes*, et 26 feuilles et demie de Discours, sur la Description des Oiseaux, par M. l'Abbé Bonnaterre ; de l'Histoire, tome IV, II partie, par M. Gaillard, de l'Académie Françoise; de la Chirurgie, tome premier, IIe partie, contenant les *Insectes*, par M. Olivier, Docteur en Médecine; de la Médecine, tom. IIIe, première partie.

Le prix de cette Livraison, en feuilles, est de 38 livres ; broché, 40 livres, savoir :

Huitième Livraison des Planches d'Histoire Naturelle, composée de 100, à 4 sols, ci	20 l.
Discours, et la brochure	1
Un volume de Discours à	11
Un volume à	6
Brochure des quatre demi-volumes	2
Total	40

Sur la huitième Livraison des Planches d'Histoire Naturelle, ou des Tableaux encyclopédiques et méthodiques des trois Règnes de la Nature, publiés avec cette Livraison.

Si les Souscripteurs veulent se donner la peine de jeter un coup-d'œil sur ce volume, ils trouveront qu'il ne le cède en rien à ceux qui ont déjà paru. Les Planches sont de la plus belle exécution ; et le Discours sur les Oiseaux, formera, avec celui qui précède, et celui qui va suivre, le traité le plus complet que nous ayons sur l'Ornithologie. L'auteur, suivant constamment le plan qu'il a adopté au commencement de cet ouvrage, divise la nombreuse tribu des Oiseaux selon une distribution méthodique indiquée par M. Daubenton, à laquelle cependant il a fait quelques réformes ou corrections qui lui ont paru nécessaires. Il trace ensuite, en latin et en françois, les caractères génériques ; et ajoute, à la fin de la description du genre, une notice de ce qu'il y a de plus piquant et de plus curieux dans l'histoire de chaque famille. Les descriptions des espèces sont beaucoup plus détaillées que dans aucun autre ouvrage de ce genre ; et pour

rompre la monotonie du style, il y place ordinairement quelques traits relatifs aux mœurs et aux habitudes de l'Oiseau dont il s'agit. L'immense collection des espèces forme ici une des principales qualités de cet Ouvrage ; celui que M. Latham a publié en anglois, est, sans contredit, le plus étendu qui ait paru jusqu'ici ; mais celui-ci réunit encore un plus grand nombre de descriptions, puisqu'indépendamment des nouveaux individus décrits par le Naturaliste anglois, M. l'Abbé Bonnaterre a profité des découvertes récentes, et a réuni, dans son Ouvrage, des espèces nouvelles qui sont au cabinet du Roi ; celles qu'il a vues dans la belle collection de M. Sprungli en Suisse ; celles qui sont décrites dans les voyages de M. Bruce, du Gouverneur Phillips, de M. Gottib, Gmelins et dans plusieurs autres Ouvrages. Pour avoir une idée de l'étendue qu'il a donnée à son traité, il n'y a qu'à comparer le travail de M. de Buffon avec celui de notre Auteur, en prenant, par exemple, la famille des Oïes, des Canards et des Sarcelles. Dans l'Ouvrage immortel de ce célèbre Naturaliste, on ne trouve que cinquante-cinq espèces ; tandis que, malgré des réductions que M. l'Abbé Bonnaterre a faites sur le nombre des individus décrits par M. de Buffon, on en trouve dans le tableau Encyclopédique que nous offrons au public, cent vingt-trois espèces. Les autres familles, rapprochées ainsi dans ces deux Ouvrages, offrent le même résultat de comparaison.

Nous devons prévenir nos Souscripteurs, pour éviter le reproche de double emploi qu'ils pourroient nous faire ; que ce traité d'Ornithologie diffère essentiellement, et par le plan et par l'exécution du travail qui a déjà paru dans l'encyclopédie méthodique sur les Oiseaux; dans celui là, M. Mauduit s'est attaché principalement à la partie économique ; il a enseigné la manière d'élever les Oiseaux domestiques, de les engraisser, l'art de les empailler, &c. &c. ; et il n'a donné à-peu-près que les Oiseaux décrits par M. de Buffon. Dans celui-ci, M. l'Abbé Bonnaterre a évité avec soin les rédites ; il a fourni, à ceux qui veulent s'occuper de l'Histoire des Oiseaux, toutes les facilités possibles pour faire des progrès dans cette science ; il a développé le systême de la classification, expliqué les mots thecniques qui entrent dans les descriptions ordinaires des Oiseaux; il a donné une idée de l'organisation intérieure et extérieure de ces animaux, et recueilli, dans son Ouvrage, presque toutes les espèces connues jusqu'ici ; de sorte que nous osons annoncer que le nombre des Oiseaux décrits par M. de Buffon ne forme que le tiers, ou environ, de ceux qui seront contenus dans le traité dont il est ici question.

Quarante-huitième Livraison.

Lundi, 13 Février 1792.

Cette Livraison est composée de la neuvième partie des Planches d'Histoire Naturelle, formant la deuxième de la Botanique, par M. de la Marck, de l'Académie Royale des Sciences.

Du tome troisième, deuxième partie du Dictionnaire de Botanique, par le même;

Du tome premier, deuxième partie, contenant les Vers et Coquilles, par M. Bruguière, docteur en Medecine;

Du tome troisième, première partie, de la Géographie et Histoire anciennes; par M. Mentelle;

Du tome premier, première partie du Dictionnaire des Forêts et Bois, Arbres et Arbustes, par M. Blanquart-de-Sept-Fontaines, précédé de la Physiologie végétale, par M. Sennebier, Bibliothécaire de la République de Genève.

Le prix de cette Livraison, en feuilles, est de 41 liv.; broché 43; savoir: la neuvième Livraison des Planches d'Histoire Naturelle, composée de cent, à 4 sols, ci. . . . . 20 liv.

Dix-neuf feuilles de Discours et la br.	1
Un volume de Discours, à 11 l., ci.	11
Un volume à 9 liv.	9
Brochure des quatre demi-volumes. .	2
Total.	43

Le port de chaque Livraison est au compte des Souscripteurs.

A Messieurs les Souscripteurs.

Paris, le 11 Février 1792.

MESSIEURS,

Les circonstances actuelles, la perte de près de 2000 Souscripteurs de l'Encyclopédie, l'augmentation des frais de composition et d'impression de tous les volumes de Discours et de Planches, le renchérissement du papier, qui, loin d'avoir éprouvé une diminution, par la suppression des entrées, éprouve au contraire, dans ce moment-ci, un sur-haussement de prix considérable, par l'énorme consommation qui s'en fait, et par l'obligation où l'on est de le payer comptant, et en petits assignats (1); l'escompte que supporte l'échange des gros assignats contre des petits, le surhaussement progressif et général de toutes les marchandises; toutes ces considérations me forcent, Messieurs, à mon grand regret, de porter les volumes de 6 livres à 9 livres; et je ne pense point qu'aucun de vous se refuse à un arrangement que l'état actuel des choses commande impérieusement; d'autant plus que, lorsque j'ai offert quarante-huit vol. à 6 livres, plusieurs Souscripteurs ont été assez généreux pour me proposer de les payer à ce prix de 9 livres, ce que je n'ai pas cru devoir alors accepter. Je ne fais point d'ailleurs une obligation rigoureuse aux Souscripteurs de cette augmentation nécessaire de paiement. Que chacun d'eux se remette avec moi à l'époque où ayant encore quatre mille Souscripteurs, j'ai (sans doute indiscrètement, et interprétant contre mes intérêts la clause du Prospectus) promis quarante-huit volumes à 6 livres, au lieu de trois à quatre qu'ils auroient été dans le cas de prétendre; que chacun d'eux, dis-je, me fasse payer *en écus*, dans Paris, chaque nouvelle Livraison, et je la leur donnerai avec des volumes à 6 livres; mais si la révolution a changé la face de toutes les choses, augmenté d'un tiers le prix de toutes les denrées, fait perdre 50 pour 100 aux assignats, établi dans les changes une différence de 25 à 50 pour 100, je ne dois pas, sans doute, être seul victime de tant de grands changemens; mon sort doit être commun avec celui de tous mes concitoyens.

Dans le troisième Mémoire que j'ai publié sur l'Encyclopédie (voyez le volume de l'Histoire, quarante-sixième Livraison) j'ai prouvé que chaque Souscripteur à 672 livres, auroit, sur son Encyclopédie, un bénéfice de 1097 livres. Dans l'arrangement actuel, il ne sera plus que de 1000 livres, et nous ne croyons pas que, depuis qu'on imprime des livres, aucune souscription en ait offert de plus considérable à son acquereur. Des volumes d'environ cent feuilles, et d'un très-petit caractère, qui, vendus séparément, ne pourroient être donnés à moins de

(1) On supporte aujourd'hui la perte de l'échange de l'assignat contre l'argent. Dans les Manufactures, on veut encore être payé en petits assignats de 5 liv., ce qui forme une double perte. C'est une nécessité pour elles d'être payées de cette dernière manière, puisque les ouvriers ne veulent et ne peuvent recevoir que de petits assignats.

Cette énorme augmentation du prix du papier résulte non seulement de la perte des assignats, mais de l'augmentation des chiffons, matière première du papier.

13, de 15, et même de 18 livres, comme les volumes de Marine et de Mathématiques, ne sont assurément pas chers au prix de 9 liv.; pourroit-on citer une seule souscription qui offrît une diminution de 5 l. sur des vol. *in*-4°.?

Je répéterai ici ce que j'ai déjà dit nombre de fois à quelques Souscripteurs, qui ne cessent de m'accabler de difficultés : des procès sur l'Encyclopédie en entraîneroient la ruine entière; je me trouverois forcé de la suspendre dès le moment même où l'on m'attaqueroit; et d'ailleurs, je ne puis concevoir quel fondement pourroit avoir un tel procès. J'ai tous les jours des difficultés à soutenir avec les Auteurs, les Imprimeurs, et c'en est bien assez. Je devrois être las, rebuté, rendu des obstacles de tous genres que j'ai eu à vaincre jusqu'à présent; et cependant on ne sauroit me faire aucun reproche fondé.

L'Encyclopédie actuelle a subi le sort et les évènemens de la première Edition *in-folio*. On avoit annoncé cette dernière en 10 volumes de Discours et deux de Planches, pour la somme de 280 livres; elle s'est élevée jusqu'à 1500, 1800, et même 2000 livres. Un procès qui a coûté 300,000 livres, qui a duré dix ans, que les Libraires ont gagné, dont les deux *Briassons* sont morts de chagrin et de désespoir, a été la récompense de la première Compagnie, qui, pendant 20 ans, a exposé sa fortune et couru les plus grands dangers pour élever ce premier monument. Un sort semblable pourroit-il me menacer? Mais qu'y gagneroient les Souscripteurs? Ils détruiroient l'Encyclopédie, et perdroient toutes leurs avances. Quelques multipliées que soient les difficultés que j'ai eu à vaincre, et celles que j'aurois encore à surmonter, rien n'abattra mon courage, que les obstacles qui pourroient s'élever de la part des Souscripteurs, et qui tous seroient contre leurs propres intérêts et l'achèvement de cette entreprise. Je ne cesserai de leur observer qu'elle contiendra 100 et peut-être 150 mille articles de plus que la première, le quintuple de discours, le quintuple de planches, et qu'elle ne leur reviendra guère plus cher que cette première. Je l'ai déjà dit, une bibliothèque de dix mille louis n'en sera pas le remplacement. Il y a telle partie de planches, comme celle de l'*Histoire Naturelle*, qui, l'Encyclopédie terminée, vaudra tout le prix de l'édition actuelle. Cette Encyclopédie, le fruit des veilles et des travaux de deux cents cinquante gens de lettres, presque tous des Académies de la capitale, est composée de plus de soixante Dictionnaires, dont quelques-uns, comme la médecine, ont jusqu'à vingt Auteurs à leur tête.

On y a employé, y compris le tems de la première, près de quarante années de veilles, de travaux, de recherches, de soins assidus; car, nous devons le dire et leur en faire honneur aux yeux du Public, il y a des Auteurs, dans l'Encyclopédie actuelle, comme MM. de la Marck, Olivier, Bruguiere, l'Abbé Bonnaterre, &c., qui, depuis douze ans, n'ont pas quitté leur cabinet, nous dirions presque leur robe-de-chambre; aussi les Dictionnaires de *Botanique, des Insectes, des Vers*, &c. sont des chefs-d'œuvre qui n'existent en aucune langue; et s'ils n'ont pas tenu les engagemens de leurs actes, nous nous garderions bien de leur en faire le plus léger reproche. Presser de pareils travaux, ce seroit en ordonner la mutilation.

Quant à ma position particulière dans cet ouvrage, elle est assez singulière et remarquable. Il y a plus de dix ans que je suis occupé de cette entreprise; je lui ai sacrifié toutes mes autres affaires. Elle a été heureuse jusqu'à la seizième Livraison, et l'on plaçoit alors 5000 souscriptions. La perte de 330 souscriptions en Espagne, où l'inquisition s'est emparée de mes magasins, et la révolution, m'en ont fait perdre près de 2000; on n'en place aujourd'hui que 3000, et il faut près d'une année pour le placement de chaque livraison; et comme il en faut plus de 4000 pour être au pair des frais, il en résulte, ainsi que je l'ai dit nombre de fois, que la différence des recettes sur les dépenses de chaque Livraison, est un objet sur chacune d'elles, de 15, 18 à 24000 livres, selon qu'elles sont composées de deux volumes de discours, ou de ces derniers avec un volume de planches; enfin je me trouve chargé de la plus lourde des entreprises, après avoir fait des pertes immenses, par l'effet de la révolution, et dans les circonstances les plus orageuses où se soit jamais trouvé l'Empire François, et je serois en état de démontrer que l'excédent des dépenses sur les recettes sur l'Encyclopédie jusqu'au premier Janvier 1792, ou la quarante-septième Livraison comprise, est un objet de 717,547 liv.

Il reste encore plus de deux millions de dépenses à faire pour terminer l'entreprise; mais cette dépense ne m'effraye point, et je réponds qu'elle sera finie, à quelques volumes près de planches, en 1793, si le Public Souscripteur se prête aux arrangemens dont je viens de lui faire part, et si la Nation s'empresse à protéger la plus grande et la plus utile des entreprises qui ait jamais été faite depuis qu'on imprime des livres.

Je prendrai encore la liberté de vous faire remarquer, Messieurs, que j'ai exposé ma fortune entière pour soutenir l'Encyclopédie depuis la révolution. Il n'y a point d'exemple qu'un

travail aussi considérable ait été poussé avec autant de célérité que l'a été cet Ouvrage dans des tems aussi critiques (1) ; mais les pertes immenses que j'ai éprouvées par les malheurs des tems, celles qui résultent sur chaque nouvelle Livraison, me mettent dans l'impossibilité la plus absolue de faire de nouveaux sacrifices ; c'est cette position qui m'engage à répéter ici, pour la troisième et dernière fois, que tous les Souscripteurs, sans aucune exception, qui n'auront pas retiré les Livraisons dont ils sont arriérés, à l'époque du 19 (2) juin prochain, seront déchus de tous les avantages de la souscription, conformément à ce que j'ai annoncé dans le troisième Mémoire sur l'Encyclopédie, qui a paru avec la quarante-sixième Livraison.

Je suis avec un profond respect,

Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

C. Panckoucke.

P. S. *Dans la proportion de l'état des choses, la Livraison actuelle qui, de 40 liv., est portée à 43 liv., en devroit valoir 60. Le millier de chiffon qui, avant la révolution, coûtoit 90 liv., en vaut aujourd'hui 240. Les reliures de 12 sont portées à 20. Tout est augmenté aujourd'hui dans la même proportion, et je crois donner l'exemple d'un grand désintéressement, en ne demandant, sur la totalité de la Livraison, qu'une augmentation de 3 liv.*

Nous allons entrer dans quelques détails sur les volumes de Discours *qui composent cette Livraison, et la neuvième des Planches d'Histoire Naturelle qui en fait partie.*

Nous avons déjà dit, dans plusieurs des avertissemens, que nous avons publiés avec les livraisons de l'Encyclopédie, que le Dictionnaire de Botanique est un ouvrage tout-à-fait original ; que tous les articles en sont véritablement neufs quant à leur composition ; et qu'enfin c'est le seul ouvrage, parmi ceux qui ont paru depuis un siècle, dans lequel on trouve la description de toutes les plantes connues. A ce mérite, qu'on ne sauroit lui contester, nous ajoutons que le lecteur a pu s'appercevoir que l'ouvrage, dont il s'agit, offre, outre les objets déjà connus des Botanistes, les caractères et la description de quantité de plantes nouvelles, découvertes par les voyageurs Naturalistes les plus modernes.

L'étendue des recherches qu'exige cet ouvrage général sur la Botanique, mettant son Auteur dans le cas d'employer, à sa composition, un tems trop considérable, M. de la Marck, pour le terminer plus promptement, vient d'associer à son travail M. *Desrousseaux*, Médecin de la Faculté de Paris, Botaniste habile dans l'art d'observer, et qui a déjà, sur la Botanique en général, des connoissances profondes. D'ailleurs, pour sauver les disparates auxquels cette association auroit pu donner lieu, M. Desrousseaux a consenti de venir travailler dans le cabinet même de M. de la Marck, se servant de son herbier, de sa bibliothèque, et par-là se trouvant à portée de le consulter dans toutes les occasions. On trouvera dans le demi-volume, que nous donnons au public, un assez grand nombre d'articles composés par M. Desrousseaux. Ces articles sont désignés par le nom de l'Auteur placé à la fin, et ceux qui n'ont aucune signature sont de M. de la Marck. Pour achever de se former une juste idée du travail immense qu'entraîne la composition de ce Dictionnaire de Botanique, nous engageons le lecteur d'examiner avec soin le genre *lichen* composé par M. de la Marck ; cet article offre un traité complet sur le *lichen*, genre extrêmement nombreux en espèces, et qui, dans la détermination de ces espèces et la vérification des synonymes a exigé les plus grandes recherches.

Sur la neuvième Livraison des Planches d'Histoire naturelle formant la deuxième des Planches de Botanique, par M. de la Marck, de l'Académie Royale des Sciences.

Cette Partie renferme 100 nouvelles Planches sur la Botanique, gravées avec le plus grand soin sous la direction de M. Benard dont le zèle et le talent semblent s'accroître à mesure que l'Encyclopédie avance. Elle présente les détails de 222 genres, parmi lesquels il s'en trouve un grand nombre qui n'étoient pas connus, et beaucoup d'autres qui, quoique déjà mentionés dans quelques ouvrages de Botanique, n'avoient pas encore été figurés.

F 2

---

(1) On a publié, depuis le mois de Janvier 1789, jusqu'au premier Janvier 1792, dix-huit Livraisons, comprenant vingt-huit volumes et demi de Discours, et dix de Planches ; et dans les sept années précédentes, on n'a pu publier que sept volumes de Planches.

(2) Voyez la fin de la Lettre aux Libraires, chapitre troisième.

Pour donner plus d'exactitude dans l'expression des Parties du port des Plantes, et montrer la véritable disposition des fleurs, M. de la Mark a pris la peine de placer et d'esquiser lui-même les masses de chaque dessin. Par ce moyen, qui exige un travail long et difficile, les objets étant la plupart traités d'après l'Herbier, la vraie physionomie des Plantes se trouve conservée, ce qui est un très-grand mérite dans un pareil ouvrage.

Nous terminerons ces réflections en observant que le Discours, offre outre les caractères généraux et particuliers de chaque genre, le tableau le plus complet des espèces connues à cette époque : espèces déterminées avec précision, et parmi lesquelles nous sommes persuadés qu'on ne trouve point, comme dans la plûpart des autres Ouvrages modernes sur l'Histoire Naturelle, des doubles et même des triples emplois, fruits de la négligence ou de l'impéritie de leurs Auteurs.

Nous ne cesserons de revenir sur ces Planches d'Histoire Naturelle, parce que nous croyons que c'est la plus grande et la plus utile des entreprises qu'on ait formées depuis qu'on imprime des livres; notre position nous en permettoit seule l'exécution (1). On aura dans six à sept volumes de trois cents Planches, au plus, la représentation, en *figures*, de plus de dix-huit mille objets de la nature, rangés par classes, genres et espèces. Le discours qui précède ces Planches remplace, comme nous l'avons déjà dit, les tables de lecture qui terminent les Dictionnaires Encyclopédiques, et qui n'auroient pu avoir lieu pour ceux de l'Histoire Naturelle, vu l'immensité d'objets que présente chacune de ses parties. Ce discours est en françois et en latin, ce qui doit le rendre d'un usage universel; il est écrit dans le style le plus concis, dans celui que les naturalistes connoissent sous le nom de *style systématique*. Ces Planches, enfin, dont il a actuellement paru neuf Livraisons, sont un Linnée en grand, un Linnée perfectionné, augmenté de plusieurs milliers d'espèces, dont ce grand naturaliste n'a pu avoir connoissance. La première Livraison, qui traite des Poissons, par M. Bonnaterre, contient le double d'espèces de celles qui se trouvent dans le *Systême de la nature* de Linnée. Il y en a quatre cent treize dans ce dernier ouvrage, et le tableau encyclopédique en contient sept cent quarante-quatre; l'ouvrage de M. Bloch, qui est le dernier qu'on ait publié sur les Poissons, ne contient que les Figures et la représentation de deux cents quinze Poissons; il coûte 432 liv. La première Livraison de nos Planches comprend la représentation de quatre cens vingt de ces animaux, la description, de sept cens quarante-quatre, et ne coute que 21 liv. Nous ne croyons pas inutile d'observer que la première édition *in-fol.* de l'Encyclopédie ne contient que six Planches de Poissons, et en totalité cent huit Planches d'Histoire Naturelle. Nous sommes persuadés et sûrs de ne point exagérer que cet ouvrage en *Figures* sur l'Histoire Naturelle, l'Encyclopédie étant terminée, sera porté à 1000 et 1200 liv. dans les ventes; car nous ne présumons pas que de plusieurs siècles, aucune personne en Europe puisse reproduire un pareil ouvrage. Il faudroit que l'entrepreneur se trouvât dans une position égale à la nôtre, qu'il fût sûr d'en placer trois mille d'abord, pour s'en permettre l'exécution; on sait d'ailleurs que tous les livres d'Histoire Naturelle, quand

---

(1) Nous avons eu, en annonçant cette entreprise, cinq mille souscriptions; et elles ont été faites du 15 mars au 30 avril 1782, c'est-à-dire, en six semaines; (l'Edition in-4. à trois colonnes, et celle in-8. à deux colonnes, n'en avoit donné que quatre à cinq cens); or le Public éclairé doit savoir que lorsque l'on vend trois, quatre et cinq mille Exemplaires d'un livre, on peut le donner à un bien moindre prix, que quand on tire ce même livre à deux cens cinquante, (comme les belles Editions de M. Didot), cinq cens, et même mille; parce qu'il y a des frais *fixes*, comme le manuscrit, les dessins, l'impression, qui, se portant sur un grand nombre d'Exemplaires, en diminuent d'autant plus les dépenses.

C'est donc cette position unique de cinq mille Souscripteurs, aujourd'hui réduits à trois mille, qui m'a permis d'exécuter les Planches d'*Histoire Naturelle*, *d'Architecture*, *d'Antiquités*, des *Ponts et Chaussées*, lesquelles formeront ensemble treize, peut-être quatorze volumes, mais qui sont conçus et exécutés de manière qu'ils représenteront, comme nous l'avons déjà dit, tous les objets connus de la Nature, et ceux des Arts et de l'industrie humaine. Nous n'exagérons point, quand nous assurons que les Souscripteurs, pour cent mille écus, ne pourroient pas se procurer les livres, rares et précieux, que nous avons tirés soit de la bibliothèque du Roi, dont tous les trésors nous ont été confiés, soit des plus riches Cabinets de la Capitale, soit même des Pays Etrangers les plus éloignés. Nous n'exagérions pas non plus quand nous avons avancé que cet ouvrage seroit plus utile à ses propriétaires qu'une Bibliothèque de dix mille louis, parce que nous sommes assurés qu'il existe, dans plusieurs Dictionnaires Encyclopédiques, des objets sur lesquels même on ne pourroit se procurer aucune notion dans la Bibliothèque du Roi, comme les cent Arts nouveaux qu'on trouve dans le Dictionnaire des Arts et Métiers Méchaniques; cent jeux qui ne sont décrits nulle part; l'Anatomie comparée de M. Vicq-d'Azir, et mille autres objets que nous pourrions citer, si nous ne craignions de donner trop d'étendue à cette note.

ils ont un mérite fondé, une utilité reconnue, augmentent de prix avec le tems. Les élemens de Botanique de Tournefort, 3 vol. *in*-8°. avec figures, qui n'ont coûté, dans le principe, que 48 liv. s'élevent aujoud'hui, dans les ventes, à 150 liv. On ne pourroit pas se procurer pour quatre mille louis les ouvrages d'Histoire Naturelle, écrits en toutes sortes de langues, qu'on s'est procurés pour la composition de ces tableaux de la Nature. (Voyez, pour plus de détails, les avis particuliers des Livraisons qui ont été publiés avec des volumes de ces Planches.)

Nous avons parlé, avec quelques détails, du dictionnaire des bois et Forêts, dans le second Mémoire sur l'Encyclopédie (nombre 8, p. 7). M. Fougeroux, de l'Académie des Sciences, s'en étoit chargé. La mort nous l'ayant enlevé, il n'a laissé que des matériaux ou notices très-informes qui ont été remis à M. de Sept-Fontaines, qui a bien voulu se charger de cette tâche pénible et difficile. Plusieurs savans, très-distingués se sont associés à son travail, MM. Sennebier, bibliothécaire de la République de Genève, l'abbé Ramatuelle, d'Aix en Provence, et plusieurs autres personnes qui ne nous ont pas encore permis de les nommer.

Le demi-volume que nous publions contient le Dictionaire *complet* de la Physiologie végétale; il est en entier l'ouvrage de M. Sennebier. La deuxième partie de ce volume, qui commence le Dictionaire des Bois et Forêts, est presque finie, à quelques feuilles près.

La physiologie végétale est une science très-curieuse, encore au berceau, et une des parties les plus capitales de l'Agriculture, qu'on ne peut perfectionner, sans avoir des idées justes sur l'organisation des plantes. La théorie des jardins repose entièrement sur la théorie de la végétation. Ce n'est qu'après avoir approfondi la structure des plantes, qu'on peut poser les vrais principes de leur culture, et préparer le terrein qu'elles exigent. Ce n'est qu'après avoir suivi l'histoire d'une plante, qu'on apprend le tems de la semer, les soins qu'elle demande, et le moment de sa récolte. La Physiologie végétale dirige sur-tout la serpe du jardinier, soit pour tailler les arbres, soit pour guérir leurs plaies. Elle indique les moyens de conserver les espèces par la greffe, par les boutures et même de les varier par le mélange des poussières; elle n'est pas une vaine science de spéculation; c'est l'histoire des plantes dans leur état de santé, et de maladie pendant tout le tems de leur existence.

M. Sennebier, l'ami du célèbre M. Bonnet, auquel l'Histoire Naturelle a de six grandes obligations (et cette amitié suffiroit seule pour faire son éloge) a singulièrement ajouté, par ses recherches, ses études, ses expériences, une application assidue, un travail laborieux de nombre d'années, aux découvertes des grands hommes qui l'ont précédé. C'est dans l'ouvrage même que l'on trouvera la vérité de ce que nous avançons. Nous devons dire que cette partie, la plus utile des sciences humaines, a été totalement oubliée dans l'Encyclopédie *in-fol.*, et que dans le Supplément qu'on a publié de cette Edition, on n'y trouve que quelques idées éparses sur cet objet.

C'est sans doute un grand inconvénient qu'une telle science soit traitée en Dictionnaire; l'auteur l'a bien senti, car ses premières idées avoient été de faire un traité systématique, mais il y a remédié en plaçant à la fin du discours préliminaire qui précède l'ouvrage, et auquel il a la modestie de ne donner que le nom de *Préface*, la Table de lecture qui termine les autres Dictionnaires de l'Encyclopédie, et qui font de chacun d'eux autant de traités Méthodiques.

J'ai dit ci-dessus que le Dictionnaire des arbres et arbustes devroit être composé et rédigé par M. de Sept-Fontaines, ci-devant Procureur-Syndic de la Noblesse du Calésis, mais qui peut se passer de ces titres, parce que la véritable Noblesse consiste dans l'élévation des sentimens, la vertu et le talent. Je dois dire ici que l'Encyclopédie a les plus grandes obligations à M. de Sept-Fontaines; sans me connoître, sans que j'eusse jamais eu la moindre relation avec lui, il m'a généreusement offert de partager les travaux de l'Encyclopédie, il a fourni plus de vingt arts capitaux dans le Dictionnaire des Arts et Métiers méchaniques. Nous en publierons la liste dans les derniers volumes de ce Dictionnaire, avec la cinquante et unieme Livraison. Il vient de m'envoyer six tableaux dessinés et écrits à la main, mais faits avec tant de soin qu'on les diroit gravés; et ces Tableaux renferment en abrégé, sous un point de vue nouveau, tout ce qu'il y a d'intéressant, d'utile, dans les trois énormes volumes de l'art de vérifier les dates (1). Il y a de lui, sous presse, depuis trois ans, un Ouvrage qui, étant relatif aux Arbres et Forêts, paroîtra avec la deuxième Livraison de ce Dictionnaire. M. l'abbé Ramatuelle, d'Aix en provence, qui fait son unique occupation depuis vingt ans des Arbres et Arbustes, s'est associé au travail de M.

---

(1) Ces Tableaux seront imprimés dans les volumes d'Antiquités.

de Sept-Fontaines, et vient de lui envoyer la totalité de ses manuscrits qui sont très-considérables. Un ancien Ministre, révéré du public, digne de l'être, qui a cultivé avec succès toutes les sciences, qui a quitté le ministère pour suivre le goût qu'il a toujours montré pour elles, auquel les Gens de Lettres, les Savans et les Libraires, sur-tout, ont les plus grandes obligations; ce Ministre, qu'il ne m'est point permis de nommer, a fourni nombre d'articles capitaux pour le Dictionaire des Bois et Forêts. Enfin M. de Sept-Fontaines, que j'ai eu l'honneur de connoître particulièrement dans deux voyages que j'ai faits en Flandre, et pour lequel il étoit impossible que je ne prisse pas les sentimens de la plus vive amitié, confident ensuite des inquiétudes de toutes espèces que l'Encyclopédie et la Révolution me faisoient éprouver, n'a cessé de verser sur mes plaies le béaume le plus consolateur (1). Ayant appris, par mon gendre, que le chagrin me dévoroit, et en effet les célèbres MM. Petit, Wicq, Danié et M. Roussel, célèbre médecin de la Capitale, et connu dans le monde par un ouvrage aussi bien écrit que pensé, intitulé: *Système Physique et Moral de la Femme*, et qui fait regretter que ce célèbre Auteur n'enrichisse pas les sciences de ses nouvelles productions, voulurent bien me donner leurs soins et leurs conseils, et furent effrayés de ma situation, qui a duré plus de quinze jours (2). Tous les momens de mon existence étoient douloureux; mon imagination ne voyoit les objets que sous les couleurs les plus sombres, M. de Sept-Fontaines soupçonnant que j'avois des peines secrettes, et d'autant plus déchirantes, que je prenois soin de les cacher, m'écrivit la lettre suivante: cette publication pourra blesser sa modestie, mais elle étoit commandée par ma reconnoissance, qui avoit besoin de s'épancher, et elle servira d'excuse au tribut d'éloge, que je viens de rendre à un des hommes les plus aimables, les plus intéressans et les plus distingués que possède la France.

Lettre de M. de Sept-Fontaines à M. Panckoucke.

« J'étois inquiet de votre santé, mon cher
» ami; je le suis toujours, quant vos réponses
» diffèrent. La lettre que je reçois aujourd'hui
» ne rétablit pas ma tranquillité; vous éprouvez
» des contrariétés, des pertes, des chagrins,
» une entreprise qui devoit à la fois vous pro-
» curer et de grands profits et beaucoup de
» gloire, languit dans les circonstances où se
» trouve la France. Tout cela trouble votre
» bonheur, je n'en suis pas surpris; mais, mon
» cher ami, quel usage feriez-vous donc
» de votre raison, de cette philosophie coura-
» geuses dont, hélas! vous m'avez, avec
» tant de vérité, indiqué les ressources, si
» vous cédez au moindre revers? dans les cas
» même où votre fortune essuieroit des retran-
» chemens, n'en sauveriez-vous pas encore bien
» audelà de ce qu'il faut pour les besoins de
» l'homme? Le quart, le sixième de vos fonds
» actuels, placés dans une province, dans une
» belle campagne, vous y feroit jouir de tous
» les agrémens de la vie; enfin j'admets qu'une
» fatalité cruelle, et qui vous seroit particu-
» lière, vous privât de tout; eh bien! mon ami,
» frappé de ce malheur même, vous ne seriez
» jamais plus à plaindre que moi; ma maison,
» mes revenus seroient les vôtres; au nom de
» Dieu, ne vous laissez point abattre; vous mi-
» nez votre santé, vos forces, vos jours; vous
» me causez un chagrin que je ne puis vous ren-
» dre; écrivez-moi plus souvent; faites mieux,
» venez respirer avec moi, cet été, l'air des
» champs, celui des bois. Je vous offre la
» chasse, la pêche, un lieu d'étude, d'où vous
» conduirez paisiblement vos affaires; j'ai tous
» les jours la poste; rendez-vous à ces enga-
» gemens et vous ferez mon bonheur.

---

(1) J'ai eu aussi dans cette entreprise les plus grandes obligations à M. *Gastinel, Banquier, rue Dauphine, à l'Hotel de Genlis*; seul chargé depuis plusieurs années de la recette de toutes mes traites sur les Libraires de Province, relatives à l'Encyclopédie; il m'a généreusement offert un crédit de 100,000 livres sur sa maison. Ce Banquier est un des plus sages et des plus solides de la Capitale; il ne fait point d'acceptations imprudentes, n'a jamais connu l'agiotage, et rejette avec mépris toute opération usuraire: sa maison, ses mœurs simples, annoncent une vie presque patriarchale: dans la Révolution il a été infiniment utile aux malheureux de sa s ction, où il est aimé, chéri, estimé, quoiqu'il n'y parle jamais: faire le bien est un besoin de son cœur: il a déjà associé deux de ses Commis dans son commerce: tous ceux qui le connoissent savent que ce témoignage de ma reconnoissance n'est point un éloge exagéré.

(2) Cette cruelle maladie est connue sous le nom de vapeurs; j'ai le malheur d'y être sujet presque toutes les années; les Anglois la connoissent sous le nom de *spleen*; elle provient de deux causes, ou d'une trop grande tension dans la pensée, et de l'inertie de la pensée, ou du défaut d'exercice du corps; le célèbre Buffon, dont je ne me rappelle le nom qu'avec amour et respect; dont le génie immortel sur-nagera par-dessus tous les siècles, qui, pendant vingt cinq ans, m'a honoré de sa confiance la plus intime, savoit que j'avois le malheur d'y être sujet, lui-même me dit qu'il en avoit été tourmenté pendant deux années. Les lavages, une diète trop rigoureuse, en augmentent le mal, et j'avois eu le malheur de m'y livrer.

Quarante-neuvième livraison.

Lundi 21 Mai 1792.

Cette Livraison est composée de la dixième Livraison des Planches d'Histoire Naturelle, contenant l'Helminthologie ou les Vers infusoires, les Vers intestins, les Vers mollusques, &c., &c., par M. Bruguiere, Docteur en Médecine;

Du tome quatre, première Partie du Dictionnaire d'Antiquités, par M. Mongès, de l'Académie des Inscriptions;

Du tome second, deuxième Partie de la Médecine, par une société de vingt Médecins. (M. Vicq-d'Azir, Editeur);

Du tome quatrième, première Partie de la Médecine;

Du tome premier, deuxième Partie de la Philosophie Ancienne et Moderne, par M. Naigeon;

Le prix de cette Livraison, en feuilles, est de 42 liv. 16 s., et de 44 liv. 16 s. brochée; savoir:

Dixième Livraison des Planches d'Histoire Naturelle, composée de cent neuf planches, à quatre sols, ci	21 l.	16 s.
Discours et la Brochure	1	
Un volume de Discours, à 11 l., ci	11	
Un volume *idem*, à 9 l., ci . .	9	
Brochure des quatre demi-volumes	2	
Total	44	16

Le port de chaque Livraison est au compte du Souscripteur.

La livraison d'Histoire Naturelle renferme 109 Planches, gravées avec le plus grand soin, sous la direction de M. Bénard, auquel, comme nous l'avons déjà dit tant de fois, l'Encyclopédie doit les plus grandes obligations. La singularité, la nouveauté des objets que présentent ces Planches, leur mériteront, sans doute, l'attention des Souscripteurs; il n'existe aucune de ces Planches, ou plutôt des objets qu'elles représentent dans la première Edition de l'Encyclopédie.

La seconde Partie du second volume de Médecine, qui est contenue dans cette Livraison, est principalement formée d'un petit nombre d'articles majeurs; tels sont les mots *Anatomie Pathologique*, ou exposition raisonnée des ravages produits par les affections morbifiques, soit dans l'homme, soit dans les animaux. *Anatomie considérée sous le rapport de l'enseignement dans les écoles de Médecine*; avec un plan de leçons propres à former un cours d'Anatomie phisiologique; -- *Anciens*, avec l'exposition des différentes sectes qui ont le plus influé sur la pratique de la Médecine. A ces articles principaux se rapporteront un grand nombre d'articles de détail, qui n'auront besoin que d'être énoncés dans les volumes suivans:

La première Partie du quatrième volume du Dictionnaire d'*Antiquités*, renferme des articles aussi recommandables par leur matière que par les recherches nouvelles dont ils sont remplis, tels sont les suivans: *Médailles, Milices des Egyptiens, des Grecs et des Romains, Minerve, Miroir, Mithra, Monogramme, Mort, Murailles, Muses, Mystères, Mythologie, Navires, Niobé, &c.* Les articles *Mesures et Monnoies des anciens*, renferment leur évaluation en *Mesures* et en *Monnoies de France*, d'après les recherches utiles de M. Paucton, et la pesée des Médailles antiques, faites par feu Romé de l'Ile. La matière est épuisée dans ces deux articles et dans celui des *Poids* qui se trouvera dans la deuxième Partie du même volume. Les amateurs des Arts liront avec intérêt les articles *Mosaïque*, *Murrins*, et *Noms* de tous les Artistes qui se lisent sur les monumens antiques.

Mais on trouvera à l'article *Nismes* un *alphabet* absolument neuf; c'est celui des crampons qui retenoient les lettres de bronze des Inscriptions; il servira à en déchiffrer quelques unes par la simple inspection des trous qu'ont laissés les lettres enlevées par les Barbares.

ÉPOQUES auxquelles ont paru la vingt-septième à la cinquantième Livraison comprise.

27e. Livraison.	9 Juin 1788.
28e.	6 Octobre.
29e.	15 Décembre.
30e.	28 Mars 1789.
31e.	27 Avril.
32e.	15 Juin.
33e.	31 Août.
34e.	19 Octobre.
35e.	23 Novembre.
36e.	21 Décembre.
37e.	8 Février 1790.
38e.	14 Juin.
39e.	6 Septembre.
40e.	18 Octobre.
41e.	29 Novembre.
42e.	4 Janvier 1791.
43e.	21 Mars.
44e.	30 Mai.
45e.	18 Juillet.
46e.	19 Septembre.
47e.	21 Novembre.
48e.	13 Février 1792.
49e.	21 Mai.
50e.	23 Juillet.

N. B. *Nous joignons ici deux lettres écrites par M. Panckoucke, et relatives à l'Encyclopédie; qui faisoient partie d'un quatrième Mémoire in-4°. sur l'Encyclopédie, que les circonstances de la guerre, le doublement du port à la poste, et le prix excessif du papier, ont obligé de suspendre, et de réduire à un quatrième Mémoire in-4°. format d'*atlas *en* une seule feuille, *qui cependant contient autant de Discours que quinze feuilles in-4°. ordinaire, comme le* Buffon, *le* Velly. *La suite de l'in-4°. de ce caractère paroîtra en* 1793. *On ne doit point faire attention si ces deux feuilles commencent par Chapitre IV, page* 14; *ce qui précède formoit les avis particuliers des quarante-septième, quarante-huitième et quarante-neuvième Livraisons qui sont imprimés dans les pages précédentes.*

CHAPITRE IV.

COPIE de la Lettre de M. PANCKOUCKE aux Libraires de Paris, de France et étrangers. 15 Février 1792.

MM.

J'AI l'honneur de vous prévenir que j'ai mis en vente, lundi 13 février, la quarante-huitième livraison de l'Encyclopédie; la quarante-neuvième livraison ser en vente du 20 au 25 mars au plus tard, et la cinquantième en avril : toutes ces livraisons sont composées d'un volume de planches, et de deux volumes de Discours; je suis sûr actuellement que ce grand ouvrage sera terminé à la fin de l'année 1793; vous ne vous permettrez pas d'en douter, Messieurs, en lisant en entier et c'est une grace que je vous demande, le quatrième et dernier mémoire qui accompagne la quarante-huitième livraison. Vous trouverez dans ce mémoire, la copie de l'acte original passé depuis un mois avec les Auteurs en *retard*; et dans cet acte, ils ont promis, donné leur parole d'honneur solemnelle, *d'achever leurs Dictionnaires à la fin de 1793, et ce, sous toutes les peines de droit et d'indemnité, sans qu'ils puissent prétexter le cas d'absences, d'affaires, soit publiques, soit particulières, de places dans l'administration, de fonctions publiques quelconques, et même de maladie.* Le Vocabulaire sera terminé également dans l'année 1793; ce Vocabulaire sera imprimé sur un papier double, ainsi que je l'ai promis, avec les caractères de M. Didot, et par M. Didot. Le Discours préliminaire est actuellement sous presse.

Il est de la dernière importance, Messieurs, et votre devoir vous y oblige, à l'instant même où vous aurez reçu le quatrième mémoire sur l'Encyclopédie, dont le premier article contient l'avis de la quarante-huitième livraison, que vous le fassiez parvenir à chacun de vos Souscripteurs, dont je n'ai ni les noms ni les adresses, tant à ceux qui retirent leurs livraisons qu'à ceux qui sont en arrière de la quarante-sixième et des autres antérieures; absens du royaume ou dans le royaume. Si quelques-uns de vous s'y refusoient, Messieurs, ils s'exposeroient aux plus graves indemnités de la part des Souscripteurs, qui, n'étant pas prévenus de votre part, seroient privés de tous les avantages de la souscription, et pourroient intenter une action juridique contre vous, pour que vous leur fournissiez les livraisons dont ils sont arriérés; car je vous proteste, et vous donne ma parole d'*honneur solemnelle*, qu'à l'époque indiquée dans l'avis qui termine cette lettre, il ne sera fourni à aucune personne quelconque, la quarante-sixième livraison, et les antérieures, qu'aux prix marqués dans les avis précédens.

Il est tems enfin, que les Souscripteurs me rendent justice, connoissent le véritable *titre* de la souscription, et que l'on se mette réciproquement en règle à cet

égard. Aucun d'eux ne pourroit penser, sans doute, que je doive garder éternellement dans mes magasins, des livres à leur disposition ; je ne crains de procès de la part d'aucun d'eux, j'ai toujours marché rigoureusement en règle dans cette grande entreprise, ayant sans cesse devant les yeux l'affreux procès de la première édition *in*-fol. qui a fait mourir de chagrin et de désespoir les deux Briasson (1), quoiqu'ils fussent parfaitement innocens ; e les douze Souscripteurs qui cumulèrent cet odieux procès sous le nom de M. Luneau, qui même n'étoit pas Souscripteur, avoient d'autant plus de tort, que chacun d'eux auroit pu gagner 5 à 600 liv. sur leur Souscription. Je me propose dans l'Histoire de l'Encyclopédie, à laquelle je travaille, de faire celle de ce procès, je n'y parlerai que le langage de la vérité, j'y serai impartial ; mais le vengeur de mes confrères. Cette histoire terminera le Vocabulaire de l'Encyclopédie.

Je vous ai prévenu, dans ma dernière circulaire, que j'avois vendu à M. Plassan tout mon fonds de librairie, hors l'Encyclopédie, mes Journaux et mon imprimerie. En me réduisant actuellement à cette entreprise, je n'ai point prétendu m'y borner. Né dans la librairie, fils, petit-fils de libraire de la capitale (2), j'ai pris la résolution de mourir dans le commerce.

Comme je ne me mêle d'aucun détail, que je ne vends point de livres depuis plus de 15 ans à aucuns particuliers, que je n'ouvre aucune de mes lettres, et ne réponds à aucune, à moins qu'elles ne renferment des objets contentieux, j'ai intéressé M. Agasse Decrêne (3), mon gendre, dans mon commerce ; et trois *Libraires*, MM. Mercier, Branville et Salomon, sont chargés du détail de la vente pour Paris ; l'un des livraisons de l'Encyclopédie, l'autre des ouvrages et Dictionnaires séparés de l'Encyclopédie, que j'ai jugé à propos de mettre actuellement en vente séparément,

---

(1). Briasson le jeune est mort le jour même du gain de son procès, et deux heures avant le jugement.

(2). M. Gandouin, mon grand père, étoit un savant Libraire de Paris, et le nom de mon père est consigné dans le Dictionnaire historique de l'Encyclopédie, par M. Gaillard, de l'Académie françoise.

(3). M. Agasse Decrêne est instruit, et laborieux ; pendant nombre d'années il a servi avec distinction dans le Département du ministère de la maison du Roi ; une circonstance infiniment malheureuse le mit dans le cas de plaider devant M. Necker, la cause de deux infortunés jeunes hommes. Il déploya tant de chaleur, d'énergie, et d'éloquence entraînante dans son plaidoyer, que le Ministre attendri, et qui m'avoit chargé, lors de sa rentrée au ministère, de lui chercher un secrétaire, et à qui je l'avois proposé me dit, » je ne le connoissois pas ; votre gendre vient de m'étonner, je suis fâché de ne l'avoir pas attaché au contrôle général.

M. Peyre, mon second gendre, fils du célèbre Peyre, qui avoit le goût le plus pur de l'Architecture, et qui a bâti le bel édifice de la Comédie Françoise, conjointement avec M. de Wailly, travaille aussi dans mon commerce, et je lui ai promis de l'y intéresser dans quelques années.

parce qu'ils ne font pas partie des Dictionnaires et ouvrages annoncés dans les prospectus et souscription de l'Encyclopédie. Le troisième, M. Mercier est chargé de la correspondance de la province ; mais toutes les lettres de mon commerce, sans aucune exception, doivent être signées de M. Agasse de Crêne, pour M. Panckoucke. C'est aussi à M. de Crêne que je remettrai ma procuration, lorsque je serai absent, en voyage, ou dans l'état de maladie, et l'Encyclopédie a failli déjà me donner deux fois la mort, par les inquiétudes et les tourmens dont elle a été la cause.

Toutes les lettres de la Librairie doivent donc être à mon adresse : *M. Panckoucke, Imprimeur-Libraire, rue des Poitevins, n°.* 18, et toutes celles des Journaux doivent être adressées au Directeur de chacun d'eux ; savoir, pour le Moniteur, à M. *Aubry*, et pour le Mercure François et le Journal de Genêve, à M. *Guth.*

Plusieurs Souscripteurs se refusant à vous payer les livraisons que vous leur avez fournies, sous le prétexte que je n'ai *point rempli les engagemens du Prospectus* ; l'un d'eux-même, *homme de loi* à Lille, (et que je veux bien encore ne pas nommer) ayant attaqué M. Dumortier, Libraire très-honnête et très-distingué de cette Ville, au Tribunal du District, en se fondant sur un titre relatif à une Edition *in*-4°. à trois colonnes, et *in*-8°. à deux colonnes, sur papier grand raisin, ou en effet j'avois pris très imprudemment l'engagement de fournir l'Encyclopédie *complète* pour le prix de 672 livres, à l'exception de deux ou trois volumes en plus ou en moins dont on devoit se tenir compte ; cet *homme de loi*, dis-je, a l'injustice aujourd'hui de ne point vouloir payer son Libraire, de la dix-huit à trentième livraison, sous le prétexte qu'il saura me forcer à lui livrer l'Encyclopédie actuelle, pour le prix de 672 liv., à quelque nombre de volumes de discours et de planches qu'elle puisse s'élever, (y compris, sans doute, les planches d'Histoire Naturelle, d'Atlas, d'antiquités) ; comme je sais qu'il y a dans les Provinces, quelques Souscripteurs qui sont dans les mêmes intentions, sous le même prétexte, je vous prie, à l'instant de la réception de cette lettre, d'écrire une lettre polie et honnête à ces Souscripteurs, en y joignant le quatrième Mémoire sur l'Encyclopédie. Si vous n'obtenez pas, Messieurs, la juste satisfaction qui vous est due, et qu'on refuse de vous payer, vous ferez d'abord assigner devant le Juge de paix, ensuite au Tribunal du District, ces Souscripteurs refusans. Si ces Tribunaux vous condamnent, je vous prie de me faire passer ici toutes les pièces de la procédure, je me charge du reste. Quatre Avocats distingués de la Capitale, MM. Fournel, Henrion de Pensey et de Saint-Amand, et Duveyrier, premier Secrétaire du Sceau veulent bien être le conseil et les défenseurs de cette entreprise.

Ces procédures ne peuvent avoir lieu que pour les Souscripteurs qui ont reçu des Livraisons, et qui ne veulent pas les payer ; car je n'en oblige aucun, quoique j'en aye le droit, de retirer les Livraisons dont ils sont arriérés. Je plains même nombre d'entr'eux, qui sont dans l'impossibilité absolue de le faire, parce qu'ils ont perdu leur état, leur fortune, leurs titres, et leurs plus belles espérances.

Les Souscripteurs qui ont élevé des difficultés depuis l'origine de l'Encyclopédie, ne forment pas cinquante personnes; il y en a qui m'ont écrit des lettres qui feroient à jamais leur déshonneur, si je me permettois de les publier : dans les douleurs de toute espèce, que m'a causées cette entreprise, où j'ai mis une fortune, acquise par trente ans de pénibles travaux, qui, je pense, ont été de quelque utilité au Public; je l'avouerai, ces difficultés retentissoient plus sur mon cœur, que des centaines de lettres de Souscripteurs que je pourrois produire, qui m'accabloient d'estime et de confiance; plusieurs désirant même que la France eût la gloire de produire une Encyclopédie *complète*, m'ont indiqué des parties entières qu'on avoit oubliées dans le Prospectus, et m'ont offert leurs fonds pour y concourir. Trois mille Souscripteurs lui sont restés fidèles; (il en faut, dans la combinaison qu'on a faite, quatre mille, pour être au pair des frais), et je suis fâché de ne pouvoir pas leur donner d'autre marque de ma reconnoissance, que d'imprimer leurs noms, ainsi que je l'ai promis, dans un volume du Vocabulaire. La première page de ce Vocabulaire paroît avec le quatrième Mémoire, et elle est le modèle exact du Vocabulaire général et universel.

Près de deux mille Souscripteurs ne retirent point actuellement l'Encyclopédie, parce qu'ils sont dans l'impossibilité absolue de le faire; les uns étant hors du Royaume; les autres, ayant eu le malheur de perdre leur état, leur fortune, et toutes leurs espérances, comme je viens de le dire, mais comme ces Souscripteurs ne m'ont fait aucune difficulté, que plusieurs même m'ont fait part de leur position; je desirerois, si la mienne n'avoit pas été aussi douloureuse que la leur, leur reprendre leur exemplaire, et il y auroit beaucoup à y gagner, en payant actuellement en assignats; car j'ai démontré dans le troisième Mémoire sur l'Encyclopédie, qui a paru à la tête du vol. de l'Histoire, (page 27) quarante-sixième livraison, que le bénéfice sur l'Encyclopédie actuelle seroit de 1097 liv. pour chaque Souscripteur, lequel se trouve réduit à 1000 livres, par l'augmentation de 3 liv. sur chaque livraison, à compter de la quarante-huitième inclusivement; je donne avec le quatrième Mémoire sur l'Encyclopédie qui paroît avec la livraison actuelle, les moyens d'assurer ce bénéfice, puisque j'ai promis, sur mon honneur, sous toutes les peines de droit, de ne jamais donner au rabais, ni les corps complets, ni les Dictionnaires séparés, tant volumes de planches, Atlas, &c. &c. &c. que volumes de discours.

Desirant, Messieurs, que dans aucun temps, vous ne vous permettiez de faire le commerce des contrefaçons, que l'ancien régime despotique, de la Librairie de la Capitale et des Chambres Syndicales pouvoit seul excuser (1); desi-

---

(1) La Chambre Syndicale de Paris traitoit les Libraires de Provinces, à-peu-près comme les Lacédémoniens traitoient les Ilotes; les Libraires de Paris prétendoient que la propriété devoit être éternelle, et je crois avoir démontré dans le Dictionnaire de Jurisprudence, qu'il y a une

rant aussi vous favoriser autant qu'il est possible, ainsi que je l'ai fait depuis que je suis dans le commerce, je vous annonce que la remise sur les Ouvrages que je viens de proposer au Public séparément, lesquels ne font point partie de la souscription, sera pour vous, savoir :

Le premier volume du Dictionnaire de l'Architecture ancienne et moderne, en feuilles,

Les neuf premières livraisons de l'Histoire Naturelle, composées de cent planches chacune, le discours et la brochure compris, chacune de

Les deux volumes de l'Atlas, composés de cent-quarante planches, le discours et la brochure compris,

Le même Ouvrage enluminé,

L'Encyclopediana, volume de 964 pages, broché.

Les Amusemens Physiques et Mécaniques, gros volume de 125 à 130 feuilles, qui paroîtra avec la cinquantième livraison, de

Je vous déclare, Messieurs, que ma position ne me permet pas de me charger d'aucune reliure.

. . . .

---

extrême différence entre la propriété d'un livre, et un champ ou une maison; l'une, ayant besoin de la surveillance active et continuelle du Gouvernement; l'autre, n'ayant besoin que d'un acte devant Notaires : si les propriétés de ce genre étoient éternelles, les Auteurs & les Libraires seroient d'éternels monopoleurs, et le Public seroit leur victime. Ce qui leur importe particulièrement, c'est d'avoir, pendant un certain nombre d'années, comme en Angleterre, une jouissance exclusive; que l'on ne soit plus le jouet des loix à cet égard, comme dans l'ancien régime, où un privilège n'avoit souvent pas plus de valeur qu'une feuille de chêne; où le Libraire de la Capitale payant des frais de manuscrit, de dessein, de papier, d'impression, de main-d'œuvre, vingt-cinq et cinquante pour cent plus cher que dans les provinces, avoit très-souvent la douleur de voir paroîttre l'Ouvrage, à l'instant même où il le mettoit en vente à Paris, parce qu'il y avoit des Libraires qui se respectoient * assez peu pour gagner et corrompre des Ouvriers qui leur envoyoient les feuilles à mesure. Quelques Libraires de la Capitale, et sur-tout les Syndics et Adjoints, qui étoient les

* *M. Necker avoit cédé à M. . . . (car il n'a jamais vendu aucun de ses Ouvrages) son manuscrit sur l'administration des finances. M. . . . en a fait la cession à M. Panckoucke; et le Public a vu une contrefaçon imprimée, avec vingt caractères différens, paroître le même jour que son édition, dont il n'a pas retiré ses frais; il lui étoit facile d'en demander justice, mais il a regardé cette vengeance comme beaucoup au-dessous de lui; et d'ailleurs, le Corps législatif n'a encore rien prononcé sur les propriétés en Librairie.*

Je joins à l'expédition de la 48e liv., le 4e. Mémoire en nombre double de celui que vous avez eu de Souscripteurs dès le commencement ; je vous prie de le faire connoître au Public, de l'annoncer dans vos Journaux, ou d'en joindre à toutes vos nouvelles expéditions ; j'en ai fait tirer 15000 exemplaires.

Encore un mot sur les difficultés de l'Encyclopédie. Il me paroît qu'une douzaine de Souscripteurs mal instruits, qui, peut-être, se laissent guider par de dangereux conseils, voudroient renouveller, à mon égard, les scènes scandaleuses, qui, pendant dix ans ont affligé les premiers Entrepreneurs, et ont fait mourir de désespoir les deux honnêtes Briasson ; vous pouvez dire de ma part à ces Souscripteurs difficultueux, qu'ils ne trouveront point en moi une victime facile, parce que je me suis toujours tenu en règle dans cette entreprise, et que je crois y avoir donné l'exemple d'une souscription tenue réligieusement, et même au-delà de l'esprit du Prospectus ; car, ayant annoncé l'Encyclopédie en cinquante-trois volumes de Discours et sept de Planches, au prix de 11 l. dans aucun Tribunal quelconque, je n'aurois pu être condamné à en donner quarante-huit à 6 livres ; et quel est le Souscripteur honnête, qui eût pu, sans se déshonorer, en faire la demande? Personne n'ignore qu'il y a une perte immense sur ces volumes à 6 livres, et que c'est l'heureuse combinaison des planches d'Histoire Naturelle, qui a permis de les donner à ce prix ; de sorte que l'on peut dire de l'Encyclopédie comme des Ouvrages de Dorat, qu'elle s'est sauvée à la faveur des planches ; et que, si aujourd'hui je demande une augmentation, c'est la différence de l'argent sur l'assi-

---

petits tyrans de la Librairie, étoient dans l'usage, de ne point appeller les Libraires de Provinces aux ventes des Chambres Syndicales ; et par-là ces Libraires ne pouvoient jamais avoir part aux privilèges, dont un certain nombre de Libraires étoient les accapareurs. J'ai publié un Mémoire sur ce régime, ainsi que sur les Journaux ; et les Anglois les ont traduits dans le n°. 6 du *Times*. On le trouvera à la fin d'un des volumes de l'Encyclopédie. J'ai cru que l'on devoit y mettre les mots *Papiers-nouvelles*, *Journal* et *Chambre Syndicale*. Plusieurs Gens de Lettres des Académies s'étant déjà réunis pour faire un projet de loi qui assurât la propriété des Auteurs ; je vous engage, Messieurs, à me faire passer vos vues sur les moyens de détruire l'horrible brigandage des contrefaçons, dont la Librairie, jusqu'à ce jour, a été infectée ; et je me charge de faire passer vos mémoires à leur comité.

Il existe actuellement, et je les ai entre les mains, des éditions contrefaites de deux Dictionnaires de l'Encyclopédie ; comme je ne doute nullement que les brigands qui ont fait ces contrefaçons, ne vous les offrent, je suis forcé de vous prévenir que ma position est très-malheureuse dans cet ouvrage, et vous en trouverez le détail dans ce quatrième Mémoire ; si quelques Libraires, soit de la Capitale, soit de la Province, se chargeoient de ces contrefaçons, je me trouverais forcé d'intenter une action juridique contre eux ; mais ils m'ont donné dans tous les temps trop de marques de leur attachement, pour que je ne sois pas sûr que leur amitié défendra ma propriété.

gnat qui m'y contraint; car l'on peut se procurer cette quarante-huitième livraison pour 40 liv. au lieu de 43, en me la payant en numéraire.

Je vous préviens, Messieurs, qu'à compter de cette quarante-huitième livraison et des suivantes, vous n'aurez aucun crédit pour cet ouvrage; je ne puis à présent avoir de condescendance pour qui que ce soit à cet égard, me trouvant obligé de payer tout comptant, et souvent même en petits assignats.

Vous ne devez faire aucun crédit aux Souscripteurs, que ce ne soit un effet de votre convenance.

AVIS à MM. les Souscripteurs de l'Encyclopédie Méthodique, par ordre de Matières, en retard de la 46eme Livraison et des Livraisons antérieures.

M. Panckoucke prévient tous ses Souscripteurs sans exception, que tous ceux qui n'auront pas retiré cette Livraison 46eme et les antérieures au 19 Juin prochain *, (conformément au troisième Mémoire qu'il a publié sur l'Encyclopédie, lequel a été inséré dans le vol. de l'Histoire qui a paru avec ladite Livraison) seront déchus de tous les avantages de leur Souscription, lesquels consistent en un bénéfice de 1000 livres sur chaque Exemplaire; il les prévient même qu'il pourra se trouver dans l'impossibilité la plus absolue de les completter à aucun prix.

Cette annonce a été imprimée dans les avis particuliers des 46, 47 et 48eme Livraisons, et l'a été dans tous les Journaux, Papiers-Nouvelles, Affiches, tant de Paris que des Provinces, dont on a pu avoir connoissance, afin qu'aucun Souscripteur ne puisse dire n'en avoir pas été prévenu. Les Libraires de province ont été priés particulièrement d'en faire part à leurs Souscripteurs; M. Panckoucke n'ayant ni leurs noms ni leurs adresses.

M. Panckoucke prévient qu'il paroîtra, rue des Poitevins, Hôtel de Thou, un quatrième et dernier mémoire détaillé sur l'Encyclopédie; comme il desire que le Public ainsi que tous les Souscripteurs, sans exception, en prennent connoissance, on peut se procurer ce mémoire pour le prix de 24 sols; on sera libre de le rapporter, et on rendra ladite somme.

N. B. Les Libraires étrangers sont priés de faire remise sur Paris à trois mois pour toutes les Livraisons courantes : il est impossible de supporter désormais la perte énorme du Change et de la Négociation des traites sur l'Étranger : on n'y fera aucune expédition qu'on ne soit d'accord avec MM. les Libraires sur cet

* *Dans le troisième Mémoire cité ci-dessus, l'époque de rigueur étoit fixée au 19 de Mars, mais comme la quarante-huitième Livraison n'a paru que le 13 Février, et qu'il seroit possible que les Souscripteurs éloignés dans les Provinces ne pussent être instruits à tems de cette époque, quoique nous en ayons parlé dans les* Avis *cités ci-dessus; nous avons cru qu'il étoit juste de la reculer jusqu'au 19 Juin.*

objet : c'est à eux de faire supporter à leurs Souscripteurs ce qui leur en coûtera pour l'envoi de ces remises sur Paris.

N. B. *Je crois devoir laisser ici subsister la plaisanterie suivante, faite à une douzaine de Libraires de mes amis ; c'est clairement ce qu'on appelle en France un* POISSON D'AVRIL ; *et comme ce mot n'est point d'une gravité à être traité dans aucun Dictionnaire de l'Encyclopédie, on le mettra avec sa définition dans le Vocabulaire général et universel, en renvoyant pour exemple au volume de l'Encyclopédie, où cette Lettre sera imprimée.*

P. S. *M. Panckoucke*, Citoyen actif *de la première Monarchie libre et représentative*, Abbé National, Propriétaire des Prémontrés (1), *vous prie, Monsieur, et cher Confrère, ainsi que toute votre famille, de lui faire l'honneur d'assister à l'Office qu'il célébrera le* premier Avril prochain *dans son Eglise Abbatiale ; cet Office sera suivi d'un grand repas ; il y aura illumination, feu d'artifice, concert ; et dans le fond, brillera un soleil portant ces mots ;* l'Encyclopédie *enfin* triomphante *de tous les obstacles ; et sur les cent rayons de ce soleil, les noms en lettres de feu des cent Auteurs (2) actuels. Vous êtes parfaitement libre d'amener vos amis et connoissances. Mon Eglise Abbatiale peut contenir six mille personnes.*

CHAPITRE V.

LETTRE de M. PANCKOUCKE, *en date du* 10 *Février* 1792, *écrite aux Auteurs* en retard *de leurs travaux Encyclopédiques.*

MM.

J'AI déjà eu l'honneur de vous écrire deux lettres, relativement à ma position dans l'Encyclopédie. La première, en date du mois de Novembre 1788, est imprimée dans le deuxième Mémoire sur l'Encyclopédie (page 13, Math. 30e liv., La deuxième, dans le troisième Mémoire, en date du 5 Août 1790, (page 9, Hist. 46e. liv.)

La lecture du mémoire ci-joint, vous instruira, Messieurs, que cette position, qui étoit déjà très-pénible au mois de Novembre 1790, est devenue effrayante par les circonstances où se trouve l'Empire François. Je ne puis, Messieurs, me tirer de cette situation, qu'en terminant promptement l'Encyclopédie, c'est le vœu impatient des

---

(1) Par adjudication, du lundi, 20 Février, de la Municipalité de Paris.

(2) Cent cinquante autres Auteurs ont travaillé à la première Encyclopédie, les noms en sont consignés dans le troisième mémoire sur l'Encyclopédie.

Souscripteurs

Souscripteurs qui lui sont restés fidèles; je sais même qu'un assez grand nombre d'entr'eux ne retire point les livraisons à mesure qu'elles paroissent, parce qu'ils ont une espèce de crainte qu'elle ne soit jamais terminée; et comme il y a des Dictionnaires dont il n'a encore rien paru depuis dix ans; cette crainte, jusqu'à présent, n'a point été sans quelque fondement.

Je ne puis croire, Messieurs, que des Hommes de Lettres, des Savans, appartenans presque tous aux Académies de la Capitale et de l'Europe, tous majeurs, tous ayant passé librement des actes avec moi, où ils ont donné leur parole d'honneur solemnelle, de terminer les Dictionnaires dont ils ont bien voulu se charger, à un terme fixe; actes qui ont été répétés, de la part de quelques-uns, jusqu'à quatre fois; je ne puis penser, dis-je, qu'ils puissent se croire dispensés de remplir de tels engagemens.

Je ne crois pas non plus, Messieurs, qu'aucun de vous ait à se plaindre de moi; en tout temps vous avez daigné m'honorer de votre estime et de votre confiance; je sais qu'il y a dans l'Encyclopédie des travaux pénibles et difficiles, des Dictionnaires qui sont des chefs-d'œuvres, et qui n'existent encore dans aucune langue; leurs immortels Auteurs, (MM. de la Marck, Bruguiere, Olivier, Bonnatère, &c.), (1) s'y sont livrés avec une ardeur sans exemple; ils n'ont point quitté leur cabinet depuis douze ans, je dirois presque leur robe-de-chambre. Ces Auteurs, instruits de ma position, blessés même de ce que leurs collègues, qui avoient des travaux moins pénibles qu'eux, n'avançoient pas; et ayant consenti à signer l'acte que je joinr ici, j'ose me flatter, Messieurs, qu'aucun de vous ne s'y refusera, et ne me forcera à des procédés, qui répugnent à mon cœur, et à mes principes; c'est même avec une extrême répugnance que je vous parle ainsi. Non, Messieurs, nous n'aurons point de difficultés, nous ne donnerons point ce scandale à la France; vous signerez tous, par amour pour l'Encyclopedie, par respect pour le Public, et par amitié pour moi.

J'espère, Messieurs, que vous me permettrez quelques observations au sujet des Dictionnaires qui ont déjà excité des plaintes; je citerai la Médecine entre autres, on s'y est permis de répéter, de copier, soit en entier, soit par extrait, des articles des autres Dictionnaires, comme de la Chymie, de l'Agriculture, principalement de la Botanique; on a même fait plus, on a, dans le même volume, répété, sinon en totalité, du moins en partie, plusieurs articles; par exemple, on trouve la description d'une seule plante, à la vérité, dans les divisions de l'hygiène; et cette même description, entière ou en partie, dans les articles de matière médicale. C'est une double erreur de la part des Auteurs; car une description d'une plante quelconque, ne doit

(1) Les Dictionnaires de Botanique, des vers et coquilles, des insectes, des tableaux Encyclopédiques et méthodiques des trois règnes de la nature, à la tête des planches d'Histoire Naturelle, &c.

trouver dans le Dictionnaire de Médecine, faisant partie de l'Encyclopédie; puisqu'il y a un Dictionnaire particulier de la Botanique, on peut tout au plus y mettre les phrases de Linnée en françois et en latin. Il est même assez plaisant qu'on y trouve un article de Géographie, composant près d'une feuille, qui pourroit être réduit à vingt lignes. Les objets de Jurisprudence médicale ne demandent pas plus d'étendue. J'ai pris la liberté d'en faire mes représentations à l'Auteur; mais n'ayant point été satisfait de sa réponse, et les rédacteurs de cette partie importante m'ayant demandé de les autoriser à réduire tous ces articles ainsi que les autres, je les supplie avec instance d'en faire justice sans miséricorde; ils prouveront par là au public le respect qu'ils ont pour lui, et le désir que tous les dictionnaires de l'Encyclopédie soient identiques et semblables. Ils me permettront même de leur représenter à ce sujet, que c'est un caractère distinctif de chacun d'eux, de se renfermer strictement dans les objets qu'ils embrassent, et dans le plan de travail que je leur ai soumis, et qu'ils ont adopté : voici clairement ce qu'on y lit. (*page V*, *Beaux Arts*, 27e *liv.*)

« La première et la principale attention de chaque auteur a été de circonscrire son » objet, de bien connoître les limites dans lesquelles il a dû se renfermer, et de » dresser le plan de la science ou de l'art dont il s'est chargé; sans cette attention, » il seroit exposé à comprendre dans son travail des objets qui doivent être traités » par d'autres coopérateurs, et à faire nombre de doubles emplois. Le dictionnaire » de Physique, par exemple, ne contiendra que les articles qui appartiennent di- » rectement à la Physique, par ce que tous les autres articles qui ont avec elle un » rapport plus ou moins éloigné, se trouveront dans les dictionnaires des sciences, » auxquels ils appartiennent directement, et qui feront eux-mêmes partie de l'*En-* » *cyclopédie par ordre de matière*. Ainsi, le dictionnaire de Physique ne con- » tiendra aucune notion élémentaire de Mathématiques, d'Astronomie, aucun terme » de Chymie, d'Anatomie, de Phytique céleste, puisque chacun de ces objets sera » traité séparément dans les parties de Mathématiques, de Chymie, d'Anatomie, etc.

» Il n'y a que des hommes très-instruits qui puissent parfaitement connoître les » limites de la science dans lesquelles ils doivent se renfermer. Ces limites ont été » quelquefois difficiles à saisir, par ce qu'il y a des connoissances, comme celles » des sciences économiques, qui embrassent tout ce que l'on veut, et dont le » circuit n'a jamais été bien déterminé: il a fallu nécessairement fixer ces limites » dans cette nouvelle édition, pour ne rien confondre, ne pas se répéter; et ces » opérations préliminaires, qui ont été arrêtées avec les auteurs, font connoître qu'il » étoit nécessaire qu'ils s'accordassent et s'entendissent, pour mettre, dans tout le » cours de cet ouvrage, de l'unité, de l'ordre et de l'harmonie dans l'exécution » des différentes parties de cette grande entreprise ».

Le savant auteur de la partie de ce Dictionnaire, qui contient la Biographie médicale, me permettra de lui représenter, et c'est d'après les observations du public, que je

prends cette liberté, qu'on a trouvé dans les deux premiers volumes de Médecine qui ont paru, quelques noms de Médecins de peu d'importance, et qui ont infiniment peu contribué aux progrès de l'art : il seroit nécessaire de ne parler, avec une certaine étendue, que des Médecins célèbres. Le grand art d'écrire consiste à se resserrer, et à dire beaucoup de choses en peu de mots. C'étoit le talent suprême de Voltaire (1). Cependant comme il est essentiel de completter la nomenclature de chaque Dictionnaire autant qu'il est possible, je crois qu'il est nécessaire d'y mettre les noms des Médecins, même les plus médiocres, cités dans les ouvrages Biographiques, avec la note de leur naissance, de leur mort, et le titre de leurs ouvrages, s'ils en ont composé, dont les Médécins fassent quelque cas.

Dans l'acte primitif que j'ai eu l'honneur de passer avec les vingt Médecins, presque tous de la Société Royale, vous me fîtes observer, Messieurs, que sept à huit volumes seroient nécessaires pour contenir les branches immenses de la Médecine, et dont M. Vicq d'Azyr vous présenta la table et le Vocabulaire complet; travail qui lui a demandé plus d'une année de peines et de soins assidus; vous adoptâtes presque, sans aucun changement, le plan de votre illustre Confrère; j'accédai, sans aucune difficulté, au nombre de volumes que vous m'indiquâtes.

Cependant, je me permettrai encore de vous observer, que si on continuoit à répéter, pour les volumes qui restent à faire, des articles, soit en entier, soit par extraits des sciences qui n'appartiennent que très indirectement à la Médecine, ce nombre pourroit s'élever jusqu'à douze ou quinze; ce qui serait manquer à vos Souscripteurs et à vos engagemens; et cela ne peut-être dans votre intention. Je présume que s'il y a un ou deux volumes de plus, c'est-à-dire, que si le nombre

---

(1) On a toujours imprimé, dans la Collection des OEuvres de Voltaire, un petit Ouvrage très-gai, très-plaisant; mais, par malheur, infiniment peu orthodoxe, le *Cathécumène*. Cet Ouvrage n'est point de lui, et j'en ai la preuve certaine. Nombre de Gens de Lettres, qui ont été liés avec l'Auteur, le savent aussi bien que moi. Il est de *Borde*, Académicien de Lyon, dont on a publié les OEuvres en quatre volumes, qui, réduites en un, lui auroient fait honneur. J'ai trouvé, dans les papiers de Voltaire, le manuscrit du *Cathécumène*, écrit en entier de la main de *Borde*. Voltaire n'y a point ajouté un seul mot; il n'a fait que supprimer, retrancher et réduire le manuscrit au quart de ce qu'il étoit; et cet Ouvrage, (supprimé dans la nouvelle édition de Voltaire par M. Beaumarchais) traînant dans l'original, est devenu, par ces simples suppressions, d'une gaieté folle dans les OEuvres de Voltaire. L'original doit être entre les mains de M. Beaumarchais, qui, comme l'on sait, a acquis de moi, pour 300 mille livres, les manuscrits de Voltaire. M. Beaumarchais a dépensé 3 millions pour faire l'édition de Voltaire, édition qui lui fait infiniment d'honneur, et il n'a pas encore retiré la moitié de ses frais. Instruit de sa position, j'ai transigé avec lui à 172,000 livres. J'observe que la rédaction de cette édition, l'acquisition de plus de trois à quatre mille lettres originales de Voltaire, les présents faits au secrétaire et domestiques de Me. Denis, plus de soixante exemplaires donnés *gratis*, m'ont coûté plus de quatre-vingt-cinq mille livres.

qui devoit être de huit, monte à neuf ou dix, les Souscripteurs ne s'en plaindront pas, si les matières sont excellentes, et dignes des noms que vous portez.

Je me rappelle encore, Messieurs, que dans le premier acte passé avec vous, j'avois trop légèrement consenti à un supplément pour ce Dictionnaire, sentant l'extrême difficulté qu'il y auroit à réunir vingt Médecins qui habitent des quartiers différens de la Capitale; mais de nouvelles reflexions très-sérieuses m'ont fait changer de plan à cet égard. Un Supplément tue un Dictionnaire, et annonce une nouvelle édition. Il seroit décourageant pour les Souscripteurs, il contrediroit formellement la promesse que je leur ai faite, et que je tiendrai religieusement (1), de ne point faire, et de ne point permettre de nouvelles éditions de l'Encyclopédie, sous le prétexte d'augmentations et de corrections; la marche des Sciences n'est point assez rapide pour qu'on puisse penser à cette nouvelle édition avant un demi siécle, et peut-être un siécle.

Quelques-uns d'entre vous, Messieurs, ne pouvant suivre la rapidité de l'impression (2), ne manqueront pas de m'observer qu'on a omis des articles, et peut-être des articles importans dans les deux premiers volumes publiés de ce Dictionnaire, et qu'ils doivent former nécessairement un Supplément; mais je vous représenterai, Messieurs, que la forme d'un Dictionnaire permet, avec la plus grande facilité, qu'un mot oublié dans les premières lettres, soit transporté et décrit dans les dernières; et comme le Dictionnaire de Médecine doit être comme tous les autres, terminés par une table de lecture, il sera très-aisé de remédier au très-petit inconvénient de cette transposition.

Je me déterminerai encore volontiers, Messieurs, et ce sera sûrement vôtre avis, de finir le Dictionnaire de Médecine par un Vocabulaire de tous les mots, afin que le public, ayant recours à cette table, puisse dans l'instant trouver l'objet qu'il cherchera. Cette table, par la simplicité qu'on peut lui donner, ne me paroît pas devoir former plus de sept à huit feuilles, et le public vous en saura gré pour le plus considérable des Dictionnaires de l'Encyclopédie. Elle me paroît indispensable pour trois dictionnaires, les plus nombreux de cette collection.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Ce 10 *Février* 1792.

---

(1). Le privilége de l'Encyclopédie est de quarante années; l'assemblée nationale ne l'a point détruit, et ne le détruira point. M. Panckoucke lui a fait hommage d'un exemplaire de ce grand Ouvrage, qu'elle a bien voulu agréer, en ordonnant mention honorable dans son procès-verbal.

(2). On en est au tome sixième, mais il n'y en a que deux feuilles imprimées.

P. S. *Un Ministre du Roi me disoit :* Vous devez avoir plus de peine, Monsieur, avec les cent auteurs de l'Encyclopédie, qu'un Général d'armée avec cent mille hommes de troupes : *ce Ministre avoit tort et raison. J'ai eu d'immenses rapports avec les Savans, et les Gens de Lettres de la capitale ; je n'ai eu qu'infiniment à me louer de la plus grande partie d'entre eux ; j'ai été, et suis encore, honoré de l'estime et de la confiance des plus distingués. J'ai été l'ami de cœur de Voltaire, de Rousseau et de Buffon, et l'on sait que le premier, en mourant, m'a légué la totalité de ses manuscrits ; je dirai même plus, c'est que la plupart d'entr'eux, les Savans, sur-tout, n'entendent point à défendre leurs intérêts, ni à apprécier leurs travaux ; absorbés par l'étude, ils donnent leurs manuscrits plutôt qu'ils ne les vendent, et j'ai été obligé, dans l'Encyclopédie, d'éclairer plusieurs d'entr'eux sur leurs intérêts, et de les prier d'accepter le double du prix de la copie qu'ils me demandoient. MM. Marmontel et Delalande, &c. &c. me permettront de les citer à cet égard. Je dirai encore, qu'on les calomnie très-légèrement ; c'est une opinion presque généralement répandue, que Voltaire se faisoit payer ses manuscrits ; je déclare que c'est un faux, et que si l'on en excepte la Henriade, et peut-être un autre de ses Ouvrages, composé dans sa jeunesse, il a toute sa vie généreusement fait don aux Imprimeurs et aux Comédiens de tout ce qu'il écrivoit.*

Propriétaire de ses manuscrits, j'observai à Madame Denis, sa Nièce, que les Comédiens pourroient peut-être un jour être inquiétés par ses héritiers pour les cessions gratuites que M. de Voltaire leur avoit faites de ses Ouvrages dramatiques ; Madame Denis, sentit les conséquences de mes observations ; et elle me remit sur le champ une cession générale de toutes les pièces de Théatre de M. son Oncle ; j'allai la porter moi-même aux Comédiens du Théatre françois. Quelques jours après, les Comédiens qui furent extrêmement sensibles à mon procédé, et qui n'ont jamais manqué à la reconnoissance, m'écrivirent la lettre la plus honnête et la plus touchante, en me priant d'accepter pour moi et mon épouse les grandes entrées (1) *pendant toute notre vie. Je me rappelle à leur sujet un fait qui servira à les justifier des inculpations trop souvent répétées, et presque toujours mal-fondées que quelques auteurs se permettent contre eux, en les accusant de manquer aux égards qu'ils croient mériter. Voici une petite anecdote très-certaine que je tiens de la bouche même d'un jeune auteur, et j'en pourrois citer cent autres semblables. Un homme de Lettres de la ville de . . . . sans fortune, vint à Paris faire jouer une Tragédie : c'étoit son premier Ouvrage ; il étoit jeune, et sans être présomptueux, on peut s'égarer, quand on marche sur les pas de Corneille et de Racine. La pièce n'eut qu'une demie-représentation :*

---

(1). On appelle grandes entrées, celles des trois premières représentations d'une pièce nouvelle.

le poëte en retournant tristement dans sa patrie sur un cheval de renvoi, eut le malheur de se casser la jambe à quelques lieues de Paris. Les Comédiens en furent instruits sur-le-champ, et quoique la pièce leur eût coûté beaucoup en décorations, ils le prièrent d'accepter cent louis : je crois me rappeller que touché jusqu'aux larmes de ce procédé, il ne voulut point recevoir ce présent, et cette conduite honore également et l'Auteur et les Comédiens.

CHAPITRE VI.

Copie de l'acte, avec les auteurs en retard.

Les soussignés M.

d'une part; et M. C. Panckoucke, Imprimeur-Libraire, de l'autre part, sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Ils confirment leurs actes précédens relativement au prix de la copie et de la rédaction du Dictionnaire de

ART. II.

M. Panckoucke ayant immensement souffert dans l'Encyclopédie par l'effet de la révolution, ayant perdu près de deux mille Souscripteurs, et ayant engagé dans cette entreprise des fonds considérables qu'il ne peut espérer de retirer qu'en la finissant promptement; M.

ayant égard à cette position de M. Panckoucke, promet, s'oblige, et donne sa parole d'honneur de finir en entier son Dictionnaire de pour la fin de Décembre 1793; et ce, sous toutes les peines de droit, d'indemnité, sans qu'il puisse prétexter le cas d'absence; d'affaires, soit publiques, soit particulieres; de places dans la nouvelle administration, enfin, de fonctions publiques quelconques; et même le cas de maladie.

En conséquence, il s'oblige de remettre un tiers de sa copie, fin Juillet de cette année, l'autre tiers fin janvier 1793, et le dernier, fin juillet de la même année.

ART. III.

M. Panckoucke voulant aussi faire paroître le premier volume du Vocabulaire général et universel cette année, ou du moins le Vocabulaire de la lettre A, Mr.
s'oblige de lui remettre le Vocabulaire particulier de la lettre A de son Dictionnaire, d'ici au 30 Avril prochain au plus tard.

ART. IV.

Dans le cas d'événemens imprévus, qui pourroient mettre M. Panckoucke dans la nécessité de suspendre l'impression de l'Encyclopédie, ou d'une partie de cet Ouvrage, alors le compte de toutes les feuilles imprimées sera arrêté, réglé et soldé. M. n'en continuera pas moins la composition de son Dictionnaire, pour l'achever dans les termes susdits. Il remettra le manuscrit à mesure à M. Panckoucke ou à son fondé de procuration. Cette copie sera sur un papier de même grandeur, écrite lisiblement; toutes les pages en seront numerotées. On fera estimer par deux Imprimeurs combien il faut de pages manuscrites pour une feuille imprimée, et à mesure de la remise de chaque cinq feuilles, il sera payé à M. la valeur du prix convenu pour chaque feuille. M. s'oblige, lorque M. Panckoucke pourra reprendre l'impression des feuilles manuscrites, d'en suivre l'impression, et d'en corriger toutes les épreuves.

ART. V.

M. sera libre de ~~se faire~~ aider ou même remplacer par un Auteur connu dont il aura à répondre vis-à-vis du Public, et auquel il imposera les mêmes obligations que ci-dessus.

Fait double à Paris, ce 23 Février 1792.

CHAPITRE VII.

Acceptation et signature du nouvel acte ci-joint, par tous les Auteurs en retard.

La lettre précédente a produit tout l'effet que je devois en espérer. Les Gens de Lettres, les Savans qui se respectent, qui respectent le public, dont les travaux n'ont été retardés (et il faut le dire pour la justification de presque tous) que parce que la plupart y ont été forcés par les circonstances, l'admission aux places municipales; plusieurs même ayant été nommés *Députés*, comme Messieurs Guyton de Morveau, Lacuée de Cessac, le Prieur d'Yvernois, Quatremere de Quincy; ces Gens de Lettres, dis-je, se sont empressés de signer l'acte ci-dessus, et ils ont engagé leurs collégues à en faire autant. Plusieurs Médecins en retard l'ont pareillement signé en m'écrivant des lettres d'excuses les plus obligeantes. Le Dictionnaire de Médecine étant une des parties de l'Encyclopédie qui nous donnoit les plus vives inquiétudes, parce que vingt Médecins, dont nous avons donné les noms, et presque tous de la *Société royale*, en sont occupés, et qu'il est difficile de réunir les travaux de vingt personnes est fait à plus des trois quarts, quant au manuscrit, et il y en a plus d'un tiers d'imprimés, quoiqu'on n'ait encore publié que deux volumes et demi, et personne n'en doutera en lisant le tableau suivant, qui est de la plus exacte vérité, et dont chacun à la liberté de s'assurer en passant chez les Imprimeurs.